John Adams
Library.

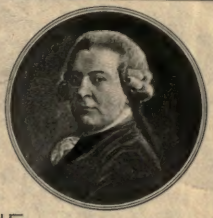

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No
★ADAMS
★ 20.1
V.17

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

TROISIEME ÉDITION.

TOME DOUZIEME.

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. *DIDEROT*; & quant à la PARTIE MATHÉMATIQUE, par M. *D'ALEMBERT.*

Tantùm ſeries junctúraque pollet,
Tantùm de medio ſumptis accedit honoris! HORAT.

TROISIEME ÉDITION.

TOME DOUZIEME.

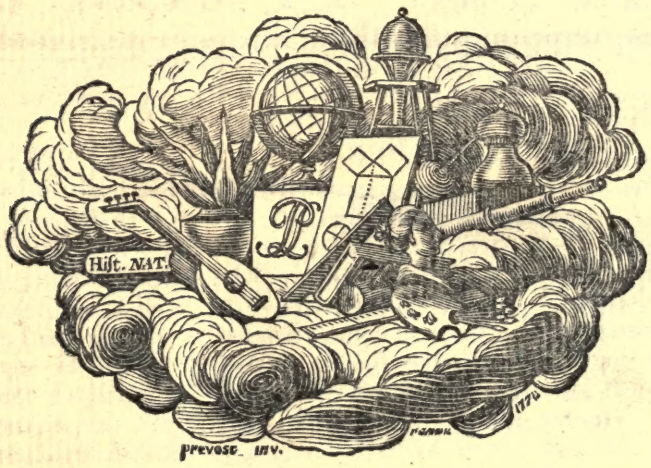

A GENEVE,
Chez JEAN-LÉONARD PELLET, Imprimeur de la République.
A NEUFCHATEL,
Chez la SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.

M. DCC. LXXVIII.

xx
ADAMS
20.1
8.17

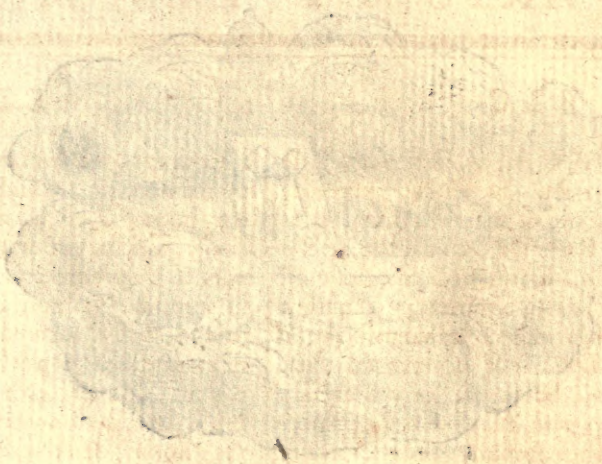

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

ELCANA, (*Hiſt. ſacr.*) de la tribu de Levi, pere de Samuël & mari d'Anne, étoit de Ramatha, du canton de Sophim. En allant à Silo où étoit l'arche, il conſoloit ſa femme qui gémiſſoit de ſa ſtérilité. Les larmes & les vœux d'Anne mériterent que Dieu leur donnât un fils, qu'ils offrirent au Seigneur. Il y a encore du même nom un petit-fils de Coré, un premier miniſtre du roi Achaz, deux lévites & quelques autres.

ELCATIF, (*Géograph. mod.*) ville de l'Arabie heureuſe ſur la côte occidentale du Golfe Perſique. *Long.* 70, 40; *lat.* 26.

ELCESAITES, *ou* HELCESAITES, *ou* ELCESAIENS, comme les appelle Théodoret, hérétiques qui parurent au commencement du ſecond ſiecle, & qui prirent leur nom d'Elcéſaï ou d'Elxaï, leur chef. Elxaï étoit Juif d'origine & de ſentiment, mais il n'obſervoit pas la loi. Il ſe prétendit inſpiré, compoſa un livre où il ordonnoit à ſes ſectateurs une forme de ſerment myſtérieux par le ſel, l'eau, la terre, le pain, le ciel, l'air & le vent. D'autres fois il leur ordonnoit de prendre ſept autres témoins de la vérité, le ciel, l'eau, les eſprits, les SS. anges de la priere, l'huile, le ſel & la terre. Des livres de l'ancien & du nouveau Teſtament, il n'admettoit que quelques paſſages détachés. Ce prétendu prophete contraignoit ſes ſectateurs au mariage. Il diſoit qu'on pouvoit ſans

pécher, céder à la perſécution, adorer les idoles, & diſſimuler ſa foi au dehors, pourvu que le cœur n'y eût point de part: il reconnoiſſoit le Chriſt pour le grand roi; mais il ne paroiſſoit pas clairement par ſon livre, ſi ſous ce nom il déſignoit Jeſus-Chriſt ou s'il en entendoit un autre. Il défendoit de prier vers l'orient, & vouloit qu'on tournât le viſage vers Jéruſalem en quelque pays que l'on fût. Il condamnoit les ſacrifices comme indignes de Dieu, & ne lui ayant, diſoit-il, été offerts ni par les peres, c'eſt-à-dire les patriarches, ni en vertu de la loi. Il défendoit de manger de la chair comme faiſoient les Juifs, & rejetoit l'autel & le feu; mais il croyoit que l'eau étoit bonne, ce qui pourroit faire conjecturer qu'il admettoit une ſorte de baptême.

Elxaï décrivoit le Chriſt comme une vertu céleſte qui, née dès le commencement du monde, avoit paru de temps en temps ſous divers corps, & il en décrivoit ainſi les dimenſions: vingt-quatre ſchœnes en longueur, c'eſt-à-dire quatre-vingt-ſeize mille pas; ſix ſchœnes en largeur, ou vingt-quatre mille pas, & l'épaiſſeur à proportion. Ces meſures ſemblent avoir été forgées ſur une interprétation groſſiere de ces paroles de S. Paul aux Ephéſiens, *ch. iij, ℣ 18, ut poſſitis comprehendere cum omnibus ſanctis, quæ ſit latitudo, & longitudo, & ſublimitas, & profundum.* Par une erreur ſemblable, il donnoit au ſaint Eſprit le ſexe féminin, parce qu'en Hébreu *rouats* ou *rouach*, qui ſignifie *eſprit*, eſt de ce genre. Il le faiſoit ſemblable au Chriſt & poſé devant lui, droit comme une ſtatue, ſur un nuage entre deux montagnes, & toutefois inviſible. Il donnoit à l'un & à l'autre la même meſure, & prétendoit l'avoir connue par la hauteur des montagnes, parce que leurs têtes y atteignoient. Enfin, il enſeignoit dans ſon livre une priere en termes barbares, dont il défendoit de chercher l'explication, & que ſaint Epiphane traduit ainſi: *la baſſeſſe, la condamnation, l'oppreſſion, la peine de mes peres eſt paſſée par la miſſion parfaite qui eſt venue.* Ce pere, Origene & Euſebe ont parlé des *Elcéſaïtes*. Le premier les nomme auſſi *Samſéens*, du mot hébreu *ſames*, qui ſignifie *le ſoleil*. Scaliger s'eſt trompé en prétendant qu'Elxaï étoit le même qu'*Eſſaï* ou *Ezen*; & par une ſuite de ſa premiere erreur, il a confondu les *Elcéſaïtes* avec la ſecte des Eſſéens. Les diſciples d'Elxaï ſe joignirent à ceux d'Ebion, & gardoient comme eux la circonciſion; ils ſubſiſterent pluſieurs ſiecles, quoiqu'Euſebe, *liv. VI, ch. xxxviij*, aſſure le contraire. Fleury, *hiſt. eccléſ. liv. I, tome II, page 291 & 92.* (G)

ELCHE, (*Géograph. mod.*) ville du royaume de Valence en Eſpagne. Elle eſt ſituée ſur la Segre. *Long.* 17, 25; *lat.* 38, 10.

ELDAGSEN *ou* ELDAGSHAUSEN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de baſſe Saxe, dans l'électorat d'Hanovre, & dans la principauté de Calenberg. Elle eſt ancienne & faiſoit jadis partie du comté de Hallermunde: elle avoit des murs & des foſſés; elle avoit juriſdiction criminelle & civile, & elle donnoit ſon nom à un certain diſtrict. Ces avantages ſont à-peu-près tous perdus pour elle aujourd'hui; il ne lui reſte que ſa juriſdiction civile, un long procès avec le bailliage de Calenberg au ſujet de la criminelle, & 200 & quelques maiſons. (*D. G.*)

* ELÉATIQUE (SECTE), *Hiſt. de la Philoſophie.* La *ſecte éléatique* fut ainſi appellée d'Elée, ville de la grande Grece, où naquirent Parménide, Zénon & Leucippe, trois célebres défenſeurs de la philoſophie dont nous allons parler.

Xénophane de Colophon paſſe pour le fondateur de l'*Éléatiſme*. On dit qu'il ſuccéda à Telauge fils de Pythagore, qui enſeignoit en Italie la doctrine de ſon pere. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les *Éléatiques* furent quelquefois appellés *Pythagoriciens*.

Il ſe fit un grand ſchiſme dans l'école *éléatique*, qui la diviſa en deux ſortes de philoſophes qui conſerverent le même nom, mais dont les principes furent auſſi oppoſés qu'il étoit poſſible qu'ils le fuſſent; les uns ſe perdant dans des abſtractions, & élevant la certitude des connoiſſances métaphyſiques aux dépens de la ſcience des faits, regarderent la phyſique expérimentale

& l'étude de la nature comme l'occupation vaine & trompeuſe d'un homme qui, portant la vérité en lui-même, la cherchoit au dehors, & devenoit de propos délibéré le jouet perpétuel de l'apparence & des fantômes : de ce nombre furent Xénophane, Parménide, Méliſſe & Zénon ; les autres, au contraire, perſuadés qu'il n'y a de vérité que dans les propoſitions fondées ſur le témoignage de nos ſens, & que la connoiſſance des phénomenes de la nature eſt la ſeule vraie philoſophie, ſe livrerent tout entiers à l'étude de la phyſique : & l'on trouve à la tête de ceux-ci les noms célebres de Leucippe, de Démocrite, de Protagoras, de Diagoras & d'Anaxarque. Ce ſchiſme nous donne la diviſion de l'hiſtoire de la philoſophie *éléatique*, en hiſtoire de l'*Eléatiſme* métaphyſique, & en hiſtoire de l'*Eléatiſme* phyſique.

Hiſtoire des éléatiques métaphyſiciens. Xénophane vécut ſi long-temps, qu'on ne ſait à quelle année rapporter ſa naiſſance. La différence entre les hiſtoriens eſt de vingt olympiades : mais il eſt difficile d'en trouver une autre que la cinquante-ſixieme, qui ſatisfaſſe à tous les faits donnés. Xénophane, né dans la cinquante-ſixieme olympiade, put apprendre les élémens de la grammaire, tandis qu'Anaximandre floriſſoit ; entrer dans l'école pythagoricienne à l'âge de vingt-cinq ans ; profeſſer la philoſophie juſqu'à l'âge de quatre-vingt-douze : être témoin de la défaite des Perſes à Platée & à Marathon ; voir le regne d'Hiéron ; avoir Empedocle pour diſciple ; atteindre le commencement de la quatre-vingt & unieme olympiade, & mourir âgé de cent ans.

Xénophane n'eut point de maître. Perſécuté dans ſa patrie, il ſe retira à *Z*ancle ou à Catane dans la Sicile. Il étoit poëte & philoſophe. Réduit à la derniere indigence, il alla demander du pain à Hiéron. Demander du pain à un tyran ! il valoit encore mieux chanter ſes vers dans les rues ; cela eût été plus honnête & plus conforme aux mœurs du temps. Indigné des fables qu'Homere & Héſiode avoient débitées ſur le compte des dieux, il écrivit contre ces deux poëtes ; mais les vers d'Héſiode & d'Homere ſont parvenus juſqu'à nous, & ceux de Xénophane ſont tombés dans l'oubli. Il combattit les principes de Thalès & de Pythagore, il harcela un peu le philoſophe Épiménide ; il écrivit l'hiſtoire de ſon pays ; il jeta les fondemens d'une nouvelle philoſophie dans un ouvrage intitulé : *de la nature*. Ses diſputes avec les philoſophes de ſon temps ſervirent auſſi d'aliment à la mauvaiſe humeur de Timon ; je veux dire que le miſanthrope s'en réjouiſſoit intérieurement, quoiqu'il en parût fâché à l'extérieur.

Nous n'avons point les ouvrages des *Eléatiques ;* & l'on accuſe ceux d'entre les anciens qui ont fait mention de leurs principes, d'avoir mis peu d'exactitude & de fidélité dans l'expoſition qu'ils nous en ont laiſſée. Il y a toute apparence que les *Eléatiques* avoient la double doctrine. Voici tout ce qu'on a pu recueillir de leur métaphyſique & de leur phyſique.

Métaphyſique de Xénophane. Rien ne ſe fait de rien. Ce qui eſt, a donc toujours été : mais ce qui eſt éternel, eſt infini, ce qui eſt infini eſt un : car où il y a diſſimilitude, il y a pluralité. Ce qui eſt éternel, infini, un, par-tout le même, eſt auſſi immuable & immobile : car s'il pouvoit changer de lieu, il ne ſeroit pas infini ; & s'il pouvoit devenir autre, il y auroit en lui des choſes qui commenceroient, & des choſes qui finiroient ſans cauſe, il ſe feroit quelque choſe de rien, & rien de quelque choſe ; ce qui eſt abſurde. Il n'y a qu'un être qui ſoit éternel, infini, un, immuable, immobile, tout ; & cet être eſt Dieu. Dieu n'eſt point corps ; cependant ſa ſubſtance s'étendant également en tout ſens, remplit un eſpace immenſe ſphérique. Il n'a rien de commun avec l'homme. Dieu voit tout, entend tout, eſt préſent à tout ; il eſt en même temps l'intelligence, la durée, la nature ; il n'a point notre forme ; il n'a point nos paſſions ; ſes ſens ne ſont point tels que les nôtres.

Ce ſyſtême n'eſt pas éloigné du Spinoſiſme. Si Xénophane ſemble reconnoître deux ſubſtances dont l'union intime conſtitue un tout, qu'il appelle l'*univers ;* d'un autre côté l'une de ces ſubſtances eſt figurée,

& ne peut, ſelon ce philoſophe, ſe concevoir diſtinguée & ſéparée de l'autre que par abſtraction. Leur nature n'eſt pas eſſentiellement différente ; d'ailleurs cette ame de l'univers que Xénophane paroît avoir imaginée, & que tous les philoſophes qui l'ont ſuivi ont admiſe, n'étoit rien de ce que nous entendons par un *eſprit*.

Phyſique de Xénophane. Il n'y a qu'un univers : mais il y a une infinité de mondes. Comme il n'y a point de mouvement vrai, il n'y a en effet ni génération, ni dépériſſement, ni altération. Il n'y a ni commencement, ni fin de rien, que des apparences. Les apparences ſont les ſeules proceſſions réelles de l'état de poſſibilité à l'état d'exiſtence, & de l'état d'exiſtence à celui d'annihilation. Les ſens ne peuvent nous élever à la connoiſſance de la raiſon premiere de l'univers. Ils nous trompent néceſſairement ſur ſes loix. Il ne nous vient de ſcience ſolide que de la raiſon ; tout ce qui n'eſt fondé que ſur le témoignage des ſens, eſt opinion. La métaphyſique eſt la ſcience des choſes ; la phyſique eſt l'étude des apparences. Ce que nous appercevons en nous, eſt ; ce que nous appercevons hors de nous, nous paroît. Mais la ſeule vraie philoſophie eſt des choſes qui ſont, & non de celles qui paroiſſent.

Malgré ce mépris que les *Eléatiques* faiſoient de la ſcience des faits & de la connoiſſance de la nature, ils s'en occupoient ſérieuſement ; ils en jugeoient ſeulement moins favorablement que les philoſophes de leur temps. Ils auroient été d'accord avec les Pyrrhoniens ſur l'incertitude du rapport des ſens ; mais ils auroient défendu contre eux l'infaillibilité de la raiſon.

Il y a, diſoient les *Eléatiques*, quatre élemens ; ils ſe combinent pour former la terre. La terre eſt la matiere de tous les êtres. Les aſtres ſont des nuages enflammés : ces gros charbons s'éteignent le jour & s'allument la nuit. Le ſoleil eſt un amas de particules ignées, qui ſe détruit & ſe réforme en 24 heures ; il ſe leve le matin comme un grand braſier allumé de vapeurs récentes ; ces vapeurs ſe conſument à meſure que ſon cours s'avance ; le ſoir il tombe épuiſé ſur la terre ; ſon mouvement ſe fait en ligne droite : c'eſt la diſtance qui donne à l'eſpace qu'il parcourt, une courbure apparente. Il y a pluſieurs ſoleils ; chaque climat, chaque zone a le ſien. La lune eſt un nuage condenſé ; elle eſt habitée ; il y a des régions, des villes. Les nuées ne ſont que des exhalaiſons que le ſoleil attire de la ſurface de la terre ; eſt-ce l'affluence des mixtes qui ſe précipitent dans les mers qui les ſale ? Les mers ont couvert toute la terre ; ce phénomene eſt démontré par la préſence des corps marins ſur ſa ſurface & dans ſes entrailles. Le genre humain finira lorſque la terre étant entraînée au fond des mers, cet amas d'eau ſe répandra également par-tout, détrempera le globe, & n'en formera qu'un bourbier ; les ſiecles s'écouleront, l'immenſe bourbier ſe ſéchera, & les hommes renaîtront. Voilà la grande révolution de tous les êtres.

Ne perdons point de vue au milieu de ces puérilités, pluſieurs idées qui ne ſont point au deſſous de la philoſophie de nos temps ; la diſtinction des élémens, leur combinaiſon, d'où réſulte la terre ; la terre, principe général des corps ; l'apparence circulaire, effet de la grande diſtance ; la pluralité des mondes & des ſoleils ; la lune habitée, les nuages formés des exhalaiſons terreſtres ; le ſéjour de la mer ſur tous les points de la ſurface de la terre. Il étoit difficile qu'une ſcience qui en étoit à ſon alphabet, rencontrât un plus grand nombre de vérités ou d'idées heureuſes.

Tel étoit l'état de la philoſophie *éléatique*, lorſque Parménide naquit. Il étoit d'Elée. Il eut Zénon pour diſciple. Il s'entretint avec Socrate. Il écrivit ſa philoſophie en vers ; il ne nous en reſte que des lambeaux ſi découſus, qu'on n'en peut former aucun enſemble ſyſtématique. Il y a de l'apparence qu'il donna auſſi la préférence à la raiſon ſur les ſens ; qu'il regarda la phyſique comme la ſcience des opinions, & la métaphyſique comme la ſcience des choſes, & qu'il laiſſa l'*Eléatiſme* ſpéculatif où il en étoit, à moins qu'on ne veuille s'en rapporter à Platon, & attribuer à Parménide tout ce que le Platoniſme a débité depuis ſur les idées.

Parménide

Parménide ſe fit un ſyſtême de phyſique particulier. Il regarda le froid & le chaud, ou la terre & le feu, comme les principes des êtres ; il découvrit que le ſoleil & la lune brilloient de la même lumiere, mais que l'éclat de la lune étoit emprunté ; il plaça la terre au centre du monde, il attribua ſon immobilité à ſa diſtance égale en tout ſens, de chacun des autres points de l'univers. Pour expliquer la génération des ſubſtances qui nous environnent, il diſoit : le feu a été appliqué à la terre, le limon s'eſt échauffé, l'homme & tout ce qui a vie a été engendré ; le monde finira ; la portion principale de l'ame humaine eſt placée dans le cœur.

Parménide naquit dans la ſoixante-neuvieme olympiade. On ignore le temps de ſa mort. Les Eléens l'appellerent au gouvernement ; mais des troubles populaires le dégoûterent bientôt des affaires publiques, & il ſe retira pour ſe livrer tout entier à la philoſophie.

Méliſſe de Samos fleurit dans la 84e olympiade. Il fut homme d'état, avant que d'être philoſophe. Il eût peut-être été plus avantageux pour les peuples qu'il eût commencé par être philoſophe, avant que d'être homme d'état. Il écrivit dans ſa retraite de l'*être & de la nature*. Il ne changea rien à la philoſophie de ſes prédéceſſeurs : il croyoit ſeulement que la nature des dieux étant incompréhenſible, il falloit s'en taire, & que ce qui n'eſt pas eſt impoſſible ; deux principes, dont le premier marque beaucoup de retenue, & le ſecond beaucoup de hardieſſe. On croit que ce fut notre philoſophe qui commandoit les Samiens, lorſque leur flotte battit celle des Athéniens.

Zénon l'*éléatique* fut un beau garçon, que Parménide ne reçut pas dans ſon école ſans qu'on en médît. Il ſe mêla auſſi des affaires publiques, avant que de s'appliquer à l'étude de la philoſophie. On dit qu'il ſe trouva dans Agrigente, lorſque cette ville gémiſſoit ſous la tyrannie de Phalaris ; qu'ayant employé ſans ſuccès toutes les reſſources de la philoſophie pour adoucir cette bête féroce, il inſpira à la jeuneſſe l'honnête & dangereux deſſein de s'en délivrer ; que Phalaris inſtruit de cette conſpiration, fit ſaiſir Zénon & l'expoſa aux plus cruels tourmens, dans l'eſpérance que la violence de la douleur lui arracheroit les noms de ſes complices ; que le philoſophe ne nomma que le favori du tyran ; qu'au milieu des ſupplices, ſon éloquence réveilla les lâches Agrigentins ; qu'ils rougirent de s'abandonner eux-mêmes, tandis qu'un étranger expiroit à leurs yeux, pour avoir entrepris de les tirer de l'eſclavage ; qu'ils ſe ſouleverent bruſquement, & que le tyran fut aſſommé à coups de pierre. Les uns ajoutent qu'ayant invité Phalaris à s'approcher, ſous prétexte de lui révéler tout ce qu'il deſiroit ſavoir, il le mordit par l'oreille, & ne lâcha priſe qu'en mourant ſous les coups que les bourreaux lui donnerent. D'autres que, pour ôter à Phalaris toute eſpérance de connoître le fond de la conjuration, il ſe coupa la langue avec les dents, & la cracha au viſage du tyran. Mais quelque honneur que la philoſophie puiſſe recueillir de ces faits, nous ne pouvons nous en diſſimuler l'incertitude. Zénon ne vécut ni ſous Phalaris, ni ſous Denis ; & l'on raconte les mêmes choſes d'Anaxarque.

Zénon étoit grand dialecticien. Il avoit diviſé ſa logique en trois parties. Il traitoit dans la premiere de l'art de raiſonner ; dans la ſeconde, de l'art de dialoguer ; & dans la troiſieme, de l'art de diſputer. Il n'eut point d'autre métaphyſique que celle de Xénophane. Il combattit la réalité du mouvement. Tout le monde connoît ſon ſophiſme de la tortue & d'Achille. « Il » diſoit : ſi je ſouffre ſans indignation l'in» jure du méchant, je ſerai inſenſible à la » louange de l'honnête homme. » Sa phyſique fut la même que celle de Parménide. Il nia le vuide. S'il ajouta au froid & au chaud l'humide & le ſec, ce ne fut pas proprement comme quatre différens principes, mais comme quatre effets de deux cauſes, la terre & le feu.

Hiſtoire des Eléatiques Phyſiciens. Leucippe d'Abdere, diſciple de Méliſſe & de Zénon, & maître de Démocrite, s'apperçut bientôt que la méfiance outrée du témoignage des ſens détruiſoit toute philoſophie, & qu'il valoit mieux rechercher en quelles circonſtances ils nous trompoient,

que de ſe perſuader à ſoi-même & aux autres par des ſubtilités de Logique qu'ils nous trompent toujours. Il ſe dégoûta de la métaphyſique de Xénophane, des idées de Platon, des nombres de Pythagore, des ſophiſmes de Zénon, & s'abandonna tout entier à l'étude de la nature, à la connoiſſance de l'univers, & à la recherche des propriétés & des attributs des êtres. Le ſeul moyen, diſoit-il, de réconcilier les ſens avec la raiſon, qui ſemblent s'être brouillés depuis l'origine de la ſecte *éléatique*, c'eſt de recueillir des faits & d'en faire la baſe de le ſpéculation. Sans les faits, toutes les idées ſyſtématiques ne portent ſur rien : ce ſont des ombres inconſtantes qui ne ſe reſſemblent qu'un inſtant.

On peut regarder Leucippe comme le fondateur de la philoſophie corpuſculaire. Ce n'eſt pas qu'avant lui on n'eût conſidéré les corps comme des amas de particules ; mais il eſt le premier qui ait fait de la combinaiſon de ces particules, la cauſe univerſelle de toutes choſes. Il avoit pris la métaphyſique en une telle averſion, que pour ne rien laiſſer, diſoit-il, d'arbitraire dans ſa philoſophie, il en avoit banni le nom de Dieu. Les philoſophes qui l'avoient précédé, voyoient tout dans les idées ; Leucippe ne voulut rien admettre que ce qu'il obſervoit dans les corps. Il fit tout émaner de l'atome, de ſa figure & de ſon mouvement. Il imagina l'atomiſme ; Démocrite perfectionna ce ſyſtême ; Epicure le porta juſqu'où il pouvoit s'élever. *Voyez* ATOMISME.

Leucippe & Démocrite avoient dit que les atomes différoient par le mouvement, la figure & la maſſe, & que c'étoit de leur coordination que naiſſoient tous les êtres. Epicure ajouta qu'il y avoit des atomes d'une nature ſi hétérogene, qu'ils ne pouvoient ni ſe rencontrer, ni s'unir. Leucippe & Démocrite avoient prétendu que toutes les molécules élémentaires avoient commencé par ſe mouvoir en ligne droite. Epicure remarqua que ſi elles avoient commencé à ſe mouvoir toutes en ligne droite, elles n'auroient jamais changé de direction, ne ſe ſeroient point choquées, ne ſe ſeroient point combinées, & n'auroient produit aucune ſubſtance : d'où il conclut qu'elles s'étoient mues dans des directions un peu inclinées les unes aux autres, & convergentes vers quelque point commun, à-peu-près comme nous voyons les graves tomber vers le centre de la terre. Leucippe & Démocrite avoient animé leurs atomes d'une même force de gravitation. Epicure fit graviter les ſiens diverſement. Voilà les principales différences de la philoſophie de Leucippe & d'Epicure, qui nous ſoient connues.

Leucippe diſoit encore : l'univers eſt infini. Il y a un vuide abſolu, & un plein abſolu : ce ſont les deux portions de l'eſpace en général. Les atomes ſe meuvent dans le vuide. Tout naît de leurs combinaiſons. Ils forment des mondes, qui ſe réſolvent en atomes. Entraînés autour d'un centre commun, ils ſe rencontrent, ſe choquent, ſe ſéparent, s'uniſſent ; les plus légers ſont jetés dans les eſpaces vuides, qui embraſſent extérieurement le tourbillon général. Les autres tendent fortement vers le centre ; ils s'y hâtent, s'y preſſent, s'y accrochent, & y forment une maſſe qui augmente ſans ceſſe en denſité. Cette maſſe attire à elle tout ce qui l'approche ; delà naiſſent l'humide, le limoneux, le ſec, le chaud, le brûlant, l'enflammé, les eaux, la terre, les pierres, les hommes, le feu, la flamme, les aſtres. Le ſoleil eſt environné d'une grande atmoſphere, qui lui eſt extérieure. C'eſt le mouvement qui entretient ſans ceſſe le feu des aſtres, en portant au lieu qu'ils occupent des particules qui réparent les pertes qu'ils font. La Lune ne brille que d'une lumiere empruntée du Soleil. Le Soleil & la Lune ſouffrent des éclipſes, parce que la terre penche vers le midi. Si les éclipſes de Lune ſont plus fréquentes que celles de Soleil, il en faut chercher la raiſon dans la différence de leurs orbes. Les générations, les dépériſſemens, les altérations, ſont les ſuites d'une loi générale & néceſſaire, qui agit dans toutes les molécules de la matiere.

Quoique nous ayions perdu les ouvrages de Leucippe, il nous eſt reſté, comme on voit, aſſez de connoiſſance des principes de ſa philoſophie, pour juger du mérite de quelques-uns de nos ſyſtématiques modernes ; & nous pourrions demander aux

Cartéſiens, s'il y a bien loin des idées de Leucippe à celles de Deſcartes. *Voy.* CARTÉSIANISME.

Leucippe eut pour ſucceſſeur Démocrite, un des premiers génies de l'antiquité. Démocrite naquit à Abdere, où ſa famille étoit riche & puiſſante. Il floriſſoit au commencement de la guerre du Péloponeſe. Dans le deſſein qu'il avoit formé de voyager, il laiſſa à ſes freres les biens-fonds, & il prit en argent ce qui lui revenoit de la ſucceſſion de ſon pere. Il parcourut l'Egypte, où il apprit la Géométrie dans les ſéminaires; la Chaldée; l'Ethiopie, où il converſa avec les Gymnoſophiſtes; la Perſe, où il interrogea les mages; les Indes, *&c. Je n'ai rien épargné pour m'inſtruire*, diſoit Démocrite; *j'ai vu tous les hommes célebres de mon temps; j'ai parcouru toutes les contrées où j'ai eſpéré rencontrer la vérité: la diſtance des lieux ne m'a point effrayé; j'ai obſervé les différences de pluſieurs climats; j'ai recueilli les phénomenes de l'air, de la terre & des eaux: la fatigue des voyages ne m'a point empêché de méditer; j'ai cultivé les Mathématiques ſur les grandes routes, comme dans le ſilence de mon cabinet; je ne crois pas que perſonne me ſurpaſſe aujourd'hui dans l'art de démontrer par les nombres & par les lignes, je n'en excepte pas même les prêtres de l'Egypte.*

Démocrite revint dans ſa patrie, rempli de la ſageſſe de toutes les nations, mais il y fut réduit à la vie la plus étroite & la plus obſcure; ſes longs voyages avoient entiérement épuiſé ſa fortune; heureuſement il trouva dans l'amitié de Damaſis ſon frere, les ſecours dont il avoit beſoin. Les loix du pays refuſoient la ſépulture à celui qui avoit diſſipé le bien de ſes peres. Démocrite ne crut pas devoir expoſer ſa mémoire à cette injure: il obtint de la république une ſomme conſidérable en argent, avec une ſtatue d'airain, ſur la ſeule lecture d'un de ſes ouvrages. Dans la ſuite, ayant conjecturé par des obſervations météorologiques, qu'il y auroit une grande diſette d'huile, il acheta à bon marché toute celle qui étoit dans le commerce, la revendit fort cher, & prouva aux détracteurs de la philoſophie, que le philoſophe ſavoit acquérir des richeſſes quand il le vouloit. Ses concitoyens l'appellerent à l'adminiſtration des affaires publiques: il ſe conduiſit à la tête du gouvernement, comme on l'attendoit d'un homme de ſon caractere. Mais ſon goût dominant ne tarda pas à le rappeller à la contemplation & à la philoſophie. Il s'enfonça dans les lieux ſauvages & ſolitaires; il erra parmi les tombeaux; il ſe livra à l'étude de la morale, de la nature, de l'anatomie & des mathématiques; il conſuma ſa vie en expériences; il fit diſſoudre des pierres; il exprima le ſuc des plantes; il diſſéqua les animaux. Ses imbécilles concitoyens le prirent alternativement pour magicien & pour inſenſé. Son entrevue avec Hippocrate, qu'on avoit appellé pour le guérir, eſt trop connue & trop incertaine, pour que j'en faſſe mention ici. Ses travaux & ſon extrême ſobriété n'abrégerent point ſes jours. Il vécut près d'un ſiecle. Voici les principes généraux de ſa philoſophie.

Logique de Démocrite. Démocrite diſoit: il n'exiſte que les atomes & le vuide; il faut traiter le reſte comme des ſimulacres trompeurs. L'homme eſt loin de la vérité. Chacun de nous a ſon opinion; aucun n'a la ſcience. Il y a deux philoſophies; l'une ſenſible, l'autre rationelle; il faut s'en tenir à la premiere, tant qu'on voit, qu'on ſent, qu'on entend, qu'on goûte & qu'on touche; il ne faut pourſuivre le phénomene à la pointe de l'eſprit, que quand il échappe à la portée des ſens. La voie expérimentale eſt longue, mais elle eſt ſûre; la voie du raiſonnement a le même défaut, & n'a pas la même certitude.

D'où l'on voit que Démocrite s'étoit un peu rapproché des idées de Xénophane en métaphyſique, & qu'il s'étoit livré ſans réſerve à la méthode de philoſopher de Leucippe en phyſique.

Phyſiologie de Démocrite. Démocrite diſoit: rien ne ſe fait de rien; le vuide & les atomes ſont les cauſes efficientes de tout. La matiere eſt un amas d'atomes, ou n'eſt qu'une vaine apparence. L'atome ne naît point du vuide, ni le vuide de l'atome: les corps exiſtent dans le vuide. Ils ne different que par la combinaiſon de leurs élémens. Il faut rapporter l'eſpace aux

atomes & au vuide. Tout ce qui eſt plein eſt atome ; tout cé qui n'eſt pas atome eſt vuide. Le vuide & les atomes ſont deux infinis ; l'un en nombre, l'autre en étendue. Les atomes ont deux propriétés primitives, la figure & la maſſe. La figure varie à l'infini ; la maſſe eſt la plus petite poſſible. Tout ce que nous attribuons d'ailleurs aux atomes comme des propriétés, eſt en nous. Ils ſe meuvent dans le vuide immenſe, où il n'y a ni haut ni bas, ni commencement, ni milieu, ni fin : ce mouvement a toujours été & ne ceſſera jamais. Il ſe fait ſelon une direction oblique, telle que celle des graves. Le choc & la cohéſion ſont des ſuites de cette obliquité & de la diverſité des figures. La juſtice, le deſtin, la providence, ſont des termes vuides de ſens. Les actions réciproques des atomes, ſont les ſeules raiſons éternelles de tout. Le mouvement circulaire en eſt un effet immédiat. La matiere eſt une : toutes les différences émanent de l'ordre, de la figure & de la combinaiſon des atomes. La génération n'eſt que la cohéſion des atomes homogenes : l'altération n'eſt qu'un accident de leur combinaiſon ; la corruption n'eſt que leur ſéparation ; l'augmentation, qu'une addition d'atomes ; la diminution, qu'une ſouſtraction d'atomes. Ce qui s'apperçoit par les ſens, eſt toujours vrai ; la doctrine des atomes rend raiſon de toute la diverſité de nos ſenſations. Les mondes ſont infinis en nombre : il y en a de parfaits, d'imparfaits, de ſemblables, de différens. Les eſpaces qu'ils occupent, les limites qui les circonſcrivent, les intervalles qui les ſéparent, varient à l'infini. Les uns ſe forment, d'autres ſont formés ; d'autres ſe réſolvent & ſe détruiſent. Le monde n'a point d'ame, ou l'ame du monde eſt le mouvement ignée. Le feu eſt un amas d'atomes ſphériques. Il n'y a d'autres différences entre les atomes conſtitutifs de l'air, de l'eau & de la terre, que celle des maſſes. Les aſtres ſont des amas de corpuſcules ignées & légers, mus ſur eux-mêmes. La lune a ſes montagnes, ſes vallées & ſes plaines. Le ſoleil eſt un globe immenſe de feu. Les corps céleſtes ſont emportés d'un mouvement général d'orient en occident. Plus leur orbe eſt voiſin de la terre, plus il ſe meut lentement. Les cometes ſont des amas de planetes ſi voiſines, qu'elles n'excitent que la ſenſation d'un tout. Si l'on reſſerre dans un eſpace trop étroit une grande quantité d'atomes, il s'y formera un courant ; ſi l'on diſperſe au contraire les atomes dans un vuide trop grand pour leur quantité, ils demeureront en repos. Dans le commencement, la terre fut emportée à travers l'immenſité de l'eſpace d'un mouvement irrégulier. Elle acquit dans le temps de la conſiſtance & du poids ; ſon mouvement ſe ralentit peu à peu, puis il ceſſa. Elle doit ſon repos à ſon étendue & à ſa gravité. C'eſt un vaſte diſque qui diviſe l'eſpace infini en deux hémiſpheres, l'un ſupérieur, & l'autre inférieur. Elle reſte immobile par l'égalité de force de ces deux hémiſpheres. Si l'on conſidere la ſection de l'eſpace univerſel relativement à deux points déterminés de cet eſpace, elle ſera droite ou oblique. C'eſt en ce ſens que l'axe de la terre eſt incliné. La terre eſt pleine d'eau : c'eſt la diſtribution inégale de ce fluide dans ſes immenſes & profondes concavités, qui cauſe & entretient ſes mouvemens. Les mers décroiſſent ſans ceſſe, & tariront. Les hommes ſont ſortis du limon & de l'eau. L'ame humaine n'eſt que la chaleur des élémens du corps ; c'eſt par cette chaleur que l'homme ſe meut & qu'il vit. L'ame eſt mortelle ; elle ſe diſſipe avec le corps. La partie qui réſide dans le cœur, réfléchit, penſe & veut ; celle qui eſt répandue uniformément par-tout ailleurs, ſent ſeulement. Le mouvement qui a engendré les êtres détruits, les réformera. Les animaux, les hommes & les dieux, ont chacun leurs ſens propres. Les nôtres ſont des miroirs qui reçoivent les images des choſes. Toute ſenſation n'eſt qu'un toucher. La diſtinction du jour & de la nuit eſt une expreſſion naturelle du temps.

Théologie de Démocrite. Il y a des natures compoſées d'atomes très-ſubtils, qui ne ſe montrent à nous que dans les ténebres. Ce ſont des ſimulacres giganteſques : la diſſolution en eſt plus difficile & plus rare que des autres natures. Ces êtres ont des voix : ils ſont plus inſtruits que nous. Il y a dans l'avenir des événemens qu'ils peuvent prévoir, & nous annoncer ; les uns ſont bienfaiſans, les autres malfaiſans.

Ils habitent le vague des airs ; ils ont la figure humaine. Leur dimenſion peut s'étendre juſqu'à remplir des eſpaces immenſes. D'où l'on voit que Démocrite avoit pris pour des êtres réels les fantômes de ſon imagination ; & qu'il avoit compoſé ſa théologie de ſes propres viſions ; ce qui étoit arrivé de ſon temps à beaucoup d'autres, qui ne s'en doutoient pas.

Morale de Démocrite. La ſanté du corps & le repos de l'ame ſont le ſouverain bien de l'homme. L'homme ſage ne s'attache fortement à rien de ce qui peut lui être enlevé. Il faut ſe conſoler de ce qui eſt, par la contemplation du poſſible. Le philoſophe ne demandera rien, & méritera tout ; ne s'étonnera guere, & ſe fera ſouvent admirer. C'eſt la loi qui fait le bien & le mal, le juſte & l'injuſte, le décent & le déshonnête. La connoiſſance du néceſſaire eſt plus à deſirer que la jouiſſance du ſuperflu. L'éducation fait plus d'honnêtes gens que la nature. Il ne faut courir après la fortune, que juſqu'au point marqué par les beſoins de la nature. L'on s'épargnera bien des peines & des entrepriſes, ſi l'on connoît ſes forces, & ſi l'on ne ſe propoſe rien au delà, ni dans ſon domeſtique, ni dans la ſociété. Celui qui s'eſt fait un caractere, ſait tout ce qui lui arrivera. Les loix n'ôtent la liberté qu'à ceux qui en abuſeroient. On n'eſt point ſous le malheur, tant qu'on eſt loin de l'injuſtice ; le méchant qui ignore la diſſolution finale, & qui a la conſcience de ſa méchanceté, vit en crainte, meurt en tranſe, & ne peut s'empêcher d'attendre d'une juſtice ultérieure qui n'eſt pas, ce qu'il a mérité de celle qui eſt & à laquelle il n'ignore pas qu'il échappe en mourant. La bonne ſanté eſt dans la main de l'homme. L'intempérance donne de courtes joies & de longs déplaiſirs, *&c.*

Démocrite prit pour diſciple Protagoras, un de ſes concitoyens ; il le tira de la condition de portefaix, pour l'élever à celle de philoſophe. Démocrite ayant conſidéré avec des yeux méchaniciens l'artifice ſingulier que Protagoras avoit imaginé pour porter commodément un grand fardeau, l'interrogea, conçut ſur ſes réponſes bonne opinion de ſon eſprit ; & ſe l'attacha. Protagoras profeſſa l'éloquence & la philoſophie. Il fit payer chérement ſes leçons : il écrivit un livre de la nature des dieux, qui lui mérita le nom d'*impie*, & qui l'expoſa à des perſécutions. Son ouvrage commençoit par ces mots : *Je ne ſais s'il y a des dieux ; la profondeur de cette recherche, jointe à la briéveté de la vie, m'ont condamné à l'ignorer toujours.* Protagoras fut banni, & ſes livres recherchés, brûlés & lus. *Punitis ingeniis gliſcit auctoritas.*

Ce qu'on nous a tranſmis de ſa philoſophie, n'a rien de particulier ; c'eſt la métaphyſique de Xénophane, & la phyſique de Démocrite.

L'éléatique Diagoras de l'île de Melos, fut un autre impie. Il naquit dans la 38e olympiade. Les déſordres qu'il remarqua dans l'ordre phyſique & moral, le déterminerent à nier l'exiſtence des dieux. Il ne renferma point ſa façon de penſer, malgré les dangers auxquels il s'expoſoit en la laiſſant tranſpirer. Le gouvernement mit ſa tête à prix. On éleva une colonne d'airain, par laquelle on promettoit un talent à celui qui le tueroit, & deux talens à celui qui le prendroit vif. Une de ſes imprudences fut d'avoir pris, au défaut d'autre bois, une ſtatue d'Hercule pour faire cuire des navets. Le vaiſſeau qui le portoit loin de ſa patrie, ayant été accueilli par une violente tempête, les matelots, gens ſuperſtitieux dans le danger, commencerent à ſe reprocher de l'avoir pris ſur leur bord ; mais le philoſophe leur montrant d'autres bâtimens, qui ne couroient pas moins de danger que le leur, leur demanda avec un grand ſang-froid, ſi chacun de ces vaiſſeaux portoit auſſi un Diagoras. Il diſoit dans une autre conjoncture à un Samothrace de ſes amis, qui lui faiſoit remarquer dans un temple de Neptune, un grand nombre d'*ex voto* offerts au dieu par des voyageurs qu'il avoit ſauvés du naufrage, que les prêtres ne ſeroient pas ſi fiers, ſi l'on avoit pu tenir regiſtre des prieres de tous les honnêtes gens que Neptune avoit laiſſé périr. Notre athée donna de bonnes loix aux Mantinéens, & mourut tranquillement à Corinthe.

Anaxarque d'Abdere fut plus fameux par la licence de ſes mœurs, que par ſes ouvrages. Il jouit de toute la faveur d'Alexandre : il s'occupa à corrompre ce jeune prince par la flatterie. Il parvint à le rendre inacceſſible à la vérité. Il eut la baſſeſſe de le conſoler du meurtre de Clitus. *An ignoras*, lui diſoit-il, *jus & fas Jovi aſſidere, ut quidquid rex agat, id fas juſtumque putetur.* Il avoit long-temps ſollicité auprès d'Alexandre la perte de Nicocreon, tyran de l'île de Chypre. Une tempête le jeta entre les mains de ce dangereux ennemi. Alexandre n'étoit plus. Nicocreon fit piler Anaxarque dans un mortier. Ce malheureux mourut avec une fermeté digne d'un plus honnête homme. Il s'écrioit ſous les coups de pilon : *Anaxarchi culeum, non Anaxarchum tundis.* On dit auſſi de lui, qu'il ſe coupa la langue avec les dents, & qu'il la cracha au viſage du tyran.

ELEAZAR, (*Hiſt. ſacr.*) troiſieme fils d'Aaron, & ſon ſucceſſeur dans la dignité de grand-prêtre, *nomb. XX, 26.* Le ſouverain pontificat demeura dans ſa famille juſqu'au temps du grand-prêtre Héli, qui étoit de la famille d'Ithamar. (+)

ELÉAZAR, (*Hiſt. ſacr.*) fils d'Abinadab, à qui l'on confia la garde de l'arche du Seigneur, lorſqu'elle fut renvoyée par les Philiſtins. L'écriture dit qu'on conſacra *Eléazar* pour être le gardien de l'arche du Seigneur, ſoit que cette conſécration fût une ſimple deſtination à cet emploi, ſoit qu'on lui donnât l'onction ſacerdotale, ou qu'on l'obligeât à ſe purifier pour recevoir chez lui ce dépôt ſacré. (+)

ELÉAZAR, (*Hiſt. ſacr.*) fils d'Aod, frere d'Iſaï, un des trois braves qui traverſerent avec impétuoſité le camp des ennemis du peuple de Dieu, pour aller quérir au roi David de l'eau de la citerne qui étoit proche la porte de Bethléem. Une autre fois, les Iſraélites, ſaiſis d'une frayeur ſubite, à la vue de l'armée nombreuſe des Philiſtins, prirent lâchement la fuite, & abandonnerent David. *Eléazar* ſeul arrêta la fureur des ennemis, & en fit un ſi grand carnage, que ſon épée ſe trouva collée à ſa main. (+)

ELÉAZAR, (*Hiſt. ſacr.*) ſurnommé *Auran* ou *Abaron*, frere des Maccabées, étoit le dernier des cinq fils de Mathatias. Dans la bataille que Judas livra à l'armée d'Antiochus Eupator, *Eléazar*, appercevant un éléphant plus grand & plus richement enharnaché que les autres, & s'imaginant que ce pouvoit être celui du roi, réſolut de ſauver ſon peuple, & de s'acquérir un nom immortel ; *I. Mac. vj, 44.* Il ſe fit donc jour à travers les plus épais bataillons, ſe coula ſous le ventre de l'éléphant, & le tua à coups d'épée ; mais ayant été accablé ſous le poids de l'animal, il fut enſeveli ſous ſon propre triomphe. On eſt partagé ſur l'action d'*Eléazar*, & le motif qui l'y a porté : les uns l'accuſent d'avoir été lui-même cauſe de ſa mort par un motif de vaine gloire : les autres, avec plus de raiſon, louent ſon action comme l'effet d'un courage héroïque. C'eſt en effet un citoyen qui s'expoſe à un grand péril pour le ſalut de ſon peuple, mais non à une mort véritable, puiſqu'il pouvoit arriver que la bête tombât de telle maniere, qu'il eût le temps de ſe retirer. Il y auroit plus de difficulté ſur le ſecond motif que l'écriture ſemble lui attribuer, qui étoit d'*acquérir un nom immortel* ; mais pour juſtifier l'expreſſion, il n'eſt pas néceſſaire qu'*Eléazar* ait été pouſſé formellement par ce motif, il ſuffit que ſon action dût lui acquérir un grand nom chez la poſtérité. (+)

ELÉAZAR, (*Hiſt. ſacr.*) l'un des principaux docteurs de la loi chez les Juifs, qui ſouffrit la mort dans la perſécution d'Antiochus Epiphanes. Ce prince voulut l'obliger de violer la loi, en mangeant de la chair de porc ; mais ce vénérable vieillard lui ayant réſiſté courageuſement, Antiochus le fit cruellement fouetter. Ceux qui étoient préſens, touchés d'une compaſſion injuſte, propoſerent au ſaint martyr de feindre de manger les viandes immolées aux idoles, pour s'arracher au ſupplice ; mais *Eléazar* eut horreur d'un tel conſeil, & refuſa de conſerver ſa vie par cette lâcheté criminelle ; & les bourreaux ayant continué de le tourmenter, il expira entre leurs mains. *II. Mac. vj, 19.* (+)

ELÉAZAR, (*Hiſt. ſacr.*) fils d'Onias

premier, & frere de Simon, ſurnommé le *Juſte*, ſuccéda à ſon frere dans la ſouveraine ſacrificature, parce qu'Onias, ſon neveu, étoit encore trop jeune pour l'exercer. Ptolémée Philadelphe, roi d'Egypte, lui envoya cent mille Juifs qui étoient captifs dans ſon royaume, & le pria par des lettres obligeantes, accompagnées de riches préſens, de lui communiquer les loix des Juifs. Ce pontife lui envoya LXXII ſavans de ſa nation, qui traduiſirent la Bible d'hébreu en grec; & c'eſt la *verſion* qu'on nomme ordinairement des *Septante*.

Il eſt fait mention dans l'écriture de pluſieurs autres *Eléazars*, dont on ne connoît que le nom. (+)

ELECTEURS, ſ. m. pl. (*Hiſtoire & droit public d'Allemagne.*) On donne ce nom en Allemagne à des princes qui ſont en poſſeſſion du droit d'élire l'empereur. Les auteurs ne s'accordent pas ſur l'origine de la dignité électorale dans l'Empire. Paſquier dans ſes *recherches*, croit qu'après l'extinction de la race des Carlovingiens, l'élection des empereurs fut commiſe à ſix des princes les plus conſidérables de l'Allemagne, auxquels on ajoutoit un ſeptieme en cas que les voix fuſſent partagées également. Quelques-uns prétendent que l'inſtitution des *électeurs* doit être rapportée au temps d'Othon III, d'autres au temps d'Othon IV, d'autres à celui de Fréderic II. Il s'eſt auſſi trouvé des écrivains qui ont cru que c'étoit le pape de qui les *électeurs* dérivoient leur droit; mais c'eſt une erreur, attendu que le ſouverain pontife n'ayant jamais eu aucun droit ſur le temporel de l'Empire, n'a jamais pu conférer le privilege d'élire un empereur. Le ſentiment le plus vraiſemblable, eſt que le college électoral prit naiſſance ſous le regne de Fréderic II, & qu'il s'établit du conſentement tacite des autres princes & états de l'Empire, qui avoient lieu d'être fatigués des troubles, de la confuſion & de l'anarchie qui depuis long-temps agitoient l'Allemagne; ces malheurs étoient des ſuites néceſſaires des longs interregnes qui arrivoient lorſque l'élection de l'empereur ſe faiſoit par tous les états de l'Empire. Cependant il y a des auteurs qui prétendent que les *électeurs* ſe ſont arrogé pour toujours un droit qui ne leur avoit été originairement déféré que par la néceſſité des circonſtances & ſeulement pour un temps, & que toutes choſes étant rentrées dans l'ordre, les autres états de l'Empire devroient auſſi rentrer dans le droit de concourir à donner un chef à l'Empire. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la bulle d'or eſt la premiere loi de l'Empire qui fixe le nombre des *électeurs*, & aſſigne à chacun d'eux ſes fonctions: par cette loi le nombre eſt fixé à ſept, dont trois eccléſiaſtiques, & quatre laïques. Mais en 1648, par le traité de Weſtphalie on créa un cinquieme électorat ſéculier en faveur du duc de Baviere; enfin en 1692, on en créa un ſixieme en faveur du duc de Brunswick-Lunebourg, ſous le nom d'*électorat de Hannovre*; mais ce prince ne fut admis ſans contradiction dans le college électoral qu'en 1708; de ſorte qu'il y a préſentement neuf *électeurs*, trois eccléſiaſtiques; ſavoir, ceux de Mayence, de Treves & de Cologne, & ſix ſéculiers qui ſont, le roi de Boheme, le duc de Baviere, le duc de Saxe, le Margrave de Brandebourg, le comte Palatin du Rhin, & le duc de Brunswick-Hannovre. Ces *électeurs* ſont en poſſeſſion des grands offices de l'Empire qu'on appelle *archi-officia Imperii*.

L'*électeur* de Mayence eſt archi-chancelier de l'Empire en Germanie. L'*électeur* de Treves a le titre d'archi-chancelier de l'Empire pour les Gaules & le royaume d'Arles; l'*électeur* de Cologne eſt archi-chancelier de l'Empire pour l'Italie. Ces trois *électeurs* ſont archevêques.

Le roi de Boheme eſt *archi-pincerna*, c'eſt-à-dire, grand échanſon de l'Empire. L'*électeur* de Baviere eſt *archi-dapifer*, grand-maître d'hôtel. L'*électeur* de Saxe eſt *archi-mareſcallus*, grand-maréchal. L'*électeur* de Brandebourg eſt *archi-camerarius*, grand-Chambellan. L'*électeur* Palatin eſt *archi-theſaurarius*, grand-tréſorier de l'Empire. Quant à l'*électeur* de Hannovre, on ne lui a point encore aſſigné d'office. Il y a tout lieu de croire que la dignité électorale ou le droit d'élire l'empereur n'a été attaché aux grands offices de la couronne, que parce que

dans les commencemens c'étoient les grands officiers qui annonçoient l'élection qui avoit été faite par tous les états de l'Empire. Le jour du couronnement, les *électeurs* sont tenus d'exercer leurs fonctions auprès de l'empereur par eux-mêmes ou par leurs substituts, dont les offices sont héréditaires dans certaines familles. *Voy. l'art.* EMPEREUR, où l'on trouvera les formalités qui se pratiquent à l'élection & au couronnement d'un empereur.

Les *électeurs* ecclésiastiques parviennent à la dignité électorale par le choix des chapitres qui en élisant un archevêque, le font *électeur;* d'où l'on voit que souvent un simple gentilhomme qui est chanoine d'une des trois métropoles de Mayence, de Treves, ou de Cologne, peut parvenir à cette éminente dignité. Pour que les *électeurs* ecclésiastiques puissent jouir du droit d'élire un empereur, il suffit qu'ils aient été élus ou postulés légitimement, sans qu'il soit besoin d'attendre la confirmation du pape.

Les électorats séculiers s'acquierent par le droit de naissance: ils sont héréditaires, ne peuvent se partager, mais appartiennent en entier aux premiers nés des maisons électorales; ils sont majeurs à l'âge de 18 ans, & durant leur minorité, c'est le plus proche des agnats qui est leur tuteur.

Les *électeurs* forment le corps le plus auguste de l'empire; on le nomme le *college électoral.* Voyez *cet article, & l'article* DIETE. Ils jouissent d'un grand nombre de prérogatives très-considérables qui les mettent au dessus des autres princes d'Allemagne. 1°. Ils ont le droit d'élire un empereur & un roi des Romains, seuls & sans le concours des autres états de l'Empire. 2°. Ils peuvent s'assembler pour former une diete électorale, & délibérer de leurs affaires particulieres & de celles de tout l'Empire, sans avoir besoin pour cela du consentement de l'empereur. 3°. Ils exercent dans leurs électorats une juridiction souveraine sans que leurs vassaux & sujets puissent appeller de leurs décisions aux tribunaux de l'Empire, c'est-à-dire, à la chambre impériale & au conseil aulique, c'est ce qu'on appelle en Allemagne *privilegium de non appellando.* 4°. L'empereur ne peut pas convoquer la diete sans le consentement du college électoral, qui lui est aussi nécessaire dans les affaires pressées & qui ne souffrent point de délai. 5°. Chaque *électeur* a le droit de présenter deux assesseurs ou juges de la chambre impériale. 6°. Les *électeurs* sont exempts de payer des droits à la chancellerie impériale, lorsqu'ils prennent l'investiture de leurs états.

Les *électeurs* prétendent marcher de pair avec les têtes couronnées, & même ils ne cedent point le pas aux rois à la cour de l'empereur; ils ont le droit d'envoyer des ambassadeurs. L'empereur, quand il leur écrit, traite les *électeurs* ecclésiastiques de *neveux*, & les séculiers d'*oncles.* Ils veulent être seuls en droit de dresser les articles de la capitulation impériale: mais ce droit leur est contesté par les autres princes & états de l'Empire; cependant jusqu'à présent ils en sont demeurés en possession. *V.* CAPITULATION IMPÉRIALE.

Outre ces privileges qui sont communs à tous les *électeurs*, il y en a encore d'autres qui sont particuliers à chacun d'eux, & que l'on peut voir dans les auteurs qui ont écrit sur le droit public d'Allemagne. *V.* Vitriarii *Institut. juris publ.*

Les attributs de la dignité électorale, sont le bonnet & le manteau fourrés d'hermine, l'épée, & la crosse pour les ecclésiastiques, *&c.* On leur donne le titre d'*alteſſe électorale.* Le fils aîné d'un *électeur* séculier se nomme *prince électoral.* (--)

ELECTEUR, s. m. (*Jurisprudence.*) est celui qui donne son suffrage pour l'élection qui se fait de quelque personne, soit pour un bénéfice, soit pour un office, commission, ou autre place. *Voyez ci-après* ELECTION. (*A*)

ELECTIF, adj. (*Hist. mod.*) chose qui se fait ou qui se passe par élection. *Voyez* ELECTION.

L'empire d'Allemagne étoit héréditaire du temps de Charlemagne & de ses successeurs jusqu'à la mort de l'empereur Louis IV., en 912. L'Empire commença dès-lors à être électif en la personne de Conrad I, & depuis ce temps-là l'Empire, quoique quelquefois héréditaire, fut censé *électif*, parce que les fils ne succédoient à leurs peres

peres que du conſentement du corps germanique. D'ailleurs cette dignité paſſa en différentes maiſons, ſans égard au prétendu droit de ſucceſſion. Juſqu'au temps de l'empereur Fréderic II, en 1212, l'Empire a toujours été *électif*, juſqu'à ce que la maiſon d'Autriche, en le laiſſant tel en apparence, l'ait rendu réellement héréditaire, comme on l'a vu depuis Charles-quint juſqu'à Charles VI.

Il y a des bénéfices *électifs*. Les charges municipales ſont généralement *électives* en Angleterre, & vénales en Eſpagne. La Pologne eſt un royaume *électif*. Avant le concordat, les évêchés étoient *électifs* en France, & ſont maintenant à la nomination du roi, *&c. Chambers* & *Trév.* (*G*)

ELECTION, (*Arithm. & Alg.*) dans les nombres & les combinaiſons, eſt la différente maniere de prendre quelques nombres ou quantités données, ou ſéparément, ou deux à deux, ou trois à trois, ſans avoir égard à leurs places. Ainſi les quantités *a*, *b*, *c*, peuvent être priſes de ſept façons différentes, comme *a b c*, *a b*; *a c*, *b c*, & *a*, *b*, *c*. *Voyez* COMBINAISON, ALTERNATION, PERMUTATION. (*O*)

ELECTION, *electio* en *Théologie*, ſignifie quelquefois *prédeſtination à la grace & à la gloire*, & quelquefois *à la grace* ſeulement, ou *à la gloire* ſeulement. *V.* PRÉDESTINATION.

C'eſt un article de foi, que l'*élection* à la grace eſt purement gratuite & abſolument indépendante de la préviſion des mérites de l'homme. Mais c'eſt une queſtion ſur laquelle les Théologiens ſont partagés, que de ſavoir ſi l'*élection* à la gloire eſt antécédente ou conſéquente à la préviſion des mérites de l'homme.

Ceux qui ſoutiennent qu'elle eſt conſéquente à cette préviſion, ont pour eux pluſieurs textes de l'Ecriture qui paroiſſent déciſifs. Leurs adverſaires trouvent dans la tradition, & ſur-tout dans les écrits de S. Auguſtin, un grand nombre de paſſages favorables à l'*élection* antécédente à la préviſion de nos bonnes œuvres: c'eſt ce qu'on appelle en termes d'école, *electio* ou *prædeſtinatio ante vel poſt prævisa merita*. *Voy.* PRÉDESTINATION. (*G*)

ELECTION IMPÉRIALE. *Voy.* EMPEREUR & ELECTEURS.

ELECTION D'AMI *ou* EN AMI. (*Juriſp.*) ce terme eſt uſité dans quelques provinces pour exprimer la déclaration que celui qui paroît être acquéreur ou adjudicataire d'un immeuble, fait du nom du véritable acquéreur pour éviter doubles droits ſeigneuriaux. Le ſtyle uſité dans quelques provinces eſt que l'acquéreur ou adjudicataire déclare dans le contrat ou dans l'adjudication qu'il acquiert *pour lui*, *ſon ami élu* ou *à élire*; ce qu'il ſtipule ainſi, afin de pouvoir faire enſuite ſon *élection en ami* ou déclaration du nom de celui au profit duquel l'acquiſition doit demeurer. Les *élections en ami* ſont uſitées dans toutes les adjudications de biens qui ſe font par juſtice, ces ſortes d'adjudications ſe faiſant toujours à un procureur, lequel à l'inſtant ou par un acte ſéparé déclare que l'adjudication à lui faite eſt pour un tel: ces *élections en ami* ont auſſi lieu dans les ventes volontaires.

Au moyen de la déclaration ou *élection en ami*, il n'y a qu'une vente, & il n'en eſt point dû doubles droits; mais il faut pour cela que l'*élection en ami* ou déclaration ſoit faite dans le temps fixé par la loi, coutume ou uſage des lieux; autrement la déclaration ſeroit regardée comme une revente qui produiroit de nouveaux droits au profit du ſeigneur. Suivant le préſident Faber, l'acquéreur ou adjudicataire ne doit avoir que quarante jours pour faire ſa déclaration, conformément aux loix du code, liv. IV. tit. 50. *Si quis alteri vel ſibi ſub alterius nomine vel aliâ pecuniâ emerit.* Dans quelques endroits, l'acquéreur a un an pour faire l'*élection en ami*; dans d'autres, deux ans ou plus. (*A*)

ELECTION EN MATIERE BÉNÉFICIALE, (*Juriſp.*) eſt le choix qui eſt fait par pluſieurs perſonnes d'un eccléſiaſtique, pour remplir quelque bénéfice, office ou dignité eccléſiaſtique.

Cette voie eſt la plus ancienne de toutes celles qui ſont uſitées pour remplir ces ſortes de places, & elle remonte juſqu'à la naiſſance de l'Egliſe.

La premiere *élection* qui fut faite de cette eſpece, fut après l'aſcenſion de J. C.

Les apôtres s'étant retirés dans le cénacle avec les autres disciples, la sainte Vierge, les saintes femmes, & les parens du Seigneur, S. Pierre leur proposa d'élire un apôtre à la place de Judas. Après avoir invoqué le Seigneur, ils tirerent au sort entre Barnabas & Matthias, & le sort tomba sur ce dernier. L'assemblée où cette *élection* fut faite, est comptée pour le premier concile de Jérusalem : tous les fideles, même les femmes eurent part à l'*élection*.

Au second concile de Jérusalem, tenu dans la même année, on fit l'*élection* des premiers diacres.

Ce fut aussi dans le même temps & par voie d'*élection*, que S. Jacques, surnommé *le Mineur* ou *le Juste*, fut établi premier évêque de Jérusalem.

A mesure que l'on établit des évêques dans les autres villes, ils furent élus de la même maniere, c'est-à-dire par tous les fideles du diocese assemblés à cet effet, tant le clergé que le peuple. Cette voie parut d'abord la plus naturelle & la plus canonique pour remplir les sieges épiscopaux, étant à présumer que celui qui réuniroit en sa faveur la plus grande partie de suffrages du clergé & du peuple, seroit le plus digne de ce ministere, & qu'on lui obéiroit plus volontiers.

Optat dit de Cécilien, qui fut évêque de Carthage en 311, qu'il avoit été choisi par les suffrages de tous les fideles.

Ce fut le peuple d'Alexandrie qui voulut avoir S. Athanase, lequel fut fait évêque de cette ville en 326; & ce saint prélat dit, en parlant de lui-même, que s'il avoit mérité d'être dépose, il auroit fallu, suivant les constitutions ecclésiastiques, appeller le clergé & le peuple pour lui donner un successeur.

S. Léon, qui fut élevé sur le saint siege en 440, dit qu'avant de consacrer un évêque, il faut qu'il ait l'approbation des ecclésiastiques, le témoignage des personnes distinguées, & le consentement du peuple.

S. Cyprien qui vivoit encore en 545, veut que l'on regarde comme une tradition apostolique, que le peuple assiste à l'*élection* de l'évêque, afin qu'il connoisse la vie, les mœurs & la conduite de celui que les évêques doivent consacrer.

Cet usage fut observé tant en Orient que dans l'Italie, en France & en Afrique : le métropolitain & les évêques de la province assistoient à l'*élection* de l'évêque ; & après que le clergé & le peuple s'étoient choisi un pasteur, s'il étoit jugé digne de l'épiscopat, il étoit sacré par le métropolitain qui avoit droit de confirmer l'*élection*. Celle de métropolitain étoit confirmée par le patriarche ou par le primat, & l'*élection* de ceux-ci étoit confirmée par les évêques assemblés comme dans un concile ; le nouvel évêque, aussi-tôt après sa consécration, écrivoit une lettre au pape pour entretenir l'union de son église avec celle de Rome.

L'*élection* des évêques fut ainsi faite par le clergé & le peuple pendant les douze premiers siecles de l'Eglise. Cette forme fut autorisée en France par plusieurs conciles, notamment par le cinquieme concile d'Orléans en 549, par un concile tenu à Paris en 614; & Yves de Chartres assure dans une de ses lettres, qu'il n'approuvera pas l'*élection* qui avoit été faite d'un évêque de Paris, à moins que le clergé & le peuple n'ait choisi la même personne, & que le métropolitain & les évêques n'el'aient approuvée d'un consentement unanime.

On trouve néanmoins beaucoup d'exemples dans les premiers siecles de l'Eglise, d'évêques nommés sans *élection*; le concile de Laodicée défendit même que l'évêque fût élu par le peuple.

Il y eut aussi un temps où les *élections* des évêques furent moins libres en France; mais elles furent rétablies par un capitulaire de Louis le Débonnaire de l'an 822, que l'on rapporte au concile d'Astigni, n'ignorant pas, dit l'empereur, les sacrés canons, & voulant que l'Eglise jouisse de sa liberté, nous avons accordé que les évêques soient élus par le clergé & par le peuple, & pris dans le diocese, en considération de leur mérite & de leur capacité, gratuitement & sans acception de personnes.

Les religieux avoient part à l'*élection* de l'évêque, de même que les autres ecclésiastiques, tellement que le vingt-huitieme canon du concile de Latran tenu en 1139,

défend aux chanoines (de la cathédrale) ſous peine d'anathême, d'exclure de l'*élection* de l'évêque les hommes religieux.

Il faut néanmoins obſerver que dans les temps même où les évêques étoient élus par le conſentement unanime du clergé, des moines, & du peuple, les ſouverains avoient dès-lors beaucoup de part aux *élections*, ſoit parce qu'on ne pouvoit faire aucune aſſemblée ſans leur permiſſion, ſoit parce qu'en leur qualité de ſouverains & de protecteurs de l'Egliſe ils ont intérêt d'empêcher qu'on ne mette point en place ſans leur agrément, des perſonnes qui pourroient être ſuſpectes; le clergé de France a toujours donné au roi dans ces occaſions des marques du reſpect qu'il lui devoit.

On trouve dès le temps de la premiere race, des preuves que nos rois avoient déja beaucoup de part à ces *élections*. Quelques auteurs prétendent que les rois de cette race conféroient les évêchés à l'excluſion du peuple & du clergé, ce qui paroît néanmoins trop général. En effet, les lettres que Dagobert écrivit au ſujet de l'ordination de Saint-Dizier de Cahors, à S. Sulpice & aux autres évêques de la province, font mention expreſſe du conſentement du peuple; & dans les conciles de ce temps on recommandoit la liberté des *élections*, qui étoit ſouvent mal obſervée; ainſi l'uſage ne fut pas toujours uniforme ſur ce point.

Il eſt ſeulement certain que depuis Clovis juſqu'en 590, aucun évêque n'étoit inſtallé, ſinon par l'ordre ou du conſentement du roi.

Grégoire de Tours qui écrivoit dans le même ſiecle, fait ſouvent mention du conſentement & de l'approbation que les rois de la premiere race donnoient aux évêques qui avoient été élus par le clergé & par le peuple; & Clotaire II, en confirmant un concile de Paris qui déclare nulle la conſécration d'un évêque faite ſans le conſentement du métropolitain, des eccléſiaſtiques & du peuple, déclara que celui qui avoit été ainſi élu canoniquement, ne devoit être ſacré qu'après avoir obtenu l'agrément du roi.

Dans les formules du moine Marculphe qui vivoit dans le ſeptieme ſiecle, il y en a trois qui ont rapport aux *élections*. La premiere eſt l'ordre ou précepte par lequel le roi déclare au métropolitain, qu'ayant appris la mort d'un tel évêque, il a réſolu, de l'avis des évêques & des grands, de lui donner un tel pour ſucceſſeur. La ſeconde eſt une lettre pour un des évêques de la province. La troiſieme eſt la requête des citoyens de la ville épiſcopale, qui demandent au roi de leur donner pour évêque un tel dont ils connoiſſent le mérite; ce qui ſuppoſe que l'on attendoit le conſentement du peuple, mais que ce n'étoit pas par forme d'*élection*.

Il y eut même ſous la premiere race pluſieurs évêques nommés par le roi ſans aucune *élection* précédente, comme S. Amant d'Utrecht & S. Léger d'Autun. La formule du mandement que le roi faiſoit expédier ſur cette nomination, eſt rapportée par Marculphe. Il y eſt dit que le roi, ayant conféré avec les évêques & principaux officiers de ſa cour, avoit choiſi un tel pour remplir le ſiege vacant.

Cette maniere de pourvoir aux évêchés étoit quelquefois néceſſaire, pour empêcher les brigues & la ſimonie : c'étoit auſſi ſouvent la faveur ſeule qui déterminoit la nomination.

Charlemagne & Louis le Débonnaire firent tous leurs efforts pour rétablir l'ancienne diſcipline ſur les *élections*. Le premier diſpoſa néanmoins de pluſieurs évêchés, par le conſeil des prélats & des grands de ſa cour, ſans attendre l'*élection* du clergé & du peuple. Pluſieurs croient qu'il en uſa ainſi du conſentement de l'Egliſe, pour remédier aux maux dont elle étoit alors affligée : il rendit même à pluſieurs égliſes la liberté des *élections*, par des actes exprès.

Il y eut ſous cette ſeconde race pluſieurs canons & capitulaires, faits pour conſerver l'uſage des *élections*; mais ce fut toujours ſans donner atteinte aux droits. On tenoit alors pour principe qu'en cas de trouble & d'abus le roi pouvoit nommer à l'évêché; tellement que l'évêque-viſiteur avertiſſoit ceux qui devoient élire, que s'ils ſe laiſſoient ſéduire par quelque

moyen injuſte, l'empereur nommeroit ſans contrevenir aux canons.

Les choſes changerent bien de forme ſous la troiſieme race; les chapitres des cathédrales s'attribuerent le droit d'élire ſeuls les évêques, privativement au reſte du clergé & au peuple. Au commencement du xiij ſiecle ils étoient déja en poſſeſſion d'élire ainſi ſeuls l'évêque & les métropolitains; de confirmer ſeuls l'*élection*, ſans appeller leurs ſuffragans, comme il paroît par le concile de Latran, tenu en 1215. Les papes, auxquels on s'adreſſoit ordinairement lorſqu'il y avoit conteſtation ſur la confirmation des évêques, firent de ce droit une cauſe majeure réſervée au ſaint ſiege : les droits du roi furent cependant toujours conſervés.

Lorſque Philippe Auguſte partit pour ſon expédition d'outre-mer, entre les pouvoirs qu'il laiſſa pour la régence du royaume à ſa mere & à l'archevêque de Rheims, il marqua ſpécialement celui d'accorder aux chapitres des cathédrales la permiſſion d'élire un évêque.

S. Louis accorda le même pouvoir à la reine ſa mere, lorſqu'il l'établit régente du royaume. Il ordonna cependant par la pragmatique ſanction qu'il fit dans le même temps, en 1268, que les égliſes cathédrales & autres auroient la liberté des *élections*.

L'*élection* des abbés étoit réglée ſur les mêmes principes que celle des évêques. Les abbés étoient élus par les moines du monaſtere qu'ils devoient gouverner. Ils étoient ordinairement choiſis entre les moines de ce monaſtere; quelquefois néanmoins on les choiſiſſoit dans un monaſtere voiſin, ou ailleurs. Avant de procéder à l'*élection*, il falloit obtenir le conſentement du roi; & celui qui étoit élu abbé, ne pouvoit auſſi avoir l'agrément du roi, avant d'être confirmé & béni par l'évêque.

Les autres bénéfices, offices & dignités étoient conférés par les ſupérieurs eccléſiaſtiques; ſavoir les bénéfices ſéculiers par l'évêque, & les réguliers par les abbés, chacun dans leur dépendance. Les uns & les autres n'agiſſoient dans leur choix qu'avec connoiſſance de cauſe, & ne ſe déterminoient que par le mérite du ſujet. L'évêque choiſiſſoit ordinairement des prêtres & des clercs entre les plus ſaints moines; les abbés y conſentoient pour le bien général de l'Egliſe, qu'ils préféroient à l'avantage particulier de leur monaſtere.

Il y avoit dans le xij ſiecle une grande confuſion dans les *élections* pour les prélatures; chaque égliſe avoit ſes regles & ſes uſages, qu'elle changeoit ſelon les brigues qui prévaloient.

Ce fut pour remédier à ces déſordres, que le quatrieme concile de Latran, tenu en 1215, fit une regle générale, ſuivant laquelle on reconnoît trois formes différentes d'*élections*, qui ſont rapportées aux décrétales, *liv. I. tit. vj. capit. Quia propter.*

La premiere eſt celle qui ſe fait par ſcrutin.

La ſeconde eſt de nommer des commiſſaires, auxquels tout le chapitre donne pouvoir d'élire en ſon lieu & place.

La troiſieme forme d'*élection* eſt celle qui ſe fait par une eſpece d'inſpiration divine, lorſque par acclamation tous les électeurs ſe réuniſſent pour le choix d'un même ſujet.

Ce même concile de Latran, celui de Bourges en 1276, celui d'Auſch en 1300, les conciles provinciaux de Narbonne & de Toulouſe, tenus à Lavaur en 1368, déclarent nulle toute *élection* faite par abus de l'autorité ſéculiere ou eccléſiaſtique.

La liberté des *élections* ayant encore été troublée en France par les entrepriſes des papes, ſur-tout depuis que Clément V eut transféré le ſaint ſiege à Avignon, le concile de Conſtance en 1418, & celui de Baſle en 1431, tenterent toutes ſortes de voies pour rétablir l'ancienne diſcipline.

Les difficultés qu'il y eut par rapport à ces conciles, firent que Charles VII convoqua à Bourges en 1438 une aſſemblée de tous les ordres du royaume, dans laquelle fut dreſſée la pragmatique ſanction, laquelle entr'autres choſes rétablit les *élections* dans leur ancienne pureté. L'aſſemblée de Bourges permit aux rois & aux princes de leur ſang, d'employer leurs recommandations auprès des électeurs, en

faveur des perſonnes qui auroient rendu ſervice à l'état.

Nos rois continuerent en effet d'écrire des lettres de cette nature, & de nommer des commiſſaires pour aſſiſter à l'*élection*.

Les papes cependant firent tous leurs efforts pour obtenir la révocation de la pragmatique, ainſi qu'on le dira *au mot* PRAGMATIQUE.

Enfin en 1516 François I, voulant prévenir les ſuites fâcheuſes que les différens de la cour de France avec celle de Rome pouvoient occaſioner, fit avec Léon X, une eſpece de tranſaction, connue ſous le nom de *concordat*.

On y fait mention des fraudes & des brigues qui ſe pratiquoient dans les *élections*, & il eſt dit que les chapitres des égliſes cathédrales de France ne procéderont plus à l'avenir, le ſiege vacant, à l'*élection* de leurs évêques; mais que le roi ſera tenu de nommer au pape, dans les ſix mois de la vacance, un docteur ou licencié en théologie ou en droit canonique, âgé de 27 ans au moins, pour en être pourvu par le pape; que ſi la perſonne nommée par le roi n'a pas les qualités requiſes, le roi aura encore trois mois pour en nommer un autre, à compter du jour que le pape aura fait connoître les cauſes de récuſation; qu'après ces trois mois il y ſera pourvu par le pape; que les *élections* qui ſe feront au préjudice de ce traité, ſeront nulles; que les parens du roi, les perſonnes éminentes en ſavoir & en doctrine, & les religieux mendians, ne ſont point compris dans la rigueur de cet article; que pour les abbayes & prieurés conventuels vraiment électifs, il en ſera uſé comme aux évêchés, à l'exception de l'âge, qui ſera fixé à vingt-trois ans; que ſi le roi nomme aux prieurés un ſéculier ou un religieux d'un autre ordre, ou un mineur de vingt-trois ans, le pape ſe réſerve le droit de le refuſer, & d'en nommer un autre après les neuf mois paſſés, en deux termes, comme dans les évêchés. Il eſt dit que l'on n'entend pas néanmoins déroger par cet article, aux privileges dont jouiſſent quelques chapitres & quelques monaſteres qui ſe ſont maintenus en poſſeſſion d'élire leurs prélats & leurs ſupérieurs, en gardant la forme preſcrite par le chapitre *Quia propter*.

Sur la maniere dont le roi en uſe pour les nominations, *voy.* EVÊCHÉS & NOMINATION ROYALE.

Le clergé de France a renouvellé en pluſieurs occaſions ſes vœux pour le rétabliſſement des *élections* à l'égard des évêchés, abbayes & autres prélatures, comme on le voit dans le cahier qu'il préſenta aux états d'Orléans en 1560; dans celui qu'il dreſſa pour être préſenté aux états de Blois, dans le concile de Rouen en 1581, celui de Rheims en 1583, le cahier de l'aſſemblée générale du clergé en 1595, & celui de l'aſſemblée de 1605.

L'*article 1er.* de l'ordonnance d'Orléans, en 1560, porte que les archevêques & évêques ſeront déſormais élus & nommés; ſavoir, les archevêques par les évêques de la province & par le chapitre de la métropole; les évêques, par l'archevêque, les évêques de la province, & les chanoines de l'égliſe cathédrale appellés avec eux, douze gentilshommes qui ſeront élus par la nobleſſe du dioceſe, & douze notables bourgeois élus en l'hôtel de la ville archiépiſcopale ou épiſcopale : tous leſquels s'accorderont de trois perſonnages de qualités requiſes, âgés au moins de trente ans, qu'ils préſenteront à Sa Majeſté qui choiſira l'un des trois.

L'exécution de cette ordonnance a été commandée par l'*art. 36* de celle de Rouſſillon; cependant cet article de l'ordonnance d'Orléans & pluſieurs autres ne s'obſervent point.

Ainſi les évêchés ne ſont plus électifs.

A l'égard des abbayes, toutes celles qui étoient électives, ſont aſſujetties par le concordat à la nomination royale, à l'exception ſeulement des chefs d'ordre & des quatre filles de Cîteaux. On ſuit encore dans ces abbayes, pour les *élections*, les regles preſcrites par la pragmatique ſanction.

Pour ce qui eſt des dignités des chapitres qui ſont électives, des généraux d'ordres réguliers qui n'ont pas le titre d'*abbés*, & des abbayes triennales électives, les *élections* dépendent en partie

des usages & statuts particuliers de chaque église, congrégation ou communauté.

Il y a néanmoins plusieurs regles tirées du droit canonique, qui sont communes à toutes les *élections*.

On ne peut valablement faire aucun acte tendant à l'*élection* d'un nouvel abbé, ou autre bénéficier ou officier, jusqu'à ce que la place soit vacante, soit par mort ou autrement.

Avant de procéder à l'*élection* dans les abbayes qui sont électives, il faut que le chapitre obtienne le consentement du roi, lequel peut nommer un commissaire pour assister à l'*élection*, à l'effet d'empêcher les brigues, & de faire observer ce qui est prescrit par les canons & les ordonnances du royaume.

Pour que l'*élection* soit canonique, il faut y appeller tous ceux qui ont droit de suffrage; les absens doivent être avertis, pourvu qu'ils ne soient pas hors du royaume.

Ceux qui sont retenus ailleurs par quelque empêchement légitime, ne peuvent donner leur suffrage par lettres; mais ils peuvent donner leur procuration à cet effet à un ou plusieurs des capitulans, pourvu néanmoins qu'ils donnent à chacun d'eux solidairement le droit de suffrage; & dans ce cas le chapitre peut choisir entr'eux celui qu'il juge à propos, pour représenter l'absent. Celui-ci peut aussi donner pouvoir à quelqu'un qui n'est pas *de gremio*, si le chapitre veut bien l'agréer. Le fondé de procuration ne peut nommer qu'une seule personne, soit que la procuration marque le nom de la personne qu'il doit nommer, ou qu'elle soit laissée à son choix.

Si l'on omettoit d'appeller un seul capitulant, ou qu'il n'eût pas été valablement appellé, l'*élection* seroit nulle, à moins que pour le bien de la paix il n'approuvât l'*élection*.

Il suffit au reste d'avoir appellé à l'*élection* ceux qui y ont droit de suffrage; s'ils négligent de s'y trouver, ou si, après y avoir assisté, ils se retirent avant que l'*élection* soit consommée, & même avant d'avoir donné leur suffrage, ils ne peuvent, sous ce prétexte, contester l'*élection*.

Les chapitres des monasteres doivent procéder à l'*élection* de l'abbé dans les trois mois de la vacance, à moins qu'il n'y ait quelque empêchement légitime; autrement le droit d'y pourvoir est dévolu au supérieur immédiat.

Le temps fixé par les canons pour procéder à l'*élection*, court contre les électeurs, du jour qu'ils négligent de faire lever l'empêchement qui les arrête.

Le concile de Basle veut que les électeurs, pour obtenir du ciel les lumieres & les graces dont ils ont besoin, entendent avant l'*élection* la messe du Saint-Esprit, qu'ils se confessent & communient; & que ceux qui ne satisferont pas à ces devoirs, soient privés de plein droit de la faculté d'élire, pour cette fois.

Chaque électeur doit faire serment entre les mains de celui qui préside, qu'il choisira celui qu'il croira en conscience pouvoir être le plus utile à l'Eglise pour le spirituel & le temporel, & qu'il ne donnera point son suffrage à ceux qu'il saura avoir promis ou donné directement ou indirectement quelque chose de temporel pour se faire élire. L'abus ne seroit pas moins grand de donner ou promettre dans la même vue quelque chose de spirituel.

Ceux qui procedent à l'*élection*, doivent faire choix d'une personne de bonnes mœurs, qui ait l'âge, & les autres qualités & capacités prescrites par les canons, & par les autres loix de l'Eglise & de l'état.

Il est également défendu par les canons d'élire ou d'être élu par simonie: outre l'excommunication que les uns & les autres encourent par le seul fait, les électeurs perdent pour toujours le droit d'elire; & ceux qui sont ainsi élus, sont incapables de remplir jamais la dignité, le bénéfice ou office auxquels ils ont aspiré.

Lorsque les suffrages ont été entraînés par l'impression de quelque puissance séculiere, l'*élection* est nulle: les électeurs doivent même être suspens pendant trois années de leur ordre & bénéfices, même du droit d'élire; & si celui qui a été ainsi élu, accepte sa nomination, il ne peut sans dispense être élu pour une autre dignité, office ou bénéfice ecclésiastique.

Mais on ne regarde point comme un abus les lettres que le roi peut écrire aux électeurs, pour leur recommander quelque perſonne affectionnée au ſervice de l'Egliſe, du roi & de l'état.

Les novices ni les freres convers ne donnent point ordinairement leurs voix pour l'*élection* d'un abbé ou autre ſupérieur : il y a néanmoins des monaſteres de filles, tels que ceux des Cordelieres, où les ſœurs converſes ſont en poſſeſſion de donner leur voix pour l'*élection* de l'abbeſſe.

Quant à la forme de l'*élection*, on doit ſuivre une des trois qui ſont preſcrites par le iv concile de Latran, ſuivant ce qui a coutume de s'obſerver dans chaque Egliſe ou monaſtere.

On diſtingue dans les *élections* la voix active & la voix paſſive; la premiere eſt le ſuffrage même de chaque électeur, conſidéré par rapport à celui qui le donne, & en tant qu'il a droit de le donner; la voix paſſive eſt ce même ſuffrage conſidéré par rapport à celui en faveur duquel il eſt donné. Il y a des capitulans qui ont voix active & paſſive, c'eſt-à-dire, qui peuvent élire & être élus; d'autres qui ont voix active ſeulement, ſans pouvoir être élus, tels que ceux qui ont paſſé par certaines places auxquelles ils ne peuvent être promus de nouveau, ou du moins ſeulement après un certain temps: enfin ceux qui ſont de la maiſon, ſans être capitulans, n'ont point voix active ni paſſive; ceux qui ſont ſuſpens ne peuvent pareillement élire ni être élus.

Ceux qui ont voix active, doivent tous donner leurs ſuffrages en même temps & dans le même lieu.

Les ſuffrages doivent être purs & ſimples : on ne reçoit point ceux qui ſeroient donnés ſous condition, ou avec quelque alternative ou autre clauſe qui les rendroit incertains.

L'*élection* doit être publiée en la forme ordinaire, auſſi-tôt que tous les capitulans ont donné leurs ſuffrages, afin d'éviter toutes les brigues & les fraudes; & ce ſeroit une nullité de différer la publication, pour obtenir préalablement le conſentement de celui qui eſt élu.

L'*élection* étant notifiée à celui qui a été élu, il doit, dans un mois, à compter de cette notification, accepter ou refuſer; ce délai expiré, il eſt déchu de ſon droit, & le chapitre peut procéder à une nouvelle *élection*.

Ce délai d'un mois ne court à l'égard des réguliers élus, que du jour qu'ils ont pu obtenir le conſentement de leur ſupérieur.

Quand le ſcrutin eſt publié, les électeurs ne peuvent plus varier; & ceux qui ont donné leur voix à celui qui eſt élu, ou qui ont conſenti à l'*élection*, ne peuvent l'attaquer ſous prétexte de nullité, à moins que ce ne ſoit en vertu de moyens dont ils n'avoient pas connoiſſance lorſqu'ils ont donné leur ſuffrage ou conſentement.

Il ne ſuffit pas pour être élu, d'avoir le plus grand nombre de voix; il faut en avoir ſeul plus de la moitié de la totalité. Si les voix ſont partagées entre pluſieurs, de maniere qu'aucun d'eux n'en ait plus de la moitié, il faut procéder à une nouvelle *élection*, quand même la plus grande partie du chapitre ſe réuniroit depuis la publication du ſcrutin, en faveur de celui qui avoit ſeulement le plus grand nombre de voix.

Néanmoins dans l'*élection* d'une abbeſſe, quand le plus grand nombre de voix données à une même perſonne, ne fait pas la moitié, les autres religieuſes peuvent s'unir au plus grand nombre, même après le ſcrutin; & s'il y en a aſſez pour faire plus de la moitié des voix, celle qui eſt élue peut être confirmée par le ſupérieur, ſauf à faire juger l'appel, ſi les oppoſantes à l'*élection* & confirmation veulent le ſoutenir.

Si dans ce même cas les religieuſes ne ſe réuniſſent pas juſqu'à concurrence de plus de la moitié, le ſupérieur, avant de confirmer & bénir celle qui a eu le plus de voix, doit examiner l'*élection*, & les raiſons de celles qui ne veulent pas s'unir; & néanmoins par proviſion la religieuſe nommée par le plus grand nombre, gouverne le temporel & le ſpirituel; mais elle ne peut faire aucune aliénation, ni recevoir de religieuſes à la profeſſion.

La plus grande partie du chapitre nommant une perſonne indigne, eſt privée pour cette fois de ſon droit d'élire, & dans ce cas l'*élection* faite par la moindre partie, ſubſiſte.

Quoiqu'un des capitulans ait nommé une perſonne indigne, il n'eſt point privé de ſon droit d'élire, ſi le ſcrutin où il a donné ſa voix, n'eſt point ſuivi d'une *élection* valable.

Quand les électeurs ont nommé un ou pluſieurs compromiſſaires, ils doivent reconnoître celui que les compromiſſaires ont nommé, pourvuqu'il ait les qualités requiſes.

Les compromiſſaires ayant commencé à procéder à l'*élection*, le chapitre ne peut plus les révoquer, attendu que les choſes ne ſont plus entieres.

Si les compromiſſaires choiſiſſent une perſonne indigne, le droit d'élire retourne au chapitre : il en eſt de même lorſque celui qui eſt nommé refuſe d'accepter.

Mais lorſque les compromiſſaires négligent de faire l'*élection* dans le temps preſcrit par les canons, alors le droit d'élire eſt dévolu au ſupérieur, & non au chapitre qui doit s'imputer de s'en être rapporté à des mandataires négligens.

L'*élection* téant faite par des compromiſſaires, un d'entr'eux doit auſſi-tôt la publier.

S'il arrive que l'*élection* ſoit caſſée par un défaut de forme ſeulement, & non pour incapacité de la perſonne élue, la même perſonne peut être élue de nouveau.

En cas d'appel de l'*élection*, on ne peut procéder à une nouvelle, qu'il n'ait été ſtatué ſur la premiere.

Quand la premiere *élection* n'a pas lieu, ſans que les électeurs ſoient déchus de leur droit, ils ont pour procéder à une nouvelle *élection*, le même délai qu'ils avoient eu pour la premiere, à compter du jour qu'il a été conſtant que celle-ci n'auroit point d'effet.

Ceux qui ne peuvent être élus peuvent être poſtulés, c'eſt-à-dire, demandés au ſupérieur, quand les qualités qui leur manquent ſont telles, que le ſupérieur en peut diſpenſer ; mais le même électeur ne peut pas élire & poſtuler une même perſonne. *Voyez* POSTULATION.

Il n'eſt pas permis à celui qui eſt élu, de faire aucune fonction avant d'être confirmé, à peine de nullité. Le pape eſt le ſeul qui n'ait pas beſoin de confirmation. *Voyez au mot* PAPE.

Avant de confirmer celui qui eſt élu, le ſupérieur doit d'office examiner s'il eſt de bonnes mœurs & de bonne doctrine ; s'il a les qualités & capacités requiſes, quand même perſonne ne critiqueroit l'*élection*.

Cette information de vie & mœurs doit ſe faire dans les lieux où celui qui eſt élu demeuroit depuis quelques années.

Il y a des abbés dont l'*élection* doit être confirmée par l'évêque diocéſain, d'autres par leur général, d'autres par le pape dont ils relevent immédiatement.

Le chapitre, *ſede vacante*, a droit de confirmer les *élections* que l'évêque auroit confirmées.

Les abbés triennaux n'ont pas beſoin de confirmation pour gouverner le ſpirituel, non plus que pour le temporel.

La confirmation doit être demandée par celui qui eſt élu, dans les trois mois du jour du conſentement qu'il a donné à l'*élection*, à moins qu'il ne ſoit retenu par quelque empêchement légitime ; autrement il eſt déchu de ſon droit, & l'on peut procéder à une nouvelle *élection*.

Telles ſont les regles générales que l'on ſuit pour les *élections* ; elles reçoivent néanmoins diverſes exceptions, ſuivant les ſtatuts particuliers, privileges & coutumes de chaque monaſtere, pourvu que ces uſages ſoient conſtans, & qu'ils n'aient rien de contraire au droit naturel ni au droit divin.

Il y a des bénéfices électifs, ſur leſquels il faut la confirmation du ſupérieur : d'autres qui ſont purement collatifs ; d'autres enfin qui ſont électifs-collatifs, c'eſt-à-dire, que le chapitre confere en éliſant, ſans qu'il ſoit beſoin d'autre collation.

Sur les *élections*, voyez *aux décrétales* le titre *de electione & electi poteſtate ; la bibliotheque canonique de* Bouchel, *& les définitions canoniques & la juriſprudence canonique*, au *mot* ÉLECTION ; *l'hiſt. du droit eccleſiaſtique*, *par M.* Fleury, *tome I, chapitre x, les loix eccléſiaſtiques de M.* d'Héricourt, *titre de l'*élection. *(A)*

ELECTION

ELECTION DE DOMICILE, (*Juriſp.*) eſt le choix que l'on fait d'un domicile momentané ou *ad hoc*, c'eſt-à-dire qui n'eſt pas le vrai & actuel domicile, mais qui a ſeulement pour objet d'indiquer un lieu où on puiſſe faire des offres ou autres actes. Ces *élections de domicile* ſe font dans les exploits, dans les contrats. *Voyez* DOMICILE ÉLU.

ELECTION D'HÉRITIER, (*Juriſp.*) eſt le choix de celui qui doit recueillir une ſucceſſion. Ce choix eſt ordinairement fait par celui qui diſpoſe de ſes biens par ſon teſtament : quelquefois il eſt fait par contrat de mariage ; ou bien le pere mariant un de ſes enfans, ſe réſerve la liberté de nommer pour héritier tel de ſes enfans qu'il jugera à propos.

Quelquefois le teſtateur défere par teſtament le choix de ſon héritier à une autre perſonne, ſoit en lui indiquant pluſieurs perſonnes entre leſquelles elle pourra choiſir, ſoit en lui laiſſant la liberté entiere de choiſir qui bon lui ſemblera ; & quelquefois cette même perſonne à laquelle le teſtateur donne pouvoir d'élire, eſt par lui d'abord inſtituée héritiere, à la charge de remettre l'hoirie à un de ceux qui ſont indiqués, ou à telle perſonne qu'elle jugera à propos.

Le teſtateur peut auſſi inſtituer héritier celui qui ſera nommé par la perſonne à laquelle il donne ce pouvoir.

Ces ſortes de diſpoſitions ſont fort uſitées dans les pays de droit écrit, où il eſt aſſez ordinaire que le mari & la femme s'inſtituent réciproquement héritiers, à la charge de remettre l'hoirie à tel de leurs enfans que le ſurvivant jugera à propos.

Lorſque celui qui avoit le pouvoir d'élire, décede ſans avoir fait ſon choix, tous les héritiers préſomptifs ſuccedent également.

Le conjoint ſurvivant qui avoit le pouvoir d'élire, ne le perd point en ſe remariant.

Quand un des enfans éligibles vient à décéder, le pere ou la mere qui a le droit d'élire, peut choiſir l'enfant de celui qui étoit éligible. *Voyez la trente-quatrieme conſultation de* Cochin, *tome II.*

L'*élection* étant une fois conſommée par un acte entre-vifs, celui qui l'a faite ne peut plus varier ; mais ſi c'eſt par teſtament, l'*élection* eſt révocable juſqu'au décès de celui qui l'a faite, de même que le ſurplus de ſon teſtament. *Voyez* Henrys, *tom. I. liv. IV. ch. vj. queſt. 67. & liv. V. queſt. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 61. 62. & tome II. liv. V. queſt. 10. 12. 51. 52. 53. 58. & l. VI. queſt. 52. & ſon quatrieme plaidoyer ; le traité des élections d'héritier contractuelles & teſtamentaires, par M.* Vulſon, conſeiller au parlement de Grenoble. (*A*)

ELECTION DE TUTEUR *ou* CURATEUR, eſt le choix qui eſt fait d'un tuteur ou curateur par les parens & amis de celui auquel on le donne. *Voyez* CURATEUR & TUTEUR. (*A*)

ELECTION D'UN OFFICIER, eſt la nomination qui eſt faite de quelqu'un à un office public par le ſuffrage du pluſieurs perſonnes.

Romulus accorda au peuple le droit de ſe choiſir ſes magiſtrats, même les ſénateurs, ce qui ſe faiſoit dans ces aſſemblées publiques appellées *comices* ; & lorſque l'état monarchique de Rome fut changé en république, le peuple éliſoit auſſi lui-même les conſuls, qui étoient chargés du gouvernement général de l'état.

Comme il étoit difficile d'aſſembler ſouvent le peuple, il n'éliſoit que les grands officiers, & ceux-ci commettoient chacun dans leur département les moindres officiers qui leur étoient ſubordonnés.

Les empereurs ayant ôté au peuple le droit d'*élection*, conféroient les grands offices par l'avis des principaux de leur cour, afin de conſerver encore quelque forme d'*élection* ; c'eſt pourquoi ils appelloient *ſuffrages* les avis & recommandations des courtiſans.

On en uſa d'abord de même en France pour les offices, c'eſt-à-dire que nos rois y nommoient par l'avis de leur conſeil, ce qui étoit une eſpece d'*élection*.

Quand le parlement eut été rendu ſédentaire à Paris, Philippe de Valois, par des lettres du mois de Février 1327, donna pouvoir au chancelier, en appellant avec lui quatre conſeillers au parlement & le prévôt de Paris, de nommer, c'eſt-à-dire, d'élire entr'eux les conſeillers au châtelet.

Charles V ordonna en 1355, que le chancelier, les préſidens, & conſeillers du parlement ſeroient élus par ſcrutin au parlement; Charles VI ordonna encore la même choſe en 1400, ce qui dura juſqu'au mariage d'Henri, roi d'Angleterre, avec Catherine de France, fille de Charles VI; alors le parlement nomma trois perſonnes au roi qui donnoit des proviſions à l'un des trois; mais comme le parlement pour ſe conſerver l'*élection* nommoit ordinairement deux ſujets inconnus & incapables afin de faire tomber la nomination ſur le troiſieme, Charles VII lui ôta les *élections*, & rentra en poſſeſſion de nommer aux places vacantes du parlement de même qu'aux autres offices, & nos rois choiſiſſoient les officiers de l'avis de leur conſeil, ce qui dura ainſi juſqu'à la vénalité des charges.

Dès le premier temps de la monarchie, il y avoit dans chaque ville & bourg des officiers municipaux qui étoient électifs, appellés en quelques endroits *échevins*, en d'autres *jurés* ou *jurats*, en d'autres *conſuls*, & à Toulouſe *capitouls*. Ces officiers ſont encore la plupart élus par le peuple, conformément aux intentions du roi.

Les élus qui étoient autrefois choiſis par les trois états pour le gouvernement des aides & tailles, ont depuis été érigés en titre d'office; il y a néanmoins encore des élus dans les pays d'états qui ſont électifs. *Voyez* ÉLECTIONS, ÉLUS, & ÉTATS. (*A*)

ELECTION, (*Juriſp.*) ce ſont des juriſdictions royales, ainſi nommées à cauſe des élus qui y connoiſſent en premiere inſtance des conteſtations qui s'élevent au ſujet des tailles, de toutes matieres d'aides, & autres impoſitions & levées des deniers du roi, tant aux entrées des villes que des fermes du roi, à l'exception des domaines & droits domaniaux, droits de gabelle, capitation, dixieme, vingtieme, cinquantieme, & deux ſous pour livre, lorſque ces impoſitions ont lieu.

Ils connoiſſoient cependant auſſi autrefois des gabelles; mais depuis long-temps il y a des juges particuliers pour cet objet, excepté dans quelques endroits où les greniers à ſel ſont unis aux *élections*.

Il y a auſſi en certains endroits des juges des traites foraines, & des juges pour la marque des fers.

Avant l'inſtitution des élus, c'étoient les maire & échevins des villes qui ſe mêloient de faire l'aſſiette & levée des impoſitions, ils en étoient même reſponſables; mais dans la ſuite ne pouvant vaquer à cette levée, & étant occupés à d'autres affaires de la commune, on fit choix dans le peuple d'autres perſonnes pour prendre ſoin de l'aſſiette & levée des impoſitions; & ces perſonnes furent nommées *élus* à cauſe qu'on les établiſſoit par *élection*.

L'origine des *élections* eſt la même que celle des élus ou juges, dont ces tribunaux ſont compoſés.

Quelques-uns rapportent ce premier établiſſement des élus à celui des aides du temps du roi Jean; il eſt néanmoins certain qu'il y avoit déja depuis long-temps des élus pour veiller ſur les impoſitions; mais comme il n'y avoit point encore d'impoſitions ordinaires, & que nos rois n'en levoient qu'en temps de guerre ou pour d'autres dépenſes extraordinaires, la commiſſion de ces élus ne duroit que pendant la levée de l'impoſition.

Dès le temps de Louis IV, Denis Heſſelin étoit élu à Paris, ainſi que le remarque l'auteur du traité de la pairie, *pag. 258.*

S. Louis voulant que les tailles fuſſent impoſées avec juſtice, fit en 1270 un réglement pour la maniere de les aſſeoir dans les villes royales; il ordonna qu'on éliroit trente hommes ou quarante plus ou moins, bons & loyaux par le conſeil des prêtres, c'eſt-à-dire des curés de leurs paroiſſes, & des autres hommes de religion, enſemble des bourgeois & autres prudhommes, ſelon la grandeur des villes; que ceux qui ſeroient ainſi élus jureroient ſur les ſaints évangiles d'élire, ſoit entr'eux ou parmi d'autres prudhommes de la même ville, juſqu'à douze hommes qui ſeroient les plus propres à aſſeoir la taille; que les douze hommes nommés jureroient de même de bien & diligemment aſſeoir la taille, & de n'épargner ni grever perſonne par haine, amour, priere, crainte, ou en quelque autre maniere que ce fût; qu'ils aſſiroient

ladite taille à leur volonté la livre également ; qu'avec les douze hommes deſſus nommés ſeroient élus quatre bons hommes, & ſeroient écrits les noms ſecrétement ; & que cela ſeroit fait ſi ſagement, que leur *élection* ne fût connue de qui que ce fût juſqu'à ce que ces douze hommes euſſent aſſis la taille. Que cela fait, avant de mettre la taille par écrit, les quatre hommes élus pour faire loyalement la taille n'en devoient rien dire juſqu'à ce que les douze hommes leur euſſent fait faire ſerment pardevant la juſtice de bien & loyalement aſſeoir la taille en la maniere que les douze hommes l'auroient ordonné.

Il paroît ſuivant cette ordonnance, que les trente ou quarante hommes qui étoient d'abord élus, ſont aujourd'hui repréſentés par les officiers des *élections* ; les douze hommes qu'on éliſoit enſuite étoient proprement les aſſéeurs des tailles, dont la fonction eſt aujourd'hui confondue avec celle des collecteurs ; enfin les quatre bons hommes élus étoient les vérificateurs des rôles.

Les tailles furent donc la matiere dont les élus ordonnerent d'abord ; mais outre que les tailles n'étoient pas encore ordinaires, la forme preſcrite pour leur aſſiette ne fut pas toujours obſervée ; car Philippe III, dans une ordonnance du 29 Novembre 1274, dit que les conſuls de Toulouſe devoient s'abſtenir de la contribution qu'ils demandoient aux eccléſiaſtiques pour les tailles, à moins que ce ne fût une charge réelle & ancienne : il ſembleroit par-là que c'étoient les conſuls qui ordonnoient de la taille, ſoit ancienne ou nouvelle lorſqu'elle avoit lieu : ce qui fait penſer qu'il y avoit alors des tailles non royales impoſées de l'ordre des villes pour ſubvenir à leurs dépenſes particulieres, ce qui eſt aujourd'hui repréſenté par les octrois.

Louis Hutin, dans une ordonnance du mois de Décembre 1315, & Philippe V dans une autre du mois de Mars 1316, diſent que les clercs non mariés ne contribueront point aux tailles, & que les officiers du roi, *officiales noſtri*, en tant qu'à eux appartient, ne les y contraindront point & ne permettront pas qu'on les y contraigne. Ces ordonnances ne font point mention des élus, ce qui donne lieu de croire qu'ils n'avoient point encore de juriſdiction formée, & que pour les contraintes on s'adreſſoit aux juges ordinaires : & en effet on a vu que c'étoit devant eux que les élus prêtoient ſerment.

Il y avoit encore des élus du temps de Philippe de Valois pour la taille non royale qui ſe levoit dans certaines villes, comme il paroît par une ordonnance de ce prince du mois de Mars 1331, touchant la ville de Laon, où il eſt parlé des élus de cette ville : ces officiers n'étoient pas ſeulement chargés du ſoin de cette taille ; l'ordonnance porte que dorénavant, de trois en trois ans, le prévôt fera aſſembler le peuple de Laon, & en ſa préſence fera élire ſix perſonnes convenables de ladite ville, dont ils en feront trois leurs *procureurs* pour conduire toutes les affaires de la ville ; que les trois autres élus avec le prévôt viſiteroient, chaque année, autant de fois qu'il ſeroit néceſſaire, les murs, les portes, les forteresſes, les puits, fontaines, chauſſées, pavés, & autres aiſances communes de la ville, & verroient les réparations néceſſaires, *&c.*

Que toutes les fois qu'il *ſeroit métier de faire taille*, le prévôt avec ces trois élus expoſeroit au peuple les cauſes pour leſquelles il conviendroit *faire taille* ; qu'enſuite le prévôt & leſdits élus prendroient de chaque paroiſſe deux ou trois perſonnes de ceux qui peuvent le mieux ſavoir les facultés de leurs voiſins ; leſquelles perſonnes & leſdits élus ayant prêté ſerment ſur les ſaints évangiles de ne charger ni décharger perſonne à leur eſcient, contre raiſon, le prévôt feroit impoſer & aſſeoir la taille ſur toutes les perſonnes qui en ſont tenues ; que l'impoſition ſeroit levée par les trois élus ; qui en paieroient les rentes & les dettes de la ville ; qu'à la fin des trois années ſuſdites ils compteroient de leur recette, tant des tailles que d'ailleurs, pardevant le prévôt ou bailli de Vermandois, qui viendroit ouir ce compte à Laon & y appelleroit les bonnes gens de la ville ; enfin que le compte rendu & appuré ſeroit envoyé par le bailli en la chambre des comptes pour voir s'il n'y

avoit rien à corriger. On voit que ces élus faiſoient eux-mêmes la recette des tailles pendant trois ans ; c'eſt pourquoi ils étoient comptables, & en cette partie ils ſont repréſentés par les receveurs des octrois, qui comptent encore aujourd'hui à la chambre.

A l'égard des ſubventions qui ſe levoient pour les beſoins de l'état par le miniſtere des élus de chaque ville ou dioceſe, on établiſſoit quelquefois au deſſus d'eux une perſonne qualifiée, qui avoit le titre d'*élu* de la province, pour avoir la ſurintendance de la ſubvention ; c'eſt ainſi que lors de la guerre de Philippe de Valois contre les Anglois, Gaucher de Châtillon connétable de France fut élu par la province de Picardie, pour avoir la ſurintendance de la ſubvention qu'on y levoit, ce qu'il accepta ſous certains gages ; l'auteur du *traité de la pairie, pag. 58*, dit en avoir vu les quittances, où il eſt qualifié d'*élu de la province*.

Il eſt encore parlé de tailles dans des lettres de Philippe de Valois, du mois d'Avril 1333, mais il n'y eſt pas parlé d'élus. Ces lettres, qui ont principalement pour objet la répartition d'une impoſition de cent cinquante mille livres ſur la ſénéchauſſée de Carcaſſonne, ordonnent ſeulement au ſénéchal de faire appeller à cet effet pardevant lui ceux des bonnes gens du pays qu'il voudra.

On établit auſſi des députés ou élus à l'occaſion des droits d'aides, dont la levée fut ordonnée ſur toutes les marchandiſes & denrées qui ſeroient vendues dans le royaume, par une ordonnance du roi Jean, du 28 Décembre 1355. Il y avoit bien eu déja quelques aides ou ſubventions levées en temps de guerre ſur tous les ſujets du roi à proportion de leurs biens ; mais ces nouveaux droits d'aides auxquels ce nom eſt dans la ſuite demeuré propre, étoient juſqu'alors inconnus.

L'ordonnance du roi Jean porte que pour obvier aux entrepriſes de ſes ennemis (les Anglois), il avoit fait aſſembler les trois états du royaume, tant de la Languedoïl que du pays coutumier ; que la guerre avoit été réſolue dans l'aſſemblée des états ; que pour faire l'armée & payer les frais & dépens d'icelle, les états avoient aviſé que *par tout le pays coutumier* il ſeroit mis une gabelle ſur le ſel, & auſſi ſur tous les habitans marchands & *repairans* en icelui, il ſeroit levé une impoſition de huit deniers pour livre ſur toutes choſes qui ſeroient vendues audit pays, excepté vente d'héritages ſeulement, laquelle ſeroit payée par le vendeur ; que ces gabelle & impoſition ſeroient levées ſelon certaines inſtructions qui ſeroient faites ſur ce ; que par les trois états ſeroient ordonnées & députées certaines perſonnes bonnes & honnêtes, ſolvables, loyales, & ſans aucun ſoupçon, qui par les pays ordonneroient les choſes deſſus dites ; qui auroient receveurs & miniſtres ſelon l'ordonnance & inſtruction qui ſeroit ſur ce faite ; qu'outre les commiſſaires ou députés particuliers des pays & des contrées ſeroient ordonnées & établies par les trois états neuf perſonnes bonnes & honnêtes, qui ſeroient généraux & ſuperintendans ſur tous les autres, & qui auroient deux receveurs généraux.

Qu'aux députés deſſus dits, tant généraux que particuliers, ſeroient tenus d'obéir toutes manieres de gens de quelque état ou condition qu'ils fuſſent & quelque privilege qu'ils euſſent ; qu'ils pourroient être contraints par leſdits députés par toutes voies & manieres que bon leur ſembleroit ; que s'il y en avoit aucun rebelle que les députés particuliers ne puſſent contraindre, ils les ajourneroient pardevant les généraux ſuperintendans, qui les pourroient contraindre & punir ſelon ce que bon leur ſembleroit, & que ce qui ſeroit fait & ordonné par les généraux députés vaudroit & tiendroit comme arrêt de parlement.

Il eſt encore dit un peu plus loin, que leſdites aides & ce qui en proviendroit, ne ſeroient levées ni diſtribuées par les gens (du roi) ni par ſes tréſoriers & officiers, mais par autres bonnes gens, ſages, loyaux, & ſolvables, ordonnés, commis, & députés par les trois états, tant ès frontieres qu'ailleurs où conviendroit de les diſtribuer ; que ces *commis* & *députés* jureroient au roi ou à ſes gens, & aux députés des trois états, que quelque néceſſité

qui advînt, ils ne donneroient ni ne diſtribueroient ledit argent au roi ni à autres, fors ſeulement aux gens d'armes & pour le fait de la guerre ſuſdite.

Le roi promet par cette même ordonnance, & s'engage de faire auſſi promettre ſur les ſaints évangiles par la reine, par le dauphin, & tous les grands officiers de la couronne, ſuperintendans, receveurs généraux & particuliers, & autres qui ſe mêleront de recevoir cet argent, de ne le point employer à d'autres uſages, & de ne point adreſſer de mandemens aux députés, *ni à leurs commis*, pour diſtribuer l'argent ailleurs ni autrement; que ſi, par importunité ou autrement, quelqu'un obtenoit des lettres ou mandemens au contraire, leſdits députés, commiſſaires ou receveurs jureront ſur les ſaints évangiles de ne point obéir à ces lettres ou mandemens, & de ne point diſtribuer l'argent ailleurs ni autrement; que s'ils le faiſoient, quelques mandemens qui leur vinſſent, ils ſeroient privés de leurs offices & mis en priſon fermée, de laquelle ils ne pourroient ſortir ni être élargis par ceſſion de biens ou autrement juſqu'à ce qu'ils euſſent entiérement payé & rendu tout ce qu'ils en auroient donné; que ſi par aventure quelqu'un des officiers du roi ou autres, ſous prétexte de tels mandemens, vouloient ou s'efforçoient de prendre ledit argent, leſdits députés & receveurs leur pourroient & ſeroient tenus de réſiſter de fait, & pourroient aſſembler leurs voiſins des bonnes villes & autres, ſelon ce que bon leur ſembleroit, pour leur réſiſter comme dit eſt.

On voit par cette ordonnance qu'il y avoit deux ſortes de députés élus par les états, ſavoir les députés généraux, & les députés particuliers; les uns & les autres étoient élus par les trois états, c'eſt pourquoi les députés généraux étoient quelquefois appellés *les élus généraux*; mais on les appelloit plus communément *les généraux des aides*: ceux-ci ont formé la cour des aides.

Les députés particuliers furent d'abord nommés *commis*, *commiſſaires* ou *députés particuliers ſur le fait des aides*: ils étoient commis ou ordonnés, c'eſt-à-dire *élus* par les trois états, c'eſt pourquoi dans la ſuite le nom *d'élus* leur demeura propre.

On en établit dès-lors en pluſieurs endroits du royaume, tant ſur les frontieres qu'ailleurs où cela parut néceſſaire.

Ils prêtoient ſerment tant au roi qu'aux états, étant obligés de conſerver également les intérêts du roi & ceux des états qui les avoient prépoſés.

Il ne paroît pas qu'ils fuſſent chargés de la recette des deniers, puiſqu'ils avoient ſous eux des receveurs & miniſtres à cet effet.

Leur fonction étoit ſeulement d'ordonner de tout ce qui concernoit les aides, & de contraindre les redevables par toutes voies que bon leur ſembleroit; ils connoiſſoient auſſi alors de la gabelle du ſel, & de toutes autres impoſitions.

Ces députés particuliers ou élus, avoient pour cet effet tout droit de juriſdiction en premiere inſtance; l'ordonnance dont on vient de parler, ſemble d'abord ſuppoſer le contraire en ce qu'elle dit que s'il y avoit quelques rebelles que les députés ne puſſent contraindre, ils les ajourneroient devant les généraux ſuperintendans; mais la même ordonnance donnant pouvoir aux députés d'ordonner & de contraindre par toutes ſortes de voies, il eſt évident qu'elle entendoit auſſi leur donner une véritable juriſdiction, & qu'elle n'atribuat aux généraux ſuperintendans que le reſſort.

Ce ne fut pas ſeulement pour les aides qui ſe levoient ſur les marchandiſes que les trois états élurent des députés; ils en établirent de même pour les autres impoſitions.

En effet, les états tenus à Paris au mois de Mars ſuivant, ayant accordé au roi une aide ou eſpece de capitation qui devoit être payée par tous les ſujets du roi, à proportion de leurs revenus; il fut ordonné que cette aide ſeroit levée par les députés des trois états en chaque pays, la gabelle fut alors abolie: ainſi les élus n'avoient plus occaſion d'en ordonner. Les généraux députés de Paris avoient le gouvernement & ordonnance ſur tous les autres députés: il devoit y avoir en chaque ville trois députés particuliers ou élus, qui auroient un receveur & un clerc avec eux, &

ordonneroient certains collecteurs par les paroiſſes, qui s'informeroient des facultés de chacun; que ſi les députés en faiſoient quelque doute, les collecteurs aſſigneroient ceux qui auroient fait la déclaration, pardevant les trois députés de la ville, leſquels pourroient faire affirmer devant eux la déclaration; mais les collecteurs pouvoient faire affirmer devant eux les gens des villages afin de ne les point traduire à la ville; ceci confirme bien ce qui a déja été dit de la juriſdiction qu'avoient dès-lors les élus. On doit auſſi remarquer à cette occaſion, que les collecteurs avoient alors en tant qu'aſſéeurs des tailles une portion de juriſdiction, puiſqu'ils faiſoient prêter ſerment devant eux aux gens de la campagne, par rapport à la déclaration de leurs facultés.

Il y eut en conſéquence de l'ordonnance dont on vient de parler, des députés ou élus commis par les états dans chaque dioceſe, & notamment en la ville de Paris, tant pour la ville que pour tout le dioceſe.

Ces commiſſaires députés des états pour la ville & dioceſe de Paris, donnerent le 20 Mars 1355, ſous leurs ſceaux une inſtruction pour les commis qu'ils envoyoient dans chaque paroiſſe de ce dioceſe; elle eſt intitulée, *ordinatio per deputatos trium ſtatuum generalium data*: & à la manche il y a, *declaratio ſubſidii, & perſonarum quæ tenentur ad ſubſidium.* La piece commence en ces termes; les députés pour faire lever & cueillir en la ville & dioceſe de Paris le ſubſide derniérement octroyé; à tel, *&c.* & plus loin il eſt dit, *pour ce eſt-il que* par vertu du pouvoir à nous commis; vous mandons & commettons que tantôt & ſans délai ces lettres vues, vous appelliez avec vous le curé de.... & par ſon conſeil éliſiez ou preniez trois ou quatre bonnes perſonnes de bon état de ladite paroiſſe avec leſquels vous alliez dans toutes les maiſons demander la déclaration de leur état & vaillant; c'eſt ainſi que ſe faiſoit l'aſſiette de ces ſortes d'impoſitions.

Le roi Jean, par la même ordonnance dont on a déja parlé, établit auſſi des élus pour le fait des monnoies; il dit en l'*article vij*, nous par le conſeil des ſuperintendans élus par les trois états, élirons & établirons bonnes perſonnes & honnêtes, & ſans ſoupçon pour le fait de nos monnoies, leſquelles nous feront ſerment en la préſence deſdits ſuperintendans que bien & loyaument ils exerceront l'office à eux commis. Ces commiſſaires ou députés furent établis par lettres du 13 Janvier 1355.

Les députés particuliers ſur le fait des aides furent qualifiés d'*élus* dans une ordonnance que Charles, dauphin de France, qui fut depuis le roi Charles V, donna au mois de Mars 1356, en qualité de lieutenant général du royaume pendant la capacité du roi Jean.

Il ordonne d'abord par le conſeil des trois états, afin que les deniers provenans de l'aide ne ſoient point détournés de leur deſtination, qu'ils ne ſeront point reçus par les officiers du roi ni par les ſiens, mais par bonnes gens ſages, loyaux & ſolvables à ce ordonnés, élus & établis par les gens des trois états tant ès frontieres qu'ailleurs où beſoin ſera; que ces commis & députés généraux lui prêteront ſerment & aux gens des trois états; que les députés particuliers feront de même ſerment devant les juges royaux des lieux, & que l'on y appellera une perſonne ou deux de chacun des trois états. Il paroît que ces députés devoient avoir la même autorité que ceux qui avoient été établis dans les provinces par l'*article ij* de l'ordonnance du 28 Décembre 1355.

Il devoit y en avoir trois dans chaque dioceſe, cependant la diſtribution de leurs départemens étoit quelquefois faite autrement: en effet on voit par une commiſſion donnée en exécution de cette ordonnance, que le dioceſe de Clermont & celui de S. Flour avoient les mêmes élus. Cette même commiſſion les autoriſoit à aſſembler à Clermont, à S. Flour, ou ailleurs, dans ces dioceſes, tous ceux des trois états deſdits dioceſes que bon leur ſembleroit pour raiſon de l'aide.

Le dauphin Charles promit que moyennant cette aide, toute taille, gabelle, & autres impoſitions ceſſeroient.

Et comme il avoit eu connoiſſance que pluſieurs ſujets du royaume avoient été fort grevés par ceux qui avoient été commis

à lever, impoſer & exploiter la gabelle, impoſition & ſubſides octroyés l'année précédente; que de ce que les commis levoient, il n'y en avoit pas moitié employé pour la guerre, mais à leur profit particulier; pour remédier à ces abus, faire punir ceux qui avoient malverſé, & afin que les autres en priſſent exemple, le dauphin ordonna par la même loi que les élus des trois états par les dioceſes ſur le fait de l'aide, leſquels il commit à ce, verroient le compte des élus, impoſiteurs, receveurs, collecteurs de l'année précédente; qu'ils s'informeroient le plus diligemment que faire ſe pourroit, chacun en leur dioceſe, de ce qui auroit été levé de ces impoſitions, en quelle monnoie, & par qui, & le rapporteroient à Paris le lendemain de *quaſimodo* pardevers le roi & les gens des trois états, pour y pourvoir le mieux qu'il ſeroit poſſible.

Il eſt encore dit par la même ordonnance, que comme ceux qui étoient venus à Paris aux dernieres aſſemblées d'états, avoient encouru la haine de quelques officiers qui s'étoient efforcés de les navrer, bleſſer ou mettre à mort, & qu'il en pourroit arriver autant à ceux qui viendroient dans la ſuite à ces ſortes d'aſſemblées, le prince déclare qu'il prend ces perſonnes ſous la ſauve-garde ſpéciale du roi ſon pere & de lui, & leur accorde que pour la ſûreté & défenſe de leur vie, ils puiſſent marcher avec ſix compagnons armés dans tout le royaume toutes fois qu'il leur plaira. Il défend à toutes perſonnes de les moleſter, & veut qu'au contraire ils ſoient gardés & conſervés par tout le peuple, & enjoint à tous juges de les laiſſer aller eux & leur compagnie par-tout où il leur plaira, ſans aucun empêchement pour raiſon du port d'armes, & de leur prêter main-forte en cas de beſoin s'ils en ſont requis, pour les cauſes deſſus dites. On voit par-là que le port d'armes étoit dès-lors défendu. Cette ordonnance paroît auſſi être la premiere qui ait établi la diſtinction des aſſéeurs & des collecteurs d'avec les élus.

L'inſtruction qui fut faite par les trois états de la Languedoïl ſur le fait de cette aide, porte qu'il y auroit en la ville de Paris dix perſonnes, & dans chaque évêché trois perſonnes des états élus tant par les gens de Paris que des évêchés & dioceſes autoriſés de M. le duc de Normandie, (c'étoit le dauphin.)

Les bonnes villes & paroiſſes doivent élire trois, quatre, cinq, ou ſix perſonnes (qui ſont en cet endroit les aſſéeurs) comme bon leur ſemblera, qui aſſiéront par ſerment ladite cueillete.

Il eſt auſſi ordonné qu'il ſera établi par les trois élus un ou pluſieurs receveurs ès villes & évêchés de leur département (ce ſont les collecteurs), qui recevront l'argent de ce ſubſide en la maniere & au lieu ordonné par les élus.

Que les élus feront auſſi-tôt publier que les gens d'égliſe & les nobles aient à donner la déclaration de leurs biens. Que les maires & échevins, & autres officiers des communes, ou les curés dans les lieux où il n'y a pas de commune, leur donneront auſſi la déclaration du nombre de feux; que les élus prendront note des bénéfices & de leur revenu, du nom des nobles & de leurs poſſeſſions, du nombre de feux de chaque lieu.

Enfin que les élus feront contraindre toutes leſdites perſonnes par leurs commis & députés, comme pour les propres dettes du roi, ſavoir, les gens du clergé vivant cléricalement par les juges ordinaires de l'égliſe; & il ſemble par-là que les élus n'euſſent pas alors de juriſdiction ſur les eccléſiaſtiques.

Comme l'aide établie par l'ordonnance du Roi Jean, du 28 Décembre 1355, n'avoit lieu que dans le pays coutumier, les états de la Languedoïl accorderent de leur part au mois de Septembre 1356, une aide au roi; & à cette occaſion le Dauphin Charles rendit encore une ordonnance au mois de Février ſuivant, portant que les états entretiendroient pendant un an 10000 hommes armés; que pour l'entretien de ces troupes, chacun paieroit une certaine ſomme qui étoit une eſpece de capitation; qu'en outre, les ſujets des prélats & des nobles, & les autres habitans qui auroient douze ans, & qui ſeroient aiſés, paieroient un autre ſubſide à proportion de leurs biens.

Que ſur les ſommes provenantes de ces impoſitions, la ſolde des gens de guerre leur ſeroit payée par quatre tréſoriers généraux choiſis par les trois états; & que ces quatre tréſoriers généraux en nommeroient d'autres particuliers dans chaque ſénéchauſſée, pour lever les impoſitions.

Que le paiement des gens de guerre ſeroit fait par les quatre tréſoriers généraux, ſous les ordres de vingt-quatre perſonnes élues par les trois états, ou de pluſieurs d'entr'eux; que ces vingt-quatre élus ſeroient appellés au conſeil du lieutenant du roi lorſqu'il le jugeroit à propos; qu'eux ſeuls pourroient donner une décharge ſuffiſante aux tréſoriers.

Que les trois états députeroient douze perſonnes, quatre de chaque ordre pour recevoir les comptes, tant des quatre tréſoriers généraux que des particuliers, & leur feroient prêter ſerment à eux & à leurs commis: que les tréſoriers généraux & particuliers ne rendroient compte à aucun officier du roi, quel qu'il fût, mais ſeulement aux douze députés des états qui feroient auſſi paſſer en revue les gendarmes & les autres troupes, & leur feroient prêter ſerment.

Telle fut l'origine des élus qui ſont encore nommés dans les pays d'états; mais dans ces pays il n'y a pas communément des tribunaux d'*élections*, excepté dans quelques-uns comme dans les généralités de Pau, Montauban & Bourgogne; il y a auſſi dans ces mêmes pays d'états des juges royaux qui connoiſſent des matieres d'*élection*, & dont l'appel en ces matieres reſſortit aux cours des aides chacune en droit ſoi.

Les trois états de la Languedoïl aſſemblés à Compiegne, ayant accordé au dauphin Charles une nouvelle aide en 1358, le dauphin fit encore une ordonnance le 14 Mai de ladite année, par laquelle il révoque toutes lettres & commiſſions par lui données ſur le fait des ſubſides & aides du temps paſſé, tant aux généraux de Paris qu'aux élus particuliers par les dioceſes & autrement; que les prélats & autres gens d'égliſe, nobles & gens des bonnes villes avoient élu & éliroient des perſonnes pour gouverner l'aide qui venoit d'être octroyée.

Il ordonne enſuite que les élus des pays (de la Languedoïl) pourroient, quant aux gens autres que de ſainte égliſe, faire modération loyalement, de bonne foi, ſans fraude, comme ils verroient être à faire; & que, quant aux gens d'égliſe demeurant dans leſdits plats pays *connus*, & qui y auroient leurs bénéfices, les prélats du lieu appellés, avec eux les élus & le receveur pourroient les modérer quant au dixieme deſdits bénéfices, après avoir oui leſdits élus & receveur.

Que certaines perſonnes, c'eſt à ſavoir une de chaque état, ſeroient élus par les gens d'égliſe, nobles & bonnes villes, & *commis* de par le dauphin pour le fait deſdites aides ordonner & mettre ſus & gouverner ès lieux où ils ſeroient des commis & receveurs qui recevroient les deniers de cette aide. Que ces receveurs ſeroient ordonnés par les élus, par le conſeil des bonnes gens du pays. Que les élus & receveurs feroient ſerment au roi ou à ſes officiers, de bien & loyalement ſe comporter ſur ce fait. Il n'eſt plus parlé en cet endroit de ſerment envers les états.

Les élus étoient alors au nombre de trois; car le même article dit qu'ils ne pourroient rien faire de conſidérable ſur ce fait l'un ſans l'autre, mais tous les trois enſemble.

Ces élus avoient des gages & régloient ceux des receveurs: en effet l'article ſuivant porte que les autres aides du temps paſſé avoient été levées à grands frais, & qu'elles avoient produit peu de choſe à cauſe des grands & exceſſifs gages & ſalaires des élus particuliers, receveurs généraux à Paris. C'eſt pourquoi le dauphin ordonne que chacun des élus aura pour ſes gages ou ſalaires 50 livres tournois pour l'année, & les receveurs au deſſous de ladite ſomme, ſelon ce que les élus régleroient par le conſeil des bonnes gens du pays.

A l'occaſion de cette aide le Dauphin donna encore des lettres le même jour 14 mai 1358, portant que dans l'aſſemblée des états de la Languedoïl, meſſire Sohier de Voiſins, chevalier, avoit été élu de l'état des nobles pour ladite aide, mettre

ſus

ſus & gouverner en la ville & dioceſe de Paris, excepté la partie de ce dioceſe qui eſt de la prévôté & reſſort de Meaux ; que pour l'état de l'égliſe, ni pour les bonnes villes & plats pays aucuns n'avoient été élus pour la ville de Paris ; & en conſéquence il mande au prévôt de Paris, ou ſon lieutenant, qu'ils faſſent aſſembler à Paris les gens d'égliſe & de la ville de Paris, & les contraindre de par le roi & le dauphin d'élire, ſavoir l'état de l'égliſe, une bonne & ſuffiſante perſonne ; & pour les gens de la ville de Paris & du pays, un bon & ſuffiſant bourgeois, pour gouverner l'aide avec le ſuſdit chevalier ; que ſi ces élus étoient refuſans ou délayans de s'acquitter de ladite commiſſion, ils y ſeroient contraints par le prévôt de Paris, ſavoir leſdits chevaliers & bourgeois par priſe de corps & biens, & celui qui ſeroit élu par l'égliſe, par priſe de ſon temporel ; que ſi leſdits gens d'égliſe & bourgeois refuſoient ou différoient de faire l'*élection*, le prévôt de Paris, ou ſon lieutenant, éliroit par bon conſeil deux bonnes & ſuffiſantes perſonnes à ce faire, c'eſt-à-ſavoir de chacun deſdits états avec ledit chevalier. L'exécution de ces lettres ne fut pas adreſſée aux généraux des aides, attendu que par d'autres lettres du même jour toutes les commiſſions de ces généraux avoient été révoquées, comme on l'a dit ci-devant.

Enfin il eſt dit que les élus feront l'inquiſition & compte du nombre des feux des bonnes villes & cités, & par le conſeil des maires des villes ou *atournés*, dans les lieux où il y en a, ſinon des perſonnes les plus capables.

Le roi Jean ayant, par ſon ordonnance du 5 Décembre 1360, établi une nouvelle aide ſur toutes les marchandiſes & denrées qui ſeroient vendues dans le pays de la Languedoïl ; le grand conſeil fit une inſtruction pour la maniere de lever cette aide, & ordonna que pour gouverner l'aide en chaque cité, & pour le dioceſe, il y auroit deux perſonnes notables, bonnes & ſuffiſantes : ainſi le nombre des élus fut réduit à deux, au lieu de trois qu'ils étoient auparavant.

Il fut auſſi ordonné que l'impoſition de douze deniers pour livre ſur toutes les marchandiſes & denrées, autres que le ſel, le vin & les breuvages, ſeroit donnée à ferme ; les cautions priſes & les deniers reçus de mois en mois par les élus & députés en chaque ville, pour toute la ville & dioceſe d'icelle, tant par eux que par leurs députés.

Les députés dont il eſt parlé dans cet article, & qui dans une autre ordonnance du premier Décembre 1383, & autres ordonnances poſtérieures, ſont nommés *commis des élus*, étoient des lieutenans que les élus de chaque dioceſe envoyoient dans chaque ville de leur département, pour y connoître des impoſitions. Ces élus particuliers furent depuis érigés en titre d'office par François Ier : ce qui augmenta beaucoup le nombre des *élections*, qui étoit d'abord ſeulement égal à celui des dioceſes.

L'inſtruction du grand conſeil de 1360, portoit encore que les élus établiroient des receveurs particuliers en chaque ville, où bon leur ſembleroit, pour lever l'aide du vin & des autres breuvages.

Que tous les deniers provenans de cette aide, tant de l'impoſition des greniers à ſel, que du treizieme des vins & de tout autre breuvage, ſeroient apportés & remis aux élus & à leur receveur, pour ce qui en auroit été levé dans la ville & dioceſe de leur département ; que les deniers ainſi reçus, ſeroient mis par eux chaque jour en certaines huches, écrins, coffres, ou arches, bons & forts, & en lieu ſûr ; & qu'à ces huches, coffres, *&c.* il y auroit trois ſerrures fermantes à trois diverſes clefs, dont chacun deſdits élus & receveurs en auroient une ; & qu'ils donneroient ſous leurs *ſceaux*, lettres & quittances des deniers reçus à ceux qui les paieroient.

Que leſdits élus & receveurs ſeroient tenus d'envoyer à Paris tous les deux mois pardevers les tréſoriers généraux ordonnés, & le receveur général, pour l'effet de l'aide deſſus dite, tous les deniers qu'ils auroient pardevers eux ; & qu'ils en prendroient lettres de quittance deſdits tréſoriers & receveur général.

S'il étoit apporté quelque trouble aux élus en leurs fonctions, ou qu'ils euſſent quelque doute, l'ordonnance dit qu'ils en

écriront aux tréſoriers généraux à Paris, leſquels en feront leur déclaration.

Enfin il eſt dit qu'il leur ſera pourvu, & à leurs receveurs & députés, de gages ou ſalaires ſuffiſans.

L'inſtruction qui eſt enſuite, ſur l'aide du ſel, porte que dans les villes où il n'y aura point de grenier établi, l'aide du ſel ſera vendue & donnée à ferme par les élus dans les cités, ou par leurs députés, par membres & par parties, le plus avantageuſement que faire ſe pourra; & que les fermiers ſeront tenus de bien *applégier* leurs fermes, c'eſt-à-dire, de donner caution, & de payer pardevers les élus & leur receveur, le prix de leurs fermes: ſavoir, pour les fermes des grandes villes, à la fin de chaque mois, & pour celles du plat-pays, tous les deux mois.

Il ſembleroit, ſuivant cet article, que les élus n'avoient plus d'inſpection ſur la gabelle, que dans les lieux où il n'y avoit point de grenier à ſel établi: on verra cependant le contraire dans l'ordonnance de 1279, dont on parlera dans un moment.

Charles V, par une ordonnance du 19 juillet 1367, régla que les élus de chaque dioceſe aviſeroient tel nombre d'entre les ſergens royaux qui leur ſeroit néceſſaire pour faire les contraintes; & qu'ils arbitreroient le ſalaire de ces ſergens. C'eſt ſans doute là l'origine des huiſſiers attachés aux *élections*, & peut-être ſinguliérement celle des huiſſiers des tailles.

Ce même prince ordonna au mois d'Août 1370, que les élus ſur le fait des ſubſides, dans la ville, prévôté, vicomté & dioceſe de Paris, ne ſeroient point garans des fermes de ces ſubſides qu'ils adjugeroient, ni de la régie des collecteurs qu'ils nommeroient pour faire valoir la ferme de ces ſubſides, qui auroient été abandonnés par les fermiers.

Par deux ordonnances des 13 Novembre 1372, & 6 Décembre 1373, il défendit aux élus de faire commerce public ou caché d'aucune ſorte de marchandiſes, à peine d'encourir l'indignation du roi, de perdre leurs offices, & de reſtitution de leurs gages; il leur permit ſeulement de ſe défaire inceſſamment des marchandiſes qu'ils pourroient avoir alors.

Il ordonna auſſi que les généraux diminueroient le nombre des élus.

Et dans l'*article 28*, il dit que pour ce qu'il eſt voix & commune renommée, que pour l'ignorance, négligence ou défaut d'aucuns élus & autres officiers, ſur le fait des aides, & pour l'exceſſif nombre d'iceux, dont pluſieurs avoient été mis plutôt par importunité, que pour la ſuffiſance d'iceux, les fermes avoient été adjugées moins ſurement, & ſouvent moyennant des dons; que quelques-uns de ces officiers les avoient fait prendre à leur profit, ou y étoient intéreſſés; qu'ils commettoient de ſemblables abus dans l'aſſiette des fouages, le chancelier & les généraux enverroient inceſſamment des réformateurs en tous les dioceſes de Languedoc, quant au fait des aides; que les élus & autres officiers (apparemment ceux qui auroient démérité) ſeroient mis hors de leurs offices; qu'on leur en ſubrogeroit d'autres bons & ſuffiſans; que ceux qui ſeroient trouvés prud'hommes, & avoir bien & loyalement ſervi, ſeroient honorablement & grandement *guerdonnés*, c'eſt-à-dire, récompenſés & employés à d'autres plus grands & plus honorables offices, quand le cas y écherroit.

L'inſtruction & ordonnance qu'il donna au mois d'Avril 1374, ſur la levée des droits d'aides, porte que l'impoſition de douze deniers pour livre ſeroit donnée à ferme dans tous les dioceſes, par les élus; qu'ils affermeroient ſéparément les droits ſur le vin; que ceux qui prendroient ces fermes, nommeroient leurs cautions aux élus; que ceux-ci ne donneroient point les fermes à leurs parens au deſſous de leur valeur; qu'ils feroient publier les fermes dans les villes & lieux accoutumés, par deux ou trois marchés ou dimanches, & les donneroient au plus offrant; que le bail fait, ſeroit envoyé aux généraux à Paris: qu'aucun élu ne pourra être intéreſſé dans les fermes du roi, à peine de confiſcation de ſes biens; que le receveur montrera chaque ſemaine ſon état aux élus: enfin, ce même réglement fixe les émolumens que les élus peuvent prendre pour chaque acte de leur miniſtere, & fait mention d'un réglement fait au conſeil du roi, au mois d'Août précédent ſur l'*auditoire des élus*.

Cette piece eſt la premiere qui faſſe mention de l'*auditoire des élus ;* mais il eſt conſtant qu'ils devoient en avoir un, dès qu'on leur a attribué une juriſdiction.

Celui de l'*élection* de Paris étoit dans l'enclos du prieuré de S. Eloy en la cité ; comme il paroît par les lettres de Charles VI, du 2 Août 1398, dont on parlera ci-après en leur lieu. Il eſt dit, au bas de ces lettres, qu'elles furent publiées à S. Cloy ; mais il eſt évident qu'il y a en cet endroit un vice de plume ; & qu'au lieu de *S. Cloy*, il faut lire *S. Eloy*, qui eſt le lieu où ſont préſentement les Barnabites.

Il paroît en effet que c'étoit en ce lieu où les élus tenoient d'abord leurs ſéances, avant qu'ils euſſent leur auditoire dans le palais où il eſt préſentement.

Il y avoit anciennement dans l'emplacement qu'occupent les Barnabites & les maiſons voiſines, une vaſte, belle & grande maiſon, que Dagobert donna à S. Eloy, lequel établit en ce lieu une abbaye de filles, appellée d'abord *S. Martial*, & enſuite *S. Eloy*. Les religieuſes ayant été diſperſées en 1107, on donna aux religieux de S. Maur-des-Foſſés cette maiſon, qui fut réduite ſous le titre de *prieuré de S. Eloy :* ce prieuré avoit droit de juſtice dans toute l'étendue de ſa ſeigneurie, qui s'étendoit auſſi ſur une couture appellée de *S. Eloy*, où eſt préſentement la paroiſſe S. Paul : elle avoit près du même lieu, ſa priſon qui ſubſiſte encore, appellée *la priſon de S. Eloy ;* mais la juſtice du prieuré qui appartenoit depuis quelque temps à l'évêché de Paris, fut ſupprimée en 1674, en même temps que pluſieurs autres juſtices ſeigneuriales qui avoient leur ſiege dans cette ville.

On ignore en quel temps préciſément les élus commencerent à ſiéger dans l'enclos du prieuré de S. Eloy, mais il y a apparence que ce fut dès le temps de S. Louis, lequel établit des élus pour la taille : ce prince habitoit ordinairement le palais ſitué proche S. Eloy. Philippe-le-Bel y logea le parlement en 1302 : mais comme ce prince & pluſieurs de ſes ſucceſſeurs continuerent encore pendant quelque temps d'y demeurer, il n'eſt pas étonnant qu'on n'y eût pas placé dès-lors l'*élection*, non plus que bien d'autres tribunaux qui y ont été mis depuis.

D'ailleurs, comme la fonction des élus n'étoit pas d'abord ordinaire, ils n'avoient pas beſoin d'un ſiege exprès pour eux : c'eſt apparemment la raiſon pour laquelle ils choiſirent le prieuré de S. Eloy, pour y tenir leurs aſſemblées & ſéances ; & lorſque leur fonction devint ordinaire, & que le droit de juriſdiction leur fut accordé, ils établirent leur ſiege dans le prieuré de S. Eloy, ſans doute pour être plus à portée du palais, & de rendre compte de leurs opérations aux généraux des aides.

Il y avoit dans l'ancienne égliſe de S. Eloy, une chapelle fondée en 1239, par Guillaume de Vanves & Sanceline ſa femme, en l'honneur de S. Jacques & de S. Maur, à laquelle Guillaume Cerveau, élu des aides, fit du bien en 1417 ; ce qui donne lieu de croire que les élus de Paris avoient encore leur ſiege dans ce prieuré.

On ne voit pas s'il y avoit un ſiege exprès pour eux. Il eſt probable qu'ils tenoient leurs ſéances dans l'*auditoire* de la juſtice du prieuré ; de même qu'ils ſe ſervoient de la priſon de cette juſtice, pour y renfermer ceux qui étoient détenus en vertu de leurs ordres ; en effet, cette priſon eſt encore celle où l'on écroue les collecteurs que l'on conſtitue priſonniers pour la taille, & autres perſonnes arrêtées à la requête du fermier général du roi, & en vertu des jugemens de l'*élection :* & la cour des aides envoie ſes commiſſaires faire la viſite de cette priſon toutes les fois qu'il y a ſéance aux priſons.

Ce ne fut probablement qu'en 1452, que l'*auditoire* de l'*élection* de Paris fut transféré dans le palais, & en conſéquence de l'ordonnance du mois d'Août de ladite année, portant que le ſiege des *élections* ſeroit établi au lieu le plus convenable de leur reſſort.

Comme toutes les impoſitions, dont les élus avoient la direction, étoient levées extraordinairement, pour ſubvenir aux dépenſes de la guerre ; c'eſt delà que dans des lettres de Charles V, du 10 Août 1374, ils ſont nommés *élus & receveurs ſur le fait de la guerre ;* ce qui eſt une abréviation du titre qu'on leur donnoit plus ſouvent d'*élus*

ſur le fait de l'aide ordonnée pour la guerre.

On voit par une ordonnance du 13 juillet 1376, que c'étoient les élus qui donnoient à ferme l'impoſition foraine dans chaque *élection ;* mais il paroît auſſi par des lettres du roi Jean, du 27 novembre 1376, adreſſées aux élus ſur l'impoſition foraine, qu'il y avoit des élus particuliers pour cette ſorte d'impoſition.

Au mois de Novembre 1379, Charles V fit une autre ordonnance ſur le fait des aides & de la gabelle, portant qu'attendu les plaintes faites contre les élus & autres officiers ils ſeroient viſités, & leurs œuvres & gouvernement ſûs ; que ceux qui ne ſeroient pas trouvés ſuffiſans en diſcrétion, loyauté & diligence, ou n'exerceroient pas leurs offices en perſonne, en ſeroient mis dehors ; & qu'en leur place il en ſeroit mis d'autres, que le roi feroit élire au pays, ou qui ſeroient pris ailleurs, ſi le cas ſe préſent oit.

Il défendit aux élus de mettre ès villes & paroiſſes du plat-pays des aſſeeurs des fouages ou collecteurs, mais que ces aſſéeurs & collecteurs ſeroient élus par les habitans des villes & paroiſſes ; que pour être mieux obéis, ils prendroient, s'il leur plaiſoit, des élus commiſſion de leur pouvoir, qui leur ſeroit donnée ſans frais.

Que ſi l'on ne pouvoit avoir aucun ſergent royal pour faire les contraintes, les *élus* ou receveurs donneroient à cet effet commiſſion aux ſergens des hauts-juſticiers.

Que ſi dans les villes fermées il y avoit quelques perſonnes puiſſantes qui ne vouluſſent pas payer, ou que l'on n'osât pas exécuter, elles ſeroient exécutées par les élus, leurs receveurs ou commis de la maniere la plus convenable, & contraintes de payer le principal & acceſſoires ſans déport.

Le nombre des élus s'étant trop multiplié, Charles V ordonna qu'il n'y en auroit que trois à Paris, deux à Rouen, pour la ville & vicomté ; un à Giſors, un à Feſcamp, & deux en chacun des autres dioceſes.

Qu'aucun receveur ne feroit l'office d'*élu.*

Il révoqua & ôta tous les *élus receveurs généraux*, excepté le receveur général de Paris.

Il ordonna encore qu'en chaque dioceſe ou ailleurs où il y auroit des élus, il y auroit auſſi avec eux un clerc (ou greffier) qui ſeroit gagé du roi, feroit le contrôle des livres des baux des fermes, des encheres, tiercemens, doublemens, amendes, tant du fait du ſel, que des autres taxations, défauts & autres exploits ; qu'il feroit les commiſſions du bail des fermes, & autres écritures à ce ſujet, ſans en prendre aucun profit, autres que ſes gages ; que les élus ne ſcelleroient ni ne délivreroient aucune commiſſion ou lettre, ſi le clerc ne l'avoit d'abord ſignée, & qu'il en enrégiſtreroit auparavant la ſubſtance pardevers lui.

Que les œuvres, c'eſt-à-dire les regiſtres, qui ſeront envoyés en la chambre des comptes, quand le receveur voudroit compter, ſeroient clos & ſcellés des ſceaux des élus, & ſignés en la fin du total de chaque ſubſide, & auſſi à la fin du total du livre, du ſeing manuel des élus & de leur clerc.

Si le grenetier d'un grenier à ſel trouvoit quelques marchands ou autres perſonnes en contravention, il devoit requérir les élus du lieu qu'ils en fiſſent punition ; ſi c'étoit en lieu où il n'y eût point d'élus, mais ſeulement grenetier & contrôleur, ils en pouvoient ordonner ſelon la qualité du délit, *&c.*

Dans chaque dioceſe, il devoit être mis certains commiſſaires (ou gardes des gabelles) par les élus, grenetiers & contrôleurs des lieux. Ces gardes devoient prêter ſerment tous les ans aux élus & grenetiers, de prendre les délinquans, & de les leur amener ; ou s'ils ne pouvoient les prendre, de révéler leurs noms aux élus & grenetiers.

Ceux-ci devoient auſſi tous les ans faire prêter ſerment ſur les ſaints évangiles aux collecteurs des fouages de chaque paroiſſe, de leur donner avis des fraudes qui pouvoient ſe commettre pour le ſel.

Les élus, grenetiers, clercs, contrôleurs, & chacun d'eux, devoient auſſi s'informer diligemment de toutes les contraventions au ſujet du ſel ; & après information, punir les coupables ; ou s'ils n'en vouloient pas connoître, les faire ajourner pardevant les généraux à Paris.

Les états d'Artois, du Boulonnois, du comté de Saint-Pol, ayant accordé une aide, commirent auſſi des élus dans leur pays pour recevoir le paiement de cette aide; & ces élus furent autoriſés par Charles VI, comme il eſt dit dans une ordonnance du mois de juin 1381.

Il y avoit auſſi en 1382 des élus dans la province de Normandie: car les habitans du Vexin-François obtinrent le 21 juin de ladite année, des lettres de Charles VI, portant qu'ils paieroient leur part de l'aide qui avoit été établie à des perſonnes prépoſées par eux, qui ne ſeroient point ſoumiſes aux élus établis par les trois états de Normandie.

Le 26 janvier de la même année 1382, Charles VI donna des lettres, par leſquelles il autoriſa les généraux des aides, toutes les fois que le cas le requerroit, de mettre, ordonner, & établir les *élus*, de les ſubſtituer ou renouveller, ſi beſoin étoit, en toutes les villes, dioceſes, & pays, où les aides avoient cours. Il y eut encore dans la ſuite d'autres lettres & réglemens, qui leur confirmerent le même pouvoir.

Dans le même temps, c'eſt-à-dire le 21 janvier 1382, Charles VI fit une inſtruction pour la levée des aides, qui contient pluſieurs réglemens par rapport aux *élus*, pour la maniere dont ils devoient adjuger les fermes à l'extinction de la chandelle, & pour la fixation de leurs droits. Mais ce qui eſt plus remarquable, c'eſt ce qui touche leur juriſdiction. Il eſt dit que les élus auront connoiſſance ſur les fermiers; qu'ils feront droit ſommairement & de plain, (*de plano*), ſans figure de jugement (ce qui s'obſerve encore); qu'en cas d'appel, les parties ſeront renvoyées devant les généraux ſur le fait des aides à Paris, pour en ordonner & déterminer par eux; que les élus feront ſerment d'exercer leurs offices en perſonne; que ſi aucun appelle des élus, l'appellation viendra pardevant les généraux, *comme autrefois a été fait*: ce qui eſt dit ainſi, parce que l'on avoit ceſſé pendant quelques années, à cauſe des troubles, de lever des aides dans le royaume, & que cela avoit auſſi interrompu l'exercice de toute juriſdiction ſur cette matiere.

Ce que porte ce réglement au ſujet de la juriſdiction des élus & de l'appel de leurs jugemens, eſt répété mot pour mot dans une autre inſtruction faite ſur la même matiere au mois de février 1383.

L'ordonnance que Charles VI fit en la même année, qualifie les élus de *college*, tant ceux des ſieges généraux, que des ſieges particuliers; étant dit qu'en cas d'empêchement, ils pourront, collégialement aſſemblés, établir un commis (ou lieutenant), homme de bien, lettré, & expérimenté au fait de judicature.

Le même prince, par ſon ordonnance du mois de février 1387, réduiſit encore le nombre des élus, voulant qu'en chaque dioceſe il n'y en eût que deux, un clerc, & un lai, excepté en la ville de Paris où il y en auroit trois, & que l'on y mettroit les plus ſuffiſans par *élection*, appellés à ce, *les gens du conſeil du roi, & les généraux des aides*.

L'inſtruction qu'il fit pour la levée des aides le 11 mars 1388, portoit que dans les plus grands dioceſes il n'y auroit qu'un élu pour le clergé, & deux élus lais; que dans les lieux de recette où il n'y avoit pas d'évêché, il n'y auroit qu'un élu, moyennant que le receveur des aides ſeroit avec l'élu toutes les fois qu'il ſeroit néceſſaire; que cependant les élus qui étoient à Paris, y demeureroient juſqu'à ce que les généraux euſſent fait leur rapport au roi, des pays où ils devoient aller, & qu'alors il en ſeroit ordonné par le roi.

Que les clercs (greffiers) des *élus*, ſeroient mis à leurs périls, ſalaires, & dépens, ſans prendre aucuns frais ni gages ſur le roi ni ſur le peuple, à cauſe de leurs lettres ou autrement, excepté ce qui leur étoit permis par l'inſtruction ancienne.

Que comme pluſieurs élus & autres officiers des aides y avoient été mis par faveur; que pluſieurs ne ſavoient ni lire ni écrire; ou n'étoient point d'ailleurs au fait des aides & des tailles qui avoient été miſes en ſus; que les généraux réformateurs qui avoient été ordonnés depuis peu, feroient leur rapport au conſeil de ceux qu'ils auroient appris à ce ſujet, & que les élus qui ſeroient trouvés capables, ſeroient conſervés dans leurs offices; les autres en ſeroient privés.

Une autre inſtruction que ce même prince fit le 4 Janvier 1392, veut que les élus lais & commis par le roi, connoiſſent du fait des aides comme par le paſſé, & pareillement l'élu pour le clergé. Il ſemble par-là que le roi ne commit que les élus lais, & que l'autre fut commis par le clergé.

Au mois de juillet 1388, Charles VI fit encore une nouvelle inſtruction ſur les aides, portant, entre autres choſes, que ſi quelques officiers des aides étoient maltraités dans leurs fonctions par quelque perſonne que ce fût, noble, ou non noble, les élus ou grenetiers en informeroient; que s'ils avoient beſoin pour cet effet de conſeil ou de force, ils appelleroient les baillis & juges du pays, & le peuple même s'il étoit néceſſaire; qu'ils auroient la punition ou correction des cas ainſi advenus, ou bien qu'ils pourroient la renvoyer devant les généraux conſeillers, leſquels pourroient auſſi les évoquer & en prendre connoiſſance, quand même les élus ou grenetiers ne la leur auroient pas renvoyée.

Il eſt auſſi défendu aux élus & à leurs commis de prendre ſur aucun fermier ni autre, douze deniers pour livre, comme quelques-uns s'ingéroient de prendre pour vinage ou pot de vin, ni aucun profit ſur les fermes, à peine d'amende arbitraire & de privation de leurs offices. C'eſt ſans doute ce qui a donné occaſion de charger les baux des fermes envers les cours des aides & *élections*, de faire chaque année certains préſens aux officiers.

Le même prince, par ſon ordonnance du 28 mars 1395, portant établiſſement d'une aide en forme de taille, ordonna que cette aide ou taille ſeroit miſe par les élus ſur le fait des aides, ès cités, dioceſes & pays du royaume, qu'il avoit commis à cet effet par d'autres lettres.

Celles du 28 août 1395, par leſquelles il inſtitua trois généraux des finances, portent que ces généraux pourroient ordonner, commettre & établir tous élus; les deſtituer & démettre de leurs offices s'ils le jugeoient à propos, ſans que les généraux, pour le fait de la juſtice, puſſent s'en entremettre en aucune maniere.

Le roi laiſſoit quelquefois aux élus le choix d'affermer les aides, ou de les mettre en régie; comme on voit par des lettres du même prince, du 2 août 1398, adreſſées à nos *amés les élus* ſur le fait des aides ordonnées pour la guerre dans la ville & dioceſe de Paris. Ces lettres continuent pour un an l'impoſition de toutes denrées ou marchandiſes vendues, l'impoſition des vins & autres breuvages vendus en gros, le quatrieme du vin & autres breuvages vendus en détail, l'impoſition foraine, & la gabelle du ſel; & le roi mande aux *élus* de Paris, de les faire publier & donner à ferme le plus profitablement que faire ſe pourra, ou de les faire cueillir & lever par la main du roi, c'eſt-à-dire, par forme de régie. Il eſt marqué au bas de ces lettres, qu'*elles ont été publiées à S. Eloy, devant les élus de Paris.*

Charles VI fit encore pluſieurs réglemens concernant les élus; par ſon ordonnance du 7 janvier 1400, il régla qu'il n'y auroit à Paris, ſur le fait des aides, que trois *élus*, & un ſur le fait du clergé, c'eſt-à-dire pour les décimes qui ſe levoient ſur le clergé.

Qu'en chacune des autres bonnes villes du royaume, & autres lieux où il y avoit ordinairement *ſiege d'élus*, il n'y aura dorénavant que deux élus au plus avec celui du clergé; dans les lieux où il y en avoit ordinairement un, que le nombre des *élus* ſeroit encore moindre, ſi faire ſe pouvoit, ſelon l'avis des généraux; & afin que leſdites *élections* fuſſent mieux gouvernées, que les *élus* ſeroient pris entre les bons bourgeois, riches & prud'hommes des lieux où ils ſeroient établis *élus*. Cette ordonnance eſt, à ce que je crois, la premiere qui ait qualifié d'*élection* le ſiege des élus; & depuis ce temps, ce titre eſt devenu propre à ces tribunaux. On dit pourtant encore quelquefois indifféremment *une ſentence des élus*, ou *une ſentence de l'élection.*

La même ordonnance porte encore que ceux qui ſeroient ordonnés pour demeurer dans ces offices, ou qui y ſeroient mis de nouveau, auroient des lettres du roi ſur ce, paſſées par les trois généraux, & ſcellées du grand ſceau.

Que comme on avoit propoſé de donner à ferme au profit du roi les offices des cler-

giés des élus, & auſſi les offices des greffes de leurs auditoires, cette affaire ſeroit débattue pour ſavoir ce qui ſeroit le plus avantageux. Cette diſpoſition fait juger que les élus avoient alors deux greffiers, l'un pour les affaires contentieuſes dont ils étoient juges, l'autre pour les opérations de finances dont ils étoient chargés.

Les commiſſions d'élus furent enfin érigées en titre d'office formel ſous le regne de Charles VII, lequel, dans une ordonnance du mois de juin 1445, appelle les élus *ſes juges ordinaires.*

Les élus particuliers dont nous avons déja touché quelque choſe, furent auſſi érigés en titre d'office par François I. L'appel de ces élus ſe relevoit d'abord devant les élus en chef. Par une déclaration de Charles VII, du 23 mars 1451, il fut ordonné qu'il ſeroit relevé en la cour des aides; mais par un édit du mois de janvier 1685, les élus particuliers ont été ſupprimés & réunis aux élus en chef, & toutes les commiſſions furent érigées en *élection* en chef.

Il y a préſentement 181 *élections* dans le royaume, qui ſont diſtribuées dans les provinces & généralités, qu'on appelle *pays d'élections*; ſavoir,

Dans la généralité de Paris, vingt-deux élections.

Paris.	Pontoiſe.
Beauvais.	Vezelay.
Compiegne.	Joigny.
Senlis.	Saint-Florentin.
Meaux.	Tonnerre.
Rozoy.	Nemours.
Coulommiers.	Melun.
Provins.	Étampes.
Montereau.	Mantes.
Nogent-ſur-Seine.	Montfort-Lamaury.
Sens.	Dreux.

Amiens, ſix.

Amiens.	Peronne.
Abbeville.	Montdidier.
Dourlens.	Saint-Quentin.

Soiſſons, ſept.

Soiſſons.	Creſpy.
Laon.	Clermont.
Noyon.	Guiſe.
Château-Thierry.	

Orléans, douze.

Orléans.	Montargis.
Petiviers.	Gien.
Beaugency.	Blois.
Chartres.	Romorantin.
Châteaudun.	Dourdan.
Vendôme.	Clamecy.

Bourges, ſept.

Bourges.	La Châtre.
Iſſoudun.	Saint-Amand.
Château-Roux.	La Charité-ſur-Loire.
Leblanc.	

Moulins, ſept.

Moulins.	Evaux.
Gannat.	Nevers.
Montluçon.	Château-Chinon.
Gueret.	

Lyon, cinq.

Lyon.	Roanne.
Saint-Etienne.	Villefranche en Beaujolois.
Montbriſon.	

Riom, ſix.

Riom.	Brioude.
Clermont.	Saint-Flour.
Iſſoire.	Aurillac.

Grenoble, ſix.

Grenoble.	Valence.
Vienne.	Gap.
Romans.	Montelimart.

Poitiers, neuf.

Poitiers.	Châtillon.
Niort.	Les ſables d'Olonne.
Saint-Maixant.	Châtellerault.
Fontenay.	Confolens.
Thouars.	

La Rochelle, cinq.

La Rochelle. Marenne.
Saintes. Coignac.
Saint-Jean-d'Angely.

Limoges, cinq.

Limoges. Bourganeuf.
Tulles. Angoulême.
Brives.

Bordeaux, cinq.

Bordeaux. Agen.
Périgueux. Condom.
Sarlat.

Tours, ſeize.

Tours. Saumur.
Amboiſe. Château-Gontier.
Loches. Baugé.
Chinon. La Fleche.
Loudun. Le Mans.
Richelieu. Mayenne.
Angers. Laval.
Montreuil-Bellay. Château-du-Loir.

Pau & Auſch, ſix.

Auſch *ou* Armagnac. Cominge.
Lomagne. Aſtarac.
Riviere-Verdun. Les Landes.

Montauban, ſix.

Montauban. Villefranche.
Cahors. Rhodez.
Figeac. Milhault.

Champagne, douze.

Châlons. Langres.
Rhetel. Bar-ſur-Aube.
Sainte-Menehould. Troyes.
Vitry. Epernay.
Joinville. Sezane *en Brie.*
Chaumont. Rheims.

Rouen, quatorze.

Rouen. Andely.
Arques. Evreux.
Eu. Pont-de-l'Arche.
Neufchatel. Pont-l'Evêque.
Lions. Ponteau-de-mer.
Giſors. Caudebec.
Chaumont & Magny. Montivillier.

Caen, neuf.

Caen. Coutances.
Bayeux. Avranche.
Saint-Lo. Vire.
Carentan. Mortain.
Valognes.

Alençon, neuf.

Alençon. Domphront.
Bernay. Falaiſe.
Lizieux. Argentan.
Conches. Mortagne.
Verneuil.

Bourgogne, deux.

L'*élection* de Breſſe *ou* de Bourg, ſéante à Bourg. — ſéante à Bellay, qui eſt tant pour le Bugey que pour les pays de Gex & Valromey.
L'*élection* de Bugey *ou* de Bellay,

Dans les autres villes du duché de Bourgogne où il y a bailliage royal, le bailliage connoît des matieres d'*élection*; & l'appel de leurs jugemens dans ces matieres va aux cours des Aides, chacun ſelon leur reſſort.

Les juſtices du Clermontois connoiſſent auſſi des matieres d'*élection*, & l'appel de leurs jugemens dans ces matieres eſt porté à la cour des Aides de Paris.

Chaque *élection* comprend un certain nombre de paroiſſes plus ou moins conſidérable, ſelon leur arrondiſſement. L'ordonnance faite au bois de Siraine en août 1452, portoit que le reſſort de chaque *élection* ne ſeroit que de cinq à ſix lieues au plus, afin que ceux qui ſeroient appellés devant les élus, puſſent y comparoître & retourner chez eux en un même jour.

Dans les pays d'états il n'y a point d'*élection*, ſi ce n'eſt dans quelques-uns, comme on l'a marqué ci-devant.

Les officiers dont chaque *élection* eſt compoſée, ſont deux préſidens, un lieutenant, un aſſeſſeur, & pluſieurs conſeillers; un procureur du roi, un greffier, pluſieurs huiſſiers, & des procureurs.

L'office de premier préſident fut créé en 1578, ſupprimé en 1583, & rétabli au mois de mai 1585.

L'office

L'office de ſecond préſident fut créé d'abord en 1587, enſuite ſupprimé, puis rétabli par édit du mois de mai 1702; & depuis, en quelques endroits, cet office a été réuni ou ſupprimé. A Paris il a été acquis par la compagnie de l'*élection*; le préſident a néanmoins conſervé le titre de *premier préſident*, quoiqu'il ſoit préſentement ſeul préſident; ce qui fut ainſi ordonné par un édit du mois de janvier 1703, en faveur du ſieur Nicolas Auniſſon, en conſidération de ſes ſervices, & ce titre fut en même temps attaché à ſa charge.

Le lieutenant, qui eſt officier de robe-longue, fut créé en 1587, pour ſiéger après les préſidens, avec le même pouvoir que les élus.

L'aſſeſſeur dans les *élections* où cet office ſubſiſte, ſiege après le lieutenant.

Le nombre des conſeillers n'eſt pas partout le même; à Paris il y en a vingt, outre le préſident, le lieutenant & l'aſſeſſeur. Dans les autres grandes villes il devoit y en avoir huit, préſentement il n'y en a que quatre. La création des deux premiers en titre d'office, eſt du temps de Charles VII, le troiſieme fut créé par édit du 22 juillet 1523.

Les contrôleurs des tailles, qui furent établis par édit de janvier 1522, & autres édits poſtérieurs, faiſoient auſſi dans pluſieurs *élections* la fonction d'élus, & en pouvoient prendre la qualité, ſuivant l'édit du mois de mai 1587: c'eſt ce qui a formé le quatrieme office d'élus. Ces offices de contrôleurs ont depuis été réunis aux *élections*, en ſorte que tous les élus peuvent prendre le titre de *contrôleur*; mais il y a eu depuis d'autres contrôleurs, créés pour contrôler les quittances des tailles.

Les qualités de préſident, lieutenant, & de conſeiller, furent ſupprimées par édit de l'an 1599, avec défenſes à eux de prendre d'autre qualité que celle d'élus, & le nombre de ces officiers réduit à trois élus & un contrôleur, vacation advenant par mort ou forfaiture; que juſqu'à ce ils ſe partageroient par moitié, pour exercer alternativement autant d'officiers en une année qu'en l'autre; mais en 1505, les qualités de préſident, lieutenant & de conſeiller furent rétablies, & tous furent remis en l'exercice de leurs charges, comme auparavant, pour ſervir continuellement & ordinairement, ainſi qu'ils font encore préſentement.

Une des principales fonctions des élus eſt d'aſſeoir la taille ſur les paroiſſes de leur département, & pour cet effet ils font chacun tous les ans, au mois d'août, leur chevauchée ou tournée dans un certain nombre de paroiſſes, pour s'informer de l'état de chaque paroiſſe; ſavoir ſi la récolte a été bonne, s'il y a beaucoup d'exempts & de privilégiés, & en un mot ce que la paroiſſe peut juſtement porter. *Voyez* ce qui en a été dit ci-devant *au mot* CHEVAUCHÉE DES ELUS.

Suivant *l'article 12* de la déclaration du 16 août 1683, les élus vérifiant les rôles faits par les collecteurs, n'y peuvent rien changer, ſauf aux cotiſés à s'oppoſer en ſurtaux.

Le même *article* leur défend de retenir les rôles plus de deux ou trois jours pour les calculer & vérifier, à peine de payer le ſéjour des collecteurs, & de demeurer reſponſables des deniers de la taille en leurs propres & privés noms.

L'*article 13* du réglement de 1673, & l'*article 11* de la déclaration de 1683, leur ordonnent de remettre au greffe de l'*élection* les rôles, trois jours après la vérification qu'ils en auront faite, à peine de radiation de leurs gages & droits, & d'interdiction de leurs charges pour trois mois.

Ils connoiſſent entre toutes ſortes de perſonnes, de toutes conteſtations civiles & criminelles pour raiſon des tailles & autres impoſitions, excepté de celle dont la connoiſſance eſt attribuée ſpécialement à d'autres juges, comme les gabelles. La déclaration du 11 janvier 1736, attribue au préſident la faculté de donner ſeul la permiſſion d'informer & décerner ſeul les décrets; & en ſon abſence le plus ancien officier, ſuivant l'ordre du tableau, a le même pouvoir. L'exécution de cette déclaration a été ordonnée par arrêts du conſeil des 29 mai & 20 novembre 1736, & le 16 octobre 1743; il y a eu une nouvelle déclaration qui confirme celle de 1736. La déclaration du 16 octobre 1743,

l'autoriſe auſſi à faire les interrogatoires, rendre les jugemens à l'extraordinaire, & les jugemens préparatoires ; procéder aux récolemens & confrontations, & généralement faire toute l'inſtruction & rapport du procès, & rendre toutes les ordonnances qui peuvent être données par un ſeul juge dans les ſieges ordinaires qui connoiſſent des matieres criminelles. En cas d'abſence ou autre empêchement du préſident, toutes ces fonctions ſont attribuées au lieutenant, ou autre plus ancien officier.

L'appel des ſentences & ordonnances des *élections*, eſt porté aux cours des aides, chacune dans leur reſſort.

L'édit du mois de janvier 1565 avoit uni les greniers à ſel & les *élections* établis dans les mêmes villes, pour ne faire qu'un même corps d'*élection* & grenier à ſel ; mais par édit d'octobre 1694, les greniers à ſel ont été déſunis des *élections*.

Les officiers des *élections* jouiſſent de pluſieurs privileges, dont le principal eſt l'exemption de la taille, chacun dans l'étendue de leur *élection*. L'édit de juin 1614 n'accordoit ce privilege qu'à ceux qui réſidoient en la ville de leur juriſdiction : ils furent enſuite exemptés par le réglement du mois de janvier 1634, ſans être aſſujettis à la réſidence.

La déclaration du mois de novembre 1634 révoqua tous leurs privileges.

Mais par une autre déclaration du mois de décembre 1644, vérifiée en la cour des aides au mois d'août 1645, le roi les a rétablis dans l'exemption de toutes tailles, crûes, emprunts, ſubventions, ſubſiſtances, contribution d'étapes, logement de gens de guerre, tant en leur domicile, maiſon des champs, que métairies ; paiement d'uſtenſiles, & de toutes levées pour leſdits logemens, & autres contributions faites & à faire, pour quelque cauſe & occaſion que ce ſoit, même en la jouiſſance de toutes autres impoſitions qui ſeroient faites par les habitans des lieux où leſdits officiers ſe trouveroient demeurans, ſoit par la permiſſion de Sa Majeſté ou autrement, pour quelque cauſe & occaſion ; pour en jouir eux & leurs veuves ès lieux de leur réſidence, pourvu qu'ils ne faſſent acte dérogeant auxdits privileges, commerce, ou tiennent ferme d'autrui ; leur laiſſant la liberté d'établir leur demeure où bon leur ſemblera, nonobſtant les édits contraires

La déclaration du 22 ſeptembre 1627, leur donnoit auſſi droit de *committimus* au petit ſceau ; mais n'ayant pas été enrégiſtrée, ils ne jouiſſent pas de ce droit, excepté ceux de l'*élection* de Paris, auxquels il a été attribué en particulier, tant par l'ordonnance de 1669, que par une déclaration poſtérieure du mois de décembre 1732.

Ils ont rang dans les aſſemblées publiques, après les juges ordinaires du lieu, ſoit royaux ou ſeigneuriaux ; ils précedent tous autres officiers, tels que ceux des eaux & forêts, les maire & échevins.

Les offices de judicature, ſoit royaux ou autres, ſont compatibles avec ceux des *élections*, ſuivant la déclaration du mois de décembre 1644. *Voyez les déciſions ſur les ordonnances des tailles & de la juriſdiction des élus, par* Dagereau ; *traité des élections, par* Vieville ; Chenu, *des offices, tit. des élections*. *Voyez* auſſi les auteurs qui traitent de la cour des aides & des tailles, & *au mot* TAILLES. (*A*)

ELECTION ſe dit auſſi d'une partie de *la Pharmacie*, qui eſt celle qui apprend à choiſir les drogues médicinales & les ſimples, & à diſtinguer les bonnes & les mauvaiſes. *Voyez* PHARMACIE.

Il y a des auteurs qui diſtinguent une *élection* générale, qui donne les regles & les caracteres des remedes en général, & une particuliere pour chaque remede en particulier. *Chambers*.

ELECTORAL, adject. (*Hiſt. mod.*) ſe dit d'une choſe qui ſe rapporte ou convient à un électeur.

Le prince *électoral* eſt le fils aîné d'un électeur, & l'héritier préſomptif de ſa dignité. *Voyez* PRINCE. On traite les électeurs d'*alteſſe électorale*. *Voyez* ALTESSE.

Les princes qui ſont revêtus de la dignité *électorale*, ont dans les aſſemblées impériales la préſéance au deſſus de tous les autres. Le roi de Boheme qui cede à pluſieurs autres rois, ne le cede à aucun dans les dietes pour l'élection d'un empereur ou d'un roi des Romains ; les électeurs

ont par conſéquent la préſéance ſur les cardinaux : l'empereur les traite de *dilection*, ſans pourtant leur donner la main. Heiſſ. *hiſtoire de l'Empire, tome III.*

Le college *électoral*, qui eſt compoſé de tous les électeurs d'Allemagne, eſt le plus illuſtre & le plus auguſte corps de l'Europe. Bellarmin & Baronius attribuent l'inſtitution du college *électoral* au Pape Grégoire V, & à l'empereur Othon III, dans le X ſiecle : preſque tous les Hiſtoriens & les Canoniſtes ſont de ce ſentiment. Wiquefort penſe autrement, & tâche de faire voir par l'élection des empereurs ſuivans, que le nombre des électeurs n'étoit point fixé, & que la dignité *électorale* n'étoit point annexée à certaines principautés, à l'excluſion de certains princes d'Allemagne. Il ajoute qu'il n'y a eu rien de réglé là-deſſus avant Charles IV, & que la publication de la bulle d'or n'a eu pour objet que de prévenir les ſchiſmes, & aſſurer le repos de l'Empire par un réglement en forme.

Ce fut donc la bulle d'or publiée en 1356, qui forma le college *électoral*, & réduiſit à ſept le nombre des électeurs ; mais il a été depuis augmenté de deux. *Voyez* COLLEGE & BULLE. *Voyez auſſi* ELECTEURS, CONSTITUTION DE L'EMPIRE, EMPIRE, DIETE, *&c.*

Couronne électorale, c'eſt un bonnet d'écarlate entouré d'hermine, fermé par un demi-cercle d'or, le tout couvert de perles : il eſt ſurmonté d'un globe, avec une croix en deſſus. *Voyez* COURONNE. *Voyez le dictionn. de Trév.* & *Chambers.*

ELECTORAT, ſ. m. (*Hiſt. & droit public d'Allemagne.*) c'eſt le nom qu'on donne en Allemagne aux territoires ou fiefs immédiats qui ſont poſſédés par les électeurs, comme grands officiers de l'Empire. *Voyez* ELECTEURS.

C'eſt l'empereur qui donne l'inveſtiture des *électorats*, comme des autres fiefs immédiats de l'Empire. On ne peut créer de nouvel *électorat* en Allemagne, ſans le conſentement non ſeulement des électeurs, mais encore de tous les états. Un *électorat* ne peut être ni vendu, ni aliéné, ni partagé ; mais il appartient de plein droit au premier né d'un électeur laïque. Lorſque la ligne directe d'un électeur vient à manquer, l'*électorat* doit paſſer au plus proche des agnats de la ligne collatérale. Quant aux *électorats* eccléſiaſtiques, ils ſont déférés à ceux qui ont été élus par les chapitres. *Voyez l'article* ELECTEURS.

ELECTRA, (*Aſtron.*) nom d'une des ſept étoiles des pléiades, ſituées ſur le cou du taureau ; les anciens les plaçoient ſur la queue du taureau ; leur nom vient de πλεω, qui ſignifie *naviguer*, parce qu'au printemps & vers le temps de leur lever héliaque, on commençoit les grandes navigations. Les poëtes diſent que les Pléiades étoient filles d'Heſperis & d'Atlas ; c'eſt pourquoi on les appelle auſſi *Heſpérides* ou *Atlantiades*. Jupiter les ayant aimées, & les voyant attaquées par Orion, les plaça dans le ciel, pour les ſouſtraire aux pourſuites de ſon rival.

Ovide les renferme ſous le nom de *Taïgete*, dans ces vers :

Taygetemque, Hyadeſque oculis, Arctonque notavi.

Met. III, 596.

Et il rapporte leurs noms en détail dans le *IVe. liv. des Faſtes*, v. *167*. *Voyez* PLÉIADES, (*M. DE LA LANDE.*)

ELECTRICITE, ſ. f. (*Phyſique.*) ce mot ſignifie en général, *les effets d'une matiere très-fluide & très-ſubtile*, différente par ſes propriétés, de toutes les autres matieres fluides que nous connoiſſons ; que l'on a reconnue capable de s'unir à preſque tous les corps, mais à quelques-uns préférablement à d'autres ; qui paroît ſe mouvoir avec une très-grande vîteſſe, ſuivant des loix particulieres, & qui produit par ſes mouvemens des phénomenes très-ſinguliers, dont on va eſſayer dans cet article de donner une hiſtoire.

Les ſentimens des Phyſiciens ſont partagés ſur la cauſe de l'*électricité* : tous cependant conviennent de l'exiſtence d'une *matiere électrique* plus ou moins ramaſſée autour des corps électriſés, & qui produit par ſes mouvemens les effets d'*électricité* que nous appercevons ; mais ils expliquent chacun différemment les cauſes & les directions de ces différens mouvemens. *Voyez* FEU ÉLECTRIQUE, où nous rapporterons

leurs opinions. Nous nous contenterons d'expoſer ici les principaux phénomenes de l'*électricité*, & les loix que la nature a paru ſuivre en les produiſant.

Comme on ne connoît point encore l'eſſence de la matiere électrique, il eſt impoſſible de la définir autrement que par ſes principales propriétés. Celle d'attirer & de repouſſer les corps légers, eſt une des plus remarquables, & qui pourroit d'autant mieux ſervir à caractériſer la matiere électrique, qu'elle eſt jointe à preſque tous ſes effets, & qu'elle en fait reconnoître aiſément la préſence, même dans les corps qui en contiennent la plus petite quantité.

On trouve dans les plus anciens monumens de la Phyſique, que les Naturaliſtes ont connu de tout temps au *ſuccin* la propriété d'attirer des pailles & autres corps légers. On s'eſt apperçu par la ſuite que les corps bitumineux & réſineux, tels que *le ſoufre*, *le jais*, *la cire*, *la réſine*, avoient auſſi cette propriété; que *le verre*, *les pierres précieuſes*, *la ſoie*, *la laine*, *le crin*, & preſque tous *les poils des animaux*, avoient la même vertu; qu'il ſuffit de bien ſécher chacun de ces corps, & de les frotter un peu, pour voir voler vers eux tous les corps légers qu'on leur préſente. Sur ces exemples on a depuis chauffé un peu plus vivement, & frotté avec plus de patience une infinité d'autres corps, & on leur a trouvé auſſi la même propriété; en ſorte qu'en pouſſant plus loin cet examen, on s'eſt aſſuré que tous les corps de la nature peuvent devenir électriques, pourvu qu'ils ſoient auparavant parfaitement ſéchés & frottés.

Néanmoins les métaux ſe ſont conſtamment ſouſtraits à cette épreuve; rougis, frottés, battus, limés, ils n'ont jamais donné le moindre ſigne d'attraction électrique, en ſorte qu'ils ſont une exception à la regle générale, ainſi que l'eau & toutes les liqueurs qu'il eſt impoſſible de ſoumettre au frottement.

En examinant à quel degré tous les corps de la nature deviennent électriques par l'effet du frottement, on voit que l'on peut deſcendre par une infinité de nuances de ceux qui s'électriſent beaucoup & facilement, à ceux dont la vertu ſe rend à peine ſenſible, juſqu'à ce qu'on arrive aux métaux ſur leſquels, comme on vient de le dire, le frottement n'a aucun effet; c'eſt pourquoi on a partagé en deux claſſes générales tous les corps de la nature, ſuivant qu'ils ſont plus ou moins ſuſceptibles d'*électricité*.

On a compris dans la premiere claſſe, ceux qui s'électriſent très-facilement après avoir été un peu chauffés & frottés, & on les appelle ſimplement *corps électriques*: tels ſont,

1°. Les diamans blancs & colorés de toutes eſpeces, le rubis, le ſaphir, le péridore, l'émeraude, l'opale, l'amethyſte, la topaſe, le beril, les grenats, enfin le cryſtal de roche, & tous ceux qu'on appelle *cailloux du Rhin*, *de Médoc*, &c.

2°. Le verre & tous les corps vitrifiés; ſavoir les émaux de toute couleur; la porcelaine, le verre d'antimoine, de plomb, *&c.*

3°. Les baumes, larmes & réſines de toutes eſpeces, telles que la poix noire, la poix-réſine, la térébenthine cuite, la colophane, le baume du Pérou, le maſtic, la gomme-copal, la gomme-lacque, & la cire, *&c.*

4°. Les bitumes, le ſoufre, le ſuccin, le jais, l'aſphalte, *&c.*

5°. Certains produits des animaux, tels que la ſoie, les plumes, le crin, la laine, les cheveux, & tous les poils des animaux morts ou vivans.

La ſeconde claſſe contient les corps qui ne s'électriſent pas du tout par le frottement, ou du moins très-peu, & que l'on nomme pour cet effet *non électriques*; ſavoir,

1°. L'eau & toutes les liqueurs aqueuſes & ſpiritueuſes, qui ſont incapables de s'épaiſſir & d'être frottées.

2°. Tous les métaux parfaits & imparfaits, & la plupart des minéraux; ſavoir l'aimant, l'antimoine, le zinc, le biſmuth, l'agate, le jaſpe, le marbre, le grès, l'ardoiſe, la pierre de taille, *&c.*

3°. Tous les animaux vivans, à l'exception de leurs poils. On peut y joindre auſſi la plupart de leurs produits; ſavoir le cuir, le parchemin, les os, l'ivoire, la

corne, les dents, l'écaille, la baleine, les coquilles, *&c.*

4°. Enfin les arbres & toutes les plantes vivantes, & la plupart des choſes qui en dépendent, telles que le fil, la corde, la toile, le papier, *&c.*

Ce n'eſt pas que ces corps ne puiſſent jamais devenir électriques par d'autres moyens que par la chaleur & le frottement, mais parce que ces deux préparations leur ſont ordinairement inſuffiſantes. En effet, quoique les métaux & les liqueurs ne puiſſent pas devenir électriques par la voie du frottement, ils le deviennent très-bien, comme nous le verrons dans la ſuite, dans la ſimple approche d'un autre corps électriſé. Il eſt vrai que ces corps ne peuvent manifeſter la vertu qu'ils reçoivent, que dans de certaines circonſtances, & qu'ils la perdent avec la même facilité qu'ils la reçoivent, ſi on ne prend pas quelque précaution pour la leur conſerver & la fixer, pour ainſi dire, dans leur étendue. Cette précaution, pour le dire d'avance, conſiſte à les poſer ſur des corps électriques un peu élevés, & à les éloigner ſuffiſamment de ceux qui pourroient leur enlever les courans de matiere électrique, à meſure qu'on les répandroit ſur eux.

Ainſi une barre de fer deviendra électrique par l'approche d'un tube de verre frotté, ſi elle eſt ſoutenue horizontalement par deux autres tuyaux de verre bien ſecs, ou ſuſpendue par des cordons de ſoie, ou enfin poſée ſur un pain de réſine de quelques pouces d'épaiſſeur; & on électriſera de même l'eau & les autres métaux, ainſi que tous les autres corps qui ne pouvant être électriſés que très-peu par le frottement, ſont rangés dans la claſſe des *non-électriques*. Ceux-ci acquerront même beaucoup plus d'*électricité* par le moyen que nous venons d'indiquer, qu'on ne leur en pourroit jamais exciter en les frottant.

Le frottement a paru néceſſaire en général pour exciter les mouvemens de la matiere électrique, & rendre apparens ſes effets d'attraction & de répulſion, & il y a même très-peu de corps qui puiſſent devenir électriques ſans cette préparation; cependant il ſuffit que quelques-uns le ſoient devenus ſans ce ſecours, ni celui de la communication, pour qu'on puiſſe conclure que le frottement n'eſt pas abſolument eſſentiel à la production des effets de l'*électricité*. En effet, un gros morceau de ſuccin ou de jais, dont la ſurface eſt large & bien polie, un cône de ſoufre fondu dans un verre à boire bien ſec, *&c.* conſerve de la vertu électrique pendant des années entieres & ſans le ſecours d'aucun frottement, foible à la vérité, mais qui n'eſt pas moins bien caractériſée par l'attraction & la répulſion d'un cheveu. On peut joindre à ces exemples celui d'une pierre plate & orbiculaire que l'on trouve dans quelques-unes des rivieres de Ceylan, qui attire & repouſſe ſucceſſivement des paillettes, ſans qu'il ſoit jamais beſoin de la frotter pour exciter ſa vertu.

Mais ſi le frottement ne paroît pas abſolument néceſſaire pour produire de l'*électricité*, on ne ſauroit nier qu'il n'y contribue infiniment; car ſans parler du plus grand nombre des corps qui n'ont jamais de vertu électrique qu'à force de frottement, il eſt conſtant, par des expériences réitérées, que ceux même qui ont cette vertu ſans ce ſecours, produiſent des effets électriques d'autant plus conſidérables qu'ils ſont plus vivement frottés.

Il eſt également néceſſaire que les corps que l'on veut électriſer par le frottement, ſoient exempts de toute humidité: celle qu'ils contiendroient dans leurs pores, & qui paroît d'ailleurs ſe répandre ſur eux, paroît un obſtacle bien décidé à ce qu'ils deviennent électriques. On a beau frotter un corps humide, il n'a jamais qu'une vertu foible & languiſſante; au lieu que lorſqu'il eſt bien ſec, le moindre frottement ſuffit pour exciter la matiere en abondance, & lui faire produire les effets les plus ſenſibles. De même la vertu électrique n'eſt jamais plus apparente dans un corps que lorſque l'air eſt bien ſec & bien ſerein, ſur-tout s'il ſouffle un vent frais du nord ou du nord-eſt: au contraire lorſque le vent eſt du ſud ou de l'oueſt, & que l'air ſe trouve chargé de vapeurs humides, les effets de l'*électricité* ſont à peine ſenſibles; en ſorte que les corps qui ne montrent qu'une médiocre *électricité* par un temps ſec, paroiſſent n'en point avoir du tout

dans un temps humide & pluvieux, & c'eſt ſans doute parce que les grandes chaleurs ſont preſque toujours accompagnées d'humidité, que les expériences ſur l'*électricité* réuſſiſſent moins bien en été qu'en hiver.

Cependant cette condition n'eſt pas plus eſſentielle que le frottement à la production de l'*électricité :* l'humidité enleve & détourne la matiere électrique, mais elle n'empêche pas qu'elle ne ſoit excitée ; elle ne nous ôte que l'apparence de ſes effets ſans les anéantir véritablement : car ſi on reſpire ſur un morceau d'ambre échauffé, ou ſur un tuyau de verre, immédiatement après qu'ils auroient été frottés, ils ceſſeront tout-à-coup de paroître électriques ; mais leur vertu ſe rétablira auſſi-tôt que l'humidité ſe ſera évaporée, en ſorte qu'ils produiront comme auparavant tous leurs effets d'attraction & de répulſion.

La flamme paroît nuire plus poſitivement à l'*électricité ;* en approchant ſeulement une bougie allumée d'un tube de verre frotté, ou d'une barre de fer électriſée par communication, on voit ſenſiblement diminuer leur vertu électrique, lors même que la bougie en eſt encore éloignée de 12 à 15 pouces. Cette vertu diſparoît à vue d'œil, à meſure qu'on approche la bougie de plus près ; en ſorte que ſi on porte ſubitement la flamme ſur ces corps électriques, leur vertu ceſſe auſſi-tôt, & ne ſe rétablit qu'avec peine par un nouveau frottement. Le charbon & tous les corps embraſés produiſent le même effet, auſſi-bien que les métaux qu'on a fait rougir juſqu'au blanc : ceux-ci n'ont cependant pas la même propriété, quand ils ſont ſeulement bien échauffés & qu'ils ne commencent qu'à rougir ; ce qui prouveroit que ce n'eſt pas par l'effet de la chaleur que diſparoît la vertu électrique, mais plutôt par l'effet des vapeurs & des émanations particulieres que les corps embraſés laiſſent échapper. On s'attend bien par cet effet de la flamme ſur les corps actuellement électriques, que les corps enflammés ne ſauroient guere être attirés ; auſſi l'approche d'un tube électrique n'excite-t-elle aucun mouvement dans la flamme d'une bougie, ni dans un morceau de papier enflammé & ſuſpendu par un fil.

On ignore quel eſt le plus électrique de tous les corps, à cauſe de la difficulté qu'il y a de les comparer exactement volume à volume ; cependant on a reconnu en général que le diamant & les pierres précieuſes, le cryſtal de roche, *&c.* deviennent plus fortement électriques que les corps réſineux : mais il n'y en a pas dont les Phyſiciens ſe ſoient plus ſervis que du verre, tant parce qu'il eſt naturellement très-électrique, que parce que l'on a la facilité de lui donner toute ſorte de formes commodes, comme celle d'un tube, d'un globe ou d'un cylindre. Le tube a ordinairement trois piés de longueur, un pouce & demi de diametre, & une ligne & demie d'épaiſſeur : ces dimenſions ne ſont que commodes, & ne ſont point eſſentielles pour produire de l'*électricité :* il eſt plus avantageux qu'il ſoit fermé hermétiquement par une de ſes extrémités, & que l'on puiſſe boucher l'autre avec un bouchon de liege, pour empêcher la pouſſiere & l'humidité de s'y introduire. On le frotte ſuivant ſa longueur après l'avoir un peu ſéché au feu ; & de toutes les matieres qu'on peut employer pour le frotter, il n'y en a pas qui réuſſiſſe mieux que la main ſeche, ou garnie d'un morceau de papier pour en abſorber l'humidité. Les effets de cet inſtrument ſont très-ſenſibles, il eſt ſouvent le plus commode, & c'eſt par ſon moyen que les Phyſiciens ont fait leurs principales découvertes ſur l'*électricité.*

Pour éviter la fatigue du frottement, & auſſi pour rendre les phénomenes électriques beaucoup plus forts & plus apparens, on a ſubſtitué au tube un globe de verre creux d'environ un pié de diametre & auſſi d'une ligne & demie d'épaiſſeur : par le moyen de deux calottes de bois tournées & maſtiquées extérieurement aux endroits de ſes pôles, on peut le retenir entre deux pointes comme les ouvrages du tour, & le faire tourner rapidement ſur ſon axe par le mouvement d'une grande roue ſemblable à celle dont ſe ſervent les couteliers. (*Voyez la figure 78 expliquée dans nos planches de phyſique.*) En appliquant les mains ſous l'équateur de ce globe, tandis qu'il tourne avec rapidité, on excite ſur cette partie de ſa ſurface un mouvement

beaucoup plus vif qu'on ne peut faire avec le tube, la matiere électrique eſt excitée en bien plus grande abondance, & il en réſulte de plus grands effets. Quoiqu'il ſoit plus avantageux de frotter ce globe avec les mains nues & bien ſeches; quelques Phyſiciens ont imaginé pour une plus grande ſimplicité & uniformité, de le frotter avec un couſſinet un peu concave & ſerré convenablement contre l'équateur du globe; ils ont employé avec ſuccès différentes matieres pour recouvrir ce couſſinet, & quelques-uns ont préféré une feuille de papier doré, dont la dorure eſt appliquée contre le globe. L'uſage du couſſinet a fait imaginer de ſubſtituer au globe un vaiſſeau de verre cylindrique, qu'on peut faire tourner & frotter de la même maniere. *Voyez la figure 79.*

Le verre frotté ſous l'une ou l'autre de ces formes, acquiert en peu de temps une vertu électrique très-conſidérable; elle ſe fait appercevoir par le mouvement des corps légers qu'il attire vivement à la diſtance de deux à trois piés; on ſent alors, en approchant le viſage ou la main, l'impreſſion de la matiere électrique qui ſe répand de deſſus le verre, & qui fait l'effet d'un voile délié qu'on paſſeroit très-légérement ſur la peau de ces parties. Ces émanations continuent à ſe répandre tant que l'on frotte le verre; & lorſqu'on ceſſe de frotter, elles continuent encore quelque temps en diminuant graduellement juſqu'à ce qu'enfin elles s'évanouiſſent.

L'application des autres corps électriques bien ſecs, ſur la ſuperficie du tube ou du globe frottés, ne diminue pas ſenſiblement leur vertu: on a beau les toucher en différens endroits avec un autre tube de verre, un morceau d'ambre, de ſoufre ou de cire d'Eſpagne, on n'appercevra aucun changement, ni dans l'étendue de leurs émanations, ni dans leur vivacité à attirer ou à repouſſer les corps légers, non plus que dans la durée de leur vertu. Au contraire le voiſinage des corps non électriques, ou leur application immédiate ſur le tube, diminue très-promptement l'*électricité* qu'on a produite par le frottement, en ſorte qu'on éteint preſqu'en un moment toute ſa vertu, en l'empoignant dans l'endroit où il a été frotté, ou bien en le préſentant par cet endroit à du métal ou à quelqu'autre corps auſſi peu électrique.

Cette propriété qu'ont les métaux d'éteindre preſque en un inſtant la vertu d'un corps électrique frotté, n'a lieu qu'autant qu'ils établiſſent une communication entre le corps électrique & la terre, au moyen de laquelle les émanations qu'il répand ſe dirigent & ſe tranſmettent promptement à notre globe; car ſi l'on applique à l'extrémité d'un tube un corps non électrique quelconque, comme un morceau de métal; & qu'on frotte le tube à l'ordinaire, en prenant garde que ce corps qu'on aura attaché au tube ne touche point à aucun autre, non ſeulement ce métal ne diminuera pas la vertu du tube, parce qu'il n'établit plus de communication avec la terre, mais il deviendra lui-même électrique, & ſera capable d'attirer & de repouſſer les petits corps légers.

Si l'on attache à l'extrémité du tube des corps naturellement électriques, tels qu'un morceau de verre, un bâton de ſoufre ou de cire d'Eſpagne, ces corps ne diminueront pas non plus, comme nous l'avons déja dit, la vertu du tube, mais ils ne recevront jamais de lui, comme les métaux, la propriété d'attirer & de repouſſer de petits corps légers: d'où l'on voit que les courans de la matiere électrique paſſent avec une très-grande facilité dans les corps non électriques, puiſque ceux-ci en deviennent électriſés, & qu'ils leur ſervent de moyens pour ſe diſſiper & ſe répandre dans la terre; au lieu que les corps naturellement électriques ne reçoivent rien du tube, & ne ſauroient tranſmettre ſes émanations. Voici quelques expériences qui confirmeront cette vérité.

I Expérience. Si on met une barre de fer ou tout autre corps non électrique ſur un guéridon de verre d'un pié & demi de hauteur & bien ſec, ou ſur un pain de cire un peu épais, ſur une maſſe de ſoufre ou de réſine, *&c.* en ſorte que cette barre ſoit abſolument iſolée & éloignée de tout autre corps; auſſi-tôt qu'on approchera d'elle un tube de verre nouvellement frotté, elle pourra attirer de petites feuilles d'or battu, ou d'autres corps légers, de tous les points de ſa ſurface, & elle conſervera

cette vertu pendant quelques minutes ; même après qu'on aura éloigné le tube.

Ces effets d'attraction & de répulsion seront d'autant plus vifs & plus sensibles, que le tube aura été plus rapidement frotté, que l'air de l'atmosphere sera plus sec ; ou dans l'égalité de toutes ces circonstances, suivant que la barre aura plus d'étendue en longueur & en surface ; en sorte qu'un long tuyau de fer-blanc de quatre à cinq pouces de diametre, ainsi électrisé par le tube, paroîtra attirer beaucoup plus vivement qu'une simple barre de fer moins grosse & beaucoup plus pesante.

Mais si au lieu d'un corps métallique on met sur le guéridon de verre quelque corps que ce soit, facile à électriser par le frottement, par exemple, un long tuyau de verre bien sec, un écheveau de soie, un pain de résine, ou un long canon de soufre, aucun de ces corps ne deviendra électrique par l'approche du tube, ou ne recevra tout au plus qu'une très-foible vertu.

Nous exceptons cependant un cas particulier, dans lequel le verre associé à des corps non électriques, reçoit beaucoup d'*électricité* par communication. Ce cas, dont l'examen nous meneroit trop loin, a rapport à la fameuse expérience de Leyde. *Voyez* cette expérience *au mot* COUP FOUDROYANT.

II Expérience. Lorsqu'on électrise une barre de fer posée sur un guéridon de verre, si quelqu'un y applique le bout du doigt, elle cessera aussi-tôt d'être électrique, quelque rapidement que l'on continue de frotter le tube ; & la même chose arrivera, si au lieu d'y mettre le doigt, on y attache une petite chaîne de métal qui traîne jusqu'à terre. Cependant si la personne qui touche la barre, est montée sur un pain de résine ; ou si la chaîne, au lieu de traîner à terre, est soutenue par un cordon de soie, non-seulement la barre deviendra électrique, comme à l'ordinaire, en approchant le tube, mais la personne & la chaîne recevront aussi de l'*électricité* par communication.

III Expérience. Si au lieu de toucher à la barre avec le doigt, on y touche avec un morceau de verre bien sec, un bâton de cire d'Espagne, un morceau d'ambre ou de jais, elle deviendra tout aussi électrique à l'approche du tube, que si rien ne la touchoit.

On voit donc par ces expériences, que les corps non électriques tels que les métaux, les hommes, *&c.* reçoivent de la matiere électrique par la simple approche du tube de verre frotté ; qu'ils transmettent cette même matiere & la partagent avec les autres non électriques qui leur sont contigus ; au lieu que les corps naturellement électriques ne reçoivent rien du tube, & ne permettent pas à ses émanations de se répandre : car si le verre, la soie, la cire d'Espagne, le soufre, *&c.* n'avoient pas la propriété d'arrêter la matiere électrique, les phénomenes de l'*électricité* ne nous seroient jamais rendus sensibles, & les courans de cette matiere se dissiperoient dans la terre sans que nous nous en apperçussions, à mesure qu'ils sortiroient du tube. C'est pourquoi on emploie ces sortes de corps pour supporter ceux à qui on veut communiquer de l'*électricité*. On se sert de cordons de soie, de crin ou de laine, quand ils ne sont pas trop pesans, & qu'il est plus commode de les suspendre. On pose les plus solides sur des piédestaux garnis de glaces étamées pardessous, sur des pains de cire jaune, ou sur des masses de poix & de résine seules ou mêlées ensemble, & auxquelles il est bon d'ajouter du soufre en poudre, pour leur donner plus de dureté & de sécheresse. On verse ces matieres fondues & mêlées, dans des caisses de bois de deux piés en quarré, & de deux pouces de profondeur, ce qui forme des gâteaux très-commodes pour électriser des hommes. On doit toujours prendre garde que tous ces supports soient bien secs & un peu chauffés auparavant que de faire les expériences ; & l'on doit choisir, autant qu'il est possible, un lieu sec & vaste.

Les expériences suivantes vont répandre encore plus de lumiere sur toutes ces observations, en même temps qu'elles feront connoître de nouvelles propriétés de la matiere électrique. Nous avons preféré de rapporter celles dans lesquelles on électrise par communication une ou plusieurs personnes, parce qu'elles nous découvrent quelques phénomenes que le sentiment seul

ſeul peut faire appercevoir ; mais à l'exception de ces phénomenes, on doit entendre que tout ce qui arrive à des perſonnes électriſées, arrive auſſi aux métaux & aux autres corps non électriques, pourvu qu'ils ſoient exactement dans les mêmes circonſtances.

IV Expérience. Si dans un lieu ſuffiſamment ſpacieux on fait monter un homme ſur un pain de réſine bien ſec, d'environ quinze pouces de diametre, & de ſept à huit pouces d'épaiſſeur, & que d'une main cet homme touche légérement la partie ſupérieure du globe tandis qu'on le frotte & qu'il tourne avec rapidité, au bout de quelques ſecondes il deviendra électrique depuis les piés juſqu'à la tête, ainſi que dans ſes habits, & on pourra obſerver les phénomenes ſuivans.

1°. Son autre main & toutes les parties de ſon corps attireront & repouſſeront de très-loin les petits corps légers ; ſavoir à la diſtance de trois à quatre piés, & même davantage, ſi le temps eſt favorable.

2°. Tous les corps non électriques qu'il tiendra dans ſa main, s'électriſeront comme lui, pourvu qu'ils ne touchent qu'à lui ſeul, ou qu'ils ſoient ſupportés par des corps électriques bien ſéchés. Bien-loin que ces corps en s'électriſant diminuent la vertu que la perſonne aura reçue du globe, elle paroîtra au contraire un peu plus forte, tant dans cette perſonne que dans les corps qu'elle tiendra : & ſi on augmente prodigieuſement l'étendue de ces corps, ſur-tout en ſurface & en longueur, par exemple, ſi on fait communiquer cette perſonne à une longue chaîne de fer, ou encore mieux à de gros & longs tuyaux de fer-blanc ſuſpendus à des cordons de ſoie, la vertu électrique paroîtra de beaucoup plus forte dans la perſonne électriſée, ainſi que la ſurface de la chaîne ou des tuyaux.

3°. Si cette perſonne donne la main à une autre ſemblablement poſée ſur un pain de réſine, celle-ci deviendra auſſi électrique que la premiere ; & il en arrivera de même à autant de perſonnes que l'on voudra, pourvu qu'elles ſoient toutes poſées ſur des *matieres électriques*, comme des pains de réſine, *&c.* & qu'elles ſe communiquent uniquement entr'elles, ſoit en ſe donnant la main, ſoit en tenant les extrémités d'une barre ou d'une chaîne de fer, ou de tout autre corps ſemblable qui puiſſe tranſmettre l'*électricité*. Mais la vertu ceſſera dans toutes à la fois, ſi une perſonne qui n'eſt point électrique, en touche une ſeule de la bande, ou s'il y a quelqu'autre communication directe avec des corps non électriques. Il eſt cependant arrivé quelquefois, lorſque l'*électricité* étoit bien forte, qu'une perſonne eſt deſcendue de deſſus le pain de réſine, & a marché quelques pas dans une chambre, ſans perdre entiérement ſon *électricité* : mais on a toujours obſervé que ſa vertu diminuoit très-rapidement ; & que cette expérience, qui paroît contraire aux effets ordinaires de l'*électricité*, n'avoit lieu que dans un temps très-ſec, & ſur un plancher naturellement un peu électrique.

4°. Si la premiere perſonne qui a ſa main étendue ſur le globe ceſſe de le toucher tandis qu'on le frotte, elle conſervera pendant quelque temps l'*électricité* qu'elle aura reçue, ainſi que toutes les perſonnes qui ſeront électriſées avec elle ; cependant les effets d'attraction & de répulſion s'affoibliront inſenſiblement juſqu'au point de diſparoître ; mais ils s'évanouiroient ſur le champ, ſi cette perſonne en touchoit une autre qui ne fût pas électrique.

Les grands tuyaux de fer-blanc électriſés de cette maniere, conſervent leur *électricité* bien plus long-temps que les animaux après qu'on a interrompu leur communication avec le globe ; ce qui arrive vraiſemblablement parce que leur matiere électrique ne ſe diſſipe pas comme dans les animaux avec celle de la tranſpiration ; mais ils perdent comme eux dans un inſtant toute la vertu qui leur a été communiquée, dès qu'une perſonne qui n'eſt point électrique les touche du bout du doigt en quelque point que ce ſoit. Le départ de la matiere électrique eſt marqué comme ſon entrée par une étincelle qui frappe le doigt de celui qui les touche, & cette étincelle eſt également vive en quelque endroit qu'on préſente le doigt.

5°. Si une perſonne qui n'eſt point électriſée approche graduellement la main du

viſage de la premiere, elle ſentira l'impreſſion d'une atmoſphere fluide, qui environne tout le corps de la perſonne électriſée, & en continuant d'approcher le doigt de quelque partie ſaillante, du nez, par exemple, le doigt & le nez paroîtront lumineux dans l'obſcurité; enfin quand ces deux parties s'approcheront encore davantage, il ſortira avec bruit une étincelle très-éclatante qui frappera les deux perſonnes en même temps, & leur fera ſentir une douleur d'autant plus vive que l'*électricité* ſera plus forte. Cette étincelle ſortira pareillement de toutes les parties de la perſonne électriſée, deſquelles on approchera le doigt, & même au travers de ſes habits.

C'eſt dans l'exploſion de cette étincelle, que s'élance la matiere électrique dans les corps auxquels elle ſe communique; ainſi des tuyaux de fer-blanc ſuſpendus par des cordons de ſoie, ſeront électriſés tout-d'un-coup par une ſeule étincelle qui ſort du doigt de la perſonne électriſée par le globe: & toutes choſes égales d'ailleurs, cette étincelle ſera, comme la vertu attractive, d'autant plus forte que ces tuyaux auront plus d'étendue en ſurface & en longueur.

6°. Lorſqu'on s'approche aſſez près d'une perſonne électriſée, on ſent exhaler de ſon corps une odeur extraordinaire que quelques-uns rapportent à celle du phoſphore d'urine: cette odeur eſt remarquable dans toutes les parties de la perſonne électriſée, & même dans tous les corps non électriques qu'elle tient dans ſa main: elle ſort de même d'un tuyau de fer-blanc électriſé immédiatement par le globe, & elle s'imprime pendant quelque temps dans les corps que l'on préſente à ceux qui ſont électriſés pour en faire ſortir de la lumiere.

V Expérience. On a poſé ſur des cordons de ſoie tendus horizontalement, à quatre ou cinq piés au deſſus de la ſurface de la terre, un fil-de-fer d'un quart de ligne de diametre, & long d'environ deux mille toiſes: une de ſes extrémités étoit arrêtée par un cordon de ſoie au deſſus du globe, afin d'en recevoir de l'*électricité*, & l'on a ſuſpendu à l'autre une balle de plomb, de laquelle on approchoit de temps en temps des feuilles d'or battu, pour reconnoître ſi elle devenoit électrique.

1°. Après cinq ou ſix tours de roue l'*électricité* a paſſé dans le fil-de-fer, & s'eſt communiquée très-promptement juſqu'à la balle de plomb, en ſorte que les feuilles d'or ont été attirées & repouſſées à la diſtance de cinq à ſix pouces.

2°. Cette balle eſt devenue pareillement électrique en quelque endroit du fil-de-fer qu'elle ait été ſuſpendue, ſoit à ſon extrémité proche du globe, ſoit dans ſon milieu, ſoit par-tout ailleurs dans toute ſon étendue: il y a beaucoup d'apparence que la matiere électrique ſe répandroit également dans un fil-de-fer d'une longueur encore bien plus conſidérable.

3°. Tous les corps qu'on s'eſt aviſé de ſubſtituer à la balle de plomb ſe ſont électriſés pareillement, & ont attiré la feuille d'or, mais non pas tous avec une égale vivacité; car les métaux, les animaux vivans, & les liqueurs, ont attiré toujours plus vivement que le bois, la pierre, & les autres corps un peu électriques; en général ceux-ci attiroient d'autant plus foiblement qu'ils avoient plus de diſpoſition à s'électriſer par la voie du frottement.

4°. Non ſeulement la balle de plomb & tous les corps ſuſpendus ont attiré & repouſſé les feuilles d'or, mais il en eſt ſorti, lorſqu'on leur a préſenté le doigt, des étincelles lumineuſes, comme lorſqu'on électriſoit une perſonne poſée ſur un gâteau de réſine; & cette étincelle n'a pas été plus vive lorſque la balle étoit ſuſpendue proche du globe, que lorſqu'elle étoit à l'autre extrémité du fil-de-fer.

5°. Tous ces effets ont entiérement ceſſé lorſqu'une perſonne qui n'étoit point électrique a pincé le fil-de-fer proche l'une ou l'autre de ſes extrémités, & ils ont recommencé à paroître dès qu'on a ceſſé de le toucher. Cependant ſi cette perſonne étoit montée ſur un gâteau de réſine, elle avoit beau toucher le fil-de-fer, il reſtoit auſſi électrique qu'auparavant.

6°. Les mêmes effets arrivoient, quoiqu'avec un peu plus de peine, quand on

ſubſtituoit aux cordons de ſoie qui ſervoient de ſupports, des cordons de crin ou de laine ; mais il ne paroiſſoit rien ſi les cordons étoient de chanvre, de fil, ou ſi les cordons de ſoie étoient mouillés, & encore moins ſi on s'étoit ſervi de fil d'archal ou de laiton, ou de toute autre matiere qui pût tranſmettre l'*électricité*.

7°. Lorſqu'on ſubſtituoit au grand fil-de-fer une corde de chanvre, la balle pendue à ſon extrémité devenoit électrique, mais avec plus de difficulté que lorſqu'elle étoit au bout du fil-de-fer, ſur-tout ſi la corde étoit ſeche ; car lorſque la corde étoit bien mouillée, l'*électricité* paſſoit beaucoup mieux.

8°. Si on ſubſtituoit au fil-de-fer un cordon de ſoie bien ſec, ou un long tuyau de verre, ils ne recevoient l'un & l'autre qu'une *électricité* très-foible, elle n'étoit plus ſenſible dans le tuyau de verre, à 12 piés du globe, & à 25 dans le cordon de ſoie.

9°. Lorſqu'on électriſoit un long fil-de-fer comme dans le premier cas de cette expérience, ſi on le coupoit en un ou pluſieurs endroits, en ſorte que les extrémités coupées fuſſent arrêtées vis-à-vis l'une de l'autre à une diſtance moindre qu'un pié, la matiere électrique s'élançoit au travers de toutes ces interruptions, & ſe faiſoit appercevoir juſques dans la balle ſuſpendue à l'extrémité la plus éloignée du fil-de-fer. Un vent très-violent que l'on excita par le moyen d'un ſoufflet dans une de ces interruptions, n'empêcha pas la matiere électrique de paſſer, non plus que tous les corps naturellement électriques qu'on s'aviſa d'interpoſer, ſavoir un carreau de verre, une plaque de cire d'Eſpagne, un mouchoir de ſoie, *&c.* mais tous les corps non électriques, tels que la main d'un homme, la pointe d'une épée nue, & même une gaze humide, arrêterent la propagation de la matiere électrique & l'empêcherent de parvenir juſqu'à la balle. La flamme d'une bougie l'arrêta ſubitement, mais la fumée ne l'interrompit pas : un glaçon interpoſé & tous les corps mouillés l'intercepterent ; enfin l'on mit ſur un guéridon de verre aſſez élevé une grande cuvette pleine d'eau, dans laquelle on fit plonger un bout de fil mouillé, qui pendoit de chacune des extrémités coupées du fil-de-fer ; la matiere électrique paſſa avec la même facilité que ſi le fil-de-fer n'eût jamais été coupé, & l'eau de la cuvette ſe trouva entiérement électriſée.

10°. Lorſqu'un homme poſé ſur un gâteau de réſine a préſenté la pointe d'une épée dans l'une de ces interruptions du fil-de-fer ; il eſt devenu auſſi-tôt électrique, quoique ni l'épée ni lui n'euſſent point touché au fil-de-fer ; & dans ce cas l'épée interpoſée n'a pas empêché la propagation de la matiere électrique juſqu'à la balle : d'où l'on voit que la matiere électrique paſſe librement au travers d'une médiocre quantité d'air, ſans ſe déranger de ſa direction, quoiqu'elle ſe répande latéralement dans les corps qui ſont capables de la recevoir.

11°. Si l'on ſuſpend verticalement par des cordons de ſoie un cercle de fil de laiton d'environ trois piés de diametre, & qu'on faſſe paſſer le fil-de-fer des expériences précédentes, à-peu-près par le centre de ſon plan ſans toucher à ſa circonférence, de maniere qu'il demeure toujours perpendiculaire au plan de ce cercle, l'*électricité* communiquée du globe au fil-de-fer ſe fera appercevoir très-ſenſiblement dans ce cercle de laiton, à quelque diſtance du globe qu'il ſoit placé, & on électriſera tout autant de pareils cercles qu'on en placera avec de ſemblables précautions dans toute la longueur du fil-de-fer ; d'où l'on voit que les émanations électriques ſe répandent en tout ſens, & même à une diſtance aſſez conſidérable du corps électriſé.

12°. On a diſpoſé le même fil-de-fer ſur des cordons de ſoie bien ſecs, de maniere qu'après avoir parcouru mille toiſes en ligne droite, il fit un double coude & revint parallélement juſqu'auprès du globe, en laiſſant 9 à 10 piés d'intervalle entre ſes deux branches : chacune de ſes extrémités étoit éloignée du globe de 7 à 8 piés, & arrêtée vis-à-vis un cordon de ſoie bien ſec, & la balle de plomb étoit ſuſpendue à l'une d'elles. Une chaîne de fer fixée au deſſus du globe avec un

autre cordon de ſoie en recevoit l'*électricité* par une de ſes extrémités ; l'autre bout de cette chaîne étoit fixé à une canne de verre de cinq piés de long, en ſorte qu'on pouvoit tranſmettre quand on vouloit, au fil-de-fer, l'*électricité* du globe, en lui appliquant le bout de la chaîne fixé à la canne de verre. Tout étant ainſi préparé, on a frotté le globe, & après cinq ou ſix tours de roue on a appliqué la chaîne à une des extrémités du fil-de-fer arrêtée à la ſoie ; on a obſervé que dans le même inſtant la balle ſuſpendue à ſon autre extrémité attiroit les feuilles d'or. On a répété la même expérience, en approchant le doigt de la balle, au lieu de lui préſenter les feuilles d'or, afin d'en tirer une étincelle ; & l'on a obſervé que l'étincelle frappoit le doigt au même inſtant qu'on appliquoit la chaîne à l'autre extrémité du fil-de-fer : cet inſtant étoit aiſément ſaiſiſſable par une ſemblable étincelle qui ſortoit du bas de la chaîne, quand on l'approchoit du fil-de-fer : or ces deux étincelles partoient en même temps, ſans qu'on pût y remarquer la moindre ſucceſſion.

13°. Lorſqu'on électriſoit ce même fil-de-fer plié en deux, comme dans l'expérience précédente, en le touchant ſimplement une fois avec la chaîne, & en la retirant auſſi-tôt, on s'eſt apperçu que ſa vertu électrique ſe conſervoit pendant cinq à ſix minutes plus ou moins, ſuivant l'état de l'atmoſphere. On a remarqué auſſi que cette vertu s'évanouiſſoit dès qu'on avoit tiré l'étincelle en le touchant du doigt, quelque part que ce fût. Comme donc on avoit obſervé dans l'expérience précédente, que la matiere électrique s'étoit élancée dans un inſtant d'une des extrémités de ce fil-de-fer juſqu'à l'autre, on a cherché à découvrir ſi cette matiere pourroit revenir ſur ſes pas avec la même vîteſſe : c'eſt pourquoi on a encore électriſé le fil-de-fer en lui appliquant la chaîne ; & on s'eſt aſſuré par les feuilles d'or, que l'*électricité* étoit parvenue juſqu'à la balle : alors on a préſenté le doigt à cette même extrémité du fil-de-fer à laquelle la chaîne venoit d'être appliquée, & il en eſt ſorti auſſi-tôt une étincelle ; au même inſtant on préſenta les feuilles d'or à la balle qui ne les a pas attirées ; d'où il a paru évident que la matiere électrique répandue dans le fil-de-fer s'étoit toute portée vers le doigt en rétrogradant avec une vîteſſe preſque infinie.

On voit par le détail de ces expériences : 1°. Que la matiere de l'*électricité* ſe communique à tous les corps non électriques, de quelque grandeur & de quelque étendue qu'ils puiſſent être ; & que les effets de cette matiere nous ſont ſenſibles tant qu'ils ne tiennent qu'à des corps électriques & qu'ils ne communiquent point à d'autres.

2°. Que cette matiere ſe répand dans ces corps en une quantité d'autant plus conſidérable qu'ils ont plus de ſurface & de longueur ; qu'elle ſe diſtribue uniformément dans toute leur étendue, en ſorte qu'elle n'eſt jamais plus abondante dans une partie que dans une autre.

3°. Qu'après s'être communiquée de cette maniere, elle en ſort avec la même liberté, dès qu'on lui établit quelque part une communication avec la terre.

4°. Que de médiocres interruptions dans la continuité de ces corps électriſés, n'empêchent pas la propagation du fluide électrique, & qu'il paſſe avec aſſez de facilité au travers de l'air.

5°. Que cette matiere ſe répand avec une vîteſſe prodigieuſe, puiſqu'elle parcourt un eſpace de 2000 toiſes dans un inſtant indéfiniſſable.

6°. Qu'elle ſe meut en rétrogradant, avec la même vîteſſe, à la ſimple approche d'un corps non électrique.

7°. Enfin qu'on peut accumuler une grande quantité de cette matiere en appliquant le globe à des corps non électriques, d'une très-grande étendue & parfaitement iſolés, comme à des lames de métal très-longues, & d'une grande ſuperficie. On a trouvé, depuis quelques années, d'autres moyens de condenſer dans un très-petit eſpace beaucoup de matiere électrique : nous examinerons ailleurs ces différens moyens. *Voyez* COUP FOUDROYANT & FEU ÉLECTRIQUE.

Les conſéquences que nous venons de tirer des expériences précédentes, font connoître en général les loix que la nature

obſerve dans les phénomenes de l'*électricité*, & dans la diſtribution qui ſe fait de la matiere électrique dans les différens corps ; on peut les regarder comme autant de principes, qui ſervent à expliquer la plus grande partie des effets ſurprenans de cette matiere, & à rendre raiſon de toutes les précautions qu'il faut prendre pour le ſuccès des expériences : c'eſt pourquoi nous avons jugé à propos de faire précéder l'examen que nous allons faire des autres propriétés de cette matiere.

Le premier effet qui nous manifeſte dans un corps la préſence de la matiere électrique, eſt l'attraction des petits corps légers qu'on lui préſente ; les corps naturellement électriques peuvent attirer de tous les points de leur ſurface ; mais ils n'attirent guere que ceux qui ont été frottés, & leur attraction eſt toujours dirigée ſuivant la ligne la plus courte : c'eſt ce qu'il eſt aiſé de voir, en frottant un globe de verre, & en le plaçant au milieu d'un grand cercle de fer, garni dans ſa circonférence de pluſieurs brins de fil égaux, & plus courts que le rayon du cercle : tous ces fils qui devroient pendre parallélement par l'effet de leur gravité, ſeront dirigés vers le centre du globe, s'il a été frotté ſur ſon équateur, ou bien vers le centre de tout autre cercle parallele, que l'on aura frotté ; comme s'ils étoient devenus des rayons de ces cercles. Un tube de verre, un bâton de cire d'Eſpagne, un morceau d'ambre, n'attirent jamais que par le côté par lequel ils ont été frottés.

Mais les corps qui ſont électriſés par communication attirent ſenſiblement de tous les points de leur ſurface, & il paroît, autant qu'on en peut faire l'eſtimation par les effets, que leur force attractive eſt également répandue dans tous leurs points. On voit néanmoins que la matiere électrique ſe détermine plus facilement vers les angles & aux parties ſaillantes des barres qu'on électriſe, qu'au milieu des ſurfaces planes : ainſi un globe de métal attire également de tous les points de ſa ſuperficie, & il en eſt de même d'un parallélipipede ; cependant l'attraction ſera toujours plus ſenſible aux angles de ce dernier corps, qu'au milieu d'une de ſes longues ſurfaces : mais cette variété dans la force attractive ne dépend, ſuivant toute apparence, que de la figure : car un tuyau de fer-blanc conique paroît attirer bien plus fortement par la circonférence de ſon plus grand cercle, que par ſa pointe.

Le mouvement par lequel les corps légers tendent vers les corps électriques, eſt toujours réciproque ; celui qui eſt le plus mobile, va conſtamment vers celui qui eſt fixe, & toujours par le plus court chemin : s'ils ſont mobiles tous les deux, ils s'avanceront l'un vers l'autre ; on va voir dans les expériences ſuivantes des exemples de ces différens mouvemens.

1°. Préſentez un tube électrique à de petites feuilles d'or poſées ſur une plaque de cuivre polie, elles voleront auſſi-tôt vers le tube.

2°. Suſpendez un tube électrique par deux cordons de ſoie, de la longueur d'une aune, & préſentez lui une feuille d'or, que vous tiendrez entre vos doigts, le tube s'avancera vers la feuille.

3°. Si une perſonne électriſée, & montée ſur un pain de réſine, tient dans ſa main la plaque de cuivre poli, ſur laquelle ſoient poſées les feuilles d'or ; & qu'une autre perſonne, qui n'eſt point électriſée, approche le doigt au deſſus de la plaque, on verra auſſi-tôt les feuilles d'or, qui étoient devenues électriques par communication, ſe porter vers le doigt de la perſonne qui n'eſt point électriſée.

4°. Enfin ſi l'on ſuſpend deux boules de papier doré, à ſix pouces de diſtance l'une de l'autre, la premiere par un fil de ſoie de deux à trois piés, & l'autre par un fil d'argent très-fin & de même largeur, & ſi on approche le tube de la boule qui eſt ſuſpendue par de la ſoie pour l'électriſer, ces deux boules s'avanceront l'une vers l'autre avec une égale vîteſſe, quoiqu'il n'y en ait qu'une ſeule d'électriſée.

Tous les corps légers, excepté la flamme, ſont attirés par les corps électriques, mais non pas tous avec la même force : les feuilles d'or, d'argent, de cuivre battu, & en général toutes les particules métalliques, amincies & rendues légeres, paroiſſent, toutes choſes égales, être attirées plus vivement que les autres corps. Mais

la matiere, & même la figure des corps ſous leſquels on poſe ces parties minces des métaux, apporte une grande différence dans les effets ſenſibles d'attraction ; ces ſupports doivent être parfaitement non électriques : & à cet égard, rien ne convient mieux que des plaques de métal poli ; ainſi toutes choſes égales, les feuilles d'or ſeront attirées bien plus vivement de deſſus une plaque de cuivre poli, que l'on tiendra à la main, que de deſſus une glace de même grandeur. L'élévation du ſupport doit être proportionnée à l'étendue du corps électrique, & il eſt toujours plus avantageux que ces ſupports ſoient élevés de deux ou trois piés de terre ; car on aura toujours beaucoup plus de peine à attirer avec le tube, des feuilles d'or poſées à terre ſur une plaque de cuivre, que ſi cette même plaque étoit tenue à la main, ou portée par un guéridon de métal, d'un pié ou deux d'élévation. Par la même raiſon, ſi la tablette du guéridon eſt d'une très-petite ſurface, ſi elle eſt un peu convexe, les feuilles d'or ſeront encore mieux attirées, que ſi cette ſurface étoit large, ou qu'elle eût des rebords un peu élevés. L'expérience ſuivante va faire voir combien il eſt avantageux que les corps légers ſoient iſolés, pour qu'ils ſoient attirés de plus loin. Si on met des feuilles d'or au milieu d'une plaque de cuivre d'un pié quarré, qui forme la tablette ſupérieure d'un guéridon de métal, & qu'on examine juſqu'à quelle diſtance on eſt obligé d'en approcher le tube électrique, pour qu'elles ſoient attirées ; on verra que cette diſtance ſera toujours beaucoup plus petite, que lorſque ces feuilles d'or ſeront poſées ſur un des angles de la plaque : & quand les feuilles d'or ſont au milieu, ſi l'on poſe autour d'elles un anneau de métal de cinq à ſix pouces de diametre, & d'un pouce ou deux d'épaiſſeur ; on aura beau approcher le tube électrique, on ne pourra jamais les attirer. La même choſe arrivera, ſi au lieu de l'anneau on met d'équerre à droite & à gauche, à quatre ou cinq pouces de diſtance de ces feuilles, deux autres plaques quarrées de quatre pouces de hauteur environ (*voyez la figure 80*) ; jamais le tube ne pourra attirer les feuilles, à moins qu'on ne l'approche d'elles à la diſtance d'un demi-pouce : mais ſi pendant qu'on le préſente à la diſtance d'un pié, quelqu'un ôte ſubitement l'anneau, ou les deux plaques poſées d'équerre, les feuilles d'or voleront auſſi-tôt vers le tube. Les conditions les plus favorables pour qu'un corps léger ſoit attiré, ſont donc, 1°. qu'il ſoit parfaitement non électrique.

2°. Qu'il ſoit d'un très-petit volume.

3°. Qu'il ſoit ſupporté par un corps non électrique, preſque terminé en pointe, & ſuffiſamment élevé.

4°. Enfin, qu'il n'y ait point dans ſon voiſinage d'autre corps non électrique plus près que lui du tube, qui puiſſe en détourner les émanations.

A l'attraction ſuccede ordinairement la répulſion, c'eſt-à-dire, que lorſqu'une feuille d'or a été attirée par un tube, elle en eſt auſſi-tôt repouſſée, & s'en éloigne. Cette répulſion n'eſt guere ſenſible, quand l'*électricité* eſt foible ; mais dès qu'elle devient un peu plus forte, la feuille d'or ne manque guere d'être repouſſée auſſi-tôt qu'elle s'eſt aſſez approchée pour toucher le tube. Enfin, quand l'*électricité* eſt très-forte, il n'y a plus de contact entre la feuille & le tube, & la répulſion commence lorſque la feuille d'or s'en eſt approchée à deux ou trois pouces : dès ce moment cette feuille devient électrique par communication ; & lorſqu'elle commence à être repouſſée, elle a acquis une atmoſphere auſſi denſe que celle du tube : alors elle s'en éloigne, & reſte ſuſpendue au deſſus de lui, juſqu'à ce qu'elle ait perdu la vertu qu'elle avoit acquiſe, ſoit peu après en la communiquant aux vapeurs humides répandues dans l'air ; ſoit ſubitement, en touchant à quelque corps non électrique ; elle ſe porte même vers ces ſortes de corps, lorſqu'il s'en rencontre dans ſon voiſinage, & il ſembleroit qu'elle en ſeroit attirée ; mais il eſt aiſé de reconnoître qu'elle n'a ce mouvement que parce qu'elle eſt elle-même devenue électrique, en lui préſentant une autre petite feuille d'or battu, ſuſpendue par une ſoie, qu'elle ne manque pas d'attirer ſur le champ : ou bien parce qu'elle ſe précipite avec impétuoſité ſur le tube, ſi on en détruit ſubitement la

vertu en l'approchant de la flamme d'une chandelle.

On peut faire attirer & repouſſer de la même maniere une feuille d'or, en la préſentant à un grand tuyau de métal électriſé par communication : dans ce cas, lorſque la feuille d'or eſt repouſſée & qu'elle voltige à une certaine diſtance au deſſus du tuyau, il eſt facile de démontrer ſon *électricité*, en touchant du doigt le bout de ce tuyau, pour détruire ſa vertu ; car alors la feuille d'or ſuſpendue s'y précipite : il ſuffit même de préſenter le doigt à quelque diſtance du tuyau, pour faire ceſſer la répulſion & faire retomber la feuille d'or : ſi au lieu du doigt on préſente la pointe aiguë d'un poinçon, la répulſion ceſſera beaucoup plus promptement, ſavoir, lorſque le poinçon ſera encore éloigné de neuf à dix pouces.

Si on préſente une feuille d'or quarrée un peu large ſous une groſſe barre de fer horizontale, ſoutenue par des cordons de ſoie, & médiocrement électriſée, par le moyen d'une chaîne arrêtée au deſſus du globe ; cette feuille ſera attirée & repouſſée enſuite, comme nous venons de le dire ; mais en tenant le doigt fort près au deſſous d'elle pour la toucher à chaque fois qu'elle ſera repouſſée, on pourra parvenir à la rendre immobile & comme ſuſpendue entre la barre & le doigt, ſans qu'elle touche ni à l'une ni à l'autre : alors elle préſente toujours la tranche & un de ſes angles à la barre, & l'angle oppoſé eſt vers le doigt. Or il eſt vraiſemblable qu'elle reſte dans cet état, parce qu'elle communique au doigt autant de vertu électrique, qu'elle en reçoit continuellement de la barre, moins la quantité qui lui eſt néceſſaire pour ſurpaſſer l'effort de la gravité.

Quand la feuille d'or repouſſée par un tube de verre a communiqué à l'air ou à quelque corps non électrique la vertu qui lui avoit été communiquée, la répulſion ceſſe, comme nous l'avons dit ; alors la feuille recommence à être attirée, pour être pareillement repouſſée, dès qu'elle ſera devenue ſuffiſamment électrique. On peut de cette maniere promener une feuille d'or autour d'une chambre, en la repouſſant par un tube bien électriſé, & la faire bondir autant de fois qu'on voudra ſur ce tube, en lui préſentant le doigt chaque fois qu'elle ſera repouſſée.

On voit par ces obſervations, que l'attraction des feuilles d'or ne précede leur répulſion, que parce qu'il eſt néceſſaire qu'elles acquierent une atmoſphere d'une denſité égale à celle du tube électrique, auparavant que d'en être repouſſées. Car ſi on met une feuille d'or deſſus une glace bien ſeche & d'une largeur médiocre, comme de cinq à ſix pouces, qu'on approche enſuite pardeſſous un tube nouvellement frotté, la feuille d'or s'enlevera de deſſus la glace, & continuera d'être repouſſée par le tube, ſi on le lui préſente, après avoir éloigné la glace. Or la feuille d'or poſée ſur la glace a été électriſée par communication (comme il le paroît en lui en préſentant une autre petite ſuſpendue par une ſoie), & elle n'a commencé à être repouſſée de deſſus la glace, que lorſqu'elle a été électriſée par le tube autant qu'il étoit poſſible ; c'eſt-à-dire, juſqu'à ce qu'elle eût contracté une atmoſphere d'une denſité égale à celle du tube.

Lorſqu'un tube repouſſe une feuille d'or, ſi on lui ſubſtitue promptement un autre tube à-peu-près auſſi électriſé que le premier, la feuille d'or continuera d'être repouſſée à la même diſtance ; laquelle ſera cependant un peu plus grande ou moindre, ſuivant que le nouveau tube ſera plus ou moins électriſé que le premier : cependant ſi on ſubſtituoit un tube très-foiblement électrique, la feuille d'or ne ſeroit plus repouſſée & retomberoit vers ce tube. De même ſi on préſente à une feuille d'or repouſſée un bâton de cire d'Eſpagne, ou un morceau d'ambre, qui n'ont jamais qu'une *électricité* médiocre, elle ne continuera pas d'être repouſſée, & elle retombera vers ces corps. Cette différence avoit fait penſer à quelques phyſiciens que la matiere électrique, qui émane des corps réſineux, étoit d'une nature différente de celle qui ſort du verre ; mais on penſe aſſez généralement aujourd'hui, que cette différence n'exiſte pas, & que ces effets auxquels on ne devoit guere s'attendre, ne ſont dus qu'à l'inégale denſité des

atmoſpheres électriques qui émanent du verre & des corps réſineux.

Quand on préſente deux ou pluſieurs feuilles d'or à un tube bien électriſé, elles ſont toutes attirées & également repouſſées par ce tube ; mais alors elles ſe repouſſent auſſi mutuellement ſans qu'il ſoit poſſible d'en faire joindre deux enſemble ; en ſorte qu'elles s'écartent d'autant plus les unes des autres, qu'elles ſont repouſſées chacune à une plus grande diſtance du tube.

Si on fait attirer & repouſſer par un tube de verre une feuille d'or circulaire & découpée en franges fort menues juſqu'à ſon centre, toutes ces franges s'écarteront les unes des autres dans le temps de la répulſion, & divergeront d'autant plus que le tube ſera plus fortement électriſé : la même choſe arrivera à un morceau de duvet, de plume, & à tout autre corps ſemblable dont les parties pourront s'écarter.

De même ſi on attache à l'extrémité d'une barre de fer électriſée une aigrette formée par un aſſemblage de fils d'argent très-fins, tous les fils de cette aigrette s'écarteront les uns des autres, à meſure que l'on communiquera de l'*électricité* à la barre, & aucun d'eux ne ſe touchera.

Si on met de la pouſſiere à l'extrémité de cette même barre de fer, elle ſera toute chaſſée dès que la barre deviendra électrique ; ſes parties s'écarteront les unes des autres dans ce mouvement de répulſion, & leur diſſipation ſera bien plus prompte ſi l'on préſente le doigt à quelques pouces au deſſus du petit monceau de pouſſiere.

Enfin ſi on attache à l'extrémité de la barre un petit vaiſſeau de métal plein d'eau, garni d'un ſiphon dont la branche la plus longue ſoit extérieure & capillaire, l'eau qui ne peut couler que goutte à goutte par la branche de ce ſiphon, coulera d'un ſeul jet, lorſqu'elle ſera devenue électrique avec la barre ; & ſe diviſera en pluſieurs filets très-fins, qui s'écarteront les uns des autres, comme les filets de l'aigrette.

Tous ces effets d'attraction & de répulſion ont auſſi lieu dans le vuide, avec quelques circonſtances particulieres.

Il paroît donc, par tout ce que nous venons de dire de l'attraction & de la répulſion, 1°. que les corps légers ſont attirés par ceux qui ſont électriques, juſqu'à ce qu'ils ſoient autant électriſés qu'eux par la communication, & que leurs atmoſpheres ſoient devenues auſſi denſes que celle du corps qui la leur a communiquée.

2°. Que dès le moment qu'ils ont acquis cette atmoſphere, l'attraction ceſſe & la répulſion commence.

3°. Qu'il n'y a de répulſion qu'entre les corps qui ſont devenus également électriques.

4°. Que cette répulſion dure tant que ſubſiſte l'égale denſité des atmoſpheres, & qu'elle ceſſe dès qu'on affoiblit l'une ou l'autre ; qu'alors l'attraction recommence juſqu'à ce que l'égale denſité ſoit rétablie, d'où il réſulte une nouvelle répulſion.

5°. Que la répulſion peut ſubſiſter entre deux corps qui ne ſe ſont jamais attirés mutuellement, pourvu qu'ils aient des atmoſpheres également denſes ; comme entre un nouveau tube de verre, & la feuille d'or repouſſée ; entre deux feuilles d'or repouſſées par un même ou par deux différens tubes ; entre deux tubes de verre frottés, & ſuſpendus par des ſoies ; entre deux rubans de ſoie frottés & approchés l'un de l'autre ; enfin entre tous les corps électriſés par communication, & qui conſervent leurs atmoſpheres électriques.

6°. Que la répulſion eſt d'autant plus forte entre deux corps électriques, c'eſt-à-dire, qu'ils s'éloignent davantage l'un de l'autre, qu'ils ſont plus fortement électriſés ; en ſorte que par les eſpaces dont ils s'écartent dans leurs différens degrés de répulſion, on peut eſtimer leurs forces réciproques électriques. On s'eſt ſervi avec avantage de cette propriété des corps électriques, pour meſurer leurs différens degrés d'*électricité*. *Voyez* ELECTROMETRE.

Nous ne ſaurions rapporter dans cet article toutes les découvertes que les Phyſiciens ont faites pendant ces dernieres années ſur l'*électricité* ; nous nous contentons d'avoir donné ici une idée générale de la diſtribution de cette matiere dans les différens corps de la nature, & d'avoir expoſé les effets de ſa propriété attractive & répulſive. Nous examinerons ailleurs

ſes

ſes autres propriétés. *Voyez* COUP FOUDROYANT, CONDUCTEUR, FEU ÉLECTRIQUE, MÉTÉORES. *Cet article eſt de M.* LE MONNIER, *médecin ordinaire de S. M. à Saint-Germain-en-Laye, & de l'académie royale des Sciences, auteur des articles* AIMANT, AIGUILLE, *&c.*

ÉLECTRICITÉ MÉDICINALE. Dès le temps qu'on n'employoit encore que le tube de verre pour les expériences de l'*électricité*, quelques phyſiciens avoient recherché les effets qu'étoit capable de produire ſur le corps humain la matiere électrique actuellement en action. Les découvertes furent très-bornées, parce que le frottement du tube ne donnoit pas des réſultats d'expérience aſſez ſenſibles; mais à peine eût on ſubſtitué le globe de verre au tube, que les merveilles de l'*électricité* ſe développerent plus ſenſiblement dans une longue ſuite d'expériences, & parurent dans un plus grand jour. Les aigrettes lumineuſes, les torrens de lumiere qui ſortirent des barres de fer électriſées, répandirent une odeur de phoſphore qu'on n'a pas pu méconnoître. La ſalive lumineuſe qui ſort de la bouche d'une perſonne actuellement électriſée, le ſang lumineux jailliſſant d'une veine ouverte, la terrible commotion, la ſecouſſe que fait ſentir l'étincelle foudroyante dans l'expérience de Leyde; ces faits principaux, ſans parler des autres, firent conclure que le corps humain étoit un des plus amples magaſins de matiere électrique; que cette matiere y étoit, comme dans les autres corps, d'une mobilité étonnante; qu'elle y étoit capable d'une inflammation générale & ſubite, ou d'une ſorte d'exploſion; qu'étant ainſi miſe en action, elle parcouroit en un inſtant les plus petits canaux; qu'elle devoit par conſéquent produire des changemens ſur le fluide nerveux; & on a même ſoupçonné que la matiere de ce fluide contenue dans les nerfs des animaux, eſt de nature électrique. D'ailleurs l'idée que fournit le fourmillement produit dans les parties électriſées, a donné lieu à tenter quelque choſe pour rendre l'*électricité* utile à la Médecine.

On s'eſt donc déterminé à appliquer le globe électrique à la Médecine, on a tenté de guérir les paralytiques; M. l'abbé Nollet, avec M. de laſsône, de l'académie des Sciences, ont les premiers tenté ces expériences: leur exemple a été bientôt ſuivi par M. Morand & d'autres habiles phyſiciens.

On fit d'abord ſubir la commotion de Leyde pluſieurs fois & pluſieurs jours de ſuite, à différentes perſonnes de l'un & de l'autre ſexe. Dans quelques-unes la commotion parut ne ſe faire que peu-à-peu & par gradation, dans les parties paralyſées; d'autres la ſentirent dès les premieres expériences: preſque tous eurent des douleurs ſourdes, & une eſpece de fourmillement dans les organes paralyſés, pluſieurs jours après que les expériences furent faites. Mais aucun ne fut guéri à Paris.

Dans ce temps M. le Cat, célebre chirurgien de Rouen, fit part à l'académie royale des Sciences, dont il étoit correſpondant, de la guériſon d'un paralytique qu'il avoit électriſé. Le fait parut ſurprenant, & l'on penſa qu'il pourroit bien y avoir quelques circonſtances dans certaines paralyſies d'où dépendroit le ſuccès de l'*électricité*.

M. Louis ſoutint à-peu-près dans le même temps, que l'on ne pouvoit guérir la paralyſie par le moyen du globe électrique.

M. Jallabert, habile profeſſeur de Phyſique à Geneve, communiqua à l'académie royale des Sciences dont il eſt correſpondant, un fait des plus étonnans. C'eſt la guériſon preſque totale d'un bras paralytique & atrophié depuis plus de dix ans. M. Jallabert inſtruit des tentatives peu heureuſes qu'on avoit faites à Paris & en divers autres lieux, en communiquant ſimplement aux malades la commotion de Leyde, comme on le fait ordinairement, voulut s'y prendre d'une autre maniere. Il électriſa fortement ſon paralytique; & de toutes les parties de la peau qui répondent aux différens muſcles moteurs de l'avant-bras & du bras, il tira ſucceſſivement un grand nombre d'étincelles. Dès les premiers jours le malade commença à remuer les doigts, & à faire quelqu'autre mouvement. Les expériences

ayant été continuées tous les jours de la même maniere, la liberté & l'étendue des mouvemens de tout le bras paralytique, augmenterent par gradation & aſſez rapidement; mais ce qui ſurprit le plus, ce fut de voir ce bras qui depuis long-temps étoit atrophié & en partie deſſéché, reprendre nourriture, groſſir & redevenir preſque ſemblable au bras ſain: alors on obſerva qu'en tirant les étincelles ſur les différens muſcles de ce bras paralytique, il y paroiſſoit en même temps une agitation involontaire dans les fibres, une eſpece de mouvement vermiculaire, ou comme un petit mouvement convulſif. Enfin le malade fut électriſé juſqu'à ce qu'il pût porter la main au chapeau, l'ôter de deſſus ſa tête & l'y remettre, & ſoulever encore certains corps peſans.

Le fait publié par M. Jallabert étoit trop authentique & trop intéreſſant, pour ne pas mériter beaucoup d'attention; il étoit, ce ſemble, confirmé par des expériences faites à Montpellier par M. de Sauvages, qui annonçoient le même ſuccès. Mais comme depuis long-temps on a pris le ſage parti de ne pas tirer des inductions trop précipitées, & de ne point annoncer de découvertes qu'elles ne ſoient conſtatées par un grand nombre de faits, l'académie royale des Sciences chargea M. l'abbé Nollet de répéter la nouvelle expérience, en ſuivant la méthode de M. Jallabert. M. le comte d'Argenſon, miniſtre de la guerre, donna les ordres néceſſaires pour que les expériences puſſent être faites à l'hôtel royal des invalides. Elles y ont été ſuivies long-temps & avec beaucoup d'attention, ſur un grand nombre de ſoldats paralytiques, en préſence de pluſieurs médecins & chirurgiens; mais le réſultat n'en a pas été favorable, nulle guériſon, pas même aucun effet qui la fît eſpérer. On a ſeulement obſervé ces mouvemens ſpontanées ou convulſifs dans les différens muſcles d'où on tiroit les étincelles: ce qui eſt toujours un fait très-ſingulier.

[Les habiles gens, tels que M. l'abbé Nollet, ne ſont pourtant pas aiſément incrédules ſur les reſſources de la nature. Comme on mandoit d'Italie de très-belles choſes concernant les bons effets de l'*électricité médicinale*, ce célebre académicien conçut le deſſein de juger par lui-même de ces prodiges, dont il paroiſſoit qu'on avoit eu juſqu'alors le privilege excluſif au delà des Alpes. D'autres raiſons littéraires concoururent à faire exécuter ce projet. M. l'abbé Nollet ſe rendit à Turin, opéra avec M. Bianchi, célebre médecin de ce pays-là, répéta ſur un grand nombre de malades les expériences électriques ſans aucun ſuccès marqué: ainſi tous les phénomenes, publiés à Turin en faveur de l'*électricité médicinale*, reſterent ſans preuves ſuffiſantes, & même combattues par un témoignage authentique.

M. l'abbé Nollet étoit comme le député de tout l'ordre des Phyſiciens françois, allemands, anglois, de tous ceux en un mot qui ne voyoient dans aucune expérience la vertu curative de l'*électricité*. Il ſe tranſporta à Veniſe, où M. Pivati le plus célebre orateur des guériſons électriques, exerce ſes talens; le même dont on a vu l'ouvrage *electricitas medica* traduit en françois, auquel tous les bons zélateurs des nouvelles découvertes avoient fait accueil, parce qu'on ne le ſoupçonnoit pas d'infidélité, ou de broderie ſurabondante. Il étoit réſervé à M. Nollet de bien pénétrer le vrai des choſes: tout l'attelier de M. Pivati demeura ſans action en préſence du voyageur françois; on n'oſa pas même tenter les opérations; & quand on vint à faire mention de la guériſon fameuſe de l'évêque de Sebraïco, il ſe trouva que le prélat n'avoit jamais été guéri par l'*électricité*; & quand M. l'abbé Nollet interrogea les perſonnes du pays ſur les merveilles électriques de M. Pivati, il ne ſe trouva qu'un médecin de ſes amis qui put dire avoir vu quelque choſe de réel: d'où il eſt bien aiſé de conclure que l'*électricité médicinale* n'a pas fort brillé à Veniſe. Reſtoit encore Bologne, où M. l'abbé Nollet pourſuivit ces fantômes de guériſons. M. Veratti, médecin de cette ville, & auſſi prévenu en faveur de la merveille, converſa de bonne foi avec l'académicien françois; & dans ces conférences le ton affirmatif des livres imprimés ſur ce ſujet, baiſſa beaucoup. Il ne reſta plus que des doutes & des eſpérances.] Ce qui vient

d'être dit, renfermé entre deux crochets, eſt tiré des *mémoires de Trévoux*, *Avril* 1751. *art.* 43.

De l'hiſtoire de tous ces faits connus, il paroît réſulter que la Médecine ne doit pas ſe flatter de tirer un grand avantage des nouvelles expériences de l'*électricité*. On n'eſt cependant pas en droit d'en conclure l'inutilité abſolue ; peut-être n'y a-t-il qu'une eſpece aſſez rare de paralyſie qui puiſſe en attendre quelque ſecours, ou peut-être y a-t-il dans ces maladies quelque circonſtance favorable qu'on n'a point encore apperçue, & ſans laquelle point de ſuccès. Le peu que l'on en a eu, ſuffit pour encourager à faire de nouvelles tentatives, non ſeulement dans le cas de paralyſie, mais pour pluſieurs autres maladies, où la raréfaction des liqueurs du corps humain, leur accélération dans les vaiſſeaux, l'augmentation de la tranſpiration inſenſible, la fonte des humeurs, les vives ſecouſſes, ou l'ébranlement des parties ſolides, pourroient être utiles : car un grand nombre d'expériences ſemblent prouver que tous ces effets ſont dus à l'*électricité* appliquée au corps humain ; & d'ailleurs la matiere électrique joue peut-être un plus grand rôle qu'on ne penſe dans l'économie animale. *(d)*

* ELECTRIDES, ſ. m. pl. (*Myth. & Géogr. anc.*) îles ſuppoſées par la fable à l'embouchure du Pô. Ce fut dans une de ces îles que tomba Phaéton foudroyé. Le lac qui le reçut en avoit conſervé une grande chaleur, & une odeur de ſoufre funeſte aux oiſeaux qui s'y expoſoient. On ajoute qu'on y trouvoit beaucoup d'ambre, en grec ηλεκτρον, d'où vient le nom d'*Electrides*.

ELECTRIQUE, adj. (*Phyſiq.*) on appelle ainſi tout ce qui reçoit ou communique l'électricité. Ainſi on dit *vertu électrique*, *matiere électrique*, *corps électrique*, &c. *Voyez* ELECTRICITÉ.

ELECTRISER, v. act. (*Phyſiq.*) c'eſt donner à un corps la vertu électrique, ou l'électricité. *Voyez* ELECTRICITÉ.

ELECTROMETRE, ſ. m. (*Phyſiq.*) c'eſt le nom d'un inſtrument, qui ſert à meſurer la force de l'électricité. Il eſt formé des mots grecs, ηλεκτρον, *ambre*, & μετρον, *meſure*.

Avant que d'en donner la deſcription, il eſt à propos de faire quelques réflexions ſur les avantages qu'on retire dans la Phyſique des inſtrumens de cette eſpece, c'eſt-à-dire, qui ſervent à meſurer les divers degrés d'une force ou d'une vertu dont on obſerve les effets.

L'ignorance où nous ſommes ſur la plupart des cauſes & ſur la chaîne des effets qui en dépendent, fait que ſouvent nous croyons que tels & tels effets ſont produits par différentes cauſes, lorſqu'ils réſultent uniquement du plus ou moins de force de la même cauſe, comme on pourroit le prouver par des exemples ſans nombre. On ne peut donc trop s'attacher dans la Phyſique à obſerver la parité des circonſtances ; afin 1°. d'obvier aux variétés qui pourroient naître de la différence de ces circonſtances, ou au moins de pouvoir reconnoître à quoi l'on peut attribuer ces variétés ; 2°. de pouvoir répéter les mêmes expériences, avec quelque certitude d'obſerver les mêmes phénomenes ; 3°. enfin pour les décrire de façon que les autres puiſſent avoir un ſuccès ſemblable en les répétant, ou ſi cela n'arrive pas, qu'ils puiſſent déméler la cauſe qui les en a empêchés. Auſſi voyons-nous ſouvent les plus grands Phyſiciens deſcendre, dans la deſcription de leurs expériences, dans des détails qui peuvent ſembler minutieux à des perſonnes qui ont peu étudié la nature, mais qui n'en paroiſſent pas moins néceſſaires aux yeux de ceux qui l'ont ſuivie de plus près. Ils ſavent bien que dans pluſieurs occaſions les circonſtances qui nous paroiſſent peu importantes, ſont ſouvent celles qui produiſent ces irrégularités que nous remarquons avec tant d'étonnement. On ne peut donc obſerver trop ſoigneuſement la parité des circonſtances. Mais comment le fera-t-on, ſi l'on n'a pas des moyens de s'aſſurer que la cauſe principale qui opere les phénomenes que l'on obſerve, eſt toujours à-peu-près la même, ou ſi elle change, quelle eſt la nature de ſes variations ? Or, c'eſt à quoi on ne peut parvenir que par des inſtrumens tellement conſtruits relativement

à la nature de cette cauſe, qu'ils nous indiquent auſſi ſûrement qu'il eſt poſſible ſes divers changemens : on voit par-là combien il eſt utile de multiplier les inſtrumens de cette eſpece. On ſait aſſez les avantages que l'on a retirés des barometres & des thermometres, depuis ſur-tout qu'on a fait ces derniers ſur des échelles, de maniere à pouvoir comparer leurs divers degrés de froid & de chaud dans différens climats.

Or s'il y a une partie de la Phyſique où un inſtrument de l'eſpece de ceux dont je viens de parler, ſoit néceſſaire, c'eſt ſûrement dans l'électricité qui eſt ſi changeante, tantôt forte, tantôt foible ; le ſeul changement de poſition des mains par rapport à l'équateur du globe que l'on frotte, l'augmente ou la diminue. Si donc l'on n'eſt pas en état d'eſtimer ou de connoître les variations de cette force, on ſera à tout moment expoſé à tirer de fauſſes conſéquences des expériences les plus ſimples ; & il n'y a preſque pas lieu de douter, que ſi pluſieurs phyſiciens ont embraſſé des ſentimens différens ſur divers phénomenes de l'électricité, c'eſt par cette raiſon ; parce que l'un ayant fait ſes expériences avec une électricité plus forte que l'autre, cette ſeule différence dans la force a ſuffi pour en produire de telles dans les effets, qu'elles les ont portés à en déduire des conſéquences très-différentes. Un *électrometre* les eût bientôt mis d'accord, en leur faiſant voir que ces différences qu'ils ont obſervées, ne naiſſoient que de celle de la force électrique. Ceci nous montre clairement combien cet inſtrument eſt néceſſaire pour faire avec quelque ſuccès des expériences ſur cette matiere. Il y a plus : c'eſt qu'avec des inſtrumens de cette eſpece bien conſtruits & univerſels comme le thermometre, c'eſt-à-dire, dont on pourroit comparer les degrés d'élévation dans différens pays, on pourroit peut-être parvenir à décider une queſtion importante ; ſavoir, ſi l'électricité a le même degré de force dans les différens climats ; ſi elle eſt plus forte dans les ſeptentrionaux que dans les méridionaux, & de combien.

La néceſſité de cet inſtrument étant établie, il ne reſte plus qu'à choiſir parmi les divers phénomenes de l'électricité, celui qui eſt le plus propre à donner une meſure exacte & générale de la force électrique ; mais c'eſt ce qui n'eſt pas difficile à faire, la répulſion étant le ſeul dont on puiſſe faire uſage dans cette vue. Car ſi l'on y emploie l'attraction, ce ſera celle d'un corps ſoutenu ou par des non électriques ou par des électriques par eux-mêmes : dans le premier cas, à meſure que le corps ſera attiré, il dérobera de l'électricité à celui qui l'attire, & ainſi cette vertu ſe perdant à chaque inſtant, on n'en pourra eſtimer la force : dans le ſecond, le corps s'électriſant à meſure qu'il eſt attiré, & cet effet diminuant inſtantanément la force avec laquelle il eſt attiré, cette maniere ne pourra encore ſervir de meſure ; parce qu'on pourra attribuer à la diminution de l'électricité dans le corps attirant, ce qui ſera produit uniquement par l'électriſation du corps attiré ; ſi l'on ſe ſert des aigrettes, elles augmenteront ou diminueront, non ſeulement ſelon le nombre & la figure des parties aiguës du ſyſtême des corps électriſés, mais encore ſelon que les corps non électriques circonvoiſins en feront plus ou moins près. De plus ces aigrettes étant formées par le fluide électrique qui s'échappe des corps électriſés, l'électricité diminuera d'autant plus, que ces corps auront un plus grand nombre de points ou de parties capables de rendre des aigrettes, & que ces parties ſeront plus aiguës. Ce moyen ſera donc encore imparfait ; puiſqu'outre ſon incertitude, on ne pourra en faire uſage ſans faire perdre aux corps électriques une partie de leur électricité. Enfin les étincelles n'en fourniſſent pas un plus certain ; car ces étincelles ſont plus fortes ou plus foibles ſelon que la maſſe des corps électriſés eſt augmentée ou diminuée, ſelon que l'on les tire de parties plus ou moins liſſes de la ſurface d'un même corps, ou que l'on les tire avec des corps qui approchent plus ou moins de la figure ſphérique. *Voy.* ELECTRICITÉ. Il réſulte de tout cela que la répulſion, comme je l'ai dit, eſt le ſeul moyen ſûr & général dont on puiſſe

ſe ſervir pour meſurer la force électrique : c'eſt auſſi celui que nous avons employé, M. le chevalier d'Arcy & moi dans l'inſtrument dont je donnerai la deſcription dans un moment, & qui eſt, ſi je ne me trompe, le premier *électrometre* que l'on ait exécuté. Cependant on dira peut-être, comme je ſais qu'on l'a déja fait, *qu'il eſt trop tôt de penſer à un* électrometre ; *qu'il faut avant toutes choſes que ce que l'on veut meſurer ſoit ſaiſiſſable de tout point, ſans quoi la meſure ne fait qu'embrouiller.* Mais je demanderai ce qu'on entend *par ſaiſiſſable de tout point* : ſi on entend qu'un *électrometre* doit meſurer à la fois l'attraction, la répulſion, la grandeur des aigrettes, la force des étincelles, *&c.* c'eſt demander un être chimérique. Mais ſi l'on entend ſeulement qu'en meſurant la force électrique, ou en nous montrant ſes variations, il doit nous indiquer toutes celles qui en doivent réſulter dans les phénomenes dont je viens de faire mention, (lorſque toutes les circonſtances reſtent abſolument les mêmes,) on a raiſon ; & c'eſt, je puis l'aſſurer, ce que fait l'*électrometre* dont il ſera queſtion dans cet article. Car ſi toutes les circonſtances d'un ſyſtême de corps électriques reſtent les mêmes ainſi que celles des corps qui les environnent ; quand cet inſtrument marquera que la force électrique eſt augmentée, les aigrettes des corps électriſés deviendront plus grandes & plus vives, l'attraction ſera plus forte, & les étincelles que l'on tirera avec le même corps & des mêmes points de la ſurface d'un des corps électriſés, ſeront auſſi plus fortes, *&c.* Mais ſi l'on ſuppoſe la figure de ces corps changée, leur maſſe augmentée ou diminuée, & les corps circonvoiſins plus près ou plus éloignés ; alors l'*électrometre* n'indiquera ni ne pourra indiquer diverſes variétés des phénomenes dont je viens de parler, qui réſultent uniquement de ces changemens de maſſe, de figure, *&c.* parce qu'ils ſuffiſent, comme je l'ai expoſé plus haut, pour produire des différences dans ces phénomenes, quoique la force électrique ſoit toujours au même degré dans chaque partie qui compoſe le ſyſtême des corps électriſés.

Il ſuit de tout ceci, qu'il *n'eſt point trop tôt* pour penſer à un inſtrument ſervant à meſurer la force de l'électricité ; que la répulſion nous fournit un moyen ſûr & général de le faire ; & qu'un *électrometre* conſtruit en conſéquence, loin d'embrouiller, peut au contraire éclaircir beaucoup de difficultés ; & c'eſt j'oſe dire, ce qu'a fait l'*électrometre* ſuivant, nous ayant ſervi à M. d'Arcy & à moi à nous aſſurer de pluſieurs faits, & entre autres de ceux-ci : ſavoir, 1°. que la force électrique eſt toujours comme les ſurfaces & non comme les maſſes : 2°. qu'elle a la propriété des fluides qui par les loix de preſſion ſe répandent toujours également quels que ſoient les canaux de communication, *&c.* *Voyez* ELECTRICITÉ. *Voyez les Mémoires de l'Académie de* 1749, *page* 63.

Deſcription de l'électrometre. Dans un grand vaſe *A B* plein d'eau (*Pl. Phyſ. fig.* 75.) on plonge une bouteille *C D* de verre, que les marchands appellent *œuf philoſophique* ; à l'extrémité de cette bouteille, on adapte une verge *V* parfaitement cylindrique d'une ligne de diametre & de douze pouces de long. Le vaſe *A B* ſe recouvre d'une plaque de laiton *H* percée d'un grand trou à ſon centre (qui eſt auſſi celui du vaſe,) afin que la verge puiſſe paſſer à travers très-librement. Sur l'extrémité ſupérieure de la verge, on fait entrer une petite plaque circulaire *L* de laiton de 14 lignes $\frac{1}{2}$ de diametre. L'œuf eſt plongé dans le vaſe *A B* (plein d'eau, comme je l'ai déja dit) à une certaine profondeur, qui doit être telle, que l'inſtrument étant en repos, c'eſt-à-dire, n'étant pas électrique, l'extrémité inférieure de l'œuf ſoit fort près du fond du vaſe, ſans cependant y toucher. Pour que l'œuf & la verge ſoient toujours dans une ſituation verticale, on met dans le premier du mercure qui ſert de leſte ; par ce moyen le centre de gravité étant fort bas, le tout ſe tient perpendiculairement à l'horizon, & éprouve en hauſſant ou en baiſſant le moins de balancement qu'il eſt poſſible. Comme cet œuf, s'il n'en étoit empêché, iroit vers les bords du vaſe, & flotteroit tantôt d'un côté,

tantôt de l'autre, on l'oblige de rester au centre de la maniere suivante. Sur la plaque *H* dont j'ai parlé, on fixe en croix des fils d'argent fort déliés, tels que ceux des micrometres ; cette croix est formée par des fils doubles qui laissent entre eux au centre de la plaque un petit espace quarré, qui étant plus grand que le diametre de la verge, lui permet de monter & de descendre entre ces fils, sans éprouver aucun frottement sensible, & cependant sans s'écarter du centre ; il arrive même un effet fort singulier, c'est que lorsque toute la machine est bien électrique, la verge est contenue au milieu de ces fils presque sans y toucher, parce qu'étant électrique comme eux, elle les évite continuellement.

Après cette description, on imaginera sans peine comment cet instrument fait son effet, sur-tout si l'on réfléchit sur ce principe d'Hydrostatique, (*voyez* HYDROSTATIQUE,) qu'un corps plongé dans l'eau surnage ou s'y enfonce selon qu'un volume d'eau semblable à celui qu'il occupe est plus léger ou plus pesant que ce même corps. Il suit de ce principe qu'un volume d'eau égal à celui de l'œuf & de la partie de la verge qui trempe dans l'eau, lorsque le tout est en repos, pese autant que l'œuf, la petite plaque & toute la verge ; conséquemment si le tout s'éleve d'un pouce, la puissance qui le soutiendra à cette hauteur, soutiendra un poids égal à un volume d'eau de la grosseur de la verge & d'un pouce de haut, puisque le volume d'eau que l'œuf & la verge occupent alors, est diminué de cette quantité. Si donc différentes puissances le soutiennent à 1, 2, 3, 4 pouces, *&c.* de hauteur au dessus du point de repos, ces puissances seront entre elles comme ces nombres, c'est-à-dire, doubles, triples, quadruples, *&c.* Or l'électricité produit le même effet sur cet instrument, c'est-à-dire, qu'elle fait la fonction d'une puissance qui le soutiendroit à 1, 2, 3, 4 pouces, *&c.* au dessus de son point de repos ; on peut donc par son moyen mesurer tous les différens degrés de force de cette vertu. En effet, si l'on suppose pour un moment toute la machine composée du vase *A B* de l'œuf, *&c.* posée comme elle est en *K*, dans la *fig. 76*, sur un récipient de verre, ou sur quelque autre matiere qui ne laisse point passer l'électricité, & que le vase *A B* devienne électrique, la verge *V* le deviendra aussi, comme la plaque *L*. Mais tout le monde sait que les corps électriques se repoussent ; ainsi la petite plaque *L* & la verge *V* étant repoussées par la grande plaque *H*, s'éleveront nécessairement plus ou moins selon que l'électricité sera plus forte ou plus foible. L'électricité fera donc alors, comme je l'ai dit plus haut, la fonction d'une puissance qui soutiendroit l'instrument à une certaine hauteur ; & comme ces puissances sont proportionnelles aux hauteurs de l'instrument au dessus du point de repos, ces mêmes hauteurs seront aussi proportionnelles aux différentes forces électriques ; ce qui prouve ce que j'ai avancé, que notre instrument mesure exactement tous les différens degrés de la force électrique ; il est donc un véritable *électrometre* : mais il y a plus, cet *électrometre* peut être employé comme instrument, soit pour faire un grand nombre d'expériences sur l'électricité, soit pour déterminer les loix d'attraction, de répulsion, de diffusion, de transmission, *&c.* de l'électricité ; propriété qui n'est pas moins importante que celle de mesurer la force électrique.

Maniere de se servir de cet instrument. Les corps électriques ayant cet inconvénient, qu'on ne peut en approcher sans leur dérober l'électricité, il est clair que si l'on étoit assez près de *l'électrometre* pour juger de ses mouvemens avec précision, on lui enleveroit l'électricité. Afin donc de parer cet inconvénient, on place dans une partie de la chambre où l'on fait ses expériences, une grande lanterne dans laquelle on met une grosse bougie, qui projette sa lumiere par un trou, sur un ou deux *électrometres* situés comme on le voit en *K* dans la *fig. 76*. Derriere ces *électrometres* on fixe un cadre *Q* très-solide, dont toute la partie *X* est de bois ; elle peut être de toute autre matiere opaque. Dans ce cadre on fait deux ouvertures rectangulaires ou fenêtres *F T*, on

met dans ces fenêtres des glaces *G G* qui ne ſont qu'adoucies ; & ſur ces glaces, on marque des diviſions très-préciſes avec de l'encre de la Chine bien noire.

Il faut que ce cadre ſoit toujours placé de façon que la projection des *électrometres* tombe ſur ces glaces ; & au moyen de la figure conique qu'on donne à l'extrémité de la verge, elle y forme une ombre très-nette. Comme ces glaces ſont tranſparentes, l'obſervateur placé derriere en *F*, voit de la maniere la plus diſtincte toutes les différentes élévations de l'*électrometre*, & eſt par-là en état de juger avec la derniere préciſion de toutes ces variations. Le plan du cadre étant ſuppoſé perpendiculaire à l'horizon, & l'*électrometre*, ou plutôt ſa verge, hauſſant & baiſſant dans un plan parallele, il eſt évident que l'élévation & l'abaiſſement de l'ombre ſont toujours proportionnels à ceux de l'*électrometre*. On ſent facilement que le cadre que je viens de décrire pourroit n'avoir qu'une fenêtre ; mais l'*électrometre* pouvant auſſi ſervir d'inſtrument, comme je l'ai dit, il eſt à propos qu'il y en ait deux, afin que l'*électrometre* véritable, & celui qui ne ſert que d'inſtrument, étant plus près, on puiſſe les obſerver plus commodément : au reſte, l'intervalle entre l'un & l'autre doit être tout au moins de 30 pouces.

On voit par la conſtruction de cet *électrometre*, qu'il a les propriétés eſſentielles à un inſtrument de cette eſpece ; car, 1°. la force électrique étant très-foible, il faut un inſtrument très-mobile & fort ſenſible ; auſſi un poids de 8 grains poſé ſur la petite plaque, le fait-il baiſſer de plus de 4 pouces.

La force électrique étant fort changeante, il faut un inſtrument, lequel n'agiſſant pas par ſaut, ſoit en état de donner à chaque inſtant ſes variations ; & celui-ci tendant toujours au repos, & n'étant ſoutenu hors de cet état que par la répulſion des plaques, il baiſſe au même inſtant que cette répulſion diminue, & hauſſe de même auſſi-tôt qu'elle augmente. C'eſt un fait dont des expériences ſans nombre nous ont aſſurés, M. d'Arcy & moi.

Enfin il eſt univerſel ; car on voit que le véritable *électrometre* eſt la verge cylindrique *V*, qui détermine par le nombre de ſes parties élevées au deſſus du point de repos, la quantité de la force électrique. Or il n'eſt pas difficile d'avoir une verge cylindrique d'une ligne de diametre. Il eſt vrai que le diametre de la petite plaque *L*, & ſa diſtance à la grande *H* au point de repos, peuvent produire quelques différences dans la répulſion ; mais il eſt facile d'obſerver toutes ces proportions : de ſorte que tout le monde pourra faire un *électrometre* qui s'élevera de la même quantité pour la même force électrique : propriété qui me paroît une des plus remarquables de cet inſtrument, & qui eſt une de celles qui y ſont le plus à deſirer, comme je l'ai remarqué au commencement de cet article.

On objectera peut-être que la différente denſité de l'eau dans les différens climats, formera un obſtacle à cette univerſalité. Il eſt clair cependant, que toutes les fois que l'on fera une verge qui deſcendra de 4 pouces pour 8 grains, on aura un *électrometre* qui indiquera à très peu-près les mêmes degrés de la force électrique que le nôtre ; car quoique, dans un pays chaud, une pareille verge fût un peu plus repouſſée, puiſqu'elle ſeroit plus groſſe que la nôtre, ce ſeroit d'une quantité ſi peu conſidérable, que cette répulſion ne pourroit entrer en comparaiſon avec celle de la plaque.

Enfin on pourra alléguer encore, que les différentes poſitions de l'*électrometre* par rapport au cadre & à la lanterne, changeront ſes élévations apparentes, mais il eſt toujours facile d'avoir le rapport de ces élévations par la méthode ſuivante. Ayant placé l'*électrometre*, & arrangé le tout, comme pour faire des expériences, chargez la petite plaque de cet inſtrument de 8 grains, par exemple, & voyez de combien de degrés ſon ombre deſcend en conſéquence ſur le cadre ; la ſomme de ces degrés comparée à celle qu'un même poids aura fait parcourir à l'ombre d'un autre *électrometre* ſur lequel on aura fait la même expérience, donnera le rapport précis de leurs élévations.

D'après cette deſcription de l'*électrometre*, & de la maniere de s'en ſervir, il pourra paroître à quelques perſonnes d'un uſage peu commode, par les diverſes attentions qu'il exige, & par la néceſſité où l'on eſt d'obſcurcir le lieu où l'on fait ces expériences, pour pouvoir juger de ſes élévations & de ſes abaiſſemens : mais ſi l'on fait attention à la nature de l'électricité, & à l'impoſſibilité d'obſerver de près, comme je l'ai dit, les divers mouvemens des corps électriques, on verra que ſi cet inſtrument a quelque choſe d'embarraſſant dans ſon uſage, c'eſt en quelque façon une ſuite néceſſaire de la nature de la force électrique qu'il doit meſurer.

J'ai fait voir au commencement de cet article, que de tous les phénomenes des corps électriques la répulſion étoit le ſeul qui fournît un moyen ſûr & général de meſurer la force de l'électricité. Cependant comme il y a des cas où l'on eſt indiſpenſablement obligé d'employer les étincelles, tels que ceux, par exemple, où l'on veut, par leurs différentes grandeurs, juger des denſités reſpectives du fluide électrique dans les corps entre leſquels ces étincelles partent, je crois devoir ajouter ici la deſcription d'une eſpece de *ſphincterometre* ou *meſure-étincelles*, dont je me ſers, & au moyen duquel on peut être à très-peu près ſûr que les différentes grandeurs ou forces de ces étincelles naiſſent uniquement des différentes forces de l'électricité, ce qu'on ne peut faire en les tirant à la maniere ordinaire : car ſelon cette maniere, on peut, quoique l'électricité reſte toujours la même, on peut, dis-je, faire partir ces étincelles de plus près ou de plus loin, comme je l'ai dit, non ſeulement en les tirant de corps de figures & de volumes différens, mais encore en les tirant de parties plus ou moins liſſes de la ſurface d'un même corps. L'inſtrument dont je viens de parler, eſt conſtruit de la maniere ſuivante.

Dans un tube de verre *T T* (*fig.* 77.) recouvert par les deux bouts de deux plaques *P S*, *P I*, ſe meut librement, mais ſans jeu, une balle de métal *B*, adaptée à l'extrémité d'une verge de fer quarrée *V V* ; cette verge paſſe à travers un trou de la même forme, percé dans la plaque *P S*, dans lequel elle s'ajuſte parfaitement. On voit par cette diſpoſition, qu'on peut bien faire mouvoir la balle dans le tube d'un bout vers l'autre, mais qu'on ne peut lui faire prendre d'autre mouvement. Sur l'extrémité de la verge *V V*, qui déborde la plaque *P S*, ſont marqués des degrés, afin qu'on puiſſe juger de la diſtance où la balle ſe trouve de la plaque *P I* : on pourroit pour une plus grande préciſion, en place de ces degrés, adapter à l'extrémité de la verge une vis qui feroit la fonction du micrometre.

D'après la deſcription de cet inſtrument, il eſt facile de concevoir comment on s'en ſert, & comment il remédie aux inconvéniens que j'ai ſpécifiés plus haut. On voit en premier lieu, qu'en le prenant par le tube, & le faiſant toucher par la plaque *P I* ſur le corps électrique dont on veut tirer une étincelle, cette plaque s'électriſe au même degré que ce corps, & qu'au moyen de la verge *V V*, on approche graduellement de la même plaque la balle *B* (qu'on en tenoit auparavant fort éloignée) juſqu'à ce que l'étincelle parte. Or cet effet arrivant dans l'inſtant préciſ où cette balle ſe trouve à la diſtance requiſe pour qu'il ait lieu, on reconnoît cette diſtance par le nombre de degrés marqués ſur cette verge. On voit, 2°. que ces diſtances ne peuvent venir ici que de la différence de la force électrique, parce que l'étincelle part toujours entre les mêmes corps ; la plaque *P I*, & la balle *B*, & que c'eſt toujours des mêmes points de la balle & de la plaque, puiſque cette balle ne pouvant que s'en éloigner ou s'en approcher, les différens points de ſa ſurface inférieure doivent toujours regarder les mêmes points reſpectifs de cette plaque. (*T*)

Il ne ſera pas inutile de dire auſſi quelques mots d'un *électrometre* fort ſimple, qui eſt de l'invention de M. Daniel Bernoulli, & duquel j'ai vu ce ſavant faire un uſage très-heureux.

Cet inſtrument eſt un ſimple peſe-liqueur, dont le corps ſubmergé dans l'eau eſt de laiton & creux, de la groſſeur d'un œuf ; de

de ce corps monte une fleche graduée, large en tous ſens d'environ une ligne: on a des plaques rondes & minces de métal qu'on peut mettre au bout de la fleche, dans une poſition horizontale; enfin, il y a au bas du corps plongé un petit crochet pour y ſuſpendre de petits poids afin que l'inſtrument plonge dans l'eau, juſqu'à une certaine marque de la fleche. Pour faire uſage de cet *électrometre*, on commence par ſuſpendre au conducteur une groſſe plaque de métal, épaiſſe d'environ deux lignes, & de quatre ou cinq pouces de diametre; on plonge l'*électrometre* dans un vaſe d'eau, après avoir mis au bout de la fleche une petite plaque mince d'environ deux pouces de diametre; on met ce vaſe ſur une table, au deſſous de la plaque ſuſpendue au conducteur, & à une diſtance plus ou moins grande de cette plaque, comme de dix-huit à vingt pouces; ſi après cela on électriſe la groſſe plaque, elle attire la plaque mince de l'*électrometre*, celui-ci monte, & c'eſt cette élévation qui meſure la force de l'*électricité*. M. Bernoulli a appris de cette maniere pluſieurs nouvelles propriétés; par exemple, en appliquant au haut de la fleche un autre rond du même métal & du même diametre, mais trois fois plus épais, il lui fallut diminuer le poids ſuſpendu par le crochet plongé dans l'eau, & il remarqua que l'électricité élevoit l'*électrometre* également pour la plaque mince, & pour l'autre qui étoit trois fois plus épaiſſe; cela prouve, à ce qu'il ſemble, que l'électricité agit ſimplement ſur les ſurfaces, ſans entrer dans les ſubſtances des corps: il eſt remarquable que dans tous les aimans artificiels aſſez connus, que faiſoit à Bâle un bon artiſte nommé *Dietrich*, & qui étoient très-différens en grandeur, mais toujours d'une figure ſemblable, les forces de ces aimans ſe ſont toujours trouvées pareillement proportionnelles à leurs ſurfaces ou aux racines cubiques des quarrés de leurs poids.

M. Bernoulli a enſuite diminué la diſtance entre les deux plaques rondes, & il nous a paru que les attractions étoient à-peu-près en raiſon réciproque des quarrés des diſtances; cependant en approchant peu à peu les deux plaques, l'attraction augmentoit toujours moins; enfin, après avoir ceſſé d'augmenter, elle commençoit à diminuer: ce réſultat pouvoit paroître ſurprenant, mais ce qui l'explique, c'eſt que l'électricité du conducteur diminuoit elle-même par l'approche du corps non électrique, ſavoir de l'*électrometre*.

On peut varier ces expériences de pluſieurs manieres, & il ſeroit bon que quelque phyſicien qui en auroit le loiſir & la commodité, voulût en prendre la peine. Suppoſons, par exemple, qu'on iſole le vaſe qui renferme l'*électrometre*: en ce cas, le conducteur ne perdra rien de ſon électricité, ſi on deſcend peu à peu la plaque ſuſpendue, mais *l'électrometre* s'électriſera inſenſiblement lui-même; l'attraction diminuera & ſe changera enfin en répulſion, & il ſera à propos d'obſerver la relation qu'il y aura entre les diſtances, les attractions & les répulſions.

Je ſuppoſe encore qu'on ôte la plaque qui tient au conducteur, en iſolant le vaſe de l'*électrometre* & en y conduiſant le conducteur; alors le vaſe & l'*électrometre* ſeront électriſés, & il doit arriver que la ſurface de l'eau repouſſera la petite plaque appliquée à l'*électrometre*, & que cet inſtrument s'élevera: il ſera encore bon ici de remarquer la relation entre les élévations de l'*électrometre* & les diſtances initielles de la petite plaque depuis la ſurface de l'eau. (*J. B.*)

* L'*électrometre* de MM. d'Arcy & le Roy, dont nous avons parlé, a été adopté par quelques phyſiciens, mais pluſieurs l'ont rejeté, l'ayant trouvé défectueux & peu exact; parmi ces derniers ſe trouve l'abbé Nollet, qui aſſure même qu'il n'eſt pas poſſible d'en faire un bon. Mais, ſi celui de MM. d'Arcy & le Roy ne ſe trouve pas juſte (parce qu'il eſt trop compoſé & ſujet à trop de frottement), il paroît qu'il n'eſt pas impoſſible, en ſe ſervant du même principe qu'ils ont employé pour faire le leur, d'en trouver un d'abord beaucoup plus ſimple & par conſéquent beaucoup plus exact. Celui dont nous allons donner la deſcription, a ces deux qualités: il eſt très-ſimple, & M. de Sauſſure qui en eſt l'inventeur,

nous assure qu'il l'a toujours trouvé très-exact.

Electrometre de M. de Saussure. On prend une petite planche de sapin, qui doit avoir deux piés de long, six pouces de large, & un demi-pouce d'épaisseur, sur laquelle on colle une feuille de papier blanc. On prendra une verge de laiton parfaitement cylindrique, qui aura aussi deux piés de long comme la planche & une demi-ligne d'épaisseur; on la fixera sur le milieu de la planche suivant sa longueur. Toute la longueur de cette planche sera divisée en pouces & en quarts de pouces, que l'on aura soin de marquer exactement de chaque côté de la verge.

On prendra après cela un fil de lin, très-délié, le plus égal qu'on pourra trouver & qui n'ait pas été lavé; on lui donnera la même longueur qu'à la planche; un des bouts sera attaché au haut de la verge de laiton, & on ajustera à l'autre bout une petite boule de liege qui ne pesera qu'un quart de grain.

Cet instrument ainsi ajusté, se placera au milieu de la chambre avec un cordon de soie, qui ira d'une paroi à l'autre, auquel on le pendra. Alors si on établit avec une chaîne une communication du conducteur à la verge de laiton, il s'électrisera, de même que la boule de liege, qui en s'éloignant de la planche, indiquera par la distance à laquelle elle en est, la force de l'électricité

Mais afin de pouvoir la mesurer avec plus d'exactitude, il faut marquer un endroit vis-à-vis de cet instrument au bas & à quatre piés de la planche, où on placera l'œil, & d'où l'on verra à quel degré la boule répond à mesure qu'elle s'éleve quand la force de l'électricité augmente, & d'où on la verra s'abaisser dès que cette force diminue, jusqu'à ce qu'enfin le fil soit vertical lorsque l'électricité sera tout-à-fait dissipée. (+)

ELECTROMETRE *inventé par M. LASSE, Anglois.* Voyez *planche II, fig. 4, suppl. des planches.*

A. Vaisseau de verre cylindrique de six pouces de long, & de seize de circonférence qu'on a substitué au globe.

B. La roue dont chaque révolution en fait faire quatre au cylindre.

C. Le conducteur.

D. Phiole bouchée.

E. Fil de cuivre qui aboutit à une plaque mince sur laquelle pose la phiole.

F. Pilier de l'*électrometre;* il est de bois & vuidé en forme de cylindre environ les deux tiers de sa longueur: on le rend électrique en le faisant chauffer dans un four, en le faisant bouillir dans de l'huile de lin, & l'y remettant ensuite. Ce pilier étoit d'abord de cuivre, & il ne réussit assez pour divers usages de la Médecine, mais l'ayant trouvé defectueux à quelques égards, je lui en ai substitué un de bois.

G. Cylindre de cuivre dont le bas est enchâssé dans le pilier.

H. Vis qui sert à l'arrêter.

I. Rainure dans laquelle on fait couler la vis pour hausser ou baisser l'*électrometre* selon la hauteur des phioles.

K. L'hémisphere de cuivre très-poli qui tient au conducteur.

L. Vis d'acier qui passe par le haut du cylindre, dont les pas sont éloignés d'environ $\frac{1}{24}$ de pouce l'un de l'autre.

M. Globe de cuivre poli qui tient à la vis *L*, en face de *K*: le poli de *K* & de *M* se détruit lorsque les explosions sont fortes, & il faut les repolir lorsque les expériences demandent de l'exactitude.

N. Echelle dont les divisions marquent les tours de la vis.

O. Plaque circulaire qui se meut avec la vis, & dont chaque tour répond aux divisions de l'échelle: elle est divisée en douze parties pour marquer celles de chaque tour.

Voici le principe selon lequel l'*électrometre* agit, il est très-simple. La phiole vernissée devient incapable d'amasser & de retenir au delà de la quantité de fluide électrique qu'exige l'expérience, lorsqu'il se fait une communication électrique ou non électrique de la vis *H* au fil d'archal *E* de la machine; & cette quantité est proportionnée à la distance de *K* & de *M*, au moyen de quoi on regle l'explosion & le choc.

Par exemple, si une personne tient d'une main un fil d'archal attaché à la vis *H*,

& de l'autre un autre fil d'archal attaché à la gance *E*, il n'éprouvera aucun choc, ſi *K* & *M* ſe touchent, quoique le vaiſſeau cylindrique *A* agiſſe avec beaucoup de force. Que s'il tourne la vis *L*, de maniere que le globe *M* ſoit éloigné de *K* de $\frac{1}{150}$ de pouce ; il ſentira un petit coup, & l'exploſion ſe fera de *K* ou *M* : ſi *K* & *M* ſont éloignés d'un pouce, la quantité du fluide électrique lors de l'exploſion, augmentera au centuple. Par exemple, il paroît par l'expérience qu'on a faite, que ſi l'exploſion ſe fait après quatre tours de la roue *B*, lorſque *M* eſt éloigné de *K* de $\frac{1}{75}$ de pouce, ou d'un tour de la vis, la même choſe arrivera après que la roue aura fait huit tours, ou que *M* & *K* ſeront éloignés de $\frac{1}{72}$ de pouce : ſi *K* & *M* ſont éloignés de trois tours de la vis, la roue en aura fait douze lors de l'exploſion. La même choſe arrivera tant que la diſtance de *K* & de *M* ſera égale au pouvoir condenſatif de la phiole, ſans que la matiere s'épuiſe : cet épuiſement a lieu lorſque la phiole eſt tellement chargée, qu'une partie du fluide électrique s'échappe par ſon orifice ou par le conducteur dans l'air, & ſe communique à un corps non électrique : le nombre des tours de la roue, lorſque *K* & *M* ſont dans les diſtances que j'ai dit ci-deſſus, eſt plus ou moins nombreux, ſelon la température de l'air, l'état du vaiſſeau cylindrique, celui du couſſinet contre lequel il frotte ; & celui de la phiole.

L'exploſion de celle-ci eſt moins forte lorſque l'air eſt humide, que lorſqu'il eſt ſec.

Moins la roue fait de tours, plus la machine a de force ; on peut déterminer par-là la différence qu'il y a entre deux machines.

Un fil d'archal vaut mieux en général qu'une chaîne, à moins qu'elle ne ſoit extrêmement ſerrée, parce que le fluide électrique ſe perd en paſſant d'un chaînon à l'autre.

On ſait encore par expérience que la quantité du fluide électrique à chaque exploſion, eſt proportionnée à la ſurface du vernis, à la groſſeur de la phiole, de même qu'au nombre de celles qu'on emploie. Par exemple, ſi l'on découvre la phiole à moitié de chaque côté, l'exploſion ſe fera après que la roue aura fait la moitié moins de tours ; & ſi l'on emploie au lieu de la phiole *D*, une autre phiole dont le verre ſoit couvert du double, la roue fera une fois plus de tours : la même choſe arrivera ſi l'on emploie deux phioles couvertes en place de *D* ; ſi l'on en emploie trois, le nombre des tours ſera triple. (*Cet article eſt tiré des fournaux Anglois.*)

ELECTUAIRE, ſ. m. (*Pharm.*) L'*électuaire* eſt une compoſition pharmaceutique, deſtinée à l'uſage intérieur, formée en incorporant une ou pluſieurs poudres avec du miel ou du ſirop, des extraits, des pulpes, des gelées, des robs, des conſerves, & quelquefois des vins doux.

Les *électuaires* ſont ſolides ou mous. Les premiers ſont plus connus ſous le nom de *tablettes*, & il eſt même commode de les diſtinguer par ce nom des *électuaires mous*. *Voyez* TABLETTE. Les ſeconds doivent être d'une conſiſtance moyenne entre le ſirop & le bol, & fort approchante de celle des marmelades de fruits bien cuites : c'eſt de ceux-ci que nous allons parler dans cet article.

L'*électuaire* eſt une forme de médicament très-anciennement employé en médecine. Galien en a décrit quelques-uns ; les *hiera*, les confections, la thériaque d'Andromaque, le fameux antidote attribué à Mithridate, tous remedes très-anciens, ſont des *électuaires*.

Mais le nom même d'*électuaire* n'eſt pas de la même antiquité que l'uſage du remede auquel nous le donnons aujourd'hui ; les Grecs & les Arabes l'ont toujours appellé *antidote*, quelque vertu médicinale particuliere qu'il poſſédât, & ils en ont préparé aſſurément de toutes les diverſes vertus obſervées ou imaginées dans les remedes, de roborans, de cordiaux, de céphaliques, d'alexipharmaques, de cholagogues, d'hydragogues, de panchymagogues, d'emmenagogues, de narcotiques, *&c.*

Ælius Aurelianus a employé le mot *électuaire*, *electuarium* ; mais c'eſt un remede de la nature de notre looch, qu'il a déſigné par ce nom. *Voyez* LOOCH.

Le nombre des *électuaires* a été pouſſé

juſqu'à un excès dont l'ignorance la plus profonde & la charlatanerie la plus impudente ſont ſeuls capables. Le ſeul Myrepſus nous en a décrit juſqu'à cinq cents onze dans ſon antidotaire. Les diſciples des Arabes ne firent qu'enchérir ſur la prodigieuſe fécondité de leurs maîtres, & les *électuaires* ne ceſſerent de ſe multiplier juſqu'au temps où la chymie s'empara heureuſement de la pharmacie, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce qu'on fût en état de découvrir & de démontrer que la plupart des *électuaires* étoient des préparations monſtrueuſes, ſouvent inutiles, quelquefois dangereuſes, toujours très-dégoûtantes pour les malades.

En effet, l'*électuaire* a d'abord tous les inconvéniens des compoſitions comme telles : le plus grand de ces inconvéniens eſt celui qui dépend de l'action chymique ou menſtruelle de certains ingrédiens les uns ſur les autres ; action qui détruit leurs vertus reſpectives. (*V.* COMPOSITION, MÊLANGE, FORMULE.) Or ce défaut doit d'autant plus décréditer tous les *électuaires* anciens, que leurs auteurs n'avoient aucun ſecours pour l'éviter. Secondement, la conſiſtance de quelques-uns eſt telle que ces remedes ſont expoſés à un mouvement de fermentation qui dénature tous leurs ingrédiens. Cet inconvénient a paſſé pour un bien dans quelques têtes, nous lui devons en effet la vertu de la thériaque *vieille* : mais ſi le haſard nous a bien ſervi à cet égard, car un produit utile de la fermentation de cent drogues eſt un vrai préſent du haſard, il nous a nui dans tous les autres cas. Un *électuaire* qui a fermenté, eſt regardé par les connoiſſeurs comme un *électuaire* perdu ; & voilà pourquoi la confection hamech, par exemple, telle qu'elle eſt décrite dans la pharmacopée de Paris, qui par ſa conſiſtance, doit néceſſairement fermenter, eſt une préparation défectueuſe. Troiſiémement, la difficulté de faire avaler à des malades une once d'un remede auſſi dégoûtant qu'un *électuaire*, doit être comptée pour beaucoup : or c'eſt-là la doſe ordinaire de ce remede ; & ne fût-elle que de deux gros, comme c'eſt en effet celle de quelques-uns, le tourment d'avaler deux gros d'*électuaire* doit être épargné à un malade, s'il eſt poſſible.

Non ſeulement les Pharmaciens devenus chymiſtes arrêterent le débordement des *électuaires*, mais même ils entreprirent de réformer ceux qui étoient le plus en uſage. Zwelfer chez les Allemands, le Fevre, Charas, Lémery, chez les François, ſe ſont ſur-tout diſtingués par ce projet. Je n'appelle le travail de ces auteurs que *projet* ou *tentative* ; parce que, ſoit qu'ils n'aient pas aſſez oſé contre l'autorité de la véritable antiquité, & l'opinion unanime des médecins de leur temps ; ſoit que les lumieres de leur ſiecle ne fuſſent pas encore ſuffiſantes pour produire une réforme complete ; ſoit qu'il fût en effet impoſſible de faire un bon remede d'un *électuaire*, on peut avancer que les *électuaires* corrigés de ces auteurs ſont encore des remedes aſſez imparfaits.

Il me ſemble donc que tout conſidéré, on peut propoſer de ſupprimer tous les *électuaires*, au moins de n'en retenir que le petit nombre qui ſont le moins imparfaits, tels que le diaſcordium, le diaprun, le lénitif, & le catholicon double, *&c. Voyez les articles particuliers.*

Quand on veut faire un *électuaire*, on commence par préparer la poudre ſelon l'art (*Voyez* POUDRE) ; enſuite ſi elle ne doit être unie qu'à du miel ou à un ſirop, on n'a qu'à la mêler avec ſoin au miel écumé (*Voyez* MIEL.), ou au ſirop qu'on a préparé d'autre part (*Voyez* SIROP.) Pour cela, on la répand à diverſes repriſes & peu à peu avec un tamis, & on l'introduit dans le miel ou dans le ſirop, en *braſſant* avec un biſtortier. S'il doit entrer dans la compoſition de l'*électuaire* des pulpes, des extraits, des robs, *&c.* on délaie ces matieres avec une partie du ſirop ou du miel encore chaud, on incorpore les poudres de la maniere que nous venons de dire, & on ajoute enfin le reſte du ſirop ou du miel. Les vins s'emploient à-peu-près de la même façon que les ſirops & le miel, & quelquefois mêlés enſemble. On peut s'en ſervir auſſi pour diſſoudre certaines matieres peu propres à être réduites en poudre, comme les ſucres épaiſſis qui entrent dans la thériaque. *V.* THÉRIAQUE.

Tous ces mêlanges ſe font à froid, ou ſur un feu très-léger dans quelques cas. *V. les exemples particuliers.*

Il n'y a qu'une ſeule loi pour la perfection de l'*électuaire*, c'eſt que les poudres doivent être répandues très-uniformément, en ſorte que l'*électuaire* ne ſoit pas grainé ou grumelé; on voit de quelle conſéquence il eſt qu'on ne trouve pas dans une certaine portion d'un *électuaire* purgatif de petits amas de poudre compoſée ordinairement des purgatifs les plus violens.

Nous n'avons parlé juſqu'à préſent que des *électuaires* officinaux; on en prépare auſſi de magiſtraux, mais qui ſont plus connus ſous le nom d'*opiate*. *V.* OPIATE. (*b*)

ÉLÉGANCE, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) ce mot vient, ſelon quelques-uns, d'*électus*, choiſi; on ne voit pas qu'aucun autre mot latin puiſſe être ſon étymologie: en effet, il y a du choix dans tout ce qui eſt élégant. L'*élégance* eſt un réſultat de la juſteſſe & de l'agrément. On emploie ce mot dans la ſculpture & dans la peinture. On oppoſoit *elegans ſignum* à *ſignum rigens*; une figure proportionnée, dont les contours arrondis étoient exprimés avec molleſſe, à une figure trop roide & mal terminée. Mais la ſévérité des premiers Romains donna à ce mot *elegantia*, un ſens odieux. Ils regardoient l'*élégance* en tout genre, comme une afféterie, comme une politeſſe recherchée, indigne de la gravité des premiers temps: *vitii, non laudis fuit*, dit Aulu-Gelle. Ils appelloient *un homme élégant*, à-peu-près ce que nous appellons aujourd'hui un petit-maître, *bellus homuncio*, & ce que les Anglois appellent *un beau*. Mais vers le temps de Cicéron, quand les mœurs eurent reçu le dernier degré de politeſſe, *élégant* étoit toujours une louange. Cicéron ſe ſert en cent endroits de ce mot pour exprimer un homme, un diſcours poli; on diſoit même alors *un repas élégant*, ce qui ne ſe diroit guere parmi nous. Ce terme eſt conſacré en françois, comme chez les anciens Romains, à la ſculpture, à la peinture, à l'éloquence, & principalement à la poéſie. Il ne ſignifie pas en peinture & en ſculpture préciſément la même choſe que *grace*. Ce terme *grace* ſe dit particuliérement du viſage, & on ne dit pas *un viſage élégant*, comme *des contours élégans*: la raiſon en eſt que la grace a toujours quelque choſe d'animé; & c'eſt dans le viſage que paroît l'ame; ainſi on ne dit pas *une démarche élégante*, parce que la démarche eſt animée.

L'*élégance* d'un diſcours n'eſt pas l'éloquence, c'en eſt une partie; ce n'eſt pas la ſeule harmonie, le ſeul nombre, c'eſt la clarté, le nombre & le choix des paroles. Il y a des langues en Europe dans leſquelles rien n'eſt ſi rare qu'un diſcours élégant. Des terminaiſons rudes, des conſonnes fréquentes, des verbes auxiliaires, néceſſairement redoublés dans une même phraſe, offenſent l'oreille même des naturels du pays.

Un diſcours peut être élégant ſans être un bon diſcours, l'*élégance* n'étant en effet que le mérite des paroles; mais un diſcours ne peut être abſolument bon ſans être élégant.

L'*élégance* eſt encore plus néceſſaire à la poéſie que l'éloquence, parce qu'elle eſt une partie principale de cette harmonie ſi néceſſaire aux vers. Un orateur peut convaincre, émouvoir même ſans *élégance*, ſans pureté, ſans nombre. Un poëme ne peut faire d'effet s'il n'eſt élégant: c'eſt un des principaux mérites de Virgile: Horace eſt bien moins élégant dans ſes ſatyres, dans ſes épîtres; auſſi eſt-il moins poëte, *ſermoni propior*.

Le grand point dans la poéſie & dans l'art oratoire, eſt que l'*élégance* ne faſſe jamais tort à la force; & le poëte en cela, comme dans tout le reſte, a de plus grandes difficultés à ſurmonter que l'orateur: car l'harmonie étant la baſe de ſon art, il ne doit pas ſe permettre un concours de ſyllabes rudes. Il faut même quelquefois ſacrifier un peu de la penſée à l'*élégance* de l'expreſſion: c'eſt une gêne que l'orateur n'éprouve jamais.

Il eſt à remarquer que ſi l'*élégance* a toujours l'air facile, tout ce qui a cet air facile & naturel, n'eſt cependant pas élégant. Il n'y a rien de ſi facile, de ſi naturel que, *la cigale ayant chanté tout l'été*, &, *maître corbeau ſur un arbre perché*.

Pourquoi ces morceaux manquent-ils d'*élégance* ? c'eſt que cette naïveté eſt dépourvue de mots choiſis & d'harmonie. *Amans heureux, voulez-vous voyager ? que ce ſoit aux rives prochaines* ; & cent autres traits, ont avec d'autres mérites celui de l'*élégance*.

On dit rarement d'une comédie qu'elle eſt écrite élégamment. La naïveté & la rapidité d'un dialogue familier, excluent ce mérite, propre à toute autre poéſie. L'*élégance* ſembleroit faire tort au comique: on ne rit point d'une choſe élégamment dite; cependant la plupart des vers de l'Amphitrion de Moliere, excepté ceux de pure plaiſanterie, ſont élégans. Le mêlange des dieux & des hommes dans cette piece unique en ſon genre, & les vers irréguliers qui forment un grand nombre de madrigaux, en ſont peut-être la cauſe.

Un madrigal doit bien plutôt être élégant qu'une épigramme, parce que le madrigal tient quelque choſe des ſtances, & que l'épigramme tient du comique; l'un eſt fait pour exprimer un ſentiment délicat, & l'autre un ridicule.

Dans le ſublime, il ne faut pas que l'*élégance* ſe remarque, elle l'affoibliroit. Si on avoit loué l'*élégance* du Jupiter-Olympien de Phidias, c'eût été en faire une ſatyre. L'*élégance* de la Vénus de Praxitele pouvoit être remarquée. *V.* ELOQUENCE, ELOQUENT, STYLE, GOUT, *&c. Cet article eſt de M.* DE VOLTAIRE.

Nous allons en joindre un de M. Marmontel ſur le même mot.

L'*élégance* du ſtyle ſuppoſe l'exactitude, la juſteſſe & la pureté, c'eſt-à-dire, la fidélité la plus ſévere aux regles de la langue, au ſens de la penſée, aux loix de l'uſage & du goût, accord d'où réſulte la correction du ſtyle ; mais tout cela contribue à l'*élégance* & n'y ſuffit pas. Elle exige encore une liberté noble, un air facile & naturel, qui, ſans nuire à la correction, en déguiſe l'étude & la gêne. Le ſtyle de Deſpréaux eſt correct, celui de Racine & de Quinault eſt élégant. « L'*élégance* conſiſte, dit l'auteur des » *Synonymes François*, dans un tour de » penſée noble & poli, rendu par des » expreſſions châtiées, coulantes & gra- » cieuſes à l'oreille. » Diſons mieux : c'eſt la réunion de toutes les graces du ſtyle, & c'eſt par-là qu'un ouvrage relu ſans ceſſe, eſt ſans ceſſe nouveau.

La langueur & la molleſſe du ſtyle ſont les écueils voiſins de l'*élégance ;* & parmi ceux qui la recherchent, il en eſt peu qui les évitent : pour donner de l'aiſance à l'expreſſion, ils la rendent lâche & diffuſe ; leur ſtyle eſt poli, mais efféminé. La premiere cauſe de cette foibleſſe eſt dans la maniere de concevoir & de ſentir. Tout ce qu'on peut exiger de l'*élégance*, c'eſt de ne pas énerver le ſentiment ou la penſée, mais on ne doit pas s'attendre qu'elle donne de la chaleur ou de la force à ce qui n'en a pas.

Le point eſſentiel & difficile, eſt de concilier l'*élégance* avec le naturel. L'*élégance* ſuppoſe le choix de l'expreſſion : or, le moyen de choiſir, quand l'expreſſion naturelle eſt unique ? Le moyen d'accorder cette vérité, ce naturel, avec toutes les convenances des mœurs, de l'uſage & du goût ; avec ces idées factices de bienſéances & de nobleſſe qui varient d'un ſiecle à l'autre, & qui font loi dans tous les temps ? Comment faire parler naturellement un villageois, un homme du peuple, ſans bleſſer la délicateſſe d'un homme poli, cultivé ?

C'eſt-là ſans doute une des plus grandes difficultés de l'art, & peu d'écrivains ont ſu la vaincre. Toutefois il y en a deux moyens : le choix des idées & des choſes, & le talent de placer les mots. Le ſtyle n'eſt le plus ſouvent bas & commun que par les idées. Dire comme tout le monde, ce que tout le monde a penſé, ce n'eſt pas la peine d'écrire ; vouloir dire des choſes communes d'une façon nouvelle, & qui n'appartienne qu'à nous, c'eſt courir le riſque d'être précieux, affecté, peu naturel ; dire des choſes que nous avons tous confuſément dans l'ame, mais que perſonne n'a pris ſoin encore de démêler, d'exprimer, de placer à propos ; les dire dans les termes les plus ſimples, & en apparence les moins recherchés, c'eſt le moyen d'être à la fois naturel & ingénieux.

Le ſage eſt ménager du temps & des paroles.

Qui ne l'eût pas dit comme la Fontaine? Qui n'eût pas dit comme lui.

Qu'un ami véritable eſt une douce choſe;
Qu'il cherche nos beſoins au fond de notre cœur?

ou plutôt qui l'eût dit avec cette vérité ſi touchante?

Le moyen le plus sûr d'avoir un ſtyle à ſoi, ce ſeroit de s'exprimer comme la nature, & le poëte que je viens de citer en eſt la preuve & l'exemple; mais ſi *le vrai ſeul eſt aimable*, il faut avouer qu'il ne l'eſt pas toujours. Il eſt donc important de choiſir dans la nature des détails dignes de plaire, & dont l'expreſſion naïve & ſimple n'ait rien de groſſier ni de bas: par exemple, tout ce qu'on peint des mœurs des villageois doit être vrai ſans être dégoûtant; & il y a moyen de donner à ces détails de la grace & de la nobleſſe.

Il en eſt du moral comme du phyſique; & ſi la nature eſt choiſie avec goût, les mots qui doivent l'exprimer, ſeront décens & gracieux comme elle. L'art de placer, d'aſſortir les mots, de les relever l'un par l'autre, de ménager à celui qui manque de clarté, de couleur, de nobleſſe, le reflet d'un terme plus noble, plus lumineux, plus coloré, cet art, dis-je, ne peut ſe preſcrire; c'eſt l'étude de l'exercice qui le donne, ſecondé du talent, ſans lequel l'exemple eſt infructueux, & le travail même inutile.

On demande pourquoi il eſt des auteurs dont le ſtyle a moins vieilli que celui de leurs contemporains; en voici la cauſe: il eſt rare que l'uſage retranche d'une langue les termes qui réuniſſent l'harmonie, le coloris & la clarté: quoique bizarre dans ſes déciſions, l'uſage ne laiſſe pas de prendre aſſez ſouvent conſeil de l'eſprit, & ſurtout de l'oreille: on peut donc compter aſſez ſur le pouvoir du ſentiment & de la raiſon pour garantir qu'à mérite égal, celui des poëtes qui dans le choix des termes aura le plus d'égard à la clarté, au coloris, à l'harmonie, ſera celui qui vieillira le moins.

Un ſort oppoſé attend ces écrivains qui s'empreſſent à ſaiſir les mots dès qu'ils viennent d'éclore & avant même qu'ils ſoient reçus. Ces mots que la Bruyere appelle *aventuriers*, qui font d'abord quelque fortune dans le monde, & qui s'éclipſent au bout de ſix mois, ſont dans le ſtyle, comme dans les tableaux ces couleurs brillantes & fragiles, qui après nous avoir ſéduits quelque temps, noirciſſent & font une tache. Le ſecret de Paſcal eſt d'avoir bien choiſi ſes couleurs.

Le dictionnaire d'un écrivain, ce ſont les poëtes, les hiſtoriens, les orateurs qui ont excellé dans l'art d'écrire. C'eſt-là qu'il doit étudier les fineſſes, les délicateſſes, les richeſſes de ſa langue; non pas à meſure qu'il en a beſoin, mais avant de prendre la plume; non pas pour ſe faire un ſtyle des débris de leurs phraſes & de leurs vers mutilés, mais pour ſaiſir avec préciſion le ſens des termes & leurs rapports, leur oppoſition, leur analogie, leur caractere & leurs nuances, l'étendue & les limites des idées qu'on y attache, l'art de les placer, de les combiner, de les faire valoir l'un par l'autre, en un mot d'en former un tiſſu où la nature vienne ſe peindre, comme ſur la toile, ſans que l'art paroiſſe y avoir mis la main. Pour cela ce n'eſt pas aſſez d'une lecture indolente & ſuperficielle, il faut une étude ſérieuſe & profondément réfléchie. Cette étude ſeroit pénible autant qu'ennuyeuſe ſi elle étoit iſolée; mais en étudiant les modeles on étudie tout l'art à la fois, & ce qu'il y a de ſec & d'abſtrait s'apprend ſans qu'on s'en apperçoive, dans le temps même qu'on admire ce qu'il a de plus raviſſant.

ELÉGANCE, (*Peinture.*) L'*élégance* en peinture, conſiſte principalement dans la beauté du choix, & la délicateſſe de l'exécution: c'eſt donc une maniere d'être qui embellit les objets ou dans le deſſin ou dans la forme, ou dans la couleur, ou dans tous les trois enſemble, ſans en détruire le vrai. Heureux préſent du ciel, qu'on tient de la naiſſance, & qui ne dépend ni des

maîtres ni des préceptes! Le goût naturel donne l'*élégance* aux ouvrages de l'artiſte, le goût la fait ſentir à l'amateur.

Cette partie de la peinture brille admirablement dans l'antique & dans Raphaël. N'imaginons pas néanmoins, par cette raiſon, qu'elle ſoit néceſſairement fondée ſur la correction du deſſin, & qu'elle lui ſoit toujours ſubordonnée; elle peut ſe trouver éminemment dans des ouvrages qui ſont d'ailleurs négligés. Elle ſe trouve par exemple, dans la plupart des tableaux du Correge, où ce célebre maître peche ſouvent contre la juſteſſe des proportions, tandis que dans ces mêmes tableaux il ſe montre par ſes contours coulans, légers & ſinueux, un peintre plein de graces & d'*élégance*. *Voyez Correge, au mot* ECOLE LOMBARDE.

Cependant celui qui joint l'*élégance* à la correction, attache encore davantage par cette perfection nos avides regards. Un peintre de cet ordre éleve notre eſprit, après l'avoir agréablement étonné, remplit notre attente, & touche preſqu'au ſublime de l'art. *Article de M. le Chevalier de* JAUCOURT.

ELEGIAQUE, adj. (*Belles-Lettres.*) ſe dit de ce qui appartient à l'élégie, & s'applique plus particuliérement à l'eſpece de vers qui entroient dans l'élégie des anciens, & qui conſiſtoient dans une ſuite de diſtiques formés d'un hexametre & d'un pentametre. *Voyez les mots* ELÉGIE, DISTIQUE, *&c.*

Cette forme de vers a été en uſage de très-bonne heure dans les élégies, & Horace dit qu'on en ignore l'auteur.

Quis tamen exiguos elegos emiſerit auctor
Grammatici certant, & adhuc ſub judice lis eſt.

Il avoit dit auparavant que la forme du diſtique avoit d'abord été employée pour exprimer la plainte, & qu'elle le fut enſuite auſſi pour exprimer la ſatisfaction & la joie;

Verſibus impariter junctis querimonia primùm,
Poſt etiam incluſa eſt voti ſententia compos,

Sur quoi nous propoſons aux ſavans les queſtions ſuivantes: 1°. Pourquoi les anciens avoient-ils pris d'abord cette forme de vers pour les élégies triſtes? Eſt-ce parce que l'uniformité des diſtiques, les repos qui ſe ſuccedent à intervalles égaux, & l'eſpece de monotonie qui y regne, rendoient cette forme propre à exprimer l'abattement & la langueur qu'inſpire la triſteſſe? 2°. Pourquoi ces mêmes vers ont-ils enſuite été employés à exprimer les ſentimens d'une ame contente? Seroit-ce que cette même forme, ou du moins le vers pentametre qui y entre, auroit une ſorte de légéreté & de facilité propres à exprimer la joie? ſeroit-ce qu'à meſure que les hommes ſe ſont corrompus, l'expreſſion des ſentimens tendres & vrais eſt devenue moins commune & moins touchante, & qu'en conſéquence la forme des vers conſacrés à la triſteſſe, a été employée par les poëtes (bien ou mal-à-propos) à exprimer un ſentiment contraire, par une bizarrerie à-peu-près ſemblable à celle qui a porté nos muſiciens modernes à compoſer des ſonates pour la flûte, inſtrument dont le caractere ſembloit être d'exprimer la tendreſſe & la triſteſſe? (*O*)

M. Marmontel nous a communiqué ſur ce ſujet les réflexions ſuivantes. L'inégalité des vers *élégiaques* les diſtingue, dit-il, des vers héroïques, dont la marche ſoutenue caractériſe la majeſté:

Arma, gravi numero, violentaque bella parabam
Edere, materiâ conveniente modis.
Par erat inferior verſus: riſiſſe Cupido
Dicitur, atque unum ſubripuiſſe pedem.
Ovid. *Am. lib. I el. 1.*

Mais comment cette meſure pouvoit-elle peindre également deux affections de l'ame oppoſées? c'eſt ce qui eſt encore ſenſible pour nos oreilles, continue M. Marmontel, malgré l'altération de la proſodie latine dans notre prononciation.

La triſteſſe & la joie ont cela de commun, que leurs mouvemens ſont inégaux & fréquemment interrompus; l'un & l'autre ſuſpendent la reſpiration, coupent la voix,

voix, rompent la meſure : l'une s'affoiblit, expire & tombe ; l'autre s'anime, treſſaille & s'élance. Or le vers pentametre a cette propriété, que ſes interruptions peuvent être ou des chûtes ou des élans, ſuivant l'expreſſion qu'on lui donne : la meſure en eſt donc également docile à peindre les mouvemens de la triſteſſe & de la joie. Mais comme dans la nature les mouvemens de l'une & de l'autre ne ſont pas auſſi fréquemment interrompus que ceux du vers pentametre, on y a joint, pour les ſuſpendre & les ſoutenir, la meſure ferme du vers héroïque : delà le mêlangé alternatif de ces deux vers dans l'élégie.

Cependant le pathétique en général ſe peint encore mieux dans le vers ïambe, dont la meſure ſimple & variée approche de la nature, autant que l'art du vers peut en approcher ; & il eſt vraiſemblable que ſi ce vers n'a pas eu la préférence dans le genre *élégiaque*, comme dans le dramatique, c'eſt que l'élégie étoit miſe en chant.

Quintilien regarde Tibulle comme le premier des poëtes *élégiaques* ; mais il ne parle que du ſtyle, *mihi terſus atque elegans maximè videtur.* Pline le jeune préfere Catule, ſans doute pour des élégies qui ne ſont point parvenues juſqu'à nous. Ce que nous connoiſſons de lui de plus délicat & de plus touchant, ne peut guere être mis que dans la claſſe des madrigaux. *Voyez* MADRIGAL. Nous n'avons d'élégies de Catule, que quelques vers à Ortalus ſur la mort de ſon frere ; la chevelure de Bérénice, élégie foible, imitée de Callimaque ; une épître à Mallius, où ſa douleur, ſa reconnoiſſance & ſes amours ſont comme entrelaſſés de l'hiſtoire de Laodamie, avec aſſez peu d'art & de goût ; enfin l'aventure d'Ariane & de Théſée, épiſode enchâſſée dans ſon poëme ſur les noces de Thétis, contre toutes les regles de l'ordonnance, des proportions & du deſſin. Tous ces morceaux ſont des modeles du ſtyle *élégiaque* ; mais par le fond des choſes, ils ne méritent pas même, à notre avis, que l'on nomme Catule à côté de Tibulle & de Properce : auſſi, M. l'abbé Souchai ne l'a-t-il pas compté parmi les *élégiaques* latins. (*Mém. de l'acad. des Inſcriptions & Belles-Lettres, tome VII.*)

Le même auteur dit que Tibulle eſt le ſeul qui ait connu & exprimé parfaitement le vrai caractere de l'élégie, en quoi nous oſons n'être pas de ſon avis ; plus éloignés encore du ſentiment de ceux qui donnent la préférence à Ovide. *Voyez* ÉLÉGIE. Le ſeul avantage qu'Ovide ait eu ſur ſes rivaux, eſt celui de l'invention ; car ils n'ont fait le plus ſouvent qu'imiter les Grecs, tels que Mimnerme & Callimaque. Mais Ovide, quoique inventeur, avoit pour guides & pour exemples Tibulle & Properce, qui venoient d'écrire avant lui : ſecours important, dont il n'a pas toujours profité.

Si l'on demande quel eſt l'ordre dans lequel ces poëtes ſe ſont ſuccédés, il eſt marqué dans ces vers d'Ovide. *Triſt. lib. IV. el. 10.*

. . . . . *Nec amara Tibullo*
Tempus amicitiæ fata dedêre meæ ;
Succeſſor fuit hic tibi, Galle, Propertius illi ;
Quartus ab his ſerie temporis ipſe fui.

Il ne nous reſte rien de ce Gallus ; mais ſi c'eſt le même que le Gallus, ami de Properce, il a dû être le plus véhément de tous les poëtes *élégiaques*, comme il a été le plus dur, au jugement de Quintilien. *Article de M.* MARMONTEL.

M. l'abbé Souchai diviſe les *élégiaques* grecs en deux claſſes : l'une comprend ceux qui à la vérité ont fait des élégies, mais qui ſont plus connus par d'autres genres de littérature ; & l'autre renferme ceux qui s'étant plus particuliérement adonnés à l'élégie, méritent auſſi plus proprement le titre d'*élégiaques*. Il compte dans la premiere claſſe Archiloque, Clonas, Polymneſtus, Sapho, Eſchyle, Sophocle, Euripide, Ion, Melanthus, Alexandre Etolien, Platon, Ariſtote, Antimaque, Euphorion, Eratoſthene, & Parthénius ; & dans la ſeconde claſſe, Callinus, Mimnerme, Tyrtée, Périandre, Solon, Sacadas, Xénophane, Simonide, Evenus, Critias, Denis Chatius, Philetas & Callimaque ; Myro de Bizance, Hermianax, *&c. Mém. de l'acad. des Belles-Lettres, tome VII.*

Les poëtes flamands ſe ſont diſtingués parmi les modernes par leurs élégies latines. Celles de Biderman, de Grotius & de Vallius, approchent du goût de la belle antiquité. Madame de la Suze & madame Deshoullieres ſe ſont auſſi exercées dans ce genre, dans lequel les Anglois n'ont rien que quelques pieces fugitives de Milton. (*G*)

ÉLÉGIAQUE, (*Muſique des anc.*) nome ou air de flûte triſte & plaintif.

ELÉGIE, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) petit poëme dont les plaintes & la douleur ſont le principal caractere.

La plaintive élégie en longs habits de deuil,
Sait, les cheveux épars, gémir ſur un cercueil.

Boil. *Art poét.*

Nous diſons *le principal caractere*, car bien que ce poëme ſe fixe ordinairement aux objets lugubres, il ne s'y borne pourtant pas uniquement :

Elle peint des amans la joie & la triſteſſe,
Flatte, menace, irrite, appaiſe une maîtreſſe.

Ibidem.

Les grammairiens ſont partagés ſur l'étymologie de ce nom : Voſſius, après Dydime, le tire du grec ἐ ἐ λέγειν, *dire hélas*. L'*élégie* fut ainſi nommée, parce qu'elle étoit remplie de l'exclamation ἐ ἐ, ſi familiere aux poëtes tragiques, & qui échappe ſi naturellement aux perſonnes affligées.

Le vrai caractere de l'*élégie* conſiſte dans la vivacité des penſées, dans la délicateſſe des ſentimens, dans la ſimplicité des expreſſions.

La diction dans l'*élégie* doit être nette, aiſée & claire, tendre & pathétique ; peindre les mœurs, n'admettre ni pointes ni jeux de mots ; & le ſens de chaque penſée (au moins dans l'*élégie* latine) doit être renfermé dans chaque diſtique. *Voyez Mém. de l'acad. des Belles-Lettres, tom. VII.* (*G*)

L'*élégie* dans ſa ſimplicité touchante & noble, réunit tout ce que la poéſie a de charmes, l'imagination & le ſentiment ; c'eſt cependant, depuis la renaiſſance des Lettres, l'un des genres de poéſie qu'on a le plus négligés : on y a de plus attaché l'idée d'une triſteſſe fade, ſoit qu'on ne diſtingue pas aſſez la tendreſſe de la fadeur ; ſoit que les poëtes, ſur l'exemple deſquels cette opinion s'eſt établie, aient pris eux-mêmes le ſtyle doucereux pour le ſtyle tendre.

Il n'eſt donc pas inutile de développer ici le caractere de l'*élégie*, d'après les modeles de l'antiquité.

Comme les froids légiſlateurs de la poéſie n'ont pas jugé l'*élegie* digne de leur ſévérité, elle jouit encore de la liberté de ſon premier âge. Grave ou légere, tendre ou badine, paſſionnée ou tranquille, riante ou plaintive à ſon gré, il n'eſt point de ton, depuis l'héroïque juſqu'au familier, qu'il ne lui ſoit permis de prendre. Properce y a décrit en paſſant la formation de l'univers ; Tibulle les tourmens du tartare ; l'un & l'autre en ont fait des tableaux dignes tour-à-tour de Raphaël, du Correge & de l'Albane : Ovide ne ceſſe d'y jouer avec les fleches de l'amour.

Cependant pour en déterminer le caractere par quelques traits plus marqués, nous la diviſerons en trois genres, le paſſionné, le tendre & le gracieux.

Dans tous les trois elle prend également le ton de la douleur & de la joie ; car c'eſt ſur-tout dans l'*élégie* que l'amour eſt un enfant qui pour rien s'irrite, s'appaiſe, qui pleure & rit en même temps. Par la même raiſon, le tendre, le paſſionné, le gracieux, ne ſont pas des genres incompatibles dans l'*élégie* amoureuſe ; mais dans leur mêlange il y a des nuances, des paſſages, des gradations à ménager. Dans la même ſituation où l'on dit *torqueor, infelix !* on ne doit pas comparer la rougeur de ſa maîtreſſe convaincue d'infidélité, à *la couleur du ciel, au lever de l'aurore, à l'éclat des roſes parmi les lis*, &c. (Ovid. *amor. lib. II. el. 5.*) Au moment où l'on crie à ſes amis : *Enchaînez-moi, je ſuis un furieux, j'ai battu ma maîtreſſe*, on ne doit penſer *ni aux fureurs d'Oreſte, ni à celles d'Ajax.* (Ov. *lib. I. el. 7.*

Que ces écarts ſont bien plus naturels dans Properce ! *On m'enleve ce que j'aime*, dit-il à ſon ami, *& tu me défends les larmes ! Il n'y a d'injures ſenſibles qu'en amour . . . . . c'eſt par-là qu'ont commencé les guerres, c'eſt par-là qu'a péri Troye . . . . Mais pourquoi recourir à l'exemple des Grecs ? c'eſt toi, Romulus, qui nous as donné celui du crime ; en enlevant les Sabines, tu appris à tes neveux à nous enlever nos amantes*, &c. (*Lib. II. el. 7.*)

En général, le ſentiment domine dans le genre paſſionné, c'eſt le caractere de Properce ; l'imagination domine dans le gracieux, c'eſt le caractere d'Ovide. Dans le premier l'imagination modeſte & ſoumiſe ne ſe joint au ſentiment que pour l'embellir, & ſe cache en l'embelliſſant, *ſubſequiturque*. Dans le ſecond le ſentiment humble & docile ne ſe joint à l'imagination que pour l'animer, & ſe laiſſe couvrir des fleurs qu'elle répand à pleines mains. Un coloris trop brillant refroidiroit l'un, comme un pathétique trop fort obſcurciroit l'autre. La paſſion rejette la parure des graces, les graces ſont effrayées de l'air ſombre de la paſſion ; mais une émotion douce ne les rend que plus touchantes & plus vives : c'eſt ainſi qu'elles regnent dans l'*élégie* tendre, & c'eſt le genre de Tibulle.

C'eſt pour avoir donné à un ſentiment foible le ton du ſentiment paſſionné, que l'*élégie* eſt devenue fade. Rien n'eſt plus inſipide qu'un déſeſpoir de ſang-froid. On a cru que le pathétique étoit dans les mots : il eſt dans les tours & dans les mouvemens du ſtyle. Ce regret de Properce après s'être éloigné de Cinthie,

Nonne fuit melius dominæ pervincere mores ?

ce regret, dis-je, ſeroit froid. Mais combien la réflexion l'anime.

Quamvis dura, tamen rara puella fuit.

C'eſt une étude bien intéreſſante que celle des mouvemens de l'ame dans les *élégies* de ce poëte, & de Tibulle ſon rival ! *Je veux*, dit Ovide, *que quelque jeune homme bleſſé des mêmes traits que moi, reconnoiſſe dans mes vers tous les ſignes de ſa flamme, & qu'il s'écrie après un long étonnement : Qui peut avoir appris à ce poëte à ſi bien peindre mes malheurs ?* C'eſt la regle générale de la poéſie pathétique. Ovide la donne ; Tibulle & Properce la ſuivent, & la ſuivent bien mieux que lui.

Quelques poëtes modernes ſe ſont perſuadés que l'*élégie* plaintive n'avoit pas beſoin d'ornemens : non ſans doute, lorſqu'elle eſt paſſionnée. Une amante éperdue n'a pas beſoin d'être parée pour attendrir en ſa faveur ; ſon déſordre, ſon égarement, la pâleur de ſon viſage, les ruiſſeaux de larmes qui coulent de ſes yeux, ſont les armes de ſa douleur, & c'eſt avec ces traits que la pitié nous pénetre. Il en eſt ainſi de l'*élégie* paſſionnée.

Mais une amante qui n'eſt qu'affligée, doit réunir pour nous émouvoir les charmes de la beauté, la parure, ou plutôt le négligé des graces. Telle doit être l'*élégie* tendre, ſemblable à Corine au moment de ſon réveil.

Sæpe etiam nondùm digeſtis mane capillis,
Purpureo jacuit ſemi ſupina thoro ;
Tumque fuit neglecta decens.

Un ſentiment tranquille & doux, tel qu'il regne dans l'*élégie* tendre, a beſoin d'être nourri ſans ceſſe par une imagination vive & féconde. Qu'on ſe figure une perſonne triſte & rêveuſe qui ſe promene dans une campagne, où tout ce qu'elle voit lui retrace l'objet qui l'occupe ſous mille faces nouvelles : telle eſt dans l'*élégie* tendre la ſituation de l'ame à l'égard de l'imagination. Quels tableaux ne ſe fait-on pas dans ces douces rêveries ? *Tantôt on croit voyager ſur un vaiſſeau avec ce qu'on aime, on eſt expoſé à la même tempête ; on dort ſur le même rocher, & à l'ombre du même arbre ; on ſe déſaltere à la même ſource ; ſoit à la pouppe, ſoit à la proue du navire, une planche ſuffit pour deux ; on ſouffre tout avec plaiſir ; qu'importe que le vent du midi, ou celui du nord, enfle la voile,*

pourvu qu'on ait les yeux attachés ſur ſon amante ? Jupiter embraſeroit le vaiſſeau, on ne trembleroit que pour elle. Prop. L. II. él. 28. *Tantôt on ſe peint ſoi-même expirant ; on tient d'une défaillante main la main d'une amante éplorée ; elle ſe précipite ſur le lit où l'on expire ; elle ſuit ſon amant juſques ſur le bûcher ; elle couvre ſon corps de baiſers mêlés de larmes ; on voit les jeunes garçons & les jeunes filles revenir de ce ſpectacle les yeux baiſſés & mouillés de pleurs ; on voit ſon amante s'arrachant les cheveux, & ſe déchirant les joues ; on la conjure d'épargner les maux de ſon amant, de modérer ſon déſeſpoir.* Tib. L. I. él. 1. C'eſt ainſi que dans l'*élégie* tendre, le ſentiment doit être ſans ceſſe animé par les tableaux que l'imagination lui préſente. Il n'en eſt pas de même de l'*élégie* paſſionnée, l'objet préſent y remplit toute l'ame ; la paſſion ne rêve point.

On peut entrevoir quel eſt le ton du ſentiment dans Tibulle & dans Properce, par les extraits que nous en avons donnés, n'ayant pas oſé les traduire. Mais ce n'eſt qu'en les liſant dans l'original, qu'on peut ſentir le charme de leur ſtyle : tous deux faciles avec préciſion, véhémens avec douceur, pleins de naturel, de délicateſſe, & de graces. Quintilien regarde Tibulle comme le plus élégant & le plus poli des poëtes élégiaques latins ; cependant il avoue que Properce a des partiſans qui le préferent à Tibulle, & nous ne diſſimulerons pas que nous ſommes de ce nombre. A l'égard du reproche qu'il fait à Ovide d'être ce qu'il appelle *laſcivior* ; ſoit que ce mot-là ſignifie *moins châtié*, ou *plus diffus*, ou *trop livré à ſon imagination*, trop amoureux de ſon bel eſprit, *nimiùm amator ingenii ſui*, ou *d'une molleſſe trop négligée dans ſon ſtyle* (car on ne ſauroit l'entendre comme le *laſciva puella* de Virgile, *d'une volupté folâtre*) ; ce reproche dans tous ces ſens eſt également fondé. Auſſi Ovide n'a-t-il excellé que dans l'*élégie* gracieuſe, où les négligences ſont plus excuſables.

Aux traits dont Ovide s'eſt peint à lui-même l'*élégie* amoureuſe, on peut juger du ſtyle & du ton qu'il lui a donnés.

Venit odoratos elegia nexa capillos
. . . . . .
Forma decens, veſtis tenuiſſima, cultus amantis.
. . . . . *limis ſubrifit ocellis.*
Fallor ? an in dextrâ myrthea virga fuit ?

Il y prend quelquefois le ton plaintif, mais ce ton-là même eſt un badinage.

Croyez qu'il eſt des dieux ſenſibles à l'injure,
Après mille ſermens Corine ſe parjure.
En a-t-elle perdu quelqu'un de ſes attraits,
Ses yeux ſont-ils moins beaux, ſon teint eſt-il moins frais ?
Ah ! ce Dieu, s'il en eſt, ſans doute aime les belles ;
Et ce qu'il nous défend, n'eſt permis que pour elles !

L'amour avec ce front riant & cet air léger, peut être auſſi ingénieux, auſſi brillant que l'on veut. La parure ſied bien à la coquetterie ; c'eſt elle qui peut avoir les cheveux entrelacés de roſes. C'eſt ſur le ton galant qu'un amant peut dire :

Cherche un amant plus doux, plus patient que moi ;
Du tribut de mes vœux ma pouppe couronnée
Brave au port les fureurs de l'onde mutinée.

C'eſt-là que ſeroit placée cette métaphore ſi peu naturelle, dans une *élégie* ſérieuſe :

Nec procul à metis quas penè tenere videbar,
Curriculo gravis eſt facta ruina meo.
Triſt. *l. IV. él. 8.*

Tibulle & Properce rivaux d'Ovide dans l'*élégie* gracieuſe, l'ont ornée comme lui de tous les tréſors de l'imagination. Dans Tibulle, le portrait d'Apollon qu'il voit en ſonge ; dans Properce, la peinture des champs élyſées ; dans Ovide, le triomphe de l'amour, le chef-d'œuvre de ſes *élégies*,

ſont des tableaux raviſſans : & c'eſt ainſi que l'*élégie* doit être parée de la main des graces toutes les fois qu'elle n'eſt pas animée par la paſſion, ou attendrie par le ſentiment. C'eſt à quoi les modernes n'ont pas aſſez réfléchi : chez eux, le plus ſouvent l'*élégie* eſt froide & négligée, & par conſéquent plate & ennuyeuſe : car il n'y a que deux moyens de plaire ; amuſer, ou émouvoir.

Nous n'avons encore parlé ni des héroïdes d'Ovide, qu'on doit mettre au rang des *élégies* paſſionnées, ni de ſes *triſtes* dont ſon exil eſt le ſujet, & que l'on doit compter parmi les *élégies* tendres.

Sans ce libertinage d'eſprit, cette abondance d'imagination qui refroidit preſque par-tout le ſentiment dans Ovide, ſes *héroïdes* ſeroient à côté des plus belles *élégies* de Properce & de Tibulle. On eſt d'abord ſurpris d'y trouver plus de pathétique & d'intérêt, que dans les *triſtes*. En effet il ſemble qu'un poëte doit être plus ému & plus capable d'émouvoir en déplorant ſes malheurs, qu'en peignant les malheurs d'un perſonnage imaginaire. Cependant Ovide eſt plein de chaleur, lorſqu'il ſoupire au nom de Penelope après le retour d'Ulyſſe ; il eſt glacé, lorſqu'il ſe plaint lui-même des rigueurs de ſon exil à ſes amis & à ſa femme. La premiere raiſon qui ſe préſente de la foibleſſe de ſes derniers vers, eſt celle qu'il en donne lui-même.

Da mihi Mœoniden, & tot circumſpice caſus ;
Ingenium tantis excidet omne malis.

» Qu'on me donne un Homere en bute
» au même ſort,
» Son génie accablé cédera ſous l'effort.

Mais le malheur qui emouſſe l'eſprit, qui affaiſſe l'imagination, & qui énerve les idées, ſemble devoir attendrir l'ame & remuer le ſentiment : or c'eſt le ſentiment qui eſt la partie foible de ces *élégies*, tandis qu'il eſt la partie dominante des héroïdes. Pourquoi ? parce que la chaleur de ſon génie étoit dans ſon imagination, & qu'il s'eſt peint les malheurs des autres bien plus vivement qu'il n'a reſſenti les ſiens. Une preuve qu'il les reſſentoit foiblement, c'eſt qu'il les a mis en vers :

Ses foibles déplaiſirs s'amuſent à parler,
Et quiconque ſe plaint, cherche à ſe conſoler.

A plus forte raiſon, quiconque ſe plaint en cadence. Cependant il ſemble ridicule de prétendre qu'Ovide exilé de Rome dans les déſerts de la Scythie, ne fut point pénétré de ſon malheur. Qu'on liſe pour s'en convaincre cette *élégie* où il ſe compare à Ulyſſe ; que d'eſprit, & combien peu d'ame ! Oſons le dire à l'avantage des Lettres : le plaiſir de chanter ſes malheurs, en étoit le charme : il les oublioit en les racontant : il en eût été accablé, s'il ne les eût pas écrits ; & ſi l'on demande pourquoi il les a peints froidement, c'eſt parce qu'il ſe plaiſoit à les peindre.

Mais lorſqu'il veut exprimer la douleur d'un autre, ce n'eſt plus dans ſon ame, c'eſt dans ſon imagination qu'il en puiſe les couleurs : il ne prend plus ſon modele en lui-même, mais dans les poſſibles : ce n'eſt pas ſa maniere d'être, mais ſa maniere de concevoir qui ſe reproduit dans ſes vers ; & la contention du travail qui le déroboit à lui-même, ne fait que lui repréſenter plus vivement un perſonnage ſuppoſé. Ainſi Ovide eſt plus Briſeis ou Phedre dans les *héroïdes*, qu'il n'eſt Ovide dans les *triſtes*.

Toutefois autant l'imagination diſſipe & affoiblit dans le poëte le ſentiment de ſa ſituation préſente, autant elle approfondit les traces de ſa ſituation paſſée. La mémoire eſt la nourrice du génie. Pour peindre le malheur il n'eſt pas beſoin d'être malheureux, mais il eſt bon de l'avoir été.

Une comparaiſon va rendre ſenſible la raiſon que nous avons donnée de la froideur d'Ovide dans les *triſtes*.

Un peintre affligé ſe voit dans un miroir ; il lui vient dans l'idée de ſe peindre dans cette ſituation touchante ; doit-il continuer à ſe regarder dans la glace, ou ſe peindre de mémoire après s'être vu la premiere fois ? S'il continue de ſe voir dans la glace, l'attention à bien ſaiſir le caractere de ſa douleur, & le deſir de le bien rendre,

commencent à en affoiblir l'expreſſion dans le modele. Ce n'eſt rien encore. Il donne les premiers traits; il voit qu'il prend la reſſemblance, il s'en applaudit, le plaiſir du ſuccès ſe gliſſe dans ſon ame, ſe mêle à ſa douleur, en adoucit l'amertume; les mêmes changemens s'operent ſur ſon viſage, & le miroir les lui répete: mais le progrès en eſt inſenſible, il copie ſans s'appercevoir qu'à chaque inſtant ce ne ſont plus les mêmes traits. Enfin de nuance en nuance, il ſe trouve avoir fait le portrait d'un homme content, au lieu du portrait d'un homme affligé. Il veut revenir à ſa premiere idée; il corrige, il retouche, il recherche dans la glace l'expreſſion de la douleur: mais la glace ne lui rend plus qu'une douleur étudiée, qu'il peint froide comme il la voit. N'eût-il pas mieux réuſſi à la rendre, s'il l'eût copiée d'après un autre, ou ſi l'imagination & la mémoire lui en avoient rappellé les traits? C'eſt ainſi qu'Ovide a manqué la nature, en voulant l'imiter d'après lui-même.

Mais, dira-t-on, Properce & Tibulle ont ſi bien exprimé leur ſituation préſente, même dans la douleur? Oui ſans doute, & c'eſt le propre du ſentiment qui les inſpiroit, de redoubler par l'attention qu'on donne à le peindre. L'imagination eſt le ſiege de l'amour: c'eſt-là que ſes feux s'allument, s'entretiennent, & s'irritent; & c'eſt-là que les poëtes élégiaques en ont puiſé les couleurs. Il n'eſt donc pas étonnant qu'ils ſoient plus tendres, à proportion qu'ils s'échauffent davantage l'imagination ſur l'objet de leur tendreſſe, & plus ſenſibles à ſon infidélité ou à ſa perte, à meſure qu'ils s'en exagerent le prix. Si Ovide avoit été amoureux de ſa femme, la ſixieme *élégie* du premier livre des *triſtes* ne ſeroit pas compoſée de froids éloges & de vaines comparaiſons. La fiction tient lieu aux amans de la réalité, & les plus paſſionnés n'adorent ſouvent que leur propre ouvrage, comme le ſculpteur de la fable. Il n'en eſt pas ainſi d'un malheur réel, comme l'exil & l'infortune; le ſentiment en eſt fixe dans l'ame: c'eſt une douleur que chaque inſtant, que chaque objet reproduit, & dont l'imagination n'eſt ni le ſiege ni la ſource. Il faut donc, ſi l'on parle de ſoi-même, parler d'amour dans l'*élégie* pathétique. On peut bien y faire gémir une mere, une ſœur, un ami tendre; mais ſi l'on eſt cet ami, cette mere, ou cette ſœur, on ne fera point d'*élégie*, ou l'on s'y peindra foiblement.

Nous ne nous arrêterons point aux *élégies* modernes. Les meilleures ſont connues ſous d'autres titres, comme les *idyles* de Madame Deshoulieres aux mourons, aux fleurs, *&c.* modele d'*élégie* dans le genre gracieux; les vers de M. de Voltaire ſur la mort de Mademoiſelle Lecouvreur: modele plus parfait encore de l'*élégie* paſſionnée, & auquel Tibulle & Properce même n'ont peut-être rien à oppoſer, *&c.*

La Fontaine qui ſe croyoit amoureux, a voulu faire des *élégies* tendres: elles ſont au deſſous de lui. Mais celle qu'il a faite ſur la diſgrace de ſon protecteur, adreſſée aux nymphes de Vaux, eſt un chef-d'œuvre de poéſie, de ſentiment, & d'éloquence. M. Fouquet du fond de ſa priſon inſpiroit à la Fontaine des vers ſublimes, tandis qu'il n'inſpiroit pas même la pitié à ſes amis; leçon bien frappante pour les grands, & bien glorieuſe pour les lettres.

Du reſte, les plus beaux traits de cette *élégie* de la Fontaine ſont auſſi bien exprimés dans la premiere du troiſieme livre des *triſtes*, & n'y ſont pas auſſi touchans. Pourquoi? parce qu'Ovide parle pour lui, & la Fontaine pour un autre. C'eſt encore un des privileges de l'amour, de pouvoir être humble & ſuppliant ſans baſſeſſe: mais ce n'eſt qu'à lui qu'il appartient de flatter la main qui le frappe. On peut être enfant aux genoux de Corine; mais il faut être homme devant l'empereur. *Article de M. MARMONTEL.*

Réflexions ſur la Poéſie élégiaque.

A ce diſcours intéreſſant ſur l'*élégie*, joignons-y pluſieurs autres réflexions pour ſatisfaire complétement la curioſité du lecteur.

Le mot *élégie* veut dire une *plainte*. L'*élégie* a commencé vraiſemblablement par les plaintes ou lamentations, uſitées aux funérailles dans tous les temps & chez tous les peuples de la terre; & c'eſt à ſon origine que ſe

rapportent les deux vers de Deſpréaux, cités à la tête de cet article (*a*).

Ces plaintes ou lamentations auxquelles on ajuſtoit la flûte, s'appelloient, ainſi que l'*élégie*, des *airs triſtes* & *lugubres*. Il eſt naturel de préſumer que ces plaintes furent d'abord ſans ordre, ſans liaiſon, ſans étude : ſimples expreſſions de la douleur, qui ne laiſſoient pas de conſoler les vivans en même temps qu'elles honoroient les morts. Comme elles étoient tendres & pathétiques, elles remuoient l'ame ; & par les mouvemens qu'elles lui imprimoient, elles la tenoient tellement occupée, qu'il ne lui reſtoit plus d'attention pour l'objet même dont la perte l'affligeoit. Delà vient que l'on fit un art de ces plaintes, & qu'elles furent bientôt auſſi liées & auſſi ſuivies que le permettoit l'occaſion qui les faiſoit naître, ou plutôt le ſujet à l'occaſion duquel elles étoient compoſées.

Mais qui eſt-ce qui a donné à ces plaintes l'art & la forme qu'elles ont dans Mimnerme, & dans ceux qui l'ont ſuivi? C'eſt ce qu'on ignore & qu'on ignoroit même du temps d'Horace, & ce qui nous intéreſſe encore moins aujourd'hui. Il nous ſuffit de ſavoir que les Grecs dont les Latins ont ſuivi l'exemple, ſe déterminerent à compoſer leurs poéſies plaintives, leurs *élégies*, en vers pentametres & hexametres entrelacés : delà cette ſorte de vers a pris le nom d'*élégiaques*.

Enſuite les poëtes qui avoient employé cette meſure pour ſoupirer leurs peines, l'employerent pour chanter leurs plaiſirs : delà par la bizarrerie de l'uſage, il eſt arrivé que toute œuvre poétique écrite en vers pentametres & hexametres, quel qu'en fût le ſujet, gai ou triſte, s'eſt nommée *élégie* ; ce mot ayant changé ſa premiere acception, & ne ſignifiant plus qu'une piece écrite en vers pentametres & hexametres.

Il ne faut donc pas confondre *élégie* avec le vers *élégiaque*, ni par conſéquent les poëtes *élégiaques* avec les poëtes *élégiographes* : qu'on me permette cette expreſſion nouvelle, mais néceſſaire.

On employa d'abord les vers élégiaques dans les occaſions lugubres ; enſuite Callinus & Mimnerme écrivirent l'hiſtoire de leurs temps en ces mêmes vers. Les ſages s'en ſervirent pour publier leurs loix ; Tirtée, pour chanter la valeur guerriere ; Butas, pour expliquer les cérémonies de la religion ; Callimaque, pour célébrer les louanges des dieux ; Eratoſtene, pour traiter des queſtions de mathématique. Mais tout poëme qui employant le vers élégiaque, ne déplore point quelque malheur, ou ne peint ni la triſteſſe, ni la joie des amans, n'eſt point une *élégie*, dans le ſens qu'on a généralement adopté pour ce mot : par conſéquent les vers élégiaques des faſtes d'Ovide & de ſes amours ne ſont point une *élégie*.

Cependant, il eſt certain qu'en grec & en latin le mêlange des vers hexametres & des vers pentametres eſt tellement affecté à l'*élégie*, & lui eſt tellement propre, que les grammairiens n'approuveroient pas qu'on appellât *élégie*, la plainte de Bion ſur Adonis mort, ni celle que nous avons de Moſchus ſur la mort de Bion, par la ſeule

(*a*) La Poéſie prend un ton mélancolique & affectueux, lorſqu'elle devient l'interprete de la triſteſſe. Le Poëte, fidele copiſte de la nature, multiplie comme elle les motifs de ſa douleur, ſe repréſente ſous différentes formes l'objet qui la cauſe, & exagérant ce qui l'attriſte, trouve toujours que la perte qu'il a faite eſt la plus grande que l'on puiſſe faire. Les paſſions ſont un microſcope : elles groſſiſſent les objets de la triſteſſe ou de la joie du Poëte.

La douleur a recours aux contraſtes. Tantôt il ſe rappelle les momens gracieux qu'il a paſſés auprès de celui qu'il pleure : tantôt il remet ſous ſes yeux le ſpectacle ſéduiſant de la nature qui ne lui paroît plus que triſte, ſombre & lugubre ; mais dans ces oppoſitions, que d'art pour paſſer inſenſiblement des idées agréables à des idées triſtes! C'eſt alors ſur-tout qu'il faut connoître la magie du clair-obſcur, & empêcher par des gradations inſenſibles, les couleurs d'être trop tranchantes. Tel eſt l'effet du goût ; & le goût ne s'enſeigne pas. C'eſt à lui ſeul à diriger les écarts qui doivent être fréquens dans l'élégie, puiſqu'ils le ſont dans les paſſions qu'elle peint. Le déſordre eſt le langage de la douleur. Elle veut & ne veut plus ; elle s'irrite & ſe conſole à la vue du même objet. Elle menace & ſupplie ; mais cette irrégularité apparente eſt le chef-d'œuvre de la réflexion & le triomphe du talent. Réſultat des combinaiſons les plus fines, elle eſt la ſource de l'intérêt le plus vif. *Cette note eſt tirée de la Poétique élémentaire.*

raiſon que l'une & l'autre ſont conçues en vers hexametres.

Le temps nous a ravi toutes les *élégies* des Grecs proprement dites ; il ne nous reſte du moins en entier, que celle qu'Euripide a inſérée dans ſon Andromaque (*Acte I. ſcene iij.*), comme nos poëtes ont inſéré quelquefois des ſtances dans leurs tragédies. Ce morceau eſt une véritable *élégie* à tous égards, en tous ſens, & l'on n'en connoît point de plus belle.

Andromaque dans le temple de Thétis, baignant de ſes larmes la ſtatue de la déeſſe qu'elle tient embraſſée, fait en vers élégiaques & en dialecte dorique, une plainte très-touchante ſur l'arrivée d'Helene à Troye, ſur le ſac de Troye, ſur la mort d'Hector, ſur ſon propre eſclavage & ſur la dureté d'Hermione. La piece qui ne contient que 14 vers, comprend tout ce qu'une profonde & vive douleur peut raſſembler de plus affligeant dans l'eſprit d'une princeſſe malheureuſe ; car la grande affliction nous rappelle ſous un ſeul point de vue, tous nos différens déplaiſirs.

» Oui, (dit cette malheureuſe princeſſe, en baignant de ſes larmes la ſtatue de Thétis, qu'elle tient embraſſée) " oui, » c'eſt une furie & non une épouſe que » Pâris emmena dans Ilion en y amenant » Helene ; c'eſt pour elle que la Grece » arma mille vaiſſeaux ; c'eſt elle qui a » perdu mon malheureux & cher époux, » dont un ennemi barbare a traîné le corps » pâle & défiguré autour de nos murailles. » Et moi arrachée de mon palais, & » conduite au rivage avec les triſtes mar- » ques de la ſervitude ; combien ai-je » verſé de larmes, en abandonnant une » ville encore fumante, & mon époux » indignement laiſſé ſur la pouſſiere ? Mal- » heureuſe, hélas, que je ſuis ! d'être » obligée de ſurvivre à tant de maux, & » d'y ſurvivre pour être l'eſclave d'Her- » mione, de la cruelle Hermione qui me » réduit à me conſumer en pleurs, aux » piés de la déeſſe que j'implore & que je » tiens embraſſée. »

Euripide auroit pu exprimer les mêmes choſes en vers ïambes comme il le fait partout ailleurs ; il auroit pu employer le vers hexametre ; mais il a préféré l'élégiaque, parce que l'élégiaque étoit le plus propre pour rendre les ſentimens douloureux.

Si nous n'y ſentons pas aujourd'hui cette propriété, cela vient ſans doute, de ce que la langue grecque n'eſt plus vivante, & de ce que nous ne ſavons pas la maniere dont les Grecs prononçoient leurs vers : cependant pour peu qu'on faſſe de réflexion ſur la forme de l'*élégie* grecque, on reconnoîtra aiſément combien le mêlange des vers, la variété des piés, la période commençant & finiſſant au gré du poëte, & à quelque meſure que ce ſoit, donnent de facilité à varier les vers, ſuivant les variations qui arrivent dans les grandes paſſions & ſpécialement dans les ſentimens douloureux, & dans les accens plaintifs qui en ſont l'expreſſion.

Je dis l'*élégie grecque*, à la différence de l'*élégie latine*, car les Latins en prenant des Grecs les différentes formes de vers, les ont réduites à une ſorte de correction qui approche preſque de la ſtérilité & de la monotonie.

On ne peut s'empêcher, en faiſant ces réflexions ſur le mérite des *élégies* grecques, de ne pas regretter particuliérement celles de Sapho, de Platon, de Mimnerme, de Simonide, de Philetas, de Callimaque, d'Herméſianax & de quelques autres dont les outrages du temps nous ont privés.

Il ne nous reſte que deux ſeules pieces & quelques fragmens de toutes les poéſies de Sapho ; mais la délicateſſe de ces précieux reſtes font regretter la perte des autres ouvrages de cette fille, que la beauté de ſon génie fit ſurnommer *la dixieme muſe* ; mais il eſt aiſé de ſe perſuader, & par l'hymne qu'elle adreſſe à Vénus, & par cette ode admirable où elle exprime d'une maniere ſi vive les fureurs de l'amour, combien ſes *élégies* devoient être tendres, pathétiques & paſſionnées.

Je penſe auſſi que celles de Platon, ſi bien nommé l'Homere des philoſophes, ſont dignes de nos regrets ; j'en juge par le goût, les graces, les beautés, le ſtyle enchanteur de ſes autres ouvrages, & mieux encore par les vers paſſionnés qu'il fit pour Agathon, & que M. de Fontenelle a traduits dans ſes dialogues.

Lorſqu'Agathis

Lorſqu'Agathis pour un baiſer de flamme
Conſent à me payer des maux que j'ai ſentis ;
Sur mes levres ſoudain je vois voler mon ame,
Qui veut paſſer ſur celles d'Agathis.

Mimnerme, dont Smyrne & Colophon ſe diſputerent la naiſſance, déploya ſes talens ſupérieurs dans ce genre de poéſie. Etant vieux & déja ſur le retour, il devint éperdument amoureux d'une joueuſe de flûte appellée *Nanno*, & en éprouva les rigueurs. Ce fut pour fléchir cette maîtreſſe inhumaine, qu'il compoſa des *élégies* ſi tendres & ſi belles, qu'au rapport d'Athénée tout le monde ſe faiſoit un plaiſir de les chanter. Sa poéſie a tant de douceur & d'harmonie, dans les fragmens qui nous reſtent de lui, qu'il n'eſt pas ſurprenant qu'on lui ait donné le ſurnom de Ligyſtade, & qu'Agathocle en fit ſes délices. Sa réputation ſe répandit dans tout l'univers; & ce qui couronne ſon éloge, eſt qu'Horace le prefere à Callimaque.

Simonide à qui l'iſle de Céos donna la naiſſance, dans la 75 Olympiade, n'eut guere moins de ſuccès que Mimnerme dans le genre élégiaque. Le caractere de ſa muſe étoit ſi plaintif, que les larmes de Simonide paſſerent en proverbe.

Philétas & Callimaque, car je ne les ſéparerai point, vécurent tous deux à la cour de Ptolémée Philadelphe, dont Philétas fut précepteur, & Callimaque bibliothécaire. Les anciens qui font mention de ces deux poëtes, les joignent preſque toujours enſemble. Properce invoque à la fois leurs manes, & quand il a commencé par les louanges de l'un, il finit ordinairement par les louanges de l'autre. Quintilien même en parlant de l'*élégie*, ne les a pas ſéparés. Philétas publia pluſieurs *élégies* qui lui acquirent une grande réputation, & dont l'aimable Battis *ou* Bittis fut l'objet. Elles lui mériterent une ſtatue de bronze, où il étoit repréſenté chantant ſous un plane, cette Bittis qu'il avoit tendrement aimée.

Pour Callimaque, on le regardoit, au témoignage de Quintilien, comme le maître de l'*élégie*. Catulle ſe fit un honneur de traduire ſon poëme ſur la chevelure de Bérénice, & de tranſporter quelquefois dans ſes propres écrits, les penſées & les expreſſions du poëte grec; & Properce malgré ſes talens, n'ambitionnoit que le titre de *Callimaque romain*.

Herméſianax contemporain d'Epicure, eſt le dernier poëte grec dont le temps nous a ravi les *élégies*. Il parut dans la foule des amans de la fameuſe Léontium, & c'eſt à cette célebre courtiſane qu'il les avoit adreſſées.

La poéſie fut ignorée, ou peut-être mépriſée des Romains juſqu'au temps que la Sicile paſſa ſous leur domination. Alors Livius Andronicus, grec d'origine, fut leur inſpirer avec l'amour du théatre, quelque goût pour un art ſi noble; mais ce goût ne commença de ſe perfectionner qu'après que la Grece aſſujettie leur eut donné des modeles. Bientôt ils tenterent les mêmes routes; & leur émulation étant de plus en plus excitée, ils réuſſirent enfin à le diſputer preſque en tous les genres, à ceux-mêmes qu'ils imitoient.

Parmi les hommes de goût qui contribuerent davantage aux progrès de leur poéſie, on vit paroître ſucceſſivement Tibulle, Properce & Ovide (car je laiſſe Gallus, Valgius, Paſſienus, dont le temps nous a envié les écrits); & ces trois poëtes, malgré la différence de leur caractere, ont fait admirer leur talent pour le genre élégiaque: mais Tibulle & Properce ont ſinguliérement réuni tous les ſuffrages; on ne ſe laſſe point de les louer.

Tibulle a conçu & parfaitement exprimé le caractere de l'*élégie*: ce déſordre ingénieux qui eſt ſi conforme à la nature, il a ſu le jeter dans ſes *élégies*; on diroit qu'elles ſont uniquement le fruit du ſentiment. Rien de médité, rien de concerté, nul art, nulle étude en apparence. La nature ſeule de la paſſion eſt ce qu'il s'eſt propoſé d'imiter, & qu'il a imité en en peignant les mouvemens & les effets, par les images les plus vives & les plus naturelles. Il deſire, il craint; il blâme, il approuve; il loue, il condamne; il déteſte, il aime; il s'irrite, il s'appaiſe;

il passe en un moment des prieres aux menaces, des menaces aux supplications. Rien dans ses *élégies* qui puisse faire voir de la fiction, ni ces termes ambitieux qui forment une espece de contraste, & suppose nécessairement de l'affectation, ni ces allusions savantes qui décréditent le poëte, parce qu'elles font disparoître la nature & qu'elles détruisent la vraisemblance. Dans Tibulle tout respire la vérité.

Il est tendre, naturel, délicat, passionné, noble sans faste, simple sans bassesse, élégant sans artifice. Il sent tout ce qu'il dit, & le dit toujours de la maniere dont il faut le dire, pour persuader qu'il le sent. Soit qu'il se représente dans un désert inhabité, mais que la présence de Sulpicie lui fait trouver aimable; soit qu'il se peigne accablé d'ennui, & réglant, comme s'il devoit expirer de sa douleur, l'ordre & la pompe de ses funérailles, il touche, il saisit, il pénetre; & quelque chose qu'il représente, il transporte son lecteur dans toutes les situations qu'il décrit.

Properce, exact, ingénieux, instruit, peut se parer avec raison du titre de *Callimaque romain*; il le mérite par le tour de ses expressions, qu'il emprunte communément des Grecs, & par leur cadence qu'il s'est proposé d'imiter. Ses *élégies* sont l'ouvrage des graces mêmes; & n'en pas sentir les beautés, c'est se déclarer ennemi des muses. Rien n'est au dessus de son art, de son travail, de son savoir dans la fable; peut-être quelquefois pourroit-on lui en faire un reproche; mais ses images plaisent presque toujours. Cynthie est-elle légérement assoupie? telle fut ou la fille de Minos, lorsque abandonnée par un amant perfide, elle s'endormit sur le rivage; ou la fille de Céphée, quand délivrée d'un monstre affreux, elle fut contrainte de céder au sommeil qui vint la surprendre. Cynthie verse-t-elle des larmes? jamais cette femme superbe qui fut transformée en rocher, Niobé, n'en répandit autant. Peint-il la simplicité des premiers âges? ce sont des fleurs, des fruits, des raisins avec leurs pampres qu'il offre à sa maîtresse. Enfin tout ce qu'il exprime est conforme à la vérité, & l'harmonie de la versification y répand mille charmes.

Ovide est léger, agréable, abondant, plein d'esprit; il surprend, il étonne par son incomparable facilité. Il répand les fleurs à pleines mains; mais il ne sait peindre que les grotesques; il préfere les agrémens, les traits, les saillies, au langage de la nature; il néglige le sentiment pour faire briller une pensée; il se montre toujours plus spirituel que plein d'une véritable passion; il s'égaie même lorsqu'il croit ne tracer que la peinture des sujets les plus sérieux. En vain il se représente exposé à périr par la tempête, dans le vaisseau qui le porte au lieu destiné pour son exil; il compte les flots qui se succedent impétueusement les uns aux autres, & il a le sens froid de nommer le dixieme pour le plus grand.

Qui venit hic fluctus supereminet omnes
Posterior nono est, undecimoque prior.

Avec ce style poétique, il ne m'intéresse point en sa faveur; je ne partage point ses dangers, parce que j'en apperçois toute la fiction. Quand il tenoit ce discours, il étoit déja parmi les Sarmates, ou du moins dans le port. En un mot, Ovide est plus fardé, moins naturel que Tibulle & que Properce; & quoique leur rival, il étoit déja beaucoup moins goûté, moins admiré au temps de Quintilien.

Mais pour ce qui concerne la prééminence de mérite entre Tibulle & Properce, je n'ai garde de la décider; c'est peut-être une affaire de tempérament. Ainsi, sans rappeller au lecteur pour y parvenir, les grandes regles de la poésie, ces regles primitives qui s'étendent à tous les genres, & dont l'observation est toujours indispensable, parce qu'elles ont leur fondement dans la nature; sans alléguer une autorité respectable que les partisans de Tibulle nomment en leur faveur; sans croire même qu'on puisse bien juger aujourd'hui de Tibulle & de Properce, en se donnant la peine de les comparer sur les mêmes sujets qu'ils ont traités l'un & l'autre; j'entends les vices, le luxe, l'avarice de leur siecle, & les plaintes qu'ils font de leurs maîtresses, (Tibulle, *liv. II. élég. iv.* Properce, *liv.*

III, élég. xij. &c.) je dis ſeulement que les gens de lettres reſteront toujours partagés dans leurs opinions, ſur la préférence des deux poëtes, & qu'on ne réſoudra jamais ce problême de goût & de ſentiment. C'eſt pourquoi, loin de m'y arrêter davantage, je paſſe à la diſcuſſion un peu détaillée du caractere de l'*élégie*, & je vais tâcher néanmoins de n'ennuyer perſonne.

Il n'eſt point de genre de poéſie qui n'ait ſon caractere particulier; & cette diverſité, que les anciens obſerverent ſi religieuſement, eſt fondée ſur la nature même des ſujets imités par les poëtes. Plus leurs imitations ſont vraies, mieux ils ont rendu les caracteres qu'ils avoient à exprimer. Chaque genre d'ouvrage a ſes loix; & ſes loix lui ſont tellement propres, qu'elles ne peuvent être appliquées à un autre genre. Ainſi l'églogue ne quitte pas ſes chalumeaux pour entonner la trompette, & l'*élégie* n'emprunte point les ſublimes accords de la lyre.

Ne croyons donc pas que pour faire des *élégies*, il ſuffiſe d'être paſſionné, & que l'amour ſeul en inſpire de plus belles que l'étude jointe au talent ſans l'amour. La paſſion toute ſeule ne produira jamais rien qui ſoit achevé: elle doit ſans doute fournir les ſentimens; mais c'eſt à l'art de les mettre en œuvre, & d'y ajouter les graces de l'expreſſion. Le caractere de l'*élégie* n'admet point, à la vérité, la méthode géométrique, & la ſcrupuleuſe exactitude repréſente mal les paſſions que peint l'*élégie*; mais l'art lui devient néceſſaire pour exprimer le déſordre des paſſions, conformément à la nature, que les grands maîtres ont ſi bien connue.

C'eſt par-là que Tibulle eſt admirable: s'il ſe plaint (*liv. I, élég. 3*) d'une maladie qui le retient dans une terre étrangere, & l'empêche de ſuivre Meſſala; « il regrette » bientôt le ſiecle d'or, cet heureux ſiecle » où les maux qui depuis affligerent les » hommes, étoient abſolument ignorés. » Puis revenant à ſa maladie, « il en demande » à Jupiter la guériſon. » Il décrit enſuite les champs éliſées, où « Vénus elle-même » doit le conduire, ſi la parque tranche le » fil de ſes jours »: enfin ſentant renaître l'eſpérance dans ſon cœur, « il ſe flatte » que les dieux, toujours propices aux » amans, lui accorderont de revoir Délie, » que ſon abſence rend inconſolable. » Il ſemble que l'on penſeroit, que l'on parleroit de cette maniere, ſi l'on étoit dans la ſituation que le poëte repréſente.

Rien n'eſt plus oppoſé au caractere de l'*élégie* que l'affectation, parce qu'elle s'accorde mal avec la douleur, avec la joie, avec la tendreſſe, avec les graces; elle n'eſt propre qu'à tout gâter. L'*élégie* ne s'accommode point des penſées recherchées, ni dans le genre tendre & paſſionné de celles qui ſeroient ſeulement ingénieuſes & brillantes; elles pourroient faire honneur au poëte dans d'autres occaſions, mais l'eſprit n'eſt point à ſa place où il ne faut que du ſentiment. De plus, les penſées ſont ſouvent fauſſes; & bien qu'il ſoit toujours indiſpenſable de penſer juſte, le vrai du ſentiment doit principalement régner dans l'*élégie*.

Les penſées ſublimes, & les images pompeuſes, n'appartiennent pas non plus au caractere de l'*élégie*; elles ſont réſervées à l'ode ou à l'épopée. Ce n'eſt pas ſur le ton pompeux que Marcellus, oui Marcellus lui-même, fils d'Auguſte par adoption, l'héritier de l'empire & les délices des Romains, eſt pleuré dans une des *élégies* de Properce, quoiqu'il paroiſſe que les images pompeuſes convenoient bien au héros dont il s'agiſſoit, ou du moins auroient été très-excuſables dans cette occaſion: cependant Properce n'a pas oſé ſe les permettre; il ſe contente de dire tout ſimplement: « Une mort prématurée nous » a ravi Marcellus; il ne lui a de rien » ſervi d'avoir Octavie pour mere, & de » réunir dans ſa perſonne tant de vertus » héroïques. Rien ne garantit de la com- » mune loi, ni la force, ni la beauté, ni » les richeſſes, ni les triomphes. De quel- » que rang que vous ſoyez, il faudra qu'un » jour vous appaiſiez Cerbere, & que » vous paſſiez la barque de l'inexorable » vieillard. » *Liv. III, élég. 15.*

Auſſi quand ce même poëte invoquoit les manes de Philétas & de Callimaque, il ne leur demandoit pas où les Muſes leur avoient inſpiré des vers pompeux, mais en

quel antre ils avoient trouvé l'un & l'autre la ſimplicité propre à l'*élégie*.

Les images funebres conviennent parfaitement au caractere de l'*élégie* triſte ; delà vient dans les anciens ce tour ingénieux de ramener ſouvent l'idée de leur propre mort, & d'ordonner quelquefois la pompe de leurs funérailles ; ou bien encore de finir leurs *élégies* par des inſcriptions ſur les tombeaux. Tibulle a-t-il déclaré qu'il ne peut ſurvivre à la perte de Néæra, qui lui avoit été promiſe, & qu'un rival lui avoit enlevée ? il regle à l'inſtant l'ordre de ſes funérailles : « Il veut, quand il ne » ſera plus, qu'une ombre légere, que cette » même Néæra, les cheveux épars, pleure » devant ſon bûcher ; mais il veut qu'elle » ſoit accompagnée de ſa mere, & que » toutes deux également affligées & vêtues » de robes noires, elles recueillent ſes » cendres ; qu'elles les arroſent de vin & » de lait ; qu'elles les renferment dans un » tombeau de marbre, avec les plus riches » parfums ; & que pénétrées de douleur, » elles verſent des larmes ſur ce tombeau. » Il veut enfin que l'inſcription faſſe con- » noître que c'eſt la perte de Néæra qui a » cauſé ſa mort. » *Liv. III, élég.* 2.

Il eſt ordinaire de voir la grande douleur s'occuper de raiſonnemens faux, alors le délire de cette paſſion eſt du caractere eſſentiel de l'*élégie*. « Plût à Dieu (dit » Tibulle) qu'on fût demeuré dans les » mœurs qui régnoient au temps de Saturne, » lorſqu'on ne connoiſſoit point encore l'art » de voyager, & que la terre n'étoit point » partagée en grands chemins ! » Comme ſi delà eût dépendu le départ de ſa maîtreſſe, qui avoit entrepris un grand voyage.

La douleur produit auſſi des deſirs & des eſpérances, qui ſont un adouciſſement à nos peines, & qui nous retracent une ſituation plus heureuſe. Delà viennent les digreſſions du même Tibulle ſur des plans de vie imaginaires, ſi jamais ſon état venoit à changer. Par ces idées frivoles, entretenant une paſſion qui le remplit tour-à-tour d'eſpérances & de craintes, il nourrit la flamme qui le dévore, & qui ne le laiſſe jamais ſans inquiétude.

Voilà ce que l'on peut obſerver ſur les *élégies* triſtes & paſſionnées.

Par rapport aux *élégies* gracieuſes, M. Marmontel a remarqué qu'elles doivent être ornées de tous les tréſors de l'imagination, & je n'ai rien de plus à en dire.

Quant aux *élégies* qui doivent repréſenter l'état d'un cœur au comble de ſes vœux, & ne connoiſſant rien d'égal au bonheur dont il jouit, le ton peut être hardi, & les penſées exagérées. L'extrême joie n'eſt pas moins hyperbolique que l'extrême douleur, & ſouvent il arrive que les figures les plus audacieuſes ſont l'expreſſion naturelle de ces tranſports. C'eſt encore alors que les images riantes répandent dans ce genre d'*élégie* des graces particulieres.

Pour ce qui regarde les louanges que les poëtes donnent à leurs maîtreſſes dans les *élégies* amoureuſes, ou les éloges qu'ils font de leur beauté ; comme c'eſt le cœur qui dicte ces ſortes de louanges, elles doivent en ſuivre le langage, & par conſéquent être amenées ſimplement & naturellement. Voyez avec quelle naïveté, avec quel goût, avec quel coloris, Tibulle nous peint Sulpicie : « Les Graces (dit-il) préſident » à toutes ſes actions, & ſont toujours » attachées à ſes pas ſans qu'elle daigne » s'en appercevoir. Elle plaît ſi elle » arrange ſes cheveux avec art ; ſi elle les » laiſſe flotter, cet air négligé lui donne » un nouvel éclat. Soit qu'elle ſoit vêtue » de pourpre, ou qu'elle préfere à la » pourpre une autre couleur, elle enchante, » elle ravit tous les cœurs. Tel dans » l'olympe, l'heureux Vertumne prend » mille formes différentes, & plaît ſous » toutes également. » *Liv. IV, élég.* 2.

En un mot, de quelque genre qu'on ſuppoſe l'*élégie*, elle doit toujours ſuivre le langage de la paſſion & de la nature ; elle doit s'exprimer avec une vérité, une force, une douceur, une nobleſſe, & un ſentiment proportionné au ſujet qu'elle traite. Il y faut le choix des penſées & des expreſſions propres ; car ce choix eſt toujours ce qu'il y a de plus important & de plus eſſentiel. Ces réflexions doivent naître du fond même de la penſée, & paroître un ſentiment plutôt qu'une réflexion : il faut auſſi que l'harmonie du vers la ſoutienne. Enfin, il faut qu'il y ait une liaiſon ſecrete entre toutes ſes parties, & que le plan ſoit

distribué avec tant d'ordre & de goût, qu'elles se fortifient les unes les autres, & augmentent insensiblement l'intérêt, comme ces côteaux qui s'élevent peu-à-peu, & qui semblent terminés dans un espace éloigné par des montagnes qui touchent aux cieux.

Ce n'est pas d'après ces regles que la plupart des modernes ont composé leurs *élégies ;* ils paroissent n'avoir pas connu son caractere. Ils ont donné à leurs productions le titre d'*élégie*, en se contentant d'y donner une certaine forme ; comme si cette forme suffisoit toute seule pour caractériser un poëme, sans la matiere qui lui est propre ; ou que ce fût la nature des vers, & non pas celle de l'imitation, qui distinguât les poëtes.

Les uns pour briller, se sont jetés dans les écarts de l'imagination, dans des ornemens frivoles, dans des pensées recherchées, dans des images pompeuses, ou dans des traits d'esprit quand il s'agissoit de peindre le sentiment. Les autres ont imaginé de plaire, & d'émouvoir par des louanges de leurs maîtresses, qui ne sont que des flatteries extravagantes ; par des gémissemens, dont la feinte saute aux yeux ; par des douleurs étudiées, & par des désespoirs de sang froid. C'est à ces derniers poëtes que s'adressent les vers suivans de Despréaux :

Je hais ces vains auteurs, dont la Muse forcée
M'entretient de ses feux, toujours froide & glacée ;
Qui s'affligent par art ; & foux de sens rassis,
S'érigent, pour rimer, en amoureux transis :
Leurs transports les plus doux ne sont que phrases vaines ;
Ils ne savent jamais que se charger de chaînes,
Que bénir leur martyre, adorer leur prison,
Et faire quereller le sens & la raison.
Ce n'étoit pas jadis sur ce ton ridicule
Qu'Amour dictoit les vers que soupiroit Tibulle.

Art poétiq. *chant II. v. 45.*

Aussi les Anglois dégoûtés des fadeurs de l'*élégie* plaintive & amoureuse, ont pris le parti de consacrer quelquefois ce poëme à l'éloge de l'esprit, de la valeur, & des talens ; on en verra des exemples dans Waller. Je ne déciderai point s'ils ont eu tort ou raison ; cet examen me meneroit trop loin.

Je finis par une récapitulation. L'*élégie* doit son origine aux plaintes usitées de tout temps dans les funérailles. Après avoir long-temps gémi sur un cercueil, elle pleura les disgraces de l'amour ; ce passage fut naturel. Les plaintes continuelles des amans sont une espece de mort ; & pour parler leur langage, ils vivent uniquement dans l'objet de leur passion. Soit qu'ils louent les plaisirs de la vie champêtre, soit qu'ils déplorent les maux que la guerre entraîne après elle, ce n'est pas par rapport à eux qu'ils louent ces plaisirs & qu'ils déplorent ces maux, c'est par rapport à leurs maîtresses : « Ah, pourvu seulement » que j'eusse le bonheur d'être auprès de » vous ! » . . . dit Tibulle à Délie.

Ainsi l'*élégie*, destinée dans sa premiere institution aux gémissemens & aux larmes, ne s'occupa que de ses infortunes ; elle n'exprima d'autres sentimens, elle ne parla d'autre langage que celui de la douleur : négligée comme il sied aux personnes affligées, elle chercha moins à plaire qu'à toucher ; elle voulut exciter la pitié, & non pas l'admiration. Elle retint ce même caractere dans les plaintes des amans, & jusques dans leurs chants de triomphe elle se souvint de sa premiere origine.

Enfin, dans toutes ses vicissitudes, ses pensées furent toujours vives & naturelles, ses sentimens tendres & délicats, ses expressions simples & faciles ; & toujours elle conserva cette marche inégale dont Ovide lui fait un si grand mérite, & qui, pour le dire en passant, donne à la poésie élégiaque des anciens tant d'avantage sur la nôtre.

Cependant je m'apperçois qu'en traitant ce sujet, qui a été si bien approfondi dans plusieurs ouvrages, & en particulier dans les mémoires de l'académie des inscriptions, je me suis peut-être trop étendu, entraîné par la matiere même, & par les charmes de Tibulle & de Properce. Mais

le genre élégiaque a mille attraits, parce qu'il émeut nos paſſions, parce qu'il eſt l'imitation des objets qui nous intéreſſent, parce qu'il nous fait entendre des hommes touchés, qui nous rendent très-ſenſibles à leurs peines comme à leurs plaiſirs, en nous en entretenant eux-mêmes.

Nous aimons beaucoup à être émus (*V.* EMOTION); nous ne pouvons entendre les hommes déplorer leurs infortunes ſans en être affligés, ſans chercher enſuite à en parler aux autres, ſans profiter de la premiere occaſion qui s'offre de décharger notre cœur, ſi je puis parler ainſi, d'un poids qui l'accable.

Voilà pourquoi de tous les poëmes, comme l'a dit avant moi M. l'abbé Souchay, il n'en eſt point après le dramatique qui ſoit plus attrayant que l'*élégie*. Auſſi a-t-on vu dans tous les temps des génies du premier ordre faire leurs délices de ce genre de poéſie. Indépendamment de ceux que nous avons cités, *élégiographes* de profeſſion, les Euripide & les Sophocle ne crurent point, en s'y appliquant, déshonorer les lauriers qu'ils avoient cueillis ſur la ſcene.

Pluſieurs poëtes modernes ſe ſont auſſi conſacrés à l'*élégie*: heureux s'ils n'avoient pas ſubſtitué d'ordinaire, le faux au vrai, le pompeux au ſimple, & le langage de l'eſprit à celui de la nature! Quoi qu'il en ſoit, ce genre de poéſie a des beautés ſans nombre; & c'eſt ce qui m'a fait eſpérer d'obtenir quelque indulgence, quand j'ai cru pouvoir les détailler ici d'après les grands maîtres de l'art. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ELÉGIE, (*Muſique des anc.*) ſorte de nome pour les flûtes, inventé, dit-on, par Sacadas Argien. (*S*)

* ELÉGIR, v. act. il ſe dit, dans les arts méchaniques, de toutes pieces en bois ou en fer qu'on rend plus légeres, en les affoibliſſant dans les endroits où il n'eſt point néceſſaire qu'elles ſoient ſi fortes. Il eſt particuliérement d'uſage dans la menuiſerie & la charpenterie.

* ELÉLÉEN, adj. (*Mythol.*) ſurnom de Bacchus & de ſes prêtreſſes, qu'on appella auſſi *Eléléides*. *Eléléen* ſignifie *bruyant*; ce qui eſt relatif à la maniere tumultueuſe & bruyante dont les fêtes & les myſteres de Bacchus ſe célébroient. *V.* BACCHANTES.

ELEMENS DES SCIENCES. (*Philoſ.*) On appelle en général *élémens du tout*, les parties primitives & originaires dont on peut ſuppoſer que ce tout eſt formé. Pour tranſporter cette notion aux ſciences en général, & pour connoître quelle idée nous devons nous former des *élémens* d'une ſcience quelconque, ſuppoſons que cette ſcience ſoit entiérement traitée dans un ouvrage, en ſorte que l'on ait de ſuite & ſous les yeux les propoſitions tant générales que particulieres, qui forment l'enſemble de la ſcience, & que ces propoſitions ſoient diſpoſées dans l'ordre le plus naturel & le plus rigoureux qu'il ſoit poſſible: ſuppoſons enſuite que ces propoſitions forment une ſuite abſolument continue, en ſorte que chaque propoſition dépende uniquement & immédiatement des précédentes, & qu'elle ne ſuppoſe point d'autres principes que ceux que les précédentes propoſitions renferment; en ce cas, chaque propoſition, comme nous l'avons remarqué dans le diſcours préliminaire, ne ſera que la traduction de la premiere, préſentée ſous différentes faces; tout ſe réduiroit par conſéquent à cette premiere propoſition, qu'on pourroit regarder comme l'*élément* de la ſcience dont il s'agit, puiſque cette ſcience y ſeroit entiérement renfermée. Si chacune des ſciences qui nous occupent étoit dans le cas dont nous parlons, les *élémens* en ſeroient auſſi faciles à faire qu'à apprendre; & même ſi nous pouvions appercevoir ſans interruption la chaîne inviſible qui lie tous les objets de nos connoiſſances, les *élémens* de toutes les ſciences ſe réduiroient à un principe unique, dont les conſéquences principales ſeroient les *élémens* de chaque ſcience particuliere. L'eſprit humain participant alors de l'intelligence ſuprême, verroit toutes ces connoiſſances comme réunies ſous un point de vue indiviſible; il y auroit cependant cette différence entre dieu & l'homme, que Dieu placé à ce point de vue, appercevroit d'un coup d'œil tous les objets, & que l'homme auroit beſoin de les parcourir l'un après l'autre,

pour en acquérir une connoiſſance détaillée. Mais il s'en faut beaucoup que nous puiſſions nous placer à un tel point de vue. Bien-loin d'appercevoir la chaîne qui unit toutes les ſciences, nous ne voyons pas même dans leur totalité les parties de cette chaîne qui conſtituent chaque ſcience en particulier. Quelque ordre que nous puiſſions mettre entre les propoſitions, quelque exactitude que nous cherchions à obſerver dans la déduction, il s'y trouvera toujours néceſſairement des vuides; toutes les propoſitions ne ſe tiendront pas immédiatement, & formeront pour ainſi dire des grouppes différens & déſunis.

Néanmoins quoique dans cette eſpece de tableau il y ait bien des objets qui nous échappent, il eſt facile de diſtinguer les propoſitions ou vérités générales qui ſervent de baſe aux autres, & dans leſquelles celles-ci ſont implicitement renfermées. Ces propoſitions réunies en un corps, formeront, à proprement parler, les *élémens* de la ſcience, puiſque ces *élémens* ſeront comme un germe qu'il ſuffiroit de développer pour connoître les objets de la ſcience fort en détail. Mais on peut encore conſidérer les *élémens* d'une ſcience ſous un autre point de vue : en effet, dans la ſuite des propoſitions, on peut diſtinguer celles qui, ſoit dans elles-mêmes, ſoit dans leurs conſéquences, conſiderent cet objet de la maniere la plus ſimple; & ces propoſitions étant détachées du tout, en y joignant même les conſéquences détaillées qui en dérivent immédiatement, on aura des *élémens* pris dans un ſecond ſens plus vulgaire & plus en uſage, mais moins philoſophique que le premier. Les *élémens* pris dans le premier ſens, conſiderent pour ainſi dire en gros toutes les parties principales de l'objet : les *élémens* pris dans le ſecond ſens, conſiderent en détail les parties de l'objet les plus groſſieres. Ainſi des *élémens* de géométrie qui contiendroient non ſeulement les principes de la meſure & des propriétés des figures planes, mais ceux de l'application de l'algebre à la géométrie, & du calcul différentiel & intégral appliqués aux courbes, ſeroient des *élémens* de géométrie dans le premier ſens, parce qu'ils renfermeroient les principes de la géométrie priſe dans toute ſon étendue; mais ce qu'on appelle des *élémens de géométrie ordinaire*, qui ne roulent que ſur les propriétés générales des figures planes & du cercle, ne ſont que des *élémens* pris dans le ſecond ſens, parce qu'ils n'embraſſent que la partie la plus ſimple de leur objet, ſoit qu'ils l'embraſſent avec plus ou moins de détail. Nous nous attacherons ici aux *élémens* pris dans le premier ſens; ce que nous en dirons pourra facilement s'appliquer enſuite aux *élémens* pris dans le ſecond.

La plupart des ſciences n'ont été inventées que peu-à-peu : quelques hommes de génie, à différens intervalles de temps, ont découvert les uns après les autres un certain nombre de vérités; celles-ci en ont fait découvrir de nouvelles, juſqu'à ce qu'enfin le nombre des vérités connues eſt devenu aſſez conſidérable. Cette abondance du moins apparente, a produit deux effets. En premier lieu, on a ſenti la difficulté d'y ajouter, non ſeulement parce que les génies créateurs ſont rares, mais encore parce que les premiers pas faits par une ſuite de bons eſprits, rendent les ſuivans plus difficiles à faire; car les hommes de génie parcourent rapidement la carriere une fois ouverte, juſqu'à ce qu'ils arrivent à quelque obſtacle inſurmontable pour eux, qui ne peut être franchi qu'après des ſiecles de travail. En ſecond lieu, la difficulté d'ajouter aux découvertes a dû naturellement produire le deſſein de mettre en ordre les découvertes déja faites; car le caractere de l'eſprit humain eſt d'amaſſer d'abord le plus de connoiſſances qu'il eſt poſſible, & de ſonger enſuite à les mettre en ordre, lorſqu'il n'eſt plus ſi facile d'en amaſſer. Delà ſont nés les premiers traités en tout genre; traités pour la plupart imparfaits & informes. Cette imperfection venoit principalement de ce que ceux qui ont dreſſé ces premiers ouvrages, ont pu rarement ſe mettre à la place des inventeurs dont ils n'avoient pas reçu le génie en recevant le fruit de leurs travaux. Les inventeurs ſeuls pouvoient traiter d'une maniere ſatisfaiſante les ſciences qu'ils avoient trouvées, parce qu'en revenant ſur la marche de leur eſprit, & en examinant de quelle maniere une pro-

position les avoit conduits à une autre, ils étoient seuls en état de voir la liaison des vérités, & d'en former par conséquent la chaîne. D'ailleurs, les principes philosophiques sur lesquels la découverte d'une science est appuyée, n'ont souvent une certaine netteté que dans l'esprit des inventeurs; car soit par négligence, soit pour déguiser leurs découvertes, soit pour en faciliter aux autres les fruits, ils les couvrent d'un langage particulier, qui sert ou à leur donner un air de mystere, ou à en simplifier l'usage: or ce langage ne peut être mieux traduit que par ceux-mêmes qui l'ont inventé, ou qui du moins auroient pu l'inventer. Il est enfin des cas où les inventeurs mêmes n'auroient pu réduire en ordre convenable leurs connoissances; c'est lorsqu'ayant été guidés moins par le raisonnement que par une espece d'instinct, ils sont hors d'état de pouvoir les transmettre aux autres. C'est encore lorsque le nombre des vérités se trouve assez grand pour être recueilli, & pour qu'il soit difficile d'y ajouter, mais non assez complet pour former un corps & un ensemble.

Ce que nous venons de dire regarde les traités détaillés & complets; mais il est évident que les mêmes réflexions s'appliquent aux traités élémentaires: car puisque les traités complets ne different des traités élémentaires bien faits, que par le détail des conséquences & des propositions particulieres omises dans les uns & énoncées dans les autres, il s'ensuit qu'un traité élémentaire & un traité complet, si on les suppose bien faits, seront ou explicitement ou implicitement renfermés l'un dans l'autre.

Il est donc évident par tout ce que nous venons de dire, qu'on ne doit entreprendre les *élémens* d'une science que quand les propositions qui la constituent ne seront point chacune isolées & indépendantes l'une de l'autre, mais quand on pourra y remarquer des propositions principales dont les autres seront des conséquences. Or comment distinguera-t-on ces propositions principales? voici le moyen d'y parvenir. Si les propositions qui forment l'ensemble d'une science ne se suivent pas immédiatement les unes les autres, on remarquera les endroits où la chaîne est rompue, & les propositions qui forment la tête de chaque partie de la chaîne, sont celles qui doivent entrer dans les *élémens*. A l'égard des propositions mêmes qui forment une seule portion continue de la chaîne, on y en distinguera de deux especes; celles qui ne sont que de simples conséquences, une simple traduction en d'autres termes de la proposition précédente, doivent être exclues des *élémens*, puisqu'elles y sont évidemment renfermées. Celles qui empruntent quelque chose, non seulement de la proposition précédente, mais d'une autre proposition primitive, sembleroient devoir être exclues par la même raison, puisqu'elles sont implicitement & exactement renfermées dans les propositions dont elles dérivent. Mais en s'attachant scrupuleusement à cette regle, non seulement on réduiroit les *élémens* à presque rien, on en rendroit encore l'usage & l'application trop difficiles. Ainsi les conditions nécessaires pour qu'une proposition entre dans les *élémens* d'une science pris dans le premier sens, sont que ces propositions soient assez distinguées les unes des autres, pour qu'on n'en puisse pas en former une chaîne immédiate; que ces propositions soient elles-mêmes la source de plusieurs autres, qui n'en seront plus regardées que comme des conséquences; & qu'enfin si quelqu'une des propositions est comprise dans les précédentes, elle n'y soit comprise qu'implicitement, ou de maniere qu'on ne puisse en appercevoir la dépendance que par un raisonnement développé.

Noublions pas de dire qu'il faut insérer dans les *élémens* les propositions isolées, s'il en est quelqu'une qui ne tienne ni comme principe ni comme conséquence, à aucune autre; car les *élémens* d'une science doivent contenir au moins le germe de toutes les vérités qui font l'objet de cette science: par conséquent l'omission d'une seule vérité isolée, rendroit les *élémens* imparfaits.

Mais ce qu'il faut sur-tout s'attacher à bien développer, c'est la métaphysique des propositions. Cette métaphysique qui a guidé ou dû guider les inventeurs, n'est autre chose que l'exposition claire & précise des

vérités

vérités générales & philoſophiques ſur leſquelles les principes de la ſcience ſont fondés. Plus cette métaphyſique eſt ſimple, facile, & pour ainſi dire populaire, plus elle eſt précieuſe ; on peut même dire que la ſimplicité & la facilité en ſont la pierre de touche. Tout ce qui eſt vrai, ſurtout dans les ſciences de pur raiſonnement, a toujours des principes clairs & ſenſibles, & par conſéquent peut être mis à la portée de tout le monde ſans aucune obſcurité. En effet, comment les conſéquences pourroient-elles être claires & certaines, ſi les principes étoient obſcurs ? La vanité des auteurs & des lecteurs eſt cauſe que l'on s'écarte ſouvent de ces regles : les premiers ſont flattés de pouvoir répandre un air de myſtere & de ſublimité ſur leurs productions ; les autres ne haïſſent pas l'obſcurité, pourvu qu'il en réſulte une eſpece de merveilleux ; mais la vérité eſt ſimple, & veut être traitée comme elle eſt. Nous aurons occaſion dans cet ouvrage d'appliquer ſouvent les regles que nous venons de donner, principalement dans ce qui regarde les loix de la méchanique, la géométrie qu'on nomme *de l'infini*, & pluſieurs autres objets ; c'eſt pourquoi nous inſiſtons pour le préſent aſſez légérement là-deſſus.

Pour nous borner ici à quelques regles générales, quels ſont dans chaque ſcience les principes d'où l'on doit partir ? des faits ſimples, bien vus & bien avoués ; en phyſique, l'obſervation de l'univers ; en géométrie, les propriétés principales de l'étendue ; en méchanique, l'impénétrabilité des corps ; en métaphyſique & en morale, l'étude de notre ame & de ſes affections, & ainſi des autres. Je prends ici la métaphyſique dans le ſens le plus rigoureux qu'elle puiſſe avoir, en tant qu'elle eſt la ſcience des êtres purement ſpirituels. Ce que j'en dis ici ſera encore plus vrai, quand on la regardera dans un ſens plus étendu, comme la ſcience univerſelle qui contient les principes de toutes les autres ; car ſi chaque ſcience n'a & ne peut avoir que l'obſervation pour vrais principes, la métaphyſique de chaque ſcience ne peut conſiſter que dans les conſéquences générales qui réſultent de l'obſervation, préſentées ſous le point de vue le plus étendu qu'on puiſſe leur donner. Ainſi, duſſé-je, contre mon intention, choquer encore quelques perſonnes, dont le zele pour la métaphyſique eſt plus ardent qu'éclairé, je me garderai bien de la définir, comme elles le veulent, *la ſcience des idées* ; car que ſeroit-ce qu'une pareille ſcience ? La philoſophie, ſur quelque objet qu'elle s'exerce, eſt la ſcience des faits ou celle des chimeres. C'eſt en effet avoir d'elle une idée bien informe & bien peu juſte, que de la croire deſtinée à ſe perdre dans les abſtractions, dans les propriétés générales de l'être, & dans celles du mode & de la ſubſtance. Cette ſpéculation inutile ne conſiſte qu'à préſenter ſous une forme & un langage ſcientifiques, des propoſitions qui étant miſes en langage vulgaire, ou ne ſeroient que des vérités communes qu'on auroit honte d'étaler avec tant d'appareil, ou ſeroient pour le moins douteuſes, & par conſéquent indignes d'être érigées en principes. D'ailleurs, une telle méthode eſt non ſeulement dangereuſe, en ce qu'elle retarde par des queſtions vagues & contentieuſes le progrès de nos connoiſſances réelles, elle eſt encore contraire à la marche de l'eſprit, qui, comme nous ne ſaurions trop le redire, ne connoît les abſtractions que par l'étude des êtres particuliers. Ainſi la premiere choſe par où l'on doit commencer en bonne philoſophie, c'eſt de faire main-baſſe ſur ces longs & ennuyeux prolégomenes, ſur ces nomenclatures éternelles, ſur ces arbres & ces diviſions ſans fin ; triſtes reſtes d'une miſérable ſcholaſtique & de l'ignorante vanité de ces ſiecles ténébreux, qui dénués d'obſervations & de faits, ſe créoient un objet imaginaire de ſpéculation & de diſputes. J'en dis autant de ces queſtions auſſi inutiles que mal réſolues, ſur la nature de la philoſophie, ſur ſon exiſtence, ſur le premier principe des connoiſſances humaines, ſur l'union de la probabilité avec l'évidence, & ſur une infinité d'autres objets ſemblables.

Il eſt dans les ſciences d'autres queſtions conteſtées, moins frivoles en elles-mêmes, mais auſſi inutiles en effet, qu'on doit abſolument bannir d'un livre d'*élémens*. On peut juger ſûrement de l'inutilité abſolue

d'une queſtion ſur laquelle on ſe diviſe, lorſqu'on voit que les philoſophes ſe réuniſſent d'ailleurs ſur des propoſitions qui néanmoins au premier coup-d'œil ſembleroient tenir néceſſairement à cette queſtion. Par exemple, les *élémens* de Géométrie, de calcul, étant les mêmes pour toutes les écoles de philoſophie, il réſulte de cet accord, & que les vérités géométriques ne tiennent point aux principes conteſtés ſur la nature de l'étendue, & qu'il eſt ſur cette matiere un point commun où toutes les ſectes ſe réuniſſent; un principe vulgaire & ſimple d'où elles partent toutes ſans s'en appercevoir; principe qui s'eſt obſcurci par les diſputes, ou qu'elles ont fait négliger, mais qui n'en ſubſiſte pas moins. De même, quoique le mouvement & ſes propriétés principales ſoient l'objet de la méchanique, néanmoins la métaphyſique obſcure & contentieuſe de la nature du mouvement, eſt totalement étrangere à cette ſcience; elle ſuppoſe l'exiſtence du mouvement, tire de cette ſuppoſition une foule de vérités utiles, & laiſſe bien loin derriere elle la philoſophie ſcholaſtique s'épuiſer en vaines ſubtilités ſur le mouvement même. Zenon chercheroit encore ſi les corps ſe meuvent, tandis qu'Archimede auroit trouvé les loix de l'équilibre, Huyghens celles de la percuſſion, & Newton celles du ſyſtême du monde.

Concluons delà que le point auquel on doit s'arrêter dans la recherche des principes d'une ſcience, eſt déterminé par la nature de cette ſcience même, c'eſt-à-dire par le point de vue ſous lequel elle enviſage ſon objet; tout ce qui eſt au delà doit être regardé ou comme appartenant à une autre ſcience, ou comme une région entiérement refuſée à nos regards. J'avoue que les principes d'où nous partons en ce cas ne ſont peut-être eux-mêmes que des conſéquences fort éloignées des vrais principes qui nous ſont inconnus, & qu'ainſi ils mériteroient peut-être le nom de *concluſions* plutôt que celui de *principes*. Mais il n'eſt pas néceſſaire que ces concluſions ſoient des principes en elles-mêmes, il ſuffit qu'elles en ſoient pour nous.

Nous n'avons parlé juſqu'à préſent que des principes proprement dits, de ces vérités primitives par leſquelles on peut non ſeulement guider les autres, mais ſe guider ſoi-même dans l'étude d'une ſcience. Il eſt d'autres principes qu'on peut appeller *ſecondaires*; ils dépendent moins de la nature des choſes, que du langage: ils ont principalement lieu, lorſqu'il s'agit de communiquer ſes connoiſſances aux autres. Je veux parler des définitions, qu'on peut, à l'exemple des Mathématiciens, regarder en effet comme des principes; puiſque dans quelque eſpece d'*élémens* que ce puiſſe être, c'eſt en partie ſur elles que la plupart des propoſitions ſont appuyées. Ce nouvel objet demande quelques réflexions: l'article DÉFINITION en préſente pluſieurs; nous y ajouterons les ſuivantes.

Définir, ſuivant la force du mot, c'eſt marquer les bornes & les limites d'une choſe; ainſi *définir un mot*, c'eſt en déterminer & en circonſcrire pour ainſi dire le ſens, de maniere qu'on ne puiſſe, ni avoir de doute ſur ce ſens donné, ni l'étendre, ni le reſtreindre, ni enfin l'attribuer à aucun autre terme.

Pour établir les regles des définitions, remarquons d'abord que dans les Sciences on fait uſage de deux ſortes de termes, de termes vulgaires, & de termes ſcientifiques.

J'appelle *termes vulgaires*, ceux dont on fait uſage ailleurs que dans la ſcience dont il s'agit, c'eſt-à-dire dans le langage ordinaire, ou même dans d'autres ſciences; tels ſont par exemple les mots *eſpace*, *mouvement* en méchanique; *corps* en Géométrie; *ſon* en Muſique, & une infinité d'autres. J'appelle *termes ſcientifiques*, les mots propres & particuliers à la ſcience, qu'on a été obligé de créer pour déſigner certains objets, & qui ſont inconnus à ceux à qui la ſcience eſt tout-à-fait étrangere.

Il ſemble d'abord que les termes vulgaires n'ont pas beſoin d'être définis, puiſqu'étant, comme on le ſuppoſe, d'un uſage fréquent, l'idée qu'on attache à ces mots doit être bien déterminée & familiere à tout le monde. Mais le langage des Sciences ne ſauroit être trop précis, & celui du vulgaire eſt ſouvent vague & obſcur; on ne ſauroit donc trop s'appliquer

à fixer la ſignification des mots qu'on emploie, ne fût-ce que pour éviter toute équivoque. Or pour fixer la ſignification des mots, ou, ce qui revient au même, pour les définir, il faut d'abord examiner quelles ſont les idées ſimples que ce mot renferme; j'appelle *idée ſimple*, celle qui ne peut être décompoſée en d'autres, & par ce moyen être rendue plus facile à ſaiſir: telle eſt par exemple l'idée d'*exiſtence*, celle de *ſenſation*, & une infinité d'autres. Ceci a beſoin d'une plus ample explication.

A proprement parler, il n'y a aucune de nos idées qui ne ſoit ſimple; car quelque compoſé que ſoit un objet, l'opération par laquelle notre eſprit le conçoit comme compoſé, eſt une opération inſtantanée & unique: ainſi c'eſt par une ſeule opération ſimple que nous concevons un corps comme une ſubſtance tout-à-la-fois étendue, impénétrable, figurée, & colorée.

Ce n'eſt donc point par la nature des opérations de l'eſprit qu'on doit juger du degré de ſimplicité des idées; c'eſt la ſimplicité plus ou moins grande de l'objet qui en décide: de plus cette ſimplicité plus ou moins grande, n'eſt pas celle qui eſt déterminée par le nombre plus ou moins grand des parties de l'objet, mais par le nombre plus ou moins grand des propriétés qu'on y conſidere à la fois; ainſi quoique l'eſpace & le temps ſoient compoſés de parties, & par conſéquent ne ſoient pas des êtres ſimples, cependant l'idée que nous en avons eſt une idée ſimple, parce que toutes les parties du temps & de l'eſpace ſont abſolument ſemblables; que l'idée que nous en avons eſt abſolument la même, & qu'enfin cette idée ne peut être décompoſée, puiſqu'on ne pourroit ſimplifier l'idée de l'étendue & celle du temps ſans les anéantir: au lieu qu'en retranchant de l'idée de corps, par exemple, l'idée d'impénétrabilité, de figure, & de couleur, il reſte encore l'idée de l'étendue.

Les idées ſimples dans le ſens où nous l'entendons, peuvent ſe réduire à deux eſpeces: les unes ſont des idées abſtraites; l'abſtraction en effet n'eſt autre choſe que l'opération par laquelle nous conſidérons dans un objet une propriété particuliere, ſans faire attention à celles qui ſe joignent à celle-là pour conſtituer l'eſſence de l'objet. La ſeconde eſpece d'idées ſimples eſt renfermée dans les idées primitives que nous acquérons par nos ſenſations, comme celles des couleurs particulieres, du froid, du chaud, & pluſieurs autres ſemblables; auſſi n'y a-t-il point de circonlocution plus propre à faire entendre ces choſes, que le terme unique qui les exprime.

Quand on a trouvé toutes les idées ſimples qu'un mot renferme, on le définira en préſentant ces idées d'une maniere auſſi claire, auſſi courte, & auſſi préciſe qu'il ſera poſſible. Il ſuit de ces principes, que tout mot vulgaire qui ne renfermera qu'une idée ſimple, ne peut & ne doit pas être défini dans quelque ſcience que ce puiſſe être, puiſqu'une définition ne pourroit en mieux faire connoître le ſens. A l'égard des termes vulgaires qui renferment pluſieurs idées ſimples, fuſſent-ils d'un uſage très-commun, il eſt bon de les définir, pour développer parfaitement les idées ſimples qu'ils renferment.

Ainſi dans la Méchanique ou ſcience du mouvement des corps, on ne doit définir ni l'eſpace ni le temps, parce que ces mots ne renferment qu'une idée ſimple; mais on peut & on doit même définir le mouvement, quoique la notion en ſoit aſſez familiere à tout le monde, parce que l'idée de mouvement eſt une idée complexe qui en renferme deux ſimples, celle de l'eſpace parcouru, & celle du temps employé à le parcourir. Il ſuit encore des mêmes principes, que les idées ſimples qui entrent dans une définition doivent être tellement diſtinctes l'une de l'autre, qu'on ne puiſſe en retrancher aucune. Ainſi dans la définition ordinaire du triangle rectiligne, on fait entrer mal-à-propos les trois côtés & les trois angles; il ſuffit d'y faire entrer les trois côtés, parce qu'une figure renfermée par trois lignes droites a néceſſairement trois angles. C'eſt à quoi on ne ſauroit faire trop d'attention, pour ne pas multiplier ſans néceſſité les mots non plus que les êtres, & pour ne pas faire regarder comme deux idées diſtinctes, ce qui n'eſt individuellement que la même.

On peut donc dire non ſeulement qu'une

définition doit être courte, mais que plus elle ſera courte, plus elle ſera claire; car la briéveté conſiſte à n'employer que les idées néceſſaires, & à les diſpoſer dans l'ordre le plus naturel. On n'eſt ſouvent obſcur, que parce qu'on eſt trop long: l'obſcurité vient principalement de ce que les idées ne ſont pas bien diſtinguées les unes des autres, & ne ſont pas miſes à leur place. Enfin la briéveté étant néceſſaire dans les définitions, on peut & on doit même y employer des termes qui renferment des idées complexes, pourvu que ces termes aient été définis auparavant, & qu'on ait par conſéquent développé les idées ſimples qu'ils contiennent. Ainſi on peut dire qu'un triangle rectiligne eſt une figure terminée par trois lignes droites, pourvu qu'on ait défini auparavant ce qu'on entend par *figure*, c'eſt-à-dire un eſpace terminé entiérement par des lignes: ce qui renferme trois idées, celle d'étendue, celle de bornes, & celle de bornes en tout ſens.

Telles ſont les regles générales d'une définition; telle eſt l'idée qu'on doit s'en faire, & ſuivant laquelle une définition n'eſt autre choſe que le développement des idées ſimples qu'un mot renferme. Il eſt fort inutile après cela d'examiner ſi les définitions ſont de nom ou de choſe, c'eſt-à-dire ſi elles ſont ſimplement l'explication de ce qu'on entend par un mot, ou ſi elles expliquent la nature de l'objet indiqué par ce mot. En effet, qu'eſt-ce que la nature d'une choſe? En quoi conſiſte-t-elle proprement, & la connoiſſons-nous? Si on veut répondre clairement à ces queſtions, on verra combien la diſtinction dont il s'agit eſt futile & abſurde: car étant ignorans comme nous le ſommes ſur ce que les êtres ſont en eux-mêmes, la connoiſſance de la nature d'une choſe (du moins par rapport à nous) ne peut conſiſter que dans la notion claire & décompoſée, non des principes réels & abſolus de cette choſe, mais de ceux qu'elle nous paroît renfermer. Toute définition ne peut être enviſagée que ſous ce dernier point de vue: dans ce cas elle ſera plus qu'une ſimple définition de nom, puiſqu'elle ne ſe bornera pas à expliquer le ſens d'un mot, mais qu'elle en décompoſera l'objet; & elle ſera moins auſſi qu'une définition de choſe, puiſque la vraie nature de l'objet, quoiqu'ainſi décompoſé, pourra toujours reſter inconnue.

Voilà ce qui concerne la définition des termes vulgaires. Mais une ſcience ne ſe borne pas à ces termes, elle eſt forcée d'en avoir de particuliers; ſoit pour abréger le diſcours & contribuer ainſi à la clarté, en exprimant par un ſeul mot ce qui auroit beſoin d'être exprimé par une phraſe entiere; ſoit pour déſigner des objets peu connus ſur leſquels elle s'exerce, & que ſouvent elle ſe produit à elle-même par des combinaiſons ſingulieres & nouvelles. Ces mots ont beſoin d'être définis, c'eſt-à-dire ſimplement expliqués par d'autres termes plus vulgaires & plus ſimples; & la ſeule regle de ces définitions, c'eſt de n'y employer aucun terme qui ait beſoin lui-même d'être expliqué, c'eſt-à-dire qui ne ſoit ou clair de lui-même, ou déja expliqué auparavant.

Les termes ſcientifiques n'étant inventés que pour la néceſſité, il eſt clair que l'on ne doit pas au haſard charger une ſcience de termes particuliers. Il ſeroit donc à ſouhaiter qu'on abolît ces termes ſcientifiques & pour ainſi dire barbares, qui ne ſervent qu'à en impoſer; qu'en Géométrie, par exemple, on dît ſimplement *propoſition* au lieu de *théorême*, *conſéquence* au lieu de *corollaire*, *remarque* au lieu de *ſcholie*, & ainſi des autres. La plupart des mots de nos Sciences ſont tirés des langues ſavantes, où ils étoient intelligibles au peuple même, parce qu'ils n'étoient ſouvent que des termes vulgaires, ou dérivés de ces termes: pourquoi ne pas leur conſerver cet avantage?

Les mots nouveaux, inutiles, bizarres, ou tirés de trop loin, ſont preſque auſſi ridicules en matiere de ſcience, qu'en matiere de goût. On ne ſauroit, comme nous l'avons déja dit ailleurs, rendre la langue de chaque ſcience trop ſimple, & pour ainſi dire trop populaire; non ſeulement c'eſt un moyen d'en faciliter l'étude, c'eſt ôter encore un prétexte de la décrier au peuple, qui s'imagine ou qui voudroit ſe perſuader que la langue particuliere d'une ſcience en fait tout le mérite; que c'eſt une eſpece de rempart inventé pour en défendre

les approches : les ignorans reſſemblent en cela à ces généraux malheureux ou malhabiles, qui ne pouvant forcer une place, ſe vengent en inſultant les dehors.

Au reſte ce que je propoſe ici, a plutôt pour objet les mots abſolument nouveaux que le progrès naturel d'une ſcience oblige à faire, que les mots qui y ſont déja conſacrés, ſur-tout lorſque ces mots ne pourroient être facilement changés en d'autres plus intelligibles. Il eſt dans les choſes d'uſage, des limites où le philoſophe s'arrête; il ne veut ni les réformer, ni s'y ſoumettre en tout, parce qu'il n'eſt ni tyran ni eſclave.

Les regles que nous venons de donner, concernent les *élémens* en général pris dans le premier ſens. A l'égard des *élémens* pris dans le ſecond ſens, ils ne different des autres qu'en ce qu'ils contiendront néceſſairement moins de propoſitions primitives, & qu'ils pourront contenir plus de conſéquences particulieres. Les regles de ces deux *élémens* ſont d'ailleurs parfaitement ſemblables; car les *élémens* pris dans le premier ſens étant une fois traités, l'ordre des propoſitions élémentaires & primitives y ſera réglé par le degré de ſimplicité ou de multiplicité, ſous lequel on enviſagera l'objet. Les propoſitions qui enviſagent les parties les plus ſimples de l'objet, ſe trouveront donc placées les premieres; & ces propoſitions en y joignant ou en omettant leurs conſéquences, doivent former les *élémens* de la ſeconde eſpece. Ainſi le nombre des propoſitions primitives de cette ſeconde eſpece d'*élémens*, doit être déterminé par l'étendue plus ou moins grande de la ſcience que l'on embraſſe, & le nombre des conſéquences ſera déterminé par le détail plus ou moins grand dans lequel on embraſſe cette partie.

On peut propoſer pluſieurs queſtions ſur la maniere de traiter les *élémens* d'une ſcience.

En premier lieu, doit-on ſuivre, en traitant les *élémens*, l'ordre qu'ont ſuivi les inventeurs? Il eſt d'abord évident qu'il ne s'agit point ici de l'ordre que les inventeurs ont pour l'ordinaire réellement ſuivi, & qui étoit ſans regle & quelquefois ſans objet, mais de celui qu'ils auroient pu ſuivre en procédant avec méthode. On ne peut douter que cet ordre ne ſoit en général le plus avantageux à ſuivre; parce qu'il eſt le plus conforme à la marche de l'eſprit, qu'il éclaire en inſtruiſant, qu'il met ſur la voie pour aller plus loin, & qu'il fait pour ainſi dire preſſentir à chaque pas celui qui doit le ſuivre : c'eſt ce qu'on appelle autrement la *méthode analytique*, qui procede des idées compoſées aux idées abſtraites, qui remonte des conſéquences connues aux principes inconnus, & qui en généraliſant celles-là, parvient à découvrir ceux-ci; mais il faut que cette méthode réuniſſe encore la ſimplicité & la clarté, qui ſont les qualités les plus eſſentielles que doivent avoir les *élémens* d'une ſcience. Il faut bien ſe garder ſur-tout, ſous prétexte de ſuivre la méthode des inventeurs, de ſuppoſer comme vraies des propoſitions qui ont beſoin d'être prouvées, ſous prétexte que les inventeurs, par la force de leur génie, ont dû appercevoir d'un coup-d'œil & comme *à vue d'oiſeau* la vérité de ces propoſitions. On ne ſauroit traiter trop exactement les Sciences, ſur-tout celles qui s'appellent particuliérement *exactes*.

La méthode analytique peut ſur-tout être employée dans les ſciences dont l'objet n'eſt pas hors de nous, & dont le progrès dépend uniquement de la méditation; parce que tous les matériaux de la ſcience étant pour ainſi dire au dedans de nous, l'analyſe eſt la vraie maniere & la plus ſimple d'employer ces matériaux. Mais dans les ſciences dont les objets nous ſont extérieurs, la méthode ſynthétique, celle qui deſcend des principes aux conſéquences, des idées abſtraites aux compoſées, peut ſouvent être employée avec ſuccès & avec plus de ſimplicité que l'autre; d'ailleurs, les faits ſont eux-mêmes en ce cas les vrais principes. En général la méthode analytique eſt plus propre à trouver les vérités, ou à faire connoître comment on les a trouvées. La méthode ſynthétique eſt plus propre à expliquer & à faire entendre les vérités trouvées : l'une apprend à lutter contre les difficultés, en remontant à la ſource; l'autre place l'eſprit à cette ſource même, d'où il n'a plus qu'à ſuivre un cours facile. *Voyez* ANALYSE, SYNTHESE.

On demande en second lieu, laquelle des deux qualités doit être préférée dans des *élémens*, de la facilité, ou de la rigueur exacte. Je réponds que cette question suppose une chose fausse; elle suppose que la rigueur exacte puisse exister sans la facilité, & c'est le contraire; plus une déduction est rigoureuse, plus elle est facile à entendre: car la rigueur consiste à réduire tout aux principes les plus simples. D'où il s'ensuit encore que la rigueur proprement dite entraîne nécessairement la méthode la plus naturelle & la plus directe. Plus les principes seront disposés dans l'ordre convenable, plus la déduction sera rigoureuse; ce n'est pas qu'absolument elle ne pût l'être si on suivoit une méthode plus composée, comme a fait Euclide dans ses *élémens*: mais alors l'embarras de la marche feroit aisément sentir que cette rigueur précaire & forcée ne seroit qu'improprement telle.

Nous n'en dirons pas davantage ici sur les regles qu'on doit observer en général, pour bien traiter les *élémens* d'une science. La meilleure maniere de faire connoître ces regles, c'est de les appliquer aux différentes sciences; & c'est ce que nous nous proposons d'exécuter dans les différens articles de cet ouvrage. A l'égard des *élémens* des Belles-Lettres, ils sont appuyés sur les principes du goût. *Voy.* Gout. Ces *élémens*, semblables en plusieurs choses aux *élémens* des Sciences, ont été faits après coup sur l'observation des différentes choses qui ont paru affecter agréablement les hommes. On trouvera de même à l'*article* Histoire, ce que nous pensons des *élémens* de l'histoire en général. *Voyez aussi* College.

Nous dirons seulement ici que toutes nos connoissances peuvent se réduire à trois especes; l'Histoire, les Arts tant libéraux que méchaniques, & les Sciences proprement dites, qui ont pour objet les matieres de pur raisonnement; & que ces trois especes peuvent être réduites à une seule, à celle des Sciences proprement dites. Car, 1°. l'Histoire est ou de la nature, ou des pensées des hommes, ou de leurs actions. L'histoire de la nature, objet de la méditation du philosophe, rentre dans la classe des sciences; il en est de même de l'histoire des pensées des hommes, sur-tout si on ne comprend sous ce nom que celles qui ont été vraiment lumineuses & utiles, & qui sont aussi les seules qu'on doive présenter à ses lecteurs dans un livre d'*élémens*. A l'égard de l'histoire des rois, des conquérans, & des peuples, en un mot des événemens qui ont changé ou troublé la terre, elle ne peut être l'objet du philosophe qu'autant qu'elle ne se borne pas aux faits seuls; cette connoissance stérile, ouvrage des yeux & de la mémoire, n'est qu'une connoissance de pure convention quand on la renferme dans ses étroites limites; mais entre les mains de l'homme qui sait penser elle peut devenir la premiere de toutes. Le sage étudie l'univers moral comme le physique, avec cette patience, cette circonspection, ce silence de préjugés qui augmente les connoissances en les rendant utiles; il suit les hommes dans leurs passions comme la nature dans ses procédés; il observe, il rapproche, il compare, il joint ses propres observations à celles des siecles précédens, pour tirer de ce tout les principes qui doivent l'éclairer dans ses recherches ou le guider dans ses actions: d'après cette idée, il n'envisage l'Histoire que comme un recueil d'expériences morales faites sur le genre humain, recueil qui seroit sans doute beaucoup plus complet s'il n'eût été fait que par des philosophes, mais qui, tout informe qu'il est, renferme encore les plus grandes leçons de conduite, comme le recueil des observations médicinales de tous les âges, malgré tout ce qui lui manque & qui lui manquera peut-être toujours, forme néanmoins la partie la plus importante & la plus réelle de l'art de guérir. L'Histoire appartient donc à la classe des Sciences, quant à la maniere de l'étudier & de se la rendre utile, c'est-à-dire quant à la partie philosophique.

2°. Il en est de même des Arts tant méchaniques que libéraux: dans les uns & les autres ce qui concerne les détails est uniquement l'objet de l'artiste; mais d'un côté les principes fondamentaux des Arts méchaniques sont fondés sur les connoissances mathématiques & physiques des hommes, c'est-à-dire sur les deux branches les plus considérables de la Philosophie;

de l'autre, les Arts libéraux ont pour baſe l'étude fine & délicate de nos ſenſations. Cette métaphyſique ſubtile & profonde qui a pour objet les matieres de goût, ſait y diſtinguer les principes abſolument généraux & communs à tous les hommes, d'avec ceux qui ſont modifiés par le caractere, le génie, le degré de ſenſibilité des nations ou des individus; elle démêle par ce moyen le beau eſſentiel & univerſel, s'il en eſt un, d'avec le beau plus ou moins arbitraire & plus ou moins convenu : également éloignée & d'une déciſion trop vague & d'une diſcuſſion trop ſcrupuleuſe, elle ne pouſſe l'analyſe du ſentiment que juſqu'où elle doit aller, & ne la reſſerre point non plus trop en deça du champ qu'elle peut ſe permettre. En comparant les impreſſions & les affections de notre ame, comme le métaphyſicien ordinaire compare les idées purement ſpéculatives, elle tire de cet examen des regles pour rappeller ces impreſſions à une ſource commune, & pour les juger par l'analogie qu'elles ont entr'elles; mais elle s'abſtient ou de les juger en elles-mêmes, ou de vouloir apprécier les impreſſions originaires & primitives par les principes d'une philoſophie auſſi obſcure pour nous que la ſtructure de nos organes, ou de vouloir enfin faire adopter ſes regles par ceux qui ont reçu, ſoit de la nature ſoit de l'habitude, une autre façon de ſentir. Ce que nous diſons ici du goût dans les Arts libéraux, s'applique de ſoi-même à cette partie des Sciences qu'on appelle *Belles-Lettres*. C'eſt ainſi que les *élémens* de toutes nos connoiſſances ſont renfermés dans ceux d'une philoſophie bien entendue. *Voyez* PHILOSOPHIE.

Nous n'ajouterons plus qu'un mot ſur la maniere d'étudier quelques ſortes d'*élémens* que ce puiſſe être, en ſuppoſant ces *élémens* bien faits. Ce n'eſt point avec le ſecours d'un maître qu'on peut remplir cet objet, mais avec beaucoup de méditation & de travail. Savoir des *élémens*, ce n'eſt pas ſeulement connoître ce qu'ils contiennent, c'eſt en connoître l'uſage, les applications & les conſéquences; c'eſt pénétrer dans le génie de l'inventeur, c'eſt ſe mettre en état d'aller plus loin que lui, & voilà ce qu'on ne fait bien qu'à force d'étude & d'exercice : voilà pourquoi on ne ſaura jamais parfaitement que ce qu'on a appris ſoi-même. Peut-être feroit-on bien par cette raiſon, d'indiquer en deux mots dans des *élémens* l'uſage & les conſéquences des propoſitions démontrées. Ce ſeroit pour les commençans un ſujet d'exercer leur eſprit en cherchant la démonſtration de ces conſéquences, & en faiſant diſparoître les vuides qu'on leur auroit laiſſés à remplir. Le propre d'un bon livre d'*élémens* eſt de laiſſer beaucoup à penſer.

On doit être en état de juger maintenant ſi des *élémens* complets des Sciences, peuvent être l'ouvrage d'un homme ſeul : & comment pourroient-ils l'être, puiſqu'ils ſuppoſent une connoiſſance univerſelle & approfondie de tous les objets qui occupent les hommes? Je dis *une connoiſſance approfondie*, car il ne faut pas s'imaginer que pour avoir effleuré les principes d'une ſcience, on ſoit en état de les enſeigner. C'eſt à ce préjugé, fruit de la vanité & de l'ignorance, qu'on doit attribuer l'extrême diſette où nous ſommes de bons livres élémentaires, & la foule de mauvais dont nous ſommes chaque jour inondés. L'éleve à peine ſorti des premiers ſentiers; encore frappé des difficultés qu'il a éprouvées, & que ſouvent même il n'a ſurmontées qu'en partie, entreprend de les faire connoître & ſurmonter aux autres; cenſeur & plagiaire tout enſemble de ceux qui l'ont précédé, il copie, transforme, étend, renverſe, reſſerre, obſcurcit, prend ſes idées informes & confuſes pour des idées claires, & l'envie qu'il a eue d'être auteur pour le deſir d'être utile. On pourroit le comparer à un homme qui ayant parcouru un labyrinthe à tâtons & les yeux bandés, croiroit pouvoir en donner le plan & en développer les détours. D'un autre côté, les maîtres de l'art, qui par une étude longue & aſſidue en ont vaincu les difficultés & connu les fineſſes, dédaignent de revenir ſur leurs pas pour faciliter aux autres le chemin qu'ils ont eu tant de peine à ſuivre : peut-être encore frappés de la multitude & de la nature des obſtacles qu'ils ont ſurmontés, redoutent-ils le travail qui ſeroit néceſſaire pour les applanir, & qui ſeroit trop peu ſenti pour qu'on pût leur en tenir

compte. Uniquement occupés de faire de nouveaux progrès dans l'art, pour s'élever, s'il leur eſt poſſible, au deſſus de leurs prédéceſſeurs ou de leurs contemporains, & plus jaloux de l'admiration que de la reconnoiſſance publique, ils ne penſent qu'à découvrir & à jouir, & préferent la gloire d'augmenter l'édifice au ſoin d'en éclairer l'entrée. Ils penſent que celui qui apportera comme eux dans l'étude des Sciences, un génie vraiment propre à les approfondir, n'aura pas beſoin d'autres *élémens* que de ceux qui les ont guidés eux-mêmes; que la nature & les réflexions ſuppléeront infailliblement pour lui à ce qui manque aux livres, & qu'il eſt inutile de faciliter aux autres des connoiſſances qu'ils ne pourront jamais ſe rendre vraiment propres, parce qu'ils ſont tout au plus en état de les recevoir ſans y rien mettre du leur. Un peu plus de réflexion eût fait ſentir combien cette maniere de penſer eſt nuiſible au progrès & à la gloire des Sciences; à leur progrès, parce qu'en facilitant aux génies heureux l'étude de ce qui eſt connu, on les met en état d'y ajouter davantage & plus promptement; à leur gloire, parce qu'en les mettant à la portée d'un plus grand nombre de perſonnes, on ſe procure un plus grand nombre de juges éclairés. Tel eſt l'avantage que produiroient de bons *élémens* des Sciences, *élémens* qui ne peuvent être l'ouvrage que d'une main fort habile & fort exercée. En effet, ſi on n'eſt pas parfaitement inſtruit des vérités de détail qu'une Science renferme; ſi par un fréquent uſage on n'a pas apperçu la dépendance mutuelle de ces vérités, comment diſtinguera-t-on parmi elles les propoſitions fondamentales dont elles dérivent, l'analogie ou la différence de ces propoſitions fondamentales, l'ordre qu'elles doivent obſerver entr'elles, & ſur-tout les principes au delà deſquels on ne doit pas remonter? C'eſt ainſi qu'un chymiſte ne parvient à connoître les mixtes qu'après des analyſes & des combinaiſons fréquentes & variées. La comparaiſon eſt d'autant plus juſte, que ces analyſes apprennent au chymiſte non ſeulement quels ſont les principes dans leſquels un corps ſe réſout, mais encore, ce qui n'eſt pas moins important, les bornes au delà deſquelles il ne peut ſe réſoudre, & qu'une expérience longue & réitérée peut ſeule faire connoître.

Des *élémens* bien faits, ſuivant le plan que nous avons expoſé, & par des écrivains capables d'exécuter ce plan, auroient une double utilité: ils mettroient les bons eſprits ſur la voie des découvertes à faire, en leur préſentant les découvertes déja faites; de plus ils mettroient chacun plus à portée de diſtinguer les vraies découvertes d'avec les fauſſes; car tout ce qui ne pourroit point être ajouté aux *élémens* d'une Science comme par forme de ſupplément, ne ſeroit point digne du nom de *découverte*. Voyez *ce mot*. (*O*)

Après avoir expoſé ce qui concerne les *élémens* des Sciences en général, nous allons maintenant dire un mot des *élémens* de Mathématiques & de Phyſique, en indiquant, pour répondre à l'objet de cet ouvrage, les principaux livres où ils ſont traités.

Les *élémens* des Mathématiques ont été expliqués dans des cours & des ſyſtêmes qu'ont donné différens auteurs. *Voyez* COURS.

Le premier ouvrage de cette eſpece eſt celui de Hérigone, publié en latin & en françois l'an 1664, en dix volumes. Cet auteur y a renfermé les *élémens* d'Euclide, les *données* du même, *&c.* avec les *élémens* d'Arithmétique, d'Algebre, de Trigonométrie, d'Architecture, de Géographie, de Navigation, d'Optique, des Sphériques, d'Aſtronomie, de Muſique, de Perſpective, *&c.* Cet ouvrage a cela de remarquable, que l'auteur y emploie par-tout une eſpece de caractere univerſel, de maniere que, ſans ſe ſervir abſolument d'aucun langage, on peut en entendre toutes les démonſtrations, pourvu que l'on ſe ſouvienne ſeulement des caracteres qui y ſont employés. *Voyez* CARACTERE.

Depuis Hérigone, d'autres auteurs ont expliqué les *élémens* de différentes parties de Mathématiques, particuliérement le jéſuite Schott dans ſon *curſus mathematicus*, publié en 1674; Jonas Moore, dans ſon *nouveau Syſtême de Mathématiques*, imprimé en anglois en 1681;

Dechales

Dechales dans ſon *curſus Mathématicus*, qui parut en 1674 ; Ozanam dans ſon *cours des Mathématiques*, publié en 1699 : mais perſonne n'a donné de cours de Mathématiques plus étendu ni plus approfondi que M. Wolf ; ſon ouvrage a été publié ſous le titre de *elementa matheſeos univerſæ*, en deux volumes *in*-4°. dont le premier parut en 1713, & le ſecond en 1715 : depuis il y a eu une édition de Geneve en 1733, en cinq volumes *in*-4°. : en général cet ouvrage fait honneur à ſon auteur, quoiqu'il ne ſoit pas exempt de fautes, mais c'eſt le meilleur ou le moins mauvais que nous ayions juſqu'ici.

Les *élémens* d'Euclide ſont le premier, & ſelon pluſieurs perſonnes, le meilleur livre d'*élémens* de Géométrie. On a fait un grand nombre d'éditions & de commentaires ſur les quinze livres des *élémens* de cet auteur. Oronce Finé eſt le premier qui a publié, en 1536, les ſix premiers livres de ces *élémens* avec des notes pour expliquer le ſens d'Euclide. Peletier fit la même choſe en 1557. Nic. Tartaglia fit un commentaire vers ce même temps ſur les quinze livres entiers ; il y ajouta même quelque choſe de lui.

Dechales, Hérigone, & d'autres, ont pareillement travaillé beaucoup ſur les *élémens* d'Euclide, ainſi que Barrow, recommandable ſur-tout par la préciſion & la rigueur de ſes démonſtrations. Mais comme les quinze livres entiers ne paroiſſent pas néceſſaires, principalement aux jeunes Mathématiciens, quelques auteurs ſe ſont appliqués ſeulement à bien éclaircir les ſix premiers livres, avec l'onzieme & le douzieme tout au plus. On ne finiroit pas, ſi l'on vouloit rapporter les différentes éditions qu'on en a faites : celles qui paſſent pour les meilleures, ſont une édition françoiſe de Dechales & une latine d'André Tacquet : celle de Dechales, qu'on eſtime le plus, a été faite à Paris en 1709 par Ozanam : & la meilleure de Tacquet eſt une édition de Cambridge faite en 1703 par Whiſton.

Quelques auteurs ont réduit en ſyllogiſmes toutes les démonſtrations d'Euclide, pour faire voir comment l'on s'éleve, par une chaîne de raiſonnemens, à une démonſtration complete. Pierre Ramus n'approuva pas l'ordre d'Euclide, comme il le paroît par ſon diſcours ſur les quinze livres de cet auteur ; c'eſt ce qui le détermina à compiler vingt-trois nouveaux livres d'*élémens*, ſuivant la méthode ſcholaſtique, mais ſans ſuccès. Arnaud, en 1667 ; Gaſton Pardiés, Jéſuite, en 1680 ; le P. Lamy, en 1685 ; Poliniere, en 1704 ; & depuis 20 ans M. Rivard, ont publié le fonds de la doctrine d'Euclide, ſuivant une nouvelle méthode particuliere à chacun d'eux.

Il y a quelques années que M. Clairaut, de l'académie des Sciences de Paris, publia une Géométrie où les propoſitions ne paroiſſent qu'à meſure qu'elles ſont occaſionées par les beſoins des hommes qui les ont découvertes : cette méthode eſt très-lumineuſe, & n'a point la ſéchereſſe des précédentes ; mais, outre que l'auteur y ſuppoſe quelquefois ſans démonſtration ce qui à la rigueur pourroit en avoir beſoin, les propoſitions, ainſi que dans toutes les autres méthodes, n'y ſont point déduites immédiatement les unes des autres, & forment plutôt un aſſemblage qu'un édifice de propoſitions ; cependant une chaîne non interrompue de vérités, ſeroit le ſyſtême le plus naturel & le plus commode, en même temps qu'elle offriroit à l'eſprit l'agréable ſpectacle de générations en ligne directe ; or c'eſt ce que l'on a exécuté dans les inſtitutions de Géométrie, imprimées à Paris en 1746, chez de Bure l'ainé. Toutes les propoſitions de cet ouvrage ſont déduites immédiatement les unes des autres ; & donnent occaſion à la réſolution d'un fort grand nombre de problêmes curieux & utiles, ainſi qu'à des réflexions ſur les développemens de l'eſprit humain ; ce qui répand quelque agrément ſur une matiere qui ne comporte par-elle même que trop de ſéchereſſe. Moyennant cet appas ou cet artifice, la Géométrie élémentaire a été miſe à la portée de la plus tendre enfance, ainſi que l'expérience l'a démontré, & le démontre tous les jours. On deſireroit que M. Clairaut, dans les excellens *élémens* d'Algebre qu'il a publiés, eût mis les

opérations du calcul plus à portée des commençans. *Voyez* ALGEBRE.

Sur les *élémens* des différentes parties des Mathématiques, *voyez* ALGEBRE, DIFFÉRENTIEL, INTÉGRAL, MÉCHANIQUE, OPTIQUE, ASTRONOMIE, *&c.*

Les meilleurs *élémens* de Phyſique ſont l'eſſai de Phyſique de Muſſchenbroeck, les *élémens* de s'Graveſande, les leçons de Phyſique de M. l'abbé Nollet, & pluſieurs autres. *Voyez* PHYSIQUE. (*E*)

ELÉMENS, (*Géomét. tranſ.*) On appelle ainſi dans la Géométrie ſublime, les parties infiniment petites ou différentielles d'une ligne droite, d'une courbe, d'une ſurface, d'un ſolide. Ainſi (*Pl. d'anal. fig. 18.*) le petit eſpace *P M m p*, formé par les deux ordonnées infiniment proches *P M*, *m p*: & par l'arc *M m* de la courbe, eſt l'*élément* de l'eſpace *A P M*; *P p* eſt l'*élément* de l'abſciſſe; *M m*, celui de la courbe, *&c.* *Voyez* DIFFÉRENTIEL, FLUXIONS, INDIVISIBLES, INTÉGRAL, INFINI, *&c.* (*O*)

ELÉMENS, *en Aſtronomie.* Les Aſtronomes entendent communément par ce mot les principaux réſultats des obſervations aſtronomiques, & généralement tous les nombres eſſentiels qu'ils emploient à la conſtruction des tables du mouvement des planetes. Ainſi les *élémens* de la théorie du ſoleil, ou plutôt de la terre, ſont ſon mouvement moyen, ſon excentricité, & le mouvement de ſon aphélie. Les *élémens* de la théorie de la lune ſont ſon mouvement moyen, celui de ſon nœud & de ſon apogée, ſon excentricité, l'inclinaiſon moyenne de ſon orbite à l'écliptique. *Voyez* ÉPOQUE, MOUVEMENT MOYEN, EXCENTRICITÉ, *&c.* (*O*)

ELÉMENS, ſ. m. pl. On appelle ainſi *en Phyſique* les parties primitives des corps. Les anciens, comme tout le monde ſait, admettoient quatre *élémens* ou corps primitifs dont ils ſuppoſoient les autres formés, l'air, le feu, l'eau, la terre; & cette opinion, quoique abandonnée depuis, n'étoit pas ſi déraiſonnable, car il n'y a guere de mixtes dans leſquels la Chymie ne trouve ces quatre corps, ou du moins quelques-uns d'eux. Deſcartes eſt venu, qui à ces quatre *élémens* en a ſubſtitué trois autres, uniquement tirés de ſon imagination, la matiere ſubtile ou du premier *élément*, la matiere *globuleuſe* ou du ſecond, & la matiere *rameuſe* ou du troiſieme. *Voyez* CARTÉSIANISME, ETHER, MATIERE SUBTILE, GLOBULES, *&c.* Aujourd'hui les Philoſophes ſages reconnoiſſent, 1°. qu'on ignore abſolument en quoi conſiſtent les *élémens* des corps. *Voyez* CONFIGURATION, CORPS, MATIERE, CORPUSCULE, *&c.* 2°. Qu'on ignore encore, à plus forte raiſon, ſi les *élémens* des corps ſont tous ſemblables, & ſi les corps different entr'eux par la différente nature de leurs *élémens*, ou ſeulement par leur différente diſpoſition. 3°. Qu'il y a apparence que les *élémens* ou particules primitives des corps ſont durs par eux-mêmes. *Voyez* DURETÉ. On ſera peut-être étonné de la briéveté de cet article: mais nos connoiſſances ſur ce qui en fait l'objet ſont encore plus courtes. (*O*)

ELÉMENT *ou* PREMIER PRINCIPE, (*Chymie.*) *Voyez* PRINCIPE.

ELEMENT, (*Médec. Phyſiol. Pathol.*) ce terme eſt employé dans la théorie de la Médecine pour déſigner les premiers principes de la ſtructure du corps humain. *Voyez* FIBRE, NUTRITION. (*d*)

ELEMENTAIRE, , adj (*Philoſophie.*) ſe dit de ce qui ſe rapporte aux élémens. *Voyez* ELEMENT. Ainſi les élémens d'un corps ſe nomment auſſi les *particules élémentaires* de ce corps.

Tout l'eſpace qui eſt compris dans l'orbite de la Lune, étoit appellé par les anciens la *région élémentaire*, parce que c'étoit ſelon eux le ſiege ou la ſphere des quatre élémens vulgaires. C'eſt par la même raiſon que de prétendus philoſophes ont appellé *peuple élémentaire* une eſpece d'êtres imaginaires qu'ils ont cru ou ſuppoſé habiter les quatre élémens des anciens, *&c.* En voilà aſſez & trop ſur ces ſottiſes. Sur l'*air* & le *feu élémentaire*, *voyez* AIR & FEU.

ELEMENTAIRE ſe dit auſſi, en parlant d'une ſcience, de la partie de cette ſcience qui en renferme les élémens. Ainſi on dit la *Géométrie élémentaire* pour les *élémens de Géométrie*, la *Méchanique élémentaire* pour les *élémens de Méchanique*, &c. (*O*)

ELEMI, (*Hiſt. nat. des Drogues.*) réſine étrangere qui s'enflamme aiſément, & qui ſe diſſout dans l'huile. On diſtingue deux ſortes d'*élémi*, 1°. le vrai *élémi* ou celui d'Ethiopie & de l'Arabie heureuſe, 2°. l'*élémi* d'Amérique.

Le vrai *élémi* eſt une réſine jaunâtre, ou d'un blanc noirâtre, ſolide extérieurement, quoiqu'il ne ſoit pas entiérement ſec, mou & gluant intérieurement, formé en morceaux cylindriques qui brûlent lorſqu'on les met ſur le feu; ſon odeur forte n'eſt pas déſagréable, elle approche de celle du fenouil. Ces morceaux cylindriques ſont ordinairement enveloppés de grandes feuilles de roſeau ou de palmier. Nous n'avons encore rien de certain ſur l'arbre dont cette réſine découle, & même on la trouve aujourd'hui très-rarement dans les boutiques : on eſt trop heureux de rencontrer l'*élémi* pur d'Amérique.

Celui-ci eſt une eſpece de réſine quelquefois blanchâtre, quelquefois verdâtre ou jaunâtre, tranſparente, approchant de la réſine du pin, de conſiſtance tantôt plus molle, tantôt plus ſeche, d'une odeur réſineuſe, déſagréable. On l'eſtime quand il eſt récent, tranſparent, un peu verd, gras, gluant, odoriférant. Il nous vient du Bréſil, de la nouvelle Eſpagne & des îles d'Amérique : on l'apporte en pains de deux à trois livres; & parce qu'ils ſont enveloppés dans des feuilles de cannes, on lui donne communément le nom de *gomme élémi en roſeaux*. L'arbre qui fournit cette réſine s'appelle *icicariba*. *Voyez* ICICARIBA.

On vend pour de l'*élémi* naturel, celui qui, à cauſe de ſa ſaleté, a été fondu & recuit au feu, & c'eſt peut-être là la moindre des tromperies. On contrefait aſſez communément cette réſine avec du galipot lavé dans de l'huile commune d'aſpic. On fait auſſi paſſer des gommes communes & quelques eſpeces de poix-réſines jaunâtres, blanchâtres, griſes, pour l'*élémi* d'Amérique. Les connoiſſeurs les diſtinguent par l'odeur & la couleur; mais ſi la choſe en valoit la peine dans la pratique, la meilleure connoiſſance pour un acquéreur ſeroit celle d'un bon droguiſte. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ÉLÉMI RÉSINE, (*Pharm. mat. Méd.*) La réſine *élémi* eſt plus connue dans les boutiques ſous le nom de *gomme* que ſous celui de *réſine*; cependant comme c'eſt abſolument une réſine, nous l'appellerons ainſi, & en cela nous ſuivons M. Geoffroy, qui lui donne ce nom dans ſa matiere médicale.

La *réſine élémi* s'emploie rarement ſeule; mais elle entre dans beaucoup de préparations officinales externes; c'eſt elle qui fait la baſe du baume d'Arceus, auquel on donne quelquefois le nom d'*onguent élémi*. *Voyez* BAUME *d'Arceus*.

Si on diſtille par la retorte la *réſine élémi*, on en retire tout ce que donnent ordinairement les réſines, c'eſt-à-dire, du flegme acide, une huile aſſez limpide dans le commencement, & qui s'épaiſſit de plus en plus vers la fin de l'opération; il ne reſte dans la cornue qu'une petite quantité de *caput mortuum*, ſur-tout ſi l'*élémi* étoit pur.

La *réſine élémi* appliquée extérieurement paſſe pour réſoudre les tumeurs, déterger les ulceres, & pour être un très-bon digeſtif; mais, comme nous l'avons dit, on ne l'emploie point ſeule.

On ne l'emploie point non plus pour l'intérieur, cependant quelques auteurs la vantent comme diurétique.

L'*élémi* entre dans le baume d'Arceus & dans celui de Fioraventi, dans les onguens de ſtyrax & martiatum, dans les emplâtres de bétoine, oppodeltoch, d'André de la Croix, &c. (*b*)

ELÉOMELI, ſ. m. (*Pharmacie.*) c'eſt une huile plus épaiſſe que le miel, & douce au goût, qui coule du tronc d'un arbre à Palmyre contrée de la Syrie. Cette huile priſe dans de l'eau, évacue par les ſelles les humeurs crues & bilieuſes; les malades qui s'en ſervent ſont attaqués d'engourdiſſement & perdent leurs forces, mais ces ſymptomes ne ſont point à craindre.

On tire auſſi cette huile des bourgeons oléagineux de cet arbre. *Dioſcoride & Chambers.*

ELEO-SACCHARUM, (*Chymie & Pharmacie.*) on appelle ainſi toute huile eſſentielle combinée avec du ſucre. C'eſt un moyen pour rendre les huiles propres à

ſe mêler avec l'eau ; ce qu'elles ne feroient point à moins que le ſucre, qui eſt ſoluble dans l'eau, ne ſervît d'intermede à cette union. Pour faire l'*eleo-ſaccharum*, on n'a qu'à verſer quelques gouttes d'une huile eſſentielle de citron, de canelle, de lavande, *&c.* ſur du ſucre en poudre ; ou bien on n'a qu'à frotter des morceaux de ſucre ſur la peau d'une orange, d'un citron, *&c.* par-là le ſucre ſe charge d'une huile eſſentielle aromatique, & lui donne des entraves qui l'empêchent de ſe diſſiper auſſi promptement qu'elle feroit ſans cela. C'eſt-là le moyen qu'emploient les Italiens, & ſur-tout les Napolitains, pour donner à leurs fleurs artificielles les mêmes odeurs qu'ont les fleurs naturelles. Pour cela ils ne font que cacher un peu d'*eleo-ſaccharum* dans le calice de la fleur artificielle ; cependant à la fin la partie aromatique ſe diſſipe.

Dans la Pharmacie on connoît l'*eleo-ſaccharum carminativum*, qui ſe fait en verſant de l'huile eſſentielle de camomille vingt-quatre gouttes, ſur douze onces de ſucre blanc en poudre. Il y a auſſi l'*eleo-ſaccharum* de ſaſſafras, qui ſe fait avec ʒ ij d'huile de ſaſſafras, & ℥ vj de ſucre blanc : on dit que c'eſt un bon remede pour les catarres. *Voyez* Woyt, *Gazo-phylacium medico-phyſicum.* (—)

ELEPHANT, *elephas*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) le plus grand de tous les animaux quadrupedes, & un des plus ſinguliers dans la conformation de pluſieurs parties du corps. En conſidérant l'*éléphant* relativement à l'idée que nous avons de la juſteſſe des proportions, il ſemble être mal proportionné & mal deſſiné, pour ainſi dire, à cauſe de ſon corps gros & court, de ſes jambes roides & mal formées, de ſes piés ronds & tortus, de ſa groſſe tête, de ſes petits yeux, & de ſes grandes oreilles. On pourroit dire auſſi que l'habit dont il paroît couvert, eſt encore plus mal taillé & plus mal fait. Sa trompe, ſes défenſes, ſes piés, *&c.* le rendent auſſi extraordinaire que la grandeur de ſa taille. La deſcription de ſes parties, & l'hiſtoire de leurs uſages, ne donnera pas moins d'admiration que leur aſpect cauſe de ſurpriſe.

Le roi de Portugal envoya en 1668 au roi de France un *éléphant* du royaume de Congo, âgé de dix-ſept ans, & haut de ſix piés & demi depuis terre juſqu'au deſſus du dos. Il vécut dans la ménagerie de Verſailles pendant treize ans, & ne grandit que d'un pié, ſans doute parce que le changement de climat & de nourriture avoit retardé ſon accroiſſement ; ainſi il n'avoit que ſept piés & demi de hauteur lorſque MM. de l'académie royale des Sciences en firent la deſcription.

Le corps de cet animal avoit douze piés & demi de tour ; ſa longueur étoit preſque égale à ſa hauteur. Il avoit depuis le front juſqu'au commencement de la queue, huit piés & demi, & trois piés & demi depuis le ventre juſqu'à terre. En prenant la meſure des jambes ſur le ſquelette, on a trouvé que celles de devant avoient quatre piés & demi, & celles de derriere quatre piés huit pouces ; mais lorſque l'animal eſt revêtu de ſa chair & de ſa peau, les jambes de derriere paroiſſent plus courtes que celles de devant, parce qu'elles ſont moins dégagées de la maſſe du corps : elles reſſemblent plus à celles de l'homme qu'à celles de la plupart des quadrupedes, en ce que le talon poſe à terre, & que le pié eſt fort court. Les piés de l'*éléphant* dont il s'agit ici étoient ſi petits, qu'on ne les diſtinguoit pas des jambes, qui deſcendoient *tout d'une venue* juſqu'à terre, & dont la peau renfermoit les doigts des piés. La plante des piés de derriere avoit dix pouces de longueur, & celle des piés de devant, quatorze ; elle étoit garnie d'une corne en forme de ſemelle, qui étoit dure, ſolide & épaiſſe d'un pouce, & qui débordoit comme ſi elle avoit été *écachée* par le poids du corps, & formoit quelques ongles mal figurés : il n'y en avoit que trois à chaque pié, cependant il s'eſt trouvé cinq doigts dans le ſquelette ; mais ils étoient recouverts par la peau, & n'avoient aucun rapport avec les ongles. La corne, que l'on a comparée à une ſemelle, formoit encore d'autres prolongemens que l'on auroit pu prendre pour des ongles. Il y a lieu de croire que cette partie varie dans différens individus, comme nous le ferons voir dans la ſuite. La queue

étoit menue & pointue ; elle avoit deux piés & demi de longueur, & étoit terminée par une houpe de gros poils longs de trois ou quatre pouces. Cet *éléphant* étoit femelle ; l'orifice extérieur de la matrice ſe trouvoit placé au milieu du ventre près du nombril, à l'extrémité d'un conduit qui formoit une éminence qui s'étendoit depuis l'anus juſqu'à la vulve, & qui renfermoit un clitoris de deux piés & demi de longueur, & de deux pouces de diametre ; de ſorte qu'on l'auroit pris, avant la diſſection, pour une verge, parce que cette partie eſt ſituée de la même façon dans la plupart des quadrupedes. Il y avoit ſur la poitrine deux mamelles, les mamelons étoient petits. La tête étoit grande ; elle avoit deux boſſes par derriere, & un creux entre deux. Le cou étoit court, le front large, les yeux petits, la bouche étroite, & preſque cachée ſous le menton ; la mâchoire inférieure fort pointue, & les oreilles deux fois plus grandes à proportion que celles d'un âne ; elles avoient trois piés de hauteur, deux piés de largeur, & ſeulement deux lignes d'épaiſſeur : leur figure approchoit de l'ovale, & elles étoient collées contre la tête, comme celles de l'homme, & s'étendoient en arriere. On voit par leurs dimenſions qu'aucun animal n'a les oreilles à proportion auſſi grandes que l'*éléphant*. La trompe avoit cinq piés trois pouces de longueur après la mort de l'animal, neuf pouces de diametre à ſa racine, & trois vers l'extrémité, qui s'élargiſſoit comme le haut d'un vaſe, & formoit un rebord dont la partie de deſſous étoit plus épaiſſe que les côtés. Ce rebord s'alongeoit par le deſſus en maniere d'un bout de doigt : tout le rebord formoit comme une petite taſſe, au fond de laquelle étoient les narines ; auſſi la racine de la trompe ſort de l'endroit qui correſpond à celui des narines dans les autres quadrupedes. Les défenſes avoient deux piés de longueur & quatre pouces de diametre vers leur racine ; elles étoient un peu recourbées en haut, & ſortoient de la mâchoire ſupérieure, à cinq pouces au deſſus du bord de la levre : il n'y avoit que huit dents, quatre en chaque mâchoire, deux de chaque côté ; la longueur de la plus groſſe étoit de quatre pouces, la largeur, d'un pouce & demi. Il ſe trouvoit ſur la peau des crins ou des ſoies plus groſſes que celles des ſangliers ; elles étoient noires-luiſantes, d'une groſſeur égale depuis la racine juſqu'au bout, qui paroiſſoit coupé : il y en avoit peu, & ſeulement ſur quelques parties ; ſavoir la trompe, les paupieres, & la queue d'un bout à l'autre, juſqu'à la houpe de l'extrémité. La longueur des ſoies de la trompe étoit d'un pouce & demi. La peau avoit des rides de deux eſpeces ; les unes étoient des lignes creuſées comme nous les avons au dedans des mains ; les autres étoient élevées comme elles le ſont au deſſus des mains aux perſonnes vieilles & maigres. Les rides rendoient la peau de l'*éléphant* fort vilaine, étant couverte d'un épiderme gris-brun, épais en pluſieurs endroits, cailleux, couvert de craſſe, & comme déchiré par une infinité de gerçures. *Voyez les mémoires pour ſervir à l'hiſtoire naturelle des animaux, dreſſés par M.* Perrault, *troiſieme partie.*

Les *éléphans* ſe trouvent en Aſie & en Afrique. Ceux de l'Aſie ſont les plus grands ; on prétend qu'ils ont juſqu'à treize, quatorze ou quinze piés, & même plus, de hauteur depuis terre juſqu'au deſſus du dos. On a vu des défenſes qui peſoient cent ſoixante livres : ſans doute elles venoient des *éléphans* d'Aſie, car on aſſure qu'il y en a du poids de deux cents livres. On prétend qu'il s'en eſt trouvé en Afrique du poids de cent vingt-cinq livres ; les Anglois en ont rapporté de cette partie du monde, qui avoient plus de huit piés de longueur, & qui peſoient quatre-vingt-dix livres. On dit que la meſure ordinaire des *éléphans* d'Afrique eſt de neuf ou dix piés de longueur, & de onze ou douze de hauteur. Il y a dans l'île de Ceylan un très-grand nombre d'*éléphans*, au rapport du capitaine Ribeiro, *Hiſt. de Ceylan*, *1702*. Les plus grands ont neuf coudées depuis la pointe du pié juſqu'à l'épaule. Pluſieurs auteurs s'accordent à dire que les *éléphans* de cette île ſont mieux faits, plus courageux, & ont plus d'inſtinct que les autres, quoiqu'ils ſoient plus petits. Les *éléphans* ſont de couleur brune ; il y en

a quelques-uns de blancs dans les Indes, mais ils ſont très-rares.

L'*éléphant* alonge & raccourcit ſa trompe; il dirige l'extrémité en haut, en bas, de côté ou en arriere : elle eſt flexible en tout ſens, il la meut à ſon gré & ſelon ſes beſoins; car il s'en ſert comme d'un bras & d'une main. Il embraſſe avec ſa trompe tout ce qu'il veut ſoulever ou entraîner, par le moyen d'un rebord qui eſt au bout, & du prolongement de ce rebord, qui reſſemble à une ſorte de doigt, il ſaiſit les choſes les plus petites. C'eſt ſur-tout à l'aide de ce doigt qu'il montre une adreſſe dont on ne croiroit pas qu'un animal ſi maſſif fût capable. Enfin c'eſt avec ſa trompe qu'il porte à ſa bouche tous ſes alimens, ſoit ſolides, ſoit liquides; mais pour entendre la méchanique qu'il emploie à cet effet, il faut ſe ſouvenir que les deux ouvertures des narines ſont au fond de la cavité qui ſe trouve à l'extrémité de la trompe : c'eſt par cet organe qu'il reſpire : auſſi pluſieurs voyageurs ont regardé la trompe comme un nez fort alongé. L'air qui paſſe par cette trompe dans l'inſpiration & dans la reſpiration, la rend propre à la ſuccion, & lui donne la force de projeter les choſes qui ſe trouvent dans ſa cavité. Lorſque l'animal applique les bords de l'extrémité de cette trompe ſur quelque corps, & qu'il retire en même temps ſon haleine, ce corps reſte collé contre la trompe, & en ſuit les différens mouvemens. C'eſt ainſi que l'*éléphant* enleve des choſes fort peſantes, & même juſqu'au poids de deux cents livres. Lorſqu'il a ſoif, il trempe le bout de ſa trompe dans l'eau, & en inſpirant il remplit d'eau toute la cavité de la trompe; enſuite il la recourbe en deſſous, pour en porter l'extrémité dans ſa bouche : alors l'animal pourroit aiſément faire couler l'eau de la trompe dans la bouche, par un mouvement d'expiration; mais de cette façon il ne l'avaleroit pas ſans qu'il en entrât dans le larynx, puiſque ce mouvement d'expiration ſuppoſe néceſſairement que l'épiglotte eſt levée : auſſi l'*éléphant* enfonce ſa trompe juſques dans le goſier au delà de l'épiglotte, & on entend un grand bruit que fait l'eau en ſortant de la trompe pour deſcendre dans l'œſophage. D'ailleurs on ne voit aucun mouvement de ſuccion dans les levres, ce qui prouve que l'eau eſt pouſſée par l'expiration, & non pas attirée par la ſuccion. De même quand l'*éléphant* prend l'herbe, il l'arrache avec ſa trompe & en fait des paquets qu'il porte au fond de ſa bouche. Ces obſervations ont fait préſumer qu'il tette auſſi avec ſa trompe, mais on n'a jamais vu d'*éléphant* tetter; on n'a jamais vu non plus qu'il prît aucune choſe immédiatement avec ſa bouche, ſi ce n'eſt qu'il reçoit ce qu'on y jette. Il fait jaillir au loin & dirige à ſon gré l'eau dont il a rempli ſa trompe : on dit qu'elle en peut contenir pluſieurs ſeaux. Lorſqu'on mene l'*éléphant* au combat, on attache à l'extrémité de la trompe une chaîne ou un ſabre nu, dont il ſe ſert avec beaucoup d'adreſſe pour frapper l'ennemi.

L'*éléphant* a beaucoup d'inſtinct & de docilité; on l'apprivoiſe ſi aiſément, & on le ſoumet à tant d'exercices différens, que l'on eſt ſurpris qu'une bête auſſi lourde prenne ſi facilement les habitudes qu'on lui donne. Pour le conduire on ſe met à cheval ſur ſon cou; on tient à la main une groſſe verge de fer très-pointue par un bout, & terminée à l'autre par un crochet très-fort & auſſi très-pointu; on ſe ſert de la pointe au lieu d'éperon, & le crochet ſupplée à la bride; car on pique l'animal aux oreilles & au muſeau pour diriger ſa marche, le conducteur étant ainſi poſté. On ſe place ſur le dos de l'*éléphant* : les femmes ſe ſervent, comme les hommes, de cette monture; mais on dit qu'elle eſt fort incommode, & qu'on aimeroit mieux faire dix lieues ſur un cheval, qu'une ſeule ſur un *éléphant*. On leur fait auſſi porter des tours, dans leſquelles on place pluſieurs hommes armés pour la guerre. Ces tours, au moins celles dont parle Pietro della Valle dans ſes *Voyages*, ſont longues & larges comme un grand lit, & placées en travers ſur le dos de l'*éléphant*; elles peuvent contenir ſix ou ſept perſonnes aſſiſes à la maniere des Levantains : il y en a d'autres où dix ou douze combattans peuvent ſe placer. Pour les voyages des femmes de qualité & des grands ſeigneurs, les *éléphans* ont au lieu

de tours, des pavillons richement ornés, dans leſquels on peut s'aſſeoir ou ſe coucher. Les *éléphans* portent auſſi de toutes ſortes de fardeaux, juſqu'à de petites pieces de canon ſur leurs affuts. Au rapport de Thevenot (*voyage du Lev.*), la charge des plus forts *éléphans* eſt de plus de trois mille livres. Cet animal a le pié ſi sûr, qu'il ne bronche preſque jamais. Il fait beaucoup de chemin en peu de temps, à cauſe de la longueur de ſes jambes: en allant le pas, il atteint un homme qui court. Lorſqu'on le preſſe, il peut faire en un jour le chemin de ſix journées; il court comme le cheval, au galop, & il fend l'eau avec autant de vîteſſe qu'une chaloupe de dix rames. Lorſqu'on eſt pourſuivi par cet animal, on ne peut l'éviter qu'en faiſant des détours, parce qu'il n'eſt pas auſſi prompt à ſe retourner de côté qu'à marcher en avant. Les *éléphans* plient les jambes de devant, & même celles de derriere. Lorſqu'on veut les charger on monte deſſus, & ils aident avec leur trompe. Lorſqu'ils ſont en voyage, ils ne ſe couchent que rarement; mais dans d'autres temps ils ſe couchent toutes les nuits, & ſe relevent avec beaucoup de facilité. Ces animaux ſont fort commodes & fort utiles pour le ſervice qu'ils rendent, mais ils coûtent beaucoup à nourrir. Thevenot dans ſon *voyage du Levant*, dit qu'à *Delhy*, outre la viande qu'on leur fait manger, & l'eau-de-vie qu'on leur fait boire, on leur donne une pâte de farine, de ſucre & de beurre, & chacun en conſomme au moins par jour pour une demi-piſtole. Fr. Pierre de Laval rapporte dans ſes *voyages*, qu'un *éléphant* mange cent livres de riz par jour: ils prennent tout ce qu'on leur donne, principalement du biſcuit. Un ſeul de ces animaux peut manger en un jour ce qui ſuffiroit pour nourrir trente hommes durant une ſemaine; cependant on en a vu ſe paſſer de manger pendant huit ou dix jours. Les *éléphans* ſauvages vivent d'herbe, de fruits, & de branches d'arbres, dont ils mâchent du bois aſſez gros.

Ces animaux ſont fort tranquilles, & ne s'irritent que lorſqu'on les offenſe; alors ils dreſſent les oreilles & la trompe, & c'eſt avec la trompe qu'ils renverſent les hommes ou les jettent au loin, arrachent des arbres, & ſoulevent tout ce qui leur fait obſtacle. Lorſqu'ils ont terraſſé un homme & que leur fureur eſt grande, ils l'entraînent à l'aide de leur trompe contre leurs piés de devant, & marchent deſſus ou le maſſacrent en le frappant & le perçant avec leurs défenſes. C'eſt auſſi par les coups redoublés de ces défenſes qu'ils abattent des murs, & qu'ils frappent ſur les choſes que leur trompe ne peut pas ſaiſir. Ils craignent le feu; on arrête leur fureur en leur jetant des pieces d'artifice enflammées. Cet animal ſi grand & ſi fort eſt expoſé aux inſultes des plus vils inſectes: les mouches l'incommodent en le piquant dans les endroits où ſa peau eſt gercée; c'eſt pourquoi il a ſoin de jeter avec ſa trompe de la pouſſiere ſur ſon corps, & de ſe rouler ſur la terre en ſortant du bain: car il ne manque pas de ſe baigner ſouvent, ſoit pour faire tomber la croûte que la pouſſiere a formée ſur ſa peau, ſoit pour ramollir ſon épiderme qui eſt ſujet à ſe deſſécher; on le frotte d'huile pour prévenir ce deſſéchement. En fronçant ſa peau il écraſe les mouches qui ſe trouvent dans les gerçures. Ses ennemis les plus redoutables ſont le rhinoceros, le lion, le tygre & les ſerpens, mais ſur-tout le tygre, parce qu'il ſaiſit l'*éléphant* par la trompe & la met en pieces. Les Negres lui donnent la chaſſe, parce qu'ils vendent ſes défenſes & mangent ſa chair.

Lorſque les *éléphans* ſont en chaleur ils deviennent furieux; mais, au rapport de Tavernier, cela n'arrive guere à ceux qui ſont apprivoiſés. On prétend que la femelle amoncele des feuilles avec ſa trompe, en fait une ſorte de lit, s'y couche ſur le dos quand elle veut recevoir le mâle, & l'appelle par des cris; que leur accouplement ne ſe fait que dans les lieux les plus écartés & les plus ſolitaires, & que les femelles portent pendant dix ans. Quelques auteurs diſent qu'elles ne conçoivent qu'une fois en ſept ans, & que leur portée n'eſt que d'un an, de dix-huit mois, de deux ans, ou de deux ans & demi; que chaque portée eſt d'un ſeul fœtus. D'autres ſoutiennent qu'il y en

a trois ou quatre, & que la mere les allaite pendant ſept ou huit ans; mais tous ces faits ſont très-incertains, on n'a pu les obſerver ſur les *éléphans* domeſtiques, puiſqu'ils ne s'accouplent pas, & il n'eſt guere poſſible de ſuivre des *éléphans* ſauvages d'aſſez près & aſſez long-temps pour faire de telles obſervations. La durée de leur vie n'eſt guere mieux connue; on a dit que ces animaux vivoient juſqu'à trois, quatre ou cinq cents ans, & qu'ils grandiſſent pendant la moitié de leur vie: d'autres aſſurent qu'elle ne dure que cent vingt, cent trente, ou cent cinquante ans, *&c.*

On a mis l'*éléphant* au rang des animaux ſiſſipedes, dans les diviſions méthodiques des quadrupedes. En effet il a cinq doigts à chaque pié, mais ils ſont entiérement réunis & cachés ſous la peau. Les ongles ne ſont pas vraiment des ongles; ils ne tiennent pas aux doigts comme il a déja été dit, & leur nombre varie, puiſque l'*éléphant* de Verſailles n'en avoit que trois à chaque pié, tandis qu'on en montroit un autre à Paris qui venoit des Indes, & qui en avoit quatre. Cependant le P. Tachard a obſervé que tous les *éléphans* qu'il a vus à Siam, avoient cinq ongles.

Il y a eu diverſes opinions ſur les défenſes de l'*éléphant*. On a cru que la plupart des femelles n'en avoient point, & qu'elles étoient très-courtes dans les autres; qu'elles ſortoient de la mâchoire inférieure, & qu'elles tomboient chaque année. Mais les défenſes de l'*éléphant* femelle de Verſailles, tenoient à la mâchoire ſupérieure; elles étoient longues, & n'ont pas tombé pendant les treize ans qu'il a été à la ménagerie. Quelques auteurs ont prétendu que ces défenſes étoient des dents: d'autres ont ſoutenu qu'on devoit les regarder comme des cornes; en effet leur ſubſtance qui eſt l'ivoire (*Voyez* IVOIRE) s'amolit au feu, ce qui n'arrive pas à celle des dents; & l'os duquel ſortent ces défenſes eſt diſtinct & ſéparé de celui duquel ſortent les dents: ce qui prouve qu'elles ſont de véritables cornes.

On feroit une longue hiſtoire de l'*éléphant*, ſi l'on rapportoit tout ce qu'on a dit de ſon inſtinct, & tous les détails du cérémonial établi chez différens peuples, qui ont beaucoup de vénération pour cet animal; on verroit que l'amour du merveilleux a fait croire que l'*éléphant* a des vertus & des vices, qu'il eſt chaſte & modeſte, orgueilleux & vindicatif, qu'il aime les louanges, qu'il comprend ce qu'on lui dit, *&c.* Des nations entieres ont fait des guerres longues & cruelles, & des milliers d'hommes ſe ſont égorgés pour la conquête de l'*éléphant blanc*. Cent officiers ſoignent un *éléphant* de cette couleur à Siam; il eſt ſervi en vaiſſelle d'or, promené ſous un dais, logé dans un pavillon magnifique dont les lambris ſont dorés. Pluſieurs rois de l'Orient préferent à tout autre titre, celui de *poſſeſſeur de l'éléphant blanc*. Mais c'en eſt aſſez ſur ce ſujet, qui eſt fort étranger à l'hiſtoire naturelle de l'*éléphant*.

Les *éléphans* ſauvages vont par troupes. Il y a pluſieurs manieres de les prendre & de les apprivoiſer. Au royaume de Siam, des hommes montent ſur des *éléphans* femelles, & ſe couvrent de feuillages pour n'être pas apperçus des *éléphans* ſauvages qu'ils vont chercher dans les forêts: dès qu'ils ſe croient à portée de quelques-uns de ces animaux, ils font crier les femelles ſur leſquelles ils ſont montés; les mâles répondent à ces cris par des hurlemens effroyables, & s'approchent des femelles, que les hommes font marcher vers une allée fermée par des paliſſades; les mâles ſuivent les femelles, & dès que l'un d'eux eſt entré dans l'allée, on fait tomber deux couliſſes, une pardevant l'*éléphant* ſauvage, & l'autre par derriere: de ſorte qu'il ſe trouve enfermé ſans pouvoir avancer, ni reculer, ni ſe retourner. Il jette des cris terribles, & fait des efforts étonnans pour ſe dégager, mais c'eſt en vain; alors on tâche de le calmer & de l'adoucir, en lui jetant des ſeaux d'eau ſur le corps; on verſe de l'huile ſur ſes oreilles, & on fait venir des *éléphans* privés mâles & femelles qui les careſſent avec leurs trompes. Pendant ce temps-là, on lui paſſe des cordes ſous le ventre & aux piés de derriere, & enfin on fait approcher un *éléphant* privé. Un homme eſt monté deſſus & le fait avancer & reculer, pour donner exemple à l'*éléphant* ſauvage;

ſauvage ; enſuite on leve la couliſſe qui l'arrête, & auſſi-tôt il avance juſqu'au bout de l'allée : dès qu'il y eſt arrivé, on met à ſes côtés deux *éléphans* domeſtiques, que l'on attache avec lui ; un troiſieme marche devant, & le tire par une corde ; & un quatrieme le ſuit, & le fait marcher à grands coups de tête qu'il lui donne par derriere. C'eſt ainſi qu'on conduit l'*éléphant* ſauvage juſqu'à une eſpece de remiſe, où on l'attache à un gros pilier qui tourne comme un cabeſtan de navire ; on le laiſſe là pour lui donner le temps d'appaiſer ſa fureur. Dès le lendemain il commence à aller avec les *éléphans* privés, & en quinze jours il eſt entiérement apprivoiſé.

Le roi de Siam a encore une autre façon de faire la chaſſe aux *éléphans* : mais elle demande beaucoup d'appareil. On commence par attirer le plus grand nombre d'*éléphans* ſauvages qu'il eſt poſſible dans un parc ſpacieux, environné par de gros pieux qui laiſſent de grandes ouvertures de diſtance en diſtance ; on les y fait venir par le moyen d'une femelle, ou en les épouvantant par le ſon des trompettes, des tambours, des hautbois, & ſur-tout par le feu dans divers endroits de la forêt, pour les faire aller dans le parc. Lorſqu'ils y ſont arrivés, on fait autour une enceinte d'*éléphans* de guerre, pour empêcher que les *éléphans* ſauvages ne franchiſſent les paliſſades ; enſuite on mene dans le parc à-peu-près autant d'*éléphans* privés, des plus forts, qu'il y a d'*éléphans* ſauvages. Les premiers ſont montés chacun par deux chaſſeurs, qui portent de groſſes cordes à nœuds coulans, dont les bouts ſont attachés à l'*éléphant*. Les conducteurs de chacun de ces *éléphans* les font courir contre un éléphant ſauvage, qui fuit auſſitôt & ſe préſente aux ouvertures du parc pour en ſortir ; mais il eſt repouſſé par les *éléphans* de guerre qui forment l'enceinte du dehors ; & pendant qu'il marche ainſi dans le parc, les chaſſeurs jettent leurs nœuds ſi à propos dans les endroits où il doit mettre le pié, qu'en peu de temps tous les *éléphans* ſauvages ſont attachés. On les met entre des *éléphans* privés pour les conduire, comme dans la chaſſe dont il a déja été fait mention.

Au Pégu on emploie pour cette chaſſe plus d'art, mais moins de monde. On a pluſieurs femelles dreſſées au manege qu'elles doivent faire dans cette occaſion ; on les frotte aux parties de la génération avec une huile fort odoriférante, que les mâles ſentent de loin ; on mene ces femelles dans les forêts, & bientôt les *éléphans* ſauvages accourent de toutes parts, & les ſuivent : alors elles prennent le chemin d'un parc environné de gros pieux plantés à telle diſtance l'un de l'autre, qu'un homme peut paſſer entre deux, mais non pas un *éléphant*, excepté à l'entrée du parc où il y a une grande ouverture qui ſe ferme par une herſe. Il ſe trouve auſſi entre les pieux pluſieurs portes qui communiquent chacune dans une écurie, & que l'on peut fermer par des couliſſes. Lorſque les femelles privées ſont entrées dans le parc avec les *éléphans* ſauvages, on fait tomber la herſe pour clore la grande ouverture ; enſuite les femelles entrent dans leurs écuries, & on baiſſe la couliſſe des portes. Les *éléphans* ſe voyant ſeuls & enfermés, entrent en fureur ; ils pourſuivent les hommes qui ſe trouvent dans le parc pour faire les manœuvres néceſſaires : mais ceux-ci s'échappent entre les pieux, que les *éléphans* frappent avec leurs défenſes ; mais ils caſſent ſouvent leurs défenſes, au lieu de briſer les pieux : ils jettent de grands cris, ils pleurent, ils gémiſſent, & font des efforts de toute eſpece pendant deux ou trois heures ; enfin les forces leur manquent, ils s'arrêtent, la ſueur coule de toutes les parties de leur corps, ils laiſſent tomber leur trompe à terre, & il en ſort une grande quantité d'eau. Lorſqu'ils ſont dans cet état, on fait ſortir les femelles de leurs écuries, elles rentrent dans le parc, & ſe mêlent parmi les *éléphans* ſauvages. Bientôt elles vont dans d'autres écuries qui ſont deſtinées à ces *éléphans* ; chacun ſuit une femelle & entre après elle dans une écurie ; mais il s'y trouve ſeul, car la femelle ſort par une porte de derriere ; auſſi-tôt on enferme l'*éléphant* ſauvage dans cette écurie où il ſe trouve fort ſerré ; on l'y tient lié ; il paſſe quatre ou

cinq jours ſans vouloir ni manger, ni boire; enfin il s'accoutume à ſon eſclavage, & en huit jours il ſe trouve bien apprivoiſé.

A Patane, qui eſt un royaume dépendant de celui de Siam, on mene ſeulement un grand *éléphant* privé dans le bois; dès qu'un *éléphant* ſauvage l'apperçoit, il vient l'attaquer : ces deux *éléphans* croiſent leurs trompes en s'efforçant de ſe renverſer l'un l'autre; pendant que la trompe de l'*éléphant* ſauvage eſt embarraſſée, on lui lie les jambes de devant, alors il n'oſe plus ſe remuer, parce qu'il craint de tomber : ainſi il eſt aiſé de l'apprivoiſer par la faim.

On tend auſſi des chauſſes-trappes pour faire tomber les *éléphans* ſauvages dans des foſſes, & enſuite on les lie avec des cordes. L'*éléphant* s'apprivoiſe en peu de temps : trois jours ſuffiſent, ſi on les prive de nourriture, ou ſi on les empêche de dormir. On les prend plus facilement lorſqu'ils ſont très-jeunes. *Voyez le premier voyage de Siam, par le* P. Tachart; *les mémoires pour ſervir à l'hiſtoire naturelle des animaux, qui a déja été citée; & pluſieurs relations de voyageurs dont cet article a été extrait. Voyez* QUADRUPEDE. (*I*)

ÉLÉPHANT, (*Mat. méd.*) de toutes les parties de cet animal, il n'y a que les dents qui ſoient en uſage; elles ſont connues ſous le nom d'*ivoire*. *Voyez* IVOIRE.

*ÉLÉPHANS, (*Hiſt. anc.*) les anciens employerent cet animal dans leurs armées, les Orientaux s'en étoient ſervis avant eux; les Perſans & les Indiens en avoient mené en troupe au combat. Il étoit difficile de les bleſſer. Ils écraſoient ſous leurs piés tout ce qui s'oppoſoit à eux; ils portoient des tours ſur leur dos, d'où des ſoldats armés faiſoient pleuvoir des traits, des fleches, des pierres, & des javelots ſur leurs ennemis. Ils étoient dreſſés à ſaiſir les hommes avec leur trompe, & à les jeter dans la tour qu'ils portoient. Ils rompoient les rangs; ils épouvantoient les chevaux. Lorſqu'on ſe fut accoutumé à cette eſpece de péril, on réſiſta aux *éléphans* avec le feu, avec des poutres aiguës plantées devant les rangs, des haches dont on leur coupa les piés, des armes en forme de faulx dont on leur trancha la trompe, de longues piques qu'on leur enfonça ſous la queue, où ils ont la peau moins épaiſſe; enfin on leur oppoſa d'autres *éléphans*. On vit alors les animaux les plus terribles prendre part dans les querelles des hommes, & s'entre-détruire pour les défendre ou les venger.

Les Romains qui en virent pour la premiere fois dans l'armée de Pyrrhus, les prirent pour des bœufs de Lucanie, une défaite totale fut la ſuite de leur ignorance. Dans la ſuite ils firent marcher eux-mêmes ces animaux contre leurs ennemis : ce fut une partie principale du butin qu'ils firent ſur les Carthaginois. Ils en oppoſerent pour la premiere fois à Philippe; ils en honorerent leurs triomphes; ils en expoſerent dans les jeux du cirque, où l'on vit quelquefois des *éléphans* vaincus par des hommes. C'étoit un bel exemple de la ſupériorité de l'induſtrie ſur la force. On dit qu'ils en dreſſerent à marcher ſur des cordes tendues. Ils en attelerent à leurs chars. Céſar ſe fit éclairer par quarante *éléphans*, qui portoient devant lui des flambeaux à la guerre. On appelloit *zoarque* celui qui commandoit un *éléphant*; *thérarque* celui qui en commandoit deux; *alpthérarque*, celui qui en commandoit trois; *hylarque*, celui qui en commandoit huit; *chératarque*, celui qui en commandoit vingt; & *phallangarque*, celui qui en commandoit ſoixante-quatre.

ÉLÉPHANT, (*Myth. Médailles.*) L'*éléphant* ſur les médailles eſt un des ſujets qui ont le plus exercé les antiquaires, pour en deviner les diverſes ſignifications. Il marque ordinairement les jeux publics & les triomphes, où l'on prenoit plaiſir de faire voir au peuple ces ſortes d'animaux. Dans les médailles de Jules-Céſar ſur la fin de la république, où il n'étoit pas permis de mettre ſa tête ſur les monnoies, on imagina pour flatter ſon ambition de mettre à la place cet animal; parce qu'en langue punique, *Céſar* ſignifioit un *éléphant*. Auſſi dans la ſuite, l'*éléphant* fut pris pour une marque de la puiſſance ſouveraine : il eſt vrai cependant qu'il déſigne ailleurs le *ſymbole de l'éternité*, ou celui *de la piété envers Dieu*. Mais pour abréger, *voyez* Spanheim, *numiſmata*;

Begeri ; *thesaurus Brandenburgicus* ; & sur-tout Cuper (Gisbert), *de elephantis*, &c. *Hagæ-Comit. 1719, in-folio, fig. Art. de M. le Chev.* DE JAUCOURT.

ÉLÉPHANT, nom donné à un ordre militaire ancien & fort honorable que conferent les rois de Danemarck, & qu'ils n'accordent qu'aux personnes de la plus haute qualité, & d'un mérite extraordinaire.

On l'appelle l'*ordre de l'éléphant*, parce qu'il a pour arme un *éléphant* d'or émaillé de blanc, chargé d'une tour d'argent maçonnée de sable, sur une terrasse de synople émaillée de fleurs. Cette marque de l'ordre est ornée de diamans, & pend à un ruban bleu, ondé comme le cordon bleu en France. *Chambers.* (*G*)

ÉLÉPHANT (*île de l'*), (*Géogr.*) île de l'Indostan sur la côte du Malabar. Elle a été ainsi nommée, de la figure d'un *éléphant* qu'on voit taillée dans le roc, grande comme nature. Il y a au même endroit un cheval de pierre, une pagode, avec une quarantaine de figures giganteſques, rangées symmétriquement. Les païens de cette île en ont fait l'objet de leur culte.

ÉLÉPHANT, (*Blason*) meuble qui entre dans quelques écus, il représente le plus grand des animaux quadrupedes.

L'*éléphant* sur les médailles est l'hiéroglyfe de l'éternité, parce qu'il vit plus d'un siecle.

Il est aussi le symbole de la piété, parce qu'on dit qu'il s'incline devant le soleil à son lever & à son coucher.

Heudé de Blacy en Champagne, *de gueules à un éléphant d'argent, appuyé contre un palmier d'or.*

ÉLÉPHANTIASE *ou* ÉLÉPHANTIE, f. f. *ou* ELEPHANTIAS, s. m. (*Méd.*) c'est le nom que les Grecs ont donné à la maladie de la peau, que les Arabes appellent *lepre.*

Celle qui est la lepre des Grecs, est nommée par les Arabes, *albara nigra :* c'est une espece de gale à un plus haut degré de malignité ; ainsi elle ne differe de la gale que l'on voit communément, que par l'intensité des symptomes. *Voyez* GALE, LEPRE.

La lepre des Arabes est encore plus violente que celle des Grecs. De toutes les maladies dans lesquelles les tégumens sont affectés de différens genres de pustules, de tubercules, d'ulceres, il n'en est point qui réunisse autant de ces divers maux, & qui affecte si généralement toutes les parties du corps, d'une maniere si horrible & si digne de compassion en même temps, que l'*éléphantiase ;* ce qui l'a fait regarder comme un chancre universel par Æginette (*lib. IV.*), & par presque tous les auteurs qui l'ont décrite après lui. On lui a donné le nom d'*éléphantiase*, soit parce que cette maladie est aussi grande par la nature de ses symptomes, & aussi forte par la difficulté de la guérir, entre toutes les autres maladies connues, que l'éléphant surpasse en grandeur & en force tous les autres quadrupedes ; soit parce que ceux qui sont affectés de cette espece de lepre ont le corps & les extrêmités inférieures sur-tout tumefiées & si roides, qu'ils ne peuvent pas les plier : ce en quoi on les comparoit aux éléphans, dont les anciens croyoient les jambes sans jointures ; soit parce que cette maladie rend la peau gonflée, rude, inégale, ridée, couverte d'écailles, de tubérosités, avec un grand nombre de fentes sillonnées & de crevasses, comme l'est celle des éléphans. Cette derniere raison paroît la plus vraisemblable. On lui a aussi donné, selon Galien, dans son livre *de Tumoribus, cap. xiv*, le nom de *satyryasmum*, parce que lorsqu'elle commence, elle rend les malades extrêmement lascifs, & par-là semblables à des satyres ; ou parce qu'elle défigure le visage, & lui donne quelque ressemblance avec la figure sous laquelle on représente les satyres. On la désigne aussi par le nom de *leontiasis ;* il est fait mention de ce nom dans Aëtius, *tetract. 4*, parce que ceux qui en sont affectés ont le front chargé de grosses rides, l'aspect furieux, effrayant, comme le lion : en sorte que ce mal est aussi cruel que cet animal. On l'appelle encore le *mal de saint Lazare*, parce qu'on le croit le même que celui du mendiant nommé *Lazare*, tout couvert d'ulceres, dont il est fait mention dans l'Évangile.

Cette cruelle maladie ne paroît pas tout

d'un coup dans toute sa force, ses symptomes ne semblent naître que par degrés; car avant que les parties extérieures soient affectées, les malades se sentent une pesanteur de corps qui les engourdit & les rend lents à se mouvoir, sont sujets à la constipation, leurs urines sont semblables à celles des bêtes de somme, leur haleine devient forte, la peau des joues s'épaissit, il s'éleve des tumeurs dures sur le visage & principalement sur le front; & lorsque le mal augmente plus considérablement, il se forme des tubercules & des pustules sur toute la surface du corps.

Il y a six symptomes, selon Gui de Chauliac, (*mag. chirg. tract. 6.*) qui constituent des signes caractéristiques de l'*elephantiasis*; savoir, la rondeur des yeux & des oreilles, la dépilation, l'épaisseur, & l'élévation de la peau des sourcils; la dilatation & la distorsion des narines en dehors, & le resserrement de leurs cavités en dedans; la mauvaise odeur des levres, & la voix rauque, comme lorsqu'on parle du nez; la puanteur de la bouche & de toute la personne; le regard fixe & qui fait horreur.

Le même auteur rapporte encore seize autres signes équivoques de cette maladie, dont voici les principaux: la peau se hérisse d'inégalités en forme d'écailles; il s'en sépare une grande quantité qui renaît bientôt après; le sentiment qui est d'abord beaucoup émoussé dans les extrêmités inférieures, avec des crampes continuelles, se perd à la suite entiérement, enforte qu'il ne peut presque pas être excité par la piquure faite avec des aiguilles quoique enfoncées profondément; la peau en général devient insensible par degrés, au point de ne ressentir à la fin aucune douleur, même par l'aspersion de l'eau bouillante qui glisse dessus comme sur un corps onctueux. Les cheveux tombent aussi bien que les poils des aisselles, des aines, & il renaît à la place une espece de duvet: les levres sont enflées, épaisses, les gencives rongées, la langue, le palais, les oreilles se garnissent d'une infinité de petits grains comme des durillons; une soif ardente tourmente jour & nuit; & selon la description qu'Aretée donne de cette maladie (*lib. IV, cap. xiij*), la face, les cuisses, les jambes s'enflent d'une maniere énorme, & quelquefois tout le corps, en sorte que les doigts des piés, même ceux des mains sont enveloppés & cachés sous l'enflure: enfin lorsque le mal est au suprême degré, les tubercules s'exulcerent dans toutes les parties du corps; les bords des ulceres deviennent calleux, & cependant très-tendres & susceptibles de donner du sang par la moindre irritation; il s'en forme souvent dans l'intérieur de la bouche, dans le gosier; il s'y répand un pus de mauvaise qualité, une sanie, qui sont de très-mauvaise odeur; & le corps ainsi affecté dans toutes ses parties, ne paroît bientôt plus que couvert d'un seul ulcere comme un chancre universel; jusqu'à ce que la fievre lente qui se joint inévitablement à tous ces symptomes, & la pourriture de toutes les parties tant internes qu'externes, aient rongé & consommé jusqu'aux os la substance des misérables qui sont dans un si triste état, & leur aient ôté le peu de vie qui restoit encore dans leur corps, changé en affreuse charogne, quelquefois long-temps même avant la mort; car malgré tant de maux qui sont produits par cette maladie, elle ne laisse pas d'être ordinairement de longue durée; elle doit par conséquent, selon Celse, *lib. III, cap. xxv*, être mise au nombre des chroniques, quelque violente qu'elle soit.

Telle est l'histoire de cette maladie qui porte un caractere de malignité excessive & qui est des plus contagieuses; en sorte que ceux qui en sont attaqués se voient abandonnés de tout le monde, même de leurs domestiques & de leurs parens qui craignent d'en approcher: c'est en conséquence qu'on a pourvu dans plusieurs états à leur fournir un asyle où ils puissent se mettre & finir leurs jours malheureux dans des hôpitaux (dits *de saint Lazare*), fondés à cet effet; on les oblige à se séparer de la société & à s'y renfermer dès qu'ils sont déclarés tels; d'autant plus que l'*éléphantias* se communique aisément par le commerce ordinaire de la vie, sur-tout si l'on couche avec ceux qui en sont infectés, & par le coït;

comme le rapporte Gordon, *Lib. I, cap. xxij*, ce qu'il confirme par pluſieurs exemples : il peut être auſſi héréditaire.

C'eſt mal-à-propos qu'on a voulu confondre l'*éléphantiaſe* ou lepre des Arabes avec la vérole ; attendu que celle-là toute contagieuſe qu'elle eſt, peut auſſi être contractée par le défaut de régime, par l'uſage de mauvais alimens ſelon le témoignage des anciens médecins : ce qui n'arrive jamais par rapport à celle-ci, qui ne ſe communique que par contagion. La vérole commence ſouvent par l'affection des parties génitales, l'*éléphantiaſe* n'attaque jamais particuliérement ces organes : cette maladie-ci rend les malades extrêmement laſcifs : c'eſt tout le contraire à l'égard de celle-là : celle-ci eſt le plus ſouvent ſuſceptible de guériſon ; celle-là ne l'eſt jamais lorſqu'elle eſt confirmée, *&c.*

Enfin, la lepre des Arabes ou l'*éléphantiaſe* eſt une maladie à peine connue & vue en Europe dans ces derniers ſiecles, & dont le traitement n'a point été appliqué à la vérole : l'*éléphantias* eſt endémique en Syrie & en Egypte ; il eſt abſolument étranger dans la partie du monde que nous habitons, il n'y a été répandu que deux fois ſelon le témoignage des hiſtoriens & des médecins, & il s'y eſt éteint en peu de temps. Pline dit, *hiſt. nat. lib. III*, qu'elle étoit inconnue en Italie juſqu'au temps du grand Pompée : Lucrece donne à entendre qu'elle étoit particuliere à l'Egypte, *lib. IV.*

Eſt elephas morbus qui propter flumina Nili,
Gignitur Ægypto in mediâ, neque præterea uſquam.

Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'elle a toujours été plus commune dans les pays chauds, & que quand l'Europe en a été infectée, ſes parties méridionales en ont plus ſouffert que les ſeptentrionales : & en France elle s'eſt auſſi fait plus ſentir en Provence & en Languedoc, que dans le reſte du royaume ; il conſte cependant qu'elle s'eſt auſſi répandue dans quelques endroits de l'Allemagne.

Comme la lepre des Arabes & celle des Grecs ne ſemblent différer qu'en ce que les ſymptomes de la premiere ſont portés au plus haut point de malignité ; pour ne pas tomber dans le cas de la répétition, il eſt à propos de renvoyer à l'*article* LEPRE ce qui reſte à dire touchant les cauſes, le pronoſtic & la curation de l'*éléphantiaſe*, qui n'eſt le plus ſouvent ſuſceptible d'aucun traitement. *Voyez* LEPRE.

Pluſieurs médecins Arabes ont auſſi entendu par le mot *elephantiaſis*, une maladie bien différente de la précédente qui affectoit ſimplement les piés avec un gonflement conſidérable & des varices dans ces parties ; comme il paroît par Avicenne, Rhaſis, Avenzoar & autres ; ſur quoi *voyez* Fuchſius, *lib. III*, & Foreſtus, *lib. XXIX.* (*d*)

ELEPHANTIN, adj. (*Hiſt.*) qui appartient à l'éléphant, ou qui en a les qualités.

Ce mot ſe dit principalement de certains livres des anciens Romains.

Dans quelques-uns de ces livres étoient enrégiſtrés tous les actes du ſénat & des magiſtrats de Rome : en d'autres, tout ce qui ſe paſſoit dans les provinces & dans les armées, *&c.* Il y en avoit outre cela 35 gros volumes autant que des tribus, où étoient marquées la naiſſance & les claſſes des citoyens. On les renouvelloit tous les cinq ans à chaque nouvelle élection des cenſeurs ; & on les gardoit tous dans le tréſor public, au temple de Saturne.

Il y en a qui croient que ces livres avoient été nommés *éléphantins* par rapport à leur énorme volume ; d'autres parce qu'ils étoient faits de tablettes d'ivoire. *Chambers.* (*G*)

ELEPHANTINE, flûte inventée par les Phéniciens. On conjecture qu'elle étoit d'ivoire ; & que c'eſt de là que lui vient le nom d'*éléphantine*. (*F. D. C.*)

ELEPHAS, ſub. f. (*Hiſt. nat. bot.*) genre de plante à fleurs monopétales, anomales, tubulées & faites en forme de maſque dont la levre ſupérieure reſſemble en quelque façon à la trompe d'un éléphant, & l'inférieure eſt découpée. Il ſort du calice un piſtil qui entre comme un clou dans la partie poſtérieure de la fleur ;

& qui devient dans la ſuite un fruit diviſé en deux loges qui renferment des ſemences oblongues pour l'ordinaire. Tournefort, *Inſt. rei. herb. corol.* Voyez PLANTE. (*I*)

ELETTE, ſ. f. (*cordonnier.*) eſt une bande de cuir de la largeur du pouce, qui ſe met en dedans du ſoulier autour de l'empeigne pour la renforcer.

ELEVATION, ſ. f. (*Aſtron.*) L'*élévation* d'une étoile ou d'un autre point dans la ſphere, en Aſtronomie, eſt un arc de cercle vertical compris entre cette étoile ou cet autre point & l'horizon. *Voyez* VERTICAL.

Ainſi comme le méridien eſt un cercle vertical, l'*élévation* ou hauteur méridienne, c'eſt-à-dire, l'*élévation* d'un point ſitué dans le méridien, eſt un arc du méridien intercepté entre ce point & l'horizon. *V.* MÉRIDIEN.

Elévation du pole marque la hauteur du pole ſur l'horizon d'un lieu, ou un arc de méridien intercepté entre le pole & l'horizon. *Voyez* POLE.

Ainſi, (*Planch. Aſtronom. fig.* 4.) *A Q* étant ſuppoſé l'équateur, *H R* l'horizon, *H Z P N* le méridien, & *P* le pole, *P R* eſt l'*élévation* du pole.

Dans ce ſens le mot *élévation* eſt oppoſé *abaiſſement*. *Voyez* ABAISSEMENT.

L'*élévation* du pole eſt toujours égale à la latitude du lieu, c'eſt-à-dire, que l'arc de méridien intercepté entre le pole & l'horizon eſt égal à l'arc du même méridien intercepté entre l'équateur & le zénith.

Ainſi le pole boréal eſt élevé ſur l'horizon de Paris de 48 d. 50′, & il y a le même nombre de degrés entre le zénith de Paris & l'équateur; de ſorte que Paris ſe trouve à 48 d. 50′ de latitude boréale. *Voyez* LATITUDE. Pour trouver l'*élévation* du pole d'un lieu, *voyez* POLE & LATITUDE.

L'*élévation* de l'équateur eſt un arc du méridien moindre qu'un quart de cercle, intercepté entre l'équateur & l'horizon du lieu. *Voyez* EQUATEUR.

Ainſi, *A Z* repréſentant comme ci-deſſus l'équateur, *H R* l'horizon, *P* le pole, & *H Z P N* le méridien; *H A* ſera l'*élévation* de l'équateur. *Voyez* EQUATEUR.

Les *élévations* de l'équateur & du pole jointes enſemble, forment toujours un quart de cercle, & par conſéquent plus l'*élévation* du pole eſt grande, moins celle de l'équateur doit l'être, & réciproquement.

Ainſi dans la figure que nous avons déja indiquée, *P A* eſt ſuppoſé par la conſtruction un quart de cercle, & *A H + A P + P R*, un demi-cercle, & par conſéquent *H A + P R*, un quart de cercle.

Trouver l'élévation de l'équateur. Trouvez l'*élévation* du pole, de la maniere indiquée à l'article POLE; ſouſtrayez l'*élévation* trouvée d'un quart de cercle; ou de 90 d. ce qui reſtera, ſera l'*élévation* de l'équateur. Ainſi l'*élévation* du pole à Paris, ſavoir 48 d. 50′, étant ſouſtraite de 90 d. le reſte donne 41 d. 10′ pour l'*élévation* de l'équateur au même lieu.

Angle d'élévation en Méchanique, c'eſt l'angle *R A B*, (*Planch. de Méchan. fig.* 47.) compris entre la ligne de direction *A R* d'un projectile, & la ligne horizontale *A B*. *Voyez* PROJECTILE & ANGLE.

Elévation d'un canon & d'un mortier, c'eſt l'angle que l'axe du canon ou du mortier fait avec le plan de l'horizon. *V.* CANON & MORTIER. (*O*)

ELÉVATION, *en Hydraulique*, ſe dit de la hauteur à laquelle montent les eaux jailliſſantes; elle dépend de celle des réſervoirs & de la juſte proportion de la ſortie des ajuſtages avec le diametre des tuyaux de conduite.

Les jets ſont affoiblis par l'air ou l'athmoſphere qui les entoure, ce qui fait qu'ils ne s'élevent jamais auſſi haut que leur réſervoir.

PREMIERE FORMULE.

Connoître la hauteur des réſervoirs par rapport à celle des jets.

L'expérience a appris qu'un jet venant d'un réſervoir de 5 piés de haut montoit un pouce de moins, & qu'il falloit compter l'*élévation* des jets, de 5 piés en 5 piés, & prendre le quarré du nombre de fois que 5 eſt contenu dans cette *élévation*, ce qui ſera connoître la hauteur

que doivent avoir les réſervoirs pour que les jets ne perdent rien de la hauteur propoſée.

Ainſi, comme un jet de 60 piés de haut a 12 fois 5 dans ſon nombre, on prendra le quarré de 12 qui eſt 144; ce ſera des pouces que l'on écrira à la ſuite des 60 piés réduits en pouces qui ſont 720; ainſi ce jet, pour conſerver la hauteur de 60 piés, demande un réſervoir élevé de 864 pouces, ou 72 piés.

Les eaux de décharge & de ſuperficie, de quelque hauteur qu'elles viennent, ne font que rouler dans les tuyaux, & que baver dans les baſſins d'en bas; il faut de la charge à une conduite pour élever le jet d'eau, & que le tuyau ſoit bien plein.

La hauteur d'un jet eſt plus difficile à déterminer par rapport à celle du réſervoir; parce que plus il eſt élevé, plus il trouve de réſiſtance dans l'air. Les défauts des jets ou leur différence de hauteur avec celle des réſervoirs ſont dans la raiſon des quarrés des hauteurs des mêmes jets: il faut donc connoître la hauteur du réſervoir, en ſuppoſer une pour le jet demandé, ou en fixer une générale dans tous les calculs.

Seconde Formule.

Connoître la hauteur d'un jet par rapport à celle du réſervoir.

Il réſulte de la regle précédente, de compter l'*élévation* des jets de 5 piés en 5 piés, & prendre le quarré du nombre de fois que 5 eſt contenu dans cette *élévation*, que la hauteur marquée de 864 pouces pour le réſervoir d'un jet de 60 pieds de hauteur, eſt compoſé de deux parties: 1°. de la hauteur du jet: 2°. du quarré du quotient qu'on auroit en diviſant la hauteur du jet (ſi on la connoiſſoit) par 60 pouces, valeur des 5 piés de la regle, c'eſt-à-dire, que 5 eſt douze fois dans 60, & que 12 eſt le quotient: enſuite ſi l'on quarre le quotient & qu'on ajoute ſon produit qui eſt ici de 144 pouces à la hauteur 720 qu'on a ſuppoſée pour le jet, on trouvera ſûrement la hauteur du jet demandée, en augmentant ou diminuant cette hauteur ſuppoſée juſqu'à ce qu'on ſoit arrivé préciſément à celle du réſervoir, qui a été propoſée de 864 pouces ou 72 piés. (*K*)

Élévation des puissances, (*Arithmétique.*) *Voyez* Elever.

Élévation, *en Phyſique*, c'eſt le mouvement d'un corps qui va de bas en haut, ou l'action par laquelle un corps s'éloigne continuellement de la terre. *V.* Mouvement. En ce ſens, ce mot eſt oppoſé à *deſcente*. *Voyez* Descente.

Les Péripatéticiens attribuent l'*élévation* ſpontanée des corps à un principe de légéreté qui leur eſt inhérent. *Voyez* Légéreté.

Les modernes nient qu'il y ait une légéreté ſpontanée, & prouvent que tout ce qui monte, le fait en vertu de quelque impulſion extérieure. C'eſt ainſi que la fumée & d'autres corps raréfiés montent dans l'athmoſphere; & que l'huile, les bois légers s'élevent au deſſus de l'eau, non pas par quelque principe extérieur de légéreté, mais par l'excès de peſanteur des parties du milieu où ces corps ſe trouvent. *V.* Pesanteur, Milieu, Athmosphere, Fluide, *&c.*

L'*élévation* des corps légers dans un milieu peſant, eſt produite de la même maniere que l'*élévation* du baſſin le plus léger d'une balance: ce n'eſt pas que ce baſſin ait un principe intérieur par lequel il tende immédiatement en haut; mais il y eſt pouſſé par la force du contre-poids de l'autre baſſin, l'excès du poids de l'un produiſant cet effet par l'augmentation de ſa tendance en en-bas. *Voyez* ceci plus approfondi ou éclairci *aux articles* Pesanteur spécifique, Fluide, Balance hydrostatique, *&c.*

Élévation des corps ſur des plans inclinés. Voyez-en *les loix à l'article* Plan incliné.

L'*élévation* ou l'*aſcenſion des fluides* s'entend particuliérement de l'action par laquelle ils montent au deſſus de leur propre niveau entre les ſurfaces des corps qui approchent fort d'être contigus, ou dans les tuyaux de verre capillaires, ou dans les vaiſſeaux remplis de ſable, de cendre, ou d'autres ſemblables ſubſtances poreuſes. *V.* Fluide.

Cet effet arrive auſſi-bien dans le vuide

qu'en plein air, dans les tubes recourbés que dans les droits : quelques liqueurs, comme l'eſprit-de-vin & l'huile de térébenthine, montent plus vîte que d'autres liqueurs. & quelques-unes s'élevent d'une maniere différente des autres. Le mercure ne s'éleve point du tout au deſſus de ſon niveau, au contraire, il deſcend au deſſous.

On a parlé plus au long du phénomene des tuyaux capillaires & de ſes cauſes, *à l'article* CAPILLAIRE.

A l'égard des plans ; deux plaques de verre, de métal, de pierre ou d'autre matiere, bien unies & bien polies, étant diſpoſées de maniere qu'elles ſoient preſque contiguës, elles produiront l'effet de pluſieurs tubes capillaires paralleles, & les fluides s'éleveront entre ces plans de la même maniere que dans les tubes. On peut dire la même choſe d'un vaiſſeau rempli de ſable, *&c.* la multitude des petits interſtices dont il eſt parſemé, forme, pour ainſi dire, une eſpece de tuyau capillaire : c'eſt le même principe qui a lieu dans tous ces cas ; & c'eſt vraiſemblablement à cette même cauſe que l'on doit attribuer l'aſcenſion de la ſeve dans les végétaux. *Voy.* VÉGÉTATION.

Elévation des vapeurs. Voyez EVAPORATION, NUAGE *ou* NUÉE, VAPEUR. (*O*)

ELÉVATION, (*Alchymie.*) Les Alchymiſtes nomment ainſi les opérations par leſquelles ils ſubtiliſent ou atténuent certaines ſubſtances, ſéparent la partie ſpiritueuſe de celle qui eſt plus groſſiere, la plus légere de la peſante, celle qui eſt fluide de celle qui eſt fixe ; ce qui revient, en langage ordinaire, à la ſublimation & à la diſtillation. *Voyez* SUBLIMATION & DISTILLATION. (—)

ELÉVATION, *terme de Chirurgie*, mouvement des doigts par lequel le chirurgien inciſe ſuffiſamment la veine & la peau dans l'opération de la ſaignée. *Voy.* PHLÉBOTOMIE.

L'*élévation* ſe fait en retirant la lancette qu'on a introduite dans le vaiſſeau. Il n'y a que le tranchant ſupérieur de la lancette qui coupe, lorſqu'on fait l'*élévation* ; quand on ne fait pas ce mouvement, l'ouverture de la peau n'étant pas ſi grande que l'inciſion de la veine, il s'amaſſe du ſang autour du vaiſſeau ſous la peau, ce qui forme une tumeur nommée *trombe*. Voyez *ce mot.* Une lancette à grain d'orge diſpenſe de faire une *élévation* ; mais cette lancette ne convient que pour les vaiſſeaux qui ſont gros & ſuperficiels. *Voyez* LANCETTE. (*Y*)

ELÉVATION, (*Coupe des pierres.*) *Voyez* ORTHOGRAPHIE.

ELÉVATION, *à la meſſe*, (*Théol. & Hiſt. eccléſ.*) marque cette partie de la meſſe où le prêtre éleve l'hoſtie & le calice plus haut que ſa tête, afin de faire adorer au peuple le corps & le ſang de N. S. J. C. après la conſécration, & après qu'il les a lui-même adorés par une profonde génuflexion.

Carloſtad ôta l'*élévation* de la meſſe ; & Luther la retint d'abord, mais enſuite il la ſupprima.

M. Chambers prétend, mais ſans citer aucune autorité, que ſaint Louis eſt le premier qui ait ordonné qu'à l'*élévation* on ſe mît à genoux, à l'exemple de certains religieux qu'il ne nomme point.

Ce qu'il y a de certain, c'eſt que dans les anciennes liturgies, & en particulier dans le ſacramentaire de ſaint Grégoire, on ne voit point d'autre *élévation* de l'hoſtie, que celle qui ſe fait à la fin du canon, en diſant *per ipſum & cum ipſo & in ipſo* ; ce qui n'empêche pas que l'adoration aujourd'hui en uſage à l'*élévation* ne ſoit bien fondée, puiſqu'il eſt de foi qu'au moment que le prêtre prononce les paroles de la conſécration, le corps & le ſang de Jéſus-Chriſt ſe trouvent réellement préſens ſous les eſpeces du pain & du vin : ce qui ſuffit pour lui attirer l'adoration des fideles ; car c'eſt principalement par le dogme qu'il faut juger des cérémonies. (*G*)

ELÉVATION, (*Muſiq.*) *arſis.* L'*élévation* de la main ou du pié, en battant la meſure, ſert à marquer le temps foible & s'appelle proprement *levé*. C'étoit le contraire chez les anciens. L'*élévation* de la voix en chantant eſt le mouvement par lequel on la porte à l'aigu. (*S*)

ELÉVATOIRE, ſ. m. *inſtrument de Chirurgie* dont on ſe ſert pour relever les

les os du crâne, qui déprimés ou enfoncés par quelque coup ou chûte, compriment la dure-mere ou le cerveau.

On trouve dans les anciens la deſcription & la figure des *élévatoires*, dont on faiſoit uſage de leur temps, & que la Chirurgie moderne a proſcrits, parce qu'on couroit un riſque évident d'enfoncer les os qui devoient ſoutenir l'effort de ces inſtrumens. Ceux qui ſont actuellement le plus en uſage, ſont des leviers de la premiere eſpece, dont le point d'appui eſt au milieu, le fardeau à une extrêmité, & la puiſſance à l'autre.

La longueur d'un *élévatoire* eſt d'un demi-pié; ſa compoſition eſt de fer très-poli, relevé de pommettes dans le milieu; les deux extrémités forment chacune une branche courbée à ſens oppoſé, ce qui fait un inſtrument double. Ces branches ſont différemment courbées; les unes étant preſque droites, les autres un peu courbes, & quelques-unes fort coudées, parce que le coude ſert quelquefois de point d'appui. Le bout de chaque branche eſt arrondi ou ovale aux uns, quarré aux autres. Le dedans de l'extrêmité de chaque branche eſt garni de petites cannelures tranſverſales qui ſont faites comme de petits biſeaux couchés les uns ſur les autres. *Voyez les fig. 14 & 15, Pl. XVI.*

La main doit être la force mouvante & le point d'appui des *élévatoires* dont on vient de faire la deſcription, parce qu'en appuyant le levier ſur la partie de l'os oppoſée à celle qu'on veut relever, on l'écraſeroit ſi elle réſiſtoit beaucoup; & on l'enfonceroit ſur la dure-mere, ſi elle offroit peu de réſiſtance. Pour ſe ſervir de cet inſtrument, on l'empoigne avec les quatre doigts de la main droite par le milieu de ſon corps, le pouce appuyé à l'oppoſite, on paſſe enſuite l'extrêmité antérieure ſous la piece d'os qu'on veut relever, obſervant d'appliquer les petits biſeaux contre ſa partie intérieure: le doigt index ſert de point d'appui dans l'action de relever l'os enfoncé: il faut ſoutenir extérieurement avec les doigts de la main gauche la portion d'os ſous laquelle l'*élévatoire* agit.

Feu M. Petit, ſachant que la main qui a aſſez de force pour l'opération dont on parle, peut n'avoir pas aſſez de fermeté & de préciſion pour empêcher que le bout de l'*élévatoire* ne s'échappe, ce qui pourroit occaſioner des accidens, a fait conſtruire un nouvel *élévatoire*, dont la main n'eſt point l'appui. Il s'agiſſoit de trouver ſur le crâne un appui pour le levier, le plus près qu'il eſt poſſible de l'os qu'il faut relever, & il falloit que cet appui fût ſur un plan ſolide pour ſoutenir ſans ſe rompre l'effort qu'on fait pour relever l'enfonçure.

Dans ces vues, M. Petit a fait fabriquer un chevalet (*Pl. XVII, fig. 2.*) dont les deux jambes appuient ſur le crâne; on leur donne le plus de ſurface qu'il eſt poſſible pour rendre l'appui plus ſtable, & afin que l'effort que l'os doit ſoutenir ſoit partagé ſur une plus grande étendue de ſa ſurface. Ces extrêmités ſont garnies de chamois, tant pour les empêcher de gliſſer que pour qu'elles ne faſſent aucune impreſſion ſur l'os. A la ſommité du chevalet ſe trouve une entaille (*fig. 2, n°. 2.*) qui reçoit une petite piece de fer terminée en vis. Cette vis (*fig. 2, n°. 3.*) eſt deſtinée à entrer dans des trous taraudés qui ſont à la ſurface de deſſous le levier (*fig. 2, n°. 4.*); par ce moyen, le levier eſt fixé ſur le chevalet par une charniere qui permet les mouvemens de baſcule.

Si à raiſon d'un grand fracas d'os ou du peu d'étendue de la plaie, il étoit impoſſible de placer le point d'appui ſur les os découverts, on a un plus grand chevalet dont les branches peuvent s'appuyer au delà des bords de la plaie. *Voyez* la figure de ce nouvel élévatoire, *Planc. XVII, fig. 2, n°. 1:* on en trouve la deſcription plus étendue dans *le premier volume des mém. de l'acad. de Chirurg.* Cet inſtrument a paru ſuſceptible d'être perfectionné. On voit dans *le ſecond volume des mémoires de la même académie*, des remarques ſur la conſtruction & l'uſage de l'*élévatoire* de M. Petit, par un autre académicien. (*Y*)

ELEVE, ſ. m. (*Philoſoph. & Arts.*) celui qui eſt inſtruit & élevé par quelqu'un, qui eſt formé de la main d'un autre dans quelque art ou dans quelque ſcience. On

donna ce titre à Paris, lors de la fondation des académies des Sciences & des Inſcriptions, aux ſujets qui y étoient agrégés, & qui travailloient de concert avec les penſionnaires. Mais ce mot d'*éleve* ſignifioit ſeulement moins d'ancienneté, & une eſpece de ſurvivance; cependant on lui a ſubſtitué depuis celui d'*adjoint*, qui eſt en effet beaucoup plus convenable.

On peut voir *au mot* ACADÉMIE, par quelle raiſon ce titre mal ſonnant d'*éleve* fut ſupprimé. On a mieux fait encore dans l'académie des Inſcriptions que dans celle des Sciences; on n'y a point fait de claſſe d'adjoints, & en général l'on a conſervé beaucoup plus d'égalité dans la premiere de ces académies, que dans la ſeconde; cependant cette égalité ſi précieuſe & ſi eſſentielle dans les compagnies littéraires, n'eſt parfaite que dans l'académie françoiſe; les grands ſeigneurs ſe trouvent honorés de n'y être admis qu'à titre de gens de lettres, & de s'y voir placés à côté des Voltaire, des Monteſquieu, des Fontenelle, *&c.* Il n'y a dans cette compagnie ni *éleves*, ni adjoints, ni aſſociés, ni penſionnaires, ni honoraires; on y eſt perſuadé que les vrais *honoraires* d'une académie, ſont ceux qui lui font honneur par leurs talens & par leurs ouvrages; que tout le monde y eſt *éleve*, ou que perſonne ne l'eſt, parce qu'il n'y a perſonne, ou du moins qu'il ne doit y avoir perſonne qui n'y reçoive & qui n'y mette tout à la fois; que les penſions attachées à certains grades, & que les différens grades eux-mêmes ont de très-grands inconvéniens, ſont nuiſibles à l'égalité, à la liberté, à l'émulation, à l'union, & aux égards réciproques.

Le nom d'*éleve* eſt demeuré particuliérement conſacré à la Peinture & à la Sculpture; il ſignifie un *diſciple* qui a été inſtruit & élevé dans l'école d'un célebre artiſte: c'eſt pourquoi on ſe ſert du mot d'*école* pour déſigner les *éleves* d'un grand peintre; & on dit dans ce ſens, *l'école de Raphaël, du Titien, de Rubens. Voyez* ECOLE, *& l'article ſuivant.* (*O*)

ELEVE, ſ. m. *terme de Peinture. Eleve* & *diſciple* ſont ſynonymes; mais le dernier de ces termes eſt ordinairement d'uſage pour les ſciences, & le premier pour les arts. On dit, *Platon fut* diſciple *de Socrate*; & *Apelle fut* éleve *de Pamphile.* Il ſeroit à ſouhaiter que les philoſophes ne fuſſent diſciples que de la ſageſſe & de la raiſon, & que les peintres ne fuſſent *éleves* que de la nature, il y auroit moins d'artiſtes & de philoſophes; peut-être la philoſophie & les arts n'y perdroient-ils pas: cependant il faut avouer qu'un maître habile & intelligent qui abrege la route épineuſe des connoiſſances qu'il poſſede, & qui forme de bonne-foi un diſciple ou un *éleve*, ſans craindre de ſe créer un rival ou un ſupérieur, procure un avantage ineſtimable. Le bien qu'il fait ſeroit au deſſus de tout éloge, s'il y ajoutoit celui de ſéparer des lumieres qu'il communique, les préjugés qui lui ſont propres, & qui n'appartiennent pas au fond de la ſcience qu'il enſeigne; mais il eſt rare de trouver un maître aſſez éclairé & aſſez généreux pour cela.

L'*éleve* qui ſe deſtine à la peinture ne ſauroit commencer trop tôt à apprendre les élémens d'un art dont l'étendue eſt immenſe. Les progrès doivent être fort rapides pour échapper au temps qui les ralentit & les arrête. C'eſt le feu de la jeuneſſe qui doit mûrir des fruits pour leſquels l'automne eſt ſouvent trop froide & dangereuſe. Raphaël mort à trente-ſix ans n'avoit plus rien à faire pour être le premier des artiſtes.

Cette vérité doit engager les *éleves* à employer avec vivacité, aux études néceſſaires à la pratique de leur art, le temps précieux de la premiere jeuneſſe, puiſque c'eſt alors que les organes dociles ſe ſoumettent aiſément au joug de l'habitude. L'ordre qu'il faut mettre à ces études, eſt l'objet intéreſſant du maître: l'*éleve*, fait pour ſe laiſſer conduire, eſt une plante dont celui qui la cultive doit répondre. Au reſte, j'ai tracé *au mot* DESSIN une partie de la route qu'on doit faire tenir au jeune *éleve*: l'obéiſſance & la docilité ſont les devoirs qu'il doit pratiquer; & l'on peut tirer des préſages plus juſtes & plus favorables de ſon exactitude à les remplir, que de ces deſirs ſuperficiels ou de ces ſuccès prématurés qui font concevoir des eſpérances qu'on voit ſi ſouvent trompées. *Cet article eſt de M.* WATELET.

ÉLEVER, EXHAUSSER, ſynonym. Le premier s'emploie au propre & au figuré ; *élever une muraille*, *élever ſon eſprit*. Le ſecond ne ſe dit qu'au propre, *exhauſſer un plancher*, *un bâtiment* ; mais par une bizarrerie de notre langue, *relever* & *rehauſſer* ſe diſent tous deux au propre & au figuré : on *releve* une choſe tombée, on *rehauſſe* une choſe qui eſt trop baſſe ; on *releve* le mérite, on *rehauſſe* le courage. *Art. de M. le Chevalier de* JAUCOURT.

ÉLEVER, v. act. *terme d'arithmétique & d'algebre*. On dit qu'on éleve un nombre au quarré, au cube, à la quatrieme puiſſance, *&c.* lorſqu'on en prend le quarré, le cube, la quatrieme puiſſance, *&c.* ainſi 2 *élevé* au quarré donne 4, au cube donne 8, *&c.* *Voyez* QUARRÉ, CUBE, PUISSANCE. Le mot d'*élever* s'emploie dans ces occaſions, parce que les nombres dont on prend le quarré, le cube, *&c.* augmentent par cette opération. Cependant on ſe ſert auſſi du mot *élever* lorſque la puiſſance eſt moindre que l'unité, & que par conſéquent le nombre diminue par l'opération. Par exemple, on dit *élever à la puiſſance* $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, pour dire *prendre la racine quarrée*, *la racine cube*, &c. *Voy.* PUISSANCE & EXPOSANT. On ſe ſert auſſi du mot *élever au quarré*, *au cube*, en parlant des fractions, quoique par cette opération les fractions diminuent, ainſi $\frac{1}{2}$ *élevé* au quarré, donne $\frac{1}{4}$; *élevé* au cube, donne $\frac{1}{8}$. C'eſt ainſi qu'on ſe ſert du mot *multiplication* dans les cas même où le produit eſt moindre que le multiplicande. *V.* MULTIPLICATION ; *Voyez auſſi* DIVISION. Des définitions exactes & préciſes levent en ce cas toute l'équivoque. (*O*)

ELEVER, s'ÉLEVER, (*Marine.*) un vaiſſeau qui *s'éleve*, c'eſt-à-dire qui fait route pour s'éloigner de la côte & prendre le large. Il ſe dit auſſi lorſqu'on veut tenir le vent & aller au plus près.

On dit *s'élever en latitude*, lorſque l'on fait route au nord ou au ſud, ou à tel autre air de vent qui n'eſt pas préciſément l'eſt ou l'oueſt. (*Z*)

ELEVER, (*Jardinage.*) La maniere d'*élever* les jeunes plantes, conſiſte dans les différens ſoins qu'on en doit prendre.

Ces ſoins conſiſtent en trois choſes, dans les labours, dans les arroſemens, & dans la maniere de les conduire les premieres années. *Voyez* LABOURS, ARROSER & ÉMONDER. (*K*)

ELEUSINIES, ſ. pl. f. (*Hiſt. anc.*) myſteres de la déeſſe Cérès, ou cérémonies religieuſes qui ſe pratiquoient en ſon honneur : on les nommoit ainſi d'*Éleuſis* ville maritime des Athéniens, où étoit le temple de cette déeſſe, fameux par la célébration de ces myſteres.

Quelques auteurs appellent la ville où ſe célébroient les *éleuſinies*, Eleuſine, & non *Éleuſis*. Harpocration confirme cette orthographe, en faiſant venir ce nom d'*Éleuſinas* fils de Mercure, & Pauſanias dans ſes *Attiques* ſe déclare auſſi pour ce ſentiment. D'autres croient que cette ville avoit été nommée de la ſorte, d'un mot grec qui ſignifie *arrivée*, parce que Cérès après avoir couru le monde pour trouver ſa fille, s'y arrêta, & y termina ſes recherches. Diodore de Sicile, *liv. V*, prétend que le nom d'*Éleuſis* lui avoit été donné pour ſervir de monument à la poſtérité ; que le bled & l'art de le cultiver étoient venus dans l'Attique des pays étrangers.

Les *éleuſinies* étoient chez les Grecs les cérémonies les plus ſolemnelles & les plus ſacrées, d'où vient qu'on leur donna par excellence le nom de *myſteres*. On prétendoit que Cérès les avoit inſtituées elle-même à Éleuſis, en mémoire de l'affection & du zele avec leſquels les Athéniens la reçurent : c'eſt ainſi qu'Iſocrate en parle dans ſon *panégyrique* ; mais Diodore de Sicile, dit, *liv. VI*, que ce furent les Athéniens qui inſtituerent les *éleuſinies*, par reconnoiſſance de ce que Cérès leur avoit appris à mener une vie moins ruſtique & moins barbare ; cependant ce même auteur rapporte la choſe d'une autre façon au *premier livre de ſa Bibliotheque* : « Une gran- » de ſéchereſſe ayant, dit-il, cauſé une » diſette affreuſe dans la Grece, l'Egypte » qui avoit fait cette année-là même une » récolte très-abondante, fit part de ſes » richeſſes aux Athéniens. »

Ce fut Erecthée qui leur amena ce convoi extraordinaire de bled ; & en reconnoiſſance de ce bienfait il fut créé roi d'Athenes, & il apprit aux Athéniens les myſteres

de Cérès, & la maniere dont l'Egypte les célebroit.

Cette relation revient assez à ce que disent Hérodote & Pausanias, que les Grecs avoient pris leurs dieux & leur religion des Egyptiens.

Théodoret, *liv. I. Græcanic. affection.* écrit que ce fut Orphée, & non pas Erecthée, qui fit cet établissement, & qui institua en l'honneur de Cérès les solemnités que les Egyptiens pratiquoient pour Isis. Ce sentiment est confirmé par le scholiaste sur l'Alceste d'Eurypide.

La ville d'Eleusis où se célébroient ces mysteres étoit si jalouse de cette gloire, que réduite aux dernieres extrêmités par les Athéniens, elle se rendit à eux à cette seule condition, qu'on ne lui ôteroit point les *éleusinies*; cependant ce n'étoient point des cérémonies religieuses particulieres à cette ville, mais communes à tous les Grecs.

Ces cérémonies, suivant Arnobe & Lactance, étoient une imitation ou représentation de ce que les Mythologistes nous enseignent de Cérès. Elles duroient plusieurs jours, pendant lesquels on couroit avec des torches ardentes à la main : on sacrifioit plusieurs victimes, non seulement à Cérès, mais aussi à Jupiter : on faisoit des libations de deux vases, qu'on répandoit l'un du côté de l'orient, & l'autre du côté de l'occident : on alloit en pompe à Eleusis, en faisant de temps en temps des pauses où l'on chantoit des hymnes, & l'on immoloit des victimes ; ce qui se pratiquoit non seulement en allant d'Athenes à Eleusis, mais encore au retour. Au reste on étoit obligé à un secret inviolable, & la loi condamnoit à mort quiconque auroit osé publier ces mysteres.

Tertullien dans son livre contre les Valentiniens, rapporte que la figure que l'on montroit dans les *eleusinia*, & qu'il étoit si expressément défendu de rendre publique, étoit celle des parties naturelles de l'homme. Selon Théodoret, Arnobe & Clément Alexandrin, c'étoit la figure des parties naturelles d'une femme.

Ces imputations peuvent être mal fondées, car où Tertullien, Arnobe & Théodoret avoient-ils lu ces particularités, puisqu'il n'y avoit rien d'écrit sur les mysteres d'Eleusine ? l'auroient-ils appris de quelques initiés ? mais il n'y a pas d'exemple de la plus légere indiscrétion sur ce point. Cicéron qui s'étoit trouvé à Athenes dans le temps que les mysteres d'Eleusine s'y célébroient, & qui n'étoit pas naturellement porté à favoriser le fanatisme, soupçonne seulement au commencement des Tusculanes, qu'on découvroit aux initiés la véritable histoire de Cérès & de sa fille, & qu'on les obligeoit par la religion du serment à ne jamais révéler que ces deux prétendues déesses n'avoient été que des femmes mortelles, de peur de décréditer par-là leur culte dans l'esprit du public.

Le lendemain de la fête le sénat s'assembloit à Eleusis, apparemment pour examiner si tout s'étoit passé dans l'ordre.

Il y avoit deux sortes d'*éleusinies*, les grandes & les petites : nous venons de parler des premieres, les petites avoient été instituées en faveur d'Hercule. Ce héros ayant souhaité d'être initié aux premieres *éleusinies*, & les Athéniens ne pouvant le satisfaire, parce que la loi défendoit d'y recevoir les étrangers, & ne voulant cependant rien lui refuser, ils instituerent de nouvelles *éleusinies* auxquelles il pût assister. Les grandes se célébroient dans le mois *bædromion*, qui répondoit à notre mois d'Août ; & les petites au mois d'*anthistérion*, qui répondoit à notre mois de Janvier.

On n'étoit admis à la participation de ces mysteres que par degrés ; d'abord on se purifioit, ensuite on étoit reçu aux petites *éleusinies*, & enfin admis & initié aux grandes. Ceux qui n'étoient que des petites, s'appelloient *mystes* ; & ceux qui étoient admis aux grandes, s'appelloient *époptes* ou *éphores*, c'est-à-dire *inspecteurs*, & il falloit ordinairement subir une épreuve de cinq ans pour passer des petites *éleusinies* aux grandes. On se contentoit quelquefois d'un an, & on étoit admis immédiatement après à tout ce qu'il y avoit de plus secret dans ces cérémonies religieuses. Meursius a fait un traité sur les *éleusinies*, dans lequel il établit la plupart des faits que nous venons d'avancer.

Quoiqu'on ne ſache pas préciſément en quoi conſiſtoit l'*auptoſie* ou la contemplation claire d'Eleuſis, les anciens nous ont pourtant laiſſé quelques deſcriptions des cérémonies qui la précédoient. Comme on étoit perſuadé que ceux qui participoient à ces myſteres faiſoient profeſſion d'une vie innocente, & qu'après leur mort ils ſeroient placés dans les champs élyſées, on les purifioit, ſoit pour expier leurs fautes paſſées, ſoit pour leur faire acheter en quelque ſorte par ces premieres épreuves, les biens dont ils ſe flattoient de jouir un jour. D'abord un ſacrificateur, qui dans cette fonction ſe nommoit *hydranos*, immoloit à Jupiter une truie pleine; & après en avoir étendu la peau à terre, on faiſoit mettre deſſus celui qui devoit être purifié. Les prieres accompagnoient cette cérémonie, qu'un jeûne auſtere devoit avoir précédée: enſuite, après quelques ablutions qu'on faiſoit avec de l'eau de la mer, on couronnoit d'un chapeau de fleurs, nommé par Heſychius ἱμερά, le poſtulant, qui après ces épreuves pouvoit aſpirer à la qualité de *myſte*, ou d'initié aux myſteres.

Il ne ſe paſſoit point dans les myſteres d'Eleuſine, d'infamies comme dans ceux de Bacchus; que s'il s'y gliſſa quelquefois du déſordre, il fut accidentel, & promptement réprimé par la ſévérité des magiſtrats. *Voy. les Dictionnaires de Trévoux, de Moréry & de Chambers.* (*G*)

ELEUTHERE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom qui ſignifie *libérateur* dans le langage des Grecs, & qu'ils donnerent à Jupiter en mémoire de la victoire qu'ils remporterent près du fleuve Aſope ſur Mardonius, général des Perſes, dont trois cents mille furent exterminés dans cette journée. Les vainqueurs attribuerent à Jupiter le ſuccès de cette bataille, qui aſſura la liberté de la Grece, & donnerent au dieu le titre d'*éleutheros*, parce qu'il les avoit délivrés de la ſervitude qui les menaçoit. Ils inſtituerent auſſi en ſon honneur des fêtes nommées *éleuthériennes*, qu'on célébroit tous les cinq ans par des courſes de chars. C'étoit à Platée même, ſelon le ſcholiaſte de Pindare, que ſe faiſoient ces jeux: circonſtance qui rappelloit encore plus vivement la cauſe de leur établiſſement. (*G*)

* ELEUTHO, ſ. f. (*Mythol.*) déeſſe qui préſidoit aux accouchemens: c'eſt la même qu'Illythie. *Voyez* ILLYTHIE.

ELEZER CARREAUX, *terme d'ancien monnoyage*; c'étoit la manutention qui agrandiſſoit le carreau en le frappant ſur l'enclume. *Voyez* FRAPPER CARREAU.

ELFELD, (*Géogr. mod.*) ville de l'électorat du Rhin en Allemagne; elle eſt à trois lieues de Mayence.

ELHAMMA, (*Géogr. mod.*) ville de la province de Tripoli propre en Afrique. *Long. 28, 26; lat. 34.*

* ELIAB, (*Hiſt. ſacr.*) fils d'Iſaï, & frere de David, étant à la guerre des Philiſtins, lorſque le géant Goliath inſultoit l'armée de Saül, blâma ſon frere David en l'accuſant de témérité d'oſer combattre le géant. L'hiſtoire ſainte fait encore mention de trois autres Juifs qui ont porté ce nom, ſavoir:

ELIAB, pere de Dathan & d'Abiron, qui furent engloutis tout vivans pour s'être révoltés contre Dieu. Il offrit le troiſieme ſon offrande au tabernacle.

ELIAB, de la tribu de Lévi, fils d'Elcanam & pere de Jéroboam.

ELIAB, le troiſieme des vaillans hommes qui ſe joignirent à David quand il fuyoit la perſécution de Saül. Il rendit de grands ſervices à David dans toutes les guerres.

* ELIACHIM, (*Hiſt. ſacr.*) ſacrificateur, celui qui retourna de Babylone avec Zorobabel. Son office étoit de jouer de la harpe devant l'arche.

ELIACHIM, fils de Chelcias, intendant de la maiſon du roi Ezéchias. Dans le temps du ſiege de Jéruſalem par le roi Sennachérib, il fut député à ce prince pour parler d'accommodement. Mais Rabſacès, général de l'armée ennemie, ne donna pour réponſe que des blaſphemes horribles qu'il proféroit en hébreu, pour être mieux entendu du peuple. *Eliachim* le pria de parler ſyriaque; mais celui-ci n'en voulut rien faire, de façon qu'*Eliachim* le quitta fort mécontent de ſon entrevue. Dieu, pour récompenſer la vertu d'*Eliachim*, le fit ſouverain ſacrificateur. On prétend que ce fut lui qui commanda les Juifs au ſiege de Béthulie par Holoferne.

ELIACHIM, ſurnommé *Joachim*, fut roi de Juda. *Voyez* JOACHIM.

ELIAQUES, adj. pris ſubſt. (*Hiſt. anc.*) myſteres; c'étoient les mêmes que les mythriaques. Ce mot vient du grec & ſignifie le ſoleil adoré par les Perſes ſous le nom de *Mitras*.

ELIE, (*Hiſt. ſacr.*) fameux prophete, natif de Thisbe dans le pays de Galaad, vivoit ſous le regne d'Achab roi d'Iſraël, & de Joſaphat roi de Juda. Il fut ſuſcité de Dieu pour s'oppoſer à l'idolâtrie, & ſur-tout au culte de Baal, que Jézabel & Achab avoient introduit dans Iſraël. La premiere fois que l'Ecriture parle de ce prophete, elle le produit tout d'un coup comme un autre Melchiſedech, ſans nous rien apprendre de ſon pere, ni de ſa mere, ni de ſa tribu, ni de la maniere dont il a été appellé à la prophétie. Il vient à la cour du roi impie, pour lui annoncer les jugemens de Dieu, & lui prédire le terrible fléau de la ſéchereſſe & de la famine, dont il alloit frapper ſon peuple. Auſſi-tôt après, il ſe retira dans un déſert proche le torrent de Carith, où des corbeaux venoient lui apporter tous les jours à manger. La ſéchereſſe ayant fait tarir le torrent, il vint par ordre de Dieu à Sarepta entre Tyr & Sydon, chez une veuve, à laquelle il fournit le moyen de ſubſiſter par une multiplication miraculeuſe d'huile & de farine qui lui reſtoit. Le fils de cette veuve étant venu à mourir pendant qu'il demeuroit chez elle, le prophete ſe coucha ſur ſon lit, ſe mit par trois fois ſur lui, & ſe meſurant à ſon petit corps, il le rendit vivant à ſa mere, figurant admirablement en cela ce qu'a fait le Verbe divin pour la réſurrection ſpirituelle de l'homme, lorſqu'il s'eſt chargé de toutes nos langueurs, qu'il a raccourci ſa grandeur pour ſe proportionner à notre petiteſſe, & qu'il s'eſt étendu ſur toute notre nature pour la ranimer toute entiere. La troiſieme année de la ſtérilité, *Elie* alla de la part de Dieu trouver Achab, à qui il reprocha d'avoir abandonné la voie du Seigneur pour ſuivre le culte de Baal. Il propoſa à ce prince d'aſſembler tout le peuple ſur le Mont Carmel, où ſe rendroient les quarante-cinq prophetes de Baal, & les quatre cents prophetes d'Aſtarté, qui ſacrifieroient à leurs dieux pendant que lui ſacrifieroit au ſien; & que ceux dont les prieres attireroient ſur la victime le feu du ciel, ſeroient ſeuls eſtimés véritables prophetes. Il choiſit, préférablement à tout autre prodige, la deſcente du feu du ciel ſur la victime, parce qu'il n'y en avoit pas de moins ſuſpect, ni de plus capable de faire impreſſion ſur tout le peuple. La propoſition ayant été acceptée, tous les cris des prophetes de Baal ne purent attirer le feu du ciel, qui, à la priere d'*Elie*, tomba ſur la victime, & la dévora. Alors tout le peuple confeſſa que le ſeigneur étoit le vrai Dieu, & extermina tous les faux prophetes. Cependant Jézabel, outrée de la mort de ſes prêtres, en pourſuivit la vengeance ſur *Elie*, & le prophete s'enfuit dans un déſert de l'Arabie Pétrée, où s'étant endormi de fatigue & de triſteſſe, il fut conſolé par un ange qui lui apporta du pain & de l'eau. Il marcha enſuite pendant quarante jours juſqu'à la montagne d'Oreb, où il fit ſa demeure, & où il reçut ordre d'aller ſacrer Hazaël pour roi de Syrie, & Jéhu pour roi d'Iſraël. Ce fut dans le chemin qu'il rencontra Eliſée qui labouroit, & que lui ayant mis ſon manteau ſur les épaules, il lui déclara la volonté de Dieu qui l'appelloit au miniſtere de la prophétie. Quelques années après, Achab ayant fait mourir Naboth pour s'emparer de ſa vigne, *Elie* vint trouver ce prince pour lui reprocher ce meurtre, & lui prédit tous les maux qui alloient tomber ſur lui-même & ſur ſa maiſon. La parole du Seigneur s'accomplit bientôt après ſur Achab, qui fut tué dans un combat contre les Syriens. Ochoſias ſon ſucceſſeur étant tombé de la plate-forme de ſa maiſon, envoya conſulter Béelzebub dans Accaron, pour ſavoir quelles ſeroient les ſuites de cet accident; le Seigneur lui fit dire par *Elie*, qu'il mourroit pour avoir eu recours à une divinité étrangere. Le roi irrité contre le prophete, envoya, pour le prendre, un capitaine & cinquante hommes, qui furent dévorés par le feu du ciel. Un ſecond ſubit le même ſort. Enfin, un troiſieme s'étant humilié devant l'homme

de Dieu, obtint grace du prophete, qui le ſuivit chez Ochoſias, à qui il renouvella la prédiction de ſa mort. *Elie* ayant appris par révélation, que Dieu devoit bientôt le tranſporter hors de ce monde, voulut cacher ce miracle à Eliſée, pour l'éprouver; mais ce fidele diſciple ne voulant pas le quitter, le ſuivit juſqu'au Jourdain, qu'ils paſſerent à pied ſec, *Elie* en ayant ſéparé les eaux en étendant ſon manteau. Comme ils marchoient au delà du Jourdain, un tourbillon de feu, en forme de char avec ſes chevaux, les ſépara tout d'un coup, & enleva le prophete au ciel, non dans le ſéjour des bienheureux, où perſonne n'eſt entré avant Jeſus-Chriſt, mais dans quelque lieu au deſſus de la terre, qu'il n'a pas plu à Dieu de nous révéler. Dieu avoit aſſemblé dans cet endroit cinquante enfans des prophetes, pour les rendre témoins de ce prodige extraordinaire, afin de rendre inconteſtable un événement qui devoit être la derniere reſſource de la maiſon d'Iſraël. Car le miniſtere de ce prophete dans le ſecond avénement, eſt marqué par des traits ſi lumineux dans l'Ecriture, qu'on ne peut s'y tromper. Il eſt vivant, & Dieu le tient enfermé pour le faire ſervir un jour aux deſſeins de miſéricorde qu'il a ſur les Juifs. Il n'a été tiré de ſa retraite, quelle qu'elle ſoit, que pour aſſiſter au myſtere de la transfiguration; mais quand les temps marqués par la providence ſeront arrivés, *Elie* paroîtra; & avec le même zele dont il fut autrefois animé, il confondra les ennemis de Dieu, rétablira les tribus de Jacob dans les droits ſacrés dont leur incrédulité les avoit fait décheoir, renouvellera la face de l'Egliſe, ranimera la foi preſque éteinte de la gentilité, & en arrêtant les progrès du myſtere d'iniquité, il arrêtera la colere de Dieu, prête à lancer ſur la terre un anathême & une malédiction éternelle. (+)

*ELIEZER, (*Hiſt. ſac.*) prophete qui prédit à Joſaphat, roi de Juda, le naufrage de pluſieurs vaiſſeaux qu'il avoit joints à ceux de l'impie Ochoſias, roi d'Iſraël. Il y eut encore pluſieurs Juifs recommandables de ce nom, entr'autres, *Eliezer*, ſerviteur d'Abraham, qui, chargé de joyaux & de préſens précieux, alla quérir en Méſopotamie Rebecca pour être l'épouſe d'Iſaac; & un autre *Eliezer*, parent de Jeſus-Chriſt ſelon la chair.

ELIGIBILITÉ, (*Juriſpr.*) terme de droit canonique qui ſignifie *le pouvoir d'être élu.* On appelle *bulle d'éligibilité*, celle que le pape accorde à quelques perſonnes pour pouvoir être élues à quelque dignité, bénéfice ou office, pour lequel elles n'ont pas toutes les qualités & capacités requiſes, comme l'âge, l'ordre; & dans quelques égliſes d'Allemagne celui qui n'eſt pas *de gremio*, ne peut être élu évêque ſans une bulle d'*éligibilité*. (*A*)

ELIMINER, v. act. (*Algebre.*) Quelques auteurs commencent à ſe ſervir de ce mot pour dire *chaſſer*, *faire évanouir* ou *diſparoître* d'une ou pluſieurs équations une ou pluſieurs inconnues. Ce mot a été formé du latin *éliminare*, qui eſt beaucoup plus en uſage. Le mot *éliminer* eſt forgé aſſez inutilement, puiſque les mots *chaſſer*, *faire évanouir*, *faire diſparoître*, rendent préciſément la même idée. *Voyez* ÉVANOUIR, EQUATION, INCONNUE, *&c.* (*O*)

ELINE, (*Muſiq. des anc.*) nom donné par les Grecs à la chanſon des tiſſerands. *Voyez* CHANSON. (*S*)

ELINGUE, ſ. f. (*Marine*) groſſe corde dont on lie bien fortement les deux bouts enſemble, de ſorte qu'elle forme le cerceau: enſuite on la lie par le milieu un côté contre l'autre, de ſorte qu'elle forme la figure d'un huit de chiffre compoſé de deux boucles. On ſe ſert ſur mer de cette corde pour embraſſer & ſaiſir les plus gros tonneaux de marchandiſes, un bout par une boucle, & l'autre bout par l'autre boucle; puis paſſant un crochet entre les deux parties au milieu de la corde, on enleve ces tonneaux du fond de cale à la faveur de la mouſle, & on les met à port.

Elingue à pattes, c'eſt celle qui n'a point de nœuds coulans, mais deux pattes de fer: on ſe ſert de celle-là pour tirer du fond de cale les futailles pleines. (*Z*)

ELINGUET, LINGUET, ſ. m. (*Marine*) c'eſt une piece de bois qui tourne horizontalement ſur le pont d'un

vaiſſeau ; elle a ordinairement un pié & demi ou deux piés de longueur, & ſert à arrêter le cabeſtan, & empêcher qu'il ne dévire. *Voyez Mar. PL. IV. fig. 1. n°. 205.* ſa poſition.

ELISÉE, (*Hiſt. ſacr.*) fils de Saphat, diſciple & ſucceſſeur d'Elie, dans le miniſtere de la prophétie, étoit de la ville d'Abel-Meula. Elie qui avoit reçu l'ordre de l'établir en ſa place, l'ayant trouvé labourant la terre avec douze paires de bœufs, jeta ſon manteau ſur lui, & à l'inſtant même *Eliſée* prophétiſa, quitta ſa charrue, & ſuivit Elie. Celui-ci en diſparoiſſant, lui ayant laiſſé ſon double eſprit de prophétie & de miracle, *Eliſée* s'en ſervit d'abord pour ſéparer les eaux du Jourdain, & ce prodige le fit connoître pour ſucceſſeur d'Elie par les enfans des prophetes. Toute la vie de ce prophete ne fut qu'une ſuite de miracles. Il rendit ſaines & potables les eaux ſalées du Jourdain ; il fit dévorer par des ours, des enfans qui ſe moquoient de lui ; & une pauvre femme veuve, que ſes créanciers pourſuivoient, trouva de quoi les ſatisfaire dans la charité du prophete, qui multiplia un peu d'huile qui lui reſtoit. Enſuite il obtint à une femme ſtérile de Suman, chez qui il logeoit, un fils qu'il reſſuſcita quelques années après, appliquant ſon corps ſur le petit corps de l'enfant. Il guérit auſſi de la lepre Naaman, général du roi de Syrie, en le faiſant baigner dans le Jourdain, & Giezi, ſerviteur du prophete, fut affligé du même mal, parce que, contre l'ordre de ſon maître, il avoit reçu de ce ſeigneur des préſens. Bénadad, roi de Syrie, qui étoit en guerre contre le roi d'Iſraël, apprenant qu'*Eliſée* révéloit tous ſes deſſeins, envoya des troupes pour le prendre, lorſqu'il étoit à Dothan ; mais le prophete les frappa d'une eſpece d'aveuglement ; & les mena, ſans qu'ils s'en apperçuſſent, juſques dans Samarie. Quelque temps après le même Bénadad ayant aſſiégé cette ville, que la famine réduiſit à la plus grande extrêmité, *Eliſée* prédit la levée du ſiege, & le retour de l'abondance, paſſa enſuite à Damas, où Haſaël l'étant venu conſulter ſur la maladie de Bénadad ſon maître, il lui annonça ſa future grandeur, & prédit tous les maux qu'il devoit cauſer à Iſraël. Il fit auſſi ſacrer, par un de ſes diſciples, Jehu pour roi d'Iſraël, en lui ordonnant de la part de Dieu d'exterminer toute la maiſon d'Achab. Le prophete étant tombé malade, Joas roi d'Iſraël le vint voir, & *Eliſée* lui prédit autant de victoires contre les Syriens, qu'il frapperoit de fois la terre de ſon javelot ; & comme il ne frappa que trois fois, il ne remporta que trois victoires. *Eliſée* ajouta que s'il fût allé juſqu'à cinq ou ſix fois, il auroit entiérement ruiné la Syrie. Ce prophete mourut à Samarie âgé d'environ cent ans. Un homme que des voleurs avoient tué, ayant été jeté dans ſon tombeau, & ayant touché ſes os, reſſuſcita. (+)

ELISÉES, *voyez* ELYSÉES.

ELISION, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) dans la proſodie latine, figure par laquelle la conſonne *m* & toutes les voyelles & diphtongues qui ſe trouvent à la fin d'un mot, ſe retranchent lorſque le mot ſuivant commence par une voyelle ou diphtongue, comme dans ce vers :

Quod niſi & aſſiduis terram inſectabere raſtris,

qu'on ſcande de la ſorte :

Quod nis' & | aſſidu | is ter | r'inſec | tabere | raſtris.

Quelquefois l'*éliſion* ſe fait de la fin d'un vers au commencement de l'autre, comme dans ceux-ci :

Quem non incuſavi amens hominumque deorumque,
Aut quid in everſâ vidi crudelius urbe,

qu'on ſcande ainſi :

Quem non | incu | ſav'a | mens homi | numque de | orum
Qu'aut quid in | ever | ſâ, &c.

On doit éviter les *éliſions* dures, & elles le ſont ordinairement au premier & au ſixieme pié.

Quelques-uns

Quelques-uns prétendent que l'*élision* eſt une licence poétique ; & d'autres, qu'elle eſt abſolument néceſſaire pour l'harmonie.

Les anciens Latins retranchoient auſſi l'*s* qui précédoit une conſonne, comme dans ce vers d'Ennius :

Cur volito vivu' (pour *vivus*) *per ora virûm.*

L'*s* & *l'm* leur paroiſſoient dures & rudes dans la prononciation, auſſi les retrancherent-ils quand leur poéſie commença à ſe polir. La même raiſon a déterminé les François à ne pas faire ſentir leur *e* féminin, ou, pour mieux dire, muet, devant les mots qui commencent par une voyelle, afin d'éviter les hiatus. *Voyez* HIATUS & BAILLEMENT. (*G*)

Dans notre poéſie françoiſe nous n'avons d'autre *éliſion* que celle de l'*e* muet devant une voyelle, tout autre concours de deux voyelles y eſt interdit ; regle qui peut paroître aſſez bizarre, pour deux raiſons : la premiere, parce qu'il y a une grande quantité de mots au milieu deſquels il y a concours de deux voyelles, & qu'il faudroit donc auſſi par la même raiſon interdire ces mots à la poéſie, puiſqu'on ne ſauroit les couper en deux : la ſeconde, c'eſt que le concours de deux voyelles eſt permis dans notre poéſie, quand la ſeconde eſt précédée d'une *h* aſpirée, comme dans *ce héros, la hauteur ;* c'eſt-à-dire que l'*hiatus* n'eſt permis que dans le cas où il eſt le plus rude à l'oreille. On peut remarquer auſſi que l'*hiatus* eſt permis lorſque l'*e* muet eſt précédé d'une voyelle, comme dans *immolée à mes yeux* ; & que pour lors la voyelle qui précede l'*e* muet eſt plus marquée. *Immolé à mes yeux* n'eſt pas permis en poéſie, & cependant eſt moins rude que l'autre : nouvelle bizarrerie.

Nous ignorons ſi dans la proſe latine l'*éliſion* des voyelles avoit lieu ; il y a apparence néanmoins qu'on prononçoit la proſe comme la poéſie, & il eſt vraiſemblable que les voyelles qui formoient l'*éliſion* en poéſie, n'étoient point prononcées, ou l'étoient très-peu ; autrement la meſure & l'harmonie du vers en auroit ſouffert ſenſiblement. Mais pour décider cette queſtion, il faudroit être au fait de la prononciation des anciens ; matiere totalement ignorée.

Dans notre proſe les *hiatus* ne ſont point défendus : il eſt vrai qu'une oreille délicate ſeroit choquée, s'ils étoient en trop grand nombre ; mais il ſeroit peut-être encore plus ridicule de vouloir les éviter tout-à-fait : ce ſeroit ſouvent le moyen d'énerver le ſtyle, de lui faire perdre ſa vivacité, ſa préciſion & ſa facilité. Avec un peu d'oreille de la part de l'écrivain, les *hiatus* ne ſeront ni fréquens ni choquans dans ſa proſe.

On aſſure que M. Leibnitz compoſa un jour une longue piece de vers latins, ſans ſe permettre une ſeule *éliſion ;* cette puérilité étoit indigne d'un ſi grand homme, & de ſon ſiecle. Cela étoit bon du temps de Charles-le-Chauve ou de Louis-le-Jeune, lorſqu'on faiſoit des vers léonins, des vers latins rimés, des pieces de vers dont tous les mots commençoient par la même lettre, & autres ſottiſes ſemblables. Faire des vers latins ſans *éliſion*, c'eſt comme ſi on vouloit faire des vers françois ſans ſe permettre d'*e* muet devant une voyelle. M. Leibnitz auroit eu plus d'honneur & de peine à faire les vers bons, ſuppoſé qu'un moderne puiſſe faire de bons vers latins. *Voyez* LATINITÉ. (*O*)

* ÉLITE, ſ. f. (*Commerce*) ſignifie ce qu'il y a de *meilleur* ou de plus *parfait* dans chaque eſpece de marchandiſe. On dit *des ſoies, des fils, des draps d'élite.* Les marchandiſes d'*élite* ſont toujours plus cheres que les autres. Il a été tranſporté delà à d'autres uſages, & l'on dit auſſi *des hommes d'élite*, &c. (*G*)

ÉLITER, v. act. (*Commerce.*) prendre le meilleur d'une choſe. L'auteur du dictionnaire de Commerce penſe que ce terme n'a guere lieu que parmi les petites marchandes des halles de Paris, comme de groſeilles, ceriſes & autres fruits ; mais il eſt d'expérience qu'il eſt auſſi uſité parmi les autres marchands, & que cette expreſſion, *vous élitez ma marchandiſe*, leur eſt également familiere. (*G*)

ÉLITER, v. act. (*Jardinage.*) c'eſt choiſir parmi les tulipes celles qu'il faut laiſſer graîner, ou celles qui s'étant portées

à bien, ſont dignes d'être placées l'année ſuivante parmi les belles. (*K*)

*ELITROIDE, adj. pris ſubſt. (*Anat.*) c'eſt la même choſe que *vaginale :* ainſi on dit la membrane *élitroïde* des teſticules, au lieu de la membrane vaginale. *Voyez* TESTICULE.

ELIXATION, ſ. f. *en Pharmacie*, &c. opération par laquelle on fait bouillir quelque remede dans une liqueur convenable, & à petit feu ; c'eſt la même choſe que ce que ceux qui apprêtent à manger appellent *étuvée.*

Ce mot eſt formé du latin *lixare*, bouillir, ou bouillir dans l'eau. La liqueur dont on ſe ſert ordinairement dans les *élixations*, eſt d'eau de ſource ou de riviere, quoiqu'on s'y ſerve auſſi quelquefois de lait, de petit-lait, ou d'autres choſes ſemblables.

Le but qu'on ſe propoſe ordinairement dans les *élixations*, c'eſt d'extraire la vertu du remede, & de la communiquer à la liqueur ; quoiqu'on s'en ſerve auſſi quelquefois pour dégager les parties des animaux, des plantes, *&c.* de leurs crudités, auſſi-bien que pour les amollir, pour ôter aux alimens & aux remedes un goût déſagréable ou quelqu'autre mauvaiſe qualité, pour en ſéparer les parties terreuſes & groſſieres, & dans d'autres vues. *Voyez* EXTRACTION.

La décoction eſt auſſi une eſpece d'*élixation. Voyez* DÉCOCTION. *Chambers.*

ELIXIR, ſ. m. (*Pharmacie & matiere médicale.*) Le mot *élixir* dérive, ſelon quelques auteurs, du grec ἑλκω, *je tire*, parce que l'*élixir* ſe fait en tirant la partie vraiment médicamenteuſe des ſimples ; ſelon d'autres de ἀλέξω, *je ſecours*, à cauſe du grand ſecours qu'on ſe promet de ce remede ; d'autres enfin le font venir de l'arabe *al-ecſir* ou *al-ekſir*, qui ſignifie *Chymie :* ſelon cette derniere étymologie le mot *élixir* ſignifieroit une *préparation chymique*, un *remede préparé chymiquement.*

On entend par *élixir*, une liqueur ordinairement ſpiritueuſe, chargée, ſoit par l'extraction, ſoit par la diſtillation, des parties médicamenteuſes de pluſieurs drogues, & deſtinée à l'uſage intérieur. Ce remede n'eſt donc proprement qu'une teinture compoſée ou un eſprit compoſé (*voyez* TEINTURE & ESPRIT ;) mais on n'a donné le nom d'*élixir* à quelques-unes de ces préparations, que lorſqu'on a prétendu qu'étant priſes par gouttes ou par cuillerées, elles devoient produire les effets les plus merveilleux dans la guériſon des maladies contre leſquelles les remedes ordinaires ſont le plus ſouvent impuiſſans, telles que la peſte, les affections ſoporeuſes, les poiſons prétendus froids, l'épilepſie, & les autres maladies convulſives, la ſyncope, la paralyſie, l'impuiſſance, la ſuppreſſion des regles, la fievre quarte, *&c.* ſans compter les digeſtions languiſſantes, les défauts d'appétit ; en un mot, quand on a célébré ces préparations comme poſſédant au plus haut degré la vertu alexitere, cordiale, nervine, tonique, antiſpaſmodique, emmenagogue, fébrifuge, *&c.* c'eſt-à-dire lorſqu'on l'a à-peu-près érigé en remede univerſel.

Il ne paroît pas que les Grecs ni les Arabes aient connu l'*élixir :* on ne trouve ni le mot ni la choſe dans leurs ouvrages, ſi ce n'eſt chez les Alchymiſtes, qui donnoient le nom d'*élixir* à la pierre philoſophale conſidérée comme médecine univerſelle ; ce qui nous porte à croire que l'*élixir* ne fut inventé qu'après qu'Arnaud de Villeneuve eut fait connoître l'eſprit-de-vin, ou que Raimond Lulle l'eut employé dans divers travaux ſur les végétaux.

Ce fut ſur-tout depuis Paracelſe que les *élixirs* ſe multiplierent. Il publia lui-même un *élixir* fameux, à l'imitation duquel les pharmaciens modernes ont compoſé celui qui eſt aujourd'hui en vogue ſous le nom d'*élixir de propriété de Paracelſe.* Tous les diſciples de ce chymiſte en compoſerent comme leur maître, & il n'eſt preſque point d'auteur de Chymie médicinale, ou de médecin prétendant au titre de *chymiſte*, qui n'ait donné quelque *élixir* particulier. Les charlatans ont ſur-tout répandu un grand nombre d'*élixirs ;* & c'eſt ſous cette forme, ou même ſous ce nom, que les remedes tenus ſecrets ont fait le plus rapidement fortune, ſur-tout chez les grands.

Les Médecins inſtruits ſavent à préſent que les *élixirs* les plus vantés, bien-loin

d'être des ſecours preſque ſurnaturels, ſont à peine des remedes, & que la plupart ne different des liqueurs que l'on ſert ſur nos tables, qu'en ce que celles-ci ſont rendues agréables au goût par le choix & la doſe des aromates, & par le ſucre; que d'ailleurs toutes ces liqueurs agréables ſont ſtomachiques & cordiales, ſeules propriétés réelles des *élixirs* ordinaires. Secondement, que preſque tous les *élixirs* connus, qui ſont les ſeuls que le médecin puiſſe ordonner, ſont auſſi ſemblables entr'eux, quant à leurs propriétés réelles, que toutes les liqueurs ſpirituelles de nos tables ſont ſemblables entr'elles. Troiſiémement, que les *élixirs* purgatifs, qui ſeroient les ſeuls qui puſſent différer eſſentiellement des *élixirs* purement aromatiques & des liqueurs, ſeroient des remedes le plus ſouvent pernicieux, toujours inutiles; car nous ne manquons pas de purgatifs de toutes les eſpeces. Quatriémement, que les *élixirs* qu'on deſtineroit à réveiller ou à augmenter l'appétit vénérien, & l'aptitude à le ſatisfaire, ſeroient des ſecours au moins très-dangereux, & que le médecin ne pourroit pas par conſéquent conſeiller.

Pour toutes ces raiſons, l'uſage des *élixirs* eſt peu commun dans la pratique de la Médecine dirigée par les Médecins; & le nombre de ces *élixirs* uſuels eſt borné à ſix ou ſept, que la pharmacopée de Paris a retenus, & qu'on trouve ordinairement chez tous les Apothicaires de cette ville. Ces *élixirs* ſont l'*élixir* de propriété de Paracelſe, avec acide & ſans acide, ce dernier diſtillé ſous le nom d'*élixir blanc*; l'*élixir* de Garrus, l'*élixir* ſtomachique, & l'*élixir* de vitriol. Voici la deſcription de l'*élixir* ſtomachique, & celle de l'*élixir* de vitriol, tirées de la pharmacopée de Paris: nous réſervons celle de l'*élixir* de propriété & celle de l'*élixir* de Garrus pour des articles particuliers qui ſuivront immédiatement celui-ci.

Elixir ſtomachique de la Pharmacopée de Paris. Prenez trois onces d'eſprit carminatif de Sylvius, cinq onces d'eſprit de menthe, une once d'eau de canelle, une once d'eau de fleurs d'orange, quatre onces de teinture d'abſinthe: mêlez le tout enſemble, & l'*élixir* ſera fait: on le garde dans une bouteille fermée avec ſoin. *Voyez* la préparation de l'eſprit carminatif de Sylvius *au mot* ESPRIT CARMINATIF DE SYLVIUS; celle de l'eſprit de menthe *au mot* MENTHE; celle de l'eau de canelle *au mot* CANELLE.

Elixir de Vitriol. Prenez une demi-once de racine de *calamus aromaticus*, une demi-once de racine de gentiane, trois dragmes de fleurs de camomille romaine, 2 dragmes de feuilles de petite abſinthe, 3 dragmes de feuilles de menthe friſée, une dragme & demie de canelle, une dragme & demie de cubebes, une dragme & demie de noix muſcade, une dragme & demie de gingembre: pulvériſez le tout groſſiérement; mettez-le dans un matras, & verſez deſſus quatre onces d'huile de vitriol: lorſque cette huile aura pénétré les matieres ſuſdites, vous ajouterez quatre onces d'eſprit de vin rectifié, que vous ferez digérer pendant deux ou trois jours, après quoi vous verſerez ſur le tout douze autres onces d'eſprit-de-vin rectifié, & vous laiſſerez digérer encore pendant quelques jours, après leſquels, filtrez l'*élixir*, & le gardez dans une bouteille exactement fermée. (*b*)

Elixir de propriété de Paracelſe. Dans la deſcription que Paracelſe a donnée de ſon *élixir*, il n'a point nommé le menſtrue qu'il employoit, ou du moins il ne l'a déſigné que ſous un nom vague qui n'eſt entendu de perſonne; c'eſt pourquoi il ne faut point être ſurpris ſi on trouve chez les auteurs des deſcriptions de cet *élixir* ſi différentes les unes des autres, chacun ayant interprété le mot de *circulé* (c'eſt ainſi que Paracelſe appelle ſon menſtrue) comme il l'a jugé à propos, ou du moins chacun ayant voulu ſubſtituer un menſtrue qui pût remplir les vues de l'auteur.

La deſcription de cet *élixir* que Crollius, célebre diſciple de Paracelſe, nous a donnée, a long-temps prévalu dans les Pharmacopées: mais cette loi pharmaceutique a été enfin abrogée; & la préparation des pharmacopéens modernes, qui porte encore le nom d'*élixir de propriété de Paracelſe*, eſt très-différente de celle de Paracelſe & de celle de Crollius: les voici toutes les trois.

Elixir de propriété de Paracelſe. Archidox, *lib. VIII*, *n°. 6*, ℥ de la myrrhe, de l'aloès hépatique, du ſafran, de chacun parties égales : faites circuler le tout au bain de ſable, à une lente chaleur, pendant deux mois, après quoi retirez-en par la diſtillation à l'alembic une huile, que vous ferez digérer pendant un mois avec poids égal de circulé.

Elixir de propriété de Paracelſe, tiré de la baſilique chymique de Crollius, Prenez myrrhe d'Alexandrie, aloès hépatique, ſafran oriental, de chaque quatre onces. Ayant pulvériſé toutes ces drogues, mettez-les dans un matras ; humectez-les avec de bon eſprit-de-vin alkooliſé, & verſez enſuite deſſus de l'huile de ſoufre tirée par la cloche, & rectifiée ; verſez, dis-je, de cette huile juſqu'à ce qu'elle ſurpaſſe la matiere d'environ quatre doigts ; faites digérer & circuler pendant deux jours, après quoi vous retirerez par décantation la liqueur teinte & chargée de l'extrait des drogues. Reverſez ſur la matiere reſtante de bon eſprit-de-vin, que vous circulerez pendant deux mois, après quoi vous retirerez la liqueur, qui ſera encore colorée, & vous la mêlerez à la premiere. Diſtillez à petit feu les feces reſtantes, & ajoutez ce qui en diſtillera d'abord aux teintures ſuſdites, & vous ferez circuler de nouveau le tout enſemble pendant un mois. Crollius ajoute qu'il faut avoir ſoin de commencer par arroſer les ingrédiens avec une ſuffiſante quantité d'eſprit-de-vin, pour les réduire en une forme de pâte ; enſuite de verſer l'huile de ſoufre, autrement toute la matiere ſe brûleroit & deviendroit noire ; c'eſt, dit notre auteur, ce que Paracelſe a caché avec ſoin.

Elixir de propriété de Paracelſe, ſelon la Pharmacopée de Paris. ℞ teintures de myrrhe, quatre onces ; d'aloès, de ſafran, de chaque trois onces : verſez ces teintures dans un matras ; faites-les digérer quelque temps, & gardez-les pour vous en ſervir au beſoin.

Si on diſtille le mêlange, on aura l'*élixir* de propriété, appellé dans les boutiques *élixir blanc.* Voyez *Elixir de Garrus.*

Si on prend une once du premier *élixir*, & qu'on y ajoute douze gouttes d'eſprit-de ſoufre, on aura l'*élixir* de propriété avec acide.

Paracelſe attribuoit de grandes vertus à ſon *élixir* ; & Crollius dit d'après lui, que c'eſt le parfait *élixir* qui a toutes les vertus du baume naturel ; qu'il opere des prodiges dans les maladies de la poitrine & du poumon ; que c'eſt un excellent préſervatif contre la peſte & contre toutes les maladies qui peuvent être occaſionées par un air corrompu ; qu'il purge l'eſtomac de toutes mauvaiſes humeurs : qu'il fortifie tous les viſceres ; qu'il eſt ſpécifique dans le maraſme, dans les catarres, & dans la toux ; qu'il prévient la paralyſie & la goutte ; qu'il guérit la fievre quarte, la mélancolie ; qu'il retarde la vieilleſſe, enfin que c'eſt un vulnéraire parfait. Aujourd'hui nous employons notre *élixir* de propriété comme un très-bon ſtomachique, comme un cordial ordinaire, comme un aſſez bon hyſtérique, & comme un excellent emmenagogue : on le fait quelquefois entrer dans les opiates fébrifuges, & on a remarqué qu'il ne contribuoit pas peu à les rendre efficaces. La doſe de l'*élixir* de propriété préparé ſelon la pharmacopée de Paris, eſt depuis 10, 12, 15 gouttes juſqu'à un gros. Il eſt très-important d'obſerver qu'il ne faut pas pouſſer la doſe de l'*élixir* de propriété au deſſus d'un gros, parce qu'une doſe plus forte purgeroit le malade, ce qu'on ne ſe propoſe point dans le plus grand nombre de cas ; il y a même des perſonnes qui ſont purgées à cette derniere doſe.

On vante beaucoup dans les obſtructions & dans toutes les maladies chroniques invétérées, l'*élixir* de propriété préparé avec de l'eſprit-de-vin qu'on a chargé de terre foliée de tartre juſqu'à ſaturation. *Voyez* TERRE FOLIÉE DE TARTRE *au mot* TARTRE.

Elixir de Garrus. L'*élixir de Garrus* n'eſt autre choſe, quant aux ingrédiens vraiment utiles, que l'*élixir* de propriété blanc (voyez *Elixir de propriété*) ; l'épicier de Paris, dont il porte le nom, n'a eu, pour s'enrichir en vendant ſa liqueur au public, & ſon ſecret à l'état, qu'à mêler du ſirop de capillaire à l'*élixir* de propriété blanc, & qu'à le déguiſer par l'addition de quelques nouveaux aromates.

La premiere opération eſt fort connue des garçons apothicaires, qui ſavent fort bien ſe procurer ſur le champ des liqueurs fort agréables, en mêlant des eaux ſpiritueuſes officinales & certains ſirops ſimples, ſur-tout le ſirop de capillaire.

On trouve dans la pharmacopée de Paris, la deſcription ſuivante de l'*élixir de Garrus*, dont la compoſition eſt publique depuis pluſieurs années.

℞ aloès, deux onces & demie; myrrhe, demi-once; ſafran, deux gros; canelle, girofle, noix muſcade, de chaque un ſcrupule: pilez le tout, & le mettez dans un matras, dans lequel vous verſerez eſprit-de-vin rectifié, deux livres; eau commune, deux onces: faites digérer pendant 12 heures, & retirez par la diſtilation au bain-marie tout l'eſprit-de-vin.

Prenez l'eſprit diſtillé, ajoutez-y poids égal de ſirop de capillaire, & tant ſoit peu d'eau de fleurs d'orange: mêlez exactement, & laiſſez repoſer pendant quelques jours, au bout deſquels vous verſerez par inclination la liqueur de deſſus les feces, qui ſeront dépoſées au fond du vaſe où le mêlange aura été fait; c'eſt ce qu'on appelle *élixir de Garrus*.

Cet *élixir* ne differe pas même des liqueurs ordinaires par l'agrément du goût & du parfum qui diſtingue ces dernieres; ce n'eſt ici abſolument qu'une liqueur des plus agréables; une légere odeur de myrrhe & de ſafran, & des autres aromates que l'eſprit-de-vin a emportée dans la diſtillation, fait toute ſa vertu particuliere, s'il en a réellement quelqu'une qui ne lui ſoit pas commune avec toutes les eaux ſpiritueuſes aromatiques, ce dont on peut douter à très-juſte titre; les bons effets qu'il produit, quand ils ſeroient auſſi réels & auſſi multipliés qu'on le prétend; tout cela, dis-je, ne pouvant pas fournir même la plus légere préſomption en ſa faveur, juſqu'à ce qu'on ait éprouvé dans les mêmes cas les autres préparations de la même claſſe. La même conſidération doit s'étendre à la plupart des prétendus ſpécifiques, mis en vogue par des charlatans, adoptés par le public, & même par les médecins, ſur la foi des obſervations; car l'obſervation ne peut faire un titre de préférence qu'après la comparaiſon des remedes analogues. En un mot une vertu abſolue n'eſt pas la même choſe qu'une vertu ſupérieure, éminente & excluſive.

La matiere reſtante dans l'alembic après la diſtillation de l'*élixir*, étant paſſée à travers une étamine, & épaiſſie en conſiſtance de pilules, peut fort bien remplacer les pilules de Rufus, qui ſont décrites dans la pharmacopée de Paris. *Voyez* PILULES DE RUFUS. (*b*)

ELIXIR *ou le* GRAND ÉLIXIR, (*Alchymie*) c'eſt un des noms myſtérieux que les Alchymiſtes ont donnés à la pierre philoſophale, ſur-tout lorſqu'ils l'ont conſidérée du côté de ſes grandes vertus médicinales. *Voy.* PIERRE PHILOSOPHALE & PHILOSOPHIE HERMÉTIQUE. (*b*)

ELIZABETH, (*Hiſt. d'Angleterre.*) Les rares qualités de cette illuſtre ſouveraine ont enrichi les faſtes de l'hiſtoire; & les éloges mérités qu'on lit dans les écrits de ſes apologiſtes, ne me laiſſent plus que le ſoin de juſtifier par le récit des faits qui l'ont immortaliſée, l'enthouſiaſme & l'orgueil que le ſouvenir de ſon regne inſpire encore à la nation Angloiſe.

Au jugement des ames tendres & ſenſibles, des amis de l'humanité, la gloire d'Anne éclipſe celle d'*Elizabeth*. Mais pour ceux qui préferent l'éclat de la victoire aux vertus pacifiques, la pompe faſtueuſe des conquérans à la bienfaiſance des rois ſages & modérés, l'Angleterre n'a point eu de ſouverain qui puiſſe entrer en parallele avec *Elizabeth*, qui réunit aux talens des héros les vaſtes connoiſſances qui font les légiſlateurs: ce qui doit encore ajouter à l'admiration de la poſtérité, ce ſont les circonſtances où ſe trouvoit le royaume lors de ſon avénement au trône, c'eſt la ſituation violente & pénible de la nation lors de la mort de la ſanguinaire Marie. Que l'on ſe repréſente l'Angleterre énervée, épuiſée par les folles dépenſes & les caprices tyranniques de Henri VIII; agitée, déchirée par le choc des factions ſous le malheureux Edouard; opprimée, déſolée, flétrie par les proſcriptions & l'inflexibilité de Marie. Que l'on ſe repréſente la gloire du ſceptre ternie par la perte de pluſieurs villes qui étoient

rentrées sous la domination françoise, & par les succès éclatans des Ecossois, qui, soumis & tremblans autrefois, avoient brisé le joug, & à leur tour étoient devenus redoutables en s'alliant avec la France. Enfin, que l'on se représente l'Angleterre pressée dans le même temps, au dehors par ses ennemis, au dedans par l'abus de la puissance royale qui tendoit au despotisme le plus oppressif, par les fureurs & les excès les plus monstrueux de l'intolérance; foible, accablée, sans appui; & l'on verra qu'il ne pouvoit y avoir qu'un génie élevé, un esprit vaste & fécond en ressources, une fermeté inébranlable, & supérieure aux obstacles en apparence les plus insurmontables; en un mot, qu'il n'y avoit qu'une ame au dessus du commun, qui pût arrêter les fléaux qui menaçoient la patrie, réparer ses disgraces passées, dissiper les malheurs actuels, & s'opposer à ceux qui sembloient annoncer sa ruine prochaine. Ces talens supérieurs formoient le caractere d'*Elizabeth*, qui forcée de se contraindre pendant la trop longue durée du dernier regne, avoit couvert du voile de l'indifférence le sensible intérêt qu'elle prenoit à l'oppression des peuples, dont elle avoit juré de faire le bonheur.

Fille de Henri VIII & de l'infortunée Anne de Boulen, *Elizabeth* née le 8 Septembre 1533, avoit d'abord reçu, par les soins & sous les yeux de Henri VIII, l'éducation la plus brillante : l'étude des belles-lettres avoit rempli ses premieres années; & le goût qu'elle prit pour la littérature, la consola pendant sa jeunesse de la dureté de l'espece de prison où la jalouse vigilance de Marie sa sœur la retint jusqu'au dernier jour de son regne. Les rigueurs outrées de Marie & son intolérance toujours prête à porter des arrêts de mort, à proscrire, à envoyer les Protestans sur l'échafaud, avoient depuis long-temps ulcéré l'ame compatissante d'*Elizabeth*, qui attribuant par erreur le fanatisme de Marie aux dogmes du catholicisme, avoit abjuré en secret la religion dominante, & embrassé les dogmes du protestantisme : mais la crainte d'irriter la dévotion de sa sœur, lui avoit fait dissimuler ses véritables sentimens; & elle étoit restée catholique en apparence, jusques à ce que rassurée par la mort de Marie, elle leva le masque, en montant sur le trône, le 17 Novembre 1558, & se déclara hautement protestante décidée. Les premiers soins qui l'occuperent, furent très-embarrassans, par les grandes difficultés qu'elle eut à surmonter. Elle avoit en même temps à prendre des mesures contre Henri II, roi de France, qui avoit fait déclarer roi d'Angleterre le dauphin son fils, en vertu du mariage qu'il avoit contracté avec Marie Stuart, reine d'Ecosse; & à écarter les prétentions de Philippe II, roi d'Espagne, qui paroissoit déterminé à soutenir ses droits, en qualité d'époux de Marie, derniere reine de la Grande-Bretagne. Mais l'objet le plus important étoit de commencer par affermir sa puissance; & dans cette vue elle se rendit à Londres, où en se faisant couronner solemnellement par l'archevêque d'Yorck, elle promit de défendre la religion catholique, & de conserver les privileges des églises; serment que les circonstances la forcerent de prononcer, comme le célebre Gustave-Vasa promettoit à-peu-près dans le même temps, devant les états de Suede, de respecter les privileges abusifs des évêques qui blessoient l'autorité royale, & qu'il se proposoit d'anéantir aussi-tôt que le temps, l'occasion, & sur-tout ses sujets plus dociles pourroient le lui permettre.

Elizabeth pensant comme Vasa, se conduisit avec autant de dissimulation, & se promit en secret de violer ses sermens aussi-tôt que les circonstances lui laisseroient la liberté d'opérer les grands changemens qu'elle se proposoit de faire dans toutes les parties de l'administration.

Cependant, Philippe II, ambitieux de réunir le sceptre Anglois à la couronne d'Espagne, fit demander la main d'*Elizabeth* par le comte de Féria, son ambassadeur à Londres. Cette proposition étoit odieuse à la reine, soit par la haine insurmontable qu'elle avoit pour Philippe, soit à cause de la différence de religion qui rendoit cette union incompatible : mais sa situation ne lui permettoit point

de dévoiler ſes ſentimens : l'amitié de Philippe étoit alors pour elle d'autant plus importante, qu'elle ne pouvoit attendre la reſtitution de Calais, que du zele & de la fermeté que montreroient les plénipotentiaires Eſpagnols dans le congrès de Cateau-Cambreſis : elle diſſimula, donna une réponſe vague, prétexta des ſcrupules ſur les liens de parenté qu'il y avoit entre eux; elle montra des craintes ſur les difficultés que feroit la cour de Rome, qui ne conſentiroit jamais que le roi d'Eſpagne épouſât ſucceſſivement les deux ſœurs. Les vrais motifs de ces détours n'échapperent point à Philippe, qui, offenſé du refus, abandonna les intérêts de l'Angleterre, & fit ſa paix avec la France, ſans inſiſter, comme il avoit fait juſqu'alors, ſur la reſtitution de Calais & de Guines. *Elizabeth* peu ſenſible à cette marque de reſſentiment, ne tarda point auſſi à faire avec la France une paix avantageuſe. Dans le traité que ſes miniſtres conclurent avec ceux de Henri II, il fut ſtipulé que pendant huit années Calais reſteroit aux François, qui remettroient alors cette place à l'Angleterre, à moins que pour en conſerver la poſſeſſion, la France n'aimât mieux payer la ſomme de cinq cents mille écus : traité qui violé trois ans après par l'entrepriſe des Anglois ſur le Havre-de-Grace, aſſura pour jamais à la France la poſſeſſion de Calais.

Raſſurée contre les projets des puiſſances étrangeres, *Elizabeth* ſe livra toute entiere aux ſoins du gouvernement, & ſur-tout aux moyens d'achever & de rendre ſtable l'établiſſement de la réformation. Afin que rien ne s'oppoſât à cette grande innovation, elle crut que les plus ſages meſures qu'elle eût à prendre contre l'Ecoſſe, gouvernée par les princes de Guiſe ſous le nom de la régente leur ſœur, étoient d'allumer, en accordant ſa protection aux Proteſtans Ecoſſois, le feu de la diſcorde, qui diviſant entr'eux les habitans de ce royaume, les mettroit dans l'impuiſſance de s'oppoſer à l'exécution du plan de la réformation. La nouvelle doctrine fit des progrès auſſi rapides en Angleterre qu'en Ecoſſe. Dans ce dernier royaume, la régente s'oppoſa au changement qui s'opéroit : mais, malgré le ſecours d'un corps de troupes françoiſes que les princes de Guiſe lui fournirent, la réformation s'établit par les ſoins d'*Elizabeth*, qui s'en étant déclarée protectrice, ſoutint par ſes armes la cauſe des Proteſtans. Mais, tandis que par les conſeils d'une adroite & prévoyante politique, elle faiſoit tourner contre l'Ecoſſe même l'orage qui eût pu s'y préparer contre ſa ſûreté, il s'en formoit de plus conſidérables & de plus dangereux en France, en Eſpagne, à Rome, en Irlande, & juſques dans le ſein de l'Angleterre même. Marie Stuart, qui avoit épouſé le dauphin François II, avoit arboré les armes d'Angleterre, annonçant par cette démarche le deſſein où elle étoit de remonter ſur le trône de ſes peres. Irritée contre ſa rivale, *Elizabeth* ſe ligue ſecrétement avec les Proteſtans de France, comme elle s'étoit liguée avec les Proteſtans d'Ecoſſe; & par cette prudente confédération, elle mit Marie & ſon époux hors d'état de lui nuire. Ce n'étoit point aſſez d'avoir pris des meſures contre l'Ecoſſe & la France, il reſtoit encore à ſe défendre contre un redoutable ennemi, contre Philippe II, qui, moins formidable encore par ſes forces de terre & de mer, qu'il n'étoit dangereux par les inſidieuſes reſſources de ſa politique, ne pouvoit pardonner à la reine d'Angleterre le refus qu'elle avoit fait de ſes propoſitions. Plein de l'ambitieux projet d'occuper ſeul un trône qu'on n'avoit pas voulu partager avec lui, il n'attendoit qu'une réponſe favorable de la cour de Rome, perſuadé qu'auſſi-tôt qu'il l'auroit obtenue, tous les catholiques s'empreſſeroient de ſe déclarer en ſa faveur, & l'Irlande ſur-tout, qui violemment agitée par l'eſprit de fanatiſme & de rebellion, refuſoit obſtinément de reconnoître la ſouveraineté de la reine d'Angleterre.

Au milieu de tant de dangers, *Elizabeth* inébranlable & ſupérieure aux complots & aux ligues des puiſſances ennemies & des factions intérieures, eut recours à un moyen qui, pour être de la plus facile exécution & du ſuccès le plus infaillible, n'en eſt pas pour cela plus ſouvent adopté

par la plupart des ſouverains : ce moyen fut de ſe concilier la confiance des citoyens par ſa douceur, ſa bienfaiſance, & principalement par ſon attention à ſupprimer d'anciens impôts, & à ne pas permettre qu'on en établît de nouveaux. Afin de ſoutenir ce rare déſintéreſſement, elle ſe retrancha toutes les dépenſes ſuperflues, & porta l'économie tout auſſi loin que la décence & la dignité de ſon rang pouvoient le lui permettre. A cette modération ſi rare & ſi différente de la pompe faſtueuſe & de la prodigalité de ſes prédéceſſeurs, elle joignit un zele actif & ſoutenu pour la juſtice, publia d'utiles réglemens, mit en vigueur les anciennes ordonnances, abolit les abus qui s'étoient introduits, & ne négligea rien de ce qu'elle crut propre à aſſurer le bien public, & à lui concilier le reſpect, l'eſtime & l'attachement de ſes peuples.

Cependant la régente d'Ecoſſe, ſecondée par la France, preſſoit avec vivacité les Proteſtans, qui, pour ſe ſoutenir, n'avoient eu juſqu'alors que les ſecours très-foibles qu'*Elizabeth* leur fourniſſoit en ſecret. Leur ſituation devint ſi violente, que la reine d'Angleterre penſa qu'il étoit de ſa gloire de défendre hautement la cauſe qu'elle avoit embraſſée, & de ſoutenir par la force des armes les Proteſtans Ecoſſois. Les grands préparatifs qu'elle fit, étonnerent la France, qui lui fit propoſer la reſtitution de Calais, ſi elle vouloit abandonner les rebelles d'Ecoſſe. Trop généreuſe & trop fiere pour accepter une propoſition qui bleſſoit ſa grandeur d'ame, *Elizabeth* la rejeta ; & la paix ne fut établie que lorſque la régente eut ſtipulé que les Proteſtans jouiroient en Ecoſſe de tous les droits de citoyens, & que Marie Stuart, ainſi que François II, ſon époux, renonceroient à leurs prétentions ſur l'Angleterre. Cette paix irrita vivement le roi d'Eſpagne, ennemi déclaré du proteſtantiſme, & qui parut ſe préparer à déclarer la guerre à l'Angleterre.

Pendant qu'*Elizabeth* ſe diſpoſoit à prévenir les deſſeins du roi d'Eſpagne, la mort de François II obligea Marie Stuart ſa veuve, qu'aucun engagement ne retenoit plus en France, de ſe rendre dans ſes états, où ſa beauté, ſes graces, & le deſir que ſes ſujets avoient de la revoir, exciterent la joie publique : jeune, ingénieuſe & reine, elle ne tarda point à recevoir les vœux de pluſieurs princes de l'Europe qui aſpirerent à ſa main. Parmi ſes adorateurs ſe diſtinguoit ſur-tout le duc d'Autriche, appuyé par les princes de Guiſe, qui preſſoient leur niece de lui donner la préférence. L'imprudente Marie refuſa ſon conſentement avant que d'avoir conſulté la reine *Elizabeth*. Celle-ci qui haïſſoit Marie, mais moins encore qu'elle ne déteſtoit la maiſon d'Autriche, diſſuada Marie de cette alliance, & lui propoſa pour époux mylord Dudlay ſon favori, ſeigneur Anglois, depuis long-temps dévoué aux intérêts de ſa ſouveraine. Marie n'épouſa ni l'archiduc, ni Dudlay ; elle ſe décida tout-à-coup, & par une de ces paſſions de caprice auxquelles elle n'étoit que trop ſujette, pour le comte de Darley ſon parent. Cette union qui eut des ſuites ſi funeſtes, ne fit qu'ajouter à la haine d'*Elizabeth*, qui ne put faire alors éclater ſon reſſentiment, trop occupée à ſoutenir la guerre contre la France, de concert avec les Proteſtans. Car ceux-ci commençant à égaler en force les Catholiques, avoient reconnu pour leurs chefs le prince de Condé & l'amiral de Coligny. Mais Marie elle-même ne tarda point à venger *Elizabeth*, par le tort irréparable que lui firent à elle-même ſon inconduite, & les égaremens de ſa honteuſe paſſion pour Rizzo, italien de la plus obſcure naiſſance. Cet homme vil, malgré ſa baſſeſſe & ſa difformité, avoit inſpiré à Marie un amour ſi violent, que le roi ne pouvant ſe diſſimuler l'éclat de cette intrigue, vengea l'outrage fait à la majeſté royale, en faiſant poignarder l'adultere Rizzo dans les bras même de ſon amante. Marie auſſi violente dans ſon reſſentiment qu'elle l'avoit été dans ſon amour, ſe lia, ſoit par goût, ſoit pour aſſurer ſa vengeance, avec le comte de Bothwel, le plus lâche & le plus ſcélérat des hommes : elle vécut bientôt avec lui comme elle avoit vécu avec Rizzo, & lui promit de l'épouſer auſſi-tôt qu'il

l'auroit délivrée de ſon époux. Bothwel remplit dans peu de jours cette affreuſe condition : il étrangla ſon maître de ſes propres mains, & afin de cacher ſon crime, il fit ſauter en l'air le cadavre, au moyen de quelques barils de poudre qu'il avoit fait placer au deſſous de la chambre où il venoit de commettre cet aſſaſſinat. Mais cette précaution ne trompa point le peuple, qui connoiſſant l'ame féroce de Bothwel, ſes vues ambitieuſes & ſa nouvelle paſſion, ne chercha point ailleurs l'auteur de cet horrible parricide. D'ailleurs, quand les ſentimens euſſent pu être partagés, Marie eût elle-même confirmé les ſoupçons, lorſque très-peu de temps après on la vit ſe marier publiquement avec l'infame Bothwel. Dès ce moment, Marie fut généralement abhorrée ; l'Ecoſſe entiere entra dans la conjuration qui ſe forma contre elle. Ses ſujets prirent les armes, & la contraignirent d'abdiquer la couronne, en faveur d'un fils unique encore au berceau, qu'elle avoit eu du comte de Darley. Elle nomma le comte de Murrai, ſon frere naturel, régent du royaume pendant la minorité du jeune ſouverain, & crut, en acceptant ces dures conditions, ſauver du moins ſa vie & ſa liberté : mais ſes crimes avoient trop violemment ſoulevé ſes ſujets, elle fut enfermée dans un fort, d'où s'étant évadée après un an de captivité, elle tenta de remonter ſur le trône : mais la petite troupe qu'elle avoit raſſemblée, fut battue, miſe en fuite par le régent ; & Marie ſe vit abandonnée de tout le monde, & même du lâche Bothwel qui s'étoit réfugié en Danemarck, où il vécut dans le mépris, & mourut dans l'indigence. Marie ſon épouſe, croyant ſa vie menacée en Ecoſſe, ſe retira ſur les côtes d'Angleterre, & envoya demander à *Elizabeth* un aſyle dans ſes états. La reine d'Angleterre ſacrifiant ſa généroſité naturelle à l'atroce plaiſir de ſe venger d'une rivale humiliée, oublia que Marie étoit reine comme elle, malheureuſe & ſuppliante : elle la fit renfermer à Turbury, d'où, quelques mois après, elle fut transférée à Cowentry, place forte ſituée au centre de l'Angleterre, où l'infortunée Marie fut ſi étroitement enfermée, qu'elle perdit juſqu'à l'eſpérance de s'évader.

Paſſons rapidement ſur les procédés iniques d'*Elizabeth* envers Marie : ces faits ſont trop connus pour que je penſe devoir m'y arrêter : je dirai ſeulement que les moyens employés par *Elizabeth*, flétriſſent ſa mémoire : je dirai que Marie plus imprudente que coupable, & comptant trop ſur le nombre de ſes partiſans, eut tort de ſe liguer avec les chefs de la conjuration qui ſe forma contre la reine d'Angleterre, & de répondre, du fond de ſa priſon, aux diverſes propoſitions & aux brillantes eſpérances qu'on lui donnoit. Je conviendrai encore que Marie étoit coupable des plus honteux débordemens & du plus horrible des crimes, de l'aſſaſſinat de ſon époux ; mais enfin, Marie étoit l'égale & non la ſujette d'*Elizabeth* : celle-ci en ſe vengeant, méconnoiſſoit ſes propres intérêts ; elle compromettoit les privileges attachés au rang qu'elle occupoit, & elle aviliſſoit de la plus étrange maniere les droits ſacrés de la royauté.

Tandis qu'*Elizabeth* éteignoit dans le ſang de Marie la haine que cette ſouveraine coupable & malheureuſe lui avoit inſpirée, Charles IX & la France égarés par le fanatiſme, offroient à l'Europe étonnée le ſpectacle du maſſacre des Proteſtans, indignement trompés par Catherine de Médicis, égorgés par leur prince & leurs concitoyens. Afin d'amener plus facilement les Proteſtans dans le piege infernal que Catherine leur avoit préparé, Charles IX affecta de rechercher avec empreſſement l'alliance d'une reine proteſtante, & il porta ſa noire diſſimulation juſques à faire demander la main d'*Elizabeth* pour le duc d'Alençon. Moins perfide que Charles, mais plus politique encore, *Elizabeth* diſſimula avec art, parut écouter volontiers cette propoſition, & fournit en même temps des ſecours d'armes & d'argent aux Proteſtans François proſcrits, & ſoulevés contre leur prince par le maſſacre de leurs freres. Lorſqu'à ſon tour *Elizabeth* n'eut plus rien à craindre, ſoit du côté de la France, ſoit du côté de l'Ecoſſe, ou relativement à la reine Marie, elle

termina par le refus le plus abſolu, la négociation entrepriſe pour ſon mariage avec le duc d'Alençon, & répondit qu'elle vouloit vivre & mourir célibataire. Toutefois, ni la mort de Marie, ni les troubles qui agitoient la France, ni la ſoumiſſion des Ecoſſois ne laiſſoient point jouir *Elizabeth* d'une ſécurité parfaite : il lui reſtoit à craindre un ennemi puiſſant, un rival d'autant plus formidable, qu'à des forces ſupérieures, à l'éclat de ſes victoires, il uniſſoit une profonde politique, une habileté rare, une ambition outrée, & une haine perſonnelle & implacable contre la reine d'Angleterre : cet ennemi ſi redoutable étoit Philippe II, qui, toujours enflammé du deſir de monter ſur le trône d'Angleterre, en vertu des droits que lui donnoit ſa deſcendance de la maiſon de Lancaſtre, profita avec adreſſe du mécontentement des Catholiques, & de l'impreſſion qu'avoit fait ſur eux la mort tragique de Marie. Afin de s'aſſurer du ſuccès de ſes vaſtes projets, Philippe demanda & obtint de Sixte-Quint, qui rempliſſoit alors le ſiege pontifical, une bulle, par laquelle il excommunioit la reine *Elizabeth*, ordonnoit aux Anglois catholiques de ſecouer le joug, de déſarmer la colere céleſte, expier leurs péchés, & s'aſſurer le paradis, en ſe baignant dans le ſang de leurs concitoyens attachés au proteſtantiſme, & donnoit à Philippe l'inveſtiture du royaume d'Angleterre. Dans tout autre temps, cette bulle eût opéré ſans doute les plus grandes révolutions : mais le deſpotiſme oppreſſif du pouvoir pontifical avoit éclairé les rois & les nations ſur leurs vrais intérêts. *Elizabeth* mépriſa la bulle de Sixte-Quint, ſe rit de ſes menaces, & ne s'attacha qu'aux moyens d'éloigner des côtes britanniques l'ambitieux Philippe, qui ne doutant point du ſuccès de ſes projets d'invaſion, avoit fait ſortir de ſes ports, ſous les ordres du duc de Medina-Celi, la flotte la plus formidable qui eût encore paru ſur l'Océan : elle étoit compoſée de 150 gros vaiſſeaux de guerre, montés de 19000 hommes & de 1230 pieces de canon : à cette armée navale devoit ſe réunir une flotte de Flandre, ſur laquelle devoit s'embarquer le duc de Parme avec une armée de 30000 hommes.

Ces forces réunies, loin de déconcerter *Elizabeth*, ne firent au contraire qu'ajouter à ſa vigilance & à ſon activité. Pour s'oppoſer à la deſcente des Eſpagnols, elle avoit ſur les côtes une armée de 80000 hommes, & la mer étoit gardée par une petite flotte qui avoit pour amiral Howard duc d'Effingam, & pour vice-amiraux les fameux Drack, Hawkin & Forbisher, officiers intrépides, & qui s'étoient déja ſignalés pluſieurs fois contre les Eſpagnols. L'amiral de Philippe entra librement dans la Manche ; mais il ne put y être joint, comme il s'y attendoit, par la flotte du duc de Parme ; & à peine il ſe fut engagé plus avant, qu'il eut à combattre tout à la fois contre les vents qui devinrent contraires, contre les rochers où ſes vaiſſeaux alloient frapper, & contre les Anglois qui, profitant habilement des circonſtances, triompherent, après quelques momens de combat, de cette énorme flotte. Tous les vaiſſeaux Eſpagnols furent pris, coulés à fond ou briſés contre les rochers ; en ſorte qu'il n'en échappa aux vainqueurs que deux ou trois, qui eurent la plus grande peine à arriver, déſemparés & hors d'état de ſervir davantage, dans les ports d'Eſpagne.

Cette victoire fut le premier acte de vengeance qu'*Elizabeth* juſtement irritée exerça contre Philippe II, dans les états duquel elle porta le feu de la guerre, tandis que l'intrépide Drack & le chevalier de Nowis ſurprenoient la Corogne, incendioient la ville baſſe, s'emparoient des vaiſſeaux qui étoient dans le port, battoient la garniſon Eſpagnole, & alloient ſur le Tage, ſignaler leur valeur par les mêmes exploits. Peu ſatisfaite encore, *Elizabeth*, afin d'humilier l'ennemi qui l'avoit forcée de s'armer, ſe ligua avec Henri IV, & détourna les coups que l'Eſpagne & Mayenne ſe flattoient de porter à la liberté françoiſe. Irritée de la réſiſtance que l'Angleterre oppoſoit à ſes entrepriſes, Philippe ne pouvant ſoumettre par la force la fiere *Elizabeth*, eut recours à la plus odieuſe des voies ; il corrompit par ſes ambaſſadeurs le premier

médecin de la reine, que le traître ébloui par une promeſſe de 50000 écus, s'engagea d'empoiſonner. Mais le complot fut découvert peu de temps avant ſon exécution, & le perfide médecin fut avec ſes complices, attaché au gibet. La découverte de cette trame honteuſe, qui eût dû décourager Philippe II, ne fit que l'attacher encore plns étroitement au projet qu'il avoit formé de réduire l'Angleterre; & pendant qu'il faiſoit les plus grands préparatifs pour une nouvelle expédition, il fomenta en Irlande une révolte des Catholiques contre les proteſtans, & contre la puiſſance légitime d'*Elizabeth*. Tandis qu'encouragés par le ſecours de l'Eſpagne, les Catholiques Irlandois portoient de province en province le feu de la rebellion, une énorme flotte Eſpagnole s'avançoit vers les côtes Britanniques, & y touchoit déja, lorſque les élémens ſervant *Elizabeth* plus efficacement que ne l'euſſent fait ſes armées, ruinerent totalement cette flotte, dont les vaiſſeaux furent preſque tous briſés ou ſubmergés. Ainſi le roi d'Eſpagne ne retira de cette grande entrepriſe, que le regret & la honte de s'être vainement donné en ſpectacle à l'Europe.

Il ne reſtoit plus à l'heureuſe *Elizabeth* que les Catholiques Irlandois à ſoumettre; la reine confia le commandement de l'armée qu'elle envoya contre eux, au comte d'Eſſex, qui depuis quelque temps avoit ſupplanté le comte de Leiceſter dans le cœur de la reine. Qui ne connoîtroit le célebre comte d'Eſſex que par le portrait impoſant qu'en a fait Thomas Corneille, le regarderoit ſans doute comme l'un des plus habiles généraux qui aient illuſtré l'Angleterre, comme un homme ambitieux, mais d'ailleurs reſpectable par les plus rares qualités, & ſur-tout par le plus brillant héroïſme; mais il n'y eut jamais aucun trait de reſſemblance entre le véritable comte d'Eſſex & le héros de fantaiſie que Corneille imagina de montrer ſur la ſcene françoiſe. Ce trop fameux comte d'Eſſex n'étoit qu'un homme ingrat, un homme vain, préſomptueux, plein de projets extravagans, violent ſans valeur, emporté ſans courage, mauvais ſoldat, général ſans talens, perfide citoyen, indigne des bontés d'*Elizabeth*, & plus indigne encore d'occuper un rang diſtingué. L'armée qu'il conduiſit en Irlande étoit la plus belle & la plus aguerrie qu'on eût encore vue en Angleterre; & pour vaincre, il ne lui manquoit qu'un général courageux & plus habile que le comte d'Eſſex. Il n'eut que de foible ſuccès, dont il ne ſut pas même profiter. Cependant il étoit le favori d'*Elizabeth*. La nation Angloiſe ſe plaignit hautement de la complaiſance de la reine, & des fautes multipliées du comte d'Eſſex. Le mécontentement devint ſi général, qu'*Elizabeth* rappella le comte. Celui-ci ne doutant point des ſentimens de la reine, ſe juſtifia aiſément devant elle. Mais à peine fut-il retourné en Irlande, qu'au lieu d'agir contre les ennemis, il entra en conférence avec le comte de Tiron, chef des mécontens, ſans en rien communiquer au conſeil de guerre. Cette démarche fut priſe pour une trahiſon. Il fut accuſé; mais au lieu de venir à la cour rendre compte de ſa conduite, il leva le maſque, & tâcha, autant qu'il fut en lui, d'exciter une ſédition dans Londres, réſolu de perdre la vie, ou de gagner une couronne par la plus criminelle uſurpation. Il fut arrêté en Irlande, amené en Angleterre, enfermé à la Tour, jugé, condamné à perdre la tête, & l'arrêt fut exécuté. On aſſure que l'effort qu'*Elizabeth* fit ſur elle-même pour ſigner cette ſentence de mort, abrégea le cours de ſa vie: car on ne doutoit point qu'elle n'eût eu les plus tendres ſentimens pour cet ingrat; & l'on prétend que ce ne fut que pour dérober au public la honte d'un tel attachement, qu'elle parut conſentir à envoyer ſon lâche amant ſur l'échafaud. Quoi qu'il en ſoit, victorieuſe de Philippe II, reſpectée de ſes peuples, admirée de l'Europe, *Elizabeth* que la mort du comte d'Eſſex avoit pénétré de douleur, ſentit ſa fin approcher, & ne parut point deſirer de reculer le terme de ſes jours: un engourdiſſement qui s'étoit emparé de ſes membres, & qui la privoit même de l'uſage de la parole, la mit au tombeau, dans la 70e. année de ſon âge, & la 44e. année de ſon regne. Elle nomma Jacques, roi d'Ecoſſe, & fils de Marie, pour lui ſuccéder.

La reine Anne ne chercha qu'à ſe faire aimer de ſes ſujets, qu'à ſe faire eſtimer des puiſſances étrangeres: *Elizabeth*, moins tendre qu'ambitieuſe, voulut régner par elle-même, & voir juſqu'à quel point elle pourroit ſe rendre maîtreſſe de ſes peuples qu'elle tint dans la ſoumiſſion, tandis que par ſes peuples mêmes elle tenoit ſes voiſins & ſes ennemis dans la crainte. Ses vues ne furent point de conquérir, mais d'empêcher qu'on attentât à ſes poſſeſſions, ou à la plénitude de ſa puiſſance, qu'elle ſut conſerver & augmenter même par les reſſources de ſa politique & par la terreur de ſes armes. C'eſt à ce deſir ſeul de gouverner & d'occuper le trône ſans partage, & non comme l'a répété Moréri d'après les ridicules viſions de quelques mauvais annaliſtes, aux conſeils de ſon médecin, qu'il faut attribuer l'éloignement d'*Elizabeth* pour les nœuds du mariage. Elle ne refuſa aucun des princes qui aſpirerent à ſa main, mais elle n'en accepta aucun; & ſi elle répondit d'une maniere favorable à Philippe II, aux ducs d'Anjou & d'Alençon, à l'archiduc d'Autriche, & au fils du roi de Suede, elle ne leur donna des eſpérances qu'autant qu'elles ſervoient aux deſſeins de ſa politique. Elle fuyoit le mariage, parce qu'elle ne vouloit ni maître ni égal: du reſte, l'on aſſure qu'elle ne fut rien moins qu'inacceſſible à la tendreſſe: mais ſes foibleſſes, ſi elle en eut, n'éclaterent jamais; & ſi elle donna ſon cœur, elle garda ſa puiſſance pour le bonheur de ſes ſujets & la gloire de la nation. (*L. C.*)

ELLE, (*Gram.*) pronom relatif féminin, ſur lequel il ne ſera pas inutile de dire un mot en faveur des étrangers qui étudient notre langue.

Il eſt certain, comme l'a remarqué le P. Bouhours, que *elle* au nominatif ne convient pas moins à la choſe qu'à la perſonne; & que l'on dit également bien d'une maiſon & d'une femme, *elle eſt agréable*: mais dans les cas obliques, *elle* ne convient pas à la choſe comme à la perſonne, & on ne diroit pas en parlant d'un homme à qui la philoſophie plairoit extrêmement, *il s'attache fort à elle, il eſt charmé d'elle*; il faut dire pour bien parler, *il s'y attache fort, il en eſt charmé*. On ne diroit pas auſſi en parlant d'une victoire, *j'ai fait un diſcours ſur elle*; on diroit bien néanmoins, *une action de cette importance traîne de grands avantages après elle.*

Quoiqu'il n'y ait proprement que l'uſage qui puiſſe nous inſtruire à fond là-deſſus, & qu'il ſoit difficile de rendre raiſon pourquoi l'un ſe dit plutôt que l'autre, on peut cependant marquer quelques occaſions, où *elle* ſe met fort bien dans les cas obliques. Par exemple:

1°. Quand la choſe ſe prend pour une perſonne; *ſi la vertu paroiſſoit à nos yeux avec toutes ſes graces, nous ſerions tous charmés d'elle.* 2°. Quand le mot *elle* eſt entrelacé dans la période & ne finit point le diſcours: ainſi je pourrois dire alors en parlant de la Philoſophie, *de toutes les Sciences c'eſt la plus utile; c'eſt d'*elle *que les hommes ont appris à vivre; c'eſt à* elle *qu'ils doivent leurs plus belles connoiſſances.* 3°. Le pronom *elle* peut finir le diſcours, quand la phraſe qu'on emploie a rapport aux perſonnes. *Il ne faut pas s'étonner*, dit M. de la Rochefoucault, en parlant de l'amour propre, *s'il ſe joint quelquefois à la plus rude auſtérité, & s'il entre ſi hardiment en ſociété avec* elle. Le même écrivain a pu dire, ſelon ce principe: *la Philoſophie triomphe aiſément des maux paſſés & de ceux qui ne ſont pas prêts d'arriver; mais les maux préſens triomphent d'*elle. Bouhours, *Remarques ſur la langue françoiſe. Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

ELLEBORE, (*Botaniq.*) *veratrum*, plante médicinale, émétique & cathartique, dont les botaniſtes ont établi deux genres ſous le nom d'*ellébore blanc*, & d'*ellébore noir*. Nous allons parler de ces deux genres & de leurs eſpeces. Commençons par l'*ellébore blanc*, dont voici les caracteres.

L'*ellébore blanc* eſt d'un genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, du milieu deſquels il ſort un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit, dans lequel il y a ordinairement trois gaînes membraneuſes raſſemblées en bouquet, dans leſquelles il y a des ſemences oblongues qui reſſemblent à des graines de froment, & qui ſont bordées & pour ainſi

dire entourées par une petite feuille. Tournef. *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

On diſtingue en Botanique les deux eſpeces ſuivantes d'*ellébore blanc*.

1°. *Veratrum flore ſubviridi*, J. R. H. *Helleborus albus flore ſubviridi*, C. B. P. *&c.*

2°. *Veratrum flore atro rubente*, J. R. H. *Helleborus albus flore atro rubente*, C. B. P. *&c.*

La premiere eſpece pouſſe une tige haute de plus d'une coudée, cylindrique, droite, ferme, de laquelle naiſſent des feuilles placées alternativement de la figure de celles du plantin ou de la gentiane, de la longueur de deux palmes, preſque auſſi larges; toutes ſtriées & comme pliſſées, un peu velues, d'un verd clair, un peu roides & entourant la tige par leur baſe, qui eſt en maniere du tuyau. Depuis environ le milieu de la tige juſqu'à ſon extrêmité, ſortent des grappes de belles fleurs, compoſées de ſix pétales diſpoſées en roſe, d'un verd blanchâtre: au milieu ſont ſix étamines environnant le piſtil, qui ſe change enſuite en un fruit, dans lequel ſont ramaſſées en maniere de tête trois graines applaties, membraneuſes, de la longueur d'un demi-pouce, contenant des ſemences oblongues, blanchâtres, ſemblables à des grains de bled, bordées d'une aile ou feuillet membraneux.

La racine qui eſt d'uſage en matiere médicale, eſt oblongue, tubéreuſe, quelquefois plus groſſe que le pouce, brune en dehors, blanche en dedans, accompagnée d'un grand nombre de fibres blanches, d'un goût âcre, un peu amer, un peu aſtringent, déſagréable, & qui cauſe des nauſées.

La ſeconde eſpece differe de la premiere en ce que ſes fleurs ſont d'un rouge noir; ſes feuilles plus longues, plus minces, & plus penchées; ſa tige plus élevée, & garnie d'un petit nombre de feuilles: elle paroît auſſi plutôt au printemps, & fleurit un mois avant l'autre: On la trouve dans toutes les montagnes de la France, & ſur-tout dans les Alpes & dans les Pyrénées.

La premiere eſpece eſt beaucoup plus forte & plus âcre que l'autre; car quand on les place dans le même voiſinage, les limaçons dévorent entiérement les feuilles de la ſeconde, tandis qu'ils touchent à peine à celles de la premiere.

Toutes les deux ſont un bel ornement, quand on les plante au milieu des bordures ouvertes d'un jardin. Si on les met près de haies ou de murailles, où les limaçons ſe tiennent ordinairement, ils en déparent ſinguliérement les feuilles, ſur-tout celles de la ſeconde eſpece, en les criblant de trous; & comme la plus grande beauté de ces plantes conſiſte dans leurs feuilles déployées, dès qu'elles ſont mangées & percées, le plaiſir qu'elles donnent à l'œil eſt entiérement perdu.

On peut multiplier les deux *ellébores blancs* dont on vient de parler, ou en ſemant les graines, ou en plantant leurs racines dans un terrain riche, nouveau, & léger. La premiere méthode n'eſt guere d'uſage, parce que ces plantes fleuriſſent rarement en moins de quatre ans; mais la ſeconde méthode réuſſit à merveille, & fournit promptement de très-belles grappes de fleurs.

Parlons à préſent de l'*ellébore noir*, & caractériſons-le diſtinctement.

L'*ellébore noir* eſt pareillement un genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſées en rond, du milieu deſquels il ſort un piſtil dont la baſe eſt environnée de pluſieurs petits cornets, poſés entre les étamines & les pétales. Il devient dans la ſuite un fruit, dans lequel il y a des graines membraneuſes qui ſont raſſemblées pour l'ordinaire en bouquets qui s'ouvrent d'un bout à l'autre, & qui renferment des ſemences ordinairement arrondies, ou ovoïdes. Tournefort, *inſt. rei herbar. Voyez* PLANTE. (*I*)

Les Botaniſtes diſtinguent ſix eſpeces principales d'*ellébores noir*; ſavoir.

1°. *Helleborus niger, anguſtioribus foliis*, J. R. H. *Helleborus niger fœtidus flore roſeo*, C. B. P.

De ſa racine naiſſent des feuilles, dont la queue qui a un empan de longueur, eſt cylindrique, épaiſſe, ſucculente, pointillée de taches de pourpre comme la tige de la grande ſerpentaire. Ses feuilles ſont diviſées juſqu'à leur queue, le plus ſouvent en neuf portions, en maniere de digita-

tions, formant comme autant de petites feuilles roides, liſſes, d'un verd foncé, & dentelées, ſur-tout depuis le milieu juſqu'à l'extrêmité.

On peut fort bien comparer chaque partie des feuilles de l'*ellébore* noir priſes ſéparément, aux feuilles de laurier; elle n'a point de tige, les fleurs ſont uniques, ou il y en a deux ſoutenues ſur un pédicule de la longueur de quatre, cinq, ou ſix pouces: ces fleurs ſont compoſées le plus ſouvent de cinq feuilles diſpoſées en roſe, arrondies, d'abord blanchâtres, enſuite purpurines, enfin verdâtres, ſans aucun calice. Leur centre eſt rempli d'un grand nombre d'étamines, entre leſquels & ſes feuilles ſe trouve une couronne de cinq, dix, ou quinze petits cornets jaunâtres, longs d'une ligne & demie, dont la bouche eſt coupée obliquement.

Au milieu des étamines eſt un piſtil compoſé de cinq ou ſix gaînes, qui deviennent autant de gouſſes membraneuſes, de figure de corne, ramaſſées en maniere de têtes, renflées, rouſsâtres, dont le dos eſt ſaillant & comme bordé d'un feuillet, & terminé par une pointe recourbée: elles ſont garnies de fibres demi-circulaires & tranſverſales, qui, en ſe contractant, s'ouvrent en deux panneaux du côté de la face interne; par chaque gouſſe eſt véritablement un muſcle digaſtrique, concave, dont le tendon fixe eſt placé extérieurement ſur le dos de la gouſſe; & celui qui eſt mobile eſt en dedans, & à l'ouverture des panneaux. Les graines ſont ovoïdes, longues de deux lignes, luiſantes, noirâtres, & rangées ſur deux lignes dans la cavité de la ſilique.

La racine eſt tubéreuſe, noueuſe, du ſommet de laquelle ſortent un grand nombre de fibres, ſerrées, noires en dehors, blanches en dedans, d'un goût âcre mêlé de quelque amertume & excitant des nauſées, d'une odeur forte lorſqu'elle eſt récente.

Cette plante naît dans les Alpes & dans les Pyrénées; on la cultive communément dans les jardins, à cauſe de la béauté de ſes fleurs.

ℓ 2°. *Helleborus niger orientalis ampliſſimo folio, caule prœalto, flore purpuraſcente*, Cor. J. R. H. *Helleborus niger orientalis*: Bellon.

Ses racines ſont ſemblables à celles de l'*ellébore noir* que nous venons de décrire, excepté qu'elles ſont plus groſſes, plus longues, ſans odeur ni âcreté, & fort ameres. Les feuilles ont la même forme: mais elles ſont plus amples, & preſque de la longueur d'un pié. La tige a plus d'un pié: elle eſt branchue; les fleurs en ſont entiérement ſemblables à celles de la premiere eſpece, auſſi-bien que les graines & les capſules.

C'eſt-là l'*ellébore* que M. Tournefort croit être le vrai *ellébore noir* d'Hippocrate & des anciens, parce qu'il eſt très-commun dans les iſles d'Anticyre qui ſont vis-à-vis le mont Oëta, dans le golfe de Zéiton près de Négrepont; mais encore plus ſur les bords du Pont-Euxin, & ſur-tout au pié du mont Olympe en Aſie, proche la fameuſe ville de Pruſe. Les Turcs l'appellent *Zoplesne*.

3°. *Helleborus niger, hortenſis, flore viridi*, C. B. P.

Ses feuilles reſſemblent à celles de celui de la premiere eſpéce; mais elles ſont plus étroites, d'un verd plus foncé, & dentelées tout autour. Sa tige a environ un pié de hauteur, dont le ſommet ſe partage en pluſieurs petits rameaux, deſquels pendent des fleurs plus petites, de couleur pâle. Les racines ſont fibreuſes, un peu plus grêles, & moins noires.

4°. *Helleborus niger, flore albo, etiam interdum valde rubente.*

5°. *Helleborus niger, trifolicatus*, Hort. Farn.

6°. *Helleborus niger, flore roſeo, minor Belgicus*, H. R. Blæſ.

Ces trois dernieres ne demandent point de deſcription particuliere.

On cultive toutes les eſpeces d'*ellébore noir* dans les jardins, où elles réuſſiſſent parfaitement à l'abri du ſoleil; & comme elles produiſent leurs fleurs au milieu de l'hiver & avant la plupart des autres plantes, on peut leur donner place dans les avenues, & dans les bordures qui ſont à l'ombre. C'eſt-là qu'elles proſperent davantage.

On les multiplie, ou en en ſemant les graines, ou en plantant de leurs racines

dans un terrain léger, humide, & ſans fumier. Si on choiſit de les multiplier par le ſecours des graines, la plante fleurira deja au bout de la premiere année: mais il faut la préſerver des mauvaiſes herbes, qui détruiſent aiſément ſes racines. *Voyez* Miller *ſur leur culture. Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

ELLÉBORE, (*Pharm. & Mat. méd.*) L'*ellébore* étoit fort uſité chez les anciens qui en diſtinguoient de deux eſpeces, le blanc & le noir. Hippocrate s'eſt ſervi de l'un & de l'autre; & Galien remarque que toutes les fois que ce pere de la Médecine ſe ſert du mot *ellébore* ſans y ajouter d'épithete, il entend l'*ellébore blanc*: au lieu qu'il ne parle jamais du noir ſans le ſpécifier. C'eſt la racine de ces plantes qui étoit ſeule en uſage.

Le blanc étoit employé pour faire vomir & purger fortement, mais toujours avec beaucoup de circonſpection. Pline nous apprend qu'on ne le donnoit point aux vieillards, ni aux enfans, ni à ceux qui avoient le tempérament foible, non plus qu'à ceux qui étoient maigres & délicats, plus rarement aux femmes qu'aux hommes; enfin qu'on ne le faiſoit jamais prendre à ceux qui crachoient le ſang, ni aux valétudinaires.

On préparoit diverſement l'*ellébore*, pour tâcher de tempérer ſa trop grande activité. Hippocrate veut qu'on le corrige avec le daucus, le ſéſeli, le cumin, l'anis, ou quelqu'autre plante odoriférante. *voy.* CORRECTIF. On le faiſoit infuſer dans la même vue dans du moût, ou dans de l'hydromel.

Les maladies principales dans leſquelles les anciens faiſoient prendre l'*ellébore*, étoient l'épilepſie, le vertige, la mélancolie, la lepre, la goutte, l'hydropiſie: mais c'étoit ſur-tout pour purger les fous qu'il étoit recommandé; on diſoit même en proverbe, *navigare Anticyras*, aller à Anticyre, pour dire *aller chercher un remede contre la folie*, parce que c'étoit de cette iſle que venoit le meilleur *ellébore*.

L'action de l'*ellébore* pris intérieurement, eſt des plus violentes; il excite ſouvent les ſymptomes les plus fâcheux. Meſué dit que de ſon temps les hommes ne pouvoient ſupporter le blanc, & très-difficilement le noir qui étoit plus foible, & qu'on ne regardoit que comme purgatif, le blanc étant reconnu pour un émétique violent. Auſſi depuis que la Chymie nous a fourni des vomitifs ſûrs & moins dangereux, en avons-nous abſolument abandonné l'uſage; & nous n'avons aujourd'hui qu'une ſeule compoſition officinale où il entre; ſavoir les pilules de Mathæus ou de Starkei, qui ſont décrites dans la pharmacopée de Paris: encore ne le donne-t-on dans cette compoſition qu'en aſſez petite doſe, eu égard à la petite quantité que l'on fait prendre de ces pilules, où l'*ellébore* peut même être regardé comme puiſſamment corrigé par le ſavon, qui fait un des ingrédiens & l'excipient de cette préparation. *Voyez* PILULES DE STARKEI.

Nous employons auſſi quelquefois l'*ellébore blanc* comme ſternutatoire, & ſouvent on s'en eſt ſervi avec ſuccès pour guérir la gale des animaux, comme chevaux, bœufs, *&c.* mêlé avec quelque graiſſe ou huile.

L'uſage de l'*ellébore noir* eſt un peu plus fréquent parmi nous. On tire de ſa racine, par le moyen de l'eau, un extrait qui entre dan sles pilules balſamiques de Stahl. On trouve dans la pharmacopée de Paris un ſirop d'*ellébore*, compoſé ſous le nom de *ſirop de pomme elléboriſé*.

L'*ellébore noir* entre dans l'extrait panchimagogue de Crollius, dans les pilules de Starkei, dans les pilules tartareuſes de Quercetan, dans la teinture de Mars elléboriſée de Wedelius, *&c.* mais on ne preſcrit preſque plus ni l'une ni l'autre de ces racines dans les préparations magiſtrales.

Au reſte elles ſont l'une & l'autre du genre des remedes dont l'activité eſt due à une partie volatile: auſſi leur extrait préparé à la façon ordinaire ne participe-t-il que foiblement de cette vertu, en ſorte qu'on peut ajouter foi à ce que rapporte Oribaſius dans ſon huitieme livre des *collections médicinales*; ſavoir, que l'uſage d'une forte décoction d'*ellébore* n'étoit jamais ſuivie des accidens funeſtes qui accompagnent l'action des purgatifs exceſſivement violens: quoique le même auteur obſerve dans le même livre, que ces acci-

dens n'étoient qu'un effet trop commun de l'*ellebore* donné à la façon ordinaire, c'eſt-à-dire, apparemment en ſubſtance, les précautions qu'on avoit coutume de prendre d'avance contre ces dangers, ſont préſentées dans cet endroit ſous un appareil ſi effrayant qu'on ne conçoit guere comment il s'eſt pu trouver des malades aſſez hardis pour s'expoſer à l'action de ce remede, ou, pour mieux dire, de ce poiſon.

La vertu purgative de l'*ellébore* eſt atteſtée dans les plus anciens faſtes de la Médecine; on trouve parmi les faits placés dans ces temps reculés que notre chronologie n'atteint point, dans les ſiecles des héros, que Melampe berger, poëte, devin, & fils de roi, guérit les filles de Pratus devenues folles par la colere de Bacchus, ou par celle de Junon, en leur faiſant prendre du lait de ſes chevres, auxquelles il avoit fait manger de l'*ellébore* peu auparavant; & qu'il s'aviſa de cette reſſource, parce qu'il avoit obſervé que ces chevres étoient purgées après avoir brouté cette plante. M. Leclerc remarque, dans ſon *hiſtoire de la Médecine*, que c'eſt-là le plus ancien exemple que nous ayions de la purgation, & qu'on pourroit croire que c'eſt ce qui fit donner à Melampe le ſurnom de Καθαρτης, *celui qui purge*, ou *purifie*, qui ſemble marquer qu'il eſt le premier qui ait donné des purgatifs; c'eſt delà auſſi que l'*ellébore* fut appellé *melampodium*. *Voyez* Dioſcoride, *liv. IV. c. clxxxj.* Galien parle de cette cure de Melampe dans ſon livre de *atrabile*, *c. vij*; & Pline, *l. XXV, c. v.*

Aulugelle nous a tranſmis une anecdote bien plus ſinguliere ſur l'uſage de l'*ellebore*. Il rapporte (*c. xv. l. XVII.*) que Carnéade l'académicien ſe diſpoſant à écrire contre Zénon, ſe fit vomir vigoureuſement avec de l'*ellébore*, de peur que les humeurs corrompues dans ſon eſtomac, ne laiſſaſſent échapper quelque choſe qui parvînt juſqu'au ſiege de ſon ame, & en altérât les fonctions. (*b*)

Valere Maxime raconte cette hiſtoire d'une maniere encore plus merveilleuſe qu'Aulugelle. Il dit que Carnéade prenoit de l'*ellebore* toutes les fois qu'il devoit diſputer avec Chryſippe, & il ajoute que le ſuccès de Carnéade fit rechercher ce purgatif par tous ceux qui aimoient les louanges ſolides. Pline rapporte que Druſus, le plus renommé d'entre les tribuns du peuple, fut guéri de l'épilepſie dans l'iſle d'Anticyre, où l'on avoit coutume d'aller pour le prendre avec plus de ſuccès & de ſûreté.

L'Anticyre ſi fameuſe, où tant de poëtes aſſignent aux fous un logement, étoit une ville ſituée auprès du golfe Malliaque aujourd'hui de Zeiton, aſſez près du mont Oëta, d'où l'on tiroit le plus excellent *ellébore*. On y préparoit & corrigeoit ce remede de différentes manieres, nous connoiſſons même quelques-unes de ces corrections & de ces préparations. Actuarius rapporte celle-ci: on faiſoit un peu macérer dans l'eau la partie fibreuſe de la racine d'*ellébore*, en rejetant la tête; enſuite on ſéchoit à l'ombre l'écorce que l'on avoit ſéparée de la petite moëlle qu'elle renferme: on donnoit cette préparation avec des raiſins ſecs ou de l'oximel, mêlé quelquefois avec des graines odoriférantes, afin que ce remede fût plus agréable.

Pline dit auſſi, qu'on mêloit à Anticyre l'*ellébore* avec une certaine graine qui croiſſoit aux environs de la ville; que l'on mettoit dans du vin doux une pincée de la graine avec une obole & demie d'*ellébore blanc*, & que ce remede purgeoit toute ſorte de bile.

Les anciens employoient l'*ellébore*, non ſeulement pour la bile, c'eſt-à-dire, la mélancolie noire & pour la folie, mais encore, comme on l'a remarqué ci-deſſus, pour l'hyſtériſme, la goutte, l'apoplexie, l'épilepſie, la ladrerie, la leucoflegmatie, l'hydropiſie, en un mot pour toutes les maladies graves de l'ame & du corps.

Ce remede fut en uſage dès la naiſſance de la Médecine: quelquefois Hippocrate le faiſoit prendre à jeun; mais il l'ordonnoit plus ordinairement après le ſouper, parce que, ſuivant M. le Clerc, l'*ellébore* mêlé avec les alimens dans l'eſtomac, y perdoit une partie de ſa force ſtimulante: dans pluſieurs cas Hippocrate donnoit le μελάνος ἑλλέβορος; ce qui, ſelon le même ſavant, étoit une ſorte de préparation d'*ellébore*,

d'*ellébore*, qui affoibliſſoit ſon activité violente.

Herophile, Actuarius, Arétée, Celſe, étoient fort prévenus en faveur de ce remede; Dioſcoride, qui en parle fort au long, nous inſtruit particuliérement des cérémonies ſuperſtitieuſes qu'obſervoient ceux qui le cueilloient en le tirant de terre.

On appliquoit extérieurement l'*ellébore noir* dans les maladies cutanées opiniâtres; & Galien prétend que quand on en mettoit dans une fiſtule calleuſe, il emportoit le calloſité en deux ou trois jours.

Cependant malgré l'uſage que les anciens faiſoient de l'*ellébore*, les plus ſages médecins n'avoient coutume de l'employer qu'avec une très-grande précaution. Avant que de le donner aux adultes mêmes, qui étoient en état de le ſupporter, ils examinoient principalement deux choſes: l'une, ſi la maladie étoit invétérée; l'autre, ſi les forces du malade ſe ſoutenoient. Lorſque l'*ellébore* leur paroiſſoit convenir, ils ne l'adminiſtroient encore qu'après avoir préparé ſoigneuſement le malade & le remede.

Ils préparoient le malade pendant ſept jours, ſoit par la diete, ſoit par des remedes minoratifs; Pline nous en inſtruit fort au long. De ſon temps, la préparation du remede, à Rome, conſiſtoit à introduire les racines d'*ellébore* noir dans des morceaux de raifort, & de les faire cuire enſemble pour diſſiper la trop grande force de l'*ellébore*. Alors les uns donnoient ces racines adoucies par l'ébullition, les autres faiſoient manger les raiforts, & rejetoient les racines; d'autres enfin faiſoient boire au malade cette décoction qui purgeoit ſuffiſamment.

Quoique les anciens aient fait grand uſage de leur *ellébore*, pour les maladies du corps & de l'ame, & que les plus ſages l'aient donné très-prudemment, ils l'ont décrit ſi obſcurément, que nous ne reconnoiſſons plus celui qu'ils employoient. La deſcription de Théophraſte eſt en particulier trop tronquée & trop défectueuſe, pour nous ſervir à découvrir l'*ellébore* dont il parle. Nous ne retrouvons point dans aucune de nos eſpeces d'*ellébore noir* celui de Dioſcoride. Enfin l'oriental *noir* actuel d'Anticyre, ne quadre avec aucune des deſcriptions anciennes; c'étoit cependant le leur, ſelon toute apparence, du moins a-t-il la même violence dans ſon action. Tournefort, qui en a fait l'épreuve, avoue que tous ceux à qui il en a donné l'extrait, étoient tourmentés de nauſées, de peſanteur d'eſtomac avec acrimonie, jointe au ſoupçon de phlogoſe, qui menaçoit la gorge & les inteſtins: il ajoute encore qu'ils avoient des douleurs de tête pendant pluſieurs jours, avec des élancemens, & le tremblement de tous les membres, de ſorte qu'il ſe vit obligé de s'abſtenir de ce remede. La force de celui de notre pays, eſt bien moindre que dans l'Orient.

Mais quelle qu'elle ſoit, puiſque nous poſſédons des purgatifs & des émétiques également efficaces, & beaucoup plus ſûrs, tels que ſont les préparations purgatives & vomitives de l'antimoine, il vaut mieux nous abſtenir de l'uſage de tout *ellébore*, outre que les corps des hommes qui vivent dans nos climats, ont de la peine à en ſupporter les effets. Qu'on ne diſe point qu'on peut l'adoucir, le corriger avec des aromates, ou bien avec la crême de tartre, le ſel de prunelle, les tamarins, l'oxymel, le ſuc de coing, & autres ſemblables; il eſt bien plus ſimple de ne pas ſonger aux correctifs, dès qu'il eſt aiſé de ſe paſſer de la plante même.

Concluons de ce principe, qu'il faut également proſcrire toutes les préparations d'*ellébore* qui ſe trouvent dans les pharmacopées, ſans dire ici que toutes les préparations galéniques & arabeſques ſont miſérables en elles-mêmes.

Comme tout le monde ſait que l'*ellébore blanc* eſt le plus fort, il eſt encore plus digne de la proſcription que le *noir*. Cette plante a un ſuc cauſtique & brûlant, qui, reſpiré par les narines, excite un éternuement forcé, & c'eſt un des plus puiſſans ſternutatoires dans les maladies ſopporeuſes. Si l'on met de cette poudre à la ſource d'une fontaine, l'eau qui en découle purge violemment. Les feuilles, les tiges, les fleurs, & les racines de l'*ellébore blanc* appliquées ſur la peau d'une perſonne vivante, excorient la partie, & y produiſent une exulcération.

La ſeule ſaveur nauſéabonde de l'*ellébore*, eſt un ſigne de ſa vertu émétique ou purgative; celle de l'*ellébore blanc*, qui eſt fort âcre & fort amere, indique un purgatif très-actif; auſſi l'on place avec raiſon l'un & l'autre genre parmi les mochliques. *Voyez* MOCHLIQUE.

Vous trouverez dans les *mém. de l'acad. des Sciences, année 1701*, quelques expériences chymiques de M. Boulduc, ſur la racine de l'*ellébore noir*. L'extrait de cette racine fait avec de l'eau, donne tout ce qu'on peut en tirer, & le réſidu ne donne plus rien par l'eſprit-de-vin.

Enfin, les curieux peuvent conſulter, s'ils le jugent à propos, Holzemii (Petr.) *eſſentia hellebori rediviva;* Coloniæ, 1616. 8. Manelphi (Joan.) *diſceptatio de helleboro;* Romæ, 1622. 8. Scobingeri (Joh. Caſp.) *diſſert. de helleboro nigro;* Baſil. 1721. *in*-4°. Caſtellus (Petrus) *de elleboro apud Hippocratem & alios auctores;* Romæ 1628. *in*-4°. Ce dernier ouvrage eſt rare, curieux & ſavant. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

ELLEBORINE, HELLEBORINE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botaniq.*) genre de plante à fleur anomale, compoſée de ſix pétales différens les uns des autres: les cinq du deſſus ſont diſpoſés en rond; celui du deſſous eſt fait en forme de goutiere. Le calice devient dans la ſuite un fruit qui reſſemble en quelque façon à une lanterne ouverte de trois côtés, dont les panneaux ſont chargés de ſemences auſſi menues que de la ſciure de bois. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les racines ſont fibreuſes. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

ELLERENA, (*Géogr. mod.*) ville de l'Eſtramadure de Léon, en Eſpagne. *Long. 12. 45. lat. 38. 8.*

ELLINGEN ou ŒLLINGEN, (*Géogr.*) ville & château d'Allemagne dans le cercle de Franconie ſur la riviere de Rezat; c'eſt le chef-lieu d'une commanderie conſidérable de l'ordre Teutonique, ou réſide ordinairement le bailli de Franconie.

ELLIPSE, ſ. f. *terme de Grammaire;* c'eſt une figure de conſtruction, ainſi appellée du grec ἔλλειψις, *manquement, omiſſion:* on parle par *ellipſe*, lorſque l'on retranche des mots qui ſeroient néceſſaires pour rendre la conſtruction pleine. Ce retranchement eſt en uſage dans la conſtruction uſuelle de toutes les langues; il abrege le diſcours, & le rend plus vif & plus ſoutenu: mais il doit être autoriſé par l'uſage, ce qui arrive quand le retranchement n'apporte ni équivoque ni obſcurité dans le diſcours; & qu'il ne donne pas à l'eſprit la peine de deviner ce qu'on veut dire, & ne l'expoſe pas à ſe méprendre. Dans une phraſe elliptique, les mots exprimés doivent réveiller l'idée de ceux qui ſont ſous-entendus, afin que l'eſprit puiſſe, par analogie, faire la conſtruction de toute la phraſe, & appercevoir les divers rapports que les mots ont entr'eux: par exemple, lorſque nous liſons qu'un Romain demandoit à un autre, où allez-vous? & que celui-ci répondoit *ad Caſtoris*, la terminaiſon de *Caſtoris* fait voir que ce génitif ne ſauroit être le complément de la prépoſition *ad*, qu'ainſi il y a quelque mot de ſous-entendu; les circonſtances font connoître que ce mot eſt *ædem*, & que par conſéquent la conſtruction pleine eſt *eo ad ædem Caſtoris*, je vais au temple de Caſtor.

L'*ellipſe* fait bien voir la vérité de ce que nous avons dit de la penſée *au mot* DÉCLINAISON *& au mot* CONSTRUCTION. La penſée n'a qu'un inſtant, c'eſt un point de vue de l'eſprit; mais il faut des mots pour la faire paſſer dans l'eſprit des autres: or on retranche ſouvent ceux qui peuvent être aiſément ſuppléés, & c'eſt l'*ellipſe*. *Voyez* ELLIPTIQUE. (*F*)

ELLIPSE, (*Muſiq.*) La muſique a ſes *ellipſes* auſſi-bien que la grammaire, c'eſt-à-dire, qu'on omet ſouvent des notes, & même des accords, dans une phraſe harmonique; mais pour que cela ſe puiſſe ſans trop de dureté, il faut que l'*ellipſe* ſoit telle qu'il n'y ait aucun doute ſur l'accord, ou la note qui la forme.

Il y a donc deux ſortes d'*ellipſe* en muſique, *ellipſe dans l'harmonie*; 1°. lorſqu'on omet un ou pluſieurs accords.

2°. L'*ellipſe dans la mélodie*, lorſqu'on omet une note dans le chant d'une partie.

L'*ellipſe* dans l'harmonie a ſouvent lieu, quand elle eſt employée à propos, elle produit un très-grand effet; il eſt preſque

impoſſible de donner des regles de la maniere de pratiquer les *ellipſes*, parce qu'elles ſont des exceptions aux regles : en général lorſque l'*ellipſe* n'eſt que d'un accord, & que d'ailleurs l'harmonie eſt réguliere, on peut toujours la pratiquer. *Voyez* des *ellipſes* dans l'harmonie, *planche IX de Muſiq. fig. 6. n. 2. Suppl. des planches.*

On voit dans cet exemple que l'accord de la tonique *ut* a été ſauté, & qu'on a pris d'abord celui de la nouvelle dominante-tonique *re*. Cette *ellipſe* eſt une des plus frappantes, quoiqu'une des plus uſitées, parce que la ſeptieme *fa* de l'accord de dominante-tonique ſur le *ſol*, au lieu de ſe ſauver régulierement, monte d'un ſemi-ton mineur & devient note ſenſible.

L'*ellipſe* dans la mélodie arrive lorſqu'on omet une note du chant, & qu'à ſa place on fait une pauſe; ordinairement la note qui ſuit la pauſe ou l'*ellipſe*, eſt diſſonante, & la rend plus piquante. *Voyez* l'*ellipſe* dans la mélodie, *fig. 6. n°. 2. planche IX de Muſique, Supplément des planches.*

ELLIPSE, ſ. f. *en Géométrie*, eſt une des ſections coniques qu'on appelle vulgairement *ovale*. *Voyez* CONIQUE & OVALE.

L'*ellipſe* s'engendre dans le cône, en coupant un *cône droit* par un plan qui traverſe ce cône obliquement, c'eſt-à-dire, non parallélement à la baſe, qui ne paſſe point par le ſommet, & qui ne rencontre la baſe qu'étant prolongé hors du cône, ou qui ne faſſe tout au plus que raſer cette baſe. La condition que le cône ſoit droit, eſt néceſſaire pour que la courbe, formée comme on vient de le dire, ſoit toujours une *ellipſe*; car ſi le cône eſt oblique, en coupant ce cône obliquement, on peut quelquefois y former un cercle (*voyez la fin de l'article* CONIQUE, & SOUS-CONTRAIRE *ou* ANTI-PARALLELE, *au mot* PARALLELE;) or la nature de l'*ellipſe* eſt d'être *ovale*, c'eſt-à-dire, d'avoir deux axes inégaux.

Ce mot eſt formé du grec ἔλλειψις *défaut*; les anciens géometres grecs ont donné ce nom à cette figure, parce que entr'autres propriétés elle a celle-ci, que les quarrés des ordonnées ſont moindres que les rectangles formés ſous les parametres & les abſciſſes, ou leur ſont inégaux *par défaut*.

En effet l'équation de l'*ellipſe*, en prenant les abſciſſes au ſommet, eſt celle-ci $yy = (ax - xx) \times \frac{b}{a}$, a étant l'axe, & b ſon parametre. (*voyez* PARAMETRE, COURBE, & EQUATION; *voyez auſſi la ſuite de cet article.*); donc $yy < bx$; donc, &c. Voyez *enfin* PARABOLE & HYPERBOLE.

L'*ellipſe*, pour la définir par ſa forme, eſt une ligne courbe, rentrante, contenue, réguliere, qui renferme un eſpace plus long que large, & dans laquelle ſe trouvent deux points également diſtans des deux extrémités de ſa longueur, & tels que ſi on tire de ces points deux lignes à un point quelconque de l'*ellipſe*, leur ſomme eſt égale à la longueur de l'*ellipſe*. Ces deux points ſont éloignés de l'extrémité du petit axe d'une quantité égale à la moitié du grand axe.

Ainſi dans l'*ellipſe* *A E B D A* (*Planche de ſect. conique, fig. 21.*) les lignes *F a* & *f a*, tirées des deux points *F f*, également diſtans des deux points *A* & *B*, forment une ſomme égale à *A B*; & la diſtance des points *F*, *f*, au point *E*, eſt = *C A*.

Souvent les Géometres prennent l'*ellipſe* pour l'eſpace contenu ou renfermé dans cette courbe. Elle a, comme on vient de le dire, deux axes inégaux *A B* & *E D*. Le grand axe *A B* s'appelle quelquefois *axe* ou *diametre tranſverſe*, & le petit axe *D E* s'appelle quelquefois l'*axe conjugué* ou *ſecond axe*. Mais on appelle en général *diametres conjugués* ceux dont l'un eſt parallele à la tangente menée à l'extrémité de l'autre, & réciproquement, ſoit que leurs angles ſoient droits, ou non. Les deux axes ſe coupent toujours à angles droits. *Voyez* AXE.

Les deux axes ſont le plus grand & le moindre des diametres de l'*ellipſe*; mais l'*ellipſe* a une infinité d'autres diametres différens. *Voyez* DIAMETRE, &c.

Le centre d'une *ellipſe* eſt le point *C* dans lequel ſe coupent les deux axes. *V.* CENTRE.

Les deux points *F*, *f*, pris dans le grand axe, également diſtans de ces deux extrémités *A* & *B*, & diſtans chacun du point *D* de la valeur de *A C*, ſont nommés

foyers de l'*ellipſe*, ou en latin *umbilici*. *Voyez* FOYER.

Mais l'*ellipſe* conſidérée comme une ſection conique, c'eſt-à-dire, comme une courbe, provenant de la ſection d'un cône, ſe définit encore mieux par ſa génération dans ce ſolide, que par la maniere dont elle peut être produite ſur un plan. C'eſt la ligne courbe DQE qu'on forme en coupant le cône droit ACB (*fig. 21. n. 2.*) de la maniere expliquée ci-deſſus.

Ou, en la définiſſant par une de ſes propriétés ſuppoſée connue, c'eſt une ligne courbe dans laquelle le quarré de la demi-ordonnée PM (*fig. 21.*) eſt au rectangle des ſegmens AP, & BP de l'axe, comme le parametre eſt à l'axe; ainſi ſuppoſant $AB = a$, le parametre $= b$, $PM = y$, $AP = x$, on aura $b : a :: yy : ax - xx$, & par conſéquent $ayy = abx - bxx$.

Nous ne donnons point la démonſtration de cette propriété, parce qu'elle ſe trouve par-tout. Nous avons expoſé les différentes définitions qu'on peut donner de l'*ellipſe*, & cette derniere propriété peut être regardée, ſi l'on veut, comme une des définitions qu'on peut en donner, auquel cas la démonſtration en ſeroit ſuperflue. Mais la meilleure maniere de traiter de l'*ellipſe* & de toutes les ſections coniques *géométriquement*, eſt de les conſidérer d'abord dans le cône, d'en déduire leur équation, & de les tranſporter delà ſur le plan, pour conſidérer plus facilement leurs propriétés, & pour trouver, ſi l'on veut, la maniere de les décrire par un mouvement continu, ou par pluſieurs points. Ainſi des propriétés de l'*ellipſe* tranſportée & conſidérée ſur le plan, réſulte la deſcription de l'*ellipſe* telle que nous l'avons donnée *au mot* CONIQUE.

J'ai dit que la meilleure maniere de traiter *géométriquement* les ſections coniques, & en particulier l'*ellipſe*, étoit de les faire naître dans le cône; car ſi on veut les conſidérer *algébriquement* par la nature & les différences de leurs équations, la meilleure maniere eſt celle dont j'ai parlé *au mot* CONIQUE. *Voyez auſſi les articles* COURBE & CONSTRUCTION.

Si on prenoit les abſciſſes x au centre C, on trouveroit $yy = (\frac{aa}{4} - xx) \times \frac{b}{a}$. Quelquefois cette équation eſt plus commode que $ayy = abx - bxx$.

De cette derniere équation il s'enſuit, 1°. que $yy = bx - \frac{bxx}{a}$, c'eſt-à-dire, que le quarré de la demi-ordonnée eſt égal au rectangle du parametre par l'abſciſſe, moins un autre rectangle formé par la même abſciſſe, & une quatrieme proportionnelle à l'axe, au parametre, & à l'abſciſſe.

2°. Le Parametre, l'abſciſſe, & la demi-ordonnée d'une *ellipſe*, étant donnés, on trouvera l'axe en faiſant ces proportions $b : y :: y : \frac{yy}{b}$, & $x - \frac{yy}{b} : x :: x : a$. *Voyez* CONSTRUCTION.

3°. L'abſciſſe AP, l'axe AB, & l'ordonnée PM, étant donnés, on trouve le parametre en faiſant $b = \frac{ayy}{ax - xx}$, & conſtruiſant enſuite cette valeur de b ſuivant les regles expliquées *au mot* CONSTRUCTION.

4°. Si du grand axe AB comme diametre (*figure 22*), on décrit un cercle ACB, & que par le foyer F on mene FC ordonnée à l'axe, FC ſera la moitié du petit axe, & FD la moitié du parametre du grand axe. Car l'abſciſſe $GF = \sqrt{(FE^2 - GE^2)} = \sqrt{(\frac{aa}{4} - \frac{pa}{4})}$; pa étant le quarré du petit axe. *Voyez* PARAMETRE & FOYER. Or, $CF^2 = \frac{aa}{4} - GF^2$, par la propriété du cercle; donc $CF = \sqrt{\frac{pa}{2}}$ = la moitié du petit axe. Or CF^2, eſt à DF^2 comme la moitié du grand axe eſt au demi-parametre, c'eſt-à-dire, comme le quarré de la moitié du petit axe eſt au quarré de la moitié du parametre; donc DF = la moitié du parametre. Le cercle qui a pour diametre le grand axe de l'*ellipſe*, eſt appellé *circonſcrit* à l'*ellipſe*; le cercle qui a pour diametre le petit axe, eſt appellé *cercle inſcrit*: en effet le premier de ces cercles eſt extérieur, le ſecond intérieur à l'*ellipſe*.

5°. Le parametre & l'axe AB étant

donnés, on trouvera facilement l'axe conjugué, puiſque c'eſt une moyenne proportionnelle entre l'axe & le parametre; à quoi il faut ajouter que le quarré du demi-axe conjugué eſt égal au rectangle formé ſur Bf & fA (*figure 21*), ou ſur AF & BF.

6°. Dans une *ellipſe* quelconque, les quarrés des demi-ordonnées PM, pm, &c. ſont entr'eux comme les rectangles formés ſur les ſegmens de l'axe : d'où il s'enſuit que $DC^2 : PM^2 :: CB^2 : AP \times BP$, & par conſéquent $DC : BC :: PM^2 : AP \times BP$; c'eſt-à-dire que le quarré du petit axe eſt au quarré du grand, comme le quarré de la demi-ordonnée eſt au rectangle formé ſur les ſegmens de l'axe.

7°. La droite FD (*fig. 24.*) tirée du foyer F à l'extrémité du demi-axe conjuguée, étant égale à la moitié de l'axe tranſverſe AC, il s'enſuit que les axes conjugués étant donnés, on peut aiſément déterminer les foyers. Pour cela on coupera le grand axe AB, en deux parties égales en C, on élevera du point C, la perpendiculaire CD égale au demi-axe conjugué; enfin du point D pris pour centre, & de l'intervalle CA, on décrira un arc de cercle, il déterminera les foyers F & f par ſes interſections avec le grand axe.

8°. Comme la ſomme des deux droites FM & fM, tirées des deux points F & f, au même point de la circonférence M, eſt toujours égale au grand axe AB, il s'enſuit delà que les axes conjugués d'une *ellipſe* étant donnés, on peut facilement décrire l'*ellipſe*. *Voyez* CONIQUE.

9°. Le rectangle formé ſur les ſegmens de l'axe conjugué eſt au quarré de la demi-ordonnée, comme le quarré de l'axe conjugué eſt au quarré du grand axe; d'où il s'enſuit que les coordonnées à l'axe conjugué ont entr'elles un rapport analogue à celui qui regne entre les coordonnées au grand axe.

10°. Pour déterminer la ſoutangente PT (*fig. 23.*) & la ſounormale PR dans une *ellipſe* quelconque, on fera : comme le premier axe eſt au parametre, ainſi la diſtance de la demi-ordonnée au centre eſt à la ſounormale. *Voyez* SOUNORMALE.

11°. Le rectangle ſous les ſegmens de l'axe eſt égal au rectangle formé de la diſtance de la demi-ordonnée au centre & de la ſoutangente. *Voyez* SOUTANGENTE.

12°. Le rectangle fait de la ſoutangente & de la diſtance de l'ordonnée au centre eſt égal à la différence du quarré de cette diſtance & du quarré du demi-axe tranſverſe.

13°. Dans toute *ellipſe* le quarré de la demi-ordonnée à un diametre quelconque, eſt au quarré du demi-diametre conjugué, comme le rectangle fait ſous les ſegmens du diametre eſt au quarré du diametre; & par conſéquent le rapport des demi-ordonnées des diametres eſt le même que celui des ordonnées des axes; le parametre d'un diametre quelconque eſt auſſi une troiſieme proportionnelle à ce diametre & à ſon conjugué.

Nous avons rapporté ces propriétés de l'*ellipſe* la plupart ſans démonſtration, pour deux raiſons : la premiere, afin que le lecteur ait ſous les yeux dans un aſſez petit eſpace les principales propriétés de l'*ellipſe*, auxquelles il peut joindre celles dont on a déja fait mention à l'*article* CONIQUE. La ſeconde raiſon eſt de donner au lecteur l'occaſion de s'exercer en cherchant la démonſtration de ces propriétés. Toutes celles que nous venons d'énoncer ſe déduiſent aiſément de l'équation $y\,y = (a\,x - x\,x)\,\frac{b}{a}$ ou $(\frac{a}{4} - x\,x)\,\frac{b}{a}$, ſelon qu'on prendra les abſciſſes au centre ou au ſommet, pour démontrer plus ſimplement ces propriétés. Pour démontrer les propriétés des foyers, on nommera CF (*figure 21.*) f; & on remarquera que ſi e eſt le ſecond axe, on aura $\frac{a\,a}{4} - f\,f = \frac{e\,e}{4} = \frac{p\,a}{4}$. En voilà plus qu'il n'en faut pour mettre le lecteur ſur la voie. On peut remarquer ici en paſſant que le cercle eſt une eſpece d'*ellipſe* dans laquelle les foyers coïncident avec le centre.

Pour trouver les tangentes de l'*ellipſe*, rien n'eſt plus ſimple & plus commode que d'employer la méthode du calcul différentiel, on a $y\,y = b\,x = \frac{b\,x\,x}{a}$; donc $2\,y$

$dy = b\,dx - \frac{2bx\,dx}{a}$; donc la ſoutangente $\frac{y\,dx}{dy} = \frac{2yy}{b - \frac{2bx}{a}}$ *Voyez les articles* SOUTANGENTE & TANGENTE. A l'égard de la ſouperpendiculaire ou ſounormale, elle eſt $\frac{y\,dy}{dx}$ ou $\frac{yb}{2y} - \frac{2bxy}{2ay} = \frac{b}{2} - \frac{bx}{a}$. En voilà aſſez pour démontrer les propoſitions énoncées ci-deſſus au ſujet des tangentes de l'*ellipſe*.

Nous avons déja vu au *mot* CONIQUE, & nous prouverons encore au *mot* QUADRATURE, que la quadrature de l'*ellipſe* dépend de celle du cercle, puiſque l'*ellipſe* eſt au cercle circonſcrit en raiſon du petit axe au grand. A l'égard de la rectification de l'*ellipſe*, c'eſt un problème d'un genre ſupérieur à celui de la quadrature du cercle, ou du moins tout-à-fait indépendant de cette quadrature. *Voyez* RECTIFICATION; *voyez auſſi* dans les mémoires que j'ai donnés à l'académie de Berlin pour l'année 1746, & dans le traité du calcul intégral de M. de Bougainville le jeune, *les différentielles* qui ſe rapportent à la rectification de l'*ellipſe*.

Au lieu de rapporter l'*ellipſe* à des coordonnées rectangles ou à des ordonnées paralleles, on peut conſidérer ſon équation par rapport à l'angle que font avec l'axe les lignes menées du foyer. Cette conſidération eſt utile dans l'Aſtronomie, parce que les planetes, comme l'on ſait, décrivent des *ellipſes* dont le ſoleil eſt le foyer. Or ſi on nomme a la moitié du grand axe d'une *ellipſe*, f la diſtance du foyer au centre, q le coſinus de l'angle qu'une ligne menée du foyer à l'*ellipſe*, fait avec l'axe, r la longueur de cette ligne; on aura $r = \frac{aa - ff}{a - fq}$, ſi on rapporte l'équation au foyer le plus éloigné, & $r = \frac{aa - ff}{a + fq}$, ſi on la rapporte au foyer le plus proche. Delà on peut tirer la ſolution de pluſieurs problèmes aſtronomiques, comme de décrire une *ellipſe* dans laquelle trois diſtances au foyer ſont données, *&c.* Voyez *les mémoires de l'académie* de Berlin pour l'année 1747, & *pluſieurs autres ouvrages d'aſtronomie*.

Mais la maniere la plus générale de conſidérer l'*ellipſe* en Géométrie, eſt de la conſidérer par l'équation aux ordonnées paralleles. Nous allons entrer dans quelques conſidérations ſur ce ſujet, qui pourront être utiles aux commençans, peut-être même aux géometres plus avancés.

L'équation d'une *ellipſe* rapportée aux axes, les coordonnées étant priſes au centre, eſt $yy = k - gxx$, k exprimant un quarré ou rectangle connu, & g un nombre conſtant & connu; cela réſulte de ce qu'on a vu ci-deſſus. Transformons les axes de cette courbe, de maniere qu'ils ne ſoient plus rectangles, ſi on veut, mais qu'ils aient la même origine, & ſervons nous pour cela des regles expliquées aux *articles* COURBE & TRANSFORMATION; on verra qu'en ſuppoſant un des axes dans une poſition quelconque, il ſera poſſible de donner une telle poſition à l'autre, que l'équation transformée ſoit de cette forme $uu = m - n\zeta\zeta$, m & n marquant auſſi des circonſtances déterminées. En effet ſuppoſons que l'angle des premiers axes ſoit droit, que E ſoit l'angle du nouvel axe avec l'un des axes primitifs, & F l'angle que l'axe cherché fait avec l'axe conjugué à l'axe primitif; ſoit ſinus $E = e$, coſinus $E = \sqrt{1 - ee}$, on aura ſinus $90 + E = \sqrt{1 - ee}$, coſinus $90 + E = -e$; ſoit ſinus $F = f$, & coſinus $F = \sqrt{1 - ff}$, on trouvera $\frac{y}{\sqrt{1 - ff}} + \left(x - \frac{yf}{\sqrt{1 - ff}}\right) \frac{\text{ſin. } E}{\text{ſinus } 90 + E - F} = u$, & $\left(x - \frac{yf}{\sqrt{1 - ff}} \frac{\text{coſ. } F}{\text{ſin. } 90 + E - F} = \zeta.\right)$ Or, ſinus $90 + E - F =$ ſin. $90 + E \times \sqrt{1 - ff} - f$ coſin. $90 + E$ (*voyez* SINUS) $= \sqrt{1 - ff} \times \sqrt{1 - ee} + fe$. Subſtituant ces valeurs, & chaſſant x & y, on aura une équation en ζ & en u, qui ſera la transformée de l'équation $yy = k - gxx$; & ſuppoſant dans cette transformée que les termes où ſe trouve $u\zeta$ ſe détruiſent, on aura la valeur de f en e

convenable pour cela, & l'équation $u\,u = m - n\,z\,z$. Cela posé,

Il est visible que pour chaque z, u a toujours deux valeurs égales, l'une positive, l'autre négative; que lorsque $z = \sqrt{\frac{m}{n}}$, on a $u = 0$ dans chacune de ces deux valeurs, & qu'ainsi la tangente à l'extrémité d'un des deux axes est parallele à l'autre axe, & réciproquement; car la tangente est une ordonnée qui coupe la courbe en deux points coïncidens. *V.* TANGENTE & COURBE. On verra de plus que $f = 0$ rend $e = 0$; que $f = 1$ rend $e = 1$, 1 représentant le sinus total; que $f = -1$ rend $e = -1$, & qu'ainsi il n'y a que deux axes dans l'*ellipse* qui se coupent à angles droits; mais que $f = \pm r$, r étant moindre que 1, donne deux valeurs de e aussi égales entr'elles, & qu'ainsi il y a toujours deux diametres différens qui font avec leur conjugué le même angle, si cet angle est moindre qu'un droit. On peut aussi déduire des valeurs de f en e, & de celles de m & n, que le rectangle des deux axes est égal au parallélogramme formé sur deux diametres conjugués, & que le quarré des deux axes est égal au quarré des deux diametres. Mais ces propositions peuvent encore se démontrer de la maniere suivante, qui est bien plus simple.

Pour démontrer que les parallélogrammes formés autour des deux diametres conjugués sont égaux, imaginez un diametre infiniment proche d'un des conjugués, & ensuite imaginez le conjugué à ce diametre infiniment proche. Achevez les deux parallélogrammes, ou plutôt le quart de ces parallélogrammes, vous verrez à l'instant, & pour ainsi dire à l'œil, par le parallélisme des tangentes aux diametres conjugués, que ces deux parallélogrammes infiniment proches sont égaux; leur différence, s'il y en avoit, ne pouvant être qu'infiniment petite du second ordre par rapport à eux. Donc, *&c.*

Pour démontrer maintenant que la somme des quarrés des diametres conjugés est constante, conservez la même figure, appellez a un des demi-diametres, b son conjugué, $a + d\,a$, le demi-diametre infiniment proche de a, $b - d\,b$ le demi-diametre conjugué; il faut donc prouver que $a\,a + b\,b = a\,a + 2\,a\,d\,a + b\,b - 2\,b\,d\,b$ (*voyez* DIFFÉRENTIEL) ou que $a\,d\,a = b\,d\,b$. Or traçant du centre de l'*ellipse* & des rayons a, b, deux petits arcs de cercle x, z, on verra d'abord évidemment que les deux quarts d'*ellipse* renfermés entre les demi-diametres conjugés, sont égaux, & qu'ainsi $a\,x = b\,z$. Or x est à $d\,a$ & z est à $d\,b$ comme le sinus de l'angle des diametres est au cosinus du même angle; donc $x : d\,a :: z : d\,b$; donc puisque $a\,x = b\,z$, on aura $a\,d\,a = b\,d\,b$.

On objectera peut-être que ces deux démonstrations sont tirées de la considération des quantités infiniment petites, c'est-à-dire d'une géométrie transcendante supérieure à celle des sections coniques. Je réponds que les principes de cette géométrie sont simples & clairs, & qu'ils doivent être préférés dès qu'ils fournissent le moyen de démontrer plus aisément. *Voyez* INFINI & DIFFÉRENTIEL. En effet, pourquoi ne mettra-t-on pas à la tête d'un traité des sections coniques des principes de calcul différentiel, lorsque ces principes simplifieront & abrégeront les démonstrations? J'ose dire que l'opinion contraire ne seroit qu'un préjugé mal fondé. Il y a cent raisons pour la détruire, & pas une pour la soutenir. Les principes de la géométrie de l'infini étant applicables à tout, on ne sauroit les donner trop tôt; & il est bien aisé de les expliquer nettement. On doit traiter le problême des tangentes d'une courbe par le calcul différentiel, celui de la quadrature & de sa rectification par le calcul intégral, & ainsi du reste, parce que ces méthodes sont les plus simples & les plus aisées à retenir. *Voyez* ELEMENS & MATHEMATIQUES.

La maniere dont nous venons de démontrer l'égalité des parallélogrammes circonscrits à *l'ellipse*, a donné occasion à M. Euler de chercher les courbes qui peuvent avoir une propriété semblable. *Voyez les mém. de l'acad. de Berlin, année 1745.*

Au lieu de considérer d'abord l'*ellipse* par rapport à ses axes, on peut la consi-

dérer, comme nous avons fait dans l'*article* CONIQUE, par rapport à ſon équation enviſagée de la maniere la plus générale. Cette équation, comme on le peut voir à l'*article cité*, ſe réduira toujours à l'équation des diametres $uu = m - n\zeta\zeta$, en ne faiſant même changer de poſition qu'une des coordonnées. *Voyez* COURBE, *&c.*

Le ſphéroïde formé par une *ellipſe* autour de ſon axe, eſt à la ſphere qui a cet axe pour diametre, comme le quarré de l'axe eſt au quarré de ſon conjugué; c'eſt une ſuite du rapport des ordonnées correſpondantes de l'*ellipſe* & du cercle qui a le même axe. *Voyez* SPHÉROÏDE; *voyez auſſi les articles* COEUR (*Géométrie*) & CONOÏDE.

Nous avons dit ci-deſſus & au *mot* CONIQUE, comment on décrit l'*ellipſe* par un mouvement continu: cette maniere de la décrire eſt la plus ſimple qu'on puiſſe employer ſur le terrain, & même ſur le papier: mais toutes les deſcriptions organiques de courbes ſur le papier ſont incommodes. *Voyez* COMPAS ELLIPTIQUE. La deſcription par pluſieurs points doit être préférée. *Voyez* DESCRIPTION & COURBE. On peut décrire l'*ellipſe* par pluſieurs points, en diviſant en raiſon du petit axe au grand les ordonnées du cercle circonſcrit. *Voyez à la fin du II livre des ſections coniques de* M. de l'Hôpital, *pluſieurs autres méthodes très-ſimples de décrire l'*ellipſe *par pluſieurs points.* Il y a des géometres qui enſeignent à décrire l'*ellipſe* ſur le papier par un mouvement continu, ſuivant la méthode qui ſera expliquée à l'*article* OVALE; mais cette méthode eſt fautive; ce n'eſt point une *ellipſe* qu'on décrit, c'eſt un compoſé d'arcs de cercle qui forment une ovale à la vue, & qui n'eſt pas même proprement une courbe géométrique. Aucune portion d'*ellipſe* n'eſt un arc de cercle. La preuve en eſt, que le rayon de la développée de cette courbe n'eſt conſtant en aucun endroit. On peut le démontrer d'une infinité d'autres manieres. *Voyez* DÉVELOPPÉE & OSCULATEUR.

On a déja dit un mot de l'uſage de l'*ellipſe* dans l'Aſtronomie, & on a vu ci-deſſus que ζ étant l'anomalie vraie, a la diſtance moyenne, & f l'excentricité (*V.* ANOMALIE & EXCENTRICITÉ); on a la diſtance r de la planete au foyer $= \frac{aa-ff}{a-f\cos.\zeta}$; or, ſuppoſant f très-petite par rapport à a, on peut aiſément réduire en ſérie cette valeur de r. *Voyez* BINOME, DÉVELOPPEMENT, & SÉRIE; de plus l'élément du ſecteur qui repréſente l'anomalie moyenne (*Voyez* LOI DE KEPLER & ANOMALIE) eſt proportionnel à $d\zeta \frac{(aa-ff)^2}{(a-f\cos.\zeta)^2}$; d'où il eſt aiſé de conclure par les ſéries & le calcul intégral, que ſi ζ eſt l'anomalie moyenne, on aura $\zeta = \zeta + 2f\sin.\zeta + \frac{3ff}{4}\sin.3\zeta + \frac{f3}{3}\sin.3\zeta$, &c. & par la méthode du retour des ſuites (*Voyez* SUITE & RETOUR), on aura $\zeta = \zeta - 2f\sin.\zeta + \frac{5f2}{4}\sin.2\zeta - \frac{13f3}{12}\sin.3\zeta - \frac{f3\sin.\zeta}{4}$, *&c.* ainſi on a également la valeur de l'anomalie moyenne par la vraie, ou celle de la vraie par la moyenne, ce qui donne la ſolution du problême de Kepler développé au *mot* ANOMALIE. J'ai mis ici ces formules, afin que les Aſtronomes puiſſent s'en ſervir au beſoin. *Voyez* EQUATION DU CENTRE.

Si l'*ellipſe* eſt peu excentrique, & qu'une des lignes menées au foyer ſoit $a + \zeta$, l'autre ſera $a - \zeta$, ζ étant une très-petite quantité; donc le produit $aa - \zeta\zeta$ de ces deux lignes peut être regardé comme conſtant & égal à aa, à cauſe de la petiteſſe de $\zeta\zeta$. Or ſi des deux extrémités d'un arc infiniment petit d'*ellipſe* on mene des lignes à chaque foyer, on trouvera, après avoir décrit de petits arcs du foyer comme centre & des rayons $a+\zeta$, $a-\zeta$, que ces petits arcs ſont égaux: nommant donc ω chacun de ces petits arcs, on trouvera que le ſecteur qui a $a+\zeta$ pour rayon eſt $\omega\left(\frac{a+\zeta}{2}\right)$, & que l'angle qui a $a-\zeta$ pour rayon, eſt $\frac{\omega}{a-\zeta}$; donc le rapport du ſecteur à l'angle eſt $\frac{aa-\zeta\zeta}{2}$; donc il peut être cenſé conſtant, ſur quoi *voyez l'article ſuivant* ELLIPSE de M. Caſſini.

De ce que la ſomme des lignes menées aux

aux foyers eſt conſtante, il s'enſuit, comme il eſt aiſé de le voir, que menant deux lignes d'un même point aux deux foyers, la différentielle de l'une eſt égale à la différentielle de l'autre priſe négativement. Or on conclura delà très-aiſément, & par la plus ſimple géométrie élémentaire, que les deux lignes dont il s'agit ſont des angles égaux avec la tangente qui paſſe par le point d'où elles partent. Donc un corps partant du foyer d'une *ellipſe* & choquant la ſurface, ſera renvoyé à l'autre foyer. *Voyez* RÉFLEXION. Delà l'uſage de cette propriété dans l'Acouſtique & dans l'Optique. *Voyez* MIROIR, ECHO, CABINETS SECRETS. Voilà encore une propriété de l'*ellipſe* que le calcul différentiel, ou plutôt le ſimple principe de ce calcul, démontre très-élégamment & très-ſimplement. Si les deux foyers d'une *ellipſe* s'éloignent juſqu'à arriver aux extrêmités du grand axe, l'*ellipſe* devient alors une ligne droite; & ſi un des foyers reſtant en place, l'autre s'en éloigne à l'infini, elle devient parabole. *Voyez* PARABOLE.

Ellipſes à l'infini ou de tous les genres, ce ſont celles qui ſont déſignées par les équations générales $a\,y^{m+n} = b\,x^m \times \overline{a - x^n}$, & que quelques-uns appellent *elliptoide*. *Voyez* ELLIPTOÏDE. Mais ces mots ou façons de parler ſont peu en uſage.

L'*ellipſe* ordinaire eſt nommée *ellipſe apollonienne* ou d'*Apollonius*, quand on la compare à celles-ci, ou qu'on veut l'en diſtinguer. *Voyez* APOLLONIEN. (*O*)

ELLIPSE *de M.* Caſſini, autrement nommée *caſſinoïde*, eſt une courbe que feu M. Jean-Dominique Caſſini avoit imaginée pour expliquer les mouvemens des planetes; cette courbe a deux foyers F, f, (*fig.* 24.) dont la propriété eſt telle que le produit $FM \times Mf$ de deux lignes quelconques menées de ces foyers à un point quelconque M de la courbe, eſt toujours égal à une quantité conſtante; au lieu que dans l'*ellipſe* ordinaire ou d'Apollonius, c'eſt la ſomme de ces lignes, & non leur produit, qui eſt égale à une quantité conſtante. M. l'abbé de Gua dans ſes *uſages de l'analyſe de Deſcartes*, a déterminé les principales propriétés de cette courbe. Il y examine les différentes figures qu'elle peut avoir, & dont nous avons rapporté quelques-unes à l'*article* CONJUGUÉ, & il conclut que cette courbe n'a pas été bien connue par ceux qui en ont parlé avant lui, ſi on en excepte cependant l'illuſtre M. Grégory. *Voyez aſtron. phyſ. & géométr. élément. pag.* 331. édit. de Geneve, en 1726, ou *les tranſ. phil.* Sept. 1704.

Pour avoir une idée des propriétés de cette courbe, ſoit a ſon demi-axe, f la diſtance d'un des foyers au centre, x l'abſciſſe priſe depuis le centre, y l'ordonnée, on aura, comme il eſt aiſé de le prouver par le calcul $(xx - 2fx + ff + yy)(xx + 2fx + ff + yy) = (aa - ff)^2$, par la propriété de cette courbe, ou $(yy + ff + xx)^2 - 4ffxx = (aa - ff)^2$, ou enfin $y = \pm\sqrt{[-ff - xx \pm \sqrt{(aa - ff)^2 + 4ffxx}]}$; donc, 1°. cette équation ne donnera jamais que deux valeurs réelles tout au plus pour y, l'une poſitive, l'autre négative, & égale à la poſitive; car les deux valeurs qu'on auroit en mettant le ſigne — devant $\sqrt{(aa - ff)^2 + 4ffxx}$ ſeroient imaginaires, puiſque y ſeroit la racine d'une quantité négative. 2°. En ſuppoſant même le ſigne + devant cette derniere quantité, il eſt viſible que la valeur de y ne ſera réelle que quand $(aa - ff)^2 + 4ffxx$ ſera $>$ ou $= (ff + xx)^2$, c'eſt-à-dire, quand $a^4 - 2ffaa + 2ffxx - x^4$ ſera $>$ ou $= o$. Donc ſi $(aa - ff)^2$ eſt $> (xx - ff)^2$ ou $(ff - xx)^2$, l'ordonnée ſera réelle, ſinon elle ſera imaginaire.

Donc ſi $aa = 2ff$, l'ordonnée ſera nulle au centre, & la courbe aura la figure d'un 8 de chiffre ou lemniſcate (*Voyez* LEMNISCATE); car on aura alors $xx =$ ou $> 2ff - aa$, condition pour que l'ordonnée ſoit nulle ou réelle. Si $2ff > aa$, les ordonnées réelles

ne commenceront qu'au point où $x = \pm\sqrt{2ff-aa}$, & elles finiront au point où $x = a$; car $(aa-ff)^2$ doit auſſi être $>$ ou $=(xx-ff)^2$. Ainſi dans ce cas la courbe ſera compoſée de deux courbes conjugées & iſolées, diſtantes l'une de l'autre de la quantité $2\sqrt{2ff-aa}$; & ſi dans cette ſuppoſition on a de plus $a = \sqrt{2ff-aa}$ ou $f = a$, la courbe ſe réduira à deux points conjugés uniques. Si $f > a$, la courbe ſera totalement imaginaire. Enfin ſi $2ff < aa$, la courbe ſera continue, & aura toutes ſes ordonnées réelles, égales & de ſigne contraire, depuis $x = o$ juſqu'à $x = a$.

Cette courbe que M. Caſſini avoit voulu introduire dans l'aſtronomie, n'eſt plus qu'une courbe purement géométrique & de ſimple curioſité; car on ſait que les planetes décrivent des *ellipſes* apolloniennes ou ordinaires. On demandera peut-être par quelle raiſon M. Caſſini avoit ſubſtitué cette *ellipſe* à celle de Kepler. Voici ma conjecture ſur ce ſujet. On ſait que la plupart des planetes décrivent des *ellipſes* peu excentriques. On ſait auſſi, & on peut le conclure de l'article *ellipſe* qui précede, que dans une *ellipſe* peu excentrique les ſecteurs faits par les rayons vecteurs à un foyer ſont proportionnels à très-peu-près aux angles correſpondans faits à l'autre foyer; & c'eſt ſur cette propriété que Ward ou *Sethus Wardus* a établi ſa ſolution approchée du problême qui conſiſte à trouver l'anomalie vraie d'une planete, l'anomalie moyenne étant donnée. *Voyez* ELLIPSE & ANOMALIE. *Voyez auſſi les inſtit. aſtronomiq.* de M. le Monnier, *pag.* 506. *& ſuiv.* Le rapport du ſecteur infiniment petit à l'angle correſpondant, eſt comme le rectangle des deux lignes menées au foyer, & dans une *ellipſe* peu excentrique, ce rectangle eſt à-peu-près conſtant: voilà le principe de Ward. Or M. Caſſini paroît avoir raiſonné ainſi: puiſque le rapport des ſecteurs élémentaires aux angles correſpondans eſt comme ce rectangle, il ſera conſtant dans une courbe où le rectangle ſeroit conſtant; il a en conſéquence imaginé ſa Caſſinoïde.

Mais, 1°. quand la Caſſinoïde auroit cette propriété de la proportionalité des ſecteurs aux angles, ce ne ſeroit pas une raiſon pour l'introduire dans l'Aſtronomie à la place de l'*ellipſe* conique que les planetes décrivent en effet; que gagne-t-on à ſimplifier un problême, lorſqu'on change l'état de la queſtion? 2°. Si dans l'*ellipſe* conique le rapport des ſecteurs aux angles eſt comme le rectangle des deux lignes menées aux foyers, c'eſt que la ſomme de ces deux lignes eſt conſtante (*Voyez* ELLIPSE); ſans cela la proportion n'a plus lieu. Ainſi même dans l'*ellipſe caſſinienne* les ſecteurs ne ſont pas comme les angles. J'ai cru cette remarque aſſez importante pour ne la pas négliger ici. (*O*)

ELLIPSE, nom que les *Horlogers* donnent à une piece adaptée ſur la roue annuelle d'une pendule d'équation. C'eſt une grande plaque de laiton dont la courbure eſt irréguliere, mais reſſemblant à-peu-près à celle d'une *ellipſe*. Cette piece ſert à faire avancer ou retarder l'aiguille des minutes du temps vrai ſelon l'équation du ſoleil. *Voyez là-deſſus l'article* PENDULE D'EQUATION, où l'on explique comment cela ſe fait, & de quelle maniere on donne à cette plaque la courbure requiſe. (*T*)

ELLIPSOIDE, ſ. m. (*Géom.*) eſt le nom que quelques géometres ont donné au ſolide de révolution que forme l'ellipſe en tournant autour de l'un ou de l'autre de ſes axes. *Voy.* SPHÉROÏDE & CONOÏDE. L'*ellipſoïde* eſt alongé, ſi l'ellipſe tourne autour de ſon grand axe; & applati, ſi elle tourne autour de ſon petit axe. *Voyez* ALLONGÉ, APPLATI. L'ordonnée de l'ellipſe génératrice eſt toujours à l'ordonnée correſpondante du cercle qui a pour diametre l'axe de révolution, comme l'autre axe eſt à l'axe de révolution: donc les cercles décrits par ces ordonnées (leſquels cercles forment les élémens de la ſphere & de l'*ellipſoïde*), ſont entr'eux comme le quarré de l'axe de révolution eſt au quarré de l'autre axe: donc la ſphere eſt à l'*ellipſoïde* comme le quarré de l'axe de révolution eſt au quarré de l'autre axe.

Voyez AXE, CONJUGUÉ, CERCLE, CONOÏDE. (*O*)

ELLIPTICITÉ, s. f. (*Géom.*) Quelques géometres modernes ont donné ce nom à la fraction qui exprime le rapport de la différence des axes d'une ellipse, au grand ou au petit axe de cette ellipse. Plus cette fraction est grande, plus, pour ainsi dire, l'ellipse est ellipse, c'est-à-dire, plus elle s'éloigne du cercle par l'inégalité de ses axes; ainsi on peut dire que le degré d'*ellipticité* d'une ellipse est représenté par cette fraction. Il seroit à souhaiter que cette expression fût adoptée; elle est commode, claire est précise. (*O*)

ELLIPTIQUE, adjectif formé d'ellipse. *Cette phrase est elliptique*, c'est-à-dire, qu'il y a quelque mot de sous-entendu dans cette phrase. *La Langue latine est presque toute elliptique*, c'est-à-dire, que les Latins faisoient un fréquent usage de l'ellipse; car comme on connoissoit le rapport des mots par les terminaisons, la terminaison d'un mot réveilloit aisément dans l'esprit le mot sous-entendu, qui étoit la seule cause de la terminaison du mot exprimé dans la phrase *elliptique*: au contraire notre langue ne fait pas un usage aussi fréquent de l'ellipse, parce que nos mots ne changent point de terminaison; nous ne pouvons en connoître le rapport que par leur place ou position, relativement au verbe qu'ils précedent ou qu'ils suivent, ou bien par les propositions dont ils sont le complément. Le premier de ces deux cas exige que le verbe soit exprimé au moins dans la phrase précédente. *Que demandez-vous?* R. *ce que vous m'avez promis*: l'esprit supplée aisément, *je demande ce que vous m'avez promis*. A l'égard des prépositions, il faut aussi qu'il y ait dans la phrase précédente quelque mot qui en réveille l'idée, par exemple: *Quand reviendrez-vous?* R. *l'année prochaine*, c'est-à-dire, *je reviendrai dans l'année prochaine*. D. *Que ferez-vous?* R. *ce qu'il vous plaira*, c'est-à-dire, *ce qu'il vous plaira que je fasse*. (*F*)

ELLIPTIQUE, adj. (*Géom.*) se dit de ce qui appartient à l'ellipse. *V.* ELLIPSE.

Kepler a avancé le premier que les orbites des plantes n'étoient pas circulaires, mais *elliptiques*; hypothese qui a été soutenue ensuite par Bouillaud, Flamsteed, Newton, *&c.* d'autres astronomes modernes l'ont confirmé depuis, de façon que cette hypothese, qu'on appelloit autrefois par mépris l'*hypothese elliptique*, est maintenant universellement reçue. *Voyez* ORBITE & PLANETE.

M. Newton démontre que si un corps se meut dans un orbite *elliptique*, de maniere qu'il dérive autour d'un des foyers des aires proportionnelles au temps, sa force centrifuge ou sa gravité sera en raison doublée inverse de ses distances au foyer, ou réciproquement comme les quarrés de ses distances. *Voyez* CENTRIPETE.

Quelques auteurs prétendent que la meilleure forme que l'on puisse donner aux arcs de voûte, est la forme *elliptique*. *Voyez* ARC, VOUTE, CABINETS, SECRETS, ELLIPSE.

Espace elliptique, c'est l'aire renfermée par la circonférence de l'ellipse. *Voyez* ELLIPSE.

Conoïde ou *sphéroïde elliptique*, c'est la même chose qu'ellipsoïde. *V.* SPHÉROÏDE, CONOÏDE, & ELLIPSOÏDE.

Compas elliptique, *voyez* COMPAS. *Harris & Chambers.* (*O*)

ELLIPTOÏDE, s. fém. (*Géométrie.*) signifie une espece d'*ellipse* ou plutôt de *courbe* désignée par l'équation générale $a\,y^{m+n} = b\,x^n \times \overline{a - x^n}$, dans laquelle m ou n est plus grand que 1. *Voyez* ELLIPSE.

Il y en a de différens genres ou degrés, comme l'*elliptoïde* cubique dans laquelle $a\,x^3 = b\,x^2 \times \overline{a - x}$.

L'*elliptoïde* quarrée quarrée, ou sursolide, ou du troisieme ordre, dans laquelle $a\,y^4 = b\,x^2 \times \overline{a - x^2_m}$.

Si on appelle une autre ordonnée u, & l'abscisse correspondante z, on aura $a\,u^{m+n} = b\,z^m \times \overline{a - z^m}$, & par conséquent $a\,y^{m+n} : a\,u^{m+n} :: b\,x^m \times \overline{a - x^n} : b\,z^n \times \overline{a - z^n}$, c'est-à-dire,

$y^m + a : u^m + n :: x^m \times a - x^n : z^n \times a - z^n$.

ELLIPTOÏDE, ſ. m. (*Géom.*) ſe dit auſſi quelquefois pour *ellipſoïde*. *V.* ELLIPSOÏDE. (*O*)

* ELLOTIDE *ou* HELLOTIDE, ſ. f. (*Mythol.*) ſurnom de la Minerve de Corinthe. Les Doriens ayant mis le feu à cette ville, *Ellotis* prêtreſſe de Minerve, fut brûlée dans le temple de cette déeſſe, où elle s'étoit réfugiée. Un autre fléau donna lieu à la réédification du temple : ce fut une peſte qui déſoloit Corinthe, & qui ne devoit ceſſer, ſelon la réponſe de l'oracle, qu'après qu'on auroit appaiſé les manes de la prêtreſſe *Ellotis*, & relevé les autels de Minerve. Les autels & le temple furent relevés ; & on les conſacra ſous le nom de *Minerve-Ellotide*, afin d'honorer en même temps Minerve & ſa prêtreſſe.

* ELLOTIES, adj. pris ſubſt. (*Myth.*) Les Crétois honoroient Europe ſous le nom d'*Ellotis*, & lui avoient conſacré des fêtes appellées *Elloties*. On portoit dans ces fêtes une couronne de vingt coudées de circonférence, qu'ils avoient appellée l'*Ellotis*, avec une grande châſſe, qui renfermoit quelques os d'Europe.

ELMEDIN, (*Géogr. mod.*) ville de la province d'Eſcure ou Haſcore, au royaume de Maroc.

ELMONASKAR, (*Géogr.*) ville de Barbarie dans le royaume d'Alger, la troiſieme de la province de Beni-Araxid ou Beni-Razid.

ELNBOGEN *ou* LOKER, (*Géogr. mod.*) ville de Boheme au cercle de même nom : elle eſt ſur l'Eger. *Long.* 30. 26. *lat.* 50. 20.

ELNE, EAUNE, (*Géogr.*) *Elna*, *Elena*, ancienne ville de la Gaule Narbonnoiſe, que M. de Marca croit être l'Illiberis où campa Annibal. Conſtantin la releva de ſes ruines, y bâtit un château, & lui donna le nom de ſa mere *Helene*. Conſtant s'étant enfui dans cette ville, y fut tué par la faction de Magnence. Les rois Goths lui procurerent l'honneur d'un ſiege épiſcopal. L'évêque d'*Elne* aſſiſta à deux conciles tenus à Narbonne en 589 & en 627. Jules II, en 1511, exempta *Elene* de la dépendance de Narbonne & la ſoumit au ſaint ſiege ; mais le cardinal de Ferrare, archevêque de Narbonne, s'y oppoſa & obtint de Léon X, en 1517, une bulle qui caſſoit celle de Jules II. L'évêché d'*Elne* fut tranſféré à Perpignan par Clément VIII, en 1604, la ville ayant été ruinée ſous Louis XI, en 1474, & en 1641, par le prince de Condé. Elle eſt à deux lieues de Perpignan dans le Rouſſillon ſur le Tec. *Marca*, *Hiſpan. pag.* 22, *Not. Gal.* Val. la Martiniere. *Long.* 20. 40. *lat.* 42. 30. (*C*)

ELOCUTION, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) Ce mot qui vient du latin *eloqui*, parler, ſignifie proprement & à la rigueur *le caractere du diſcours* ; & en ce ſens il ne s'emploie guere qu'en parlant de la converſation, les mots *ſtyle* & *diction* étant conſacrés aux ouvrages ou aux diſcours oratoires. On dit d'un homme qui parle bien, qu'il a une belle *élocution* ; & d'un écrivain ou d'un orateur, que ſa *diction* eſt correcte, que ſon *ſtyle* eſt élégant, &c. *Voyez* ECRIRE, STYLE. *Voyez auſſi* AFFECTATION & CONVERSATION.

ELOCUTION, dans un ſens moins vulgaire, ſignifie cette partie de la Rhétorique qui traite de la diction & du ſtyle de l'orateur ; les deux autres ſont l'*invention* & la *diſpoſition*. *Voyez ces deux mots*. *V. auſſi* ORATEUR, DISCOURS.

J'ai dit que l'*élocution* avoit pour objet la *diction* & le *ſtyle* de l'orateur ; car il ne faut pas croire que ces deux mots ſoient ſynonymes : le dernier a une acception beaucoup plus étendue que le premier. *Diction* ne ſe dit proprement que des qualités générales & grammaticales du diſcours, & ces qualités ſont au nombre de deux, la *correction* & la *clarté*. Elles ſont indiſpenſables dans quelque ouvrage que ce puiſſe être, ſoit d'éloquence, ſoit de tout autre genre ; l'étude de la langue & l'habitude d'écrire les donnent preſque infailliblement, quand on cherche de bonne foi à les acquérir. *Style* au contraire ſe dit des qualités du diſcours, plus particulieres, plus difficiles & plus rares, qui marquent le génie & le talent de celui qui écrit ou qui parle : telles ſont la propriété

des termes, l'élégance, la facilité, la préciſion, l'élévation, la nobleſſe, l'harmonie, la convenance avec le ſujet, &c. Nous n'ignorons pas néanmoins que les mots *ſtyle* & *diction* ſe prennent ſouvent l'un pour l'autre, ſur-tout par les auteurs qui ne s'expriment pas ſur ce ſujet avec une exactitude rigoureuſe; mais la diſtinction que nous venons d'établir, ne nous paroît pas moins réelle. On parlera plus au long *au mot* STYLE, des différentes qualités que le ſtyle doit avoir en général, & pour toutes ſortes de ſujets: nous nous bornerons ici à ce qui regarde l'orateur. Pour fixer nos idées ſur cet objet, il faut auparavant établir quelques principes.

Qu'eſt-ce qu'être éloquent? Si on ſe borne à la force du terme, ce n'eſt autre choſe que *bien parler*; mais l'uſage a donné à ce mot dans nos idées un ſens plus noble & plus étendu. Etre éloquent, comme je l'ai dit ailleurs, c'eſt faire paſſer avec rapidité & imprimer avec force dans l'ame des autres, le ſentiment profond dont on eſt pénétré. Cette définition paroît d'autant plus juſte, qu'elle s'applique à l'éloquence même du ſilence & à celle du geſte. On pourroit définir autrement l'éloquence, *le talent d'émouvoir*; mais la premiere définition eſt encore plus générale, en ce qu'elle s'applique même à l'éloquence tranquille qui n'émeut pas, & qui ſe borne à convaincre. La perſuaſion intime de la vérité qu'on veut prouver, eſt alors le ſentiment profond dont on eſt rempli, & qu'on fait paſſer dans l'ame de l'auditeur. Il faut cependant avouer, ſelon l'idée la plus généralement reçue, que celui qui ſe borne à prouver & qui laiſſe l'auditeur convaincu, mais froid & tranquille, n'eſt point proprement éloquent, & n'eſt que diſert. *Voyez* DISERT. C'eſt pour cette raiſon que les anciens ont défini l'éloquence *le talent de perſuader*, & qu'ils ont diſtingué *perſuader* de *convaincre*, le premier de ces mots ajoutant à l'autre l'idée d'un ſentiment actif excité dans l'ame de l'auditeur, & joint à la conviction.

Cependant, qu'il me ſoit permis de le dire, il s'en faut beaucoup que la définition de l'éloquence, donnée par les anciens, ſoit complete: l'éloquence ne ſe borne pas à la perſuaſion. Il y a dans toutes les langues une infinité de morceaux très-éloquens, qui ne prouvent & par conſéquent ne perſuadent rien, mais qui ſont éloquens par cela ſeul qu'ils émeuvent puiſſamment celui qui les entend ou qui les lit. Il ſeroit inutile d'en rapporter des exemples.

Les modernes, en adoptant aveuglément la définition des anciens, ont eu bien moins de raiſon qu'eux. Les Grecs & les Romains, qui vivoient ſous un gouvernement républicain, étoient continuellement occupés de grands intérêts publics: les orateurs appliquoient principalement à ces objets importans le talent de la parole; & comme il s'agiſſoit toujours en ces occaſions de remuer le peuple en le convainquant, ils appellerent *éloquence* le talent de perſuader, en prenant pour le tout la partie la plus importante & la plus étendue. Cependant ils pouvoient ſe convaincre dans les ouvrages mêmes de leurs philoſophes, par exemple, dans ceux de Platon & dans pluſieurs autres, que l'éloquence étoit applicable à des matieres purement ſpéculatives. L'éloquence des modernes eſt encore plus ſouvent appliquée à ces ſortes de matieres, parce que la plupart n'ont pas, comme les anciens, de grands intérêts publics à traiter: ils ont donc eu encore plus de tort que les anciens, lorſqu'ils ont borné l'éloquence à la perſuaſion.

J'ai appellé l'éloquence, *un talent*, & non pas *un art*, comme ont fait tant de rhéteurs; car l'art s'acquiert par l'étude & l'exercice, & l'éloquence eſt un don de la nature. Les regles ne rendront jamais un ouvrage ou un diſcours éloquent; elles ſervent ſeulement à empêcher que les endroits vraiment éloquens & dictés par la nature, ne ſoient défigurés & déparés par d'autres, fruits de la négligence ou du mauvais goût. Shakeſpear a fait, ſans le ſecours des regles, le monologue admirable d'Hamlet; avec le ſecours des regles, il eût évité la ſcene barbare & dégoûtante des foſſoyeurs.

Ce que l'on conçoit bien, a dit Deſpréaux, *s'énonce clairement*: j'ajoute, *ce*

que l'on ſent avec chaleur, s'énonce de même, & les mots arrivent auſſi aiſément pour rendre une émotion vive, qu'une idée claire. Le ſoin froid & étudié que l'orateur ſe donneroit pour exprimer une pareille émotion, ne ſerviroit qu'à l'affoiblir en lui, à l'éteindre même, ou peut-être à prouver qu'il ne la reſſentoit pas. En un mot, *ſentez vivement, & dites tout ce que vous voudrez*, voilà toutes les regles de l'éloquence proprement dite. Qu'on interroge les écrivains de génie ſur les plus beaux endroits de leurs ouvrages, ils avoueront que ces endroits ſont preſque toujours ceux qui leur ont le moins coûté, parce qu'ils ont été comme inſpirés en les produiſant. Prétendre que des préceptes froids & didactiques donneront le moyen d'être éloquent, c'eſt ſeulement prouver qu'on eſt incapable de l'être.

Mais comme pour être clair il ne faut pas concevoir à demi, il ne faut pas non plus ſentir à demi pour être éloquent. Le ſentiment dont l'orateur doit être rempli, eſt, comme je l'ai dit, un ſentiment *profond*, fruit d'une ſenſibilité *rare* & exquiſe, & non cette émotion ſuperficielle & paſſagere qu'il excite dans la plupart de ſes auditeurs; émotion qui eſt plus extérieure qu'interne, qui a pour objet l'orateur même, plutôt que ce qu'il dit, & qui dans la multitude n'eſt ſouvent qu'une impreſſion machinale & animale, produite par l'exemple ou par le ton qu'on lui a donné. L'émotion communiquée par l'orateur, bien-loin d'être dans l'auditeur une marque certaine de ſon impuiſſance à produire des choſes ſemblables à ce qu'il admire, eſt au contraire d'autant plus réelle & d'autant plus vive, que l'auditeur a plus de génie & de talent: pénétré au même degré que l'orateur, il auroit dit les mêmes choſes: tant il eſt vrai que c'eſt dans le degré ſeul du ſentiment que l'éloquence conſiſte. Je renvoie ceux qui en douteront encore, au payſan du Danube, s'ils ſont capables de penſer & de ſentir; car je ne parle point aux autres.

Tout cela prouve ſuffiſamment, ce me ſemble, qu'un orateur vivement & profondément pénétré de ſon objet, n'a pas beſoin d'art pour en pénétrer les autres. J'ajoute qu'il ne peut les en pénétrer, ſans en être vivement pénétré lui-même. En vain objecteroit-on que pluſieurs écrivains ont eu l'art d'inſpirer par leurs ouvrages l'amour des vertus qu'ils n'avoient pas: je réponds que le ſentiment qui fait aimer la vertu, les rempliſſoit au moment qu'ils en écrivoient; c'étoit en eux dans ce moment un ſentiment très-pénétrant & très-vif, mais malheureuſement paſſager. En vain objecteroit-on encore qu'on peut toucher ſans être touché, comme on peut convaincre ſans être convaincu. Premiérement, on ne peut *réellement* convaincre ſans être convaincu ſoi-même: car la conviction *réelle* eſt la ſuite de l'évidence; & on ne peut donner l'évidence aux autres, quand on ne l'a pas. En ſecond lieu, on peut ſans doute faire croire aux autres qu'ils voient clairement ce qu'ils ne voient point, c'eſt une eſpece de fantôme qu'on leur préſente à la place de la réalité; mais on ne peut les tromper ſur leurs affections & ſur leurs ſentimens, on ne peut leur perſuader qu'ils ſont vivement pénétrés, s'ils ne le ſont pas en effet: un auditeur qui ſe croit touché, l'eſt donc véritablement: on ne donne point ce qu'on n'a point; on ne peut donc vivement toucher les autres ſans être touché vivement ſoi-même, ſoit par le ſentiment, ſoit au moins par l'imagination, qui produit en ce moment le même effet.

Nul diſcours ne ſera éloquent s'il n'éleve l'ame: l'éloquence pathétique a ſans doute pour objet de toucher; mais j'en appelle aux ames ſenſibles, les mouvemens pathétiques ſont toujours en elles accompagnés d'élévation. On peut donc dire qu'*éloquent* & *ſublime* ſont proprement la même choſe; mais on a réſervé le mot de *ſublime* pour déſigner particuliérement l'éloquence qui préſente à l'auditeur de grands objets; & cet uſage grammatical, dont quelques littérateurs pédans & bornés peuvent être la dupe, ne change rien à la vérité.

Il réſulte de ces principes que l'on peut être éloquent dans quelque langue que ce ſoit, parce qu'il n'y a point de langue qui ſe refuſe à l'expreſſion vive d'un ſentiment élevé & profond. Je ne ſais par quelle raiſon un grand nombre d'écrivains

modernes nous parlent de l'*éloquence des choſes*, comme s'il y avoit une éloquence des mots. L'éloquence n'eſt jamais que dans le ſujet; & le caractere du ſujet, ou plutôt du ſentiment qu'il produit, paſſe de lui-même & néceſſairement au diſcours. J'ajoute que plus le diſcours ſera ſimple dans un grand ſujet, plus il ſera éloquent, parce qu'il repréſentera le ſentiment avec plus de vérité. L'éloquence ne conſiſte donc point, comme tant d'auteurs l'ont dit d'après les anciens, à dire les choſes grandes d'un ſtyle ſublime, mais d'un ſtyle ſimple; car il n'y a point proprement de ſtyle ſublime; c'eſt la choſe qui doit l'être; & comment le ſtyle pourroit-il être ſublime ſans elle, ou plus qu'elle?

Auſſi les morceaux vraiment ſublimes ſont toujours ceux qui ſe traduiſent le plus aiſément. *Que vous reſte-t-il? moi..... Comment voulez-vous que je vous traite? en roi..... Qu'il mourût..... Dieu dit: que la lumiere ſe faſſe, & elle ſe fit.....* & tant d'autres morceaux ſans nombre, ſeront toujours ſublimes dans toutes les langues. L'expreſſion pourra être plus ou moins vive, plus ou moins préciſe, ſelon le génie de la langue; mais la grandeur de l'idée ſubſiſtera toute entiere. En un mot on peut être éloquent en quelque langue & en quelque ſtyle que ce ſoit, parce que l'*élocution* n'eſt que l'écorce de l'éloquence, avec laquelle il ne faut pas la confondre.

Mais, dira-t-on, ſi l'éloquence véritable & proprement dite a ſi peu beſoin des regles de l'*élocution*, ſi elle ne doit avoir d'autre expreſſion que celle qui eſt dictée par la nature, pourquoi donc les anciens dans leurs écrits ſur l'éloquence ont-ils traité ſi à fond de l'*élocution*? Cette queſtion mérite d'être approfondie.

L'éloquence ne conſiſte proprement que dans des traits vifs & rapides; ſon effet eſt d'émouvoir vivement, & toute émotion s'affoiblit par la durée. L'éloquence ne peut donc régner que par intervalles dans un diſcours de quelque étendue, l'éclair part & la nue ſe referme. Mais ſi les ombres du tableau ſont néceſſaires, elles ne doivent pas être trop fortes; il faut ſans doute & à l'orateur & à l'auditeur des endroits de repos, dans ces endroits l'auditeur doit reſpirer, non s'endormir, & c'eſt aux charmes tranquilles de l'*élocution* à le tenir dans cette ſituation douce & agréable. Ainſi (ce qui ſemblera paradoxe, ſans en être moins vrai) les regles de l'*élocution* n'ont lieu à proprement parler, & ne ſont vraiment néceſſaires que pour les morceaux qui ne ſont pas proprement éloquens, que l'orateur compoſe plus à froid, & où la nature a beſoin de l'art. L'homme de génie ne doit craindre de tomber dans un ſtyle lâche, bas & rampant, que lorſqu'il n'eſt point ſoutenu par le ſujet; c'eſt alors qu'il doit ſonger à l'*élocution*, & s'en occuper. Dans les autres cas, ſon *élocution* ſera telle qu'elle doit être ſans qu'il y penſe. Les anciens, ſi je ne me trompe, ont ſenti cette vérité, & c'eſt pour cette raiſon qu'ils ont traité principalement de l'*élocution* dans leurs ouvrages ſur l'art oratoire. D'ailleurs des trois parties de l'orateur, elle eſt preſque la ſeule dont on puiſſe donner des préceptes directs, détaillés & poſitifs: l'*invention* n'a point de regles, ou n'en a que de vagues & d'inſuffiſantes; la *diſpoſition* en a peu, & appartient plutôt à la logique qu'à la rhétorique. Un autre motif a porté les anciens rhéteurs à s'étendre beaucoup ſur les regles de l'*élocution*: leur langue étoit une eſpece de muſique, ſuſceptible d'une mélodie à laquelle le peuple même étoit très-ſenſible. Des préceptes ſur ce ſujet, étoient auſſi néceſſaires dans les traités des anciens ſur l'éloquence, que le ſont parmi nous les regles de la compoſition muſicale dans un traité complet de muſique. Il eſt vrai que ces ſortes de regles ne donnent ni à l'orateur ni au muſicien du talent & de l'oreille; mais elles ſont propres à l'aider. Ouvrez le traité de Cicéron intitulé *Orator*, & dans lequel il s'eſt propoſé de former ou plutôt de peindre un orateur parfait; vous verrez non-ſeulement que la partie de l'*élocution* eſt celle à laquelle il s'attache principalement, mais que de toutes les qualités de l'*élocution*, l'harmonie qui réſulte du choix & de l'arrangement des mots, eſt celle dont il eſt le plus occupé. Il paroît même avoir regardé cet objet comme

très-essentiel dans des morceaux très-frappans par le fond des choses, & où la beauté de la pensée sembloit dispenser du soin d'arranger les mots. Je n'en citerai que cet exemple. « J'étois présent, dit » Cicéron, lorsque C. Carbon s'écria dans » une harangue au peuple : *O Marce* » *Druse, patrem appello; tu dicere* » *solebas, sacram esse rempublicam;* » *quicumque eam violavissent, ab omnibus* » *esse ei pœnas persolutas; patris dictum* » *sapiens, temeritas filii comprobavit;* ce » dichorée *comprobavit*, ajoute Cicéron, » excita par son harmonie un cri d'ad- » miration dans toute l'assemblée. » Le morceau que nous venons de citer renferme une idée si noble & si belle, qu'il est assurément très-éloquent par lui-même, & je ne crains point de le traduire pour le prouver. *O Marcus Drusus* (*c'est au pere que je m'adresse*,) *tu avois coutume de dire que la patrie étoit un dépôt sacré; que tout citoyen qui l'avoit violé en avoit porté la peine; la témérité du fils a prouvé la sagesse des discours du pere.* Cependant Cicéron paroît ici encore plus occupé des mots que des choses. « Si l'orateur, dit-il, » eût fini sa période ainsi, *comprobavit filii* » *temeritas*, IL N'Y AUROIT PLUS RIEN; » *JAM NIHIL ERIT.* » Voilà pour le dire en passant, de quoi ne se seroient pas doutés nos prétendus latinistes modernes, qui prononcent le latin aussi mal qu'ils le parlent. Mais cette preuve suffit pour faire voir combien les oreilles des anciens étoient délicates sur l'harmonie. La sensibilité que Cicéron témoigne ici sur la diction dans un morceau éloquent, ne contredit nullement ce que nous avons avancé plus haut, que l'éloquence du discours est le fruit de la nature & non pas de l'art. Il s'agit ici non de l'expression en elle-même, mais de l'harmonie des mots, qui est une chose purement artificielle, & méchanique; cela est si vrai que Cicéron en renversant la phrase pour en dénaturer l'harmonie, en conserve tous les termes. L'expression du sentiment est dictée par la nature & par le génie; c'est ensuite à l'oreille & à l'art à disposer les mots de la maniere la plus harmonieuse. Il en est de l'orateur comme du musicien, à qui le génie seul inspire le chant, & que l'oreille & l'art guident dans l'enchaînement des modulations.

Cette comparaison tirée de la musique, conduit à une autre idée qui ne paroît pas moins juste. La musique a besoin d'exécution, elle est muette & nulle sur le papier; de même l'éloquence sur le papier est presque toujours froide & sans vie, elle a besoin de l'action & du geste; ces deux qualités lui sont encore plus nécessaires que l'*élocution*; & ce n'est pas sans raison que Démosthene réduisoit à l'action toutes les parties de l'orateur. Nous ne pouvons lire sans être attendris les peroraisons touchantes de Cicéron, *pro Fonteio*, *pro Sextio*, *pro Plancio*, *pro Flacco*, *pro Sylla*; qu'on imagine la force qu'elles devoient avoir dans la bouche de ce grand homme: qu'on se représente Cicéron au milieu du barreau, animant par ses pleurs & par une voix touchante le discours le plus pathétique, tenant le fils de Flaccus entre ses bras, le présentant aux juges, & implorant pour lui l'humanité & les loix; on ne sera point surpris de ce qu'il nous rapporte lui-même, qu'il remplit en cette occasion le barreau de pleurs, de gémissemens & de sanglots. Quel effet n'eût point produit la peroraison *pro Milone*, prononcée par ce grand orateur!

L'action fait plus que d'animer le discours, elle peut même inspirer l'orateur, sur-tout dans les occasions où il s'agit de traiter sur le champ & sur un grand théatre, de grands intérêts, comme autrefois à Athenes & à Rome, & quelquefois aujourd'hui en Angleterre. C'est alors que l'éloquence, débarrassée de toute contrainte & de toutes regles, produit ses plus grands miracles. C'est alors qu'on éprouve la vérité de ce passage de Quintilien, *lib. VII, cap. x. Pectus est quod disertos facit, & vis mentis; ideoque imperitis quoque, si modo sunt aliquo affectu concitati, verba non desunt.* Ce passage d'un si grand maître serviroit à confirmer tout ce que nous avons dit dans cet article sur l'*élocution* considérée par rapport à l'éloquence, si des vérités aussi incontestables avoient besoin d'autorité.

Nous

Nous croyons qu'on nous ſaura gré à cette occaſion, de fixer la vraie ſignification du mot *diſertus ;* il ne répond certainement pas à ce que nous appellons en françois *diſert ;* M. Diderot l'a très-bien prouvé *au mot* DISERT, par le paſſage même que nous venons de citer, & par la définition exacte de ce que nous entendons par *diſert.* On peut y joindre ce paſſage d'Horace, *epiſt. I. verſ. xix. Fœcundi calices quem non fecêre diſertum!* qu'aſſurément on ne traduira point ainſi, *quel eſt celui que le vin n'a pas rendu diſert!* *Diſertus* chez les latins ſignifioit toujours ou preſque toujours, ce que nous entendons par *éloquent*, c'eſt-à-dire, celui qui poſſede dans un ſouverain degré le talent de la parole, & qui par ce talent ſait frapper, émouvoir, attendrir, intéreſſer, perſuader. *Diſerti eſt*, dit Cicéron dans ſes dialogues *de oratore*, *lib. I. cap. lxxxj. ut oratione perſuadere poſſit. Diſertus* eſt donc celui qui a le talent de perſuader par le diſcours, c'eſt-à-dire, qui poſſede ce que les anciens appelloient *eloquentia.* Ils appelloient *eloquens* celui qui joignoit à la qualité de *diſertus* la connoiſſance de la philoſophie & des loix ; ce qui formoit, ſelon eux, le parfait orateur. *Si idem homo*, dit à cette occaſion M. Geſner dans ſon *Theſaurus linguæ latinæ*, *diſertus eſt & doctus & ſapiens, is demùm eloquens.* Dans le *I liv. de oratore*, Cicéron fait dire à Marc-Antoine l'orateur : *eloquentem vocavi, qui mirabiliùs & magnificentiùs augere poſſet atque ornare quæ vellet,* OMNESQUE OMNIUM RERUM QUÆ AD DICENDUM PERTINERENT FONTES ANIMO AC MEMORIA CONTINERET. Qu'on liſe le commencement du traité de Cicéron intitulé *Orator*, on verra qu'il appelloit *diſerti*, les orateurs qui avoient *eloquentiam popularem*, ou comme il l'appelle encore, *eloquentiam forenſem, ornatam verbis atque ſententiis ſine doctrinâ*, c'eſt-à-dire, le talent complet de la parole, mais deſtitué de la profondeur du ſavoir & de la philoſophie : dans un autre endroit du même ouvrage, Cicéron, pour relever le mérite de l'action, dit qu'elle a fait réuſſir des orateurs ſans talent, *infantes*, & que des orateurs éloquens, *diſerti*, n'ont point réuſſi ſans elle ; parce que, ajoute-t-il tout de ſuite, *eloquentia ſine actione, nulla ; hæc autem ſine eloquentiâ permagna eſt.* Il eſt évident que dans ce paſſage *diſertus* répond à *eloquentia.* Il faut pourtant avouer que dans l'endroit déja cité des dialogues ſur l'orateur, où Cicéron fait parler Marc-Antoine, *diſertus* ſemble avoir à-peu-près la même ſignification que *diſert* en françois : *diſertos*, dit Marc-Antoine, *me cognoſſe nonnullos ſcripſi, eloquentem adhuc neminem, quod eum ſtatuebam diſertum, qui poſſet* ſatis acutè atque dilucidè *apud mediocres homines, ex communi quâdam hominum opinione dicere ; eloquentem vero, qui mirabiliùs, &c.* comme ci-deſſus. Cicéron cite au commencement de ſon *Orator*, ce même mot de l'orateur Marc-Antoine : *Marcus Antonius ... ſcripſit, diſertos ſe vidiſſe multos* (dans le paſſage précédent il y a *nonnullos*, ce qu'il n'eſt pas inutile de remarquer,) *eloquentem omnino neminem.* Mais il paroît par tout ce qui précede dans l'endroit cité, & que nous avons rapporté ci-deſſus, que Cicéron dans cet endroit donne à *diſertus* le ſens marqué plus haut. Je crois donc qu'on ne traduiroit pas exactement ce dernier paſſage, en faiſant dire à Marc-Antoine qu'il avoit vu bien des hommes diſerts, & aucun d'éloquent ; mais qu'on doit traduire, *du moins en cet endroit*, qu'il avoit vu beaucoup d'hommes doués du talent de la parole, & aucun de l'éloquence parfaite, *OMNINO.* Dans le paſſage précédent au contraire, on peut traduire, que Marc-Antoine avoit vu quelques hommes *diſerts*, & aucun d'éloquent. Au reſte on doit être étonné que Cicéron dans le paſſage de l'*Orator* ſubſtitue *multos* à *nonnullos* qui ſe trouve dans l'autre paſſage, où il fait dire d'ailleurs à Marc-Antoine la même choſe : il ſemble que *multos* ſeroit mieux dans le premier paſſage, & *nonnullos* dans le ſecond ; car il y a beaucoup plus d'hommes diſerts, c'eſt-à-dire, *diſerti* dans le premier ſens, qu'il n'y en a qu'on puiſſe appeller *diſerti* dans le ſecond ; or Marc-Antoine, ſuivant le premier paſſage, ne connoiſſoit qu'un petit nombre d'hommes

diſerts, à plus forte raiſon n'en connoiſſoit-il qu'un très-petit nombre de la ſeconde eſpece. Pourquoi donc cette diſparate dans les deux paſſages? ſans doute *multos* dans le ſecond ne ſignifie pas un grand nombre abſolument, mais ſeulement un grand nombre par oppoſition à *neminem*, c'eſt-à-dire, quelques-uns, ou *nonnullos*.

Après cette diſcuſſion ſur le vrai ſens du mot *diſertus*, diſcuſſion qui nous paroît mériter l'attention des lecteurs, & qui appartient à l'article que nous traitons, donnons en peu de mots, d'après les grands maîtres & d'après nos propres réflexions, les principales regles de l'*élocution* oratoire.

La clarté, qui eſt la loi fondamentale du diſcours oratoire, & en général de quelque diſcours que ce ſoit, conſiſte non ſeulement à ſe faire entendre, mais à ſe faire entendre ſans peine. On y parvient par deux moyens; en mettant les idées chacune à ſa place dans l'ordre naturel, & en exprimant nettement chacune de ces idées. Les idées ſeront exprimées facilement & nettement, en évitant les tours ambigus, les phraſes trop longues, trop chargées d'idées incidentes & acceſſoires à l'idée principale, les tours épigrammatiques, dont la multitude ne peut ſentir la fineſſe; car l'orateur doit ſe ſouvenir qu'il parle pour la multitude. Notre langue par le défaut de déclinaiſons & de conjugaiſons, par les équivoques fréquentes des *ils*, des *elles*, des *qui*, des *que*, des *ſon*, *ſa*, *ſes*, & de beaucoup d'autres mots, eſt plus ſujette que les langues anciennes à l'ambiguité des phraſes & des tours. On doit donc y être fort attentif, en ſe permettant néanmoins (quoique rarement) les équivoques légeres & purement grammaticales, lorſque le ſens eſt clair d'ailleurs par lui-même, & lorſqu'on ne pourroit lever l'équivoque ſans affoiblir la vivacité du diſcours. L'orateur peut même ſe permettre quelquefois la fineſſe des penſées & des tours, pourvu que ce ſoit avec ſobriété & dans les ſujets qui en ſont ſuſceptibles, ou qui l'autoriſent, c'eſt-à-dire, qui ne demandent ni ſimplicité, ni élévation, ni véhémence: ce tours fins & délicats échapperont ſan doute au vulgaire, mais les gens d'eſprit les ſaiſiront & en ſauront gré à l'orateur En effet, pourquoi lui refuſeroit-on la liberté de réſerver certains endroits de ſon ouvrage aux gens d'eſprit, c'eſt-à-dire, aux ſeules perſonnes dont il doit réellement ambitionner l'eſtime?

Je n'ai rien à dire ſur la correction, ſinon qu'elle conſiſte à obſerver exactement les regles de la langue, mais non avec aſſez de ſcrupule, pour ne pas s'en affranchir lorſque la vivacité du diſcours l'exige. La correction & la clarté ſont encore plus étroitement néceſſaires dans un diſcours fait pour être lu, que dans un diſcours prononcé; car dans ce dernier cas, une action vive, juſte, animée, peut quelquefois aider à la clarté & ſauver l'incorrection.

Nous n'avons parlé juſqu'ici que de la clarté & de la correction grammaticales, qui appartiennent à la diction: il eſt auſſi une clarté & une correction non moins eſſentielles, qui appartiennent au ſtyle, & qui conſiſtent dans la propriété des termes. C'eſt principalement cette qualité qui diſtingue les grands écrivains d'avec ceux qui ne le ſont pas: ceux-ci ſont, pour ainſi dire, toujours à côté de l'idée qu'ils veulent préſenter; les autres la rendent & la font ſaiſir avec juſteſſe par une expreſſion propre. De la propriété des termes naiſſent trois différentes qualités; la préciſion dans les matieres de diſcuſſion, l'élégance dans les ſujets agréables, l'énergie dans les ſujets grands ou pathétiques. *Voyez ces mots.*

La convenance du ſtyle avec le ſujet, exige le choix & la propriété des termes; elle dépend outre cela de la nature des idées que l'orateur emploie. Car, nous ne ſaurions trop le redire, il n'y a qu'une ſorte de ſtyle, le ſtyle ſimple, c'eſt-à-dire celui qui rend les idées de la maniere la moins détournée & la plus ſenſible. Si les anciens ont diſtingué trois ſtyles, le ſimple, le ſublime, & le tempéré ou l'orné, il ne l'ont fait qu'eu égard aux différens objets que peut avoir le diſcours: le ſtyle qu'ils appelloient *ſimple*, eſt celui qui ſe borne à des idées ſimples & com-

munes ; le ſtyle ſublime peint les idées grandes, & le ſtyle orné les idées riantes & agréables. En quoi conſiſte donc la convenance du ſtyle au ſujet ? 1°. à n'employer que des idées propres au ſujet, c'eſt-à-dire, ſimples dans un ſujet ſimple, nobles dans un ſujet élevé, riantes dans un ſujet agréable : 2°. à n'employer que les termes les plus propres pour rendre chaque idée. Par ce moyen l'orateur ſera préciſément de niveau à ſon ſujet, c'eſt-à-dire, ni au deſſus ni au deſſous, ſoit par les idées, ſoit par les expreſſions. C'eſt en quoi conſiſte la véritable éloquence, & même en général le vrai talent d'écrire, & non dans un ſtyle qui déguiſe par un vain coloris des idées communes. Ce ſtyle reſſemble au faux bel eſprit, qui n'eſt autre choſe que l'art puérile & mépriſable, de faire paroître les choſes plus ingénieuſes qu'elles ne ſont.

De l'obſervation de ces regles réſultera la nobleſſe du ſtyle oratoire ; car l'orateur ne devant jamais, ni traiter de ſujets bas, ni préſenter des idées baſſes, ſon ſtyle ſera noble dès qu'il ſera convenable à ſon ſujet. La baſſeſſe des idées & des ſujets eſt à la vérité trop ſouvent arbitraire ; les anciens ſe donnoient à cet égard beaucoup plus de liberté que nous, qui, en banniſſant de nos mœurs la délicateſſe, l'avons portée à l'excès dans nos écrits & dans nos diſcours. Mais quelque arbitraires que puiſſent être nos principes ſur la baſſeſſe & ſur la nobleſſe des ſujets, il ſuffit que les idées de la nation ſoient fixées ſur ce point, pour que l'orateur ne s'y trompe pas & pour qu'il s'y conforme. En vain le génie même s'efforceroit de braver à cet égard les opinions reçues ; l'orateur eſt l'homme du peuple, c'eſt à lui qu'il doit chercher à plaire ; & la premiere loi qu'il doit obſerver pour réuſſir, eſt de ne pas choquer la philoſophie de la multitude, c'eſt-à-dire les préjugés.

Venons à l'harmonie, une des qualités qui conſtituent le plus eſſentiellement le diſcours oratoire. Le plaiſir qui réſulte de cette harmonie eſt-il purement arbitraire & d'habitude, comme l'ont prétendu quelques écrivains ? ou y entre-t-il tout à la fois de l'habitude & du réel ? ce dernier ſentiment eſt peut-être le mieux fondé. Car il en eſt de l'harmonie du diſcours, comme de l'harmonie poétique & de l'harmonie muſicale. Tous les peuples ont une muſique, le plaiſir qui naît de la mélodie du chant a donc ſon fondement dans la nature : il y a d'ailleurs des traits de mélodie & d'harmonie qui plaiſent indiſtinctement & du premier coup à toutes les nations ; il y a donc du réel dans le plaiſir muſical : mais il y a d'autres traits plus détournés ; & un ſtyle muſical particulier à chaque peuple, qui demandent que l'oreille y ſoit plus ou moins accoutumée ; il entre donc dans ce plaiſir de l'habitude. C'eſt ainſi, & d'après les mêmes principes, qu'il y a dans tous les arts un beau abſolu, & un beau de convention ; un goût réel, & un goût arbitraire. On peut appuyer cette réflexion par une autre. Nous ſentons dans les vers latins en les prononçant une eſpece de cadence & de mélodie ; cependant nous prononçons très-mal le latin, nous eſtropions très-ſouvent la proſodie de cette langue, nous ſcandons même les vers à contreſens, car nous ſcandons ainſi :

Arma vi, rumque ca, no Tro, jæ qui, primus ab, oris,

en nous arrêtant ſur des breves à quelques-uns des endroits marqués par des virgules, comme ſi ces breves étoient longues ; au lieu qu'on devroit ſcander :

Ar, ma virum, que cano, Trojæ, qui pri, mus ab o, ris ;

car on doit s'arrêter ſur les longues & paſſer ſur les breves, comme on fait en muſique ſur des croches, en donnant à deux breves le même temps qu'à une longue. Cependant, malgré cette prononciation barbare, & ce renverſement de la mélodie & de la meſure, l'harmonie des vers latins nous plait, parce que d'un côté nous ne pouvons détruire entiérement celle que le poëte y a miſe, & que de l'autre nous nous faiſons une harmonie d'habitude. Nouvelle preuve du mêlange de réel & d'arbitraire qui ſe trouve dans le plaiſir produit par l'harmonie.

L'harmonie eſt ſans doute l'ame de la poéſie, & c'eſt pour cela que les traductions des poëtes ne doivent être qu'en vers ; car traduire un poëte en proſe, c'eſt le dénaturer tout-à-fait, c'eſt à-peu-près comme ſi l'on vouloit traduire de la muſique italienne en muſique françoiſe. Mais ſi la poéſie a ſon harmonie particuliere qui la caractériſe, la proſe dans toutes les langues a auſſi la ſienne ; les anciens l'avoient bien vu ; ils appelloient ρυθμος le nombre pour la proſe, & μέτρον celui du vers. Quoique notre poéſie & notre proſe ſoient moins ſuſceptibles de mélodie que ne l'étoient la proſe & la poéſie des anciens, cependant elles ont chacune une mélodie qui leur eſt propre ; peut-être même celle de la proſe a-t-elle un avantage en ce qu'elle eſt moins monotone, & par conſéquent moins fatigante ; la difficulté vaincue eſt le grand mérite de la poéſie. Ne ſeroit-ce point pour cette raiſon qu'il eſt rare de lire, ſans être fatigué, bien des vers de ſuite, & que le plaiſir cauſé par cette lecture, diminue à meſure qu'on avance en âge ?

Quoi qu'il en ſoit, ce ſont les poëtes qui ont formé les langues ; c'eſt auſſi l'harmonie de la poéſie, qui a fait naître celle de la proſe : Malherbe faiſoit parmi nous des odes harmonieuſes, lorſque notre proſe étoit encore barbare & groſſiere ; c'eſt à Balzac que nous avons l'obligation de lui avoir le premier donné de l'harmonie. « L'Eloquence, dit très-bien M. de » Voltaire, a tant de pouvoir ſur les » hommes, qu'on admira Balzac de ſon » temps, pour avoir trouvé cette petite » partie de l'art ignorée & néceſſaire, » qui conſiſte dans le choix harmonieux » des paroles, & même pour l'avoir ſou» vent employée hors de ſa place. » Iſocrate, ſelon Cicéron, eſt le premier qui ait connu l'harmonie de la proſe parmi les anciens. On ne remarque, dit encore Cicéron, aucune harmonie dans Hérodote, ni dans ſes contemporains, ni dans ſes prédéceſſeurs. L'orateur romain compare le ſtyle de Thucydide, à qui il ne manque rien que l'harmonie, au bouclier de Minerve par Phidias, qu'on auroit mis en pieces.

Deux choſes charment l'oreille dans le diſcours, le ſon & le nombre : le ſon conſiſte dans la qualité des mots ; & le nombre, dans leur arrangement. Ainſi l'harmonie du diſcours oratoire conſiſte à n'employer que des mots d'un ſon agréable & doux ; à éviter le concours des ſyllabes rudes, & celui des voyelles, ſans affectation néanmoins (ſur quoi *voyez l'article* ELISION ;) à ne pas mettre entre les membres des phraſes trop d'inégalité, ſur-tout à ne pas faire les derniers membres trop courts par rapport aux premiers ; à éviter également des périodes trop longues & les phraſes trop courtes, ou, comme les appelle Cicéron, à demi éclôſes, le ſtyle qui fait perdre haleine, & celui qui force à chaque inſtant de la reprendre, & qui reſſemble à une ſorte de marqueterie ; à ſavoir entremêler les périodes ſoutenues & arrondies, avec d'autres qui le ſoient moins & qui ſervent comme de repos à l'oreille. Cicéron blâme avec raiſon Théopompe, pour avoir porté juſqu'à l'excès le ſoin minutieux d'éviter le concours des voyelles ; c'eſt à l'uſage, dit ce grand orateur, à procurer ſeul cet avantage ſans qu'on le cherche avec fatigue. L'orateur exercé apperçoit d'un coup d'œil la ſucceſſion la plus harmonieuſe des mots, comme un bon lecteur voit d'un coup d'œil les ſyllabes qui précedent & celles qui ſuivent.

Les anciens, dans leur proſe, évitoient de laiſſer échapper des vers, parce que la meſure de leurs vers étoit extrêmement marquée ; le vers ïambe étoit le ſeul qu'ils s'y permiſſent quelquefois, parce que ce vers avoit plus de licences qu'aucun autre, & une meſure moins invariable : nos vers, ſi on leur ôte la rime, ſont à quelques égards dans le cas des vers ïambes des anciens ; nous n'y avons attention qu'à la multitude des ſyllabes ; & non à la proſodie ; douze ſyllabes longues ou douze ſyllabes breves, douze ſyllabes réelles & phyſiques ou douze ſyllabes de convention & d'uſage, ſont également un de nos grands vers ; les vers françois ſont donc moins choquans dans la proſe françoiſe (quoiqu'ils ne doivent pas y être prodigués, ni même y être trop ſenſibles,) que

des vers latins ne l'étoient dans la proſe latine. Il y a plus : on a remarqué que la proſe la plus harmonieuſe contient beaucoup de vers, qui, étant de différente meſure, & ſans rime, donnent à la proſe un des agrémens de la poéſie, ſans lui en donner le caractere, la monotonie, & l'uniformité. La proſe de Moliere eſt toute pleine de vers. En voici un exemple tiré de la premiere ſcene du Sicilien :

Chut, n'avancez pas davantage,
Et demeurez en cet endroit
Juſqu'à ce que je vous appelle.
Il fait noir comme dans un four,
Le ciel s'eſt habillé ce ſoir en ſcaramouche,
Et je ne vois pas une étoile
Qui montre le bout de ſon nez.
Sotte condition que celle d'un eſclave !
De ne vivre jamais pour ſoi,
Et d'être toujours tout entier
Aux paſſions d'un maître ! &c.

On peut remarquer en paſſant, que ce ſont les vers de huit ſyllabes qui dominent dans ce morceau, & ce ſont en effet ceux qui doivent le plus fréquemment ſe trouver dans une proſe harmonieuſe.

M. de la Motte, dans une des diſſertations qu'il a écrites contre la poéſie, a mis en proſe une des ſcenes de Racine ſans y faire d'autre changement que de renverſer les mots qui forment les vers : *Arbate, on nous faiſoit un rapport fidele. Rome triomphe en effet, & Mithridate eſt mort. Les Romains ont attaqué mon pere vers l'Euphrate, & trompé ſa prudence ordinaire dans la nuit*, &c. Il obſerve que cette proſe nous paroît beaucoup moins agréable que les vers qui expriment la même choſe dans les mêmes termes ; & il en conclut que le plaiſir qui naît de la meſure des vers, eſt un plaiſir de convention & de préjugé, puiſqu'à l'exception de cette meſure, rien n'a diſparu du morceau cité. M. de la Motte ne faiſoit pas attention, qu'outre la meſure du vers, l'harmonie qui réſulte de l'arrangement des mots avoit auſſi diſparu, & que ſi Racine eût voulu écrire ce morceau en proſe, il l'auroit écrit autrement, & choiſi des mots dont l'arrangement auroit formé une harmonie plus agréable à l'oreille.

L'harmonie ſouffre quelquefois de la juſteſſe & de l'arrangement logique des mots, & réciproquement : c'eſt alors à l'orateur à concilier, s'il eſt poſſible, l'une avec l'autre, ou à décider lui-même juſqu'à quel point il peut ſacrifier l'harmonie à la juſteſſe. La ſeule regle générale qu'on puiſſe donner ſur ce ſujet, c'eſt qu'on ne doit ni trop ſouvent ſacrifier l'une à l'autre, ni jamais violer l'une ou l'autre d'une maniere trop choquante. Le mépris de la juſteſſe offenſera la raiſon, & le mépris de l'harmonie bleſſera l'organe ; l'une eſt un juge ſévere qui pardonne difficilement, & l'autre un juge orgueilleux qu'il faut ménager. La réunion de la juſteſſe & de l'harmonie, portées l'une & l'autre au ſuprême degré, étoit peut-être le talent ſupérieur de Démoſthene : ce ſont vraiſemblablement ces deux qualités qui dans les ouvrages de ce grand orateur, ont produit tant d'effet ſur les Grecs, & même ſur les Romains, tant que le grec a été une langue vivante & cultivée ; mais aujourd'hui, quelque ſatisfaction que ſes harangues nous procurent encore par le fond des choſes, il faut avouer, ſi on eſt de bonne foi, que la réputation de Démoſthene eſt encore au-deſſus du plaiſir que nous fait ſa lecture. L'intérêt vif que les Athéniens prenoient à l'objet de ces harangues, la déclamation ſublime de Démoſthene, ſur laquelle il nous eſt reſté le témoignage d'Eſchine même ſon ennemi, enfin l'uſage ſans doute inimitable qu'il faiſoit de ſa langue pour la propriété des termes & pour le nombre oratoire, tout ce mérite eſt ou entiérement ou preſque entiérement perdu pour nous. Les Athéniens, nation délicate & ſenſible avoient raiſon d'écouter Démoſthene comme un prodige ; notre admiration, ſi elle étoit égale à la leur, ne ſeroit qu'un enthouſiaſme déplacé. L'eſtime raiſonnée d'un philoſophe honore plus les grands écrivains, que toute la prévention des pédans.

Ce que nous appellons ici *harmonie* dans le diſcours, devroit s'appeller plus proprement *mélodie* : car *mélodie* en notre langue eſt une ſuite de ſons qui ſe ſuccedent agréablement ; & *harmonie* eſt le

plaiſir qui réſulte du mélange de pluſieurs ſons qu'on entend à la fois. Les anciens qui, ſelon les apparences, ne connoiſſoient point la muſique à pluſieurs parties, du moins au même degré que nous, appelloient *harmonia* ce que nous appellons *mélodie*. En tranſportant ce mot au ſtyle, nous avons conſervé l'idée qu'ils y attachoient; & en le tranſportant à la muſique, nous lui en avons donné un autre. C'eſt ici une obſervation purement grammaticale, mais qui ne nous paroît pas inutile.

Cicéron, dans ſon traité intitulé *Orator*, fait conſiſter une des principales qualités du ſtyle ſimple en ce que l'orateur s'y affranchit de la ſervitude du nombre, ſa marche étant libre & ſans contrainte, quoique ſans écarts trop marqués. En effet, le plus ou le moins d'harmonie eſt peut-être ce qui diſtingue le plus réellement les différentes eſpeces de ſtyle.

Mais quelque harmonie qui ſe faſſe ſentir dans le diſcours, rien n'eſt plus oppoſé à l'éloquence qu'un ſtyle diffus, trainant, & lâche. Le ſtyle de l'orateur doit être ſerré; c'eſt par-là ſur-tout qu'a excellé Démoſthene. Or, en quoi conſiſte le ſtyle ſerré? à mettre, comme nous l'avons dit, chaque idée à ſa véritable place, à ne point omettre d'idées intermédiaires trop difficiles à ſuppléer, à rendre enfin chaque idée par le terme propre: par ce moyen on évitera toute répétition & toute circonlocution, & le ſtyle aura le rare avantage d'être concis ſans être fatigant, & développé ſans être lâche. Il arrive ſouvent qu'on eſt auſſi obſcur en fuyant la briéveté, qu'en la cherchant; on perd ſa route en voulant prendre la plus longue. La maniere la plus naturelle & la plus ſûre d'arriver à un objet, c'eſt d'y aller par le plus court chemin, pourvu qu'on y aille en marchant, & non pas en ſautant d'un lieu à un autre. On peut juger delà combien eſt oppoſée à l'éloquence véritable, cette loquacité ſi ordinaire au barreau, qui conſiſte à dire ſi peu de choſes avec tant de paroles. On prétend, il eſt vrai, que les mêmes moyens doivent être préſentés différemment aux différens juges, & que par cette raiſon on eſt obligé dans un plaidoyer de tourner de différens ſens la même preuve. Mais ce verbiage prétendu néceſſaire deviendra évidemment inutile, ſi on a ſoin de ranger les idées dans l'ordre convenable; il réſultera de leur diſpoſition naturelle une lumiere qui frappera infailliblement & également tous les eſprits, parce que l'art de raiſonner eſt un, & qu'il n'y a pas plus deux logiques que deux géométries. Le préjugé contraire eſt fondé en grande partie ſur les fauſſes idées qu'on acquiert de l'éloquence dans nos colleges; on la fait conſiſter à amplifier & à étendre une penſée; on apprend aux jeunes gens à délayer leurs idées dans un déluge de périodes inſipides, au lieu de leur apprendre à les reſſerrer ſans obſcurité. Ceux qui douteront que la conciſion puiſſe ſubſiſter avec l'éloquence, peuvent lire pour ſe déſabuſer les harangues de Tacite.

Il ne ſuffit pas au ſtyle de l'orateur d'être clair, correct, propre, précis, élégant, noble, convenable au ſujet, harmonieux, vif, & ſerré; il faut encore qu'il ſoit facile, c'eſt-à-dire, que la gêne de la compoſition ne s'y laiſſe point appercevoir. Le ſtyle naturel, dit Paſcal, nous enchante avec raiſon; car on s'attendoit de trouver un auteur, & on trouve un homme. Le plaiſir de l'auditeur ou du lecteur diminuera à meſure que le travail & la peine ſe feront ſentir. Un des moyens de ſe préſerver de ce défaut, c'eſt d'éviter ce ſtyle figuré, poétique, chargé d'ornemens, de métaphores, d'antitheſes, & d'épithetes, qu'on appelle, je ne ſais par quelle raiſon, *ſtyle académique*. Ce n'eſt aſſurément pas celui de l'académie Françoiſe; il ne faut, pour s'en convaincre, que lire les ouvrages & les diſcours même des principaux membres qui la compoſent. C'eſt tout au plus le ſtyle de quelques académies de province, dont la multiplication exceſſive & ridicule eſt auſſi funeſte aux progrès du bon goût, que préjudiciable aux vrais intérêts de l'état; depuis Pau juſqu'à Dunkerque, tout ſera bientôt académie en France.

Ce ſtyle académique ou prétendu tel, eſt encore celui de la plupart de nos prédicateurs, du moins de pluſieurs de ceux

qui ont quelque réputation ; n'ayanpast assez de génie pour présenter d'une maniere frappante, & cependant naturelle, les vérités connues qu'ils doivent annoncer ; ils croient les orner par un style affecté & ridicule, qui fait ressembler leurs sermons, non à l'épanchement d'un cœur pénétré de ce qu'il doit inspirer aux autres, mais à une espece de représentation ennuyeuse & montone, ou l'acteur s'applaudit sans être écouté. Ces fades harangueurs peuvent se convaincre par la lecture réfléchie des sermons du P. Massillon, sur-tout de ceux qu'on appelle le *petit carême*, combien la véritable éloquence de la chair est opposée à l'affectation du style : nous ne citerons ici que le sermon qui a pour titre *de l'humanité des grands*, modele le plus parfait que nous connoissions en ce genre ; discours plein de vérité, de simplicité & de noblesse, que les princes devroient lire sans cesse pour se former le cœur, & les orateurs chrétiens pour se former le goût.

L'affectation du style paroît sur-tout dans la prose de la plupart des poëtes : accoutumés au style orné & figuré, ils le transportent comme malgré eux dans leur prose ; ou s'ils font des efforts pour l'en bannir, leur prose devient trainante & sans vie : aussi avons-nous très-peu de poëtes qui aient bien écrit en prose. Les préfaces de Racine sont foiblement écrites ; celles de Corneille sont aussi excellentes pour le fond des choses, que défectueuses du côté du style ; la prose de Rousseau est dure, celle de Despréaux pesante, celle de la Fontaine insipide; celle de la Motte est à la vérité facile & agréable, mais aussi la Motte ne tient pas le premier rang parmi les versificateurs. M. de Voltaire est presque le seul de nos grands poëtes dont la prose soit du moins égale à ses vers ; cette supériorité dans deux genres si différens, quoique si voisins en apparence, est une des plus rares qualités de ce grand écrivain.

Telles sont les principales loix de l'*élocution oratoire*. On trouvera sur ce sujet un plus grand détail dans les ouvrages de Cicéron, de Quintilien, *&c.* sur-tout dans l'ouvrage du premier de ces deux écrivains qui a pour titre *orator*, & dans lequel il traite à fond du nombre & de l'harmonie du discours. Quoique ce qu'il en dit soit principalement relatif à la langue latine qui étoit la sienne, on peut néanmoins en tirer des regles générales d'harmonie pour toutes les langues.

Nous ne parlerons point ici des *figures* sur lesquelles tant de rhéteurs ont écrit des volumes : elles servent sans doute à rendre le discours plus animé ; mais si la nature ne les dicte, elles sont froides & insipides. Elles sont d'ailleurs presque aussi communes, même dans le discours ordinaire, que l'usage des mots, pris dans un sens figuré, est commun dans toutes les langues. *Voyez* LANGUE, DICTIONNAIRE, FIGURE, TROPE, ELOQUENCE. Tant pis pour tout orateur qui fait avec réflexion & avec dessein une métonymie, une catachrese, & d'autres figures semblables.

Sur les qualités du style en général dans toutes sortes d'ouvrages, *voyez* ELEGANCE, STYLE, GRACE, GOUT, *&c.*

Je finis cet article par une observation, qu'il me semble que la plupart des rhéteurs modernes n'ont point assez faite ; leurs ouvrages, calqués pour ainsi dire sur les livres de rhétorique des anciens, sont remplis de définitions, de préceptes, & de détails, nécessaires peut-être pour lire les anciens avec fruit, mais absolument inutiles, & contraires même au genre d'éloquence que nous connoissons aujourd'hui. « Dans cet art, comme dans » tous les autres, dit très-bien M. Freret » (*hist. de l'acad. des Belles-Lettres, tome XVIII, pag.* 461,) il faut distinguer les beautes réelles, de celles » qui étant arbitraires dépendent des » mœurs, des coutumes, & du gouvernement d'une nation, quelquefois même » du caprice de la mode, dont l'empire » s'étend à tout, & a toujours été respecté jusqu'à un certain point. » Du temps de la république romaine, où il y avoit peu de loix, & où les juges étoient souvent pris au hasard, il suffisoit presque toujours de les émouvoir, ou de les rendre favorables par quelque autre moyen ; dans notre barreau, il faut les convaincre,

Cicéron eût perdu à la Grand-Chambre la plupart des cauſes qu'il a gagnées, parce que ſes cliens étoient coupables, oſons ajouter que pluſieurs endroits de ſes harangues qui plaiſoient peut-être avec raiſon aux Romains, & que nos latiniſtes modernes admirent ſans ſavoir pourquoi, ne ſeroient aujourd'hui que médiocrement goûtées. (*O*)

ELOGE, ſ. m. (*Belles Let.*) louange que l'on donne à quelque perſonne ou à quelque choſe en conſidération de ſon excellence, de ſon rang ou de ſes vertus, *&c.*

La vérité ſimple & exacte devroit être la baſe & l'ame de tous les *éloges*; ceux qui ſont outrés & ſans vraiſemblance, font tort à celui qui les reçoit, & à celui qui les donne. Car tous les hommes ſe croient en droit juſqu'à un certain point, d'établir la réputation des autres, ou d'en décider; ils ne peuvent ſouffrir qu'un panégyriſte s'en rende le maître, & en faſſe pour ainſi dire une eſpece de monopole; la louange les indiſpoſe, leur donne lieu de diſcuter les qualités prétendues de la perſonne qu'on loue, ſouvent de les conteſter, & de démentir l'orateur. (*G*)

Voyez au mot DICTIONNAIRE, les réflexions qui ont été faites ſur les *éloges* qu'on peut donner dans les Dictionnaires hiſtoriques: ces réflexions s'appliquent à quelque *éloge* que ce puiſſe être. Bien pénétrés de leur importance & de leur vérité, les Editeurs de l'Encyclopédie déclarent qu'ils ne prétendent point adopter tous les *éloges* qui pourront y avoir été donnés par leurs collegues, ſoit à des gens de lettres, ſoit à d'autres, comme ils ne prétendent pas non plus adopter les critiques, ni en général les opinions avancées ou ſoutenues ailleurs que dans leurs propres articles. Tout eſt libre dans cet ouvrage, excepté la ſatyre; mais par la raiſon que tout y eſt libre, chacun doit y répondre au public de ce qu'il avance, de ce qu'il blâme, & de ce qu'il loue. *Voyez* EDITEUR. C'eſt en partie pour cette raiſon que nous nous ſommes fait la loi de nommer dorénavant nos collegues ſans aucun *éloge*; la reconnoiſſance eſt ſans doute un ſentiment que nous leur devons, mais c'eſt au public à apprécier leur travail.

Qu'il nous ſoit permis à cette occaſion de déplorer l'abus intolérable de panégyriques & de ſatyres, qui avilit aujourd'hui la république des Lettres. Quels ouvrages que ceux dont pluſieurs de nos écrivains périodiques, ne rougiſſent pas de faire l'*éloge*? quelle ineptie, ou quelle baſſeſſe? Que la poſtérité ſeroit ſurpriſe de voir les Voltaire & les Monteſquieu déchirés dans la même page où l'écrivain le plus médiocre eſt célébré! mais heureuſement la poſtérité ignorera ces louanges & ces invectives éphémeres; & il ſemble que leurs auteurs l'aient prévu, tant ils ont eu peu de reſpect pour elle. Il eſt vrai qu'un écrivain ſatyrique, après avoir outragé les hommes célebres pendant leur vie, croit réparer ſes inſultes par les *éloges* qu'il leur donne après leur mort; il ne s'apperçoit pas que ces *éloges* ſont un nouvel outrage qu'il fait au mérite, & une nouvelle maniere de ſe déshonorer lui-même. (*O*)

ELOGE, LOUANGE, ſynon. (*Gram.*) ces mots different à pluſieurs égards l'un de l'autre. *Louange* au ſingulier & précédé de l'article *la*, ſe prend dans un ſens abſolu; *éloge* au ſingulier & précédé de l'article, ſe prend dans un ſens relatif. Ainſi on dit: la *louange* eſt quelquefois dangereuſe; l'*éloge* de telle perſonne eſt juſte, eſt outré, *&c. Louange* au ſingulier ne s'emploie guere, ce me ſemble, quand il eſt précédé du mot *une*; on dit un *éloge* plutôt qu'une *louange*: du moins *louange*, en ce cas, ne ſe dit guere que lorſqu'on loue quelqu'un d'une maniere détournée & indirecte. Exemple: *Tel auteur a donné une louange bien fine à ſon ami.* Il ſemble auſſi que lorſqu'il eſt queſtion des hommes, *éloge* diſe plus que *louange*, du moins en ce qu'il ſuppoſe plus de titres & de droits pour être loué; on dit de quelqu'un qu'il a été comblé d'*éloges*, lorſqu'il a été loué beaucoup & avec juſtice; & d'un autre qu'il a été accablé de *louanges*, lorſqu'on l'a loué à l'excès ou ſans raiſon. Au contraire en parlant de Dieu, *louange* ſignifie plus qu'*éloge*; car on dit les *louanges* de Dieu. *Eloge* ſe dit encore des harangues prononcées, ou des ouvrages imprimés à la louange de quelqu'un; *éloge funebre*, *éloge hiſtorique*, *éloge académique*. Enfin

ces

ces mots different auſſi par ceux auxquels on les joint : on dit *faire l'éloge* de quelqu'un, & *chanter les louanges* de Dieu. (*O*)

ELOGES ACADÉMIQUES, ſont ceux qu'on prononce dans les académies & ſociétés littéraires, à l'honneur des membres qu'elles ont perdus. Il y en a de deux ſortes, d'oratoires & d'hiſtoriques. Ceux qu'on prononce dans l'académie françoiſe, ſont de la premiere eſpece. Cette compagnie a impoſé à tout nouvel académicien le devoir ſi noble & ſi juſte de rendre à la mémoire de celui à qui il ſuccede, les hommages qui lui ſont dus. Cet objet eſt un de ceux que le récipiendaire doit remplir dans ſon diſcours de réception. Dans ce diſcours oratoire on ſe borne à louer en général les talens, l'eſprit, & même, ſi on le juge à propos, les qualités du cœur de celui à qui l'on ſuccede, ſans entrer dans aucun détail ſur les circonſtances de ſa vie. On ne doit rien dire de ſes défauts ; du moins, ſi on les touche, ce doit être ſi légérement, ſi adroitement & avec tant de fineſſe, qu'on les préſente à l'auditeur ou au lecteur par un côté favorable. Au reſte, il ſeroit peut-être à ſouhaiter que dans les réceptions à l'académie françoiſe, un ſeul des deux académiciens qui parlent, ſavoir le récipiendaire ou le directeur, ſe chargeât de l'*éloge* du défunt ; le directeur ſeroit moins expoſé à répéter une partie de ce que le récipiendaire a dit, & le champ ſeroit par ce moyen un peu plus libre dans ces ſortes de diſcours, dont la matiere n'eſt d'ailleurs que trop *donnée* : ſans s'affranchir entiérement des *éloges* de juſtice & de devoir, on ſeroit plus à portée de traiter des ſujets de littérature intéreſſans pour le public. Pluſieurs académiciens, entr'autres M. de Voltaire, ont déja donné cet exemple, qui paroît bien digne d'être ſuivi.

Les *éloges* hiſtoriques ſont en uſage dans nos académies des Sciences & des Belles-Lettres, & à leur exemple dans un grand nombre d'autres : c'eſt le ſecretaire qui en eſt chargé. Dans ces *éloges* on détaille toute la vie d'un académicien, depuis ſa naiſſance juſqu'à ſa mort ; on doit néanmoins en retrancher les détails bas, puériles, indignes enfin de la majeſté d'un *éloge* philoſophique.

Ces *éloges* étant hiſtoriques, ſont proprement des mémoires pour ſervir à l'hiſtoire des Lettres : la vérité doit donc en faire le caractere principal. On doit néanmoins l'adoucir, ou même la taire quelquefois, parce que c'eſt un *éloge*, & non une ſatyre, que l'on doit faire ; mais il ne faut jamais la déguiſer ni l'altérer.

Dans un *éloge* académique on a deux objets à peindre, la perſonne & l'auteur : l'un & l'autre ſe peindront par les faits. Les réflexions philoſophiques doivent ſur-tout être l'ame de ces ſortes d'écrits ; elles ſeront tantôt mêlées au récit avec art & brièveté, tantôt raſſemblées & développées dans des morceaux particuliers, où elles formeront comme des maſſes de lumiere qui ſerviront à éclairer le reſte. Ces réflexions ſéparées des faits, ou entre-mêlées avec eux, auront pour objet le caractere d'eſprit de l'auteur, l'eſpece & le degré de ſes talens, de ſes lumieres & de ſes connoiſſances, le contraſte ou l'accord de ſes écrits & de ſes mœurs, de ſon cœur & de ſon eſprit, & ſur-tout le caractere de ſes ouvrages, leur degré de mérite, ce qu'ils renferment de neuf ou de ſingulier, le point de perfection où l'académicien avoit trouvé la matiere qu'il a traitée, & le point de perfection où il l'a laiſſée, en un mot, l'analyſe raiſonnée des écrits ; car c'eſt aux ouvrages qu'il faut principalement s'attacher dans un *éloge* académique : ſe borner à peindre la perſonne, même avec les couleurs les plus avantageuſes, ce ſeroit faire une ſatyre indirecte de l'auteur & de ſa compagnie ; ce ſeroit ſuppoſer que l'académicien étoit ſans talens, & qu'il n'a été reçu qu'à titre d'honnête homme : titre très-eſtimable pour la ſociété, mais inſuffiſant pour une compagnie littéraire. Cependant comme il n'eſt pas ſans exemple de voir adopter par les académies des hommes d'un talent très-foible, ſoit par faveur & malgré elles, ſoit autrement, c'eſt alors le devoir du ſecretaire de ſe rendre, pour ainſi dire, médiateur entre ſa compagnie & le public, en palliant ou excuſant l'indulgence de l'une ſans manquer de reſpect à l'autre, & même à la vérité.

Pour cela il doit réunir avec choix & préſenter ſous un point de vue avantageux, ce qu'il peut y avoir de bon & d'utile dans les ouvrages de celui qu'il eſt obligé de louer. Mais ſi ces ouvrages ne fourniſſent abſolument rien à dire, que faire alors ? Se taire. Et ſi par un malheur très-rare, la conduite a déshonoré les ouvrages, quel parti prendre ? Louer les ouvrages.

C'eſt apparemment par ces raiſons que les académies des Sciences & des Belles-Lettres n'impoſent point au ſecretaire la loi rigoureuſe de faire l'*éloge* de tous les académiciens : il ſeroit pourtant juſte, & deſirable même, que cette loi fût ſévérement établie ; il en réſulteroit peut-être qu'on apporteroit dans le choix des ſujets, une ſévérité plus conſtante & plus continue : le ſecretaire, & ſa compagnie par contre-coup, ſeroient plus intéreſſés à ne choiſir que des hommes *louables*.

Concluons de ces réflexions, que le ſecretaire d'une académie doit non ſeulement avoir une connoiſſance étendue des différentes matieres dont l'académie s'occupe, mais poſſéder encore le talent d'écrire perfectionné par l'étude des Belles-Lettres, la fineſſe de l'eſprit, la facilité de ſaiſir les objets & de les préſenter, enfin l'éloquence même. Cette place eſt donc celle qu'il eſt le plus important de bien remplir, pour l'avantage & pour l'honneur d'un corps littéraire. L'académie des Sciences doit certainement à M. de Fontenelle une partie de la réputation dont elle jouit : ſans l'art avec lequel ce célebre écrivain a fait valoir la plupart des ouvrages de ſes confreres, ces ouvrages, quoique excellens, ne ſeroient connus que des ſavans ſeuls, ils reſteroient ignorés de ce qu'on appelle *le public ;* & la conſidération dont jouit l'académie des Sciences, ſeroit moins générale. Auſſi peut-on dire de M. de Fontenelle, qu'il a rendu la place dont il s'agit très-dangereuſe à occuper. Les difficultés en ſont d'autant plus grandes, que le genre d'écrire de cet auteur célebre eſt abſolument à lui, & ne peut paſſer à un autre ſans s'altérer ; c'eſt une liqueur qui ne doit point changer de vaſe ; il a eu, comme tous les grands écrivains, le ſtyle de ſa penſée ; ce ſtyle original & ſimple ne peut repréſenter agréablement & au naturel un autre eſprit que le ſien ; en cherchant à l'imiter (j'en appelle à l'expérience), on ne lui reſſemblera que par les petits défauts qu'on lui a reprochés, ſans atteindre aux beautés réelles qui font oublier ces taches légeres. Ainſi pour réuſſir après lui, s'il eſt poſſible, dans cette carriere épineuſe, il faut néceſſairement prendre un ton qui ne ſoit pas le ſien : il faut de plus, ce qui n'eſt pas le moins difficile, accoutumer le public à ce ton, & lui perſuader qu'on peut être digne de lui plaire, en ſe frayant une route différente de celle par laquelle il a coutume d'être conduit ; car malheureuſement le public, ſemblable aux critiques ſubalternes, juge d'abord un peu trop par imitation ; il demande des choſes nouvelles, & ſe révolte quand on lui en préſente. Il eſt vrai qu'il y a cette différence entre le public & les critiques ſubalternes, que celui-là revient bientôt, & que ceux-ci s'opiniâtrent. (*O*)

ELOGE, (*Droit civil*) *elogium*, dans le droit écrit, ſignifie le *blâme*, & non pas la *louange ;* de ſorte que ce mot, chez les juriſconſultes romains, déshonore ou du moins flétrit la probité & la réputation de celui qu'un teſtateur rappelle dans ſon teſtament avec *éloge*. Un pere, ſelon les loix romaines, doit ou inſtituer ſes enfans dans une certaine ſomme, ou les déshériter nommément, à peine de nullité du teſtament. Dans ce dernier cas, la raiſon que le pere donne pour autoriſer l'exhérédation de ſon enfant, eſt appellée *elogium* dans la juriſprudence romaine. Cicéron plaidant pour Cluentius, fait mention du teſtament de Cn. Egnatius, qui avoit déshérité ſon fils avec cet *éloge* (c'eſt-à-dire avec opprobre), que ſon fils avoit pris de l'argent pour condamner Oppiniacus.

Ce ſeul paſſage peut ſuffire pour prouver l'uſage que les juriſconſultes ont fait du mot *elogium* dans un ſens contraire à ſa ſignification naturelle ; mais les loix qui ſont dans le Digeſte & dans le Code, ſous les titres *de liber. & poſth.* & *de Carbon. edicto*, ainſi que les déclamations de Quintilien, en fourniſſent une infinité d'autres

exemples. *Dictionn. de Richelet, derniere édition. Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ELONGATION, ſ. f. *en Aſtronomie*, eſt la digreſſion ou la diſtance dont une planete s'éloigne du Soleil par rapport à un œil placé ſur la Terre, c'eſt-à-dire, l'arc ou angle apparent de la planete & du Soleil, vus l'un & l'autre de la Terre. *V.* PLANETE.

La plus grande diſtance d'une planete au ſoleil, s'appelle *ſa plus grande élongation*, & elle varie par deux raiſons; ſavoir, parce que la terre & la planete tournent l'une & l'autre, non dans des cercles, mais dans des ellipſes. Cette variation eſt plus ou moins conſidérable, ſelon que les ellipſes que les planetes décrivent, s'éloignent plus ou moins d'être des cercles; ainſi elle eſt moindre dans Vénus que dans Mercure, dont l'orbite eſt fort elliptique.

C'eſt ſur-tout dans les mouvemens de Vénus & de Mercure qu'on a égard aux *élongations*. Mercure eſt dans ſa plus grande *élongation*, lorſque la ligne menée de la Terre à Mercure, eſt tangente de l'orbite de cette planete; car il eſt facile de s'aſſurer que l'arc compris entre le lieu de Mercure & le lieu du Soleil, c'eſt-à-dire l'angle compris entre les lignes menées de la Terre au Soleil & de la Terre à Mercure, eſt alors le plus grand qu'il eſt poſſible: il en eſt de même de Vénus. Or ſuppoſant que ces planetes, ainſi que la Terre, décrivent des cercles autour du Soleil, & qu'on connoiſſe le rapport des rayons de leurs orbites, il eſt facile de tirer delà l'angle de leur plus grande *élongation*; car cet angle pour Mercure eſt l'angle au ſommet d'un triangle rectangle, dont l'hypothénuſe eſt la diſtance de la Terre au Soleil, & dont la baſe eſt la diſtance de Mercure au Soleil, ou le rayon de ſon orbite: & pour Vénus, c'eſt l'angle du ſommet d'un triangle rectangle, dont l'hypothénuſe eſt la même que celle du précédent, & dont la baſe eſt le rayon de l'orbite de Vénus. On prend ici les triangles pour rectangles, quoiqu'ils ne le ſoient qu'à-peu-près, & que même ils s'en éloignent aſſez ſenſiblement pour Mercure. *V. les Inſtit. aſtronom.*

A l'exception de Vénus & de Mercure, l'*élongation* de toutes les autres planetes, par rapport au Soleil, peut aller juſqu'à 180^d; ce qui eſt évident, puiſque la terre eſt entre ces planetes & le Soleil.

La plus grande *élongation* de Vénus eſt de 45^d, & la plus grande *élongation* de Mercure de 30^d; c'eſt-à-dire, que la premiere de ces planetes ne s'éloigne jamais du Soleil de plus de 45^d, ou n'en eſt jamais vue plus diſtante que de ce nombre de degrés, & que l'autre ne s'en éloigne jamais plus que de 30^d; c'eſt ce qui fait que Mercure eſt ſi rarement viſible, & qu'il ſe perd d'ordinaire dans la lumiere du Soleil. *Voy.* MERCURE & VÉNUS.

Quelques auteurs ſe ſont ſervi auſſi du terme d'*élongation*, pour marquer la différence du mouvement entre deux planetes, l'une plus rapide, & l'autre plus lente, ou la quantité d'eſpace dont l'une devance l'autre.

Le mouvement de la lune par rapport au ſoleil, ou l'arc compris entre la lune & le ſoleil, s'appelle *l'éloignement de la lune au ſoleil*; cependant les aſtronomes modernes ſe ſervent preſque toujours en ce cas du mot *diſtance*. *V. les art.* LUNE & SOLEIL. On dit auſſi *élongation diurne*, *élongation horaire*, &c.

Angle d'élongation, ou *angle à la terre*, c'eſt la différence entre le vrai lieu du ſoleil & le lieu géocentrique d'une planete; tel eſt l'angle *E T R* (*Planches d'aſtron. fig.* 26.) compris entre le lieu *E* du ſoleil, & le lieu géocentrique *R* de la planete. *Voyez* GEOCENTRIQUE, *&c.* (*O*)

ELONGATION, *terme de Chirurgie*; c'eſt l'alongement d'une partie, cauſé par le gonflement des cartilages qui encroûtent les têtes & les cavités des os, ou par un amas d'humeurs dans la cavité articulaire qui enchâſſe la tête de l'os. L'*élongation* eſt une eſpece de luxation imparfaite. M. Petit le chirurgien a parlé dans les *mémoires de l'académie royale des ſciences*, d'une luxation qui ſe fait peu-à-peu, & long-temps après l'action de la cauſe externe. Cela arrive principalement lorſqu'à l'occaſion d'un coup ou d'une chûte, il y a eu une percuſſion dans la cavité, par la tête de l'os même. L'engorgement des cartilages eſt

un effet ordinaire de la contuſion qu'ils ont ſoufferte. Il y a auſſi des cauſes internes du déplacement de l'os. Hippocrate (*aphor. lx. ſect. 6.*) dit qu'il arrive par le relâchement des ligamens à la ſuite des douleurs ſciatiques ; & il recommande l'application du cautere actuel, pour conſumer l'humidité ſuperflue qui abreuve les ligamens, afin de les rétablir dans leur reſſort naturel. Le feu eſt un des meilleurs moyens que l'art puiſſe employer pour fortifier & corroborer les parties ; mais c'eſt un remede extrême, auquel on ne doit avoir recours qu'après avoir reconnu l'inutilité des douches, des fomentations, de l'application des ſachets faits avec des médicamens qui peuvent avoir la vertu de remettre les parties dans leur état naturel. (*Y*)

ELOQUENCE, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) *L'article ſuivant nous a été envoyé par M.* de Voltaire, *qui, en contribuant par ſon travail à la perfection de l'Encyclopédie, veut bien donner à tous les gens de Lettres citoyens, l'exemple du véritable intérêt qu'ils doivent prendre à cet ouvrage. Dans la lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire à ce ſujet, il a la modeſtie de ne donner cet article que comme une ſimple eſquiſſe ; mais ce qui n'eſt regardé que comme une eſquiſſe par un grand maître, eſt un tableau précieux pour les autres. Nous expoſons donc au public cet excellent morceau, tel que nous l'avons reçu de ſon illuſtre auteur : y pourrions-nous toucher ſans lui faire tort ?*

L'*Eloquence*, dit M. de Voltaire, eſt née avant les regles de la rhétorique, comme les langues ſe ſont formées avant la grammaire. La nature rend les hommes éloquens dans les grands intérêts & dans les grandes paſſions. Quiconque eſt vivement ému, voit les choſes d'un autre œil que les autres hommes. Tout eſt pour lui objet de comparaiſon rapide, & de métaphore : ſans qu'il y prenne garde il anime tout, & fait paſſer dans ceux qui l'écoutent, une partie de ſon enthouſiaſme. Un philoſophe très-éclairé a remarqué que le peuple même s'exprime par des figures ; que rien n'eſt plus commun, plus naturel que les tours qu'on appelle *tropes*. Ainſi dans toutes les langues le cœur brûle, le courage s'allume, les yeux étincellent, l'eſprit eſt accablé : il ſe partage, il s'épuiſe : le ſang ſe glace : la tête ſe renverſe : on eſt enflé d'orgueil, énivré de vengeance. La nature ſe peint par-tout dans ces images fortes devenues ordinaires.

C'eſt elle dont l'inſtinct enſeigne à prendre d'abord un air, un ton modeſte avec ceux dont on a beſoin. L'envie naturelle de captiver ſes juges & ſes maîtres, le recueillement de l'ame profondément frappée, qui ſe prépare à déployer les ſentimens qui la preſſent, ſont les premiers maîtres de l'art.

C'eſt cette même nature qui inſpire quelquefois des débuts vifs & animés ; une forte paſſion, un danger preſſant, appellent tout d'un coup l'imagination : ainſi un capitaine des premiers califes voyant fuir les Muſulmans, s'écria : *Où courez-vous, ce n'eſt pas là que ſont les ennemis. On vous a dit que le caliſe eſt tué : eh ! qu'importe qu'il ſoit au nombre des vivans ou des morts, Dieu eſt vivant & vous regarde, marchez.*

La nature fait donc l'*éloquence*, & ſi on a dit que les poëtes naiſſent & que les orateurs ſe forment, on l'a dit quand l'*éloquence* a été forcée d'étudier les loix, le génie des juges, & la méthode du temps.

Les préceptes ſont toujours venus après l'art. Tiſias fut le premier qui recueillit les loix de l'*éloquence* dont la nature donne les premieres regles.

Platon dit enſuite dans ſon *Gorgias*, qu'un orateur doit avoir la ſubtilité des dialecticiens, la ſcience des philoſophes, la diction preſque des poëtes, la voix & les geſtes des plus grands acteurs.

Ariſtote fit voir enſuite que la véritable philoſophie eſt le guide ſecret de l'eſprit dans tous les arts. Il creuſa les ſources de l'*éloquence* dans ſon livre *de la Rhétorique* ; il fit voir que la dialectique eſt le fondement de l'art de perſuader, & qu'être éloquent, c'eſt ſavoir prouver.

Il diſtingua les trois genres, le délibératif, le démonſtratif, & le judiciaire. Dans le délibératif, il s'agit d'exhorter ceux qui délibérent, à prendre un parti ſur la guerre & ſur la paix, ſur l'adminiſtration publique, *&c.* dans le démonſtratif, de faire

voir ce qui eſt digne de louange ou de blâme ; dans le judiciaire, de perſuader, d'abſoudre ou de condamner, *&c.* On ſent aſſez que ces trois genres rentrent ſouvent l'un dans l'autre.

Il traite enſuite des paſſions & des mœurs que tout orateur doit connoître.

Il examine quelles preuves on doit employer dans ces trois genres d'*éloquence*. Enfin il traite à fond de l'élocution ſans laquelle tout languit ; il recommande les métaphores, pourvu qu'elles ſoient juſtes & nobles ; il exige ſur-tout la convenance, la bienſéance. Tous ſes préceptes reſpirent la juſteſſe éclairée d'un philoſophe, & la politeſſe d'un Athénien ; & en donnant les regles de l'*éloquence*, il eſt éloquent avec ſimplicité.

Il eſt à remarquer que la Grece fut la ſeule contrée de la terre où l'on connût alors les loix de l'*éloquence*, parce que c'étoit la ſeule où la véritable *éloquence* exiſtât. L'art groſſier étoit chez tous les hommes ; des traits ſublimes ont échappé par-tout à la nature dans tous les temps : mais remuer les eſprits de toute une nation polie, plaire, convaincre & toucher à la fois, cela ne fut donné qu'aux Grecs. Les Orientaux étoient preſque tous eſclaves : c'eſt un caractere de la ſervitude de tout exagérer ; ainſi l'*éloquence* aſiatique fut monſtrueuſe ; l'Occident étoit barbare du temps d'Ariſtote.

L'*éloquence* véritable commença à ſe montrer dans Rome du temps des Gracques, & ne fut perfectionnée que du temps de Cicéron. Marc Antoine l'orateur, Hortenſius, Curion, Céſar, & pluſieurs autres, furent des hommes éloquens.

Cette éloquence périt avec la république, ainſi que celle d'Athenes. L'éloquence ſublime n'appartient, dit-on, qu'à la liberté ; c'eſt qu'elle conſiſte à dire des vérités hardies, à étaler des raiſons & des peintures fortes. Souvent un maître n'aime pas la vérité, craint les raiſons, & aime mieux un compliment délicat que de grands traits.

Cicéron, après avoir donné les exemples dans ſes harangues, donna les préceptes dans ſon livre de l'Orateur ; il ſuit preſque toute la méthode d'Ariſtote, & l'explique avec le ſtyle de Platon.

Il diſtingue le genre ſimple, le tempéré & le ſublime. Rollin a ſuivi cette diviſion dans ſon traité des études ; & ce que Cicéron ne dit pas, il prétend que le tempéré eſt *une belle riviere ombragée de vertes forêts des deux côtés ; le ſimple, une table ſervie proprement, dont tous les mêts ſont d'un goût excellent, & dont on bannit tout rafinement ; que le ſublime foudroie, & que c'eſt un fleuve impétueux qui renverſe tout ce qui lui réſiſte.*

Sans ſe mettre à cette table, & ſans ſuivre ce foudre, ce fleuve & cette riviere, tout homme de bon ſens voit que l'*éloquence* ſimple eſt celle qui a des choſes ſimples à expoſer, & que la clarté & l'élégance ſont tout ce qui lui convient. Il n'eſt pas beſoin d'avoir lu Ariſtote, Cicéron & Quintilien, pour ſentir qu'un Avocat qui débute par un exorde pompeux au ſujet d'un mur mitoyen, eſt ridicule : c'étoit pourtant le vice du barreau juſqu'au milieu du XVII ſiecle ; on diſoit avec emphaſe des choſes triviales ; on pourroit compiler des volumes de ces exemples : mais tous ſe réduiſent à ce mot d'un avocat, homme d'eſprit, qui voyant que ſon adverſaire parloit de la guerre de Troye & du Scamandre, l'interrompit en diſant, *la cour obſervera que ma partie ne s'appelle pas Scamandre, mais Michaut.*

Le genre ſublime ne peut regarder que de puiſſans intérêts traités dans une grande aſſemblée. On en voit encore de vives traces dans le parlement d'Angleterre ; on a quelques harangues qui y furent prononcées en 1739, quand il s'agiſſoit de déclarer la guerre à l'Eſpagne. L'eſprit de Démoſthene & de Cicéron ont dicté pluſieurs traits de ces diſcours ; mais ils ne paſſeront pas à la poſtérité comme ceux des Grecs & des Romains, parce qu'ils manquent de cet art & de ce charme de la diction qui mettent le ſceau de l'immortalité aux bons ouvrages.

Le genre tempéré eſt celui de ces diſcours d'appareil, de ces harangues publiques, de ces complimens étudiés, dans leſquels il faut couvrir de fleurs la futilité de la matiere.

Ces trois genres rentrent encore ſouvent l'un dans l'autre, ainſi que les trois objets

de l'*éloquence* qu'Ariſtote conſidere, & le grand mérite de l'orateur eſt de les mêler à propos.

La grande *éloquence* n'a guere pu en France être connue au barreau, parce qu'elle ne conduit pas aux honneurs comme dans Athenes, dans Rome, & comme aujourd'hui dans Londres, & n'a point pour objet de grands intérêts publics : elle s'eſt réfugiée dans les oraiſons funebres où elle tient un peu de la poéſie. Boſſuet, & après lui Flechier, ſemblent avoir obéi à ce précepte de Platon, qui veut que l'élocution d'un orateur ſoit quelquefois celle même d'un poëte.

L'*éloquence* de la chaire avoit été preſque barbare juſqu'au P. Bourdaloue; il fut un des premiers qui firent parler la raiſon.

Les Anglois ne vinrent qu'enſuite comme l'avoue Burnet, évêque de Salisburi. Ils ne connurent point l'oraiſon funebre, ils éviterent dans les ſermons les traits véhémens qui ne leur parurent point convenables à la ſimplicité de l'Evangile, & ils ſe défirent de cette méthode des diviſions recherchées que l'archevêque Fenelon condamne dans ſes dialogues ſur l'*éloquence*.

Quoique nos ſermons roulent ſur l'objet le plus important de l'homme, cependant il s'y trouve peu de ces morceaux frappans qui, comme les beaux endroits de Cicéron & de Démoſthene, ſont devenus les modeles de toutes les nations occidentales. Le lecteur ſera pourtant bien aiſe de trouver ici ce qui arriva la premiere fois que M. Maſſillon, depuis évêque de Clermont, prêcha ſon fameux ſermon du petit nombre des élus : il y eut un endroit, où un tranſport de ſaiſiſſement s'empara de tout l'auditoire; preſque tout le monde ſe leva à moitié par un mouvement involontaire; le murmure d'acclamation & de ſurpriſe fut ſi fort, qu'il troubla l'orateur, & ce trouble ne ſervit qu'à augmenter le pathétique de ce morceau : le voici. « Je ſuppoſe que ce ſoit ici notre derniere heure » à tous; que les cieux vont s'ouvrir ſur » nos têtes : que le temps eſt paſſé, & que » l'éternité commence; que Jeſus-Chriſt » va paroître pour nous juger ſelon nos œuvres, & que nous ſommes tous ici pour » attendre de lui l'arrêt de la vie ou de la » mort éternelle : je vous le demande, » frappé de terreur comme vous, ne ſéparant point mon ſort du vôtre, & me » mettant dans la même ſituation où nous » devons tous paroître un jour devant Dieu » notre juge : ſi J. C:, dis-je, paroiſſoit » dès-à préſent pour faire la terrible ſéparation des juſtes & des pécheurs; croyez-» vous que le plus grand nombre fût ſauvé? » croyez-vous que le nombre des juſtes » fût au moins égal à celui des pécheurs? » croyez-vous que s'il faiſoit maintenant la » diſcuſſion des œuvres du grand nombre » qui eſt dans cette égliſe, il trouvât ſeulement dix juſtes parmi nous? en trouveroit-il un ſeul? *&c.* » (Il y a eu pluſieurs éditions différentes de ce diſcours, mais le fond eſt le même dans toutes.)

Cette figure la plus hardie qu'on ait jamais employée, & en même temps la plus à ſa place, eſt un des plus beaux traits d'*éloquence* qu'on puiſſe lire chez les nations anciennes & modernes; & le reſte du diſcours n'eſt pas indigne de cet endroit ſi ſaillant. De pareils chefs-d'œuvre ſont très-rares, tout eſt d'ailleurs devenu lieu commun. Les prédicateurs qui ne peuvent imiter ces grands modeles, feroient mieux de les apprendre par cœur & de les débiter à leur auditoire (ſuppoſé encore qu'ils euſſent ce talent ſi rare de la déclamation), que de prêcher dans un ſtyle languiſſant des choſes auſſi rebattues qu'utiles.

On demande ſi l'éloquence eſt permiſe aux hiſtoriens; celle qui leur eſt propre conſiſte dans l'art de préparer les événemens, dans leur expoſition toujours nette & élégante, tantôt vive & preſſée, tantôt étendue & fleurie, dans la peinture vraie & forte des mœurs générales & des principaux perſonnages, dans les réflexions incorporées naturellement au récit, & qui n'y paroiſſent point ajoutées. L'*éloquence* de Démoſthene ne convient pas à Thucidide; une harangue directe qu'on met dans la bouche d'un héros qui ne la prononça jamais, n'eſt guere qu'un beau défaut.

Si pourtant ces licences pouvoient quelquefois ſe permettre; voici une occaſion où Mezeray dans ſa grande hiſtoire ſemble obtenir grace pour cette hardieſſe approuvée chez les anciens; il eſt égal à eux pour le

moins dans cet endroit : c'eſt au commencement du regne d'Henri IV, lorſque ce prince, avec très-peu de troupes, étoit preſſé auprès de Dieppe par une armée de trente mille hommes, & qu'on lui conſeilloit de ſe retirer en Angleterre. Mezeray s'éleve au deſſus de lui-même en faiſant parler ainſi le maréchal de Biron, qui d'ailleurs étoit un homme de génie, & qui peut fort bien avoir dit une partie de ce que l'hiſtorien lui attribue.

« Quoi ! ſire, on vous conſeille de » monter ſur mer, comme s'il n'y avoit » point d'autre moyen de conſerver votre » royaume que de le quitter ? ſi vous n'étiez » pas en France, il faudroit percer au » travers de tous les hazards & de tous les » obſtacles pour y venir : & maintenant que » vous y êtes, on voudroit que vous en » ſortiſſiez ? & vos amis ſeroient d'avis » que vous fiſſiez de votre bon gré ce que » le plus grand effort de vos ennemis ne » ſauroit vous contraindre de faire ? En » l'état où vous êtes, ſortir de France » ſeulement pour vingt-quatre heures, » c'eſt s'en bannir pour jamais. Le péril » au reſte, n'eſt pas ſi grand qu'on vous » le dépeint ; ceux qui nous penſent en- » velopper, ſont ou ceux-mêmes que nous » avons tenus enfermés ſi lâchement dans » Paris, ou gens qui ne valent pas mieux, » & qui auront plus d'affaires entre eux- » mêmes que contre nous. Enfin, Sire, » nous ſommes en France, il nous y faut » enterrer : il s'agit d'un royaume, il faut » l'emporter ou y perdre la vie ; & quand » même il n'y auroit point d'autre ſûreté » pour votre ſacrée perſonne que la fuite, » je ſais bien que vous aimeriez mieux » mille fois mourir de pié ferme, que de » vous ſauver par ce moyen. Votre Ma- » jeſté ne ſouffriroit jamais qu'on diſe qu'un » cadet de la maiſon de Lorraine lui auroit » fait perdre terre ; encore moins qu'on la » vît mendier à la porte d'un prince étran- » ger. Non, non, Sire, il n'y a ni cou- » ronne ni honneur pour vous au delà de » la mer : ſi vous allez au devant du ſe- » cours d'Angleterre, il reculera ; ſi vous » vous préſentez au port de la Rochelle » en homme qui ſe ſauve, vous n'y trou- » verez que des reproches & du mépris. » Je ne puis croire que vous deviez plutôt » fier votre perſonne à l'inconſtance des » flots & à la merci de l'étranger, qu'à » tant de braves gentilshommes & tant » de vieux ſoldats qui ſont prêts de lui » ſervir de remparts & de boucliers : & je » ſuis trop ſerviteur de votre majeſté pour » lui diſſimuler que ſi elle cherchoit ſa ſû- » reté ailleurs que dans leur vertu, ils » ſeroient obligés de chercher la leur dans » un autre parti que dans le ſien. »

Ce diſcours fait un effet d'autant plus beau, que Mezeray met ici en effet dans la bouche du maréchal de Biron ce que Henri IV avoit dans le cœur.

Il y auroit encore bien des choſes à dire ſur l'*éloquence*, mais les livres n'en diſent que trop ; & dans un ſiecle éclairé, le génie aidé des exemples en ſait plus que n'en diſent tous les maîtres. *Voyez* ELOCUTION.

M. de Marmontel va nous prouver que l'*éloquence poétique* eſt ſupérieure à l'*éloquence oratoire*.

ELOQUENCE POÉTIQUE, (*Belles lettres.*) Qui ne connoît pas le plaiſir que nous avons à inſpirer nos ſentimens, à perſuader nos opinions, à répandre nos lumieres, à multiplier ainſi notre ame ? C'eſt un attrait qui, dans le moral, peut ſe comparer à celui de la reproduction phyſique, & peut-être l'un des premiers beſoins de l'homme en ſociété. La poéſie, dont c'eſt là l'objet, a donc ſa ſource dans la nature.

Quant aux moyens d'inſtruire & de perſuader, ils ſont les mêmes en philoſophie, en *éloquence*, en poéſie ; & ce n'eſt pas ici le lieu de les examiner.

Il y a cependant un procédé que la philoſophie ne connoît pas ; que l'*éloquence* ne devroit pas connoître, & dans lequel la poéſie excelle : c'eſt l'art de la ſéduction, l'art de frapper l'ame du côté ſenſible, de l'intéreſſer à croire ce qu'on veut lui perſuader, & de lui inſpirer pour le ſentiment ou l'opinion qu'on lui propoſe, un penchant qui donne à la vraiſemblance tout le poids de la vérité. On ſent combien cette *éloquence* inſinuante ou paſſionnée eſt eſſentielle à la poéſie qui n'eſt que feinte & illuſion. C'eſt peu de ſe répandre

dans le ſtyle poétique comme un feu élémentaire ; elle s'y raſſemble quelquefois en un foyer lumineux & brûlant, dont elle écarte, comme autant de nuages, les ornemens qui l'obſcurciroient, puiſſante de ſa chaleur & brillante de ſa lumiere. Alors la poéſie n'eſt que l'*éloquence* même dans toute ſa force & avec tous ſes artifices. Voyez dans l'*Iliade* la harangue de Priam aux piés d'Achille ; dans Ovide, celles d'Ajax & d'Ulyſſe ; celles des démons, dans les poëmes du Taſſe & de Milton ſon imitateur ; dans Corneille, les ſcenes d'Auguſte & de Cinna ; dans Racine, les diſcours du Burrhus & de Narciſſe au jeune Néron ; dans la *Henriade*, la harangue de Potier aux états ; celle de Brutus au ſénat, dans la tragédie de ce nom ; dans la *mort de Céſar*, celle d'Antoine au peuple, *&c.* C'eſt tour à-tour le langage de Démoſthene, de Cicéron, de Maſſillon, de Boſſuet, à quelques hardieſſes près, que la poéſie autoriſe, & que l'*éloquence* elle-même ſe permet quelquefois.

Si l'on m'accuſe de confondre ici les genres, que l'on me diſe en quoi different l'*éloquence* de Burrhus parlant à Néron, dans la tragédie de Racine, & celle de Cicéron parlant à Céſar dans la péroraiſon pour Ligarius ?

Toute la différence que je vois entre l'*éloquence poétique* & l'*éloquence* oratoire, c'eſt que l'une doit être l'élixir de l'autre. L'importance de la vérité rend l'auditeur patient ; au lieu que la fiction n'attache qu'autant qu'elle intéreſſe. L'*éloquence* du poëte doit donc être plus animée, plus rapide, plus ſoutenue que celle de l'orateur. L'un eſt libre dans le choix, dans la forme de ſes ſujets, il les ſoumet à ſon génie ; l'autre eſt commandé par ſes ſujets mêmes, & ſon génie en eſt dépendant ; ainſi les détails épineux & languiſſans qu'on pardonne à l'orateur, ſeroient juſtement reprochés au poëte.

L'*éloquence* du poëte n'eſt donc que l'*éloquence* exquiſe de l'orateur, appliquée à des ſujets intéreſſans, féconds & dociles ; & les divers genres d'*éloquence* que les rhéteurs ont diſtingués, le délibératif, le démonſtratif, le judiciaire, ſont du reſſort de l'art poétique comme de l'art oratoire. Mais les poëtes ont ſoin de choiſir de grandes cauſes à diſcuter, de grands intérêts à débattre. Auguſte doit-il abdiquer ou garder l'empire du monde ? Ptolémée doit-il accorder ou refuſer un aſyle à Pompée ; & s'il le reçoit, doit-il le défendre, doit-il le livrer à Céſar vif ou mort ? Attila doit-il s'allier au roi des François ou à l'empereur des Romains, ſoutenir Rome chancelante ſur le penchant de ſa ruine, ou hâter les deſtins de l'empire François encore au berceau ; écouter la gloire ou l'ambition ? Voilà de quoi il s'agit dans les délibérations de Corneille. Si la ſcene d'Attila eſt foiblement traitée, au moins eſt-elle grandement conçue, & l'idée ſeule en auroit dû impoſer à Boileau. La ſcene délibérative qui mérite le mieux d'être placée à côté de celles que je viens de citer, eſt l'expoſition de Brutus : le ſénat doit-il recevoir l'ambaſſadeur de Porſenna, & en l'écoutant, doit-il traiter avec l'envoyé du protecteur des Tarquins : ou bien doit-il le refuſer, & le renvoyer ſans l'entendre ? Il n'eſt point de ſpectateur dont l'ame ne reſte comme ſuſpendue, tandis que de tels intérêts ſont balancés, & diſcutés avec chaleur. Ce qui rend encore plus théatrales ces ſortes de délibérations, c'eſt lorſque la cauſe publique ſe joint à l'intérêt capital d'un perſonnage intéreſſant, dont le ſort dépend de ce qu'on va réſoudre ; car il faut bien ſe ſouvenir que l'intérêt individuel d'homme à homme, eſt le ſeul qui nous touche vivement. Les termes collectifs de peuple, d'armée, de république, ne nous préſentent que des idées vagues. Rome, Carthage, la Grece, la Phrygie, ne nous intéreſſent que par l'entremiſe des perſonnages dont le deſtin dépend du leur. C'étoit une belle choſe, dans *Inès*, que la ſcene où l'on délibere ſi Alphonſe doit punir ou pardonner la révolte de ſon fils ; mais il falloit à ce jugement terrible un appareil impoſant, & ſur-tout dans les opinions un caractere majeſtueux & ſombre, qui inſpirât la crainte des loix & la pitié pour l'ame d'un pere. Cette ſcene, j'oſe le dire, étoit au deſſus des forces de la Motte : c'étoit à celui qui a peint l'ame d'Alvarez & l'ame

de

de Brutus, de traiter cette ſituation qui, faute d'*éloquence* & de dignité, n'eſt ni touchante ni vraiſemblable.

On a voulu, je ne ſais pourquoi, diſtinguer en poéſie le diſcours prémédité d'avec celui qui n'eſt pas cenſé l'être : l'expreſſion n'a ſa vraiſemblance que lorſqu'elle eſt telle que la nature doit l'inſpirer dans le moment. Toute la théorie de l'*éloquence* poétique ſe réduit donc à bien ſavoir quel eſt celui qui parle, quels ſont ceux qui l'écoutent, ce qu'on veut que l'un perſuade aux autres, & de régler ſur ces rapports le langage qu'on lui fait tenir.

Mais quelquefois auſſi celui qui parle ne veut que répandre & ſoulager ſon cœur. Par exemple, lorſqu'Andromaque fait à Céphiſe le tableau du maſſacre de Troie, ou qu'elle lui retrace les adieux d'Hector, ſon deſſein n'eſt pas de l'inſtruire, de la perſuader, de l'émouvoir : elle n'attend, ne veut rien d'elle. C'eſt un cœur déchiré qui gémit, & qui, trop plein de ſa douleur, ne demande qu'à l'épancher. Rien de plus naturel, rien de plus favorable au développement des paſſions. Il eſt un degré où elles ſont muettes, mais avant de parvenir à cet excès de ſenſibilité qui touche à l'inſenſibilité même, plus on eſt ému, moins on peut ſe ſuffire ; & ſi l'on n'a pas un ami fidele & ſenſible à qui ſe livrer, on eſpere en trouver un jour parmi les hommes ; on grave ſes peines ou ſes plaiſirs ſur les arbres, ſur les rochers ; on les confie dans ſes écrits aux ſiecles qui ſont à naître, & qui les liront quand on ne ſera plus : ainſi par une illuſion vaine, mais conſolante, on ſe ſurvit à ſoi-même, & l'on jouit en idée de l'intérêt qu'on inſpirera : c'eſt-là ce qui fonde la vraiſemblance de tous les genres de poéſie où l'ame, par un mouvement ſpontanée, dépoſe ſes ſentimens les plus cachés, ſes affections les plus intimes : c'eſt-là ſurtout que les mœurs ſont naïvement exprimées ; car dans toutes les autres ſcenes la nature eſt gênée, & peut ſe déguiſer.

Plus la paſſion tient de la foibleſſe, plus elle eſt facile à ſe répandre au dehors : l'amour a plus de confidens que la haine & que l'ambition ; celles-ci ſuppoſent dans l'ame une force qui ſert à les renfermer. Achille indigné contre Agamemnon, ſe retire ſeul ſur le rivage de la mer : s'il avoit aimé Briſéis, il auroit eu beſoin de Patrocle. Auſſi l'élégie, qui n'eſt autre choſe que le développement de l'ame, préfere-t-elle l'amour à des ſentimens plus ſérieux & plus profonds ; auſſi nos poëtes qui ont mis au théatre cette paſſion, que les Grecs dédaignoient de peindre, ont-ils trouvé dans le trouble, les combats, les mouvemens divers qu'elle excite, une ſource intariſſable de la plus belle poéſie. Dans combien de ſens oppoſés le ſeul Racine n'a-t-il pas vu les plis & les replis du cœur d'une amante ! avec combien de paſſions diverſes il a mêlé celle de l'amour ! C'eſt ſur-tout dans ces confidences intimes qu'il a eu l'art de ménager, c'eſt-là, dis-je, qu'il expoſe ou prépare l'effet touchant des ſituations, & qu'il établit ſur les mœurs la vraiſemblance de la fable. Sans les trois ſcenes de Phedre avec Œnone, ce rôle qui nous attendrit juſqu'aux larmes, eût été révoltant pour nous. Qu'on ſe rappelle ſeulement ces vers :

Je me connois, je ſais toutes mes perfidies,
Œnone, & ne ſuis point de ces femmes hardies,
Qui goûtant dans le crime une tranquille paix,
Ont ſu ſe faire un front qui ne rougit jamais.
Je connois mes fureurs, je les rappelle toutes ;
Il me ſemble déja que ces murs, que ces voûtes
Vont prendre la parole, & prêts à m'accuſer,
Attendent mon époux pour le déſabuſer.

C'eſt-là de la vraie *éloquence* ; c'eſt-là ce qui gagne les eſprits en faveur du coupable odieux à lui-même, & tourmenté par ſes remords. La fureur jalouſe de Phedre, la comparaiſon qu'elle fait du bonheur d'Hypolite & de ſon amante avec les maux qu'elle-même a ſoufferts :

Ils ſuivoient ſans remords, leur penchant amoureux.
Tous les jours ſe levoient clairs & ſereins pour eux ;

Et moi, triſte rebut de la nature entiere,
Je me cachois au jour, je fuyois la lumiere.
La mort eſt le ſeul dieu que j'oſois implorer.

& delà ſon égarement & ſon déſeſpoir rendent naturel & ſupportable le ſilence qu'elle a gardée ſur l'innocence d'Hypolite : mais il n'en falloit pas moins pour obtenir grace; & la fable d'Euripide, ſans l'art de Racine, n'étoit pas digne du théatre françois. On a reproché à notre ſcene tragique d'avoir trop de diſcours & trop peu d'action : ce reproche bien entendu peut être juſte. Nos poëtes ſe ſont engagés quelquefois dans des analyſes de ſentimens auſſi froides que ſuperflues ; mais ſi le cœur ne s'épanche que parce qu'il eſt trop plein de ſa paſſion, & lorſque la violence de ſes mouvemens ne lui permet pas de les retenir, l'effuſion n'en ſera jamais ni froide, ni languiſſante. La paſſion porte avec elle dans ſes mouvemens tumultueux, de quoi varier ceux du ſtyle ; & ſi le poëte eſt bien pénétré de ſes ſituations, s'il ſe laiſſe guider par la nature, au lieu de vouloir la conduire à ſon gré, il placera ces mouvemens où la nature les ſollicite ; & laiſſant couler le ſentiment à pleine ſource, il en ſaura prévenir à propos l'épuiſement & la langueur.

Les réflexions, les affections de l'ame qui ſervent d'alimens à cette eſpece de pathétique, peuvent ſe combiner, ſe varier à l'infini. Cependant comme elles ont pour baſe un caractere & une ſituation donnée, le poëte, en méditant ſur les ſentimens qu'il veut développer, peut y obſerver quelque méthode, & dans les circonſtances les plus marquées, ſe donner quelques points d'appui. Je ſuppoſe, par exemple, Ariane exhalant ſa douleur ſur l'infidélité de Théſée: quel eſt celui qu'elle aime, à quel excès elle l'a aimé, ce qu'elle a fait pour lui, le prix qu'elle en reçoit, quels ſermens il trahit, quelle amante il abandonne, en quels lieux, dans quel moment, en quel état il la laiſſe, quel étoit ſon bonheur ſans lui, dans quel malheur il l'a plongée, & de quel ſupplice il punit tant d'amour & tant de bienfaits : voilà ce qui ſe préſente au premier coup d'œil. Que le poëte ſe plonge dans l'illuſion ; à meſure que ſon ame s'échauffera, tous ces genres de ſentiment vont ſe développer d'eux-mêmes.

Comme c'eſt-là ſur-tout que ſe manifeſtent les affections de l'ame, & que les traits les plus déliés, les nuances les plus délicates des caracteres ſe font ſentir ; cette ſorte de ſcene exige & ſuppoſe une profonde étude des mœurs. Les commençans ne demandent pas mieux que de s'épargner cette étude ; & l'exemple du théatre anglois, encore barbare auprès du nôtre, leur fait donner tout aux mouvemens, aux tableaux & aux ſituations, c'eſt-à-dire, au ſquelette de la tragédie. Ainſi, pour éviter la langueur & la molleſſe qu'on nous reproche, on tombe dans un excès contraire, la ſéchereſſe & la dureté. Il eſt plus facile de ſentir que d'indiquer préciſément quel eſt, entre ces deux excès, le milieu que l'on devroit prendre ; mais on le trouvera ſans peine, ſi, renonçant à la folle vanité de briller par les détails, l'on ſe pénetre au fond du ſentiment que l'on exprime, & ſi l'on s'abandonne à la nature, qui n'en dit ni trop ni trop peu. Mais l'*éloquence* poétique n'eſt jamais plus animée, plus véhémente, plus rapide que dans les momens où les intérêts, les ſentimens, les paſſions ſe combattent. *V.* DIALOGUE. *(M. MARMONTEL.)*

ELOQUENT, adj. *(Belles-Lettres.)* On appelle ainſi ce qui perſuade, touche, émeut, éleve l'ame : on dit un auteur *éloquent*, un diſcours *éloquent*, un geſte *éloquent*. *Voyez* aux mots ELOCUTION & ELOQUENCE, les qualités que doit avoir un diſcours *éloquent*. *(O)*

ELOSSITES, *(Hiſt. nat.)* pierre dont on ne nous dit rien, ſinon qu'en la portant on ſe guérit des douleurs de tête ; c'eſt à Ludovico Dolce que l'on eſt redevable de ce détail.

ELPHIN, *(Géog. mod.)* ville du comté de Roſcommon, en Irlande. *Long.* 19., 20 ; *lat.* 53., 56.

ELRICH, *(Géogr.)* ville d'Allemagne dans le cercle de haute Saxe ; & dans le comté de Hohnſtein, ſur la riviere de Zorge, au pié du Hartz : c'eſt la capitale

de la ſeigneurie de Klettenberg, appartenante au roi de Pruſſe, & le ſiege d'une ſurintendance eccléſiaſtique : il y a des manufactures en divers genres. (*D. G.*)

ELSEÇAITES. *Voyez* ELCESAITES.

ELSTER, (*Géogr. mod.*) ville du cercle de haute-Saxe, en Allemagne, elle eſt ſituée au confluent de l'Elſter & de l'Elbe. *Long.* 31, 20; *lat.* 51, 28.

ELTEMAN, (*Géogr. mod.*) ville de Franconie, en Allemagne; elle eſt ſituée ſur le Mein. *Long.* 28, 21; *lat.* 49, 58.

ELU, adj. *electus*, choiſi, *en Théologie*, & ſur-tout dans l'*Ecriture-Sainte*, ſe dit des ſaints & des prédeſtinés : en ce ſens les *élus* ſont ceux que Dieu a choiſis, ou antécédemment ou conſéquemment à leurs mérites, pour leur accorder la gloire éternelle. *Voyez* PRÉDESTINATION.

Dieu, qui a prédeſtiné les *élus* à la gloire, les a auſſi prédeſtinés à la grace & à la perſévérance, qui ſont les moyens pour parvenir à la gloire.

Dans un ſens plus général, les apôtres ont donné aux premiers chrétiens le nom d'*élus*, parce qu'ils avoient reçu la grace de la vocation au Chriſtianiſme. *Voyez* VOCATION. *Chambers.* (*G*)

ELU, adj. (*Juriſpr.*) eſt celui qui eſt choiſi pour remplir quelque place, ou pour recueillir une ſucceſſion.

Celui qui achete pour autrui, déclare que c'eſt pour ſon ami *élu* ou à élire. *Voyez* ELECTION EN AMI.

ELUS SUR LE FAIT DE L'AIDE, étoient ceux qui étoient choiſis par les états, pour aſſeoir & faire lever les aides & autres ſubſides accordés au roi par les états. *Voyez ci-devant* ELECTION.

ELU CLERC. *Voyez ci-après* ELU DU CLERGÉ.

ELU DU CLERGÉ *ou* POUR LE CLERGÉ, étoit une perſonne choiſie par le clergé de France, dans ſon ordre, pour aſſeoir & faire lever ſur tous les membres du clergé, la part que chacun d'eux devoit ſupporter des aides & autres ſubventions que le clergé payoit au roi dans les beſoins extraordinaires de l'état, de même que la nobleſſe & le peuple. *Voyez* ce qui en eſt dit ci-devant *au mot* ELECTION, & ce qui ſera dit *au mot* ETATS.

ELU, *ou Conſeiller d'une élection*, eſt un des juges qui font la fonction de conſeiller dans les tribunaux appellés *élections*. On donne auſſi quelquefois le nom d'*élus* à tous les officiers de ces tribunaux, c'eſt-à-dire au préſident, lieutenant & aſſeſſeur, de même qu'aux conſeillers. *Voyez ci-devant* ELECTION.

ELUS CONSEILLERS DE LA MARÉE. *Voyez* ELU DE LA MARÉE.

ELUS CONSEILLERS DE VILLE : ils ſont nommés *élus* dans des privileges de Mâcon, accordés par Philippe de Valois en février 1346; ils ſont auſſi ailleurs nommés *prud'hommes* & *élus*.

ELUS DES DÉCIMES, étoient les mêmes que les *élus* du clergé, ils faiſoient l'aſſiette & répartition des décimes & autres ſubventions payées par le clergé. *Voy.* DÉCIMES & ELECTIONS.

ELU ECCLÉSIASTIQUE, étoit celui qui étoit choiſi par le clergé. *Voyez ci-devant* ELU DU CLERGÉ.

ELUS *ou* ECHEVINS, ces termes étoient autrefois ſynonymes en quelques provinces.

ELUS DES ELECTIONS. *Voy.* ELECTIONS.

ELUS DES ETATS, c'eſt-à-dire, ceux qui ſont *élus* par les états généraux du royaume ou d'une province, pour faire l'aſſiette & répartition des impoſitions que le pays doit porter. *Voyez* ELECTIONS & ETATS.

ELUS SUR LE FAIT DES FINANCES DES AIDES, étoient les mêmes que les *élus* ſur le fait de l'aide.

ELUS SUR LE FAIT DES GABELLES : on donnoit quelquefois ce nom aux premiers prépoſés qui furent établis pour avoir l'intendance de la gabelle du ſel, parce qu'ils étoient mis par élection des trois états, de même que les *élus* des aides & des tailles : on les appella depuis *greneliers-contrôleurs de la gabelle*, &c. ou *officiers des greniers à ſel*.

ELUS GÉNÉRAUX ; on donnoit quelquefois ce nom à ceux qui étoient *élus* par les états généraux du royaume ou d'une province, ou aux généraux des aides qui étoient *élus* par les trois états; dans les derniers temps on donnoit ce nom aux

élus de chaque dioceſe, pour les diſtinguer des *élus* particuliers qu'ils commettoient dans chaque ville. *Voyez* ELECTION.

ELUS SUR LE FAIT DE LA GUERRE ; dans quelques ordonnances ils ſont ainſi appellés par abréviation de ces termes *élus* ſur le fait de l'aide ordonnée pour la guerre.

ELUS SUR LE FAIT DE L'IMPOSITION FORAINE, étoient les perſonnes *élues* par les états, qui faiſoient l'aſſiette & levée de l'impoſition foraine. Il en eſt parlé dans un réglement de Charles V, du 13 juillet 1376, & dans des lettres du 15 novembre 1378. *Voyez* ELECTIONS.

ELUS DES JUIFS, étoient une ou deux perſonnes que les Juifs demeurans en France, choiſiſſoient entr'eux, ſuivant la permiſſion que le roi Jean leur en avoit donnée au mois de Mars 1360, pour ordonner faire aſſeoir & impoſer tailles ou *cueillettes*, comme bon leur ſembleroit, pour fournir à leurs dépenſes communes.

ELUS LAÏCS, étoient ceux qui étoient choiſis par la nobleſſe & par le tiers état, pour ordonner de l'aſſiette & levée des aides & autres impoſitions avec l'*élu* du clergé. *Voyez* ELECTIONS.

ELUS DE LA MARÉE *ou* CONSEILLERS ; c'eſt ainſi que le conſeil des marchands forains de marée eſt qualifié dans les anciennes ordonnances, notamment dans des lettres de Charles V, du 20 juin 1369 ; c'étoient eux qui mettoient par élection les vendeurs de marée. *Voyez le tr. de la Police* de la Mare, *tome III, liv. V, ch. v.*

ELUS DE MER. *Voyez* ELUS DE LA MARÉE.

ELUS DES METIERS, c'étoient les jurés de chaque métier, que l'on appelloit ainſi dans quelques villes, comme à Tournay, où il y en avoit trois dans chaque métier ; il en eſt parlé dans des lettres de Charles V, du 7 février 1365.

ELUS SUR LE FAIT DES MONNOIES, furent établis en conſéquence d'une ordonnance du roi Jean, du 28 décembre 1355 ; ils étoient différens de ceux qui furent établis pour les aides par la même ordonnance.

ELUS SUR LE FAIT DES OCTROIS *ou* TAILLES DES VILLES. *Voyez* ce qui en eſt dit ci-devant *au mot* ELECTION, à l'occaſion de l'ordonnance du mois de mars 1331, pour la ville de Laon.

ELUS PARTICULIERS, étoient d'abord les lieutenans ou commis des *élus* de chaque dioceſe, ils furent enſuite érigés en titre d'office : mais ces *élus particuliers* ont été réunis aux *élus généraux*. *Voyez* ELECTIONS.

ELUS DES POISSONNIERS DE LA MARÉE FRAICHE, c'eſt le titre que l'on donnoit en 1551 aux *élus* des marchands de marée. *Voyez* ELUS DE LA MARÉE, & la Mare, *à l'endroit cité.*

ELU DE LA PROVINCE, étoit une perſonne choiſie par une province, pour ordonner de l'aſſiette & levée des tailles. *Voy.* ce qui en eſt dit *au mot* ELECTION.

ELUS *ou* PRUD'HOMMES, ces termes étoient autrefois ſouvent conjoints & ſynonymes, pour déſigner des échevins ou conſeillers de ville, des *élus* ou députés ſur le fait des aides ou autres impoſitions des jurés de chaque métier.

ELUS SUR LE FAIT DES SUBSIDES : quelques ordonnances donnent ce titre à ceux qui étoient *élus* par les états pour faire aſſeoir & lever les aides, tailles & autres ſubſides. *Voyez les lettres de Charles V, du 2 ſeptembre* 1370, *ordonnances de la troiſieme race.*

ELUS POUR LES TAILLES, étoient les perſonnes choiſies par les états en conſéquence de l'ordonnance de S. Louis pour faire aſſeoir & lever la taille. *Voy.* ELECTIONS.

ELUS POUR LES TAILLES DES VILLES *ou* POUR LES OCTROIS. *Voyez au mot* ELECTIONS ce qui en eſt dit à l'occaſion de l'ordonnance du mois de mars 1331, pour la ville de Laon. *(A)*

ELVAS, *(Géogr. mod.)* ville de l'Alentejo, en Portugal : elle eſt ſituée ſur une montagne, proche de la Guadiana. *Long.* 11, 16 ; *lat.* 38, 44.

ELUL, ſ. m. *(Hiſt. anc.)* mois des Hébreux, qui revient à-peu-près à notre mois d'août. Il n'a que vingt-neuf jours. C'eſt le douzieme mois de l'année civile, & le ſixieme de l'année ſainte.

Le ſeptieme ou le neuvieme de ce mois,

les Juifs jeûnent en mémoire de ce qui arriva après le retour de ceux qui étoient allés considérer la terre promise.

Le vingt-deuxieme de ce mois se fait la fête de la xylophorie, dans laquelle on portoit le bois au temple. Selden prétend qu'on la célébroit le dix-huitieme du mois ab. *Voyez* AB & XYLOPHORIE.

Le vingt-sixieme du mois *élul*, les Juifs font mémoire de la dédicace des murs de Jérusalem par Nehemie. *Dictionnaire de la Bible.* (*G*)

ELUTRIATION, *(Chymie.)* opération méchanique, employée en Chymie, qui consiste à agiter dans un grand volume d'eau, un amas de petits corps solides non solubles dans l'eau, afin de séparer par ce moyen les parties les plus lourdes, qui gagnent les premieres le fond de l'eau, des plus légeres qui restent suspendues pendant quelque temps dans ce fluide. Cette opération est sur-tout usitée en Métallurgie, & elle est plus connue sous le nom de *lavage*. *Voyez* LAVAGE.

On emploie quelquefois l'*élutriation* en pharmacie; elle fait partie de la pulvérisation à l'eau. *Voyez* PULVÉRISATION A L'EAU, sous le *mot* PULVÉRISATION. *(b)*

ELWANGEN, *(Géogr. mod.)* ville de la Suabe, en Allemagne; elle est située sur le Jart. *Long.* 28, 53; *lat.* 49, 2.

ELY, *(Géogr. mod.)* ville du comté de Cambridge, en Angleterre; elle est située sur l'oust. *Long.* 17, 35; *lat.* 52, 20.

ELYERYSUM *ou* IMMORTELLE. *Voyez* IMMORTELLE.

ÉLYME, *(Musique inst. des anc.)* Athénée pense que la flûte appellée *élyme*, n'étoit autre que la flûte phrygienne. Il rapporte encore que l'*élyme* inventée par les Phrygiens, suivant Juba, avoit été surnommée *sajtalienne* à cause de sa grosseur, semblable à celle de sajtales des Laconiens. *Voyez* SAJTALE. On trouve aussi dans le *Traité de Tibiis Veter.* par Bartholin, qu'Hesychius appelle *élyme* la partie de la flûte à laquelle tenoit la glotte.

On appelloit encore *flûte bérécynthienne* l'*élyme*, en supposant que ce soit la même que la phrygienne, à cause de Bérécynthe, mont & ville de Phrygie; & comme l'on y ajoutoit au bas une corne, *voyez* FLUTE, *(Musiq. inst. des anc.)* les Grecs l'appelloient encore *keras*, & *keraules* ceux qui en jouoient. Peut-être pourtant le keras étoit un autre instrument. *Voyez* KEREU, *(Musiq. inst. des Hébreux.)*

Au reste, Pollux nous apprend que l'on faisoit l'*élyme* de buis. *(F. D. C.)*

ELYSÉES *(CHAMPS)*, *Mythol.* en latin *elysium*, *elysii*, *elysii campi* (que Virgile caractérise si bien en deux mots, quand il les appelle *locos lætos*, *sedesque beatas*) étoient selon la théologie païenne, un lieu dans les enfers, plein de campagnes admirables, de prairies charmantes, & de bois délicieux, qui faisoient la demeure des gens de bien après leur mort. Orphée, Hercule, Enée, eurent le bonheur pendant leur vie, de voir une fois ce beau séjour.

A la droite du Tartare, disent les Poëtes, se trouve un chemin qui conduit aux *champs élysées*, dans ces îles fortunées, où les ames de ceux qui ont bien vécu pendant cette vie, jouissent d'une paix profonde, & des plaisirs innocens.

Tout ce qui peut entrer dans les descriptions les plus brillantes & les plus fleuries, est peut-être rassemblé dans la peinture des *champs élysées* faite par Pindare; du moins Anacréon & Sapho, Moschus & Bion, dont les écrits sont pleins d'images douces & riantes, n'ont rien qui soit au dessus du tableau du poëte lyrique de la Grece; cependant Homere a donné le premier modele de toutes les descriptions de l'*élysée*, qu'ont fait depuis, sous différentes peintures, Virgile, Ovide, Tibulle, Lucain, & Claudien.

Reste à savoir en quel endroit du monde étoit cette demeure fortunée, son origine, & l'espace de temps que les ames habitoient ce séjour délicieux. Mais c'est sur quoi les sentimens sont fort partagés.

Les uns établissent l'*élysée* au milieu des airs; d'autres, comme Plutarque, dans la lune ou dans le soleil; & d'autres au centre de la terre. Platon le met sous la terre, c'est-à-dire, dans l'hémisphere de la terre diamétralement opposé au nôtre, ou pour le dire en d'autres termes, aux antipodes. Homere semble placer les *champs*

élyſées au pays des Cymmériens ; que M. le Clerc croit être l'Epire ; Virgile les met en Italie ; quelques modernes entendent par les îles fortunées, celles que nous appellons aujourd'hui les *Canaries* ; mais elles n'étoient pas connues des anciens, qui n'oſoient paſſer le détroit, & qui ne perdoient point les côtes de vue.

Si l'on en croit quelques autres, l'*élyſée* étoit le charmant pays de la Bétique (aujourd'hui la Grenade & l'Andalouſie) : tout y quadre, ſelon Bochard, à la deſcription des Poëtes.

Le plus important eſt de découvrir l'origine de leurs fables touchant le ſéjour des ames après la mort. On ne peut douter ici que la premiere notion des *champs élyſées*, de même que celle de l'enfer, ne ſoit venue d'Egypte. *Voyez* ENFER.

Conſultez Voſſius, le Clerc, & autres ; *voyez* auſſi Jacques Windet, *de vitâ functorum ſtatu, apud Ethnicos.*

M. Pluche, dans ſon hiſtoire du ciel, donne à cette fable une explication aſſez ſimple. Diodore de Sicile dit que la ſépulture commune des Egyptiens étoit au delà d'un lac nommé *Acheruſie* : que le mort étoit apporté ſur le bord de ce lac, au pié d'un tribunal compoſé de pluſieurs juges, qui informoient de ſes vie & mœurs. S'il n'avoit pas été fidele aux loix, on jetoit le corps dans une foſſe ou eſpece de voirie qu'on nommoit le *Tartare*. S'il avoit été vertueux, un batelier conduiſoit le corps au delà du lac dans une plaine embellie de prairies, de ruiſſeaux, de boſquets, & de tous les agrémens champêtres. Ce lieu ſe nommoit *éliſout* ou *les champs élyſées*, c'eſt-à-dire, *pleine ſatisfaction*, *ſéjour de repos* ou *de joie*. Hiſtoire du ciel, *tome I*, *page* 124 & 126. (*G*)

Au reſte, ſi les Poëtes ont varié ſur la ſituation des *champs élyſées*, ils ne ſont pas plus d'accord ſur le temps que les ames y doivent demeurer. Anchiſe ſemble inſinuer à Enée ſon fils, qu'après une révolution de mille ans, les ames buvoient de l'eau du fleuve Lethé, & venoient dans d'autres corps ; en quoi Virgile adopte en quelque maniere la fameuſe opinion de la métempſycoſe qui a eu tant de partiſans, & qui devoit encore ſon origine aux Egyptiens. *Voyez* MÉTEMPSYCOSE. *Add. de M. le Chev.* DE JAUCOURT.

ELYTROIDE, ſ. f. *en Anatomie*, eſt l'une des trois tuniques propres des teſticules. Ce mot vient du grec ἐλύτρον, *vagina*, gaîne, & εἶδος, *forme*.

L'*élytroïde* eſt la ſeconde des tuniques propres des teſticules : elle reſſemble à une gaîne, ce qui l'a fait nommer auſſi *vaginale* par quelques auteurs : elle eſt formée par la dilatation de la production du péritoine ; ſa ſurface interne eſt tapiſſée d'une membrane particuliere très-fine, qui forme une eſpece de diaphragme qui empêche la communication entre la gaîne du cordon ſpermatique & la capſule ou tunique vaginale du teſticule ; & l'externe eſt cellu'aire, ce qui la rend d'autant plus adhérente à la premiere des tuniques propres, qui ſe nomme *érythroïde*.

L'*érythroïde* qui vient des mots grecs, ἐρυθρὸς *rouge* & εἶδος *forme*, eſt la premiere des membranes propres qui environnent les teſticules.

Les anciens qui ſe ſont ſervi de cette expreſſion, peuvent l'avoir appliquée aux fibres épanouies du cremaſtere, qui forment une eſpece de gaîne rouge-pâle, dont le teſticule eſt enveloppé : peut-être d'autres anciens parloient-ils du dartos : cela eſt aſſez indifférent ; il eſt ſûr que le teſticule de l'homme n'a que les enveloppes ſuivantes : 1. la peau, 2. peu de graiſſe, 3. le dartos, celluloſité rouge, à cauſe du grand nombre de vaiſſeaux qui s'y ramifient, membrane à laquelle d'autres auteurs ont attribué des fibres muſculaires. Il ne nous paroît pas qu'il y ait dans le dartos des fibres dont la direction ſoit conſtante ; & peut-être ce qui peut donner lieu d'y admettre des fibres, c'eſt l'irritabilité dont le dartos eſt pourvu, & qui redreſſe les teſticules dans la ſanté robuſte, au contact de l'air froid, & dans d'autres occaſions : 4. une celluloſité aſſez copieuſe, dont nous allons donner un détail d'autant plus néceſſaire, que l'on n'a eu que depuis peu une idée complete de ces tuniques.

Il y a trois enveloppes qu'on peut appeller *vaginales* ; la commune, celle du

cordon ſpermatique & celle du teſticule.

La premiere enveloppe également & le cordon & le teſticule : elle eſt celluleuſe, & forme de grandes veſſies quand on l'a ſoufflée ; elle enveloppe le teſticule & s'attache fortement à la tunique vaginale propre du teſticule dans le bord poſtérieur ; & à ſon extrémité inférieure, elle fournit des lames qui recouvrent celles de la vaginale propre & qui s'y attachent.

On a cru trouver une cloiſon entre la vaginale commune & celle du teſticule, parce que l'air s'eſt arrêté à l'attache de la vaginale commune à la vaginale propre du teſticule, & n'a pas paſſé dans la cavité compriſe entre le teſticule & la vaginale propre.

L'adhérence dont nous venons de parler, arrête l'air qui fait crever les veſſies de la vaginale commune quand on la preſſe trop.

La tunique vaginale propre du cordon eſt contenue dans la cavité de la précédente, elle eſt également cellulaire, & donne une gaîne à chaque vaiſſeau : elle s'attache fortement & à l'albuginée & à la vaginale propre des teſticules à laquelle elle ſe continue.

Enfin, la tunique vaginale propre des teſticules, naît de la commune & de celle du cordon, auxquelles elle eſt fortement attachée le long du bord poſtérieur du teſticule ; elle s'attache auſſi & fortement à l'épididyme qu'elle recouvre, & à l'albuginée. Pour parler plus exactement, elle couvre du côté interne le teſticule, & s'attache avec beaucoup de force à l'albuginée, à laquelle elle donne une lame très-fine, découverte par Antoine Molinetti, & qu'on peut ſéparer par la macération.

Pour le côté externe du teſticule, ſa vaginale propre paſſe pardeſſus la ſurface du teſticule & pardeſſus celle de l'épididyme, & lie cette derniere partie du teſticule à l'albuginée & en haut & en bas ; mais dans le milieu elle retourne ſur elle-même, revêt la face concave de l'épididyme, remplit un cul-de-ſac entre ſa partie ſupérieure & inférieure, & ſe réfléchit de nouveau ſur l'albuginée à laquelle elle donne une lame extérieure.

Mais il y a dans le fœtus & dans l'adulte une différence par rapport à la vaginale, & la ſituation du teſticule, qui mérite d'être connue plus généralement, c'eſt une découverte de M. de Haller, perfectionnée par M. Hunter.

Dans le fœtus, le teſticule eſt contenu dans le bas-ventre avec les inteſtins ; l'albuginée paroît alors continuée avec le péritoine ; mais il y a ſous les teſticules un eſpace où le péritoine eſt mince, lâche & preſque muqueux ; il eſt même quelquefois ouvert, mais cette ſtructure n'eſt pas naturelle, & elle cauſe une hernie dès que le fœtus vient au monde, parce que le teſticule deſcend par cette ouverture dans la celluloſité qui accompagne le cordon, & arrive par ce chemin dans le ſcrotum même.

Sous la place foible du péritoine il y a une celluloſité qui forme une gaîne cylindrique attachée depuis les reins juſqu'au ſcrotum, qui dans le fœtus eſt vuide encore : mais pendant que le fœtus eſt dans l'utérus, le teſticule s'ouvre un paſſage par cet endroit foible, il entre dans la gaîne cellulaire, & arrive peu à peu au ſcrotum. Quand il y eſt arrivé, la gaîne ſe rompt, la partie ſupérieure reſte attachée au péritoine, & il y paroît comme une légere empreinte. L'inférieure fait la vaginale.

L'académie parle d'un rat muſqué dans lequel le teſticule deſcend annuellement depuis les reins, & remonte alternativement : apparemment que l'ouverture du péritoine y reſte libre.

La ſtructure du chien eſt celle que M. de Haller a trouvée dans quelques fœtus humains : le péritoine y eſt ouvert, & il y a une gaîne ſous cette membrane qui enveloppe le teſticule. Dans l'homme, dont le corps eſt perpendiculaire, cette ſtructure auroit été dangereuſe & la hernie inévitable : il ne laiſſe pas que de s'en faire, à cauſe de la foibleſſe d'une partie de l'anneau. *(H. D. G.)*

E M A

EMAGE, ſ. m. *(Comm.)* ancien droit qui ſe leve ſur le ſel en quelques endroits de Bretagne, & particuliérement dans les bureaux de la prévôté de Nantes. La pancarte de cette prévôté porte, que le roi

& duc prend ſur les ſels de Poitou le ſixieme denier du prix que ſe monte l'ancienne coutume appellée *émage*. *Dictionnaire de Commerce & de Trévoux*. *Voy. l'article* SEL. (*G*)

* EMAIL, ſ. m. (*Art Méch.*) branche de l'art de la Verrerie. L'*émail* eſt une préparation particuliere du verre, auquel on donne différentes couleurs, tantôt en lui conſervant une partie de ſa tranſparence, tantôt en la lui ôtant; car il y a des *émaux* tranſparens, & des *émaux* opaques. *Voyez à l'article* VERRERIE, l'*art de colorer le verre*.

Les auteurs diſtinguent trois ſortes d'*émaux*: ceux qui ſervent à imiter & contrefaire les pierres précieuſes; *V.* PIERRE PRÉCIEUSE: ceux qu'on emploie dans la peinture ſur l'*émail*; & ceux dont les émailleurs à la lampe font une infinité de petits ouvrages, tels que des magots, des animaux, des fleurs, des aigrettes, des poudres brillantes, *&c.* Ils prétendent que ces *émaux* ſont les mêmes pour le fond, & que s'ils different, ce n'eſt que par les couleurs & la tranſparence.

Le P. Kircher eſt un des premiers qui ont parlé de la peinture en *émail*. *Voyez* ce qu'il en dit dans ſon *mundus ſubterraneus*, ouvrage de génie, mais dont le mérite eſt un peu rabaiſſé par le mêlange du vrai & du faux.

On a cru pendant long-temps, que la peinture encauſtique des anciens étoit la même choſe que notre peinture en *émail*. Ce fait commence à devenir très-douteux. *Voyez l'article* ENCAUSTIQUE.

Il eſt vrai que les anciens ont connu l'art de la verrerie, & qu'ils ont poſſédé le ſecret de porter des couleurs dans le verre; ce qui conduſoit naturellement à la peinture en *émail*: mais il ne paroît point qu'ils y ſoient arrivés. Ils touchoient à beaucoup d'autres découvertes que nous avons faites, de même que nous touchons à beaucoup d'autres que nous laiſſerons à faire à nos neveux, qui ne s'étonneront pas qu'elles nous aient échappé, s'ils ont un peu de philoſophie.

Nous allons donner en premier lieu la maniere de faire les *émaux*, d'après Neri & Kunckel; nous expliquerons enſuite la maniere de les employer, ou le travail de l'émailleur, que nous diviſerons en trois parties: l'art de peindre ſur l'*émail*; l'art d'employer les *émaux* clairs & tranſparens, & l'art de ſouffler l'*émail* à la lampe.

I. *De la préparation des émaux*. Kunckel, qui ſe connoiſſoit en ouvrages de Chymie, faiſoit le plus grand cas de l'art de la verrerie de Neri. Il s'eſt donné la peine d'éprouver tous les procédés que Neri a preſcrits dans ce traité, & il a trouvé dans le livre des *émaux* en particulier tant d'exactitude, qu'il ne balance point à dire que quand Neri ne nous auroit laiſſé que ce morceau, il mériteroit la réputation qu'il s'eſt acquiſe. C'eſt à M. le baron d'Holback que nous devons la traduction de l'ouvrage de Neri, des notes de Merret, du commentaire de Kunckel, & de pluſieurs autres morceaux intéreſſans, qui forment enſemble un volume *in-4°*. très-conſidérable, d'où nous allons extraire la premiere partie de cet article.

Préparer une matiere commune pour toutes ſortes d'émaux. Prenez trente livres de plomb & trente livres d'étain bien purs; faites calciner, paſſez les chaux au tamis, rempliſſez d'eau claire un vaiſſeau de terre verniſſé, faites-y bouillir les chaux: lorſqu'elles auront un peu bouilli, retirez le vaiſſeau de deſſus le feu, & verſez l'eau par inclination, elle entraînera avec elle la partie la plus ſubtile des chaux. Verſez de nouvelle eau ſur les chaux qui reſteront au fond du vaiſſeau, faites bouillir comme auparavant, & décantez; réitérez la même manœuvre juſqu'à ce que l'eau n'entraîne plus aucune portion des chaux. Alors prenez ce qui en reſtera au fond du vaiſſeau, & le recalcinez; opérez ſur ces métaux calcinés derechef, ou ſur ces ſecondes chaux, comme vous avez opéré ſur les premieres. Quant à l'eau qui s'eſt chargée ſucceſſivement de la partie la plus ſubtile de la chaux, faites-la évaporer à un feu, que vous obſerverez ſur-tout de ralentir ſur la fin; ſans cette précaution, vous riſquerez de tacher la partie de la chaux qui touchera le fond du vaiſſeau.

Prenez de cette chaux ſi déliée, & de la

la fritte de tarſe ou caillou blanc, que vous broierez & tamiſerez avec ſoin, de chacune cinquante livres; de ſel de tartre blanc huit onces: mêlez ces matieres; expoſez-les au feu pendant dix heures, dans un pot neuf de terre cuite; retirez-les enſuite, & les pulvériſez; ſerrez cette poudre dans un lieu ſec, & la tenez à couvert de toute ordure; ce ſera la baſe commune de tous les *émaux*.

Kunckel ſubſtitue aux huit onces de ſel de tartre huit onces de potaſſe purifiée à pluſieurs repriſes, & dégagée le plus exactement qu'il eſt poſſible de toutes ſaletés.

Faire un émail blanc de lait. Prenez de la matiere commune pour tous les *émaux*, ſix livres; de magnéſie quarante-huit grains: mettez le mêlange dans un pot verniſſé blanc: faites-le fondre au fourneau à un feu clair, ſans fumée, d'un bois de chêne bien ſec, la fuſion ſe fera promptement. Lorſqu'elle ſera parfaite, verſez le mêlange dans une eau bien claire, qui l'éteigne & la purifie; réitérez toute cette manœuvre trois fois de ſuite. Lorſque vous aurez remis le mêlange au feu pour la quatrieme fois, voyez s'il vous paroît blanc; ſi vous lui trouvez un œil verdâtre, ajoutez-y un peu de magnéſie: cette addition convenablement faite, lui donnera la blancheur de lait.

Libavius & Porta compoſent cet *émail* d'une partie de plomb calciné, de deux parties de chaux d'étain, & de deux fois autant de verre.

Kunckel veut abſolument qu'on y emploie la magnéſie, mais qu'on en faſſe l'addition petit à petit; obſervant de n'en pas rendre la doſe trop forte, parce qu'elle ne ſe conſume pas, & qu'elle donne au verre une couleur de pêcher pâle.

Autre émail blanc. Prenez d'antimoine & de nitre bien mêlés & bien broyés, de chacun douze livres; de la matiere du verre commun, cent ſoixante & ſeize livres: melez exactement le tout; faites calciner le mêlange au fourneau, & le réduiſez en fritte, ou, ce qui revient au même, faites un régule d'antimoine avec de l'antimoine crud & du nitre, comme la Chymie le preſcrit. Ce régule mêlé au verre, vous donnera un *émail* blanc & propre à recevoir toutes ſortes de couleurs.

Kunckel qui preſcrit ce procédé, dit que pour employer cet *émail* il faut le réduire en une poudre fine, en le broyant pendant vingt-quatre heures avec du vinaigre diſtillé; que cette attention le diſpoſe à entrer facilement en fuſion: mais que pour l'appliquer, il faut l'humecter d'eau de gomme, & commencer par tracer tout ce qu'on voudra colorer avec la couleur noire, ou le rouge brun, ou l'*émail* même, ce qui vaut encore mieux.

Faire un émail bleu turquin. Prenez de la matiere commune pour tous les *émaux*, ſix livres: mettez dans un pot de terre verniſſé en blanc, faites fondre, purifiez par l'extinction dans l'eau, ajoutez trois onces d'écailles de cuivre, calcinées par trois fois; prenez quatre-vingt ſeize grains de ſafre, & quarante-huit grains de magnéſie, réduiſez en poudre ces deux derniers ingrédiens, mêlez bien les poudres; faites-en quatre parties, ajoutez-les à la matiere commune des *émaux* à quatre repriſes différentes. Remuez bien le mêlange; ſi la couleur vous paroît belle, le procédé ſera fini; ſi au contraire vous la trouvez trop foible ou trop forte, vous l'affoiblirez par l'addition d'un peu de la matiere commune des *émaux*: pour la fortifier, vous vous ſervirez du ſafre, & le plus ou le moins de matieres colorantes vous donnera différentes teintes.

Faire un émail bleu d'azur. Prenez quatre livres d'*émail* blanc, deux onces de ſafre, quarante-huit grains d'*æs uſtum* calciné par trois fois: melez bien ces poudres. Expoſez le mêlange au fourneau de verrerie, dans un pot verniſſé blanc; quand il vous paroîtra bien fondu & bien purifié, éteignez le dans l'eau & le procédé ſera fini.

Kunckel preſcrit de faire fondre à la fois, dix, vingt, trente livres d'*émail*, de les éteindre dans l'eau, de les faire fondre derechef, & de les garder pour l'uſage qu'il preſcrit de la maniere ſuivante, après avoir averti que le procédé de Neri eſt excellent, & que ſi l'on ne réuſſit pas, ſur-tout dans les couleurs où il entre du

ſafre, c'eſt que la qualité de cette matiere varie, & que toute la chymie des *émaux* demande un grand nombre d'eſſais.

Pour avoir différentes teintes, il faut, ſelon Kunckel, prendre d'abord un verre clair & tranſparent; metre un grain de magnéſie ſur une once de verre, en faire autant avec le ſafre, & voir la couleur réſultante; puis deux grains de magnéſie, *&c.*

Faire un émail verd. Prenez quatre livres de fritte d'*émail*: mettez dans un pot de terre verniſſé blanc, faites fondre & purifier au feu pendant dix à douze heures, éteignez dans l'eau, remettez au feu; quand la matiere ſera en fuſion, ajoutez deux onces d'*æs uſtum*, & quarante-huit grains d'écailles de fer: le tout bien broyé & bien mêlé, ajoutez ce mêlange de poudre à trois repriſes & petit à petit, remuez bien: cela fait, vous aurez un bel *émail* verd à pouvoir être mis ſur l'or.

Autre émail verd. Prenez ſix livres de la matiere commune des *émaux*, ajoutez-y trois onces de ferret d'Eſpagne, & quarante-huit grains de ſafran de Mars; le tout bien broyé: mettez ce mêlange dans un pot verniſſé à l'ordinaire, purifiez le en l'éteignant dans l'eau; après l'extinction, faites fondre derechef.

Autre émail verd. Mettez au feu quatre livres d'*émail*, faites fondre, & purifiez à l'ordinaire; faites fondre derechef; ajoutez à trois repriſes la poudre ſuivante, compoſée de deux onces d'*æs uſtum* & de quarante-huit grains de ſafran de Mars, le tout bien pulvériſé & bien mêlangé.

Faire un émail noir. Prenez quatre livres de la matiere commune des *émaux*; de ſafre & de magnéſie de Piémont, de chacun deux onces: mettez ce mêlange au fourneau dans un pot verniſſé, afin qu'il ſe purifie. Prenez le pot plus grand qu'il ne le faudroit, eu égard à la quantité des matieres, afin qu'elles puiſſent ſe gonfler ſans ſe répandre: éteignez dans l'eau, remettez au feu, formez des gâteaux.

Autre émail noir. Prenez de la fritte d'*émail*, ſix livres; du ſafre, du ſafran de Mars fait au vinaigre, & du ferret d'Eſpagne, de chacun deux onces: mettez le mêlange dans un pot verniſſé, & achevez le procédé comme les précédens.

Autre émail noir. Prenez de la matiere commune des *émaux*, quatre livres; de tartre rouge, quatre onces; de magnéſie de Piémont préparée, deux onces: réduiſez le tout en une poudre fine. Mêlez bien cette poudre à la matiere commune des *émaux*; mettez le mêlange dans un pot verniſſé, de maniere qu'il reſte une partie du pot vuide, & achevez le procédé comme les précédens.

Faire un émail purpurin. Prenez de fritte d'*émail* quatre livres, de magnéſie deux onces; mettez le mêlange au feu dans un pot, dont il reſte une grande partie vuide.

Kunckel obſerve que la doſe de deux onces de magnéſie ſur quatre livres de fritte eſt forte, & que la couleur pourra venir foncée; mais il ajoute qu'il eſt preſque impoſſible de rien preſcrire d'exact ſur les doſes, parce que la qualité des matieres, la nature des couleurs, & les accidens du feu, occaſionent de grandes variétés.

Autre émail purpurin. Prenez de la matiere commune des *émaux*, ſix livres; de magnéſie, trois onces; d'écailles de cuivre calcinées par trois fois, ſix onces: mêlez exactement, réduiſez en poudre, & procédez comme ci-deſſus.

Le ſuccès de ce procédé dépend ſur-tout de la qualité de la magnéſie, & de la conduite du feu. Trop de feu efface les couleurs; & moins la magnéſie a de qualité, plus il en faut augmenter la doſe.

Faire un émail jaune. Prenez de la matiere commune de l'*émail*, ſix livres; de tartre trois onces; de magnéſie ſoixante & douze grains: mêlez & incorporez bien ces matieres avec celle de l'*émail*; & procédant comme ci-deſſus, vous aurez un *émail* jaune bon pour les métaux, à l'exception de l'or, à moins qu'on ne le ſoutienne par d'autres couleurs.

Kunckel avertit que, ſi on laiſſe trop long-temps au feu, le jaune s'en ira; qu'il ne faut pas pour cette couleur un tartre pur & blanc, mais un tartre ſale & groſſier; & que ſa coutume eſt d'y ajouter un peu de cette poudre jaune qu'on trouve

dans les vieux chênes, & au défaut de cette poudre, un peu de charbon pilé.

Faire un émail bleu. Prenez d'oripeau calciné deux onces, de safre quarante-huit grains ; réduisez en poudre, mêlez les poudres, répandez les dans quatre livres de la matiere commune des *émaux*, & achevez comme ci-dessus.

Faire un émail violet. Prenez de la matiere commune des *émaux* six livres, de magnésie deux onces, d'écailles de cuivre calcinées par trois fois quarante-huit grains, & achevez comme ci-dessus.

Kunckel dit sur les deux derniers *émaux*, qu'ils donnent l'aigue-marine ; il prescrit le safre seul pour le bleu, & il veut qu'on y ajoute un peu de magnésie pour le violet : mais il se rétracte ensuite ; il approuve les deux procédés de Neri : il ajoute seulement qu'il importe pour ces deux couleurs de retirer du feu à propos ; observation générale pour toutes les autres couleurs.

Ces *émaux* viennent de Venise ou de Hollande ; ils sont en petits pains plats de différentes grandeurs. Ils ont ordinairement quatre pouces de diametre, & quatre à cinq lignes d'épaisseur. Chaque pain porte empreinte la marque de l'ouvrier : cette empreinte se donne avec un gros poinçon ; c'est ou un nom de Jesus, ou un soleil, ou une sirene, ou un sphynx, ou un singe, *&c.*

II. *L'art de peindre sur l'émail.* L'art d'émailler sur la terre est ancien. Il y avoit du temps de Porsenna roi des Toscans, des vases émaillés de différentes figures. Cet art, après avoir été long-temps brut, fit tout-à-coup des progrès surprenans à Faenza & à Castel-Durante, dans le duché d'Urbin. Michel Ange & Raphaël florissoient alors : aussi les figures qu'on remarque sur les vases qu'on émailloit, sont-elles infiniment plus frappantes par le dessin, que par le coloris. Cette espece de peinture étoit encore loin de ce qu'elle devoit devenir un jour ; on n'y employoit que le blanc & le noir, avec quelques teintes légeres de carnation au visage & à d'autres parties : tels sont les *émaux* qu'on appelle *de Limoges.* Les pieces qu'on faisoit sous François I sont très-peu de chose, si on ne les estime que par la maniere dont elles sont coloriées. Tous les *émaux* dont on se servoit, tant sur l'or, que sur le cuivre, étoient clairs & transparens. On couchoit seulement quelquefois des *émaux* épais, séparément & à plat, comme on le pratiqueroit encore aujourd'hui si l'on se proposoit de former un relief. Quant à cette peinture dont nous nous proposons de traiter, qui consiste à exécuter avec des couleurs métalliques, auxquelles on a donné leurs fondans, toutes sortes de sujets, sur une plaque d'or ou de cuivre qu'on a émaillée & quelquefois contre-émaillée, elle étoit entiérement ignorée.

On en attribue l'invention aux François. L'opinion générale est qu'ils ont les premiers exécuté sur l'or des portraits aussi beaux, aussi finis, & aussi vivans que s'ils avoient été peints ou à l'huile ou en mignature. Ils ont même tenté des sujets d'histoire, qui ont au moins cet avantage que l'éclat en est inaltérable.

L'usage en fut d'abord consacré au bijou. Les Bijoutiers en firent des fleurs & de la mosaïque où l'on voyoit des couleurs brillantes, employées contre toutes les regles de l'art, captiver les yeux par le seul charme de leur éclat.

La connoissance de la manœuvre produisit une sorte d'émulation, qui, pour être assez ordinaire, n'en est pas moins précieuse ; ce fut de tirer un meilleur parti des difficultés qu'on avoit surmontées, en produisant des ouvrages plus raisonnables & plus parfaits. Quand il n'y eut plus de mérite à émailler purement & simplement, on songea à peindre en *émail ;* les Joailliers se firent peintres, d'abord copistes des ouvrages des autres, ensuite imitateurs de la nature.

Ce fut en 1632 qu'un orfevre de Châteaudun, qui entendoit très-bien l'art d'employer les *émaux* clairs & transparens, se mit à chercher l'autre peinture, qu'on appellera plus exactement *peinture sur l'émail* qu'*en émail ;* & il parvint à trouver des couleurs, qui s'appliquoient sur un fond émaillé d'une seule couleur, & se parfondoient au feu. Il eut pour disciple un nommé *Gribalin :* ces deux peintres communiquerent leur secret à d'autres

artiſtes qui le perfectionnerent, & qui pouſſerent la peinture en *émail* juſqu'au point où nous la poſſédons aujourd'hui. L'orfevre de Châteaudun s'appelloit *Jean Toutin*.

Le premier qui ſe diſtingua entre ces artiſtes, fut l'orfevre Dubié qui logeoit aux galeries du louvre. Peu de temps après Dubié, parut Morliere : il étoit d'Orléans. Il travailloit à Blois. Il borna ſon talent à émailler des bagues & des boîtes de montre. Ce fut lui qui forma Robert Vouquer de Blois, qui l'emporta ſur ſes prédéceſſeurs par la beauté des couleurs qu'il employa, & par la connoiſſance qu'il eut du deſſin. Vouquer mourut en 1670. Pierre Chartier de Blois lui ſuccéda, & peignit des fleurs avec quelque ſuccès.

La durée de la peinture en *émail*, ſon luſtre permanent, la vivacité de ſes couleurs, la mirent alors en grand crédit : on lui donna ſur la peinture en mignature une préférence qu'elle eut ſans doute conſervée, ſans les connoiſſances qu'elle ſuppoſe, la patience qu'elle exige, les accidens du feu qu'on ne peut prévoir, & la longueur du travail auquel il faut s'aſſujettir. Ces raiſons ſont ſi fortes, qu'on peut aſſurer, ſans craindre de ſe tromper, qu'il y aura toujours un très-petit nombre de grands peintres en *émail ;* que les beaux ouvrages qui ſe feront en ce genre ſeront toujours très-rares & très-précieux, & que cette peinture ſera long-temps encore ſur le point de ſe perdre ; parce que la recherche des couleurs prenant un temps infini à ceux qui s'en occupent, & les ſuccès ne s'obtenant que par des expériences coûteuſes & réitérées, on continuera d'en faire un ſecret. C'eſt pour cette raiſon que nous invitons ceux qui aiment les arts, & que leur état & leur fortune ont élevés au deſſus de toute conſidération d'intérêt, de publier ſur la compoſition des couleurs propres pour la peinture de l'*émail* & de la porcelaine, ce qu'ils peuvent en connoître ; ils ſe feront beaucoup d'honneur, & ils rendront un ſervice important à la Peinture. Les peintres ſur l'*émail* ont une peine incroyable à compléter leur palette ; & quand elle eſt à-peu-près complete, ils craignent toujours qu'un accident ne la dérange, ou que quelques couleurs dont ils ignorent la compoſition, & qu'ils emploient avec beaucoup de ſuccès, ne viennent à leur manquer. Il m'a paru, par exemple, que des rouges de mars qui euſſent de l'éclat & de la fixité étoient très-rares. Comment un art ſe perfectionnera-t-il, lorſque les expériences d'un artiſte ne s'ajouteront point aux expériences d'un autre artiſte, & que celui qui entrera dans la carriere ſera obligé de tout inventer, & de perdre à chercher des couleurs, un temps précieux qu'il eût employé à peindre ?

On vit immédiatement après Pierre Chartier, pluſieurs artiſtes ſe livrer à la peinture en *émail*. On fit des médailles : on exécuta un grand nombre de petits ouvrages : on peignit des portraits. Jean Petitot & Jacques Bordier en apporterent d'Angleterre de ſi parfaits & de ſi parfaitement coloriés, que deux bons peintres en mignature, Louis Hance & Louis de Guernier, tournerent leur talent de ce côté. Ce dernier ſe livra à la peinture en *émail* avec tant d'ardeur & d'opiniâtreté, qu'il l'eût ſans doute portée au point de perfection qu'elle pouvoit atteindre, s'il eût vécu davantage. Il découvrit cependant pluſieurs teintes, qui rendirent ſes carnations plus belles que ſes prédéceſſeurs ne les avoient eues. Que ſont devenues ces découvertes ?

Mais s'il eſt vrai, dans tous les arts, que la diſtance du médiocre au bon eſt grande, & que celle du bon à l'excellent eſt preſque infinie, ce ſont des vérités ſinguliérement frappantes dans la peinture en *émail*. Le degré de perfection le plus léger dans le travail, quelques lignes de plus ou de moins ſur le diametre d'une piece, conſtituent au delà d'une certaine grandeur des différences prodigieuſes.

Pour peu qu'une piece ſoit grande, il eſt preſque impoſſible de lui conſerver cette égalité de ſuperficie, qui permet ſeule de jouir également de la peinture de quelque côté que vous la regardiez. Les dangers du feu augmentent en raiſon des ſurfaces. M. Rouquet, dont je ne penſe pas que qui que ce ſoit récuſe le jugement dans cette matiere, prétend même,

dans ſon ouvrage *de l'état des Arts en Angleterre*, que le projet d'exécuter de grands morceaux en *émail*, eſt une preuve déciſive de l'ignorance de l'artiſte; que ce genre de peinture perd de ſon mérite, à proportion qu'on s'éloigne de certaines limites; que l'artiſte n'a plus au delà de ces limites la même liberté dans l'exécution, & que le ſpectateur ſeroit plutôt fatigué qu'amuſé par les détails, quand même il arriveroit à l'artiſte de réuſſir.

Jean Petitot né à Geneve en 1607, mourut à Vevay en 1691. Il ſe donna des peines incroyables pour perfectionner ſon talent. On dit qu'il dut ſes belles couleurs à un habile chymiſte avec lequel il travailla, mais on ne nomme point ce chymiſte. Cependant c'eſt l'avis de M. Rouquet: Petitot, dit-il, n'eût jamais mis dans ſes ouvrages cette manœuvre ſi fine & ſi ſéduiſante, s'il avoit opéré avec les ſubſtances ordinaires. Quelques heureuſes découvertes lui fournirent les moyens d'exécuter ſans peine des choſes ſurprenantes que, ſans le ſecours de ces découvertes, les organes les plus parfaits, avec toute l'adreſſe imaginable, n'auroient jamais pu produire. Tels ſont les cheveux que Petitot peignoit avec une légéreté dont les inſtrumens & les préparations ordinaires ne ſont nullement capables. S'il eſt vrai que Petitot ait eu des moyens méchaniques qui ſe ſoient perdus, quel regret pour ceux qui ſont nés avec un goût vif pour les arts, & qui ſentent tout le prix de la perfection!

Petitot copia pluſieurs portraits d'après les plus grands maîtres: on les conſerve précieuſement. Vandeik ſe plut à le voir travailler, & ne dédaigna pas quelquefois de retoucher ſes ouvrages.

Louis XIV & ſa cour employerent long-temps ſon pinceau. Il obtint une penſion conſidérable & un logement aux galeries, qu'il occupa juſqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Ce fut alors qu'il ſe retira dans ſa patrie.

Bordier ſon beau-frere, auquel il s'étoit aſſocié, peignoit les cheveux, les draperies, & les fonds; Petitot ſe chargeoit toujours des têtes & des mains.

Ils traiterent non ſeulement le portrait, mais encore l'hiſtoire. Ils vécurent ſans jalouſie, & amaſſerent près d'un million qu'ils partagerent ſans procès.

On dit qu'il y a un très-beau morceau d'hiſtoire de ces deux artiſtes dans la bibliotheque de Geneve.

M. Rouquet fait l'éloge d'un peintre Suédois appellé M. *Zink*. Ce peintre a travaillé en Angleterre. Il a fait un grand nombre de portraits, où l'on voit l'*émail* manié avec un extrême facilité, l'indocilité des matieres ſubjuguée, & les entraves que l'art de l'*émail* met au génie entiérement briſées. Le peintre de Geneve dit de M. Zink ce qu'il a dit de Petitot, qu'il a poſſédé des manœuvres & des matieres qui lui étoient particulieres, & ſans leſquelles ſes ouvrages n'auroient jamais eu la liberté du pinceau, la fraîcheur, la vérité, l'empâtement qui leur donnent l'effet de la nature. Les mots par leſquels M. Rouquet finit l'éloge de M. Zink ſont remarquables: « Il eſt bien humiliant, dit » M. Rouquet, pour la nature humaine, » que les génies aient la jalouſie d'être » ſeuls. » M. Zink n'a point fait d'éleve.

Nous avons aujourd'hui quelques hommes habiles dans la peinture *en émail*; tout le monde connoît les portraits de ce même M. Rouquet que nous venons de citer, ceux de M. Liotard, ceux de M. Paquier, peintre en *émail* du roi, & les compoſitions de M. Durand. La poſtérité qui fera cas des ouvrages en *émail* de ce dernier, recherchera avec le plus grand empreſſement les morceaux qu'il a exécutés ſur la nacre, & qui auront échappé à la barbarie de nos petits-maîtres. Mais je crains bien que la plupart de ces bas-reliefs admirables, roulés brutalement ſur des tables de marbre, qui égratignent & défigurent les plus belles têtes, les plus beaux contours, ne ſoient effacés & détruits, lorſque les amateurs en connoîtront la valeur, qui n'eſt pas ignorée aujourd'hui, ſur-tout des premiers artiſtes. C'eſt en lui voyant travailler un très-beau morceau de peinture en *émail*, ſoit qu'on le conſidere par le ſujet, ou par le deſſin, ou par la compoſition, ou par l'expreſſion, ou même par le coloris, que j'écrivois ce que je détaillerai de *la peinture en émail*,

après que j'aurai fait connoître en peu de mots le morceau de peinture dont il s'agit.

C'eſt une plaque deſtinée à former le fond d'une tabatiere d'homme, d'une forme ronde, & d'une grandeur qui paſſe un peu l'ordinaire. On voit ſur le devant un grand amour de dix-huit ans; droit, l'air triomphant & ſatisfait, appuyé ſur ſon arc, & montrant du doigt Hercule qui apprend à filer d'Omphale : cet amour ſemble dire à celui qui le regarde ces deux vers :

Qui que tu ſois, tu vois ton maître;
Il l'eſt, le fut, ou le doit être.

ou

Quand tu ſerois Jupiter même,
Je te ferai filer auſſi.

Hercule eſt renverſé nonchalamment aux piés d'Omphale, ſur laquelle il attache les regards les plus tendres & les plus paſſionnés. Omphale eſt occupée à lui apprendre à faire tourner un fuſeau dont elle tient l'extrémité entre ſes doigts. La dignité de ſon viſage, la fineſſe de ſon ſouris, je ne ſais quels veſtiges d'une paſſion mal célée qui s'échappe imperceptiblement de tous ſes traits, ſont autant de choſes qu'il faut voir & qui ne peuvent s'écrire. Elle eſt aſſiſe ſur la peau du lion de Nemée; un de ſes piés délicats eſt poſé ſur la tête de l'animal terrible; cependant trois petits amours ſe jouent de la maſſue du héros qu'ils ont miſe en balançoire. Ils ont chacun leur caractere. Un payſage forme le fond du tableau. Ce morceau vu à l'œil nu fait un grand plaiſir; mais regardé à la loupe, c'eſt toute autre choſe encore; on en eſt enchanté.

C'eſt l'orfevre qui prépare la plaque ſur laquelle on ſe propoſe de peindre. Sa grandeur & ſon épaiſſeur varient, ſelon l'uſage auquel on la deſtine. Si elle doit former un des côtés d'une boîte, il faut que l'or en ſoit à vingt-deux carats au plus : plus fin, il n'auroit pas aſſez de ſoutien; moins fin, il ſeroit ſujet à fondre. Il faut que l'alliage en ſoit moitié blanc & moitié rouge, c'eſt-à-dire moitié argent & moitié cuivre; l'*émail* dont on la couvrira, en ſera moins expoſé à verdir, que ſi l'alliage étoit tout rouge.

Il faudra recommander à l'orfevre de rendre ſon or bien pur & bien net, & de le dégager exactement de pailles & de vent; ſans ces précautions il ſe fera immanquablement des ſoufflures à l'*émail*, & ces défauts ſeront ſans remede.

On réſervera autour de la plaque un filet qu'on appelle auſſi *bordement*. Ce filet ou bordement retiendra l'*émail*, & l'empêchera de tomber, lorſqu'étant appliqué on le preſſera avec la ſpatule. On lui donnera autant de hauteur qu'on veut donner d'épaiſſeur à l'*émail*; mais l'épaiſſeur de l'*émail* variant ſelon la nature de l'ouvrage, il en eſt de même de la hauteur du filet ou bordement. On obſervera ſeulement que quand la plaque n'eſt point contre-émaillée, il faudra qu'elle ſoit moins chargée d'*émail*, parce que l'*émail* mis au feu tirant l'or à ſoi, la piece deviendroit convexe.

Lorſque l'*émail* ne doit point couvrir toute la plaque, alors il faut lui pratiquer un logement. Pour cet effet on trace ſur la plaque les contours du deſſin; on ſe ſert de la mine de plomb, enſuite du burin. On champleve tout l'eſpace renfermé dans les contours du deſſin, d'une profondeur égale à la hauteur qu'on eût donnée au filet, ſi la plaque avoit dû être entiérement émaillée.

On champleve à l'échope, & cela le plus également qu'on peut : c'eſt une attention qu'il ne faut pas négliger. S'il y avoit une éminence, l'*émail* ſe trouvant plus foible en cet endroit, le verd pourroit y pouſſer. Les uns pratiquent au fond du champlever des hachures légeres & ſerrées, qui ſe croiſent en tous ſens; les autres y font des traits ou éraflures, avec un bout de lime caſſé quarrément.

L'uſage de ces éraflures ou hachures, c'eſt de donner priſe à l'*émail*, qui, ſans cette précaution, pourroit ſe ſéparer de la plaque. Si l'on obſervoit de tremper la piece champlevée dans de l'eau régale affoiblie, les inégalités que ſon action formeroit ſur le champlever, pourroient remplir merveilleuſement la vue de l'artiſte dans les hachures qu'il y pratique : c'eſt une expérience à faire. Au reſte il eſt

évident qu'il ne faudroit pas manquer de laver la piece dans plusieurs eaux, au sortir de l'eau régale.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, lorsque la piece est champlevée, il faut la dégraisser. Pour la dégraisser on prendra une poignée de cendres gravelées qu'on fera bouillir dans une pinte d'eau ou environ, avec la piece à dégraisser. Au défaut de cendres gravelées on pourroit se servir de celles du foyer, si elles étoient de bois neuf; mais les cendres gravelées leur sont préférables. *V.* CENDRES.

Au sortir de cette lessive on lavera la piece dans de l'eau claire où l'on aura mis un peu de vinaigre; & au sortir de ce mêlange d'eau & de vinaigre, on la relavera dans l'eau claire.

Voilà les précautions qu'il importe de prendre sur l'or; mais on se détermine quelquefois, par économie, à émailler sur le cuivre rouge: alors on est obligé d'emboutir toutes les pieces, quelle que soit la figure qu'elles aient, ronde, ovale, ou quarrée. Les emboutir, dans cette occasion, c'est les rendre convexes du côté à peindre, & concaves du côté à contre-émailler. Pour cet effet il faut avoir un poinçon d'acier de la même forme qu'elles, avec un bloc de plomb: on pose la piece sur le bloc; on appuie dessus le poinçon, & l'on frappe sur la tête du poinçon avec un marteau. Il faut frapper assez fort pour que l'empreinte du poinçon se fasse d'un seul coup. On prend du cuivre en feuilles, de l'épaisseur d'un parchemin. Il faut que le morceau qu'on emploie, soit bien égal & bien nettoyé: on passe sur sa surface le grattoir, devant & après qu'il a reçu l'empreinte. Ce qu'on se propose en l'emboutissant, c'est de lui donner de la force, & de l'empêcher de s'envoiler.

Cela fait, il faut se procurer un *émail* qui ne soit ni tendre ni dur: trop tendre, il est sujet à se fendre; trop dur, on risque de fondre la plaque. Quant à la couleur, il faut que la pâte en soit d'un beau blanc de lait. Il est parfait, s'il réunit à ces qualités la finesse du grain. Le grain de l'*émail* sera fin, si l'endroit de sa surface d'où il s'en sera détaché un éclat, paroît égal, lisse & poli.

On prendra le pain d'*émail*, on le frappera à petits coups de marteau, en le soutenant de l'extrémité du doigt. On recueillera tous les petits éclats dans une serviette qu'on étendra sur soi; on les mettra dans un mortier d'agate, en quantité proportionnée au besoin qu'on en a. On versera un peu d'eau dans le mortier: il faut que cette eau soit froide & pure: les artistes préferent celle de fontaine à celle de riviere. On aura une molette d'agate; on broiera les morceaux d'*émail*, qu'on arrosera à mesure qu'ils se pulvériseront: il ne faut jamais les broyer à sec. On se gardera bien de continuer le broiement trop long-temps. S'il est à propos de ne pas sentir l'*émail* graveleux, soit au toucher, soit sous la molette, il ne faut pas non plus qu'il soit en boue: on le réduira en molécules égales; car l'inégalité supposant des grains plus petits les uns que les autres, les petits ne pourroient s'arranger autour des gros, sans y laisser des vuides inégaux, & sans occasioner des vents. On peut en un bon quart-d'heure broyer autant d'*émail* qu'il en faut pour charger une boîte.

Il y a des artistes qui prétendent qu'après avoir mis l'*émail* en petits éclats, il faut le bien broyer & purger de ses ordures avec de l'eau-forte; le laver dans de l'eau claire, & le broyer ensuite dans le mortier. Mais cette précaution est superflue quand on se sert d'un mortier d'agate; la propreté suffit.

Lorsque l'*émail* est broyé, on verse de l'eau dessus; on le laisse déposer, puis on décante par inclination l'eau, qui emporte avec elle la teinture que le mortier a pu donner à l'*émail* & à l'eau. On continue ces lotions jusqu'à ce que l'eau paroisse pure, observant à chaque lotion de laisser déposer l'*émail*.

On ramassera dans une soucoupe les différentes eaux des lotions, & on les y laissera déposer. Ce dépôt pourra servir à contre-émailler la piece, s'il en est besoin.

Tandis qu'on prépare l'*émail*, la plaque champlevée trempe dans de l'eau pure & froide: il faut l'y laisser au moins du soir au lendemain; plus elle y restera de temps, mieux cela sera.

Il faut toujours conſerver l'*émail* broyé couvert d'eau, juſqu'à ce qu'on l'emploie; & s'il y en a plus de broyé qu'on n'en emploiera, il faut le tenir couvert d'eau ſeconde.

Pour l'employer il faut avoir un chevalet de cuivre rouge ou jaune. Ce chevalet n'eſt autre choſe qu'une plaque repliée par ſes deux bouts. Ces replis lui ſervent de piés; & comme ils ſont de hauteurs inégales, la ſurface du chevalet ſera en plan incliné. On a une ſpatule avec laquelle on prend de l'*émail* broyé, & on le met ſur le chevalet, où cette portion qu'on en veut employer s'égoutte d'une partie de ſon eau, qui s'étend le long des bords du chevalet. Il y a des artiſtes qui ſe paſſent de chevalet. On reprend peu-à-peu avec la ſpatule l'*émail* de deſſus le chevalet, & on le porte dans le champlever de la piece à émailler, en commençant par un bout & finiſſant par l'autre. On ſupplée à la ſpatule avec un cure-dent: cela s'appelle *charger*. Il faut que cette premiere charge rempliſſe tout le champlever, & ſoit au niveau de l'or; car il s'agit ici d'une plaque d'or. Nous parlerons plus bas de la maniere dont il faut charger les plaques de cuivre; il n'eſt pas néceſſaire que l'*émail* ſoit broyé pour cette premiere charge, ni auſſi fin, ni auſſi ſoigneuſement que pour une ſeconde.

Ceux qui n'ont point de chevalet, ont un petit godet de faïance dans lequel ils tranſvaſent l'*émail* du mortier: le fond en eſt plat; mais ils le tiennent un peu incliné, afin de déterminer l'eau à tomber d'un côté.

Lorſque la piece eſt chargée, on la place ſur l'extrémité des doigts, & on la frappe légérement par les côtés avec la ſpatule, afin de donner lieu par ces petites ſecouſſes aux molécules de l'*émail* broyé, de ſe compoſer entre elles, de ſe ſerrer, & de s'arranger.

Cela fait, pour retirer l'eau que l'*émail* chargé peut encore contenir, on place ſur les bords un linge fin, blanc & ſec, & on l'y laiſſe tant qu'il aſpire de l'eau. Il faut avoir l'attention de le changer de côté. Lorſqu'il n'aſpire plus rien des bords, on y fait un pli large & plat, qu'on poſe ſur le milieu de l'*émail* à pluſieurs repriſes; après quoi on prend la ſpatule, & on l'appuie légérement ſur toute la ſurface de l'*émail*, ſans toutefois le déranger: car s'il arrivoit qu'il ſe dérangeât, il faudroit l'humecter derechef, afin qu'il ſe diſpoſât convenablement, ſans le tirer du champlever.

Quand la piece eſt ſeche, il faut l'expoſer ſur des cendres chaudes, afin qu'il n'y reſte plus aucune humidité. Pour cet effet on a un morceau de tôle percé de pluſieurs petits trous, ſur lequel on la place. La piece eſt ſur la tôle, la tôle eſt ſur la cendre: elle reſte en cet état juſqu'à ce qu'elle ne fume plus. On obſervera ſeulement de la tenir chaude juſqu'au moment de la paſſer au feu; car ſi on l'avoit laiſſé refroidir, il faudroit la réchauffer peu-à-peu à l'entrée du fourneau, ſans quoi l'on expoſeroit l'*émail* à pétiller.

Une précaution à prendre par rapport à la tôle percée de trous, c'eſt de la faire rougir & de la battre avant que de s'en ſervir, afin d'en ſéparer les écailles. Il faut qu'elle ait les bords relevés, en ſorte que la piece que l'on place deſſus n'y touchant que par ſes extrémités, le contre-*émail* ne s'y attache point.

On a des pinces longues & plates, qu'on appelle *releve-mouſtache*, dont on ſe ſert pour enlever la plaque & la porter au feu.

On paſſe la piece au feu dans un fourneau. Il faudra ſe pourvoir de charbon de bois de hêtre, & à ſon défaut, de charbon de bois de chêne. On commencera par charger le fond de ſon fourneau de trois lits de branches. Ces branches auront un bon doigt de groſſeur; on les coupera chacune de la longueur de l'intérieur du fourneau, juſqu'à ſon ouverture; on les rangera les unes à côté des autres, de maniere qu'elles ſe touchent. On placera celles du ſecond lit dans les endroits où celles du premier lit ſe touchent, & celles du troiſieme lit, où ſe touchent celles du ſecond; en ſorte que chaque branche du troiſieme lit ſoit portée ſur deux branches du ſecond, & chaque branche du ſecond ſur deux branches du premier. On choiſira les branches fort droites, afin qu'elles ne laiſſent point de vuide: un de leurs bouts touchera le fond

fond du fourneau, & l'autre correſpondra à l'ouverture. On a choiſi cette diſpoſition, afin que s'il arrivoit à une branche de ſe conſumer trop promptement, on pût lui en ſubſtituer facilement une autre.

Cela fait; on a une moufle de terre; on la place ſur ces lits de charbon, l'ouverture tournée du côté de la bouche du fourneau, & le plus à ras de cette bouche qu'il eſt poſſible.

La moufle placée, il s'agit de garnir ſes côtés & ſa partie poſtérieure, de charbons de branches. Les branches des côtés ſont rangées comme celles des lits : les poſtérieures ſont miſes tranſverſalement. Les unes & les autres s'élevent juſqu'à la hauteur de la moufle. Au delà de cette hauteur les branches ſont rangées longitudinalement & parallélement à celles des lits. Il n'y a qu'un lit ſur la moufle.

Lorſque ce dernier lit eſt fait, on prend du petit charbon de la même eſpece, & l'on en répand deſſus à la hauteur de quatre pouces. C'eſt alors qu'on couvre le fourneau de ſon chapiteau, qu'on étend ſur le fond de la moufle trois ou cinq branches qui rempliſſent ſon intérieur en partie, & qu'on jette par la bouche du fourneau, du charbon qu'on a eu le ſoin de faire allumer tandis qu'on chargeoit le fourneau.

On a une piece de terre qu'on appelle l'*âtre;* on la place ſur la mentonniere : elle s'éleve à la hauteur du fond de la moufle. On a de gros charbons de la même eſpece que celui des lits; on en bouche toute l'ouverture de la moufle, puis on laiſſe le fourneau s'allumer de lui-même : on attend que tout en paroiſſe également rouge. Le fourneau s'allume par l'air qui ſe porte aux fentes pratiquées tant au fourneau qu'à ſon chapiteau.

Pour s'aſſurer ſi le fourneau eſt aſſez allumé, on retire l'âtre, afin de découvrir le charbon rangé en lits ſous la moufle; & lorſqu'on voit ces lits également rouges par-tout, on remet l'âtre & les charbons qui étoient deſſus, & l'on avive le feu en ſoufflant dans la moufle avec un ſoufflet.

Si en ôtant la porte du chapiteau, l'on s'appercevoit que le charbon ſe fût ſoutenu élevé, il faudroit le faire deſcendre avec la pincette, & aviver le feu dans la moufle avec le ſoufflet, après avoir remis la porte du chapiteau.

Quand la couleur de la moufle paroîtra d'un rouge blanc, il ſera temps de porter la piece au feu; c'eſt pourquoi l'on nettoiera le fond de la moufle du charbon qui y eſt & qu'on rejettera dans le fourneau par le trou du chapiteau. On prendra la piece avec le *releve-mouſtache*, & on la placera ſous la moufle le plus avant qu'on pourra. Si elle eût été froide, il eût fallu, comme nous en avons déja averti plus haut, l'expoſer d'abord ſur le devant de la moufle, pour l'échauffer, & l'avancer ſucceſſivement juſqu'au fond.

Pour introduire la piece dans la moufle, il a fallu écarter les charbons qui couvroient ſon entrée. Quand la piece y eſt introduite, on la referme avec deux charbons ſeulement, à travers deſquels on regarde ce qui ſe paſſe.

Si l'on s'apperçoit que la fuſion ſoit plus forte vers le fond de la moufle que ſur le devant ou ſur les côtés, on retourne la piece, juſqu'à ce qu'on ait rendu la fuſion égale par-tout. Il eſt bon de ſavoir qu'il n'eſt pas néceſſaire au premier feu, que la fuſion ſoit pouſſée juſqu'où elle peut aller, & que la ſurface de l'*émail* ſoit bien unie.

On s'apperçoit au premier feu que la piece doit être retirée, lorſque ſa ſurface, quoique montagneuſe & ondulée préſente cependant des parties liées & une ſurface unie, quoique non plane.

Cela fait, on retire la piece; on prend la tôle ſur laquelle elle étoit poſée, & on la bat pour en détacher les écailles : cependant la piece refroidit.

On rebroie de l'*émail*, mais on le broie le plus fin qu'il eſt poſſible, ſans le mettre en bouillie. L'*émail* avoit baiſſé au premier feu : on en met donc à la ſeconde charge un tant ſoit peu plus que la hauteur du filet : cet excès doit être de la quantité que le feu ôtera à cette nouvelle charge. On charge la piece cette ſeconde fois, comme on l'a chargée la premiere : on prépare le fourneau comme on l'avoit préparé : on met au feu de la même maniere; mais on y laiſſe la piece en fuſion, juſqu'à ce qu'on lui trouve la ſurface unie, liſſe & plane. Une attention qu'il faut avoir à

tous les feux, c'eſt de balancer ſa piece, l'inclinant de gauche à droite & de droite à gauche, & de la retourner. Ces mouvemens ſervent à compoſer entr'elles les parties de l'*émail*, & à diſtribuer également la chaleur.

Si l'on trouvoit à la piece quelque creux au ſortir de ce ſecond feu, & que le point le plus bas de ce creux deſcendît au deſſous du filet, il faudroit la recharger légérement, & la paſſer au feu, comme nous venons de le preſcrire.

Voilà ce qu'il faut obſerver aux pieces d'or. Quant à celles de cuivre, il faut les charger juſqu'à trois fois, & les paſſer autant de fois au feu: on s'épargne par ce moyen la peine de les uſer, l'*émail* en devient même d'un plus beau poli.

Je ne dis rien des pieces d'argent, car on ne peut abſolument en émailler des plaques; cependant tous les auteurs en font mention, mais je doute qu'aucun d'eux en ait jamais vu. L'argent ſe bourſoufle, il fait bourſoufler l'*émail*; il s'y forme des œillets & des trous. Si l'on réuſſit, c'eſt une fois ſur vingt; encore eſt-ce très-imparfaitement, quoiqu'on ait pris la précaution de donner à la plaque d'argent plus d'une ligne d'épaiſſeur, & qu'on ait ſoudé une feuille d'or pardeſſus. Une pareille plaque ſoutient à peine un premier feu ſans accident: que ſeroit-ce donc ſi la peinture exigeoit qu'on lui en donnât deux, trois, quatre, & même cinq? D'où il s'enſuit ou qu'on n'a jamais ſu peindre ſur des plaques d'argent émaillées, ou que c'eſt un ſecret abſolument perdu. Toutes nos peintures en *émail* ſont ſur l'or ou ſur le cuivre.

Une choſe qu'il ne faut point ignorer, c'eſt que toute piece émaillée en plein du côté que l'on doit peindre, doit être contre-émaillée de l'autre côté, à moitié moins d'*émail*, ſi elle eſt convexe; ſi elle eſt plane, il faut que la quantité du contre-*émail* ſoit la même que celle de l'*émail*. On commence par le contre-*émail*, & l'on opere comme nous l'avons preſcrit ci-deſſus; il faut ſeulement laiſſer au contre-*émail* un peu d'humidité, ſans quoi il en pourroit tomber une partie lorſqu'on viendroit à frapper avec la ſpatule les côtés de la plaque, pour faire ranger l'*émail* à ſa ſurface, comme nous l'avons preſcrit.

Lorſque les pieces ont été ſuffiſamment chargées & paſſées au feu, on eſt obligé de les uſer, ſi elles ſont plates; on ſe ſert pour cela de la pierre à affiler les tranchets des cordonniers: on l'humecte, on la promene ſur l'*émail* avec du grès tamiſé. Lorſque toutes les ondulations auront été atteintes & effacées, on enlevera les traits du ſable avec l'eau & la pierre ſeule. Cela fait, on lavera bien la piece, en la ſayetant & broſſant en pleine eau. S'il s'y eſt formé quelques petits œillets, & qu'ils ſoient découverts, bouchez-les avec un grain d'*émail*, & repaſſez votre piece au feu, pour la repolir. S'il en paroît qui ne ſoient point percés, faites-y un trou avec une onglette ou burin: rempliſſez ce trou, de maniere que l'*émail* forme au deſſus un peu d'éminence, & remettez au feu; l'éminence venant à s'affaiſſer par le feu, la ſurface de votre plaque ſera plane & égale.

Lorſque la piece ou plaque eſt préparée, il s'agit de la peindre. Il faut d'abord ſe pourvoir de couleurs. La préparation de ces couleurs eſt un ſecret; cependant nous avons quelque eſpérance de pouvoir la donner à l'*article* PORCELAINE. *Voyez cet article*. Il faudroit tâcher d'avoir ſes couleurs broyées au point qu'elles ne ſe ſentent point inégales ſous la molette, de les avoir en poudre, de la couleur qu'elles viendront après avoir été parfondues, telles que, quoiqu'elles aient été couchées fort épais, elles ne croûtent point, ne piquent point l'*émail*, ou ne s'enfoncent point, après pluſieurs feux, au deſſous du niveau de la piece. Les plus dures à ſe parfondre paſſent pour les meilleures; mais ſi on pouvoit les accorder toutes d'un fondant qui en rendît le parfond égal, il faut convenir que l'artiſte en travailleroit avec beaucoup plus de facilité: c'eſt-là un des points de perfection que ceux qui s'occupent de la préparation des couleurs pour l'*émail*, devroient ſe propoſer. Il faut avoir grand ſoin, ſur-tout dans les commencemens, de tenir regiſtre de leurs qualités, afin de s'en ſervir avec quelque ſûreté; il y aura beaucoup à gagner à faire des notes de tous les mélanges qu'on en aura eſſayés.

Il faut tenir ſes couleurs renfermées dans de petites boîtes de buis qui ſoient étiquetées & numérotées.

Pour s'aſſurer des qualités de ſes couleurs, on aura de petites plaques d'*émail* qu'on appelle *inventaires :* on y exécutera au pinceau des traits larges comme des lentilles ; on numérotera ces traits, & l'on mettra l'inventaire au feu. Si l'on a obſervé de coucher d'abord la couleur égale & légere, & de repaſſer enſuite ſur cette premiere couche de la couleur qui faſſe des épaiſſeurs inégales, ces inégalités détermineront, au ſortir du feu, la foibleſſe, la force & les nuances.

C'eſt ainſi que le peintre en *émail* formera ſa palette, ainſi la palette d'un émailleur eſt, pour ainſi dire, une ſuite plus ou moins conſidérable d'eſſais numérotés ſur des inventaires, auxquels il a recours ſelon le beſoin. Il eſt évident que plus il a de ces eſſais d'une même couleur & de couleurs diverſes, plus il complete ſa palette ; & ces eſſais ſont ou de couleurs pures & primitives, ou de couleurs réſultantes du mélange de pluſieurs autres. Celles-ci ſe forment pour l'*émail*, comme pour tout autre genre de peinture : avec cette différence que dans les autres genres de peinture les teintes reſtent telles que l'artiſte les aura appliquées ; au lieu que dans la peinture en *émail*, le feu les altérant plus ou moins d'une infinité de manieres différentes, il faut que l'émailleur en peignant ait la mémoire préſente de tous ces effets ; ſans cela il lui arrivera de faire une teinte pour une autre, & quelquefois de ne pouvoir plus recouvrer la teinte qu'il aura faite. Le peintre en *émail* a, pour ainſi dire, deux palettes, l'une ſous les yeux, & l'autre dans l'eſprit ; & il faut qu'il ſoit attentif à chaque coup de pinceau de les conformer entr'elles ; ce qui lui ſeroit très-difficile, ou peut-être impoſſible, ſi, quand il a commencé un ouvrage, il interrompoit ſon travail pendant quelque temps conſidérable. Il ne ſe ſouviendroit plus de la maniere dont il auroit compoſé ſes teintes, & il ſeroit expoſé à placer à chaque inſtant ou les unes ſur les autres, ou les unes à côté des autres, des couleurs qui ne ſont point faites pour aller enſemble. Qu'on juge par-là combien il eſt difficile de mettre d'accord un morceau de peinture en *émail*, pour peu qu'il ſoit conſidérable. Le mérite de l'accord dans un morceau, peut être ſenti preſque par tout le monde ; mais il n'y a que ceux qui ſont initiés dans l'art, qui puiſſent apprécier tout le mérite de l'artiſte.

Quand on a ſes couleurs, il faut ſe procurer de l'huile eſſentielle de lavande, & tâcher de l'avoir non adultérée ; quand on l'a, on la fait engraiſſer : pour cet effet, on en met dans un gobelet dont le fond ſoit large, à la hauteur de deux doigts ; on le couvre d'une gaze en double, & on l'expoſe au ſoleil, juſqu'à ce qu'en inclinant le gobelet on s'apperçoive qu'elle coule avec moins de facilité, & qu'elle n'ait plus que la fluidité naturelle de l'huile d'olive : le temps qu'il lui faut pour s'engraiſſer eſt plus ou moins long ſelon la ſaiſon.

On aura un gros pinceau à l'ordinaire qui ne ſerve qu'à prendre de cette huile. Pour peindre, on en fera faire avec du poil de queues d'hermines ; ce ſont les meilleurs, en ce qu'ils ſe vuident facilement de la couleur & de l'huile dont ils ſont chargés quand on a peint.

Il faut avoir un morceau de cryſtal de roche, ou d'agate, que ce cryſtal ſoit un peu arrondi par les bords ; c'eſt là-deſſus qu'on broiera & délaiera ſes couleurs ; on les broiera & délaiera juſqu'à ce qu'elles faſſent ſous la molette la même ſenſation douce que l'huile même.

Il faut avoir pour palette un verre ou cryſtal qu'on tient poſé ſur un papier blanc ; on portera les couleurs broyées ſur ce morceau de verre ou de cryſtal ; & le papier blanc ſervira à les faire paroître à l'œil telles qu'elles ſont.

Si l'on vouloit faire ſervir des couleurs broyées du jour au lendemain, on auroit une boîte de la forme de la palette ; on colleroit un papier ſur le haut de la boîte ; ce papier ſoutiendroit la palette qu'on couvriroit du couvercle même de la boîte ; car la palette ne portant que ſur les bords de la boîte, elle n'empêcheroit point que le couvercle ne ſe pût mettre. Mais il arrivera que le lendemain les couleurs deman-

deront à être humectées avec de l'huile nouvelle, celle de la veille s'étant engraiſſée par l'évaporation.

On commencera par tracer ſon deſſin: pour cela, on ſe ſervira du rouge de mars; on donne alors la préférence à cette couleur, parce qu'elle eſt légere, & qu'elle n'empêche point les couleurs qu'on applique deſſus, de produire l'effet qu'on en attend. On deſſinera ſon morceau en entier avec le rouge de mars; il faut que ce premier trait ſoit de la plus grande correction poſſible, parce qu'il n'y a plus à y revenir. Le feu peut détruire ce que l'artiſte aura bien ou mal fait; mais s'il ne détruit pas, il fixe & les défauts & les beautés. Il en eſt de cette peinture à-peu-près ainſi que de la freſque; il n'y en a point qui demande plus de fermeté dans le deſſinateur, & il n'y a point de peintres qui ſoient moins ſûrs de leur deſſin que les peintres en *émail*: il ne ſeroit point difficile d'en trouver la raiſon dans la nature même de la peinture en *émail*; ſes inconvéniens doivent rebuter les grands talens.

L'artiſte a à côté de lui une poële où l'on entretient un feu doux & modéré ſous la cendre; à meſure qu'il travaille, il met ſon ouvrage ſur une plaque de tôle percée de trous, & le fait ſécher ſur cette poële: ſi on l'interrompt, il le garantit de l'impreſſion de l'air, en le tenant ſous un couvercle de carton.

Lorſque tout ſon deſſin eſt achevé au rouge de mars, il met ſa plaque ſur un morceau de tôle, & la tôle ſur un feu doux, enſuite il colorie ſon deſſin comme il le juge convenable. Pour cet effet, il commence par paſſer ſur l'endroit dont il s'occupe, une teinte égale & légere, puis il fait ſécher; il pratique enſuite ſur cette teinte les ombres avec la même couleur couchée plus forte ou plus foible, & fait ſécher; il accorde ainſi tout ſon morceau, obſervant ſeulement que cette premiere ébauche ſoit par-tout extrêmement foible de couleur; alors ſon morceau eſt en état de recevoir un premier feu.

Pour lui donner ce premier feu, il faudra d'abord l'expoſer ſur la tôle percée, à un feu doux dont on augmentera la chaleur à meſure que l'huile s'évaporera. L'huile à force de s'évaporer, & la piece à force de s'échauffer, il arrivera à celle-ci de ſe noircir ſur toute ſa ſurface: on la tiendra ſur le feu juſqu'à ce qu'elle ceſſe de fumer. Alors on pourra l'abandonner ſur les charbons ardens de la poële, & l'y laiſſer juſqu'à ce que le noir ſoit diſſipé, & que les couleurs ſoient revenues dans leur premier état: c'eſt le moment de la paſſer au feu.

Pour la paſſer au feu, on obſervera de l'entretenir chaude; on chargera le fourneau, comme nous l'avons preſcrit plus haut; c'eſt le temps même qu'il mettra à s'allumer, qu'on emploiera à faire ſécher la piece ſur la poële. Lorſqu'on aura lieu de préſumer, à la couleur rouge-blanche de la moufle, qu'il ſera ſuffiſamment allumé; on placera la piece & ſa tôle percée ſous la moufle, le plus avancées vers le fond qu'on pourra. On obſervera entre les charbons qui couvriront ſon entrée, ce qui s'y paſſera. Il ne faut pas manquer l'inſtant où la peinture ſe parfond, on le connoîtra à un poli qu'on verra prendre à la piece ſur toute ſa ſurface; c'eſt alors qu'il faudra la retirer.

Cette manœuvre eſt très-critique: elle tient l'artiſte dans la plus grande inquiétude; il n'ignore pas en quel état il a mis ſa piece au feu, ni le temps qu'il a employé à la peindre: mais il ne ſait point du tout comment il l'en retirera, & s'il ne perdra pas en un moment le travail aſſidu de pluſieurs ſemaines. C'eſt au feu, c'eſt ſous la moufle que ſe manifeſtent toutes les mauvaiſes qualités du charbon, du métal, des couleurs & de l'*émail*; les piquures, les ſouflures, les fentes mêmes. Un coup de feu efface quelquefois la moitié de la peinture; & de tout un tableau bien travaillé, bien accordé, bien fini, il ne reſte ſur le fond que des piés, des mains, des têtes, des membres épars & iſolés; le reſte du travail s'eſt évanoui: auſſi ai-je oui dire à des artiſtes que le temps de paſſer au feu, quelque court qu'il fût, étoit preſque un temps de fievre qui les fatiguoit davantage & nuiſoit plus à leur ſanté, que des jours entiers d'une occupation continue.

Outre les qualités mauvaiſes du charbon, des couleurs, de l'*émail*, du métal, auxquelles j'ai ſouvent oui attribuer les accidens du feu; on en accuſe quelquefois

encore la mauvaiſe température de l'air, & même l'haleine des perſonnes qui ont approché de la plaque pendant qu'on la peignoit.

Les artiſtes vigilans éloigneront d'eux ceux qui auront mangé de l'ail, & ceux qu'ils ſoupçonneront être dans les remedes mercuriels.

Il faut obſerver dans l'opération de paſſer au feu, deux choſes importantes; la premiere de tourner & de retourner ſa piece afin qu'elle ſoit par-tout également échauffée : la ſeconde, de ne pas attendre à ce premier feu que la peinture ait pris un poli vif; parce qu'on éteint d'autant plus facilement les couleurs que la couche en eſt plus légere, & que les couleurs une fois dégradées, le mal eſt ſans remede; car comme elles ſont tranſparentes, celles qu'on coucheroit deſſus dans la ſuite, tiendroient toujours de la foibleſſe & des autres défauts de celles qui ſeroient deſſous.

Après ce premier feu, il faut diſpoſer la piece à en recevoir un ſecond. Pour cet effet, il faut la repeindre toute entiere; colorier chaque partie comme il eſt naturel qu'elle le ſoit, & la mettre d'accord auſſi rigoureuſement que ſi le ſecond feu devoit être le dernier qu'elle eût à recevoir; il eſt à propos que la couche des couleurs ſoit pour le ſecond feu un peu plus forte, & plus caractériſée qu'elle ne l'étoit pour le premier. C'eſt avant le ſecond feu qu'il faut rompre ſes couleurs dans les ombres, pour les accorder avec les parties environnantes : mais cela fait, la piece eſt diſpoſée à recevoir un ſecond feu. On la fera ſécher ſur la poële comme nous l'avons preſcrit pour le premier, & l'on ſe conduira exactement de la même maniere, excepté qu'on ne la retirera que quand elle paroîtra avoir pris ſur toute ſa ſurface un poli un peu plus vif que celui qu'on lui vouloit au premier feu.

Après ce ſecond feu, on la mettra en état d'en recevoir un troiſieme, en la repeignant comme on l'avoit repeinte avant que de lui donner le ſecond; une attention qu'il ne faudra pas négliger, c'eſt de fortifier encore les couches des couleurs, & ainſi de ſuite de feu en feu.

On pourra porter une piece juſqu'à cinq feux; mais un plus grand nombre feroit ſouffrir les couleurs, encore faut-il en avoir d'excellentes pour qu'elles puiſſent ſupporter cinq fois le fourneau.

Le dernier feu eſt le moins long; on réſerve pour ce feu les couleurs tendres, c'eſt par cette raiſon qu'il importe à l'artiſte de les bien connoître. L'artiſte qui connoîtra bien ſa palette, ménagera plus ou moins de feux à ſes couleurs ſelon leurs qualités. S'il a, par exemple, un bleu tenace, il pourra l'employer dès le premier feu; ſi au contraire ſon rouge eſt tendre, il en différera l'application juſqu'aux derniers feux, & ainſi des autres couleurs. Quel genre de peinture? combien de difficultés à vaincre? combien d'accidens à eſſuyer? voilà ce qui faiſoit dire à un des premiers peintres en *émail* à qui l'on montroit un endroit foible à retoucher, *ce ſera pour un autre morceau.* On voit par cette réponſe combien ſes couleurs lui étoient connues : l'endroit qu'on reprenoit dans ſon ouvrage étoit foible à la vérité, mais il y avoit plus à perdre qu'à gagner à le corriger.

S'il arrive à une couleur de diſparoître entiérement, on en ſera quitte pour repeindre, pourvu que cet accident n'arrive pas dans les derniers feux.

Si une couleur dure a été couchée avec trop d'huile & en trop grande quantité, elle pourra former une croûte ſous laquelle il y aura infailliblement des trous : dans ce cas, il faut prendre le diamant & gratter la croûte, repaſſer au feu afin d'unir & de repolir l'endroit, repeindre toute la piece, & ſur-tout ſe modérer dans l'uſage de la couleur ſuſpecte.

Lorſqu'un verd ſe trouvera trop brun, on pourra le rehauſſer avec un jaune pâle & tendre; les autres couleurs ne ſe rehauſſeront qu'avec le blanc, *&c.*

Voilà les principales manœuvres de la peinture en *émail;* c'eſt à-peu-près tout ce qu'on peut en écrire; le reſte eſt une affaire d'expérience & de génie. Je ne ſuis plus étonné que les artiſtes d'un certain ordre ſe déterminent ſi rarement à écrire. Comme ils s'apperçoivent que dans quelques détails qu'ils puiſſent entrer, ils n'en

diroient jamais assez pour ceux que la nature n'a point préparés, ils négligent de prescrire des regles générales, communes, grossieres & matérielles qui pourroient à la vérité servir à la conservation de l'art, mais dont l'observation la plus scrupuleuse feroit à peine un artiste médiocre.

Voici des observations qui pourront servir à ceux qui auront le courage de s'occuper de la peinture sur l'*émail* ou plutôt sur la porcelaine. Ce sont des notions élémentaires qui auroient leur utilité, si nous avions pu les multiplier, & en former un tout; mais il faut espérer que quelque homme ennemi du mystere, & bien instruit de tous ceux de la peinture sur l'*émail* & sur la porcelaine, achevera, rectifiera même dans un traité complet ce que nous ne faisons qu'ébaucher ici. Ceux qui connoissent l'état où sont les choses aujourd'hui, apprécieront les peines que nous nous sommes données; en profiteront, nous sauront gré du peu que nous révélons de l'art, & trouveront notre ignorance, & même nos erreurs très-pardonnables.

1. Toutes les quintessences peuvent servir avec succès dans l'emploi des couleurs en *émail*. On fait de grands éloges de celle d'ambre; mais elle est fort chere.

2. Toutes les couleurs sont tirées des métaux, ou des bols dont la teinture tient au feu. Ce sont des argiles colorées par les *métaux-couleurs*.

3. On tire du safre un très-beau bleu. Le cobolt donne la même couleur, mais plus belle; aussi celui-ci est-il plus rare & plus cher; car le safre n'est autre chose que du cobolt adultéré.

4. Tous les verds viennent du cuivre, soit par la dissolution, soit par la calcination.

5. On tire les mars du fer. Ces couleurs sont volatiles; à un certain degré de feu elles s'évaporent ou se noircissent.

6. Les mars sont de différentes couleurs, selon les différens fondans. Ils varient aussi selon la moindre variété qu'il y ait dans la réduction du métal en safran.

7. La plus belle couleur que l'on puisse se proposer d'obtenir du fer, c'est le rouge. Les autres couleurs qu'on en tire ne sont que des combinaisons de différens dissolvans de ce métal.

8. L'or donnera les pourpres, les carmins, & les violets. La teinture en est si forte, qu'un grain d'or peut colorer jusqu'à 400 fois sa pesanteur de fondant.

9. Les bruns qui viennent de l'or ne sont que des pourpres manqués; ils n'en sont pas moins essentiels à l'artiste.

10. En général les couleurs qui viennent de l'or sont permanentes. Elles souffrent un degré de feu considérable. Cet agent les altérera pourtant, si l'on porte son action à un degré excessif. Il n'y a guere d'exception à cette regle, que le violet qui s'embellit à la violence du feu.

11. On peut tirer un violet de la manganese; mais il est plus commun que celui qui vient de l'or.

12. Le jaune n'est pour l'ordinaire qu'un *émail* opaque qu'on achete en pain, & que l'on broie très-fin. On tire encore cette couleur belle, mais foncée, du jaune de Naples.

13. Les pains de verre opaque donnent aussi des verds: ils peuvent être trop durs; mais on les attendrira par le fondant. Alors leur couleur en deviendra moins foncée.

14. L'étain donnera du blanc.

15. On tirera un noir du fer.

16. Le plomb ou le minium donnera un fondant; mais ce fondant n'est pas sans défaut. Cependant on s'opiniâtre à s'en servir, parce qu'il est le plus facile à préparer.

17. La glace de Venise, les stras, la rocaille de Hollande, les pierres-à-fusil bien mûres, c'est-à-dire bien noires; le verre de Nevers, les crystaux de Boheme, le sablon d'Etampes, en un mot toutes les matieres vitrifiables non colorées, fourniront des fondans, entre lesquels un des meilleurs sera la pierre-à-fusil calcinée.

18. Entre ces fondans, c'est à l'artiste à donner à chaque couleur celle qui lui convient. Tel fondant est excellent pour le rouge, qui ne vaut rien pour une autre couleur. Et sans aller chercher loin un exemple, le violet & le carmin n'ont pas le même fondant.

19. En général toutes les matieres calcinables & coloriées après l'action du feu, donneront des couleurs pour l'*émail*.

20. Ces couleurs primitives produiſent par leur mélange une variété infinie de teintes dont l'artiſte doit avoir la connoiſſance, ainſi que de l'affinité & de l'antipathie qu'il peut y avoir entre elles toutes.

21. Le verd, le jaune, & le bleu, ne s'accordent point avec les mars, quels qu'ils ſoient. Si vous mettez des mars ſur le verd ou le jaune ou le bleu, avant que de paſſer au feu; quand votre piece, ſoit *émail*, ſoit porcelaine, ſortira de la mouffle, les mars auront diſparu, comme ſi l'on n'en avoit point employé. Il n'en ſera pas de même, ſi le verd, le jaune, & le bleu ont été cuits, avant que d'avoir employé les mars.

22. Que tout artiſte qui voudra s'eſſayer à peindre en *émail*, ait pluſieurs inventaires, c'eſt-à-dire, une plaque qui puiſſe contenir autant de petits quarrés que de couleurs primitives; qu'il y éprouve ſes couleurs dégradées de teintes, ſelon le plus & le moins d'épaiſſeur. Si l'on glace d'une même couleur tous ces quarrés de différentes couleurs, on parviendra néceſſairement à des découvertes. Le ſeul inconvénient, c'eſt d'éviter le mélange de deux couleurs qui bouillonnent, quand elles ſe trouvent l'une ſur l'autre avant la cuiſſon.

23. Au reſte, les meilleures couleurs mal employées, pourront bouillonner. Les inégalités ſeules d'épaiſſeur peuvent jeter dans cet inconvénient; le *liſſe* s'en altérera. J'entends par le *liſſe* l'égalité d'éclat & de ſuperficie.

24. On peut peindre, ſoit à l'huile, ſoit à l'eau. Chacune de ces manieres a ſes avantages. Les avantages de l'eau ſont d'avoir une palette chargée de toutes les couleurs pour un très-long temps; de les avoir toutes à la fois ſous les yeux, & de pouvoir terminer un morceau en moins de feu, & par conſéquent avec moins de danger. D'ailleurs on expédie plus promptement avec l'eau. Quant aux avantages de l'huile, le pointillé eſt plus facile: il en eſt de même pour les petits détails; & cela à cauſe de la fineſſe des pinceaux qu'on emploie, & la lente évaporation de l'huile que l'on aura eu la précaution d'engraiſſer au ſoleil ou au bain-marie.

25. Pour peindre à l'eau, prenez de la couleur en poudre, broyez-la avec de l'eau filtrée: ajoutez-y la quantité de gomme néceſſaire; laiſſez-la ſécher ſur votre palette, en la garantiſſant de la pouſſiere juſqu'à ce qu'elle ſoit parfaitement ſeche: alors prenez un pinceau avec de l'eau pure, enlevez par le frottement avec le pinceau chargé d'eau toute la ſuperficie de votre couleur, pour en ſéparer la gomme qui ſe porte toujours à la ſurface. Quand vous aurez fait cette opération à toutes vos couleurs, peignez, mais avec le moins d'eau qu'il vous ſera poſſible; car ſi votre couleur eſt trop fluide, elle ſera ſujette à couler inégalement. Votre ſurface ſera jaſpée; c'eſt une ſuite du mouvement que la couleur aura conſervé après que l'artiſte aura donné ſa touche, & de la pente du fluide qui aura entraîné la couleur; la richeſſe de la teinte en ſouffrira auſſi. Elle deviendra livide, plombée, louche, ce que les peintres appellent *noyée*. Employez donc vos couleurs les plus ſeches qu'il vous ſera poſſible, & le plus également; vous éviterez en même temps les épaiſſeurs. Lorſque vous voudrez mettre une teinte ſur une autre, opérez de maniere que vous ne paſſiez le pinceau qu'une ſeule fois ſur le même endroit. Attendez que la couleur ſoit ſeche pour en remettre une autre par-deſſus, ſans quoi vous vous expoſerez à délayer celle de deſſous; inconvénient dans lequel on tombe néceſſairement, lorſque appliquant la couleur ſupérieure à pluſieurs repriſes, le pinceau va & revient pluſieurs fois ſur la couleur inférieure. Si vos contours ont beſoin d'être chatiés, prenez, pour les diminuer d'épaiſſeur, une pointe d'ivoire ou de buis, & les rendez corrects en retranchant le ſuperflu avec cette pointe; évitez ſur-tout le trop de gomme dans vos couleurs. Quand elles ſont trop gommées, elles ſe déchirent par veines, & laiſſent au ſortir du feu, en ſe ramaſſant ſur elles-mêmes, de

petites traces qui forment comme un réſeau très-fin, & le fond paroît à travers ces traces, qui ſont comme les fils du réſeau. N'épargnez pas les expériences, afin de conſtater la juſte valeur de vos teintes. N'employez que celles dont vous ſerez parfaitement ſûr, tant pour la quantité de gomme que pour l'action du feu; vous remédierez au trop de gomme, en rebroyant les couleurs à l'eau, & y rajoutant une quantité ſuffiſante de couleurs en poudre.

26. Le blanc eſt ami de toutes les couleurs; mêlé avec le carmin, il donne une teinte roſe, plus ou moins foncée, ſelon le plus ou le moins de carmin.

27. Le blanc & le pourpre donnent le lilas; ajoutez-y du bleu, & vous aurez un violet clair. Sa propriété ſera d'éclaircir les couleurs, en leur donnant de l'opacité.

28. Le bleu & le jaune produiront le verd. Plus de jaune que de bleu donnera un verd plus foncé & plus bleu.

29. L'addition du violet rendra le noir plus beau & plus fondant, & l'empêchera de ſe déchirer; ce qui lui arrive toujours, quand il eſt employé ſeul.

30. Le bleu & le pourpre formeront un violet.

31. Le bleu ne perdra jamais ſa beauté, à quelque feu que ce ſoit.

32. Les verds, jaunes, pourpres, & carmins, ne s'évaporent point; mais leurs teintes s'affoibliſſent, & leur fraîcheur ſe fane.

33. Les mars ſont tous volatils, le fer ſe revivifiant par la moindre fumée, l'étincelle la plus légere, ils deviennent noirs & non brillans.

Voilà l'alphabet aſſez incomplet de celui qui ſe propoſe de peindre, ſoit ſur *l'émail*, ſoit ſur la porcelaine.

Nous avons indiqué ſeulement les matieres d'où l'on tire les couleurs; ſi nous pouvons parvenir à connoître les procédés qu'il faut ſuivre pour les tirer, nous les donnerons à *l'art.* PORCELAINE. Parmi tant de perſonnes qui s'intéreſſent au ſuccès de cet ouvrage, ne s'en trouvera-t-il aucune qui lui faſſe ce préſent?

III. *L'art d'employer les émaux tranſparens & clairs.* Ce travail ne ſe peut faire que ſur l'or; ou, ſi l'on veut appliquer des *émaux* clairs & tranſparens ſur le cuivre, il faut (ſelon quelques auteurs) mettre au fond du champlever une couche de verre ou d'*émail* noir, & couvrir cette couche d'une feuille d'or qui reçoive enſuite les autres *émaux*. Quand au travail ſur l'or, on commencera par tracer ſon deſſin ſur la plaque, par le champlever & par exécuter, comme en bas-relief, au fond du champlever, toutes ſes figures, de maniere que leur point le plus élevé ſoit cependant inférieur au filet de la plaque. La raiſon en eſt évidente; car ce ſont les différentes diſtances du fond à la ſurface qui font les ombres & les clairs: mais comme une peinture en général n'eſt qu'un aſſemblage d'ombres & de clairs convenablement diſtribués, on parvient à grouper des figures dans le genre même de peinture dont il s'agit.

On prétend qu'il faut que l'or employé ſoit très-pur; parce que les *émaux* clairs mis ſur un or bas, plombent, c'eſt-à-dire qu'il s'y forme un louche qui en obſcurcit la couleur & la bordure.

Lorſque la plaque a été ébauchée à l'échope, on la finit avec des outils dont le tranchant eſt mouſſe, parce qu'il faut que tout l'ouvrage ſoit coupé d'un poli bruni, ſans quoi on appercevroit au travers des *émaux* les traits groſſiers du deſſin.

Cela fait, il faut broyer des *émaux*. Les broyer, pour cette eſpece de peinture, c'eſt ſeulement les mettre en grain, en ſorte qu'on les ſente graveleux ſous le doigt. Plus on pourra les employer gros, plus les couleurs ſeront belles.

On charge comme pour l'*émail* ordinaire, obſervant de diſtribuer ſur chaque partie du deſſin la couleur qu'on croit lui convenir, ſi le ſujet eſt à pluſieurs couleurs; & de charger également par-tout, ſi c'eſt un camaïeu.

On voit combien il ſeroit à ſouhaiter pour la perfection de cette peinture, qu'on eût quelque matiere tranſparente & molle, qui pût recevoir toutes ſortes de couleurs, & dont on pût remplir & vuider facilement le champlever de la piece. L'artiſte, à l'aide

l'aide de cette matiere, verroit d'avance l'effet de ſes *émaux*, donneroit à ſon champlever, ou plutôt aux parties de ſon bas-relief, les profondeurs convenables; diſtribueroit d'une maniere plus sûre & mieux entendue ſes ombres & ſes clairs, & formeroit un tableau beaucoup plus parfait. Je ne ſais ſi le vernis à l'eau de cire de M. Bachelier, n'auroit pas toutes les conditions requiſes pour cet uſage. (*Voyez l'article* ENCAUSTIQUE.) L'idée de perfectionner ainſi l'art d'employer les *émaux* tranſparens, eſt de M. de Montami, qui, au milieu d'une infinité de diſtractions, ſait trouver des inſtans à donner à l'étude des ſciences & des arts, qu'il aime & qu'il cultive en homme que la nature avoit évidemment deſtiné à les perfectionner.

Lorſque la piece eſt chargée, on la laiſſe ſécher à l'air libre. Pour la paſſer au feu, on allume le fourneau à l'ordinaire: quand il eſt aſſez chaud, on préſente la piece à l'entrée de la mouſle; ſi elle fume, on la laiſſe ſécher; ſi elle ne fume pas, on la laiſſe un peu s'échauffer: on la pouſſe enſuite tout-à-fait ſous la mouſle; on l'y tient juſqu'à ce que les *émaux* ſe ſoient fondus comme à l'ordinaire.

Après ce premier feu, on la charge une ſeconde fois, mais ſeulement aux endroits où l'*émail* s'eſt trop affaiſſé, & qui ſe trouvent trop bas. La premiere fois la piece avoit été également chargée par-tout, & les *émaux* s'élevoient un peu au deſſus du niveau de la plaque.

Après que la piece a été rechargée d'*émail*, on la paſſe au feu comme la premiere fois.

Cela fait, il s'agit d'uſer les *émaux* avec le grès. Cette manœuvre ne s'exécute pas autrement que nous l'avons preſcrit dans l'*art de peindre ſur l'émail blanc*. Lorſque la piece eſt uſée, on la repaſſe au feu qui l'unit & la polit; & l'ouvrage eſt achevé. Au lieu d'uſer & de polir ces *émaux*, comme nous l'avons dit de l'*émail blanc*, on peut y employer le lapidaire.

Les émailleurs en *émaux clairs & tranſparens*, ont deux verds; le verd de pré, & le verd d'aigue-marine; deux jaunes, un pâle & un foncé; deux bleux, un foncé & un noir; un violet; un couleur de roſe, & un rouge. Les *émaux tranſparens*, purpurins & violets, viennent très-beaux ſur l'argent; mais ils s'y attachent mal.

La manœuvre du feu eſt la même pour toutes ces couleurs, excepté pour le rouge; encore y a-t-il un rouge que les artiſtes appellent le *pont-aux-ânes*, parce qu'il vient rouge ſans art, & qu'il ſe trouve quelquefois auſſi beau que celui qu'on traite avec beaucoup de peine & de ſoin.

Quant à l'autre rouge, voici comment il s'emploie. Il faut le broyer à l'ordinaire, & l'appliquer ſur un or à vingt-trois carats, ſi l'on veut qu'il ſoit beau; car le moindre alliage le gâte. Si l'or eſt abſolument pur, le rouge viendra le plus beau qu'il eſt poſſible.

Quand il eſt broyé, on le charge à l'ordinaire, en deux feux qu'il faut lui donner les plus violens. Il ſort de ces feux d'une belle couleur de paille.

Si l'on veut que la piece ſoit uſée, c'eſt alors qu'il faut l'uſer. Enſuite on fait revenir l'*émail* de couleur rouge, en le préſentant à l'entrée de la mouſle, & tournant & retournant la piece, juſqu'à ce que le rouge ait pris une teinte égale.

Il faut que la piece ſoit refroidie, quand on la préſente à l'entrée de la mouſle.

Pour connoître ſes couleurs, il faut que l'artiſte ait de petits morceaux d'or où il a pratiqué autant de logemens champlevés, qu'il a de couleurs. Il en flinquera le fond avec un inſtrument poli: il les chargera enſuite, & les paſſera au feu; voilà ce qui lui tiendra lieu de palette, & ce qui le dirigera dans l'application de ſes *émaux*.

Parmi les *émaux* clairs & tranſparens, il y en a beaucoup de défectueux. Leur défaut eſt de laiſſer trop peu de temps à l'artiſte pour charger ſa piece. Pour peu qu'il ſoit lent à cette opération, leurs couleurs deviennent louches & bourbeuſes, ce dont on ne s'apperçoit malheureuſement qu'au ſortir du feu.

Il eſt donc important de charger vîte, & plus encore de n'avoir point de ces

émaux dont les couleurs ſont inconſtantes.

On préſume que c'eſt l'eau qui les altere ; cependant il y en a de ſi bonnes, qu'on les garderoit huit jours entiers dans l'eau, ſans qu'elles perdiſſent rien de leur éclat.

IV. *L'art d'employer l'émail à la lampe.* C'eſt de tous les arts que je connoiſſe un des plus agréables & des plus amuſans : il n'y a aucun objet qu'on ne puiſſe exécuter en *émail* par le moyen du feu de la lampe, & cela en très-peu de temps, & plus ou moins parfaitement ſelon qu'on a une moindre ou une plus grande habitude de manier les *émaux*, & une connoiſſance plus ou moins étendue de l'art de modéler. Pour exceller dans ce genre, il ſeroit donc à propos de commencer par apprendre le deſſin pendant quelque temps, & de s'occuper enſuite avec quelque aſſiduité à modéler toutes ſortes d'objets & de figures.

Pour travailler à la lampe, il faut commencer par ſe procurer des tubes de verre de toutes ſortes de groſſeurs & de toutes ſortes de couleurs ; des tubes d'*émail* de toutes ſortes de groſſeurs & de toutes ſortes de couleurs, & des baguettes d'*émail* de verre ſolides de toutes ſortes de groſſeurs & de toutes ſortes de couleurs.

Il faut avoir une table large & haute à diſcrétion, autour de laquelle on puiſſe placer commodément pluſieurs lampes & pluſieurs ouvriers, & ſous laquelle on ait adapté un grand ſoufflet à double vent, que l'un des ouvriers met en mouvement avec le pié, pour aviver & exciter la flamme des lampes, qui étendue en longueur par ce moyen, & reſſerrée dans un eſpace infiniment étroit, relativement à celui qu'elle occupoit auparavant, en devient d'une ardeur & d'une vivacité incroyable.

Il faut que des rainures pratiquées dans l'épaiſſeur du deſſous de la table, & recouvertes de parchemin, ſervent à conduire le vent à des tuyaux placés devant chaque lampe. Ces tuyaux ſont de verre ; ils ſont recourbés par le bout qui dirige le vent dans le corps de la flamme de la lampe. Le trou dont ils ſont percés à ce bout eſt aſſez petit. Il s'agrandit à l'uſer, mais on le rétrécit au feu de la lampe même, en le tournant quelque temps à ce feu. Il faut avoir pluſieurs de ces tuyaux qui font la fonction de chalumeaux, afin d'en rechanger quand il en eſt beſoin : on les appelle *porte-vents*.

Afin que l'ouvrier ne ſoit point incommodé de l'ardeur de la lampe, il y a entre la lampe & lui un morceau de bois quarré, ou une platine de fer-blanc, qu'on appelle un *éventail*. L'éventail eſt fixé dans l'établi par une queue de bois, & l'ombre en eſt jetée ſur le viſage de l'ouvrier.

La lampe eſt de cuivre ou de fer-blanc. Elle eſt compoſée de deux pieces ; l'une, qu'on nomme la *boîte*, & l'autre qui retient le nom de *lampe* : cette derniere eſt contournée en ovale ; ſa ſurface eſt plate, ſa hauteur eſt d'environ 2 pouces, & ſa largeur d'environ 6 pouces. C'eſt dans ſa capacité qu'on verſe l'huile & qu'on met la meche. La meche eſt un gros faiſceau de coton ; c'eſt de l'huile de navette qu'on brûle. La boîte dans laquelle la lampe eſt contenue, ne ſert qu'à recevoir l'huile que l'ébullition cauſée par la chaleur du feu pourroit faire répandre. Une piece quarrée d'un pouce de hauteur, ſoutient & la boîte & la lampe.

Il eſt très-à-propos qu'il y ait au deſſus des lampes un grand entonnoir renverſé, qui reçoive la fumée & qui la porte hors de l'attelier.

On conçoit aiſément qu'il faut que l'attelier de l'émailleur à la lampe ſoit obſcur, & ne reçoive point de jour naturel, ſans quoi la lumiere naturelle éclipſeroit en partie la lumiere de la lampe, & l'ouvrier n'appercevant plus celle-ci aſſez diſtinctement, ne travailleroit pas avec aſſez de ſûreté.

L'attelier étant ainſi diſpoſé & garni de pluſieurs autres inſtrumens dont nous ferons mention ci-après, il s'agit de travailler. Nous n'entrerons point dans le détail de tous les ouvrages qu'on peut former à la lampe : nous avons averti plus haut, qu'il n'y avoit aucun objet qu'on ne pût imiter. Il ſuffira d'expoſer la manœuvre générale des plus importans.

Les lampes garnies & allumées, & le ſoufflet mis en action, ſi l'émailleur ſe

propoſe de faire une figure d'homme ou d'animal, qui ſoit ſolide, & de quelque grandeur, il commence par former un petit bâti de fil d'archal; il donne à ce petit bâti la diſpoſition générale des membres de la figure à laquelle il ſervira de ſoutien. Il prend le bâti d'une main, & une baguette d'*émail* ſolide de l'autre: il expoſe cet *émail* à la lampe; & lorſqu'il eſt ſuffiſamment en fuſion, il l'attache à ſon fil d'archal, ſur lequel il le contourne par le moyen du feu, de ſes pinces rondes & pointues, de ſes fers pointus & de ſes lames de canif, tout comme il le juge à propos; car les *émaux* qu'il emploie ſont extrêmement tendres, & ſe modelent au feu comme de la pâte: il continue ſon ouvrage comme il l'a commencé; employant & les *émaux*, & les verres, & les couleurs, comme il convient à l'ouvrage qu'il a entrepris.

Si la figure n'eſt pas ſolide, mais qu'elle ſoit creuſe, le bâti de fil d'archal eſt ſuperflu: l'émailleur ſe ſert d'un tube d'*émail* ou de verre creux, de la couleur dont il veut le corps de ſa figure; quand il a ſuffiſamment chauffé ce tube à la lampe, il le ſouffle; l'haleine portée le long de la cavité du tube juſqu'à ſon extrémité qui s'eſt bouchée en fondant, y eſt arrêtée, diſtend l'*émail* par l'effort qu'elle fait en tout ſens, & le met en bouteille: l'émailleur, à l'aide du feu & de ſes inſtrumens, fait prendre à cette bouteille la forme qu'il juge à propos; ce ſera, ſi l'on veut, le corps d'un cygne: lorſque le corps de l'oiſeau eſt formé, il en alonge & contourne le cou; il forme le bec & la queue; il prend enſuite des *émaux* ſolides de la couleur convenable, avec leſquels il fait les yeux, il ourle le bec, il forme les ailes & les pattes, & l'animal eſt achevé.

Une petite entaille pratiquée avec le couperet à l'endroit où le tube commence & la piece finit, en détermine la ſéparation; ou cette ſéparation ſe fait à la lampe, ou d'un petit coup.

Ce que nous venons de dire eſt applicable à une infinité d'ouvrages différens. Il eſt incroyable avec quelle facilité les fleurs s'expédient. On ſe ſert d'un fil d'archal, dont l'extrémité ſert de ſoutien; le corps de la fleur & ſes feuilles s'exécutent avec des *émaux* & des verres creux ou ſolides, & de la couleur dont il eſt à propos de ſe ſervir ſelon l'eſpece de fleur.

Si l'on jette les yeux ſur un attelier d'émailleur compoſé d'un grand nombre de lampes & d'ouvriers, on en verra, ou qui ſoufflent des bouteilles de barometre & de thermometre, ou dont la lampe eſt placée ſur le bout de l'établi, & qui tenant la grande pince coupante, lutent au feu & ſéparent à la pince des vaiſſeaux lutés hermétiquement; ou qui expoſant au feu une bande de glace de miroir, filent l'aigrette; l'un tient la bande de glace au feu, l'autre tire le fil & le porte ſur le dévidoir, qu'il fait tourner de la plus grande vîteſſe, & qui ſe charge ſucceſſivement d'un écheveau de fil de verre d'une fineſſe incroyable, ſans qu'il y ait rien de plus compoſé dans cette opération que ce que nous venons d'en dire (*voyez l'article* DUCTILITÉ.) Lorſque l'écheveau eſt formé, on l'arrête & on le coupe à froid de la longueur qu'on veut: on lui donne communément depuis dix pouces juſqu'à douze. On ſe ſert pour le couper de la lime ou du couperet, qui fait ſur l'*émail* l'effet du diamant; il l'entaille légérement, & cette entaille légere dirige ſûrement la caſſure, de quelque groſſeur que ſoit le filet. *Voy.* VERRE.

Tous les *émaux* tirés à la lampe ſont ronds; ſi l'on veut qu'ils ſoient plats, on ſe ſert pour les applatir d'une pince de fer dont le mords eſt quarré: il faut ſe ſervir de cette pince, tandis qu'ils ſont encore chauds.

On verra d'autres ouvriers qui ſouffleront de la poudre brillante. Le ſecret de cette poudre conſiſte à prendre un tuyau capillaire de verre; à en expoſer l'extrémité au feu de la lampe, en ſorte qu'elle ſe fonde & ſe ferme, & à ſouffler dans le tube: l'extrémité qui eſt en fuſion forme une bouteille d'un ſi grand volume, qu'elle n'a preſque plus d'épaiſſeur. On laiſſe refroidir cette bouteille, & on la briſe en une infinité de petits éclats: ce ſont ces petits éclats qui forment la poudre brillante.

On donne à cette poudre des couleurs différentes, en la compoſant des petits éclats de bulles formées de verres de différentes couleurs.

Les jayets factices dont on ſe ſert dans les broderies, ſont auſſi faits d'*émail*. L'artifice en eſt tel, que chaque petite partie a ſon trou par où la ſoie peut paſſer. Ces trous ſe ménagent en tirant le tube creux en long. Quand il n'a plus que le diametre qu'on lui veut, on le coupe avec la lime ou le couperet. Les maillons dont on ſe ſert dans le montage des métiers de pluſieurs ouvriers en ſoie, ne ſe font pas autrement.

On fait avec l'*émail* des plumes avec leſquelles on peut écrire & peindre. On en fait auſſi des boutons: on a des moules pour les former, & des ciſeaux pour les couper.

On en travaille des yeux artificiels, des cadrans de montre, des perles fauſſes. Dans un attelier de perles ſoufflées, les uns ſoufflent ou des perles à olive, ou des perles rondes, d'autres des boucles d'oreilles, ou des perles baroques. Ces perles paſſent des mains de l'émailleur, entre les mains de différentes ouvrieres; leur travail eſt de ſouffler la couleur d'écaille de poiſſon dans la perle; de faſſer les perles dans le carton, afin d'étendre la couleur au dedans de la perle; de remplir la perle de cire; d'y paſſer un petit papier roulé; de mettre les perles en collier, *&c.* Voyez PERLE.

Lorſque l'émailleur travaille, il eſt aſſis devant ſa table, le pié ſur la marche qui fait hauſſer & baiſſer le ſoufflet, tenant de la main gauche l'ouvrage qu'il veut émailler, ou les fils de fer ou de laiton qui ſerviront de ſoutien à ſa figure, conduiſant de la main droite le fil d'*émail* amolli par le feu de la lampe, & en formant des ouvrages avec une adreſſe & une patience également admirables.

Il eſt très-difficile de faire à la lampe de grandes pieces; on n'en voit guere qui paſſent quatre, cinq, ſix pouces.

Nous ne finirons pas cet article ſans indiquer un uſage aſſez important de la lampe de l'émailleur; c'eſt de pouvoir facilement y réduire une petite quantité de chaux métallique, ou y eſſayer une pareille quantité de minéral. Pour cet effet il faut pratiquer un creux dans un charbon de bois, y mettre la chaux à réduire, ou la matiere à fondre, & faire tomber deſſus la flamme de la lampe. On voit que c'eſt encore un moyen très-expéditif pour ſouder.

EMAIL (CADRANS D'), (*Horlog.*) plaque de cuivre émaillée, ſur laquelle on peint les heures. *Voy.* CADRAN, HORLOGERIE, & PLAQUE (*Horlog.*)

* EMAIL, (*Anat.*) L'*émail* de la dent eſt une matiere tout-à-fait différente de l'os; il eſt compoſé d'une infinité de petits filets qui ſont attachés ſur l'os par leurs racines, à-peu-près comme les ongles & les cornes. On diſtingue très-facilement l'*émail* dans une dent caſſée; on y voit tous ces filets prendre leur origine vers la partie de l'os qui touche la gencive, s'incliner vers l'os, & ſe coucher les uns ſur les autres, de maniere qu'ils ſont preſque perpendiculaires ſur la baſe de la dent: par ce moyen, ils réſiſtent davantage à l'effort. M. de la Hire le fils a obſervé que dans les adultes l'os de la dent ne croît point, mais ſeulement l'*émail*; il eſt perſuadé que les filets de cet *émail* s'étendent comme ceux des ongles. Si l'*émail* d'une dent ſe détruit, l'os ſe carie, & la dent périt. *Voyez* DENT. *Voyez les mémoires de l'Académie, ann.* 1699.

EMAILLER, *travailler en émail*: ce mot ſe dit auſſi pour ſignifier *peindre en émail*.

EMAILLEUR, ſ. m. (*Art méch.*) C'eſt l'ouvrier qui travaille en émail, qui en couvre & orne les métaux, qui en fait à la lampe des ouvrages curieux.

Ce nom, qui ne devroit être propre qu'à ceux qui font l'émail, eſt devenu commun aux orfevres & joailliers qui montent les pierres précieuſes, aux lapidaires, qui les contrefont, aux peintres qui peignent en mignature ſur l'émail, aux patenôtriers & boutonniers en émail & en verre, aux marchands verriers, aux couvreurs de flacons & bouteilles d'oſier, aux faïanciers, &c.

Mais les *Emailleurs* proprement dits,

ſont ceux qu'on appelle *Patenôtriers* & *Boutonniers en émail.*

Ces derniers ont compoſé pendant fort long-temps une communauté particuliere ; mais ils ſont à préſent corps avec les maîtres Verriers-Faïanciers, à qui ils ont été unis.

L'édit de leur érection en corps de jurande a été donné en 1566 par Charles IX, & enrégiſtré la même année. En 1599, Henri IV confirma leurs ſtatuts, & y ajouta quelques articles. Enfin Louis XIV réunit les deux communautés des *Emailleurs* & des Verriers, pour ne faire à l'avenir qu'un ſeul & même corps, ſans cependant déroger à leurs ſtatuts.

Les ſtatuts de l'édit de Charles IX contiennent vingt articles, & l'augmentation accordée par les lettres patentes d'Henri IV trois autres.

Par l'édit, les maîtres n'avoient que la qualité de *Patenôtriers* & *Boutonniers en émail ;* les lettres y ajouterent le verre & le cryſtallin.

La communauté eſt régie par quatre jurés, dont deux s'éliſent par année.

Pour être reçu maître, il faut avoir fait cinq ans & huit jours d'apprentiſſage ; & après une information préalable de vie & mœurs, un apprentif eſt admis au chef-d'œuvre.

Chaque maître ne peut avoir qu'un ſeul apprentif à la fois.

Les veuves reſtant en viduité, jouiſſent du privilege de leur défunt mari ; à l'exception des apprentifs qu'elles ne peuvent pas engager, mais bien les continuer.

Les veuves & les filles de maîtres donnent la franchiſe aux apprentifs qu'elles épouſent.

Les maîtres de la communauté peuvent faire toutes ſortes de patenôtres, boutons d'émail, dorures ſur verre & émail, pendans d'oreilles jolivetés, & autres ouvrages ſemblables, avec émail, canon, & cryſtallin paſſant par le feu & fourneau.

Ils peuvent auſſi enfiler toutes ceintures, carcans, chaînes, colliers, bracelets, patenôtres & chapelets, de mêmes matieres & de pareille fabrique, & même les enrichir & orner d'or & d'argent battu & moulu.

En 1706, les *Emailleurs* furent unis avec les Verriers ; & il fut réglé que pendant les dix premieres années les quatre jurés ſeroient élus avec égalité, c'eſt-à-dire, de façon qu'il y auroit deux *Emailleurs* & deux Verriers ; & qu'après les dix ans expirés, l'élection ſeroit entiérement libre, & ſe feroit à la pluralité des voix.

Au moyen de cette union, ils ont tous également la qualité de maîtres *Emailleurs*, Patenôtriers, Boutonniers en émail, verre, & cryſtallin, marchands Verriers, Couvreurs de flacons & bouteilles en oſier, faïance, & autres eſpeces de verres de la ville & fauxbourgs de Paris. *Voyez les réglemens de Communautés, & le diction. de Commerce.*

EMAILLURE, ſ. f. (*Art méch.*) terme qui ſignifie l'*application de l'émail ſur quelque autre matiere.* Il ſe dit fort bien auſſi de l'ouvrage même qu'on a émaillé. *V. les articles* EMAIL & EMAILLER.

EMAILLURES, (*Vénerie.*) ſe dit des taches rouſſes qu'on voit ſur les pennes de l'oiſeau de proie.

EMANATIONS, ſ. f. pl. (*Phyſ.*) on appelle ainſi des écoulemens ou exhalaiſons de particules ou de corpuſcules ſubtils, qui ſortent d'un corps mixte par une eſpece de tranſpiration. *Voy.* TRANSPIRATION. Ce mot vient du latin *manare* ou *emanare*, émaner, ſortir.

Il eſt certain qu'il ſort de pareilles *émanations* des corps qui nous environnent ; par exemple, que les plantes & les animaux tranſpirent, que les fluides s'évaporent, *&c.* Perſonne ne doute non plus que les corps odoriférans n'envoient continuellement des *émanations*, & que ce ne ſoit par le moyen de ces *émanations*, qu'ils excitent en nous la ſenſation de l'odeur. *Voyez* ODEUR.

Il y a des corps qui envoient des *émanations* continuelles, ſans perdre ſenſiblement ni de leur volume, ni de leur poids, comme la plupart des corps odoriférans : la perte qu'ils ſouffrent par l'émiſſion continuelle de ces *émanations*, eſt peut-être réparée par la réception d'autres *émanations* ſemblables de corps de même eſpece, répandus dans l'air.

Quant à la loi de l'émiſſion de ces *émanations*, voyez l'*article* QUALITÉ. *Voy. auſſi* EMISSION.

Ces *émanations* operent avec beaucoup d'efficacité ſur les corps qui ſont dans la ſphere de leur activité; c'eſt ce que prouve M. Boyle dans un traité qu'il a fait exprès ſur la *ſubtilité des émanations*. Il y fait voir 1°. que le nombre des corpuſcules qui forment ces *émanations*, eſt prodigieuſement grand; 2°. qu'ils ſont d'une nature fort pénétrante; 3°. qu'ils ſe meuvent avec une grande vîteſſe, & dans toutes ſortes de directions; 4°. qu'il y a ſouvent une reſſemblance, & d'autres fois au contraire une différence ſurprenante du volume & de la forme de ces *émanations* aux pores des corps dans leſquels ils pénetrent, & ſur leſquels ils agiſſent; 5°. qu'en particulier dans les corps des animaux, ces *émanations* peuvent exciter de grands mouvemens dans la machine, & produire par-là de grands changemens dans l'économie animale; enfin qu'elles ont quelquefois, pour ainſi dire, la faculté de tirer du ſecours dans leurs opérations, des agens les plus univerſels que nous connoiſſons dans la nature, comme de la gravité, de la lumiere, du magnétiſme, de la preſſion de l'atmoſphere, *&c.*

Les *émanations* peuvent s'étendre à de grandes diſtances. En voici une preuve qui, ſelon quelques auteurs, eſt d'un grand poids. Nos vins deviennent troubles dans les tonneaux, préciſément au même temps où les raiſins ſe trouvent à leur degré de maturité dans les pays éloignés d'où le vin nous a été apporté; mais cette preuve ne paroît pas fort convaincante: car ne pourroit-on pas dire que c'eſt l'air qui cauſe cette fermentation, ſans avoir recours à des particules qui s'échappent des corps qui fermentent? Une des meilleures preuves qu'on puiſſe apporter de la diſtance à laquelle s'étendent les *émanations*, c'eſt qu'on reçoit en pluſieurs cas les *émanations* odoriférantes à la diſtance de pluſieurs lieues. De plus, on prouve encore par pluſieurs obſervations, que la plupart des *émanations* retiennent la couleur, l'odeur, & les autres propriétés & effets des corps d'où elles proviennent; & cela après même qu'elles ont paſſé par les pores d'autres corps ſolides. C'eſt ainſi que les *émanations* magnétiques pénetrent même les corps les plus ſolides, ſans ſouffrir aucune altération dans leur nature, ni rien perdre de leur force.

Pluſieurs auteurs, à la tête deſquels eſt M. Newton, veulent que la lumiere ſoit produite par une *émanation* de corpuſcules qui s'élancent du corps lumineux. Si ce ſyſtême, qui eſt appuyé ſur des preuves très-fortes, étoit vrai, il ſerviroit à prouver combien les *émanations* peuvent être ſubtiles, & à quelles diſtances énormes elles peuvent s'étendre. *V.* LUMIERE & EMISSION. *Voyez auſſi*, ſur les *émanations* en général, *les articles* ODEUR, VAPEUR, TRANSPIRATION, EXHALAISON, ATMOSPHERE, *&c.* (*O*)

* § EMANCHE, ſ. f. (*Blaſon.*) piece héraldique honorable, qui ſignifie: *ennemis vaincus & dépouillés.* C'eſt une manche antique, fort large par un côté & étroite par l'autre, laquelle étant découſue & déployée, préſente plus ou moins de pieces triangulaires, comme enclavées dans l'écu où elle eſt poſée. En cet état, elle n'eſt plus manche, mais *émanche* (*manica hoſtilis diſſuta.*) Plus cette piece honorable a de parties, plus elles ſont aiguës.

L'*émanche* ſe place diverſement: en faſces à dextre ou ſeneſtre, en pal, en bande, en barre, en chef, en pointe. A ces deux dernieres poſitions, elle occupe le tiers du champ.

Les partitions alternées du champ & d'une *émanche* quelconque ſont toujours en nombre impair; mais on ne compte pas les partitions du champ pour des pieces, parce qu'elles ſont le champ lui-même.

L'émanche mal déployée.

Comme il y a dans le Blaſon la manche mal taillée, il y a auſſi l'*émanche* mal déployée. Cette *émanche* eſt ſi rare, qu'à peine en trouve-t-on deux ou trois exemples dans les auteurs qui ſe ſont le plus étendus. Ils l'appellent *pointes* & *piles* au pluriel: mais la pointe, ſoit droite, ſoit renverſée, n'eſt une piece ſur un champ que lorſqu'elle y eſt ſeule. Ainſi

le champ qui porte deux ou trois de ces prétendues pointes ou piles, porte en effet une *émanche* mal déployée de deux ou trois pieces.

Outre que cette ſorte d'*émanche* prend toutes les poſitions de l'*émanche* déployée, de plus elle monte du bas de l'écu en haut; deſcend du chef contre bas; ou eſt mouvante enſemble du chef, du flanc & de la pointe, pour aboutir au milieu de l'autre flanc.

Au lieu que la pointe ou la pile (plus étroite en ſa largeur que le chappé) ne touche pas l'extrémité du champ.

Le champ émanché.

Le champ émanché differe du champ qui porte une *émanche*, comme le faſcé, de la faſce ou des faſces : le pallé, du pal ou des pals : le bandé, de la bande ou des bandes : le barré, de la barre ou des barres : le coticé, des cotices : le burelé, des burelles : le fuſelé, le chevroné, le lozangé, des fuſées, chevrons & lozanges. . . . . .

Seulement, dans le champ émanché, la piece qui borde l'un des côtés du champ ne montre que la moitié d'elle-même, à cauſe de ſa forme triangulaire; l'autre moitié ſe ſuppoſe repliée au travers de l'écu. Comme auſſi, la partition oppoſite du champ n'a que la moitié des autres partitions de ſon eſpece.

Mais, pour abréger la maniere de blaſonner, l'on compte ces deux demi-partitions comme ſi elles étoient entieres. Ainſi le métal & la couleur ſe trouvant égaux en nombre & en proportions, ou étant ſuppoſés tels, leur enſemble eſt néceſſairement pair, en quoi il eſt ſemblable aux faſcé, pallé, bandé, barré, coticé, burelé, fuſelé, chevronné, lozangé. *V.* MEUBLES, (*Blaſon.*)

EMANCHÉ, adj. (*terme de Blaſon.*) ſe dit de l'écu diviſé par émanches des deux émaux alternés : il differe de l'émanche, en ce qu'il y a toujours des demi-parties triangulaires mouvantes des bords.

Il y a des chefs *émanchés*.

Emanche & *émanché*, ont pris leurs noms des manches des anciens qui étoient fort larges en haut, ſe rétréciſſoient & terminoient en pointe.

Hotman à Paris, originaire du pays de Cléves; parti *émanché* d'argent & de gueules.

De la Teiſſoniere en Bourgogne & en Breſſe; *parti émanché de cinq pieces & demie d'or ſur gueules.*

Choiſi de Tieblemont en Champagne; *d'azur au chef d'or, émanché d'une demi-piece & de quatre pieces.* (*G. D. L. T.*)

EMANCIPATION, ſ. f. (*Juriſpr.*) eſt un acte qui met certaines perſonnes hors la puiſſance d'autrui. Elle n'a lieu communément qu'à l'égard de deux ſortes de perſonnes, qui ſont les mineurs, les fils de famille; quelques-uns y comprennent la femme & les gens de main-morte. Il y a encore d'autres perſonnes qui peuvent être affranchies de la puiſſance d'autrui; mais les actes qui leur procurent cet affranchiſſement, ne ſont pas qualifiés d'*émancipation*.

Chez les Romains l'*émancipation* avoit lieu ſeulement pour deux ſortes de perſonnes, les mineurs & les fils de famille. La premiere ſe faiſoit en vertu de lettres du prince, de même qu'elle ſe pratique encore parmi nous. *V.* EMANCIPATION DE MINEUR. L'autre, c'eſt-à-dire, celle des fils de famille, ſe faiſoit en diverſes manieres. *V.* EMANCIPATION ANASTASIENNE, ANCIENNE, *contractâ fiduciâ*, DE LA FEMME, D'UN FILS DE FAMILLE, LÉGALE, LÉGITIME, JUSTINIENNE, TACITE. (*A*)

EMANCIPATION ANASTASIENNE, étoit celle qui ſe faiſoit en faveur des fils de famille, en vertu d'un reſcrit du prince. On l'appelloit *anaſtaſienne*, parce que cette forme nouvelle fut introduite par une conſtitution de l'empereur Anaſtaſe, au lieu de l'*émancipation* ancienne ou légitime, dont il ſera parlé ci-après. L'*anaſtaſienne* étoit beaucoup plus ſimple & plus commode que l'autre, n'y ayant à celle-ci d'autre formalité que de faire inſinuer juridiquement un reſcrit, par lequel l'empereur émancipoit le fils de famille. Notre *émancipation* des mineurs par lettres de bénéfice d'âge, revient aſſez à cette *émancipation anaſtaſienne*. (*A*)

EMANCIPATION ANCIENNE *ou* LÉGITIME, étoit la premiere forme dont

on uſoit d'abord chez les Romains pour l'*émancipation* des fils de famille. On l'appelloit *ancienne* & *légitime*, parce qu'elle dérivoit de l'interprétation de la loi des douze tables. Cette loi portoit, que quand un pere avoit vendu ſon fils juſqu'à trois fois, le fils ceſſoit d'être ſous ſa puiſſance.

Denis d'Halicarnaſſe a prétendu que cette loi devoit être priſe à la lettre, c'eſt-à-dire qu'il falloit trois ventes réelles du fils de famille pour opérer l'*émancipation*, en quoi la condition du fils de famille auroit été plus rude que celle d'un eſclave, lequel, après avoir été une fois affranchi, jouiſſoit pour toujours de la liberté. Il eſt vrai que la vente du fils n'étoit pas un véritable affranchiſſement de toute puiſſance; il paſſoit de celle du pere en celle de l'acheteur. Mais tous les auteurs anciens & modernes conviennent que ces trois ventes du fils de famille étoient ſimulées, & faites ſeulement pour opérer l'*émancipation*.

Au commencement le fils de famille, par le moyen de ces ventes, paſſoit en la puiſſance de l'acheteur comme s'il fût devenu de condition ſervile. Dans la ſuite les juriſconſultes ajouterent aux trois ventes autant de manumiſſions de la part de l'acheteur; & il fut d'uſage, qu'à l'exception des fils, les filles & les petits-enfans mâles & femelles ſeroient émancipés par une ſeule vente & une ſeule manumiſſion. On s'imaginoit qu'il en falloit davantage pour le fils, comme étant lié plus étroitement avec le pere.

Ces ventes & manumiſſions ſe faiſoient d'abord devant le préſident ou gouverneur de la province; enſuite on les fit devant le préſident de la curie.

La forme de ces *émancipations* étoit, que le pere naturel, en préſence de cinq témoins & de l'officier appellé *libripens* tenant ſa balance, faiſoit une vente fictive de ſon fils à un étranger, en lui diſant: *mancupo tibi hunc filium qui meus eſt;* Caïus, *liv. I, tit. viij de ſes inſtitutes*, dit même qu'il falloit ſept témoins citoyens romains.

L'acheteur donnoit au pere par forme de prix, une piece de monnoie, en diſant: *hunc hominem ex jure quiritum meum eſſe aio, iſque mihi emptus eſt hoc ære æneâque librâ:* au moyen de quoi le fils de famille paſſoit ſous la puiſſance de l'acheteur comme ſon eſclave; enſuite ce même acheteur affranchiſſoit le fils de famille, lequel par un droit tacite, retournoit en la puiſſance de ſon pere naturel: celui-ci vendoit encore de même ſon fils une ſeconde & une troiſieme fois, & l'acheteur faiſoit autant de manumiſſions; & après la troiſieme manumiſſion, le fils de famille ne retournoit plus en la puiſſance de ſon pere naturel, mais il étoit conſidéré comme l'affranchi de l'acheteur, lequel en qualité de patron ſuccédoit au fils de famille ainſi émancipé, & avoit ſur lui tous les autres droits légitimes.

Mais pour empêcher que l'*émancipation* ne fît ce préjudice au pere naturel, l'uſage introduiſit que ce pere, en faiſant la vente imaginaire de ſon fils, pourroit ſtipuler que l'acheteur ſeroit tenu de le lui revendre; & à cet effet, en faiſant la troiſieme vente, le pere naturel diſoit à l'acheteur: *ego verò hunc filium meum tibi mancupo, eâ conditione ut mihi remancupes ut inter bonos bene agiet, (id eſt agere); oportetne propter te tuamque fidem frauder?* L'objet de cette revente étoit afin que le pere naturel pût lui-même affranchir ſon fils, & par ce moyen devenir ſon patron & ſon légitime ſucceſſeur. C'eſt delà que ce pacte de revente s'appelloit *pactum fiduciæ;* l'*émancipation* faite en cette forme, *emancipatio contractâ fiduciâ;* & l'acheteur qui promettoit de revendre le fils de famille, *pater fiduciarius*. Si ce *pactum fiduciæ* étoit omis dans la vente, tous les droits ſur la perſonne du fils vendu demeuroient par-devers l'acheteur.

Caïus dit cependant que ſi les enfans, après avoir été vendus par leur pere naturel, mouroient en la puiſſance de leur pere fiduciaire, le pere naturel ne pouvoit pas leur ſuccéder; que c'étoit le pere fiduciaire qui recueilloit leur ſucceſſion quand il les avoit affranchis; mais il eſt évident que Caïus n'a entendu parler que du cas où les fils de famille mourroient dans l'intervalle de la premiere à la troiſieme vente: alors c'étoit le pere fiduciaire qui ſuccédoit, parce

parce que la premiere & la ſeconde vente tranſportoient véritablement au pere fiduciaire la propriété du fils vendu, lequel ne rentroit dans la famille de ſon pere naturel que lors de la troiſieme revente, par un acte appellé *emancipatio*, ainſi que l'obſerve M. Terraſſon en ſon *hiſtoire de la juriſpr. rom.*

Il eût été facile cependant d'appoſer le pacte de revente dès la premiere vente, comme dans la troiſieme, & il ne falloit pas tant de détours & de fictions pour dire que le pere ſe déſiſtoit volontairement en faveur de ſon fils du droit de puiſſance qu'il avoit ſur lui; c'eſt pourquoi cette ancienne forme d'*emancipation* tomba en non-uſage, lorſque l'empereur Anaſtaſe en eut introduit une plus ſimple, quoiqu'il n'eût pas abrogé l'autre. *Voyez ci-dev.* EMANCIPATION ANASTASIENNE, *& ci-après* EMANCIPATION JUSTINIENNE. (*A*)

EMANCIPATION *contractâ fiduciâ*, étoit chez les Romains une des formes de l'*émancipation* ancienne, qui ſe faiſoit par le moyen des trois ventes imaginaires avec le *pactum fiduciæ*, c'eſt-à-dire la condition de revendre le fils de famille à ſon pere naturel. *Voyez ci-dev.* EMANCIPATION ANCIENNE. (*A*)

EMANCIPATION COUTUMIERE, *Voyez ci-après* EMANCIPATION LÉGALE.

EMANCIPATION PAR LE DÉCES DE LA MERE, étoit une eſpece d'*émancipation* légale qui avoit lieu dans certaines coutumes en faveur des enfans par le décès de la mere, quoique le pere fût encore vivant. Dans ces provinces, les enfans étoient comme ſolidairement en la puiſſance de leurs peres & meres conjointement. Telles ſont les diſpoſitions des coutumes de Montargis, *ch. vij. art.* 3, Vitry, *art.* 100 & 143. Château-Neuf, *art.* 134. Chartres, *art.* 103, & Dreux, *art.* 93.

EMANCIPATION EXPRESSE, eſt celle qui ſe fait par un acte exprès, à la différence des *émancipations tacites*, qui ont lieu ſans qu'il y ait aucun acte à cet effet de la part du pere, mais ſeulement en vertu d'un conſentement tacite de ſa part. (*A*)

EMANCIPATION DE LA FEMME, c'eſt ainſi que la ſéparation de la femme d'avec ſon mari eſt appellée dans la coutume de la Rue-Indre locale de Blois, *ch. x. art.* 31. (*A*)

EMANCIPATION D'UN FILS DE FAMILLE, s'entend de l'acte par lequel un fils, ou fille, ou quelqu'un des petits-enfans étant à la puiſſance du pere de famille eſt mis hors de ſa puiſſance.

Cette *émancipation* qui dérive du droit romain, a lieu dans tous les pays de droit écrit, & dans quelques coutumes où la puiſſance paternelle a lieu.

Le pere de famille peut émanciper ſes enfans à tout âge, ſoit majeurs ou mineurs, parce que la majorité ne fait pas ceſſer la puiſſance paternelle. L'*émancipation* ne met pas non plus les enfans hors de tutele, s'ils ſont encore impuberes; en ce cas le pere devient leur tuteur légitime.

En pays de droit écrit, l'*émancipation* doit ſe faire en jugement par une déclaration que fait le pere, qu'il met l'enfant hors de ſa puiſſance; néanmoins dans le reſſort du parlement de Toulouſe, l'*émancipation* ſe peut faire devant notaires.

Dans les coutumes où la puiſſance paternelle a lieu, le pere peut émanciper en jugement ou devant notaires.

L'*émancipation* des enfans de famille fait ceſſer la puiſſance paternelle; elle ne rend cependant pas les enfans étrangers à la famille du pere, en ſorte qu'ils lui ſuccedent conjointement avec leurs freres & ſœurs qu'il a retenus en ſa puiſſance.

Elle n'a d'autre effet à l'égard du pere, que de délivrer l'enfant de la puiſſance paternelle, d'ôter au pere l'uſufruit qu'il auroit pu avoir ſur les biens de ſon enfant, & de rendre l'enfant capable de s'obliger. *Voyez* FILS DE FAMILLE, PUISSANCE PATERNELLE. (*A*)

EMANCIPATION DE GENS DE MAIN-MORTE, c'eſt l'affranchiſſement que le ſeigneur accorde à des gens qui ſont ſes ſerfs. *V.* AFFRANCHISSEMENT, GENS DE MAIN-MORTE, SERFS. (*A*)

EMANCIPATION JUSTINIENNE, étoit celle dont la forme fut réglée par l'empereur Juſtinien, lequel ayant rejeté toutes les ventes & manumiſſions imaginaires dont on uſoit par le paſſé dans les *émancipations*,

permit aux peres de famille d'émanciper leurs enfans, ſoit en obtenant à cet effet un reſcrit du Prince, ou même ſans reſcrit, en faiſant leur déclaration à cet effet devant un magiſtrat compétent, auquel la loi ou la coutume attribuoit le pouvoir d'émanciper. On donnoit au pere après cette *émancipation*, en vertu de l'édit du préteur; le même droit ſur les biens de ſes enfans émancipés décédés ſans enfans, que le patron auroit eu en pareil cas ſur les biens de ſes affranchis; mais par la derniere juriſprudence, le pere hérite de ſes enfans par droit de ſucceſſion des aſcendans, & non pas ſeulement en qualité de patron. (*A*)

EMANCIPATION LÉGALE, eſt celle qui a lieu de plein droit, en vertu de la loi ou de la coutume. On l'appelle auſſi *émancipation tacite*, parce qu'elle a lieu ſans que le pere faſſe aucun acte à ce ſujet. Telles ſont à l'égard des mineurs, les *émancipations* qui ont lieu par l'âge de puberté, par la majorité coutumiere, par la pleine majorité, par le mariage; telles ſont pour les fils de famille les *émancipations* qui ont lieu en certains pays par le mariage, par l'acquiſition de quelque dignité, par l'ordre de prêtriſe, par l'habitation ſéparée, & par le négoce ſéparé. (*A*)

EMANCIPATION LÉGITIME *ou* ANCIENNE, étoit celle qui ſe faiſoit en vertu de la loi des douze tables. *Voyez ci-dev.* EMANCIPATION ANCIENNE. (*A*)

EMANCIPATION PAR LETTRES DU PRINCE, a lieu, tant en faveur des mineurs que des fils de famille. L'uſage de ces *émancipations* vient des Romains. *V.* ce qui en eſt dit à *l'article* EMANCIPATION DE MINEUR & EMANCIPATION JUSTINIENNE. Ces lettres qu'on appelle communément *lettres de bénéfice d'âge*, s'obtiennent en la petite chancellerie; elles ſont adreſſées au juge royal qui a fait la tutele ou curatelle; ou ſi c'eſt un juge de ſeigneur, on les adreſſe à un ſergent royal, qui fait commandement au juge de procéder à l'entérinement: ce qui ne ſe fait qu'après avoir pris l'avis des parens & amis du mineur. (*A*)

EMANCIPATION DE MAJORITÉ COUTUMIERE, eſt celle que quelques coutumes accordent au mineur à l'âge de pleine puberté, lequel eſt réglé différemment par les coutumes. *V.* EMANCIPATION DE MINEUR. (*A*)

EMANCIPATION PAR MARIAGE, eſt une *émancipation* tacite que dans certains pays le mariage opere de plein droit & ſans lettres du Prince, en faveur des mineurs & des fils de famille. Cette *émancipation* tacite n'a pas lieu dans les pays de droit écrit, excepté dans ceux qui ſont du reſſort du parlement de Paris.

Pour ce qui eſt des pays coutumiers, le mariage n'y a pas toujours opéré l'*émancipation*; car Gaucher de Chatillon connétable, mariant ſa fille en 1300, promit de l'émanciper & de la ſortir hors de ſa puiſſance.

Préſentement toutes les coutumes donnent au mariage l'effet d'émanciper, excepté celle de Poitou qui requiert à l'égard des nobles une *émancipation* expreſſe outre le mariage. Celle de Saintonge veut qu'il y ait habitation ſéparée de celle du pere; celle de Bretagne requiert que le mariage ſoit fait du conſentement du pere, condition qui doit être ſous-entendue dans toutes les coutumes; celle de Bourbonnois dit que le mariage émancipe, mais elle met une reſtriction, ſi ce n'eſt qu'il fût autrement convenu en faiſant le mariage. *Voyez le recueil des queſtions* de M. Bretonnier, au mot *puiſſance paternelle*.

L'*émancipation* par mariage n'opere pas plus d'effet que celle qui ſe fait en vertu de lettres du Prince, ſi ce n'eſt que la premiere emporte la liberté de ſe remarier ſans le conſentement du pere, quoique celui ou celle qui veut ſe remarier n'ait pas 25 ans. (*A*)

EMANCIPATION DE MINEUR, eſt l'acte qui met un mineur hors de la puiſſance de ſon tuteur, & lui donne le droit de jouir de ſes revenus, même de diſpoſer de ſes meubles.

L'*émancipation des mineurs* avoit lieu chez les Romains; elle ſe faiſoit en vertu de lettres du Prince: cela fait la matiere du titre du code *de his qui ætatis veniam impetraverunt*. La loi 2 qui eſt de l'empereur Conſtantin, dit que tous les jeunes gens, leſquels étant de bonne conduite deſirent de gouverner leur patrimoine,

ayant beſoin pour cela de lettres du Prince, pourront impétrer cette grace quand ils auront vingt ans accomplis; de maniere qu'ils préſenteront eux-mêmes leurs lettres au juge, & prouveront leur âge par écrit, & juſtifieront de leur bonne conduite & mœurs par des témoins dignes de foi: la loi permet néanmoins aux filles de préſenter leurs lettres par procureur, & de les obtenir à l'âge de dix-huit ans, pour pouvoir jouir de leurs biens ſans pouvoir aliéner les fonds, en ſorte qu'elles aient en toutes affaires autant de droit & de pouvoir que les hommes. La raiſon pour laquelle la loi fait mention nommément des filles, eſt que dans l'ancien droit romain, les femmes étoient perpétuellement en curatelle.

Il paroît ſingulier que cette loi oblige les mineurs qui veulent jouir de leur revenu, de prendre des lettres, vu que, ſuivant le droit romain, la tutele finit à l'âge de puberté, qui eſt de quatorze ans pour les mâles, & de douze ans pour les filles; & que, ſuivant ce même droit, il eſt libre au mineur pubere de ne pas demander de curateur. Mais il eſt évident que la loi a entendu parler du cas où le mineur a un curateur, comme on lui en donne un ordinairement en ſortant de la tutele: ce qui eſt fondé ſur la diſpoſition de cette même loi, qui ſuppoſe qu'un mineur n'eſt pas capable de gouverner ſon bien au plutôt qu'à l'âge de vingt ans accomplis.

Néanmoins dans notre uſage les lettres de bénéfice d'âge s'obtiennent ſouvent plutôt tant en pays coutumier, que dans les pays de droit écrit: cela dépend de la capacité des mineurs, de l'avis des parens, & de l'ordonnance du juge; mais ordinairement on n'accorde point de lettres de bénéfice d'âge au deſſous de la puberté.

Les mineurs peuvent auſſi être émancipés par mariage, ou par la majorité coutumiere, que les coutumes fixent différemment; mais en ce cas ils ont toujours beſoin de lettres du Prince; de ſorte que les coutumes qui ſemblent accorder l'*émancipation* à celui qui atteint l'âge de majorité coutumiere, ne font proprement que régler l'âge auquel on peut obtenir des lettres d'*émancipation*.

La majorité parfaite opere auſſi une eſpece d'*émancipation* légale.

Le mineur émancipé peut faire ſeul tous actes d'adminiſtration; mais il ne peut aliéner ni hypothéquer ſes immeubles ſans avis de parens & décret du juge.

Il ne peut auſſi eſter en jugement, ſans être aſſiſté d'un curateur. (*A*)

EMANCIPATION DE MOINES: on s'eſt quelquefois ſervi de ce terme dans les monaſteres, en parlant des moines promus à quelque dignité, ou tirés hors de l'obéiſſance de leurs ſupérieurs. *Voy. le gloſſ. de* Ducange, au mot *Emancipatio*. (*A*)

EMANCIPATION D'UN MONASTERE eſt dite dans quelques anciens auteurs, pour *exemption de la juriſdiction de l'ordinaire*. *Voyez* Ducange *ibid.* (*A*)

EMANCIPATION *per æs & libram*, *voyez* EMANCIPATION ANCIENNE.

EMANCIPATION TACITE, eſt celle qui a lieu de plein droit en faveur du mineur ou du fils de famille, ſans le conſentement du pere, & ſans lettres du Prince: telles ſont celles qui ont lieu par le mariage, par l'acquiſition de quelque dignité, par l'ordre de prêtriſe, par une habitation ou un commerce ſéparé.

Suivant le droit romain, il n'y avoit que la dignité de patrice capable d'émanciper; celle de ſénateur n'avoit pas cet effet.

En France, les premieres dignités des parlemens, telles que celles de préſidens, de procureurs & avocats généraux, émancipent. Les grandes dignités de l'épée & de la cour émancipent auſſi.

Pour ce qui eſt des dignités eccléſiaſtiques, en pays de droit écrit, l'épiſcopat eſt la ſeule qui ait l'effet d'émanciper. Les dignités d'abbé, de prieur & de curé, n'émancipent point.

En pays coutumier la prêtriſe émancipe, comme le décide la coutume de Bourbonnois, & que Coquille l'obſerve ſur celle de Nivernois: mais Faiſand, ſur celle de Bourgogne, dit que la prêtriſe n'émancipe que quand le prêtre poſſede un bénéfice qui requiert réſidence.

L'habitation ſéparée n'émancipe que dans les pays coutumiers: encore la coutume de Châlons eſt-elle la ſeule qui ſe contente

de cette circonſtance. Celle de Bretagne & de Bordeaux veulent en outre l'âge de vingt-cinq ans ; celle de Poitou requiert le mariage avec l'habitation ſéparée ; celle de Saintonge veut tout-à-la-fois le mariage, l'âge de vingt ans pour les nobles, de vingt-cinq ans pour les roturiers, & l'habitation ſéparée.

Le commerce ou négoce ſéparé émancipe auſſi en pays coutumier, comme le décident les coutumes de Berri, Bourbonnois, & Bordeaux : ce qui eſt conforme à l'*article 6 du tit. j.* de l'ordonnance du commerce, qui répute majeurs tous négocians & marchands, mais ſeulement pour le fait du commerce dont ils ſe mêlent. (*A*)

EMANCIPÉ, (*Juriſprud.*) eſt celui qui jouit de ſes droits, au moyen de l'émancipation expreſſe ou tacite qu'il a acquiſe.

Le mineur *émancipé* peut toucher ſes revenus & diſpoſer de ſon mobilier ; mais il ne peut aliéner ni hypothéquer ſes immeubles, ſans avis de parens homologué par le juge. Il ne peut auſſi eſter en jugement, ſans être aſſiſté de curateur.

Le fils de famille, majeur lorſqu'il eſt *émancipé*, jouit de tous les droits des majeurs qui ſont *ſui juris*. Voyez *ci-devant* EMANCIPATION. (*A*)

* EMANUEL, ſurnommé le *Fortuné*, roi de Portugal, (*Hiſt. de Portugal.*) monta ſur le trône en 1495, après la mort de ſon couſin Jean II, mort ſans enfans légitimes. L'empereur Maximilien prétendoit que la couronne de Portugal lui appartenoit ; mais *Emanuel* fut proclamé, ſans que l'on eût aucun égard aux prétentions de Maximilien. Il ſignala ſon avénement par des traits de généroſité, tels que la grace des enfans du duc de Bragance, qu'il rappella, & auxquels il fit rendre leurs biens, en dédommageant amplement ceux qui les poſſédoient, & la remiſe du tribut que ſon prédéceſſeur avoit impoſé aux Juifs. Mais ſon amour pour Iſabelle, veuve d'Alphonſe, fils de Jean II, endurcit ſon cœur au point de lui faire commettre pluſieurs injuſtices. Cette princeſſe jeune & belle étoit animée d'un zele violent contre les Maures & les Juifs. *Emanuel*, épris de ſes charmes, ne put obtenir ſa main qu'à condition qu'il chaſſeroit les Maures & les Juifs de ſes états. Son conſeil condamnoit cette violence, comme préjudiciable à l'état & contraire à l'équité naturelle. La paſſion du prince prévalut. Les Maures & les Juifs eurent ordre de ſortir du royaume, ſous peine de demeurer eſclaves s'ils n'obéiſſoient promptement. Les Maures paſſerent en Afrique. Les Juifs, en fuyant, ne purent pas emmener avec eux leurs enfans au deſſous de quatorze ans. On les retint de force pour les inſtruire des principes du Chriſtianiſme.

Les découvertes & les conquêtes de Vaſco de Gama, d'Alvarès Cabral, & d'Albuquerque, porterent la gloire d'*Emanuel* & de la nation Portugaiſe au plus haut degré. Jamais le Portugal ne fut plus floriſſant que ſous le regne de ce prince, qui fut appellé l'*âge d'or du Portugal*. Heureux dans toutes ſes entrepriſes au dehors, il ne négligeoit point ce qui pouvoit établir le bon ordre & la proſpérité au dedans de ſon royaume. Il fit de ſages ordonnances que l'on reſpecte encore. Ami des lettres, il cultiva les ſciences & honora les ſavans, & ſavoit diſtinguer les talens ſupérieurs des médiocres ; il récompenſoit les uns & encourageoit les autres. *Emanuel* mourut à l'âge de cinquante-deux ans : il en avoit régné vingt-ſix. Les larmes de ſes ſujets prouverent ſenſiblement combien il leur étoit cher.

EMARGEMENT, ſ. m. (*Fin.*) l'action de tranſporter à la marge. On a fait de ce ſubſtantif le verbe *émarger*. Voyez *l'article* MARGE.

EMASCULATION, ſ. f. l'action par laquelle on enleve à un mâle les parties qui caractériſent ſon ſexe. *V.* CASTRATION. (*L*)

* EMATURIES, ſ. f. d'*αἱματου cruento*, (*Myth.*) fêtes qui ſe célébroient à Lacédémone au tombeau de Pélops ; là de jeunes garçons ſe fouettoient juſqu'à ce que le tombeau fût arroſé de leur ſang. Voilà des fêtes qui ſe ſentent bien du caractere dur & auſtere du peuple. *Voyez* FETES.

§ EMAUX, ſ. m. plur. (*terme de Blaſon.*) *gentilitii ſcuti metalla & colores.*

Il y a neuf *émaux*, dont deux métaux, cinq couleurs & deux fourrures.

Les métaux ſont le jaune, qu'on nomme *or*; le blanc, *argent.*

Les couleurs ſont le bleu, qu'on nomme *azur*; le rouge, *gueules*; le verd, *ſinople*; le noir, *ſable*; & le violet, *pourpre.*

Les fourrures ſont le vair & l'hermine.

Ces *émaux* ſe marquent en gravure par des points, traits ou hachures.

L'or par grand nombre de petits points.

L'argent, tout blanc, c'eſt-à-dire, ſans aucune hachure.

L'azur, par des lignes horizontales.

Le gueules, par des lignes perpendiculaires.

Le ſinople, par des lignes diagonales à droite.

Le ſable, par des lignes horizontales & perpendiculaires croiſées les unes ſur les autres.

Le pourpre, par des lignes diagonales à gauche.

Le vair, par l'azur chargé de petites pieces d'argent en forme de clochettes renverſées.

L'hermine, par l'argent chargé de mouchetures de ſable.

Signification des émaux.

L'or ſignifie *richeſſe, force, foi, pureté & conſtance.*

L'argent, *innocence, blancheur, virginité.*

L'azur, *royauté, majeſté, beauté, ſérénité.*

Le gueules, *courage, hardieſſe, intrépidité.*

Le ſinople, *liberté, eſpérance, abondance.*

Le ſable, *ſcience, modeſtie, affliction.*

Le pourpre, *dignité, puiſſance, ſouveraineté.*

Le vair & l'hermine, *grandeur, autorité & empire.*

A ces neuf *émaux*, on en ajoute deux autres.

Le couleur de chair, que l'on nomme *de carnation*, pour les parties du corps humain, telles que le viſage, les mains, les piés.

La couleur naturelle, pour les arbres, plantes, fruits & animaux; s'ils ſont tels que la nature les repréſente, alors on les dit *au naturel.*

Etymologie des émaux.

Le mot *émail* (au pluriel *émaux*) vient de l'Italien *ſmalto*, ſelon Menage.

D'autres le dérivent de l'hébreu *hhaſmal*, traduit par *electrum*, ſorte d'émail compoſé d'or & d'argent; les Latins de la baſſe latinité en ont fait *ſmaltum* d'où eſt venu *émail.*

Et ce mot *émail* a été introduit dans l'art héraldique, parce que anciennement on repréſentoit en *émaux* de diverſes couleurs (ſur les écus, cote-d'armes, boucliers & autres armes offenſives & défenſives), les pieces de blaſon que les chevaliers avoient priſes pour ſe diſtinguer & reconnoître dans les tournois.

EMBACLE, ſ. f. *terme de riviere*, dont on ſe ſert pour exprimer l'embarras de pluſieurs cordes de bois que l'on a miſes à flot, & qui ſont arrêtées par quelques obſtacles. *Voyez* CORDES, BOIS. *Voyez auſſi l'article* TRAIN.

EMBALLAGE, ſ. m. *terme de douane & de commerce*, qui a pluſieurs ſignifications.

1°. *Emballage* s'entend de l'action même d'emballer. *Voyez* EMBALLER.

2°. *Emballage* comprend tout ce qui ſert à emballer les marchandiſes, comme le papier, le carton, les caiſſes, tonneaux, bannettes, toiles cirées, ſerpilieres, cordages, *&c.* pour leſquels il n'eſt fait aucune déduction de poids pour les droits d'entrée & de ſortie, ſelon le tarif de 1664 & l'ordonnance de 1667, ſi ce n'eſt pour les marchandiſes d'or & d'argent, & pour les drogueries & épiceries.

3°. *Emballage* ne ſignifie ſouvent que les *toiles* ou *ſerpilieres* qui ſervent à empaqueter les marchandiſes.

Une toile d'emballage eſt une ſorte de toile groſſiere, mais forte, qui ſert à emballer: elle eſt différente de la ſerpiliere, quoiqu'on ſe ſerve auſſi de celle-ci pour

emballer. *Voyez* SERPILIERE. *Diction. de comm. de Trév. & Chambers.* (G)

EMBALLER, v. act. (*Comm.*) faire l'emballage d'une caiſſe de marchandiſes, l'envelopper de toile & la garnir de paille, pour la conſerver & la garantir de la pluie, du mauvais temps & autres accidens, lorſqu'on eſt obligé de la tranſporter au loin, ſoit par des voitures de terre ou de riviere, ſoit par mer, & pour les voyages de long cours.

Il y a pluſieurs manieres d'*emballer* les marchandiſes; les unes s'*emballent* ſeulement avec de la paille & de la groſſe toile; les autres dans des bannes ou bannettes d'oſier ou de bois de châtaignier, ou dans des caiſſes de bois de ſapin qu'on couvre d'une toile cirée graſſe, toute chaude; d'autres dans de gros cartons qu'on enveloppe de toiles cirées ſeches, quelquefois ſans autre couverture, mais le plus ſouvent avec de la paille & de la toile. Dans tous ces emballages on coud la toile avec de la ficelle & une groſſe aiguille, & on la ſerre pardeſſus avec une forte corde, qui faiſant pluſieurs tours de divers ſens autour du ballot, aboutit à un des coins, où elle eſt enfin liée & arrêtée. C'eſt à ce bout de la corde que les viſiteurs ou autres commis des douanes mettent leur plomb, afin que la balle ne puiſſe s'ouvrir ſans le lever, & que les marchandiſes qu'ils ont viſitées ne puiſſent être changées ni augmentées au préjudice des droits du roi.

Dans les échelles du Levant, comme à Alep, Smyrne, *&c.* les emballages, particuliérement ceux des ſoies, ont toujours deux toiles; l'une intérieure, qu'on appelle *la chemiſe*; l'autre extérieure, qui eſt la couverture. Les Levantins rempliſſent l'entre-deux de ces toiles, de paille, & quelquefois de coton. *Dictionnaires de Commerce, de Trévoux, & Chambers.* (G)

EMBALLEUR, ſ. m. (*Comm.*) celui dont le métier ou la fonction eſt de ranger les marchandiſes dans les balles, de les empaqueter & emballer.

Autrefois les crocheteurs & gagnes-deniers faiſoient cet office dans les douanes; mais maintenant dans celles de Lyon & de paris il y a des *emballeurs* en titre d'office, qui paient paulette au roi, ont des droits réglés par un tarif, font bourſe commune, & forment un corps qui a ſon ſyndic & autres officiers. Ils ſont à Paris au nombre de ſoixante partagés en deux bandes, dont l'une eſt de ſervice à la douane, & l'autre à leur bureau rue des Lombards, où ils roulent ainſi alternativement tous les huit jours.

Ce ſont les *emballeurs* qui écrivent ſur les toiles d'emballage, les numéros des ballots appartenans au même marchand, & envoyés au même correſpondant, les noms & qualités de ceux à qui ils ſont envoyés, & les lieux de leur demeure. Ils ont auſſi ſoin de deſſiner un verre, un miroir ou une main ſur les caiſſes de marchandiſes caſuelles, pour avertir ceux qui les remueront, d'uſer de précautions.

Les inſtrumens dont ſe ſervent les *emballeurs*, ſont un couteau, une bille de bois, ordinairement de buis, & une longue & forte aiguille à trois carres: leur fil eſt une médiocre ficelle, qui dans le commerce de la corderie eſt appellée *ficelle d'emballage*. *Dictionnaires de commerce, de Trévoux, & Chambers.* (G)

* *EMBAMMA*, (*Hiſt. anc.*) eſpece de ſauce ou de ſalade à laquelle on joignoit l'épithete d'*amarum*, amere, & qui ſervoit d'aſſaiſonnement à l'agneau paſchal. C'étoit ou des endives, ou de la chicorée, ou de la laitue, ou de la pulmonaire, ou le chardon, le raifort, les orties, *&c.* on tenoit du vinaigre dans un vaſe placé à côté de ces herbes; & après pluſieurs cérémonies religieuſes que le maître de la maiſon faiſoit, il rompoit un morceau de pain azyme, le couvroit d'herbes ameres, trempoit le tout d'abord dans le vinaigre, enſuite dans une ſauce de figues, de raiſins, *&c.* & diſoit: " Béni ſoit le Seigneur » notre Dieu, le maître du monde, qui » nous a ſanctifiés par ſes commandemens, » & nous a ordonné de manger le pain » azyme avec la ſauce amere. » Il mangeoit enſuite le pain trempé & les herbes, béniſſoit les mets, goûtoit à l'agneau paſchal, & abandonnoit le reſte de l'agneau, des herbes, du pain & des ſauces à la dévotion & à l'appétit des autres convives, dont le repas commençoit alors.

EMBANKIS, (*Luth.*) nom général des principaux inſtrumens de muſique du royaume de Congo, dont le roi & les princes ſont ſeuls uſage.

EMBANQUÉ, adj. (*Marine.*) Les navigateurs qui vont à la pêche de la morue, ou qui font route pour Terre-neuve & le golfe de Saint-Laurent, ſe ſervent de ce terme pour dire qu'ils ſont arrivés ſur le banc de Terre-neuve. (*Z*)

*EMBANQUER, v. act. *ou* neut. (*Manufact. en ſoie.*) c'eſt paſſer les canons d'organſin à la cantre, pour ſe diſpoſer à ourdir. *Voyez* CANONS, ORGANSIN & CANTRE.

*EMBARBE, ſ. f. (*Manufact. en ſoie.*) ficelle ſervant au métier d'étoffes de ſoie; elle a trois quarts d'aune de long, & elle eſt bouclée par un de ſes bouts. On enfile les *embarbes* les unes après les autres à une corde, afin que quand on veut s'en ſervir, elles ne puiſſent jamais être priſes les unes avant les autres: leur uſage dans le liſage des deſſins, eſt d'arrêter les cordes de ſemple que la liſeuſe retient. *Voyez* SEMPLE & LIRE.

Peigner les embarbes, c'eſt les débrouiller après qu'on les a tirées du ſemple, & lorſque les lacs ſont finis. *Voyez* LACS.

EMBARBER, v. n. *terme de riviere.* Lorſqu'un bateau vient d'amont, & qu'il eſt près de paſſer un pont ou un pertuis, on dit: *ce bateau va embarber l'arche avalante; ce bateau eſt près d'embarber le pertuis. Voyez* PERTUIS.

EMBARCADERE & EMBARCADOUR, ſ. m. (*Mar.*) Les Eſpagnols donnent ce nom aux ports & rades qu'ils ont le long des côtes de l'Amérique méridionale, & ſur-tout dans la mer du Sud, où ils vont charger les marchandiſes & faire le commerce pour les villes qui ſont dans le dedans des terres. Il y a des *embarcaderes* qui ſont fort éloignées des villes: par exemple, Arica eſt l'*embarcadere* du Potoſi; Acapulco & la Vera-Crux peuvent être regardés comme les *embarcaderes* de la ville de Méxiço. (*Z*)

EMBARDER, v. neut. (*Marine.*) c'eſt lorſqu'on fait faire au vaiſſeau un mouvement pour s'éloigner de l'endroit où il eſt. On dit; *embarde au large*, lorſqu'étant dans la chaloupe auprès du vaiſſeau, on pouſſe d'un côté ou d'autre pour s'en éloigner. *Embarder* ſe dit encore lorſqu'un vaiſſeau eſt à l'ancre, & qu'on lui fait ſentir ſon gouvernail pour le jeter d'un côté ou d'un autre. (*Z*)

EMBARGO, ſ. m. (*Mar.*) METTRE UN EMBARGO. On ſe ſert de ce terme pour celui d'*arrêt*, ou pour ſignifier l'ordre que les ſouverains donnent pour arrêter tous les vaiſſeaux dans leurs ports, & empêcher qu'il n'en ſorte aucun, afin de les trouver prêts pour leur ſervice, en cas de beſoin; ce qu'on les oblige de faire en les payant. En France on dit *fermer les ports.* (*Z*)

EMBARILLÉ, adj. (*Comm.*) renfermé dans un baril; ainſi on dit *de la farine embarillée.*

EMBARQUEMENT, ſ. m. (*Comm.*) l'action de charger des marchandiſes ou des troupes dans un vaiſſeau. Ce terme ſignifie auſſi dans le commerce, les *frais* qu'il en coûte pour embarquer des marchandiſes. *Dictionn. de Comm. de Trévoux, & Chambers.* (*G*)

EMBARQUER DES MARCHANDISES, (*Comm.*) c'eſt en charger un vaiſſeau ou un bateau.

Un maître de vaiſſeau doit avoir le connoiſſement de toutes les marchandiſes qu'il *embarque*; & un voiturier par eau, la lettre de voiture de celles dont ſon bateau eſt chargé pour les repréſenter en cas de beſoin.

Embarquer en grenier, c'eſt *embarquer* des marchandiſes ſans être emballées ni empaquetées.

On *embarque* de cette ſorte, le ſel, le bled, toutes ſortes de grains, de légumes, certains fruits, comme les pommes, les noix, le poiſſon ſec, les métaux, *&c.* c'eſt-à-dire qu'on les met en tas dans des lieux ſecs & préparés exprès à cet uſage dans les navires & bateaux. *Dictionn. de Commerce, de Trévoux, & Chambers.* (*G*)

*EMBARRAS, ſ. m. il ſe prend au phyſique & au moral; au *phyſique*, pour tout ce qui empêche la facilité d'un mouvement ou d'une action; & au *moral*, pour tout ce qui nuit à l'expédition prompte

d'une affaire, ou à la commodité de la vie. On dit *les embarras d'une route* & *les embarras du monde*. On dit encore *avoir l'eſprit embarraſſé d'affaires*, *être embarraſſé de quelqu'un*, &c.

EMBARRE, (*Manege & maréch.*) cheval *embarré*. *Voyez* s'EMBARRER, EMBARRURE.

EMBARRER (s') *Manege & maréc.* Un cheval qui s'*embarre*, eſt celui qui ſe trouve tellement pris & arrêté après avoir paſſé l'une de ſes jambes au delà de la barre qui limitoit la place qu'il occupe dans l'écurie, qu'il ne peut plus l'en dégager. Dans les efforts qu'il fait pour y parvenir, il peut ſe bleſſer plus ou moins dangereuſement. *Voyez* EMBARRURE. Des ſéparations en forme de cloiſon, la ſuſpenſion des barres à une juſte hauteur, préviendroient ſans doute un pareil événement. *Voyez* ECURIE. (*e*)

EMBARRURE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, eſpece de fracture du crâne, dans laquelle une eſquille paſſe ſous l'os ſain, & comprime la dure-mere. Il faut tâcher de tirer avec adreſſe cette piece d'os avec des pincettes convenables. Si l'on croit n'y pouvoir réuſſir, ou ſi en faiſant des tentatives il y a du riſque de cauſer quelque déchirement à la dure-mere, il faut appliquer le trépan, & le multiplier, ſi le beſoin le requiert, afin de pouvoir enlever facilement la piece d'os qui forme l'*embarrure*. *Voyez* ENGISOMME & TRÉPANER. (*Y*)

EMBARRURE; ſ. f. (*Manege & Mar.*) On appelle improprement ainſi tout accident qui ſuit l'action de s'*embarrer* : l'effet ou la maladie eſt donc ici déſigné & reconnu par le nom même de la cauſe qui l'a produit.

Ces accidens ne ſe bornent pas toujours à de ſimples écorchures ; ils conſiſtent ſouvent dans des contuſions plus ou moins dangereuſes, ſelon qu'elles ſont plus ou moins fortes & plus ou moins profondes, & ſelon auſſi la nature de la partie contuſe & affectée.

L'écorchure eſt une légere ſolution de continuité, une éroſion qui n'intéreſſe que les poils, l'épiderme, les fibres & les petits vaiſſeaux cutanés.

Il eſt certain que l'*embarrure* limitée à ce ſeul événement, ne peut jamais être enviſagée comme une maladie grave ; elle eſt cependant quelquefois accompagnée d'inflammation, ce que l'on reconnoît aiſément à la ſenſibilité que témoigne l'animal, lorſque nous portons la main ſur cette plaie ſuperficielle, à la chaleur & au gonflement qui ſe manifeſte dans ſes environs ; & alors elle exige plus d'attention de la part du maréchal.

Il ne ſuffit pas en effet de recourir à des pommades ou à des liqueurs deſſicatives ; il s'agit premiérement de détendre & de calmer. L'application prématurée de ces topiques qui ne conviennent que dans le cas de l'abſence de tous les ſignes dont je viens de parler, augmenteroit inévitablement le mal : on oindra donc d'abord le lieu où le ſiege en eſt établi, avec un mêlange de miel & d'onguent d'althæa, juſqu'à ce que la douleur s'évanouiſſe ; à meſure qu'elle ſe diſſipera, on ſupprimera inſenſiblement l'althæa pour lui ſubſtituer l'onguent pompholix ou l'onguent de céruſe toujours mêlée avec le miel ; & la plaie étant enfin deſſéchée par ce moyen, on procurera la régénération des poils : il n'eſt point de voie plus aſſurée pour y parvenir, que celle d'oindre la partie qui en eſt dépourvue avec l'onguent ſuivant.

" Prenez pampre de vigne que vous » pilerez dans un mortier de fonte ; après » en avoir broyé une petite quantité, » ajoutez-y du miel ; broyez de nouveau » le tout, reprenez des pampres, pilez- » les & ajoutez encore du miel ; conti- » nuez juſqu'à ce que vous ayiez préparé » aſſez de cet onguent, que vous gar- » derez ſoigneuſement pour le beſoin, » & que vous aurez attention de renou- » veller chaque année. »

Il peut arriver auſſi que l'inflammation ſoit très-conſidérable, alors on ſaignera l'animal : de plus, s'il ſurvient des fongoſités, on emploiera, lorſqu'il n'y aura plus d'inflammation, de foibles conſomptifs pour les détruire, tels que l'alun brûlé, mêlé avec le miel, & même avec l'ægyptiac, ſi ces fongoſités ſont d'un certain volume. Enfin, dans le cas de l'écorchure ſimple & ſans complication de chaleur & de

de douleur, on ſe contentera de laver la partie malade avec du vin chaud, de la ſaupoudrer avec de la céruſe, ou de la frotter avec les mêlanges deſſicatifs & adouciſſans dont j'ai fait mention, *&c.*

Les contuſions occaſionées par l'*embarrure*, ne différent de celles qui ſont le produit de l'impreſſion ſubite & du heurt de quelque corps dur & obtus, qu'en ce que communément le frottement de la partie ſur la barre, ſuſcitant une éroſion, elles s'annoncent par une tumeur avec ſolution extérieure de continuité. Il n'eſt pas néanmoins abſolument rare que cette tumeur ſoit ſans déperdition de ſubſtance, & ſans ouverture à la peau.

Lorſque la contuſion ſe borne au tégument ou au corps graiſſeux, elle eſt regardée comme une meurtriſſure, & n'eſt ſuivie d'aucun accident fâcheux : l'eau fraîche, l'eau-de-vie & le ſavon ſont des remedes capables d'en opérer l'entiere guériſon ; il n'en eſt pas de même lorſqu'elle s'étend dans les parties charnues, ou qu'elle eſt accompagnée de la foulure des tendons ou des ligamens, de la dilacération du tiſſu interne, du froiſſement, de la compreſſion des vaiſſeaux, de la ſtagnation des liqueurs dans leurs canaux, de leur extravaſion ; *&c.* Ces différentes complications nous ſollicitent à un traitement plus méthodique, & dans lequel nous devons toujours nous guider par la variété des ſymptomes & des circonſtances. 1°. De fortes contuſions, ſur-tout dans la partie la plus élevée de l'extrémité, s'enflamment le plus ſouvent & ſuppurent. J'ai ouvert nombre d'abcès provenans de cette ſeule & unique cauſe. 2°. Les tendons ou les ligamens ſont-ils contus & foulés ? la douleur vive à laquelle l'animal eſt en proie, la difficulté qu'il a de ſe mouvoir, nous l'annonceront ; & ces mêmes ſignes réunis & joints à celui qui réſulte du volume & de l'étendue de la tumeur, nous indiqueront encore tous les autres accidens qui ont eu lieu dans l'intérieur du membre *embarré*.

Dans les uns & les autres de ces cas, la ſaignée à la jugulaire eſt indiſpenſable. Selon l'ardeur de l'inflammation & la vivacité de la douleur, on appliquera des cataplaſmes anodins faits avec de la mie de pain bouillie dans du lait, à laquelle on ajoutera des jaunes-d'œufs, du ſafran & de l'onguent *populeum* ; par le ſecours de ces médicamens, on ſatisfera aux premieres intentions que l'on doit avoir, puiſqu'on s'oppoſera d'une part à l'affluence des humeurs ſur la partie tuméfiée, & de l'autre, aux progrès de l'inflammation qu'il faut abſolument s'efforcer d'appaiſer. Ces deux objets étant remplis, on n'oubliera rien pour délivrer la partie des humeurs qui s'y ſeront accumulées. On débutera d'abord par les remedes réſolutifs, tels que les cataplaſmes faits avec racine d'iris, de bryone, de chacune deux onces ; ſommités d'abſynthe & d'auronne, fleurs de camomille & de ſureau, de chacune une poignée ; ſemence d'aneth, fénugrec & cumin en poudre, de chacun une once ; ſel ammoniac, quatre drachmes : on fera cuire le tout dans du gros vin, on pilera enſuite le marc, on y mêlera de l'axonge humaine, ou de l'axonge de cheval & du ſafran, de chacun deux drachmes pour le cataplaſme que l'on appliquera chaudement ſur la partie, ou tel autre ſemblable qui aura les mêmes vertus & la même efficacité. En frottant encore la tumeur avec les réſolutifs ſpiritueux, ou avec l'eſprit de matricaire & le baume nervin, ou en mettant en uſage les bains réſolutifs aromatiques, on pourra opérer la réſolution. S'il y a enfin épanchement ou infiltration d'humeur, & que cette voie que l'on doit toujours préférer à toute autre, ſoit impoſſible ; on facilitera la ſuppuration par l'onction de l'onguent *baſilicum*, enſuite on ouvrira la tumeur. *Voyez* TUMEUR. Souvent les épervins, les courbes, les ſuros, ſont provoqués par les *embarrures*. *Voyez* ÉPARVINS, SUROS. J'ai vu de plus enſuite d'un pareil accident, un gonflement énorme & une obſtruction conſidérable du tiſſu vaſculaire qui compoſe la maſſe des teſticules. *Voyez* TESTICULE.

Pendant l'adminiſtration des remedes que je viens de preſcrire, on doit tenir l'animal à un régime exact, à l'eau blanche, au ſon, lui adminiſtrer des lavemens émolliens, *&c.* & ſelon le dépôt qui en ſera réſulté, le purger pour terminer le traitement (*e*)

EMBASE D'ENCLUME. On appelle ainſi un reſſaut qui ſe trouve à quelques enclumes lorſque la table n'eſt point de niveau avec la bigorne, ſoit que celle-ci ſoit ronde ou quarrée, étant d'un pouce ou environ plus baſſe que la table de l'enclume. Ces ſortes d'enclumes ſervent aux Taillandiers, & à leur défaut ils ſe ſervent d'enclumes ordinaires. (*D*)

EMBASEMENT, ſ. m. *en Architect.* eſt une eſpece de baſe ſans moulure, ou ſocle continu au pié d'un édifice; on l'appelle en grec *ſtereobate*, terme qui comprend en général toute ſorte de ſtructure ſolide deſtinée à ſoutenir une autre partie d'un édifice moins maſſive. (*P*)

EMBATERIE, ſ. f. (*Muſiq. des anc.*) nom d'une marche des Lacédémoniens, qui s'exécutoit ſur des flûtes propres à cet effet, & qui probablement étoient des flûtes *ambatériennes*. *Voyez* EMBATÉRIENNE, (*Muſique inſtrumentale des anciens.*) L'*embaterie* ſervoit à régler les pas des ſoldats, quand ils marchoient à l'ennemi.

Cette marche étoit certainement à deux temps, & ne changeoit point de meſure, comme tous les autres airs des Grecs, qui changeoient de meſure, ſuivant que le rhythme des paroles l'exigeoit. Car ce n'eſt qu'avec beaucoup de peine qu'on peut parvenir à marcher réguliérement en réglant ſes pas ſur un air d'un mouvement à trois temps, & il eſt impoſſible que pluſieurs hommes puiſſent marcher uniformément en changeant de pas, comme il le faut, quand la meſure change. Cette marche étoit encore d'un mouvement grave & poſé, car l'on ſait que les Lacédémoniens étoient de tous les peuples ceux qui marchoient avec le plus de gravité à l'ennemi. (*F. D. C.*)

EMBATÉRIENNE, (*Muſiq. inſtr. des anc.*) eſpece de flûte des Grecs, dont, au rapport de Pollux, ils ſe ſervoient en voyageant, apparemment pour rendre le chemin moins pénible & moins ennuyeux.

Cette flûte, ſurnommée *embatérienne*, propre à la marche, pourroit bien être celle ſur laquelle les Lacédémoniens exécutoient leur marche appellée *embaterie*. *Voyez* EMBATERIE, (*Muſiq. des anc.*) (*F. D. C.*)

EMBATONNÉ, adj. (*Blaſon.*) On dit qu'une colonne eſt cannelée & *embâtonnée*, pour dire que ſes cannelures ſont remplies de figures de bâtons, juſqu'à une certaine partie de ſon fût.

EMBATTOIR, ſ. m. (*maréch. groſ.*) *Voyez* EMBATTRE; c'eſt une foſſe dans laquelle les maréchaux groſſiers mettent les roues qu'ils veulent ferrer. Anciennement dans Paris les *embattoirs* étoient placés dans les rues au devant des boutiques de ces ouvriers, mais la police a réformé cet abus. (*D*)

EMBATTRE, v. act. (*Maréch. groſ.*) C'eſt le nom que l'on donne à la manœuvre par laquelle on garnit une roue de voiture de ſes bandes de fer. Il y a deux manieres de ferrer les roues: l'une avec autant de bandes de fer qu'il y a de jantes à la roue, c'eſt celle que nous allons expliquer; l'autre maniere conſiſte à ferrer la roue avec un cercle de fer d'une ſeule piece, ce qui ſe fait avec l'aide du diable (*voyez* DIABLE.) Pour *embattre* ou ferrer une roue, on la place dans l'embattoir qui eſt une foſſe de 6 à 7 piés de long ſur un de large & environ 3 piés de profondeur: cette foſſe doit être bien maçonnée ou garnie d'un corroi de glaiſe, afin qu'elle puiſſe tenir l'eau dont on la remplit, & dont on verra l'uſage ci-après. Cette foſſe ou embattoir eſt bordée au rez-de-chauſſée d'un fort chaſſis de charpente qui aſſure la maçonnerie; on place donc la roue dans cette foſſe, en ſorte qu'elle y ſoit plongée à moitié, & que les deux bouts du moyeu portent ſur le chaſſis de charpente. Dans cet état on applique une des bandes de fer qui doivent être rougies au feu, ſur les jantes de la roue, en ſorte que le milieu de la bande réponde juſte ſur le joint de deux jantes contiguës; on frappe de grands clous par les trous des barres qui par ce moyen ſe trouvent aſſujetties ſur les jantes. On fait rougir les barres afin qu'elles ſe plient & s'appliquent mieux à la circonférence de la roue; mais comme ordinairement le feu y prend après que la bande eſt embattue ou clouée, on fait tourner la roue,

en ſorte que la bande & la partie enflammée ſe trouvent plongées dans l'eau de l'embattoir où elles s'éteignent. (*D*)

*EMBAUCHER, v. act. (*Arts méc.*) Il ſe dit d'un compagnon qui ſe préſente pour entrer chez un maître auquel il eſt conduit par les autres compagnons. Le compagnon eſt *embauché*, quand il eſt accepté par le maître ; & le repas que l'*embauché* donne aux compagnons, s'appelle l'*embauchage*. On dit *payer ſon embauchage*.

EMBAUCHOIR, ſ. m. (*terme de Formier.*) C'eſt une eſpece de jambe de bois garnie d'une couliſſe comme la forme briſée. On s'en ſert pour élargir les bottes.

*EMBAUMEMENS, ſubſt. m. plur. (*Hiſt. anc.*) De tous les peuples anciens, il n'y en a aucun chez lequel l'uſage d'embaumer les corps ait été plus commun que chez les Egyptiens : c'étoit une ſuite de leur ſuperſtition. *V. l'article* EGYPTIEN.

Nous allons rapporter ce qu'Hérodote nous en a tranſmis, & nous y joindrons les obſervations de notre ſavant chymiſte M. Rouelle.

Dans l'Egypte, dit Hérodote, il y a des hommes qui font métier d'embaumer les corps. Quand on leur apporte un mort, ils montrent aux porteurs des modeles de morts peints ſur du bois. On prétend que la peinture ou figure la plus recherchée, repréſente ce dont je me fais ſcrupule de dire le nom en pareille occaſion ; ils en montrent une ſeconde qui eſt inférieure à la premiere, & qui ne coûte pas ſi cher, ils en montrent encore une troiſieme qui eſt au plus bas prix : ils demandent enſuite ſuivant laquelle de ces trois peintures on veut que le mort ſoit accommodé. Après qu'on eſt convenu du modele & du prix, les porteurs ſe retirent, les embaumeurs travaillent, & voici comment ils exécutent l'*embaumement*, le plus recherché.

Premiérement ils tirent avec un fer oblique la cervelle par les narines : ils la font ſortir en partie de cette maniere, & en partie par le moyen des drogues qu'ils introduiſent dans la tête : enſuite ils font une inciſion dans le flanc avec une pierre d'Ethiopie aiguiſée : ils tirent par cette ouverture les viſceres ; ils les nettoient, & les paſſent au vin de palmier ; ils les paſſent encore dans des aromates broyés : enſuite ils rempliſſent le ventre de myrrhe pure, broyée, de cannelle & d'autres parfums, excepté d'encens, & ils le recouſent. Cela fait, ils ſalent le corps, en le couvrant de *natrum* pendant ſoixante-dix jours : il n'eſt pas permis de le ſaler plus de ſoixante-dix jours. Ce terme expiré, ils lavent le mort, & l'enveloppent de bandes de toile de lin coupées, & enduites de la gomme dont on ſe ſert en Egypte en guiſe de colle. Les parens le reprennent en cet état, font faire un étui de bois de forme humaine, y placent le mort, le tranſportent dans un appartement deſtiné à ces ſortes de caiſſes, le dreſſent contre le mur, & l'y laiſſent. Voilà la maniere la plus chere & la plus magnifique dont ils embaument les morts.

Ceux qui ne veulent point de ces *embaumemens* ſomptueux, choiſiſſent la ſeconde maniere, & voici comment leurs morts ſont embaumés.

On remplit des ſeringues d'une liqueur onctueuſe qu'on a tirée du cedre ; on injecte le ventre du mort de cette liqueur, ſans lui faire aucune inciſion, & ſans en tirer les entrailles. Quand on a introduit l'extrait du cedre par le fondement, on le bouche, pour empêcher l'injection de ſortir. On ſale enſuite le corps pendant le temps preſcrit : au dernier jour on tire du ventre la liqueur du cedre. Cette liqueur a tant de force, qu'elle entraîne avec elle le ventricule & les entrailles conſumés, car le nitre diſſout les chairs, & il ne reſte du corps mort que la peau & les os. Quand cela eſt achevé ils rendent le corps, ſans y faire autre choſe.

La troiſieme maniere d'embaumer eſt celle-ci, elle n'eſt employée que pour les moins riches. Après les injections par le fondement, on met le corps dans le nitre pendant ſoixante-dix jours, & on le rend à ceux qui l'ont apporté.

La premiere obſervation qui ſe préſente à la lecture de ce paſſage, c'eſt que quoiqu'il ſoit peut-être plus exact & plus étendu qu'on n'étoit en droit de l'attendre d'un ſimple hiſtorien, il n'eſt cependant ni

assez précis ni assez circonstancié pour en faire l'exposition d'un art. Il falloit qu'on pratiquât des incisions à la poitrine, au bas-ventre, *&c.* sans quoi toute la capacité intérieure du corps n'auroit point été injectée, & les viscères n'auroient point été consumés. Il est à présumer qu'on lavoit avec soin le corps avant que de le saler : c'étoit encore ainsi qu'on le débarrassoit des restes du *natrum* & des liqueurs, quand il avoit été salé. On ne peut douter qu'on ne finît par le faire sécher à l'air ou dans une étuve.

On appliquoit ensuite sur tout le corps & sur les membres séparément, des bandes de toiles enduites de gomme; mais on l'emmaillottoit de plus avec un nouveau bandage également gommé, les bras croisés sur la poitrine, & les jambes réunies.

Dans l'*embaumement* véritable, la tête, le ventre & la poitrine étoient pleines de matieres résineuses & bitumineuses, & le reste du corps en étoit couvert. On retenoit ces matieres par un grand nombre de tours de toile. Après une couche de bandes on appliquoit apparemment une couche d'*embaumement* fondu & chaud, avec une espece de brosse; puis on couchoit de nouveaux tours de bandes, & sur ces nouveaux tours une nouvelle couche de matiere fondue, & ainsi de suite jusqu'à ce que le tout eût une épaisseur convenable.

Il est difficile de décider si l'*embaumement* de la derniere espece étoit un mêlange de bitume de Judée & de cédria, ou si c'étoit du bitume de Judée seul. La momie de sainte Genevieve est embaumée, ainsi que celle des Célestins, avec le pissasphalte; mais elle a des bandes de toile fine, & elles sont en plus grand nombre qu'aux autres momies. Cependant le plus grand nombre de momies étant apprêtées avec le mêlange de bitume de Judée & de cédria, qu'on peut appeller *le pissasphalte*, on peut croire que cet *embaumement* est de l'espece inférieure.

La dépense de la caisse qu'on donnoit à la momie, étoit considérable; elle étoit de sycomore, d'une seule piece, creusée à l'outil, & ce ne pouvoit être que le tronc d'un arbre fort gros.

Il y avoit, selon toute vraisemblance, des sortes d'*embaumemens* relatifs à la différence des bandes qu'on trouve aux momies, grosses ou fines. Le dernier bandage étoit parsemé de caracteres hiéroglyphiques, peints ou écrits. Il se faisoit aussi des dépenses en idoles, en amuletes, en ornemens de caisse, *&c.*

La matiere de l'*embaumement* le plus précieux étoit une composition balsamique, telle que celle qu'on a trouvée dans les chambres des momies, conservée dans un vase; & il est évident que cet *embaumement* avoit aussi ses variétés. On a trouvé des momies dont les ongles étoient dorés, d'autres avoient des caisses de porphyre : il y en avoit de renfermées dans des tombeaux magnifiques.

Il semble que le travail des embaumeurs pouvoit se distribuer en deux parties; la premiere, qui consistoit à enlever aux corps les liqueurs, les graisses & autres causes de corruption, & à les dessécher; la seconde, à défendre ces corps desséchés de l'humidité & du contact de l'air.

Les fondemens de ce travail sont renfermés en partie dans la description d'Hérodote, il s'agit de les y découvrir, de corriger ce qui est mal présenté, de justifier ce qui est bien-dit, de tenter quelques expériences sur les matieres balsamiques & bitumineuses des momies, d'imiter les *embaumemens* égyptiens, & voir s'il n'y auroit pas quelques moyens d'imitation fondés sur les principes chymistes qui dirigent les anatomistes dans la préparation de leurs pieces.

On peut réduire à deux sentimens tout ce qu'on a dit sur cet objet. Les uns ont prétendu que le corps entier salé, avoit été embaumé de maniere que les matieres balsamiques, résineuses & bitumineuses s'étoient unies avec les chairs, les graisses, les liqueurs, & qu'elles avoient formé ensemble une masse égale; les autres, qu'on saloit le corps, qu'on le desséchoit, & qu'on lui appliquoit les matieres balsamiques. Quant au dessèchement, l'humidité étant cause de corruption, ils ont ajouté qu'on le séchoit à la fumée, ou qu'on le faisoit bouillir dans le pissasphalte, pour en consumer les chairs, graisses, *&c.*

On peut objecter au ſentiment des premiers, l'expérience qu'on a de certains corps tombant en pourriture, dans des maladies où il eſt abſolument impoſſible d'abſorber les fluides par des matieres réſineuſes & balſamiques; matieres qui ne font point d'union avec l'eau. D'ailleurs les momies ſont parfaitement ſeches, & l'on n'y remarque pas la moindre trace d'humidité.

Le ſentiment des ſeconds eſt plus conforme à la raiſon.

Le *natrum* des anciens étoit un alkali fixe, puiſqu'ils s'en ſervoient pour nettoyer, dégraiſſer, blanchir les étoffes, les toiles, & faire le verre. Notre nitre ou ſalpêtre eſt au contraire un ſeul moyen qui ne dégraiſſe point les étoffes, qui conſerve les chairs, qui les ſale comme le ſel marin, & qui conſerve leurs ſucs. Le *natrum* des anciens agiſſoit ſur les chairs d'une maniere toute oppoſée à notre nitre; il s'uniſſoit aux liqueurs lymphatiques, huileuſes, graſſes, les ſéparoit du reſte, & faiſoit l'effet de la chaux des tanneurs & autres ouvriers en cuir, épargnoit les muſcles, les tendons, les os.

Hérodote dit dans la premiere façon d'embaumer, qu'on lavoit le corps avant que de l'envelopper de bandes. C'eſt ainſi qu'on enlevoit les reſtes des matieres lymphatiques & du *natrum*, ſources d'humidité. Les embaumeurs ne ſaloient donc le corps que pour le deſſécher; mais le *natrum*, en reſtant, eût retenu & même attiré l'humidité, comme c'eſt la propriété des ſels alkalis.

Le *natrum* agiſſant ſur les corps, comme la chaux, il n'étoit pas permis de ſaler plus de ſoixante-dix jours. En effet, comme il arrive aux cuirs trop enchauſenés, le *natrum* auroit attaqué les ſolides. Un ſel neutre n'opere pas en ſi peu de temps, comme il paroît à nos viandes ſéchées.

Mais ſi le *natrum*, dira-t-on, étoit un ſel alkali, pourquoi ne détruiſoit-il pas? c'eſt qu'il eſt foible, qu'il ne reſſemble point à la pierre à cautere, mais au ſel de la ſoude & au ſel marin.

Il eſt à préſumer que Bils préparoit ſes pieces anatomiques en ſalant le corps avec un ſel alkali, à la maniere des Egyptiens; méthode qu'une odeur aromatique ne ſervoit qu'à déguiſer. Clauderus en étoit perſuadé, mais il ſe trompoit ſur les effets du ſel alkali; il croyoit que l'alkali volatil s'uniſſoit aux parties putrides, & qu'il étoit retenu dans les chairs du cadavre.

On pourroit demander ſur le premier *embaumement* dont parle Hérodote, à quoi bon remplir le corps de myrrhe & d'aromates, avant que de le ſaler? En le ſalant on emporte en partie ces aromates; car le *natrum* agit puiſſamment ſur les balſamiques, en formant avec leurs huiles une matiere ſavoneuſe, ſoluble, & facile à emporter par les lotions. Il ſemble qu'il faudroit placer la ſalaiſon & les lotions avant l'emploi des aromates.

Il y a très-peu de momies enveloppées de toiles gommées, appliquées ſans réſine immédiatement ſur le corps deſſéché; elles ont communément deux bandages. Le corps & les membres ſont chacun ſéparément entortillés de bandes de toile réſineuſe ou bitumineuſe; c'eſt-là le premier. Le ſecond eſt formé d'autres bandes de toile ſans réſine ou bitume, qui prennent le tout & l'emmaillottent comme les enfans. Celles-ci ont pu être enduites de gommes.

Les momies nous parviennent rarement avec le ſecond bandage; on l'ôte par curioſité pour les amuletes.

Elles ne ſont pas toutes renfermées dans des caiſſes, c'eſt pour les garantir du contact de l'air qu'on y a employé la réſine.

Une ſeconde critique qu'on peut faire d'Hérodote, eſt relative à ſon ſecond *embaumement*. Sans inciſion, l'injection par le fondement ne remplira point le ventre, elle ne parcourra qu'une petite étendue d'inteſtins. D'ailleurs la liqueur de cedre eſt un baume ou une réſine ſans force, ſans action corroſive. Si l'on employoit le cédria, c'étoit comme aromate, l'injection étoit de *natrum*. Le cédria n'a pu avoir lieu dans l'*embaumement*, qu'après la ſalaiſon & les lotions.

La cervelle ſe tiroit par un trou fait artificiellement aux narines & au fond de l'orbite de l'œil. Hérodote n'eſt pas exact là-deſſus.

Il n'eſt pas concevable qu'on embaumât tous les Egyptiens. Le peuple couchoit ſes

morts sur des lits de charbons, emmaillottés de linges, & couverts d'une natte sur laquelle il amassoit une épaisseur de sept à huit piés de sable.

Quelle durée l'*embaumement* ne donnoit-il pas aux corps? il y en a qui se conservent depuis plus de deux mille ans. On a trouvé dans la poitrine d'un de ces cadavres, une branche de romarin à peine desséchée.

La matiere de la tête d'une momie, encore assez molle pour que l'ongle y pût entrer dans un temps chaud, & peu altérée, a donné d'abord un peu d'eau insipide, qui dans la progression de la distillation est devenue acide. Il a passé en même temps une huile limpide, peu colorée, de l'odeur de succin. Cette huile s'est ensuite épaissie & colorée; elle s'est figée en se refroidissant, sans perdre l'odeur de succin. Sa liqueur acide n'a pu cristalliser, à cause de sa trop petite quantité.

On peut voir dans M. Rouelle les expériences qu'il a faites sur les matieres qu'il a présumées entrer dans les *embaumemens*. Une réflexion qui résulte de ces expériences, c'est qu'en y employant la poudre de cannelle & d'autres ingrédiens qui attirent l'humidité, on consulte plus le nez que l'art.

Elles fournissent trois sortes d'*embaumemens*, l'un avec le bitume de Judée, un second avec le mêlange de bitume & la liqueur de cedre ou cédria, & un troisieme avec le même mêlange & une addition de matieres résineuses & aromatiques.

EMBAUMEMENT, *opération de Chirurgie*, c'est l'action d'embaumer un corps. Voici comment elle se pratique.

Le chirurgien commande au plombier de faire un cercueil, dont les dimensions intérieures doivent excéder la longueur & la grosseur du corps. Il commande aussi un baril de plomb pour mettre les entrailles; & une boîte de plomb faite de deux pieces, pour mettre le cœur.

On prépare cinq bandes, deux de la largeur de trois doigts & de quatre aunes de long, pour bander les bras; deux de quatre doigts de large & de six aunes de long, pour bander les jambes & les cuisses, & une autre plus large & plus longue, pour faire les circonvolutions nécessaires autour du corps. Il faut en outre que le chirurgien ait des scalpels pour faire les incisions convenables, des aiguilles pour recoudre les parties, & une scie pour scier le crâne.

Les médicamens nécessaires à l'*embaumement*, sont de trois especes différentes. Il faut environ trente livres de poudre de plantes aromatiques, telles que les feuilles de laurier, de myrte, de romarin, de sauge, de rhue, d'absinthe, de marjolaine, d'hyssope, de thym, de serpolet, de basilic; les racines d'iris, d'angelique, de *calamus aromaticus*; les fleurs de rose, de camomille, de mélilot, de lavande; les écorces de citron & d'orange; les semences de fenouil, d'anis, de coriandre, de cumin, & autres semblables. On ajoute ordinairement quelques livres de sel commun à la poudre de toutes ces plantes, qui sert à remplir les grandes cavités, & à mettre avec les entrailles.

Il faut dix livres d'une poudre plus fine, composée de dix ou douze drogues odorantes, capables de conserver les corps des siecles entiers, qui sont de myrrhe, d'aloès, d'oliban, de benjoin, de styrax calamite, de girofle, de noix-muscade, de cannelle, de poivre blanc, de soufre, d'alun, de sel, de salpêtre: le tout bien pulvérisé & passé par le tamis.

On aura en outre un liniment composé de térébenthine, d'huile de laurier, de styrax liquide, de baume de Copahu. Trois livres de ce liniment suffiront pour les embrocations nécessaires. Il faut de plus quatre pintes d'esprit-de-vin, cinq ou six gros paquets d'étoupes, du coton, deux aunes de toile cirée, de la plus large, & un paquet de grosse ficelle. Tout étant ainsi préparé, le chirurgien est en état de commencer l'*embaumement*.

Le chirurgien, après avoir ouvert le bas-ventre, la poitrine & la tête, & avoir ôté tout ce qui y est contenu, met quelques poignées de la plus grosse poudre au fond du baril de plomb; il étend par-dessus une partie des entrailles, qu'il couvre d'un lit de poudre, & ainsi alternativement jusqu'à ce qu'il ait mis tous les visceres dans le baril, à l'exception du cœur, qu'il a soin de mettre dans un

vaiſſeau rempli d'eſprit-de-vin. Lorſque le baril contient toutes les entrailles, le chirurgien met pardeſſus un lit de poudre groſſiere aſſez épais : ſi le baril étoit preſque plein, on acheveroit de le remplir avec des étoupes, & on feroit ſouder le couvercle ; ſi au contraire il étoit de beaucoup trop grand, on le feroit couper par le fondeur.

Les trois ventres vuidés, on les lave avec de l'eſprit-de-vin. On commence par la tête, en empliſſant le crâne d'étoupes ſaupoudrées, & en y en faiſant entrer autant qu'on peut. On remet la calotte du crâne à ſa place ; & avant que de recoudre le cuir chevelu, on met entre deux de la poudre balſamique. On verſe dans la bouche de l'eſprit-de-vin, pour la laver, & on l'emplit de cette poudre avec du coton. On en fait autant dans les narines & dans les oreilles, & enſuite avec un pinceau on fait une embrocation ſur toute la tête, le viſage & le cou avec le liniment ; & mettant enſuite de la poudre fine ſur toutes ces parties, il ſe forme une croûte ſur la ſuperficie. On met la tête dans un ſac en forme de coëffe de nuit, qui a des cordons qu'on tire pour ſerrer autour du cou, afin que toute la tête ſoit exactement enveloppée.

On emplit de poudres & d'étoupes la poitrine & le ventre, qui ne ſont plus qu'une grande cavité. On remet le *ſternum* à ſa place ; & après l'avoir couvert de la poudre fine que l'on fait entrer entre les côtes & les tégumens, on recoud les tégumens qui avoient été ouverts crucialement.

On fait aux bras, aux cuiſſes & aux jambes des taillades qui pénetrent juſqu'aux os ; on les lave avec de l'eſprit-de-vin, on les remplit de la poudre fine, on fait l'embrocation avec le liniment, on ſaupoudre toutes ces parties avec la poudre odorante, & on les bande enſuite. On fait des inciſions aux feſſes & au dos, & on procede comme aux extrémités. On emmaillotte le corps avec la bande préparée à cet effet ; on le coud enſuite dans la toile cirée, & on le ſerre avec de la ficelle, comme un ballot : on le met enſuite dans le cercueil, qu'on fait ſouder par le plombier.

On remplit les ventricules & les oreillettes du cœur, avec la poudre odorante ; on l'enveloppe dans de la toile cirée, on le ficelle, & on le met dans une double boîte de plomb que l'on fait ſouder.

A l'armée & dans les endroits où l'on n'auroit pas tous les ſecours néceſſaires pour l'*embaumement* que nous venons de décrire, on ſe contenteroit, après avoir ôté les entrailles, de faire macérer le corps dans du vinaigre chargé de ſel marin ; & au défaut de vinaigre & de ſel, dans une forte leſſive de cendre de bois de chêne : on le retire enſuite, & on l'expoſe dans un lieu ſec, avec le ſoin de l'eſſuyer fréquemment. Ce ſont les humeurs qui ſe putréfient ; car nous conſervons très-facilement les corps dont on a injecté les vaiſſeaux, & dont on a enlevé la graiſſe qui étoit dans l'interſtice des muſcles.

La conſervation des corps par l'*embaumement*, a eu la vénération pour motif ; c'eſt une opération diſpendieuſe qu'on ne pratique que pour les princes & pour les grands. Il ſeroit à ſouhaiter pour l'utilité publique & l'intérêt des ſurvivans, qu'on trouvât des moyens d'embaumer, c'eſt-à-dire de préſerver de la pourriture à peu de frais, de maniere que cela ne fût point au deſſus de la portée du ſimple peuple. Il s'éleve des lieux où l'on enterre, des vapeurs malſaiſantes, capables d'infecter. Ramazzini aſſure que la vie des foſſoyeurs n'eſt pas habituellement de longue durée ; que leur viſage eſt ordinairement blême & pâle ; & il attribue cette diſpoſition aux vapeurs déliées qu'ils reſpirent en creuſant les foſſés. Les vapeurs rendent les égliſes où l'on enterre, extrêmement mal ſaines. Non ſeulement l'inhumation dans les égliſes eſt dangereuſe, mais on pourroit dire qu'elle eſt indécente, ſi elle n'étoit autoriſée par l'uſage, ou plutôt conſacrée par l'abus. M. Porée chanoine honoraire du S. Sepulcre à Caen, dans ſes *Lettres ſur la ſépulture dans les égliſes*, remonte à la ſource de cet uſage, & il indique les moyens de lever les obſtacles imaginaires qu'on peut oppoſer à ſon abolition : la voix d'un bon citoyen & d'un eccléſiaſtique reſpectable, doit être comptée pour beaucoup. M. Haguenot, médecin & conſeiller de la cour des aides à Montpellier,

a donné à la société royale des Sciences de cette ville, dont il eſt membre, un excellent mémoire, dans lequel il fait la peinture touchante des malheurs qui ſont la ſuite de la coutume pernicieuſe de mettre les corps dans des caves communes. J'ai auſſi parlé de cet abus meurtrier, dans mon *Traité ſur la certitude des ſignes de la mort*. Je ſais qu'il y a des villes où il eſt expreſſément défendu d'enterrer dans les égliſes, ſans prendre la précaution de mettre de la chaux vive dans le cercueil & aux environs, & de jeter dans la foſſe quelques ſceaux d'eau. A Paris, où le plâtre eſt commun, on pourroit mettre à très-peu de frais tous les corps à l'abri de la putréfaction funeſte aux ſurvivans par la mauvaiſe qualité que les vapeurs qui s'en exhalent donnent à l'air. Il faudroit gâcher du plâtre dans le cercueil, qu'on feroit un peu plus grand qu'à l'ordinaire; on y enfonceroit le corps, & on le couvriroit d'une couche de plâtre gâché, afin de l'enfermer comme dans un mur. C'eſt peut-être par ce motif de ſalubrité qu'on enterroit autrefois dans des cercueils de pierre. Dans les endroits où il n'y a point de plâtre, on pourroit enduire le corps de terre glaiſe, *&c.* *Voyez* EMBAUMER. (*Y*)

M. le Baron de Haller a cru devoir faire des additions à l'article qu'on vient de tranſcrire, & on lit toujours avec fruit & empreſſement tout ce qui ſort de la plume de ce célebre Médecin, dont le mérite n'eſt point au deſſous de la réputation.

Les corps humains ſe conſervent naturellement par l'action de pluſieurs cauſes différentes, qui ſe réuniſſent toutes dans l'obſtacle qu'elles mettent à la putréfaction. Les eaux vitrioliques ont conſervé & même endurci le corps d'un homme qu'on a trouvé dans les mines de Suede: des eaux imprégnées de tourbe ont fait le même effet, & même des eaux ſimplement froides ont conſervé des corps pendant un temps conſidérable. *Voyez* CADAVRE.

Le contraire de l'eau, l'air extrêmement ſec & chaud des déſerts de l'Arabie & de l'Afrique, deſſeche les corps avec tant de promptitude que la putréfaction ne ſe développe point, parce que toute l'humidité a été enlevée: on trouve tous les jours de ces momies dans les pays les plus arides, & les plus expoſés au ſoleil. La fumée imite l'effet de la chaleur ſeche.

Les liqueurs ſpiritueuſes, & mieux encore les liqueurs acides, conſervent des corps qui n'ont pas trop de volume. Le miel doit avoir fait le même effet au dire des anciens, & doit avoir ſervi de baume au cadavre d'Alexandre: mais des expériences modernes n'ont pas confirmé ce pouvoir conſervateur du miel.

Ce qui exclut l'action de l'air prévient de même la pourriture; la cire fondue a conſervé des corps, l'huile même a fait cet effet, & on conſerve les perdrix dans du beurre: le vuide parfait procure des fruits dont le goût n'a point été changé par le temps.

Il ſe trouve des caveaux où les cadavres ſe conſervent ſans aucun ſecours de l'art; nous avons vu celui de Breme; on connoît celui de Toulouſe, & celui de Warbourg. On a vu un nombre de cadavres en différens endroits, qui n'ont jamais éprouvé de pourriture, & qui ont même conſervé leur phyſionomie & leur couleur, le ſang même étoit rouge dans les religieuſes de Quebec. On dit la même choſe du corps de Philippe de Neri, de celui de Grotius, de celui de Charles V, de Modelich, d'un corps de femme découvert en Eſtlande, & de pluſieurs autres cadavres.

Pluſieurs peuples ont embaumé leurs morts, pour conſerver les reſtes de leurs ancêtres. Les Sauvages des îles Canaries s'en acquittent très-bien; ils conſervoient même la flexibilité & la reſſemblance. On a trouvé en Europe des cadavres conſervés de même: les inteſtins étoient reſtés entiers.

Mais de tous les peuples, celui qui embaumoit le plus généralement & le plus exactement les corps de ſes parens, c'étoient ſans doute les Egyptiens. On trouve encore tous les jours dans les environs de Jizé des caveaux remplis de momies.

On n'eſt pas d'accord ſur les moyens que les Egyptiens employoient. On a dit que l'on faiſoit ſortir la cervelle par un trou. Ce fait eſt nié par M. Lech, qui a reconnu l'os cribreux dans ſon entier dans une momie d'Égypte ; on eſt aſſez d'accord que le plus grand nombre de momies n'a été embaumé qu'avec du bitume. M. Rouelle a cru que l'on faiſoit un ſquelette de ces corps avant que d'y verſer du bitume ; & il eſt sûr qu'on trouve des momies, dont les os ſont entiérement décharnés ; c'eſt l'état où ſe trouvoit la momie décrite par Sryph. Mais il y en a d'autres, où les chairs ſont confondues avec le bitume, ſans être enlevées : on en a vu même, où le viſage étoit conſervé & encore reconnoiſſable. Il eſt bien probable qu'avec les perſonnes d'un rang ſupérieur on prenoit plus de précaution.

La meilleure méthode d'embaumer ſeroit certainement celle qui ſe fait par l'injection. Nous avons vu chez Ruyſch un enfant conſervé ſans que ſes chairs fuſſent affaiſſées : elles étoient rondes & potelées avec le coloris le plus fleuri d'une belle jeuneſſe. Cela ne paroît pas difficile à faire, on n'a qu'à colorer la colle de poiſſon avec de la cochenille : cette liqueur perce dans les eſpaces cellulaires, les arrondit, & donne aux joues le vermeil le plus vif. Nous en avons préparé de cette maniere ; mais la difficulté c'eſt de fixer cette colle, d'en empêcher l'évaporation, & de conſerver à l'air l'embonpoint artificiel : c'eſt un ſecret que Ruyſch avoit découvert, & qui eſt perdu. *(H. D. G.)*

L'art des *embaumemens*, tel qu'on le pratique aujourd'hui, n'a été connu en Europe que dans les derniers ſiecles : auparavant on faiſoit de grandes inciſions ſur les cadavres ; on les ſaupoudroit bien, & on enveloppoit le tout avec une peau de bœuf tannée. C'eſt ainſi qu'on embauma à Rouen en 1135, Henri I roi d'Angleterre ; & encore l'opérateur s'y prit ſi tard, ou ſi mal, que l'odeur du cadavre lui fut fatale : il en mourut ſur le champ.

Au reſte, ceux qui ſeront curieux d'acquérir les connoiſſances d'érudition ſur la matiere des *embaumemens*, trouveront à ſe ſatisfaire dans la lecture des ouvrages que nous allons indiquer.

Bellonius (Petrus), *de mirabili operum antiquorum præſtantiâ, medicato funere, ſeu cadavere condito, & medicamentis nonnullis ſervandi cadaveris vim obtinentibus.* Paris, 1553, *in*-4°. rare, figures.

Rivinus (And.), *de balſamatione. Lipſ.* 1655, *in*-4°.

Clauderi (Gabriel) methodus balſamandi corpora humana. Attenburgi, 1679, *in*-4°. Cet ouvrage-ci eſt pour les gens du métier.

Lauzoni (Joſ.) de balſamatione cadaverum. Ferrar. 1693, *in*-12 & réimprimé avec les œuvres de l'auteur.

Greenhill (Thomas), the art of embalming. *London*, 1705, *in*-4°. m. c. f. & ſur-tout dans les mémoires que M. Rouelle a écrits ſur cette matiere. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

EMBAUMER, v. act. ouvrir un corps mort, en ôter les inteſtins, & mettre en la place des drogues odorantes & deſſicatives, pour empêcher qu'il ne ſe corrompe. *Voyez* EMBAUMEMENT (*Chirurgie.*)

Ce mot eſt formé de *baume* qui étoit le principal ingrédient des embaumemens des Egyptiens. *Voyez* BAUME.

Le corps de Jacob en Egypte fut trente jours à *embaumer*. Voyez *geneſ. L. v.* 3. Marie Magdelaine & Marie mere de Jacques, acheterent des parfums pour *embaumer* Jeſus. *Voyez S. Matthieu*, &c. Jean roi de France étant mort à Londres en 1364, l'on y *embauma* ſon corps qu'on emporta en France, & qu'on enterra à Saint-Denis.

Quant à la maniere dont on *embaumoit* les corps parmi les Egyptiens, *voyez ci-devant l'art.* EMBAUMEMENT (*Hiſt. anc.*)

Le D. Grew, auteur du *muſæum regalis ſocietatis*, croit que les Egyptiens, pour *embaumer* les corps, les faiſoient bouillir dans une chaudiere avec une certaine eſpece de baume liquide ; ſa raiſon eſt que dans les momies qu'on conſerve dans la collection ou cabinet de la ſociété royale, le baume a pénétré non ſeulement les chairs & les parties molles, mais même les os, au point qu'ils en ſont tout noirs,

comme s'ils avoient été brûlés. *Voyez* MOMIE.

Les Peruviens avoient une maniere particuliere & très-bonne de conſerver les corps de leurs Incas rois, *embaumés*. Garcillaſſo de la Vega croit que tout leur ſecret conſiſtoit à enſevelir ces corps dans la neige pour les y faire ſécher, après quoi on y appliquoit un certain bitume dont parle Acoſta, qui les conſervoit auſſi entiers que s'ils euſſent toujours été en vie. *Dictionn. de Trévoux, & Chambers.* (*G*)

EMBDEN, (*Géogr. mod.*) ville du cercle de Weſtphalie en Allemagne, capitale du comté de même nom, ſituée ſur l'Ems. *Long.* 24. 38. *lat.* 53. 20.

EMBELLE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt la partie du vaiſſeau compriſe depuis la herpe du grand mât juſqu'à celle de l'avant, ou depuis le grand mât juſqu'au degré d'amure; comme c'eſt la partie la plus baſſe du côté du navire, & où l'on eſt le plus à découvert dans un jour de combat, on y met des ſargues. *Voy.* BELLE & FARGUES. (*Z*)

* EMBELLIR, v. act. c'eſt ajouter avec art à des objets qui ſeroient peut-être indifférens par eux-mêmes, des formes ou des acceſſoires qui les rendent intéreſſans, agréables, précieux, *&c.*

* EMBENATER, (*Sal.*) c'eſt lier des bâtons de bois de coudrier avec des oſiers & de la ficelle, capables de contenir un certain nombre de pains de ſel. *Voyez* BENATES & BENATIERS.

EMBISTAGE, ſub. m. *terme* dont les *Horlogers* ſe ſervent en parlant de la ſituation reſpective des deux platines d'une montre : *C'eſt deux fois la diſtance entre le centre de la platine de deſſus, & le point où l'axe de la grande platine la rencontre. Voyez* PLATINE (*terme d'horlog.*)

EMBLAVER, (*Jard.*) eſt le même qu'*enſemencer*.

EMBLAVES, ſ. f. pl. (*Juriſpr.*) terme uſité dans pluſieurs coutumes pour exprimer les terres enſemencées en bled. On diſtingue quelquefois les *emblaves* ou terres emblavées des terres ſimplement enſemencées. Les *emblaves* ou terres emblavées ſont dans quelques coutumes les terres où le bled eſt déja levé; c'eſt en ce ſens qu'il en eſt parlé dans l'*article* 59 de la coutume de Paris. Les terres enſemencées ſont celles où le bled eſt ſemé, mais n'eſt pas encore levé. Dans l'uſage on confond ſouvent les *emblaves* avec les terres enſemencées. (*A*)

EMBLEME, ſ. m. (*Belles-Lettres.*) image ou tableau qui par la repréſentation de quelque hiſtoire ou ſymbole connu, accompagnée d'un mot ou d'une légende, nous conduit à la connoiſſance d'une autre choſe ou d'une moralité. *Voyez* DEVISE & ENIGME.

L'image de Scevola tenant ſa main ſur un foyer embraſé, avec ces mots au deſſous : *Agere & pati fortia romanum eſt*, il eſt d'un romain d'agir & de ſouffrir conſtamment, eſt un *emblême*.

L'*emblême* eſt un peu plus clair & plus facile à entendre que l'énigme. Gale définit le premier un tableau ingénieux qui repréſente une choſe à l'œil, & une autre à l'eſprit.

Les *emblêmes* du célebre Alciat ſont fameux parmi les ſavans.

Les Grecs donnoient auſſi le nom d'*emblêmes* aux ouvrages en moſaïque, & même à tous les ornemens de vaſes, de meubles, & d'habits; & les Romains l'ont auſſi employé dans le même ſens. Cicéron reprochant à Verrès les larcins des ſtatues, vaſes, *&c.* & autres ouvrages précieux qu'il avoit enlevés aux Siciliens, appelle *emblemata* les ornemens qui y étoient attachés, & qu'on en pouvoit ſéparer, auxquels ils ont auſſi comparé les figures & les ornemens du diſcours. C'eſt ainſi qu'un ancien poëte latin diſoit d'un orateur, que tous ſes mots étoient arrangés comme des pieces de moſaïque :

. . . . . *Ut teſſerulæ omnes, Arte pavimenti atque emblemate vermiculatæ.*

Les Juriſconſultes ont auſſi conſervé cette expreſſion dans le même ſens, c'eſt-à-dire, pour tout ornement ſurajouté, & qu'on peut ſéparer du corps d'un ouvrage. Dans notre langue le mot *emblême* ne ſignifie qu'une *peinture*, une image, un bas-relief, qui renferme un ſens moral ou politique.

Ce qui distingue l'*emblême* de la devise, c'est que les paroles de l'*emblême* ont toutes seules un sens plein & achevé, & même tout le sens & toute la signification qu'elles peuvent avoir jointes avec la figure. On ajoute encore cette différence, que la devise est un symbole déterminé à une personne, ou qui exprime quelque chose qui la concerne en particulier ; au lieu que l'*emblême* est un symbole plus général. Ces différences deviendront plus sensibles, pour peu qu'on veuille comparer l'*emblême* que nous avons cité avec une devise : par exemple, celle qui représente une bougie allumée, avec ces mots *Juvando consumor*, je me consume en servant ; il est clair que ce dernier symbole est beaucoup moins général que le premier. *Voyez le dictionn. de Trév.* & *Chamb.* (G)

EMBLER, v. n. (*Vénerie.*) se dit de l'allure des bêtes, lorsque le pié de derriere avance d'environ quatre doigts sur ceux de devant.

EMBLOQUER, *en terme de Tabletier-Cornetier*, c'est proprement l'action d'applatir dans le bloc entre deux plaques un morceau de corne chaud, tel que pourroit être, par exemple, un ergot de bœuf. *Voyez* BLOC & PLAQUES.

EMBODINURE, EMBOUDINURE, BOUDINURE, sub. f. (*Marine.*) On appelle ainsi plusieurs bouts de corde menue, dont l'arganeau de l'ancre est environné ; on le fait pour empêcher que le cable ne se gâte contre le fer. (Z)

* EMBOÎTEMENT, s. m. (*Gram.*) c'est une des situations d'un corps relativement à un autre, auquel il est uni & contigu ; & le terme *emboîtement* désigne assez par lui-même quelle est l'espece d'union ou de contiguité dont il s'agit. Elle est telle que le corps qui emboîte semble embrasser le corps emboîté, comme une boîte contient ce qu'on y renferme. *Voy.* BOÎTE.

EMBOÎTEMENT, terme nouvellement introduit dans l'*Art militaire*, pour exprimer l'espece d'entrelacement que font les soldats d'un bataillon lorsqu'on veut le faire tirer, pour que les fusils des soldats du quatrieme rang dépassent un peu le premier.

Par le moyen de cet entrelacement, les soldats n'occupent guere qu'un pié dans la file ; & comme les fusils ont environ cinq piés de longueur, ceux du quatrieme rang peuvent alors dépasser de quelque chose le premier.

Ainsi l'objet de l'*emboîtement* est de faire en sorte que le feu des soldats du dernier rang ne puisse causer aucun accident à ceux du premier.

Dans cet état, les soldats sont dans une attitude fort gênante. Les deux premiers rangs ont un genou à terre, & les jambes entrelacées les unes dans les autres : le troisieme & le quatrieme rangs sont droits, mais fort serrés aussi sur les premiers, de maniere que les soldats du troisieme ont les jambes placées dans celles du second, & que ceux du quatrieme les ont dans celles du troisieme.

Les soldats du premier rang ont l'avantage de pouvoir se servir aisément de leurs armes : il n'en est pas de même de ceux du second, parce que l'incommodité de leur situation ne leur permet guere d'ajuster leur fusil pour tirer sur l'ennemi. Le troisieme rang tire aussi facilement que le premier ; mais pour le quatrieme, quelque *emboîtement* que l'on fasse, son feu est toujours fort dangereux pour la tête du bataillon. L'expérience le fait voir dans l'exercice ; car ce n'est qu'avec un très-grand soin qu'on parvient à faire dépasser les fusils du quatrieme rang du premier : encore arrive-t-il souvent, lorsqu'on fait tirer les soldats, que quelque officier reçoit des coups de feu dans ses habits, & que les soldats des premiers rangs ont les cheveux brûlés. Il est vrai que ce dernier accident peut s'attribuer aux amorces ; mais le premier prouve suffisamment le danger auquel les officiers sont exposés par le feu du quatrieme rang. Pour remédier à cet inconvénient, il ne faudroit dans l'action faire tirer que les trois premiers rangs ; ou lorsqu'il ne s'agit que de tirer sans se joindre, mettre le bataillon sur trois rangs, conformément à l'*instruction du* 14 *Mai* 1754, qui porte que toutes les fois que l'infanterie prendra les armes en quelque occasion que ce soit, elle soit formée sur trois rangs. *Voyez* EVOLUTION.

Quoiqu'il paroiſſe difficile aujourd'hui de faire tirer quatre rangs à la fois ſans inconvénient, & qu'on ait imaginé l'*emboîtement* pour y parvenir, on en a pourtant fait tirer juſqu'à cinq autrefois, ſuivant la Fontaine. « Pour faire tirer cinq rangs à » la fois, dit cet auteur dans ſa *doctrine* » *militaire*, imprimée à Paris en 1667, » on fera mettre les deux premiers rangs » à genoux, le troiſieme fort courbé, le » quatrieme un peu moins courbé, & le » cinquieme paſſe le bout de ſon mouſ- » quet pardeſſus l'épaule du quatrieme » rang; & ils tirent ainſi ſans s'offenſer » l'un ni l'autre, comme nous avons ex- » périmenté ſouvent. » *Doctrine militaire*, *pag.* 449. (*Q*)

EMBOITER, v. act. (*Comm.*) mettre ou ſerrer quelque marchandiſe dans une boîte, pour la garantir de la pluie, *&c.* Ce terme ſignifie ſouvent la même choſe qu'*encaiſſer*. *Voyez* ENCAISSER. *Dictionnaire de commerce*, *de Trévoux*, & *de Chamb.* (*G*)

EMBOÎTER, (*Hydraul.*) c'eſt enchâſſer un tuyau dans un autre; ce qui ſe pratique en poſant des tuyaux de bois ou de grès pour conduire les eaux. (*K*)

EMBOÎTER, (*à la Monnoie.*) c'eſt prendre l'acte des deniers de boîte, tant avant qu'après l'eſſai. *Voyez* BOITE D'ESSAI.

EMBOITURE, (*Marine.*) *Voyez* ENCURE.

EMBOÎTURE, ſ. f. *terme de Menuiſerie*; eſt une barre de bois de trois ou quatre pouces de large plus ou moins, ſuivant l'ouvrage d'épaiſſeur & longueur convenables, que l'on met à tenons & mortaiſes, & rainures au bout des planches, lorſqu'elles ſont toutes aſſemblées & deſtinées pour des portes, des contre-vents, des tables, *&c.*

EMBOIRE, ſe dit, *en Peinture*, lorſque les couleurs à l'huile, avec leſquelles on peint un tableau, deviennent mattes, & perdent leur luiſant au point qu'on ne diſcerne pas bien les objets.

Lorſqu'on peint ſur un fond de couleur qui n'eſt pas bien ſec, celles qu'on met deſſus s'*emboivent* en ſéchant. On remédie à cet inconvénient lorſque ce qu'on a peint eſt bien ſec, en paſſant du vernis ou un blanc d'œuf battu deſſus. (*R*)

EMBOLI, (*Géogr. mod.*) ville de Macédoine dans la Turquie Européenne; elle eſt ſituée ſur la riviere de Stromona. *Long.* 41. 38. *lat.* 40. 55.

EMBOLISME, ſ. m. (*Chronologie.*) ſignifie une *intercalation*. *Voyez les articles* MOIS & INTERCALAIRE.

Les Grecs ſe ſervoient de l'année lunaire, qui eſt de 354 jours; & afin de l'approcher de l'année ſolaire, qui eſt de 365, ils ajoutoient tous les deux ou trois ans un *emboliſme*, c'eſt-à-dire, un treizieme mois lunaire; & ce mois ſurajouté ils l'appelloient *emboliſmeus*, parce qu'il étoit inſéré ou intercalé. *Harris* & *Chambers*. *Voyez* AN.

Ce mot, ainſi que les trois ſuivans, eſt grec, & vient d'ἐμβάλλειν, *mettre & jeter dedans*. *Voyez* EMBOLISMIQUE. (*O*)

EMBOLISMIQUE, adj. *intercalaire*, ſe dit, en *Chronologie*, des mois ſurajoutés que les Chronologiſtes inſerent pour former le cycle lunaire de dix-neuf ans. *Voyez* INTERCALAIRE.

Comme dix-neuf années ſolaires ſont compoſées de 6939 jours & 18 heures, & que dix-neuf années lunaires ne font enſemble que 6726, on a trouvé que pour égaler le nombre des dix-neuf années lunaires aux dix-neuf ſolaires, qui font le cycle lunaire de dix-neuf années, il étoit néceſſaire d'intercaler ou inſérer ſept mois lunaires de 209 jours, leſquels avec les quatre jours biſſextiles qui arrivent dans cet intervalle, font 213, & le tout enſemble fait 6939 jours. *Voyez* CYCLE.

Au moyen de ces ſept mois *emboliſmiques* ou ſurajoutés, les 6939 jours & 18 heures des dix-neuf années ſolaires, ſe trouvent à-peu-près employés dans le calendrier. *Voyez* MOIS.

Dans le cours de dix-neuf ans il y a 228 lunes communes, & ſept mois *emboliſmiques*. En voici la diſtribution.

Chaque 3e, 6e, 9e, 11e, 14e, 17e, & 19e années ſont *emboliſmiques*, & par conſéquent de 384 jours. C'eſt la méthode que les Grecs ont ſuivie dans le calcul du

temps, quand ils ſe ſont ſervi de l'ennéadécatéride, ou cycle de dix-neuf ans; mais ils ne l'ont pas obſervé conſtamment, comme il paroît que les Juifs l'ont fait.

Les mois *emboliſmiques* ſont comme les autres mois lunaires, quelquefois de 30 jours, & quelquefois de 29 ſeulement. *Voy.* AN.

Les épactes *emboliſmiques* ſont celles qui ſont depuis XIX juſqu'à XXIX; & on les appelle *emboliſmiques*, parce qu'en ajoutant l'épacte qui eſt XI, elles excedent le nombre XXX; ou plutôt parce que les années qui ont ces épactes ſont *emboliſmiques*, ayant 13 lunes dont la treizieme eſt *emboliſmique*. *Voy.* EPACTE. Wolf, *élémens de Chronologie*, & *Chambers*.

Les Turcs ne ſe ſervent point du mois *emboliſmique*; auſſi le commencement de leur année eſt vague: mais ils ont des jours *emboliſmiques*. Les 44 minutes dont une lunaiſon ſurpaſſe 29 jours & demi, font environ 11 jours en 30 ans: or les Turcs répandent ces 11 jours ſur 30 années lunaires, en ſorte qu'il y a 11 années qui ont un jour de plus; ſavoir la 2e. 5, 7, 10, 13, 16, 18, 21, 24, 26 & 29, & le commencement de leur année lunaire ne retombe avec l'année ſolaire qu'au bout de 34 années lunaires, ou environ 33 ſolaires.

Au reſte, comme l'année lunaire commune de 354 jours & l'année ſolaire tropique different de 11 jours 5 heures & 4 minutes, il s'enſuit que pour accorder l'année lunaire avec la ſolaire, il faudroit ajouter en 100 ans 34 mois de 30 jours & 4 de 31 jours, & qu'au bout de ſix ſiecles il faudroit encore changer cet ordre, parce qu'il reſte 4 heures 21 minutes, qui en ſix ſiecles font environ un jour. (*O*)

EMBOLON, (*Art milit.*) diſpoſition des troupes chez les anciens, rangées ſur peu de front & beaucoup de hauteur. *Voy.* COIN. (*Q*)

EMBOLUS, (*Hydr.*) terme latin qui répond à *piſton*. *V.* PISTON.

EMBONPOINT, ſ. m. (*Méd.*) ce mot s'eſt formé de trois dictions françoiſes: de la prépoſition *en*, dont l'*n* ſe change en *m* devant *b*, de l'adjectif *bon*, & du ſubſtantif *point*; de ſorte qu'*embonpoint* ſignifie l'*état d'une perſonne qui eſt en bon point*, c'eſt-à-dire *en bon état*, *en bonne ſanté*. Quelques-uns écrivent *embompoint*.

Hippocrate donne une très-belle deſcription de l'*embonpoint* (*præcept. x. 1. ſeq.*;) il le fait conſiſter dans une diſpoſition naturelle bien proportionnée de toutes les parties du corps, qui ſont pleines de bons ſucs, dans un juſte rapport avec les forces des ſolides qui les contiennent, dans une vigueur ferme & conſtante, & dans une facilité à l'exercice des fonctions qui ne s'altere pas aiſément. Hippocrate établit auſſi que pour jouir d'un *embonpoint* complet, *optanda eſt & ejuſmodi diſpoſitio quæ aliena ſit ab ingenii tarditate*. Saint-Evremond dit de même, « Que pour jouir d'un *embonpoint* parfait, » une bonne diſpoſition de l'ame veut quelque choſe de plus animé que l'état tranquille. »

L'*embonpoint*, dont on ne juge ordinairement que par l'apparence, s'annonce par un viſage plein dont la peau eſt aſſez tendue; d'un teint vif & frais, qui ne ſoit que modérément enluminé; par les membres charnus & peu chargés de graiſſe; par l'agilité du corps dans ſes mouvemens, *&c. V.* SANTÉ.

On ſe ſert cependant communément de ce terme *embonpoint* dans un ſens qui lui eſt moins propre: on l'emploie pour exprimer la conſtitution d'un corps gras, replet, qui n'eſt ſouvent rien moins qu'en bonne ſanté; lorſqu'il eſt trop abondant en humeurs, même de bonne qualité, en graiſſe ſur-tout, ce qui fait un état peu favorable à la ſanté, lorſque cette conſtitution eſt ſenſiblement défectueuſe par excès; c'eſt ce qu'on appelle *le trop d'embonpoint*, qui dégénere en maladie par les altérations qu'il occaſione dans l'économie animale. Le défaut d'*embonpoint* eſt auſſi un état contre nature, c'eſt la maigreur. *Voyez* MAIGREUR. L'un & l'autre vice ſont produits par celui de la ſecrétion du ſuc huileux qui conſtitue la graiſſe, lequel eſt trop abondant ou manque dans les

réſervoirs qui lui ſont propres. *V.* GRAISSE. (*d*)

EMBOSSURE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt un nœud que l'on fait ſur une manœuvre, & auquel on ajoute un amarrage. *V.* CROUPIAT. On dit *faire un emboſſure au cable.* (*Z*)

EMBOUCHÉ, adj. (*Blaſon.*) il ſe dit du bout d'un cornet, d'une trompe, & d'une trompette, qu'on met dans la bouche pour en ſonner, lorſque ce bout eſt d'un émail différent du corps. *Dict. de Trév.*

EMBOUCHER, v. act. (*Manege.*) terme qui dans ſa véritable acception ſignifie & déſigne non ſeulement l'*action de donner un mors quelconque à un cheval*, mais l'*art de le fabriquer* & *de l'approprier parfaitement à l'animal auquel on le deſtine.*

Il eſt auſſi difficile de fixer avec préciſion le temps où les hommes ont imaginé de réduire le cheval & de le maîtriſer, en profitant adroitement de la ſenſibilité de ſa bouche & de la diſpoſition de cet organe à ſubir les diverſes impreſſions de la main du cavalier, qu'il le ſeroit de déterminer véritablement celui où nous avons commencé à triompher de cet animal, & à le faire ſervir à nos beſoins & à notre uſage. D'un côté ces points de faits ſont enſevelis dans une nuit dont il ne nous eſt pas permis de percer l'obſcurité; & de l'autre, ce que la tradition nous en apprend, en la ſuppoſant même dépouillée de toute ambiguité, ne nous conduiroit point exactement au vrai nœud de la difficulté que nous nous propoſerions d'éclaircir & de réſoudre. Nous ne pouvons douter que dans la langue des Grecs, une grande partie des termes conſacrés à la navigation étoient adaptés à l'équitation. Nous trouvons dans Suidas celui de *κέλης* ou de *coureur*, également employé pour déſigner des vaiſſeaux légers & des chevaux de courſe. Nous voyons qu'Homere appelloit les vaiſſeaux, *des chevaux de mer*, *ἁλὸς ἵπποι* : il nomme encore le pilote, *le cocher d'un vaiſſeau.* Pindare, le premier qui parmi les poëtes dont les ouvrages ſont parvenus juſqu'à nous, ait donné Pégaſe pour monture à Bellérophon, & qui ait prétendu que Minerve ſurnommée par cette raiſon *Chalinitis*, lui a montré l'art de le dompter & de lui mettre un frein, appelle lui-même du nom de *brides* les ancres qui ſervent à fixer les vaiſſeaux; tandis que Nonnus met en uſage le mot *χαλινὸς*, qui ſignifie *frein*, pour déſigner les gouvernails des vaiſſeaux de Cadmus. Or, quand nous ne ſerions pas fondés à inférer de ces expreſſions avec M. Freret (*voyez le vol. XIII des Mém. de l'acad. des Inſcript. & Belles-Lettres*,) que le Pégaſe de Pindare étoit conſtamment un vaiſſeau dont Bellérophon s'empara, & la bride prétendue que Minerve lui donna, un gouvernail qu'il conſtruiſit; & que nous pourrions croire au contraire que ce Pégaſe étoit un cheval, & cette bride une ſorte de mors, nous n'en ſerions pas plus ſatisfaits & plus inſtruits, relativement à l'époque certaine de l'invention des embouchures, & relativement encore à l'eſpece de celle à laquelle ce même Bellérophon auroit eu recours. Des recherches ſur le genre de ce frein ſeroient d'autant plus infructueuſes qu'aucun auteur ne nous en offre le plus léger indice, & peut-être auſſi que ſi quelques-uns d'entre eux l'avoient caractériſé par quelques dénominations particulieres, ce qu'ils nous en auroient dit ne ſeroit pas plus inſtructif que leur ſilence. Il eſt conſtant, par exemple, qu'au temps où vivoit Xénophon, on embouchoit les chevaux; non ſeulement il nous donne des préceptes ſur la maniere de brider l'animal, *infrenetur*; mais il s'exprime en termes trop clairs & trop poſitifs, pour que nous puiſſions réſiſter à l'évidence de ce fait, *ferrum freni ſive lupos.* Sommes-nous néanmoins plus éclairés ſur la forme de ces *loups*, ou de ces freins louvetés dont nous parlent encore Ovide, Silius, Horace, & Virgile?

Tempore paret equus lentis animoſus habenis

Et placido duros accipit ore lupos. Ovid.

Quadrupedem flectit non cedens virga lupatis. Sil.

Lupatis temperet ora frenis. Hor.

Aſper equus duris contunditur ora lupatis. Virg.

Les commentateurs ſe ſont long-temps exercés ſur ce point. Si nous nous en rapportons à eux, & principalement à Servius, nous devons penſer que ces freins hériſſés de pointes, ou armés & garnis de dents de loups inégales entre elles, étoient deſtinés aux chevaux dont la bouche étoit en quelque facon dépourvue de ſentiment. Mais comment, avec quelque connoiſſance de la conformation de cet organe, ſe perſuader qu'une embouchure de cette ſorte n'étoit pas plutôt capable de déſeſpérer l'animal, que de l'aſſujettir? D'un autre côté, nous voyons dans le *tom. IV du ſuppl. au liv. de l'ant. du* P. de Montfaucon, un mors de bride antique; le fer, qui traverſoit la bouche du cheval, eſt terminé d'une part par la tête d'un cheval: or ne pourroit-on pas préſumer avec plus de raiſon, que ces mots *lupata frena* doivent s'entendre d'un frein qui avoit non une tête de cheval, mais une tête de loup à l'une de ſes extrémités, ou à chacune d'elles? Il eſt vrai que l'on peut objecter que ce mors prétendu n'en eſt point un, d'autant plus que ſa configuration eſt très-extraordinaire; & dès-lors nous retomberons dans l'incertitude & dans les ténebres.

Tous les pas que nous pourrions faire, nous menant donc au doute & non à des découvertes ſûres & avantageuſes, je crois qu'il ſeroit plus ſimple & plus naturel de penſer que les premiers peuples, qui inſpirés par leurs beſoins, ont cherché dans le cheval des reſſources favorables aux commodités de la vie & du commerce, après l'avoir adouci, & rendu familier, le conduiſirent d'abord au ſon de la voix, & dirigerent enſuite ſa marche à la maniere des Numides & des Gétules, appellés par tous les auteurs, ainſi qu'Appien appelle en général les Africains, *gens inſcia freni*, c'eſt-à-dire qu'ils guiderent leurs chevaux avec un bâton, à-peu-près comme les Maures le pratiquerent enſuite, & comme quelques-uns le pratiquent encore aujourd'hui. La néceſſité où l'on fut d'attacher le cheval pour le fixer en un lieu quelconque, ſuggéra l'idée de lui paſſer une corde autour de l'encolure; telle eſt celle que l'on obſerve au bas du cou du cheval de chaque Maure dans la colonne Trajane. Cette corde ſervit ſans doute inſenſiblement de frein; Strabon même nous aſſure que pluſieurs Maures employoient des freins de corde: or quoique celle qui entoure l'encolure ne paroiſſe point captiver la tête de l'animal, il eſt vraiſemblable qu'elle pouvoit faciliter les moyens d'arrêter & de faire tourner le cheval, puiſque nous ſommes chaque jour convaincus par nos propres yeux, que des payſans groſſiers maîtriſent & ſoumettent par cette voie leurs chevaux. Le haſard ayant peut-être encore démontré le plus grand empire de l'homme ſur cet animal, lorſqu'il eſt aſſujetti & maintenu par la tête, engagea à tranſporter à cette partie les liens placés au cou; peu-à-peu & à meſure que l'occaſion détermina à le retenir, on s'apperçut du pouvoir qu'on acquéroit ſur lui, ſoit en le ſaiſiſſant par les naſaux, ſoit en contournant cette corde en forme de muſerolle; enfin on parvint à reconnoître vaguement le ſentiment dont ſa bouche eſt douée; delà les brides & les licous dont parle Xénophon, & qui ſont repréſentés ſur les monumens romains. J'avoue qu'en conſidérant les mors que nous offrent & que nous peignent la colonne Trajane, la colonne Antonine, & les autres marbres qui nous reſtent, nous ne voyons que des mors ſans rênes; mais ceux que nous remarquons ſur la colonne de Théodoſe en ſont garnis. Je conviendrai de plus, que les unes & les autres de ces embouchures de métal ou d'une matiere quelconque, ne ſont nullement aſſemblées à des branches, & que nous ne trouvons pas le plus léger veſtige de cette chaîne que nous nommons *gourmette*; d'où je conclus que toutes ces additions ſont poſtérieures, & que nous ſommes parvenus au point où nous ſommes à cet égard par la même route, c'eſt-à-dire par la voie toujours lente du tâtonnement.

Quoi qu'il en ſoit de ces différentes conjectures, notre unique objet dans cet ouvrage eſt d'être utiles, & non de paroître & de nous montrer érudits. Je dirai donc que la ſcience d'*emboucher* les chevaux, eſt de toutes les parties que renferme la ſcience de l'éperonnier, la plus délicate

& la plus épineuſe : les autres ouvrages auxquels il ſe livre, demandent l'élégance dans les formes, la ſolidité dans la conſtruction, la propreté, le fini dans l'exécution ; mais, eu égard à celui-ci, ces conditions ne ſont pas ſuffiſantes. Les principes d'après leſquels l'éperonnier doit agir, doivent être néceſſairement fondés ſur la connoiſſance parfaite, 1°. de la conformation de quelques parties du cheval : 2°. des ſituations reſpectives que la nature leur a aſſignées dans chaque individu : 3°. des rapports de force, de ſenſibilité, & de mouvemens qu'elle a mis entre elles & les autres portions du corps : 4°. des effets méchaniques de cette machine ſimple, deſtinée à entretenir comme milieu, l'intime réciprocité du ſentiment de la bouche de l'animal & de la main du cavalier ; effets qu'il eſt indiſpenſable d'apprécier, pour fixer avec préciſion les meſures des parties du mors, mais dont cependant la théorie générale des léviers ne nous donne pas toutes les ſolutions que nous deſirerions, parce qu'il entre dans les calculs auxquels nous nous abandonnons, en la conſultant, une multitude d'élémens purement phyſiques, dont il eſt preſque impoſſible de fixer la valeur. Auſſi me ſuis-je défendu dans une telle complication, la déſunion de ces différens objets. J'ai penſé qu'en ne les ſéparant pas, & en les préſentant ſous un ſeul & unique point de vue, je deviendrois plus intelligible. *Voyez* MORS.

* EMBOUCHER, v. act. (*Luth.*), il ſe dit en général des inſtrumens à vent ; les *emboucher*, c'eſt les appliquer à ſa bouche de la maniere dont il convient, pour en tirer avec facilité tous les ſons harmoniques qu'ils peuvent rendre.

EMBOUCHURE, ſ. f. (*Manege.*) terme ſpécialement adopté pour déſigner la portion du mors qui eſt reçue dans la bouche du cheval, & dont l'effet ou l'impreſſion doit ſe manifeſter préciſément ſur les barres.

Nous trouvons dans Caſtella, Griſone, Fiaſchi, Cadamuſto, Sanſeverino, Caracciolo, Maſſari, la Noue, la Broue, &c. un appareil énorme d'*embouchures* différentes, telles que les poires ſimples, doubles, ſecretes, à pas d'âne ; les melons doux, ronds, à olives ; les campanelles ſimples, doubles, à cul-de-baſſin, à cul-plat ; les hottes ſimples, à balottes entaillées ; les canons à trompe ; les canons montans ; les canons ſimples à compas, à cou d'oie, à baſcule ; les demi-canons coudés ouverts à cou d'oie, ou ouverts à pié de chat ; les gorges de pigeon ; les eſcaches à bouton, à bavette, à la pignatelle ; les olives tambours, les pas d'âne, *&c.* mais nous avons renoncé avec raiſon aux frivoles avantages que les anciens ſembloient ſe promettre de leurs recherches ſur ce point, & nous avons banni loin de nous cette multitude prodigieuſe d'inſtrumens, dont la diverſité des formes & des noms a vainement épuiſé leur génie, & qui ſeroient plutôt capables d'altérer & de détruire le ſentiment de la partie ſur laquelle la main du cavalier exerce ſa puiſſance, qu'ils ne nous procureroient les moyens de captiver l'animal ſans l'avilir. Je ne ſais néanmoins ſi notre ſupériorité à cet égard eſt telle qu'il ne nous reſte rien à deſirer, & s'il nous eſt permis de croire que les principes vagues, qui, relativement à cet objet, ſont répandus & répétés dans tous les écrits modernes, puiſſent conſtituer une théorie ſuffiſante & auſſi lumineuſe que s'ils étoient déduits des effets conſtans de la main & des effets certains & combinés des portions principales du mors. *V.* MORS. (*e*)

EMBOUCHURE D'UNE RIVIERE, (*Géog.*) c'eſt l'endroit par où une riviere ſe décharge dans la mer. (*Z*)

* EMBOUCHURE, ſ. f. (*Commerce.*) il ſe dit, dans le commerce des grains, d'une eſpece de friponnerie qui conſiſte à faire que le deſſous de celui qu'on vend, ne ſoit pas auſſi bon que le deſſus. S'il y a *embouchure au grain*, il eſt confiſcable.

EMBOUCHURE, ſ. f. c'eſt, *en terme de Chaudronnier & de Luthier*, la partie ſur laquelle ſe poſent les levres, & d'où l'on pouſſe le vent dans le tuyau du cor, de la trompette, & autres inſtrumens ſemblables.

EMBOUCHURE, ſ. f. (*Tireur d'or.*) c'eſt l'ouverture la plus large des pertuis de leur filiere. *Voyez* OR.

EMBOUCLÉ,

ÉMBOUCLÉ, adj. (*Blaſon.*) ſe dit des pieces garnies d'une boucle, comme ſont les colliers des levriers.

EMBOUQUER, v. neut. (*Marine.*) on ſe ſert de ce terme dans les îles de l'Amérique, pour dire qu'on commence d'entrer dans un paſſage reſſerré entre pluſieurs îles ou des terres, comme on ſe ſert de *débouquer* lorſqu'on en veut ſortir. *V.* DÉBOUQUEMENT & DÉBOUQUER. (*Z*)

EMBOURRER, v. act. *terme de Bourrelier*, c'eſt garnir une ſelle de bourre. *V.* SELLE. Une ſelle mal *embourrée* eſt ſujette à bleſſer un cheval.

* EMBOURRER, v. act. (*Potier de terre.*) c'eſt réparer ou cacher les défauts d'une piece, avec un mêlange de terre & de chaux: cela eſt défendu.

EMBOURRER, v. act. (*Sellier.*) c'eſt garnir ou de bourre, ou de laine, ou de crin, une ſelle, un bât, *&c.*

EMBOURRER, chez *les Tapiſſiers*, c'eſt la même acception qu'*embourrer* chez les ſelliers; les tapiſſiers l'appliquent ſeulement à des meubles, à des ſieges, à des mâtelas, *&c.*

EMBOURRURE, ſ. f. (*Tapiſſier.*) c'eſt la groſſe toile qui couvre la matiere dont ils embourrent quelques meubles, tels que les tabourets, les chaiſes, les fauteuils, *&c.* l'étoffe s'étend enſuite ſur l'*embourrure*.

EMBOUTÉ, adj. (*Blaſon.*) ſe dit non ſeulement des pieces qui ont un cercle ou une virole d'argent à leur extrémité, mais encore des manches de marteau, dont les bouts ſont garnis d'un émail différent. *Dict. de Trév.*

EMBOUTIR, (*Chaudronn.*) *Voyez* AMBOUTIR.

EMBOUTIR, (*Boutonnier.*) c'eſt l'action de creuſer une calotte de quelque métal qu'elle ſoit, en la mettant ſur un tas (*voyez* TAS), & en frappant ſur une bouterolle (*voyez* BOUTEROLLE), pour donner aux calottes la profondeur néceſſaire, & y graver le deſſin du tas.

EMBOUTIR, *terme de Ferblantier*; c'eſt faire prendre à un morceau de fer-blanc, taillé en rond, la forme d'une demi-boule, comme, par exemple, les couvercles des cafetieres, des lampes, des poivrieres, *&c.* ce qui ſe fait en frappant avec les marteaux propres aux différens ouvrages.

EMBOUTIR, (*Orfév.*) c'eſt enfoncer au marteau ou à la bouterolle, dans des dés de bois, de fer ou de cuivre, les pieces d'orfévrerie deſtinées à la retrainte, ou qui doivent avoir une forme convexe ou concave.

EMBRANCHEMENT, ſ. m. (*Charpenterie.*) c'eſt ce qui lie les empanons avec le coyer.

EMBRAQUER, v. act. (*Marine.*) c'eſt mettre ou tirer une corde à force de bras dans un vaiſſeau. (*Z*)

* EMBRASÉ, adj. (*Gramm.*) un corps eſt *embraſé* lorſque le feu dont il eſt pénétré dans toute ſa ſubſtance, eſt ſenſible pour les yeux à ſa ſurface, mais ne paroît plus s'étendre au delà. Voici preſque tous les degrés par leſquels un corps combuſtible peut paſſer, depuis ſon *ignition* ou le moment auquel le feu lui a été appliqué, juſqu'au moment où il eſt conſumé. Il étoit froid, il devient chaud, brûlant, ardent, enflammé, *embraſé*, conſumé. Tant qu'on en peut ſupporter le toucher, il eſt *chaud*: il eſt *brûlant*, quand on ne peut plus le toucher ſans reſſentir de la douleur; il eſt *ardent*, lorſque le feu dont il eſt pénétré s'eſt rendu ſenſible aux yeux, par une couleur rouge qu'on remarque à ſa ſurface; il eſt *enflammé*, lorſque le feu dont il eſt pénétré s'élance & ſe rend ſenſible aux yeux au delà de ſa ſurface; il eſt *embraſé*, lorſque le feu a ceſſé de s'élancer & de ſe rendre ſenſible aux yeux au delà de ſa ſurface, & qu'il paroît ſeulement pénétré dans toute ſa ſubſtance, à-peu-près comme dans le cas où il n'étoit qu'*ardent*; il eſt *conſumé*, lorſqu'il n'en reſte plus que de la cendre. L'acception du ſubſtantif *embraſement* n'eſt pas exactement la même que celle du participe *embraſé*: on dit un corps *embraſé*, quel que ſoit ce corps grand ou petit; mais on ne dit pas l'*embraſement* d'un petit corps: *embraſement* porte avec ſoi une grande idée, celle d'une maſſe conſidérable de matieres allumées.

EMBRASEMENT, ſ. m. (*Menuiſerie.*) c'eſt une partie de lambris qui couvre l'épaiſſeur des murs, des croiſées & des portes.

EMBRASSADE, EMBRASSEMENT, ſynon. Je penſerois que l'*embraſſade* eſt l'action vive des bras, qu'on jette au cou de quelqu'un en démonſtration d'amitié. Ce mot va plus à l'empreſſement extérieur qu'aux ſentimens de l'ame, & déſigne plutôt l'action bruſque des bras que la cordialité. Les marquis oiſifs, dit Saint-Evremond, paient le monde en *embraſſades*; c'eſt pourquoi le Miſanthrope dans Moliere, déclare qu'il ne hait rien tant que ces affables donneurs d'*embraſſades* frivoles.

Embraſſement ſignifie l'action d'*embraſſer*, de quelque cauſe qu'elle parte. Auſſi l'on dit également de *ſaints embraſſemens* & des *embraſſemens mal-honnêtes*, de *tendres* & de *faux embraſſemens*.

Les *embraſſemens* qu'on ſe faiſoit à Rome dans la place publique, n'étoient, ainſi que parmi nous, qu'un commerce de vaines bienſéances, où la bonne foi ne régnoit pas davantage. Cette maniere ordinaire de ſe ſaluer, devint à la fin ſi incommode par le nombre de gens dont on n'oſoit refuſer les *embraſſemens*, que Tibere les défendit par un édit. Cependant cette défenſe plus ridicule que l'*embraſſade* ne ſubſiſta pas long-temps, puiſque Martial ſe plaint encore de cette coutume comme d'une étrange vexation. (*DE JAUCOURT.*)

EMBRASSÉ, adj. (*Blaſ.*) ſe dit d'un écu parti, coupé, ou tranché d'une ſeule émanchure, qui s'étend d'un flanc à l'autre.

Domantz, en Allemagne, d'argent, *embraſſé* de gueules.

EMBRASSER UN CHEVAL. (*Manege.*) Expreſſion aſſez uſitée parmi ceux qui, ſans connoiſſance des principes de notre art, décident des diſpoſitions requiſes pour y faire des progrès, & croient pouvoir en juger par l'inſpection ſeule de la taille: *un homme très-grand embraſſe beaucoup mieux un cheval qu'un autre.* Tel eſt le principe ſur lequel ils étalent & fondent leurs prédictions, preſque toujours démenties par l'événement; car il eſt très-rare que celui qui ne ſera que d'une taille médiocre, ne l'emporte pas, ſoit du côté de la fermeté & de la tenue, ſoit du côté de la fineſſe & de la préciſion.

Quelques-uns s'expriment encore ainſi, en parlant d'un cavalier *qui ſerre médiocrement les cuiſſes, & qui tient ſes jambes très-près du ventre de ſon cheval.* L'idée de la ſignification du mot *embraſſer* ſeroit peut-être plus nette, s'ils diſoient que le cavalier ne peut parfaitement bien *embraſſer ſon cheval* qu'autant que les cuiſſes ſont exactement tournées, & que le tronc porte véritablement ſur l'enfourchure. *Voyez* POSITION.

Les auteurs du dictionnaire de Trévoux ſemblent n'adopter ce mot que dans le cas *où un cheval maniant ſur les voltes, fait de grands pas & embraſſe bien du terrain; c'eſt le contraire de battre la poudre, qui ſe dit lorſque le cheval ne ſort preſque point de ſa place.*

En premier lieu, l'expreſſion d'*embraſſer le terrain* n'eſt point reſtreinte aux ſeules voltes, ni aux ſeuls changemens de main: nous l'employons pour déſigner un cheval déterminé par le droit; *ce cheval embraſſe franchement & librement le terrain qu'il découvre devant lui.* En ſecond lieu, on ne doit pas croire que le cheval ſoit contraint ſur les voltes *pour embraſſer bien du terrain*, de faire de grands pas: ce *bien du terrain* ne conſiſte que dans l'eſpace néceſſaire pour que le cheval ne ſe rétreciſſe point (*Voyez* RÉTRECIR), & qu'il avance toujours inſenſiblement à chaque temps; car ſi ce *bien du terrain* étoit indéfini & n'étoit point limité, il s'enſuivroit que l'animal fauſſeroit les lignes qu'il doit décrire, & s'élargiroit trop. (*Voyez* ELARGIR.) Quant *aux grands pas* deſirés par les auteurs de ce vocabulaire, comme tout cheval qui manie, doit indiſpenſablement obſerver une cadence juſte, il ne s'agit point de l'immenſe étendue de ſa marche & de ſon action qui doit être ſoutenue & meſurée ſans être preſſée; d'ailleurs en faiſant des pas auſſi grands, il ne ſeroit pas poſſible que l'animal travaillât avec grace, d'autant plus que tous ceux dont nous ne modérons pas les mouvemens, ſe jettent toujours & ſe précipitent ſur les épaules. Ajoutons encore que ſi, lorſqu'ils chevalent, nous les obligions à croiſer, pour ainſi dire, de maniere à porter la jambe qui paſſe ſur

l'autre, fort en dedans du terrain qu'ils doivent *embraſſer*, celle qui ſe trouveroit deſſous auroit une peine extrême à ſe dégager, la poſition de l'animal ſeroit très-incertaine, & il s'entableroit inconteſtablement à l'effet d'éviter ſa chûte. Enfin *c'eſt le contraire de battre la poudre, qui ſe dit lorſque le cheval ne ſort preſque point de ſa place.* L'expreſſion *de battre la poudre*, n'a point la ſignification qu'on lui donne ici; par elle nous déſignons un cheval qui trépigne, c'eſt-à-dire, un cheval qui étant retenu en une ſeule & même place, & ayant beaucoup d'ardeur, fait de vains efforts pour en ſortir, & ſe remue ſans ceſſe & avec plus ou moins de vivacité; mais le mouvement de ſes jambes ne part alors qu'imperceptiblement de ſes épaules, & paroît ne dériver que du genou; car s'il étoit tel que toute l'extrémité fût dans une agitation ſenſible, l'animal ne battroit pas la poudre & ne trépigneroit pas, mais il piafferoit. Nombre de chevaux, ſoit par ardeur, ſoit par molleſſe, trépignent & battent la pouſſiere dans les piliers, au lieu d'y piaffer. *Voyez* PILIERS. C'en eſt aſſez de ces définitions pour indiquer le véritable ſens du mot *embraſſer*, & pour ſauver des eſprits trop crédules des erreurs dans leſquelles ils pourroient tomber, en ſe perſuadant que de certains écrivains n'ignorent rien, par la ſeule raiſon qu'ils parlent de tout. (*e*)

EMBRASSER, *terme d'Aiguilletier*; c'eſt entourer près de ſon extrémité un ruban de fil, de laine ou de ſoie, avec un petit morceau de laiton ou d'argent, que l'on ploie ſur le ruban, au moyen d'une enclume crenée & d'un marteau, en ſorte que le morceau de laiton forme un anneau ou frette qui embraſſe le ruban ou cordon; on éfile enſuite la partie du ruban ou cordon qui paſſe outre l'anneau qu'on appelle *fer à embraſſer*: ce qui ſe fait pour les premiers, en retirant les fils de trame, en ſorte qu'il ne reſte plus que ceux de la chaîne pour les ſeconds, en démêlant les fils qui compoſent le cordon.

EMBRASSEUR, ſ. m. (*Fonderie des Canons.*) Les Fondeurs appellent ainſi un certain morceau de fer qui embraſſe en effet comme avec deux mains les tourillons de la piece de canon, lorſqu'on l'éleve dans le chaſſis de l'aléſoir pour agrandir ſon calibre. *Voyez* ALÉSER, ALÉSOIR. *Dict. de Trévoux.*

EMBRASSURE, ſ. m. *en Architecture*, eſt un chaſſis de fer qui ſe met au deſſous du plinte & larmier du plus haut d'une cheminée pour empêcher qu'elle ne s'écarte; *embraſſure* ſe dit auſſi d'un morceau de fer dont on entoure une poutre pour l'empêcher d'éclater. (*P*)

EMBRASSURE, (*Fonderie.*) Les Fondeurs appellent ainſi pluſieurs barres de fer bandées avec des mouffles & des clavettes, avec leſquelles on enferme tous les murs des galeries par leur pourtour. *Voyez* FONDERIE.

EMBRASURE, ſ. f. *en Architecture*, élargiſſement d'une fenêtre ou porte en dedans du mur. Elle ſert à donner plus de jeu pour ouvrir les fenêtres, les guichets, volets, *&c.* ou pour ſe procurer le plus de jour qu'il eſt poſſible quand les murs ſont fort épais: on pratique quelquefois des *embraſures* en dehors. (*P*)

EMBRASURES, (*Fortificat.*) *Voyez* BATTERIE.

EMBREVEMENT, ſ. m. *en terme de Charpente*, eſt l'entaille que l'on pratique dans une piece de bois pour y retenir le bout d'une autre piece qui emporte une troiſieme, pour donner plus de force au tenon.

EMBROCATION, ſ. f. *terme de Chirurgie*, eſpece d'onction ou d'arroſement qu'on fait ſur une partie avec des huiles, des baumes, des onguens, *&c.* Après l'opération de la taille ou du bubonocelle, on fait ſur le bas-ventre du malade une *embrocation* avec l'huile roſat tiede, on applique une grande compreſſe nommée *ventriere*, qu'on recouvre d'une flanelle trempée dans une décoction émolliente. On fait des *embrocations* avec l'onguent de ſtyrax ſur les taches ou échymoſes des ſcorbutiques, *&c.* *Embrocation* ſe prend auſſi pour le remede deſtiné à appliquer de la maniere ci-deſſus. (*Y*)

EMBROCHER, v. act. (*Cuiſine.*) c'eſt traverſer d'une broche. Il faut pour qu'une piece ſoit bien *embrochée*, que

quand la broche eſt placée horizontalement, & qu'elle tourne ſur elle-même, le poids qui eſt d'un côté de la broche, ſoit toujours égal au poids qui eſt de l'autre côté, ſans quoi la broche tourneroit ſur elle-même inégalement, & par des ſacades qui ébranleroient la piece & qui la feroient tourner ſur la broche. Pour obvier à ces inconvéniens, on a des broches qui ſont percées d'ouvertures quarrées, dans le milieu de leur longueur & ſur leur côté plat; on paſſe à travers la piece *embrochée* & par ces trous, une autre petite broche qui fixe la piece ſur la grande broche, & qui l'empêche à la vérité de tourner ſur cette grande broche, mais non de faire tourner cette grande broche inégalement; l'accélération du mouvement ſe trouvant toujours du même côté, il s'enſuit que la piece eſt preſque toujours mal cuite, quand elle a été mal *embrochée*.

EMBROUILLER LES VOILES, (*Marine.*) terme impropre dont on ſe ſert quelquefois pour dire *carguer* ou *ferler les voiles*. Ce mot vient de celui de *breuils* dont quelques marins ſe ſervent pour dire *cargues*. (*Z*)

EMBRUMÉ, adj. (*Marine.*) *Temps embrumé*, c'eſt-à-dire, que le temps eſt chargé d'un brouillard aſſez épais pour empêcher de voir autour du vaiſſeau.

Terre embrumée, c'eſt-à-dire, couverte d'un brouillard qui a empêché de la bien reconnoître. (*Z*)

EMBRUN *ou* AMBRUN, (*Géogr. mod.*) ville du Dauphiné en France; elle eſt ſituée proche de la Durance ſur un rocher eſcarpé. *Long.* 24ᵈ 9′ 0″, *lat.* 44ᵈ 34′ 0″.

EMBRYON, ſ. m. (*Phyſ.*) Ce mot vient de ἐν, *dans*, & de βρύειν, *croître*, *pulluler*; c'eſt le nom que les médecins grecs ont donné au fœtus, parce qu'il eſt renfermé & prend accroiſſement dans la matrice: on n'eſt pas d'accord ſur le temps pendant lequel on peut le déſigner de ce nom. Quelques-uns, tels que Marcellus, *lib. de fœturâ hominis*, prétendent qu'il lui convient pendant tout le temps qu'il eſt contenu dans ce viſcere: d'autres, tels que Drelincourt, *périoch.* 35, n'emploient le terme d'*embryon* que pour exprimer les rudimens du corps d'un animal renfermés dans un œuf dont le *placenta* n'a pas encore jeté des racines, pour l'implanter dans la matrice; & dès que le *placenta* y eſt attaché, ils donnent à l'animalcule le nom de *fœtus*: Boerhaave *Inſt. med. phyſiolog.* & M. Fizes, profeſſeur de Montpellier, *de hominis generatione exercitatio*, n'emploient auſſi le terme d'*embryon*, que pour l'animalcule dont l'accroiſſement commence dans la matrice; dès qu'il eſt bien développé, ils l'appellent conſtamment *fœtus*, & ne ſe ſervent plus du mot *embryon*, quoiqu'ils emploient celui de *fœtus* comme ſynonyme d'*embryon*, & appellent également *fœtus* l'animalcule dès les premiers temps après la conception. (*d*)

Nous avons dépouillé avec beaucoup de peine les meilleurs auteurs; & en y comparant ce que nous avons vu nous-mêmes dans l'homme & dans l'animal, un précis des commencemens du nouvel animal, de ſes accroiſſemens ſucceſſifs, & de la formation ſucceſſive de ſes parties, on ſera peut-être ſurpris de nous entendre avouer que nos peines ont été inutiles, & que, ni les meſures, ni les poids, ni le degré de perfection des parties ne ſauroient être réduits à des époques ſûres.

Dans la femme, la cauſe de la difficulté n'eſt point obſcure: elle ignore ordinairement qu'elle ait conçu, elle ne le ſoupçonne que par le moyen des regles. D'ailleurs, les occaſions d'ouvrir des femmes, qui n'ont conçu que depuis peu, ſont très-rares; & quand elles ſe trouveroient, on ignoreroit également le jour que ces femmes auroient conçu. Pour les œufs humains, qu'il eſt encore aſſez facile de ſe procurer par le moyen des ſages-femmes, ce ſont des avortons, & la nature a manqué de moyens néceſſaires pour les perfectionner & pour les conſerver en vie. On y voit quelquefois une diſproportion extrême entre la groſſeur de l'œuf & celle du fœtus, & on peut juger avec quelque certitude, que ces fœtus ayant perdu la vie par quelque accident, ou par quelque maladie, l'œuf a continué d'être nourri par les humeurs que la mere a fournies au chorion & au placenta naiſſant; mais que le fœtus eſt reſté tel qu'il étoit au

moment de ſa mort. En effet, il n'y a aucune proportion d'un fœtus de trois grains au temps de dix ſemaines écoulé depuis ſa conception; ni du poids de quatre grains qu'avoit le fœtus, à quinze & à dix-huit drachmes que peſoient l'eau de l'amnios & les enveloppes. On a vu encore un fœtus de trois mois, qui ne peſoit pas un grain d'orge, & un autre qui n'en peſoit pas trois.

D'un autre côté, il eſt arrivé par quelque raiſon que nous ne connoiſſons pas au juſte, que le plus grand nombre d'auteurs ont donné à leurs fœtus un accroiſſement & une proportion qui ne quadrent pas avec l'époque de leur conception : c'eſt ſur-tout le défaut de Kerkring. Mauriceau a fait graver des œufs humains d'un jour, de deux jours, *&c.* qui certainement ne ſont pas des œufs, & qui ne peuvent être que des hydatides, ou des reſtes d'un placenta véſiculaire. On eſt aſſez d'accord que les véſicules de Graaf ne ſont pas de véritables œufs comparables aux œufs des oiſeaux. Leur diametre eſt proportionné à celui des trompes : ils ſont trop attachés au parenchyme des ovaires pour s'en détacher ſans ſe rompre : on a fait voir, qu'après la conception, la véſicule reſte dans l'ovaire des quadrupedes; qu'elle y paroît déchirée; qu'on y trouve un peu de ſang répandu par cette déchirure; qu'elle s'y remplit d'un parenchyme, & devient à la fin ce corps jaune, qu'on a cru précéder la conception. Les œufs de Mauriceau ſont calqués évidemment ſur ces véſicules qui ne ſont pas des œufs.

D'ailleurs les quadrupedes, plus ſoumis aux loix exactes de la nature, & qui conçoivent le plus ſouvent par le premier mâle qui a ſu ſaiſir le moment favorable, prouvent évidemment que l'accroiſſement & le perfectionnement de l'*embryon* eſt beaucoup plus tardif, que ne l'ont ſuppoſé les auteurs dont nous différons. A peine trouve-t-on au dix-ſeptieme jour dans la brebis les premieres apparences d'un *embryon :* ſans le ſecours de l'eſprit-de-vin, on ne croiroit voir qu'une mucoſité, lorſqu'on y apperçoit le chorion & l'allantoïde. Dans la femme ces apparences ne doivent pas être plus précoces : ſi l'homme peſe trois fois autant que le mouton, la groſſeſſe dure une fois plus dans la femme, que l'état de gravidité dans la brebis.

L'œuf d'Hippocrate, ou de l'auteur *de la nature de l'enfant*, n'a certainement pas été le fruit d'une conception qui ſe ſeroit faite ſix jours auparavant; la danſeuſe avoit joui long-temps auparavant des plaiſirs dont cet œuf étoit le fruit. Martian a déja remarqué qu'un avorton de trente jours n'avoit ni plus de grandeur, ni plus de perfection que cet œuf de ſix jours, & Harvée nous a avertis qu'il ne faut pas eſpérer de découvrir l'*embryon* humain avant la fin du premier mois de ſon exiſtence.

L'homme, & ſur-tout le phyſicien moderne, voudroit trouver les meſures juſtes, & les chiffres qui les expriment. Nous n'eſpérons cependant pas qu'on puiſſe jamais fixer le jour des premiers accroiſſemens de l'*embryon* de l'homme. Le ſeul moyen d'en approcher, ce ſeroit d'ouvrir fréquemment, & de diſſéquer exactement des quadrupedes, dont le terme de la délivrance ſeroit à-peu-près égal à celui de la femme : on ouvriroit des vaches, par exemple, quoique leur terme ſoit un peu plus long; en les prenant à un jour, à deux, à trois, à quatre de leur conception, & juſqu'au quarantieme, après lequel le fœtus eſt trop avancé pour qu'il y ait lieu à des doutes. On apprendroit par cette recherche le jour auquel l'œuf commence à paroître, le jour où le fœtus eſt devenu viſible, le jour où le cœur & les autres viſceres ſe laiſſent appercevoir, le jour où le ſang, la bile, les yeux, le foie ont acquis leur couleur naturelle; on pourroit fixer les meſures de l'*embryon* nouvellement devenu viſible, les accroiſſemens de l'*embryon* entier & de chacun de ſes membres.

On a fait un cours d'expériences dans les mêmes vues, mais le mouton eſt plus petit que la vache, & peut-être des recherches multipliées dévoileroient-elles une plus grande portion du travail de la nature.

Pour ne pas renvoyer cependant le lecteur à une époque qui peut-être n'arrivera jamais, nous allons rapporter

ce qui nous paroît mériter de la confiance.

La premiere apparence de l'*embryon* des quadrupedes eſt une glu tranſparente, une eſpece de gomme dans ſa ténuité naturelle, lorſqu'elle eſt mêlée dans l'eau ſans être en ſolution. Le premier jour qu'on a pu découvrir l'*embryon* d'un quadrupede, a été le quatorzieme dans une chatte, & le dix-ſeptieme dans une brebis. On avoit découvert la gelée animale avec des enveloppes encore pulpeuſes dans la brebis, dès le quinzieme jour.

Dans la truie, dont la gravidité eſt moins longue, Coiter a vu l'*embryon* dès le deuxieme jour. Nous avons été moins heureux.

Le dix-neuvieme jour, l'*embryon* de la brebis étoit perfectionné, les membranes étoient cylindriques, l'amnios long & grêle, l'*embryon* replié ſur lui-même, des taches marquoient la place des yeux, le foie étoit viſible, mais ſans couleur encore.

Le vingt & unieme la bouche étoit ouverte, des lignes tranſverſales marquoient la place des côtes, les viſceres étoient recouverts par des chairs; on appercevoit les commencemens des extrémités, le cœur étoit rouge & pointu, le foie apparent. Le vingt-deuxieme on apperçut les deux arteres ombilicales, la veine & l'ouraque.

Harvée a donné le nom de *valiſe* ou de *porte-manteau* à l'œuf des quadrupedes, il a parlé d'après la nature; cet œuf eſt long & cylindrique: & tout obſervateur qui parle d'un œuf quadrupede ovale, a vu quelque autre objet.

Dans la femme, Ruyſch a vu un *embryon* ſans forme, blanc & muqueux, qui s'eſt évaporé à l'air, ſans preſque laiſſer de reſte.

L'œuf de la femme eſt conſtamment velu. Santorini a vu un œuf humain de dix jours, Heiſter un de vingt-huit jours qui n'étoit pas plus gros qu'une noiſette. L'œuf d'un mois, dont parle Riolan, étoit de la grandeur d'une noix; & le fœtus, de celle d'une fourmi. L'*embryon* d'un mois de Smellie, ne paſſoit pas le volume d'un grain de froment.

A quarante jours l'œuf atteint la grandeur de celui d'un pigeon, il la paſſe même. Le poids du fœtus étoit d'environ cent grains, mais il étoit formé, il avoit même la marque du ſexe.

A quarante-cinq jours l'œuf a été de la grandeur de celui d'une poule, le fœtus formé & les doigts ſéparés.

Au delà de ce terme, le fœtus n'eſt plus appellé *embryon*. (*H. D. G.*)

Ruyſch, *cur. renouv.* dit avoir vu dans une femme qui avoit tout récemment conçu, un *embryon* qui n'étoit pas plus gros que la tête d'une épingle ordinaire: Hartman, *eph. nat. cur.* rapporte en avoir vu un de la groſſeur d'une graine de pavot. Mattmugham, *comp. obſt.* aſſure qu'un *embryon* de ſix jours eſt du volume d'un grain d'orge. Dodart, *hiſtoire de l'Académie des ſciences 1701*, fait mention d'un *embryon* de la longueur de ſept lignes, dont on commençoit à diſtinguer les membres. Moriceau, dans ſes obſervations, dit en avoir vu un dans les eaux de l'œuf, de trois ou quatre ſemaines, qui étoit à-peu-près gros comme une feve. On trouve dans les auteurs un grand nombre d'obſervations de cette eſpece qui ne s'accordent point entr'elles, & qui prouvent une grande variété dans les dimenſions de l'*embryon*, pendant les premiers temps de ſon accroiſſement, puiſque Moriceau rapporte une obſervation d'un *fœtus* qui n'étoit pas plus gros qu'un grain d'orge, au bout de deux mois de groſſeſſe bien avérée; on ne peut donc avoir rien de sûr à cet égard, parce que l'accroiſſement de l'*embryon* ne ſe fait pas toujours en proportion du nombre de jours qui ſe ſont écoulés depuis la conception; ces progrès dépendent plus vraiſemblablement de la nature de la matiere alimentaire qui lui eſt fournie, & de la force avec laquelle elle parvient juſqu'à lui. *Voyez* FŒTUS; *voyez* auſſi la ſavante note premiere d'Haller ſur le § *675. Inſtit. med.* Boerhaave.

Ariſtote donne ſouvent aux fœtus des animaux, & Théophraſte aux ſemences des plantes, le nom d'*embryon*: en quoi ils ont été ſuivis par la plupart des auteurs modernes. (*d*)

EMBRYON, (*Jardinage.*) C'eſt le haut

du piſtil où eſt le fruit de la graine. *Voyez* ETAMINES.

EMBRYOTOMIE, ſ. f. *Embryolomia, en terme de Chirurgie*, opération qui conſiſte à couper le cordon ombilical d'un enfant qui vient de naître, & à le lui lier enſuite.

Ce mot eſt formé du grec ἔμβρυον, *fœtus*, & τεμνω, *je coupe. Chambers.*

Le mot *embryotomie* a pluſieurs ſignifications ; il dénote la diſſection anatomique d'un embryon ; il peut ſignifier auſſi l'opération par laquelle on coupe en pieces un fœtus mort dans la matrice, pour pouvoir le tirer du ventre de la mere. *Voyez* COUTEAU A CROCHET, & CROCHET. Ces deux interprétations paroiſſent plus naturelles que celle de M. Chambers. (*Y*)

EMBRYULKIE, ſ. f. *Embryulkia, en terme de Chirurgie*, c'eſt l'opération par laquelle on tire l'enfant du ventre de ſa mere. *Voyez* OPÉRATION CÉSARIENNE.

Ce mot eſt formé du grec ἔμβρυον, *fœtus*, & de ἑλκειν, *tirer*.

Ce que les Grecs appellent *embryulkie*, les Latins le nomment *opération céſarienne* ; & M. Dionis obſerve que ce dernier terme ne s'eſt introduit, & n'a prévalu qu'à cauſe qu'il eſt plus facile à prononcer que l'autre. L'étymologie du mot *embryulkie* ne dénote pas cette interprétation, & il ſemble que ce terme d'art devroit ſignifier l'extraction de l'enfant du ventre de la mere, dans un accouchement contre nature. (*Y*)

EMBRYULKIE, (*Man. Maréch.*) mot formé & dérivé du grec ἔμβρυον, *embryon*, & de ἑλκειν, *extrahere*, tirer.

Dionis a donné ce nom à l'hiſtérotomie, vulgairement appellée *opération céſarienne* ; d'autres ont prétendu qu'il ſignifie l'extraction d'un enfant dans un accouchement contre nature. Nous l'enviſagerons ici dans le ſens que lui ont prêté l'anatomiſte & l'opérateur, ſans perdre notre temps à examiner le fond de la conteſtation & ſans prétendre la décider.

Il paroîtra ſans doute ſingulier que j'entreprenne d'enrichir l'hippiatrique d'une opération juſques ici uniquement réſervée à la Chirurgie. Si l'on compare cependant les difficultés qu'elle préſente, & les craintes qu'elle inſpire naturellement aux praticiens les plus hardis, lorſqu'il s'agit de la tenter ſur une femme, dans l'intention de ſauver la mere & l'enfant, ou l'un ou l'autre, avec la facilité & l'aſſurance que le maréchal doit avoir en la pratiquant ſur la jument ; je ſuis perſuadé qu'elle trouvera parmi nous autant de partiſans qu'elle a eu de contradicteurs relativement à l'eſpece humaine.

Le cas dans lequel je la propoſe, n'eſt pas préciſément celui où le fœtus a une peine infinie à ſortir par le vagin ; je la conſeillerois principalement dans la circonſtance où la mere, prête à mettre bas, ſeroit ſurpriſe par une maladie formidable & déſeſpérée ; alors il me ſemble que, ſans attendre l'événement funeſte dont nous portons un pronoſtic juſte & aſſuré, on pourroit aiſément ſe diſpenſer d'abandonner le poulain à ſon ſort.

Pour en faire l'extraction, renverſez la jument avec toutes les précautions poſſibles ; on la couchera ſur le dos, & on l'aſſujettira de maniere que, ni le maréchal, ni ſes aides puiſſent en être bleſſés. Faites enſuite une inciſion cruciale à la partie moyenne & inférieure de l'abdomen ; cette inciſion ſera d'environ un pié & demi, & ſe terminera aux os pubis. Les gros inteſtins ſe préſenteront inconteſtablement, & les efforts occaſionés par les vives douleurs auxquelles la jument ſera en proie, les pouſſeront encore hors de la capacité. Faites-les donc écarter, vous appercevrez bientôt l'utérus ; pratiquez-y une ouverture qui réponde à la premiere ; mais uſez de beaucoup de circonſpection pour ne pas porter atteinte au poulain : ouvrez auſſi-tôt encore les membranes qui le renferment ; les eaux qu'elles contiennent s'épancheront, & vous retirerez ſur le champ l'animal.

Cette opération nous impoſe néceſſairement l'obligation d'en pratiquer une ſeconde promptement & ſans différer. Il s'agit de couper le cordon qui le tient aſſujetti au placenta, & d'en faire la ligature. Dès le premier inſtant de ſa naiſſance, l'homme paie une ſorte de tribut à la chirurgie, par le beſoin qu'il a de la main du

chirurgien ; ſans cette ſection & ſans cette ligature, il ne ſubſiſteroit en effet que quelques momens. La nature, dans les animaux, a pourvu à cet inconvénient en ſuggérant à la femelle qui met bas, l'inſtinct de mâcher le cordon ombilical pour le couper : elle ne ſauroit y parvenir qu'après un certain temps, attendu la conſiſtance membraneuſe de ce même cordon, & la force de ſon tiſſu ; & ce n'eſt que parce qu'il a été extrêmement froiſſé & contus, que les parois des arteres ombilicales ſont affaiſſées & priſes les unes dans les autres ; de maniere que leur cavité étant, pour ainſi dire, effacée, le ſang ne peut plus ſe frayer aucune iſſue en dehors lorſque la ſection a été faite.

Ici nous devons agir au défaut de la mere qui n'exiſte plus ; on ſe munira d'une quantité ſuffiſante de gros fil que l'on pliera en cinq ou ſix doubles de la longueur d'environ un pié, & que l'on aura eu ſoin d'arrêter aux deux extrémités par un nœud à chacune d'elles. Ce fil ainſi préparé, on liera le cordon à environ quatre ou cinq pouces du corps du poulain, de façon qu'il ne ſoit ni trop ni trop peu ſerré ; la ligature maintenue par des doubles nœuds répétés à meſure des entortillemens, on coupera le cordon trois pouces au deſſous, & l'on obſervera que cette ſection ne ſoit ſuivie d'aucune effuſion de ſang : ſi l'on en apperçoit, on reſſerrera les fils, & les trois pouces de longueur que l'on laiſſe en deçà, ſerviront à placer une ſeconde ligature, ſi la premiere étoit abſolument inſuffiſante. Du reſte ce n'eſt que par cette raiſon que j'ai fixé en quelque ſorte les meſures ; car à quelque diſtance que ſoient faites & la ligature & la ſection, la nature ſur laquelle nous devons nous repoſer du ſoin d'achever & de perfectionner l'ouvrage, opere toujours la ſéparation du cordon à ſa ſortie de l'anneau ombilical, & au niveau du tégument ; cette ſéparation a lieu en huit ou dix jours plus ou moins, & nous devons graiſſer l'excédant du cordon, avec du beurre, du ſaindoux, *&c.*

On conçoit au ſurplus, que le ſuccès de l'*embryulkie* dépend de notre attention à prévenir la mort de la jument. Plus nous attendons, plus le fœtus eſt débilité ; & ſi la mere eſt morte, il eſt certain que nous avons d'autant moins de temps à perdre, que le poulain ne lui ſurvivroit que quelques inſtans. Il ne ſera plus queſtion enfin que de procurer à l'enfant les moyens de s'alaiter, & d'entretenir une vie que le maréchal vient en quelque façon de lui rendre. (*e*)

EMBUE, ſ. ſém. *voyez* EMBOIRE. (*Peinture.*)

EMBUSCADE, ſ. f. (*Art militaire.*) c'eſt une troupe de gens armés, cachés dans un bois, un ravin, un foſſé, *&c.* pour ſurprendre d'autres troupes qui doivent paſſer dans le même lieu, & qui ne ſe doutant point d'être attaquées, ſont ſurpriſes & défaites aiſément. On appelle auſſi *embuſcade*, le lieu où les troupes ſont cachées.

Les remedes & les précautions pour ne pas tomber dans les *embuſcades*, ſont faciles à trouver. Il faut ne point marcher avec trop de ſécurité, mais s'avancer en ordre de bataille, & en faiſant reconnoître le terrain devant ſoi à droite & à gauche par de petits détachemens. Il faut charger des officiers intelligens de ces détachemens, afin que tous les lieux par où la troupe doit paſſer, ſoient fouillés exactement. Il n'y en a aucun à l'abri des *embuſcades*, parce que le terrain a beau être uni, il s'y rencontre toujours quelques inégalités, comme de petites élévations, des chemins creux, *&c.* dont l'ennemi peut profiter pour ſe cacher. Il eſt d'autant plus important à un officier qui commande une troupe, de bien prendre ſes précautions ſur ce ſujet, que celui qui tombe dans une *embuſcade*, fournit, dit M. Defolard, un fonds inépuiſable de chanſons, de plaiſanteries & de bons mots qui ne finiſſent point ; *& cela*, dit cet auteur, *parce qu'il n'y a que des ſots ou de francs étourdis qui puiſſent y donner.* (*Q*)

EMBUVER, (*Maréchallerie.*) *Voyez* ABREUVER.

EMENDALS, ſ. m. (*Comm.*) c'eſt un vieux mot dont on ſe ſert encore en Angleterre dans les comptes de l'inner-temple, où tant *d'inémendals* au bout d'un

d'un compte, ſignifient *tant dans la banque* ou *dans le fond de cette ſociété*, pour la réparation des pertes que l'on a faites, ou pour d'autres beſoins.

EMENDANT, (*Juriſp.*) *voyez ci-après* EMENDER.

EMENDATIO PANIS ET CEREVISIÆ, (*Commerce.*) c'eſt ce que l'on appelle en Angleterre l'*aſſiſe du pain & de la biere*, ou l'autorité qui donne inſpection ſur les poids & les meſures de ces denrées, afin de les régler, ou de corriger celles qui ſont défectueuſes. *Voyez* ASSISE.

EMENDE, (*Juriſp.*) ancien terme qui ſe trouve dans pluſieurs coutumes, pour *amende*, comme *émende d'appel*, *de toſt-entrée*; *émende coutumiere*, *émende de gage*. *Voyez* AMENDE, *& le gloſſaire de M.* de Lauriere, *au* mot *Emende*. (*A*)

EMENDER, v. act. (*Juriſp.*) ſignifie *corriger*, *réformer*. Le juge d'appel qui infirme la ſentence d'un juge inférieur, ſe ſert du terme *émendant*, c'eſt-à-dire, *corrigeant la ſentence dont eſt appel*; & enſuite eſt le nouveau jugement que fait le juge d'appel. *V.* APPEL, INFIRMER, JUGE, PREMIER JUGE, SENTENCE. (*A*)

ÉMERAUDE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Lithol.*) *ſmaragdus*, pierre précieuſe tranſparente, de couleur verte, ſans mêlange d'aucune autre couleur, & à-peu-près de même dureté que le cryſtal. Par ces caracteres il eſt aiſé de diſtinguer l'*émeraude* de toute autre pierre verte, & même du diamant qui auroit une couleur verte auſſi belle que l'*émeraude*. De quelque couleur que le diamant puiſſe être, on le reconnoît aiſément à ſon éclat & à ſa dureté. *Voyez* DIAMANT. L'aigue marine eſt d'une couleur mêlée de verd & de bleu. *Voyez* AIGUE MARINE. Le péridot eſt d'une couleur mêlée de verd & de jaune. *V.* PÉRIDOT. L'*émeraude* eſt la ſeule de toutes les pierres précieuſes occidentales & orientales qui ſoit verte ſans mêlange d'autre couleur, ſi ce n'eſt le blanc qui ſe trouve dans les *émeraudes* imparfaites; car il y a des cryſtaux d'*émeraude* qui ſont en partie blancs & en partie verds, ou qui ont différentes teintes de verd plus ou moins foncé. Les cryſtaux d'*émeraude* ont, comme ceux du cryſtal de roche, la figure d'une colonne à ſix faces; mais au lieu d'avoir une pointe à chaque bout, elles ſont terminées par une face hexagone.

Preſque tous les auteurs diſtinguent les *émeraudes* en *orientales* & en *occidentales*. Ils diſent que l'orientale eſt d'un verd gai; qu'elle a une grande dureté & un grand éclat qui ſe ſoutient à l'ombre & à la lumiere de la chandelle. Aujourd'hui on ne voit aucune *émeraude* orientale; s'il y en a, elles ſont d'une rareté extrême. Les auteurs qui en parlent, ne conviennent point du lieu où elles ſe trouvent: les uns diſent que c'eſt en Arabie, les autres en Perſe, en Egypte, *&c. Voyez la biblioth. orientale*. Tavernier dans ſon *traité des pierres de couleur qui ſe trouvent aux grandes Indes*, prétend qu'il n'y a jamais eu de mines d'*émeraudes* dans aucun lieu des grandes Indes; & que toutes celles qu'on y a vues ou qui en ſont venues, y avoient été apportées du Pérou par la mer du Sud. Ce voyageur croyoit que les Américains avoient eu commerce, même avant la découverte de l'Amérique, avec les habitans des îles de l'Inde orientale appellée aujourd'hui *Philippine*, & qu'ils y avoient porté une grande quantité d'*émeraudes*. Comme on ne trouve à préſent aucune *émeraude* dont la dureté ſoit égale à celle des pierres orientales, on eſt en droit de douter de l'exiſtence des *émeraudes* de cette nature. Il y a près de quatre-vingts ans que de Roſnel diſoit, dans ſon *Mercure Indien*, que l'on ne rencontroit preſque plus d'*émeraudes* orientales ou de vieille roche, parce que la mine étoit épuiſée, ou cachée dans un lieu inacceſſible.

L'*émeraude* occidentale, qui eſt la ſeule que nous connoiſſions aujourd'hui, vient de l'Amérique & de quelques endroits de l'Europe. L'*émeraude* d'Amérique ſe trouve au Pérou: elle eſt bien plus belle que celle de l'Europe; ſa couleur eſt d'un beau verd-foncé. Il y avoit autrefois une mine de cette eſpece d'*émeraude* dans la vallée de Manta, dépendante de Porto-Viéjo. Cette mine en fourniſſoit beaucoup avant la conquête du Pérou, & de très-belles, au rapport de Garcilaſſo de la Vega, *Hiſt. des Incas*, *tom. I.* Les Eſpagnols ne purent jamais la retrouver; mais ils rapporterent

de ce pays une ſi grande quantité d'*émeraudes*, que le prix de cette pierre baiſſa beaucoup en Eſpagne, & de là il s'en répandit par-tout. Les *émeraudes* d'Amérique ſe trouvent aujourd'hui dans la vallée de Tunca ou Tomana, aſſez près de la nouvelle Carthage, & entre les montagnes de Grenade & de Popayan; c'eſt de là qu'on en tranſporte à Carthagene une ſi grande quantité tous les ans. Les *émeraudes* de l'Europe viennent d'Italie, de Chypre, d'Allemagne, d'Angleterre, *&c.* L'*émeraude* eſt une pierre fort eſtimée; celles de l'Amérique, lorſqu'elles ſont parfaites, ſe vendent auſſi cher que les pierres orientales. On a cru pendant long-temps que l'*émeraude* venoit de la pierre que l'on appelle *prime d'émeraude*; mais cette pierre eſt fort différente de l'*émeraude*. *Voyez* PRIME D'EMERAUDE.

Théophraſte rapporte qu'un roi de Babylone préſenta au roi d'Egypte une *émeraude*, dont la longueur étoit de quatre coudées, & la largeur de trois; & qu'en même temps il y avoit en Egypte un obéliſque compoſé de quatre *émeraudes*, qui avoit quarante coudées de haut, quatre de large en quelques endroits, & deux dans d'autres. Il eſt impoſſible qu'il y ait jamais eu des *émeraudes* de cette grandeur: on a pris pour *émeraudes* des choſes d'une autre nature. L'hiſtoire de la déeſſe *Emeraude*, rapportée par Garcilaſſo de la Vega, me paroît plus vraiſemblable. Cet auteur dit que les peuples de la vallée de Manta au Pérou, adoroient une *émeraude* groſſe comme un œuf d'autruche; on la montroit les jours de grande fête, & les Indiens accouroient de toutes parts pour voir leur déeſſe, & pour lui offrir des *émeraudes*. Les prêtres & les caciques donnoient à entendre que la déeſſe étoit bien aiſe qu'on lui préſentât ſes filles, & par ce moyen ils en amaſſerent une grande quantité. Les Eſpagnols, dans le temps de la conquête du Pérou, trouverent toutes les filles de la déeſſe; mais les Indiens cacherent ſi bien la mere, qu'on n'a jamais pu ſavoir où elle étoit. D. Alvarado & ſes compagnons briſerent la plus grande partie des *émeraudes* ſur des enclumes, parce qu'ils croyoient que ſi elles étoient fines, elles ne devoient pas ſe caſſer. *V.* PIERRES PRÉCIEUSES. (*I*)

ÉMERAUDE, (*Pharmacie.*) c'eſt une des pierres qu'on appelle en Pharmacie *fragment précieux*. *V.* FRAGMENT PRÉCIEUX.

ÉMERGENT, adj. *année émergente*, (*Chron.*) c'eſt l'époque dont nous commencons à compter le temps. *Voyez* EPOQUE.

Notre année *émergente* eſt quelquefois celle de la création. Les Juifs prenoient pour année *émergente*, ou celle du déluge, ou celle de l'exode, c'eſt-à-dire de leur ſortie d'Egypte.

L'année *émergente* des Grecs étoit l'année de l'établiſſement, ou du moins du rétabliſſement des jeux olympiques. Les Romains comptoient depuis la fondation de Rome. Les Chrétiens comptent depuis la naiſſance de Jeſus-Chriſt, ou environ; les Mahométans, depuis l'hégire ou fuite de Mahomet de la Mecque à Médine, qui arriva en l'an 622 de Jeſus-Chriſt. *Voyez* ERE. (*O*)

EMERIL, ſ. m. *ſmiris* (*Hiſt. nat. Minéral.*) C'eſt une mine de fer d'une dureté extraordinaire, elle eſt peſante, reſſemble à une pierre; ſa couleur eſt ou griſe, ou rougeâtre, ou noirâtre: la partie ferrugineuſe y eſt en très-petite quantité, & tellement enveloppée, que l'aimant ne peut point l'attirer. L'*émeril* réſiſte à l'action du feu, & n'entre en fuſion que très-difficilement; il faut y joindre pour cela une grande quantité de fondant: c'eſt ce qui l'a fait placer au nombre des mines de fer réfractaires. On voit par-là que l'on ne trouveroit point ſon compte à traiter l'*émeril* pour en tirer le fer. L'uſage principal qu'on en fait, eſt de polir l'acier, le fer, le verre & les pierres les plus dures; mais pour l'employer ainſi, il faut commencer par le réduire en une poudre extrêmement fine, enſuite de quoi on le délaie dans l'eau, ou dans de l'huile pour certains cas. (--)

ÉMERILLON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornith.*) *aſalon*. C'eſt le plus petit de tous les oiſeaux que l'on dreſſe pour la chaſſe, à l'exception de la pie-grieche; car il n'eſt pas plus gros que le merle. Il a un pié un pouce de

longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & un pié juſqu'au bout des ongles. Dans cette eſpece d'oiſeau les mâles ſont plus petits que les femelles. Le bec eſt de couleur bleue, & garni de chaque côté d'une appendice; & l'iris des yeux a une couleur de noiſette. Il y a au deſſous de l'occiput une ſorte de collier de couleur blanche-jaunâtre. Le menton eſt blanc; le dos, & en général toute la face ſupérieure du corps, ſont de couleur de rouille, mêlée de bleu-noirâtre. Les grandes plumes des ailes ſont noires, & parſemées de taches de couleur de rouille. La queue a cinq pouces de longueur, & eſt traverſée par quatorze bandes qui ſont alternativement de couleur noirâtre & de couleur blanche mêlée d'une teinte de roux. La face inférieure, c'eſt-à-dire, la poitrine, le ventre, *&c.*, eſt d'un blanc mêlé de couleur de rouille, avec des taches noires & teintes de rouille. Ces taches, au lieu d'être tranſverſales, ſont dirigées de haut en bas de la tête à la queue. Cet oiſeau a les pattes longues, minces, & de couleur jaunâtre, & les ongles noirs. On diſtingue le mâle d'avec la femelle, par le moyen d'une tache bleue qui ſe trouve à la racine de la queue des mâles. La femelle eſt, comme dans toutes les autres eſpeces d'oiſeaux de proie, plus groſſe que le mâle, mais d'une couleur rouſſe moins foncée, & parſemée d'une teinte de bleu. Il n'y a ſur la queue du mâle que cinq larges bandes tranſverſales noires, & cinq autres moins larges, d'un roux plus foncé. La longueur de la queue eſt de cinq pouces, & celle de l'oiſeau entier, d'un pié. Quoique l'*émerillon* ſoit un des plus petits oiſeaux de proie, il a autant de courage & de hardieſſe qu'aucun autre; il tue les perdrix en les frappant de ſon bec ſur la tête, & ſon coup eſt fait en un inſtant. Willughby, *Ornith.* *Voyez* OISEAU. (*I*)

EMERILLON (*Artill.*) c'eſt une petite piece de canon qui ne paſſe guere une livre de balles. (*Q*)

EMERILLON, *en terme de boutonnier*, c'eſt un uſtenſile de cuivre à quatre pans, plus haut que large, vuidé dans ſes quatre faces, & garni à chaque extrémité de deux crochets rivés dans ſon intérieur, mais de façon qu'ils puiſſent jouer dans leur trou. L'un de ces crochets ſert à attacher l'outil à une corde ou à autre choſe; & celui de devant, à retenir la guipure. Quand le fil eſt retors ſuffiſamment du même ſens, & de la groſſeur qu'on veut, on attache une autre ſoie ou fil de même ou de différente couleur, à l'*émerillon*. On fait tourner la premiere roue du rouet, & l'on conduit le brin de l'*émerillon* vers le rouet, de maniere que retordu dans un ſens contraire à ceux qui lui ſervent de baſe, & à diſtances égales, il produit ce qu'on appelle du *guipé*. *Voyez* GUIPÉ.

EMERILLON, *terme de Cordier*, eſt un crochet de fer tellement diſpoſé dans ſon manche, qu'il y peut tourner avec beaucoup de facilité.

Cet inſtrument ne ſert pas ſeulement aux fileurs, les commetteurs s'en ſervent auſſi. *Voy. l'art.* CORDERIE.

* ÉMERITAT, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) c'eſt ainſi qu'on appelloit, chez les Romains, la récompenſe qu'on accordoit à un ſoldat qui avoit bien ſervi pendant un certain nombre d'années. On diſpute ſi elle conſiſtoit ou en argent, ou en terre, ou dans l'un & l'autre, & s'il n'y avoit aucune différence, entre l'*emeritum* & le *præmium*. L'hiſtoire nous apprend qu'Auguſte donna à un prétorien 5000 drachmes, & à un ſoldat d'un rang ſubordonné, 300; qu'il avoit fixé le terme de l'*émeritat*, & les récompenſes des différentes ſortes d'émérites; que parmi ces émérites les uns devoient avoir ſervi ſeize ans, d'autres vingt, & que Caligula rabaiſſa à la moitié la récompenſe de l'émérite prétorien. L'émérite, de quelque rang qu'il fût, étoit très-eſtimé, & il n'en étoit point réduit, après la campagne, à la fonction de délateur de ſes compagnons.

* EMERITE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) On donne dans la faculté des arts, ce titre aux profeſſeurs qui ont vingt ans d'exercice. Ils conſervent, en quittant leur chaire, une penſion de cinq cents livres; récompenſe bien modique d'un long ſervice rendu à la ſociété dans un des emplois les plus

importans & les plus pénibles, celui d'inſtruire la jeuneſſe.

EMERSION, ſ. f. *en Phyſique*, eſt l'élévation de quelque ſolide au deſſus de la ſurface d'un fluide plus peſant que lui, dans lequel il a été plongé avec force, ou jeté. *Voy.* FLUIDE. ce mot vient d'*emergere*, ſortir dehors, qui eſt oppoſé à *mergere*, plonger.

C'eſt une des loix connues de l'hydroſtatique, qu'un corps ſolide étant enfoncé avec force dans un fluide peſant, fait effort immédiatement après pour remonter; & cela avec un degré de force égal à l'excès du poids d'un pareil volume de fluide ſur le poids du ſolide même. Par exemple, un ſolide étant plongé dans un fluide d'une gravité ſpécifique double de la ſienne, il remontera en haut avec une force égale à la moitié de celle avec laquelle il deſcendroit dans l'air libre ou dans le vuide, & il remontera juſqu'à ce que la moitié de ſon volume ſoit hors du fluide ou au deſſus de ſa ſurface: car, en cet état, ſa partie ſubmergée occupera la place d'une portion de fluide d'une peſanteur égale à celle du corps entier; & par conſéquent la colonne dans laquelle ſe trouve ce corps, fera un équilibre avec les colonnes adjacentes. *Voyez* FLUIDE, HYDROSTATIQUE, ARÉOMETRE, BALANCE HYDROSTATIQUE, PESANTEUR SPÉCIFIQUE.

EMERSION, *en Aſtronomie.* On ſe ſert de ce mot pour remarquer que le ſoleil, la lune ou quelqu'autre planete recommencent à paroître, après avoir été éclipſés ou cachés par l'interpoſition de la lune, de la terre, ou de quelqu'autre corps céleſte. *Voyez* ECLIPSE.

On trouve quelquefois les différences en longitude, par l'obſervation des *immerſions* ou des *émerſions* du premier ſatellite de Jupiter. *Voy.* SATELLITE & LONGITUDE.

On ſe ſert encore du terme *émerſion*, lorſqu'une étoile ou planete que le ſoleil cachoit, parce qu'il en étoit trop proche, commence à reparoître, en ſortant, pour ainſi dire, des rayons de cet aſtre. *Voyez* MERCURE.

Scrupules ou *minutes d'émerſion*, c'eſt l'arc que le centre de la lune décrit depuis le temps qu'elle commence à ſortir de l'ombre de la terre, juſqu'à la fin de l'éclipſe. *Wolf, Harris & Chambers.* (O)

EMERUS, improprement, *ſéné bâtard*, (*Botanique.*) *ſecuridaca*, des jardiniers; en Anglois, *ſcorpion ſena*: dans Linnæus, *coronille*, de la claſſe des diandria decandria.

Caractere générique.

Les fleurs papilionacées de l'*émerus* ſont raſſemblées en petites grappes: elles ſont compoſées d'un calice ou godet découpé en quatre parties inégales, d'un pavillon échancré par le milieu & recourbé en arriere, & d'une carene monopétale; cette carene eſt preſque cachée par les ailes qui ſont oblongues, un peu écartées par le bas, & réunies par leurs bouts qui ſont pointus & qui s'élevent: du fond du calice part un embryon oblong, couvert d'une graine, de l'extrémité de laquelle ſortent dix étamines très-déliées, dont les ſommets reſſemblent à de petites pyramides; l'embryon devient une ſilique longue, menue & articulée à l'endroit des graines qui ſont cylindriques. Les pétales de la fleur ne paroiſſent être que l'élargiſſement d'un filet qui prend naiſſance dans le calice; excepté la nacelle qui eſt portée ſur deux filets, il ſe trouve entre le filet du pavillon & ceux des ailes, un éloignement aſſez conſidérable.

Eſpeces.

1. *Emerus*, arbriſſeau dont les fleurs ont de longs pédicules.

Emerus caule fruticoſo, pedunculis longioribus. Mill.

Scorpion ſena with a ſhrubby ſtalk & longer footſtalks to the flowers.

2. *Emerus*, arbriſſeau à folioles échancrées en cœur, & dont les fleurs ont de petits pédicules.

Emerus foliis obcordatis, pedunculis brevioribus, caule fruticoſo. Mill.

Scorpion ſena with long heart-ſhaped leaves, ſhorter foot-ſtalks to the flowers & a ſtrubby ſtalk.

3. *Emerus* à tige droite, herbacée, à

feuilles compoſées de pluſieurs paires de folioles à fleurs ſolitaires, & à ſiliques longues & verticales.

Emerus caule erecto, herbaceo, foliis multijugatis, floribus ſingularibus, ſiliquis longiſſimis erectis. Mill.

Scorpion ſena with an erect herbaceous ſtalk, the leaves compoſed of many pairs of lobes, ſingle flowers proceeding from the ſides of the ſtalks, an very long erect pods.

Aux marques diſtinctives énoncées dans les phraſes botaniques des *émerus*, *n°.* 1 & *n°.* 2, ſe joint celle priſe de leur hauteur déterminée. Le *n°.* 1 s'éleve ſur pluſieurs tiges grêles juſqu'à huit ou neuf piés : le *n°.* 2 ne parvient guere qu'à la hauteur de quatre ou cinq ; cette différence, ainſi que les précédentes, ſe ſoutiennent dans les individus produits par la graine ; ce qui conſtate leur caractere ſpécifique.

Tous deux portent des feuilles conjuguées, formées de trois paires de folioles, & terminées par une foliole unique ; mais les folioles du *n°.* 1 ſont plus larges & un peu plus échancrées que celles du *n°.* 2 : le jeune bois du premier eſt d'un beau verd, celui du *n°.* 2 eſt violet : dans l'un & l'autre le vieux bois eſt griſâtre & mêlé de blanc ; le bois moyen eſt olive plus ou moins foncé, & ſtrié de blanc ; les racines ſont ligneuſes & fibreuſes, jaunâtres en dehors & blanches en dedans.

Les fleurs des *émerus* ſont d'un jaune vif. L'étendard eſt fouetté de rouge par derriere : ces arbriſſeaux ſont chargés de fleurs dès le commencement de mai, & ſouvent ils en donnent encore en ſeptembre & octobre : comme elles naiſſent ſur les jeunes bourgeons, ils fleuriſſent chaque fois qu'on a retranché le bout de leurs branches ; ce qui les rend très-propres à être ſoumis au ciſeau : lorſqu'on les tond en ſeptembre, ils reproduiſent des fleurs à la fin d'octobre, qui durent ſouvent juſqu'en janvier.

Quoiqu'ils conſervent naturellement leurs feuilles fort avant dans l'automne, la tonte qu'on leur fait ſubir à la fin de l'été, les fait durer encore bien plus longtemps, & même tout l'hiver, lorſque cette ſaiſon n'eſt pas féroce. En général, il eſt à obſerver que les feuilles des bourgeons qui ont pouſſé les derniers, réſiſtent mieux aux gelées ordinaires que celles des branches de l'été, apparemment parce qu'étant encore dans leur jeuneſſe & leur vigueur, leur pédicule tient plus fortement au bourgeon, peut-être auſſi parce que leurs fibres ſont plus élaſtiques que celles des feuilles plus âgées. *Voyez l'article* ARBRE.

On forme des haies charmantes avec les *émerus* ; mais pour qu'elles garniſſent bien, il faut les paliſſer les deux premieres années, & ne les tondre que la troiſieme : on en fait auſſi de belles boules propres à orner les plate-bandes & les lieux les plus ſoignés des jardins ; mais on les éleve difficilement ſur une tige unique.

L'*émerus n°.* 1 peut être placé comme un très-joli buiſſon en troiſieme ou quatrieme ligne dans le boſquet de mai ; & le *n°.* 2 en premiere ou ſeconde ligne, avec des arbriſſeaux de même croiſſance qui puiſſent contraſter par la couleur de leurs fleurs : comme leur feuillage eſt d'un verd tendre & riant, qui ſe nuance à merveille avec les fleurs jaunes qu'ils produiſent ſouvent, comme nous l'avons dit, à la fin de l'été & en automne, ils peuvent être employés dans les boſquets de ces ſaiſons, & ils y ſeront d'un très-bel effet.

Ils ſe multiplient par leurs graines ſemées en mars ; mais ils fructifient rarement : on peut auſſi les élever de boutures faites au printemps, quelque temps avant la pouſſe, dans une bonne terre fraîche à l'expoſition du levant, ou par les marcottes en juin ; mais, pour peu qu'on ſoit fourni de vieux piés, ces moyens de multiplication deviennent inutiles, par la quantité d'écuyers & de ſurgeons qui pouſſent à l'entour, & qu'on enleve pour planter où on veut les avoir.

Comme le bois des *émerus* ſe chancit aiſément, nous nous ſommes très-bien trouvés de ne les tranſplanter qu'en mars ; mais alors il convient de plaquer autour de leurs piés des gazons épais d'un pouce ou d'un pouce $\frac{1}{2}$, tournés ſens deſſus deſſous.

Qu'on joigne à cette précaution quelques arroſemens, dans le cas où la ſéchereſſe aura duré aſſez long-temps pour pénétrer ſous cette couverture; on aſſurera la repriſe, & l'on favoriſera même ſinguliérement la connoiſſance de ces arbuſtes qui fleuriront dès le mois de ſeptembre ſuivant.

L'*émerus* n°. 1 croît de lui-même ſur le mont Jura, dans les parties ombragées; nous ignorons ſi l'autre s'y trouve.

Le n°. 3 n'eſt qu'une plante herbacée & annuelle qui croît aux Indes orientales & à la Véra-Cruz dans la nouvelle Eſpagne. Sa graine doit être ſemée dans un pot ſur couche, & les jeunes piés demandent le traitement convenable aux arbres exotiques des pays chauds. C'eſt tout ce que nous devons dire de cette troiſieme eſpece d'*émerus*, qui ne peut ſervir qu'au perfectionnement des collections.

Le nom d'*émerus* a été donné à ces plantes par Théophraſte, & a été enſuite adopté par Cæſalpin. (*M. le baron* DE *Tschoudi.*)

ÉMESE, (*Géogr. anc. & mod.*) ville de la Syrie en Aſie; elle eſt maintenant dans le gouvernement du bacha de Damas. Il y a encore aujourd'hui des ruines qui annoncent une ville anciennement opulente. On croit que c'eſt l'Emath de l'écriture-ſainte.

ÉMETIQUE, (*Thérapeutique.*) *voyez* VOMITIF.

ÉMÉTIQUE (*Tartre.*) *Chymie & Matiere médic.* Voyez *ſous le mot* TARTRE.

ÉMETTRE, (*Juriſprud.*) ſe dit en parlant de certains actes; comme *émettre* un appel ſimple ou un appel comme d'abus, c'eſt interjeter un appel.

On dit d'un religieux qu'il a fait ſes vœux; mais en parlant de l'acte par lequel il les a proférés, on qualifie ordinairement cet acte d'*émiſſion de vœux.* (*A*)

ÉMEU *ou* EME. *Voyez* CASOAR.

ÉMEU *ou* EME, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornith.*) oiſeau des Molucques, qui a juſqu'à cinq piés de hauteur; ſon corps depuis l'eſtomac juſqu'au croupion a trois piés de long; ſa tête eſt petite eu égard à ſa taille, elle eſt dégarnie de plumes, & d'une couleur bleuâtre, ſes yeux ſont grands & très-vifs: au deſſus du bec ſont deux ouvertures qui ſervent de narines; ſur la tête eſt une eſpece de couronne d'un jaune-foncé qui deſcend juſque ſur le bec; il la perd tous les ans avec ſes plumes dans le temps de la mue. Le cou eſt garni de deux peaux rouges ſemblables à celles des coqs-d'Inde; ſes cuiſſes ſont charnues & couvertes d'une peau écailleuſe; les pattes ſont groſſes & garnies de cinq ergots couverts d'écailles très-dures: il reſſemble aſſez à une autruche, de l'eſpece de laquelle il eſt peut-être; ſes plumes ſont noires & rouges, on les prendroit de loin pour des poils; ſes ailes ſont courtes, auſſi ne lui ſervent-elles point pour voler, mais ſeulement pour courir avec plus de rapidité; le croupion eſt couvert de plumes plus longues & plus fortes que les autres; il a plus de force dans les pattes que dans le bec; ſes œufs different de ceux des autruches en ce qu'ils ſont plus petits, la coquille en eſt verdâtre & remplie d'une infinité de boſſes ou tubercules: les habitans du pays s'en nourriſſent. Cet oiſeau avale tout ce qui ſe préſente à lui, & rend par derriere ce qu'il n'a pu digérer. On prétend que ſa graiſſe eſt très-bonne pour les nerfs, émolliente, maturative. *Dictionn. univerſ.* de Hubner.

ÉMEU, ſ. m. (*Fauconnerie.*) rendre ſon *émeu*, c'eſt rendre ſon excrément; l'oiſeau eſt en parfaite ſanté quand il rent bien ſon *émeu.*

ÉMEUTER *ou* ÉMEUTIR, v. neut. (*Fauconn.*) ſe dit des oiſeaux de proie; quand le faucon a rendu ſon excrément, on dit qu'il vient d'*émeuter.*

EMILIEN, (*Hiſt. des Empereurs.*) né dans la Lybie de parens obſcurs & indigens, embraſſa, par goût & par beſoin, la profeſſion des armes. Quelques actions d'éclat le firent remarquer de l'empereur Dece, qui lui confia le gouvernement de la Sarmatie, en proie aux brigandages des barbares. Il montra dans cet emploi tant de courage & de capacité, que Gallus, ſucceſſeur de Dece, le continua dans ce gouvernement. Les derniers empereurs s'étoient ſoumis à payer un tribut aux Scythes. L'avarice de ces Barbares, devenant

plus exigeante à meſure qu'on lui fourniſſoit des alimens, impoſoit chaque jour des conditions plus humiliantes. *Emilien*, ſenſible à l'abaiſſement où ils tenoient l'empire, fit aſſembler ſes ſoldats; il leur promit, s'ils vouloient le ſeconder, de récompenſer leur valeur en les gratifiant de la ſomme qu'on payoit aux Barbares. Cette propoſition fut reçue avec un applaudiſſement général: tous demandent qu'on les mene à l'ennemi, & la fortune ſeconde leur courage. Les Scythes s'éloignent des frontieres où la ſûreté fut rétablie. *Emilien* rentra triomphant dans la Méſie, où ſon armée, reconnoiſſante de l'exécution de ſa promeſſe, le proclama empereur. Gallus, inſtruit de cette rebellion, s'avança dans cette province pour la faire rentrer ſous l'obéiſſance. Une défaite qu'il eſſuya le fit tomber dans le mépris de ſes ſoldats, qui le maſſacrerent avec ſon fils. *Emilien*, victorieux, écrivit au ſénat pour le prier de confirmer ſon élection, promettant de chaſſer les Barbares de l'Arménie & de la Méſopotamie. Une promeſſe ſi éblouiſſante lui mérita tous les ſuffrages: il faiſoit de grands préparatifs pour remplir ſon engagement, lorſqu'il apprit que les légions de la Rhétie avoient élevé à l'empire Valérien, dont l'illuſtre naiſſance & les grands talens avoient ſubjugué l'eſtime publique. Les ſoldats d'*Emilien*, honteux d'être ſous les ordres d'un chef né pour vieillir dans les derniers grades, le maſſacrerent pour prévenir les horreurs d'une guerre civile, qui les eût obligés de tourner leurs armes contre leurs parens & leurs concitoyens. Il n'étoit âgé que de quarante ans lorſqu'il fut aſſaſſiné en 254: ſon regne ne fut que de trois mois. Perſonne ne lui conteſta les talens d'un homme de guerre; mais il étoit ſans capacité pour les affaires. (*T-N*)

ÉMINCIR, v. act. (*Arts méchaniq.*) c'eſt en général ôter à un corps de ſon épaiſſeur. On dit mieux *amincer* & *aminci*, qu'*émincir* & *émincé*.

ÉMINE, ſ. f. (*Econom. ruſtiq.*) *Voy.* HEMINE.

ÉMINENCE, ſ. f. (*Phyſiq.*) petite élévation ou monticule au deſſus du niveau de la campagne. *Voyez* MONTAGNE.

On dit: *ce palais eſt bâti ſur une éminence*; *les ennemis ſe ſont ſaiſis de cette éminence, par où ils nous commandent.*

ÉMINENCE, ſ. f. *en Anatomie*; ce mot ſe dit principalement en parlant de certaines *éminences* des os, & on en peut diſtinguer de trois eſpeces; ſavoir, 1°. celles qui ſervent à la connexion des os; 2°. celles qui donnent attache à des parties molles; 3°. celles qui réſultent de la conformation particuliere de l'os. Mais comme les unes ſont continues avec l'os, & que d'autres ne ſont que contiguës, c'eſt là ce qui a donné lieu à la diſtinction qu'on en a faite en *apophyſes* & en *épiphyſes*. *V.* APOPHYSE & ÉPIPHYSE.

C'eſt de la figure, de la ſituation, de la connexion, & des uſages des *éminences*, qu'on a tiré les différens noms qu'on leur a donnés.

De leur figure, on les appelle *tête*, lorſqu'elles ſont convexes & arrondies en forme de globe; *tubéroſité*, lorſqu'elles ſont inégales & raboteuſes; *épine* & *épineuſe*, quand elles ſont aiguës & en pointe, *&c.*

De leur ſituation, elles ſont appellées *obliques*, *tranſverſes*, *ſupérieures*, *inférieures*, &c.

De leur connexion, elles prennent le nom des parties avec leſquelles elles ſont articulées; telle eſt l'apophyſe malaire de l'os maxillaire, *&c.* *Voyez* MAXILLAIRE.

Par rapport à l'uſage, on donne le nom de *trochanter* à deux tubéroſités de l'os de la cuiſſe, qui donnent attache aux muſcles qui la font tourner. (*L*)

* ÉMINENCE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) titre qu'on donne aux cardinaux, aux trois électeurs eccléſiaſtiques, & au grand-maître de Malte, ſelon une bulle d'Urbain VIII, qui ne diſpenſe que les rois & les papes de le leur accorder, & qui défend à tous autres de le prendre. Le pape leur dit *votra ſignoria*; le roi de France, *couſin*; l'empereur, *reverenda paternitas*; les rois de Pologne & de Portugal, & la république de Veniſe, *ſignoria illuſtriſſima*. Au reſte cette épithete honorifique, *éminence*, avoit été donnée par Grégoire le Grand à des évêques, long-temps avant qu'Urbain l'attachât

ſpécialement au cardinalat. La bulle d'Urbain VIII qui *éminentifie* les cardinaux, eſt de 1630.

EMIONITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. bot.*) *hemionitis*, genre de plante, dont les feuilles ont de larges oreilles à leur baſe, ſoit qu'elles ſoient ſimples, ſoit qu'elles ſoient compoſées. Tournefort, *Inſtit. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

EMIR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) titre de dignité, ou qualité chez les Turcs ou Sarraſins, qu'on donne à ceux qui ſont parens ou deſcendus du grand prophete Mahomet.

Ce mot eſt Arabe, & dans cette langue il ſignifie *prince*; il eſt formé de *amar*, qui eſt originairement Hébreu, & qui dans les deux langues ſignifie *dire* & *commander*. *Voyez* AMIRAL.

Les *émirs* ſont en grande vénération, & ont ſeuls le droit de porter un turban verd. Il y a ſur les côtes de la Terre-ſainte, des *émirs* qui ſont des princes ſouverains, comme l'*émir* de Gaza, l'*émir* de Terabée, ſur leſquels le grand-ſeigneur n'a que peu d'autorité.

Ce titre ne ſe donnoit d'abord qu'aux califes. On les appelloit auſſi en Perſe *émir zadeh*, fils du prince; & par abréviation d'*émir* on fit *mir*, & d'*émir zadeh*, *mirza*. *Voyez* CALIFE. Dans la ſuite, les califes ayant pris le titre de *ſultan*, celui d'*émir* demeura à leurs enfans, comme celui de *céſar* chez les Romains. Ce titre d'*émir*, par ſucceſſion de temps, a été donné à tous ceux qui ſont cenſés deſcendre de Mahomet par ſa fille Fatima, & qui portent le turban verd. *Voyez* TURBAN.

Ces *émirs* étoient autrefois uniquement deſtinés au miniſtere de la religion, & l'état leur payoit une penſion annuelle; aujourd'hui on les voit répandus dans tous les emplois de l'empire; aucun magiſtrat, par reſpect pour le ſang de Mahomet, n'oſeroit les punir. Ce privilege eſt réſervé à l'*émir* bachi, leur chef, qui a ſous lui des officiers & des ſergens, avec pouvoir de vie & de mort ſur ceux qui lui ſont ſoumis; mais pour l'honneur du corps, il ne fait jamais punir les coupables ni exécuter les criminels en public. Leur deſcendance de la fille de Mahomet eſt une choſe ſi incertaine, que la plupart des Turcs même ne ſont pas fort crédules ſur cet article, & battent ſouvent les vénérables enfans du prophete, en prenant toutefois la précaution de leur ôter le turban verd, & de le poſer à terre avant que de les frapper; mais un chrétien qui les auroit maltraités ſeroit brûlé vif.

Émir eſt auſſi un titre, qui, joint à quelqu'autre mot, déſigne ſouvent quelque charge ou emploi, comme *émir al omera*, le commandant des commandans. C'étoit du temps des califes le chef de leurs conſeils & de leurs armées.

Les Turcs donnent auſſi ce nom à tous les viſirs ou bachas des provinces; (*voyez* BACHA, *&c.*) ajoutez à cela que l'*émir akhor*, vulgairement *imrahor*, eſt grand-écuyer du grand-ſeigneur.

L'*émir alem*, vulgairement *miralem*, porte-enſeigne de l'empire, eſt directeur de tous les intendans, & fait porter devant lui une cornette mi-partie de blanc & de verd.

Émir bazar eſt le prévôt qui a l'intendance ſur les marchés, qui regle le prix des denrées.

L'*émir hadge*, prince ou conducteur des pélerins de la Mecque, eſt ordinairement bacha de Jéruſalem.

Émir al moſlemin, ou *émir al moumenin*, c'eſt-à-dire, le commandant des fideles ou des croyans; c'eſt un titre qu'ont pris les Almoravides & les Almohades qui ont régné en Afrique & en Eſpagne. *Dictionn. de Trév.*, *Moréry & Chambers.* (*G*)

ÉMISSAIRE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) perſonne de confiance, adroite & capable, qu'on envoie ſourdement pour ſonder les ſentimens ou les deſſeins d'autrui, ou lui faire quelque propoſition ou ouverture, ſemer des bruits, épier les actions & la contenance d'un ennemi, d'un parti contraire, pour tirer avantage de tout cela.

Ce mot eſt formé du latin *e*, & *mitto*, qui ſignifie *j'envoie dehors*.

Les chefs de partis ont pluſieurs *émiſſaires* qui s'emploient pour leurs intérêts, qui leur rapportent tout ce qui ſe paſſe dans le monde, pour prendre là-deſſus leurs

leurs meſures ; en conſéquence on dit que le pape & le prétendant ont leurs *émiſſaires* en Angleterre. *Voyez le Dictionn. de Trév. & Chambers.* (*G*)

EMISSION, ſ. f. on appelle ainſi, *en Phyſique*, l'action par laquelle un corps lance ou fait ſortir hors de lui des corpuſcules. *Voyez* EMANATION, EXHALAISON, *&c.*

C'eſt une grande queſtion que de ſavoir ſi la lumiere ſe fait par *preſſion* ou par *émiſſion*, c'eſt-à-dire, ſi elle ſe communique à nos yeux par l'action du corps lumineux ſur un fluide environnant, ou par des corpuſcules qui s'élancent du corps lumineux juſqu'à l'organe. En attendant que nous traitions cette queſtion plus en détail au *mot* LUMIERE, nous croyons devoir faire ici quelques réflexions ſur une preuve que des philoſophes modernes ont crue très-favorable au ſyſtême de l'*émiſſion*. Les obſervations de Roëmer, diſent-ils, ſur les éclipſes des ſatellites (*voyez* SATELLITE & LUMIERE), prouvent que la lumiere, ſoit par preſſion, ſoit par *émiſſion*, vient du ſoleil à nous en huit minutes & demie ; les obſervations de l'aberration prouvent que la vîteſſe, ſoit actuelle, ſoit de tendance, que les corpuſcules de la lumiere ou de l'éther ont en parvenant à nos yeux, eſt préciſément celle qu'il leur faut pour parcourir en huit minutes & demie la diſtance du ſoleil à nos yeux : n'eſt-il donc pas bien vraiſemblable qu'en effet les corpuſcules lumineux viennent du ſoleil à nous par un mouvement de tranſport ? *Voyez les mém. de l'acad. 1739.*

Pour apprécier le degré de force de ce raiſonnement, j'ai conſidéré une ſuite de petites boules élaſtiques égales, rangées en ligne droite, & j'ai comparé le temps qu'une de ces boules mettroit à parcourir un eſpace donné, avec le temps qu'il faudroit pour que le mouvement de la premiere boule ſe communiquât à la derniere. Prenons d'abord deux boules égales & à reſſort, dont le diametre ſoit d, & dont l'une ſoit en repos & ſoit choquée par l'autre avec la vîteſſe V. Soit a l'eſpace qui eſt entre l'extrémité antérieure de la boule choquante & l'extrémité poſtérieure de la boule choquée ; V étant la vîteſſe de la boule choquante, il eſt viſible, 1°. que l'extrémité antérieure de cette boule parcourra l'eſpace a dans le temps $\frac{a}{V}$, & qu'alors elle atteindra l'autre boule ; 2°. dans ce moment, comme on le prouvera à l'*article* PERCUSSION, l'extrémité antérieure de la boule choquante, & l'extrémité poſtérieure de la boule choquée, qui forment le point de contact ſur lequel ſe fait la compreſſion, auront la vîteſſe commune $\frac{V}{2}$; c'eſt-à-dire, que l'une qui avoit la vîteſſe V, perdra la vîteſſe $\frac{V}{2}$, & que l'autre qui étoit en repos recevra la vîteſſe $\frac{V}{2}$; & ſi l'on nomme x l'eſpace que le point de contact parcourt pendant que le reſſort ſe bande & débande, le point de contact parcourra cet eſpace x avec la vîteſſe $\frac{V}{2}$ pendant le temps $\frac{2x}{V}$. Alors la premiere boule reſte en repos, & l'extrémité antérieure de la boule choquée parcourt un eſpace quelconque c avec la vîteſſe V dans le temps $\frac{c}{V}$. L'eſpace qui ſe trouve alors entre le lieu qu'occupoit avant le choc l'extrémité antérieure de la boule choquante, & le lieu qu'occupe actuellement l'extrémité antérieure de la choquée, eſt évidemment égal à $a + x + c + d$; or, l'extrémité antérieure de la boule choquante, ſi elle n'eût point rencontré d'obſtacle, auroit parcouru cet eſpace dans un temps égal à $\frac{a+x+c+d}{V}$. Donc en ſuppoſant ſeulement deux boules, la différence du temps par *émiſſion* ou tranſport, & du temps par preſſion, eſt $= \frac{d-x}{V}$; s'il y a trois boules, cette différence ſera $\frac{2d-2x}{V}$, & ainſi de ſuite ; & ſi le nombre n des boules eſt très-conſidérable, elle ſera ſenſiblement $= \frac{nd-nx}{V}$. Donc le premier temps ſera égal, plus grand, ou plus court que le ſecond, ſelon que d ſera égal, plus grand ou plus petit que x, c'eſt-à-dire, ſelon que le diametre d'une des boules ſera égal, plus grand ou plus petit que l'eſpace parcouru par le point de contact durant le bandement & le débandement du reſſort. Il n'y a donc qu'un cas pour

l'égalité des deux temps, & une infinité pour leur inégalité : c'eſt pourquoi la preuve alléguée ci-deſſus a de la force; mais elle n'eſt pas rigoureuſement démonſtrative.

Quoique la lumiere, ſi elle ſe propage par preſſion, ne ſe propage peut-être pas exactement de la même maniere que le mouvement ou la tendance au mouvement dans une ſuite de boules élaſtiques, j'ai cru que la théorie précédente pouvoit ſervir au moins à nous éclairer juſqu'à un certain point ſur la queſtion propoſée.

Il eſt bon de remarquer au reſte, pour prévenir toute difficulté ſur ce ſujet, que l'accord de la théorie de l'aberration avec le ſyſtême de l'*émiſſion* de la lumiere, ne ſuppoſe pas qu'on connoiſſe la vraie diſtance de la terre au ſoleil; il ſuppoſe ſeulement qu'un arc de 20″ dans l'orbite terreſtre ſoit parcouru par la terre en 8′ ½, ce qui eſt vrai. *Voyez* ABERRATION, *& les inſtitut. aſtron., pag. 95 & 301.* (*O*)

EMISSION (*Phyſiol.*) eſt un terme employé pour exprimer le ſentiment de Pythagore & de ſes ſectateurs ſur la viſion; ils imaginoient qu'il ſort des objets certaines eſpeces viſibles, qui ſont fort grandes lorſqu'elles ſont encore proches de ces objets, mais qui deviennent plus petites lorſqu'elles s'en éloignent davantage, juſqu'à ce qu'elles ſoient enfin réduites à une telle petiteſſe, qu'elles puiſſent entrer dans l'œil, & ſe faire alors appercevoir à l'ame. L'action par laquelle ces eſpeces ſortent des objets, eſt ce que ces philoſophes appellent *émiſſion*. C'eſt dans le même ſens que les Platoniciens ſe ſervent auſſi de ce terme pour exprimer l'action par laquelle ils prétendoient qu'il ſort de l'objet & de l'œil certains écoulemens, qui ſe rencontrent & s'embraſſent les uns les autres à mi-chemin, d'où ils retournent enſuite dans l'œil, & portent par-là, dans notre ame, l'idée des objets.

Si ces ſentimens étoient fondés, ne devrions-nous pas appercevoir dans l'obſcurité les objets, de la même maniere que nous les voyons lorſqu'ils ſont expoſés à la lumiere? Mais on voudroit bien ſavoir quelle eſt la nature de ces eſpeces, ou de ces écoulemens prétendus; comment ils ſortent de l'objet, ou de l'œil, ou de tous les deux enſemble; quelle eſt la cauſe de l'*émiſſion* qui s'en fait, & par qui ils ſont produits. Muſſch. *eſſai de phyſique.* *Voyez* ESPECES. (*d*)

EMISSION DE VŒUX (*Juriſpr.*) eſt la profeſſion que fait le novice, & l'engagement qu'il contracte ſolemnellement d'obſerver la regle de l'ordre régulier dans lequel il entre. La mort civile du religieux profès ſe compte du jour de l'*émiſſion* de ſes vœux, de même que les cinq ans dans leſquels il peut réclamer contre ſes vœux, lorſque ſa profeſſion n'a pas été libre. *Voyez* PROFESSION, RELIGIEUX, RÉCLAMATION, VŒUX. (*A*)

EMISSOLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichthiol.*) *galeus lævis*, poiſſon du genre des chiens de mer. Il n'a point d'aiguillons comme celui qui eſt appellé *aiguillat*, & qui a été décrit ſous le nom de *chien de mer*. *Voyez* CHIEN DE MER. L'*émiſſole* a le muſeau plus long & plus large que l'aiguillat, & l'ouverture de la bouche plus étroite. Ce poiſſon eſt de couleur cendrée; il n'a point de dents, mais les mâchoires ſont rudes. Il a des trous au devant de la bouche à la place des narines, & d'autres plus petits derriere les yeux. Il reſſemble à l'aiguillat par les ouies, les nageoires, & les parties intérieures; mais il en differe par la queue qui eſt compoſée de trois nageoires. Rondelet, *XIII liv. des poiſſons.* *Voyez* POISSON. (*I*)

EMITES, (*Hiſt. nat. Lytholog.*) c'eſt une pierre qui eſt de la couleur de l'ivoire, & qui reſſemble au marbre blanc, ſinon qu'elle n'eſt point ſi dure. Boëce de Boot conjecture que c'étoit une eſpece d'albâtre. *Voyez* Boetius de Boot, *de lapidibus & gemmis.*

* EMITHÉE, ſ. f. (*Myth.*) divinité de Caſtabara, ville de Cari. On prétendoit que les malades qui s'endormoient dans ſon temple, s'étoient ſouvent réveillés guéris de leurs maux; d'où l'on peut conjecturer que c'étoit un de ceux de la Grece que l'on fréquentoit le plus, auquel on faiſoit le plus de préſens, & où l'on célébroit le plus de ſacrifices. *Emithée* ſoulageoit auſſi les femmes enceintes qui

l'invoquoient dans les douleurs de l'enfantement ; elle étoit en ſi grande vénération, que les richeſſes dont ſes autels étoient chargés ne furent point pillées, quoiqu'elles ne fuſſent gardées ni par des murailles, ni par des hommes. Cette demi-déeſſe (*) la ſeule dont il ſoit fait mention fut reſpectée des brigands & des vainqueurs, pour qui les autres temples de la Grece ne furent pas également ſacrés. Je ne ſuis pas trop étonné de cette diſtinction ; les portes qui ferment un temple, les gardes qui veillent autour, & les murs qui en empêchent l'approche, ſemblent annoncer que la divinité qui y préſide a beſoin de la protection des hommes ; ce qui ne porte pas à redouter ſa puiſſance. Il n'en eſt pas ainſi de celle dont rien d'humain ne garantit les autels des inſultes de la méchanceté ; il ſemble qu'elle ſe ſoit chargée elle-même de les défendre.

EMMAILLONNÉ, (*Rubann.*) *Voyez* LISSES & MAILLONS.

EMMAILLOTTER, *terme de ſage-femme & de nourrice*, c'eſt envelopper un enfant de langes par pluſieurs couches circulaires, pour préſerver ſon corps délicat des injures de l'air, & le tenir dans une poſition fixe, qu'on croit néceſſaire à ſon bien-être & à la conſervation de ſes jours. Cette méthode eſt en uſage chez la plupart des peuples de l'Europe : nous verrons bientôt ce qu'il faut en penſer.

A peine l'enfant eſt-il ſorti du ſein de ſa mere, dit l'auteur de l'hiſtoire naturelle de l'homme (*tome II, page 457*, édition *in-4°.*) à peine l'enfant jouit-il de la liberté de mouvoir & d'étendre ſes membres, qu'on lui donne de nouveaux liens ; on l'*emmaillotte*, on le couche la tête fixe & les jambes alongées, les bras pendans à côté du corps ; il eſt entouré de linges & de bandages de toute eſpece, qui ne ſauroient lui permettre de changer de ſituation ; heureux ſi on ne l'a pas ſerré au point de l'empêcher de reſpirer, & ſi on a eu la précaution de le coucher ſur le côté, afin que les eaux qu'il doit rendre par la bouche puiſſent tomber d'elles-mêmes, car il n'auroit pas la liberté de tourner la tête ſur le côté pour en faciliter l'écoulement !

Les Siamois, les Japonois, les Indiens, les Negres, les ſauvages du Canada, ceux de Virginie, du Breſil, & la plupart des peuples de la partie méridionale de l'Amérique couchent les enfans nus ſur des lits de coton ſuſpendus, ou les mettent dans des eſpeces de berceaux couverts & garnis de pelleteries ; ils ſe contentent de couvrir & de vêtir ainſi leurs enfans ſans les *emmaillotter*. Je ne déciderai point ſi leur uſage conviendroit également aux nations Européennes ; je crois ſeulement qu'il a moins d'inconvéniens que le nôtre, qu'il eſt plus ſimple, plus judicieux, & plus raiſonnable : j'ajoute que les peuples qui le ſuivent s'en trouvent très bien, & qu'en général la nature réuſſit mieux dans cette occaſion, que toutes nos ſages-femmes & nos nourrices.

En effet, notre méthode d'*emmaillotter* a de grands inconvéniens, & pluſieurs déſavantages. 1°. On ne peut guere éviter en *emmaillottant* les enfans, de les gêner au point de leur faire reſſentir quelque douleur. Les efforts qu'ils font pour ſe débarraſſer, ſont alors plus capables de corrompre l'aſſemblage de leur corps, que les mauvaiſes ſituations où ils pourroient ſe mettre eux-mêmes s'ils étoient en liberté. Les bandages du maillot peuvent être comparés aux *corps* de baleine que l'on fait porter aux filles dans leur jeuneſſe : cette eſpece de cuiraſſe, ce vêtement incommode qu'on a imaginé pour ſoutenir la taille & l'empêcher de ſe déformer, cauſe cependant plus d'incommodités & de difformités, qu'il n'en prévient : bonne remarque de MM. Winſlou & de Buffon.

2°. Si le mouvement que les enfans veulent ſe donner dans le maillot peut leur être funeſte, l'inaction dans laquelle cet état les retient, peut auſſi leur être nuiſible. Le défaut d'exercice eſt capable de retarder l'accroiſſement des membres, & de diminuer les forces du corps. Ainſi les enfans qui ont la liberté de mouvoir leurs membres à leur gré, doivent être

(*) Emithée, étant un mot Grec qui ſignifie demi-déeſſe, devroit s'écrire Hémithée ; mais l'uſage eſt le légiſlateur des Langues : *quem penes arbitrium*, &c.

plus forts que ceux qui ſont *emmaillottés* : c'eſt pour cette raiſon que les Péruviens laiſſoient les bras libres aux enfans dans un maillot fort large ; lorſqu'ils les en tiroient, ils les mettoient dans un trou fait en terre & garni de quelque choſe de doux, dans lequel trou ils les deſcendoient juſqu'à la moitié du corps : de cette façon ils avoient les bras en liberté, & ils pouvoient mouvoir leur tête & fléchir leur corps à leur gré, ſans tomber & ſans ſe bleſſer.

3°. La poſition naturelle des épaules, des bras & des mains d'un enfant qu'on *emmaillotte*, celle des piés, des jambes & des genoux, ſe dérange très-ſouvent, parce que l'enfant ne ceſſe de remuer ; de ſorte que quelque attention que les nourrices aient de bien placer & de bien contenir ces parties, il peut arriver, & il n'arrive que trop ſouvent que les piés ſe trouvent l'un ſur l'autre, de même que les jambes & les genoux : alors ces membres étant mal poſés, on les ſerre, on les bande dans cette poſition, de maniere que la grande compreſſion que l'on fait ſur des parties encore molles, tendres & délicates, dérange leur ordre, change leur figure & leur direction, empêche leur extenſion naturelle, & par-là donne occaſion à des difformités qu'on éviteroit, ſi on laiſſoit à la nature la liberté de conduire & de diriger elle-même ſon ouvrage ſans peine & ſans contrainte.

4°. Cette compreſſion, forte ſur des parties ſuſceptibles d'impreſſion & d'accroiſſement, telles que ſont les membres d'un enfant nouveau-né, peut cauſer pluſieurs autres accidens. Des embarras dans les viſceres, des obſtructions dans les glandes, des engorgemens dans les vaiſſeaux, ſont ſouvent les triſtes ſuites de cette compreſſion. Combien de poitrines foibles & d'eſtomacs débiles, parce que les vaiſſeaux qui diſtribuent les liqueurs dans ces viſceres, ſont privés de leur reſſort pour avoir été trop comprimés dans le maillot !

5°. Les enfans nouveau-nés, comme le remarque encore M. de Buffon, dorment la plus grande partie du jour & de la nuit dans les premiers temps de leur vie, & ſemblent n'être réveillés que par la douleur & par la faim : auſſi les plaintes & les cris ſuccedent preſque toujours à leur ſommeil. Obligés de demeurer dans la même ſituation, & toujours contraints par les entraves du maillot, cette ſituation leur devient fatigante & douloureuſe après un certain temps ; ils ſont mouillés & ſouvent refroidis par leurs excrémens, dont l'âcreté offenſe leur peau qui eſt fine & délicate, & par conſéquent très-ſenſible. Dans cet état les enfans ne font que des efforts impuiſſans ; ils n'ont, dans leur foibleſſe, que l'expreſſion des gémiſſemens, pour demander du ſoulagement ; ſi on les abandonne, ſi on leur refuſe un prompt ſecours, alors ces petits infortunés entrent dans une ſorte de déſeſpoir, ils font tous les efforts dont ils ſont capables, ils pouſſent des cris qui durent autant que leurs forces ; enfin, ces excès leur cauſent des maladies, ou du moins les mettent dans un état de fatigue & d'abattement, qui dérange leur conſtitution, & qui peut même influer ſur leur caractere.

C'eſt un bonheur quand la nourrice eſt aſſez tendre & aſſez active pour ſecourir un peu fréquemment l'enfant gémiſſant confié à ſes ſoins ; mais le nombre & la longueur des bandages, la peine que trouve cette nourrice à défaire & à remettre perpétuellement ces bandes, l'empêche de viſiter, de remuer, de changer ce malheureux enfant auſſi ſouvent que le beſoin l'exige ; devenue par l'habitude inſenſible à ſes cris, elle le laiſſe long-temps dans ſes ordures, & ſe contente de le bercer pour l'endormir. En un mot, il n'y a que la tendreſſe maternelle qui ſoit capable de cette vigilance continuelle, & de ces ſortes d'attentions, qui ſont ici ſi néceſſaires : peut-on l'eſpérer dans les villes & dans les campagnes, de nourrices groſſieres & mercenaires, qui prennent à l'enfant un médiocre intérêt ? peut-on même s'en flatter toujours dans ſa maiſon & dans ſon domeſtique ?

Il faudroit donc prévenir ſérieuſement les accidens que je viens de détailler, en tâchant de ſuppléer au maillot par de meilleures reſſources ; & ce n'eſt pas une

choſe indifférente à la ſociété, qu'une recherche de cette eſpece : en attendant qu'un digne citoyen s'y dévoue, indiquons au moins quelques ſages précautions qu'on doit ſuivre dans la méthode ordinaire de l'*emmaillottement*.

Pour bien *emmailloter* un enfant, il convient d'abord de lui coucher le corps en ligne directe, puis lui étendre également les bras & les jambes, enſuite tourner autour du corps les langes & les bandes en petit nombre ſans les trop tirer, car il faut qu'elles ne faſſent que contenir ſimplement ce qu'elles environnent, ſur-tout la poitrine & l'eſtomac qui doivent être à leur aiſe. Souvent les vomiſſemens & la difficulté de reſpirer des enfans, viennent de ce que dans le maillot on leur ſerre trop la région de ces deux viſceres ; il eſt difficile pour lors que les vomiſſemens ne ſuccedent, parce que le foie, proportionnellement plus grand dans les enfans que dans les adultes, étant comprimé, preſſe le fond de l'eſtomac, & en produit le renverſement convulſif ; il eſt difficile auſſi que les poumons s'étendent convenablement pour la reſpiration.

Quand on *emmaillotte* un enfant, il eſt bon de tourner chaque jour les bandes d'une maniere différente de celle dont on les a tournées le jour précédent, c'eſt-à-dire, les tourner un jour de droite à gauche, & l'autre jour de gauche à droite, afin d'éviter dans la taille & dans les extrémités une conformation vicieuſe.

Je conſeille encore beaucoup d'avoir ſoin de placer les membres d'un enfant dans une ſituation droite à chaque tour de bande, pour éviter les inconvéniens qui réſulteroient d'une fauſſe poſition ; inconvéniens qui peuvent influer ſur ſa ſanté, & qui influent certainement ſur la conformation du corps. Pluſieurs enfans ne ſont ſouvent cagneux, & n'ont les piés en dedans, que par la mal-façon de l'*emmaillottement*. Par exemple, les nourrices en *emmaillottant* les enfans, leur fixent d'ordinaire les piés pointe contre pointe, au lieu de les fixer plutôt talon contre talon, comme elles pourroient faire aiſément par le moyen d'un petit couſſin, engagé entre les deux piés de l'enfant, & figuré en forme de cœur, dont la pointe ſeroit miſe entre les deux talons de l'enfant, & la baſe entre les deux extrémités des piés.

Il eſt auſſi très-eſſentiel de changer ſouvent les bandes & les langes, pour éviter la mal-propreté, & conſerver à l'enfant ſa gaieté & ſa ſanté. La longueur des langes, & la multiplicité de leurs tours, eſt une méthode qui entraîne pluſieurs inconvéniens, & ne produit aucun avantage : on ne ſauroit trop ſimplifier une opération dont l'exécution doit être répétée perpétuellement nuit & jour, en tous lieux, & par toutes ſortes de mains.

Enfin, quand l'enfant eſt *emmaillotté* avec le ſoin & les réſerves que nous venons d'indiquer, il y a deux précautions principales à avoir ; l'une, lorſqu'on le poſe dans le berceau ; & l'autre, lorſqu'on le tient entre les bras. La premiere précaution eſt de le coucher de maniere que ſon corps ne porte point à faux ; ſans cela on expoſe la taille de l'enfant à contracter quelque boſſe. La ſeconde eſt de le porter tantôt ſur un bras, tantôt ſur l'autre, de peur qu'étant toujours porté ſur un même bras, il ne ſe penche toujours d'un même côté ; ce qui peut lui rendre la taille de travers. Je ne dis rien ici que de ſimple & de facile à concevoir, mais je parle de choſes utiles & qui intéreſſent tout le monde. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

EMMANCHÉ, adj. (*Art. méch.*) il ſe dit en général de tout ce qui a un manche ou une poignée amovible. *Voyez* MANCHE & POIGNÉE.

EMMANCHÉ, *terme de Blaſon* ; il ſe dit des haches, des faux, des marteaux, & des autres choſes qui ont un manche.

Faouc en Normandie, d'azur à trois faux d'argent *emmanchées* d'or.

EMMANCHURE, ſ. f. (*terme de tailleur & de couturiere.*) c'eſt l'ouverture d'un habit, d'un corps, d'une robe ménagée de chaque côté pour recevoir la manche. Attacher une manche à ſon *emmanchure*. On donne encore le nom d'*emmanchure* à la partie échancrée du haut du derriere d'une robe, d'un corps & d'un habit,

à laquelle l'épaulette doit être attachée. *Voyez* TAILLEUR & COUTURIERE.

EMMANNEQUINER, v. act. (*Jard.*) c'eſt renfermer les racines d'un végétal dans un mannequin fait exprès de ramilles de ſaule & d'oſier, pour en conſerver la motte de terre, & la tranſporter à l'endroit où on a deſſein de le planter. (*K*)

* EMMANUEL, (*Hiſt. ſainte.*) terme Hébreu qui ſignifie *Dieu avec nous.* Dans la prophétie où Iſaïe annonce à Achaz la naiſſance du Meſſie d'une mere vierge, il eſt dit que cet enfant s'appellera & ſera réellement *Emmanuel*; & ſaint Matthieu montre l'accompliſſement de cette prophétie en Jeſus-Chriſt, qui, par la réunion de la nature divine avec la nature humaine, *fut*, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi en François, *Dieu avec nous.*

EMMARINER UN VAISSEAU, (*Marine.*) c'eſt le garnir de monde, & le mettre en état de naviguer.

Gens emmarinés ſe dit de ceux qui ſont faits & accoutumés à la mer, & n'y ſont plus incommodés. (*Z*)

EMMELE, adj. Les ſons emmeles étoient, chez les Grecs, ceux de la voix diſtincte, chantante & appréciable, qui peuvent donner une mélodie. (*S*)

EMMELEY, (*Géogr. mod.*) ville du comté de Tipperari, Irlande.

EMMELIE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) danſe des Grecs. Un des ſuivans de Bacchus, dans ſa conquête des Indes, l'inventa & lui donna ſon nom; elle étoit grave & ſérieuſe. Telles ſont nos ſarabandes, nos grands airs de caractere que nous appellons *danſes nobles & terre-à-terre.* Bonnet, *hiſt. de la danſe.* L'*emmelie* étoit une danſe qui s'exécutoit dans les tragédies anciennes, & une ſorte de mélodie dont elles étoient accompagnées. C'étoit la ſeule des danſes pacifiques à laquelle Platon accordoit ſon ſuffrage. *Voyez* DANSE & TERME DE MUSIQUE. (*B*)

EMMEN, (*Géog.*) deux rivieres ou plutôt deux torrens très-conſidérables en Suiſſe.

La grande *Emmen* ſort de l'Entlibuch, canton de Lucerne, entre les montagnes de Rothorn, Schlatten & Neſſetſtock; mais elle reçoit beaucoup de ruiſſeaux dans le canton de Berne. Elle parcourt une partie des bailliages de Signau, Trachſelwald, Brandis, Berthoud & Landshut, & ſe jette enfin dans l'Aare à Biberiſch, dans le canton de Soleure. Cette riviere eſt très-remarquable, tant par la ſingularité de ſa courſe, que par ſes productions. Elle charie de l'or, ſur-tout dès que le Goldbach s'y jette; & on a beaucoup de monnoies frappées de l'or qu'on a trouvé dans ſes eaux. On y trouve auſſi des morceaux de marbre & de jaſpe de la plus grande beauté, ſur-tout l'eſpece de marbre nommé *verdello* ou *verd antique.* On y trouve auſſi le variolite, eſpece de marbre verd, & des dendrites de la plus grande fineſſe. Ce torrent fait ſouvent des ravages affreux. *Voyez le dictionn. univerſ. des foſſiles.*

La petite *Emmen* ou la *Wald-Emmen*, n'arroſe que le canton de Lucerne ſeul; elle ſort d'un petit lac ſur une montagne du canton d'Unterwalden, & reçoit dans celui de Lucerne pluſieurs autres ruiſſeaux, ſur-tout la Weiſs-*Emmen* près de Cluſtalden & des ruines du château de Stollberg; elle ſe perd dans la Ruſs. Elle eſt très-poiſſonneuſe, ce que la grande *Emmen* n'eſt pas; & elle charie pareillement de l'or, duquel, ainſi que de celui qui ſe tire du torrent qui coule à Luthern, le canton de Lucerne fait frapper tous les ans quelques médailles. (*H*)

EMMENAGOGUE, adject. (*Médec. Théraп. mat. méd.*) ſe dit d'un remede de la claſſe des *évacuans*: c'eſt une épithete employée pour déſigner une des trois ſortes de médicamens du genre des *utérins*; c'eſt-à-dire, de ceux qui ſervent à exciter ou à favoriſer les trois différentes *excrétions* naturelles de la matrice; ſavoir, celle du *flux menſtruel*, celle qui eſt propre à procurer la ſortie du *fétus*, & celle des lochies ou vuidanges après l'accouchement.

Les *emménagogues* ſont les remedes qui regardent ſpécialement la premiere de ces trois ſortes d'excrétions: on appelle *ecboliques* ceux dont on ſe ſert pour la ſeconde; & *ariſtolochiques*, ceux qui conviennent à la troiſieme.

Comme ces excrétions s'operent par les mêmes vaiſſeaux, & ne different entre

elles que par les circonſtances qui les déterminent, les mêmes médicamens qui peuvent être *emménagogues*, peuvent auſſi être employés comme *ecboliques*, ou comme *ariſtolochiques*, ſelon les différentes circonſtances où ils ſont mis en uſage.

Ainſi, pour trouver expliquée la ſignification particuliere de ces mots compoſés, la maniere d'agir des médicamens qu'ils déſignent, & d'adminiſtrer ces médicamens; pour avoir l'énumération de toutes les drogues, tant ſimples que compoſées, qui forment ce genre de remedes, *Voyez le mot* UTÉRIN, qui eſt une qualification commune à leurs différentes eſpeces, ſous laquelle il paroît conſéquemment convenable de renfermer tout ce qu'il y a à dire au ſujet de ces remedes. *Voyez auſſi* FLUX MENSTRUEL, ACCOUCHEMENT, AVORTEMENT, & ſur-tout l'*article principal* MÉDICAMENT. (*d*)

EMMENALOGIE, ſ. f. (*Médecine.*) Ce terme eſt Grec, compoſé de εμμένιας, *menſtrua*, & de λογος, *ſermo*; ainſi il eſt employé pour ſignifier *un traité des menſtrues*, c'eſt-à-dire, de l'écoulement périodique des femmes: le plus fameux ouvrage connu ſous ce nom, eſt celui du célebre Freind, médecin de la cour de Londres. (*d*)

EMMENDINGEN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle du Suabe, & dans le marquiſat de Hocberg, ſur la riviere d'Elz. Elle eſt connue par le bon vin que produit ſon territoire, & par les conférences que les catholiques tinrent dans ſes murs avec les luthériens, l'an 1590, mais qui ne produiſirent aucun fruit. (*D. G.*)

EMMENEK, (*Géogr. mod.*) ville du cercle de Weſtphalie; en Allemagne; elle eſt dans le duché de Cleves, à peu de diſtance du Rhin. *Long.* 23, 56; *lat.* 41, 59.

EMMENTHAL, (*Géogr.*) province du canton de Berne, ſur les frontieres de celui de Lucerne. Elle prend ſon nom de l'Emme qui la parcourt. Elle eſt partagée en quatre bailliages, Signau, Trachſelwald, Sumiſwald & Brandis, & s'étend juſqu'aux portes de la ville de Berthoud. Tout ſauvage que paroiſſe cet amas de valons, il eſt cependant très-bien cultivé. Le bétail, le laitage, les vergers, les chevaux, les toiles qu'on y fabrique, forment des branches de commerce très-conſidérables pour ce pays. Auſſi le payſan y eſt-il généralement dans un état d'aiſance peu commun. On trouve fréquemment des payſans qui ont 40000 livres de bien, & il y en a qui ont juſqu'à 5 à 600000 livres. Mais le luxe, la molleſſe, le libertinage qui s'y introduiſent avec la chicane, paroiſſent préparer la ruine de ce peuple, qui pourroit être ſi heureux, s'il eût toujours été ſage. On y voit d'un même coup d'œil les effets de la liberté & ceux du libertinage. (*H*)

EMMEULAGE, ſ. m. (*Jardinage.*) c'eſt mettre en meules le foin quand il eſt fauché & fané: lorſqu'il eſt *emmeulé*, il ne craint point la pluie, & on prend ſon temps pour le botteler. (*K*)

EMMIELLER UN ÉTAI, (*Marine.*) c'eſt remplir le vuide qui eſt le long des tourons des cordes dont l'*étai* eſt compoſé. (*Q*)

EMMIELLURE, ſ. f. (*Manege. Maréchallerie.*) remede topique, diſtingué de ceux que nous appellons *charge*, *emplâtre blanc*, &c., en ce que nous faiſons entrer du miel dans ſa compoſition.

Quelques-uns l'emploient communément dans une foule de circonſtances, comme dans celles des efforts, des écarts, des entorſes, de la foulure des tendons, de l'engorgement des jambes, des coups de piés, embarrures, & d'autres contuſions quelconques, *&c.*

On en trouve une infinité trop grande de recettes dans tous les auteurs qui ont écrit ſur les maladies des chevaux, pour que je me croie obligé d'en indiquer ici quelques-unes. Voyez *Soleyſel*, *Gaſpard*, *Saunier*, *Creſcentius*. *Michel Biondo*, *Recini*, *Caracciolo*, *Coloubro*, *Gibſon*, *Markaut*, &c. (*e*)

EMMUSELÉ, adj. *en termes de Blaſon*, ſe dit des ours, chameaux, mulets, & autres animaux auxquels on lie le muſeau, pour les empêcher de mordre ou de manger.

Morlot de Muſeau, d'argent à une tête d'ours de ſable, *emmuſelée* de gueules.

EMMUSELER UN CHEVAL, (*Maréch.*) c'eſt lui mettre une muſeliere pour l'empêcher de mordre ou de manger. *Voyez* MUSELIERE.

EMOLLIENT, (*Matiere médicale.*) Quelques médecins ont décoré de cette propriété les remedes aqueux, mucilagineux, doux, farineux, émulſifs, gélatineux, c'eſt-à-dire, l'eau chargée de la partie mucilagineuſe de certains végétaux, comme mauve, guimauve, lin, *pſillium*, grande conſoude, *&c.*, *voyez* MUCILAGE; le même liquide chargé du corps doux végétal pris dans les dattes, les figues, les raiſins ſecs, les jujubes, la racine de réglisſe, la citrouille, *&c.*, *voyez* DOUX, *matiere médicale & diete*; les décoctions des ſemences farineuſes, telles qu'orge, riz, ſeigle, avoine, *&c.*, *voyez* FARINEUX; les émulſions, *voyez* EMULSION; les bouillons de la chair des jeunes animaux, comme veau, poulet, *&c.*, & ceux de grenouille & de tortue.

Les médecins qui croient aux émolliens, penſent que ces remedes ramolliſſent les diverſes humeurs arrêtées & ramaſſées dans certains vaiſſeaux, & ſur-tout les arrêts inflammatoires, ou congeſtions du ſang proprement dit; il en eſt de même qui ont imaginé je ne ſais quel vice des humeurs en général qu'ils ont appellé *denſité*, & qui ont cru que les *émolliens* remédioient très-efficacement à ce vice.

Nous avons dit *à l'article* DÉLAYANT, que les qualités délayante, *émolliente* & relâchante, étoient attribuées aux mêmes remedes, ou même n'étoient qu'une ſeule propriété déſignée par différens noms dans les diverſes théories. Ce que nous avons obſervé des préjugés conçus ſur les délayans, ſeroit donc inutilement répété ici. *Voyez* DÉLAYANT.

On parlera *à l'article* TOPIQUE, de l'uſage que peuvent avoir, dans la curation des maladies internes, les remedes de cette claſſe appliqués extérieurement. (*b*)

EMOLLIENTES (PLANTES), *Pharmacie.* Les plantes qui portent ce nom par excellence, dans le langage ordinaire des boutiques, ſont la mauve, la guimauve, la violette, & l'acanthe ou branc-urſine. Elles ont été choiſies dans la claſſe des *plantes émollientes*, parce qu'on a cru qu'elles poſſédoient éminemment cette qualité.

Les plantes de la même claſſe qui ſont cenſées approcher le plus près de celles-ci, & qu'on emploie comme leurs ſuccédanées, ſont la mercuriale, la pariétaire, la poirée, la roche & le ſeneçon.

Les rangs de ces plantes ont été déterminés par un choix très-gratuit & très-arbitraire; les oignons de lis, la laitue, la racine de grande conſoude, *&c.*, y auroient autant de droit que la plupart de celles-ci; & quelques-unes d'entr'elles au contraire, telles que la pariétaire & le ſeneçon, ſont fort mal placées à côté de la poirée, de la mauve, *&c.* *Voyez les articles particuliers.*

Au reſte nous avouons de bonne foi que l'erreur que nous relevons ici, n'eſt pas une erreur importante. (*b*)

EMOLUMENT, ſ. m. (*Juriſprudence*), terme de pratique, qui ſignifie les profits que quelqu'un tire de ſa charge ou de ſon emploi: on dit qu'*un officier cherche à émolumenter*, lorſqu'il multiplie ſans néceſſité les vacations d'un procès-verbal ou autre acte, afin de gagner davantage. *Voyez* EPICES, VACATIONS, HONORAIRES, FRAIS & SALAIRES. (*A*)

EMONCTOIRE, ſ. f. (*Médecine.*) Ce terme, qui eſt tiré du Latin *emungere*, moucher, nettoyer, en tirant les ordures, eſt employé pour déſigner, dans l'économie animale, tous vaiſſeaux, canal, conduit ou réſervoir deſtinés à ſervir à la ſéparation de quelque humeur excrémenticielle. Les anciens appelloient les narines l'*émonctoire* du cerveau: parce qu'ils croyoient que les vaiſſeaux de cette cavité ont la propriété d'attirer les impuretés du cerveau; on a retenu ce mot, quoique dans une ſignification différente de celle-là. On dit que la peau, les reins ſont les *émonctoires* du corps, parce qu'il ſe fait par ces organes une ſecrétion & une excrétion abondante des humeurs qui ne ſont plus propres à aucun uſage utile dans le corps humain, & même de celles qui ſont viciées dans les maladies. On ne peut pas dire par conſéquent, des parotides,

rotides, des véſicules ſéminales, qu'elles ſont des *émonctoires*, puiſque ces parties ne ſervent qu'à ſéparer ou à recevoir du ſang des humeurs très-utiles dans l'économie animale. *Voyez* SECRÉTION, EXCRÉTION & EXCRÉMENTICIEL. *(d)*

EMONDER, v. act. (*Jardinage.*) La façon d'élaguer ou émonder les arbres qui ne donnent point de fruits, fait ſur eux le même effet que la taille ſur les arbres fruitiers; c'eſt par l'élagage qu'on les conduit, qu'on leur donne une belle forme, une tête élevée & gracieuſe.

La regle générale eſt qu'un arbre de haute tige ou de haute futaie ne doit avoir qu'un jet montant juſqu'à une certaine hauteur, après laquelle on lui laiſſe former ſa tête.

On choiſit, la ſeconde année de la pouſſe d'un jeune arbre, la branche la plus forte & la plus droite, & l'on coupe en pié de biche toutes les autres. Lorſqu'on ſe trouve embarraſſé dans le choix d'une branche, il en faut laiſſer deux juſqu'à l'année ſuivante que l'on coupera la moindre; ſouvent même on en laiſſe trois pour élever mieux celle du milieu qui eſt la plus droite; & les deux autres, dont on arrête la ſeve, ne ſervent qu'à l'entretenir par le moyen d'un bâton paſſé en travers, appellé *garrot*. Ces deux branches meurent l'année ſuivante; & quand celle du milieu ſe peut ſoutenir d'elle-même, on les coupe.

La meilleure maniere de bien élever & dreſſer des allées, eſt de mettre des perches à chaque arbre pour les conduire; il faut encore faire des treillages groſſiers, liés avec de l'oſier, pour ſoutenir les paliſſades un peu fortes, & les ſerrer de près dès la ſeconde année de leur pouſſe, ſans jamais toucher au montant.

On doit, en élaguant, ne pas entamer un arbre des deux côtés, parce que ces plaies donnant peu de paſſage à la ſeve par l'écorce que l'on coupe, peuvent l'arrêter & ſécher la tête, ou la faire geler dans l'hiver. On montera les arbres d'étage en étage, & modérément, crainte des vents, en choiſiſſant des ſaiſons peu rigoureuſes, telles que la fin de l'automne ou le commencement du printemps. *(K)*

EMOTTER, v act. (*Jardin.*) c'eſt ôter les mottes de terre attachées à la racine d'un arbre. *(K)*

EMOUCHER, v. act. *en terme de maréchal*, c'eſt chaſſer les mouches des chevaux qu'on ferre. *Voyez* FERRER, EMOUCHOIR, *&c.*

EMOUCHET, ſ. m. c'eſt un nom que les *tanneurs* donnent à la queue des bœufs, vaches & veaux qu'ils préparent dans les tanneries.

Avant que de mettre les cuirs dans l'eau pour les faire dégorger, les tanneurs en coupent les cornes, les oreilles, & l'*émouchet*, c'eſt-à-dire, la queue, ainſi nommée parce qu'elle ſert à ces animaux pour chaſſer les mouches. *V.* TANNER.

EMOUCHET, ſ. m. *V.* EPERVIER.

EMOUCHOIR, ſ. m. (*Manege.*) eſpece de couverture qui revêt toutes les parties du corps du cheval harnaché, qui ne ſont point occupées par la ſelle; elle s'étend par conſéquent ſur la croupe, ſur l'encolure & ſur le ſommet de la tête, & deſcend environ juſque ſur le milieu des faces latérales de ces mêmes parties. Au haut de l'extrémité antérieure de la portion deſtinée à recouvrir l'encolure, ſont percés deux trous à l'effet de livrer un paſſage aux oreilles de l'animal; & à ſon extrémité poſtérieure près de la ſellette, ſont attachés deux contre-ſanglots que l'on arrête dans des boucles près de la pointe de l'arçon de devant. A l'égard de la portion qui garnit toute la croupe, elle eſt fixée d'une part à la croupiere, par le moyen d'une attache qui eſt couſue dans ſon milieu, & de l'autre & de chaque côté, par d'autres attaches qui la lient aux pointes de l'arçon de derriere: elle fournit auſſi un paſſage à la queue. Cette ſorte de couverture eſt bordée de toutes parts, & de cette bordure qui regne tout le long du corps de l'animal, partent à l'encolure & à la croupe des eſpeces de cordes que nous nommons des *volettes*, qui deſcendent de maniere qu'elles jouent au moindre mouvement, & qu'étant portées alors de côté & d'autre indifféremment, elles rempliſſent l'intention que nous avons

d'*émoucher* le cheval, c'eſt-à-dire, de le garantir de l'inſulte & de la piquure des mouches, & de chaſſer celles qui l'incommodent. Ces volettes n'outre-paſſent pas en deſcendant le corps de l'animal, & n'empietent que très-peu ſur ſes extrémités.

Le mot *émouchoir* dérive donc de l'uſage auquel cette couverture eſt conſacrée. Quelques perſonnes la nomment *émouchette*, mais ce terme ne paroît point adopté; d'autres l'appellent *chaſſe-mouche*; d'autres enfin ne la connoiſſent que ſous un nom qui ne lui convient point, & qui eſt deſtiné à déſigner une autre ſorte de couverture, puiſque c'eſt ſous celui de *caparaçon*.

Il eſt deux ſortes d'*émouchoirs*; les uns ſont à mailles ou à filets: les autres ſont d'un tiſſu ſuivi. Ces derniers ſe font ordinairement de coutil, & ſont plus capables de ſatisfaire l'objet que nous nous propoſons, puiſque les inſectes dont nous voulons défendre l'animal, ne trouvent point, comme dans les premiers, des eſpaces au travers deſquels ils puiſſent s'inſinuer juſque ſur les tégumens. Peut-être que quelqu'un penſera qu'ils ne parent point un cheval autant que les *émouchoirs* à mailles bordés d'or ou d'argent, & dont les volettes ſont de ſoie; mais j'imagine que l'utilité doit toujours être préférée aux ornemens; & d'ailleurs il n'eſt pas impoſſible de conſtruire des *émouchoirs* ſemblables aux ſeconds, d'une étoffe très-riche, de les border en or, d'y ajuſter des volettes d'or, ſi on le veut, & de porter, en un mot à cet égard, le luxe & la magnificence à leur plus haut degré.

On conçoit au ſurplus que les *émouchoirs* ſeroient fort inutiles en hiver. Ils ne conviennent point à la chaſſe, par la raiſon qu'ils réſiſteroient très-peu dans les bois, dans les taillis, *&c.*

Il eſt aſſez commun de voir dans les provinces des *émouchoirs* à mailles placés ſur les harnois des chevaux de carroſſe.

Les *émouchoirs* uſités relativement aux chevaux de tirage, ſont de ſimples volettes de cordes qui ſont bordées; on attache auſſi à la muſeliere un filet garni de volettes plus courtes.

Les maréchaux appellent auſſi *émouchoir*, une queue de cheval jouant dans un manche de bois auquel elle eſt attachée. Ils s'en ſervent pour faire *émoucher* l'animal lorſqu'ils le ferrent ou qu'ils pratiquent quelque opération; cette précaution eſt d'autant plus ſage, qu'il ne leur ſeroit pas poſſible de maintenir en été le cheval dans un état de tranquillité néceſſaire, & qu'il pourroit même en être bleſſé, s'ils ne prenoient le parti de le débarraſſer de l'importunité de ces inſectes. *(e)*

* EMOUDRE, v. act. *(Arts méch.)* terme commun à tous les ouvriers en métaux, qui en font des inſtrumens tranchans, mais ſur-tout à ceux qui y emploient le fer & l'acier; c'eſt former à ces inſtrumens le tranchant à l'aide d'une meule qui tourne ſur elle-même, qu'on arroſe avec de l'eau, & ſur laquelle on appuie l'inſtrument à *émoudre*. Cette opération n'eſt pas facile, & il y a peu d'ouvriers qui ſachent *émoudre* ſupérieurement. La difficulté augmentant à meſure que la piece augmente, perſonne ne ſauroit mieux *émoudre* que les ouvriers qui paſſent au mouleau les lames d'épée. *Paſſer au mouleau*, parmi les ouvriers, c'eſt *émoudre*. Il faut avoir acquis l'habitude de mouvoir, d'un mouvement uniforme, une longue ſurface ſur une autre, & de ménager la preſſion, de maniere qu'il y ait uniformité dans les parties enlevées par la meule, & que toute la ſurface *émoulue* ſoit parfaitement égale.

EMOUI, *(Géogr. mod.)* port de la Chine, ſitué dans la province de Fokien, il s'y fait un grand commerce. *Long.* 136, 40; *lat.* 24, 30.

EMOUSSÉ, ÉE, adj. *(terme de Blaſon.)* ſe dit d'un fer de lance, d'une fleche, d'une baïonnette qui n'a point de pointe.

Bauvauliers des Malardieres, de Marigny en Touraine; *de gueules à deux fers de lances émouſſés l'un ſur l'autre en pal, le premier renverſé.* (*G. D. L. T.*)

* EMOUSSER, v. act. (*Art méch.*) il ſe dit de tous les corps aigus & tranchans; c'eſt l'action de les rendre moins

aigus & moins tranchans, ou de leur ôter entiérement la pointe & le tranchant; ce qui ſe fait, ou en caſſant, ou en arrondiſſant.

EMOUSSER, v. act. ſe dit dans l'*art militaire*, des angles d'un bataillon dont on retranche les pointes.

Si l'on *émouſſe* les angles d'un bataillon carré, il en réſulte un bataillon octogone.

On *émouſſe* les angles d'un bataillon lorſqu'ils ſont aigus, afin de pouvoir lui faire faire feu plus aiſément de tous côtés, & mettre ſes angles en état de faire une meilleure défenſe.

On peut *émouſſer* les angles d'un bataillon carré, en prenant ſur chacun un peloton carré que l'on réduira en triangle, dont la différence du nombre d'hommes de chaque rang ſoit deux, c'eſt-à-dire, que le premier terme, ou le premier rang ſoit 1, le ſecond 3, le quatrieme 5, *&c.* *Voyez* BATAILLON TRIANGULAIRE. *Mais en obſervant de faire* (dit M. Bottée, *Etudes militaires*) *le côté extérieur ou grand côté inſenſiblement courbé & non pas droit, parce que le bataillon étant plein, on ne peut reculer le ſoldat de l'angle du peloton dans l'angle rentrant du bataillon.* (Q)

EMOUSSER, (*Jardin.*) eſt ôter, avec le couteau, de groſſes broſſes, ou des torchons de paille, la mouſſe qui s'attache à la tige des arbres. Il faut faire cet ouvrage après la pluie, ou le matin à la roſée; alors la mouſſe, qui eſt une vraie gale qui les empêche de groſſir, ſe détache plus facilement que dans un temps ſec, où en frottant trop fort il y auroit riſque d'écorcher l'arbre. (K)

* EMOUVOIR, v. act. (*Gramm.*) c'eſt communiquer ou recevoir du mouvement; il ſe prend au phyſique & au moral; & l'on dit, la mer commence à s'*émouvoir*; j'en ai le cœur *ému*; le philoſophe ne s'*émeut* pas facilement.

* EMOTION, ſ. f. (*Gramm.*) mouvement léger; il ſe prend au phyſique & au moral; & l'on dit: *cette nouvelle me cauſa de l'émotion*; *il avoit de l'émotion dans le pouls.*

EMPAILLER, v. act. (*Jardin.*) ſe dit des cloches en les retirant de deſſous les couches, & les emboitant les unes dans les autres avec de la paille entre deux pour les emporter. On *empaille* auſſi des piés d'artichaux & de cardons pour les faire blanchir.

Souvent pour préſerver la tige d'un arbre de l'ardeur du ſoleil, ſur-tout ſur des terraſſes & endroits élevés, entourés de murs, on l'*empaille* avec de longues gerbes. (K)

EMPALEMENT, ſ. m. (*Bot.*) eſt la partie la plus extérieure de la fleur qui la couvre toute entiere, avant qu'elle ſoit éclоſe, & qui lui ſert enſuite comme de ſupport: on le nomme en Latin *perianthium*, parce qu'il regne tout autour de la fleur. Quelques-uns l'appellent *calice*; mais ce n'eſt pas là le calice, car le calice à la lettre eſt une coupe ou godet creux que forme le *perianthe* ou *empalement*, duquel ſortent les autres parties de la fleur. Il y a des fleurs dont les pétales ont une baſe ferme & aſſurée autant qu'il le faut pour les ſoutenir, & qui, par cette raiſon, n'ont pas beſoin d'*empalement* ou de *périanthe*; auſſi la nature ne leur en a-t-elle point donné, comme on le voit dans la tulipe; cependant ces fleurs ont un calice ou godet. *V.* FLEUR & CALICE. *Article de M. le chev.* DE JAUCOURT.

EMPALEMENT, (*Hiſt.*) ſupplice affreux qui eſt d'uſage en Turquie. L'*empalement* s'exécute en faiſant entrer une broche de bois par le fondement, & la faiſant ſortir pardeſſous l'aiſſelle.

Pour *empaler* un malheureux, on le couche ventre à terre, les mains liées ſur le dos; on lui endoſſe le bât d'un âne ſur lequel s'aſſeoit un valet de bourreau afin de le bien aſſujettir, tandis qu'un autre lui tient le viſage contre terre, avec les deux mains qu'il lui appuie fortement ſur le cou; un troiſieme lui fend le derriere de la culotte avec des ciſeaux, & lui enfonce un *pal*, c'eſt-à-dire, une eſpece de pieu dans le fondement; ce pieu eſt une broche de bois qu'il fait avancer avec les mains autant qu'il peut; enſuite un quatrieme bourreau chaſſe cette broche avec un maillet, juſqu'à ce qu'elle ſorte par la poitrine, ou ſous l'aiſſelle; enfin, on plante la broche toute droite.

C'eſt ainſi qu'on traite les Caïns ou Grecs révoltés qui ont commis quelque meurtre en Turquie, & qu'on prend ſur le fait; après le ſupplice, ſi ces malheureux vivent encore, la populace les inſulte, bien loin de les exhorter à ſe faire muſulmans. Les Turcs ſont ſi perſuadés qu'un homme qui a commis un grand crime, eſt indigne d'être muſulman, que lorſqu'un muſulman eſt condamné à mourir, perſonne ne l'aſſiſte, parce qu'ils croient que ſon ſeul crime l'a rendu *jaour*, c'eſt-à-dire, infidele & chrétien.

Voilà des faits rapportés par M. de Tournefort; ils entraîneroient bien des réflexions ſur un peuple chez qui regne un ſupplice auſſi cruel que l'*empalement*, & chez lequel il n'exiſte aucune pitié; tandis que ce même peuple nourrit, en faveur d'une fauſſe religion, une idée ſi noble & ſi grande, qu'il ſemble qu'il n'y auroit qu'une religion divine qui dût l'inſpirer à ſes ſectateurs. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

EMPAN, *voyez* AMPAN.

EMPASTELLER. *V.* AMPASTELLER.

EMPANAGE, ſ. m. (*Juriſpr.*) eſt dit en quelques endroits pour *apanage*, comme en la coutume de Senlis, *art.* 66, *quand le duché de Valois fut baillé au duc d'Orléans par* empanage, *&c. V.* APANAGE. (*A*)

EMPANON, ſ. m. (*Charpent.*) eſt un chevron qui ne va pas juſqu'au haut du faîte, mais qui doit être aſſemblé à tenon & mortoiſe dans l'arrêtier du côté des croupes & lonpan.

EMPANON, ſ. m. (*Charron.*) Ce ſont les extrémités poſtérieures des côtés du brancart qui paſſent entre le liſſoir de derriere, & qui ſont ordinairement arrondies; ces pieces reçoivent les conſoles de fer qui ſoutiennent les moutons de derriere.

EMPAQUETER, v. a. (*Comm.*) mettre quelque choſe en un paquet, *v.* PAQUET. Il ſe dit particuliérement des marchandiſes que, ſelon l'eſpece, on *empaquete* dans des toiles ou dans du papier. *Dictionn. de Comm. de Trév. & Chambers.* (*G*)

EMPARAGE. adj. (*Juriſpr.*) veut dire *qui eſt uni à ſon pareil*; une fille *emparagée* noblement dans les coutumes d'Anjou & du Maine, & autres ſemblables, eſt celle qui eſt mariée ſuivant ſa condition: c'eſt la même choſe que ce que d'autres coutumes appellent *apparagée*. (*A*)

EMPARLIERS, ſ. m. pl. (*Juriſpr.*) *parliers* ou *amparliers*, eſt le nom que l'on donnoit anciennement aux avocats plaidans, comme on le voit dans les anciennes chartes, coutumes, ſtyles & pratiques. Ce nom étoit relatif à leur profeſſion qui eſt de parler en public; ils ont auſſi été appellés *conteurs* ou *plaideurs*, *clamatores*. *Voy. le gloſſaire de* Ragueau, au mot *Emparliers*. (*A*)

EMPATEMENT, dans pluſieurs arts, eſt ſynonyme à *pate*, à *pié*, *&c.* ainſi on dit l'*empatement* ou *les racinaux*, pour *le pié d'une grue*.

EMPATEMENT, ſ. m. *en Architecture*, c'eſt une plus épaiſſeur de maçonnerie, qu'on laiſſe devant & derriere dans la fondation d'un mur de face. (*P*)

EMPATER, v. act. (*Marine.*) ou *faire des empatûres*, c'eſt mettre les deux bouts de deux pieces de bois l'un à côté de l'autre, & les faire joindre. (*Q*)

EMPATER, *terme de Peinture*, qui ſignifie *mettre beaucoup de couleurs*, ſoit en une fois, ſoit en pluſieurs, *ſur ce qu'on peint*. On dit: *Ce tableau eſt bien* empâté, *bien nourri de couleur*.

Empâter ſe dit encore lorſqu'on met les couleurs ſur un tableau, chacune à la place qui convient, ſans les mêler ou fondre enſemble. On dit: *cette tête n'eſt qu'*empâtée. *Dictionn. de Peint.* (*R*)

EMPATER, (*Cuiſine.*) c'eſt mettre en pâte. Pour cet effet, on délaie & l'on bat de la farine avec des jaunes d'œufs & du ſel, & l'on roule les viandes dans cette pâte liquide.

EMPATURE, ſ. f. (*Marine.*) On nomme ainſi dans un vaiſſeau, la jonction de deux pieces de bois miſes à côté l'une de l'autre. (*Z*)

* EMPAUMER, v. act. *terme de Paumier*; c'eſt recevoir une balle ſur le milieu de ſa raquette, c'eſt-à-dire, de la maniere la plus favorable pour la renvoyer avec le plus de vîteſſe & le moins de force. On a tranſporté ce mot de la paume dans la

ſociété, & l'on dit *empaumer une affaire*, pour la ſaiſir & la pouſſer avec chaleur.

EMPAUMER LA VOIE, (*Vénerie.*) c'eſt prendre la voie.

EMPAUMURE, ſ. f. (*Vénerie.*) c'eſt le haut de la tête du cerf & du chevreuil, qui eſt large & renverſée, où il y a trois ou quatre andouillers au plus pour les cerfs de dix cors & les vieux chevreuils, car les jeunes n'en ont pas.

EMPÊCHÉE, adj. (*Mar.*) On dit *une manœuvre empêchée*, lorſqu'elle eſt embarraſſée & ne peut jouer comme il faut. (*Z*)

EMPÊCHEMENT, ſ. m. (*Juriſpr.*) ſignifie l'*oppoſition* ou l'*obſtacle* à quelque choſe, provenant du fait de quelqu'un, comme une ſaiſie; ou de quelque circonſtance, telle que la parenté en degré prohibé, qui fait un *empêchement* de mariage. (*A*)

Empêchement de mariage ſe prend ordinairement pour une cauſe qui empêche qu'un mariage ſoit valablement contracté entre certaines perſonnes. Quelquefois on entend par-là l'*oppoſition* que quelqu'un forme à la célébration du mariage.

Les cauſes ou *empêchemens* de mariage ſont fondées les unes ſur le droit naturel, d'autres ſur le droit civil, d'autres ſur les loix eccléſiaſtiques approuvées par le ſouverain.

C'eſt le droit naturel qui a fait mettre au nombre des *empêchemens* de mariage, l'erreur de perſonne, la violence & l'impuiſſance, & la parenté en ligne directe. C'eſt auſſi par une conſéquence du droit naturel, que l'on a défendu le mariage entre ceux qui ſont parens au premier degré en collatérale.

La défenſe de ſe marier dans les degrés plus éloignés, a d'abord été faite par l'empereur Theodoſe, entre les enfans des freres & ſœurs; l'égliſe l'a enſuite étendue juſqu'au ſeptieme degré; & enfin le concile de Latran, tenu ſous Innocent III, en 1215, l'a réduite au quatrieme degré.

Les *empêchemens* qui procedent des vœux ſolemnels ou des ordres ſacrés, ſont purement eccléſiaſtiques, de même que celui de parenté au troiſieme & quatrieme degrés, & celui de l'affinité ſpirituelle.

L'égliſe latine a déclaré nuls les mariages des prêtres & des religieux; loi qui a été confirmée par les ſouverains.

L'*empêchement* qui naît du lien conjugal, qui empêche de contracter mariage avec une autre perſonne, tant que le premier mariage ſubſiſte, eſt fondé ſur la loi *de jure canon.* qui a rétabli le mariage ſuivant ſa premiere inſtitution.

Enfin, l'*empêchement* qui naît de la diverſité de culte, ce qui, ſuivant le droit canonique, ne s'appliquoit qu'au mariage contracté entre un chrétien & une infidelle, a été étendu par une ordonnance de Louis XIV à ceux des catholiques avec les calviniſtes.

On diſtingue deux ſortes d'*empêchemens* de mariage; ſavoir, les *empêchemens dirimans*, & les autres appellés *empêchemens* ſeulement, *empêchans* ou *prohibitifs*.

Empêchemens dirimans, ſont les cauſes qui non ſeulement empêchent un mariage non fait d'être contracté, mais encore qui le font déclarer nul, au cas qu'il fût déja contracté.

Ces ſortes d'*empêchemens* ſont:

1°. L'erreur ou la ſurpriſe par rapport à la perſonne que l'on a épouſée, c'eſt-à-dire, ſi on l'a épouſée croyant en épouſer une autre; mais ſi l'erreur ne tombe que ſur la qualité, la fortune ou la vertu, elle ne détruit pas le mariage.

2°. Suivant le droit canon, s'il y a eu erreur ſur la condition de la perſonne, c'eſt-à-dire, ſi un homme libre a épouſé une eſclave, il peut demander la diſſolution du mariage; mais ce principe n'eſt pas d'uſage en France, où il n'y a point d'eſclaves.

3°. Les vœux ſolemnels de chaſteté faits dans un ordre religieux, ſont encore un *empêchement dirimant* de mariage; mais le vœu ſimple de chaſteté, ou de faire profeſſion dans quelque ordre religieux, n'eſt qu'un *empêchement* prohibitif, & non pas *dirimant*.

4°. Les ordres ſacrés de prêtriſe, diaconat & ſous-diaconat, ſont auſſi des *empêchemens dirimans*.

5°. Il en eſt de même de la parenté en ligne directe indéfiniment, & de la parenté en ligne collatérale juſqu'au quatrieme degré incluſivement.

6°. L'alliance ou affinité légitime, tant en directe que collatérale, forme un *empêchement dirimant* au même degré que la parenté; mais l'affinité qui naît d'un commerce illégitime, ne forme d'*empêchement* que juſqu'au ſecond degré incluſivement.

7°. L'affinité ſpirituelle qui ſe forme par le baptême entre la perſonne baptiſée & ſes parrain & marraine, de même qu'entre le parrain & la mere, entre la marraine & le pere de l'enfant baptiſé, entre la perſonne qui baptiſe & celle qui reçoit le baptême, & les pere & mere de l'enfant baptiſé, eſt entre ces perſonnes un *empêchement dirimant*, de même que l'affinité naturelle.

8°. L'adoption formoit chez les Romains une alliance légale qui produiſoit un *empêchement dirimant;* mais elle n'a pas le même effet en France.

9°. Il naît un autre *empêchement dirimant* de l'honnêteté publique, lequel conſiſte en ce que l'on ne peut épouſer aucune parente en ligne directe de celle que l'on a fiancée valablement, ni une parente au premier degré de la ligne collatérale; *& vice verſâ* pour la fiancée à l'égard des freres de ſon fiancé.

On met auſſi dans la même claſſe l'*empêchement* que forme un mariage célébré, mais non conſommé, ſoit qu'une des parties décede avant la conſommation, ou qu'elle faſſe des vœux de religion avant la conſommation, ou qu'il y ait cauſe d'impuiſſance; & l'*empêchement* qui naît d'un tel mariage, s'étend comme celui de la parenté, juſqu'au quatrieme degré incluſivement.

10°. L'adultere & l'homicide forment dans trois cas l'*empêchement dirimant*, appellé *impedimentum criminis;* ſavoir, 1°. quand un des conjoints commet adultere avec une autre perſonne, à laquelle il promet de l'épouſer après le décès de l'autre conjoint; ou s'il y a eu un ſecond mariage conſommé avec quelqu'un qui étoit déja marié: car outre que ce mariage eſt nul, il ne peut être réitéré après le décès du premier conjoint. Une ſimple promeſſe de mariage, dans ce cas, opere le même effet. 2°. Quand un des conjoints qui a fait mourir l'autre, épouſe une perſonne qui a eu part à l'homicide. 3°. Quand le mari fait mourir ſa femme avec intention d'en épouſer une autre avec laquelle il a eu un commerce illicite.

11°. La diverſité de religion qui ſe trouve entre les chrétiens & les infideles, eſt, ſuivant le droit commun, un *empêchement dirimant*, lorſque cette diverſité de religion a précédé le mariage.

12°. L'égliſe a auſſi toujours défendu les mariages entre les catholiques & les hérétiques, ſans néanmoins les déclarer nuls; mais en France, où l'édit du mois de novembre 1680 déclare ces mariages non valablement contractés, on doit tenir qu'il y a dans ce cas un *empêchement dirimant.*

13°. La violence & la crainte, capables d'ébranler une perſonne ferme, forment un ſemblable *empêchement*, le mariage étant nul lorſqu'il n'y a point de conſentement libre.

14°. Un autre *empêchement dirimant* qui eſt de droit divin, c'eſt lorſqu'il y a un premier mariage ſubſiſtant; ce que les canoniſtes déſignent par le terme de *ligamen.*

15°. L'impuiſſance perpétuelle, ſoit du mari ou de la femme, dont la cauſe ſubſiſtoit au temps de la célébration du mariage, forme encore un *empêchement dirimant.*

16°. Le défaut de puberté de la part de l'un ou l'autre des conjoints, rend pareillement les mariages nuls.

17°. Depuis le concile de Trente, & les ordonnances du royaume qui en ont adopté la diſpoſition, un mariage clandeſtin eſt nul, c'eſt-à-dire, lorſqu'il n'eſt pas célébré par le propre curé, en préſence des parties & des témoins.

18°. Enfin, le rapt de violence ou de ſéduction ſont des *empêchemens dirimans*, à moins que la perſonne ravie n'ait depuis réhabilité le mariage par un conſentement volontaire, donné en préſence du propre curé depuis que la violence ou la ſéduction a ceſſé.

Il y a certains *empêchemens dirimans* dont on n'accorde jamais de diſpenſe, tels que ceux qui ſont fondés ſur le droit divin ou ſur le droit naturel: il y en a d'autres

dont on ne diſpenſe jamais avant le mariage, mais dont on diſpenſe quelquefois après, à l'effet de réhabiliter le mariage. On s'adreſſe ordinairement au pape pour les diſpenſes des *empêchemens dirimans* qui proviennent de parenté, affinité, honnêteté publique, ou alliance ſpirituelle. Il y a cependant des dioceſes, où les évêques ſont en poſſeſſion de diſpenſer au quatrieme degré de parenté ou affinité; quelques-uns même en donnent du troiſieme au quatrieme degré: d'autres ne les donnent qu'*inter pauperes*; ce qui dépend de l'uſage de chaque dioceſe.

Les ſupérieurs eccléſiaſtiques ne peuvent diſpenſer des *empêchemens* établis par l'autorité des princes ſéculiers. *Voyez* DISPENSE & MARIAGE.

Empêchemens prohibitifs du mariage, ſont les cauſes pour leſquelles l'égliſe peut refuſer de célébrer un mariage, mais qui néanmoins ne ſont pas aſſez fortes pour le rendre nul lorſqu'il eſt déja contracté.

Ces cauſes ſont, 1°. les fiançailles contractées avec une autre perſonne; 2°. le ſimple vœu de chaſteté, ainſi qu'on l'a déja expliqué en parlant des *empêchemens dirimans*; 3°. les temps prohibés pour la célébration des mariages, qui ſont depuis le premier dimanche de l'Avent juſqu'aux Rois, & depuis le jour des Cendres juſqu'au lendemain du dimanche de *Quaſimodo*; 4°. la défenſe du juge eccléſiaſtique ou ſéculier.

Outre ces *empêchemens*, il y en a encore pluſieurs autres marqués dans le droit canonique, dont quelques-uns même empêchoient le mariage avec quelque perſonne que ce fût, comme le meurtre d'une femme par ſon mari, *& vice verſâ*; le meurtre d'un prêtre, une alliance ſpirituelle affectée, pour ne pas rendre le devoir conjugal; un mariage contracté avec une religieuſe dont on connoiſſoit l'état. Ceux qui étoient dans le temps d'une pénitence publique à eux impoſée, ne pouvoient pas non plus ſe marier; mais l'uſage a abrogé ces divers *empêchemens*, & l'on n'en demande plus de diſpenſes.

Sur les *empêchemens* de mariage en général, *voyez* Rebuffe, *Prax*, *benef. part. iij*, *c. de diſpenſ. in grad. prohib. gl. 5*, *Franc.* Marc, *tom. II*, *p. 673*; *les loix eccl. de d'*Héricourt, *tit.* du mariage; *dictionn. des cas de conſcience*, au mot *Empêchemens*. (*A*)

EMPÊCHER, v. (*Grammaire.*) c'eſt en général former des obſtacles. On dit, *empêchez-le de commettre cette action: elle ne peut s'empêcher de pleurer: le vent nous empêchoit de reſpirer.*

EMPEIGNE, ſ. f. (*Cordon.*) eſt ce qui forme le deſſus du ſoulier & couvre le coude-pié.

* EMPELORE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) c'étoit, à Lacédémone, un officier qui avoit l'inſpection des marchés, & qui veilloit à ce que le bon ordre s'y conſervât, & qu'il ne s'y commît ni trouble ni fripponnerie. Il paroît que les *empelores* étoient à Sparte ce qu'étoient les *agoranomes* à Athenes.

EMPELOTER (s'), v. paſſ. *Faucon.* ſe dit d'un oiſeau lorſqu'il ne peut digérer ce qu'il avale, ſa nourriture ſe mettant en pelotons: pour lors on la lui tire avec le déſempelotoir.

EMPENELLE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt une petite ancre que l'on mouille au devant d'une groſſe; il y a un petit cable qui la tient, & ce cable eſt frappé à la groſſe ancre, afin que le vaiſſeau ſoit plus en état de réſiſter à la force du vent. (*Z*)

EMPENNÉ, adj. *en terme de Blaſon* ſe dit d'un dard, trait ou javelot qui a ſes ailerons ou pennes.

Arc d'azur à un arc d'or, chargé de trois fleches d'argent *empennées* d'or; celle du milieu encochée, & les deux autres paſſées en ſautoir.

EMPEREUR, *imperator*, (*Hiſt. anc.*) nom que les Romains donnoient à tous les généraux d'armée, du mot latin *imperare*. On appelloit *empereur*, dans un ſens particulier, un général qui, après avoir remporté quelque victoire ſignalée, étoit ſalué de ce nom par les acclamations des ſoldats, & enſuite honoré de ce titre par un décret du ſénat. Il falloit, pour le mériter, avoir gagné une bataille dans laquelle dix mille des ennemis fuſſent reſtés

ſur la place, ou conquis quelque ville importante. Céſar fut appellé de ce nom par le peuple Romain, pour marquer la ſouveraine puiſſance qu'il avoit dans la république, & dès-lors le nom d'*empereur* devint un titre de dignité. C'eſt dans ce dernier ſens qu'Auguſte & ſes ſucceſſeurs ont été nommés *empereurs*; ce qui toutefois n'empêchoit pas qu'on ne le prît quelquefois au premier ſens, pour l'attribuer à ces princes : ainſi Auguſte fut appellé *empereur* vingt fois, parce qu'il avoit remporté vingt victoires célebres. Tite, après la priſe de Jéruſalem, fut ſalué *empereur* par ſon armée, & Appien remarque que cette coutume ſubſiſtoit encore ſous Trajan.

La dignité d'*empereur*, réunie dans une ſeule perſonne par Jules-Céſar, fut héréditaire ſous ſes trois premiers ſucceſſeurs, Octave-Auguſte, Tibere & Caligula; mais après la mort de celui-ci, elle devint élective. Ce furent les ſoldats de la garde prétorienne qui proclamerent Claude *empereur*. Il eſt vrai que pour l'ordinaire les enfans ou les parens de l'empereur défunt lui ſuccédoient; ce n'étoit point préciſément par droit héréditaire, mais parce que les *empereurs*, de leur vivant, les avoient aſſociés à l'empire, en les créant céſars avec l'agrément des armées, qui, ayant la force en main, avoient uſurpé ſur le ſénat le droit d'élection. Le choix que faiſoient les armées, tomboit toujours ſur quelqu'un de leurs chefs dont ils connoiſſoient la bravoure, s'arrêtant plus volontiers à cette qualité qui frappe davantage l'homme de guerre, qu'à la naiſſance & aux talens politiques : auſſi l'empire eſt-il tombé pluſieurs fois entre les mains de ſimples ſoldats, qui, ayant paſſé par tous les grades militaires, étoient élus par leurs compagnons, ſans avoir d'autre mérite qu'une valeur féroce.

Dès que les *empereurs* étoient élus, ils envoyoient leur image à Rome & aux armées, afin qu'on la mît aux enſeignes militaires : c'étoit la maniere ordinaire de reconnoître les nouveaux princes. Enſuite ils faiſoient aux troupes & aux peuples des largeſſes nommées *congiaires*. Le ſénat donnoit le nom d'*Auguſte* à la femme & aux filles de l'*empereur*; &, quand lui ou ſon épouſe paroiſſoit en public, on portoit devant eux un braſier plein de feu, & des licteurs, armés de faiſceaux entourés de lauriers, les précédoient. Juſqu'à Dioclétien les *empereurs* ne porterent que la couronne de laurier; ce prince prit le premier le diadême, & fut imité par ſes ſucceſſeurs juſqu'à Juſtinien, qui introduiſit l'uſage de la couronne fermée.

Comme les *empereurs* réuniſſoient dans leur perſonne la puiſſance des dictateurs, des conſuls, des cenſeurs, des tribuns du peuple, & de preſque tous les grands magiſtrats de la république, dont ils avoient, ou ſupprimé les titres, ou réduit l'autorité à des noms & à des honneurs chimériques, il eſt naturel de penſer que leur pouvoir étoit deſpotique : il fut plus, il fut quelquefois tyrannique : mais cela procédoit du caractere de ces princes. Auguſte, Veſpaſien, Tite, Trajan, Marc-Aurele, les Antonins reſpecterent les loix, partagerent le poids du gouvernement avec le ſénat, & ſous leur empire le peuple Romain ne s'apperçut preſque point de la perte de ſa liberté; mais il dut la regretter bien vivement ſous les regnes d'un Tibere, d'un Caligula, d'un Néron, d'un Domitien, à qui les plus ſanglantes proſcriptions ne coûtoient qu'un clin-d'œil, & qui ne connoiſſoient le pouvoir ſuprême que pour faire des malheureux. Gouvernés par des affranchis, par des maîtreſſes; entourés de flatteurs & de délateurs, ils paſſoient leur vie dans le luxe & la molleſſe : plus jaloux de leurs plaiſirs que du bonheur de leurs ſujets, ils les ſacrifioient au moindre ſoupçon; auſſi périrent-ils eux-mêmes la plupart de mort violente.

Le ſouverain ſacerdoce étoit attaché à la dignité d'*empereur*, comme il paroît par les médailles; ainſi ils étoient tout à la fois à la tête du civil, du militaire & de la religion.

On leur rendoit des honneurs extraordinaires, & rien n'égale la magnificence des fêtes par leſquelles la capitale ſe ſignaloit, lorſqu'un *empereur* revenoit victorieux après une expédition militaire, ou en action de graces de ſa convaleſcence. Tertullien, dans ſon *Apologétique*, nous en décrit quelques particularités. On allumoit des

des feux dans les rues, & des lampes dans les maiſons : on y dreſſoit des tables toutes ſervies ; & dans ces feſtins on répandoit le vin avec profuſion, pour faire des libations en l'honneur du génie de l'*empereur*, ou aux dieux, pour ſa proſpérité. Les particuliers ornoient de lauriers & d'autres feuillages les portes de leurs maiſons. Les arcs de triomphe, les ſacrifices ſolemnels & les jeux du cirque n'étoient pas non plus oubliés ; & ce qu'on a peine à concevoir, c'eſt qu'il ne fallut pas un ſiecle pour rendre idolâtre de ſes *empereurs*, ce même peuple auparavant idolâtre de la liberté qu'ils lui avoient ravie. On leur érigeoit des ſtatues & des monumens ſuperbes, des temples même de leur vivant ; & enfin après leur mort on les mettoit au nombre des dieux. *Voyez* APOTHÉOSE, CONSÉCRATION. (*G*)

EMPEREUR, (*Hiſt. & droit public germanique.*) c'eſt le nom qu'on donne au prince qui a été légitimement choiſi par les électeurs pour être le chef de l'empire Romain Germanique, & le gouverner ſuivant les loix qui lui ont été impoſées par la capitulation impériale, (*voyez* CAPITULATION.) Depuis l'extinction de la maiſon de Charlemagne, qui poſſédoit l'Empire par droit de ſucceſſion, ou, ſelon d'autres, depuis Henri IV, la dignité impériale eſt devenue élective, & depuis ce temps, perſonne n'y eſt parvenu que par la voie d'élection ; & même les électeurs, craignant que les *empereurs* de la maiſon d'Autriche ne rendiſſent la dignité impériale héréditaire dans leur famille, ont inſéré dans la capitulation de Matthias & celles des empereurs ſuivans, une clauſe par laquelle leurs mains ſont liées à cet égard. Les électeurs ne ſont point obligés à s'attacher dans leur choix à aucune maiſon particuliere ; il ſuffit que la perſonne élue ſoit, 1°. mâle, parce que la dignité impériale ne peut paſſer entre les mains des femmes ; 2°. que le prince qu'on veut élire ſoit Allemand, ou du moins d'une race originaire d'Allemagne ; cependant cette regle a quelquefois ſouffert des exceptions : 3°. qu'il ſoit d'une naiſſance illuſtre. 4°. La bulle d'or dit vaguement qu'il faut qu'il ſoit d'un âge convenable, *juſtæ ætatis* ; mais cet âge ne paroît fixé par aucune loi : 1°. Il faut qu'il ſoit laïque, & non eccléſiaſtique ; 6°. qu'il ne ſoit point hérétique ; cependant il ne paroît point qu'un proteſtant ſoit exclu de la dignité impériale, par aucune loi fondamentale de l'empire.

Lorſque le trône impérial eſt vacant, voici les uſages qui s'obſervent pour l'élection d'un nouvel *empereur*. L'électeur de Mayence en qualité d'archi-chancelier de l'empire, doit convoquer l'aſſemblée des autres électeurs dans l'eſpace de trente jours, depuis que la mort de l'*empereur* lui a été notifiée. Les électeurs doivent ſe rendre à Francfort ſur le Mein ; ils comparoiſſent à l'aſſemblée ou en perſonne, ou par leurs députés, munis de pleins pouvoirs, & alors ils ſe mettent à dreſſer les articles de la capitulation impériale. Si un électeur duement invité à l'élection refuſoit d'y comparoître, ou prenoit le parti de ſe retirer après y avoir comparu, cela n'empêcheroit point les autres d'aller en avant, & l'élection n'en ſeroit pas moins légitime pour cela. Le jour étant fixé pour l'élection, on fait ſortir de la ville tous les étrangers ; les électeurs aſſiſtent à la meſſe pour implorer les lumieres du S. Eſprit, & prêtent un ſerment, dont la formule eſt marquée par la bulle d'or, d'être impartiaux dans le choix qu'ils vont faire : après quoi ils entrent dans le conclave, & procedent à l'élection qui ſe fait à l'unanimité, ou à la pluralité des voix ; elles ſont recueillies par l'électeur de Mayence.

Quand l'élection eſt achevée, on fait entrer dans le lieu de l'aſſemblée des notaires & témoins ; on paſſe un acte qui eſt ſigné & muni du ſceau de chacun des électeurs. Suivant la bulle d'or, ſi l'élection n'étoit point faite dans l'eſpace de trente jours, les électeurs devroient être au pain & à l'eau. Quand l'élection eſt finie, on la fait annoncer dans la principale égliſe de la ville. Les électeurs font notifier à celui qui a été élu, s'il eſt abſent, le choix qu'on a fait de ſa perſonne pour remplir la dignité impériale, avec priere de l'accepter ; s'il eſt préſent, on lui préſente la capitulation, qu'il jure d'obſerver, & les électeurs le conduiſent en cérémonie du con-

clave vers le grand autel ; il ſe met à genoux ſur la marche la plus élevée, & fait ſa priere ayant les électeurs à ſes côtés ; ils l'élevent enſuite ſur l'autel ; on chante le *Te Deum ;* après quoi il ſort du chœur, monte dans une tribune, & c'eſt pour lors qu'il eſt proclamé *empereur*.

La cérémonie de l'élection eſt ſuivie de celle du couronnement ; ſuivant la bulle d'or elle devroit toujours ſe faire à Aix-la-Chapelle : mais il y a déja long-temps que l'on a négligé de ſe conformer à cet uſage, & depuis Charles-Quint aucun *empereur* ne s'eſt fait couronner en cette ville. Cependant l'*empereur* adreſſe toujours à la ville d'Aix-la-Chapelle des *réverſales*, pour lui déclarer que le couronnement s'eſt fait ailleurs ſans préjudice de ſes droits. Les archevêques de Cologne & de Mayence ſe ſont long-temps diſputé le droit de couronner l'*empereur*, mais ce différend eſt terminé depuis 1658 : c'eſt celui de Mayence qui a droit de couronner lorſque la cérémonie ſe fait dans ſon dioceſe, & celui de Cologne en cas qu'elle ſe faſſe dans le ſien. Les marques de la dignité impériale, telles que la couronne, l'épée, le ſceptre, le globe d'or ſurmonté d'une croix, le manteau impérial, l'anneau, *&c.* ſont conſervées à Aix-la-Chapelle & à Nuremberg, d'où on les porte à l'endroit où le couronnement doit ſe faire.

Cette cérémonie ſe fait avec tout l'éclat imaginable, les électeurs y aſſiſtent en habits de cérémonie, & l'empereur y prête un ſerment conçu à-peu-près en ces termes : *Je promets devant Dieu & ſes anges d'obſerver les loix, de rendre la juſtice, de conſerver les droits de ma couronne, de rendre l'honneur convenable au pontife Romain, aux autres prélats, & à mes vaſſaux, de conſerver à l'égliſe les biens qui lui ont été donnés ; ainſi Dieu me ſoit en aide*, &c. L'archevêque chargé de la cérémonie, avant de couronner l'*empereur*, lui demande : *S'il veut conſerver & pratiquer la religion catholique & apoſtolique ; être le défenſeur & le protecteur de l'égliſe & de ſes miniſtres ; gouverner ſuivant les loix de la juſtice le royaume que Dieu lui a confié, & le défendre efficacement ; tâcher de récupérer les biens de l'Empire qui ont été démembrés ou envahis : enfin, s'il veut être le défenſeur & le juge du pauvre comme du riche, de la veuve & de l'orphelin.* A toutes ces demandes, l'*empereur* répond *volo*, je le veux. Quand le couronnement eſt achevé, l'*empereur* fait un repas ſolemnel il eſt aſſis ſeul à une table, ayant à ſa gauche l'impératrice à une table moins élevée que la ſienne. Les électeurs eux-mêmes, ou par leurs ſubſtituts, ſervent l'*empereur* au commencement du repas, chacun ſelon ſon office ; enſuite de quoi ils ſe mettent chacun à une table ſéparée qui eſt moins élevée que celle de l'*empereur* & de l'impératrice. *Voyez Vitriarii inſtit. juris publici, lib. I, tit. viij.*

Autrefois les *empereurs* après avoir été couronnés en Allemagne, alloient encore ſe faire couronner à Rome, comme rois des Romains ; c'eſt ce qu'on appelloit l'*expédition Romaine ;* & à Milan, à Monza, à Pavie, ou à Modene, comme rois de Lombardie. Mais depuis long-temps ils ſe ſont diſpenſés de ces deux cérémonies, au grand regret des papes, qui prétendent toujours avoir le droit de confirmer l'élection des *empereurs*. Il eſt vrai que ſouvent leur foibleſſe & la néceſſité des temps les ont forcés à demander aux papes la confirmation de leurs élections. Boniface VIII la refuſa à Albert d'Autriche, parce que celle de ce prince s'étoit faite ſans ſon conſentement ; mais ces prétentions imaginaires ne ſont plus d'aucun poids aujourd'hui ; & même dès l'an 1338, les états de l'Empire, irrités du refus que le pape Jean XXII faiſoit de donner l'abſolution à Louis de Baviere, déciderent qu'un prince élu *empereur* à la pluralité des voix, ſeroit en droit d'exercer les actes de la ſouveraineté, quand même le pape refuſeroit de le reconnoître, & ils déclarerent criminel de leſe-majeſté quiconque oſeroit ſoutenir le contraire, & attribuer au pape aucune ſupériorité ſur l'*empereur*. *Voyez l'abrégé de l'hiſtoire d'Allemagne*, par M. Pfeffel, *page 286 & ſuiv.* Cependant le pape, pour mettre ſes prétendus droits à couvert, ne laiſſe pas que d'envoyer toujours un nonce pour aſſiſter de ſa part à l'élection des *empereurs* ; mais ce miniſtre n'y eſt regardé que ſur le même pié que

ceux des puiſſances de l'Europe, qui ne ſont pour rien dans l'affaire de l'élection. Charles-Quint eſt le dernier *empereur* qui ait été couronné en Italie par le pape. L'*empereur*, avant & après ſon couronnement, ſe qualifie d'*élu empereur des Romains*; pour faire voir qu'il ne doit point ſa dignité à cette cérémonie, mais aux ſuffrages des électeurs.

L'*empereur* eſt bien éloigné de pouvoir exercer une autorité arbitraire & illimitée dans l'Empire, il n'eſt pas en droit d'y faire des loix : mais le pouvoir légiſlatif réſide dans tout l'Empire dont il n'eſt que le repréſentant, & au nom duquel il exerce les droits de la ſouveraineté, *jura majeſtatica*; cependant, pour qu'une réſolution de l'Empire ait force de loi, il faut que le conſentement de l'*empereur* y mette le ſceau. *Voyez* DIETE. L'*empereur*, comme tel, n'a aucun domaine ni revenu fixe; & le caſuel, qui conſiſte en quelques contributions gratuites, eſt très-peu de choſe. L'*empereur* ne peut point créer de nouveaux électeurs, ni de nouveaux états de l'Empire : il n'a point le droit de priver aucun des états de ſes prérogatives, ni de diſpoſer d'aucun des fiefs de l'Empire ſans le conſentement de tous les autres états. Les états ne paient aucun tribut à l'*empereur*; dans le cas d'une guerre qui intéreſſe tout l'Empire & qui a été entrepriſe de ſon aveu, on lui accorde les ſommes néceſſaires; c'eſt ce qu'on appelle *mois romains*. L'*empereur*, comme tel, ne peut faire ni guerre, ni paix, ni contracter aucune alliance, ſans le conſentement de l'Empire; d'où l'on voit que l'autorité d'un *empereur* eſt très-petite. Cependant quand ils ont eu en propre de vaſtes états patrimoniaux qui leur mettoient la force en main, ils ont ſouvent mépriſé les loix qu'ils avoient juré d'obſerver; mais ces exemples ſont de fait, & non pas de droit.

Les droits particuliers de l'*empereur* ſe nomment *reſervata Cæſarea* : c'eſt, 1°. le droit des premieres prieres, *jus primariarium precum*, qui conſiſte dans la nomination à un bénéfice de chaque collégiale; 2°. le droit de donner l'inveſtiture des fiefs immédiats de l'Empire; 3°. celui d'accorder des ſauf-conduits, lettres de légitimation, de naturaliſation, des diſpenſes d'âge, des lettres de nobleſſe, de conférer des titres, &c. de fonder des univerſités : 4°. d'accorder des droits d'étapes, *jùs ſtapuli*, de péages, le droit de *non evocando*, de *non appellando*, &c.; cependant ce pouvoir eſt encore limité.

Les *empereurs* ont prétendu avoir le droit de faire des rois : un auteur remarque fort bien, que « ce ne ſeroit pas le moindre de » ſes droits, s'il avoit encore celui de donner » des royaumes. »

Les *empereurs* d'Allemagne, pour imiter les anciens *empereurs* Romains aux droits deſquels ils prétendent avoir ſuccédé, prennent le titre de *Céſar*, d'où le mot Allemand *Kayſer* paroît avoir été dérivé. Ils prennent auſſi celui d'*Auguſte*, ſur quoi Guillaume III, roi d'Angleterre, diſoit que le titre de *ſemper Auguſtus* étoit celui qui convenoit le mieux à l'*empereur* Léopold, attendu que ſes troupes n'étoient jamais prêtes à entrer en campagne qu'au mois d'août. Il prend auſſi le titre d'*invincible*, de *chef temporel de la Chrétienté*, d'*avoué* ou *défenſeur de l'égliſe*, &c. En parlant à l'empereur, on l'appelle *ſacrée majeſté*. Il porte dans ſes armes un aigle à deux têtes; ce qui eſt, dit-on, un ſymbole des deux empires de Rome & de Germanie. (—)

EMPERIERE, ſ. f. (*Hiſt.*) vieux mot qui répond à ce que nous entendons aujourd'hui par *impératrice*. On le trouve en ce ſens dans nos romans Gaulois, & par extenſion nos anciens rimeurs l'avoient auſſi conſacré à exprimer une ſorte de rime, qu'ils regardoient comme la rime de toutes les autres. *Voyez* RIME.

Cette rime *empériere* conſiſtoit en ce que la ſyllabe qui formoit la rime, étoit immédiatement précédée de deux ſyllabes ſemblables & de même terminaiſon; ce qui faiſoit une eſpece d'écho qu'on appelloit *triple couronne*, & qu'à la honte de notre nation, (ainſi que s'expriment quelques auteurs modernes) les plus fameux de nos anciens poëtes, ſans en excepter Marot, regardoient comme une beauté.

Le P. Mourgues, dans ſon traité de la *poéſie Françoiſe*, en rapporte un exemple très-propre à nous faire mépriſer le miſérable goût qui dominoita lors ſur le Parnaſſe François, où pour exprimer que le monde

eſt pervers & ſujet au changement, on croyoit avoir fait merveilles, en diſant,

Qu'es-tu? qu'un immonde, monde, onde.

Voyez RIME. *Voyez le dict. de Trévoux & Chambers.* (G)

EMPESER LA VOILE, (*Mar.*) c'eſt la mouiller en jetant de l'eau deſſus; ce qui ſe fait quand la toile eſt claire ſur-tout dans les cueilles du milieu: de façon que le vent paſſe au travers; alors elle ſe reſſerre par l'eau qu'on jette deſſus, & la voile prend mieux le vent. (Z)

EMPESER, v. act. *terme d'Ourdiſſage & de blanchiſſage*, c'eſt donner de la gomme ou de l'empois à des toiles, à des étoffes, *&c.*, pour les rendre plus fermes & plus unies.

EMPESEUR, ſ. m. celui qui empoiſe ou empeſe. *Voyez* EMPESER.

EMPETRER (s'), v. p. *Manege*, ſe dit d'un cheval pris ou mêlé dans les traits; ce qui peut arriver, ſoit qu'en ruant, tout le train de derriere ſoit ſorti du milieu de ces mêmes traits, ſoit qu'il ait paſſé une ſeule jambe au-delà, les traits n'étant point aſſez tendus, comme on le voit fréquemment, ſur-tout eu égard aux chevaux conduits par de mauvais poſtillons, ſoit à raiſon de quelques autres cauſes: il s'agit alors de replacer le cheval ainſi qu'il doit l'être lorſqu'il eſt bien attelé, en l'obligeant à repaſſer ſa jambe; c'eſt ce que nous appellons *dépêtrer*, *démêler un cheval.* (e)

EMPETRUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. bot.*) de ἐν dans & de πετρα, pierre, parce qu'il croît dans des endroits pierreux: en François, *grande bruyere*; en Anglois, *black*, *berried*, *heath*; en Allemand, *heid nus ſchwartzen beeren*; genre de plante à fleur ſans pétales, compoſée de pluſieurs étamines, & ſtérile. Les fruits naiſſent ſur d'autres parties de la plante; ils reſſemblent à des baies, & renferment deux ou trois ſemences oſſeuſes & cartilagineuſes. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (I)

EMPETRUM, (*Jard.*) *bruyere à fruit* ou *camarigne*, eſt un petit arbriſſeau qui croît naturellement en Europe, & que l'on confond pour l'ordinaire avec les autres bruyeres, dont il ne differe que par ſon fruit. On ne connoît que deux eſpeces de cet arbriſſeau.

I. *La bruyere à fruit noir.* Cet arbriſſeau s'étend beaucoup plus qu'il ne s'éleve. Il pouſſe du pié pluſieurs tiges d'une écorce rouſſâtre, qui rampent par terre & s'étendent au loin. Sa feuille a beaucoup de reſſemblance avec celle de la bruyere commune. Ses fleurs qui paroiſſent au mois de juillet & qui durent juſqu'à la fin d'août, n'ont nulle belle apparence; elles ſont d'une couleur herbeuſe, blanchâtre, & elles viennent en bouquet au bout des branches. Les fruits qui en proviennent ſont des baies rondes & noires, pleines de ſuc, dont les coqs de bruyere ſe nourriſſent par préférence; en ſorte que par-tout où il y a de cet arbriſſeau, on peut s'aſſurer d'y trouver des oiſeaux de cette eſpece. Les terres mouſſeuſes, ſtériles & humides, ſont celles où cet arbriſſeau ſe plaît le mieux. Il eſt ſi robuſte, qu'on le trouve communément ſur les plus hautes montagnes de Suede, où M. Linnæus a obſervé qu'aux environs de la mine de cuivre de Falhun, preſqu'aucune autre plante n'y peut croître que cet arbriſſeau, à cauſe des vapeurs ſulfureuſes de la mine, qui ſont très-nuiſibles aux végétaux. Pour multiplier cet arbriſſeau, il faut en ſemer les baies peu de temps après leur maturité, dans une place à l'ombre & dans une terre humide; mais les plants ne léveront qu'au printemps de la ſeconde année: ils ſeront cependant en état d'être tranſplantés dès l'automne ſuivante.

II. *La bruyere à fruit blanc*, ou *la camarigne.* Cet arbriſſeau s'éleve au plus à deux piés. Il pouſſe pluſieurs tiges droites, menues, & dont l'écorce eſt brune. Ses feuilles, fort reſſemblantes à celles des autres bruyeres, ſont diſpoſées trois à trois le long des branches. Ses fleurs, placées au bout des rameaux comme celles du précédent arbriſſeau, n'ont pas meilleure apparence; mais elles produiſent de fort jolis fruits: ce ſont des baies perlées, tranſparentes, & d'un goût acide qui plaît

beaucoup au menu peuple. L'automne eſt le temps de la maturité de ce fruit en Portugal où cet arbriſſeau eſt commun. Les circonſtances, pour ſa multiplication, ſont les mêmes que pour le précédent, ſi ce n'eſt qu'il faut moins d'ombre & d'humidité pour la camarigne, qui ſe plaît au contraire dans un terrain ſablonneux. (*c*)

EMPHASE, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) énergie outrée dans l'expreſſion, dans le ton de la voix, dans le geſte.

Emphaſe ſe prend ordinairement en mauvaiſe part, & marque un défaut, ſoit dans les paroles, ſoit dans l'action de l'orateur. On dit d'un prédicateur qu'il prononce avec *emphaſe*, qu'il regne beaucoup d'*emphaſe* dans ſes pieces; & ce n'eſt ſûrement pas un éloge. Quel plus grand ſupplice, dit la Bruyere, que d'entendre prononcer de médiocres vers avec toute l'*emphaſe* d'un mauvais poëte! (*G*)

EMPHYSEME, ſ. m. (*Médecine & Chirurg.*) ἐμφύσημα, *inflatio*, de φύω, *flatus*, ſignifie en général toute tumeur formée par l'air, ou toute autre matiere flatueuſe, rareſcible, ramaſſée dans quelque partie du corps que ce ſoit.

Lorſque le ſcrotum eſt diſtendu par des flatuoſités, l'enflure qui en réſulte eſt appellée *pneumatocele*. Lorſque c'eſt dans la cavité de l'abdomen qu'il ſe forme un amas de ſubſtance aérienne, qui en diſtend les parois, & les rend ſuſceptibles de retentir comme un tambour, lorſqu'elles ſont frappées; on donne à ce gonflement le nom de *tympanite*: mais ce ne ſont là que des eſpeces d'*emphyſemes* diſtinguées par des dénominations particulieres, à cauſe de la différence du ſiege.

Cependant il eſt reçu parmi les médecins, que l'on doit entendre par *emphyſeme* proprement dit, pris dans un ſens plus borné, celui qui occupe toute ou preſque toute l'habitude extérieure du corps; & que l'on appelle *tumeur emphyſémateuſe*, celle qui n'occupe que quelque partie de la ſurface du corps: c'eſt de ces deux eſpeces d'*emphyſemes* dont il s'agit ici; les autres ſont traitées ſous les noms qui les diſtinguent. *Voyez* PNEUMATOCELE, TYMPANITE.

Le ſiege de l'*emphyſeme* eſt dans le tiſſu cellulaire qui eſt diſtribué ſous toute l'étendue de la peau. « Ce n'eſt pas une membrane ſimple, dit M. Winſlow, mais » un tiſſu de pluſieurs feuillets membraneux attachés les uns aux autres de » diſtance en diſtance; de ſorte qu'ils » forment quantité d'interſtices plus ou » moins diſtendus, qui communiquent » enſemble, & avec les membranes qui » tapiſſent l'intérieur de la poitrine & du » bas-ventre: cette ſtructure eſt évidemment démontrée tous les jours par les » bouchers; car lorſqu'ils ſoufflent un » animal récemment tué, ils gonflent non-» ſeulement la membrane adipeuſe (qui » eſt la même que le tiſſu cellulaire, » lorſque celui-ci eſt rempli de graiſſe), » mais l'air pénetre même dans les interſtices des muſcles & juſqu'aux viſceres, » où il produit par-tout une eſpece d'*emphyſeme* artificiel. . . . »

Les maquignons & les marchands de bœufs ſe ſervent auſſi quelquefois de cet expédient pour faire paroître les animaux dont ils font commerce, plus pleins, plus gras, ſelon la diſſertation qu'a donnée ſur cet artifice Mauchart, *eph. nat. cur.*

Tavernier (*voyage de Perſe*) dit que l'on procure auſſi de ces *emphyſemes* artificiels aux chameaux dans la même intention. Borelli (*cent. cxj, obſ. 30*) fait mention d'un ſcélérat qui, par le moyen d'un *emphyſeme* artificiel, avoit fait de ſon fils un ſoufflet animé, *&c.*

Il n'eſt pas néceſſaire qu'il ſe faſſe aucune rupture dans les parois des cellules pour établir la communication néceſſaire pour produire l'*emphyſeme*. Cela eſt ſuffiſamment prouvé par ce qui arrive à ceux qui ont eu un *emphyſeme* général formé par l'air, qui s'eſt inſinué dans tout le tiſſu cellulaire ſans exciter aucune douleur, en pénétrant par une très-petite plaie faite à la poitrine. Mery, *mém. de l'académ. des Sciences*, *1717*. Moins il y a de ſuc adipeux dans ce tiſſu, plus il eſt ſuſceptible d'admettre l'air dans ſes cellules, & de ſe diſtendre par les effets de ce fluide. Ce devoit être un ſpectacle

bien ſingulier qu'un homme tel que l'a vu M. Littre, gonflé d'air par toute l'habitude extérieure du corps, & cela juſqu'à onze pouces d'épaiſſeur dans les endroits les plus enflés. *Obſerv. cur. de Phyſ. tome I.*

La cauſe de l'*emphyſeme* eſt preſque toujours externe, comme il conſte par les obſervations; il eſt ſouvent une ſuite des plaies faites à différentes parties du corps. Dans le cas, par exemple, dit le docteur Wanſwieten, où un chirurgien inſiſte trop à fouiller avec la ſonde ſous les lèvres d'une plaie faite aux tégumens de la tête, qui pénetre juſqu'à la membrane adipeuſe, pour chercher à s'aſſurer ſi le périoſte ou le crâne même eſt intéreſſé, l'air s'introduit à la faveur de la ſonde dans l'intérieur de la plaie, dans le tiſſu cellulaire; ſi après cela on vient à rapprocher les bords de la plaie & à la couvrir avec un emplâtre, l'air ainſi fermé ne peut plus ſe faire une iſſue au-dehors; il s'échauffe cependant, & ſe raréfie; il fait effort par conſéquent pour s'étendre; il ſe fait un paſſage ultérieurement dans la membrane celluleuſe, & forme une tumeur dans les environs de la plaie. Si le chirurgien, dans l'ignorance de la cauſe de cette tumeur, cherche à la connoître encore par le moyen de la ſonde, il introduit une nouvelle quantité d'air qui, étant enſuite fermé par l'emplâtre, produit de nouveaux effets dans l'intérieur de la plaie, & ſe répand dans un plus grand eſpace ſous les tégumens, gagne le front, les paupieres & la face; en ſorte qu'il arrive quelquefois que tout le viſage eſt enflé par une tumeur tranſparente & élaſtique qui s'éleve preſqu'au deſſus du nez, & couvre entiérement les yeux. Qu'il puiſſe ainſi provenir des *emphyſemes* à la ſuite des plaies de la tête, c'eſt ce qui eſt conſtaté dans les œuvres chirurgicales de Platner, *&c.*

Les plaies qui pénetrent dans la poitrine, fourniſſent encore plus ſouvent des exemples d'*emphyſemes*, qu'elles procurent, ſur-tout lorſqu'elles pénetrent dans ſa cavité par une très-petite ouverture, qui a d'abord donné entrée à l'air, & a été fermée bientôt après d'elle-même, par l'art & les emplâtres; & encore plus aiſément, lorſque la ſurface des poumons ſe trouve bleſſée, & laiſſe échapper l'air, où il ſe ramaſſe en plus grande quantité qu'il n'y eſt dans l'état naturel; d'où il fait effort contre les bords internes de la plaie du thorax, déterminé à ſe faire une iſſue *quâ data portâ*, par la preſſion des poumons & de l'atmoſphere, qui les dilate; il pénetre dans le tiſſu cellulaire à différentes repriſes, comme par l'effet d'une pompe foulante, & s'étend ſous les tégumens de toute la ſurface du corps.

La même choſe peut encore vraiſemblablement arriver dans le cas où il ſe fait une ſolution de continuité dans la ſurface interne du thorax par un ulcere, par éroſion, ou par toute autre cauſe, ſans léſion extérieure. L'air habituel de la cavité du thorax preſſé de la maniere qui vient d'être expoſée, peut s'inſinuer dans le tiſſu cellulaire, & y produire les effets mentionnés.

Les *emphyſemes* ſurvenus à la ſuite de la fracture d'une côte, ſans aucune léſion extérieure, ne peuvent être produits que par l'air thorachique, qui peut être dans le tiſſu cellulaire par quelque déchirure de la ſurface intérieure du thorax.

Au reſte, j'admets volontiers l'exiſtence de l'air thorachique, d'après les expériences rapportées dans l'*hæmaſtatique* de M. Halles, que j'ai vu répéter avec ſuccès par M. de la Mure, célebre profeſſeur de Montpellier.

Boerhaave (*hiſt. morb. atroc.*) fait mention d'un *emphyſeme* produit par une ſuite de la rupture de l'œſophage.

Il arrive très-rarement que l'*emphyſeme* ſoit produit par une cauſe interne, parce que l'air qui en fournit la matiere, étant naturellement incorporé avec les humeurs, & réduit à ſes parties élémentaires, a perdu les qualités qui lui ſont propres, & n'agit plus comme un air élaſtique; c'eſt ce que prouvent les expériences de Boerhaave, d'Halles, de Jurin. Il ne peut recouvrer ſon élaſticité, que par les effets de la diminution du poids de l'atmoſphere, de l'augmentation de la chaleur à un tel degré, que le corps humain

n'eſt jamais naturellement dans le cas d'éprouver ces altérations ; ou par les effets de la putréfaction, qui eſt très-rarement portée au point de faciliter le développement des parties aériennes, comme on le voit arriver dans les cadavres des noyés, qui, lorſqu'ils ſont pourris à un certain point, ſe gonflent extrêmement dans toutes leurs parties, & acquierent un tel volume, qu'ils deviennent plus légers ſpécifiquement que l'eau dans laquelle ils flottent & ſurnagent : c'eſt là un véritable *emphyſeme* général produit par la putréfaction, qui peut ſeule (à moins que l'on ne regarde comme une cauſe de cette nature, l'effet de la bupreſte ou enflebœuf, priſe intérieurement, *voyez* BUPRESTE) en produire de ſemblables dans l'animal vivant, à en juger par analogie, & même par les faits. On a vu des phlyctenes *emphyſémateuſes* ſur les parties affectées de gangrene, qui étant crevées, rendoient une vapeur élaſtique avec impétuoſité. De la Mure, *theſ. iv, diſp. cathed.* Montpell. 1749. On trouve, *mém. de l'académ. des Sciences, 1704*, l'obſervation d'une fille de cinq ans qui devint *emphyſémateuſe* par tout ſon corps trois jours avant ſa mort, à la ſuite d'une maladie de langueur qui l'avoit conſumée peu-à-peu. Lorſque l'on voulut faire l'ouverture du cadavre, la tumeur ſe diſſipa entiérement après le premier coup de ſcalpel qui ouvrit la peau du ventre, & donna iſſue à l'air, qui ſortit avec une puanteur inſupportable ; n'y ayant point eu de cauſe externe de cet *emphyſeme*, on ne peut guere l'attribuer qu'à la putréfaction, qui avoit diſſous les humeurs, remis en liberté l'air qu'elle contenoit, ou fourni une matiere flatueuſe élaſtique, d'où avoit pu réſulter le même effet que de l'air même. Halles, dans ſa *ſtatique des végétaux*, établit par des expériences inconteſtables, que l'air ou toute autre ſubſtance élaſtique analogue, produit par ces ſortes de mouvemens inteſtins, a toutes les propriétés eſſentielles de l'air commun.

On diſtingue l'*emphyſeme* de toute autre eſpece de tumeur, en ce que la partie qui en eſt affectée, étant preſſée avec le doigt, il s'y fait une eſpece de bruit, de craquement ; elle réſiſte quelquefois à la preſſion par reſſort, & d'autres fois elle cede aiſément, & ſe remet promptement dans ſon précédent état. D'ailleurs, cette tumeur, même univerſelle, ne rend pas ſenſiblement le corps plus peſant.

L'*emphyſeme* qui eſt produit par une cauſe externe, eſt ordinairement ſans danger, à moins que l'enflure ne ſoit ſi conſidérable, ſur-tout au cou, qu'elle preſſe la trachée-artere, & menace de ſuffocation ; & dans ce cas même, ſi on ſe hâte de donner iſſue à la matiere élaſtique renfermée ſous la peau, le danger ceſſe. L'*emphyſeme* qui eſt cauſé par une bleſſure du poumon, n'eſt pas ſuſceptible d'un traitement auſſi aiſé, parce que l'on ne peut pas aiſément faire ceſſer l'épanchement de l'air dans la cavité du thorax, & tarir la ſource de l'*emphyſeme*. Celui qui peut ſurvenir par l'introduction de l'air thorachique dans le tiſſu cellulaire, à la faveur d'une ſolution de continuité de la ſurface interne de cette cavité, eſt encore plus difficile à guérir, tant que l'air a cette iſſue, que l'on ne peut même connoître que par ſoupçon dans le cas où l'*emphyſeme* s'établit ſans aucune cauſe externe connue, & ſans que la putréfaction des humeurs ait lieu pour ſe former : celui qui eſt produit par cette derniere cauſe, eſt preſque incurable ; les tumeurs *emphyſémateuſes* de cauſe externe ſont de peu de conſéquence.

L'indication qui ſe préſente pour le traitement de l'*emphyſeme*, de quelque nature qu'il ſoit, doit tendre à faire ſortir du tiſſu cellulaire la matiere élaſtique qui en diſtend les cavités : ce que l'on peut obtenir par des preſſions ou des frictions modérées, qui faſſent une dérivation de cette matiere vers l'iſſue qui ſe trouve faite par une plaie, s'il y en a une, que l'on doit dilater, s'il eſt néceſſaire, pour rendre la ſortie de l'air plus facile ; s'il n'y a point de plaie, ou qu'elle ne ſuffiſe pas pour dégager promptement les parties tuméfiées, on a recours aux ſcarifications qui pénetrent juſque dans la ſubſtance du tiſſu cellulaire. On trouve dans les œuvres d'Ambroiſe Paré, *liv. X, chap. xxx*, une

très-belle obſervation ſur le bon effet des ſcarifications.

Dans le traitement de l'*emphyſeme*, pendant l'effet de ce remede, on doit s'appliquer à empêcher que la matiere de l'enflure *emphyſémateuſe* ne ſe renouvelle par la voie qui lui eſt ouverte dans le tiſſu cellulaire, en la fermant, autant qu'il eſt poſſible, ſelon les moyens que l'art fournit.

Si l'on ne peut pas employer des remedes à cet égard, on doit s'occuper du ſoin de rendre l'enflure *emphyſémateuſe* auſſi peu nuiſible qu'il eſt poſſible; c'eſt ce que l'on peut faire avec ſuccès par le moyen de la ſaignée, répétée autant que les forces du malade le permettent: elle produit le bon effet de diminuer la chaleur du corps, & par conſéquent la cauſe de la raréfaction de l'air: d'où s'enſuit la diminution de ſon volume, le relâchement des tégumens, la ceſſation des diſtenſions violentes qui peuvent cauſer de la douleur, des inflammations, *&c.* La matiere élaſtique, qui reſte dans le tiſſu cellulaire, peut enſuite perdre ſon reſſort par l'effet des exhalaiſons du corps qui s'y mêlent inévitablement; propriété bien établie par les expériences de Halles, *ſtatique des végétaux.* Cette matiere, ainſi décompoſée, peut ſe diſſiper avec celle de la tranſpiration à laquelle ſes élémens peuvent s'unir, ou elle peut être réſorbée avec celle-ci ſans qu'il s'enſuive rien de nuiſible; ainſi diſparoiſſent l'enflure & tous les ſymptomes qui l'accompagnent.

On trouve dans les obſervations de Ledran, *tome I*, la guériſon d'un *emphyſeme* cauſé par la fracture de quelques côtes, ſans ſolution de continuité à l'extérieur: cette cure fut opérée par la méthode qui vient d'être propoſée ſans aucun remede externe.

Dans le cas où l'*emphyſeme* eſt produit par l'effet de la putréfaction ou de la gangrene, on ne peut employer que les ſpiritueux & les antiſeptiques, tant extérieurement qu'intérieurement, attendu que l'eſprit-de-vin & ſa vapeur même ont la propriété de détruire auſſi le reſſort de l'air, quoique moins efficacement que les vapeurs animales. Cotes, *leçons de phyſique.*

Les tumeurs *emphyſémateuſes* particulieres ne different de l'*emphyſeme* que du plus au moins; elles demandent le même traitement proportionné. Cet article eſt tiré en partie du *commentaire des aphoriſmes* de Boerhaave, par Wanſwieten, & de la *theſe citée* de M. de la Mure. *Nous mettons cet article ſous deux lettres, parce que nous l'avons reçu de deux mains différentes, & traité à peu près de la même maniere.* (*d*, *Y*)

EMPHYSEME, (*Médecine & Chirurgie.*) Nous croyons devoir ajouter à cet article la ſinguliere relation de M. Galandat, chirurgien à la côte de Quaqua, qu'on a appellée par préjugé, *Côte des Males-Gens*, & qui s'eſt trouvée peuplée par une nation d'un bon commerce. Les médecins Negres font naître un *emphyſeme* artificiel, qu'ils croient ſalutaire contre pluſieurs maladies, comme la maladie hypocondriaque, le rhumatiſme. L'inciſion, que recommandoit M. de Sauvages pour la guériſon de l'*emphyſeme*, ne paroît pas néceſſaire, puiſque cet air artificiel diſparoît au bout de neuf ou dix jours.

Il eſt aſſez difficile de trouver le méchaniſme par lequel l'air ſoufflé ſous la peau peut guérir la maladie hypocondriaque: on ſeroit tenté de croire qu'il feroit un mauvais effet ſur la tranſpiration, en éloignant les petits trous des arteres cutanées de leurs branches exhalantes. Il ſeroit moins improbable que cet *emphyſeme* artificiel pût ſervir à engraiſſer les beſtiaux; il doit relâcher les parois des cellules, & augmenter la ſurface dans laquelle la graiſſe eſt dépoſée.

Cet air, en ſe mêlant peu à peu à l'humeur dont toutes les cavités, grandes ou petites, du corps humain ſont abreuvées, & diſſous dans cette eau gélatineuſe, rentre dans le ſang. (*H. D. G.*)

EMPHYSEME, (*Maréchall.*) c'eſt ainſi que l'on devroit appeller, dans la maréchallerie, toute bouffiſſure, tout gonflement flatueux, toute tumeur produite par une collection ou un amas d'air retenu ſous la peau dans les cellules des corps graiſſeux.

L'*emphyſeme*

L'*emphyſeme* particulier eſt très-commun dans les chevaux.

Il eſt étonnant que, dans une énorme quantité de volumes & d'écrits concernant le traitement de ces animaux, l'eſprit ne rencontre pas un ſeul point ſur lequel il puiſſe ſe fixer, & d'où il puiſſe partir; on n'y trouve que déſordre, que trouble, que confuſion. Les vraies définitions des maladies, leurs ſymptomes propres & communs, leurs cauſes, leurs eſpeces, leurs différences, leurs temps, leurs complications, leurs terminaiſons, tout ſemble avoir échappé à des auteurs dont la réputation n'a eu d'autre baſe qu'une crédulité non moins aveugle qu'eux mêmes. Les plus accrédités ont été ceux qui ſe ſont contentés de faire un vain uſage de recettes & de remedes, ou qui ſe ſont efforcés d'en impoſer d'ailleurs par des titres ſpécieux, par des promeſſes hardies & par des ſuccès douteux. *Voyez le diſcours préliminaire du ſecond volume des élémens d'hippiat.*

Dans cet état il n'eſt pas difficile de juger du peu de progrès que nous avons dû faire. Il s'agiroit, pour diſſiper les ténebres épaiſſes qui nous maſquent la vérité, d'établir ſur des fondemens inébranlables, c'eſt-à-dire, ſur des connoiſſances certaines & évidentes, & ſur des obſervations raiſonnées, la pratique du maréchal; de faire de l'art une eſpece de chaîne dont toutes les parties ſe tiendroient, & de rejeter avec une judicieuſe ſévérité tout ce qu'une ignorance audacieuſe nous a préſenté de faux. Les tumeurs ſont, par exemple, innombrables de la maniere dont nous les enviſageons; car, à meſure qu'elles ſe ſont montrées, on a aſſigné un nom particulier à chacune d'elles: de là cette foule de mots bizarres qui rendent l'étude de l'hippiatrique d'autant plus faſtidieuſe, qu'ils n'expriment & n'apprennent rien. Il ſeroit donc, à cet égard, très-important de les ranger, à l'exemple de la chirurgie, ſous différens genres auxquels on pourroit les rapporter. Les objets ainſi ſimplifiés, nous procéderions plus méthodiquement & plus ſurement, & nous ne nous perdrions pas dans un chaos monſtrueux qui nous dérobe juſqu'aux moindres lueurs. *Voyez* TUMEUR.

En général, on remédie aux tumeurs *emphyſémateuſes*, en augmentant la force ſyſtaltique des fibres, à l'effet de parer à une trop grande dilatation, & de les empêcher de céder trop facilement à l'expanſion de l'air; auſſi employons-nous pour les diſſiper les médicamens confortatifs & ſpiritueux.

On les diſtingue des tumeurs œdémateuſes, qui ne ſont pareillement accompagnées ni de chaleur ni de douleur, en ce que dès qu'elles ont prêté à une preſſion quelconque du doigt, elles reviennent ſur le champ à leur premier état; au lieu que dans l'œdémie, cette impreſſion ne s'efface pas auſſi-tôt, & laiſſe un enfoncement à la peau; car cette tumeur eſt non-ſeulement molle, mais, en quelque façon, pâteuſe. (*e*)

EMPHYTEUTAIRE, ſ. m. (*Juriſp.*) eſt la même choſe qu'*emphytéote*. *Voyez* EMPHYTÉOTE & EMPHYTÉOSE. (*A*)

EMPHYTÉOSE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt un contrat par lequel le propriétaire d'un héritage en cede à quelqu'un la jouiſſance pour un temps, ou même à perpétuité, à la charge d'une redevance annuelle que le bailleur réſerve ſur cet héritage, pour marque de ſon domaine direct.

Ce contrat n'a lieu que pour des héritages, & non pour des meubles, ni même pour des immeubles fictifs.

Le terme d'*emphytéoſe* tire ſon étymologie du Grec ἐμφυτεύειν, qui ſignifie *planter, améliorer une terre*, parce que ces ſortes de contrats ne ſe pratiquoient que pour des terres que l'on donnoit à défricher; & c'eſt de là, ſelon quelques auteurs, que ce contrat s'appelle roture, *quaſi à rumpendis terris*. Le complant & le bordelage, uſités dans quelques provinces, ont beaucoup de rapport avec l'*emphytéoſe*. *Voyez* BORDELAGE & COMPLANT.

On peut auſſi donner à titre d'*emphytéoſe* une maiſon en ruine, à la charge de la réparer.

L'uſage de l'*emphytéoſe* nous vient des Romains, chez leſquels elle ne donnoit

d'abord au preneur qu'une jouiſſance à temps, comme pour 99 ans au plus; quelquefois pour la vie du preneur ſeulement; quelquefois auſſi pour pluſieurs générations, mais toujours pour un temps ſeulement, ainſi que l'a prouvé Dumoulin ſur *la rubrique du titre ij*, & ſur l'*art. 55, gl. 4.* C'eſt pourquoi, dans les loix Romaines, le droit de l'emphytéote n'eſt point qualifié de *ſeigneurie*, ſinon dans les trois derniers livres du code, & depuis le temps de Conſtantin : il n'étoit qualifié juſque-là que *ſervitus* ou *jus fundi*, *l. iij*, ff. *de reb. eor. qui ſub tutel. & leg. domus delegat.* 1°. C'eſt auſſi par cette raiſon que Cujas met l'*emphytéoſe* entre les eſpeces d'uſufruits.

L'*emphytéoſe* devint enfin perpétuelle, comme elle eſt encore réputée telle *in dubio;* au moyen de quoi l'*emphytéote* fut appellé *dominus fundi*, *l. fundi & l. poſſeſſ. c. de fund. patrim.*

La contradiction apparente qui ſe trouve entre quelques loix ſur cette matiere, vient de ce que les unes parlent de l'*emphytéoſe* perpétuelle, d'autres parlent de l'*emphytéoſe* temporelle.

On diſtinguoit chez les Romains le contrat emphytéotique du bail à longues années ou à vie, en ce que dans celui-ci la redevance étoit ordinairement à-peu-près égale à la valeur des fruits; au lieu que dans l'*emphytéoſe* la redevance étoit modique, en conſidération de ce que le preneur s'obligeoit de défricher & améliorer l'héritage. Mais parmi nous on confond ſouvent l'*emphytéoſe* proprement dite avec le bail à longues années ou à vie, qu'on appelle auſſi *bail emphytéotique :* en Poitou on les appelle vicairies, *quaſi vice domini.* Il y a de ces vicairies qui ſont pour trois ou quatre générations, comme cela ſe pratiquoit ſouvent pour l'*emphytéoſe* chez les Romains. En Dauphiné, & dans quelques autres pays de droit écrit, on les appelle *albergemens.*

Le contrat d'*emphytéoſe* différoit auſſi chez les Romains du contrat libellaire, qui revenoit à notre bail à cens, & de certaines conceſſions à rentes foncieres non ſeigneuriales qui étoient uſitées parmi eux, telles que la redevance appellée *cloacarium :* au lieu qu'en France, dans les pays de droit écrit, l'*emphytéoſe* faite par le ſeigneur de l'héritage, a le même effet que le bail à cens en pays coutumier; & l'*emphytéoſe* faite par le ſimple propriétaire de l'héritage, y eſt ordinairement confondue avec le bail à rente fonciere : ces deux ſortes d'*emphytéoſes* y ſont perpétuelles de leur nature.

La redevance que l'on ſtipule dans ces ſortes de contrats en pays de droit écrit, y eſt ordinairement appellée *canon emphytéotique.*

Les loix décident que, faute par l'emphytéote de payer ce canon ou redevance pendant trois ans, il peut être évincé par le preneur, qui eſt ce qu'on appelle *tomber en commiſe.*

Il y avoit encore une autre commiſe emphytéotique; lorſque le preneur vendoit l'héritage ſans le conſentement du bailleur.

Mais on a expliqué ci-devant *au mot* COMMISE EMPHYTÉOTIQUE, de quelle maniere ces loix ſont obſervées. On peut encore voir à ce ſujet ce que dit Boutaric en ſon *traité des droits ſeigneuriaux*, *chap. xiij*, où, à l'occaſion de la commiſe qui avoit lieu en cas de vente, il dit que préſentement l'emphytéote peut vendre quand bon lui ſemble, ſans être tenu de faire aucune dénonciation; que le ſeigneur a ſeulement le droit de retirer le fonds vendu, en rembourſant le prix à l'acquéreur; que s'il ne veut pas uſer de ce droit de prélation, il ne peut, ſuivant les loix, exiger que la cinquantieme partie du prix de la vente pour l'inveſtiture du nouvel acquéreur; que toutes les coutumes du royaume ſe ſont bien conformées à la diſpoſition du droit, en ce qu'elles permettent toutes au ſeigneur d'exiger un droit à chaque mutation qui ſe fait par vente; mais qu'il n'y a aucune coutume qui ait fixé ce droit de mutation à un ſi bas pié que celui de la cinquantieme partie du prix.

M. Guyot, en ſon *traité des fiefs*, *traité du quint*, *chap. viij*, dit que les auteurs s'accordent aſſez pour conclure qu'il n'eſt point dû quint en fiefs ni lods & ventes en roture, pour bail emphytéotique à 99 ans

ou à vie : il étend même cela à l'*emphytéoſe* perpétuelle, ſi par le bail il n'y a pas de deniers déboursés ; au cas qu'il y en eût, que les deniers en ſeroient dus à proportion ; ce qui eſt conforme aux coutumes d'Anjou & du Maine, qui décident auſſi que le retrait y a lieu, quand il y a des deniers déboursés.

Le même auteur explique dans le chapitre ſuivant, en quoi l'*emphytéoſe* differe du bail à locataire perpétuelle. *Voy.* LOCATERIE PERPÉTUELLE.

En pays coutumier, l'*emphytéoſe* eſt un bail à longues années d'un héritage, à la charge de le cultiver & améliorer ; ou d'un fonds, à la charge d'y bâtir ; ce qui a quelque rapport au contrat *ſuperficiaire* des Romains ; ou d'une maiſon, à condition de la rebâtir, moyennant une penſion ou redevance annuelle modique, payable par le preneur.

On ſtipule auſſi quelquefois que le preneur paiera une certaine ſomme de deniers d'entrée pour ce bail.

Tout bail qui excede neuf années, eſt réputé bail emphytéotique ou à longues années.

L'*emphytéoſe* ſe fait ordinairement pour 20, 30, 40, 50, 60, ou 99 ans, qui eſt le terme le plus long que l'on puiſſe donner à ces ſortes de baux.

Lorſque ce bail eſt fait pour un temps fixe, les héritiers du preneur en jouiſſent pendant tout le temps qui en reſte à expirer, quoique le bail ne faſſe pas mention d'eux.

On peut faire un bail emphytéotique, tant pour la vie du preneur que pour celle de ſes enfans & petits-enfans. La coutume d'Anjou, *art.* 412, & celle du Maine, *art.* 413, appellent ces ſortes de contrats, *baux à viage*.

Le bail à vie differe néanmoins à cet égard des autres baux emphytéotiques, en ce que ſi le bail à vie ne nomme que le preneur & ſes enfans, les petits-enfans n'y ſont pas compris ; au lieu que ſi c'eſt un bail emphytéotique ſimplement pour le preneur & ſes enfans, les petits-enfans y ſont auſſi compris ſous le nom d'*enfans*, ſuivant la regle ordinaire de droit.

L'*emphytéoſe* reſſemble au bail à loyer ou à ferme, en ce que l'un & l'autre contrat eſt fait à la charge d'une penſion annuelle ; mais l'*emphytéoſe* differe auſſi du louage, en ce que l'emphytéote a la plupart des droits & charges du propriétaire : & en effet, le bail emphytéotique eſt une aliénation de la propriété utile au profit du preneur pendant tout le temps que doit durer le bail, la propriété directe demeurant réſervée au bailleur.

Le preneur étant propriétaire, peut vendre, aliéner, échanger ou hypothéquer l'héritage, mais il ne peut pas donner plus de droit qu'il en a ; & lorſque le temps de la conceſſion eſt expiré, *reſoluto jure dantis, reſolvitur & jus accipientis*.

Ceux qui ne peuvent pas aliéner, ne peuvent pas non plus donner à titre d'*emphytéoſe* perpétuelle, ou à temps.

L'égliſe & les communautés ne le peuvent faire qu'avec les ſolemnités preſcrites pour l'aliénation de ſes biens ; on tient même qu'elle ne peut faire d'*emphytéoſe* perpétuelle, mais ſeulement pour 99 ans au plus.

La penſion ou redevance emphytéotique eſt tellement de l'eſſence de ce contrat, que s'il n'y en avoit pas une reſerve, ce ne ſeroit point une *emphytéoſe*.

L'emphytéote ne peut pas, comme un ſimple locataire ou fermier, obtenir une remiſe ou diminution de la penſion annuelle, pour cauſe de ſtérilité, parce que la penſion emphytéotique eſt moins pour tenir lieu des fruits, qu'en ſigne de reconnoiſſance de la ſeigneurie directe.

Il n'eſt pas permis à l'emphytéote de dégrader le fonds, ni même d'en changer la ſurface, de maniere que la valeur en ſoit diminuée : ainſi il ne peut pas convertir en terre labourable ce qui eſt en bois ; mais il peut couper les bois, même de haute futaie, qui ſe trouvent en âge d'être coupés pendant la durée de ſon bail.

Il ne peut pas détruire les bâtimens qu'il a trouvés faits, ni même ceux qu'il a conſtruits lorſqu'il étoit obligé de le faire ; mais s'il en a fait volontairement quelques-uns, il peut de même dans le courant de

ſon bail les enlever, pourvu que ce ſoit ſans dégrader l'héritage.

On ſtipule ordinairement, quand on donne une place à titre d'*emphytéoſe*, que le preneur ſera tenu d'y bâtir : cette clauſe n'eſt pourtant pas de l'eſſence d'un tel contrat ; mais ſi elle y eſt appoſée, on peut contraindre le preneur à l'exécuter.

La léſion, telle qu'elle ſoit, n'eſt point un moyen de reſtitution contre l'*emphytéoſe*, excepté pour celles qui concernent l'égliſe & les mineurs, qui peuvent être relevées quand la léſion eſt énorme.

La jouiſſance d'un bail emphytéotique peut être ſaiſie & vendue, comme les immeubles, à la requête des créanciers.

En fait d'*emphytéoſe*, la tacite réconduction n'a point lieu.

Le preneur ne peut pas non plus preſcrire le fonds, attendu qu'on ne peut pas changer la cauſe de ſa poſſeſſion ; mais il peut preſcrire les arrérages de ſa redevance, qui ſont échus.

Toutes les réparations, tant groſſes que menues, ſont à la charge de l'emphytéote pendant la durée de ſon bail.

Il eſt auſſi obligé d'acquitter toutes les charges réelles & foncieres, telles que la dîme, le cens, champart, *&c.*

A l'expiration du terme porté par le bail emphytéotique, le preneur, ſes héritiers ou ayans-cauſe doivent rendre les lieux en bon état, à l'exception des bâtimens qu'il a conſtruits volontairement, leſquels on ne peut pas l'obliger à réparer ; mais il ne peut pas non plus les démolir à la fin de ſon bail, en emporter aucuns matériaux, en répéter les impenſes, ni obliger, ſous ce prétexte, le bailleur à lui continuer le bail, ſoit pour la totalité de ce qui y étoit compris, ſoit même pour la jouiſſance de ces bâtimens ; dans ce cas, *ſuperficies ſolo cedit.*

Si le fonds donné en *emphytéoſe* vient à périr totalement ; par exemple, ſi c'eſt une maiſon, & qu'elle ſoit entiérement ruinée par quelque force majeure, en ce cas le preneur eſt déchargé de la penſion.

Il peut auſſi, en déguerpiſſant l'héritage, ſe faire décharger en juſtice de la penſion, quoiqu'il ſe fût obligé perſonnellement au paiement de cette penſion, & qu'il y eût hypothéqué tous ſes biens, l'obligation perſonnelle étant dans ce cas ſeulement acceſſoire à l'hypothécaire. *Voyez* DÉGUERPISSEMENT. *Voyez* au digeſte, *ſi ager vectigalis, id eſt emphyteuticarius, petatur ;* & au code *de jure emphyteutico.* Il y a auſſi pluſieurs traités, *de jure emphyteutico*, par *Julius Clarus*, *Guido de Suzaria*, *Corbulus*, *Rutherus*, *Rulandt ;* & un petit traité *de l'emphytéoſe*, par *Jovet*, inſéré dans le *dictionnaire* de Brillon, au mot *bail emphytéotique.* Voyez *auſſi* Duclapier, *queſt. j, cauſe 25 ;* Deſpeiſſes, *tome III, page 31 ;* Chorier *ſur* Gui-Pape, *p. 244 ;* Franc. Marc, *tome I, queſt. 253.* (*A*)

EMPHYTÉOTE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt celui qui a pris un bien à titre d'*emphytéoſe*, c'eſt-à-dire, à longues années ou à perpétuité. *Voyez ci-devant*, EMPHYTÉOSE. (*A*)

EMPHYTÉOTIQUE, adj. (*Juriſp.*) ſe dit de ce qui appartient à l'emphytéoſe, comme *un bail emphytéotique*, *une redevance emphytéotique.* *Voyez* EMPHYTÉOSE. (*A*)

EMPIÉTANT, adj. *en terme de Blaſon*, ſe dit de l'oiſeau de proie qui eſt ſur ſa proie, qu'il tient avec ſes ſerres.

Tarlet en Bourgogne, d'azur au faucon d'or, grilleté d'argent, *empiétant* une perdrix d'or, becquée & onglée de gueules.

EMPIÉTER, v. neut. (*Fauconnerie.*) ſe dit d'un oiſeau de proie, & particuliérement de l'autour qui *empiete*, c'eſt-à-dire, qui enleve & emporte la proie avec les piés.

EMPILER, v. act. (*Comm.*) mettre pluſieurs marchandiſes d'une même ou de différentes ſortes, les unes ſur les autres, en faire une pile. *Voyez* PILE.

On *empile* des étoffes dans un magaſin, du bois flotté dans un chantier, des morues dans un navire ou dans un bateau. *Dictionn. de Comm. de Trév. & Chambers.* (*G*)

EMPIRANCE, ſ. f. (*Marine.*) On ſe ſert quelquefois de ce terme pour exprimer le *déchet*, *corruption* ou *diminution* qui arrive aux marchandiſes que la tempête ou quelqu'autre accident contraint de jeter de côté & d'autre dans le vaiſſeau. On dit auſſi *empirance* & *empirer*

par ſon propre vice, quand la corruption ou diminution arrive par la nature des choſes; & que ce n'eſt point un accident qui le cauſe. (*Z*)

EMPIRE, AUTORITÉ, POUVOIR, PUISSANCE, ſyn. (*Gramm.*) Outre les différences qu'on a remarquées entre ces mots à l'*article* AUTORITÉ, voici encore des nuances qui les diſtinguent, & que nous choiſirons dans une même matiere, pour les rendre plus frappantes. On dit l'*empire que Dieu exerce ſur les hommes, l'autorité d'un concile, le pouvoir d'abſoudre, la puiſſance eccléſiaſtique.* (*O*)

EMPIRE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) gouvernement monarchique où la ſouveraine puiſſance eſt réunie dans une ſeule perſonne. On connoît dans l'hiſtoire ancienne quatre grandes monarchies ou quatre grands *empires*; celui des Babyloniens, Chaldéens & Aſſyriens; celui des Medes ou des Perſes; l'*empire* des Grecs, qui commence & finit à Alexandre, puiſqu'à ſa mort ſes conquêtes furent diviſées entre ſes capitaines; & celui des Romains. Les deux premiers n'ont ſubſiſté que dans l'Orient; le troiſieme en Orient & partie en Occident; & l'*empire* Romain dans preſque tout l'Occident connu pour lors, dans une partie de l'Orient, & dans quelques cantons de l'Afrique.

L'*empire* des Aſſyriens, ſelon *Uſſerius*, commença en 2737, & dura 520 ans. *Ninus, Beli filius, Aſſyriorum fundavit imperium, qui 520 annis ſuperiorem Aſiam obtinuerunt.* Il a ſubſiſté juſqu'à Sardanapale leur dernier roi, en 3257, & a, par conſéquent, duré plus de quatorze cents cinquante ans.

L'*empire* des Medes, commencé par Arbace l'an du monde 3257, eſt réuni ſous Cyrus avec celui des Babyloniens & des Perſes l'an 3468. C'eſt à cette époque que commence proprement l'*empire* des Perſes, qui finit deux cents ſoixante ans après la mort de Darius-Codoman, l'an du monde 3674.

L'*empire* des Grecs, à ne le prendre que pour la durée du regne d'Alexandre commença l'an du monde 3674, & finit à la mort de ce conquérant, arrivée en 3681. Si par *empire* des Grecs on entend non ſeulement la monarchie d'Alexandre, mais encore celle des grands états que ſes ſucceſſeurs formerent des débris de ſon *empire*, tels que les royaumes d'Egypte, de Syrie, de Macédoine, de Thrace & de Bithynie, il faut dire que l'*empire* des Grecs s'eſt éteint ſucceſſivement & par parties, le royaume de Syrie ayant fini l'an du monde 3939; celui de Bithynie onze ans plutôt, en 3928; celui de Macédoine en 3836; & celui d'Egypte, qui ſe ſoutint le plus long-temps de tous, ayant fini ſous Cléopatre, l'an du monde 3974: ce qui donneroit préciſément trois cents ans de durée à l'*empire* des Grecs, à commencer depuis Alexandre juſqu'à la deſtruction du royaume d'Egypte fondé par ſes ſucceſſeurs.

L'*empire* Romain commence à Jules-Céſar, lorſque victorieux de tous ſes ennemis, il eſt reconnu dans Rome, dictateur perpétuel, l'an 708 de la fondation de cette ville, quarante-huit ans avant Jeſus-Chriſt, & du monde l'an 3956. Le ſiege de l'*empire* eſt tranſporté à Byſance par Conſtantin, l'an 334 de Jeſus-Chriſt, onze cents quatre-vingt-dix ans après la fondation de Rome. L'Occident & l'Orient ſe trouvent toujours réunis ſous le titre d'*empire Romain*, & ſous un ſeul ou ſous deux princes, Conſtantin & Irene, juſqu'à ce que les Romains proclament Charlemagne *empereur*, l'an 800 de Jeſus-Chriſt. Depuis cette époque, l'Orient & l'Occident ont formé deux *empires* ſéparés. Celui d'Orient, gouverné par les empereurs Grecs, commence en 802 de Jeſus-Chriſt; & après s'être affoibli par degrés, il a fini en la perſonne de Conſtantin-Paléologue, l'an 1453. L'*empire* d'Occident, qu'on appelle encore l'*empire Romain*, & plus communément l'*empire d'Allemagne*, après avoir été héréditaire ſous quelques-uns des ſucceſſeurs de Charlemagne, devint électif, & a déja ſubſiſté neuf cents quarante-ſept ans. *Voyez l'article ſuivant.* (*G*)

EMPIRE, (*Hiſt. & Droit politique.*) c'eſt le nom qu'on donne aux états qui ſont ſoumis à un ſouverain qui a le titre d'*empereur*; c'eſt ainſi qu'on dit l'*empire du Mogol*, l'*empire de Ruſſie*, &c. Mais

parmi nous, on donne le nom d'*empire* par excellence au corps Germanique, qui eſt une république compoſée de tous les princes & états qui forment les trois colleges d'Allemagne, & ſoumiſe à un chef qui eſt l'empereur.

L'*empire* Germanique, dans l'état où il eſt aujourd'hui, n'eſt qu'une portion des états qui étoient ſoumis à Charlemagne. Ce prince poſſédoit la France par droit de ſucceſſion; il avoit conquis, par la force des armes, tous les pays ſitués depuis le Danube juſqu'à la mer Baltique; il y réunit le royaume de Lombardie, la ville de Rome & ſon territoire, ainſi que l'exarcat de Ravennes, qui étoient preſque les ſeuls domaines qui reſtaſſent en Occident aux empereurs de Conſtantinople. Ces vaſtes états s'appellerent pour lors l'*empire d'Occident*; c'étoit une partie de celui qu'avoient autrefois poſſédé les empereurs Romains. Par la ſuite des temps, & ſur-tout après l'extinction de la race de Charlemagne, la France fut détachée de ſon *empire*, & les Allemands élurent pour chef Othon le grand, qui reconquit de nouveau la ville de Rome & l'Italie, & les réunit à l'*empire* d'Allemagne. Enfin, ſous les ſucceſſeurs d'Othon, un grand nombre de vaſſaux des empereurs, ſous différens prétextes, profiterent des troubles que cauſoient les ſanglans démêlés du ſacerdoce & de l'*empire* pour envahir la poſſeſſion des états dont ils n'étoient que les gouverneurs, & finirent par ne rendre qu'un hommage très-précaire aux empereurs, devenus trop foibles pour les réprimer, & qui même ſe trouverent forcés à leur confirmer la poſſeſſion des terres qu'ils avoient uſurpées. Non contens de cela, ceux qui s'étoient approprié ces biens, les rendirent héréditaires dans leurs familles: pour lors les empereurs, pour contre-balancer le pouvoir de ces vaſſaux, devenus quelquefois plus puiſſans qu'eux, donnerent beaucoup de terres aux égliſes, & accorderent la liberté à pluſieurs villes. Voilà la vraie origine de la puiſſance des états qui compoſent l'*empire* d'Allemagne. Il s'en faut beaucoup que ſes limites ſoient aujourd'hui auſſi étendues que du temps de Charlemagne ou d'Othon le Grand; il s'en eſt démembré depuis un très-grand nombre de royaumes & de provinces; & actuellement cet *empire*, autrefois ſi vaſte, ne comprend plus que ce qu'on appelle l'*Allemagne*, qui eſt diviſée en dix cercles. *Voyez* ALLEMAGNE & CERCLES. Il eſt vrai que l'*empire* veut encore quelquefois faire revivre ſes anciens droits ſur Rome & ſur l'Italie; mais de tous ces pays, il ne lui reſte guere que de vains titres, ſans aucune juriſdiction réelle. C'eſt ainſi que l'*empire* d'Allemagne continue toujours à s'appeller le *ſaint empire Romain*, l'*empire Romain-Germanique*, &c.

Il y a des auteurs qui ont trouvé très-difficile à déterminer le nom qu'il falloit donner au gouvernement de l'*empire*. En effet, ſi on le conſidere comme ayant à ſa tête un prince à qui les états de l'*empire* ſont obligés de rendre hommage, de jurer fidélité & obéiſſance, en recevant de lui l'inveſtiture de leurs fiefs, on ſera tenté de regarder l'*empire* comme un état monarchique. Mais d'un autre côté, l'empereur ne peut être regardé que comme le repréſentant de l'*empire*, puiſqu'il n'a point le droit d'y faire ſeul des loix: il n'a point non plus le domaine direct des fiefs, puiſqu'il n'a que le droit d'en donner l'inveſtiture, ſans avoir celui d'en priver, ſous aucun prétexte, ceux qui les poſſedent, ſans le conſentement de l'*empire*; d'ailleurs, en parlant des états, l'empereur les appelle toujours *nos vaſſaux & de l'empire*. Si on conſidere la puiſſance & les prérogatives des états de l'*empire*, la part qu'ils ont à la légiſlation, les droits que chacun d'eux exerce dans les territoires qui leur ſont ſoumis, & que l'on nomme la *ſupériorité territoriale*, on aura raiſon de regarder l'*empire* comme un état ariſtocratique. Enfin, on trouvera la démocratie dans les villes libres qui ont voix & ſéance aux dietes de l'*empire*. D'où il faut conclure que le gouvernement de l'*empire* eſt celui d'une république mixte.

L'illuſtre préſident de Thou, (*Annales de l'empire, tome II, p. 332*, au ſujet de la paix de Weſtphalie) en parlant de l'*empire* Germanique, dit qu'il eſt étonnant que tant de peuples puiſſans, ſans y être

forcés, ni par la crainte de leurs voiſins, ni par la néceſſité, aient pu concourir à former un état ſi puiſſant, & qui a ſubſiſté pendant tant de ſiecles, & que jamais on n'a vu un corps plus robuſte malgré la foibleſſe de la plupart de ſes membres. (*Voyez l'hiſt. du* Préſident de Thou, *l. II.*) Mais on nous permettra de dire que cette obſervation n'eſt pas tout-à-fait juſte; car ſi l'on fait attention à ce qui a été dit au commencement de cet article, on verra que ces peuples ne ſe ſont point *réunis pour faire un état*, mais que des ſujets puiſſans d'un même état ſe ſont rendus ſouverains, ſans pour cela ſe ſéparer de l'état auquel ils appartenoient; & c'eſt l'intérêt, le plus puiſſant mobile, qui les y a tenus attachés les uns aux autres; union qui leur a donné les moyens de ſe maintenir.

Il n'eſt point douteux que l'*Empire*, compoſé d'un grand nombre de membres très-puiſſans, ne dût être regardé comme un état très-reſpectable à toute l'Europe, ſi tous ceux qui le compoſent concouroient au bien général de leur pays. Mais cet état eſt ſujet à de très-grands inconvéniens: l'autorité du chef n'eſt point aſſez grande pour ſe faire écouter: la crainte, la défiance & la jalouſie regnent continuellement entre les membres: perſonne ne veut céder en rien à ſon voiſin: les affaires les plus ſérieuſes & les plus importantes pour tout le corps ſont quelquefois négligées pour des diſputes particulieres de préſéance, d'étiquette, de droits imaginaires & d'autres minuties. Les frontieres ſont mal gardées & mal fortifiées: les troupes de l'*Empire* ſont peu nombreuſes & mal payées; il n'y a point de fonds publics, parce que perſonne ne veut contribuer. Cette liberté du corps Germanique, ſi vantée, n'eſt que l'exercice du pouvoir arbitraire dont jouit un petit nombre de ſouverains, ſans que l'empereur puiſſe les empêcher de fouler & d'opprimer le peuple, qui n'eſt compté pour rien, quoique ce ſoit en lui que réſide la force d'une nation. Le commerce eſt dans les entraves continuelles par la multiplicité des droits qu'exigent ceux ſur le territoire de qui les marchandiſes paſſent; ce qui rend preſque inutiles ces beaux fleuves & ces rivieres navigables dont l'Allemagne eſt arroſée. Les tribunaux deſtinés à rendre la juſtice ſont mal ſalariés, & le nombre des juges inſuffiſant: dans les dietes de l'*Empire*, les réſolutions ſe prennent avec une lenteur inſupportable, & rendent cet état ridicule aux yeux des autres peuples chez qui *la lenteur du corps Germanique* a preſque paſſé en proverbe; c'eſt ſur quoi l'on a fait anciennement ces mauvais vers Latins qui peignent aſſez la vraie ſituation de l'*Empire*:

Proteſtando convenimus,
Conveniendo competimus,
Competendo conſulimus,
In confuſione concludimus,
Concluſa rejicimus,
Et ſalutem patriæ conſideramus
Per conſilia lenta, violenta, vinolenta.

Voyez Vitriarii *Inſtit. juris publici, l. IV, tit. xj. Voyez les articles* ALLEMAGNE, DIETE, CONSTITUTION DE L'EMPIRE, EMPEREUR, ETATS, *&c.* (—)

EMPIRE DE GALILÉE *ou* HAUT ET SOUVERAIN EMPIRE DE GALILÉE, (*Juriſpr.*) eſt le titre qu'on donne à une juriſdiction en dernier reſſort que les clercs de procureurs de la chambre des comptes ont pour juger les conteſtations qui peuvent ſurvenir entr'eux.

Cette juriſdiction eſt pour les clercs de procureurs de la chambre des comptes, ce que la baſoche eſt pour ceux des procureurs au parlement.

L'inſtitution en eſt ſans doute fort ancienne, puiſque l'on a vu *à l'article de la* CHAMBRE DES COMPTES, que dès 1344, il y avoit dix procureurs, dont le nombre fut dans la ſuite augmenté juſqu'à vingt-neuf.

On ne ſait pas au juſte le temps auquel les procureurs de la chambre commencerent à avoir chez eux des clercs ou aides pour les ſoulager dans leurs expéditions. Ils en avoient déja en 1454, ſuivant une ordonnance de cette année, rapportée au *mem. L. fol. 90 v°*, qui porte que les comptables feront ou feront faire par leurs procureurs ou clercs leurs comptes de bon & ſuffiſant volume.

Il paroît même qu'il y avoit déja des

clercs de procureurs avant 1454, & que l'*Empire de Galilée* subsistoit dès le commencement du quinzieme siecle. En effet, dans le préambule d'un réglement fait par M. Barthelemi, maître des comptes, en qualité de *protecteur de l'Empire*, (dont on parlera plus amplement ci-après) il est dit que s'étant fait représenter les réglemens, comptes, titres & papiers dudit *empire*, il auroit reconnu, même par les anciens mémoriaux de la chambre, que ledit *empire* y est établi depuis plus de 300 ans, composé de clercs de procureurs de la chambre, pour leur donner moyen, par leurs assemblées & conférences, de se rendre capables des affaires & matieres de finances pour lesquelles ils sont élevés.

Ainsi, suivant le préambule de ce réglement, l'*empire de Galilée* étoit déja formé dès avant 1405 : on trouve en effet des comptes fort anciens rendus par les trésoriers de l'*empire*, entr'autres un de l'année 1495.

Ces clercs tenant entr'eux des assemblées & conférences touchant leur discipline, formerent insensiblement une communauté qui fut ensuite autorisée par divers réglemens de la chambre des comptes, & les officiers de cette communauté ont été maintenus dans tous les temps dans l'exercice d'une juridiction en dernier ressort sur les membres & suppôts de cette communauté.

Le titre de *haut & souverain empire de Galilée*, donné à cette communauté & juridiction, quelque singulier qu'il paroisse d'abord, n'a rien que de naturel.

On n'a pas prétendu par le terme d'*empire* donner l'idée d'un état gouverné par une puissance souveraine ; ce terme a été emprunté du Latin *imperium*, lequel chez les Romains signifioit *juridiction* : on disoit *merum & mixtum imperium*, & anciennement en France *mere & mixte impere*, pour exprimer le pouvoir d'exercer toute justice, haute, moyenne & basse.

On ne doit donc pas être étonné si le chef de la juridiction des clercs de procureurs de la chambre des comptes prenoit autrefois le titre d'*empereur*, d'autant qu'alors la plupart des chefs de communautés prenoient le titre de *roi*, tels que le roi des merciers, les rois de l'arbalête & de l'arquebuse, le roi de la basoche, *&c.*

Pour ce qui est du surnom de *Galilée* donné à l'*empire* ou juridiction des clercs de procureurs de la chambre des comptes, il est constant qu'il vient de la petite rue de Galilée qui va de la cour du palais à l'hôtel du bailliage, & côtoie les bâtimens de la chambre des comptes ; elle est ainsi nommée dans les anciens plans de Paris & dans Sauval.

Il y a apparence qu'anciennement les clercs de procureurs de la chambre tenoient leurs assemblées dans le second bureau qui a des vues sur cette rue de *Galilée*, & que c'est delà qu'ils nommerent leur juridiction le *haut & souverain empire de Galilée* ; aujourd'hui cette juridiction se tient ordinairement en la chambre du conseil-lès-la-chambre des comptes, & au grand bureau seulement le jour de S. Charlemagne, qui est la fête des clercs.

Le premier officier de l'*empire* conserva long-temps le titre d'*empereur*.

On voit dans les registres de la chambre, que le 5 février 1500, elle fit emprisonner un clerc, empereur de *Galilée*, pour n'avoir pas voulu rendre le manteau d'un autre clerc auquel il l'avoit fait ôter. *5e. journ. Q. reg. 2e. part. fol. 37.*

Le *journ. 2*, *B. fol. 62*, fait mention que le 20 décembre 1536, sur la requête de l'empereur & officiers de l'*empire de Galilée*, la chambre leur défendit de faire les cérémonies accoutumées à l'occasion des gâteaux des Rois.

Le titre d'*empereur de Galilée* fut sans doute aboli du temps de Henri III, en conséquence de la défense qu'il fit à tous ses sujets de prendre le titre de *roi* ; le chancelier de l'*empire de Galilée* devint par-là le premier officier de l'*empire*. La communauté & juridiction des clercs de procureurs de la chambre, a cependant toujours conservé le titre d'*empire de Galilée*.

Dans un compte de l'ordinaire de Paris, fini à la Saint-Jean 1519, le fermier porte en dépense ce qu'il avoit payé à Etienne le Fevre, tréforier & receveur-général des finances de l'*empire de Galilée*, pour lui aider à soutenir & supporter les frais qu'il lui a convenu & conviendra faire, tant pour les gâteaux, jeux & états faits à l'honneur & exaltation du roi à la fête des Rois, que pour

pour autres affaires, & auſſi pour extraits touchant le domaine, par lettres de taxation des tréſoriers de France, du 20 janvier 1518; mais il n'explique pas quelle ſomme il avoit payée.

Dans le compte de l'ordinaire de 1532, il porte en dépenſe vingt-cinq livres pariſis payées à Guillaume Rouſſeau, empereur de l'*empire de Galilée*, & ſuppôts d'icelui, clercs en la chambre des comptes, pour employer aux frais & charges dudit *empire*, même aux danſes moriſques, momeries, & autres triomphes que le roi veut & entend être faits par eux pour l'honneur & récréation de la reine.

Enfin, le compte du domaine pour l'année finie à la Saint-Jean 1537, fait mention que les clercs de l'*empire de Galilée* avoient vingt livres pariſis pour les gâteaux qu'ils diſtribuoient la veille & le jour des Rois ès maiſons de MM. les préſidens & maîtres des comptes, tréſoriers & généraux des finances.

Ces comptes de la prévôté de Paris ſont rapportés dans les *antiquités de Paris*, par Sauval, *tome III, aux preuves*.

Cette communauté & juriſdiction a depuis long-temps pour chef, protecteur & conſervateur né, le doyen des conſeillers-maîtres des comptes, lequel de concert avec M. le procureur-général de la chambre, que l'*empire* regarde pareillement comme ſon protecteur né, veille à tout ce qui intéreſſe cette juriſdiction de l'*empire*, ſpécialement commiſe aux ſoins de ces deux magiſtrats par la chambre.

La chambre des comptes a fait en divers temps pluſieurs réglemens concernant l'*empire de Galilée*, & notamment au ſujet des gâteaux des Rois qu'ils portoient avec pompe chez les officiers de la chambre.

Le 22 décembre 1525, ſur la requête des tréſoriers-clercs de l'*empire*, afin d'avoir des fonds pour leurs gâteaux des Rois, la chambre leur défendit d'en faire pour cette année, *ni autres joyeuſetés accoutumées*, à peine de privation de l'entrée. *Journal 20, fol. 267 v°.*

Le 8 janvier 1529, la chambre fit taxe à un pâtiſſier & à un peintre, pour ce qui leur étoit dû par un tréſorier de l'*empire*. *Journ. 2, fol. 243.*

Le 10 novembre 1535, ſur la requête des ſuppôts de l'*empire de Galilée*, la chambre ordonna qu'il ſeroit écrit au dos d'icelle *nihil* par le greffier, & qu'il leur ſeroit fait défenſes de faire les gâteaux, ſelon la coutume ancienne, pour la ſolemnité du jour des Rois. *Journ. 2, A. fol. 209.*

Le 20 décembre 1536, la chambre, ſur la requête de l'empereur & autres officiers de l'*empire de Galilée*, en ôtant & aboliſſant l'ancienne coutume, leur défendit de faire les gâteaux des Rois, & d'aller dans les maiſons des officiers de la chambre, ni autour de la cour du roi, diſtribuer les gâteaux, ni donner des aubades, à peine de privation de l'entrée de la chambre pour toujours & de l'amende. *Journal 2, B. fol. 62.*

Cependant le 11 décembre 1538, la chambre permit aux officiers de l'*empire* de faire les gâteaux des Rois, & d'en ſolemniſer la fête *modeſtement*, comme il leur avoit été autrefois permis d'ancienneté. *Journ. 2, C. fol. 106.*

Mais le 27 novembre 1542, la chambre leur fit de nouvelles défenſes de faire les gâteaux & ſolemnités dont on a parlé; elle ordonna néanmoins que ſur les deniers qui avoient coutume d'être pris à cet effet ſur les menues néceſſités, il ſeroit pris cinquante livres pour mettre dans la boîte des aumônes pour faire prier Dieu pour le roi; ce qui fut ainſi ordonné, nonobſtant les remontrances & oppoſitions ſur ce faites par les auditeurs. *Journ. 2, D. fol. 48 v°.*

Au même endroit, *fol. 58 v°.*, eſt rapportée une plainte du procureur-général, portant que les clercs avoient contrevenu aux dernieres défenſes; ſur quoi la chambre les réitéra pour l'année ſuivante. *Folio 128 v°.*

Les protecteurs de l'*empire de Galilée* ont auſſi fait divers réglemens concernant l'état & adminiſtration de l'*empire*. Les principaux réglemens ſont des années 1608 & 1615, confirmés par des lettres du mois de ſeptembre 1676, & renouvellés par un autre réglement en forme d'édit, du mois de janvier 1705.

Ces réglemens ſont intitulés du nom & des qualités du protecteur, lequel dans le diſpoſitif uſe de ces termes, *ordonnons*,

voulons & nous plaît, &c. : l'adreſſe eſt, à nos amés & féaux chancelier & officiers de l'*empire*, à ce que les articles de réglement en forme d'édit, ſoient lus, publiés & enrégiſtrés. Ils ſont contreſignés par un ſecretaire des finances de l'*empire*, & ſcellés du ſel d'icelui; & à la fin il eſt dit: " donné » à... l'an de grace... *& de notre protec-* » *tion, le...*"

Pour l'enrégiſtrement de ce réglement, le procureur-général de l'*empire* fait ſon requiſitoire *en la chambre du conſeil lez-la-chambre des comptes, l'empire y ſéant*, & il intervint arrêt conforme en la chambre du conſeil.

Le protecteur rend auſſi quelquefois des arrêts qui ſont, pour ainſi dire, des arrêts du conſeil d'en haut, par rapport à ceux de l'*empire*; ils ſont intitulés comme les édits, & le diſpoſitif eſt conçu en ces termes: *à ces cauſes, le protecteur ordonne*, &c.

Le diſpoſitif des arrêts de l'*empire* eſt ainſi conçu: *le haut & ſouverain empire de Galilée ordonne*, &c.: à la fin il eſt dit, *fait audit empire*; & toutes les expéditions que le greffier en délivre ſont intitulées, *extrait des regiſtres de l'empire.*

Les jugemens des officiers de l'*empire*, ſur les conteſtations qui ſurviennent entre les ſujets & ſuppôts, ſont tellement conſidérés comme des arrêts, que quelques clercs réfractaires ayant voulu, en différentes occaſions, éluder les peines auxquelles ils avoient été condamnés par ces arrêts, & s'étant pourvus à cet effet en différens tribunaux, même à la chambre des comptes, ſans y avoir été écoutés; ils ſe pourvurent en caſſation au conſeil du roi, où par arrêt ils furent renvoyés devant MM. du grand bureau de la chambre des comptes, comme commiſſaires du conſeil en cette partie.

M. Barthelemy, maître ordinaire & doyen de la chambre des comptes, qui rempliſſoit la place de protecteur de l'*empire* depuis 1699, rendit, le 17 juillet 1704, un arrêt portant que le projet de réglement par lui fait, enſemble le tarif des droits accordés aux officiers de l'*empire*, ſeroient communiqués à la communauté des procureurs; ce qui fut exécuté; & le réglement en forme d'édit fut donné en conſéquence au mois de janvier 1705.

Suivant cet édit, le corps de l'*empire* eſt compoſé de quinze clercs; ſavoir, le chancelier, le procureur-général, ſix maîtres des requêtes, deux ſecretaires des finances pour ſigner les lettres, un tréſorier, un contrôleur, un greffier & deux huiſſiers: tous ces officiers ſont ordinaires & non par ſemeſtre. Il n'y a que le chancelier, les maîtres des requêtes & les ſecretaires des finances, qui aient voix délibérative.

Ce qui concerne le chancelier de l'*empire de Galilée* ayant été expliqué ci-devant à l'article de CHANCELIER, on renvoie le lecteur à ce qui a été dit en cet endroit; on ajoutera ſeulement que lorſqu'il eſt reçu procureur en la chambre des comptes, il eſt diſpenſé de l'examen.

La nomination aux autres offices, lorſqu'ils ſont vacans, ſe fait par le chancelier, les maîtres des requêtes & les ſecretaires des finances, à la requiſition du procureur-général de l'*empire*; & au cas que la place de procureur-général fût vacante, c'eſt ſur la requiſition du dernier maître des requêtes.

On ne peut nommer aux charges de l'*empire* deux clercs d'une même étude, ſans avoir obtenu à cet effet des lettres de diſpenſe du protecteur.

Ceux qui ſont nommés aux charges ſont tenus de les accepter, à peine de 15 liv. d'amende payable ſans déport; ils obtiennent des lettres de proviſions ſignées du protecteur, expédiées par un des ſecretaires des finances, & ſcellées & viſées par le chancelier. Les nouveaux pourvus ne ſont reçus qu'après une information de leurs vie & mœurs; ils ſont examinés par les officiers qui ont voix délibérative; & ſi on les trouve capables, ils prêtent ſerment.

L'*empire* s'aſſemble tous les jeudis matin, après que MM. de la chambre des comptes ont levé; quand il eſt fête le jeudi, l'aſſemblée ſe tient la veille.

Aucun officier n'eſt diſpenſé du ſervice, ſur peine de 5 ſ. d'amende payable ſans déport au tréſorier des finances. Il faut dans la huitaine ſe purger par ſerment de l'empêchement, & en cas de maladie, quinzaine après la convaleſcence.

Les officiers qui s'abſentent pendant ſix mois, ne peuvent plus prendre la qualité d'officiers de l'*empire ;* même ceux qui paſſent un ou deux mois ſans faire leur ſervice & ſans ſe purger par ſerment, ſont déclarés indignes & incapables de poſſéder à l'avenir aucunes charges de l'*empire*, condamnés en 15 livres d'amende, déchus de leurs offices, obligés de remettre leurs proviſions au protecteur, & on procede à l'élection d'un autre en leur place.

Lorſque ces officiers & les autres clercs de procureurs entrent en la chambre ou à l'*empire*, ils doivent avoir le bonnet de clerc qui eſt une eſpece de petit chapeau ou toque, le manteau *percé*, c'eſt-à-dire, une robe noire qui ne leur va que juſqu'aux genoux ; ceux qui ſe préſentent autrement ſont condamnés à une amende de 15 ſ., & en cas de récidive, à 1 liv. 10 ſ., & pour la troiſieme fois un écu, ou plus grande peine s'il y échet.

Les officiers de l'*empire* vaquent d'abord au jugement des procès d'entre les clercs & ſuppôts.

Quand il n'y a pas de procès, ou après qu'ils ſont jugés, un maître des requêtes propoſe quelque queſtion de finance pour entretenir le bureau pendant une demi-heure, & alors on permet à tous les clercs & ſuppôts d'aſſiſter au conſeil, de dire leur avis ſur les difficultés, ou d'en propoſer ; mais c'eſt ſans prendre rang ni ſéance avec les officiers de l'*empire*.

Lorſqu'un officier clerc ou ſuppôt fait quelque choſe d'injurieux à l'*empire*, le procureur-général informe contre lui ; & ſur le vu des charges, le protecteur ordonne ce qui convient ſelon le délit.

Les officiers qui ſont convaincus d'avoir révélé les délibérations du conſeil, ſont, pour la premiere fois, amendables de 60 ſous, & pour la ſeconde, privés de leurs charges & déclarés indignes de poſſéder aucun office de l'*empire*.

Suivant le tarif fait par M. Barthélemy, le 30 avril 1705, les officiers de l'*empire de Galilée* ont pluſieurs droits en argent, tant pour l'entrée de certaines perſonnes en la chambre, que pour la réception de certaines perſonnes.

Les droits d'entrée à la chambre leur ſont dus :

1°. Par tous les clercs de procureurs de la chambre, leſquels ſont tenus de faire enrégiſtrer au greffe de l'*empire* le jour de leur entrée en la chambre, & de payer les droits dus à l'*empire* dès qu'ils entrent chez les procureurs & viennent en la chambre ; les fils des procureurs ſont ſeuls exempts de ces droits.

2°. Il eſt auſſi dû aux officiers de l'*empire* un droit par les commis des comptables qui entrent à la chambre.

Les droits qui leur appartiennent pour la réception en la chambre de certains officiers, ſont dus par les procureurs de la chambre (leurs enfans en ſont exempts), les grands-officiers de la couronne ; ſavoir, grand-maître d'hotel, grand-écuyer, amiral, grand-maître de l'artillerie, contrôleur-général des finances, le ſurintendant des poudres & ſalpêtres, le ſurintendant & commiſſaire-général des poſtes, le ſurintendant des mines & minieres, le ſurintendant de la navigation & commerce, le ſurintendant des bâtimens du roi, & autres grands-officiers.

Les autres officiers qui doivent auſſi un droit de réception, ſont les préſidens, tréſoriers, avocats & procureurs du roi des bureaux des finances, les grands-maîtres des eaux & forêts, leurs contrôleurs-généraux & particuliers, tous les tréſoriers & payeurs des deniers royaux & leurs contrôleurs, & pluſieurs autres officiers de finance dont on trouve l'énumération dans le tarif ; il leur eſt auſſi dû un droit pour la préſentation des premiers comptes, lors de la réception d'iceux, pour l'enrégiſtrement des commiſſions, & pour la préſentation du compte d'icelles, & pour l'enrégiſtrement du bail de chaque ferme particuliere.

Par les anciens comptes du domaine, on voit que les officiers de l'*empire* avoient droit de prendre tous les ans 200 livres ſur le domaine ; mais ils ne jouiſſent plus de ce droit.

On voit auſſi par les anciens regiſtres & mémoriaux de la chambre, que les privileges de l'*empire* ne cédoient en rien à ceux de la baſoche.

Les réglemens de l'*empire* contiennent beaucoup de diſpoſitions pour l'adminiſtration des finances de l'*empire*, & les comptes qui en doivent être rendus. Les conteſtations qui peuvent s'élever au ſujet de ces comptes entre perſonnes qui ne ſont pas ſujets de l'*empire*, doivent être portées en la chambre, ſuivant un arrêt par elle rendu le 4 ſeptembre 1719, & un jugement des commiſſaires du conſeil, du 5 ſeptembre 1722.

Il eſt défendu par les réglemens de l'*empire* à tous les clercs de procureurs de la chambre, de porter l'épée; & au cas qu'ils fuſſent trouvés en épée dans l'enclos de la chambre, ils ſont condamnés en 32 ſ. d'amende pour la premiere fois, & à 3 liv. 4 ſ. pour la ſeconde, même à plus grande peine s'il y échet.

On fait tous les ans dans la chambre de l'*empire* la lecture des derniers réglemens, la veille de S. Charlemagne ou quelqu'un des jours ſuivans, en préſence de tous les clercs & ſuppôts de l'*empire*.

Les officiers de l'*empire*, & tous les ſujets & ſuppôts célebrent tous les ans, dans la ſainte-chapelle baſſe du palais, la fête de l'*empire*, le 28 janvier, jour de la mort de S. Charlemagne. Ce patron leur a ſans doute paru plus convenable à l'*empire*, parce qu'il étoit empereur. On prétend que le jour de cette fête, l'empereur de Galilée avoit droit de faire placer deux canons dans la cour du palais, & de les faire tirer pluſieurs fois; mais on ne trouve point de preuve de ce fait.

Voyez CHANCELIER DE GALILÉE, & au mot COMPTES, l'article *chambre des comptes*. *Voyez* auſſi le *mémoire hiſtorique*, que je donnai ſur cet *empire* en 1739, & qui fut inſéré au Mercure de décembre; l'obſervation faite à ce ſujet par M. l'abbé le Beuf, inſérée au *Mercure de mars 1740*, & la réponſe que je fis à cette obſervation. *Mercure de mai 1741*. (*A*)

EMPIRÉE, *voyez* EMPYRÉE.

EMPIRER, v. neut. *devenir pire; être en plus mauvais état.* On dit en *terme de Commerce* que des marchandiſes *empirent*, quand elles ſe gâtent & ſe corrompent; ce qui provient quelquefois de ce qu'on les garde trop long-temps: il eſt de l'habileté d'un marchand de s'en défaire avant qu'elles *empirent*. *Dict. du Comm. de Trév.* & *Chambers*. (*G*)

EMPIRIQUE, ſ. m. & adj. (*Médec.*) Ce terme, dans le ſens propre, a été donné de tout temps aux médecins qui ſe ſont fait des regles de leur profeſſion ſur leur pratique, leur expérience, & non point ſur la recherche des cauſes naturelles, l'étude des bons ouvrages, & la théorie de l'art. *Voyez* EMPIRIQUE (*Secte*), & EMPIRISME.

Mais le mot *empirique* ſe prend odieuſement dans un ſens figuré, pour déſigner un charlatan, & ſe donne à tous ceux qui traitent les maladies par de prétendus ſecrets, ſans avoir aucune connoiſſance de la médecine. *Voyez* CHARLATAN.

EMPIRIQUE, *ſecte*, (*Méd.*) Cette célebre ſecte, qui fit autrefois une grande révolution dans la médecine, commença environ 287 ans avant la naiſſance de J. C. Celſe nous apprend que Sérapion d'Alexandrie fut le premier qui s'aviſa de ſoutenir qu'il eſt nuiſible de raiſonner en médecine, & qu'il falloit s'en tenir à l'expérience; qu'il défendit ce ſentiment avec chaleur, & que d'autres l'ayant embraſſé, il ſe trouva chef de cette ſecte.

Quelques-uns racontent la même choſe de Philinus de Cos, diſciple d'Hérophile. D'autres ont auſſi prétendu qu'Acron d'Agrigente étoit fondateur de cette ſecte; & les *empiriques* jaloux de l'emporter par l'antiquité ſur les dogmatiques dont Hippocrate fut le chef, appuyoient cette derniere opinion.

Pour éclaircir le fait, il faut diſtinguer entre les anciens médecins *empiriques*, ceux qui exercerent la médecine depuis qu'Eſculape l'avoit réduite en art, juſqu'au temps de ſon union avec la philoſophie. On peut regarder ces premiers médecins comme les premiers *empiriques*: mais il y a cette différence entr'eux & les diſciples de Sérapion ou de Philinus, qu'ils étoient *empiriques* ſans en porter le titre, & qu'ils pouvoient d'autant moins paſſer pour ſectaires, qu'il n'y avoit alors qu'une opinion; au lieu que les *empiriques* qui leur ſuccéderent, choiſirent eux-mêmes ce titre, & ſe ſéparerent des dogmatiques: enfin,

l'empiriſme des premiers étoit purement naturel ; c'étoit au contraire, dans les derniers, un effet de méditation & d'amour de nouveaux ſyſtêmes qu'ils inventerent pour établir leur parti & bannir le raiſonnement de la médecine, ſe conduiſant en ce point comme quelques modernes qui mépriſent toute pratique, excepté la leur.

Quoi qu'il en ſoit, les *empiriques* proprement nommés ne connoiſſoient qu'un ſeul moyen de guérir les maladies, qui étoit l'expérience. Le nom d'*empirique* ne leur venoit point d'un fondateur ou d'un particulier qui ſe fût illuſtré dans la ſecte, mais du mot Grec ἐμπειρία, *expérience*.

L'expérience, diſoient-ils, eſt une connoiſſance fondée ſur le témoignage des ſens : ils diſtinguoient trois ſortes d'expériences. La premiere & la plus ſimple, diſoient-ils, eſt produite par le pur haſard ; c'eſt un accident imprévu par lequel on guérit d'une maladie, comme dans le cas où quelqu'un auroit été ſoulagé d'un grand mal de tête par une hémorragie, ou de la fievre par une diarrhée qu'on n'auroit point provoquée. La ſeconde eſpece d'expérience eſt de celles qui ſe font par eſſai, comme il arrive lorſque quelqu'un, ayant été mordu par un animal venimeux, applique ſur la bleſſure la premiere herbe qu'il trouve. La troiſieme eſpece d'expérience comprend celles que les *empiriques* appelloient *imitatoires*, ou dans leſquelles on répete dans l'eſpoir d'un pareil ſuccès, ce que le haſard, l'inſtinct ou l'eſſai ont indiqué.

C'eſt la derniere eſpece d'expérience qui conſtituoit l'art : ils la nommoient *obſervation ;* & la narration fidelle des accidens, des remedes & des effets, *hiſtoire*. Or, comme l'hiſtoire des maladies ne peut jamais être complete faute de lumieres, ils avoient encore recours à la comparaiſon, qu'ils appelloient *épilogiſme*, que M. le Clerc traduit par les mots de *ſubſtitution d'une choſe ſemblable*. L'obſervation, l'hiſtoire, la ſubſtitution d'une choſe ſemblable, étoient les ſeuls fondemens de l'empiriſme. Toute la médecine des *empiriques* ſe réduiſoit donc à avoir vu, à ſe reſſouvenir & à comparer ; ou, pour me ſervir des termes de Glaucias, les ſens, la mémoire & l'épilogiſme formoient le trépied de leur médecine. Ajoutons qu'ils rejetoient toutes les cauſes diverſifiées, occultes ou cachées des maladies, toute hypotheſe, la recherche des actions naturelles, l'étude de la théorie de l'art, de la pharmacie, des méchaniques & des autres ſciences. Ils prétendoient encore qu'il étoit inutile de diſſéquer des cadavres, & que quand la diſſection n'avoit rien de cruel, elle devoit être regardée comme mal-propreté. Ce croquis peut ſuffire ſur la doctrine des *empiriques*. Voyons ce que Celſe en a penſé.

Il eſt vrai, dit ce judicieux écrivain, que ſur les cauſes de la ſanté & des maladies, les plus ſavans ne peuvent faire que des conjectures ; mais il ne faut pas pour cela négliger la recherche des cauſes cachées qui ſe trouvent quelquefois, & qui, ſans former le médecin, le diſpoſent à pratiquer la médecine avec plus de ſuccès. Il eſt vraiſemblable que ſi l'application qu'Hippocrate & Eraſiſtrate (qui ne ſe contentoient pas de panſer des plaies & de guérir des fievres) ont donnée à l'étude des choſes naturelles, ne les a pas fait médecins à proprement parler, ils ſe ſont du moins rendus par ce moyen de beaucoup plus grands médecins que leurs collegues. Ils n'auroient pas été l'ornement de leur profeſſion, s'ils s'en étoient tenus à la ſimple routine. Si la ſimilitude ou l'analogie apparente doit être le ſeul guide de l'art, comme le prétendent les *empiriques*, au moins faut-il raiſonner pour diſtinguer entre toutes les maladies connues, quelle eſt celle dont les rapports à la maladie préſente ſont les plus grands, & pour déterminer par ces rapports les remedes qu'on doit employer. Il eſt conſtant que les maladies ont ſouvent des cauſes purement méchaniques faciles à diſtinguer ; & en ce cas le médecin ne balancera jamais dans l'application des remedes. D'un autre côté, ſi les dogmatiques avoient raiſon de prétendre qu'on ne pouvoit appliquer les remedes convenables ſans connoître les cauſes premieres de la maladie, les malades & les médecins

ſeroient dans un état bien déplorable, les uns ſe trouvant dans l'impoſſibilité de traiter la plupart des maladies dont les autres ne peuvent toutefois guérir ſans le ſecours de l'art.

Tel eſt le précis du jugement impartial de Celſe ſur le grand procès des *empiriques* & des dogmatiques ; procès dont M. le Clerc a fait le rapport avec tant d'exactitude. Mais il ſuffira de remarquer ici qu'on vit dans cette querelle (& on le préſume ſans peine) les mêmes paſſions, les mêmes écarts, les mêmes abus, qui ſont inſéparables de toutes les diſputes, où l'on ſe propoſe toujours la victoire, & jamais la recherche de la vérité. Si quelqu'un eſt curieux de la ſeconde partie de cette hiſtoire, il la trouvera dans l'empiriſme & le dogmatique moderne. *Voyez donc* EMPIRISME. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

EMPIRISME, ſ. m. (*Méd.*) médecine pratique uniquement fondée ſur l'expérience. Rien ne paroît plus ſenſé qu'une telle médecine : mais ne nous laiſſons pas tromper par l'abus du mot ; démontrons-en l'ambiguité avec M. Queſnai, qui l'a ſi bien dévoilée dans ſon ouvrage ſur l'économie animale.

On confond volontiers & avec un plaiſir ſecret, dans la pratique ordinaire de la médecine, trois ſortes d'exercices ſous le beau nom d'*expérience ;* ſavoir, 1°. l'exercice qui ſe borne à la pratique dominante dans chaque nation ; 2°. l'exercice habituel d'un vieux praticien, qui privé de lumieres, s'eſt fixé à une routine que l'*empiriſme* ou ſes opinions lui ont ſuggérée, ou qu'il s'eſt formé en ſuivant aveuglément les autres praticiens ; 3°. enfin, l'exercice des médecins inſtruits par une théorie lumineuſe, & attentifs à obſerver exactement les différentes cauſes, les différens caracteres, les différens états, les différens accidens des maladies, & les effets des remedes qu'ils preſcrivent dans tous ces cas. C'eſt de cette confuſion que naiſſent toutes les fauſſes idées du public ſur l'expérience des praticiens.

On rapporte à l'expérience, comme nous venons de le remarquer, l'exercice des médecins livrés aux pratiques qui dominent dans chaque nation : ce ſont ces médecins même qui croient s'être aſſurés par leur expérience, que la pratique de leur pays eſt préférable à celle de tous les autres : mais ſi cet exercice étoit une véritable expérience, il faudroit que ceux qui ſe ſont livrés depuis plus d'un ſiecle à différentes pratiques dans chaque pays, euſſent acquis des connoiſſances déciſives, qui les euſſent déterminés à abandonner, comme ils ont fait, la pratique générale & uniforme que leurs maîtres ſuivoient dans les ſiecles précédens ; cependant nous ne voyons pas dans leurs écrits, que l'expérience leur ait fourni de telles découvertes ſur un grand nombre de maladies ; ſeroit-ce donc les anciens médecins de chaque pays qui n'auroient acquis aucune expérience dans la pratique qu'ils ſuivoient ? ou ſeroit-ce les modernes qui, abandonnant les regles des anciens, auroient ſuivi différentes pratiques ſans être fondés ſur l'expérience ?

On penſera peut-être que ces différentes méthodes de traiter les mêmes maladies en différens pays, ſont le fruit des progrès de la théorie de la médecine ; mais ſi cette théorie avoit introduit & réglé les différentes méthodes de chaque pays, elle concilieroit auſſi les eſprits ; tous les médecins de différens pays reconnoîtroient les avantages de ces diverſes pratiques : cependant ils ſont tous bien éloignés de cette idée, ils croient dans chaque pays que leur pratique eſt la ſeule qu'on puiſſe ſuivre avec ſûreté, & rejettent toutes les autres comme des pratiques pernicieuſes, établies par la prévention. Or, les médecins même, en ſe condamnant ainſi réciproquement, ne prouvent-ils pas qu'il ſeroit ridicule de confondre l'expérience avec l'exercice de ce nombreux cortege de praticiens, aſſujettis à l'uſage, livrés à la prévention, & incapables de parvenir, par des obſervations exactes, aux différentes modifications qui pourroient perfectionner la pratique dans les différens pays.

Si l'exercice de tant de médecins attachés à ces différentes pratiques, préſente une idée ſi oppoſée à celle qu'on doit avoir d'une expérience inſtructive, ne

ſera-t-il pas plus facile encore de diſtinguer, de cette expérience, le long exercice d'un praticien continuellement occupé à viſiter des malades à la hâte, qui ſe regle ſur les événemens, ou ſe fixe à la méthode la plus accréditée dans le public; qui, toujours diſtrait par le nombre des malades, par la diverſité des maladies, par les importunités des aſſiſtans, par les ſoins qu'il donne à ſa réputation, ne peut qu'entrevoir confuſément les malades & les maladies? Un médecin, privé de connoiſſances, toujours diſſipé par tant d'objets différens, a-t-il le temps, la tranquillité, la capacité néceſſaires pour obſerver & pour découvrir la liaiſon qu'il y a entre les effets des maladies, & leurs cauſes?

Fixé à un *empiriſme* habituel, il l'exerce avec une facilité, que les malades attribuent à ſon expérience; il les entretient dans cette opinion par des raiſonnemens conformes à leurs préjugés, & par le récit de ſes ſuccès: il parvient même à les perſuader que la capacité d'un praticien dépend d'un long exercice, & que le ſavoir ne peut former qu'un médecin ſpéculatif, ou, pour parler leur langage, un *médecin de cabinet*.

Cependant ces empiriques ignorans & préſomptueux ſe livrent aux opinions de la multitude, & n'apperçoivent les objets qu'à travers leurs préjugés. C'eſt à des gens de cet ordre que M. de Voltaire répondit plaiſamment, quand ils voulurent le traiter avant qu'il vînt à Geneve: » Meſſieurs, » je n'ai pas aſſez de ſanté pour riſquer avec » vous le peu qu'il me reſte. » Mais il n'a pas héſité de confier ce reſte de ſanté entre les mains de l'Eſculape du pays, homme rare, né pour le bonheur des autres, joignant l'étude perpétuelle & la plus profonde théorie aux obſervations d'une ſavante pratique, & ne connoiſſant d'expérience que celle de tous les lieux & de tous les ſiecles.

Auſſi les vrais médecins ne ſe prévalent-ils jamais d'une routine habituelle; ils croiroient déshonorer la médecine, & ſe dégrader eux-mêmes, s'ils inſinuoient dans le public, que la capacité des médecins s'acquiert comme celle des artiſans, qui n'ont beſoin que des ſens & de l'habitude pour ſe perfectionner dans leurs métiers. En effet, les praticiens qui ont une juſte idée de la médecine, & qui méritent leur réputation, ne ſe ſont livrés au public qu'après avoir acquis un grand fonds de ſavoir; & malgré un exercice preſque continuel, ils ménagent chaque jour une partie de leur temps, pour entretenir & augmenter leurs connoiſſances par l'étude, & ils ne ſe décident, dans la pratique, que par les lumieres d'une théorie ſolide.

Ainſi tous ceux qui ont réduit l'expérience à l'*empiriſme* particulier de chaque praticien, c'eſt-à-dire, à quelques connoiſſances inſuffiſantes, obſcures, équivoques, ſéduiſantes, dangereuſes, n'ont pas compris que la véritable expérience, la ſeule digne de ce nom, eſt l'expérience générale qui réſulte des découvertes phyſiques, chymiques, anatomiques, & des obſervations particulieres des médecins de tous les temps & de tous les pays; que cette expérience eſt renfermée dans la théorie, & que par conſéquence l'expérience approfondie, & la théorie expérimentale ou la vraie théorie, ne ſont pas deux choſes différentes. Ce n'eſt donc point par l'exercice ſeul de la médecine qu'on acquiert cette théorie, ou cette expérience lumineuſe qui forme les vrais médecins.

On dira peut-être qu'un grand exercice de la médecine procure du moins aux médecins une habitude qui les rend plus expéditifs dans la pratique: mais ne doit-on pas comprendre que cette facilité ne les rend que plus redoutables lorſqu'ils ne ſont pas ſuffiſamment inſtruits? & ne doit-on pas s'appercevoir auſſi que la vraie habitude qu'on peut deſirer d'un médecin, eſt la ſcience théorique, puiſque ce n'eſt que par le ſavoir qu'il peut ſe conduire facilement & ſurement dans la pratique?

Il eſt vrai que moins un praticien ſe livre à la routine, & que plus il eſt inſtruit, plus il connoît toutes les mépriſes dans leſquelles on peut tomber, plus auſſi il héſite, plus il réfléchit, plus il délibere, parce qu'il apperçoit les difficultés: mais c'eſt toujours pour la ſûreté des malades, qu'il eſt ſi attentif & ſi circonſpect

dans ſes jugemens. Ce ſont les connoiſſances mêmes, & non le défaut d'expérience ou d'habitude, qui retiennent un médecin prudent, & qui l'obligent, dans les cas douteux, à démêler, à examiner, à balancer, avant que de ſe décider.

Si le public voyoit de près les médecins, lorſqu'ils ſont eux-mêmes attaqués de quelque maladie inquiétante, il ne retrouveroit plus en eux cet air de fermeté, ce ton déciſif & impoſant, ſi ordinaire à ceux qui traitent les malades par *empiriſme* : & il comprendroit alors combien l'aſſurance & la précipitation ſont déplacées dans l'exercice d'un art ſi difficile & ſi dangereux.

Enfin, & nous ne ſaurions trop le répéter, ce n'eſt point la routine, quelque longue qu'elle puiſſe être, qui peut former un médecin clinique à la bonne méthode curative des maladies ; la routine ne ſert qu'à multiplier ſes fautes, ſon impéritie, & ſon aveuglement. Je ſais bien que le public groſſier établit follement ſa confiance dans l'*empiriſme* d'un vieux médecin, & que c'eſt la routine greffée ſur l'âge, qui lui donne le crédit & la réputation : aveugle & funeſte préjugé. Le praticien le plus conſommé ſera fort ignorant, s'il a négligé (comme c'eſt la coutume) de s'approprier, par une lecture perpétuelle des livres de ſon art, l'expérience des autres praticiens.

J'avoue qu'un médecin qui eſt ſimplement ſavant, qui n'a pas acquis l'habitude, & qui n'a pas obſervé par lui-même, eſt un médecin incomplet : mais il eſt beaucoup moins imparfait que le premier ; car les lumieres de la médecine naiſſent preſque toutes d'une expérience due aux obſervations d'une multitude d'hommes, & qui ne peut s'acquérir que par l'étude. Jamais un médecin ne réuſſira ſans cette étude, & ſans la profonde théorie de l'art qui doit lui ſervir de bouſſole, quoi qu'en diſent les ignorans, qui ne font tort qu'à eux-mêmes en mépriſant les connoiſſances, parce qu'elles ſont au deſſus de leur portée. C'eſt par cette profonde théorie que Boerhaave a fixé les principes de la ſcience médicinale, qui, à proprement parler, n'en avoit point avant lui, & qu'il a élevée par ſon génie & par ſes travaux à ce haut degré de lumiere, qui lui a mérité le titre de *réformateur de l'art*.

En un mot, on n'eſt habile dans la pratique qu'autant qu'on a les lumieres néceſſaires pour déterminer la nature de la maladie qu'on traite, pour s'aſſurer de ſa cauſe, pour en prévoir les effets, pour démêler les complications, pour appercevoir les dérangemens intérieurs des ſolides, pour reconnoître le vice des liquides, pour découvrir la ſource des accidens, pour ſaiſir les vraies indications, & les diſtinguer des apparences qui peuvent jeter dans des mépriſes & dans des fautes très-graves. Or, c'eſt uniquement par une ſcience lumineuſe qu'on peut ſaiſir, pénétrer, diſcerner tous ces objets renfermés dans l'intérieur du corps, & réellement inacceſſibles à l'*empiriſme*. *Voyez* THÉORIE, PRATIQUE, PRATICIEN, & tout ſera dit ſur cette importante matiere. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

EMPLACEMENT, ſ. maſc. *terme de Gabelle*, c'eſt la conduite & la décharge du ſel dans les greniers, magaſins, & lieux de dépôt. *Voyez* GABELLE.

EMPLACEMENT DES SELS, eſt auſſi la maniere dont les maſſes ſont diſpoſées dans les greniers. Cet *emplacement* a paru ſi important, ſoit pour la garde & conſervation des ſels, ſoit pour la ſûreté des droits du roi, qu'il eſt porté dans les réglemens que les officiers en feront des procès verbaux, auſſi-bien que de la deſcente des ſels & de leur meſurage. *Dict. de Comm. de Trév.* & *Chamb.* (*G*)

EMPLACER LE SEL, c'eſt le mettre dans les greniers deſtinés pour la décharge, conſervation & diſtribution du ſel. *Voyez* GABELLE. (*G*)

EMPLAIGNER. *Voyez* LAINER.

EMPLATRE, ſ. m. (*Pharmacie.*) remede topique d'une conſiſtance ſolide, capable d'être ramolli par une très-légere chaleur, & qui, dans cet état, peut s'étendre aiſément ſur une peau ou ſur une toile, s'appliquer exactement à la peau, & y adhérer plus ou moins. *Voyez* EMPLATRE. (*Chirurgie.*)

Les

Les matériaux des *emplâtres* ſont différentes matieres graſſes & viſqueuſes, les graiſſes de divers animaux, les huiles, les réſines, les baumes, la cire, la poix, les gommes-réſines. Les chaux de plomb qui ſont ſolubles par les huiles, auxquelles elles donnent de la conſiſtance, ſont des matériaux fort ordinaires des *emplâtres*. On a fait entrer auſſi dans la compoſition de quelques-uns diverſes ſubſtances végétales pulvériſées, & même quelques matieres minérales, comme le mercure, le *magnes arſenicalis*, la pierre calaminaire, la pierre hématite, les vitriols, le bol, les fleurs d'antimoine, le ſafran de mars, la tuthie, le pompholix, *&c.*

Le manuel de la préparation des *emplâtres* differe conſidérablement, ſelon la diverſe nature des matériaux de chacun.

Les *emplâtres* qui ne contiennent que des graiſſes, des huiles, des réſines, de la cire, des baumes, en un mot des matieres très-analogues entr'elles, & éminemment miſcibles, ſont ceux dont la préparation eſt la plus ſimple; car il ne s'agit pour ceux-là que de faire fondre tous les ingrédiens à un feu léger, au bain-marie pour le plus ſûr, & de les mêler intimement. L'*emplâtre* d'André de la Croix nous fournira un exemple pour cette premiere eſpece.

Emplâtre d'André de la Croix, ſelon la pharmacopée de Paris: prenez de poix réſine une livre, de gomme-élémi quatre onces; de térébenthine de Veniſe, d'huile de laurier, de chacune deux onces; faites fondre le tout au bain-marie pour en faire un *emplâtre*, que vous garderez dans un vaiſſeau.

Nota, qu'on demande ici que cet *emplâtre* ſoit gardé dans un pot, parce qu'il ſe ramollit facilement; on peut cependant le rouler en magdaléons. *Voyez la fin de cet article.*

On prépare encore, par une manœuvre très-ſimple, les *emplâtres* qui ne contiennent que des ſubſtances miſcibles par la ſimple liquéfaction, auxquelles on ajoute certaines poudres qui ne ſont point ſolubles par les matieres fondues, & qui ne ſe mêlent avec que par confuſion. Voici la maniere de procéder à la préparation d'un *emplâtre* de cette ſeconde eſpece.

Emplâtre de mucilage, ſelon la pharmacopée de Paris: prenez de l'huile de mucilages (qui n'eſt autre choſe que de l'huile d'olive cuite: *voyez* HUILE), de l'huile de mucilages, dis-je, ſept onces & demie, de la poix-réſine trois onces, de la térébenthine une once; faites fondre dans l'huile la réſine & la térébenthine ſur un feu léger. Ce mêlange étant preſque refroidi, ajoutez de gomme ammoniaque, de galbanum, d'opopanax, de ſagapenum en poudre, de chacun demi-once; de ſafran en poudre deux gros, de cire jaune fondue ſuffiſante quantité pour donner la conſiſtance d'*emplâtre*.

Les gommes-réſines qui ne ſe liquéfient pas au feu, & qui ne ſont pas ſolubles par les huiles, ſont ſolubles par le vinaigre; & on a tiré de cette qualité une autre méthode de les introduire dans les *emplâtres*; méthode à laquelle on a ſur-tout recours pour les gommes-réſines, qui ne ſe pulvériſent que très-difficilement, comme le ſagapenum & le bdellium.

On diſſout donc les gommes-réſines dans du vinaigre, on filtre, on les rapproche à conſiſtance d'*emplâtre*, ou ſeulement en conſiſtance de miel, ſelon qu'il eſt requis pour la conſiſtance même de l'*emplâtre*, & on mêle preſtement ces gommes ainſi diſſoutes & rapprochées, aux matieres graſſes fondues, & un tant ſoit peu refroidies.

On fait entrer quelquefois dans le même *emplâtre* des gommes-réſines ſous la forme de diſſolution épaiſſie, & ſous celle de poudre; on en a un exemple de l'*emplâtre* ſuivant.

Emplâtre de ſafran, ſelon la pharmacopée de Paris: prenez de colophane, de poix de Bourgogne, de cire jaune, de chacune quatre onces; de gomme ammoniaque, de galbanum, de térébenthine, de chacun une once & trois gros: diſſolvez les gommes (c'eſt-à-dire la gomme ammoniaque & le galbanum, qui ſont des gommes-réſines qu'on appelle ſimplement *gommes* dans le langage ordinaire des boutiques); diſſolvez, dis-je, les gommes dans le vinaigre, cuiſez à conſiſtance de miel, mêlez les gommes épaiſſies avec la térébenthine; d'un autre côté, faites fondre à feu doux la colophane, la poix & la cire. Ces der-

nieres matieres étant retirées du feu, & un tant soit peu refroidies, unissez-les promptement à votre premier mêlange, & ajoutez-y sur le champ les poudres suivantes; de l'oliban, du mastic, qui sont des résines; de la myrrhe qui est une gomme-résine; de safran, de chacun une once & trois gros, que vous répandrez sur la masse avec un tamis, & que vous incorporerez avec soin, à mesure qu'elles tomberont.

On peut faire une troisieme espece d'*emplâtre* de ceux dans la composition desquels on fait entrer des fécules ou parties colorantes vertes des plantes. Dans ce cas, ou on met une plante pilée dans une huile, ou une graisse qu'on fait cuire jusqu'à la dissipation de l'humidité, qu'on passe & qu'on emploie ensuite dans l'*emplâtre*, comme on le pratique dans la préparation de l'*emplâtre* de mélilot (*voyez* MÉLILOT), où l'on emploie de la même façon le suc non déféqué d'une plante, comme on le fait pour l'*emplâtre* de cigüe (*voyez au mot* CIGUE); les *emplâtres* qui contiennent cette fécule sont verds: cette partie est vraiment soluble dans les substances huileuses.

Il faut bien distinguer à cet égard les sucs non déféqués des plantes d'avec leur décoction, qui ne contient point la partie colorante verte des plantes, mais seulement une partie extractive qui n'est pas soluble par les matieres huileuses, & qui ne peut se mêler avec elles qu'à la façon des poudres, ou plus imparfaitement encore. La cuite du vieux linge ou du charpis dans de l'huile, demandée même dans les pharmacopées modernes, pour la préparation d'un *emplâtre* qui doit son nom à ce ridicule ingrédient; la cuite de ce vieux linge, dis-je, est une opération dont la fin, si même elle a jamais été exécutée pour une fin, n'est plus un objet réel pour les artistes de ce siecle. On peut en dire à-peu-près autant des décoctions des substances animales. Une décoction chargée de parties animales & de parties végétales, demandée dans l'*emplâtre* de grenouilles ou de Vigo, est donc un ingrédient très-défectueux de cet *emplâtre* (*voyez sa composition au mot* VIGO); aussi les meilleurs artistes emploient-ils de l'eau pure (qui est d'ailleurs nécessaire dans la préparation de cet *emplâtre*) à la place de cette décoction.

Les extraits rapprochés ou réduits en consistance solide, se mêlent très-difficilement encore avec les matériaux huileux des *emplâtres*; aussi l'union des extraits avec les autres ingrédiens de l'*emplâtre diabotanum*, ne cause-t-elle pas un des moindres supplices des artistes dans l'exécution de cette pénible & fastueuse composition pharmaceutique.

Les *emplâtres* dans la composition desquels entrent les chaux de plomb, constituent une quatrieme classe. La manœuvre par laquelle l'artiste dispose ces substances à la combinaison, est très-chimérique; & il n'est point de chymiste qui ne pût être flatté de la découverte de cette pratique, qui est sans doute due au hasard ou au tâtonnement, comme tant d'autres de la même classe, ou pour le moins dont l'inventeur est absolument inconnu.

Pour unir une chaux de plomb à une huile ou à une graisse, la litharge, par exemple, à l'huile d'olive ou au sain-doux (*voyez* DIAPALME dans lequel entrent ces trois ingrédiens), on prend de l'une & de l'autre de ces substances dans une proportion connue, environ une portion de litharge pour deux portions d'huile, on les met dans une bassine destinée à cet usage, dont le fond dégénere en un cône renversé & obtus, avec une bonne quantité d'eau, à-peu-près autant que d'huile; on fait bouillir en brassant exactement, c'est-à-dire, remuant en tout sens avec une spatule de bois, jusqu'à ce que la combinaison soit achevée. On connoît qu'elle l'est, ou que la litharge est cuite, pour parler le langage des boutiques, lorsqu'on n'apperçoit plus de grains de litharge, & que la masse de l'*emplâtre* est égale & liée. Si l'eau manque avant qu'on ait obtenu ce point, ce qu'on connoît à ce que la masse de l'*emplâtre* se bourfoufle & s'éleve plus qu'auparavant, & qu'elle tombe & s'affaisse ensuite presque tout d'un coup, on ajoute de l'eau bouillante qu'on doit avoir sous la main, ou qu'on doit faire chauffer, retirant la bassine du feu pendant ce temps-là. On ne sauroit employer de l'eau froide, parce que ce liquide s'introduisant sous la

maſſe de l'*emplâtre*, qui eſt actuellement chaude au degré de l'eau bouillante, comme nous allons l'obſerver, & étant mis ſoudainement en expanſion, feroit monter bruſquement l'*emplâtre*, le répandroit, pourroit bleſſer l'artiſte, & même occaſioner un incendie.

Le merveilleux, ou plutôt le beau ſimple de cette opération, conſiſte en ceci : on traite proprement l'huile & la litharge au bain-marie, & cela quoique l'eau qui fait le bain ſoit contenue dans le même vaiſſeau que les matieres qu'elle échauffe ; & il eſt inutile, en effet, de la placer dans un vaiſſeau ſéparé, parce qu'elle n'a aucune action chymique ſur ces matieres. Or, il eſt inutile de ne les expoſer, ces matieres, qu'à ce degré de chaleur, parce qu'une partie de l'huile pourroit être brûlée à un degré de feu ſupérieur, & fournir par conſéquent du charbon, & la chaux de plomb être réduite, ou du moins noircie : l'un & l'autre inconvénient ôteroit à l'élégance de l'*emplâtre*, ſuppoſé toutefois que l'élégance ne dépendît pas de la noirceur ; car les loix ſont ici fort bizarres & fort arbitraires. Un emplâtre de la claſſe de ceux dont nous parlons ici, ſeroit manqué ſi on brûloit le plomb ; l'*emplâtre* noir ou de céruſe brûlée, & l'onguent de la mere (qui eſt un *emplâtre*), ſeroient manqués au contraire, ſi on ne le brûloit pas. *Voyez* ONGUENT DE LA MERE *& la ſuite de cet article.*

Je ſuppoſe que mes lecteurs n'ignorent pas que l'huile ne bout point au degré de l'eau bouillante, & que toutes les fois que deux liquides immiſcibles ſe trouvent confondus en quelque proportion que ce ſoit, & expoſés au feu, la chaleur ne peut jamais s'élever dans la maſſe entiere au deſſus du plus haut degré dont eſt ſuſceptible le liquide le plus volatil, ou celui des deux dont le degré de chaleur extrême eſt le plus foible, *cæteris paribus ;* que par conſéquent, dans le cas dont il s'agit, l'huile ne peut contracter que le degré de chaleur de l'eau bouillante.

Secondement, il vaut mieux appliquer l'eau bouillante immédiatement, que d'interpoſer un vaiſſeau entre ce liquide & les corps à unir ; parce qu'outre que cette méthode eſt plus commode & plus courte, elle ſert encore en ce que le bouillonnement de l'eau agite la maſſe de l'*emplâtre* dans toutes ſes parties, & concourt très-efficacement au mouvement qu'on ſe propoſe d'exciter en braſſant ; mouvement qui hâte toutes les diſſolutions. *Voyez* MENSTRUE.

Si on ſe propoſe de rendre noir ou brun un *emplâtre* qui contient une chaux de plomb, on n'a qu'à cuire à un feu fort & ſans eau ; c'eſt ainſi qu'on le pratique pour l'*emplâtre* ſuivant.

Emplâtre noir ou de *céruſe brûlée*, ſelon la pharmacopée de Paris : prenez de plomb blanc, c'eſt-à-dire, de céruſe, une livre ; d'huile d'olive, deux livres : cuiſez enſemble à feu fort, ajoutant de temps en temps quelques gouttes de vinaigre (pratique qui paroît aſſez inutile), juſqu'à ce que vous ayiez obtenu la conſiſtance d'*emplâtre* & la couleur noire : ajoutez enfin, de cire jaune, quatre onces.

Il entre des huiles eſſentielles dans la compoſition de quelques *emplâtres*. On ne doit ajouter ces ingrédiens volatils que lorſque la maſſe de l'*emplâtre* eſt preſque refroidie.

Les *emplâtres* ſe gardent dans les boutiques ſous la forme de petits cylindres longs d'environ trois pouces & du poids d'une once, qui ſont connus dans l'art ſous le nom de *magdaléon*. *Voyez* MAGDALÉON.

Les chirurgiens demandent quelquefois des *emplâtres* compoſés, ou des onguens dans la compoſition deſquels entrent un ou pluſieurs *emplâtres*. Ces préparations ſont extemporanées ou magiſtrales ; on les exécute ſur le champ en mêlant les divers *emplâtres* par la fuſion ſur un feu doux.

On fait une ſorte d'*emplâtre* avec la cire blanche, le blanc de baleine & l'huile d'amandes douces, ou des ſemences froides majeures, qu'on doit regarder comme une préparation magiſtrale, parce qu'elle n'eſt pas de garde, & qu'on ne doit l'exécuter qu'au beſoin.

De toutes les compoſitions pharmaceu-

tiques, aucune n'a été si inutilement multipliée que les *emplâtres*. Outre le peu de secours qu'on en tire en général, & le manque absolu d'observations qui établissent les vertus particulieres dans quelques-uns (*voyez* EMPLATRE, *Chirurgie*); outre ces raisons tirées de l'expérience médicinale, on peut se convaincre de ce qu'on avance ici, en jetant simplement les yeux sur la dispensation des *emplâtres*, qu'on trouvera presque toujours la même, surtout si on examine celle des *emplâtres* les plus composés. (*b*)

EMPLATRE, (*Matiere médicale interne.*) L'application de certains *emplâtres* passe pour un secours qu'il ne faut pas négliger dans certaines affections intérieures, comme dans les tumeurs du foie & de la rate, dans cette élévation rénitente de tout le bas-ventre des enfans, connue à Paris sous le nom de *carreau*, &c. : ce sont sur-tout les *emplâtres de ciguë*, *de bétoine* & *de vigo*, qui sont renommés à ce titre. *Voyez* BÉTOINE, CIGUE, VIGO & TOPIQUE. (*b*)

EMPLATRE, *en Chirurgie*, c'est la composition pharmaceutique de ce nom, étendue sur du linge plus ou moins fin, sur du taffetas ou sur de la peau, suivant les différentes vues qu'on peut avoir dans son application, ou pour des raisons de propreté; tels sont ceux qu'on met au visage, & qui sont ordinairement de taffetas noir.

Les *emplâtres* sont d'un très-grand usage dans la pratique de la chirurgie; on s'en sert aussi fort utilement dans plusieurs maladies internes.

On n'applique pas toujours les *emplâtres*, par rapport à la vertu des médicamens dont ils sont composés. La seule qualité glutineuse les fait employer dans plusieurs cas, comme dans la suture seche pour la réunion des plaies. *Voyez* SUTURE. Un bandage fait avec méthode, peut tenir les levres de certaines plaies dans l'état d'approximation nécessaire, pour qu'elles se réunissent; mais il y a des plaies qu'il est impossible de contenir par les bandages: telles sont la plupart des plaies obliques & transversales. Si elles sont superficielles, il sera inutile de les coudre avec les aiguilles & les fils. Cette suture est une opération douloureuse qu'il n'est permis de faire que dans le cas de l'insuffisance démontrée des autres moyens qu'on auroit pu employer. Des *emplâtres* agglutinatifs grillés, ou des bandelettes emplastiques, peuvent être disposés de façon à tenir les levres de la plaie dans le contact nécessaire, & empêcher qu'elles ne puissent s'éloigner l'une de l'autre. On se sert communément pour cela de l'*emplâtre d'André de la Croix*; il est composé avec la résine, la gomme-élémi, la térébenthine & l'huile de laurier, mêlées & cuites selon l'art. L'*emplâtre* de bétoine est aussi un très-bon agglutinatif. Si ces compositions sont nouvelles, elles se fondent par la chaleur de la partie, & alors les levres de la division ne sont plus maintenues. Presque tous les *emplâtres* tiennent très-bien s'ils sont anciens, & si l'on a la précaution de les étendre très-minces, & sur de gros linge presque neuf. Il faut aussi avoir soin que le linge soit coupé à droit fil.

La situation de la plaie & sa figure doivent déterminer la figure de ces *emplâtres*, & si un seul sera suffisant, ou s'il en faudra plusieurs. Les bandes emplastiques doivent être assez longues pour pouvoir soutenir la peau de loin : trop courtes, elles contiendroient mal les levres de la plaie, sur-tout si elle avoit un peu de profondeur. Quand on est obligé, par quelque raison que ce soit, de lever ces *emplâtres*, il faut avoir la précaution de ramollir le médicament par l'application d'une serviette chaude, ou avec un peu d'huile chauffée à un degré convenable, afin de ne déranger l'ouvrage de la nature par aucun tiraillement. On a soin aussi de lever l'*emplâtre* directement dans toute son étendue, d'abord par un côté, en le tirant vers la plaie, près de laquelle on s'arrête pour en faire autant du côté opposé, afin d'être en garde contre le déchirement d'une cicatrice récente, que le moindre effort opposé à la réunion pourroit rompre.

Les *emplâtres* purement contentifs ne servent aussi que par la qualité glutineuse du médicament; on les applique sur les plumaceaux qui recouvrent les plaies

ou les ulceres, afin de les maintenir. On abuse un peu de ce moyen, qui a des inconvéniens. L'adhérence de l'*emplâtre* aux environs de l'ulcere, bouche les pores, occasione quelquefois un prurit érésypélateux, rend la suppuration plus abondante par rapport à la transpiration supprimée, & retient les matieres purulentes dans l'ulcere ou aux environs. Quoiqu'il soit démontré que rien n'est si sain que la propreté; cependant rien n'est si commun dans la plupart des hôpitaux, sur-tout dans ceux où il y a un très-grand nombre de malades; rien, dis-je, n'y est si commun que de voir la circonférence des plaies & des ulceres fort mal-propre, par le peu d'attention des éleves auxquels les pansemens sont confiés, & par l'abus des *emplâtres*. Leur usage rend ces mêmes éleves plus négligens sur la meilleure maniere d'appliquer les bandes pour contenir l'appareil en situation d'un pansement à l'autre. Cette mal-propreté, contre laquelle on ne peut s'élever avec trop de force, contribue plus que toute chose à rendre les ulceres sordides & de difficile guérison, & peut-être même à les rendre par la suite tout-à-fait incurables, quoiqu'on eût pu, avec un peu de propreté, les guérir par l'application des remedes les plus simples, tels que le vin miellé, *&c.*; j'en ai fait plus d'une fois l'expérience. L'*emplâtre* de diapalme est celui dont on se sert le plus communément, comme contentif.

On peut couvrir d'un médicament emplastique le côté d'une compresse expulsive qui touche la partie, afin de la fixer invariablement sur le fond du sinus dont on veut faire sortir la matiere. On lit dans les observations communiquées par *Formi*, célebre chirurgien de Montpellier, à *Lazare Riviere*, doyen des professeurs royaux de médecine en l'université de cette ville, qu'un abcès considérable sur le sternum avoit été ouvert sans méthode à la partie supérieure. Suivant les regles de l'art, l'incision auroit dû être faite à la partie déclive (*voyez* ABCÉS, COMPRESSE, COMPRESSION, CONTRE-OUVERTURE;) mais pour éviter une seconde opération, *Formi* conseilla l'application d'une compresse épaisse & *agglutinative*, sur laquelle un bandage serré convenablement procura le recollement des parois du sac, en déterminant le pus à sortir par l'ouverture supérieure.

Il peut y avoir des indications qui exigent que la compresse expulsive soit enduite d'un médicament approprié au cas. Je me suis servi, avec le plus grand succès, d'une compresse expulsive maintenue par un mêlange d'emplâtre de ciguë & de vigo, sur un sinus accompagné de dureté & de callosités dans un ulcere scrophuleux.

Les *emplâtres* les plus efficaces contre la teigne n'agissent que par la qualité agglutinative; & l'on a la précaution de les étendre sur de la toile neuve, pour qu'ils adherent plus fortement, afin d'arracher les cheveux jusqu'à leurs racines. *V.* TEIGNE.

Eu égard à la vertu des médicamens dont les *emplâtres* sont composés, il y en a d'émolliens, comme ceux de mucilages & de mélilot. D'autres sont résolutifs & fondans; tels sont les *emplâtres* de savon, de ciguë, de diabotanum, de vigo, *&c.* Les premiers sont plus émolliens & discussifs; ceux-ci sont plus stimulans. L'effet des *emplâtres* est relatif aux dispositions des fluides & des solides. Si l'humeur, qui est en stagnation dans la tumeur qu'on veut résoudre, est fort épaisse; si les émolliens ne l'ont pas préparée à la résolution, les remedes résolutifs procureront une plus forte induration. Si, au contraire, il y a un commencement de chaleur dans la tumeur, les résolutifs, par leur qualité stimulante, accéléreront le jeu des vaisseaux, & la tumeur suppurera avec des résolutifs, qui deviennent alors les meilleurs maturatifs & attractifs dont on puisse se servir. On n'est guere trompé dans son attente lorsqu'on procede par principes & par raison, c'est-à-dire, par une expérience réfléchie & raisonnée, bien différente de l'empirisme que le vulgaire honore du nom d'*expérience*, & qui n'est qu'une routine aveugle.

Le diachilon gommé est un des meilleurs *emplâtres* maturatifs dans les furoncles, les clous & autres tumeurs de cette

nature, qui ont de la disposition à suppurer. Pour mondifier & déterger, l'*emplâtre* divin est fort recommandé; & ceux de céruse, de minium, de Nuremberg, & principalement celui de pierre calaminaire, ont la vertu de dessécher & de cicatriser.

Il y a des préparations emplastiques destinées particuliérement à certaines maladies & à certaines parties. L'*emplâtre* de bétoine est céphalique, & consacré pour la guérison des plaies de tête. Mais ne mondifieroit-il pas également les plaies des autres parties? Les mêmes pharmacopées, qui en vantent les propriétés pour les plaies de tête, ajoutent qu'on s'en sert aussi pour ramollir les cors des piés.

L'*emplâtre* de blanc de baleine, dans lequel entre la gomme ammoniaque dissoute dans du vinaigre, est un bon remede pour les mamelles des femmes qui ne peuvent ou ne veulent pas allaiter leurs enfans; il dissipe le lait, appaise les douleurs qui en proviennent, & en résout les grumeaux & les duretés qui en résultent. Je ne crois pas qu'on puisse penser aussi favorablement des effets que peut produire l'application de l'*emplâtre* de nicotiane & de ciguë, dans les indurations & les skirres du foie & de la rate. Suivant les auteurs de la pharmacopée d'Ausbourg, *Montanus* & *Bellacattus*, célebres médecins de Padoue, faisoient un grand usage d'un *emplâtre* contre l'hydropisie, & l'on assure qu'il n'est pas sans efficacité. Il est composé de fiente de pigeon, de suc d'hyeble, de miel, de soufre vif, de nitre, de poudre d'iris, d'énula, de baies de laurier, d'aneth, de fleurs de camomille, de semence de cresson, de farine de feve, de suif de cerf, de térébenthine & d'une suffisante quantité de cire. Quand on connoît la nature de l'hydropisie, & les différentes causes qui peuvent donner lieu à cette maladie, comment peut-on imaginer qu'on puisse la guérir par des applications extérieures? Nous osons faire la même réflexion sur l'*emplâtre* fébrifuge, fait avec des araignées vivantes & leurs toiles, mêlées dans la térébenthine avec du sel ammoniac, *&c.* pour être appliqué sur le poignet. Il y a cependant des remedes qu'on applique extérieurement, & dont la vertu peut changer toute la disposition de la masse du sang. Tel est l'*emplâtre* véscatoire. Son effet ne se borne pas à l'élévation des phlictaines sur l'endroit où on l'a appliqué, ni à l'évacuation de la matiere lymphatique qui coule de ces vessies; le sang en est altéré, les sels des cantharides qui y sont portés en détruisent la viscosité. Tout le monde sait que l'*emplâtre* d'opium appliqué sur l'artere temporale, calme efficacement la douleur des dents; & le docteur Nugent, dans une savante dissertation qu'il vient de donner sur l'hydrophobie, à la suite de l'histoire d'une personne mordue par un chien enragé, qui eut l'hydrophobie, & qui fut heureusement guérie par l'usage des antispasmodiques; le docteur Nugent, dis-je, a prouvé très-solidement que dans toutes les affections qui dépendent de l'irritation des solides & de l'émotion spasmodique des fibres, il ne pouvoit y avoir de remede plus efficace que l'usage régulier des applications topiques, capable de calmer ces agitations.

On donne différentes figures aux *emplâtres*, suivant les parties sur lesquelles on doit les appliquer; il y en a de ronds, de quarrés, d'ovales: on les taille en croissant ou en demi-lune pour la fistule à l'anus. On en fait de très-petits de la même figure pour les paupieres; ceux qu'on applique dans le pli de l'aîne sont triangulaires; on les coupe en croix de Malte pour l'extrémité des doigts, & on les fend plus ou moins profondément dans leur circonférence, afin qu'on puisse les appliquer également sur les parties inégales. On roule des languettes d'*emplâtres* en forme de baguettes ou de verges, connues sous le nom de *bougies*, pour le traitement des maladies du canal de l'uretre. *Voy.* BOUGIE & CARNOSITÉ. (*Y*)

EMPLETE, s. f. (*Comm.*) achat de marchandises. *V.* ACHAT. Ce mot paroît dérivé du latin *emere*, acheter. (*G*)

EMPLI, s. m. *en terme de raffinerie des sucres*, se dit du lieu voisin des fourneaux où l'on plante les formes vuides. On

ſe ſert encore de ce terme pour ſignifier la quantité de formes qu'on a *remplies*. *Ces formes*, dit-on, *ſont du même empli: voilà l'empli d'hier, de ce matin*, &c.

EMPLIR, *en terme de Raffineur de ſucre*, eſt en général jeter la matiere cuite dans des formes plantées dans l'empli. *Voyez* PLANTER & EMPLI.

* EMPLOCIES, ſ. f. (*Mythol.*) fêtes qu'on célébroit dans Athenes, & dont nous ne connoiſſons qu'une circonſtance que l'étymologie nous a conſervée : c'eſt que les femmes y paroiſſoient les cheveux treſſés.

EMPLOI, (*Juriſp.*) ce terme a dans cette matiere pluſieurs ſignifications différentes.

Emploi dans un compte, ſignifie l'*application* que l'on fait d'une partie dans la recette ou la dépenſe ; ainſi l'on dit *employer une ſomme en recette*, c'eſt-à-dire, s'en charger en recette. *Employer une ſomme en dépenſe*, c'eſt la porter dans la dépenſe du compte. *Employer en repriſe*, c'eſt reprendre & retirer une ſomme dont on s'eſt d'abord chargé en recette, mais que l'on reprend enſuite, parce que réellement on ne l'a pas touchée.

Emploi de deniers, c'eſt lorſqu'on ſe ſert des deniers de quelqu'un, ſoit pour payer une dette, ou pour acquérir un héritage ou autre immeuble.

Emploi de la dot, c'eſt lorſque le mari place la dot qu'il a reçue de ſa femme en deniers, afin d'en aſſurer la répétition. *Voyez* DOT & RÉPÉTITION.

Double emploi dans un compte, eſt lorſqu'un même article eſt porté deux fois, ſoit en recette, dépenſe ou repriſe. L'erreur qui réſulte d'un *double emploi* ne ſe couvre point. *Voyez* COMPTE.

Faux emploi ſe confond ſouvent avec le double *emploi* ; l'ordonnance de 1667 ne ſe ſert même que du terme de *faux emploi*, en parlant des erreurs de cette eſpece qui peuvent ſe gliſſer dans les comptes : il ſemble cependant que le *faux emploi* eſt différent du *double emploi*. L'un eſt ce qui eſt mal employé ; par exemple ſi un article de dépenſe eſt porté dans la recette, *aut vice verſâ*, ou ſi on porte en dépenſe quelque article qui ne regarde pas l'oyant ; au lieu que le double *emploi* eſt un article qui eſt bon la premiere fois qu'on l'emploie, mais qui eſt vicieux dans l'endroit où on l'emploie pour la ſeconde fois.

Emploi dans un inventaire de production, ou dans une requête de production nouvelle, eſt la mention que l'on fait d'une piece dont on tire quelque induction, ſans néanmoins produire la piece même, ſoit parce qu'elle eſt déja produite ſous quelqu'autre cote, ſoit parce que celui qui fait cet *emploi*, n'a pas la piece en ſa poſſeſſion.

On fait ainſi des *emplois*, non ſeulement de pieces connues & qui exiſtent, mais auſſi de faits que l'on poſe comme certains. Ces ſortes d'*emplois* n'ont de force qu'autant que les faits ſont conſtans & notoires, ou prouvés d'ailleurs, ou qu'ils ſont avoués par la partie adverſe ; de ſorte que ſi la partie ne convient pas de ces faits, on contredit les *emplois* de ces faits prétendus certains, de même que les *emplois* de pieces. *Voyez* CONTREDITS, INVENTAIRE DE PRODUCTION, PRODUCTION, PRODUCTION NOUVELLE. (*A*)

EMPLOYÉ, adject. pris ſubſt. ſignifie quelquefois *commis*. Les directeurs des fermes du roi ont inſpection ſur les receveurs, contrôleurs & autres *employés*. (*G*)

EMPLOYER, *dans le Commerce*, ſe ſervir de quelqu'un ou de quelque choſe. En fait de compte, ce terme ſignifie *mettre quelque partie, quelque article en recette* ou *en dépenſe*. *Avez-vous employé ces mille écus dans votre compte ? Voyez* EMPLOI. (*G*)

EMPLURÉ, ſ. f. *en terme de Batteur d'or*, c'eſt une feuille qui ſe met au commencement des outils, pour garantir l'or de la trop grande force des coups qu'elle amortit : les deux premieres ſont du double plus épaiſſes que les autres. Le nombre des *emplures* eſt toujours le même pour tous les outils. *Voyez* OUTILS & BATTEUR D'OR.

EMPOIGNÉS, ÉES, adj. (*terme de Blaſon.*) ſe dit des javelots, fleches & autres pieces de longueur, quand il y en a trois & davantage, dont un ou pluſieurs en pal, & d'autres en ſautoir, de maniere qu'ils paroiſſent preſſés au milieu, étant attaches d'un lien.

Empoignée se dit aussi d'une bande ou autre piece tenue par une main ou la patte d'un animal.

De Suramont à Paris ; *d'azur à trois fleches empoignées d'or.*

Bons d'Entremont en Provence ; *d'or à la bande d'azur, chargée de deux étoiles d'argent, & empoignée d'une patte de lion de sable mouvante du flanc dextre de l'écu.*

La tradition rapporte que *Pierre-André* Bons, né à Marseille en 1354, accompagna le roi *Louis* d'Anjou à la guerre de Naples, en 1393, où s'étant trouvé dans une bataille proche ce monarque (qui venoit d'être fait prisonnier par un chevalier nommé *Léon* : lequel avoit osé mettre la main sur ce prince), porta un coup de sabre sur ce chevalier, & lui abattit le poignet ; par ce moyen il eut le bonheur de délivrer son maître, & de le remonter sur son cheval : le monarque, en reconnoissance de ce service, ordonna à *Pierre-André* Bons, de lui demander telle récompense qu'il voudroit. Ce valeureux Provençal pria le roi de lui permettre d'ajouter *à la bande de ses armes une patte de lion* ; ce qui lui fut accordé. Depuis, les Bons ont toujours porté cette patte dans leurs armoiries, comme un glorieux trophée. (*G. D. L. T.*)

EMPOINTER, APPOINTER, *ou* POINTER *une piece d'étoffe*, (*Draperie.*) c'est y faire quelques points d'aiguille avec de la soie, du fil, ou de la ficelle, pour la contenir dans la forme où elle a été pliée, & l'empêcher de prendre de mauvais plis.

On ne peut bien voir ni examiner une piece d'étoffe, qu'elle ne soit *désempointée*, c'est-à-dire, qu'on en ait coupé les points pour la déplier & l'étendre.

Par le réglement du 7 avril 1693, concernant les toiles qui se fabriquent dans les généralités de Caen & d'Alençon, il est défendu aux tisserands & marchands d'*empointer* aucune piece de toile pour l'exposer en vente.

On appelle *étoffe empointée*, celle dont les plis sont arrêtés par quelques points d'aiguille avec de la soie, du fil, ou de la ficelle. *Voyez les dictionnaires de Trévoux, du Commerce, & les réglemens du Commerce.* (*G*)

EMPOIS, *s. m.* (*Blanchissage du linge.*) Prenez de l'amidon une demi-livre ; faites bouillir dans trois pintes d'eau bien nette ; remuez pendant l'ébullition, avec une spatule de bois ; ajoutez une once d'émail de Hollande, ou de bleu, gros comme une petite noix d'alun de roche, & autant de cire grommelée : faites cuire le tout à petit feu, & quand vous vous appercevrez que l'eau commencera à se clarifier, ôtez le mêlange de dessus le feu, & passez le par un linge propre. *Voyez* AMIDON.

EMPOISONNEMENT, *s. m.* (*Jurisp.*) c'est l'action de faire prendre à quelqu'un du poison ; ce qui est un crime capital : en termes de palais on dit plus communément *le crime de poison. Voyez* POISON. (*A*)

EMPOISSONNER, *v. act.* (*Pêche.*) Le mois de mai est toujours le temps qu'on choisit pour *empoissonner* les étangs, à cause que c'est la saison de trouver beaucoup de petits poissons, ces animaux étant entrés en amour au commencement du printemps.

En Bourgogne on appelle cet *empoissonnement* de l'*alvin* ; & par étymologie, le lieu où on le conserve s'appelle *alvinier.*

Pour *empoissonner* les étangs, il faut un millier de petits poissons par chaque arpent.

EMPOLI, (*Géogr. mod.*) ville de la Toscane en Italie ; elle est située sur l'Arne. *Long.* 28, 40 ; *lat.* 43, 42.

EMPORÉTIQUE, *adj.* est *un terme de Pharmacie*, qui se dit du gros papier gris ou brouillard, qui boit, & dont on se sert pour filtrer des liqueurs.

* EMPORIUM, (*Hist. anc.*) c'étoit à Rome un lieu où s'assembloient des marchands de miel, de fruits, & d'autres pareilles denrées. Il y en avoit un dans la troisieme région, proche de la *metafudante* : il tenoit tous les neuf jours. Il y en avoit un autre hors de la porte *trigemina*, près du *campus navalis* ; les bateaux y abordoient : il étoit situé dans la treizieme région, pavé, & entouré de palissades. Ce fut Aurélien qui l'enferma dans Rome, lorsqu'il en étendit l'enceinte.

Il y avoit dans Athenes des *emporii curatores*, dont les fonctions étoient de veiller à ce qu'on ne distribuât aucune mauvaise

mauvaiſe denrée dans les marchés ; qu'on y vendît à bon poids & à bonne meſure, & qu'aucun particulier n'enlevât plus de vin & de blé qu'il ne lui en falloit pour ſa conſommation domeſtique : ce qui reſtoit étoit acheté par l'état, porté dans des magaſins, & donné aux pauvres à un prix modéré.

EMPORTE-PIECE, ſ. m. *en terme de Boutonnier*; c'eſt un fer gravé en creux, & tranchant, qui emporte de petits morceaux de vélin de la figure qu'il a lui-même, quand on le frappe avec le marteau ſur les vélins.

EMPORTE-PIECE, *chez les Bourreliers*, eſt une eſpece de ciſeau de fer rond dans toute ſa longueur, creux par l'extrémité d'en bas, & fort coupant, dont on ſe ſert pour pratiquer des trous dans le cuir. Pour cet effet on poſe la partie coupante de cet outil à l'endroit où on veut faire le trou; & en frappant avec un maillet ſur la tête de l'inſtrument, on coupe le cuir de maniere que la piece ronde qui en ſort, monte le long de la partie creuſe de l'*emporte-piece*, & ſort par une ouverture pratiquée vers le milieu de l'inſtrument.

Il y a chez les Bourreliers pluſieurs ſortes d'*emporte-pieces* qui ne different que par leur groſſeur & par la grandeur des pieces qu'ils emportent.

EMPORTE-PIECE, *terme & outil de Ceinturier*, qui ſert pour faire des trous au cuir qu'ils emploient.

Cet outil eſt fait à peu près comme le rivetier, eſt creux & tranchant par en bas; de façon qu'en l'appliquant ſur un morceau de cuir, & frappant deſſus, il emporte la piece & forme un trou.

EMPORTE-PIECE, *outil de Ferblantier*; c'eſt un poinçon long de trois pouces, gros de deux pouces, rond dans toute ſa longueur, & qui eſt creux en dedans par en bas, & fort tranchant. Cet outil ſert aux Ferblantiers pour former un gros trou rond dans une piece de fer-blanc.

EMPORTE-PIECE, *pour les fermoirs de livres*; c'eſt une eſpece de lévier, à l'extrémité duquel on a pratiqué la figure en creux des fermoirs de livres. Les bords de cette figure ſont fort tranchans: le lévier eſt long; il eſt arrêté à charniere ſur un établi, vers le bout où l'on a pratiqué la figure en creux du fermoir. On expoſe à l'action de ce lévier, ſous la figure en creux, des feuilles de cuivre, d'argent, *&c.* On applique la main à l'extrémité du lévier, & cette ſeule preſſion fait trancher les feuilles par les bords coupans de la figure en creux du fermoir. En très-peu de temps on parvient à couper ainſi un grand nombre de fermoirs.

EMPORTE-PIECE, (*Jardinage.*) c'eſt un outil de fer ou d'acier, très-tranchant, qui ampute, entaille & enleve à ſoi, lorſqu'on le retire, la piece qu'il a coupée. C'eſt une eſpece de fermoir ou ciſeau de menuiſier, avec lequel on fait dans le bois d'une tige étronçonnée, une entaille longue & large, à proportion de la groſſeur de la greffe qu'on y veut inſérer, de maniere qu'elle y ſoit enchâſſée bien juſte. On dit *greffer en emporte-piece*. *V.* GREFFE. (*K*)

EMPORTE-PIECE, (*Lutherie.*) ſorte de poinçon à découper dont les facteurs de clavecins ſe ſervent pour percer en carré les regiſtres & guides revêtus de peau de mouton.

EMPORTE-PIECE, *à la monnoie*, nom que les ouvriers donnent à l'inſtrument appellé *coupoir*. *Voyez* COUPOIR.

*EMPORTER, v. act. ſe dit en général d'une action en conſéquence de laquelle un corps auquel cette action eſt appliquée, paſſe d'un lieu dans un autre. On y joint pourtant cette vue de l'eſprit, que la cauſe qui tranſporte eſt regardée comme continuellement appliquée à la choſe emportée. On ſe ſert de ce terme au ſimple & au figuré, au moral & au phyſique; mais le ſubſtantif *emportement* ne ſe prend qu'au moral, & marque *une agitation violente de l'ame*. Le participe *emporté* ſe prend au phyſique & au moral: on dit, *on a emporté cette armoire*, & *c'eſt un emporté*.

EMPORTER, REMPORTER, ſynon. On dit toujours *remporter la victoire*, & non pas *emporter la victoire*; mais on dit, au contraire, *emporter le butin*, & non pas *remporter le butin*. Ces deux mots ont également leur bizarrerie d'uſage, quand

on les emploie au figuré. *Art. de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

EMPORTER, (*Marine.*) ſe dit de ce que le vent ou les coups de mer enlevent du vaiſſeau. On a vu des voiles & des vergues *emportées* par le vent, des galeries *emportées* par des coups de mer, & quelquefois des mâts. (*Z*)

EMPORTER (s'), v. paſſ. (*Manege.*) terme uſité parmi nous pour déſigner, en général, l'action d'un cheval que le cavalier ne peut arrêter, & qui fuit avec fougue & avec impétuoſité malgré tous les efforts que l'on fait pour le retenir.

Ce défaut eſt plus ou moins conſidérable ſelon ſes cauſes & ſa ſource.

Il procede ſouvent de l'ignorance d'une main dure & cruelle, incapable de reconnoître & de ſentir le fond de la bouche de l'animal, & qui, par un appui forcé & toujours conſtant dans le même degré, en échauffe tellement toutes les parties qu'elle les prive de toute ſenſibilité (*voyez* MAIN.) Il peut être encore occaſioné par tous les vices qui tendent à égarer une bouche (*voyez* EGARER), par l'habitude de forcer la main (*voyez* FORCER), par la gaieté du cheval qui s'émeut & s'excite lui-même à la vue ou à l'ouie d'un autre cheval qui galoppe; par ſa timidité, lorſqu'à l'occaſion de quelque bruit il fuit & s'échappe; par de mauvaiſes leçons; par la facilité avec laquelle le cavalier ſe ſera laiſſé maîtriſer, *&c.*

Il eſt certain que ce n'eſt qu'autant que toutes les portions de la bouche, & principalement les barres, n'auront point été véritablement endommagées, que nous pourrons remédier à ce vice d'autant plus eſſentiel, que les ſuites en peuvent être extrêmement funeſtes. Si ces mêmes portions ſont en effet dans un état déſeſpéré, & qu'il ne nous ſoit plus abſolument permis d'y rappeller, par aucun moyen, le ſentiment qu'elles ont perdu, vainement tenterions-nous d'en corriger l'animal. Ou cette action de fuir eſt tournée en habitude, ou elle n'eſt que paſſagere.

Dans le premier cas, il s'agira de travailler le cheval lentement & au pas, & avec toute l'attention que demande une bouche ſujette à s'échauffer; du pas on le conduira inſenſiblement au trot, & du trot on le raménera au pas pour le remettre au trot, & ſucceſſivement au galop; en le ralentiſſant toujours, & en entremêlant prudemment ces différentes allures. Le galop étant inconteſtablement la plus vive & la plus prompte, eſt auſſi très-communément celle dans laquelle il s'anime davantage, & où il eſt le plus ſujet à *s'emporter*; on ne l'y exercera par conſéquent que lorſque dans les autres il obéira exactement à toutes les impreſſions de la main; on en augmentera auſſi la rapidité, on en diminuera de temps en temps la vîteſſe; & les arrêts multipliés ſelon le beſoin, ainſi que la répétition de la leçon du reculer, étoufferont enfin en lui cette vivacité & cette ardeur, ou du moins le remettront ſous les loix d'une entiere obéiſſance.

L'emportement n'eſt-il que paſſager, n'a-t-il lieu que dans la circonſtance d'un autre cheval qui court rapidement, ou à raiſon de la ſurpriſe & de la crainte que lui inſpirent certains bruits auxquels ſes oreilles ne ſont point accoutumées; n'eſt-il, en un mot, ſuſcité qu'à l'occaſion des objets extérieurs dont il eſt frappé; on doit 1°. néceſſairement l'habituer au ſon & à la vue de ces mêmes objets; 2°. le retenir & le renfermer dans l'inſtant même du premier effort qu'il fait pour s'échapper, & rendre la main dans l'inſtant qui le ſuit, ſauf à la reprendre de nouveau s'il témoigne encore le moindre deſir de fuir. Sans cette préciſion avec laquelle le cavalier ſaiſit le moment, l'animal ſe dérobe toujours pendant un eſpace plus ou moins conſidérable de terrain; & cette eſpece de victoire qu'il remporte l'enhardit, pour ainſi dire, & peut non-ſeulement le confirmer dans ce léger défaut, mais occaſioner ces mouvemens fougueux auxquels on s'oppoſe inutilement. Il eſt même très à propos de joindre quelquefois le châtiment à l'action, de ſaiſir le temps, afin de faire ſentir à l'animal renfermé & puni, que cette paſſion immodérée d'une courſe que le cavalier ne ſollicite point, eſt une faute qui lui attire la correction qu'il redoute:

ainſi ſerrez vivement les deux talons en mettant la main près de vous, rendez & reprenez ſur le champ, bientôt le cheval ne reconnoîtra plus rien qui puiſſe l'engager à *s'emporter*.

La plupart des hommes imaginent que la voie la plus ſure de retenir un cheval qui fuit, eſt de s'attacher à la main. Ils emploient tout leur pouvoir & toutes leurs forces dans l'eſpérance de l'arrêter; mais leurs efforts ſont toujours ſuperflus & ſans ſuccès. La raiſon en eſt ſimple; d'une part, ces mêmes efforts, exercés directement ſur la bouche, falſifient ſi conſidérablement l'appui, que le cheval méconnoît entiérement la main & tous les effets qui auroient pu réſulter de celle qui n'auroit été que douce & légere. D'un autre côté, en ſuppoſant qu'il puiſſe encore rencontrer un ſentiment quelconque, il eſt certain que l'impreſſion de la main augmentera le pli ou la flexion du derriere; car telle eſt l'efficacité des rênes mues & approchées de notre corps, qu'elles ſurchagent l'arriere-main: or, ce même arriere-main chaſſant, & ne pouvant que continuellement chaſſer l'animal au moyen de la flexion répétée de ſes parties, il s'enſuit que plus la tenſion des rênes eſt conſtante & augmentée, plus les forces de l'animal qui *s'emporte* ſont accrues & multipliées; ainſi bien-loin de l'arrêter, on lui fournit les moyens de réſiſter avec plus d'empire. Il eſt donc inconteſtablement aſſuré qu'on ne retient jamais plus aiſément & plus véritablement un cheval, qu'en rendant & en ceſſant pour ainſi dire, de le retenir, pourvu qu'on le reprenne dans la main ſucceſſivement, & de temps en temps. (*e*)

EMPORTER, (*Jardinage.*) on dit qu'un arbre *s'emporte* quand il pouſſe avec trop de vivacité, & qu'il eſt à craindre que le trop de vivacité ne le faſſe avorter. (*K*)

EMPOTER, v. act. *en terme de cuiſine*, c'eſt mettre une piece dans un pot ou dans une terrine avec du bouillon, après l'avoir fait frire dans du beurre ou dans du ſain-doux.

EMPOTER, (*Jardinage.*) eſt un terme employé par les fleuriſtes, pour ſignifier qu'il eſt néceſſaire de planter des fleurs ou arbriſſeaux dans des pots. *Voyez* POTS. (*K*)

EMPOUILLES, ſ. f. (*Juriſpr.*) ſe dit dans quelques provinces pour exprimer les grains pendans par les racines. Ce terme eſt oppoſé à *dépouille*, qui ſignifie les *grains ſéparés du fonds*. (*A*)

EMPOULETTE, AMPOULETTE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt une petite machine compoſée de deux petites bouteilles faites en poire, & jointes enſemble par un cou étroit; leur jonction eſt encore ſéparée par un parchemin fin, au milieu duquel on fait un petit trou propre à paſſer un ſable très-fin, qui coule de la petite bouteille d'en haut dans celle d'en bas, & l'on en met la quantité qu'il en faut pour employer une demi-heure à paſſer. *Voyez* HORLOGE. (*Z*)

*EMPREINTE, ſ. f. (*Grammaire & Arts méchan.*) il ſe dit de l'image qu'un corps laiſſe de lui-même ſur un autre auquel il a été appliqué; ſi le corps eſt en relief, l'*empreinte* en eſt creux; ſi le corps eſt creux, l'*empreinte* eſt en relief; l'*empreinte* du corps eſt plane, ſi la ſurface appliquée l'eſt auſſi: mais à parler rigoureuſement, ce dernier cas ne peut avoir lieu, ſi ce n'eſt peut-être lorſque le corps qu'on applique laiſſe ſon image tracée ſur le corps auquel il eſt appliqué, par le moyen de quelque enduit qui ſe ſépare de l'un pour s'attacher à l'autre; je dis *peut-être*, parce qu'alors l'enduit n'étant pas abſolument ſans épaiſſeur, on peut dire que l'*empreinte* eſt de relief.

EMPREINTE, ſ. f. *en Anatomie*, nom de petites éminences ſuperficielles, qui donnent attache à des ligamens ou à des muſcles; c'eſt dans ce ſens que l'on dit *empreinte muſculaire*, *empreinte ligamenteuſe*. *Voyez* LIGAMENT & MUSCLE. (*L*)

EMPREINTE, ſ. f. (*Gravure.*) *Empreindre*, c'eſt graver, c'eſt imprimer une choſe ſur une autre pour lui en donner la figure. *Empreinte* eſt donc la gravure, l'impreſſion même; & la choſe gravée ou exprimée reçoit auſſi le nom d'*empreinte*.

On tire des *empreintes* de médailles, de

monnoies, de cachets, de pierres gravées; c'eſt-à-dire, on en prend artiſtement la repréſentation ſemblable à l'original, par le moyen d'un corps mou. Cependant comme d'un côté on n'y ſauroit parvenir ſans en ſavoir la manœuvre, & que de l'autre il eſt auſſi utile que ſatisfaiſant pour un vrai curieux, d'avoir en ſa poſſeſſion le plus grand nombre qu'il eſt poſſible d'*empreintes* tirées ſur les plus belles pierres gravées & les autres ouvrages de l'art, on ſera bien aiſe de ſavoir la maniere de les faire. Je vais l'apprendre aux lecteurs d'après M. Mariette.

Cette pratique n'a rien de difficile dans les gravures en creux, toute perſonne, pour peu qu'elle ait d'adreſſe, en eſt capable; les matieres qu'on emploie le plus ordinairement, pour cette opération, ſont la cire d'Eſpagne, le ſoufre, & le plâtre.

La premiere a cet avantage, que les *empreintes* ſe font ſur le champ ſans beaucoup de préparation, & que la matiere encore liquide s'inſinuant exactement dans toutes les cavités de la gravure, le relief qui ſort eſt preſque toujours très-complet & très-net; il s'agit ſeulement d'avoir de la meilleure cire de Graveur.

Au lieu de cartes à jouer, il faut ſe ſervir d'une ſimple feuille de papier bien uni pour y appliquer la cire; mais pour le faire avec ſoin & avec propreté, on aura une aſſiette d'argent qu'on mettra ſur un réchaud rempli de feu; & lorſqu'elle ſera ſuffiſamment échauffée, l'on y poſera dans le fond un morceau de papier bien ſec, ſur lequel on répandra la cire qu'on aura fait fondre en l'expoſant au feu, & non en la préſentant à la flamme d'une bougie: on évite par ce moyen que la fumée ne s'attache, comme il eſt ordinaire, au bâton de cire, & n'en altere la couleur. On tiendra pendant quelque temps la cire en fuſion, on la remuera; & quand on verra qu'elle eſt bien unie & bien liée, on y imprimera le cachet, & il eſt comme indubitable qu'il en ſortira une bonne *empreinte*.

Mais comme toutes ces précautions n'empêchent point la cire d'être une matiere caſſante, qui ſe fend d'un rien, M. Mariette ſeroit d'avis qu'on renonçât aux *empreintes* de cette eſpece, à moins qu'une néceſſité n'y obligeât, je veux dire qu'il n'y eût aucune eſpérance de retrouver l'occaſion de tirer autrement l'*empreinte* d'une belle pierre gravée qui ſe préſente, & qu'il fallût abſolument la faire ſur le champ.

On trouve encore un autre défaut aux *empreintes* en cire d'Eſpagne; elles ont un luiſant qui ne permet pas de jouir de la gravure, & ôte le repos qui doit y régner; c'eſt pourquoi les connoiſſeurs préferent les *empreintes* qui ſe font avec le plâtre: la difficulté eſt de trouver du plâtre aſſez fin, & peut-être vaudroit-il mieux prendre des morceaux de talc, les faire calciner ſoi-même dans un feu ardent, & quand ils ſeroient refroidis, les broyer dans un mortier en poudre la plus fine qu'il ſeroit poſſible. Enſuite on paſſera pluſieurs fois cette pouſſiere au tamis, & on l'emploiera comme on fait le plâtre, en la coulant un peu claire ſur la ſurface de la pierre gravée, qu'on a eu la précaution d'entourer d'une carte ou d'une petite lame de plomb, pour contenir le plâtre & empêcher qu'il ne ſe répande au dehors.

Mais les *empreintes* qui ſe font en ſoufre méritent encore la préférence, parce qu'il eſt plus aiſé d'y réuſſir, & que la diverſité des couleurs qu'on leur peut donner, en rend l'aſpect plus agréable. Voici comme il faut y procéder.

On fera fondre dans une cuiller de fer, ſur un feu modéré, autant de ſoufre qu'on aura deſſein d'en employer; & lorſque ce ſoufre ſera liquéfié, on le jettera dans la couleur dont on le voudra colorier. Sur une once de ſoufre on ne peut mettre moins d'une demi-once de couleur, autrement les ſoufres ſeroient trop pâles. Le cinnabre ou le vermillon, la terre verte, l'ocre jaune, le maſſicot, ainſi que le noir de fumée, ſont de toutes les couleurs celles qui s'incorporent le mieux avec le ſoufre; mais ſi la jonction de ce dernier minéral ſe faiſoit moins difficilement avec la mine de plomb pulvériſée très-fin, ce ſeroit une des teintes des plus flatteuſes à la vue. Celle que donne le vermillon eſt auſſi fort bonne; & quand on veut qu'il y ait plus de brillant, on frotte à ſec, avec un pinceau

& un peu de carmin, la ſurface de l'*empreinte*.

La couleur jetée dans le ſoufre, on aura attention de tenir la cuiller dans une agitation continuelle, tant afin que le ſoufre ne s'attache point à la cuiller, & ne ſe brûle point, que pour faciliter l'incorporation de la couleur. Pendant ce temps-là, il ſe forme ſur la ſurface du ſoufre une eſpece de craſſe ou d'écume qu'il en faut ſéparer & enlever avec une ſpatule ou le tranchant d'un couteau. Au bout d'un demi-quart d'heure, la cuiller étant toujours reſtée ſur le feu, pour empêcher le ſoufre de figer, on verſe le ſoufre par inclinaiſon, ou ſur une feuille de papier huilée, ou ſur une feuille de fer-blanc bien planée, & on l'y laiſſe refroidir : le ſoufre en ſort ayant la forme d'un gâteau. Cette premiere préparation eſt pour le colorier & le purifier de ſes ordures les plus groſſieres.

Veut-on faire des *empreintes* ? on coupe un morceau de ce gâteau de ſoufre; on le fait fondre une ſeconde fois dans la cuiller de fer, toujours ſur un feu modéré ; on la remue pour l'empêcher de brûler ; on en enleve encore la craſſe ; en cas qu'il en paroiſſe, & l'on en verſe doucement ſur la pierre gravée qu'on a préparée pour recevoir ce ſoufre liquéfié. On l'a enveloppée, ou plutôt on l'a environnée d'un morceau de carte fine ou d'un papier fort, qui étant aſſujetti avec un fil de laiton, & replié ſous la pierre, de façon que le ſoufre ne pouvant échapper par aucune ouverture, prend la figure d'un petit godet; ou bien l'on y met autour une petite lame de plomb mince, qui embraſſe exactement la pierre. Ces différens moyens réuſſiſſant également, on choiſira celui qui conviendra le mieux.

A peine le ſoufre aura-t-il été verſé dans cette eſpece de petit moule, qu'il commencera à figer ; mais ſans lui en donner le temps, & lorſqu'on jugera qu'il ſe ſera déja formé ſur la ſurface de la pierre une légere couche de ſoufre figé, qui, comme une peau, s'y ſera étendu & la couvrira toute entiere, on ſurvuidera promptement dans la cuiller le ſoufre encore liquide, pour le reverſer tout de ſuite & en remplir le même moule, juſqu'à ce qu'il y en ait aſſez pour donner du corps à l'*empreinte*. C'eſt ainſi qu'on évite les ſoufflures.

Quelque temps après, le ſoufre étant figé, on l'ôtera de deſſus la pierre gravée, qui s'en détachera aiſément, & ſans le moindre effort ; & il ne faut point douter, ſi l'on a uſé de toutes les précautions qu'on vient d'indiquer, que l'*empreinte* ne ſoit exacte & parfaite : mais pour peu qu'elle manque en quelque endroit, on ne doit pas balancer d'en recommencer une ſeconde ; le même ſoufre reſſervira, & l'opération n'eſt ni aſſez coûteuſe ni aſſez fatigante pour craindre de la répéter.

Telles ſont les différentes pratiques qu'il faut obſerver toutes les fois qu'on fera des *empreintes* avec les pierres gravées en creux ; & rien, comme l'on voit, n'eſt plus ſimple. Il n'en eſt pas de même des gravures en relief, dont on voudra pareillement avoir des *empreintes* : celles-ci exigent une double opération ; car la premiere *empreinte* qu'on en feroit ne donneroit qu'un creux, & il s'agit d'avoir un relief ſemblable à l'original.

Il faut donc commencer par mouler le relief, & par en tirer un creux qui ſervira à faire l'*empreinte* de relief ; & c'eſt ce qui eſt preſque toujours accompagné de grandes difficultés, & qui devient même impraticable dans certains cas. Si le relief eſt plat ou en très-baſſe taille, le moule ſe fera aiſément avec du plâtre fin : mais pour peu que les objets aient de la ſaillie, & qu'il y ait des parties éminentes travaillées & feuillées en deſſous, ce qui ne peut guere manquer de ſe rencontrer dans un relief, le plâtre dont on ſe ſert pour faire le moule, ſe loge dans les cavités ; & quand on vient à le vouloir ſéparer de la pierre gravée, non-ſeulement il en reſte dans ces petits creux où il s'étoit inſinué ; mais ces arrachemens en entraînent ſouvent d'autres plus conſidérables encore : le moule demeure imparfait, & ne peut point ſervir.

Après avoir fait pluſieurs tentatives, l'on n'a rien trouvé de mieux pour faire ces moules, que la mie de pain & la colle-forte. Voici la maniere de procéder

Il faut avoir de la mie de pain très-tendre, d'un pain qui ſoit peu cuit ; ce qu'on appelle *du pain cuit-gras*. On la prend entre ſes doigts, on la manie & remanie à pluſieurs repriſes, juſqu'à ce qu'elle commence à devenir pâteuſe : on y mêle alors tant ſoit peu de vermillon ou de carmin : on la repêtrit encore ; & quand on eſt parvenu à la rendre bien molle & bien ſouple, on y imprime le relief qu'on retire ſur le champ, & le moule ſe trouve fait & aſſez bien formé : car cette pâte a une eſpece de reſſort naturel qui fait qu'elle ſe prête ſans ſe déchirer ; & comme elle embraſſe aſſez exactement un relief dans toutes ſes parties, elle s'en ſépare auſſi ſans former aucune réſiſtance.

Si, en ſe détachant de la gravure, quelques portions de la pâte qui étoient entrées dans des cavités, ont été obligées de céder à des parties ſaillantes qu'elles ont rencontrées dans leur chemin, & de s'écarter, elles ont bientôt repris leur place. En peu de temps cette pâte ſe durcit, & elle acquiert aſſez de conſiſtance pour devenir un moule capable de recevoir le plâtre ou le ſoufre liquide qu'on y veut couler. Mais elle a un défaut eſſentiel : quelque bien pêtrie qu'elle ſoit, elle ne s'inſinue jamais aſſez parfaitement dans tous les petits traits de la gravure, elle demeure toujours graſſe & pâteuſe ; de ſorte que les reliefs qui ſortent de ces ſortes de moules, n'ont aucune fineſſe, & ſont privés de tous ces détails qui donnent l'ame & l'eſprit à un ouvrage.

C'eſt ce qui a fait imaginer à un curieux, homme adroit, d'employer plutôt la colle-forte. Il eſt un inſtant où, ſortant d'être miſe en fuſion, elle a la même ſoupleſſe, le même reſſort que la mie de pain réduite en pâte ; &, rendue à ſon premier état, elle a la même dureté que celle-ci étant ſéchée. Ce curieux ayant fait fondre de la colle-forte dont ſe ſervent les menuiſiers, la verſe encore toute chaude ſur le relief qu'il veut mouler, en uſant des mêmes précautions qu'on prend pour les *empreintes* de ſoufre ; & quand la colle, entiérement priſe, eſt encore molle, il retire légérement ſa gravure qui reſte imprimée dans la maſſe de la colle. Celle-ci ſe durcit promptement, & produit un moule auſſi net & auſſi exact qu'il eſt poſſible, dans lequel on peut couler du plâtre ou du ſoufre, & l'on en tire un relief aſſez juſte.

Mais ſi le trop de ſaillie d'une gravure a rendu l'opération du moule difficile, les *empreintes* qu'on doit faire dans ce même moule rencontreront encore plus d'obſtacles, & il ne faut pas même eſpérer qu'elles réuſſiſſent jamais. Quelques moyens qu'on emploie, il y aura toujours quelque partie du relief qui, ne pouvant ſe dépouiller, reſtera dans le creux du moule. Il faut renoncer à faire des *empreintes* de ces ſortes de gravures trop ſaillantes & trop évuidées.

Les *empreintes* faites, on en abat les balevres, on les rogne, on les lime, on leur donne une forme réguliere. Pour derniere façon, on les environne de petits morceaux de carton doré ſur la tranche, où elles ſe trouvent renfermées comme dans une bordure, & qui, outre cette propreté qu'ils y mettent, leur ſervent encore de rempart contre le choc, & les rendent plus durables. Si l'on a beaucoup de ces *empreintes*, on leur donne un ordre ; & pour les pouvoir conſidérer plus commodément, on les colle ſur des cartons ou ſur des planches qui, comme autant de layettes, ſe rangent dans une petite armoire, ainſi qu'on l'obſerve par rapport aux médailles.

Il eſt encore une autre façon de faire des *empreintes* des pierres gravées, mais qui, ne pouvant pas être de longue durée, n'eſt que pour le moment où l'on eſt bien aiſe de juger du travail d'une gravure en creux : ce ſont les *empreintes* qui ſe font avec la cire molle. L'on ne voit guere de curieux qui ne veuillent avoir à la main de quoi faire de ces *empreintes*, & qui ne portent pour cela de la cire ſur eux. Ils en font remplir de petites boîtes qui ſe ferment à vis, & auxquelles on donne aſſez volontiers la figure d'un petit œuf. La compoſition de cette cire eſt particuliere, & je ne doute point qu'on ne me ſache gré d'en donner ici la recette, telle qu'une

perſonne de l'art l'a communiquée à M. Mariette.

Sur une once de cire vierge qu'on a fait fondre doucement dans un vaiſſeau de terre verniſſé, ſans la trop échauffer, & dans laquelle on a mis un gros de ſucre-candi broyé très-fin, qui en accélere la fuſion, on jette (la cire étant tout-à-fait liquide) une demi-once de noir de fumée qu'on aura fait recuire pour achever de le dégraiſſer, & une goutte de térébenthine : on remue le tout, ſe ſervant d'une ſpatule, juſqu'à ce que toutes les drogues ſoient parfaitement incorporées ; & après l'avoir tenu un peu ſur le feu, on retire la cire, on la laiſſe refroidir, on en fait un pain.

Pour ce qui eſt des pâtes ou *empreintes* de verre qui imitent parfaitement les pierres fines, & qui, moulées deſſus, en ſont des copies fidelles, *voyez* PATE.

Voilà les manœuvres connues de tirer des *empreintes* de toutes ſortes de pierres gravées en creux & en relief, même de tous les beaux ouvrages d'un Pyrgotele, d'un Cronius, d'un Apollonide, d'un Dioſcoride, d'un Solon, d'un Hyllus. Eh ! quel plaiſir que de pouvoir ſe procurer des richeſſes ſans embarras & ſans remords ! Les *empreintes* fourniſſent à un particulier l'agrément de jouir, par des images parfaites, de ces morceaux rares gravés ſur des pierres précieuſes, qu'il n'appartient qu'aux rois & aux gens riches de poſſéder dans leurs cabinets.

Si les pierres gravées repréſentent les actions des hommes illuſtres de la Grece & de Rome ; ſi elles peuvent ſervir à éclaircir pluſieurs faits importans de la mythologie, de l'hiſtoire & des coutumes anciennes ; ſi elles ornent l'eſprit de grandes & magnifiques idées ; en un mot, ſi elles ſont la ſource d'une infinité de connoiſſances, comme on n'en ſauroit douter, les repréſentations fidelles de ces pierres ne procureront-elles pas les mêmes avantages ? Qu'importe, pour l'utilité, le prix de la matiere, l'émeraude & le rubis, le ſoufre ou la cire d'Eſpagne ? Qu'importe alors que ce ſoit la pierre gravée même qu'on poſſede, ou ſa parfaite reſſemblance ? Qu'importe enfin la valeur de l'original ? Ce n'eſt preſque qu'une valeur idéale & fictive, comme de tant d'autres choſes de la vie. *Article de M. le chevalier de* JAUCOURT.

En général, le mot *empreinte* peut avoir deux ſens différens : l'un, lorſqu'il ſignifie *une choſe gravée pour en imprimer d'autres*, comme eſt un cachet ; l'autre lorſqu'il ſignifie *la marque & la figure tirée de la premiere*, comme eſt la cire imprimée par le cachet. Quand on veut faire des médailles d'or, d'argent ou de cuivre, l'on imprime une plaque de plomb ou d'étain entre les deux carrés ou creux de la médaille ; & ce morceau de plomb ayant reçu la figure, s'appelle l'*empreinte*, & ſert pour être imprimé dans le ſable, où l'on fait enſuite des médailles de tel métal qu'on veut. *Voyez* GRAVURE EN CACHETS & SUR L'ACIER.

EMPREINTE *ou* CALIBRE, outil de bois, du métier de *Potier d'étain*, & qui ſert à tenir les pieces qu'on doit tourner. Quelques-uns nomment ceux qui ſervent à tourner la vaiſſelle, *empreintes ;* & ceux qui ſervent à tourner les pots ou les pieces de menuiſerie, *calibres :* & d'autres les nomment tous, en général, *empreintes*. Ceux qui ſervent pour la vaiſſelle doivent être de bois de travers : le noyer en table eſt le meilleur. Ils doivent être creuſés de la grandeur & de la forme des pieces qui s'emboîtent dedans, & qui y tiennent par le moyen de trois crampons de fer qui prennent la piece ſur le dehors du bord. Il faut avoir autant d'*empreintes* différentes, que l'on a de différentes grandeurs de moules. Ces *empreintes*, ainſi que les *calibres*, tiennent ſur l'arbre du tour, par le moyen d'une gaîne, qui eſt un trou carré dans lequel entre le mandrin de l'arbre du tour. *Voyez* GAÎNE & MANDRIN. Ceux qui ſervent à tourner la poterie ou menuiſerie, ſont de bois de long, & tournés ſur le tour à proportion de la groſſeur des pieces qu'il faut tourner deſſus. Toutes ces *empreintes* s'ôtent & ſe remettent ſelon le beſoin. *Voyez* TOURNER L'ÉTAIN.

Empreinte à couteaux ou *empreinte plate*, c'eſt une *empreinte* qui ſert à tourner les bas de pots à l'eau avant de les ſouder,

& les bouches après qu'ils ſont ſoudés, les dedans d'aiguieres, de port-dînés, &c. Ce qui lui fait donner ce nom, c'eſt qu'ils y a trois vis qui ſe traverſent avec chacune une écrou par derriere. Ces écrous lâchent ou ſerrent trois crampons plats qu'on appelle *couteaux*, qui prennent le pié des pieces qu'on dreſſe deſſus l'*empreinte*, pour les tourner en les ſerrant, & qu'on ôte en les deſſerrant.

EMPRIMERIE, ſ. f. (*Tannerie.*) c'eſt le nom d'une grande cuve où l'on met les cuirs en coudrement. *Voyez l'article* TANNER.

EMPROSTOTHONOS, ſubſt. m. (*Méd.*) c'eſt un mot Grec compoſé de ἔμπρο θεν, *devant*, & de τόνος, *roideur*, *tenſion*. Il ſert à déſigner une eſpece de maladie ſpaſmodique, dans laquelle tout le corps eſt tellement plié, courbé en avant, que les piés s'approchent de la tête, en ſorte qu'il prend la forme d'un arc. Les malades ſont forcés à reſter immobiles dans cette poſture, leur reſpiration eſt très-gênée.

Cette maladie dépend d'une contraction tonique des muſcles fléchiſſeurs de la tête, du cou, du thorax & des lombes, mais ſur-tout de celle des maſtoïdiens, qui ſont quelquefois ſeuls affectés dans l'*emproſtothonos*, qui ne conſiſte alors que dans la flexion de la tête qui eſt fortement tirée ſur la poitrine, de maniere que le menton eſt conſtamment appliqué contre le *ſternum*. Il en eſt de même lorſque le ſpaſme s'étend à tous les muſcles mentionnés.

L'*emproſtothonos* eſt quelquefois cauſé, ſelon Geſner, par la ciguë aquatique, & par les vapeurs métalliques.

Cette eſpece de ſpaſme eſt très-familier aux Indiens, ſelon Bontius, *de med. Ind.* Elle fait paſſer ceux qui en ſont attaqués, pour des maniaques. Elle eſt accompagnée de vives douleurs par tout le corps, avec difficulté d'avaler, de reſpirer. Ils ont le viſage violet, le regard féroce. Ils ont de fréquens grincemens de dents. On les entend murmurer comme ſi la voix venoit d'un lieu ſouterrain.

Cette maladie demande le même traitement que le tétane, c'eſt-à-dire, le ſpaſme univerſel. Les copieuſes & fréquentes ſaignées ſont ordinairement indiquées. On peut employer avec ſuccès les ligatures, les frictions, les onctions ſpiritueuſes ſur l'épine du dos, les ventouſes, les lavemens âcres. Le *laudanum* & l'extrait de ſafran produiſent auſſi de bons effets, s'ils ſont placés dès le commencement de la maladie. M. Lazerme, profeſſeur & célebre praticien de Montpellier, recommande l'uſage de l'antimoine diaphorétique, dont il a éprouvé pluſieurs fois de très-bons effets dans le traitement de cette maladie. *Voyez* CONVULSION, SPASME, TÉTANE. (*d*)

EMPRUNT, (*Juriſprudence.*) terme relatif à celui de *prêt*. Celui qui a beſoin d'argent fait un *emprunt* : celui qui lui fournit l'argent, fait un *prêt*. *Voyez* PRET.

Emprunt à conſtitution de rente, c'eſt lorſque celui qui emprunte une ſomme de deniers, ſe charge envers le prêteur de lui payer, juſqu'au rembourſement, une rente, pour lui tenir lieu des intérêts ou du fruit de cette ſomme.

Emprunt au denier vingt, trente, quarante, &c. c'eſt lorſque l'on emprunte à conſtitution de rente, & que le denier ou taux de la rente eſt fixé au vingtieme, trentieme ou quarantieme du principal. *Voyez* CONSTITUTION DE RENTE & RENTE CONSTITUÉE.

Emprunt de territoire, c'eſt lorſqu'une juriſdiction tient ſes ſéances ordinaires, ou fait quelque autre acte dans un territoire qui n'eſt pas le ſien, & qui dépend d'une autre juriſdiction. C'eſt ainſi que le parlement de Dombes, créé par François I, en 1523, dans le temps qu'il jouiſſoit de la principauté de Dombes par droit de conquête, tint ſes ſéances à Lyon par *emprunt de territoire*, non ſeulement juſqu'en 1560 que la Dombes fut reſtituée à ſes légitimes ſouverains, mais même encore depuis ce temps juſqu'en 1693, qu'il fut transféré à Trévoux; en ſorte que dans le premier temps, il y avoit *emprunt de territoire* dans une autre juriſdiction; & dans le ſecond, ce même *emprunt* étoit fait tout à la fois, & dans une autre juriſdiction, & dans une autre ſouveraineté.

veraineté. *V.* TERRITOIRE EMPRUNTÉ. (*A*)

EMPRUNT, (*Finance.*) c'eſt une prompte reſſource pour ce procurer des fonds, lorſque l'on a la confiance publique. Dans les temps malheureux les *emprunts* ſont difficiles, & on ne les propoſe plus ouvertement; c'eſt toujours ſous des formes différentes qui font illuſion, mais le preſtige ne dure pas long-temps : alors le crédit ſe perd, on eſt obligé d'avoir recours à des expédiens forcés & onéreux.

Les *emprunts* engagent l'état & le chargent de dettes, & de l'emprunt réſultent les intérêts & uſures. *Voyez* INTÉRÊTS.

Il y a de deux eſpeces d'*emprunts;* les uns ſe font ſur des effets dont le fonds eſt exigible, & les autres ſur des rentes ou gages dont le fonds eſt aliéné.

Les premiers ſont pour être rembourſés à volonté, comme étoient anciennement les billets de la caiſſe des *emprunts*, les billets de monnoie, de Legendre, de l'état, de la banque, & beaucoup d'autres. *Voyez* BILLETS.

Les autres, dont le capital ſe rembourſe par partie; d'année en année, ou au bout d'un certain nombre d'années en entier, ſont les annuités, les contrats, les rentes viageres & tontines, les rentes perpétuelles, les billets d'amortiſſemens, les loteries. *Voyez ces mots à leur article.*

Lorſqu'on eſt obligé d'avoir recours à cette reſſource, c'eſt un mal pour l'état, quoique ces moyens fourniſſent promptement des fonds; parce que ces ſortes de fonds, au lieu de ſoulager l'état, le chargent d'intérêts annuels, & obligent le gouvernement d'emprunter de plus groſſes ſommes, afin de payer l'intérêt des *emprunts* précédents. Ce ſeroit peut-être peu de choſe de n'avoir que des intérêts à payer, il faut en outre rembourſer annuellement une portion du capital.

Rien n'eſt ſi néceſſaire que d'acquitter des dettes faites d'auſſi bonne foi; & quelles que ſoient les dettes de l'état, il faut les payer exactement : le retard dans le paiement eſt plus que ſuffiſant pour ôter la confiance. D'ailleurs, le crédit de l'état dépend de tant de circonſtances, qu'il faut que les *emprunts* ſoient faits avec beaucoup de précaution. Un miniſtre qui ne ſe ſert de cette branche de crédit que pour ſe la ménager comme une reſſource dans l'occaſion, eſt ſans doute habile. M. Colbert trouva le moyen de fournir en même-temps aux fraix de la guerre qui fut terminée en 1678, par le traité de Nimegue, & aux dépenſes immenſes des ſomptueux bâtimens & des différens établiſſemens faits par Louis XIV, & l'état n'étoit point endetté à la mort de ce miniſtre en 2683. Mais celui qui eſt capable de porter le poids immenſe d'une adminiſtration que de longues guerres rendent auſſi pénible qu'importante; qui eſt capable de réparer les déſordres, de faire des *emprunts* dans des temps difficiles, ſans interrompre la circulation & le commerce, ſans altérer le crédit, eſt aſſurément le plus habile. Le crédit de l'état, dans les temps de guerre, dépend beaucoup du ſort des armes. Après la bataille d'Hocſtet, chacun s'empreſſa de retirer ſon argent de la caiſſe des *emprunts;* ce qui obligea le conſeil de faire ſurſeoir au paiement des capitaux. Par arrêt du 17 ſeptembre 1704, on accorda dix pour cent ſur les deniers qui ſeroient apportés à la caiſſe des *emprunts;* mais le crédit ſe perdit de plus en plus, & on ſupprima la caiſſe, rien ne pouvant ranimer la confiance, les promeſſes perdant ſur la place 80 pour cent.

Dans tous les temps, le crédit du roi ſur ſes peuples, eſt fondé ſur l'amour des peuples pour leur ſouverain, ſur la confiance dans le miniſtre entre les mains duquel ſe trouve l'adminiſtration des finances, & dans ceux qui régiſſent les autres parties. Il faut peu de choſe pour faire perdre ce crédit ſi difficile à établir, & nous voyons que le premier ébranlement vient preſque toujours d'une faute commiſe dans l'adminiſtration. Depuis M. Colbert pluſieurs miniſtres ont ſu rétablir ce crédit perdu, & à peine en voyons-nous un qui ait ſu le conſerver. Les billets de monnoie étoient en faveur; la grande confiance du public donna lieu au miniſtre de ſe ſervir de cet expédient prompt & facile, pour ſubvenir aux beſoins preſſans. On multiplia ces billets avec ſi peu de précaution, qu'il ne fut plus poſſible de faire face aux paiemens : de là vint leur décadence.

Souvent lorſque l'eſprit s'accrédite trop dans le gouvernement, il fait oublier les maximes les plus ſages, l'imagination prend le deſſus, on ſe livre ſans prudence à des effets dangereux ; alors l'état incertain & ſans principe ne ſe conduit plus que par ſaillies : c'eſt ce qui arriva à l'auteur du ſyſtême. *Voyez* SYSTÊME DE M. LAW. Loin d'employer les facilités qu'il avoit pour tempérer le feu des actions, il s'en ſervit pour l'attiſer, & fit ordonner, par arrêts des 13 & 28 ſeptembre & 2 octobre 2719, la création de 150 millions de nouvelles actions, qui ſeroient de même nature, & jouiroient des mêmes avantages que les précédentes. On ajouta encore, par un ordre particulier du 4 octobre, 24 mille actions, ce qui faiſoit 164 mille actions ; & quoiqu'elles ne fuſſent créées que ſur le fonds réel de 500 livres, on les fit cependant acquérir à raiſon de 5000 liv. Il eſt vrai que l'augmentation des actions ſembloit être une ſuite naturelle de la ſuppreſſion de rentes, chacun cherchant un emploi pour remplacer les contrats.

Le crédit de l'état dépend toujours de l'aſſurance ſur les conventions publiques ; ſitôt qu'elle devient incertaine, le crédit chancelle, & les opérations, pour faire des *emprunts*, ne réuſſiſſent que par le fort intérêt qu'on y attache, & qui eſt preſque toujours un moyen ſûr. Les hommes ne ſe conduiſent que par l'appât du gain ; mais ce moyen utile pour le moment, ne fait qu'accélérer la chûte du credit, qui n'eſt jamais que l'effet de la liberté & de la confiance ; & lorſque les effets publics ont reçu quelque atteinte dans leur crédit, on s'épuiſe en vains efforts pour le ſoutenir : il eſt néceſſaire de changer de batterie, & de préſenter d'autres objets. On peut dire que la confiance eſt en proportion avec les dettes : ſi l'on voit que l'état s'acquitte, elle renaît ; ſinon, elle ſe perd. Il ſemble pourtant, à en juger par les exemples paſſés, que la confiance publique dépende moins des retranchemens dans les dépenſes & de l'ordre dans les recettes, que des idées que le gouvernement imprime. Le calcul des recettes & dépenſes eſt la ſcience de tout le monde : celle du miniſtre eſt une arithmétique qui ſait calculer les effets des opérations & des différens réglemens. Il y a des biens de confiance autant que de réalité ; c'eſt au miniſtre habile à les faire valoir ſans les prodiguer, à ſavoir, par le calcul politique, apprécier les hommes & vérifier toutes les parties de l'état. Il ne ſeroit pas étonnant que la France, avec un revenu plus fort que celui des autres états, trouvât un crédit plus abondant qu'aucun ſouverain de l'Europe. *Article de M. DU FOUR.*

EMPRUNT, *terme de Riviere*, ſe dit d'un paſſage qui mene à la travure d'un bateau foncet.

EMPRUNTER, v. act. c'eſt en général ſe procurer un uſage momentané d'un effet, quel qu'il ſoit, qui eſt cenſé appartenir à un autre. *On emprunte de l'argent, une épée, un habit*, &c.

EMPRUNTER, (*Rubanier.*) c'eſt, lorſque l'on paſſe les rames d'un patron, ſe ſervir des mêmes bouclettes des hautes liſſes, lorſque cela ſe peut. La premiere des neuf rames, (parce que l'on paſſe par neuf, comme il a été dit, *voyez* PASSAGE DES RAMES) étant paſſée, la ſeconde rame empruntera ſur cette premiere lorſqu'il y aura lieu, & ainſi juſqu'à la neuvieme. Exemple : ſuppoſons que la ſeconde rame faſſe un pris ſur la dix-ſeptieme haute liſſe ; ſi par haſard la premiere rame faiſoit auſſi un pris ſur cette dix-ſeptieme haute liſſe, cette ſeconde rame ſe paſſeroit dans la même bouclette de la premiere, & ainſi des autres juſqu'à la neuvieme, qui toutes peuvent emprunter ſur la premiere. Cet emprunt ſert à ménager les bouclettes des hautes liſſes ; ſi l'on n'empruntoit pas, les hautes liſſes étant limitées, elles ne pourroient contenir une aſſez grande quantité de bouclettes, en mettant chaque rame dans ſa bouclette particuliere.

* EMPUSE, ſ. f. (*Mithol. & Divinat.*) fantômes qu'Hécate envoyoit à ceux qui l'évoquoient : ce ſpectre avoit un pié d'airain & ne pouvoit ſe ſervir de l'autre. *Voy.* Religion des Gaulois par D. Martin, *tome II.* C'eſt de là qu'on a fait le mot *empuſe.*

EMPYEME, ſ. f. *terme de Chirurgie*

qui ſe prend pour une maladie ou pour une opération. L'*empyeme*, maladie, eſt en général un amas de pus dans quelque cavité du corps, dans la tête, dans le bas-ventre ou ailleurs : mais, parce que cet amas ſe fait plus ſouvent dans la poitrine que dans toute autre cavité, on a donné particuliérement le nom d'*empyeme* à la collection du pus dans la capacité de la poitrine. L'*empyeme*, opération, eſt une ouverture qu'on fait entre deux côtes, pour donner iſſue aux matieres épanchées dans la poitrine.

Ce mot eſt grec ; il vient de la particule ἐν, *in*, dans, & de πύον, *pus*, pus ; ἔμπύημα, *collectio puris*, amas de pus.

L'épanchement de matieres dans la poitrine peut ſe faire par cauſe externe, à la ſuite d'une plaie ou d'un coup ; ou par cauſe interne, à la ſuite de quelque maladie. Une plaie qui ouvre quelques vaiſſeaux ſanguins, ou un coup violent qui en cauſe la rupture, occaſionnent un épanchement de ſang. L'ouverture de l'œſophage ou du canal thorachique, cauſe l'épanchement des matieres alimentaires ou du chyle, *v.* PLAIES DE POITRINE. L'épanchement d'eau eſt l'effet d'une hydropiſie de poitrine, *voyez* HYDROPISIE ; & celui du pus eſt la ſuite d'une pleuréſie ou d'une péripneumonie terminées par ſuppuration. *V.* PLEURÉSIE & PÉRIPNEUMONIE.

On ne doit faire l'opération de l'*empyeme* que lorſqu'on a des ſignes certains d'un épanchement dans la cavité de la poitrine. Il y en a qui nous font connoître qu'il y a épanchement, & d'autres nous déſignent l'eſpece de matiere épanchée. Ceux qui dénotent l'épanchement ſont, 1°. la reſpiration courte & laborieuſe, parce que le liquide qui remplit une partie de la poitrine, empêche que le poumon ne ſubiſſe toute la dilatation dont il eſt ſuſceptible. 2°. L'inſpiration eſt beaucoup plus facile que l'expiration ; parce que, dans ce dernier mouvement, il faut que le diaphragme ſouleve le liquide épanché dont le poids eſt capable d'aider l'inſpiration. 3°. Le malade, en ſe remuant, ſent quelquefois le flot du liquide épanché. 4°. Lorſque l'épanchement n'eſt que d'un côté, ce côté de la poitrine a plus d'étendue que l'autre ; ce qu'on reconnoit par l'examen du dos du malade qu'on met ſur ſon ſéant. 5°. Le côté où eſt l'épanchement eſt ſouvent œdémateux. 6°. Le malade reſpire mieux couché ſur un plan horizontal que debout ou aſſis, & il ne peut reſter couché que du côté de l'épanchement ; par ce moyen, les matieres épanchées ne compriment point ce côté du poumon, & lui laiſſent quelque liberté qu'il n'auroit point ſi le malade ſe couchoit ſur le côté ſain. Ce ſigne prouve l'épanchement ; mais ſon défaut ne prouve pas qu'il n'y en a point, parce que le poumon pourroit être adhérent au médiaſtin & à la plevre. Dans ce cas, le malade pourroit ſe coucher ſur le côté de la poitrine où il n'y auroit point d'épanchement, ſans que les matieres épanchées dans le côté oppoſé augmentaſſent la difficulté de reſpirer. 7°. S'il y a épanchement dans les deux cavités de la poitrine, le malade ne peut reſter couché d'aucun côté ; il faut qu'il ſoit debout ou aſſis, de façon que ſon dos décrive un arc. Dans cette ſituation, les matieres épanchées ſe portent vers la partie antérieure & ſupérieure du diaphragme, & laiſſent quelque liberté au poumon.

On jugera de la nature de la liqueur épanchée, par les maladies ou les accidens qui auront précédé ou qui accompagnent l'épanchement. Si les ſignes de l'épanchement paroiſſent peu de temps après que le malade a reçu une plaie pénétrante à la poitrine, & s'il a des foibleſſes fréquentes, on ne peut pas douter que ce ne ſoit le ſang qui ſoit épanché. S'il y a eu maladie inflammatoire à la poitrine, accompagnée des ſignes ordinaires de ſuppuration ; ſi la fievre, qui étoit aigue, eſt devenue lente ; ſi la douleur vive eſt un peu appaiſée, mais qu'il ſubſiſte un mal aiſe à la partie ; ſi le malade a des friſſons irréguliers & des ſueurs de mauvais caractere, & qu'avec tous ces ſymptomes il paroiſſe des ſignes d'épanchement, il n'eſt pas douteux que ce ne ſoit du pus qui en ſoit la matiere. Il y a tout lieu de croire que l'épanchement eſt lymphatique, ſi l'on remarque les ſignes de l'hydropiſie de poitrine. *Voy.* HYDROPISIE DE POITRINE.

On ne peut guérir le malade qu'en évacuant les matieres épanchées. La nature, aidée des médicamens, peut quelquefois y parvenir ſans l'opération : on a vu des épanchemens de ſang rentrer dans le torrent de la circulation & ſe vider par les urines, & même, ce qui eſt encore plus rare, par les ſelles. L'uſage des remedes diurétiques, des hydragogues & des ſudorifiques, a ſouvent diſſipé les épanchemens d'eau, *voy. la cure des hydropiſies de poitrine.* Lorſque le régime & les médicamens ne ſoulagent point le malade, & que les accidens perſiſtent, il faut faire l'opération de l'*empyeme.*

Si l'épanchement de ſang dans la poitrine eſt la ſuite d'une plaie, il faut, avant que d'en venir à l'opération, eſſayer de donner iſſue à ce fluide, en ſituant le malade de façon que la plaie ſoit la partie la plus déclive de la poitrine ; on lui ordonne alors de retenir un peu ſon haleine & de ſe pincer le nez ; on peut auſſi tâcher de pomper les matieres épanchées avec une ſeringue dont la canule eſt courbe. Si par ces moyens on n'a pu vider la poitrine, il faut faire une ouverture pour donner iſſue au fluide épanché. Il y a deux façons pour y parvenir, l'une en dilatant la plaie, & l'autre en faiſant une contre ouverture.

Pour dilater la plaie, on fait avec un biſtouri une inciſion longitudinale d'un pouce de longueur perpendiculairement à la partie inférieure de la plaie : cette inciſion, qui ne doit intéreſſer que la peau & la graiſſe, forme une gouttiere qui procure la facilité de la ſortie du ſang ; on introduit enſuite une ſonde cannelée dans l'ouverture de la poitrine, & on dilate cette plaie avec un biſtouri dont la pointe coule le long de la cannelure de la ſonde, ayant ſoin d'éviter l'artere intercoſtale. On peut mettre une ſonde de poitrine dans l'ouverture, pour que le ſang s'écoule avec plus de facilité, obſervant de mettre le malade dans une ſituation convenable & qui favoriſe cette ſortie.

Si la plaie n'étoit pas ſituée favorablement, ou qu'elle fût déja cicatriſée lorſque les ſignes d'épanchement ſe manifeſtent, il ſeroit plus à propos de faire l'opération de l'*empyeme* par forme de contre-ouverture, de même qu'elle ſe pratique dans le cas où il y a des matieres épanchées ſans plaie, comme dans les ſuppurations de poitrine, & c'eſt ce qu'on appelle *opération de l'*empyeme *dans le lieu d'élection.*

On fait aſſeoir le malade ſur une chaiſe ou ſur le bord de ſon lit, le dos tourné du côté de l'opérateur & des aſſiſtans ; on lui met, dans ce dernier cas, un couſſin ſous les feſſes pour qu'il ſoit plus commodément ; deux ſerviteurs le ſoutiennent ſur les côtés, & lui relevent ſa chemiſe. Le chirurgien doit examiner l'endroit où il fera l'inciſion ; ce doit être entre la troiſieme & la quatrieme des fauſſes côtes, en comptant de bas en haut, & à quatre ou cinq travers de doigt de l'épine du dos. (On entend que les doigts du malade ſeront la meſure de cette diſtance.) Si l'embonpoint du malade ou l'œdématie des tégumens empêchent de compter les côtes, on fait l'opération à quatre travers de doigt de l'angle inférieur de l'omoplate. Le lieu étant choiſi pour opérer, le chirurgien pince la peau tranſverſalement avec les doigts indicateurs & les pouces de chaque mains ; un aide prend le pli que l'opérateur tient avec les doigts de ſa main droite ; ils ſoulevent enſemble la peau ainſi pincée, & le chirurgien l'inciſe avec un biſtouri droit, qu'il tient de ſa main droite ; on lâche enſuite les tégumens qui ſe trouvent diviſés longitudinalement ; on porte le bout du doigt indicateur de la main gauche à l'endroit du bord ſupérieur de la troiſieme fauſſe côte, & on inciſe le muſcle grand dorſal en portant le biſtouri à plat ſur l'ongle ; on avance enſuite l'extrémité de ce doigt, & on en appuie l'ongle immédiatement ſur le bord ſupérieur & ſuivant la direction de la côte ; &, avec le biſtouri tenu à plat de la main droite comme une plume à écrire, on pénetre dans la poitrine, en perçant les muſcles intercoſtaux & la plevre. Le doigt appuyé ſur la côte ſert de guide à l'inſtrument tranchant, & on eſt ſûr de ne pas toucher à l'artere intercoſtale. L'inciſion des muſcles intercoſtaux & de la plevre doit avoir cinq à ſix lignes de longueur. Lorſque l'inciſion eſt faite, on porte le doigt indicateur gauche dans la plaie pour s'aſſurer de l'ouverture ; on le retire & on

procure, le plus promptement qu'on le peut, l'iſſue des matieres. On peut les délayer avec quelque injection introduite à l'aide de la ſonde de poitrine. Lorſque l'opération eſt faite, & qu'on a tiré le plus de matiere qu'il a été poſſible, on panſe le malade en faiſant entrer dans la plaie une bandelette de linge en forme de ſéton; elle eſt préférable à une tente de charpie qui s'oppoſe à l'iſſue des matieres, & qui cauſe de la douleur au malade, parce qu'elle écarte & irrite les parties au travers deſquelles elle paſſe; ce qui eſt ſuivi d'inflammation, & quelquefois de la carie des côtes. On panſe le reſte de la plaie à plat; on applique deux ou trois compreſſes graduées & un bandage de corps ſoutenus du ſcapulaire. (*Voyez* BANDAGE & SCAPULAIRE.) Les panſemens ſe continuent juſqu'à ce que les matieres ſoient totalement évacuées; on eſt ſouvent obligé de les réitérer deux & trois fois par jour, quand l'abondance de la ſuppuration l'exige. Lorſqu'il s'agit de conſolider la plaie, on ſupprime la bandelette qui entre dans la poitrine, & on couvre la plaie avec un linge fin ſur lequel on met une pelote de charpie ſoutenue des compreſſes & du bandage, alors on cicatriſe l'ulcere ſuivant les regles de l'art. *Voyez* ULCERE.

On fait l'opération de l'*empyeme* dans le lieu de néceſſité, lorſqu'on ouvre un abcès à la poitrine dans le lieu où la matiere ſe préſente. Le foyer de ces abcès la trouve ordinairement dans le tiſſu cellulaire qui unit la plevre aux muſcles intercoſtaux internes; il faut ménager cette cloiſon poſtérieure pour empêcher l'épanchement du pus dans la cavité de la poitrine; ce qui arrive aſſez ſouvent par l'éroſion de la plevre, lorſqu'on differe trop à faire l'ouverture de ces abcès. *Voyez* ABCÈS. (*Y*)

EMPYEME, *opération* (*Manege, Maréchallerie.*) L'anatomie des animaux, trop négligée parmi nous, a frayé le chemin de l'anatomie de l'homme. La nature éclipſée, pour ainſi dire, dans les cadavres, ſe montre à découvert dans le vivant; & le ſcalpel, en des mains auſſi intelligentes que celles des Hérophile, des Pecquet, des Harvey, *&c.*, a été un inſtrument d'autant plus utile, que nous ne devons qu'aux comparaiſons exactes qu'ils ont faites, & aux différences qu'ils ont obſervées, les grandes découvertes dans leſquelles conſiſtent aujourd'hui les principales richeſſes de la médecine du corps humain.

Après ces avantages, dont la réalité eſt généralement avouée, la chirurgie pourroit-elle méconnoître la ſource des biens dont elle jouit, & nous en refuſer le partage? Il doit nous être ſans doute d'autant plus permis d'y prétendre, que nous pouvons profiter du jour qui l'éclaire ſans lui en dérober la lumiere, & ſans nous rendre coupables de la moindre uſurpation.

Tous les cas qui peuvent engager le chirurgien à pratiquer l'*empyeme*, peuvent ſe préſenter au maréchal. L'animal n'eſt pas moins expoſé que l'homme à des pleuréſies, à la péripneumonie, à des épanchemens de pus, à des épanchemens d'eau, conſéquemment à une hydropiſie, enfin à des épanchemens de ſang cauſés par quelques plaies pénétrantes dans la poitrine, ou par l'ouverture d'une artere intercoſtale: mais de toutes ces circonſtances, celles où l'opération dont il s'agit me paroît d'une plus grande efficacité, ſont aſſurément les bleſſures ſuivies d'une effuſion dans la capacité.

Suppoſons donc un épanchement de ſang produit par les dernieres cauſes que je lui ai aſſignées.

Je reconnoîtrai d'abord la plaie pénétrante par ſa circonférence emphyſémateuſe par le moyen de la ſonde & du doigt, par l'air qui frappera ma main au moment que je l'en approcherai, par le ſifflement qui accompagnera la ſortie de ce même air, par la vacillation de la flamme d'une bougie que je lui préſenterai, par le ſang écumeux qui, pouſſé au dehors avec plus ou moins d'impétuoſité, me prouvera encore d'une maniere ſenſible, que le poumon eſt intéreſſé, & dont la quantité m'apprendra, de plus, s'il y a réellement ouverture de quelques vaiſſeaux conſidérables. Je ſerai enfin convaincu de l'épanchement, dès qu'outre ces ſymptomes,

j'obſerverai un violent battement de flanc & une grande difficulté de reſpirer. Il eſt vrai que, vu la ſituation horizontale de l'animal, le diaphragme ne ſe trouve pas, ainſi que dans l'homme, ſurchargé par le poids de la matiere épanchée ; mais elle gêne conſtamment l'action des poumons, qui, dans une cavité proportionnée à leur jeu, ne peuvent que ſouffrir d'une humeur contre nature, toujours capable de s'oppoſer à leur libre dilatation. Du reſte, tous les autres ſignes qui atteſtent l'effuſion dans le thorax humain, ne peuvent nous être d'aucune indication, relativement à un animal qui ne ſauroit nous rendre compte du ſiege des douleurs qu'il reſſent, & que par cette raiſon nous placerions vainement dans des attitudes différentes, quand même nous en aurions la facilité & le pouvoir.

Quoi qu'il en ſoit, l'épanchement étant certain, & la ligature, dans le cas où l'effuſion a été provoquée par l'ouverture d'une artere intercoſtale, étant faite (*voyez* LIGATURE), il faut néceſſairement vider le thorax.

La plaie ſuffiroit à cet effet, ſi ſa ſituation étoit telle qu'elle fût à la partie inférieure de la poitrine ; on pourroit alors, à l'imitation du chirurgien, en augmenter l'étendue, en la dilatant à l'aide de la ſonde crénelée & du biſtouri, ſelon le beſoin, & pour faciliter l'écoulement hors de la capacité, après quoi on le hâteroit en comprimant les naſeaux de l'animal, ſur-tout ſi les vaiſſeaux du poumon avoient été attaqués, parce que ce viſcere contenant enſuite de cette compreſſion une plus grande abondance d'air, chaſſeroit avec plus de force le fluide dévoyé ; on paſſeroit de là aux injections chaudes & douces, *&c.* ; mais dès que la plaie a été faite à la partie ſupérieure, il n'eſt poſſible de dégager la cavité du ſang qui y nage, qu'en pratiquant une contre-ouverture, & c'eſt ce qu'on appelle proprement l'*empyeme*.

La différence de la poſition de l'homme & du cheval en établit une relativement au lieu où nous devons contre-ouvrir. Dans le premier, attendu ſa ſituation, & eu égard à l'inclination du diaphragme, l'humeur ſtagnante ſe porte en bas & en arriere, & dénote l'endroit où l'on doit lui frayer une iſſue. Dans le cheval, l'obliquité de cette cloiſon muſculeuſe n'eſt pas moindre ; mais elle ne ſauroit guider ainſi le maréchal, parce que l'animal étant ſitué horizontalement, ſa direction eſt verticale, & que la partie la plus baſſe du thorax eſt fixée préciſément aux derniers cartilages des côtes, & à leur jonction au ſternum. C'eſt auſſi cette même partie que nous arreterons pour opérer, en choiſiſſant du côté affecté l'intervalle des cartilages de la huitieme & de la neuvieme côte de devant en arriere, & à cinq ou ſix pouces du ſternum ; car nous ne ſaurions nous adreſſer avec ſuccès plus près de cet os, parce que les cartilages y ſont trop voiſins les uns des autres. Remarquons ici que tout concourt à favoriſer notre entrepriſe. 1°. Il eſt certain que, ſans forcer l'animal d'abandonner ſa ſituation naturelle, les humeurs ne trouveront aucun obſtacle à leur évacuation, puiſque leur pente répondra à l'ouverture pratiquée. 2°. Nous ne craindrons pas ſans ceſſe d'intéreſſer l'artere intercoſtale en inciſant, parce que là elle eſt diviſée en des rameaux d'un diametre peu conſidérable.

Commençons donc à nous ſaiſir de la peau à l'endroit déſigné, & faiſons-y, avec le ſecours d'un aide, un pli qui ſoit tranſverſal par rapport au corps. Coupons ce pli, il en réſultera une plaie longitudinale qui comprendra les deux cartilages, au milieu deſquels nous nous propoſerons d'ouvrir ; car telle doit être l'étendue de la premiere inciſion. Faiſons-en une ſeconde dans la même direction à la partie du muſcle grand oblique de l'abdomen qui eſt au deſſous, nous découvrirons les cartilages des côtes & des intervalles. Inciſons enfin tranſverſalement les muſcles intercoſtaux & la plevre, juſqu'à ce que nous ayions pénétré dans la cavité ; ce dont nous ſerons aſſurés, par l'inſpection de l'humeur qui s'écoulera, ou ſi nous avions eu le malheur de nous tromper, par le vide que nous appercevrons ; car dès que la plevre eſt ouverte, l'air extérieur oblige le poumon à s'affaiſſer ſur le champ ; ce qui préſerve ce

viſcere des offenſes de l'inſtrument dont nous nous ſervons. Cette derniere ouverture aura au moins un pouce de largeur, à l'effet de fournir un paſſage, & au ſang vraiment liquide, & à celui qui ſe préſenteroit en grumeau.

Du reſte, je ne m'étendrai point ni ſur les panſemens, ni ſur toute la conduite que l'on doit tenir dans la ſuite du traitement (*voyez ci deſſus*, EMPYEME relativement au corps humain; *voyez* les différens cours d'opérations de chirurgie, *voyez* PLAIE.) Je me contenterai de faire obſerver que le bandage, propre à maintenir l'appareil dans cette circonſtance, ne doit être autre choſe qu'un ſurfaix armé de couſſinets à l'endroit de l'opération pratiquée; opération dont je n'ai prétendu d'ailleurs que démontrer la poſſibilité, les différences & les effets. (*e*)

EMPYRÉE, ſ. m. *en Théologie*, le plus haut des cieux, le lieu où les ſaints jouiſſent de la viſion béatifique. On l'appelle auſſi le *ciel empyrée*, & *paradis*. *Voyez* CIEL.

Ce mot eſt formé du grec ἐν, *dans*, & πῦρ, *feu*, pour marquer l'éclat & la ſplendeur de ce ciel.

Quelques peres ont penſé que l'*empyrée* avoit été créé avant le ciel que nous voyons. Comme ils ſuppoſent que c'eſt la demeure de Dieu, ils ſoutiennent qu'elle doit être extrêmement lumineuſe, ſuivant cette parole de ſaint Paul, *lucem habitat inacceſſibilem*. Mais une difficulté les arrête: c'étoit d'expliquer l'obſcurité qui régnoit dans le monde avant la création du ſoleil. Pour la réſoudre, ils ont eu recours à cette hypotheſe: que les cieux que nous voyons, étant une eſpece de rideau, déroberent à la terre & aux eaux la lumiere de l'*empyrée*. Au reſte, ni cette ſuppoſition, ni l'opinion qui l'a occaſionée, n'ont pas paru aſſez fondées aux théologiens pour les élever au deſſus du rang de ſimples conjectures.

M. Derham a cru que les taches qu'on apperçoit dans certaines conſtellations, ſont des trous du firmament, à travers leſquels on voit l'*empyrée*. Voilà une idée bien extraordinaire, pour ne rien dire de plus. *Voyez* ÉTOILE, FIRMAMENT, *&c.* (*G*)

EMPYREUME, (*Chimie.*) veut dire *odeur de feu*. Le mot *empyreume* vient du grec ἐμπυρεύω, qui ſignifie *enflammer*, ou *brûler*.

Empyreume ne ſe dit que de l'odeur déſagréable que le feu peut donner; en ſorte que ce qui ſent le brûlé ſans être déſagréable, comme les amandes grillées, le ſucre brûlé, le café, *&c.* n'eſt point appelé *empyreumatique*.

La plupart des eaux diſtillées, ſoit ſpiritueuſes, ſoit purement aqueuſes, ont une odeur d'*empyreume* lorſqu'elles ſont récentes: c'eſt pourquoi on laiſſe toujours quelque temps ces liqueurs communiquer avec l'air, pour leur faire perdre ce qui leur donne l'odeur du feu, qui eſt toujours une matiere volatile & peu adhérente aux liqueurs dont il s'agit.

On laiſſe les eaux ſimples pendant quelques jours expoſées au ſoleil dans des bouteilles, dont on couvre ſeulement l'ouverture avec un papier qu'on perce de pluſieurs trous.

Pour ce qui eſt des eaux ſpiritueuſes nouvellement diſtillées, on ne bouche pas d'abord autrement l'ouverture des bouteilles qui les contiennent, & on les laiſſe dans cet état pendant quelques heures dans un lieu frais. *Chambers*.

L'odeur de feu eſt beaucoup plus inhérente aux huiles appelées *empyreumatiques*; on ne l'en ſépare pas entiérement par la rectification même réitérée, & par le ſecours des intermedes. *Voyez* HUILE.

EMS, (*Géogr. mod.*) fleuve d'Allemagne; il a ſa ſource au comté de Lippe, paſſe dans l'Ooſt-Friſe, & ſe jette dans la mer au deſſus d'Embden.

ÉMULATION, ſ. f. (*Morale.*) paſſion noble, généreuſe, qui, admirant le mérite, les belles choſes & les actions d'autrui, tache de les imiter, ou même de les ſurpaſſer, en y travaillant avec courage, par des principes honorables & vertueux.

Voilà le caractere de l'*émulation*, & ce qui la diſtingue d'une ambition déſordonnée, de la jalouſie & de l'envie: elle ne tient rien du vice des unes ni des autres.

En recherchant les dignités, les charges, & les emplois, c'eſt l'honneur, c'eſt l'amour du devoir & de la patrie qui l'anime.

L'*émulation* & la jalouſie ne ſe rencontrent guere que dans les perſonnes du même art, de mêmes talens, & de même condition. Un homme d'eſprit, dit fort bien la Bruyere, n'eſt ni jaloux, ni émule d'un ouvrier qui a travaillé une bonne épée, d'un ſtatuaire qui vient d'achever une belle figure; il ſait qu'il y a dans ces arts des regles, & une méthode qu'on ne devine point; qu'il y a des outils à manier dont il ne connoît ni l'uſage, ni le nom, ni la figure; & il lui ſuffit de penſer qu'il n'a point fait l'apprentiſſage d'un certain métier, pour ſe conſoler de n'y être point maître.

Mais quoique l'*émulation* & la jalouſie aient lieu d'ordinaire dans les perſonnes d'un même état, & qu'elles s'exercent ſur le même objet, la différence eſt grande dans leur façon de procéder.

L'*émulation* eſt un ſentiment volontaire, courageux, ſincere, qui rend l'ame féconde, qui la fait profiter des grands exemples, & la porte ſouvent au deſſus de ce qu'elle admire; la jalouſie, au contraire, eſt un mouvement violent, & comme un aveu contraint du mérite qui eſt hors d'elle, & qui va même quelquefois juſqu'à le nier dans les ſujets où il exiſte. Vice honteux, qui, par ſon excès, rentre toujours dans la vanité & dans la préſomption!

L'*émulation* ne differe pas moins de l'envie: elle penſe à ſurpaſſer un rival par des efforts louables & généreux. L'envie ne ſonge à l'abaiſſer que par des routes oppoſées. L'*émulation*, toujours agiſſante & ouverte, ſe fait un motif du mérite d'autrui, pour tendre à la perfection avec plus d'ardeur: l'envie froide & ſeche s'en attriſte, & demeure dans la nonchalance. Paſſion ſtérile qui laiſſe l'homme envieux dans la poſition où elle le trouve, ou dont le vice qui le caractériſe eſt l'unique aiguillon! Quand on eſt rempli d'*émulation*, le manque de ſuccès fait qu'on ſe reproche ſeulement de demeurer en arriere; mais dès qu'on eſt mortifié des progrès & de l'élévation de ſes rivaux pleins de mérite, on a paſſé de l'*émulation* à l'envie.

Voulez-vous connoître encore mieux l'*émulation*? Elle ne tâche d'imiter & même de ſurpaſſer les actions des autres, que parce qu'elle en ſait le prix, & qu'elle les reſpecte; elle eſt prudente, car celui qui imite, doit avoir meſuré la grandeur de ſon modele & l'étendue de ſes forces; loin d'être fiere & préſomptueuſe, elle ſe manifeſte par la douceur & la modeſtie, elle augmente en même temps ſes talens, & ſes progrès par le travail & l'application; pleine de courage, elle ne ſe laiſſe point abattre par les diſgraces, & ſi elles ſont méritées, elle répare ſes fautes: enfin, quoiqu'il arrive, elle ne veut réuſſir que par des moyens légitimes, & par la voie de la vertu.

Ceux qui font profeſſion des ſciences & des arts, les ſavans de tout ordre, les orateurs, les peintres, les ſculpteurs, les muſiciens, les poëtes, & tous ceux qui ſe mêlent d'écrire, ne devroient être capables que d'*émulation*; ils devroient tous penſer & agir de la même maniere que Corneille agiſſoit & penſoit: " Les ſuccès » des autres, dit-il, dans la préface qui » eſt au devant d'une de ſes pieces (la » ſuivante), ne produiſent en moi qu'une » vertueuſe *émulation* qui me fait redoubler mes efforts, afin d'en obtenir de » pareils ».

Je vois d'un œil égal croître le nom d'autrui,
Et tâche à m'élever auſſi haut comme lui,
Sans haſarder ma peine à le faire deſcendre.
La gloire a des tréſors qu'on ne peut épuiſer;
Et plus elle en prodigue à nous favoriſer,
Plus elle en garde encore où chacun peut prétendre.

Des ſentimens ſi beaux, ſi nobles & ſi bien peints, mettent le comble au mérite du grand Corneille. *Art. de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ÉMULGENS, adj. pl. *en Anatomie*, ſe dit des vaiſſeaux qui aboutiſſent aux reins. *Voy. les planches d'anatomie.*

Les arteres *émulgentes* partent du tronc deſcendant de l'aorte pour ſe rendre aux reins, & les veines *émulgentes* en ſortent pour

pour ſe terminer au tronc aſcendant de la veine-cave. *Voyez* RÉNALES. (*L*)

EMULSION, ſ. f. (*Pharmacie & Mat. méd.*) c'eſt ainſi qu'on nomme en médecine une liqueur laiteuſe formée par l'union de l'eau, & d'une ſubſtance végétale particuliere, contenue dans les ſemences appellées *émulſives*. *Voyez* SEMENCES ÉMULSIVES.

La liqueur connue de tout le monde ſous le nom d'*orgeat*, n'eſt autre choſe que l'*émulſion* dont il s'agit ici.

Les ſemences, dont on tire le plus ordinairement les *émulſions*, & qui en ſont proprement la baſe, ſont les amandes douces, les pignons, & les quatre ſemences froides majeures. *Voyez* AMANDES, PIGNONS, & SEMENCES FROIDES. Pluſieurs médecins demandent auſſi, aſſez ſouvent, la ſemence de pavot, celle de laitue, celle de violette, & quelques autres de la même nature : mais comme ces dernieres ſemences, qui ſont fort petites, fourniſſent moins de parties *émulſives* que les premieres, qu'elles donnent ces parties plus difficilement, & qu'il n'eſt pas poſſible d'appuyer ſur la moindre obſervation leurs prétendues vertus particulieres, qu'il eſt démontré, par exemple, que la partie *émulſive* de la ſemence de pavot ne participe du tout point de la vertu calmante de cette plante ; pour ces raiſons, dis-je, on n'oſe avancer, avec confiance, que c'eſt une pratique louable de preſcrire toujours, par préférence, les premieres ſemences que nous avons nommées ; & de ne pas multiplier inutilement les matériaux de l'*émulſion*.

Pluſieurs auteurs ont des prétentions ſur l'*émulſion* tirée de la ſemence de chanvre. *Voyez* CHANVRE.

On emploie auſſi quelquefois les amandes ameres, mais toujours mêlées en petite doſe à une quantité plus conſidérable de l'une des ſemences que nous avons dit devoir faire la baſe du remede, & ſeulement dans la vue d'en relever un peu le goût.

On édulcore les *émulſions* avec une quantité de ſucre ou de ſirop, déterminée par le médecin ; on les aromatiſe auſſi quelquefois avec quelque eau diſtillée.

On emploie plus ou moins d'eau, ſelon qu'on veut avoir une *émulſion* plus ou moins chargée.

Pour faire une *émulſion*, c'eſt-à-dire, pour unir à l'eau la ſubſtance végétale particuliere, que nous connoiſſons ſous le nom d'*émulſive*, on s'y prend de la maniere ſuivante.

Prenez, par exemple, vingt-quatre amandes douces mondées (*voyez* MONDER, *Pharm.*) ou bien de l'une des grandes ſemences froides mondées, ou des quatre enſemble, ſix gros, & cinq ou ſix amandes douces mondées ; écraſez-les dans un mortier de marbre avec un pilon de bois, d'abord à ſec, mais bientôt verſez ſur ces ſemences une ou deux cuillerées d'eau, & continuez à piler en ajoutant peu à peu toute l'eau que vous avez deſſein d'employer (la quantité des ſemences demandées dans cet exemple ſuffit pour charger ſuffiſamment deux livres d'eau), diſſolvez votre ſucre (une once ſuffit pour deux livres d'*émulſion*), paſſez à travers un linge ſerré, & exprimez légérement. Si c'eſt un ſirop que vous employez au lieu de ſucre, vous ne l'ajouterez qu'après la colature, avec l'eau diſtillée deſtinée à aromatiſer l'*émulſion*. Dans l'*émulſion* que nous venons de décrire, on pourra diſſoudre, au lieu de ſucre, une once & demie de ſirop de capillaire, de violette, de tuſſilage, de guimauve, ou bien une once de l'un de ces ſirops, & trois gros ou demi-once de ſirop de diacode, ſi on veut rendre l'*émulſion* narcotique. Une pinte de cette liqueur eſt aromatiſée à un point très-agréable par l'addition d'une demi-once d'eau de fleurs d'orange, ou d'eau de cannelle appellée *orgée*.

S'il nage de l'huile ſur la ſurface d'une *émulſion* qu'on vient de préparer, l'*émulſion* a été mal faite ou manquée. Cet inconvénient eſt dû à ce qu'on a ſéparé une huile qui eſt un des principes du ſuc *émulſif*, d'avec une matiere muqueuſe qui en eſt un autre principe, & à laquelle l'huile doit ſa miſcibilité avec l'eau. *Voyez* SEMENCES ÉMULSIVES. On prévient ce défaut en appliquant de bonne heure de l'eau aux ſemences que l'on pile, & même en les triturant avec une partie du ſucre qu'on veut employer dans l'*émul-*

sion ; car le ſucre eſt un moyen d'union entre les huiles & l'eau. *Voyez* HUILE & SUCRE.

Les Chymiſtes ont apperçu beaucoup d'analogie entre les *émulſions* & le lait des animaux ; on verra avec combien de fondement, *à l'article* SEMENCES ÉMULSIVES. *Voyez cet article.* Nous nous contenterons d'obſerver ici que, comme le lait, les *émulſions* tournent & s'aigriſſent après un certain temps, en moins de vingt-quatre heures dans un lieu ou par un temps chaud ; & que les acides & les eſprits fermentés les coagulent comme le lait. On ne préparera donc des *émulſions* que pour quelques heures, ſur-tout en été ; on ne les mêlera point avec des ſirops, ou des ſucs acides, & on ne les aromatiſera point avec des eaux ſpiritueuſes.

L'*émulſion* ſe décompoſe par l'ébullition; ce qu'on appelle dans quelques pays une *émulſion cuite*, c'eſt-à-dire, à laquelle on a fait prendre quelques bouillons, eſt donc une préparation monſtrueuſe, un remede altéré & dégénéré autant quil eſt poſſible. La vue médicinale de corriger par cette coction une prétendue crudité de l'*émulſion*, eſt trop vaine pour pouvoir autoriſer une pratique ſi directement contraire aux regles de l'art.

Les *émulſions* ont toutes les propriétés des remedes appellés *rafraîchiſſans*, *tempérans*, *délayans* ; *voyez* DÉLAYANT, RAFRAÎCHISSANT & TEMPÉRANT : & de plus elles ſont nourriſſantes. On les ordonne très-utilement pour boiſſon ordinaire dans toutes les maladies inflammatoires, & ſurtout lorſqu'elles affectent principalement les viſceres du bas-ventre, dans les diarrhées par irritation, dans les ardeurs d'urine, dans le commencement de la curation des chaudepiſſes, dans les chaleurs d'entrailles, & même dans certaines fleurs blanches. *Voyez ces articles.*

Dans tous ces cas on doit preſcrire les *émulſions* à grande doſe, à deux ou trois livres par jour au moins ; & c'eſt avoir une idée fort imparfaite de l'action de ce remede, que d'attendre quelque effet utile d'un ſeul verre d'*émulſion* donné dans la journée, ou le ſoir.

On ſe ſert fort ordinairement de l'*émulſion* comme d'un véhicule commode, pour donner certains ſels neutres étendus dans une grande quantité de liquide, ou en lavage, comme on s'exprime communément. On diſſout, par exemple, un gros ou un gros & demi de nitre purifié dans une pinte d'*émulſion*, pour faire ce qu'on appelle une *émulſion nitrée* ; c'eſt un uſage fort ordinaire auſſi de faire fondre trois ou quatre grains de tartre émétique dans une pinte d'*émulſion*, qu'on donne par verre pendant le cours de la journée, pour entretenir les évacuations abdominales dans pluſieurs maladies aiguës. *Voyez* FIEVRE.

On prépare une *émulſion* purgative qui agit aſſez doucement, & qui n'a point le dégoût des potions purgatives ordinaires, en uniſſant intimement, par une longue trituration, dix ou douze grains de réſine de jalap à une once de ſucre, que l'on emploie enſuite dans la compoſition d'une *émulſion* ordinaire : non-ſeulement le ſuc *émulſif* ſert dans ce cas à maſquer le goût de la réſine, mais il concourt auſſi avec le ſucre à en corriger l'activité. Le ſucre eſt le diſſolvant des réſines, & il forme avec elles un compoſé ſavonneux, miſcible à l'eau. *Voyez* SUCRE & RÉSINE. Le ſuc *émulſif* poſſede la même propriété, quoiqu'avec un degré très-inférieur. On fait entrer auſſi la réſine de ſcammonée dans ces *émulſions*, à la doſe de deux ou trois grains, avec huit, dix ou douze grains de réſine de jalap. *Voyez* SCAMMONÉE & JALAP.

Si l'on diſpoſe une réſine ou un baume à être diſſous par l'eau en uniſſant ces ſubſtances au jaune d'œuf, & qu'on applique de l'eau à ce compoſé ſelon l'art, il en réſulte auſſi une liqueur laiteuſe, que quelques auteurs ont appellée du nom d'*émulſion* ; celle-ci eſt vulnéraire, déterſive & cicatriſante ou purgative, ſelon la propriété de la réſine ou du baume qu'on y a employé. *Voyez les articles* VULNÉRAIRE, DÉTERSIF & PURGATIF RÉSINEUX, *au mot* PURGATIF.

La liqueur connue de tout le monde ſous le nom de *lait de poule*, eſt parfaitement analogue à l'*émulſion*. *Voyez* ŒUF, *Diete.* (*b*)

EMUNCTOIRE, ſe dit des canaux

qui déchargent les humeurs ſuperflues du corps. *Voyez* HUMEUR. (*L*)

EN

EN & DANS, prépoſitions qui ont rapport au lieu & au temps. *En France, en un an, en un jour, dans la ville, dans la maiſon, dans dix ans, dans la ſemaine.* M. l'abbé Girard dans ſes *ſynonymes*; Vaugelas, le P. Bouhours & quelques autres grammairiens ont fait des obſervations particulieres ſur ces deux prépoſitions; en effet, dans l'élocution uſuelle il y a bien des occaſions où l'une n'a pas le même ſens que l'autre.

On peut recueillir de M. l'abbé Girard & des autres grammairiens, que *dans* emporte avec ſoi une idée acceſſoire, ou de ſingularité, ou de détermination individuelle, & voilà pourquoi *dans* eſt toujours ſuivi de l'article devant les noms appellatifs, au lieu que *en* emporte un ſens qui n'eſt point reſſerré à une idée ſinguliere. C'eſt ainſi qu'on dit d'un domeſtique, *il eſt en maiſon*, c'eſt-à-dire, *dans une maiſon quelconque*; au lieu que ſi l'on diſoit qu'*il eſt dans la maiſon*, on déſigneroit une maiſon individuelle déterminée par les circonſtances.

On dit, *il eſt en France*, c'eſt-à-dire, *en quelque lieu de la France : il eſt en ville*, cela veut dire qu'*il eſt hors de la maiſon*, mais qu'on ne ſait pas en quel endroit particulier de la ville il eſt allé. On dit, *il eſt en priſon*, ce qui ne déſigne *aucune priſon quelconque* : mais on dit, *il eſt dans la priſon du Fort-l'Evêque* ou *de Saint-Martin*, voilà une idée plus préciſe; *il eſt dans les cachots*, c'eſt ajouter une idée plus particuliere à l'idée d'*être en priſon*; auſſi exprime-t-on l'article en ces occaſions. *Il eſt en liberté, il eſt en fureur, il eſt en apoplexie :* toutes ces expreſſions marquent un état, mais bien moins déterminé que lorſqu'on dit : *il eſt dans une entiere liberté, il eſt dans une extrême fureur.* On dit, *il eſt en Eſpagne*, & on dit, *il eſt dans le royaume d'Eſpagne; il en Languedoc*; & *il eſt dans la province de Languedoc.*

Cette diſtinction d'idée vague & indéterminée ou de ſens général pour *en*, & de ſens plus individuel & plus particulier pour *dans*; cette diſtinction, dis-je, a ſon uſage : mais on trouve des occaſions où il paroît qu'on n'y a aucun égard; ainſi l'on dit bien, *il eſt en Aſie*, ſans déterminer dans quelle contrée ou dans quelle ville de l'Aſie il eſt; mais on ne dit pas, *il eſt en Chine, en Pérou*, &c., on dit, *à la Chine, au Pérou*, &c. Il ſemble que l'éloignement & le peu d'uſage où nous ſommes de parler de ces pays lointains, nous les faſſe regarder comme des lieux particuliers.

Le P. Bouhours a fait, ſur ces deux prépoſitions, des remarques conformes à l'uſage, & qui ont été répétées par tous les grammairiens qui ont écrit après cet habile obſervateur, même par Thomas Corneille ſur Vaugelas. Il me ſemble pourtant que le P. Bouhours commence par une véritable pétition de principe. (*Remarques, tom. I, p. 67.*) *On met toujours* EN, dit-il, *devant les noms, lorſqu'on ne leur donne point d'article :* j'en conviens, mais c'eſt là préciſément en quoi conſiſte la difficulté. Un étranger qui apprend le François, ne manquera pas de demander en quelles occaſions il trouvera le nom avec l'article ou ſans l'article.

Outre ce que nous avons dit ci-deſſus du ſens vague & du ſens particuliſé ou individuel, voici des exemples tirés, pour la plupart, du P. Bouhours, & des autres obſervateurs qui l'ont ſuivi.

EN *ou* DANS *ſuivis d'un nom ſans article parce que le mot qui ſuit la prépoſition n'eſt pas pris dans un ſens individuel, qu'il eſt pris dans un ſens général d'eſpece ou de ſorte.*

En repos; en mouvement; en colere; en bon état; en belle humeur; en ſanté; en maladie; en réalité; en ſonge; en idée; en fantaiſie; en goût; en gras; en maigre; en peinture; en blanc; en rouge; en émail; en or; en arlequin, en capitaine; en roi; en maiſon; en ville; en campagne; en province; en figure; en chair & *en os*, & autres en grand nombre pris dans un ſens de ſorte, qui n'eſt pas le ſens individuel. On dit auſſi par imitation, *en Europe* & *dans l'Eu-*

rope, en France & dans la France, en Normandie & dans la Normandie, &c. Deſpréaux a dit :

Dans Florence jadis vivoit un médecin.
Art. poét. *liv. IV.*

Peut-être diroit-il aujourd'hui *à Florence.*

EN ou DANS *ſuivis d'un nom avec l'article, à cauſe du ſens individuel.*

Dans le royaume de Naples ; dans la France; dans la Normandie ; dans le repos où je ſuis; dans le mouvement, ou *dans l'agitation*, ou *dans l'état où je me trouve;* ou dit auſſi *en l'état où je ſuis. Dans la miſere* ou *en la miſere où je ſuis; dans la belle humeur*, ou *en la belle humeur où vous êtes ; dans la fleur de l'âge*, ou *en la fleur de l'âge. Il m'eſt venu dans l'eſprit. Il eſt allé en l'autre monde*, pour dire *il eſt mort* : en ce ſens le P. Bouhours ne veut pas qu'on diſe, *il eſt allé dans l'autre monde* ; car alors *l'autre monde* ſe prend, dit-il, pour le *nouveau monde* ou *l'Amérique. Dans l'extrémité*, ou *en l'extrémité où je ſuis; dans la bonne humeur*, ou *en la bonne humeur où il eſt ; dans tous les lieux du monde*, ou *en tous les lieux du monde ; en tout temps, en tout pays; dans tous les temps, dans tous les pays. J'ai lu cela en un bon livre*, ou *dans un bon livre. En mille occaſions*, ou *dans mille occaſions; en chaque âge*, ou *dans chaque âge ; en quelque penſée*, ou *dans quelque penſée que vous ſoyez; en des livres*, ou *dans des livres; en de ſi beaux lieux*, ou *dans de ſi beaux lieux.* (*F*)

ÉNALLAGE, ſ. f. (*Gramm.*) ἐναλλαγή, *changement, permutation*, R. ἐναλλάττω, *permuto*; ainſi pour conſerver l'orthographe & la prononciation des anciens, il faudroit prononcer *énallague.* C'eſt une prétendue figure de conſtruction, que les grammairiens qui raiſonnent ne connoiſſent point, mais que les grammatiſtes célebrent. Selon ceux-ci, l'*énallage* eſt une ſorte d'échange qui ſe fait dans les accidens des mots ; ce qui arrive, diſent-ils, quand on met un temps pour un autre, ou un tel genre pour un genre différent ; il en eſt de même à l'égard des modes des verbes : comme quand on emploie l'infinitif au lieu de quelque mode fini : c'eſt ainſi que dans Térence lorſque le paraſite revient de chez Thaïs ; à laquelle il venoit de faire un beau préſent de la part de Traſon, celui-ci vient au devant de lui en diſant :

Magnas verò agere gratias Thaïs mihi ?
Ter. *Eun. iij*, 1.

Thaïs me fait de grands remercîmens ſans doute.

Qui ne voit que *agere* eſt là pour *agit*, diſent les grammatiſtes ?

Ceux au contraire qui tirent de l'analogie les regles de l'élocution, & qui croient que chaque ſigne de rapport n'eſt le ſigne que du rapport particulier qu'il doit indiquer, ſelon l'inſtitution de la langue ; qu'ainſi l'*infinitif* n'eſt jamais que l'*infinitif*, le ſigne du *temps paſſé* n'indique que le *temps paſſé*, &c. ; ceux-là, dis-je, ſoutiennent qu'il n'y a rien de plus déraiſonnable que ces ſortes de figures. *Qui ne voit que ſi ces changemens étoient auſſi arbitraires*, dit l'auteur de la méthode Latine de Port-Royal (*des fig. ch. vij. p. 562*), *toutes les regles deviendroient inutiles, & il n'y auroit plus de fautes qu'on ne pût juſtifier en diſant que c'eſt une* énallage, *ou quelqu'autre figure pareille ?* Que les jeunes écoliers perdent de connoître trop tard cette figure, & de n'avoir pas encore l'art d'en tirer tous les avantages qu'elle offre à leur pareſſe & à leur ignorance ?

En effet, pourquoi un jeune écolier à qui l'on fait un crime d'avoir mis un temps ou un genre pour un autre, ne pourra-t-il pas repréſenter humblement avec Horace, que ſes maîtres ne devroient pas lui refuſer une liberté que le ſiecle même d'Auguſte a approuvée dans Térence ; dans Virgile, & dans tous les autres auteurs de la bonne Latinité ?

. . . . . *Quid autem*,
Cæcilio, Plautoque dabit Romanus, ademptum
Mî ſocioque ? Horat. *ars poet.*, v. 55.

Ainſi, la ſeule voie raiſonnable eſt de réduire toutes ces façons de parler à la ſimplicité de la conſtruction pleine, ſelon laquelle ſeule les mots font un tour qui préſente un ſens. Un mot qui n'occuperoit dans une phraſe que la place d'un

autre, ſans en avoir ni le genre ni le cas, ni aucun des accidens qu'il devroit avoir ſelon l'analogie & la deſtination des ſignes; un tel mot, dis-je, ſeroit ſans rapport, & ne feroit que troubler, ſans aucun fruit, l'économie de la conſtruction.

Mais expliquons l'exemple que nous avons donné ci-deſſus de l'énallage, *magnas verò agere gratias Thais mihi?* l'ellipſe ſuppléée va réduire cette phraſe à la conſtruction pleine. Thraſon plus occupé de ſon préſent que Thaïs même qui l'avoit reçu, s'imagine qu'elle en eſt tranſportée de joie, & qu'elle ne ceſſe de l'en remercier: *Thais verò non ceſſat agere mihi magnas gratias*, où vous voyez que *non ceſſat* eſt la raiſon de l'infinitif *agere*.

L'infinitif ne marque ce qu'il ſignifie que dans un ſens abſtrait; il ne fait qu'indiquer un ſens qu'il n'affirme ni ne nie, qu'il n'applique à aucune perſonne déterminée: *hominem eſſe ſolum*, ne dit pas que l'homme ſoit ſeul, ou qu'il prenne une compagne; ainſi l'infinitif ne marquant point par lui-même un ſens déterminé, il faut qu'il ſoit mis en rapport avec un autre verbe qui ſoit à un mode fini, & que ces deux verbes deviennent ainſi le complément l'un de l'autre.

Telle eſt ſans doute la raiſon de la maxime iv que la méthode Latine de P. R. établit au chapitre *de l'ellipſe*, en ces termes: " Toutes fois que l'infini-» tif eſt ſeul dans l'oraiſon, on doit ſous-» entendre un verbe qui le gouverne » comme *cœpit*, *ſolebat*, ou autre: *ego* » *illud ſedulo negare factum* (Terent.) » ſuppléez *cœpi: facilè omnes perferre ac* » *pati* (idem.) ſuppléez *ſolebat*. Ce qui » eſt plus ordinaire aux poëtes & aux » hiſtoriens . . . . . où l'on doit toujours » ſous-entendre un verbe ſans prétendre » que l'infinitif ſoit là pour un temps » fini, par une figure qui ne peut avoir » aucun fondement. » (*F*)

ENARBRER, *en Horlogerie*, ſignifie *faire tenir une roue ſur ſon arbre*, ou *ſa tige*, ce qui ſe fait de pluſieurs façons; dans les montres & dans les pendules, c'eſt ordinairement en les rivant tous les deux enſemble.

On dit qu'une roue eſt bien *enarbrée*, lorſqu'elle tourne bien droit & bien rond ſur ſon arbre. *Voyez* ROUE, PIGNON, *&c.* (*T*)

ENARRHEMENT *ou* ARRHEMENT, ſ. m. (*Comm.*) convention d'acheter une marchandiſe à un certain prix, pour ſureté de quoi on donne, par avance, quelque choſe ſur le prix convenu. Il y a des *enarrhemens* permis par les loix, & d'autres qu'elles prohibent, tels que ceux qui vont à aſſurer à un particulier une très-grande quantité, où même toute une eſpece de marchandiſes, pour y mettre la cherté. *Voy.* ARRHES & ARRHER. *Dict. du Comm. de Trév. & de Chambers.* (*G*)

ENARRHER, convenir du prix d'une choſe, donner des arrhes pour la ſureté de l'exécution du marché.

ENARTHROSE, ſ. f. (*Anat.*) c'eſt une des trois eſpeces de diarthroſe, c'eſt-à-dire, d'articulation oſſeuſe avec mouvement: les deux autres ſont l'*arthrodie* & le *ginglyme*.

L'*énarthroſe* ſe fait, dit-on, lorſqu'une groſſe tête d'os eſt reçue dans une cavité profonde, comme la tête du fémur dans la cavité des os innominés; l'*arthrodie* a lieu lorſqu'une tête plate eſt reçue dans une cavité ſuperficielle, comme la tête de l'os du bras dans la cavité glénoïde de l'omoplate: le *ginglyme* conſiſte dans la réception mutuelle de deux os, comme eſt celle de l'humerus & du cubitus. Voici maintenant l'origine de ces mots Grecs, & de tous ceux des articulations.

Les anciens, conſidérant que les os du corps humain ſont joints enſemble de diverſes manieres; les uns avec mouvement & les autres ſans mouvement; ont inventé pluſieurs termes pour ſpécifier la différence de ces aſſemblages; cependant malgré les ſoins qu'ils ſe ſont donnés, & l'obligation qu'on leur doit d'avoir ouvert cette carriere épineuſe, ils ont fait de vains efforts pour accommoder, à leurs termes, toutes les articulations qui ſe préſentent dans le corps de l'homme, outre que les termes qu'ils ont employés expriment quelquefois aſſez mal les choſes auxquelles ils ont voulu les conſacrer. Les modernes s'en étant apperçus, ont ajouté, par ſupplément, de nouvelles ſubdiviſions aux an-

ciennes ; mais loin d'éclaircir cette matiere, ils l'ont rendue plus abſtraite & plus inintelligible.

Ces réflexions ont engagé M. Lieutaud à abandonner l'ancienne méthode ſur les noms des articulations, & à lui ſubſtituer une nouvelle théorie, qui nous paroît plus ſimple, plus naturelle que celle qu'on ſuit ordinairement, & qui, du moins, a l'avantage d'être proportionnée aux connoiſſances de ceux qui commencent. On trouvera dans *ſon Anatomie* l'expoſition de ſa méthode ; car il ne s'agit pas ici d'entrer dans ce détail : il nous ſuffira de remarquer, avec cet auteur, que c'eſt parler improprement, de donner le nom de *connexion* à l'*énarthroſe*, à l'*arthrodie*, & au *ginglyme*.

En effet, qu'on coupe dans un ſquelette frais les ligamens de l'articulation du fémur, comme le dit M. Lieutaud, on ne détruit point l'*énarthroſe* ; cependant les os ſe ſéparent, & on ne ſauroit les raſſembler, ſi on ne les attache par des liens artificiels : concluons que ce ſont les ligamens dans le ſquelette frais, & le fil de laiton dans le ſec, qui font la connexion du fémur avec les os innominés, & non pas l'*énarthroſe*, qui ne ſert tout au plus qu'à marquer le mouvement que doit avoir la partie, de même que l'*anarthrodie* & le *ginglyme*. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ENAUCHER, *en terme d'Epinglier*, c'eſt former, ſur l'enclume, la place de la branche de l'épingle, avant celle de la tête ; ſans cette précaution il eſt aiſé de concevoir qu'elle ſeroit écraſée.

ENCABANEMENT, ſ. m. (*Marine.*) on appelle ainſi la partie du côté du navire qui rentre depuis la ligne du fort juſqu'au plat bord. *Voyez Marine, planche V*, la coupe d'un vaiſſeau dans ſa largeur, où la partie compriſe entre la ligne du fort & le plat bord eſt aiſée à diſtinguer. (*Z*)

ENCADRER, v. act. c'eſt mettre dans un cadre ; on *encadre* un tableau, une eſtampe.

ENCAISSÉ, adj. (*Comm.*) marchandiſe ou effet qu'on a mis dans une caiſſe pour en faciliter le tranſport. *Voyez* CAISSE.

ENCAISSEMENT, ſ. m. action d'encaiſſer.

ENCAISSEMENT ; c'eſt tout un ouvrage de charpente, dans lequel on coule à fond perdu de la maçonnerie pour faire une crêche.

ENCAISSER, mettre des marchandiſes ou des effets dans une caiſſe pour les envoyer dehors.

ENCAISSER, ſe dit auſſi de l'argent qu'on met dans une caiſſe ou coffre-fort à part, pour le garder & l'employer dans le temps aux frais & dépenſes de quelque entrepriſe. *Dictionn. du Comm. de Trévoux*, & *Chambers*. (*G*)

ENCAISSER, (*Jard.*) eſt l'action de remettre dans de nouvelles caiſſes, des arbres à fleurs qui en ont beſoin. *Voyez* RENCAISSER.

ENCAN, ſ. m. (*Juriſp.*) eſt une vente de meubles qui ſe fait par autorité de juſtice, ou du moins publiquement par le miniſtere d'un huiſſier ou ſergent, au plus offrant & dernier enchériſſeur. Ce mot vient du latin *in quantum*, d'où l'on a fait *inquant*, terme qui eſt encore uſité dans quelques provinces ; & en d'autres, par corruption, on a dit *encan*. Ménage & Ducange font venir ce mot d'*incantare*, qui ſignifie *crier* ; mais l'autre étymologie paroît plus naturelle. Les meubles vendus à l'*encan*, ne peuvent plus être revendiqués après les huit jours de recouſſe, dans les coutumes qui accordent au ſaiſi ce droit de recouſſe ou forgage. *Voyez* RECOUSSE. (*A*)

ENCANTHIS, ſ. m. (*Médec. Chir.*) terme Grec, tranſmis dans notre langue parce qu'on ne peut le rendre que par une périphraſe ; il eſt compoſé de la particule ἐν, *dans*, & κανθὸς, *angle de l'œil*.

L'*encanthis* eſt une excroiſſance charnue, ou ſi l'on veut un tubercule qui ſe forme dans l'angle interne de l'œil.

Pour connoître poſitivement le lieu de cette excroiſſance, il faut rappeller, 1°. à ſa mémoire la petite maſſe rougeâtre, grenue, & oblongue, nommée *caroncule lacrymale*, qui eſt ſituée entre l'angle interne des paupieres, & le globe de l'œil. Cette eſpece de glande conglomerée, dont on doit la meilleure deſcription à Morgagni, ſépare une partie de l'humeur ſebacée de Meibo-

mius. 2°. Il faut encore ſe rappeller que ſur le globe de l'œil, à côté de ce petit corps glanduleux, ſe trouve une cuticule rouge, ou plutôt un pli ſémi-lunaire, formé par la conjonctive en maniere de croiſſant, dont la cavité regarde l'uvée, & la convexité le nez. Or, c'eſt préciſément, ou dans la caroncule lacrymale, ou dans la cuticule rouge qui lui eſt contiguë, que l'*encanthis* a ſon ſiege.

Ce tubercule, quelle qu'en ſoit la cauſe, vice interne des humeurs ou accident externe, groſſit quelquefois juſqu'à couvrir les points lacrymaux, & la plus grande partie de la prunelle : alors la vue s'affoiblit, les yeux s'enflamment, défigurent le viſage & larmoient continuellement.

Les gens de l'art diſtinguent avec raiſon deux eſpeces d'*encanthis*; l'une douce, bénigne, fongueuſe, rougeâtre, n'eſt accompagnée, ni de douleur, ni de dureté; l'autre dure, blanchâtre ou plombée, cauſe une douleur piquante, & tient de la nature du cancer.

Pour guérir l'*encanthis*, on tâche de conſumer & deſſécher cette excroiſſance fongueuſe, en mettant deſſus trois ou quatre fois par jour une poudre très-ſubtile faite avec quinze grains de verdet brûlé, dix grains d'alun calciné, un ſcrupule d'iris & une drachme de ſucre candi, lavant l'œil une demi-heure après avec quelque eau ophthalmique.

Quelques auteurs conſeillent de ſe ſervir du verdet ou de l'alun, d'autres du précipité rouge; quelques autres ne craignent point de toucher cette excroiſſance avec l'eſprit de vitriol : mais l'uſage de tous ces cathérétiques eſt dangereux, parce que l'application n'en peut être aſſez juſte pour ne pas s'étendre un peu aux environs; ce qui peut occaſioner des accidens : il eſt plus prudent de les étendre avec d'autres remedes plus doux, pour affoiblir leur action. L'*encanthis* réſiſte ſouvent à tous les remedes; il faut alors en faire l'extirpation de la maniere ſuivante. On paſſe à travers de l'excroiſſance une aiguille courbe, enfilée d'un fil ciré, avec lequel on fait une anſe que le chirurgien tient avec ſa main gauche, tandis qu'avec la droite il tient une lancette ou un petit biſtouri dont il cerne la baſe de la tumeur, ou bien il la coupe avec la pointe des ciſeaux. On met enſuite un peu de poudre de ſucre candi dans l'œil, & pardeſſus des compreſſes trempées dans un collyre rafraîchiſſant. S'il ſurvenoit inflammation, on ſaigneroit le malade, & on y remédieroit par les moyens convenables. *Voyez* OPHTHALMIE. (*Y*)

* ENCANTRER, *terme de Fabrique des étoffes de ſoie*; c'eſt ranger les canons dans la cantre, paſſer les brins de ſoie dans les boucles de verre, de façon que l'ourdiſſeuſe ſoit prête d'ourdir ſa chaîne.

Encantrer ſe dit encore des roquetins ſervant au velours, lorſqu'on les diſtribue dans la cantre, & le mot *encantrer* eſt proprement affecté à cette opération; au lieu que, quand il s'agit d'ourdiſſage, on dit *embanquer*. *Voyez* EMBANQUER.

ENCAPÉ, adj. (*Marine.*) terme dont ſe ſervent les marins pour dire qu'ils ſont avancés entre les caps dans de certains parages, par exemple, entre Oueſſant & Finiſterre; comme ils diſent *décapé*, lorſqu'ils s'éloignent de certaines terres ou golfes, & qu'ils ſont hors des caps les plus avancés. (*Z*)

ENCAPUCHONNER (S'), S'ARMER, v. paſſ. & termes ſynonymes, (*Manege.*) L'un & l'autre expriment l'action d'un cheval qui, pour ne point conſentir à l'effet des rênes, déplace ſa tête & baiſſe le nez, en le ramenant en arriere de la ligne perpendiculaire ſur laquelle il devroit être.

Je crains fort que M. de la Broue n'ait erré, lorſqu'il a voulu remonter aux raiſons de l'application du mot *armer* uſité dans ce ſens. Il prétend que cette expreſſion n'a été employée que parce que le cheval, dans cette poſition, préſentant le haut du front, doit donner dans une troupe ſerrée avec beaucoup plus d'aſſurance que s'il avoit le nez légérement en avant : *car il ſemble*, dit-il, *que le cheval ſe met en garde pour vouloir heurter ou ſoutenir un choc; c'eſt pourquoi on nomme cette poſture s'armer*. Quelque reſpectable que puiſſe être l'autorité de cet homme auſſi malheureux que célebre, je ne puis m'empêcher de penſer que nous n'avons adopté en pareil

cas le terme dont il s'agit, que parce que l'animal, dans cette attitude, *s'arme* préciſément contre le cavalier, puiſque dès-lors il défend ſes barres, ſes levres, ſa langue, ſa barbe, & ſe ſouſtrait à tous les mouvemens de la main.

En effet, en baiſſant ainſi la tête, il appuie les branches du mors, ou contre ſon encolure, ou contre ſon poitrail; or, comme la main n'a de pouvoir & d'empire qu'autant qu'elle peut tranſmettre ſes impreſſions juſque dans la bouche, & qu'elles ne ſauroient y parvenir & s'y manifeſter que par le moyen des branches, qui ſont le lévier qu'elle doit mouvoir, il ſuit de leur appui & de leur fixation contre ces parties du corps de l'animal, que toutes ſes opérations ſont inutiles, & qu'elles ſe trouvent conſtituées dans une entiere impuiſſance.

Les chevaux, dont l'encolure eſt foible & débile, ſont plus portés à *s'encapuchonner* que les autres.

Il eſt aſſez difficile de remédier à cette imperfection, ſur-tout quand le cheval en a contracté l'habitude, & qu'il a reconnu tous les avantages qu'il peut retirer d'une ſemblable défenſe; car il n'eſt, pour ainſi dire, aucune action de la main qui puiſſe véritablement porter le nez de l'animal en avant, elles paroiſſent toutes plutôt propres à le ramener. Nous trouvons cependant une reſſource contre le cheval qui *s'arme*, lorſque nous rendons l'angle que forment l'extrémité inférieure des rênes & le bas des branches, beaucoup plus aigu par l'élévation & par le port de notre main en avant. L'effet de ce changement de poſition eſt tel que l'embouchure, non-ſeulement en appuyant ſur les barres, mais en remontant & en les froiſſant, contraint l'animal de ſe relever, & le *déſarme*. Cette voie une fois découverte, il s'agit encore de l'employer dès que le cheval tend à *s'armer* de nouveau, & avant qu'il ſe ſoit *encapuchonné*: une grande attention à pratiquer ainſi, pourroit peut-être corriger entiérement ce défaut, qui a engagé nombre d'écuyers à chercher vainement dans des embouchures de pluſieurs eſpeces, dans des billots cannelés & arrêtés, dans les ſous-gorges, dans des boules de bois placées à l'angle de l'os maxillaire inférieur, dans des pointes fixées au bas des branches, *&c.* des moyens qui ne leur ont jamais réuſſi.

Le bridon peut être auſſi, dans de pareilles circonſtances, d'une véritable utilité. (*e*).

ENCARDIA, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) pierre dont parle Pline, & dont il diſtingue trois eſpeces: dans la premiere on voit la figure d'un cœur tout noir & en relief; la ſeconde repréſente un cœur verd; dans la troiſieme on voit un cœur noir, tandis que le reſte de la pierre eſt blanc. Boëtius de Boot, *de lapid. & gemmis.*

ENCASSURE, ſ. f. *terme de Charronage.* Les charrons ſe ſervent de ce mot pour exprimer une *entaille* qu'ils font au liſoir de derriere & à la ſellette de devant, pour y placer les eſſieux des roues qui s'y trouvent ainſi enchâſſées.

ENCASTELÉ, adj. *cheval encaſtelé*, (*Manege.*) On doit diſtinguer le cheval *encaſtelé* de celui qui tend à l'*encaſtelure*; les talons du premier ſont extrêmement reſſerrés; les talons du ſecond ont du penchant à ſe rétrecir. Les piés de devant *s'encaſtelent*, & non ceux de derriere; parce que ceux-ci ſont continuellement expoſés à l'humidité de la fiente & de l'urine de l'animal. *Voyez* ENCASTELURE. (*e*)

ENCASTELURE, ſ. f. (*Man. Maréch.*) maladie dont ſont atteints les piés de devant des chevaux.

Elle conſiſte dans un rétreciſſement extrême des talons auprès de la fente de la fourchette; ils ſe rapprochent ſi intimement, qu'ils ſemblent, en rentrant l'un dans l'autre, n'en former qu'un ſeul. Alors les parties molles ſituées entre l'ongle & l'os du petit pié ſouffrent tellement de la compreſſion occaſionée par ce reſſerrement, que non-ſeulement il en réſulte une douleur très-vive, qui eſt décelée par la chaleur du pié & par la claudication; mais des ſuites & des accidens funeſtes, tels que des ſuppurations intérieures, des reflux de la matiere à la couronne, la corruption des portions ligamenteuſes, tendineuſes, aponévrotiques, *&c.*

L'*encaſtelure* eſt plus commune dans les chevaux

chevaux fins & de légere taille, que dans tous les autres : les chevaux d'Eſpagne y ſont très-ſujets. Elle ne provient quelquefois que d'un talon, & dans ce cas le reſſerrement eſt plus ordinairement dans celui de dedans que dans celui de dehors, parce que le quartier de ce côté eſt toujours plus foible.

Nous obſervons que le trop de hauteur des talons eſt un acheminement à cette maladie ; les talons bas néanmoins n'en ſont point abſolument exempts. Elle s'annonce encore dans un pié qui s'alonge trop, & qui *outrepaſſe en talon* ſa rondeur ordinaire.

Si la ſéchereſſe & l'aridité de l'ongle, ſi les mains ignorantes des maréchaux ſont les uniques cauſes de l'*encaſtelure*, il eſt ſans doute très-aiſé de la prévenir, ſoit en humectant ſouvent les piés, ſoit en en confiant le ſoin à des artiſtes éclairés, s'il en eſt & ſi l'on en trouve.

Les preuves de l'aridité & de la conſtitution trop ſeche de l'ongle, ſe tirent de la diſpoſition des talons au reſſerrement, des cercles ou des rainures qui ſe rencontrent extérieurement autour du ſabot, des ſeimes que l'on y apperçoit, de la petiteſſe, de la maigreur, de l'altération, de la fourchette, *&c.* Ce défaut naturel augmentant par notre négligence, précipite inſenſiblement l'animal dans une foule de maux que nous pourrions lui éviter, ſi nous avions l'attention d'aſſoupir, par le moyen de quelques topiques gras & onctueux, les fibres de cette partie.

Prenez cire jaune, ſain-doux, huile d'olive, parties égales ; faites fondre le tout ; retirez du feu, & ajoutez enſuite pareille quantité de miel commun ; mêlez-les ſur le champ, en agitant toujours la matiere, juſqu'à ce qu'en refroidiſſant elle acquiere une conſiſtance d'onguent : ſervez-vous-en enſuite pour graiſſer l'ongle ſur tous les environs de la couronne, à ſa naiſſance juſqu'aux talons, en relevant le poil, que vous rabattrez enſuite : garniſſez le deſſous du pié avec de la terre glaiſe. Ces ſortes d'applications faites régulierement deux ou trois fois dans la ſemaine, plus ou moins ſouvent, ſelon le beſoin & le genre de l'ongle, préſerveront l'animal de ces événemens fâcheux qui le rendent enfin incapable d'être utile.

Mais tous ces ſoins ſeroient ſuperflus, ſi l'on ne fixoit ſes regards ſur le maréchal chargé d'entretenir les piés. Il eſt une méthode de les parer & d'y ajuſter des fers, dont on ne peut s'écarter ſans danger ; & de plus on doit craindre, même de la part de ceux qui ſont les mieux conformés, le rétreciſſement dont il s'agit, lorſque l'on n'eſt pas en état de guider la plupart des ouvriers qui gâtent la configuration de l'ongle, & qui le coupent de maniere à en provoquer les défectuoſités. *Voy.* FERRURE, FER, PANTOUFLE.

Cette méthode indiquée dans ces articles eſt véritablement telle, que nul cheval ne peut s'*encaſteler* dès qu'on s'y conformera ſcrupuleuſement ; mais ſi l'*encaſtelure* exiſte réellement, & que les moyens preſcrits, dans le cas de ſon exiſtence relativement à la ferrure, ne produiſent aucun effet, ou ne dégagent pas aſſez promptement les parties comprimées & plus ou moins ſouffrantes ; le parti le plus ſûr eſt de deſſoler l'animal (*voyez* SOLE), ſans perdre un temps précieux à affoiblir les quartiers en les *renettant* (*voyez* RENETTES), & à donner vainement des raies de feu (*voyez* FEU). Cette opération, par le ſeul ſecours de laquelle nous pouvons élargir à notre gré les talons, étant bien pratiquée, il n'eſt pas douteux que nous procurerons la guériſon entiere d'une maladie qui reparoîtra bientôt, ſi nous ne parons à une rechûte par des ſoins aſſidus. (*e*)

ENCASTER, v. act. *terme de Faïancier ;* c'eſt placer les pieces à enfourner dans les gazettes, de maniere que le poids des ſupérieures n'écraſe point, & ne déforme pas les inférieures.

ENCASTILLAGE, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt l'élévation de l'arriere & de l'avant, & tout ce qui eſt conſtruit dans un vaiſſeau, depuis la liſſe de vibord juſqu'au haut. *Voy.* ACASTILLAGE. (*Z*)

ENCASTRER, *en Architecture*, c'eſt enchâſſer ou joindre. On enchâſſe par entaille ou par feuillure une pierre dans une autre, ou un crampon de ſon épaiſſeur dans deux pierres pour les joindre. On dit auſſi *conſtruire par encaſtrement.* (*P*)

ENCASTRER, *Voyez* EMBOÎTER. (*P*)

ENCAUSTIQUE, adj. pris ſ. (*Peint.*) eſpece de peinture pratiquée par les anciens, & qu'on cherche à reſſuſciter aujourd'hui.

Quelle étoit la manœuvre des anciens ? Les méthodes qu'on propoſe en approchent-elles, ou valent-elles mieux ? Il ne reſte d'eux aucun monument en ce genre : on n'en peut donc juger que d'après les auteurs.

Pline dit, *liv. XXXV, chap. xj : Ceris pingere ac picturam inurere, quis primus excogitaverit, non conſtat. Quidam Ariſtidis inventum putant, poſtea conſummatum à Praxitele ; ſed aliquantò vetuſtiores* encauſticæ *picturæ extitêre, ut Polygnoti, & Nicanoris, & Arcelſiai, Pariorum. Lyſippus quoque, Eginæ, picturæ ſuæ inſcripſit* ἐνέκαυσεν ; *quod profectò non feciſſet, niſi* encauſtica *inventa. Pamphilus, quoque Apellis præceptor, non pinxiſſe tantùm* encauſtica ; *ſed etiam docuiſſe traditur Pauſiam Sycionium, primum in hoc genere nobilem.* « On ne ſait pas qui le premier imagina de peindre avec des cires & de brûler la peinture. Quelques-uns croient que c'eſt une invention d'Ariſtide, enſuite perfectionnée par Praxitele ; mais il y a eu des peintures *encauſtiques* un peu plus anciennes, comme de Polygnote, de Nicanor, & d'Arcéſilaüs, de Paros. De plus, Lyſippe d'Egine écrivit au bas de ſa peinture, *il a brûlé* ; ce qu'il n'eût aſſurément pas fait, ſi l'*encauſtique* n'eût été dès-lors inventé. On dit auſſi que Pamphile, maître d'Apelle, non ſeulement peignit des *encauſtiques*, mais en donna des leçons à Pauſias, le premier qui ſe diſtingua en ce genre. »

Nicias, qui s'y diſtingua auſſi, mit à ſes tableaux la même inſcription qu'Apelle, ἐνέκαυσεν, ſelon Pline *au même livre.*

Voilà les inventeurs de l'*Encauſtique* ; en voici les eſpeces, on a trop négligé de les diſtinguer. Dans les recherches difficiles, il faut s'aider de tout.

Pline dit, *l. XXXV, c. xj : Encauſto pingendi duo fuiſſe antiquitùs genera conſtat, cera & in ebore, ceſtro, id eſt, viriculo ; donec claſſes pingi cœpêre. Hoc tertium acceſſit, reſolutis igni ceris, penicillo utendi ; quæ pictura in navibus, nec ſole, nec ſale, ventiſque corrumpitur.*

« Il eſt certain qu'il y avoit anciennement deux ſortes de peintures *encauſtiques*, en cire, & en ivoire, au ceſtre, c'eſt-à-dire, au touret (eſpece de burin), juſqu'à ce qu'on eût commencé à peindre les vaiſſeaux. On en a ajouté une troiſieme, qui eſt d'employer au pinceau les cires fondues au feu. Cette peinture pratiquée dans les vaiſſeaux, ne s'altere ni par le ſoleil, ni par l'eau, ni par les vents. »

Il paroît qu'avant tout cela l'on avoit déja une maniere d'employer la cire au feu & à la broſſe, & que ces trois ſortes de peintures *encauſtiques* n'en ſont qu'une extenſion. Voici ce qu'en dit Vitruve, *liv. VII, ch. ix : Cùm paries expolitus & aridus fuerit, tunc ceram puniceam igni liquefactam, paulò oleo temperatam, ſetâ inducat. Deinde poſtea carbonibus in ferreo vaſe compoſitis, eam ceram cum pariete calefaciendo ſudare cogat, fiatque ut peræquetur. Poſtea cum candela linteiſque puris ſubigat, uti ſigna marmorea nuda curantur. Hæc autem* καῦσις *Græcè dicitur.* « Quand le mur ſera poli & ſec, qu'on l'enduiſe à la broſſe, de cire de Carthage fondue au feu, & mêlée d'un peu d'huile. Après cela qu'on mette des charbons dans un vaſe de fer ; qu'en chauffant on faſſe ſuer la cire avec le mur, juſqu'à ce que tout ſoit égal. Enſuite qu'on le frotte avec une toile cirée, & qu'on le poliſſe avec des linges nets, comme on fait aux ſtatues de marbre. C'eſt ce que les Grecs appellent *cauſis*, uſtion. »

Voilà un vernis *encauſtique* & à la cire, dans toute la rigueur des termes. Cette manœuvre, ignorée ſans doute des reſtaurateurs de l'ancien *encauſtique*, répand, ce me ſemble, du jour ſur l'obſcurité de Pline, puiſqu'elle décide à la fois, & la réalité de l'uſtion, & ſa maniere. Elle s'applique d'elle-même à la peinture, & ne permet plus de diſpute, ni au grammairien ſur le ſens d'*urere*, ni au peintre ſur le procédé. Pline fait mention de ce vernis au *livre XXXIII* ; mais il ne dit pas un mot de l'uſtion : or on s'en eſt rapporté à Pline, & voilà d'où eſt venu l'embarras.

Ce n'eſt qu'en ſuppoſant une uſtion réelle, que le dyſtique ſuivant a un ſens net :

Encauſtus Phaeton tabulâ depictus in iſtâ eſt :
Quid tibi vis, Dipyron qui Phaetonta facis?
Martial, *liv. IV. Epigr. xlvij.*

» Ce tableau eſt un Phaëton brûlé : Pour-
» quoi Phaëton eſt-il brûlé deux fois ? »

Preuve que l'uſtion ne ſe faiſoit qu'après la peinture.

Autre obſervation. Auſſitôt qu'il s'agit des anciens, on n'imagine que du parfait, ſans ſuivre les progrès de l'art. Cela eſt fort à leur honneur ; mais ce n'eſt point la marche de l'eſprit humain, & il n'eſt pas abſurde que les anciens, avec d'excellens ſculpteurs, n'aient eu que de médiocres peintres.

Ils avoient un vernis *encauſtique* à la cire : ils imaginerent de teindre la cire, pour la ſubſtituer à la détrempe ; mais il ne faut pas croire qu'ils en euſſent de trente-ſix couleurs. Pline, *liv. XXXV*, *chap. vij.* en nomme quelques-unes, & dit : *ceræ tinguntur iiſdem his coloribus ad eas picturas quæ inuruntur.* » C'eſt avec ces couleurs qu'on teint les » cires pour les peintures qui ſe brûlent. »

Il dit plus poſitivement ailleurs, qu'autrefois les peintres, & Polygnote entr'autres, n'employoient que quatre couleurs, le blanc, le jaune, le rouge, & le noir, & toutes très-communes. Ils n'avoient ni bleu, ni verd.

Ce ne fut pas d'abord des peintures au pinceau ; ils gravoient ; ils imaginerent d'enluminer leurs gravures. La détrempe avoit peu de conſiſtance ; ils employerent leurs cires colorées, & l'uſtion en fit des *encauſtiques*. Quelle que fût d'ailleurs leur manœuvre, car faute de guide on ne peut faire ici que des conjectures haſardées, on conçoit que ces manieres durent précéder l'*encauſtique* au pinceau, qui évidemment étoit plus difficile. On conçoit encore que ces peintures devoient être aſſez groſſieres, & ceci n'eſt point une idée de ſyſtême.

Quintilien en parle ainſi, *liv. X. Primi quorum quidem opera non vetuſtatis modo gratiâ viſenda ſunt, clari pictores fuiſſe dicuntur Polygnotus atque Aglaophon, quorum ſimplex color tam ſui ſtudioſos adhuc habet, ut illa prope rudia, ac velut futuræ mox artis primordia maximis qui poſt eos extiterunt, auctoribus præferantur, proprio quodam intelligendi (ut mea fert opinio) ambitu.* « Les » premiers peintres célebres dont on doit » voir les ouvrages, non pas ſeulement » parce qu'ils ſont anciens, ſont Polygnote » & Aglaophon. Leur coloris ſimple a en- » core des partiſans ſi zélés, qu'ils préferent » ces préludes groſſiers de l'art qui alloit » naître, aux ouvrages des plus grands maî- » tres qui ont paru après eux ; & cela, je » penſe, par une certaine affectation d'in- » telligence qui leur eſt particuliere. »

Zeuxis qui, ſelon le même Quintilien, inventa le premier l'art des ombres & des clairs, montra un art qui vraiſemblablement ne fut pas fort cultivé ; car le même auteur dit, *liv. VIII*, *ch. v* : *Nec pictura in qua nihil circumlitum eſt eminet. Ideòque artifices, etiam cum plura in unam tabulam opera contulerunt, ſpatiis diſtinguunt, ne umbræ in corpora cadant.* « La peinture ne ſort point, » ſi les entours des corps ne ſont ombrés. » Auſſi les artiſtes qui ont mis pluſieurs » figures dans un tableau, laiſſent entr'elles » des intervalles, pour que les ombres ne » tombent pas ſur les figures. » C'eſt-à-dire, qu'ils n'entendent guere ni le clair-obſcur, ni les reflets, ni la dégradation des teintes, & toutes les fineſſes de la perſpective, qui font le charme de la peinture : auſſi leurs compoſitions n'étoient pas chargées, & tout devoit y être diſtribué ſur les devans, comme dans leurs bas-reliefs.

Cela devoit être encore plus dans l'*encauſtique* au pinceau, par l'embarras de manier les cires. De là vient que Pauſias ne faiſoit guere que de petits tableaux, & ſur-tout des enfans. Ses envieux en donnoient pour raiſon, que cette eſpece de peinture étoit lente ; c'eſt pourquoi voulant donner de la célébrité à ſon art, il acheva dans un jour un tableau qui repréſentoit encore un enfant. Cette production parut ſinguliere, puiſqu'on lui donna un nom, ἡμερήσιος, *peinture d'un jour*. Pline qui rapporte ces faits, *liv. XXXV*, *chap. xj*, ajoute, comme quelque choſe de remarquable, que Pauſias peignit auſſi de grands tableaux ; & il fait ailleurs la même obſervation ſur Nicias : *fecit & grandes picturas.*

En effet la difficulté étoit toute autre. On conçoit qu'en petit le peintre pouvoit donner au bois pardeſſous, un degré de chaleur capable de maintenir à un certain point la liquidité des cires, pour fondre ſes teintes, & donner aux couleurs leur ton ; au lieu qu'en grand, il falloit travailler à grands

coups de broſſe & avec une main ſûre, comme dans la freſque, ſans autre reſſource pour retoucher ſon tableau, que le moment même de l'inuſtion; laquelle ne pouvant ſe faire que pardevant, devoit gêner la main de l'artiſte.

Cet *encauſtique* étoit ſans doute bien plus praticable dans les vaiſſeaux, où il falloit plutôt de grandes & bonnes ébauches, que des peintures finies avec le dernier ſoin; car ce n'étoit pas ſeulement des couleurs appliquées, mais des figures; quand Pline ne l'auroit pas dit, Ovide le prouveroit:

. . . . . *Et picta coloribus uſtis*
Cœleſtûm matrem concava puppis habet.
Faſt. liv. IV. verſ. 274.

» Et la pouppe repréſente la mere des » dieux peinte en couleurs brûlées. »

Qu'on ne diſe point que ſi ces tableaux *encauſtiques* avoient été imparfaits, les Romains n'en auroient pas fait ſi grand cas. Ils étoient eſtimables ſans doute; mais c'étoit par la nobleſſe des idées & l'élégance du deſſin, ſur-tout dans un temps où le faux brillant & le mauvais goût faiſoient abandonner la nature, au moment que les Grecs l'avoient à peine ſaiſie. Je parle d'après Vitruve, *liv. VII, ch. v.* Et de ſon temps, avec des couleurs plus fines & plus cheres, on ne voyoit que des idées fauſſes & ſans art, telles à-peu-près que ces ornemens bizarres dont ſont chargés nos anciens manuſcrits. Nous les traitons de *gothiques*, & c'eſt du goût Romain, & du meilleur ſiecle. De plus, cette peinture avoit ſur la détrempe l'avantage d'une vigueur & d'une ſolidité à l'épreuve de l'air, du ſoleil & des vers; comme elle en a un autre fort conſidérable ſur notre peinture à l'huile, celui d'un mat uniforme: d'où réſulte une harmonie flatteuſe, & indépendante des jours.

On doit voir à préſent ce que c'étoit que l'*encauſtique* des anciens. Ceux qui ont travaillé à nous le reſtituer, paroiſſent n'avoir pas ſeulement penſé aux deux premieres eſpeces, & vraiſemblablement il n'y a pas grand mal. Ne nous occupons donc, comme eux, que de la troiſieme, de l'*encauſtique* au pinceau. Voici le réſultat de tout ce qui précede, & l'ordre des opérations.

1°. Ils avoient des cires colorées, *ceræ tinguntur iiſdem his coloribus.* Ces cires étoient peut-être mêlées d'un peu d'huile, pour les rendre plus fuſibles & moins caſſantes, *paulò oleo temperatam;* & ils les conſervoient dans des boîtes à compartimens, dit Varron, *liv. II de re ruſt. Pictores loculatas habent arculas, ubi diſcolores ſunt ceræ;* ſi cependant ces boîtes n'étoient pas pour les tenir en fuſion.

2°. Ils faiſoient fondre ces cires & les employoient au pinceau, *reſolutis igni ceris, penicillo utendi;* ſoit qu'ils fiſſent leurs teintes dans des godets chauds, ſoit au bout du pinceau, comme font quelquefois nos peintres.

3. Ils fixoient leur tableau par l'inuſtion, *picturam inurere.* Je dis *leur tableau*, parce que le mot *pictura* ne ſignifie point *des couleurs*, mais, ou *l'art de peindre*, ou *le tableau.* Ils les fixoient avec un réchaud plein de charbon qu'ils promenoient à la ſurface: *carbonibus in ferreo vaſe compoſitis*, comme dit Vitruve. Ce *ferreum vas*, ce réchaud étoit ſans doute le même inſtrument dont il eſt fait mention dans le digeſte ſous le nom de *cauteria.*

4°. Enfin, ils frottoient & poliſſoient le tout avec des linges nets, *linteis puris ſubigat;* opération qui doit donner l'éclat du vernis, ſans en avoir les défauts.

Toute peinture qui ne remplira pas ces conditions, les trois premieres ſur-tout, ou qui ne les remplira pas dans cet ordre, pourra égaler, ſurpaſſer même l'*encauſtique* des anciens, mais ne ſera jamais leur *encauſtique.*

C'eſt l'art de peindre avec des cires colorées, & de fixer la peinture par l'inuſtion; & ce n'eſt que cela. Ce même art, qu'on appelloit communément *encauſtique*, inuſtion, Callixene de Rhodes, dans Athénée, le nomme ἐνκαυστικὴν, *peinture en cire.* Il n'y en avoit qu'un.

Voilà, je crois, des principes inconteſtables & ſuffiſans pour apprécier ſûrement toutes les manieres de peindre à la cire, connues juſqu'à préſent. Nous les devons à M. le comte de Caylus, & à M. Bachelier, peintre; ce ſont les ſeuls qui puiſſent prétendre au titre d'inventeurs ou de reſtaurateurs de l'*encauſtique.* Ceux qui nous ont donné des ouvrages dans ce genre, ne ſont

que leurs diſciples, puiſqu'ils n'ont travaillé que d'après eux.

M. le comte de Caylus a publié cinq manieres, dont les quatre premieres ſont, ſelon lui, autant de vrais *encauſtiques*.

Premiere maniere de peindre en cire, ſelon M. de Caylus.

Couleurs, teintes, peinture, tout ſe prépare & ſe finit au bain-marie.

1°. Au lieu de pierre à broyer, faites conſtruire une eſpece de coffre de fer-blanc de ſeize pouces quarrés ſur deux & demi de hauteur, bien ſoudé par-tout, & ſans autre ouverture qu'un goulot un peu élevé pour le remplir d'eau. Sur la ſurface quarrée du côté de laquelle le goulot s'éleve, faites appliquer & attacher avec huit tenons de fer-blanc, une glace de l'épaiſſeur ordinaire, qui ne ſoit qu'adoucie, & qui conſerve aſſez de grain pour broyer les couleurs: elles gliſſeroient ſur une glace polie. Rempliſſez à-peu-près ce coffre d'eau, mettez-le ſur le feu, chargez la glace de cire & de couleurs; la cire fondra, & vous broierez avec une molette de marbre que vous aurez eu la précaution de faire chauffer. Enlevez la couleur broyée avec un couteau pliant d'ivoire; mettez-la refroidir, & préparez de même les autres couleurs.

2°. Au lieu de godets ordinaires, ayez un autre coffre de fer-blanc avec ſon goulot de la même hauteur, & aſſez grand pour y percer ſymmétriquement dix-huit trous ronds de quinze lignes de diametre. Dans ces trous, ſoudez autant de godets de fer-blanc d'un pouce de profondeur, de façon qu'ils plongent dans le coffre. Dans ces godets, mettez-en d'autres de cryſtal, pour n'avoir rien à craindre de l'étain du fer-blanc. Rempliſſez le coffre d'eau bouillante; les cires colorées fondront, & ſeront en état d'être employées.

3°. Au lieu de palette, ayez un troiſieme coffret couvert d'une glace adoucie, & toute ſemblable à la machine à broyer; rempliſſez-le d'eau bouillante, & formez vos teintes.

4°. Au lieu de chevalet, ayez encore un coffre de fer-blanc ſemblable au premier, mais plus grand, & dont la face ſupérieure ſoit de cuivre d'une ligne d'épaiſſeur, avec une couliſſe de chaque côté pour recevoir & aſſujettir la planche ſur laquelle vous allez peindre (car il ne s'agit point ici de peindre ſur toile.) Seulement à l'angle oppoſé au goulot, vous ferez ſouder un robinet, pour pouvoir vuider & remplir quand il faudra renouveller l'eau bouillante, ſans cependant expoſer les cires à couler.

5°. Enduiſez le côté de la planche ſur lequel vous devez peindre, de pluſieurs couches de cire blanche, dont vous fondrez les premieres avec une poële pleine d'un braſier ardent, pour les faire entrer dans le bois, comme le pratiquent les ébéniſtes. Pour plus grande précaution, & de peur que la planche ne ſe voile par la chaleur, compoſez-la de trois petites planches d'une ligne d'épaiſſeur, collées l'une ſur l'autre, de façon que leurs fibres ſe croiſent à angles droits.

6°. Enfin, ajuſtez la planche dans les couliſſes, & peignez.

Voilà des cires colorées. On peint avec ces cires colorées; mais on ne brûle point la peinture, il n'y a point d'inuſtion, la troiſieme condition manque: c'eſt donc une peinture en cire, & non l'*encauſtique* des Grecs.

D'ailleurs, la multiplicité des machines, d'une part; de l'autre, la difficulté d'avoir & d'entretenir toujours de l'eau au degré de chaleur convenable, rendent cette maniere rebutante, & les effets ne ſatisfont point un goût difficile, quoique peut-être la maniere des Grecs fût encore plus imparfaite.

Ajoutez qu'on ne peut peindre qu'en bois, & en petit; ce qui borne trop l'art. M. de Caylus, qui porte lui-même ce jugement de cette premiere maniere de peindre, s'eſt déterminé par ces raiſons à chercher des moyens plus faciles & plus ſûrs.

Seconde maniere de peindre en cire, ſelon M. de Caylus.

Prenez des cires colorées, préparées comme dans la maniere précédente: faites-les fondre dans l'eau bouillante; une once de cire, par exemple, dans huit onces

d'eau. Quand elles ſeront fondues, battez-les avec une ſpatule d'ivoire ou avec des oſiers blancs, juſqu'à ce que l'eau ſoit refroidie. La cire, par cette manœuvre, ſe diviſera en petites molécules, & fera une eſpece de poudre qui nagera dans l'eau, & que l'on conſervera toujours humide dans un vaſe bouché, parce que ſi elle étoit ſeche, les molécules ſe colleroient & ne pourroient ſervir.

Ces cires ainſi préparées, mettez dans des godets une portion de chacune, & travaillez avec des pinceaux ordinaires, comme ſi vous peigniez en détrempe. Vous ne formerez cependant point les teintes ſur la palette avec le couteau, car la cire ſeroit expoſée à ſe peloter; mais au bout du pinceau. Il convient de peindre ſur le bois à cru; mais on peut auſſi opérer ſur un enduit de cire.

Le tableau étant achevé, vous viendrez à l'inuſtion, & vous fixerez la peinture avec le réchaud du doreur.

Voilà tout ce que preſcrit M. de Caylus. Les trois conditions ſont obſervées; c'eſt un véritable *encauſtique*: il n'y a point d'objection à faire là-deſſus. Voici ſeulement une difficulté.

Un artiſte, très-verſé dans la peinture en cire, croit cette maniere impraticable; parce que l'ayant eſſayée avec toutes ſortes d'attentions, il n'a jamais pu y réuſſir. Il y a ſans doute quelque omiſſion de pratique qu'il n'a pu ſuppléer, & qui fait tout ſon embarras. Si l'on pouvoit honnêtement propoſer que M. Vien, qui connoît tout l'art de M. de Caylus, & M. Bachelier travaillaſſent enſemble dans un attelier commun & ouvert à tout le monde, chacun ſelon ſa maniere, le public pourroit ſavoir, ſans équivoque, je ne dis pas ce qu'il y a de vrai dans leurs manœuvres, mais à quel point elles ſont poſſibles. Dans les inventions nouvelles, les doutes doivent paroître pardonnables; plus on eſtime une découverte, plus il eſt naturel de vouloir s'éclaircir. Nous pouvons aſſurer que M. Bachelier ne s'y refuſera pas.

Au reſte, M. de Caylus juge lui-même cette maniere embarraſſante & bornée, & il en a cherché d'autres.

Il faut obſerver pour ces deux premieres, que les différentes couleurs ne prennent pas la même quantité de cire: on en verra les rapports & les doſes dans le détail de la cinquieme maniere. Je le differe, pour ne point me répéter ni m'interrompre.

Troiſieme maniere de peindre en cire.

Ayez une planche, cirez-la en la tenant horizontalement ſur un braſier ardent, & en frottant la ſurface chauffée avec un pain de cire blanche. Continuez cette opération juſqu'à ce que les pores du bois aient abſorbé autant de cire qu'ils en peuvent prendre: continuez encore, juſqu'à ce qu'il y en ait pardeſſus environ l'épaiſſeur d'une carte. Voilà une planche imprimée à l'*encauſtique*.

Cela fait, ayez des couleurs dont on fait uſage à l'huile, mais préparées à l'eau pure, ou légérement gommées. Ces couleurs ne prendront point ſur la cire, ou ne s'attacheront que par plaques irrégulieres.

Pour remédier à cet inconvénient, prenez quelque terre crétacée, par exemple, du blanc d'Eſpagne; répandez-en ſur la cire en poudre très-fine; frottez-la légérement avec un linge, il reſtera ſur la cire une pouſſiere de ce blanc: peignez enſuite, & les couleurs prendront. La peinture achevée, préſentez-la au feu, & faites l'inuſtion.

Voilà un procédé très-ingénieux; il peut être commode, s'il eſt poſſible de retoucher ſon ouvrage, du moins ſans répéter l'intermede de la pouſſiere blanche; ce qui laiſſeroit toujours de l'embarras: c'eſt un *encauſtique*, c'eſt même, ſi l'on veut, un *double encauſtique*. Mais il paroît mal répondre aux conditions néceſſaires pour l'*encauſtique* des anciens. La premiere de ces conditions eſt que *ceræ tingantur coloribus*: ici ce ne ſont point des cires teintes de couleurs avec leſquelles on peint, *ad eas picturas quæ inuruntur*; mais des couleurs fondues par l'inuſtion dans des cires qui ont déja ſouffert l'inuſtion elles-mêmes. Mais qu'importe, ſi cette peinture a les vrais avantages de l'ancien *encauſtique*, le beau mat, la vigueur & la ſolidité?

Quatrieme maniere de peindre en cire, ſelon M. de Caylus.

Cette maniere n'eſt qu'un renverſement de la précédente. Dans l'autre, la cire eſt

placée avant & ſous les couleurs : dans celle-ci on la met après & deſſus ; elle a les mêmes avantages & auſſi le même défaut, ſi c'en eſt un.

Peignez à gouache, à la façon ordinaire, ſur une planche très-unie : le tableau terminé, faites chauffer de la cire blanche, aſſez pour pouvoir l'étendre avec un rouleau ſur une glace ou ſur un marbre humide un peu échauffé, juſqu'à ce qu'elle ſoit mince comme une carte à jouer ; couvrez le tableau de ces lames de cire, & faites l'inuſtion.

Ces deux manieres ont ſuggéré à M. de Caylus une nouvelle façon de peindre à l'huile : c'eſt de travailler à gouache ſur une toile à cru, en obſervant ſeulement de n'employer que les couleurs dont on ſe ſert à l'huile ; & les couleurs ſéchées, d'humecter le tableau par derriere avec de l'huile de pavot, appellée d'*oliette*, laquelle jaunit moins que les autres : cette huile s'étendra, pénétrera les couleurs, fera corps avec elles ; & le tableau ſera auſſi ſolide que de la façon ordinaire, & peut-être ſans aucun luiſant. Au lieu d'huile, on pourroit employer un vernis blanc gras, ſiccatif. C'eſt aux artiſtes & à l'expérience, dit M. de Caylus, à juger du mérite de cette petite nouveauté.

Cinquieme maniere de peindre en cire, ſelon M. de Caylus, laquelle n'eſt ni encauſtique, ni donnée pour telle.

Cette méthode conſiſte à compoſer des vernis avec des réſines ſolubles dans l'eſſence de térébenthine, & avec un corps gras ; à faire fondre la cire dans ces vernis, à ajouter des couleurs à ce mêlange, & à peindre à l'ordinaire avec ces couleurs ainſi préparées.

On fait pluſieurs vernis, pour s'accommoder plus aiſément aux différentes eſpeces de couleurs. Ces vernis ſe réduiſent à cinq :

1°. Vernis blanc très-gras ; 2°. vernis blanc moins gras ; 3°. vernis blanc ſec ; 4°. vernis le moins doré ; 5°. vernis le plus doré.

Préparation des vernis.

Pour le vernis blanc très-gras, prenez de la réſine appellée maſtic ; mettez-en 2 onces 6 gros dans 20 onces d'eſſence de térébenthine ; diſſolvez dans un matras à long cou, au bain de ſable ; ajoutez à la diſſolution 6 gros d'huile d'olive, que vous aurez fait bouillir dans un matras très-mince, & que vous aurez filtrée : filtrez votre mêlange ; ajoutez-y autant d'eſſence qu'il en faut pour que le tout faſſe un poids de 24 onces, & vous aurez le vernis blanc très-gras.

Pour le vernis blanc moins gras, tout de même, ſinon qu'au lieu de 6 gros d'huile, vous n'y en mettrez que 4.

Pour le vernis blanc ſec, ſeulement 2 gros d'huile ; le reſte de même.

Pour les vernis dorés : prenez de l'ambre jaune, le plus beau ; faites-le fondre à feu modéré dans une cornue, ou encore mieux, dans un pot de terre neuf & verniſſé. Il faut que l'ambre ſoit entier, & n'occupe que le tiers, ou tout au plus la moitié du vaſe, parce qu'il ſe gonfle & s'éleve en fondant. L'ambre étant bien fondu & enſuite refroidi, vous le mettrez en poudre. Pour lors, faites-en diſſoudre 2 onces 6 gros dans 20 onces d'eſſence de térébenthine ; ajoutez 7 gros d'huile d'olive cuite, comme ci-deſſus : filtrez le mêlange avec un papier gris : remplacez ce qui ſera évaporé d'eſſence ; ajoutez-en aſſez pour que le tout peſe 24 onces, & conſervez-le dans une bouteille bien fermée.

Pour faire le vernis le plus doré, vous obſerverez ſeulement de laiſſer l'ambre ſur le feu trois ou quatre heures de plus, pour lui donner une couleur plus haute. Il n'y a point d'autre différence.

Préparation des couleurs, & proportion des ingrédiens.

Remarquez que les rapports que vous allez voir entre les doſes de couleurs & de cire, ſont les mêmes qu'il faut employer pour les deux premieres méthodes.

Céruſe 8 onces ; cire 4 ½ ; vernis blanc très-gras 9.

Blanc de plomb 8 onces ; cire 4 ½ ; même vernis 8.

Maſſicot, comme le blanc de plomb.

Jaune de Naples 8 onces ; cire 4 ; vernis blanc le moins gras 8.

Ocre jaune 5 onces ; cire 5 ; vernis le

moins doré 9, & 10 du même pour l'ocre de rue.

Stil de grain jaune le plus léger 4 onces; cire 5; vernis blanc le moins gras 9.

Stil de grain d'Angleterre même doſe, mais avec le vernis le plus doré.

Orpin jaune ou rouge 6 onces; cire 2; vernis blanc le moins gras 3 ½.

Laque très-fine 4 onces; cire 5; vernis moins doré 9 ½.

Carmin pur, comme laque.

Vermillon 6 onces; cire 2; vernis moins doré 3 ½.

Rouge brun d'Angleterre 6 onces; cire 4 ½; vernis le plus doré 8.

Terre d'Italie 5 onces; cire 5; vernis le plus doré 9.

Outre-mer 1 once; cire 6 gros; vernis blanc le moins gras 10 à 11 gros.

Bleu de Pruſſe le plus beau 2 ½ onces; cire 5; vernis blanc le moins gras 9.

Cendre bleue 4 onces; cire 2 ½; vernis blanc le moins gras 4 ½.

Email bleu 6 onces; cire 3; vernis blanc le moins gras 5 ½.

Biſtre 4 onces; cire 5; vernis le plus doré 9 ½.

Terre de Cologne, comme pour le biſtre.

Terre d'ombre, de même.

Laque verte 4 onces; cire 4 ½; vernis blanc le moins gras 8.

Noir de pêche 3 onces; cire 4 ½; vernis blanc ſec 8.

Noir d'ivoire 4 onces; cire 4 ½; vernis blanc ſec 8.

Noir de fumée 1 once; cire 8; vernis blanc ſec 15.

On peut voir aux différens articles de ce dictionnaire, ce que c'eſt que les matieres dont on parle ici.

M. de Caylus abandonne aux peintres le ſoin de déterminer les doſes pour les autres couleurs.

Quant à la préparation de ces couleurs, elle conſiſte ou à broyer la couleur avec la cire ſur la pierre chaude dont on a parlé ci-deſſus, & à faire fondre les cires colorées dans leur vernis propre; ou à fondre la cire dans les vernis, & y ajouter la couleur.

M. de Caylus préfere la ſeconde maniere comme plus prompte & plus facile. Pour la pratiquer, mettez la cire & le vernis dans un bocal de verre mince; faites fondre la cire dans un de ces coffres de fer-blanc dont le deſſus eſt percé de trous, & dont on a parlé ci-deſſus: quand elle ſera fondue, remuez le mélange pour allier la cire avec le vernis: ajoutez la couleur bien broyée à ſec; mêlez-la avec la cire: retirez le bocal de la machine; remuez le mélange juſqu'à ce qu'il ſoit froid, & conſervez-le bien bouché.

La machine à préparer les couleurs ne differe de la machine à godets, qu'en ce que celle-là devant contenir des pots de verres inégaux en diametre & hauteur, doit avoir des ouvertures ou loges proportionnées à ces verres.

Il convient de ne préparer que deux ou trois couleurs à la fois, de peur qu'elles ne ſe figent hors du feu, ou que le vernis ne s'évapore ſur le feu, tandis qu'on eſt occupé à en remuer une juſqu'à ce qu'elle ſoit froide.

Les inſtrumens, outre ceux dont on vient de parler, ſont des pinceaux & des broſſes ordinaires, la palette de bois, ou pour le mieux d'écaille; un couteau d'ivoire plutôt que d'acier, avec lequel il faut paſſer les couleurs l'une après l'autre, pour qu'il n'y reſte rien de grumeleux; un pincelier avec de l'eſſence de térébenthine, pour humecter les couleurs & laver les pinceaux.

M. de Caylus aſſure que cette eſpece de peinture en cire eſt praticable ſur le bois, la toile & le plâtre.

Si l'on peint ſur bois il faut préférer le moins compacte, le plus uni, celui qui ſe déjette le moins & que les vers attaquent peu, comme le cedre: après le cedre, c'eſt le ſapin d'Hollande, enſuite le chêne. Le poirier convient pour les tableaux d'un grand fini. Si l'on veut que le cedre & le chêne happent mieux la couleur, on y pratiquera des inégalités avec un inſtrument à-peu-près ſemblable au berceau des graveurs en maniere noire (*voyez l'article* GRAVURE); & ſi le grain étoit trop fort, on l'adouciroit avec la pierre ponce. On peindra à cru ſur tous les bois.

Si l'on peint ſur toile, on choiſira celles qui ont le grain uni & ſerré. On leur donnera, à la broſſe, deux ou trois couches de cire diſſoute dans le double de ſon poids d'eſſence

d'eſſence de térébenthine, ou dans la même quantité de vernis blanc le moins gras; on laiſſera ſécher chaque couche ſéparément: quand la derniere ſera ſeche, on préſentera la toile à un braſier ardent, afin qu'elle s'imbibe de cire. On pourra auſſi la cirer ſimplement ſans eſſence ni vernis, en la faiſant chauffer. On peut encore coller du papier ſur la toile, le poncer, & donner l'apprêt de cire, de maniere qu'elle pénetre la toile & le papier. Cette façon eſt bonne pour les ouvrages d'un grand fini.

Si l'on peint ſur plâtre, pour que la couleur prenne & ne s'écaille point, il faut lui donner un enduit de cire comme à la toile, mais plus fort. On en fera autant pour la pierre.

M. de Caylus avertit que ſa troiſieme maniere de peindre peut auſſi être pratiquée ſur le plâtre & la pierre, en obſervant d'en boucher les pores contre l'humidité & l'embue de la cire; & cela avec un vernis gras liquéfié dans l'eſſence de térébenthine: quand cet enduit ſera ſec, on mettra l'enduit de cire auſſi diſſoute dans l'eſſence de térébenthine, ou dans le vernis blanc le moins gras; on le laiſſera ſécher, enſuite l'on peindra à l'eau avec les couleurs dont on uſe communément à l'huile, & on fixera la peinture avec le réchaud de doreur.

Si l'on veut appliquer un blanc d'œuf ſur les tableaux en cire, on commencera par les laver légérement à l'eau pure, avec une broſſe à peindre, neuve & très-propre, juſqu'à ce que l'eau ait pris par-tout. On en ôtera le ſuperflu avec un linge doux & humide; & avant que le tableau ſoit ſec, on étendra le blanc d'œuf, comme on le pratique ſur les tableaux à l'huile.

La peinture en cire n'a point de luiſans; c'eſt un de ſes avantages. Si cependant on vouloit lui donner l'éclat du vernis, on pourroit en faire un avec l'eſprit-de-vin & le maſtic. Cette réſine qui eſt ſoluble dans l'eſſence de térébenthine, n'empêche point la retouche du tableau: mais le blanc d'œuf vaut mieux.

Pour retoucher les tableaux & y mettre l'accord dans toutes ces manieres, on pourra ſe ſervir des couleurs préparées au vernis. M. de Caylus les prefere même aux couleurs à l'huile, pour reſtaurer les vieux tableaux.

Enfin, il laiſſe au temps à juger de tous ces genres de peinture, & de leur ſolidité reſpective. Mais dès à préſent il a bien lieu d'être content de ſes recherches; il a travaillé à étendre les limites de l'art: & je ne ſais pourquoi le public n'a pas fait plus d'accueil au mémoire où il les lui communique: ſeroit-ce qu'en fait d'arts on a des yeux pour voir, & de l'avidité pour jouir, mais trop de pareſſe pour s'inſtruire?

Paſſons maintenant aux découvertes & aux procédés de M. Bachelier, & parlons-en avec la même impartialité. Pour cela rappellons les principes: colorer des cires, peindre avec ces cires colorées, fixer la peinture par l'inuſtion; ſans quoi une peinture ne peut être l'*encauſtique* des anciens.

Prémiere maniere de peindre en cire ſur toile ou ſur bois, ſelon M. Bachelier.

Il ne s'agit que de ſubſtituer à l'huile, de la cire blanche diſſoute dans l'eſſence de térébenthine.

Imprimez votre toile avec cette cire: prenez des couleurs en poudre, broyez-les ſur le porphyre en les délayant avec cette cire; formez-en votre palette; entretenez la fluidité des teintes avec quelques gouttes de la même eſſence; peignez avec la broſſe & le pinceau comme à l'ordinaire.

Il eſt évident que cette peinture n'eſt nullement un *encauſtique*. Premiérement, on y emploie l'eſſence de térébenthine: or, il n'y a pas la moindre apparence que les anciens connuſſent aucune eſſence diſtillée; c'eſt un produit chymique. La chymie nous vient des Arabes, & même on ne peut guere la dater que du temps d'Avicenne. Secondement, on ne brûle point le tableau quand il eſt achevé: or, l'inuſtion eſt le caractere diſtinctif de la peinture *encauſtique*. Ajoutons, ſi on veut, que les anciens ne peignoient point ſur toile; mais outre qu'avec cette maniere on peut peindre auſſi ſur bois, on ne voit pas que cette différence peut ajouter ou ôter à ce genre de peinture.

Seconde maniere de peindre en cire, particuliérement ſur toile, ſelon M. Bachelier.

Ayez une toile forte & ſerrée de telle grandeur qu'il vous plaira; lavez-la pour en

ôter l'apprêt ; tendez-la ſur un chaſſis, & diſpoſez-le de maniere que vous puiſſiez tourner autour : ayez des couleurs telles qu'on les emploie dans la peinture à la détrempe, & peignez ; mais à meſure que vous peindrez, faites humecter par derriere votre toile avec une éponge : par ce moyen vous retoucherez votre ouvrage, vous y mettrez l'accord, vous le travaillerez, & le finirez auſſi parfaitement que vous êtes capable de le faire.

Ayez enſuite de la cire vierge très-pure ; faites-la fondre ſimplement, ou diſſolvez-la par le moyen que nous indiquerons dans la maniere ſuivante : prenez des broſſes, & donnez au derriere de votre toile une, deux ou trois couches de cette cire plus ou moins fortes, ſelon l'épaiſſeur de la toile & la force des teintes : laiſſez ſécher, ou plutôt eſſuyer vos couches.

Ayez enſuite des réchauds de doreur, remplis de charbons ardens ; faites-les promener au derriere du tableau ; & cependant placé vis-à-vis la peinture, examinez les effets de l'inuſtion & de la fuſion de la cire, laquelle pénétrera la toile & les couleurs : dirigez le mouvement des réchauds, en commandant qu'ils hauſſent ou baiſſent, ou s'arrêtent, *&c.* juſqu'à ce que tout le tableau ſoit ſuffiſamment brûlé. Il ne faut pas plus d'un jour pour brûler un tableau de vingt à trente piés carrés de ſurface. Repréſenter cette manœuvre comme pénible, c'eſt montrer qu'on ne l'a jamais pratiquée.

Il peut arriver de deux choſes l'une, ou que le tableau ſoit tel que l'artiſte le deſire, ou qu'il faille le retoucher. On le retouchera, ſoit avec des couleurs préparées, comme nous allons l'indiquer ; ſoit avec des paſtels faits de ces mêmes couleurs ; ſoit avec de la cire diſſoute par l'eſſence de térébenthine ou une autre. Tous ces moyens ſont au choix du peintre.

Cette maniere eſt un excellent *encauſtique* ; mais ce n'eſt point celui des anciens. La premiere condition n'eſt pas remplie, *ceræ tinguntur coloribus ad picturas*. On y emploie la cire, on y brûle ; mais les couleurs ne ſont pas des cires colorées, & de plus on eſt dans le cas d'y employer autre choſe que de la cire & des couleurs. A cela près, on peut dire, ſans témérité, que de toutes les manieres de peindre en cire connues juſqu'à ce jour, c'eſt la plus avantageuſe, la plus ſûre, la plus prompte ; puiſqu'outre la vigueur & la ſolidité que la cire & l'inuſtion donnent à la détrempe, on peut faire des chefs-d'œuvre ſur toile, & de telle grandeur qu'on voudra, & finir les tableaux les plus étendus avec autant de perfection & d'aiſance, qu'on feroit à l'huile les plus petits morceaux de chevalet. Quelque idée qu'on ait de l'*encauſtique* des anciens, il n'eſt pas croyable qu'il eut ces avantages.

Troiſieme maniere de peindre en cire, ſelon M. Bachelier.

Prenez du ſel de tartre ; faites-en diſſoudre dans de l'eau tiede juſqu'à ſaturation ; filtrez cette eau ſaturée à travers un papier gris, & recevez-la dans un vaiſſeau de terre neuf & verniſſé ; mettez ce vaiſſeau ſur un feu doux ; jetez-y des morceaux de cire vierge blanche les uns après les autres, à meſure qu'ils s'y diſſoudront : cette ſolution ſe gonflera, montera comme le lait, ſe répandra même ſi le feu eſt trop pouſſé. On fournira de la cire à cette eau alkaline, tant qu'elle en pourra diſſoudre ; on s'aſſurera que la diſſolution eſt parfaite & uniforme, en la remuant doucement avec une ſpatule de bois ; & pour lors on aura une maſſe d'une blancheur éblouiſſante, une eſpece de ſavon d'une conſiſtance de bouillie qui ſe diſſoudra dans l'eau pure en auſſi grande & en auſſi petite quantité qu'on voudra ; & ce ſavon diſſous vous donnera une eau de cire. Servez-vous de cette eau pour délayer & broyer vos couleurs.

Ayez une toile tendue ſur un chaſſis ; deſſinez votre ſujet avec des crayons blancs : tenez vos couleurs dans des godets, & entretenez-les dans une fluidité convenable, en les humectant avec quelques gouttes d'eau pure, ou d'eau de cire. Servez-vous des pinceaux & autres inſtrumens ordinaires. Préparez ſeulement votre palette, en la trempant dans la cire bouillante pour qu'elle s'en pénetre, & en la ſerrant ſous une preſſe de peur qu'elle ne s'envoile ; ratiſſez-en le ſuperflu, & formez vos teintes ſur cette palette.

Ayez à côté de vous deux vaiſſeaux de terre pleins d'eau, pour nettoyer de l'un à l'autre vos pinceaux & les décharger de couleurs, & eſſuyez-les ſur une éponge au ſortir de la ſeconde eau.

Ayez un petit matelas fait de deux ou trois ſerviettes; humectez-le d'eau pure, & le tenez appliqué derriere votre toile à l'endroit où vous peindrez. Si vous trouvez ce matelas incommode, ayez une éponge, imprégnez-le d'eau de cire, & faites-en arroſer votre toile par derriere, deux ou trois fois par jour en hiver, & trois ou quatre en été. Peignez & continuez votre ouvrage juſqu'à ce qu'il ſoit achevé.

Au reſte, le matelas & l'éponge ne ſont néceſſaires qu'à ceux qui, n'ayant pas la pratique de la détrempe, ne ſavent pas fondre une teinte humide avec une teinte ſeche; ils feront bien de tenir leur toile fraîche.

Cela fait, brûlez le tableau; cette opération eſt indiſpenſable. Pour cet effet, allumez un grand feu qui forme une nappe ardente; préſentez-y votre tableau par le côté oppoſé à la peinture; approchez-le à meſure qu'il ceſſera de fumer: vous verrez la cire ſe gonfler, le gonflement ſe promener ſur la ſurface, & diſparoître quand il ſera devenu général; alors le tableau ſera brûlé. Retirez-le peu à peu comme vous l'avez approché, de peur que la ſurface ne reſte inégale par un refroidiſſement bruſque & irrégulier. L'inuſtion, loin de détruire la peinture, la rend ſolide & fixe. D'un enduit ſans conſiſtance & ſans corps que le frottement le plus léger pourroit emporter, elle fait une couche dure, compacte, adhérente, mince, flexible & capable de prendre du poli.

Si le tableau étoit grand, on le brûleroit par parties, en promenant par derriere le réchaud de doreur, comme dans la méthode qui précede.

Le tableau étant brûlé, tout eſt fait, à moins que l'artiſte n'y veuille retoucher, & pour cela il faut l'humecter d'eau de cire. Mais il convient de glacer ſa couleur, c'eſt-à-dire, que ſi l'endroit eſt trop brun, on y étendra une teinte plus claire, & on y répétera l'inuſtion: elle rétablira l'accord contre l'attente du peintre. On pourra auſſi, pour retoucher l'ouvrage, ſe ſervir des paſtels dont nous allons parler.

Il eſt évident que cette maniere eſt un véritable *encauſtique*, qu'elle ſatisfait aux trois conditions requiſes, & dans l'ordre preſcrit. Les cires ſont colorées, on peint avec ces cires, & on brûle le tableau. Cette invention eſt certainement heureuſe, & les effets en ſont ſûrs.

Quatrieme maniere de peindre en cire, ſelon M. Bachelier.

Prenez de l'eau de cire dont vous venez de voir la préparation; donnez-en aux couleurs la quantité convenable; broyez-les, tranſportez-les du porphyre ſur un papier gris qui en boive l'humidité: appliquez deſſus un morceau de carton, avant qu'elles ſoient entiérement ſeches; donnez-leur la forme ordinaire de paſtels en les roulant, & laiſſez-les enſuite ſécher lentement à l'air libre: ces paſtels ſeront tendres & mous à s'étendre ſous le doigt; travaillez avec, & fixez la peinture par l'inuſtion.

C'eſt un *encauſtique* du même genre que le précédent; d'ailleurs, on en ſent la commodité.

Ces mêmes paſtels peuvent devenir fermes & durs comme la ſanguine; il ne faut qu'avoir un petit fourneau d'émailleur avec une mouffle, les mettre ſous la mouffle, entretenir dans le fourneau le même degré de chaleur que celui auquel on acheve de brûler un tableau, & les y laiſſer expoſés environ un quart-d'heure: on en pourra faire des deſſins colorés qu'il n'eſt pas néceſſaire de brûler, & que rien n'altere.

L'eau de cire de M. Bachelier a encore d'autres propriétés. Il la donne comme un excellent vernis qui n'a point les défauts des autres, & même pour le paſtel. On peut l'appliquer à la broſſe ſur les plafonds, les lambris, le plâtre, le marbre, les boiſeries des appartemens, les parquets, les équipages, *&c.* Quand elle eſt ſeche, il faut employer l'inuſtion avec le réchaud de doreur, pour l'incorporer avec les ſubſtances; & quand elle eſt froide, la frotter avec une broſſe rude pour lui donner de l'éclat; c'eſt-à-dire, que M. Bachelier,

vraiſemblablement ſans le ſavoir, redonne le vernis *encauſtique* de Vitruve, ou l'équivalent.

Il prétend auſſi que c'eſt un bon mordant pour la dorure; d'autant plus que ne faiſant point d'épaiſſeur, elle laiſſe paroître tout l'art & la délicateſſe de la ſculpture. Il veut même qu'on puiſſe l'employer avec avantage pour l'or faux, en paſſant enſuite pardeſſus une ſeconde couche de la même eau; tellement que la dorure étant ſale, on la nettoieroit comme de l'or fin, & qu'on pourroit y employer l'eau-forte.

Obſervons que les couleurs ſortent de la boutique d'un marchand, impures & mêlées de ſubſtances hétérogenes qui, venant à ſe combiner avec le ſavon de cire, produiroient peut-être des effets nuiſibles. M. Bachelier les purifie de la maniere ſuivante.

Délayez la couleur dans l'eau pure, partie demeurera ſuſpendue dans l'eau, partie tombera au fond; décantez la partie ſuſpendue, & delayez celle qui eſt tombée au fond, & ainſi de ſuite juſqu'à ce qu'il ne tombe au fond de l'eau qu'un dépôt de matiere non colorante. A chaque opération, la partie ſuſpendue ſe dépoſera; on réitérera ſur ce dépôt les lotions preſcrites, cinq ou ſix fois, & l'on aura enfin des couleurs auſſi pures qu'il le faut pour être délayées avec l'eau de cire ſans aucun inconvénient.

Cependant ce lavage des couleurs n'a pas paru ſans difficultés, & l'eau de cire en a eſſuyé de plus fortes encore. Il ne s'agit pas de les diſſimuler, mais d'y répondre.

Quant au lavage des couleurs, l'expérience du peintre fait face à toutes les théories qu'on lui oppoſe; on ſait qu'il excelle à peindre les fleurs, nul genre n'exige des couleurs plus fraîches & plus brillantes: néanmoins il lave ſes couleurs, & le carmin ſur-tout, & ſes teintes n'en ſont que plus riches. Il ne prétend pas en enlever l'excès de la partie graſſe, mais les ſables, les ſels & d'autres parties non colorantes. On lui démontrera, ſi l'on veut, que cela ne doit pas être; mais il le pratique ainſi, & il réuſſit.

Quant au ſavon & à l'eau de cire, on dit: 1°. « que regarder ce ſavon comme » une découverte ſinguliere, c'eſt montrer » qu'on n'a aucune connoiſſance des livres » de chymie; qu'il n'y a pas un de ces » livres qui n'apprenne que toute ſubſ- » tance graſſe eſt propre à faire du ſavon; » & l'on cite les mémoires que M. Geoffroi » donna il y a environ quinze ans à l'aca- » démie, ſur les ſavons de *toute eſpece.* » L'on répond à cette objection & à cette citation très-imprudente, pour n'en rien dire de plus, qu'il n'y a pas un chymiſte qui ait parlé d'un ſavon de cire; que dans le mémoire de M. Geoffroi on ne trouve pas ſeulement le mot de *cire;* & que ſi cette découverte n'étoit ni impoſſible ni ſinguliere en elle-même, elle eſt du moins toute neuve & très-ſinguliere par l'uſage que le peintre en fait.

On objecte: 2°. « que tout ſavon en » général étoit inconnu aux anciens; qu'on » ne trouve parmi eux aucun veſtige de » cette compoſition: que tous les chymiſtes » conviennent que c'eſt une découverte » moderne; qu'elle ne peut donc avoir » ſervi à leur peinture *encauſtique.* » On répond qu'ils peuvent n'y avoir point employé de ſavon, & encore moins ce ſavon de cire; mais qu'ils ne connuſſent aucun ſavon, & qu'on n'en trouve parmi eux aucun veſtige, c'eſt ce qu'on n'a garde d'avouer, & les chymiſtes auroient grand tort d'en convenir.

L'interprete de Théocrite rend le mot σμῆγμα par σαπώνιον, qui eſt le *ſapo* des latins, *du ſavon.*

On lit dans Paul d'Egine, σάπων ῥυπτικῆς ἐστι δυνάμεως, *le ſavon a une vertu déterſive.*

Pline, plus ancien qu'eux, eſt tout autrement précis. Il dit (*l. XXVIII, c. 12*): *prodeſt & ſapo: Gallorum hoc inventum eſt rutilandis capillis: fit ex ſebo & cinere: optimus fagino & caprino: duobus modis, ſpiſſus ac liquidus: utrque apud Germanos majore eſt uſu viris quàm feminis.* « On » ſe ſert auſſi du ſavon. C'eſt une inven- » tion des Gaulois pour rendre les che- » veux blonds. On le fait de ſuif & de » cendre. Le meilleur eſt de cendre de » hêtre & de ſuif de chevre. Il y en a de

» deux ſortes, du dur & du liquide. Les » Germains emploient l'un & l'autre, mais » les hommes plus que les femmes. » Voilà le nom du ſavon, ſon origine, ſa compoſition, ſes eſpeces, ſes uſages : en eſt-ce aſſez ?

On croit, 3°. " que le ſavon de cire a » tous les inconvéniens de la détrempe ; » qu'on ne peut ni laver les tableaux peints » en cette maniere, ni les expoſer dans » des endroits humides ; que ce ſavon s'humecteroit & ſe fondroit facilement, » parce que l'alkali fixe qui entre dans ſa » compoſition, a toujours une diſpoſition » prochaine à s'humecter, & que ce ſel » n'étant point décompoſé dans le ſa» von, y conſerve toutes ſes propriétés. » D'abord, on ignore également ſi jamais l'alkali ſe décompoſe, & en quoi il pourroit ſe décompoſer. Secondement, il n'eſt pas vrai, en général, que le ſavon ait toujours une diſpoſition prochaine à s'humecter, puiſque le ſavon commun, loin d'attirer l'humidité, eſt au contraire un des corps qui, expoſés à l'air, y perdent le plus facilement de la leur : d'ailleurs, ce qui pourroit être vrai d'un alkali en général, ne le ſeroit pas pour cela d'un alkali enveloppé de cire, & d'une cire qui aura ſouffert l'action du feu. Enfin, les faits parlent, & les tableaux de M. Bachelier, peints de cette maniere, ſe lavent comme la cire pure, & réſiſtent comme elle à l'humidité.

4°. L'on craint que cet alkali ne décompoſe pluſieurs couleurs, ſur-tout les blancs de plomb & de céruſe, à cauſe de l'acide du vinaigre qui y entre. On a fait cette objection dès le commencement, & M. Bachelier la croit ſuffiſamment réfutée par ſon expérience. Il emploie toutes ces couleurs, & même le verd-de-gris, ſans en appercevoir aucun mauvais effet. On ſait bien que ſi le ſavon qu'on emploie à nettoyer les tableaux ſéjournoit ſur la peinture, elle s'enleveroit totalement lorſqu'on viendroit à les laver : mais il n'en eſt pas ainſi d'un ſavon de cire. On peut l'employer ſans riſque & ſans crainte qu'il ne s'écaille.

Enfin, on a reproché à M. Bachelier, ou plutôt à l'auteur de l'*hiſtoire & du ſecret de la peinture en cire*, de n'avoir point donné les proportions des mêlanges de la cire avec les couleurs, comme ſi cela étoit poſſible, & comme ſi M. Bachelier n'avoit pas été dans le cas où s'eſt trouvé M. le comte de Caylus, par rapport à ſes troiſieme & quatrieme manieres pour leſquelles il n'a eu garde de donner ces proportions. Ce reproche eſt auſſi ſenſé que celui qu'on feroit à un auteur qui décriroit la maniere de peindre à l'huile, de ne pas donner la proportion de l'huile pour chaque couleur.

Voilà juſqu'où ont été les recherches de l'ancienne *encauſtique*. Toutes ces inventions paroiſſent aſſez intéreſſantes pour qu'on ne ſoit pas fâché d'en ſavoir l'hiſtoire. Nous nous en rapporterons par-tout à la vraiſemblance.

En 1749, un haſard apprit à M. Bachelier que la cire ſe diſſolvoit dans l'eſſence de térébenthine. Cet événement lui fit naître l'idée de l'appliquer à la peinture. Il fit donc diſſoudre de la cire, s'en ſervit au lieu d'huile à délayer ſes couleurs, & ſe mit à peindre ſur une toile imprimée à l'huile, telle qu'on l'achete chez le marchand. Son tableau repréſentoit Zéphire & Flore. Il l'avoit travaillé avec ſoin, & néanmoins il eut peine à s'en défaire à un prix fort modique. Cela le fit renoncer à une invention qui ne lui parut favorable, ni aux progrès de l'art, ni à l'intérêt de l'artiſte : il ne s'en vanta même pas. Ce tableau fut emporté en Alſace.

Cependant M. le comte de Caylus, qui aime les arts & les cultive, & qui depuis long-temps s'applique à éclaircir tout ce que Pline en a écrit, avoit été conduit ſucceſſivement à la recherche de la peinture *encauſtique*.

En 1753, il annonça à l'académie de peinture ſon travail & ſes vues. Il lut à l'académie des belles-lettres des diſſertations ſur cette peinture ; il fit des eſſais, il les multiplia : il tenta tout pour la recouvrer.

En 1754, il fit exécuter, par M. Vien, un tableau en cire & ſur bois, repréſentant une tête de Minerve d'après l'antique. Ce tableau fut montré, promené & reçu comme une nouveauté digne d'attention. On vouloit ſavoir comment il étoit fait ;

mais on étoit réduit à deviner, parce que M. de Caylus ſe réſervoit ſon ſecret. On crut généralement qu'il étoit ſimplement peint à la cire diſſoute dans l'eſſence de térébenthine, & en conſéquence quelques-uns jugerent que ce n'étoit ni ne pouvoit être l'*encauſtique* des anciens.

Un homme qui a pris parti pour M. de Caylus, avec autant de paſſion que ſi ſon protecteur en avoit beſoin, s'eſt attaché avec toute la mal-adreſſe poſſible à accréditer cette opinion, ſur-tout quand il renvoie décidément à *la tête de Minerve* de M. Vien, pour prouver que l'eſſence de térébenthine ne noircit pas les couleurs. Mais enfin, le dernier mémoire de M. Caylus publié en août 1755, a bien ſurpris en annonçant que tout le monde avoit tort & raiſon; car cette *tête* a été, dit-on, commencée ſelon ſa premiere méthode, continuée ſelon la ſeconde, & terminée ſelon la cinquieme, où entre l'eſſence de térébenthine.

Au bruit que faiſoit cette *tête*, M. Bachelier ſe réveilla. M. Cochin fils, auquel il parla de ſon premier eſſai en 1749, l'engagea à y revenir; & il exécuta dans huit jours en cire diſſoute & ſur toile, ſans avoir vu la *Minerve*, une griſaille qui repréſente une fille de huit ans. Ce morceau ne fut pas regardé ſans ſurpriſe. Sa toile étoit imprimée avec de la cire pure; mais s'étant apperçu que l'eſſence des couleurs agiſſoit trop ſur cette cire, & les empêchoit de ſécher promptement, il imprima une autre toile avec des couleurs détrempées à la cire diſſoute, & fit un troiſieme tableau. Il alla plus loin: il conſidéra que l'inuſtion étoit le caractere diſtinctif de l'*encauſtique* des anciens, & que ſon opération n'y répondoit point. Il fit de nouvelles tentatives; il parvint à diſſoudre ſa cire par le ſel de tartre; il trouva ſon ſavon & ſon eau de cire, en un mot la troiſieme maniere que nous avons décrite.

Ce fut alors qu'un auteur zélé pour les arts & les artiſtes, & impatienté de ce que M. de Caylus différoit tant à ſe découvrir, publia ce qu'il en penſoit & ce qu'il en ſavoit; c'eſt-à-dire, tout ce qu'en ſavoit M. Bachelier lui-même, & tout ce qu'on pouvoit en ſavoir alors; & il eſt très à propos de remarquer que cet écrit a paru long-temps avant l'ouvrage de M. de Caylus.

Il paroît, par ce précis hiſtorique, que M. Bachelier eſt le premier qui ait peint en cire (en 1749), comme M. de Caylus eſt le premier qui en ait parlé (en 1753); & que quant à l'inuſtion, qui eſt le principal caractere de l'*encauſtique*, M. Bachelier eſt le premier qui en ait parlé, & qui ait appris au public & aux artiſtes comment ſe pratiquoit cette manœuvre.

Après avoir rendu à chacun la gloire qui lui appartient, nous allons finir par dire un mot des tableaux dont leurs découvertes nous ont enrichis.

Outre le buſte de Minerve qui eſt le premier connu, & qui appartient à M. de la Live de July, M. Vien a fait un tableau de trois piés ſur quatre, repréſentant dans un payſage une nymphe de Diane occupée de l'amour endormi;

Une tête d'Anacréon, ſur toile;

Deux tableaux repréſentant, l'un Zéphyre, & l'autre Flore;

Une petite tête de vierge.

M. Roſlin a fait ſon portrait.

M. le Lorrain a fait un tableau de fleurs, & une jeune perſonne en habit de maſque.

Ces différens morceaux ſont d'après M. de Caylus, mais on ne ſait pas ſelon quelle maniere; cependant comme il dit lui-même que tous les artiſtes qu'il a conſultés, ont préféré ſa cinquieme, il eſt à préſumer qu'au moins la plupart ſont exécutés dans le genre que M. de Caylus dit n'être point *encauſtique*.

M. Bachelier, outre les tableaux dont nous avons parlé, a fait des fleurs dans un vaſe de porcelaine:

Une jeune fille careſſant une levrette;

Une tête de profil ſur taffetas, & quelques autres.

Mais ſon chef-d'œuvre eſt un grand tableau de douze piés & demi de large ſur neuf & demi de haut, repréſentant des animaux de grandeur naturelle: c'eſt la fable du loup & du cheval. Il eſt d'une maniere grande, d'un pinceau ferme, d'une couleur vraie & d'un effet ſurprenant; ce qui a fait dire au public que *ce n'étoit pas ſeulement au loup que ce cheval donnoit*

un coup de pié. Le commencement de cet éloge eſt d'après un écrivain qu'on ne ſoupçonnera pas de favoriſer M. Bachelier : auſſi l'a-t-il tempéré, en ajoutant qu'*on craignoit que ce tableau ne s'écaillât.* C'eſt comme s'il eût dit : *nous ne pouvons empêcher qu'il ne ſoit beau ; empêchons qu'on ne l'achete. Cet article nous a été communiqué par M.* MONNOYE. Les gens de lettres y verront ſur l'*encauſtique* des recherches & des connoiſſances qui auroient pu ſe trouver & qui ne ſe trouvent néanmoins dans aucun des écrits qu'on a publiés ſur cette matiere. Ceux qui auront gardé la neutralité dans la conteſtation de l'*encauſtique*, ne pourront diſconvenir que l'auteur n'ait montré autant d'impartialité que de jugement, en réduiſant à leur juſte valeur les prétentions réciproques des parties oppoſées, & qu'il n'ait parlé dans ce morceau avec un ſoin qui peut inſtruire tout le monde, & une vérité qui ne doit offenſer perſonne.

ENCAVURE, ſ. m. (*Médecine.*) maladie particuliere des yeux, que les Grecs ont nommée κοίλωμα, & les auteurs latins, *civitas.*

L'*encavure* eſt un des ulceres profonds de la cornée, dur, ſemblable à celui qu'on appelle *foſſete ;* excepté qu'il eſt plus large & qu'il ſemble moins profond, parce que la cornée ſe trouvant émincée, eſt un peu pouſſée au dedans de l'ulcere par l'humeur aqueuſe. *Voyez* FOSSETTE.

Cependant dans les ulceres des yeux il faut peu ſe mettre en peine des noms qu'on leur a donnés, parce qu'ils ne doivent point changer la méthode curative. L'important eſt de tâcher de connoître la nature de ces ulceres, en former le pronoſtic, & travailler à la guériſon de ceux qui en ſont ſuſceptibles. La vue eſt trop précieuſe pour négliger l'étude de toutes les maladies qui peuvent cauſer ſa perte ; mais pour éviter les répétitions qui ſe préſenteroient ſouvent dans cet ouvrage, nous raſſemblerons brièvement ce qui concerne les diverſes eſpeces d'ulceres des yeux, ſous le mot général ULCERE DE L'ŒIL. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ENCEINTE, ſ. m. *terme de fortification*, ſignifie *la circonférence* ou *le contour du rempart d'une place fortifiée*, ſoit qu'elle ſoit compoſée de baſtions, ou non. *Chambers.* (*Q*)

ENCEINTE, (*Vénerie.*) c'eſt le lieu où le valet de limier détourne les bêtes avec ſon limier.

*ENCENIES, adj. pris ſubſt. (*Hiſt. anc.*) fêtes qu'on célébroit à la dédicace d'un temple, à la conſécration d'une chapelle, à la réédification d'une maiſon. C'étoient des feſtins & des danſes. Les jeunes filles s'y couronnoient de fleurs. Nous avons auſſi nos *encenies*, les Juifs ont eu les leurs : elles ont paſſé de la ſynagogue dans l'égliſe, ſous le pape Félix. *V.* CONSÉCRATION, TEMPLE, DÉDICACE, *&c. Voyez l'article ſuivant.*

ENCENIES, ſ. f. pl. (*Hiſt. ſac.*) reſtauration ou rénovation, formé de καινος, *nouveau.*

C'eſt le nom que les Juifs donnoient à une fête très-ſolemnelle qu'ils célébroient le 25 de leur neuvieme mois, qui répond à nos mois de novembre & décembre. Elle avoit été inſtituée en mémoire de la reſtauration ou purification du temple, faite par Judas-Machabée.

Les Juifs avoient encore deux *encenies ;* ſavoir, la dédicace du temple par Salomon, & celle que fit Zorobabel après le retour de la captivité.

Encenie ſe dit auſſi dans l'hiſtoire eccléſiaſtique & dans les ouvrages des peres, de la dédicace des égliſes chrétiennes. *Voyez* DÉDICACE.

ENCENS, ſ. m. (*Hiſt. nat. des drog.*) en latin *thus maſculum*, *olibanum* off. λίβανος, Théophr. & Dioſc. λιβανωτὸν, Hippoc. ſubſtance réſineuſe, d'un jaune-pâle ou tranſparent, en larmes ſemblables à celles du maſtic, mais plus groſſes. Voici ce qu'en dit M. Geoffroy, qui en a parlé avec le plus de briéveté & de vérité.

L'*encens* eſt ſec & dur, d'un goût un peu amer, modérément âcre & réſineux, non déſagréable & d'une odeur pénétrante. Lorſqu'on le jette ſur le feu, il devient auſſi-tôt ardent & répand une flamme vive qui a peine à s'éteindre : il ne coule pas comme le maſtic. Si on le met ſous les dents, il ſe briſe auſſi-tôt en petits morceaux ; mais il ne ſe réunit point comme le maſtic, & on ne peut pas le rouler comme

lui dans la bouche, parce qu'il s'attache aux dents.

Les gouttes d'*encens* ſont tranſparentes, oblongues & arrondies; quelquefois elles ſont ſeules, quelquefois il y en a deux enſemble, & elles reſſemblent à des teſticules ou à des mamelles, ſelon qu'elles ſont plus ou moins groſſes; c'eſt de là que viennent les noms ridicules d'*encens mâle* & d'*encens femelle*. Quelquefois il y a quatre ou cinq gouttes d'*encens* de la groſſeur d'un poids ou d'une aveline, qui ſont par haſard attachées à l'écorce d'un arbre d'où elles ont découlé. On eſtime l'*encens* qui eſt blanchâtre, tranſparent, pur, brillant, ſec.

L'*encens* a été connu non-ſeulement des Grecs & des Arabes, mais auſſi de preſque toutes les nations, & dans tous les temps. Son uſage a été très-célebre & très-fréquent dans les ſacrifices; car autrefois on les faiſoit avec de l'*encens*, & on ſe ſervoit, comme l'on s'en ſert encore à préſent, pour exciter une odeur agréable dans les temples. Cette coutume a preſque paſſé parmi toutes les nations, dans toutes les religions & dans tous les lieux.

Les auteurs ne conviennent pas du pays natal de l'*encens*. Quelques-uns prétendent qu'il n'y a que l'Arabie qui le produit; & encore que ce n'eſt pas ce pays-là tout entier, mais ſeulement la partie que l'on appelle *Saba*. D'autres veulent que l'Ethiopie, dont quelques peuples s'appellent *Sabéens*, porte auſſi cette racine odoriférante.

Nous ſommes encore moins certains de l'arbre qui fournit l'*encens*. Pline en parle fort obſcurément, & ſuppoſe que c'eſt le térébinthe. Theophraſte aſſure qu'il eſt haut de cinq coudées, branchu, & que ſes feuilles reſſemblent à celles du poirier. D'autres cependant, dit-il, ſoutiennent qu'il eſt ſemblable au lentiſque; & d'autres, qu'il a l'écorce & les feuilles du laurier. Diodore de Sicile lui donne la figure de l'acacia d'Egypte, & les feuilles de ſaule. Garzias aſſure que l'arbre de l'*encens* n'eſt pas fort haut; & que ſes feuilles ſont ſemblables à celles du lentiſque. Thevet au contraire ſoutient qu'il reſſemble aux pins qui fourniſſent de la réſine.

Ce que quelques-uns appellent *parfum* ou *encens des Juifs* (parce qu'ils s'en ſervoient ſouvent dans leurs temples), eſt une maſſe ſeche, un peu réſineuſe, rougeâtre en écorce, qui a l'odeur pénétrante du ſtorax liquide. Cette maſſe eſt faite des ecorces de l'arbre appelle *roſa mallas*, que l'on fait bouillir & que l'on exprime après que l'on en a tiré le ſtorax liquide: elle n'eſt bonne qu'à brûler.

La *manne d'encens* n'eſt autre choſe que les miettes ou les petites parties qui ſe ſont formées de la colliſion des grumeaux d'*encens*, par le mouvement de la voiture ou autrement.

La *ſuie d'encens* eſt cette *manne d'encens*, brûlée de la maniere qu'on brûle l'arcançon pour faire du noir de fumée.

L'*écorce d'encens* eſt l'écorce de l'arbre thurifere. Elle a preſque les mêmes qualités & la même odeur que l'*encens*: auſſi fait-on entrer cette écorce dans la compoſition des parfums enflammables; mais on n'en apporte plus guere, & l'on ſubſtitue à ſa place l'*encens des Juifs*.

Le *galipot* s'appelle *gros encens* ou *encens commun*, à la différence de l'*oliban*, qu'on nomme *encens fin*.

L'*encens marbré* eſt une des eſpeces de barras. *Voyez* BARRAS.

L'*encens des Indes*, qu'on appelle vulgairement *encens de Moka*, quoiqu'il ne vienne point de cette ville d'Arabie, arrive en Europe par les vaiſſeaux des compagnies des Indes; on l'apporte en maſſe, quelquefois en petites larmes, mais toujours fort chargé d'ordure. Il eſt rougeâtre & d'un goût un peu amer. Quelques épiciers-droguiſtes le vendent pour le vrai oliban: c'eſt de leur part une erreur ou une tromperie.

L'*encens de Thuringe* eſt, comme on le dit dans le dictionnaire de Trévoux, la réſine que fourniſſent les pins de la Thuringe, & ſur-tout du territoire de Saxe, qui abonde en forêts de ces ſortes d'arbres. Les fourmis ſauvages en retirent de petits grumeaux qu'elles enfouiſſent dans la terre quelquefois juſqu'à quatre piés de profondeur. Là cette poix, par la chaleur ſouterraine, reçoit un nouveau degré de coction, & ſe réduit en maſſe: on la tire

enſuite

enſuite de terre par gros morceaux ; & c'eſt ce qu'on appelle *encens de Thuringe*, qu'on vend hardiment pour de l'*encens*. Voyez l'*Oriſtographie de M.* Schut. *Art. de M. le chev.* DE JAUCOURT.

ENCENS, (*Pharmacie & mat. méd.*) Cette réſine entre dans beaucoup de compoſitions pharmaceutiques officinales. Les Grecs & les Arabes ſur-tout l'employoient fréquemment; ils regardoient l'*encens* pris intérieurement, comme bon contre différentes maladies de la tête, de la poitrine, le flux de ventre & les fleurs blanches : ils le recommandoient pour la toux, le crachement de ſang, la diarrhée & la dyſſenterie.

Quercetanus (Duchêne,) *in arte med. pract.* vante beaucoup contre la pleuréſie, une pomme creuſée dans laquelle on a mis une drachme d'*encens* en poudre, & que l'on fait cuire au feu; il la fait prendre au malade, & lui donne trois onces d'eau de chardon bénit : enſuite il le fait bien couvrir pour le faire ſuer. Riviere aſſure qu'il a vu pluſieurs perſonnes guéries par ce remede.

Quelques auteurs recommandent l'*encens* dans les fumigations de la tête, pour les catarres, le vertige, le corryza, & celles de l'anus pour la chûte de cette partie.

Les anciens brûloient l'*encens* & en recevoient la ſuie ou le noir de fumée, qu'ils eſtimoient beaucoup dans les inflammations des yeux.

Mathiole recommande pour la chaſſie & la rougeur des yeux, de l'eau-roſe, dans laquelle on a éteint en différentes fois trente grains d'*encens* allumés à une bougie. On paſſe cette eau à travers un linge blanc, & on frotte le coin des yeux avec une plume.

Quelques perſonnes ſe ſervent d'un grain d'*encens* qu'ils appliquent ſur une dent douloureuſe, dans l'intention de la faire pourrir.

Nous employons aujourd'hui fort rarement l'*encens*, & on ne s'en ſert guere dans les boutiques que pour les préparations officinales où il eſt demandé. Il entre dans les eaux antinéphrétiques & thériacales, dans le mithridate, dans les trochiſques de karabé, dans les pilules de cynogloſſe & de ſtyrax, dans les baumes de Fioraventi & du Commandeur, & dans un grand nombre d'emplâtres. (*b*)

ENCENSEMENT, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) c'eſt dans l'égliſe Romaine l'action d'encenſer pendant l'office divin, à l'autel, au clergé & au peuple.

On voit, dit M. Aubry, par les anciens ordres Romains, que l'encens a été introduit comme un parfum pour purifier l'air & les perſonnes. L'on a commencé de s'en ſervir dans les temps où les fideles, obligés de ſe cacher, s'aſſembloient en ſecret dans des lieux ſouterrains, humides & mal-ſains; l'haleine d'un ſi grand nombre de perſonnes renfermées produiſoit une mauvaiſe odeur, que l'on tâchoit de diſſiper par le moyen de l'encens, ou de quelques autres parfums : telle eſt l'origine de l'encens dans l'égliſe.

En effet, il ſeroit aiſé d'établir que l'*encenſement* n'eſt point une partie du culte, mais qu'il a été durant pluſieurs ſiecles une ſimple purification de l'air & des perſonnes, occaſionée par la néceſſité dans les lieux de leurs aſſemblées religieuſes. Tertullien le dit poſitivement dans *ſon apologétique, ch. xxx*; il remarque encore dans un autre endroit, que les anciens chrétiens n'uſoient point d'encens pendant l'office divin, & que l'on ne s'en ſervoit que dans les funérailles : au témoignage de Tertullien, on pourroit joindre ceux d'Athénagore, de Lactance & autres peres, s'il s'agiſſoit de confirmer cette vérité.

Quand le chriſtianiſme fut établi ſur les ruines du paganiſme, l'uſage de l'encens continua dans les temples; ce ne fut plus alors par le beſoin abſolu de la purification de l'air, des perſonnes & des lieux, moins encore pour honorer les hommes; ce fut pour imiter l'exemple des mages, qui préſenterent de l'or & de l'encens à Notre-Seigneur, afin de lui marquer leurs reſpects & leur ſoumiſſion; l'on ſe ſervit auſſi de ce moyen pour inviter les chrétiens à détacher leurs penſées de la terre, & à les porter au ciel avec la fumée de l'encens.

Mais ce qui n'étoit qu'un type dans la religion, & qu'un hommage d'obligation au Sauveur du monde, changea bientôt de

nature, & devint une oblation honorifique aux princes de la terre & aux miniſtres de l'autel. Le premier exemple eut lieu en faveur des empereurs de Conſtantinople. Codin nous apprend que dans les fêtes ſolemnelles, le patriarche encenſoit à deux différentes fois l'empereur, lorſqu'il aſſiſtoit aux offices, & qu'il remettoit après cela l'encenſoir à ſon diacre, pour aller donner l'*encenſement* au clergé.

Dans la ſuite des temps, les grands-ſeigneurs, pour ſe diſtinguer de la foule, affecterent de s'attribuer l'*encenſement*; & voulant de plus en plus marquer leur rang & leur dignité dans l'égliſe même, ils exigerent deux coups d'*encenſement*, tandis qu'on n'en donneroit qu'un ſeul à tous les autres aſſiſtans pendant le ſacrifice.

Voilà comme il eſt arrivé que le plus ou le moins de coups d'*encenſement* déſignent aujourd'hui la qualité de la perſonne encenſée; & l'on ſait bien que les uſages fondés ſur l'orgueil & l'ambition ne s'aboliſſent guere: auſſi l'honneur futile de l'*encenſement* produit tous les jours en France des procès que l'on juge ordinairement par les titres & les coutumes des lieux; c'eſt pourquoi l'on ne manque point d'arrêts forts ſinguliers ſur cette matiere. *Art. de M. le chev.* DE JAUCOURT.

* ENCENSOIR, ſ. m. vaſe qui a paſſé du temple des Juifs dans nos temples. Il eſt diviſé en deux parties: l'inférieure eſt une eſpece de grande faliere revêtue d'une tôle, qui contient le feu ſur lequel on met l'encens; & la ſupérieure, une eſpece de dôme qui couvre la partie inférieure, & qui eſt percée d'un grand nombre de petites ouvertures par leſquelles la fumée de l'encens peut s'échapper: l'inférieure eſt à pié; il en part trois ou quatre longues chaînes, qui traverſent autant de tenons, ou anneaux, ou petites douilles fixées ſur la partie ſupérieure. Ces chaînes vont ſe réunir à une petite piece plate ou bombée qui ſert comme de poignée à l'*encenſoir*. Cette piece eſt percée dans ſon milieu, & traverſée d'une chaîne qui ſe rend au ſommet de la partie ſupérieure de l'*encenſoir*. Cette chaîne y eſt attachée, & elle eſt retenue ſur la piece plate de l'*encenſoir* qu'elle traverſe par un arrêt à anneau. En tirant cet anneau, on fait monter en gliſſant la partie ſupérieure de l'*encenſoir* entre les autres chaînes; cette partie ceſſe de couvrir la partie inférieure, & l'on peut mettre dans celle-ci du feu & de l'encens. Quand on y a mis du feu & de l'encens, on lâche l'anneau; la partie ſupérieure retombe ſur la partie inférieure, & la couvre, alors l'eccléſiaſtique qui doit ſe ſervir de l'*encenſoir*, embraſſe dans ſa main droite toutes les chaînes; la piece à laquelle elles aboutiſſent eſt appliquée ou ſur ſon pouce & ſon index, & les chaînes ſortent par la partie oppoſée de la main; ou contre cette partie oppoſée, & les chaînes ſortent entre le pouce & l'index, & ſe recourbent ſur l'index. Le prêtre en faiſant oſciller par le mouvement du bras & du poignet le corps de l'*encenſoir*, la fumée de l'encens eſt portée par-tout où il lui plaît de la diriger. Les Juifs avoient dans leur temple un grand nombre de ces *encenſoirs*. On dit que Salomon en avoit fait fondre 20000 d'or, & 50000 d'argent. Cela eſt preſque incroyable: il eſt rare qu'il y en ait plus d'une douzaine dans nos plus riches égliſes; ils ſont tous d'argent, & je ne crois pas qu'on en ait jamais fait aucun d'or. On prétend que les *encenſoirs* des Juifs différoient des nôtres, en ce qu'ils étoient ſans chaînes, & qu'ils ſe portoient à la main comme des réchauds ou grandes caſſolettes à piés.

ENCÉPHALE, adj. m. & f. (*Médec.*) ce mot eſt grec; il eſt compoſé de ἐν, *dans*, & de κεφαλὴ, *tête*; il peut donc convenir à tout ce qui eſt renfermé dans la tête: mais l'uſage que l'on en fait, eſt particuliérement pour déſigner différentes eſpeces de vers qui naiſſent en différentes parties de la tête.

Etmuller fait mention, en traitant de la *céphalalgie*, de pluſieurs obſervations par leſquelles il conſte qu'elle peut être cauſée par des vers engendrés dans le cerveau, ou plus vraiſemblablement dans le ſinus frontaux, ou dans les cellules de l'os ethmoïde, puiſque l'on en a vu ſortir par les narines, au grand ſoulagement des malades; c'eſt ce que Schenkius, *de febre Hungarica*, dit avoir obſervé pluſieurs fois dans une fievre qui régnoit en Hongrie, que l'on appelloit *céphalalgie vermiculaire*, parce que la douleur de tête qui étoit le

symptome dominant & le plus violent de cette fievre, étoit causée par des vers. Bartholin, *cent.* 6, *obs.* 3, fait aussi mention d'une douleur de tête très-opiniâtre guérie par l'excrétion de quelques vers par les narines : on trouve une semblable observation dans Foreſtus, *lib. XXI. obs.* 28.

Il conſte cependant qu'il y a eu des maladies peſtilentielles, dans leſquelles il s'engendroit des vers dans le cerveau même, lorſqu'elles n'avoient pas d'autre cauſe que la diſpoſition à cette production. *Voy.* ce qui eſt dit à ce ſujet dans le *Dict.* de Trévoux, *article* ENCÉPHALE. *V.* auſſi, ſur le même ſujet, pluſieurs choſes très-ſingulieres & très-utiles dans *le traité de la génération des vers dans le corps humain*, par M. Andry, & dans ce dictionnaire l'*article* VERS. *(d)*

ENCHAINEMENT, ENCHAINURE *(Synon.)* Le premier ne ſe dit bien qu'au figuré; on commence à employer le ſecond en parlant des ouvrages de l'art, & il faut encourager ces ſortes d'uſages tant qu'il eſt poſſible. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ENCHANTELER, v. act. *(Comm. de Vin.)* c'eſt mettre en chantier.

ENCHANTEMENT, ſ. m. *(Sortilege & Divinat.)* paroles & cérémonies dont uſent les magiciens pour évoquer les démons, faire des maléfices, ou tromper la ſimplicité du peuple. *V.* MAGIE, FASCINATION, MALÉFICE, SORCELLERIE.

Ce mot eſt dérivé du Latin *in*, & *canto*, je chante; ſoit que dans l'antiquité les magiciens euſſent coutume de chanter leurs conjurations & exorciſmes magiques, ſoit que les formules de leurs *enchantemens* fuſſent conçues en vers, & l'on ſait que les vers étoient faits pour être chantés. Cette derniere conjecture paroît d'autant plus vraiſemblable, qu'on donnoit auſſi aux *enchantemens* le nom de *carmina*, vers, d'où nous avons fait *charme*. *Voy.* CHARME.

Rien, ſelon M. Pluche, n'eſt plus ſimple que l'origine des *enchantemens*. Les feuillages ou les herbes dont on couronna, dans les premiers temps, la tête d'Iſis, d'Oſiris & des autres ſymboles, n'étoient eux-mêmes que des ſymboles de la récolte abondante, & les paroles que prononçoient les prêtres, que les formules de remerciemens pour les dons de la Divinité. Peu à peu ces idées s'affoiblirent dans l'eſprit des peuples, s'effacerent & ſe perdirent entiérement, « & ils prirent l'idée de l'union de certaines plantes & de quelques paroles devenues ſurannées & inintelligibles, pour des pratiques myſtérieuſes éprouvées par leurs peres. Ils en firent une collection, & un art par lequel ils prétendoient pourvoir preſque infailliblement à tous leurs beſoins. L'union qu'on faiſoit de telle ou telle formule antique avec tel ou tel feuillage arrangé ſur la tête d'Iſis autour d'un croiſſant de lune ou d'une étoile, introduiſit cette opinion inſenſée, qu'avec certaines herbes & certaines paroles on pouvoit faire deſcendre du ciel en terre la lune & les étoiles :

Carmina vel cœlo poſſunt deducere lunam.

Ils avoient des formules pour tous les cas, même pour nuire à leurs ennemis; on en voit du moins la preuve dans les poëtes. La connoiſſance de pluſieurs ſimples, bien ou mal-faiſans, vint au ſecours de ces invocations & imprécations aſſurément très-impuiſſantes; & les ſuccès de la médecine ou de la ſcience des poiſons aiderent à mettre en vogue les chimeres de la magie. » *Hiſt. du Ciel, tom. I, pag.* 450 & 451.

Il s'enſuit de ce ſentiment, 1°. que l'*enchantement* eſt compoſé de deux choſes; ſavoir, d'herbes ou autres inſtrumens magiques, comme des cadavres humains, du ſang ou des membres d'animaux, tels qu'on en employoit dans la Nécromancie; mais ce n'eſt-là que l'appareil, le matériel, & pour ainſi dire le corps de l'*enchantement*. 2°. Que ce qui en faiſoit la force, & déterminoit cet appareil à l'utilité ou au détriment de l'objet pour ou contre lequel étoit deſtinée l'opération magique, c'étoient les paroles & les formules que prononçoient les enchanteurs. C'eſt ſur ce fondement que les démonographes, dans les récits qu'ils donnent des ſortileges, font toujours mention de certaines paroles, certains mots, que les ſorciers & ſorcieres prononcent tout bas & grommelant entre leurs dents. 3°. Qu'il y avoit deux ſortes d'*enchantemens*, les uns favorables ou utiles,

& les autres contraires & pernicieux.

« Quant à ces derniers, l'humanité, poursuit le même auteur, inspirant naturellement de l'horreur pour les pratiques qui tendent à la destruction de nos semblables, les incantations magiques qu'on croyoit meurtrieres, furent abhorrées & punies chez tous les peuples policés. » Mais cette sévérité n'a pas empêché que dans tous les temps & chez tous les peuples il n'y ait eu des imposteurs qui n'aient fait le métier d'enchanteurs, ou des hommes assez scélérats pour espérer parvenir à leurs fins par les *enchantemens*. Entre plusieurs especes dont parlent ou les historiens ou les auteurs qui ont traité en particulier de la magie, nous ne nous arrêterons qu'à ces figures de cire, par le moyen desquelles on s'imaginoit faire périr ceux qu'on haïssoit. On appelloit autrefois en France ces figures un *volt* ou un *vouſt*, & l'usage qu'on en prétendoit faire, *envoustier* quelqu'un ; terme que Ménage dérive d'*invotare*, dévouer quelqu'un aux puissances infernales, mais qui, selon Ducange, vient d'*invulturare*, *vultum effingere*, mot employé dans la moyenne Latinité pour exprimer cette représentation de quelqu'un en cire ou en terre glaise. Quoi qu'il en soit de l'étymologie du mot, il est certain que dans l'usage qu'on en prétendoit faire, il entroit des paroles qu'on se persuadoit ne pouvoir être prononcées efficacement par toutes sortes de personnes. C'est ce que nous apprenons par quelques particularités du procès de Robert d'Artois sous Philippe de Valois ; procès dont M. Lancelot, de l'académie des Belles-Lettres, nous a donné une histoire si intéressante dans les mémoires de cette académie. Cet auteur dit que Robert d'Artois & son épouse userent d'*enchantemens* contre le roi & la reine ; & que l'an 1313, entre la S. Remi & la Toussaint, Robert manda frere Henri Sagebrand, de l'ordre de la Trinité, son chapelain ; & après beaucoup de caresses, & l'avoir obligé de jurer qu'il lui garderoit le secret sous le sceau de la confession, ce que le moine jura. Robert ouvrit un petit écrin, & en tira *une image de cire, enveloppée en un querre-chief crespé, laquelle image estoit à la semblance d'une figure de jeune homme, & estoit bien de la longueur d'un pié & demi, ce li semble* (c'est la déposition de frere Henri), *& si le vit bien clerement par le querre-chief qui étoit moulte déliez, & avoit entour le chief semblance de cheveux aussi comme un jeune homme qui porte chief.* Le moine voulut y toucher : *N'y touchiez, frere Henri*, lui dit Robert, *il est tout fait, icestuy est tout baptisiez ; l'en le m'a envoyé de France tout fait & tout baptisiez. Il n'y faut rien à cestuy, & est fait contre Jehan de France & en son nom & pour le grever... mais je en vouldroye avoir un autre que je voudroye qu'il fust baptisié. Et pour qui est-ce?* dit frere Henri ; *C'est contre une deablesse*, dit Robert ; *c'est contre la royne... si vous prie que vous me le baptisiez, quar il est tout fait, il n'y faut que le bapteſme ; je ai tout prêt les parrains & les marraines, & quant que il y a metier, fors le baptisement... Il n'y faut à faire fors aussi comme à un enfant baptiser & dire les noms qui y appartiennent.* Frere Henri refusa constamment son ministere pour de pareilles opérations, & dit à Robert d'envoyer chercher celui qui avoit baptisé l'autre. Il fit également & aussi inutilement solliciter Jean Aymeri, prêtre du diocese de Liege, de baptiser son vouſt ou son image de cire. *Mém. de l'acad. des inscr. tome X. pag. 627 & 629.*

Il paroît, par ce récit, qu'outre la profanation sacrilege qu'on exigeoit, la forme de baptême & l'imposition du nom par les parrains & marraines passoit pour nécessaire, afin qu'au moyen de la figure on pût nuire à ses ennemis.

Ce n'est pas seulement parmi les anciens ni en Europe que ces sortes d'*enchantemens* ont eu lieu, ils étoient connus des sauvages d'Amérique. Chez les Illinois & chez d'autres nations, dit le P. Charlevoix, on fait de petits marmousets pour représenter ceux dont on veut abréger les jours, & qu'on perce au cœur. Il ajoute que d'autres fois on prend une pierre ; & par le moyen de quelques invocations, on prétend en former une semblable dans le cœur de son ennemi. Toutes ces pratiques, quelque impies ou ridicules qu'elles soient, concourent à prouver ce que nous avons observé, que l'*enchantement* est un assemblage d'actions & de paroles, dans la vue

d'opérer quelque effet extraordinaire, & communément pernicieux. *Journ. d'un voyage d'Amér. lett. xxv, p. 360.* (*G*)

ENCHANTEMENT, (*Méd.*) maniere de guérir les maladies, ſoit par des amulettes, des taliſmans, des phylacteres, des pierres précieuſes & des mots barbares, qu'on porte ſur ſa perſonne, ſoit par des préparations ſuperſtitieuſes de ſimples, ſoit enfin par d'autres moyens auſſi frivoles.

Il n'eſt pas difficile d'en découvrir l'origine; c'eſt l'ignorance, l'amour de la vie & la crainte de la mort qui leur ont donné naiſſance. Les hommes voyant que les ſecours naturels qu'ils connoiſſoient pour ſe guérir étoient ſouvent inutiles, s'attacherent à tout ce qui s'offrit à leur eſprit, à tout ce que leur imagination vint à leur ſuggérer.

Les amulettes, les taliſmans, les phylacteres, les pierres précieuſes, les os de mort qu'on mit ſur ſoi, dans certains cas extraordinaires, parurent peut-être d'abord comme des remedes indifférens, qu'on pouvoit d'autant mieux employer, que s'ils ne faiſoient point de bien, du moins ne cauſoient-ils point de mal. Ne voyons-nous pas encore tous les jours une infinité de gens ſe conduire par les mêmes principes?

Ces remedes n'étoient d'ailleurs ni rebutans, ni douloureux, ni déſagréables. On s'y livra volontiers; l'exemple & l'imagination, quelquefois utiles pour ſuppléer à la vertu qui manquoit aux remedes de cette eſpece, les accréditerent; la ſuperſtition les autoriſa, & vraiſemblablement la fourberie des hommes y mit le ſceau.

Quoi qu'il en ſoit, les *enchantemens* ſe ſont ſi biens introduits & de ſi bonne heure dans la médecine, que toutes les nations les ont pratiqués de temps immémorial, & qu'ils ſubſiſtent encore dans les trois plus grandes parties du monde; l'Aſie, l'Afrique & l'Amérique.

Hammon, Hermès, Zoroaſtre paſſoient parmi les païens pour les auteurs de cette pratique médicinale. Hammon, qu'on compte entre les premiers rois de la dynaſtie d'Egypte, a été regardé pour l'inventeur de l'art de faire ſortir le fer d'une plaie, & de guérir les morſures des ſerpens par des *enchantemens*.

Pindare dit que Chiron le centaure traitoit toutes ſortes de maladies par le même ſecours, & Platon raconte que les ſages-femmes d'Athenes n'avoient pas d'autres ſecrets pour faciliter les accouchemens; mais je ne ſache point de peuple chez qui cet uſage ait trouvé plus de ſectateurs que chez les Hébreux.

Leur loi ne put venir à bout d'arrêter le cours du déſordre; c'eſt pourquoi Jérémie (*chap. viij, v. 17.*) les menaça au nom du Seigneur de leur envoyer des ſerpens contre la morſure deſquels l'enchanteur ne pourroit rien.

Hippocrate contribua merveilleuſement par ſes lumieres à effacer de l'eſprit des Grecs les idées qu'ils pouvoient avoir ſucées ſur la vertu des *enchantemens*. Ce n'eſt pas que leurs philoſophes, & ceux qui étoient nourris dans leurs principes, donnaſſent dans ces niaiſeries; l'hiſtoire nous prouve bien le contraire. J'aime à lire dans Plutarque ce que Périclès, inſtruit par Anaxagore, penſoit de tous ces vains remedes: « Vous voyez, dit-il, à un de ſes amis qui » vint le viſiter dans le temps qu'il étoit » attaqué de la peſte dont il mourut, vous » voyez mon état de langueur; mais re- » gardez ſur-tout, ajouta-t-il, cette eſpece » de charme que des femmes ont pendu à » mon cou, & jugez, après cela, ſi j'ai » eu l'eſprit bien affoibli. »

Cependant les Romains gémirent longtemps ſous le poids de cette ſuperſtition. Tite-Live nous apprend qu'une maladie épidémique régnant à Rome, l'an 326 de ſa fondation, on épuiſa vainement tous les remedes connus de la médecine, après quoi on eut recours aux *enchantemens* & à toutes les extravagances dont l'eſprit de l'homme eſt capable. On en pouſſa ſi loin la manie, que le ſénat fut obligé de les défendre par de ſéveres ordonnances; c'étoit aux Pſylles, peuples de la Lybie, & aux Marſes, peuples d'Italie, qu'ils s'adreſſoient, à cauſe de leur célébrité dans la ſcience des *enchantemens*. Enfin, Aſclépiade, qui vivoit du temps de Mithridate & de Cicéron, eut le bonheur de bannir de Rome cette vaine maniere de traiter les maladies. Peut-être auſſi qu'Aſclépiade parut dans le temps favorable où

l'on commençoit à s'en lasser, parce qu'on n'en voyoit aucun effet.

Les premiers chrétiens n'ont pas été exempts de cette folie, puisque les papes & les conciles prirent le parti de condamner les phylacteres que les nouveaux convertis au christianisme portoient sur leur personne, pour se préserver de certains dangers. En un mot, les ténebres de l'erreur ne se dissiperent que quand les arts & les sciences, ensevelis pendant plusieurs siecles, reparurent en Europe. Alors la médecine, de plus en plus éclairée, rejeta toutes les applications superstitieuses des remedes ridicules, opéra la guérison des maladies par les secours de l'art, & nous remit à peu près au même point où Hippocrate avoit laissé les Grecs à sa mort. Tout le monde sait que dans ce temps-là les Thessaliens l'emportoient sur toutes les nations dans la pratique des *enchantemens*, & que Philippe, étant tombé malade, fit venir à sa cour une Thessalienne pour le guérir; mais la curieuse Olympias appella secrétement la Thessalienne dans son cabinet, où ne pouvant se lasser d'admirer ses graces & sa beauté : « N'écoutons plus, s'écria-t-elle, » les vains discours du peuple; les charmes » dont vous vous servez sont dans vos » yeux. » *Cet article est de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ENCHANTEMENT, *(Belles-Lettres.) terme d'opéra.* Le merveilleux est le fonds de l'opéra François. Cette premiere idée que Quinault a eue en créant ce genre, est le germe des plus grandes beautés de ce spectacle. (*V.* OPÉRA.) C'est le théatre des *enchantemens*; toute sorte de merveilleux est de son ressort, & on ne peut le produire que par l'intervention des dieux de la fable, & par le secours de la féerie ou de la magie.

Les dieux de la fable développent sur ce théatre la puissance surnaturelle que l'antiquité leur attribuoit La féerie y fait voir un pouvoir surprenant sur les créatures sans mouvement, ou sur les êtres animés : la magie, par ses *enchantemens*, y amene des changemens qui étonnent, & tous ces différens ressorts y produisent des beautés qui peuvent faire illusion, lorsqu'ils sont conduits par une main habile.

Il y a un *enchantement* dans l'opéra d'Amadis, qui est le fonds d'un divertissement très-bien amené & fort agréable; il a été copié dans Tancrede, & la copie est bien au-dessous de l'original. Amadis, dans le premier, croit voir dans une magicienne, Oriane qu'il adore; il met à ses piés ses armes, & l'*enchantement* produit un effet raisonnable & fondé sur la passion de ce héros.

Des nymphes paroissent dans Tancrede; elles dansent autour de lui, & les armes lui tombent des mains, sans autre motif apparent aux yeux du spectateur. Suffit-il de danser pour enchaîner la valeur d'un héros, bien sûr d'ailleurs dans cette occasion que tout ce qu'il voit n'est qu'un *enchantement?* car il est dans la forêt enchantée, & les flammes qui l'ont retenu sont un *enchantement*, à ce qu'il dit lui-même, *&c.*

Cette critique sur un ouvrage très-estimable d'ailleurs, & dont l'auteur n'est plus, a pour seul motif le progrès de l'art. Quelque peu fondés en raison que soient les *enchantemens*, quoiqu'ils soient contradictoires avec le bon sens, & qu'enfin, sans être trop philosophe, on puisse avec confiance en nier la possibilité, l'opinion commune suffit pour donner la liberté aux poëtes de les introduire dans un genre consacré à la fiction; mais ils ne doivent s'en servir qu'en leur conservant les motifs capables de les occasioner, & les effets qu'ils produiroient réellement s'ils étoient possibles.

Tout *enchantement* qui ne naît pas du sujet qu'on traite, qui ne sert point au développement de la passion, & qui n'en est pas l'effet, est donc vicieux, & ne sauroit produire qu'une beauté hors de place; cette espece de merveilleux ne doit être employé à l'opéra qu'à propos. Il n'est qu'un ressort de plus dans la main du poëte pour faire agir la passion, & pour lui faire créer des moyens plus forts d'étonner, d'ébranler, de séduire, de troubler le spectateur. *Voyez* FÉERIE, MAGIE, OPÉRA. (*B*)

ENCHANTEUR, s. m. *terme d'opéra.* Il y a des rôles d'*enchanteur*. Tous ceux qui font des enchantemens ne sont pas appellés

de ce nom; on leur donne plus communément celui de *magiciens*, & on les fait baſſe-tailles. *Voy.* MAGICIENS.

Dans Tancrede il y a un *enchanteur* au prologue qui eſt haute-contre. Danchet a donné le nom d'*enchanteur* à ſon Iſménor. *De l'enchanteur le trépas eſt certain.* M. de Moncrif appelle ainſi Zelindor, roi des Silphes. *Voyez* FÉERIE.

En général, le nom d'*enchanteur* ne convient qu'aux rôles de magiciens bienfaiſans. On appelle *magiciens* tous les autres. *Voyez* ENCHANTEMENT, MAGICIEN, FÉERIE, OPÉRA. *(B)*

ENCHAPER, v. act. *(Comm.)* c'eſt donner à un baril une chape, ou une chemiſe, ou une double futaille. Il ſe dit particuliérement des tonneaux qu'on remplit de poudre à canon.

ENCHAPERONER, v. act. *(Fauc.)* c'eſt mettre le chaperon ſur la tête de l'oiſeau.

ENCHARNER, *en terme de layetier*, c'eſt attacher le couvercle d'une boîte au derriere, avec des crochets de fil de fer qui ſe prennent les uns dans les autres en forme de charniere.

ENCHASSURE, ſ. f. *dans l'imprimerie*, 'eſt un morceau de bois de noyer de dix-huit pouces de long, de dix à onze pouces de large, & de deux pouces d'épaiſſeur, très-uni d'un côté, & creuſé & entaillé de l'autre, de façon à recevoir une platine, ſoit de fer, ſoit de cuivre; aux platines de fer, les *enchâſſures* ſont preſque inévitables pour réparer leur peu de juſteſſe; à celles de cuivre, on y met moins d'*enchâſſures*; néanmoins elles ſont utiles dans le cas où la platine a acquis quelque défectuoſité, ou, ce qui eſt le plus général quand on veut augmenter la portée d'une platine dans toutes ſes dimenſions. *Voyez* PLATINE.

ENCHAUSSÉ, adj. *(Blaſon.)* il ſe dit de l'écu qui eſt taillé depuis le milieu d'un de ſes côtés, en tirant vers la pointe du côté oppoſé. Il y a des écus *enchauſſés* à dextre, & d'autres à ſeneſtre, ſuivant le côté où la taille commence. Liecheſtain, d'argent *enchauſſé* d'azur.

ENCHERE, ſ. f. *(Juriſprud.)* ce terme, qui vient d'*enchérir*, ne devroit, ſelon la ſignification propre, s'entendre que de l'offre qui eſt faite au deſſus du prix qu'un autre a offert: néanmoins, dans l'uſage, on comprend ſous le terme d'*enchere* toute miſe à prix, même celle qui eſt faite la premiere pour quelque meuble ou immeuble, ou pour un bail ou autre exploitation.

Dans quelques pays, les *encheres* ſont appellées *miſes à prix*; & en d'autres, *ſurdites*.

Les *encheres* ſont reçues dans toutes les ventes de meubles qui ſe font à l'encan, ſoit à l'amiable, ou forcées. Dans ces ſortes de ventes, c'eſt l'huiſſier qui fait la premiere *enchere* ou miſe à prix.

On reçoit auſſi les *encheres* pour les ventes des coupes de bois, pour les baux des fermes, baux judiciaires, adjudications d'ouvrages ou autres entrepriſes.

A l'égard des immeubles qui ſe vendent par décret volontaire ou forcé, ou par licitation en juſtice, c'eſt le pourſuivant qui met au greffe la premiere *enchere*, qu'on appelle *enchere de quarantaine*. Ceux qui ſe préſentent pour acquérir, ont chacun la liberté de mettre leur *enchere* juſqu'à ce que l'adjudication ſoit faite.

L'*enchere* eſt un contrat que l'enchériſſeur paſſe avec la juſtice, & par lequel il s'oblige de prendre la choſe pour le prix par lui offert, au cas qu'il ne ſe trouve point d'*enchere* plus forte. Ce contrat oblige dès le moment même de l'*enchere*; & on ne peut la rétracter, quand même l'enchériſſeur prouveroit une léſion d'outre moitié: mais dès que l'*enchere* eſt couverte par une autre plus forte, le précédent enchériſſeur eſt déchargé de ſon engagement, lequel contient toujours tacitement cette condition.

Lorſqu'il y a appel de l'adjudication, le dernier enchériſſeur peut demander d'être déchargé de ſon *enchere*, n'étant pas obligé d'attendre l'événement de l'adjudication, & de garder en attendant ſon argent oiſif.

Dans les adjudications de bois ou de fermes du roi, on reçoit encore des *encheres* après l'adjudication; mais il faut que ce ſoit par tiercement & par double-

ment. *Voyez* DOUBLEMENT & TIERCEMENT.

Les enchériſſeurs, en faiſant leur *encherc*, doivent nommer leur procureur & élire chez lui domicile, autrement l'*enchere* ne ſeroit pas reçue.

Dans les ventes d'immeubles qui ſe font par autorité de juſtice, l'uſage eſt que les *encheres* ſe font par des procureurs fondés de procuration ſpéciale de leurs parties.

Les procureurs ne peuvent enchérir au deſſus de la ſomme portée par la procuration; s'ils vont au-delà, ils ſont reſponſables de leur *enchere*.

Mais quoique le conſtituant ne ſe trouve pas en état de payer, le procureur n'eſt pas reſponſable de *l'enchere*, à moins que l'inſolvabilité du conſtituant ne fût notoire & apparente. Il y a un arrêt conforme du 24 janvier 1687, rapporté dans le recueil des procureurs, *pag. 218*.

Tout enchériſſeur doit, à peine de nullité, faire ſignifier ſon *enchere* au dernier enchériſſeur, c'eſt-à-dire, à celui qui a enchéri immédiatement avant lui. Mais la derniere *enchere* qui ſe fait dans la derniere remiſe, n'a pas beſoin d'être ſignifiée.

Toutes perſonnes capables d'acquérir ſont reçues à enchérir, à l'exception de ceux qui par des conſidérations particulieres, ne peuvent acquérir les biens ou droits dont on fait l'adjudication, tels que les juges devant leſquels ſe fait l'adjudication, les conſeillers du même ſiege, les avocats ou procureurs du roi, les greffiers commis: ce qui a été ſagement établi, pour empêcher que ces perſonnes n'abuſent de leur miniſtere pour écarter les autres enchériſſeurs, & ſe rendre adjudicataires à vil prix. *V. Tr. de la vente des immeubles par décret*, de M. d'Héricourt.

Enchere couverte eſt celle au deſſus de laquelle un autre enchériſſeur a fait ſa miſe.

Derniere enchere ſignifie quelquefois l'*enchere* qui eſt actuellement la derniere dans l'ordre, mais qui peut être couverte d'un moment à l'autre, ou dans une remiſe ſuivante, par un autre enchériſſeur, au moyen de quoi elle ceſſeroit d'être la derniere. Souvent auſſi on entend par *derniere enchere*, celle ſur laquelle l'adjudication définitive a été faite.

Enchere à l'extinction de la chandelle. V. CHANDELLE ÉTEINTE.

Folle-enchere eſt celle qui eſt faite par un enchériſſeur inſolvable, ou par un procureur qui ne connoît pas ſa partie, ou qui n'a pas d'elle le pouvoir en bonne forme, ou qui excede ce pouvoir, ou enfin qui ſe charge d'enchérir pour un homme notoirement inſolvable.

Faute par l'adjudicataire de conſigner le prix de ſon adjudication dans le temps preſcrit, on fait ordonner qu'il ſera procédé à une nouvelle adjudication à ſa *folle-enchere*; &, comme on dit quelquefois pour abréger, on pourſuit la *folle-enchere*, en quoi l'on confond la cauſe avec l'effet.

S'il ne ſe préſente perſonne qui porte la choſe à ſi haut prix que celui pour lequel elle avoit été adjugée; en ce cas, celui ſur lequel ſe pourſuit la *folle-enchere*, eſt tenu de fournir ce qui manque pour faire le prix de ſon adjudication, avec tous les frais faits pour parvenir à une nouvelle adjudication; c'eſt ce que l'on appelle *payer la folle-enchere*: & celui qui la doit peut être contraint à payer par ſaiſie & vente de ſes biens meubles & immeubles, & même quelquefois par corps, ſelon les circonſtances.

On peut auſſi conclure contre lui aux intérêts du prix, du jour de l'adjudication.

Si le prix de la nouvelle adjudication monte plus haut que celui de la précédente, cet excédant doit être employé, comme le reſte du prix, à payer les créanciers.

La *folle-enchere* n'a point lieu contre ceux qui ne peuvent aliéner, leſquels par conſéquent ſont non recevables à enchérir.

Dans le cas de *folle-enchere*, on ne peut pas forcer le précédent enchériſſeur de tenir ſon *enchere*. Il ne peut pas non plus obliger le pourſuivant, ni la partie ſaiſie, de lui céder le bien ſur le pié de la derniere; mais s'il veut bien tenir cette derniere *enchere*, & que le pourſuivant & la partie ſaiſie y conſentent, on ne pourſuit point la *folle-enchere*.

Il n'eſt point dû de droits ſeigneuriaux pour la premiere adjudication d'un héritage qui eſt réſolue à cauſe de la *folle-enchere*, à moins que le premier adjudicataire ne les eût payés; auquel cas, il ne pourroit les répéter: mais il eſt dû des droits pour la derniere

derniere adjudication, ainſi que l'établit Henrys, *tome II, liv. III, quæſt. 3. (A)*

Enchere par licitation, eſt un acte que le procureur de celui qui pourſuit une licitation, fait afficher, publier, & mettre au greffe, pour annoncer qu'un tel héritage ſera vendu par licitation; qu'il l'a mis à tel prix, & autres charges, clauſes, & conditions: on y détaille auſſi la conſiſtance des biens; faute d'enchériſſeurs, on remet à quinzaine, jour auquel on reçoit les *encheres*; & on adjuge par licitation après trois remiſes différentes. (*A*)

Enchere au profit commun, eſt une *enchere* ordinaire à laquelle on donne ce nom dans la province de Normandie; parce que la totalité de ces ſortes d'*encheres* tourne au profit de tous les créanciers, à la différence de l'*enchere* au profit particulier, qui va être expliquée dans l'article ſuivant.

Enchere au profit particulier, eſt une *enchere* d'une eſpece ſinguliere, qui n'eſt uſitée qu'en Normandie. C'eſt une grace que l'on accorde dans les adjudications par décret, aux derniers créanciers & tiers-acquéreurs, qui prévoient qu'ils ne ſeront point mis en ordre utile, ſi l'on ſe tient à la derniere *enchere* faite à l'ordinaire, & qu'on appelle dans ce pays *enchere au profit commun*, à cauſe qu'elle tourne au profit de tous les créanciers: dans ce cas, tout créancier privilégié ou hypothécaire dont la créance eſt antérieure à la ſaiſie réelle, peut enchérir à ſon profit particulier à telle ſomme que bon lui ſemble; ce qui s'entend toujours à condition que le quart de ce dont il a augmenté ſa derniere *enchere*, tournera au profit commun des autres créanciers, & que les trois autres quarts ſeront par lui imputés ſur ce qui lui eſt dû.

Pour pouvoir enchérir à ſon profit particulier, il faut, 1°. être créancier privilégié ou hypothécaire ſur les biens ſaiſis avant la ſaiſie réelle; 2°. que la dette ſoit légitime & fondée en un titre paré & exécutoire; 3°. que l'*enchere* au profit particulier ſoit faite avant l'adjudication finale; 4°. qu'elle ſoit miſe au greffe du ſiege où ſe fait le décret, quinze jours avant l'adjudication; 5°. qu'elle ſoit lue publiquement aux plaids, c'eſt-à-dire, l'audience tenante.

Aux plaids ſuivans où on la relit encore s'il ne ſe préſente perſonne qui veuille porte, au profit commun le prix du bien décrété juſqu'à la ſomme à laquelle le créancier ou tiers-acquéreur l'a porté à ſon profit particulier, & qu'il n'y ait point d'autre créancier antérieur à la ſaiſie réelle qui veuille ſurenchérir à ſon profit particulier; en ce cas on adjuge le bien purement & ſimplement, ſans que perſonne ſoit admis par la ſuite à enchérir, ſoit au profit commun, ou à ſon profit particulier.

Lorſque le décret ſe pourſuit ſur un tiers-détenteur qui n'eſt pas débiteur perſonnel, il n'y a que les créanciers antérieurs à ſon acquiſition qui ſoient admis à enchérir au profit particulier.

Si le bien vendu par décret conſiſte en pluſieurs pieces, le créancier qui enchérit à ſon profit particulier, peut déclarer ſur quelle piece il veut appliquer ſon *enchere* au profit particulier; mais ſi la répartition n'en a point été faite à l'audience, en ce cas elle ſe fait de plein droit au ſou la livre du prix de l'adjudication, & cela ſuffit afin de prévenir les fraudes, notamment celle qui pourroit ſe faire contre le retrait féodal ou lignager, parce que ſi on différoit plus long-temps à faire l'application de l'*enchere* au profit particulier, on ne manqueroit pas de l'appliquer toute entiere ſur l'héritage pour lequel on craindroit quelque retrait.

Le receveur des conſignations eſt tenu de prendre, pour argent comptant, les titres valables de créance de celui qui a enchéri à ſon profit particulier, & ce juſqu'à concurrence de la ſomme dont il a augmenté la derniere *enchere*.

Si celui qui a ainſi enchéri ſe croyant créancier ne l'eſt point effectivement, il doit payer le prix entier de ſon adjudication au profit commun. *Voyez les articles 549, 577 & 582 de la coutume de Normandie*, ce que les commentateurs ont dit ſur ces articles, & *le traité de la vente des immeubles par décret*, de M. d'Héricourt, *ch. x, n. 17 & ſuiv.* (*A*)

Enchere de quarantaine, eſt un acte que le procureur du pourſuivant met au greffe après le congé d'adjuger: pour annoncer que l'on procédera à la vente & adjudica-

tion des biens saisis réellement sur un tel, on énonce la consistance des biens auxquels le poursuivant met un prix, & il détaille les autres charges, clauses & conditions de l'adjudication. Cette *enchere* est surnommée *de quarantaine*, parce que l'on y déclare qu'il sera procédé à l'adjudication quarante jours après que l'*enchere* est mise au greffe.

Elle ne se fait qu'après le congé d'adjuger, & après que les oppositions à fin d'annuller, de charge & de distraire, ont été jugées; attendu que si l'opposition à fin d'annuller avoit lieu, il n'y auroit plus de décret à faire, & que l'*enchere* doit faire mention des héritages qui seront distraits de l'adjudication, & des charges dont l'adjudicataire sera tenu.

Cette *enchere* étant reçue au greffe, doit être lue & publiée à l'audience, tant de la juridiction où se poursuit le décret, que de celles où les biens sont situés. La quarantaine ne commence que du jour de la derniere publication.

On affiche cette *enchere* aux portes des juridictions où elle se publie, aux églises paroissiales de ces juridictions, des parties saisies, aux portes des villes par où l'on sort pour aller aux biens saisis, & dans les endroits où l'on a coutume de les afficher, suivant l'usage de chaque lieu.

L'*enchere* doit être signifiée au procureur de la partie saisie, & aux procureurs des opposans.

Après la quarantaine on procede sur cette *enchere* à l'adjudication, qui ne se fait que sauf quinzaine; & ensuite, après plusieurs remises, on adjuge définitivement. *Voyez* ADJUDICATION, CRIÉES, DÉCRET, REMISES. (*A*)

Enchere au rabais, est celle qui se fait dans les adjudications au rabais; c'est-à-dire, que l'un ayant offert de faire une chose pour un certain prix, un autre enchérisseur offre de la faire pour un moindre prix. *Voyez* RABAIS.

Renchere se dit en Normandie & dans quelques autres lieux, pour seconde ou autre *enchere*. (*A*)

Surenchere est aussi la même chose que *renchere*; c'est la mise qu'un second, troisieme, ou autre enchérisseur fait pardessus les autres. *Voyez* ADJUDICATION, DÉCRET, SAISIE RÉELLE, LICITATION. (*A*)

ENCHERIR, v. neut. (*Comm.*) a diverses significations dans le commerce.

Il signifie, 1°. offrir d'une marchandise que l'on crie à l'enchere au dessus du prix qu'en a offert le dernier enchérisseur.

2°. Augmenter de prix, ou devenir plus cher. On dit que des étoffes ou des draps *enchérissent*, suivant leur rareté, ou celle de la matiere & des ouvriers.

3°. *Enchérir* signifie encore *vendre à plus haut prix que l'on a de coutume*. On dit aussi en ce sens *renchérir*. *Voyez l'article* ENCHERE. (*G*)

ENCHERISSEUR, s. m. (*Comm.*) celui qui enchérit, ou qui met son enchere sur une marchandise qu'on crie publiquement pour la vendre. *V.* ENCHERE & ENCHÉRIR.

L'huissier-priseur est obligé dans ces ventes de délivrer les marchandises criées au plus offrant & dernier *enchérisseur*, après avoir plusieurs fois averti ou fait avertir à haute voix, par son crieur, que c'est pour la troisieme & derniere fois qu'il les crie, & qu'il va les adjuger. (*G*)

ENCHEVALLEMENT, s. m. (*Charpente.*) c'est une des façons d'étayer une maison, pour y faire des reprises en sous-œuvre.

ENCHEVAUCHURE, s. f. *en Architecture*, la jonction par recouvrement ou feuillure de quelques parties avec quelque autre, comme dans l'*enchevauchure* d'une plate-forme ou d'une dalle sur une autre, qui se fait ordinairement par feuillure de la demi-épaisseur du bois ou de la pierre. Les tuiles & ardoises se recouvrent aussi par *enchevauchure*. (*P*)

ENCHEVÊTRÉ, adj. (*Manege.*) un cheval *enchevêtré* est celui dont un des piés de derriere est pris dans une des longes de son licou. Ce mot d'*enchevêtrure* dérive du terme de *chevêtre*, qui désignoit autrefois un licou. Ce n'est qu'à l'occasion de quelque démangeaison dans le voisinage de la tête, ou de quelqu'autre perception qui l'importune, que l'animal s'*enchevêtre*. Il s'efforce de s'en délivrer en y portant un de ses piés de derriere; mais sa jambe

peut ſe trouver embarraſſée dans la longe ; &, dans les mouvemens qu'il fait pour la dégager, il arrive très-ſouvent que le frottement violent qui en réſulte, cauſe une écorchure ou une plaie plus ou moins profonde dans le pli du pâturon. *Voyez* ENCHEVÊTRURE. Des boules de bois ſuſpendues à l'extrémité des longes, & dont le poids les tient toujours dans un degré de tenſion convenable, ſans les empêcher de couler librement dans les anneaux, préviennent ces ſortes d'accidens, qui, eu égard à des chevaux extrêmement vifs & impatiens, ont quelquefois des ſuites beaucoup plus fâcheuſes. (*e*)

ENCHEVÊTRURE, ſ. f. (*Manege & Maréchall.*) Nous appellons de ce nom toute écorchure, toute contuſion, toute plaie qui affecte le pli du pâturon des jambes poſtérieures du cheval, conſéquemment à un frottement plus ou moins violent de cette partie, ſur les longes du licou dans leſquelles l'animal s'eſt embarraſſé par quelque cauſe que ce ſoit, & de maniere ou d'autre. *Voyez* ENCHEVÉTRÉ.

L'écorchure eſt-elle ſimple & ſans inflammation ; on baſſinera le lieu affecté avec du vin, & on deſſéchera inſenſiblement en ſaupoudrant avec de la céruſe. L'éroſion, au contraire, eſt-elle accompagnée d'inflammation, eſt-elle vive ; on recourra d'abord aux cataplâmes émolliens ; & les accidens appaiſés, on leur ſubſtituera les deſſicatifs. S'il arrive que la jambe s'engorge, que la douleur perſévere, & qu'il y ait une véritable plaie, on ſaignera l'animal, on panſera la plaie ainſi que toutes les autres (*voyez* PLAIE), & l'on appliquera des émolliens réſolutifs ſur la jambe, tels que les feuilles de mauve, guimauve, mêlées avec l'une des quatre farines réſolutives. (*e*)

ENCHEVÊTRURE, *en architecture*, c'eſt dans un plancher un aſſemblage de deux fortes ſolives & d'un chevêtre, qui laiſſe un vuide carré long contre un mur, pour porter un âtre ſur des barres de trémie, ou pour faire paſſer un ou pluſieurs tuyaux d'une ſouche de cheminée. (*P*)

ENCHIFRENEMENT, ſ. m. (*Méd.*) eſt une eſpece de fluxion catarreuſe qui a ſon ſiege dans la membrane pituitaire ; c'eſt la maladie qu'on appelle vulgairement *rhume de cerveau*.

Le mot *enchifrénement* vient vraiſemblablement, ſelon le dictionnaire de Trévoux, de *ſifern*, qui ſignifie *rhume* en langage Celtique ou Bas-Breton ; & de *ſifern* a été formé *ſifernet*, enrhumer. Les Grecs appellent cette maladie *coryſa*, & les Latins *gravedo*.

L'*enchifrénement* eſt un véritable catarre qui ne differe de celui qui affecte la gorge & la poitrine, que par la différence de la partie affectée, qui d'une même cauſe prochaine produit cependant des ſymptomes différens.

Cette cauſe conſiſte dans l'engorgement des vaiſſeaux & des glandes, qui ſervent à ſéparer du ſang la mucoſité des narines ; elle eſt donc ſemblable à celle qui établit le catarre dans quelque partie que ce ſoit, puiſqu'il dépend toujours de l'obſtruction des organes, par le moyen deſquels ſe fait la ſecrétion de l'humeur muqueuſe deſtinée à défendre des impreſſions de l'air ou des alimens toutes les voies par leſquelles ils paſſent. *Voyez* MUCOSITÉ.

Tout ce qui peut relâcher le tiſſu de la membrane pituitaire & les couloirs de la mucoſité qui entrent dans ſa compoſition, en ſorte qu'il s'y en porte une plus grande quantité ; ou ce qui peut au contraire reſſerrer ce tiſſu, & conſéquemment ces mêmes couloirs, de maniere que le cours de cette humeur ne ſoit pas libre ; qu'elle ſoit forcée à ſéjourner plus long-temps dans ſes follicules ; qu'elle s'y épaiſſiſſe plus qu'il n'eſt néceſſaire pour l'uſage auquel elle eſt deſtinée ; qu'il ne puiſſe d'abord ſortir de ces conduits que la partie la plus fluide, pendant que la groſſiere reſte ; tout ce qui peut produire ces effets donne lieu à l'*enchifrénement*. Ainſi on peut dire avec les anciens, qu'il peut être produit par intempérie froide & par intempérie chaude, non pas du cerveau, comme ils le penſoient, mais de toutes les parties molles de la cavité des narines, des ſinus frontaux, des cellules de l'os ethmoïde, *&c.*

Les cauſes éloignées ſont toutes celles qui peuvent produire le catarre en général,

telles que l'insolation, l'air ambiant, chaud ou froid, sec ou humide, qui produisent subitement, selon leur différente maniere d'agir, quelqu'un des effets ci-dessus mentionnés; la pléthore, la mauvaise digestion, les crudités d'estomac, la trop grande boisson de vin ou autres liqueurs spiritueuses, le trop grand exercice des parties supérieures pour ceux qui n'y sont pas accoutumés, la lotion de la tête, la diminution de la transpiration en général, & la constipation disposent beaucoup au catarre des narines: tout cela concourt avec l'âge, le tempérament, l'habitude, la saison, la constitution de l'air & le régime différent.

Cette maladie, lorsqu'elle est causée par la constriction de la membrane pituitaire, s'annonce par un sentiment de chaleur dans l'intérieur du nez & dans toutes les cavités, ou la plupart qui y ont communication, accompagnée de démangeaisons & de fréquens éternumens. Les narines, qui, dans l'état de santé, ne laissent pas échapper une goutte d'humeur aqueuse sous forme sensible dans un air tempéré, commencent à fournir la matiere d'un écoulement d'une humeur claire, âcre, salée, en quoi consiste proprement le *coryfa*; elle excorie quelquefois & fait enfler les bords du nez & les parties voisines qui en sont humectées; le visage devient rouge; si l'on porte la main au front ou à la tête, on trouve ces parties plus chaudes qu'à l'ordinaire; on y sent aussi une légere douleur gravative, ou au moins une pesanteur inquiétante; les oreilles bourdonnent; la soif, l'inappétence, le dégoût même se joignent ordinairement à tous ces symptomes; la fievre survient aussi quelquefois, & ne diminue pas ce mal. Il arrive ensuite, souvent dès le second jour, qu'il se fait une copieuse évacuation de mucosité épaisse, qui se ramasse dans les cavités des narines, & excite à se moucher continuellement par sentiment de plénitude ou d'irritation qu'elle y cause. Les enchifrenés sont obligés de tenir la bouche ouverte, sur-tout pendant le sommeil, soit à cause de la tuméfaction des membranes qui tapissent l'intérieur des narines vers leurs issues externes & internes, soit à cause de la matiere visqueuse qui se trouve au passage de l'air, & le ferme: d'où s'ensuit que la transpiration ne se faisant que par la bouche, celle-ci se desseche; ce qui contribue beaucoup à exciter la soif; c'est aussi par la même raison que le ton de la voix est changé, & que le malade parle du nez, c'est-à-dire, que l'air modifié pour la voix qui devroit passer librement par les narines, pour la prononciation de certaines lettres, trouvant le passage embarrassé, frappe l'intérieur du nez sans en sortir, & y produit conséquemment un son différent. On a aussi l'odorat émoussé dans cette maladie, parce que les corpuscules propres à exercer l'organe de ce sens, ne peuvent pas pénétrer la couche de mucosité trop ténace & trop épaisse, dont il est enduit.

L'*enchifrénement*, produit par le relâchement des parties susceptibles d'être affectées dans cette maladie, est presque accompagné des mêmes symptomes, excepté qu'on n'y sent pas autant de chaleur; que l'humeur du *coryfa* & la mucosité viciée ne sont pas si âcres, si irritantes; qu'il n'y a pas de douleur de tête, mais beaucoup de pesanteur, avec disposition pressante au sommeil: la fievre qui survient dans ce cas est ordinairement salutaire, hâte l'excrétion de l'humeur peccante, & rend plus prompt le dégorgement des vaisseaux pituitaires.

Les vents froids & secs produisent souvent l'*enchifrénement* de la premiere espece; & celui de la seconde est souvent l'effet des vents chauds, humides, pluvieux. L'automne est la saison de l'année où cette maladie est plus commune, à cause des grands & fréquens changemens qui surviennent dans la température de l'air; ce qui dispose en général à toutes sortes de fluxions catarreuses: celle des narines est presque toujours l'effet d'une cause externe. Cette maladie se guérit souvent par la seule opération de la nature, sans aucun secours de l'art; & elle se termine en peu de temps, sur-tout dans les jeunes gens d'un bon tempérament, pourvu qu'on n'aigrisse pas le mal par le mauvais régime & par le défaut de ménagement: elle est plus rebelle dans les vieillards &

dans les perſonnes d'un tempérament froid & humide ; elle peut quelquefois produire un oſène ou un polype, lorſqu'elle dure long-temps, ou qu'elle revient ſouvent.

Si l'*enchifrénement* eſt de nature à exiger des remedes, ils doivent être preſcrits différemment ſelon la différente cauſe qui l'a produit. Si la chaleur & l'acrimonie des humeurs ſont dominantes, il faut preſcrire une diete rafraîchiſſante, adouciſſante; recommander la boiſſon abondante d'eau de riz, de poulet, d'infuſion de pavot rouge; faire uſer de juleps hypnotiques.

Si la fievre eſt de la partie avec douleur de tête, on peut avoir recours à la ſaignée ; les lavemens & même quelques légers purgatifs peuvent auſſi être employés avec ſuccès dans ce cas. La vapeur du vinaigre dans lequel on a fait bouillir quelques plantes réſolutives, comme la fleur de ſureau reçue par le nez, pendant quelques minutes, à pluſieurs repriſes, ne peuvent que produire de bons effets.

Pour l'*enchifrénement* qui dépend d'un relâchement des vaiſſeaux muqueux, joint au tempérament froid & humide, il convient d'employer des remedes plus actifs, des purgatifs plus forts, des atténuans, des apophlegmatiques, des maſticatoires, des errhins, des ſternutatoires, des ſuffumigations faites avec des parfums de différente eſpece. Il eſt très-rare qu'il y ait indication de placer la ſaignée dans l'*enchifrénement* dont il s'agit. Il convient d'employer des confortatifs, des corroborans pris intérieurement, la diete ſeche & analeptique, des ſachets de plantes aromatiques appliqués ſur la tête raſée, quelquefois les véſicatoires appliqués derriere les oreilles à la nuque. *Voyez* CATARRE, CORYSE, FLUXION, RHUME. (*d*)

ENCHUYSE, (*Géogr. mod.*) ville de la Hollande ſeptentrionale ; elle eſt ſituée ſur le Zuiderzée. *Long.* 22, 55; *lat.* 52, 59.

ENCIS, (*Juriſpr.*) c'eſt le meurtre de la femme enceinte, ou de l'enfant qu'elle porte. Ce terme ſe trouve dans la coutume d'Anjou, *art.* 44 ; Maine, *art.* 52 ; & dans la ſomme rurale, *titre* d'action criminelle : *mulier inciens quæ uterum gerit.* Voyez *le gloſſaire de M.* de Lauriere. (*A*)

ENCLAVE, ſ. f. (*Juriſpr.*) on appelle *enclave* ou *droit d'enclave*, le droit qu'un ſeigneur a de prétendre la mouvance d'un héritage qui ſe trouve renfermé dans l'enceinte d'un territoire circonſcrit & limité, dont ce ſeigneur a la directe. Le ſeigneur dont le fief n'eſt point un fief volant, mais qui a un territoire ainſi limité, n'a pas beſoin d'autre titre que l'*enclave* pour prétendre la directe ſur l'héritage qui ſe trouve compris au dedans des limites de ſa directe.

La queſtion eſt ainſi décidée par Dumoulin ſur l'*article* 46 de l'ancienne coutume de Paris, qui eſt le 68e. de la nouvelle ; par Loiſeau, *tr. des ſeigneuries, ch. xij, n.* 50; Choppin *ſur Anjou, liv. II, chap. du franc-alleu.*

Le Grand ſur la coutume de Troies, *gl. j, n.* 22 & 23, dit que dans les coutumes de franc-alleu l'*enclave* eſt bon d'un ſeigneur à un autre, pour obliger celui qui n'a pas l'*enclave*, à rapporter des titres péremptoires: mais il prétend qu'il n'en eſt pas de même contre le détenteur, qu'il faut à ſon égard un titre précis. M. Guyot en ſon *traité des fiefs, traité des preſcriptions*, rapporte cependant un arrêt, du 4 ſeptembre 1727, qui paroît avoir jugé pour l'*enclave* ; mais dans la coutume de Vitry, il peut avoir eu pour motif que la coutume n'a pas été conſidérée comme allodiale. (*A*)

ENCLAVE ſe dit d'une portion de place qui forme un angle ou un pan, & qui anticipe ſur une autre par une poſſeſſion antérieure ou par un accommodement ; enſorte qu'elle en diminue la ſuperficie, & en ôte la régularité. On dit auſſi qu'une cage d'eſcalier dérobé, qu'un petit cabinet, ou qu'un ou pluſieurs tuyaux de cheminée font *enclave* dans une chambre, quand par leur avance ils en diminuent la grandeur. *dictionn. de Trévoux & Chambers.* (*P*)

ENCLAVES, (*Hydraulique.*) ſont des enfoncemens qu'on a ménagés en bâtiſſant les faces des bajoyers d'une écluſe pour y loger les grandes portes, lorſqu'on eſt obligé de les ouvrir pour le paſſage des bâtimens. Rien n'eſt mieux imaginé, non-ſeulement pour la conſervation de ces portes, mais encore pour ne point faire d'oſtacle au paſſage des bâtimens. (*K*)

ENCLAVÉ, adj. *en termes de Blaſon*, ſe

dit d'un écu parti, dont l'une des portions entre dans l'autre en forme carrée, comme un tenon de menuiserie. *Voyez* TENON.

Pelckhosen en Allemagne, parti *enclavé* d'argent en gueules à fenestre.

ENCLAVER, v. act. *en Architecture*, c'est encastrer les bouts des solives d'un plancher dans les entailles d'une poutre. C'est aussi arrêter une piece de bois avec des clefs ou boulons de fer. *Enclaver* une pierre, c'est la mettre en liaison après coup avec d'autres, quoique de différentes hauteurs, comme il se pratique dans les raccordemens. (*P*)

ENCLIQUETAGE, s. m. *en Horlogerie*, signifie *la méchanique* que l'on emploie ordinairement, lorsqu'on veut qu'une roue puisse tourner dans un sens, & qu'elle ne le puisse pas dans le sens contraire. *Voyez* HORLOGER.

Encliquetage se dit encore du tout composé du rochet, du cliquet, & de son ressort. *V.* CLIQUET, RESSORT, & ROCHET D'ENCLIQUETAGE. (*T*)

ENCLIQUETER, v. act. se dit *en Horlogerie*, de la maniere dont un cliquet s'engage dans les dents d'un rochet. On dit qu'un cliquet *encliquete* bien, lorsqu'il s'engage suffisamment dans les dents du rochet, & qu'il s'oppose à leur mouvement de la maniere la plus avantageuse. *Voyez* CLIQUET, ROCHET, *&c.* (*T*)

ENCLITIQUE, adj. féminin pris subst. *terme de Grammaire*, & sur-tout *de Grammaire Greque*, par rapport à la lecture & à la prononciation. Ce mot vient de l'adjectif Grec ἐγκλιτικὸς, *incliné*. R. ἐγκλίνω, *inclino*. Ce mot est une expression métaphorique.

Une *enclitique* est un petit mot que l'on joint au mot qui le précede, en appuyant sur la derniere syllabe de ce mot; c'est pour cela que les Grammairiens disent que l'*enclitique* renvoie l'accent sur cette derniere syllabe, & s'y appuie: l'on baisse la voix sur l'*enclitique*: c'est par cette raison qu'elle est appellée *enclitique*, c'est-à-dire, *inclinée*, *appuyée*. Les monosyllabes *que*, *ne*, *ve*, sont des *enclitiques* en Latin: *rectè*, *beatèque vivendum*; *terraque*, *pluit-ne? alter-ve*. C'est ainsi qu'en François, au lieu de dire *aime-je*, en séparant *je* de *aime*, & faisant sentir les deux mots, nous disons *aimé-je*, en joignant *je* avec *aime*: *je* est alors une *enclitique*. En un mot, *être enclitique*, dit la méthode de Port-Royal, à l'avertissement de la regle xxij; *n'est autre chose que s'appuyer tellement sur le mot précédent, qu'on ne fasse plus que comme un seul mot avec lui.*

Les grammairiens aiment à personnifier les mots: les uns gouvernent, régissent, veulent; les autres, comme les *enclitiques*, s'inclinent, penchent vers un certain côté. Ceux-ci, dit-on, renvoient leur accent sur la derniere syllabe du mot qui les précede; ils s'y unissent & s'y appuient, & voilà pourquoi, encore un coup, on les appelle *enclitiques*.

Il y a, sur-tout en Grec, plusieurs de ces petits mots qui étoient *enclitiques* lorsque dans la prononciation ils paroissoient ne faire qu'un seul & même mot avec le précédent; mais si dans une autre phrase la même *enclitique* suivoit un nom propre, elle cessoit d'être *enclitique* & gardoit son accent; car l'union de l'*enclitique* avec le nom propre, auroit rendu ce nom méconnoissable: ainsi τὶ, *aliquid*, est *enclitique*; mais il n'est pas *enclitique* dans cette phrase, οὐ τὶ εἰς Καίσαρα τὶ ἥμαρτα, act. 25, *je n'ai rien fait contre César*. Si τὶ étoit *enclitique*, on prononceroit tout de suite Καίσαρ τι; ce qui défigureroit le nom Grec de César.

Les personnes qui voudroient avoir des connoissances pratiques les plus détaillées sur les *enclitiques*, peuvent consulter le ixe. livre de la méthode Greque de Port-Royal, où l'on traite de la quantité des accens & des *enclitiques*. Ces connoissances ne regardent que la prononciation du Grec avec l'élévation & l'abaissement de la voix, & les inflexions qui étoient en usage quand le Grec ancien étoit encore une langue vivante. Sur quoi il est échappé à la méthode de Port-Royal de dire, *p. 548*, " qu'il est bien » difficile d'observer tout cela exactement, » n'y ayant rien de plus embarrassant que » de voir un si grand nombre de regles ac- » compagnées d'un nombre encore plus » grand d'exceptions. » Et à l'avertissement de la regle xxij, l'auteur de cette méthode dit " qu'une marque que ces regles » ont été souvent forgées par les nouveaux » grammairiens, ou accommodées à leur » usage, c'est que non-seulement les an- » ciens, mais ceux du siecle passé même,

» ne s'accordent pas toujours avec ceux-ci, » comme on voit dans Vergare, l'un des » plus habiles, qui vivoit il y a environ 150 » ans. » Je me ſers de l'édition de la méthode Greque de Port-Royal, *à Paris, 1696.*

Il y avoit encore à Paris, à la fin du dernier ſiecle, des ſavans qui prononçoient le Grec en obſervant, avec une extrême exactitude, la différence des accens; mais aujourd'hui il y a bien des gens de lettres qui prononcent le Grec, & même qui l'écrivent ſans avoir égard aux accens, à l'exemple du P. Sanadon, qui, dans ſa préface ſur Horace, dit: « J'écris le Grec ſans accens; le » mal n'eſt pas grand, je pourrois même » prouver qu'il ſeroit bon qu'on ne l'écrivît » point autrement. » *Préface, p. 16.* C'eſt ainſi que quelques-uns de nos beaux eſprits entendent fort bien les livres Anglois; mais ils les liſent comme s'ils liſoient des livres François. Ils voient écrit *people;* ils prononcent *people* au lieu de *piple;* & diſent, avec le P. Sanadon, que *le mal n'eſt pas grand*, pourvu qu'ils entendent bien le ſens. Il y a pourtant bien de la différence, par rapport à la prononciation, entre une langue vivante & une langue morte depuis pluſieurs ſiecles. (*F*)

ENCLOS, ſ. m. (*jardinage.*) il ſe dit d'un terrain fermé de murs, qui n'eſt pas ſi vaſte qu'un parc, & qui cependant eſt plus grand qu'un jardin.

ENCLOS, SE, adj. m. & f. (*Blaſon*) ſe dit du lion ou d'un autre animal enfermé dans un trecheur, dans une paliſſade ou autre piece de l'écu.

Ce terme ſe dit auſſi de quelques pieces ou meubles de l'écu qui ſe trouvent au centre d'une piece évuidée & autre ſemblable.

Lyon de Saint-Ferréol, de Pontevés en Provence; *d'argent au lion d'azur enclos dans un double trecheur de même.*

Village de la Salle à Marſeille; *d'argent au cœur de gueules enclos dans un double delta entrelaſſé de ſable.*

Caumels de la Garde à Toulouſe; *d'azur à une colombe d'argent, becqué & membrée de ſable, encloſe dans une biſſe d'or poſée en cercle, qui ſemble mordre ſa queue; au chef couſu de gueules chargé de trois étoiles du quatrieme émail.* (*G. D. L. T.*)

ENCLOS, *en terme d'Epinglier*, eſt un demi-cercle de bois qui environne la place des entêteurs, pour que chacun puiſſe reconnoître ſon ouvrage.

ENCLOUÉ, (*Manege & Maréch.*) cheval encloué. *Voyez* ENCLOUEURE.

ENCLOUER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt ficher un clou. On *encloue* un canon, un cheval *s'encloue.* Voyez *les articles ſuivans.*

ENCLOUER UNE PIECE D'ARTILLERIE. *Voyez* CANON.

ENCLOUER UN CHEVAL, (*Manege & Maréchall.*) accident qui arrive conſéquemment à la négligence & à l'ignorance du maréchal. *V.* ENCLOUEURE, FERRURE, FERRER. (*e*)

ENCLOUEURE, (*Manege & Maréch.*) bleſſure faite au pié du cheval par le maréchal qui le ferre.

Brocher de façon que le clou, au lieu de traverſer ſimplement l'ongle, entre & pénetre dans le vif, c'eſt *enclouer.* Brocher de maniere que la lame preſſe ſeulement la partie vive, c'eſt *ferrer.* La premiere faute donne toujours lieu à une plaie plus ou moins dangereuſe ſelon la profondeur de la bleſſure, & ſelon le genre des parties bleſſées; & la ſeconde occaſione une contuſion plus ou moins forte.

Dans les unes & les autres de ces circonſtances, le cheval feint ou boite plus ou moins bas, auſſi-tôt après la ferrure, & c'eſt à cette marque que l'on reconnoît un cheval encloué, ou dont le pié a été ferré.

Le moyen de diſcerner le clou qui le pique ou qui le ſerre, eſt de frapper avec un brochoir ſur la tête des uns & des autres des clous. Celui d'où réſultera l'*enclouure* étant frappé, la douleur que reſſentira l'animal ſe manifeſtera par un mouvement de contraction dans les muſcles du bras; mouvement qui annonce la ſenſibilité de la partie frappée. Ceux qui s'arrêtent, pour en juger, à celui du pié de l'animal enſuite du coup de brochoir, ſont ſouvent trompés & recourent à un indice très-faux & très-équivoque; car la plupart des chevaux font, à chaque coup que le maréchal donne, un léger effort pour retirer le pié, le tout à raiſon de la ſurpriſe & de la crainte, & non à raiſon d'une douleur réelle. Pour s'aſſurer encore plus poſitivement de ſon véritable ſiege, il eſt bon de déferrer l'animal, de preſſer enſuite avec

des triquoiſes tout le tour du pié, en appuyant un des côtés de ces triquoiſes vers les rivets, & l'autre vers l'entrée des clous, & dès-lors il ſera facile de reconnoître préciſément le lieu affecté. Ce lieu reconnu, on découvrira le mal, ſoit avec le boutoir, ſoit avec une petite gouge, en creuſant & en ſuivant juſqu'à ce que l'on n'apperçoive plus les veſtiges ou les traces qu'aura laiſſées la lame.

On ne doit jamais craindre de pratiquer une ouverture trop large & trop profonde, parce qu'il faut néceſſairement ſe convaincre de l'état de l'*enclouure*, & que d'ailleurs s'il y a épanchement de ſang, ou s'il y a de la matiere ſuppurée, on ne ſauroit ſe diſpenſer de frayer une iſſue dans la partie déclive; autrement ce fluide ou cette matiere ſéjournant dans le pié, corromproit bientôt toutes les parties intérieures, ſe feroit ſour en refluant à la couronne, & deſſouderoit inévitablement le ſabot. *Voy.* REFLUX & PIÉ.

A meſure cependant que l'on pénetre dans l'ongle, on doit prendre garde d'offenſer ces mêmes parties.

Si le pié n'a été que ferré, & que la contuſion n'ait occaſioné aucune dilacération; ſi en un mot on ne rencontre point de matiere, on ſe contentera d'appliquer ſur la partie une rémolade (*voy.* RÉMOLADE), ou de faire ſur toute la ſole une fondue d'onguent de pié (*voy.* ENCASTELURE); on garnira enſuite d'étoupe le deſſous du pié, & on maintiendra cette étoupe avec des écliſſes (*voy.* ECLISSES). On ne fixera pas le fer, on l'arrêtera ſimplement en brochant deux clous de chaque côté, après quoi on oindra de ce même onguent la paroi extérieure, à l'endroit où la lame a ferré. Cet onguent, fondu ſur la ſole & mis ſur cette paroi, détendant & donnant plus de ſoupleſſe à l'ongle, calmera & diſſipera enfin la douleur.

Mais dès que l'ouverture étant pratiquée, on ſera convaincu, par l'inſpection de la matiere, de la certitude de l'*enclouure*, on nettoiera exactement la plaie, & l'on aura recours aux remedes capables de s'oppoſer aux progrès du mal. Ces remedes ſont les liqueurs ſpiritueuſes, telles que l'eſprit-de-vin, l'eſſence de térébenthine, la teinture de myrrhe & d'aloès, *&c.* & non des remedes graiſſeux, qui ne ſauroient convenir dans les plaies des parties tendineuſes & aponévrotiques. On vuidera ſur la partie ſuppurante une quantité proportionnée des unes ou des autres de ces liqueurs; on les couvrira d'un plumaceau que l'on en baignera auſſi, & l'on garnira le deſſous du pié avec les étoupes & avec les écliſſes, comme dans le premier cas. Il eſt pluſieurs attentions à faire dans ces panſemens, qui doivent avoir lieu tous les jours.

1°. On tiendra la plaie toujours nette; 2°. on la garantira des impreſſions de l'air; 3°. on comprimera ſoigneuſement le plumaceau à l'effet de prévénir une régénération trop abondante, c'eſt-à-dire, pour me ſervir des expreſſions des maréchaux, afin d'éviter des ceriſes, & d'empêcher que la chair ne ſurmonte: cette compreſſion ne ſera pas néanmoins telle qu'elle puiſſe attirer une nouvelle inflammation & de nouvelles douleurs; elle ſera conſéquemment modérée, & ne donnera pas lieu à tous ces inconvéniens qui obligent d'employer les conſomptifs, & qui étonnent & alarment l'ouvrier qui les a occaſionés par ſon ignorance.

Le cheval peut encore être piqué & ferré en conſéquence d'une retraite (*voy.* RETRAITE, *voy.* FERRER): on ne peut en eſpérer la guériſon, que l'on n'ait fait l'extraction de ce corps étranger; extraction quelquefois difficile, & ſouvent funeſte, ſi elle eſt tentée par un ouvrier qui n'ait aucune lumiere ſur le tiſſu & ſur le genre des parties, qu'il ne peut s'empêcher de détruire en opérant. Lorſque cette retraite a été chaſſée dans le vif, il y a plaie compliquée. Souvent auſſi la matiere ſuppurée entraîne ce corps dans ſon cours: c'eſt ainſi que la nature trouve en elle-même des reſſources & des moyens par leſquels elle ſupplée à notre impuiſſance. (*e*)

CLOU DE RUE, c'eſt une eſpece d'*enclouure*, qui fait tantôt une piquûre ſimple, tantôt une plaie compliquée, ou ſouvent une plaie contuſe, ſelon la nature & la configuration du corps qui a fait cette léſion. Quoique ce ne ſoit point le lieu de parler du clou de rue, néanmoins comme cette bleſſure & l'*enclouure* ont beaucoup d'analogie, & qu'il n'eſt rien de plus fréquent

que

que cet accident, ni rien de plus rare que la guériſon parfaite, lorſqu'il eſt grave; le peu qu'on en a dit en ſon article, nous engage à en donner ſuccinctement la deſcription, ainſi que les moyens que nous employons pour parvenir plus ſûrement & plus promptement à une cure radicale; moyens d'autant plus avantageux, qu'ils nous font éviter la deſſolure, opération douloureuſe, abuſive, & le plus ſouvent pernicieuſe pour le traitement du clou de rue, comme l'expérience journaliere ne le prouve que trop bien.

Pour nous, quelque grave que ſoit la plaie du clou de rue, nous ne deſſolons jamais; nous retirons de cette pratique des avantages qui concourent promptement & efficacement à la guériſon de cet accident. 1°. En ne deſſolant point, la ſole nous ſert de point d'appui pour contenir les chairs & l'appareil. 2°. Nous avons la liberté de panſer la plaie auſſi-tôt & ſi ſouvent que le cas l'exige, ſans craindre ni hémorragie, ni que la ſole ſurmonte, ni qu'il s'y forme des inégalités. 3°. Nous épargnons de grandes ſouffrances à l'animal, tant du côté des nouvelles irritations que la deſſolure cauſeroit à la partie affectée, que du côté des ſecouſſes violentes que le cheval ſe donne dans le travail; eſpece de torture qui lui cauſe ordinairement la fievre, & qui par conſéquent met obſtacle à la formation des liqueurs balſamiques, propres à une louable ſuppuration. Quoique notre opinion ſoit fondée ſur les ſuccès conſtans & multipliés d'une pratique de plus de vingt ans, que nous avons ſuivie, tant à l'armée qu'ailleurs, ſans qu'aucune de ces expériences que nous avons faites ait trompé notre attente, nous ne doutons pas que cette méthode n'éprouve des contradictions, puiſqu'elle a le préjugé le plus général à combattre, & la plus longue habitude à vaincre. On peut nous objecter que beaucoup de chevaux guériſſent par le moyen de la deſſolure: nous répondons, 1°. que s'il en guérit beaucoup, beaucoup en ſont eſtropiés, & qu'en ne deſſolant pas, la méthode que nous pratiquons les ſauve tous; 2°. que ceux qu'on guérit avec la deſſolure, ne ſont le plus ſouvent que légérement piqués, & qu'il en échappe très-peu de ceux qui ſont bleſſés dans les parties ſuſceptibles d'irritation, au lieu que les uns & les autres ſont conſervés par notre méthode; 3°. que ceux qui ſont traités par la deſſolure, ſont quelquefois ſix mois, quelquefois des années entieres, abandonnés dans un pré, ou envoyés au labourage, d'où ils reviennent comme ils y ont été, boiteux & hors d'état de ſervir; au lieu que les plaies les plus dangereuſes & les cures les plus lentes dans ce genre, ne nous ont jamais coûté plus de ſix ſemaines; 4°. que les accidens qui ſuivent la deſſolure, demandent ſouvent que l'on répete la même opération; au lieu que les chevaux, traités ſelon notre méthode, ſont guéris ſans aucun retour.

Si l'on eſt ſurpris de la différence que nous mettons entre ces deux pratiques; ſi l'on révoque en doute notre expérience, notre témoignage, & la notoriété publique, qui en eſt garant, on ſe rendra du moins à la force de l'évidence; & nous croyons pouvoir nommer ainſi la preuve qui réſulte de la ſeule comparaiſon des deux traitemens.

Nous ſuppoſons, pour abréger, que l'on connoît la compoſition anatomique du pié du cheval, & nous renvoyons pour cela à l'excellent *traité d'hippiatrique* de M. Bourgelat: nous rappellerons ſeulement que le pié du cheval eſt compoſé de chair, de vaiſſeaux ſanguins, lymphatiques & nerveux, de tendons, de ligamens, de cartilages & d'os de l'aponévroſe, du périoſte, & de la corne qui renferme toutes ces parties, la plupart ſuſceptibles d'irritation, de corruption & de douleur à la moindre atteinte qu'elles reçoivent de quelque corps étranger: combien à plus forte raiſon, doivent-elles être affectées par le clou de rue, quand le cas eſt grave, & combien plus par la deſſolure! C'eſt bien alors qu'on peut dire que le remede eſt pire que le mal.

Voici le contraſte qui réſulte de la deſſolure appliquée au clou de rue, & la démonſtration que nous avons promiſe du danger de cette méthode: après la deſſolure, les regles de l'art nous preſcrivent ſix jours au moins avant de lever l'appareil, pour donner le temps à la nature de faire la régénération de la ſole unie & bien conformée; les mêmes regles de l'art nous preſcrivent de lever tous les jours l'appareil du clou de rue,

pour procurer l'évacuation du pus, & prévenir la corruption des parties ſaines & affectées. Si l'on ſuit les regles de l'art à l'égard de la deſſolure, la plaie du clou de rue eſt négligée; la matiere, par ſon ſejour, ne manque point de s'enflammer, & de produire des engorgemens, & quelquefois des abcès qui corrodent, tantôt les tendons, tantôt l'aponévroſe, tantôt le périoſte, quelquefois l'os & la capſule qui laiſſe échapper la ſynovie; quelquefois même enfin, elle ſe fraie des routes vers la couronne, d'où ſuit un délabrement dans le pié, un deſſéchement, une difformité dans le ſabot, qui rendent le plus ſouvent, comme nous l'avons dit, l'animal inutile.

Si au contraire on ſuit les regles de l'art à l'égard du clou de rue, on panſe la plaie toutes les 24 heures; mais en ôtant l'appareil, il arrive, dans la partie déchirée par la deſſolure, une hémorragie qui dérobe au maréchal l'état de la plaie, & l'empêche d'en obſerver les accidens & les progrès; l'inflammation redouble par les nouvelles ſecouſſes & compreſſions que reçoivent les parties affectées, la ſole ſurmonte par l'inégalité des compreſſions, la plaie s'irrite, la fievre ſurvient, des liqueurs s'aigriſſent; enfin, à chaque panſement l'on aggrave la maladie au lieu de la modérer. Il s'enſuit qu'on ne peut traiter la plaie du clou de rue comme elle doit l'être, ſans manquer à ce qu'exige le traitement de la deſſolure, ou qu'on ne peut traiter la deſſolure comme elle doit l'être, ſans manquer à ce qu'exige le traitement du clou de rue; ce qui démontre le danger d'une méthode qui complique deux maladies dont les panſemens ſont incompatibles.

Cure du clou de rue ſimple. Le clou de rue eſt plus ou moins difficile à guérir, ſelon la partie que cette bleſſure a affectée: il y en a de ſuperficielles qui n'intéreſſent que la ſubſtance des chairs, ſoit à la fourchette, ſoit à la ſole; quoiqu'elles fourniſſent beaucoup de ſang, elles ſe guériſſent facilement en y procurant une prompte réunion par le ſecours de quelques huiles, baumes, onguens, vulnéraires, tels que nous les avons indiqués dans le traitement des *enclouures ſimples*, & même en y fondant du ſuif, de la cire à cacheter, ou de l'huile bouillante, ou quelque liqueur ſpiritueuſe, & le plus ſouvent elles ſe guériſſent d'elles-mêmes ſans aucun médicament: c'eſt de cette facilité de guériſon, que beaucoup de gens ſe croient en poſſeſſion d'un remede ſpécifique à cet accident; dans tous les cas ils le croient merveilleux, & le ſoutiennent tel avec d'autant plus de confiance qu'ils l'ont vu éprouver ou qu'ils l'ont éprouvé eux-mêmes avec ſuccès; ils ne ſont pas obligés de ſavoir que l'accident que ce remede a guéri, ſe ſeroit guéri ſans remede.

Cure pour le clou de rue grave & compliqué. 1°. Le jour qu'on a fait l'extraction du corps étranger, on doit déferrer le pié boiteux, le bien parer, amincir la ſole, fondre dans le trou de la piquure (ſans y faire aucune inciſion) quelques médicamens propres à prévenir ou calmer les accidens qui doivent ſuivre le genre de bleſſure, & mettre une emmiellure dans le pié, après avoir rattaché le fer. 2°. Deux ou trois jours après que l'accident eſt arrivé, temps auquel la ſuppuration eſt établie, on doit faire une ouverture à l'endroit du clou de rue, & enlever ſimplement de la corne (ſans faire venir du ſang) une partie proportionnée à la gravité du mal; cette ouverture doit être faite & conduite avec beaucoup d'adreſſe & d'intelligence, pour éviter les accidens qu'un inſtrument mal conduit, ou des remedes mal appliqués peuvent cauſer dans une partie auſſi délicate & auſſi compoſée; & c'eſt de quoi mille exemples nous ont appris à ne pas nous rendre garans. Les remedes que l'on peut employer avec le plus de fruit au traitement du clou de rue compliqué, ſont l'huile rouge de térébenthine dulcifiée, que l'on doit faire un peu chauffer; le baume du Pérou ou de Copahu; l'un ou l'autre de ces médicamens mêlé avec de l'huile, des jaunes d'œufs; on trempe dans l'un de ces remedes des plumaceaux mollement faits, que l'on introduit dans l'ouverture; on met une écliſſe par-deſſus pour contenir l'appareil, un défenſif autour du ſabot, comme nous l'avons indiqué dans le traitement des *enclouures*: l'on doit tenir la plaie ouverte tant qu'elle ne préſente point d'indication à la réunion, répéter ce panſement chaque jour, & changer de médicamens ſelon le cas: par exemple, s'il y a quelque partie à exfolier,

on doit ſe ſervir des exfoliatifs, les uns propres à exfolier les os, & les autres le tendon (*voyez* EXFOLIATIF. On ne doit pas négliger la ſaignée, plus ou moins répétée, ſuivant les circonſtances; enfin, lorſque la plaie eſt en voie de guériſon, que les grands accidens ſont calmés, on doit éloigner le panſement, pour éviter les impreſſions de l'air.

Telle eſt cette méthode, auſſi ſimple qu'elle eſt peu dangereuſe. Nous obſervons en finiſſant, que nous n'employons point au clou de rue compliqué, non plus qu'à l'*enclouure grave*, les digeſtifs, les ſuppuratifs, ni la teinture de myrrhe, ni celle d'aloès, ni tous ces baumes & onguens vulnéraires, que tant de praticiens appliquent à cette bleſſure avec ſi peu de fruit & avec un danger certain. Toutes les fois que le clou de rue a piqué ou contus le tendon, l'aponévroſe, le périoſte, ou enfin quelque cordon de nerf, ces ſortes de médicamens qui contiennent des ſels âcres, ne manquent pas d'augmenter la douleur, l'inflammation, & les autres accidens qui accompagnent ces léſions, & font ſouvent une maladie incurable, d'un accident qu'un traitement doux & ſimple auroit guéri en peu de jours. *Cet article nous a été fourni par M.* GENSON.

* ENCLUME, ſ. f. inſtrument commun à preſque tous les ouvriers qui emploient les métaux. Il faut la conſidérer en général comme une maſſe plus ou moins conſidérable de fer aciéré, ſur laquelle on travaille au marteau différens ouvrages en fer, en acier, en or, en argent, en cuivre, *&c.* Il y a des *enclumes* de toutes groſſeurs. Il y en a de coulées; il y en a de forgées: celles qui ſont forgées ſervent aux taillandiers & maréchaux. Les meilleures ſont celles qui ſe fabriquent au marteau, & dont le deſſus eſt d'acier.

ENCLUME, ſ. m. (*Anat.*) un des quatre oſſelets qu'on rencontre dans la caiſſe du tambour.

L'*enclume* eſt ſitué dans la partie la plus poſtérieure de la caiſſe; on y remarque ſon corps, & deux jambes ou apophyſes; une courte qui eſt ſupérieure, l'autre longue qui eſt inférieure: ſon corps ou ſa baſe préſente une face inégale aſſez approchante de celle d'une dent molaire; c'eſt par cet endroit que l'*enclume* eſt articulé avec le marteau. Sa jambe courte a une ſituation horizontale; ſa pointe eſt attachée par de petits ligamens au deſſous des ouvertures des cellules maſtoïdiennes: ſa jambe longue eſt parallele au manche du *marteau*, dont elle eſt éloignée d'environ une ligne; la pointe de cette jambe ſe recourbe un peu en ſe relevant pour ſoutenir l'os *orbiculaire*, & par conſéquent l'*étrier*. *Voyez les planches* de Duverney.

L'*enclume*, ſuivant le témoignage de Maſſa, a été connu dès le temps d'Alexandre Achillinus, auquel il donne la découverte de cet oſſelet; du moins eſt-il certain qu'il ne faut point l'attribuer, avec Schelhammer, à Jacob de Carpi, puiſque lui-même convient que d'autres en avoient déja fait mention.

L'*enclume*, de même que les autres oſſelets de l'oreille, eſt revêtu d'un fin périoſte arroſé de vaiſſeaux nombreux qui s'y diſtribuent, ſur-tout à ſa plus courte jambe. *Voyez* OSSELETS DE L'OREILLE. *Art. de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

ENCLUME, (*Clout.*) C'eſt une maſſe de fer dont ſe ſervent tous les forgerons, & ſur laquelle ils placent le fer rouge pour le battre à chaud, & lui donner la forme néceſſaire aux différens ouvrages qu'ils en veulent fabriquer. L'*enclume des Cloutiers* eſt toute ſemblable à celle des Taillandiers, & ils s'en ſervent pour forger du fer & en former les baguettes qu'ils emploient à la fabrique des clous.

ENCLUME, (*Aiguilletier.*) eſt une eſpece de tas, ou de bigorne plate, dont la ſurface eſt couverte de pluſieurs fentes plus ou moins grandes & profondes, dans leſquelles on travaille les ferrets, pour les arrondir autour du lacet auquel on les adapte.

ENCLUME EN BIGORNE, outil d'*Arquebuſier*. Cette *enclume en bigorne* eſt à-peu-près faite comme l'*enclume en bigorne* des Serruriers, & ſert aux arquebuſiers pour forger en rond pluſieurs pieces de leur métier.

ENCLUME QUARRÉE, outil d'*Arquebuſier*. C'eſt une maſſe de fer dont la ſurface eſt aciérée, plus longue & plus large qu'épaiſſe, qui peut avoir ſix pouces d'épaiſ-

leur, & quatorze ou quinze pouces de hauteur & de largeur, que l'on pose sur un billot de bois, & qui s'y soutient par son propre poids; qui sert aux Arquebusiers, pour forger les pieces dont ils ont besoin.

ENCLUME, *terme & outil de Ceinturier, qui leur sert pour river les rivets.* Cette *enclume* est faite comme une bigorne plate; des deux côtés elle est longue environ de six pouces, large d'un demi-pouce, & montée sur un pié qui entre dans le billot.

ENCLUME RONDE, instrument de *Chaudronnier. Voyez* BOULE.

ENCLUME, *outil des Cloutiers d'épingles.*

ENCLUME, (*Coutelier.*) cette *enclume* n'a rien de particulier.

ENCLUME DES COUVREURS, celle sur laquelle ils taillent l'ardoise, est faite en forme de *T*, dont la branche de dessous est un peu cintrée sur le champ, & pointue.

ENCLUME, *outil de Marechal*, servant à placer leur ouvrage, pour le marteler ou forger; la face ou la surface la plus élevée de *l'enclume* doit être plate & polie, sans paille, & si dure qu'une lime n'y puisse mordre. Elle a quelquefois une bigorne à l'un de ses bouts pour arrondir l'ouvrage creux: le tout est ordinairement monté sur un bloc de bois solide.

ENCLUME, *en terme d'Orfevre*, est un instrument sur lequel ils forgent leurs métaux: il y en a de différentes grosseurs. La masse est de fer, & la surface d'acier; elle est de même grosseur tant en bas qu'en haut. Sa superficie est convexe, & pour être bonne, il faut que l'acier soit bien soudé au fer, trempé & poli. Elles ont ordinairement huit pans, quatre grands, & quatre petits; elles portent à-peu-près le double de hauteur que de largeur: elles entrent des deux tiers dans le billot. *Voy.* BILLOT. L'on met dessous ce billot un paillasson, *voyez* PAILLASSON.

* ENCLUME, (*Teint.*) c'est un bloc dont la base est de fer & la surface aciérée. Les Teinturiers sont obligés, par les réglemens, d'avoir chacun un pareil instrument sur lequel soit gravé leur nom & surnom, afin que le marchand préposé aux visites, appliquant son plomb à la tête des pieces des marchandises, le nom du teinturier qui les aura teintes, y soit imprimé par le dessous au même temps que la marque des drapiers le sera par le dessus, quand elle sera posée sur le plomb, & frappée d'un coup de marteau sur l'*enclume*.

ENCLUMEAU, *ou* ENCLUMOT, s. m. (*Art mech.*) petite enclume posée sur un pié de bois ou de plomb, que l'on met sur l'établi pour que l'ouvrier ne soit pas obligé de sortir de sa place à tous momens, pour aller forger de petites parties à la grande enclume.

L'*Enclumeau* est à l'usage des Orfevres, des Metteurs-en-œuvre, des Chaudronniers, des Horlogers, & d'un grand nombre d'autres ouvriers en métaux.

ENCLUMEAU, (*Chaudronnier.*) petite enclume à main, dont les Chaudronniers se servent pour redresser les chaudrons & autres ustensiles de cuisine, ou pour river leurs clous. L'*enclumeau* est carré; sa tête est plate, d'environ un pouce & demi de superficie; la queue par où on le tient a trois ou quatre pouces de longueur. Lorsqu'on s'en sert pour redresser, on l'appuie contre la bosse du chaudron ou autre piece de chaudronnerie, & l'on frappe de l'autre côté avec le maillet de buis. Pour river, on se sert d'un marteau de fer. L'*enclumeau* de ces ouvriers est quelquefois percé dans le milieu.

ENCLUMETTE, s. f. est, *en Boisselerie*, un morceau de fer court & gros, un peu écrasé par les deux bouts, dont les Boisseliers se servent pour soutenir les planches qu'ils veulent clouer ensemble, & river leurs clous.

ENCLUMETTE, (*Metteur-en-œuvre, &c.*) petite enclume de fer, montée sur une bûche qui lui sert de billot, & que l'ouvrier met entre ses jambes pour forger de petites parties.

* ENCOCHE, s. f. (*Art méch.*) si l'on frappe avec un instrument ou tranchant, ou qui en fasse la fonction, sur un corps moins dur que cet instrument, de maniere que le corps frappé n'en soit divisé qu'en partie; cette division s'appelle une *encoche*. On fait avec la carne du marteau une *encoche* au fer; on fait, avec le tranchant du

couteau, une *encoche* au bois. L'*encoche* devient une eſpece d'arrêt.

ENCOCHÉ, adj. *en terme de Blaſon*, ſe dit du trait qui eſt ſur un arc, ſoit que celui-ci ſoit bandé ou non.

L'archet coupé d'or & de gueules, à deux arcs rendus & *encoches* de l'un à l'autre.

ENCOCHER, v. act. (*Vannier.*) c'eſt planter des chevilles dans les trous qu'on a pratiqués au fond de tout vaiſſeau qui doit être fait d'oſier, & où les chevilles ſont deſtinées à ſerrer & à ſoutenir les oſiers.

ENCOCURE, (*Marine.*) *Voyez* ENCOQUURE.

ENCOGNURE, ſ. f. *en Architecture*, ſe dit autant des *coins* principaux d'un bâtiment, que de ceux de ſes avant-corps; & lorſque ces avant-corps ſont flanqués de pilaſtres, on les nomme *antes*, *voyez* ANTES. (*P*)

* ENCOLER, v. act. terme commun à pluſieurs artiſtes, aux manufacturiers en ſoie, laine, fil, coton, *&c.* aux doreurs; c'eſt, chez les premiers, donner un apprêt de gomme ou de colle; chez les ſeconds, c'eſt placer une couche de la matiere qui doit ſervir d'aſſiette à l'or.

ENCOLLER, *terme de Doreur*, préparation qu'on donne au bois dont on veut ſe ſervir pour dorer; ce qui ſe fait en y appliquant une ou pluſieurs couches de la colle préparée pour cet effet. On l'emploie toute bouillante, parce qu'elle pénetre mieux; on l'affoiblit avec un peu d'eau, ſi elle eſt trop forte; & on la couche avec une broſſe de poil de ſanglier, en adouciſſant, ſi c'eſt un ouvrage uni. S'il y a de la ſculpture, on met la colle en tapant avec la broſſe; ce qui s'appelle *encoller*. V. *l'art.* DORURE. *Dict. de Trév.*

ENCOLLER, *terme de Tiſſerand*, &c. c'eſt gommer ou enduire de colle; les Tiſſerands *encollent* le fil de leur chaîne, c'eſt-à-dire, la frottent avec une compoſition de gomme, ou de colle pour la rendre plus ferme *Voyez* TISSERAND.

* ENCOLPE, ſ. f. (*Hiſt. eccléſ.*) mot formé de ἐν & de κολπος, *ſur le ſein*; petite boîte qui contenoit quelque relique de ſaint, & qu'on portoit ſuſpendue au cou.

ENCOLURE, ſ. f. (*Man. & Maréchall.*) partie du corps du cheval qui répond à celle que dans l'homme nous déſignons par le terme de cou.

Elle donne à l'animal, dans ſon avant-main, des graces, de la beauté & de l'agrément, lorſqu'elle monte dès ſa ſortie du garrot; qu'elle s'éleve juſqu'à la tête en diminuant imperceptiblement, & en ſe contournant à meſure qu'elle en approche, & que ſa partie inférieure deſcend juſqu'au poitrail en forme de talud.

L'*encolure* eſt dite & appellée *fauſſe*, lorſque cette même partie inférieure ne montre aucune obliquité & tombe à plomb, *renverſée*, quand le contour, l'arc ou la rondeur ſe trouvent en deſſous; & *penchante*, ſi ſa partie ſupérieure tombe & ſe déverſe d'un côté ou d'un autre.

Les *encolures* renverſées ſont ſemblables à celles des cerfs; elles ne partent point directement du garrot, elles ſemblent naître d'une eſpece d'enfoncement vulgairement nommé *coup de hache*, & ne donnent pas moins au cheval la facilité de s'armer ou de s'encapuchonner, que celles qui ſont trop *rouées*, c'eſt-à-dire, dont la rondeur à leur partie ſupérieure eſt trop conſidérable & trop marquée.

Les *encolures* penchantes ſont ordinairement trop chargées de chair près de la criniere, où elles devroient être tranchantes, & c'eſt le poids de cette chair qui occaſione leur déverſement & leur chûte. Nous voyons ce défaut dans la plupart des chevaux entiers d'un certain âge.

Quant à l'épaiſſeur & à la longueur de cette partie, on doit deſirer qu'elles ſoient en proportion avec le total de la machine. *V.* PROPORTIONS.

Sa bonne ou mauvaiſe conformation décide des qualités que l'on recherche dans le cheval. L'*encolure* eſt-elle molle & effilée, ſa foibleſſe influe tellement ſur ſa bouche que l'animal ne pourra ſoutenir un appui ferme; il bégaiera ſans ceſſe, il battra fréquemment à la main: eſt-elle courte, épaiſſe & chargée, il peſera inévitablement, & il ſera infiniment plus difficile de l'amener au pli dans lequel on voudra le mettre. Les barbes, les jumens & les chevaux d'Eſpagne nous font communément ſouhaiter un

peu plus d'épaiſſeur dans leur *encolure ;* celle de ces derniers diminue viſiblement à meſure qu'ils vieilliſſent.

Les premieres leçons que l'on doit donner à tout cheval que l'on entreprend, ne tendent véritablement qu'à le déterminer & à le réſoudre. Vainement néanmoins auroit-il acquis l'habitude d'embraſſer le terrain franchement & ſans contrainte, ſi l'on ne s'attache enſuite à le dénouer entiérement, en mettant inſenſiblement en jeu toutes ſes parties, & en les ſollicitant à tous les mouvemens qui leur ſont poſſibles. Les moyens de les accomplir ont été accordés à l'animal par la nature même ; mais elle a, pour ainſi dire, réſervé à l'exercice & à l'art le droit de lui en procurer la liberté & la facilité, & c'eſt cette liberté & cette facilité qui conſtituent ce que nous appellons proprement *la ſoupleſſe.*

Il ſuffit de conſidérer d'une part la proximité de l'*encolure* & de la tête du cheval, & de l'autre les attaches & les uſages des muſcles divers qui concourent à leurs actions, pour être convaincu de leur étroite correſpondance & de leur intimité mutuelle & réciproque. On ne voit preſqu'aucun de ces inſtrumens deſtinés à abaiſſer, à fléchir, à étendre, à élever, à mouvoir latéralement & ſemi-circulairement la tête, qui ne ſe propagent & qui n'aboutiſſent par l'une de leurs extrémités dans une multitude de points différens du cou du cheval ; j'en apperçois même pluſieurs de ce même cou, qui lorſqu'ils en operent l'extenſion, contribuent en même temps à certains mouvemens de la tête. Dans cet état, il n'eſt pas permis de douter que l'aptitude & l'aiſance avec leſquelles l'*encolure* ſe prêtera dans tous les ſens divers, aideront inconteſtablement à la juſte poſition de cette partie, à la franchiſe & à la ſûreté de la bouche, & conſéquemment à l'exacte préciſion des effets des rênes.

De toutes les portions extérieures & mobiles du corps de l'animal, l'*encolure* eſt auſſi la premiere que nous devons tenter d'aſſouplir. Je dis la *premiere ;* car tout homme digne du nom d'*homme de cheval*, doit être perſuadé par l'expérience autant que par la théorie, de l'indiſpenſable néceſſité d'opérer ſucceſſivement & ſéparément ſur chacune d'elles. La plupart des déréglemens & des déſordres auxquels nombre de chevaux s'abandonnent, n'ont d'autre ſource en effet que l'indiſcrétion & la profonde ignorance du cavalier qui agit indifféremment, ſans diſtinction, ſans choix, ſans ordre & ſans meſure, & qui, confondant toutes les parties enſemble, exige d'elles une union & une harmonie dont elles ne peuvent être parfaitement capables qu'autant qu'elles y ont été préalablement diſpoſées & préparées en particulier, & que la ſoupleſſe des unes & des autres a prévenu l'accord dans lequel il s'efforce inutilement de les mettre.

Suppoſons d'abord qu'enſuite des différentes opérations d'une main également ferme, douce & active, le cavalier ſoit déja parvenu, dans une allure tranquille & en quelque maniere écoutée, à déterminer l'*encolure*, ſelon la nature de l'animal, à des mouvemens de flexion ou d'extenſion, tels qu'il a dû les lui ſuggérer pour commencer à ſe placer, & pour reconnoître l'appui (*voyez* PLACER, *voyez* TETE,) il ne me reſtera à examiner ici que les moyens de conſommer l'ouvrage, & d'aſſouplir entiérement cette partie, en lui imprimant les autres actions qui lui ſont permiſes, c'eſt-à-dire, en la dirigeant dans le ſens des flexions latérales, qui ne ſont autre choſe que ce que nous entendons dans nos manéges par le terme de *plis.*

Ces actions imprimées par la voie de la force, lorſqu'on emploie à cet égard le caveçon, n'en demandent aucune de la part du cavalier, qui pour y parvenir n'a recours qu'à la puiſſance de la bride ; elles ne doivent être produites, au contraire, que conſéquemment à la ſubtilité & au tempérament de la main ſavante qui travaille, & nous avons dès-lors l'avantage, non ſeulement d'inſpirer à l'animal une ſorte de goût pour le pli auquel nous l'invitons, mais de l'amener enfin à une poſition réguliere, agréable, & très-différente d'une attitude toujours fauſſe, quand elle n'eſt due qu'à la contrainte & à la violence.

Il eſt certain que les effets des rênes, portés ſur le champ juſqu'au point d'opérer le mouvement latéral dont il s'agit,

falſifieroient, par une impreſſion trop vive, l'appui que ce même mouvement, juſtement & peu à peu incité, facilite & perfectionne, & exciteroient le cheval à ſe roidir ou à ne céder qu'imparfaitement. Ils ne doivent donc point ſe manifeſter d'abord au delà de la tête ; & tout ce que l'on doit en deſirer & en attendre dans les commencemens, ſe borne à mouvoir cette partie ; de maniere que ſans abandonner la ligne perpendiculaire qu'elle décrit, & ſans fauſſer cette ligne par l'obliquité la plus légere, elle puiſſe être détournée de côté & d'autre, & fixée de façon que l'animal ſoit libre dans ſa marche d'entrevoir le dedans.

Son intelligence une fois frappée du ſouhait & de la volonté du cavalier, & l'habitude de cheminer ainſi étant acquiſe, il eſt temps que ces mêmes effets s'exercent ſur l'*encolure* déja émue, s'il m'eſt permis d'uſer de cette expreſſion, par la premiere action conſentie ; mais ſi l'on vouloit, auſſi-tôt après ce conſentement gagné, vaincre tout-à-coup encore l'inflexibilité du cou, en négligeant inconſidérément d'obſerver les degrés divers par leſquels on doit ſucceſſivement paſſer pour le conduire au période de ſoupleſſe auquel il importe néceſſairement de le réſoudre, il n'eſt pas douteux que l'on s'expoſeroit également à la réſiſtance de l'animal, & même à la perte totale du fruit de la premiere opération.

Il ſeroit aſſez difficile de déterminer en général la meſure préciſe du pli à ſuggérer, parce qu'elle varie ſelon la ſtructure des chevaux, & ſelon la conformation de l'*encolure*. Elle peut être néanmoins connue relativement à chacun d'eux en particulier ; car il eſt conſtant que dès que l'effet de la main du cavalier qui agit avec connoiſſance, & en ſuivant les gradations, c'eſt-à-dire, en augmentant toujours imperceptiblement la flexion, ſe tranſmet juſque ſur l'épaule, & l'entreprend, cette meſure eſt outre-paſſée.

Il faut cependant faire attention à la direction de la rêne qui opere.

Imaginons, pour nous rendre plus intelligibles, que notre intention eſt de plier la tête ou l'*encolure* à droite ; la rêne de ce côté doit effectuer le pli. 1°. J'en proportionnerai la force au plus ou moins de ſenſibilité de l'animal : 2°. dès que je m'appercevrai que la réſiſtance eſt à un certain point, je céderai, pour reprendre auſſi-tôt après que j'aurai rendu, afin de ne pas endommager la bouche par une oppoſition indiſcrette ; 3°. j'accompagnerai l'action de ma main, s'il en eſt beſoin, d'une légere action de ma jambe droite, qui, en chaſſant la partie droite de l'arriere-main ſeulement en avant, & non de côté, invitera l'animal à ſe prêter avec plus d'aiſance : 4°. je tempérerai l'effet de ma rêne droite par l'effet de ma rêne gauche, que je modérerai de maniere qu'elle ne nuiſe point à mon deſſein ; & je ne la laiſſerai point abſolument oiſive, dans la crainte que la puiſſance de la premiere n'étant point contre-balancée, elle ne détermine la tête dans le ſens oblique & défectueux dont j'ai parlé. 5°. La direction de cette même rêne gauche ſera mixte, c'eſt-à-dire, qu'en même temps que je lui imprimerai une foible tenſion, par le port inſenſible de ma main à moi, je la croiſerai imperceptiblement du côté de dedans, pour maintenir d'une part, ainſi que je viens de le dire, la tête dans ſon à plomb, & pour aider à ſeconder de l'autre le port de cette même partie & de l'*encolure* à droite. 6°. Enfin, la direction de ma rêne droite ſera telle que, dans ſa tenſion, elle répondra toujours, dans le plan incliné qu'elle décrit, directement à la branche qu'elle meut, ſans ſe détourner de la ligne, ou ſans être croiſée ; parce que dès que l'animal eſt dans le pli, pour peu qu'elle ſoit portée en dehors, elle opere ſur ſon épaule, & ne le met pas moins dans une ſujétion qui le révolte, ſi le cou n'eſt point ſuffiſamment aſſoupli, qu'une flexion trop exceſſive & trop outrée.

Quelque efficaces que ſoient les unes & les autres des aides que je viens de détailler, il s'agit néanmoins de diſtinguer encore celles qui conviennent aux diverſes eſpeces de chevaux. Ceux qui ſe plient avec le plus de facilité, communément s'encapuchonnent ; on les déſarmera en éloignant la main du corps, & par le moyen des deux rênes enſemble. Il en eſt

d'autres, & le nombre en eſt conſidérable, qui dans cette attitude peſent ou tirent, s'abaiſſent ſur le devant ou portent bas. Le premier de ces défauts eſt le plus ſouvent occaſioné par le cavalier, qui ne ceſſe de tenir le cheval aſſervi, tandis qu'il devroit toujours rendre ſubtilement auſſi-tôt qu'il l'a ſoumis au pli, & reprendre doucement & moëlleuſement, au moment où l'animal tente d'en ſortir : c'eſt très-fréquemment auſſi la contrainte de la main, plutôt que la contrainte de la ſituation dans laquelle, lorſque nous ſoulageons ſavamment les barres, le cheval ſemble même ſe plaire, qui fait naître en lui l'averſion & la répugnance qu'il témoigne pour cette action. Les chevaux qui portent bas doivent être travaillés ſur les lignes droites, & peu exercés ſur les cercles ; & l'on peut encore imputer au cavalier cette poſition déſagréable, puiſqu'il étoit en ſon pouvoir de s'y oppoſer & de la prévenir, en dirigeant l'effet de ſes rênes en avant, & en relevant l'animal par le ſecours & par l'action répétée de celle de dehors. Enfin, il en eſt qui montrent beaucoup plus de liberté à une main qu'à l'autre : ceux-là demandent un travail plus conſtant ſur la main qui leur eſt plus difficile.

Du reſte je ne prononcerai point ici entre les écuyers qui prétendent qu'il ſuffit d'amener le bout du nez du cheval en dedans, & ceux qui ſoutiennent que le pli ne ſauroit être trop conſidérable. Les premiers ſont ſans doute peu éclairés ſur les avantages qui réſultent de la ſoupleſſe de l'*encolure*, & ne devroient pas ignorer que *qui peut le plus, peut le moins* ; & les ſeconds n'ont jamais apparemment connu ce milieu ſi difficile à ſaiſir en toutes choſes, & d'où dépendent dans notre art la juſteſſe, la fineſſe & la grace de l'exécution. (*e*)

ENCOMBOMA, ſ. m. (*Antiq.*) ſorte de petits manteaux qui n'étoient portés que par les eſclaves ſur l'épaule gauche.

ENCOMBRE, ſ. f. (*Archit.*) ruines entaſſées les unes ſur les autres, & faiſant embarras dans quelques paſſages.

ENCOMBRÉ, adj. (*Juriſpr.*) ſignifie *embarraſſé*. *Mariage encombré* ſe dit, en Normandie, lorſque le mari a aliéné quelque héritage de ſa femme. *Voyez* MARIAGE ENCOMBRÉ. (*A*)

ENCOMBREMENT, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt l'embarras que cauſent dans un vaiſſeau les marchandiſes qui ſont d'un gros volume & tiennent beaucoup de place, comme des balles de plumes, de chanvre, du liege, *&c.* Lorſqu'il s'agit du fret des marchandiſes, on en fait l'évaluation ſuivant l'*encombrement*, c'eſt-à-dire, par rapport à l'embarras qu'elles peuvent cauſer, ou à la place qu'elles peuvent occuper dans le vaiſſeau. (*Z*)

ENCOQUER, v. act. (*Marine.*) c'eſt faire couler un anneau de fer ou la boucle de quelque cordage, le long de la vergue pour l'y attacher. L'étrope des pendans de chaque bras eſt *encoqué* dans le bout de la vergue. (*Z*)

ENCOQUURE *ou* ENCOCURE, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt cet enfilement qui fait entrer le bout de la vergue dans une boucle ou dans un anneau, pour y ſuſpendre quelque poulie ou quelque boute-dehors.

C'eſt auſſi l'endroit du bout de chaque vergue où l'on amarre les bouts des voiles par en haut. L'*encocure* du fer des boute-dehors eſt à-peu-près à un quart de diſtance du milieu de la vergue. (*Z*)

ENCORBELLEMENT, ſ. m. *en architecture*, toute ſaillie portant à faux au delà du nu du mur, comme conſole-corbeau, *&c.* (*P*)

ENCORNAIL, TROU *ou* TROUS DU CLAN, (*Marine*) c'eſt un trou ou une mortoiſe qui ſe pratique dans l'épaiſſeur du ſommet d'un mât le long duquel court la vergue, par le moyen d'un rouet de poulie dont l'*encornail* eſt garni ; l'étague y paſſe & ſaiſit le milieu de la vergue, pour la faire courir le long du mât. (*Z*)

ENCORNÉ, adj. (*Manege, Maréchall.*) *javart encorné*, *atteinte encornée* ; épithete dont nous nous ſervons pour déſigner la ſituation plus dangereuſe de l'une & de l'autre de ces maladies, c'eſt-à-dire, leur poſition dans le voiſinage de la couronne : alors elles peuvent donner lieu à de vrais ravages, ſur-tout ſi la ſuppuration qui doit en réſulter ſe creuſe des ſinus, & ſi la matiere

matiere ſuppurée ſlue & deſcend dans l'ongle même. *Voyez* JAVART. (*e*)

ENCOUDER, v. act. (*Agricult.*) il ſe dit d'un cep de vigne; c'eſt lui faire faire un coude en l'attachant à l'échalas. *Voyez* VIGNE.

ENCOURAGER, v. act. *donner du courage. Voyez* COURAGE.

*ENCOURIR, v. act. ne ſe prend jamais qu'en mauvaiſe part; c'eſt *s'attirer, mériter, ſubir.* Certains écrivains *ont* encouru *la haine de tous les gens de lettres*, par la maniere outrageante dont ils en ont traité quelques-uns; *le mépris des gens ſenſés*, par le ſpectacle indécent de leurs convulſions; *& la ſévérité du gouvernement*, par les troubles qu'on en craignoit.

ENCOURIR, (*Juriſpr.*) ſignifie *s'attirer, ſubir quelque peine:* par exemple, *encourir une amende*, c'eſt ſe mettre dans le cas de la devoir. L'amende eſt *encourue* lorſque la contravention eſt commiſe. On dit de même *encourir la mort civile, une cenſure, une excommunication.* Il y a des peines qui ſont encourues *ipſo facto*, c'eſt-à-dire, de plein droit; d'autres qui ne le ſont qu'après un jugement qui les déclare *encourues. V.* AMENDE, MORT CIVILE, CENSURE, EXCOMMUNICATION. (*A*)

ENCOUTURÉ, adj. (*Marine.*) *bordages encouturés l'un ſur l'autre;* il ſe dit des bordages qui paſſent l'un ſur l'autre, au lieu de ſe joindre carrément. Les bateaux chalands de la Loire ſont fort légers & vont à la voile; ils ne ſont bâtis que de planches *encouturées* l'une ſur l'autre, jointes à des pieces de liûre qui n'ont ni plats-bords, ni matieres pour les tenir fermes.

ENCRAINÉ, adj. (*Maréchall.*) *cheval encraîné*, pour dire *égaroté.* Ce mot n'eſt plus d'uſage. *Voyez* ÉGAROTÉ.

ENCRATITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) hérétiques qui s'éleverent dans le deuxieme ſiecle. L'auteur de cette ſecte étoit Tatien, diſciple de S. Juſtin martyr, homme éloquent, & qui avoit même écrit en faveur de la religion chrétienne; mais après la mort de ſon maître, il tomba dans les erreurs de Valentin, de Marcion & de Saturnin. Il ſoutenoit, entr'autres choſes, qu'Adam n'étoit pas ſauvé, & traitoit le mariage de corruption & de débauche, en attribuant l'origine au démon. De là ſes ſectateurs furent nommés *Encratites* ou *Continens.* Ils s'abſtenoient de la chair des animaux & du vin, dont ils ne ſe ſervoient pas même dans l'Euchariſtie; ce qui leur fit auſſi donner le nom d'*Aquariens* & d'*Hydroparaſtates.*

Ils fondoient cette averſion pour le vin ſur ce qu'ils s'imaginoient que cette liqueur étoit une production du diable, alléguant en preuve l'ivreſſe de Noé & la nudité qui en fut la ſuite; ce n'eſt pas qu'ils reſpectaſſent fort l'autorité de l'ancien teſtament; ils n'en admettoient que quelques paſſages qu'ils tournoient à leur fantaiſie. Fleury, *hiſt. eccléſ. tome I, liv. IV, titre viij, p. 436.* (*G*)

ENCRE A ÉCRIRE, ſ. f. (*Arts.*) en Latin *atramentum ſcriptorium*, liqueur noire compoſée d'ordinaire de vitriol romain & de noix de galle concaſſées, le tout macéré, infuſé & cuit dans ſuffiſante quantité d'eau, avec un peu d'alun de roche ou de gomme arabique, pour donner à la liqueur plus de conſiſtance.

Entre tant de recettes d'*encre à écrire*, nous nous contenterons d'indiquer celles de MM. Lémery & Geoffroy; le lecteur choiſira, où même les perfectionnera.

Prenez, dit M. Lémery, eau de pluie, ſix livres; noix de galle concaſſées, ſeize onces. Faites les bouillir à petit feu dans cette eau juſqu'à réduction des deux tiers; ce qui formera une forte décoction jaunâtre, dans laquelle les noix de galle ne ſurnageront plus: jettez-y gomme arabique pulvériſée, deux onces, que vous aurez fait diſſoudre auparavant dans du vinaigre en quantité ſuffiſante. Mettez enſuite dans la décoction, coupe-roſe ou vitriol romain, huit onces; donnez encore à votre décoction, devenue noire, quelques légers bouillons; laiſſez-la repoſer. Enfin, verſez-la doucement & par inclination dans un autre vaiſſeau pour votre uſage.

Prenez, dit M. Geoffroy, eau de riviere, quatre livres; vin blanc, deux livres; noix de galle d'Alep pilées, ſix

onces. Macérez pendant vingt-quatre heures, en remuant de temps en temps votre infusion. Faites-la bouillir ensuite pendant une demi-heure, en l'écumant avec un petit bâton fourchu élargi par le bas; retirez le vaisseau du feu. Ajoutez à votre décoction, gomme arabique, deux onces; vitriol romain, huit onces; alun de roche, trois onces. Digérez de nouveau pendant vingt-quatre heures; donnez-y maintenant quelques bouillons: enfin, passez la décoction refroidie au travers d'un linge.

On fait même de l'*encre* sur le champ, ou du moins une liqueur noire, par le mélange du vitriol verd avec la teinture de noix de galle. Cette couleur noire vient de la prompte révivification du fer contenu dans ce vitriol; & cela est si vrai, que la noix de galle sans vitriol, mais seulement jointe avec de la limaille de fer, donne une pareille teinture, dès qu'elle a eu le temps de diviser ce fer qui est en limaille. Ainsi le vitriol dont on fait l'*encre*, est du fer dissous par un acide avec lequel il est intimement mêlé; la noix de galle est un alkali qui s'unit avec les acides, & leur fait lâcher le fer qui reparoît dans sa noirceur naturelle. Voilà la méchanique de l'*encre*; aussi des quatre especes de vitriol, celui qu'on appelle *vitriol de Chypre* ou *de Hongrie*, est le seul qui ne fasse point *d'encre*, parce que c'est le seul dont la base soit de cuivre, au lieu que dans les autres c'est du fer.

Si après que l'*encre* est faite, on y jette quelques gouttes d'esprit de vitriol, la couleur noire disparoît, parce que le fer se réunit au nouvel acide, & redevient vitriol; par la même raison les acides effacent les taches d'*encre*. C'est avec les végétaux tels que le sumac, les roses, les glands, *&c.* que se fait l'*encre* commune. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

ENCRE NOIRE *à l'usage de l'imprimerie*. Celle dont on se sert pour l'impression des livres, est un mélange d'huile & de noir; on convertit cette huile en vernis par la cuisson: le noir se tire de la poix résine, on retient artistement toutes les parties qu'exhale la fumée de cette sorte de poix quand on vient à la brûler dans une bâtisse faite exprès, nommée dans la profession *sac à noir*: on le décrira dans la suite de cet article.

Le vaisseau dans lequel l'on veut faire le vernis d'imprimerie, peut être de fer, de fonte ou de cuivre; de ce dernier métal il est fait assez ordinairement en forme de *poire*, & on le nomme ainsi: les autres sont tout simplement de la figure & forme d'une chaudiere ordinaire. De quelque matiere que soit le vaisseau, & quelque forme qu'on lui suppose, il doit avoir un couvercle de cuivre, avec lequel on puisse à volonté le boucher très-exactement. Le corps de ce vaisseau doit être armé vers le milieu de deux anneaux de fer, un peu plus hauts que le niveau du couvercle qui a aussi le sien: ces anneaux servent à passer un ou deux bâtons, au moyen desquels un homme à chaque bout peut, sans risquer, porter & transporter ce vaisseau, lorsqu'on veut le retirer de dessus le feu, ou l'y remettre.

Pour se précautionner contre tous les accidens qui peuvent arriver, il est de la prudence, pour faire ce vernis, de choisir un lieu spacieux, tel qu'un jardin, & même d'éviter le voisinage d'un bâtiment.

Si, comme je le suppose, on veut faire cent livres de vernis, réduction faite; mettez dans votre poire ou chaudiere cent dix à cent douze livres d'huile de noix; observez que cette quantité, ou que celle que peut contenir votre vaisseau, ne le remplisse qu'aux deux tiers au plus, afin de donner de l'aisance à l'huile, qui s'éleve à mesure qu'elle s'échauffe.

Votre vaisseau en cet état, bouchez le très-exactement, & le portez sur un feu clair que vous entretiendrez l'espace de deux heures. Ce premier temps donné à la cuisson, si l'huile est enflammée, comme cela doit arriver, en ôtant votre poire de dessus le feu, chargez le couvercle de plusieurs morceaux de vieux linges ou étoffes imbibées d'eau. Laissez brûler quelque temps votre huile, à laquelle il faut procurer ce degré de chaleur, quand elle ne le prend pas par elle-même, mais avec ménagement & à différentes fois. Ce feu ralenti, découvrez votre vaisseau avec précaution, & remuez beaucoup votre huile avec la cuiller de fer: ce remuage ne peut être trop répété; c'est

de lui d'où dépend en très-grande partie la bonne cuiſſon. Ces choſes faites, remettez votre vaiſſeau ſur un feu moins vif ; & dès l'inſtant que votre huile reprendra chaleur, jetez dans cette quantité d'huile une livre peſant de croûtes de pain ſeches, & une douzaine d'oignons ; ces choſes accélerent le dégraiſſement de l'huile ; puis recouvrez votre vaiſſeau, & le laiſſez bouillir à très-petit feu trois heures conſécutives ou environ : dans cet eſpace de temps, votre huile doit parvenir à un degré parfait de cuiſſon. Pour le connoître & vous en aſſurer, vous trempez la cuiller de fer dans votre huile, & vous faites égoutter la quantité que vous avez puiſée, ſur une ardoiſe ou une tuile : ſi cette huile refroidie eſt gluante, & file à-peu-près comme feroit une foible glu, c'eſt une épreuve évidente qu'elle eſt à ſon point, & dès-lors elle change ſon nom d'*huile* en celui de *vernis*.

Le vernis ainſi fait doit être tranſvaſé dans des vaiſſeaux deſtinés à le conſerver ; mais avant qu'il perde ſa chaleur, il faut le paſſer à pluſieurs repriſes dans un linge de bonne qualité, ou dans une chauſſe faite exprès, afin qu'il ſoit net au point d'être parfaitement clarifié.

L'on doit avoir de deux ſortes de vernis ; l'un foible, pour le temps froid ; l'autre plus fort, pour le temps chaud. Cette précaution eſt d'autant plus indiſpenſable, que ſouvent on ſe trouve obligé de modifier ou d'accroître la qualité de l'un par celle de l'autre.

On peut faire le vernis foible au même feu que le vernis fort, mais dans un vaiſſeau ſéparé : on peut auſſi employer, & c'eſt mon avis, pour ce vernis l'huile de lin, parce qu'à la cuiſſon elle prend une couleur moins brune & moins chargée que celle de noix ; ce qui la rend plus propre à l'*encre* rouge dont nous allons parler.

Le vernis foible, pour ſa perfection, exige les mêmes ſoins & précautions que le vernis plus fait : toute la différence conſiſte à ne lui donner qu'un moindre degré de feu, mais ménagé de telle ſorte néanmoins, qu'en lui faiſant acquérir proportionnellement les bonnes qualités du vernis fort, il ſoit moins cuit, moins épais, & moins gluant que le fort.

Si l'on veut faire ce demi-vernis de la même huile de noix dont on ſe ſert pour le vernis fort, ce qui n'eſt qu'un petit inconvénient, lorſqu'il s'agit de l'employer pour faire l'*encre* rouge, ou s'épargner la peine de le faire ſéparément & de différente huile, il eſt tout ſimple de ſaiſir l'occaſion de la premiere cuiſſon de l'autre à l'inſtant qu'on lui reconnoîtra les qualités requiſes, & d'en tirer la quantité deſirée, & même de celle qui eſt ſur le feu.

Les huiles de lin & de noix ſont les ſeules propres à faire le bon vernis d'imprimerie ; celle de noix mérite la préférence à tous égards : quant aux autres ſortes, elles ne valent rien, parce qu'on ne peut les dégraiſſer parfaitement, & qu'elles font maculer l'impreſſion en quelque temps qu'on la batte, ou qu'elle jaunit à meſure qu'elle vieillit.

Cependant dans quelques imprimeries on uſe de celles de navette & de chanvre, mais c'eſt pour imprimer des livres de la bibliotheque bleue : ce ménage eſt de ſi peu de conſéquence, que l'on peut aſſurer que c'eſt employer de propos délibéré de mauvaiſe marchandiſe.

Il y a des imprimeurs qui croient qu'il eſt néceſſaire de mettre de la térébenthine dans l'huile pour la rendre plus forte, & afin qu'elle ſeche plutôt. Elle fait ces effets, mais il en réſulte nombre d'inconvéniens. La premiere difficulté eſt de la faire cuire ſi préciſément, qu'elle n'épaiſſiſſe pas trop le vernis ; ce qu'il eſt très-rare d'éviter : alors le vernis eſt ſi fort & ſi épais, qu'il effleure le papier ſur la forme, & la remplit en fort peu de temps : ſi la térébenthine eſt cuite à ſon point, elle forme une pâte aſſez liquide, mais remplie de petits grains durs & comme de ſable qui ne ſe broient jamais.

La térébenthine, ainſi que la litharge, dont quelques-uns uſent, & font un ſecret précieux, ont encore le défaut de s'attacher ſi fort au caractere, qu'il eſt preſque impoſſible de bien laver les formes, quelque chaude que ſoit la leſſive ; d'ailleurs, elles ſechent & durciſſent ſi promptement, qu'outre qu'elles nuiſent à la diſtribution des lettres, tant elles ſont collées les unes contre les autres, elles en rempliſſent encore

l'œil au point qu'il n'y a plus d'eſpérance de le vuider ; ce qui met un caractere qui a peu ſervi, dans l'état fâcheux d'être remis à la fonte.

Dans le cas où par défaut de précaution l'on emploieroit pour faire du vernis, de l'huile très-nouvellement faite, la térébenthine eſt d'un uſage forcé, parce qu'alors il eſt inévitable que l'impreſſion ne macule pas ; dans cette conjoncture on peut mettre la dixieme partie de térébenthine que l'on fera cuire ſéparément, dans le même temps, en lieu pareil que le vernis, & avec les mêmes précautions. On la fera bouillir deux heures environ : pour reconnoître ſon degré de cuiſſon, on y trempe un morceau de papier ; & s'il ſe briſe net comme la pouſſiere, ſans qu'il reſte rien d'attaché deſſus ce papier en le frottant ſi-tôt qu'il ſera ſec, la térébenthine eſt aſſez cuite. Votre vernis hors de deſſus le feu, vous verſez dans le même vaiſſeau cette térébenthine en remuant beaucoup avec votre cuiller de fer ; enſuite on remet le tout ſur le feu l'eſpace d'une demi-heure au plus ſans ceſſer de remuer, afin que le vernis ſe mélange avec la térébenthine. Le moyen de ſe diſpenſer de l'uſage de la térébenthine & de la litharge, & de ſe garantir des inconvéniens qu'elles produiſent, c'eſt de n'employer que de l'huile très-vieille.

Le ſac à noir eſt conſtruit de quatre petits ſoliveaux de trois ou quatre pouces d'équarriſſage & de ſept à huit piés de hauteur, ſoutenus de chaque côté par deux traverſes ; ſes dimenſions en tout ſens dépendent de la volonté de celui qui le fait conſtruire ; le deſſus eſt un plancher bien joint & bien fermé ; le fond ou rez-de-chauſſée, pour plus grande ſûreté & propreté, doit être ou pavé ou carrelé : vous réſervez à cette eſpece de petite chambre une porte baſſe pour entrer & ſortir ; vous tapiſſez tout le dedans de cette chambre d'une toile bonne, neuve & ſerrée, le plus tendue qu'il eſt poſſible avec des clous mis à diſtance de deux pouces les uns des autres : cela fait, vous collez ſur toute votre toile du papier très-fort, & vous avez attention de calfeutrer les jours que vous appercevrez, afin que la fumée ne puiſſe ſortir d'aucun endroit. Un ſac à noir ainſi tapiſſé eſt ſuffiſant, mais il eſt de plus de durée, & bouche beaucoup plus exactement garni avec des peaux de mouton bien tendues.

C'eſt dans ce ſac que ſe brûle la poix réſine dont on veut tirer le noir de fumée : pour y parvenir, on prépare une quantité de poix réſine, en la faiſant bouillir & fondre dans un ou pluſieurs pots, ſuivant la quantité ; avant qu'elle ſoit refroidie, on y pique pluſieurs cornets de papier ou des mêches ſoufrées ; on poſe les pots avec ordre au milieu du ſac ; enfin, on met le feu à ces mêches, & on ferme exactement la petite porte en ſe retirant.

La poix réſine conſommée, la fumée ſera attachée à toutes les parties intérieures du ſac à noir ; & quand ce ſac ſera refroidi, vous irez couvrir les pots & refermer la porte ; puis frappant avec des baguettes ſur toutes les faces extérieures, vous ferez tomber tout le noir de fumée, alors vous le ramaſſez & vous le mettez dans un vaiſſeau de terre ou autre. Comme il arrive qu'en le ramaſſant avec un balai il s'y méle quelques ordures, vous avez la précaution de mettre au fond du vaiſſeau une quantité d'eau ; & quand elles ſont précipitées, vous relevez votre noir avec une écumoire, ou au moyen de quelque autre précaution, pour le mettre dans un vaiſſeau propre à le conſerver. Ce noir de fumée eſt ſans contredit le meilleur que l'on puiſſe employer pour l'*encre* d'imprimerie, il en entre deux onces & demie ſur chaque livre de vernis ; je ſuppoſe la livre de ſeize onces : cependant c'eſt à l'œil à déterminer par la teinte de l'*encre* la quantité de noir.

Pour bien mêler le noir de fumée avec le vernis, il ſuffit d'être très-attentif en les mêlant enſemble, de les mêler à différentes repriſes, & de les remuer à chaque fois beaucoup, & de façon que le tout forme une bouillie épaiſſe, qui produiſe une grande quantité de fils quand on la diviſe par parties.

Il eſt d'uſage dans quelques imprimeries de ne mêler le noir de fumée dans le vernis que ſur l'encrier ; le coup-d'œil décide également de la quantité des deux choſes. Je ne vois à la compoſition de cette *encre* aucun inconvénient, ſi ce n'eſt celui de craindre que l'on ne broie pas aſſez ce mélange, parce que cela demande du temps ;

ou que l'*encre*, ainſi faite par différentes mains, ne ſoit pas d'une teinte égale dans la même imprimerie : d'où j'infere qu'il vaut mieux avoir ſon *encre* également préparée, ſans ſe fier trop aux compagnons.

Encre rouge : on ſe ſert de cette *encre* aſſez fréquemment, & preſque indiſpenſablement dans l'impreſſion des bréviaires, diurnaux, & autres livres d'égliſe ; quelquefois pour les affiches des livres ; & par élégance aux premieres pages.

Pour l'*encre rouge*, le vernis moyen eſt le meilleur que l'on puiſſe employer ; il doit être fait d'huile de lin en force & nouvelle, parce qu'elle ne noircit pas en cuiſant comme celle de noix, & que ce vernis ne peut être trop clair. On ſupplée au noir de fumée le cinnabre ou vermillon bien ſec & broyé le plus fin qu'il eſt poſſible. Vous mettez dans un encrier, réſervé à ce ſeul uſage, une petite quantité de ce vernis, ſur lequel vous jetez partie de vermillon ; vous remuez & écraſez le tout avec le broyon ; vous relevez avec la palette de l'encrier cette premiere partie d'*encre* au fond de l'encrier ; vous répétez cette manœuvre à pluſieurs repriſes, juſqu'à ce que vous ayiez employé, par ſuppoſition, une livre de vernis, & une demi-livre de vermillon. Pluſieurs perſonnes mêlent dans cette premiere compoſition, trois ou quatre cuillerées ordinaires d'eſprit-de-vin ou d'eau-de-vie, dans laquelle on a fait diſſoudre, vingt-quatre heures avant, un morceau de colle de poiſſon de la groſſeur d'une noix. J'ai reconnu par expérience que ce mélange ne rempliſſant pas toutes les vues que l'on ſe propoſoit, il étoit plus certain d'ajouter pour la quantité donnée d'*encre rouge*, un gros & demi de carmin le plus beau ; il rectifie la couleur du vermillon, qui ſouvent n'eſt pas auſſi parfaite qu'on la ſouhaiteroit ; il ajoute à ſon éclat, & l'empêche de ternir : cela eſt plus diſpendieux, je l'avoue, mais plus ſatisfaiſant. Quand donc vous aurez ajouté ces choſes, vous recommencerez de broyer votre *encre* de façon qu'elle ne ſoit ni trop forte, ni trop foible, l'*encre rouge* forte étant très-ſujette à empâter l'œil de la lettre. Si vous ne conſommez pas, comme cela arrive, tout ce que vous avez fait d'*encre rouge* ; pour la conſerver, relevez votre encrier par le bord, & rempliſſez-le d'eau que vous entretiendrez, afin que le vermillon ne ſeche pas & ne ſe mette pas en petites écailles ſur la ſurface du vernis, dont il ſe ſépare par l'effet du hâle & de la ſéchereſſe.

Quoiqu'on n'emploie ordinairement que les deux ſortes d'*encre* dont nous venons de parler, on peut probablement en faire de différentes couleurs, en ſubſtituant au noir de fumée & au vermillon les ingrédiens néceſſaires, & qui produiſent les différentes couleurs. On pourroit, par exemple, faire de l'*encre verte* avec le verd-de-gris calciné & préparé ; de la *bleue*, avec du bleu de Pruſſe auſſi préparé ; de la *jaune*, avec de l'orpin ; de la *violette*, avec de la laque fine calcinée & préparée, en broyant bien ces couleurs avec du vernis pareil à celui de notre *encre rouge*. La préparation du verd-de-gris, du bleu de Pruſſe, & de la laque fine, conſiſte à y mêler du blanc de céruſe pour les rendre plus claires : ſans cela ces couleurs rendroient l'*encre* trop foncée. *Cet article eſt de M. LE BRETON.*

ENCRE DE LA CHINE, eſt une compoſition en pain ou en bâton, qui, délayée avec de l'eau ou de la gomme arabique, & quelquefois un peu de biſtre ou de ſanguine, ſert à tracer & à laver les deſſins.

Elle ſe prépare avec du ſain-doux. Mettez-en deux livres dans une terrine : placez au milieu une mêche allumée : couvrez le tout d'un plat verniſſé, ne laiſſant que le moins d'ouverture qu'il ſera poſſible entre la terrine & le plat. Lorſque vous aurez laiſſé brûler votre mêche pendant un certain temps, ramaſſez le noir de fumée qui ſe ſera formé au plat : calcinez-le, ou le dégraiſſez.

ENCRE SYMPATHIQUE, (*Phyſiq. Chym.*) on appelle *encres ſympathiques*, toutes liqueurs avec leſquelles on trace des caracteres auxquels il n'y a qu'un moyen ſecret qui puiſſe donner une couleur autre que celle du papier. On les diſtribue de la maniere ſuivante.

Faire paſſer une nouvelle liqueur, ou la vapeur d'une nouvelle liqueur ſur l'écriture inviſible. Expoſer la premiere écriture à l'air, pour que les caracteres ſe teignent. Paſſer légérement ſur l'écriture une matiere colorée réduite en poudre ſubtile. Expoſer l'écriture au feu.

Pour faire la premiere liqueur, prenez une once de litharge ou de minium plus ou moins, que vous mettrez dans un matras, verſant deſſus cinq ou ſix onces de vinaigre diſtilé : faites digérer à froid pendant cinq ou ſix jours, ou ſept ou huit heures au bain de ſable : le vinaigre diſſoudra une partie de la litharge ou du minium, & s'en ſaoulera : après quoi vous filtrerez par le papier, & le garderez dans une bouteille. Cette diſſolution eſt connue en chymie ſous le nom de *vinaigre de Saturne*.

Pour préparer la ſeconde liqueur, prenez une once d'orpiment en poudre, deux onces de chaux vive ; mettez-les enſemble dans un matras, ou tel autre vaſe de verre convenable ; verſez pardeſſus une chopine d'eau commune ; faites digérer le tout à une chaleur douce l'eſpace de ſept ou huit heures, agitant de temps en temps le mélange ; une partie de l'orpiment, & une partie de la chaux s'uniront & formeront avec l'eau une liqueur jaunâtre, connue dans l'art ſous le nom de *foie d'arſenic*. Vous pouvez filtrer cette liqueur, ou bien la laiſſer clarifier d'elle-même par le repos, la décanter & l'enfermer dans une bouteille.

Si vous verſez un peu de cette ſeconde liqueur ſur une petite quantité de la premiere, ces deux liqueurs de claires & de limpides qu'elles étoient, ſe troubleront & deviendront d'un noir-brun foncé : c'eſt cette propriété du foie d'orpiment qui le rend propre à découvrir les vins lithargirés. *Voyez* VIN.

Mais ces deux liqueurs nous préſentent un phénomene beaucoup plus ſurprenant. Prenez une plume neuve, écrivez avec la premiere liqueur ſur du papier ; les caracteres que vous aurez formés ne paroîtront pas, ou du moins ne paroîtront que comme ſi on eût écrit avec de l'eau, c'eſt-à-dire, que le papier ſera mouillé par-tout où la plume aura paſſé : vous pouvez le laiſſer ſécher de lui-même, ou le préſenter au feu, marquant ſeulement l'endroit où vous aurez paſſé la plume. Couvrez l'écriture de deux ou trois feuilles de nouveau papier, & paſſez légérement avec la barbe d'une plume ou une petite éponge, un peu de la ſeconde liqueur ſur la feuille de papier la plus éloignée de celle où vous avez tracé les caracteres, à l'endroit qui répond aux caracteres formés avec l'autre liqueur ; ſur le champ les caracteres d'inviſibles qu'ils étoient paroîtront très-bien, & ſeront preſque auſſi noirs que s'ils euſſent été formés avec de l'encre ordinaire. Bien plus, ſi vous enfermez le papier écrit avec la premiere liqueur entre pluſieurs mains de papier, que vous frottiez la feuille avec la ſeconde liqueur, & que vous mettiez ces mains de papier à la preſſe ſous quelque gros livre, quelque temps après vous pouvez retirer votre papier dont les caracteres ſeront devenus noirs. Deux cents feuilles de papier interpoſées entre elles, ne ſont pas capables d'empêcher leur effet ; elles ne font que le retarder.

Autre exemple de la premiere claſſe. On fait diſſoudre dans de l'eau régale tout l'or qu'elle peut diſſoudre, & l'on affoiblit cette diſſolution par cinq ou ſix fois autant d'eau commune. On fait diſſoudre à part de l'étain fin dans de l'eau régale : lorſque le diſſolvant en eſt bien chargé, on y ajoute une meſure égale d'eau commune.

Ecrivez avec la diſſolution d'or ſur du papier blanc ; laiſſez-le ſécher à l'ombre, & non au ſoleil ; l'écriture ne paroîtra pas, du moins pendant les ſept ou huit premieres heures. Trempez un pinceau dans la diſſolution d'étain, & paſſez ce pinceau ſur l'écriture d'or, dans le moment elle paroîtra de couleur pourpre. On peut effacer la couleur pourpre de l'écriture d'or, en la mouillant d'eau régale. On la fera paroître une ſeconde fois, en repaſſant deſſus la ſolution d'étain.

Les caracteres qui ont été écrits avec une matiere qui a perdu ſa couleur par être diſſoute, reparoiſſent en trouvant le précipitant de ce qui l'a diſſoute ; car alors elle ſe révivifie, renaît & ſe rencontre avec ſa couleur. Le diſſolvant la lui avoit ôtée, le précipitant la lui rend.

Sur cela eſt fondé un jeu d'*encre ſympathique*, qui a dû ſurprendre quand il a été nouveau ; il étoit bien imaginé pour écrire avec plus de myſtere & de ſûreté. Sur une écriture inviſible, on met une écriture viſible, & l'on fait diſparoître l'écriture viſible & fauſſe, & paroître l'inviſible & vraie.

La ſeconde claſſe comprend les *encres ſympathiques*, dont l'écriture inviſible devient colorée, en l'expoſant à l'air. Ajoutez, par

exemple, à une diſſolution d'or dans l'eau régale, aſſez d'eau pour qu'elle ne faſſe plus de taches jaunes ſur le papier blanc; ce que vous écrirez avec cette liqueur, ne commencera à paroître qu'après avoir été expoſé au grand air pendant une heure ou environ; l'écriture continuera à ſe colorer lentement, juſqu'à ce qu'elle ſoit devenue d'un violet foncé preſque noir.

Si, au lieu de l'expoſer à l'air, on la garde dans une boîte fermée ou dans du papier bien plié, elle reſtera inviſible pendant deux ou trois mois; mais à la fin elle ſe colorera & prendra la couleur violette obſcure.

Tant que l'or reſte uni à ſon diſſolvant, il eſt jaune; mais l'acide de ſon diſſolvant étant volatil, la plus grande partie s'en évapore, & il n'en reſte que ce qu'il en faut pour colorer la chaux d'or qui eſt demeurée ſur le papier.

La diſſolution de l'argent fin dans de l'eau-forte, qu'on a affoiblie enſuite par l'eau de pluie diſtillée comme on a affoibli celle de l'or, fait auſſi une écriture inviſible, qui, tenue bien enfermée, ne devient liſible qu'au bout de trois ou quatre mois; mais elle paroît au bout d'une heure ſi on l'expoſe au ſoleil, parce qu'on accélere l'évaporation de l'acide. Les caracteres faits avec cette ſolution ſont de couleur d'ardoiſe; parce que l'eau-forte eſt un diſſolvant toujours un peu ſulfureux, & que tout ce qui eſt ſulfureux noircit l'argent. Cependant comme ce ſulfureux eſt volatil, il s'évapore; & dès qu'il eſt entiérement évaporé, les lettres reprennent la véritable couleur de l'argent, ſur-tout ſi celui qu'on a employé dans l'expérience eſt extrêmement fin, & ſi l'expérience ſe fait dans un endroit exempt de vapeurs.

On peut mettre encore dans cette claſſe pluſieurs autres diſſolutions métalliques, comme du plomb dans le vinaigre, du cuivre dans l'eau-forte, *&c.* mais elles rongent & percent le papier.

La troiſieme claſſe eſt celle des *encres ſympathiques*, dont l'écriture inviſible paroît en la frottant avec quelque poudre brune ou noire. Cette claſſe comprend preſque tous les ſucs glutineux & non colorés, exprimés des fruits & des plantes; le lait des animaux, ou autres liqueurs graſſes & viſqueuſes. On écrit avec ces liqueurs; & quand l'écriture eſt ſeche, on fait paſſer deſſus, légérement & en remuant le papier, quelque terre colorée réduite en poudre ſubtile, ou de la poudre de charbon. Les caracteres reſteront colorés, parce qu'ils ſont formés d'une eſpece de glu qui retient cette poudre ſubtile.

Enfin, la quatrieme claſſe eſt celle de ces écritures qui ne ſont viſibles qu'en les chauffant. Cette claſſe eſt fort ample, & comprend toutes les infuſions & toutes les diſſolutions dont la matiere diſſoute peut ſe brûler à très-petit feu, & ſe réduire en une eſpece de charbon. En voici un exemple qui ſuffira.

Diſſolvez un ſcrupule de ſel ammoniac dans deux onces d'eau pure; ce que vous écrirez avec cette ſolution ne paroîtra qu'après l'avoir échauffé ſur le feu, ou après avoir paſſé deſſus un fer un peu chaud. Il y a grande apparence que la partie graſſe & inflammable du ſel ammoniac ſe brûle & ſe réduit en charbon à cette chaleur, qui ne ſuffit pas pour brûler le papier. Au reſte, cette écriture étant ſujette à s'humecter à l'air, elle s'étend, les lettres ſe confondent, & au bout de quelque temps elles ne ſont plus diſtinguées ou ſéparées les unes des autres.

Quand l'écriture inviſible a une fois paru par un de ces quatre moyens, elle ne diſparoît plus, à moins qu'on ne verſe deſſus une liqueur nouvelle, qui faſſe une ſeconde diſſolution de la matiere précipitée.

L'*encre ſympathique* de M. Hellot, après avoir paru, diſparoît & reparoît enſuite de nouveau tant que l'on veut, ſans aucune addition, ſans altération de couleur, & pendant un très-long temps, ſi elle a été faite d'une matiere bien conditionnée. C'eſt en l'expoſant au feu & en lui donnant un certain degré de chaleur, qu'on la fait paroître; refroidie elle diſparoît, & toujours ainſi de ſuite.

Cette *encre* n'a la ſingularité de diſparoître après avoir paru, que quand on ne

l'a exposée au feu que le temps qu'il falloit pour la faire paroître, ou un peu plus ; si on l'y tient trop long-temps, elle ne disparoît plus en se refroidissant ; tout ce qui faisoit le jeu des alternatives d'apparition & de disparition a été enlevé : elle rentre donc alors dans la classe des *encres sympathiques* communes qui se rapportent au feu. Cette *encre* est susceptible d'une poussiere colorée, & enfin il y a une liqueur ou une vapeur qui agit sur elle. Quand elle est dans sa perfection, elle est d'un verd mêlé de bleu d'une belle couleur de lilas : alors cette couleur est fixe, c'est-à-dire, toujours la même, de quelque sens qu'on la regarde, quelle que soit la position de l'œil par rapport à l'objet & à la lumiere. Mais il y a des cas où cette couleur est changeante, selon que l'œil est différemment posé ; tantôt elle est lilas sale, tantôt feuille morte ; & ce qui prouve que cela doit être compté pour une imperfection & non pour un agrément, c'est que l'*encre* à couleur changeante ne pourra paroître ou disparoître que quinze ou seize fois ; au lieu que celle de couleur fixe soutiendra un bien plus grand nombre de pareilles alternatives.

Si l'on veut que cette *encre* devienne de la classe qui se rapporte à l'air, alors il faudra tenir l'écriture exposée à l'air pendant huit ou dix jours, elle sera de couleur de rose. On altérera aussi le plus souvent sa couleur, en la faisant passer dans les autres classes ; mais il paroît que ces deux couleurs extrêmes, ou les plus différentes, sont celle de lilas & celle de rose. M. Hellot, qui vit de cette *encre* pour la premiere fois entre les mains d'un artiste Allemand, trouva dans les minéraux de bismuth, de cobolt & d'arsenic, qui contiennent de l'azur, la matiere colorante qui étoit son objet ; & l'on croira sans peine, comme le dit M. de Fontenelle, que M. Hellot a tiré de cette matiere tout ce qu'elle a de plus caché. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

* ENCRENÉE, adj. fém. pris subst. (*Grosses forges.*) C'est ainsi qu'on appelle, dans quelques ateliers, l'état que le fer prend sous le marteau lorsqu'il y est porté pour la seconde fois, au sortir de l'affinerie. *Voyez* FORGES.

ENCRIER D'IMPRIMERIE : c'est une planche de bois de chêne sur laquelle sont attachées trois autres planches du même bois, dont une forme un dosseret, & les deux autres deux joues coupées & taillées en diminuant du côté ouvert & opposé au dosseret. L'ouvrier de la presse met son encre dans un des coins, & en étend avec son broyon une petite quantité vers le bord du côté ouvert, sur lequel il appuie légérement une de ses balles quand il veut prendre de l'encre. L'*encrier* se pose sur le train de derriere de la presse, à côté des chevilles. *Voyez les planches d'imprimerie & l'article* IMPRIMERIE.

ENCRINUS ou ENCRINITE, s. f. (*Hist. nat. fossil.*) Quelques naturalistes donnent ce nom à une pétrification qui représente assez bien la figure d'un lis à cinq ou six pétales qui ne sont point encore épanouies ; ce qui est cause que quelques auteurs Allemands la nomment *lilienstein*, pierre de lis. Ces cinq pétales partent d'une tige composée d'un assemblage de petites pierres, ou arrondies, ou anguleuses, qui se séparent les unes des autres. Celles qui sont arrondies se nomment *trochites* ou *entrochites* ; celles qui sont angulaires ou de la forme d'une étoile, se nomment *astéries*. M. Wallerius & d'autres naturalistes conjecturent que l'*encrinus* n'est qu'une étoile de mer pétrifiée. Agricola, *l. V, de nat. fossil.* dit qu'il s'en trouve dans les fossés qui regnent autour des murs de la ville d'Hildeshein en Westphalie. (—)

* ENCROISER, (*Manufact. en soie, en laine, en fil*, &c.) C'est la façon de donner de l'ordre aux différens brins de soie, de laine, de fil, &c. qui composent la chaîne. *Voyez* ENCROIX. Les brins doivent être passés suivant le rang de cet encroix, d'abord dans les lisses, & ensuite dans le peigne ; ordre absolument nécessaire, puisque sans lui il seroit impossible de s'y reconnoître, & tout seroit en danger d'être perdu. On verra à l'*article* OURDIR, qu'il faut *encroiser* à deux brins lorsqu'on est en haut de l'ourdissoir ;

ce

ce qui arrive quand le brin ſe trouve vis-à-vis de l'endroit où a commencé l'ourdiſſage. Voici comment ſe fait l'encroix. L'ourdiſſeur introduit le doigt *index* de la main dont il *encroiſe* (les uns ſe ſervant de la droite, les autres de la gauche), ſur les deux brins, le pouce étant deſſous ces deux brins : il paſſe le pouce ſur un des deux ; l'*index* alors eſt deſſous : il continue de ſuite, & de même alternativement : il reprend toujours dans le même ordre juſqu'à ce qu'il finiſſe, obſervant bien de ne ſe pas tromper à cette alternative. Les brins ainſi placés deux-à-deux ſur ces doigts, ſont poſés ſur les chevilles de l'encroix, d'où ils ſont enſuite conduits pêle-mêle ſur la cheville voiſine de celles-ci, où eſt fixé le bout de la piece. On les laiſſe pendre pour être *encroiſés* de nouveau, & pour être de même placés ſur les chevilles. *Voyez l'article* OURDIR.

ENCROIX, ſ. m. (*Manufact. en ſoie, fil, laine*, &c.) Ce ſont trois chevilles placées à demeure ſur les traverſes de deux des ailes du moulin, en haut. Ces chevilles ſont boutonnées par le bout, pour retenir les ſoies, qui ſans cela s'échapperoient. Une de ces chevilles eſt fixée ſur une autre aile, & c'eſt ordinairement ſur l'aile la plus prochaine des deux dont on vient de parler. Cette derniere cheville reçoit le bout de la piece ; les deux autres qui ſont auprès, portent les ſoies encroiſées ainſi qu'on verra aux *articles* OURDIR & ENCROISER. Ces chevilles ſe trouvent répétées au bas de ce moulin, puiſqu'il faut auſſi encroiſer en bas. Si l'on ourdit de l'un à l'autre de ces *encroix*, la piece contiendra 144 aunes de long ; c'eſt la meſure la plus ordinaire, & l'étendue des ourdiſſoirs. Il y a encore un *encroix* mobile, qui conſiſte en une tringle de même forme que les traverſes qui portent les *encroix* fixes dont on vient de parler. Celui-ci n'eſt pas plus long qu'il ne faut pour pouvoir entrer entre deux ailes du moulin : il eſt chantourné par les bouts, ſuivant le contour des ailes, qui étant les mêmes dans tout l'ourdiſſoir, on le poſera où l'on voudra. Il doit être fait de façon qu'il entre juſte, & même un peu ſerré. Les ailes par leur délicateſſe pouvant aiſément reculer un peu pour lui faire place, il eſt mis communément au milieu : en ce cas ſes bouts repoſent ſur les traverſes de ce milieu : mais ſi on le vouloit mettre ailleurs, il faudroit avoir ſoin de lier les deux bouts avec les ailes qui le porteroient, de crainte qu'ils n'échappaſſent malgré la petite gêne avec laquelle ils ſont entrés. Cet *encroix* mobile donne la facilité d'ourdir de telle longueur que l'on veut au deſſous de 144 aunes ; mais lorſqu'on emplit l'ourdiſſoir en totalité, cet *encroix* eſt vacant, & doit être ôté de deſſus le moulin où il nuiroit.

ENCROUÉ, adj. (*Juriſpr.*) terme d'eaux & forêts, qui ſe dit d'un arbre lequel en tombant s'embarraſſe dans les branches d'un autre arbre qui eſt ſur pié. L'ordonnance des eaux & forêts, *tit. xv. art. 43*, porte que les arbres ſeront abattus, en ſorte qu'ils tombent dans les ventes ſans endommager les arbres retenus, à peine de dommages & intérêts contre le marchand ; que s'il arrivoit que les arbres abattus demeuraſſent *encroués*, les marchands ne pourront faire abattre l'arbre ſur lequel celui qui ſera tombé ſe trouvera *encroué*, ſans la permiſſion du grand-maître ou des officiers, après avoir pourvu à l'indemnité du roi. (*A*)

ENCYCLOPÉDIE, ſ. f. (*Philoſoph.*) Ce mot ſignifie *enchaînement de connoiſſances* ; il eſt compoſé de la prépoſition Grecque ἐν, *en*, & des ſubſtantifs κύκλος, *cercle*, & παιδεία, *connoiſſance*.

En effet, le but d'une *Encyclopédie* eſt de raſſembler les connoiſſances éparſes ſur la ſurface de la terre ; d'en expoſer le ſyſtême général aux hommes avec qui nous vivons, & de le tranſmettre aux hommes qui viendront après nous ; afin que les travaux des ſiecles paſſés n'aient pas été des travaux inutiles pour les ſiecles qui ſuccéderont ; que nos neveux, devenant plus inſtruits, deviennent en même-temps plus vertueux & plus heureux, & que nous ne mourions pas ſans avoir bien mérité du genre humain.

Il eût été difficile de ſe propoſer un objet plus étendu que celui de traiter de tout ce qui a rapport à la curioſité de l'homme, à ſes devoirs, à ſes beſoins & à ſes plaiſirs. Auſſi quelques perſonnes accoutumées à

juger de la poſſibilité d'une entrepriſe, ſur le peu de reſſources qu'elles apperçoivent en elles-mêmes, ont prononcé que jamais nous n'achéverions la nôtre. *Voyez le Dict. de Trévoux, derniere édit.* au mot *Encyclopédie.* Elles n'entendront de nous pour toute réponſe, que cet endroit du chancelier Bacon, qui ſemble leur être particuliérement adreſſé. *De impoſſibilitate ità ſtatuo, ea omnia poſſibilia & præſtabilia eſſe cenſenda quæ ab aliquibus perfici poſſunt, licèt non à quibuſvis; & quæ à multis conjunctim, licèt non ab uno; & quæ in ſucceſſione ſæculorum, licèt non eodem ævo; & denique quæ multorum curâ & ſumptu, licèt non opibus & induſtriâ ſingulorum.* Bac. *lib. II, de augment. ſcient. cap. j, pag.* 103.

Quand on vient à conſidérer la matiere immenſe d'une *Encyclopédie*, la ſeule choſe qu'on apperçoive diſtinctement, c'eſt que ce ne peut être l'ouvrage d'un ſeul homme. Et comment un ſeul homme, dans le court eſpace de ſa vie, réuſſiroit-il à connoître & à développer le ſyſtême univerſel de la nature & de l'art? tandis que la ſociété ſavante & nombreuſe des académiciens *de la Cruſca* a employé quarante années à former ſon vocabulaire, & que nos académiciens François avoient travaillé ſoixante ans leur dictionnaire, avant que d'en publier la premiere édition! Cependant, qu'eſt-ce qu'un dictionnaire de langue? qu'eſt-ce qu'un vocabulaire, lorſqu'il eſt exécuté auſſi parfaitement qu'il peut l'être? Un recueil très-exact des titres à remplir par un dictionnaire encyclopédique & raiſonné.

Un ſeul homme, dira-t-on, eſt maître de tout ce qui exiſte; il diſpoſera à ſon gré de toutes les richeſſes que les autres hommes ont accumulées. Je ne peux convenir de ce principe; je ne crois point qu'il ſoit donné à un ſeul homme de connoître tout ce qui peut être connu; de faire uſage de tout ce qui eſt; de voir tout qui peut être vu; de comprendre tout ce qui eſt intelligible. Quand un dictionnaire raiſonné des ſciences & des arts ne ſeroit qu'une combinaiſon méthodique de leurs élémens, je demanderois encore à qui il appartient de faire de bons élémens; ſi l'expoſition élémentaire des principes fondamentaux d'une ſcience ou d'un art, eſt le coup d'eſſai d'un éleve, ou le chef-d'œuvre d'un maître. *Voyez l'article* ÉLÉMENS DES SCIENCES.

Mais pour démontrer avec la derniere évidence, combien il eſt difficile qu'un ſeul homme exécute jamais un dictionnaire raiſonné de la ſcience générale, il ſuffit d'inſiſter ſur les ſeules difficultés d'un ſimple vocabulaire.

Un vocabulaire univerſel eſt un ouvrage dans lequel on ſe propoſe de fixer la ſignification des termes d'une langue, en définiſſant ceux qui peuvent être définis, par une énumération courte, exacte, claire & préciſe, ou des qualités ou des idées qu'on y attache. Il n'y a de bonnes définitions que celles qui raſſemblent les attributs eſſentiels de la choſe déſignée par le mot. Mais a-t-il été accordé à tout le monde de connoître & d'expoſer ces attributs? L'art de bien définir eſt-il un art ſi commun? Ne ſommes-nous pas tous, plus ou moins, dans le cas même des enfans, qui appliquent avec une extrême préciſion, une infinité de termes à la place deſquels il leur ſeroit abſolument impoſſible de ſubſtituer la vraie collection de qualités ou d'idées qu'ils repréſentent; De là, combien de difficultés imprévues, quand il s'agit de fixer le ſens des expreſſions les plus communes? On éprouve à tout moment que celles qu'on entend le moins, ſont auſſi celles dont on ſe ſert le plus. Quelle eſt la raiſon de cet étrange phénomene? C'eſt que nous ſommes ſans ceſſe dans l'occaſion de prononcer qu'une choſe eſt *telle*; preſque jamais dans la néceſſité de déterminer ce que c'eſt qu'*être tel.* Nos jugemens les plus fréquens tombent ſur des objets particuliers, & le grand uſage de la langue & du monde ſuffit pour nous diriger. Nous ne faiſons que répéter ce que nous avons entendu toute notre vie. Il n'en eſt pas ainſi lorſqu'il s'agit de former des notions générales qui embraſſent, ſans exception, un certain nombre d'individus. Il n'y a que la méditation la plus profonde & l'étendue de connoiſſances la plus ſurprenante qui puiſſent nous conduire ſurement. J'éclaircis ces principes par un exemple: nous diſons, ſans qu'il arrive à aucun de nous de ſe tromper, d'une infinité d'objets de toute eſpece, *qu'ils ſont de luxe;* mais qu'eſt-ce que ce *luxe* que nous attribuons ſi infaillible-

ment à tant d'objets ? Voilà la queſtion à laquelle on ne ſatisfait avec quelque exactitude, qu'après une diſcuſſion que les perſonnes qui montrent le plus de juſteſſe dans l'application du mot *luxe*, n'ont point faite, ne ſont peut-être pas même en état de faire.

Il faut définir tous les termes, excepté les radicaux, c'eſt-à-dire, ceux qui déſignent des ſenſations ſimples ou les idées abſtraites les plus générales. *Voyez l'article* DICTIONNAIRE. En a-t-on omis quelques-uns ? le vocabulaire eſt incomplet. Veut-on n'en excepter aucun ? qui eſt-ce qui définira exactement le mot *conjugué*, ſi ce n'eſt un géometre ? le mot *conjugaiſon*, ſi ce n'eſt un grammairien ? le mot *azimuth*, ſi ce n'eſt un aſtronome ? le mot *épopée*, ſi ce n'eſt un littérateur ? le mot *change*, ſi ce n'eſt un commerçant ? le mot *vice*, ſi ce n'eſt un moraliſte ? le mot *hypoſtaſe*, ſi ce n'eſt un théologien ? le mot *métaphyſique*, ſi ce n'eſt un philoſophe ? le mot *gouge*, ſi ce n'eſt un homme verſé dans les arts ? D'où je conclus que ſi l'académie Françoiſe ne réuniſſoit pas dans ſes aſſemblées toute la variété des connoiſſances & des talens, il ſeroit impoſſible qu'elle ne négligeât beaucoup d'expreſſions qu'on cherchera dans ſon dictionnaire, ou qu'il ne lui échappât des définitions fauſſes, incompletes, abſurdes, ou même ridicules.

Je n'ignore point que ce ſentiment n'eſt pas celui de ces hommes qui nous entretiennent de tout & qui ne ſavent rien ; qui ne ſont point de nos académies ; qui n'en ſeront pas, parce qu'ils ne ſont pas dignes d'en être ; qui ſe mêlent cependant de déſigner aux places vacantes ; qui, oſant fixer les limites de l'objet de l'académie Françoiſe, ſe ſont preſqu'indignés de voir entrer dans cette compagnie, les Mairan, les Maupertuis & les d'Alembert ; & qui ignorent que la premiere fois que l'un d'eux y parla, ce fut pour rectifier la définition du terme *midi*. On diroit, à les entendre, qu'ils prétendroient borner la connoiſſance de la langue & le dictionnaire de l'académie à un très-petit nombre de termes qui leur ſont familiers. Encore, s'ils y regardoient de plus près ; parmi ces termes, en trouveroient-ils pluſieurs, tels qu'arbre, animal, plante, fleur, vice, vertu, vérité, force, loi, pour la définition rigoureuſe deſquels ils ſeroient bien obligés d'appeller à leur ſecours le philoſophe, le juriſconſulte, l'hiſtorien, le naturaliſte ; en un mot, celui qui connoît les qualités réelles ou abſtraites qui conſtituent un être tel, & qui le ſpécifient ou qui l'individualiſent, ſelon que cet être a des ſemblables ou qu'il eſt ſolitaire ?

Concluons donc qu'on n'exécutera jamais un bon vocabulaire ſans le concours d'un grand nombre de talens, parce que les définitions de noms ne different point des définitions de choſes (*v. l'art.* DÉFINITION), & que les choſes ne peuvent être bien définies ou décrites que par ceux qui en ont fait une longue étude. Mais, s'il en eſt ainſi, que ne faudra-t-il point pour l'exécution d'un ouvrage où, loin de ſe borner à la définition du mot, on ſe propoſera d'expoſer en détail tout ce qui appartient à la choſe ?

Un dictionnaire univerſel & raiſonné des ſciences & des arts ne peut donc être l'ouvrage d'un homme ſeul. Je dis plus ; je ne crois pas que ce puiſſe être l'ouvrage d'aucune des ſociétés littéraires ou ſavantes qui ſubſiſtent, priſes ſéparément ou en corps.

L'académie Françoiſe ne fourniroit à une *Encyclopédie*, que ce qui appartient à la langue & à ſes uſages ; l'académie des inſcriptions & belles lettres, que des connoiſſances relatives à l'hiſtoire profane, ancienne & moderne, à la chronologie, à la géographie & à la littérature ; la Sorbonne, que la théologie, l'hiſtoire ſacrée, & l'hiſtoire des ſuperſtitions ; l'académie des ſciences, que de mathématiques, de l'hiſtoire naturelle, de la phyſique, de la chymie, & de la médecine, de l'anatomie, *&c.* l'académie de chirurgie, que l'art de ce nom ; celle de peinture, que la peinture, la gravure, la ſculpture, le deſſin, l'architecture, *&c* ; l'univerſité, que ce qu'on entend par les humanités, la philoſophie de l'école, la juriſprudence, la typographie, *&c.*

Parcourez les autres ſociétés que je peux avoir omiſes, & vous vous apercevrez qu'occupées chacune d'un objet particulier, qui eſt ſans doute du reſſort d'un dictionnaire univerſel, elles en négligent une

infinité d'autres qui doivent y entrer ; & vous n'en trouverez aucune qui vous fourniſſe la généralité de connoiſſances dont vous aurez beſoin. Faites mieux ; impoſez-leur à toutes un tribut ; vous verrez combien il vous manquera de choſes encore, & vous ſerez forcé de vous aider d'un grand nombre d'hommes répandus en différentes claſſes, hommes précieux ; mais à qui les portes des académies n'en ſont pas moins fermées par leur état. C'eſt trop de tous les membres de ces ſavantes compagnies pour un ſeul objet de la ſcience humaine ; ce n'eſt pas aſſez de toutes ces ſociétés pour la ſcience de l'homme en général.

Sans doute, ce qu'on pourroit obtenir de chaque ſociété ſavante en particulier ſeroit très-utile, & ce qu'elles fourniroient toutes avanceroit rapidement le dictionnaire univerſel à ſa perfection. Il y a même une tâche qui ramèneroit leurs travaux au but de cet ouvrage, & qui devroit leur être impoſée. Je diſtingue deux moyens de cultiver les ſciences : l'un d'augmenter la maſſe des connoiſſances par des découvertes ; & c'eſt ainſi qu'on mérite le nom d'*inventeur* : l'autre de rapprocher les découvertes & de les ordonner entr'elles, afin que plus d'hommes ſoient éclairés, & que chacun participe, ſelon ſa portée, à la lumiere de ſon ſiecle ; & l'on appelle *auteurs claſſiques*, ceux qui réuſſiſſent dans ce genre qui n'eſt pas ſans difficulté. J'avoue que, quand les ſociétés ſavantes, répandues dans l'Europe, s'occuperoient à recueillir les connoiſſances anciennes & modernes, à les enchaîner, & à en publier des traités complets & méthodiques, les choſes n'en ſeroient que mieux ; du moins jugeons-en par l'effet. Comparons les quatre-vingts volumes in-4°. de l'académie des ſciences, compilés ſelon l'eſprit dominant de nos plus célebres académies, à huit ou dix volumes exécutés, comme je le conçois, & voyons s'il y auroit à choiſir. Ces derniers renfermeroient une infinité de matériaux excellens diſperſés dans un grand nombre d'ouvrages, où ils reſtent ſans produire aucune ſenſation utile, comme des charbons épars qui ne formeront jamais un braſier ; & de ces dix volumes, à peine la collection académique la plus nombreuſe en fourniroit-elle quelques-uns. Qu'on jette les yeux ſur les mémoires de l'académie des inſcriptions, & qu'on calcule combien on en extrairoit de feuilles pour un traité ſcientifique. Que dirai-je des tranſactions philoſophiques, & des actes des curieux de la nature ? Auſſi tous ces recueils énormes commencent à chanceler ; & il n'y a aucun doute que le premier abréviateur qui aura du goût & de l'habileté, ne les faſſe tomber. Ce devoit être leur dernier ſort.

Après y avoir ſérieuſement réfléchi, je trouve que l'objet particulier d'un académicien pourroit être de perfectionner la branche à laquelle il ſe ſeroit attaché, & de s'immortaliſer par des ouvrages qui ne ſeroient point de l'académie, qui ne formeroient point ſes recueils, qu'il publieroit en ſon nom ; mais que l'académie devroit avoir pour but de raſſembler tout ce qui s'eſt publié ſur chaque matiere, de le digérer, de l'éclaircir, de le ſerrer, de l'ordonner, & d'en publier des traités où chaque choſe n'occupât que l'eſpace qu'elle mérite d'occuper, & n'eût d'importance que celle qu'on ne lui pourroit enlever. Combien de mémoires, qui groſſiſſent nos recueils, ne fourniroient pas une ligne à de pareils traités !

C'eſt à l'exécution de ce projet étendu, non-ſeulement aux différens objets de nos académies, mais à toutes les branches de la connoiſſance humaine, qu'une *Encyclopédie* doit ſuppléer ; ouvrage qui ne s'exécutera que par une ſociété de gens de lettres & d'artiſtes, épars, occupés chacun de ſa partie, & liés ſeulement par l'intérêt général du genre humain, & par un ſentiment de bienveillance réciproque.

Je dis une *ſociété de gens de lettres & d'artiſtes*, afin de raſſembler tous les talens. Je les veux *épars*, parce qu'il n'y a aucune ſociété ſubſiſtante d'où l'on puiſſe tirer toutes les connoiſſances dont on a beſoin, & que, ſi l'on vouloit que l'ouvrage ſe fît toujours & ne s'achevât jamais, il n'y auroit qu'à former une pareille ſociété. Toute ſociété a ſes aſſemblées ; ces aſſemblées laiſſent entre elles des intervalles, elles ne durent que quelques heures ; une partie de ce temps ſe perd en diſcuſſions, & les objets les plus ſimples

conſument des mois entiers : d'où il arrivera, comme le diſoit un des quarante, qui a plus d'eſprit dans la converſation que beaucoup d'auteurs n'en mettent dans leurs écrits, que les douze volumes de l'*Encyclopédie* auront paru que nous en ſerons encore à la premiere lettre de notre vocabulaire ; au lieu, ajoutoit-il, que ſi ceux qui travaillent à cet ouvrage avoient des ſéances encyclopédiques, comme nous avons des ſéances académiques, nous verrions la fin de notre ouvrage, qu'ils en ſeroient encore à la premiere lettre du leur ; & il avoit raiſon.

J'ajoute, *des hommes liés par l'intérêt général du genre humain, & par un ſentiment de bienveillance réciproque*, parce que ces motifs étant les plus honnêtes qui puiſſent animer des ames bien nées, ce ſont auſſi les plus durables. On s'applaudit intérieurement de ce que l'on fait ; on s'échauffe ; on entreprend pour ſon collegue & pour ſon ami ce qu'on ne tenteroit par aucune autre conſidération ; & j'oſe aſſurer, d'après l'expérience, que le ſuccès des tentatives en eſt plus certain. L'*Encyclopédie* a raſſemblé ſes matériaux en aſſez peu de temps. Ce n'eſt point un vil intérêt qui en a réuni & hâté les auteurs, ils ont vu leurs efforts ſecondés par la plupart des gens de lettres dont ils pouvoient attendre quelques ſecours ; & ils n'ont été importunés dans leurs travaux que par ceux qui n'avoient pas le talent néceſſaire pour y contribuer ſeulement d'une bonne page.

Si le gouvernement ſe mêle d'un pareil ouvrage, il ne ſe fera point. Toute ſon influence doit ſe borner à en favoriſer l'exécution. Un monarque peut d'un ſeul mot faire ſortir un palais d'entre les herbes ; mais il n'en eſt pas d'une ſociété de gens de lettres, ainſi que d'une troupe de manouvriers. Une *Encyclopédie* ne s'ordonne point. C'eſt un travail qui veut plutôt être ſuivi avec opiniâtreté, que commencé avec chaleur. Les entrepriſes de cette nature ſe propoſent dans les cours, accidentellement & par forme d'entretien : mais elles n'y intéreſſent jamais aſſez pour n'être point oubliées à travers le tumulte, & dans la confuſion d'une infinité d'autres affaires plus ou moins importantes. Les projets littéraires conçus par les grands, ſont comme les feuilles qui naiſſent au printemps, ſe ſechent tous les automnes, & tombent ſans ceſſe les unes ſur les autres au fond des forêts, où la nourriture qu'elles ont fournie à quelques plantes ſtériles, eſt tout l'effet qu'on en remarque. Entre une infinité d'exemples en tout genre qui me ſont connus, je ne citerai que celui-ci. On avoit projeté des expériences ſur la dureté des bois : il s'agiſſoit de les écorcer & de les laiſſer mourir ſur pié. Les bois ont été écorcés, ſont morts ſur pié, apparemment ont été coupés, c'eſt-à-dire, que tout s'eſt fait, excepté les expériences ſur la dureté des bois. Et comment étoit-il poſſible qu'elles ſe fiſſent? Il devoit y avoir ſix ans entre les premiers ordres donnés & les dernieres opérations. Si l'homme ſur lequel le ſouverain s'en eſt repoſé vient à mourir ou à perdre la faveur, les travaux reſtent ſuſpendus & ne ſe reprennent point, un miniſtre n'adoptant pas communément les deſſeins d'un prédéceſſeur ; ce qui lui mériteroit tourefois une gloire, ſinon plus grande, du moins plus rare que celle de les avoir formés. Les particuliers ſe hâtent de recueillir le fruit des dépenſes qu'ils ont faites ; le gouvernement n'a rien de cet empreſſement économique. Je ne ſais par quel ſentiment très-répréhenſible on traite moins honnêtement avec le prince qu'avec ſes ſujets. On prend les engagemens les plus légers, & on en exige les récompenſes les plus fortes. L'incertitude que le travail ſoit jamais de quelque utilité, jette parmi les travailleurs une indolence inconcevable ; &, pour ajouter aux inconvéniens toute la force poſſible, les ouvrages ordonnés par les ſouverains ne ſe conçoivent jamais ſur la raiſon de l'utilité, mais toujours ſur la dignité de la perſonne ; c'eſt-à-dire, qu'on embraſſe la plus grande étendue ; que les difficultés ſe multiplient ; qu'il faut des hommes, des talens, du temps à proportion pour les ſurmonter, & qu'il ſurvient preſque néceſſairement une révolution qui vérifie la fable du maître d'école. Si la vie moyenne de l'homme n'eſt pas de vingt ans, celle d'un miniſtre n'eſt pas de dix ans. Mais ce n'eſt pas aſſez que les interruptions

ſoient plus communes, elles ſont plus funeſtes encore aux projets littéraires, lorſque le gouvernement eſt à la tête de ces projets, que quand ils ſont conduits par des particuliers. Un particulier recueille au moins les débris de ſon entrepriſe : il renferme ſoigneuſement des matériaux qui peuvent lui ſervir dans un temps plus heureux ; il court après ſes avances. L'eſprit monarchique dédaigne cette prudence ; les hommes meurent, & les fruits de leurs veilles diſparoiſſent, ſans qu'on puiſſe découvrir ce qu'ils ſont devenus.

Mais ce qui doit donner le plus grand poids aux conſidérations précédentes, c'eſt qu'une *Encyclopédie*, ainſi qu'un vocabulaire, doit être commencée, continuée & finie dans un certain intervalle de temps, & qu'un intérêt ſordide s'occupe toujours à prolonger les ouvrages ordonnés par les rois. Si l'on employoit à un dictionnaire univerſel & raiſonné les longues années que l'étendue de ſon objet ſemble exiger, il arriveroit par les révolutions qui ne ſont guere moins rapides dans les ſciences, & ſur-tout dans les arts, que dans la langue, que ce dictionnaire ſeroit celui d'un ſiecle paſſé, de même qu'un vocabulaire qui s'exécuteroit lentement, ne pourroit être que celui d'un regne qui ne ſeroit plus. Les opinions vieilliſſent & diſparoiſſent comme les mots ; l'intérêt que l'on prenoit à certaines inventions, s'affoiblit de jour en jour & s'éteint. Si le travail tire en longueur, on ſe ſera étendu ſur des choſes momentanées dont il ne ſera déja plus queſtion ; on n'aura rien dit ſur d'autres dont la place ſera paſſée ; inconvénient que nous avons nous-mêmes éprouvé, quoiqu'il ne ſe ſoit pas écoulé un temps fort conſidérable entre la date de cet ouvrage & le moment où j'écris. On remarquera l'irrégularité la plus déſagréable dans un ouvrage deſtiné à repréſenter, ſelon leur juſte proportion, l'état des choſes dans toute la durée antérieure ; des objets importans étouffés ; de petits objets bourſouflés : en un mot, l'ouvrage ſe défigurera ſans ceſſe ſous les mains des travailleurs, ſe gâtera plus par le ſeul laps de temps qu'il ne ſe perfectionnera par leurs ſoins, & deviendra plus défectueux & plus pauvre par ce qui devroit y être, ou raccourci, ou ſupprimé, ou rectifié, ou ſuppléé, que riche par ce qu'il acquerra ſucceſſivement.

Quelle diverſité ne s'introduit pas tous les jours dans la langue des arts, dans les machines & dans les manœuvres ? Qu'un homme conſume une partie de ſa vie à la deſcription des arts ; que dégoûté de cet ouvrage fatigant, il ſe laiſſe entraîner à des occupations plus amuſantes & moins utiles ; & que ſon premier ouvrage demeure renfermé dans ſes porte-feuilles, il ne s'écoulera pas vingt ans qu'à la place de choſes nouvelles & curieuſes, piquantes par leur ſingularité, intéreſſantes par leurs uſages, par le goût dominant, par une importance momentanée, il ne retrouvera que des notions incorrectes, des manœuvres ſurannées, des machines, ou imparfaites, ou abandonnées. Dans les nombreux volumes qu'il aura compoſés, il n'y aura pas une page qu'il ne faille retoucher ; & dans la multitude des planches qu'il aura fait graver, preſque pas une figure qu'il ne faille redeſſiner. Ce ſont des portraits dont les originaux ne ſubſiſtent plus. Le luxe, ce pere des arts, eſt comme le Saturne de la fable, qui ſe plaiſoit à détruire ſes enfans.

La révolution peut être moins forte & moins ſenſible dans les ſciences & dans les arts libéraux, que dans les arts méchaniques ; mais il s'y en fait une. Qu'on ouvre les dictionnaires du ſiecle paſſé, on n'y trouvera à *aberration*, rien de ce que nos Aſtronomes entendent par ce terme ; à peine y aura-t-il ſur l'*électricité*, ce phénomene ſi fécond, quelques lignes qui ne ſeront encore que des notions fauſſes & de vieux préjugés. Combien de termes de *Minéralogie* & d'*Hiſtoire naturelle*, dont on en peut dire autant ! Si notre Dictionnaire eût été un peu plus avancé, nous aurions été expoſés à répéter ſur la *nielle*, ſur les maladies des grains, & ſur leur commerce, les erreurs des ſiecles paſſés, parce que les découvertes de M. Tillet & le ſyſtême de M. Herbert ſont récens.

Quand on traite des êtres de la nature, que peut-on faire de plus, que de raſſem-

bler avec ſcrupule toutes leurs propriétés connues dans le moment où l'on écrit? Mais l'obſervation & la phyſique expérimentale multipliant ſans ceſſe les phénomenes & les faits, & la philoſophie rationnelle les comparant entr'eux & les combinant, étendent ou reſſerrent ſans ceſſe les limites de nos connoiſſances, font en conſéquence varier les acceptions des mots inſtitués; rendent les définitions qu'on en a données inexactes, fauſſes, incompletes, & déterminent même à en inſtituer de nouveaux.

Mais ce qui donnera à l'ouvrage l'air ſuranné, & le jettera dans le mépris, c'eſt ſur-tout la révolution qui ſe fera dans l'eſprit des hommes, & dans le caractere national. Aujourd'hui que la philoſophie s'avance à grands pas; qu'elle ſoumet à ſon empire tous les objets de ſon reſſort; que ſon ton eſt le ton dominant, & qu'on commence à ſecouer le joug de l'autorité & de l'exemple pour s'en tenir aux loix de la raiſon, il n'y a preſque pas un ouvrage élementaire & dogmatique dont on ſoit entiérement ſatisfait. On trouve ces productions calquées ſur celles des hommes, & non ſur la vérité de la nature. On oſe propoſer ſes doutes à Ariſtote & à Platon; & le temps eſt arrivé, où des ouvrages qui jouiſſent encore de la plus haute réputation, en perdront une partie, ou même tomberont entiérement dans l'oubli; certains genres de littérature, qui, faute d'une vie réelle & de mœurs ſubſiſtantes qui leur ſervent de modeles, ne peuvent avoir de poétique invariable & ſenſée, ſeront négligés; & d'autres qui reſteront, & que leur valeur intrinſeque ſoutiendra, prendront une forme toute nouvelle. Tel eſt l'effet des progrès de la raiſon; progrès qui renverſera tant de ſtatues, & qui en relévera quelques-unes qui ſont renverſées. Ce ſont celles des hommes rares, qui ont devancé leur ſiecle. Nous avons eu, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, des contemporains ſous le ſiecle de Louis XIV.

Le temps qui a émouſſé notre goût ſur les queſtions de critique & de controverſe, a rendu inſipide une partie du dictionnaire de Bayle. Il n'y a point d'auteur qui ait tant perdu dans quelques endroits, & qui ait plus gagné dans d'autres. Mais ſi tel a été le ſort de Bayle, qu'on juge de ce qui ſeroit arrivé à l'*Encyclopédie* de ſon temps. Si l'on en excepte ce Perrault, & quelques autres, dont le verſificateur Boileau n'étoit pas en état d'apprécier le mérite; la Mothe, Terraſſon, Boindin, Fontenelle, ſous leſquels la raiſon & l'eſprit philoſophique ou de doute a fait de ſi grands progrès; il n'y avoit peut-être pas un homme qui en eût écrit une page qu'on daignât lire aujourd'hui. Car, qu'on ne s'y trompe pas, il y a bien de la différence entre enfanter, à force de génie, un ouvrage qui enleve les ſuffrages d'une nation qui a ſon moment, ſon goût, ſes idées & ſes préjugés, & tracer la poétique du genre, ſelon la connoiſſance réelle & réfléchie du cœur de l'homme, de la nature des choſes, & de la droite raiſon, qui ſont les mêmes dans tous les temps. Le génie ne connoît point les regles; cependant il ne s'en écarte jamais dans ſes ſuccès. La philoſophie ne connoît que les regles fondées dans la nature des êtres, qui eſt immuable & éternelle. C'eſt au ſiecle paſſé à fournir des exemples; c'eſt à notre ſiecle à preſcrire les regles.

Les connoiſſances les moins communes ſous le ſiecle paſſé, le deviennent de jour en jour. Il n'y a point de femmes, à qui l'on ait donné quelque éducation, qui n'emploie avec diſcernement toutes les expreſſions conſacrées à la peinture, à la ſculpture, à l'architecture, & aux belles-lettres. Combien y a-t-il d'enfans qui ont du deſſin, qui ſavent de la géométrie, qui ſont muſiciens, à qui la langue domeſtique n'eſt pas plus familiere que celle de ces arts, & qui diſent, un accord, une belle forme, un contour agréable, une parallele, une hypothénuſe, une quinte, un triton, un arpégement, un microſcope, un téleſcope, un foyer, comme ils diroient, une lunette d'opéra, une épée, une canne, un carroſſe, un plumet! Les eſprits ſont encore emportés d'un autre mouvement général vers l'hiſtoire naturelle, l'anatomie, la chymie, & a phyſique expérimentale. Les expreſſions propres à ces ſciences ſont déja très-communes, & le deviendront néceſſairement davantage. Qu'arrivera-t-il de là? C'eſt que la langue, même populaire, changera

de face ; qu'elle s'étendra à meſure que nos oreilles s'accoutumeront aux mots, par les applications heureuſes qu'on en fera. Car ſi l'on y réfléchit, la plupart de ces mots techniques, que nous employons aujourd'hui, ont été originairement du *néologiſme* ; c'eſt l'uſage & le temps qui leur ont ôté ce vernis équivoque. Ils étoient clairs, énergiques & néceſſaires. Le ſens métaphorique n'étoit pas éloigné du ſens propre. Ils peignoient. Les rapports ſur leſquels le nouvel emploi en étoit appuyé, n'étoient pas trop recherchés ; ils étoient réels. L'acception figurée n'avoit point l'air d'une ſubtilité : le mot étoit d'ailleurs harmonieux & coulant. L'idée principale en étoit liée avec d'autres que nous ne nous rappellons jamais ſans inſtruction ou ſans plaiſir. Voilà les fondemens de la fortune que ces expreſſions ont faite ; & les cauſes contraires ſont celles du diſcrédit, où tomberont & ſont tombées tant d'autres expreſſions.

Notre langue eſt déja fort étendue. Elle a dû, comme toutes les autres, ſa formation au beſoin, & ſes richeſſes à l'eſſor de l'imagination, aux entraves de la poéſie, & aux nombres & à l'harmonie de la proſe oratoire. Elle va faire des pas immenſes ſous l'empire de la philoſophie ; & ſi rien ne ſuſpendoit la marche de l'eſprit, avant qu'il fût un ſiecle, un dictionnaire oratoire & poétique du ſiecle de Louis XIV, ou même du nôtre, contiendroit à peine les deux tiers des mots qui ſeront à l'uſage de nos neveux.

Dans un vocabulaire, dans un dictionnaire univerſel & raiſonné, dans tout ouvrage deſtiné à l'inſtruction générale des hommes, il faut donc commencer par enviſager ſon objet ſous les faces les plus étendues, connoître l'eſprit de ſa nation, en preſſentir la pente, le gagner de vîteſſe, en ſorte qu'il ne laiſſe pas votre travail en arriere ; mais qu'au contraire il le rencontre en avant ; ſe réſoudre à ne travailler que pour les générations ſuivantes, parce que le moment où nous exiſtons paſſe, & qu'à peine une grande entrepriſe ſera - t - elle achevée, que la génération préſente ne ſera plus. Mais pour être plus long-temps utile & nouveau, en devançant de plus loin l'eſprit national qui marche ſans ceſſe, il faut abréger la durée du travail, en multipliant le nombre des collegues ; moyen qui toutefois n'eſt pas ſans inconvénient, comme on le verra dans la ſuite.

Cependant les connoiſſances ne deviennent & ne peuvent devenir communes, que juſqu'à un certain point. On ignore, à la vérité, quelle eſt cette limite. On ne ſait juſqu'où tel homme peut aller. On ſait bien moins encore juſqu'où l'eſpece humaine iroit, ce dont elle ſeroit capable, ſi elle n'étoit point arrêtée dans ſes progrès. Mais les révolutions ſont néceſſaires ; il y en a toujours eu, & il y en aura toujours ; le plus grand intervalle d'une révolution à une autre eſt donné : cette ſeule cauſe borne l'étendue de nos travaux. Il y a dans les ſciences un point au delà duquel il ne leur eſt preſque pas accordé de paſſer. Lorſque ce point eſt atteint, les monumens qui reſtent de ce progrès, ſont à jamais l'étonnement de l'eſpece entiere. Mais ſi l'eſpece eſt bornée dans ſes efforts, combien l'individu ne l'eſt-il pas dans les ſiens ? L'individu n'a qu'une certaine énergie dans ſes facultés, tant animales qu'intellectuelles ; il ne dure qu'un temps ; il eſt forcé à des alternatives de travail & de repos ; il a des beſoins & des paſſions à ſatisfaire, & il eſt expoſé à une infinité de diſtractions. Toutes les fois que ce qu'il y a de négatif dans ces quantités formera la plus petite ſomme poſſible, ou que ce qu'il y a de poſitif formera la ſomme poſſible la plus grande ; un homme appliqué ſolitairement à quelque branche de la ſcience humaine, la portera auſſi loin qu'elle peut être portée par les efforts d'un individu. Ajoutez au travail de cet individu extraordinaire, celui d'un autre, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce que vous ayiez rempli l'intervalle d'une révolution, à la révolution la plus éloignée ; & vous vous formerez quelque notion de ce que l'eſpece entiere peut produire de plus parfait, ſur-tout ſi vous ſuppoſez, en faveur de ſon travail, un certain nombre de circonſtances fortuites qui en auroient diminué le ſuccès, ſi elles avoient été contraires. Mais la maſſe générale de l'eſpece n'eſt faite ni pour ſuivre, ni pour connoître cette marche de l'eſprit humain. Le point d'inſtruction le plus élevé qu'elle puiſſe

priſſe atteindre, a ſes limites : d'où il s'enſuit qu'il y aura des ouvrages qui reſteront toujours au deſſus de la portée commune des hommes ; d'autres qui deſcendront peu-à-peu au deſſous, & d'autres encore qui éprouveront cette double fortune.

A quelque point de perfection qu'une *Encyclopédie* ſoit conduite, il eſt évident par la nature de cet ouvrage, qu'elle ſe trouvera néceſſairement au nombre de ceux-ci. Il y a des objets qui ſont entre les mains du peuple, dont il tire ſa ſubſiſtance, & à la connoiſſance pratique deſquels ils s'occupe ſans relâche. Quelque traité qu'on en écrive, il viendra un moment où il en ſaura plus que le livre. Il y a d'autres objets ſur leſquels il demeurera preſque entiérement ignorant, parce que les accroiſſemens de ſa connoiſſance ſont trop foibles & trop lents, pour former jamais une lumiere conſidérable, quand on les ſuppoſeroit continus. Ainſi l'homme du peuple & le ſavant auront toujours également à deſirer & à s'inſtruire dans une *Encyclopédie*. Le moment le plus glorieux pour un ouvrage de cette nature, ce ſeroit celui qui ſuccéderoit immédiatement à quelque grande révolution qui auroit ſuſpendu les progrès des ſciences, interrompu les travaux des arts, & replongé dans les ténebres une portion de notre hémiſphere. Quelle reconnoiſſance la génération qui viendroit après ces temps de trouble, ne porteroit-elle pas aux hommes qui les auroient redoutés de loin, & qui en auroient prévenu le ravage, en mettant à l'abri les connoiſſances des ſiecles paſſés ? Ce ſeroit alors (j'oſe le dire ſans oſtentation, parce que notre *Encyclopédie* n'atteindra peut-être jamais la perfection qui lui mériteroit tant d'honneurs) ; ce ſeroit alors qu'on nommeroit avec ce grand ouvrage le regne du monarque ſous lequel il fut entrepris ; le miniſtre auquel il fut dédié ; les grands qui en favoriſerent l'exécution ; les auteurs qui s'y conſacrerent ; tous les hommes de lettres qui y concoururent. La même voix qui rappelleroit ces ſecours, n'oublieroit pas de parler auſſi des peines que les auteurs auroient ſouffertes, & des diſgraces qu'ils auroient eſſuyées ; & le monument qu'on leur éléveroit, ſeroit à pluſieurs faces, où l'on verroit alternativement des honneurs accordés à leur mémoire, & des marques d'indignation attachées à la mémoire de leurs ennemis.

Mais la connoiſſance de la langue eſt le fondement de toutes ces grandes eſpérances ; elles reſteront incertaines, ſi la langue n'eſt fixée & tranſmiſe à la poſtérité dans toute ſa perfection ; & cet objet eſt le premier de ceux dont il convenoit à des Encyclopédiſtes de s'occuper profondément. Nous nous en ſommes apperçus trop tard ; & cette inadvertance a jeté de l'imperfection ſur tout notre ouvrage. Le côté de la langue eſt reſté foible (je dis de *la langue*, & non de *la Grammaire*) ; & par cette raiſon, ce doit être le ſujet principal, dans un article où l'on examine impartialement ſon travail, & où l'on cherche les moyens d'en corriger les défauts. Je vais donc traiter de la Langue ſpécialement & comme je le dois. J'oſerai même inviter nos ſucceſſeurs à donner quelque attention à ce morceau ; & j'eſpérerai des autres hommes à l'uſage deſquels il eſt moins deſtiné, qu'ils en avoueront l'importance, & qu'ils en excuſeront l'étendue.

L'inſtitution de ſignes vocaux qui repréſentaſſent des idées, & de caracteres tracés qui repréſentaſſent des voix, fut le premier germe des progrès de l'eſprit humain. Une ſcience, un art ne naiſſent que par l'application de nos réflexions aux réflexions déja faites, & que par la réunion de nos penſées, de nos obſervations & de nos expériences, avec les penſées, les obſervations & les expériences de nos ſemblables. Sans la double convention qui attacha les idées aux voix, & les voix à des caracteres, tout reſtoit au dedans de l'homme & s'y éteignoit : ſans les grammaires & les dictionnaires, qui ſont les interpretes univerſels des peuples entr'eux ; tout demeuroit concentré dans une nation, & diſparoiſſoit avec elle. C'eſt par ces ouvrages que les facultés des hommes ont été rapprochées & combinées entr'elles ; elles reſtoient iſolées ſans cet intermede : une invention, quelque admirable qu'elle eût été, n'auroit repréſenté que la force d'un génie ſolitaire, ou d'une ſociété particuliere, & jamais l'énergie de l'eſpece. Un idiome commun

ſeroit l'unique moyen d'établir une correſpondance qui s'étendît à toutes les parties du genre humain, & qui les liguât contre la nature, à laquelle nous avons ſans ceſſe à faire violence, ſoit dans le phyſique, ſoit dans le moral. Suppoſé cet idiome admis & fixé, auſſitôt les notions deviennent permanentes; la diſtance des temps diſparoît; les lieux ſe touchent; il ſe forme des liaiſons entre tous les points habités de l'eſpace & de la durée, & tous les êtres vivans & penſans s'entretiennent.

La langue d'un peuple donne ſon vocabulaire, & le vocabulaire eſt une table aſſez fidelle de toutes les connoiſſances de ce peuple : ſur la ſeule comparaiſon du vocabulaire d'une nation en différens temps, on ſe formeroit une idée de ſes progrès. Chaque ſcience a ſon nom; chaque notion dans la ſcience a le ſien : tout ce qui eſt connu dans la nature eſt déſigné, ainſi que tout ce qu'on a inventé dans les arts, & les phénomenes, & les manœuvres, & les inſtrumens. Il y a des expreſſions, & pour les êtres qui ſont hors de nous, & pour ceux qui ſont en nous : on a nommé & les abſtraits & les concrets, & les choſes particulieres & les générales, & les formes & les états, & les exiſtences & les ſucceſſions & les permanences. On dit l'*univers*; on dit *un atome* : l'univers eſt le tout, l'atome en eſt la partie la plus petite. Depuis la collection générale de toutes les cauſes juſqu'à l'être ſolitaire, tout a ſon ſigne; & ce qui excede toute limite, ſoit dans la nature, ſoit dans notre imagination; & ce qui eſt poſſible & ce qui ne l'eſt pas; & ce qui n'eſt ni dans la nature, ni dans notre entendement, & l'infini en petiteſſe, & l'infini en grandeur, en étendue, en durée, en perfection. La comparaiſon des phénomenes s'appelle philoſophie. La philoſophie eſt pratique ou ſpéculative : toute notion eſt ou de ſenſation ou d'induction; tout être eſt dans l'entendement ou dans la nature : la nature s'emploie, ou par l'organe nu, ou par l'organe aidé de l'inſtrument. La langue eſt un ſymbole de cette multitude de choſes hétérogenes : elle indique à l'homme pénétrant juſqu'où l'on étoit allé dans une ſcience, dans les temps même les plus reculés. On apperçoit au premier coup-d'œil que les Grecs abondent en termes abſtraits que les Romains n'ont pas, & qu'au défaut de ces termes, il étoit impoſſible à ceux-ci de rendre ce que les autres ont écrit de la logique, de la morale, de la grammaire, de la métaphyſique, de l'hiſtoire naturelle, *&c.*; & nous avons fait tant de progrès dans toutes ces ſciences, qu'il ſeroit difficile d'en écrire, ſoit en Grec, ſoit en Latin, dans l'état où nous les avons portées, ſans inventer une infinité de ſignes. Cette obſervation ſeule démontre la ſupériorité des Grecs ſur les Romains, & notre ſupériorité ſur les uns & les autres.

Il ſurvient chez tous les peuples en général, relativement au progrès de la langue & du goût, une infinité de révolutions légeres, d'événemens peu remarqués, qui ne ſe tranſmettent point : on ne peut s'appercevoir qu'ils ont été, que par le ton des auteurs contemporains; ton ou modifié, ou donné par ces circonſtances paſſageres. Quel eſt, par exemple, le lecteur attentif qui, rencontrant dans un auteur ce qui ſuit, *cantus autem & organa pluribus diſtantiis utuntur, non tantùm diapente, ſed* ſumpto initio *à diapaſon, concinnunt per diapente & diateſſaron; & unitonum, & ſemitonum, ita ut & quidam putent ineſſe &* dieſin *quæ ſenſu percipiatur*, ne ſe diſe ſur le champ à lui-même, voilà les routes de notre chant; voilà l'incertitude où nous ſommes ſur la poſſibilité ou l'impoſſibilité de l'intonation du quart de ton. On ignoroit donc alors ſi les anciens avoient eu ou non une gamme enharmonique. Il ne reſtoit donc plus aucun auteur de muſique par lequel on pût réſoudre cette difficulté. On agitoit donc, au temps de Denis d'Halicarnaſſe, à-peu-près les mêmes queſtions que nous agitons ſur la mélodie. Et s'il vient à rencontrer ailleurs que les auteurs étoient très-partagés ſur l'énumération exacte des ſons de la langue Greque; que cette matiere avoit excité des diſputes fort vives, *ſed talium rerum conſiderationem grammatices & poetices eſſe; vel etiam, ut quibuſdam placet*, philoſophiæ, n'en conclura-t-il pas qu'il en avoit été parmi les Romains ainſi que parmi nous? c'eſt-à-dire, qu'après avoir traité la ſcience des ſignes &

des ſons avec aſſez de légéreté, il y eut un temps où de bons eſprits reconnurent qu'elle avoit, avec la ſcience des choſes, plus de liaiſon qu'ils n'en avoient d'abord ſoupçonné, & qu'on pouvoit regarder cette ſpéculation comme n'étant point du tout indigne de la philoſophie. Voilà préciſément où nous en ſommes; & c'eſt en recueillant ainſi des mots échappés par haſard, & étrangers à la matiere traitée ſpécialement dans un auteur où ils ne caractériſent que ſes lumieres, ſon exactitude & ſon indéciſion, qu'on parviendroit à éclaircir l'hiſtoire des progrès de l'eſprit humain dans les ſiecles paſſés.

Les auteurs ne s'apperçoivent pas quelquefois eux-mêmes de l'impreſſion des choſes qui ſe paſſent autour d'eux; mais cette impreſſion n'en eſt pas moins réelle. Les muſiciens, les peintres, les architectes, les philoſophes, *&c.* ne peuvent avoir des conteſtations, ſans que l'homme de lettres n'en ſoit inſtruit: & réciproquement, il ne s'agitera dans la littérature aucune queſtion, qu'il n'en paroiſſe des veſtiges dans ceux qui écriront ou de la muſique, ou de la peinture, ou de l'architecture, ou de la philoſophie. Ce ſont comme les reflets d'une lumiere générale qui tombe ſur les artiſtes & les lettrés, & dont ils conſervent une lueur. Je ſais que l'abus qu'ils font quelquefois d'expreſſions dont la force leur eſt inconnue, décele qu'ils n'étoient pas au courant de la philoſophie de leur temps; mais le bon eſprit qui recueille ces expreſſions, qui ſaiſit ici une métaphore, là un terme nouveau, ailleurs un mot relatif à un phénomene, à une obſervation, à une expérience, à un ſyſtême, entrevoit l'état des opinions dominantes, le mouvement général que les eſprits commençoient à en recevoir, & la teinte qu'elles portoient dans la langue commune. Et c'eſt là, pour le dire en paſſant, ce qui rend les anciens auteurs ſi difficiles à juger en matiere de goût. La perſuaſion générale d'un ſentiment, d'un ſyſtême, un uſage reçu, l'inſtitution d'une loi, l'habitude d'un exercice, *&c.*, leur fourniſſoient des manieres de dire, de penſer, de rendre, des comparaiſons, des expreſſions, des figures dont toute la beauté n'a pu durer qu'autant que la choſe même qui leur ſervoit de baſe. La choſe a paſſé, & l'éclat du diſcours avec elle. D'où il s'enſuit qu'un écrivain qui veut aſſurer à ſes ouvrages un charme éternel, ne pourra emprunter, avec trop de réſerve, ſa maniere de dire des idées du jour, des opinions courantes, des ſyſtêmes régnans, des arts en vogue; tous ces modeles ſont en viciſſitude: il s'attachera de préférence aux êtres permanens, aux phénomenes des eaux, de la terre & de l'air, au ſpectacle de l'univers, & aux paſſions de l'homme, qui ſont toujours les mêmes; & telle ſera la verité, la force, & l'immutabilité de ſon coloris, que ſes ouvrages feront l'étonnement des ſiecles, malgré le déſordre des matieres, l'abſurdité des notions, & tous les défauts qu'on pourroit leur reprocher. Ses idées particulieres, ſes comparaiſons, ſes métaphores, ſes expreſſions, ſes images ramenant ſans ceſſe à la nature qu'on ne ſe laſſe point d'admirer, ſeront autant de vérités partielles par leſquelles il ſe ſoutiendra. On ne le lira pas pour apprendre à penſer; mais jour & nuit on l'aura dans les mains pour en apprendre à bien dire. Tel ſera ſon ſort, tandis que tant d'ouvrages qui ne ſeront appuyés que ſur un froid bon ſens & ſur une peſante raiſon, ſeront peut-être fort eſtimés, mais peu lus, & tomberont enfin dans l'oubli, lorſqu'un homme, doué d'un beau génie & d'une grande éloquence, les aura dépouillés, & qu'il aura reproduit aux yeux des hommes des vérités, auparavant d'une auſtérité ſeche & rebutante, ſous un vêtement plus noble, plus élégant, plus riche & plus ſéduiſant.

Ces révolutions rapides qui ſe font dans les choſes d'inſtitution humaine, & qui auront tant d'influence ſur la maniere dont la poſtérité jugera des productions qui lui ſeront tranſmiſes, ſont un puiſſant motif pour s'attacher dans un ouvrage tel que le nôtre, où il eſt ſouvent à propos de citer des exemples, à des morceaux dont la beauté ſoit fondée ſur des modeles permanens: ſans cette précaution les modeles paſſeront; la vérité de l'imitation ne ſera plus ſentie, & les exemples cités ceſſeront de paroître beaux.

L'art de tranſmettre les idées par la peinture des objets, a dû naturellement ſe pré-

ſenter le premier : celui de les tranſmettre en fixant les voix par des caracteres, eſt trop délié ; il dut effrayer l'homme de génie qui l'imagina. Ce ne fut qu'après de longs eſſais qu'il entrevit que les voix ſenſiblement différentes n'étoient pas en auſſi grand nombre qu'elles paroiſſoient, & qu'il oſa ſe promettre de les rendre toutes avec un petit nombre de ſignes. Cependant le premier moyen n'étoit pas ſans quelque avantage, ainſi que le ſecond n'eſt pas reſté ſans quelque défaut. La peinture n'atteint point aux opérations de l'eſprit ; on ne diſtingueroit point entre des objets ſenſibles diſtribués ſur une toile, comme ils ſeroient énoncés dans un diſcours, les liaiſons qui forment le jugement & le ſyllogiſme ; ce qui conſtitue un de ces êtres, ſujet d'une propoſition ; ce qui conſtitue une qualité de ces êtres, attribut ; ce qui enchaîne la propoſition à une autre pour en faire un raiſonnement, & ce raiſonnement à un autre pour en compoſer un diſcours ; en un mot, il y a une infinité de choſes de cette nature que la peinture ne peut figurer ; mais elle montre du moins toutes celles qu'elle figure ; & ſi au contraire le diſcours écrit les déſigne toutes, il n'en montre aucune. Les peintures des êtres ſont toujours très-incompletes ; mais elles n'ont rien d'équivoque, parce que ce ſont les portraits mêmes d'objets que nous avons ſous les yeux. Les caracteres de l'écriture s'étendent à tout, mais ils ſont d'inſtitution ; ils ne ſignifient rien par eux-mêmes. La clef des tableaux eſt dans la nature, & s'offre à tout le monde : celle des caracteres alphabétiques & de leur combinaiſon eſt un pacte dont il faut que le myſtere ſoit révelé ; & il ne peut jamais l'être complétement, parce qu'il y a, dans les expreſſions, des nuances délicates qui reſtent néceſſairement indéterminées. D'un autre côté, la peinture étant permanente, elle n'eſt que d'un état inſtantané. Se propoſe-t elle d'exprimer le mouvement le plus ſimple, elle devient obſcure. Que dans un trophée on voie une renommée les ailes déployées, tenant ſa trompette d'une main, & de l'autre une couronne élevée au deſſus de la tête d'un héros, on ne ſait ſi elle la donne ou ſi elle l'enleve : c'eſt à l'hiſtoire à lever l'équivoque. Quelle que ſoit au contraire la variété d'une action, il y a toujours une certaine collection de termes qui la repréſente ; ce qu'on ne peut dire de quelque ſuite ou grouppe de figures que ce ſoit. Multipliez tant qu'il vous plaira ces figures, il y aura de l'interruption : l'action eſt continue, & les figures n'en donneront que des inſtans ſéparés, laiſſant à la ſagacité du ſpectateur à en remplir les vuides. Il y a la même incommenſurabilité entre tous les mouvemens phyſiques & toutes les repréſentations réelles, qu'entre certaines lignes & des ſuites de nombres. On a beau augmenter les termes entre un terme donné & un autre ; ces termes reſtant toujours iſolés, ne ſe touchant point, laiſſant entre chacun d'eux un intervalle, ils ne peuvent jamais correſpondre à certaines quantités continues. Comment meſurer toute quantité continue par une quantité diſcrete ? Pareillement, comment repréſenter une action durable par des images d'inſtans ſéparés ? Mais ces termes qui demeurent dans une langue néceſſairement inexpliqués, les radicaux, ne correſpondent-ils pas aſſez exactement à ces inſtans intermédiaires que la peinture ne peut repréſenter ? & n'eſt-ce pas à-peu-près le même défaut de part & d'autre ? Nous voilà donc arrêtés dans notre projet de tranſmettre les connoiſſances, par l'impoſſibilité de rendre toute la langue intelligible. Comment recueillir les racines grammaticales ? quand on les aura recueillies, comment les expliquer ? Eſt-ce la peine d'écrire pour les ſiecles à venir, ſi nous ne ſommes pas en état de nous en faire entendre ? Réſolvons ces difficultés.

Voici premiérement ce que je penſe ſur la maniere de diſcerner les radicaux. Peut-être y a-t-il quelque méthode, quelque ſyſtême philoſophique, à l'aide duquel on en trouveroit un grand nombre : mais ce ſyſtême me ſemble difficile à inventer ; & quel qu'il ſoit, l'application m'en paroît ſujette à erreur, par l'habitude bien fondée que j'ai de ſuſpecter toute loi générale en matiere de langue. J'aimerois mieux ſuivre un moyen technique, d'autant plus que ce moyen technique eſt une ſuite néceſſaire de la formation d'un dictionnaire *Encyclopédique*.

Il faut d'abord que ceux qui coopéreront à cet ouvrage, s'impoſent la loi de tout

définir, tout ſans aucune exception. Cela fait, il ne reſtera plus à l'éditeur que le ſoin de ſéparer les termes où un même mot ſera pris pour un genre dans une définition, & pour différence dans une autre: il eſt évident que c'eſt la néceſſité de ce double emploi qui conſtitue le cercle vicieux, & qu'elle eſt la limite des définitions. Quand on aura raſſemblé tous ces mots, on trouvera, en les examinant, que des deux termes qui ſont définis l'un par l'autre, c'eſt tantôt le plus général, tantôt le moins général qui eſt genre ou différence; & il eſt évident que c'eſt le plus général qu'il faudra regarder comme une des racines grammaticales. D'où il s'enſuit que le nombre des racines grammaticales ſera préciſément la moitié de ces termes recueillis, parce que de deux définitions de mots, il faut en admettre une comme bonne & légitime, pour démontrer que l'autre eſt un cercle vicieux.

Paſſons maintenant à la maniere de fixer la notion de ces radicaux: il n'y a, ce me ſemble, qu'un ſeul moyen, encore n'eſt-il pas auſſi parfait qu'on le deſireroit: non qu'il laiſſe de l'équivoque dans les cas où il eſt applicable, mais en ce qu'il peut y avoir des cas auxquels il n'eſt pas poſſible de l'appliquer, avec quelque adreſſe qu'on le manie. Ce moyen eſt de rapporter la langue vivante à une langue morte: il n'y a qu'une langue morte qui puiſſe être une meſure exacte, invariable & commune pour tous les hommes qui ſont & qui ſeront, entre les langues qu'ils parlent & qu'ils parleront. Comme cet idiome n'exiſte que dans les auteurs, il ne change plus; & l'effet de ce caractere, c'eſt que l'application en eſt toujours la même, & toujours également connue.

Si l'on me demandoit de la langue Greque ou Latine, quelle eſt celle qu'il faudroit préférer, je répondrois ni l'une ni l'autre: mon ſentiment ſeroit de les employer toutes deux; le Grec par-tout où le Latin ne donneroit rien, ou ne donneroit pas un équivalent, ou en donneroit un moins rigoureux: je voudrois que le Grec ne fût jamais qu'un ſupplément à la diſette du Latin; & cela ſeulement, parce que la connoiſſance du Latin eſt la plus répandue: car j'avoue que s'il falloit ſe déterminer par la richeſſe & par l'abondance, il n'y auroit pas à balancer. La langue Greque eſt infiniment plus étendue & plus expreſſive que la Latine; elle a une multitude de termes qui ont une empreinte évidente de l'onomatopée: une infinité de notions qui ont des ſignes en cette langue, n'en ont point en Latin, parce qu'il ne paroît pas que les Latins ſe fuſſent élevés à aucun genre de ſpéculation. Les Grecs s'étoient enfoncés dans toutes les profondeurs de la métaphyſique des ſciences, des beaux arts, de la logique & de la grammaire. On dit avec leur idiome tout ce qu'on veut; ils ont tous les termes abſtraits, relatifs aux opérations de l'entendement: conſultez là deſſus Ariſtote, Platon, Sextus Empiricus, Apollonius, & tous ceux qui ont écrit de la grammaire & de la rhétorique. On eſt ſouvent embarraſſé en Latin par le défaut d'expreſſions: il falloit encore des ſiecles aux Romains pour poſſéder la langue des abſtractions, du moins à en juger par les progrès qu'ils ont faits pendant qu'ils ont été ſous la diſcipline des Grecs; car d'ailleurs un ſeul homme de génie peut mettre en fermentation tout un peuple, abréger les ſiecles de l'ignorance, & porter les connoiſſances à un point de perfection & avec une rapidité qui ſurprendroient également. Mais cette obſervation ne détruit point la vérité que j'avance; car ſi l'on compte les hommes de génie, & qu'on les répande ſur toute la durée des ſiecles écoulés, il eſt évident qu'ils ſeront en petit nombre dans chaque nation & pour chaque ſiecle, & qu'on n'en trouvera preſqu'aucun qui n'ait perfectionné la langue. Les hommes créateurs portent ce caractere particulier. Comme ce n'eſt pas ſeulement en feuilletant les productions de leurs contemporains qu'ils rencontrent les idées qu'ils ont à employer dans leurs écrits, mais que c'eſt tantôt en deſcendant profondément en eux-mêmes, tantôt en s'élançant au dehors, & portant des regards plus attentifs & plus pénétrans ſur les natures qui les environnent, ils ſont obligés, ſur-tout à l'origine des langues, d'inventer des ſignes pour rendre avec exactitude & avec force ce qu'ils y découvrent les premiers. C'eſt la chaleur de l'imagination & la méditation profonde qui enrichiſſent une langue d'expreſſions nouvelles; c'eſt la juſteſſe de

l'eſprit & la ſévérité de la dialectique qui en perfectionnent la ſyntaxe ; c'eſt la commodité des organes de la parole qui l'adoucit ; c'eſt la ſenſibilité de l'oreille qui la rend harmonieuſe.

Si l'on ſe détermine à faire uſage des deux langues, on écrira d'abord le radical François, & à côté le radical Grec ou Latin, avec la citation de l'auteur ancien d'où il a été tiré, & où il eſt employé, ſelon l'acception la plus approchée pour le ſens, l'énergie, & les autres idées acceſſoires qu'il faut déterminer.

Je dis *le radical ancien*, quoiqu'il ne ſoit pas impoſſible qu'un terme premier, radical & indéfiniſſable dans une langue, n'ait aucun de ces caracteres dans une autre : alors il me paroît démontré que l'eſprit humain a fait plus de progrès chez un des peuples que chez l'autre. On ne ſait pas encore, ce me ſemble, combien la langue eſt une image rigoureuſe & fidelle de l'exercice de la raiſon. Quelle prodigieuſe ſupériorité une nation acquiert ſur une autre, ſur-tout dans les ſciences abſtraites & les beaux arts, par cette ſeule différence ! & à quelle diſtance les Anglois ſont encore de nous, par la conſidération ſeule que notre langue eſt faite, & qu'ils ne ſongent pas encore à former la leur ! C'eſt de la perfection de l'idiome que dépendent & l'exactitude dans les ſciences rigoureuſes, & le goût dans les beaux arts, & par conſéquent l'immortalité des ouvrages en ce genre.

J'ai exigé la citation de l'endroit où le ſynonyme Grec & Latin étoit employé, parce qu'un mot a ſouvent pluſieurs acceptions ; que le beſoin, & non la philoſophie, ayant préſidé à la formation des langues, elles ont & auront toutes ce vice commun ; mais qu'un mot n'a qu'un ſens dans un paſſage cité, & que ce ſens eſt certainement le même pour tous les peuples à qui l'auteur eſt connu. Μῆνιν ἄειδε, θεὰ, &c. ; *arma virumque cano ;* &c., n'ont qu'une traduction à Paris & à Pekin : auſſi rien n'eſt-il plus mal imaginé à un François qui ſait le Latin, que d'apprendre l'Anglois dans un dictionnaire Anglois-François, au lieu d'avoir recours à un dictionnaire Anglois-Latin. Quand le dictionnaire Anglois-François auroit été ou fait ou corrigé ſur la meſure invariable & commune, ou même ſur un grand uſage habituel des deux langues, on n'en ſauroit rien ; on ſeroit obligé à chaque mot de s'en rapporter à la bonne foi & aux lumieres de ſon guide ou de ſon interprete : au lieu qu'en faiſant uſage d'un dictionnaire Grec ou Latin, on eſt éclairé, ſatisfait, raſſuré par l'application ; on compoſe ſoi-même ſon vocabulaire par la ſeule voie, s'il en eſt une, qui puiſſe ſuppléer au commerce immédiat avec la nation étrangere dont on étudie l'idiome. Au reſte, je parle d'après ma propre expérience : je me ſuis bien trouvé de cette méthode ; je la regarde comme un moyen ſûr d'acquérir, en peu de temps, des notions très-approchées de la propriété & de l'énergie. En un mot, il en eſt d'un dictionnaire Anglois-François & d'un dictionnaire Anglois-Latin, comme de deux hommes dont l'un vous entretenant des dimenſions ou de la peſanteur d'un corps, vous aſſureroit que ce corps a tant de poids ou de hauteur ; & dont l'autre, au lieu de vous rien aſſurer, prendroit une meſure ou des balances, & le péſeroit ou le meſureroit ſous vos yeux.

Mais quelle ſera la reſſource du nomenclateur, dans les cas où la meſure commune l'abandonnera ? Je réponds qu'un radical étant par ſa nature le ſigne, ou d'une ſenſation ſimple & particuliere, ou d'une idée abſtraite & générale, les cas où l'on demeurera ſans meſure commune ne peuvent être que rares. Mais, dans ces cas rares, il faut abſolument s'en rapporter à la ſagacité de l'eſprit humain : il faut eſpérer qu'à force de voir une expreſſion non définie, employée ſelon la même acception dans un grand nombre de définitions où ce ſigne ſera le ſeul inconnu, on ne tardera pas à en apprécier la valeur. Il y a dans les idées, & par conſéquent dans les ſignes (car l'un eſt à l'autre comme l'objet eſt à la glace qui le répete), une liaiſon ſi étroite, une telle correſpondance ; il part de chacun d'eux une lumiere qu'ils ſe réfléchiſſent ſi vivement, que quand on poſſede la ſyntaxe, & que l'interprétation fidelle de tous les autres

ſignes eſt donnée, ou qu'on a l'intelligence de toutes les idées qui compoſent une période, à l'exception d'une ſeule, il eſt impoſſible qu'on ne parvienne pas à déterminer l'idée exceptée, ou le ſigne inconnu.

Les ſignes connus ſont autant de conditions données pour la ſolution du problême; &, pour peu que le diſcours ſoit étendu & contienne de termes, on ne conçoit pas que le problême reſte au nombre de ceux qui ont pluſieurs ſolutions. Qu'on en juge par le très-petit nombre d'endroits que nous n'entendons point dans les auteurs anciens: que l'on examine ces endroits, & l'on ſera convaincu que l'obſcurité naît, ou de l'écrivain même qui n'avoit pas des idées nettes, ou de la corruption des manuſcrits, ou de l'ignorance des uſages, des loix, des mœurs, ou de quelqu'autre ſemblable cauſe; jamais de l'indétermination du ſigne, lorſque ce ſigne aura été employé ſelon la même acception en pluſieurs endroits différens, comme il arrivera néceſſairement à une expreſſion radicale.

Le point le plus important dans l'étude d'une langue, eſt ſans doute la connoiſſance de l'acception des termes. Cependant il y a encore l'orthographe ou la prononciation, ſans laquelle il eſt impoſſible de ſentir tout le mérite de la proſe harmonieuſe & de la poéſie, & que par conſéquent il ne faut pas entiérement négliger, & la partie de l'orthographe qu'on appelle *la ponctuation*. Il eſt arrivé, par les altérations qui ſe ſuccedent rapidement dans la maniere de prononcer, & les corrections qui s'introduiſent lentement dans la maniere d'écrire, que la prononciation & l'écriture ne marchent point enſemble, & que quoiqu'il y ait, chez les peuples les plus policés de l'Europe, des ſociétés d'hommes de lettres chargés de les modérer, de les accorder & de les rapprocher de la même ligne, elles ſe trouvent enfin à une diſtance inconcevable; en ſorte que de deux choſes dont l'une n'a été imaginée, dans ſon origine, que pour repréſenter fidellement l'autre, celle-ci ne differe guere moins de celle-là, que le portrait de la même perſonne peinte dans deux âges très-éloignés. Enfin, l'inconvénient s'eſt accru à un tel excès, qu'on n'oſe plus y remédier. On prononce une langue, on en écrit une autre; & l'on s'accoutume tellement, pendant le reſte de la vie, à cette bizarrerie qui a fait verſer tant de larmes dans l'enfance, que ſi l'on renonçoit à ſa mauvaiſe orthographe pour une plus voiſine de la prononciation, on ne reconnoîtroit plus la langue parlée ſous cette nouvelle combinaiſon de caracteres.

Mais on ne doit point être arrêté par des conſidérations ſi puiſſantes ſur la multitude & pour le moment. Il faut abſolument ſe faire un alphabet raiſonné, où un même ſigne ne repréſente point des ſons différens; ni des ſignes différens un même ſon, ni pluſieurs ſignes une voyelle ou un ſon ſimple. Il faut enſuite déterminer la valeur de ces ſignes par la deſcription la plus rigoureuſe des différens mouvemens des organes de la parole dans la production des ſons attachés à chaque ſigne; diſtinguer avec la derniere exactitude les mouvemens ſucceſſifs & les mouvemens ſimultanées; en un mot, ne pas craindre de tomber dans des détails minutieux. C'eſt une peine que des auteurs célebres qui ont écrit des langues anciennes, n'ont pas dédaigné de prendre pour leur idiome; pourquoi n'en ferions-nous pas autant pour le nôtre qui a ſes auteurs originaux en tout genre, qui s'étend de jour en jour, & qui eſt preſque devenu la langue univerſelle de l'Europe? Lorſque Moliere plaiſantoit les grammairiens, il abandonnoit le caractere de philoſophe, & il ne ſavoit pas, comme l'auroit dit Montagne, qu'il donnoit des ſoufflets aux auteurs qu'il reſpectoit le plus, ſur la joue du Bourgeois-Gentilhomme.

Nous n'avons qu'un moyen de fixer les choſes fugitives & de pure convention; c'eſt de les rapporter à des êtres conſtans: & il n'y a de baſe conſtante ici que les organes qui ne changent point, & qui, ſemblables à des inſtrumens de muſique, rendront *à-peu-près* en tout temps les mêmes ſons, ſi nous ſavons diſpoſer artiſtement de leur tenſion ou de leur longueur, & diriger convenablement l'air dans leur capacité; la trachée artere & la bouche com-

poſent une eſpece de flûte, dont il faut donner la tablature la plus ſcrupuleuſe. J'ai dit *à-peu-près*, parce qu'entre les organes de la parole, il n'y en a pas un qui n'ait mille fois plus de latitude & de variété qu'il n'en faut pour répandre des différences ſurprenantes & ſenſibles dans la production d'un ſon. A parler avec la derniere exactitude, il n'y a peut-être pas dans toute la France deux hommes qui aient abſolument une même prononciation. Nous avons chacun la nôtre ; elles ſont cependant toutes aſſez ſemblables, pour que nous n'y remarquions ſouvent aucune diverſité choquante ; d'où il s'enſuit que ſi nous ne parvenons pas à tranſmettre à la poſtérité notre prononciation, nous lui en ferons paſſer une approchée que l'habitude de parler corrigera ſans ceſſe ; car la premiere fois que l'on produit artificiellement un mot étranger, ſelon une prononciation dont les mouvemens ont été preſcrits, l'homme le plus intelligent, qui a l'oreille la plus délicate, & dont les organes de la parole ſont les plus ſouples, eſt dans le cas de l'éleve de M. Pereire. Forçant tous les mouvemens & ſéparant chaque ſon par des repos, il reſſemble à un automate organiſé : mais combien la vîteſſe & la hardieſſe qu'il acquerra peu à-peu, n'affoibliront-elles pas ce défaut ! Bientôt on le croira né dans le pays, quoiqu'au commencement il fût, par rapport à une langue étrangere, dans un état pire que l'enfant par rapport à ſa langue maternelle ; il n'y avoit que ſa nourrice qui l'entendît. L'enchaînement des ſons d'une langue n'eſt pas auſſi arbitraire qu'on ſe l'imagine ; j'en dis autant de leurs combinaiſons. S'il y en a qui ne pourroient ſe ſuccéder ſans une grande fatigue pour l'organe, ou ils ne ſe rencontrent point, ou ils ne durent pas. Ils ſont chaſſés de la langue par l'euphonie, cette loi puiſſante qui agit continuellement & univerſellement ſans égard pour l'étymologie & ſes défenſeurs, & qui tend ſans intermiſſion à amener des êtres qui ont les mêmes organes, le même idiome, les mêmes mouvemens preſcrits à-peu-près à la même prononciation. Les cauſes dont l'action n'eſt point interrompue, deviennent toujours les plus fortes avec le temps, quelque foibles qu'elles ſoient en elles-mêmes.

Je ne diſſimulerai point que ce principe ne ſouffre pluſieurs difficultés, entre leſquelles il y en a une très-importante que je vais expoſer. Selon vous, me dira-t-on, l'euphonie tend ſans ceſſe à approcher les hommes d'une même prononciation, ſurtout lorſque les mouvemens de l'organe ont été déterminés. Cependant, les Allemands, les Anglois, les Italiens, les François prononcent tous diverſement les vers d'Homere & de Virgile ; les Grecs écrivent μῆνιν ἄειδε, θεὰ, & il y a des Anglois qui liſent *mi, nine, a, i, dé, zi, é* ; des François qui liſent *mè, nine, a, ei, ye, dé, thé, a* (*ei*, comme dans la premiere de *neige* & *ye*, comme dans la derniere de *paye* ; cet *y* eſt un *yeu* conſonne qui manque dans notre alphabet, quoiqu'il ſoit dans notre prononciation.) (*Voyez les notes de* M. Duclos *ſur la grammaire générale raiſonnée.*)

Mais ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'ils ſont tous également admirateurs de l'harmonie de ce début : c'eſt le même enthouſiaſme, quoiqu'il n'y ait preſque pas un ſon commun. Entre les François la prononciation du Grec varie tellement, qu'il n'eſt pas rare de trouver deux ſavans qui entendent très-bien cette langue, & qui ne s'entendent pas entr'eux ; ils ne s'accordent que ſur la quantité. Mais la quantité n'étant que la loi du mouvement de la prononciation, la hâtant ou la ſuſpendant ſeulement, elle ne fait rien ni pour la douceur ni pour l'aſpérité des ſons. On pourra toujours demander comment il arrive que des lettres, des ſyllabes, des mots ou ſolitaires ou combinés ſoient également agréables à pluſieurs perſonnes qui les prononcent diverſement. Eſt-ce une ſuite du préjugé favorable à tout ce qui nous vient de loin, le preſtige ordinaire de la diſtance des temps & des lieux, l'effet d'une longue tradition ? Comment eſt-il arrivé que parmi tant de vers Grecs & Latins, il n'y ait pas une ſyllabe tellement contraire à la prononciation des Suédois, des Polonois, que la lecture leur en ſoit abſolument impoſſible ? Dirons-nous que les langues mortes

mortes ont été ſi travaillées, ſont formées d'une combinaiſon de ſons ſi ſimples, ſi faciles, ſi élémentaires, que ces ſons forment, dans toutes les langues vivantes où ils ſont employés, la partie la plus agréable & la plus mélodieuſe ? que ces langues vivantes en ſe perfectionnant toujours ne font que rectifier ſans ceſſe leur harmonie, & l'approche de l'harmonie des langues mortes ? en un mot, que l'harmonie de ces dernieres, factice & corrompue par la prononciation particuliere de chaque nation, eſt encore ſupérieure à l'harmonie propre & réelle de leurs langues ?

Je répondrai premiérement, que cette derniere conſidération aura d'autant plus de force, qu'on ſera mieux inſtruit des ſoins extraordinaires que les Grecs avoient pris pour rendre leur langue harmonieuſe : je n'entrerai point dans ce détail ; j'obſerverai ſeulement en général, qu'il n'y a preſque pas une ſeule voyelle, une ſeule diphtongue, une ſeule conſonne, dont la valeur ſoit tellement conſtante que l'euphonie n'en puiſſe diſpoſer, ſoit en altérant le ſon, ſoit en le ſupprimant : ſecondement, que, quoique les anciens aient pris quelques précautions pour nous tranſmettre la valeur de leurs caracteres, il s'en faut beaucoup qu'ils aient été là-deſſus auſſi exacts, auſſi minutieux qu'ils auroient dû l'être : troiſiémement, que le ſavant qui poſſédera bien ce qu'ils nous en ont laiſſé, pourra toutefois ſe flatter de réduire à une prononciation fort approchée de la ſienne tout homme raiſonnable & conſéquent : quatriémement, qu'on peut démontrer, ſans réplique, à l'Anglois, qu'en prononçant, *mi*, *nine*, *a*, *i*, *dé*, *ʒi*, *è*, il fait ſix fautes de prononciation ſur ſept ſyllabes. Il rend la ſyllabe *μι* par *mi* ; mais un auteur ancien nous apprend que les brebis rendoient en bêlant le ſon de l'*ι*. Dira-t-on que les brebis Greques bêloient autrement que les nôtres, & diſoient *bi*, *bi*, & non *bè*, *bè*. Nous liſons d'ailleurs dans Denis d'Halicarnaſſe : *ι infrà baſim linguæ allidit ſonum conſequentem, non ſuprà, ore moderatè aperto*, mouvemens que n'exécute en aucune maniere celui qui rend *ι* par *i*. Il rend *ει* qui eſt une diphtongue, par un *i* voyelle & ſon ſimple. Il rend le *ϑ* par un *ʒ* ou par une *ſ* graſſeyée, tandis que ce n'eſt qu'un *τ* ordinaire aſpiré : il rend *ϑε* par *ʒi*, c'eſt-à-dire, qu'au lieu de déterminer vivement l'air vers le milieu de la langue pour former l'*é* fermé bref, *allidit ſpiritum circa dentes, ore parùm adaperto, nec labris ſonitum illuſtrantibus*, ou qu'il prononce le caractere *i*. Il rend *ὲ* par *è*, c'eſt-à-dire, que *allidit ſonum infrà baſim linguæ, ore moderatè aperto ;* tandis qu'il étoit preſcrit pour la juſte prononciation de ce caractere, *ſpiritum extendere, ore aperto, & ſpiritu ad palatum vel ſuprà elato.*

Celui au contraire qui prononce ces mots Grecs *μῆνιν*, *ἄειδε*, *θεὰ*, *mè*, *nine*, *a*, *ei*, *ye*, *dé*, *thé*, *a*, remplit toutes les loix enfreintes par la prononciation Angloiſe. On peut s'en aſſurer en comparant les caracteres Grecs avec les ſons que j'y attache, & les mouvemens que Denis d'Halicarnaſſe preſcrit pour chacun de ces caracteres, dans ſon ouvrage admirable *de collocatione verborum.* Pour faire ſentir l'utilité de ſes définitions, je me contenterai de rapporter celles de l'*r* & de l'*s*. L'*ρ* ſe forme, dit-il, *linguæ extremo ſpiritum repercutiente, & ad palatum propè dentes ſublato :* & l'*σ*, *linguâ adductâ ſuprà ad palatum, ſpiritu per mediam longitudinem labente, & circà dentes cum tenui quodam & anguſto ſibilo exeunte.* Je demande s'il eſt poſſible de ſatisfaire à ces mouvemens, & de donner à l'*r* & à l'*ſ* d'autres valeurs que celles que nous leur attachons. Il n'eſt pas moins précis ſur les autres lettres.

Mais, inſiſtera-t-on, ſi les peuples ſubſiſtans qui liſent le Grec ſe conformoient aux regles de Denis d'Halicarnaſſe, ils prononceroient donc tous cette langue de la même maniere, & comme les anciens Grecs la prononçoient.

Je répons à cette queſtion par une ſuppoſition qu'on ne peut rejeter, quelque extraordinaire qu'elle ſoit dans ce pays-ci ; c'eſt qu'un Eſpagnol ou un Italien, preſſé du deſir de poſſéder un portrait de ſa maîtreſſe, qu'il ne pouvoit montrer à aucun peintre, prit le parti qui lui reſtoit d'en faire par écrit la deſcription la plus étendue & la plus exacte ; il commença par déterminer la juſte proportion de la tête entiere ; il paſſa enſuite aux dimenſions du front,

des yeux, du nez, de la bouche, du menton, du cou; puis il revint ſur chacune de ces parties, & il n'épargna rien pour que ſon diſcours gravât dans l'eſprit du peintre la véritable image qu'il avoit ſous les yeux; il n'oublia ni les couleurs, ni les formes, ni rien de ce qui appartient au caractere : plus il compara ſon diſcours avec le viſage de ſa maîtreſſe, plus il le trouva reſſemblant; il crut ſur-tout que plus il chargeroit ſa deſcription de petits détails, moins il laiſſeroit de liberté au peintre; il n'oublia rien de ce qu'il penſa devoir captiver le pinceau. Lorſque ſa deſcription lui parut achevée, il en fit cent copies, qu'il envoya à cent peintres, leur enjoignant à chacun d'exécuter exactement ſur la toile ce qu'ils liroient ſur ſon papier. Les peintres travaillent, & au bout d'un certain temps notre amant reçoit cent portraits, qui tous reſſemblent rigoureuſement à ſa deſcription, & dont aucun ne reſſemble à un autre, ni à ſa maîtreſſe. L'application de cet apologue, au cas dont il s'agit, n'eſt pas difficile : on me diſpenſera de la faire en détail. Je dirai ſeulement que, quelque ſcrupuleux qu'un auteur puiſſe être dans la deſcription des mouvemens de l'organe lorſqu'il produit différens ſons, il y aura toujours une latitude, légere en elle-même, infinie par rapport aux diviſions réelles dont elle eſt ſuſceptible, & aux variétés ſenſibles, mais inappréciables, qui réſulteront de ces diviſions. On n'en peut pas toutefois inférer, ni que ces deſcriptions ſoient entiérement inutiles, parce qu'elles ne donneront jamais qu'une prononciation approchée, ni que l'euphonie, cette loi à laquelle une langue ancienne a dû toute ſon harmonie, n'ait une action conſtante dont l'effet ne tende du moins autant à nous en rapprocher qu'à nous en éloigner. Deux propoſitions que j'avois à établir.

Je ne dirai qu'un mot de la ponctuation. Il y a peu de différence entre l'art de bien lire & celui de bien ponctuer. Les repos de la voix dans le diſcours, & les ſignes de la ponctuation dans l'écriture, ſe correſpondent toujours, indiquent également la liaiſon ou la diſjonction des idées, & ſuppléent à une infinité d'expreſſions. Il ne ſera donc pas inutile d'en déterminer le nombre ſelon les regles de la logique, & d'en fixer la valeur par des exemples.

Il ne reſte plus qu'à déterminer l'accent & la quantité. Ce que nous avons d'accent, plus oratoire que ſyllabique, eſt inappréciable; & l'on peut réduire notre quantité à des longues, à des breves, & à des moins breves; en quoi elle paroît admettre moins de variété que celle des anciens qui diſtinguoient juſqu'à quatre ſortes de breves, ſinon dans la verſification, au moins dans la proſe, qui l'emporte évidemment ſur la poéſie, pour la variété de ſes nombres. Ainſi ils diſoient que dans ὁδός, ῥοδόϛ, τρόπϛ, ϛρόφϛ, les premieres qui ſont breves, n'en avoient pas moins une quantité ſenſiblement inégale. Mais c'eſt encore ici le cas où l'on peut s'en rapporter à l'organe exercé, du ſoin de réparer les négligences.

Voici donc les conditions praticables & néceſſaires, pour que la langue, ſans laquelle les connoiſſances ne ſe tranſmettent point, ſe fixe autant qu'il eſt poſſible de la fixer par ſa nature, & qu'il eſt important de la fixer pour l'objet principal d'un Dictionnaire univerſel & raiſonné. Il faut un alphabet raiſonné, accompagné de l'expoſition rigoureuſe des mouvemens de l'organe & de la modification de l'air dans la production des ſons attachés à chaque caractere élémentaire, & à chaque combinaiſon ſyllabique de ces caracteres; écrire d'abord le mot ſelon l'alphabet uſuel, l'écrire enſuite ſelon l'alphabet raiſonné, chaque ſyllabe ſéparée & chargée de ſa quantité; ajouter le mot Grec ou Latin qui rend le mot François, quand il eſt radical ſeulement, avec la citation de l'endroit où ce mot Grec ou Latin eſt employé dans l'auteur ancien; s'il a différens ſens, & que parmi ces ſens il devienne quelquefois radical, le fixer autant de fois par le radical correſpondant dans la langue morte; en un mot, le définir quand il n'eſt pas radical, car cela eſt toujours poſſible, & le ſynonyme Grec ou Latin devient alors ſuperflu. On voit combien ce travail eſt long, difficile, épineux. Quel uſage il faut avoir de deux ou trois langues, afin de comparer les idées ſimples repréſentées par

des ſignes différens qui aient entre eux un rapport d'identité, ou ce qui eſt plus délicat encore, les collections d'idées repréſentées par des ſignes qui doivent avoir le même rapport; & dans les cas fréquens où l'on ne peut obtenir l'identité de rapport, combien de fineſſe & de goût pour diſtinguer entre les ſignes ceux dont les acceptions ſont les plus voiſines; & entre les idées acceſſoires, celles qu'il faut conſerver ou ſacrifier. Mais il ne faut pas ſe laiſſer décourager. L'académie de la Cruſca a levé une partie de ces difficultés dans ſon célebre vocabulaire. L'académie Françoiſe, raſſemblant dans ſon ſein l'univerſalité des connoiſſances, des poëtes, des orateurs, des mathématiciens, des phyſiciens, des naturaliſtes, des gens du monde, des philoſophes, des militaires, & étant bien déterminée à n'écouter dans ſes élections que le beſoin qu'elle aura d'un talent plutôt que d'un autre, pour la perfection de ſon travail, il ſeroit incroyable qu'elle ne ſuivît pas ce plan général, & que ſon ouvrage ne devînt pas d'une utilité eſſentielle à ceux qui s'occuperont à perfectionner la foible eſquiſſe que nous publions.

Elle n'aura pas oublié ſans doute de déſigner nos galliciſmes, ou les différens cas dans leſquels il arrive à notre langue de s'écarter des loix de la grammaire générale raiſonnée; car un idiotiſme ou un écart de cette nature, c'eſt la même choſe. D'où l'on voit encore qu'en tout il y a une meſure invariable & commune, au défaut de laquelle on ne connoît rien, on ne peut rien apprécier, ni rien définir; que la grammaire générale raiſonnée eſt ici cette meſure, & que ſans cette grammaire, un dictionnaire de langue manque de fondement, puiſqu'il n'y a rien de fixe à quoi on puiſſe rapporter les cas embarraſſans qui ſe préſentent; rien qui puiſſe indiquer en quoi conſiſte la difficulté; rien qui déſigne le parti qu'il faut prendre: rien qui donne la raiſon de préférence entre pluſieurs ſolutions oppoſées; rien qui interprete l'uſage, qui le combatte, ou le juſtifie, comme cela ſe peut ſouvent. Car ce ſeroit un préjugé que de croire que la langue étant la baſe du commerce parmi les hommes, des défauts importans puiſſent y ſubſiſter long-temps, ſans être apperçus & corrigés par ceux qui ont l'eſprit juſte & le cœur droit. Il eſt donc vraiſemblable que les exceptions à la loi générale qui reſteront, ſeront plutôt des abréviations, des énergies, des euphonies, & autres agrémens légers, que des vices conſidérables. On parle ſans ceſſe; on écrit ſans ceſſe; on combine les idées & les ſignes en une infinité de manieres différentes; on rapporte toutes ces combinaiſons au jour de la ſyntaxe univerſelle; on les y aſſujettit tôt ou tard, pour peu qu'il y ait d'inconvénient à les en affranchir; & lorſque cet aſſerviſſement n'a pas lieu, c'eſt qu'on y trouve un avantage qu'il eſt quelquefois difficile, mais qu'il ſeroit toujours impoſſible de développer ſans la grammaire raiſonnée, l'analogie & l'étymologie que j'appellerai les ailes de l'art de parler, comme on a dit de la chronologie & de la géographie, que ce ſont les yeux de l'hiſtoire.

Nous ne finirons pas nos obſervations ſur la langue, ſans avoir parlé de ſynonymes. On les multiplieroit à l'infini, ſi on ne commençoit par chercher quelque loi qui en fixât le nombre. Il y a dans toutes les langues des expreſſions qui ne different que par des nuances très-délicates. Ces nuances n'échappent ni à l'orateur, ni au poëte qui connoiſſent leur langue; mais ils les négligent à tout moment, l'un contraint par la difficulté de ſon art, l'autre entraîné par l'harmonie du ſien. C'eſt de cette conſidération qu'on peut déduire la loi générale dont on a beſoin. Il ne faudra traiter comme ſynonymes que les termes que la poéſie prend pour tels; afin de remédier à la confuſion qui s'introduiroit dans la langue par l'indulgence que l'on a pour la rigueur des loix de la verſification. Il ne faudra traiter comme ſynonymes que les termes que l'art oratoire ſubſtitue indiſtinctement les uns aux autres, afin de remédier à la confuſion qui s'introduiroit dans la langue, par le charme de l'harmonie oratoire qui tantôt préfere & tantôt ſacrifie le mot propre, abandonnant le jugement du bon ſens & de la raiſon, pour ſe ſoumettre à celui de l'oreille; abandon qui paroît d'abord l'extravagance la plus manifeſte & la plus contraire à l'exactitude & à la vérité; mais qui

devient, quand on y réfléchit, le fondement de la fineſſe, du bon goût, de la mélodie du ſtyle, de ſon unité, & des autres qualités de l'élocution, qui ſeules aſſurent l'immortalité aux productions littéraires. Le ſacrifice du mot propre ne ſe faiſant jamais que dans les occaſions où l'eſprit n'en eſt pas trop écarté par l'expreſſion mélodieuſe, alors l'entendement le ſupplée; le diſcours ſe rectifie; la période demeure harmonieuſe; je vois la choſe comme elle eſt; je vois de plus le caractere de l'auteur, le prix qu'il a attaché lui-même aux objets dont il m'entretient, la paſſion qui l'anime; le ſpectacle ſe complique, ſe multiplie, & en même proportion, l'enchantement s'accroît dans mon eſprit; l'oreille eſt contente, & la vérité n'eſt point offenſée. Lorſque ces avantages ne pourront ſe réunir, l'écrivain le plus harmonieux, s'il a de la juſteſſe & du goût, ne ſe réſoudra jamais à abandonner le mot propre pour ſon ſynonyme. Il en fortifiera ou affoiblira la mélodie à l'aide d'un correctif; il variera les temps, ou il donnera le change à l'oreille par quelque autre fineſſe. Indépendamment de l'harmonie, il faut encore laiſſer le mot propre pour un autre, toutes les fois que le premier réveille des idées petites, baſſes, obſcenes, ou rappelle des ſenſations déſagréables. Mais dans les autres circonſtances, ne ſeroit-il pas plus à propos, dira-t-on, de laiſſer au lecteur le ſoin de ſuppléer le mot harmonieux que celui de ſuppléer le mot propre? Non, quand il ſeroit auſſi facile à l'oreille, le mot propre étant donné, d'entendre le mot harmonieux, qu'à l'eſprit, le mot harmonieux étant donné, de trouver le mot propre. Il faut, pour que l'effet de la muſique ſoit produit, que la muſique ſoit entendue: elle ne ſe ſuppoſe point; elle n'eſt rien, ſi l'oreille n'en eſt pas réellement affectée.

On recueillera toutes les expreſſions que nos grands poëtes & nos meilleurs orateurs auront employées & pourront employer indiſtinctement. C'eſt ſur-tout la poſtérité qu'il faut avoir en vue. C'eſt encore une meſure invariable. Il eſt inutile de nuancer les mots qu'on ne ſera point tenté de confondre, quand la langue ſera morte. Au delà de cette limite, l'art de faire des ſynonymes devient un travail auſſi étendu que puéril. Je voudrois qu'on eût deux autres attentions dans la diſtinction des mots ſynonymes: l'une de ne pas marquer ſeulement les idées qui différencient, mais celles encore qui ſont communes. M. l'abbé Girard ne s'eſt aſſervi qu'à la premiere partie de cette loi; cependant celle qu'il a négligée n'eſt ni moins eſſentielle, ni moins difficile à remplir. L'autre, de choiſir ſes exemples de maniere qu'en expliquant la diverſité des acceptions, on expoſât en même temps les uſages de la nation, ſes coutumes, ſon caractere, ſes vices, ſes vertus, ſes principales tranſactions, *&c.* & que la mémoire de ſes grands hommes, de ſes malheurs, & de ſes proſpérités, y fût rappellée. Il n'en coûtera pas plus de rendre un ſynonyme utile, ſenſé, inſtructif & vertueux, que de le faire contraire à l'honnêteté ou vuide de ſens.

Ajoutons à ces obſervations un moyen ſimple & raiſonnable d'abréger la nomenclature, & d'éviter les redites. L'académie Françoiſe l'avoit pratiqué dans la premiere édition de ſon dictionnaire; & je ne penſe pas qu'elle y eût renoncé en faveur des lecteurs bornés, ſi elle eût conſidéré combien il étoit facile de les ſecourir. Ce moyen d'abréger la nomenclature, c'eſt de ne pas diſtribuer en pluſieurs articles ſéparés, ce qui doit naturellement être renfermé ſous un ſeul. Faut-il qu'un dictionnaire contienne autant de fois un mot, qu'il y a de différences dans les vues de l'eſprit? L'ouvrage devient infini, & ce ſera néceſſairement un chaos de répétitions. Je ne ferois donc de *précipitable*, *précipiter*, *précipitant*, *précipitation*, *précipité*, *précipice*, & de toute autre expreſſion ſemblable, qu'un article auquel je renverrois dans tous les endroits où l'ordre alphabétique m'offriroit des expreſſions liées par une même idée générale & commune. Quant aux différences, le ſubſtantif déſigne ou la choſe, ou la perſonne, ou l'action, ou la ſenſation, ou la qualité, ou le temps, ou le lieu; le participe, l'action conſidérée ou comme poſſible, ou comme préſente, ou comme paſſée; l'infinitif, l'action relativement à un agent, à un lieu, & à un temps quelconque indéterminé. Multiplier les dé-

finitions ſelon toutes ces faces, ce n'eſt pas définir les termes ; c'eſt revenir ſur les mêmes notions à chaque face nouvelle qu'un terme préſente. N'eſt-il pas évident que ce qui convient à une expreſſion conſidérée une fois ſous ces points de vue différens, convient à toutes celles qui admettront dans la langue la même variété? Je remarquerai que pour la perfection d'un idiome, il ſeroit à ſouhaiter que les termes y euſſent toute la variété dont ils ſont ſuſceptibles. Je dis *dont ils ſont ſuſceptibles*, parce qu'il y a des verbes, tels que les neutres, qui excluent certaines nuances; ainſi *aller* ne peut avoir l'adjectif *allable*. Mais combien d'autres dont il n'en eſt pas ainſi, & dont le produit eſt limité ſans raiſon, malgré le beſoin journalier, & les embarras d'une diſette qui ſe fait particuliérement ſentir aux écrivains exacts & laconiques? Nous diſons *accuſateur*, *accuſer*, *accuſation*, *accuſant*, *accuſé*, & nous ne diſons pas *accuſable*, quoiqu'*inexcuſable* ſoit d'uſage. Combien d'adjectifs qui ne ſe meuvent point vers le ſubſtantif, & de ſubſtantifs qui ne ſe meuvent point vers l'adjectif! Voilà une ſource féconde où il reſte encore à notre langue bien des richeſſes à puiſer. Il ſeroit bon de remarquer à chaque expreſſion les nuances qui lui manquent, afin qu'on oſât les ſuppléer de notre temps, ou de crainte que trompé dans la ſuite par l'analogie, on ne les regardât comme des manieres de dire, en uſage dans le bon ſiecle.

Voilà ce que j'avois à expoſer ſur la langue. Plus cet objet avoit été négligé dans notre ouvrage, plus il étoit important relativement au but d'une *Encyclopédie*; plus il convenoit d'en traiter ici avec étendue; ne fût-ce, comme nous l'avons dit, que pour indiquer les moyens de réparer la faute que nous avons commiſe. Je n'ai point parlé de la ſyntaxe, ni des autres parties du rudiment François; celui qui s'en eſt chargé, n'a rien laiſſé à deſirer là-deſſus; & notre dictionnaire eſt complet de ce côté.

Mais après avoir traité de la langue, ou du moyen de tranſmettre les connoiſſances, cherchons le meilleur enchaînement qu'on puiſſe leur donner.

Il y a d'abord un ordre général, celui qui diſtingue ce dictionnaire de tout autre ouvrage où les matieres ſont pareillement ſoumiſes à l'ordre alphabétique ; l'ordre qui l'a fait appeller *Encyclopédie*. Nous ne dirons qu'une choſe de cet enchaînement conſidéré par rapport à toute la matiere encyclopédique, c'eſt ce qu'il n'eſt pas poſſible à l'architecte du génie le plus fécond, d'introduire autant de variété dans la conſtruction d'un grand édifice, dans la décoration de ſes façades, dans la combinaiſon de ſes ordres, en un mot, dans toutes les parties de ſa diſtribution, que l'ordre encyclopédique en admet. Il peut être formé, ſoit en rapportant nos différentes connoiſſances aux diverſes facultés de notre ame (c'eſt ce ſyſtême que nous avons ſuivi), ſoit en les rapportant aux êtres qu'elles ont pour objet; & cet objet eſt ou de pure curioſité, ou de luxe, ou de néceſſité. On peut diviſer la ſcience générale, ou en ſcience des choſes & en ſcience des ſignes, ou en ſcience des concrets, ou en ſcience des abſtraits. Les deux cauſes les plus générales, l'art & la nature donnent auſſi une belle & grande diſtribution. On en rencontrera d'autres dans la diſtinction ou du phyſique & du moral; de l'exiſtant & du poſſible; du matériel & du ſpirituel; du réel & de l'intelligible. Tout ce que nous ſavons ne découle-t-il pas de l'uſage de nos ſens & de celui de notre raiſon? N'eſt-il pas ou naturel ou révélé? Ne ſont-ce pas ou des mots, ou des choſes, ou des faits? Il eſt donc impoſſible de bannir l'arbitraire de cette grande diſtribution premiere. L'univers ne nous offre que des être particuliers, infinis en nombre, & ſans preſqu'aucune diviſion fixe & déterminée; il n'y en a aucun qu'on puiſſe appeller ou le premier ou le dernier; tout s'y enchaîne & s'y ſuccede par des nuances inſenſibles; & à travers cette uniforme immenſité d'objets, s'il en paroît quelques-uns qui, comme des pointes de rochers, ſemblent percer la ſurface & la dominer, ils ne doivent cette prérogative qu'à des ſyſtêmes particuliers, qu'à des conventions vagues, qu'à certains événemens étrangers, & non à l'arrangement phyſique des êtres & à l'intention de la nature. *Voyez le Proſpectus.*

En général, la deſcription d'une machine peut être entamée par quelque partie que

ce ſoit. Plus la machine ſera grande & compliquée, plus il y aura de liaiſons entre ſes parties, moins on connoîtra ces liaiſons; plus on aura de différens plans de deſcription. Que ſera-ce donc ſi la machine eſt infinie en tout ſens; s'il eſt queſtion de l'univers réel & de l'univers intelligible, ou d'un ouvrage qui ſoit comme l'empreinte de tous les deux? L'univers, ſoit réel, ſoit intelligible, a une infinité de points de vue ſous leſquels il peut être repréſenté, & le nombre des ſyſtêmes poſſibles de la connoiſſance humaine eſt auſſi grand que celui de ces points de vue. Le ſeul d'où l'arbitraire ſeroit exclu, c'eſt, comme nous l'avons dit dans notre *Proſpectus*, le ſyſtême qui exiſtoit de toute éternité dans la volonté de Dieu. Et celui où l'on deſcendroit de ce premier Être éternel, à tous les êtres qui, dans les temps, émanerent de ſon ſein, reſſembleroit à l'hypotheſe aſtronomique dans laquelle le philoſophe ſe tranſporte en idée au centre du ſoleil, pour y calculer les phénomenes des corps céleſtes qui l'environnent; ordonnance qui a de la ſimplicité & de la grandeur, mais à laquelle on pourroit reprocher un défaut important dans un ouvrage compoſé par des philoſophes, & adreſſé à tous les hommes & à tous les temps; le défaut d'être lié trop étroitement à notre théologie, ſcience ſublime, utile ſans doute par les connoiſſances que le chrétien en reçoit, mais plus utile encore par les ſacrifices qu'elle en exige, & les récompenſes qu'elle lui promet.

Quant à ce ſyſtême général d'où l'arbitraire ſeroit exclu, & que nous n'aurons jamais; peut-être ne nous ſeroit-il pas fort avantageux de l'avoir; car quelle différence y auroit-il entre la lecture d'un ouvrage où tous les reſſorts de l'univers ſeroient développés, & l'étude même de l'univers? preſqu'aucune: nous ne ſerions toujours capables d'entendre qu'une certaine portion de ce grand livre; & pour peu que l'impatience & la curioſité qui nous dominent & interrompent ſi communément le cours de nos obſervations, jetaſſent de déſordre dans nos lecteurs, nos connoiſſances deviendroient auſſi iſolées qu'elles le ſont; perdant la chaîne des inductions, & ceſſant d'appercevoir les liaiſons antérieures & ſubſéquentes, nous aurions bientôt les mêmes vuides & les mêmes incertitudes. Nous nous occupons maintenant à remplir ces vuides, en contemplant la nature; nous nous occuperions à les remplir, en méditant un volume immenſe qui, n'étant pas plus parfait à nos yeux que l'univers, ne ſeroit pas moins expoſé à la témérité de nos doutes & de nos objections.

Puiſque la perfection abſolue d'un plan univerſel ne remédieroit point à la foibleſſe de notre entendement, attachons-nous à ce qui convient à notre condition d'homme, & contentons-nous de remonter à quelque notion très-générale. Plus le point de vue d'où nous conſidérons les objets ſera élevé; plus il nous découvrira d'étendue, & plus l'ordre que nous ſuivrons ſera inſtructif & grand. Il faut par conſéquent qu'il ſoit ſimple, parce qu'il y a rarement de la grandeur ſans ſimplicité; qu'il ſoit clair & facile; que ce ne ſoit point un labyrinthe tortueux où l'on s'égare, & où l'on n'apperçoive rien au delà du point où l'on eſt; mais une grande & vaſte avenue qui s'étende au loin, & ſur la longueur de laquelle on en rencontre d'autres également bien diſtribuées, qui conduiſent aux objets ſolitaires & écartés par le chemin le plus facile & le plus court.

Une conſidération, ſur-tout, qu'il ne faut point perdre de vue, c'eſt que ſi l'on bannit l'homme ou l'être penſant & contemplateur de deſſus la ſurface de la terre; ce ſpectacle pathétique & ſublime de la nature n'eſt plus qu'une ſcene triſte & muette. L'univers ſe tait; le ſilence & la nuit s'en emparent. Tout ſe change en une vaſte ſolitude où les phénomenes inobſervés ſe paſſent d'une maniere obſcure & ſourde. C'eſt la préſence de l'homme qui rend l'exiſtence des êtres intéreſſante; & que peut-on ſe propoſer de mieux dans l'hiſtoire de ces êtres, que de ſe ſoumettre à cette conſidération? Pourquoi n'introduirons-nous pas l'homme dans notre ouvrage, comme il eſt placé dans l'univers? Pourquoi n'en ferons-nous pas un centre commun? Eſt-il dans l'eſpace infini quelque point d'où nous puiſſions, avec plus d'avantage, faire partir les lignes immenſes que nous nous propoſons d'étendre à tous

les autres points ? Quelle vive & douce réaction n'en réſultera-t-il pas des êtres vers l'homme, de l'homme vers les êtres ?

Voilà ce qui nous a déterminés à chercher dans les facultés principales de l'homme, la diviſion générale à laquelle nous avons ſubordonné notre travail. Qu'on ſuive telle autre voie qu'on aimera mieux, pourvu qu'on ne ſubſtitue pas à l'homme un être muet, inſenſible & froid. L'homme eſt le terme unique d'où il faut partir, & auquel il faut tout ramener, ſi l'on veut plaire, intéreſſer, toucher juſque dans les conſidérations les plus arides & les détails les plus ſecs. Abſtraction faite de mon exiſtence & du bonheur de mes ſemblables, que m'importe le reſte de la nature ?

Un ſecond ordre, non moins eſſentiel que le précédent, eſt celui qui déterminera l'étendue relative des différentes parties de l'ouvrage. J'avoue qu'il ſe préſente ici une de ces difficultés qu'il eſt impoſſible de ſurmonter quand on commence, & qu'il eſt difficile de ſurmonter à quelque édition qu'on parvienne. Comment établir une juſte proportion entre les différentes parties d'un ſi grand tout ? Quand ce tout ſeroit l'ouvrage d'un ſeul homme, la tâche ne ſeroit pas facile : qu'eſt-ce donc que cette tâche, lorſque le tout eſt l'ouvrage d'une ſociété nombreuſe ? En comparant un dictionnaire univerſel & raiſonné de la connoiſſance humaine à une ſtatue coloſſale, on n'en eſt pas plus avancé, puiſqu'on ne ſait ni comment déterminer la hauteur abſolue du coloſſe, ni par quelles ſciences, ni par quels arts ſes membres différens doivent être repréſentés. Quelle eſt la matiere qui ſervira de module ? Sera-ce la plus noble, la plus utile, la plus importante, ou la plus étendue ? Préférera-t-on la morale aux mathématiques, les mathématiques à la théologie, la théologie à la juriſprudence, la juriſprudence, à l'hiſtoire naturelle, *&c.* Si l'on s'en tient à certaines expreſſions génériques que perſonne n'entend de la même maniere, quoique tout le monde s'en ſerve ſans contradiction, parce que jamais on ne s'explique ; & ſi l'on demande à chacun, ou des élémens, ou un traité complet & général, on ne tardera pas à s'appercevoir combien cette meſure nominale eſt vague & indéterminée. Et celui qui aura cru prendre, avec ſes différens collegues, des précautions telles que les matériaux qui lui ſeront remis cadreront à peu près avec ſon plan, eſt un homme qui n'a nulle idée de ſon objet, ni des collegues qu'il s'aſſocie. Chacun a ſa maniere de ſentir & de voir. Je me ſouviens qu'un artiſte à qui je croyois avoir expoſé aſſez exactement ce qu'il avoit à faire pour ſon art, m'apporta, d'après mon diſcours, à ce qu'il prétendoit, ſur la maniere de tapiſſer en papier, qui demandoit à peu près un feuillet d'écriture & une demi-planche de deſſin, dix à douze planches énormément chargées de figures, & trois cahiers épais *in-folio*, d'un caractere fort menu, à fournir un à deux volumes *in-douze*. Un autre, au contraire, à qui j'avois preſcrit exactement les mêmes regles qu'au premier, m'apporta, ſur une des manufactures les plus étendues par la diverſité des ouvrages qu'on y fabrique, des matieres qu'on y emploie, des machines dont on ſe ſert & des manœuvres qu'on y pratique, un petit catalogue de mots ſans définition, ſans explication, ſans figure, m'aſſurant bien fermement que ſon art ne contenoit rien de plus : il ſuppoſoit que le reſte, ou n'étoit point ignoré, ou ne pouvoit s'écrire. Nous avions eſpéré d'un de nos *amateurs* les plus vantés, l'article *Compoſition en Peinture.* (M. Watelet ne nous avoit point encore offert ſes ſecours.) Nous reçûmes de l'*amateur* deux lignes de définition, ſans exactitude, ſans ſtyle & ſans idées, avec l'humiliant aveu *qu'il n'en ſavoit pas davantage ;* & je fus obligé de faire l'article *Compoſition en Peinture*, moi qui ne ſuis ni *amateur* ni peintre. Ces phénomenes ne m'étonnerent point. Je vis, avec auſſi peu de ſurpriſe, la même diverſité entre les travaux des ſavans & des gens de lettres. La preuve en ſubſiſte en cent endroits de cet ouvrage. Ici nous ſommes bourſouflés & d'un volume exorbitant ; là, maigres, petits, meſquins, ſecs & décharnés. Dans un endroit, nous reſſemblons à des ſquelettes ; dans un autre, nous avons un air hydropique, nous ſommes alternativement nains & géans, coloſſes & pygmées ; droits,

bien faits & proportionnés, boſſus, boiteux & contrefaits. Ajoutez à toutes ces bizarreries celle d'un diſcours tantôt abſtrait, obſcur ou recherché, plus ſouvent négligé, traînant & lâche; & vous comparerez l'ouvrage entier au monſtre de l'art poétique, ou même à quelque choſe de plus hideux. Mais ces défauts ſont inſéparables d'une premiere tentative, & il m'eſt évidemment démontré qu'il n'appartient qu'au temps & aux ſiecles à venir de les réparer. Si nos neveux s'occupent de l'*Encyclopédie* ſans interruption, ils pourront conduire l'ordonnance de ſes matériaux à quelque degré de perfection: mais, au défaut d'une meſure commune & conſtante, il n'y a point de milieu; il faut d'abord admettre ſans exception tout ce qu'une ſcience comprend, abandonner chaque matiere à elle-même, & ne lui preſcrire d'autres limites que celles de ſon objet. Chaque choſe étant alors dans l'*Encyclopédie* ce qu'elle eſt en ſoi, elle y aura ſa vraie proportion, ſur-tout lorſque le temps aura preſſé les connoiſſances, & réduit chaque ſujet à ſa juſte étendue. S'il arrivoit, après un grand nombre d'éditions ſucceſſivement perfectionnées, que quelque matiere importante reſtât dans le même état, comme il pourroit aiſément arriver parmi nous à la minéralogie & à la métallurgie, ce ne ſera plus la faute de l'ouvrage, mais celle du genre humain en général, ou de la nation en particulier, dont les vues ne ſe ſeront pas encore tournées ſur ces objets.

J'ai fait ſouvent une obſervation, c'eſt que l'émulation qui s'allume néceſſairement entre des collegues, produit des diſſertations au lieu d'articles. Tout l'art des renvois ne peut alors remédier à la diffuſion; &, au lieu de lire un article d'*Encyclopédie*, on ſe trouve embarqué dans un mémoire académique. Ce défaut diminuera à meſure que les éditions ſe multiplieront; les connoiſſances ſe rapprocheront néceſſairement; le ton emphatique & oratoire s'affoiblira; quelques découvertes, devenues plus communes & moins intéreſſantes, occuperont moins d'eſpace; il n'y aura plus que les matieres nouvelles, les découvertes du jour qui ſeront enflées. C'eſt une ſorte de condeſcendance qu'on aura dans tous les temps pour l'objet, pour l'auteur, pour le public, *&c.* Le moment paſſé, cet article ſubira la circonciſion comme les autres. Mais, en général, les inventions & les idées nouvelles introduiſant une diſproportion néceſſaire, & la premiere édition étant celle de toutes qui contient le plus de choſes, ſinon récemment inventées, du moins auſſi peu connues que ſi elles avoient ce caractere, il eſt évident, & par cette raiſon & par celles qui précedent, que c'eſt l'édition où il doit régner le plus de déſordre, mais qui en revanche montrera, à travers ſes irrégularités, un air original qui paſſera difficilement dans les éditions ſuivantes.

Pourquoi l'ordre encyclopédique eſt-il ſi parfait & ſi régulier dans l'auteur Anglois? C'eſt que, ſe bornant à compiler nos dictionnaires & à analyſer un petit nombre d'ouvrages, n'inventant rien, s'en tenant rigoureuſement aux choſes connues, tout lui étant également intéreſſant ou indifférent, n'ayant ni d'acception pour aucune matiere, ni de moment favorable ou défavorable pour travailler, excepté celui de la migraine ou du *ſpleen*, c'étoit un laboureur qui traçoit ſon ſillon ſuperficiel, mais égal & droit. Il n'en eſt pas ainſi de notre ouvrage: on ſe pique, on veut avoir des morceaux d'appareil: c'eſt même peut-être en ce moment ma vanité; l'exemple de l'un en entraîne un autre. Les éditeurs ſe plaignent, mais inutilement: on ſe prévaut de leurs propres fautes, contre eux-mêmes, & tout ſe porte à l'excès. Les articles de Chambers ſont aſſez régulierement diſtribués; mais ils ſont vuides. Les nôtres ſont pleins, mais irréguliers. Si Chambers eût rempli les ſiens, je ne doute point que ſon ordonnance n'en eût ſouffert.

Un troiſieme ordre eſt celui qui expoſe la diſtribution particuliere à chaque partie. Ce ſera le premier morceau qu'on exigera d'un collegue. Cet ordre ne me paroît pas entiérement arbitraire; il n'en eſt pas d'une ſcience ainſi que de l'univers. L'univers eſt l'ouvrage infini d'un Dieu. Une ſcience eſt un ouvrage fini de l'entendement humain. Il y a des premiers principes, des notions

notions générales, des axiomes donnés. Voilà les racines de l'arbre. Il faut que cet arbre ſe ramifie le plus qu'il ſera poſſible ; qu'il parte de l'objet général comme d'un tronc ; qu'il s'éleve d'abord aux grandes branches ou premieres diviſions ; qu'il paſſe de ces maîtreſſes branches à de moindres rameaux ; & ainſi de ſuite, juſqu'à ce qu'il ſe ſoit étendu juſqu'aux termes particuliers qui ſeront comme les feuilles & la chevelure de l'arbre. Et pourquoi ce détail ſeroit-il impoſſible ? Chaque mot n'a-t-il pas ſa place, ou, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, ſon pédicule & ſon inſertion ? Tous ces arbres particuliers ſeront ſoigneuſement recueillis ; &, pour préſenter les mêmes idées ſous une image plus exacte, l'ordre encyclopédique général ſera comme une mappemonde où l'on ne rencontrera que les grandes régions ; les ordres particuliers, comme des cartes particulieres de royaumes, de provinces, de contrées ; le dictionnaire, comme l'hiſtoire géographique & détaillée de tous les lieux ; la topographie générale & raiſonnée de ce que nous connoiſſons dans le monde intelligible & dans le monde viſible ; & les renvois ſerviront d'itinéraires dans ces deux mondes, dont le viſible peut être regardé comme l'ancien, & l'intelligible comme le nouveau.

Il y a un quatrieme ordre moins général qu'aucun des précédens ; c'eſt celui qui diſtribue convenablement pluſieurs articles différens compris ſous une même dénomination. Il paroît ici néceſſaire de s'aſſujettir à la génération des idées, à l'analogie des matieres, à leur enchaînement naturel, de paſſer du ſimple au figuré, *&c.* Il y a des termes ſolitaires qui ſont propres à une ſeule ſcience, & qui ne doivent donner aucune ſollicitude. Quant à ceux dont l'acception varie, & qui appartiennent à pluſieurs ſciences & à pluſieurs arts, il faut en former un petit ſyſtême dont l'objet principal ſoit d'adoucir & de pallier autant qu'on pourra la bizarrerie des diſparates. Il faut en compoſer le tout le moins irrégulier & le moins découſu ; & ſe laiſſer conduire, tantôt par les rapports, quand il y en a de marqués, tantôt par l'importance des matieres ; &, au défaut des rapports, par des tours originaux qui ſe préſenteront d'autant plus fréquemment aux éditeurs, qu'ils auront plus de génie, d'imagination & de connoiſſances. Il y a des matieres qui ne ſe ſéparent point, telles que l'hiſtoire ſacrée & l'hiſtoire profane, la théologie & la mythologie, l'hiſtoire naturelle, la phyſique, la chymie & quelques arts, *&c.* La ſcience étymologique, la connoiſſance hiſtorique des êtres & des noms fourniront auſſi un grand nombre de vues différentes, qu'on pourra toujours ſuivre ſans crainte d'être embarraſſé, obſcur ou ridicule.

Au milieu de ces différens articles de même dénomination à diſtribuer, l'éditeur ſe comportera comme s'il en étoit l'auteur ; il ſuivra l'ordre qu'il eût ſuivi s'il eût eu à conſidérer le mot ſous toutes ſes acceptions. Il n'y a point ici de loi générale à preſcrire ; on en connoîtroit une, que le moindre inconvénient qu'il y auroit à la ſuivre, ce ſeroit l'ennui de l'uniformité. L'ordre encyclopédique général jetteroit de temps en temps dans des arrangemens bizarres. L'ordre alphabétique donneroit à tout moment des contraſtes burleſques ; un article de théologie ſe trouveroit relégué tout au travers des arts méchaniques. Ce qu'on obſervera communément & ſans inconvénient, c'eſt de débuter par l'acception ſimple & grammaticale ; de tracer ſous l'acception grammaticale un petit tableau en raccourci de l'article en entier ; d'y préſenter en exemples autant de phraſes différentes qu'il y a d'acceptions différentes ; d'ordonner ces phraſes entr'elles, comme les différentes acceptions du mot doivent être ordonnées dans le reſte de l'article ; à chaque phraſe ou exemple, de renvoyer à l'acception particuliere dont il s'agit. Alors on verra preſque toujours la logique ſuccéder à la grammaire, la métaphyſique à la logique, la théologie à la métaphyſique, la morale à la théologie, la juriſprudence à la morale, *&c.* malgré la diverſité des acceptions, chaque article traité de cette maniere formera un enſemble ; &, malgré cette unité commune à tous les articles, il n'y aura ni trop d'uniformité, ni monotonie. J'inſiſte ſur la liberté & la variété de cette diſtribution,

parce qu'elle eſt en même temps commode, utile & raiſonnable. Il en eſt de la formation d'une *Encyclopédie* ainſi que de la fondation d'une grande ville. Il n'en faudroit pas conſtruire toutes les maiſons ſur un même modele, quand on auroit trouvé un modele général, beau en lui-même & convenable à tout emplacement. L'uniformité des édifices, entraînant l'uniformité des voies publiques, répandroit ſur la ville entiere un aſpect triſte & fatigant. Ceux qui marchent ne réſiſtent point à l'ennui d'un long mur, ou même d'une longue forêt qui les a d'abord enchantés.

Un bon eſprit (& il faut ſuppoſer au moins cette qualité dans un éditeur) ſaura mettre chaque choſe à ſa place, & il n'y a pas à craindre qu'il ait dans les idées aſſez peu d'ordre, ou dans l'eſprit aſſez peu de goût pour entremêler ſans néceſſité des acceptions diſparates. Mais il y auroit auſſi de l'injuſtice à l'accuſer d'une bizarrerie qui ne ſeroit que la ſuite néceſſaire de la diverſité des matieres, des imperfections de la langue, & de l'abus des métaphores, qui tranſporte un même mot de la boutique d'un artiſan ſur les bancs de la Sorbonne, & qui raſſemble les choſes les plus hétérogenes ſous une commune dénomination.

Mais quel que ſoit l'objet dont on traite, il faut expoſer le genre auquel il appartient, ſa différence ſpécifique, ou la qualité qui le diſtingue, s'il y en a une; ou plutôt l'aſſemblage de celles qui le conſtituent; (car il réſulte de cet aſſemblage une différence néceſſaire, ſans quoi deux ou pluſieurs êtres phyſiques étant abſolument les mêmes au jugement de tous nos ſens, nous ne les diſtinguerions pas); ſes cauſes, quand on les connoît; ce qu'on fait de ſes effets; ſes qualités actives & paſſives; ſon objet, ſa fin, ſes uſages; les ſingularités qu'on y remarque; ſa génération; ſon accroiſſement; ſes viciſſitudes; ſes dimenſions; ſon dépériſſement, *&c.* d'où il s'enſuit qu'un même objet conſidéré ſous tant de faces, doit ſouvent appartenir à pluſieurs ſciences; & qu'un mot, pris ſous une ſeule acception, fournira pluſieurs articles différens. S'il s'agit, par exemple, de quelque ſubſtance minérale, c'eſt communément le grammairien ou le naturaliſte qui s'en empare le premier; il la tranſmet au phyſicien; celui-ci au chymiſte; le chymiſte au pharmacien; le pharmacien au médecin, au cuiſinier, au peintre, au teinturier, *&c.*

D'où naît un cinquieme ordre qui ſera d'autant plus facile à inſtituer, que les collegues ſe ſeront renfermés plus rigoureuſement dans les bornes de leurs parties, & qu'ils auront bien ſaiſi le point de vue ſous lequel ils avoient à conſidérer la choſe individuelle dont il s'agit. Une énumération méthodique & raiſonnée des qualités déterminera ce cinquieme & dernier ordre qui ſera auſſi ſuſceptible d'une grande variété. La ſuite des procédés par leſquels on fait paſſer une ſubſtance, ſelon l'uſage auquel on la deſtine, ſuggérera la place que chaque notion doit occcuper. Au reſte, je penſe qu'il faut laiſſer les collegues s'expliquer ſéparément. Le travail des éditeurs ſeroit infini, s'ils avoient à fondre tous leurs articles en un ſeul; il convient d'ailleurs de réſerver à chacun l'honneur de ſon travail, & au lecteur la commodité de ne conſulter que l'endroit d'un article dont il a beſoin.

J'exige ſeulement de la méthode, quelle qu'elle ſoit. Je ne voudrois pas qu'il y eût un ſeul article capital ſans diviſion & ſans ſubdiviſion. C'eſt l'ordre qui ſoulage la mémoire: mais il eſt difficile qu'un auteur prenne cette attention pour le lecteur, qu'elle ne tourne à ſon propre avantage. Ce n'eſt qu'en méditant profondément ſa matiere qu'on trouve une diſtribution générale. C'eſt preſque toujours la derniere idée importante qu'on rencontre. C'eſt une penſée unique qui ſe développe, qui s'étend & qui ſe ramifie, en ſe nourriſſant de toutes les autres qui s'en rapprochent comme d'elles-mêmes. Celles qui ſe refuſent à cette eſpece d'attraction, ou ſont trop éloignées de ſa ſphere, ou elles ont quelqu'autre défaut plus conſidérable; &, dans l'un & l'autre cas, il eſt à propos de les rejeter. D'ailleurs, un dictionnaire eſt fait pour être conſulté; & le point eſſentiel, c'eſt que le lecteur remporte nettement dans ſa mémoire le réſultat de ſa lecture. Une marche à laquelle il faudroit

s'aſſujettir quelquefois, parce qu'elle repréſente aſſez bien la méthode d'invention, c'eſt de partir des phénomenes individuels & particuliers, pour s'élever à des connoiſſances plus étendues & moins ſpécifiques; de celles-ci à de plus grandes encore, juſqu'à ce qu'on arrivât à la ſcience des axiomes ou de ces propoſitions que leur ſimplicité, leur univerſalité, leur évidence rendent indémontrables: car, en quelque matiere que ce ſoit, on n'a parcouru tout l'eſpace qu'on avoit à parcourir, que quand on eſt arrivé à un principe qu'on ne peut ni prouver, ni définir, ni éclaircir, ni obſcurcir, ni nier, ſans perdre une partie du jour dont on étoit éclairé, & faire un pas vers des ténebres qui finiroient par devenir très-profondes, ſi on ne mettoit aucune borne à l'argumentation.

Si je penſe qu'il y a un point au delà duquel il eſt dangereux de porter l'argumentation, je penſe auſſi qu'il ne faut s'arrêter, que quand on eſt bien ſûr de l'avoir atteint. Toute ſcience, tout art a ſa métaphyſique. Cette partie eſt toujours abſtraite, élevée & difficile. Cependant ce doit être la principale d'un dictionnaire philoſophique; & l'on peut dire que tant qu'il y reſte à défricher, il y a des phénomenes inexplicables, & réciproquement. Alors l'homme de lettres, le ſavant & l'artiſte marchent dans les tenebres; s'ils font quelques progrès, ils en ſont redevables au hazard; ils arrivent comme un voyageur égaré qui ſuit la bonne voie ſans le ſavoir. Il eſt donc de la derniere importance de bien expoſer la métaphyſique des choſes, ou leurs raiſons premieres & générales; le reſte en deviendra plus lumineux & plus aſſuré dans l'eſprit. Tous ces prétendus myſteres tant reprochés à quelques ſciences, & tant allégués par d'autres pour pallier les leurs, diſcutés métaphyſiquement, s'évanouiſſent comme les fantômes de la nuit à l'approche du jour. L'art éclairé dès le premier pas s'avancera ſûrement, rapidement, & toujours par la voie la plus courte. Il faut donc s'attacher à donner les raiſons des choſes, quand il y en a; à aſſigner les cauſes, quand on les connoît; à indiquer les effets, lorſqu'ils ſont certains; à réſoudre les nœuds par une application directe des principes; à démontrer les vérités; à dévoiler les erreurs; à décréditer adroitement les préjugés; à apprendre aux hommes à douter & à attendre; à diſſiper l'ignorance; à apprécier la valeur des connoiſſances humaines; à diſtinguer le vrai du faux, le vrai du vraiſemblable, le vraiſemblable du merveilleux & de l'incroyable, les phénomenes communs des phénomenes extraordinaires, les faits certains des douteux, ceux-ci des faits abſurdes & contraires à l'ordre de la nature; à connoître le cours général des événemens, & à prendre chaque choſe pour ce qu'elle eſt, & par conſéquent à inſpirer le goût de la ſcience, l'horreur du menſonge & du vice, & l'amour de la vertu; car tout ce qui n'a pas le bonheur & la vertu pour fin derniere n'eſt rien.

Je ne peux ſouffrir qu'on s'appuie de l'autorité des auteurs dans les queſtions de raiſonnement; & qu'importe à la vérité que nous cherchons, le nom d'un homme qui n'eſt pas infaillible? Point de vers ſurtout; ils ont l'air ſi foible & ſi meſquin au travers d'une diſcuſſion philoſophique. Il faut renvoyer ces ornemens légers aux articles de littérature; c'eſt là que je peux les approuver, pourvu qu'ils y ſoient placés par le goût, qu'ils y ſervent d'exemple, & qu'ils faſſent ſortir avec force le défaut qu'on reprend, ou qu'ils donnent de l'éclat à la beauté qu'on recommande.

Dans ces traités ſcientifiques, c'eſt l'enchaînement des idées ou des phénomenes qui dirige la marche; à meſure qu'on avance, la matiere ſe développe, ſoit en ſe généraliſant, ſoit en ſe particulariſant, ſelon la méthode qu'on a préférée. Il en ſera de même par rapport à la forme générale d'un article particulier d'*Encyclopédie*, avec cette différence que le dictionnaire ou la coordination des articles aura des avantages qu'on ne pourra guere ſe procurer dans un traité ſcientifique, qu'aux dépens de quelque qualité; & de ces avantages, elle en ſera redevable aux *renvois*, partie de l'ordre encyclopédique la plus importante.

Je diſtingue deux ſortes de renvois: les uns de choſes, & les autres de mots. Les renvois de choſes éclairciſſent l'objet, indiquent ſes liaiſons prochaines avec ceux qui

le touchent immédiatement, & ſes liaiſons éloignées avec d'autres qu'on en croiroit iſolés; rappellent les notions communes & les principes analogues; fortifient les conſéquences; entrelacent la branche au tronc, & donnent au tout cette unité ſi favorable à l'établiſſement de la vérité & à la perſuaſion. Mais quand il le faudra, ils produiront auſſi un effet tout contraire; ils oppoſeront les notions; ils feront contraſter les principes; ils attaqueront, ébranleront, renverſeront ſecrétement quelques opinions ridicules qu'on n'oſeroit inſulter ouvertement. Si l'auteur eſt impartial, ils auront toujours la double fonction de confirmer & de réfuter, de troubler & de concilier.

Il y auroit un grand art & un avantage infini dans ces derniers renvois. L'ouvrage entier en recevroit une force interne & une utilité ſecrete, dont les effets ſourds ſeroient néceſſairement ſenſibles avec le temps. Toutes les fois, par exemple, qu'un préjugé national mériteroit du reſpect, il faudroit à ſon article particulier l'expoſer reſpectueuſement, & avec tout ſon cortege de vraiſemblance & de ſéduction; mais renverſer l'édifice de fange, diſſiper un vain amas de pouſſiere, en renvoyant aux articles où des principes ſolides ſervent de baſe aux vérités oppoſées. Cette maniere de détromper les hommes opere très-promptement ſur les bons eſprits, & elle opere infailliblement & ſans aucune fâcheuſe conſéquence, ſecrétement & ſans éclat, ſur tous les eſprits. C'eſt l'art de déduire tacitement les conſéquences les plus fortes. Si ces renvois de confirmation & de réfutation ſont prévus de loin, & préparés avec adreſſe, ils donneront à une *Encyclopédie* le caractere que doit avoir un bon dictionnaire; ce caractere eſt de changer la façon commune de penſer. L'ouvrage qui produira ce grand effet général, aura des défauts d'exécution; j'y conſens. Mais le plan & le fonds en ſeront excellens. L'ouvrage qui n'opérera rien de pareil, ſera mauvais. Quelque bien qu'on en puiſſe dire d'ailleurs, l'éloge paſſera, & l'ouvrage tombera dans l'oubli.

Les renvois de mots ſont très-utiles. Chaque ſcience, chaque art a ſa langue. Où en ſeroit-on, ſi toutes les fois qu'on emploie un terme d'art, il falloit, en faveur de la clarté, en répéter la définition? Combien de redites! & peut-on douter que tant de digreſſions & de parentheſes, tant de longueurs ne rendiſſent obſcur? Il eſt auſſi commun d'être diffus & obſcur, qu'obſcur & ſerré; & ſi l'un eſt quelquefois fatigant, l'autre eſt toujours ennuyeux. Il faut ſeulement, lorſqu'on fait uſage de ces mots & qu'on ne les explique pas, avoir l'attention la plus ſcrupuleuſe de renvoyer aux endroits où il en eſt queſtion, & auxquels on ne ſeroit conduit que par l'analogie, eſpece de fil qui n'eſt pas entre les mains de tout le monde. Dans un dictionnaire univerſel des ſciences & des arts, on peut être contraint, en pluſieurs circonſtances, à ſuppoſer du jugement, de l'eſprit, de la pénétration; mais il n'y en a aucune où l'on ait dû ſuppoſer des connoiſſances. Qu'un homme peu intelligent ſe plaigne, s'il le veut, ou de l'ingratitude de la nature, ou de la difficulté de la matiere, mais non de l'auteur, s'il ne lui manque rien pour entendre, ni du côté des choſes, ni du côté des mots.

Il y a une troiſieme ſorte de renvoi à laquelle il ne faut ni s'abandonner, ni ſe refuſer entiérement; ce ſont ceux qui en rapprochant dans les ſciences certains rapports, dans des ſubſtances naturelles des qualités analogues, dans les arts des manœuvres ſemblables, conduiroient, ou à de nouvelles vérités ſpéculatives, ou à la perfection des arts connus, ou à l'invention de nouveaux arts, ou à la reſtitution d'anciens arts perdus. Ces renvois ſont l'ouvrage de l'homme de génie. Heureux celui qui eſt en état de les appercevoir: il a cet eſprit de combinaiſon, cet inſtinct que j'ai défini dans quelques-unes de *mes penſées ſur l'interprétation de la nature*. Mais il vaut encore mieux riſquer des conjectures chimériques, que d'en laiſſer perdre d'utiles: c'eſt ce qui m'enhardit à propoſer celles qui ſuivent.

Ne pourroit-on pas ſoupçonner, ſur l'inclinaiſon & la déclinaiſon de l'aiguille aimantée, que ſon extrémité décrit, d'un mouvement compoſé, une petite ellipſe ſemblable à celle que décrit l'extrémité de l'axe de la terre?

Sûr les cas très-rares où la nature nous offre des phénomenes ſolitaires qui ſoient permanens, tels que l'anneau de Saturne, ne pourroit-on pas faire rentrer celui-ci dans la loi générale & commune, en conſidérant cet anneau, non comme un corps continu, mais comme un certain nombre de ſatellites mus dans un même plan, avec une vîteſſe capable de perpétuer ſur nos yeux une ſenſation non interrompue d'ombre ou de lumiere? C'eſt à mon collegue M. d'Alembert à apprécier ces conjectures.

Ou, pour en venir à des objets plus voiſins de nous, & d'une utilité plus certaine, pourquoi n'exécuteroit-on pas des figures de plantes, d'oiſeaux, d'animaux & d'hommes, en un mot, des tableaux ſur le métier des ouvriers en ſoie, où l'on exécute déja des fleurs & des feuilles ſi parfaitement nuancées?

Quelle impoſſibilité y auroit-il à remplir ſur les mêmes métiers les fonds de ces tapiſſeries en laine qu'on fait à l'aiguille, & à ne laiſſer que les endroits du deſſin à nuancer, vuides & prêts à être achevés à la main, ſoit en laine, ſoit en ſoie? ce qui donneroit pour la célérité de l'exécution de ces ſortes d'ouvrages au métier, celle qu'on a dans la machine à bas pour la façon des mailles. J'invite les Artiſtes à méditer là-deſſus.

Ne pourroit-on pas étendre le petit art d'imprimer en caracteres percés, à l'impreſſion ou à la copie de la muſique? On auroit du papier réglé. Les portées de ce papier ſeroient auſſi tracées ſur les petites lames des caracteres. A l'aide de ces traits & des jours mêmes des caracteres, on les rangeroit facilement ſur les portées. Les barres qui ſéparent les meſures, celles qui lient les notes, & tous les ſignes de la muſique ſeroient au nombre des caracteres. On donneroit aux lames des largeurs qui ſeroient entr'elles comme les valeurs des notes; conſéquemment les notes occuperoient ſur une portée des eſpaces proportionnées à leurs valeurs, & les meſures ſe correſpondroient rigoureuſement les unes aux autres, ſur différentes portées, ſans la moindre attention de la part du muſicien. Cela fait, on auroit un châſſi qui contiendroit chaque portée, qu'on appliqueroit ſucceſſivement ſur autant de papiers différens qu'on voudroit; ce qui donneroit autant de copies d'un même morceau. La ſeule peine qu'il faudroit prendre, ce ſeroit de hauſſer & baiſſer avec un petit inſtrument les petites lames mobiles les unes entre les autres, dans les endroits où elles ne correſpondroient pas auſſi exactement qu'il le faut, ſoit aux lignes, ſoit aux entre-lignes. J'abandonne le jugement de cette idée à mon ami M. Rouſſeau.

Enfin, une derniere ſorte de renvoi qui peut être ou de mot, ou de choſe, ce ſont ceux que j'appellerois volontiers ſatiriques ou épigrammatiques: tel eſt, par exemple, celui qui ſe trouve dans un de nos articles, où à la ſuite d'un éloge pompeux on lit, *voyez* CAPUCHON. Le mot burleſque *capuchon*, & ce qu'on trouve à l'article *capuchon*, pourroit faire ſoupçonner que l'éloge pompeux n'eſt qu'une ironie, & qu'il faut lire l'article avec précaution, & en peſer exactement tous les termes.

Je ne voudrois pas ſupprimer entiérement ces renvois, parce qu'ils ont quelquefois leur utilité. On peut les diriger ſecrétement contre certains ridicules, comme les renvois philoſophiques contre certains préjugés. C'eſt quelquefois un moyen délicat & léger de repouſſer une injure, ſans preſque ſe mettre ſur la défenſive, & d'arracher le maſque à de graves perſonnages, *qui curios ſimulant & bacchanalia vivunt*. Mais je n'en aime pas la fréquence; celui même que j'ai cité ne me plaît pas. De fréquentes alluſions de cette nature couvriroient de ténebres un ouvrage. La poſtérité qui ignore de petites circonſtances qui ne méritoient pas de lui être tranſmiſes, ne ſent plus la fineſſe de l'à-propos, & regarde ces mots qui nous égaient, comme des puérilités. Au lieu de compoſer un dictionnaire ſérieux & philoſophique, on tombe dans la paſquinade. Tout bien conſidéré, j'aimerois mieux qu'on dît la vérité ſans détour, & que, ſi par malheur ou par haſard on avoit à faire à des hommes perdus de réputation, ſans connoiſſances, ſans mœurs, & dont le nom fût preſque devenu un terme déshonnête, on s'abſtînt de les nommer ou par pudeur, ou par

charité, ou qu'on tombât ſur eux ſans ménagement, qu'on leur fît la honte la plus ignominieuſe de leurs vices, qu'on les rappellât à leur état & à leurs devoirs par des traits ſanglans, & qu'on les pourſuivît avec l'amertume de Perſe & le fiel de Juvénal ou de *Buchanan*.

Je ſais qu'on dit des ouvrages où les auteurs ſe ſont abandonnés à toute leur indignation : *Cela eſt horrible ! On ne traite point les gens avec cette dureté-là ! Ce ſont des injures groſſieres qui ne peuvent ſe lire*, & autres ſemblables diſcours qu'on a tenus dans tous les temps, & de tous les ouvrages où le ridicule & la méchanceté ont été peints avec le plus de force, & que nous liſons aujourd'hui avec le plus de plaiſir. Expliquons cette contradiction de nos jugemens. Au moment où ces redoutables productions furent publiées, tous les méchans alarmés craignirent pour eux : plus un homme étoit vicieux, plus il ſe plaignoit hautement. Il objectoit au ſatirique l'âge, le rang, la dignité de la perſonne, & une infinité de ces petites conſidérations paſſageres qui s'affoibliſſent de jour en jour, & qui diſparoiſſent avant la fin du ſiecle. Croit-on qu'au temps où Juvénal abandonnoit Meſſaline aux portefaix de Rome, & où Perſe prenoit un bas valet, & le transformoit en un grave perſonnage, en un magiſtrat reſpectable, les gens de robe d'un côté, & toutes les femmes galantes de l'autre, ne ſe récrierent pas, ne dirent pas de ces traits, qu'ils étoient d'une indécence horrible & puniſſable ? Si l'on n'en croit rien, on ſe trompe. Mais les circonſtances momentanées s'oublient ; la poſtérité ne voit plus que la folie, le ridicule, le vice & la méchanceté, couverts d'ignominie, & elle s'en réjouit comme d'un acte de juſtice. Celui qui blâme le vice légérement, ne me paroît pas aſſez ami de la vertu. On eſt d'autant plus indigné de l'injuſtice, qu'on eſt plus éloigné de la commettre ; & c'eſt une foibleſſe repréhenſible que celle qui nous empêche de montrer, pour la méchanceté, la baſſeſſe, l'envie, la duplicité, cette haine vigoureuſe & profonde que tout honnête homme doit reſſentir.

Quelle que ſoit la nature des renvois, on ne pourra trop les multiplier. Il vaudroit mieux qu'il y en eût de ſuperflus que d'omis. Un des effets les plus immédiats, & des avantages les plus importans de la multiplicité des renvois, ce ſera *premiérement*, de perfectionner la nomenclature. Un article eſſentiel a rapport à tant d'articles différens, qu'il ſeroit comme impoſſible que quelqu'un des travailleurs n'y eût pas renvoyé. D'où il s'enſuit qu'il ne peut être oublié ; car tel mot qui n'eſt qu'acceſſoire dans une matiere, eſt le mot important dans une autre. Mais il en ſera des choſes ainſi que des mots. L'un fait mention d'un phénomene ; l'autre d'une qualité, & renvoie à l'article de la ſubſtance : celui-ci d'un ſyſtême, celui-là d'un procédé, & chacun fait ſon renvoi à l'endroit convenable, non ſur ce qu'il contient, car il ne lui a point été communiqué, mais ſur ce qu'il préſume y devoir être contenu, pour éclaircir & compléter l'article qu'il travaille. Ainſi à tout moment la grammaire renverra à la dialectique, la dialectique à la métaphyſique, la métaphyſique à la théologie, la théologie à la juriſprudence, la juriſprudence à l'hiſtoire, l'hiſtoire à la géographie & à la chronologie, la chronologie à l'aſtronomie, l'aſtronomie à la géométrie, la géométrie à l'algebre, l'algebre à l'arithmétique, *&c.* Une précaution de la derniere conſéquence, c'eſt de n'avoir pas aſſez bonne opinion de ſon collegue pour croire qu'il n'aura rien omis. Il y a tant d'autres raiſons que la mauvaiſe foi, ſoit pour paſſer un article, ſoit pour n'y pas traiter tout ce qui eſt de ſon objet, qu'on ne peut être trop ſcrupuleux à y renvoyer.

Ce ſera *ſecondement*, d'éviter les répétitions. Toutes les ſciences empietent les unes ſur les autres : ce ſont des rameaux continus & partant d'un même tronc. Celui qui compoſe un ouvrage, n'entre pas dans ſon ſujet d'une maniere abrupte, ne s'y renferme pas en rigueur, n'en ſort pas bruſquement : il eſt contraint d'anticiper ſur un terrain voiſin du ſien d'un côté ; ſes conſéquences le portent ſouvent dans un autre terrain contigu du côté oppoſé ; & combien d'autres excurſions néceſſaires dans le corps de l'ouvrage ! Quelle eſt la fin des avant-propos, des introductions, des préfaces,

des exordes, des épiſodes, des digreſſions, des concluſions ? Si l'on ſéparoit ſcrupuleuſement d'un livre, ce qui eſt hors du ſujet qu'on y traite, on le réduiroit preſque toujours au quart de ſon volume. Que fait l'enchaînement encyclopédique ? cette circonſcription ſévere. Il marque ſi exactement les limites d'une matiere, qu'il ne reſte dans un article, que ce qui lui eſt eſſentiel. Une ſeule idée neuve engendre des volumes ſous la plume d'un écrivain ; ces volumes ſe réduiſent à quelques lignes ſous la plume d'un encyclopédiſte. On y eſt aſſervi, ſans s'en appercevoir, à ce que la méthode des géometres a de plus ſerré & de plus précis. On marche rapidement. Une page préſente toujours autre choſe que celle qui la devance ou la ſuit. Le beſoin d'une propoſition, d'un fait, d'un aphoriſme, d'un phénomene, d'un ſyſtême, n'exige qu'une citation en *Encyclopédie*, non plus qu'en géométrie. Le géometre renvoie d'un théorême ou d'un problême à un autre, & l'encyclopédiſte d'un article à un autre. Et c'eſt ainſi que deux genres d'ouvrages, qui paroiſſent d'une nature très-différente, parviennent, par un même moyen, à former un enſemble très-ſerré, très-lié, & très-continu. Ce que je dis eſt d'une telle exactitude, que la méthode ſelon laquelle les mathématiques ſont traitées dans notre dictionnaire, eſt la même qu'on a ſuivie pour les autres matieres. Il n'y a ſous ce point de vue aucune différence entre un article d'algebre, & un article de théologie.

Par le moyen de l'ordre encyclopédique, de l'univerſalité des connoiſſances & de la fréquence des renvois, les rapports augmentent, les liaiſons ſe portent en tout ſens, la force de la démonſtration s'accroît, la nomenclature ſe complete, les connoiſſances ſe rapprochent & ſe fortifient ; on apperçoit ou la continuité, ou les vuides de notre ſyſtême, ſes côtés foibles, ſes endroits forts, & d'un coup-d'œil quels ſont les objets auxquels il importe de travailler pour ſa propre gloire, & pour la plus grande utilité du genre humain. Si notre dictionnaire eſt bon, combien il produira d'ouvrages meilleurs !

Mais comment un éditeur vérifiera-t-il jamais ces renvois, s'il n'a pas tout ſon manuſcrit ſous les yeux ? Cette condition me paroît d'une telle importance, que je prononcerai de celui qui fait imprimer la premiere feuille d'une *Encyclopédie*, ſans avoir prélu vingt fois ſa copie, qu'il ne ſent pas l'étendue de ſa fonction ; qu'il eſt indigne de diriger une ſi haute entrepriſe ; ou qu'enchaîné, comme nous l'avons été, par des événemens qu'on ne peut prévoir, il s'eſt trouvé inopinément engagé dans ce labyrinthe, & contraint par honneur d'en ſortir le moins mal qu'il pourroit.

Un éditeur ne donnera jamais au tout un certain degré de perfection, s'il n'en poſſede les parties que ſucceſſivement. Il ſeroit plus difficile de juger ainſi de l'enſemble d'un dictionnaire univerſel, que de l'ordonnance générale d'un morceau d'architecture, dont on ne verroit les différens ordres que ſéparés, & les uns après les autres. Comment n'omettra-t-il pas des renvois ? Comment ne lui en échappera-t-il pas d'inutiles, de faux, de ridicules ? Un auteur renvoie en preuve, du moins c'eſt ſon deſſein, & il ſe trouve qu'il a renvoyé en objection. L'article qu'un autre aura cité, ou n'exiſtera point du tout, ou ne renfermera rien d'analogue à la matiere dont il s'agit. Un autre inconvénient, c'eſt qu'il ne manque quelque portion du manuſcrit que parce que l'auteur la compoſe à meſure que l'ouvrage s'imprime ; d'où il arrivera qu'abuſant des renvois pour conſulter ſon loiſir, ou pour écouter ſa pareſſe, la matiere ſera mal diſtribuée, les premiers volumes en ſeront vuides, les derniers ſurchargés, & l'ordre naturel entiérement perverti. Mais il y a pis à craindre, c'eſt que ce travailleur, à la fin accablé ſous une multitude prodigieuſe d'articles renvoyés d'une lettre à une autre, ne les eſtropie, ou même ne les faſſe point du tout, & ne les remette à une autre édition. Il balancera d'autant moins à prendre ce dernier parti, qu'alors la fortune de l'ouvrage ſera faite, ou ne ſe fera point. Mais dans quel étrange embarras ne tombera-t-on pas, s'il arrive que le collegue, qui ne marche dans ſon travail qu'avec l'impreſſion, meure ou ſoit ſurpris d'une longue maladie ? L'expérience nous a malheureuſement appris à redouter

ces événemens, quoique le public ne s'en ſoit point encore appeçu.

Si l'éditeur a tout ſon manuſcrit ſous ſes mains, il prendra une partie, il la ſuivra dans toutes ſes ramifications. Ou elle contiendra tout ce qui eſt de ſon objet, ou elle ſera incomplete; ſi elle eſt incomplete, il eſt bien difficile qu'il ne ſoit pas inſtruit des omiſſions, par les renvois qui ſe feront des autres parties à celle qu'il examine, comme les renvois de celle-ci à d'autres, lui indiqueront ce qui ſera dans ces dernieres, ou ce qu'il y faudra ſuppléer. Si un mot étoit tellement iſolé, qu'il n'en fût mention dans aucune partie, ſoit en diſcours, ſoit en renvoi, j'oſe aſſurer qu'il pourroit être omis preſque ſans conſéquence. Mais penſe-t-on qu'il y en ait beaucoup de cette nature, même parmi les choſes individuelles & particulieres? Il faudroit que celle dont il s'agit, n'eût aucune place remarquable dans les ſciences, aucune eſpece utile, aucun uſage dans les arts. Le marronnier d'Inde, cet arbre ſi fécond en fruits inutiles, n'eſt pas même dans ce cas. Il n'y a rien d'exiſtant dans la nature ou dans l'entendement, rien de pratiqué ou d'employé dans les ateliers, qui ne tienne par un grand nombre de fils au ſyſtême général de la connoiſſance humaine. Si au contraire la choſe omiſe étoit importante; pour que l'omiſſion n'en fût ni apperçue ni réparée, il faudroit ſuppoſer au moins une ſeconde omiſſion, qui en entraîneroit au moins une troiſieme, & ainſi de ſuite, juſqu'à un être ſolitaire, iſolé, & placé ſur les dernieres limites du ſyſtême. Il y auroit un ordre entier d'êtres ou de notions ſupprimé; ce qui eſt métaphyſiquement impoſſible. S'il reſte ſur la ligne un de ces êtres, ou une de ces notions, on ſera conduit de là, tant en deſcendant qu'en montant, à la reſtitution d'une autre, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce que tout l'intervalle vuide ſoit rempli, la chaîne complete, & l'ordre encyclopédique continu.

En détaillant ainſi comment une véritable *Encyclopédie* doit être faite, nous établiſſons des regles bien ſéveres, pour examiner & juger celle que nous publions. Quelque uſage qu'on faſſe de ces regles, ou pour ou contre nous, elles prouveront du moins que perſonne n'étoit plus en état que les auteurs de critiquer leur ouvrage. Reſte à ſavoir ſi nos ennemis, après avoir donné juſqu'à préſent d'aſſez fortes preuves d'ignorance, ne ſe réſoudront pas à en donner de lâcheté, en nous attaquant avec des armes que nous n'aurons pas craint de leur mettre à la main.

La prélecture réitérée du manuſcrit complet, obvieroit à trois ſortes de ſupplémens, de choſes, de mots & de renvois. Combien de termes, tantôt définis, tantôt ſeulement énoncés dans le courant d'un article, & qui rentreroient dans l'ordre alphabétique! Combien de connoiſſances annoncées dans un endroit où on ne les chercheroit pas inutilement! Combien de principes qui reſtent iſolés, & qu'on auroit rapprochés par un mot de réclame! Les renvois ſont, dans un article, comme ces pierres d'attente qu'on voit inégalement ſéparées les unes des autres, & ſaillantes ſur les extrémités verticales d'un long mur, ou ſur la convexité d'une voûte, & dont les intervalles annoncent ailleurs de pareils intervalles, & de pareilles pierres d'attente.

J'inſiſte d'autant plus fortement ſur la néceſſité de poſſéder toute la copie, que les omiſſions ſont, à mon avis, les plus grands défauts d'un dictionnaire. Il vaut encore mieux qu'un article ſoit mal fait, que de n'être point fait. Rien ne chagrine tant un lecteur, que de ne pas trouver le mot qu'il cherche. En voici un exemple frappant, que je rapporte d'autant plus librement, que je dois en partager le reproche. Un honnête homme achete un ouvrage auquel j'ai travaillé: il étoit tourmenté par des crampes, & il n'eut rien de plus preſſé que de lire l'article *crampe*: il trouve ce mot, mais avec un renvoi à *convulſion*; il recourt à *convulſion*, d'où il eſt renvoyé à *muſcle*, d'où il eſt renvoyé à *ſpaſme*, où il ne trouve rien ſur la crampe. Voilà, je l'avoue, une faute bien ridicule; & je ne doute point que nous ne l'ayions commiſe vingt fois dans l'*Encyclopédie*. Mais nous ſommes en droit d'exiger un peu d'indulgence. L'ouvrage auquel nous travaillons, n'eſt point de notre choix: nous n'avons point ordonné

les

les premiers matériaux qu'on nous a remis, & on nous les a, pour ainſi dire, jetés dans une confuſion bien capable de rebuter quiconque auroit eu ou moins d'honnêteté, ou moins de courage. Nos collegues nous ſont témoins des peines que nous avons priſes & que nous prenons encore : perſonne ne ſait comme eux, ce qu'il nous en a coûté, & ce qu'il nous en coûte, pour répandre ſur l'ouvrage toute la perfection d'une premiere tentative ; & nous nous ſommes propoſé, ſinon d'obvier, du moins de ſatisfaire aux reproches que nous aurons encourus, en reliſant notre dictionnaire, quand nous l'aurons achevé, dans le deſſein de compléter la nomenclature, la matiere & les renvois.

Il n'y a rien de minutieux dans l'exécution d'un grand ouvrage : la négligence la plus légere a des ſuites importantes : le manuſcrit m'en fournit un exemple : rempli de noms perſonnels, de termes d'arts, de caracteres, de chiffres, de lettres, de citations, de renvois, *&c.* l'édition fourmillera de fautes, s'il n'eſt pas de la derniere exactitude. Je voudrois donc qu'on invitât les Encyclopédiſtes, à écrire en lettres majuſcules, les mots ſur leſquels il ſeroit facile de ſe méprendre. On éviteroit, par ce moyen, preſque toutes les fautes d'impreſſion ; les articles ſeroient corrects, les auteurs n'auroient point à ſe plaindre, & le lecteur ne ſeroit jamais perplexe. Quoique nous n'ayions pas eu l'avantage de poſſéder un manuſcrit tel que nous l'aurions pu deſirer ; cependant il y a peu d'ouvrages imprimés avec plus d'exactitude & plus d'élégance que le nôtre. Les ſoins & l'habileté du typographe l'ont emporté ſur le déſordre & les imperfections de la copie ; & nous n'offenſerons aucun de nos collegues, en aſſurant que dans le grand nombre de ceux qui ont eu quelque part à l'*Encyclopédie*, il n'y a perſonne qui ait mieux ſatisfait à ſes engagemens, que l'imprimeur. Sous cet aſpect, qui a frappé & qui frappera, dans tous les temps, les gens de goût & les bibliomanes, les éditions ſubſéquentes égaleront difficilement la premiere.

Nous croyons ſentir tous les avantages d'une entrepriſe telle que celle dont nous nous occupons. Nous croyons n'avoir eu que trop d'occaſions de connoître combien il étoit difficile de ſortir avec quelque ſuccès d'une premiere tentative, & combien les talens d'un ſeul homme, quel qu'il fût, étoient au deſſous de ce projet. Nous avions là-deſſus, long-temps avant que d'avoir commencé, une partie des lumieres, & toute la défiance qu'une longue méditation pouvoit inſpirer. L'expérience n'a point affoibli ces diſpoſitions. Nous avons vu, à meſure que nous travaillons, la matiere s'étendre, la nomenclature s'obſcurcir, des ſubſtances ramenées ſous une multitude de noms différens, les inſtrumens, les machines & les manœuvres ſe multiplier ſans meſure, & les détours nombreux d'un labyrinthe inextricable ſe compliquer de plus en plus. Nous avons vu combien il en coûtoit pour s'aſſurer que les mêmes choſes étoient les mêmes, & combien, pour s'aſſurer que d'autres qui paroiſſoient très-différentes, n'étoient pas différentes. Nous avons vu que cette forme alphabétique, qui nous ménageoit à chaque inſtant des repos, qui répandoit tant de variété dans le travail, & qui, ſous ces points de vue, paroiſſoit ſi avantageuſe à ſuivre dans un long ouvrage, avoit ſes difficultés qu'il falloit ſurmonter à chaque inſtant. Nous avons vu qu'elle expoſoit à donner aux articles capitaux, une étendue immenſe, ſi l'on y faiſoit entrer tout ce qu'on pouvoit aſſez naturellement eſpérer d'y trouver ; ou à les rendre ſecs & appauvris, ſi, à l'aide des renvois, on les élaguoit, & ſi l'on en excluoit beaucoup d'objets qu'il n'étoit pas poſſible d'en ſéparer. Nous avons vu combien il étoit important & difficile de garder un juſte milieu. Nous avons vu combien il échappoit de choſes inexactes & fauſſes ; combien on en omettoit de vraies. Nous avons vu qu'il n'y avoit qu'un travail de pluſieurs ſiecles, qui pût introduire entre tant de matériaux raſſemblés, la forme véritable qui leur convenoit ; donner à chaque partie ſon étendue ; réduire chaque article à une juſte longueur ; ſupprimer ce qu'il y a de mauvais ; ſuppléer ce qui manque de bon, & finir un ouvrage qui remplît le deſſein qu'on avoit formé, quand on l'entreprit. Mais nous avons vu que de toutes les difficultés, une des plus conſidérables,

c'étoit de le produire une fois, quelque informe qu'il fût, & qu'on ne nous raviroit pas l'honneur d'avoir surmonté cet obstacle. Nous avons vu que l'*Encyclopédie* ne pouvoit être que la tentative d'un siecle philosophe ; que ce siecle étoit arrivé ; que la renommée, en portant à l'immortalité les noms de ceux qui l'acheveroient, peut-être ne dédaigneroit pas de se charger des nôtres ; & nous nous sommes sentis ranimés par cette idée si consolante & si douce, qu'on s'entretiendroit aussi de nous, lorsque nous ne serions plus ; par ce murmure si voluptueux, qui nous faisoit entendre dans la bouche de quelques-uns de nos contemporains, ce que diroient de nous des hommes à l'instruction & au bonheur desquels nous nous immolions, que nous estimions & que nous aimions, quoiqu'ils ne fussent pas encore. Nous avons senti se développer en nous ce germe d'émulation, qui envie au trépas la meilleure partie de nous-mêmes, & ravit au néant les seuls momens de notre existence dont nous soyons réellement flattés. En effet, l'homme se montre à ses contemporains & se voit tel qu'il est, composé bizarre de qualités sublimes & de foiblesses honteuses. Mais les foiblesses suivent la dépouille mortelle dans le tombeau, & disparoissent avec elle ; la même terre les couvre : il ne reste que les qualités éternisées dans les monumens qu'il s'est élevés à lui-même, ou qu'il doit à la vénération & à la reconnoissance publique ; honneurs dont la conscience de son propre mérite lui donne une jouissance anticipée ; jouissance aussi pure, aussi forte, aussi réelle qu'aucune autre jouissance, & dans laquelle il ne peut y avoir d'imaginaire, que les titres sur lesquels on fonde ses prétentions. Les nôtres sont déposés dans cet ouvrage ; la postérité les jugera.

J'ai dit qu'il n'appartenoit qu'à un siecle philosophe de tenter une *Encyclopédie* ; & je l'ai dit, parce que cet ouvrage demande par-tout plus de hardiesse dans l'esprit, qu'on n'en a communément dans les siecles pusillanimes du goût. Il faut tout examiner, tout remuer sans exception & sans ménagement : oser voir, ainsi que nous commençons à nous en convaincre, qu'il en est presque des genres de littérature, ainsi que de la compilation générale des loix & de la premiere formation des villes ; que c'est à un hasard singulier, à une circonstance bizarre, quelquefois à un effor du génie, qu'ils ont dû leur naissance ; que ceux qui sont venus après les premiers inventeurs n'ont été, pour la plupart, que leurs esclaves ; que des productions qu'on devoit regarder comme le premier degré, prises aveuglément pour le dernier terme, au lieu d'avancer un art à sa perfection, n'ont servi qu'à le retarder, en réduisant les autres hommes à la condition servile d'imitateurs ; qu'aussi-tôt qu'un nom fut donné à une composition d'un caractere particulier, il fallut modéler rigoureusement sur cette esquisse, toutes celles qui se firent ; que s'il parut de temps en temps un homme d'un génie hardi & original, qui, fatigué du joug reçu, osa le secouer, s'éloigner de la route commune, & enfanter quelque ouvrage auquel le nom donné & les loix prescrites ne furent point exactement applicables, il tomba dans l'oubli & y resta très-long-temps. Il faut fouler aux piés toutes ces vieilles puérilités ; renverser les barrieres que la raison n'aura point posées ; rendre aux sciences & aux arts une liberté qui leur est si précieuse, & dire aux admirateurs de l'antiquité : appellez *le marchand de Londres* comme il vous plaira, pourvu que vous conveniez que cette piece étincelle de beautés sublimes. Il falloit un temps raisonneur, où l'on ne cherchât plus les regles dans les auteurs, mais dans la nature, & où l'on sentît le faux & le vrai de tant de poétiques arbitraires : je prends le terme de *poétique* dans son acception la plus générale, pour un système de regles données, selon lesquelles, en quelque genre que ce soit, on prétend qu'il faut travailler pour réussir.

Mais ce siecle s'est fait attendre si long-temps, que j'ai pensé quelquefois qu'il seroit heureux pour un peuple qu'il ne se rencontrât point chez lui un homme extraordinaire, sous lequel un art naissant fît ses premiers progrès trop grands & trop rapides, & qui en interrompît le mouvement insensible & naturel. Les ou-

vrages de cet homme ſeront néceſſairement des compoſés monſtrueux, parce que le génie & le bon goût ſont deux qualités très-différentes. La nature donne l'un en un moment : l'autre eſt le produit des ſiecles. Ces monſtres deviendront des modeles nationaux ; ils décideront le goût d'un peuple. Les bons eſprits qui ſuccéderont, trouveront en leur faveur une prévention qu'ils n'oſeront heurter ; & la notion du beau s'obſcurcira, comme il arriveroit à celle du bien de s'obſcurcir chez des barbares qui auroient pris une vénération exceſſive pour quelque chef d'un caractere équivoque, qui ſe ſeroit rendu recommandable par des ſervices importans & des vices heureux. Dans le moral, il n'y a que Dieu qui doive ſervir de modele à l'homme ; dans les Arts, que la nature. Si les Sciences & les Arts s'avancent par des degrés inſenſibles, un homme ne différera pas aſſez d'un autre pour lui en impoſer, fonder un genre adopté, & donner un goût à la nation ; conſéquemment la nature & la raiſon conſerveront leurs droits. Elles les avoient perdus ; elles ſont ſur le point de les recouvrer ; & l'on va voir combien il nous importoit de connoître & de ſaiſir ce moment.

Tandis que les ſiecles s'écoulent, la maſſe des ouvrages s'accroît ſans ceſſe, & l'on prévoit un moment où il ſeroit preſque auſſi difficile de s'inſtruire dans une bibliotheque, que dans l'univers, & preſque auſſi court de chercher une vérité ſubſiſtante dans la nature, qu'égarée dans une multitude immenſe de volumes ; il faudroit alors ſe livrer, par néceſſité, à un travail qu'on auroit négligé d'entreprendre, parce qu'on n'en auroit pas ſenti le beſoin.

Si l'on ſe repréſente la face de la littérature dans les temps où l'impreſſion n'étoit pas encore, on verra un petit nombre d'hommes de génie occupés à compoſer, & un peuple innombrable de manouvriers occupés à tranſcrire. Si l'on anticipe ſur les ſiecles à venir, & qu'on ſe repréſente la face de la littérature, lorſque l'impreſſion, qui ne ſe repoſe point, aura rempli de volumes d'immenſes bâtimens, on la trouvera partagée derechef en deux claſſes d'hommes. Les uns liront peu & s'abandonneront à des recherches qui ſeront nouvelles ou qu'ils prendront pour telles, (car ſi nous ignorons déja une partie de ce qui eſt contenu dans tant de volumes publiés en toutes ſortes de langues, nous ſaurons bien moins encore ce que renfermeront ces volumes augmentés d'un nombre d'autres, cent fois, mille fois plus grand) ; les autres, manouvriers incapables de rien produire, s'occuperont à feuilleter jour & nuit ces volumes, & à en ſéparer ce qu'ils jugeront digne d'être recueilli & conſervé. Cette prédiction ne commence-t-elle pas à s'accomplir ? & pluſieurs de nos littérateurs ne ſont-ils pas déja employés à réduire tout nos grands livres à de petits où l'on trouve encore beaucoup de ſuperflu ? Suppoſons maintenant leurs analyſes bien faites, & diſtribuées ſous la forme alphabétique en un nombre de volumes ordonnés par des hommes intelligens, & l'on aura les matériaux d'une *Encyclopédie*.

Nous avons donc entrepris aujourd'hui pour le bien des Lettres, & par intérêt pour le genre humain, un ouvrage auquel nos neveux auroient été forcés de ſe livrer, mais dans des circonſtances beaucoup moins favorables, lorſque la ſurabondance des livres leur en auroit rendu l'exécution très-pénible.

Qu'il me ſoit permis, avant que d'entrer plus avant dans l'examen de la matiere encyclopédique, de jeter un coup-d'œil ſur ces auteurs qui occupent déja tant de rayons dans nos bibliotheques, qui gagnent du terrain tous les jours, & qui dans un ſiecle ou deux rempliront ſeuls des édifices. C'eſt, ce me ſemble, une idée bien mortifiante pour ces volumineux écrivains, que de tant de papiers qu'ils ont couverts d'écriture, il n'y aura pas une ligne à extraire pour le dictionnaire univerſel de la connoiſſance humaine. S'ils ne ſe ſoutiennent par l'excellence du coloris, qualité particuliere aux hommes de génie, je demande ce qu'ils deviendront.

Mais il eſt naturel que ces réflexions qui nous échappent ſur le ſort de tant d'autres, nous faſſent rentrer en nous-mêmes, & conſidérer le ſort qui nous attend. J'examine notre travail ſans partialité ; je vois

qu'il n'y a peut-être aucune sorte de faute que nous n'ayions commise, & je suis forcé d'avouer que d'une *Encyclopédie* telle que la nôtre, il en entreroit à peine les deux tiers dans une véritable *Encyclopédie*. C'est beaucoup, sur-tout si l'on convient qu'en jetant les premiers fondemens d'un pareil ouvrage, l'on a été forcé de prendre pour base un mauvais auteur, quel qu'il fût, Chambers, Allstedius, ou un autre. Il n'y a presqu'aucun de nos collegues qu'on eût déterminé à travailler, si on lui eût proposé de composer à neuf toute sa partie; tous auroient été effrayés, & l'*Encyclopédie* ne se seroit point faite. Mais en présentant à chacun un rouleau de papiers, qu'il ne s'agissoit que de revoir, corriger, augmenter; le travail de création, qui est toujours celui qu'on redoute, disparoissoit, & l'on se laissoit engager par la considération la plus chimérique. Car ces lambeaux décousus se sont trouvés si incomplets, si mal composés, si mal traduits, si pleins d'omissions, d'erreurs & d'inexactitudes, si contraires aux idées de nos collegues, que la plupart les ont rejetés. Que n'ont-ils eu tous le même courage? Le seul avantage qu'en aient retiré les premiers, c'est de connoître d'un coup-d'œil la nomenclature de leur partie, qu'ils auroient pu trouver du moins aussi complete dans les tables de différens ouvrages, ou dans quelque dictionnaire de langue.

Ce frivole avantage a coûté bien cher. Que de temps perdu à traduire de mauvaises choses! que de dépenses pour se procurer un plagiat continuel! combien de fautes & de reproches qu'on se seroit épargnés avec une simple nomenclature! Mais eût-elle suffi pour déterminer nos collegues? D'ailleurs, cette partie même ne pouvoit guere se perfectionner que par l'exécution. A mesure qu'on exécute un morceau, la nomenclature se développe, les termes à définir se présentent en foule; il vient une infinité d'idées à renvoyer sous différens chefs; ce qu'on ne fait pas est du moins indiqué par un renvoi, comme étant du partage d'un autre: en un mot, ce que chacun fournit & se demande réciproquement, voilà la source d'où découlent les mots.

D'où l'on voit, 1°. qu'on ne pouvoit, à une premiere édition, employer un trop grand nombre de collegues; mais que si notre travail n'est pas tout-à-fait inutile, un petit nombre d'hommes bien choisis suffiroit à l'exécution d'une seconde. Il faudroit les prépose à différens travailleurs subalternes, auxquels ils feroient honneur des secours qu'ils en auroient reçus, mais dont ils seroient obligés d'adopter l'ouvrage, afin qu'ils ne pussent se dispenser d'y mettre la derniere main, que leur propre réputation se trouvât engagée, & qu'on pût les accuser directement ou de négligence ou d'incapacité. Un travailleur qui ose demander que son nom ne soit point mis à la fin d'un de ses articles, avoue qu'il le trouve mal fait, ou du moins indigne de lui. Je crois, que, selon ce nouvel arrangement, il ne seroit pas impossible qu'un seul homme se chargeât de l'anatomie, de la médecine, de la chirurgie, de la matiere médicale, & d'une portion de la pharmacie; un autre de la chymie, de la partie restante de la pharmacie, & de ce qu'il y a de chymique dans des arts, tels que la métallurgie, la teinture, une partie de l'orfévrerie, une partie de la chaudronnerie, de la plomberie, de la préparation des couleurs de toute espece, métalliques ou autres, *&c.* Un seul homme bien instruit de quelque art en fer, embrasseroit les métiers de cloutier, de coutelier, de serrurier, de taillandier, *&c.* Un autre versé dans la bijouterie se chargeroit des arts du bijoutier, du diamantaire, du lapidaire, du metteur en œuvre. Je donnerois toujours la préférence à un homme qui auroit écrit avec succès sur la matiere dont il se chargeroit. Quant à celui qui prépareroit actuellement un ouvrage sur cette matiere, je ne l'accepterois pour collegue que s'il étoit déja mon ami, que l'honnêteté de son caractere me fût bien connue, & que je ne pusse, sans lui faire l'injure la plus grande, le soupçonner d'un dessein secret de sacrifier notre ouvrage au sien.

2°. Que la premiere édition d'une *Encyclopédie* ne peut être qu'une compilation très-informe & très-incomplete.

Mais, dira-t-on, comment avec tous ces défauts vous est-il arrivé d'obtenir un succès qu'aucune production aussi considérable n'a

jamais eu ? A cela je répons que notre *Encyclopédie* a preſque ſur tout autre ouvrage, je ne dis pas de la même étendue, mais quel qu'il ſoit, compoſé par une ſociété ou par un ſeul homme, l'avantage de contenir une infinité de choſes nouvelles, & qu'on chercheroit inutilement ailleurs. C'eſt la ſuite naturelle de l'heureux choix de ceux qui s'y ſont conſacrés.

Il ne s'eſt point encore fait, & il ne ſe fera de long-temps une collection auſſi conſidérable & auſſi belle de machines. Nous avons environ mille planches. On eſt bien déterminé à ne rien épargner ſur la gravure. Malgré le nombre prodigieux de figures qui les rempliſſent, nous avons eu l'attention de n'en admettre preſqu'aucune qui ne repréſentât une machine ſubſiſtante & travaillant dans la ſociété. Qu'on compare nos volumes avec le recueil ſi vanté de Ramelli ; le théatre des machines de Lupold, ou même les volumes des machines approuvées par l'académie des ſciences, & l'on jugera ſi de tous ces volumes fondus enſemble, il étoit poſſible d'en tirer vingt planches dignes d'entrer dans une collection telle que nous avons eu le courage de la concevoir & le bonheur de l'exécuter. Il n'y a rien ici ni de ſuperflu, ni de ſurranné, ni d'idéal : tout y eſt en action & vivant. Mais indépendamment de ce mérite, & quelque différence qu'il puiſſe & qu'il doive néceſſairement y avoir entre cette premiere édition & les ſuivantes, n'eſt-ce rien que d'avoir débuté ? Entre une infinité de difficultés qui ſe préſenteront d'elles-mêmes à l'eſprit, qu'on peſe ſeulement celle d'avoir raſſemblé un aſſez grand nombre de collegues, qui, ſans ſe connoître, ſemblent tout concourir d'amitié à la production d'un ouvrage commun. Des gens de lettres ont fait pour leurs ſemblables & leurs égaux, ce qu'on n'eût point obtenu d'eux par aucune autre conſidération. C'eſt-là le motif auquel nous devons nos premiers collegues ; & c'eſt à la même cauſe que nous devons ceux que nous nous aſſocions tous les jours. Il regne entre eux tous une émulation, des égards, une concorde qu'on auroit peine à imaginer. On ne s'en tient pas à fournir les ſecours qu'on a promis, on ſe fait encore des ſacrifices mutuels, choſe bien plus difficile ! De là tant d'articles qui partent des mains étrangeres, ſans qu'aucun de ceux qui s'étoient chargés des ſciences auxquelles ils appartenoient en aient jamais été offenſés. C'eſt qu'il ne s'agit point ici d'un intérêt particulier ; c'eſt qu'il ne regne entre nous aucune petite jalouſie perſonnelle, & que la perfection de l'ouvrage & l'utilité du genre humain, ont fait naître le ſentiment général dont on eſt animé.

Nous avons joui d'un avantage rare & précieux qu'il ne faudroit pas négliger dans le projet d'une ſeconde édition. Les hommes de lettres de la plus grande réputation, les artiſtes de la premiere force, n'ont pas dédaigné de nous envoyer quelques morceaux dans leur genre. Nous devons *éloquence*, *élégance*, *eſprit*, *&c.*, à M. de Voltaire. M. de Monteſquieu nous a laiſſé en mourant des fragmens ſur l'article *goût* ; M. de la Tour nous a promis ſes idées ſur *la peinture* ; M. Cochin fils ne nous refuſeroit pas l'article *gravure*, ſi ſes occupations lui laiſſoient le temps d'écrire.

Il ne ſeroit pas inutile d'établir des correſpondances dans les lieux principaux du monde lettré, & je ne doute point qu'on n'y réuſſît. On s'inſtruira des uſages, des coutumes, des productions, des travaux, des machines, *&c.* ſi on ne néglige perſonne, & ſi l'on a pour tous ce degré de conſidération que l'on doit à l'homme déſintéreſſé qui veut ſe rendre utile.

Ce ſeroit un oubli inexcuſable, que de ne ſe pas procurer la grande *Encyclopédie Allemande*, le recueil des réglemens ſur les arts & métiers de Londres & des autres pays ; les ouvrages appellés en Anglois *the myſteries* ; le fameux réglement des Piémontois ſur leurs manufactures ; des regiſtres des douanes ; pluſieurs inventaires de maiſons de grands ſeigneurs & de bourgeois ; tous les traités ſur les arts en général & en particulier ; les réglemens du commerce, les ſtatuts des communautés ; tous les recueils des académies, ſur-tout la collection académique dont le diſcours préliminaire & les premiers volumes viennent de paroître. Cet ouvrage ne peut manquer d'être excellent, à en juger par les ſources où l'on ſe propoſe de puiſer, & par l'étendue des connoiſſances, la fécondité des idées, & la fermeté de

jugement & de goût de l'homme qui dirige cette grande entrepriſe. Le plus grand bonheur qui pût arriver à ceux qui nous ſuccéderont un jour dans l'*Encyclopédie*, & qui ſe chargeront des éditions ſuivantes, c'eſt que le dictionnaire de l'académie Françoiſe, tel que je le conçois, & qu'il eſt conçu par les meilleurs eſprits de cette illuſtre compagnie, ait été publié, que l'hiſtoire naturelle ait paru toute entiere, & que la collection académique ſoit achevée. Combien de travaux épargnés !

Entre les livres dont il eſt encore eſſentiel de ſe pourvoir, il faut compter les catalogues des grandes bibliotheques ; c'eſt là qu'on apprend à connoître les ſources où l'on doit puiſer : il ſeroit même à ſouhaiter que l'éditeur fût en correſpondance avec les bibliothécaires. S'il eſt néceſſaire de conſulter les bons ouvrages, il n'eſt pas inutile de parcourir les mauvais. Un bon livre fournit un ou pluſieurs articles excellens ; un mauvais livre aide à faire mieux. Votre tâche eſt remplie dans celui-ci, l'autre l'abrege. D'ailleurs, faute d'une grande connoiſſance de la bibliographie, on eſt expoſé ſans ceſſe à compoſer médiocrement, avec beaucoup de peine, de temps, & de dépenſe, ce que d'autres ont ſupérieurement exécuté. On ſe tourmente pour découvrir des choſes connues. Obſervons qu'excepté la matiere des arts, il n'y a proprement du reſſort d'un dictionnaire que ce qui eſt déja publié, & que par conſéquent il eſt d'autant plus à ſouhaiter que chacun connoiſſe les grands livres compoſés dans ſa partie, & que l'éditeur ſoit muni des catalogues les plus complets & les plus étendus.

La citation exacte des ſources ſeroit d'une grande utilité : il faudroit s'en impoſer la loi. Ce ſeroit rendre un ſervice important à ceux qui ſe deſtinent à l'étude particuliere d'une ſcience ou d'un art, que de leur donner la connoiſſance des bons auteurs, des meilleures éditions, & de l'ordre qu'ils doivent ſuivre dans leurs lectures. L'*Encyclopédie* s'en eſt quelquefois acquittée, elle auroit dû n'y manquer jamais.

Il faut analyſer ſcrupuleuſement & fidellement tout ouvrage auquel le temps a aſſuré une réputation conſtante. Je dis le *temps*, parce qu'il y a bien de la différence entre une *Encyclopédie* & une collection de journaux. Une *Encyclopédie* eſt une expoſition rapide & déſintéreſſée des découvertes des hommes dans tous les lieux, dans tous les genres, & dans tous les ſiecles, ſans aucun jugement des perſonnes ; au lieu que les journaux ne ſont qu'une hiſtoire momentanée des ouvrages & des auteurs. On y rend compte indiſtinctement des efforts heureux & malheureux, c'eſt-à-dire, que pour un feuillet qui mérite de l'attention, on traite au long d'une infinité de volumes qui tombent dans l'oubli avant que le dernier journal de l'année ait paru. Combien ces ouvrages périodiques ſeroient abrégés, ſi on laiſſoit ſeulement un an d'intervalle entre la publication d'un livre & le compte qu'on en rendroit ou qu'on n'en rendroit pas ! tel ouvrage dont on a parlé fort au long dans le journal, n'y ſeroit pas même nommé. Mais que devient l'extrait quand le livre eſt oublié ? Un dictionnaire univerſel & raiſonné eſt deſtiné à l'inſtruction générale & permanente de l'eſpece humaine ; les écrits périodiques, à la ſatisfaction momentanée de la curioſité de quelques oiſifs. Ils ſont peu lus des gens de lettres.

Il faut particuliérement extraire des auteurs, les ſyſtêmes, les idées ſingulieres, les obſervations, les expériences, les vues, les maximes & les faits.

Mais il y a des ouvrages ſi importans, ſi-bien médités, ſi précis, en petit nombre à la vérité, qu'une *Encyclopédie* doit les engloutir en entier. Ce ſont ceux où l'objet général eſt traité d'une maniere méthodique & profonde, tels que l'*eſſai ſur l'entendement humain*, quoique trop diffus ; *les conſidérations ſur les mœurs*, quoique trop ſerrées ; *les inſtitutions aſtronomiques*, bien qu'elles ne ſoient pas aſſez élémentaires, *&c.*

Il faut diſtribuer les obſervations, les faits, les expériences, *&c.* aux endroits qui leur ſont propres.

Il faut ſavoir dépecer artiſtement un ouvrage, en ménager les diſtributions, en préſenter le plan, en faire une analyſe qui forme le corps d'un article, dont les renvois indiqueront le reſte de l'objet. Il ne s'agit pas de briſer les jointures, mais de

les relâcher ; de rompre les parties, mais de les déſaſſembler, & d'en conſerver ſcrupuleuſement ce que les artiſtes appellent les *reperes*.

Il importe quelquefois de faire mention des choſes abſurdes ; mais il faut que ce ſoit légérement & en paſſant, ſeulement pour l'hiſtoire de l'eſprit humain, qui ſe dévoile mieux dans certains travers ſinguliers, que dans l'action la plus raiſonnable. Ces travers ſont pour le moraliſte, ce qu'eſt la diſſection d'un monſtre pour l'hiſtorien de la nature : elle lui ſert plus que l'étude de cent individus qui ſe reſſemblent. Il y a des mots qui peignent plus fortement & plus complétement que tout un diſcours. Un homme à qui on ne pouvoit reprocher aucune mauvaiſe action, diſoit un mal infini de la nature humaine. Quelqu'un lui demanda : mais où avez-vous vu l'homme ſi hideux ? *En moi*, répondit-il. Voilà un méchant qui n'avoit jamais fait de mal ; puiſſe-t-il mourir bientôt ! Un autre diſoit d'un ancien ami : un tel eſt un très-honnête homme ; il eſt pauvre, mais cela ne m'empêche pas d'en faire un cas ſingulier. Il y a quarante ans que je ſuis ſon ami, & il ne m'a jamais demandé un ſou. Ah ! Moliere, où étiez-vous ? ce trait ne vous eût pas échappé, & votre avare n'en offriroit aucun ni plus vrai ni plus énergique.

Comme il eſt au moins auſſi important de rendre les hommes meilleurs, que de les rendre moins ignorans, je ne ſerois pas fâché qu'on recueillît tous les traits frappans des vertus morales. Il faudroit qu'ils fuſſent bien conſtatés : on les diſtribueroit chacun à leurs articles qu'ils vivifieroient. Pourquoi ſeroit-on ſi attentif à conſerver l'hiſtoire des penſées des hommes, & négligeroit-on l'hiſtoire de leurs actions ? celle-ci n'eſt-elle pas la plus utile ? n'eſt-ce pas celle qui fait le plus d'honneur au genre humain ? Je ne veux pas qu'on rappelle les mauvaiſes actions ; il ſeroit à ſouhaiter qu'elles n'euſſent jamais été. L'homme n'a pas beſoin de mauvais exemples, ni la nature humaine d'être plus décriée. Il ne faudroit faire mention des actions déshonnêtes, que quand elles auroient été ſuivies, non de la perte de la vie & des biens, qui ne ſont que trop ſouvent les ſuites funeſtes de la pratique de la vertu, mais que quand elles auroient rendu le méchant malheureux & mépriſé au milieu des récompenſes les plus éclatantes de ſes forfaits. Les traits qu'il faudroit ſur-tout recueillir, ce ſeroient ceux où le caractere de l'honnêteté eſt joint à celui d'une grande pénétration, ou d'une fermeté héroïque. Le trait de M. Peliſſon ne ſeroit ſurement pas oublié. Il ſe porte accuſateur de ſon maître & de ſon bienfaiteur : on le conduit à la Baſtille : on le confronte avec ſon accuſé, qu'il charge de quelque malverſation chimérique. L'accuſé lui en demande la preuve. La preuve, lui répond Peliſſon ? hé, Monſieur, elle ne ſe peut tirer que de vos papiers, & vous ſavez bien qu'ils ſont tous brûlés : en effet ils l'étoient. Peliſſon les avoit brûlés lui-même, mais il falloit en inſtruire le priſonnier ; & il ne balança pas de recourir à un expédient, ſûr à la vérité, puiſque tout le monde y fut trompé ; mais qui expoſoit ſa liberté, peut-être ſa vie, & qui, s'il eût été ignoré, comme il pouvoit l'être, attachoit à ſon nom une infamie éternelle, dont la honte pouvoit réjaillir ſur la république des lettres, où Peliſſon occupoit un rang diſtingué. M. Gobinot de Rheims ſupporte, pendant quarante ans, l'indignation publique qu'il encouroit par une exceſſive parcimonie dont il tiroit les ſommes immenſes qu'il deſtinoit à des monumens de la plus grande utilité. Aſſocions-lui un prélat reſpectable par ſes qualités apoſtoliques, ſes dignités, ſa naiſſance, la noble ſimplicité de ſes mœurs, & la ſolidité de ſes vertus. Dans une grande calamité, ce prélat, après avoir ſoulagé, par d'abondantes diſtributions gratuites, en argent & en grains, la partie de ſon troupeau qui laiſſoit voir toute ſon indigence, ſonge à ſecourir celle qui cachoit ſa miſere, en qui la honte étouffoit la plainte, & qui n'en étoit que plus malheureuſe, contre l'oppreſſion de ces hommes de ſang, dont l'ame nage dans la joie au milieu du gémiſſement général, & il fait porter ſur la place, des grains qu'on y diſtribua à un prix fort au deſſous de celui qu'ils avoient coûté. L'eſprit de parti qui abhorre tout acte vertueux qui n'eſt pas de quelqu'un des ſiens, traite ſa charité de monopole ; & un ſcé-

lérat obſcur inſcrit cette atroce calomnie parmi celles dont il remplit, depuis ſi long-temps, ſes feuilles hebdomadaires. Cependant il ſurvient de nouvelles calamités; le zele inaltérable de ce rare paſteur continue de s'exercer, & il ſe trouve enfin un honnête homme qui éleve la voix, qui dit la vérité, qui rend hommage à la vertu, & qui s'écrie, tranſporté d'admiration: quel courage! quelle patience héroïque! qu'il eſt conſolant pour le genre humain que la méchanceté ne ſoit pas capable de ces efforts! Voilà les traits qu'il faut recueillir; & qui eſt-ce qui les liroit ſans ſentir ſon cœur s'échauffer? Si l'on publioit un recueil qui contînt beaucoup de ces grandes & belles actions, qui eſt-ce qui ſe réſoudroit à mourir ſans y avoir fourni la matiere d'une ligne? Croit-on qu'il y eût quelque ouvrage d'un plus grand pathétique? Il me ſemble, quant à moi, qu'il y auroit peu de pages dans celui-ci, qu'un homme né avec une ame honnête & ſenſible n'arroſât de ſes larmes.

Il faudroit ſinguliérement ſe garantir de l'adulation. Quant aux éloges mérités, il y auroit bien de l'injuſtice à ne les accorder qu'à la cendre inſenſible & froide de ceux qui ne peuvent plus les entendre: l'équité qui doit les diſpenſer, le cédera-t-elle à la modeſtie qui les refuſe? L'éloge eſt un encouragement à la vertu; c'eſt un pacte public que vous faites contracter à l'homme vertueux. Si ſes belles actions étoient gravées ſur une colonne, perdroit-il un moment de vue ce monument impoſant? ne ſeroit-il pas un des appuis les plus forts qu'on pût prêter à la foibleſſe humaine? il faudroit que l'homme ſe déterminât à briſer lui-même ſa ſtatue. L'éloge d'un honnête-homme eſt la plus digne & la plus douce récompenſe d'un autre honnête-homme: après l'éloge de ſa conſcience, le plus flatteur eſt celui d'un homme de bien. O Rouſſeau, mon cher & digne ami! je n'ai jamais eu la force de me refuſer à ta louange: j'en ai ſenti croître mon goût pour la vérité, & mon amour pour la vertu. Pourquoi tant d'oraiſons funebres, & ſi peu de panégyriques des vivans? Croit-on que Trajan n'eût pas craint de démentir ſon panégyriſte? Si on le croit, on ne connoît pas toute l'autorité de la conſidération générale. Après les bonnes actions qu'on a faites, l'aiguillon le plus vif pour en multiplier le nombre, c'eſt la notoriété des premieres; c'eſt cette notoriété qui donne à l'homme un caractere public auquel il lui eſt difficile de renoncer. Ce ſecret innocent n'eſt-il pas même un des plus importans de l'éducation vertueuſe? Mettez votre fils dans l'occaſion de pratiquer la vertu; faites-lui de ſes bonnes actions un caractere domeſtique; attachez à ſon nom quelque épithete qui les lui rappelle; accordez-lui de la conſidération: s'il franchit jamais cette barriere, j'oſe aſſurer que le fond de ſon ame eſt mauvais, que votre enfant eſt mal né, & que vous n'en ferez jamais qu'un méchant; avec cette différence qu'il ſe fût précipité dans le vice tête baiſſée, & qu'arrêté par le contraſte qu'il remarquera entre les dénominations honorables qu'on lui a accordées, & celles qu'il va encourir, il ſe laiſſera gliſſer vers le mal, mais par une pente qui ne ſera pas aſſez inſenſible pour que des parens attentifs ne s'apperçoivent point de la dégradation ſucceſſive de ſon caractere.

Je hais cent fois plus les ſatires dans un ouvrage, que les éloges ne m'y plaiſent: les perſonnalités ſont odieuſes en tout genre d'écrire; on eſt ſûr d'amuſer le commun des hommes, quand on s'étudie à repaître ſa méchanceté. Le ton de la ſatire eſt le plus mauvais de tous pour un dictionnaire; & l'ouvrage le plus impertinent & le plus ennuyeux qu'on pût concevoir, ce ſeroit un dictionnaire ſatirique: c'eſt le ſeul qui nous manque. Il faut abſolument bannir d'un grand livre ces à-propos légers, ces alluſions fines, ces embelliſſemens délicats qui feroient la fortune d'une hiſtoriette: les traits qu'il faut expliquer deviennent fades, ou ne tardent pas à devenir inintelligibles. Ce ſeroit une choſe bien ridicule, que le beſoin d'un commentaire dans un ouvrage dont les différentes parties ſeroient deſtinées à s'interpréter réciproquement. Toute cette légéreté n'eſt qu'une mouſſe qui tombe peu-à-peu; bientôt la partie volatile s'en eſt évaporée, & il ne reſte plus qu'une vaſe inſipide. Tel eſt auſſi le ſort de la plupart de ces étincelles qui partent du choc de la converſation:

converſation : la ſenſation agréable, mais paſſagere, qu'elles excitent, naît des rapports qu'elles ont au moment, aux circonſtances, aux lieux, aux perſonnes, à l'événement du jour ; rapports qui paſſent promptement. Les traits qui ne ſe remarquent point, parce que l'éclat n'en eſt pas le mérite principal, pleins de ſubſtance, & portant en eux le caractere de la ſimplicité jointe à un grand ſens, ſont les ſeuls qui ſe ſoutiendroient au grand jour : pour ſentir la frivolité des autres, il n'y a qu'à les écrire. Si l'on me montroit un auteur qui eût compoſé ſes mélanges d'après des converſations, je ſerois preſque ſûr qu'il auroit recueilli tout ce qu'il falloit négliger, & négligé tout ce qu'il importoit de recueillir. Gardons-nous bien de commettre avec ceux que nous conſulterons, la même faute que cet écrivain commettroit avec les perſonnes qu'il fréquenteroit. Il en eſt des grands ouvrages ainſi que des grands édifices ; ils ne comportent que des ornemens rares & grands. Ces ornemens doivent être répandus avec économie & diſcernement, ou ils nuiront à la ſimplicité en multipliant les rapports ; à la grandeur, en diviſant les parties & en obſcurciſſant l'enſemble ; & à l'intérêt, en partageant l'attention, qui ſans ce défaut qui la diſtrait & la diſperſe, ſe raſſembleroit toute entiere ſur les maſſes principales.

Si je proſcrits les ſatires, il n'en eſt pas ainſi ni des portraits, ni des réflexions. Les vertus s'enchaînent les unes aux autres, & les vices ſe tiennent, pour ainſi dire, par la main. Il n'y a pas une vertu, pas un vice qui n'ait ſon cortege : c'eſt une ſorte d'aſſociation néceſſaire. Imaginer un caractere, c'eſt trouver d'après une paſſion dominante donnée, bonne ou mauvaiſe, les paſſions ſubordonnées qui l'accompagnent, les ſentimens, les diſcours & les actions qu'elle ſuggere, & la ſorte de teinte ou d'énergie que tout le ſyſtême intellectuel & moral en reçoit : d'où l'on voit que les peintures idéales, conçues d'après les relations & l'influence réciproque des vertus & des vices, ne peuvent jamais devenir chimériques ; que ce ſont elles qui donnent la vraiſemblance aux repréſentations dramatiques & à tous les ouvrages des mœurs ; & qu'il ſe rencontrera éternellement dans la ſociété des individus qui auront le bonheur & le malheur de leur reſſembler. C'eſt ainſi qu'il arrive à un ſiecle très-éloigné d'élever des ſtatues hideuſes ou reſpectables, au bas deſquelles la poſtérité écrit ſucceſſivement différens noms : elle écrit Monteſquieu où l'on avoit gravé Platon ; Deſfontaines, où on liſoit auparavant Eroſtrate ou Zoïle : avec cette différence affligeante, qu'on ne manquera jamais de noms de plus en plus déshonorés pour remplacer celui d'Eroſtrate ou de Zoïle ; au lieu qu'on n'oſe eſpérer de la ſucceſſion des ſiecles, qu'elle nous en offre quelques-uns de plus en plus illuſtres pour ſuccéder à Monteſquieu, & pour être le troiſieme ou le quatrieme depuis Platon. Nous ne pouvons élever un trop grand nombre de ces ſtatues dans notre ouvrage : elles devroient être en bronze dans nos places publiques & dans nos jardins, & nous inviter à la vertu ſur ces piédeſtaux, où l'on a expoſé à nos yeux & aux regards de nos enfans les débauches des dieux du paganiſme.

Après avoir traité de la matiere *Encyclopédique* en général, on deſireroit ſans doute que nous entraſſions dans l'examen de chacune de ſes parties en particulier ; mais c'eſt au public, & non pas à nous, qu'il appartient de juger du travail de nos collegues & du nôtre.

Nous répondrons ſeulement à ceux qui auroient voulu qu'on ſupprimât la théologie, que c'eſt une ſcience ; que cette ſcience eſt très-étendue & très-curieuſe, & qu'on auroit pu la rendre plus intéreſſante que la mythologie, qu'ils auroient regrettée ſi nous l'euſſions omiſe.

A ceux qui excluent de notre dictionnaire la géographie : que les noms, la longitude & la latitude des étoiles qu'ils y admettent, n'ont pas plus de droit d'y reſter que les noms, la longitude & la latitude des villes qu'ils en rejettent.

A ceux qui l'auroient deſirée moins ſeche : qu'il étoit néceſſaire de s'en tenir à la ſeule connoiſſance géographique des villes qui fût ſcientifique, à la ſeule qui nous ſuffiroit pour conſtruire de bonnes cartes des temps anciens, ſi nous l'avions, & qui ſuffira à la poſtérité pour conſtruire de bonnes cartes de nos temps, ſi nous la lui tranſmettons ;

& que le reſte, étant entiérement hiſtorique, eſt hors de notre objet.

A ceux qui ont regardé avec dégoût certains traits hiſtoriques, la cuiſine, les modes, *&c.* qu'ils ont oublié combien ces matieres ont engendré d'ouvrages d'érudition; que le plus ſuccinct de nos articles en ce genre épargnera peut-être à nos deſcendans des années de recherches & des volumes de diſſertations; qu'en ſuppoſant les ſavans à venir infiniment plus réſervés que ceux du ſiecle paſſé, il eſt encore à préſumer qu'ils ne dédaigneront pas d'écrire quelques pages pour expliquer ce que c'eſt qu'un *falbala ou qu'un pompon;* qu'un écrit ſur nos modes, qu'on traiteroit aujourd'hui d'ouvrage frivole, ſeroit regardé dans deux mille ans, comme un ouvrage ſavant & profond, ſur les habits François; ouvrage très-inſtructif pour les littérateurs, les peintres & les ſculpteurs; quant à notre cuiſine, qu'on ne peut lui diſputer d'être une branche importante de la chymie.

A ceux qui ſe ſont plaints que notre botanique n'étoit ni aſſez complete ni aſſez intéreſſante: que ces reproches ſont ſans aucun fondement; qu'il étoit impoſſible de s'étendre au-delà des genres, ſans compiler des *in-folio*; qu'on n'a omis aucune des plantes uſuelles; qu'on les a décrites; qu'on en a donné l'analyſe chymique, les propriétés, ſoit comme remedes, ſoit comme alimens; que la ſeule choſe qu'on auroit pu ajouter, qui fût ſcientifique & qui n'auroit pas occupé un eſpace bien conſidérable, c'eût été d'indiquer à l'article du genre combien on comptoit d'eſpeces, & combien de variétés: & quant à la partie des arbres qui eſt ſi importante, qu'elle a dans l'*Encyclopédie*, à commencer au troiſieme volume, toute l'étendue qu'on lui peut deſirer.

A ceux qui ſont mécontens de la partie des arts, & à ceux qui en ſont ſatisfaits: qu'ils ont raiſon les uns & les autres, parce qu'il y a des choſes dans cette matiere immenſe qui ſont on ne peut pas plus malfaites, & d'autres qu'il ſeroit peut-être difficile de mieux faire.

Mais comme les arts ont été l'objet principal de mon travail, je vais m'expliquer librement, & ſur les défauts dans leſquels je ſuis tombé, & ſur les précautions qu'il y auroit à prendre pour les corriger.

Celui qui ſe chargera de la matiere des arts, ne s'acquittera point de ſon travail d'une maniere ſatisfaiſante pour les autres & pour lui-même, s'il n'a profondément étudié l'hiſtoire naturelle, & ſur-tout la minéralogie; s'il n'eſt excellent méchanicien; s'il n'eſt très-verſé dans la phyſique rationnelle & expérimentale, & s'il n'a fait pluſieurs cours de chymie.

Naturaliſte, il connoîtra d'un coup-d'œil les ſubſtances que les artiſtes emploient, & dont ils font communément tant de myſtere.

Chymiſte, il poſſédera les propriétés de ces ſubſtances: les raiſons d'une infinité d'opérations lui ſeront connues; il éventera les ſecrets; les artiſtes ne lui en impoſeront point; il diſcernera ſur le champ l'abſurdité de leurs menſonges; il ſaiſira l'eſprit d'une manœuvre: les tours de mains ne lui échapperont point; il diſtinguera ſans peine un mouvement indifférent, d'une précaution eſſentielle; tout ce qu'il écrira de la matiere des arts ſera clair, certain, lumineux; & les conjectures ſur les moyens de perfectionner ceux qu'on a, de retrouver des arts perdus, & d'en inventer de nouveaux, ſe préſenteront en foule à ſon eſprit.

La phyſique lui rendra raiſon d'une infinité de phénomenes dont les ouvriers demeurent étonnés toute leur vie.

Avec de la méchanique & de la géométrie, il parviendra ſans peine au calcul vrai & réel des forces; il ne lui reſtera que l'expérience à acquérir, pour tempérer la rigueur des ſuppoſitions mathématiques; qualité qui diſtingue, ſur-tout dans la conſtruction des machines délicates, le grand artiſte de l'ouvrier commun à qui on ne donnera jamais une juſte idée de ce tempérament, s'il ne l'a point acquiſe, & en qui on ne la rectifiera jamais, s'il s'en eſt fait de fauſſes notions.

Muni de ces connoiſſances, il commencera par introduire quelque ordre dans ſon travail, en rapportant les arts aux ſubſtances naturelles: ce qui eſt toujours poſſible; car l'hiſtoire des Arts n'eſt que

l'*hiſtoire de la nature employée*. Voyez *l'arbre encyclopédique*.

Il tracera enſuite pour chaque artiſte un canevas à remplir; il leur impoſera de traiter de la matiere dont ils ſe ſervent, des lieux d'où ils la tirent, du prix qu'elle leur coûte, *&c.* des inſtrumens, des différens ouvrages, & de toutes les manœuvres.

Il comparera les mémoires des artiſtes avec ſon canevas; il conférera avec eux; il leur fera ſuppléer de vive voix ce qu'ils auront omis, & éclaircir ce qu'ils auront mal expliqué.

Quelque mauvais que ces mémoires puiſſent être, quand ils auront été faits de bonne foi, ils contiendront toujours une infinité de choſes que l'homme le plus intelligent n'appercevra pas, ne ſoupçonnera point, & ne pourra demander. Il y en deſirera d'autres à la vérité; mais ce ſeront celles que les artiſtes ne celent à perſonne: car j'ai éprouvé que ceux qui s'occupent ſans ceſſe d'un objet, avoient un penchant égal à croire que tout le monde ſavoit ce dont ils ne faiſoient point un ſecret; & que ce dont ils faiſoient un ſecret n'étoit connu de perſonne; enſorte qu'ils étoient toujours tentés de prendre celui qui les queſtionnoit, ou pour un génie tranſcendant, ou pour un imbécille.

Tandis que les artiſtes ſeront à l'ouvrage, il s'occupera à rectifier les articles que nous lui aurons tranſmis, & qu'il trouvera dans notre dictionnaire. Il ne tardera pas à s'appercevoir que malgré tous les ſoins que nous nous ſommes donnés, il s'y eſt gliſſé des bévues groſſieres (*voyez l'article* BRIQUE), & qu'il y a des articles entiers qui n'ont pas l'ombre du ſens commun (*voyez l'article* BLANCHISSERIE DE TOILES): mais il apprendra, par ſon expérience, à nous ſavoir gré des choſes qui ſeront bien, & à nous pardonner celles qui ſeront mal. C'eſt ſur-tout quand il aura parcouru pendant quelque temps les ateliers, l'argent à la main, & qu'on lui aura fait payer bien chérement les fauſſetés les plus ridicules, qu'il connoîtra quelle eſpece de gens ce ſont que les artiſtes, ſur-tout à Paris, où la crainte des impôts les tient perpétuellement en méfiance, & où ils regardent tout homme qui les interroge avec quelque curioſité, comme un émiſſaire des fermiers-généraux, ou comme un ouvrier qui veut ouvrir boutique. Il m'a ſemblé qu'on éviteroit ces inconvéniens, en cherchant, dans la province, toutes les connoiſſances ſur les arts qu'on y pourroit recueillir: on y eſt connu; on s'adreſſe à des gens qui n'ont point de ſoupçon; l'argent y eſt plus rare, & le temps moins cher. D'où il me paroît évident qu'on s'inſtruiroit plus facilement & à moins de frais, & qu'on auroit des inſtructions plus ſures.

Il faudroit indiquer l'origine d'un art, & en ſuivre pié-à-pié les progrès quand ils ne ſeroient pas ignorés, ou ſubſtituer la conjecture & l'hiſtoire hypothétique à l'hiſtoire réelle. On peut aſſurer qu'ici le roman ſeroit ſouvent plus inſtructif que la vérité.

Mais il n'en eſt pas de l'origine & des progrès d'un art, ainſi que de l'origine & des progrès d'une ſcience. Les ſavans s'entretiennent: ils écrivent, ils font valoir leurs découvertes: ils contrediſent, ils ſont contredits. Ces conteſtations manifeſtent les faits & conſtatent les dates. Les artiſtes au contraire vivent ignorés, obſcurs, iſolés; ils font tout pour leur intérêt, ils ne font preſque rien pour leur gloire. Il y a des inventions qui reſtent des ſiecles entiers renfermées dans une famille: elles paſſent des peres aux enfans; ſe perfectionnent ou dégénerent, ſans qu'on ſache préciſément ni à qui, ni à quel temps il faut en rapporter la découverte. Les pas inſenſibles par leſquels un art s'avance à la perfection, confondent auſſi les dates. L'un recueille le chanvre; un autre le fait baigner; un troiſieme le teille: c'eſt d'abord une corde groſſiere; puis un fil; enſuite une toile: mais il s'écoule un ſiecle entre chacun de ces progrès. Celui qui porteroit une production depuis ſon état naturel juſqu'à ſon emploi le plus parfait, ſeroit difficilement ignoré. Comment ſeroit-il impoſſible qu'un peuple ſe trouvât tout-à-coup vêtu d'une étoffe nouvelle, & ne demandât pas à qui il en eſt redevable? Mais ces cas n'arrivent point, ou n'arrivent que rarement.

Communément le hazard ſuggere les premieres tentatives; elles ſont infructueuſes & reſtent ignorées: un autre les reprend; il

a un commencement de ſuccès, mais dont on ne parle point : un troiſieme marche ſur les pas du ſecond ; un quatrieme ſur les pas du troiſieme ; & ainſi de ſuite, juſqu'à ce que le dernier produit des expériences ſoit excellent : & ce produit eſt le ſeul qui faſſe ſenſation. Il arrive encore qu'à peine une idée eſt-elle éclоſe dans un atelier, qu'elle en ſort & ſe répand. On travaille en pluſieurs endroits à la fois : chacun manœuvre de ſon côté ; & la même invention revendiquée en même temps par pluſieurs, n'appartient proprement à perſonne, ou n'eſt attribuée qu'à celui qu'elle enrichit. Si l'on tient l'invention de l'étranger, la jalouſie nationale tait le nom de l'inventeur, & ce nom reſte inconnu.

Il ſeroit à ſouhaiter que le gouvernement autoriſât à entrer dans les manufactures, à voir travailler, à interroger les ouvriers, & à deſſiner les inſtrumens, les machines & même le local.

Il y a des circonſtances où les artiſtes ſont tellement impénétrables, que le moyen le plus court, ce ſeroit d'entrer ſoi-même en apprentiſſage, ou d'y mettre quelqu'un de confiance.

Il y a peu de ſecrets qu'on ne parvînt à connoît par cette voie : il faudroit divulguer tous ſes ſecrets ſans aucune exception.

Je ſais que ce ſentiment n'eſt pas celui de tout le monde : il y a des têtes étroites, des ames mal nées, indifférentes ſur le ſort du genre humain, & tellement concentrées dans leur petite ſociété, qu'elles ne voient rien au delà de ſon intérêt. Ces hommes veulent qu'on les appelle bons citoyens ; & j'y conſens, pourvu qu'ils me permettent de les appeller *méchans hommes*. On diroit, à les entendre, qu'une *Encyclopédie* bien faite, qu'une hiſtoire générale des arts ne devroit être qu'un grand manuſcrit ſoigneuſement renfermé dans la bibliotheque du monarque, & inacceſſible à d'autres yeux que les ſiens ; un livre de l'état, & non du peuple. A quoi bon divulguer les connoiſſances de la nation, ſes tranſactions ſecretes, ſes inventions, ſon induſtrie, ſes reſſources, ſes myſteres, ſa lumiere, ſes arts & toute ſa ſageſſe ! ne ſont-ce pas là les choſes auxquelles elle doit une partie de ſa ſupériorité ſur les nations rivales & circonvoiſines ? Voilà ce qu'ils diſent ; & voici ce qu'ils pourroient encore ajouter. Ne ſeroit-il pas à ſouhaiter qu'au lieu d'éclairer l'étranger, nous puſſions répandre ſur lui des ténebres, & plonger dans la barbarie le reſte de le terre, afin de le dominer plus ſurement ? Ils ne ſont pas attention qu'ils n'occupent qu'un point ſur ce globe, & qu'ils n'y dureront qu'un moment ; que c'eſt à ce point & à cet inſtant qu'ils ſacrifient le bonheur des ſiecles à venir & de l'eſpece entiere. Ils ſavent mieux que perſonne que la durée moyenne d'un empire n'eſt pas de deux mille ans, & que dans moins de temps peut-être, le nom *François*, ce nom qui durera éternellement dans l'hiſtoire, ſera inutilement cherché ſur la ſurface de la terre. Ces conſidérations n'étendent point leurs vues ; il ſemble que le mot *humanité* ſoit pour eux un mot vuide de ſens. Encore s'ils étoient conſéquens ! mais dans un autre moment ils ſe déchaîneront contre l'impénétrabilité des ſanctuaires de l'Egypte ; ils déploreront la perte des connoiſſances anciennes ; ils accuſeront la négligence ou le ſilence des auteurs qui ſe ſont tus ou qui ont parlé ſi mal d'une infinité d'objets importans ; & ils ne s'appercevront pas qu'ils exigent des hommes d'autrefois ce dont ils font un crime à ceux d'aujourd'hui, & qu'ils blâment les autres d'avoir été ce qu'ils ſe font honneur d'être.

Ces *bons citoyens* ſont les plus dangereux ennemis que nous ayions eus. En général, il faut profiter des critiques, ſans y répondre, quand elles ſont bonnes ; les négliger, quand elles ſont mauvaiſes. N'eſt-ce pas une perſpective bien agréable pour tous ceux qui s'opiniâtrent à noircir du papier contre nous, que ſi l'*Encyclopédie* conſerve dans dix ans la réputation dont elle jouit, il ne ſera plus queſtion de leurs écrits, & qu'il en ſera bien moins queſtion encore, ſi elle eſt ignorée.

J'ai entendu dire à M. de Fontenelle, que ſon appartement ne contiendroit pas tous les ouvrages qu'on avoit publiés contre lui. Qui eſt-ce qui en connoît un ſeul ? L'eſprit des loix & l'hiſtoire naturelle ne

ſont que de paroître, & les critiques qu'on en a faites ſont entiérement ignorées. Nous avons déja remarqué que parmi ceux qui ſe ſont érigés en cenſeurs de l'*Encyclopédie*, il n'y en a preſque pas un qui eût les talens néceſſaires pour l'enrichir d'un bon article. Je ne croirois pas exagérer, quand j'ajouterois que c'eſt un livre dont la très-grande partie ſeroit à étudier pour eux. L'eſprit philoſophique eſt celui dans lequel on l'a compoſé, & il s'en faut beaucoup que la plupart de ceux qui nous jugent ſoient à cet égard ſeulement au niveau de leur ſiecle. J'en appelle à leurs ouvrages. C'eſt par cette raiſon qu'ils ne dureront pas, & que nous oſons préſumer que notre Dictionnaire ſera plus lu & plus eſtimé dans quelques années, qu'il ne l'eſt encore aujourd'hui. Il ne nous ſeroit pas difficile de citer d'autres auteurs qui ont eu, & qui auront le même ſort. Les uns (comme nous l'avons déja dit plus haut) élevés aux cieux, parce qu'ils avoient compoſé pour la multitude, qu'ils s'étoient aſſujettis aux idées courantes, & qu'ils s'étoient mis à la portée du commun des lecteurs, ont perdu de leur réputation, à meſure que l'eſprit humain a fait des progrès, & ont fini par être oubliés. D'autres au contraire, trop forts pour le temps où ils ont paru, ont été peu lus, peu entendus, point goûtés, & ſont demeurés obſcurs, long-temps, juſqu'au moment où le ſiecle qu'ils avoient devancé fut écoulé, & qu'un autre ſiecle dont ils étoient avant qu'il fût arrivé, les atteignit, & rendit enfin juſtice a leur mérite.

Je crois avoir appris à mes concitoyens à eſtimer & à lire le chancelier Bacon; on a plus feuilleté ce profond auteur depuis cinq à ſix ans, qu'il ne l'avoit jamais été. Nous ſommes cependant encore bien loin de ſentir l'importance de ſes ouvrages; les eſprits ne ſont pas aſſez avancés. Il y a trop peu de perſonnes en état de s'élever à la hauteur de ſes méditations; & peut-être le nombre n'en deviendra-t-il jamais guere plus grand. Qui ſait ſi le *novum organum*, les *cogitata & viſa*, le livre *de augmento ſcientiarum*, ne ſont pas trop au deſſus de la portée moyenne de l'eſprit humain, pour devenir, dans aucun ſiecle, une lecture facile & commune? C'eſt au temps à éclaircir ce doute.

Mais ces conſidérations ſur l'eſprit & la matiere d'un dictionnaire encyclopédique nous conduiſent naturellement à parler du ſtyle qui eſt propre à ce genre d'ouvrage.

Le laconiſme n'eſt pas le ton d'un dictionnaire; il donne plus à deviner qu'il ne le faut pour le commun des lecteurs. Je voudrois qu'on ne laiſſât à penſer que ce qui pourroit être perdu, ſans qu'on en fût moins inſtruit ſur le fond. L'effet de la diverſité, outre qu'il eſt inévitable, ne me paroît point ici déplaiſant. Chaque travailleur, chaque ſcience, chaque art, chaque article, chaque ſujet a ſa langue & ſon ſtyle. Quel inconvénient y a-t-il à le lui conſerver? s'il falloit que l'éditeur fît reconnoître ſa main par-tout, l'ouvrage en ſeroit beaucoup retardé, & n'en ſeroit pas meilleur. Quelque inſtruit qu'un éditeur pût être, il s'expoſeroit ſouvent à commettre une erreur de choſe, dans l'intention de rectifier une faute de langue.

Je renfermerois le caractere général du ſtyle d'une *Encyclopédie*, en deux mots, *communia, propriè; propria, communiter*. En ſe conformant à cette regle, les choſes communes ſeroient toujours élégantes; & les choſes propres & particulieres, toujours claires.

Il faut conſidérer un dictionnaire univerſel des Sciences & des Arts, comme une campagne immenſe couverte de montagnes, de plaines, de rochers, d'eaux, de forêts, d'animaux, & de tous les objets qui font la variété d'un grand payſage. La lumiere du ciel les éclaire tous; mais ils en ſont tous frappés diverſement. Les uns s'avancent par leur nature & leur expoſition, juſque ſur le devant de la ſcene; d'autres ſont diſtribués ſur une infinité de plans intermédiaires: il y en a qui ſe perdent dans le lointain; tous ſe font valoir réciproquement.

Si la trace la plus légere d'affectation eſt inſupportable dans un petit ouvrage, que ſeroit-ce au jugement des gens de lettres, qu'un grand ouvrage où ce défaut domineroit? Je ſuis ſûr que l'excellence de la matiere ne contrebalanceroit pas ce vice de

ſtyle, & qu'il ſeroit peu lu. Les ouvrages de deux des plus grands hommes que la nature ait produits, l'un philoſophe, & l'autre poëte, ſeroient infiniment plus parfaits, & plus eſtimés, ſi ces hommes rares n'avoient été doués dans un degré très-extraordinaire, de deux talens qui me ſemblent contradictoires, le génie & le bel eſprit. Les traits les plus brillans & les comparaiſons les plus ingénieuſes y déparent à tout moment les idées les plus ſublimes. La nature les auroit traités beaucoup plus favorablement, ſi, leur ayant accordé le génie, elle leur eût refuſé le bel eſprit. Le goût ſolide & vrai, le ſublime en quelque genre que ce ſoit, le pathétique, les grands effets de la crainte, de la commiſération & de la terreur, les ſentimens nobles & relevés, les grandes idées rejettent le tour épigrammatique & le contraſte des expreſſions.

Si toutefois il y a quelqu'ouvrage qui comporte de la variété dans le ſtyle, c'eſt une *Encyclopédie*; mais comme j'ai deſiré que les objets les plus indifférens y fuſſent toujours ſecrétement rapportés à l'homme, y priſſent un tour moral, reſpiraſſent la décence, la dignité, la ſenſibilité, l'élévation de l'ame; en un mot, qu'on y diſcernât par-tout le ſouffle de l'honnêteté; je voudrois auſſi que le ton répondît à ces vues, & qu'il en reçût quelque autorité, même dans les endroits où les couleurs les plus brillantes & les plus gaies n'auroient pas été déplacées. C'eſt manquer ſon but, que d'amuſer & de plaire, quand on peut inſtruire & toucher.

Quant à la pureté de la diction, on a droit de l'exiger dans tout ouvrage. Je ne ſais d'où vient l'indulgence injurieuſe qu'on a pour les grands livres, & ſur-tout pour les dictionnaires. Il ſemble qu'on ait permis à l'*in-folio* d'être écrit peſamment, négligemment, ſans génie, ſans goût & ſans fineſſe. Croit-on qu'il ſoit impoſſible d'introduire ces qualités dans un ouvrage de longue haleine? Ou ſeroit-ce que la plupart des ouvrages de longue haleine qui ont paru juſqu'à préſent, ayant communément ces défauts, on les a regardés comme un apanage du format?

Cependant on s'apperçevra, en y regardant de près, que s'il y a quelque ouvrage où il ſoit facile de mettre du ſtyle, c'eſt un dictionnaire; tout y eſt coupé par articles, & les morceaux les plus étendus le ſont moins qu'un diſcours oratoire.

Mais voici ce que c'eſt. Il eſt rare que ceux qui écrivent ſupérieurement, veuillent & puiſſent continuer long-temps une tâche ſi pénible; d'ailleurs, dans les ouvrages de ſociété où la gloire du ſuccès eſt partagée, & où le travail d'un homme eſt confondu avec le travail de pluſieurs, on ſe déſigne en ſoi-même un aſſocié pour émule; on compare ſon travail avec le ſien; on rougiroit d'être au deſſous; on ſe ſoucie peu d'être au deſſus; on n'emploie qu'une partie de ſes forces, & l'on eſpere que ce qu'on aura négligé diſparoîtra dans l'immenſité des volumes.

C'eſt ainſi que l'intérêt s'affoiblit dans chacun, à meſure que le nombre des aſſociés augmente, & que, l'ouvrage d'un ſeul ſe diſtinguant d'autant moins qu'il a plus de collegues, le livre ſe trouve en général d'une médiocrité d'autant plus grande, qu'on y a employé plus de mains.

Cependant le temps leve le voile; chacun eſt jugé ſelon ſon mérite. On diſtingue le travailleur négligent du travailleur honnête ou qui a rempli ſon devoir. Ce que quelques-uns ont fait, montre ce qu'on étoit en droit d'exiger de tous; & le public nomme ceux dont il eſt mécontent, & regrette qu'ils aient ſi mal répondu à l'importance de l'entrepriſe, & au choix dont on les avoit honorés.

Je m'explique là deſſus avec d'autant plus de liberté, que perſonne ne ſera plus expoſé que moi à cette eſpece de cenſure, & que, quelque critique qu'on faſſe de notre travail, ſoit en général, ſoit en particulier, il n'en reſtera pas moins pour conſtant qu'il ſeroit très-difficile de former une ſeconde ſociété de gens de lettres & d'artiſtes, auſſi nombreuſe & mieux compoſée que celle qui concourt à la compoſition de ce dictionnaire. S'il étoit facile de trouver mieux que moi pour auteur & pour éditeur, il faudra que l'on convienne qu'il étoit, ſous ces deux aſpects, infiniment plus facile encore de rencontrer

moins bien que M. d'Alembert. Combien je gagnerois à cette eſpece d'énumération, où les hommes ſe compenſeroient les uns par les autres! Ajoutons à cela qu'il y a des parties pour leſquelles on ne choiſit point, & que cet inconvénient ſera de toutes les éditions. Quelque honoraire qu'on propoſât à un homme, il n'acquitteroit jamais le temps qu'on lui demanderoit. Il faut qu'un artiſte veille dans ſon atelier; il faut qu'un homme public ſoit à ſes fonctions. Celui-ci eſt malheureuſement trop occupé, & l'homme de cabinet n'eſt malheureuſement pas aſſez inſtruit. On ſe tire de là comme on peut.

Mais s'il eſt facile à un dictionnaire d'être bien écrit, il n'eſt guere d'ouvrages auxquels il ſoit plus eſſentiel de l'être. Plus une route doit être longue, plus il ſeroit à ſouhaiter qu'elle fut agréable. Au reſte, nous avons quelque raiſon de croire que nous ne ſommes pas reſtés de ce côté ſans ſuccès. Il y a des perſonnes qui ont lu l'*Encyclopédie* d'un bout à l'autre; & ſi l'on en excepte le dictionnaire de Bayle, qui perd tous les jours un peu de cette prérogative, il n'y a guere que le nôtre qui en ait joui & qui en jouiſſe. Nous ſouhaitons qu'il la conſerve peu, parce que nous aimons plus les progrès de l'eſprit humain que la durée de nos productions, & que nous aurions réuſſi bien au-delà de nos eſpérances, ſi nous avions rendu les connoiſſances ſi populaires, qu'il fallût au commun des hommes un ouvrage plus fort que l'*Encyclopédie* pour les attacher & les inſtruire.

Il ſeroit à ſouhaiter, quand il s'agit de ſtyle, qu'on pût imiter Pétrone, qui a donné en même temps l'exemple & le précepte, lorſqu'ayant à peindre les qualités d'un beau diſcours, il a dit: *grandis, & ut ita dicam, pudica oratio neque maculoſa eſt neque turgida, ſed naturali pulchritudine exſurgit.* La deſcription eſt la choſe même.

Il faut ſe garantir ſinguliérement de l'obſcurité, & ſe reſſouvenir à chaque ligne qu'un dictionnaire eſt fait pour tout le monde, & que la répétition des mots qui offenſeroit dans un ouvrage léger, devient un caractere de ſimplicité qui ne déplaira jamais dans un grand ouvrage.

Qu'il n'y ait jamais rien de vague dans l'expreſſion. Il ſeroit mal, dans un livre philoſophique, d'employer les termes les plus uſités, lorſqu'ils n'emportent avec eux aucune idée fixe, diſtincte & déterminée; & il y a de ces termes, & en très-grand nombre. Si l'on pouvoit en donner des definitions, ſelon la nature qui ne change point, & non ſelon les conventions & les préjugés des hommes qui changent continuellement, ces définitions deviendroient des germes de découvertes. Obſervons encore ici le beſoin continuel que nous avons d'un modele invariable & conſtant auquel nos définitions & nos deſcriptions ſe rapportent, tel que la nature de l'homme, des animaux ou des autres êtres ſubſiſtans. Le reſte n'eſt rien, & celui qui ne ſait pas écarter certaines notions particulieres, locales & paſſageres, eſt gêné dans ſon travail, & ſans ceſſe expoſé à dire, contre le témoignage de ſa conſcience & la pente de ſon eſprit, des choſes inexactes pour le moment, & fauſſes, ou du moins obſcures & haſardées pour l'avenir.

Les ouvrages des génies les plus intrépides & les plus élevés, des plus grands philoſophes de l'antiquité, ſont un peu défigurés par ce défaut. Il s'en manque beaucoup que ceux de nos jours en ſoient exempts. L'intolérance, le manque de la double doctrine, le défaut d'une langue hiéroglyphique & ſacrée, perpétueront à jamais ces contradictions, & continueront de tacher nos plus belles productions. On ne ſait ſouvent ce qu'un homme a penſé ſur les matieres les plus importantes. Il s'enveloppe dans des ténebres affectées; ſes contemporains mêmes ignorent ſes ſentimens; & l'on ne doit pas s'attendre que l'*Encyclopédie* ſoit exempte de ce défaut.

Plus les matieres ſeront abſtraites plus il faudra s'efforcer de les mettre à la portée de tous les lecteurs.

Un éditeur qui aura de l'expérience, & qui ſera maître de lui-même, ſe placera dans la claſſe moyenne des eſprits. Si la nature l'avoit élevé au rang des premiers génies, & qu'il n'en deſcendît jamais, con-

verſant ſans ceſſe avec les hommes de la plus grande pénétration, il lui arriveroit de conſidérer les objets d'un point de vue où la multitude ne peut atteindre. Trop au deſſus d'elle, l'ouvrage deviendroit obſcur pour trop de monde. Mais s'il ſe trouvoit malheureuſement, ou s'il avoit la complaiſance de s'abaiſſer fort au deſſous, les matieres traitées, comme pour des imbécilles, deviendroient longues & faſtidieuſes. Il conſidérera donc le monde comme ſon école, & le genre humain comme ſon pupille; & il dictera des leçons qui ne faſſent pas perdre aux bons eſprits un temps précieux, & qui ne rebutent point la foule des eſprits ordinaires. Il y a deux claſſes d'hommes, à peu près également étroites, qu'il faut également négliger. Ce ſont les génies tranſcendans & les imbécilles qui n'ont beſoin de maîtres ni les uns ni les autres.

Mais s'il n'eſt pas facile de ſaiſir la portée commune des eſprits, il l'eſt beaucoup moins encore à l'homme de génie de s'y fixer. Le génie tend naturellement à s'élever: il cherche la région des nues; s'il s'oublie un moment, il eſt emporté d'un vol rapide; & bientôt les yeux ordinaires ceſſent de l'appercevoir & de le ſuivre.

Si chaque encyclopédiſte s'étoit bien acquitté de ſon travail, l'attention principale d'un éditeur ſe réduiroit à circonſcrire rigoureuſement les différens objets, à renfermer les parties en elles-mêmes, & à ſupprimer des redites; ce qui eſt toujours plus facile que de remplir des omiſſions: les redites s'apperçoivent & ſe corrigent d'un trait de plume; les omiſſions ſe dérobent & ne ſe ſuppléent pas ſans travail. Le grand inconvénient, c'eſt que, quand elles ſe montrent, c'eſt ſi bruſquement, que l'éditeur ſe trouvant preſſé entre une matiere qui demande du temps, & la vîteſſe de l'impreſſion qui n'en accorde point, il faut que l'ouvrage ſoit eſtropié, ou l'ordre perverti; l'ouvrage eſtropié, ſi l'on remplit ſa tâche ſelon le temps; l'ordre perverti, ſi on la renvoie à quelque endroit écarté du dictionnaire.

Où eſt l'homme aſſez verſé dans toutes les matieres, pour en écrire ſur le champ comme s'il s'en étoit long-temps occupé? Où eſt l'éditeur qui aura les principes d'un auteur aſſez préſens, ou des notions aſſez conformes aux ſiennes, pour ne tomber dans aucune contradiction?

N'eſt-ce pas même un travail preſqu'au deſſus de ſes forces, que d'avoir à remarquer les contradictions qui ſe trouveront néceſſairement entre les principes & les idées de ſes aſſociés? S'il n'eſt pas de ſa fonction de les lever quand elles ſont réelles, il le doit au moins quand elles ne ſont qu'apparentes; &, dans le premier cas, peut-il être diſpenſé de les indiquer, de les faire ſortir, d'en marquer la ſource, de montrer la route commune que deux auteurs ont ſuivie, & le point de diviſion où ils ont commencé à ſe ſéparer, de balancer leurs raiſons, de propoſer des obſervations & des expériences pour & contre, de déſigner le côté de la vérité ou celui de la vraiſemblance? Il ne mettra l'ouvrage à couvert du reproche, qu'en obſervant expreſſément que ce n'eſt pas le dictionnaire qui ſe contredit, mais les ſciences & les arts qui ne ſont pas d'accord. S'il alloit plus loin, s'il réſolvoit les difficultés, il ſeroit homme de génie: mais peut-on exiger d'un éditeur qu'il ſoit homme de génie? & ne ſeroit-ce pas une folie que de demander qu'il fût un génie univerſel?

Une attention que je recommanderai à l'éditeur qui nous ſuccédera, & pour le bien de l'ouvrage, & pour la ſureté de ſa perſonne, c'eſt d'envoyer aux cenſeurs les feuilles imprimées, & non le manuſcrit. Avec cette précaution, les articles ne ſeront ni perdus, ni dérangés, ni ſupprimés; & le paraphe du cenſeur, mis au bas de la feuille imprimée, ſera le garant le plus ſûr qu'on n'a ni ajouté, ni altéré, ni retranché, & que l'ouvrage eſt reſté dans l'état où il a jugé à propos qu'il s'imprimât.

Mais le nom & la fonction de cenſeur me rappellent une queſtion importante. On a demandé s'il ne vaudroit pas mieux qu'une *Encyclopédie* fût permiſe tacitement, qu'expreſſément approuvée: ceux qui ſoutenoient l'affirmative diſoient: " alors les » auteurs jouiroient de toute la liberté né-

» ceſſaire

» ceſſaire pour en faire un excellent ou-
» vrage. Combien on y traiteroit de ſujets
» importans ? Les beaux articles que le droit
» public fourniroit ! Combien d'autres
» qu'on pourroit imprimer à deux colonnes,
» dont l'une établiroit le pour & l'autre le
» contre ! L'hiſtorique ſeroit expoſé ſans
» partialité, le bien loué hautement, le
» mal blâmé ſans réſerve, les vérités aſſu-
» rées, les doutes propoſés, les préjugés
» détruits, & l'uſage des renvois politiques
» fort reſtreint. »

Leurs antagoniſtes répondoient ſimplement « qu'il valoit mieux ſacrifier un peu
» de liberté, que de s'expoſer à tomber
» dans la licence ; & d'ailleurs, ajoutoient-
» ils, telle eſt la conſtitution des choſes
» qui nous environnent ; que ſi un homme
» extraordinaire s'étoit propoſé un ouvrage
» auſſi étendu que le nôtre, & qu'il lui
» eût été donné par l'Etre ſuprême de
» connoître en tout la vérité, il faudroit
» encore, pour ſa ſécurité, qu'il lui fût
» aſſigné un point inacceſſible dans les
» airs, d'où ſes feuilles tombaſſent ſur la
» terre. »

Puiſqu'il eſt donc ſi à propos de ſubir la cenſure littéraire, on ne peut avoir un cenſeur trop intelligent : il faudra qu'il ſache ſe prêter au caractere général de l'ouvrage ; voir ſans intérêt ni puſillanimité ; n'avoir de reſpect que pour ce qui eſt vraiment reſpectable ; diſtinguer le ton qui convient à chaque perſonne & à chaque ſujet ; ne s'effaroucher ni des propos cyniques de Diogene, ni des termes techniques de Winſlou, ni des ſyllogiſmes d'Anaxagoras ; ne pas exiger qu'on réfute, qu'on affoibliſſe ou qu'on ſupprime ce qu'on ne raconte qu'hiſtoriquement ; ſentir la différence d'un ouvrage immenſe & d'un *in*-12 ; & aimer aſſez la vérité, la vertu, le progrès des connoiſſances humaines & l'honneur de la nation, pour n'avoir en vue que ces grands objets.

Voilà le cenſeur que je voudrois : quant à l'homme que je deſirerois pour auteur, il ſeroit ferme, inſtruit, honnête, véridique, d'aucun pays, d'aucune ſecte, d'aucun état, racontant les choſes du moment où il vit, comme s'il en étoit à mille ans ; & celles de l'endroit qu'il habite, comme s'il en étoit à deux mille lieues. Mais à un ſi digne collegue, qui faudroit-il pour éditeur ? un homme doué d'un grand ſens, célebre par l'étendue de ſes connoiſſances, l'élévation de ſes ſentimens & de ſes idées, & ſon amour pour le travail : un homme aimé & reſpecté par ſon caractere domeſtique & public ; jamais enthouſiaſte, à moins que ce ne fût de la vérité, de la vertu & de l'humanité.

Il ne faut pas imaginer que le concours de tant d'heureuſes circonſtances ne laiſſât aucune imperfection dans l'*Encyclopédie* : il y aura toujours des défauts dans un ouvrage de cette étendue. On les réparera d'abord par des ſupplémens, à meſure qu'ils ſe découvriront : mais il viendra néceſſairement un temps où le public demandera lui-même une refonte générale ; &, comme on ne peut ſavoir à quelles mains ce travail important ſera confié, il reſte incertain ſi la nouvelle édition ſera inférieure ou préférable à la précédente. Il n'eſt pas rare de voir des ouvrages conſidérables revus, corrigés, augmentés par des mal-adroits, dégénérer à chaque réimpreſſion, & tomber enfin dans le mépris. Nous en pourrions citer un exemple récent, ſi nous ne craignions de nous abandonner au reſſentiment, en croyant céder à l'intérêt de la vérité.

L'*Encyclopédie* peut aiſément s'améliorer ; elle peut auſſi aiſément ſe détériorer. Mais le danger auquel il faudra principalement obvier, & que nous aurons prévu, c'eſt que le ſoin des éditions ſubſéquentes ne ſoit pas abandonné au deſpotiſme d'une ſociété, d'une compagnie, quelle qu'elle puiſſe être. Nous avons annoncé, & nous en atteſtons nos contemporains & la poſtérité, que le moindre inconvénient qui pût en arriver, ce ſeroit qu'on ſupprimât des choſes eſſentielles ; qu'on multipliât à l'infini le nombre & le volume de celles qu'il faudroit ſupprimer ; que l'eſprit de corps, qui eſt ordinairement petit, jaloux, concentré, infectât la maſſe de l'ouvrage ; que les arts fuſſent négligés ; qu'une matiere d'un intérêt paſſager étouffât les autres ; & que l'*Encyclopédie* ſubît le ſort de tant d'ouvrages de controverſe. Lorſque les catholiques & les proteſtans,

las de diſputes & raſſaſiés d'injures, prirent le parti du ſilence & du repos, on vit en un inſtant une foule de livres vantés diſparoître & tomber dans l'oubli, comme on voit tomber au fond d'un vaiſſeau le ſédiment d'une fermentation qui s'appaiſe.

Voilà les premieres idées qui ſe ſont offertes à mon eſprit ſur le projet d'un dictionnaire univerſel & raiſonné de la connoiſſance humaine, ſur ſa poſſibilité, ſa fin, ſes matériaux, l'ordonnance générale & particuliere de ces matériaux, le ſtyle, la méthode, les renvois, la nomenclature, le manuſcrit, les auteurs, les cenſeurs, les éditeurs & le typographe.

Si l'on peſe l'importance de ces objets, on s'appercevra facilement qu'il n'y en a aucun qui ne fournît la matiere d'un diſcours fort étendu; que j'ai laiſſé plus de choſes à dire que je n'en ai dit; & que peut-être la prolixité & l'adulation ne ſeront pas au nombre des défauts qu'on pourra me reprocher.

ENDECAGONE, *voyez* HENDECAGONE.

ENDECASYLLABE, (*Belles-Lettres.*) *V.* HENDECASYLLABE.

ENDEMATIE, ſ. f. (*Muſiq. des anc.*) c'étoit l'air d'une ſorte de danſe particuliere aux Argiens. (*S*)

ENDEMIQUE, adj. m. & f. d'ἐνδήμιος ἐνδημία, *vernaculus*, populaire, *terme de Médecine*; épithete que l'on donne à certaines maladies particulieres à un pays, à une contrée, où elles attaquent un grand nombre de perſonnes en même temps, & continuellement ou avec des intervalles, après leſquels la même maladie reparoît de la même nature, avec les mêmes ſymptomes à-peu-près.

Ainſi le *plica* en Pologne, les *écrouelles* en Eſpagne, le *goître* dans les pays voiſins des Alpes, ſont des maladies *endémiques*; les *fievres intermittentes* dans les endroits marécageux, *&c.* parce qu'il y a toujours un grand nombre de perſonnes dans chacun de ces lieux, qui ſont affectées de ces maladies reſpectives.

La cauſe des maladies de ce caractere doit être commune à tous les habitans du lieu où elles regnent conſtamment; par conſéquent on ne peut la trouver que dans la ſituation & le climat particulier du pays, dans les qualités de l'air & des eaux qui lui ſont propres, & dans la maniere de vivre. *V. l'admirable traité* d'Hippocrate, qui eſt relatif à ce ſujet, *de aere, locis & aquis. V.* EPIDÉMIE. (*d*)

ENDENTÉ, adj. *en termes de Blaſon*, ſe dit d'un pal, d'une bande, d'une faſce, & autres pieces de triangles alternés de divers émaux. On appelle *croix endentée*, celle dont les branches ſont terminées en façon de croix ancrée, & qui a une pointe comme un fer de lance entre les deux crochets.

Guaſchi en Piémont, tranché, *endenté* d'or & d'azur.

ENDENTURE, ſ. f. (*Juriſp.*) du Latin *indentatura*. C'étoit un papier partagé en deux colonnes, ſur chacune deſquelles le même acte étoit écrit; enſuite on coupoit ce papier par le milieu, non pas tout droit, mais en formant à droite & à gauche des eſpeces de dents, afin que quand on rapporteroit un des doubles de l'acte, on pût vérifier ſi c'étoit le véritable, en le rapprochant de l'autre, & obſervant ſi toutes les dents ſe rapportoient parfaitement: c'eſt ce que l'on appelloit *charta partita, charta indentata*, & en François *chartie* ou *endenture*. *V.* CHARTE PARTIE. (*A*)

ENDETTÉ, adj. (*Comm.*) qui doit beaucoup, qui a contracté quantité de dettes. *V.* DETTES. (*G*)

ENDETTER *une compagnie*, verb. act. (*Comm.*) *une ſociété*; c'eſt contracter en leur nom des dettes conſidérables. Les directeurs d'une compagnie ſont ſouvent plus propres à l'*endetter* & à la ruiner, qu'à l'enrichir.

ENDETTER (s'), c'eſt faire des dettes en ſon propre & privé nom. (*G*)

ENDIVE, ſ. f. (*Bot. Mat.méd. & Jard.*) en Latin *endivia* ou *intybus*, eſpece de chicorée: cependant Ray l'en diſtingue, tant à cauſe de ſes feuilles qui ſont plus courtes, & non découpées, que parce que cette plante eſt annuelle, au lieu que la chicorée eſt vivace. Il y a trois ſortes d'*endives* en uſage; ſavoir, l'*endive à feuilles larges*, ou *commune*, la *petite endive*, & l'*endive* ou *chicorée friſée*.

L'*endive à feuilles larges*, ou *commune*, autrement dite *chicorée blanche*, eſt nommée par les Botaniſtes *endivia latifolia*, *ſcariola latifolia*, *endivia vulgaris*, &c.

Ses racines ſont fibreuſes & laiteuſes : ſes feuilles ſont couchées ſur terre avant qu'elle monte en tige ; elles ſont longues, larges, ſemblables à celles de la laitue, crénelées quelquefois à leur bord, un peu ameres. Les feuilles qui ſont ſur la tige, ſont ſemblables à celles du lierre, mais plus petites. La tige eſt haute d'une coudée, ou d'une coudée & demie ; liſſe, cannelée, creuſe, branchue, tortue, donnant du lait quand on la bleſſe. Ses fleurs naiſſent à l'aiſſelle des feuilles ; elles ſont bleues, ſemblables à celles de la chicorée ſauvage, auſſi-bien que les graines.

La *petite endive*, en Latin *endivia minor*, *ſeu anguſti-folia*, *off.* ne differe de la précédente que par ſes feuilles qui ſont plus étroites, plus ameres au goût ; & par ſa tige qui eſt plus branchue.

L'*endive* ou chicorée friſée, *endivia criſpa ſeu Romana*, *cicorium criſpum*, *off.* a ſes feuilles plus grandes que celles de l'*endive* commune. Elles ſont crêpues, & ſinuées à leur fond. Sa tige eſt plus élevée, plus groſſe & plus tendre que celle des autres *endives*. Sa graine eſt noire. Il y a long-temps que les Jardiniers ont l'art de rendre friſée l'*endive* commune, quoique Ray regarde ces deux plantes comme étant d'une eſpece différente.

On ſeme l'*endive* dans les jardins, pour l'uſage de la cuiſine. Lorſqu'on la ſeme au printemps, elle croît promptement, fleurit, porte des graines en été, & meurt enſuite ; mais quand on la ſeme en été, elle dure l'hiver, pourvu qu'on la couvre de terre au commencement de l'automne, après avoir lié auparavant ſes feuilles : elle devient alors blanche comme de la neige, agréable au goût, & peut tenir lieu de ſalade en hiver. *Voyez dans* Miller *l'art de ſa culture*.

Les feuilles fraîches d'*endive* verte paroiſſent contenir un ſel eſſentiel, nitreux, ammoniacal, mêlé avec un peu d'huile ſubtile & de terre. Elles ne donnent dans les épreuves chymiques aucune marque d'acide, à cauſe de la grande quantité de ſel urineux. Les feuilles d'*endive* que l'on a blanchies en les liant, donnent quelque acide, mais moins de ſel volatil & de terre. Leur ſuc, quand on les lie pour les blanchir, fermente un peu intérieurement ; & par-là les ſels volatils, qui ſont en grande quantité dans cette plante, ſont un peu développés, s'envolent en partie, & il reſte de l'acide & de l'eau : la terre eſt, par cette même fermentation, mêlée plus intimement avec les autres principes. Ces feuilles ainſi blanchies ſont plus tendres & plus agréables au goût, que lorſqu'elles ſont vertes, à cauſe de la partie acide, qui eſt plus développée avec les ſels alkalis & les huiles. Les feuilles vertes ſont ameres, à cauſe de la groſſiéreté des molécules ſalines, & de leur différent mélange avec l'huile & la terre.

Les *endives* ne ſont guere moins connues dans les boutiques d'apothicaires que dans les cuiſines ; on les y emploie vertes & blanchies, ſur-tout les feuilles, rarement les graines, & preſque jamais les racines. Toutes les *endives* ſont rafraîchiſſantes, déterſives, & apéritives, en vertu de leur ſel nitreux, ammoniacal, ſubtil, délayé dans beaucoup de flegme. Elles rafraîchiſſent encore, en emportant les humeurs retenues dans les viſceres ; elles amolliſſent & détachent la bile viſqueuſe ; elles diviſent la ſéroſité gluante ou la pituite épaiſſie. Elles ſont donc utiles dans la jauniſſe, dans les fievres ardentes & bilieuſes, dans les obſtructions du foie, dans toutes les inflammations & les hémorragies ; en un mot, ſes vertus ſont les mêmes que celles de la chicorée. On les emploie dans les bouillons, les apoſemes tempérans, rafraîchiſſans & apéritifs. On les joint commodément aux feuilles de bourache, de bugloſe, de laitue, de pourpier, de pimprenelle, d'aigremoine, de ſcolopendre, de fumeterre. On en donne auſſi le ſuc clarifié, ou la décoction, à la doſe que l'on veut. Enfin, la graine d'*endive* eſt miſe au nombre des quatre petites ſemences froides, & entre dans les émulſions, au défaut des autres graines. *Voyez* Ray, Tournefort, Bradley, Herman, Miller, Geoffroy ; ils vous inſtruiront complétement ſur cette plante. *Art. de M. le chev.* DE JAUCOURT.

ENDING, (*Géog. moderne.*) ville de Suabe en Allemagne ; elle appartient au Brisgaw.

ENDORMI, adject. (*Marine.*) Quelques-uns disent *un vaisseau endormi*, lorsqu'il perd son erre, soit lorsqu'il prend vent de vent, soit lorsqu'il met côté en travers, soit pour avoir mis les voiles sur le mât. (*Z*)

ENDOSIMON, (*Musiq. des anc.*) nom que le conducteur des chœurs donnoit à ceux qui les chantoient pour leur servir de regle.

ENDOSSEMENT, s. m. (*Jurispr.*) est l'écriture que l'on met au dos d'un acte, & qui y est relatif ; ainsi on appelle *endossement* la quittance qu'un créancier met au dos de l'obligation ou promesse de son débiteur, de ce qu'il a reçu en l'acquit ou déduction de son dû. On appelle aussi *endossement* la quittance que le seigneur ou son receveur donne au dos d'un contrat d'acquisition, pour les droits seigneuriaux à lui dus pour cette acquisition. *Coutume de Péronne*, *art.* 260. Enfin, le terme d'*endossement* se dit principalement de l'ordre que quelqu'un passe au profit d'un autre, au dos d'une lettre ou billet de change qui étoit tiré au profit de l'endossseur. On peut faire consécutivement plusieurs de ces *endossemens*, c'est-à-dire, que celui au profit de qui la lettre est endossée, met lui-même son *endossement* au profit d'un autre. Tous ceux qui mettent ainsi leur ordre sont appellés *endosseurs*, & le dernier porteur d'ordre a pour garans solidaires tous les endosseurs, tireurs & accepteurs. *Voy.* CHANGE, BILLET DE CHANGE & LETTRE DE CHANGE, PROTET, TIREUR. (*A*)

ENDOSSER, (*Rélieur.*) *Endosser* le livre lorsqu'il est passé en parchemin, c'est prendre deux ais que l'on place à chaque côté du dos, que l'on nomme *le mord*. On met le livre avec ses ais en presse, en ayant soin que les parchemins sortent de moitié hors du dos ; après quoi on prend un poinçon & un petit marteau avec lequel on arrange les cahiers du livre, le mord bien égalisé & le dos bien droit. On serre la presse le plus qu'on peut, après quoi on lie le livre avec une ficelle cablée. *Voyez* RELIURE.

ENDOUZINNER, *en terme de Boyaudier*, c'est l'action de tourner les cordes en rond, & de les assembler par douzaines.

ENDRACHENDRACH, (*Hist. nat. Bot.*) nom d'un arbre qui croît dans l'île de Madagascar. Son bois est si dur & si compacte, qu'il ne se corrompt jamais, même sous la terre. Cet arbre est fort élevé ; son bois est jaunâtre, pesant & dur comme du fer. Son nom, en langue du pays, signifie *durable*. Hubner, *dictionn. universel.*

ENDROIT, LIEU, synon. (*Gramm.*) Ces mots désignent, en général, *la place* de quelque chose. Voici les nuances qui les distinguent. *Lieu* semble désigner une place plus étendue qu'*endroit*, & *endroit* désigne une place plus déterminée & plus limitée ; ainsi on peut dire : *tel bourg est un* lieu *considérable*, *il commence à l'*endroit *où on a bâti telle maison*. On dit aussi *le* lieu *des corps*, *un homme de bas* lieu, *un* endroit *remarquable dans un auteur*, *un beau* lieu, *un vilain* endroit, *&c.* (*O*)

ENDROMIS, s. f. (*Hist. anc.*) nom que les Grecs donnoient, selon Pollux le grammairien, à la chaussure de Diane, qui, en qualité de *chassereresse*, devoit en porter une fort légere ; aussi nommoit-on ainsi celle que portoient les coureurs dans les jeux publics. On croit que c'étoit une espece de botine ou de cothurne qui couvroit le pié & une partie de la jambe, & qui laissoit à l'un & à l'autre toute la liberté de leurs mouvemens. Les Latins avoient attaché à ce mot une signification toute différente, puisqu'ils désignoient par-là une sorte de robe épaisse & grossiere dont les athletes se couvroient après la lute, le pugilat, la course, la paume & les autres exercices violens, pour se garantir du froid ; au moins Martial, dans une épigramme, attribue-t-il toutes ces propriétés au vêtement qu'il nomme *endromida*. *Chambers.* (*G*)

ENDUIRE, v. act. (*Gramm.*) c'est étendre sur la surface d'un corps une épaisseur plus ou moins considérable d'une substance molle.

ENDUIRE UN BASSIN, (*Hydraul.*) On *enduit un baſſin* neuf de ciment d'un bon pouce de mortier fin, que l'on frotte avec de l'huile. Si ce baſſin a été gâté par la gelée, ou long-temps ſans eau, on peut le repiquer au vif, & l'*enduire* de trois à quatre pouces de cailloutage, & d'un enduit général de ciment. (*K*)

ENDUIRE, v. neut. (*Fauconn.*) ſe dit de l'oiſeau quand il digere bien ſa chair. Cet oiſeau *enduit* bien, c'eſt-à-dire, qu'il digere bien.

ENDUIT, *en Architecture*, compoſition faite de plâtre, ou de mortier de chaux & de ſable, ou de chaux & de ciment, pour revêtir les murs. Il faut entendre dans les auteurs, par *albarium opus*, l'*enduit* de lait de chaux à pluſieurs couches; par *arenatum*, le crépi où le ſable eſt mêlé avec la chaux; par *marmoratum*, le ſtuc; & par *tectorium opus*, tout ouvrage qui ſert d'*enduit*, d'incruſtation & de revêtement aux murs de maçonnerie. (*P*)

ENDUIT, *en Peinture*, ſe dit des couches qu'on applique ſur les toiles, ſur les murailles, le bois, *&c.* On ne ſe ſert guere de ce terme; on dit *couche*.

ENDYMATIES (LES), *Littérat.* Les *endymaties* étoient des danſes vêtues qui ſe danſoient à Argos, au ſon de certains airs compoſés pour la flûte. Plutarque en parle dans ſon traité de la muſique, mais ſi laconiquement que l'on n'en ſait pas davantage; ainſi l'on ignore ſi ces danſes entroient dans le culte religieux, ſi elles étoient militaires, ou ſi elles n'avoient lieu que dans les divertiſſemens, ſoit publics, ſoit particuliers. Quelle qu'en ait pu être la deſtination, il eſt toujours certain que les danſeurs y étoient vêtus; au lieu que les Lacédémoniens, voiſins des Argiens, & leurs maîtres dans l'art militaire, danſoient tout nus dans leurs gymnopédies. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

ENDYMION, (*Myth.*) fils d'Æthlius & de Chalice, ſelon Apollodore, régna dans l'Elide. Il étoit d'une ſi grande beauté, que la Lune en devint amoureuſe. Jupiter lui ayant laiſſé le choix de demander ce qu'il aimeroit le mieux, il demanda de dormir toujours & d'être immortel, ſans vieillir jamais dans cet état. C'étoit ſur une montagne de Carie, appellée *Lathmos*, qu'il dormoit, & la Lune venoit baiſer ce dormeur éternel. Ce fait eſt trop comique pour que Lucien manquât à s'en divertir: il l'a fait dans un dialogue entier. On croit que cette fiction n'eſt fondée que ſur ce qu'*Endymion* ſe retiroit ſouvent dans un antre qui étoit ſur une montagne de la Carie, pour aller obſerver les mouvemens de la Lune; & que c'eſt pour nous apprendre qu'il y méditoit continuellement, qu'on a dit qu'il dormoit toujours, & que la Lune profitoit de ce ſommeil pour le venir embraſſer. Pauſanias, *in Eliac.* parle autrement de ce prince. « La fable, dit-il, raconte » qu'*Endymion* fut aimé de la Lune, & » qu'il en eut cinquante filles: mais une » opinion plus probable, c'eſt qu'il épouſa » Aſtérodie, d'autres diſent Chromie, » fille d'Itonus & petite-fille d'Amphic- » tyon; d'autres, Hyperipné, fille d'Arcas, » & qu'il eut trois fils, Péon, Epéus & » Etolus, & une fille nommée *Eurydice*... » Les Eléens & les Héracléotes ne s'ac- » cordent pas ſur la mort d'*Endymion*; » car les Eléens montrent ſon tombeau » dans la ville d'Olympie, & les Héra- » cléotes, qui ſont voiſins de Milet, di- » ſent qu'*Endymion* ſe retira ſur le mont » Lathmos. En effet, il y a un endroit » de cette montagne que l'on nomme en- » core aujourd'hui la *grotte d'Endymion*. » Les dernieres paroles de Pauſanias font croire qu'il y a eu deux *Endymion*, l'un roi d'Elide, & l'autre ce beau berger de Carie. (+)

ÉNÉE, (*Myth.*) fils de Vénus & d'Anchiſe, étoit du ſang royal de Troye par Aſſaracus, fils cadet de Tros, fondateur de Troye. Vénus avoit eu ce fils d'Anchiſe lorſqu'il paiſſoit les troupeaux de ſon pere ſur le mont Ida. Durant le ſiege de Troye, *Enée* ſe battit contre Diomede, & alloit ſuccomber, lorſque Vénus le déroba à la vue de ſon ennemi, & le mit entre les mains d'Apollon, qui l'emporta au haut de la citadelle où il avoit un temple, penſa lui-même ſes plaies; &, après lui avoir rendu toutes ſes forces, & inſpiré une valeur extraordinaire, il le fit reparoître à la tête de ſes troupes. *Enée* ſe battit

encore contre Achille. Le combat, dit Homere, fut long & douteux : à la fin le prince Troyen alloit ſuccomber, lorſque Neptune, à la priere de Vénus, l'enleva du combat. La nuit de la priſe de Troye, *Enée* entra dans la citadelle d'Ilium, & la défendit juſqu'à l'extrémité ; enfin, ne pouvant la ſauver, il ſortit la nuit par une fauſſe porte avec tout ce qu'il y avoit de Troyens renfermés avec lui, & ſe battit en retraite juſqu'au mont Ida, où, s'étant joint à ceux des Troyens qui avoient échappé de l'embraſement, il raſſembla une flotte de vingt vaiſſeaux, ſur laquelle il s'embarqua pour ſe tranſporter avec ſa colonie en Italie. Le poëme de Virgile a tout-à-fait rétabli la réputation d'*Enée*, que bien des gens étoient fort éloignés auparavant de regarder comme un héros ; on le regardoit, au contraire, ainſi qu'Anténor, comme un malheureux qui avoit livré ſa patrie aux Grecs. En effet, étoit-il poſſible que, ſans quelque intelligence avec les Grecs, maîtres du pays, ces deux hommes euſſent pu, en paix, équiper des vaiſſeaux ſous leurs yeux pour ſe retirer en Italie. D'ailleurs, on a dit que l'on mit des gardes dans les maiſons de ces deux traîtres, qui ne furent point pillées ; & que, quand on partagea les dépouilles, on leur rendit tout ce qui leur appartenoit, & que ce fut par-là qu'*Enée* ſe vit poſſeſſeur du Palladium qu'il apporta en Italie. *Enée*, d'ailleurs, étoit mépriſé de Priam, quoiqu'il fût ſon gendre ; & ce fut une raiſon de ſa trahiſon ; il voulut ſe venger : quoi qu'il en ſoit, il arriva en Italie après ſept ans de navigation, & fut bien reçu de Latinus, roi des Aborigenes, qui s'allia avec *Enée*, & en fit ſon gendre & ſon ſucceſſeur. *Enée*, après la mort de Latinus, régna ſur les Troyens & ſur les Aborigenes, qui ne firent plus qu'un même peuple ſous le nom de *peuple Latin*. Il eut des guerres à ſoutenir contre ſes voiſins ; &, dans un combat contre les Etruriens, il perdit la vie âgé ſeulement de 38 ans. Comme on ne trouva point ſon corps, on dit que Vénus, après l'avoir purifié dans les eaux du fleuve Numicus, où il s'étoit noyé, l'avoit mis au rang des dieux. On lui éleva un tombeau ſur les bords du fleuve, & on lui rendit dans la ſuite les honneurs divins ſous le nom de *Jupiter Indigetes*. Virgile dit qu'*Enée*, en arrivant en Italie, alla conſulter la ſibylle de Cumes, qui le conduiſit dans les enfers & dans les champs élyſées, où il vit tous les héros Troyens, & ſon pere qui lui apprit ce qui devoit arriver à toute ſa poſtérité ; épiſode de l'invention du poëte. Les hiſtoriens rapportent un autre fait merveilleux : *Enée* avoit eu ordre de l'oracle de s'arrêter en Italie, à l'endroit où une truie blanche mettroit bas ſes petits : lorſqu'il y fut arrivé, comme il ſe préparoit à offrir une truie en ſacrifice, la bête s'échappa des mains des ſacrificateurs, & s'enfuit du côté de la mer. *Enée*, ſe ſouvenant de l'oracle, la ſuivit juſqu'à ce qu'elle s'arrêta dans un lieu fort élevé, d'où il entendit une voix ſortant d'un bois voiſin, qui lui dit que c'étoit là qu'il devoit bâtir une ville, & qu'après y avoir demeuré autant d'années que la truie auroit fait de petits, les deſtins lui donneroient un établiſſement plus conſidérable. *Enée* obéit, & bâtit la ville de Lavinium. Il y a ſur *Enée* une autre tradition, appuyée ſur d'aſſez fortes conjectures, & ſur le témoignage de pluſieurs hiſtoriens, c'eſt que la ville de Troye ne fut point détruite ; qu'*Enée* la garantit du pillage & du feu, s'il ne la livra pas lui-même aux Grecs ; & qu'il y régna fort long-temps, comme Homere, Ionien d'origine, & voiſin des Troyens, le fait prédire à Neptune dans l'Iliade ; parce que, du temps de ce poëte, la poſtérité d'*Enée* régnoit peut-être encore ſur cette ville, & qu'il vouloit lui être agréable en faiſant prédire au dieu de la mer ce qu'il voyoit de ſes propres yeux. (+)

ENEMIE (SAINTE), *Géogr. mod.* petite ville du Gevaudan en France.

ENEOREME, ſ. m. (*Médecine.*) ἐναιώρημα ; c'eſt, ſelon Hippocrate & les autres médecins Grecs, la partie hétérogene des urines gardées un certain temps, qui paroît diſtinguée par plus d'opacité, & qui eſt comme ſuſpendue entre la ſurface de ce fluide excrémentiel, & le fond du vaſe dans lequel il eſt contenu.

Si la matiere de l'*énéorême* ſe tient à la partie ſupérieure de l'urine, elle eſt

appellée par cet auteur, *Epid. lib. III*, μετέωρον, *ſublimamentum* : ſi elle ſe ſoutient dans le milieu, ſous la forme de nuage, il la nomme νεφέλη, *nubecula* : ſi elle eſt plus peſante & tend vers le fond du vaſe ; ſi elle paroît avoir plus de conſiſtance & reſſemble à la matiere ſpermatique, il lui donne le nom de γονοειδὲς, *genituræ ſimilis*.

Ces différens *énéorêmes* ſont compoſés de parties huileuſes & d'un ſable plus ou moins atténué, de ſorte qu'il eſt plus ou moins léger, & ſe tient plus ou moins élevé dans l'urine. Selon Boerhaave, *comment. inſtitut.* §. 382, la nubécule eſt principalement formée de ſel muriatique. Il dit avoir obſervé que ceux qui ont vécu pendant long-temps d'alimens ſalés, & n'ont pas bu beaucoup, comme les matelots après des voyages de long cours, rendent des urines dans leſquelles on voit toujours la nubécule. Si on la conſidere avec le microſcope, on y diſtingue les parties du ſel marin.

Pour ce qui eſt des préſages que l'on peut tirer de l'*énéorême*, par rapport à ſes différences de conſiſtance & de couleur. *Voyez* URINE. *(D)*

ENEOSTIS, (*Hiſt. nat.*) pierres qui reſſemblent à des os pétrifiés. Boëce de Boot les regarde comme une eſpece de la pierre nommée *oſſifragus lapis*. *Voyez* Boëtius de Boot, *de lapidib.* &c. Il y en a qui ſont d'une grandeur extraordinaire, & qu'on croit avoir appartenu à des éléphans dont les os ont été pétrifiés ſous la terre. (—)

ENERGETIQUES, ſ. m. pl. *terme dont on s'eſt ſervi quelquefois dans la phyſique.* On a appellé *corps* ou *particules énergétiques*, les corps ou particules qui paroiſſent avoir, pour ainſi dire, une force & une énergie innée, & qui produiſent des effets différens, ſelon les différens mouvemens qu'elles ont ; ainſi, dit-on, on peut appeller les particules du feu & de la poudre à canon, *des corpuſcules énergétiques*. Au reſte ce mot n'eſt plus en uſage. *(O)*

ENERGIE, FORCE, ſynon. (*Gramm.*) Nous ne conſidérerons ici ces mots qu'en tant qu'ils s'appliquent au diſcours ; car dans d'autres cas leur différence ſaute aux yeux. Il ſemble qu'*énergie* dit encore plus que *force* ; & qu'*énergie* s'applique principalement aux diſcours qui peignent, & au caractere du ſtyle. On peut dire d'un orateur qu'il joint la *force* du raiſonnement à l'*énergie* des expreſſions. On dit auſſi *une peinture énergique*, & *des images fortes*. *(O)*

ENERGIQUES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom qu'on a donné dans le xvj ſiecle à quelques ſacramentaires, diſciples de Calvin & de Melanchton, qui ſoutenoient que l'Euchariſtie n'étoit que l'énergie, c'eſt-à-dire la vertu de Jeſus-Chriſt, & ne contenoit pas réellement ſon corps & ſon ſang. *Voyez* CALVINISME. *(G)*

ENERGUMENE, ſubſt. m. terme uſité parmi les *théologiens* & les ſcolaſtiques, pour ſignifier *une perſonne poſſédée du démon*, ou *tourmentée par le malin eſprit*. *Voyez* DÉMON.

Papias prétend que les *énergumenes* ſont ceux qui contrefont les actions du diable, & qui operent des choſes ſurprenantes qu'on croit ſurnaturelles. Il ne paroît pas fort perſuadé de leur exiſtence ; mais l'égliſe l'admet, puiſqu'elle les exorciſe. Le concile d'Orange les exclud de la prêtriſe, ou les prive des fonctions de cet ordre, quand la poſſeſſion eſt poſtérieure à leur ordination. *Chambers*. *(G)*

ENERVATION, ſ. f. terme dont on ſe ſert *en anatomie* pour exprimer *les tendons* qui ſe remarquent dans les différentes parties des muſcles droits du bas-ventre. *Voyez* DROIT.

Les fibres des muſcles droits de l'abdomen ne vont pas d'une extrémité de ce muſcle à l'autre ; mais elles ſont entre-coupées par des endroits nerveux que les anciens ont appellés *énervations*, quoiqu'ils ſoient de véritables tendons. *Voyez* TENDON.

Leur nombre n'eſt pas toujours le même, puiſque les uns en ont trois, d'autres quatre, *&c.* *(L)*

ENERVATION, *enervatio*, eſt plus un terme de *médecine* que de l'uſage ordinaire ; il ſignifie à-peu-près la même choſe que *délibation*, *affoibliſſement*. On emploie en François le verbe *énerver* plus communément que ſon ſubſtantif, pour exprimer les effets de la débauche du vin, des femmes, qui rend les hommes qui s'y adonnent,

foibles, débiles, énervés. *Voyez* DÉBILITÉ, FOIBLESSE.

Le mot *énervation* eſt compoſé de nerf, *nervus*, & de *e* privatif. *Nerf* eſt là pris dans le ſens du vulgaire, qui appelle de ce nom les tendons & les muſcles même; ainſi on dit d'un homme muſculeux qu'il eſt *nerveux*: on dit par conſéquent d'un homme nerveux, qu'il eſt *fort*, *vigoureux*; & au contraire d'un homme exténué, uſé, qu'il eſt *énervé*, ſur-tout quand l'affoibliſſement provient des excès mentionnés.

Enervation, dans cette ſignification, eſt donc ce que les Grecs appellent ἔκλυσις, *virium proſtratio*. C'eſt un abattement de forces, une langueur dans l'exercice des fonctions. On reſtreint même quelquefois encore plus le ſens du mot *énerver*, pour exprimer l'action d'affoiblir, qu'opere une trop grande & trop fréquente répétition de l'acte vénérien, ou de l'effuſion de la liqueur ſéminale, excitée par quelque moyen que ce ſoit; & on ſe ſert du mot *énervé*, pour indiquer celui qui eſt affoibli par ces cauſes: ainſi on dit d'une femme voluptueuſe qui a un commerce aſſidu de galanterie, & qui excite ſon amant à des excès fréquens, *qu'elle énerve cet homme*. On dit auſſi de bien des jeunes gens qu'*ils s'énervent par la maſtupration*, lorſqu'ils ſe livrent avec excès à ce pernicieux exercice. *Voyez* SEMENCE, MASTUPRATION. (*d*)

ENÉRVER, v. act. (*Man. Maréchall.*) opération pratiquée dans l'intention de diminuer le volume de l'extrémité inférieure de la tête du cheval, & dans le deſſein de remédier à l'imperfection de ſes yeux.

Il n'eſt queſtion que de le priver à cet effet d'une partie que la nature ne lui a pas ſans doute accordée en vain, mais que les maréchaux extirpent malgré l'utilité dont elle peut lui être.

Cette partie n'eſt autre choſe que les muſcles releveurs de la levre antérieure. Leur attache fixe eſt au deſſous de l'orbite, dans l'endroit où ſe joignent l'os angulaire, l'os maxillaire, & l'os zigomatique. De là ils deſcendent le long des naſeaux, & dès la partie moyenne ils ſe changent chacun en un tendon qui à ſon extrémité s'unit avec celui du côté oppoſé, en formant une eſpece d'aponévroſe qui ſe termine dans le milieu de la levre. Ils different de tous les autres muſcles deſtinés à mouvoir ces portions de la bouche, en ce qu'ils compoſent un corps rond qui n'eſt point cutané, & qui n'a aucune adhérence à la peau.

Quoi qu'il en ſoit, on ouvre les tégumens de l'origine de chaque tendon, on les ſouleve enſuite avec la corne de chamois; après quoi on les inſere l'un & l'autre dans un morceau de bois fendu, ou dans un inſtrument de fer imaginé pour cet uſage. On pratique de plus d'autres ouvertures un peu au deſſus de leur réunion: là on inciſe; & en tournant les deux bâtons, ou l'inſtrument dans leſquels ils ſont pris & arrêtés, on attire en dehors la portion coupée, & on les coupe de même dans le haut. Quelques maréchaux font d'abord leur inciſion en haut, & les retirent par les ouvertures inférieures.

Je tenterois vainement de vanter ici l'étendue du génie & des lumieres de ceux qui ont eu la premiere idée de cette opération; & je crois que le détail que j'en ai fait prouveroit plutôt au contraire que l'ignorance ſeule oſe tout, & que les chevaux ne doivent point être compris dans la catégorie des animaux, qu'un homme d'eſprit de ce ſiecle félicitoit de n'avoir point de médecin. (*e*)

ENFAITER, v. act. *en Architecture*; c'eſt couvrir de plomb le *faîte* des combles d'ardoiſes; ou arrêter des tuiles *faîtieres* avec des arrêtes, ſur ceux qui ne ſont couverts que de tuile. (*P*)

ENFAITEMENT, ſ. m. *terme de plombier*; ce ſont des morceaux de plomb de différentes figures & garnis de divers ornemens, que les plombiers placent ſur les couvertures d'ardoiſes, pour en garnir les faîtes. Les *enfaîtemens* contiennent pluſieurs pieces, comme des brifiers, des bourſeaux, des membrons, des bavettes, des amuſures, & autres.

ENFANCE, ſ. f. (*Médecine*) C'eſt la premiere partie de la vie humaine, ſelon la diviſion que l'on en fait en différens âges, eu égard à ce qu'elle peut durer naturellement; ainſi on appelle *enfance* l'eſpace de temps qui s'écoule depuis la naiſſance juſqu'à ce que l'homme ſoit parvenu à avoir l'uſage de la raiſon, c'eſt-à-dire, à l'âge

l'âge de ſept à huit ans. *Voy.* ENFANT, AGE.

Le bonheur dont on peut jouir dans ce monde, ſe réduit à avoir l'eſprit bien réglé & le corps en bonne diſpoſition : *mens ſana in corpore ſano*, dit Juvénal, *ſat. x.* ainſi comme il faut poſſéder ces deux avantages, qui renferment tous les autres, pour n'avoir pas grand'choſe à deſirer d'ailleurs, on ne ſauroit trop s'appliquer, pour le bien de l'humanité, à rechercher les moyens propres à en procurer la conſervation ; lorſqu'on en jouit, à les perfectionner autant qu'il eſt poſſible, & à les rétablir lorſqu'on les a perdus.

C'eſt à l'égard de l'eſprit que l'on trouve bien des préceptes concernant l'éducation des enfans : il en eſt peu concernant les ſoins que l'on doit prendre du corps pendant l'*enfance* : cependant quoique l'eſprit ſoit la plus conſidérable partie de l'homme, & qu'on doive s'attacher principalement à le bien régler, il ne faut pas négliger le corps, à cauſe de l'étroite liaiſon qu'il y a entr'eux. La diſpoſition des organes a le plus de part à rendre l'homme vertueux ou vicieux, ſpirituel ou idiot.

Il eſt donc du reſſort de la médecine de preſcrire la conduite que doivent tenir les perſonnes chargées d'élever les enfans, & de veiller à tout ce qui peut contribuer à la conſervation & à la perfection de leur ſanté ; à leur faire une conſtitution qui ſoit le moins qu'il eſt poſſible ſujette aux maladies. C'eſt dans ce temps de la vie, où le tiſſu des fibres eſt plus délicat, où les organes ſont le plus tendres, que l'économie animale eſt le plus ſuſceptible des changemens avantageux ou nuiſibles conſéquemment au bon ou au mauvais effet des choſes néceſſaires, dont l'uſage ou les impreſſions ſont inévitables ; ainſi il eſt très-important de mettre de bonne heure à profit cette diſpoſition, pour perfectionner ou fortifier le tempérament des enfans, ſelon qu'ils ſont naturellement robuſtes ou foibles.

Tous ceux qui ont écrit ſur ce ſujet, s'accordent à peu près à propoſer dans cette vue une méthode, qui ſe réduit à ce peu de regles très-faciles à pratiquer ; ſavoir, de ne nourrir les enfans que de viandes les plus communes ; de leur défendre l'uſage du vin & de toutes les liqueurs fortes ; de ne leur donner que peu ou point de medecines ; de leur permettre de reſter ſouvent au grand air ; de les laiſſer s'expoſer eux-mêmes au ſoleil, aux injures du temps, de ne pas leur tenir la tête couverte ; d'accoutumer leurs piés au froid, à l'humidité, de leur faire prendre de l'exercice ; de les laiſſer bien dormir, ſur-tout dans les premieres années de leur vie ; de les faire cependant lever de bon matin ; de ne leur pas faire des habits trop chauds & trop étroits ; de leur faire contracter l'habitude d'aller à la ſelle réguliérement ; de les empêcher de ſe livrer à une trop forte contention d'eſprit, de ne l'exercer d'abord que très-modérément, & d'en augmenter l'application par degrés. En ſe conformant à ces regles juſqu'à l'habitude, il n'y a preſque rien que le corps ne puiſſe endurer, preſque point de genre de vie auquel il ne puiſſe s'accoutumer. C'eſt ce que l'on trouve plus amplement établi dans l'*article* HYGIENE, où ſont expliquées les raiſons ſur leſquelles eſt fondée cette pratique. *Voyez auſſi l'ouvrage de* Locke *ſur l'éducation des enfans*, traduit de l'Anglois par M. Coſte. (*d*)

* ENFANCE DE JESUS-CHRIST (*Filles de l'*) *Hiſt. eccléſ.* congrégation dont le but étoit l'inſtitution de jeunes filles, & le ſecours des malades. On n'y recevoit point de veuves : on n'épouſoit la maiſon qu'après deux ans d'eſſai : on ne renonçoit point aux biens de famille en s'attachant à l'inſtitut : il n'y avoit que les nobles qui puſſent être ſupérieures. Quant aux autres emplois, les roturieres y pouvoient prétendre ; il y en avoit cependant pluſieurs d'abaiſſées à la condition de ſuivantes, de femmes-de-chambre, & de ſervantes. Cette communauté bizarre commença à Toulouſe en 1657. Ce fut un chanoine de cette ville qui lui donna dans la ſuite des réglemens qui ne réparerent rien ; on y obſerva au contraire d'en bannir les mots de *dortoir*, de *chauffoir*, de *réfectoire*, & autres qui ſentent le monaſtere. On ne s'appelloit point *ſœurs*. Les *filles de l'enfance de Jeſus* prenoient des laquais, des cochers ; mais il falloit que ceux-ci fuſſent mariés, & que les autres n'euſſent point ſervi de filles dans le monde. Elles ne pouvoient choiſir un régulier pour con-

feſſeur. Le chanoine de Toulouſe ſoutenant contre toute remontrance la ſageſſe profonde de ſes réglemens, & n'en voulant pas démordre, le roi Louis XIV caſſa l'inſtitut, & renvoya les *filles de l'enfance de Jeſus-Chriſt* chez leurs parens. Elles avoient alors cinq ou ſix établiſſemens, tant en Provence qu'en Languedoc.

ENFANT, ſ. m. *fils* ou *fille*, (*Droit nat. Morale.*) relation de fils ou de fille à ſes pere & mere, quoique dans le droit Romain le nom *d'enfant* comprenne auſſi les petits-fils ſoit qu'ils deſcendent des mâles ou des femelles.

Les *enfans* ayant une relation très-étroite avec ceux dont ils ont reçu le jour, la nourriture & l'éducation, ſont tenus par ces motifs à remplir vis-à-vis de leurs pere & mere des devoirs indiſpenſables, tels que la déférence, l'obéiſſance, l'honneur, le reſpect; comme auſſi de leur rendre tous les ſervices, & leur donner tous les ſecours que peuvent inſpirer leur ſituation & leur reconnoiſſance.

C'eſt par une ſuite de l'état de foibleſſe & d'ignorance où naiſſent les *enfans*, qu'ils ſe trouvent naturellement aſſujettis à leurs pere & mere, auxquels la nature donne tout le pouvoir néceſſaire pour gouverner ceux dont ils doivent procurer l'avantage.

Il réſulte de là que les *enfans* doivent de leur côté honorer leurs pere & mere en paroles & en effets. Ils leur doivent encore l'obéiſſance, non pas cependant une obéiſſance ſans bornes, mais auſſi étendue que le demande cette relation, & auſſi grande que le permet la dépendance où les uns & les autres ſont d'un ſupérieur commun. Ils doivent avoir pour leurs pere & mere des ſentimens d'affection, d'eſtime & de reſpect, & témoigner ces ſentimens par toute leur conduite. Ils doivent leur rendre tous les ſervices dont ils ſont capables, les conſeiller dans leurs affaires, les conſoler dans leurs malheurs, ſupporter patiemment leurs mauvaiſes humeurs & leurs défauts. Il n'eſt point d'âge, de rang, ni de dignité, qui puiſſe diſpenſer un *enfant* de ces ſortes de devoirs. Enfin, un *enfant* doit aider, aſſiſter, nourrir ſon pere & ſa mere, quand ils ſont tombés dans le beſoin & dans l'indigence; & l'on a loué Solon d'avoir noté d'infamie ceux qui manqueroient à un tel devoir, quoique la pratique n'en ſoit pas auſſi ſouvent néceſſaire que celle de l'obligation où ſont les peres & meres de nourrir & d'élever leurs *enfans*.

Cependant pour mieux comprendre la nature & les juſtes bornes des devoirs dont nous venons de parler, il faut diſtinguer ſoigneuſement trois états des *enfans*, ſelon les trois temps différens de leur vie.

Le premier eſt lorſque leur jugement eſt imparfait, & qu'ils manquent de diſcernement, comme dit Ariſtote.

Le ſecond, lorſque leur jugement étant mûr, ils ſont encore membres de la famille paternelle; ou, comme s'exprime le même philoſophe, qu'ils n'en ſont pas encore ſéparés.

Le troiſieme & dernier état, eſt lorſqu'ils ſont ſortis de cette famille par le mariage dans un âge mûr.

Dans le premier état, toutes les actions des *enfans* ſont ſoumiſes à la direction de leurs pere & mere; car il eſt juſte que ceux qui ne ſont pas capables de ſe conduire eux-mêmes, ſoient gouvernés par autrui; & il n'y a que ceux qui ont donné la naiſſance à un *enfant*, qui ſoient naturellement chargés du ſoin de le gouverner.

Dans le ſecond état, c'eſt-à-dire, lorſque les *enfans* ont atteint l'âge où leur jugement eſt mûr, il n'y a que les choſes qui ſont de quelqu'importance pour le bien de la famille paternelle ou maternelle, à l'égard deſquelles ils dépendent de la volonté de leurs pere & mere; & cela par cette raiſon, qu'il eſt juſte que la partie ſe conforme aux intérêts du tout. Pour toutes les autres actions, ils ont alors le pouvoir moral de faire ce qu'ils trouvent à propos; en ſorte néanmoins qu'alors même ils doivent toujours tâcher de ſe conduire, autant qu'il eſt poſſible, d'une maniere agréable à leurs parens.

Cependant, comme cette obligation n'eſt pas fondée ſur un droit que les parens aient d'en exiger à la rigueur les effets, mais ſeulement ſur ce que demandent l'affection naturelle, le reſpect & la reconnoiſſance envers ceux de qui on tient la vie & l'éducation, ſi un *enfant* vient à y manquer, ce qu'il fait contre le gré de ſes parens n'eſt,

pas plus nul pour cela, qu'une donation faite par un légitime propriétaire contre les regles de l'économie, ne devient invalide par cette ſeule raiſon.

Dans le troiſieme & dernier état, un *enfant* eſt maître abſolu de lui-même à tous égards; mais il ne laiſſe pas d'être obligé à avoir pour ſon pere & pour ſa mere, pendant tout le reſte de ſa vie, les ſentimens d'affection, d'honneur & de reſpect, dont le fondement ſubſiſte toujours. Il ſuit de ce principe, que les actes d'un roi ne peuvent point être annullés, par la raiſon que ſon pere ou ſa mere ne les ont pas autoriſés.

Si un *enfant* n'acquéroit jamais un degré de raiſon ſuffiſante pour ſe conduire lui-même, comme il arrive aux innocens & aux lunatiques de naiſſance, il dépendroit toujours de la volonté de ſon pere & de ſa mere; mais ce ſont là des exemples rares, & hors du cours ordinaire de la nature: ainſi les liens de la ſujétion des *enfans* reſſemblent à leurs langes, qui ne leur ſont néceſſaires qu'à cauſe de la foibleſſe de l'enfance. L'âge qui amene la raiſon, les met hors du pouvoir paternel, & les rend maîtres d'eux-mêmes; en ſorte qu'ils ſont alors auſſi égaux à leur pere & à leur mere, par rapport à l'état de liberté, qu'un pupille devient égal à ſon tuteur après le temps de la minorité réglé par les loix.

La liberté des *enfans*, venus en âge d'hommes faits, & l'obéiſſance qu'ils doivent, avant ce temps, à leur pere & à leur mere, ne ſont pas plus incompatibles que ne l'eſt, ſelon les plus zélés défenſeurs de la monarchie abſolue, la ſujétion où ſe trouve un prince pendant ſa minorité, par rapport à la reine régente, à ſa nourrice, à ſes tuteurs ou à ſes gouverneurs, avec le droit qu'il a à la couronne qu'il hérite de ſon pere, ou avec l'autorité ſouveraine dont il ſera un jour revêtu, lorſque l'âge l'aura rendu capable de ſe conduire lui-même & de conduire les autres.

Quoique les *enfans*, dès-lors qu'ils ſe trouvent en âge de connoître ce que demandent d'eux les loix de la nature, ou celles de la ſociété civile dont ils ſont membres, ne ſoient pas obligés de violer ces loix pour ſatisfaire leurs parens; un *enfant* eſt toujours obligé d'honorer ſon pere & ſa mere, en reconnoiſſance des ſoins qu'ils ont pris de lui, & rien ne ſauroit l'en diſpenſer. Je dis qu'il eſt toujours obligé d'honorer ſon pere & ſa mere, parce que la mere a autant de droit à ce devoir que le pere; juſque-là que ſi le pere même ordonnoit le contraire à ſon *enfant*, il ne doit point lui obéir.

Mais j'ajoute en même temps ici, & très-expreſſément, que les devoirs d'honneur, de reſpect, d'attachement, de reconnoiſſance, dus aux peres & meres, peuvent être plus ou moins étendus de la part des *enfans*, ſelon que le pere & la mere ont pris plus ou moins de ſoin de leur éducation, & s'y ſont plus ou moins ſacrifiés; autrement un *enfant* n'a pas grande obligation à ſes parens, qui, après l'avoir mis au monde, ont négligé de pourvoir ſelon leur état à lui fournir les moyens de vivre un jour heureuſement ou utilement, tandis qu'eux-mêmes ſe ſont livrés à leurs plaiſirs, à leurs goûts, à leurs paſſions, à la diſſipation de leur fortune, par ces dépenſes vaines & ſuperflues dont on voit tant d'exemples dans les pays de luxe. « Vous ne méritez rien de la patrie, dit » avec raiſon un poëte Romain, pour lui » avoir donné un citoyen, ſi par vos ſoins » il n'eſt utile à la république dans la guerre » & dans la paix, & s'il n'eſt propre à » faire valoir nos terres: »

Gratum eſt, quod patriæ civem, populoque dediſti;
Si facis ut patriæ ſit idoneus, utilis agris,
Utilis & bellorum, & pacis rebus agendis.
Juven. *ſat. xiv, 70 & ſeq.*

Il eſt donc aiſé de décider la queſtion long-temps agitée, ſi l'obligation perpétuelle où ſont les *enfans* envers leurs pere & mere, eſt fondée principalement ſur la naiſſance, ou ſur les bienfaits de l'éducation. En effet, pour pouvoir raiſonnablement prétendre que quelqu'un nous ait grande obligation d'un bien qu'il reçoit par notre moyen, il faut avoir ſu à qui l'on donnoit; conſidérer ſi ce que l'on a fait a beaucoup coûté; ſi l'on a eu inten-

tion de rendre ſervice à celui qui en a profité, plutôt que de ſe procurer à ſoi-même quelque utilité ou quelque plaiſir ; ſi l'on s'y eſt porté par raiſon plutôt que par les ſens, ou pour ſatisfaire ſes deſirs ; enfin, ſi ce que l'on donne peut être utile à celui qui le reçoit, ſans que l'on faſſe autre choſe en ſa faveur. Ces ſeules réflexions convaincront aiſément, que l'éducation eſt d'un tout autre poids, pour fonder les devoirs des *enfans* envers leurs pere & mere, que ne l'eſt la naiſſance.

On agite encore ſur ce ſujet pluſieurs queſtions importantes, mais dont la plupart peuvent être réſolues par les principes que nous avons établis : voici néanmoins les principales.

1°. On demande ſi les promeſſes & les engagemens d'un *enfant* ſont valides. Je répons que les promeſſes & les engagemens d'un *enfant* qui ſe trouve dans le premier état d'enfance dont nous avons parlé, ſont nulles ; parce que tout conſentement ſuppoſe, 1°. le pouvoir phyſique de conſentir ; 2°. un pouvoir moral, c'eſt-à-dire, l'uſage de la raiſon ; 3°. un uſage ſérieux & libre de ces deux ſortes de pouvoirs. Or, les *enfans* qui n'ont pas l'uſage de la raiſon, ne ſont point dans ce cas ; mais quand le jugement eſt parfaitement formé, il n'eſt pas douteux que dans le droit naturel, l'*enfant* qui s'eſt engagé librement à quelque choſe où il n'a point été ſurpris ni trompé, comme à quelque emprunt d'argent, ne doive payer cet emprunt ſans ſe prévaloir du bénéfice des loix civiles.

2°. On demande ſi un *enfant*, parvenu à un âge mûr, ne peut pas ſortir de ſa famille, ſans l'acquieſcement de ſes pere & mere. Je répons que dans l'*indépendance de l'état de nature*, les chefs de famille ne peuvent pas retenir un tel *enfant* malgré lui, lorſqu'il demande à ſe ſéparer de ſes parens pour vivre en liberté, & par des raiſons valables.

Il ſuit de ce principe, que les *enfans* en âge mûr peuvent ſe marier ſans le conſentement de leur pere & de leur mere, parce que l'obligation d'écouter & de reſpecter les conſeils de ſes ſupérieurs n'ôte pas, par elle-même, le droit de diſpoſer de ſon bien & de ſa perſonne. Je ſais que le droit des peres & meres eſt légitimement fondé ſur leur puiſſance, ſur leur amour, ſur leur raiſon ; tout cela eſt vrai, tant que les *enfans* ſont dans l'état d'ignorance, & les paſſions dans l'état d'ivreſſe : mais quand les *enfans* ont atteint l'âge où ſe trouve la maturité de la raiſon, ils peuvent diſpoſer de leur perſonne dans l'acte où la liberté eſt la plus néceſſaire, c'eſt-à-dire, dans le mariage ; car on ne peut aimer par le cœur d'autrui. En un mot, le pouvoir paternel conſiſte à élever & gouverner ſes *enfans*, pendant qu'ils ne ſont pas en état de ſe conduire eux-mêmes ; mais il ne s'étend pas plus loin dans le droit de nature. *Voyez* PERE, MERE, POUVOIR PATERNEL.

3°. On demande ſi les *enfans*, ceux-là même qui ſont encore dans le ventre de leur mere, peuvent acquérir & conſerver un droit de propriété ſur les biens qu'on leur transfere. Les nations civiliſées l'ont ainſi établi ; de plus, la raiſon & l'équité naturelle autoriſent cet établiſſement.

4°. Enfin, on demande ſi les *enfans* peuvent être punis pour le crime de leur pere ou de leur mere. Mais c'eſt là une demande honteuſe : perſonne ne peut être puni raiſonnablement pour un crime d'autrui, lorſqu'il eſt lui-même innocent. Tout mérite & démérite eſt perſonnel, ayant pour principe la volonté de chacun, qui eſt le bien le plus propre & le plus incommunicable de la vie ; ce ſont donc des loix humaines également injuſtes & barbares, que celles qui condamnent les *enfans* pour le crime de leur pere. C'eſt la fureur deſpotique, dit très-bien l'auteur de l'eſprit des loix, « qui a voulu que la diſgrace du pere » entraînât celle des enfans & des femmes : » ils ſont déja malheureux ſans être criminels ; & d'ailleurs il faut que le prince » laiſſe, entre l'accuſé & lui, des ſupplians pour fléchir ſa clémence ou pour » éclairer ſa juſtice. » *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ENFANT, (*Juriſprudence.*) Outre celui qui doit la naiſſance à quelqu'un, ſous le nom d'*enfant* on comprend encore les petits-*enfans* & arriere petits-*enfans*.

La principale fin du mariage eſt la pro-

création des *enfans* ; c'eſt la ſeule voie légitime pour en avoir. Ceux qui naiſſent hors le mariage, ne ſont que des *enfans* naturels ou bâtards. Chez les Romains il y avoit une autre ſorte d'*enfans* légitimes qui étoient les *enfans* adoptifs : mais parmi nous il reſte peu de veſtiges des adoptions. *Voyez* ADOPTION.

C'étoit une maxime chez les Romains, que l'*enfant* ſuivoit la condition de ſa mere & non celle du pere ; ce que les loix expriment par ces termes, *partus ſequitur ventrem* : ainſi l'*enfant* né d'une eſclave, étoit auſſi eſclave, quoique le pere fût libre ; *& vice verſâ*, l'*enfant* né d'une femme libre l'étoit pareillement, quoique le pere fût eſclave ; ce qui a encore lieu pour les eſclaves que nous avons dans les îles.

Mais en France, dans la plupart des pays où il reſte encore des ſerfs & gens de main-morte, le ventre n'affranchit pas ; les *enfans* ſuivent la condition du pere.

Il en eſt de même par rapport à la nobleſſe ; autrefois en Champagne le ventre ennobliſſoit, mais cette nobleſſe utérine n'a plus lieu.

Le droit naturel & le droit poſitif ont établi pluſieurs droits & devoirs réciproques entre les pere & mere & les *enfans*.

Les pere & mere doivent prendre ſoin de l'éducation de leurs *enfans*, ſoit naturels ou légitimes, & leur fournir des alimens, du moins juſqu'à ce qu'ils ſoient en état de gagner leur vie ; ce que l'on fixe communément à l'âge de 7 ans.

Les biens des pere & mere décédés *ab inteſtat* ſont dévolus à leurs *enfans* ; ou s'il y a un teſtament, il faut du moins qu'ils aient leur légitime, & les enfans naturels peuvent demander des alimens.

Les *enfans*, de leur part, doivent honorer leurs pere & mere, & leur obéir en tout ce qui n'eſt pas contraire à la religion & aux loix. Ils ſont en la puiſſance de leurs pere & mere juſqu'à leur majorité ; & même en pays de droit écrit, la puiſſance paternelle continue après la majorité, à moins que les *enfans* ne ſoient émancipés.

Suivant l'ancien droit Romain, les peres avoient le pouvoir de vendre leurs *enfans* & de les mettre dans l'eſclavage ; ils avoient même ſur eux droit de vie & de mort, & par une ſuite de ce droit barbare, ils avoient auſſi le pouvoir de tuer un *enfant* qui naiſſoit avec quelque difformité conſidérable : mais ce droit de vie & de mort fut réduit au droit de correction modérée, & au pouvoir d'exhéréder les *enfans* pour de juſtes cauſes : il en eſt de même parmi nous, quoique les Gaulois euſſent auſſi droit de vie & de mort ſur leurs *enfans*. *Voyez* PUISSANCE PATERNELLE & ÉMANCIPATION.

Les mineurs n'étant pas réputés capables de gouverner leur bien, on leur donne des tuteurs & curateurs ; ils tombent auſſi en garde noble ou bourgeoiſe. *Voyez* GARDE, TUTELLE, CURATELLE.

Les *enfans* mineurs ne peuvent ſe marier ſans le conſentement de leurs pere & mere ; les fils ne peuvent leur faire les ſommations reſpectueuſes qu'à 30 ans, & les filles à 25, à peine d'exhérédation.

Si les pere & mere & autres aſcendans tombent dans l'indigence, leurs *enfans* leur doivent des alimens ; ils doivent même, en pays de droit écrit, une légitime à leurs aſcendans.

Le nombre des *enfans* excuſe le pere de la tutelle ; trois *enfans* ſuffiſoient à Rome, il en falloit quatre en Italie, & cinq dans les provinces : ceux qui avoient ce nombre d'*enfans* jouiſſoient encore de pluſieurs autres privileges. Parmi nous, trois *enfans* excuſent de tutelle & curatelle...

Par deux édits de 1666 & de 1667, il avoit été accordé des penſions & pluſieurs autres privileges à ceux qui auroient dix ou douze *enfans* nés en loyal mariage, non prêtres, ni religieux ou religieuſes, & qui ſeroient vivans ou décédés en portant les armes pour le ſervice du roi : mais ces privileges ont été révoqués par une déclaration du 13 janvier 1683.

Les *enfans* ne peuvent être obligés de dépoſer contre leur pere, & le témoignage qu'ils donnent en ſa faveur eſt rejeté : un notaire ou autre officier public ne peut même prendre ſes *enfans* pour témoins inſtrumentaires.

Le pere eſt civilement reſponſable du délit de ſes *enfans* étant en ſa puiſſance ; anciennement les *enfans* étoient auſſi punis

pour le délit de leur pere. Taſſillon, roi de Baviere, ayant été condamné par le parlement, en 788, fut renfermé dans un monaſtere avec ſon fils, qui fut jugé coupable par le malheur de ſa ſeule naiſſance.

Préſentement les *enfans* ne ſont point punis pour le délit du pere, ſi ce n'eſt pour crime de leſe-majeſté : lorſque Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, eut la tête tranchée le 4 août 1477, ſous Louis XI, on mit ſous l'échafaud les deux *enfans* du coupable, afin que le ſang de leur pere coulât ſur eux.

Chez les Romains, les *enfans* des décurions étoient obligés de prendre le même état que leur pere, qui étoit une charge très onéreuſe ; au lieu que parmi nous il eſt libre aux *enfans* d'embraſſer tel état que bon leur ſemble, *&c. Voyez le traité des minorités, tutelles & curatelles, ch. xj.* (*A*)

ENFANT ADOPTIF, eſt celui qui eſt conſidéré comme l'*enfant* de quelqu'un, quoiqu'il ne le ſoit pas réellement, au moyen de l'adoption que le pere adoptif a faite de lui. *Voyez* ADOPTION. (*A*)

ENFANT ADULTÉRIN, eſt celui qui eſt né d'un commerce adultérin, ſoit que l'adultere ſoit ſimple ou double, c'eſt-à-dire, des deux côtés. (*A*)

ENFANT AGÉ *ou* EN AGE, ſignifie celui qui eſt majeur, ſoit de majorité parfaite, ou de majorité féodale ou coutumiere ; ce qui doit s'entendre *ſecundùm ſubjectam materiam.* (*A*).

ENFANT EN BAS AGE, eſt celui qui eſt au deſſous de l'âge de puberté. (*A*)

ENFANT BATARD, c'eſt celui qui eſt né hors le mariage. *Voyez* ADULTERE, BATARDISE & INCESTE. (*A*)

ENFANT CONÇU, eſt celui qui eſt dans le ſein de la mere, & qui n'eſt pas encore né. (*A*)

ENFANT ÉMANCIPÉ. *V. ci-deſſus* ÉMANCIPATION.

ENFANT EXPOSÉ, ou comme on l'appelle vulgairement, un *enfant trouvé*, eſt un *enfant* nouveau né ou en très-bas âge & hors d'état de ſe conduire, que ſes parens ont expoſé hors de chez eux, ſoit pour ôter au public la connoiſſance qu'il leur appartient, ſoit pour ſe débarraſſer de la nourriture, entretien & éducation de cet *enfant*.

Cette coutume barbare eſt fort ancienne ; car il étoit fréquent chez les Grecs & les Romains que les peres expoſoient leurs *enfans* : cette expoſition fut même permiſe ſous l'empire de Dioclétien, de Maximien & de Conſtantin, & cela ſans doute, pour empêcher les peres qui n'auroient pas le moyen de nourrir leurs *enfans*, de les vendre.

Néanmoins Conſtantin voulant empêcher que l'on n'expoſât les *enfans* nouveaunés, permit aux peres qui n'auroient pas le moyen de les nourrir, de les vendre, à condition que le pere pourroit racheter ſon fils, ou que le fils pourroit dans la ſuite ſe racheter lui-même.

Les empereurs Valens, Valentinien & Gratien défendirent abſolument l'expoſition des *enfans*. Il étoit permis aux peres qui n'avoient pas le moyen de les nourrir, de demander publiquement.

L'expoſition de part ou des *enfans* eſt auſſi défendue en France par les ordonnances. *Voyez, ci-après*, EXPOSITION.

Il y avoit anciennement devant la porte des égliſes une coquille de marbre où l'on mettoit les *enfans* que l'on vouloit expoſer ; on les portoit en ce lieu afin que quelqu'un, touché de compaſſion, ſe chargeât de les nourrir. Ils étoient levés par les marguilliers qui en dreſſoient procès-verbal, & cherchoient quelqu'un qui voulût bien s'en charger ; ce qui étoit confirmé par l'autorité de l'évêque, & l'*enfant* devenoit ſerf de celui qui s'en chargeoit.

Quelques-uns prétendoient que ces *enfans* devoient être nourris aux dépens des marguilliers ; d'autres, que c'étoit à la charge des habitans : mais les réglemens ont enfin établi que c'eſt au ſeigneur haut-juſticier du lieu à s'en charger, comme jouiſſant des droits du fiſc ſur lequel cette charge doit être priſe ; & par cette raiſon, dans les coutumes telles que celle d'Anjou & autres, où les moyens & bas-juſticiers prennent les épaves, les déshérences & la ſucceſſion des bâtards ; la nourriture des *enfans expoſés* doit être à leur charge.

Dans les endroits où il y a des hôpitaux

établis pour les *enfans trouvés* ou *exposés*, on y reçoit non-seulement ceux qui sont exposés, mais aussi tous *enfans* de pauvres gens, quoiqu'ils aient leurs pere & mere vivans; à Paris, on n'en reçoit guere au dessus de quatre ans.

Les *enfans exposés* ne sont point réputés bâtards; & comme il y en a souvent de légitimes qui sont ainsi exposés, témoin l'exemple de Moïse, on présume dans le doute pour ce qui est de plus favorable.

On pousse encore cette présomption plus loin en Espagne; car à Madrid les *enfans exposés* sont bourgeois de cette ville & réputés gentilshommes, tellement qu'ils peuvent entrer dans l'ordre d'*Habsito*. *Voyez* Fevret *de l'abus, liv. VII, ch. ix, n°. 7; le traité des minorités* de Mêlé, *pag. 193; le traité des fiefs* de Poquet de Livoniere, *liv. VI, ch. v.* (*A*)

Enfans de Famille, sont les fils & filles qui sont en la puissance de leur pere. *Voyez* Puissance paternelle. (*A*)

Enfans de France, sont les *enfans* & petits-*enfans* mâles & femelles des rois: les freres & sœurs du roi régnant & leurs *enfans* jouissent de ce titre, mais il ne s'étend point au delà; leurs petits-*enfans* ont seulement le titre de *princes du sang*.

Les filles de France ont toujours été exclues de la couronne; mais sous les deux premieres races de nos rois, tous les fils partageoient également le royaume entre eux, sans que l'ainé eût aucune prérogative de plus que les autres. Les bâtards avoués héritoient même avec les fils légitimes; chacun des fils, soit légitimes ou naturels, tenoit sa part en titre de royaume, & ces différens états étoient indépendans les uns des autres.

Le premier fils puîné de France qui n'eut point le titre de *roi*, ni même de *légitime*, fut Charles de France surnommé le Jeune, qui fut duc de Lorraine.

Sous la troisieme race, fut introduite la coutume de donner des apanages aux puînés. Les femelles en furent exclues. *Voyez* Apanages.

Les filles & petites-filles de France sont dotées en argent. *Voyez ci-dessus au mot* Dot.

Les *enfans de France* avoient autrefois droit de prise. *Voyez* Prise. (*A*)

Enfant impubere, est celui qui n'a pas encore atteint l'âge de puberté. (*A*)

Enfant incestueux, est celui qui est né du commerce illicite du frere & de la sœur, ou du pere & de la fille; de la mere & du fils; ou qui est provenu d'un inceste spirituel, c'est-à-dire, du commerce que quelqu'un a eu avec une religieuse. *Voyez* inceste. (*A*)

Enfant légitime, est celui qui est provenu d'un mariage légitime, ou qui a été légitimé par mariage subséquent. *Voyez* Mariage.

Enfant légitimé, est celui qui, étant né dans l'état de bâtardise, a depuis été légitimé, soit par mariage subséquent, ou par lettres du prince. *Voyez* Légitimation. (*A*)

Enfant Majeur *ou* majeur d'ans, est celui qui a atteint l'âge de majorité, soit parfaite, soit féodale ou coutumiere. *Voyez* Majorité. (*A*)

Enfant male, est celui qui est du sexe masculin: les *enfans* mâles descendans des mâles sont préférés en plusieurs cas à ceux qui descendent des femelles; par exemple; pour la succession à la couronne, il n'y a que les mâles descendans par mâles, qui soient habiles à succéder. Dans les substitutions graduelles, on appelle ordinairement les mâles descendans par mâles avant les mâles descendans des femelles. *Voyez* Substitution. (*A*)

Enfant mineur, est celui qui n'a pas encore atteint l'âge de majorité, soit parfaite, féodale ou coutumiere: quand on dit *mineur de 25 ans*, c'est-à-dire, qu'il n'a pas encore atteint cet âge qui est la majorité parfaite. *Voyez* Majorité. (*A*)

Enfant mort-né, est celui qui est mort lorsqu'il vient au monde: ces sortes d'*enfans* sont considérés comme s'ils n'avoient jamais été ni nés, ni conçus, tellement que les successions qui leur étoient échues pendant qu'ils vivoient dans le sein de leur mere, passent aux personnes à qui elles auroient appartenu si ces *enfans* n'eussent pas été conçus; & ils ne les transmettent pas à leurs héritiers, parce que le droit qu'ils avoient à ces successions n'étoit

qu'une eſpérance qui renfermoit la condition qu'ils fuſſent vivans en venant au monde. *Voyez la loi 2, au cod. de poſthum. hæred. inſtit.* (*A*)

ENFANS A NAÎTRE. On comprend ſous ce terme non-ſeulement ceux qui ſont déja conçus, mais même ceux qui ne ſont ni nés ni conçus: on peut faire une inſtitution, ſoit contractuelle ou par teſtament, ou une ſubſtitution, ou un legs au profit des *enfans à naître*; mais l'ordonnance de 1735, pour les teſtamens, déclare, *art.* 49, que l'inſtitution d'héritier faite par teſtament ne pourra valoir en aucun cas, ſi celui ou ceux au profit de qui elle aura été faite, n'étoient ni nés ni conçus lors du décès du teſtateur. On donne un tuteur aux *enfans à naître*, lorſqu'ils ont quelques intérêts à ſoutenir. *Voyez* Furgole, *traité des teſtamens, tome I, chap. vj, ſect. 1, n. 5 & ſuiv.*

ENFANT NATUREL, eſt celui qui eſt procréé ſelon la nature ſeule, c'eſt-à-dire, hors le mariage. *Voyez* BATARD & BATARDISE. (*A*)

ENFANT NATUREL ET LÉGITIME, eſt celui qui eſt procréé d'un mariage légitime: les *enfans* légitimes ſont ainſi appellés dans quelques provinces, pour les diſtinguer des *enfans* adoptifs qui ſont mis au rang des *enfans* légitimes, & ne ſont pas en même temps *enfans naturels*. (*A*)

ENFANS EN PUISSANCE DE PERE ET DE MERE, ſont ceux qui ſont encore mineurs & non émancipés, & même en pays de droit écrit, les *enfans* majeurs non émancipés. *Voyez* FILS DE FAMILLE & PUISSANCE PATERNELLE. (*A*)

ENFANS (*Petits*,) ſont les *enfans* des *enfans*. On comprend auſſi ſous ce nom les arriere-petits-*enfans*, en quelque degré qu'ils ſoient. (*A*)

ENFANS POSTHUMES ſont ceux qui naiſſent après le décès de leur pere, *quaſi poſt humatum patrem*. *Voyez* POSTHUME. (*A*)

ENFANT DU PREMIER LIT, c'eſt-à-dire, du premier mariage; *enfant* du ſecond lit, c'eſt du ſecond mariage, & ainſi des autres. (*A*)

ENFANT PUBERE, eſt celui qui a atteint l'âge de puberté; ſavoir, 14 ans pour les mâles, & 12 ans pour les filles. *Voyez* PUBERTÉ. (*A*)

ENFANT PUTATIF, eſt celui qui eſt réputé être procréé de quelqu'un, quoiqu'il ne le ſoit pas réellement, tel qu'un *enfant* adoptif ou un *enfant* ſuppoſé. (*A*)

ENFANT DU SECOND LIT. *Voyez ci-deſſus* ENFANT DU PREMIER LIT.

ENFANT SUPPOSÉ, eſt celui que l'on ſuppoſe fauſſement être né de deux perſonnes, quoiqu'il provienne d'ailleurs. *Voyez* PART & SUPPOSITION DE PART. (*A*)

ENFANS TROUVÉS. *Voyez ci-deſſus* ENFANS EXPOSÉS. (*A*)

* ENFANS, (*Hiſt. anc.*) Ils étoient, ou légitimes, ou naturels & illégitimes. Les légitimes étoient nés d'un ou de pluſieurs mariages; les illégitimes étoient, ou d'une concubine, ou d'une fille publique, ou d'une fille ou d'une veuve galante; ou d'une femme mariée à un autre, & adultérins; ou d'une proche parente, & inceſtueux.

Les Juifs deſiroient une nombreuſe famille; la ſtérilité étoit en opprobre. On diſoit d'un homme qui n'avoit point d'*enfans*: *non eſt ædificator, ſed diſſipator*. On mettoit le nouveau né à terre; le pere le levoit; il étoit défendu d'en celer la naiſſance; on le lavoit; on l'enveloppoit dans des langes. Si c'étoit un garçon, le huitieme jour il étoit circoncis. *Voyez l'article* CIRCONCISION. On faiſoit un grand repas le jour qu'on le ſevroit. Lorſque ſon eſprit commençoit à ſe développer, on lui parloit de la loi; à cinq ans, il entroit dans les écoles publiques: on le conduiſoit à douze ans aux fêtes de Jéruſalem; on l'accoutumoit au jeûne; on lui donnoit un talent: à treize ans, on l'aſſujettiſſoit à la loi; il devenoit enſuite majeur. Les filles apprenoient le ménage de leur mere; elles ne ſortoient jamais ſeules; elles étoient toujours voilées; elles n'étoient point obligées à s'inſtruire de la loi. Les *enfans* étoient tenus ſous une obéiſſance ſévere. S'ils s'échappoient juſqu'à maudire leurs parens, ils étoient lapidés. L'*enfant* qui perdoit ſon pere pendant la minorité, étoit mis en tutelle; lorſqu'il étoit devenu majeur, il étoit tenu d'obſerver les 613 préceptes de Moïſe: le pere déclaroit ſa majorité en préſence de dix témoins; alors il devenoit ſon maître: mais il ne pouvoit contracter juridiquement

avant l'âge de vingt ans. Tout le bien du pere paſſoit à ſes *enfans* mâles. Les filles étoient dotées par leurs freres, pour qui c'étoit un ſi grand devoir qu'ils ſe privoient quelquefois du néceſſaire ; la dot étoit communément de la dixieme partie du bien paternel. Au défaut d'*enfans* mâles, les filles étoient héritieres ; on comptoit les hermaphrodites au nombre des filles. Un pere, réduit à la derniere indigence, pouvoit vendre ſa fille, ſi elle étoit mineure, & qu'il y eût apparence de mariage entre elle & l'acheteur ou le fils de l'acheteur : alors l'acheteur ne l'abaiſſoit à aucun ſervice bas & vil ; ce n'étoit point une eſclave ; elle vivoit libre, & on lui faiſoit des dons convenables.

Chez les Grecs, un *enfant* étoit légitime & mis au nombre des citoyens, lorſqu'il étoit né d'une citoyenne, excepté chez les Athéniens, où le pere & la mere devoient être citoyens & légitimes. On pouvoit celer la naiſſance des filles, mais non celle des garçons. A Lacédémone, on préſentoit les *enfans* aux anciens & aux magiſtrats, qui faiſoient jeter dans l'Apothete ceux en qui ils remarquoient quelque défaut de conformation. Il étoit défendu, ſous peine de mort, chez les Thébains, de celer un *enfant*. S'il arrivoit qu'un pere fût trop pauvre pour nourrir ſon *enfant*, il le portoit au magiſtrat qui le faiſoit élever, & dont il devenoit l'eſclave ou le domeſtique. Cependant la loi enjoignoit à tous indiſtinctement de ſe marier : elle puniſſoit à Sparte, & ceux qui gardoient trop longtemps le célibat, & ceux qui le gardoient toujours. On honoroit ceux qui avoient beaucoup d'*enfans*. Les meres nourriſſoient, à moins qu'elles ne devinſſent enceintes avant le temps de ſevrer, alors on prenoit deux nourrices. Lorſqu'un *enfant* mâle étoit né dans une maiſon, on mettoit à la porte une couronne d'olivier ; on y attachoit de la laine, ſi c'étoit une fille. A Athenes, auſſi-tôt que l'*enfant* étoit né, on l'alloit déclarer au magiſtrat, & il étoit inſcrit ſur des regiſtres deſtinés à cet uſage ; le huitieme jour, on le promenoit autour des foyers ; le dixieme, on le nommoit & l'on régaloit les conviés à cette cérémonie ; lorſqu'il avançoit en âge, on l'appliquoit à quelque choſe d'utile. On reſſerroit les filles, on les aſſujettiſſoit à une diete auſtere ; on leur donnoit des corps très-étroits, pour leur faire une taille mince & légere ; on leur apprenoit à filer & à chanter. Les garçons avoient des pédagogues qui leur montroient les beaux arts, la morale, la muſique, les exercices des armes, la danſe, le deſſin, la peinture, *&c.* Il y avoit un âge avant lequel ils ne pouvoient ſe marier : il leur falloit alors le conſentement de leurs parens, ils en étoient les héritiers *ab inteſtat*.

Les Romains accordoient au pere trente jours pour déclarer la naiſſance de ſon *enfant* ; on l'annonçoit de la province par des meſſagers. Dans les commencemens on n'inſcrivoit, ſur les regiſtres publics, que les *enfans* des familles diſtinguées. L'uſage de faire un préſent au temple de Junon Lucine étoit très-ancien ; on le trouve inſtitué ſous Servius Tullius. Les bonnes meres élevoient elles-mêmes leurs filles : on confioit les garçons à des pédagogues qui les conduiſoient aux écoles & les ramenoient à la maiſon ; ils paſſoient des écoles dans les gymnaſes, où ils ſe trouvoient dès le lever du ſoleil pour s'exercer à la courſe, à la lutte, *&c.* Ils mangeoient à la table de leurs parens ; ils étoient ſeulement aſſis & non couchés ; ils ſe baignoient ſéparément. Il étoit honorable pour un pere d'avoir beaucoup d'*enfans* : celui qui en avoit trois vivans dans Rome, ou quatre vivans dans l'enceinte de l'Italie, ou cinq dans les provinces, étoit diſpenſé de tutelle. Il falloit le conſentement des parens pour ſe marier, & les *enfans* n'en étoient diſpenſés que dans certains cas. Ils pouvoient être déshérités. Les centumvirs furent chargés d'examiner les cauſes d'exhérédation ; & ces affaires étoient portées devant les préteurs qui les décidoient. L'exhérédation ne diſpenſoit point l'*enfant* de porter le deuil. Si la conduite d'un *enfant* étoit mauvaiſe, le pere étoit en droit, ou de le chaſſer de ſa maiſon, ou de l'enfermer dans ſes terres, ou de le vendre, ou de le tuer ; ce qui toutefois ne pouvoit pas avoir lieu d'une maniere deſpotique.

Chez les Germains, à peine l'*enfant*

étoit-il né, qu'on le portoit à la riviere la plus voiſine; on le lavoit dans l'eau froide; la mere le nourriſſoit: quand on le ſevroit, ce qui ſe faiſoit aſſez tard, on l'accoutumoit à une diete dure & ſimple; on le laiſſoit en toute ſaiſon aller nu parmi les beſtiaux; il n'étoit aucunement diſtingué des domeſtiques, ni par conſéquent eux de lui; on ne l'en ſéparoit que quand il commençoit à avancer en âge; l'éducation continuoit toujours d'être auſtere; on le nourriſſoit de fruits crus, de fromage mou, d'animaux fraîchement tués, *&c.* on l'exerçoit à ſauter nu parmi des épées & des javelots. Pendant tout le temps qu'il avoit paſſé à garder les troupeaux, une chemiſe de lin étoit tout ſon vêtement, & du pain bis toute ſa nourriture. Ces mœurs durerent long-temps. Charlemagne faiſoit monter ſes *enfans* à cheval; ſes fils chaſſoient, & ſes filles filoient. On attendoit qu'ils euſſent le tempérament formé & l'eſprit mûr, avant que de les marier. Il étoit honteux d'avoir eu un commerce avec une femme avant l'âge de vingt ans. On ne peut s'empêcher de trouver, dans la comparaiſon de ces mœurs & des nôtres, la différence de la conſtitution des hommes de ces temps & des hommes d'aujourd'hui. Les Germains étoient forts, infatigables, vaillans, robuſtes, chaſſeurs, guerriers, *&c.* De toutes ces qualités, il ne nous reſte que celles qui ſe ſoutiennent par le point d'honneur & l'eſprit national. Les autres, auxquelles on exhorteroit inutilement, telles que la force du corps, ſont preſque entiérement perdues; & elles iront toujours en s'affoibliſſant, à moins que les mœurs ne changent; ce qui n'eſt pas à préſumer.

ENFANS. *Naiſſance des enfans*, (*Hiſt. nat. & Phyſ.*) M. Derham a calculé que les mariages produiſoient, l'un portant l'autre, quatre *enfans*, non-ſeulement en Angleterre, mais encore dans d'autres pays. Il eſt dit dans l'hiſtoire généalogique de Toſcane de Gamarini, qu'un noble de Sienne, nommé *Pichi*, a eu de trois de ſes femmes cent cinquante enfans légitimes & naturels, & qu'il en emmena quarante-huit à ſa ſuite, étant ambaſſadeur vers le pape & l'empereur.

Dans un monument de l'égliſe des SS. Innocens de Paris, en l'honneur d'une femme qui a vécu quatre-vingt-huit ans, on rapporte qu'elle avoit pu voir juſqu'à deux cens quatre-vingt-huit de ſes enfans, iſſus d'elle directement; ce qui eſt au deſſus de ce que M. Hakewell rapporte de la dame Henoywood, femme de condition du comté de Kent, qui étoit née en 1527, avoit été mariée à ſeize ans au ſeul mari qu'elle ait eu, le ſieur R. Henoywood de Kent, & mourut dans ſa quatre vingt-unieme année; elle eut ſeize *enfans*, dont trois moururent jeunes, & un quatrieme n'eut point de poſtérité; cependant ſa poſtérité montoit, à ſa ſeconde générarion, à cent quatorze; & à la troiſieme, à deux cents vingt-huit, quoiqu'à la quatrieme elle retombât à neuf. Le nombre total d'*enfans* qu'elle avoit pu avoir dans ſa vie étoit donc de trois cens ſoixante-ſept; ſavoir, $16 + 114 + 228 + 9 = 367$; de façon qu'elle pouvoit dire, comme dans les lettres de madame de Sévigné: *Ma fille, allez dire à votre fille que la fille de ſa fille crie.* Le diſtique ſuivant va encore plus loin.

1 2 3 4
Mater ait natæ, dic natæ, filia, natam
5 6
Ut moneat, natæ plangere, filiolam.

ENFANS (MALADIES DES). L'homme eſt expoſé, tant qu'il ſubſiſte, à une infinité de maux; mais il l'éprouve d'une maniere plus marquée en naiſſant & pendant les derniers temps de ſa vie, puiſque à peine a-t-il reſpiré, qu'il commence à annoncer ſes miſeres par ſes cris, & qu'il eſt en danger continuel de perdre une vie qui ſemble ne lui être donnée que pour ſouffrir: c'eſt donc avec raiſon que l'on peut dire, d'après Pline, dans l'avant propos du ſeptieme livre de ſon hiſtoire naturelle, que l'homme ne commence à ſentir qu'il exiſte, que par les ſupplices au milieu deſquels il ſe trouve, ſans avoir commis d'autre crime que celui d'être né.

Ainſi, quoique les maladies ſoient communes à tous les hommes dans quelque temps de la vie qu'on les conſidere, il

eſt évident que les *enfans* y ſont plus particuliérement ſujets, à cauſe de la foibleſſe de leur conſtitution & de la délicateſſe de leurs organes, qui rendent leurs corps plus ſuſceptibles des altérations que peuvent cauſer les choſes qui les affectent inévitablement; &, ce qui eſt encore bien plus triſte, c'eſt que plus ils ont de diſpoſition à ſouffrir davantage que lorſqu'ils ſont dans un âge plus avancé, moins il leur eſt donné de ſe préſerver des maux qui les environnent, & d'y apporter remede lorſqu'ils en ſont affectés: ils ne peuvent même faire connoître qu'ils ſouffrent, que par des pleurs & des gémiſſemens, qui ſont des ſignes très-équivoques & très-peu propres à indiquer le ſiege, & la nature, & la violence de leurs ſouffrances; en ſorte qu'ils ſemblent, à cet égard, être preſque ſans ſecours & livrés à leur malheureux ſort.

Il eſt donc très-important au genre humain dont la conſervation eſt comme confiée aux Médecins, qu'ils ſe chargent, pour ainſi dire, de la défenſe des *enfans*, contre tout ce qui porte atteinte à leur vie; qu'ils s'appliquent à étudier les maux auxquels ils ſont particuliérement ſujets; à découvrir les ſignes par leſquels on peut connoître la nature de ces maux, & en prévoir les ſuites; à rechercher les moyens, les précautions par leſquels on peut les écarter; & enfin à trouver les ſecours propres à les en délivrer.

Hippocrate, dans le *III liv. de ſes aphoriſmes*, *n°. xxiv*, *xxv. & xxvj*, fait ainſi, avec ſa préciſion ordinaire, l'énumération des maladies qui ſont particulieres aux *enfans*. Ceux qui ſont nouveau nés, dit-il, ſont principalement ſujet aux aphthes, aux vomiſſemens, à différentes eſpeces de toux, aux inſomnies, aux frayeurs, aux inflammations du nombril, aux amas de craſſe humide dans les oreilles, aux douleurs de ventre; lorſqu'ils commencent à avoir des dents, ils éprouvent particuliérement de fortes irritations dans les gencives, des agitations fébriles, des convulſions, des cours de ventre, ſur-tout lors de la ſortie des dents canines, & cette derniere maladie arrive principalement aux *enfans* d'un gros volume, & à ceux qui ſont ordinairement conſtipés. Lorſqu'ils ſont parvenus à un âge plus avancé, qui s'étend depuis deux ans juſqu'à dix & au delà, ils ſont affligés par des inflammations des amygdales, des oppreſſions aſthmatiques, des graviers, des vers ronds, aſcarides, des excroiſſances verruqueuſes, des parotides enflées: des ardeurs d'urine, des écrouelles, & d'autres tubercules, des luxations des vertebres du cou: ainſi il paroît, d'après cette expoſition, que les *maladies des enfans* ne ſont pas les mêmes dans les différens temps plus ou moins éloignés de la naiſſance, & qu'elles ne les affectent pas toujours de la même maniere; qu'elles ſont de plus ou moins longue durée, & qu'elles ſont plus ou moins dangereuſes, attendu que la différence de l'âge change le tiſſu des parties du corps, leur donne plus de fermeté. La différente nourriture & la diverſe façon de vivre, ne contribuent pas peu auſſi à changer la diſpoſition des ſujets à contracter différentes maladies.

Parmi celles qui viennent d'être rapportées d'après le pere de la médecine, il en eſt qui ſe font d'abord connoître par elles-mêmes; mais il en eſt d'autres que l'on ne peut connoître que difficilement. C'eſt pourquoi il eſt à propos d'en donner ici le diagnoſtique le plus exact qu'il eſt poſſible, quoique les ſignes ſoient ſouvent ſi cachés & ſi équivoques, que les médecins les plus pénétrans y ſont quelquefois trompés; car les *enfans* qui ne parlent pas, ne peuvent pas faire connoître, par le rapport de ce qu'ils ſentent, la nature de la maladie, & juſqu'à quel point les fonctions ſont léſées: on ne peut pas en juger par l'urine, avec quelque ſoin qu'on l'examine, ni par le pouls touché avec le plus d'attention, ni par les apparences extérieures qui ſont très-ſouvent & très facilement variables en bien & en mal: on ne peut s'aſſurer de rien par tous ces ſignes; car l'urine des enfans, ſoit qu'ils ſe portent bien ou qu'ils ſoient malades, eſt preſque toujours épaiſſe & trouble; & il n'eſt pas facile d'en avoir à part, parce qu'ils la rendent ordinairement avec les gros excrémens. Le pouls peut changer par une infinité de cauſes, être rendu ou plus fréquent ou plus lent; en ſorte qu'il pourroit

en impoſer à celui qui le touche, s'il portoit ſon jugement ſur l'état du moment préſent: d'ailleurs, il eſt ſouvent très-difficile de s'aſſurer, deux ſecondes de ſuite, du bras des *enfans* qui ne ceſſent ordinairement de remuer & d'empêcher qu'on ne puiſſe fixer ſes doigts ſur le carpe.

Cependant le médecin, pour ne pas reſter dans l'incertitude, puiſqu'il ne peut tirer aucun indice de ces deux ſignes, doit s'informer des aſſiſtans, & particuliérement des femmes au ſoin deſquelles les *enfans* ſont remis, s'ils font des cris, s'ils ſont agités, inquiets, & s'ils paſſent le jour & la nuit ſans dormir; s'ils font par la bouche des vents aigres ou nidoreux; s'ils font des efforts pour vomir; s'ils vomiſſent en effet, & quelles matieres ils rendent par le vomiſſement; s'ils ont le hoquet, & s'ils ſont fatigués par des mouvemens convulſifs; s'ils touſſent & s'ils ſont oppreſſés; s'ils ſe vuident librement des ventuoſités & des matieres fécales; quelle en eſt la conſiſtance & la couleur: & il fera d'autres queſtions de cette nature; il n'omettra pas d'examiner attentivement toute la ſurface du corps de l'*enfant* malade, de la tête aux piés, pour ſavoir s'il ne paroît pas en quelque partie extérieure des rougeurs inflammatoires, ou quelque eſpece d'exanthême: il tâchera auſſi de lui faire ouvrir la bouche, & de ſentir ſi ſon haleine eſt bien chaude, s'il a des puſtules dans la bouche; s'il a les gencives enflées ou enflammées: on peut tirer de toutes ces choſes, comme de principes connus, des conſéquences par leſquelles on peut parvenir à découvrir ce qui eſt plus caché, comme la nature de la maladie, *&c.*

De tout ce qui vient d'être dit ſur les moyens de connoître les *maladies des enfans*, de ceux ſur-tout qui ſont encore à la mamelle, il ſuit que quelque difficile qu'il ſoit d'en porter ſon jugement d'après l'inſpection des malades, il eſt cependant poſſible de ſupléer à ce qui manque de ce côté-là; ainſi la plainte de ceux qui s'excuſent du mauvais ſuccès du traitement, ſur l'incertitude du diagnoſtique, n'eſt pas tant fondée ſur le défaut de ſymptome, que ſur la précipitation & l'irrégularité de la méthode que l'on ſuit.

Boerhaave dans ſes *préleçons de pathologie*, publiées par le docteur Haller, en recherchant les cauſes des *maladies des enfans*, inſiſte ſur ce qu'ils ont la tête & le genre nerveux plus conſidérables à proportion du reſte du corps, que les adultes. Un homme nouveau né, qui ne peſe pas plus de douze livres, a la tête du poids de trois livres. Les adultes ont cette partie reſpectivement moins groſſe à proportion qu'ils avancent plus en âge. Il conclud de là que les maladies propres aux *enfans* ſont preſque toutes de la claſſe des convulſives, parce que le ſyſtême des nerfs étant plus étendu dans les premiers temps de la vie que dans la ſuite, il eſt plus ſuſceptible d'irritabilité, plus expoſé à tout ce qui peut l'affecter. De mille *enfans* qui périſſent, continue-t-il, à peine en voit-on mourir un ſans que des mouvemens convulſifs aient précédé. La plus petite fievre, une dent qui a de la peine à ſortir, une légere douleur de ventre, une foible difficulté d'uriner; tout mal de cette eſpece, qui n'affecteroit pas, pour ainſi dire, un homme de trente ans, fait tomber un *enfant* dans de violentes convulſions. Tout ce qui peut troubler l'économie dans cette petite machine, diſpoſe à cet effet.

Car comme dans l'âge tendre les parties ſolides, à cauſe de leur débilité, n'agiſſent que foiblement ſur les fluides, & ne les pouſſent qu'avec peine dans les extrémités des vaiſſeaux, il s'enſuit que le cours du ſang & des autres humeurs peut être facilement ralenti, & que les ſécrétions doivent être conſéquemment arrêtées. Cela étant, non-ſeulement les fluides augmentent en quantité de plus en plus, mais encore ils deviennent épais, & ils contractent des qualités abſolument étrangeres & nuiſibles. De cette plénitude non-ſeulement il ſe forme des engorgemens & des dégénérations ultérieures d'humeurs, mais encore il s'excite des mouvemens ſpaſmodiques, par la preſſion, le tiraillement & l'irritation des nerfs des parties contenantes; & la violence de ces ſpaſmes affectant tous les ſolides & tous les fluides, toutes les fonctions en ſont troublées; & les corps délicats des *enfans*, qui ſont très-diſpoſés à recevoir même les plus petites impreſſions, contractent aiſément & promptement, par

tous ces effets, de très-violentes maladies.

Il n'eſt par conſéquent pas difficile, d'après toutes ces altérations, d'établir les véritables cauſes des principales *maladies des enfans*. En ſuppoſant, par exemple, une abondance d'humeurs pituiteuſes, ſuſceptibles de produire des engorgemens, on conçoit aiſément comment ce vice dominant peut rendre les *enfans* ſujets aux fréquentes fluxions catarreuſes, aux douleurs rhumatiſmales, aux embarras des poumons; d'où les oppreſſions, les affections rheumatiques, aſthmatiques, les déjections liquides, les diarrhées, les tumeurs des glandes, les amas d'ordures humides dans les oreilles, & autres ſemblables maladies. En ſuppoſant la dépravation & l'acrimonie des humeurs, il eſt aiſé de voir pourquoi les *enfans* ont de la diſpoſition à avoir fréquemment des aphthes & différentes affections exanthémateuſes. Et enfin en ſuppoſant une très-grande ſenſibilité dans le genre nerveux, il paroît évidemment pourquoi ils ſont tourmentés par de ſi violentes douleurs des parties internes, & de ſi fortes ſecouſſes convulſives des parties externes, pour peu qu'il ſe faſſe d'irritation dans les nerfs. C'eſt à cauſe de la ſenſibilité du tiſſu des inteſtins & de toutes les entrailles, que ces petites créatures ſont ſi ſouvent attaquées de fortes tranchées, des douleurs d'eſtomac & de boyaux très-aiguës; ce qui les met dans un état déplorable, quelquefois très-dangereux. L'irritabilité dont ſont ſi ſuſceptibles les membranes qui enveloppent le cerveau & la moëlle épiniere, les fait fréquemment ſouffrir, par des mouvemens convulſifs, épileptiques des membres; par des agitations ſpaſmodiques, ſubites, inſtantanées, mais fréquentes des extrémités. La diſtribution abondante de nerfs au cardia, au diaphragme, aux organes de la reſpiration, qui ſont très-ſuſceptibles d'irritation, par les matieres viciées contenues dans l'eſtomac, par la pituite âcre qui ſe ramaſſe dans la trachée-artere, & dans toutes les voies pulmonaires de l'air, rend encore les *enfans* très-ſujets à la toux, ſoit ſtomacale, ſoit pectorale, & à l'aſthme convulſif, avec danger de ſuffocation. Et enfin le ſentiment exquis des tuniques qui tapiſſent la bouche & les gencives, leur fait auſſi ſouffrir des ſymptomes violens, par l'effet de la dentition difficile. Voilà un détail ſuffiſant pour juger de tous les effets que peut produire dans les *enfans* la ſenſibilité du genre nerveux, qui doit par conſéquent être regardée comme la cauſe matérielle principale des maladies auxquelles ils ſont ſujets; mais elle n'eſt pas l'unique.

L'acide dominant dans leurs humeurs, auquel le docteur Harris qui a ſi-bien expliqué cette matiere, attribue tant d'effets dans ces maladies, qu'il ne craint pas d'avancer qu'elles ſont preſque toutes produites par cette cauſe particuliere, doit auſſi être regardé comme une ſource principale d'une grande partie des maux qui ſurviennent aux *enfans*. C'eſt ce que prouvent, dans un grand nombre de ces petits malades, les rapports & les vomiſſemens qui répandent une odeur tirant ſur l'aigre, ou même bien aigre, & les matieres fécales, qui affectent l'odorat de la même maniere. On peut encore s'en convaincre, non-ſeulement par la facilité avec laquelle s'aigrit & ſe coagule le lait dont les *enfans* ſont nourris, mais encore parce que la partie lymphatique de leurs humeurs ne contracte aucune mauvaiſe qualité auſſi facilement que l'acidité, vu que leur nourriture, d'abord unique, & enſuite principale pendant les premiers temps de leur vie, conſiſte dans l'uſage du lait de femme, auquel on joint des préparations alimentaires faites avec le lait des animaux, telles que des bouillies, des potages de farine, de pain; toutes choſes très-ſuſceptibles de s'aigrir, ou de fournir matiere aux ſucs aigres: vu encore qu'ils ne font point ou preſque point d'exercice, qu'ils ne font même que très-peu de mouvement. Ainſi il n'y a pas lieu de douter que l'intempérie acide ne devienne aiſément & promptement dominante dans le corps des *enfans*; d'où peuvent naître un très-grand nombre de maladies. *Voyez* ACIDE & ACIDITÉ.

Les cauſes éloignées de la débilité & de la ſenſibilité des ſolides dans les *enfans*, ſont principalement la diſpoſition naturelle, eu égard à l'âge, & par conſéquent la foibleſſe du tempérament: mais comme

cette foibleſſe & cette ſenſibilité ne ſont pas un vice, tant qu'elles ne ſont pas exceſſives, puiſqu'elles ſont une ſuite néceſſaire des principes de la vie, il s'agit de ſavoir ce qui les rend particuliérement défectueuſes, & propres à troubler l'économie animale; en ſorte qu'il en réſulte de plus mauvais effets dans les uns, & de moins mauvais effets dans les autres. Rien ne paroît pouvoir contribuer davantage à établir ce vice dominant, que cette diſpoſition héréditaire qui eſt tranſmiſe aux *enfans* par l'un des deux parens, ou par le pere & la mere enſemble; c'eſt pourquoi il arrive ſouvent que des perſonnes d'une foible ſanté, ou qui ſont épuiſées par des excès de l'acte vénérien, par des débauches, par de trop grands travaux d'eſprit, par la vieilleſſe, mettent au monde des *enfans* qui, dès leur naiſſance, menent une vie infirme, & ſont ſujets à des maladies dont la cauſe, qui vient de premiere origine, ne peut être détruite ni corrigée par aucun ſecours de l'art; tels ſont pour la plupart ceux qui ſont affectés de la goutte, du calcul, qui cherchent inutilement dans la médecine quelque ſoulagement à leurs maux.

C'eſt encore plus particuliérement des meres que viennent ces vices héréditaires, à cauſe des erreurs qu'elles commettent pendant leur groſſeſſe, dans l'uſage des choſes qui influent le plus ſur l'économie animale; car on ne ſauroit dire combien la plupart des femmes groſſes ſont ſuſceptibles de la dépravation d'appétit, & combien elles ſont portées à s'y livrer, à moins qu'elles ne ſe contiennent par une grande force d'eſprit, qui eſt extrêmement rare parmi elles, ſur-tout dans ce cas. On ne pourroit exprimer combien elles ont de diſpoſition à s'occuper de ſoins inutiles, de deſirs vagues, d'imaginations déréglées; combien elles ſe laiſſent frapper aiſément par la crainte, la terreur, les frayeurs; combien elles ont de penchant à la triſteſſe, à la colere, à la vengeance, & à toute paſſion forte, vive; ce qui ne contribue pas peu à troubler le cours des humeurs, & à faire des impreſſions nuiſibles dans les tendres organes des *enfans* renfermés dans la matrice. On doit craindre le même effet de l'intempérance des femmes qui ſe rempliſſent d'une grande quantité d'alimens, & ſouvent de mauvaiſe qualité; qui ſont dans l'habitude d'uſer immodérément de boiſſons ſpiritueuſes, dont l'effet rend la pléthore occaſionée par la groſſeſſe, encore plus conſidérable, & n'eſt pas même corrigé par des ſaignées, qu'elles ne veulent pas ſouffrir. On peut encore mettre, dans la claſſe des femmes qui nuiſent conſidérablement aux *enfans* qu'elles portent, par leur indiſpoſition perſonnelle, celles qui ſont ſujettes aux affections hyſtériques, qui ſont fort avides du commerce des hommes, & s'y livrent fréquemment après la fécondation & pendant le cours de leur groſſeſſe. Le coït trop fréquent pendant ce temps, eſt réellement, au ſentiment de pluſieurs auteurs, une puiſſante cauſe pour rendre les *enfans* infirmes & valétudinaires. Ce qui contribue principalement encore à détruire leur ſanté dans le ventre de la mere, c'eſt ſouvent les fatigues qu'ils eſſuient, les forces qu'ils épuiſent dans les travaux de l'accouchement, ſoit lorſqu'elle n'agit pas aſſez, ne fait pas aſſez d'efforts pour l'expulſion du fœtus, par indolence ou par foibleſſe; ſoit lorſqu'elle ſe preſſe trop, & force l'accouchement par impatience ou par trop de vigueur, ou par l'effet des remedes chauds employés mal-à-propos pour exciter les forces expulſives.

Les ſages-femmes nuiſent auſſi très-ſouvent aux *enfans*, ſoit en employant imprudemment leur miniſtere pour faire l'extraction violente du fœtus, qui ſortiroit en bonne ſanté ſans leur ſecours; ſoit en le bleſſant de toute autre maniere, comme en comprimant ſi fort les os du crâne, dont les ſutures ne ſont unies que foiblement, qu'elles établiſſent par ce traitement imprudent, la cauſe de différentes maladies conſidérables, telles que l'épilepſie, la paralyſie, la ſtupidité, qui ſont ſuivies d'une mort prochaine, ou qui produiſent de fâcheux effets pendant toute la vie.

Les accidens qui ſurviennent aux *enfans* après leur naiſſance & pendant les premiers temps de leur vie, contribuent auſſi beaucoup à rendre les *enfans* d'un tempérament plus foible & plus ſenſible, tels que les

frayeurs auxquelles ils peuvent être exposés, les cris inattendus, les bruits frappans, les interruptions subites du sommeil avec surprise; le lait qui leur est donné par leur nourrice trop promptement après quelque violente émotion de l'ame, quelque paroxysme de colere, de terreur, &c. toutes ces choses sont très-propres à produire différens genres de spasmes, de picottemens dans les nerfs, des ardeurs, des douleurs, des gonflemens d'entrailles, &c. qui se manifestent par des inquiétudes, des insomnies, par des agitations de membres, par des cris, des tremblemens, de sursauts convulsifs, & même par des mouvemens épileptiques. Toute sorte d'intempérie de l'air, mais sur-tout le froid & les changemens prompts de celui-ci au chaud, & réciproquement, qui affectent les adultes, sur-tout ceux qui ont quelque foiblesse de nerfs, à cause des dérangemens dans la transpiration, qui en surviennent, font encore bien plus d'impression sur les *enfans*, & alterent bien plus considérablement leur santé, & produisent en eux de très-mauvais effets. Les trop grandes précautions que l'on prend pour les garantir des injures de l'air, pour les tenir chauds, peuvent au contraire leur être aussi très-nuisibles, de même qu'un régime trop recherché, & l'usage trop fréquent de remedes; tout cela tend à affoiblir leur tempérament, parce qu'ils ne peuvent pas ensuite supporter les moindres erreurs dans l'usage des choses nécessaires, sans en éprouver de mauvais effets, des impressions fâcheuses; c'est pourquoi les *enfans* des personnes riches, qui sont élevés trop délicatement, sont ordinairement d'une santé plus foible que ceux pour lesquels on n'a pas pris tant de soin, tels que ceux des gens de la campagne, des pauvres. C'est cette considération qui a fait dire à Locke dans son excellent ouvrage *sur l'éducation des enfans*, qu'il croiroit pouvoir renfermer dans cette courte maxime " que » les gens de qualité devroient traiter leurs » *enfans* comme les bons paysans traitent » les leurs, » tous les conseils qu'il pourroit donner sur la maniere de conserver & augmenter la santé de leurs *enfans*, ou du moins pour leur faire une constitution qui ne soit point sujette à des maladies; & qu'il ne penseroit pas pouvoir donner une cause générale plus assurée à cet égard de ce qui arrive de contraire, " qu'on gâte la » constitution des *enfans* par trop d'indul- » gence & de tendresse, » s'il n'étoit persuadé que les meres pourroient trouver cela un peu trop rude, & les peres un peu trop cruel. Il explique donc en faveur des uns & des autres sa pensée plus au long, dans la premiere section de l'ouvrage dont il s'agit, qui est sans contredit une des meilleures sources dans lesquelles on puisse puiser des préceptes salutaires pour l'éducation des *enfans*, soit physique, soit morale. *Voyez* ENFANCE.

Après avoir traité des causes qui contribuent à augmenter la foiblesse du tempérament des *enfans*, en augmentant la sensibilité du genre nerveux, il reste à dire quelque chose de celles qui produisent le même effet, en disposant ultérieurement leurs humeurs à l'acrimonie acide, qui est si souvent dominante dans leurs maladies. Ces causes sont très-différentes entr'elles: il en est plusieurs dont il a été fait mention ci-dessus. Les principales sont celles qui corrompent le lait, ou dans le sein des nourrices, ou dans le corps des *enfans*; le rendent épais, grossier, ou le font entiérement cailler; ce qui peut arriver de différentes manieres de la part des nourrices sur-tout. Si elles sont sujettes à de violentes passions, & qu'elles s'y livrent souvent; si elles se nourrissent principalement de fruits ou de fromage, de différentes préparations au vinaigre, d'alimens aigres, âcres, salés; si elles usent pour leur boisson de beaucoup de vin qui ne soit pas bien mûr, ou de toute autre liqueur spiritueuse, il ne peut se former de toutes ces différentes matieres qu'un lait de mauvaise qualité, visqueux, grossier, âcre, &c. qui s'aigrit facilement dans les premieres voies des *enfans*, d'où naissent non-seulement des obstructions dans les visceres du bas-ventre, & sur-tout dans les intestins & dans le mésentere, mais encore du gravier, des calculs dans la vessie; ce qui n'est pas rare à cet âge: & même lorsque le lait se trouve chargé de parties actives fournies par les alimens, il s'échauffe aisément; & étant porté dans le sang des

enfans, il y excite des agitations fébriles, des fievres ardentes. Ce n'eſt pas ſeulement la qualité des alimens dont uſent les meres, qui peut nuire à leurs nourriſſons, c'en eſt auſſi la quantité, même des meilleurs, lorſqu'elles ne font pas d'exercice, qu'elles menent une vie trop ſédentaire, parce qu'il ne peut réſulter de cette façon de vivre que des humeurs épaiſſes, groſſieres, qui fourniſſent un lait auſſi imparfait; germe de bien des maladies. Le froid des mamelles, en reſſerrant les vaiſſeaux, *galactoferes*, peut auſſi contribuer beaucoup à l'épaiſſiſſement du fluide qu'ils contiennent. Le coït trop fréquent des nourrices, les menſtrues qui leur ſurviennent, les attaques de paſſion hyſtérique, la conſtipation, les ſpaſmes, les ventoſités des premieres voies; toutes ces altérations dans l'économie animale corrompent leur lait, & les *enfans* qui s'en nourriſſent deviennent foibles, languiſſans, pleureux, & indiquent aſſez, par leur mauvais état, le beſoin qu'ils ont d'une meilleure nourriture; ainſi l'on peut aſſurer que leurs maladies ſont le plus ſouvent produites par le mauvais régime & la mauvaiſe ſanté des nourrices, en tant qu'elles ne peuvent en conſéquence leur fournir qu'un lait de très-mauvaiſe qualité. Elles peuvent auſſi leur nuire, lors même qu'elles n'ont qu'une bonne nourriture à leur donner, ſi elles les rempliſſent trop, ſoit que ce ſoit du lait, ſoit des ſoupes, ou d'autres alimens les mieux préparés; la quantité dont ils ſont farcis ſurcharge leur eſtomac, ſurtout pendant qu'ils ſont le plus foibles & petits; ils ne peuvent pas la digérer, elle s'aigrit, & dégénere en une maſſe caillée ou plâtreuſe qui diſtend ce viſcere, en tiraille les fibres, en détruit le reſſort; d'où ſuivent bien de mauvais effets, tels que les enflures du ventricule, les cardialgies, les oppreſſions, les vomiſſemens, les diarrhées, & autres ſemblables altérations qui détruiſent la ſanté de ces petites créatures. C'eſt ce qui a fait dire à Ethmuller, d'après Hippocrate, que les nourrices, en donnant trop de lait à la fois, ou de toute autre nourriture aux *enfans*, les font mourir par trop d'empreſſement à leur fournir les moyens de vivre, *dum lactant, mactant*; car comme toute replétion exceſſive eſt mauvaiſe, ſur-tout de pain pour les adultes, on peut dire la même choſe de celle de lait pour les *enfans*. On fait encore bien plus de tort à leur ſanté, lorſqu'on leur donne des alimens trop variés, & ſouvent de mauvaiſe qualité, aigres, ſalés, âcres; lorſqu'on leur fait manger beaucoup de viande; qu'on leur donne de la nourriture, ſans attendre que celle qu'ils ont priſe auparavant ſoit digérée; qu'on les fait uſer de vin, de liqueurs ſpiritueuſes, ſous prétexte de ranimer leur appétit, ou de les fortifier, ou de les tranquilliſer. Toutes ces fautes de régime ſont très-pernicieuſes aux *enfans*; ces différentes matieres alimentaires, ou ſont propres à faire cailler le lait, avec lequel elles ſe mêlent, elles affoibliſſent l'eſtomac; ou elles ſuivent leur tendance naturelle à la corruption, ou elles portent l'acrimonie, l'incendie dans le ſang doux & balſamique de ces tendres éleves; d'où naiſſent un grand nombre de maladies différentes. On peut joindre à toutes ces cauſes le changement trop fréquent de nourrices, & par conſéquent de lait. Les qualités des alimens trop variées nuiſent aux adultes, à plus forte raiſon aux *enfans*, non-ſeulement pendant qu'ils tettent, mais encore après qu'ils ſont ſevrés.

Pour ce qui eſt du pronoſtic à porter ſur les *maladies des enfans*, il faut d'abord chercher à ſavoir s'ils ſont nés de parens robuſtes, de bonne ſanté de corps & d'eſprit, ſur-tout à l'égard des meres, parce qu'ils ne ſont pas ordinairemenr ſi délicats; ils ne ſont pas conſéquemment ſi ſujets à être affectés par les mauvaiſes impreſſions des choſes néceſſaires à la vie: ils ne deviennent pas ſi facilement malades, & ils n'ont pas autant de diſpoſition à ſuccomber aux maladies qui leur ſurviennent. On peut dire la même choſe de ceux qui ne ſont pas élevés ſi délicatement, qui ſont accoutumés à ſupporter impunément les effets des changemens d'air, d'alimens qui ſeroient pernicieux à tous autres, qui ſont endurcis par un régime tel que celui qu'obſervent les payſans à l'égard de leurs *enfans*. Il eſt auſſi certain, en général, que les *maladies des enfans*, quoiqu'innombrables, pour ainſi dire, ſont plus faciles à guérir que celles

des

des adultes, pourvu qu'elles ſoient bien traitées; parce que comme ils ſont plus ſuſceptibles des altérations qui troublent en eux l'économie animale par de très-légeres cauſes, de même les moindres remedes placés à propos, & différentes autres choſes convenables à leur nature, peuvent en rétablir aiſément les déſordres; en ſorte que la plupart n'en meurent que parce que l'on emploie ſouvent une trop grande quantité de ſecours, ou de trop puiſſans moyens pour leur rendre la ſanté, qui auroit pu être rétablie ou d'elle-même, ou avec très-peu de ſoins. Les Médecins ont peut-être plus nui au genre humain en médicamentant les *enfans*, qu'ils ne lui ont été utiles à cet égard. On obſerve conſtamment que les *enfans* gros, gras, charnus, & ceux qui tettent beaucoup, ceux qui ont des nourrices d'un grand embonpoint, pleines de ſang, ſont plus ſujets à être malades, & à l'être plus fréquemment que d'autres; ils ſont plus communément affectés du rachitis, de la toux convulſive, des aphthes. Les *enfans* maigres ſont ordinairement affligés de fievres, d'inflammations; ceux qui ont le ventre libre, ſont auſſi mieux portans que ceux qui l'ont ſerré: & enfin comme la plupart périſſent par les douleurs de ventre, les tranchées & les mouvemens convulſifs, par les ſymptomes d'épilepſie, c'eſt toujours un mauvais ſigne que ces différens maux ſe joignent avec les inſomnies, aux différentes maladies dont ils ſont affectés.

Les douleurs d'entrailles, les coliques ſont ordinairement épidémiques pour les *enfans*, depuis la mi-juillet juſqu'à la mi-ſeptembre; & il en meurt plus alors dans un mois, que dans quatre de toute autre partie de l'année, parce que les grandes chaleurs, qui ſe font principalement ſentir dans ce temps-là, épuiſent leurs forces, & les font aiſément ſuccomber à tous les maux qu'elles produiſent, ou qui ſurviennent par toute autre cauſe. Les tranchées ſont plus dangereuſes à proportion qu'elles ſont plus violentes, qu'elles durent davantage, ou qu'elles reviennent plus ſouvent, à cauſe des fievres, des affections aſthmatiques, convulſives, épileptiques, qu'elles peuvent occaſioner, ſi on n'y apporte pas promptement remede. Celles qui ſont cauſées par les vers, ne ceſſent pas qu'ils ne ſoient chaſſés du corps.

Les aphthes qui n'affectent qu'en petit nombre la ſurface de la bouche des *enfans*, qui ne cauſent pas beaucoup de douleur, qui ſont rouges & jaunâtres, cedent plus facilement aux remedes que ceux qui s'étendent en grand nombre dans toute la bouche, qui ſont noirâtres, de mauvaiſe odeur, & qui forment des ulceres profonds: ceux qui proviennent de cauſe externe, ſont moins fâcheux que ceux qui ſont produits par un vice de ſang, par la corruption des humeurs. Les aphthes qui ſont accompagnés d'inflammation, de difficulté d'avaler & de reſpirer, ſont ordinairement très-funeſtes.

La maigreur & la conſomption des *enfans* ſont toujours des maladies très-dangereuſes, ſur-tout lorſqu'elles ſont invétérées, & cauſées par des obſtructions au méſentere & aux autres viſceres du bas-ventre ou de la poitrine. Si la diarrhée s'y joint, & que les malades rendent par le fondement une matiere purulente, ſanglante, de fort mauvaiſe odeur, le mal eſt incurable: il y a au contraire à eſpérer, ſi les digeſtions étant rectifiées, l'appétit revient, ſe ſoutient réguliérement; ſi l'enflure du ventre diminue, & que les forces ſe rétabliſſent. Il conſte par un grand nombre d'obſervations, que les fievres intermittentes ont ſouvent guéri des *enfans* de la conſomption.

Pour ce qui eſt de la curation des *maladies des enfans*, on ne peut en donner ici qu'une idée fort en raccourci: la plupart d'entr'elles, ſoit qu'elles leur ſoient propres, ſoit qu'elles leur ſoient communes avec les adultes, ſont traitées chacune en ſon lieu; ainſi *voyez*, par exemple, VÉROLE (*petite*), ROUGEOLE, CHARTRE, RACHITIS, EPILEPSIE, CARDIALGIE, VERS, DENTITION, TEIGNE, *&c.* On peut dire en général que comme les principales cauſes des *maladies des enfans* conſiſtent principalement dans le relâchement des fibres naturellement très-délicates, & la foibleſſe des organes augmentée par l'humidité trop abondante dont ils ſont abreuvés, & dans l'acidité dominante des humeurs, on

doit combattre ces vices par les contraires : ainſi les aſtringens, les abſorbans, les anti-acides, qui conviennent pour corriger l'état contre nature des ſolides & des fluides, & les légers purgatifs pour évacuer l'humide ſuperflu & corrompu, employés avec prudence, ſelon les différentes indications qui ſe préſentent, ſont les remedes communs à preſque toutes les curations des *maladies des enfans*. C'eſt ce qu'a parfaitement bien établi le docteur Harris dans ſa diſſertation ſur ce ſujet, en banniſſant de la pratique, dans ce cas, l'uſage des remedes chymiques, diaphorétiques, incendiaires, & de toute autre qualité dont elle étoit ſurchargée. Il eſt certain même, indépendamment de la conſidération des cauſes de ces maladies, que la maniere de traiter ces petits malades ne ſauroit être trop ſimplifiée, vu la difficulté qu'il y a à les ſoumettre à prendre des drogues, & à leur faire obſerver un régime convenable, ſur-tout avant qu'ils aient atteint l'âge de connoiſſance.

A peine l'homme eſt-il mis au monde, qu'il ſe trouve ſouvent dans le cas d'avoir beſoin des ſecours de la médecine, & de payer le tribut à cet art, pour éviter de le payer ſi-tôt à la nature. En effet, dans le cas où les *enfans* nouveau-nés ont pour la plupart des mucoſités gluantes dans la bouche, l'œſophage, l'eſtomac, les inteſtins, & quelquefois des matieres nourricieres imparfaitement digérées, avant de ſortir du ventre de leurs meres, qui ont pu s'échauffer dans les parties qui les contiennent, s'y corrompre par l'agitation excitée pendant le travail de l'accouchement, dont s'enſuivent des cardialgies, des douleurs de ventre, des tranchées & autres ſymptomes fâcheux; ſi après avoir fait prendre aux *enfans* ainſi affectés, quelques gorgées du premier lait de la mere, qui eſt ce qu'on appelle *coloſtrum*, que la nature ſemble avoir deſtiné à cet uſage, attendu qu'il eſt très-laxatif, l'évacuation de ces matieres ne ſe fait pas; ou s'il eſt impoſſible de leur faire prendre le teton tant que le mal dure, il eſt à propos d'ouvrir doucement la bouche au nouveau né, & de répandre peu à peu & à différentes repriſes, dans l'intervalle de dix à douze heures, de l'eau en petite quantité, dans laquelle on a diſſous du ſucre, ou délayé du miel, pour détremper ces différentes matieres, en purger les premieres voies, & en favoriſer l'expulſion. Si ces impuretés ſont ſi abondantes dans l'eſtomac & les inteſtins, qu'elles cauſent des nauſées, des vomiſſemens, des tranchées & même des mouvemens convulſifs, dans ce cas on peut employer quelque choſe de plus laxatif que le miel & le ſucre, lorſqu'ils ne ſont pas ſuffiſans : on fait uſage de l'huile d'amandes douces récente, avec du ſirop roſat ſolutif; ou même s'il y a une grande indication de purger, on peut ſe ſervir du ſirop de chicorée avec la rhubarbe. Chacun de ces remedes doit être donné à très-petite doſe & à différentes repriſes. On peut auſſi appliquer quelque épitheme aromatique, ſpiritueux ſur l'eſtomac & le ventre, ce qui produit ſouvent de bons effets, en excitant l'action des viſceres du bas-ventre.

Ces différens ſecours, qui viennent d'être mentionnés, employés ſelon les différens beſoins, ſont auſſi très-utiles pour favoriſer l'expulſion de l'humeur épaiſſe, noirâtre & excrémentielle, qui eſt comme le marc de la nourriture du fœtus, qui s'eſt ramaſſé dans les gros boyaux, dans le *cœcum* ſur-tout & ſon appendice, dont la cavité eſt par cette raiſon plus conſidérable à proportion que dans l'adulte. *Voyez* MECONIUM, CŒCUM. Cette matiere fécale doit être évacuée promptement, parce que quand elle eſt retenue après la naiſſance, ſoit à cauſe de ſa trop grande conſiſtance ou quantité, ſoit à cauſe de la ſéchereſſe des voies par leſquelles elle doit être portée hors du corps, ou de la foibleſſe de l'*enfant*, elle devient acrimonieuſe & ſe corrompt facilement, par l'effet de la chaleur que produit la reſpiration dans tout le corps, & par le contact de l'air qui pénetre dans les inteſtins. On corrige la dureté des matieres en faiſant prendre à l'*enfant* de temps en temps quelques gorgées de petit lait avec du miel délayé, dont on peut auſſi donner en lavement. On procure l'évacuation par les laxatifs dont il a été parlé ci-devant, employés en potion & en clyſtere, par quelque doux ſuppoſitoire, par des linimens onctueux faits ſur l'abdomen. On ranime les

forces, pour ſoutenir l'expulſion de ces excrémens, par quelque léger cordial, comme le vin chaud avec le miel & la cannelle; & ſi l'acide domine, comme il eſt ordinaire, ce que l'on connoît par l'odeur de la bouche, on unit les cordiaux avec les abſorbans. On doit éviter ſoigneuſement tout ce qui eſt trop atténuant, ſpiritueux, volatil. On ne doit employer qu'avec beaucoup de circonſpection les opiatiques dans les mouvemens convulſifs qui proviennent de la rétention du *meconium*; & en général on ne doit en uſer que rarement dans toutes les *maladies des enfans* qui ſemblent les indiquer.

Celles qui ſont produites par la coagulation du lait dans les premieres voies, & tous les ſymptomes qui en ſont l'effet, doivent être traités avec des anti-acides fixes, unis à de doux purgatifs; des lavemens de même qualité, de légers carminatifs, des huileux propres à corriger l'acrimonie qui irrite le genre nerveux, & à détruire, ſi elle en eſt ſuſceptible, la cauſe des attaques d'épilepſie, qui ſurviennent ſouvent dans ce cas.

Comme la plupart des fievres, dont la cauſe eſt particuliere aux *enfans*, ſont l'effet de l'acide dominant dans les humeurs; on ne peut pas employer, pour les combattre, de meilleurs & de plus ſûrs remedes que ceux que l'on vient de propoſer contre la coagulation du lait, vu qu'elle eſt auſſi toujours cauſée par l'acidité qui infecte les premieres voies; il convient par conſéquent de mettre en uſage ces moyens de corriger ce vice dominant, non-ſeulement pour les *enfans*, mais encore pour les nourrices. Elles doivent faire uſage de remedes de même qualité, pour que le lait qu'elles fourniſſent en étant imprégné, ne ſoit pas autant diſpoſé à s'aigrir qu'il l'eſt de ſa nature, ou plus encore, par une ſuite de l'uſage des alimens aceſcens, comme les fruits, *&c.* Elles doivent s'interdire ces ſortes d'alimens, & ne ſe nourrir que de ceux qui ſont d'une nature balſamique; & en un mot *vivre de régime*, ſelon les regles de l'art, à l'égard deſquelles on peut conſulter l'*article* NOURRICE.

Il en eſt de même de la curation des aphthes. S'il y a lieu de ſoupçonner ou de croire que le lait ou la qualité des humeurs de la nourrice ont contribué à les produire, il faut lui preſcrire l'uſage des laxatifs, des infuſions de rhubarbe, des tiſannes tempérantes, diaphorétiques, faites avec l'infuſion de ſalſe-pareille, la décoction de ſcorſonere & autres ſemblables, ou changer de lait, ſi celui dont l'*enfant* ſe nourrit n'eſt pas ſuſceptible d'être corrigé. Si la cauſe des aphthes vient de l'*enfant*, on doit auſſi le traiter avec de doux purgatifs, tels que la manne, le ſirop de chicorée, compoſé avec la rhubarbe, le ſirop de fleurs de pêcher & autres doux laxatifs. On doit auſſi mettre en uſage les remedes convenables pour empêcher que le lait ne devienne âcre; & éviter ſoigneuſement tout ce que l'on a lieu de croire avoir procuré les aphthes: on peut encore dans ce cas employer les crêmes de riz, d'avoine, *&c.* pour corriger l'acrimonie des humeurs en général. On ne doit pas négliger les remedes topiques, pour émouſſer la qualité corroſive des ſucs dont les aphthes ſont abreuvés; on uſe avec ſuccès, dans ce cas, de quelques loocs faits, par exemple, avec le ſuc de grenade & le miel, le ſirop de mûres délayé dans une ſuffiſante quantité d'eau tiede, le ſuc de raves battu avec un jaune d'œuf & un peu de nitre, *&c.* On applique ces différens lénitifs avec le bout du doigt garni d'un linge imbu de ces préparations. Si les aphthes ſont ſymptomatiques, il faut détruire la cauſe qui les a fait naître, avant que de les attaquer topiquement: il ne faut point troubler la nature dans ſes opérations; on doit ſe borner à faire uſage de quelques légers diaphorétiques, de quelques émulſions tempérantes, avec les ſemences froides, & un peu de celle de pavot. *Voyez* APHTHE.

L'épilepſie des *enfans* doit auſſi être traitée par des remedes donnés ou aux nourrices, ſi c'eſt d'elles que vient ce mal, ou aux *enfans* mêmes, ſi la cauſe ne leur eſt pas étrangere. Dans le premier cas, lorſque quelque frayeur, quelque accès de colere, ou toute autre agitation de l'ame, a corrompu le lait dans ſa ſource, il convient d'éviter ſoigneuſement tous les remedes ſpiritueux, âcres, irritans, & de ne preſcrire que ceux qui ſont propres à calmer

les tenſions ſpaſmodiques du genre nerveux, tels que les lavemens émolliens, carminatifs, les poudres anti-convulſives préparées avec celles de guttete, de cinnabre, & un peu de muſc, données dans quelques eaux appropriées, telles que celle de tilleul. Lorſque la cauſe eſt dans l'*enfant* même, & qu'elle dépend du lait, ou de tout autre aliment devenu âcre, corroſif dans les premieres voies, il faut employer les délayans laxatifs, huileux, qui peuvent évacuer les matieres viciées, ou les émouſſer; & enſuite faire promptement uſage des mêmes remedes indiqués ci-deſſus contre les ſpaſmes, à doſe proportionnée, auxquels on peut ajouter le *caſtoreum*. La décoction un peu épaiſſe de corne de cerf donnée pour boiſſon, produit de bons effets dans ce cas. Si le vice du lait ou des autres alimens ne conſiſte qu'en ce qu'il eſt trop épais, trop groſſier, il faut lui donner peu à teter ou à manger, & ne lui faire prendre qu'une nourriture propre à rendre plus fluides les matieres contenues dans les premieres voies; & dans le cas où il y a lieu de croire qu'elles ſont fort engorgées, on peut, après le paroxyſme, donner une petite doſe de quelque émétique, comme le ſirop de Charas, de Glaubert, ou un demi-grain de tartre ſtibié dans le ſirop de violettes, & quelque eau appropriée. Si la maladie eſt cauſée par quelques exanthêmes rentrés, tels que la gale, la teigne, il faut employer les moyens qui peuvent en rappeller la matiere à l'extérieur, tels que les véſicatoires appliqués à la nuque, les cauteres, les ſétons: ſi elle dépend des vers, il faut la traiter convenablement à ſa cauſe. *Voyez* VERS, & ſurtout l'*article* EPILEPSIE.

L'atrophie des *enfans* pouvant être produite par des cauſes bien différentes, demande par conſéquent un traitement auſſi varié, qui doit être le même à proportion que celui qui convient aux adultes pour cette maladie. *Voy.* ATROPHIE *ou* CONSOMPTION.

Il en eſt de même des autres maladies auxquelles les *enfans* ſont ſujets, qui leur ſont communes avec les perſonnes d'un âge plus avancé, telles que la diarrhée, la dyſſenterie, la cardialgie, la ſuppreſſion d'urine, *&c.* *Voyez* en ſon lieu chacune de ces maladies: conſultez auſſi Ethmuller, Harris, Hoffman, Boerhaave, dans la partie de leurs ouvrages où ils traitent des *maladies* des enfans, *ex profeſſo*. C'eſt d'Hoffman principalement & de Boerhaave qu'a été tiré ce qui a été dit ici à ce ſujet. (*d*)

ENFANS DES DIEUX (*Mythol.*) *Voy.* FILS DES DIEUX.

ENFANS PERDUS, (*Art milit.*) terme de guerre qui ſignifie des ſoldats qui marchent à la tête d'un corps de troupes, commandés pour le ſoutenir, & qu'on emploie pour commencer quelque attaque, donner un aſſaut ou forcer quelque poſte. Ils tirent ce nom du danger auquel ils ſont expoſés: les Anglois les appellent les *abandonnés*, & *les déſeſpérés*; ce ſont à préſent les grenadiers qui commencent ces ſortes d'attaques, ou les dragons. *Chambers.* (*Q*)

ENFANS DE LANGUE. (*Comm.*) On nomme ainſi de jeunes François que le Roi fait d'abord élever à Paris, puis entretient dans le Levant pour y apprendre les langues turque, arabe & greque, & ſervir enſuite de drogmans à la nation, & ſur-tout aux conſuls & aux négocians. Ces enfans étoient élevés en France par les jéſuites; ils ſe perfectionnent au Levant chez les capucins. *Voyez* DROGMAN. (*G*)

ENFANS SANS SOUCI, (*Hiſt. mod.*) ſociété ſinguliere formée à l'exemple de la mere folle ou infanterie Dijonnoiſe, vers les commencemens du regne de Charles VI, par quelques jeunes gens de famille qui joignoient à beaucoup d'éducation un grand amour pour les plaiſirs, & les moyens de ſe les procurer. Ces circonſtances réunies, il ne pouvoit manquer d'en naître quelque choſe de ſpirituel, auſſi donnerent-elles lieu à l'idée badine, mais morale, d'une principauté établie ſur les défauts du genre humain, que ces jeunes gens nommerent *ſottiſe*, & dont l'un d'eux prit la qualité de *prince*. Ce *prince des ſots ou de la ſottiſe* marchoit avec une eſpece de capuchon ſur la tête, & des oreilles d'âne: il faiſoit tous les ans une entrée à Paris, ſuivi de tous ſes ſujets.

Cette plaiſanterie, dit l'auteur *du théatre françois*, étoit neuve, & les moyens qu'on employa pour la faire connoître, ne le furent pas moins. Nos philoſophes enjoués

inventerent, mirent au jour, & repréſenterent eux-mêmes aux halles & ſur des échafauds en place publique des pieces dramatiques, qui portoient le nom de *ſottiſe*, qui en effet peignoient celles de la plupart des hommes. Ce badinage paſſa de la ville à la cour, & y fit fortune. Les *enfans ſans ſouci* (car c'eſt ainſi qu'on nomma ces jeunes gens lorſqu'ils parurent en public) devinrent à la mode. Charles VI accorda au *prince des ſots*, des patentes qui confirmerent le titre qu'il avoit reçu de ſes camarades. Cette premiere ſociété ſe renferma dans de juſtes bornes; une critique ſenſée & ſans aigreur conſtitua le fond des pieces qu'elle donna; mais cette ſage attention eut un court eſpace. La guerre civile qui s'alluma en France, & dont Paris reſſentit les plus cruels effets, occaſiona du relâchement dans la conduite des *enfans ſans ſouci*, & cette ſociété devint celle de tous les fainéans & de tous les libertins de la ville.

Le prince des ſots donna la permiſſion aux clercs de la Baſoche de jouer des *ſoties ou ſottiſes*, & en échange il reçut des derniers celle de repréſenter *des farces & moralités*; arrangement qui en fit faire un autre avec les *confreres de la paſſion*, qui, pour ſoutenir leurs ſpectacles dont le public commençoit à ſe laſſer, aſſocierent à leurs jeux le prince des ſots & ſes ſujets. Leur chef avoit une loge diſtinguée à l'hôtel de Bourgogne, pour y aſſiſter aux repréſentations des pieces de théâtre qui étoient données par les confreres de la paſſion, acquéreurs de l'hôtel de Bourgogne. Des comédiens étrangers voulant donner de la vogue à leurs jeux, s'aſſocierent auſſi les *enfans ſans ſouci*. Ils ne prirent le nom de *comédiens* que par la ſuite, & lorſqu'ils furent en poſſeſſion de l'hôtel de Bourgogne. *Voyez* COMÉDIE, & le nouvel ouvrage de M. de Cailhava.

Les pieces des *enfans ſans ſouci* étoient publiées par une eſpece de *cri* ou annonce en vers que faiſoit publiquement la *mere ſotte*, ſeconde perſonne de la principauté de la ſottiſe. Celui qui rempliſſoit cet emploi étoit chargé du détail des jeux repréſentés par les *enfans ſans ſouci*, & de l'entrée que le prince des ſots faiſoit tous les ans à Paris. On peut voir dans l'*hiſtoire du théatre françois*, un de ces cris ou annonces, avec l'extrait d'une *ſottiſe* à huit perſonnages aſſez ingénieuſe pour le temps (1511). Les *enfans ſans ſouci* profitoient de la protection que le bon roi Louis XII accorda aux théatres, en leur permettant de reprendre librement les défauts de tout le monde, ſans vouloir être excepté; on y trouve un trait de ſatire contre ce prince qui lui fait beaucoup d'honneur, puiſqu'on y traite d'avarice la juſte économie avec laquelle il ménageoit les finances de ſon royaume, & que les meilleurs princes, comme Henri IV, ont toujours préférée aux prodigalités & aux dépenſes ſuperflues. (*M. BEGUILLET.*)

ENFANTEMENT, ſ. m. (*Méd. & Chir.*) *Voy.* ACCOUCHEMENT; mais cette opération naturelle a de grands beſoins du ſecours de l'art, & les chirurgiens qui s'y deſtinent, ne ſauroient trop joindre à leur pratique & à leurs lumieres, l'étude des auteurs qui ſe ſont attachés à la même profeſſion: nous allons indiquer ici par ſupplément les principaux ouvrages de notre connoiſſance qui ont paru ſur cette matiere en diverſes langues, afin que ceux qui ſavent ces langues, & qui ne veulent rien négliger pour s'inſtruire, puiſſent ſe former une bibliotheque un peu complete des livres de leur métier: *nocturnâ verſate manu, verſate diurnâ.*

AUTEURS LATINS. Becheri (Joh. Cour.) *De παιδοτοκρονία inculpatâ ad ſervandam puerperam tract.* Giſſæ, 1729. 4°. bon ſur l'opération céſarienne.

Cypriani (Abraham) *hiſtoria fœtus humani poſt xxj. menſes ex uteri tubâ, matre ſalvâ ac ſuperſtite exciſi.* Lugd. Bat. 1700. 8°. c. f. c'eſt l'hiſtoire d'un cas important en faveur de l'opération céſarienne.

Deventer (Henrici) *Ars obſtetricandi.* Lugd. Bat. 1701 & 1724. *in*-4°. *ibid.* 1725. *fig.* en françois à Paris, 1733 & 1738, *in*-4°. avec fig. en Allemand, *Jenæ*, 1717 *in*-8°. *fig.* & en d'autres langues. C'eſt ici le meilleur ouvrage qui ait encore paru ſur l'art des accouchemens dans aucun pays.

Hoffmanni (Daniel) *Annotationes de partu tam naturali quàm violento.* Francof.

1710. *in*-8°. il faut lire ces remarques en médecin, & non pas en ſévere légiſlateur.

Prato (Jaſonis) *de pariente & partu liber.* Baſil. 1527. 8°. Amſtel. 1657. 12. il ne méritoit pas d'être réimprimé chez Blaeu.

Rhodionis (Eucharii) *de partu hominis.* Paris, 1536. *in*-12. & c. Francof. 1554. 8°. c. f. ce petit ouvrage a été autrefois fort recherché, & ſouvent réimprimé.

Rueff (Jacob) *de conceptu & generatione hominis, liber iv. cum icon.* Tiguri, 1554. fig. 1580. 4°. & Francof. 1587. *in*-4°. *Auctior in Gynæciorum libris à Spacchio. Argent.* 1597. édit. fol. en haut Allemand à Francfort, 1660. 4°.

Solingen (Cornel.) *de obſtetricantium officiis & opere.* Francof. 1693. *in*-4°. avec ſes œuvres chirurgicales. L'original, écrit en Hollandois, parut à Amſt. en 1684. *in*-4°. & c'eſt un aſſez bon auteur.

Spachius (Iſraël) *Gynæciorum libri illuſtrati. Argentorati*, 1597. fol. Collection qui doit entrer dans la bibliotheque des Accoucheurs & des Médecins.

AUTEURS FRANÇOIS. Amand (*Pierre.*) Nouvelles obſervations ſur la pratique des accouchemens. *Paris 1714. in*-8°. premiere édit. *fig.*

Bienaſſis (*Paul*) des divers travaux & *enfantement* des femmes, traduit du Latin d'Eucharius Rhodion. *Paris 1586. in*-16.

Bourgeois (*Louiſe*) dite *Bourſier.* Obſervations ſur la ſtérilité, pertes de fruit, fécondité, les accouchemens, maladies de femmes, & enfans nouveau-nés. *Paris, 1626. in*-8°. *1653.* traduit en Hollandois & en Allemand; il eſt devenu rare.

Bury (*Jacques.*) Le propagatif de l'homme, & ſecours des femmes en travail d'enfant. *Paris, 1623. in*-12. *fig.* mauvais ouvrage.

Dionis (*Pierre.*) Traité des accouchemens. *Paris*, 1718. 1724. *in*-8°. *fig.*

Dutertre (*Marguerite.*) Inſtruction des Sages-femmes. *Paris*, 1677. *in*-12. très-médiocre.

Duval (*Jacques.*) Traité des Hermaphrodites & de l'accouchement des femmes. *Rouen*, 1612. *in*-8°. il eſt rare.

Fournier (*Denis*) l'Accoucheur méthodique. *Paris*, 1677. *in*-12. il ne mérite aucune eſtime.

Gervais de la Touche. L'induſtrie naturelle de l'*enfantement* contre l'impéritie des Sages-femmes. *Paris*, 1587. *in*-8°. On le liſoit avant que Mauriceau parût.

Guillemeau (*Jacques*) de la groſſeſſe & accouchement des femmes. *Paris*, 1621. *in*-8°. *fig.* 1643. *in*-8°. *fig.* Il y a du ſavoir dans cet ouvrage.

Inſtruction familiere & utile aux Sages-femmes pour bien pratiquer les accouchemens. *Paris*, 1710. *in*-12. bon.

Levret (*André.*) Obſervations ſur les cauſes & les accidens de pluſieurs accouchemens laborieux, avec des remarques, *&c. Paris*, 1747. *in*-8°. *c. f.* 1750. ſeconde édit. Il faut qu'un praticien ſe muniſſe de livres de ce genre.

Marche (*la dame de la.*) Inſtructions utiles aux Sages-femmes. *Paris*, 1710 & 1723. *in*-12. bon à recommander aux Accoucheurs.

Mauriceau (*Fr.*) Traité des maladies des femmes groſſes. *Paris*, 1681. *in*-4°. premiere édit. 1728. 2 *vol. in*-4°. ſixieme édit. Voilà le premier praticien du monde, celui à qui toute l'Europe eſt redevable de l'art des accouchemens & de ſes progrès. Son ouvrage eſt traduit dans toutes les langues, & le mérite bien.

Meſnard (*Jacques.*) le guide des accouchemens. *Paris*, 1743. *in*-8°. *avec fig.*

Motte (*Guillaume Mauqueſt de la.*) Traité des accouchemens. *Paris*, 1715. premiere édit. *in*-4°. Ce livre eſt plein d'excellentes obſervations.

Peu (*Philippe.*) Pratique des accouchemens. *Paris*, 1694. *in*-8°.

Portal (*Paul.*) La pratique des accouchemens. *Paris*, 1685. *avec fig.* premiere édit. *in*-8°. *fig.* & *Amſt.* 1690. *in*-8°. en Hollandois.

Recueil général des caquets de l'accouchée. *Paris*, 1623. *in*-8°. Ce recueil ne nous a rien appris, & il falloit nous inſtruire.

Rouſſet (*François.*) Traité nouveau de l'Hyſtérotomotochie ou de l'*enfantement* céſarien. *Paris*, 1581. *in*-8°. premiere édit. en Allemand, par Melchior Sebiſius.

Strasb. 1583. *in*-8°. en latin, par Gaſp. Bauhin, avec des additions. *Baſil.* 1589. *in*-8°. *ibid.* 1591. *in*-8°. c. f. *Francof.* 1601. *in*-8°. c. f. rare & curieux.

Ruleau (*J.*) Traité de l'opération céſarienne & des accouchemens difficiles & laborieux. *Paris*, 1704. *in*-12. premiere édit. curieux auſſi.

S. Germain (*Charles de*). Traité des Fauſſes-couches. *Paris*, 1655. *in*-8°.

Viardel (*Coſme*). Obſervations ſur la pratique des accouchemens. *Paris*, 1681. auteur médiocre qu'on a pourtant traduit en Allemand.

AUTEURS ANGLOIS. Braken (*Henrici*). A. Treatiſe of Midwifery. *Lond.* 1737. *in*-8°. bon à conſulter.

Chamberlain. Practice of Midwifery. *London*, 1665. *in*-8°. C'eſt le Mauriceau d'Angleterre, un des premiers qui ait acquis de la célébrité ſur la pratique des accouchemens; mais on l'a beaucoup perfectionné depuis.

Chapman (*Edmund*). A Treatiſe on the improvement of Midwifery, chiefly with regard to the operation. *London*, 1733. *in*-8°. premiere édit. *ibid.* 1738. *in*-8°. bon à conſulter.

Giffard (*William*). Two hundred and twenty five caſes in Midwifery. *London*, 1733. *in*-8°. bon, parce que ce ſont des obſervations.

Hody (*Hedward*). Caſes in Midwifery by William Giffard revis'd. *Lond.* 1734. *in*-8°. c. f. bon encore par la même raiſon.

J. P. The compleat Midwife's Practice. *Lond.* 1699. *in*-8°. c. f.

Manningham (*Richard*). Artis obſtetricandi compendium theoriam & praxim ſpectans. *Lond.* 1739. *in*-4°. *Hamb.* 1746. *in*-4°. c. f. avec des augmentations. C'eſt ici la meilleure édit. pour les choſes.

Mowbray (*John*). The Female Phyſician, &c. *London*, 1725. *in*-8°. With Copperplates.

Ould (*Thielding.*) A Treatiſe of Midwifery in three parts. *London*, 1720. *in*-8°. *fig.* C'eſt un des livres médiocres d'Angleterre ſur cette matiere.

Sermon (*William*). The english Midwife. *Lond.* 1671. *in*-8°. c. f. Traité tombé dans l'oubli, quoiqu'il ait paru après celui de Chamberlain.

Sharp (*Mrs.*) The compleat Midwife's Companion. *Lond.* 1737. *in*-8°. malgré le titre, c'eſt peu de choſe.

Stone (*Sarah*). A complete Practice of Midwifery. *London*, 1737. *in*-8°. On a encore plus promis dans le titre de ce livre, qu'on n'a tenu dans l'exécution.

AUTEURS ALLEMANDS. Boëkelman (*André*). Controverſes ſur l'extraction du fœtus mort, en Allemand, mais originairement en Hollandois. *Amſt.* 1697. *in*-8°. bon.

Eckhardi, unvoſichtige Hebamme, c'eſt-à-dire, la ſage-femme imprudente. *Lipſ.* 1715. *in*-8°. utile.

Homburgen (*Anna Elyſ.*) *Unterricht der Hebammen*, c'eſt-à-dire, inſtruction des ſages-femmes. *Hannov.* 1700. *in*-8°.

Hoorn. (*Joh. Von.*) Art des accouchechemens, en Suédois. *Stockolm*, 1697 & 1726. *in*-8°. *avec fig.* C'eſt un des bons manuels qu'on ait en langue Suédoiſe, pour inſtruire les accoucheuſes.

Richters (*É. C.*) *Allezeit vorſichtige Web-mutter. Francof.* 1738. *in*-8°. bon.

Sigemundi (*Juſtina*) *Brandenburgiſche Hoff-Web-mutter. Berolini*, 1689 & 1708. *in*-4°. Fort bon ouvrage, & je crois le meilleur qui ait paru en langue Allemande.

Sommers (*Joh. Georg.*) *Hebammen Schul.* c'eſt-à-dire, école des accoucheuſes. *Coburg.* 1664. *in*-12. *ibid.* 1691. 1715. *in*-12. *avec fig.*

Sterren (*Dyoniſius Van-der*). Traité de l'accouchément céſarien, originairement en Hollandois à Leyden. 1682. *in*-12. Tout ce qui a été dit ſur l'opération céſarienne doit être recueilli.

Voëlters (*Chriſtophor.*) *Hebammen Schul.* c'eſt-à-dire, l'école des accouchemens; Stutgnard. 1679. *in*-8°. On peut aller à meilleure école qu'à celle de cet auteur.

Welſchens (*Gottfred*) *Kinder-mutter, und Hebemmen-Buch. Witteb.* 1671. *in*-4°. Ouvrage très-médiocre.

Widmania (*Barbara*) *anweiſung chriſtilichen Hebammen*, c'eſt-à-dire, la ſage-femme chrétienne éclairée. *Auguſtæ Vindel.* 1735. *in*-8°. utile aux accoucheuſes.

Auteurs Italiens. Melli (Sebaſtiano). La Commare levatrice iſtrutta del ſuo officio. con fig. Venet. 1721. *in*-4°. bon.

Mercurio (Scipione). La Commare, o, Riccogitrice in Venez. 1604. *in*-4°. premiere édit. *in Milano* 1618. *in*-4°. *in Verona* 1641. *in*-4°. avec fig. ſur bois. *Ibid.* 1662. *in*-4°. avec fig. en Allemand. *Wittemb.* 1671. & à *Leipſig.* 1692. avec fig. curieux & fort rare.

Santorini (Givano Domenico). Hiſtoria d'un Feto felicimente eſtratto. Venez. 1727. *in*-4°. On peut compter ſur les obſervations de cet habile Anatomiſte.

Je n'ai pas beſoin de remarquer, en finiſſant ma liſte, qu'on trouve ſur les accouchemens d'excellentes obſervations ſemées dans les mémoires de l'académie des ſciences & de chirurgie de Paris; les tranſactions philoſophiques de Londres, les actes de la ſociété d'Edinbourg, & autres ſemblables. Il ſeroit à ſouhaiter que le tout fût réuni en un ſeul corps pour l'utilité des gens de l'art. *Article de M. le chevalier de Jaucourt.*

Enfantement *douleurs de l'*, (*Médec.*) ce ſont celles qui ſont particulieres à la femme groſſe, qui annoncent & qui précedent ſa prochaine délivrance; état bien touchant & bien intéreſſant pour l'humanité.

C'eſt dans cet état que la femme groſſe devient ordinairement très-attentive à toutes les révolutions qui ſe font en elle On ne peut raiſonnablement blâmer ſes frayeurs & ſa prévoyance; perſonne ne doit être plus intéreſſé qu'elle à la conſervation de ſa vie, & à celle du fruit qu'elle porte dans ſon ſein. Elle va jouer le rôle le plus grave & le plus pénible dans l'action qui s'approche. En conſéquence, les moindres douleurs qu'elle ſouffre ne manquent pas de l'alarmer, ſur-tout dans ſa premiere groſſeſſe; & le ſentiment ou la connoiſſance du péril qu'elle peut courir, la preſſe d'appeller à ſon aide une habile accoucheuſe, ou, ce qui vaut encore mieux, un accoucheur conſommé.

Ceux-ci, inſtruits par leurs lumieres & par leur expérience, commencent d'abord par examiner ſoigneuſement & très-ſcrupuleuſement l'eſpece de douleurs de la femme groſſe. Cet examen eſt de la derniere importance; parce que d'un côté il ſeroit très-imprudent de retarder un travail réel, & de l'autre ce ſeroit expoſer la vie de la femme & celle de ſon enfant, que de hâter, par le ſecours de l'art, une opération qui n'eſt pas encore préparée par les ſecrets de la nature. Je ſais bien que les femmes qui ont eu pluſieurs enfans, ſe croient capables de diſtinguer les vraies douleurs de l'*enfantement* de celles qui proviennent de toute autre cauſe; mais outre qu'elles s'abuſent d'ordinaire, l'accoucheur lui-même, quoique très-éclairé dans ſon art, s'y trompe quelquefois. Il importe donc de parcourir les ſignes ici les plus diſtinctifs auxquels on peut reconnoître les fauſſes douleurs des véritables.

Les douleurs qui ne partent point de la matrice, qui ne la dilatent point, qui ne portent point en en-bas, qui paroiſſent long-temps avant le terme, qui ne ſont pas précédées de l'écoulement des eaux, ſont ce qu'on appelle *douleurs fauſſes*, c'eſt-à-dire, qui ne caractériſent point l'*enfantement* prochain. Ces douleurs fauſſes proviennent quelquefois des vents renfermés dans les inteſtins, que l'on reconnoît au murmure qui ſe fait dans le bas-ventre; quelquefois de teneſmes, d'envies continuelles d'aller à la ſelle par la compreſſion de l'uterus ſur le rectum; d'autres fois une grande émotion ou des paſſions vives ſuffiſent pour exciter ſur la fin de la groſſeſſe des douleurs violentes, ſans qu'elles annoncent la délivrance prochaine.

Les douleurs vraies de l'*enfantement* commencent dans la région lombaire, s'étendent du côté de la matrice, rendent le pouls plus plein, plus fréquent & plus élevé; elles donnent de la couleur, parce que le ſang eſt porté au viſage avec plus de vîteſſe & en plus grande quantité; elles ſe rallentiſſent & redoublent par intervalles. La douleur qui ſuit, eſt toujours plus grande que celle qui l'a précédée, en ſorte qu'on peut dire que c'eſt par un accroiſſement ſucceſſif des douleurs qu'une femme eſt conduite à l'*enfantement* qui les termine.

Les *douleurs vraies* ſe diſtinguent encore des douleurs de colique, en ce que ces dernieres ſe diſſipent ou du moins reçoivent

vent quelque ſoulagement par l'application des linges chauds ſur l'abdomen, l'uſage interne des émolliens onctueux, la ſaignée, les lavemens adouciſſans, &c. au lieu que tous ces moyens ſemblent exciter plus fortement les véritables douleurs de l'*enfantement*.

Un autre ſigne aſſez diſtinctif, eſt le lieu de la douleur: dans les coliques venteuſes, l'endroit de la douleur eſt vague; dans l'inflammation il eſt fixe; & a pour ſiege les parties enflammées: mais les douleurs de l'*enfantement* ſont alternatives, déterminées vers la matrice avec reſſerrement & dilatation ſucceſſive, & répondent toujours en en-bas.

On ſoupçonne toutes les douleurs qu'une femme ſouffre avant le neuvieme mois, d'être *fauſſes*, & par conſéquent on ne doit pas chercher à les augmenter: s'il arrivoit néanmoins qu'au ſeptieme mois de la groſſeſſe une femme entrât réellement en travail, il faudroit non-ſeulement ne le point retarder, mais le hâter avec prudence.

Au ſurplus, ce qu'il y a de mieux à faire, pour n'être point trompé dans cette occaſion, c'eſt de toucher l'orifice de la matrice; & ſon état fournira les notions les plus certaines ſur la nature des douleurs, & les ſignes caractériſtiques du futur accouchement. Si les douleurs ſont fauſſes, l'orifice de la matrice ſe refermera plus étroitement qu'auparavant dès qu'elles ſeront paſſées; ſi elles ſont vraies, elles augmenteront la dilatation de l'orifice de la matrice. Ainſi l'on décidera du caractere des douleurs, en touchant l'utérus avant & après; en effet, lorſque la matrice agit ſur l'enfant qu'elle renferme, elle tend à ſurmonter la réſiſtance de l'orifice qui ſe dilate peu à peu. Si l'on touche cet orifice dans le temps des douleurs, on ſent qu'il ſe reſſerre; & lorſque la douleur eſt diſſipée, l'orifice ſe dilate de nouveau. Ainſi par l'augmentation des ſouffrances, & par le progrès de la dilatation de l'orifice, lorſqu'elles ſeront ceſſées, on peut s'aſſurer de la nature des douleurs, juger aſſez bien du temps de l'accouchement prochain, & diriger ſa conduite en conſéquence.

Les douleurs avant-courieres de l'*enfantement*, ſont celles qui ſe font ſentir à l'approche du travail pendant quelques heures, & même quelquefois pendant pluſieurs jours: on les appelle *mouches*. Quoique les femmes en ſoient très-fatiguées, elles leur ſont extrêmement ſalutaires; ce ſont elles qui produiſent la dilatation ſucceſſive de l'orifice de la matrice; elles contribuent à la formation des eaux; elles pouſſent l'enfant dans une ſituation propre à ſortir; elles préparent les paſſages qui ſe trouvent enduits d'une humeur émoilliente & mucilagineuſe qu'elles exprimeut de la matrice; & peut-être ſervent-elles encore à détacher le placenta de la ſurface intérieure de l'utérus; détachement qui précede immédiatement la naiſſance de l'enfant. Je dis que la femme groſſe éprouve quelquefois de pareilles douleurs pendant pluſieurs jours; c'eſt pourquoi l'accoucheur ſeroit imprudent de la mettre en travail, avant que les autres raiſons déciſives & réunies enſemble ne l'y déterminaſſent.

Enfin, comme il ſe fait ſouvent dans les femmes prêtes d'accoucher, des mouvemens violens, ſoit dans le viſage, les yeux, les levres, ſoit dans les bras, ſoit dans les organes de la reſpiration, ſoit dans le bas-ventre, ſoit dans les parties inférieures du corps; ces mouvemens impétueux & preſque convulſifs ſont la voix de la nature même, qui apprend, qui crie à l'accoucheur, que les vraies douleurs de la femme groſſe ſont parvenues au degré de violence néceſſaire pour l'expulſion de l'enfant, lequel à ſon tour aura beſoin en naiſſant de ſecours de toute eſpece, incapable de faire aucun uſage de ſes organes, & de ſe ſervir de ſes ſens; image de miſere, de ſouffrances & d'imbécillité! *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

ENFER, ſ. m. (*Théologie.*) lieu de tourmens où les méchans ſubiront, après cette vie, la punition due à leurs crimes.

Dans ce ſens le mot d'*enfer* eſt oppoſé à celui de *ciel* ou *paradis*. *Voyez* CIEL & PARADIS.

Les Païens avoient donné à l'*enfer* les noms de *tartarus* ou *tartara*, *hades*, *infernus*, *inferna*, *inferi*, *orcus*, &c.

Les Juifs n'ayant point exactement de nom propre pour exprimer l'*enfer* dans le

ſens où nous venons de le définir (car le mot Hébreu *ſcheol* ſe prend indifféremment pour le lieu de la ſépulture, & pour le lieu de ſupplice réſervé aux réprouvés), ils lui ont donné le nom de *Gehenna* ou *Gehinnon*, vallée près de Jéruſalem, dans laquelle étoit un *tophet* ou place, où l'on entretenoit un feu perpétuel allumé par le fanatiſme pour immoler des enfans à Moloch. De là vient que dans le nouveau Teſtament l'*enfer* eſt ſouvent déſigné par ces mots *Gehenna ignis*.

Les principales queſtions qu'on peut former ſur l'*enfer*, ſe réduiſent à ces trois points : ſon exiſtence, ſa localité, & l'éternité des peines qu'y ſouffrent les réprouvés. Nous allons les examiner ſéparément.

I. Si les anciens Hébreux n'ont pas eu de terme propre pour exprimer l'*enfer*, ils n'en ont pas moins reconnu la réalité. Les auteurs inſpirés en ont peint les tourmens avec les couleurs les plus terribles : Moyſe, dans le Deutéronome, *chap. xxxij, verſ. 22*, menace les Iſraélites infideles, & leur dit au nom du Seigneur : *Un feu s'eſt allumé dans ma fureur, & il brûlera juſqu'au fond de l'enfer ; il dévorera la terre & toutes les plantes, & il brûlera les fondemens des montagnes.* Job, *chap. xxiv, verſ. 19*, réunit ſur la tête des réprouvés les plus extrêmes douleurs : *Que le méchant*, dit-il, *paſſe de la froideur de la neige aux plus exceſſives chaleurs ; que ſon crime deſcende juſque dans l'enfer* ; & au *chap. xxvj, verſ. 6*, *l'enfer eſt découvert aux yeux de Dieu, & le lieu de la perdition ne peut ſe cacher à ſa lumiere.* Enfin, pour ne pas nous jeter dans des citations infinies, Iſaïe, *chap. lxvj, v. 24*, exprime ainſi les tourmens intérieurs & extérieurs que ſubiront les réprouvés : *Videbunt cadavera virorum qui prevaricati ſunt in me, vermis eorum non morietur, & ignis eorum non extinguetur, & erunt uſque ad ſatietatem viſionis omni carni ;* c'eſt-à-dire, comme porte l'Hébreu, *ils ſeront un ſujet de dégoût à toute chair*, tant leurs corps ſeront horriblement défigurés par les tourmens.

Ces autorités ſuffiſent pour fermer la bouche à ceux qui prétendent que les anciens Hébreux n'ont eu nulle connoiſſance des châtimens de la vie future, parce que Moyſe ne les menace ordinairement que des peines temporelles. Les textes que nous venons de citer, énoncent clairement des punitions qui ne doivent s'infliger qu'après la mort. Ce qu'on objecte encore, que les écrivains ſacrés ont emprunté ces idées des poëtes Grecs, n'a nul fondement : Moyſe eſt de pluſieurs ſiecles antérieur à Homere. Soit que Job ait été contemporain de Moyſe, ou que ſon livre ait été écrit par Salomon, comme le prétendent quelques critiques, il auroit vécu, vers le temps du ſiege de Troye, qu'Homere n'a décrit que quatre cents ans après. Iſaïe, à la vérité, étoit à peu près contemporain d'Héſiode & d'Homere ; mais quelle connoiſſance a-t-il eue de leurs écrits, dont les derniers ſur-tout n'ont été recueillis que par les ſoins de Piſiſtrate, c'eſt-à-dire, fort long-temps après la mort du poëte Grec, & celle du prophete qu'on ſuppoſe avoir été le copiſte d'Homere.

Il eſt vrai que les Eſſéniens, les Phariſiens, & les autres ſectes qui s'éleverent parmi les Juifs depuis le retour de la captivité, & qui, depuis les conquêtes d'Alexandre, avoient eu commerce avec les Grecs, mêlerent leurs opinions particulieres aux idées ſimples qu'avoient eues les anciens Hébreux ſur les peines de l'*enfer*. « Les Eſſéniens, dit Joſeph dans ſon *Hiſt. de la guerre des Juifs, liv. II, chap. xij*, » tiennent que l'ame eſt immortelle, & » qu'auſſi-tôt qu'elle eſt ſortie du corps, » elle s'éleve pleine de joie vers le ciel, » comme étant dégagée d'une longue ſervitude, & délivrée des liens de la chair. » Les ames des juſtes vont au delà de » l'Ocean, dans un lieu de repos & de » délices, où elles ne ſont troublées par » aucune incommodité ni dérangement » des ſaiſons. Celles des méchans au contraire ſont reléguées dans des lieux expoſés à toutes les injures de l'air, où elles » ſouffrent des tourmens éternels. Les Eſſéniens ont ſur ces tourmens à peu près les » mêmes idées que les poëtes nous donnent » du Tartare & du royaume de Pluton. » *Voyez* ESSÉNIENS.

Le même auteur, dans ſes *antiquités judaïques, liv. XVIII, chap. ij*, dit « que » les Phariſiens croient auſſi les ames im-

» mortelles, & qu'après la mort du corps » celles des bons jouiſſent de la félicité, » & peuvent aiſément retourner dans le » monde animer d'autres corps ; mais que » celles des méchans ſont condamnées à » des peines qui ne finiront jamais. » *Voyez* PHARISIENS.

Philon, dans l'opuſcule intitulé *de congreſſu quærendæ eruditionis cauſâ*, reconnoit, ainſi que les autres Juifs, des peines pour les méchans, & des récompenſes pour les juſtes : mais il eſt fort éloigné des ſentimens des Païens, & même des Eſſéniens au ſujet de l'*enfer*. Tout ce qu'on raconte de Cerbere, des Furies, de Tantale, d'Ixion, *&c.* tout ce qu'on en lit dans les pôëtes, il le traite de fables & de chimeres. Il ſoutient que l'*enfer* n'eſt autre choſe qu'une vie impure & criminelle ; mais cela même eſt allégorique. Cet auteur ne s'explique pas diſtinctement ſur le lieu où ſont punis les méchans, ni ſur le genre & la qualité de leur ſupplice ; il ſemble même le borner au paſſage que les ames font d'un corps dans un autre, où elles ont ſouvent beaucoup de maux à endurer, de privation à ſouffrir, & de confuſion à eſſuyer : ce qui approche fort de la métempſycoſe de Pythagore. *Voyez* MÉTEMPSYCOSE.

Les Sadducéens qui nioient l'immortalité de l'ame, ne reconnoiſſoient par conſéquent ni récompenſes ni peines pour la vie future. *Voyez* SADDUCÉENS.

L'exiſtence de l'*enfer* & des ſupplices éternels eſt atteſtée preſque à chaque page du nouveau Teſtament. La ſentence que Jeſus-Chriſt prononcera contre les réprouvés au jugement dernier, eſt conçue en ces termes : Matth. XXV. ℣. 34. *Ite, maledicti, in ignem æternum qui paratus eſt diabolo & angelis ejus.* Il repréſente perpétuellement l'*enfer* comme un lieu ténébreux où regnent la douleur, la triſteſſe, le dépit, la rage, & comme un ſéjour d'horreur où tout retentit des grincemens de dents & des cris qu'arrache le déſeſpoir. S. Jean, dans l'Apocalypſe, le peint ſous l'image d'un étang immenſe de feu & de ſoufre, où les méchans ſeront précipités en corps & en ame, & tourmentés pendant toute l'éternité.

En conſéquence, les Théologiens diſtinguent deux ſortes de tourmens dans l'*enfer* : ſavoir, la peine du dam, *pœna damni ſeu damnationis* ; c'eſt la perte ou la privation de la viſion béatifique de Dieu, viſion qui doit faire le bonheur éternel des ſaints : & la peine du ſens, *pœna ſenſûs*, c'eſt-à-dire, tout ce qui peut affliger le corps, & ſurtout les douleurs cuiſantes & continuelles cauſées dans toutes ſes parties par un feu inextinguible.

Les fauſſes religions ont auſſi leur *enfer* : celui des Païens, aſſez connu par les deſcriptions qu'en ont faites Homere, Ovide & Virgile, eſt aſſez capable d'inſpirer de l'effroi par les peintures des tourmens qu'ils y font ſouffrir à Ixion, à Prométhée, aux Danaïdes, aux Lapythes, à Phlégias, *&c.* mais parmi les Païens, ſoit corruption du cœur, ſoit penchant à l'incrédulité, le peuple & les enfans même traitoient toutes ces belles deſcriptions de contes & de rêveries ; du moins c'eſt une des vices que Juvénal reproche aux Romains de ſon ſiecle :

Eſſe aliquos manes & ſubterranea regna,
Et contum, & Stygio ranas in gurgite nigras,
Atque unâ tranſire vadum tot millia cimbâ,
Nec pueri credunt, niſi qui nondum æra lavantur.
Sed tu vera puta. Satir. II.

Voyez ENFER, (*Mythologie.*)

Les Talmudiſtes, dont la croyance n'eſt qu'un amas ridicule de ſuperſtitions, diſtinguent trois ordres de perſonnes qui paroîtront au jugement dernier. Le premier, des juſtes ; le ſecond, des méchans ; & le troiſieme, de ceux qui ſont dans un état mitoyen, c'eſt-à-dire, qui ne ſont ni tout-à-fait juſtes ni tout-à-fait impies. Les juſtes ſeront auſſi-tôt deſtinés à la vie éternelle, & les méchans au malheur de la gêne ou de l'*enfer*. Les mitoyens, tant Juifs que Gentils, deſcendront dans l'*enfer* avec leurs corps, & ils pleureront pendant douze mois, montant & deſcendant, allant à leurs corps & retournant en *enfer*. Après ce terme, leurs corps ſeront conſumés & leurs ames brûlées, & le vent les diſperſera ſous les piés des juſtes : mais les héréti-

la terre, ceux qui engagent les peuples dans le péché, ſeront punis dans l'*enfer* pendant les ſiecles des ſiecles. Les rabbins ajoutent que tous les ans au premier jour de Tiſri, qui eſt le premier jour de l'année judaïque, Dieu fait une eſpece de réviſion de ſes regiſtres, ou un examen du nombre & de l'état des ames qui ſont en *enfer*. *Talmud in Gemar. Tract. Roſch. haſchana, c. j, fol. 16.*

Les Muſulmans ont emprunté des Juifs & des Chrétiens, le nom de *gehennem* ou *gehim*, pour ſignifier l'*enfer*. Gehennem, en Arabe, ſignifie *un puits très-profond*; & gehim, *un homme laid & difforme*; ben gehennem, *un fils de l'*enfer, *un réprouvé*. Ils donnent le nom de *thabeck* à l'ange qui préſide à l'*enfer*. D'Herbelot, *Biblioth. orient.* au mot *Gehennem*.

Selon l'alcoran, au chap. *de la priere*, les Mahométans reconnoiſſent ſept portes de l'*enfer*, ou ſept degrés de peines : c'eſt auſſi le ſentiment de pluſieurs commentateurs de l'alcoran, qui mettent au premier degré de peine, nommé *gehennem*, les Muſulmans qui auront mérité d'y tomber : le ſecond degré, nommé *ladha*, eſt pour les Chrétiens ; le troiſieme, appellé *hothama*, pour les Juifs ; le quatrieme nommé *ſaïr*, eſt deſtiné aux Sabiens ; le cinquieme, nommé *ſacar*, eſt pour les mages ou Guebres, adorateurs du feu ; le ſixieme, appellé *gehim*, pour les Païens & les Idolâtres ; le ſeptieme, qui eſt le plus profond de l'abyme, porte le nom de *haoviath* ; il eſt réſervé pour les hypocrites qui déguiſent leur religion, & qui en cachent dans le cœur une différente de celle qu'ils profeſſent au dehors.

D'autres interpretes Mahométans expliquent différemment ces ſept portes de l'*enfer*. Quelques-uns croient qu'elles marquent les ſept péchés capitaux. D'autres les prennent des ſept principaux membres du corps dont les hommes ſe ſervent pour offenſer Dieu, & qui ſont les principaux inſtrumens de leurs crimes. C'eſt en ce ſens qu'un poëte Perſan a dit : « Vous avez les ſept portes » d'*enfer* dans votre corps ; mais l'ame » peut faire ſept ſerrures à ces portes : la » clef de ces ſerrures eſt votre libre arbitre, » dont vous pouvez vous ſervir pour fermer ces portes, ſi-bien qu'elles ne s'ouvrent plus à votre perte. » Outre la peine du feu ou du ſens, les Muſulmans reconnoiſſent auſſi comme nous celle du dam.

On dit que les Cafres admettent treize *enfers*, & vingt-ſept paradis, où chacun trouve la place qu'il a méritée ſuivant ſes bonnes ou mauvaiſes actions.

Cette perſuaſion des peines dans une vie future, univerſellement répandue dans toutes les religions, même les plus fauſſes, & chez les peuples les plus barbares, a toujours été employée par les légiſlateurs comme le frein le plus puiſſant pour arrêter la licence & le crime, & pour contenir les hommes dans les bornes du devoir.

II. Les auteurs ſont extrêmement partagés ſur la ſeconde queſtion : ſavoir, s'il y a effectivement quelque *enfer* local, ou quelque place propre & ſpécifique où les réprouvés ſouffrent les tourmens du feu. Les prophetes & les autres auteurs ſacrés parlent en général de l'*enfer* comme d'un lieu ſouterrain placé ſous les eaux & les fondemens des montagnes, au centre de la terre, & ils le déſignent par les noms de *puits* & d'*abyme* : mais toutes ces expreſſions ne déterminent pas le lieu fixe de l'*enfer*. Les écrivains profanes, tant anciens que modernes, ont donné carriere à leur imagination ſur cet article ; & voici ce que nous avons recueilli d'après Chambers.

Les Grecs, après Homere, Héſiode, *&c.* ont conçu l'*enfer* comme un lieu vaſte & obſcur ſous terre, partagé en diverſes régions, l'une affreuſe où l'on voyoit des lacs dont l'eau bourbeuſe & infecte exhaloit des vapeurs mortelles ; un fleuve de feu, des tours de fer & d'airain, des fournaiſes ardentes, des monſtres & des furies acharnés à tourmenter les ſcélérats (*voyez* Lucien, *de luctu*, & Euſtathe, *ſur Homere*) : l'autre riante, deſtinée aux ſages & aux héros. *Voyez* ÉLYSÉE.

Parmi les poëtes Latins, quelques-uns ont placé l'*enfer* dans les régions ſouterraines ſituées directement au deſſous du lac d'Averne, dans la campagne de Rome, à cauſe des vapeurs empoiſonnées qui s'élevoient de ce lac. *Enéide, livre VI. Voyez* AVERNE.

Caliſo dans Homere parlant à Ulyſſe, met la porte de l'*enfer* aux extrémités de

l'Océan. Xénophon y fait entrer Hercule par la péninſule acheraſiade, près d'Héraclée du Pont.

D'autres ſe ſont imaginé que l'*enfer* étoit ſous le Ténare, promontoire de Laconie, parce que c'étoit un lieu obſcur & terrible environné d'épaiſſes forêts, d'où il étoit plus difficile de ſortir que d'un labyrinthe. C'eſt par-là qu'Ovide fait deſcendre Orphée aux *enfers*. D'autres ont cru que la riviere ou le marais du Styx en Arcadie étoit l'entrée des *enfers*, parce que ces exhalaiſons étoient mortelles. *Voyez* TÉNARE & STYX.

Mais toutes ces opinions ne doivent être regardées que comme des fictions des poëtes, qui, ſelon le génie de leur art, exagérant tout, repréſenterent ces lieux comme autant de portes ou d'entrées de l'*enfer*, à l'occaſion de leur aſpect horrible, ou de la mort certaine dont étoient frappés tous ceux qui avoient le malheur ou l'imprudence de s'en trop approcher. *Voyez* ENFER, (*Mythol.*)

Les premiers Chrétiens, qui regardoient la terre comme un plan d'une vaſte étendue, & le ciel comme un arc élevé ou un pavillon tendu ſur ce plan, crurent que l'*enfer* étoit une place ſouterraine & la plus éloignée du ciel, de ſorte que leur *enfer* étoit placé où ſont nos antipodes. *Voyez* ANTIPODES.

Virgile avoit eu avant eux une idée à-peu-près ſemblable.

. . . . . *tum Tartarus ipſe*
Bis patet in præceps tantum, tenditque ſub umbras,
Quantus ad æthereum cœli ſuſpectus Olympum.

Tertullien, dans ſon livre *de l'ame*, repréſente les Chrétiens de ſon temps comme perſuadés que l'*enfer* étoit un abyme ſitué au fond de la terre; & cette opinion étoit fondée principalement ſur la croyance de la deſcente de Jeſus-Chriſt aux lymbes. *Matth. XII*, ℣. 40. *Voyez* LYMBES, & *l'article ſuivant* ENFER.

Whiſthon a avancé, ſur la localité de l'*enfer*, une opinion nouvelle. Selon lui les cometes doivent être conſidérées comme autant d'*enfers* deſtinés à voiturer alternativement les damnés dans les confins du ſoleil, pour y être grillés par ſes feux, & les tranſporter ſucceſſivement dans des régions froides, obſcures & affreuſes, au delà de l'orbite de Saturne. *Voyez* COMETE.

Swinden dans ſes *recherches ſur la nature & ſur la place de l'enfer*, n'adopte aucune des ſituations ci-deſſus mentionnées; & il en aſſigne une nouvelle. Suivant ſes idées, le ſoleil lui-même eſt l'*enfer* local; mais il n'eſt pas le premier auteur de cette opinion: outre qu'on pourroit en trouver quelques traces dans ce paſſage de l'apocalypſe, *chap. xvj*, ℣. *8 & 9. Et quartus angelus effudit phialam ſuam in ſolem, & datum eſt illi æſtu affligere homines & igni, & æſtuaverunt homines æſtu magno.* Pythagore paroît avoir eu la même penſée que Swinden en plaçant l'*enfer* dans la ſphere du feu, & cette ſphere au milieu de l'univers. D'ailleurs, Ariſtote *de cœlo*, *lib. II*, fait mention de quelques philoſophes de l'école italique ou pythagoricienne, qui ont placé la ſphere du feu dans le ſoleil, & l'ont même nommée *la priſon de Jupiter*. *Voyez* PYTHAGORICIENS.

Swinden, pour ſoutenir ſon ſyſtême, entreprend de déplacer l'*enfer* du centre de la terre. La premiere raiſon qu'il en allegue, c'eſt que ce lieu ne peut contenir un fond ou une proviſion de ſoufre ou d'autres matieres ignées aſſez conſidérable pour entretenir un feu perpétuel & auſſi terrible dans ſon activité que celui de l'*enfer*; & la ſeconde, que le centre de la terre doit manquer de particules nitreuſes qui ſe trouvent dans l'air, & qui doivent empêcher ce feu de s'éteindre: « & comment, ajoute-t-il, un tel feu pourroit-il être éternel » & ſe conſerver ſans fin dans les entrailles » de la terre, puiſque toute la ſubſtance » de la terre en doit être conſumée ſucceſſivement & par degrés? »

Cependant il ne faut pas oublier ici que Tertullien a prévenu la premiere de ces difficultés, en mettant une différence entre le feu caché ou interne, & le feu public ou extérieur. Selon lui, le premier eſt de nature, non-ſeulement à conſumer, mais encore à réparer ce qu'il conſume. La ſeconde difficulté a été levée par S. Auguſtin, qui prétend que Dieu, par un miracle, fournit de l'air au feu central. Mais l'autorité de ces peres, ſi reſpectable en matiere de doctrine, n'eſt pas irréfragable

quand il s'agit de phyſique : auſſi Swinden continue à montrer que les parties centrales de la terre ſont plutôt occupées par de l'eau que par du feu ; ce qu'il confirme par ce que dit Moyſe des eaux ſouterraines, *exode*, *chap. xx.* ℣. 4 ; & par *le pſeaume XXIII*, ℣. 2. *Quia ſuper maria fundavit eum* (*orbem*), *& ſuper flumina præparavit eum.* Il allegue encore qu'il ne ſe trouveroit point au centre de la terre aſſez de place pour contenir le nombre infini de mauvais anges & d'hommes réprouvés. *Voyez* ABYME.

On ſait que Drexelius *de damnatorum carcere & rogo*, a confiné l'*enfer* dans l'eſpace d'un mille cubique d'Allemagne, & qu'il a fixé le nombre des damnés à cent mille millions ; mais Swinden penſe que Drexelius a trop ménagé le terrain ; qu'il peut y avoir cent fois plus de damnés, & qu'ils ne pourroient être qu'infiniment preſſés, quelque vaſte que ſoit l'eſpace qu'on pût leur aſſigner au centre de la terre. Il conclud qu'il eſt impoſſible d'arranger une ſi grande multitude d'eſprits dans un lieu ſi étroit, ſans admettre une pénétration de dimenſion : ce qui eſt abſurde en bonne philoſophie, même par rapport aux eſprits : car ſi cela étoit, il dit qu'il ne voit pas pourquoi Dieu auroit préparé une priſon ſi vaſte pour les damnés, puiſqu'ils auroient pu être entaſſés tous dans un eſpace auſſi étroit qu'un four de boulanger. On pourroit ajouter que le nombre des réprouvés devant être très-étendu, & les réprouvés devant un jour brûler en corps & en ame, il faut néceſſairement admettre un *enfer* plus ſpacieux que celui qu'a imaginé Drexelius, à moins qu'on ne ſuppoſe qu'au jugement dernier Dieu en créera un nouveau aſſez vaſte pour contenir les corps & les ames. Nous ne ſommes ici qu'hiſtoriens. Quoi qu'il en ſoit, les argumens qu'allegue Swinden pour prouver que le ſoleil eſt l'*enfer* local, ſont tirés :

1°. De la capacité de cet aſtre, perſonne ne pouvant nier que le ſoleil ne ſoit aſſez ſpacieux pour contenir tous les damnés de tous les ſiecles, puiſque les aſtronomes lui donnent communément un million de lieues de circuit ; ainſi ce n'eſt pas la place qui manque dans ce ſyſtême. Le feu ne manquera pas non plus, ſi nous admettons le raiſonnement par lequel Swinden prouve, contre Ariſtote, que le ſoleil eſt chaud, *page 208. & ſuiv.* « Le bon homme, dit-» il, eſt ſaiſi d'étonnement à la vue des » Pyrénées de ſoufre & des océans athlan-» tiques de bitume ardent, qu'il faut pour » entretenir l'immenſité des flammes du » ſoleil. Nos Ætna & nos Véſuve ne ſont » que des vers luiſans. » Voilà une phraſe plus digne d'un Gaſcon que d'un ſavant du nord.

2°. De la diſtance du ſoleil & de ſon oppoſition à l'empyrée, que l'on a toujours regardé comme le ciel local. Une telle oppoſition répond parfaitement à celle qui ſe trouve naturellement entre deux places, dont l'une eſt deſtinée au ſéjour des anges & des élus, & l'autre à celui des démons & des réprouvés, dont l'une eſt un lieu de gloire & de bénédictions, & l'autre eſt un lieu d'horreur & de blaſphêmes. La diſtance s'accorde auſſi très-bien avec les paroles du mauvais riche qui, dans S. Luc, *chap. xvj*, ℣. 23, voit Abraham dans un grand éloignement, & avec la réponſe d'Abraham dans ce même chap. ℣. 26, & *in his omnibus inter nos & vos chaos magnum firmatum eſt, ut hi qui volunt hinc tranſire ad vos non poſſint, neque inde huc tranſmeare.* Or Swinden, par ce chaos ou ce gouffre, entend le tourbillon ſolaire. *Voyez* TOURBILLON.

3°. De ce que l'empyrée eſt le lieu le plus haut, & le ſoleil le lieu le plus bas de l'univers, en conſidérant cette planete comme le centre de notre ſyſtême, & comme la premiere partie du monde créé & viſible ; ce qui s'accorde avec cette notion, que le ſoleil a été deſtiné primitivement, non-ſeulement à éclairer la terre, mais encore à ſervir de priſon & de lieu de ſupplice aux anges rebelles, dont notre auteur ſuppoſe que la chûte a précédé immédiatement la création du monde habité par les hommes.

4°. Du culte que preſque tous les hommes ont rendu au feu ou au ſoleil, ce qui peut ſe concilier avec la ſubtilité malicieuſe des eſprits qui habitent le ſoleil, & qui ont porté les hommes à adorer leur

trône, ou plutôt l'inſtrument de leur ſupplice.

Nous laiſſons au lecteur à apprécier tous ces ſyſtêmes ; & nous nous contentons de dire qu'il eſt bien ſingulier de vouloir fixer le lieu de l'*enfer*, quand l'écriture, par ſon ſilence, nous indique aſſez celui que nous devrions garder ſur cette matiere.

III. Il ne conviendroit pas également de demeurer indécis ſur une queſtion qui intéreſſe eſſentiellement la foi : c'eſt l'éternité des peines que les damnés ſouffriront en *enfer*. Elle paroît expreſſément décidée par les écritures, & quant à la nature des peines du ſens, & quant à leur durée qui doit être interminable. Cependant, outre les incrédules modernes qui rejettent l'un & l'autre points, tant parce qu'ils imaginent l'ame mortelle comme le corps, que parce que l'éternité des peines leur ſemble incompatible avec l'idée d'un Dieu eſſentiellement & ſouverainement bon & miſéricordieux, Origene, dans ſon traité intitulé, *περὶ ἀρχῶν*, ou *de principiis*, donnant aux paroles de l'écriture une interprétation métaphorique, fait conſiſter les tourmens de l'*enfer*, non dans des peines extérieures ou corporelles, mais dans les remords de la conſcience des pécheurs, dans l'horreur qu'ils ont de leurs crimes, & dans le ſouvenir qu'ils conſervent du vuide de leurs plaiſirs paſſés. S. Auguſtin fait mention de pluſieurs de ſes contemporains qui étoient dans la même erreur. Calvin & pluſieurs de ſes ſectateurs l'ont ſoutenu de nos jours ; & c'eſt le ſentiment général des Sociniens, qui prétendent que l'idée de l'*enfer*, admis par les catholiques, eſt emprunté des fictions du paganiſme. Nous trouvons encore Origene à la tête de ceux qui nient l'éternité des peines dans la vie future : cet auteur, au rapport de pluſieurs peres, mais ſur-tout de S. Auguſtin, dans ſon *traité de la cité de Dieu*, *liv. XXI*, *chap. xvij*, enſeigne que les hommes & les démons même, après qu'ils auront eſſuyé des tourmens proportionnés à leurs crimes, mais limités toutefois quant à la durée, en obtiendront le pardon & entreront dans le ciel. M. Huet, dans ſes *remarques ſur Origene*, conjecture que la lecture de Platon avoit gâté Origene à cet égard.

L'argument principal ſur lequel ſe fondoit Origene, eſt que toutes les punitions ne ſont ordonnées que pour corriger, & appliquées comme des remedes douloureux, pour faire recouvrer la ſanté aux ſujets à qui on les inflige. Les autres objections ſur leſquelles inſiſtent les modernes, ſont tirées de la diſproportion qui ſe rencontre entre des crimes paſſagers & des ſupplices éternels, *&c.*

Les phraſes qu'emploie l'écriture pour exprimer l'*éternité*, ne ſignifient pas toujours *une durée infinie*, comme l'ont obſervé pluſieurs interpretes ou critiques, & entre autres, Tillotſon, archevêque de Cantorbéri.

Ainſi, dans l'ancien teſtament, ces mots, *à jamais*, ne ſignifient ſouvent qu'*une longue durée*, & en particulier juſqu'à la fin de la loi judaïque. Il eſt dit, par exemple, dans l'*épître de S. Jude*, ℣. 7, que les villes de Sodome & Gomorre ont ſervi d'exemple, & qu'elles ont été expoſées à la vengeance d'un feu éternel, *ignis æterni pœnam ſubſtinentes*, c'eſt-à-dire, d'un feu qui ne pouvoit s'éteindre avant que ces villes fuſſent entiérement réduites en cendres. Il eſt dit auſſi dans l'écriture que les générations ſe ſuccedent, mais que la terre demeure *à jamais* ou éternellement ; *terra autem in æternum ſtat*. En effet, M. le Clerc remarque qu'il n'y a point de mot Hébreu qui exprime proprement l'*éternité* : le terme *holam* n'exprime qu'*un temps dont le commencement* ou *la fin ſont inconnus*, & ſe prend dans un ſens plus ou moins étendu, ſuivant la matiere dont il eſt queſtion. Ainſi quand Dieu dit, au ſujet des loix judaïques, qu'elles doivent être obſervées *laholam*, à jamais, il faut ſous-entendre qu'elles le ſeront auſſi long-temps que Dieu le jugera à propos, ou pendant un eſpace de temps dont la fin étoit inconnue aux Juifs avant la venue du Meſſie. Toutes les loix générales, ou celles qui ne regardent pas des eſpeces particulieres, ſont établies à perpétuité, ſoit que leur texte renferme cette expreſſion, ſoit qu'il ne la renferme pas ; ce qui toutefois ne ſignifie pas que la puiſſance légiſlatrice & ſouve-

raine ne pourra jamais les changer ou les abréger.

Tillotſon ſoutient, avec autant de force que de fondement, que dans les endroits de l'écriture où il eſt parlé des tourmens de l'*enfer*, les expreſſions doivent être entendues dans un ſens étroit & d'une durée infinie; & ce qu'il regarde comme une raiſon déciſive, c'eſt que, dans un ſeul & même paſſage (en S. Matth. *chap xxv.*) la durée de la punition des méchans ſe trouve exprimée par les mêmes termes dont on ſe ſert pour exprimer la durée du bonheur des juſtes, qui, de l'aveu de tout le monde, doit être éternel. En parlant des réprouvés, il y eſt dit qu'ils iront au ſupplice éternel, ou qu'ils ſeront livrés à des tourmens éternels: & en parlant des juſtes, il eſt dit qu'ils entreront en poſſeſſion de la vie éternelle; *& ibunt hi in ſupplicium æternum, juſti autem in vitam æternam.*

Cet auteur entreprend de concilier le dogme de l'éternité des peines avec ceux de la juſtice & de la miſéricorde divine; & il s'en tire d'une maniere beaucoup plus ſatisfaiſante que ceux qui avoient tenté, avant lui, de ſauver les contrariétés apparentes qui réſultent de ces objets de notre foi.

En effet, quelques théologiens, pour réſoudre ces difficultés, avoient avancé que tout péché eſt infini, par rapport à l'objet contre lequel il eſt commis, c'eſt-à-dire, par rapport à Dieu; mais il eſt abſurde de prétendre que tous les crimes ſont aggravés à ce point par rapport à l'objet offenſé, puiſque dans ce cas le mal & le démérite de tout péché ſeroient néceſſairement égaux, en ce qu'il ne peut y avoir rien au deſſus de l'infini que le péche offenſe. Ce ſeroit renouveller un des paradoxes des Stoïciens; & par conſéquent on ne pourroit fonder ſur rien les degrés de punition pour la vie à venir: car quoiqu'elle doive être éternelle dans ſa durée, il n'eſt pas hors de vraiſemblance qu'elle ne ſera pas égale dans ſa violence, & qu'elle pourra être plus ou moins vive à proportion du caractere ou du degré de malice qu'auront renfermé tels ou tels péchés. Ajoutez que pour la même raiſon le moindre péché contre Dieu etant infini par rapport à ſon objet, on peut dire que la moindre punition que Dieu inflige eſt infinie par rapport à ſon auteur, & par conſéquent que toutes les punitions que Dieu infligeroit ſeroient égales, comme tous les péchés commis contre Dieu ſeroient égaux, ce qui répugne.

D'autres ont prétendu que ſi les méchans pouvoient vivre toujours, ils ne ceſſeroient jamais de pécher. « Mais c'eſt là, » dit Tillotſon, une pure ſpéculation, » & non pas un raiſonnement; c'eſt une » ſuppoſition gratuite & dénuée de fon- » dement. Qui peut aſſurer, ajoute-t-il, » que ſi un homme vivoit ſi long-temps, » il ne ſe repentiroit jamais? » D'ailleurs, la juſtice vengereſſe de Dieu ne punit que les péchés commis par les hommes, & non pas ceux qu'ils auroient pu commettre; comme ſa juſtice rémunérative ne couronne que les bonnes œuvres qu'ils ont faites réellement, & non celles qu'ils auroient pu faire, ainſi que le prétendoient les Sémi-Pélagiens, *voyez* SÉMI-PÉLAGIENS.

C'eſt pourquoi d'autres ont ſoutenu que Dieu laiſſe à l'homme le choix d'une félicité ou d'une miſere éternelle, & que la récompenſe promiſe à ceux qui lui obéiſſent, eſt égale à la punition dont il menace ceux qui refuſent de lui obéir. On répond à cela, que s'il n'eſt point contraire à la juſtice de porter trop loin la récompenſe, parce que cette matiere eſt de pure faveur, il peut être contraire à la juſtice de porter la punition à l'excès. On ajoute que dans ce cas l'homme n'a pas ſujet de ſe plaindre, puiſqu'il ne doit s'en prendre qu'à ſon propre choix. Mais quoique cette raiſon ſuffiſe pour impoſer ſilence au pécheur, & lui arracher cet aveu, qu'il eſt la cauſe de ſon malheur, *perditio tua ex te Iſrael;* on ſent qu'elle ne réſout pas pleinement l'objection tirée de la diſproportion entre le crime & le ſupplice.

Voyons comment Tillotſon, mécontent de tous ces ſyſtêmes, a entrepris de réſoudre cette difficulté.

Il commence par obſerver que la meſure des punitions, par rapport aux crimes, ne ſe regle pas ſeulement ni toujours ſur la qualité

qualité & ſur le degré de l'offenſe, & moins encore ſur la durée & ſur la continuation de l'offenſe, mais ſur les raiſons d'économie ou de gouvernement, qui demandent des punitions capables de porter les hommes à obſerver les loix, & de les détourner d'y donner atteinte. Parmi les hommes, on ne regarde point comme une injuſtice de punir le meurtre, & pluſieurs autres crimes qui ſe commettent ſouvent en un moment, par la perte ou privation perpétuelle de l'état de citoyen, de la liberté, & même de la vie du coupable; de ſorte que l'objection, tirée de la diſproportion entre des crimes paſſagers & des tourmens éternels, ne peut avoir ici aucune force.

En effet, la maniere de régler la proportion entre les crimes & les punitions, eſt moins l'objet de la juſtice, qu'elle n'eſt l'objet de la ſageſſe & de la prudence du légiſlateur, qui peut appuyer ſes loix par la menace de telles peines qu'il juge à propos, ſans qu'on puiſſe, à cette occaſion, l'accuſer de la plus légere injuſtice : cette maxime eſt indubitable.

La premiere fin de toute menace n'eſt point de punir, mais de prévenir ou faire éviter la punition. Dieu ne menace point afin que l'homme peche & qu'il ſoit puni, mais afin qu'il s'abſtienne de pécher, & qu'il évite le châtiment attaché à l'infraction de la loi; de ſorte que plus la menace eſt terrible & impoſante, plus il y a de bonté dans l'auteur de la menace.

Après tout, il faut faire attention, ajoute le même auteur, que celui qui fait la menace ſe réſerve le pouvoir de l'exécuter lui-même. Il y a cette différence entre les promeſſes & les menaces, que celui qui promet donne droit à un autre, & s'oblige à exécuter ſa parole, que la juſtice & la fidélité ne lui permettent pas de violer; mais il n'en eſt pas de même à l'égard des menaces : celui qui menace ſe réſerve toujours le droit de punir quand il le voudra, & n'eſt point obligé, à la rigueur, d'exécuter ſes menaces, ni de les porter plus loin que n'exigent l'économie, les raiſons & les fins de ſon gouvernement. C'eſt ainſi que Dieu menaça la ville de Ninive d'une deſtruction totale, ſi elle ne faiſoit pénitence dans un temps limité : mais comme il connoiſſoit l'étendue de ſon propre droit, il fit ce qu'il voulut; il pardonna à cette ville, en conſidération de ſa pénitence, ſe relâchant du droit de la punir.

Tels ſont les raiſonnemens de Tillotſon, auxquels nous n'ajouterons qu'une réflexion pour prévenir cette fauſſe conſéquence qu'on en pourroit tirer : ſavoir, que ce qu'on lit dans l'écriture ſur les peines de l'*enfer*, n'eſt ſimplement que comminatoire, comme le prétendent les Sociniens. Sans doute tant que l'homme eſt en cette vie, il peut les éviter ces peines; mais après la mort, lorſque l'iniquité eſt conſommée, & qu'il n'y a plus lieu au mérite pour fléchir le courroux d'un Dieu outragé & juſtement irrité, le pécheur peut-il l'accuſer d'injuſtice, de lui infliger des peines éternelles, puiſque pendant la vie il étoit à ſon choix de les éviter, & de parvenir à une éternelle félicité? D'ailleurs, il eſt également révélé, & que ces menaces ont déja été accomplies réellement dans les anges rebelles, & qu'elles ſeront réellement accomplies dans les réprouvés à la fin des ſiecles; ce qui prouve que la raiſon ſeule ne ſuffit pas pour décider cette queſtion, & qu'il faut néceſſairement avoir recours à la révélation, pour démontrer l'éternité & la juſtice des peines de la vie future. (*G*)

ENFER, *ades* ou *hades*, (*Théologie.*) ſe prend auſſi quelquefois, dans le ſtyle de l'écriture, pour la mort & pour la ſépulture, parce que les mots hébreux & grecs ſignifient quelquefois l'*enfer*, ou le lieu dans lequel ſont les réprouvés, & quelquefois la ſépulture des morts. *V.* TOMBEAU & SÉPULCRE.

Les théologiens ſont diviſés ſur l'article du ſymbole des apôtres, où il eſt dit que Notre Seigneur *a été crucifié*, qu'*il eſt mort*, qu'*il a été enſeveli*, & qu'*il eſt deſcendu aux enfers*, *hades*; quelques-uns n'entendent par cette deſcente aux *enfers*, que la deſcente dans le tombeau ou dans le ſépulcre. Les autres leur objectent que dans le ſymbole même, ces deux deſcentes

ſe trouvent expreſſément diſtinguées, & qu'il y eſt fait mention de la deſcente du Sauveur dans le ſépulcre, *ſepultus eſt*, avant qu'il ſoit parlé de ſa deſcente aux *enfers*, *deſcendit ad* inferos. Ils ſoutiennent donc que l'ame de Jeſus-Chriſt deſcendit effectivement dans l'*enfer* ſouterrain ou local, & qu'il y triompha des démons. Autrement les expreſſions du ſymbole ſeroient une pure tautologie.

Les catholiques ajoutent que Jeſus-Chriſt deſcendit dans les lymbes, c'eſt-à-dire, dans les lieux bas de la terre, où étoient détenues les ames des juſtes, morts dans la grace de Dieu avant l'avénement & la paſſion du Sauveur, & qu'il les emmena avec lui dans le paradis, ſuivant ces paſſages d'Oſée : *ero mors tua, ó mors! & morſus tuus ero, inferne!* Et de ſaint Paul : *aſcendens Chriſtus in altum, captivam duxit captivitatem.* V. Lymbes & Ascension. (*G*)

Enfer, (*Poétique.*) *ou* Enfers, ſub. maſc. plur. (*Mythologie.*) nom général, qui, dans la théologie du Paganiſme, déſignoit les lieux ſouterrains où alloient les ames des hommes, pour y être jugées par Minos, Eaque & Rhadamanthe. Pluton en étoit le dieu & le roi; Proſerpine ſon épouſe, en étoit la déeſſe & la reine.

Cet endroit contenoit, entre autres demeures, les champs Elyſées, & le Tartare, environné de cinq fleuves, qu'on nomme le Styx, le Cocyte, l'Achéron, le Lethé & le Phlégéton. Cerbere, chien à trois têtes & à trois gueules, admirablement dépeint par Virgile, étoit toujours à la porte des *enfers*, pour empêcher les hommes d'y entrer & les ames d'en ſortir. Avant que d'arriver à la cour de Pluton & au tribunal de Minos, il falloit paſſer l'Achéron dans une barque conduite par Caron, à qui les ombres donnoient une piece de monnoie pour leur paſſage. Virgile fait encore de ce batelier un portrait inimitable : « Un air mal propre, » une barbe longue & négligée, la pa- » role rude, des yeux étincelans, les traits » d'une vieilleſſe robuſte & vigoureuſe. » Tel étoit Caron; mais liſez les vers de l'original; je n'en donne qu'une foible eſquiſſe.

Portitor has horrendus aquas & flumina ſervat,
Terribili ſqualore Charon, cui plurima mento
Canities inculta jacet, ſtant lumina flamma;
Sordidus ex humeris nodo dependet amictus;
Jam ſenior, ſed cruda deo, viridiſque ſenectus.

Preſque tous les peuples du monde ont imaginé un paradis & un *enfer*, conformément à leur génie; détail immenſe de la folie des humains, dans lequel nous n'entrerons point ici! On peut lire là-deſſus Thomas Hyde, Voſſius, Marsham & M. Huet. Borné préſentement à la mythologie, je remarquerai ſeulement que c'eſt Orphée qui, au retour de ſes voyages d'Egypte, jeta en Grece le plan d'un nouveau ſyſtême ſur ce ſujet, & que c'eſt de lui qu'eſt venue l'idée des champs Elyſées & du Tartare, que tous les auteurs ont ſuivie, quoiqu'ils aient extrêmement varié ſur la ſituation des lieux deſtinés à punir les méchans & à récompenſer les bons.

C'eſt pourquoi l'on trouve dans les poëtes tant d'entrées différentes qui conduiſent aux *enfers*. *Voyez ſur cela l'article précédent.*

En un mot, chacun a choiſi, pour l'endroit de la poſition des *enfers*, dont la religion païenne n'apprenoit rien de certain, le lieu qui lui a paru le plus propre à devenir le ſéjour du malheur; & en conſéquence, chacun a décrit ce lieu diverſement, ſuivant le caractere de ſon imagination.

Mais aucun poëte n'a mieux réuſſi que Virgile. Il a mis dans le plus beau jour tout ce qu'Homere, & après lui Platon, avoient enſeigné ſur cet article. La deſcription des *enfers*, du chantre de Mantoue, eſt ſupérieure à celle de l'auteur de l'Odyſſée, & encore plus au deſſus de celle de Silius Italicus, de Claudien, de Lucain & de tous les autres qui ont travaillé après lui : c'eſt une topographie parfaite de l'empire de Pluton, c'eſt le chef-d'œuvre de l'art; c'eſt le plus beau morceau de l'Enéide.

Dans cette admirable carte topographique, le poëte diviſe le ſéjour des ombres en ſept demeures. La premiere eſt celle des enfans morts en naiſſant, qui gémiſſent de n'avoir fait qu'entrevoir la lumiere du jour.

Infantumque animæ flentes in limine primo,
Quos dulcis vitæ exſortes, & ab ubere raptos
Abſtulit atra dies, & funere mercit acerbo.
Æneid. *Lib. VI.*

Ceux qui avoient été injuſtement condamnés à perdre la vie, occupent la ſeconde demeure.

Hos juxtà, falſo damnati crimine mortis. ibid.

Dans la troiſieme, ſont ceux qui, ſans être coupables, mais vaincus par les chagrins & les miſeres d'ici-bas, ſe ſont eux-mêmes donné la mort.

Proxima deindè tenent mœſti loca, qui ſibi lethum
Inſontes peperêre manu, lucemque peroſi
Projecere animas: quam vellent æthere in alto
Nunc & pauperiem & duros perferre labores! &c.
Fata obſtant triſtique palus inamabilis undâ
Alligat, & novies Styx interfuſa coercet.

M. de Voltaire, dans ſes mélanges de Littérature & de Philoſophie, a traduit ces vers ainſi :

Là ſont ces inſenſés, qui d'un bras téméraire
Ont cherché dans la mort un ſecours volontaire;
Ils n'ont pu ſupporter, foibles & furieux,
Le fardeau de la vie impoſé par les dieux.
... Ils regrettent le jour, ils pleurent, & le ſort,
Le ſort pour les punir les enchaîne à la mort,
L'abîme du Cocyte & l'Achéron terrible
Met entr'eux & la vie un obſtacle invincible.

La quatrieme, appellée *le champ des larmes*, eſt le ſéjour de ceux qui avoient éprouvé les rigueurs de l'amour; Phedre, Procris, Paſiphaé, Didon, &c.

Hîc, quos durus amor crudeli tabe peredit;
Secreti celant calles, & myrthea circum
Sylvâ tegit; curæ non ipſa in morte relinquunt.
His, Phædram, Procrinque locis, mœſtamque Eriphylem,
Crudelis gnati monſtrantem vulnera cernit,
Evadnenque, & Papſiphaën, &c.

La cinquieme eſt le quartier des fameux guerriers qui avoient péri dans les combats; Lydée, Adraſte, Polybure, &c.

Hîc illi occurrit Tydeus, hîc inclytus armis
Parthenopæus, & Adraſti pallentis imago, &c.

L'affreux Tartare, priſon des ſcélérats, fait la ſixieme demeure, environnée du bourbeux Cocyte & du brûlant Phlégéton. Là regnent les Parques, les furies, &c. & c'eſt là auſſi que Virgile ſe ſurpaſſe lui-même.

. . . . . *tùm Tartarus ipſe*
Bis patet in præceps tantum, tenditque ſub umbras,
Quantus ad æthereum cœli ſuſpectus Olympum.
Hîc genus antiquum terræ, Titania pubes,
Fulmine dejecti fundo volvuntur in imo, &c.

Enfin, la ſeptieme demeure fait le ſéjour des bienheureux; les Champs Elyſées.

His demùm exactis, perfecto munere divæ,
Devenêre locos lætos, & amæna vireta
Fortunatorum nemorum, ſedeſque beatas, &c.

Je ſupprime à regret les autres détails admirables que Virgile nous donne des *enfers*, & je ne penſe point à mettre à leur place ceux des auteurs qui l'ont précédé ou qui l'ont ſuivi; il vaut beaucoup mieux nous attacher à ramener le ſyſtême des fictions poétiques à leur véritable origine; & en recherchant celle de la fable des *enfers*, démontrer en général qu'elle vient d'Egypte; après quoi l'on jugera ſans peine que la plupart des circonſtances dont on l'a embellie dans la ſuite, ſont le fruit de l'imagination des poëtes Grecs & Romains.

Non ſeulement Hérodote nous apprend que preſque tous les noms des dieux ſont venus d'Egypte dans la Grece, mais Diodore de Sicile nous explique, par le ſecours des

traditions Egyptiennes, la plupart des fables qu'on a débitées ſur les *enfers*.

Il y a, dit cet excellent auteur, (*liv. I.*) un lac en Egypte au delà duquel on enterroit anciennement les morts. Après les avoir embaumés, on les portoit ſur le bord de ce lac. Les juges prépoſés pour examiner la conduite & les mœurs de ceux qu'on devoit faire paſſer de l'autre côté, s'y rendoient au nombre de quarante; & après une longue délibération, s'ils jugeoient celui dont on venoit de faire l'information, digne de la ſépulture, on mettoit ſon cadavre dans une barque dont le batelier ſe nommoit *Caron*. Cette coutume étoit même pratiquée à l'égard des rois; & le jugement qu'on portoit contre eux étoit quelquefois ſi ſévere, qu'il y en eut qui furent réputés indignes de la ſépulture.

La fable rapporte que le Caron des Grecs eſt toujours ſur le lac; celui des Egyptiens avoit établi ſa demeure ſur les bords du lac Querron. Le Caron des poëtes Grecs exigeoit impitoyablement ſon péage; celui des Egyptiens ne vouloit pas même faire grace au fils du roi; il devoit juſtifier au prince régnant, qu'il n'amaſſoit tant de richeſſes que pour ſon ſervice. Le lac des *enfers* étoit formé d'un fleuve; celui du Querron étoit formé des eaux du Nil. Le premier faiſoit neuf fois le tour des *enfers*, *novies Styx interfuſa*; jamais pays n'a été plus arroſé que l'Egypte; jamais fleuve n'a eu plus de canaux que le Nil.

L'idée de la priſon du Tartare, dont une partie, ſelon Virgile, étoit auſſi avant dans la terre que le ciel en eſt éloigné, ne paroît-elle pas priſe du fameux labyrinthe d'Egypte, qui étoit compoſé de deux bâtimens, dont l'un étoit ſous terre? Les crocodiles ſacrés que les Egyptiens nourriſſoient dans des chambres ſouterraines, déſignent aſſez clairement les monſtres affreux qu'on met dans le royaume de Pluton.

En un mot, il ſemble qu'aux circonſtances près, on trouve en Egypte tout ce qui compoſe l'*enfer* des poëtes de la Grece & de Rome. Homere dit que l'entrée des *enfers* étoit ſur le bord de l'Océan; le Nil eſt appellé par ce même poëte Ω'κεανὸς. C'eſt en Egypte qu'on voit les portes du ſoleil, elles ne ſont autre choſe que la ville d'Héliopolis. Les demeures des morts ſont marquées par ce grand nombre de pyramides & de tombeaux, où les momies ſe ſont conſervées pendant tant de ſiecles. Caron, ſa barque, l'obole qu'on donnoit pour le paſſage; tout cela eſt encore tiré de l'hiſtoire d'Egypte. Il eſt même très-probable que le nom de l'*Achéron* vient de l'Egyptien *Achoucherron*, qui ſignifie *les lieux marécageux de Caron;* que le Cerbere a pris ſa dénomination de quelqu'un des rois d'Egypte, appellé *Chebrès* ou *Kébron;* qu'enfin, le nom du *Tartare* vient de l'Egyptien *Dardarot*, qui ſignifie *habitation éternelle;* qualification que les Egyptiens donnoient par excellence à leurs tombeaux.

Mais ſans trop appuyer ſur ces étymologies, & moins encore ſans compter ſur de plus recherchées, par leſquelles Bochart, le Clerc & autres ſavans, trouvent chez les Egyptiens le ſyſtême complet des *enfers* & des champs élyſées; c'eſt aſſez d'en connoître la premiere origine; il n'en faut pas demander davantage : *de minimis non curandum.*

Quant aux voyages que les poëtes font faire à leur héros dans les *enfers*, je crois qu'ils n'ont d'autre fondement que les évocations auxquelles eurent autrefois recours les hommes ſuperſtitieux pour s'éclaircir de leur deſtinée. Orphée, qui avoit été lui-même dans la Theſprotie pour évoquer le fantôme d'Euridice ſa chere épouſe, nous en parle comme d'un voyage aux *enfers*, & prend occaſion de là de nous débiter tous les dogmes de la théologie païenne ſur cette matiere. Les autres poëtes ne manquerent pas de ſuivre ſon exemple. Bayle, *réponſe aux queſtions d'un provincial.* Voy. EVOCATION, MANES.

Quoi qu'il en ſoit, il arriva que les Grecs, contens d'avoir ſaiſi en général les idées des Egyptiens ſur l'immortalité des ames, & leur état après la mort, donnerent carriere à leur génie, & inventerent ſur ce ſujet quantité de fables dont ils n'avoient aucun modele. l'Italie ſuivit l'exemple des Grecs, & ajouta de nouvelles fictions aux anciennes, telles ſont celles du rameau d'or, des furies, des Parques & des illuſtres ſcélérats que leurs poëtes placerent dans le Tartare.

Enfin, tant d'autres travaillerent ſucceſſivement & en différens lieux à former le ſyſtême poétique des *enfers*, que ce ſyſtême produiſit un mélange monſtrueux de fables ridicules, dont tout le monde vint à ſe moquer. Cicéron rapporte que de ſon temps il n'y avoit point de vieille aſſez ſotte pour y ajouter la moindre foi. *Dic, quæſo, num, te illa tenent, triceps apud* inferos *Cerberus, Cocyti fremitus, & tranſvectio Acherontis? Adeòne me delirare cenſes, iſta ut credam?.. Quæ anus tam excors inveniri poteſt, quæ illa, quæ quondam credebantur, apud* inferos *portenta, extimeſcat? De nat. deor.* Juvénal nous aſſure de ſon côté, que les enfans mêmes croyoient à peine l'ancienne doctrine des *enfers*. Voyez *l'article précédent*.

Cependant, malgré ce changement dans les opinions des particuliers, la pratique du culte public ne changea point de face, ni du temps de Cicéron, ni du temps de Juvénal. On vit ſubſiſter les mêmes fêtes, les mêmes proceſſions & les mêmes ſacrifices en l'honneur de Pluton, de Proſerpine, & des autres divinités infernales, auxquelles perſonne ne croyoit plus. Tant il eſt vrai que les particuliers peuvent en matiere de religion ſe trouver déſabuſés, & le même culte public ſubſiſter. Polybe fait à ce ſujet une réflexion par laquelle je finirai cet article.

" Le plus grand avantage, dit ce judi-
„ cieux hiſtorien, qu'ait eu le gouverne-
„ ment de Rome ſur tous les autres états,
„ eſt une choſe généralement décriée,
„ l'idolâtrie & la ſuperſtition. Si une ſo-
„ ciété, ajoute-t-il, étoit formée ſeule-
„ ment de gens ſages, un tel plan n'auroit
„ pas été néceſſaire; mais puiſque la mul-
„ titude eſt toujours agitée de deſirs illi-
„ cites & de paſſions violentes, il n'y avoit
„ pas d'autre moyen plus ſûr de les répri-
„ mer, que ce ſecret de fictions & de ter-
„ reurs. C'étoit donc prudemment & ſa-
„ gement que les Romains inculquerent
„ dans les eſprits le culte de leurs dieux,
„ & la crainte des punitions du Tartare. „
Livre VI, page 497. Voyez SUPERSTITION. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ENFER DE BOYLE, (*Chymie.*) vaiſſeau circulatoire d'un verre fort, compoſé de pluſieurs pieces, qui toutes enſemble font une eſpece de matras, ayant le cou long & étroit & le globe très-applati, imaginé par le célebre Anglois dont il porte le nom, pour faire ce qu'on appelle *le mercure fixé per ſe*. *Voyez nos planches*. *Voyez* MERCURE. (*b*)

* ENFERMER, v. act. Nous diſons qu'un corps eſt *enfermé* dans un autre, lorſque celui-ci forme en tous ſens un obſtacle entre le premier & notre toucher ou nos yeux.

ENFERRURE, ſ. f. c'eſt une des opérations de l'exploitation de l'*ardoiſe* dans ſa miniere. *Voyez l'article* ARDOISE.

ENFICELER UN CHAPEAU, *terme de chapelier*, c'eſt ſerrer le bas de la forme avec une ficelle ou cordon à l'endroit que les Chapeliers appellent le *lien*. *Voyez* CHAPEAU.

ENFILADE, ſ. f. (*Gramm.*) ſuite ou continuation de pluſieurs choſes diſpoſées dans un même ligne, ou ſur un même fil, comme une *enfilade* de chambres, de portes, de bâtimens, *&c.*

ENFILADE, *en terme de guerre*, ſe dit des tranchées ou autres lignes qui ſont droites, qui peuvent être nettoyées & balayées par le canon de l'ennemi en longueur ou dans leur propre direction, & qui par-là ſont incapables de défenſe.

Il faut avoir ſoin que les tranchées ne ſoient point *enfilées*; au contraire la ligne de contre-approche doit être *enfilée*, afin qu'on en puiſſe chaſſer l'ennemi. Les derniers boyaux des tranchées, c'eſt-à-dire ceux qui ſe font au pié du glacis & ſur le glacis, ſont ſujets à être *enfilés* à cauſe de leur proximité du chemin couvert. *Voy.* TRANCHÉE. (*Q*)

ENFILADE, *en Architecture*, c'eſt l'alignement de pluſieurs portes de ſuite dans un appartement. *Voyez* APPARTEMENT. (*P*)

ENFILADE, (*Jardinage.*) ſe dit de pluſieurs ſalles de verdure qui ſe communiquent, & qui font un point de vue. (*K*)

ENFILÉ, adj. *en termes de Blaſon*, ſe dit des couronnes, annelets, & autres choſes rondes & ouvertes qui ſont paſſées dans des faſces, bandes, lance, *&c.* On dit auſſi *enfilant*.

Du Faure en Dauphiné, d'azur à trois

couronnes d'or, *enfilées* dans une bande d'azur.

ENFILEMENT DU CABLE. *Voyez* ENFILER.

ENFILER, v. act. (*Gramm.*) Il a deux acceptions assez différentes; il se dit de l'aiguille, & il se dit de plusieurs objets où il y a ouverture. *Enfiler* une aiguille, c'est passer un fil dans son œil; *enfiler* des objets, c'est passer ou un fil ou une verge dans l'ouverture qui y est pratiquée. Ainsi on *enfile* des anneaux; les chandeliers *enfilent* des meches.

ENFILER, (*Marine.*) On dit que le cabestan *enfile* les cables en virant, lorsque le cable tourne en rond autour du cabestan. (*Z*)

ENFILER, *en terme d'épinglier*, se dit de l'action de passer la tête de l'épingle à l'endroit où elle doit être sertie ou rivée. *Voyez* EPINGLE.

* ENFILER, (*Trictrac.*) Lorsqu'un des deux joueurs *A*, ayant fait son plein, le garde assez long-temps pour que le joueur *B*, ou soit forcé d'empiler toutes ses dames sur la derniere case, ou ne puisse jouer sans battre à faux, ou ne puisse ni passer ses dames, ni les lever, ou ne puisse les lever sans les découvrir; en sorte que perdant presqu'à chaque coup qu'il joue un nombre de points plus ou moins grand, & son adversaire *A* en gagnant à chaque coup qu'il joue un nombre plus ou moins grand, soit en battant les dames découvertes, soit en gardant son plein, celui-ci marque un grand nombre de trous tout de suite; ce nombre de trous s'appelle une *enfilade*: on dit que le joueur *B* est *enfilé*, & cela lui arrive assez souvent pour avoir tenu mal-à-propos.

ENFILEUR, s. m. *en terme d'Epinglier*, se dit de l'ouvrier qui est occupé à passer les têtes dans les branches, & à les préparer à être pressées entre les deux têtoirs.

ENFLAMMÉ, adj. (*Blason.*) se dit d'un cœur dont il sort une flamme: il est le symbole de l'ardeur, du courage, du desir de servir son prince & l'état.

De Saint-Hillaire, en Languedoc; *d'azur au cœur d'or, enflammé de gueules.*

De Cursay de Saint-Maixent, en Saintonge; *d'argent au cœur enflammé de gueules, accompagné en pointe d'un croissant de même.* (*G. D. L. T.*)

* ENFLAMMER, v. act. (*Gramm.*) c'est appliquer le feu à un corps combustible d'une maniere sensible pour les yeux au delà de la surface du corps; le corps seroit seulement échauffé, si le feu n'y étoit sensible que pour le toucher; il seroit seulement ardent ou embrasé, si le feu n'y étoit pas sensible pour les yeux au delà de sa surface.

ENFLÉCHURES, FIGURES, FIGULES, s. f. p. (*Marine.*) ces deux derniers ne sont guere d'usage.

Les *enfléchures* sont des cordes qui traversent les haubans en forme d'échelons, elles servent à monter aux hunes & au haut des mâts. *Voyez Marine, Planche I, n°. 40.* (*Z*)

ENFLER, verbe actif, c'est en général augmenter le volume d'un corps. Il se prend au physique & au moral, au simple & au figuré.

ENFLER DES PARTIES, ENFLER UN MÉMOIRE, (*Commerce.*) c'est y mettre les marchandises qu'on a livrées, à un plus haut prix qu'elles ne valent, ou qu'on n'en est convenu.

On dit aussi *enfler* la dépense d'un compte, pour signifier qu'on y emploie des articles qui n'y peuvent ou n'y doivent point entrer. *Dictionn. de Commerce, de Trévoux, de Chambers.* (*G*)

ENFLER, (*Orfevr.*) *opération de la retrainte;* c'est l'action d'agrandir au marteau sur la bigorne les parties inférieures des pieces d'argenterie, qui doivent former le ventre des pieces, comme aux pots à l'eau, cafetieres, chocolatieres, *&c.*

ENFLURE, s. f. (*Médecine.*) Ce terme est employé pour exprimer en général toute élévation contre nature qui se forme sur la surface du corps, par quelque cause & quelque matiere que ce soit; ainsi on peut dire de toutes les tumeurs, qu'elles sont des *enflures*. Les parties externes affectées de phlegmon, d'érésipele, de skirrhe, sont toujours plus ou moins enflées; quelquefois même l'affection des parties internes cause une *enflure* qui se montre à l'extérieur, comme l'inflammation, & autre

tumeur du ventricule ; les météoriſmes qui pouſſent en dehors les tégumens, & les font paroître enflés : on dit auſſi de la groſſeſſe qu'elle fait *enfler* le ventre, qu'elle cauſe une *enflure* de neuf mois. Le trop d'embonpoint peut auſſi être regardé comme une *enflure* produite par la trop grande abondance de graiſſe qui ſouleve les tégumens, & forme comme une anaſarque adipeuſe. *Voyez* TUMEUR.

L'uſage a cependant reſtreint la ſignification du mot *enflure ;* on s'en ſert particuliérement pour déſigner un amas de fluides aériens ou aqueux, qui élevent la peau au deſſus de ſon niveau ordinaire dans l'état de ſanté, ſoit que cet amas s'étende à toute la ſurface du corps, ſoit qu'elle n'ait lieu que dans quelqu'une de ſes parties. Si c'eſt l'air renfermé ſous la peau, qui eſt la matiere de l'*enflure*, on l'appelle *emphyſeme*, qui peut être univerſel ou particulier : ſi cette eſpece d'*enflure*, n'eſt pas fort étendue, on lui donne le nom de *tumeur emphyſémateuſe :* ſi la matiere aérienne eſt renfermée dans le ventre, & en diſtend conſidérablement les parois, on nomme cette ſorte d'*enflure tympanite*, parce que lorſqu'on la frappe, elle raiſonne comme un tambour (*voyez* EMPHYSEME TYMPANITE) : ſi c'eſt la ſéroſité ou toute autre humeur aqueuſe, qui gonfle le tiſſu cellulaire, on appelle l'*enflure* qui en eſt formée, *leucophlegmatie : anaſarque*, ſi elle eſt étendue ſur toute la ſurface du corps : on l'appelle *bouffiſſure*, ſi elle n'affecte que le viſage : *œdeme*, ſi elle n'occupe qu'une petite partie : on donne le nom d'*enflure* ſimplement aux tumeurs aqueuſes ou ſéreuſes, qui affectent les extrémités du corps, & particuliérement les inférieures.

Si l'*enflure* eſt produite par un amas d'eau épanchée, renfermée dans la capacité du bas-ventre, ou dans toute autre cavité particuliere, on la nomme en général *hydropiſie*, qui eſt auſſi diſtinguée par différens noms, ſelon que les liquides épanchés occupent telle ou telle partie. Ainſi, l'*enflure* aqueuſe de la cavité de l'abdomen eſt appellée *aſcite*, celle du ſcrotum eſt appellée *hydrocele*, &c. *Voyez* ANASARQUE, LEUCOPHLEGMATIE, ŒDEME, HYDROPISIE, ASCITE, HYDROCELE, *&c.* (*d*)

ENFLURE, (*Manege, Maréchall.*) terme communément & indéfiniment appliqué à toutes les maladies qui ſe montrent extérieurement par l'augmentation du volume naturel d'une partie quelconque, ou d'une portion de cette partie ; mais quoique ce mot ſemble embraſſer toutes les eſpeces de tumeurs, nous dirons, pour le réduire à ſa véritable ſignification, qu'il déſigne un gonflement non circonſcrit, accompagné de plus ou de moins de dureté, quelquefois mou, ſans inflammation & ſans douleur, ou ſuivi de l'une & de l'autre.

Toutes les parties extérieures du corps ſont ſujettes à l'*enflure ;* il faut néanmoins convenir qu'il en eſt qui y paroiſſent plus expoſées : les unes, à cauſe de la contexture plus lâche de leur tiſſu, qui permet plus facilement le ſéjour des humeurs, ainſi que nous le voyons dans les paupieres, au fourreau, au ſcrotum, *&c.* les autres, attendu leur éloignement du centre du mouvement circulaire ; car les liqueurs ne pouvant y participer entiérement de ſa force, leur retour eſt beaucoup plus pénible : telles ſont à cet égard les quatre extrémités, dont la poſition perpendiculaire eſt encore un ſurcroît d'obſtacle à la liberté de ce même retour, puiſque là des humeurs ſont obligées de remonter contre leur propre poids.

L'*enflure* peut provenir de cauſe interne ou de cauſe externe. On doit l'enviſager quelquefois comme une maladie particuliere, quelquefois auſſi comme un ſymptome de maladie. Elle eſt formée par l'air dans les emphyſemes, par des humeurs, c'eſt-à-dire, par le ſang ſeul dans les contuſions, par de la ſéroſité dans les œdemes, &c.

L'*enflure* eſſentielle étant une maladie particuliere, ne demande qu'à être terminée par la réſolution, de quelque eſpece qu'elle ſoit ; quant à celle qui eſt un ſymptome de maladie, on y remédie en traitant la maladie qu'elle annonce différemment, ſelon ſon génie & ſon caractere.

On ne peut par conſéquent preſcrire un traitement qu'eu égard à l'*enflure* eſſentielle. S'il y a douleur & inflammation,

la ſaignée, un régime modéré & humectant, des topiques anodyns ou légérement réſolutifs, un breuvage purgatif enfin adminiſtré dans le temps de la réſolution de l'humeur, ſuffiront & rempliront parfaitement notre objet. Si nous n'appercevons ni l'un ni l'autre de ces accidens, nous mettrons d'abord en uſage des réſolutifs qui auront beaucoup plus d'activité, tels que les ſpiritueux; & nous réitérerons les purgatifs, à moins qu'il ne s'agiſſe d'une *enflure* emphyſémateuſe; car en ce cas, ces derniers remedes ne ſont pas d'une auſſi grande néceſſité. (*e*)

ENFLURE, (*Rhétoriq.*) vice du diſcours & de ſes penſées; fauſſe image du grand, du phathétique, que le bon ſens réprouve: *Tout doit tendre au bon ſens...*

On peut diſtinguer deux ſortes d'*enflure*: l'une conſiſte dans des penſées qui n'ont rien d'élevé en elles-mêmes, & qu'un eſprit faux s'efforce de rendre grandes, ou par le tour qu'il leur donne, ou par les mots dont il les maſque; c'eſt le nain qui ſe hauſſe ſur la pointe des piés, ou qui ſe guinde ſur des échaſſes pour paroître d'une plus haute taille.

L'autre ſorte d'*enflure* eſt le ſublime outré, ou ce que nous appellons aſſez communément le *giganteſque*. Les choſes qui vont au delà du ton de la nature, que l'expreſſion rend avec obſcurité, ou qu'elle peint avec plus de fracas que de force, ſont une pure *enflure*.

L'*enflure* eſt dans les mots ou dans la penſée, & le plus ſouvent dans l'un & dans l'autre: c'eſt ce que quelques exemples font ſentir.

Médée, dans la tragédie qui porte ſon nom, chez Séneque, s'excitant elle-même à ſe venger de Jaſon & des complices de ſon infidélité, s'écrie: *Quoi! l'auteur de notre race, le ſoleil voit ce qui ſe paſſe, il le voit & le laiſſe voir? Il parcourt ſa route ordinaire dans le ciel, qu'aucun nuage n'obſcurcit, ne retourne pas en arriere, & ne reporte pas le jour aux lieux qui l'ont vu naître. O mon pere! laiſſe, laiſſe-moi voler dans les airs! Confie les rênes de ton char à mes mains! Permets qu'avec tes guides enflammés, je conduiſe tes courſiers qui portent le feu de toutes parts!* On ſent par ces *puérilités*, que Médée débite avec bien plus d'emphaſe dans l'original que dans cette traduction, ce que c'eſt que l'*enflure* du ſtyle.

Dans la Pharſale (*liv. VIII, v. 793*), Cordus couvre d'une pierre la foſſe dans laquelle il vient de brûler à demi le corps de Pompée. Là deſſus Lucain s'écrie: *Il te plaît donc, ô Fortune! d'appeller le tombeau de Pompée, cet indigne endroit où ſon beau-pere même aime mieux qu'il ſoit enfermé, que s'il manquoit de ſépulture. O main téméraire! pourquoi bornes-tu Pompée dans un ſépulcre? Pourquoi renfermes-tu ſes manes errans? Il gît dans l'univers, & le remplit juſqu'où la terre manque à la vue de l'Océan qui l'entoure. Renverſe ces pierres accuſatrices des dieux. Si le mont Œta tout entier eſt le ſépulcre d'Hercule; ſi Bacchus a pour lui celui de Niſe, pourquoi le grand Pompée n'a-t-il qu'une ſeule pierre? Il peut remplir toutes les campagnes de Lagus, pourvu qu'aucun gazon n'offre ſon nom aux yeux des voyageurs. Peuples, éloignons-nous, & que, par reſpect pour ſes cendres, nos piés ne foulent aucun endroit des ſables arroſés par le Nil.*

Voilà ce que c'eſt que l'*enflure* du ſtyle & des penſées: voilà, de plus, des jeux de mots qui y ſont réunis, &, dans quelques endroits, des *Non-ſenſes*, ſi je puis me ſervir d'un terme Anglois qui nous manque. En effet, le corps d'un homme eſt néceſſairement borné dans un tombeau de ſix à ſept piés d'étendue, & celui de Pompée ne pouvoit *remplir toutes les campagnes de Lagus*. Mais Pompée, le grand Pompée avoit rempli l'univers du bruit de ſes exploits, & l'immortalité de ſon nom étoit aſſurée dans la mémoire des hommes. C'eſt donc là le monument que Lucain devoit faire valoir dans ſon ouvrage à la gloire du héros.

Ce que ce poëte dit dans un vers au ſujet des Romains tués à la bataille de Pharſale, dont Céſar voulut qu'on laiſſât pourrir les corps ſur la terre, *le ciel couvre celui qui n'a point de ſépulcre*, a fourni une réflexion judicieuſe au P. Bouhours. "Cette penſée, dit-il, a un éclat qui „ frappe d'abord; car c'eſt quelque choſe „ de plus noble en apparence d'être cou-

„ vert

» vert du ciel, que d'être enfermé dans » une tombe : mais, au fond, le ſeul » uſage des monumens eſt de couvrir des » cadavres pour les garantir des injures de » l'air & des animaux ; ce que ne fait pas » le ciel, qui eſt deſtiné à tout autre mi- » niſtere. »

Balzac, qui fonda le premier un prix d'éloquence, & qui en a ſi-bien connu la partie, qui conſiſte dans la cadence des mots & l'harmonie des périodes ; Balzac, dis-je, tombe ordinairement dans l'*enflure*, lorſqu'il recherche le grand & le pathétique, & c'eſt toujours ce qu'il recherche. Il mandoit de Rome à Bois-Robert, en parlant des eaux de ſenteur, *je me ſauve à la nage dans ma chambre au milieu des parfums ;* pure *enflure de ſtyle*. Il écrivoit au premier cardinal de Retz, lors de ſa promotion au cardinalat : *vous venez de prendre le ſceptre des rois & la livrée des roſes ;* exemple d'*enflure* dans le *ſtyle* & dans la *penſée*.

Enfin, un grand poëte moderne qui s'eſt élevé au ſublime dans ſa paraphraſe de quelques pſeaumes ; un poëte dont les odes ſont ſi belles, ſi variées, ſi remplies d'images ; un poëte encore chez qui le jugement ne le cede point à l'imagination : en un mot, Rouſſeau lui-même n'a pu éviter de tomber quelquefois dans le défaut dont il s'agit, ne fût-ce que dans ſon ode ſur la naiſſance du duc de Bourgogne.

Où ſuis-je ? Quel nouveau miracle
Tient encore mes ſens enchantés !
Quel vaſte, quel pompeux ſpectacle
Frappe mes yeux épouvantés !
Un nouveau monde vient d'éclore
L'univers ſe reforme encore
Dans les abymes du chaos !
Et pour réparer ſes ruines,
Je vois des demeures divines
Deſcendre un peuple de héros.

Cette ſtrophe entiere n'eſt qu'une véritable *enflure* dans la penſée & dans l'élocution. *Des yeux épouvantés* par la *pompe* d'un ſpectacle miraculeux, tandis que tous les autres ſens *ſont enchantés ;* enſuite *l'univers ſe reformant* dans un abyme de confuſion, après qu'un *nouveau monde* eſt venu *éclore* ; enfin, un nouvel univers reformé a-t-il des *ruines à réparer*, pour leſquelles il faille qu'un *peuple de héros deſcende des demeures divines ?*

On voit préſentement que, de toutes les eſpeces d'*enflure*, les plus mauvaiſes ſont, ou celles qui conſiſtent dans des idées inintelligibles, parce qu'il faut ſe faire entendre ; ou celles qui conſiſtent dans la fauſſeté des penſées, parce qu'on fait tort à ſon jugement : au lieu que les autres eſpeces d'*enflure*, comme celle qui eſt contenue dans le paſſage que j'ai rapporté ci-devant de Séneque, roulent ſur un fonds réel, ſur des penſées qui ont quelque choſe de vrai. *Voyez* là-deſſus les *additions* au traité *du ſublime* de Longin.

Tirons de tout ceci deux conſéquences ; la premiere, que ceux qui cherchent le pathétique, & qui craignent qu'on ne leur reproche d'être foibles ou ſecs, ſont librement & naturellement portés vers ce vice de l'*enflure*, perſuadés que c'eſt une faute noble de ne tomber que parce qu'on s'éleve.

La ſeconde conſéquence eſt que les plus grands orateurs & les premiers poëtes, lorſqu'ils veulent traiter le grand & le ſublime, ont bien de la peine à ſe garder de l'*enflure*, & à l'éviter dans la chaleur de l'enthouſiaſme ; c'eſt pour cela qu'ils doivent enſuite ſe défier d'eux-mêmes, relire leurs écrits de ſang froid & en juges ſéveres, avant que de les publier : enfin, s'il eſt poſſible, conſulter des amis propres à *cenſurer*, à *éclairer*, & ſurtout (comme le dit l'auteur de l'art poétique)

A réprimer des mots l'ambitieuſe emphaſe.

Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ENFLURE, (*Manufact. de draps.*) c'eſt ainſi qu'on appelle, dans les manufactures de draps d'Aumale, une eſpece de fil.

ENFONÇAGE, *terme de Tonnelier ;* c'eſt l'action de mettre le fond à une futaille, quand elle eſt tout-à-fait remplie de marchandiſes.

ENFONCEMENT, ſ. m. *en Architecture*, ſe dit de la profondeur des fondations d'un bâtiment; c'eſt pourquoi on a coutume de marquer, dans un devis, que les fondations auront tant d'*enfoncement*. Ce mot ſe dit auſſi de la profondeur d'un puits, dont la fouille ſe doit faire juſqu'à un certain nombre de piés au deſſous de la ſuperficie des plus baſſes eaux.

On appelle auſſi *enfoncement*, la partie reculée d'une façade qui forme une arriere-corps derriere un pavillon, un reſſaut, un arriere-corps, *&c.* (*P*)

* ENFONCER, v. act. c'eſt déplacer dans un corps d'une forme donnée, une certaine portion de ſa ſurface, de maniere que les parties de cette portion ſoient après le déplacement, plus voiſines d'un point quelconque pris au dedans du corps, qu'elles ne l'étoient auparavant. La différence qu'il y a entre *enfoncer* & *creuſer*, c'eſt que pour *enfoncer*, il ne s'agit pas d'enlever au corps quelques-unes de ſes parties, au lieu qu'il faut lui en enlever pour le creuſer. D'ailleurs, l'action d'*enfoncer*, ſuppoſe, de la part du corps, plus de réſiſtance que l'action de creuſer; on *enfonce* une porte, on *creuſe* un foſſé.

ENFONCER *les éperons à un cheval*, (*Maréchal.*) c'eſt les lui faire ſentir avec violence.

ENFONCER, (*Fauconnerie.*) ſe dit de l'oiſeau qui fond ſur ſa proie en la pouſſant juſqu'à la remiſe; l'épervier vient d'*enfoncer* la perdrix.

ENFONCER, (*Jardinage.*) s'emploie quand les arbres ſe plantent un peu avant dans la terre; c'eſt le même terme à-peu-près qu'*enfouir*.

ENFONCER, *en terme de Layetterie*, c'eſt joindre enſemble le fond, les côtés, le devant, le deſſus & le derriere d'un ouvrage.

ENFONCER, *en terme d'Orfevre*, c'eſt creuſer une piece, & lui donner une certaine capacité de plate qu'elle étoit, ou diſtinguer le fond d'avec les autres parties; ce terme revient à celui d'*emboutir*, & eſt la premiere opération de la retrainte.

ENFONCER, *en terme de Planeur*, ſignifie l'action de faire ſortir le bouge du fond, & de le faire diſtinguer de lui & de l'arrête. On ſe ſert de ce terme *apparemment*, parce que le fond ne paroît tel que quand le bouge eſt fait.

ENFONÇURE, ſ. f. (*Chirurg.*) terme général qui ſignifie un affaiſſement de pluſieurs pieces du crâne qui a été fracaſſé par quelque coup violent.

Les médecins Grecs diſtinguent trois eſpeces d'*enfonçures* du crâne; ſavoir, l'*ecpieſme*, l'*engiſſome* & le *camaroſe*. L'ecpieſme, que les François appellent *enfonçure avec eſquilles*, eſt une *enfonçure* du crâne où les eſquilles piquent & bleſſent la dure-mere. L'engiſſome, nommée par nos chirurgiens *embarrure*, une eſt *enfonçure* de quelques eſquilles détachées, qui s'inſinuent entre le crâne & la dure-mere. Le camaroſe, que nous appellons *voiture*, eſt une *enfonçure* de quelques pieces d'os, dont le milieu s'éleve & forme une eſpece de voûte. Il eſt néceſſaire de connoître la différente ſignification de ces termes de l'art, pour entendre les auteurs Grecs & François, lorſqu'ils emploient les uns ou les autres dans leurs écrits, en parlant des diverſes bleſſures du crâne; il eſt vrai que la connoiſſance des mots ne fait pas la ſcience, mais elle y conduit, elle y ſert d'entrée. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ENFONÇURE *de mangeoire*. *Voy.* MANGEOIRE.

ENFONÇURE, *terme de Tonnelier*. C'eſt ainſi qu'on appelle les douves qu'on emploie à faire les fonds des tonneaux. Le mairrain qui ſert à la tonnellerie ſe diſtingue en mairrain d'*enfonçure*, & mairrain à faire des douves; ce dernier eſt le plus long, le premier eſt le plus large. *Voy.* MAIRRAIN.

ENFONÇURE, c'eſt chez *les Vanniers* un aire qui remplit le fond d'une piece depuis ſon centre juſqu'à la circonférence.

ENFORCIR, v. n. (*Maréchal.*) prendre des forces, devenir fort & vigoureux: ce cheval *enforcit* tous les jours, il a *enforci* de moitié & *enforcira* encore.

ENFORESTER, (*Hiſt. ancienne & moderne.*) ſuivant l'uſage de l'Angleterre,

c'eſt mettre une terre en forêt royale. *Voyez* FORÊT.

En ce ſens *enforeſter* eſt oppoſé à *deſenforeſter*. *Voyez* DESENFORESTER.

Guillaume le conquérant & ſes ſucceſſeurs continuerent, pendant pluſieurs regnes, d'*enforeſter* les terres de leurs ſujets; juſqu'à ce qu'enfin la léſion devint ſi notoire & ſi univerſelle, que toute la nation demanda qu'on remît les choſes dans l'état où elles étoient d'origine; ce qui fut enfin accordé, & en conſéquence il y eut des commiſſaires nommés pour faire la viſite & l'arpentage des terres nouvellement *enforeſtées*, deſquelles on reſtitua le libre uſage aux propriétaires, & ces terres deſenforeſtées furent appellées *purlieux*. *Chambers*. (*G*)

EN-FORME, (*Blaſon.*) ſe dit du lievre qui paroît arrêté & en repos, comme lorſqu'il eſt en ſon gîte dans le creux d'un ſillon. Ce mot vient de la prépoſition *en*, & du mot Latin *forma*; parce que le lievre ainſi placé ſe trouve dans un eſpace creux qui repréſente ſa forme, ſa capacité, ſon étendue.

De Perrin, à Paris; *d'azur à un arbre au naturel, au lievre d'argent en-forme au pié de l'arbre.* (*G. D. L. T.*)

ENFORMER, *en terme de Chaudronnier*, c'eſt donner en gros à une piece la forme qu'elle doit avoir quand elle ſera finie. C'eſt proprement ébaucher & diſtinguer les parties les unes d'avec les autres ſans les finir.

ENFOUIR, v. act. (*Jardinage.*) ſe dit du fumier qu'on enterre pour faire des couches ſourdes, ou des lits qu'on met au fond des terrains qui doivent être effondrés.

ENFOURCHEMENT, ſ. m. (*coupe des pierres.*) eſt l'angle formé par la rencontre de deux douilles de voûte qui ſe rencontrent; les vouſſoirs qui les lient ont deux branches, dont l'une eſt dans une voûte, & l'autre dans la contiguë. *Voyez* VOUTE D'ARRESTE. (*D*)

* ENFOURCHURE, ſ. f. (*Vénerie.*) Il ſe dit de la tête du cerf, lorſque l'extrémité du bois, ſe diviſant en deux pointes, forme la fourche.

ENFOURER, c'eſt, *en terme de batteur*, l'action d'envelopper les outils dans des fourreaux, *voyez* FOURREAUX, pour les empêcher de prendre des formes & des ſituations déſavantageuſes.

ENFOURNER, *en terme de Boulanger*, c'eſt mettre le pain au four après qu'il eſt levé pour l'y faire cuire. La groſſeur & l'épaiſſeur du pain déterminent le temps qu'on doit l'y laiſſer; les pains de quatre, de huit & de douze livres n'y doivent reſter que trois quarts-d'heure, ou une heure tout au plus.

ENFUMER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt expoſer à la fumée.

ENFUMER, *noircir un tableau. Enfumé* ſe dit, *en peinture*, d'un tableau fort vieux que le temps a noirci. Quelquefois on *enfume* des tableaux modernes pour leur donner un air d'antiquité. C'eſt une ruſe de brocanteur pour tirer parti de la manie de ceux qui ne veulent pas qu'il y ait rien de beau que ce qui eſt ancien, ni de vigoureux que ce qui eſt noir. (*R*)

ENGADME, (*Géog. mod.*) vallée de Suiſſe ſituée dans le pays des Griſons; elle ſe diviſe en haute & baſſe; elle eſt dans la ligne de la Maiſon-Dieu.

ENGAGE, *ou* VIF GAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) dont parlent les *articles 54 & 55* de la coutume de Bretagne, eſt un contrat par lequel le débiteur donne à ſon créancier la jouiſſance d'un héritage à condition d'en imputer les fruits ſur le principal qui lui eſt dû: ce qui eſt oppoſé à l'*antichreſe* ou *mort-gage*, dans lequel les fruits ſont donnés au créancier en compenſation des intérêts à lui dus. M. Hevin a fait une ſavante diſſertation pour établir cette diſtinction de l'*engage* d'avec l'*antichreſe*, où il releve l'erreur dans laquelle eſt tombé M. d'Argentré, qui dit que l'*engage* eſt la même choſe que l'*antichreſe* du droit Romain. *Voyez les arrêts de Bretagne*, par Frain, *avec les notes* d'Hévin, *tome I, plaidoyer 77, obſervation 33, p. 312.* Cet *engage* paroît être la même choſe que l'*engagement*. *Voyez*, *ci-après*, ENGAGEMENT. (*A*)

ENGAGÉ. (*Commerce*) On nomme ainſi aux Antilles ceux qui s'engagent avec les habitans des îles pour les ſervir pendant trois ans. On les appelle plus communé-

ment *trente-ſix mois*, à cauſe des trois années compoſées de douze mois chacune pour leſquelles ils s'engagent.

Comme notre commerce d'Amérique, tant dans les îles que dans la terre ferme, ne peut ſe ſoutenir que par le travail de ces *engagés*, il y a ſur cette matiere pluſieurs réglemens, & particuliérement ceux du 16 novembre 1716, du 20 mai 1721, & du 15 février 1724.

Celui de 1716 aſſujettit les négocians François qui envoient des vaiſſeaux dans nos colonies, d'y embarquer un certain nombre d'*engagés* à proportion de la force de leur bâtiment, à peine de deux cents livres d'amende contre ceux qui ne rapporteroient pas des certificats de la remiſe de ces *engagés* dans les colonies; permettant au ſurplus de compter pour deux *engagés* tout homme qui ſauroit un métier; comme de maçon, tailleur, charpentier, &c.

L'*ordonnance de 1722* convertit le réglement de 1716 dans l'alternative d'envoyer un certain nombre d'*engagés*, ou de payer pour chacun d'eux la ſomme de ſoixante livres à l'amirauté. Mais les négocians ayant abuſé de cette indulgence, en préſentant aux bureaux des claſſes du port de leur embarquement, des particuliers qu'ils diſoient *engagés*, quoiqu'il n'en fût rien, qu'ils renvoyoient après les avoir fait paſſer en revue, & pour la décharge deſquels ils ſe contentoient de rapporter des certificats de déſertion. Le réglement de 1724 ordonne que, ſans nul égard à ces certificats de déſertion, les négocians & capitaines de vaiſſeaux aſſujettis au tranſport des *engagés* paieront 60 livres pour chaque *engagé*, & 120 livres pour chaque *engagé* de métier qu'ils n'auront pas remis aux îles, & dont ils ne rapporteront pas un certificat. *Dictionn. de Comm. de Trév. & Chambers, & réglemens du Comm.* (*G*)

ENGAGÉ, ou *trente-ſix mois*. (*Marine.*) On donnoit ce nom en France à ceux qui veulent paſſer aux îles de l'Amérique pour chercher à travailler & y faire quelque choſe, & n'ayant pas le moyen de payer leur paſſage, s'engageoient avec un capitaine pour trois années entieres, & ce capitaine cédoit l'*engagé* à quelque habitant des îles qui l'employoit & le faiſoit travailler pendant les trois années, après leſquelles il étoit libre. Ce marché ne ſe fait plus aujourd'hui. Les Anglois paſſoient auſſi des *engagés* dans leurs colonies, mais l'engagement étoit de ſept ans.

ENGAGEMENT, ſ. m. (*Droit nat. Morale.*) obligation que l'on contracte envers autrui.

Les *engagemens* que l'on prend de ſoi-même envers autrui, ſont des ſtipulations poſitives, par leſquelles on contracte quelque obligation où l'on n'étoit point auparavant.

Le devoir général que la loi naturelle preſcrit ici, c'eſt que chacun tienne inviolablement ſa parole, & qu'il effectue ce à quoi il s'eſt engagé par une promeſſe ou par une convention verbale. Sans cela, le genre humain perdroit la plus grande partie de l'utilité qui lui revient d'un tel commerce de ſervices. D'ailleurs, ſi l'on n'étoit pas dans une obligation indiſpenſable de tenir ſa promeſſe, perſonne ne pourroit compter ſur les ſecours d'autrui; on appréhenderoit toujours un manque de parole qui arriveroit auſſi très-ſouvent. De là naîtroient mille ſujets légitimes de querelles & de guerres.

On s'engage, ou par un acte obligatoire d'une part ſeulement, ou par un acte obligatoire des deux côtés; c'eſt-à-dire, que tantôt il n'y a qu'une ſeule perſonne qui entre dans quelque *engagement* envers une ou pluſieurs autres, & tantôt deux ou pluſieurs perſonnes s'engagent les unes envers les autres. Dans le premier cas, c'eſt une promeſſe gratuite, & dans l'autre, une convention. *Voy.* PROMESSE, CONVENTION.

Il y a une choſe abſolument néceſſaire pour rendre valables & obligatoires les *engagemens* où l'on entre envers autrui, c'eſt le conſentement volontaire des parties. Auſſi tout *engagement* eſt nul, lorſqu'on y eſt forcé par une violence injuſte de la part de celui à qui l'on s'engage; mais le conſentement d'une partie ne lui impoſe actuellement aucune obligation, ſans l'acceptation réciproque de l'autre.

Pour former un *engagement* valable, il faut en général, que ce à quoi l'on s'engage, ne ſoit pas au deſſus de nos forces,

ni de plus défendu par la religion ou par la loi ; autrement on eſt, ou fou, ou criminel. Perſonne ne peut donc s'engager à une impoſſibilité abſolue. Il eſt vrai que l'impoſſibilité en matiere d'*engagement* n'eſt telle pour l'ordinaire, que par rapport à certaines perſonnes, ou par l'effet de certains accidens particuliers, mais cela n'importe, l'*engagement* n'en eſt pas moins nul. Par exemple, s'il ſe trouve qu'une maiſon de campagne qu'on avoit louée, ait été conſumée par le feu ſans qu'on en ſût rien de part ni d'autre, on n'eſt tenu à rien, & l'*engagement* tombe.

Il eſt clair encore que perſonne ne peut s'engager validement à une choſe illicite ; mais il n'y a que les choſes illicites en elles-mêmes, ſoit de leur nature ou à cauſe de la prohibition des loix civiles entre concitoyens qui les connoiſſent, qui aient la vertu de rendre nulle une convention, d'ailleurs revêtue des qualités requiſes.

Il n'eſt pas moins certain que l'on ne ſauroit s'engager validement, au ſujet de ce qui appartient à autrui, ou de ce qui eſt déja engagé à quelqu'autre perſonne.

Il y a des *engagemens* abſolus & des *engagemens* conditionnels ; c'eſt-à-dire, que l'on s'engage ou abſolument & ſans réſerve, ou en ſorte que l'on attache l'effet & la validité de l'*engagement* à quelque événement, qui eſt, ou purement fortuit, ou dépendant de la volonté humaine ; ce qui a lieu ſur-tout en matiere de ſimple promeſſe.

Enfin, on s'engage non-ſeulement par ſoi-même, mais encore par l'entremiſe d'un tiers que l'on établit pour interprete de notre volonté, & porteur de notre parole auprès de ceux à qui l'on promet ou avec qui l'on traite ; lorſqu'un tel entremetteur ou procureur a exécuté de bonne foi & exactement la commiſſion qu'on lui avoit donnée, on entre par-là dans un *engagement* valide envers l'autre partie, qui a regardé ce procureur, & qui a eu lieu de le regarder, comme agiſſant en notre nom & par notre ordre.

Voilà des principes généraux de droit naturel ſur les *engagemens*. Leur obſervation eſt ſans contredit un des plus grands & des plus inconteſtables devoirs de la morale. Si vous demandez à un chrétien qui croit des récompenſes & des peines après cette vie, pourquoi un homme doit tenir ſon *engagement*, il en rendra cette raiſon, que Dieu qui eſt l'arbitre du bonheur & du malheur éternel nous le recommande. Un diſciple d'Hobbes à qui vous ferez la même queſtion, vous dira que le public le veut ainſi, & que le *Léviathan* vous punira ſi vous faites le contraire. Enfin un philoſophe païen auroit répondu à cette demande, que de violer ſa promeſſe, c'étoit faire une choſe déshonnête, indigne de l'excellence de l'homme & contraire à la vertu, qui éleve la nature humaine au plus haut point de perfection où elle ſoit capable de parvenir.

Cependant quoique le chrétien, le païen, le citoyen, reconnoiſſent également par différens principes le devoir indiſpenſable des *engagemens* qu'on contracte ; quoique l'équité naturelle & la ſeule bonne foi obligent généralement tous les hommes à tenir leurs *engagemens*, pourvû qu'ils ne ſoient pas contraires à la religion, à la morale ; la corruption des mœurs a prouvé de tout temps que la pudeur & la probité n'étoient pas d'aſſez fortes digues pour porter les hommes à exécuter leurs promeſſes. Voilà l'origine de tant de loix au ſujet des conventions dans tous les pays du monde. Voilà ce qui, dans le droit François, accable la juſtice de tant de clauſes, de conditions & de formalités ſur cet article, que les parchemins inventés avec raiſon pour faire convenir ou pour convaincre les hommes de leurs *engagemens*, ne ſont malheureuſement devenus que des titres pour ſe ruiner en procédures, & pour faire perdre le fond par la forme. Si les hommes ſont juſtes, ces formules ſont d'ordinaire inutiles ; s'ils ſont injuſtes, elles le ſont encore très-ſouvent, l'injuſtice étant plus forte que toutes les barrieres qu'on lui oppoſe. Auſſi pouvons-nous juſtement dire de nos *engagemens* ce qu'Horace diſoit de ceux de ſon temps :

. . . . . *Adde Cicutæ*
Nodoſi tabulas centum, mille adde catenas,
Effugiet tamen hæc ſceleratus vincula Proteus.
Lib. II. Sat. 3. 69.

Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.

ENGAGEMENT, (*Juriſpr.*) Il y a des *engagemens* fondés ſur la nature; tels que les devoirs réciproques du mariage, ceux des peres & meres envers les enfans, ceux des enfans envers les peres & meres, & autres ſemblables qui réſultent des liaiſons de parenté ou alliance, & des ſentimens d'humanité.

D'autres ſont fondés ſur la religion; tels que l'obligation de rendre à Dieu le culte qui lui eſt dû, le reſpect dû à ſes miniſtres, la charité envers les pauvres.

D'autres *engagemens* encore ſont fondés ſur les loix civiles; tels ſont ceux qui concernent les devoirs reſpectifs du ſouverain & des ſujets, & généralement tout ce qui concerne différens intérêts des hommes, ſoit pour le bien public, ſoit pour le bien de quelqu'un en particulier.

Les *engagemens* de cette derniere claſſe réſultent quelquefois d'une convention expreſſe ou tacite; d'autres ſe forment ſans convention directe, avec la perſonne qui y eſt intéreſſée, mais en vertu d'un contrat fait avec la juſtice, comme les *engagemens* des tuteurs & curateurs: d'autres ont lieu abſolument ſans aucune convention; tels que les *engagemens* réciproques des cohéritiers & colégataires qui ſe trouvent avoir quelque choſe de commun enſemble, ſans aucune convention: d'autres encore naiſſent d'un délit ou quaſi-délit, ou d'un cas fortuit: d'autres enfin naiſſent du fait d'autrui, tels que les *engagemens* des peres par rapport aux délits & quaſi-délits de leurs enfans; & ceux des maîtres, par rapport aux délits & quaſi-délits de leurs eſclaves ou domeſtiques; & les *engagemens* dont peuvent être tenus ceux dont un tiers a géré les affaires à leur inſu.

Tous ces différens *engagemens* ſont volontaires ou involontaires: les premiers ſont ceux qui réſultent d'une convention expreſſe ou tacite: les autres ſont ceux qui naiſſent d'un délit ou quaſi-délit, d'un cas fortuit.

Enfin, toutes ſortes d'*engagemens* ſont ſimples ou réciproques: les premiers n'obligent que d'un côté: les autres ſont ſynallagmatiques, c'eſt-à-dire, obligatoires des deux côtés. *Voy.* CONTRAT & OBLIGATION; *voyez auſſi* l'auteur des loix civiles, en ſon *traité des loix, chap. ij & ſuiv. & liv. II de la premiere partie.* (*A*)

ENGAGEMENT D'UN BIEN: ce terme, pris dans le ſens le plus étendu, peut s'appliquer à tout acte par lequel on oblige un bien envers une autre perſonne, comme à titre de gage ou d'hypotheque. *Voy.* GAGE & HYPOTHEQUE.

Ce même terme *engagement* ſignifie auſſi l'acte par lequel on en cede à quelqu'un la jouiſſance pour un temps.

Il y a deux ſortes d'*engagemens* pour les biens.

Les uns ſont faits par le débiteur au profit du créancier, pour ſureté de ſa créance; & ces *engagemens* ſe font en deux manieres différentes; ſavoir, par forme d'antichreſe, ou par forme de contrat pignoratif. *V.* ANTICHRESE & CONTRAT PIGNORATIF.

L'autre ſorte d'*engagement* eſt celle qui contient un eſpece d'aliénation faite ſous la condition expreſſe ou tacite, que l'ancien propriétaire pourra exercer la faculté de rachat, ſoit pendant un certain temps, ou même à perpétuité.

Les ventes à faculté de réméré, & les baux emphythéotiques, ne ſont proprement que des *engagemens*.

Mais, dans l'uſage, on ne donne guere ce nom qu'aux antichreſes, contrats pignoratifs, & aux aliénations que le roi fait en certains cas de quelques portions du domaine de la couronne. *Voy.* ENGAGEMENT DU DOMAINE. (*A*)

ENGAGEMENT DU DOMAINE DE LA COURONNE, eſt un contrat par lequel le roi cede à quelqu'un un immeuble dépendant de ſon domaine, ſous la faculté de pouvoir, lui & ſes ſucceſſeurs, le racheter à perpétuité toutes fois & quantes que bon leur ſemblera.

L'étymologie du mot *engagement* vient de *gage*, & de ce que l'on a comparé ces ſortes de contrats aux *engagemens* ou antichreſes, que le débiteur fait au profit de ſon créancier.

Il y a néanmoins cette différence entre l'*engagement* ou antichreſe que fait un débiteur, & l'*engagement du domaine du roi*, que le premier, dans les pays où il eſt permis, ne peut être fait qu'au profit du créancier,

lequel ne gagne pas les fruits ; ils doivent être imputés ſur le principal, l'*engagement* n'étant à ſon égard qu'une ſimple ſûreté : au lieu que l'*engagement du domaine du roi* peut être fait tant à prix d'argent, que pour pluſieurs autres cauſes ; & l'engagiſte gagne les fruits juſqu'au rachat, ſans les imputer ſur le prix du rachat, au cas qu'il lui en ſoit dû.

Le domaine de la couronne, ſoit ancien ou nouveau, grand ou petit, eſt inaliénable de ſa nature ; c'eſt pourquoi les actes par leſquels le roi cede à quelqu'un une portion de ſon domaine, ne ſont conſidérés que comme des *engagemens* avec faculté de rachat.

Ce grand principe a été long-temps ignoré : les *engagemens du domaine* proprement dit étoient cependant déja connus dès l'an 1311, comme il paroît par une ordonnance de Philippe-le-Bel ; mais on admettoit auſſi alors pluſieurs autres manieres d'aliéner le domaine ; ſavoir, la conceſſion à titre d'apanage, l'aſſiette des terres pour les dots & douaires des reines & filles de France, & l'inféodation qui étoit alors différente de l'*engagement*.

Préſentement les apanages ne paſſent plus, comme autrefois, à tous les héritiers mâles ou femelles indiſtinctement ; ils ſont reverſibles à la couronne à défaut d'hoirs mâles.

Les terres du domaine ne ſont plus données purement & ſimplement en mariage, mais ſeulement en paiement des deniers dotaux, & comme un *engagement* ou eſpece de vente à la faculté de rachat. Les terres données pour le douaire des reines, ne ſont qu'en uſufruit : ainſi il n'y a point d'aliénation.

Les inféodations du domaine faites à prix d'argent, ou pour récompenſe de ſervices réels & exprimés dans l'acte avant l'ordonnance de 1566, ne ſont pas ſujettes à révocation comme les ſimples dons. Il y a d'autres inféodations du domaine qui ont été faites depuis cette ordonnance, en conſéquence des édits du mois d'avril 1574, mars 1587, ſeptembre 1591, 4 ſeptembre & 23 octobre 1592, 25 février 1594, mars 1619, mars 1635, mars 1639, ſeptembre 1645, décembre 1652, avril 1667, 1669 ; 7 avril 1672, mars & 19 juillet 1695, 13 mars, 3 avril & 4 ſeptembre 1696, 13 août 1697, avril 1702, 2 avril & 26 ſeptembre 1703, août 1708, & 9 mars 1715 : mais quoique pluſieurs de ces édits & déclarations aient ordonné la vente des domaines à titre d'inféodation & de propriété incommutables & à perpétuité, on tient pour maxime que toutes ces inféodations faites moyennant finance, & qui emportent diminution du domaine, en quelques termes qu'elles ſoient conçues, ne ſont toujours que des *engagemens* ſujets au rachat perpétuel, comme il eſt dit par les édits de 1574, 1587, & pluſieurs autres édits & déclarations poſtérieurs : à plus forte raiſon quand les inféodations participent de l'*engagement*, & qu'elles ſont faites en rentes & en argent.

On diſtingue néanmoins les *engagemens* qui ſont faits à titre d'inféodation, de ceux qui ne ſont point faits à ce titre, & que l'on appelle *engagemens ſimples*. Les premiers donnent aux ſeigneurs engagiſtes un droit un peu plus étendu ; ils jouiſſent *quaſi domini*, des domaines qui leur ſont engagés, & participent à certains droits de fief & honorifiques : au lieu que les ſimples engagiſtes ne ſont proprement que des créanciers antichréſiſtes, qui jouiſſent du domaine engagé pour l'intérêt de l'argent qu'ils ont prêté au roi ; du reſte, ceux qui ont acquis un bien du domaine à titre d'inféodation, ne ſont toujours qualifiés que d'*engagiſtes* comme les autres, ainſi qu'on le voit dans tous les édits & déclarations intervenus ſur cette matiere depuis 1667.

On ne doit pas confondre avec les *engagemens*, les inféodations des domaines du roi, lorſqu'elles ſont faites ſans aucun paiement de finance, ſous la condition par l'inféodataire d'améliorer le domaine inféodé, comme de défricher ou deſſécher un terrain, d'y bâtir ou planter, *&c.* & ſous la réſerve de la ſuzeraineté, emportant foi & hommage, droits ſeigneuriaux & féodaux ; ou de la directe, cens & ſurcens, emportant lods & ventes, ſaiſine, & autres droits dus aux mutations des fiefs ou des rotures, ſuivant qu'ils ſont fixés par les coutumes, ou ſtipulés par les contrats d'inféodation.

Ce qui a donné lieu quelquefois de confondre ces ſortes d'inféodations avec les

engagemens, eſt que par différens édits qui ont ordonné l'aliénation des domaines du roi à titre d'*engagement*, pour accréditer ces *engagemens*, on les a aſſimilés aux inféodations, en ordonnant que les engagiſtes jouiroient des domaines engagés à titre d'inféodation; on y a même ſouvent ajouté la réſerve au roi, de la ſuzeraineté & de la directe. La plus grande partie des aliénations des juſtices a été faite à ce titre d'inféodation & ſous ces réſerves; & quoiqu'il y ait eu des finances payées lors de ces aliénations, on doute encore ſi l'on doit conſidérer les aliénations de ces juſtices, faites depuis plus d'un ſiecle ſous la réſerve de la ſuzeraineté & du reſſort, comme des aliénations des autres portions utiles du domaine du roi. Si on admettoit un pareil principe, on expoſeroit la plus grande partie des propriétaires des terres & fiefs à être privés de leurs juſtices, dans leſquelles le roi auroit droit de rentrer comme n'étant poſſédées qu'à titre d'*engagement* : ce qui auroit bien des inconvéniens.

Sans entrer dans cette queſtion, il eſt conſtant que toutes ces aliénations des portions des domaines du roi, faites ſans finance & au ſeul titre d'inféodation, ſous la réſerve de la ſuzeraineté, de la féodalité, de la directe, cenſive & ſurcens, emportant droits ſeigneuriaux, lods & ventes aux mutations, ne ſont point compriſes dans la claſſe des *engagemens des domaines*.

L'objet de l'inféodation eſt toujours, que l'inféodataire étant propriétaire incommutable améliorera le domaine inféodé, & que par ces améliorations, les droits qui ſeront payés au roi, lors des ventes & autres mutations, deviennent ſi conſidérables, que le roi ſoit plus qu'indemniſé de la valeur du fonds qu'il a inféodé.

Il y a lieu de préſumer que c'eſt par des inféodations que ſe ſont faits les établiſſemens des fiefs, de la directe, & des cenſives; toutes les directes qui appartiennent au roi ſur les maiſons de la ville de Paris, ne proviennent que d'inféodations faites des terrains qui appartenoient à ſa majeſté, & qui ont été par elle inféodés. Sans remonter aux temps reculés, il a été fait dans le dernier ſiecle pluſieurs de ces inféodations par le roi, de ſemblables terrains; tels que ſont ceux que l'on comprend ſous la dénomination d'*île du Palais*, où ſont ſitués la rue Saint-Louis, la rue de Harlay, le quai des Orfevres, la place Dauphine, les ſalles neuves du Palais, les cours qui les environnent, appellées l'une la *cour Neuve*, l'autre la *cour de la Moignon* : tous ces terrains ont été concédés à titre d'inféodation, ſous la réſerve de directe & de cenſives : toutes les fois que les propriétaires ont été inquiétés pour taxes, ou ſous d'autres prétextes, comme détempteurs de terrains du domaine du roi aliénés, il ont été déchargés par des arrêts du conſeil.

Les inféodations ne peuvent donc en général être miſes dans la claſſe des *engagemens du domaine*, que quand elles ſont faites moyennant finance, & qu'elles emportent une véritable aliénation & diminution du domaine.

Toute aliénation du domaine & droits en dépendans, à quelque titre qu'elle ſoit faite, excepté le cas d'apanage ou d'échange, n'eſt donc véritablement qu'un *engagement*, ſoit que l'acte ſoit à titre d'*engagement*, ou à titre d'inféodation; que ce ſoit à titre de vente, donation, bail à cens ou à rente, bail emphytéotique, ou autrement : & quand même le titre porteroit que *c'eſt pour en jouir à perpétuité & incommutablement*, ſans parler de la faculté de rachat; cette faculté y eſt toujours ſous-entendue, & elle eſt tellement inhérente au domaine du roi, qu'on ne peut y déroger, & qu'elle eſt impreſcriptible comme le domaine.

L'ordonnance de Blois, *art. 333 & 334*, diſtingue à la vérité la vente du domaine d'avec le ſimple *engagement* : mais il eſt ſenſible que les principes de cette matiere n'étoient point encore développés alors comme il faut; & ſelon les principes qui réſultent des ordonnances poſtérieures, il eſt conſtant que l'aliénation du domaine, faite à titre de vente, ne peut pas avoir plus d'effet que celle qui eſt faite ſimplement à titre d'*engagement*.

L'engagiſte a même moins de droit qu'un acquéreur ordinaire à charge de rachat. En effet celui qui peut faire tous les actes de propriétaire juſqu'à ce que le rachat ſoit exercé, & ce quand le temps du rachat eſt expiré, il devient propriétaire incommutable :

mutable : au lieu que l'engagiſte du domaine n'eſt en tout temps qu'un ſimple acquéreur d'uſufruit, qui a le privilege de tranſmettre ſon droit à ſes héritiers ou ayans-cauſe.

La propriété du domaine engagé demeurant toujours pardevers le roi, il s'enſuit par une conſéquence naturelle, que l'engagiſte ne doit point de foi & hommage, ni de droits ſeigneuriaux, ſoit pour la premiere acquiſition, ſoit pour les autres mutations qui ſurviennent de la part du roi, ou de celle de l'engagiſte. Quelque clauſe qu'il y ait au contraire dans l'*engagement*, les chambres des comptes ne doivent jamais admettre les engagiſtes à l'hommage des domaines engagés, ſi ce n'eſt par rapport aux juſtices ; comme on l'a expliqué ci-devant pour les autres *engagemens* : cela ſeroit d'une trop dangereuſe conſéquence, & la chambre des comptes de Paris ne s'écarte jamais de ce principe.

Il ne peut pas, comme l'apanager, ſe qualifier duc, comte, marquis, ou baron d'une telle terre, mais ſeulement *ſeigneur par engagement* de cette terre, ſi ce n'eſt que l'*engagement* contînt permiſſion de prendre ces qualités.

Quand le chef-lieu d'une grande ſeigneurie eſt engagé, les mouvances féodales qui en dépendent, & la juſtice royale qui eſt attachée au chef-lieu, & tous les droits honorifiques, demeurent réſervés au roi ; la juſtice s'y rend toujours en ſon nom : on y ajoute ſeulement en ſecond celui du ſeigneur engagiſte, mais celui-ci n'a point collation des offices, il n'en a que la nomination, & les officiers ſont toujours officiers royaux ; s'il fait mettre un poteau en ſigne de juſtice, les armes du roi doivent y être marquées : il peut ſeulement mettre les ſiennes au deſſous. Il n'a point droit de litre, ou de ceinture funebre ; il ne peut recevoir les foi & hommage, aveux & déclarations, ni donner les enſaiſinemens : il a ſeulement tous les droits utiles du domaine engagé, excepté les portions qui ont été aliénées aux officiers du domaine, antérieurement aux *engagemens*, conformément à pluſieurs réglemens, & notamment à l'édit du mois de décembre 1743.

Mais quand le roi engage ſeulement quelque dépendance du chef-lieu de la ſeigneurie, & qu'il engage auſſi la juſtice, alors c'eſt une nouvelle juſtice ſeigneuriale qui s'exerce au nom du ſeigneur ; il a la collation des offices, & tous les droits utiles & honorifiques, à l'exception néanmoins des droits qui ſont une ſuite des mouvances du chef-lieu, leſquelles dans ce cas demeurent réſervées au roi, conformément à l'édit du 15 mai 1715.

Les droits de patronage, droits honorifiques, droits de retrait féodal, ne ſont point comptés au nombre des droits utiles ; de ſorte que l'engagiſte ne les a point, à moins qu'ils ne lui aient été cédés nommément.

Tout contrat d'*engagement* doit être regiſtré en la chambre des comptes.

Les acquiſitions que l'engagiſte fait dans la mouvance du domaine qui lui eſt engagé, ſoit par la voie de retrait, ou autrement, ne ſont point réunies au domaine.

L'engagiſte peut, pendant ſa jouiſſance, ſous-inféoder, ou donner à cens ou rente quelque portion du domaine qu'il tient par *engagement* : mais en cas de rachat de la part du roi, toutes ces aliénations faites par l'engagiſte ſont révoquées, & le domaine rentre franc de toute hypotheque de l'engagiſte.

Cependant juſqu'au rachat, l'engagiſte peut diſpoſer comme bon lui ſemble du domaine ; il eſt conſidéré comme propre dans ſa ſucceſſion ; le fils aîné y prend ſon droit d'aîneſſe ; le domaine engagé peut être vendu par l'engagiſte, ſes héritiers ou ayans-cauſe ; il peut être ſaiſi & décrété ſur eux : mais tout cela ne préjudicie point au rachat.

Tant que l'*engagement* ſubſiſte, l'engagiſte doit acquitter les charges du domaine ; telles que les gages des officiers, & autres preſtations annuelles, pour fondation ou autrement, entretenir les bâtimens, priſons, ponts, chemins, chauſſées, fournir le pain des priſonniers, payer les frais de leur tranſport, & généralement tous les frais des procès criminels où il n'y a point de partie civile ; gages d'officiers, rentes, revenant-bons, décharges & épices des comptes des domaines : mais cet édit n'a pas été par-tout pleinement exécuté. L'édit

d'octobre 1705 a ordonné que les engagiſtes rembourſeroient les charges locales, telles que le paiement des fiefs & aumônes; à l'effet de quoi il eſt obligé d'en remettre le fonds au receveur des domaines & bois, lequel rapporte au jugement de ſon compte les pieces juſtificatives de l'acquittement deſdites charges.

Loyſeau, en ſon *traité des offices*, & Chopin en ſon *traité du domaine*, ont parlé des *engagemens*; mais quoique ces auteurs aient dit d'excellentes choſes, il faut prendre garde que leurs principes ne ſont pas toujours conformes au dernier état de la juriſprudence ſur cette matiere.

On peut auſſi voir ce que Guyot en a dit en ſon *traité des fiefs*, *tome VI*, & en ſes *obſervations ſur les droits honorifiques*. *Voyez* DOMAINE. (*A*)

ENGAGEMENT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom donné aux vœux des anciens chevaliers dans leurs entrepriſes d'armes. Je n'en dirai qu'un mot d'après M. de Sainte-Palaye, & ſeulement pour crayonner une des plus ſingulieres extravagances dont l'homme ſoit capable.

Les chevaliers qui formoient des entrepriſes d'armes, ſoit courtoiſes, ſoit à outrance, c'eſt-à-dire, meurtrieres, chargeoient leurs armes de chaînes, ou d'autres marques attachées par la main des dames, qui leur accordoient ſouvent un baiſer, moitié oui, moitié non, comme celui que Saintré obtint de la ſienne.

Cette chaîne ou ce ſigne, quel qu'il fût, qu'ils ne quittoient plus, étoit le gage de l'entrepriſe dont ils juroient l'exécution, quelquefois même à genoux, ſur les Evangiles. Ils ſe préparoient enſuite à cette exécution par des abſtinences, & par des actes de piété qui ſe faiſoient dans une égliſe où ils ſe confeſſoient, & dans laquelle ils devoient envoyer au retour, tantôt les armes qui les avoient fait triompher, tantôt celles qu'ils avoient remportées ſur leurs ennemis.

On pourroit faire remonter l'origine de ces eſpeces d'enchaînemens juſqu'au temps de Tacite, qui rapporte quelque choſe de ſemblable des Cattes dans ſes *mœurs des Germains*. Je crois pourtant qu'il vaut mieux la borner à des ſiecles poſtérieurs, où les débiteurs inſolvables devenant eſclaves de leurs créanciers, & proprement eſclaves de leur parole, comme nous nous exprimons, portoient des chaînes de même que les autres ſerfs, avec cette ſeule diſtinction, qu'au lieu de fers ils n'avoient qu'un anneau de fer au bras. Les pénitens, dans les pélérinages auxquels ils ſe vouoient, également débiteurs envers l'égliſe, porterent auſſi des chaînes pour marque de leur eſclavage; & c'eſt de là ſans doute que nos chevaliers en avoient pris de pareilles, pour acquitter ce vœu qu'ils faiſoient d'accomplir leurs entrepriſes d'armes.

Ces entrepriſes une fois attachées ſur l'armure d'un chevalier, il ne pouvoit plus ſe décharger de ce poids qu'au bout d'une ou de pluſieurs années, ſuivant les conditions du vœu, à moins qu'il n'eût trouvé quelque chevalier qui, s'offrant de faire arme contre lui, le délivrât en lui levant ſon empriſe, c'eſt-à-dire, en lui ôtant les chaînes ou autres marques qui en tenoient lieu, telles que des pieces différentes d'une armure, des viſieres de heaumes, des gardes-bras, des rondelles, *&c.*

Vous trouverez dans Olivier de la Marche, les formalités qui s'obſervoient pour lever ces entrepriſes, & les *engagemens* des chevaliers. On croit lire des contes arabes en liſant l'hiſtoire de cet étrange fanatiſme des nobles, qui régna ſi long-temps dans le midi de l'Europe, & qui n'a ceſſé dans un royaume voiſin, que par le ridicule dont le couvrit un homme de lettres, Michel Cervantes Saavedra, lorſqu'il mit au jour, en 1605, ſon incomparable roman de dom Quichote. *Voyez* ECUYER, CHEVALIER, & *les mémoires de* M. de Sainte-Palaye, dans *le recueil de l'académie des Belles-Lettres. Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ENGAGEMENT, c'eſt dans l'*Art militaire*, un acte que ſigne un particulier, par lequel il s'engage pour ſervir dans les troupes, en qualité de ſoldat ou de cavalier. Tout *engagement* doit être au moins de ſix ans, à peine de caſſation contre les officiers qui en auront fait pour un moindre temps. *Voyez* DÉSERTEUR. (*Q*)

ENGAGEMENT D'UN MATELOT,

(*Marine*) c'eſt la convention qu'il fait avec le capitaine, ou le maître d'un navire, pour le cours du voyage. (*Z*)

ENGAGEMENT DES MARCHANDISES, (*Comm.*) eſt une eſpece de commerce ou de négociation très-commune à Amſterdam, & qui ſe fait ordinairement lorſque le prix des marchandiſes diminue conſidérablement, ou qu'il y a apparence qu'il augmentera de beaucoup dans peu. Dans ces deux cas, les marchands qui ont beſoin d'argent comptant, & qui cependant veulent éviter une perte certaine, en donnant à trop bas prix ce qui leur a coûté fort cher, ou s'aſſurer du grain qu'ils eſperent de l'augmentation de leurs denrées, ont recours à l'*engagement de leurs marchandiſes* qui ſe fait en la maniere ſuivante.

Le marchand qui veut les engager, s'adreſſe à un courtier, & lui en donne une note. On convient de l'intérêt, qui eſt ordinairement depuis trois ou trois & demi, juſqu'à ſix pour cent par an, ſelon l'abondance ou la rareté de l'argent; on regle ce qu'il en doit coûter pour le magaſinage, *&c.* L'accord fait, le courtier en écrit l'obligation ſur un ſceau, c'eſt-à-dire, ſur un papier ſcellé du ſceau de l'état, à peu près comme ce que nous appellons du *papier timbré*, dans une forme à peu près ſemblable à la ſuivante, que Jean-Pierre Ricard, dans ſon *traité du Négoce d'Amſterdam*, donne comme une formule de ces ſortes d'*engagemens*, & dans laquelle il ſupporte que les marchandiſes engagées ſont huit mille livres de café, valant lors de l'*engagement* vingt ſous la livre, qu'on engage ſur le pié de vingt-cinq ſous la livre, pour ſix mois, à raiſon de quatre pour cent d'intérêt par an, & à trois ſous par balle par mois de magaſinage.

Formule d'un engagement de marchandiſes.

« Je ſouſſigné, confeſſe par la préſente, » devoir loyalement à M. NN..... la » ſomme de dix mille florins, argent cou- » rant, pour argent comptant reçu de lui » à ma ſatisfaction; laquelle ſomme de » dix mille florins je promets payer en » argent courant, dans ſix mois après la date » de la préſente, franc & quitte de tous » frais audit Sieur NN..... ou au porteur » de la préſente, avec intérêt d'icelle, à » raiſon de quatre pour cent par an; & » en cas de prolongation, juſqu'au paie- » ment effectif du capital & de l'intérêt, » engageant pour cet effet ma perſonne & » tous mes biens, ſans exception d'aucun, » les ſoumettant à tous juges & droits. » En foi de quoi j'ai ſigné la préſente de » ma propre main. A Amſterdam, le 2 » novembre 1718. J. P. R.

On ajoute enſuite:

» Et pour plus grande aſſurance du con- » tenu ci-deſſus, j'ai délivré & remis au » pouvoir dudit Sieur NN..... comme un » gage volontaire, ſeize balles de café, » marquées *J. P. R.* de numéro 1 à 16, » peſant huit mille livres ou environ, deſ- » quels je le rends & fais maître dès à pré- » ſent, l'autoriſant de les vendre & faire » vendre comme il trouvera à propos, » même ſans en demander aucune permiſ- » ſion en juſtice, ſi je ne lui paie pas la » ſuſdite ſomme, avec les intérêts & les » frais, au jour de l'échéance; & au cas » de prolongation, juſqu'à ſon entier rem- » bourſement. Promettant de plus de lui » payer trois ſous par livre à chaque fois » que le café pourra baiſſer de deux ou » trois ſous par livre, & trois ſous par » chaque balle par mois pour le magaſi- » nage, & tous autres frais qu'il pourra » faire ſur leſdites balles, l'affranchiſſant » bien expreſſément de la perte ou dom- » mage qui pourroit arriver audit café, » ſoit par eau, ſoit par feu, par vol, ou » par quelqu'autre accident prévu ou im- » prévu. A Amſterdam, ce 2 novembre » 1718. J. P. R. »

Quand l'intérêt eſt trop haut, comme de ſix pour cent par an, on ſe garde bien de le ſpécifier dans l'obligation, parce qu'il eſt uſuraire; mais on met qu'il ſera payé à un demi par mois, ce qui revient au même, mais qu'on tolere, parce que l'emprunteur eſt cenſé pouvoir retirer ſa marchandiſe tous les mois.

Si un emprunteur veut retirer ſa marchandiſe avant le terme ſtipulé, il n'en paie pas moins l'intérêt convenu pour tout le temps, parce qu'en ce cas on ſuppoſe

qu'il trouve ſur ſa marchandiſe un bénéfice conſidérable qui ſuffit pour payer l'intérêt.

Si l'on convient d'une prolongation, on en fait mention au bas de l'obligation. Enfin ſi le prêteur, après avoir averti l'emprunteur, veut avoir ſon argent à terme, & que celui-ci ne paie pas, les marchandiſes peuvent être vendues par autorité de juſtice, en faveur du premier, juſqu'à concurrence du rembourſement de la ſomme prêtée & des intérêts, l'excédant du prix qu'on en retire tournant au profit de celui qui a engagé la marchandiſe. *Dictionnaire de Comm. de Trévoux, & de Chambers.* (*G*)

ENGAGEMENT, en fait d'*eſcrime*, c'eſt l'effort réciproque des deux épées qui ſe touchent. Il y a *engagement*, lorſqu'un eſcrimeur place le fort ou le talon de ſon épée ſur le foible de celle de ſon ennemi, & la force de façon qu'il ne peut plus la détourner.

ENGAGER, verbe act. *mettre en gage.* (*Commerce.*)

ENGAGER, (*Comm.*) ſignifie auſſi diſpoſer d'une choſe: *j'ai engagé mes fonds.*

ENGAGER, (*Comm.*) joint au pronom perſonnel ou réciproque *ſe*, veut quelquefois dire *s'endetter*, quelquefois *entrer dans une affaire, dans une ſociété*, d'autres fois *cautionner quelqu'un*, & ſouvent *prendre parti avec un maître.*

Dans toutes ces ſignifications, on dit en *termes de commerce*, qu'un marchand s'eſt *engagé* de tous côtés, qu'on s'*engage* dans une entrepriſe, qu'un jeune homme s'eſt *engagé* en qualité d'écrivain avec la compagnie des Indes, qu'un tel s'eſt *engagé* de dix mille écus pour tirer ſon aſſocié d'affaire, qu'un compagnon s'eſt *engagé* chez un maître pour tel temps & à telles conditions. *Dictionn. de Comm. de Trévoux, & de Chambers.* (*G*)

ENGAGER, (*Eſcrime.*) c'eſt faire toucher ſon épée à celle de l'ennemi. On dit *engagez quarte & tirez quarte*, ou *engagez quarte & tirez tierce*; &c. On entend auſſi par *engager*, ſaiſir du fort ou du talon de ſon épée le foible de celle de l'ennemi, de maniere qu'il ne puiſſe plus détourner l'épée de ſon adverſaire de ſa direction. *Voyez* ENGAGEMENT.

ENGAGISTE, (*Juriſprud.*) eſt celui qui jouit d'un bien à titre d'*engagement*: il y a deux ſortes d'*engagiſtes.*

Les uns qui jouiſſent d'un bien par forme d'antichreſe pour ſûreté de leurs créances.

Les autres ſont ceux qui jouiſſent d'un domaine de la couronne à titre d'*engagement.*

L'*engagiſte* qui jouit à titre d'*antichreſe*, peut retenir le fonds qui lui a été engagé juſqu'à ce que le débiteur lui ait payé toutes les ſommes qu'il lui doit, même au delà du prix de l'engagement.

Aucune vente, ſoit pure & ſimple, ou à faculté de rachat, ou ſimplement des fruits, ne peut préjudicier au droit acquis antérieurement à l'*engagiſte.*

Suivant le droit romain, l'*engagiſte* peut ſtipuler qu'il retiendra les fruits de l'héritage, pour lui tenir lieu des intérêts de ſes créances, ce qui s'obſerve au parlement de Toulouſe; mais au parlement de Paris cela n'eſt jamais permis, à moins que les fruits de l'héritage ne fuſſent fixes & certains; comme ſi c'eſt une rente en argent, auquel cas l'*engagiſte* ſeroit tenu d'imputer l'excédant, s'il y en a, ſur le principal.

Ce ne ſont pas ſeulement les fruits perçus par l'*engagiſte* dont il doit rendre compte, mais auſſi ceux qu'il a pu percevoir.

Il eſt de ſon devoir de jouir comme un bon pere de famille, & par conſéquent de faire toutes les réparations: mais auſſi en cas de rachat, il eſt en droit de répéter toutes les dépenſes utiles & néceſſaires qu'il a faites à la choſe engagée; & juſqu'à ce qu'il en ſoit rembourſé, il peut retenir le bien engagé. A l'égard des dépenſes voluptuaires, il ne peut les répéter, à moins qu'il ne les eût faites de l'ordre du débiteur.

Les cas fortuits ne ſont pas à la charge de l'engagiſte, *niſi culpa caſum præceſſit.*

L'*engagiſte* ne peut par aucun temps preſcrire le fonds contre le débiteur, à moins que l'engagement ne fût coloré du nom de *vente à faculté de rachat*, auquel cas il pourroit preſcrire par trente ans.

Il peut auſſi, par une jouiſſance de trente ans, preſcrire l'hypotheque contre

les créanciers antérieurs de ſon débiteur.

S'il vend, comme propriétaire, le bien à lui engagé, le tiers-acquéreur pourra preſcrire de ſon chef, n'ayant pas ſuccédé à ſon vendeur à titre d'*engagement*.

Les créanciers, ſoit antérieurs ou poſtérieurs à l'engagement, ne peuvent faire ſaiſir ſur l'*engagiſte* les fruits du fonds engagé par leur débiteur; ils ne peuvent s'en prendre qu'au fonds par la voie de la ſaiſie réelle.

Tant que l'*engagiſte* n'a pas encore preſcrit l'hypotheque, le créancier antérieur peut agir directement ſur le fonds engagé, ſans être obligé de diſcuter les autres biens du débiteur; mais les créanciers poſtérieurs au contrat d'engagement ne peuvent dépoſſéder l'*engagiſte* qu'en le rembourſant de ſon principal, frais & loyaux-coûts.

Pour ſavoir quel peut être l'effet du pacte commiſſoire à l'égard de l'*engagiſte*, *voyez* PACTE COMMISSOIRE.

Voyez ff. de pignorat. act. & de pign. & hypoth. lib. I. & cod. etiam ob chirograph. pecun. pign. retin. poſſ. Déciſ. de Fromental, *au mot* Engagement. (*A*)

ENGAGISTE DU DOMAINE, eſt celui qui tient à titre d'engagement, c'eſt-à-dire, ſous faculté perpétuelle de rachat, quelque portion du domaine de la couronne.

Lorſque le domaine, ainſi aliéné, eſt tenu & cédé en fief, celui qui en jouit eſt ordinairement qualifié de *ſeigneur-engagiſte*, ou *engagiſte* ſimplement; mais quand le domaine eſt cédé en roture, le poſſeſſeur ne peut prendre d'autre titre que celui d'*engagiſte*. *Voyez*, *ci-devant*, ENGAGEMENT DU DOMAINE. (*A*)

ENGALADE, ſ. m. (*Teinture.*) c'eſt l'action de teindre ou de préparer une étoffe avec la noix de gale, ou le rodoul, ou le ſonic. On donne cet apprêt aux étoffes qui doivent être miſes en noir; il conſiſte à les faire bouillir dans une décoction de ces ingrédiens; on uſe enſuite de la couperoſe. On éprouve l'*engalade* par le débouilli.

ENGASTREMITHE, *ENGASTRIMYTHUS* ou ENGASTREMANDE, ſ. m. ἐγγαστρίμυθος, *perſonne qui parle ſans ouvrir la bouche*, ou *ſans deſſerrer les levres*; de maniere que le ſon de la parole ſemble retentir dans le ventre & en ſortir.

Le nom d'*engaſtremithe* eſt compoſé du Grec ἐν, *dans*, γαστὴρ, *ventre*, & μῦθος, *parole*. Les Latins diſent, par la même raiſon, *ventriloquus*, *quaſi ex ventre loquens*. *Voyez* VENTRILOQUES.

Les philoſophes anciens ſont fort diviſés ſur le ſujet des *engaſtremithes*; Hippocrate parle de leur état comme d'une maladie. D'autres prétendent que c'eſt une eſpece de divination, & en donnent l'origine & la premiere invention à un certain Euriclus dont perſonne n'a jamais rien ſu; d'autres l'attribuent à l'opération ou à la poſſeſſion d'un eſprit malin, & d'autres à l'art & au méchaniſme.

Les plus fameux *engaſtremithes* ont été les pythies ou les prêtreſſes d'Apollon, qui rendoient les oracles de l'intérieur de leur poitrine, ſans proférer une parole, ſans remuer la bouche ou les levres. *Voyez* PYTHIE.

S. Chryſoſtome & Œcumenius font expreſſément mention de certains hommes divins que les Grecs appelloient *engaſtrimandri*, dont les ventres prophétiques rendoient des oracles. *Voyez* ORACLE.

M. Scott, bibliothécaire du roi de Pruſſe, ſoutient, dans une diſſertation qu'il a faite ſur l'apothéoſe d'Homere, que les *engaſtremithes* des anciens n'étoient autre choſe que des poëtes, qui, lorſque les prêtreſſes ne pouvoient parler en vers, ſuppléoient à leur défaut, en expliquant ou rendant en vers ce qu'Apollon diſoit dans la cavité du baſſin qui étoit placé ſur le ſacré trépié. *Voyez* TRÉPIÉ.

Léon Allatius a fait un traité exprès ſur les *engaſtremithes*, qui a pour titre *de engaſtremitis ſyntagma*. *Dict. de Trévoux & Chambers.*

Il eſt très-vraiſemblable que les prétendus ventriloques n'étoient que des fourbes; parce que le méchaniſme de la voix ne comporte pas que l'on puiſſe prononcer des paroles, ſans que l'air, qui eſt modifié pour en produire le ſon, ſorte par la bouche & par le nez, ſur-tout par la premiere

de ces deux voies : d'ailleurs, en ſuppoſant même qu'il y ait moyen de parler en retirant l'air dans les poumons, le ſon retentiroit dans la poitrine & non pas dans le ventre, ainſi ceux qui produiroient cette voix artificieuſe, ſeroient improprement nommés *ventriloques*, parce qu'il ne pourroit jamais ſe faire qu'ils paruſſent parler du ventre. *Voyez* VOIX.

On pourroit donner le nom d'*engaſtremithe* ou *ventriloque* aux enfans que quelques auteurs prétendent avoir fait des cris dans le ventre de leurs meres. On trouve parmi les obſervations ſur la phyſique générale (*vol. II*), un extrait du journal des ſavans (*répub. des lettres, août 1686, tom. VII*) ; dans lequel on atteſte un fait de cette eſpece, & on ajoute que, quelque extraordinaire que ſoit ce phénomene, on en lit pluſieurs exemples dans le livre intitulé, *Medicina ſeptentrionalis collatitia.*

Mais ces prétendus faits ſont-ils croyables, dès que l'on eſt bien aſſuré que l'enfant ne reſpire point & ne peut reſpirer dans la matrice, où il eſt toujours plongé dans l'eau de l'amnios, ſans autre air que celui qui eſt réſolu en ſes élémens dans la ſubſtance du fluide aqueux, qui n'a par conſéquent aucune des propriétés néceſſaires pour produire des ſons? Si la choſe dont il s'agit eſt jamais arrivée, ce ne peut être qu'après l'écoulement de cette eau & la communication établie de l'intérieur des membranes avec l'atmoſphere, de maniere que l'air ait pu pénétrer en maſſe juſque dans les poumons de l'enfant, & le faire reſpirer avant qu'il ſoit ſorti de la matrice : mais, dans ce cas, il faut qu'il en ſorte bientôt pour ſurvivre : autrement les membranes flottantes, venant à s'appliquer à ſa bouche & à ſon nez, pourroient le ſuffoquer avant qu'il fût ſorti du ventre de ſa mere. *Voyez* RESPIRATION, FŒTUS. (*d*)

ENGEL, (*Docimaſt.*) poids fictif uſité en Angleterre. *Voyez* POIDS.

ENGELURE, ſ. f. (*Médecine.*) eſt une eſpece d'enflure inflammatoire qui ſurvient en hiver, & qui affecte particuliérement les talons, les doigts des piés & des mains ; &, dans les pays bien froids, le bout du nez même & les lobes des oreilles. Les Grecs appellent cette maladie χειμωνον, de χειμα *hyems* ; les Latins *pernio*. Les François lui donnent le nom de *mule*, lorſqu'elle a ſon ſiege au talon.

La cauſe prochaine de cette maladie eſt, comme celle de l'inflammation en général, l'empêchement du cours libre des fluides dans les vaiſſeaux de ces parties : cet empêchement eſt, dans les *engelures*, l'effet du froid, qui reſſerre les ſolides & qui condenſe les fluides. Quoique la chaleur du corps humain en ſanté ſurpaſſe celle de l'air qui l'environne, même pendant les plus grandes chaleurs de l'été, ſelon ce que prouvent les expériences faites à ce ſujet par le moyen du thermometre, & qu'il faille par conſéquent, pour que les parties de notre corps ſoient engourdies par le froid, qu'il ſoit bien violent ; cependant comme le mouvement des humeurs & conſéquemment la chaleur, eſt moins conſidérable, tout étant égal dans les extrémités, dans les parties qui ſont le plus éloignées du cœur que dans les autres, il s'enſuit que ces parties doivent être à proportion plus ſuſceptibles de reſſentir les effets du froid ; les vaiſſeaux rendus moins flexibles par cette cauſe, agiſſent moins ſur le ſang, qui n'eſt fluide que par l'agitation qu'il éprouve de l'action des ſolides ; & celle-ci étant diminuée, il s'épaiſſit & circule avec peine : d'ailleurs, les parties aqueuſes qui lui ſervent de véhicule, ſe figent & ſe gelent, pour ainſi dire, par l'abſence des particules ignées, & peut-être auſſi par la pénétration des particules frigorifiques qui rempliſſent leurs pores, & leur font perdre la mobilité qui leur eſt ordinaire, d'où réſulte une cauſe ſuffiſante d'inflammation. *Voyez* FROID, GLACE.

Le tempérament pituiteux, les humeurs naturellement épaiſſes, la pléthore, le peu de ſoin à ſe garantir des rigueurs de l'hiver par les vêtemens & autres moyens, le paſſage fréquent du chaud au froid, ſont les cauſes qui diſpoſent aux *engelures* : les enfans & les jeunes perſonnes y ſont plus ſujets que les autres, à cauſe de la viſcoſité dominante dans

leurs fluides, & de la débilité de leurs ſolides.

La pâleur des parties mentionnées, ſuivie de châleur, de démangeaiſon, de cuiſſon même, qui ſont très-incommodes; la rougeur & la tenſion qui accompagnent cette affection, qui n'a lieu qu'en temps froid, ne laiſſe aucun doute ſur la nature & cauſe du mal.

Les *engelures* n'expoſent ordinairement à aucun danger, cependant, ſi on n'y apporte promptement remede, elles deviennent difficiles à guérir; elles exulcerent ſouvent les parties où elles ont leur ſiege; elles peuvent même attirer la ſuppuration, la gangrene & le ſphacele, que l'on voit ſouvent, dans les pays du nord, ſurvenir en très-peu de temps; & la corruption fait des progrès ſi rapides, qu'elles tombent & ſe détachent entiérement; enſorte que les effets du froid ſur le corps humain, dans ces cas, ſont preſque ſemblables à ceux du feu actuel qui les détruit ſubitement. Les *engelures* de cette malignité ſont très-rares dans ces climats: celles qui ſe voient ordinairement, qu'elles ſoient ulcérées ou non ulcérées, diſpoſent les parties à en être affectées tous les hivers; ou plutôt les perſonnes qui en ont été attaquées par une diſpoſition des humeurs, y deviennent ſujettes pendant preſque toute leur vie, lorſque cette cauſe prédiſponente ſubſiſte toujours.

Tous ceux qui ſont dans ce cas ne doivent donc pas moins chercher à ſe préſerver de cette incommodité, qu'à s'en guérir lorſqu'elle a lieu: dans cette vue on doit s'expoſer le moins qu'il eſt poſſible au froid, & s'en garantir, pour ce qui regarde les piés, par de bons chauſſons de lin ou de laine humectés d'eſprit de vin; on peut auſſi en porter de peaux de lievre ou autres ſemblables; on peut encore appliquer ſur les parties un emplâtre defenſif tel que celui de diapalme, auquel on joint le bol, l'huile roſat & le vinaigre; Turner dit s'en être bien trouvé pour lui-même.

On doit obſerver de ne pas ſe préſenter tout à coup à un grand feu, lorſqu'on ſe ſent les extrémités affectées d'un grand froid, parce qu'on met trop tôt en mouvement les humeurs condenſées, qui, ne pouvant pas couler librement dans leurs vaiſſeaux, les engorgent davantage, cauſent des douleurs violentes, & accélerent par-là l'inflammation & quelquefois la mortification. Il eſt convenable, dans ce cas, de ne réchauffer les parties froides que par degrés, de les laver pour cet effet dans de l'eau tiede, pour relâcher les ſolides, ouvrir les pores, détremper les fluides.

On eſt dans l'uſage, parmi les habitans des pays ſeptentrionaux, lorſqu'ils viennent de s'expoſer au froid, de ne pas entrer dans les étuves qu'on ne ſe ſoit frotté les piés, les mains, le viſage & les oreilles avec de la neige; cette pratique, qui paſſe pour un ſûr préſervatif contre les *engelures*, ſembleroit confirmer l'opinion des phyſiciens, qui attribuent la gelée à quelque choſe de plus que l'abſence ou la diminution des particules ignées; ſavoir, à des corpuſcules aigus, qui pénetrent les fluides & fixent le mouvement de raréfaction qui établit leur liquidité. La neige, employée dans ce cas, ne ſemble pouvoir produire d'autre effet que d'attirer au dehors ces aiguillons frigorifiques. *Voyez* ſur cela ce qu'en dit le baron Wanſwieten, dans ſon *commentaire ſur des aphoriſmes de Boerhaave, dans le chapitre de la gangrene*: on trouve auſſi dans les œuvres de Guillaume Fabrice, *prax. lib. v, part. I*, de très-belles obſervations à ce ſujet, qu'il ſeroit trop long de rapporter ici.

Pour ce qui eſt de la curation des *engelures*, lorſqu'elles ſont formées, & que la peau n'eſt cependant ni ulcérée ni ouverte, la premiere attention qu'on doit avoir eſt d'employer les remedes convenables pour réſoudre ou donner iſſue, par les voies de la tranſpiration à l'humeur arrêtée: on ſe ſert pour cet effet d'une fomentation appropriée, appliquée ſur la partie affectée avec des morceaux de flanelle. Quelques auteurs conſeillent la ſaumure de bœuf ou de cochon, ou l'eau ſalée ſimplement, le jus ou la décoction de navets, qu'ils regardent preſque comme un ſpécifique contre le mal dont il s'agit. La pulpe de rave, cuite ſous la braiſe & appliquée chaudement, produit le même

effet que le remede précédent : l'huile de pétrole, dont on frotte la partie malade, peut ſervir auſſi de remede, tant pour préſerver que pour guérir : l'encens formé en liniment avec la graiſſe de porc, eſt auſſi fort recommandé.

Lorſque les *engelures* viennent à s'ouvrir, s'ulcérer, on doit les panſer avec l'onguent pompholix ou l'onguent blanc de Rhaſis : mais, de quelque remede qu'on ſe ſerve dans ce cas, il y a certaines *engelures* (ſurtout celles des enfans qui ne peuvent s'empêcher de marcher, de courir,) qui ne peuvent être guéries avant le retour de la ſaiſon où la chaleur commence à ſe faire ſentir.

Si la gangrene ſuccede à l'exulcération, elle doit être traitée ſelon les regles preſcrites dans les cas de gangrene en général. *Voyez* GANGRENE.

Si elle ſurvient ſubitement après que l'*engelure* eſt formée, & qu'elle ſoit conſidérable, le commentateur de Boerhaave ci-deſſus cité recommande très-fort de ne pas ſe preſſer d'employer des remedes ſpiritueux, qui rendroient le mal plus conſidérable en hâtant le ſphacele : toujours fondé ſur l'expérience des peuples du Nord, il conſeille de frotter la partie gangrenée avec de la neige, ou de la plonger dans l'eau froide pour en tirer les corpuſcules frigorifiques, & d'employer enſuite les moyens propres à rétablir la circulation des humeurs & la chaleur dans la partie affectée, tels que les frictions douces, les fomentations avec le lait dans lequel on ait fait une décoction de plantes aromatiques, & de faire uſer enſuite au malade, tenu chaudement dans le lit, de quelques légers ſudorifiques, tels que l'infuſion du bois ſaſſafras priſe en grande quantité, *&c. Voyez* Sennert, Turner ſur les autres différens remedes qui peuvent convenir dans cette maladie. (*d*)

ENGEN, (*Géogr. mod.*) ville de Suabe, en Allemagne; elle appartient au comte de Furſtemberg : elle eſt ſituée ſur un ruiſſeau.

ENGENCEMENT, ſ. m. *en Peinture*, ſe dit des draperies ou autres ajuſtemens, ou d'un aſſemblage d'objets qui ſe trouvent rarement réunis, & dont la compoſition eſt à la fois ſinguliere & piquante. On dit : ces choſes ſont belles, ſinguliérement *engencées* ; l'*engencement* des draperies, des draperies bien *engencées*, ſinguliérement *engencées*. (*R*)

ENGENDRER, v. act. (*Phyſiq.*) déſigne l'action de produire ſon ſemblable par voie de génération. *V.* GÉNÉRATION.

Ce terme s'applique auſſi à d'autres productions de la nature ; c'eſt ainſi qu'on dit que les météores ſont *engendrés* dans la moyenne région de l'air. *V.* MÉTÉORES, *&c.* Voyez *auſſi* CORRUPTION.

En Géométrie, on ſe ſert du mot *engendré*, pour déſigner une ligne *produite* par le mouvement d'un point, une ſurface *produite* par le mouvement d'une ligne, un ſolide *produit* par le mouvement d'une ſurface, ou bien encore pour déſigner une ligne courbe *produite* dans une ſurface courbe par la ſection d'un plan. Ainſi on dit que les ſections coniques ſont *engendrées* dans le cône. *Voyez* CONIQUES & GÉNÉRATION.

On dit auſſi qu'une courbe eſt *engendrée* par le développement d'une autre. *Voy.* DÉVELOPPÉE. On a propoſé à cette occaſion de trouver les courbes qui s'*engendrent* elles-mêmes par leur développement. Voici une ſolution bien ſimple de ce problême. 1°. Soit que la courbe développée s'*engendre* elle-même dans une ſituation directe ou dans une ſituation renverſée, il eſt évident que la développée de la développée ſera préciſément ſituée de la même maniere que la développante. 2°. Le petit côté de la développante ſera parallele au petit côté qui lui correſpond dans la développée de la développée (que j'appelle *ſous-développée*;) une figure très-ſimple peut aiſément le faire voir. Donc, puiſque la développante & la ſous-développée ſont ſemblables & égales (*hyp.*), & qu'outre cela leurs petits côtés correſpondans ſont paralleles, il eſt aiſé d'en conclure que ces petits côtés ſont égaux ; or, nommant ds le petit côté de la développante ou courbe cherchée, & R le rayon de la développée, il eſt aiſé de voir que le rayon oſculateur de cette développée ſera $-+\frac{Rd\,R}{ds}$; ſavoir —ſi la courbe ſe développe dans une ſituation

ſituation renverſée, & + ſi elle ſe développe dans une ſituation directe. Donc, puiſque le petit côté de la ſous-développée eſt égal à ds, & que ce petit côté eſt égal à la différence du rayon oſculateur, on aura $d\left(\frac{-RdR}{+ds}\right) = ds$, & $\mp RdR = sds \mp ads$, & $\mp RR = ss \mp 2as \mp bb$; c'eſt l'équation générale des courbes qui *s'engendrent* elles-mêmes par leur développement. *Voyez le reſte au mot* OSCULATEUR.

Si l'on vouloit que la courbe génératrice fût non pas égale, mais ſemblable à la courbe *engendrée*, en ce cas la différence de $\frac{-RdR}{+ds}$ devroit être en raiſon conſtante avec ds. Cela ſe prouve comme dans le cas précédent. On aura donc $\mp RR = mss \mp es \mp F$. (*O*)

ENGERAGARIA, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Weſtphalie, & dans le comté de Ravensberg, qui appartient au roi de Pruſſe. Elle eſt fort ancienne, & la tradition porte que Wittikind le Grand y faiſoit ſa réſidence ordinaire. L'on prétend auſſi ſavoir que Mathilde, douairiere de Henri l'Oiſeleur, en aimoit le ſéjour. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que dans ſon égliſe paroiſſiale, ſe voit un monument élevé par l'empereur Charles IV, l'an 1377, à la mémoire de Wittikind, dont les os d'ailleurs ſont dépoſés dans l'égliſe de S. Jean d'Herford, & que faiſant partie dans le XIIe. ſiecle des dépouilles de Henri le Lion, mis au ban de l'empire, elle a paſſé dès-lors en diverſes mains qui l'ont aſſez maltraitée, n'ayant plus aujourd'hui le château, les murs & les foſſés qu'elle avoit autrefois. Elle eſt cependant encore le chef-lieu d'un aſſez grand bailliage. (*D. G.*)

ENGERBER, v. act. (*Agricult.*) il ſe dit du blé après avoir été moiſſonné; c'eſt mettre les javelles en gerbe: il ſe dit auſſi des muids ou tonneaux vuides; les *engerber*, c'eſt les mettre les uns ſur les autres, comme on voit les gerbes dans une grange.

ENGHIEN *ou* ANGUIN, (*Géogr.*) ville du comté de Hainaut, dans les Pays-Bas. *Long.* 21, 40; *latit.* 50, 40.

ENGIA, (*Géogr. mod.*) ville de Grece, ſituée dans une île de même nom. Cette île a cinq lieues de long ſur trois lieues de large. Il y a le *golfe d'Angia. Long.* 41, 44; *lat.* 37, 45.

ENGIN, ſ. m. (*Méchaniq.*) machine compoſée, dans laquelle il entre pluſieurs autres ſimples, comme des roues, des vis, des léviers, *&c.* combinés enſemble, & qui ſert à enlever, à lancer, ou à ſoutenir un poids, ou à produire quelqu'autre effet conſidérable, en épargnant ou du temps ou de la force. *Voyez* MACHINE.

Il y a des *engins* d'une infinité de ſortes: les uns ſont propres à la guerre, comme autrefois les balliſtes, les catapultes, les ſcorpions, les beliers, *&c.* Ces machines étoient fort en uſage parmi les anciens, & elles avoient beaucoup de force; on ne s'en ſert plus aujourd'hui depuis l'invention de la poudre. D'autres ſervent dans les arts, comme des moulins, des grues, des preſſoirs. *Voyez* MOULIN, ROUE, PRESSOIR, POMPE, *&c.*

Le mot d'*engin* n'eſt plus guere en uſage, du moins dans le ſens qu'on vient de lui donner, c'eſt-à-dire, de machine compoſée; celui de *machine* tout court a pris ſa place, & on ne ſe ſert guere du mot *engin* que pour déſigner des machines ſimples, comme le lévier, encore s'en ſert-on rarement. (*O*)

ENGIN, (*Arts méchaniq.*) il ſe dit en général de toute machine qui ſert à enlever, à porter, à traîner.

En *Pêche*, il ſe dit de toutes ſortes de filets.

En *Chaſſe*, il ſe dit de l'équipage néceſſaire en filets & autres outils pour la priſe de quelques oiſeaux.

Dans les *Mines*, il ſe dit de toutes les machines employées à vuider les eaux, à enlever les matieres hors de la mine, *&c.* *Voyez l'article* ARDOISE.

ENGIN, *en Architecture*, machine en triangle, compoſée d'un arbre ſoutenu de ſes arcs-boutans, & potencé d'un fauconneau par le haut, laquelle par le moyen d'un treuil à bras qui devide un cable, enleve les fardeaux. Le *gruau* n'eſt différent de l'*engin*, que par ſa piece de bois d'en haut appellée *gruau*, qui eſt poſée en ram-

pant pour avoir plus de volée. Voici les pieces de l'*engin*.

1°. La ſolle. 2°. La fourchette. 3°. Le poinçon. 4°. La jambette. 5°. Les moiſes. 6°. Le treuil ou tour. 7°. Les bras. 8°. Le ranchet ou eſcalier. 9°. Les ranches ou chevilles. 10°. La ſellette. 11°. Les liens 12°. Le fauconneau ou étourneau. 13°. Les poulies. 14°. Le chable. 15°. Piece de bois à monter. 16°. Le hallement. 17°. Le verboquet. *Voyez les figures de la Pl. du Charpentier. Voyez* GRUE, *&c.*

ENGIN, *en terme d'Aiguillier & de Cloutier d'épingle ;* il ſe dit d'une planche couverte de clous d'épingles plus ou moins forts, & plantés de diſtance en diſtance, entre leſquels on tire le fil de fer pour le redreſſer. *Voyez* TIRER.

ENGISOME, ſ. m. (*Chirurgie*) eſpece de fracture du crâne, dans laquelle l'une des deux extrémités de l'os fracturé avance intérieurement ſur la dure-mere, & l'autre extrémité s'éleve extérieurement faiſant le pont-levis. Dans ce cas, ſi l'on a pu avec des pincettes convenables faire l'extraction de la piece d'os, on traite le trépan accidentel comme s'il étoit artificiel, ayant ſoin d'emporter avec le couteau lenticulaire toutes les inégalités contre leſquelles la dure-mere pourroit heurter dans les mouvemens que le cerveau lui imprime : ſi au contraire la portion d'os engagée ſous le crâne, & preſſant la dure-mere, formoit une embarrure, il faudroit appliquer une couronne de trépan, & même en multiplier l'application, s'il étoit néceſſaire, pour dégager cette piece d'os & en permettre l'extraction. *Voyez* EMBARRURE & TRÉPAN. (*Y*)

ENGLANTÉ, adj. *en termes de Blaſon*, ſe dit d'un écu chargé d'un chêne, dont le gland eſt d'un autre émail que l'arbre.

Miſſirinen en Bretagne, d'argent au chêne de ſynople *englanté* d'or, au canton dextre de gueules chargé de deux haches d'armes adoſſées d'argent.

ENGLECERIE, ſ. f. (*Hiſt.*) terme fort ſignificatif chez les anciens Anglois, quoiqu'à préſent il ne ſoit guere en uſage : il ſignifioit proprement la qualité qu'un homme avoit d'être Anglois.

Autrefois quand un homme étoit tué ou aſſaſſiné en ſecret, on le réputoit *francigent* (ce qui comprenoit toutes ſortes d'étrangers, & particuliérement les Danois) ; cette imputation ſubſiſtoit juſqu'à ce que l'on eût prouvé ſon *englecerie*, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce que l'on eût démontré qu'il étoit naturel Anglois.

Voici l'origine de cette coutume. Le roi Canut ayant conquis l'Angleterre, renvoya, à la requête des nobles, ſon armée en Danemarck, & ne réſerva qu'une garde de Danois pour ſa perſonne : il fit une loi qui portoit que ſi un Anglois tuoit un Danois, on lui feroit ſon procès comme à un meurtrier ; ou s'il arrivoit que le meurtrier prît la fuite, le village où ſe ſeroit commis le meurtre ſeroit obligé de payer à l'échiquier 66 marcs. Suivant cette loi, toutes les fois qu'il ſe commettoit quelque meurtre, il falloit prouver que l'homme aſſaſſiné étoit Anglois, afin que le village ne fût pas chargé de l'amende des 66 marcs. *Chambers.* (*G*)

ENGONASIS, *en Aſtronomie*, eſt le nom qu'on donne à *Hercule*, l'une des conſtellations boréales. *Voyez* HERCULE. (*O*)

ENGORGEMENT, ſ. m. ſe dit, *en Médecine*, des vaiſſeaux du corps humain remplis, diſtendus par des fluides trop abondans ou trop épais pour pouvoir y couler avec facilité. L'*engorgement* a lieu dans toute ſorte d'obſtructions. *Voyez* OBSTRUCTION. (*d*)

ENGORGEMENT, (*Jardinage*) ſe dit quand il ſe fait des obſtructions dans la nourriture d'un arbre par ſurabondance d'humeurs ; alors la ſeve s'*engorge*, elle s'arrête, & eſt interceptée dans ſon cours, ſoit par quelque vice qui lui eſt particulier, ſoit par trop de plénitude dans les conduits ; ce qui arrive quand on ne coupe point par derriere la ligature de la greffe. Cet accident cauſe alors un *engorgement*, une obſtruction, & c'eſt ce qu'on appelle *ſtrangulation* ou *étranglement*, qui fait périr la greffe en peu de temps. (*K*)

ENGORGEMENT, (*Hydr.*) ſe dit d'une conduite où il eſt entré aſſez d'ordures pour la boucher. On y remédie en ôtant les tampons, les robinets, & lâchant toute l'eau qui entraîne ces ordures. (*K*)

ENGORGER, *en termes d'Artificiers*, c'eſt remplir de compoſition le trou vuide

ou l'ame qu'on a laiſſée à l'orifice d'un jet, ou tel autre artifice. *Dict. de Trévoux.*

ENGOULE, adj. *terme de Blaſon*, qui ſe dit des bandes, croix, ſautoirs, & autres pieces, dont les extrémités entrent dans la gueule d'un lion, d'un léopard, d'un dragon, *&c.* comme les armoiries de Guichenon. Il y a auſſi des muſles de lions qui engoulent le caſque, comme dans les anciennes armoiries des ducs de Savoie.

Touar en Eſpagne, d'azur à la bande d'or *engoulée* de deux têtes de lion de même.

ENGOURDISSEMENT, ſubſt. m. (*Médecine*) ce terme eſt employé pour ſignifier la diminution de la faculté d'exercer le ſentiment attaché à toute la ſurface du corps; dans ce ſens, l'*engourdiſſement* eſt particuliérement une léſion du tact, *torpor.*

Il peut être cauſé par le froid, qui reſſerre tellement la peau & les houppes nerveuſes, que le fluide qui coule dans les nerfs des parties affectées, ne peut pas parvenir juſqu'à leurs extrémités, en ſorte que le tact ſemble ſe faire avec l'interpoſition d'un corps étranger. L'*engourdiſſement* de cette eſpece eſt auſſi quelquefois l'effet de la compreſſion des nerfs qui ſe diſtribuent à un membre, comme dans le cas où on eſt aſſis ſur une cuiſſe dans une ſituation gênée; elle empêche le cours libre du fluide dans ces nerfs, d'où doit réſulter néceſſairement le défaut, ou au moins la diminution du ſentiment & même du mouvement de cette partie. C'eſt par cette raiſon que l'inflammation des reins cauſe auſſi quelquefois l'*engourdiſſement* des cuiſſes.

Si l'*engourdiſſement* eſt général, & que l'exercice du ſentiment & du mouvement ne puiſſe ſe faire que très-imparfaitement, c'eſt alors l'effet d'un vice dans le cerveau, qui diminue la diſtribution du fluide nerveux; c'eſt ſouvent un avant-coureur de l'apoplexie dans les perſonnes qui n'étoient pas malades auparavant. Hippocrate, *vij. coac. præſ. ſect. 2.* *Voyez* APOPLEXIE. Ce peut être auſſi une paralyſie imparfaite. *Voyez* PARALYSIE.

L'*engourdiſſement* & la ſurdité qui ſurviennent dans les maladies aiguës, ſont un très-mauvais ſigne, ſelon l'auteur des préſages des *cos*, à moins qu'ils ne ſoient cauſés par un dépôt critique de la matiere morbifique ſur le principe des nerfs, & dans ce cas-là même, c'eſt un ſymptome fâcheux.

L'engourdiſſement, *torpor*, peut auſſi être accompagné d'une ſorte de ſentiment douloureux, comme on l'éprouve par l'attouchement d'un corps élaſtique actuellement agité par de très-promptes & très-nombreuſes vibrations: l'effet que l'on attribue à la torpille eſt auſſi de cette nature, & provient vraiſemblablement d'une cauſe approchante. *Voyez* TORPILLE.

ENGOURDISSEMENT, ſe dit auſſi de l'eſprit, *ſtupor*, & dans ce ſens il peut preſque ſignifier la même choſe que l'*anaſtaiſie* de Boerhaave, *inſtit. méd. ſymptomatolog.* §. *859*; il en eſt comme le premier degré. C'eſt une affection du *ſenſorium commune*, qui le rend moins propre à recevoir les impreſſions qui conſtituent les ſenſations internes, ou à les tranſmettre à l'ame les ayant reçues; l'*engourdiſſement* de l'eſprit eſt auſſi un ſymptome très-funeſte dans les maladies aiguës, ſelon Hippocrate dans les *coaques*, *374*, d'autant plus qu'elles deviennent mortelles, ſans qu'on s'en apperçoive pour ainſi dire, le malade paroiſſant ſimplement être dans un état tranquille. *Voyez* SENSATION. (*d*)

ENGRÊNER *un cheval.* (*Manege, Maréchall.*) C'eſt ajouter à ſa nourriture ordinaire, des alimens conſiſtant dans les grains des végétaux qui lui ſont propres. On ne ſauroit être trop circonſpect eu égard à la quantité de grains, quand il s'agit de l'entretien des poulains, du rétabliſſement des chevaux qui ont été malades & qui en ont été privés pendant quelque temps, *&c.* *Voyez* NOURRITURE. (*e*)

ENGRAIS, ſ. m. (*Econ. ruſtique.*) On comprend ſous ce nom toutes les choſes qui, répandues ſur la terre, ſervent à la féconder, comme ſont les fumiers, les terres, *&c.*

Les *engrais* ſont en général la plus grande reſſource qu'ait l'agriculture. Ils ſuppléent, juſqu'à un certain point, aux défauts des labours, & corrigent même l'intempérie des ſaiſons. C'eſt un objet de dépenſe; mais ce qu'il en coûte eſt pour le cultivateur

un fonds placé au plus haut intérêt ; uſure honnête que les loix & les mœurs devroient encourager de concert.

Quelques écrivains qui ont traité de l'agriculture, ont paru vouloir affoiblir la néceſſité des *engrais*. Ils diſent que les plantes ſe nourriſſant des parties les plus déliées de la terre, il ſuffit de les atténuer pour rendre celle-ci féconde. Ils ajoutent que le fumier le fait par fermentation, mais qu'on y parvient beaucoup plus ſûrement par la fréquence des labours ; que la charrue briſe méchaniquement les molécules à une plus grande profondeur & beaucoup mieux. Nous connoiſſons dans toute ſon étendue l'utilité des labours ; & nous ſavons que la diviſion des molécules de la terre eſt néceſſaire à ſa fécondité : mais cette diviſion qu'operent les labours, ne peut être que momentanée ; une pluie longue & violente l'anéantit. Quelque bien labourée qu'ait été une terre, ſi l'on y ſeme du blé ſans l'avoir fumée, on la trouvera totalement affaiſſée à la fin de l'hiver, & ordinairement les racines du blé ſeront à la ſuperficie. Un *engrais*, par ſa fermentation continuelle, l'auroit défendue de l'affaiſſement. Il eſt difficile de ſe perſuader qu'une diviſion faite méchaniquement puiſſe fournir aux plantes aſſez de parties déliées pour leur nourriture. Une production continuelle doit épuiſer ces parties, & les *engrais* en réparent l'épuiſement : on doit attendre d'autant plus ſûrement ce bien de ceux qu'on emploie le plus, comme ſont les fumiers, qu'eux-mêmes ne ſont que les parties un peu altérées des plantes, qu'ils aident à reproduire. Ils contiennent des ſels & des huiles qui ſûrement, indépendamment de leur action, concourent, avec la terre proprement dite, à la nourriture des plantes.

Parmi les *engrais* que l'expérience a mis en uſage, il en eſt dont l'effet dure un grand nombre d'années. Nous ne connoiſſons en France que la marne qui ſoit de ce genre. Les Anglois ont de plus leurs glaiſes, dont l'effet eſt excellent, & que peut-être nous pourrions avoir comme eux. Nous oſons même aſſurer, ſans avoir fait là-deſſus d'expériences directes, que le mélange de certaines glaiſes réuſſiroit dans nos terres légeres & chaudes. Tout mélange de terres de différente nature a toujours eu des effets ſi heureux, que le ſuccès de celui-là paroît démontré : il n'eſt queſtion que d'éprouver ſi nous avons ici, comme en Angleterre, des mines de glaiſe à portée des terres auxquelles elles conviendroient. L'éloignement rendroit la dépenſe exceſſive. *Voyez* CULTURE.

La marne eſt une eſpece de terre blanchâtre & cretacée, qui ſe trouve quelquefois preſque à la ſuperficie, mais plus ſouvent à une aſſez grande profondeur. Elle contient beaucoup de ſels : de leur quantité dépend en partie la durée de ſon effet ; mais elle dépend auſſi de la qualité de la terre. Les laboureurs diſent, de certaines terres, qu'elles uſent leur marne plus promptement que d'autres. La durée la plus ordinaire eſt entre dix-huit & vingt-cinq ans ; il eſt rare que cette impreſſion de fécondité ſe faſſe ſentir juſqu'à trente. La marne convient à toutes les terres froides, & elle eſt ſur-tout excellente dans les terres appellées *blanches*, qui ſont très-communes. La chaleur & l'activité qu'elle leur communique les rend auſſi propres à rapporter du blé qu'aucune terre que ce ſoit. Il n'eſt pas poſſible de déterminer d'une maniere préciſe la quantité de marne dont un arpent a beſoin, puiſque cela dépend, & de ſa qualité, & de celle de la terre : cependant on peut l'évaluer à-peu-près à quatre cents minots meſure de Paris, pour un arpent à vingt piés pour perche ; c'eſt une quantité moyenne ſur laquelle on peut ſe régler, mais en conſultant toujours l'expérience pour chaque endroit. Les deux excès doivent être évités avec le plus grand ſoin ; ne pas marner aſſez, c'eſt s'expoſer à recommencer bientôt une dépenſe conſidérable. Il y auroit encore plus de danger à marner trop. L'effet de cet *engrais* eſt d'échauffer ; il brûleroit ſi l'on paſſoit certaines bornes.

Pendant les deux premieres années après qu'une terre eſt marnée, on doit y ſemer de l'avoine ; les récoltes de ce grain équivalent alors à des récoltes ordinaires de blé, ſoit par leur abondance, ſoit par le peu de frais qu'exige la culture : d'ailleurs, le blé n'y réuſſiroit pas dans ces premiers momens du feu de la marne. La fermen-

tation qu'elle excite le laiſſeroit trop long-temps verd ; il mûriroit tard, & par là ſeroit expoſé à la rouille, qui eſt un des plus grands maux que le blé ait à craindre. L'avoine, au contraire, court moins de riſque à proportion de ce qu'elle mûrit plus tard. Après deux récoltes de ce dernier grain, on peut en faire deux très-bonnes de blé, ſans qu'il ſoit beſoin d'employer d'autre *engrais*. Cependant quelques laboureurs, qu'on ne peut qu'approuver, craignant d'épuiſer trop tôt leurs terres, y répandent du fumier en petite quantité, & du fumier le moins chaud, pour tempérer un peu le feu de la marne : quatre ou cinq années étant paſſées, on reprend le cours de la culture ordinaire, & une terre marnée devient alors dans le cas de toutes celles qui n'ont jamais eu beſoin de l'être. Le bon effet de la marne ſe fait ſentir, comme nous l'avons dit, pendant un temps plus ou moins long ; mais un inconvénient auquel il faut s'attendre, c'eſt que la terre devient plus ſtérile à la fin que ſi on ne l'avoit pas contrainte à cet effort de fécondité : il eſt peut-être dans la nature qu'une fermentation extraordinaire ſoit ſuivie d'un repos proportionné. Quoi qu'il en ſoit, il eſt aiſé de diſtinguer une terre marnée trop anciennement : ſon aſpect eſt triſte : la pluie, qui ſemble ouvrir toutes les autres terres, bat celle-ci & en rapproche toutes les parties ; le ſoleil la durcit plus qu'il ne l'échauffe ; les mauvaiſes herbes, & ſurtout le pavot ſauvage, y dominent ; le grain y jaunit. Il n'eſt pas poſſible de la méconnoître à ces marques de ſtérilité. Le remede ſe trouve dans la marne même, & alors elle devient abſolument néceſſaire : cela fait dire à quelques laboureurs qu'elle enrichit le pere & ruine les enfans. On peut dire auſſi qu'elle paie d'avance avec uſure ce qu'il en coûte pour la renouveller. Nous devons ajouter ici qu'avec l'aide des fumiers, on prolonge pendant pluſieurs années l'effet de la marne ; mais il faut ne pas les épargner, & ſavoir s'exécuter ſur la dépenſe : cette prolongation eſt même utile à la terre, & la pratique en eſt à conſeiller. Enfin, lorſqu'on renouvelle la marne, ce ne doit pas être ſans y apporter des précautions : elle ſeroit pour une terre ainſi épuiſée, ce que ſont certains remedes actifs pour un eſtomac uſé ; ils ne le raniment d'abord que pour le laiſſer bientôt plus languiſſant. Il eſt donc preſque néceſſaire de donner du repos à la terre, avant de la marner une ſeconde fois : mais, afin que ce temps de repos ne ſoit pas perdu, on peut y ſemer de la luzerne, du ſainfoin, *&c.* comme nous le dirons ci-deſſous en parlant des terres fatiguées de rapporter du grain.

De tous les *engrais*, les fumiers ſont ceux dont l'uſage eſt le plus généralement reçu ; mais tous ne ſont pas indifféremment propres à toutes ſortes de terres. Le fumier de mouton, ſur-tout celui qui eſt ramaſſé dans le fond de la bergerie, doit être réſervé pour les terres froides & médiocrement fortes. Le fumier de cheval pour les terres froides & fortes en même temps. Le fumier de vache eſt le meilleur *engrais* des terres chaudes & légeres : ces différens fumiers, mêlés & conſommés enſemble, conviennent aux terres d'une qualité moyenne entre celles-là, & ce ſont les plus communes. Le plus chaud de tous les fumiers eſt celui que donnent les pigeons ; mais il n'eſt jamais poſſible de s'en procurer beaucoup : il ne convient non plus qu'aux terres extrêmement froides. Loin d'en couvrir la terre, comme on doit faire des autres fumiers, on le ſeme légérement avec la main ; ſa chaleur en rendroit la quantité dangereuſe.

Le parcage des moutons a cela d'avantageux, que l'*engrais* eſt porté ſur les terres par ces animaux mêmes. Par cette raiſon, il eſt à préférer à tous les autres pour tous les endroits éloignés de la ferme, & où la dépenſe des charrois ſeroit grande. Dans quelques provinces, les laboureurs intelligens empruntent les moutons de ceux qui ne le ſont pas. Ils achetent le droit de les faire vivre pendant un certain temps ſur leurs terres, & l'abondance des récoltes eſt toujours le fruit de cette location.

Une terre fumée habituellement conſerve plus long-temps le principe de ſa fécondité que celle qui ne l'eſt qu'en paſſant ; mais, en général, on ne peut guere évaluer qu'à deux ou trois ans la durée des effets du

fumier. On fume ordinairement ſur la jachere ; on en recueille le premier fruit par une abondante moiſſon de blé : celle d'avoine ou d'orge qui la ſuit ſe ſent encore des bons effets de l'*engrais*. Après cela on laiſſe une année de repos à la terre, pour la façonner & la fumer de nouveau, avant de lui redemander une récolte de blé. C'eſt là le train commun de la culture pour la plus grande partie des terres ; mais cette année que l'on voit perdue, peut être employée dans les terres graſſes par elles-mêmes, ou dans celles qui ont été bien engraiſſées ; on peut, on doit même y ſemer des pois ou de la veſce, qui donnent un fourrage excellent : ces plantes extirpent l'herbe, rendent la terre légere ſans l'épuiſer beaucoup, & la diſpoſent, peut-être mieux que les labours, à recevoir la ſemence du blé. Les pois ou la veſce étant recueillis, un ſeul labour, avec un léger *engrais*, devient une préparation ſuffiſante. Une attention néceſſaire dans ce cas-là, & toutes les fois que l'on fume ſur le dernier labour d'une jachere, c'eſt de n'employer que du fumier preſqu'entiérement conſommé : s'il étoit trop cru, il tiendroit d'abord ſoulevées les parties de la terre ; elle s'affaiſſeroit enſuite pendant l'hiver, & laiſſeroit à découvert les racines du blé.

Si les fumiers ne ſont pour les terres qu'un *engrais* paſſager, on peut dire auſſi que c'eſt celui dont les effets ſont les plus heureux & les plus ſûrs. Il n'arrive preſque jamais que la récolte ſoit mauvaiſe dans une terre fumée aſſidument & depuis longtemps ; on ne s'apperçoit pas non plus que la fermentation excitée par le fumier étant preſſée, les terres ſoient moins fertiles qu'auparavant, comme nous l'avons remarqué de la marne. Celle-ci ne fait guere que mettre en mouvement les parties de la terre ; le fumier, outre ſon action, augmente ſes parties propres à nourrir, de toutes les ſiennes. On ne peut donc aſſez chercher les moyens de procurer à ſes terres une grande quantité de cet *engrais*. Outre ſon excellence, c'eſt celui qui ſe trouve le plus aiſément ſous la main de tous les cultivateurs : les *engrais* diſpendieux, & dont l'effet eſt durable, comme eſt la marne, & comme pourroient être les glaiſes, devroient être réſervés aux ſoins des propriétaires. Les fumiers doivent être l'objet & la reſſource des fermiers, parce qu'ils en retirent promptement le fruit. L'augmentation du bétail entraîne celle du fumier, & les fumiers, à leur tour, procurent des récoltes qui mettent à même de nourrir une plus grande quantité de bétail. Les Anglois nous ont donné ſur ce point l'exemple le plus encourageant : depuis que les pâturages artificiels ont multiplié chez eux les troupeaux & les *engrais*, leurs moiſſons ſont augmentées à un point dont on douteroit, ſi l'on pouvoit ſe refuſer aux témoins qui en font foi. Nous le ſavons ; & les moyens qui ont été employés ſont connus de tout le monde ; mais l'ignorance eſt moins à craindre, dans ce genre, que la langueur. Un ſouffle de vie répandu ſur la pratique pénible de ce qu'on ſait, développeroit des connoiſſances qui ne ſont étouffées que par le peu d'intérêt qu'on trouve à les employer. Dans tous les arts, une routine languiſſante eſt le partage du plus grand nombre des praticiens : l'activité, l'induſtrie en diſtinguent quelques-uns ; & ce ſont elles qui paroiſſent multiplier les reſſources entre leurs mains. Il en eſt ainſi dans l'agriculture : un laboureur attentif trouvera des moyens d'engraiſſer ſes terres, qui, quoique rarement employés, n'en ſont pas moins connus de tout le monde, & ſon exemple ne réveillera peut-être pas la ſtupidité de ſes voiſins.

La marne ne convient pas à toutes les terres ; l'*engrais* des fumiers eſt néceſſairement borné ; certaines terres n'acquerroient, avec beaucoup de dépenſe, qu'une fécondité médiocre. Il ſuppléera de différentes manieres au défaut des fumiers. Nous avons dit que le mélange des terres étoit excellent. La campagne en offre quelquefois des morceaux qui reſtent inutiles par la négligence des laboureurs. On cherche de l'or en fouillant dans le ſein de la terre : on y trouveroit des richeſſes plus réelles, en répandant ſur ſa ſuperficie la plus grande partie des terres que l'on tire du fond. Toutes, excepté le ſable pur,

deviennent d'excellens *engrais ;* celles même qui paroiſſent ſtériles, comme la craie, ont leur utilité. Sur les terres froides elle fait preſque l'effet de la marne : des parties de ruines, celles qui peuvent ſe diſſoudre feront le même effet ſur les mêmes terres, & les fertiliſeront pendant quelques années. Tout le monde ſait que ces amas d'ordures qui incommodent les villes peuvent enrichir les campagnes : il faut ſeulement que ceux qui les emploient les laiſſent fermenter en dépôt pendant quelques temps, avant de les répandre ſur les terres. Il eſt néceſſaire auſſi, dans l'uſage de cet *engrais*, de multiplier les labours. Il contient les graines d'une infinité de plantes qui couvriroient la terre ſi on ne les arrêtoit pas. Outre les choſes qui ſont communes à tous les pays, il en eſt quelques-unes qui ſont particulieres à chaque endroit. Toutes les cendres, celle de tourbe, celle de charbon de terre, celle de bruyere, ſont d'excellens *engrais*. Dans quelques provinces, on brûle la terre même, ou du moins le gazon qui la couvre ; & la pratique en a des effets très-heureux. Le marc d'olives eſt une reſſource dans les pays où elles croiſſent. On peut dire, en général, que les ſecours ne manquent guere à l'activité qui les cherche, & à l'induſtrie qui les fait valoir. Les plus mauvaiſes terres ne ſeront pas toujours incultes pour l'homme intelligent. Leur défrichement lui donnera, pendant pluſieurs années, des récoltes aſſez bonnes, au moins en menus grains : ſi elles ont un peu de fond, il prolongera cette fécondité par la culture ; ſi elles en manquent, il attendra qu'un nouveau repos leur ait donné de nouvelles forces. Il y a des lieux où l'on ne fait rapporter les terres que tous les deux ans ; mais cette oiſiveté périodique eſt un grand mal, & ne peut être enviſagée comme une reſſource que quand toutes les autres manquent. Nous avons dit qu'il y en avoit une également ſûre & avantageuſe pour les bonnes terres épuiſées ; ſavoir, le changement de plantes. Nous ſommes bien éloignés de vouloir décider ici ſi les plantes ſe nourriſſent indifféremment de tous les ſucs ; ou ſi, avec beaucoup de principes communs, chaque plante n'en a pas de particuliers qui ne paſſent jamais dans d'autres. Nous ſavons ſeulement que les plantes qui vont chercher leur nourriture à une grande profondeur, comme la luzerne, le ſainfoin, le trefle, ſervent de repos & d'*engrais* à la terre fatiguée de rapporter du grain. Ces plantes donnent beaucoup d'herbe, & d'une herbe excellente pour les beſtiaux. La luzerne demande une terre qui ait beaucoup de fond, & elle y dure juſqu'à quinze ans. Le ſainfoin exige moins de profondeur, & ne va guere juſqu'à dix ans. Le trefle ne dure tout au plus que trois ans : auſſi ne le ſeme-t-on ordinairement qu'avec de la graine de luzerne. Il donne de l'herbe pendant que celle-ci croît en racines, & il meurt lorſqu'elle devient en état de produire. Le temps étant arrivé auquel ces plantes commencent à languir, on défriche la terre, & elle eſt améliorée. Sa vigueur eſt telle qu'il faut prendre les mêmes précautions que pour une terre marnée, & y faire deux ou trois récoltes d'avoine conſécutives, avant que d'y ſemer du blé.

Voilà tout ce qu'il eſt eſſentiel de ſavoir ſur l'*engrais* des terres. Les prés méritent une attention particuliere ; ils en ont qui leur ſont ſpécialement propres. Les prés ſur leſquels on peut détourner l'eau des rivieres, trouvent dans cette eau ſeule un *engrais* plus ſûr & meilleur qu'aucun autre. Il eſt ſur-tout excellent, ſi cette eau eſt un peu limoneuſe. On la répand ordinairement vers le 15 d'avril pour la premiere fois, & dans les premiers jours de mai pour la ſeconde. On ne fait alors qu'arroſer les prés ; mais il n'eſt pas inutile de les noyer tout-à-fait pendant l'hiver, & d'y laiſſer ſéjourner l'eau pendant quelques jours. Cette précaution fait périr entiérement les taupes, les mulots, & tous les inſectes qui nuiſent à la racine de l'herbe. Il ne faut cependant jamais riſquer cette inondation ſans être ſûr de pouvoir retirer l'eau dès qu'on le voudra. Loin de féconder les prés, elle les détruiroit par un trop long ſéjour. Il eſt ſi peu diſpendieux de procurer cet *engrais* aux prés voiſins des rivieres, que c'eſt un ſoin rarement négligé. Arroſer les prés, c'eſt les fertiliſer

ſûrement : retirer l'eau d'un grand nombre de marais, ce ſeroit en faire ſûrement des prés fertiles ; mais cette opération exige ordinairement beaucoup plus de dépenſe & d'induſtrie que l'autre. Dans les lieux où cela eſt facile, on ne peut que conſeiller aux particuliers de s'y prêter. Dans ceux où l'objet ſeroit important & l'opération trop diſpendieuſe, un avantage auſſi ſûr mériteroit peut-être l'attention & le concours du gouvernement. Nous avons fait ſentir l'influence que les pâturages ont ſur toute l'agriculture, par la multiplication des troupeaux & des *engrais*. Souvent une ſeule chauſſée pourroit faire d'un marais inutile & mal-ſain, une prairie féconde & un étang bien empoiſſonné.

Les prés ont cet avantage ſur les terres, que l'*engrais* eſt la ſeule culture qu'ils demandent. Dans tous les lieux voiſins des grandes villes, où la conſommation des fourrages eſt ſûre, on les regarde comme précieux ; mais ils le ſont auſſi dans les endroits les plus reculés, par toutes les reſſources que fournit le bétail qu'ils nourriſſent.

Les terres de toute eſpece, excepté le ſable pur, ſont un très-bon *engrais* pour les prés. Nous n'entendons parler ici que des terres proprement dites ; il n'eſt pas d'uſage d'y répandre de la marne ni de la craie. Nous croyons cependant que dans les prés extrêmement froids, ces deux *engrais* mis en petite quantité pourroient réuſſir ; mais nous n'avons pas d'expériences là-deſſus. Le parcage des moutons eſt excellent dans les prés un peu froids, & le fumier de vache dans ceux qu'on appelle *haut-prés*. Le parcage qui, comme nous l'avons dit, eſt très-utile aux terres, nous paroît avoir encore du côté de l'abondance un meilleur effet pour les prés. Nous diſons *du côté de l'abondance*, parce que tous les fumiers, & ſur-tout celui des moutons, donnent la premiere année, au fourrage, une odeur & un goût qui rebute le bétail au premier abord ; mais il s'y accoutume peu à peu. L'abondance doit d'ailleurs être le premier, & peut-être le ſeul objet des cultivateurs. En voilà aſſez pour que l'on ſoit inſtruit de l'importance dont les *engrais* ſont dans l'agriculture, & de la maniere dont ils doivent être employés. Les jardins de fleurs, les potagers, les ſerres où l'on force un grand nombre de plantes à croître ſous un ciel étranger, ont auſſi des préparations d'*engrais* qui leur ſont propres ; mais nous n'entrerons point ici dans les détails de cette culture particuliere. *Cet article eſt de M. le Roy, lieutenant des chaſſes de Verſailles.*

ENGRAISSER *un cheval.* (*Manege, Maréchall.*) *Voyez* NOURRITURE.

§. ENGRELÉ, ÉE, (*terme de Blaſon.*) ſe dit du chef, du pal, de la bande, de la croix, du ſautoir, *&c.* bordés de petites dents à intervalles creux & arrondis.

Ce terme vient du Latin *gracilis*, délié, mince, délicat, les pointes étant très-petites en comparaiſon de celles du dentelé.

De Montjouvent, en Breſſe ; *de gueules au ſautoir engrêlé d'argent.*

De la Queille, en Anjou ; *de ſable à la croix engrêlée d'or.*

Ramade de Tranſet, en Auvergne ; *de ſinople à la faſce engrêlée d'or.* (*G. D. L. T.*)

ENGRÉLURE, ſ. f. (*Blaſon.*) petit liſtel de filet engrêlé qui ſe poſe au long du bord ſupérieur de l'écu.

De Saint-Chamans du Pecher, en Limoſin ; *de ſinople à trois faſces d'argent ; en chef une engrêlure de même.*

Henri de Saint-Chamans, gouverneur de Therouene, de Verdun & de Mariembourg, lieutenant de roi en Limoſin, a porté le premier, au haut de l'écu de ſes armes cette *engrêlure*, qu'il demanda à Henri II, pour marque d'honneur, après avoir défendu vaillamment cette place en 1553, contre une armée formidable qui fut obligée de ſe retirer.

Ses deſcendans ont depuis porté cette *engrêlure*, comme un trophée de la valeur martiale de leur ancêtre. (*G. D. L. T.*)

* ENGRELURE, ſ. f. (*Dentelle.*) C'eſt ainſi qu'on appelle le pié de la dentelle. L'*engrêlure* ſe fait en même temps que la dentelle. *Voyez l'art.* DENTELLE.

On donne le même nom à une eſpece d'ouvrage qui ſe fait comme la dentelle au fuſeau, avec le fil de Malines & ſur le couſſin, qui a depuis la largeur la plus petite juſqu'à la plus grande de la dentelle.

On

On ſe ſert de cette derniere *engrelure*, ſoit pour redonner un pié à la dentelle lorſqu'elle paſſe par cet endroit, ſoit pour lui ſervir de monture, ſoit pour unir deux dentelles, *&c.*

ENGRENAGE, ſ. m. (*Horlogerie.*) en général, ſignifie *en méchanique* la maniere dont les dents d'une roue entrent dans les ailes d'un pignon, & dont elles agiſſent ſur ces ailes pour le faire tourner. *Voy.* DENT, ROUE, PIGNON, AILE, *&c.*

C'eſt une choſe d'une grande importance dans les machines, que la perfection des *engrenages.* Car s'ils ne ſont pas faits avec préciſion, il en réſulte de grands frottemens, beaucoup d'uſure, & quelquefois même des arrêts. Comme ceci eſt traité plus au long à l'*article* DENT, nous y renvoyons.

Deux grands défauts qu'on doit éviter dans un *engrenage*, c'eſt qu'il ſoit trop fort ou trop foible. Dans le premier cas, les dents de la roue ſont ſujettes à quoter, c'eſt-à-dire, que les deux pointes de deux dents voiſines vont toucher les deux faces oppoſées des deux ailes du pignon; de ſorte que ni la roue, ni le pignon ne peuvent ſe mouvoir. Dans le ſecond, les extrémités des ailes du pignon ſont ſujettes à toucher & à arc-bouter lorſqu'elles ſe préſentent à la dent qui les doit pouſſer; d'où il réſulte très-ſouvent des arrêts: il eſt à propos même de remarquer que c'eſt le défaut le plus ordinaire des *engrenages.* Ces deux défauts ont encore un autre inconvénient; c'eſt qu'il eſt impoſſible que la roue mene le pignon uniformément, avantage très-important dans un *engrenage;* car ſans cela, dans une montre par exemple, les roues agiſſant ſur les pignons, tantôt plus, tantôt moins avantageuſement, on eſt forcé d'employer une puiſſance capable de vaincre les réſiſtances des frottemens, *&c.* dans les cas les plus déſavantageux de l'action des roues ſur les pignons, & par conſéquent ſupérieure, & quelquefois de beaucoup, à celle que l'on auroit employée ſi cette action s'étoit faite uniformément. *Voyez* CHUTE, ENGRENER.

Les *engrenages* ſont ſujets à varier, & ſur-tout à devenir plus foibles, par l'uſure des trous dans leſquels roulent les pivots des roues & des pignons; mais c'eſt à quoi on doit tâcher de remédier par la diſpoſition reſpective de ces roues. *Voyez* CALIBRE. (*T*)

* ENGRENAGE, (*machine à Horloger.*) C'eſt une machine à l'aide de laquelle, une roue à dents étant donnée de poſition, on trouve tous les points ſur leſquels le centre d'une autre roue étant placé, elles feront l'une avec l'autre un *engrenage* déterminé. Voyez-en la deſcription à la tête de la planche.

ENGRENER *la pompe*, (*Marine.*) c'eſt faire monter dans la pompe l'eau qui reſte au fond du vaiſſeau, pour faire ſortir dehors ce qui peut être reſté. (*Z*)

ENGRENER, *voyez* ENGRAINER.

ENGRENER, v. neut. (*Horlogerie.*) ſe dit *en méchanique*, de la maniere dont les dents d'une roue entrent dans les ailes d'un pignon, & de celles dont elles agiſſent ſur ces ailes pour le faire tourner. *V.* ROUE, DENT, PIGNON, AILE, ENCRENAGE, MACHINE A ENGRENAGE, *&c.*

On dit qu'une roue *engrene* trop lorſque la quantité dont ſes dents entrent dans les ailes de ſon pignon eſt trop grande; & au contraire qu'elle n'*engrene* pas aſſez lorſque cette quantité eſt trop petite. *Voyez* ENGRENAGE, DENT, *&c.* (*T*)

ENGROSSIR, verbe act. *en terme de Boyaudier.* C'eſt l'action d'aſſembler les cordes à boyau en paquets de douze douzaines chacun.

ENGUAMBA, ſ. m. (*Hiſt. nat. botan.*) arbre qui croît dans l'Amérique ſeptentrionale, dans la province de Mechoacan, dans un terrain pierreux: ſes feuilles ſont longues & découpées; les fleurs en ſont verdâtres & attachées les unes aux autres en bouquets; le fruit eſt noir & plein de graines dont on tire une huile d'une couleur jaune très-propre à la guériſon des plaies. Hubner, *dictionn. univerſel.*

ENGUICHÉ, adject. *terme de Blaſon.* Il ſe dit du col & des trompes dont l'embouchure eſt d'un émail différent.

Baſe en Danemarck, d'azur à la faſce d'argent, chargée d'un cor de chaſſe de ſynople, lié, virolé & *enguiché* d'or.

ENGUICHURE, ſ. f. (*Vénerie.*) c'eſt l'entrée de la trompe.

ENGYSCOPE, ſ. m. (*optique.*) machine qui eſt plus connue ſous le nom de *microſcope*. Ce mot vient des mots Grecs σκέπτομαι, *je vois*, & ἐγγὺς, *proche*, parce que l'*engyſcope* ou microſcope ſert à faire diſtinguer des objets fort petits qu'on ne verroit pas à la vûe ſimple, & qu'on approche de l'œil en mettant l'*engyſcope* ou la loupe entre deux.

Il ſemble que le téleſcope ou lunette d'approche qui ſert à *rapprocher* les objets, mériteroit encore mieux le nom d'*engyſcope* que le microſcope. Au reſte ce mot n'eſt preſque plus en uſage. *Voyez* LOUPE, MICROSCOPE, TÉLESCOPE. (*O*)

ENHARMONIE, ſignifie *tutti*, ou tous, comme en mélodie, *ſolo*, ou ſeul.

ENHARMONIQUE, adj. pris ſubſt. (*Muſique.*) un des trois genres de la muſique des Grecs, appellé auſſi très-fréquemment *harmonie* par Ariſtoxene & ſes ſectateurs.

Il réſultoit d'une diviſion particuliere des tétracordes, ſelon laquelle l'intervalle qui ſe trouvoit entre le *lichanos* ou la troiſieme corde, & la *meſe* ou la quatrieme, étant d'un diton ou d'une tierce majeure, il ne reſtoit pour achever le tétracorde qu'un ſemi-ton à partager en deux intervalles; ſavoir, de l'hypate à la parypate, & de la parypate au lichanos. Nous expliquerons *au mot* GENRE, la maniere dont ſe faiſoit cette diviſion.

Le genre *enharmonique* étoit le plus doux des trois au rapport d'Ariſtide Quintilien; il paſſoit pour très-ancien, & la plupart des auteurs en attribuent l'invention à Olympe. Mais ſon tétracorde, ou plutôt ſon diateſſaron de ce genre, étoit compoſé ſeulement de trois cordes; & ce ne fut qu'après lui qu'on s'aviſa d'en inſérer une quatrieme entre les deux premieres, pour faire la diviſion dont je viens de parler.

Ce genre ſi merveilleux, ſi loué des anciens auteurs, ne demeura pas long-temps en vigueur. Son extrême difficulté le fit bientôt abandonner des muſiciens, & Plutarque témoigne que de ſon temps il étoit entiérement hors d'uſage.

Nous avons aujourd'hui une eſpece de genre *enharmonique* entiérement différent de celui des Grecs. Il conſiſte comme les deux autres, dans une progreſſion particuliere de l'harmonie qui engendre dans les parties des intervalles *enharmoniques* en employant à la fois, entre deux notes qui ſont à un ton l'une de l'autre, le dieſe de l'inférieure & le bémol de la ſupérieure. Mais quoique ſelon la rigueur des rapports, ce dieſe & ce bémol duſſent former un intervalle entre eux, cet intervalle ſe trouve nul, au moyen du tempérament, qui, dans le ſyſtême établi, fait ſervir le même ſon à ces deux uſages: ce qui n'empêche pas qu'un tel paſſage ne produiſe, par la force de la modulation & de l'harmonie, une partie de l'effet qu'on cherche dans les tranſitions *enharmoniques*.

Comme ce genre eſt aſſez peu connu, & que nos auteurs ſe ſont contentés d'en donner quelques notions trop générales, nous croyons devoir l'expliquer ici un peu plus clairement.

Il faut d'abord remarquer que l'accord de ſeptieme diminuée, eſt le ſeul ſur lequel on puiſſe pratiquer des paſſages *enharmoniques*, & cela, en vertu de cette propriété ſinguliere qu'il a de diviſer juſte l'octave entiere en quatre intervalles égaux. Qu'on prenne dans les quatre ſons qui compoſent cet accord, celui qu'on voudra pour fondamental, on trouvera toujours également que les trois autres ſons forment ſur celui-ci un accord de ſeptieme diminuée. Or, le ſon fondamental de l'accord de ſeptieme diminuée eſt toujours une note ſenſible, de ſorte que ſans rien changer à cet accord, on pourroit le faire ſervir ſucceſſivement ſur quatre différentes fondamentales, c'eſt-à-dire, ſur quatre différentes notes ſenſibles.

Suppoſons l'accord ſur *ut* dieſe, dans le ton naturel de *ré*: car cet accord ne peut avoir lieu que dans le mode mineur; ſuppoſons, dis-je, l'accord de ſeptieme diminuée ſur *ut* dieſe, note ſenſible: ſi je prends la tierce *mi* pour fondamentale, elle deviendra note ſenſible à ſon tour, & annoncera par conſéquent le mode mineur de *fa*: or, cet *ut* dieſe reſte bien dans l'accord pris de cette maniere, mais c'eſt en qualité de *ré* bémol, c'eſt-à-dire, de ſixieme note du ton, & de ſeptieme diminuée de la note ſenſible; ainſi cet *ut* dieſe qui,

comme note ſenſible, étoit obligé de monter dans le ton de *ré*, devenu *ré* bémol dans le ton de *fa*, eſt obligé de deſcendre comme ſeptieme diminuée : voilà une tranſition *enharmonique*. Si au lieu de la tierce, on prend la fauſſe quinte *fol*, dans le même accord, pour nouvelle note ſenſible, l'*ut* dieſe deviendra encore *ré* bémol en qualité de quatrieme note : autre paſſage *enharmonique*. Enfin, ſi l'on prend pour note ſenſible la ſeptieme diminuée elle-même au lieu de *ſi* bémol, il faudra néceſſairement la conſidérer comme *la* dieſe ; ce qui fait un troiſieme paſſage *enharmonique* ſur le même accord.

A la faveur donc de ces deux différentes manieres d'enviſager ſucceſſivement le même accord, on paſſe d'un ton à un autre qui en paroît fort éloigné, on donne aux parties des progrès différens de celui qu'elles auroient dû avoir en premier lieu ; & ces paſſages ménagés à propos ſont capables, non ſeulement de ſurprendre, mais de ravir l'auditeur quand ils ſont bien rendus : le mal eſt qu'il faut changer ſi bruſquement d'idées ſur les mêmes notes, & les appliquer à des modulations ſi différentes, à des rapports ſi éloignés, que ce genre paroît abſolument impraticable pour les voix telles qu'elles ſont dreſſées par la muſique d'aujourd'hui. C'eſt du moins de quoi l'on a vu, il y a pluſieurs années, un exemple mémorable à l'opéra de Paris. (*S*)

Quart de ton enharmonique. On appelle ainſi la différence du ſemi-ton majeur $\frac{15}{16}$ au ſemi-ton mineur $\frac{24}{25}$; ou pour parler plus exactement, quoique d'une maniere différente des muſiciens ordinaires, c'eſt le rapport de $\frac{15}{16}$ à $\frac{24}{25}$, c'eſt-à-dire, de 125 à 128. Voici comment on forme ce quart de ton. Soit la baſſe fondamentale par tierces majeures, *ut*, *mi*, *ſol* ♯, & au deſſus d'elle ce chant *ut*, *mi*, *ſi* ♯, on trouvera que le *ſi* differe de l'*ut* d'un quart de ton *enharmonique*. *Voyez mes élémens de muſique*, *p.* 87.

M. Rameau obſerve, 1°. que le genre diatonique, qui eſt le plus ſimple & le plus facile de tous, vient de la progreſſion de la baſſe fondamentale par quintes ; progreſſion qui eſt en effet la plus ſimple & la plus immédiatement indiquée par la nature. *Voyez* ECHELLE, DIATONIQUE & GAMME.

2°. Que le genre chromatique ou le ſemi-ton mineur qui eſt le plus ſimple après le précédent, vient de la progreſſion de la baſſe fondamentale par tierces majeures ; progreſſion auſſi indiquée par la nature, mais moins naturelle néanmoins que la progreſſion par quintes. *Voyez* HARMONIE. En effet, ſi on forme cette baſſe fondamentale *ut mi*, on pourra mettre au deſſus ce chant *ſol ſol* ♯, qu'on trouvera former un ſemi-ton mineur. 3°. Enfin, le genre *enharmonique* le moins naturel des trois a ſon origine dans une baſſe *ut mi ſol* ♯, dont les deux extrêmes *ut*, *ſol* ♯, qui donnent le quart de ton *enharmonique*, forment une progreſſion non naturelle. (*O*)

Diatonique enharmonique. On appelle ainſi un chant qui procede par une ſuite de ſemi-tons tous majeurs, qui ſe ſuccedent immédiatement ; ce chant eſt diatonique parce que chaque ſemi-ton y eſt majeur (*voyez* DIATONIQUE & CHROMATIQUE) ; & il eſt *enharmonique*, parce que deux ſemi-tons majeurs de ſuite forment un ton trop fort d'un quart de ton *enharmonique*. Pour former cette eſpece de chant, il faut faire une baſſe fondamentale qui monte alternativement de quinte & de tierce, comme *fa ut mi ſi*, & cette baſſe donnera le chant *fa ſol mi ré* ♯, où tous les ſemi-tons ſont majeurs. Une partie du trio des parques de l'opéra d'Hyppolite eſt dans ce genre ; mais il n'a jamais pu être exécuté à l'opéra ; il l'avoit été ailleurs par des muſiciens très-habiles & de bonne volonté, & M. Rameau aſſure que l'effet en eſt ſurprenant. (*O*)

Chromatique enharmonique. On appelle ainſi un chant qui procede par une ſuite de ſemi-tons mineurs, qui ſe ſuccedent immédiatement. Ce chant eſt chromatique, parce que chaque ſemi-ton y eſt mineur (*voyez* CHROMATIQUE) ; il eſt *enharmonique*, parce que les deux ſemi-tons mineurs conſécutifs forment un ton trop foible d'un quart de ton *enharmonique*. Pour former cette eſpece de chant, il faut avoir une baſſe fondamentale compoſée de tierces mineures & majeures en cette ſorte, *ut ut la ut* ♯ *ut* ♯, & mettre au deſſus ce

chant *mi b mi mi mi mi* ♯ ; on trouvera par le calcul que *mi b*, *mi*, *mi*, *mi*, *mi* ♯ forment des ſemi-tons mineurs. M. Rameau nous apprend qu'il avoit fait dans ce genre de muſique un tremblement de terre au ſecond acte des Indes galantes en 1735, mais qu'il fut ſi mal ſervi qu'il fut obligé de le changer en une muſique commune. *Voyez mes élémens de Muſique*, *p.* 91, 92, 93, & 116. (*O*)

ENHARNACHER, HARNACHER, (*Manege*, *Maréchall.*) mettre les harnois ſur le corps d'un cheval ; expreſſions ſynonymes. *Voyez* HARNACHER. (*e*)

ENHENDÉ, adj. *terme de Blaſon.* On appelle *croix enhendée* celle dont le pié eſt *enhendé*, c'eſt-à-dire, refendu, du mot Eſpagnol *enhendido*, qui ſignifie la même choſe. Ces croix à refente ſont communes en Allemagne.

ENHUCHE. (*Marine.*) *Voyez* HUCHE.

ENHYDRUS, ſ. m. (*Hiſt. natur. Minéralogie.*) Ce mot eſt compoſé de ἐν *in*, & de ὕδωρ, *aqua* : quelques naturaliſtes déſignent par ce mot une *ætite* ou pierre d'aigle qui contient de l'eau. L'*enhydrus* eſt donc une pierre qui reſſemble parfaitement aux autres pierres d'aigle qui ſont ferrugineuſes : elle eſt de différentes grandeurs & varie pour la figure, eſt compoſée de pluſieurs couches ou enveloppes appliquées les unes ſur les autres ; les couches extérieures ſont d'un jaune d'ocre ; la couche qui tapiſſe l'intérieur eſt preſque toujours noirâtre, & plus compacte que les couches extérieures. Lorſqu'on caſſe cette pierre, on trouve qu'elle a une cavité comme les autres ætites ; avec cette différence, qu'il en ſort une liqueur qui eſt ordinairement épaiſſe, & quelquefois blanchâtre comme de la crême, dont elle a à-peu-près la conſiſtance : mais ce cas eſt rare ; elle eſt plus communément d'un blanc bleuâtre ou limpide, lorſqu'elle n'a point été ſalie par la matiere ocracée dont la pierre eſt compoſée ; cette liqueur eſt ſouvent entiérement inſipide, cependant elle a quelquefois un goût ferrugineux & aſtringent, & même nauſéeux. Il y a de ces pierres en Angleterre & ailleurs. (—)

ENIF, (*Aſtron.*) étoile de la troiſieme grandeur, ſituée à la bouche de Pégaze, que l'on appelle auſſi *Enf* & *Aſpheras*. Elle eſt déſignée par la lettre ε dans nos catalogues ; ſon aſcenſion droite, en 1750, étoit 322ᵈ 58′ 17″, & ſa déclinaiſon 8ᵈ 44′ 31″ boréal. (*M. DE LA LANDE.*)

ENJABLER, v. act. *terme de Tonnelier.* C'eſt enfoncer les futailles ou y mettre des fonds, en arrêtant les douves d'enfonçures dans la rainure qui regne tout autour du jable en dedans. *Voyez* JABLE.

ENJALER *une ancre*, (*Marine.*) c'eſt attacher à l'ancre deux pieces de bois qu'on appelle *jas*, & les empater enſemble vers l'organeau. Le jas ſert à contrebalancer dans l'eau la patte de l'ancre pour la faire tomber ſur ſon bon côté : quelques matelots diſent *enjauler une ancre*. *Voyez* JAS. (*Z*)

ENJAMBEMENT, ſ. m. (*Poéſie.*) conſtruction vicieuſe, principalement dans les vers alexandrins. On dit qu'un vers *enjambe* ſur un autre, lorſque la penſée du poëte n'eſt point achevée dans le même vers, & ne finit qu'au commencement ou au milieu du vers ſuivant. Ainſi ce défaut exiſte toutes les fois qu'on ne peut point s'arrêter naturellement à la fin du vers alexandrin pour en faire ſentir la rime & la penſée, mais qu'on eſt obligé de lire de ſuite & promptement l'autre vers, à cauſe du ſens qui eſt demeuré ſuſpendu. Les exemples n'en ſont pas rares : en voici un ſeul.

Craignons qu'un Dieu vengeur ne lance
ſur nos têtes
La foudre inévitable.

Il y a ici un *enjambement*, parce que le ſens ne permet pas qu'on ſe repoſe à la fin du premier vers.

Ce n'eſt pas aſſez d'éviter l'*enjambement* d'un vers à l'autre, il faut de plus éviter d'*enjamber* du premier hémiſtiche au ſecond ; c'eſt-à-dire, que ſi l'on porte un ſens au delà de la moitié du vers, il ne faut pas l'interrompre avant la fin, parce qu'alors le vers paroît avoir deux repos & deux céſures ; ce qui eſt très-déſagréable. Il eſt encore bien moins permis d'*enjamber* d'une ſtance à l'autre. *Voyez* les auteurs ſur la verſification Françoiſe.

Mais ſi l'*enjambement* eſt défendu dans les

vers alexandrins, comme nous venons de le dire, il eſt autoriſé dans les vers de dix ſyllabes, & il y produit même quelquefois un agrément, parce que cette eſpece de vers faite pour la poéſie familiere ſouffre quelques licences, & ne veut pas être aſſujettie à une trop grande gêne.

Les poëtes du ſiecle paſſé ne s'embarraſſoient guere de laiſſer *enjamber* leurs vers les uns ſur les autres; c'eſt à Malherbe le premier à qui l'on doit la correction de ce défaut de la verſification. *Par ce ſage écrivain, par ce guide fidele*, dit Deſpréaux,

Les ſtances avec grace apprirent à tomber,
Et le vers ſur le vers n'oſa plus enjamber.

Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.

ENIGME, ſ. m. & plus ſouvent f. (*Littér. Poéſie.*) c'étoit chez les anciens une ſentence myſtérieuſe, une propoſition qu'on donnoit à deviner, mais qu'on cachoit ſous des termes obſcurs, & le plus ſouvent contradictoires en apparence. L'*énigme*, parmi les modernes, eſt un petit ouvrage ordinairement en vers, où ſans nommer une choſe, on la décrit par ſes cauſes, ſes effets & ſes propriétés, mais ſous des termes & des idées équivoques pour exciter l'eſprit à la découvrir.

Souvent l'*énigme* eſt une ſuite de comparaiſons qui caractériſent une choſe, par des noms tirés de pluſieurs ſujets différens entr'eux qui reſſemblent à celui de l'*énigme* chacun à ſa maniere, & par des rapports particuliers. Quelquefois pour la rendre plus difficile à deviner, on l'embarraſſe, en mêlant le ſtyle ſimple au ſtyle figuré, en empruntant des métaphores, ou en perſonnifiant exprès le ſujet de l'*énigme* afin de donner le change.

En général, pour conſtituer la bonté de nos *énigmes* modernes, il faut que les traits employés ne puiſſent s'appliquer tous enſemble qu'à une ſeule choſe, quoique ſéparément ils conviennent à pluſieurs.

Je ne m'arrêterai pas à rapporter les autres regles qu'on preſcrit dans ce jeu littéraire, parce que mon deſſein eſt bien moins d'engager les gens de lettres à y donner leurs veilles, qu'à les détourner de ſemblables puérilités. Qu'on ne diſe point, en faveur des *énigmes*, que leur invention eſt des plus anciennes, & que les rois d'Orient ſe ſont fait très-long-temps un honneur d'en compoſer & d'en réſoudre: je répondrois que cette ancienneté même n'eſt ni à la gloire des *énigmes*, ni à celle des rois orientaux.

Dans la premiere origine des langues les hommes furent obligés de joindre le langage d'action à celui des ſons articulés, & de ne parler qu'avec des images ſenſibles. Les connoiſſances, aujourd'hui les plus communes, étoient ſi ſubtiles pour eux, qu'elles ne pouvoient ſe trouver à leur portée qu'autant qu'elles ſe rapprochoient des ſens. Enſuite, quand on étudia les propriétés des êtres pour en tirer des alluſions, on vit paroître les paraboles & les *énigmes*, qui devinrent d'autant plus à la mode, que les ſages ou ceux qui ſe donnoient pour tels, crurent devoir cacher au vulgaire une partie de leurs connoiſſances. Par-là, le langage imaginé pour la clarté fut changé en myſteres: le ſtyle dans lequel ces prétendus ſages renfermoient leurs inſtructions, étoit obſcur & énigmatique; peut-être par la difficulté de s'exprimer clairement, peut-être auſſi à deſſein de rendre les connoiſſances d'autant plus eſtimables qu'elles ſeroient moins communes.

On vit donc les rois d'Orient mettre leur gloire dans les *propoſitions obſcures*, & ſe faire un mérite de compoſer & de réſoudre des *énigmes*. Leur ſageſſe conſiſtoit en grande partie dans ce genre d'étude. Un homme intelligent, dit Salomon, parviendra à comprendre un proverbe, à pénétrer les paroles des ſages & leurs *ſentences obſcures*. C'étoit chez eux l'uſage pour éprouver leur ſagacité, de ſe préſenter ou de s'envoyer les uns aux autres des *énigmes*, & d'y attacher des peines & des récompenſes.

Entre pluſieurs exemples que je pourrois alléguer, je n'en rapporterai qu'un ſeul tiré de l'écriture ſainte, & je me ſervirai de la traduction des théologiens de Louvain, quoiqu'en vieux langage, parce que je n'ai préſentement que cette traduction ſous les yeux. Voici les propres paroles du texte

ſacré, *chap. xjv du livre des juges, verſ.* 12 *& ſuivans.*

Samſon dit : *Je vous propoſerai quelques propoſitions : que ſi vous me baillez la ſolution dedans les ſept jours de convive, je vous donnerai trente fines chemiſes & autant de robes.*

Verſ. 13. *Mais ſi vous ne pouvez me bailler la ſolution, vous me donnerez trente fines chemiſes & autant de robes. Leſquels lui répondirent : Propoſe ta propoſition, afin que l'ayons.*

Verſ. 14. *Et il leur dit : De celui qui mangeoit eſt ſorti la viande, & du fort eſt venu la douceur. Et ne purent par trois jours donner la ſolution de la propoſition.*

Verſ. 15. *Et quand le ſeptieme jour fut venu, ils dirent à la femme de Samſon : Flatte ton mari, & lui perſuade qu'il te déclare quelle choſe ſignifie la propoſition.*

Verſ. 17. *Et ainſi tous les jours de convive elle pleuroit devant lui ; & finalement au ſeptieme jour, comme elle le moleſtoit, il lui expoſa, laquelle incontinent le fit ſavoir à ceux de ſon peuple.*

Verſ. 18. *Et iceux lui dirent au ſeptieme jour devant le ſoleil couchant : Quelle choſe eſt plus douce que le miel, & quelle choſe eſt plus forte que le lion ? Lors Samſon leur dit : Si vous n'euſſiez labouré avec ma géniſſe, vous n'euſſiez point trouvé ma propoſition.*

Un ſavant juriſconſulte met cette *énigme* au rang des gageures, en matiere de jeux d'eſprit ; & il pourroit bien avoir raiſon ; car il y a une ſtipulation de part & d'autre de trente fines chemiſes & autant de robes. Cependant les Philiſtins agirent de mauvaiſe foi, en obligeant la femme de Samſon de tirer de la bouche de ſon mari l'explication de l'*énigme*, & à la leur apprendre, au lieu de la deviner par eux-mêmes.

Au reſte, dans notre ſiecle, l'*énigme* propoſée par Samſon ne ſeroit point dans les regles, parce qu'elle ne rouloit pas ſur une choſe ordinaire ou un événement commun, mais ſur un fait particulier, c'eſt-à-dire, ſur un de ces cas qu'il eſt ordinairement preſque impoſſible de deviner.

Quoi qu'il en ſoit, dans ce temps-là on n'étoit pas ſi ſcrupuleux ; on ne cherchoit qu'à attraper ceux à qui on préſentoit des *énigmes* à expliquer : & c'eſt un fait ſi vrai, que l'intelligence des *énigmes* ou des *ſentences obſcures*, devint un proverbe parmi les Hébreux pour ſignifier l'adreſſe à tromper, comme on le peut conclure du portrait que Daniel fait d'Antiochus Epiphanés. « Lorſque les iniquités ſe » ſeront accrues, dit-il, il s'élevera un » roi qui aura l'impudence ſur le front, » & qui comprendra les *ſentences obſcures.* »

Le voile myſtérieux de cette ſorte de ſageſſe la rendit, comme il arrivera toujours, le plus eſtimé de tous les talens : c'eſt pourquoi, dans un pſeaume où il s'agit d'exciter fortement l'attention, le pſalmiſte débute en ces termes : « Vous, » peuples, écoutez ce que je vais dire. » Que tous les habitans de la terre, » grands & petits, riches & pauvres, prê» tent l'oreille ; ma bouche publiera la ſa» geſſe..... je découvrirai ſur la harpe mon » *énigme.* »

Outre les cauſes que nous avons rapportées, qui contribuerent à conſerver long-temps les *énigmes* en vogue, je croirois volontiers que l'uſage des hiéroglyphes y concourut auſſi pour beaucoup : en effet, quand on vint à oublier la ſignification des hiéroglyphes, on perdit peu-à-peu, quoique très-lentement, l'uſage des *énigmes.*

Enfin, elles reparurent lorſqu'on devoit le moins s'y attendre, je veux dire dans le xvij ſiecle ; & ce n'eſt pas, ce me ſemble, par cet endroit qu'il mérite le plus qu'on le vante. Il eſt vrai qu'on habilla pour lors en Europe les *énigmes* avec plus d'art, de fineſſe & de goût, qu'elles ne l'avoient été dans l'Aſie : on les ſoumit, comme tous les autres poëmes, à des loix & à des regles étroites, dont le pere Meneſtrier même a publié un traité particulier. Mais, quelque décoration qu'on ait donnée aux *énigmes*, elles ne ſeront preſque jamais que de folles dépenſes d'eſprit, des jeux de mots, des écarts dans le langage & dans les idées.

Les gens de lettres un peu diſtingués du

ſiecle paſſé, qui ont eu la foibleſſe de donner dans cette mode, & de ſe laiſſer entraîner au torrent, ſeroient bien honteux aujourd'hui de lire leurs noms dans la liſte de toutes ſortes de gens oiſifs, & de voir qu'un temps a été qu'ils ſe faiſoient un honneur de deviner des *énigmes*, & plus encore d'annoncer à la France qu'ils avoient eu aſſez d'eſprit pour exprimer, ſous un certain verbiage, ſous un jargon myſtérieux & des termes équivoques, une flûte, une fleche, un éventail, une horloge.

Mais il faut bien ſe garder de confondre de telles inepties avec les *énigmes* d'un autre genre; j'entends ces fameux problêmes de la géométrie tranſcendante, qui, ſur la fin du même ſiecle, exercerent des génies d'un ordre ſupérieur. La ſolution de ces dernieres ſortes d'*énigmes* peut avoir de grands uſages; elle demande du moins beaucoup de ſagacité, & prouve qu'on s'eſt rendu familiere la connoiſſance de cette géométrie ſublime, dont Newton a la gloire d'être le premier inventeur. Article de M. le *chevalier* DE JAUCOURT.

ENJOLIVER, v. act. (*Arts méchaniq.*) c'eſt répandre ſur le fond d'un ouvrage de petits ornemens qui lui ôtent ſa lourdeur & ſa ſimplicité.

ENJOUEMENT, ſ. m. (*Moral.*) c'eſt la gaieté de l'eſprit. Il naît d'une imagination riante, qui badine & plaiſante ſur les objets qui l'exercent. Cette qualité annonce ordinairement un homme qui a beaucoup de connoiſſance, & qui eſt maître de ſa matiere. Les hommes d'un eſprit enjoué ſont de bonne compagnie, & ſont deſirés dans toutes les ſociétés. Les perſonnes de ce caractere ont rarement des chagrins, c'eſt-à-dire, que ce qui eſt un ſujet d'affliction pour les autres, les affecte fort peu, ou du moins pas longtemps. (+)

ENISKILLING, (*Géogr. mod.*) ville de la province d'Ulſter en Irlande; elle appartient au comte de Fermanagh: elle eſt ſituée ſur le lac Earne. *Long.* 9, 55; *lat.* 54, 18.

ENKAFATRAHE, ſ. m. (*Hiſt. nat. bot.*) c'eſt le nom d'un arbre qui ſe trouve dans l'île de Madagaſcar, dont le bois eſt verdâtre & rempli de veines; on dit qu'il répand une odeur fort agréable & ſemblable à celle de la roſe. On prétend qu'en l'écraſant ſur une pierre avec de l'eau, & appliquant ce mélange extérieurement ſur le cœur ou ſur la poitrine, c'eſt un remede ſouverain contre les foibleſſes & palpitations. Hubner, *dictionn. univerſel.*

ENKELEUSTIQUE, (*Muſiq. des anc.*) Maxime de Tyr rapporte qu'il y avoit un mode *enkéleuſtique* propre à ceux qui pourſuivoient l'ennemi. (*F. D. C.*)

ENKIOPING, ENECOPIA, (*Géogr.*) ville du royaume de Suede, dans l'Upland & dans la capitainerie d'Upſal, ſur un terrain fertile. Elle eſt fort ancienne, ayant été, ſous le paganiſme, le ſiege ordinaire des rois de Fierdhundra, tributaires du ſouverain général du pays, qui réſidoit dans Upſal. Divers déſaſtres, tels qu'incendies, invaſions d'ennemis, lui ont fait perdre beaucoup de la ſplendeur qu'elle peut avoir eue: elle étoit encore ſous la papauté, ornée d'égliſes & de fondations, dont elle n'étale plus aujourd'hui que les ruines. Sa place à la diete eſt la quarante-neuvieme dans l'ordre des villes. *Long.* 34, 5; *lat.* 59, 50. (*D. G.*)

ENKISTÉ, ÉE, adj. *terme de Chirurgie*, ce qui eſt renfermé dans un kiſte, c'eſt-à-dire, dans une membrane ou iſſue en forme de poche. On appelle *tumeurs enkiſtées*, *abcès enkiſtés*, des tumeurs & des abcès qui ſont enveloppés d'une membrane: tels ſont l'athéome, le méliceris, le ſtéatome, &c. Ce mot eſt formé du Grec ἐν, *in*, en, dans; & de κύστις, *cyſtis*, ſac, veſſie.

La membrane qui fait cette poche n'eſt pas nouvellement formée dans la partie, comme on pourroit le déduire de la théorie de quelques auteurs ſur cette maladie. On connoît un tiſſu folléculeux qui ſépare toutes les parties les unes des autres, & qui en eſt le lien. S'il ſe fait un amas contre nature d'une humeur quelconque dans une de ces cellules, par ſon accroiſſement il étendra les parois de cette cellule, & les collera aux parois membraneuſes des cellules circonvoiſines qu'il oblitérera. C'eſt ainſi que commence le kiſte, toujours formé par la

cohérence de pluſieurs feuillets de la membrane cellulaire. A meſure que la tumeur augmente, la poche membraneuſe s'épaiſſit par la réunion d'un plus grand nombre de feuillets. Le kiſte eſt formé de la ſubſtance préexiſtente de la partie. Ces connoiſſances juſtifient le dogme pratique des anciens. L'expérience, qui eſt la même dans tous les ſiecles aux yeux des bons obſervateurs, leur avoit montré que pour la guériſon de ces ſortes de tumeurs, il ne falloit pas ſe contenter de les ouvrir, mais qu'il falloit extirper la poche ou ſac qui renfermoit la matiere. Pour y parvenir, on fait communément une inciſion cruciale aux tégumens de la tumeur; on les diſſeque ſans intéreſſer le kiſte, qu'on emporte en totalité, s'il eſt poſſible. Ses adhérences à quelques parties qu'il ſeroit important de ménager, eſt une raiſon pour s'abſtenir d'une diſſection trop recherchée. Alors on attend de la ſuppuration, la chûte ou plutôt le détachement de la portion membraneuſe qui reſte du kiſte. Quand les humeurs *enkiſtées* ſont d'un volume conſidérable, l'extirpation, ſuivant la méthode décrite, ſeroit une plaie énorme. Si le kiſte n'eſt pas trop épais, on peut, par un procédé plus doux, ſe contenter de fendre la tumeur des deux côtés, & de paſſer une bandelette de linge effilé en forme de ſéton, d'une ouverture à l'autre; pour conduire dans tout le trajet les médicamens néceſſaires pour faire ſuppurer le kiſte.

Il y a des pierres *enkiſtées* dans la veſſie. M. Houſtet, de l'académie royale de Chirurgie, a donné, dans le premier volume des mémoires de cette compagnie, des obſervations particulieres qu'il a jointes à celles qui avoient été communiquées précédemment à l'académie, ſur cette matiere. L'exiſtence de ces ſortes de pierres eſt conſtatée; & l'auteur rend ſon mémoire auſſi utile qu'il eſt curieux, en traitant des opérations qu'on peut tenter, & de celles qui ont été pratiquées pour faire l'extraction de ces pierres.

La *fig.* 4 *de la planche V de Chirurgie*, repréſente une veſſie ouverte par ſa partie antérieure, derriere les os pubis qui ſont renverſés en devant : on y voit une pierre logée dans une cellule formée par la membrane interne de la veſſie. (*Y*)

ENLARMER, v. act. (*Chaſſe & Pêche*) On dit, *enlarmer un filet*; c'eſt un terme dont ſe ſervent ceux qui font des filets propres pour la pêche ou pour la chaſſe; & ce n'eſt autre choſe que pratiquer de grandes mailles à côté du filet avec de la ficelle.

ENLASSER, v. act. (*Charpent.*) c'eſt, après que les tenons & mortoiſes ſont faits, percer un trou au travers pour les cheviller.

ENLASSURE, ſ. f. (*Charpent.*) c'eſt le trou percé avec le laceret à travers des mortoiſes & des tenons, pour les cheviller enſemble.

ENLAYER *ou* ENLOYER, *déférer le ſerment*, (*Juriſpr.*) Dans l'*article* 153 de la très-ancienne coutume de Bretagne, le ſerment eſt appellé *lai* ou *loi*; d'où ſont venus les termes *enlayer* & *enloyer*, pour dire *déférer le ſerment*; termes qui étoient fort uſités dans l'ancien ſtyle judiciaire de la province, & qui le ſont encore dans les juriſdictions inférieures, même dans quelques ſieges royaux & préſidiaux. *Voyez les arrêts du parlement de Bretagne, par* Frain, *tom. II, plaid.* 112, *pag.* 689. (*A*)

ENLEVÉ, adject. (*Blaſon.*) Il ſe dit des pieces qui paroiſſent enlevées, comme aux armoiries d'Anglure en Champagne, qui ſont d'or à pieces *enlevées* à angles ou croiſſans de gueules, ſoutenant des grelots d'argent dont tout l'écu eſt ſemé.

Anglure en Champagne, d'or à pieces *enlevées* à angles ou en croiſſans de gueules, ſoutenant des grelots d'argent dont tout l'écu eſt ſemé.

ENLEVEMENT, ſ. m. (*Juriſpr.*) ſe dit d'une voie de fait dont on uſe pour ravir quelqu'un ou s'emparer de quelque choſe. L'*enlévement* des perſonnes eſt plus communément nommé *rapt* ou *crime de rapt*. *Voyez* RAPT.

Enlévement ſignifie auſſi quelquefois *tranſport* : par exemple, les adjudicataires des coupes de bois doivent enlever les bois coupés dans le temps porté par le marché. Une partie ſaiſie s'oppoſe à l'*enlévement* de ſes meubles, en donnant bon & ſolvable gardien. (*A*)

ENLEVER LES CHAUDRONS, *terme de Chaudronniers*; c'eſt en faire le fond avec le

e marteau rond. On donne cette façon ſur a grande bigorne.

Enlever, ſignifie auſſi *redreſſer un chaudron, en ôter les boſſes*; ce qu'on fait avec le marteau de buis & l'enclumeau.

ENLEVER, *en terme d'Éperonnier*, ſe dit de l'action de ſéparer ſur l'enclume, à coup de marteau, la branche d'un mors, d'un barreau de fer de dix à onze lignes d'épaiſſeur. Cette branche s'appelle *branche d'enlevure*, parce qu'elle eſt effectivement *enlevée* de ce barreau : on *enleve* auſſi du même barreau l'embouchure du mors; & cette embouchure s'appelle *enlevure* pour la même raiſon. On *enleve* ces parties d'un mors au moyen d'un ciſeau appellé *tranche*, que l'on frappe ſur le barreau à demi-chaud pour les en ſéparer. *Voyez* TRANCHE.

ENLEVER, *terme de Serrurier & de Taillandier*; c'eſt d'une barre de fer en faire la piece commandée; & au lieu de dire *forger* une clef, une cognée, ils diſent *enlever* une clef, une cognée.

ENLEVER LA MEUTE, (*Vénerie*) c'eſt, lorſqu'au lieu de laiſſer chaſſer les chiens, on les entraîne par le plus court chemin au lieu où un chaſſeur a vu le cerf, & où on retrouve la voie.

ENLEVURE, ſ. f. (*Ouvriers en fer.*) Tous les ouvriers en fer donnent ce nom à toute piece forgée, lorſqu'elle eſt ſéparée de la barre dont on l'a tirée.

ENLIER, v. act. *en Architecture*, c'eſt dans la conſtruction engager les pierres & les briques enſemble en élevant les murs; en ſorte que les unes ſoient poſées ſur leur largeur comme les carreaux, & les autres ſur leur longueur ainſi que les boutiſſes, pour faire liaiſon avec le garni ou rempliſſage. (*P*)

ENLIGNER, (*Charpent.*) c'eſt donner à une piece de bois exactement la même forme qu'à une autre; en ſorte que miſes bout à bout, l'une ne paroiſſe que la continuation de l'autre : cela s'appelle *enligner*; parce qu'on diſpoſe les bois à cet état en ſe ſervant de la regle ou du cordeau pour tracer les lignes.

ENLISSERONNÉ, (*Rubannier.*) *Voy.* LISSERONS.

ENLOYER, (*Juriſp.*) eſt la même choſe qu'*enlayer*. *Voyez*, *ci-devant*, ENLAYER. (*A*)

ENLUMINER, v. act. c'eſt l'art de mettre des couleurs à la gomme avec le pinceau, ſur les eſtampes & les papiers de tapiſſerie; & par conſéquent l'enlumineur & l'enlumineuſe eſt celui & celle qui y travaillent : ces ouvriers & ouvrieres y appliquent auſſi quelquefois de l'or & de l'argent moulu; c'eſt ce qu'ils appellent *rehauſſer*, & ils le bruniſſent avec la dent de loup. L'enluminure eſt libre, & n'a point de maîtriſe; c'eſt en quelque façon une dépendance de la gravure; & l'enlumineur peut tenir boutique ouverte, & vendre des eſtampes & des papiers de tapiſſerie. Ces commerçans s'honorent du titre de *graveurs en bois*, ou *en cuivre*, ou d'*images*, quoique ſouvent ils n'aient jamais manié le burin, ni la pointe. *Article de M.* PAPILLON.

ENMANCHE, adj. c'eſt-à-dire, *entré dans la Manche*. (*Marine.*) Les navigateurs ſe ſervent de ce terme, lorſqu'ils entrent dans ce canal qui ſépare la France de l'Angleterre, que l'on appelle *la Manche*. (*Z*)

ENNÉACORDE, inſtrument des anciens, qui avoit neuf cordes.

ENNEADÉCATÉRIDE, ſ. f. *en Chronologie*, eſt un cycle ou période de dix-neuf années ſolaires. *Voyez* CYCLE. Ce mot eſt Grec, formé d'ἐννέα, *neuf*, δέκα, *dix*, & ἔτος, *année*.

Tel eſt le cycle lunaire inventé par Methon, à la fin duquel la lune revient à-peu-près au même point d'où elle eſt partie; c'eſt pour cette raiſon que les Athéniens, les Juifs, & d'autres peuples qui ont voulu accommoder les mois lunaires avec l'année ſolaire, ſe ſont ſervis de l'*ennéadécatéride*, en faiſant, pendant dix-neuf ans, ſept ans de treize mois lunaires, & les autres de douze.

L'*ennéadécatéride* des Juifs eſt proprement un cycle de dix-neuf années lunaires, qui commencent à *molad tohu*, c'eſt-à-dire, à la nouvelle lune que les Juifs ſuppoſent être arrivée un an avant la création. Chacune des 3e, 6e, 8e, 11e, 14e, 17e, 19e, &c. années de ce cycle ſont emboliſmiques, ou de 383 jours 21 heures, & les autres

communes, ou de 354 jours huit heures. *Voyez* AN. L'*ennéadécatéride* des Juifs eſt donc de 6939 jours 16 heures. D'où il s'enſuit que l'*ennéadécatéride* des Juifs differe de l'*ennéadécatéride* julienne, ou de dix-neuf années juliennes d'environ deux heures; car dix-neuf années juliennes font 6939 jours dix-huit heures. Wolf, *élémen. de Chronol.* & Chambers. *Voyez* EMBOLISMIQUE. (*O*)

ENNÉAGONE, ſ. m. *en Géométrie;* figure de neuf angles, & de neuf côtés. *Voyez* POLIGONE. Ce mot eſt formé de ἐννέα, *neuf*, & γωνία, *angle.*

Pour tracer dans un cercle l'*ennéagone* régulier, il ne s'agit que de diviſer en trois parties égales l'angle au centre du triangle équilatéral: ainſi ce problême ſe réduit à celui de la triſection de l'angle. *Voyez* TRISECTION.

Un *ennéagone*, en *Fortification*, ſignifie une place qui a neuf baſtions. *Voyez* FORTERESSE. (*O*)

ENNEEMIMERIS, (*Belles-Lettres.*) eſt une eſpece de céſure d'un vers Latin, où après le quatrieme pié il y a une ſyllabe irréguliere qui finit le mot, & qui aide à former le pié qui ſuit dans le mot d'après, comme dans cet exemple:

Ille latus niveum molli fultus hyacintho.

qu'on ſcande ainſi:

Ille la|tus nive|um mol|li ful|tus hya|cintho.

où il faut remarquer que la ſyllabe *tus*, breve de ſa nature, devient longue en vertu de la céſure. *Voyez* CÉSURE. Ce mot eſt très-peu en uſage. (*G*)

ENNEMI, ſ. m. (*Droit des Gens.*) celui qui nous fait la guerre, ou à qui nous la faiſons, en conſéquence d'un ordre du ſouverain. Tous les autres contre qui on prend les armes, ſont qualifiés de *brigands*, de *voleurs* ou de *corſaires*. Au reſte, on ne regarde pas ſeulement comme *ennemis* ceux qui nous attaquent actuellement ſur mer ou ſur terre, mais encore ceux qui font des préparatifs pour venir nous attaquer, & qui dreſſent des batteries contre nos ports, nos villes & nos citadelles, quoiqu'ils ne ſoient pas encore aux mains avec nous.

Il eſt certain que l'on peut tuer innocemment un *ennemi;* je dis *innocemment*, tant ſelon la juſtice extérieure de toutes les nations, que ſelon la juſtice intérieure & les loix de la conſcience. En effet, le but de la guerre veut de néceſſité que l'on ait ce pouvoir; autrement ce ſeroit en vain que l'on prendroit les armes, & que les loix de la nature le permettroient.

Mais le pouvoir de tuer l'*ennemi* s'étend-il ſur tous les ſujets de cet *ennemi*, ſur les vieillards, les femmes, les enfans....? Dans les cas où il eſt permis d'ôter la vie à un ennemi, peut-on employer indifféremment toutes ſortes de moyens, le fer, le feu, la ruſe, le poiſon...? Peut-on profiter du miniſtere d'un traître pour ſe défaire de notre *ennemi*, lorſque....?

Je frémis; & pour couper court à toutes ces queſtions, & à d'autres ſemblables, je répons en général & en particulier, que l'on ne ſauroit trop limiter, trop adoucir les droits cruels de la guerre; je répons, dis-je, que l'on ne ſauroit trop inſpirer, ni étendre trop loin les principes de la modération, de l'honneur, de la généroſité, & ſi l'on peut parler ainſi, de l'humanité même dans les propres actes d'hoſtilité, que les uſages de la guerre les plus reçus paroiſſent autoriſer.

A l'égard des vieillards, des femmes & des enfans, loin que le droit de la guerre exige que l'on pouſſe la barbarie juſqu'à les tuer, c'eſt une pure cruauté, une atrocité d'en uſer ainſi; même lorſque le feu de l'action emporte le ſoldat, pour ainſi dire, malgré lui à commettre des actions d'inhumanité; comme, par exemple, dans le dernier aſſaut à la priſe d'une ville, qui par ſa réſiſtance a extrêmement irrité les troupes.

Je dis plus: le droit des gens eſt fondé ſur ce principe, que les diverſes nations doivent ſe faire dans la paix autant de bien, & dans la guerre le moins de mal qu'il eſt poſſible, ſans nuire à leurs véritables intérêts: c'eſt pourquoi, tant qu'on peut l'éviter, les loix même de la guerre demandent que l'on s'abſtienne du carnage, & que l'on ne répande pas du ſang ſans une

preſſante néceſſité. L'on ne doit donc jamais ôter la vie à ceux qui demandent quartier, à ceux qui ſe rendent, à ceux qui ne ſont ni d'un âge ni d'une profeſſion à porter les armes, & qui n'ont d'autre part à la guerre que de ſe trouver dans le pays ou le parti ennemi. En un mot, le droit de la guerre ne va pas au delà de notre propre conſervation. Un état fait la guerre, parce que ſa conſervation eſt juſte; mais nous n'avons plus de droit de tuer, dès que nous ne ſommes plus dans le cas de la défenſe naturelle & de notre propre conſervation vis-à-vis de l'*ennemi*.

L'on comprend, à plus forte raiſon, que les droits de la guerre ne s'étendent pas juſqu'à autoriſer ni à ſouffrir les outrages contre l'honneur des femmes; car outre qu'un tel attentat ne fait rien ni à notre conſervation, ni à notre défenſe, ni à notre ſûreté, ni au maintien de nos droits, il révolte la nature, & ne peut ſervir qu'à ſatisfaire la brutalité du ſoldat, qu'il faut au contraire réprimer & punir très-ſévérement.

Qu'on ne s'imagine pas auſſi que les moyens d'ôter la vie à l'*ennemi* ſoient indifférens. Les coutumes reçues chez les peuples civiliſés, regardent comme une exécrable lâcheté, non ſeulement de faire donner à l'*ennemi* quelque breuvage mortel, mais d'empoiſonner les ſources, les fontaines, les puits, les fleches, les épées, les dards, les balles, & toutes autres eſpeces d'armes. Les nations qui ſe ſont piquées de généroſité, ne ſe ſont point écartées de ces ſortes de maximes. On ſait que les conſuls Romains, dans une lettre qu'ils écrivirent à Pyrrhus, lui marquerent qu'il étoit de l'intérêt de tous les peuples qu'on ne donnât point d'exemples, différens de ceux qu'ils pratiquoient à ſon égard.

C'eſt une convention tacite dont l'intérêt des deux partis exige également l'obſervation; ce ſont de juſtes aſſurances que les hommes ſe doivent reſpectivement pour leur propre intérêt; & certainement il eſt de l'avantage commun du genre humain que les périls ne s'augmentent pas à l'infini.

Ainſi, pour ce qui regarde la voie de l'aſſaſſinat, facile à exécuter par l'occaſion d'un traître, je ne dis pas qu'on ſuborneroit, mais qui viendroit s'offrir de lui-même par haine, par eſpérance de ſa fortune, par fanatiſme, ou par tout autre motif poſſible; aucun homme, aucun ſouverain, qui aura la conſcience un peu délicate, n'embraſſera cette indigne reſſource, quelque avantage qu'il puiſſe s'en promettre. L'état d'hoſtilité qui diſpenſe du commerce des bons offices, & qui autoriſe à nuire, ne rompt pas pour cela tout lien d'humanité, & n'empêche point qu'on ne doive éviter de donner lieu à quelque mauvaiſe action de l'*ennemi*, ou de quelqu'un des ſiens. Or, un traître commet ſans contredit une action également honteuſe & criminelle, à laquelle il n'eſt pas permis de condeſcendre.

Il n'eſt pas plus permis de manquer de foi à un *ennemi*:

Optimus ille
Militiæ, cui poſtremum eſt, primumque tueri
Inter bella fidem. Punic, *lib. VIV, v. 169.*

c'eſt-à-dire, « le guerrier qui eſt homme » de bien, n'a rien tant à cœur que de » garder religieuſement ſa parole à l'*enne-* » *mi.* » Belle ſentence de Sillius Italicus, écrivain de mérite, & digne conſul de Rome!

D'ailleurs, ſuivant la remarque de Cicéron, tout le monde chérit cette diſpoſition d'eſprit qui porte à garder la foi, lors même qu'on trouveroit ſon avantage à y manquer. N'y a-t-il pas entre les *ennemis*, quels qu'ils ſoient, une ſociété établie par la nature? N'eſt-ce pas de cette ſociété fondée ſur la raiſon & la faculté de parler qui ſont communes à tous les humains, que réſulte l'obligation inaltérable de tenir les promeſſes qu'ils ſe ſont faites? C'eſt la foi publique, dit Quintilien, qui procure à deux *ennemis*, pendant qu'ils ont encore les armes à la main, le doux repos d'une treve: c'eſt elle qui aſſure aux villes rendues les droits qu'elles ſe ſont réſervés: enfin, c'eſt elle qui eſt le lien le plus ferme & le plus ſacré qui ſoit parmi les hommes.

Voilà ce que je crois d'eſſentiel à obſerver touchant les bornes qu'il faut mettre aux droits de la guerre ſur les perſonnes des *ennemis*; & quant à ce qui regarde leurs

biens, j'en ai parlé au *mot* DÉGAT. Ce ſont les mêmes principes d'humanité & de raiſons d'intérêt, qui doivent conduire les hommes à ces deux égards; s'ils violent ces principes ſans pudeur & ſans remords, tout eſt perdu; les repréſailles ſeront affreuſes, les cris & les gémiſſemens ſe perpétueront de race en race, & des flots de ſang inonderont la terre. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

ENNEMI; *en Peinture;* on appelle *couleurs ennemies*, celles qui s'accordent mal, & qui ne peuvent ſubſiſter enſemble ſans offenſer la vue, ou ſans ſe détruire en très-peu de temps. Le bleu & le vermillon ſont des couleurs *ennemies;* leur mélange produit une couleur aigre, rude, & déſagréable.

Les habiles peintres ſe font quelquefois un jeu de vaincre les difficultés qu'on prétend réſulter de l'aſſociation des couleurs *ennemies:* ce qui ſeroit, chez les ignorans, une témérité, qui ne produiroit que des effets mauſſades, devient, chez les habiles, une hardieſſe louable, qui n'enfante que des prodiges. *Dictionn. de Peint.* (*R*)

ENNUI, ſ. m. (*Morale philoſoph.*) eſpece de déplaiſir qu'on ne ſauroit définir: ce n'eſt ni chagrin, ni triſteſſe; c'eſt une privation de tout plaiſir, cauſée par je ne ſais quoi dans nos organes ou dans les objets du dehors, qui au lieu d'occuper notre ame, produit un mal-aiſe ou dégoût, auquel on ne peut s'accoutumer. L'*ennui* eſt le plus dangereux ennemi de notre être, & le tombeau des paſſions; la douleur a quelque choſe de moins accablant, parce que dans les intervalles elle ramene le bonheur & l'eſpérance d'un meilleur état: en un mot, l'*ennui* eſt un mal ſi ſingulier, ſi cruel, que l'homme entreprend ſouvent les travaux les plus pénibles, afin de s'épargner la peine d'en être tourmenté.

L'origine de cette triſte & fâcheuſe ſenſation vient de ce que l'ame n'eſt ni aſſez agitée, ni aſſez remuée. Dévoilons ce principe de l'*ennui* avec M. l'abbé du Bos, qui l'a mis dans un très-beau jour, en inſtruiſant les autres de ce qui ſe paſſe en eux, & qu'ils ne ſont pas en état de démêler, faute de ſavoir remonter à la ſource de leurs propres affections.

L'ame a ſes beſoins comme le corps, & l'un de ſes plus grands beſoins eſt d'être occupée. Elle l'eſt par elle-même en deux manieres; ou en ſe livrant aux impreſſions que les objets extérieurs font ſur elle, & c'eſt ce qu'on appelle *ſentir;* ou bien en s'entretenant par des ſpéculations ſur des matieres, ſoit utiles, ſoit curieuſes, ſoit agréables, & c'eſt ce qu'on appelle *réfléchir* & *méditer.*

La premiere maniere de s'occuper eſt beaucoup plus facile que la ſeconde: c'eſt auſſi l'unique reſſource de la plupart des hommes contre l'*ennui;* & même les perſonnes qui ſavent s'occuper autrement ſont obligées, pour ne point tomber dans la langueur qui ſuit la durée de l'occupation, de ſe prêter aux emplois & aux plaiſirs du commun des hommes. Le changement de travail & de plaiſir remet en mouvement les eſprits qui commencent à s'appeſantir: ce changement ſemble rendre à l'imagination épuiſée une nouvelle vigueur.

Voilà pourquoi nous voyons les hommes s'embarraſſer de tant d'occupations frivoles & d'affaires inutiles; voilà ce qui les porte à courir avec tant d'ardeur après ce qu'ils appellent leur *plaiſir*, comme à ſe livrer à des paſſions dont ils connoiſſent les ſuites fâcheuſes, même par leur propre expérience. L'inquiétude que les affaires cauſent, ni les mouvemens qu'elles demandent, ne ſauroient plaire aux hommes par eux-mêmes. Les paſſions qui leur donnent les joies les plus vives, leur cauſent auſſi des peines durables & douloureuſes; mais les hommes craignent encore plus l'*ennui* qui ſuit l'inaction, & ils trouvent, dans les mouvemens des affaires & dans l'ivreſſe des paſſions, une émotion qui les remue. Les agitations qu'elles excitent, ſe réveillent encore durant la ſolitude; elles empêchent les hommes de ſe rencontrer tête-à-tête, pour ainſi dire, avec eux-mêmes, ſans être occupés, c'eſt-à-dire, de ſe trouver dans l'affliction ou dans l'*ennui.*

Quand dégoûtés de ce qu'on appelle le monde, ils prennent la réſolution d'y renoncer, il eſt rare qu'ils puiſſent la tenir. Dès qu'ils ont connu l'inaction, dès qu'ils ont comparé ce qu'ils ſouffroient par l'embarras des affaires & par l'inquiétude des

paſſions avec l'*ennui* de l'indolence, ils viennent à regretter l'état tumultueux dont ils étoient ſi las. On les accuſe ſouvent à tort d'avoir fait parade d'une modération feinte; lorſqu'ils ont pris le parti de la retraite, ils étoient alors de bonne foi: mais comme l'agitation exceſſive leur a fait ſouhaiter une pleine tranquillité, un trop grand loiſir leur a fait regretter le temps où ils étoient toujours occupés. Les hommes ſont encore plus légers qu'ils ne ſont diſſimulés; & ſouvent ils ne ſont coupables que d'inconſtance, dans les occaſions où on les accuſe d'artifice. « Je crois des hommes plus mal aiſément la conſtance, » que toute autre choſe, & rien plus aiſément & plus communément que l'inconſtance, » dit Montagne.

En effet, l'agitation où les paſſions nous tiennent, même durant la ſolitude, eſt ſi vive, que tout autre état eſt un état de langueur auprès de cette agitation. Ainſi nous courons, par inſtinct, après les objets qui peuvent exciter nos paſſions, quoique ces objets faſſent ſur nous des impreſſions qui nous coûtent ſouvent des nuits inquietes & des journées pleines d'amertume: mais les hommes, en général, ſouffrent encore plus à vivre ſans paſſions que les paſſions ne les font ſouffrir.

L'ame trouve pénible, & même ſouvent impraticable la ſeconde maniere de s'occuper, qui conſiſte à méditer & à réfléchir, principalement quand ce n'eſt pas un ſentiment actuel ou récent qui eſt le ſujet des réflexions. Il faut alors que l'ame faſſe des efforts continuels pour ſuivre l'objet de ſon attention; & ces efforts, rendus ſouvent infructueux par la diſpoſition préſente des organes du cerveau, n'aboutiſſent qu'à une contention vaine & ſtérile, où l'imagination trop allumée ne préſente plus diſtinctement aucun objet; & une infinité d'idées, ſans liaiſon & ſans rapport, s'y ſuccedent tumultueuſement l'une à l'autre. Alors l'eſprit, las d'être tendu, ſe relâche; & une rêverie morne & languiſſante, durant laquelle il ne jouit préciſément d'aucun objet, eſt l'unique fruit des efforts qu'il a faits pour s'occuper lui-même.

Il n'eſt perſonne qui n'ait éprouvé l'*ennui* de cet état, où l'on n'a pas la force de penſer à rien; & la peine de cet autre état où, malgré ſoi, on penſe à trop de choſes, ſans pouvoir ſe fixer à ſon gré ſur aucune en particulier. Peu de perſonnes même ſont aſſez heureuſes pour n'éprouver que rarement un de ces états, & pour être ordinairement à elles-mêmes une bonne compagnie. Un petit nombre peut apprendre cet art, qui, pour me ſervir de l'expreſſion d'Horace, fait vivre en amitié avec ſoi-même, *quod te tibi reddat amicum.*

Il faut, pour en être capable, avoir un certain tempérament qui rend ceux qui l'apportent en naiſſant très-redevables à la Providence; il faut encore s'être adonné dès la jeuneſſe à des études & à des occupations, dont les travaux demandent beaucoup de méditation: il faut que l'eſprit ait contracté l'habitude de mettre en ordre ſes idées, & de penſer ſur ce qu'il lit; car la lecture où l'eſprit n'agit point, & qu'il ne ſoutient pas en faiſant des réflexions ſur ce qu'il lit, devient bientôt ſujette à l'*ennui*. Mais à force d'exercer ſon imagination, on la domte, & cette faculté rendue docile fait ce qu'on lui demande. On acquiert, à force de méditer, l'habitude de tranſporter à ſon gré ſa penſée d'un objet ſur un autre, ou de la fixer ſur un certain objet.

Cette converſation avec ſoi-même met ceux qui la ſavent faire à l'abri de l'état de langueur & de miſere dont nous venons de parler. Mais comme on l'a dit, les perſonnes qu'un ſang ſans aigreur & des humeurs ſans venin ont prédeſtinées à une vie intérieure ſi douce, ſont bien rares; la ſituation de leur eſprit eſt même inconnue au commun des hommes, qui, jugeant de ce que les autres doivent ſouffrir de la ſolitude, par ce qu'ils en ſouffrent eux-mêmes, penſent que la ſolitude eſt un mal douloureux pour tout le monde.

Puiſqu'il eſt ſi rare & comme impoſſible de pouvoir toujours remplir l'ame par la ſeule *méditation*, & que la maniere de s'occuper, qui eſt celle de *ſentir* en ſe livrant aux paſſions qui nous affectent, eſt une

reſſource dangereuſe & funeſte, cherchons contre l'*ennui* un remede praticable à portée de tout le monde, & qui n'entraîne aucun inconvénient; ce ſera celui des travaux du corps réunis à la culture de l'eſprit, par l'exécution d'un plan bien concerté que chacun peut former & remplir de bonne heure, ſuivant ſon rang, ſa poſition, ſon âge, ſon ſexe, ſon caractere & ſes talens.

Il eſt aiſé de concevoir comment les travaux du corps, même ceux qui ſemblent demander la moindre application, occupent l'ame; & quand on ne concevroit pas ce phénomene, l'expérience apprend qu'il exiſte. L'on ſait également que les occupations de l'eſprit produiſent alternativement le même effet. Le mélange de ces deux eſpeces d'occupations, fourniſſant un objet qu'on remplit avec ſoin chaque jour, mettra les hommes à couvert des amertumes de l'*ennui*.

Il faut donc éviter l'inaction & l'oiſiveté, tant par remede que pour ſon propre bonheur. La Bruyere dit très-bien que l'*ennui* eſt entré dans le monde par la pareſſe, qui a tant de part à la recherche que les hommes font des plaiſirs de la ſociété, c'eſt-à-dire, des ſpectacles, du jeu, de la table, des viſites & de la converſation. Mais celui qui s'eſt fait un genre de vie dont le travail eſt à la fois l'aliment & le ſoutien a aſſez de ſoi-même, & n'a pas beſoin des plaiſirs dont je viens de parler pour chaſſer l'*ennui*, parce qu'alors il ne le connoît point. Ainſi le travail de toute eſpece eſt le vrai remede à ce mal. Quand même le travail n'auroit point d'autre avantage; quand il ne ſeroit pas le fonds qui manque le moins, comme dit la Fontaine, il porteroit avec lui ſa récompenſe dans tous les états de la vie, autant chez le plus puiſſant monarque que chez le plus pauvre laboureur.

Qu'on ne s'imagine point que la puiſſance, la grandeur, la faveur, le crédit, le rang, les richeſſes, ni toutes ces choſes jointes enſemble, puiſſent nous préſerver de l'*ennui*; on s'abuſeroit groſſiérement. Pour convaincre tout le monde de cette vérité, ſans nous attacher à la prouver par des réflexions philoſophiques qui nous méneroient trop loin, il nous ſuffira de parler d'après les faits, & de tranſcrire ici, des *anecdotes du ſiecle de Louis XIV*, un ſeul trait d'une des lettres de madame de Maintenon à madame de la Maiſonfort: il eſt trop inſtructif & trop frappant pour n'y pas renvoyer le lecteur.

" Que ne puis-je, dit madame de Main-
» tenon, vous peindre l'*ennui* qui dévore
» les grands, & la peine qu'ils ont à rem-
» plir leurs journées? Ne voyez-vous pas
» que je meurs de triſteſſe dans une for-
» tune qu'on auroit eu peine à imaginer?
» Je ſuis venue à la plus haute faveur,
» & je vous proteſte, ma chere fille,
» que cet état me laiſſe un vuide af-
» freux. » Elle dit un autre jour au comte d'Aubigné ſon frere: " Je ne peux plus
» tenir à la vie que je mene; je voudrois
» être morte. » On ſait quelle réponſe il lui fit.

Je conclus que ſi quelque choſe étoit capable de détromper les hommes du bonheur prétendu des grandeurs humaines, & les convaincre de leur vain appareil contre l'*ennui*; ce ſeroit ces trois mots de madame de Maintenon: *Je n'y peux plus tenir*; *je voudrois être morte*. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ENO, ENOS, ÆNOS, (*Géogr. mod.*) ville de la Romanie dans la Turquie Européenne; elle eſt ſituée proche du golfe de même nom. *Long. 43, 50; lat. 40, 46.*

ENONCÉ, ſ. m. (*Logique & Géométrie.*) Ce mot s'applique aux propoſitions & aux termes dans leſquels elles ſont préſentées. Ainſi on dit, cette propoſition eſt obſcure dans ſon *énoncé*, voici l'*énoncé* de la propoſition, *&c.* (*O*)

ENONCIATION, ſ. f. (*Logique.*) expreſſion ſimple d'une choſe en termes d'affirmation ou de négation.

Les philoſophes ſcolaſtiques diſtinguent ordinairement trois opérations de l'eſprit; l'appréhenſion ou perception, l'*énonciation* ou jugement, & le raiſonnement. *Voyez ces mots.*

Enonciation, *en Logique*, ſignifie la même choſe que *propoſition*. *Voyez* PROPOSITION.

*ENOPTE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) c'étoit dans les repas une eſpece d'inſpecteur qui veilloit à ce que chacun bût également; apparemment afin que le bon ſens s'affoiblissant dans chacun en même proportion, il n'y eût pas la moitié d'une table enivrée qui ſervît d'amuſement & de ſpectacle à l'autre moitié qui ſeroit reſtée ſobre.

*ENOPTROMANTIE, ſ. f. (*Divin.*) eſpece de divination par le miroir. Ce miroir magique montroit les événemens à venir ou paſſés, même à celui qui avoit les yeux bandés. L'*énoptromant* étoit un jeune garçon ou une femme. Les Theſſaliennes écrivoient leurs réponſes ſur le miroir en caracteres de ſang; & ceux qui les avoient conſultées, liſoient leurs deſtins, non ſur le miroir, mais dans la lune, qu'elles ſe vantoient de faire deſcendre du ciel: ce qu'il faut entendre apparemment, ou du miroir même qu'elles faiſoient prendre pour la lune aux ſuperſtitieux qui recouroient à cette ſorte d'incantation, ou de l'image de la lune qu'elles leur montroient dans ce miroir.

ENORCHIS, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) Les naturaliſtes ont donné ce nom à une pierre dont la figure reſſemble aux teſticules; ordinairement ce n'eſt autre choſe que deux pyrites ſphériques jointes enſemble par un de leurs côtés; cependant il y en a qui ſont ſeules & détachées: celles-là ſont communément de la groſſeur d'un œuf de pigeon, & contiennent intérieurement une autre pierre qui eſt adhérente à l'enveloppe intérieure, & dont elle remplit la capacité. Cette eſpece d'*énorchis* eſt d'un gris de cendre à l'extérieur; la pierre intérieure eſt d'une couleur obſcure & foncée, & n'eſt point luiſante. Boëce de Boot la regarde comme une eſpece de *géode*, & dit qu'il s'en trouve près de Prague en Bohême. (—)

ENPOINTER, v. act. *en terme d'Epinglier*, ſe dit de l'action de faire la pointe d'une épingle, ſans avoir égard à ſa fineſſe, ni à l'ébauchage. On ſe ſert, pour *enpointer* les épingles, d'une meule d'acier tailladée ſur toute ſa ſurface. *Voyez* MEULE Cette meule eſt plus ou moins groſſe, ſelon que l'on fait deſſus les pointes fines ou les groſſes. *Voyez* POINTES FINES & POINTES GROSSES. *Voyez l'article* EPINGLE.

ENQUERE, v. act. (*terme de Blaſon.*) On nomme *armes en enquere* celles dont les pieces de métal ſont ſur un champ de métal, ou celles qui, étant de couleur, ſe trouvent ſur un champ de couleur.

Armes à enquere ſe dit auſſi d'un chef de métal chargé de pieces pareillement de métal, ou de celui qui, étant de couleur, eſt chargé de pieces de couleur.

Ce terme vient du vieux verbe Gaulois *enquere*, s'enquérir, s'informer; parce que les armoiries de métal ſur métal, ou de couleur ſur couleur, étant contre l'uſage de l'art héraldique, donnent occaſion de demander pourquoi on les porte ainſi.

Bourbon de Buſſet de Chalus, à Paris; d'*azur, à trois fleurs de lis d'or, un bâton de gueules péri au centre de l'écu; au chef d'argent chargé d'une croix potencée d'or, cantonné de quatre croiſettes de même.* Armes à *enquere*. (*G. D. L. T.*)

ENQUETE, ſ. f. *inquiſitio*, ou ſuivant l'ancien ſtyle du palais *inquieſta* (*Juriſpr.*) eſt un procès-verbal rédigé par ordre & en préſence d'un juge ou commiſſaire, contenant des dépoſitions de témoins ſur des faits dont quelqu'un veut avoir la preuve, ſoit par cette voie ſeule, ſoit pour faire concourir cette preuve teſtimoniale avec quelque preuve par écrit.

Autrefois ſous le terme d'*enquête* on comprenoit également les *enquêtes* proprement dites, c'eſt-à-dire, celles qui ſe font en matiere civile, & les informations qui ſont des eſpeces d'*enquêtes* en matiere criminelle; mais préſentement on ne donne le nom d'*enquête* à ces ſortes d'actes, qu'en matiere civile.

L'uſage des *enquêtes*, ou du moins de la preuve par témoins, eſt de tous les temps & de tous les pays; mais les formalités des *enquêtes* ne ſont pas par-tout uniformes, & elles ont ſouffert pluſieurs changemens en France.

Les *enquêtes* ſont verbales ou par écrit: les premieres ſont la même choſe que ce qu'on appelle *enquête ſommaire*. Voyez, *ci-après*, ENQUETE SOMMAIRE.

On appelle *enquêtes par écrit*, celles qui ont été ordonnées par un jugement en vertu duquel elles ſont rédigées avec toutes les formalités ordinaires.

Ces formalités ont été réglées par l'ordonnance de 1667, *tit. xxij*, ſuivant lequel dans les matieres où il échet de faire *enquête*, le même jugement qui les ordonne doit contenir les faits dont les parties pourront reſpectivement informer ſans autres interdits & réponſes, jugemens ni commiſſions. *Voyez* INTERDITS.

Lorſque l'*enquête* eſt faite au même lieu où le jugement a été rendu, ou dans la diſtance de dix lieues, elle doit être commencée dans la huitaine du jour de la ſignification du jugement faite à la partie ou à ſon procureur, & achevée dans la huitaine ſuivante. Si la diſtance eſt plus grande, le délai augmente d'un jour pour dix lieues; le juge peut néanmoins, ſi le cas le requiert, donner une autre huitaine pour la confection de l'*enquête*, ſans que le délai puiſſe être prorogé.

Après que les reproches ont été fournis contre les témoins, ou que le délai d'en fournir eſt paſſé, on porte la cauſe à l'audience, ſans faire aucun acte ou procédure pour la réception de l'*enquête*.

Il n'eſt plus d'uſage comme autrefois de faire la publication de l'*enquête*, c'eſt-à-dire, d'en faire la lecture publique à l'audience; la communication de l'*enquête* tient lieu de cette publication; on ne fournit plus auſſi de moyens de nullité par écrit après les reproches, ſauf à les propoſer en l'audience ou par contredits, ſi c'eſt en procès par écrit.

Si l'*enquête* d'une partie n'eſt pas achevée dans les délais de l'ordonnance, l'autre partie peut pourſuivre l'audience ſur un ſimple acte, ſans qu'il ſoit beſoin de faire déclarer l'autre partie forcloſe de faire *enquête*, comme cela ſe pratiquoit autrefois; ce qui eſt abrogé par l'ordonnance.

Les témoins doivent être aſſignés à perſonnes ou domicile, pour dépoſer, & les parties au domicile de leur procureur, pour voir prêter ſerment aux témoins: cela ſe fait en vertu d'ordonnance du juge, ſans commiſſion du greffe.

Le jour & l'heure pour comparoir doivent être marqués dans les aſſignations données aux témoins & aux parties; & ſi les aſſignés ne comparent, on differe d'une autre heure, après laquelle les témoins préſens prêtent ſerment & ſont ouis; à moins que les parties ne conſentent la remiſe à un autre jour.

Les témoins doivent comparoir à l'heure de l'aſſignation, ou au plus tard dans l'heure ſuivante, à peine de dix livres, au paiement de laquelle ils peuvent être contraints par ſaiſie & vente de leurs biens, mais non pas par empriſonnement, à moins que cela ne fût ainſi ordonné par le juge, en cas de manifeſte déſobéiſſance. Les ordonnances des juges ſont exécutoires contre les témoins, nonobſtant oppoſition ou appellation; celles des commiſſaires-enquêteurs le ſont auſſi pour la peine de dix livres ſeulement.

Soit que la partie compare, ou non, au jour indiqué, le juge ou commiſſaire prend le ſerment des témoins qui ſont préſens, & procede à la confection de l'*enquête*, nonobſtant & ſans préjudice de toutes oppoſitions ou appellations, ſauf au défaillant à propoſer ſes reproches ou moyens après l'*enquête*.

Si le juge fait l'*enquête* dans le lieu de ſa réſidence, & qu'il ſoit récuſé ou pris à partie, il eſt tenu de ſurſeoir juſqu'à ce que les récuſations & priſes à parties aient été jugées.

L'édit de novembre 1578, & une déclaration du 14 décembre 1580, avoient créé des adjoints aux *enquêtes*, dont la fonction étoit d'aſſiſter aux *enquêtes*: mais l'ordonnance de 1667 a ſupprimé la fonction de ces adjoints; & la déclaration du mois de novembre 1717 a pareillement ſupprimé les ſubſtituts-adjoints, qui avoient été créés en 1696.

Le juge ou commiſſaire, en quelque cour ou juriſdiction que ce ſoit, doit recevoir lui-même le ſerment & la dépoſition de chaque témoin, ſans que le greffier ni autre puiſſe les recevoir, ni les rédiger par écrit hors la préſence du juge ou commiſſaire.

On doit faire mention au commencement de la dépoſition, du nom, ſurnom, âge, qualité, & demeure du témoin, du

ſerment

ſerment par lui prêté ; s'il eſt ſerviteur, parent ou allié de l'une ou l'autre des parties, & en quel degré.

Les témoins ne peuvent dépoſer en la préſence des parties ; ni même en préſence des autres témoins, excepté lorſque les *enquêtes* ſe font à l'audience ; hors ce cas, ils doivent être ouis chacun ſéparément, ſans qu'il y ait auſſi perſonne que le juge ou commiſſaire & le greffier qui écrit l'*enquête*.

La dépoſition achevée, on la doit lire au témoin, & l'interpeller de déclarer ſi elle contient vérité ; s'il y perſiſte, il doit ſigner ſa dépoſition, ou s'il ne peut le faire, il doit le déclarer, & on en doit faire mention ſur la minute & ſur la groſſe.

Le juge ou le commiſſaire doit faire écrire tout ce que le témoin veut dire touchant le fait dont il s'agit entre les parties ſans en rien retrancher.

Si le témoin augmente, diminue ou change quelque choſe à ſa dépoſition, on doit l'écrire par apoſtilles & renvois en marge, qui doivent être ſignés par le juge & le témoin s'il ſait ſigner. On n'ajoute point foi aux interlignes, ni même aux renvois qui ne ſont point ſignés ; & ſi le témoin ne ſait pas ſigner, on en doit faire mention, comme il a déja été dit.

Le juge doit demander au témoin s'il requiert taxe ; & ſi elle eſt requiſe, le juge la doit faire eu égard à la qualité, voyage, & ſéjour du témoin.

Tout ce qui a été dit juſqu'ici doit être obſervé à peine de nullité.

L'ordonnance défend en outre aux parties de faire ouir, en matiere civile, plus de dix témoins ſur un même fait, & aux juges ou commiſſaires d'en entendre un plus grand nombre ; autrement la partie ne peut prétendre le rembourſement des frais qu'elle aura avancés pour les faire ouir, encore que tous les dépens lui fuſſent adjugés en fin de cauſe.

Le procès-verbal d'*enquête* doit être ſommaire, & ne contenir que le jour & l'heure des aſſignations données aux témoins pour dépoſer, & aux parties pour les voir jurer ; le jour & l'heure des aſſignations échues ; leur comparution ou défaut ; la preſtation de ſerment des témoins, ſi c'eſt en la préſence ou abſence de la partie ; le jour de chaque dépoſition ; le nom, ſurnom, âge, qualité & demeure des témoins ; les requiſitions des parties, & les actes qui en ſeront accordés.

Les greffiers ou autres qui ont écrit l'*enquête* & le procès-verbal, ne peuvent prendre d'émolumens que pour l'expédition de la groſſe, ſelon le nombre de rôles, au cas que l'*enquête* ait été faite au lieu de leur demeure, & ſi elle a été faite ailleurs, ils ont le choix de prendre leurs journées, qui ſont taxées aux deux tiers de celles du juge ou commiſſaire.

Les expéditions & procès-verbaux des *enquêtes* ne doivent être délivrés qu'aux parties, à la requête deſquelles l'*enquête* a été faite. *Voyez* ENQUÊTE D'OFFICE.

Ceux que l'on prend pour greffiers en des commiſſions particulieres, n'ayant point de dépôt, doivent remettre la minute des *enquêtes* & procès-verbaux aux greffes des juriſdictions où le différend eſt pendant, trois mois après la commiſſion achevée ; autrement ils peuvent y être contraints, ſauf à eux de prendre exécutoire de leur ſalaire contre la partie. *Voyez l'art.* 25.

L'uſage qui s'obſervoit autrefois d'envoyer des expéditions des *enquêtes* dans un ſac clos & ſcellé, a été abrogé par l'ordonnance, de même que les publications & réceptions d'*enquête*, & tous jugemens portant que l'on donnera moyens de nullité par rapport aux reproches que l'on peut fournir contre les témoins. *Voyez* REPROCHES.

Si celui qui a fait l'*enquête* refuſe ou néglige d'en faire ſignifier le procès-verbal & donner copie, l'autre partie pourra le ſommer par un ſimple exploit de le faire dans trois jours, après quoi il pourra lever le procès-verbal ; & le greffier ſera tenu de lui en délivrer expédition, en lui repréſentant l'acte de ſommation & lui payant ſes ſalaires de la groſſe, dont il ſera délivré exécutoire contre la partie qui en devoit donner copie.

La partie qui a fourni des reproches, ou renoncé à en fournir, peut demander copie de l'*enquête* ; & en cas de refus, l'*enquête* doit être rejetée, & l'on procede au jugement.

Si celui contre qui l'*enquête* a été faite en veut prendre avantage, il peut la lever en satisfaisant à ce qui a été dit dans l'article précédent.

Celui qui leve ainsi l'*enquête* au refus de son adversaire d'en donner copie, a huitaine pour lever procès-verbal, & autant pour lever l'*enquête*; & si elle a été faite hors du lieu où le différend est pendant, on donne un autre délai à raison d'un jour pour dix lieues.

Ces délais de huitaine ne sont que pour les cours & pour les bailliages, sénéchaussées & présidiaux; dans les autres sieges, chaque délai n'est que de trois jours.

Avant de pouvoir demander copie du procès-verbal de sa partie, il faut donner copie du sien; il en est de même pour l'*enquête*.

Celui qui a eu copie du procès-verbal & de l'*enquête*, ne peut, en cause principale ou d'appel, faire ouir à sa requête aucun témoin, ni fournir des reproches contre ceux de sa partie.

Si l'*enquête* a été ordonnée à l'audience sans appointer les parties, les *enquêtes* doivent être rapportées à l'audience pour y être jugées sur un simple acte.

Lorsque l'*enquête* est déclarée nulle par la faute du juge ou commissaire, on en fait une nouvelle aux dépens du juge ou commissaire, dans laquelle la partie peut faire ouir de nouveau les mêmes témoins. *Voyez* COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR, & *ci-après* ENQUÊTEUR, PREUVE PAR TÉMOINS, REPROCHES, TÉMOINS; Franc. Marc, *tome I, quest.* 901; *le Traité de la preuve par témoins*, de Danty; *la Bibliotheque* de Bouchel, *au mot* témoins; *le Traité des enquêtes & témoins*, de Guillaume Jaudin, insérés dans Bouchel, *loc. cit.* (*A*)

ENQUÊTE D'EXAMEN A FUTUR, étoit celle qui se faisoit d'avance & avant la contestation en cause, même avant que le procès fût commencé, lorsqu'on craignoit le dépérissement de la preuve, soit que les témoins fussent vieux, ou valétudinaires, ou sur le point de s'absenter.

Cette forme de procéder avoit été tirée par les docteurs & praticiens, tant du droit civil que du droit canonique, notamment de la loi 40, *ff. ad. leg. aquiliam*, *l.* 32, *ff. de furtis*, *l.* 3, § *duæ*, *ff. de Carboniano edicto*, & *des décrétales*; suivant le chapitre *quoniam* 5, *in princip. extra*; *ut lite non contest. & cap. cum dilectæ*, 4 *ext. de confirm. utilit. vel inutilit.*

Elle fut aussi autorisée par les anciennes ordonnances, comme il paroît par celle de Charles VIII, de l'an 1493, *art.* 58, qui défend néanmoins d'en faire en matiere de récréance; & la raison est que cette procédure n'avoit lieu qu'en matiere civile, & non en matiere bénéficiale ou criminelle.

Quand le procès étoit déja commencé, il falloit assigner la partie pour voir prêter serment aux témoins.

Lorsqu'on vouloit faire *enquête* avant qu'il y eût procès commencé, il falloit des lettres en chancellerie adressantes au juge pour faire ouir témoins; & dans ce cas le juge tenoit sa procédure close & secrete jusqu'à ce qu'il fût nécessaire de la produire: mais la partie qui avoit fait faire cette *enquête* devoit former sa demande dans un an au plus tard, à compter de la confection de l'*enquête*, autrement l'*enquête* étoit nulle; à l'égard du défendeur qui avoit fait une telle *enquête* pour appuyer sa défense, l'*enquête* duroit trente ans.

Les inconvéniens qu'on a reconnus dans cette procédure prématurée, qui excitoit souvent une prévention dans l'esprit des juges, ont été cause qu'elle a été abrogée par l'ordonnance de 1667, *tit. xiij.*

Les auteurs qui en parlent, font *le stylé du parlement*, à la fin; Joannes Ferrarius, *cap. quando testes prod. ad æter. rei mem.* Masuer, *in prax. tit. de testibus*; Imbert, *en ses instit. for. liv. I, ch. xliv*; Papon, *en ses notes*, *liv. X*, *titre des lettres incid.* Rebuff. *tract. de cauf. benef. art.* 2, *gloss. unic. n.* 8; Bornier, *sur l'ordonnance de* 1667.

ENQUÊTE *ou* INFORMATION: ces termes étoient autrefois souvent confondus; il y a encore certaines *enquêtes* civiles que l'on qualifie d'*information*, telle que l'*information* de vie & mœurs. (*A*)

ENQUÊTE JUSTIFICATIVE; quelques praticiens donnent ce nom à l'*enquête* que l'accusé fait pour prouver son innocence, lorsqu'on l'a admis à la preuve de ses faits

juſtificatifs. *Voyez la pratique* de Maſuer, *p.* 292, & FAITS JUSTIFICATIFS. (*A*)

ENQUÊTE D'OFFICE eſt une information que le juge ordonne & fait de ſon propre mouvement & ſans y être provoqué par perſonne, pour inſtruire ſa religion ſur certains faits qui ont rapport à quelque affaire dont la connoiſſance lui appartient: quoique ces ſortes d'*enquêtes* ſe faſſent à la requête du miniſtere public, on ne laiſſe pas de les appeller toujours *enquêtes d'office*, pour dire qu'il n'y a point de partie privée qui les ait demandées.

Les avis de parens & amis que le juge ordonne à l'occaſion des tutelles, curatelles, émancipations, interdictions, ſont des *enquêtes d'office*, lorſqu'il n'y a aucun parent qui les provoque.

C'eſt auſſi une *enquête d'office*, lorſque le juge avant de procéder à l'enrégiſtrement de quelques ſtatuts, privileges, & lettres-patentes, ordonne qu'il ſera informé de la commodité ou incommodité de ce dont il s'agit; ce que l'on appelle vulgairement une enquête *de commodo vel incommodo.*

Ces ſortes d'*enquêtes* ſont quelquefois qualifiées d'*information*, comme celle qui ſe fait de l'âge & des vie & mœurs d'une perſonne qui ſe préſente pour être reçue dans quelque fonction publique; ce que l'on appelle communément une *information de vie & mœurs.*

Il y a des formalités preſcrites pour les *enquêtes* ordinaires, qui paroiſſent inutiles pour les *enquêtes d'office*, quoique l'ordonnance ne le diſe point; par exemple, on ne peut pas aſſigner la partie pour voir prêter ſerment aux témoins, n'y ayant point de contradicteur dans ces ſortes d'*enquêtes.*

Le terme d'*enquête d'office* n'eſt guere uſité qu'en matiere civile: cependant quelques auteurs l'appliquent auſſi en matiere criminelle aux informations qui ſe font à la requête du miniſtere public ſeul, ſans qu'il y ait de partie civile privée. *Voyez le ſtyle* de Cayron, *pag.* 221.

L'ordonnance de 1667, *titre xxij*, *article* 24, fait mention de ces ſortes d'*enquêtes*, & ordonne qu'elles ſeront ſeulement délivrées à la partie publique qui les aura fait faire. *Voyez auſſi* Loiſeau, *des offices*, *liv. I, ch. iv, n. 9.* (*A*)

ENQUÊTES DU PARLEMENT. *Voyez* PARLEMENT *à l'article* CHAMBRE DES ENQUÊTES.

ENQUÊTES *ou* PIECES. On comprenoit anciennement ſous le terme d'*enquêtes*, non-ſeulement les *enquêtes* proprement dites, mais généralement toutes ſortes de titres & pieces qui ſervoient à la preuve des faits. (*A*)

ENQUÊTES *ou* PROCÈS; ces termes étoient autrefois ſynonymes, ſur-tout pour les affaires de fait & procès par écrit, dont la déciſion dépendoit des titres & pieces que l'on comprenoit alors ſous le terme d'*enquêtes*: il eſt dit dans des lettres de Philippe de Valois, du mois de juin 1338, & dans d'autres du roi Jean, du mois de janvier 1351, qu'il ne ſera point fait d'*enquête* en matiere criminelle qu'après l'information; ce qui ſe trouve expliqué encore plus clairement dans d'autres lettres du roi Jean, du 12 janvier 1354, où il eſt dit, *non obſtante quod proceſſus ſeu inqueſtæ inchoatæ fuerint in noſtra dicta curia parlamenti.* On trouve encore quelque choſe de ſemblable dans des lettres du mois de mai 1358, données par le dauphin, qui fut depuis le roi Charles V. (*A*)

ENQUÊTES DE SANG, ſignifioit autrefois *information en matiere criminelle*; elles étoient ainſi nommées à cauſe que dans ces matieres elles tendent ſouvent à faire infliger à l'accuſé quelque peine qui emporte effuſion de ſang. L'ordonnance de Philippe V, dit *le long*, du mois de décembre 1320, pour le parlement, porte que les *enquêtes* ſeront remiſes en trois huches ou coffres; ſavoir, en l'une les *enquêtes* à juger, en l'autre les *enquêtes* jugées, & en la troiſieme les *enquêtes de ſang.* (*A*)

ENQUÊTE SECRETE; les informations en matiere criminelle étoient quelquefois ainſi nommées, parce qu'une des principales différences qu'il y a entre ces ſortes de preuves & les *enquêtes* civiles, c'eſt que les informations ſont pieces ſecretes. (*A*)

ENQUÊTE SOMMAIRE eſt celle qui ſe fait ſommairement & ſans beaucoup de formalité, lorſque le juge entend les témoins à l'audience, comme il ſe pratique dans les matieres ſommaires.

L'ordonnance de 1667, *tit. xvij*, *art. 8*, dit que ſi les parties ſe trouvent contraires en faits dans les matieres ſommaires, & que la preuve par témoins en ſoit reçue, les témoins ſeront ouis en la prochaine audience, en la préſence des parties ſi elles comparent, ſinon en abſence des défaillans; & que néanmoins, à l'égard des cours, des requêtes de l'hôtel, & du palais & des préſidiaux, les témoins pourront être ouis au greffe, par un conſeiller, le tout ſommairement, ſans frais, & ſans que le délai puiſſe être prorogé.

L'*article* 9 ajoute que les reproches ſeront propoſés à l'audience avant que les témoins ſoient entendus, ſi la partie en préſente; qu'en cas d'abſence, il ſera paſſé outre à l'audition, & qu'il ſera fait mention ſur le plumitif ou par le procès-verbal, ſi c'eſt au greffe, des reproches & de la dépoſition des témoins. *Voyez auſſi l'article 23 de l'ordonnance.* (*A*)

ENQUÊTES PAR TURBES, étoit une eſpece d'acte de notoriété ou information que les cours ſouveraines ordonnoient quelquefois, lorſqu'en jugeant un procès il ſe trouvoit de la difficulté, ſoit ſur une coutume non écrite, ſoit ſur la maniere d'uſer pour celle qui étoit rédigée par écrit, ou ſur le ſtyle d'une juriſdiction, ou enfin concernant des limites ou une longue poſſeſſion, ou ſur quelqu'autre point de fait important.

On les appelloit ainſi, parce que les dépoſitions étoient données *per turbas*, & non l'une après l'autre, comme il ſe pratique dans les *enquêtes* ordinaires & dans les informations.

Ces ſortes d'*enquêtes* ne pouvoient être ordonnées que par les cours ſouveraines; les préſidiaux même n'en pouvoient pas ordonner.

La cour ordonnoit qu'un conſeiller ſe tranſporteroit dans la juriſdiction principale de la coutume ou du lieu.

Le commiſſaire y faiſoit aſſembler, en vertu de l'arrêt, les avocats, procureurs & praticiens du bailliage; il leur donnoit les faits & articles; & les turbiers après être convenus de leurs faits, envoyoient au commiſſaire leur avis ou déclaration par un député d'entr'eux.

Chaque turbe devoit être compoſée au moins de dix témoins; & il falloit du moins deux turbes pour établir un fait, chaque turbe n'étant comptée que pour un, ſuivant les ordonnances de Charles VII, en 1446, *article* 22; de Louis XII, en 1498, *article* 13; de François I, en 1535, *chap. vij*, *articles* 4 & 7.

Ces *enquêtes* occaſionoient de grands frais; elles étoient ſouvent inutiles à cauſe de la diverſité des opinions, & toujours dangereuſes à cauſe des factions qui s'y pratiquoient; c'eſt pourquoi elles ont été abrogées par l'ordonnance de 1667, *tit. xiij*.

Il y en a cependant eu depuis une, confirmée par un arrêt du conſeil, du 7 ſeptembre 1669; mais elle avoit été ordonnée dès 1666, & il y avoit eu arrêt en 1668, qui avoit permis de la continuer.

Préſentement lorſqu'il s'agit d'établir un uſage ou un point de juriſprudence; on ordonne des actes de notoriété, ou bien on emploie des jugemens qui ont été rendus dans des cas ſemblables à celui dont il s'agit. *Voyez* NOTORIÉTÉ. (*A*)

ENQUÊTE VERBALE. *Voyez* ENQUÊTE SOMMAIRE.

ENQUÊTE VIEILLE, c'eſt-à-dire, une *enquête* faite anciennement avec d'autres parties: elle ne laiſſe pas de faire preuve quand elle eſt en bonne forme; mais étant *res inter alios acta*, elle n'a pas la même force que celle qui eſt faite contre la même partie. *Voyez* Peleus, *queſt. 46.* (*A*)

ENQUÊTEURS, ſ. m. pl. (*Juriſp.*) ſont des officiers établis pour faire les enquêtes & informations; on les appelle auſſi *examinateurs*, parce qu'ils font l'examen des comptes, & ces deux titres ſont ordinairement précédés de celui de *commiſſaire*, parce que ces offices ne ſont proprement que des commiſſions particulieres établies pour décharger le juge d'une partie de l'inſtruction. Ce qui concerne ces officiers a déja été expliqué *aux mots* COMMISSAIRE AU CHATELET & COMMISSAIRES-ENQUÊTEURS, auxquels nous renvoyons. (*A*)

ENQUÊTEURS DES FORETS, *inquiſitores foreſtarum*, étoient des commiſſaires envoyés par le roi dans les provinces, pour connoître des abus qui ſe commettoient

dans l'uſage ou exploitation des bois. Il y a dans le tabulaire de S. Victor, à Paris, (*chap. xiij.*) un jugement fort ancien, dont la date ne peut ſe lire, rendu par Me. Philippe le Convers, tréſorier de S. Etienne de Troyes, clerc du roi, & Guillaume de Saint-Michel, *enquéteurs des forêts.* (*A*)

ENQUIS, adj. (*Juriſprud.*) Ce terme qui vient d'*enquérir*, ſignifie à peu près la même choſe qu'*interrogé*. Il eſt uſité principalement dans les enquêtes; le procès-verbal dit, en parlant d'un témoin, *enquis de ſes nom, ſurnom, âge & qualités, a répondu*, &c. *Voyez* ENQUÊTE. (*A*)

ENRAYER, v. neut. (*Manege, Maréchal.*) expreſſion en uſage, en parlant d'une voiture quelconque à deux ou à quatre roues, pour déſigner l'action de fixer une ou deux d'entr'elles, de maniere que la voiture étant miſe en mouvement, elles demeurent immobiles, & gliſſent ſur le terrain au lieu d'y rouler.

Cette précaution eſt extrêmement prudente, lorſqu'il eſt queſtion de deſcendre une montagne rapide. Par ce moyen, on ſoulage conſidérablement les chevaux qui pourroient ſuccomber ſous le poids du fardeau qui les pouſſe, & qu'ils ſont obligés de retenir avec une force qui met à des épreuves cruelles leurs reins & leurs jarrêts. On conçoit, ſans doute, les accidens qui pourroient arriver, ſi ce même poids, à la chûte duquel ils s'oppoſent, l'emportoit ſur leur réſiſtance. *Voyez* ENRAYURE. (*e*)

ENRAYURE, ſ. f. (*Manege, Maréchal.*) On appelle de ce nom toute corde, toute longe, tout lien deſtiné à enrayer une voiture. Une ſimple corde propre à tout autre uſage, eſt nommée ainſi, lorſqu'on s'en ſert à cet effet. Communément celles qui y ſont conſacrées, ſont repliées en boucle à l'une de leurs extrémités; on les paſſe d'abord dans un des brancards, & on les y fixe, en introduiſant l'extrémité non repliée dans l'anneau fait à l'autre. Après les y avoir fermement arrêtées, on fait pluſieurs tours, en embraſſant deux rais de la roue & le même brancard en avant de la bande de cette même roue, & l'on termine toutes ces circonvolutions par un double nœud coulant. Il en eſt d'autres que l'on paſſe de même dans le brancard; mais l'extrémité qui répond aux roues eſt garnie d'un crochet de fer très-gros & très-fort que l'on accroche à un rais ſeulement. Celle-ci eſt plus ordinairement faite d'un cuir, ayant la même force que les traits des harnois; on arrête ce cuir par le moyen d'une boucle au brancard qu'il embraſſe, tandis que le crochet attaché à ce cuir par le moyen d'un anneau de fer, tient pareillement à un des rais.

L'*enrayure* ordinaire des voituriers, des charretiers & des rouliers, conſiſte dans une grande perche qu'ils attachent par un bout à l'extrémité poſtérieure du brancard, en arriere de la bande de la roue, & à l'extrémité antérieure en avant de la même bande, pour que cette même perche, par ſon appui force contre les jantes de la roue, occaſione un frottement qui tient lieu de l'*enrayure*, & fatigue moins le rouage. (*e*)

ENRAYURES, ſ. f. pl. (*Charpente.*) c'eſt l'aſſemblage de toutes les pieces qui compoſent une ferme.

ENRÉGISTREMENT, ſ. m. (*Juriſp.*) ſignifie en général la *tranſcription d'un acte dans un regiſtre*, ſoit en entier ou par extrait. Cette formalité a pour objet de conſerver la teneur d'un acte dont il peut importer au roi, ou au public, ou à quelque particulier, d'avoir connoiſſance.

Les marchans & négocians, banquiers & agens de change, ſont obligé, ſuivant l'ordonnance du commerce, d'avoir des livres ou regiſtres, & d'y *enrégiſtrer* (ou écrire) tout leur négoce, leurs lettres de change, dettes actives & paſſives.

On *enrégiſtre* les baptêmes, mariages & ſépultures, vêtures, profeſſions en religion, en inſcrivant les actes ſur des regiſtres publics deſtinés à cet effet.

Les actes ſujets au contrôle, inſinuation, centieme denier ou autre droit, ſont *enrégiſtrés*, c'eſt-à-dire, tranſcrits en entier ou par extrait ſur les regiſtres deſtinés pour ces formalités.

On *enrégiſtre* auſſi les ſaiſies réelles, les criées, les ſubſtitutions, des bulles & proviſions, &c. (*A*)

ENRÉGISTREMENT des ordonnances,

édits, déclarations & autres lettres-patentes, pris dans le ſens littéral, n'eſt autre choſe que la tranſcription de ces nouveaux réglemens que le greffier des juriſdictions, ſoit ſupérieures ou inférieures, fait ſur les regiſtres du tribunal, en conſéquence de la vérification qui en a été faite précédemment par les tribunaux ſupérieurs qui ont le droit & le pouvoir de vérifier les nouvelles loix.

Néanmoins, dans l'uſage, on entend auſſi par le terme d'*enrégiſtrement* la vérification que les cours font des nouvelles ordonnances; l'arrêt ou jugement qui en ordonne l'*enrégiſtrement*; l'admiſſion qui eſt faite en conſéquence, par le greffier, du nouveau réglement au nombre des minutes du tribunal; le procès-verbal qu'il dreſſe de cet *enrégiſtrement*; la mention qu'il en fait par extrait ſur le repli des lettres: on confond ſouvent dans le diſcours toutes ces opérations, quoiqu'elles ſoient fort différentes les unes des autres.

La vérification eſt un examen que les cours font des lettres qui leur ſont adreſſées par le roi, tant pour vérifier, par les formules nationales, ſi le projet de loi qui eſt préſenté eſt émané du prince, ou ſi au contraire les lettres ne ſont point ſuppoſées ou falſifiées, que pour délibérer ſur la publication & *enrégiſtrement* d'icelles, & conſentir, au nom de la nation, que le projet de loi ſoit regiſtré & exécuté, au cas qu'il y ait lieu de l'approuver.

L'arrêt d'*enrégiſtrement* eſt le jugement qui, en conſéquence de la vérification qui a été faite, & du conſentement donné à l'exécution de la loi, ordonne qu'elle ſera miſe au nombre des minutes du tribunal, & tranſcrite dans ſes regiſtres.

L'admiſſion du nouveau réglement au nombre des minutes du tribunal, & qui eſt le véritable *enrégiſtrement*, a pour objet de marquer que la loi a été vérifiée & reçue, & en même temps de conſtater cette loi, en la conſervant dans un dépôt public où elle ſoit permanente, & où l'on puiſſe recourir au beſoin, & vérifier ſur l'original la teneur de ſes diſpoſitions. Elle eſt différente de la tranſcription qui ſe fait de ce même réglement ſur les regiſtres en parchemin, pour mieux en aſſurer la conſervation.

Le procès-verbal d'*enrégiſtrement* eſt la relation que fait le greffier de ce qui s'eſt paſſé à l'occaſion de la vérification & *enrégiſtrement*, & de l'admiſſion qui en a été faite en conſéquence du nouveau réglement entre les minutes du tribunal.

La mention de l'*enrégiſtrement* que le greffier met ſur le repli des lettres, eſt un certificat ſommaire par lequel il atteſte qu'en conſéquence de l'arrêt de vérification & *enrégiſtrement*, il a mis le réglement au nombre des minutes & regiſtres du tribunal.

La tranſcription ſur les regiſtres en parchemin n'eſt qu'une ſuite de l'*enrégiſtrement*, & une opération qui ne ſe fait quelquefois que long-temps après, pour la police du greffe & pour ſuppléer au beſoin la minute du réglement.

On conçoit, par ce qui vient d'être dit, combien la vérification eſt différenre de la ſimple tranſcription qui ſe fait dans les regiſtres; mais comme le ſtyle des cours, lorſqu'elles ont vérifié une loi, eſt d'ordonner qu'elle ſera regiſtrée dans leur greffe, il eſt arrivé de là que, dans l'uſage, lorſqu'on veut exprimer qu'une loi a été vérifiée, on dit communément qu'*elle a été enrégiſtrée*; ce qui, dans cette occaſion, ne ſignifie pas ſimplement que la loi a été inſérée dans les regiſtres; on entend principalement par-là que la vérification qui précede néceſſairement cet *enrégiſtrement* a été faite.

Toutes les différentes opérations dont on vient de parler, ſe rapportent à deux objets principaux; l'un eſt la vérification du nouveau réglement, l'autre eſt ſon admiſſion dans les regiſtres du tribunal: c'eſt pourquoi l'on ſe fixera ici à deux objets, c'eſt-à-dire, que l'on expliquera, d'abord ce qui concerne l'*enrégiſtrement*, en tant qu'il eſt pris pour la vérification, & enſuite l'*enrégiſtrement* en tant qu'il ſignifie l'admiſſion ou tranſcription du réglement dans les minutes & regiſtres du tribunal.

Avant d'expliquer de quelle maniere on procede à la vérification & *enrégiſtrement*

d'une loi il eſt à propos de remonter à l'origine des vérifications & *enrégiſtremens*, & de rappeller ce qui ſe pratiquoit auparavant pour donner aux nouvelles loix le caractere d'autorité néceſſaire pour leur exécution.

On a toujours eu l'attention, chez toutes les nations policées, de faire examiner les nouvelles loix que le prince propoſe, par ceux qu'il a lui-même chargés du ſoin de les faire exécuter. La *loi viij*, au code *de legibus*, fait mention que les nouvelles loix doivent être propoſées en préſence de tous les grands officiers du palais & des ſénateurs. Vopiſcus dit de l'empereur Probus qu'il permit aux ſénateurs *ut leges quas ipſe ederet ſenatûs-conſultis propriis conſecrarent;* ce qui reſſemble parfaitement à nos arrêts d'*enrégiſtrement.*

En France, on a pareillement toujours reconnu la néceſſité de faire approuver les nouvelles loix par la nation, ou par les cours ſouveraines qui la repréſentent en cette partie, & qui étant dépoſitaires de l'autorité royale, exercent à cet égard un pouvoir naturel, émané du roi même par la force de la loi; c'eſt ainſi que s'expliquoit le chancelier Olivier, dans un diſcours fait au parlement en 1559.

Il eſt vrai que juſqu'au treizieme ſiecle il n'eſt point parlé de vérifications ni d'*enrégiſtremens*; mais il y avoit alors d'autres formes équipollentes.

Sous les deux premieres races, lorſque nos rois vouloient faire quelque loi nouvelle, ils la propoſoient ou faiſoient propoſer par quelque perſonne de conſidération, dans un de ces parlemens généraux ou aſſemblées de la nation, qui ſe tenoient tous les ans, d'abord au mois de mars, & que Pepin transféra au mois de mai.

Ces aſſemblées étoient d'abord compoſées de toute la nation, des grands & du peuple; mais ſous ce nom de *peuple* on ne comprenoit que les *Francs*, c'eſt-à-dire, ceux qui compoſoient originairement la nation Françoiſe, ou qui étoient deſcendus d'eux, & ceux qui étoient ingénus, c'eſt-à-dire, *libres*.

Chacun dans ces aſſemblées avoit droit de ſuffrage: on frappoit ſur ſes armes pour marquer que l'on agréoit la loi qui étoit propoſée; ou, s'il s'élevoit un murmure général, elle étoit rejetée.

Lorſque l'on écrivit & que l'on réforma la loi ſalique ſous Clovis, cette affaire fut traitée dans un parlement, de concert avec les Francs, comme le marque le préambule de cette loi: *Clodoveus unà cum Francis pertractavit ut ad titulos aliquid ampliùs adderet;* c'eſt auſſi de-là qu'on lui donna le nom de *pacte de la loi ſalique*. On voit, en effet, que ce n'eſt qu'un compoſé d'arrêtés faits ſucceſſivement dans les différens parlemens: elle porte, entr'autres choſes, que les Francs ſeroient juges les uns des autres avec le prince, & qu'ils décerneroient enſemble les loix à l'avenir, ſelon les occaſions qui ſe préſenteroient, ſoit qu'il fallût garder en entier ou réformer les anciennes coutumes venues d'Allemagne.

Auſſi Childebert en uſa-t-il de cette ſorte, lorſqu'il fit de nouvelles additions à cette loi: *Childebertus tractavit*, eſt-il dit, *cum Francis ſuis*.

Ce même prince, dans un décret qui contient encore d'autres additions, déclare qu'elles ſont le réſultat d'un parlement compoſé des grands & des perſonnes de toutes conditions; ce qui ne doit néanmoins être entendu que de perſonnes franches & libres: *Cùm nos omnes, calendis Martii, (congregati) de quibuſcumque conditionibus, unà cum noſtris optimatibus pertractavimus.* Ces additions furent même faites en différens parlemens; l'une eſt datée du champ de Mars d'Atigny, l'autre du champ de Mars ſuivant, une autre du champ de Mars tenu à Maeſtricht, *&c.*

Les autres loix anciennes furent faites de la même maniere: celle des Allemands, par exemple, porte en titre, dans les anciennes éditions, qu'elle a été établie par ſes princes ou juges, & même par tout le peuple: *Quæ temporibus Clotarii regis, unà cum principibus ſuis, id ſunt 34 epiſcopis, & 34 ducibus, & 72 comitibus, vel cæteto populo conſtituta eſt.*

On lit auſſi dans la loi des Bavarois, qui fut dreſſée par Thierry, & revue

ſucceſſivement par Childebert, Clotaire & Dagobert, qu'elle fut réſolue par le roi & ſes princes, & par tout le peuple : *Hoc decretum eſt apud regem & principes ejus, & apud cunctum populum chriſtianum, qui intrà regnum Mervengorum conſtant.*

Toutes les autres loix de ce temps font mention du conſentement général de la nation, à peu près dans les mêmes termes : *Placuit atque convenit inter Francos & eorum proceres ; ita convenit & placuit leudis noſtris.* Ce terme *leudis* comprenoit alors, non-ſeulement les grands, mais, en général, tous les Francs, comme il eſt dit dans l'*appendix* de Grégoire de Tours, *in univerſis leudis, tam ſublimibus quàm pauperibus.* Pour ce qui eſt de l'ancienne formule, *ita placuit & convenit nobis*, il eſt viſible que c'eſt de là qu'eſt venue cette clauſe de ſtyle dans les lettres-patentes, *car tel eſt notre plaiſir*, &c.

Les aſſemblées générales de la nation étant devenues trop nombreuſes, on n'y admit plus indiſtinctement toutes les perſonnes franches : on aſſembloit les Francs dans chaque province ou canton pour avoir leur ſuffrage, & le vœu de chaque aſſemblée particuliere étoit enſuite rapporté par des députés à l'aſſemblée générale, qui n'étoit plus compoſée que des grands du royaume, & des autres perſonnes qui avoient caractere pour y aſſiſter, tels que les premiers ſénateurs ou conſeillers.

C'eſt ainſi que Charlemagne, l'un de nos plus grands & de nos plus puiſſans monarques, en uſa, lorſqu'il voulut faire une addition à la loi ſalique ; il ordonna que l'on demanderoit l'avis du peuple, & que s'il conſentoit à l'addition nouvellement faite, chaque particulier y mît ſon ſeing ou ſon ſceau : *Ut populus interrogetur de capitulis quæ in lege noviter addita ſunt, & poſtquam omnes conſenſerint ſuſcriptiones vel manu firmationes ſuas in ipſis capitulis faciant.* Cette ordonnance fut inſérée dans la loi ſalique, & autoriſée de nouveau par Charles le Chauve, lequel la fit inſérer dans l'épitome qu'il donna de cette loi.

Pluſieurs des capitulaires de Charles le Chauve portent pareillement qu'ils ont été faits *ex conſenſu populi & conſtitutione regis*, notamment ceux des années 844 & 864.

C'eſt donc de ces aſſemblées générales de la nation que ſe ſont formés les anciens parlemens tenus ſous la ſeconde race, leſquels, d'ambulatoires qu'ils étoient d'abord, furent rendus ſédentaires à Paris ſous la troiſieme race, du temps de Philippe-le-Bel.

Lorſque les parlemens généraux furent réduits aux ſeuls grands du royaume, & autres perſonnes qui avoient caractere pour y aſſiſter, tous les Francs étoient cenſés y délibérer par l'organe de ceux qui les y repréſentoient.

Les nouvelles ordonnances étoient alors délibérées en parlement, le roi y ſéant, ou autre perſonne qualifiée de par lui, c'eſt-à-dire, qu'elles étoient dreſſées dans le parlement même, au lieu que dans la ſuite on en a rédigé le projet dans le conſeil du roi.

La délibération en parlement tenoit lieu de la vérification & *enrégiſtrement*, dont l'uſage a été introduit depuis. Cette délibération étoit d'autant plus néceſſaire pour donner force aux nouvelles loix, que ſuivant la police qui s'obſervoit alors pour les fiefs, les barons ou grands vaſſaux de la couronne qui étoient tous membres du parlement, étoient chacun maîtres de leurs domaines, qui compoſoient au moins les deux tiers du royaume ; ils s'étoient même arrogé le droit d'y faire des réglemens : & le roi n'y pouvoit rien ordonner que de leur conſentement, c'eſt pourquoi il en eſt fait mention dans pluſieurs ordonnances qui devoient avoir lieu dans les terres de ces barons.

Tels ſont deux établiſſemens ou ordonnances faites par Philippe-Auguſte ; l'une du premier mai 1209, touchant les fiefs du royaume, où il eſt dit que le roi, le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers, de Boulogne & de Saint-Paul, le ſeigneur de Dompierre, & pluſieurs autres grands du royaume, convirent unanimement de cet établiſſement : *convenerunt & aſſenſu publico formaverunt, ut à primo die maii in poſterum ita ſit de feodalibus tenementis.* L'autre ordonnance, qui eſt ſans date, eſt un accord

accord entre le roi, les clercs & les barons.

On trouve auſſi un établiſſement de Louis VIII, en 1223, où il dit : *Noveritis quod per voluntatem & aſſenſum archiepiſcoporum, epiſcoporum, comitum, baronum & militum regni Franciæ.... fecimus ſtabilimentum per Judæos.*

Joinville, en ſon hiſtoire de S. Louis, fait mention des parlemens que tenoit ce prince pour faire ſes nouveaux *établiſſemens*. Il ſuffit d'en donner quelques exemples, tels que ſon ordonnance du mois de mai 1246, où il dit : *Hæc autem omnia... de communi conſilio & aſſenſu dictorum baronum & militum, volumus & præcipimus*, &c.... & ce qu'il fit touchant le cours des eſterlins, à la fin de laquelle il eſt dit, *facta fuit hæc ordinatio in parlamento omnium Sanctorum, anno Domini milleſimo ducenteſimo ſexageſimo quinto.*

Le regne de Philippe III, dit *le Hardi*, nous offre une foule d'ordonnances faites par ce prince en parlement, notamment celles qu'il fit aux parlemens de l'Aſcenſion en 1272, de l'octave de la Touſſaint de la même année, de la Pentecôte de l'année ſuivante, de l'Aſſomption en 1274, de la Touſſaint ou de Noël en 1275, de l'Épiphanie en 1277, & de la Touſſaint en 1283. Les ordonnances, ainſi délibérées en parlement, étoient regardées en quelque ſorte comme ſon ouvrage, de même que ſes arrêts; c'eſt pourquoi on les inſcrivoit au nombre des arrêts de la cour, comme il eſt dit à la fin des ordonnances de 1283 : *Hæc ordinatio regiſtrata eſt inter judicia, conſilia & arreſta expedita in parlamento omnium Sanctorum, anno Domini* 1283. La même choſe ſe trouve à la fin d'une ordonnance de 1287, & auſſi de deux autres de 1327 & de 1331, & de pluſieurs autres.

Philippe-le-Bel fit auſſi pluſieurs ordonnances en parlement dans les années 1287, 1288, 1290, 1291, 1296. La premiere de ces ordonnances, qui eſt celle de 1287, commence par ces mots, *c'eſt l'ordonnance faite par la cour de notre ſeigneur le Roi & de ſon commandement ;* & à la fin il eſt dit qu'elle fut faite au parlement, & qu'elle ſeroit publiée en chaque baillie en la premiere aſſiſe, *&c.*

A la fin de celle de 1288, il eſt dit que ſi quelqu'un y trouve de la difficulté, on conſultera la cour du roi & les maîtres (du parlement.)

Il s'en trouve auſſi pluſieurs du même prince, faites en parlement depuis qu'il eut rendu cette cour ſédentaire à Paris en 1302; entr'autres celle du 3 octobre 1303, faite avec une partie ſeulement des barons; parce que, dit Philippe-le-Bel, il ne pouvoit pas avoir à ce conſeil & à cette délibération les autres prélats & barons ſi-tôt que la néceſſité le requerroit; & les barons dans leur ſouſcription s'énoncent ainſi : *nous, parce que ladite ordonnance nous ſemble convenable & profitable à la beſogne, & ſi peu greveuſe... que nul ne la doit refuſer, nous y conſentons.* L'ordonnance de ce prince du 28 février 1308, deux autres du jeudi avant les Rameaux de la même année, & une autre du premier mai 1313, ſont faites en plein parlement.

Il s'en trouve de ſemblables de Philippe VI dit *de Valois*, des 24 juillet 1333, 10 juillet 1336, 17 mai 1345, & après la St. Martin d'hiver en 1347.

Il y a encore bien d'autres ordonnances du temps de ces mêmes princes, leſquelles furent auſſi délibérées en parlement, quoique cela n'y ſoit pas dit préciſément; mais il eſt aiſé de le reconnoître à l'époque de ces ordonnances, qui ſont preſque toutes datées des temps voiſins des grandes fêtes auxquels on tenoit alors le parlement.

On trouve encore, du temps de Charles VI, un exemple de lettres du 5 mars 1388, qui furent données en parlement.

Quelques-uns croient que l'on en uſa ainſi juſqu'au regne du roi Jean, par rapport à la maniere de former les nouvelles loix dans l'aſſemblée du parlement, & que ce fut ce prince qui changea cet uſage par une de ſes ordonnances, portant que les loix ne ſeroient plus délibérées au parlement, lorſque l'on en formoit le projet. Le chancelier Olivier, dans un diſcours qu'il prononça au parlement en 1559, cite cette ordonnance ſans la dater; il y a apparence qu'il avoit en vue l'ordonnance faite le 27 janvier 1359, pendant la captivité du roi, par Charles, régent du royaume, & qui fut depuis le roi Charles V; il dit

(*art.* 29) que dorénavant il ne fera plus aucune ordonnance, ni n'octroiera aucun privilege, que ce ne ſoit par délibération de ceux de ſon conſeil.

Mais l'uſage de former les nouvelles ordonnances dans le conſeil du roi eſt beaucoup plus ancien que celle de 1359; il s'étoit introduit peu-à-peu dès le temps de Philippe III, & de ſes ſucceſſeurs. La plupart des nouvelles ordonnances commencerent à être délibérées dans le conſeil du roi, qui étoit auſſi appellé *le grand conſeil du roi*, & on les envoyoit enſuite au parlement pour les vérifier & *enrégiſtrer*, comme il ſe pratique encore préſentement.

Il faut néanmoins prendre garde que, dans les premiers temps où les ordonnances commencerent à être délibérées dans le conſeil, pluſieurs des ordonnances qui ſont dites faites ainſi, *par le roi ou ſon conſeil*, ou *par le conſeil le roi préſent*, ne laiſſoient pas d'être délibérées en parlement, attendu que le roi tenoit ſouvent ſon conſeil en parlement. C'eſt ainſi que l'ordonnance de Philippe III, dit le Hardi, touchant les amortiſſemens qui ſeroient accordés par les pairs, commence par ces mots: *ordinatum fuit per conſilium de regis, rege præſente*; ce qui n'empêche pas qu'elle n'ait été faite au parlement de l'Epiphanie en 1277.

On a déja vu que dès l'année 1283, il eſt fait mention d'*enrégiſtrement* au bas de quelques ordonnances. Il eſt vrai que la plupart de celles où cette mention ſe trouve avoient été délibérées en parlement; de ſorte que cet *enrégiſtrement* exprimé par le mot *regiſtrata*, ſe rapportoit moins à une vérification telle qu'on l'entend aujourd'hui par le terme d'*enregiſtrement*, qu'à une ſimple tranſcription de la piece ſur les regiſtres; la délibération faite en parlement tenoit lieu de vérification.

La plus ancienne ordonnance que j'aie trouvée du nombre de celles qui n'avoient pas été délibérées en parlement, & où il ſoit fait mention d'un *enrégiſtrement* qui emporte en même temps la vérification de la piece, c'eſt l'ordonnance de Philippe de Valois, du mois d'octobre 1334, touchant la régale. Ce prince mande à ſes amés & féaux les gens qui tiendront le prochain parlement, & aux gens des comptes, que à perpétuelle mémoire ils faſſent ces préſentes *enrégiſtrer* ès chambres du parlement & des comptes, & garder pour original au tréſor des chartres.

On lit auſſi au bas des lettres du même prince, du 10 juillet 1336, concernant l'évêque d'Amiens, *lecta per cameram, regiſtrata in curia parlamenti in libro ordinationum regiarum, fol.* 50, *anno nono.* Ce mot *lecta* fait connoître qu'il étoit dès-lors d'uſage de faire la lecture & publication des lettres avant de les enrégiſtrer: celles-ci à la vérité, furent données en parlement. Et les autres mots *regiſtrata.... in libro ordinationum*, juſtifient qu'il y avoit déja des regiſtres particuliers deſtinés à tranſcrire les ordonnances.

L'uſage de la lecture & publication qui précede l'*enrégiſtrement*, continua de s'affermir ſous les regnes ſuivans. Il paroît par une ordonnance du roi Jean, du mois de mai 1355, par laquelle il confirme, pour la ſeconde fois, celle de Philippe-le-Bel, du 23 mars 1302, pour la réformation du royaume. Il eſt fait mention au bas de ces lettres, qu'elles ont été lues & publiées ſolemnellement en parlement, en préſence de l'archevêque de Rouen, chancelier, de pluſieurs autres prélats, barons, préſidens, & conſeillers du roi au parlement, & en préſence de tous ceux qui voulurent s'y trouver; ce qui juſtifie que cette lecture ſe faiſoit publiquement.

Charles V, dans une ordonnance du 14 août 1374, mande aux gens de ſon parlement, afin que perſonne ne prétende cauſe d'ignorance de ladite ordonnance, de la faire publier & *regiſtrer* tant à ladite cour, que dans les lieux principaux & accoutumés des ſénéchauſſées dont cette ordonnance fait mention.

Dans le même mois fut enrégiſtrée la fameuſe ordonnance qui fixe la majorité des rois de France à l'âge de quatorze ans. Il eſt dit qu'elle fut lue & publiée en la chambre du parlement, en préſence du roi tenant ſon lit de juſtice, & en préſence de pluſieurs notables perſonnages, dont les principaux ſont dénommés; qu'elle fut écrite & miſe dans les regiſtres du parlement, & que l'original fut mis au tréſor des chartres.

On trouve encore beaucoup d'autres exemples d'*enrégiſtremens* du même regne : mais nous nous contenterons d'en rapporter encore un du temps de Charles VI, dont il eſt parlé dans ſon ordonnance du 5 février 1388, touchant le parlement ; le roi lui-même ordonne aux gens de ſon parlement que cette préſente ordonnance ils faſſent lire & publier, & icelle *enrégiſtrer* à fin de perpétuelle mémoire.

Il ſeroit inutile de rapporter d'autres exemples plus récens de ſemblables *enrégiſtremens*, cette formalité étant devenue dès-lors très-commune.

La forme des vérifications & *enrégiſtremens* fut donc ainſi ſubſtituée au droit dont le parlement avoit toujours joui, de concourir avec le ſouverain à la formation de la loi. Le parlement conſerva pour les vérifications la même liberté de ſuffrages qu'il avoit, lorſque les ordonnances étoient délibérées en parlement ; & ſi le régent, dans ſon ordonnance du 27 janvier 1359, n'a pas expliqué que cette liberté étoit conſervée au parlement, c'eſt que la choſe étoit aſſez ſenſible d'elle-même, étant moins un droit nouveau qu'une ſuite du premier droit de cette compagnie. C'eût été d'ailleurs une entrepriſe impraticable à ce prince, ſur-tout dans un temps de régence, d'abroger entiérement des uſages auſſi anciens que précieux pour la nation & pour les intérêts même du roi ; on ne peut préſumer une telle idée dans un prince, encore entouré de vaſſaux, qui diſputoient de puiſſance avec leur ſouverain : ce fut aſſez pour le régent d'affranchir le roi de l'eſpece d'eſclavage où étoient ſes prédéceſſeurs de ne pouvoir former le projet d'aucune loi ſans le concours du parlement ; il ſe contenta de recouvrer la vraie prérogative du ſceptre, & dont nos premiers rois uſoient, en dirigeant ſeuls ou avec leur conſeil particulier, les loix qu'ils propoſoient enſuite aux champs de mars & de mai.

Le roi Jean, & Charles ſon fils, en qualité de régent du royaume, envoyerent donc leurs loix toutes dreſſées au parlement, qui les vérifia & *enrégiſtra* avec toute liberté de ſuffrages. On fit des remontrances ſelon l'exigence des cas, pour juſtifier les motifs de ſon refus, ainſi que cela s'eſt toujours pratiqué depuis : en quoi nos rois ont de leur part ſuivi cette belle parole que Caſſiodore rapporte de Thierri, roi d'Italie, *pro æquitate ſervanda etiam nobis patimur contradici.*

L'*enrégiſtrement* des nouvelles ordonnances n'eſt pas comme l'on voit un ſimple cérémonial ; & en inſérant la loi dans les regiſtres, l'objet n'eſt pas ſeulement d'en donner connoiſſance aux magiſtrats & aux peuples, mais de lui donner le caractere de loi, qu'elle n'auroit point ſans la vérification & *enrégiſtrement*, leſquels ſe font en vertu de l'autorité que le roi lui-même a confiée à ſon parlement.

Pour être convaincu de cette vérité, il ſuffit de rapporter deux témoignages non ſuſpects à ce ſujet ; l'un de Louis XI, lequel diſoit que c'eſt la coutume de publier au parlement tous accords ; qu'autrement ils ſeroient de nulle valeur : l'autre de Charles IX, lequel en 1561 faiſoit dire au pape par ſon ambaſſadeur, qu'aucun édit, ordonnance, ou autres actes n'ont force de loi publique dans le royaume, qu'il n'en ait été délibéré au parlement.

Nos rois en parlant de l'examen que les cours font des nouveaux réglemens qui leur ſont préſentés, l'ont eux-mêmes ſouvent qualifié de *vérification* ou *enrégiſtrement* comme termes ſynonymes.

C'eſt ainſi que Charles régent du royaume, & qui fut depuis le roi Charles V, s'explique dans une ordonnance du dernier novembre 1358 ; il défend aux gens des comptes qu'ils ne paſſent, vérifient, ou *enrégiſtrent* en la chambre aucunes lettres contraires à cette ordonnance.

L'ordonnance de Rouſſillon, *article* 35, porte que les vérifications des cours de parlement ſur les édits, ordonnances & lettres-patentes, ſeront faites en François.

Celle qui fut faite au mois d'octobre pour la Bretagne, porte que la cour procédera en toute diligence à la vérification des édits & lettres-patentes.

L'édit d'Henri IV, du mois de janvier 1597, *art.* 2, veut que ſi-tôt que les édits & ordonnances ont été renvoyés aux cours ſouveraines, il ſoit promptement procédé à la vérification, *&c.*

Il eſt vrai que pour l'ordinaire, dans

l'adreſſe qui eſt faite des lettres aux cours, le roi leur mande ſeulement qu'ils aient à les faire lire, publier & *enrégiſtrer* : mais cela eſt très-naturel, parce que quand il envoie une loi, il préſume qu'elle eſt bonne, & que la vérification ne fera aucune difficulté : d'ailleurs, la lecture même qu'il ordonne être faite du réglement, eſt pour mettre les membres de la compagnie en état de délibérer ſur la vérification.

Les ordonnances, édits, déclarations, & autres lettres-patentes contenant réglement général; ne ſont point *enrégiſtrées* au conſeil du roi, attendu que ce n'eſt pas une cour de juſtice; elles ne ſont adreſſées par le roi qu'aux cours ſouveraines & aux conſeils ſupérieurs qui font les mêmes fonctions.

Lorſqu'on les adreſſe à différentes cours, elles ſont d'abord vérifiées & *enrégiſtrées* au parlement de Paris; c'eſt une des prérogatives de ce parlement : c'eſt pourquoi Charles IX, ayant été déclaré majeur à 13 ans & jour au parlement de Rouen en 1563, le parlement de Paris n'*enrégiſtra* cette déclaration qu'après d'itératives remontrances, fondées ſur le droit qu'il a de vérifier les édits avant tous les autres parlemens & autres cours.

Les ordonnances & les édits ſont *enrégiſtrés* toutes les chambres aſſemblées; & ſi c'eſt dans une compagnie ſemeſtre, on aſſemble pour cet effet les deux ſemeſtres. Les déclarations données en interprétation de quelque édit, ſont ordinairement *enrégiſtrées* par la grand'chambre ſeule, apparemment pour en faire plus prompte expédition, & lorſque les déclarations ſont moins de nouvelles loix, qu'une ſuite néceſſaire & une ſimple explication de loix déja *enrégiſtrées*.

Il y a quelquefois de nouveaux réglemens qui ne ſont adreſſés qu'à certaines cours, qu'ils concernent ſeules : mais quand il s'agit des réglemens généraux, ils doivent être *enrégiſtrés* dans tous les parlemens & conſeils ſouverains.

On les fait auſſi *enrégiſtrer* dans les autres cours ſouveraines, lorſqu'il s'agit de matieres qui peuvent être de leur compétence. C'eſt ainſi que dans une ordonnance de Charles V, du 24 juillet 1364, il eſt dit que ces lettres ſeront publiées par-tout où il appartiendra, & *enrégiſtrées* en la chambre des comptes & en celle du tréſor à Paris.

Quand on refuſoit d'*enrégiſtrer* des lettres à la chambre des comptes, on les mettoit dans une armoire qui étoit derriere la porte de la grand'chambre (c'étoit apparemment le grand bureau), avec les autres chartes refuſées & non expédiées, & l'on en faiſoit mention en marge des lettres. Il y en a un exemple dans des lettres de Charles V, du mois de mars 1372. La chambre ayant refuſé en 1595 d'*enrégiſtrer* un édit portant création de receveurs provinciaux des parties caſuelles, ordonna qu'il ſeroit informé contre ceux qui adminiſtrent mémoires & inventions d'édits préjudiciables à la grandeur & autorité du roi; elle fit le 21 juin des remontrances à ce ſujet, & l'édit fut retiré.

Les généraux des aides, dès les premiers temps de leur établiſſement, *enrégiſtroient* auſſi les lettres qui leur étoient adreſſées; tellement que Charles V, par une ordonnance du 13 novembre 1372, défend au receveur-général de payer ſur aucunes lettres ou mandemens, s'ils ne ſont vérifiés en la chambre ou ailleurs, où les généraux ſeront aſſemblés; & il eſt dit que dorénavant les notaires mettront ès vérifications le lieu où elle aura été faite; qu'en toutes lettres & mandemens refuſés en la chambre (des généraux), il ſera écrit au dos ſigné des notaires, que les lettres ont été refuſées, & cela quand même les généraux au lieu de les refuſer abſolument, prendront un long délai pour faire réponſe; & il ordonne, non pas que les lettres mêmes, mais que la teneur (c'eſt à-dire la ſubſtance) des lettres ſera *enregiſtrée* en la chambre; ce qui ſignifie en cet endroit que l'on fera mention de ces lettres ſur le regiſtre, & que l'on y expliquera au long les cauſes du refus.

La cour des aides qui tire ſon origine de ces généraux des aides, eſt pareillement en poſſeſſion de vérifier & *enrégiſtrer* toutes les ordonnances, édits, déclarations, & autres lettres qui lui ſont adreſſées, & d'en envoyer des copies aux ſieges de ſon reſſort, pour y être lues, publiées, & *regiſtrées*.

L'ordonnance de Moulins, & l'édit du

mois de janvier 1597, enjoignent aux cours de procéder inceſſamment à la vérification des ordonnances, toutes autres affaires ceſſantes. L'ordonnance de 1667 ajoute même la viſite & jugement des procès criminels, ou affaires particulieres des compagnies.

Mais comme il peut échapper à nos rois de ſigner des ordonnances dont ils n'auroient pas d'abord reconnu le défaut, ils ont pluſieurs fois défendu eux-mêmes aux cours d'*enrégiſtrer* aucunes lettres qui ſeroient ſcellées contre la diſpoſition des ordonnances. Il y a entre autres des lettres de Charles VI, du 15 mai 1403, pour la révocation des dons faits ſur le domaine, qui font défenſes aux gens des comptes & tréſoriers à Paris, préſens & à venir, ſuppoſé qu'il fût ſcellé quelques lettres contraires à celles-ci, d'*en paſſer ni vérifier aucunes, quelques mandemens qu'ils euſſent du roi, ſoit de bouche ou autrement*, ſans en avertir le roi ou la reine, lés oncles & freres du roi, les autres princes du ſang, & gens du conſeil.

Charles IX, par ſon édit du mois d'octobre 1562, pour la Bretagne, dit que *ſi la cour trouvoit quelque difficulté en la vérification des édits, elle enverra promptement ſes remontrances par écrit, ou députera gens pour les faire.*

La même choſe eſt encore portée dans pluſieurs autres déclarations poſtérieures.

Le parlement & les autres cours ont, dans tous les temps, donné au roi des preuves de leur attachement, en s'oppoſant à la vérification des ordonnances, édits, & déclarations, qui étoient contraires aux véritables intérêts de S. M. ou au bien public; & pour donner une idée de la fermeté du parlement dans ces occaſions, il ſuffit de renvoyer à ce que le premier préſident de la Vacquerie répondit à Louis XI, comme on peut le voir dans Paſquier, *en ſes recherches, liv. VI, chap. xxxiv.*

Lorſque les nouveaux réglemens adreſſés aux cours ſont ſeulement ſuſceptibles de quelque explication, les cours les *enrégiſtrent* avec des modifications. On en trouve des exemples dès le temps du roi Jean, notamment à la fin de deux de ſes ordonnances du mois d'avril 1361, où il eſt dit qu'elles ont été *vues, corrigées & lues en parlement.* La poſſeſſion des cours à cet égard eſt conſtante, & leur droit a été reconnu en différentes occaſions, notamment par un réglement du conſeil, du 16 juin 1644.

Les particuliers ne peuvent pas former oppoſition à l'*enrégiſtrement* des ordonnances, édits & déclarations, ni des lettres-patentes portant réglement général, mais ſeulement aux lettres qui ne concernent que l'intérêt de quelques corps ou particuliers.

Le procureur-général du roi peut auſſi s'oppoſer d'office à l'*enrégiſtrement* des lettres-patentes obtenues par des particuliers, ou par des corps & communautés, lorſque l'intérêt du roi ou celui du public s'y trouve compromis. On trouve dès 1390 une oppoſition de cette eſpece formée à l'*enrégiſtrement* de lettres-patentes, du mois de juin de ladite année, à la requête du procureur-général du roi, lequel fit propoſer ſes raiſons à la cour par l'avocat du roi; il fut plaidé ſur ſon oppoſition, & l'affaire fut appointée. Le chapitre de Paris qui avoit obtenu ces lettres, ſe retira pardevers le roi, & en obtint d'autres, par leſquelles le roi enjoignit au parlement d'*enrégiſtrer* les premieres. Le procureur-général du roi s'oppoſa encore à l'*enrégiſtrement* de ces nouvelles lettres; & lui & le chapitre ayant fait un accord ſous le bon plaiſir du parlement, & étant convenus de certaines modifications, le parlement *enrégiſtra* les lettres à la charge des modifications.

Quoique les particuliers ne puiſſent pas former oppoſition à l'*enrégiſtrement* des ordonnances, édits, déclarations, cette voie eſt néanmoins permiſe aux compagnies qui ont une forme publique, lorſque la loi que l'on propoſe paroît bleſſer leurs droits ou privileges. Cela s'eſt vu pluſieurs fois au parlement.

Pour ce qui eſt de la forme en laquelle ſe fait dans les cours l'*enrégiſtrement*, c'eſt-à-dire, l'inſcription des nouveaux réglemens ſur les regiſtres, c'eſt une derniere opération qui eſt toujours précédée de la lecture & vérification des réglemens; elle étoit auſſi autrefois précédée de leur publication, qui ſe faiſoit à l'audience.

Il paroît que dès le temps de la ſeconde race, les comtes auxquels on envoyoit les nouveaux réglemens pour les faire publier dans leur ſiege, en gardoient l'expédition dans leur dépôt, pour y avoir recours au beſoin; mais il y avoit dès-lors un dépôt en chef dont tous les autres n'étoient qu'une émanation : ce dépôt étoit dans le palais du roi.

En effet, Charles le Chauve ordonna en 803 que les capitulaires de ſon pere ſeroient derechef publiés; que ceux qui n'en auroient pas de copie enverroient, ſelon l'uſage, leur commiſſaire & un greffier, avec du parchemin, au palais du roi, pour en prendre copie ſur les originaux qui ſeroient, dit-il, pour cet effet tirés de *armario noſtro*; c'eſt-à-dire, du tréſor des chartres de la couronne : ce qui fait connoître que l'on y mettoit alors l'original des ordonnances. C'eſt ce dépôt que Saint Louis fit placer à côté de la ſainte chapelle, où il eſt préſentement, & dans lequel ſe trouve le regiſtre de Philippe-Auguſte, qui remonte plus haut que les regiſtres du parlement, & contient pluſieurs anciennes ordonnances de ce temps.

L'ancien manuſcrit de la vie de Saint Louis, que l'on conſerve à la bibliotheque du roi, fait mention que ce prince ayant fait pluſieurs ordonnances, les fit *enrégiſtrer* & *publier* au châtelet. C'eſt la premiere fois que l'on trouve ce terme, *enrégiſtrer*, pour exprimer l'inſcription qui ſe faiſoit des réglemens entre les actes du tribunal; ce qui vient de ce que juſqu'alors on n'uſoit point en France de regiſtres pour écrire les actes des tribunaux; on les écrivoit ſur des peaux, que l'on rouloit enſuite; & au lieu de dire *les minutes & regiſtres* du tribunal, on diſoit les rouleaux, *rotula;* & lorſque l'on inſcrivoit quelque choſe ſur ces rouleaux, cela s'appelloit *inrotulare*, comme il eſt dit dans deux ordonnances, l'une de Philippe-Auguſte, de l'an 1218, *art.* 6; l'autre de Louis VIII, du mois de novembre 1223. On trouve cependant au troiſieme regiſtre des *olim*, fol. 151 & 152, en ſuite de deux arrêts, ces termes, *ita regiſtratum in rotulo iſtius parlamenti.* Ainſi la mention que l'on faiſoit d'un arrêt ſur les rouleaux, s'appelloit auſſi *enrégiſtrement.*

Etienne Boileau, prévôt de Paris ſous S. Louis, fut le premier qui fit écrire en cahiers ou regiſtres, les actes de ſa juriſdiction.

Jean de Montluc, greffier du parlement, fit de même un regiſtre des arrêts de cette cour, qui commence en 1256 : cet uſage fut continué par ſes ſucceſſeurs.

Le plus ancien regiſtre de la chambre des comptes, appellé regiſtre *de S. Juſt*, du nom de celui qui l'a écrit, fait mention qu'il a été copié par Jean de Saint-Juſt, clerc des comptes, ſur l'original à lui communiqué par Robert d'Artois.

Cet établiſſement de regiſtres dans tous les tribunaux a donné lieu d'appeller *enrégiſtrement*, l'inſcription qui eſt faite ſur ces regiſtres, des réglemens qui ont été vérifiés par les cours : & dans la ſuite on a auſſi compris, ſous le terme d'*enrégiſtrement*, la vérification qui précede l'inſcription ſur les regiſtres; parce que cette inſcription ſuppoſe que la vérification a été faite.

Dans les premiers temps où le parlement fut rendu ſédentaire à Paris, il ne portoit guere dans ſes regiſtres que ſes arrêts, ou les ordonnances qui avoient été *délibérées;* c'eſt-à-dire, dreſſées dans le parlement même : c'eſt de là qu'au bas de quelques-unes il eſt dit, *regiſtrata eſt inter judicia, conſilia & arreſta expedita in parlamento*, comme on l'a déja remarqué, en parlant d'une ordonnance de 1283. Le dauphin Charles, qui fut depuis le roi Charles V, dans une ordonnance qu'il fit au mois de mars 1356, en qualité de lieutenant-général du royaume, pendant la captivité du roi Jean, dit, *art.* 14, qu'il ſeroit fait une ordonnance du nombre de gens qui tiendroient la chambre du parlement, les enquêtes & requêtes, *&c. & que cette ordonnance tiendroit, ſeroit publiée & regiſtrée.* Le parlement faiſoit inſcrire ces ordonnances dans ſes regiſtres, comme étant en quelque ſorte ſon ouvrage, auſſi-bien que ſes arrêts.

Quoiqu'il y eût alors pluſieurs ordonnances qui n'étoient pas inſcrites dans ſes regiſtres, il ne laiſſoit pas de les vérifier toutes, ou de les corriger, lorſqu'il y avoit lieu de le faire. L'expédition originale qui avoit été ainſi vérifiée, étoit miſe au

nombre des actes du parlement ; enſuite il faiſoit publier la nouvelle ordonnance à la porte de la chambre, ou à la table de marbre du palais : on en publioit auſſi *à la fenêtre*, qui eſt apparemment le lieu où l'on délivre encore les arrêts. *Voyez* PUBLICATION.

Lorſque l'uſage des vérifications commença à s'établir, on ne faiſoit pas regiſtre de cet examen, ni de la publication des ordonnances ; de ſorte que l'on ne connoît guere ſi celles de ces temps ont été vérifiées, que par les corrections que le parlement y faiſoit, lorſqu'il y avoit lieu, ou par les notes que le ſecretaire du roi, qui avoit expédié les lettres, y ajoutoit quelquefois.

Mais bientôt on fit regiſtre exact de tout ce qui ſe paſſoit à l'occaſion de la vérification & *enrégiſtrement*, comme cela ſe pratique encore aujourd'hui.

Pour parvenir à la vérification d'une loi, on en remet d'abord l'original en parchemin, & ſcellé du grand ſceau, entre les mains du procureur-général, lequel donne ſes concluſions par écrit ; la cour nomme un conſeiller, qui en fait le rapport en la chambre du conſeil : ſur quoi, s'il y a lieu à l'*enrégiſtrement*, il intervient arrêt, en ces termes : « Vu par la cour l'édit ou déclaration du tel jour, ſigné, ſcellé, *&c.* portant, *&c.* vu les concluſions du procureur-général, & oui le rapport du conſeiller pour ce commis ; la matiere miſe en délibération, la cour a ordonné & ordonne que l'édit *ou* déclaration ſera *enrégiſtré* au greffe d'icelle, pour être exécuté ſelon ſa forme & teneur, *ou bien* pour être exécuté ſous telles & telles modifications. » Cet arrêt d'*enrégiſtrement* renferme en ſoi la vérification & approbation de la loi, qu'il ordonne être regiſtrée ; & c'eſt ſans doute la raiſon pour laquelle on confond la vérification avec l'*enrégiſtrement*.

Le greffier fait mention de l'*enrégiſtrement* ſur le repli des lettres, en ces termes : « Regiſtré, oui le procureur-général du roi, pour être exécuté ſelon ſa forme & teneur, *ou bien* ſuivant les modifications portées par l'arrêt de ce jour. Fait en parlement le.... *ſigné*, tel, *&c.* » C'eſt proprement un certificat, ou atteſtation, que le greffier met ſur le repli des lettres de l'*enrégiſtrement*, qui a été ordonné par l'arrêt.

Outre ce certificat, le greffier fait un procès-verbal, ſoit de l'aſſemblée des chambres, ſi c'eſt un édit, ou de l'aſſemblée de la grand'chambre ſeule, ſi c'eſt une déclaration dont elle faſſe ſeule l'*enrégiſtrement* : ce procès-verbal fait mention que la cour a ordonné l'*enrégiſtrement* de tel édit, pour être exécuté ſelon ſa forme & teneur, ou avec certaines modifications.

Auſſi-tôt que l'arrêt de vérification & *enrégiſtrement* eſt rendu, & que le procès-verbal en eſt dreſſé, le greffier fait tirer une expédition en papier timbré, ſur l'original en parchemin, de l'ordonnance, édit, déclaration, ou autres lettres que l'on a *enrégiſtrés* : au bas de cette expédition, il fait mention de l'*enrégiſtrement*, de même que ſur l'original, & ajoute ſeulement ce mot, *collationné*, c'eſt-à-dire, comparé avec l'original, & il ſigne. Cette expédition, qui doit ſervir de minute, & l'arrêt & le procès-verbal d'*enrégiſtrement* ſont placés par le greffier entre les minutes de la cour ; & l'*enrégiſtrement* eſt cenſé accompli dès ce moment, quoique la tranſcription de ces mêmes pieces ſur les regiſtres en parchemin, deſtinés à cet effet, ne ſe faſſe quelquefois que pluſieurs années après : car cette tranſcription ſur les regiſtres en parchemin n'eſt pas le véritable *enrégiſtrement*, c'eſt ſeulement une opération preſcrite par la police du greffe ; & les regiſtres des ordonnances ne ſont que des groſſes, ou copies des minutes, un peu moins authentiques que l'original, & faites pour le ſuppléer au beſoin : c'eſt pourquoi, ſans attendre cette tranſcription, qui eſt cenſée faite dans le temps même de la vérification, le greffier met, comme on l'a dit, ſur le repli de l'original, & ſur l'expédition des lettres qui ont été vérifiées, ſon certificat de la vérification & *enrégiſtrement*.

Ces différentes opérations faites ; le greffier remet l'original des lettres *enrégiſtrées* à M. le procureur-général, lequel le renvoie à M. le chancelier, ou au ſecretaire d'état qui les lui a adreſſées ; & au bout de quelque temps, le ſecretaire d'état qui a ce

département, envoie les ordonnances *enrégiſtrées* dans le dépôt des minutes du conſeil, qui eſt dans le monaſtere des religieux Auguſtins, près la place des Victoires.

Autrefois les arrêts de vérifications & *enrégiſtremens*, & les certificats d'iceux ſe rédigeoient en Latin: cet uſage avoit même continué depuis l'ordonnance de 1539, qui enjoint de rédiger en François tous les jugemens & actes publics: le certificat d'*enrégiſtrement*, qui ſe met ſur le repli des pieces, étoit conçu en ces termes: *lecta, publicata & regiſtrata, audito & requirente procuratore generali regis*, &c. Mais Charles IX, par ſon ordonnance de Rouſſillon, *article* 35, ordonna que les vérifications des édits & ordonnances ſeroient faites en François.

Depuis ce temps, le greffier mettoit ordinairement ſon certificat en ces termes: *lu, publié & regiſtré*, &c. on diſoit *publié*, parce que c'étoit alors la coutume de publier tous les arrêts à l'audience, comme cela ſe pratique encore dans quelques parlemens: mais dans celui de Paris on ne fait plus cette publication à l'audience, à moins que cela ne ſoit porté par l'arrêt de vérification; auquel cas, le greffier met encore dans ſon certificat; *lu, publié & regiſtré*: quand il n'y a pas eu de publication à l'audience, le certificat du greffier porte ſeulement que le réglement a été *regiſtré, oüi, & ce requérant le procureur-général du roi*, &c.

Ces ſortes de certificats du greffier, ou mention qui eſt faite ſur le repli des lettres de la vérification & *enrégiſtrement*, étoient d'uſage dès le temps de Philippe de Valois, comme on le voit ſur les lettres du 10 juillet 1336, dont on a déja parlé, où on lit ces mots: *lecta per cameram, regiſtrata in curia parlamenti, in libro ordinationum, fol.* 50, *in anno nono*. Ces termes, *in anno nono*, ſemblent annoncer que ce livre, ou regiſtre des ordonnances, étoit commencé depuis neuf années; ce qui remonteroit juſqu'en 1328, temps où Philippe de Valois monta ſur le trône. On ne connoît point cependant de regiſtre particulier des ordonnances qui remonte ſi haut.

Les plus anciens regiſtres du parlement, appellés les *olim*, contiennent, il eſt vrai, des ordonnances depuis 1252 juſqu'en 1273: mais ces regiſtres n'étoient pas deſtinés uniquement pour les *enrégiſtremens*; ils contiennent auſſi des arrêts rendus entre particuliers, & des procédures.

Mais, peu de temps après, on fit au parlement des regiſtres particuliers pour les *enrégiſtremens* des ordonnances, édits, déclarations & lettres-patentes, que l'on a appellés *regiſtres des ordonnances*.

Le premier de ces regiſtres, coté A, & intitulé *ordinationes antiquæ*, commence en 1337: il contient néanmoins quelques ordonnances antérieures, dont la plus ancienne, ce ſont des lettres-patentes de St. Louis, du mois d'août 1229, qui confirment les privileges de l'univerſité de Paris.

Quand on tranſcrit une piece dans les regiſtres du tribunal, en conſéquence du jugement qui en a ordonné l'*enrégiſtrement*, elle doit y être copiée toute au long, avec le jugement qui en ordonne l'*enrégiſtrement*, & non pas par extrait ſeulement, ni avec des *& cætera*.

Ce fut ſur ce fondement que le recteur & l'univerſité de Paris expoſerent, par requête au parlement en 1552, que quelqu'un de leurs ſuppôts ayant voulu lever un extrait du privilege accordé en 1336 aux écoliers étudians en l'univerſité, il s'étoit trouvé quelques omiſſions faites ſous ces mots *& cætera*, pour avoir plutôt fait, par celui qui fit le regiſtre; que ces omiſſions étoient de conſéquence; & que ſi l'original du privilege ſe perdoit, le recours au regiſtre ne ſeroit pas ſûr; c'eſt pourquoi ils ſupplierent la cour d'ordonner que ce qui étoit ainſi imparfait ſur le regiſtre, par ces mots, *& cætera*, fût rempli par collation qui ſe feroit du regiſtre à l'original. Sur quoi la cour ayant ordonné que l'original ſeroit mis pardevers deux conſeillers de la cour, pour le collationner avec le regiſtre: oui le rapport deſdits conſeillers, la cour, par arrêt du 18 août 1552, ordonna que l'original du privilege ſeroit de nouveau *enrégiſtré* dans les regiſtres d'icelle, pour être, par le greffier, délivré aux parties qui le requerroient.

Les

Les arrêts de vérification ou *enrégiſtrement*, faits au parlement, portent ordinairement, que copies collationnées du nouveau réglement & de l'arrêt, ſeront envoyées aux bailliages & ſénéchauſſées du reſſort, pour y être lues, publiées & enrégiſtrées: l'arrêt enjoint au ſubſtitut du procureur-général du roi d'y tenir la main, & d'en certifier la cour dans un mois, ſuivant ledit arrêt.

Le procureur-général de chaque parlement envoie des copies collationnées des nouveaux réglemens à tous les bailliages, ſénéchauſſées & autres juſtices royales reſſortiſſantes nuement au parlement.

A l'égard des pairies du reſſort, quoique réguliérement elles duſſent tenir du juge royal la connoiſſance des nouveaux réglemens, néanmoins, pour accélérer, M. le procureur-général leur en envoie auſſi directement des copies collationnées.

Si l'*enrégiſtrement* eſt fait en la cour des aides, l'arrêt de vérification porte que l'on enverra des copies collationnées aux élections & autres ſieges du reſſort.

Lorſque les nouveaux réglemens, qui ont été vérifiés par les cours, ſont envoyés dans les ſieges de leur reſſort pour y être *enrégiſtrés*, cet *enrégiſtrement* s'y fait ſur les concluſions du miniſtere public, de même que dans les cours; mais avec cette différence, que les cours ont le droit de délibérer ſur la vérification, & peuvent admettre le projet de réglement, ou le refuſer, s'il ne paroît pas convenable aux intérêts du roi ou au bien public: au lieu que les juges inférieurs ſont obligés de ſe conformer à l'arrêt de vérification, & en conſéquence de rendre un jugement portant que la nouvelle loi ſera inſcrite dans leurs regiſtres, purement & ſimplement, ſans pouvoir ajouter aucunes modifications; en ſorte que cet *enrégiſtrement* n'eſt proprement qu'une ſimple tranſcription dans leurs regiſtres, & non une vérification.

Il faut néanmoins obſerver que, dans les provinces du reſſort qui ont quelques privileges particuliers, les juges inférieurs pourroient faire des repréſentations au parlement avant d'*enrégiſtrer*, ſi le nouveau réglement étoit contraire à leurs privileges. Du reſte, les juges inférieurs n'ont pas droit de délibérer ſur le fond de l'*enrégiſtrement*; mais ils ont la liberté de délibérer ſur la forme en laquelle l'envoi des nouveaux réglemens leur eſt fait, c'eſt-à-dire, d'examiner ſi cette forme eſt légitime & réguliere. Ils peuvent auſſi, après avoir procédé à l'*enrégiſtrement* de la nouvelle loi, faire ſur cette loi (s'il y a lieu pour ce qui les concerne), faire des repréſentations au parlement, ou autre cour dont ils relevent, qu'ils adreſſent au procureur-général.

Il paroît même, ſuivant l'ordonnance de Charles VII, de 1453, *art. 66 & 67*, & l'ordonnance de Louis XII, du 22 décembre 1499, que les juges inférieurs peuvent, en certains cas, ſuſpendre l'exécution des loix qu'on leur envoie, en repréſentant les inconvéniens qui peuvent en réſulter, relativement à leurs provinces & aux réglemens antérieurs. Ces cas, ſelon les ordonnances de Charles VII & de Louis XII, ſont lorſque les loix qui leur ſont envoyées peuvent être contraires aux ordonnances, & produire du trouble dans le royaume; tel que ſeroit, par exemple, quelque établiſſement tendant à anéantir la forme du gouvernement.

Au châtelet de Paris, les nouvelles ordonnances ſont *enrégiſtrées* ſur un regiſtre particulier, appellé *regiſtre des bannieres*; ce qui ſignifie la même choſe que regiſtre des publications.

Tous les juges auxquels le procureur-général envoie des copies collationnées des nouveaux réglemens, ſont obligés d'envoyer dans le mois un certificat de l'*enrégiſtrement*. Depuis environ 35 ans, il eſt d'uſage de garder tous ces certificats dans les minutes du parlement, pour y avoir recours au beſoin, & connoître la date de l'*enrégiſtrement* dans chaque ſiege.

Les nouvelles ordonnances doivent être exécutées, à compter du jour de la vérification qui en a été faite dans les cours ſouveraines; ou après le délai qui eſt fixé par l'ordonnance ou par l'arrêt d'*enrégiſtrement*, comme cela ſe fait quelquefois, afin que chacun ait le temps de s'inſtruire de la loi.

Elle doit auſſi être exécutée à compter

du même jour, pour les provinces du reſſort, & non pas ſeulement du jour qu'elle y a été *enrégiſtrée* par les juges inférieurs. Néanmoins s'il s'agit de quelque diſpoſition qui doive être obſervée par les juges, officiers ou particuliers, la loi ne les lie que du jour qu'ils ont pu en avoir connoiſſance; comme on voit que la novelle 66 de Juſtinien, ſur l'obſervation des conſtitutions impériales, avoit ordonné que les nouvelles loix ſeroient obſervées à Conſtantinople dans deux mois, à compter de leur date; & à l'égard des provinces, à deux mois après l'inſinuation qui y ſeroit faite de la loi: ce temps étant ſuffiſant, dit la novelle, pour que la loi fût connue des tabellions & de tous les ſujets.

Il n'eſt pas d'uſage de faire *enrégiſtrer* les nouveaux réglemens dans les juſtices ſeigneuriales, ni de leur en envoyer des copies, ces juſtices étant en trop grand nombre, pour que l'on puiſſe entrer dans ce détail: de ſorte que les officiers de ces juſtices ſont préſumés inſtruits des nouveaux réglemens par la notoriété publique, & par l'*enrégiſtrement* fait dans le ſiege royal auquel elles reſſortiſſent.

Sur les *enrégiſtremens* des ordonnances, *voyez* Martianus Capella, *lib. I, part. xv*; Cujas, *lib. I, obſerv. cap. xix*; la Rocheflavin, *des parlemens, liv. XIII, ch. xxviij*; Paſquier, *recherch. de la France, liv. VI, ch. xxxiv*; Papon, *liv. IV, tit. vj, n. 23*; Bouchel, *bibliotheque du Droit François au mot* loix. (*A*)

ENRÉGISTREMENT *des privileges ou permiſſions pour l'impreſſion des livres.* Les privileges que le roi accorde pour l'impreſſion des livres, & les permiſſions ſimples du ſceau, doivent être *enrégiſtrés* à la chambre ſyndicale de la librairie, par les ſyndic & adjoints, dans le terme de trois mois, à compter du jour de l'expédition. C'eſt une des conditions auxquelles ces lettres ſont accordées; & faute de la remplir, elles deviennent nulles. Ce réglement paroît avoir ſinguliérement pour objet de mettre tous propriétaires d'ouvrages littéraires à l'abri du préjudice auquel ils pourroient être expoſés par les ſurpriſes faites à la religion du roi, dans l'obtention des privileges ou permiſſions ſimples, en ce que, 1°. il met les ſyndic & adjoints de la librairie en état d'arrêter ces lettres à l'*enrégiſtrement*, s'ils jugent qu'elles ſoient préjudiciables aux intérêts de quelque tiers; 2°. en ce qu'il fournit aux particuliers auxquels elles ſont préjudiciables, le moyen de s'oppoſer judiciairement à leur *enrégiſtrement*, & d'en demander le rapport. Pour entendre comment & dans quelles circonſtances ces lettres peuvent être préjudiciables à un tiers, il faut néceſſairement lire dans le préſent volume *le mot* DROIT DE COPIE; nous y avons expliqué dans un aſſez grand détail quels ſont les droits des auteurs & des libraires ſur les ouvrages littéraires, & quel a été l'eſprit de la loi dans l'établiſſement des privileges. Nous y renvoyons pour éviter les longueurs & répétitions.

ENRÉGISTRER. *Voyez* ENRÉGISTREMENT.

ENRENER, v. act. (*Maneg. Maréch.*) terme par lequel on exprime relativement aux chevaux de carroſſe, de chaiſe & de charrette, l'action d'arrêter & de nouer les rênes.

Elles ſont fixées, pour les chevaux de carroſſe, par le moyen de deux bouts de cuir placés ſur le milieu du couſſinet; pour le cheval de brancard, par le moyen d'une courroie, qu'on nomme la trouſſure, & qui paſſe dans un trou pratiqué à cet effet dans l'arçon de devant; tandis qu'à l'égard des chevaux de charrette elles montent par deſſus la croiſée du collier, & s'uniſſent à une longe de cuir garnie d'un culeron, & qui ſert de croupiere.

Rien n'eſt plus capable d'endurcir la bouche des chevaux, de leur rendre l'appui ſourd, & de leur endommager les barres, que de les *enrêner* trop court. C'eſt ſans doute par cette conſidération, & pour remédier aux inconvéniens qui naiſſent de la conſtance avec laquelle les cochers gênent & contraignent leurs chevaux en les *enrênant*, que l'on a imaginé, depuis quelque temps, de placer un anneau carré à chaque arc du banquet. Les rênes paſſent dans ces anneaux; & comme elles ne peuvent alors tirer le bas des branches en arriere, lorſque le cheval s'appuie, ou badine avec ſon mors, le point de réſiſtance de la gourmette n'a plus lieu, & les parties de la bou-

che, ſur leſquelles porte l'embouchure, ſont extrêmement ſoulagées. Je préférerois néanmoins un bridon à ces anneaux ; & je crois qu'il ſeroit plus ſûr & plus avantageux de débarraſſer entiérement l'embouchure, ou le mors, de toute action des rênes.

Les cochers qui *enrêneroient* trop court de jeunes chevaux, s'expoſeroient à des accidens qui les puniroient peut-être de leur imprudence & de leur opiniâtreté.

On s'eſt encore ſervi de l'expreſſion d'*enrêner*, en parlant de l'arrangement & de la diviſion des guides, & pour diſtinguer, à cet égard, notre maniere de celle des Italiens. Selon l'uſage François, chaque guide eſt diviſée en deux ſur le dos de chaque cheval ; elle paſſe par deux anneaux ſitués ſur le couſſinet. Les branches, ou les longes de dedans, ſont diſtribuées de façon qu'elles vont, en ſe croiſant, ſe boucler ; ſavoir, celle qui part du cheval hors la main, à la branche de dedans du mors du cheval qui eſt ſous la main ; & celle qui part de celui-ci, à la branche de dedans du mors de l'autre : par ce moyen le cocher, agiſſant de la guide droite, opere ſur le cheval hors la main, qui ſe trouve mu en ce ſens, parce qu'il y eſt attiré, ainſi que le cheval ſous la main, par la branche de dedans de cette guide : mais alors les impreſſions de la main du cocher ſe manifeſtent ſur les deux boucles enſemble ; & s'il y a en elles inégalité de légéreté, de ſenſibilité & de force, celle en qui réſide le bon tempérament & la fineſſe, ne peut que ſouffrir des efforts que demande néceſſairement l'autre.

La méthode des Italiens obvie à cette difficulté. Il n'eſt parmi eux aucune communication des branches des guides ; chacune d'elles n'eſt relative qu'à la bouche d'un ſeul & même cheval : telle eſt la premiere différence que nous offre leur maniere. La ſeconde conſiſte dans deux courroies qui ſe croiſent d'un cheval à l'autre : chacune de ces courroies eſt arrêtée, par l'une de ſes extrémités, à la branche de dedans du mors de chaque cheval, & va ſe terminer, ſavoir, celle qui eſt fixée à la branche du mors du cheval hors la main, à un anneau placé à côté du couſſinet du cheval ſous la main, & *vice verſâ* ; en ſorte que l'un & l'autre s'attirent réciproquement, ſelon les opérations du cocher, dont la main peut influer ſur chaque bouche ſéparément.

Il faut convenir néanmoins que dans le nombre prodigieux des cochers qui ont adopté cette pratique, il en eſt peu qui, vu leur ignorance, ne nous y laiſſent appercevoir d'autres inconvéniens, qu'il ſeroit ſans doute trop long de détailler ici, & parmi leſquels les hommes les moins clairvoyans ont dû remarquer ceux qui réſultent d'un écartement conſidérable, qui mettant les chevaux hors de la ligne ſur laquelle ils devroient tirer, augmente & multiplie le poids de la maſſe qu'ils traînent ; les oblige, en leur demandant une force plus grande, de ſe précipiter ſur les épaules ; contraint celle de dehors à pouſſer beaucoup plus que l'autre contre le poitrail ; place, par conſéquent, chaque cheval de travers, *&c.* (*E*)

EN-REPOS, (*terme de Blaſon.*) ſe dit du cerf, du lion & de quelques autres animaux ſauvages qui ſe repoſent ayant le ventre à terre : on excepte le lievre qui, en pareille ſituation, eſt dit en forme.

De Bertrand de Moleville, de Monteſquieu, en Languedoc ; *d'or au cerf en-repos de gueules, au pié d'un arbre de ſinople ; au chef d'azur chargé d'une étoile d'argent à côté de deux beſans du champ de l'écu.* (*G. D. L. T.*)

ENRIMER, *en terme d'Epinglier*, c'eſt pouſſer le poinçon directement au deſſus de l'enclume, en approchant ou écartant la boîte, plus ou moins, avec le pouſſe-broche. *Voyez* BROCHE & POUSSE-BROCHE.

ENROLEMENT, ſ. m. (*Art. milit.*) action de lever, d'engager, de prendre des hommes, pour ſervir dans les troupes de terre, ou dans les armées navales.

Les Romains faiſoient leurs *enrôlemens* avec beaucoup de précautions & de formalités. Il n'étoit pas permis à tous les citoyens de porter les armes ; & pour être *enrôlé* au ſervice de la république, il falloit avoir certaines qualités dont on ne diſpenſoit que dans des occaſions importantes, & qui demandoient des ſecours prompts & extraordinaires.

Les prépoſés aux *enrôlemens* faiſoient un

examen rigoureux des perſonnes qui ſe préſentoient pour être *enrôlées*. (*Liv. II*, §. 2, *ff. de re militari.*) Ils s'informoient d'abord de la naiſſance de chacun ; car il n'y avoit que des hommes libres à qui il fût permis de porter les armes, & les eſclaves en étoient exclus. Il falloit donc prouver ſa liberté par des témoignages non ſuſpects, & de plus il falloit établir le lieu de ſa naiſſance.

On avoit auſſi beaucoup d'attention à la taille ; & tous ceux à qui elle manquoit, étoient rejetés de l'honneur de ſervir. De là vient que lorſqu'on vouloit louer un homme, on diſoit qu'il avoit une taille militaire ; c'eſt ce qui n'a pas échappé à Lampride dans ſon éloge de l'empereur Sévere. Cette taille militaire eſt marquée par une loi qui eſt dans le code théodoſien, au titre *de tyronibus* ; elle nous apprend qu'alors un ſoldat devoit avoir cinq piés ſept pouces, *quinque pedibus & ſeptem unciis uſualibus*.

Vegece a remarqué que du temps de Marius on n'*enrôloit* que des gens de cinq piés dix pouces, parce que dans le grand nombre qui ſe préſentoit, on pouvoit choiſir ; mais depuis ce temps-là il fallut rabattre de cette meſure, les hommes étant devenus rares par les guerres civiles, le luxe, la débauche, & le changement de gouvernement.

Cependant l'on ne connoiſſoit point encore ce moyen nouveau, & contraire à toutes les loix de l'humanité, d'*enrôler* par la force, la fraude, le ſtratagême, & pareilles horreurs ſur leſquelles, dans quelques pays, les princes & les miniſtres ferment les yeux en temps de guerre. « Les » hommes, dit la Bruyere, ſont au ſouverain comme une monnoie, dont il » achete une place, ou une victoire. S'il » fait en ſorte qu'il lui en coûte moins, » s'il épargne les hommes, il reſſemble à » celui qui marchande, & qui connoît » mieux qu'un autre le prix de l'argent. » Auſſi tout proſpere ſous un tel ſouverain, & dans une monarchie où l'on confond les intérêts de l'état avec ceux du monarque. Or, j'ajoute ici que les intérêts de l'état s'oppoſent à la violence & à l'artifice dans les *enrôlemens* ; non-ſeulement parce que de telles pratiques bleſſent les droits de l'humanité, mais de plus parce que la peine capitale portée contre les déſerteurs, devient alors une injuſtice qui révolte la nature. *Voyez* DÉSERTEUR. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ENROUEMEMT, ſ. m. (*Médecine.*) Ce terme eſt ordinairement employé pour ſignifier la maladie même, dont il n'eſt proprement qu'un ſymptome. Cette maladie eſt une eſpece de fluxion catarreuſe, qui a ſon ſiege dans le larynx, la trachée-artere, & principalement dans les parties qui conſtituent l'organe de la voix.

Ces parties étant engorgées ou enduites d'une trop grande quantité d'humeurs pituiteuſes, c'eſt-à-dire, de la mucoſité naturelle trop épaiſſie, ont leurs ſurfaces inégalement tuméfiées, mal unies, en ſorte qu'elles rendent les colliſions de l'air rudes, & ſur-tout les vibrations de la glotte lourdes, lentes, très-peu & déſagréablement ſonores, d'où réſulte le ſymptome dont il s'agit, l'*enrouement*, mot qui vient du Latin *ravis*, dont on a formé *raucitas*, *raucedo*, voix rauque.

Ce défaut peut auſſi être produit par le rélâchement des muſcles qui ſervent à tendre les cordes vocales qui forment les bords de la glotte, & par le deſſéchement ou la trop grande tenſion de ces mêmes cordes. *Voyez* VOIX.

Pour ce qui eſt du traitement de cette maladie, ſi la cauſe eſt catarreuſe, il eſt le même que celui du catarre en général, de l'enchifrenement dont il a été fait mention ci-devant, & du rhume ? *voyez* CATARRE, ENCHIFRENEMENT, RHUME. Si le relâchement des muſcles du larynx qui cauſe l'*enrouement*, dépend de la fibre lâche en général, les remedes contre ce vice univerſel conviennent auſſi contre le particulier dont il eſt ici queſtion : *voyez* FIBRE, LEUCOPHLEGMATIE. Si ce relâchement eſt un effet de la paralyſie, il n'eſt pas ſuſceptible d'une cure particuliere : *voyez* PARALYSIE. Le deſſéchement & la roideur de la glotte n'eſt pas ordinairement un vice propre à cette partie ; il tient à celui des ſolides en général, qui eſt de la même nature : on peut de plus employer la vapeur de décoctions des plantes émol-

lientes, reçue dans la bouche ouverte, & dirigée vers la trachée-artere par de fréquentes inſpirations, par leſquelles l'air, chargé de cette humidité médicamenteuſe, eſt ſouvent appliqué aux parties viciées. Si la tenſion ſpaſmodique, hyſtérique ou mélancolique, ou de toute autre eſpece, produit l'*enrouement*, il ne peut être traité que par les remedes propres contre les maladies dont il eſt un ſymptome ; *voyez* SPASME, HYSTÉRICITÉ, MÉLANCOLIE, MANIE, *&c.* La voix, devenue rauque par un accès de colere, ſe guérit par le repos du corps & de l'eſprit, ou par les anodyns. (*d*)

ENROUILLER, v. neut. (*Jardinage.*) ſe dit d'un pré où le torrent a pénétré & a couvert l'herbe : ce qui s'appelle *enrouiller l'herbe.* (*K*)

ENROULEMENT, ſ. m. (*Jardinage.*) que quelques-uns appellent *rouleau*, eſt une plate-bande de buis ou de gazon contournée en ligne ſpirale. Cet ornement ſe confond avec les maſſifs & les volutes des parterres. (*K*)

ENS, (*Chymie.*) Paracelſe & ſes diſciples ont donné à ce mot différentes ſignifications ; ils l'ont employé ſur-tout pour exprimer la force, la puiſſance d'un agent, *&c.* ou pour déſigner les parties d'un corps dans leſquelles réſident proprement leur efficacité ou leur vertu médicinale. C'eſt dans le premier ſens que Paracelſe emploie ce mot dans les expreſſions ſuivantes, *ens Dei*, *ens aſtrorum*, *ens naturale*, &c. qui ſont familieres à cet auteur ; & dans le ſecond, qu'il faut prendre l'*ens primum* des minéraux, des animaux, des végétaux, & l'*ens appropriatum* de ces derniers.

C'eſt à cet *ens primum* des végétaux que les diſciples de Paracelſe, & ſur-tout notre célebre le Febvre, ont attribué tant de vertus, celle entr'autres de rajeunir, ou de renouveller le corps, auxquelles M. Boyle, tout porté qu'il étoit à douter en chymie, paroît avoir ajouté foi, mais ſur leſquelles au contraire nous avons pouſſé aujourd'hui notre incrédulité juſqu'à un point où elle eſt peut-être auſſi peu ſage que la confiance aveugle des philoſophes. (*b*)

ENS VENERIS. Boyle a célébré ſous ce nom un remede chymique, qui n'eſt autre choſe que la chaux douce du vitriol (ou le réſidu de ſa diſtillation leſſivé avec de l'eau bouillante juſqu'à inſipidité), ſublimée avec partie égale de ſel ammoniac. Le produit de cette ſublimation eſt un mélange de fleurs de mars & de fleurs de cuivre ; car Boyle demande, pour cette opération, un vitriol de mars très-cuivreux. Ce remede n'eſt abſolument d'aucun uſage parmi nous, & c'eſt avec raiſon que nous l'avons rejeté, des expériences réitérées nous ayant démontré que l'uſage intérieur du cuivre n'étoit jamais exempt de danger. *Voyez* CUIVRE. (*b*)

ENS, (*Géogr. mod.*) ville de la haute Autriche, en Allemagne ; elle eſt ſituée dans le pays & ſur la riviere d'*Ens*. *Long. 32, 22 ; lat. 48, 12.*

* ENSABATÉS, adj. pris ſubſt. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) hérétiques Vaudois qui parurent dans le treizieme ſiecle. Ils prétendoient que le ſerment étoit toujours illicite ; qu'on ne devoit de l'obéiſſance à aucun ſupérieur ſeculier ou eccléſiaſtique, & que tout châtiment infligé pour cauſe de religion, étoit un acte de tyrannie. On les appella *Enſabatés*, d'une marque que les plus parfaits portoient ſur le haut de leurs ſouliers, & qu'ils appelloient *ſabbatas*.

ENSADA *ou* ENZADA, ſ. m. (*Hiſt. nat. botan.*) nom qu'on donne aux Indes à l'arbre des Banians. *Voyez cet article.*

ENSAISINEMENT, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſignifie *miſe en poſſeſſion civile. Enſaiſiner un contrat*, c'eſt mettre l'acquéreur en ſaiſine, c'eſt-à-dire, en poſſeſſion de l'héritage ſur lequel le contrat lui accorde quelque droit.

La formalité de l'*enſaiſinement* vient de ce que par l'ancien uſage du châtelet de Paris & de toute la prévoté, & dans pluſieurs autres provinces coutumieres, aucune ſaiſie ou poſſeſſion n'étoit acquiſe de droit ni de fait ſans qu'il y eût *déveſt* & *veſt*, c'eſt-à-dire, qu'il falloit que le vendeur ſe fût deſſaiſi entre les mains du ſeigneur-cenſier, & que ce même ſeigneur eût enſuite inveſti l'acquéreur, c'eſt-à-dire, qu'il lui eût donné la *ſaiſine* ou poſſeſſion, d'où eſt venu le terme d'*enſaiſinement*, lequel néanmoins ne s'applique qu'aux miſes en poſſeſſion des biens en roture ; car la même formalité à l'égard des fiefs s'appelle *inféodation*.

Quoique l'*enſaiſinement* ne ſoit en effet

qu'une miſe en poſſeſſion civile & fictive, il étoit néanmoins autrefois conſidéré comme une miſe en poſſeſſion réelle & de fait, ou du moins on doit entendre par-là qu'il étoit néceſſaire pour autoriſer le vendeur à ſe deſſaiſir, & l'acquéreur à prendre poſſeſſion.

On étoit obligé de prendre du ſeigneur l'*enſaiſinement* du temps que les coutumes notoires du châtelet furent rédigées, c'eſt-à-dire, depuis l'an 1300 iuſqu'en 1387. Suivant l'*art.* 72 de ces coutumes, aucun ne pouvoit être propriétaire s'il n'étoit *enſaiſiné* réellement & de fait par le ſeigneur ou par ſes gens. Cet article exceptoit néanmoins le bail à cens, parce que ce bail étant fait par le ſeigneur même, inveſtit ſuffiſamment le preneur, ſans qu'il ſoit beſoin de prendre autre *ſaiſine*.

On payoit dès-lors douze deniers pariſis pour la *ſaiſine* ou *enſaiſinement*, quel que fût le prix de la vente; & ce droit étoit appellé en Latin *reveſtitura*, comme on voit dans des lettres de St. Louis, du mois de mars 1263.

Quelques ſeigneurs prétendoient avoir droit de prendre cinq ſous pour l'*enſaiſinement*, comme le dit l'auteur du grand coutumier: le roi, l'évêque de Paris, les abbés de Sainte-Genevieve, de Saint-Magloire & de Saint-Denis, prétendoient être en poſſeſſion de recevoir cinq ſous pour la *ſaiſine*. Il y eut des oppoſitions faites à ce ſujet, lors des deux rédactions de la coutume de Paris; mais cette prétention n'a pas prévalu, & le droit de *ſaiſine* n'eſt encore communément que de douze deniers pariſis.

L'obligation de prendre *ſaiſine* tomba bientôt en non-uſage du moins dans la prévôté de Paris; car l'auteur du grand coutumier, qui écrivoit ſous le regne de Charles VI, en parlant des lettres de *ſaiſine* ou *enſaiſinement* que l'on prenoit du ſeigneur ou de ſon bailli ou député, ajoute, *ſi ainſi eſt que le vendeur ſe veuille faire enſaiſiner*; car par la coutume de la prévôté de Paris il ne prend *ſaiſine* qui ne veut, & le ſeigneur ne reçoit que les ventes; ce qui fut adopté dans pluſieurs coutumes, & notamment dans celle de Paris, rédigée d'a en 1510, réformée en 1580, dans celles de Meaux, Sens, Auxerre, Étampes, Montfort, Dourdan, Mantes, Senlis & Montargis.

La coutume de Clermont eſt la ſeule qui ait retenu l'ancien uſage d'obliger l'acquéreur de ſe faire *enſaiſiner*: *l'art.* 114 de cette coutume porte que quand aucun a acquis quelque héritage roturier, il ne ſe peut mettre audit héritage ſans *ſaiſine* du ſeigneur, ſur peine de ſoixante ſous pariſis d'amende.

Dans les autres coutumes, qui n'ont aucune diſpoſition à ce ſujet, l'acquéreur eſt réputé mis en poſſeſſion civile par le ſeul effet des clauſes du contrat, par leſquelles le vendeur ſe deſſaiſit au profit de l'acquéreur; & ce dernier n'a pas beſoin d'autre titre pour prendre poſſeſſion réelle & de fait; il peut pareillement diſpoſer de l'héritage & le revendre, quoiqu'il n'ait point fait *enſaiſiner* ſon contrat.

Le ſeigneur ne peut ſaiſir pour être payé du droit d'*enſaiſinement*; il a ſeulement une action pour s'en faire payer, au cas que l'acquéreur ait pris *ſaiſine*, & non autrement.

Il eſt néanmoins avantageux à l'acquéreur de faire *enſaiſiner* ſon contrat, parce que l'année du retrait lignager ne court que du jour de l'*enſaiſinement*; & que ſi le contrat n'eſt pas *enſaiſiné*, l'action en retrait dure trente ans; & comme le ſeigneur a une action pour ſe faire exhiber le contrat d'acquiſition & pour être payé des lods & ventes, on ne manque guere de faire *enſaiſiner* le contrat, en payant les droits ſeigneuriaux.

L'*enſaiſinement* ſe met en marge du contrat, & ſe donne ſous-ſeing privé. Il peut être donné par le fermier ou receveur du ſeigneur, ou autre ayant charge de lui. Toute la formalité conſiſte en ces mots, *enſaiſine l'acquéreur au préſent contrat*, &c.

Le ſeigneur ne doit pas refuſer l'*enſaiſinement* à l'acquéreur qui le demande, en payant par celui-ci le droit de douze deniers pour la *ſaiſine*, & tous les droits qui ſont dus au ſeigneur, tant pour la derniere acquiſition que pour les précédentes: ſi le ſeigneur refuſoit mal-à-propos l'*enſaiſinement*, l'acquéreur peut le pourſuivre devant le juge ſupérieur de celui du ſeigneur. *Voyez* Brodeau ſur l'*article* 82 *de la coutume*

de Paris, & les autres commentateurs des coutumes au *titre des cenſives*. (*A*)

ENSAISINEMENT DE RENTES CONSTITUÉES eſt une formalité qui ſe pratique dans quelques coutumes, comme Senlis, Clermont & Valois, pour donner la préférence aux contrats de rentes *enſaiſinés*, ſur ceux qui ne le ſont point : cet *enſaiſinement* eſt différent du *nantiſſement*. *Voyez* COUTUMES DE SAISINE, MISE DE FAIT, NANTISSEMENT, RENTES CONSTITUÉES, SAISINE. (*A*)

ENSAISINEMENT DES ACTES D'ALIÉNATION DES BIENS DOMANIAUX, eſt une formalité établie par arrêt du conſeil d'état, du 7 août 1703, qui ordonne qu'à l'avenir tous les contrats de vente, échanges, adjudications par décret, licitations, & autres actes tranſlatifs de propriétés de terres & héritages tenus en fief ou en roture, tant des domaines qui ſont ès mains de S. M. que de ceux qui ſont engagés, ſeront *enſaiſinés* par les receveurs généraux des domaines & bois; & que ceux qui poſſedent depuis 1685, ſeront tenus de faire *enſaiſiner* leurs titres de propriété dans les temps preſcrits, & ſous les peines portées par les arrêts.

Ce même *enſaiſinement* a été ordonné par déclaration du 23 juin 1705, ſoit que l'*enſaiſinement* ait lieu par la coutume ou non.

La perception des droits pour cet *enſaiſinement* a été réglée par pluſieurs arrêts du conſeil des 31 janvier 1708, & premier novembre 1735. *Voyez auſſi* les édits de décembre 1701 & 1727, ſur la même matiere. (*A*)

ENSANGLANTÉ, adj. *terme de Blaſon*, qui ſe dit du pélican & autres animaux ſanglans.

Du Coin en Bretagne, d'or au pélican d'azur avec ſa piété, le tout *enſanglanté* de gueules.

ENSEIGNE, ſ. m. (*Hiſt. anc. & mod.*) ſigne militaire ſous lequel ſe rangent les ſoldats, ſelon les différens corps dont ils ſont, ou les différens partis qu'ils ſuivent.

Dans la premiere antiquité, les *enſeignes* militaires furent auſſi ſimples que l'étoient les premieres armes, & les diverſes nations ou partis, pour ſe reconnoître dans les combats, employerent pour ſignal des choſes très-communes, comme des branches de verdure, des oiſeaux en plume, des têtes d'animaux, des poignées de foin miſes au haut d'une perche : mais à meſure qu'on ſe perfectionna dans la maniere de s'armer & de combattre, on imagina des *enſeignes* ou plus ſolides ou plus riches, & chaque peuple voulut avoir les ſiennes caractériſées par des ſymboles qui lui fuſſent propres. Les Grecs, par les termes génériques de *σύμβολον* & de *σημάτια*, & les Latins par ceux de *ſignum* & de *vexillum*, déſignoient toutes ſortes d'*enſeignes*, ſoit qu'elles fuſſent en figure de relief, ſoit qu'elles fuſſent d'étoffe unie, peinte ou brodée : néanmoins chaque *enſeigne*, d'une forme particuliere, avoit ſon nom propre, tant pour la donner à connoître ſous ſa forme, que pour montrer à quelle eſpece de milice elle convenoit.

Le nom d'*enſeigne* eſt donc générique; & parmi nous ce genre ſe ſubdiviſe en deux eſpeces, *drapeau* pour l'infanterie, & *étendard* pour la cavalerie.

Les Juifs eurent des *enſeignes*, chacune des douze tribus d'Iſraël, ayant une couleur à elle affectée, avoit un drapeau de cette couleur, ſur lequel on voyoit, à ce qu'on prétend, la figure ou le ſymbole qui déſignoit chaque tribu, ſelon la prophétie de Jacob. L'Écriture parle ſouvent du lion de la tribu de Juda, du navire de Zabulon, des étoiles & du firmament d'Iſſachar. Mais quoique chaque tribu, eût ſon *enſeigne*, on prétend que ſur les douze il y en avoit quatre prédominantes; ſavoir, celle de Juda, où l'on voyoit un lion, celles de Ruben, de Dan & d'Ephraïm, ſur leſquelles on voyoit des figures d'hommes, d'aigles, d'animaux. L'exiſtence des *enſeignes*, chez les Hébreux, eſt atteſtée par l'Écriture : *ſinguli per turmas, ſigna atque vexilla caſtrametabuntur filii Iſraël*, dit Moyſe, *chap. ii, des nombres*. Mais la repréſentation d'hommes & d'animaux ſur ces *enſeignes*, n'eſt pas également prouvée, elle paroît même directement contraire à la défenſe que Dieu, dans les Écritures, réitere ſi ſouvent aux Iſraélites de faire des figures. On croit qu'après le

captivité de Babylone, leurs drapeaux ne furent plus chargés que de quelques lettres qui formoient des sentences à la gloire de Dieu.

Il n'en étoit pas de même des nations idolâtres; leurs *enseignes* ou drapeaux portoient l'image de leurs dieux ou des symboles de leurs princes. Ainsi les Egyptiens eurent le taureau, le crocodile, *&c.* Les Assyriens avoient pour *enseignes*, des colombes ou pigeons; parce que le nom de leur fameuse reine Sémiramis, originairement *Chemirmor*, signifie *colombe*. Jérémie, *chap. xlvj*, pour détourner les Juifs d'entrer en guerre avec les Assyriens, leur conseille de fuir devant l'épée de la colombe, *à facie gladii columbæ fugiamus*, ce que les commentateurs ont entendu des drapeaux des Chaldéens.

Chez les Grecs, dans les temps héroïques, c'étoit un bouclier, un casque ou une cuirasse au haut d'une lance, qui servoient d'*enseignes* militaires. Cependant Homere nous apprend qu'au siege de Troye, Agamemnon prit un voile de pourpre, & l'éleva en haut avec la main, pour le faire remarquer aux soldats, & les rallier à ce signal. Ce ne fut que peu à peu que s'introduisit l'usage des *enseignes* avec les devises. Celles des Athéniens étoient Minerve, l'olivier & la chouette: les autres peuples de la Grece avoient aussi pour *enseignes*, ou les figures de leurs dieux tutélaires, ou des symboles particuliers élevés au bout d'une pique. Les Corinthiens portoient un pégase ou cheval ailé, les Messéniens la lettre greque M, & les Lacédémoniens le Λ, qui étoit la lettre initiales de leur nom.

Les Perses avoient pour *enseigne* principale une aigle d'or au bout d'une pique, placée sur un chariot, & la garde en étoit confiée à deux officiers de la premiere distinction, comme on le voit à la bataille de Thymbrée sous Cyrus; & Xénophon, dans la Cyropédie, dit que cette *enseigne* fut en usage sous tous les rois de Perse. Les anciens Gaulois avoient aussi leurs *enseignes*, & juroient par elles dans les ligues & les expéditions militaires: on croit qu'elles représentoient des figures d'animaux, & principalement le taureau, le lion & l'ours.

Il n'en est pas de même de celles des Romains; à ces premieres *enseignes* grossieres, ces manipules ou poignées de foin, qu'ils portoient pour signaux lorsqu'ils n'étoient encore qu'une troupe de brigands, ils substituerent, selon Pline, des figures d'animaux; comme de loup, de cheval, de sanglier, de minotaure; mais Marius les réduisit toutes à l'aigle, si connue sous le nom d'*aigle Romaine*.

Elles furent d'abord en relief, les unes d'or, les autres d'argent, d'airain, ou de bois. Une légion étoit divisée en cohortes, la cohorte en manipules, & le manipule en centuries. Chaque cohorte étoit commandée par un tribun; il en étoit, pour ainsi dire, le colonel. C'étoient ces officiers qui avoient seuls le droit d'avoir une aigle dans la cohorte que chacun d'eux commandoit. Il n'y avoit que deux aigles par légion, & les *enseignes* des autres cohortes étoient d'une autre forme. Les aigles des légions étoient d'argent, à l'exception de la prémiere aigle de la premiere légion, qui, dans une armée consulaire ou impériale, étoit d'or. Cette aigle d'or étoit regardée comme l'*enseigne* principale de la nation, & comme un symbole de Jupiter qu'elle reconnoissoit pour protecteur. Les autres *enseignes* inférieures aux aigles, telles que celles des manipules & des centuries, n'étoient que d'airain ou de bois.

Les *enseignes* Romaines, inférieures aux ailes, étoient composées de plusieurs médaillons mis les uns sur les autres, attachés ou cloués sur le bois d'une pique, & surmontés par quelques signes, soit d'une main, symbole de la justice; soit d'une couronne, de laurier, symbole de la victoire. Une enseigne à médailles en contenoit depuis une jusqu'à cinq ou six, sur lesquelles se voyoient le monogramme des quatre lettres majuscules S. P. Q. R. & les portraits des empereurs, tant du prince régnant que de celui de ses prédécesseurs qui avoit créé le corps à qui appartenoit l'*enseigne*. Elles contenoient aussi l'emblême ou l'image du dieu que ce corps avoit choisi pour son dieu tutélaire: mais les *enseignes* d'infanterie étoient chargées de plus de médaillons que celles de la cavalerie.

cavalerie. *Voyez nos Planches d'antiquités.*

Dans toutes les *enſeignes*, au deſſous de la partie en relief, étoit un petit morceau d'étoffe appellé *labarum*, qui pendoit en forme de banniere, & qui ſervoit, ſoit par ſa couleur, ſoit par ſon plus ou moins de grandeur, à faire diſtinguer le manipule ou la centurie à qui l'*enſeigne* appartenoit.

Quoique l'aigle d'or n'eût pas de *labarum* du temps de la république, il paroît qu'elle en a eu ſous les empereurs, du moins du temps de Conſtantin; car on ſait qu'après la converſion de ce prince au Chriſtianiſme, les *enſeignes* romaines changerent de deviſes; au lieu des emblêmes ou des figures des dieux empreintes ſur les médaillons, on grava des croix. Si la légion conſerva une de ſes aigles, l'autre fut ſupprimée, & l'une des deux *enſeignes* ſurmontée d'une croix. De plus, le prince & ſes ſucceſſeurs ſe donnerent une *enſeigne* de corps ou d'accompagnement de leurs perſonnes dans les batailles; on la nomma *labarum*: elle étoit d'une riche étoffe, & en forme d'une banniere, ſur laquelle étoit brodé en pierreries le monogramme de Jeſus-Chriſt, ainſi figuré , & qu'on avoit ſubſtitué à celui-ci S. P. Q. R. On ne portoit le *labarum* à l'armée que quand l'empereur y étoit en perſonne. Julien l'apoſtat rétablit le *labarum* dans ſa premiere forme, & mit dans tous les autres drapeaux la figure de quelque divinité du paganiſme: mais cette innovation ne dura pas plus long-temps que le regne de ce prince, & le *labarum* de Conſtantin fut remis en honneur.

En temps de paix, les légions qui n'étoient point campées ſur les frontieres, dépoſoient leurs *enſeignes* au tréſor public, qui étoit dans le temple de Saturne, & on les en tiroit quand il falloit ouvrir la campagne. On ne paſſoit pas devant les aigles ſans les ſaluer, & on mettoit auprès, comme dans un aſyle aſſuré, le butin & les priſonniers de guerre; les officiers & les ſoldats y portoient leur argent en dépôt, & le porte-aigle en étoit le gardien. Après une victoire on les ornoit de fleurs & de lauriers, & l'on brûloit devant elles des parfums précieux.

A l'exemple des Grecs & des Romains, & pour la même fin, les nations qui ſe ſont établies en Europe ſur les débris de la puiſſance romaine, ont eu des *enſeignes* dans leurs armées. Nous parlerons ici principalement de celles des François, dont le nombre, la couleur & la forme n'ont pas toujours été les mêmes. Ce que nous en dirons eſt extrait du commentaire qu'a donné ſur cette matiere M. Beneton.

En remontant juſqu'à l'établiſſement de notre monarchie, on voit que les François qui entrerent dans les Gaules avoient des *enſeignes* chargées de divers ſymboles. Les Ripuaires avoient pour ſymbole une épée qui déſignoit le dieu de la guerre, & les Sicambres une tête de bœuf, qui, ſelon cet auteur, déſignoit Apis dieu de l'Egypte, parce que ces deux nations étoient originairement deſcendues des Egyptiens & des Troyens, ſi on l'en croit. Quoi qu'il en ſoit, on convient aſſez communément que nos premiers rois portoient des crapauds dans leurs étendards.

Depuis la converſion de Clovis au chriſtianiſme, la nouvelle religion ne permettant plus ces ſymboles qui ſe reſſentoient de l'idolâtrie, ce prince ne voulut plus que ſa nation fût déſignée que par une livrée priſe de la religion qu'il ſuivoit. Ainſi l'*enſeigne* ou la banniere de ſaint Martin de Tours, qui fut le premier patron de la France, & qui étoit d'un bleu uni, fut pour les troupes le premier étendard, comme le *labarum* l'avoit été pour les Romains depuis la converſion de Conſtantin. Dans le même eſprit on avoit coutume de porter dans les armées des châſſes & des reliquaires. Mais outre ces *enſeignes de dévotion* deſtinées à exciter la piété, il y avoit encore des *enſeignes de politique* faites pour exciter la valeur, c'eſt-à-dire, des *enſeignes* ordinaires.

Auguſte Galland a cru que ce qui étoit porté autrefois dans nos armées ſous le nom de *chape de S. Martin*, étoit effectivement le manteau de ce ſaint attaché au haut d'une pique pour ſervir d'*enſeigne*. Mais par le mot *cappa*, il faut entendre ce qui eſt ſignifié par *capſa*, c'eſt-à-dire, une châſſe, un coffret renfermant des reliques de ſaint

Martin, qu'on pouvoit porter à l'armée ſuivant l'uſage de ce temps-là. La véritable *enſeigne* étoit une banniere bleue faite comme nos bannieres d'égliſe. La cérémonie d'aller lever la banniere de S. Martin de deſſus le tombeau du ſaint, où elle étoit miſe, quand il étoit queſtion de la porter à la guerre, étoit précédée d'un jeûne & de prieres. Les rois faiſoient ſouvent cette levée eux-mêmes; & comme il ne convenoit pas à un général de porter continuellement une *enſeigne*, ils la confioient à quelque grand ſeigneur, duc, comte, ou baron pour la porter pendant l'expédition pour laquelle on la portoit. Les comtes d'Anjou, comme advoués de l'égliſe de S. Martin de Tours, avoient ordinairement cette commiſſion. *Voyez* ADVOUÉ.

La dévotion envers S. Martin ayant peu à peu diminué, & les rois depuis Hugues Capet, ayant fixé leur ſéjour à Paris, S. Denis, patron de leur capitale, devint bientôt celui de tout le royaume; & le comté de Vexin, dont le comte étoit l'advoué de l'abbaye de S. Denis, ayant été réuni à la couronne par Louis le Gros, ce prince mit la banniere de S. Denis au même crédit & au même rang qu'avoit eu celle de S. Martin ſous ſes prédéceſſeurs. On la nomma l'*oriflamme*; elle étoit rouge, couleur affectée aux martyrs: quelques-uns ont prétendu qu'elle étoit chargée de flammes d'or, & que de là étoit venu ſon nom; mais c'eſt une tradition peu fondée. L'oriflamme conſiſtoit en un morceau d'étoffe de ſoie couleur de feu, monté ſur un bâton qui faiſoit la croix au haut d'une lance; l'étoffe de l'oriflamme ſe terminoit en pointe, ou, ſelon des auteurs, étoit fendue par le bas comme pour former une flamme à pluſieurs pointes. En temps de guerre, avant que d'entrer en campagne, le roi alloit en grande pompe à S. Denis lever cet étendard, qu'il confioit à un guerrier diſtingué par ſa naiſſance & par ſa valeur, chargé de garder cette *enſeigne*, & de la rapporter à l'abbaye à la fin de la guerre; mais les derniers porte-oriflammes négligerent cette derniere cérémonie, & la retinrent chez eux. On croit communément que l'oriflamme diſparut à la bataille d'Azincourt, ſous Charles VI, du moins depuis cette époque il n'en eſt plus mention dans nos hiſtoriens.

Mais dans le temps même que cette *enſeigne* étoit le plus en honneur dans nos armées, & qu'on la portoit à leur tête gardée par une troupe de cavalerie d'élite, il y avoit encore deux *enſeignes* principales; ſavoir, *la banniere* ou *l'étendard de France*, qui étoit la premiere *enſeigne* ſéculiere de la nation, & qui tenoit la tête du corps de troupes le plus diſtingué qu'il y eût alors dans l'armée; 2°. le *pennon royal*, qui étoit une *enſeigne* faite pour être inſéparable de la perſonne du roi. Succeſſivement les différens corps de troupes, infanterie & cavalerie, & leurs diviſions ont eu leurs *enſeignes*, qu'on a nommées *bannieres*, *pennons*, *fanons*, *gonfanons*, *drapeaux*, *étendards*, *guidons*.

La banniere, qui vient du mot *ban* ou *pan*, & celui-ci de *pannus* en latin, *drap* ou *étoffe*, étoit commune à la cavalerie & à l'infanterie, & de la même forme que nos bannieres d'égliſe, avec cette différence que celles des fantaſſins étoient plus grandes que celles des gens de cheval; qu'elles étoient tout unies, au lieu que celles de la cavalerie étoient chargées de chiffres, de deviſes. La banniere de France étoit auſſi plus remarquable que les autres par ſa grandeur; elle étoit d'abord d'une étoffe bleue unie, qu'on chargea de fleurs de lis d'or, quand elles eurent été introduites dans les armoiries de nos rois. On nomma les plus grandes, bannieres *gonfanons*. Depuis, le morceau d'étoffe qui compoſoit la banniere fut attaché au bois de la pique par un de ſes côtés, ſans traverſe, comme on le voit aux drapeaux d'aujourd'hui qui ont ſuccédé aux bannieres de l'infanterie, comme l'étendard & le pennon aux bannieres de cavalerie. Le *pennon* ou *fanon* étoit un morceau d'étoffe attaché le long de la pique auſſi-bien que l'étendard, mais avec cette différence que celui-ci étoit carré, & l'autre plus étroit, plus alongé, & terminé en pointe. Il y avoit des pennons à plus de pointes les uns que les autres. Le pennon d'un banneret ſuzerain, par exemple, n'avoit qu'une pointe, & les pennons des bannerets ſes vaſſaux en avoient deux. De plus, parmi les chefs de pennonies rangées ſous

une banniere, quelques-uns étoient chevaliers, d'autres n'étoient que bacheliers ou écuyers, & les pennons marquoient la diſtinction de tous ces grades; ce qui montroit des pennons à une, à deux, à trois pointes.

Sous Charles VII, le changement arrivé dans notre ancienne gendarmerie, dont on forma des compagnies d'ordonnance, en introduiſit auſſi dans toutes les *enſeignes*; les bannieres & les pennons diſparurent pour faire place aux drapeaux de l'infanterie, aux étendards & aux guidons de la gendarmerie, & aux cornettes de la cavalerie légere.

Le drapeau qui vient encore de *pannus* ou *pennus*, d'où l'on a fait par corruption *pellus*, *pelletus*, *pellum*, *drappellum*, & nos ancêtres *drapel*, eſt un morceau d'étoffe carré, cloué par un de ſes côtés ſur le bois d'une pique. L'uſage d'y mettre des croix avoit commencé au temps des croiſades, & ces croix furent rouges dans les *enſeignes* de France juſqu'au temps de Charles VI. C'étoit alors la couleur de la nation: mais les Anglois qui avoient juſqu'alors porté dans leurs *enſeignes* la croix blanche ayant pris la rouge à cauſe des prétendus droits qu'ils croyoient avoir au royaume de France, Charles VII, qui n'étoit alors que dauphin, changea la croix rouge des *enſeignes* de ſa nation en une croix blanche; & pour marquer plus intelligiblement qu'il établiſſoit cette couleur pour être déſormais celle de la nation, il ſe donna à lui-même une *enſeigne* toute blanche qu'il nomma *cornette*, & la donna pour *enſeigne* à la premiere des compagnies de gendarmerie qu'il créa, & c'eſt ce qu'on nomma *la cornette blanche*.

Depuis qu'il y a des croix ſur les *enſeignes*, la couleur dont eſt cette croix montre la nation à qui appartient l'*enſeigne*; pour le fond ſur lequel eſt placée la croix, il fait partie de l'uniforme de la troupe à qui eſt l'*enſeigne*. A meſure que les corps militaires qui ſubſiſtent aujourd'hui ont été créés, le premier commandant de chacun de ces corps a eu occaſion de leur communiquer ſa livrée dans ſes *enſeignes*; ce qui a tenu lieu d'uniforme juſqu'à ce que l'on ait imaginé l'uniforme des habits.

Depuis Charles VII juſqu'à François I, il n'y eut en France que deux *enſeignes* royales blanches; ſavoir, la cornette de France ou la cornette blanche dont nous venons de parler, & la cornette royale qui étoit comme l'étendard de corps du prince, qu'on portoit auprès de lui, ſoit dans les batailles, & quelquefois en temps de paix dans les grandes ſolemnités, comme aux entrées publiques, *&c.* Mais depuis les guerres du Calviniſme, outre les cornettes blanches des généraux d'armée à qui le roi accordoit cette prérogative par diſtinction, il y eut en France, ſur-tout ſous Charles IX, autant d'*enſeignes* blanches qu'il y avoit de colonels-généraux des différentes milices. En ce temps-là l'infanterie Françoiſe étoit partagée ſous deux colonels; ſavoir, celui de l'infanterie qui étoit dans le royaume, & celui de l'infanterie qui étoit en Italie, qu'on appelloit *colonel de l'infanterie de delà les monts*. Chacun de ces colonels avoit ſon drapeau blanc: le colonel des Suiſſes au ſervice de la France avoit le ſien, & les colonels des Lanſquenets & des Corſes avoient auſſi les leurs. Chaque colonel mit ſon drapeau blanc dans ſa compagnie colonelle; & par la ſuite lorſque l'infanterie fut enrégimentée, le colonel-général voulut avoir une compagnie dans chaque régiment, & que cette compagnie eût un drapeau blanc; ce qui ſe pratique encore aujourd'hui pour toutes les compagnies colonelles, quoique la charge de colonel-général de l'infanterie ne ſubſiſte plus; le droit du drapeau blanc a paſſé de la compagnie colonelle générale à la compagnie colonelle, la premiere ayant été ſupprimée, chaque meſtre-de-camp ou colonel d'un corps particulier s'étant à cet égard arrogé les prérogatives du colonel-général; uſage qui a commencé ſous Henri III, vers l'an 1580.

Les *enſeignes* de la cavalerie ont eté nommées *étendards* & *guidons*, au lieu de *banniere* & *pennon*, en ſorte que l'étendard eſt au guidon ce que la banniere étoit au pennon; cependant cette diſtinction ne ſubſiſte plus, parce que l'étendard eſt commun à tous les corps de cavalerie: ainſi l'on dit un *étendard de cavalerie* & *un guidon de gendarmerie*; mais dans cette der-

niere troupe, c'eſt la charge qu'on nomme *guidon* & non pas l'*enſeigne*, on la nomme *étendard* comme dans les autres corps : ces deux *enſeignes* avoient tiré leur nom par ſimilitude de l'action à laquelle elles ſont propres. Le guidon eſt propre à guider & à conduire, l'étendard eſt fait pour être vu *étendu* ; car il eſt attaché à ſa lance de ſoutien, de maniere à paroître tel, ſoit au moyen du vent, ou par le moyen d'une verge de fer à laquelle le chiffon qui fait proprement l'étendard, peut être attaché comme il l'étoit autrefois : un étendard ainſi envergé reſtoit bien étendu au haut de ſa pique, & il tournoit tout d'une piece comme une girouette. Depuis l'introduction de la cornette blanche royale, le premier régiment de cavalerie a pris une cornette blanche pour ſa compagnie colonelle, & outre cela il ſe nomme *la cornette blanche*, comme on a autrefois déſigné les compagnies de cavalerie par le nom de *cornettes* ; ainſi l'on diſoit qu'il y avoit dans une armée 100 cornettes de cavalerie, pour ſignifier 100 compagnies.

Les étendards des dragons ont quelque reſſemblance avec les anciens pennons, en ce qu'ils ſont plus longs que ceux de la cavalerie, & ſe terminent en double pointe. Les étendards ſont chargés d'armes ou de deviſes & de légendes en broderie. Les *enſeignes* d'infanterie ne ſont qu'une grande piece de fort taffetas, avec une croix dont les bras s'étendent juſqu'aux bords ; le fond eſt un champ peint de couleurs différentes, avec des fleurs de lis ſemées ſans nombre dans quelques-uns, dans d'autres une couleur pleine, & dans quelques autres encore des flammes de diverſes couleurs comme dans les drapeaux des Suiſſes.

Dans l'infanterie, l'officier qui porte le drapeau s'appelle *enſeigne*, & dans la cavalerie, celui qui porte l'étendard s'appelle *cornette*. Chaque bataillon a trois drapeaux dans l'infanterie, la cavalerie a deux étendards par eſcadron, & les dragons n'en ont qu'un, il s'appelle *drapeau* lorſque les dragons ſont en bataillon, & *étendard* lorſqu'ils ſont en eſcadron. Quand l'armée eſt rangée en bataille, tous les étendards ſont à la premiere ligne, portés chacun ſur le front de leurs eſcadrons ; & à droite & à gauche du porte-étendard ſont deux cavaliers qu'on choiſit parmi les plus braves pour le défendre, & empêcher que l'ennemi ne s'en ſaiſiſſe. Chaque étendard porte d'un côté un ſoleil d'or brodé, avec la deviſe de Louis XIV, *nec pluribus impar*, en letrres d'or, & de l'autre la deviſe du régiment.

Il y a à chaque drapeau & chaque étendard un morceau de taffetas noué entre l'étoffe de l'étendard ou drapeau & le bout de la lance : on appelle ce morceau de taffetas *la cravate* ; ſa couleur eſt ordinairement celle de la nation à laquelle appartient l'*enſeigne* & la troupe ; comme la France, blanc ; l'Eſpagne, rouge ; l'Empereur, verd ; Baviere, bleu ; Hollande, jaune, *&c.*

Chaque nation a auſſi ſes *enſeignes* particulieres.

Les *enſeignes* des Turcs, comme celles de toutes les autres nations, ſont attachées à une lance dont l'extrémité paſſe au deſſus de l'étendard même.

Leurs étendards, en général, ſont d'une étoffe de ſoie de diverſes couleurs, chargée d'une épée flamboyante, environnée de caracteres Arabes en broderie ; une groſſe pomme dorée, attachée au bout de la lance, & ſurmontée d'un croiſſant d'argent, termine l'étendard ; ce qui, ſelon eux, repréſente le Soleil & la Lune. Si au deſſous de la pomme dorée & autour de la lance, il n'y a que de gros floccons de queue de cheval à longs crins, teints de diverſes couleurs, on appelle ces étendards *tongs*. L'étendue du commandement regle le nombre de ces queues ; plus on a droit d'en faire porter devant ſoi, & plus on a d'autorité. On dit, *un bacha à deux queues*, *un bacha à trois queues*, pour ſignifier que celui-ci a plus de pouvoir que le premier.

Le principal étendard des Turcs eſt celui qu'ils appellent l'*étendard du prophete*, ſoit que ce ſoit celui de Mahomet même, ou quelque autre fait à ſon imitation. Il eſt verd. Les Turcs ſuppoſent que le *ſalavat* ou confeſſion de foi mahométane, y étoit autrefois écrit en lettres noires ; mais il y a long-temps que toute cette écriture eſt effacée : pour toute inſcription on y voit le mot *alem* au bout de la lance. Il paroît

déchiré en beaucoup d'endroits; auſſi, pourq le ménager, ne le déploie-t-on jamais. On le porte roulé autour d'une lance devant le grand-ſeigneur, & il demeure ainſi expoſé juſqu'à ce que les troupes ſe mettent en marche. Auſſi-tôt que l'armée eſt arrivée à ſon premier campement, on met l'étendard dans une caiſſe dorée, où ſe conſervent auſſi l'alcoran & la robe de Mahomet; & toutes ces choſes chargées ſur un chameau, précedent le ſultan ou le grand-viſir. Autrefois cet étendard étoit en ſi grande vénération, que lorſqu'il arrivoit quelque ſédition à Conſtantinople ou dans l'armée, il ſuffiſoit de l'expoſer à la vue des rebelles pour les faire rentrer dans le devoir.

Le chevalier d'Arvieux, *tome IV*, en décrivant la marche du grand-ſeigneur pour ſe rendre à l'armée, dit qu'entre deux tongs qui le précédoient, étoit un autre cavalier qui portoit un grand drapeau de toile ou d'étoffe de laine verte, ſimple & ſans ornement, que le haut de la pique où il étoit attaché, étoit garni d'une boîte d'argent doré en forme d'un as de pique, qui renfermoit un alcoran; & que ce drapeau uni & ſans ornement, qui repréſentoit la pauvreté & la ſimplicité dont Mahomet faiſoit profeſſion, étoit ſuivi de deux autres fort grands de damas rouge ornés de paſſages de l'alcoran dont les lettres étoient formées de feuilles d'or appliquées à l'huile, après lequel ſuivoit un troiſieme de toile ou d'étoffe de laine légere, tout rouge & ſans ornement, qui eſt l'étendard de la maiſon impériale.

Sept grands étendards ou tongs précedent le grand-ſeigneur lorſqu'il va en campagne. Tous les gouverneurs de provinces ont auſſi leurs étendards particuliers, comme des ſymboles de leur pouvoir, qui les accompagnent dans toutes leurs cérémonies, qu'ils placent dans un lieu remarquable de leur logis, & en guerre à la porte de leur tente.

S'il eſt queſtion de lever une armée, tous les particuliers ſe rangent ſous l'étendard du ſanjac, chaque ſanjac ſous celui du bacha, & chaque bacha ſous celui du beglerbeg. On arbore auſſi à Conſtantinople les queues de cheval en différens endroits, pour marque de déclaration de guerre. Les bachas qui ne ſont point d'un rang inférieur aux viſirs, quoiqu'ils ne ſoient pas honorés de ce titre, ont deux queues de cheval, un alem verd, & deux autres étendards, auſſi-bien que les princes de Moldavie & de Valachie; un beg, ou ſanjac a les mêmes marques d'honneur, excepté qu'il n'a qu'un tong. L'alem ou grand étendard du grand-viſir, quand il eſt à la tête des troupes, eſt beaucoup plus diſtingué que ceux des autres officiers-généraux. Celui qu'on trouva devant la tente du grand-viſir à la levée du ſiege de Vienne en 1683, étoit de crin de cheval marin travaillé à l'aiguille, brodé de fleurs & de caracteres Arabeſques. La pomme étoit de cuivre doré, & le bâton couvert de feuilles d'or. Celui que le roi de Pologne envoya à Rome pour marque de cette victoire, étoit encore plus riche. Le milieu de cet étendard étoit de brocard d'or à fond rouge; le tout de brocard, argent, & verd, & les lambrequins de brocard incarnat & argent. On y voit ces paroles brodées en lettres Arabes, *la illahe illa allah Mahamet reſul allah;* ce qui ſignifie, *il n'y a point d'autre Dieu que le ſeul Dieu, & Mahomet envoyé de Dieu.* On liſoit encore dans les rebords d'autres caracteres Arabes, qui ſignifioient, *plaiſe à Dieu nous aſſiſter avec un ſecours puiſſant; c'eſt lui qui a mis un repos dans le cœur des fideles pour fortifier leur foi.* Le bâton de l'étendard étoit ſurmonté d'une pomme de cuivre doré, avec des houppes de ſoie verte.

Les étendards ou drapeaux des janniſſaires ſont fort petits, & mi-partis de rouge & de jaune, ſurchargés d'une épée flamboyante en forme d'un éclat de foudre, vis-à-vis d'un croiſſant. Ceux des ſpahis ſont rouges, & ceux des ſelictarlis ſont jaunes. Tous les étendards des provinces ſont à la garde d'un officier nommé *émir alem*, c'eſt-à-dire, chef des drapeaux. Il a auſſi la garde de ceux du ſultan, qu'il précede immédiatement à l'armée, faiſant porter devant lui une cornette mi-partie de blanc & de verd, pour marque de ſa dignité.

Parmi les Tartares Mongouls, ou orientaux, chaque tribu a ſon ki ou étendard, qui conſiſte en un morceau d'étoffe appellé *kitaïka*, qui eſt d'une aune en carré, atta-

ché à une lance de douze piés de haut. Chez les Tartares Mahométans chaque ki a une ſentence particuliere avec ſon nom écrit en Arabe ſur cette *enſeigne* ; mais chez les Tartares idolâtres, tels que les Kalmouts, chaque horde ou tribu a un chameau, un cheval, ou quelque autre animal, & encore quelque autre marque diſtinctive, pour reconnoître les familles d'une même tribu. Les Tartares Européens ont auſſi des drapeaux & étendards, chargés de figures & de ſymboles, tels que celui d'un kam des Tartares de Crimée, pris par les Moſcovites en 1738, il étoit verd, portant une main ouverte, deux cimeterres croiſés, un croiſſant, & quelques étoiles, & le bouton d'en haut étoit garni de plumes. Guer, *Mœurs des Turcs, tome II. ; mémoire du* chevalier d'Arvieux, *tome IV* ; Beneton, *comm. ſur les enſeignes.*

Les Sauvages de l'Amérique ont auſſi des eſpeces d'*enſeignes*. Ce ſont, dit le P. de Charlevoix dans ſon journal d'un voyage d'Amérique, de petits morceaux d'écorce coupés en rond, qu'ils mettent au bout d'une perche, & ſur leſquels ils ont tracé la marque de leur nation, ou de leur village. Si le parti eſt nombreux, chaque famille ou tribu a ſon *enſeigne* avec ſa marque diſtinctive, qui leur ſert à ſe reconnoître & à ſe rallier. (*G*)

ENSEIGNE DE VAISSEAU, (*Marine.*) c'eſt un officier qui a rang après le lieutenant, & qui lui doit obéir ; mais en ſon abſence, l'*enſeigne* fait les fonctions de lieutenant. (*Z*)

ENSEIGNE DE POUPE, (*Marine*) c'eſt le pavillon qui ſe met ſur la poupe. L'*enſeigne de poupe* dans les vaiſſeaux François eſt blanche pour les vaiſſeaux de guerre, & bleue pour les vaiſſeaux marchands. (*Z*)

ENSEIGNE, ſ. f. petit tableau pendu à une boutique de marchand, ou à une chambre d'ouvrier pour le déſigner. L'on appelle encore *enſeigne*, un tableau qu'on met ſous l'auvent d'une boutique, & qui tient toute ſa longueur.

ENSEIGNEMENT, ſ. m. (*Juriſp.*) ſont les preuves que l'on donne de quelque choſe, tant par titres & pieces que par d'autres indications. *Voy.* PREUVE. (*A*)

ENSELLÉ, adj. (*Manege & Maréch.*) *cheval enſellé* : on déſigne par ce mot un cheval dont le dos au lieu d'être uni & égal dans toute ſon étendue, creuſe dans ſon milieu, & y eſt, vu cette eſpece de concavité, infiniment plus bas que par-tout ailleurs.

Les chevaux ainſi conformés ont, il eſt vrai, l'encolure haute & relevée, la tête bien placée, l'avant-main, tout le bout de devant beau ; nombre d'entr'eux ont de la légéreté : mais il en eſt auſſi beaucoup qui ſont foibles & qui ſe laſſent aiſément.

Il eſt extrêmement difficile d'ajuſter la ſelle qu'on leur deſtine, & l'on eſt contraint de charpenter les arçons différemment, pour les approprier à leur tournure défectueuſe. *Voyez* SELLE. (*e*)

ENSEMBLE, (*Peint.*) Voici un mot dont la ſignification, vague en apparence, renferme une multitude de loix particulieres impoſées aux artiſtes, premiérement par la nature, ou, ce qui revient au même, par la vérité ; & enſuite par le raiſonnement, qui doit être l'interprete de la nature & de la vérité.

L'*enſemble* eſt l'union des parties d'un tout.

L'*enſemble* de l'univers eſt cette chaîne preſque entiérement cachée à nos yeux, de laquelle réſulte l'exiſtence harmonieuſe de tout ce dont nos ſens jouiſſent. L'*enſemble* d'un tableau eſt l'union de toutes les parties de l'art d'imiter les objets ; enchaînement connu des artiſtes créateurs, qui le font ſervir de baſe à leurs productions ; tiſſu myſtérieux, inviſible à la plupart des ſpectateurs, deſtinés à jouir ſeulement des beautés qui en réſultent.

L'*enſemble* de la compoſition dans un tableau d'hiſtoire eſt de deux eſpeces, comme la compoſition elle-même, & peut ſe diviſer par conſéquent en *enſemble pittoreſque*, & en *enſemble poétique*.

Les acteurs d'une ſcene hiſtorique peuvent, ſans doute, être fixés dans les ouvrages des auteurs qui nous l'ont tranſmiſe. La forme du lieu où elle ſe paſſe, peut auſſi ſe trouver très-exactement déterminée par leur récit : mais il n'en reſtera pas moins au choix de l'artiſte un nombre infini de combinaiſons que peuvent éprouver entre eux les perſonnages eſſentiels & les objets

décrits. C'eſt au peintre à créer cet *enſemble pittoreſque ;* & je crois qu'on doit moins craindre de voir s'épuiſer la variété dans les compoſitions, que le talent d'embraſſer toutes les combinaiſons qui peuvent le produire.

Celle des combinaiſons poſſibles à laquelle on s'arrête, eſt donc dans un tableau ſon *enſemble pittoreſque ;* il eſt plus ou moins parfait, ſelon que l'on a plus ou moins réuſſi à rendre les grouppes vraiſemblables, les attitudes juſtes, les fonds agréables, les draperies naturelles, les acceſſoires bien choiſis & bien diſpoſés.

L'*enſemble poétique* exige à ſon tour cet intérêt général, mais nuancé, que doivent prendre à un événement tous ceux qui y participent. L'eſprit, l'ame des ſpectateurs veulent être ſatisfaits, ainſi que leurs yeux; ils veulent que les ſentimens dont l'artiſte a prétendu leur faire paſſer l'idée, aient dans les figures qu'il repréſente, une liaiſon, une conformité, une dépendance, enfin, un *enſemble* qui exiſte dans la nature. Car dans un événement qui occaſione un concours de perſonnes de différens âges, de différentes conditions, de différens ſexes, le ſentiment qui réſulte du ſpectacle préſent, ſemblable à un fluide qui tourbillonne, perd de ſon action en s'étendant loin de ſon centre : outre cela, il emprunte ſes apparences différentes de la force, de la foibleſſe, de la ſenſibilité, de l'éducation, qui ſont comme différens milieux par leſquels il circule.

De cette multitude d'obligations qu'impoſent les loix de l'*enſemble*, on juge bien que la couleur revendique ſes droits.

Son union, ſon accord, ſa dégradation inſenſible forment ſon *enſemble* ; le clair-obſcur compoſe le ſien des gouppes de lumiere & d'ombre, & de l'enchaînement de ſes maſſes : mais ce ſujet mérite bien que l'on conſulte les articles qui ſont plus particuliérement deſtinés à les approfondir : ainſi je renverrai entr'autres, pour l'explication plus étendue de ce genre d'*enſemble*, au *mot* HARMONIE, qui l'exprime.

La couleur a des tons, des proportions, des intervalles ; il n'eſt pas étonnant que la peinture emprunte de la muſique le mot *harmonie*, qui exprime ſi bien l'effet que produiſent ces différens rapports : & la muſique, à ſon tour, peut adopter le mot *coloris*, en nommant ainſi cette variété de ſtyle qui peut l'affranchir d'une monotonie, à laquelle il ſemble qu'elle s'abandonne parmi nous.

Si je ne me ſuis arrêté qu'à des réflexions générales ſur le mot *enſemble*, on doit ſentir que je l'ai fait pour me conformer à l'idée que préſente ce terme : cependant il devient d'une ſignification moins vague & plus connue, lorſqu'il s'applique au deſſin. Il eſt plus communément employé par les artiſtes : & de cet uſage plus fréquent doit naturellement réſulter une idée plus nette & plus préciſe : auſſi n'eſt-il pas d'éleve qui ne ſache ce qu'on entend par l'*enſemble* d'une figure, tandis que peut-être ſe trouveroit-il des artiſtes qui auroient peine à rendre compte de ce que ſignifie *enſemble poétique* & *enſemble pittoreſque*.

Cet uſage plus ou moins fréquent des termes de Sciences & d'Arts, eſt un des obſtacles les plus difficiles à vaincre pour parvenir à fixer les idées des hommes ſur leurs différentes connoiſſances. Les mots ſont-ils peu uſités, on ne connoît pas aſſez leur ſignification. Le deviennent-ils, bientôt, ils le ſont trop : on les détourne, on en abuſe au point qu'on ne ſauroit plus en faire l'uſage méthodique auquel ils ſont deſtinés.

Mais ſans m'arrêter à citer des exemples trop faciles à rencontrer, je reviens au mot *enſemble*. Lorſqu'il s'agit d'une figure, c'eſt l'union des parties du corps & leur correſpondance réciproque. On dit un *bon* ou un *mauvais enſemble* ; par conſéquent le mot *enſemble* ne ſignifie pas préciſément la perfection dans le deſſin d'une figure, mais ſeulement l'aſſemblage vraiſemblable des parties qui la compoſent.

L'*enſemble* d'une figure eſt commun & à la figure, & à l'imitation qu'on en fait. Il y a des hommes dont on peut dire qu'il ſont *mal enſemble* ; parce que, diſgraciés dès leur naiſſance, leurs membres ſont effectivement mal aſſemblés. Mais n'eſt-il pas étonnant que l'extravagance des modes & l'aveuglement des prétentions aient ſouvent engagé pluſieurs de ces êtres indéfiniſſables qu'on nomme *petits-maîtres*, à défigurer un *enſemble* quelquefois très-parfait,

ou au moins paſſable, dont ils étoient doués, pour y ſubſtituer une figure décompoſée qui contredit déſagréablement la nature?

Les graces ſont plus reſpectées par la peinture; & ſi on ne leur ſacrifie pas toujours, au moins a-t-on toujours pour objet d'obtenir leur aveu par la perfection de l'*enſemble*. Les Grecs qui, entr'autres avantages, ont ſur nous celui de nous avoir précédés, ont fait une étude particuliere de ce qui doit conſtituer la perfection de l'*enſemble* d'une figure.

Ils ont trouvé dans leur goût pour les arts, dans leur émulation, dans les reſſources de leur eſprit, & dans les uſages qu'ils pratiquoient, des facilités & des moyens qui les ont menés à des ſuccès que nous admirons. Je reprendrai ce fil, qui me conduiroit inſenſiblement à parler des proportions, & de la grace, aux *mots* PROPORTION, GRACE; *voyez auſſi* BEAU; & je me contenterai de dire que la juſteſſe de l'*enſemble* dépend beaucoup de la connoiſſance de l'anatomie, puiſqu'il eſt l'effet extérieur des membres mis en mouvement par les muſcles & les nerfs, & ſoutenus, dans ce mouvement, par les os qui ſont la charpente du corps.

L'effet du *tout enſemble* eſt, comme on le ſent bien, le réſultat des *enſembles* dont je viens de parler, comme le mot *effet général* eſt le réſultat des effets particuliers de chacune des parties de l'art de peindre, dont on fait uſage dans un tableau. *Voyez* EFFET, *voyez* TOUT-ENSEMBLE. *Cet article eſt de M. WATELET.*

ENSEMBLE, ſ. m. *en Architecture*, ſe dit de toutes les parties d'un bâtiment, qui, étant proportionnées les unes avec les autres, forment un beau tout; ce qu'on entend quelquefois auſſi par *maſſe*: on dit, la maſſe d'un tel édifice, ou bâtiment, fait un *bel enſemble*. (*P*)

ENSEMBLE, (*Muſiq.*) Ce n'eſt guere qu'à l'exécution que ce terme s'applique dans la muſique, lorſque les concertans ſont ſi parfaitement d'accord, ſoit pour l'intonation, ſoit pour la meſure, qu'ils ſemblent être tous animés d'un même eſprit, & que l'exécution rend fidellement à l'oreille tout ce que l'œil voit ſur la partition.

L'*enſemble* ne dépend pas ſeulement de l'habileté avec laquelle chacun lit ſa partie, mais de l'intelligence avec laquelle il en ſent le caractere particulier, & la liaiſon avec le tout; ſoit pour phraſer avec exactitude, ſoit pour ſuivre la préciſion des mouvemens, ſoit pour ſaiſir le mouvement & les nuances des forts & des doux; ſoit enfin pour ajouter aux ornemens marqués, ceux qui ſont ſi néceſſairement ſuppoſés par l'auteur, qu'il n'eſt permis à perſonne de les omettre. Les muſiciens ont beau être habiles, il n'y a d'*enſemble* qu'autant qu'ils ont l'intelligence de la muſique qu'ils exécutent, & qu'ils s'entendent entr'eux: car il ſeroit impoſſible de mettre un parfait *enſemble* dans un concert de ſourds, ni dans une muſique dont le ſtyle ſeroit parfaitement étranger à ceux qui l'exécutent. Ce ſont ſur-tout les maîtres de muſique conducteurs & chefs d'orcheſtre, qui doivent guider ou retenir ou preſſer les muſiciens pour mettre par-tout l'*enſemble*; & c'eſt ce que fait toujours un bon premier violon par une certaine charge d'exécution qui en imprime fortement le caractere dans toutes les oreilles. La voix récitante eſt aſſujettie à la baſſe & à la meſure; le premier violon doit écouter & ſuivre la voix: la ſymphonie doit écouter & ſuivre le premier violon: enfin, le clavecin, qu'on ſuppoſe tenu par le compoſiteur, doit être le véritable & premier guide de tout.

En général, plus le ſtyle, les périodes, les phraſes, la mélodie & l'harmonie ont de caractere, plus l'*enſemble* eſt facile à ſaiſir; parce que la même idée imprimée vivement dans tous les eſprits préſide à toute l'exécution. Au contraire, quand la muſique ne dit rien, & qu'on n'y ſent qu'une ſuite de notes ſans liaiſon, il n'y a point de tout auquel chacun rapporte ſa partie, & l'exécution va toujours mal. Voilà pourquoi la muſique françoiſe n'eſt jamais *enſemble*. (*S*)

ENSEMBLE, (*Art militaire.*) L'*enſemble* dans la tactique, c'eſt l'exacte exécution des mêmes mouvemens, de la même maniere, & dans le même temps.

Ainſi, l'*enſemble* dans la marche d'une troupe, où d'un bataillon, c'eſt l'union de tous les hommes du bataillon, qui doivent

agir

agir comme s'ils étoient mus par une ſeule & même cauſe qui agiroit également ſur chacun d'eux. Une troupe dont tous les ſoldats marchent bien *enſemble*, garde toujours ſon même arrangement : ſes rangs & ſes files ſont toujours en ligne droite, & aucune des parties ne va ni plus vîte ni plus lentement que l'autre.

Cet *enſemble* eſt d'une grande utilité dans les mouvemens des troupes; mais les ſoldats ne peuvent l'acquérir que par un exercice fréquent. (*Q*)

ENSEMBLE, (*Manege.*) L'*enſemble* n'eſt autre choſe que la ſituation d'un cheval exactement contre-balancé ſur ſes quatre membres. *Mettre un cheval enſemble*, c'eſt l'obliger à raſſembler les parties de ſon corps & ſes forces, en les diſtribuant également ſur ſes quatre jambes, & en les réuniſſant pour ainſi dire. On prononce ſans ceſſe le mot d'*enſemble* dans nos maneges; peu d'écuyers ſont en état de le définir. On verra toute l'étendue de ſa ſignification à l'*article* UNION. (*e*)

ENSEMENCER, v. act. On dit *enſemencer* une terre, un potager, une pépiniere quand on la fait labourer, fumer, & qu'on y a ſemé les plantes convenables. *V.* SEMENCE. (*R*)

ENSINIER, v. act. c'eſt chez les *Tondeurs de draps* un terme qui ſignifie *graiſſer* légérement une étoffe avec du ſain-doux, pour la rendre plus aiſée à être friſée.

ENSISHEIM, (*Géographie moderne.*) ville de la haute Alſace, en France. Elle eſt ſituée ſur l'Ill. *Long.* 25, 1, 15; *lat.* 47, 51, 2.

ENSKIRKEN, (*Géographie moderne.*) ville de Weſtphalie, en Allemagne. Elle appartient au duché de Juliers. *Long.* 23, 56; *lat.* 50, 58.

ENSOUAILLE, ſ. f. *terme de riviere*, petite corde ſervant à retenir le bout de la croſſe du gouvernail d'un bateau foncet.

* ENSOUFRER, v. act. c'eſt expoſer les laines au ſoufre. L'endroit où on les expoſe s'appelle l'*enſoufroir*. Cette préparation ſe donne à tous les ouvrages en laine blanche. Pour cet effet, on prend une terrine bien verniſſée; on en couvre le fond de cendres; on forme ſur ces cendres un petit bûcher de bâtons de ſoufre. On prend les ouvrages au ſortir de la fouloire pour les bonnetiers, les couverturiers, les drapiers, &c. en un mot, pour tous les ouvriers en laine. On paſſe dans un des bouts un petit bout de fil en boucle; on paſſe la boucle dans des cordes tendues, auxquelles les ouvrages reſtent ſuſpendus. On met le feu au ſoufre : la vapeur du ſoufre leur donne une blancheur éclatante, & les rend plus faciles à peigner. Mais il faut bien obſerver que la terrine ſoit de terre verniſſée, & non pas de fer : le ſoufre détache, ſelon toute apparence, des particules qui empêchent le blanchiment; car il eſt d'expérience que cet effet en produit.

ENSTHAL, (*Géog.*) quartier du duché de Styrie, dans le cercle d'Autriche, en Allemagne. C'eſt un des plus montueux de la contrée; cependant on y trouve les villes de Bruck ſur la Muerh, & de Rotenmann, avec treize bourgs tenant marché, une abbaye & trois couvens. (*D. G.*)

* ENSUPLE, ENSUBLE, ENSOUBLE, ENSOUPLE, ſ. f. *terme général d'Ourdiſſage.* Tous les métiers des manufacturiers en ſoie, en laine, en fil, &c. ont des *enſuples*. Ce ſont deux rouleaux de bois, dont l'un eſt placé au devant du métier, & l'autre au derriere. La chaîne eſt portée ſur ces rouleaux; elle ſe déroule de deſſus l'*enſuple* de derriere, à meſure que l'étoffe ſe fabrique; & l'étoffe fabriquée s'enroule ſur celle de devant.

Nous allons donner la deſcription des *enſuples* du manufacturier en ſoie, du rubanier, du friſeur d'étoffe, du tapiſſier & du tiſſerand; celles du gazier, du drapier & des autres ouvriers ourdiſſeurs, en different peu; & d'ailleurs nous en parlons aux articles de leur métier. *Voyez* DRAP, GAZE, &c.

Enſuple de devant, partie du métier de l'étoffe de ſoie. L'*enſuple* de devant le métier eſt un rouleau de 6 à 7 pouces de diametre, d'environ 3 piés de longueur. Il a une chanée d'environ 2 piés, de $\frac{1}{4}$ de pouce de large, ſur autant de profondeur, dans laquelle entrent la verge & le compoſteur. Il a à un bout un cercle de fer qui eſt coché, pour ſervir à faire la chaîne tirante, au moyen du chien de fer qui

mord dans les cochées dudit cercle. Il eſt de plus, & du même côté, percé à double; & au moyen de ces trous, dans leſquels entre la cheville de fer, on tourne l'*enſuple* avec la cheville, à force d'hommes, & on devide l'étoffe à meſure qu'elle ſe fabrique.

Enſuple de derriere. L'*enſuple* de derriere eſt un rouleau de bois de 7 pouces de diametre, & d'environ 4 piés de long. Il eſt percé à double d'un côté, & il avoit jadis de l'autre un nerf de bœuf cloué tout autour, pour fixer la corde du valet; mais les *enſuples* d'aujourd'hui ont des moulures qui tiennent lieu du nerf de bœuf dont on parle.

Enſuple de velours uni. L'*enſuple* du velours uni eſt faite comme celle des autres étoffes; il n'y a de différence que dans la chanée, qui eſt plus large à l'embouchure, & qui perce l'*enſuple* d'outre en outre.

Enſuple de velours façonné. L'*enſuple* de velours façonné eſt faite comme celles ci-deſſus, avec cette différence, qu'il n'y a point de chanée; & pour contenir l'étoffe à meſure qu'elle ſe fabrique, ces ſortes d'*enſuples* ſont garnies de petites pointes de fer très-aiguës, qui entrent dans l'étoffe à meſure qu'elle ſe roule deſſus.

Enſuple de poil. L'*enſuple* de poil eſt faite comme l'*enſuple* de derriere, décrite ci-deſſus, avec la ſeule différence, qu'elle eſt de moitié plus petite, & que les deux bouts ſont proportionnés au rayon, dont l'ouverture eſt ordinairement très-petite.

L'*enſuple de devant* eſt une piece de bois ronde, d'environ 4 ou 5 pouces de diametre, de toute la largeur du métier: elle eſt terminée à ſes deux bouts par deux petits tourillons qui entrent dans deux petites mortoiſes pratiquées dans les deux barres de long du métier. La même *enſuple* eſt traverſée diamétralement du côté de la main droite de l'ouvrier, à 5 ou 6 pouces de ſon extrémité, par deux menus bâtons, dont les bouts ſaillans ſervent à faire rouler ladite *enſuple*, lorſque l'ouvrier tire ſa tirée. Il eſt bon de dire que lorſque l'on fait quelque ouvrage extrêmement lourd, ces deux bâtons croiſés ſe trouvent répétés à l'autre bout de l'*enſuple*; ce qui fait que l'ouvrier, par cette double force réunie, vient plus aiſément à bout de tirer ſa tirée. Cette *enſuple* a encore à ſon bout à main gauche, une roue dentelée: il y a un trou carré pratiqué dans le centre de cette roue, & qui ſert à la tenir fixée ſur la piece, auſſi carrée, de l'*enſuple* qui lui ſert d'axe. Cette roue ne doit pas être fixée à demeure dans ce tenon, attendu que ſi l'on vouloit que l'*enſuple* enroulât en deſſous, au lieu d'enrouler deſſus, il n'y auroit qu'à retourner cette roue, dont les dents, ſe trouvant en ſens contraire, arrêteront l'*enſuple* du côté que l'on jugera néceſſaire. Cette roue eſt rendue ſtable, & fixe l'*enſuple*, au moyen d'une petite piece de bois, appellée *chien*, attachée ſur la barre de long, du côté de la roue que l'on décrit, dont la mâchoire engrenant dans les dents de la roue, du ſens oppoſé à ſon tirage, l'empêche de dérouler. L'uſage de cette *enſuple* eſt de recevoir l'ouvrage fait, à meſure que l'ouvrier tire ce que l'on appelle *tirée*. Voy. TIRE.

ENSUPLE, (*Rubanier.*) eſt une piece de bois faite au tour: les bouts qui la terminent ſont menus, pour entrer dans les échancrures des potenceaux: les moulures ſervent, par leur éminence, à retenir les cordes des contre-poids, & les empêcher de gliſſer. Il y a une entaille pratiquée dans le corps de l'*enſuple*, pour recevoir le vergeon, paſſé lui-même dans les ſoies de la piece. Lorſque ce vergeon eſt placé dans cette entaille, on gliſſe ſur lui deux ficelles, nommées *bracelets*, qui ſont entortillées & nouées ſur l'*enſuple*: ces ficelles venant ſur ce vergeon, le retiennent & l'empêchent de ſortir de ſa place, conſéquemment les ſoies de la chaîne ſe déroulent de deſſus les *enſuples*, juſqu'à ce que le vergeon ainſi arrêté par les ficelles ci-deſſus dites, qui ſervent à le retenir, l'*enſuple* ne pourra plus dérouler: pour lors on ſe ſert de la corde à encorder, qu'il faut voir à ſon lieu. L'uſage des *enſuples* eſt de porter tout ce qu'on appelle *chaîne*.

ENSUPLE, (*Drapier.*) eſt une partie de la machine à friſer, ſur laquelle tourne l'étoffe en ſortant de deſſous les tables. Elle eſt garnie de cardes de fer, pour empêcher l'étoffe de ſe chiffonner ſous les tables, & ſoutenue par un châſſis ſur le

devant, dans deux petits collets à chaque montant. L'*enſuple* ſe termine à droite par un hériſſon, qui reçoit ſon mouvement d'une petite lanterne placée vis-à-vis. *V.* HÉRISSON.

ENSUPLE, eſpece de gros & long cylindre ou rouleau de bois, placé en large ſur le derriere du métier de ceux qui travaillent de la navette, tels que ſont les tiſſerands, tiſſeurs ou tiſſiers, *&c.* On l'appelle auſſi *rouleau*. V. BASSE-LISSE.

ENSUPLE, piece du métier des *tiſſerands;* c'eſt un gros cylindre ou rouleau de bois long, placé en large ſur le derriere du métier, ſur lequel les fils qui compoſent la chaîne d'une toile ſont roulés, & d'où on les déroule à meſure que la toile ſe fabrique. Cette *enſuple* eſt percée, par les deux bouts, de pluſieurs trous, dans leſquels on introduit un bâton, appellé le *bachelier*, pour l'arrêter & l'empêcher de ſe dérouler.

ENTABLEMENT, ſ. m. du latin *tabulatum*, plancher, (*Architecture.*) Sous ce mot on entend la partie qui couronne la colonne ou le pilaſtre. Il a, ſelon Vignole, le quart de l'ordre; ſelon Palladio, le cinquieme; & ſelon Scamozzi, entre le quart & le cinquieme. Les autres commentateurs de Vitruve ſont auſſi d'avis différens; mais les trois que nous citons ſont le plus généralement approuvés, & peuvent être employés avec ſuccès ſuivant ces trois meſures, ſelon qu'ils couronnent un édifice qui a plus ou moins d'étendue, plus ou moins d'élévation, ou qui doit être apperçu d'un point de diſtance plus ou moins éloigné.

L'*entablement* eſt nommé improprement, par Vitruve & Vignole, *ornement :* il ne faut pourtant pas confondre ces deux mots; car l'*entablement*, qui eſt une partie eſſentielle de l'ordre, eſt lui-même ſuſceptible d'ornement, en plus ou moins grande quantité, ſelon qu'il appartient à un ordre viril ou délicat. On dit : cet *entablement* couronne bien cet édifice; les ornemens qui y ſont appliqués ſont d'un beau choix : les ornemens ſont donc les parties de détail de l'*entablement;* celui-ci en eſt la totalité.

L'*entablement* en général eſt compoſé de trois parties; ſavoir, de l'architrave, de la friſe & de la corniche. (*Voyez* ARCHITRAVE, FRISE & CORNICHE.) Le rapport le plus parfait que l'on puiſſe donner à ces trois membres, eſt de faire en ſorte que l'architrave ſoit à la friſe ce que la friſe eſt à la corniche. Les *entablemens* toſcan & ionique de Vignole ſont diſpoſés ainſi; dans le premier, l'architrave a 12 pouces, la friſe 14, & la corniche 16; dans le ſecond, l'architrave 1 module $\frac{1}{2}$, la friſe 1 module $\frac{1}{4}$, & la corniche 1 module $\frac{1}{4}$; les autres *entablemens* de cet auteur ſont moins réguliers. Pluſieurs architectes font leur corniche égale à leur architrave : Serlio fait les trois membres de l'*entablement* toſcan égaux. (*Voyez* le Parallele de M. de Cambrai.) Rien n'eſt plus propre à diriger le goût que de conſtater les rapports qu'on doit obſerver entre les parties & le tout, non-ſeulement de l'*entablement* dont nous parlons, mais auſſi de l'ordre en général, qui néceſſairement doit donner le ton à toute la décoration d'un édifice, ſoit qu'on y emploie les ordres, ſoit qu'on veuille ſeulement n'en emprunter que l'expreſſion. (*P*)

Pour remonter à la premiere origine & à la nature de l'*entablement*, concevons qu'un homme de bon ſens ait entrepris de ſe faire un abri, un couvert, avant que l'architecture fût réduite en art. Il aura commencé par élever deux rangs de piliers ou de colonnes d'égale hauteur, l'un ſur le devant, l'autre ſur le derriere de ſon emplacement. Au deſſus de chaque rangée de colonnes il aura couché une poutre horizontale, qui ſerve à lier les têtes des colonnes, & à ſoutenir les poutres longitudinales qui doivent aller d'un rang à l'autre; celles-ci forment la baſe de ſon couvert, & pour achever ſon abri, il n'a plus qu'à clouer ſur ces poutres un plancher bien ſerré; mais afin de mieux garantir la tête des poutres, il aura imaginé de faire déborder les planches en dehors : telle eſt l'origine de l'*entablement*.

Ainſi l'*entablement* a trois parties indiſpenſables ou eſſentielles : 1°. l'architrave ou la poutre principale qui porte immédiatement ſur les chapiteaux des colonnes, & les lie enſemble; 2°. la friſe qui repréſente l'eſpace occupé par les têtes des

poutres longitudinales, portant ſur l'architrave, & l'intervalle que ces têtes de poutres laiſſent entre elles; 3°. la corniche qui, repréſentant la ſaillie des planches, forme le couronnement de l'édifice entier pour le mettre à l'abri des eaux du toit.

Lorſque enſuite on ne ſe borna plus dans les bâtimens au ſimple néceſſaire, qu'on commença à y introduire le beau, on imagina divers ornemens pour chacune de ces trois parties de l'*entablement*, & on leur aſſigna des proportions & des décorations différentes dans chaque ordre d'architecture. L'*entablement* devint une partie eſſentielle de l'ordre, il en fit le couronnement, comme le chapiteau fait celui de la colonne; en ſorte que lorſqu'on ſubſtitua la pierre au bois, & lors même que les colonnes n'avoient ni poutres, ni plafonds à ſoutenir, on a néanmoins toujours repréſenté au dehors un *entablement*, pour obſerver la régularité & la beauté de l'enſemble.

Mais dans ces cas-là même, où l'*entablement* & les colonnes ſur leſquelles il porte ne ſont qu'un ſimple ornement, comme lorſque les pilaſtres tiennent au mur, il ne faut jamais perdre de vue l'origine de l'*entablement*, pour ne pas tomber dans des fautes abſurdes qui bleſſent l'œil du connoiſſeur. Il eſt clair, par la nature du ſujet, que l'architrave doit régner en ligne droite & horizontale, tout le long de la façade, puiſqu'elle repréſente une poutre réellement couchée ſur les chapiteaux des colonnes. Cependant des architectes, d'ailleurs célebres, commettent ſouvent la faute de briſer l'architrave, ou même de l'interrompre tout-à-fait, pour hauſſer davantage une ou deux fenêtres; de ſorte qu'en ces endroits, les têtes des poutres ſemblent ne porter ſur rien. C'eſt un défaut qu'on ne remarque dans aucun des édifices de la belle antiquité : tous les *entablemens* des anciens Grecs ſont entiers, & ſuivant la droite horizontale, ſans coupure ni briſure. On n'apperçoit ces briſures qu'aux édifices conſtruits ſous les empereurs Romains des ſiecles poſtérieurs au beau ſiecle d'Auguſte.

L'*entablement* eſt néceſſaire même dans les bâtimens qui n'ont ni colonnes ni pilaſtres. Une bande tirée ſous les poutres de l'étage ſupérieur tient lieu de l'architrave; & les têtes des poutres forment la friſe; enfin, pour couronner le bâtiment & le garantir des eaux du toit, on fait une corniche ſaillante compoſée de diverſes moulures. Ainſi les maiſons le plus ſimplement bâties, ont un *entablement*; mais pour l'ordinaire, à cauſe que les parties en ſont peu diſtinguées, & que la corniche ſemble ſe confondre avec l'architrave, il prend le nom de *corniche* ou de *corniche architravée*.

Quoique l'*entablement* ne ſoit qu'une bien petite partie du bâtiment, il ne contribue cependant pas peu à l'embellir ou à le défigurer. Un *entablement* écraſé, & dont la corniche a peu de ſaillie, donne un air meſquin & chétif à une grande façade. C'eſt une petite tête ſur une figure coloſſale. Si, d'un autre côté, l'*entablement* eſt trop grand & trop lourd, il menace d'affaiſſer le bâtiment. Il faut ici un œil juſte qui ſache ſaiſir la belle proportion; elle eſt différente dans les différens ordres d'architecture, & les architectes ne ſont pas non plus entiérement d'accord ſur les meſures des parties & de l'enſemble. Goldmann, dont nous adoptons ici les proportions, donne dans les cinq ordres à l'*entablement* la hauteur de quatre modules. Il eſt rare que de bons architectes réduiſent cette hauteur à trois modules; quelques-uns au contraire, comme Barozzi & Cataneo, la portent juſqu'à cinq dans l'ordre Corinthien & dans le compoſite. On n'eſt pas plus d'accord ſur la hauteur & la ſaillie des membres que de l'enſemble.

Dans les ordres inférieurs, Goldmann aſſigne à chacune des trois parties de l'*entablement* une même hauteur; ſavoir, 1 $\frac{1}{3}$ du module. Dans les ordres ſupérieurs, l'architrave a de hauteur 1 $\frac{1}{4}$, la friſe 1 $\frac{1}{12}$, & la corniche 1 $\frac{1}{2}$ de module. Les ſaillies de l'architrave & de la friſe n'égalent pas la hauteur de ces parties. Mais la corniche, deſtinée à couronner & à garantir le bâtiment, a une ſaillie plus forte de 2 $\frac{1}{2}$ juſqu'à 2 $\frac{2}{3}$ de module.

Dans la plupart des ordres, l'architrave eſt diviſée dans ſa hauteur en deux ou trois bandes, dont la plus haute, & qui a la plus grande ſaillie, eſt couronnée d'un

filet ou de deux moulures. La friſe eſt ou plate, ou ornée de ſculpture en bas reliefs, ou de triglyphes qui repréſentent les têtes des poutres; elle a auſſi un petit couronnement à ſa partie ſupérieure. Quant à la corniche, chaque architecte la décore à ſa maniere; & l'on ne finiroit point ſi on vouloit décrire toutes les variétés dont elle eſt ſuſceptible. (*Cet article eſt tiré de la Théorie générale des Beaux-Arts de M.* SULZER.)

ENTABLER, v. act. (*Manege.*) Quelques-uns ont très-mal-à-propos confondu ce mot avec celui d'*acculer*, & ont employé cette derniere expreſſion dans le ſens qui naturellement ne convient qu'à la premiere. Nous expliquerons ici la différence de la ſignification de l'une & de l'autre.

Tout cheval *entablé* eſt celui dont les hanches devancent les épaules, lorſqu'il manie de deux piſtes, tant ſur les voltes que ſur les changemens de main, larges ou étroits.

Cette fauſſe poſition précipite le devant & le derriere dans une contrainte, qui non-ſeulement s'oppoſe à toute juſteſſe, mais qui eſt capable de cauſer de véritables déſordres. Les épaules, d'une part, trop en dehors, & de l'autre, les hanches trop rapprochées du dedans ou du centre, ne jouiſſent plus de cette liberté mutuelle & néceſſaire qu'elles ſe communiquent ou ſe raviſſent toujours réciproquement, attendu l'intimité de leur rapport & de leur correſpondance: dès-lors l'animal ne ſauroit avancer, ainſi qu'il le doit, un pas à chaque temps; au contraire, il ſe reſſerre, il ſe rétrecit du derriere; & ſi on ne le tire de cette ſituation forcée, il eſt impoſſible qu'enfin il ne s'accule.

Ce défaut, qui ſe rencontre dans une multitude étonnante de chevaux, eſt naturel ou accidentel: naturel, quand on peut en accuſer l'animal; accidentel, quand il a pour principe des leçons prématurées, peu réfléchies, adminiſtrées ſans jugement, ou quand il n'eſt que momentané, & qu'il ne peut être imputé qu'à une faute paſſagere du cavalier. On ne doit donc point être ſurpris qu'un cheval foible de reins, dont les jarrets n'ont point de ſolidité & ſont atteints de divers maux, & dont le derriere eſt en proie à quelque douleur, ainſi que celui qui eſt né avec une ſi forte diſpoſition à s'unir, que la nature l'a en quelque façon conſtruit pour être ramingue, *s'entable* ſouvent & facilement. Nous devons l'être encore moins de le voir tomber dans ce vice, lorſque, ſans avoir égard à ſon peu de ſoupleſſe, à la néceſſité de le déterminer, de le réſoudre, de l'élargir avec ſoin ſur les voltes ſimples & par le droit (*voyez* ÉLARGIR), & ſans penſer à l'obligation de perfectionner ſon appui, & de parer à l'incertitude de ſes hanches fauſſes ou trop légeres, on a cherché à l'aſſujettir précipitamment & tout-à-coup ainſi que le pratiquent encore aujourd'hui nombre de maîtres, qui ſe perſuadent que les aides forcées des jambes, & même les châtimens redoublés ſont la ſeule voie & l'unique moyen d'engager le derriere à accompagner le devant de l'animal, qu'ils mettent indiſtinctement ſur deux piſtes. Dans le premier cas, le cheval *s'entable* ſans doute, à raiſon de ſa foibleſſe ou des maux qu'il reſſent; & ſi ſon derriere ſe reſſerre plutôt qu'il ne s'élargit, ce n'eſt que parce que l'épaule ne recevant pas de ce même derriere les ſecours dont elle auroit beſoin pour embraſſer beaucoup de terrain, & étant trop retenue ſur le dehors, la hanche de ce même côté eſt ſurchargée, & par conſéquent l'animal eſt obligé de jeter ſon extrémité poſtérieure dans le ſens contraire; c'eſt-à-dire, dans celui où il eſt plus libre & moins contraint. Dans le ſecond cas, il ne falſifie ſa ligne que par la mauvaiſe habitude qu'on lui a ſuggérée; & l'on peut dire qu'il ne *s'entable* que pour avoir été trop *entablé*.

Il ſuffit de connoître la ſource de ce mouvement faux & déſordonné, pour être inſtruit des moyens d'y remédier. Le derriere du cheval ſe meut toujours dans le ſens oppoſé à celui où ſe meut le devant: ce principe eſt d'autant plus conſtant, qu'il eſt tiré de la ſtructure de l'animal. Or, lorſqu'il s'agira de maintenir la croupe en liberté, ou de l'aſſujettir proportionnément à la capacité du cheval & au genre d'action à laquelle je le ſollicite, je déterminerai toujours plus ou moins l'épaule,

ſelon ce genre d'action & ſon pouvoir : pour cet effet je croiſerai plus ou moins ma rêne de dehors, en la portant en dedans; & l'épaule étant conſtamment libre, le derriere ne ſera jamais trop aſſervi. De plus, ſi les hanches tendoient, attendu la grande facilité que je leur conſerve, à s'éloigner du centre, plutôt qu'à s'en approcher, c'eſt-à-dire, à s'élargir plutôt qu'à ſe rétrécir, je les ſoutiendrois, non d'abord avec ma jambe de dehors, mais en croiſant ma rêne de dedans en dehors, & en mettant, en ſecond lieu, ma rêne de dehors à moi, & je n'approcherois ma jambe qu'autant que les effets réſultans de ma main ſeroient impuiſſans.

Mais il n'eſt pas queſtion ici d'indiquer les moyens de commencer à mettre un cheval ſur deux-piſtes, ce détail appartient à l'article qui concerne les voltes ou les changemens de main : je ne dois donc me propoſer dans celui-ci, que de rechercher les voies de corriger l'animal qui *s'entable*. De quelque cauſe que provienne le rétreciſſement de ſon derriere, on y obviera, 1°. par le ſecours de la rêne de dehors, qui étant croiſée, renverſera l'épaule en dedans; 2°. par celui de la rêne de dedans à ſoi; 3°. enfin par celui de la jambe de ce même côté, appliquée avec plus ou moins de ménagement au corps du cheval. Ces trois aides ſeront employées dans l'ordre où je les décris : elles ne doivent être miſes en uſage que ſucceſſivement; car réunies & données enſemble, elles le ſurprendroient inévitablement. Il eſt néanmoins des chevaux qui ne peuvent être réduits à l'obéiſſance que par les châtimens & par le fer; tels ſont les chevaux ramingues, coleres, obſtinés, & dans leſquels cette habitude eſt invétérée. Il eſt bon, après avoir laſſé & épuiſé ſa patience, d'en venir prudemment aux actes de rigueur; mais on ne ſauroit traiter avec trop de douceur & trop d'égard, ceux qui ont une débilité naturelle, puiſque l'exécution leur coûte plus qu'à d'autres, & ceux qui montrent beaucoup d'ardeur & de vivacité, parce qu'on courroit riſque de les gendarmer & de les confirmer dans leur vice, plutôt que de les en guérir. Du reſte, la méthode la plus aſſurée, relativement au cheval qui *s'entable*, conſéquemment aux fauſſes leçons qu'il a reçues, eſt de le remettre aux premiers principes de l'école, & de les lui faire entendre. Lorſqu'on l'aura conduit, & qu'on l'aura fait paſſer avec ordre par tous ceux qui peuvent le préparer à décrire des voltes ou des changemens de main larges & étroites, en obſervant les hanches, on tentera de le faire paſſer ſur ces différentes formes de terrain : s'il perſévere dans ſon rétreciſſement, & s'il ſe reſſent toujours des anciennes impreſſions, on le châtiera ſelon ſon naturel & ſon inclination : on le ſoutiendra, on l'attaquera diſcrétement avec la jambe de dedans, on le fera marcher quelques pas par le droit; & lorſque les hanches ſeront élargies, on l'arrondira de nouveau, ou on le rappellera ſur une diagonale. J'obſerverai encore que les chevaux *s'entablent* plus fréquemment dans les changemens de main, lorſqu'ils ſont larges, que lorſqu'ils ſont étroits; la longueur de la ligne fatigue ceux qui ſont foibles, & révolte les autres.

En coupant ou en interrompant ſouvent la marche du cheval qui travaille de deux piſtes, pour ne le faire cheminer que ſur une ſeule & droit devant lui, & en paſſant alternativement de l'une à l'autre de ces actions, on eſt en quelque façon aſſuré de l'empêcher enfin de *s'entabler*. Il eſt même à propos, lorſqu'il *s'entable* avec précipitation, & qu'il jette violemment ſon derriere en dedans, de le pincer vivement du talon du même côté, & de profiter du port ou de la ſituation actuelle de ſon épaule en dehors, pour le contre-changer. Au bout de quelques pas on le remet par le droit; on le fait rentrer enſuite ſur la ligne oblique; & on le contre-change de nouveau lorſqu'il commet la même faute.

Si le terme d'*entabler*, de *s'entabler*, eſt uniquement reſtreint à la ſeule ſignification du *rétreciſſement du derriere*, quel ſera le ſens dans lequel nous emploierons celui d'*acculer*, de *s'acculer ?* Il me ſemble que cette queſtion eſt facile à réſoudre, d'autant plus que ce dernier mot préſente en quelque ſorte à l'eſprit l'idée de l'action même qu'il déſigne. Suppoſons que par une cauſe quelconque les jambes antérieures ſoient tellement rejetées en arriere, ou les jambes poſtérieures tellement rejetées

en avant, que les piés de derriere outrepaſſent le centre de gravité de l'animal, il eſt certain que dès-lors les hanches étant non-ſeulement ſurchargées, ainſi que les jarrets, mais étant hors de leur point de force & de ſoutien, elles fléchiront de maniere que le cheval s'accroupira, s'il m'eſt permis de m'exprimer ainſi; & voilà ce que nous appellons en général *être acculé*. Que s'il demeuroit un certain intervalle de temps dans cette fauſſe poſition, ſa chûte en arriere ſeroit inévitable. Les chevaux qui ont peu de reins, des jarrets foibles & mous, & dont le derriere peche par quelque maladie, ſont plus ſujets à s'*acculer* que les autres. Lorſque pour élargir le derriere du cheval qui s'*entable*, & pour renverſer l'épaule en dedans, nous agiſſons de la main, de maniere que l'effet de notre rêne de dehors qui ne croiſe point aſſez, contraint la partie que nous voudrions dégager, nous *acculons* l'animal. Nous l'*entablons* & l'*acculons* encore en même temps, quand nous le renfermons ſi fort, que d'une part la ſujétion dans laquelle il eſt, l'oblige de ſe reſſerrer du derriere, & de l'autre de reculer du devant, ce même derriere étant immobile & fixé en dedans. Enfin, tout cheval peut être *acculé* dans les piliers, au parer, au reculer, *&c.* Voyez *ces mots à leur place*. On conçoit d'avance qu'il ne peut être tiré de cet état chancelant & incertain, qu'autant que les piés antérieurs acquerront la liberté de s'éloigner de ceux de derriere; ou qu'enfin ceux de derriere, par un effort que n'accompagne jamais la grace, parviendront eux-mêmes à ſe dégager. (*e*)

*ENTACAGE, ſ. m. (*Manuf. en velours.*) c'eſt un aſſemblage de différentes baguettes, qui ſe place en une chanée ou logement pratiqué à l'enſuple de devant des métiers à velours.

Cette enſuple étoit, avant l'invention de cette machine ingénieuſe, garnie de petites pointes qui paſſoient à travers le velours, & qui le tenoient appliqué ſur l'enſuple. On étoit obligé d'employer ces pointes au velours, parce que ſi l'on eût enroulé cette étoffe ſur elle-même, comme les autres, ſon poil ſe ſeroit écraſé, n'auroit pu ſe redreſſer, & l'étoffe eût été gâtée; mais d'un autre côté les pointes l'érailloient, la cribloient de petits trous, & nuiſoient beaucoup à ſa qualité. Ce fut ce qui détermina un ouvrier à chercher un remede à ces inconvéniens; & il trouva l'*entacage*, qui conſiſte à faire faire pluſieurs tours au velours, ſur des baguettes auxquelles ſon envers eſt toujours appliqué, & contre leſquelles il eſt ſi fortement retenu par le ſeul frottement, qu'on déchireroit plutôt l'étoffe que de l'en ſéparer. Entre ces baguettes il y en a à la vérité une de fer aſſez large, & dont la ſurface eſt toute hachée, afin d'augmenter le frottement par ces inégalités. On trouvera à l'*article* VELOURS, une deſcription plus détaillée de cette invention. En attendant nous propoſons à ceux qui voudront ſentir tout le mérite de cette invention, de réſoudre ce problême de Méchanique : *Subſtituer aux pointes de l'enſuple, une machine telle que l'étoffe ſoit tenue fortement & également tendue ſur toute ſa largeur, ſans la percer de trous ni écraſer ſon poil.*

ENTAILLE, ſ. f. *en Architecture;* c'eſt une ouverture qu'on fait pour joindre quelque choſe avec une autre. Les *entailles* ſe font *carrément* de la demi-épaiſſeur du bois, *par embrévent à queue d'aronde, en adent*, &c. ainſi que les aſſemblages. On fait des *entailles* dans les incruſtations de pierre ou de marbre, pour y placer les morceaux poſtiches. On fait encore des *entailles à queue d'aronde*, pour mettre un tenon de nœud de bois de chêne, ou un crampon de fer ou de bronze incruſté de ſon épaiſſeur, pour retenir un fil dans un quartier de pierre, ou dans un bloc de marbre. (*P*)

ENTAILLES, (*Lutherie.*) ce ſont dans le ſommier de l'orgue, ces vuides ou mortoiſes que l'on fait aux longs côtés du châſſis, pour recevoir les barres qui forment les gravures. *Voyez* SOMMIER DE GRAND ORGUE.

ENTAILLES, ce ſont auſſi les ouvertures que l'on fait derriere les tuyaux de montre, pour les amener à leur ton. Ce ſont de grands trous, dont l'uſage eſt de déterminer la longueur du tuyau, lorſqu'on l'a fait plus long qu'il ne faut pour remplir la face du fuſt d'orgue. L'*entaille* ou ouver-

ture inférieure, qui met le tuyau à ſon ton, a pluſieurs fentes à ſa partie inférieure, qui forment pluſieurs lambeaux qu'on n'ote pas tout-à-fait, & avec leſquels, comme avec les oreilles, on accorde les tuyaux. *Voyez* OREILLES.

ENTAILLOIRS DROITS & COURBES, (*Luth.*) ſont des outils ou eſpeces de petites équoines, dont les facteurs de muſettes ſe ſervent pour ſéparer en deux les éminences qu'ils ont réſervées au dehors des chalumeaux, pour ſervir de tenons aux clefs. *Voyez* MUSETTE.

ENTALINGUER, (*Mar.*) *voyez* TALINGUER.

* ENTAMER, v. act. au *phyſique*, c'eſt ſéparer d'un corps qu'on conſidere comme un tout, une partie qu'on regarde comme la premiere, qu'on appelle l'*entamure*. Au *figuré*, il eſt ſynonyme à *commencer*; ainſi *entamer* une négociation, c'eſt la *commencer*.

ENTAMER, (*Manege.*) terme que nous employons en divers ſens.

Entamer un cheval, ou commencer à lui faire comprendre les premieres leçons du manege, expreſſions ſynonymes: *ce cheval n'eſt qu'entamé*.

Entamer une volte, un changement de main, ſe dit pour déſigner l'inſtant où l'on commence cette volte ou ce changement de main: *Vous n'avez pas ſaiſi les temps juſtes par leſquels vous deviez entamer votre changement de main.*

Entamer ſe dit encore en parlant du terrain que l'animal embraſſe, & de la jambe qui précede, ou qui eſt la premiere à l'embraſſer. Au galop à droite la jambe de devant du hors-montoir, & au galop la jambe de devant du montoir, doivent *entamer*. *Voyez* GALOP. C'eſt-à dire, qu'à l'un la jambe droite doit précéder la gauche, & qu'à l'autre la jambe gauche doit devancer la droite. (*e*)

ENTAMURE, ſ. f. (*Chirurgie.*) diviſion de continuité qui ſe fait avec les inſtrumens tranchans, tant ſur les parties dures que ſur les parties molles.

Les anciens ont diſtingué cinq manieres de faire une *entamure* ſur les parties dures; ſavoir, en trouant ou trépanant, en raclant, en ſciant, en limant & en coupant.

On troue ou on trépane avec un inſtrument tranchant en forme de ſcie ronde, appellé *trépan*. On racle avec un inſtrument nommé *rugine*; cette opération emporte la ſuperficie des os corrompus; ce qui rend plus prompt l'effet des remedes appliqués. On ſcie les os des membres qu'on doit amputer. On lime les dents pour les ſéparer, pour les rendre égales, & pour en emporter la carie. On coupe, avec des tenailles inciſives, les extrémités des os caſſés, dont les pointes peuvent piquer certaines parties. On coupe les os, même dans leur continuité, lorſqu'on ne peut les ſcier, ou les ſéparer dans leur contiguité. *Voyez* TRÉPAN, RUGINE, SCIE, LIME & TENAILLES INCISIVES *en Chirurgie*.

Les anciens ont auſſi diſtingué douze manieres de faire une *entamure* aux parties molles; l'aplotomie, la phlébotomie, l'artériotomie, l'oncotomie, le catacaſmos, le périéreſe, l'hypoſpatiſme, le périſcithiſme, l'encopé, l'acrotériaſme, l'angéiotomie, & la lithotomie. La définition de tous ces mots, que nous allons ajouter ici contre notre coutume, ne tiendra guere plus d'eſpace que la déſignation des renvois.

L'aplotomie eſt une ſimple ouverture faite à une partie molle; la phlébotomie eſt l'ouverture d'une veine; l'artériotomie, celle d'une artere; & l'oncotomie, celle d'un abcès. Le catacaſmos eſt ce qu'on appelle en François *ſcarification*: il y en a de trois ſortes; ſavoir, la moucheture, qui ne va pas au delà de la peau; l'inciſion, qui pénetre juſqu'aux muſcles; & la taillade, qui va juſqu'aux os. La périéreſe eſt une eſpece d'inciſion que les anciens faiſoient autour des grands abcès; l'hypoſpatiſme eſt une inciſion qu'ils pratiquoient au devant de la tête, & qui pénétroit juſqu'à l'os; le périſcithiſme eſt une inciſion circulaire qu'ils continuoient depuis une tempe juſqu'à l'autre, & qui pénétroit juſqu'à l'os. La cruauté de ces trois eſpeces d'opérations, & leur peu de ſuccès, les ont proſcrites. L'encopé eſt l'amputation d'une petite partie, par exemple, d'un doigt; l'acrotériaſme eſt l'amputation d'un membre conſidérable, par exemple, d'une jambe;

jambes ; l'angéiotomie eſt l'ouverture d'un vaiſſeau ; la lithotomie eſt une ouverture qu'on fait à la veſſie pour en tirer une pierre. *Principes de Chirurgie. Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

ENTAMURE, *en Architecture* : ce mot ſe dit des premieres pierres d'une carriere nouvellement découverte. (*P*)

ENTE, ENTER, ENTURE, (*Jardinage.*) eſt la même choſe que *greffer*. *Voyez* GREFFE. (*K*)

§ ENTÉ *en pointe*, (*Blaſon.*) ſe dit d'une entaille au bas de l'écu ; elle eſt tracée par deux portions de cercle rentrantes, qui s'étendent aux angles inférieurs, s'y joignent, s'élevent ſur la pointe du même écu, & ſe terminent en angle aigu curviligne.

Maillé Brezé en Normandie, faſcé, *enté*, ondoyé d'or & de gueules.

Pouſſemotthe de l'Etoile, de Thierſanville de Montbriſeuil, à Paris ; *d'azur à trois lis au naturel ; enté en pointe de ſable à une étoile d'or.* Cet *enté* en pointe eſt une ſubſtitution, depuis le 8 février 1652, qu'un de cette famille devint héritier (du côté maternel) de François de l'Etoile. (*G. D. L. T.*)

ENTÉES, ſ. f. (*Vénerie.*) Ce ſont des fumées de cerf ou de biche, dont deux ne font qu'une, & qui peuvent ſe ſéparer ſans ſe rompre.

ENTER, v. act. *en Architecture*, ſe dit de deux pieces de bois aſſemblées bout à bout, poſées perpendiculairement comme des poteaux-corniers & autres. (*P*)

ENTER, (*Fauconn.*) c'eſt lorſqu'un oiſeau a une penne froiſſée, rompue, albrenée, la rejoindre à une autre. Il ſe dit auſſi de la penne qu'on racommode à l'aiguille ou au tuyau.

ENTES, ſ. f. (*Chaſſe*) peaux d'oiſeaux remplies de foin ou de paille, qu'on fiche à un piquet planté en terre, pour ſervir d'appâts aux autres oiſeaux, & les attirer dans les rets qu'on leur a tendus.

ENTENDEMENT, ſ. m. * (*Logique.*) n'eſt autre choſe que notre ame même, en tant qu'elle conçoit ou reçoit des idées. Quand je dis *affirmation*, *négation*, *deſir*, *contentement*, *ennui*, *approuver*, &c. je ne prononce point des mots deſtitués de ſens ; cependant je ne me repréſente point ce dont je parle ſous aucune forme corporelle. La puiſſance que nous avons de penſer ainſi, s'appelle l'*entendement*, ou la *faculté intellectuelle*. A la vérité, dans le temps même que l'*entendement* pur s'exerce & s'applique ſur ſes idées, l'imagination préſente auſſi ſes images & ſes fantômes : mais bien-loin de nous aider par ſes ſoins, elle ne fait que nous retarder & nous troubler. Il faut donc mettre une grande différence entre les idées de l'*entendement*, & les fantômes de l'imagination. L'*entendement* conçoit avec netteté ; mais dans ce que l'imagination préſente, il n'y a le plus ſouvent que confuſion. Je comprends fort bien ce que c'eſt qu'une figure formée de 120 ou de 124 côtés égaux : j'en démontrerai la génération & les propriétés : mais la peinture que l'imagination s'en fait, n'eſt point diſtincte. L'*entendement* détermine tous ces côtés, & les compte nettement ; l'imagination n'oſeroit l'entreprendre, elle n'en ſauroit venir à bout. L'*entendement* & l'imagination ont l'un & l'autre des idées fort claires d'un triangle ; mais celle de l'imagination eſt plus vive & plus frappante, parce qu'elle eſt accompagnée de ſenſations. Quant à une figure de 120 côtés, celle que l'imagination préſente eſt confuſe. Lorſque dans une hiſtoire l'on me parle de 50 bataillons & de 53 eſcadrons, ces deux nombres ſont très-préciſément conçus par mon *entendement* ; mais l'imagination s'embrouille, & ce qu'elle conçoit, elle ſe le repréſenteroit de même, ſi ce détail avoit été compoſé d'autres nombres.

Non-ſeulement l'*entendement* ſe forme des idées préciſes de ce que l'imagination ne préſente que très-confuſément, il en rectifie de plus les contradictions. L'imagination ne ſe repréſentera jamais les Antipodes que renverſés ; mais l'*entendement* ſe convainc qu'un homme n'a point cette

(*) Deſcartes, Arnauld, Paſcal, Mallebranche, *&c.* ont trouvé une différence eſſentielle entre l'intelligence & l'imagination. Par la premiere, notre eſprit conçoit un objet indépendamment de l'image qu'il peut s'en former ; par la ſeconde, il ſe repréſente cette image.

ſituation, dès que ſes piés ſont plus près que ſa tête du centre de la terre. *Voyez* ANTIPODES.

L'eſprit a d'autant plus d'étendue, qu'il peut penſer à un plus grand nombre de choſes à la fois, paſſer plus rapidement d'une penſée à une autre, & en parcourir un grand nombre comme d'un ſeul coup-d'œil; de même qu'un bras eſt plus robuſte, lorſqu'il agit avec plus de promptitude, & qu'il ſoutient une plus grande quantité de poids en même temps. Or, il en eſt de la force de l'*entendement*, comme de celle du corps, elles croiſſent l'une & l'autre par l'exercice, mais par un exercice modéré, réglé, & dont les efforts s'augmentent inſenſiblement. Un eſprit qui reſtera dans l'inaction, demeurera toujours étroit; & celui qui entreprendra tout à la fois un trop grand nombre de choſes, & ſe portera d'abord aux plus difficiles, loin de redoubler ſes forces, les affoiblira & courra riſque de les perdre entiérement. Il faut donc aller par ordre, c'eſt-à-dire, commencer par le plus aiſé, des connoiſſances les plus ſimples ne paſſer jamais tout d'un coup aux plus difficiles? mais s'avancer par degrés des ſimples à celles qui ne ſont que tant ſoit peu compoſées, & de-là s'élever à d'autres un peu plus difficiles à démêler, *&c.* Il n'en faut jamais quitter aucune ſans l'avoir diſtinctement compriſe, & ſe l'être rendue familiere. Quand on étudie les Mathématiques avec cette précaution, les démonſtrations les plus compliquées ne ſont guere plus de peine que les plus ſimples n'en faiſoient au commencement. Un enfant n'attend pas ſix ans pour compter juſqu'à trois; qu'on lui apprenne à dire 3 & 1 c'eſt 4, 4 & 1 c'eſt 5; qu'un quart-d'heure après on le lui faſſe répéter, il n'a plus beſoin d'effort pour compter juſqu'à cinq. Qu'on mette toujours des intervalles entre les progrès qu'on lui fera faire, la ſeconde dizaine le fatiguera encore un peu; dès qu'il ſera venu à 20, on lui rendra familiers peu à peu les noms des dizaines juſqu'à 100; & dès qu'il ſaura remplir l'intervalle de 20 à 30, il ſaura remplir les autres juſqu'à cent. *Voyez les articles* EVIDENCE, SENSATIONS, où l'on expoſe & l'on déduit, par une méthode philoſophique, l'origine & le progrès de nos idées, c'eſt-à-dire, des opérations de notre *entendement*. *Cet article eſt tiré des papiers de M.* FORMEY.

ENTENDRE LE NUMERO, (*Commerce.*) c'eſt en terme de commerce, connoître le véritable prix d'une marchandiſe, caché ſous la marque que le marchand a coutume d'y mettre, & dont il n'y a que lui & ſes garçons qui aient la clef. *V.* NUMERO, CHIFFRE & MARQUE. *Dictionn. de Commerce, de Trévoux, & Chambers.* (*G*)

ENTENDRE LES TALONS, (*Manege.*) *Voyez* FUIR LES TALONS.

ENTENNES, ſ. f. (*Marine.*) Les *entennes* d'une machine à mâter ſont trois mâts plantés ſur le côté de la machine, où ſont frappées les caliournes qui ſervent à élever les mâts. (*Z*)

ENTENTE, ſ. f. On dit, *en Peinture*, ce tableau eſt bien *entendu*, eſt d'une belle *entente*; c'eſt-à-dire, que l'ordonnance en eſt bien entendue, qu'il eſt conduit avec beaucoup d'*entente*, ſoit pour la diſpoſition du ſujet, ſoit pour les expreſſions, le contraſte, ou la diſtribution de lumieres. *Entente* ſe dit auſſi d'une partie d'un tableau ſeulement: ce grouppe, cette figure ſont d'une belle *entente* de lumiere, de contraſte, *&c. Dictionn. de Peint.* (*R*)

ENTER, ſ. f. (*Bas au métier.*) c'eſt doubler le fil ſur un certain nombre d'aiguilles *Voyez à l'article* BAS AU MÉTIER, comment l'*enture* ſe pratique. Les réglemens veulent que les *entures* aient au moins ſix mailles, & ſoient doubles & bien nettes.

ENTÉRINEMENT, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie la diſpoſition d'un jugement, qui donne un plein & entier effet à quelque acte qui ne pouvoit valoir autrement. Ce terme vient du mot Gaulois *entérin*, qui ſignifioit *entier*, & *entérinement*, qui ſignifioit *entiérement*. On diſoit *fief entérin*, pour *fief entier*. On demande en juſtice l'*entérinement* des lettres de reſciſion, & des lettres de requête civile; & lorſquelles paroiſſent bien fondées, le juge en ordonne l'*entérinement*, c'eſt-à-dire, la pleine & entiere exécution. Ce terme paroît propre pour exprimer l'exécution qui eſt ordonnée de certaines lettres du prince; pour les ſtatuts,

tranſactions, ſentences arbitrales, on ſe ſert du terme d'*homologation*. (*A*)

ENTÉROCELE, ſ. f. *en Chirurgie*, hernie ou deſcente des inteſtins dans le pli de l'aine. Le mot eſt formé du Grec ἔντερον, *inteſtin*, & κήλη, *tumeur*.

C'eſt ordinairement l'inteſtin iléon qui forme la tumeur herniaire dont il eſt queſtion.

La cauſe prochaine de l'*entérocele* eſt la relaxation ou l'extenſion de la partie inférieure du péritoine, qui paſſe alors à travers l'anneau du muſcle oblique externe. Ses cauſes éloignées ſont les grands efforts, les exercices trop rudes, la toux violente, le fréquent vomiſſement, les cris, *&c.* ce qui fait que les enfans y ſont plus ſujets que les autres. *Voyez* HERNIE. (*Y*)

ENTÉROÉPIPLOCELE, ſ. f. (*Chirurgie.*) tumeur au pli de l'aine, formée par l'inteſtin & l'epiploon. *Voyez* HERNIE.

Ses cauſes ſont les mêmes que celles de l'entérocele. *Voyez* ENTÉROCELE. (*Y*)

ENTÉROÉPIPLOMPHALE, ſ. fém. (*Chirurgie.*) eſpece d'exomphale ou de hernie, dans laquelle les inteſtins & l'épiploon forment une tumeur au nombril. *Voyez* EXOMPHALE.

Ce mot eſt compoſé de ἔντερον, *inteſtin*, ἐπίπλοον, *épiploon*, & ὀμφαλὸς, *nombril*. (*Y*)

ENTÉRO-HYDROMPHALE, ſ. fém. *en Chirurgie*, eſpece d'exomphale dans laquelle, outre le déplacement de l'inteſtin qui lui eſt commun avec l'exomphale, il ſe ramaſſe encore une quantité d'humeur aqueuſe. *Voyez* EXOMPHALE.

Ce mot eſt formé du Grec ἔντερον, *inteſtin*, ὕδωρ, *aqua*, eau, ſéroſité, & de ὀμφαλὸς, *nombril*. (*Y*)

ENTÉROLOGIE, ſ. fém. (*Anatomie.*) mot compoſé de ἔντερον, *inteſtin*, *viſcere*, & λόγος, *ſermo*, diſcours; c'eſt proprement un traité des viſceres, quoique ce mot s'entende généralement des viſceres des trois cavités, de la tête, de la poitrine, & du bas-ventre. *Voyez* VISCERE. (*L*)

ENTÉROMPHALE, ſ. f. (*Chirurgie.*) eſpece d'exomphale, dans laquelle les inteſtins ſortent de leur place, & forment une tumeur dans le nombril. *Voy.* EXOMPHALE.

Ce mot eſt formé du Grec ἔντερον, *inteſtin*, & ὀμφαλὸς, *nombril*. (*Y*)

ENTÉROTOMIE, ſ. fém. *opération de Chirurgie*, inciſion à l'inteſtin pour en tirer des corps étrangers. Cette opération eſt un remede extrême, qu'on ne doit employer que dans des cas où il pourroit encore donner quelque eſpérance, & où, faute d'y recourir, la mort eſt inévitable.

L'expérience nous fournit la preuve de la poſſibilité de cette opération dans la guériſon des plaies des inteſtins. L'*entérotomie* peut être très-néceſſaire dans pluſieurs circonſtances, & principalement dans l'opération de la hernie, lorſque des corps étrangers ſe ſeront gliſſés dans la portion étranglée de l'inteſtin, & qu'ils en empêcheront la réduction: dans ce cas, il faudra retenir l'inteſtin au bord de la plaie, pour éviter l'épanchement qui pourroit arriver ſi on le replaçoit dans le ventre après cette opération.

M. Hevin a traité de la poſſibilité & de la néceſſité de l'*entérotomie*, dans un mémoire ſur les corps étrangers de l'œſophage, inſéré dans le *premier volume de ceux de l'académie royale de Chirurgie*. (*Y*)

ENTERRAGE, ſ. m. *terme de Fonderie*, eſt un maſſif de terre dont on remplit réguliérement la foſſe autour du moule, pour le rendre plus ſolide & l'entretenir de tous côtés. On remplit les galeries juſqu'à l'effleurement du deſſus des grais, au deſſous de la grille, avec du moellon maçonné avec du plâtre mêlé de terre cuite pilée. On comble la foſſe avec de la terre mêlée de plâtre, qu'on bat avec des pilons de cuivre pour la rendre plus ferme.

ENTERREMENT, ſ. m. (*Juriſprud.*) *Voyez* SÉPULTURE.

ENTERREMENT, ſ. m. (*Police.*) Le parlement de Paris a rendu, le 21 mai 1765, un arrêt qui défend d'enterrer à l'avenir, non-ſeulement dans les égliſes, mais dans l'enceinte de la ville. Il eſt bien ſurprenant que cet arrêt, un des plus utiles que le parlement ait jamais rendus, n'ait point eu d'exécution: nous croyons devoir l'inſérer ici, ne fût-ce que pour le conſerver, & pour engager, s'il eſt poſſible, les magiſtrats à faire ceſſer ce fléau de l'humanité.

" Vu par la cour la requête préſentée par
„ le procureur-général du roi, contenant
„ qu'en exécution de l'arrêt de la cour
„ du 12 mars 1763, les différentes pa-
„ roiſſes de cette ville de Paris lui ont
„ envoyé leurs mémoires concernant les
„ ſépultures, l'évaluation du nombre des
„ *enterremens* annuels, la nature du ſol,
„ l'étendue & l'ancienneté des cimetie-
„ res, les avis de diverſes fabriques, que
„ les commiſſaires au châtelet lui ont re-
„ mis, & leurs divers procès-verbaux;
„ qu'enfin, les officiers du châtelet ont
„ donné leurs avis ſur ces mêmes objets;
„ que d'après l'examen de toutes ces
„ pieces, le procureur-général du roi ſe
„ croit en état de propoſer à la cour ſes
„ réflexions, & le moyen de remédier aux
„ inconvéniens de tout genre, qui paroiſ-
„ ſent réſulter de l'uſage actuel d'enter-
„ rer les corps des défunts dans l'inté-
„ rieur de la ville: uſage qui ne doit ſon
„ origine qu'à l'agrandiſſement de cette ca-
„ pitale, qui, en s'étendant, a renfermé
„ la plupart des cimetieres dans l'enceinte
„ de ſes limites; que d'ailleurs le nombre
„ des habitans de chaque paroiſſe s'eſt ſi fort
„ augmenté par l'élévation des maiſons,
„ que les lieux deſtinés aux inhumations ſe
„ ſont trouvés trop reſſerrés, & par-là
„ ſont devenus fort à charge à tout leur
„ voiſinage; que c'eſt ce qui eſt établi
„ par le plus grand nombre des actes
„ qui ſeront remis ſous les yeux de la
„ cour; qu'elle y verra que dans la plu-
„ part des grandes paroiſſes, & ſur-tout
„ de celles qui ſont au centre de la ville,
„ les plaintes ſont journalieres ſur l'infec-
„ tion que répandent aux environs les ci-
„ metieres de ces paroiſſes, principale-
„ ment lorſque les chaleurs de l'été aug-
„ mentent les exhalaiſons; qu'alors la pu-
„ tréfaction eſt telle, que les alimens les
„ plus néceſſaires à la vie, ne peuvent ſe
„ conſerver quelques heures dans les mai-
„ ſons voiſines ſans s'y corrompre; ce
„ qui provient ou de la nature du ſol
„ trop engraiſſé pour pouvoir conſommer
„ les corps, ou du peu d'étendue du ter-
„ rain pour le nombre des *enterremens*
„ annuels; ce qui néceſſite de revenir
„ trop ſouvent au même endroit, & peut-
„ être auſſi du peu d'ordre de ceux qui,
„ prépoſés au ſoin d'enterrer les morts,
„ n'ont ni l'attention ni l'exactitude né-
„ ceſſaires pour ne pas rouvrir trop tôt
„ les mêmes ſépultures: que la cour de-
„ meurera d'autant plus pénétrée de ces
„ inconvéniens, qu'elle remarquera, avec
„ ſatisfaction, que pluſieurs fabriques,
„ ſenſibles aux plaintes réitérées des pa-
„ roiſſiens, s'étoient déja déterminées à
„ ſupprimer leurs cimetieres actuels, & que
„ dès avant ſon premier arrêt, elles avoient
„ entr'elles pris des arrangemens pour ac-
„ quérir en commun, hors de la ville,
„ un terrain propre à cet uſage, & aſſez
„ étendu pour le beſoin de ces paroiſſes,
„ eu égard au nombre de leurs habitans;
„ que dans telles circonſtances le procu-
„ reur-général du roi eſtime qu'il ne s'a-
„ git que d'étendre un plan ſi naturel &
„ ſi facile à remplir; qu'il propoſera donc
„ à la cour, d'un côté, de ſupprimer de
„ l'enceinte de la ville les cimetieres,
„ afin que la loi, étant générale, de-
„ vienne d'une exécution plus facile, &
„ de l'autre, de placer au dehors de la
„ ville ſept ou huit cimetieres communs
„ à pluſieurs paroiſſes d'un même arron-
„ diſſement, afin de diminuer le nombre
„ de ces établiſſemens, & de trouver plus
„ facilement des terrains qui y ſoient con-
„ venables.

„ La cour ordonne, 1°. qu'aucunes in-
„ humations ne ſeront plus faites, à l'ave-
„ nir, dans les cimetieres actuellement
„ exiſtans dans cette ville, ſous aucun
„ prétexte que ce puiſſe être, & ſous telle
„ peine qu'il appartiendra, & ce à comp-
„ ter du premier janvier prochain, ſauf
„ néanmoins dans ceux qui ſeront excep-
„ tés par l'article 19 ci-après; 2°. que les
„ cimetieres, actuellement exiſtans, de-
„ meureront dans l'état où ils ſont, ſans
„ que l'on puiſſe en faire aucun uſage
„ avant le temps & eſpace de cinq an-
„ nées, à compter dudit jour premier jan-
„ vier prochain; après lequel temps il ſera
„ procédé à la viſite deſdits terrains par les
„ officiers de police, & par les médecins
„ & chirurgiens du châtelet, pour leur
„ avis communiqué aux curés & marguil-
„ liers de chaque paroiſſe; & dans le cas

„ où les officiers & médecins eſtimeroient „ qu'on pourroit faire uſage deſdits ci- „ metieres, ſe pourvoir par leſdits curés „ & marguilliers vers le ſupérieur eccléſiaſtique, pour obtenir de lui la permiſſion d'exhumer les corps & oſſemens avant de remettre leſdits terrains „ dans le commerce. 3°. Qu'aucunes ſépultures ne ſeront faites à l'avenir ou „ accordées dans les égliſes, ſoit paroiſſiales, ſoit régulieres, ſi ce n'eſt celles „ des curés ou ſupérieurs décédés en place, à moins qu'il ne ſoit payé à la fabrique la ſomme de deux mille livres „ pour chaque ouverture en icelles; & „ que quant aux ſépultures dans les chapelles & caveaux, elles ne pourront „ avoir lieu que pour les fondateurs ou „ leurs repréſentans, & pour ceux des familles qui en ſont propriétaires, ou ſont „ dans une poſſeſſion longue & ancienne „ d'y avoir leurs ſépultures, & ce à la „ charge d'y mettre les corps dans des „ cercueils de plomb & non autrement. „ 4°. Qu'il ſera fait choix de ſept à huit „ terrains différens propres à recevoir & „ conſommer les corps, & ſitués hors de „ la ville au ſortir des fauxbourgs, aux „ endroits les plus élevés & aſſez étendus „ pour l'uſage des paroiſſes de chaque „ arrondiſſement, ainſi qu'il ſera fixé par „ l'article 11 ci-après; & à cet effet ordonne que le roi ſera très-humblement „ ſupplié de vouloir bien déroger à la déclaration du 31 janvier 1690, regiſtrée „ le 6 février audit an, & à l'édit du „ mois d'août 1749, concernant les gens „ de main-morte, regiſtré le 2 ſeptembre audit an. 5°. Que chacun deſdits „ cimetieres ſera clos de murs de dix piés „ d'élévation dans tout le pourtour; & „ que dans chacun d'iceux il y aura une „ chapelle de dévotion, & un logement „ de concierge, ſans qu'on y puiſſe conſtruire autres bâtimens, ni même mettre dans l'intérieur aucune épitaphe, ſi „ ce n'eſt ſur leſdits murs de clôture, & „ non ſur aucunes ſépultures. 6°. Que les „ enterremens ſe feront comme par le „ paſſé, mais qu'après les prieres finies dans „ l'égliſe, les corps ſeront portés dans le „ lieu du dépôt, ou chapelle mortuaire, „ tel qu'il ſera, ci-après, indiqué, article „ 10, pour un certain nombre de paroiſſes de chaque arrondiſſement, ſans „ que ſous aucun prétexte, l'on puiſſe y „ accorder de ſépulture particuliere, non „ plus que dans le cimetiere commun. „ 7°. Que les bieres ou ſerpillieres ſeront „ marquées d'une lettre alphabétique indicative de la paroiſſe, & d'un numéro, „ qui porté également à la marge de l'extrait mortuaire de chaque défunt, indiquera que le corps y eſt renfermé; & „ les corps ſeront accompagnés lors du „ tranſport au dépôt, d'un eccléſiaſtique „ de la paroiſſe d'où le tranſport ſera fait, „ & y demeureront juſqu'au lendemain „ matin. 8°. Il reſtera toujours audit lieu „ de dépôt, l'un des eccléſiaſtiques qui „ y aura accompagné les corps, juſqu'au „ moment où l'on viendra les lever pour „ les tranſporter au cimetiere commun „ de chaque arrondiſſement, pour prier „ Dieu pour les défunts; à l'effet de quoi „ il ſera bâti dant le dépôt de chaque „ arrondiſſement une ou deux chambres „ pour ledit eccléſiaſtique; & ſera ledit „ eccléſiaſtique pris alternativement dans „ chaque paroiſſe de l'arrondiſſement, „ & nommé par le curé de la paroiſſe. „ 9°. Tous les jours à deux heures du „ matin, depuis le premier avril juſqu'au „ premier octobre, & à quatre heures du „ matin, depuis le premier octobre juſqu'au premier avril, on ira lever les „ corps qui auront été portés audit dépôt, „ & ils ſeront tranſportés dans un ou pluſieurs chars couverts de draps mortuaires, attelés de deux chevaux, allant „ toujours au pas, au cimetiere commun „ de l'arrondiſſement. Le conducteur dudit chariot ſe rendra d'abord au premier des dépôts de l'arrondiſſement qui „ ſera ſur la route, & ira ſucceſſivement „ à chacun des dépôts, & ledit chariot „ ſera toujours accompagné d'un eccléſiaſtique ou deux au plus, qui ſeront „ choiſis alternativement dans chaque paroiſſe de l'arrondiſſement, & nommés „ par les curés de chaque paroiſſe de l'arrondiſſement; le chariot ſera précédé „ d'autant de lanternes qu'il y aura de „ dépôts dans l'arrondiſſement; & les

„ porteurs d'icelles chargeront le chariot, „ & aideront en route en cas d'accident; „ ils ſeront en même temps les foſſoyeurs „ du cimetiere commun. 10°. Que cha- „ que entrepôt où ſeront dépoſés les corps „ en attendant qu'ils ſoient portés au ci- „ metiere commun, ſera un lieu fermé, „ à la hauteur de ſix piés au moins, „ de murailles garnies au deſſus de bar- „ reaux de fer de quatre piés de haut „ dans tout le pourtour; & terminé par „ une voûte ouverte dans ſon ſommet. „ 11°. & 12°. *Ces deux articles contiennent „ des détails de réglement relatifs aux dif- „ férentes paroiſſes.* 13°. Que la dépenſe „ à faire pour l'acquiſition des terrains „ & bâtimens qui devront ſervir aux „ nouveaux cimetieres, ſera ſupportée „ par chaque paroiſſe du même arrondiſ- „ ſement, à proportion du nombre des „ ſépultures annuelles qu'elles peuvent „ avoir, & au marc la livre de la ſomme „ totale qui aura été employée aux dé- „ penſes ſuſdites du cimetiere de leur „ arrondiſſement. 14°. Que les paroiſſes de „ chaque arrondiſſement ſeront tenues de „ contribuer, dans la même proportion de „ l'article précedent, à la dépenſe & en- „ tretien, gages & appointemens, ſoit „ des eccléſiaſtiques & luminaires, ſoit „ du char, des chevaux, du concierge & „ des foſſoyeurs, ſoit du cimetiere com- „ mun, ſoit du lieu du dépôt particulier „ à aucune des paroiſſes de chaque ar- „ rondiſſement, & généralement à toute „ dépenſe commune, de quelque nature „ qu'elle puiſſe être. 15°. Que pour ſup- „ porter leſdites charges, il ſera payé, „ par les héritiers ou les repréſentans les „ défunts, à la fabrique de chaque pa- „ roiſſe, un ſupplément de ſix livres par „ chaque *enterrement* des grands orne- „ mens, & de trois livres pour chacun „ des autres, ſauf ceux de charité & demi- „ charité, pour raiſon deſquels il ne ſera „ rien perçu, non plus que pour ceux „ qui, en payant le double des frais or- „ dinaires en tout genre, voudroient faire „ porter directement les corps de leurs „ parens au cimetiere commun, ſans que „ pour ce, l'on y puiſſe ouvrir aucune „ foſſe particuliere, s'il n'eſt préalable- „ ment payé la ſomme de trois cents „ livres qui ſera employée aux dépenſes „ communes des paroiſſes de l'arrondiſ- „ ſement; & qu'il ſera réſervé à cet effet „ un terrain de huit piés au pourtour „ intérieur des murailles de chaque cime- „ tiere, dans lequel eſpace ne pourra „ être ouverte aucune foſſe commune. „ 16°. Que la foſſe commune de chacun „ des huit cimetieres ſera renouvellée au „ plus tard trois fois dans l'année, & l'an- „ cienne comblée; quand même elle ne „ ſeroit pas remplie; ſavoir, une fois „ depuis octobre juſqu'en avril, & deux „ fois depuis le premier avril juſqu'au „ premier octobre. 17°. Que l'ouverture „ de la foſſe générale ſera couverte & fer- „ mée par un aſſemblage de bois, ſur „ lequel ſera attachée une grille de fer „ fermant avec un cadenas. 18°. Défend „ au concierge & à tous autres de planter „ aucuns arbres ou arbriſſeaux dans leſdits „ cimetieres.» *V. l'art.* CIMETIERE. (*A. A.*)

ENTERRER LES FUTAILLES, (*Marine*), c'eſt-à-dire, les mettre en partie, ou les enfoncer un peu dans le leſt du vaiſſeau. (*Z*)

ENTETER, verb. act. c'eſt, *en termes d'Epinglier*, attacher la tête à l'anſe, de maniere qu'elle paroiſſe y avoir été ſoudée. Cela ſe fait dans le métier entre le poinçon & l'enclume. *Voyez* MÉTIER, POINÇON, ENCLUME, EPINGLE.

ENTHLASIS, ſ. f. (*Chirurgie.*) eſpece de fracture du crâne faite par l'inſtrument contondant, dans laquelle l'os eſt briſé en pluſieurs pieces avec dépreſſion, & pluſieurs fentes qui ſe croiſent. Ce mot eſt Grec, ἔνθλασις, *colliſio*, *infractio*, fracture à pluſieurs pieces, du verbe ἐνθλάω, *infringo*, je briſe. *Voyez* TRÉPANER. (*Y*)

ENTHOUSIASME, ſ. maſc. (*Philoſ. & Belles-Lettres.*) Nous n'avons point de définition de ce mot parfaitement ſatisfaiſante: je crois cependant utile au progrès des beaux-arts qu'on en cherche la véritable ſignification, & qu'on la fixe, s'il eſt poſſible. Communément on entend par *enthouſiaſme*, une eſpece de fureur qui s'empare de l'eſprit & qui le maîtriſe, qui enflamme l'imagination, l'éleve, & la rend féconde. C'eſt un tranſport, dit-on, qui fait dire ou

faire des choſes extraordinaires & ſurprenantes : mais quelle eſt cette fureur & d'où naît-elle ? quel eſt ce tranſport, & quelle eſt la cauſe qui le produit ? C'eſt là, ce me ſemble, ce qu'il auroit été néceſſaire de nous apprendre, & dont on a cependant paru s'occuper le moins.

Je crois d'abord que ce mouvement qui éleve l'eſprit & qui échauffe l'imagination, n'eſt rien moins qu'une *fureur*. Cette dénomination impropre a été trouvée de *ſang-froid*, pour exprimer une cauſe dont les effets (quand on eſt dans cet état paiſible) ne ſauroient manquer de paroître fort extraordinaires. On a cru qu'un homme devoit être tout-à-fait hors de lui-même, pour pouvoir produire des choſes qui mettoient réellement hors d'eux-mêmes ceux qui les voyoient ou qui les entendoient : ajoutez à cette premiere idée l'*enthouſiaſme* feint ou vrai des prêtres du paganiſme, que la charlatanerie les engageoit à charger de grimaces & de contorſion, & vous trouverez l'origine de cette fauſſe dénomination. Le peuple avoit appellé ce dernier enthouſiaſme, *fureur prophétique ;* & les pédans de l'antiquité (autre partie du peuple peut-être encore plus bornée que la premiere) donnerent à leur tour à la verve des poëtes, dont il n'eſt pas donné aux eſprits froids de pénétrer la cauſe, le nom ſuperbe de *fureur poétique*.

Les poëtes flattés qu'on les crût des êtres inſpirés, n'eurent garde de détromper la multitude ; ils aſſurerent dans leurs vers, au contraire, qu'ils l'étoient en effet, & peut-être le crurent-ils de bonne foi eux-mêmes.

Voilà donc la fureur poétique établie dans le monde comme un rayon de lumiere tranſcendante, comme une émanation ſublime d'en haut, enfin comme une inſpiration divine. Toutes ces expreſſions en Grece & à Rome étoient ſynonymes aux mots dont nous avons formé en François celui d'*enthouſiaſme*.

Mais la fureur n'eſt qu'un accès violent de folie, & la folie eſt une abſence ou un égarement de la raiſon ; ainſi lorſqu'on a défini l'enthouſiaſme, *une fureur*, *un tranſport*, c'eſt comme ſi l'on avoit dit qu'il eſt un *redoublement de folie*, par conſéquent incompatible pour jamais avec la raiſon. C'eſt la raiſon ſeule cependant qui le fait naître ; il eſt un feu pur qu'elle allume dans les momens de ſa plus grande ſupériorité. Il fut toujours de toutes ſes opérations la plus prompte, la plus animée. Il ſuppoſe une multitude infinie de combinaiſons précédentes, qui n'ont pu ſe faire qu'avec elle & par elle. Il eſt, ſi on oſe le dire, le chef-d'œuvre de la raiſon. Comment peut-on le définir comme on définiroit un accès de folie ?

Je ſuppoſe que, ſans vous y être attendu, vous voyiez dans ſon plus beau jour un excellent tableau. Une ſurpriſe ſubite vous arrête, vous éprouvez une émotion générale, vos regards comme abſorbés reſtent dans une ſorte d'immobilité, votre ame entiere ſe raſſemble ſur une foule d'objets qui l'occupent à la fois ; mais bientôt rendue à ſon activité, elle parcourt les différentes parties du tout qui l'avoit frappée, ſa chaleur ſe communique à vos ſens, vos yeux lui obéiſſent & la préviennent : un feu vif les anime ; vous appercevez, vous détaillez, vous comparez les attitudes, les contraſtes, les coups de lumiere, les traits des perſonnages, leurs paſſions, le choix de l'action repréſentée, l'adreſſe, la force, la hardieſſe du pinceau ; & remarquez que votre attention, votre ſurpriſe, votre émotion, votre chaleur ſeront dans cette circonſtance plus ou moins vives, ſelon le différent degré de connoiſſances antérieures que vous aurez acquis, & le plus ou le moins de goût, de délicateſſe, d'eſprit, de ſenſibilité, de jugement, que vous aurez reçu de la nature.

Or, ce que vous éprouvez dans ce moment eſt une image (imparfaite à la vérité, mais ſuffiſante pour éclaircir mon idée,) de ce qui ſe paſſe dans l'ame de l'homme de génie, lorſque la raiſon, par une opération rapide, lui préſente un tableau frappant & nouveau qui l'arrête, l'émeut, le ravit, & l'abſorbe.

Obſervez que je parle ici de l'ame d'un homme de génie ; parce que j'entends par le mot *génie*, l'aptitude naturelle à recevoir, à ſentir, à rendre les impreſſions du tableau ſuppoſé. Je le regarde comme le pinceau du pintre, qui trace les figures

ſur la toile, qui les crée en effet, mais qui eſt toujours guidé par des inſpirations précédentes. Dans les livres, comme dans la converſation, on commence à partir du pinceau, comme s'il étoit le premier moteur. Le ſtyle figuré chez des peuples inſtruits, tels que le nôtre, devient inſenſiblement le ſtyle ordinaire; & c'eſt par cette raiſon que le mot *génie*, qui ne déſigne que l'inſtrument indiſpenſable pour produire, a été ſucceſſivement employé pour exprimer la cauſe qui produit.

Obſervez encore que je n'ai point employé le mot *imagination*, qu'on croit communément la ſource unique de l'*enthouſiaſme*; parce que je ne la vois dans mon hypotheſe que comme une des cauſes ſecondes, & telle (pour m'aider encore d'une comparaiſon priſe de la peinture), telle, dis-je, qu'eſt la toile ſous la main du peintre. L'imagination reçoit le deſſin rapide du tableau qui eſt préſenté à l'ame, & c'eſt ſur cette premiere eſquiſſe que le génie diſtribue les couleurs.

Je parle enfin, dans la définition que je propoſe, d'un tableau nouveau; car il ne s'agit point ici d'une opération froide & commune de la mémoire. Il n'eſt point d'homme à qui elle ne rappelle ſouvent les différens objets qu'il a déja vus: mais ce ne ſont là que de foibles eſquiſſes qui paſſent devant ſon entendement, comme des ombres légeres, ſans ſurprendre, affecter, ou émouvoir ſon ame, ne ſuppoſent que quelques ſenſations déja éprouvées, & point de combinaiſons précédentes. Ce n'eſt là peut-être qu'un des apanages de l'inſtinct; j'entends développer ici un des plus beaux privileges de la raiſon.

Il s'agit donc d'un tableau qui n'a point encore été vu, d'un tableau que la raiſon vient de créer, d'une image toute de feu qu'elle préſente tout-à-coup à une ame vive, exercée, & délicate; l'émotion qui la ſaiſit eſt en proportion de ſa vivacité, de ſes connoiſſances, de ſa délicateſſe.

Or, il eſt dans la nature que l'ame n'éprouve point de ſentiment, ſans former le deſir prompt & vif de l'exprimer; tous ſes mouvemens ne ſont qu'une ſucceſſion continue de ſentimens & d'expreſſions; elle eſt comme le cœur, dont le jeu machinal eſt de s'ouvrir ſans ceſſe pour recevoir & pour rendre: il faut donc qu'à l'aſpect ſubit de ce tableau frappant qui occupe l'ame, elle cherche à répandre au dehors l'impreſſion vive qu'il fait ſur elle. L'impulſion qui l'a ébranlée, qui la remplit, & qui l'entraîne, eſt telle que tout lui cede, & qu'elle eſt le ſentiment prédominant. Ainſi, ſans que rien puiſſe le diſtraire ou l'arrêter, le peintre ſaiſit ſon pinceau, & la toile ſe colore, les figures s'arrangent, les morts revivent; le ciſeau eſt déja dans la main du ſculpteur, & le marbre s'anime; les vers coulent de la plume du poëte, & le théatre s'embellir de mille actions nouvelles qui nous intéreſſent & nous étonnent; le muſicien monte ſa lyre, & l'orcheſtre remplit les airs d'une harmonie ſublime; un ſpectacle inconnu, que le génie de Quinault a créé, & qu'elle embellit, ouvre une carriere brillante aux arts divers qu'il raſſemble; des maſures dégoûtantes diſparoiſſent, & la ſuperbe façade du Louvre s'éleve; des jardins réguliers & magnifiques prennent la place d'un terrain aride, ou d'un marais empoiſonné; une éloquence noble & mâle, des accens dignes de l'homme font retentir le barreau, nos tribunes, nos chaires; la face de la France change ainſi rapidement comme une belle décoration de théatre; les noms des Corneille, des Moliere, des Quinault, des Lully, des Lebrun, des Boſſuet, des Perrault, des le Nôtre, volent de bouche en bouche, & l'Europe entiere les répete & les admire: ils ſont déſormais des monumens immuables de la gloire de notre nation & de l'humanité.

L'*enthouſiaſme* eſt donc ce mouvement impétueux, dont l'eſſor donne la vie à tous les chefs-d'œuvre des arts, & ce mouvement eſt toujours produit par une opération de la raiſon auſſi prompte que ſublime. En effet, que de connoiſſances précédentes ne ſuppoſe-t-il pas! que de combinaiſons l'inſtruction ne doit-elle pas avoir occaſionées! que d'études antérieures n'eſt-il pas néceſſaire d'avoir faites! de combien de manieres ne faut-il pas que la raiſon ſe ſoit exercée, pour pouvoir créer tout-à-coup un grand tableau auquel rien ne manque, & qui paroît toujours

à l'homme de *génie*, à qui il ſert de modele, bien ſupérieur à celui que ſon *enthouſiaſme* lui fait produire ! D'après ces réflexions puiſées dans une métaphyſique peu abſtraite, & que je crois fort certaine, j'oſerois définir l'enthouſiaſme *une émotion vive de l'ame à l'aſpect d'un tableau* NEUF *& bien ordonné qui la frappe, & que la raiſon lui préſente.*

Cette émotion, moins vive à la vérité, mais du même caractere, ſe fait ſentir à tous ceux qui ſont à portée de jouir des diverſes productions des beaux-arts. On ne voit point ſans *enthouſiaſme* une tragédie intéreſſante, un bel opéra, un excellent morceau de peinture, un magnifique édifice, *&c.* ainſi la définition que je propoſe paroît convenir également, & à l'*enthouſiaſme* qui produit, & à l'*enthouſiaſme* qui admire.

Je crains peu d'objections de la part de ceux que l'expérience peut avoir éclairés, ſur le point que je traite ; mais ce tableau ſpirituel, cette opération rapide de la raiſon, cet accord mutuel entre l'ame & les ſens, duquel naît l'expreſſion prompte des impreſſions qu'elle a reçues, paroîtront chimériques peut-être à ces eſprits froids, qui ſe ſouviennent toujours, & qui ne créeront jamais.

Pourquoi, diront-ils, dénaturer les choſes ? à quoi bon des ſyſtêmes nouveaux ? On a cru juſqu'ici l'*enthouſiaſme* une eſpece de fureur, l'idée reçue vaut bien la nouvelle ; & quand l'ancienne ſeroit une erreur, quel déſavantage en réſulteroit-il pour les arts ? Les grands poëtes, les bons peintres, les muſiciens excellens qu'on a crus & qui ſe ſont crus eux-mêmes des gens inſpirés, ont été auſſi loin ſans tant de métaphyſique : on refroidit l'eſprit, on affoiblit le génie par ces recherches incertaines ou au moins inutiles des cauſes ; contentons-nous des effets. Nous ſavons que les gens de *génie* créent ; que nous importe de ſavoir comment ? Quand on aura découvert que la raiſon eſt le premier moteur des opérations de leur ame, & non l'imagination, qu'on en a crue chargée juſqu'à préſent, penſe-t-on qu'on donnera du *génie* ou du *talent* à ceux à qui la nature aura refuſé un don ſi rare ?

A ces objections générales je répondrai, 1°. qu'il n'eſt point d'erreur dans les arts, de quelque nature qu'elle ſoit, qu'il ne paroiſſe évidemment utile de détruire.

2°. Que celle dont il s'agit eſt infiniment préjudiciable aux artiſtes & aux arts.

3°. Que c'eſt applanir des routes qui ſont encore aſſez difficiles, que de chercher, de trouver, d'établir les premiers principes. Les regles n'ont été faites que ſur le méchaniſme des arts ; & en paroiſſant les gêner, elles les ont guidés juſqu'au point heureux où nous les voyons aujourd'hui. Que s'il eſt poſſible de porter des lumieres nouvelles ſur leur partie purement ſpirituelle, ſur le principe moteur duquel dérivent toutes leurs opérations, elles deviendront dès-lors auſſi ſûres que faciles. Il en eſt des arts comme de la navigation ; on ne couroit les mers qu'en tâtonnant avant la découverte de la bouſſole.

4°. Ne craignons point d'affoiblir l'eſprit, ou de refroidir le génie en les éclairant. Si tout ce que nous admirons dans les productions des arts eſt l'ouvrage de la raiſon, cette découverte élévera l'ame de l'artiſte, en lui donnant une opinion plus glorieuſe encore de l'excellence de ſon être ; & de cette élévation attendez de nouveaux miracles, ſans en craindre un plus grand orgueil. La vanité n'eſt le grand reſſort que des petites ames ; le génie en ſuppoſe toujours une ſupérieure.

5°. Les mots d'*imagination*, de *génie*, d'*eſprit*, de *talent*, ne ſont que des termes trouvés pour exprimer les différentes opérations de la raiſon : il en eſt d'eux à-peu-près comme des divinités inférieures du paganiſme : elles n'étoient aux yeux des ſages, que des noms commodes pour exprimer les divers attributs d'un Dieu unique ; l'ignorance ſeule de la multitude leur fit partager les honneurs de la divinité.

6°. Si l'*enthouſiaſme*, à qui ſeul nous ſommes redevables des belles productions des arts, n'eſt dû qu'à la raiſon comme cauſe premiere ; ſi c'eſt à ce rayon de lumiere plus ou moins brillant, à cette émanation plus ou moins grande d'un Etre ſuprême, qu'il faut rapporter conſtamment les prodiges qui ſortent des mains de l'humanité, dès-lors tous les préjugés nuiſibles

à la gloire des beaux-arts ſont pour jamais détruits, & les artiſtes triomphent. On pourra déſormais être poëte excellent, ſans ceſſer de paſſer pour un homme ſage ; un muſicien ſera ſublime, ſans qu'il ſoit indiſpenſablement réputé pour fou. On ne regardera plus les hommes les plus rares comme des individus preſqu'inutiles, peut-être même s'imaginera-t-on un jour qu'ils peuvent penſer, vivre, agir comme le reſte des hommes. Ils auront alors plus d'encouragement à eſpérer, & moins de dégoûts à ſoutenir. Ces têtes légeres, orgueilleuſes & bruyantes, ces automates lourds & dédaigneux qui décident en maîtres dans la ſociété, ſeront peut-être à la fin perſuadés qu'un artiſte, qu'un homme de lettres tiennent dans l'ordre des choſes un rang ſupérieur à celui d'un intendant qui les a ſubjugués & qui les ruine, d'un vil complaiſant qui les amuſe & qui les joue, d'un caiſſier qui leur refuſe leur argent pour le faire valoir à ſon profit, même d'un ſecretaire qui fait mal leur beſogne, & très-adroitement ſa fortune.

Au reſte, ſoit que la vérité triomphe enfin de l'erreur, ſoit que le préjugé plus puiſſant demeure le tyran perpétuel des opinions contemporaines, que nos illuſtres modernes ſe conſolent & ſe raſſurent : les ouvrages du dernier ſiecle ſont regardés maintenant ſans contradiction, comme des chefs-d'œuvre de la raiſon humaine, & il n'eſt pas à craindre qu'on oſe prétendre qu'ils ont été faits ſans *enthouſiaſme* : tel ſera le ſort, dans le ſiecle prochain, de tous ces divers monumens glorieux aux arts & à la patrie, qui s'élevent ſous nos yeux. La multitude en eſt frappée, il eſt vrai, ſans les apprécier ; les demi-connoiſſeurs les diſcutent ſans les ſentir : on s'en occupe moins long-temps aujourd'hui que d'une parodie ſans eſprit, dont on n'a pas honte de rire : qu'importe, en ſeront-ils moins un jour l'école & l'admiration de tous les eſprits & de tous les âges ?

Mais la définition que je propoſe convient-elle à toute ſorte d'*enthouſiaſme* & à toutes les eſpeces de talens ? Quel eſt le tableau, dira-t-on peut-être, que la raiſon peut offrir à peindre à l'art du muſicien ? Il ne s'agit là que d'un arrangement géométrique de tons, *&c.* L'éloquence d'ailleurs eſt ſublime ſans *enthouſiaſme*, & il faut ſupprimer de cet article tout ce qui a été dit des orateurs du ſiecle dernier.

Je répons, 1°. qu'il n'exiſte point de muſique digne de ce nom, qui n'ait peint une ou pluſieurs images : ſon but eſt d'émouvoir par l'expreſſion, & il n'y a point d'expreſſion ſans peinture. *Voyez* la queſtion plus au long aux *art.* EXPRESSION, MUSIQUE, OPÉRA.

2°. Mettre en doute l'*enthouſiaſme* de l'orateur, c'eſt vouloir faire douter de l'exiſtence de l'éloquence même, dont l'objet unique eſt de l'inſpirer. Ce diſcours qui vous émeut, qui vous intéreſſe ou qui vous révolte ; ces détails, ces images ſucceſſives qui vous attachent, qui ouvrent votre cœur d'une maniere inſenſible à celui des ſentimens que l'on veut vous inſpirer, tout cela n'eſt & ne peut être que l'effet de l'émotion vive qui a précédé dans l'ame de l'orateur celle qui ſe gliſſe dans la vôtre. On fait une déclamation, une harangue, peut-être même un diſcours académique ſans *enthouſiaſme* ; mais ce n'eſt que de lui qu'on peut attendre un bon ſermon, un plaidoyer tranſcendant, une oraiſon funébre qui arrache des larmes. *Voyez* ELOCUTION.

Je finis cet article par quelques obſervations utiles aux vrais talens, & que je ſupplie tous ceux qui s'érigent en juges ſouverains des arts de me permettre.

Sans *enthouſiaſme* point de création, & ſans création les artiſtes & les arts rampent dans la foule des choſes communes. Ce ne ſont plus que de froides copies retournées de mille petites façons différentes : les hommes diſparoiſſent ; on ne trouve plus à leur place que des ſinges & des perroquets.

J'ai dit plus haut qu'il y a deux ſortes d'*enthouſiaſmes* ; l'un qui produit, l'autre qui admire ; celui-ci eſt toujours la ſuite & le ſalaire du premier, & la preuve certaine qu'il a été un *enthouſiaſme* véritable.

Il y a donc de faux *enthouſiaſmes*. Un homme peut ſe croire des talens, du génie, & n'avoir que des réminiſcences, une facilité malheureuſe, & un penchant

ridicule, qui en eſt preſque toujours la ſuite, pour tel genre ou tel art.

Il n'eſt point d'*enthouſiaſme* ſans génie, c'eſt le nom qu'on a donné à la raiſon au moment qu'elle le produit; ni ſans talens, autre nom qu'on a donné à l'aptitude naturelle de l'ame à recevoir l'*enthouſiaſme* & à le rendre. *Voyez* GÉNIE, TALENS.

L'enthouſiaſme plonge les hommes privilégiés qui en ſont ſuſceptibles, dans un oubli preſque continuel de tout ce qui eſt étranger aux arts qu'ils profeſſent. Toute leur conduite eſt en général ſi peu reſſemblante avec ce que nous regardons comme les manieres d'être, adoptées dans la ſociété, qu'on ſe trouve porté, preſque ſans le vouloir, à les regarder comme des eſpeces ſingulieres; ce n'eſt rien moins qu'à la raiſon qu'on attribue ce qu'on appelle leurs *bizarreries* ou leurs *écarts*; de là tous les préjugés établis, & que l'inſtruction a bien de la peine à détruire. Mais a-t-on vu encore quelque eſpece d'hommes parfaite? en trouve-t-on beaucoup qui portent une raiſon ſupérieure dans pluſieurs genres? qu'il nous ſuffiſe de dire qu'on rencontre communément dans les vrais talens une bonne foi comme naturelle, une franchiſe de caractere, & ſur-tout l'antipathie la plus décidée pour tout ce qui a l'air d'intrigue, d'artifice, de cabale. Penſe-t-on que ce ſoit là un des moindres ouvrages de la raiſon? Auſſi lorſque vous verrez un homme de lettres, un peintre, un muſicien ſouple, rampant, fertile en détours, adroit courtiſan, ne cherchez point chez lui ce que nous appellons le *vrai talent*. Peut-être aura-t-il des ſuccès: il en eſt de paſſagers que la cabale procure. Ne ſoyez point ſurpris de le voir envahir toutes les places de ſon état, & celles même qui paroiſſent lui être le plus étrangeres; il a la ſorte de mérite qui les donne: mais un nom illuſtre, une gloire pure & durable, cette conſidération flatteuſe, apanage honorable des talens diſtingués, ne ſeront jamais ſon partage. La charlatanerie trompe les ſots, entraîne la multitude, éblouit les grands; mais elle ne donne que des jouiſſances de peu de durée. Pour produire des ouvrages qui reſtent, pour acquérir une gloire que la poſtérité confirme, il faut des ouvrages & des ſuccès qui réſiſtent aux efforts du temps, & à l'examen des ſages; il faut avoir ſenti un *enthouſiaſme* vrai, & l'avoir fait paſſer dans tous les eſprits; il faut que le temps l'entretienne, & que la réflexion, loin de l'éteindre, le juſtifie.

Il eſt de la nature de l'*enthouſiaſme* de ſe communiquer & de ſe reproduire; c'eſt une flamme vive qui gagne de proche en proche, qui ſe nourrit de ſon propre feu, & qui, loin de s'affoiblir en s'étendant, prend de nouvelles forces à meſure qu'elle ſe répand & ſe communique.

Je ſuppoſe le public aſſemblé pour voir la repréſentation d'un excellent ouvrage; la toile ſe leve, les acteurs paroiſſent, l'action marche, un tranſport général interrompt tout-à-coup le ſpectacle; c'eſt l'*enthouſiaſme* qui ſe fait ſentir, il augmente par degrés, il paſſe de l'ame des acteurs dans celle des ſpectateurs; & remarquez qu'à meſure que ceux-ci s'échauffent, le jeu des premiers devient plus animé; leur feu mutuel eſt comme une balle de paume que l'adreſſe vive & rapide des joueurs ſe renvoie; c'eſt là où nous devons toujours être ſûrs d'avoir du plaiſir en proportion de la ſenſibilité que nous montrons pour celui qu'on nous donne.

Dans ces ſpectacles magnifiques, au contraire, que le zele le plus ardent prépare, mais où le reſpect lie les mains, vous éprouvez une eſpece de langueur à-peu-près vers le milieu de la repréſentation; elle augmente par degrés juſqu'à la fin, & il eſt rare que l'ouvrage le plus fait pour émouvoir ne vous laiſſe pas dans un état tranquille. La cauſe de cette ſorte de phénomene eſt dans l'ame de l'acteur & du ſpectateur. On ne verra jamais de repréſentation parfaite, ſans cette chaleur mutuelle qui entretient la vivacité de celui qui repréſente, & le charme de ceux qui l'écoutent; c'eſt un méchaniſme conſtant établi par la nature. L'*enthouſiaſme* de ce genre le plus vif s'éteint, s'il ne ſe communique.

Il y a en nous une analogie ſecrete entre ce que nous pouvons produire & ce que nous avons appris. La raiſon d'un homme de *génie* décompoſe les différentes idées

qu'elle a reçues, ſe les rend propres, & en forme un tout, qui, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, prend toujours une phyſionomie qui lui eſt propre : plus il acquiert de connoiſſances, plus il a raſſemblé d'idées ; & plus ſes momens d'*enthouſiaſme* ſont fréquens, plus les tableaux que la raiſon préſente à ſon ame ſont hardis, nobles, extraordinaires, *&c.*

Ce n'eſt donc que par une étude aſſidue & profonde de la nature, des paſſions, des chefs-d'œuvre des arts, qu'on peut développer, nourrir, réchauffer, étendre le *génie*. On pourroit le comparer à ces grands fleuves, qui ne paroiſſent à leur ſource que de foibles ruiſſeaux : ils coulent, ſerpentent, s'étendent ; & les torrens des montagnes, les rivieres des plaines ſe mêlent à leur cours, groſſiſſent leurs eaux, ne font qu'un ſeul tout avec elles : ce n'eſt plus alors un léger murmure, c'eſt un bruit impoſant qu'ils excitent ; ils roulent majeſtueuſement leurs flots dans le ſein de l'océan, après avoir enrichi les terres heureuſes qui ont été arroſées. Voilà l'examen philoſophique de l'*enthouſiaſme* ; voyez à l'*article* ECLECTISME un abrégé hiſtorique de quelques-uns de ſes effets. (*B*)

ENTHOUSIASTE, ſ. m. (*Philoſ. & Beaux-Arts.*) perſonne qui eſt dans l'enthouſiaſme. *Voyez* ENTHOUSIASME.

Ce mot, ſéparé du ſens qu'on lui donne dans les beaux-arts, ſe prend ſouvent en mauvaiſe part pour déſigner un fanatique. *Voyez* FANATIQUE. (*G*)

* ENTHOUSIASTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccl.*) nom d'anciens ſectaires, les mêmes que ceux qui ont été appellés *Maſſaliens*, *Enchites*. On leur avoit donné ce nom, à ce que dit Théodoret, parce qu'étant agités du démon, ils croyoient avoir de véritables inſpirations. On donne encore aujourd'hui le nom d'*Enthouſiaſtes* aux Anabaptiſtes, aux Quakers ou Trembleurs, qui ſe croient remplis d'une inſpiration divine, & ſoutiennent que la ſainte Ecriture doit être expliquée par les lumieres de cette inſpiration. *Voyez* QUAKER, *&c.* (*G*)

* ENTHRONISTIQUE, adject. pris ſubſt. (*Hiſt. eccl.*) ſomme d'argent déterminée que les eccléſiaſtiques du premier ordre étoient obligés de payer pour être inſtallés.

ENTHYMEME, ſ. m. (*Logique.*) eſt un argument qui ne comprend que deux propoſitions, l'antécédent, & le conſéquent qu'on en tire. Il faut cependant obſerver que c'eſt un ſyllogiſme parfait dans l'eſprit, mais imparfait dans l'expreſſion, parce qu'on y ſupprime quelqu'une des propoſitions, comme trop claire & trop connue, & comme étant facilement ſuppléée par l'eſprit de ceux à qui on parle. Cette maniere d'argument eſt ſi commune dans les diſcours & dans les écrits, qu'il eſt rare, au contraire, qu'on y exprime toutes les propoſitions. L'eſprit humain eſt flatté qu'on lui laiſſe quelque choſe à ſuppléer ; ſa vanité eſt ſatisfaite qu'on ſe remette de quelque choſe à ſon intelligence : d'ailleurs, la ſuppreſſion d'une propoſition, aſſez claire pour être ſuppoſée, en abrégeant le diſcours, le rend plus fort & plus vif. Il eſt certain, par exemple, que ſi de ce vers de la Médée d'Ovide, qui contient un *enthymeme* très-élégant,

Servare potui, perdere an poſſim rogas ?

on en avoit fait un argument en forme, toute la grace en ſeroit ôtée : & la raiſon en eſt, que comme une des principales beautés d'un diſcours eſt d'être plein de ſens, & de donner occaſion à l'eſprit de former une penſée plus étendue que n'eſt l'expreſſion, c'en eſt au contraire un des plus grands défauts d'être vuide de ſens, & de renfermer peu de penſées ; ce qui eſt preſque inévitable dans les ſyllogiſmes philoſophiques, où la même penſée eſt peſamment renfermée dans trois propoſitions. C'eſt ce qui rend ces ſortes d'argumens ſi rares dans le commerce des hommes ; parce que, ſans même y faire réflexion, on s'éloigne de ce qui ennuie, & l'on ſe réduit à ce qui eſt préciſément néceſſaire pour ſe faire entendre.

Il arrive auſſi quelquefois que l'on renferme les deux propoſitions de l'*enthymeme* dans une ſeule propoſition, qu'Ariſtote appelle pour ce ſujet *ſentence enthyméma-*

tique. Tel eſt ce vers qu'il cite lui-même d'Euripide, ſi je ne me trompe :

Mortel, ne garde pas une haine immortelle.

Tel eſt encore ce vers de Racine :

Mortelle, ſubiſſez le ſort d'une mortelle.

Voyez LOGIQUE, SYLLOGISME. *Article de M.* FORMEY.

* ENTICHITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccl.*) eſt le nom qu'on a donné à certains ſectateurs de Simon le Magicien, dans le premier ſiecle. Ils célébroient des ſacrifices abominables, dont la pudeur défend de rapporter la matiere & les circonſtances. (*G*)

ENTIENGIE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ornithologie.*) oiſeau d'Afrique qui ſe trouve dans le royaume de Congo, & dont la peau eſt de différentes couleurs & mouchetée. On raconte, entr'autres merveilles de cet oiſeau, que lorſqu'il poſe le pié à terre il meurt auſſi-tôt : ce qui fait qu'il vole d'arbre en arbre, ou ſe ſoutient dans l'air. Il eſt environné de petits animaux noirs, que les habitans du pays nomment *embis* ou *embas*, qui l'accompagnent comme des ſatellites quand il vole : on prétend qu'il y en a dix qui le précedent, & autant qui le ſuivent. Sa peau eſt regardée comme une choſe ſi précieuſe, qu'il n'eſt permis d'en porter qu'au roi, & aux princes à qui il accorde cette prérogative. Les autres rois du pays, tels que ceux de Loango, Cacongo & Goy, envoient des ambaſſades ſolemnelles à celui de Congo, pour en obtenir des peaux de cet oiſeau. Hubner, *Dict. univ.*

ENTIER, adj. (*Géométrie.*) Nombre *entier*. *V.* NOMBRE.

ENTIER, adj. (*Manege.*) Un cheval eſt dit *entier*, lorſque, parfaitement réſolu & déterminé en avant & par le droit, il peche par le défaut d'une franchiſe abſolue, en refuſant de tourner à l'une ou à l'autre main, ou à toutes les deux enſemble.

Quelques auteurs ont cherché dans le plus ou le moins d'obſtination de l'animal, les raiſons d'une diſtinction qu'ils ont faite, mais qui n'a pas été généralement adoptée : ils fondent en effet la différence qu'ils nous propoſent, ſur la réſiſtance que le cheval oppoſe au cavalier qui le ſollicite à l'action dont il s'agit. Si l'animal obéit enfin, & cede à la force, ils le nomment *entier* ; mais s'il ne peut être vaincu, s'il perſiſte dans ſa déſobéiſſance, s'il ſe précipite en avant, ou du côté oppoſé à celui ſur lequel on veut le mouvoir, ils le déclarent *rétif ſur les voltes.*

Je ne prévois point les avantages que nous pourrions tirer de la conſidération de ces dénominations diverſes ; & il ſeroit aſſez ſuperflu d'élever ici une diſpute de mots. Que l'opiniâtreté du cheval ſoit plus ou moins invincible, le vice étant toujours le même, il nous ſera ſans doute plus utile d'en rechercher les cauſes, & d'examiner quels peuvent être les moyens de l'en corriger.

En général, tous les chevaux ſe portent plus naturellement & plus volontiers à la main gauche qu'à la main droite. Les uns ont attribué cette inclination & cette facilité, à la ſituation du poulain dans le ventre de la mere ; ils ont prétendu qu'il y eſt entiérement plié du côté gauche : les autres ont ſoutenu que le cheval, ſe couchant le plus ſouvent ſur le côté droit, contracte l'habitude de plier le cou & la tête à la main oppoſée. Il me paroît plus ſimple de rapporter la plus grande liberté dont il eſt queſtion, à l'habitude dans laquelle ſont les palefreniers d'aborder & d'approcher l'animal du côté gauche dans toutes les occaſions, ſoit qu'il s'agiſſe de l'attacher, de le brider, de le ſeller, ou de lui diſtribuer le fourrage : ainſi toutes ces raiſons ſont ſuffiſantes pour nous autoriſer à penſer que, s'il lui eſt plus libre de tourner à cette main, il ne doit la franchiſe qu'il témoigne à cet égard, qu'aux ſoins que nous avons de la favoriſer nous-mêmes. Une des plus fortes preuves qu'on en puiſſe donner encore, eſt la rareté des chevaux qui ont plus de pente à ſe porter ſur la main droite : il en eſt néanmoins, & l'expérience nous a appris que ceux-ci ſont d'une nature plus rebelle ; il faut beaucoup de temps & de patience pour les réduire & pour les ſoumettre.

Lorſque la réſiſtance du cheval *entier* provient d'une douleur où d'une foibleſſe occaſionée par quelques maux qui affectent quelques parties, les reſſources de l'art ſont impuiſſantes, à moins qu'on ne puiſſe rendre à ces mêmes parties leur intégrité & leur force : ainſi dans un cas où un accident à un pié, à une épaule, à une jambe, l'obligera à refuſer de ſe prêter ſur le côté ſenſible, & où un effort de reins, une courbe, des éparvins, *&c.* l'empêchant de s'appuyer ſans crainte ſur les jarrets, le porteront à redouter l'action de tourner dans le ſens où il ne pourroit que ſouffrir, il eſt aiſé de concevoir que la premiere tentative à laquelle on doit ſe livrer, eſt celle qui tendra à la cure & à la guériſon des unes ou des autres de ces maladies. J'avoue qu'il eſt cependant des moyens de ſoulager les parties ſouffrantes, & de diminuer le poids dont elles doivent être chargées dans les mouvemens divers qu'on imprime à l'animal ; mais tout cheval, dans lequel de pareils défauts ſubſiſtent, ne peut jamais jouir de cette facilité, d'où dépendent & ſon exacte obéiſſance, & la grace & la juſteſſe de ſon exécution.

Quoiqu'il ſoit certain que tous les chevaux ne naiſſent pas avec une même diſpoſition dans les membres, une même ſoupleſſe, une même aptitude & une même inclination, il en eſt très-peu qui ſoient naturellement *entiers*. Ils n'acquierent ce vice que conſéquemment à de mauvaiſes leçons ; & il ſuffiroit d'enviſager les actions de la plupart de ceux qui les exercent, pour en dévoiler les cauſes les plus ordinaires, & de pratiquer le contraire de ces mêmes actions, pour en diſtraire l'animal.

Notre premiere attention, quand il s'agit de commencer à gagner le conſentement des poulains, ainſi que des chevaux faits, doit être de les déterminer en avant, inſenſiblement & avec douceur : lorſqu'ils ſeront habitués à ſuivre les lignes droites, ſur leſquelles nous les faiſons cheminer, & qu'ils ſeront accoutumés aux objets qu'ils peuvent rencontrer ſur ces mêmes lignes, nous pourrons les en détourner légérement ; c'eſt-à-dire, non en les portant tout-à-coup ſur une autre ligne droite, mais en attirant peu-à-peu leurs épaules, ou en dedans, ou en dehors, ſi rien ne nous gêne, de celles qu'ils décrivoient ; de maniere qu'ils en tracent une diagonale, ſur laquelle nous les maintiendrons quelque temps, pour leur en faire reprendre toujours de nouvelles. On doit remarquer qu'en en uſant ainſi, nous leur ſuggérerons, ſans les révolter par des mouvemens forcés, & ſans qu'ils s'en apperçoivent, une action directement oppoſée à celle des chevaux *entiers*, qui ne ſe défendent & ne ſe ſouſtraient aux effets de notre main, qu'en refuſant de s'élargir du derriere, & qu'en roidiſſant & en préſentant la croupe dans le ſens où nous voudrions mouvoir leur avant-main. De cette leçon ſur les diagonales, on revient à celles par leſquelles nous avons débuté : à celles-ci on ſubſtitue d'autres lignes droites, ſur leſquelles on entre en tournant à moitié l'animal : enfin, on le travaille ſur les cercles larges, que l'on reſſerre toujours par gradation, ſelon ſon plus ou moins de ſoupleſſe & de volonté, & l'on parvient, par ce moyen, à le rendre également libre & obéiſſant à toutes mains. Mais ſi, d'une part, cette diſtribution variée du terrain dégage le cheval de toute contrainte, & accroît ſans ceſſe en lui la facilité d'exécuter, il faut néceſſairement que, de l'autre, le cavalier, par la précipitation & la fineſſe avec laquelle il agira, obvie à la trop grande ſujétion & à la ſurpriſe, qui ne naiſſent que trop ſouvent des aides fortes & précipitées ; car l'action violente de la main & des jambes eſt une des principales ſources de l'obſtination de l'animal : une impreſſion ſubite ſur les barres l'étonne & le bleſſe ; la tenſion forcée & continuée de la rêne, juſqu'au moment où il devroit ſe rendre, l'engage plutôt à ſe roidir contre la main, qu'à en reconnoître le pouvoir. Il eſt donc de la derniere importance que le cavalier, tenant les rênes ſéparées dans l'une & l'autre de ſes mains, attire la tête ſur le côté où il ſe propoſe de le tourner, non dans un ſeul & même temps, & par un ſeul & même

mouvement, mais en l'y incitant imperceptiblement & à diverſes repriſes ; c'eſt-à-dire, en diminuant le premier effort ſuivi & augmenté de la main, & en revenant ſucceſſivement à ce même point d'effort, qui ne doit nullement être contredit par aucun effet de la rêne oppoſée, puiſque cet effet ne tendroit qu'à détruire celui de la rêne qui eſt chargée d'opérer.

Les actions des jambes ne contribuent pas moins à ſuſciter la révolte du cheval & à le confirmer, quand elles ſont faites mal-à-propos, ſans beſoin, ou avec trop de dureté & de rigueur. 1°. Bien-loin d'aider l'animal, elles hâteront ſes déſordres, & les lui ſuggéreront, lorſqu'elles s'effectueront ſur l'arriere-main, de maniere à le déterminer dans le ſens où le cavalier veut mouvoir l'épaule : ce qui arriveroit, par exemple, ſi la jambe gauche étoit approchée du corps, lorſque la rêne droite eſt tirée & éloignée du corps du cheval, dans l'intention de le tourner de ce même côté, *&c.* car, en ce cas, le port de la croupe à droite ſeroit le réſultat de l'appui de cette jambe ; & il eſt inconteſtable que l'animal ne peut obéir à la main qui le tourne, que ſon extrémité poſtérieure ne ſoit ſollicitée du côté contraire. Si, en ſecond lieu, quoique nous trouvions dans la ſoumiſſion de l'animal des raiſons de ne point recourir à d'autre puiſſance que celle de notre main, nous nous ſervons indifféremment de la jambe ; car, que ne peuvent pas la routine & l'habitude ? ou ſi l'aide qui en partira eſt violente & peu modérée, il n'eſt pas douteux que ces mouvemens inutiles & indiſcrets feront naître dans le cheval une crainte capable de lui inſpirer à la fin la haine & l'averſion de la volte : ainſi, en réſumant en peu de mots tous les détails dans leſquels je viens d'entrer, pour indiquer les voies de réſoudre l'animal aux deux mains, on verra que l'on ne doit, dans preſque toutes les circonſtances, accuſer de ſon irréſolution, 1°. que la force & la dureté de la main du cavalier ; 2°. la fauſſe application ou la rigueur des aides qu'il a employées ; 3°. le peu d'attention qu'il a eu de faire paſſer inſenſiblement le cheval d'une action aiſée à une action plus difficile, en diverſifiant ſes leçons, & en lui faiſant parcourir différentes lignes ; 4°. l'ignorance avec laquelle il a exigé de lui, en le rétreciſſant & en le tournant, pour ainſi dire, de côté & d'autre ſur lui-même, des mouvemens dont il ne peut être vraiment & franchement ſuſceptible, qu'autant qu'il a été en quelque façon aſſoupi, *&c.*

Les mêmes regles preſcrites pour prévenir le défaut dont il s'agit, doivent être miſes en uſage pour y remédier, eu égard aux chevaux qui l'ont contracté : j'ajouterai néanmoins ici quelques réflexions.

Il faut, lorſqu'on ſe propoſe de combattre ce vice, tâcher de reconnoître d'où il procede, & étudier le caractere de l'animal : les meilleurs moyens de le vaincre, ſont ceux qui ſont les moins contraires à ſon naturel : on ne riſque rien de le ramener par la douceur, on riſque tout lorſqu'on tente de le ſubjuguer par les châtimens : s'il eſt mélancolique & flegmatique, il perd le courage & la vigueur ; s'il eſt colere, s'il eſt actif, il ſe déſeſpere. Il s'agit donc de réformer avec patience la mauvaiſe habitude qu'il a priſe, & de ſe perſuader ſur-tout que ſon obſtination augmente toujours par la nôtre. On doit encore éviter de lui ſuggérer le deſir de ſe défendre : travaillons-le d'abord par le droit, & ſur le côté où il eſt libre ; la facilité de cette main pourvoira à celle de l'autre, & nous l'attirerons, avec le temps, ſur celle à laquelle il refuſe d'obéir : plions-le dans une ſeule & même place à cette même main ; tirons l'encolure de cet état de roideur dans lequel elle peut être ; préférons les leçons du pas dans leſquelles il nous eſt plus aiſé de dominer le cheval & de fortifier ſa mémoire ; contraignons-le, en un mot, de perdre juſqu'au moindre ſouvenir de ſes déréglemens, par la voie des careſſes ; & enfin, ſi nous y ſommes forcés, par des moyens rigoureux, dont l'uſage ne devroit néanmoins appartenir qu'à de véritables maîtres. *(e)*

ENTIERCEMENT, ſ. m. *(Juriſpr.)* terme de coutume qui ſignifie *enlévement d'une choſe mobiliere & miſe en main tierce*,

ainſi que le dit Dumoulin ſur l'*art.* 454 de la coutume d'Orléans.

Cet uſage eſt fort ancien ; car on trouve dans les loix ſaliques & ripuaires, & dans les capitulaires de Charlemagne & de ſes enfans, *intertiare & res intertiata*, pris dans le même ſens que l'on entend ici l'*entiercement*.

La coutume d'Orléans, *art.* 454, dit que la choſe mobiliere étant vue à l'œil, c'eſt-à-dire, reconnue dans un marché, foire ou place publique, peut être *entiercée*, ſauf le droit d'autrui, c'eſt-à-dire, que ſans qu'il ſoit beſoin de permiſſion de juſtice, elle peut être enlevée & miſe en main tierce.

Ce droit de ſuite s'exerce ordinairement par ceux auxquels on a volé ou détourné quelque meuble, comme un cheval qu'on auroit détourné d'une métairie, & que l'on retrouve expoſé en vente dans un marché ou foire publique.

Pour *entiercer* une choſe dérobée ou perdue, il faut la faire voir à l'huiſſier ou ſergent, lequel peut enſuite l'enlever, comme le dit la coutume.

Lorſque des meubles ont été vendus en juſtice, ou dans une foire ou marché, il n'y a plus lieu à l'*entiercement*.

Celui ſur qui la choſe eſt *entiercée*, & ceux qui peuvent y avoir intérêt, ont le droit de s'oppoſer à l'*entiercement* ; & ſur l'oppoſition, c'eſt à celui qui *entierce*, comme étant demandeur, à prouver que la choſe lui appartient.

Lorſqu'un créancier, en faiſant ſaiſir & arrêter les meubles & effets de ſon débiteur, reconnoît parmi les meubles ſaiſis quelques effets appartenans à lui ſaiſiſſant, alors, ſuivant le même *article* 454, il peut à cet égard convertir ſa ſaiſie en *entiercement*, pourvu que la choſe ait été vue à l'œil par le ſergent qui a fait la ſaiſie.

Au ſurplus, l'*article* 445 défend à tous ſergens & autres perſonnes d'entrer en la maiſon d'autrui pour faire *entiercer* & enlever les biens étant en icelle, ſans autorité de juſtice : la préſence du juge eſt même quelquefois néceſſaire. *Voyez la coutume de Dunois*, *art.* 93, *& le gloſſ. de* Lauriere *au mot* Entiercement. (*A*)

ENTOILAGE, ſ. m. (*Commerce.*) On donne en général ce nom dans tous les ajuſtemens en linge, en dentelle, *&c.* à tout ce qui ſert de ſoutien ou de monture à quelque autre partie de l'ajuſtement d'un travail plus fin, plus délicat, & plus précieux. L'*entoilage* a lieu dans les tours de gorge, les garnitures, les manchettes, *&c.* C'eſt ou de la mouſſeline qui ſoutient de la dentelle, ou une dentelle moins belle qui en ſoutient une plus belle, *&c.*

ENTOILER, v. act. c'eſt coller ſur une toile une eſtampe, une theſe, un deſſin ; pour cet effet, on paſſe de la colle faite avec de l'eau & de la farine bouillie ſur une toile tendue ſur un châſſis, ſur laquelle on applique l'eſtampe ou deſſin qu'on veut y coller, après quoi on met un papier deſſus, ſur lequel on frotte en appuyant, pour que la colle prenne bien par-tout, & qu'il ne reſte point de vent. (*R*)

ENTOIRS, (*Jardinage.*) *Voyez* GREFFOIRS.

ENTOISER, v. act. *terme de Maçonnerie*, c'eſt arranger carrément des matériaux, comme moëllons & platras, pour enſuite en meſurer le cube. (*P*)

ENTONNER, v. act. *en Muſique*, c'eſt former juſte avec la voix les ſons & les intervalles que l'on s'eſt propoſés. Les conſonnances ſimples & les petits intervalles ſont faciles à *entonner* ; mais il y a plus de difficulté à *entonner* de grands intervalles, ſur-tout quand ils ſont diſſonans, parce qu'alors la glotte ſe modifie ſelon des rapports plus grands & plus compoſés.

Entonner eſt encore commencer le chant d'une hymne, d'un pſeaume, d'une antienne, pour en donner le ton à tout le chœur. (*S*)

ENTONNER, *terme d'économie ruſtique, de marchand de vin & de braſſeur*, c'eſt remplir les tonneaux de vin & de biere.

ENTONNERIE, ſ. f. *terme de Braſſeur* ; c'eſt un lieu placé au deſſous des cuves, où ſont rangés des tonneaux qu'on remplit de biere à meſure qu'elle ſe fait.

ENTONNOIR, ſ. m. (*Anatomie.*) cavité ou foſſette aſſez profonde, qu'on découvre

découvre dans la partie inférieure du troiſieme ventricule du cerveau, & dont l'ouverture évaſée, ſe retréciſſant inſenſiblement, aboutit à la glande pituitaire, qui eſt logée dans la cavité de la ſelle turcique. L'*entonnoir* a, dit-on, deux ouvertures; l'une, qu'on appelle aujourd'hui *ouverture antérieure commune*, parce qu'elle communique avec les ventricules latéraux; & l'autre, qu'on nomme *ouverture commune poſtérieure*, parce qu'elle communique au cervelet, ſuivant l'hypotheſe généralement reçue.

Mais ces deux ouvertures de l'*entonnoir*, & les communications qu'on lui attribue, ſont-elles bien certaines? Du moins tout le monde n'en convient pas. M. Lieutaud, par exemple, croit s'être aſſuré du contraire par les adminiſtrations multipliées; cet anatomiſte, loin d'admettre aucune cavité dans l'*entonnoir*, a trouvé que cette partie du troiſieme ventricule du cerveau (qu'il nomme *tige pituitaire*, à cauſe de ſa ſolidité) eſt une eſpece de cylindre de deux à trois lignes de hauteur, formé par la ſubſtance cendrée, & recouvert de la pie-mere. Il a encore obſervé que ce cylindre eſt nourri dans ſon axe par de très-petits vaiſſeaux, leſquels communiquent avec ceux de la glande pituitaire, qui reçoit cette colonne ou qui la ſoutient. (*)

Je ne prétends point ici que M. Lieutaud ait raiſon, & que les autres anatomiſtes ſoient dans l'erreur; je ne décide rien entre les maîtres de l'art, moi qui ne ſuis qu'un écolier. Je dis ſeulement que tout ce qui regarde la ſtructure des diverſes parties du cerveau, eſt entiérement ſujet à un nouvel examen, non parce qu'il faut eſpérer, en s'y dévouant, de découvrir quelque choſe de leurs fonctions, puiſque la nature a pris à tâche de nous en voiler le myſtere, mais parce qu'il eſt important de n'établir pour faits que ceux que les diſſections démontrent clairement à tout le monde, ſans aucune contradiction. Auſſi nous garderons-nous bien d'expoſer dans ce livre des opinions anatomiques, ſans tracer en même temps l'hiſtoire des doutes & des incertitudes. *Article de M. le Chev. DE JAUCOURT.*

ENTONNOIR, *inſtrument de Chirurgie* dont on ſe ſert pour conduire le cautere actuel ſur l'os unguis dans l'opération de la fiſtule lacrymale, afin d'en détruire la carie. Cet *entonnoir* eſt d'acier, ſon pavillon a ſept lignes de diametre, ſon extrémité inférieure deux & demie; cette extrémité eſt taillée en talut pour s'accommoder au plan incliné de l'os. La longueur de l'inſtrument eſt d'environ un pouce & demi; on le tient avec un manche plat de la même matiere, ſoudé ſur le côté du pavillon. On ne ſe ſert plus du cautere actuel, ni par conſéquent de l'*entonnoir* dans cette maladie, à cauſe de l'inflammation & d'autres accidens fâcheux qui en réſultent. *Voyez* FISTULE LACRYMALE. (*Y*)

ENTONNOIR, (*Pharmacie & Chymie.*) Outre l'uſage ordinaire de l'*entonnoir* qui eſt connu de tout le monde, il y en a encore pluſieurs autres, ſoit en pharmacie, ſoit en chymie; on s'en ſert très-commodément pour filtrer, ou, pour mieux dire, pour ſoutenir les filtres (*voyez* FILTRE,) & pour ſéparer les huiles eſſentielles de l'eau qui les a accompagnées dans la diſtilation, *&c. Voyez* HUILE ESSENTIELLE.

Les *entonnoirs* dont on ſe ſert plus communément dans les laboratoires, ſont de verre, & ce ſont en effet les meilleurs pour la filtration des ſels, des ſucs de plantes, de fruits, du petit lait, *&c.* Ceux qui ſont faits d'étain ou de fer-blanc peuvent ſervir en bien des cas, mais il faut avoir ſoin de n'y point filtrer des liqueurs qui pourroient les attaquer. Ceux de fer-

(*) C'eſt Ridley, qui a découvert que l'*entonnoir* eſt ſolide: la choſe eſt aſſez difficile à mettre au net. Nous nous ſommes ſervis du gel, & il nous a paru qu'il n'y a en effet aucune cavité dans ce prétendu *entonnoir*. L'anatomie nous fournit dans les poiſſons de quoi appuyer une conjecture: ces animaux ont une glande pituitaire placée comme dans l'homme; il en ſort comme un filet nerveux qui s'unit au nerf olfactif. Dans l'homme, la glande pituitaire a dans le poſtérieur de ſes lobes de la ſubſtance corticale, & dans l'antérieur, de la moëlle; cela promet bien la production d'un filet nerveux. L'*entonnoir* ne ſeroit-il pas ce filet même recouvert de la pie-mere, que les deux ſubſtances de la glande ont produit, & qui va s'unir au cerveau. La pie-mere qui accompagne le prétendu *entonnoir*, s'épanouit, & recouvre la glande pituitaire. (*H.D. G.*)

blanc ſont les plus mauvais, ils ſont trop ſujets à la rouille, auſſi s'en ſert-on fort peu. On doit toujours leur préférer les *entonnoirs* de verre : ces derniers, à la vérité, ſont fort ſujets à ſe caſſer ; & ſouvent même, ſans qu'on les touche, ils ſe fendent d'eux-mêmes d'un bout à l'autre, quelquefois en ligne droite, quelquefois en ſpirale : ils ne ſont pas pour cela hors d'état de ſervir, on rapproche exactement leurs parties, & avec du blanc d'œuf & de la chaux éteinte à l'air, on fait une pâte liquide, qui, étendue ſur du linge, & appliquée de diſtance en diſtance ſur les fêlures, les contient, & met l'*entonnoir* en état de ſervir comme auparavant. *Voyez* VAISSEAUX CHYMIQUES.

L'*entonnoir* eſt auſſi mis en uſage pour porter la fumée de certains remedes ſur les dents, dans l'anus & dans le vagin. *Voyez* SUFFUMIGATION. (*b*)

ENTONNOIR, (*Art mil.*) dans l'artillerie, eſt l'incavation ou l'eſpece de trou que les mines font en ſautant ou en jouant. On l'appelle ainſi, à cauſe de ſa reſſemblance à un *entonnoir* renverſé. *V.* MINE. (*Q*)

ENTONNOIR, *en terme de Blanchiſſerie*, eſt un pot de cuivre évaſé, ayant un bec & un manche : il n'eſt guere d'uſage dans les blanchiſſeries.

ENTONNOIR, *inſtrument de Tonnelier*, c'eſt un vaiſſeau fait ordinairement de fer-blanc, en forme de cône, à la pointe duquel eſt un cou plus ou moins long, ſuivant l'uſage auquel on le deſtine : on s'en ſert pour entonner du vin dans des futailles.

Il y a deux ſortes d'*entonnoirs* : de petits, pour tirer le vin en bouteilles ; & de grands, pour remplir les tonneaux de vin ſans le troubler. Ceux-ci ont un long cou bouché par l'extrémité, mais garni de petits trous dans ſa longueur.

ENTORSE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, mouvement dans lequel une articulation eſt forcée, ſans que les os ſouffrent de déplacement ſenſible. Les mouvemens des articulations ne peuvent être portés au delà des bornes naturelles, ſans que les ligamens, deſtinés à borner ces mouvemens, ne ſoient forcément alongés ou rompus. Ces extenſions violentes, & les ruptures plus ou moins conſidérables des tendons & même des muſcles, occaſionent plus ou moins d'accidens, parmi leſquels la douleur & le gonflement ſe manifeſtent d'abord. Les *entorſes* du pié ſont les plus communes ; elles ſont la ſuite des faux pas. Les douleurs ſont très-vives, & l'inflammation proportionnée à la ſenſibilité des parties affectées & à l'effort qu'elles ont ſouffert. La rupture des ligamens & des capſules articulaires occaſione, aſſez ſouvent, l'épanchement de la ſynovie, dont l'altération peut ulcérer les parties, carier les os, & produire des maladies très-longues, ſouvent incurables & même mortelles.

Pour prévenir ces fâcheux accidens, il faut, s'il eſt poſſible, dans l'inſtant que l'*entorſe* eſt arrivée, plonger la partie dans un ſeau d'eau très-froide. Ce répercuſſif empêche l'épanchement de la ſynovie, prévient l'inflammation, & appaiſe la douleur.

Si l'on n'a pas employé ce moyen ſur le champ, il faut ſaigner copieuſement, preſcrire une diete ſévere, tenir le ventre libre, & appliquer ſur la partie des linges trempés dans des liqueurs ſpiritueuſes, coupées avec des décoctions réſolutives. On met enſuite des cataplaſmes fortifians de mie de pain & de vin. Quand les accidens ſont paſſés, on met la partie, ſi c'eſt la main ou le pié, dans le ventre ou dans la gorge d'un bœuf ou autre animal nouvellement tué. On fait des douches de différentes eſpeces ; & s'il eſt beſoin, on a recours aux eaux minérales de Bourbon, Bourbonne, Barege, Aix-la-Chapelle, &. *Voyez les Maladies des os de M.* Petit. (*Y*)

ENTORSE, (*Manege, Maréchall.*) maladie commune à l'homme & au cheval, & qui quelquefois eſt ſi rebelle dans l'un & dans l'autre, qu'elle eſt en quelque façon l'opprobre de ceux à qui le traitement eſt confié.

On entend par le terme d'*entorſe* tout mouvement dans lequel l'articulation eſt forcée, ſans cependant que les os ſouffrent de déplacement ſenſible.

Quoiqu'elle ſoit infiniment moins dangereuſe que la luxation, elle peut être accompagnée d'accidens très-graves. Les

plus fâcheuſes ſont celles des parties qui ont un grand nombre de ligamens capables de s'oppoſer au déplacement, d'autant plus que ces ligamens doivent avoir beaucoup ſouffert, & qu'il a fallu un grand effort pour vaincre leur réſiſtance. Ajoutons que non-ſeulement elles ſont d'autant plus funeſtes, que les articles ſont munis de ligamens plus multipliés; mais que les ſuites en ſont terribles, ſi ces articulations ſont encore recouvertes de pluſieurs tendons, qui, de même que leur gaine, ne peuvent être violemment diſtendus qu'il ne ſurvienne de vives douleurs, & une inflammation proportionnée à la ſenſibilité des parties affectées. La ſynovie, cette humeur dont l'uſage eſt de lubréfier & de faciliter le mouvement, s'amaſſant enſuite dans ces gaines, augmente beaucoup les douleurs, tant par la diſtenſion & l'écartement de ces mêmes gaines, que par la compreſſion des tendons.

Les ſymptomes de l'*entorſe* ſont la claudication, l'action de traîner la partie ſouffrante, la chaleur, la dureté & le gonflement cauſés par l'inflammation de toutes les parties diſtendues, & ſur-tout conſéquemment à l'amas de la ſynovie qui, rompant auſſi quelquefois les gaines, s'épanche dans tout le voiſinage de l'article, & forme même des tumeurs dans leſquelles on trouve une fluctuation ſenſible.

Ses cauſes ſont conſtamment externes, & ſont renfermées dans le nom que nous lui donnons relativement aux chevaux, c'eſt-à-dire, dans celui de *mémarchure*, terme qui nous en offre ſur le champ une idée. En effet, un cheval fait un faux pas, il poſe le pié à faux dans un lieu raboteux, il ſe trouve pris dans une ornière, & l'arrache ſur le champ avec force, il ſe le détourne entre des pavés; ce qui arrive fréquemment par la faute des palefreniers, qui tournent l'animal trop court; & l'on conçoit que dès-lors il peut en réſulter une *entorſe* plus ou moins formidable, ſelon le plus ou le moins d'extenſion des tendons & des ligamens dans l'articulation du boulet, ou dans celle du paturon, ou dans celle de la couronne. Je dois encore obſerver que celles dont ſont atteintes les unes & les autres de ces parties dépendantes des extrémités poſtérieures, ſont toujours plus à craindre que celles qui arrivent à ces articles des colonnes qui ſoutiennent l'avant-main, parce que les premieres étant extrêmement travaillées dans toutes les différentes actions de l'animal, les humeurs y affluent avec plus d'abondance, & en rendent toujours les maladies plus compliquées & plus difficiles à vaincre.

En général, la marche du maréchal dans le traitement de celle-ci doit être différente ſelon le temps & ſes degrés. Les remedes répercuſſifs, reſtringtifs, conviennent dans ces commencemens, parce qu'ils préviennent l'épanchement qui pourroit ſe faire, & rendent aux parties leur ton naturel; ainſi on peut mener le cheval à l'eau, appliquer, ſur le lieu affecté, des linges trempés dans de l'eau & du vinaigre, *&c.*

Dans le cas où il y a des inflammation, douleur, épanchement, il faut néceſſairement ſaigner à la jugulaire, appliquer en forme de cataplaſmes des réſolutifs doux & qui ne criſpent pas, tels que celui des roſes de provins bouillies avec du gros ſon dans du gros vin, *&c.* & les réitérer ſoir & matin: j'ai été quelquefois obligé de mêler, avec ces mêmes roſes, des plantes émollientes, & je ne ſuis parvenu ſouvent à la guériſon de ces maux, fréquemment opiniâtres, que par les applications répétées de ces derniers médicamens employés ſans mélange.

J'ai de plus eu à combattre des dépôts enſuite de l'acrimonie & de la perverſion des humeurs: j'ai été forcé d'en hâter la ſuppuration par les mêmes émolliens, ou par l'onguent ſuppuratif, & de leur frayer enſuite une iſſue, en pratiquant une ouverture avec le fer plutôt qu'avec le feu, par la raiſon que la plaie en étoit plus aiſément guérie.

Enfin, les humeurs ayant acquis dans d'autres circonſtances, & après des fautes encore commiſes par des maréchaux, un caractere d'induration, j'ai eu recours aux emplâtres fondans, tels que le diachylon, celui de mercure, de mucilage, dont j'ai fait uſage ſéparement, ou en les

mêlant les uns & les autres avec beaucoup de ſuccès.

Dans tout le traitement de cette maladie, l'animal doit jouir du repos ; cependant, dans ce dernier cas d'endurciſſement, quelques mouvemens modérés favoriſeront l'atténuation & la réſolution de l'humeur. (*e*)

* ENTORTILLER, v. act. couvrir en tout ou en partie une choſe avec une autre qui fait pluſieurs tours ſur celle-ci. On prend ce mot au *phyſique* & au *moral*. On dit *un diſcours* entortillé ; *le lierre* s'entortille *ſur toutes les plantes qui lui ſont voiſines*.

ENTOURER, v. act. *en terme de Metteur en œuvre ;* c'eſt l'action d'environner une pierre de pluſieurs autres qui ſont plus petites qu'elle. On dit *entouré double*, lorſque ce rang de petites pierres eſt doublé. D'*entourer*, on a fait le ſubſtantif *entourage*.

ENTOURNURE, ſ. m. (*Couturiere.*) *Voyez* REMONTURE.

§ ENTR'ACTE, ſ. m. (*Belles-Lettres.*) On appelle ainſi l'intervalle qui, dans la repréſentation d'une piece de théatre, en ſépare les actes, & donne du relâche à l'attention des ſpectateurs.

Chez les Grecs, le théatre n'étoit preſque jamais vuide : l'intervalle d'un acte à l'autre étoit occupé par les chœurs.

Un des plus précieux avantages du théatre moderne, c'eſt le repos abſolu de l'*entr'acte*. De toutes les licences qu'on eſt convenu d'accorder aux arts, pour leur faciliter les moyens de plaire, c'eſt peut-être la plus heureuſe, & celle dont on eſt le mieux dédommagé.

Obſervons d'abord que l'*entr'acte* n'eſt un repos que pour les ſpectateurs, & n'en eſt pas un pour l'action. Les perſonnages ſont cenſés agir dans l'intervalle d'un acte à l'autre ; & tandis qu'en effet l'acteur va reſpirer dans la couliſſe, il faut qu'on le croie occupé. Ainſi le poëte, dans le plan de ſa piece, en diviſant ſon action, doit la diſtribuer de façon qu'elle continue d'un acte à l'autre, & que l'on ſache ou que l'on ſuppoſe ce qui ſe paſſe dans l'intervalle ; à-peu-près comme un architecte diſpoſe dans ſon plan les vuides & les pleins, ou plutôt comme un peintre habile deſſine tout le corps qui doit être à demi voilé.

Rien de plus ſimple que cette regle ; & on la néglige ſouvent.

Il eſt aiſé de ſentir à préſent quelle eſt la facilité que l'*entr'acte* donne à l'action, ſoit du côté de la vraiſemblance, ſoit du côté de l'intérêt.

Il y a dans la nature une infinité de choſes dont l'exécution eſt impoſſible ſur la ſcene, & dont l'imitation manquée détruiroit toute illuſion. C'eſt dans l'*entr'acte* qu'elles ſe paſſent : le poëte le ſuppoſe, le ſpectateur le croit.

L'action théatrale a ſouvent des longueurs inévitables, des détails froids & languiſſans, dont on ne peut la dégager ; & le ſpectateur qui veut être continuellement ému ou agréablement occupé, ne redoute rien tant que ces ſcenes ſtériles. Il veut pourtant que tout arrive comme dans la nature, & que la vraiſemblance amene l'intérêt ; or, le poëte les concilie en n'expoſant aux yeux que les ſcenes intéreſſantes, & en dérobant dans l'*entr'acte* toutes celles qui languiroient.

Enfin, par la même raiſon que l'on doit préſenter aux yeux tout ce qui peut contribuer à l'effet que l'on veut produire, lequel, ſoit dans le pathétique, ſoit dans le ridicule, eſt toujours le plaiſir d'être ému ou d'être amuſé, on doit dérober à la vue tout ce qui nous déplaît, ou ce qui nous répugne ; car l'impreſſion du tableau étant beaucoup plus forte que celle du récit, nous rend plus cher ce qui nous flatte, mais auſſi plus odieux ce qui nous bleſſe. Or, le poëte qui doit prévoir & l'un & l'autre effets, jettera dans l'*entr'acte* ce qui a beſoin d'être affoibli ou voilé par l'expreſſion, & préſentera ſur la ſcene ce qui doit frapper vivement.

Un avantage encore attaché à l'*entr'acte*, c'eſt de donner aux événemens qui ſe paſſent hors du théatre un temps idéal, un peu plus long que le temps réel du ſpectacle. Comme le mouvement meſure la durée, celle d'une action préſente aux yeux ne peut nous échapper ; au lieu que d'une action abſente, & dont nous ne ſommes plus occupés, nous ne comptons point les momens.

Voilà pourquoi nous pouvons accorder à ce qui ſe paſſe hors de la ſcene un temps moral beaucoup plus long que l'intervalle d'un acte à l'autre. Mais cette licence ſuppoſe ce que nous avons dit ailleurs, que l'on regardera l'*entr'acte* comme une abſence totale de l'action, & même du lieu de l'action.

La premiere convention faite en faveur de l'art dramatique a été, que le ſpectateur ſeroit cenſé abſent ; car imaginer que le public eſt aſſemblé dans une place, & qu'il voit de là ce qui ſe paſſe dans le cabinet d'Auguſte ou dans le ſerrail du ſultan, c'eſt une abſurdité puérile : il faut pour cela ſuppoſer un des quatre murs abattus ; & alors même, le moyen de concevoir que l'acteur étant vu, ne verroit pas de même, & agiroit comme s'il étoit ſeul ?

Le ſpectateur n'eſt donc préſent à l'action que par la penſée, & le ſpectacle n'eſt ſuppoſé ſe paſſer que dans ſon eſprit. Cette hypotheſe étoit ſans doute une choſe hardie à propoſer, ſi on l'eût propoſée. Mais comme elle étoit indiſpenſable, on en eſt convenu même ſans le ſavoir.

Ce n'eſt donc rien propoſer de nouveau, que de vouloir qu'à la fin de chaque acte l'idée du lieu diſparoiſſe, & que notre illuſion détruite nous rende à nous-mêmes en un lieu totalement diſtinct de celui de l'action ; en ſorte, par exemple, qu'au ſpectacle de Cinna, quand les acteurs ſont ſur la ſcene, nous ſoyons en eſprit à Rome, & que l'acte fini, l'illuſion ceſſant, nous nous retrouvions à Paris. Ces mouvemens de la penſée ſont auſſi aiſés que rapides ; & l'inſtant de lever & de baiſſer la toile les produit naturellement.

Cela poſé, la conſéquence immédiate & néceſſaire qu'on en doit tirer, c'eſt que la toile, qui détruit l'enchantement du ſpectacle, devroit tomber toutes les fois que le charme eſt interrompu. Ne fût-ce même que pour cacher le beſoin qu'on a quelquefois de baiſſer la toile, il ſeroit à ſouhaiter qu'on la baiſſât toujours, dès qu'un acte ſeroit fini : l'illuſion y gagneroit, les moyens de la produire ſeroient plus ſimples & en plus grand nombre ; on ne verroit plus ce jeu des machines qui n'eſt plus étonnant, & qui devient riſible quand le mouvement eſt manqué ; on ne verroit plus des valets de théatre venir ranger ou déranger les ſieges du ſénat Romain ; l'œil & l'oreille ne ſeroient pas en contradiction, comme lorſqu'on entend des violons jouer un menuet près des tentes d'Agamemnon, ou à la porte du capitole ; & le coup-d'œil d'un changement ſubit de décoration ſeroit réſervé pour le ſpectacle du merveilleux. *Voyez* ACTE, UNITÉS, POEME DRAMATIQUE, (*M. MARMONTEL.*)

§ ENTR'ACTE, (*Muſiq.*) L'*entr'acte* eſt manifeſtement deſtiné non-ſeulement au repos des acteurs, mais encore à celui des ſpectateurs & à fournir au poëte un temps pendant lequel il puiſſe ſuppoſer qu'il s'eſt paſſé quelque choſe, qui n'auroit pu, ſans inconvénient, ſe paſſer ſur la ſcene, ou qui auroit alongé inutilement le ſpectacle. C'eſt ainſi que dans l'*Alexandre* de Racine, Porus eſt battu dans l'intervalle du quatrieme acte au cinquieme. Si le principe qu'on vient d'avancer eſt juſte, il eſt clair que le théatre doit reſter abſolument vuide pendant l'*entr'acte* ; car il eſt fait pour repoſer, non pour diſtraire l'attention du ſpectateur, que rien ne doit détourner de la ſituation où l'a laiſſé la fin de l'acte précédent. (*F. D. C.*)

Mais quoique le théatre reſte vuide dans l'*entr'acte*, ce n'eſt pas à dire que la muſique doive être interrompue ; car à l'opéra où elle fait une partie de l'exiſtence des choſes, le ſens de l'ouie doit avoir une telle liaiſon avec celui de la vue, que tant qu'on voit le lieu de la ſcene, on entende l'harmonie qui en eſt ſuppoſée inſéparable, afin que ſon concours ne paroiſſe enſuite étranger ni nouveau ſous le chant des acteurs.

La difficulté qui ſe préſente à ce ſujet eſt de ſavoir ce que le muſicien doit dicter à l'orcheſtre quand il ne ſe paſſe plus rien ſur la ſcene ; car ſi la ſymphonie, ainſi que toute la muſique dramatique, n'eſt qu'une imitation continuelle, que doit-elle dire quand perſonne ne parle ? Que doit-elle faire quand il n'y a plus d'action ? Je répons à cela, que, quoique le théatre ſoit vuide, le cœur des ſpectateurs ne l'eſt pas ; il a dû leur reſter une forte impreſſion

de ce qu'ils viennent de voir & d'entendre. C'eſt à l'orcheſtre à nourrir & à ſoutenir cette impreſſion durant l'*entr'acte*, afin que le ſpectateur ne ſe trouve pas au début de l'acte ſuivant, auſſi froid qu'il l'étoit au commencement de la piece, & que l'intérêt ſoit, pour ainſi dire, lié dans ſon ame comme les événemens le ſont dans l'action repréſentée. Voilà comment le muſicien ne ceſſe jamais d'avoir un objet d'imitation, ou dans la ſituation des perſonnages, ou dans celle des ſpectateurs. Ceux-ci n'entendant jamais ſortir de l'orcheſtre que l'expreſſion des ſentimens qu'ils éprouvent, s'identifient, pour ainſi dire, avec ce qu'ils entendent, & leur état eſt d'autant plus délicieux, qu'il regne un accord plus parfait entre ce qui frappe leurs ſens & ce qui touche leur cœur.

L'habile muſicien tire de ſon orcheſtre un autre avantage pour donner à la repréſentation tout l'effet qu'elle peut avoir, en amenant par degrés le ſpectateur oiſif à la ſituation d'ame la plus favorable à l'effet des ſcenes qu'il va voir dans l'acte ſuivant.

La durée de l'*entr'acte* n'a pas de meſure fixe; mais elle eſt ſuppoſée plus ou moins grande, à proportion du temps qu'exige la partie de l'action qui ſe paſſe derriere le théatre. Cependant cette durée doit avoir des bornes de ſuppoſition, relativement à la durée hypothétique de l'action totale, & des bornes réelles, relatives à la durée de la repréſentation.

Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner ſi la regle des vingt-quatre heures a un fondement ſuffiſant, & s'il n'eſt jamais permis de l'enfreindre. Mais ſi l'on veut donner à la durée ſuppoſée d'un *entr'acte*, des bornes tirées de la nature des choſes, je ne vois point qu'on en puiſſe trouver d'autres que celles du temps durant lequel il ne ſe fait aucun changement ſenſible & régulier dans la nature, comme il ne s'en fait point d'apparent ſur la ſcene durant l'*entr'acte*. Or, ce temps eſt, dans ſa plus grande étendue, à peu près de douze heures, qui ſont la durée moyenne d'un jour ou d'une nuit. Paſſé cet eſpace, il n'y a plus de poſſibilité ni d'illuſion dans la durée ſuppoſée de l'*entr'acte*.

Quant à la durée réelle, elle doit être, comme je l'ai dit, proportionnée, & à la durée totale de la repréſentation, & à la durée partielle & relative de ce qui ſe paſſe derriere le théatre. Mais il y a d'autres bornes tirées de la fin générale qu'on ſe propoſe; ſavoir, la meſure de l'attention: car on doit bien ſe garder de faire durer l'*entr'acte* juſqu'à laiſſer le ſpectateur tomber dans l'engourdiſſement & approcher de l'ennui. Cette meſure n'a pas, au reſte, une telle préciſion par elle-même, que le muſicien qui a du feu, du génie & de l'ame, ne puiſſe, à l'aide de ſon orcheſtre, l'étendre beaucoup plus qu'un autre.

Je ne doute pas même qu'il n'y ait des moyens d'abuſer le ſpectateur ſur la durée effective de l'*entr'acte*, en la lui faiſant eſtimer plus ou moins grande par la maniere d'entrelacer les caracteres de la ſimphonie: mais il eſt temps de finir cet article qui n'eſt déja que trop long. (*S*)

ENTRAGE, ſ. m. (*Juriſprudence.*) ſignifie quelquefois *entrée* ou *commencement de poſſeſſion & jouiſſance*; plus ſouvent il ſignifie *un droit en argent* que le nouveau poſſeſſeur eſt obligé de payer au ſeigneur; il en eſt parlé dans la coutume de Nivernois, *titre xxij*, *art. 8*; Bourbonnois, *art. 274 & 442*. *Voyez* ISSUE. (*A*)

ENTRAIGUES, (*Géographie mod.*) ville du comté du Rouergue en France; elle eſt ſituée à l'endroit où la Truyere ſe jette dans le Lot.

ENTRAILLES, ſ. f. plur. (*Anatom.*) *inteſtins*, *boyaux*. *Avoir les entrailles échauffées*, *rafraîchir les entrailles*. Il ſe prend quelquefois dans un ſens plus général, pour tous les viſceres, toutes les parties renfermées dans le corps des hommes & des animaux. *L'inſpection des entrailles des victimes a aidé à connoître la ſtructure du corps ſain.*

L'obligation des victimes étoit une cérémonie religieuſe de nos premiers parens, comme on le voit par l'hiſtoire d'Abel dans la Geneſe, & par les plus anciennes fables de l'âge d'or. On auroit cru déplaire à la divinité, & ne pouvoir appaiſer ſa colere, ſi la victime eût été ſouillée de la moindre maladie; c'eſt pourquoi nous

liſons dans le Lévitique, qu'on n'immoloit que les animaux les plus ſains & les plus purs, & c'eſt ainſi que les prêtres commencerent à s'appliquer à connoître les marques diſtinctives de la ſanté & de la maladie. *Voyez* ANATOMIE. *Chambers.* (*L*)

* ENTRAILLES, (*Mythol.*) c'étoient les parties des animaux que les aruſpices conſultoient particuliérement. Il faut voir avec quelle impiété Cicéron parle de cette pratique de ſa religion. Il ſuit de ſon diſcours que l'inſpection des *entrailles* eſt la derniere des extravagances; & que ceux qui en ſont chargés, ſont aſſez communément des impoſteurs. C'eſt à cette occaſion qu'il rapporte un mot de Caton, qui auroit pu avoir lieu dans une infinité d'autres cas, ſi la prévention n'eût point faſciné les yeux & les eſprits. Caton diſoit " qu'il étoit toujours étonné qu'un aruſpice » qui en rencontroit un autre, ne ſe mît » pas à rire.

ENTRAIT, ſ. m. (*Charpenterie.*) eſt une poutre ſur laquelle portent les ſolives des galetas, & les arbaleſtriers.

ENTRAIT (*double*), il ſe dit de ceux qui ſont dans les enrayures.

§ ENTRAVAILLÉ, ÉE, (*terme de Blaſon.*) ſe dit du dauphin, de la biſſe, de l'aigle, du lion & des autres animaux qui ſe trouvent entrelacés dans des cotices, bureles & autres pieces de longueur.

De Quenazret, en Bretagne; *burelé d'argent & de gueules à deux biſſes d'azur affrontées, entravaillées dans les bureles, de maniere que la deuxieme & la quatrieme du ſecond émail brochent ſur les biſſes.* (*G. D. L. T.*)

ENTRAVER UN CHEVAL, (*Manege, Maréch.*) lui mettre des *entraves*; expreſſions également uſitées dans un ſeul & même ſens. *Voyez* ENTRAVES.

ENTRAVER, v. neut. (*Faucon.*) c'eſt raccommoder les jets de l'oiſeau, de ſorte qu'il ne peut ſe déchaperonner.

ENTRAVES, ſ. f. (*Manege, Maréch.*) eſpece de liens par le ſecours deſquels nous pouvons nous aſſurer & nous rendre maîtres des chevaux, ſoit qu'il s'agiſſe de les retenir dans les pâturages, ou de leur ôter la liberté, dans l'écurie, d'élever leurs piés de devant ſur l'auge ou contre les rateliers; ſoit que nous ſoyons dans l'obligation de les aſſujettir ou de les abattre pour leur faire quelque opération.

Les *entraves* dont nous faiſons uſage dans le premier cas, ſont compoſées de deux entravons qui ſont unis par des anneaux ou par une chaîne de fer, ou quelquefois par une laniere non moins forte que celles qui forment les entravons. *Voy.* ENTRAVON. On doit avoir la précaution d'en délivrer l'animal, pour lui laiſſer plus de liberté lorſqu'il veut ſe coucher. Il eſt bon auſſi de faire attention que les jambes du cheval *entravé* très-long-temps, peuvent inſenſiblement s'arquer, & que ſouvent par cette même raiſon l'animal devient panard.

Dans le ſecond cas, nous n'employons que des entravons non unis, mais ſéparés; nous les fixons, ainſi que les premieres *entraves*, dans le pli des paturons des quatre jambes enſemble, ou d'une ou de deux ſeulement, ſelon le beſoin, en obſervant de les boucler de façon que les boucles ſoient en dehors. Lorſque notre intention eſt d'empêcher uniquement le cheval de ruer, nous ne mettons nos entravons qu'aux extrémités poſtérieures, & nous paſſons une corde de chaque côté, dans l'anneau dont doit être pourvu chacun d'eux. Nous croiſons enſuite chacune de ces cordes ou de ces longes ſous le ventre de l'animal, & nous les arrêtons fermement par une ſeule boucle coulante, qu'il nous eſt facile de défaire promptement, aux deux côtés de l'encolure, & à des anneaux de fer dont eſt garni un collier de cuir que nous avons paſſé ſur la tête & ſur l'encolure du cheval. Eſt-il queſtion de l'abattre & de le renverſer, les quatre paturons ſeront ſaiſis des entravons; nous attacherons une longe à l'anneau de l'un de ceux de devant, nous en ferons paſſer l'autre extrémité dans celui de l'autre entravon de ce même devant, & enſuite dans les deux anneaux de ceux de derriere: nous repaſſerons une ſeconde fois dans le premier anneau auquel la longe eſt attachée; après quoi pluſieurs hommes réuniſſant leurs forces,

tireront cette longe, & rapprocheront ainſi les piés de l'animal, qui ne pourra s'oppoſer à ſa chûte. C'eſt ainſi que nous devons nous précautionner contre les efforts qu'il feroit pour nous réſiſter, & nous mettre en garde contre les coups dont il pourroit nous atteindre.

L'animal étant renverſé, nous le plaçons dans la ſituation la plus convenable à l'opération que nous avons deſſein de pratiquer. Au ſurplus, en indiquant les moyens de le ſoumettre en conſéquence des liens dont il s'agit, je n'ai pas décrit ce que font la plupart des maréchaux dans ces ſortes de cas : j'en ai dit aſſez pour inſtruire ſur ce qu'ils devroient faire. (*e*)

ENTRAVESTISSEMENT DE SANG, (*Juriſprudence.*) *ou* RAVESTISSEMENT DE SANG, dans les coutumes de Cambrai, Bethune, Arras & Bapaume, eſt la ſucceſſion qui a lieu au profit du ſurvivant des conjoints.

Entraveſtiſſement par lettres, eſt la ſucceſſion qui a lieu en vertu d'une ſentence du juge. Il en eſt fait mention dans la coutume particuliere de Collœue, ſous Artois. (*A*)

ENTRAVON, ſ. m. (*Manege, Maréchall.*) n'eſt autre choſe que la partie de l'entrave qui entoure préciſément le paturon du cheval. *Voyez* ENTRAVER. Il eſt fait d'un cuir fort & épais, d'une largeur proportionnée à ſon uſage, & muni d'une boucle ſervant à l'attacher & à le fixer, ainſi que d'un anneau de fer, lorſqu'il n'eſt point deſtiné à compléter des entraves. On a de plus l'attention de le rembourrer dans ſa ſurface intérieure, afin qu'il ne puiſſe cauſer aucune excoriation. (*e*)

ENTREBAS *ou* DEMI-CLAIRES VOIES, (*Manufacture en Drap.*) défaut du drap, qui vient de ce que la chaîne n'eſt pas auſſi ſerrée dans un endroit qu'elle le doit être, ſoit parce qu'elle a été mal diſtribuée, ou qu'il y manque un fil, ou que le fil eſt trop foible.

ENTREBATTES, ſ. f. (*Manufacture en Drap.*) c'eſt dans les étoffes de ſayetterie, qui ſe fabriquent à Beauvais, une des marques du maître, ſans laquelle il eſt défendu de vendre l'étoffe. Ce terme ſe dit auſſi de deux barres ou bandes qu'on fait à chaque bout de la piece, avec une trame de couleur différente de celle de l'étoffe.

ENTRECHAT, ſ. m. (*Danſe.*) c'eſt un ſaut léger & brillant, pendant lequel les deux piés du danſeur ſe croiſent rapidement, pour retomber à la troiſieme poſition. *Voyez* POSITION.

L'*entrechat* ſe prend en marchant, ou avec un coupé. Le corps s'élance en l'air, & les jambes paſſent également à la troiſieme poſition.

Il n'eſt jamais *entrechat* qu'il ne ſoit formé à quatre; on le paſſe à ſix, à huit, à dix, & on a vu des danſeurs aſſez vigoureux pour le paſſer à douze.

Ce dernier n'eſt point & ne ſauroit jamais être théatral; on n'uſe pas même au théatre de celui à dix. Quelque vigueur qu'on puiſſe ſuppoſer au danſeur, les paſſages alors ſont trop rapides pour qu'ils puſſent être apperçus par les ſpectateurs.

Les excellens danſeurs ſe bornent pour l'ordinaire à ſix, & le paſſent rarement à huit. Dupré ſe bornoit à ſix.

L'*entrechat* emploie deux meſures; la premiere ſert au coupé; la ſeconde à l'élancement du corps, au battement & au tomber.

Il ſe fait de face, en tournant, & de côté; & on lui donne alors ces noms différens.

Deruel, danſeur de l'opéra du dernier ſiecle, faiſoit la cabriole en montant, & l'*entrechat* en tombant.

Peu de danſeurs, même fameux alors, faiſoient l'*entrechat*, pas même celui à quatre, qu'on appelle improprement *demi-entrechat*.

J'ai vu naître les *entrechats* des danſeuſes; mademoiſelle Salley ne l'a jamais fait ſur le théatre; mademoiſelle Camargo le faiſoit d'une maniere fort brillante à quatre; mademoiſelle Lany eſt la premiere danſeuſe en France qui l'ait paſſé au théatre à ſix.

J'ai entendu dans les commencemens de grands murmures ſur l'agilité de la danſe moderne : *Ce n'eſt pas ainſi*, diſoit-on, *que*

que les femmes devroient danſer. Que devient la décence ? O temps ! ô mœurs ! Ah, la Prévôt ! la Prévôt . . . ! Elle avoit les piés en dedans & des jupes longues, que nous trouverions encore aujourd'hui trop courtes. (*B*)

* ENTRE-COLONNE, (*Architecture.*) On appelle *entre-colonne* la diſtance d'une colonne à l'autre dans les colonnades ou périſtiles. Cette diſtance n'eſt point arbitraire ; mais les artiſtes ne ſont pas d'accord ſur la quantité qu'elle doit avoir.

Vitruve diſtingue cinq eſpeces d'*entre-colonnes*, qu'il nomme *pycnoſtile*, *ſyſtile*, *euſtile*, *diaſtile* & *aræoſtile*, le pycnoſtile eſt le plus petit des *entre-colonnes ;* Vitruve ne lui donne que trois modules. Comme les *entre-colonnes* des ordres légers doivent être moins grands que ceux des ordres maſſifs, celui-ci convient aux ordres corinthien & compoſite ; c'eſt ſur cette proportion qu'eſt fait le périſtile de l'égliſe de ſaint Pierre à Rome, & on l'a remarquée dans les ruines de quelques édifices de Palmyre. Le ſyſtile a quatre modules, ſuivant Vitruve, ou ſeulement trois modules & demi, ſuivant d'autres qui lui ont donné cette proportion pour l'accommoder à l'ordre corinthien. L'euſtile a quatre modules & demi. Vitruve regarde cette proportion, qui tient le milieu entre le pycnoſtile & l'aræoſtile, comme la plus convenable à la ſolidité & à la beauté de l'architecture. Le même auteur donne ſix modules au diaſtile, & huit modules à l'aræoſtile : quelques-uns même ont donné juſqu'à dix modules à ce dernier ; diſtance exceſſive qui ne convient à aucune eſpece d'ordre, quelque maſſif qu'il puiſſe être.

Vignole & Scamozzy, s'éloignant des proportions données par Vitruve, ont établi d'autres regles qu'ils ont cru plus propres aux différens ordres. Voici le ſyſtême de Vignole.

Il veut que dans l'ordre toſcan il y ait quatre modules deux tiers d'intervalle entre le fût d'une colonne & celui de l'autre, cinq modules & demi dans l'ordre dorique quatre modules & demi dans l'ionique ; & quatre modules deux tiers dans le corinthien & le compoſite, comme dans le toſcan. On voit que cet architecte n'a aucun égard au plus ou moins de légéreté de l'ordre, puiſqu'il donne des intervalles égaux aux ordres les plus éloignés les uns des autres, tels que le corinthien & le toſcan.

Scamozzy donne ſix modules aux *entre-colonnes* de l'ordre toſcan : c'eſt le diaſtile de Vitruve ; cinq modules & demi pour les *entre-colonnes* doriques ; cinq pour les ioniques ; quatre & demi pour les compoſites : proportion de l'euſtile de Vitruve ; & quatre modules aux corinthiens, ce qui eſt encore le ſyſtile des anciens. Ces proportions ſont préférables à celles de Vignole ; elles conviennent mieux à la nature des ordres. Scamozzy établit une autre regle particuliere qui regarde les façades : il veut que l'*entre-colonne* du milieu d'une façade ſoit plus grand que ceux qui ſont à droite & à gauche ; par exemple, dans l'ordre dorique, l'*entre-colonne* du milieu doit avoir, ſelon lui, un trigliphe & un métope de plus que les autres, & un mutule dans les ordres ionique, compoſite & corinthien.

Quelle que ſoit la proportion que l'architecte adopte pour les *entre-colonnes*, il doit avoir égard à l'entablement des ordres qui preſcrit certaines ſujétions dont il n'eſt pas permis de s'écarter en aucune circonſtance. L'ordre toſcan eſt le ſeul qui s'exécute ſans difficulté, parce qu'on n'y eſt gêné par aucun ornement : il ſuffit que l'entablement ſoit ſolidement établi, c'eſt-à-dire, qu'il n'ait pas trop de portée. Dans les ordres ionique, compoſite & corinthien, on doit, en réglant les *entre-colonnes*, faire une juſte diſtribution des modillons & des denticules ; mais principalement des modillons, obſervant comme une regle indiſpenſable qu'il y en ait un qui réponde à plomb au milieu de chaque colonne. Comme du reſte l'architecte eſt maître de placer tant les modillons que les denticules à la diſtance qu'il veut les uns des autres, c'eſt à ſon goût à proportionner ſi-bien la grandeur, la ſaillie & l'eſpace de ces ornemens, qu'ils cadrent avec les *entre-colonnes*, & avec le tout enſemble de l'ordre, ſans qu'il y ait rien de contraint.

Toute la difficulté ſemble donc réſervée pour l'ordre dorique : d'abord les *entre-colonnes* ne doivent avoir ni moins d'un triglyphe, ni plus de cinq, en ne comptant que ceux qui ſont ſur le vuide, & non ceux qui portent à plomb ſur les colonnes ; enſuite cet ordre demande que les métopes ſoient carrés. Tout artiſte qui s'écartera de ces deux regles, ſera juſtement blâmé. Il ſeroit bien plus blâmable encore de ſupprimer ces ornemens qui caractériſent l'ordre dorique.

Outre les *entre-colonnes* dont on vient de parler, les modernes en ont inventé un ſixieme qu'on nomme *colonnes couplées*, parce qu'elles ſont deux à deux fort près l'une de l'autre ; mais on obſerve les regles précédentes entre chaque couple. Telle eſt la belle colonnade du Louvre.

Les colonnes ainſi couplées n'ont qu'un piédeſtal commun, parce que ces deux colonnes devant être auſſi près l'une de l'autre qu'il ſe peut, les baſes & les corniches de leurs piédeſtaux, ſi elles en avoient chacune un, ſe confondroient enſemble ; ce qui ſeroit choquant à la vue. Quelquefois encore toutes les colonnes d'un périſtile, ſoit couplées ou non couplées, ont un piédeſtal commun qui regne ſur toute la longueur du périſtile, & qui n'eſt ordinairement qu'à hauteur d'appui : alors on a coutume de remplir l'intervalle d'une colonne à l'autre, par une baluſtrade qui lie enſemble toutes les parties qui ſervent de ſoubaſſement.

Enfin, il y a une autre maniere de coupler les colonnes qui donne beaucoup de légéreté à l'ordonnance ; c'eſt de ne les éloigner l'une de l'autre qu'autant qu'il eſt néceſſaire pour leur donner à chacune un piédeſtal particulier dont les baſes & les corniches s'approchent ſans ſe confondre. Cette maniere eſt même preſcrite pour deux colonnes élevées ſur deux autres, car autrement chaque colonne ſupérieure ne ſeroit plus à plomb ſur chaque colonne inférieure, ſi les plus élevées étoient couplées comme les plus baſſes.

ENTRE-COUPE, ſ. f. (*Coupe des pierres.*) intervalle vuide entre deux voûtes qui ſont l'une ſur l'autre, en ſorte que la douille de la ſupérieure enveloppe l'extrados de l'inférieure, laquelle eſt quelquefois ouverte, comme au dôme des Invalides à Paris.

On fait ſouvent des *entre-coupes* pour ſuppléer à la charpente d'un dôme, en élevant une voûte pour la décoration extérieure au deſſus de la premiere, qui paroîtroit trop écraſée au dehors, comme à S. Pierre de Rome & en pluſieurs autres égliſes d'Italie. (*D*)

ENTRE-COUPER (S'), SE COUPER, S'ENTRE-TAILLER, v. paſſ. *Manege, Maréchall.* expreſſions qui ne ſignifient qu'une ſeule & même choſe, & par le moyen deſquelles nous déſignons l'action du cheval qui en cheminant s'atteint à la partie latérale interne du boulet, & quelquefois à ſa portion poſtérieure.

Les cauſes de ce vice ſont, 1°. la foibleſſe naturelle : l'animal dont les reins ſeront foibles & les membres peu proportionnés, *s'entre-coupera* infailliblement. 2°. Un vice de formation : tout cheval mal planté & défectueuſement ſitué ſur ſes jambes, ſoit qu'il ſoit ſerré, ſoit qu'il ſoit cagneux ou panard (*voyez* JAMBES), ſoit enfin qu'il ſoit crochu en dedans ou en dehors (*voyez* JARRETS), ne pourra que *ſe couper.* 3°. La laſſitude : auſſi voyons-nous que nombre de chevaux *s'entre-taillent* à la ſuite d'un long voyage. 4°. La pareſſe : ainſi les barbes, dont l'allure eſt communément froide, *s'entre-coupent* quand on les mene en main. 5°. Le défaut d'habitude de cheminer : car des poulains qui n'ont pas été exercés, *ſe coupent* & même s'attrapent dans les commencemens qu'on les travaille. 6°. Enfin, une vieille, une mauvaiſe ferrure, ou des rivets qui débordent, puiſqu'il eſt inconteſtable que la ſource la plus ordinaire de l'*entre-taillure*, eſt dans l'impéritie ou dans la négligence du maréchal.

Il faut au ſurplus conſidérer qu'il y a une très-grande différence entre un cheval qui *s'entre-taille*, & un cheval qui s'attrape : celui qui *s'entre-taille*, ſe frappe toujours au même lieu ; il y a communément entamure ou plaie, & le poil s'y montre toujours hériſſé : celui qui s'attrape, s'atteint au contraire & ſe heurte en différens endroits ; & comme la partie contuſe n'eſt

pas toujours la même, le heurt n'y fait pas d'impreſſion viſible & apparente. Selon le plus ou le moins de ſenſibilité dans la partie ſur laquelle a porté le coup, l'animal boite le pas qui ſuit, & ne boite plus après en avoir cheminé quelques autres. Quand il eſt las, il bronche en s'attrapant; il tombe même, ſi ſon allure eſt preſſée, ou s'il galope. Ce défaut doit faire rejeter un cheval; il eſt d'autant plus eſſentiel, qu'il eſt comme impoſſible d'y remédier. Il provient de l'action des jambes qui ſe croiſent ſans ceſſe; & il eſt certain que ſi la bonne école n'a pu rien opérer; il n'eſt produit que par une grande foibleſſe, contre laquelle tous les ſecours de l'art ſeront toujours impuiſſans.

Il n'en eſt pas ainſi de l'*entre-taillure*; on peut y obvier par la voie de la ferrure, ſoit que l'animal *s'entre-taille* d'un pié, de deux, ou de tous les quatre enſemble. *Voyez* FERRURE. (*e*)

ENTRE-COURS, ſ. m. (*Juriſprud.*) étoit anciennement une ſociété contractée entre deux ſeigneurs, au moyen de laquelle les ſujets d'un ſeigneur, qui alloient demeurer ou ſe marier dans la terre d'un autre ſeigneur, devenoient, eux & leurs enfans, ſujets de ce dernier ſeigneur. C'eſt ainſi que le terme d'*entre-cours* eſt entendu dans quelques anciennes chartres, dont le *gloſſaire* de Ducange fait mention au mot *inter-curſus*: à quoi ſe rapporte encore le *chap.* 45 des coutumes de Beauvoiſis, par Beaumanoir.

Il arrivoit ſouvent par-là qu'un roturier qui étoit franc dans un lieu, devenoit ſerf dans un autre, parce qu'en tranſférant ſon domicile dans un lieu où les ſujets du ſeigneur étoient ſerfs, & y demeurant par an & jour, le ſeigneur du lieu en acquéroit la ſaiſine, & l'homme franc devenoit de même condition que les autres ſujets ſerfs. Pour parer à cet inconvénient, quelques ſeigneurs faiſoient entr'eux des ſociétés par rapport à leurs ſujets, ſuivant leſquelles les ſujets de l'un pouvoient librement, & ſans danger de perdre leur franchiſe, aller demeurer dans la ſeigneurie de l'autre ſeigneur, & même s'y marier avec une perſonne ſerve ou ſujette de ce ſeigneur. Ces ſociétés furent auſſi nommées *entre-cours*, & le droit qui en réſultoit en faveur des ſujets, fut appellé *droit d'entre-cours*.

Au moyen de cet *entre-cours*, l'homme franc ou bourgeois qui paſſoit d'une ſeigneurie dans une autre, devenoit bien l'homme ou ſujet du dernier ſeigneur; mais il conſervoit ſa franchiſe.

Il y avoit pareil *entre-cours* entre les comtes de Champagne & les comtes de Bar, comme il ſe voit dans les *articles* 78 & 79 de la coutume de Vitry.

Le premier de ces *articles* porte que par l'*entre-cours* gardé & obſervé entre les pays de Champagne & Barrois, quand aucun homme ou femme, né du Barrois, vient demeurer au bailliage de Vitry, il eſt acquis de ce même fait au roi, & lui doit ſa jurée, comme les autres hommes & femmes de jurée demeurant audit bailliage; que le roi eſt en poſſeſſion & ſaiſine de la lever ainſi ſur eux; & que quand tels hommes ou femmes nés en Barrois, & demeurant au bailliage de Vitry, vont de vie à trépas ſans héritier légitime demeurant avec eux audit pays, & qui ſoit régnicole à l'heure de leur trépas, le roi repréſente l'héritier abſent, leur ſuccede, & prend leurs biens au moyen dudit *entre-cours*.

L'*article* ſuivant porte que pareillement ſi quelqu'un du comté de Champagne va demeurer au duché de Bar, il eſt acquis au ſeigneur duc, au moyen dudit *entre-cours*; que s'il y décede, ſes enfans nés avec lui audit pays & duché au jour de ſon trépas, ne ſuccedent en ſes biens aſſis & ſitués audit bailliage, mais qu'ils appartiennent au roi par droit d'attrayere, qui repréſente leſdits enfans abſens; mais s'il y avoit des héritiers prochains, demeurant au bailliage de Vermandois, tels héritiers lui ſuccéderoient.

Les ſeigneurs dérogeoient auſſi au droit de main-morte, par rapport au mariage de leurs ſerfs; & par les traités d'*entre-cours* qu'ils faiſoient entr'eux à ce ſujet, le ſerf de l'un pouvoit librement, & ſans peine de for-mariage, ſe marier avec une perſonne ſerve d'un autre ſeigneur. *Voyez le gloſſaire de* Lauriere, au mot *entre-cours*.

On trouve des exemples de ces *entre-cours*, tant par rapport au domicile que pour les mariages, dans l'hiſtoire de Verdun, *aux preuves, pag. 13 & 14.*

Le droit d'*entre-cours* eſt quelquefois appellé *parcours*, quoique ce dernier terme s'applique plus ordinairement aux conventions qui ont trait à la réciprocité du pâturage entre deux ſeigneuries. *Voyez* PARCOURS. (*A*)

ENTRE-DUERO-E-MINHO, (*Géog. mod.*) c'eſt une des provinces du Portugal; elle a environ dix-huit lieues de longueur ſur autant de largeur. Brague en eſt la capitale.

ENTRE-DEUX, ſ. m. (*Drap.*) il ſe dit de quelques endroits d'une étoffe, où elle n'a pas été tondue aſſez ras. On ne répare ce défaut qu'en y repaſſant la force.

ENTRÉE, ſ. f. (*Grammaire.*) ſe dit généralement au ſimple, de toute ouverture qui conduit du dehors d'un lieu au dedans de ce lieu. Ce mot ſe prend au figuré, pour le *commencement*, le *début*.

ETRÉE, ſe dit, *en Aſtronomie*, du moment auquel le ſoleil ou la lune commence à parcourir un des ſignes du zodiaque. Ainſi on dit l'*entrée du Soleil* ou *de la Lune dans le Belier*, *dans le Taureau*, &c. *Voyez* SIGNE, SOLEIL, *&c.*

On ſe ſert auſſi du mot *entrée* dans ces phraſes: l'*entrée de la Lune dans l'ombre*, *dans la pénombre*, &c. *Voyez* ECLIPSE. (*O*)

ENTRÉES, ſ. f. pl. (*Hiſt. anc.*) privilege accordé à des particuliers d'être admis auprès des rois & des princes, dans certains temps & à certaines heures.

La coutume des rois, des princes, & des grands ſeigneurs, de diſtinguer leurs courtiſans & les perſonnes qui leur ſont attachées par les différentes *entrées* qu'ils leur donnent chez eux, eſt une coutume fort ancienne. Sénéque, dans ſon livre IV, des *bienfaits*, *chap. xxiv.* nous inſtruit que C. Gracchus & Livius Druſus, tribuns du peuple, en furent les auteurs à Rome. « Parmi nous, dit-il, Gracchus & après » lui Livius Druſus, ont commencé à ſé- » parer la foule de leurs amis & de leurs » courtiſans, en recevant les uns en parti- » culier, les autres avec pluſieurs, & les » autres avec tout le monde. »

Les premiers étoient appellés *propiores*, ou *primi amici*, ou *primæ admiſſionis*; les amis de la premiere *entrée*: les ſeconds, *ſecundi amici*, ou *ſecundæ admiſſionis*, les amis de la ſeconde; & les derniers, *inferiores amici*, ou *ultimæ admiſſionis*; les amis qui n'avoient que les dernieres *entrées*.

Cet uſage qui avoit été long-temps interrompu, & qui ne ſubſiſtoit point à la cour d'Auguſte, fut rétabli par Tibere, qui, comme Suétone nous l'apprend, partagea ſa cour en ces trois claſſes, & appella la derniere la *claſſe des Grecs*; parce que les Grecs étoient des gens dont on faiſoit alors peu de cas, & qui n'entroient que les derniers chez cet empereur.

La coutume dont je parle ſe perdit encore après Tibere; elle fut renouvellée par d'autres empereurs, & elle prit enfin de ſi fortes racines ſous Conſtantin, qu'elle s'eſt toujours conſervée depuis, & qu'il n'y a pas d'apparence qu'on la laiſſe tomber: au fond, il eſt bien juſte que les princes aient la même prérogative & la même liberté que ſe donnent les particuliers, de recevoir différentes perſonnes chez eux à différentes heures, les unes plutôt, les autres plus tard, ſelon qu'elles leur ſont ou agréables, ou néceſſaires. Cependant aujourd'hui ce qu'on appelle *entrées* dans les cours de l'Europe, eſt un privilege ſpécialement attaché à certains emplois & à certaines charges, d'entrer à certaines heures dans la chambre des rois, quand les autres n'y entrent pas. C'eſt donc un droit que donne la charge, & non la perſonne; c'eſt une pure étiquette qui ne prouve point de confiance particuliere du prince dans ceux qui jouiſſent de ce droit. *Voyez l'article* ETIQUETTE. (*DE JAUCOURT*)

ENTRÉE, (*Hiſt. mod.*) réception ſolemnelle qu'on fait aux rois & aux reines lorſqu'ils entrent la premiere fois dans les villes, ou qu'ils viennent triomphans de quelque grande expédition.

Ces ſortes de cérémonies varient ſuivant le temps, les lieux, les nations; mais elles ſont toujours un monument des uſages

des différens peuples, & de la diverſité de ces uſages dans une même nation, leſquels font communément un excellent tableau de caractere : c'étoit, par exemple, un ſpectacle ſingulier que l'appareil de décorations profanes & de maſcarades de dévotion qui ſe voyoit en France aux *entrées* des rois & des reines, dans le xv ſiecle. L'auteur des *eſſais ſur Paris*, qui parurent dans l'année (1754, *in*-12.) en donne une eſquiſſe tirée d'après l'hiſtoire, qu'il ſuffira de rapporter pour exemple : il ſeroit trop long de tranſcrire ici, même par extrait, ce que j'ai recueilli ſur cette matiere avant & depuis Charles VII.

Comme les rois & les reines (dit l'auteur dont je viens de parler) faiſoient leurs *entrées* par la porte Saint-Denis, on tapiſſoit toutes les rues ſur leur paſſage, & on les couvroit en haut avec des étoffes de ſoie & des draps camelotés ; des jets d'eaux de ſenteurs parfumoient l'air, le lait & le vin couloient de pluſieurs fontaines. Les députés des ſix corps de marchands portoient le dais. Les corps de métiers ſuivoient à cheval, repréſentant en habits de caractere les ſept péchés mortels, les ſept vertus, foi, eſpérance, charité, juſtice, prudence, force, & tempérance ; la mort, le purgatoire, l'enfer & le paradis.

Il y avoit de diſtance en diſtance des théatres où des acteurs pantomimes, mêlés avec des chœurs de muſique, repréſentoient des hiſtoires de l'ancien & du nouveau teſtament, le ſacrifice d'Abraham, le combat de David contre Goliath, l'ânesſe de Balaam prenant la parole pour la porter à ce prophete, des bergers avec leurs troupeaux dans un bocage, à qui l'ange annonçoit la naiſſance de Notre-Seigneur, & qui chantoient le *Gloria in excelſis Deo*, &c. & pour lors le cri de joie étoit *Noël, Noël. Voyez* COMÉDIE SAINTE.

A l'*entrée* de Louis XI, en 1461, on imagina un nouveau ſpectacle : *Devant la fontaine du Ponceau*, dit Malingre, *p. 208 de ſes antiquités & annales de Paris* (ouvrage plus paſſable que ceux qu'il a publiés depuis) *étoient pluſieurs belles filles en ſyrenes toutes nues, leſquelles en faiſant voir leur beau ſein, chantoient de petits motets de bergerettes, fort doux & charmans.*

Il paroît qu'à l'*entrée* de la reine Anne de Bretagne, on pouſſa l'attention juſqu'à placer de diſtance en diſtance, de petites troupes de dix ou douze perſonnes, avec des pots-de-chambre pour les dames & demoiſelles du cortege qui en auroient beſoin.

Ajoutez ſur-tout à ces détails, la deſcription curieuſe que le P. Daniel a donnée dans ſon hiſtoire de France, de l'*entrée* de Charles VII, & vous conviendrez en raſſemblant tous les faits, que quoique ces ſortes de réjouiſſances ne ſoient plus du goût, de la politeſſe, & des mœurs de notre ſiecle, cependant elles nous prouvent en général deux choſes qui ſubſiſtent toujours les mêmes ; je veux dire 1°. la paſſion du peuple François pour les ſpectacles quels qu'ils ſoient, 2°. ſon amour & ſon attachement inviolable pour nos rois & pour nos reines.

Je ne parle pas ici des cérémonies d'*entrées* de princes étrangers, légats, ambaſſadeurs, miniſtres, *&c.* ce n'eſt qu'une vaine étiquette de cérémonial dont toutes les cours paroiſſent laſſes, & qui finira quand la principale de l'Europe jugera de ſon intérêt de montrer l'exemple. (*DE JAUCOURT.*)

ENTRÉE, (*Juriſp.*) ſignifie, dans cette matiere, *acquiſition*, *priſe de poſſeſſion*. On appelle *deniers d'entrée*, ceux qui ſont payés par le nouveau propriétaire au précédent, pour entrer en jouiſſance. *V.* DENIERS. *Entrage* eſt ce qui ſe paie au ſeigneur pour le droit d'*entrée*, c'eſt-à-dire, pour la mutation. (*A*)

ENTRÉE, (*Comm.*) droit ou impôt qu'on leve au nom du ſouverain ſur les marchandiſes qui entrent dans un état, ſoit par terre, ſoit par mer, ſuivant le tarif qui en eſt dreſſé, & qui doit être affiché en lieu apparent dans les bureaux où l'on exige ces droits.

Les droits d'*entrée* ſe paient auſſi en France ſur les marchandiſes qui entrent dans les provinces qui ſont réputées étrangeres, & il y en a d'autres encore qui ſe levent à l'entrée de quelques villes.

Lorſque le droit d'*entrée* de quelque mar-

chandiſe n'eſt pas réglé par le tarif, on le paie par eſtimation, c'eſt-à-dire, à proportion de ce qu'une autre marchandiſe, à peu près de même qualité, a coutume de payer.

Les droits d'*entrée* ſe paient, y compris les caiſſes, tonneaux, ſerpilieres, cartons, pailles, toiles & autres emballages, à la réſerve des drogueries & épiceries, ſur leſquelles les emballages ſont déduits.

Tous ſortes de marchandiſes ne peuvent entrer en France par toutes ſortes de villes & de ports, même en payant les droits, mais ſeulement pour certaines marchandiſes par les lieux qui leur ſont marqués, ou par les ordonnances, ou par les arrêts du conſeil, comme les drogueries & épiceries par la Rochelle, Rouen & Calais, Bordeaux, Lyon & Marſeille; les chevaux, par Dourlens, Peronne, Amiens, *&c.* les manufactures étrangeres, par Saint-Valery, Calais, *&c.* & ainſi de quelques autres.

Les peines contre ceux qui veulent faire entrer des marchandiſes en fraude, ſont la confiſcation de ces marchandiſes, & des équipages & harnois, & une amende ſtatuée par les arrêts & ordonnances. *Voyez* CONTREBANDE, DROIT & TARIF. *Dict. de Comm. de Trév.* & *Chamb.* (*G*)

ENTRÉE, (*Comm.*) terme de teneur de livres en parties doubles. L'*entrée* du grand livre, c'eſt l'état des débiteurs & créditeurs portés par la balance ou le bilan du livre précédent. *Voyez* LIVRES. (*G*)

ENTRÉE, (*Danſe.*) air de violon ſur lequel les divertiſſemens d'un acte d'opéra entrent ſur le théatre. On donne auſſi ce nom à la danſe même qu'on exécute. Ce ſont ordinairement les chœurs de danſe qui paroiſſent ſur cet air; c'eſt pour cette raiſon qu'on les nomme *corps d'entrée.* Ils en danſent un commencement; un danſeur ou une danſeuſe danſe un commencement & une fin, & les chœurs reprennent la derniere fin. Chaque danſe qu'un danſeur ou une danſeuſe exécute, s'appelle auſſi *entrée.* On lui donne encore le nom de *pas.* *Voyez* PAS. Un maître fort ſupérieur, avec qui j'ai conféré ſouvent ſur cette matiere, m'a confié un réſultat de ſes obſervations, qui peut être fort utile à l'art. Le voici.

Dans toute *entrée* de danſe, le danſeur, à qui on ſuppoſe de la vigueur & de l'habileté, a trois objets principaux & indiſpenſables à remplir. Le premier, les contraſtes perpétuels de la force & de la grace, en obſervant que la grace ſuive toujours les coups de vigueur. Le ſecond, l'eſprit de l'air que ſes pas doivent rendre; car il n'eſt point d'air de danſe, quelque plat que le muſicien puiſſe le faire, qui ne préſente une ſorte d'eſprit particulier au danſeur qui a de l'oreille & du goût. Le troiſieme, de former toujours ſa danſe de pas, & de ne les ſacrifier jamais aux ſauts: ceux-ci ſont plus aiſés à faire que les autres. Le mélange ſage de tous les deux forme la danſe agréable & brillante.

Chaque partie ſéparée des ballets anciens étoit nommée *entrée.* Dans les modernes, on a conſervé ce nom à chacune des actions ſéparées de ces poëmes. Ainſi on dit: l'*entrée* de Tibulle dans les fêtes Greques & Romaines eſt fort ingénieuſe, c'eſt une des meilleures *entrées* de ballet que nous ayions à l'opéra. *Voyez* BALLET.

Ce nom qu'on donne encore aux diverſes parties de ces ſortes d'ouvrages, doit faire connoître aux commençans, & quelle eſt l'origine de ce genre difficile, & quelle doit être leur coupe pour qu'ils ſoient agréables au public; c'eſt ſur-tout cette méchanique très-peu connue qui paroît fort aiſée, & qui fourmille de difficultés qu'il faut qu'ils étudient *Voyez* COUPE.

Il ſeroit ridicule que l'on y fît commencer l'action dans un lieu, & qu'on la dénouât dans un autre. Le temps d'une *entrée de ballet* doit être celui de l'action même. On ne ſuppoſe point des intervalles; il faut que l'action qu'on veut repréſenter ſe paſſe aux yeux du ſpectateur, comme ſi elle étoit véritable. Quant à ſa durée, on juge bien que puiſque le ballet exige ces deux unités, il exige à plus forte raiſon l'unité d'action: c'eſt la ſeule qu'on regarde comme indiſpenſable dans le grand opéra; on le diſpenſe de deux autres. L'*entrée de ballet*, au contraire, eſt aſtreinte à toutes les trois. *Voyez* BALLET, OPÉRA, POEME LYRIQUE. (*B*)

ENTRÉE, (*Serrurerie.*) c'eſt l'ouverture par laquelle la clef entre dans la ferrure.

ENTRE-FERS *ou* ENTRE DEUX FERS, (*Commerce.*) il ſe dit, dans le poids des marchandiſes, de l'arrêt ou du repos de la lance ou du fléau exactement au milieu de la chape; ſi la lance ou le fléau incline un peu de l'un ou de l'autre côté des deux plats de la balance, on dit alors, *que le trait eſt forcé.* Il faut que le trait fort ou forcé ſoit du côté de la marchandiſe, c'eſt-à-dire, que la marchandiſe l'emporte un peu en peſanteur ſur ſon poids.

ENTRE-FESSON, *voyez* PÉRINÉE.

ENTRE-HIVERNER, (*Agriculture.*) c'eſt donner un labour aux champs pendant l'hiver. Comme ce travail eſt fait entre les temps de gelée qui ſe ſuccedent dans cette ſaiſon, le mot *entre-hiverner* peut avoir été deſtiné à exprimer qu'on laboure entre les différens hivers qui ſe ſuivent de la ſorte. (+)

ENTREJOU, ſ. m. (*Juriſprudence.*) terme uſité dans quelques coutumes & anciens titres, pour exprimer un certain eſpace néceſſaire pour donner cours à l'eau. Suivant la coutume de Berri, *tom. xvj, article 2*, chacun peut en ſon héritage, par lequel paſſe aucun fleuve ou riviere non navigable ni publique, faire édifier moulin, pourvu que le lieu ſoit diſpoſé pour ce faire; à ſavoir qu'il y ait ſaut & *entrejou*, c'eſt-à-dire, qu'il y ait de l'eſpace pour faire une abée ou lanciere par où l'eau puiſſe avoir cours quand le moulin ne va pas. *Voyez* Cujas, *obſervat. 24, chap. xxiv.* & le *gloſſaire de* Lauriere, au mot *Entrejou. Voyez auſſi* LANCIERE. (*A*)

ENTRELAS, ſ. m. *en Architecture*, ornement compoſé de liſteaux & de fleurons liés & croiſés les uns avec les autres, qui ſe taille ſur les moulures & dans les friſes. (*P*)

ENTRELAS D'APPUI, (*Sculpture.*) ornemens à jour, de pierre ou de marbre, qui ſervent quelquefois au lieu de baluſtres pour remplir les appuis évuidés des tribunes, balcons, & rampes d'eſcalier. (*P*)

ENTRELACÉ, adj. *en terme de Blaſon*, ſe dit de trois croiſſans, de trois anneaux, & autres choſes ſemblables, paſſées les unes dans les autres.

Bourgeois en Bourgogne, d'azur à trois annelets *entrelacés* l'un dans l'autre en triangle d'or.

ENTRE-LIGNE, ſ. f. *ou*, comme on dit ordinairement, INTERLIGNE, c'eſt l'eſpace qui eſt entre deux lignes d'écriture. On ne doit rien ajouter dans les actes *entre-lignes;* il eſt plus convenable de faire des renvois & apoſtilles en marge: en tout cas, les *entre-lignes* ou *interlignes* ne ſont valables qu'autant qu'ils ſont approuvés par les parties, notaires & témoins. (*A*)

ENTREMETS, ſ. m. (*Hiſt. moderne.*) Le mot *entremets* s'eſt dit pendant long-temps au lieu de celui d'*intermede*, dans nos pieces de théatre; *entremets* de la tragédie de Sophonisbe dans les œuvres de Baïf; il ſignifioit une eſpece de ſpectacle muet, accompagné de machines; une repréſentation comme théatrale où l'on voyoit des hommes & des bêtes exprimer une action; quelquefois des bateleurs & autres gens de cette eſpece y faiſoient leurs tours.

Ces divertiſſemens avoient été imaginés pour occuper les convives dans l'intervalle des ſervices d'un grand feſtin, dans l'entre-deux d'un mets ou ſervice à un autre mets; d'où le mot *entremets* a paſſé dans nos tables pour déſigner ſimplement le ſervice particulier qui eſt entre le rot & le fruit, & les divertiſſemens ſe ſont évanouis.

Ces divertiſſemens anciens, qui méritoient bien mieux le nom d'*entremets* que le ſervice de nos tables honoré aujourd'hui de cette qualification, étoient des ſpectacles fort ſinguliers qu'on donnoit du temps de l'ancienne chevalerie, le jour d'un banquet, pour rendre la fête plus magnifique & plus ſolemnelle. Il faut lire tout ce qui concerne ces fêtes dans l'*hiſtoire de la chevalerie* de M. de Saint-Palaye; il en parle avec autant de connoiſſance que s'il eût vécu dans ces temps-là, & qu'il eût écrit ſon ouvrage en aſſiſtant aux banquets des preux chevaliers.

On voyoit paroître dans la ſalle diverſes décorations, des machines, des figures

d'hommes & d'animaux extraordinaires, des arbres, des montagnes, des rivieres, une mer, des vaiſſeaux; tous ces objets entremêlés de perſonnages, d'oiſeaux, & d'autres animaux vivans, étoient en mouvement dans la ſalle ou ſur la table, & repréſentoient des actions relatives à des entrepriſes de guerre & de chevalerie, ſurtout à celles des croiſades.

Il eſt vraiſemblable que l'uſage des *entremets* dans les banquets, s'étoit introduit avant le regne de ſaint Louis : auſſi furent-ils employés aux noces de ſon frere Robert, à Compiegne, en 1237. Une chronique manuſcrite de S. Germain fait une ample deſcription des *entremets* qui ſe virent au feſtin que Charles V donna, en 1378, au roi des Romains, fils de l'empereur Charles de Luxembourg, que ſes indiſpoſitions empêcherent de s'y trouver. Mais rien n'eſt plus curieux que le détail que Matthieu de Couci, & Olivier de la Marche nous ont laiſſé de la fête donnée à Lille, en 1453, par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, à toute ſa cour & à toute la nobleſſe de ſes états, pour la croiſade contre les Turcs qui venoient d'achever la conquête de l'empire d'Orient par la priſe de Conſtantinople. Je pourrois citer un grand nombre d'autres repréſentations ſemblables, qui furent long-temps à la mode dans nos cours, mais ces citations ſeroient inutiles après les exemples que nous venons de rapporter.

On vit encore les reſtes de cette ancienne magnificence au mariage du prince de Navarre, en 1572, avec la ſœur du roi; de même qu'à la ſuite d'un autre feſtin, que la reine donna l'année ſuivante au duc d'Anjou, roi de Pologne. Le goût de ces plaiſirs s'eſt conſervé à Florence juſqu'en 1600, ſuivant la deſcription du banquet donné dans cette ville pour le mariage de Marie de Médicis avec Henri IV.

Enfin la mode des *entremets* s'évanouit entiérement au commencement du xvij ſiecle. Louis XIV fit ſuccéder d'autres magnificences, mieux entendues, dignes de lui, & qui ont auſſi ceſſé. Elles ont été remplacées par un genre de luxe plus général, plus voluptueux, qui ſe répete journellement, & qui préſente à nos yeux toute la molleſſe ou l'ennui des Sibarites. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ENTREMETTEUR, ſ. m. dans *le Commerce*, eſt un médiateur qui intervient entre deux marchands, pour faciliter quelque marché ou négociation.

Les commerçans ſe ſervent plus ordinairement du terme d'*agent de change*, ſi c'eſt pour des remiſes d'argent ou autres affaires de banque; & de celui de *courtier* lorſqu'il s'agit d'achat ou de vente de marchandiſes. *Voyez* AGENT DE CHANGE & COURTIER. *Dictionnaire du Commerce, de Trévoux, & de Chambers.* (*G*)

ENTREMISES, ſ. f. (*Marine*) ce ſont de petites pieces de bois, qui étant poſées dans un vaiſſeau entre les autres, les tiennent ſujettes & ſervent auſſi à les renforcer. *Voyez, Pl. IV, fig. 1, n. 127,* les *entremiſes* du ſecond pont au milieu entre les caillebotis; *n. 148, entremiſes* du gaillard derriere au milieu entre les caillebotis.

Entremiſes emmortoiſées dans les équilletes, & régnant le long des ſerre-bouquieres.

Entremiſes ſe dit auſſi de certaines pieces de bois qui ſont poſées entre les taquets ou fuſeaux du cabeſtan, pour les tenir. (*Z*)

ENTRE-NERF, ſ. m. pl. (*Reliure.*) ce ſont les eſpaces que laiſſent entr'eux, ſur le dos, les ficelles auxquelles les livres ſont couſus. On remplit les *entre-nerfs* de dorure. *Voyez* DORER.

ENTRE-PLANTER, v. act. (*Agriculture.*) c'eſt planter du cherclu à la place des ſeps qui ont manqué.

ENTRE-POINTILLÉ, adj. il ſe dit, *chez les Graveurs en bois*, des tailles entre leſquelles il y a du pointillé. *Tailles entre-pointillées.* (PAPILLON.)

ENTREVAUX, (*Géographie.*) ville de Provence, en France; elle eſt ſituée ſur le Var. *Long. 24, 46, lat. 44. 1.*

ENTR'OUVERT, adj. (*Manege & Maréchallerie.*) cheval qui a fait un effort violent. *Voyez* ECART.

ENTR'OUVERTURE, ſ. f. (*Manege & Maréchallerie.*) terme par lequel on déſigne la maladie qui réſulte d'un violent écart. *Voyez* ECART. (*e*)

ENTRE-PAS,

ENTRE-PAS, ſ. m. (*Manege.*) allure défectueuſe, train rompu du cheval. *Voyez* MANEGE. (*e*)

ENTRE-PILASTRE, ſ. m. *en Architecture*, c'eſt l'eſpace qui eſt entre deux pilaſtres. (*P*)

ENTREPOSER, v. act. (*Commerce.*) mettre des marchandiſes dans un magaſin d'entrepôt. *Voyez* ENTREPÔT. (*P*)

ENTREPOSEUR, ſ. m. (*Commerce.*) commis qui a ſoin d'un magaſin ou d'un bureau d'entrepôt.

L'auteur du dictionnaire de commerce obſerve que ce terme eſt nouveau, & ne ſe trouve dans aucun acte public avant la déclaration du roi, du 10 octobre 1723, qui accordant à la compagnie des Indes l'exploitation de la vente excluſive du café, porte qu'elle pourra établir des magaſins, bureaux & entrepôts, & y prépoſer tels receveurs, gardes-magaſins, & *entrepoſeurs*, en tel nombre & dans telles villes & lieux qu'elle jugera néceſſaire. *Dict. de Comm. de Trév. & Chambers.* (*G*)

ENTREPOT, ſ. m. (*Commerce.*) lieu de réſerve où l'on dépoſe quelque choſe qui vient du dehors, & où on le garde pendant quelque temps pour l'en tirer & pour l'envoyer ailleurs.

Villes d'entrepôt, ſont des villes dans leſquelles arrivent des marchandiſes pour y être déchargées, mais non pas vendues, & d'où elles paſſent aux lieux de leur deſtination, en les chargeant ſur d'autres voitures, ſoit par terre, ſoit par eau. Smyrne eſt la principale ville du Levant où les François, les Anglois, les Hollandois, & les autres nations font l'*entrepôt* de leurs magaſins pour la Perſe & les états du grand-ſeigneur. Batavia eſt l'*entrepôt* de la compagnie de Hollande, pour le commerce des Indes orientales. Nous avons en France pluſieurs *villes d'entrepôt*, tant pour les marchandiſes qui viennent de l'étranger, que pour celles du royaume qui doivent paſſer dans les états voiſins.

Commiſſionnaires d'entrepôt; ce ſont des facteurs qui réſident dans les villes d'*entrepôt*, où ils ont ſoin de retirer les marchandiſes qui arrivent pour leurs commettans, & de les leur faire tenir. *Voyez* COMMISSIONNAIRE.

Magaſin d'entrepôt, eſt un magaſin établi dans quelques bureaux des cinq groſſes fermes, en conſéquence de l'ordonnance de 1664 & de celle de 1684, pour y recevoir les marchandiſes deſtinées pour les pays étrangers. Les villes où il y a de ces ſortes de magaſins, ſont la Rochelle, Ingrande, Rouen, le Havre-de-Grace, Dieppe, Calais, Abbeville, Guiſe, Troyes, & Saint-Jean de Loſne. Les étrangers & les François ont également droit d'y *interpoſer* leurs marchandiſes, qui ne ſont ſujettes à aucun droit d'entrée & de ſortie, pourvu qu'elles ſoient tranſportées hors du royaume dans ſix mois, par les mêmes lieux par leſquels elles ſont entrées.

Ces magaſins ſont fermés à deux clefs, dont une reſte entre les mains du fermier, l'autre en celles d'un député des marchands. Pour y *interpoſer* des marchandiſes, les négocians ou voituriers doivent repréſenter leurs lettres de voiture ou connoiſſemens au commis, avec la déclaration en détail de ce qui eſt contenu dans les ballots & paquets, pour en être fait la vérification & être enſuite ſcellés & plombés. Aucune marchandiſe ne peut être *interpoſée*, à moins que la deſtination n'en ſoit faite par leſdites lettres de voiture & connoiſſemens, & elle ne peut être enſuite vendue dans le royaume, à peine de confiſcation & de cinq cents livres d'amende.

Tout autre magaſin d'*entrepôt*, hors ceux qui ſont marqués ci-deſſus, ſont défendus dans les quatre lieues proche les frontieres de la ferme, & dans les huit lieues près de la ville de Paris, à peine de confiſcation & de trois cents livres d'amende.

Entrepôt, ſe prend auſſi pour une perſonne *interpoſée*. Ecrire par *entrepôt*, c'eſt écrire par le moyen d'une perſonne dont on eſt convenu avec ſon correſpondant. *Dictionnaire de commerce, de Trévoux & de Chambers.* (*G*)

ENTREPÔT DE TABAC. C'eſt le lieu où l'on vend le tabac. Le tabac eſt une herbe originaire des pays chauds, ammoniacale, âcre, cauſtique, narcotique, venéneuſe, laquelle cependant, préparée par l'art, eſt devenue dans le cours d'un ſiecle, par la bizarrerie de la mode & de l'habitude, la plante la plus cultivée, la plus recherchée,

& l'objet des délices de preſque tout le monde qui en fait uſage, ſoit par le nez, en poudre; ſoit en fumée, avec des pipes; ſoit en machicatoire, ſoit autrement.

On ne la connoît en Europe, que depuis la découverte de l'Amérique, par les Eſpagnols; & en France, depuis l'an 1560. On dit qu'Hermandès de Tolede eſt un des premiers qui l'aient envoyée en Eſpagne & en Portugal. Les auteurs la nomment en latin *nicotiana*, *petunum*, *tabacum*, &c. Les Américains qui habitent le continent, l'appellent *pétun*, & ceux des îles, *yolt*.

Les François lui ont auſſi donné ſucceſſivement différens noms. Premiérement, ils l'appellerent *nicotiane*, de Jean Nicot, ambaſſadeur de François II, auprès de Sébaſtien, roi de Portugal, en 1559, 1560 & 1561; miniſtre connu des ſavans par divers ouvrages, & principalement par ſon dictionnaire François-Latin, *in-fol.* dont notre langue ne peut ſe paſſer. Il envoya cette plante de Portugal en France, avec de la graine pour en ſemer, dont il fit préſent à Catherine de Médicis, d'où vient qu'on la nomma *herbe à la reine*. Cette princeſſe ne put cependant jamais la faire appeller *médicée*. Enſuite on nomma le tabac, *herbe du grand-prieur*, à cauſe du grand-prieur de France de la maiſon de Lorraine, qui en uſoit beaucoup; puis l'*herbe de ſainte-croix*, & l'*herbe de tournabon*, du nom des deux cardinaux, dont le dernier étoit nonce en France, & l'autre en Portugal; mais enfin, on s'eſt réduit à ne plus l'appeller que *tabac*, à l'exemple des Eſpagnols, qui nommoient *tabaco* l'inſtrument dont ils ſe ſervoient pour former leur *pétun*.

Sa racine eſt annuelle; ſon calice eſt ou long, tubuleux, & partagé en cinq quartiers longs & aigus; ou ce calice eſt court, large, & partagé en cinq quartiers obtus. Sa fleur eſt monopétale, en entonnoir, découpée en cinq ſegmens aigus & profonds, étendus en étoile; elle a cinq étamines; ſon fruit eſt membraneux, oblong, rondelet, & diviſé par une cloiſon en deux cellules.

On compte quatre eſpeces principales de *tabac*; *ſavoir*, 1°. *nicotiana major*, *latifolia*, C. B. P. en François grand *tabac*, grand *pétun*; 2°. *nicotiana major*, *auguſti folia*, *I.R.B.* C. B. P. 3°. *nicotiana minor*, C. B. P. 4°. *minor*, *foliis rugoſioribus*.

La premiere eſpece pouſſe une tige à la hauteur de cinq ou ſix piés, groſſe comme le pouce, ronde, velue, remplie de moëlle blanche. Ses feuilles ſont très-larges épaiſſes, mollaſſes, d'un verd ſale, d'environ un pié de long, ſans queue, velues, un peu pointues, nerveuſes, glutineuſes au toucher, d'un goût âcre & brûlant. Ses fleurs croiſſent au ſommet des tiges; elles ſont d'un rouge pâle, diviſées par les bords en cinq ſegmens, & reſſemblant à de longs tubes creux. Ses vaiſſeaux ſéminaux ſont longs, pointus par le bout, diviſés en deux loges, & pleins d'un grand nombre de petites ſemences brunes. Sa racine eſt fibreuſe, blanche, d'un goût fort âcre. Toute la plante a une odeur fort nauſéabonde. Cette eſpece diminue conſidérablement en ſéchant, & comme on dit aux îles, à la pente; cette diminution eſt cauſe que les Anglois en font moins de cas que de la ſeconde eſpece. En échange, c'eſt celle qu'on préfere pour la culture en Allemagne, du côté d'Hanovre & de Straſbourg, parce qu'elle eſt moins délicate.

La ſeconde eſpece differe de la précédente, en ce que ſes feuilles ſont plus étroites, plus pointues, & attachées à leur tige par des queues aſſez longues; ſon odeur eſt moins forte, ſa fumée plus douce & plus agréable au fumeur. On cultive beaucoup cette eſpece dans le Bréſil, à Cuba, en Virginie & en d'autres lieux de l'Amérique, où les Anglois ont des établiſſemens.

La troiſieme eſpece vient des colonies Françoiſes, dans les Indes occidentales, & elle réuſſit fort bien dans nos climats.

La quatrieme eſpece, nommée petit *tabac* Anglois, eſt plus baſſe & plus petite que les précédentes. Ses tiges, rondes & velues, s'élevent à deux ou trois piés de hauteur. Ses feuilles inférieures ſont aſſez larges, ovales, émouſſées par la pointe, & gluantes au toucher; elles ſont plus petites que les feuilles des autres eſpeces de *tabacs*; celles qui croiſſent ſur les tiges, ſont auſſi plus petites que les inférieures, & ſont rangées alternativement. Ses fleurs ſont creuſes & en entonnoir; leurs feuilles ſont diviſées par le bord en cinq ſegmens;

elles ſont d'un verd jaunâtre, & placées dans des calices velus. Ce *tabac* a la ſemence plus groſſe que la premiere eſpece; cette ſemence ſe forme dans des vaiſſeaux ſéminaux; on la ſeme dans des jardins, & elle fleurit en juillet & en août.

Toutes les nicotianes dont on vient de parler, ſont cultivées dans les jardins botaniques par curioſité; mais le *tabac* ſe cultive pour l'uſage en grande quantité dans pluſieurs endroits de l'Amérique, ſurtout dans les îles Antilles, en Virginie, à la Havane, au Bréſil, auprès de la ville de Comana, & c'eſt ce dernier qu'on nomme *tabac* de Verine.

Le *tabac* croît auſſi par-tout en Perſe, particuliérement dans la Suſiane, à Hamadan, dans la Caramanie déſerte, & vers le ſein Perſique; ce dernier eſt le meilleur. On ne ſait point ſi cette plante eſt originaire du pays, ou ſi elle y a été tranſportée. On croit communément qu'elle y a paſſé d'Egypte, & non pas des Indes orientales. Il nous vient du *tabac*, du levant, des côtes de Grece & l'Archipel, par feuilles attachées enſemble. Il s'en cultive auſſi beaucoup en Allemagne & en Hollande. Avant que ſa culture fut prohibée en France, elle y étoit très-commune, & il réuſſiſſoit à merveille, particuliérement en Guienne, du côté de Bordeaux & de Clerac, en Bearn, vers Pau; en Normandie, aux environs de Léry; & en Artois, près Saint-Paul.

On ne peut voir, ſans ſurpriſe, que la poudre ou la fumée d'une herbe vénéneuſe, ſoit devenue l'objet d'une ſenſation délicate preſque univerſelle : l'habitude, changée en paſſion, a promptement excité un zele d'intérêt pour perfectionner la culture & la fabrique d'une choſe ſi recherchée; & la nicotiane eſt devenue, par un goût général, une branche très-étendue du commerce de l'Europe, & de celui d'Amérique.

A peine fut-elle connue dans les jardins des curieux, que divers médecins, amateurs des nouveautés, l'employerent intérieurement & extérieurement à la guériſon des maladies. Ils en tirerent des eaux diſtilées, & de l'huile par infuſion ou par diſtilation; ils en préparerent des ſirops & des onguens, qui ſubſiſtent encore aujourd'hui.

Ils la recommanderent en poudre, en fumée, en machicatoire, en errhine, pour purger, diſoient-ils, le cerveau, & le décharger de ſa pituite ſurabondante. Ils louerent ſes feuilles appliquées chaudes pour les tumeurs œdémateuſes, les douleurs de jointures, la paralyſie, les furoncles, la morſure des animaux venimeux; ils recommanderent auſſi ces mêmes feuilles broyées avec du vinaigre, ou incorporées avec des graiſſes en onguent, & appliquées à l'extérieur pour les maladies cutanées; ils en ordonnerent la fumée, dirigée dans la matrice, pour les ſuffocations utérines; ils vanterent la fumée, le ſuc & l'huile de cette herbe, comme un remede odontalgique; ils en preſcrivirent le ſirop dans les toux invétérées, l'aſthme, & autres maladies de la poitrine. Enfin, ils inonderent le public d'ouvrages compoſés à la louange de cette plante; tels ſont ceux de Monardes, d'Everhartus, de Néander, *&c.*

Mais pluſieurs autres médecins, éclairés par une théorie & une pratique plus ſavante, penſerent bien différemment des propriétés du *tabac* pour la guériſon des maladies; ils jugerent, avec raiſon, qu'il n'y avoit preſque point de cas où ſon uſage dût être admis. Son âcreté, ſa cauſticité, ſa qualité narcotique le prouvent d'abord. Sa ſaveur nauſéabonde eſt un ſigne de ſa vertu émétique & cathartique; cette ſaveur, qui eſt encore brûlante & d'une acrimonie qui s'attache fortement à la gorge, montre une vertu purgative très-irritante. Mais en même temps que la nicotiane a ces qualités, ſon odeur fétide indique qu'elle agit par ſtupéfaction ſur les eſprits animaux, de même que le ſtramonium, quoiqu'on ne puiſſe expliquer comment elle poſſede à la fois une vertu ſtimulante & ſomnifere; peut-être que ſa *narcoticité* dépend de la vapeur huileuſe & ſubtile dans laquelle ſon odeur conſiſte.

Sa poudre forme, par la ſeule habitude, une titillation agréable ſur les nerfs de la membrane pituitaire. Elle y excite, dans le commencement, des mouvemens convulſifs, enſuite une ſenſation plus douce, & finalement, il faut, pour réveiller le cha-

touillement, que cette poudre ſoit plus aiguiſée & plus pénétrante. C'eſt ce qui a engagé des détailleurs, pour débiter leur *tabac* aux gens qui en ont fait un long uſage, de le ſuſpendre dans des retraits, afin de le rendre plus âcre, plus piquant, plus fort; & il faut avouer que l'analogie eſt bien trouvée. D'autres le mettent au karabé pour l'imbiber tout d'un coup d'une odeur ammoniacale, capable d'affecter l'organe uſé de l'odorat.

La fumée du *tabac* ne devient un plaiſir à la longue, que par le même méchaniſme; mais cette habitude eſt plus nuiſible qu'utile. Elle prive l'eſtomac du ſuc ſalivaire qui lui eſt le plus néceſſaire pour la digeſtion; auſſi les fumeurs ſont-ils obligés de boire beaucoup pour y remédier, & c'eſt par cette raiſon que le *tabac* ſupplée dans les camps à la modicité des vivres du malheureux ſoldat.

La *machication* du *tabac* à les mêmes inconvéniens, outre qu'elle gâte l'haleine, les dents, & qu'elle corrode les gencives.

Ceux qui ſe ſont aviſés d'employer pour remede le *tabac* en petits cornets dans les narines, & de l'y laiſſer pendant le ſommeil, ont bientôt éprouvé le mauvais effet de cette herbe; car ſes parties huileuſes & ſubtiles, tombant dans la gorge & dans la trachée-artère, cauſent au réveil, des toux ſeches & des vomiſſemens violens.

Quant à l'application extérieure des feuilles du *tabac*, on a des remedes beaucoup meilleurs dans toutes les maladies, pour leſquelles on vante l'efficace de ce topique. Sa fumigation eſt très-rarement convenable dans les ſuffocations de la matrice.

L'huile du *tabac* irrite ſouvent le mal des dents; & quand elle le diſſipe, ce n'eſt qu'après avoir brûlé le nerf par ſa cauſticité. Si quelques perſonnes ont appaiſé leurs douleurs de dents, en fumant la nicotiane, ce ſont des gens qui ont avalé de la fumée, & qui s'en ſont enivrés. On ne perſuadera jamais aux Phyſiciens qui connoiſſent la fabrique délicate des poumons, que le ſirop d'une plante âcre & cauſtique ſoit recommandable dans les maladies de la poitrine.

La décoction des feuilles de *tabac* eſt un vomitif, qu'il n'eſt guere permis d'employer, ſoit de cette maniere, ſoit en remede, que dans les cas les plus preſſans, comme dans l'apoplexie & la léthargie.

L'huile diſtilée de cette plante eſt un ſi puiſſant émétique, qu'elle excite quelquefois le vomiſſement, en mettant pendant quelque temps le nez ſur la fiole dans laquelle on la garde. Un petit nombre de gouttes de cette huile injectées dans une plaie, cauſe des accidens mortels, comme l'ont prouvé des expériences faites ſur divers animaux, par Harderus & Redi.

Si quelque recueil académique contient des obſervations ridicules à la louange du *tabac*, ce ſont aſſurément les mémoires des curieux de la nature; mais on n'eſt pas plus ſatisfait de celles qu'on trouve dans la plupart des auteurs contre l'uſage de cette plante. Un Pauli, par exemple, nous aſſure que le *tabac* qu'on prend en fumée, rend le crâne tout noir. Un Borrhy, dans une lettre à Bartholin, lui mande qu'une perſonne s'étoit tellement deſſéchée le cerveau à force de prendre du *tabac*, qu'après ſa mort on ne lui trouva dans la tête qu'un grumeau noir, compoſé de membranes. Il eſt vrai que dans le temps de tous ces écrits, le *tabac* avoit allumé une guerre civile entre les médecins, pour ou contre ſon uſage, & qu'ils employerent ſans ſcrupule, le vrai & le faux pour faire triompher leur parti. Le roi Jacques lui-même, ſe mêla de la querelle; mais ſi ſon regne ne fut qu'incapacité, ſon érudition n'étoit que pédanterie. (*D. J.*)

Culture du tabac. Ce fut vers l'an 1520 que les Eſpagnols trouverent cette plante dans le Jucatan, province de la Terre-Ferme; & c'eſt de là que ſa culture a paſſé à Saint-Domingue, à Mariland, & à la Virginie..

Vers l'an 1560, Jean Nicot, à ſon retour de Portugal, préſenta cette plante à Catherine de Médicis; ce qui fit qu'on l'appella *la nicotiane*. Le cardinal de Sainte-Croix & Nicolas Tornaboni la vanterent en Italie ſous le nom d'*herbe ſainte*, que les Eſpagnols lui avoient donné à cauſe de ſes vertus. Cependant l'herbe ſainte, loin

d'être également accueillie de tout le monde, alluma la guerre entre les ſavans ; les ignorans en grand nombre y prirent parti, & les femmes même ſe déclarerent pour ou contre une choſe qu'elles ne connoiſſoient pas mieux que les affaires ſérieuſes qui ſe paſſoient alors en Europe, & qui en changerent toute la face.

On fit plus de cent volumes à la louange ou au blâme du *tabac* ; un Allemand nous en a conſervé les titres. Mais malgré les adverſaires qui attaquerent l'uſage de cette plante, ſon luxe ſéduiſit toutes les nations, & ſe répandit de l'Amérique juſqu'au Japon.

Il ne faut pas croire qu'on le combattit ſeulement avec la plume ; les plus puiſſans monarques le proſcrivirent très-ſévérement. Le grand duc de Moſcovie, Michel Féderowits, voyant que la capitale de ſes états, bâtie de maiſons de bois, avoit été preſque entiérement conſumée par un incendie, dont l'imprudence des fumeurs qui s'endormoient la pipe à la bouche, fut la cauſe, défendit l'entrée & l'uſage du *tabac* dans ſes états ; premiérement ſous peine de la baſtonade, qui eſt un châtiment très-cruel en ce pays-là ; enſuite ſous peine d'avoir le nez coupé ; & enfin, de perdre la vie. Amurath IV, empereur des Turcs, & le roi de Perſe Scach-Sophi firent les mêmes défenſes dans leurs empires & ſous les mêmes peines. Nos monarques d'occident, plus ruſés politiques, chargerent de droits exorbitans l'entrée du *tabac* dans leurs royaumes, & laiſſerent établir un uſage qui s'eſt à la fin changé en néceſſité. On mit en France en 1629 trente ſous par livre d'impôt ſur le pétun, car alors le *tabac* s'appelloit ainſi ; mais comme la conſommation de ce nouveau luxe eſt devenue de plus en plus conſidérable, on en a multiplié proportionnellement les plantations dans tous les pays du monde. On peut voir la maniere dont elles ſe font à Ceylan, dans les *Tranſact. philoſ. n°. 278, p. 1145 & ſuiv.* Nous avons ſur-tout des ouvrages précieux écrits en Anglois, ſur la culture du *tabac* en Mariland & en Virginie ; en voici le précis fort abrégé.

On ne connoît en Amérique que quatre ſortes de *tabacs* ; le pétun, le *tabac* à langue, le *tabac* d'amazone, & le *tabac* de Verine ; ces quatre eſpeces fleuriſſent & portent toutes de la graine bonne pour ſe reproduire, toutes les quatre peuvent croître à la hauteur de 5 ou 6 pies de haut, & durer pluſieurs années, mais ordinairement on les arrête à la hauteur de deux piés, & on les coupe tous les ans.

Le *tabac* demande une terre graſſe, médiocrement forte, unie, profonde, & qui ne ſoit pas ſujette aux inondations ; les terres neuves lui ſont infiniment plus propres que celles qui ont déja ſervi.

Après avoir choiſi ſon terrain, on mêle la graine du *tabac* avec ſix fois autant de cendre ou de ſable, parce que ſi on la ſemoit ſeule, ſa petiteſſe la feroit pouſſer trop épais, & il ſeroit impoſſible de tranſplanter la plante ſans l'endommager. Quand la plante a deux pouces d'élévation hors de terre, elle eſt bonne à être tranſplantée. On a grand ſoin de ſarcler les couches, & de n'y laiſſer aucunes mauvaiſes herbes, dès que l'on peut diſtinguer le *tabac* ; il doit toujours être ſeul & bien net.

Le terrain étant nettoyé, on le partage en allées diſtantes de trois piés les unes des autres, & paralleles, ſur leſquelles on plante en quinconce des piquets éloignés les uns des autres de trois piés. Pour cet effet, on étend un cordeau diviſé de trois en trois piés par des nœuds, ou quelques autres marques apparentes, & l'on plante un piquet en terre à chaque nœud ou marque.

Après qu'on a achevé de marquer les nœuds du cordeau, on le leve, on l'étend trois piés plus loin, obſervant que le premier nœud ou marque ne correſponde pas vis-à-vis d'un des piquets plantés, mais au milieu de l'eſpace qui ſe trouve entre deux piquets, & on continue de marquer ainſi tout le terrain avec des piquets, afin de mettre les plantes au lieu des piquets, qui, de cette maniere, ſe trouvent plus en ordre, plus aiſées à ſarcler, & éloignées les unes des autres ſuffiſamment pour prendre la nourriture qui leur eſt néceſſaire. L'expérience fait connoître qu'il eſt plus à propos de planter en quinconce, qu'en carré, & que les plantes ont plus d'eſpace

pour étendre leurs racines, & pouſſer les feuilles, que ſi elles faiſoient des carrés parfaits.

Il faut que la plante ait au moins ſix feuilles pour pouvoir être tranſplantée. Il faut encore que le temps ſoit pluvieux ou tellement couvert, que l'on ne doute point que la pluie ne ſoit prochaine; car de tranſplanter en temps ſec, c'eſt riſquer de perdre tout ſon travail & ſes plantes. On leve les plantes doucement, & ſans endommager les racines. On les couche proprement dans des paniers, & on les porte à ceux qui doivent les mettre en terre. Ceux-ci ſont munis d'un piquet d'un pouce de diametre, & d'environ quinze pouces de longueur, dont un bout eſt pointu, & l'autre arrondi.

Ils font avec cette eſpece de poinçon un trou à la place de chaque piquet qu'ils levent, & y mettent une plante bien droite, les racines bien étendues : ils l'enfoncent juſqu'à l'œil, c'eſt-à-dire, juſqu'à la naiſſance des feuilles les plus baſſes, & preſſent mollement la terre autour de la racine, afin qu'elle ſoutienne la plante droite ſans la comprimer. Les plantes ainſi miſes en terre, & dans un temps de pluie, ne s'arrêtent point, leurs feuilles ne ſouffrent pas la moindre altération, elles reprennent en 24 heures, & profitent à merveille.

Un champ de cent pas en carré contient environ dix mille plantes : on compte qu'il faut quatre perſonnes pour les entretenir, & qu'elles peuvent rendre quatre mille livres peſant de *tabac*, ſelon la bonté de la terre, le temps qu'on a planté, & le ſoin qu'on en a pris; car il ne faut pas s'imaginer qu'il n'y a plus rien à faire, quand la plante eſt une fois en terre. Il faut travailler ſans ceſſe à ſarcler les mauvaiſes herbes, qui conſommeroient la plus grande partie de ſa nourriture. Il faut l'arrêter, la rejetonner, ôter les feuilles piquées de vers, de chenilles, & autres inſectes; en un mot avoir toujours les yeux & les mains deſſus juſqu'à ce qu'elle ſoit coupée.

Lorſque les plantes ſont arrivées à la hauteur de deux piés & demi ou environ, & avant qu'elles fleuriſſent, on les arrête, c'eſt-à-dire, qu'on coupe le ſommet de chaque tige, pour l'empêcher de croître & de fleurir; & en même temps on arrache les feuilles les plus baſſes, comme plus diſpoſées à toucher la terre, & à ſe remplir d'ordures. On ôte auſſi toutes celles qui ſont viciées, piquées de vers, ou qui ont quelque diſpoſition à la pourriture, & on ſe contente de laiſſer huit ou dix feuilles tout au plus ſur chaque tige, parce que ce petit nombre bien entretenu rend beaucoup plus de *tabac*, & d'une qualité infiniment meilleure, que ſi on laiſſoit croître toutes celles que la plante pourroit produire. On a encore un ſoin particulier d'ôter tous les bourgeons ou rejetons que la force de la ſeve fait pouſſer entre les feuilles & la tige; car outre que ces rejetons ou feuilles avortées ne viendroient jamais bien, elles attireroient une partie de la nourriture des véritables feuilles qui n'en peuvent trop avoir.

Depuis que les plantes ſont arrêtées juſqu'à leur parfaite maturité, il faut cinq à ſix ſemaines, ſelon que la ſaiſon eſt chaude, que le terrain eſt expoſé, qu'il eſt ſec ou humide. On viſite pendant ce temps-là, au moins deux ou trois fois la ſemaine, les plantes pour les rejetoner, c'eſt-à-dire, en arracher tous les rejetons, fauſſes tiges ou feuilles, qui naiſſent tant ſur la tige qu'à ſon extrémité, ou auprès des feuilles.

Le *tabac* eſt ordinairement quatre mois ou environ en terre, avant d'être en état d'être coupé. On connoît qu'il approche de ſa maturité, quand ſes feuilles commencent à changer de couleur, & que leur verdeur vive & agréable, devient peu à peu plus obſcure : elles penchent alors vers la terre, comme ſi la queue qui les attache à la tige, avoit peine à ſoutenir le poids du ſuc dont elles ſont remplies : l'odeur douce qu'elles avoient, ſe fortifie, s'augmente, & ſe répand plus au loin. Enfin, quand on s'apperçoit que les feuilles caſſent plus facilement lorſqu'on les ploie, c'eſt un ſigne certain que la plante a toute la maturité dont elle a beſoin, & qu'il eſt temps de la couper.

On attend pour cela que la roſée ſoit tombée, & que le ſoleil ait deſſéché toute l'humidité qu'elle avoit répandue ſur les feuilles : alors on coupe les plantes par le pié. Quelques-uns les coupent entre deux

terres, c'eſt-à-dire, environ un pouce au deſſous de la ſuperficie de la terre; les autres à un pouce ou deux au deſſus; cette derniere maniere eſt la plus uſitée. On laiſſe les plantes ainſi coupées auprès de leurs ſouches le reſte du jour, & on a ſoin de les retourner trois ou quatre fois, afin que le ſoleil les échauffe également de tous les côtés, qu'il conſomme une partie de leur humidité, & qu'il commence à exciter une fermentation néceſſaire pour mettre leur ſuc en mouvement.

Avant que le ſoleil ſe couche, on les tranſporte dans la caſe qu'on a préparée pour les recevoir, ſans jamais laiſſer paſſer la nuit à découvert aux plantes coupées, parce que la roſée qui eſt très-abondante dans ces climats chauds, rempliroit leurs pores ouverts par la chaleur du jour précédent, & en arrêtant le mouvement de la fermentation déja commencée, elle diſpoſeroit la plante à la corruption & à la pourriture.

C'eſt pour augmenter cette fermentation que les plantes coupées & apportées dans la caſe, ſont étendues les unes ſur les autres, & couvertes de feuilles de baliſier amorties, ou de quelques nattes, avec des planches par-deſſus, & des pierres pour les tenir en ſujétion : c'eſt ainſi qu'on les laiſſe trois ou quatre jours, pendant leſquels elles fermentent, ou pour parler comme aux îles Françoiſes, elles reſſuent; après quoi on les fait ſécher dans les caſes ou ſueries.

On y conſtruit toujours ces maiſons à portée des plantations; elles ſont de différentes grandeurs, à proportion de l'étendue des plantations; on les bâtit avec de bons piliers de bois fichés en terre & bien traverſés par des poutres & poutrelles, pour ſoutenir le corps du bâtiment. Cette carcaſſe faite, on la garnit de planches, en les poſant l'une ſur l'autre, comme l'on borde un navire, ſans néanmoins que ces planches ſoient bien jointes; elles ne ſont attachées que par des chevilles de bois.

La couverture de la maiſon eſt auſſi couverte de planches, attachées l'une ſur l'autre ſur les chevrons, de maniere que la pluie ne puiſſe entrer dans la maiſon : & cependant on obſerve de laiſſer une ouverture entre le toit & le corps du bâtiment, en ſorte que l'air y paſſe ſans que la pluie y entre, parce qu'on entend bien que le toit doit déborder le corps du bâtiment. On n'y fait point de fenêtres, on y voit aſſez clair, le jour y entrant ſuffiſamment par les portes & par les ouvertures pratiquées entre le toit & le corps du bâtiment.

Le ſol ordinaire de ces maiſons eſt la terre même; mais comme on y poſe les *tabacs*, & que dans des temps humides la fraîcheur peut les humecter & les corrompre, il eſt plus prudent de faire des planchers, que l'on forme avec des poutrelles & des planches chevillées par-deſſus. La hauteur du corps du bâtiment eſt de quinze à ſeize piés, celle du toit juſqu'au faîte de dix à douze piés.

En dedans du bâtiment, on y place en travers de petits chevrons qui ſont chacun de deux pouces & demi en carré; le premier rang eſt poſé à un pié & demi, ou deux piés au deſſous du faîte, le deuxieme rang à quatre piés & demi au deſſous, le troiſieme de même, *&c.* juſqu'à la hauteur de l'homme : les chevrons ſont rangés à cinq piés de diſtance l'un de l'autre, ils ſervent à poſer les gaulettes auxquelles on pend les plantes de *tabac*.

Dès que le *tabac* a été apporté dans des civieres à la ſuerie; on le fait rafraîchir en étendant ſur le plancher des lits de trois plantes couchées l'une ſur l'autre. Quand il s'eſt rafraîchi environ douze heures, on paſſe dans le pié de chaque plante une brochette de bois, d'une façon à pouvoir être accrochée & tenir aux gaulettes, & tout de ſuite on les met ainſi à la pente, en obſervant de ne les point preſſer l'une contre l'autre. On laiſſe les plantes à la pente juſqu'à ce que les feuilles ſoient bien ſeches; alors on profite du premier temps humide qui arrive, & qui permet de les manier ſans les briſer. Dans ce temps favorable on détache les plantes de la pente, & à meſure on arrache les feuilles de la tige, pour en former des manoques; chaque manoque eſt compoſée de dix à douze feuilles, & elle ſe lie avec une feuille. Quand la manoque n'a point d'humidité,

& qu'elle peut être preſſée, on la met en boucaux.

Le *tabac* fort de Virginie ſe cultive encore avec plus de ſoin que le *tabac* ordinaire, & chaque manoque de ce *tabac* fort n'eſt compoſée que de quatre à ſix feuilles, fortes, grandes, & qui doivent être d'une couleur de marron foncé; on voit par là, qu'on fait en Virginie deux ſortes de manoques de *tabac*, qu'on nomme premiere & ſeconde ſorte.

Quant au merrain des boucaux, on ſe ſert pour le faire du chêne blanc, qui eſt un bois ſans odeur; d'autres ſortes de bois ſont également bons, pourvu qu'ils n'aient point d'odeur. On diſtribue le bois en merrain, au moins ſix mois avant que d'être employé. Les boucaux ſe font tous d'une même grandeur; ils ont 4 piés de haut ſur 32 pouces de diametre dans leur milieu; ils contiennent 5 ou 600 liv. de *tabac* ſeulement preſſés par l'homme, & juſqu'à 1000 livres lorſqu'ils ſont preſſés à la preſſe; les boucaux du *tabac* fort peſent encore davantage.

Telle eſt la culture du *tabac* que les fermiers de France achetent des Anglois pour environ quatre millions chaque année. Il eſt vrai cependant que quand le revenu du *tabac* ſeroit, comme on l'a dit, pour eux de quarante millions par an, il ne ſurpaſſeroit pas encore ce que la Louiſiane miſe en valeur pour cette denrée, produiroit annuellement à l'état au bout de quinze ans; mais jamais les *tabacs* de la Louiſiane ne ſeront cultivés & achetés ſans la liberté du commerce. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ENTREPRENDRE, v. act. (*Gramm.*) c'eſt en général ſe charger de la réuſſite d'une affaire, d'un négoce, d'une manufacture, d'un bâtiment, *&c.* La compagnie de l'Aſſiente a *entrepris* la fourniture des negres pour l'Amérique Eſpagnole. Le ſieur Cadeau eſt le premier qui ait *entrepris* en France la manufacture des draps façon de Hollande. Ce maître maçon a *entrepris* ce bâtiment, & doit le rendre la clef à la main. *Voyez* ENTREPRENEUR. (*G*)

ENTREPRENEUR, ſ. m. (*Gramm.*) il ſe dit en général de celui qui ſe charge d'un ouvrage; on dit un *entrepreneur* de manufactures, un *entrepreneur* de bâtimens, pour un manufacturier, un maçon. *Voyez* MANUFACTURIER, MAÇON.

ENTREPRENEUR EN BATIMENT, eſt celui qui ſe charge, qui *entreprend*, & qui conduit un bâtiment pour certaine ſomme, dont il eſt convenu avec le propriétaire, ſoit en bloc ou à la toiſe. (*P*)

ENTREPRENEUR, (*Marine.*) c'eſt celui qui s'engage à faire fabriquer & fournir un vaiſſeau tout conſtruit, aux termes d'un certain devis qui ſe fait entre lui & l'acheteur, pour le prix dont ils ſont convenus. (*Z*)

* ENTREPRISE, ſ. f. (*Gramm.*) c'eſt en général, ou le deſſein d'exécuter quelque choſe, ou l'exécution même de ce deſſein. On dit d'un homme, *qu'il ne voit pas tous les dangers de ſon entrepriſe; que ſon entrepriſe lui a réuſſi; qu'il y a gagné cent mille écus. Entrepriſe*, dans un autre ſens, eſt ſynonyme à *uſurpation*, comme dans ces phraſes: *la puiſſance civile peut former des entrepriſes ſur la puiſſance eccléſiaſtique*; *la puiſſance eccléſiaſtique peut former des entrepriſes ſur la puiſſance ſouveraine.* Le même terme a lieu, ſelon la même ſignification, dans les arts & métiers. Si les maîtres de quelque communauté s'immiſçoient de faire des ouvrages qui fuſſent du reſſort d'une autre communauté; comme ſi les orfevres vouloient débiter des pincettes de fer, ce qui appartient aux ferruriers; ces ſortes d'*entrepriſes* occaſioneroient infailliblement de grandes conteſtations.

ENTREPRISE, (*Art. Milit.*) c'eſt, à la guerre, la réſolution que l'on prend d'exécuter quelque opération, comme de combattre, de faire un ſiege, *&c.*

« Quand une *entrepriſe* a été une fois » réſolue dans un conſeil de guerre, il eſt » d'une extrême conſéquence que les » officiers & les ſoldats même ignorent » le pour & le contre; car il y en a tou- » jours un fort grand nombre qui comptent » les avis plutôt qu'ils ne les peſent. Sou- » vent dans les conſeils ce ne ſont pas » les plus ſages qui ſont les plus écoutés » & qui décident, mais ceux qui ſont à » la tête, à qui il eſt permis de faire & de » dire tout ce qui leur plaît: outre que » l'on a de l'éloignement dans ces ſortes

» d'aſſemblées

» d'assemblées pour tout ce qui tend à » éviter ou retarder le combat, de peur » qu'on ne doute de leur courage. Il im- » porte donc que ceux qui ont été d'un » sentiment contraire, paroissent approu- » ver ce qui s'y est déterminé, quelque » mauvais qu'il puisse être ; il faut qu'ils le » maintiennent publiquement ; ce qui fait » que le général, ou celui qui en est l'au- » teur, perd cette crainte que cause ordi- » nairement le doute où l'on est de ne pas » réussir. » *Comment. sur Polybe*, de M. le chevalier Folard, *tom. IV, pag. 162.*

L'objet de l'auteur dans ces réflexions est d'empêcher, lorsqu'un général a une fois pris un parti qu'on croit dangereux, & dont on ne peut pas le distraire, de lui donner, ainsi qu'aux officiers & aux soldats de l'armée, aucune inquiétude sur l'événement ; parce que, comme il l'observe avec beaucoup de raison, *la vérité qui frappe, & à laquelle on se refuse, nous laisse souvent dans une suspension d'esprit & une espece de crainte de ne pas réussir, qui est toujours dangereuse.* (Q)

ENTRER DANS LES COINS, *en terme de Manege*, se dit du cavalier lorsqu'il tourne son cheval dans les quatre coins du manege, en suivant exactement la muraille.

ENTRE-SABORS, s. m. (*Marine.*) bordages qui sont entre les ouvertures des sabors, ou dans la distance des sabors. *Voyez* BORDAGES. (Z)

ENTRE-SOL, s. m. petites pieces pratiquées au dessus d'un petit appartement à rez-de-chaussée, ou au premier étage d'un bâtiment, pour se procurer quelques gardes-robes ou cabinets de plus dans un château ou maison de plaisance. Ces *entre-sols* sont quelquefois destinés aussi à faire de petits appartemens d'hiver pour les maîtres, lorsque la cage du bâtiment est peu spacieuse, tels que sont ceux que l'on a pratiqués au château de Marly pour Mesdames & madame la Dauphine ; quelquefois aussi on y pratique des bains, des cabinets de toilette, *&c.* Les *entre-sols* doivent être dégagés par des escaliers qui rendent leur communication facile avec les appartemens d'en bas & avec ceux d'en haut, en observant qu'ils soient éclairés, soit en lanternes, soit en abat-jours ou autrement.

Quelquefois aussi on pratique des *entre-sols* sans nécessité de logement, mais seulement pour corriger la trop grande élévation des planchers, qui, dans une piece d'un petit diametre, deviendront désagréables ; ce qu'on ne peut souvent éviter à cause de la grandeur des pieces de société, de parade, *&c. Voyez* FAUX-PLANCHER. (P)

ENTRE-TAILLES, subst. f. mot imaginé dans les principes de *la Gravure en bois*, pour désigner des tailles plus nourries à certains endroits que dans le reste de leur longueur ; c'est ce que les graveurs au burin appellent *tailles rentrées* ; elles se font ordinairement à deux fois, c'est-à-dire, que l'on repasse un burin plus gros dans chaque taille pour la rendre plus épaisse où il est nécessaire, tandis que celle de bois *entre-taillé* doit être gravée du premier coup comme il faut qu'elle reste, étant pour ainsi dire par endroit une taille entée sur une autre. *Voy. à l'article* GRAVURE EN BOIS la façon de pratiquer les *entre-tailles*. Mellan, très-habile graveur au burin, & qu'aucun autre n'a osé imiter dans sa maniere de graver, ne formoit ses ombres que par des tailles rentrées ; ce qu'il faisoit d'un même coup de burin, tant il possédoit parfaitement le dessin : ainsi les graveurs en bois trouveront dans ses ouvrages des *entre-tailles* de toutes façons : la sainte Face couronnée d'épines, de grandeur naturelle, est un de ses morceaux les plus admirables. La taille commençant au bout du nez, allant toujours en tournant sans discontinuer, & embrassant toute la grandeur de l'estampe, forme les yeux, la bouche, les cheveux, la couronne, le linge, & jusqu'aux gouttes de sang, par les seules forces ou gras de cette taille rentrée à propos aux endroits nécessaires : c'est un miracle de l'art. François Chauveau, aussi célebre graveur en cuivre, est celui qui a le mieux approché de la maniere de Mellan ; on le peut voir dans les planches du carrousel, & dans celles qu'il a faites pour plusieurs romans & poëmes, tels que le Cyrus, la Cléopatre, la Clélie, S. Louis ou la sainte couronne reconquise, Alaric, Clovis & autres. (*PAPILLON.*)

ENTRE-TAILLES, se dit dans la *Gravure*

en bois, des tailles ménagées & faites entre d'autres tailles, & ordinairement plus fines & plus courtes que les autres ; c'eſt ce que les graveurs en cuivre appellent *entre-deux*, ou également *entre-tailles* : elles ſervent, tant dans l'une que dans l'autre gravure, à donner du brillant aux étoffes, à l'eau, aux métaux, *&c. Voyez à l'article* GRAVURE EN BOIS, la maniere de les exécuter. (*PAPILLON.*)

ENTRETAILLER (S'), S'ENTRE-COUPER, SE COUPER (*Manege, Maréchall.*) termes ſynonymes. *V.* S'ENTRE-COUPER.

ENTRETAILLURE, ſ. f. (*Manege, Maréchall.*) c'eſt ainſi que quelques perſonnes appellent les écorchures, ou les éroſions & les plaies, qui ſont une ſuite des heurts & des frottemens du fer, ou du pié de l'animal contre le boulet de la jambe voiſine de celle qui eſt en action, lorſqu'il chemine & qu'il s'entaille (*voyez* S'ENTRE-COUPER). Ces bleſſures demandent à-peu-près le même traitement que celles qui naiſſent de l'enchevêtrure (*voyez* ENCHEVETRURE). Mais on doit avoir attention d'entourer & de garnir la partie bleſſée, d'un cuir capable de la défendre de l'impreſſion des nouveaux coups que le cheval pourroit ſe donner en travaillant ; il eſt même nombre de gens qui pour prévenir l'*entretaillure*, ont à cet effet la précaution d'employer une eſpece de botte aſſez déſagréable à la vue, incommode pour les chevaux dans les commencemens, mais qui néanmoins eſt d'une réelle utilité. (*e*)

ENTRETENU, adj. *terme de Blaſon*, il ſe dit de pluſieurs clefs & autres choſes liées enſemble par leurs anneaux.

Clugny, en Bourgogne, d'azur à deux clefs d'or, adoſſées en pals, & *entretenues* par le bas.

ENTRETOISE, ſ. f. (*Charpent.*) il ſe dit en général d'une piece de bois placée entre deux autres, & aſſemblée avec elles à tenon & mortoiſe.

L'*entretoiſe* forme chaſſis, & produit le même effet dans les ouvrages de charpente, que ce qu'on appelle *traverſe* dans les ouvrages de menuiſerie. *Voyez l'article* TRAVERSE.

ENTRETOISE, *terme de Charron*; c'eſt un morceau de bois qui ſurmonte les deux moutons de derriere, & qui y eſt enchâſſé par des mortoiſes, & qui les tient en état.

ENTREVAL, ſ. m. (*Juriſp.*) *quaſi intervallum*, terme ancien qui ſe trouve dans quelques coutumes pour exprimer l'eſpace qui eſt entre deux maiſons. *Voyez la coutume de S. Sever, tit. d. bâtir maiſons, article 2.* (*A*)

ENTURE, ſ. f. *Voyez les articles* ENTER & BAS AU MÉTIER.

ENTURES, (*Carrier.*) c'eſt ainſi qu'on appelle les différentes pieces de bois dont l'échelle des carriers eſt compoſée. Le nombre des *entures* eſt d'autant plus grand, que la carriere eſt plus profonde ; la premiere des *entures* eſt la plus grande, elle a dix piés ; les autres ſont moins hautes.

ENVELOPPE, ſ. f. (*Gram.*) ſe dit en général de tout ce qui ſert de couverture artificielle à quelque choſe ; ainſi le papier ou la toile qui ſert à empaqueter & à couvrir des marchandiſes, en eſt une *enveloppe*. On appelle même *papier d'enveloppe* & *toile d'enveloppe*, certaines ſortes de papier & de toile qui ſervent à cet uſage.

ENVELOPPE : les arbres, les graines ont pluſieurs *enveloppes* qui changent de dénomination.

ENVELOPPE, *parmi les Bourſiers*, eſt le morceau de cuir qui couvre le bois d'une cartouche.

ENVELOPPÉE, ſ. f. *ou* SILLON, *terme de fortification*, par lequel on exprime une eſpece d'ouvrage conſtruit dans le foſſé, pour en diminuer la largeur. *Voyez* SILLON. (*Q*)

ENVELOPPEMENT, (*Comm.*) action d'envelopper. Ce terme n'eſt guere en uſage.

* ENVELOPPER, v. act. c'eſt couvrir une choſe d'une autre qui s'applique exactement ſur la premiere, en conſéquence de ſa flexibilité. Il ſe dit au ſimple & au figuré.

ENVELOPPER, (*Gramm.*) c'eſt couvrir d'une enveloppe de papier, de toile ou de carton, pour conſerver ou mettre en paquet.

ENVERGER, v. act. *chez les Boiſſeliers* ; c'eſt garnir les ſoufflets de pluſieurs

verges ou baguettes de bois, qui ſont courbées ſelon la forme des ſoufflets, & ſur leſquelles s'applique le cuir qui les couvre.

ENVERGER, *dans les Manufactures de ſoie*; c'eſt faire croiſer les fils de ſoie ſur ſes doigts, de maniere que l'un ne puiſſe pas paſſer devant l'autre, pour les diſpoſer enſuite ſur des chevilles.

On *enverge* auſſi les ſemples, le rame, le corps, *&c.* & le terme *enverger* n'a pas une acception autre, que quand il s'agit des fils de ſoie.

ENVERGER UNE CORDE, *terme de riviere*; c'eſt la porter au deſſus d'un pont, pour le paſſage d'un bateau. Il y a un officier *envergeur de corde* au pont-royal.

ENVERGEURE *d'un oiſeau*, (*Hiſt. nat.*) c'eſt la longueur qu'occupent ſes ailes déployées.

ENVERGEURE, *terme de la Fabrique des étoffes de ſoie.* Les *envergeures* ſont de petits bouts de ficelle très-fine & très-douce, qui ſervent à enverger les chaînes avant de les lever de deſſus l'ourdiſſoir.

Le même mot ſe dit auſſi des ficelles de ſoie ou de fil qu'on paſſe dans les deux ſéparations des fils de ſoie, *&c.* quand on les a envergés.

ENVERGUER UNE VOILE *ou* ENVERGUER LES VOILES, (*Marine.*) c'eſt attacher & placer les voiles. *Envergue tout proche de la vergue, ſans laiſſer de jour entre deux.* (*Z*)

ENVERGURE, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt la poſition ou l'aſſortiment des vergues avec les mâts & les voiles. Ce mot ſe dit auſſi de la largeur des voiles; ce qui s'entend par navire qui a beaucoup d'*envergure*, & navire qui a peu d'*envergure.* (*Z*)

* ENVERS, ſ. m. (*Gramm.*) On donne généralement ce nom à la face la moins belle ou la moins commode dans tout ouvrage où l'on diſtingue deux faces, dont l'une eſt ou plus belle ou plus commode que l'autre; ainſi le drap a ſon *envers*, dont le côté oppoſé s'appelle l'*endroit.* S'il arrive que l'ouvrage ſoit auſſi beau ou auſſi commode à l'*envers* qu'à l'endroit, alors on dit qu'il a deux *envers.* On diroit plus exactement qu'il eſt ſans *envers*, ou qu'il a deux *endroits.*

ENVERSAIN, ſ. m. (*Manufact. en drap.*) étoffes qu'on nomme autrement *cordillats de Greſt. Voyez* CORDILLATS.

ENVIE, ſ. f. (*Morale.*) inquiétude de l'ame, cauſée par la conſidération d'un bien que nous deſirons, & dont jouit une autre perſonne.

Il réſulte de cette définition de M. Locke, que l'*envie* peut avoir pluſieurs degrés; qu'elle peut être plus ou moins malheureuſe, & plus ou moins blâmable. En général elle a quelque choſe de bas, car d'ordinaire cette ſombre rivale du mérite ne cherche qu'à le rabaiſſer, au lieu de tâcher de s'élever juſqu'à lui: froide & ſeche ſur les vertus d'autrui, elle les nie, ou leur refuſe les louanges qui leur ſont dues.

Si elle ſe joint à la haine, toutes deux ſe fortifient l'une l'autre, & ne ſont reconnoiſſables entr'elles, qu'en ce que la derniere s'attache à la perſonne, & la premiere à l'état, à la condition, à la fortune, aux lumieres ou au génie. Toutes deux multiplient les objets, & les rendent plus grands qu'ils ne ſont; mais l'*envie* eſt en outre un vice puſillanime, plus digne de mépris que de reſſentiment.

Sans raſſembler ici ce que les auteurs ont dit d'excellent ſur cette paſſion, il ſuffiroit, pour ſe préſerver de ſa violence, de conſidérer l'envieux dans ſes chagrins, ſes reſſources & ſes délices.

Les objets qui donnent le plus de ſatisfaction aux ames bien nées, lui cauſent les plus vifs déplaiſirs, & les bonnes qualités de ceux de ſon eſpece lui deviennent ameres: le jeuneſſe, la beauté, la valeur, les talens, le ſavoir, *&c.* excitent ſa douleur. Triſte état, d'être bleſſé de ce que l'on ne peut s'empêcher de goûter & d'eſtimer intérieurement!

Les reſſources de l'*envie* ſe bornent à ces petites taches & à ces légers défauts qui ſe découvrent dans les perſonnes les plus illuſtres.

Sa joie & ſes délices ſont à-peu-près ſemblables à celles d'un géant de roman, qui met ſa gloire à tuer des hommes, pour orner de leurs membres les murailles de ſon palais.

On ne ſauroit trop préſenter les malheureux effets de l'*envie*, lorſqu'elle porte les gens en place à regarder comme leurs

rivaux & comme leurs ennemis, ceux dont les conſeils pourroient les aider à remplir leur ambition. Agéſilas, en mettant Lyſandre à la tête de ſes amis, fournit un exemple ſenſible de ſa ſageſſe.

L'*envie* eſt particuliérement la ruine des républiques. Tandis que les Achéens ne porterent point d'*envie* à celui qui étoit le premier en mérite, & qu'ils lui obéirent, non-ſeulement ils ſe maintinrent libres au milieu de tant de grandes villes, de tant de grandes puiſſances, & de tant de tyrans, mais de plus, par cette ſage conduite, ils affranchirent & ſauverent la plupart des villes greques.

Quoi qu'il en ſoit des effets de l'*envie* contre les gens vertueux dans toutes ſortes de gouvernemens, Pindare dit avec raiſon que pour l'appaiſer il ne faut pas abandonner la vertu; ce ſeroit acheter trop cher la paix avec cette paſſion lâche & maligne, d'autant plus qu'elle illuſtre ſon objet, lorſqu'elle travaille à l'obſcurcir: car à meſure qu'elle s'acharne ſur le mérite ſupérieur qui la bleſſe, elle rehauſſe l'éclat de l'hommage involontaire qu'elle lui rend, & manifeſte davantage la baſſeſſe de l'ame qu'elle domine. C'eſt ce qui faiſoit dire à Thémiſtocle, qu'il n'enviоit point le ſort de qui ne fait point d'envieux; & à Cicéron, qu'il avoit toujours été dans ce ſentiment, que l'*envie* acquiſe par la vertu, étoit de la gloire. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ENVIE, (*Médec.*) ϕθνος. Cette affection de l'ame, qui conſiſte dans une maligne triſteſſe que l'on reſſent en conſidérant les avantages d'autrui, ſoit par rapport aux qualités de l'eſprit, ſoit par rapport à la fortune; cette baſſe & vile paſſion, qui rend l'humeur chagrine, & n'ocupe que des choſes qui paroiſſent très-déſagréables & très-fâcheuſes, relativement à ſon objet, peut être tellement exceſſive, qu'elle conſtitue une ſorte de délire mélancolique, & qu'elle peut produire les mêmes effets que cette maladie, & ſur-tout la maigreur, l'atrophie; parce que les envieux ſont rêveurs, éprouvent des ennuis mortels, des agitations continuelles, des inſomnies; perdent l'appétit, & tombent dans un état de langueur qui eſt le plus ſouvent accompagné de fievre lente, *&c.* C'eſt ce que donne à entendre fort judicieuſement la deſcription que font les poëtes de l'*envie*. Entr'autres traits qui la caractériſent, ſelon eux, c'eſt un ſerpent qui lui ronge le ſein. Ils donnent à entendre par-là que ſi elle fait du mal, elle n'en reſſent pas moins, & qu'elle porte renfermé en elle-même le ſupplice de ſa méchanceté.

Lorſque l'*envie* eſt pouſſée à ce degré qui la rend ſi nuiſible à l'économie animale, qu'elle peut être regardée comme une vraie maladie, il faut la traiter comme l'affection hypocondriaque. Les bains domeſtiques, les eaux minérales, le laitage, les anodyns peuvent produire de bons effets; mais à ces remedes phyſiques, il convient de joindre les remedes moraux, que la philoſophie & la religion fourniſſent, pour tâcher de guérir l'eſprit en même temps que l'on travaille à changer la diſpoſition du corps: ſans ceux-ci, ceux-là ſont ordinairement inefficaces. *Voyez* MÉLANCOLIE, MANIE, & autres affections ſpirituelles.

ENVIE, en ſous-entendant *déréglée*, eſt auſſi le nom que l'on donne communément à la dépravation du ſentiment, qui porte naturellement l'homme à manger, à uſer des choſes qui doivent ſervir à ſa nourriture. Cette dépravation conſiſte dans un deſir immodéré de prendre des alimens ſolides ou fluides d'une eſpece particuliere, de bonne ou de mauvaiſe qualité, qui ne ſont pas d'uſage ou de ſaiſon, préférablement à tous autres, ou d'employer comme alimens, des matieres abſurdes, nuiſibles par elles-mêmes, par la diſpoſition des perſonnes qui en uſent. Cet appétit dépravé a reçu indiſtinctement de quelques auteurs, tels que Riviere, le nom de *pica*, & celui de *malacia*.

Les affections déſignées par ces différens termes, ne different, ſelon eux, que par l'intenſité & la durée. D'autres ſont d'avis, avec Sennert, qu'il convient de diſtinguer deux eſpeces de dépravations de l'appétit; d'appeller *pica* celle qui excite ceux qui en ſont affectés, tant hommes que femmes, à manger des choſes d'une nature abſolument différente, & contraire même à celle des

alimens, comme de la craie, des charbons, des excrémens, *&c.* & de donner le nom de *malacia* à celle qui affecte plus particuliérement les femmes groſſes, & ne leur fait ſouhaiter de manger que des choſes ordinaires & de bonne qualité, mais avec une ardeur & une impatience à ſe les procurer, qui tiennent de la paſſion, & qui ſont quelquefois ſi démeſurées, que celles qui éprouvent ces ſentimens, tombent dans la langueur & dans l'abattement de corps & d'eſprit, qui dégénere en une vraie mélancolie; ou qu'elles ſont agitées par ce violent deſir, au point de faire une fauſſe couche ſi elles ne ſont pas ſatisfaites.

La dépravation d'appétit de la premiere eſpece, eſt commune parmi les filles & les femmes; les enfans des deux ſexes y ſont fort ſujets: les hommes en ſont très-rarement affectés. Il ne conſte preſque par aucun exemple que les vieillards aient éprouvé cette ſorte d'indiſpoſition. On ne voit guere que les femmes groſſes qui aient des *envies* paſſionnées pour certains alimens plutôt que pour d'autres, ce qui leur arrive ordinairement pendant les premiers mois de la groſſeſſe; mais elles ne ſont pas moins ſujettes au vice d'appétit de la premiere eſpece, pour lequel elles ont une diſpoſition qui leur eſt commune avec toutes les perſonnes de leur ſexe.

Le ſentiment naturel qui nous porte à prendre la nourriture convenable pour corriger le vice que contractent nos humeurs, lorſqu'elles ne ſont pas renouvellées, & pour réparer les pertes qui ſe font par l'action de la vie, tant des parties ſolides que des parties fluides de notre corps; ce ſentiment qui ſert le plus à exciter nos ſens pour la conſervation de notre individu, nous fait avoir naturellement en horreur tout ce qui eſt connu de nature à pouvoir nuire à l'économie animale, étant pris en forme d'alimens; & il nous fait auſſi répugner à manger des choſes qui ne ſont pas d'uſage, dans la crainte qu'elles ne ſoient pas ſalutaires: ainſi le ſentiment contraire, qui porte à faire uſage des choſes abſurdes, de mauvaiſe qualité, ou de celles que l'on n'emploie pas ordinairement pour ſe nourrir, ne peut pas être produit par une diſpoſition naturelle des organes, dont la fonction eſt d'exciter à manger. On ne peut pas même attribuer la cauſe prochaine de la dépravation de l'appétit, au vice des humeurs ſalivaires, ſtomacales, & autres de telle ou de telle nature, parce qu'il eſt certain que ce vice ſuppoſé, de quelque nature qu'il puiſſe être, ne peut ſuffire pour déterminer par lui-même cette dépravation, telle que l'obſervation l'a fait connoître, ſans qu'il s'y joigne une autre condition eſſentielle pour l'établir.

Lorſqu'il s'eſt paſſé un certain temps depuis que l'on a pris de la nourriture, on ſe ſent porté à en prendre de nouveau. L'homme le plus appliqué à l'étude, occupé des plus profondes méditations, peut, à la vérité, s'abſtenir de manger pendant un temps conſidérable; mais il éprouve enfin, même contre ſon gré, & quelque réſolution qu'il ait formée de prolonger encore l'abſtinence, l'aiguillon de la faim qui le preſſe, l'inquiete, l'importune par quelque cauſe que ce ſoit, juſqu'à ce qu'il ait pris des alimens. Le corps, la machine ont des droits dont il n'eſt pas au pouvoir de la volonté de les fruſtrer. *Voyez* FAIM.

Cependant, quel que puiſſe être le vice des organes ou des ſucs digeſtifs, ſoit dans la bouche, ſoit dans l'eſtomac, qui concourent à exciter ce ſentiment ſalutaire, il pourra bien former une cauſe déterminante de la dépravation de l'appétit; mais il ne ſera pas ſuffiſant pour la produire immédiatement. Il n'y a vraiſemblablement que la léſion de l'imagination (d'où naît un deſir ardent de telle ou telle choſe, abſurde, nuiſible, ou de quelque aliment de bonne qualité, mais qui n'eſt pas de ſaiſon, qu'il eſt ſouvent impoſſible de trouver); que l'on puiſſe regarder comme la cauſe prochaine de ce vice dans la faculté concupiſcible. L'expérience des perſonnes qui ont été affectées de cette indiſpoſition, l'obſervation que l'on a faite de ce qui peut la produire, prouvent conſtamment que l'on ne peut en imputer la cauſe efficiente qu'à la léſion de l'imagination.

Il eſt ſouvent arrivé à des perſonnes ſuſceptibles de la dépravation d'appétit, d'en contracter le vice & l'habitude même, d'après une trop forte application à conſidérer dans un tableau quelque choſe qui

pût être l'objet de cette dépravation. On ne peut pas dire avec fondement, que dans ce cas l'humeur viciée reflue dans la bouche ou dans l'eſtomac, préciſément à cauſe de l'attention que l'on donne à regarder une peinture. On ne peut pas dire non plus que la cauſe de cette affection eſt engendrée ſubitement à cette occaſion, ſi on la fait conſiſter dans le vice de quelque humeur ou de quelque organe que ce puiſſe être; l'imagination ne s'eſt tournée à deſirer ardemment telle ou telle choſe, que conſéquemment à ce que cette choſe lui a été préſentée dans ce tableau : il ne paroît pas que l'on puiſſe rendre autrement raiſon de ce phénomene, d'autant plus que ce deſir immodéré des choſes abſurdes ou autres, qui conſtitue la dépravation de l'appétit, ſubſiſte quelquefois pendant long-temps, comme un objet fixe de délire, qui détourne l'eſprit de toute autre penſée, qui ne l'occupe que de la choſe deſirée, ſoit pour ſe la procurer, ſoit pour s'en fournir & en continuer l'uſage; en ſorte que cette affection peut ſe faire ſentir preſque ſans relâche, ou au moins par des retours très-fréquens.

Elle eſt tellement de la nature des maladies qui dépendent principalement du vice de l'imagination, que l'on a ſouvent guéri des perſonnes qui avoient l'appétit dépravé, en éloignant ſoigneuſement tout ce qui pouvoit rappeller ou fixer l'idée de l'objet de cet appétit, en évitant même d'en faire mention, & en ne préſentant que de bons alimens, qui puſſent effacer l'idée des mauvais dont on étoit occupé.

On ne doit pas être ſurpris de voir les femmes, ſur-tout, très-ſujettes à cette eſpece de maladie ſpirituelle, ſi l'on fait attention à ce qu'elles ont des organes beaucoup plus délicats & plus ſenſibles que les hommes; qu'elles menent ordinairement une vie plus ſédentaire; qu'elles ont l'imagination plus vive; qu'elles éprouvent, pour la plupart, de fréquens dérangemens dans leurs fonctions, à cauſe du flux menſtruel, dont la diminution & la ſuppreſſion, ſoit à l'égard des filles par maladie, ſoit à l'égard des femmes par la groſſeſſe, font des changemens dans la circulation du ſang, qui, après avoir croupi dans les vaiſſeaux utérins, reflue dans la maſſe des humeurs; s'y mêle, & la corrompt de maniere qu'il s'enſuit bien des troubles dans l'économie animale, que l'on ne ſauroit attribuer à la ſeule quantité du ſang excédante par le défaut d'évacuation périodique, puiſque les ſaignées répétées, qui en enlevent plus qu'il n'en eſt retenu de trop, ne font pas le plus ſouvent ceſſer ces déſordres. *Voyez* OPILATION, GROSSESSE.

Il réſulte par conſéquent de toutes ces diſpoſitions, que les perſonnes du ſexe ſont plus ſuſceptibles d'engendrer de mauvaiſes humeurs, & de fournir matieres aux cauſes déterminantes & prochaines qui peuvent produire la dépravation de l'appétit. C'eſt dans cette idée que Riviere dit que les humeurs dominantes peuvent être de nature à déterminer la fantaiſie à deſirer des choſes abſurdes, *&c.* ainſi il ſemble par-là reconnoître les mêmes cauſes des *envies*, que celles qui viennent d'être établies.

Si quelques hommes ſe trouvent avoir des diſpoſitions approchantes de celles que l'on obſerve dans les femmes, ils ſont auſſi ſujets qu'elles à l'affection dont il s'agit; c'eſt pourquoi on en a vu d'un tempérament délicat reſſentir comme elles tous les effets de la dépravation de l'appétit. C'eſt par la même raiſon que quelques jeunes garçons ont auſſi des *envies*, des fantaiſies de manger certains alimens, ou autres choſes qu'ils prennent comme alimentaires: mais il n'eſt pas auſſi aiſé de rendre raiſon d'un pareil vice dans les vieillards, qui n'eſt pas ſans exemples: on en trouve un entr'autres dans Manget, *Bibl. méd. pract. tome III*, à l'égard d'un artiſan d'un âge aſſez avancé, à qui il étoit arrivé pluſieurs fois d'éprouver une dépravation d'appétit bien marquée, & des vomiſſemens très-fréquens & très-fatigans, toutes les fois que ſa femme devenoit enceinte. Ces ſymptomes ne pouvoient être vraiſemblablement qu'une ſuite de la léſion de l'imagination de cet homme, dont la ſenſibilité ſur l'état de ſa femme, qui étoit ſans doute la premiere affectée, changeoit la diſpoſition des fibres de ſon cerveau, & établiſſoit la cauſe prochaine d'une ſorte de délire mélancolique concernant les alimens, tel que celui de ſa femme. Il n'eſt pas

d'ailleurs rare, quant au vomiſſement de cet homme, que des perſonnes ſe ſentent des nauſées & vomiſſent même en voyant vomir quelqu'un.

La dépravation de l'appétit peut être facilement diſtinguée de toute autre maladie, par les ſignes caractériſtiques, mentionnés dans la définition de cette maladie, ſous le nom d'*envie*. La différence des eſpeces de cette affection a auſſi été ſuffiſamment établie au commencement de cet article : ainſi lorſque des femmes groſſes n'ont des *envies* que pour des alimens d'uſage ordinaire, cette dépravation d'appétit, qui ne conſiſte que dans le deſir immodéré, & ſouvent hors de ſaiſon, de ces alimens, doit être diſtinguée par le nom de *malacia*, du violent deſir des choſes abſurdes, qui conſtitue la maladie appellée *pica* : celle-là ſe change ſouvent en celle-ci. En effet, on voit journellement des femmes enceintes qui ont les fantaiſies les plus ſingulieres : pluſieurs ſouhaitent de mordre des animaux, d'étrangler des oiſeaux avec les dents ; quelques-unes mangent même des animaux vivans. Drincavel rapporte de ſa mere, qu'elle avoit mangé des écreviſſes crues. Foreſtus, *liv. VIII, obſervation 7*, fait mention de pluſieurs femmes enceintes, qui avoient dévoré des anguilles vivantes : il parle auſſi d'une qui avoit mangé toute la peau d'une brebis avec ſa laine. Il eſt même arrivé, ſelon Langius, *lib. II, epiſt. 12*, qu'une femme groſſe avoit eu une forte *envie* de mordre le bras d'un jeune boulanger, & qu'il avoit fallu la ſatisfaire, à quelque prix que ce fût, pour éviter qu'elle ne ſe bleſſât. Une autre, ſelon le même auteur, avoit eu une fantaiſie de cette eſpece, bien plus violente encore ; c'étoit de ſe nourrir de la chair de ſon mari : quoiqu'elle l'aimât tendrement, elle ne laiſſa pas de le tuer, pour aſſouvir ſon cruel appétit ; & après avoir mangé une partie de ſon corps, elle ſala le reſte, pour le conſerver & s'en raſſaſier à pluſieurs repriſes. Ce ſont là des exemples très-rares, au moins s'ils ſont bien certains.

Mais ce qui arrive plus communément, c'eſt que les femmes groſſes aient des *envies* de manger des choſes abſurdes & nuiſibles, telles que du poivre en grande quantité. Nicolas Florentin, *ſermon V, tract. IV, cap. xxxvj*, dit en avoir vu une qui en avoit mangé près de vingt livres, ſans que cet excès la fît avorter : d'autres mangent du linge, de la chaux, du cuir, des excrémens même, ſelon l'obſervation de Borelli, *cent. III, obſerv. 2* ; d'autres, des cendres, du charbon, de la craie, du ſel, du vinaigre, *&c.* & ne prennent aucun bon aliment avec goût, pendant qu'elles uſent avec avidité de ces différentes ordures.

La plupart de ces choſes ſont auſſi l'objet de l'appétit dépravé des filles ; mais il eſt rare qu'elles ſoient auſſi exceſſives dans leurs deſirs déréglés que les femmes groſſes : la dépravation de l'appétit dans les filles eſt toujours accompagnée d'un vice des humeurs, qui peche par ſa quantité ou par ſa qualité, qui diſpoſe le plus ſouvent à la ſuppreſſion des regles, ou en eſt une ſuite. Ce vice eſt différent, ſelon la différence des objets abſurdes de l'appétit dépravé : ce vice dominant ſe fait connoître par les nauſées, les vomiſſemens, les douleurs que les perſonnes affectées rapportent à l'eſtomac, la pâleur du viſage, & autres ſymptomes qui dépendent de ce vice, dont il n'eſt d'ailleurs pas poſſible de déterminer préciſément la nature particuliere, qui fait varier le goût pour les différentes matieres qui ſont l'objet de l'appétit dépravé.

Il eſt plus aiſé de juger des ſuites que peut avoir cette affection, & de prévoir ſi elle ſe terminera par le rétabliſſement de la ſanté, ou par la mort ; ou ſi elle dégénérera en quelque autre maladie. Lorſqu'elle eſt ſimple, il n'y a rien à en craindre, quand même elle auroit duré depuis longtemps. Les obſtructions, la cachexie, les pâles couleurs, l'hydropiſie, la fievre lente, *&c.* ſont les maladies auxquelles elle ſe trouve ſouvent jointe, & qu'elle peut auſſi produire par les effets de la mauvaiſe nourriture. Les femmes enceintes ſont ordinairement délivrées du *malacia*, & même du *pica*, environ le quatrieme mois de leur groſſeſſe, parce que l'enfant qu'elles portent dans leur ſein, a alors acquis aſſez d'accroiſſement pour

conſumer toute la partie ſurabondante des humeurs qui ſe portent à la matrice ; par conſéquent elle n'eſt plus dans le cas d'y engorger les vaiſſeaux, d'y croupir, de refluer dans la maſſe & d'y produire les mauvais effets mentionnés. Si la dépravation de l'appétit ſubſiſte au delà du quatrieme mois, elle devient dangereuſe, parce qu'elle dépend d'une autre cauſe que la ſimple groſſeſſe, & qu'elle prive le fœtus de la nourriture ; alors elle ne peut qu'être extrêmement nuiſible à la mere & à l'enfant. On a vu différentes ſortes d'*envies* terminées par la mort : mais, dans ces cas, elles n'étoient pas ſimples ; elles n'étoient que des ſymptomes de maladies plus conſidérables, qui ſont devenues mortelles, ſans qu'on pût en accuſer les *envies* dont elles étoient accompagnées.

On doit en général ſe propoſer deux objets dans la curation de l'appétit dépravé ; ſavoir, de corriger l'erreur de l'imagination, & le vice dominant du corps : ſi c'eſt l'eſprit qui eſt le plus affecté, le médecin doit y faire beaucoup d'attention, & s'appliquer particuliérement à le remettre en bon état, par des remedes moraux : s'il y a indice de mauvais ſucs abondans dans les premieres ou dans les ſecondes voies, on doit faire en ſorte qu'ils ſoient évacués, ou qu'ils changent de qualité & s'améliorent : il faut preſque toujours, dans cette affection, traiter en même temps le corps & l'eſprit. Après avoir employé les remedes généraux, ſelon qu'ils ſont indiqués, on doit enſuite avoir recours aux altérans appropriés au vice dominant des humeurs ; & comme elles ſont le plus ſouvent épaiſſes, groſſieres & diſpoſées à former des obſtructions, on fait uſage avec ſuccès de légers apéritifs, rendus plus actifs par degré, ſous différentes formes. Les eaux minérales, celles de Balaruc, ſur-tout, comme purgatives, & celles de Vals comme altérantes, ou toutes autres de nature approchante, ſont très-recommandées dans ce cas. Si le ſang peche par acrimonie, comme lorſqu'il a contracté ce vice par l'uſage exceſſif, qui a précédé, du poivre, du ſel, de la chaux, & autres choſes ſemblables, après avoir rempli les préalables convenables, on doit employer les humectans, les rafraîchiſſans & les adouciſſans, auxquels on pourra aſſocier efficacement les légers apéritifs, les laitages, & les eaux minérales acidules.

On appelle auſſi *envie* des taches ou autres choſes contre nature, qui paroiſſent ſur le corps des enfans nouveaunés, que l'on attribue au pouvoir de l'imagination des femmes enceintes, d'imprimer ſur le corps des enfans renfermés dans leur ſein, les figures des objets qui les ont frappées particuliérement, enſuite des fantaiſies qu'elles ont eues pour certaines choſes, ſans pouvoir ſe ſatisfaire ; ce qui a fait donner proprement le nom d'*envie* à ces défectuoſités. C'eſt mal-à-propos qu'elles ſont nommées ainſi, lorſqu'elles ſont réputées une ſuite de la crainte, de la frayeur, ou de tout autre ſentiment de l'ame, qui n'eſt point agréable : ces marques ſont appellées des Latins d'une maniere plus générique, *nævi*, & des Grecs σπίλοι, σπιλώματα. *Voyez* FŒTUS, GROSSESSE, IMAGINATION. (*d*)

* ENVIE, (*Mythologie.*) Les poëtes Grecs ou Romains en ont fait une divinité infernale : ils ont dit qu'elle avoit les yeux louches, le corps décharné, le front pâle, l'air inquiet, la tête coëffée de ſerpens, *&c.*

ENVIEUX, JALOUX, ſynonymes. Voici les nuances par leſquelles ces mots different. 1°. On eſt *jaloux* de ce qu'on poſſede, & *envieux* de ce que poſſedent les autres : c'eſt ainſi qu'un amant eſt *jaloux* de ſa maîtreſſe, un prince *jaloux* de ſon autorité. 2°. Quand ces deux mots ſont relatifs à ce que poſſedent les autres, *envieux* dit plus que *jaloux* : le premier marque une diſpoſition habituelle & de caractere ; l'autre peut déſigner un ſentiment paſſager : le premier déſigne auſſi un ſentiment actuel plus fort que le ſecond. On peut être quelquefois *jaloux* ſans être naturellement *envieux* ; la *jalouſie*, ſurtout au premier mouvement, eſt un ſentiment dont on a quelquefois peine à ſe défendre : l'*envie* eſt un ſentiment bas, qui ronge & tourmente celui qui en eſt pénétré. (*O*)

ÉNUMÉRATION.

ENUMÉRATION. (*Art poétique.*) Cette figure de rhétorique eſt admirable en poéſie, parce qu'elle raſſemble, dans un langage harmonieux, les traits les plus frappans d'un objet qu'on veut dépeindre, afin de perſuader, d'émouvoir & d'entraîner l'eſprit, ſans lui donner le temps de ſe reconnoître. Je n'en citerai qu'un ſeul exemple, tiré de la tragédie d'Athalie.

Jehu, *qu'avoit choiſi ſa ſageſſe profonde ;*
Jehu, *ſur qui je vois que votre eſpoir ſe fonde.*
D'un oubli trop ingrat a payé ſes bienfaits.
Jehu *laiſſe d'Achab l'affreuſe fille en paix ;*
Suit des rois d'Iſraël les prophanes exemples,
Du vil dieu de l'Egypte a conſervé les temples.
Jehu, *ſur les hauts lieux, oſant enfin offrir*
Un téméraire encens que Dieu ne peut ſouffrir,
N'a, pour ſervir ſa cauſe & venger ſes injures,
Ni le cœur aſſez droit, ni les mains aſſez pures.

Article de M. le Chevalier DE JAUCOURT.

ÉNUMÉRATION, DÉNOMBREMENT, (*Hiſt. anc.*) l'action de compter ou de marquer le nombre des choſes. *Voy.* NUMÉRATION.

Au temps de la naiſſance de Notre-Seigneur, Céſar-Auguſte avoit ordonné qu'on fît le *dénombrement* du monde, ou plutôt du peuple de ſon empire ; quoique d'habiles auteurs croient que ce *cenſus* ou *dénombrement*, dont parle S. Luc, ne s'étendit pas ſur tout l'empire, mais qu'il fut particulier à la Judée. *Voyez* Perizonius, *de cenſu judaïco*, & Berger ; *de viis militaribus.*

On étoit à Rome dans l'uſage de faire le *dénombrement* de toutes les familles. Ce fut Servius Tullius qui fit le premier, lequel ne ſe trouva comprendre que 80 mille hommes : Pompée & Craſſus en firent un ſecond, qui fut de 400 mille hommes : celui de Céſar ne fut que de 100 mille hommes ; ainſi la guerre civile avoit fait périr 300 mille citoyens romains.

Sous Auguſte, en l'an 725, les citoyens romains, dans toute l'étendue de l'empire, ſe trouverent monter à quatre millions ſoixante-trois mille. L'an 746 on fit encore le *dénombrement* des citoyens romains, qui ſe trouva monter à quatre millions deux cens trente-trois mille. L'an 766, qui fut le dernier de la vie d'Auguſte, ce prince fit avec Tibere un autre *dénombrement* des citoyens romains, dont le nombre ſe trouva monter à quatre millions cent trente-ſept mille perſonnes. Claude fit un nouveau *dénombrement* l'an 48 de Jeſus-Chriſt ; & ſuivant le rapport de Tacite, les citoyens romains répandus dans tout l'empire, ſe trouvoient monter alors à ſix millions ſoixante-quatre mille, quoique d'autres repréſentent ce nombre comme beaucoup plus grand. Une médaille de Claude très-rare marque plus préciſément le *dénombrement* fait par Claude, qu'elle appelle *oſtenſio*, & qu'elle fait monter à ſept millions de perſonnes en état de porter les armes, ſans parler des armées qui étoient ſur pié, & qui montoient à cinquante légions, cinquante ſept cohortes & ſoixante ſoldats. Après cette *énumération*, nous n'en trouvons plus juſqu'à celle de Veſpaſien, qui a été la derniere. *Voyez l'article* DÉNOMBREMENT. *Chambers.* (*G*)

* ENVOI, ſ. m. (*Gramm.*) action par laquelle on fait tranſporter une choſe d'un lieu à un autre. On dit faire un *envoi* de marchandiſes par terre ou par eau, faire un *envoi* de lettres de change par un courier ou par un exprès. (*G*)

ENVOIE, (*Marine.*) terme de commandement que l'on fait au timonnier de pouſſer la barre du gouvernail, pour mettre le vaiſſeau vent devant. (*Z*)

* ENVOILER, (s') v. paſſ. (*Art. méchan.*) il ſe dit de tout corps qui venant à ſe tourmenter, ſe fléchit & dont les parties qui étoient auparavant dans un même plan, ſe trouvent dans des plans différens. *S'envoiler* eſt ſynonyme à *ſe déjeter* ; les planches *s'envoilent* par l'action de l'humidité, les lames *ſe déjettent* à la trempe.

ENVOYÉ, adj. pris ſubſt. (*Hiſt. mod.*) ſe dit d'une perſonne députée ou envoyée exprès pour négocier quelque affaire avec un prince étranger ou quelque république. *Voyez* MINISTRE.

Les miniſtres qui vont de la cour de France ou de celle d'Angleterre, à Genes, vers les princes d'Allemagne, & autres petits princes & états, n'ont point la qualité d'*ambaſſadeurs*, mais de ſimples *envoyés*. Joignez à cela que ceux que quelques grands princes envoient à d'autres de même rang, par exemple l'Angleterre à l'empereur, n'ont ſouvent que le titre d'*envoyé*, lorſque le ſujet de leur commiſſion n'eſt pas fort important. *Voyez* AMBASSADEUR.

Les *envoyés* ſont ou ordinaires ou extraordinaires. *Voyez* ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE.

Les uns & les autres jouiſſent de toutes les prérogatives du droit des gens auſſi-bien que les ambaſſadeurs, mais on ne leur rend pas les mêmes honneurs. La qualité d'*envoyé extraordinaire*, ſuivant l'obſervation de Wiquefort, eſt très-moderne, & même beaucoup moins ancienne que celle de *réſident*. Les miniſtres qui en ont été revêtus, ont voulu d'abord ſe faire conſidérer preſque comme des ambaſſadeurs, mais on les a mis depuis ſur un autre pié.

La cour de France en particulier déclara en 1654, qu'on ne feroit plus à ces miniſtres l'honneur de leur donner les carroſſes du roi & de la reine pour les conduire à l'audience, & qu'on ne leur accorderoit plus divers autres honneurs.

Juſtiniani, le premier *envoyé extraordinaire* de la république de Veniſe à la cour de France, depuis que les honneurs y ont été réglés, prétendit ſe couvrir en parlant au roi, & cela lui fut refuſé. Le roi déclara même à cette occaſion qu'il n'entendoit point que l'*envoyé extraordinaire* qui eſt de ſa part à Vienne, fût regadé autrement qu'un réſident ordinaire. Depuis ce temps, on a traité de la même maniere ces deux eſpeces de miniſtres. *Voyez Wiquefort, Champ.* & *le Dictionn. de Trévoux.* (*G*)

ENVOYER, v. act. (*Gramm.*) faire l'envoi d'une choſe. La campagnie des Indes *envoie* tous les ans un certain nombre de vaiſſeaux a Pondichery.

* ENYALIUS, (*Mythol.*) ſurnom qu'on donnoit à Mars, fils de Bellonne, qu'on appeloit auſſi *Nio*.

ENYED, (*Géogr.*) ville d'Hongrie, dans la Tranſylvanie, au diſtrict de Weiſſenbourg. Elle eſt peuplée de réformés entr'autres qui y jouiſſent d'un college pour l'éducation de la jeuneſſe, & l'on trouve fréquemment dans ſes environs des médailles romaines. (*D. G.*)

ENYO, (*Mythol.*) Quelques auteurs diſent que le dieu Mars portoit le nom d'*Enyalius*, parce qu'il étoit fils de Jupiter & d'*Enyo*, déeſſe de la guerre. Stace dit qu'*Enyo* préparoit les armes, les chevaux & le char de ſon fils, lorſqu'il alloit au combat. Phurnutus, dans ſon traité *De natura Deorum*, rapporte que les auteurs varient ſur l'origine & les fonctions d'*Enyo*: les uns diſant qu'elle étoit mere, les autres ſoutiennent qu'elle étoit fille, d'autres enfin atteſtent qu'elle étoit ſimple nourrice du dieu Mars; mais il ajoute que tous les mythologiſtes s'accordent à dire qu'*Enyo* en grec ſignifie qui donne, qui excite le courage, la valeur & la fureur dans le cœur des combattans. L'interprete de Lycophron dit qu'*Enyo*, ſœur de Gorgones, étoit une épithete que l'on donnoit à Junon. Héſiode, dans ſa *Théogonie*, atteſte qu'*Enyo* étoit fille de Phorcynos & de Ceto, & par conſéquent qu'elle étoit ſœur des Phorcynides. On lit dans Pauſanias, qu'*Enyo* ainſi que Pallas préſidoient à la guerre, & la dirigeoient. (*V. A. L.*)

ENZ, (*Géogr.*) riviere du duché de Wirtemberg, dans le cercle de Souabe, en Allemagne. Elle naît au pié des montagnes de la Forêt Noire, reçoit le Nagold, & tombe dans le Necker: ſon cours eſt navigable juſqu'aſſez près de ſa ſource. (*D. G.*)

ENZERSDORF, (*Géograp.*) ville d'Allemagne, dans la baſſe-Autriche, dans le quartier inférieur du Manhartsberg, au bord du Danube: elle a un château d'une certaine importance, & elle appartient aux évêques de Freyſingue. (*D. G.*)

* ENZINA, nom Eſpagnol qui ſignifie *chêne*. Ainſi l'ordre d'*enzina* ou l'ordre du chêne, eſt le même. La marque diſtinctive de cet ordre étoit *une croix rouge ſur un chêne*.

E O

EOLE, (*Mythol.*) C'eſt le roi, ou pour mieux dire, le dieu des vents; car, ſui-

vant la remarque du P. Sanadon, les vents paroiſſent dans la Mythologie comme des eſpeces des petits génies, volages, inquiets & mutins, qui ſemblent prendre plaiſir à bouleverſer l'univers. Ce ſont eux qui ont donné entrée à la mer au milieu des terres, qui ont détaché quantité d'iſles du continent, & qui ont cauſé une infinité d'autres ravages dans la nature.

Pour prévenir de pareilles entrepriſes dans la ſuite, la fable les reſſerra dans de certains pays, particuliérement dans les *iſles éoliennes*, aujourd'hui les *iſles de Lipari*, entre l'Italie & la Sicile; & en conſéquence la même fable leur donna un roi nommé *Eole*.

Ce nouveau monarque, ou plutôt ce nouveau dieu, a joué un grand rôle dans la Poéſie, pour élever les tempêtes, ou pour les calmer. Ulyſſe s'adreſſe à lui dans Homere, pour en obtenir une heureuſe navigation: mais dans Virgile, la reine même des dieux ne dédaigne pas d'implorer ſon ſecours, pour traverſer l'établiſſement de la colonie troyenne en Italie, & l'on peut dire que le roi des vents a la gloire de commencer le nœud de cette grande action dans l'Enéïde.

C'eſt lui qui, dans un antre vaſte & profond, tient tous les vents enchaînés; il les gouverne par ſa puiſſance; & ſe tenant aſſis ſur la montagne la plus haute, il appaiſe à ſa volonté leur fuire, s'oppoſe à leurs efforts, les arrête dans leurs priſons, ou les met en liberté: s'il ceſſoit un moment de veiller ſur eux, le ciel, la terre, la mer, tous les élémens ſeroient confondus.

. . . . . *Celſâ ſedet Æolus arce*
Sceptra tenens, mollitque animos, & temperat iras;
Ni faciat, maria, ac terras, cœlumque profundum
Quippe ferant rapidi ſecum, verſantque per auras.

Æneïd. *lib. I. v. 52. & ſequ.*

Junon, pour l'engager à ſervir ſa colere, lui offre en mariage une des quatorze nymphes de ſa ſuite, & la plus belle de toutes, en un mot Déjopée:

Sunt mihi bis ſeptem præſtandi corpore nymphæ:
Quarum, quæ formâ pulcherrima, Dejopeiam.
Connubio jungam ſtabili, propriamque dicabo:
Omnes ut tecum meritis pro talibus annos
Exigat, & pulchrâ faciat te prole parentem.

A ces mots, *Eole* enfonce ſa lance dans le flanc de la montagne, & l'entr'ouvre: tous les vents à l'inſtant ſortent impétueuſement de leurs cavernes, & ſe répandent ſur la terre & ſur la mer.

Hæc ubi dicta, cavum converſâ cuſpide montem
Impulit in latus. At venti, velut agmine facto,
Quâ data porta, ruunt, & terras turbine perflant.

Alors s'éleve une tempête affreuſe, dont il faut lire la peinture admirable dans le poëme même, car elle n'a point de rapport direct à cet article. *Voyez* encore ſur *Eole*, Diodore de Sicile, *lib. V.* Strabon, *lib I.* Ovide, *Métamorph. lib. XI.* Pline, *lib. III. c. jx.* Bochard, l'abbé Banier, les *Dictionn. de Mythologie.* (*De Jaucourt.*)

EOLIE *ou* EOLIDE, ſ. f. (*Géogr.*) contrée de l'Aſie mineure, qui s'appela *Myſie*, avant que les Eoliens vinſſent l'habiter & lui donner leur nom. Elle eſt ſituée ſur la mer Egée, au midi de la Troade, & au ſeptentrion de l'Ionie, entre ces deux pays.

EOLIEN *ou* EOLIQUE, adj. (*terme de Gramm.*) nom d'un des cinq dialectes de la langue grecque. *Voyez* GREC & DIALECTE.

Il fut d'abord en uſage dans la Béotie, d'où il paſſa en Eolie. C'eſt dans ce dialecte que Sapho & Alcée ont écrit.

Le dialecte *éolien* rejette ſur-tout l'accent rude ou âpre. Du reſte il s'accorde en tant de choſes avec le dorique, qu'on ne fait ordinairement de ces deux qu'un ſeul dialecte. C'eſt pourquoi la plupart des grammairiens ne comptent que quatre différens dialectes grecs, quoiqu'il y en ait réellement cinq, en en faiſant deux de l'*éolien*

& du dorique. *Voyez* DORIQUE & DIALECTE. (*G*)

EOLIEN, *en Muſique*, eſt le nom que les anciens donnoient à un de leurs modes ou tons, duquel la corde fondamentale étoit immédiatement au-deſſus de celle du mode phrygien. *Voyez* MODES & TON.

Le *mode éolien* étoit grave, au rapport de Laſus. " Je chante, dit-il, Cérès & ſa fille » Mélibée épouſe de Pluton, ſur le *mode éolien*, rempli de gravité. » (*S*)

* EOLIENS, ſ. m. pl. (*Géogr. Hiſt. anc.*) peuples de Grece, ainſi appelés d'Eole fils d'Hellen. Ils paſſerent dans l'Aſie mineure, & s'établirent dans la Myſie, dont ils changerent le nom en celui d'*Eolie*. *Voyez* EOLIE.

* EOLIENNES, adj. pris ſubſt. (*Géogr. anc. Mythol.*) ce ſont aujourd'hui les *iſles de Lipari*. Les volcans répandus dans la principale, avoient donné lieu aux prêtres d'en faire l'antre de Vulcain, & d'y placer ſes forges; ce fut de-là qu'elle s'appella *Vulcanie*.

ENVOYER, *Voyez* AVOYER.

EOLIPYLE, ſ. m. (*Phyſ.*) inſtrument hydraulique qui conſiſte dans une boule de métal creuſe, ayant un cou ou un tuyau. Cette boule étant remplie d'eau & expoſée au feu, il ſort par le tuyau un vent violent. Deſcartes & d'autres ſe ſont ſervis de cet inſtrument pour expliquer la cauſe & la génération du vent; c'eſt pourquoi il eſt appelé *éolipyle*, comme qui diroit *pila Æoli*, boule d'Eole; parce que Eole étoit le dieu des vents. On voit la forme de cet inſtrument (*Pl. de Phiſiq. fig. 28*) *A* eſt la boule poſée ſur des charbons ardens *B*, & *C* eſt ſon cou, par lequel ſort le vent ou la vapeur. On écrit ordinairement *éolipyle*, comme on prononce; on devoit écrire *æolipyle*, ſuivant l'étymologie: mais il vaut encore mieux ſe conformer à la prononciation.

Quelquefois le cou de l'*éolipyle* eſt joint à la boule par une vis; ce qui eſt plus commode, parce qu'alors on a plus de facilité à remplir d'eau la cavité. S'il n'y a pas de vis, on peut la remplir de la maniere ſuivante: faites chauffer la boule juſqu'à ce qu'elle ſoit rouge, & jettez-la dans un vaiſſeau plein d'eau; l'eau entrera par le tuyau, & remplira environ les deux tiers de la cavité.

Si on met enſuite l'*éolipyle* ſur le feu, ou devant le feu, enſorte que l'eau & le vaiſſeau s'échauffent beaucoup; l'eau étant alors raréfiée & convertie en vapeur, s'échappera avec beacoup de bruit & de violence; mais par bonds, & non pas d'une maniere égale & uniforme.

" En mettant l'*éolipyle* ſur un braſier bien allumé, » dit M. Formey, d'après la plupart des phyſiciens, dans un article qu'il nous a communiqué ſur ce ſujet; » le feu y » dilate l'air, allant & venant au-travers » des pores de la boule, ſans aucun acci- » dent ſenſible; parce que l'air qu'il chaſſe » trouve à s'échapper par la ſortie du gou- » lot. Si cette boule rougie par le feu eſt » plongée dans l'eau, l'air dilaté qui y de- » meure ſe reſſerre aux approches de celle- » ci. Le vaſe ſe trouve peu-à-peu rempli » d'eau & d'air, par portions à-peu-près » égales. Remettez pour lors l'*éolipyle* ſur » les charbons en y enfonçant un peu le » petit bout, & en tournant à l'air l'ou- » verture du goulot, que l'eau remplit par » ce moyen ſans s'écouler; dès que le bra- » ſier ſera vivement allumé, le feu qui ſem- » bloit ne pas agir ſur l'intérieur de cette » poire quand elle étoit ſans eau, & que » rien ne le retenoit, commence par y dila- » ter l'air. L'air débande tous ſes reſſorts con- » tre l'eau qui l'enveloppe; celle-ci, quoi- » que naturellement ſans activité, étant » fortement pouſſée en tout ſens & en mê- » me temps reſſerrée de toutes parts par les » parois du vaiſſeau, ne trouve que l'iſſue » du goulot vers laquelle ſe tourne toute la » furie du feu & de l'air, & par conſéquent » de l'eau. L'eau en ſort malgré la peti- » teſſe de l'iſſue, & malgré la réſiſtance de » l'air extérieur, en s'élançant à quinze & » à vingt piés de diſtance. Ainſi le feu qui » s'entretient paiſiblement ſous une maſſe » de cendre par la liberté que mille petits » ſentiers lui laiſſent de s'échapper à l'air » & d'en tirer quelque ſecours, vient-il à » recevoir autour de lui quelques gouttes » d'eau, il les étend, il les ſoulève, » & ſouleve avec elles la braiſe & la » cendre. C'eſt par cette raiſon que le feu » ſouterrain qui étant ſeul rouleroit autour

» ou au travers d'un petit caillou ſans le dé-
» placer, ſe joignant à l'air & à l'eau, ſou-
» leve des maſſes énormes, ébranle les ré-
» gions, perce les terres, & fait voler les
» rochers. Quand le feu ſecondé de l'air,
» pouſſe devant lui des ſurfaces d'élémens
» durs & maſſifs, comme le ſel & l'eau,
» qui ne peuvent être reçus par les ouver-
» tures qui livreroient paſſage au fer, il fait
» alors des ravages épouvantables & il
» renverſe, briſe, ou diſſipe par ce ſecours
» ce qu'il auroit traverſé par un écoulement
» continuel étant ſeul. Ainſi quoique l'élaſ-
» ticité du feu ne ſoit pas toujours ſenſible,
» elle eſt toujours réelle, & c'eſt de cette
» élaſticité modifiée ou ſecondée par les
» autres élémens, qu'on peut déduire les
» différentes actions du feu. » M. Formey
» cite ici le *ſpectacle de la nature*, *tome IV.*

Cette expérience de l'*éolipyle* eſt une des plus fortes preuves que puiſſent alléguer en faveur de leur ſentiment, ceux qui croient que l'air eſt la principale cauſe de l'ébullition des fluides. Il paroît vraiſemblable au premier coup-dœil, que le vent de l'*éolipyle* eſt produit par l'air renfermé dans l'eau. Mais lorſqu'on remplit d'eau l'*éolipyle*, il n'y avoit preſque point d'air, & l'eau qu'on a fait entrer ne contient qu'une dixieme partie d'air; une ſi petite quantité d'air peut-elle être la matiere de ce ſouffle impétueux? De plus, lorſque le vent eſt dans ſa plus grande force, plongez le cou de l'*éolipyle* dans un vaiſſeau plein d'eau froide, on ne voit point paroître à la ſurface les bulles que ce vent devroit produire, s'il étoit produit lui-même par l'air. Donc, conclut-on, la cauſe du vent de l'*éolipyle* eſt la même que celle de l'ébullition, la vapeur de l'eau dilatée 13 ou 14000 fois au delà de ſon état naturel. Cette derniere raiſon eſt-elle bien convaincante? car quand ce ſeroit la vapeur de l'eau qui produiroit le ſouffle de l'*éolipyle*, pourquoi cettevapeur expoſée dans l'eau froide ne produiroit-elle pas des bulles d'air à la ſurface, comme on prétend qu'elle en produit dans l'ébullition? *Voyez* EBULLITION, *& les mém. acad. 1748.* M. Muſſchenbrock, *eſſais de Phyſ. art. 870*, paroît auſſi attribuer le ſouffle de l'*éolipyle* à la vapeur de l'eau. Quoi qu'il en ſoit, voilà les raiſons de part & d'autre, ſur leſquelles on peut juger, & ſur leſquelles on ſera peut-être encore mieux de ſuſpendre ſon jugement.

La vapeur ou l'air qui ſort de l'*éolipyle* a une chaleur ſenſible près dé l'orifice; mais à quelque diſtance de-là elle eſt froide, comme nous l'obſervons dans notre halaine. On ne convient pas de la cauſe de ce phénomene. Les partiſans des corpuſcules l'expliquent en diſant, que le feu qui eſt contenu dans la vapeur raréfiée, quoique ſuffiſant pour ſe faire ſentir près de l'orifice, s'en débarraſſe enſuite, & devient inſenſible avant que d'être arrivé à l'extrémité de la vapeur. *Voyez* FEU.

Les philoſophes méchaniciens d'un autre côté prétendent que la vapeur en ſortant de la boule, a une ſorte de mouvement circulaire en quoi conſiſte proprement la chaleur; & qu'à meſure qu'elle s'éloigne de la boule, ce mouvememt diminue de plus en plus par la réaction de l'air contigu, juſqu'à ce qu'enfin la chaleur devient inſenſible. *Voyez* CHALEUR. Pour nous, qui ne nous flattons pas de ſavoir en quoi conſiſte la chaleur & le froid, & qui croyons tous les phyſiciens auſſi peu avancés que nous ſur ce point, nous avouons ſans peine que la cauſe de ce phénomene nous eſt inconnue, ainſi que bien d'autres.

Quelques auteurs ont propoſé différens uſages de l'*éolipyle*. 1°. Ils croient qu'on pourroit l'employer au lieu de ſoufflet pour ſouffler le feu, lorſqu'on a beſoin d'une très-grande chaleur. 2°. Si on ajuſtoit une trompette, un cor, ou quelqu'autre inſtrument ſonore au cou de l'*éolipyle*, il pourroit les faire ſonner. 3°. Si le cou étoit tourné perpendiculairement en-haut, & prolongé par le moyen d'un tube ou cylindre creux qu'on y adapteroit, & qu'on mît une boule creuſe ſur l'orifice du tube, cette boule ſeroit élevée en l'air & y ſeroit ſoutenue en voltigeant, tantôt plus haut, tantôt plus bas, comme dans un jet d'eau. *Voyez* FONTAINE. 4°. L'*éolipyle* étant rempli d'une eau de ſenteur, au lieu d'eau ſimple, pourroit ſervir à parfumer une chambre. Tous ces uſages, comme l'on voit, ne ſont pas fort importans; quelques-uns ſeroient tout au plus curieux. (*O*)

EONES, *Voyez* EONS.

EONIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccl.*) on appela ainſi dans le xij ſiecle les ſectateurs d'Eon de l'Etoile, gentilhomme breton, qui abuſant de la maniere dont on prononçoit alors ces paroles, *per eum* (on prononçoit *eon*) *qui venturus eſt judicare vivos & mortuos*, &c. prétendoit qu'il étoit le Fils de Dieu, devant juger un jour les vivans & les morts. Cette héréſie, ou plutôt cette ridicule extravagance, ne mérite de place dans l'hiſtoire que par le trouble qu'elle cauſa. Pluſieurs ſectateurs de cet Eon ſe laiſſerent brûler vifs, plutôt que de renoncer à une ſi étrange folie. *O miſeras hominum mentes!* Mais notre ſiecle que nous croyons ſi éclairé, eſt-il plus ſage? *Voyez* CONVULSIONNAIRES. (*O*)

EONS *ou* EONES, (*Théologie.*) mot tiré du grec αἰὼν, qui ſignifie *ſiecle*, *éternité*. *Voyez* SIECLE.

Quelques anciens hérétiques ont attaché une autre idée au mot *æon*; & partant des principes de la philoſophie de Platon, qu'ils entendoient mal, ils donnerent de la réalité aux idées que ce philoſophe avoit imaginées en Dieu; c'eſt-à-dire, qu'ils les perſonnifierent, & les diſtinguerent de Dieu même, prétendant qu'il les avoit produites les unes mâles & les autres femelles *Voyez* IDÉE & PLATONISME.

Ils appeloient ces idées *éons* ou *éones*; & de leur aſſemblage complet ils formoient la Divinité, qu'ils nommoient πληρώμα; c'eſt-à-dire, *plénitude*.

A commencer dès Simon le Magicien, tous les hérétiques des premiers ſiecles trouvant la doctrine de l'Egliſe trop ſimple, & à force de vouloir relever plus haut le Dieu qu'ils reconnoiſſoient pour ſouverain, avoient ainſi confondu les idées corporelles avec les ſpirituelles, & formé une ſcience myſtérieuſe qu'ils appeloient *Gnoſe*, qui leur fit donner à tous en général le nom de *Gnoſtiques*, c'eſt-à-dire, *plus parfaits* ou *plus éclairés que le commun des hommes*.

" L'héréſiarque Valentin qui parut vers » l'an 134 de J. C. rafinant, dit M. Fleury, » ſur ceux qui l'avoient précédé, déduiſoit » une longue généalogie de pluſieurs *Eones* » ou *Aiones*; il en faiſoit des perſonnes. » Le premier & les plus parfait étoit dans » une profondeur inviſible & inexplicable, » & il le nommoit *Proon*, préexiſtant; » & de pluſieurs autres noms; mais plus » ordinairement *Bythos*, c'eſt-à-dire *profondeur*. Il étoit demuré pluſieurs ſiecles » inconnu en ſilence & en repos, ayant » avec lui ſeulement *Enoïa*, c'eſt-à-dire » la *penſée*, que Valentin nommoit auſſi » *Charis*, grace, ou *Sigé*, ſilence, & » dont il faiſoit la femme. Enfin Bythos » avoit voulu produire le principe de toutes choſes, & avec Sigé il avoit engendré *Nous*, ſon fils unique, ſemblable » & égal à lui, ſeul capable de le comprendre. Ce fils étoit le pere & le principe des toutes choſes. Νοῦς en grec *intelligence*, mais il eſt du genre maſculin, » c'eſt pourquoi les Valentiniens en faiſoient un fils; & quoiqu'il fût unique, » ils lui donnoient une ſœur *Aletheïa*, » c'eſt-à-dire, *la vérité*. Ces deux premiers » couples *Bythos* & *Sigé*, *Nous* & *Aletheïa*, formoient un quarré qui étoit » comme la racine & le fondement de » tout le ſyſtême: car *Nous* avoit engendré deux autres perſonnages ou Eones, » *Logos* & *Zoé*, le verbe & la vie, & ces » deux en avoient encore produit deux » autres, *Anthropos* & *Eccleſia*, l'homme » & l'égliſe.

» Le Verbe & la Vie, continue le même auteur, voulant glorifier le pere, » avoient encore produit dix autres, *éones*, » c'eſt-à-dire cinq couples; car ils étoient » toujours deux à deux. L'Homme & l'Egliſe avoient produit douze autres *éones*, » entre leſquelles étoit le paraclet, la foi, » l'eſpérance, la charité. Les deux derniers étoient *Teletos*, le parfait, & » *Sophia*, la ſageſſe. Voilà les trente *éones*, » qui tous enſemble faiſoient le *pleroma* » ou plénitude inviſible & ſpirituelle. » *Hiſt. eccléſ. tom. I. liv. III. pag.* 443. & 444.

Ces hérétiques croyoient trouver clairement tout cela dans quelques paſſages de l'Ecriture, auxquels ils donnoient des explications allégoriques & forcées. En voilà plus qu'il n'en faut ſur ces extravagances. (*G*).

* EORIES, adj. pris ſubſt. (*Myth.*) fêtes que les Athéniens célébroient en l'honneur d'Erigone, qui avoit attiré par ſes prieres une fâcheuſe malédiction ſur les

filles des Athéniens ; parce qu'ils avoient négligé de venger la mort d'Icare son pere. Le ciel permit que les filles des Athéniens devinssent amoureuses d'hommes qui ne répondirent point à leur passion, & qu'elles s'en pendissent de désespoir. On consulta là-dessus l'oracle d'Apollon, qui ordonna les fêtes *éories* aux manes d'Erigone ; & les filles des Athéniens continuerent apparemment d'aimer, & quequefois de n'être point aimées, mais ne s'en pendirent plus.

E P

* EPACHTES, s. f. (*Hist. anc.*) fêtes que les Athéniens célébroient en l'honneur de Cérès, & en commémoration de la douleur qu'elle ressentit de l'enlévement de Proserpine sa fille. Le mot *épachtes* est composé de ἐπὶ, *sur*, & ἄχτος, *douleur*.

EPACTE, s. f. *en Chronologie*, est proprement l'excès du mois solaire sur le mois synodique lunaire, ou de l'année solaire sur l'année lunaire de douze mois synodiques, ou de plusieurs mois solaires sur autant de mois synodiques, & de plusieurs années solaires sur autant de douzaines de mois synodiques.

Les *épactes* sont donc ou annuelles, ou menstruelles. Les *épactes menstruelles* sont les excès du mois civil, ou du mois du calendrier sur le mois lunaire. *Voyez* MOIS.

Supposons par exemple qu'il y ait nouvelle Lune le premier de Janvier ; puisque le mois lunaire est de 29j 12h 44′ 3″, & que le mois de Janvier contient 31j, l'*épacte menstruelle* est donc de 1j 11h 15′ 57″.

Les *épactes annuelles* sont l'excès de l'année solaire sur la lunaire. *Voyez* AN.

Ainsi comme l'année julienne est de 365j 6h, & que l'année lunaire est de 354j 8h 48′ 38″, l'*épacte annuelle* est de 10j 21h 11′ 22″, c'est-à-dire, de près de 11j ; & par conséquent l'*épacte* de deux ans sera de 22j ; celle de trois ans de 33j, ou plutôt de trois, puisque trente jours font un mois emboliſmique ou intercalaire. *Voyez* EMBOLISMIQUE. Par la même raison l'*épacte* de quatre ans sera de 14j, & ainsi des autres ; & par conséquent l'*épacte* de chaque dix-neuvieme année deviendra trente ou zéro. D'où il s'ensuit que la vingtieme *épacte* sera encore 11, & qu'ainsi le cycle des *épactes* expire avec le nombre d'or, ou le cycle lunaire de dix-neuf ans ; & recommence encore dans le même temps, comme on le voit dans la table suivante.

Nomb. d'or.	*Epactes.*	*Nombr. d'or.*	*Epactes.*	*Nombr. d'or.*	*Epactes.*
1	xj.	7	xvij.	13	xxiij.
2	xxij.	8	xxviij.	14	jv.
3	iij.	9	jx.	15	xv.
4	xjv.	10	xx.	16	xxvj.
5	xxv.	11	j.	17	viij.
6	vj.	12	xij.	18	xjx.
				19	xxx.

De plus, comme les mois lunaires reviennent les mêmes tous les 19 ans, c'est-à-dire, qu'après cette période ils recommencent aux mêmes jours ; de même la différence entre l'année lunaire & l'année solaire, revient la même après dix-neuf ans ; & comme il faut toujours ajouter cette différence à l'année lunaire, pour la concilier avec l'année solaire, ou la rendre égale à l'année solaire on appelle ces différences, qui appartiennent respectivement à chaque année du cycle lunaire, *épacte annuelle*, ou simplement *épacte*. Ainsi le mot *épacte* signifie, dans l'usage ordinaire, le nombre qu'il faut ajouter à l'année lunaire, pour la faire correspondre à la solaire.

C'est sur ce rapport mutuel entre le cycle de la Lune & le cycle des *épactes*, qu'est fondée la regle qui enseigne à trouver l'*épacte* convenable à une année quelconque du cycle lunaire ; elle consiste à multiplier l'année donnée du cycle lunaire par onze ; & si le produit est moindre que 30, il indique lui-même l'*épacte* cherchée ; s'il est plus grand que trente, il faudra le diviser par 30, & ce qui reste après la division sera l'*épacte*. Par exemple je veux connoître l'*épacte* de l'année 1712 : comme c'est la troisieme année du cycle lunaire, il s'ensuit de-là que 3 est l'*épacte* de cette même année 1712 ; car $11 \times 3 = 33$; & 33 étant divisé par 30, on trouve 3 pour reste de la division, c'est-a-dire, pour l'*épacte*. Il faut remarquer qu'il s'agit ici

de l'*épacte* julienne ; le nombre 3, qui multiplie 11 dans le calcul précédent, indique que l'année 1712 eſt la troiſieme du cycle lunaire : or nous avons vu ci deſſus que la premiere année du cycle lunaire a 11 d'*épacte*, la ſeconde 22 ou 2 fois 11, la troiſieme 33 ou 3 fois 11, & ainſi de ſuite. Nous enſeignerons plus bas à trouver l'*épacte* grégorienne. *Voyez* CYCLE.

On peut trouver par le moyen de l'*épacte* à quel jour d'un mois & d'une année donnée, doit tomber la nouvelle lune ; on en vient à bout en cette ſorte. On ajoute l'*épacte* de l'année donnée au nombre de mois, à compter depuis mars inclufivement ; ſi la ſomme eſt moindre que 30, il faudra la ſouſtraire de 30 ; ſi elle eſt plus grande, il la faudra ſouſtraire de 60, & le reſte marquera dans les deux cas le jour de la nouvelle lune.

Si on cherche la nouvelle lune pour les mois de janvier & de mars, alors il ne faudra rien ajouter à l'*épacte* ; ſi c'eſt pour février ou avril, il ne faudra ajouter que l'unité.

Par exemple, je veux connoître à quel jour de décembre eſt tombée la nouvelle lune en l'année 1711, dont l'*épacte* étoit 22 ; je trouve par les regles précédentes que ce doit avoir été le 28 décembre ; car $22 + 10 = 32$, & $60 - 32 = 28$. *Voy.* LUNE.

La raiſon de cette pratique eſt évidente. L'*épacte* étant 22 par l'hypotheſe, la lune a 22 jours au premier de mars, à peu près 23 aú premier d'avril, 24 au premier de mai, &c. car puiſque l'*épacte* croît de 11 jours par an, on peut ſuppoſer qu'elle croît à peu près d'un jour chaque mois, depuis mars juſqu'en décembre. Donc au premier décembre la lune a 32 jours, c'eſt-à-dire, la nouvelle lune a 2 jours. Donc pour avoir la nouvelle lune de décembre, il faut de 30 ôter 2, ou ce qui eſt la même choſe, 32 de 60.

Ayant ainſi trouvé le jour auquel tombe la nouvelle lune, il eſt aiſé de conclure de là quel eſt l'âge de la lune pour un jour donné. *Voy.* LUNE & AGE.

Il y a d'ailleurs pour cela une autre regle particuliere, & que voici.

Il faut ajouter enſemble l'*épacte* de l'année, le nombre de mois depuis mars inclufivement, & le jour donné dans le mois. Si le total eſt moins que 30, il marquera l'âge de la lune ; s'il eſt plus grand que 30, il faudra le diviſer par 30, & le reſte de la diviſion montrera l'âge de la lune, c'eſt-à-dire, combien il s'eſt écoulé de jours depuis la nouvelle lune. Cette méthode ne peut jamais être ſujette à un ſeul jour d'erreur.

Par exemple, ſi l'on demande quel étoit l'âge de la lune le 31 décembre de l'année 1711, on trouvera par cette regle que la lune avoit trois jours, c'eſt-à-dire, qu'il s'étoit écoulé trois jours depuis la nouvelle lune ; car $22 + 10 + 31 = 63$, & 63 étant diviſé par 30, il reſte 3 ; ce qui convient exactement avec la regle précédente, par laquelle on a trouvé que la nouvelle lune étoit arrivée la même année le 28 décembre.

On peut encore abréger cette pratique par le moyen d'une table, où l'on marquera les *épactes*, & qui fera voir tout d'un coup le jour de la nouvelle lune. Voici comment cette table eſt formée. On écrit de ſuite tous les mois, chacun avec le nombre des jours qu'il contient ; on met au premier janvier le nombre 30 ou *, au ſecond du même mois le nombre 29, au troiſieme le nombre 28, & ainſi de ſuite juſqu'à 1 inclufivement : après quoi on recommence le même ordre, & on forme de cette maniere une ſuite de douze mois lunaires & de quelques jours, avec cette précaution qu'on met les nombres 25 & 24 au même jour dans les mois pairs lunaires.

La raiſon de cette pratique eſt que les mois lunaires ſont alternativement de 30 & de 29 jours. Par le moyen de cette table, on trouvera facilement la nouvelle lune de chaque mois ; car il n'y aura qu'à chercher le jour du mois auquel eſt jointe l'*épacte* de l'année propoſée. Cependant il y a encore une précaution à prendre ; car il faut diſtinguer entre l'*épacte* julienne & la grégorienne : la différence de ces deux *épactes* vient de ce que l'année julienne commence plus tard que l'année grégorienne de 11 jours ; c'eſt pourquoi après avoir trouvé, comme nous l'avons

l'avons enſeigné, l'*épacte* julienne, on ôtera 11 de cette *épacte*, qu'on augmentera de 30 jours s'il eſt néceſſaire, & on aura l'*épacte* grégorienne. Ainſi on trouvera que l'*épacte* grégorienne de 1712 eſt 22; & les nouvelles Lunes dans l'année 1712, nouveau ſtyle, ſe trouveront 11 jours plus tard dans chaque mois, que dans l'année julienne, comme cela doit être en effet. Nous ne mettrons point ici cette table, qu'on peut voir dans un grand nombre d'ouvrages, entr'autres dans les *élémens de Chronologie* de Wolf, dans le *traité du calendrier* de M. Rivard, *&c.*

Il ſe trouve par un haſard heureux, que le nombre des jours dont l'année grégorienne differe de l'année julienne, eſt préciſément le même que le nombre des jours dont l'année ſolaire ſurpaſſe l'année lunaire : car il arrive par-là que l'*épacte* grégorienne pour une année, eſt la même que l'*épacte* julienne de l'année précédente.

Il faut obſerver que comme le cycle de dix-neuf années anticipe ſur les nouvelles Lunes d'un jour en 312 ans, de même auſſi le cycle des *épactes* n'a pas toujours lieu, la proemptoſe diminuant les différentes *épactes* d'un jour en 312 ans. *V.* PROEMPTOSE.

Il faut donc pour avoir les *épactes*, diminuer alors d'une unité celles qu'on devroit avoir par la regle ci-deſſus. Ainſi l'*épacte* que donne alors le calendrier n'eſt pas exacte; de ſorte que ſi elle eſt 22 ſuivant le calendrier, il faudra prendre 21, parce que la nouvelle Lune au lieu de tomber au jour du mois où eſt marqué 22, tombe au jour précédent : c'eſt pourquoi au bout de ce temps l'ordre des *épactes* change, & au bout de 312 autres années il change encore, & ainſi de ſuite. Une autre raiſon qui fait changer le cycle des *épactes* dans le calendrier grégorien, c'eſt que ſur quatre années ſéculaires, il y en a trois qui ne ſont point biſſextiles; de ſorte que ces années-là les nouvelles Lunes au lieu de tomber au jour marqué dans le calendrier, tombent le jour d'après : car ſi le 10 de Mars, par exemple, il doit y avoir nouvelle Lune, en ſuppoſant l'année augmentée d'un jour, cette nouvelle Lune ne tombera que le 11, en ſuppoſant que cette année ne ſoit point ainſi augmentée. *Voyez* MÉTEMPTOSE. On a donc été obligé de former deux autres tables pour les *épactes*, dont nous allons tâcher de donner une idée.

Voici comment on conſtruit la premiere. On écrit d'abord horizontalement, les uns à côté des autres, tous les nombres d'or ſucceſſifs, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 1, 2; enſuite ſous le premier chiffre 3, on écrit dans une colonne verticale les chiffres 30 ou *, 29, 28, 27, *&c.* juſqu'à 1 incluſivement; puis à côté de chacun de ces chiffres on écrit horizontalement, ſous les chiffres des nombres d'or, les chiffres des *épactes*, en ſuppoſant que la premiere *épacte* ſoit le nombre qui eſt le plus à gauche dans chaque rangée horizontale : ainſi à côté de 30, ou de *, on écrit les *épactes* 11, 22, 3, 14, *&c.* à côté de 29 on écrit les *épactes* 10, 21, 2, 13, *&c.* & ainſi de ſuite. On peut voir cette table dans les *élémens de Chronologie* de Wolf déja cités.

Outre cette table, on en forme une ſeconde par le moyen de laquelle on voit quel doit être le cycle des *épactes* pour chaque ſiecle; & cette table ſe voit encore dans les *élémens de Chronologie* de Wolf : ainſi on voit que le cycle des *épactes* pour le ſiecle où nous ſommes eſt 22, 3, 14, *&c.* c'eſt-à-dire que l'année dont le nombre d'or eſt 3, a pour *épacte* grégorienne 22, que l'année ſuivante a pour *épacte* grégorienne 3, *&c.* Ce même ordre durera dans le ſiecle qui ſuivra celui-ci; mais en 1900 il changera, & l'ordre des *épactes* dans ce ſiecle & dans les trois autres conſécutifs, ſera 21, 2, 13, 24, *&c.* & ainſi de ſuite. *V.* auſſi, ſur cette matiere, l'*abrégé du calendrier* par M. Rivard, & le grand ouvrage que prépare M. Coucicault ancien échevin, & que nous croyons ſous preſſe. Ce dernier ouvrage nous a paru fait avec beaucoup d'intelligence, de ſoin, & de détail.

Par l'ordre des cycles des *épactes*, il paroît que le même cycle peut avoir à la fois les *épactes* 24 & 25; comme on le verra facilement dans le cycle qui commence par le nombre 24, dans celui qui commence

par le nombre 10, &c. Or nous avons dit ci-deſſus que dans le calendrier des *épactes* on met les nombres 24 & 25 au même jour, & cependant les nouvelles lunes ne peuvent tomber au même jour dans le cours de dix-neuf ans. Pour obvier à l'erreur qui pourroit réſulter de-là, on écrit dans tous les mois pairs lunaires les nombres 26 & 25 à côté l'un de l'autre, mais le dernier en plus petit caractere; & toutes les fois que les *épactes* 24 & 25 ſe trouvent enſemble dans le même cycle, alors il faut ſe ſervir de l'*épacte* 25, écrite en petit caractere; & on ne doit point craindre de confuſion de la combinaiſon des *épactes* 24, 25, 26, parce que ces trois *épactes* ne peuvent jamais ſe trouver enſemble dans un même cycle. A l'égard des *épactes* 26 & 25, lorſqu'elles ſe rencontrent dans un même cycle, il faut ſe ſervir de l'*épacte* 25, qui eſt jointe au même jour avec 24. Enfin dans ce même calendrier on met l'*épacte* 19 au dernier Décembre, avec l'*épacte* 20; parce que la nouvelle Lune tombe au dernier Décembre toutes les fois que l'*épacte* 19 répond au nombre d'or 19. De plus, les *épactes* ſont diſpoſées de maniere qu'elles donnent la nouvelle Lune environ un jour trop tard; la raiſon que Clavius apporte de cette diſpoſition, c'eſt qu'il vaut mieux que les *épactes* donnent les nouvelles lunes, & par conſéquent les pleines Lunes, trop tard, que trop tôt, afin qu'on ne ſoit point en riſque de célébrer la fête de Pâque avant la pleine Lune, ce qui ſeroit contraire au décret du concile de Nicée.

Cependant quelque ſoin que le pape Grégoire XIII, & les aſtronomes dont il s'eſt ſervi, aient employé pour la détermination des nouvelles Lunes par les *épactes*, & pour fixer la Pâque, il faut avouer que la méthode de trouver ainſi les nouvelles Lunes n'a pas toute l'exactitude qu'on pourroit deſirer. En premier lieu, la fixation de l'équinoxe du printemps au 21 de Mars, eſt fautive, puiſque cet équinoxe peut arriver quelquefois le 19, & quelquefois le 23, comme nous l'avons remarqué dans l'*article* CALENDRIER. On trouve de plus dans le *tome IV* des œuvres de M. Jean Bernoulli, imprimées à Lauſanne en 1743, une piece curieuſe ſur ce ſujet, où l'on voit l'erreur dans laquelle l'*épacte* peut induire quelquefois. En 1724, ſuivant le calcul de ce ſavant géometre, la vraie pleine Lune paſchale a dû tomber le ſamedi 8 avril à 4h 21′ du ſoir, l'équinoxe étant arrivé le 20 Mars. Or ſuivant le calcul par l'*épacte*, on trouve que la pleine Lune paſchale de 1724 a dû tomber le 9 Avril, qui étoit un dimanche; de ſorte que par la regle établie, Pâque n'a été que le 16 avril, au lieu qu'il auroit dû être le 9. La même choſe eſt arrivée en 1744, où Pâque s'eſt trouvé 8 jours plus tard qu'il n'auroit dû être: car on verra dans les almanachs de cette année-là, que la pleine Lune paſchale eſt arrivée le ſamedi 28 Mars, ainſi Pâque devoit être le lendemain 29; au lieu que par le calcul de l'*épacte*, la pleine Lune n'a dû être que le 29, qui étoit un dimanche, ce qui a fait remettre Pâque au 5 Avril ſuivant. Il en arrivera autant, ſelon M. Bernoulli, en 1778 & 1798, par l'erreur de l'*épacte*. *Voy.* PAQUE.

Dans la préface de l'*art de vérifier les dates*, *p.* 38 *& ſ.* on trouvera des obſervations utiles ſur l'uſage du calcul des *épactes* pour la chronologie, & pour les dates des anciens titres. (*O*)

Addition à l'article précédent.

ÉPACTES, (*Aſtronom.*) nombres de jours, d'heures, de minutes & de ſecondes dont les aſtronomes font des tables, & qui ſervent à préparer les calculs des éclipſes. On en trouve les tables dans le P. Riccioli, *Aſtron. reform. page* 60; dans M. de la Hire, dans M. Caſſini, *Tables Aſtron. p.* 58; dans les *Ephémérides* du P. Hell, pour 1764; & dans nos *Tables de la lune*, imprimées en 1771 à la ſuite de notre *Aſtronomie*.

Les *épactes* aſtronomiques dont nous nous ſervons pour trouver les nouvelles Lunes moyennes, ne ſont autre choſe que l'âge de la Lune au commencement de l'année, ou le nombre de jours qui reſtoit depuis la derniere conjonction moyenne de l'année précédente juſqu'au commencement de l'année actuelle; ſi elle eſt biſſextile, ou à la veille, ſi c'eſt une année commune. Par exemple,

il y a eu conjonction moyenne le 26 Décembre 1761, à 1h 14′ 14″, temps moyen, la longitude moyenne du ſoleil étant alors égale à celle de la Lune : depuis ce moment-là juſqu'au 31 Décembre à midi, pour lequel ſont calculées les époques des années communes, il y a quatre jours, 22h 45′ 46″ ; c'eſt-là ce qu'on appelle l'*épacte aſtronomique* de 1762. Cette *épacte* étant retranchée de 29 jours 12h 44′ 3″, révolution moyenne de la Lune au ſoleil, nous apprend que la premiere conjonction moyenne de 1762, arriva le 24 Janvier à 13h 58′ 17″ de temps moyen, puiſque 4 jours 22h qui reſtent de l'année précédente avec 24 jours 13h du mois de Janvier, font l'intervalle de 29 jours 12h qu'il doit y avoir d'une conjonction à l'autre.

Pour calculer l'*épacte* d'une année, il ſuffit donc de retrancher la longitude moyenne du ſoleil de celle de la Lune, & de convertir le reſte en temps lunaire à raiſon de 120 11′ 27″ par jour, qui eſt la différence des mouvemens diurnes du ſoleil & de la Lune. Ainſi l'époque du ſoleil pour 1762, eſt 9j 10o 6′ 14″ ; & celle de la Lune 11j 10o 25′ 45″, ſuivant les premieres *Tables* de Mayer : celle du ſoleil étant retranchée de cette derniere, il reſte 2j 0o 19′ 31″, qui répondent à 4 jours 22h 45′ 46″ de temps : ces 4 jours font l'*épacte* de 1762, parce qu'il a fallu 4 jours à la Lune pour s'éloigner du ſoleil de 2 ſignes, & qu'au moment de l'époque de 1762, il y avoit quatre jours que la conjonction étoit paſſée.

Epactes de mois. L'*épacte* du mois de Janvier eſt zéro ; car puiſque l'*épacte* de l'année marque l'âge de la Lune le 31 Décembre, & que nous appellons *zéro* le 31 Décembre, il n'y a rien à ajouter pour le mois de Janvier. L'*épacte* de Février ſera l'âge de la Lune au commencement de Février, en ſuppoſant que la Lune ait commencé le 31 Décembre ; c'eſt donc l'excès de 31 jours ſur une lunaiſon entiere, ou un jour 11h 15′ 58″, & ainſi des autres mois.

Exemple. On demande la conjonction moyenne du mois d'Avril 1764 ; on ajoutera enſemble les nombres tirés de la table des *épactes* aſtronomiques.

Epacte de l'année 1700,	92	1h	50′	53″
Changement pour 60 ans,	3	7	16	9
Pour 4 ans,	14	0	1	38
Pour le mois d'avril,	1	9	47	51
Somme à ôter,	28	14	56	31
Révolution entiere,	29	12	44	3
Conjonction moyenne, c'eſt-à-dire, le 31 Mars à 21h.	0	21h	47′	32″

Lorſque le jour de la conjonction moyenne ſe trouve zéro, comme dans l'exemple précédent, il faut prendre le dernier jour du mois précédent ; car tant qu'il n'y a que zéro de jours pour le mois d'Avril, on ne peut pas dire que nous ſoyons en Avril, car on compte 1 auſſi-tôt que le mois commence.

M. Halley avoit donné une ſuite d'éclipſes, depuis 1701 juſqu'à 1718, pour ſervir à trouver les autres éclipſes par la période de 18 ans ; mais les éditeurs y ajouterent une table des conjonctions moyennes, que M. Pound avoit conſtruite, & que l'on peut voir dans le premier volume des *Tables* de Halley, à Paris, chez Bailly, *in*-8°. en 1754 : elle revient à-peu-près au même que celle des *épactes* ; mais on y a joint des tables d'équations, pour trouver à-peu-près les conjonctions vraies. Il y en a de ſemblables dans le *Calendarium* imprimé à Berlin pour 1749. (*M. DE LA LANDE.*)

* EPACTROCELE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) bâtiment léger à l'uſage des pirates anciens. Ce mot, compoſé du grec, ſignifie *bâtiment chargé de butin.*

EPAGNEULS, ſ. m. pl. (*Vénérie.*) *Voyez l'article* CHIENS. Les chiens *épagneuls* ou *eſpagnols* ſont plus chargés de poil que les braques, & conviennent mieux dans les pays couverts ; ils chaſſent de gueule, & forcent le lapin dans les brouſſailles : quelquefois ils rident, & ſuivent la piſte de la bête ſans crier. Ils ſont bons auſſi pour la plume, & chaſſent le nez bas.

* EPAGOGES, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) magiſtrats d'Athenes, inſtitués pour juger les différends qui ſurvenoient entre les marchands.

EPAGOMENES, adj. pl. (*Hiſt. anc. & Chronol.*) On appelloit ainſi les cinq jours qu'on ajoutoit à la fin de l'année égyptienne,

dont chaque mois avoit trente jours : ces cinq jours ajoutés faiſoient 365. *Voyez* AN. (*O*)

EPAILLER, v. act. (*Bijoutier*, *Metteur en œuvre*, *Orfevre*, &c.) c'eſt avec l'échope à *épailler* (dont nous avons décrit la forme), enlever de l'or toutes les ſaletés, doublures & porures qui proviennent de la fonte ou du mal-forgé. Quand l'or eſt à une certaine épaiſſeur, on enleve à l'échope plate toute la ſuperficie ; enſuite on le ploie & reploie avec un marteau de bois. Cette courbure découvre toutes les cavités qui ſont dans l'or, & on les enleve avec l'échope à *épailler*. L'or étant plus ſujet aux ſaletés que l'argent, à cauſe de ſon alliage, cette opération eſt de plus grande conſéquence pour le *Bijoutier* que pour tout autre artiſte, d'autant plus que le poli de l'or demande une grande netteté dans le métal.

* EPAIS, adj. (*Gramm.*) Il ſe prend ou relativement à la dimenſion, ou relativement au nombre, ou relativement à la conſiſtance. Dans le premier cas on dit *un livre épais*, *un bloc épais* ; dans le ſecond on dit *des bataillons épais* ; dans le troiſieme on dit *une encre épaiſſe*, *un vin épais*, &c. Il ſe prend auſſi au figuré, & l'on dit *un homme épais*, *une machoire épaiſſe*.

Un livre *épais* eſt celui qui contient un trop grand nombre de feuillets, eu égard à ſon format ; car un *in-folio* pourroit être trop mince avec le même nombre de feuillets qu'un *in*-12 trop *épais* : d'où l'on voit que le mot *épais* eſt un terme relatif. Le ſubſtantif d'*épais* eſt *épaiſſeur*. Si la dimenſion d'un corps qu'on aura appellée ſa *largeur*, eſt parallele à l'horizon, ſon épaiſſeur ſera perpendiculaire à ſa largeur.

EPAIS, adject. *en Muſique : genre épais* ou *denſe*, πυκνὸς ; eſt, ſelon la définition d'Ariſtoxene, celui où dans chaque tétracorde la ſomme des deux premiers intervalles eſt toujours moindre que le troiſieme : ainſi le genre enharmonique eſt *épais* ; parce que les deux premiers intervalles, qui ſont d'un quart de ton chacun, ne forment enſemble qu'un ſemi-ton ; ſomme beaucoup moindre que le troiſieme intervalle, qui eſt une tierce majeure. Le genre chromatique eſt auſſi un genre *épais* ; car ſes deux premiers intervalles ne forment qu'un ton, moindre encore que la tierce mineure qui ſuit. Mais le genre diatonique n'eſt point *épais*, car ſes deux premiers intervalles forment un ton & demi ; ſomme plus grande que le ton qui ſuit. *Voy.* TÉTRACORDE, GENRE, &c. (*S*)

EPAISSISSANT, (*Thérapeutique.*) *Voyez* INCRASSANT.

ÉPAISSISSEMENT, ſ. m. (*Médec.*) ſe dit ordinairement des humeurs du corps humain qui ont trop de conſiſtance.

Toutes les parties élémentaires qui conſtituent le compoſé des corps fluides, ont une certaine force de cohéſion entr'elles ; il en eſt par conſéquent de même de ceux qui ſe trouvent dans les animaux : & pour que ceux-ci puiſſent couler dans la cavité des plus petits conduits, il eſt néceſſaire que les molécules qui y ſont portées ſous une forme plus ou moins volumineuſe, ſe ſéparent les unes des autres, pour pouvoir paſſer chacune en particulier avec un diametre proportionné à celui du canal ; il faut par conſéquent que les puiſſances qui font mouvoir ces maſſes fluides, & les pouſſent vers les dernieres filieres des vaiſſeaux, aient une force ſupérieure à celle de la cohéſion des molécules, qui les tient unies entr'elles juſqu'à un certain point, & leur donne le degré de conſiſtance convenable à leur nature & à leurs uſages.

S'il arrive donc par quelque cauſe que ce ſoit, que la cohéſion des parties élémentaires qui compoſent les humeurs du corps humain, ſoit augmentée, de maniere que ne pouvant pas être ſéparées les unes des autres par l'action du cœur & des vaiſſeaux, ces particules reſtent unies ; & que conſervant un volume trop conſidérable, reſpectivement à la capacité des vaiſſeaux dans leſquels elles doivent être diſtribuées, elles trouvent de la réſiſtance à couler dans leurs extrémités, elles y cauſent des engorgemens, des obſtructions de différente nature, ſelon la différence des humeurs épaiſſies. La plupart d'entr'elles, comme le ſang, la lymphe, n'étant fluides que par accident, c'eſt-à-dire, à cauſe des parties aqueuſes qui entrent dans leur compoſition, qui leur ſervent de véhicule, & du mouvement de la vie

faine, qui s'oppoſe continuellement à leur concrétion, ſont par conſéquent naturellement très-diſpoſées à contracter ce vice, & à devenir par-là moins propres à circuler, à être diſtribuées dans leurs vaiſſeaux reſpectifs. Le mouvement & le repos, la chaleur & le froid, la force & la foibleſſe du corps, favoriſent également cette diſpoſition, & produiſent l'*épaiſſiſſement* de ces différens fluides : comme auſſi bien d'autres cauſes, telles que les coagulans acides, ſpiritueux ; les viſqueux, les huileux mêlés avec la maſſe des humeurs.

Ainſi on doit employer pour corriger ce vice, des moyens auſſi différens que ſes cauſes. Si le ſang trop épais occaſione des engorgemens inflammatoires dans le poumon, dans le foie, la ſaignée & les délayans ſont les remedes que l'on met en uſage avec ſuccès dans ce cas : ce même traitement ne pourroit que produire de très-mauvais effets, ſi on l'employoit pour combattre la viſcoſité pituiteuſe. *V.* SANG, *& ſes vices;* OBSTRUCTION, INFLAMMATION. (*d*)

EPANADIPLOSE, ſ. f. *figure de diction*, ἐπαναδίπλωσις. Ce mot eſt compoſé de la prépoſition ἐπὶ, & de ἀναδίπλωσις, *reduplicatio*. R. διπλόος, *duplex*. Il y a *anadiploſe* & *épanadiploſe ;* ce ſont deux eſpeces de répétitions du même mot. Dans l'anadiploſe, le mot qui finit une propoſition, eſt répété pour commencer la propoſition ſuivante :

. . . *Sequitur pulcherrimus Aſtur*,
Aſtur equo fidens. Æneid. *l. X. v.* 180.

& dans Ovide, au *ſecond livre des Métam. v.* 206.

. . . . *Silvæ cum montibus ardent ;*
Ardet Athos, Tauruſque, &c.

& en françois, *Henriade, liv. I.*

Il apperçoit de loin le jeune Teligny ;
Teligny, dont l'amour a mérité ſa fille.

au lieu que dans l'*épanadiploſe* le même mot qui commence une propoſition, eſt répeté pour finir le ſens total :

Ambo florentes ætatibus, Arcades ambo.
Virg. *ég.* 7.

& Ovide, au *liv. II. des Faſtes, v.* 235. *dit :*

Una dies Fabios ad bellum miſerat omnes ;
Ad bellum miſſos perdidit una dies.

On trouve le dyſtique ſuivant dans deux anciennes inſcriptions rapportées par Gruter ; l'une au *t. I. p.* 615, & l'autre au *t. II. p.* 912.

Balnea, vina, Venus, corrumpunt corpora noſtra ;
Sed vitam faciunt balnea, vina, Venus.

L'*épanadiploſe* eſt auſſi nommée *épanapleſe* par Donat & par quelques autres grammairiens.

Pour moi je trouve qu'il ſuffit d'obſerver qu'il y a répétition, & de ſentir la grace que la répétition apporte au diſcours, ou le dérangement qu'elle cauſe. Il eſt d'ailleurs bien inutile d'appeller la répétition, ou *anadiploſe*, ou *épanadiploſe*, ſelon les diverſes combinaiſons des mots répétés. Ceux qui ſe ſont donné la peine d'inventer ces ſortes de noms ſur de pareils fondemens, ne ſont pas ceux qui ont le plus enrichi la république des lettres. (*G*)

EPANCHEMENT, ſ. m. (*Médec.*) Ce terme eſt employé à-peu-près dans le même ſens qu'*effuſion*, *extravaſation ;* il ſemble cependant plus particuliérement affecté pour exprimer l'écoulement conſidérable d'un fluide dans quelque eſpace du corps humain qui n'eſt pas deſtiné à en contenir, comme lorſque la ſérоſité du ſang ſort de ſes vaiſſeaux, & ſe répand dans la cavité du bas-ventre : d'où réſulte une hydropiſie aſcite, *&c. V.* EFFUSION, EXTRAVASATION, HYDROPISIE, *&c.* (*d*)

EPANNELER, v. act. *terme de Sculpture ;* c'eſt couper à pans. Le ſculpteur-ſtatuaire, après avoir déterminé la baſe du bloc de marbre qu'il veut employer, & avoir fait faire le lit pour la plinthe, *épannele* le bloc ; c'eſt-à-dire qu'après avoir deſſiné avec le crayon ſur ce bloc, & arrêté les maſſes principales de ſon ſujet, il fait donner pluſieurs traits de ſcie ou de ciſeau pour jeter en bas les ſuperfluités, & dégager de ſa maſſe la tête, les bras & autres parties, ſuivant ſon modele, & les traits qu'il a formés ſur le marbre. Cette opération, qui rend le

bloc plus maniable & plus aiſé à manœuvrer, ſe fait alternativement ſur ſes quatre faces. *Voyez* LIT, PLINTHE, BLOC, & SCULPTURE.

EPANORTHOSE, ſ. f. *(Belles-Lettr.)* figure de Rhétorique, par laquelle l'orateur rétracte ou corrige quelque choſe de ce qu'il a déja avancé, & qui lui paroît trop foible: il y ajoute quelque choſe de plus énergique, & de plus conforme à la paſſion qui l'occupe ou le tranſporte. *Voyez* CORRECTION.

Cicéron emploie cette figure dans ſon Oraiſon pour Cælius, lorſqu'il dit : *O ſtultitiam! ſtultitiamne dicam? an impudentiam ſingularem?* & dans ſa premiere catilinaire : *Quanquam quid loquor? te ut ulla res frangat? tu ut unquam te corrigas? tu ut ullam fugam meditêre? tu ut ullum exilium cogites? utinam tibi illam mentem dii immortales donarent!*

Ainſi Térence, dans ſon *heautontimorumenos*, fait dire au vieillard Menedeme :

Filium unicum adoleſcentulum
Habeo. Ah! quid dixi habere me? imò habui, Chreme;
Nunc habeam, nec-ne, incertum eſt. (G)

EPANOUIE, IE, adj. *(terme de Blaſon.)* ſe dit des lis, des roſes, des tulipes, & autres fleurs ſur leurs tiges, qui paroiſſent entiérement ouverts & dans une parfaite croiſſance.

Epanouie, ſe dit auſſi d'une fleur de lis, dont le fleuron ſupérieur eſt ouvert, & qui a des boutons entre les fleurons des côtés : telle que la *fleur de lis de Florence*, qui *eſt de gueules en un champ d'argent.*

Verany de Varenne à Paris, *d'argent à la roſe épanouie de gueules; la tige, les feuilles & les épines de ſinople.* (*G. D. L. T.*)

EPANOUIR (s'), *Gram.* il ſe dit de l'accroiſſement qui ſuit la ſortie du bouton d'une fleur ; ce bouton ſorti, la fleur commence à ſe former par l'épanouiſſement du bouton. Il ſe dit auſſi de la fleur, lorſqu'elle a pris toute ſa beauté & toute ſon étendue : *cette fleur eſt entiérement épanouie.* Il ſe prend quelquefois activement & paſſivement, & l'on dit : *vous vous épanouiſſez, épanouiſſez votre cœur.*

EPARCHA, (*Muſiq. des anc.*) Pollux, *Onomaſt. liv. IV. chap. 9*, nous apprend que l'*éparcha* étoit une des parties du mode des cithares, ſuivant la diviſion de Terpandre : c'étoit apparemment le *prélude*, car c'eſt ce que ſignifie le mot *éparcha.* (*F. D. C.*)

EPARCHEIA, (*Muſiq. des anc.*) c'étoit la ſeconde partie du monde des cithares, ſuivant la diviſion de Terpandre, Pollux, *Onomaſt. liv. IV, chap. 9.* L'*eparcheia*, commencement, étoit probablement le *commencement* même du mode, puiſqu'il ſuivoit l'*éparcha* ou *prélude.* V. EPARCHA. (*Muſiq. des anc.*) (*F. D. C.*)

EPARER, v. neut. (*Manege.*) terme par lequel nous déſignons l'action d'un cheval qui détache ſes ruades avec une telle force, que ſes jarrets parfaitement & vigoureuſement étendus, font ſouvent entendre un bruit à-peu-près ſemblable à celui d'un léger coup de fouet.

Cette action eſt principalement requiſe dans l'air des caprioles, & le diſtingue des airs relevés que nous nommons *croupades & ballotades. V.* RELEVÉS (*airs.*) (*e*)

EPARGNE, ſ. f. (*Morale*) ſignifie quelquefois *le tréſor du prince, tréſorier de l'épargne, les deniers de l'épargne*, &c.

Epargne en ce ſens n'eſt plus guere d'uſage ; on dit plutôt aujourd'hui *tréſor royal.*

Epargne, la loi de l'épargne, expreſſion employée par quelques phyſiciens modernes, pour exprimer le décret par lequel Dieu regle de la maniere la plus ſimple & la plus conſtante tous les mouvemens, toutes les altérations, & les autres changemens de la nature. *V.* ACTION, COSMOLOGIE, *&c.*

Epargne, dans le ſens le plus vulgaire, eſt une dépendance de l'économie ; c'eſt proprement le ſoin & l'habileté néceſſaires pour éviter les dépenſes ſuperflues, & pour faire à peu de frais celles qui ſont indiſpenſables. Les réflexions que l'on va lire ici, auroient pû entrer *au mot* ECONOMIE, qui a un ſens plus étendu, & qui embraſſe tous les moyens légitimes, tous les ſoins néceſſaires pour conſerver & pour accroître un bien quelconque, & ſur-tout pour le diſpenſer à propos. C'eſt en ce ſens que l'on dit *économie d'une famille*, *économie*

des abeilles, *économie nationale*. Au reſte les termes d'*épargne* & d'*économie* énoncent à-peu-près la même idée ; & on les emploiera indifféremment dans ce diſcours, ſuivant qu'ils paroîtront plus convenables pour la juſteſſe de l'expreſſion.

L'*épargne* économique a toujours été regardée comme une vertu, & dans le Paganiſme, & parmi les Chrétiens ; il s'eſt même vu des héros qui l'ont conſtamment pratiquée : cependant, il faut l'avouer, cette vertu eſt trop modeſte, ou, ſi l'on veut, trop obſcure pour être eſſentielle à l'héroïſme ; peu de héros ſont capables d'atteindre juſque-là. L'économie s'accorde beaucoup mieux avec la politique ; elle en eſt la baſe, l'appui, & l'on peut dire en un mot qu'elle en eſt inſéparable. En effet, le miniſtere eſt proprement le ſoin de l'économie publique : auſſi M. de Sully, ce grand miniſtre, cet économe ſi ſage & ſi zélé, a-t-il intitulé ſes mémoires, *Economies royales*, &c.

L'*épargne* économique s'allie encore parfaitement avec la piété, elle en eſt la compagne fidele ; c'eſt-là qu'une ame chrétienne trouve des reſſources aſſurées pour tant de bonnes œuvres que la charité preſcrit.

Quoi qu'il en ſoit, il n'eſt peut-être pas de peuple aujourd'hui moins amateur ni moins au fait de l'*épargne*, que les François ; & en conſéquence il n'en eſt guere de plus agité, de plus expoſé aux chagrins & aux miſeres de la vie. Au reſte, l'indifférence ou plutôt le mépris que nous avons pour cette vertu, nous eſt inſpiré dès l'enfance par une mauvaiſe éducation, & ſur-tout par les mauvais exemples que nous voyons ſans ceſſe. On entend louer perpétuellement la ſomptuoſité des repas & des fêtes, la magnificence des habits, des appartemens, des meubles, *&c.* Tout cela eſt repréſenté, non ſeulement comme le but & la récompenſe du travail & des talens, mais ſur-tout comme le fruit du goût & du génie, comme la marque d'une ame noble & d'un eſprit élevé.

D'ailleurs, quiconque a un certain air d'élégance & de propreté dans tout ce qui l'environne ; quiconque ſait faire les honneurs de ſa table & de ſa maiſon, paſſe à coup ſûr pour homme de mérite & pour galant homme, quand même il manqueroit eſſentiellement dans le reſte.

Au milieu de ces éloges prodigués au luxe & à la dépenſe, comment plaider la cauſe de l'*épargne ?* Auſſi ne s'aviſe-t-on pas aujourd'hui dans un diſcours étudié, dans une inſtruction, dans un prône, de recommander le travail, l'*épargne*, la frugalité, comme des qualités eſtimables & utiles. Il eſt inoui qu'on exhorte les jeunes gens à renoncer au vin, à la bonne-chere, à la parure, à ſavoir ſe priver des vaines ſuperfluités, à s'accoutumer de bonne heure au ſimple néceſſaire. De telles exhortations paroîtroient baſſes & mal-ſonnantes ; elles ſont néanmoins bien conformes aux maximes de la ſageſſe, & peut-être ſeroient-elles plus efficaces que toute autre morale, pour rendre les hommes réglés & vertueux. Malheureuſement elles ne ſont point à la mode parmi nous, on s'en éloigne même tous les jours de plus en plus ; par-tout on inſinue le contraire, la molleſſe & les commodités de la vie. Je me ſouviens que dans ma jeuneſſe on remarquoit avec une ſorte de mépris les jeunes gens trop occupés de leur parure ; aujourd'hui on regarderoit avec mépris ceux qui auroient un air ſimple & négligé. L'éducation devroit nous apprendre à devenir des citoyens utiles, ſobres, déſintéreſſés, bienfaiſans : qu'elle nous éloigne aujourd'hui de ce grand but ! elle nous apprend à multiplier nos beſoins, & par-là elle nous rend plus avides, plus à charge à nous-mêmes, plus durs & plus inutiles aux autres.

Qu'un jeune homme ait plus de talent que de fortune, on lui dira tout au plus d'une maniere vague, qu'il doit ſonger tout de bon à ſon avancement ; qu'il doit être fidele à ſes devoirs, éviter les mauvaiſes compagnies, la débauche, *&c.* mais on ne lui dira pas, ce qu'il faudroit pourtant lui dire & lui répéter ſans ceſſe, que pour s'aſſurer le néceſſaire & pour s'avancer par des voies légitimes, pour devenir honnête homme & citoyen vertueux, utile à ſoi & à ſa patrie, il faut être courageux & patient, travailler ſans relâche, éviter

la dépenſe, mépriſer également la peine & le plaiſir, & ſe mettre enfin au deſſus des préjugés qui favoriſent le luxe, la diſſipation & la molleſſe.

On connoît aſſez l'efficacité de ces moyens : cependant comme on attache mal-à-propos certaine idée de baſſeſſe à tout ce qui ſent l'*épargne* & l'économie, on n'oſeroit donner de ſemblables conſeils, on croiroit prêcher l'avarice ; ſur quoi je remarque en paſſant, que de tous les vices combattus dans la morale, il n'en eſt pas de moins déterminé que celui-ci.

On nous dépeint ſouvent les avares comme des gens ſans honneur & ſans humanité, gens qui ne vivent que pour s'enrichir, & qui ſacrifient tout à la paſſion d'accumuler ; enfin comme des inſenſés, qui, au milieu de l'abondance, écartent loin d'eux toutes les douceurs de la vie, & qui ſe refuſent juſqu'au rigide néceſſaire. Mais peu de gens ſe reconnoiſſent à cette peinture affreuſe ; & s'il falloit toutes ces circonſtances pour conſtituer l'homme avare, il n'en ſeroit preſque point ſur la terre. Il ſuffit pour mériter cette odieuſe qualification, d'avoir un violent deſir des richeſſes, & d'être peu ſcrupuleux ſur les moyens d'en acquérir. L'avarice n'eſt point eſſentiellement unie à la léſine, peut-être même n'eſt-elle pas incompatible avec le faſte & la prodigalité.

Cependant, par un défaut de juſteſſe, qui n'eſt que trop ordinaire, on traite communément d'*avare* l'homme ſobre, attentif & laborieux, qui, par ſon travail & ſes *épargnes*, s'éleve inſenſiblement au deſſus de ſes ſemblables ; mais plût au ciel que nous euſſions bien des avares de cette eſpece ! la ſociété s'en trouveroit beaucoup mieux, & l'on n'eſſuieroit pas tant d'injuſtice de la part des hommes. En général, ces hommes reſſerrés, ſi l'on veut, mais plutôt ménagers qu'avares, ſont preſque toujours d'un bon commerce ; ils deviennent même quelquefois compatiſſans ; & ſi on ne les trouve pas généreux, on les trouve au moins aſſez équitables. Avec eux enfin on ne perd preſque jamais, au lieu qu'on perd le plus ſouvent avec les diſſipateurs. Ces ménagers en un mot ſont dans le ſyſtême d'une honnête *épargne*, à laquelle nous prodiguons mal-à-propos le nom d'*avarice*.

Les anciens Romains plus éclairés que nous ſur cette matiere, étoient bien éloignés d'en uſer de la ſorte ; loin de regarder la *parcimonie* comme une pratique baſſe ou vicieuſe, erreur trop commune parmi les François, ils l'identifioient, au contraire, avec la probité la plus entiere ; ils jugeoient ces vertueuſes habitudes tellement inſéparables, que l'expreſſion connue de *vir frugi*, ſignifioit tout-à-la-fois, chez eux, *l'homme ſobre & ménager*, *l'honnête homme & l'homme de bien*.

L'Eſprit-Saint nous préſente la même idée ; il fait en mille endroits l'éloge de l'économie, & par-tout il la diſtingue de l'avarice. Il en marque la différence bien ſenſible, quand il dit d'un côté qu'il n'eſt rien de plus méchant que l'avarice, ni rien de plus criminel que d'aimer l'argent, (*Eccléſiaſt. x. 9. 10.*) & que de l'autre il nous exhorte au travail, à l'*épargne*, à la ſobriété, comme aux ſeuls moyens d'enrichiſſement ; lorſqu'il nous repréſente l'aiſance & la richeſſe comme des biens déſirables, comme les heureux fruits d'une vie ſobre & laborieuſe.

Allez, dit-il au pareſſeux, allez à la fourmi, & voyez comme elle ramaſſe dans l'été de quoi ſubſiſter dans les autres ſaiſons. *Prov. vj. 6.*

Celui, dit-il encore, qui eſt lâche & négligent dans ſon travail, ne vaut guere mieux que le diſſipateur. *Prov. xviij. 9.*

Il nous aſſure de même, que le pareſſeux qui ne veut pas labourer pendant la froidure, ſera réduit à mendier pendant l'été. *Prov. xx. 4.*

Il nous dit dans un autre endroit : pour peu que vous cédiez aux douceurs du repos, à l'indolence, à la pareſſe, la pauvreté viendra s'établir chez vous & s'y rendra la plus forte : mais, continue-t-il, ſi vous êtes actif & laborieux, votre moiſſon ſera comme une ſource abondante, & la diſette fuira loin de vous. *Prov. vj. 10. 11.*

Il rappelle une ſeconde fois la même leçon, en diſant que celui qui laboure ſon champ ſera raſſaſié ; mais que celui qui aime l'oiſiveté ſera ſurpris par l'indigence. *Prov. xxviij. 19.*

Il

Il nous avertit en même temps, que l'ouvrier ſujet à l'ivrognerie ne deviendra jamais riche. *Eccléſiaſtiq. xjx. 1.*

Que quiconque aime le vin & la bonne chere, non-ſeulement ne s'enrichira point, mais qu'il tombera même dans la miſere. *Prov. xxj. 17.*

Il nous défend de regarder le vin lorſqu'il brille dans un verre, de peur que cette liqueur ne faſſe ſur nous des impreſſions agréables mais dangereuſes; & qu'enſuite ſemblable à un ſerpent & à un baſilic, elle ne nous tue de ſon poiſon. *Prov. xxiij. 31. 32.*

Retranchez, dit-il, ailleurs, retranchez le vin à ceux qui ſont chargés du miniſtere public, de peur qu'enivrés de cette boiſſon traîtreſſe, ils ne viennent à oublier la juſtice, & qu'ils n'alterent le bon droit du pauvre. *Prov. xxxj. 4. 5.*

Contentez-vous, dit-il encore, du lait de vos chevres pour votre nourriture, & qu'il fourniſſe aux autres beſoins de votre maiſon, *&c. Prov. xxvij. 27.*

Que d'inſtruction & d'encouragement à l'*épargne* & aux travaux économiques, ne trouve-t-on pas dans l'éloge qu'il fait de la femme forte! il nous la dépeint comme une mere de famille attentive & ménagere, qui rend la vie douce à ſon mari & lui épargne mille ſollicitudes; qui forme des entrepriſes importantes, & qui met elle-même la main à l'œuvre; qui ſe leve avant le jour pour diſtribuer l'ouvrage & la nourriture à ſes domeſtiques; qui augmente ſon domaine par de nouvelles acquiſitions; qui plante des vignes; qui fabrique des étoffes pour fournir ſa maiſon & pour commercer au-dehors; qui n'a d'autre parure qu'une beauté ſimple & naturelle; qui met néanmoins dans l'occaſion les habits les plus riches; qui ne profere que des paroles de douceur & de ſageſſe; qui eſt enfin compatiſſante & ſecourable pour les malheureux. *Prov. xxxj. 10. 11. 12. 13. 14. 15.* &c.

A ces préceptes, à ces exemples d'économie ſi bien tracés dans les livres de la Sageſſe, joignons un mot de S. Paul, & confirmons le tout par un trait d'*épargne* que J. C. nous a laiſſé. L'apôtre écrivant à Thimothée, veut entr'autres qualités, dans les évêques, qu'ils ſoient capables d'élever leurs enfans & de régler leurs affaires domeſtiques, en un mot qu'ils ſoient de bons économes; en effet, dit-il, s'ils ne ſavent pas conduire leur maiſon, comment conduiront-ils les affaires de l'Egliſe? *Si quis autem domui ſuæ præeſſe neſcit, quomodò Eccleſiæ Dei diligentiam habebit?* I. épître à Timothée, *ch. iij. v. 4. 5.*

Le Sauveur nous donne auſſi lui-même une excellente leçon d'économie, lorſqu'ayant multiplié cinq pains & deux poiſſons au point de raſſaſier une foule de peuple qui le ſuivoit, il fait ramaſſer enſuite les morceaux qui reſtent & qui rempliſſent douze corbeilles, & cela, comme il le dit, pour ne rien laiſſer perdre: *colligite quæ ſuperaverunt fragmenta ne pereant.* Jean, *vj. 12.*

Malgré ces autorités ſi reſpectables & ſi ſacrées, le goût des vains plaiſirs & des folles dépenſes eſt chez nous la paſſion dominante, ou plutôt c'eſt une eſpece de manie qui poſſede les grands & les petits, les riches & les pauvres, & à laquelle nous ſacrifions ſouvent une bonne partie du néceſſaire.

Au reſte il faudroit n'avoir aucune expérience du monde, pour propoſer ſérieuſement l'abolition totale du luxe & des ſuperfluités; auſſi n'eſt-ce pas là mon intention. Le commun des hommes eſt trop foible, trop eſclave de la coutume & de l'opinion, pour réſiſter au torrent du mauvais exemple; mais s'il eſt impoſſible de convertir la multitude, il n'eſt peut-être pas difficile de perſuader les gens en place, gens éclairés & judicieux, à qui l'on peut repréſenter l'abus de mille dépenſes inutiles au fond, & dont la ſuppreſſion ne gêneroit point la liberté publique; dépenſes qui d'ailleurs n'ont proprement aucun but vertueux, & qu'on pourroit employer avec plus de ſageſſe & d'utilité: feux d'artifice & autres feux de joie, bals & feſtins publics, entrées d'ambaſſadeurs, *&c.* que de momeries, que d'amuſemens puériles, que de millions prodigués en Europe, pour payer tribut à la coutume! tandis qu'on eſt preſſé de beſoins réels, auxquels on ne ſauroit ſatisfaire, parce qu'on n'eſt pas fidele à l'économie nationale.

Mais que dis-je! on commence à ſentir

la futilité de ces dépenſes, & notre miniſtere l'a déja bien reconnue, lorſque le ciel ayant comblé nos vœux par la naiſſance du duc de Bourgogne, ce jeune prince ſi cher à la France & à l'Europe entiere, on a mieux aimé pour exprimer la joie commune dans cet heureux événement, on a mieux aimé, dis-je, allumer de toutes parts le flambeau de l'hymenée, & préſenter aux peuples ſes ris & ſes jeux pour favoriſer la population par de nouveaux mariages, que de faire, ſuivant la coutume, des prodigalités mal entendues, que d'allumer des feux inutiles & diſpendieux qu'un inſtant voit briller & s'éteindre.

Cette pratique ſi raiſonnable rentre parfaitement dans la penſée d'un ſage ſuédois, qui donnant une ſomme, il y a deux ans, pour commencer un établiſſement utile à ſa patrie, s'exprimoit ainſi dans une lettre qu'il écrivoit à ce ſujet : « Plût au ciel que la » mode pût s'établir parmi nous, que dans » tous les événemens qui cauſent l'alégreſſe » publique, on ne fît éclater ſa joie que » par des actes utiles à la ſociété ! on verroit bientôt nombre de monumens honorables de notre raiſon, qui perpétueroient » bien mieux la mémoire des faits dignes » de paſſer à la poſtérité, & ſeroient plus » glorieux pour l'humanité que tout cet » appareil tumultueux de fêtes, de repas, » de bals, & d'autres divertiſſemens uſités » en pareilles occaſions. » *Gazette de France, 8 Décembre 1753. Suede.*

La même propoſition eſt bien confirmée par l'exemple d'un empereur de la Chine qui vivoit au dernier ſiecle, & qui dans l'un des grands événemens de ſon regne, défendit à ſes ſujets de faire les réjouiſſances ordinaires & conſacrées par l'uſage, ſoit pour leur épargner des frais inutiles & mal placés, ſoit pour les engager vraiſemblablement à opérer quelque bien durable, plus glorieux pour lui-même, plus avantageux à tout ſon peuple, que des amuſemens frivoles & paſſagers, dont il ne reſte aucune utilité ſenſible.

Voici encore un trait que je ne dois pas oublier : « Le miniſtere d'Angleterre, dit » une gazette.....de l'année 1754, a fait » compter mille guinées à M. Wal, ci-» devant ambaſſadeur d'Eſpagne à Lon-» dres ; ce qui eſt, dit-on, le préſent ordi-» naire que l'état fait aux miniſtres étran-» gers en quittant la Grande-Bretagne. » Qui ne voit que mille guinées ou mille louis forment un préſent plus utile & plus raiſonnable que ne ſeroit un bijou, uniquement deſtiné à l'ornement d'un cabinet ?

Après ces grands exemples d'*épargne* politique, oſeroit-on blâmer cet ambaſſadeur hollandois, qui recevant à ſon départ d'une cour étrangere le portrait du prince enrichi de diamans, mais qui trouvant bien du vuide dans ce préſent magnifique, demanda bonnement ce que cela pouvoit valoir. Comme on l'eut aſſuré que le tout coûtoit quarante mille écus : que ne me donnoit-on, dit-il, une lettre-de-change de pareille ſomme à prendre ſur un banquier d'Amſterdam ? Cette naïveté hollandoiſe nous fait rire d'abord ; mais en examinant la choſe de près, les gens ſenſés jugeront apparemment qu'il avoit raiſon, & qu'une bonne lettre de quarante mille écus eſt bien plus de ſervice qu'un portrait.

En ſuivant le même goût d'*épargne*, que de retranchemens, que d'inſtitutions utiles & praticables en pluſieurs genres différens ! Que d'*épargnes* poſſibles dans l'adminiſtration de la juſtice, police & finances, puiſqu'il ſeroit aiſé, en ſimplifiant les régies & les autres affaires, d'employer à tout cela bien moins du monde qu'on ne fait à préſent ! Cet article eſt aſſez important pour mériter des traités particuliers ; nous en avons ſur cela pluſieurs qu'on peut lire avec beaucoup de fruit.

Que d'*épargnes* poſſibles dans la diſcipline de nos troupes, & que d'avantages on en pourroit tirer pour le roi & pour l'état, ſi l'on s'attachoit comme les anciens à les occuper utilement ! J'en parlerai dans quelqu'autre occaſion.

Que d'*épargnes* poſſibles dans la police des Arts & du Commerce, en levant les obſtacles qu'on trouve à chaque pas ſur le tranſport & le débit des marchandiſes & denrées, mais ſur-tout en rétabliſſant peu-à-peu la liberté générale des métiers & négoces, telle qu'elle étoit jadis en France, & telle qu'elle eſt encore aujourd'hui en pluſieurs états voiſins ; ſupprimant par conſéquent les formalités onéreuſes des brevets

d'apprentiſſage, maîtriſes & réceptions, & autres ſemblables pratiques, qui arrêtent l'activité des travailleurs, ſouvent même qui les éloignent tout-à-fait des occupations utiles, & qui les jettent enſuite en des extrémités funeſtes; pratiques enfin que l'eſprit de monopole a introduites en Europe, & qui ne ſe maintiennent dans ces temps éclairés que par le peu d'attention des légiſlateurs. Nous n'avons déja, tous tant que nous ſommes, que trop de répugnance pour les travaux pénibles; il ne faudroit pas en augmenter les difficultés, ni faire naître des occaſions ou des prétextes à notre pareſſe.

De plus, indépendamment des maîtriſes, il y a parmi les ouvriers mille uſages abuſifs & ruineux qu'il faudroit abolir impitoyablement; tels ſont, par exemple, tous droits de compagnonage, toutes fêtes de communauté, tous frais d'aſſemblée, jetons, bougies, repas & buvettes: occaſions perpétuelles de fainéantiſe, d'excès & de pertes, qui retombent néceſſairement ſur le public, & qui ne s'accordent point avec l'économie nationale.

Que d'*épargnes* poſſibles enfin dans l'exercice de la religion, en ſupprimant les trois quarts de nos fêtes, comme on l'a fait en Italie, dans l'Autriche, dans les Pays-Bas, & ailleurs: la France y gagneroit des millions tous les ans; outre que l'on épargneroit bien des frais qui ſe font ces jours-là dans nos égliſes. Qu'on pardonne ſur cela les détails ſuivans, à un citoyen que l'amour du bien public anime.

Quel ſoulagement & quelle *épargne* pour le public, ſi l'on retranchoit la diſtribution du pain-bénit! C'eſt une dépenſe des plus inutiles, dépenſe néanmoins conſidérable & qui fait crier bien des gens. On dit que certains officiers des paroiſſes font ſur cela de petites concuſſions, ignorées ſans doute de la police, & que la loi n'ayant rien fixé là-deſſus, ils rançonnent les citoyens impunément ſelon qu'ils les trouvent plus ou moins faciles. Quoi qu'il en ſoit, il eſt démontré par un calcul exact, que le pain-bénit coûte en France pluſieurs millions par an; il n'eſt cependant d'aucune néceſſité, il y a même des contrées dans le royaume où l'on n'en donne point du tout: en un mot, il ne porte pas plus de bénédiction que l'eau qu'on emploie pour le bénir; & par conſéquent on pourroit s'en tenir à l'eau qui ne coûte rien, & ſupprimer la dépenſe du pain-bénit comme onéreuſe à bien du monde.

Après avoir indiqué la ſuppreſſion du pain-bénit, je ne crois pas devoir épargner davantage la plupart des quêtes uſitées parmi nous, & ſur-tout la location des chaiſes. Tous négoces ſont défendus dans le temple du ſeigneur; lui-même les a proſcrits hautement, & je ne vois rien dans l'évangile ſur quoi il ait parlé avec tant de force. *Domus mea domus orationis eſt, vos autem feciſtis illam ſpeluncam latronum.* Luc, *xix. 46.* Il me ſemble que c'eſt une leçon & pour les paſteurs & pour les magiſtrats.

Rien de plus indécent que de vendre la place à l'égliſe; MM. les eccléſiaſtiques ont grand ſoin de s'y mettre à l'aiſe & proprement, aſſis & à genoux: il conviendroit que tous les fideles y fuſſent de même commodément, & ſans jamais financer. Pour cela il y faudroit mettre des bans appropriés à cette fin, bans qui rempliroient la nef & les côtés, & n'y laiſſeroient que de ſimples paſſages. J'ai vu quelque choſe d'approchant dans une province du royaume, mais beaucoup mieux en Angleterre & en Hollande, où l'on eſt aſſis dans les temples ſans aucuns frais, & ſans être interrompus par des mendians, par des quêteurs, ni par des loueurs de chaiſes. En quoi les Proteſtans nous donnent un bel exemple à ſuivre, ſi nous étions aſſez raiſonnables, aſſez déſintéreſſés pour cela.

Mais, dira-t-on ſans doute, cette recette retranchée, comment fournir aux dépenſes ordinaires? en voici le moyen ſûr & facile, c'eſt de retrancher tout-à-fait une bonne partie de ces dépenſes, & de modérer, comme il eſt poſſible, celles que l'on croit les plus indiſpenſables. Quelle néceſſité d'avoir tant de chantres & autres officiers dans les paroiſſes? A quoi bon tant de luminaire, tant d'ornemens, tant de cloches, *&c.* Si l'on étoit un peu raiſonnable, faudroit-il tant d'étalage, tant de cire & de ſonnerie pour enterrer les morts? On en peut dire autant de mille autres ſuperfluités onéreuſes, & qui dénotent plus dans les uns

l'amour du lucre, dans les autres l'amour du faſte, que le zele de la religion & de la vraie piété.

Au ſurplus il n'eſt pas poſſible que de ſimples particuliers remédient jamais à de pareils abus, chacun ſent la tyrannie de la coutume, chacun même en gémit dans ſon particulier; cependant tout le monde porte le joug. L'homme enfant craint la cenſure & le qu'en dira-t-on, & perſonne n'oſe réſiſter au torrent. C'eſt donc au gouvernement à déterminer une bonne fois, ſuivant la différence des conditions, tous frais funéraires, frais de mariage & de baptême, *&c.* & je crois qu'on pourroit, au grand bien du public, les réduire à-peu-près au tiers de ce qu'il en coûte aujourd'hui; enſorte que ce fût une regle conſtante pour toutes les familles, & qu'il fût abſolument défendu aux particuliers & aux curés de faire ou de ſouffrir aucune dépenſe au-delà.

Quelques politiques modernes ont ſagement obſervé que le nombre ſurabondant des gens d'égliſe étoit viſiblement contraire à l'opulence nationale, ce qui eſt principalement vrai des réguliers de l'un & de l'autre ſexe. En effet, excepté ceux qui ont un miniſtere utile & connu, tous les autres vivent aux dépens des vrais travailleurs, ſans rien produire de profitable à la ſociété; ils ne contribuent pas même à leur propre ſubſiſtance, *fruges conſumere nati;* Hor. *l. I. ep. ij. v. 29.* & bien qu'iſſus la plupart des conditions les plus médiocres, bien qu'aſſujettis par état aux rigueurs de la pénitence, ils trouvent moyen d'éluder l'antique loi du travail, & de mener une vie douce & tranquille ſans être obligés d'eſſuyer la ſueur de leur viſage.

Pour arrêter un ſi grand mal politique, il ne faudroit admettre aux ordres que le nombre de ſujets néceſſaires pour le ſervice de l'égliſe. A l'égard des reclus qui ont un miniſtere public, on ne peut que louer leur zele à remplir leurs fonctions pénibles, & on doit les regarder comme des ſujets précieux à l'état. Pour les autres qui n'ont pas d'occupations importantes, il paroîtroit à-propos d'en diminuer le nombre à l'avenir, & de chercher des moyens pour les rendre plus utiles.

Voilà pluſieurs moyens d'*épargne* que les politiques ont déja touchés; mais en voici un autre qu'ils n'ont pas encore effleuré, & qui eſt néanmoins des plus intéreſſans: je parle des académies de jeu, qui ſont viſiblement contraires au bien national; mais je parle ſur-tout des cabarets ſi multipliés, ſi nuiſibles parmi nous, que c'eſt pour le peuple la cauſe la plus commune de ſa miſere & de ſes déſordres.

Les cabarets, à le bien prendre, ſont une occaſion perpétuelle d'excès & de pertes; & il ſeroit très-utile, dans les vues de la religion & de la politique, d'en ſupprimer la meilleure partie à meſure qu'ils viendroient à vaquer. Il ne ſeroit pas moins important de les interdire pendant les jours ouvrables à tous les gens établis & connus en chaque paroiſſe; de les fermer ſévérement à neuf heures du ſoir dans toutes les ſaiſons, & de mettre enfin les contrevenans à une bonne amende, dont moitié aux dénonciateurs, moitié aux inſpecteurs de police.

Ces réglemens, dira-t-on, bien qu'utiles & raiſonnables, diminueroient le produit des aides; mais premiérement le royaume n'eſt pas fait pour les aides, les aides au contraire ſont faites pour le royaume; elles ſont proprement une reſſource pour ſubvenir à ſes beſoins: ſi cependant par quelque occaſion que ce puiſſe être, elles devenoient nuiſibles à l'état, il n'eſt pas douteux qu'il ne fallût les rectifier ou chercher des moyens moins ruineux, à-peu-près comme on change ou qu'on ceſſe un remede lorſqu'il devient contraire.

D'ailleurs les réglemens propoſés ne doivent point alarmer les financiers, par la grande raiſon que ce qui ne ſe conſommeroit pas dans les cabarets, ſe conſommeroit encore mieux & plus univerſellement, dans les maiſons particulieres, mais pour l'ordinaire ſans excès & ſans perte de temps; au lieu que les cabarets, toujours ouverts, dérangent ſi bien nos ouvriers, qu'on ne peut d'ordinaire compter ſur eux, ni voir la fin d'un ouvrage commencé. Nous nous plaignons ſans ceſſe de la dureté des temps; que ne nous plaignons-nous plutôt de notre imprudence, qui nous porte à faire & à tolérer des dépenſes & des pertes ſans nombre.

Autre propoſition qui tient à l'*épargne* publique, ce ſeroit de fonder des monts de piété dans toutes nos bonnes villes, pour faire trouver de l'argent ſur gage & ſans intérêt; ſi ce n'eſt peut-être qu'on pourroit tirer deux pour cent par année, pour fournir aux frais de la régie. On ſait que les prêteurs-uſuraires ſont très-nuiſibles au public, & qu'ainſi l'on éviteroit bien des pertes ſi l'on pouvoit ſe paſſer de leur miniſtere. Il ſeroit donc à ſouhaiter que les ames pieuſes & les cœurs bienfaiſans ſongeaſſent ſérieuſement à effectuer les fondations favorables dont nous parlons.

Outre la commodité générale d'un emprunt gratuit & facile pour les peuples, je regarde comme l'un des avantages de ces établiſſemens, que ce ſeroient autant de bureaux connus où l'on pourroit dépoſer avec confiance des ſommes qu'on n'eſt pas toujours à portée de placer utilement, & dont on eſt quelquefois embarraſſé. Combien d'avares qui, craignant pour l'avenir, n'oſent ſe défaire de leur argent; & qui malgré leurs précautions, ont toujours à redouter les vols, les incendies, les pillages, *&c.* Combien d'ouvriers, combien de domeſtiques & d'autres gens iſolés, qui ayant épargné une petite ſomme, dix piſtoles, cent écus, plus ou moins, ne ſavent actuellement qu'en faire, & appréhendent avec raiſon de les diſſiper ou de les perdre? Je trouve donc qu'il ſeroit avantageux dans tous ces cas de pouvoir dépoſer ſûrement une ſomme quelconque, avec liberté de la retirer à ſon gré. Par-là on feroit circuler dans le public une infinité de ſommes petites ou grandes qui demeurent aujourd'hui dans l'inaction. D'un autre côté, les particuliers dépoſans éviteroient bien des inquiétudes & des filouteries; outre qu'ils ſeroient moins expoſés à prêter leur argent mal-à-propos, ou à le dépenſer follement. Ainſi chacun retrouveroit ſes fonds ou ſes *épargnes*, lorſqu'il ſe préſenteroit de bonnes affaires, & la plupart des ouvriers & des domeſtiques deviendroient plus économes & plus rangés.

Cette habitude d'économie dans les moindres ſujets eſt plus importante qu'on ne croit au bien général; & c'eſt en quoi nous ſommes fort au-deſſous des nations voiſines, qui preſque toutes ſont plus accoutumées que nous à l'*épargne* & aux attentions économiques. Voici ſur cela un trait qui eſt particulier aux Anglois, & qui mérite d'être rapporté. On aſſure donc qu'il y a chez eux, dans la plupart des grandes maiſons, ce qu'ils appellent *aſaving-man*, c'eſt-à-dire un domeſtique attentif & ménager qui veille perpétuellement à ce que rien ne traîne, à ce que rien ne ſe perdre ou ne s'égare. Son unique emploi eſt de roder à toute heure dans tous les recoins d'une grande maiſon, depuis la cave juſqu'au grenier, dans les cours, écuries, jardins, & autres dépendances, de remettre en ſon lieu tout ce qu'il trouve déplacé, & d'emporter dans ſon magaſin tout ce qu'il rencontre épars & à l'abandon, de la ferraille de toute eſpece, des bouts de planche & autres bois, des cordes, du cuir, de la chandelle, toute ſorte de hardes, meubles, uſtenſiles, outils, *&c.*

Outre une infinité de choſes, chacune de peu de valeur, mais dont l'enſemble eſt important, & dont cette économie prévient la perte, il conſerve auſſi bien ſouvent des choſes de prix, que des maîtres, des domeſtiques ou des ouvriers laiſſent traîner par oubli, ou par quelque autre raiſon que ce puiſſe être. Sa vigilance réveille l'attention des autres, & il devient par état l'antagoniſte de la fripponnerie & le réparateur de la négligence.

J'ai déja marqué ci-devant qu'il n'étoit ici queſtion que d'*épargne* publique, & que je ne touchois preſque point à la conduite des particuliers. Pluſieurs néanmoins ne m'ont oppoſé que de prétendus inconvéniens contre la ſuppreſſion totale de notre luxe, ce qui n'attaque point ma theſe, & porte par conſéquent à faux: cependant je tâcherai de répondre à l'objection, comme ſi je lui trouvois quelque fondement ſolide.

Si l'on ſuivoit, dit-on, tant de projets de perfection & de réformes; que d'un côté l'on ſupprimât les dépenſes inutiles; que de l'autre, on ſe livrât de toutes parts à des entrepriſes fructueuſes; en un mot, que l'économie devînt à la mode parmi les François, on verroit bientôt, à la vérité, notre opulence ſenſiblement accrue; mais que feroit-on de tant de richeſſes accumu-

lées ? D'ailleurs la plupart des ſujets, moins employés aux arts de ſomptuoſité, n'auroient guere de part à tant d'opulence, & languiroient apparemment au milieu de l'abondance générale.

Il eſt aiſé de répondre à cette difficulté. En effet, ſi l'*épargne* économique s'établiſſoit parmi nous; qu'on donnât plus au néceſſaire & moins au ſuperflu; il ſe feroit, j'en conviens, moins de dépenſes frivoles & mal-placées, mais auſſi s'en feroit-il beaucoup plus de raiſonnables & de vertueuſes. Les riches & les grands, moins obérés, paieroient mieux leurs créanciers; d'ailleurs plus puiſſans & plus pécunieux, ils auroient plus de facilité à marier leurs enfans; au lieu d'un mariage, ils en feroient deux, au lieu de deux, ils en feroient quatre, & l'on verroit ainſi moins de renverſement & moins d'extinctions dans les familles. On donneroit moins au faſte, au caprice, à la vanité; mais on donneroit plus à la juſtice, à la bienfaiſance, à la véritable gloire; en un mot, on emploieroit beaucoup moins de ſujets à des arts ſtériles, arts d'amuſement & de frivolités, mais beaucoup plus à des arts avantageux & néceſſaires; & pour lors, s'il y avoit moins d'artiſans du luxe & des plaiſirs, moins de domeſtiques inutiles & déſœuvrés, il y auroit en récompenſe plus de cultivateurs, & d'autres précieux inſtrumens de la véritable richeſſe.

Il eſt démontré, pour quiconque réfléchit, que la différence d'occupation dans les ſujets produit l'opulence ou la diſette nationale, en un mot le bien ou le mal de la ſociété. On ſent parfaitement que ſi quelqu'un peut tenir un homme à ſes gages, il lui ſera plus avantageux d'avoir un bon jardinier que d'entretenir un domeſtique de parade. Il y a donc des emplois infiniment plus utiles les uns que les autres; & ſi l'on occupoit la plupart des hommes avec plus d'intelligence & d'utilité, la nation en ſeroit plus puiſſante, & les particuliers plus à leur aiſe.

D'ailleurs la pratique habituelle de l'*épargne* produiſant, au moins chez les riches, une ſurabondance de biens qui ne s'y trouve preſque jamais, il en réſulteroit pour les peuples un ſoulagement ſenſible, en ce que les petits alors ſeroient moins inquiétés & moins foulés par les grands. Que le loup ceſſe d'avoir faim, il ne déſolera pas les bergeries.

Quoi qu'il en ſoit, les propoſitions & les pratiques énoncées ci-deſſus nous paroîtroient plus intéreſſantes, ſi une mauvaiſe coutume, ſi l'ignorance & la molleſſe ne nous avoient rendus indifférens ſur les avantages de l'*épargne*, & ſur-tout ſi cette habitude précieuſe n'étoit confondue le plus ſouvent avec la ſordide avarice. Erreur dont nous avons un exemple connu dans le jugement peu favorable qu'on a porté de nos jours d'un citoyen vertueux & déſintéreſſé, feu M. Godinot, chanoine de Rheims.

Amateur paſſionné de l'agriculture, il conſacroit à l'étude de la Phyſique & aux occupations champêtres tout le loiſir que lui laiſſoit le devoir de ſa place. Il s'attacha ſpécialement à perfectionner la culture des vignes, & plus encore la façon des vins, & bientôt il trouva l'art de les rendre ſi ſupérieurs & ſi parfaits, qu'il en fournit dans la ſuite à tous les potentas de l'Europe; ce qui lui donna moyen, dans le cours d'une longue vie, d'accumuler des ſommes prodigieuſes, ſommes dont ce philoſophe chrétien méditoit de longue-main l'uſage le plus noble & le plus digne de ſa bienfaiſance.

Du reſte, il vivoit dans la plus grande ſimplicité, dans la pratique fidele & conſtante d'une *épargne* viſible, & qui ſembloit même outrée. Auſſi les eſprits vulgaires qui ne jugent que ſur les apparences, & qui ne connoiſſoient pas ſes grands deſſeins, ne le regarderent pendant bien des années qu'avec une ſorte de mépris; & ils continuerent toujours ſur le même ton, juſqu'à ce que plus inſtruits & tout-à-fait ſubjugués par les établiſſemens & les conſtructions utiles dont il décora la ville de Rheims, & ſur-tout par les travaux immenſes qu'il entreprit à ſes frais pour y conduire des eaux abondantes & ſalubres qui manquoient auparavant, ils lui prodiguerent enfin avec le reſte de la France le tribut d'éloges & d'admiration qu'ils ne pouvoient refuſer à ſon généreux patriotiſme.

Un ſi beau modele touchera ſans doute

le cœur des François, encouragés d'ailleurs par l'exemple de pluſieurs ſociétés établies en Angleterre, en Ecoſſe & en Irlande, ſociétés uniquement occupées de vues économiques, & qui de leurs propres deniers font tous les ans des largeſſes conſidérables aux laboureurs & aux artiſtes qui ſe diſtinguent par la ſupériorité de leurs travaux & de leurs découvertes. Le même goût s'eſt répandu juſqu'en Italie. On apprit l'an paſſé le nouvel établiſſement d'une académie d'Agriculture à Florence.

Mais c'eſt principalement en Suede que la ſcience économique ſemble avoir fixé le ſiege de ſon empire. Dans les autres contrées elle n'eſt cultivée que par quelques amateurs, ou par de foibles compagnies encore peu accréditées & peu connues : en Suede, elle trouve une académie royale qui lui eſt uniquement dévouée ; qui eſt formée d'ailleurs & ſoutenue par tout ce qu'il y a de plus ſavant & de plus diſtingué dans l'état ; académie qui écartant tous ce qui n'eſt que d'érudition, d'agrément & de curioſité, n'admet que des obſervations & des recherches tendantes à l'utilité phyſique & ſenſible.

C'eſt de ce fonds abondant que s'enrichit le plus ſouvent notre journal économique, production nouvelle, digne par ſon objet de toute l'attention du miniſtere, & qui l'emporteroit par ſon utilité ſur tous nos recueils d'académies, ſi le gouvernement commettoit à la direction de cet ouvrage des hommes parfaitement au fait des ſciences & des arts économiques, & que ces hommes précieux, animés & conduits par un ſupérieur éclairé, ne fuſſent jamais à la merci des entrepreneurs, jamais fruſtrés par conſéquent des juſtes honoraires ſi bien dûs à leur travail.

Ce ſeroit en effet une vue bien conforme à la juſtice & à l'économie publique, de ne pas abandonner le plus grand nombre des ſujets à la rapacité de ceux qui les emploient, & dont le but principal, ou pour mieux dire unique, eſt de profiter du labeur d'autrui ſans égard au bien des travailleurs. Sur quoi j'obſerve que dans ce conflit d'intérêts le gouvernement devroit abroger toute conceſſion de droits privatifs, fermer l'oreille à toute repréſentation, qui colorée du bien public, eſt au fond ſuggérée par l'eſprit de monopole, & qu'il devroit opérer ſans ménagement ce qui eſt équitable en ſoi, & favorable à la franchiſe des arts & du commerce.

Quoi qu'il en ſoit, nous pouvons féliciter la France de ce que parmi tant d'académiciens livrés à la manie du bel eſprit, mais peu touchés des recherches utiles, elle compte des génies ſupérieurs, des hommes conſommés en tout genre de ſciences, leſquels ont toujours allié la beauté du ſtyle, les graces même de l'éloquence avec les études les plus ſolides, & qui s'étant conſacrés depuis bien des années à des travaux & à des eſſais économiques, nous ont enrichis, comme on ſait, des découvertes les plus intéreſſantes.

Il paroît enfin que depuis la paix de 1748, le goût de l'*économie publique* gagne inſenſiblement l'Europe entiere. Les princes aujourd'hui, plus éclairés qu'autrefois, ambitionnent beaucoup moins de s'agrandir par la guerre. L'hiſtoire & l'expérience leur ont également appris que c'eſt une voie incertaine & deſtructive. L'amélioration de leurs états leur en préſente une autre plus courte & plus aſſurée ; auſſi tous s'y livrent comme à l'envi, & ils paroiſſent plus diſpoſés que jamais à profiter de tant d'ouvrages publiés de nos jours ſur le commerce, la navigation, & la finance, ſur l'exploitation des terres, ſur l'établiſſement & le progrès des arts les plus utiles ; diſpoſitions favorables, qui contribueront à rendre les ſujets plus économes, plus ſains, plus fortunés, & je crois même plus vertueux.

En effet, la véritable économie également inconnue à l'avare & au prodigue, tient un juſte milieu entre les extrêmes oppoſés ; & c'eſt au défaut de cette vertu ſi déprimée, qu'on doit attribuer la plupart des maux qui couvrent la face de la terre. Le goût trop ordinaire des amuſemens, des ſuperfluités & des délices entraîne la molleſſe, l'oiſiveté, la dépenſe, & ſouvent la diſette, mais toujours au moins la ſoif des richeſſes, qui deviennent d'autant plus néceſſaires qu'on s'aſſujettit à plus de beſoins ; ce qui produit enſuite les artifices & les détours, la rapacité, la

violence, & tant d'autres excès qui viennent de la même source.

Je prêche donc hautement l'*épargne* publique & particuliere ; mais c'eſt une *épargne* ſage & déſintéreſſée, qui donne du courage contre la peine, de la fermeté contre le plaiſir, & qui eſt enfin la meilleure reſſource de la bienfaiſance & de la généroſité ; c'eſt cette honnête parcimonie ſi chere autrefois à Pline le jeune, & qui le mettoit en état, comme il le dit lui-même, de faire dans une fortune médiocre, de grandes libéralités publiques & particulieres. *Quidquid mihi pater tuus debuit, acceptum tibi ferri jubeo; nec eſt quod verearis ne ſit mihi iſta oneroſa donatio. Sunt quidem omninò nobis modicæ facultates, dignitas ſumptuoſa, reditus propter conditionem agellorum neſcio minor an incertior; ſed quod ceſſat ex reditu, frugalitate ſuppletur, ex quâ velut à fonte liberalitas noſtra decurrit.* Lettres de Pline, *livre II. lettre jv.* On trouve dans toutes ces lettres mille traits de bienfaiſance. *Voyez* ſur-tout *liv. III. lett. xj. liv. IV. lett. xiij.* &c.

Rien ne devroit être plus recommandé aux jeunes gens que cette habitude vertueuſe, laquelle deviendroit pour eux un préſervatif contre les vices. C'eſt en quoi l'éducation des anciens étoit plus conſéquente & plus raiſonnable que la nôtre. Ils accoutumoient les enfans de bonne heure aux pratiques du ménage, tant par leur propre exemple que par le pécule qu'ils leur accordoient, & que ceux-ci, quoique jeunes & dépendans, faiſoient valoir à leur profit. Cette légere adminiſtration leur donnoit un commencement d'application & de ſollicitude, qui devenoit utile pour le reſte de la vie.

Que nous penſons là-deſſus différemment des anciens ! on n'oſeroit aujourd'hui tourner les jeunes gens à l'économie ; & ce ſeroit, comme l'on penſe, n'avoir pas de ſentiment que de leur en inſpirer l'eſtime & le goût. Erreur bien commune dans notre ſiecle, mais erreur funeſte qui nuit infiniment à nos mœurs. On a fondé en mille endroits des prix d'éloquence & de poéſie ; qui fondera parmi nous des prix d'*épargne* & de frugalité ?

Au reſte ; ces propoſitions n'ont d'autre but que d'éclairer les hommes ſur leurs intérêts, de les rendre plus attentifs ſur le néceſſaire, moins ardens ſur le ſuperflu, en un mot d'appliquer leur induſtrie à des objets plus fructueux, & d'employer un plus grand nombre de ſujets pour le bien moral, phyſique & ſenſible de la ſociété. Plût au ciel que de telles mœurs priſſent chez nous la place de l'intérêt, du luxe & des plaiſirs ; que d'aiſance, que de bonheur & de paix il en réſulteroit pour tous les citoyens ! *Cet article eſt de M. FAIGUET.*

EPARGNE, (*Hydr.*) *Voyez* AJUTAGE.

EPARGNE, (*Gravure en bois.*) *Ouvrage fait à taille d'épargne :* c'eſt une maniere de graver ou entailler le bois, les pierres, les métaux, *&c.* qui ſe dit lorſqu'on taille & qu'on enleve le fonds de la matiere, & qu'on n'*épargne* & qu'on ne laiſſe en relief que les parties qu'on veut faire paroître à la vue, ou qui doivent marquer & imprimer : *anaglyphum ſculpere, incidere :* ainſi les gravures en bois ſont taillées ou gravées en *épargne.* Car au lieu que dans la gravure en cuivre ou taille douce, les traits ou lignes qui doivent paroître, ſont gravées en creux dans le métal, & que les blancs reſtent relevés ſur la planche : au contraire, dans les tailles ou gravures en bois, les blancs ſont enfoncés, creuſés & vuidés, & les traits & lignes qui doivent paroître, ſont élevés & épargnés : d'où l'on doit concevoir la longueur & la préciſion que demande cette eſpece de gravure.

* ÉPARS. (*Gram.*) Il ſe dit en général d'un grand nombre d'objets de la même eſpece, diſtribués ſur un eſpace beaucoup plus grand que celui qu'ils devroient naturellement occuper : ainſi *épars* eſt encore un terme relatif ; & les deux termes de la comparaiſon ſont le nombre & le lieu, ou les diſtances des objets les uns à l'égard des autres.

EPARTS, ſ. m. pl. *terme de Charron,* ſont des morceaux de bois plat, de l'épaiſſeur d'un bon pouce, longs environ de cinq piés, qui joignent les deux limons & les aſſujettiſſent à pareille diſtance : c'eſt deſſus les *éparts* que l'on aſſujettit les planches du fond.

EPARVIN *ou* EPERVIN, ſ. m. (*Manege. Maréchal.*) tumeur qui affecte les jarrets, & qui ne doit être regardée que comme un gonflement de l'éminence oſſeuſe qui eſt à la partie latérale interne & ſupérieure de l'os du canon : les anciens ont donné à cette éminence le nom d'*éparvin* ou d'*épervin* ; & c'eſt en conſéquence de cette dénomination que l'on a appellé ainſi la tumeur dont il s'agit, & ſur laquelle je ne peux me diſpenſer de m'étendre dans cet article.

Preſque tous les auteurs ont diſtingué trois ſortes d'*éparvins ;* l'*éparvin ſec*, l'*éparvin de bœuf*, & l'*éparvin calleux*.

Par l'*éparvin ſec* ils ont prétendu déſigner une maladie qui conſiſte dans une flexion convulſive & précipitée de la jambe qui en eſt attaquée lorſque l'animal marche. Ce mouvement irrégulier que nous exprimons, d'un commun accord, par le terme *harper*, eſt très-viſible dès les premiers pas que fait le cheval, & continue juſqu'à ce qu'il ſoit échauffé ; après quoi on ne l'apperçoit plus : ſi néanmoins la maladie eſt à un certain période, l'animal *harpe* toujours. Un cheval crochu avec ce défaut doit être abſolument rejeté : ceux dans les deux jambes deſquels il ſe rencontre, n'ont pas été rebutés & proſcrits des maneges, quand ils ont eu des qualités d'ailleurs ; parce qu'au moyen de ces deux prétendus *éparvins*, leurs courbettes ont paru plus trides, & leurs battues plus ſonores. On doit encore obſerver que ce mal ne ſuſcite aucune claudication ; & s'il arrive que l'animal boite au bout d'un certain temps, c'eſt en conſéquence de quelqu'autre maladie qui ſurvient au jarret, fatigué par la continuité de l'action forcée qui réſulte de la flexion convulſive dont j'ai parlé.

On ne doit chercher la raiſon de cette flexion que dans les muſcles mêmes qui ſervent à ce mouvement ; c'eſt-à-dire, dans les muſcles fléchiſſeurs, ou dans les nerfs qui y aboutiſſent ; car les nerfs ſont les rênes, par le moyen deſquelles les corps ſont mus, tournés & agités en divers ſens, & ce n'eſt qu'à eux que les parties doivent véritablement leur action & leur jeu. C'eſt auſſi dans leur tenſion irréguliere, & dans la circulation précipitée des eſprits animaux, que nous découvrons le principe & la ſource des convulſions & des mouvemens convulſifs : mais alors ces mouvemens ſe remarquent indiſtinctement dans pluſieurs parties, & ont lieu de différentes manieres & en toutes ſortes de temps ; tandis qu'ici ils ſe manifeſtent conſtamment, & toujours dans les ſeuls muſcles fléchiſſeurs de la jambe, & qu'ils ne ſont ſenſibles qu'autant que l'animal chemine. Or pour déterminer quelque choſe dans une matiere auſſi abſtraite & auſſi embarraſſante, je dirai que cette maladie arrivera, lorſqu'en conſéquence d'un exercice violent & réitéré, ces muſcles, & même le tiſſu des fibres nerveuſes qui en font partie, auront ſouffert une diſtention telle qu'il en réſultera une douleur plus ou moins vive, au moindre mouvement de contraction qu'ils ſeront ſollicités de faire ; & c'eſt préciſément cette douleur que l'animal reſſent dans le moment qui l'oblige à hâter, à précipiter ſon mouvement, à *harper :* que ſi la maladie n'eſt pas parvenue à un degré conſidérable, cette ſenſation douloureuſe n'exiſtera que pendant les premiers mouvemens, c'eſt-à-dire dans les premiers inſtans où ces muſcles entreront en contraction, après leſquels elle ceſſera, & l'action de la partie s'opérera dans l'ordre naturel, comme ſi l'on pouvoit dire que les fibres ſouffrantes s'accoutument & ſe font à ce mouvement. Nous avons un exemple de cette diminution & de cette ceſſation de ſenſibilité & de douleur dans certains chevaux qui boitent de l'épaule, & qui ſont droits après un certain temps de travail, c'eſt-à-dire lorſque cette partie eſt échauffée.

Il eſt donc de toute impoſſibilité d'aſſigner raiſonnablement à cette maladie une place dans le jarret ou dans les parties qui l'environnent. 1°. Son ſiege n'eſt point apparent, & elle ne s'annonce par aucun ſigne extérieur. 2°. J'ai vu trois chevaux *harper* du devant, au moment où ils fléchiſſent le genou. 3°. Dans ce cas l'animal boiteroit infailliblement, & retarderoit ſon action, loin de la hater. Que le jeu d'une articulation quelconque ſoit en effet traverſé par quelque obſtacle d'où puiſſe réſulter une impreſſion douloureuſe ; qu'il

y ait dans le jarret une courbe accrue à un certain point ; qu'un oſſelet ou boulet gêne & contraigne les tendons dans leur paſſage, le cheval, pour échapper à la douleur, & pour diminuer la longueur du moment où il la reſſent, ne précipitera point ſon mouvement, ou s'il le précipite, ce ne ſera qu'en ſe rejetant promptement ſur la partie qui n'eſt point affectée, pour ſoulager celle qui ſouffre, & non en hâtant & en forçant l'action à laquelle il étoit déterminé. C'eſt auſſi ce qui me confirme dans l'idée que je me ſuis formée des cauſes de la flexion convulſive dont il eſt queſtion. Le premier moment de la contraction des muſcles eſt l'inſtant de la douleur, & la preuve en eſt palpable, ſi l'on fait attention qu'avant l'influx des eſprits animaux qui produiſent la contraction, les fibres dans une ſituation ordinaire n'étoient point agitées, & l'animal ne ſouffroit point : or ſi le premier moment de la contraction eſt celui de la douleur, il faut donc conclure que le ſiege du mal eſt dans la partie qui ſe contracte, c'eſt-à-dire dans la portion charnue des muſcles, & non dans les tendons qui ſont ſimplement tirés par le moyen de la contraction, ainſi que les autres parties auxquelles ces muſcles ont leurs attaches ; & conſéquemment cette flexion convulſive, ce mouvement irrégulier & extraordinaire ne peut être imputé à un vice dans les jarrets.

Les deux autres eſpeces d'*éparvin* peuvent véritablement affecter cette partie, mais les idées que l'on a conçues juſqu'ici ne ſont pas exactement diſtinctes.

Le premier eſt appellé *éparvin de bœuf*, parce que les bœufs d'un certain âge, & après un certain temps de travail, y ſont extrêmement ſujets. Dans ces animaux, ſelon la diſſection que j'en ai faite moi-même, on apperçoit une tumeur humorale d'un volume extraordinaire, ſituée à la partie latérale interne du jarret, & qui occupe preſque toute cette portion : elle eſt produite par des humeurs lymphatiques arrêtées dans les ligamens de l'articulation, & notamment dans le ligament capſulaire. Cette humeur molle dans ſon origine, mais s'endurciſſant par ſon ſéjour, devient plâtreuſe ; de maniere que la tumeur qu'elle forme eſt extrêmement dure. Il s'agiroit donc de ſavoir ſi dans le cheval c'eſt cette même tumeur que l'on appelle *éparvin* : pour cet effet conſidérons-en la ſituation, le volume & la conſiſtance, ſoit dans ſon principe, ſoit dans ſes progrès. Quant à ſa ſituation, elle occupe, ainſi que je viens de le remarquer, toute la partie latérale interne du jarret : ſon volume eſt donc plus conſidérable dans le bœuf que dans le cheval, & ſon ſiege n'eſt pas préciſément le même, puiſque nous ne lui en aſſignons d'autre dans celui-ci que l'éminence qui eſt à la partie latérale interne & ſupérieure du canon. Quant à ſa conſiſtance, j'avoue ingénuement que jamais l'*éparvin* ne m'a paru mol dans ſon commencement & lors de ſa naiſſance : ainſi, ſans prétendre nier la poſſibilité de l'exiſtence de cette tumeur humorale dans le jarret du cheval, ſi elle s'y rencontre, je l'enviſagerai comme une tumeur d'une nature qui n'a rien de particulier, & qui peut arriver indiſtinctement à d'autres parties.

Je nommerai par conſéquent ſeulement *éparvin* la tumeur ou le gonflement de l'éminence oſſeuſe même dont j'ai parlé ; & dans le cas où le jarret ſera affecté d'une tumeur pareille à celle qui ſe montre quelquefois ſur le jarret du bœuf, je la conſidérerai comme une maladie totalement différente de l'*éparvin*, ſoit qu'elle ſoit molle, ſoit qu'elle ſoit endurcie ; parce que ce qui caractériſe l'*éparvin* eſt ſa ſituation, & que dans la maladie que je reconnois pour telle, je ne vois de gonflement qu'à la portion de l'os du canon, que l'on a nommée ainſi ; & c'eſt un mal dont le ſiege, ainſi que celui de la courbe, eſt dans l'os même.

La courbe n'eſt en effet autre choſe qu'une tumeur ou un gonflement du tibia : elle eſt ſituée ſupérieurement à l'*éparvin*, à la partie interne inférieure de cet os ; c'eſt-à-dire, qu'elle en occupe le condile de ce même côté, & elle en ſuit la forme, puiſqu'elle eſt oblongue & plus étroite à ſa partie ſupérieure & à ſon origine qu'à ſa partie inférieure. Le gonflement, en augmentant, ne peut que gêner l'articulation ; ce qui produit inſenſiblement & peu-à-peu la difficulté du mouvement : il contraint auſſi les tendons & les ligamens qui l'en-

vironnent ; ce qui, outre la difficulté du mouvement, excitera & occaſionera la douleur. Auſſi voyons-nous que l'animal qui eſt attaqué de cette maladie boite plus ou moins, ſelon les degrés & les progrès du mal : ſa jambe eſt roide, la flexion du jarret n'eſt point facile, & il ſouffre, de maniere enfin qu'elle eſt preſque entiérement interrompue ; cette indiſpoſition dégénere alors en fauſſe anchyloſe. Il faut encore obſerver qu'elle paroît ſouvent accompagnée d'un gonflement au pli du jarret, à l'endroit où ſurviennent les varices : mais, en premier lieu, ce gonflement peut n'être qu'une tenſion plus grande de la peau ; tenſion qui réſulte de l'élévation formée par la courbe ou par la tumeur de l'os : en ſecond lieu, il peut être une ſuite du gênement de la circulation.

Le véritable *éparvin* & la courbe ont un même principe ; les cauſes en ſont communément externes, & peuvent en être internes, quelquefois les unes & les autres ſe réuniſſent.

Les premieres ſeront des coups, un travail violent & forcé ; & les ſecondes ſeront produites par le vice de la maſſe.

Les coups donneront lieu à ces tumeurs ou à ces gonflemens, parce qu'ils occaſioneront une dépreſſion, qui ſera ſuivie de l'extravaſion des ſucs & de la perte de la ſolidité des fibres oſſeuſes : ces ſucs répandus, non-ſeulement la partie déprimée ſe relévera, mais elle augmentera en volume, ſelon l'abord des liqueurs.

Le trop grand exercice, un travail violent & forcé contribueront auſſi à leur arrêt & à leur ſtagnation : 1°. par le frottement fréquent de ces os, avec leſquels ils ſont articulés ; frottement ſuffiſant pour produire le gonflement : 2°. par la diſpoſition que des humeurs éloignées du centre de la circulation, & obligées de remonter contre leur propre poids, ont à ſéjourner, ſur-tout celles qui ſont contenues dans des veines & dans des canaux qui ne ſont point expoſés à l'action des muſcles ; action capable d'en accélérer le mouvement progreſſif & le cours, & telles ſont celles qui ſont dans les os & dans les extrémités inférieures de l'animal.

Enfin ſi à défaut des cauſes externes nous croyons ne devoir accuſer que le vice du ſang, nous trouverons que des ſucs épaiſſis ne pourront que s'arrêter dans les petites cellules qui compoſent les têtes ou le tiſſu ſpongieux des os, qu'ils écarteront les fibres oſſeuſes à meſure qu'ils s'y accumuleront, qu'ils s'y durciront par leur ſéjour ; & de-là l'origine & l'accroiſſement de la courbe & de l'*éparvin*, lorſque ces tumeurs ne reconnoiſſent qne des cauſes internes.

L'une & l'autre cedent à l'efficacité des mêmes médicamens. Si elles ſont le réſultat de ces dernieres cauſes, on débutera par les remedes généraux, c'eſt-à-dire par la ſaignée, le breuvage purgatif, dans lequel on fera entrer l'*aquila alba* : on mettra enſuite l'animal à l'uſage du *crocus metallorum*, à la doſe d'une once, dans laquelle on jettera quarante grains d'éthiops minéral, que l'on augmentera chaque jour de cinq grains, juſqu'à la doſe de ſoixante.

A l'égard du traitement extérieur, borné juſqu'à préſent à l'application inutile du cautere actuel, application qui n'outrepaſſant pas le tégument, ne peut rien contre une tumeur réſidente dans l'os ; on aura ſoin d'exercer ſur le gonflement un frottement continué, par le moyen d'un corps quelconque dur, mais liſſe & poli, afin de commencer à diviſer l'humeur retenue. Auſſi-tot après on y appliquera un emplâtre d'onguent de vigo, au triple de mercure, & on y maintiendra cet emplâtre avec une plaque de plomb très-mince, qui ſera elle-même maintenue par une ligature, ou plutôt par un bandage fait avec un large ruban de fil : on renouvellera cet emplâtre tous les trois jours, & ces tumeurs s'évanouiront & ſe réſoudront inconteſtablement. Il eſt bon de raſer le poil qui les recouvre, avant d'y fixer le réſolutif que je preſcris, & dont j'ai conſtamment éprouvé les admirables effets.

Le même topique doit être employé dans le cas où ces gonflemens devroient leur naiſſance aux cauſes externes ; la ſaignée néanmoins ſera convenable ; mais on pourra ſe diſpenſer d'ordonner la purgation, le *crocus metallorum*, & l'éthiops minéral.

La cure de la tumeur humorale, en ſuppoſant qu'elle ſe montre dans le cheval, n'aura rien de différent de celle de toutes

les autres tumeurs : ainſi, enſuite des remedes généraux, & après avoir, ſelon l'inflammation & la douleur, eu recours aux anodyns, aux émolliens, on tentera les réſolutifs. Si néanmoins la tumeur ſe diſpoſe à la ſuppuration, & paroît fuir la voie premiere que nous avons voulu lui indiquer, on appliquera des ſuppurans, après quoi on procédera à ſon ouverture : & ſi elle incline à ſe terminer par induration, on uſera des émolliens, qui ſeront ſuivis par degrés des médicamens deſtinés à réſoudre, lorſqu'on s'appercevra de leurs effets, *&c.* On ne doit point auſſi oublier le régime que nous avons preſcrit en parlant des maladies qui demandent un traitement intérieur & méthodique.

Celui du prétendu *éparvin ſec*, que j'ai démontré n'exiſter en aucune façon dans le jarret, n'eſt pas encore véritablement connu. J'ai vainement eu recours à tous les remedes innombrables que j'ai trouvés décrits dans les ouvrages des auteurs anciens & modernes de toutes les nations, & qu'ils conſeillent dans cette circonſtance, aucun d'eux ne m'a réuſſi : j'y ai ſubſtitué, conformément à la ſaine pratique, les topiques, les médicamens gras, adouciſſans, émolliens : j'ai employé enſuite la graiſſe de cheval, la graiſſe humaine, la graiſſe de blaireau, de caſtor, de viperes, auxquelles j'ai ajouté les huiles diſtilées de rhue, de lavande, de marjolaine, de muſcade, de romarin, & que j'ai cherché à rendre plus pénétrantes, en les aiguiſant avec quelques gouttes de ſel volatil armoniac ; tous mes efforts n'ont eu aucun ſuccès. Quelquefois cette maladie, qui d'ailleurs n'influe en aucune façon ſur le fond de la ſanté de l'animal, a paru céder à ces remedes ; mais leur efficacité n'a été qu'apparente ; & l'action de *harper* n'a ceſſé que pour quelque temps. Je ne peux donc point encore indiquer des moyens sûrs pour la vaincre ; mais j'eſpere que les expériences auxquelles je me livre ſans ceſſe, aux dépens de tout, & ſans eſpoir d'autre récompenſe que celle d'être utile, m'en ſuggéreront d'autres, que je publierai dans mes *Elémens d'Hippiatrique* : ce n'eſt que du travail & du temps que nous devons attendre les découvertes. (*e*)

L'objet de l'Hippiatrique eſt maintenant d'une telle importance, qu'après avoir vu ce que M. Bourgelat penſe de l'éparvin, on ne ſera pas fâché de trouver à la ſuite de ſes idées celles qui nous ont été communiquées par M. Genſon.

C'eſt un avantage bien précieux pour l'Encyclopédie, d'avoir pu ſe procurer en même temps ſur cette matiere les ſecours & les lumieres des deux hommes de France qui la connoiſſent le mieux.

Ceux pour qui l'objet de l'Hippiatrique eſt intéreſſant, trouveront ici de quoi ſe ſatisfaire ; & les hommes qui courent la même carriere remarqueront, dans ce que nous allons ajouter de M. Genſon, un exemple de cette équité, avec laquelle il ſeroit toujours à ſouhaiter qu'on ſe traitât réciproquement, autant pour l'intérêt de l'art que pour l'honneur de l'humanité.

Les différens ſymptomes de l'éparvin ont fait diviſer cette maladie en pluſieurs eſpeces : les uns prétendent en diſtinguer trois, l'*éparvin de bœuf*, l'*éparvin ſec*, & l'*éparvin calleux* : les autres n'en admettent que de deux ; l'*éparvin ſec*, & l'*éparvin calleux*. Les plus expérimentés n'en reconnoiſſent qu'un proprement dit, qui eſt le *calleux*. C'eſt, comme on l'a vu par ce qui précede, le ſentiment de M. Bourgelat, que l'expérience nous a confirmé. On entend par l'*éparvin de bœuf*, une tumeur oſſeuſe, ſemblable à celle qui ſe trouve au jarret de cet animal ; mais nous pouvons atteſter avec M. Bourgelat, que nous n'avons jamais rien trouvé de la nature de cet *éparvin* dans le jarret du cheval. On entend par *éparvin ſec*, un mouvement convulſif que le jarret du cheval éprouve, mais qu'il faut diſtinguer de l'*éparvin*, comme ayant des cauſes, des accidens, & un ſiege différent.

Quoique l'*éparvin calleux* ou la tumeur oſſeuſe contre nature, qu'on déſigne par ce nom, tire ſa cauſe principale des violentes extenſions que le jarret du cheval a ſouffertes, dont nous parlerons dans la ſuite, elle en reconnoît encore d'autres qui ſont internes ou héréditaires, comme une mauvaiſe conformation des os, des ligamens, des muſcles ; d'où réſultent des jarrets étroits, malfaits, crochus, trop ou trop peu arqués. Cette difformité dans le cheval vient le

plus ſouvent de l'étalon ou de la jument qui l'ont produit, & l'*éparvin* eſt preſqu'inſéparable de ce vice de conformation; les parties qui en ſont affectées n'ayant point leur juſte proportion ni le degré de ſolidité, ſont peu propres à ſoutenir le poids énorme du cheval, encore moins à réſiſter aux différens mouvemens que l'on lui fait faire dans de certains cas; d'où s'enſuit que le ſuc nourricier des os preſſé par la tenſion & la colliſion des parties encore tendres, s'épanche ſur la ſurface ſupérieure latérale & interne du canon. Ce ſuc ſe durcit, & gêne plus ou moins le mouvement du jarret, ſelon qu'il eſt plus ou moins proche de l'articulation. Tantôt cette concrétion oſſeuſe ſoude le canon avec quelques-uns des os voiſins; pour lors elle fait boiter l'animal dès le commencement de la formation de la tumeur, & de tous les temps. Tantôt cette tumeur ne fait que pincer l'articulation: dans ce cas l'animal boite juſqu'à ce que la ſurface intérieure de la tumeur étant uſée par le frottement de l'os voiſin, laiſſe un mouvement libre à l'articulation; & c'eſt alors qu'on dit improprement que l'*éparvin* eſt ſorti.

Ce qu'on appelle proprement *éparvin ſec*, eſt comme nous l'avons dit, un mouvement convulſif dans les jarrets du cheval. M. Bourgelat en fixe le ſiege dans les muſcles fléchiſſeurs, propres aux jarrets de cet animal, & la cauſe dans la diſtenſion de ces parties organiques, & des nerfs qui entrent dans leur compoſition: mais nous croyons que le ſiege en eſt auſſi dans les ligamens du jarret, car ces parties qui attachent les os enſemble, ne ſont pas ſimples, & deſtinées ſeulement à les aſſujettir, comme l'ont imaginé les anciens. Ces ligamens ſont des parties compoſées, qui par leur vertu élaſtique contribuent bien plus au mouvement des membres, que les muſcles: or les petits tuyaux qui les compoſent étant fort ſerrés & fort étroits, pour peu que leur calibre vienne à changer dans les mouvemens violens que l'animal éprouve, les eſprits animaux qui paſſent dans les pores de ces tuyaux rétrecis, font effort pour changer & redreſſer ces petits tubes, & les remettre dans l'état où ils étoient; ce qui ne peut s'exécuter ſans cauſer à cette partie un mouvement convulſif que nous appellons *harper* ou *trouſſer*.

Il eſt inutile de propoſer des remedes pour ces genres de maladies, puiſque la cure en eſt juſqu'à préſent inconnue. Ceux qui ſe flattent d'avoir guéri les *éparvins*, s'approprient mal-à-propos les effets de la nature, qui ſeule, pendant leurs traitemens inutiles, travaille par le frottement à lever l'obſtacle que la tumeur oppoſe à l'articulation: auſſi ces cures prétendues n'arrivent-elles que dans les cas où l'*éparvin* eſt ſuperficiel, c'eſt-à-dire dans le cas où le frottement ſuffit pour rendre aux parties voiſines la liberté de leur mouvement. Mais le vrai remede pour l'*éparvin*, eſt d'en connoître, d'en prévenir & éviter les cauſes primitives. Ces cauſes ſont, 1°. dans la génération du poulain. 2°. dans l'éducation, 3°. dans le maquignonage, 4°. dans l'uſage que l'on fait des chevaux.

Eſſayons de combattre tous ces abus, de faire ſentir pourquoi les *éparvins* ſont plus communs aux chevaux en ce temps-ci, qu'ils ne l'étoient autrefois, & d'où vient que les beaux & bons chevaux ſont ſi rares de nos jours. 1°. De l'abondance des bons chevaux avant que les abus en euſſent altéré l'eſpece, réſultoit que l'on pouvoit faire facilement choix des bons étalons & jumens propres à multiplier: on ne les employoit point à la propagation qu'ils n'euſſent atteint l'âge de ſix ou ſept ans, & par-là preſque tous les poulains étoient bien conformés. 2°. Le particulier qui avoit des poulains, ne trouvant à les vendre qu'à un certain âge, ne s'empreſſoit point de les dreſſer: ces jeunes ſujets ainſi ménagés, acquéroient dans toutes leurs parties, & nommément au jarret, un parfait degré de ſolidité, qui les garantiſſoit des *éparvins*. 3°. Les maquignons du temps paſſé ignoroient la méthode de mettre continuellement leurs chevaux ſur les hanches; ignorance avantageuſe pour la conſervation des jarrets de ces animaux, qui ſemblent aujourd'hui n'être faits que pour ſervir de victime à ces pernicieux écuyers, qui les ſacrifient à leur cupidité. 4°. Anciennement le travail que l'on faiſoit faire aux chevaux, étoit des plus modérés; ceux de carroſſe étoient menés tranquillement, & *ceux de ſelle avoient dans toutes leurs parties la bonne conformation & la*

ſolidité néceſſaire pour ſoutenir les courſes auxquelles on les deſtinoit. Il réſultoit de cette propagation, de cette éducation, de cette ignorance des maquignons, & de cet emploi opportun, que l'eſpece s'en conſervoit dans la beauté & la bonté.

1°. Aujourd'hui les propriétaires des poulains, pour peu qu'ils ſoient beaux & bien faits, avant l'âge de trois ans en veulent tirer de la race avant de les vendre, & les emploient non-ſeulement à la propagation, mais encore au travail. Cette avare économie les ruine, tant mâles que femelles; & les parties qui ſouffrent le plus dans ces jeunes chevaux, ſont les jarrets, où il ſe forme des *éparvins*, comme il eſt aiſé de le comprendre en ſe rappellant les cauſes immédiates de cette maladie. 2°. Avant de les vendre on veut les rétablir, ou, pour mieux dire, continuer de les uſer, en les montant & les raſſemblant pour leur donner plus de grace, & pour ſéduire les demi-connoiſſeurs. 3°. les marchands qui les achetent, contribuent encore à leur ruiner les jarrets, en les mettant continuellement ſur la montre, un énorme fouet à la main. Un garçon qui les tient vigoureuſement aſſujettis, armé d'un bridon long de branche de plus d'un pié, enleve le cheval pardevant, tandis que le maître qui eſt par derriere, le fuſtige ſans pitié. L'animal ne ſait à qui répondre; on diroit, à voir ces réformateurs de la nature, qu'ils veulent accoutumer ces animaux à marcher ſur les deux piés de derriere, comme les ſinges: or eſt-il poſſible que les chevaux qui ont tout au plus quatre ans, comme preſque tous ceux que les marchands vendent aujourd'hui, ſoient en état de ſupporter juſqu'à vingt fois par jour ces cruels exercices, ſans que leurs jarrets ſoient affectés d'*éparvins* ? 4°. Enfin, autrefois les chevaux mouroient ſans être uſés, ils le ſont aujourd'hui avant d'être formés. On ſait à quels exercices ils ſont deſtinés, ſur-tout les plus fringans & les plus beaux: autrefois le maître étoit eſclave de ſon cheval, aujourd'hui le cheval eſt eſclave du maître; uſage plus raiſonnable, mais plus pernicieux aux chevaux. De ces différences réſulte la raiſon pour laquelle les chevaux finiſſoient autrefois leur carriere ſans *éparvins*, au lieu qu'ils en ont ſouvent aujourd'hui avant même de la commencer. Ce ſont les *éparvins* qui font la diſette des bons chevaux, & cette diſette à ſon tour occaſione les *éparvins*. *Cet article eſt de M.* GENSON.

EPAUFRURE, ſ. f. *en Architecture*; c'eſt l'éclat du bord du parement d'une pierre, emporté par un coup de têtu mal donné: & *encornure*, c'eſt un autre éclat qui ſe fait à l'arrête de la pierre lorſqu'on la taille, qu'on la conduit, qu'on la monte, ou qu'on la poſe. (*P*)

*ÉPATÉ, adj. (*Gramm.*) ſe dit en général de toute partie d'un corps qui a moins de ſaillie qu'elle n'en doit avoir, en ſorte que ſon aplatiſſement lui donne alors la figure d'un pié de pot qui a peu de hauteur, eu égard à ſa baſe. On dit que le nez des Negres eſt *épaté*. *Voyez* NEGRE.

ÉPATÉ, (*Metteur en œuvre.*) On appelle *ſertiſſure épatée*, celle dont la circonférence eſt plus large d'en-bas que d'en-haut. On emploie ces ſortes de ſertiſſures aux pierres roboles & inégales, pour maſquer leurs inégalités & groſſir leur étendue.

EPAVES, ſ. f. pl. (*Juriſp.*) ſont les choſes mobiliaires égarées ou perdues, dont on ignore le légitime propriétaire.

Quelques-uns tirent l'origine de ce terme du grec ἀδέσποτα, qui ſignifie *choſes égarées & perdues*.

Mais il paroît que ce mot vient plutôt du latin *expaveſcere*, parce que les premieres choſes que l'on a conſidérées comme *épaves*, étoient des animaux effarouchés qui s'enfuyoient au loin, *expaveſacta animalia*.

On a depuis compris ſous le terme d'*épaves*, toutes les choſes mobiliaires perdues, & dont on ne connoît point le véritable propriétaire.

Il y a même des perſonnes qu'on appelle *épaves*, & *épaves foncieres & immobiliaires*, comme on le dira dans les ſubdiviſions ſuivantes; mais communément le terme d'*épaves* ne s'entend que de choſes mobiliaires, telles qu'animaux égarés, ou autres choſes perdues.

En Normandie on les appelle *choſes gayves*. *Voyez* GAYVES.

Les biens vacans ſont différens des *épaves*, en ce que ces ſortes de biens ſont

ordinairement des immeubles, ou une universalité de meubles, & que d'ailleurs on en connoît l'origine, & le dernier propriétaire qui n'a point d'héritier connu ; au lieu que les *épaves* ſont des choſes dont on ignore le propriétaire.

Il y a auſſi beaucoup de différence entre un tréſor & une *épave*. Le tréſor eſt *vetus pecuniæ depoſitio, cujus memoria non extat.* L'*épave* eſt toute choſe mobiliaire qui ſe trouve égarée & perdue : l'un & l'autre ſe reglent par des principes différens. *Voyez* TRÉSOR.

Les loix romaines veulent que ceux qui trouvent quelques beſtiaux égarés, les faſſent publier par affiches, afin de les rendre à ceux qui les réclameront juſtement.

Dans notre uſage les *épaves* appartiennent au ſeigneur haut-juſticier, & non au propriétaire du fonds où elles ſont trouvées, ni même au ſeigneur féodal, ni au ſeigneur moyen-juſticier.

Celui qui trouve une *épave*, eſt obligé d'en faire la déclaration au ſeigneur haut-juſticier dans les vingt-quatre heures : la coutume de Nivernois l'ordonne ainſi.

Après la déclaration de celui qui a trouvé l'*épave*, le ſeigneur doit la faire publier par trois dimanches conſécutifs, afin qu'elle puiſſe être réclamée. Ces publications ſe faiſoient autrefois au prône ; mais depuis l'édit de 1695, toutes publications pour ces ſortes d'affaires temporelles doivent être faites par un huiſſier à la porte de l'égliſe.

La plupart des coutumes donnent au propriétaire de l'*épave* quarante jours pour la réclamer, à compter du jour de la premiere publication, en juſtifiant par lui de ſon droit, & en payant les frais de garde & autres.

Les publications faites & les quarante jours expirés, le ſeigneur haut-juſticier ne devient pas encore de plein droit propriétaire de l'*épave* ; il faut qu'elle lui ſoit adjugée en juſtice, comme l'ordonne la coutume d'Orléans, *article 156.*

Après l'expiration des quarante jours, & l'adjudication faite en bonne forme au ſeigneur, le propriétaire de l'*épave* n'eſt plus recevable à la réclamer.

On n'exige pas tant de formalités, ni de délais, quand l'*épave* eſt de peu de valeur, ou qu'il s'agit de quelque animal dont la nourriture abſorberoit le prix. La coutume de Sens, *article 11*, permet en ce cas de la faire vendre après la premiere quinzaine, & après deux criées ou proclamations, à la charge de garder l'argent pour le rendre au propriétaire.

On diſtingue pluſieurs ſortes d'*épaves*, dont il ſera parlé dans les ſubdiviſions ſuivantes.

Les coutumes qui contiennent quelques diſpoſitions ſur cette matiere, ſont Meaux, Melun, Sens, Montfort, Mantes, Senlis, Troyes, Chaumont, Châlons, Chauny, Boulonois, Artois, les deux Bourgognes, Nivernois, Montargis, Orléans, Lodunois, Dunois, Amiens, Auxerre, Grand-Perche, Bourbonnois, Auvergne, la Marche, Poitou, Bordeaux, Montreuil, Beauqueſne, Peronne, Berry, Cambray, S. Pol ſous Artois, Bar, Lille, Heſdin, Lorraine.

Les auteurs qui traitent des *épaves*, ſont Bouthillier, en ſa *ſomme rurale ;* Conan, en ſes *commentaires de droit civil, lib. III. cap. de theſauris & rebus adeſpotis ;* Bacquet, *des droits de juſtice, ch. xxxiij.* le *gloſſ. de M.* de Lauriere ; & *les commentateurs des coutumes* dont on a parlé. (*A*)

EPAVES D'ABEILLES *ou* AVETTES, ſont des eſſaims de mouches à miel qui viennent ſe poſer dans le fonds de quelqu'un, & ne ſont pourſuivies par perſonne. Ces *épaves* appartiennent au ſeigneur haut-juſticier du fonds où les mouches ſont venues ſe poſer, & non pas au premier occupant, ni même au propriétaire du fonds. *Voyez* la coutume de Tours, *art. 17 & 54.* la coutume locale de Preully, reſſort de Tours ; celle de Lodunois, *ch. j. art 13. & ch. iij. art. 3.* Anjou, *art. 12.* Maine, *art. 13.* Ce dernier article porte que les *épaves des avettes*, nonobſtant qu'elles ſoient mouvantes, tenant & étant en aucun arbre, ou autrement aſſiſes au fief d'aucun, appartiennent pour le tout au ſeigneur du fonds où elles ſont aſſiſes, ſi ledit ſeigneur du fonds y a juſtice fonciere en *nueſſe* ; & s'il n'a juſtice en ſon fonds, elles lui appartiennent pour la moitié, & au juſticier en *nueſſe* pour l'autre moitié. Mais ſi leſdites *avettes* ſont pourſuivies avant qu'elles ſoient encore logées & pris leur nourriſſement audit lieu où elles

ſont aſſiſes, celui à qui elles appartiennent les peut pourſuivre, & les doit avoir comme ſiennes. (*A*)

EPAVES D'AUBAINS. En quelques coutumes, comme Vermandois & autres, on appelle *épaves* les hommes & femmes nés hors le royaume en pays ſi lointain, que l'on ne peut avoir connoiſſance du lieu de leur naiſſance; à la différence de ceux dont le lieu de la naiſſance eſt connu, que l'on appelle ſimplement *aubains* ou *étrangers*. *Voyez* Bacquet, *du droit d'aubaine, premiere partie, ch. jv. n°. 20.* (*A*)

EPAVES D'AVETTES *ou* ABEILLES, *voyez ci-devant* EPAVES D'ABEILLES.

EPAVE DU DESTRIER, qu'on devroit écrire *dextrier*, eſt le droit qui appartient au ſeigneur baron, d'avoir à titre d'*épave* le *deſtrier* ou grand cheval de guerre, appellé auſſi *courſier* ou *cheval de lance*, qui ſe trouve égaré ſur ſa terre, ſans être réclamé par celui auquel il appartenoit: les coutumes d'Anjou, *art.* 47. & Maine *art.* 55. lui attribuent ce droit. *Voyez la note de* Bodreau *ſur les articles de la coutume du Maine.* (*A*)

EPAVE DU FAUCON, eſt le droit qui appartient au ſeigneur baron dans les coutumes d'Anjou & du Maine, de prendre à titre d'*épave* tout *faucon* ou autre oiſeau de leurre ou de proie qui ſe trouve égaré dans ſa terre, ſans être réclamé par celui auquel il appartenoit. *Voyez* la coutume d'Anjou, *art.* 47. & celle du Maine *art.* 55. & Bodreau *ſur cet article.* (*A*)

EPAVES FONCIERES, ſont les immeubles qui échéent au ſeigneur à titre d'*épave*, pour droit de bâtardiſe ou de déshérence. Quelques coutumes y comprennent auſſi les immeubles délaiſſés par les aubains; mais dans l'uſage ces ſortes d'*épaves* aubaniales appartiennent au roi, & non au ſeigneur, quoiqu'en diſent au contraire la coutume d'Anjou, *art.* 10. & celle du Maine, *art.* 11. (*A*)

EPAVES MARINES *ou* MARITIMES, ſont tous les effets que la mer pouſſe & jette à terre, qui ſe trouvent ſur les bords, & ne ſont réclamés par aucun légitime propriétaire.

On les nommoit en vieux langage *harpes marines*, du gaulois *harpir*, qui ſignifioit *prendre*. Ce nom leur fut donné, parce que ces ſortes d'*épaves* appartiennent au roi ou aux ſeigneurs des lieux, ſelon les différentes coutumes; & que les officiers des juſtices royales ou ſeigneuriales les peuvent faire prendre & enlever.

Les poiſſons qui viennent échouer, ou qui ſont pouſſés par la violence des flots ſur les bords de la mer, ſont du nombre des *épaves maritimes*; perſonne ne peut les réclamer, ſi ce n'eſt le roi ou le ſeigneur, ſelon la coutume du lieu. Le droit naturel qui donne au premier occupant les poiſſons qui ſont pêchés & pris dans les eaux, ceſſe à l'égard de ceux-ci, attendu que ce n'eſt point par l'effet d'aucune induſtrie que le premier occupant les peut avoir en ſa poſſeſſion.

Les jugemens d'Oleron, qui font partie des anciennes coutumes de la mer, ne comprennent au nombre des *épaves maritimes* que les poiſſons à lard, tels que les baleines, veaux marins, *&c.* Il eſt dit que le ſeigneur en doit avoir ſa part, ſuivant la coutume du pays, & non en autre poiſſon; que ſi un navire trouve en pleine mer un poiſſon à lard, il ſera totalement à ceux qui l'ont trouvé, s'il n'y a pourſuite; & que nul ſeigneur n'y doit prendre part, encore qu'on l'apporte à ſa terre: qu'en toutes choſes trouvées à la côte de la mer, leſquelles autrefois ont été poſſédées, comme vin, huile & autres marchandiſes, quoiqu'elles aient été jetées & délaiſſées des marchands, & qu'elles doivent être au premier occupant; toutefois la coutume du pays doit être gardée, comme des poiſſons; que s'il y a préſomption qu'ils ſoient d'un navire qui ait péri, en ce cas le ſeigneur ou l'inventeur ne doivent rien prendre pour les retenir, mais en doivent faire du bien aux pauvres néceſſiteux; qu'autrement ils encourent le jugement de Dieu. *Voyez* Clairac *ſur les jugemens d'Oleron, ch. xxxvj.*

La coutume de Normandie, *chap. xxiij.* appelle *varech* ce que l'on appelle ailleurs *épaves maritimes*. *Voyez* VARECH.

L'ordonnance de la Marine du mois d'Août 1681, *ch. vij.* déclare les dauphins, eſturgeons, ſaumons & truites être poiſſons royaux, & en cette qualité appartenir au roi, quand ils ſont trouvés échoués ſur le bord

bord de la mer, en payant les salaires de ceux qui les auront rencontrés & mis en lieu de sureté.

Les baleines, marsouins, veaux de mer, thons, souffleurs & autres poissons à lard, échoués & trouvés sur les greves de la mer, doivent, suivant la même ordonnance, être partagés comme *épaves*, de même que les effets échoués.

Mais lorsque les poissons royaux & à lard ont été pris en pleine mer, ils appartiennent à ceux qui les ont pêchés; sans que les receveurs du roi, ni les seigneurs particuliers, & leurs fermiers y puissent prétendre aucun droit, sous quelque prétexte que ce soit. (*A*)

EPAVE MOBILIAIRE, est celle qui consiste dans quelque effet mobiliaire, comme un animal, un poisson, *&c.* Ces sortes d'*épaves* sont surnommées *mobiliaires*, pour les distinguer des *épaves* foncieres, qui consistent en immeubles. Il en est parlé dans la coutume de Tours, *art.* 47 & 52; & en la coutume locale de Maizieres, ressort de Tours; Lodunois, *ch. ij*, *art.* 9, *ch. iij*, *art.* 1; Anjou, *art.* 40, 41, 150; le Maine, *art.* 46, 48, 183; Blois, *art.* 26 & 32. (*A*)

EPAVES DE PERSONNE, est la même chose qu'*épaves d'aubains*; ce qui ne s'entend que de ceux dont le lieu de la naissance n'est point connu. *Voyez ci-devant* EPAVE D'AUBAIN. *Voyez aussi ci-devant* ENFANS EXPOSÉS. (*A*)

EPAVE DE RIVIERE: on appelle ainsi tout ce qui est trouvé abandonné sur les rivieres, soit par naufrage, débordement, inondation, chûte de pont, ou autres accidens, & qui n'est point réclamé par le légitime propriétaire.

L'ordonnance des eaux & forêts, *tit. xxxj* de la pêche, *art.* 16, veut que toutes les *épaves* qui seront pêchées sur les fleuves & rivieres navigables, soient garrées sur terre, & que les pêcheurs en donnent avis aux sergens & gardes-pêche, qui seront tenus d'en donner procès-verbal, & de les donner en garde à des personnes solvables, qui s'en chargeront, dont le procureur du roi prendra communication au greffe, aussi-tôt qu'il y aura été porté par le sergent ou garde-pêche, & qu'il en soit fait lecture à la premiere audience: sur quoi le maître particulier, ou son lieutenant, doit ordonner que si dans un mois les *épaves* ne sont demandées & réclamées, elles seront vendues au profit du roi, au plus offrant & dernier enchérisseur, & les deniers en provenant mis ès mains des receveurs de S. M. sauf à les délivrer à celui qui les réclamera, un mois après la vente, s'il est ainsi ordonné en connoissance de cause.

L'article suivant défend de prendre & enlever les *épaves* sans la permission des officiers des maîtrises, après la reconnoissance qui en aura été faite; & qu'elles auront été adjugées à celui qui les aura réclamées. (*A*)

EPAVITÉ, s. f. (*Jurispr.*) se dit en quelques coutumes, pour *aubaine*; de même que les aubains ou étrangers y sont appellés *épaves*. La coutume de Vitry, *art.* 72, dit qu'*épavité* ne gît en noblesse, d'autant que, suivant cette coutume, les nobles nés & demeurant hors le royaume, doivent succéder à leurs parens décédés dans le royaume, ou ailleurs, en tous leurs biens meubles ou immeubles, nobles ou roturiers. Mais Bacquet, en son *traité du droit d'aubaine*, *ch. xxx*, dit que cette coutume ne préjudicie point aux droits que le roi a sur la succession des aubains. Suivant les ordonnances du duc de Bouillon, *art.* 617, le droit d'*épavité* appartient audit sieur duc, par le décès d'un étranger qui n'est point son sujet, & a délaissé des biens meubles ou immeubles, en ses terres & seigneuries, & il est dit qu'il a quitté & remis ce droit aux bourgeois de Sedan. *Voyez* EPAVES & AUBAINE. (*A*)

EPAULARD, s. m. *orca*, (*Hist. nat. Ichthiol.*) poisson cétacée, que l'on appelle *dorgue* en Languedoc. Il est presque rond. Il a, comme le dauphin, un conduit pour tirer l'air, & il lui ressemble par le museau, les nageoires & la queue: mais il est vingt fois plus gros. Ses dents sont larges & pointues; il mord la baleine, & la fait mugir comme un taureau & fuir sur les côtes, ce qui est très-favorable aux pêcheurs: aussi empêchent-ils autant qu'ils peuvent qu'on ne blesse les *épaulards*. Rondelet, *histoire des poissons*, *liv. XVI. ch. ix.* *Voyez* POISSON. (*I*)

EPAULE, s. f. (*Anat.*) partie double

du corps humain, ſituée à l'extrémité ſupérieure, & qui eſt compoſée de deux pieces oſſeuſes; l'une antérieure appellée *clavicule*, & l'autre poſtérieure dite *omoplate*. *Voyez* CLAVICULE, OMOPLATE.

On ſait que c'eſt principalement de l'omoplate que dépendent les différentes attitudes de l'*épaule*; car la clavicule ne fait que ſuivre les mouvemens de l'omoplate, en bornant néanmoins ces mouvemens dans certaines attitudes : auſſi la clavicule n'a d'autre muſcle que le ſouclavier, tandis que l'omoplate en a cinq conſidérables qui ſervent à la lever, à l'abaiſſer, à la porter en-arriere, à la ramener en devant, en un mot à tous les mouvemens de l'*épaule*.

Les *épaules* ſont plus hautes ou plus baſſes, plus larges ou plus étroites dans différentes perſonnes, ce qui dépend des deux pieces qui forment cette partie : mais par leur ſubſtance cartilagineuſe & flexible dans la premiere enfance, elles ſont ſuſceptibles de prendre de mauvaiſes conformations, comme de s'arrondir ou de ſe voûter, de produire l'*engoncement*, & même de contracter une inégalité de hauteur; trois difformités principales qui gâtent entiérement la beauté de la taille. Indiquons donc les moyens de prévenir ou de corriger ces ſortes de défauts, d'après les bons auteurs d'Orthopédie.

Les *épaules* s'arrondiſſent & ſe voûtent en les ſerrant pardevant, en creuſant la poitrine, ou amenant les bras ſur l'eſtomac, comme font quelques perſonnes dans leurs prieres, s'imaginant que cette poſture eſt eſſentielle à la dévotion : il faut au contraire, pour éviter une vouſſure, qui ne croît que trop avec l'âge, engager les enfans à avancer la poitrine en devant, à retirer les *épaules* en arriere, à porter leurs coudes ſur les hanches.

Une ſeconde précaution néceſſaire pour conſerver aux enfans le dos plat, c'eſt de les empêcher, quand ils ſont aſſis, qu'ils ne ſe renverſent ſur leur ſiege, & les obliger de ſe tenir à plomb ſur leur ſéant : en effet, quand on eſt aſſis renverſé, le dos prend néceſſairement une courbure creuſe en dedans.

Une troiſieme précaution, c'eſt de faire enſorte que la tablette du ſiege ſur laquelle les enfans s'aſſeient, au lieu d'être enfoncée dans le milieu, ſoit abſolument plate; parce que quand on eſt aſſis dans un enfoncement, l'effort que l'on fait naturellement & ſans deſſein pour ramener le corps à l'équilibre, oblige la taille à ſe voûter encore davantage : c'eſt cependant dans des ſieges enfoncés que l'on aſſied les enfans dès leurs plus tendres années, au lieu de leur donner des fauteuils ou des chaiſes dont le ſiege ſoit d'une planche de bois bien unie. On peut remédier à l'enfoncement des chaiſes ou fauteuils de paille dans leſquels on aſſied les enfans, en mettant ſous cet enfoncement une vis de bois qui monte & deſcende, ſur laquelle ſera poſée une petite planche; enſorte qu'en tournant la vis ſelon un certain ſens, elle pouſſe la planche, & éleve en haut la paille qui eſt ſous la chaiſe. Comme cette vis doit porter ſur quelque choſe qui lui ſerve d'appui, on la poſe ſur le milieu d'une petite traverſe de bois, dont on cloue en-bas les deux bouts à deux bâtons de la chaiſe.

Enfin, une quatrieme précaution eſt de coucher l'enfant pendant la nuit le plus à plat qu'il ſera poſſible; & ſi une de ſes *épaules* ſe trouve plus groſſe que l'autre, on le ſera coucher ſur le côté oppoſé à cette *épaule*, parce que l'*épaule* ſur laquelle on ſe couche s'éleve toujours ſur la ſurface du dos.

Paſſons à la ſeconde difformité, qui conſiſte dans l'engoncement, c'eſt-à-dire, dans le cou enfoncé dans les *épaules*.

Les nourrices, les ſevreuſes, les gouvernantes, qui ſuſpendent ſans ceſſe un enfant par la liſiere en le ſoulevant en l'air, l'expoſent à avoir le cou enfoncé dans les *épaules*. Les maîtres ou les maîtreſſes à lire & à écrire, qui font manger, lire, ou écrire, dans leurs penſions, un enfant ſur une table trop haute, & qui monte au deſſus des coudes de l'enfant (au lieu qu'elle doit être deux doigts plus baſſe,) l'expoſent pareillement à avoir le cou enfoncé dans les *épaules*.

Cet inconvénient eſt difficile à éviter dans les écoles publiques, où il n'y a d'ordinaire qu'une même table pour tous les enfans de quelque taille qu'ils ſoient : ainſi cette table proportionnée ſeulement pour quelques-uns, ſe trouve trop haute ou trop

baſſe pour un grand nombre d'autres ; alors ceux pour qui la table eſt trop haute, ſont obligés d'élever les *épaules* plus qu'il ne faut, ce qui à la longue les rend engoncés ; & ceux pour qui la table eſt trop baſſe, ſont obligés de ſe voûter & d'avancer les *épaules* en arriere, ce qui ne peut que contribuer à les leur arrondir. Mais dans les maiſons domeſtiques, les enfans qui mangent à la même table que leurs peres & meres, ne ſeront point expoſés aux inconvéniens dont on vient de parler, dès qu'on leur donnera des ſieges proportionnés à la hauteur de la table, avec un marche-pié pour appuyer les jambes.

Un autre moyen ſeroit de ne point aſſeoir les enfans dans des ſieges, ou dans des roulettes qui ont des accoudoirs un peu hauts ; parce que de pareils accoudoirs ſur leſquels les enfans s'appuient toujours, leur font néceſſairement lever les *épaules*. Le remede, ſi le défaut eſt contracté, conſiſte à ſe ſervir des avis que nous venons de donner, & à y joindre tous les moyens qui peuvent tendre à mettre les deux *épaules* au niveau, où elles doivent être à l'égard de la partie inférieure du cou.

Parlons à préſent du ſurjettement d'une *épaule* au deſſus de l'autre, ou de l'inégalité de leur hauteur, qui fait que l'une s'éleve trop, ou que l'autre baiſſe trop.

Un bon moyen pour corriger un enfant qui leve ou qui baiſſe trop une *épaule*, c'eſt de lui mettre quelque choſe d'un peu loud ſur l'*épaule* qui baiſſe, & de ne point toucher à celle qui leve ; car le poids qui ſera ſur l'*épaule* qui baiſſe, la fera lever, & obligera en même temps celle qui leve à baiſſer.

L'*épaule* qui porte un fardeau, monte toujours plus haut que celle qui n'eſt pas chargée ; & alors la ligne centrale de toute la peſanteur du corps & du fardeau, paſſe par la jambe qui ſoutient le poids : ſi cela n'étoit pas, le corps tomberoit ; mais la nature y pourvoit, en faiſant qu'une égale partie de la peſanteur du corps ſe jette du côté oppoſé à celui qui porte le fardeau, & produit ainſi l'équilibre ; car alors le corps eſt obligé de ſe pancher du côté qui n'eſt pas chargé ; & de s'y pancher juſqu'à ce que ce côté non chargé participe au poids du fardeau qui ſe trouve de l'autre côté : d'où il réſulte que l'*épaule* chargée ſe hauſſe, & que celle qui ne l'eſt pas ſe baiſſe. Cette méchanique de la nature démontre l'erreur de ceux qui, pour obliger un enfant à baiſſer l'*épaule* qui leve trop, lui mettent un plomb ſur cette *épaule*, s'imaginant que ce poids la lui fera baiſſer ; c'eſt au contraire le vrai moyen de la lui faire lever davantage.

On peut ſe contenter, au lieu de lui mettre un poids ſur l'*épaule* qu'on veut faire lever, de faire porter par l'enfant, avec la main qui eſt du côté de cette *épaule*, quelque choſe d'un peu peſant ; il ne manquera point alors de lever l'*épaule* de ce côté-là, & de baiſſer l'autre : ce dernier expédient eſt ſur-tout d'une grande utilité, quand un enfant a la taille conſidérablement plus tournée d'un côté que de l'autre ; car dans ce cas, ſoit qu'on lui faſſe porter quelque poids ſous le bras, ou qu'on lui faſſe lever par exemple une chaiſe, un tabouret, avec la main qui eſt du côté vers lequel ſa taille penche, il ne manquera point de ſe pencher du côté oppoſé. Un autre moyen, c'eſt d'amuſer l'enfant, en l'exerçant à porter une petite échelle faite exprès ; enſorte qu'il la ſoutienne d'une *épaule* qu'il poſera ſous un échelon ; l'*épaule* ſur laquelle ſera l'échelon, lévera, & l'autre baiſſera.

Nous venons de dire que lorſqu'on ſouleve d'un bras une chaiſe ou un tabouret, l'*épaule* de ce côté-là hauſſe, & l'autre baiſſe. Mais il faut obſerver que ſi l'on porte avec la main pendante un vaſe qui ait une anſe poſée de niveau avec le bord du vaſe, & que l'on porte ce vaſe par l'anſe, enſorte 1°. que le ſecond doigt entre dans l'anſe & la ſoutienne par le haut, 2°. que le doigt du milieu aille ſous l'anſe & en ſoutienne le bas, 3°. que le pouce paſſe ſur l'anſe, & que le pouce appuyant en cet endroit ſur le bord du vaſe même, entre un peu dans le vaſe ; alors l'*épaule* du bras qui porte le vaſe ne ſe hauſſe pas comme dans les cas précédens, mais ſe baiſſe au contraire : ainſi c'eſt un autre moyen dont on peut facilement ſe ſervir à l'égard d'une jeune perſonne qui leve trop une *épaule*.

Voici deux autres expédiens très-ſimples & très-aiſés. Premier expédient. Si l'enfant leve trop une *épaule*, faites-le marcher

appuyé de ce côté-là ſur une canne fort baſſe; & ſi au contraire il la baiſſe trop, donnez-lui une canne un peu haute ; enſuite lorſqu'il voudra ſe repoſer, faites-le aſſeoir dans une chaiſe à deux bras, dont l'un ſoit plus haut que l'autre, enſorte que le bras haut ſoit du côté de l'*épaule* qui baiſſe, & l'autre du côté de celle qui leve. Deuxieme expédient. Comme perſonne n'ignore que lorſqu'on ſe carre d'un bras, c'eſt-à-dire qu'on plie le bras en forme d'anſe, en appuyant le poing ſur la hanche du même côté, l'*épaule* de ce côté-là leve, & l'autre baiſſe, & que ſi l'on couche alors l'autre bras le long du corps, enſorte qu'il pende juſqu'à l'endroit de la cuiſſe auquel il peut atteindre, l'*épaule* de ce côté-là baiſſera encore davantage : ſervez-vous de ce moyen ſimple, & répétez-le, pour rectifier dans un enfant le défaut de l'*épaule* qui leve ou qui baiſſe trop.

Enfin, quelquefois un enfant panche trop l'*épaule* ſur un des côtés, ſoit le gauche, ſoit le droit ; s'il penche trop l'*épaule* du côté gauche, faites-le ſoutenir ſur le pié droit ; car ſe ſoutenant alors ſur ce pié à l'excluſion de l'autre, qui dans ce temps-là demeure oiſif, il arrivera néceſſairement que l'*épaule* droite qui levoit trop, baiſſera, & que l'*épaule* gauche qui baiſſoit trop, lévera: cela ſe fait naturellement en vertu de l'équilibre, ſans quoi le corps ſeroit en riſque de tomber, parce que quand on ſe ſoutient ſur un ſeul pié, la jambe oppoſée, qui alors eſt un peu pliée, ne ſoutient point le corps, elle demeure ſans action & comme morte, ainſi qu'on le voit dans les enfans qui jouent à cloche-pié ; de ſorte qu'il faut néceſſairement que le poids d'en-haut qui porte ſur cette jambe, renvoie le centre de ſa peſanteur ſur la jointure de l'autre jambe qui ſoutient le corps. Si donc l'enfant penche trop l'*épaule* ſur le côté droit, dites-lui de ſe ſoutenir ſur le pié gauche ; s'il la penche trop ſur le côté gauche, dites-lui de ſe ſoutenir ſur le pié droit.

Je laiſſe à imaginer d'autres moyens analogues à ceux-ci, & de meilleurs encore ; je remarquerai ſeulement que tous ceux que nous avons indiqués demandent pour le ſuccès une longue continuation, guidée par des regards attentifs de la part des peres & des meres ſur leurs enfans, & ce n'eſt pas communément la branche de l'éducation dont ils ſont le moins occupés ; il eſt vrai cependant que malgré l'intérêt qu'ils y prennent, l'art orthopédique le plus ſavant ne corrige les difformités des *épaules* que dans ces premieres années de l'enfance, où les pieces cartilagineuſes qui compoſent les *épaules*, ſont encore tendres & flexibles.

Au reſte, l'Anatomie, la Chirurgie, & la Méchanique, ſe prêtent de mutuels ſecours pour guérir les graves accidens auxquels cette partie du corps humain ſe trouve expoſée. D'un autre côté la phyſiologie, *Tantùm ſcientiarum cognatio, juncturaque pollet!* tâche d'expliquer les cauſes de quelques ſymptomes ſinguliers, que le hazard offre quelquefois à nos regards ſurpris, & pour en citer un ſeul exemple, c'eſt par les lumieres de cette ſcience qu'on peut comprendre pourquoi l'on a vu des perſonnes qui, après avoir été bleſſées à l'*épaule*, ont perdu tout-à-coup l'uſage de la parole, & ne l'ont recouvert que par la guériſon de la plaie. Ce phénomene dépend de la communication d'un des muſcles de l'os hyroïde avec l'épaule ; ce muſcle qui a deux ventres & un tendon au milieu eſt le coracohyoïdien, qu'on pourroit nommer à plus juſte titre *omoplato-hyoïdien*, parce qu'il a ſon atache fixe à la côte ſupérieure de l'omoplate, & finit à la corne de l'os hyoïde. *(DE JAUCOURT.)*

EPAULE, (*Manege.*) partie de l'avant-main du cheval.

Accoutumés à n'enviſager cet animal que par le dehors & par la ſuperficie, nous avons juſqu'à préſent compris dans la dénomination de l'*épaule*, toute l'étendue qui ſe trouve depuis la ſommité du garrot juſqu'à la portion ſupérieure de la jambe. On a donc indiſtinctement confondu cette partie, qui n'eſt proprement compoſée que de l'omoplate, avec le bras qui eſt formé par l'humérus ; & par une ſuite de cette erreur, on a donné à la partie réſultante du cubitus, le nom de *bras*, tandis qu'elle devoit être appellé l'*avant-bras*.

Il importoit cependant eſſentiellement à ceux qui s'érigent en connoiſſeurs, & qui font profeſſion de dreſſer des chevaux, ainſi qu'aux perſonnes qui ſe livrent au traitement de leurs maladies, de ſe former une

idée juſte de la ſtructure de cet animal. Comment en effet decider de la franchiſe & de la beauté de ſes mouvemens, ſi on ignore d'où ils doivent partir? comment juger de la poſſibilité des actions qu'on lui demande, & mettre en jeu ſes reſſorts, ſi l'on n'a acquis la connoiſſance du lieu & de l'eſpece des articulations, à la faveur deſquelles ſes parties doivent ſe mouvoir: d'ailleurs, s'il arrive fréquemment des écarts, des entre-ouvertures, *&c.* comment y remédier dès qu'on ſera hors d'état de s'orienter en quelque façon, relativement aux différens articles, & de parler des ligamens, des muſcles, des cartilages, de la ſynovie, & des vaiſſeaux des parties qui ſouffrent?

Ces conſidérations m'ont ſuggéré la diviſion que j'ai faite, & dont je m'écarterois indiſcrétement, ſi je ne rapportois aux bras toutes les obſervations qui ont été adoptées & qui ont paru ne concerner que l'*épaule*: ainſi je dirai que le bras ne doit point être recouvert par des muſcles trop épais & trop charnus, & que cette partie doit conſéquemment être petite, plate, libre, mouvante. Pour diſtinguer ſi elle eſt douée des deux premieres qualités, il ſuffit de conſidérer 1°. cette ſaillie viſible formée par l'articulation de l'humérus avec l'omoplate, ſaillie que l'on appelle encore *la pointe de l'épaule*; le muſcle commun recouvre cette articulation: or ſi ce muſcle eſt d'une épaiſſeur conſidérable, cette partie au lieu d'être plate ſera groſſe, ronde, & charnue, & dès-lors le cheval ſera peſant, il ſe laſſera aiſément, il bronchera, les jambes de devant étant en quelque façon ſurchargées, ne pourront être que bientôt ruinées; la groſſeur démeſurée des os articulés, peut encore occaſioner ce défaut. On examinera, en ſecond lieu, le vuide ou l'interſection qui eſt entre le muſcle commun & le grand pectoral. Cette interſection marque la ſéparation du bras & du poitrail, & le grand pectoral forme cette élévation qui eſt à la partie antérieure de la poitrine de l'animal: or ſi le repli ou pli que nous appercevons ordinairement, & que je nomme *interſection*, n'eſt point diſtinct, s'il n'eſt point apparent, attendu le trop de chair ou l'épaiſſeur des muſcles, il en réſultera que le cheval ſera chargé & ne ſera propre qu'au tirage. Enfin, en ſuppoſant de la contrainte dans le mouvement de cette partie, l'animal ne marchera jamais agréablement & ſûrement; parce que ſon action ne partant en quelque ſorte que de la jambe, elle ſera hors de la nature de celle à laquelle le membre mu étoit deſtiné, & ſera inévitablement privée de fermeté, de ſolidité & de grace. Auſſi voyons-nous que tels chevaux ſe fatiguent aiſément, peſent à la main, & raſent continuellement le tapis.

Ce défaut de liberté peut ſe réparer par l'art & par l'exercice, pourvu que cette partie ne ſoit que nouée & entrepriſe; mais ſi elle ſe trouve chevillée, ou froide, ou deſſéchée, ce ſeroit une témérité que de former une pareille eſpérance.

On reconnoîtra qu'elle eſt chevillée, à un défaut de jeu que les meilleures leçons ne ſauroient lui rendre. J'entends par *défaut de jeu*, une inaction véritable, qui n'a ſa ſource que dans la conformation défectueuſe de l'animal, dont les bras ſont tellement ſerrés, qu'ils ſemblent attachés l'un à l'autre par une cheville.

Nous diſons qu'elle eſt froide, lorſqu'elle eſt dépourvue de ſentiment & de mouvement. Il eſt rare qu'on y remédie avec efficacité, à moins qu'on ne tente cette cure dès le commencement & dès l'origine du mal. Il provient de pluſieurs cauſes. Premiérement, de la ſtructure naturelle du cheval: ainſi celui dans lequel cette partie ſera trop décharnée, ſera plus ſujet à cette froideur, que celui dans lequel elle ſera exactement proportionnée. Que l'on conſidere, en effet, que les muſcles ſont les organes du mouvement, & que de leur ſeule petiteſſe naît le décharnement dont il s'agit; comme ils ne peuvent être plus petits, qu'autant que leur tiſſu eſt compoſé d'une moins grande quantité de fibres, ou que ces fibres ſont plus minces, dès-lors la force ne peut être que moins grande dans la partie, qui deviendra néceſſairement débile après un certain temps de travail. On obſervera néanmoins que dans ce cas il n'y a que difficulté de mouvement, ſans douleur.

Une ſeconde cauſe, eſt que le paſſage ſubit de la chaleur au froid. Un cheval ſue; loin de lui abattre la ſueur, on le laiſſe refroidir,

Dès-lors les pores ſe reſſerrent, & en conſéquence de ce reſſerrement & de cette conſtriction, la tranſpiration eſt interceptée. Cette humeur arrêtée ne peut que contracter de mauvaiſes qualités & un caractere d'acrimonie, par le moyen duquel elle picote les membranes de l'articulation & des muſcles; ce qui donne lieu à la douleur, à la roideur, & à la difficulté du mouvement dans cette partie.

Une troiſieme cauſe ſera encore le ſéjour de l'animal dans un lieu trop humide. En ce cas les vaiſſeaux ſe relâcheront inſenſiblement, principalement les vaiſſeaux lymphatiques, dans leſquels le cours des liqueurs eſt toujours plus lent. Ce relâchement produira un engorgement qui ſera dans les ligamens de l'article, où ces vaiſſeaux lymphatiques ſont en plus grand nombre. De là la douleur & la difficulté dans le mouvement, comme nous le voyons dans les rhumatiſmes; que ſi quelquefois nous appercevons de l'enflure, c'eſt que l'engorgement eſt plus conſidérable, & qu'il occupe le tiſſu cellulaire ou les membranes des muſcles.

Enfin, une quatrieme cauſe que l'on peut admettre & reconnoître, eſt un obſtacle quelconque dans la circulation des eſprits animaux. Leur cours étant intercepté, la diaſtole & la ſyſtole des arteres, ainſi que la conſtruction des muſcles, ne peuvent que diminuer : ce ſont néanmoins autant d'agens néceſſaires pour aider au ſuc nourricier à ſe porter dans les parties les plus intimes; auſſi l'expérience démontre-t-elle que ces mouvemens étant diminués & abolis par la continuation de l'interception, cette partie tombe bientôt dans l'atrophie & dans le deſſéchement.

Ce deſſéchement peut provenir du défaut d'exercice. Ainſi, par exemple, ſi nous ſuppoſons un effort, ou un écart, ou quelque mal conſidérable à un pié, il eſt conſtant que l'animal, tant que la maladie ſubſiſtera dans toute ſa force, ne ſauroit mouvoir la partie affectée. Or s'il ne peut la mouvoir, & que la maladie ſoit longue, la circulation ne s'y fera jamais parfaitement; parce que les liqueurs ne pénétreront plus dans les dernieres & dans les plus petites ramifications des vaiſſeaux, & que c'eſt préciſément dans ces mouvemens les plus ténus que s'exécute la nutrition.

Les ſignes auxquels on reconnoîtra que la partie dont il s'agit eſt froide ou priſe, ſont le défaut ou la difficulté du mouvement; quelquefois la douleur que l'animal reſſent, & la difficulté du mouvement tout enſemble, ſelon la différence des cauſes de la froideur. Les ſymptomes du deſſéchement ſont une inégalité manifeſte, & qui frappe dès qu'on examine les deux bras en même temps; leur diminution apparente & ſenſible, ainſi que l'impoſſibilité de les mouvoir, lorſque l'une & l'autre s'atrophient, ce qui n'arrive que rarement.

Il eſt certain que ſi l'on prévient les progrès de ces maladies par des réſolutifs ſpiritueux & aromatiques, & par un exercice modéré, on pourra attirer dans ces parties les ſucs qui les entretiennent & qui les nourriſſent, & elles ſeront bientôt ranimées; mais dès que le mal eſt ancien, nos tentatives ſont infructueuſes. On ne peut en effet, ſe livrer raiſonnablement à l'eſpoir de faire circuler des liqueurs dans des vaiſſeaux totalement obſtrués & oblitérés. J'ai dit que la nutrition s'exécute dans les dernieres & dans les plus petites ramifications. Imaginons donc une partie privée depuis long-temps de la faculté d'agir, la circulation s'y rallentira; & les liqueurs ne parvenant plus dès-lors dans les dernieres ſéries des canaux, ces mêmes canaux, naturellement élaſtiques & diſpoſés par conſéquent à la contraction, ſe reſſerreront inſenſiblement & s'oblitéreront à la fin. Or par quel moyen rouvrira-t-on aux fluides cette voie, qui, une fois fermée, leur eſt à jamais interdite ? C'eſt aſſurément tenter l'impoſſible & faire profeſſion d'ignorance, que de l'entreprendre.

L'*épaule* ou l'omoplate peut être portée en avant, en arriere, en haut; elle peut être encore rapprochée des côtes. A l'égard du bras ou de l'humérus joint avec l'omoplate par une articulation très-libre, c'eſt-à-dire, par genou, il peut ſe mouvoir en tout ſens, en avant, en arriere, en dedans, en dehors, & en rond, en maniere de pivot, & en maniere de fronde. La libre exécution de tous les mouvemens permis à l'une & à l'autre de ces parties, eſt

ſans doute ce que tous les auteurs qui ont écrit ſur le manege, & principalement le duc de Newkaſtle, ont appellé *la ſoupleſſe des épaules*.

La néceſſité de les faciliter à l'animal a été regardée, avec raiſon, par cet écrivain illuſtre, comme la baſe de toutes les actions auxquelles nous pouvons ſolliciter l'animal; & ce n'eſt ſans doute qu'à la force & à la ſolidité de cette maxime, toujours préſente à ſon eſprit, que nous devons une foule de répétitions ſur ce point, qui rendent ſon ouvrage prolixe ſans le rendre plus inſtructif. Je tâcherai d'éviter ce défaut, & de ne pas mériter ce reproche.

Dès que nous connoiſſons les mouvemens dont l'*épaule* & le bras ſont capables, & dès que nous ſommes convaincus, qu'aſſouplir les parties d'un cheval quelconque, n'eſt autre choſe que leur faire acquérir par l'habitude la liberté de ſe mouvoir dans tous les ſens qui leur ſont poſſibles, il eſt aiſé de juger par les effets qui peuvent réſulter des leçons que nous donnons à l'animal, de celles qui ſont les plus propres & les plus convenables à notre objet.

Toute action en-avant, en-arriere & par le droit, opere néceſſairement la flexion, l'élévation, l'extenſion, l'abaiſſement, & le port en-arriere des omoplates & des humérus, qui ſont les principaux & les uniques agens d'où dépend réellement la translation de l'animal d'un lieu à un autre. (*Voyez* MANEGE.) Ainſi le pas, le reculer, & principalement le trot déterminé & délié, qui excite ſes parties à de grands mouvemens, ſont des moyens très-efficaces pour les dénouer & pour en faciliter le jeu dans les uns & dans les autres de ces ſens; ces allures ſur des cercles, ou quoi qu'il en ſoit en tournant pour reprendre d'autres lignes droites, influent encore ſur elles relativement au mouvement circulaire dont le bras eſt doué, mais elles ne ſuſcitent pas ce même mouvement dans toute ſon étendue; & leur impreſſion n'étant que foible & légere, & ne pouvant animer tous les reſſorts qui l'effectuent, l'animal ne ſauroit acquérir l'entiere facilité par cette voie.

Le duc de Newkaſtle eſt le premier qui nous en a ouvert une, en nous indiquant diverſes leçons à donner ſur les cercles larges & d'une piſte; je ne me propoſe ici, ni de les extraire, ni d'apprécier ſa méthode. M. de la Gueriniere, à l'imitation de *la Broue*, a préféré les leçons données ſur les quarrés, & admet celles des voltes, qu'il blâme d'ailleurs, parce qu'il croit qu'elles mettent le cheval ſur le devant, dans la circonſtance où pour éviter la trop grande ſujétion de ce qu'il nomme l'*épaule en-dedans*, l'animal y porte trop cette même *épaule* ou y jette la croupe; ainſi, d'un côté il improuve la pratique des cercles; & de l'autre, il la préſente comme une reſſource dans le cas où la pratique des quarrés porte l'animal à ſe défendre. C'eſt ſans doute d'après ſa propre expérience, que M. de la Gueriniere a connu que la tête dedans, la croupe dehors, contraint & aſſervit beaucoup moins le cheval qui trace une figure ronde, que la tête dedans & la croupe dehors ſur des lignes droites; & c'eſt apparemment auſſi d'après cette vérité dont il s'eſt convaincu, qu'il veut bien permettre de recourir au cercle pour procurer aux chevaux la premiere ſoupleſſe. Sans m'abandonner à l'examen de tous les raiſonnemens auxquels il ſe livre, & ſans perdre un temps précieux à marquer les contradictions qui en réſultent, il me ſuffit que l'action ſur la volte ſoit moins pénible, moins difficile à l'animal, pour que je lui donne la préférence ſur toute autre.

On ne doit point oublier que mon unique intention eſt d'aſſouplir l'omoplate & l'humérus, & que je ne dois avoir à préſent d'autre but que de ſolliciter le mouvement en rond, dont le bras principalement, ou ſon articulation ſphéroïde, eſt ſuſceptible; pénétré de l'importance dont il eſt de ne travailler d'abord toutes les proportions dont la machine entiere eſt formée, que ſéparément & non enſemble, (*voyez* ENCOLURE,) mon premier ſoin ſera de diviſer en quelque façon celles que j'ai déja miſes en jeu, & celles que je me propoſe de dénouer ici, des côtes de la croupe, ſur leſquelles je ne dois encore rien entreprendre directement, & que je ne contraindrai dans mes opérations, qu'autant que leur connexion avec la tête, l'encolure, & les *épaules* pourra m'y obliger.

Les leçons par leſquelles j'ai provoqué les flexions latérales du cou & le port de la tête de côté & d'autre, m'offrent tous les moyens de parvenir à mes vues. Je trouve en elles non-ſeulement l'avantage que je deſire, eu égard à l'action circulaire, mais celui d'augmenter la facilité du pli, dont ces deux premieres parties ont déja contracté l'habitude; & c'eſt ainſi qu'une ſeule route me conduit à tout, aſſure toujours de plus en plus mes ſuccès, & que j'ôte, en un mot, tout prétexte & toute idée de défenſe à l'animal, puiſque je ne le ſoumets à l'obéiſſance que par la liberté que je lui donne d'obéir.

Détournez légérement, au moyen du port de la rêne de dehors en-dedans, & de l'approche de la jambe de ce même dedans, ſi la rêne déterminante a beſoin de ce ſecours, le cheval dont l'encolure eſt pliée, & qui par le droit & au pas regarde dans le centre, (*voyez* ENCOLURE,) à l'effet de lui faire décrire des cercles d'une étendue proportionnée à ſon plus ou moins de diſpoſition & de volonté. Auſſi-tôt qu'il a quitté la ligne droite ſur laquelle il cheminoit, augmentez ſubitement l'action de la rêne de dedans à vous, & maintenant la rêne de dehors dans un degré de tenſion, non auſſi fort, mais ſeulement en raiſon du ſoutien qui doit en réſulter; croiſez-la imperceptiblement & pour ſeconder ſimplement celle qui plie. Dans cet état ſi vous parcourez la ligne de la volte, en élargiſſant inſenſiblement le cheval, il eſt certain que ſa jambe de dedans dans chacune de ſes foulées ſe trouvera préciſément au-devant de la piſte de la jambe de dehors ſa voiſine; or elle ne peut s'y placer qu'autant que les parties ſupérieures dont elle eſt une dépendance, & auxquelles elle doit ſes mouvemens, ſont rapprochées du corps de l'animal, & mues dans un ſens oblique; d'où nous devons conclure que cette leçon convient parfaitement à notre projet, puiſqu'elle ſuſcite dans l'humérus & dans l'omoplate une partie de l'action que nous nous propoſions de leur imprimer, & que cette même action n'apportant aucun changement dans la piſte du derriere, ne trouble en aucune maniere l'ordre des jambes poſtérieures, dont la marche s'effectue ſans qu'elles ſe reſſerrent ou ſe retréciſſent.

Le cheval habitué à cheminer aux deux mains, librement & dans cette poſition où il aura été entretenu par la puiſſance conſtamment combinée des deux rênes confiées à une main habile, & par des aides modérées de la jambe de dedans, ſi elles ont été néceſſaires, le cavalier pourra tenter de porter les parties qu'il doit dénouer à faire un plus grand effort. Il croiſera donc la rêne de dehors, dont il cherchera à aſſurer par l'approche de ſa jambe de dedans, de façon que la jambe de dehors du cheval avoiſine davantage le centre, & ſoit dans une oppoſition plus ou moins forte, ſelon les progrès de l'animal, avec l'extrémité antérieure de dedans; alors, & dans chacun des inſtans où la jambe dirigée vers la volte ſera poſée ou dans ſon appui, & où l'autre extrémité ſera élevée ou dans ſon ſoutien, (*voyez* MANEGE.) il croiſera la rêne de dedans qui opere principalement le pli par ſa tenſion, & qui opérera encore, par ſon obliquité, le port de cette même extrémité vers le dehors & au-delà de la piſte qu'elle marquoit, lorſque l'une & l'autre étoient moins aſſujetties; ainſi au lieu de ſe placer ſimplement dans ſa battue au-devant de la jambe de dehors, elle chevalera & paſſera ſur cette même jambe. Or ſi dans la premiere action nous avons obſervé que l'omoplate & l'humérus accompliſſoient une partie du mouvement que notre unique deſſein eſt de ſolliciter, il eſt viſible que, dans celle-ci, qui demande de la part du maître qui travaille une préciſion, une juſteſſe & une attention ſinguliere, nous obtenons de l'animal tout ce qu'il peut nous accorder, & tout ce que nous devons en attendre, dès qu'en nous conformant ſcrupuleuſement à cette ſage maxime qui nous aſtreint à détacher, pour ainſi dire, du corps du cheval les parties que nous voulons aſſouplir, avant d'entreprendre de les mettre toutes enſemble & d'accord, nous nous bornons à n'exercer ici que le bras & l'*épaule*, indépendamment des côtés & des hanches, de la ſoupleſſe deſquelles nous ne ſommes point encore occupés.

J'avoue que les extrémités poſtérieures reçoivent

reçoivent néanmoins dans ce dernier cas une impreſſion dont je ne peux douter, puiſque je vois que la jambe de derriere de dedans eſt preſſée & rapprochée de la jambe de derriere de dehors, & que leur piſte eſt à-peu-près marquée comme celle des jambes antérieures, ſur les premiers cercles que j'ai aſſignés; mais ce rétreciſſement eſt inévitable, puiſqu'il n'eſt pas poſſible de déſunir abſolument le derriere du devant, & d'interdire entr'eux une relation qui ne pourroit ceſſer qu'enſuite d'une disjonction entiere & réelle; la croupe n'éprouve qu'une légere contrainte, & non une gêne dont l'animal puiſſe ſouffrir & ſe gendarmer.

Tel eſt auſſi le point auquel nous devons nous arrêter. Engager ſur ces mêmes cercles le devant, & chaſſer les hanches, ainſi que le preſcrit le duc de Newkaſtle dans ſa leçon *de la tête de dedans, de la croupe de dehors*, ou exécuter cette même leçon ſur les quarrés, ſelon le vœu de M. la Gueriniere, (qui, s'il n'avoit pas jugé à propos de couper une phraſe du premier par un *&c.* n'auroit pû déguiſer que les cercles ne mettent un cheval ſur le devant que par la faute du cavalier qui néglige de le ſoutenir,) ce ſeroit travailler à la fois, de l'aveu même de l'un & de l'autre, non-ſeulement les *épaules*, mais les côtés & la croupe, ſans parler de la tête & de l'encolure, pour l'aſſoupliſſement deſquelles nous ne trouvons dans leur ouvrage aucune leçon particuliere.

Que l'on réfléchiſſe ſans partialité ſur l'entrepriſe de faire mouvoir enſemble & tout-à-coup une foule de reſſorts, dont la force naturelle prouve la difficulté de vaincre la roideur, tandis que tous nos efforts, pour les mettre en jeu, ne peuvent s'imprimer directement que ſur une partie foible, délicate, & auſſi ſenſible que la bouche; & l'on jugera dès-lors ſainement du mérite d'une méthode que j'admirerois, ſi je ne conſultois que le préjugé, le nombre de ſectateurs qu'elle a eus, & la multitude de partiſans qu'elle a encore. (*e*)

EPAULE, (*Maréchallerie.*) Cette partie du cheval eſt ſujette à beaucoup d'infirmités, comme entre-ouverture, écart, ou effort d'*épaule*, &c.

Pour mieux expliquer la cauſe, les effets de ces genres de maladies, il eſt important de développer la compoſition anatomique de la partie qui en eſt le ſiege.

L'*épaule* du cheval renferme dans ſa compoſition des os, des cartilages, des ligamens, des muſcles, des vaiſſeaux ſanguins, lymphatiques & nerveux; la peau ſert d'enveloppe à toutes ces parties organiques.

Le premier des os eſt l'omoplate, qui a preſque la figure triangulaire, dont deux angles ſont ſupérieurs, l'un antérieur, & le ſecond poſtérieur, qui eſt plus obtus: le troiſieme eſt antérieur-inférieur. Cet os a deux ſortes de connexions; la premiere ſe fait par ſyſarcoſe, avec les vertebres du garrot, au moyen d'une forte membrane ligamenteuſe qui attache & aſſujettit à cette partie les deux angles ſupérieurs de cet os, qu'on nomme *paleron*; ce ligament & les muſcles qui lui ſont propres, l'attachent aux os voiſins: l'autre articulation ſe fait par artrodie avec l'humerus, l'omoplate ayant à ſon angle antérieur-inférieur une cavité glenoïde qui reçoit la tête de l'humerus. Cette cavité eſt induite d'un cartilage qui facilite le mouvement: elle a un bord ligamenteux qui la rend plus profonde & plus capable d'embraſſer la tête de l'humerus, & en fortifie l'articulation.

Le dernier des os eſt l'humerus; il eſt articulé par ſes deux extrémités, par celle d'en-haut avec l'omoplate par artrodie, (on appelle vulgairement cette articulation la pointe de l'*épaule*,) & par celle d'en-bas doublement, ſavoir par ginglime avec le cubitus, & par artrodie avec le radius. Le cubitus eſt adhérent au radius au-deſſous de l'apophyſe olecrane, partie où le cheval ſe bleſſe, quand il ſe couche en vache.

Ces articulations ſont recouvertes de forts ligamens membraneux, qui prennent leur attache aux extrémités des os articulés, qu'ils tiennent fortement jointes enſemble, afin qu'ils ne puiſſent ſortir de leur place: ils ont ſeulement la liberté d'exécuter leurs divers mouvemens.

L'omoplate fait ſes différens mouvemens, au moyen de cinq muſcles qui ſont le trapeze, le rhomboïde, le rele-

veur propre, le petit pectoral, & le grand dentelé, qui prend ſon origine de la baſe de l'omoplate.

L'humerus eſt la partie de l'*épaule* du cheval qui exécute les plus forts mouvemens : ces mouvemens ſont faits par le moyen de pluſieurs muſcles, qui ſont le deltoïde, le ſus-épineux, le latiſſimus, le grand rond, le grand pectoral, le coracoïdien, le ſous-épineux, le petit rond, & le ſous-ſcapulaire.

On ſait que les muſcles ont deux ſortes de mouvemens, celui de contraction, & celui d'extenſion, d'où ſuivent tous les divers mouvemens que nous voyons faire à l'animal. On peut y en ajouter un troiſieme, qu'on appelle *mouvement tonique*, qui ſe fait lorſque pluſieurs muſcles agiſſent de concert, & tiennent une partie ferme & bandée.

Or la cauſe principale de l'effort d'*épaule* vient de ce que l'un de ces mouvemens a été exécuté avec violence par cet organe, ſoit antérieurement, ſoit poſtérieurement, ſoit latéralement, ou dans un ſens oblique : les fibres nerveuſes, les tendineuſes, les petits tuyaux ſanguins & lymphatiques qui entrent dans la compoſition des muſcles, & qui ſe ſont trouvés les uns en contraction, & les autres en extenſion dans ces mouvemens forcés, en ſont plus ou moins affectés ; ce qui produit un effort d'*épaule*, ou entre-ouverture, ou disjonction de cette partie, plus ou moins difficile à guérir, ſelon le cas. Si les parties qui compoſent ces muſcles n'ont ſubi que de légers tiraillemens, & qu'on y apporte un prompt ſecours, quoique le cheval en boite, on le guérit facilement ; on appelle cette maladie *faux écart*, ou *effort d'épaule ſimple* : ſi au contraire la ſecouſſe a été aſſez tumultueuſe pour déranger le tiſſu cellulaire des muſcles, rompre & déchirer ſes parties organiques, les liquides ne pouvant circuler que difficilement, ſi on n'y apporte un prompt ſecours, la partie s'obſtrue, la maladie devient ſouvent incurable, & pourlors on l'appelle *disjonction d'épaule* ou *entre-ouverture* ; fauſſe dénomination qu'on a donnée à beaucoup de maladies qui font boiter le cheval, & dont on ne connoît point la cauſe. Ce n'eſt pas que l'éloignement de l'*épaule* ſoit impoſſible ; mais cet accident conſtitue un autre genre de maladie que celle que l'on a entendue ſous le nom d'*entre-ouverture* ou *disjonction d'épaule*.

L'entre-ouverture ou disjonction des os de l'*épaule* proprement dite, eſt un des plus funeſtes accidens qui puiſſent arriver au cheval ; voici les ſignes ſymptomatiques qui le caractériſent : 1°. une grande douleur qui fait boiter cet animal à ne pouvoir poſer le pié à terre : 2°. une tumeur qui s'étend quelquefois ſur toute cette extrémité, & qui empêche le cheval de ſe coucher : 3°. la perte du boire & du manger : 4°. un grand battement de flancs qui ſuppoſe toujours la fievre : enfin quelquefois la fourbure, d'où ſuit aſſez communément la néceſſité de faire tuer le cheval.

Cure pour l'écart ou *effort d'*épaule *ſimple*. On ſaigne le cheval à la veine céphalique, qu'on appelle communément l'*ars*, & l'on fait une charge de ſon ſang ſur toute la partie affligée : cinq ou ſix heures après la ſaignée, on emploie des médicamens réſolutifs, pour diſſiper les obſtructions, & donner aux liqueurs nourricieres du mouvement, & les volatiliſer. Ces médicamens ſont l'eſprit de térébenthine, d'aſpic ou lavande, l'huile de pétrole, le baume de fioravanti ou de Pérou, le tout mêlé avec l'eſprit-de-vin camfré & appliqué ſur la partie : on a ſoin de les faire pénétrer par des frictions avec la main, d'expoſer le cheval, ſi c'eſt en été, au grand ſoleil ; en hiver on préſente une pelle de fer bien chaude auprès de la partie, dans la même intention : on attache le cheval à deux longes, l'une au ratelier, & l'autre à la mangeoire, afin qu'il ne puiſſe point ſe coucher de neuf jours, pendant leſquels on le laiſſe à la diete, ſavoir à la paille, au ſon mouillé donné en petite quantité, & à l'eau blanche.

Si le cheval n'eſt point guéri au bout de ce temps, ou qu'il lui reſte quelque foibleſſe à cette partie, on ſe ſert d'un bain, pour y faire deux fois par jour des fomentations un peu chaudes. Ce bain doit être compoſé avec les herbes aromatiques & émollientes ; ſavoir, le ſcordium, l'abſynthe, la ſauge, le romarin, la graine de

genievre pilée, les ſommités de millepertuis, de camomille, de bouillon blanc, du thym & du pouillot, *&c.* on fait bouillir pendant une heure le tout dans de la lie de vin, & dans du vin, au défaut de la lie.

Si l'effort d'*épaule* eſt ancien, il demande des remedes plus forts, qui ſoient capables de réſoudre les liqueurs arrêtées dans le tiſſu cellulaire des muſcles. Ces médicamens ſont les baumes du Pérou, mêlés avec l'eſprit-de-vin camfré, l'eſprit de genievre, l'eſprit de ver de terre, de ſel ammoniac ou d'urine; ou, à la place de cette compoſition, on ſe ſervira de l'emplâtre de gomme diſſous dans l'huile de tartre, appliqué un peu chaud ſur la partie affligée. Si ces médicamens ne réuſſiſſent point, on fait au cheval un cautere entre l'*épaule* & le ſternum, qu'on laiſſe couler pendant l'eſpace de dix à douze jours, & plus, ſi le cas l'exige: on ſe ſert auſſi du ſéton, qu'on lui applique tantôt à une partie de l'*épaule*, tantôt à une autre. Pour dernier remede on y met le feu en baies ou en pointes; on y applique un ſiroëne pardeſſus le feu, qu'on laiſſe juſqu'à ce qu'il tombe: enfin on fait promener le cheval en main pendant un certain temps, pour donner la facilité à la nature de rétablir les forces dans cette partie: car l'effort d'*épaule*, quoique ſimple, devient ſouvent incurable par l'empreſſement que l'on a de vouloir ſe ſervir trop tôt de l'animal, & de l'erreur où l'on eſt en le croyant guéri: il peut l'être en effet pour de certains petits uſages; car tel cheval eſt droit d'un écart pour rouler doucement, qui ne le ſeroit pas pour pouſſer un relai de quatre ou ſix lieues ſur le pavé, mené vivement: de même ſi c'eſt un cheval de ſelle, il peut être droit pour un voyageur qui ne va qu'au pas, & il ne le ſeroit pas ſi on le menoit à la chaſſe ou à quelqu'autre exercice ſemblable. On peut conclure de-là que la guériſon de cet accident dépend autant du ménagement que l'on doit avoir pour le cheval, que des remedes qu'on lui adminiſtre.

Les *épaules* des chevaux ſont ſujettes à un autre genre de maladie, que nous allons diviſer en trois eſpeces différentes, qui ont chacune leur cauſe particuliere, & quelquefois pluſieurs enſemble: on les a ſouvent confondues ſous une même dénomination. On appelle cette ſorte de maladie tantôt *épaules froides* ou *entrepriſes*, tantôt *épaules chevillées*, tantôt *épaules étroites* ou *ferrées*. 1°. On doit entendre d'un cheval qu'il a les *épaules* froides, lorſque ſes parties étant bien conformées, ſans aucune apparence d'accident, il ne laiſſe pas de boiter, au ſortir de l'écurie, des deux jambes de devant, comme s'il étoit fourbu, juſqu'à ce qu'il ſoit échauffé par le travail, du moins quand ces parties ſont engourdies à un certain degré. 2°. On doit dire que cet animal a les *épaules* chevillées, lorſqu'il a ces parties fort groſſes, fort larges & fort charnues, ainſi que le garrot. 3°. Un cheval a les *épaules* étroites ou ſerrées, lorſqu'il a ces parties ſi près l'une de l'autre, qu'à peine peut-il marcher ſans croiſer les jambes.

Ces deux derniers défauts ſont des vices de conformation, oppoſés l'un à l'autre: ils cauſent pour l'ordinaire au cheval la même infirmité que l'accident que nous venons de déſigner ſous le nom d'*épaules froides* ou *entrepriſes*.

En remontant à la premiere cauſe de cet accident, nous allons faire ſentir pourquoi les chevaux anglois, & ſur-tout les chevaux de ſelle, ſont plus ſujets à cette maladie que ceux des autres nations.

Dans les courſes violentes qu'on fait faire à un cheval, avant qu'il ait atteint l'âge & les forces propres à réſiſter à ces fatigues, telles que les Anglois en font ſoutenir à leurs chevaux, les muſcles & les ligamens n'ayant point encore acquis la conſiſtance néceſſaire pour ſupporter les extenſions que ces parties éprouvent dans ces mouvemens forcés, il arrive que ces ligamens & ces muſcles ſe relâchent; la ſynovie perd ſa fluidité; les petits vaiſſeaux lymphatiques & les petits cordons nerveux ſe diſtendent; la lymphe ne pouvant plus circuler dans ſes petits tuyaux, non plus que les eſprits, (s'il en exiſte réellement,) les fibres perdent de leur mouvement & de leur reſſort, faute d'être tenus bandés & raccourcis par l'élaſticité des nerfs; & l'animal eſt perclus. Cet accident augmente encore par le paſſage du chaud au froid, après ces violens exercices; alors les corpuſcules de l'air s'inſinuant dans

les pores de la peau, que la chaleur a dilatés, coagulent la lymphe, & cauſent des obſtructions dans toute la ſubſtance des muſcles & des ligamens de l'épaule : d'où ſuit que la ſérosité ne pouvant plus être contenue dans ſes petits tuyaux, s'épanche, ne circule que difficilement, & acquiert cette acidité qui cauſe une érétiſme aux fibres membraneuſes, ce qui gêne le mouvement.

Mais comme l'obſtruction ne ſe fait que par degrés, l'affoibliſſement & l'engourdiſſement qu'elle cauſe ne ſont pas tout-à-coup ſenſibles : quelque palliatif même, & un travail modéré, fait diſparoître pour un temps cette léſion dans les *épaules* des chevaux ; de ſorte que celui qui a envie de les acheter n'en peut rien appercevoir. En effet quel eſt le connoiſſeur qui peut deviner qu'un cheval périra par les *épaules*, lorſqu'il voit ces parties bien conformées & libres en apparence, & que l'animal eſt d'ailleurs gai, vigoureux, potelé ? car malheureuſement l'acquéreur n'a point la liberté de le travailler aſſez pour le tâter à fond ; & de le voir le lendemain troter après qu'il eſt refroidi. Il ne peut donc que l'acheter au haſard, à moins qu'il n'oblige le marchand à lui donner le temps de l'éprouver & de le connoître ; précaution que celui-ci a intérêt d'éluder, mais qu'on a encore plus d'intérêt à prendre. Au défaut de cet examen, quand on vient, après l'avoir acquis, à le faire travailler un peu fort, on commence par degrés à s'appercevoir de la foibleſſe des *épaules*, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, & quelquefois des deux en même temps : enfin le cheval s'engourdit tellement, & va ſi près du tapin, qu'il bronche à chaque inſtant, & devient par ſucceſſion des temps ſi perclus, qu'il paroît comme fourbu au ſortir de l'écurie.

On voit par cet expoſé, 1°. pourquoi les chevaux anglois ſont plus ſujets que d'autres à avoir les *épaules* froides ou entrepriſes : 2°. quel danger on court en les achetant, puiſque l'on n'a pas le temps de les éprouver à fond. Pour être convaincu de ce danger, il ſuffit de voir qu'entre ceux que l'on achete pour les remontes des écuries royales, qui ſont ſans contredit choiſis, ſoignés & montés par d'excellens écuyers, cependant il en eſt beaucoup qui périſſent par ces parties, ſans que tout l'art & toute l'expérience poſſible ait pu les faire prévoir dans les achats.

Cette maladie reconnoît encore pour cauſe ſeconde, le trop de repos donné au cheval, nommément au cheval anglois, qui a preſque toujours ſubi ces violens exercices dès ſa tendre jeuneſſe : car les muſcles & les ligamens reſtant long-temps dans l'inaction, après ces courſes outrées, deviennent roides & inflexibles, parce que le ſuc nourricier que leurs fibres fatiguées & diſtendues reçoivent en cet état, remplit leurs petites cellules, s'y épaiſſit, s'y condenſe, & comprime les petits cordons nerveux, ce qui prive ces parties organiques de leur ſoupleſſe naturelle, ainſi que de leur élaſticité ; d'où réſulte cet engourdiſſement qu'on appelle *épaule froide* ou *entrepriſe*.

Le défaut des *épaules* chevillées eſt, comme nous l'avons dit, un vice de conformation de ces parties : car il réſulte néceſſairement qu'un cheval qui a les *épaules* & le garrot fort gros & fort charnus, doit avoir le mouvement moins libre que celui qui a ces parties bien faites & bien conformées ; car les muſcles & les ligamens propres à mouvoir ces parties étant enveloppées de chair & de graiſſe, n'exécutent qu'avec peine leurs divers mouvemens.

Les *épaules* ſerrées & étroites ſont de même un vice de conformation, car un cheval qui eſt fort ſerré & fort étroit des *épaules* a par conſéquent le ſternum très-étroit : les omoplates & les humerus appliqués & collés ſur le ſternum laiſſent ſi peu de diſtance d'un avant-bras à l'autre, qu'à peine l'animal peut troter ou galoper ſans ſe croiſer les jambes & ſe couper ; ce vice fait tomber les *épaules* du cheval dans un amaigriſſement total. Cette eſpece d'atrophie influe non ſeulement ſur les graiſſes, mais encore ſur les muſcles, ſur les ligamens & ſur les articulations ; ces parties n'étant pas aſſez enduites par un nouveau ſuc nourricier, deviennent ſi ſeches & ſi arides, qu'elles ne peuvent que difficilement agir.

On voit, par ce que nous venons de dire de ces maladies, que celles qui ſont produites par vice de conformation ſont incu-

rables; elles ont ſeulement ſervi, & ſervent encore de regle preſque générale, pour prédire ce qui doit réſulter de l'un ou l'autre. Quoique cette regle ſouffre des exceptions, il eſt toujours très-prudent de ne point s'en écarter, ſur-tout dans l'achat des chevaux de ſelle, & encore plus de ceux qu'on deſtine à la chaſſe & à des exercices violens.

Nous finiſſons à regret l'article de ces maladies, particuliérement de celle des *épaules* froides ou entrepriſes, ſans pouvoir indiquer aucun ſpécifique propre à la vaincre: on a fait mille tentatives infructueuſes qui n'annoncent que trop notre inſuffiſance à la guérir: on y a eſſayé quantité de remedes internes & externes; les internes ſont les fondans, les ſudorifiques, les diurétiques, les panacées mercurielles & antimoniales; & pour remedes externes, les fomentations, les frictions, les emplâtres, les onguens, les ſétons, les cauteres potentiels & actuels, & tout cela fort inutilement; car ſi quelques chevaux entrepris des *épaules* ſe ſont trouvés guéris, on doit plutôt l'attribuer au repos modéré qu'on leur a donné, qu'aux remedes; mais nous dirons de cette maladie ce que nous avons dit de l'éparvin, que le bon moyen de la guérir c'eſt de ne pas la cauſer. *Cet article eſt de M.* GENSON.

EPAULE, *en terme de Fortification*, eſt la partie du baſtion où la face & le flanc ſe joignent enſemble, & où ils font un angle qu'on appelle l'*angle de l'épaule*. *Voyez* BASTION. (*Q*)

EPAULE DE MOUTON, (*Charpent.*) la plus grande des coignées dont ſe ſervent ces ouvriers pour dreſſer & équarrir leurs bois.

EPAULE D'UN VAISSEAU, (*Marine.*) virures de l'avant: ce ſont les parties du bordage qui viennent de l'éperon vers les hauts bans de miſene, où il ſe forme une rondeur qui ſoutient le vaiſſeau ſur l'eau. (*Z*)

EPAULÉE, ſ. f. *en Maçonnerie*. Ce terme a lieu; lorſqu'un bâtiment, au lieu d'être levé de ſuite & de niveau, eſt repris par redens, c'eſt-à-dire à diverſes repriſes ou à divers temps, comme cela ſe pratique quand on travaille par ſous-œuvre. (*P*)

EPAULEMENT, ſ. m. *en terme de Fortification*, eſt un ouvrage ou une élévation de terre qui ſert à couvrir du canon de l'ennemi. Ainſi on appelle *épaulement* tout parapet à l'abri duquel on peut faire le ſervice; c'eſt pourquoi, dans l'artillerie, le parapet des batteries eſt appellé *épaulement*. *Voyez* BATTERIE.

C'eſt encore la partie avancée d'un flanc couvert, non arrondi. *Voyez* ORILLON.

Il étoit autrefois d'uſage de faire des *épaulemens* dans les ſieges pour couvrir la cavalerie du canon de l'aſſiégé: mais cette coutume ne ſubſiſte plus. (*Q*)

EPAULEMEMT, (*Charpente.*) ſert à couvrir un des côtés de la mortoiſe, & il ſe fait en recran d'un côté, d'environ un pouce, de la largeur du tenon.

EPAULER UN CHEVAL, (*Manege, Maréchall.*) c'eſt occaſioner dans l'une ou l'autre de ſes épaules un mal qui le rend incapable de ſervice. Ce mot pris néanmoins dans ſon véritable ſens, ne doit être appliqué que dans le cas où ce mal eſt incurable, ſoit par ſa propre nature, ſoit par ſes progrès communément favoriſés par ceux à qui le traitement en eſt dévolu. Ainſi un *cheval épaulé* eſt véritablement un cheval inutile, qui ne ſera jamais d'aucun uſage. (*e*)

EPAULIERES, ſ. f. pl. (*Bas au métier.*) parties du métier à faire des bas. *Voyez l'article* BAS AU MÉTIER.

* EPAULIES, ſ. m. pl. c'eſt ainſi que les Grecs appelloient le lendemain des noces. Ce jour les parens & les conviés faiſoient des préſens aux nouveaux mariés. On l'appelloit *épaulie*, de ce que l'épouſe n'habitoit la maiſon de ſon époux que de ce jour. On donnoit le même nom aux préſens, ſur-tout aux meubles que le mari recevoit de ſon beau-pere. Ces préſens ſe tranſportoient publiquement & en cérémonie; un jeune homme, vêtu de blanc & portant à la main un flambeau allumé, précédoit la marche.

* EPEAUTRE, ſ. m. (*Agriculture.*) eſpece de froment dont le grain eſt petit & plus brun qu'au froment ordinaire. On en diſtingue de deux ſortes; le ſimple, & celui qui a double bourre & toujours deux grains dans chaque gouſſe. On en fait

du pain qui n'eſt pas déſagréable au goût, mais qui eſt lourd à l'eſtomac. Les anciens en compoſoient leur *fromentée*, eſpece de bouillie qu'ils ont beaucoup vantée; & l'on en fait aujourd'hui en quelques endroits de la biere. L'*épeautre* eſt un grain moyen entre le froment & l'orge. La plante reſſemble beaucoup à celle du froment; elle a le tuyau plus mince, l'épi plat & uni, le grain jeté ſeulement de deux côtés, & une barbe longue & déliée. On donne le nom d'*épeautre* à une eſpece de ſeigle blanc.

* EPECHER POILE, (*Fontaines ſalantes.*) c'eſt à la fin d'une remandure, (*Voyez* REMANDURE,) puiſer le reſte de la muire, (*Voyez* MUIRE,) qui ſe trouve au fond de la poîle, & la porter aux cuves ou réſervoirs, pour y fortifier les eaux foibles. *Voyez* SALINE.

EPÉE, ſ. f. (*Eſcrime.*) arme offenſive qu'on porte au côté, enfermée dans un fourreau, qui perce, pique & coupe, & qui eſt en uſage chez preſque toutes les nations. Elle eſt compoſée d'une lame, d'une garde, d'une poignée & d'un pommeau: à quoi l'on peut ajouter la tranche de la garde, le fourreau, le crochet & le bout. *Voyez* GARDE, FOURREAU.

La lame eſt un morceau de fer ou d'acier qui a deux tranchans, deux plats, une pointe, & la ſoie.

Le tranchant (en terme d'eſcrime le *vrai tranchant*,) eſt la partie de la lame avec laquelle on ſe défend; c'eſt celui qui eſt du côté gauche de la lame, quand on a l'*épée* plachée dans la main.

Le faux tranchant, eſt celui dont on fait rarement uſage, & qui eſt du côté droit de la lame.

Le tranchant ſe diviſe en trois parties, qu'on appelle *le talon*, *le foible*, & *le fort*.

Le talon, eſt le tiers du tranchant le plus près de la garde.

Le foible, eſt le tiers du tranchant qui fait l'extrémité de la lame.

Le fort, eſt le tiers du tranchant qui eſt entre le foible & le talon.

Le plat, eſt la partie de la lame qui eſt entre les deux tranchans.

La pointe, eſt la partie de la lame avec laquelle on perce l'ennemi.

La ſoie, eſt la partie de la lame qui enfile la garde, la poignée, & le pommeau.

La garde, eſt la partie de l'*épée* qui garantit la main.

La poignée, eſt la partie de l'*épée* avec laquelle on la tient.

Le pommeau, eſt la partie de l'*épée* à l'extrémité de laquelle on rive la ſoie, & où elle eſt attachée.

Les maîtres en fait d'armes diviſent encore, l'*épée* en trois parties, la haute, la moyenne & la baſſe, & en fort, mi-fort & foible. Le fort de l'*épée* eſt la partie la plus proche de la garde. Le mi-fort gît au milieu & aux environs de la lame, & le foible eſt le reſte qui va juſqu'à la pointe. Ils diviſent de même le corps en trois, dont la partie haute comprend la tête, la gorge & les épaules; la moyenne, la poitrine, l'eſtomac & le ventre ſupérieur; & la baſſe, le ventre inférieur & au défaut juſque vers le milieu des cuiſſes. *Voyez* ESCRIME.

Épée à deux mains ou eſpadon, eſt une large *épée* qu'on tient à deux mains, & qu'on tourne ſi vîte & ſi adroitement, qu'on en demeure toujours couvert.

Il y a des *épées* quarrées, il y en a de plates, de longues & de courtes.

Les ſauvages du Mexique, dans le temps que les Eſpagnols y aborderent pour la premiere fois, n'avoient que des *épées* de bois, dont ils ſe ſervoient avec autant d'avantage que nous des nôtres.

En Eſpagne, la longueur des *épées* eſt fixée par autorité publique. Les anciens chevaliers donnoient des noms à leurs *épées*: celle de Charlemagne s'appelloit *joyeuſe*, celle de Roland *durandal*, &c.

Les *épées* dans les premiers temps de la troiſieme race de nos rois devoient être larges, fortes, & d'une bonne trempe, pour ne point ſe caſſer ſur les caſques & ſur les cuiraſſes, qui faiſoient tant de réſiſtance; & telle fut celle de Godefroy de Bouillon, dont quelques hiſtoires de croiſades diſent, qu'il fendoit un homme en deux. La même choſe eſt racontée de l'empereur Conrad au ſiege de Damas.

M. Ducange dit que ces faits, tout incroyables qu'ils paroiſſent, ne lui ſemblerent plus tout-à-fait hors de vraiſemblance

depuis qu'il eut vu à Saint Faron de Meaux une *épée* antique que l'on dit avoir été celle d'Ogier le Danois, ſi fameux du temps de Charlemagne, au moins dans les romans, tant cette *épée* eſt peſante, & tant par conſéquent elle ſuppoſoit de force dans celui qui la manioit. Le P. Daniel qui l'a faite peſer, dit qu'elle peſe cinq livres & un quarteron. *Hiſtoire de la milice françoiſe.* M. le maréchal de Puyſegur prétend que l'*épée* eſt une arme inutile & embarraſſante au ſoldat. *Voyez* ARMES. (Q)

ÉPÉE, (*Art militaire.*) On ne s'arrêtera point ici à parcourir toutes les nations de l'antiquité qui ſe ſervoient de l'*épée*, ni à décrire les différentes formes qu'elles lui donnoient. On ſe contentera de remarquer, comme l'ont déja fait pluſieurs auteurs, qu'il y avoit des *épées* courtes, fortes, qui frappoient d'eſtoc & de taille, telles qu'étoient celles des Eſpagnols, que les Romains emprunterent d'eux, & avec leſquelles, dit Tite-Live, ils coupoient des bras entiers, enlevoient des têtes, & faiſoient des bleſſures terribles (*a*). Il y en avoit de longues & ſans pointe, qui ne ſervoient qu'à frapper de taille, comme étoient celles des Gaulois, qui, quoique plus braves que les Romains, ne les défirent preſque jamais, parce que leur ignorance & leur aveuglement ne leur permirent pas de reconnoître le défaut de leurs armes, & de prendre celles de leurs ennemis.

Les François ſous la premiere race, dès-lors comme aujourd'hui pleins de vigueur & d'impétuoſité, portoient, outre leurs franciſques (*b*) & leurs javelots, des *épées* courtes & tranchantes qui les rendoient très-redoutables dans toutes ſortes d'attaques. Il y eut quelques changemens dans leurs armes ſous la ſeconde race, du moins on leur donna des arcs & des fleches, mais pour cela on ne leur ôta pas l'*épée*. On remarque ſeulement que depuis il y eut quelques variations dans la forme & les dimenſions de cette arme.

Il eſt certain que tant qu'on ne quitta pas l'armure complete, les *épées* devoient être larges, fortes, & d'une excellente trempe, pour ne point ſe caſſer ſur les caſques, les cuiraſſes, *&c.* qui faiſoient tant de réſiſtance; & telle ſans doute fut celle de Godefroy de Bouillon, dont les hiſtoires des croiſades nous diſent qu'il fendoit un homme en deux. Le P. Daniel, (*Hiſtoire de la Milice françoiſe, tome I, liv. VI, chap. 4.*) qui cite les merveilles de cette *épée*, rapporte que la même choſe eſt racontée de l'empereur Conrad au ſiege de Damas. Il ajoute que ces faits, tout incroyables qu'ils paroiſſent, ne ſemblerent plus ſi fort hors de vraiſemblance à Ducange, depuis qu'il eut vu à Saint Faron de Meaux une *épée* antique, qu'on dit avoir été celle d'Ogier le Danois, ſi fameux du temps de Charlemagne; tant il la trouva peſante; & tant par conſéquent il ſuppoſoit de force dans celui qui la manioit. Il eſt probable que ces ſortes d'*épées* étoient plus longues que celles qui étoient le plus généralement en uſage dans ce temps-là, afin d'avoir plus de coups & faire de telles exécutions. En effet, ſelon le même auteur, celle d'Ogier a trois piés un pouce de lame, trois pouces de largeur vers la garde, & un pouce & demi vers la pointe; la garde eſt de ſept pouces de longueur, & elle peſe cinq livres un quart. (*Hiſtoire de la Milice françoiſe, tome I, liv. VI, chap. 4.*)

Les *épées* du temps de S. Louis étoient, comme celles des Francs, courtes & tranchantes des deux côtés: c'eſt ce que nous apprenons par la relation de la bataille de Benevent, où Charles d'Anjou, frere de S. Louis, défit Mainfroi ſon compétiteur pour le royaume de Sicile, rapportée

(*a*) *Gladio Hiſpanienſi detruncata corpora brachiis abſciſſis, aut totâ cervice dejectâ, diviſa à corpore capita, patentiaque viſcera, & fœditatem aliam vulnerum viderunt;* Liv. *lib. XXXI n.* 34.

(*b*) C'étoit une hache d'arme, nommée *Franciſque*, du nom de la nation. Le fer de cette hache, ſelon Procope, étoit gros & à deux tranchans; le manche étoit de bois, & fort court. «Au moment, » dit cet auteur, en parlant de l'expédition que les François firent en Italie ſous Theodebert I, roi » de la France Auſtraſienne, qu'ils entendent le ſignal, ils s'avancent, & au premier aſſaut, dès » qu'ils ſont à portée, ils lancent leur hache contre les boucliers de l'ennemi, les caſſent, & puis ſautant l'*épée* à la main ſur leur homme ils le tuent. *Hiſt. de la mil. franç.* par Daniel, *tom. I. chap. 1.*

par le Pere Daniel. Sous le regne de François I, ſelon du Bellai, Langey & Montluc, elles étoient plus longues que celles des anciens François. En un mot, il ſemble qu'on peut dire que dans ces temps déja reculés, comme dans ceux qui les précéderent, il y eut des *épées* de toutes les formes & de différentes longueurs. Il y en avoit de courtes nommées *bracquemart*, qui avoient de la pointe & étoient à double tranchant; il y en avoit de larges, nommées *ſtocades*; il y en avoit d'autres qui étoient ſans pointe, & taillantes ſeulement d'un côté. Il y en avoit enfin des unes & des autres, dont on ne pouvoit ſe ſervir qu'avec les deux mains, & qu'on nommoit *eſpadons*; telle eſt celle de Henri IV, qui eſt au tréſor des médailles du roi. Les gendarmes portoient auſſi quelquefois de grands coutelas tranchans pour couper les bras maillés & trancher les morillons. *Ibid.*

Du temps de Louis XIII, les mouſquetaires & les piquiers avoient des *épées* d'une moyenne grandeur. Une ordonnance de Louis XIV, du 16 mars 1676, dit qu'outre les piques, fuſils & mouſquets, les ſoldats ſeront armés chacun d'une bonne *épée*, mais elle n'en détermine pas les dimenſions. Les dernieres *épées* qu'on donna à notre infanterie avoient vingt-ſix pouces de lame avec un talon de deux pouces; étoient à deux tranchans juſqu'à la pointe, terminées en langue de carpe, (*réglement du 19 janvier 1747*) & avoient une monture de cuivre; mais elles étoient d'une mauvaiſe trempe. Ce n'eſt que depuis le commencement de la guerre derniere qu'on a négligé de les porter, & qu'inſenſiblement elles ont été ſupprimées.

L'*épée*, comme on en peut juger par le précis hiſtorique qu'on vient d'en faire, eſt une arme fort ancienne, & dont toutes les nations ont connu l'uſage (*a*). Cette arme, plus ſimple, plus maniable & plus forte qu'aucune autre, fut en quelque ſorte le principal inſtrument de la grandeur des Romains. On a déja fait remarquer que les premiers François s'en ſervoient très-avantageuſement: & nous ſavons que ceux de la troiſieme race, notamment ſous les regnes de ſaint Louis, de François I, de Henri IV, de Louis XIII, en faiſoient tout autant. On pourroit citer différens exemples tirés de l'hiſtoire de ces temps-là; mais nous en avons de bien plus récentes, qui prouvent que la nation, toutes les fois qu'on lui en a fourni l'occaſion, a ſu faire uſage de l'*épée* avec la même vigueur, la même vivacité & le même ſuccès.

A la bataille de Caſſel, en 1677 (*Victoires mémorables des François*), deux compagnies de mouſquetaires, ayant à leur tête MM. de Forbin & de Jauvelle, mirent pié à terre & attaquerent, l'*épée* à la main, deux bataillons des gardes du prince d'Orange, qui étoient environnés de haies, ayant un large foſſé devant eux. Ces compagnies franchirent le foſſé malgré le feu des ennemis, taillerent en pieces tout ce qui leur fit réſiſtance, & prirent le reſte priſonnier avec le commandant.

A la bataille de Staffarde, en 1690, quatre régimens de la ſeconde ligne que le marquis de Feuquieres fit avancer pour ſoutenir la premiere, attaquerent, l'*épée* à la main, des caſſines couvertes de haies, de foſſés & de chevaux de friſe, & les emporterent malgré le feu des ennemis. « La » vigueur avec laquelle ces régimens don- » nerent, dit Moreau de Braſey, qui étoit » à cette action, & dont nous en avons un » détail très-circonſtancié, ranima les reſ- » tes des régimens de la premiere ligne, » & tous enſemble ils ébranlerent l'armée » ennemie, l'attaquerent de toutes parts, » & enfin la mirent en fuite. (*b*) »

La brigade des gardes, au combat de Steinkerque, en 1692, fit une charge, l'*épée* à la main, qui ne fut pas moins déciſive que celles qu'on vient de citer. Voici comment le maréchal de Luxembourg raconte cette glorieuſe action. « Les enne- » mis étant ſortis des bois, & étant venus » fort près de nous poſer les chevaux de » friſe, derriere leſquels ils faiſoient un

(*a*) On en attribue l'invention à Tubalcain, fils de Lamech, qui commença le premier à forger l'airain & le fer, l'an du monde 130.

(*b*) *Journal de la campagne de Piedmont ſous le commandement de M. Catinat, en* 1690. Par M. Moreau de Braſey, Capitaine au régiment de la Sarre, *Paris* 1692.

» feu

» feu très-conſidérable, tout le monde d'u-
» ne commune voix, propoſa de mettre
» nos meilleures pieces en œuvre & de fai-
» re avancer la brigade des gardes. L'or-
» dre ne lui fut pas plutôt donné qu'elle
» marcha avec une fierté qui n'étoit inter-
» rompue que par la gaieté des officiers &
» des ſoldats; eux-mêmes, auſſi-bien que
» tous les généraux, furent d'avis de n'al-
» ler que l'*épée* à la main, & c'eſt comme
» cela qu'ils marcherent. Les gardes-Suiſ-
» ſes, imitateurs des François, marcherent
» avec la même gaieté & la même har-
» dieſſe. Reinold vint propoſer de n'aller
» que l'*épée* à la main; & Vaguenair dit
» que c'étoit la meilleure maniere. Tout
» auſſi-tôt il vola au centre de ſon ba-
» taillon, & le mena à la même hau-
» teur que les gardes, droit aux ennemis,
» qui ne purent tenir contre la conte-
» nance auſſi hardie qu'avoit cette bri-
» gade; je dis contenance, parce qu'elle
» ne tira pas un ſeul coup; mais la vigueur
» avec laquelle elle alla aux ennemis, les
» ſurprit aſſez pour qu'ils ne fiſſent qu'au-
» tant de réſiſtance qu'il en falloit pour
» être joints, & en même temps tués de
» coups d'*épée* & de pique, tous les gar-
» des étant entrés dans les bataillons en-
» nemis (*a*) »

S'il eſt vrai, comme on le penſé généralement, que les armes blanches ſont plus propres qu'aucune autre à l'humeur impétueuſe des François: s'il eſt reconnu qu'on ne peut ſe paſſer de la pique, ou à ſa place du fuſil-pique, ni du fuſil, il n'y a perſonne qui ne doive admettre avec ces armes la néceſſité de l'*épée*, d'autant, qu'outre les occaſions générales qu'on peut avoir de s'en ſervir, il en eſt de particulieres où elle eſt préférable au fuſil avec ſa bayonnette; telles ſont les attaques de poſtes, les eſcalades, les ſurpriſes de nuit, & toutes les actions où l'on peut faire porter le fuſil en bandouliere. (*b*)

A la défenſe de Luzerne, en 1690, par le marquis de Feuquieres, contre un détachement de l'armée du duc de Savoie, le régiment de Quinſon, qui gardoit un poſte hors de la ville, ayant été attaqué & vivement pouſſé par les Barbets, celui de Poudins, placé pour le ſoutenir, s'avança l'*épée* à la main, fonça ſur les ennemis, les tailla en pieces, & reprit le poſte d'où Quinſon avoit été chaſſé. *Journal de la campagne de Piedmont.*

M. de Maizeroy dit qu'il a vu un jour un capitaine de grenadiers chargé de l'attaque d'un poſte dans les montagnes de Gênes, faire mettre le fuſil en bandouliere à ſa troupe, la mener le ſabre à la main, & réuſſir à ſouhait. *Traité de tactique, T. I, chap. I, art. IV.*

En ſe décidant à rendre l'*épée* à l'infanterie, on ne croit pas qu'on puiſſe donner une forme plus avantageuſe à cette arme, que celle dont on fait mention à la fin de l'*article* FUSIL-PIQUE. On en fait fabriquer une ſuivant les dimenſions propoſées qu'on a trouvée très-maniable & d'un très-grand effet.

On ſe diſpenſe de rapporter ici les raiſons qui ont fait ſupprimer l'*épée* dans l'infanterie, parce qu'en totalité elles ne valent pas mieux que celles qu'on a eues pour quitter la pique, & qu'il eſt aiſé de ſentir qu'elles n'ont rien de ſolide. (*M. D. L. R.*)

EPÉE, (*Art milit. Antiq.*) Pluſieurs habiles généraux ont regardé l'*épée* & le ſabre que portent les ſoldats comme inutiles & incommodes, depuis l'uſage de la bayonnette. Car, dit M. le maréchal de Puyſegur, dans ſon *Art de la guerre*, « comme » on les porte en travers, dès que les ſol-
» dats touchent à ceux qui ſont à leur

(*a*) *Lettre du Maréchal de Luxembourg au Roi ſur ce qui s'eſt paſſé au combat de Steenkerque. Hiſtoire milit. de Flandre.*

(*b*) Tout le monde convient que les François ſont plus redoutables dans toutes eſpeces d'attaques qu'aucune des nations contre leſquelles ils font ordinairement la guerre. Mais comme il n'eſt pas ſans exemple que cette impétuoſité, qui leur eſt naturelle, n'ait été ralentie & rebutée par quelque obſtacle, ou par quelque incident inopiné; je crois que le mélange des armes leur eſt abſolument néceſſaire. Rien ne ſeroit plus propre à fortifier leur audace, aſſurer leur choc, à le rendre même encore plus terrible: avec la confiance qu'ils auroient dans leurs armes, lorſque la fortune ne leur ſeroit pas favorable, on auroit bien moins de peine à les ranimer & à en tirer parti.

» droite & à leur gauche, en ſe remuant » & en ſe tournant, ils s'accrochent tou- » jours. » Un homme ſeul même ne peut aller un peu vîte, qu'il ne porte la main à la poignée de ſon épée, de peur qu'elle ne paſſe dans ſes jambes, & ne le faſſe tomber; à plus forte raiſon dans les combats, ſur-tout dans des bois, haies ou retranchemens, les ſoldats pour tirer étant obligés de tenir leurs fuſils des deux mains. Mais ces raiſons ſont-elles ſolides? Voyez l'article précédent. (+)

La plupart des armes & des *épées* romaines que l'on a découvertes dans les anciens monumens, ſont faites avec environ cinq parties de cuivre & une partie de fer fondues enſemble. M. le comte de Caylus, dans le premier volume *in*-4°. de ſes *Recueils des antiquités égyptiennes, étruſques, greques & romaines*, dit qu'il préſume que les armes des anciens étoient faites avec de la mauvaiſe mine de fer qui étoit mêlée de cuivre, & que les romains préféroient cette matiere, parce que les armes ſe rouilloient moins facilement, & parce que le cuivre étoit plus commun que le fer. Ce ſavant prouve par des expériences, qu'il eſt poſſible de donner au cuivre, par le moyen de la trempe, un degré de dureté à-peu-près égale à celle de l'acier.

Dans le 61e. *Tableau de la collection des pitture antiche d'Ercolano*, on voit que Perſée, qui va pour délivrer Andromede, a une *épée* recourbée, qui reſſemble à une faux, conformément à la deſcription que donne le poëte Ovide, dans le *IVe. livre des Métamorphoſes*. Quelques auteurs anciens appelloient cette épée *telum uncum*, dard crochu. Tſetſées, ſur Licophron, *v. 836*, dit que Perſée préſenta la tête de la Gorgone au monſtre marin, & le frappa d'une arme tranchante & crochue: il ſépara une partie de ſon corps, tandis que l'autre partie fut pétrifiée. Les Turcs ſe ſervent encore aujourd'hui de ſabres un peu courbés, dont la partie tranchante eſt dans la partie concave. Il eſt évident que des *épées* ou des ſabres de cette eſpece ont de grands inconvéniens. L'*épée* des anciens étoit ordinairement courte, à-peu-près comme nos couteaux de chaſſe. L'on en a trouvé pluſieurs dans Herculane: l'on en voit la repréſentation ſur quantité de médailles, de bas-reliefs, *&c.* La forme des *épées* a beaucoup varié depuis huit ſiecles. M. le comte d'Olan dans Avignon, & quantité de perſonnes dans Paris & dans Rome, ont formé des cabinets de curioſité, compoſés d'armes anciennes. La forme des *épées* & des ſabres a moins varié dans la Chine & dans le Japon: on peut, à ce ſujet, conſulter les ouvrages qui concernent l'art militaire des Chinois. Le peuple terrible nommé *Macaſſar*, qui habite près de Siam, a en uſage depuis pluſieurs ſiecles, de ne porter pour toute arme qu'une *épée* très-courte, ou plutôt un long poignard qu'ils nomment *cric*. La ceinture à laquelle ils attachent ce poignard, ſert à envelopper le bras gauche, qui devient par ce moyen un bouclier. (*V. A. L.*)

Epée, ſ. f. *enſis, is; gladius, ii*: (*terme de Blaſon.*) arme offenſive, meuble qui ſe trouve en beaucoup d'armoiries.

L'*épée* paroît dans l'écu avec une lame, une garde, une poignée & un pommeau; & n'a point ordinairement de branche à la poignée.

L'*épée* eſt le plus ſouvent la pointe en-haut lorſqu'elle eſt ſeule.

Une *épée* peut être poſée en bande, en faſce, *&c.*

Deux *épées* ſe poſent en ſautoir, les pointes en haut, quelquefois en bas.

L'*épée* dont la lame eſt d'un émail, la garde, la poignée & le pommeau d'un autre émail, eſt dite *garnie*.

Les anciens chevaliers donnoient des noms à leurs *épées*: celle de Roland s'appelloit *durandale*; celle d'Olivier, *hauteclerc*; celle d'Ogier, *courtin*; & celle de Renaut *flamberge*.

L'*épée*, la principale arme de la guerre, eſt le ſymbole de la nobleſſe, du courage, de l'intrépidité & de la victoire.

De Villeneuve de la Croſille, de Lanraſous, Dioceſe de Lavaur, du Crouſillat & de Beauville à Toulouſe; *de gueules à une épée d'argent poſée en bande la pointe en bas.*

D'Aguilhac de Soulages de Malmont, en Gevaudan; *de gueules à deux épées d'argent en ſautoir, au chef couſu d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

De Ravignan en Champagne ; *d'azur à deux épées d'argent garnies d'or, paſſées en ſautoir.*

Epée, (*Hiſt. mod.*) ordre de chevalerie, autrefois en honneur dans l'île de Chypre, où il fut inſtitué par Guy de Luſignan, qui eut cette île en échange du Royaume de Jéruſalem, qu'il céda à Richard, roi d'Angleterre, en 1192. Les chevaliers de cet ordre portoient un collier compoſé de cordons ronds de ſoie blanche, liés en lacs d'amour, entremêlés de lettres *S* formées d'or. Au bout du collier pendoit un ovale où étoit une *épée* ayant la lame émaillée d'argent, la garde croiſetée & fleurdeliſée d'or, & pour deviſe ces mots, *ſecuritas regni.* La premiere cérémonie s'en fit en 1195, par le roi Guy de Luſignan, qui conféra cet ordre à ſon frere Amaury, connétable de Chypre, & à trois cents barons qu'il établit dans ſon nouveau royaume. Favin, *théat. d'honn. & de chevalerie.* (*G*)

* Epées. (*Hiſt. mod.*) L'ordre des deux *épées* de J. C. ou les chevaliers du Chriſt des deux *épées* ; ordre militaire de Livonie & de Pologne en 1197. Dans ces temps où l'on croyoit ſuivre l'eſprit de l'Evangile & ſe ſanctifier, en forçant les hommes d'embraſſer le Chriſtianiſme, Bertold, ſecond évêque de Riga, engagea quelques gentilshommes qui revenoient de la croiſade, de paſſer en Livonie, & d'employer leurs armes à l'avancement de la religion ; mais ce projet ne fut exécuté que par Albert ſon frere, chanoine de Rheims, & ſon ſucceſſeur. La troupe de nos ſoldats convertiſſeurs fut érigée en ordre militaire. Vinnus en fut le premier grand-maître en 1203. Ils portoient dans leurs bannieres deux *épées* en ſautoir. Ils s'oppoſerent avec ſuccès aux entrepriſes des idolâtres.

Epée romaine, (*Manege, Maréchall.*) On nomme ainſi un épi, qui dans quelques chevaux regne tout le long de l'encolure, près de la criniere, tantôt de deux côtés, tantôt d'un ſeul. Je ne rechercherai point les raiſons qui lui ont mérité cette dénomination, & par leſquelles il a pu ſe rendre digne de l'eſtime & du cas infini qu'on en fait. Il ſeroit à ſouhaiter que les préjugés qui nous maîtriſent dans notre art, ne nous euſſent pas aveuglés juſqu'au point de ne nous faire enviſager que certains jeux de la nature, & de nous donner de l'éloignement pour tous les travaux qui pouvoient nous faire connoître, & admirer les opérations qu'elle veut bien ne pas dérober à notre foible vue. (*e*)

Epées, (*Marine.*) *Voyez* Barres de Virevaut.

Epée, *terme de Cordier* ; c'eſt un inſtrument de buis, long d'un pié & large de deux pouces, dont cet ouvrier ſe ſert pour battre la ſangle qu'il fabrique. C'eſt proprement le battant du métier à ſangle. On l'appelle *épée*, parce qu'il a la forme d'un coutelas.

Epée, *en terme de Diamantaire*, eſt le lien de fer qui unit le bras avec le coude de l'arbre de la grande roue. Ce lien eſt compoſé de pluſieurs pieces de fer, dont deux s'aſſemblent à charniere, elles entourent le coude de l'arbre de la grande roue ; elles ſont aſſujetties l'une contre l'autre par le moyen d'un anneau dans lequel paſſe un coin qui ſerre les platines l'une contre l'autre. Entre les deux platines on en introduit une troiſieme, que l'on aſſujettit entre les deux premieres par le moyen de deux anneaux ſerrés avec des coins. Cette troiſieme barre eſt percée d'un trou, dans lequel paſſe un boulon qui traverſe le bras de bas en haut, où il eſt retenu par une cheville ou clavette qui l'empêche de reſſortir. Ce mouvement imprimé au bras, ſe communique par le moyen de l'*épée* au coude qui fait mouvoir l'arbre & la roue qui eſt montée deſſus.

Epée, (*Manufact. en ſoie.*) c'eſt une des parties du chevalet à tirer les ſoies. *Voyez l'art.* Soie.

EPEICHE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ornith.*) cul-rouge, *picus varius major*, oiſeau de la groſſeur du merle, ou un peu plus gros. La femelle peſoit trois onces ; elle avoit neuf pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement huit juſqu'au bout des ongles : l'envergeure étoit d'un pié. Le bec a un pouce & plus de longueur ; il eſt droit, de couleur noire, épais à ſa racine, & pointu à l'extrémité. Les ouvertures des narines ſont recouvertes par des poils noirâtres ; l'iris des yeux eſt rouge, ſa langue reſſemble à celle du

pic-verd. Le mâle a au-deſſous du ſommet de la tête une belle bande rouge & tranſverſale. La gorge & la poitrine de la femelle ſont d'un blanc-ſale ou jaunâtre ; les plumes du bas-ventre, qui ſe trouvent ſous la queue, ſont d'une belle couleur rouge, ce qui fait donner à cet oiſeau le nom de *cul-rouge*. Les plumes qui entourent la baſe de la piece ſupérieure du bec, les yeux & les oreilles ſont blanches : la couleur de la tête & du dos eſt noire. Il y a ſur les épaules une tache blanche, & on voit une large bande noire qui s'étend depuis les coins de la bouche juſqu'au dos, & qui eſt coupée au deſſous de la tête par une autre ligne tranſverſale. Chaque aile a vingt grandes plumes ; la premiere eſt très-courte : elles ſont toutes de couleur noire, & elles ont des taches figurées en demi-cercle. Les plumes intérieures des ailes forment une partie de la tache blanche des épaules, dont il vient d'être fait mention. Les plumes qui recouvrent les ailes à l'extérieur, ont une ou deux taches en demi-cercle, la baſe de l'aile eſt blanche : la queue a trois pouces & demi de longueur : elle eſt compoſée de douze plumes ; les deux du milieu ſont fort roides, pointues, recourbées, & plus longues que les autres. Toutes les plumes paroiſſent fourchues à l'extrémité, parce que le tuyau ne s'étend pas juſqu'au bout : la plume extérieure de chaque côté eſt noire, à l'exception d'une tache blanche qui ſe trouve ſur les bords extérieurs : les deux ſuivantes ſont noires par le bas, & le reſte eſt blanc, avec deux taches noires ; celle du deſſus coupe tranſverſalement toute la plume, & l'autre ne s'étend que ſur les barbes intérieures : la couleur noire monte plus haut dans la quatrieme plume que dans la troiſieme ; & la partie ſupérieure, qui eſt blanche, n'a qu'une tache noire : la cinquieme eſt noire preſqu'en entier ; elle n'a qu'une tache blanche faite en demi-cercle vers la pointe, qui eſt d'un blanc rouſſâtre : les deux plumes du milieu ſont entiérement noires. Mais ces couleurs varient ſouvent. Les doigts ſont de couleur plombée : il y en a deux en-arriere, comme dans les autres pics : ceux de devant ſont joints enſemble juſqu'à la premiere articulation. Ces oiſeaux vivent d'inſectes. Willugh. *Ornith.* *V.* OISEAU. (*I*)

* EPELER, v. act. (*Gramm.*) le ſecond pas de l'art de lire. Le premier eſt de connoître les lettres ; le ſecond, d'en former des ſyllabes, ou d'*épeler* ; le troiſieme, d'aſſembler des ſyllabes, & de lire. Ce ſecond pas eſt très-difficile, grace au déſordre de notre orthographe. *Voyez* ALPHABET.

EPENTHESE, ſ. f. *terme de Gram.* RR. ἐπι, ἐν, *in*, τίθημι, *pono*. C'eſt une figure de diction qui ſe fait lorſqu'on inſere une lettre ou même une ſyllabe au milieu d'un mot : c'eſt une liberté que la langue latine accordoit à ſes poëtes, ſoit pour alonger une voyelle, ſoit pour donner une ſyllabe de plus à un mot. Notre langue eſt plus difficile. Ainſi Lucrece ayant beſoin de rendre longue la premiere ſyllabe de *religio*, a redoublé l'*l* :

Tantùm relligio potuit ſuadere malorum.
Lucrece, *lib. I.*

Virgile ayant beſoin de trouver un dactyle dans *alitum*, au lieu de dire régulierement *ales*, *alitis*, & au génitif pluriel *alitum*, a dit *alituum* :

Alituum, *pecudumque genus ſopor altus habebat.* Æneïd. *lib. VII, v. 27.*

ALITUUM pro ALITUM, *metri cauſâ*, *addidit ſyllabam*, dit Servius ſur ce vers de Virgile.

Juvenal a dit *induperator* pour *imperator* :

Romanus, *Graïuſque*, *ac barbarus induperator.* Juven. *ſat. x. v. 138.*

& au *vers 29 de la quatrieme ſatire*, il dit :

Quales tunc epulas ipſum glutêſſe putemus Induperatorem.

On trouve auſſi *relliquias* pour *reliquias*. Ce ſont autant d'exemples de l'*épentheſe*. (*F*)

EPERIES, (*Géogr. mod.*) ville de la haute Hongrie ; c'eſt la capitale du comté de Saros : elle eſt ſituée ſur la Tarza. *Long. 38, 36, lat. 48. 50.*

EPERLAN, ſ. m. *eperlanus*, (*Hiſt. nat. Ichyol.*) poiſſon ainſi nommé, parce qu'il

a une belle couleur de perle. Il ſe trouve aux embouchures des rivieres qui ſe jettent dans l'Océan. Il y en a de deux ſortes, l'une eſt dans la mer, ſur les rivages; l'autre dans les rivieres. L'*éperlan* reſſemble aux petits merlans : ſa longueur ne va guere au-dela d'un demi-pié : il a le corps mince & rond, & la bouche grande & garnie de dents. Ses nageoires ſont ſemblables à celles des ſaumons; la derniere du dos eſt ronde & épaiſſe. La chair de l'*éperlan* eſt tranſparente, & a une odeur de violette : on le pêche à la fin de l'été & au commencement de l'automne. Rond. *hiſt. des poiſſons. Voyez* POISSON. (*I*)

EPERLAN, (*Diete.*) Il nourrit médiocrement, & ſe digere facilement; il eſt eſtimé apéritif, & propre pour la pierre & pour la gravelle.

On ne remarque point qu'il produiſe de mauvais effets, il contient beaucoup d'huile & de ſel volatil.

Il convient en tout temps, à toute ſorte d'âge & de tempérament.

* EPERLIN, ſ. m. (*Fontaines ſalantes.*) C'eſt ainſi qu'on appelle dans les fontaines ſalantes, des rouleaux de bois d'un pouce & demi de diametre ou environ, qu'on établit entre les bourbons & la poile, pour la contenir, & réſiſter autant qu'il eſt poſſible aux efforts du feu.

EPERON, ſ. m. (*Manege.*) L'*éperon* eſt une piece de fer, ou une ſorte d'aiguillon, quelquefois à une ſeule pointe, communément à pluſieurs, dont chaque talon du cavalier eſt armé, & dont il ſe ſert comme d'un inſtrument très-propre à aider le cheval dans de certains cas, & le plus ſouvent à le châtier dans d'autres.

Il n'eſt pas douteux que les anciens avoient des *éperons*, & qu'ils en faiſoient uſage. Les Grecs les appelloient κέντρον τῶ κέντρῳ ἐξιμᾶσθαι, *calcari cruentare.* Virgile, ainſi que Silius Italicus, nous les déſignent par cette expreſſion, *ferratâ calce* :

Quadrupedemque citum ferratâ calce *fatigat*,

dit le premier;
& le ſecond :

Ferratâ calce, *atque effusâ largus habenâ*
Cunctantem impellebat equum.

Térence en fait auſſi mention, *contrà ſtimulum ut calces.* Cicéron encore caractériſe cet inſtrument par le mot de *calcar*, il l'emploie même dans un ſens métaphorique, tel que celui dans lequel Ariſtote parloit de Calliſthene & de Théophraſte, lorſqu'il diſoit que le premier avoit beſoin d'aiguillon pour être excité, & l'autre d'un frein pour le retenir. Il paroît donc que l'uſage des *éperons* pris dans le ſens naturel, étoit anciennement très-fréquent : nous n'en voyons cependant aucune trace dans les monumens qui nous reſtent, & ſur leſquels le temps n'a point eu de priſe; mais on doit croire, après les autorités que nous venons de rapporter, que cette armure ne conſiſtant alors que dans une petite pointe de fer ſortant en-arriere du talon, on a négligé de la marquer & de la repréſenter ſur les marbres & ſur les bronzes.

Le pere de Montfaucon eſt de ce ſentiment : nous trouvons dans ſon ouvrage une gravure qui nous offre l'image d'un ancien *éperon.* Ce n'eſt autre choſe qu'une pointe attachée à un demi-cercle de fer qui s'ajuſtoit dans la *caliga*, ou dans le *campagus*, ou dans l'*ocrea*, chauſſures en uſage dans ces temps, & qui tantôt étoient fermées & tantôt ouvertes. A une des extrémités du demi-cercle étoit une ſorte de crochet qui s'inſéroit d'un côté. Le moyen de cette inſertion ne nous eſt pas néanmoins connu. L'autre bout étoit terminé par une tête d'homme.

Autrefois les *éperons* étoient une marque de diſtinction dont les gens de la cour étoient même jaloux. Pluſieurs eccléſiaſtiques, peu empreſſés d'édifier le peuple par leur modeſtie, en portoient, à leur imitation, ſans doute pour s'attirer des hommages que les perſonnes ſenſées leur refuſoient, & qu'elles leur auroient plutôt rendus en faveur du ſoin avec lequel ils ſe ſeroient tenus dans les bornes de leur état, qu'eu égard à ces vains ornemens dont ils ſe paroient. Louis le Débonnaire crut devoir réprimer en eux cette vanité puérile, qui cherche toujours à ſe faire valoir & à ſe faire remarquer par de petites choſes. Des évêques aſſemblés qui penſoient, comme Fléchier, que *tout ce*

qui n'a que le monde pour fondement, ſe diſſipe & s'évanouit avec le monde, condamnerent & réprouverent hautement ces témoignagnes d'orgueil dans des hommes deſtinés à prêcher l'humilité, non-ſeulement par leurs diſcours, mais par leur exemple.

Ce qui fait le plus de honte à l'humanité, eſt l'attention & le beſoin que l'on eut dans tous les ſiecles de s'annoncer plutôt par ſes titres que par ſon mérite. L'*éperon* doré établiſſoit la différence qui regne entre le chevalier & l'écuyer, celui-ci ne pouvoit le porter qu'argenté. Je ne ſais ſi la groſſeur de ce fer, & l'énorme longueur du collet, étoit encore une preuve de bravoure & une marque d'honneur accordée aux grands hommes de guerre; en ce cas, à en juger par les *éperons* dont on a décoré les talons de Gatta Mela général Vénitien, dans ſa ſtatue élevée vis-à-vis la porte de l'égliſe de S. Antoine de Padoue, on devroit le regarder comme infiniment ſupérieur en ce genre aux grand Condé, aux Luxembourg, aux Eugene, aux maréchaux de Turenne & de Saxe. *Voyez* ÉPERONNIER.

ÉPERON, ſ. m. (*terme de Blaſon.*) meuble qui repréſente l'*éperon* de l'ancien chevalier.

De Roſieres en Franche-Comté; *de ſable à trois éperons d'or.*

Gautier d'Ortigues de Valabre, en Provence; *d'azur à deux éperons d'or, au chef d'argent chargé de trois étoiles de gueules.* (*G. D. L. T.*)

EPERON, (*Hiſt. mod.*) nom d'un ordre de chevalerie établi par le pape Pie IV, l'an 1560. Les chevaliers portent une croix tiſſue de filets d'or. Le pape Innocent XI le conféra à l'ambaſſadeur de Veniſe, le 3 Mai 1677.

Autrefois lorſqu'on dégradoit un chevalier de l'*éperon*, ou autre, on le faiſoit botter & prendre ſes *éperons* dorés, & on les lui briſoit ſur les talons à coups de hache. *Voyez le roman de* Garin, *manuſcrit.*

Li éperon li ſoit copé parmi
Près del talon, au franc acier forbi.

Voyez CHEVALIER.

EPERONS, *dans la Fortification*, ſont des ſolides de maçonnerie joints au revêtement, qui le mettent plus en état de réſiſter à la pouſſée des terres du rempart. *Voyez* CONTRE-FORTS. (*Q*)

EPERON, POULAINE, CAP, AVANTAGE, (*Mar.*) ces noms ont la même ſignification; mais les deux derniers ne ſont guere en uſage.

L'*éperon* ou la poulaine eſt un aſſemblage de pluſieurs pieces de bois, qu'on poſe en ſaillie au-devant du vaiſſeau, qui ſert à ouvrir les eaux de la mer, & à aſſujettir le mât de beaupré par des cordages, qu'on nomme *des lieures*. On y place pluſieurs poulies, pour paſſer des manœuvres. *Voyez Marine, Planc. I. l'éperon côté N.*

L'*éperon* fait une ſaillie en-avant du corps du vaiſſeau, à prendre de l'étrave, que les conſtructeurs réglent ſur la nature du bâtiment. Pour les vaiſſeaux, ils prennent la douzieme partie de l'étrave à l'étambord, qui leur ſert à fixer la ſortie de l'*éperon* au-dehors de l'étrave: pour les frégates, la treizieme partie; pour les corvettes, la quatorzieme. Par exemple, un vaiſſeau de quatre-vingt-dix canons, de 168 piés de longueur, aura 14 piés pour la ſortie de l'*éperon*; une frégate de 28 canons, de 151 piés 3 pouces de longueur, aura 7 piés 9 pouces 2 lignes de ſortie de l'*éperon.*

Il eſt bon de raccourcir l'*éperon* & de diminuer ſa peſanteur le plus qu'il eſt poſſible. Les conſtructeurs d'aujourd'hui le font beaucoup plus court que les anciens; ils le reſtreignent à ce qui eſt néceſſaire pour aſſujettir le beaupré, & pour placer les poulies qui ſervent à orienter la miſaine, ainſi que toutes les autres voiles d'avant qui ſont de grand uſage, ſur-tout pour faire arriver les vaiſſeaux: car c'eſt l'opération à laquelle la plupart ſe refuſent le plus.

L'*éperon* eſt compoſé d'un grand nombre de pieces, dont la ſituation ſe verra beaucoup plus aiſément en renvoyant aux figures. *Voyez Planches IV, figure 1.* Les principales ſont la gorgere ou taillemer, cotée 163; les aiguilles d'*éperon*, n°. 184; la friſe, 185; la courbe capucine du gibelot, 186; alonge de gibelot, 187; les porte-vergues, 188; les courbâtons de portes-vergues, 189; vaigre de caillebotis d'*éperon*, 190;

caillobotis d'*éperon*, 189; traverſins d'*éperon*, 192; courbe de la poulaine, 194; herpes, 195.

On pourroit entrer dans le détail particulier de la grandeur & des proportions de chacune de ces pieces; mais cela ſeroit très-long, & ici de peu d'utilité: on peut en cas de beſoin avoir recours à l'excellent *traité de la conſtruction des vaiſſeaux* de M. Duhamel. (*Z*)

EPERON, (*Hydraulique.*) eſt le même que *arc-boutant*. On s'en ſert pour ſoutenir les murs des terraſſes contre la pouſſée des terres, ou quand on conſtruit un baſſin ou un aqueduc dans des terres rapportées. *Voyez* ARC-BOUTANT. (*K*)

ÉPERONNÉ, adj. (*Manege.*) ne ſe dit plus qu'avec le mot *botté*. Je ſuis *botté & éperonné*; ce qui ſignifie, *il y a des éperons aux bottes que je viens de mettre*. *V.* BOTTE.

ÉPERONNIER, ſ. m. (*Art. Méchaniq.*) artiſan qui forge, qui conſtruit & qui vend des éperons, des mors de toute eſpece, des maſtigadours, des filets; des bridons, des caveçons, des étriers, des étrilles, des boucles de harnois, *&c.* Les *éperonniers* peuvent dorer, argenter, étamer, vernir, mettre en violet ou en couleur d'eau leurs ouvrages. Ils ont encore le droit de faire toutes ſortes de boucles d'acier poli pour ceintures, porte-manchons, jarretieres, ſouliers, *&c.* mais communément ils ne ſe livrent pas à ce genre de travail.

L'art de l'éperonnier, preſque auſſi ancien que l'uſage de monter à cheval, ne fut pas auſſi compoſé dans l'ancien temps qu'il l'eſt aujourd'hui. Les anciens ſe contentoient d'armer leur talon d'une petite pointe de fer pour hâter la marche des chevaux pareſſeux; tels étoient ceux dont font mention les auteurs de la plus haute antiquité. On voit même dans une gravure de l'*antiquité expliquée* du pere Montfaucon, que les éperons des anciens n'étoient qu'une pointe attachée à un demi-cercle de fer qui s'ajuſtoit dans les chauſſures qui étoient pour lors en uſage. Dans nos anciens maneges on ſe ſervoit autrefois d'un aignillon pour faire hauſſer le derriere du cheval dans les ſauts, mais comme cette méthode décourageoit certains chevaux, les rendoit rétifs ou vicieux, on lui ſubſtitua une molette énorme, placée au bout d'un manche de bois, qu'on abandonna encore pour la remplacer par les éperons que nous connoiſſons.

Les éperonniers ont droit de dorer, argenter, étamer, vernir, mettre en violet ou en couleur d'eau leurs ouvrages. Ils peuvent auſſi faire toutes ſortes de boucles d'acier; mais ordinairement ils ne ſe livrent pas à ce genre de travail.

L'*éperon* eſt une piece de fer, ou une ſorte d'aiguillon, quelquefois à une ſeule pointe, communément à pluſieurs, dont chaque talon du cavalier eſt armé, & dont il ſe ſert comme d'un inſtrument propre à aider le cheval dans de certains cas, & le plus ſouvent à le châtier dans d'autres.

L'éperon peut être fait dans toute ſorte de métal. Il doit être ébauché à la forge: fini à la lime douce, s'il eſt de fer, & enſuite doré, argenté ou étamé, & bruni: s'il eſt d'autre métal, on le mettra en couleur & on le brunira de même: c'eſt le moyen de le défendre plus long-temps contre les impreſſions qui peuvent en ternir l'éclat, & hâter ſa deſtruction.

On fait des éperons de différentes façons; mais les plus commodes & les plus en uſage ſont ceux qu'on appelle *éperons briſés*, & dans leſquels on diſtingue le *collier*, les *branches*, le *collet* & la *molette*. Le collier eſt cette eſpece de cerceau qui embraſſe le talon. Il y a des éperonniers qui l'appellent le *corps de l'éperon*. Les branches qu'ils nomment alors les *bras*, ſont les parties de ce même collier, qui s'étendent des deux côtés du pié juſque ſous la cheville. Le collet eſt la tige qui ſemble ſortir du collier, & qui ſe prolonge en arriere. Enfin la molette n'eſt autre choſe que cette ſorte de roue qui eſt engagée comme une poulie dans le collet refendu en chappe, & qui eſt refendue elle-même en pluſieurs dents pointues.

Le collier & le collet, & quelquefois les branches, ſont tirés de la même piece de métal, par la forge ou par le même jet de fonte. Ce collier & ces branches doivent être plats en dedans, les arrêtes doivent en être exactement abattues & arrondies. Quant à la ſurface extérieure elle peut être à côtes, à filets; ou ornée d'autres mou-

lures. La largeur du collier doit être de cinq ou ſix lignes à ſon appui ſur le talon, & doit diminuer inſenſiblement, de maniere qu'elle ſoit réduite à deux ou trois lignes à l'extrémité de chaque branche. Cet appui doit être fixé à l'origine du talon, directement au-deſſous de la ſaillie du tendon d'Achille.

Du reſte, il eſt néceſſaire que le collier & les branches ſoient ſur deux plans différens, c'eſt-à-dire que le collier embraſſe parfaitement le talon; & que les branches ſoient légérement rabaiſſées, au-deſſous de la cheville, ſans qu'elles s'écartent néanmoins de leur paralléliſme avec la plante du pié; paralléliſme qui fait une partie de la grace de l'éperon. Elles doivent de plus être égales, dans leurs plis & en toutes choſes, dans la même paire d'éperons; mais elles ſont ſouvent terminées diverſement dans différentes parties. Dans les unes, elles finiſſent par une platine quarrée de dix lignes; cette platine eſt verticale, & refendue en une, & plus fréquemment en deux claſſes longues, égales, paralleles & horizontales, au travers deſquelles, dans ce cas, une ſeule courroie paſſe de dedans en dehors, & de dehors en dedans pour ceindre enſuite le pié & pour y aſſujettir l'éperon. Dans les autres, chaque carne de leurs extrémités donne naiſſance à un petit œil de perdrix qui eſt plat. Le ſupérieur eſt plus éloigné de l'appui que l'inférieur, quoiqu'ils ſe touchent en un point de leur circonférence extérieure. Dans chaque œil de la branche intérieure eſt aſſemblé mobilement, par S fermée, ou par bouton rivé, un membret à crochet, ou à bouton. Dans l'œil inférieur de la branche extérieure eſt aſſemblé de même un autre membret ſemblable aux deux premiers: l'œil ſupérieur de cette même branche porte, par la chappe à S fermée ou à bouton rivé, une boucle à ardillon. Les deux membrets inférieurs ſaiſiſſent une petite courroie qui paſſe ſous le pié, & que, par cette raiſon, on appelle le *ſous-pié*: ces deux membrets ſaiſiſſent cette courroie par ces bouts qui ſont refendus en boutonnieres, tandis que le membret ſupérieur & la boucle en ſaiſiſſent une autre fort large dans ſon milieu, qui paſſant ſur le coup-de-pié, doit être appellée le *ſus-pié*. En engageant le bout plus ou moins avant dans la boucle, on aſſujettit plus ou moins fermement l'éperon.

Le membret à S eſt le plus commun; il eſt banni des ouvrages de prix. Ce n'eſt autre choſe qu'un morceau de fer long d'environ vingt lignes contourné en S.

Le membret à bouton eſt plus recherché; c'eſt une petite lame de métal arrondie par plan à ſes deux extrémités; elle eſt ébauchée du double, plus épaiſſe qu'elle ne doit reſter.

Dans la conſtruction de l'éperon en général, la forme de la molette eſt ce qui mérite le plus d'attention. Il ne s'agit pas d'eſtropier, de faire des plaies au cheval, d'en enlever le poil; il ſuffit qu'il puiſſe être ſenſible à l'aide & au châtiment, & que l'inſtrument deſtiné à cet uſage ſoit tel que, par ſon moyen, on puiſſe remplir cet objet. Une molette refendue en un grand nombre de petites dents devient une ſcie. Une molette à quatre pointes eſt défectueuſe, en ce que l'une de ces pointes peut entrer juſqu'à ce que les côtés des deux autres, en portant ſur la peau, l'arrêtent; ſi elle eſt longue, elle atteindra juſqu'au vif; ſi elle eſt courte, il faut que les trois autres le ſoient auſſi; & dès lors ſi elles ſe préſentent deux enſemble, elles ne font qu'une impreſſion qui eſt trop légere. La molette à cinq pointes n'excede pas deux lignes.

Les éperons étoient autrefois une marque de diſtinction, dont les gens de la cour étoient même jaloux. Pluſieurs eccléſiaſtiques, peu empreſſés à édifier le peuple par leur modeſtie, en portoient à leur imitation. En 816, Louis le Débonnaire crut devoir réprimer cette vanité puérile, qui cherche toujours à ſe faire valoir & à ſe faire remarquer par de petites choſes.

Au *poliſſoir*, ou *bruniſſoir* près, dont les éperonniers ſe ſervent pour polir & brunir leurs ouvrages étamés, leurs outils ſont les mêmes que ceux des ferruriers. Le poliſſoir eſt compoſé de deux pieces principales, de l'archet & de celle qu'on nomme le *poliſſoir*. L'archet eſt de fer, il eſt long d'un pié & demi, eſt recourbé par les deux bouts, dont l'un eſt emmanché dans du bois pour

lui

lui ſervir de poignée, & l'autre eſt fait en crochet pour y recevoir un piton à queue; au milieu de l'archet eſt le poliſſoir qui eſt une petite piece d'acier ou de fer bien acérée, large par en bas de deux pouces, & longue de trois, qui eſt rivée à l'archet, & qui le traverſe.

Lorſqu'on veut ſe ſervir de cet outil, on enfonce la queue du piton de l'archet dans un trou d'un morceau de bois, qu'on appelle *bois à polir*, & qui eſt engagé dans un étau: alors l'ouvrier prend de la main droite le manche de l'archet, & de la gauche l'ouvrage qu'il veut polir, & qui eſt appuyé ſur l'extrémité arrondie du bois, & ne ceſſe d'y paſſer le poliſſoir qui tient à l'archet, juſqu'à ce que l'ouvrage étamé ait ce brillant qu'on appelle *poli* ou *bruniſſure*.

La communauté des maîtres éperonniers de la ville & fauxbourgs de Paris eſt fort ancienne. Quoiqu'il n'y ait pas long-temps qu'elle y ſoit connue ſous ce nouveau nom; elle eſt la même que celle des ſelliers-lormiers, qui anciennement étoit compoſée de *lormiers-éperonniers*, dont l'établiſſement de la maîtriſe remonte au douzieme ſiecle.

Pour être reçu maître dans cette communauté, qui eſt aujourd'hui compoſée à Paris de vingt-trois maîtres, il faut faire apprentiſſage pendant quatre années, & ſervir cinq autres années chez les maîtres en qualité de compagnon.

EPERVIER, ſ. m. *(Hiſt. nat. Ornith.) accipiter*, *fringillarius*, *ſeu recentiorum niſus*; oiſeau de proie, gros comme un pigeon. Il a près de treize pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & l'envergeure eſt de deux piés. Le bec eſt court, crochu, & de couleur bleue, excepté la pointe qui eſt noire. La machoire ſupérieure a ſur ſa baſe une membrane de couleur livide, & de chaque côté une ſorte d'appendice pointu qui ſe trouve au-deſſous des narines; elles ſont oblongues: le palais eſt bleu, la langue épaiſſe & noirâtre: les yeux ſont de médiocre grandeur: l'iris eſt jaune, & les ſourcils ſont fort avancés. Le ſommet de la tête eſt brun; le derriere de la tête, & la partie qui eſt au-deſſus des yeux, ſont tachés de blanc: le dos, les épaules, les ailes & le deſſous du cou ſont bruns, excepté quelques plumes des ailes les plus proches du dos, qui ont des taches blanches. Le deſſous du cou, la poitrine, le ventre, les côtés, le deſſous des ailes ſont colorés de blanc & de brun par bandes tranſverſales, & alternativement blanches & brunes: les blanches ſont les plus larges. Les ailes pliées ſont bien moins longues que la queue; elles ont vingt-quatre grandes plumes. La queue a près de deux palmes de longueur; elle eſt compoſée de douze plumes, & traverſée par cinq ou ſix bandes noirâtres: la pointe de ſes plumes eſt blanche. Les cuiſſes ſont groſſes, les jambes minces & jaunâtres, & les doigts également longs; l'extérieur eſt attaché à celui du milieu par une membrane juſqu'à la premiere articulation. Les ongles ſont noires. La femelle pond cinq œufs qui ſont blancs; il y a vers le gros bout une eſpece de couronne formée par des taches rouges. Cet oiſeau, quoique de groſſeur médiocre, eſt très-fort & très-courageux; on le dreſſe pour la chaſſe. Willugh. *Ornith.* *Voyez* OISEAU. *(I)*

EPERVIER, ſ. m. *(terme de blaſon.)* oiſeau de proie aſſez commun dans les armoiries. Il eſt l'hiéroglyphe de la chaſſe au vol.

Chaperonné ſe dit du chaperon qu'il a ſur la tête; *longé*, des liens de ſes jambes; *grilleté*, des grillets qui y ſont attachés, lorſqu'ils ſont d'émail différent.

Perché ſe dit de l'*épervier* ſur un bâton.

Fleuriau de Freſne, à Paris; *d'azur à l'épervier d'argent chaperonné de gueules, longé, grilleté & perché d'or.*

Autric de Beaumettes, de Sainte-Croix, en Provence; *de gueules à cinq éperviers d'or, longés de ſable, grilletés d'argent.*

De Kergu, en Bretagne; *d'argent à l'épervier de ſable, longé & grilleté d'or.* *(H. D. L. T.)*

*EPERVIER DU FURET, *terme de Pêche*; ſorte de filet avec lequel on prend le poiſſon dans les rivieres. C'eſt un grand ſac de rets dont la forme eſt conique, & dont les mailles ont onze lignes en quarré. Le bord inférieur de ce filet eſt garni de plomb: le tout eſt retenu par une corde fixée au ſommet du cône. On poſe ce filet

ſur l'épaule, comme un manteau à l'eſpagnole, & de l'autre bras on le jette à l'eau, enſorte qu'il ſe développe, & que les plommées forment un cercle qui fait couler le filet à fond, & le diſpoſent en tombant en une eſpece de voûte ſous laquelle le poiſſon ſe trouve renfermé ſans en pouvoir ſortir. On retire enſuite le filet par ſon cordon, & les plombs dont l'extrémité inférieure eſt garnie, ſe réuniſſent & empêchent le poiſſon de ſortir pendant qu'on retire le filet.

La pêche avec l'*épervier* eſt défendue par l'ordonnance de 1669.

EPETER, v. act. (*Juriſpr.*) *quaſi appetere*, eſt un ancien terme de coutumes qui ſignifie *empiéter ſur l'héritage d'autrui.* Voyez *la coutume de Troyes*, *art.* 130; Pithou *ſur cet article.* (*A*)

EPHA, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) meſure greque qui étoit en uſage parmi les Hébreux. *Voyez* MESURE.

L'*epha* étoit la meſure la plus commune parmi les anciens Juifs, par laquelle ſe régloient les autres. On croit que cette meſure réduite à celle des Romains, contenoit quatre boiſſeaux & demi: chaque boiſſeau de grain ou de farine peſoit vingt livres: ainſi l'*epha* peſoit quatre-vingt-dix livres. Le docteur Arbuthnot réduit l'*epha* à trois picotins ou pintes d'Angleterre.

L'Ecriture vante l'hoſpitalité de Gédéon, pour avoir fait cuire un *epha* de farine pour un ange ſeul; ce qui auroit pu ſuffire à la nourriture de quarante-cinq hommes pendant un jour. *Chambers.* (*G*)

EPHEBEUM, ſ. m. (*Littérat.*) L'*ephebeum* étoit une piece particuliere du gymnaſe où les jeunes gens qui n'avoient pas atteint leur ſeizieme année, & qu'on nommoit *éphebes* par cette raiſon, s'aſſembloient de grand matin pour y prendre les exercices dans le particulier & ſans avoir de ſpectateurs. Rien ne manquoit parmi les Grecs & les Romains pour procurer tous les ſecours néceſſaires à la jeuneſſe qui vouloit s'inſtruire & ſe perfectionner dans les exercices. Nous pourrions prendre dans Vitruve une idée de la grandeur des édifices publics deſtinés à cette branche de l'éducation, de leur nombre, de leurs diverſes parties & de leur diſtribution; mais nous ne liſons ni Vitruve, ni les auteurs d'antiquités. Nous croyons en voyant nos colleges & nos académies, que nous avons des merveilles inconnues aux ſiecles paſſés. Combien ſouvent & à combien d'égards peut-on nous dire: « ô Athéniens! vous » n'êtes que des enfans, vous penſez com» me des enfans. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

EPHEDRA, (*Botan.*) en Anglois, *horſe-tail*; en Allemand, *ſcheroſſchwantz*.

Caractere générique.

Il ſe trouve des fleurs mâles & des fleurs femelles ſur des individus différens: les premieres ſont raſſemblées en chatons écailleux, & ſous chaque écaille eſt une fleur apétale, pourvue de ſept étamines qui ſont jointes ſous la forme d'une colonne. Les fleurs femelles ont un périanthe compoſé de cinq rangs de feuilles couchées alternativement ſur les diviſions de la rangée inférieure; elles n'ont point de pétales, & renferment deux embryons ovoïdes, qui deviennent enſuite des baies de même figure, contenant chacune deux ſemences.

Eſpeces.

Ephedra à pédicules oppoſés & à chatons doubles.

Ephedra pedunculis oppoſitis, amentis geminis. Hort. Cliff.

Shrubby horſe-tail with oppoſite foot, ſtalks and the twin katkins.

Nous cultivons deux eſpeces d'*ephedra*, qui ne different que par leur ſtature & par leur couleur, l'une étant bien plus baſſe que l'autre, & d'un verd plus pâle. Du moins n'avons-nous pas eu lieu de diſtinguer entre elles juſqu'à préſent des différences plus importantes.

Ces arbriſſeaux ſont très-ſinguliers; ils pouſſent de leur pié nombre de jets filiformes ſemblables au ſcirpe, & recouverts d'une écorce verte: environ de deux en deux pouces il ſe trouve ſur ces jets une articulation ou genou de couleur rouillée, d'où partent un, deux ou trois filets qui s'élevent ſur un angle fort ouvert: on ne

voit ſur cet arbriſſeau rien qui reſſemble à des feuilles ; ce qui fait ſoupçonner que les bourgeons en font l'office, c'eſt-à-dire, qu'ils ſont pourvus d'organes d'imbibition & de tranſpiration. L'*ephedra* croît de lui-même ſur les rochers, au bord de la mer, au midi de la France & en Eſpagne : il réſiſte très-bien au froid des climats ſeptentrionaux de la France ; on peut le planter, pour ſa ſingularité, ſur les devants des boſquets d'hiver : on le multiplie au printemps par les ſurgeons qu'il pouſſe à quelque diſtance de ſon pié : il aime une terre un peu fraîche, qui ait de la conſiſtance. Il reſſemble infiniment à la prêle : ſon fruit, lorſqu'il eſt mûr, a un goût aigrelet, ſucré & agréable ; on le conſeille pour tempérer l'ardeur de la bile.

Comme nous ne connoiſſons pas du tout les autres eſpeces tranſcrites par M. Duhamel du Monceau, nous nous contenterons de les copier : les deux eſpeces que nous poſſédons, ſont ſes numéros 2 & 3.

On trouve de plus dans cet auteur, n°. 1, *ephedra ſive anabaſis. Bellon. Inſt. mas & fœmina.*

N°. 4. *Ephedra Hiſpanica arboreſcens, tenuiſſimis & denſiſſimis foliis. Inſt. mas & fœmina.*

N°. 5. *Ephedra Cretica tenuioribus & rarioribus flagellis. Cor. Inſt.*

N°. 6. *Ephedra petiolis ſæpè pluribus, amentis ſolitariis.* Gmel. *Flor. Sib.*

Cette derniere eſt fort baſſe, & forme une ſorte de gazon. M. Duhamel dit que les autres peuvent être tondues au ciſeau, & qu'on en fait de belles boules. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

EPHELIDE, ſ. f. (*Médecine.*) ἐφηλὶς, mot compoſé de la prépoſition ἐπὶ, qui dans ce cas a la ſignification de *par*, & d'ἥλιος, *ſoleil.* C'eſt le nom que les Grecs ont donné aux taches rouſſes, noires, ſans élévation, qui ſurviennent à la peau des parties qui reſtent habituellement découvertes, ſur-tout au viſage.

Ces taches ſont ordinairement l'effet du ſoleil, à l'ardeur duquel on a reſté expoſé ; elles ſont quelquefois accompagnées d'âpreté, de rudeſſe dans l'épiderme ; quelques-unes ont la figure & l'étendue d'une lentille ; elles ſont diſtinguées par le nom de *lentigines*, que leur donnent les Latins. Celles de cette eſpece peuvent être produites par la ſeule application de l'air chaud, ou par la réverbération des rayons du ſoleil : (*Voyez* LENTILLE.) d'autres ſont étendues ſur toute la ſurface des parties qui ont été expoſées à l'action immédiate de cet aſtre ; elles forment ce qu'on appelle le *hâle*, *morphæa ſolaris. Voyez* HALE.

On comprend encore parmi les *éphélides*, mais improprement, certaines taches brunes, quelquefois rougeâtres, qui affectent le viſage & le front, ſur-tout des femmes groſſes, & même des filles. On n'a pu être autoriſé à les nommer ainſi, que par la reſſemblance qu'on a cru leur trouver avec les véritables *éphélides* ; les fauſſes dont il s'agit proviennent de cauſe interne, & principalement de la ſuppreſſion des regles, par la groſſeſſe, ou par maladie : le ſang qui ſe porte à la matrice ayant croupi dans les ſinus, & étant reporté dans la maſſe des humeurs avec les mauvaiſes qualités qu'il y a contractées, cauſe beaucoup de trouble dans l'économie animale, & fournit quelquefois aux colatoires de la peau des ſucs viciés qui les engorgent, & occaſionent ces changemens de couleur qui la tachent. Hippocrate regardoit ces ſortes d'*éphélides* comme des ſignes de groſſeſſe : mais ils ſont très-équivoques ; elles ſe diſſipent quelquefois vers le quatrieme mois avec les autres ſymptomes qu'elle produit ; d'autres fois elles paroiſſent & diſparoiſſent à diverſes repriſes pendant le cours de neuf mois, & ne ſont entiérement détruites que par l'accouchement : il en eſt même qui ſubſiſtent après l'accouchement, & deviennent ineffaçables. Dans les filles elles ne ſont parfaitement emportées que par la ceſſation de la ſuppreſſion des regles qui les a fait naître.

Pour ce qui eſt de la maniere de traiter les fauſſes *éphélides* ; elle doit être bornée aux topiques pour les femmes enceintes : on conſeille l'uſage des graines de laurier réduites en poudre, après en avoir ôté l'écorce, & mêlées avec du miel en forme d'onguent, dont on oint le viſage : l'émulſion des graines de chanvre, dont on lave la partie affectée, eſt auſſi employée avec ſuccès dans ce cas. On recommande, pour

les filles, de frotter les taches avec un linge imbu du ſuc qui découle d'une racine de bugloſe coupée & exprimée, dans le temps du flux menſtruel ; car il faut, avant tout, qu'il ſoit rétabli, pour que ce remede puiſſe être de quelque utilité. *Voyez* TACHE. *(d)*

EPHEMERE, ſ. f. *(Hiſt. nat. Inſectolog.)* *muſca ephemera*, inſecte qui meurt preſqu'auſſitôt qu'il eſt transformé en mouche ; la plupart vivent à peine une demi-heure ou une heure dans cet état : celles qui y reſtent depuis le coucher du ſoleil juſqu'à l'aurore du lendemain, paſſent pour avoir vécu long-temps. On en diſtingue grand nombre d'eſpeces, elles reſſemblent beaucoup à des papillons ; mais il n'y a point de pouſſiere ſur leurs ailes comme ſur celles des papillons ; elles ſont fort tranſparentes & très-minces. Les *éphémeres* ont quatre ailes, deux en deſſus & deux en deſſous, les ailes ſupérieures ſont de beaucoup plus grandes que les inférieures. Le corps eſt alongé, & compoſé de dix anneaux : il ſort du dernier une queue beaucoup plus longue que tout le reſte de l'animal, & formée par deux ou trois filets extrêmement fragiles.

Ces inſectes vivent dans l'eau pendant un, deux ou trois ans ſous la forme de ver, & enſuite de nymphe, avant que de ſe transformer en mouche. En les conſidérant dans ces différens états, leur vie eſt longue relativement à celle des inſectes ; & même on a donné le nom d'*éphémere* à des mouches qui vivent pendant quelques jours après leur métamorphoſe. Le ver ne differe de la nymphe qu'en ce que celle-ci a ſeulement de plus que le ver, des fourreaux d'aile ſur le corcelet. L'un & l'autre on ſix jambes écailleuſes attachées au corcelet. La tête eſt triangulaire & un peu applatie ; il y a deux gros yeux ordinairement bruns, & un filet grainé au côté intérieur de chaque œil. La bouche eſt garnie de dents, & le corps compoſé de dix anneaux, dont les premiers ſont plus gros que les derniers. La partie poſtérieure du corps eſt terminée par trois filets qui forment une longue queue : ces filets ſont écartés les uns des autres, & bordés des deux côtés par une frange de poils. Ces inſectes ont une teinte plus ou moins foncée de couleur brune, jaunâtre ou blanchâtre. Ils reſtent dans des trous creuſés en terre au deſſous de la ſurface de l'eau d'une riviere, ou d'une autre eau moins courante ; les uns n'en ſortent que très-rarement, d'autres plus ſouvent : ceux-ci nagent dans l'eau, & marchent ſur les corps qu'ils y rencontrent, ou ſe tiennent cachés ſous des pierres, *&c.* Lorſqu'on les obſerve de près, on voit le long du corps, de chaque côté, des ſortes de petites houppes qui ont un mouvement fort rapide, & qui tient lieu d'ouies à ces animaux.

Comme les inſectes qui doivent ſe transformer en mouches *éphémeres*, ne nagent que très-rarement dans l'eau, il faut, quand on les veut voir, les chercher dans une terre compacte, où ils font les trous : la conſiſtance de cette terre approche de celle de la glaiſe. Lorſque les eaux de la Seine & de la Marne ne ſont pas hautes, on voit ſur les bords de ces rivieres, juſqu'à deux ou trois piés au deſſus du niveau de l'eau, la terre criblée de ces trous, dont les ouvertures ont deux ou trois lignes de diametre ; ils ſont vuides, les inſectes les ont abandonnés lorſqu'ils ſe ſont trouvés à ſec, & ont fait d'autres trous plus bas dans la terre que l'eau baigne ; il y en a juſqu'à pluſieurs piés au deſſous de la ſurface de l'eau. Ces trous ſont dirigés horizontalement ; ils ont deux ouvertures placées l'une à côté de l'autre, de ſorte que la cavité du trou eſt ſemblable à celle d'un tuyau coudé. L'inſecte entre par l'une des ouvertures, & ſort par l'autre : la capacité du trou eſt proportionnée au volume de ſon corps dans les différens degrés d'accroiſſement. La transformation de la nymphe en mouche eſt très-prompte ; celle-ci quitte ſon fourreau avec beaucoup de facilité : quelques-unes prennent leur eſſor avant que de s'en être entiérement dégagées, & emportent leur dépouille qui tient encore à leur queue.

Le temps de l'apparition des mouches *éphémeres* n'eſt pas toujours le même pour toutes les eſpeces de ces mouches. C'eſt vers la fête de ſaint Jean qu'elles paroiſſent, dans des pays plus froids que le nôtre. A Paris on les voit vers la mi-Août, quel-

quefois plutôt, & d'autres fois plus tard. Sur le Rhin, la Meuſe, *&c.* les *éphémeres* commencent à voler environ deux heures avant le coucher du ſoleil. Sur la Seine & la Marne on n'en voit que dans le temps où le ſoleil eſt prêt à ſe coucher; elles ne viennent en grand nombre que lorſqu'il a diſparu : alors il s'éleve en l'air une prodigieuſe multitude de ces inſectes; ils volent ſi près les uns des autres, que l'on ne voit que des *éphémeres* autour de ſoi, ſurtout ſi l'on tient une lumiere. Elles s'y portent de toutes parts; elles décrivent des cercles tout autour & en tout ſens; elles ſe répandent par-tout en un inſtant; elles tombent comme les flocons de la neige la plus abondante, la ſurface de l'eau en eſt couverte; la terre en eſt jonchée ſur les bords de la riviere, où elles s'amoncelent, & forment une couche d'une épaiſſeur conſidérable.

En 1738, le 19 Août, cette grande affluence d'*éphémeres* ne dura ſur la Marne à Charenton, que depuis neuf heures juſqu'à neuf heures & demie; leur nombre diminua peu-à-peu, & ſur les dix heures on n'en appercevoit plus que quelques-unes qui voloient ſur la riviere : on en avoit déja vu le jour précédent. Le 20, ces inſectes parurent en auſſi grand nombre que le 19; le 21 il y en eut à peine le tiers; le 22 on en vit moins : mais quoiqu'il fît moins chaud que les jours précédens, & qu'il tombât de la pluie, elles parurent à la même heure. Les quatre ou cinq jours ſuivans en en vit encore, mais leur nombre diminuoit de jour en jour : les premieres s'étoient montrées chaque jour entre huit heures & un quart & huit heures & demie. En 1739, les *éphémeres* vinrent dès le 6 Août; mais elles ne parurent que vers les neuf heures & demie, ou les neuf heures trois quarts. Il y en eut beaucoup moins cette année que la précédente. Les Pêcheurs regardent les *éphémeres* comme une manne qui ſert de nourriture aux poiſſons, & ils prétendent que cette manne ne tombe que pendant trois jours. En effet ces inſectes ne paroiſſent que pendant trois jours en grande abondance. La plupart ſe noyerent dans la riviere, & les autres reſterent ſur les bords preſque ſans mouvement, entaſſées les unes ſur les autres, & moururent bientôt; à peine s'en trouva-t-il qui vécuſſent juſqu'au lever du ſoleil. Elles avoient plus de deux pouces de longueur, en y comprenant les filets de la queue. Les ailes étoient blanches lorſqu'elles ne ſe touchoient pas, & d'un blanc-ſale ou rougeâtre lorſqu'elles étoient appliquées l'une ſur l'autre. Les mâles ont un des filets de la queue plus court que les deux autres.

Dès que les femelles ont quitté leur dépouille, elles ſont prêtes à pondre; après avoir pris leur vol, elles dépoſent leurs œufs dans le premier endroit où elles ſe trouvent en tombant, ou en ſe poſant ſoit ſur la ſurface de l'eau, ſoit ſur la terre. La ponte eſt faite en un moment, quoique le nombre des œufs ſoit très-grand. Ils étoient arrangés dans chaque femelle de façon qu'ils formoient deux grappes compoſées de grains qui ſe touchoient; la longueur de chacune étoit de trois lignes & demie ou quatre lignes, & le diametre d'environ une demi-ligne ou une ligne : il y avoit ſept ou huit cents œufs dans les deux grappes. L'*éphémere* vole à fleur d'eau, & s'appuie ſur l'eau par le moyen des filets de la queue; lorſqu'elle pond, les grappes ſortent de l'inſecte toutes les deux à la fois, & tombent au fond de l'eau qui les diſſout, de façon que les œufs ſe ſéparent & ſe diſperſent ſur le fond de la riviere. On ne ſait pas combien de temps ils y reſtent avant que les vers en ſortent : on ne ſait pas bien non plus ſi les *éphémeres* s'accouplent, ou ſi le mâle féconde les œufs après la ponte. *Mém. pour ſervir à l'hiſtoire des Inſectes, tome VI.* *Voyez* INSECTE. *(I)*

ÉPHÉMERE, adj. (*Médecine.*) ce terme eſt grec, ἐφήμερος, compoſé de la prépoſition ἐπί, *dans*, & ἡμέρα, *jour*; ainſi il eſt employé pour ſignifier ce qui ſe paſſe dans un jour, dans l'eſpace de 24 heures; c'eſt auſſi l'étymologie du mot *éphéméride*, qui a la même ſignification, & qui eſt quelquefois employé en Médecine au lieu de calendrier. *Voy.* ÉPHÉMÉRIDES.

Ephémere eſt une épithete que les Médecins donnent à une ſorte de fievre, qui fait ſon cours dans l'eſpace d'un jour; c'eſt celle que Galien appelle ἐφημέρος πυρέτος, & les Latins *febris diaria*; quelques-uns ont

improprement étendu la ſignification de *fievre éphémere* à celle dont le cours eſt prolongé juſqu'au troiſieme jour incluſivement, qu'il eſt plus convenable de ranger ſimplement parmi les fievres continues non putrides. *Voyez* FIEVRE PUTRIDE.

La fievre *éphémere* doit auſſi être regardée comme continue, puiſqu'il eſt de ſon caractere que l'agitation fébrile qui la conſtitue, étant commencée, ne ceſſe pas que la maladie ne ſoit terminée ; enſorte que dans l'eſpace de temps qu'elle dure, elle parcourt les quatre degrés que l'on obſerve dans toute ſorte de fievre ; ſavoir, le principe, l'accroiſſement, l'état, la déclinaiſon : mais celle-ci n'eſt pas une maladie aiguë, parce qu'elle n'eſt pas accompagnée d'un grand changement, ſoit dans les parties ſolides, ſoit dans les fluides, & qu'elle ne produit pas par conſéquent un grand dérangement dans les fonctions ; ainſi la fievre *éphémere* proprement dite eſt diſtinguée de la *ſuete* ou ſueur angloiſe, qui eſt le nom que l'on donne à une ſorte de fievre qui a régné en Angleterre à différentes repriſes, pendant les deux derniers ſiecles, dont le principal ſymptome étoit une ſueur ſi abondante, qu'elle faiſoit périr la plupart de ceux qui en étoient attaqués en moins d'un jour, & quelquefois en peu d'heures ; celle-ci eſt de l'eſpece des fievres malignes très-aiguës : ſi on lui donne le nom d'*éphémere*, on doit lui joindre l'épithete de *peſtilentielle*, (*voyez* SUETE *ou* SUEUR ANGLOISE, FIEVRE MALIGNE, PESTE.) La fievre *éphémere* differe de toute autre fievre continue, par le peu de trouble qu'elle cauſe dans l'économie animale ; & par ſa courte durée : le défaut de retour la diſtingue des fievres intermittentes.

Elle eſt le plus ſouvent cauſée par quelque abus des choſes qu'on appelle dans les écoles *non-naturelles*, comme lorſque la perſonne qui en eſt affectée s'eſt expoſée à l'ardeur du ſoleil, ou a fait un exercice violent, ou a trop bu ou trop mangé, ou qu'elle a fait des veilles exceſſives, ou s'eſt livrée à un trop grand travail d'eſprit, à quelque accès de colere, *&c.* Quelqu'une de ces cauſes étant récente, & n'ayant pas vicié notamment la maſſe des humeurs, & n'y ayant produit qu'un épaiſſiſſement, ou une raréfaction, ou une conſtriction des vaiſſeaux plus conſidérables ; le ſang trouvant conſéquemment un peu de réſiſtance à parcourir les extrémités artérielles, il s'excite par la cauſe générale, qui détermine toutes les fievres de quelque eſpece qu'elles ſoient, un mouvement fébrile, qui tend à faire ceſſer l'obſtacle, à détruire le vice dominant ; & attendu qu'il n'eſt pas de nature à réſiſter beaucoup, il cede bientôt, & la fievre ſe termine.

Cette fievre *éphémere* n'eſt point précédée par le dégoût des alimens, ni par la laſſitude ſpontanée, ni par aucun friſſon ou tout autre avant-coureur des fievres de toute eſpece ; elle ſurvient preſque ſubitement ſans aucun fâcheux ſymptome, *&c.* il ne ſe fait aucun changement dans les urines, & elle finit ſouvent ſans aucune évacuation ſenſible, & quelquefois par de fortes moiteurs ou des ſueurs légeres ſans mauvaiſe odeur, ou par quelque douce évacuation, par le vomiſſement ou par la voie des ſelles ; tel eſt le caractere conſtant de cette fievre : cependant il n'eſt pas facile de la connoître dans ſon principe, & de s'aſſurer qu'elle n'eſt qu'*éphémere*, parce qu'il arrive ſouvent que les fievres continues ſimples de pluſieurs jours, & même les putrides, commencent de la même maniere & ne ſe montrent qu'imparfaitement, attendu que la matiere morbifique eſt d'abord trop tenace, ne ſe développe dans les premieres voies ou dans le ſang que peu-à-peu, & n'occaſione quelquefois, qu'après quelques jours, les ſymptomes qui caractériſent la maladie ; par conſéquent les fievres de cette eſpece en impoſent ſouvent dans leur commencement, & paroiſſent être ou une fievre *éphémere*, ou une fievre continue ſimple. On eſt cependant fondé à regarder une fievre commençante, comme étant de l'eſpece de ces dernieres, lorſqu'elle eſt produite dans une perſonne qui étoit bien ſaine auparavant, par une cauſe légere ; lorſque les ſymptomes n'ont rien de violent, & que les évacuations critiques, s'il s'en fait de ſenſibles, ſuivent de près ; & enfin lorſque le pouls redevient naturel & abſolument tranquille d'abord après la fin de la fievre : toutes ces conditions étant réunies, on ne

riſque guere de ſe tromper dans le jugement que l'on porte ſur la nature de la maladie.

La fievre *éphémere*, telle qu'elle vient d'être décrite, n'eſt jamais accompagnée d'aucun danger : cependant le médecin doit prudemment attendre que la fievre tende à ſa fin, avant de dire ſon ſentiment ſur la nature de l'événement, puiſqu'il peut être trompé dans la connoiſſance de la maladie, comme il a été dit ci-deſſus ; & s'il y a le moindre ſoupçon de fievre intermittente, il faut encore plus ſuſpendre ſon jugement, pour ne pas compromettre ſa réputation & l'honneur de l'art. M. Wanſwietem dit qu'il a vu des perſonnes qui étoient ſujettes à avoir deux ou trois fois l'année un accès de fievre *éphémere*, ſans y donner occaſion, mais vraiſemblablement par un amas de bile, dont l'évacuation étant faite par un doux vomiſſement, tout mouvement & tout ſymptome fébrile ceſſoient, ils recouvroient la ſanté.

Il ſuit de ce qui a été dit juſqu'ici de la fievre *éphémere*, qu'elle peut être regardée comme ſalutaire, & que la curation en eſt facile : elle ſe diſſipe même ſouvent ſans aucun ſecours, & elle ſe termine promptement de ſa nature, pourvu qu'elle n'en change pas par un mauvais traitement, & qu'on ne la faſſe pas dégénérer en une autre eſpece de fievre de mauvaiſe qualité.

Il ſuffit donc, pour la cure de cette fievre, que le malade s'abſtienne abſolument de manger, qu'il ne prenne, pour toute nourriture pendant vingt-quatre heures, que du bouillon de viande, très-léger, en petite quantité, & même qu'il ſe borne à boire beaucoup de tiſanne d'orge ou de petit-lait, pour délayer & détremper la maſſe des humeurs ; qu'il obſerve de ſe livrer au repos du corps & de l'eſprit. La ſaignée eſt très-rarement employée dans cette eſpece de fievre, & ce n'eſt que dans le cas où les ſymptomes ſont violens, où le malade ſe plaint beaucoup de douleur de tête ; mais alors il y a lieu de craindre que la fievre ne devienne aiguë, & ne ſe termine pas auſſitôt que la nature de l'*éphémere* le comporte : c'eſt ce dont on ne tarde pas à être inſtruit par la continuation de la fievre & les nouveaux ſymptomes qui ſurviennent, ou par une ſorte de ceſſation qui annonce d'avance le retour de la fievre par un accès prochain. *Voyez* FIEVRE CONTINUE, INTERMITTENTE. *(d)*

EPHÉMÉREUTE, ſ. m. *(Hiſt. anc.)* prêtre des Thérapeutes. *V.* THÉRAPEUTES.

§ ÉPHÉMÉRIDE, ſ. f. *(Aſtron.)* en grec ἐφημερὶς, livre qui contient pour chaque jour les lieux des planetes & les circonſtances des mouvemens céleſtes. *Voyez* TABLES ASTRONOMIQUES.

Les plus anciennes *éphémérides* dont il ſoit parlé dans l'hiſtoire de l'aſtronomie, ſont celles qui furent calculées par Regiomontanus, & qui s'étendent depuis l'année 1475 juſqu'à 1505 ; on y trouve les lieux des planetes, les aſpects, les latitudes & éclipſes : elles furent dédiées à Mathias, roi de Hongrie, qui fit préſent à l'auteur de huit cents écus d'or : elles furent reçues par les ſavans avec tant d'empreſſement, que chaque exemplaire ſe vendoit douze écus d'or, *duodecim aureis* : toutes les nations de l'Europe s'empreſſoient de les faire venir, ſuivant le témoignage de Ramus, *Schol. mathem. liv. II, p.* 65 : elles furent imprimées à Nuremberg en 1474, & c'eſt le ſecond ouvrage d'aſtronomie, du moins que je ſache, qui ait été imprimé : le *Poëme* de Manilius l'avoit été l'année précédente au même endroit. S'il y a eu des *éphémérides* plus anciennes que celles de Régiomontanus, elles étoient ſi informes & ſont ſi peu connues, qu'il eſt inutile d'en faire ici mention. On conſerve à la bibliotheque du roi de France des *éphémérides* de l'an 1442, *Journal des ſavans*, 1772, *page* 347. On imprima en 1494, à Vienne, *des éphémérides* pour les années 1494 & 1500, d'Angelus : en 1499, on imprima celles de Stoffer, qui vont juſqu'à 1531 ; en 1532, celles de Schoner ; en 1533, celles de Gauricus, qui vont juſqu'à l'année 1551 ; en 1557, celles de Leovitius, qui vont juſqu'à l'année 1606, & qui forment un très-grand & gros volume *in-folio* ; en 1580, celles de Magini, qui vont juſqu'à l'année 1610, & enſuite juſqu'à l'année 1630 ; en 1580, celles de Mæſtlinus, qui vont juſqu'à l'année 1590 ; en 1581, celles de Stadius, qui vont juſqu'à l'année 1606 ; en 1595, celles d'Origan, qui vont juſqu'à l'année 1630, & qu'il pro-

longea jusqu'à l'année 1655. En 1621, Argoli fit imprimer à Rome des *éphémérides* qui s'étendent jusqu'à l'année 1640, & qu'il prolongea ensuite jusqu'à l'année 1700; en 1634, on publia celles d'Eustachius, qui ont été prolongées jusqu'en 1665.

Je ne parle pas de beaucoup d'autres *éphémérides* qui renfermoient moins d'années, & qui sont par conséquent moins remarquables, comme celles de Hecker, Kirch, Montanari, Wing, Gadburi, Mezavachi, Pitati, Simi, Carelli, Ulac, Duliris, *&c.* mais je ne puis passer sous silence celles de Kepler, depuis 1617 jusqu'en 1630, qui étant calculées sur des tables beaucoup plus exactes que celles dont on avoit fait usage jusqu'alors, font une époque dans l'astronomie.

Celles de Malvasia, imprimées à Modene en 1662, s'étendent de 1661 à 1666 : elles avoient aussi le mérite d'être faites avec un soin tout particulier, & le célebre Cassini les enrichit de ses observations & de ses tables.

Noël Duret de Montbrison fut le premier François qui calcula des *éphémérides*, & publia en 1641 les années 1637—1700, sous ce titre : *Novæ motuum cœlestium Ephemerides Richelianæ.*

Lorsque l'académie des sciences de Paris vit, en 1700, que les *éphémérides* d'Argoli finissoient, elle chargea M. de la Hire le fils de les continuer; mais il ne calcula que les années 1701—1703. Dans le même temps M. de Beaulieu en calcula d'autres, qui s'étendent de 1700 à 1715. MM. Lieutaud, Desplaces & Bomie firent, par ordre de l'académie, celles de 1704 & de 1705, auxquelles cependant M. Lieutaud mit son nom; M. Desplaces fit les années 1706—1708, & M. Bomie les années 1709—1711; mais il copia entiérement, & jusqu'aux fautes, celles de Beaulieu.

Les *éphémérides* de Beaulieu furent continuées par Desplaces, qui commença par 1715, & continua jusqu'en 1744, en donnant chaque fois un volume pour dix ans. M. l'abbé de la Caille continua les *éphémérides* de Desplaces, & donna le quatrieme volume pour 1745—1754 : il a été suivi de deux autres, qui vont jusqu'en 1774. Le septieme, dont je me suis chargé à la mort de M. l'abbé de la Caille, est actuellement sous presse; mais j'ai employé pour cet ouvrage le secours de plusieurs calculateurs.

Cette suite d'*éphémérides* françoises a été imitée par l'académie de l'institut de Bologne. M. Manfredi, aidé de quelques autres calculateurs, commença en 1726, & continua jusqu'en 1750 : M. Zanotti en a donné la suite jusqu'en 1774, & il travaille à la continuation. J'ai voulu dissuader ce célebre astronome d'un travail ingrat, & qui se faisoit déja en France; il m'a répondu que c'étoit une fondation de l'institut, qu'on ne pouvoit se dispenser de remplir.

La *Connoissance des temps* est un livre analogue aux *éphémérides*, & que l'académie fait calculer chaque année depuis 1679, pour l'usage des astronomes & des navigateurs, avec beaucoup plus de détail & plus d'exactitude que les *éphémérides :* nous en avons parlé ailleurs. L'année 1774 est actuellement sous presse; j'y ai mis les distances de la lune aux étoiles, pour l'usage de la marine.

Les *Ephémérides astronomiques* du pere Hell, publiées à Vienne chaque année depuis 1757, sont un ouvrage du même genre que la *Connoissance des temps*, dans lequel il y a même plus de détail. J'ai représenté quelquefois à l'auteur combien je regrettois le temps qu'il employoit à ces sortes de calculs, inutiles pour la plupart pendant l'année, & qui ne sont plus rien sitôt qu'elle est passée, tandis qu'il reste un si grand nombre d'observations astronomiques à calculer, d'elémens à déterminer ou à perfectionner, pour occuper le loisir de ce grand astronome.

Je ne dirai pas la même chose du *Nautical Almanach* qui se publie à Londres depuis 1767, pour l'usage de la marine; tout ce qui intéresse cet article important de l'administration, mérite tous nos soins, & ce n'est plus un temps perdu pour les astronomes qui s'en occupent : mais pour rendre ce livre véritablement utile à la marine, il falloit prendre, comme on l'a fait, des moyens qui ne sont point au pouvoir des particuliers, & qui exigeoient les secours

secours de l'Etat. Quatre calculateurs répandus dans différents endroits de l'Angleterre, envoient leurs calculs à un cinquieme, pour les comparer & les vérifier : ils ont chacun soixante & quinze guinées ; & tous les calculs importans de la lune sont faits deux fois avec la précision des secondes pour midi & pour minuit, avec les distances de la lune au soleil & aux étoiles de trois en trois heures pour tous les jours, soit à l'orient soit à l'occident de la lune. Avec cette immense quantité de calculs, on peut espérer d'avoir la longitude sur mer, à un demi-dégré près, toutes les fois qu'on aura observé avec l'octant de réflexion la distance de la lune au soleil ou à une étoile : M. Maskelyne, astronome royal d'Angleterre, est chargé de la direction de ce travail.

Cette sorte d'*éphémérides* pour l'usage de la marine, avoit été projettée en France par Morin, sous le cardinal de Richelieu. Le P. Léonard Duliris, recollet, publia une *éphéméride maritime*, en 1655, en un volume *in-folio*, qui s'étendoit à vingt ans. M. Pingré, en 1754, entreprit de calculer l'état du ciel, dans lequel il donna, pour l'usage de la marine, les longitudes & les latitudes de la lune pour midi & pour minuit, les ascensions droites, les passages au méridien, les mouvemens horaires, *&c.* il a continué jusqu'en 1757 ces calculs qui sont immenses pour un seul astronome, & dont on paroissoit dans la marine ne pas faire assez d'usage pour dédommager l'astronome du sacrifice de son temps ; mais le gouvernement d'Angleterre a compris qu'il falloit commencer par offrir ce secours aux navigateurs d'une maniere continue & non interrompue, quoiqu'il dût en coûter, si l'on vouloit espérer de les déterminer à en faire usage. On ne s'est point lassé de faire cette dépense, & déja on en recueille les fruits : l'académie royale de marine de Brest a fait réimprimer les calculs du *Nautical Almanach*, & je les ai moi-même insérés dans la *Connoissance des temps* pour 1774. (*M.* DE LA LANDE.)

* ÉPHÉMÉRIES, f. f. pl. (*Hist. anc.*) Les prêtres des Juifs étoient distribués en *éphéméries* : il y en avoit huit, quatre des descendans d'Eleazar, quatre de ceux d'Ithamar. Cette division étoit celle de Moyse, selon quelques auteurs ; d'autres prétendent qu'il en avoit institué seize, auxquelles David en avoit ajouté huit. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y avoit sous ce roi vingt-quatre *éphéméries* de prêtres, seize de la postérité d'Eleazar, huit de celle d'Ithamar : chaque *éphémérie* vaquoit au service divin pendant une semaine. L'*éphémérie* étoit sous-divisée en six familles ou maisons, qui avoient chacune leur jour & leur rang, excepté le jour du sabbat, qui occupoit l'*éphémérie* entiere. Un prêtre, pendant sa semaine de service, ne pouvoit coucher avec sa femme, boire du vin, ou se faire raser, *&c.* la famille ou maison de service ne buvoit point de vin, pas même pendant la nuit. Comme les prêtres étoient répandus dans toute la contrée, ceux dont la semaine approchoit se mettoient en chemin pour Jérusalem ; ils se faisoient raser en arrivant, ils se baignoient ensuite : ceux qui demeuroient trop loin restoient chez eux, où ils s'occupoient à lire l'écriture dans les synagogues, à prier, à jeûner : leur absence ne causoit aucun trouble dans le service divin, parce qu'une *éphémérie* étoit souvent de plus de cinq mille hommes ; d'où l'on voit que sous David le temple étoit desservi par cent vingt mille hommes & davantage. Ceux qui se rendoient à Jérusalem entroient dans le temple le soir que leur service commençoit : lorsque l'holocauste du soir étoit offert, & que tout étoit disposé pour le service du lendemain, l'*éphémérie* en exercice sortoit & faisoit place à la suivante. Tout le corps des lévites étoit aussi divisé en *éphéméries*, & l'*éphémérie* en familles ou maisons : ces *éphéméries* faisoient le service divin dans le même ordre que les prêtres : & dans les grandes solemnités les six maisons des lévites étoient occupées ainsi que celles des prêtres.

* EPHEMERIUS, s. m. (*Hist. anc.*) C'est ainsi qu'on appelloit, dans l'église grecque, l'ecclésiastique qui veilloit à ce que les heures fussent chantées régulièrement, à ce que les jeunes choristes fussent leur chant, & que tout se fît en ordre.

On donnoit encore ce nom en quelques endroits à ceux qui assistoient les patriarches & les évêques, qui ne les quittoient ni

le jour ni la nuit, & qui, témoins assidus de leurs mœurs & de leur conduite, pouvoient en répondre dans l'occasion.

EPHEMERUM, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleurs liliacées, composées de trois pétales & soutenues par un calice divisé en trois parties. Le pistil devient dans la suite un fruit oblong, qui est partagé en trois loges, & qui renferme des semences semblables à des grains de froment. Tournefort. *Inst. rei herb. V.* PLANTE. (*I*)

EPHESE, (*Géogr. & Hist. anc.*) ville maritime de l'Asie mineure, nommée présentement *Ajasaloue* par les Turcs, auxquels elle appartient.

Cette ville jadis si célebre, dit M. de Tournefort, le plus exact de tous les écrivains qui en ont parlé; cette ville si fameuse par son temple, qui y attiroit des étrangers de toutes parts; cette ville qui a produit tant d'hommes illustres & d'artistes célebres, entr'autres, à ce qu'on croit, Parrhasius; enfin cette ville qui se glorifioit d'être la métropole de toute l'Asie, n'est plus qu'un misérable village bâti de boue, parmi de vieux marbres cassés. Ce village encore n'est habité que par une trentaine de familles grecques, qui certainement, comme M. Spon le remarque, ne sont pas capables d'entendre les épîtres que S. Paul leur a écrites.

Nous avons peu de villes dont il reste autant de médailles; les unes nous apprennent qu'elle fut néocore de Diane, tant que le temple de cette Déesse subsista, & quatre fois néocore des Césars; les autres, qu'elle fut bâtie à l'occasion d'un sanglier; la plupart représentent Diane, ou chassereſſe, ou à plusieurs mamelles, ou parée de ses attributs.

L'origine de cette ville, ses anciens noms, & ceux de ses fondateurs, ne nous intéressent guere aujourd'hui; mais il n'est pas inutile de dire que pendant les guerres des Athéniens & des Lacédémoniens, *Ephèse* avoit la sagesse de vivre en bon accord avec les deux partis, & que le jour de la naissance d'Alexandre, les devins de la cité se mirent à crier que le destructeur de l'Asie étoit venu au monde.

On n'oublie point que ce destructeur se rendit à *Ephèse* après la bataille du Granique, & qu'il y rétablit la démocratie; que la place fut prise par Lysimachus, l'un de ses successeurs; qu'ensuite Antigonus eut l'adresse de s'en emparer, & qu'il y pilla les trésors de Polysperchon.

On ne sauroit encore oublier qu'Annibal vint s'aboucher à *Ephèse* avec Antiochus, pour y prendre ensemble des mesures contre les Romains; que ce fut dans cet endroit que se commit le massacre effroyable des mêmes Romains, par les ordres de Mithridate, & que Scipion, beau-pere de Pompée, s'empara des trésors du temple, sans crainte & sans scrupule.

Personne n'ignore aussi quelle fut la magnificence des fêtes que Lucullus y donna; le voyage exprès d'Auguste, de Pompée & de Cicéron dans cette ville; sur-tout celui de Cicéron, qui mandoit à ses amis qu'il ne faisoit aucun pas dans la Grece sans y trouver de nouveaux sujets d'admiration.

Enfin l'on sait que Tibere, pendant son regne, fit rebâtir cette métropole, & qu'avant lui on y avoit dressé des temples à Jules-César & à la ville de Rome; tous ces événemens renouvellent les grandes idées qu'on a sucées dans sa jeunesse de l'histoire ancienne: mais rien n'est si consolant pour ceux qui sont chrétiens, que de suivre S. Paul & S. Jean à *Ephèse*, d'y voir ce premier fonder l'église d'*Ephèse*, & y établir Timothée pour évêque: il est vrai que cet établissement ne fut pas de longue durée, les persécutions succéderent, les Perses pillerent cette ville dans le troisieme siecle, & les Scythes ne l'épargnerent pas quelque temps après.

Enfin au bout d'un grand nombre de révolutions, *Ephèse* s'est vue tomber entre les mains de Mahomet I, & elle est restée depuis ce temps-là soumise à l'empire ottoman. Son port, au sujet duquel on avoit autrefois frappé tant de médailles, n'est à présent qu'une rade découverte que personne ne fréquente: tout son commerce a passé tant à Smyrne qu'à Scalanova. Plus de vestiges de cette ville & de son temple; l'église de S. Jean a été convertie en mosquée, & les blocs de marbre qui restoient des ruines d'*Ephèse*, ont été transportés à Constantinople pour servir à la construction des mosquées royales. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

EPHESE (*Temple d'*) *Hiſt. anc.* temple ſuperbe à l'honneur de Diane, bâti près d'*Ephèſe*, & qui a été pluſieurs fois détruit & réédifié. Traçons-en ſuccinctement l'hiſtoire, dont la plupart des écrivains modernes ont confondu les faits.

Le premier *temple* que les Ephéſiens dreſſerent à l'honneur de Diane, n'étoit qu'une eſpece de niche creuſée dans le tronc d'un ormeau, où apparemment la figure de la déeſſe étoit placée. Ce n'eſt par ſans doute de cet ouvrage qu'entend parler Pindare, lorſqu'il avance que les Amazones firent édifier le *temple d'Ephèſe* dans le temps qu'elles faiſoient la guerre à Théſée.

Le *temple* de Pindare n'étoit pas non plus cette merveille du monde, ce ſuperbe édifice dont Cherſiphron fut l'architecte, & qui fut conſtruit aux dépens des plus puiſſantes villes d'Aſie : Pline remarque que la premiere invention de mettre des colonnes ſur un piédeſtal, & de les orner de chapiteaux & de vaſes, fut pratiquée dans ce *temple*.

Il avoit 425 piés de long ſur 220 piés de large : on y voyoit 127 colonnes, dont les rois d'Aſie avoient fait la dépenſe, & ces colonnes portoient chacune 60 piés de haut : il y en avoit trente-ſix couvertes de basreliefs, & parmi celles-ci il s'en trouvoit une de la main de Scopas. Les portes étoient de cyprès toujours luiſant & poli ; la charpente étoit de cedre, & la ſtatue de Diane étoit d'or, ſi l'on en croit Xénophon. Les richeſſes & les ornemens de ce magnifique édifice étoient ſans nombre : on le venoit voir de fort loin, & les étrangers tâchoient à l'envi d'en emporter des modeles.

Voilà le *temple d'Ephèſe* ou *de Diane*, car c'eſt la même choſe, qui fut brûlé par l'inſenſé Eroſtrate, le jour de la naiſſance d'Alexandre, l'an du monde 3648. Ce grand prince, comme on ſait, fit dire aux Ephéſiens, qu'il feroit volontiers la dépenſe de ſa réconſtruction, pourvu qu'on mît ſon nom ſur le frontiſpice ; mais ils répondirent avec beaucoup de ſageſſe, « qu'il ne conve-» noit pas à un dieu de dreſſer des *temples* » à d'autres divinités. »

Avides de rebâtir eux-mêmes leur *temple*, ſi malheureuſement conſumé, ils en vendirent les colonnes, convertirent en argent tous les bijoux des dames de la ville, raſſemblerent des fonds de toutes parts, & employerent toutes ces ſommes à faire, s'il étoit poſſible, un édifice auſſi magnifique que celui qui avoit péri par les flammes. Cheiromocrate en fut l'architecte : les plus fameux ſculpteurs de la Grece l'ornerent de leurs ouvrages : l'autel étoit preſque tout de la main de Praxitele. Outre les bas-reliefs & les ſtatues des plus grands maîtres, ce *temple* fut, ſelon les apparences, embelli des tableaux admirables de la main de Parrhaſius & de pluſieurs autres illuſtres artiſtes. Strabon en parle pour l'avoir vu du temps d'Auguſte : ainſi le *temple* que Pline a décrit étoit le même que celui que Strabon avoit vu.

Nous avons pluſieurs médailles, ſur le revers deſquelles il eſt repréſenté avec un frontiſpice, tantôt à deux colonnes, à quatre, à ſix, & même juſqu'à huit, aux têtes des empereurs Domitien, Adrien, Antonin Pie, Marc-Aurele, Lucius Verus, Septime Severe, Caracalla, Macrin, Eliogabale, Alexandre Severe, Maximin.

Néron, qui étoit né pour déſoler le monde, en emporta les plus grandes richeſſes ; les Scythes le dépouillerent enſuite, & le brûlerent en 263 ; les Goths en pillerent les reſtes ſous l'Empereur Galien : enfin il eſt vraiſemblable qu'il fut entiérement démoli ſous Conſtantin, en conſéquence de l'édit par lequel il ordonna de renverſer tous les *temples* du paganiſme. Quoi qu'il en ſoit, ce dernier *temple* de Diane a diſparu comme les autres, de maniere qu'il ne reſte autour de ſes ruines que des débris de maiſons, jadis baties de briques, dans leſquelles logeoient peut-être les prêtres de Diane, ou les vierges prêtreſſes confiées à leurs ſoins. *De Jaucourt.*

* EPHESIES, adj. pris ſubſt. (*Hiſt. anc.*) fêtes qu'on célébroit à Ephèſe en l'honneur de Diane. De toutes les circonſtances de cette ſolemnité, il ne nous en reſte que celle-ci ; c'eſt que les hommes s'enivroient pieuſement, & paſſoient la nuit à mettre la ville, & ſur-tout les marchés, en tumulte.

* EPHESTIES, adj. pris ſub. (*Myth.*) fêtes inſtituées en l'honneur de Vulcain,

dans lesquelles trois jeunes garçons se disputoient le prix de la course : ce prix étoit accordé à celui qui atteignoit le premier le but, sans que le flambeau allumé qu'il portoit à la main s'éteignît.

* EPHESTRIDE. *Voyez* CHLAMIDE; c'est la même chose, selon Artemidore.

* EPHESTRIES, adj. pris subst. (*Myth.*) fêtes que l'on célébroit à Thebes en l'honneur de Tyrésias. On habilloit la statue du devin en femme ; & après qu'on l'avoit bien promenée sous ce vêtement, on la deshabilloit, on lui mettoit un habit d'homme ; c'est ce qui est désigné par le mot *éphestrie*, qui signifie une sorte de vêtement.

EPHETE, s. m. (*Hist. anc.*) magistrat chez les Athéniens, dont le nombre varia de même que le district. *Voyez* M. Samuël Petit, dans ses *commentaires latins sur les loix d'Athenes, liv. VIII*, ouvrage plein de savoir.

Le roi Démophon créa les *éphetes*, pour connoître seulement des meurtres ; ensuite Dracon étendit leur pouvoir & leur nombre pour en former un tribunal suprême, tant criminel que civil. Il le composa de cinquante-un juges, tirés de ce que la république d'Athenes avoit de meilleur dans son sein : il falloit, pour y être admis, avoir, outre l'âge de 50 ans, de la naissance, une fortune au-dessus de la médiocre, & sur toutes choses une vertu épurée, trois qualités si rarement réunies. On appelloit à cet auguste tribunal des décisions de tous les autres, & il jugeoit de toutes les affaires en dernier ressort. Mais il arriva que l'Aréopage, humilié par Dracon, reprit sous Solon toute sa splendeur, & anéantit celle des *éphetes :* cependant ce célebre Aréopage lui-même ; après s'être attiré pendant quelque temps le respect des peuples, vit à son tour ses beaux jours s'évanouir, & tout son lustre se ternir par les vices & la corruption. *Art. de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

EPHIALTES, COCHEMAR, INCUBE, sorte de maladie. *Voyez* INCUBE.

EPHOD, s. m. (*Histoire sacrée.*) ornement sacerdotal en usage chez les Juifs. C'étoit une espece de tunique fort riche, à l'usage du grand-prêtre ; mais il y en avoit de plus simples pour les ministres inférieurs.

Ce mot est hébreu, & il vient de *aphael*, qui signifie *habiller*. Les commentateurs & les interpretes sont fort partagés sur la forme de l'*éphod ;* voici ce que dit Josephe de celui du grand-prêtre : « L'*éphod* étoit » une espece de tunique raccourcie, & il » avoit des manches : il étoit tissu, teint » de diverses couleurs & mêlangé d'or, & » laissoit sur l'estomac une ouverture de » quatre doigts en quarré, qui étoit cou- » verte du rational. Deux sardoines en- » châssées dans de l'or, & attachées sur les » deux épaules, servoient comme d'agraf- » fes pour fermer l'*éphod :* les noms des » douze fils de Jacob étoient gravés sur ces » sardoines en lettres hébraïques ; savoir, » sur celle de l'épaule droite les noms des » six plus âgés, & ceux des six puînés sur » celle de l'épaule gauche. » Philon le compare à une cuirasse, & S. Jerôme dit que c'étoit une espece de tunique semblable aux habits appellés *caracalle ;* d'autres prétendent qu'il n'avoit point de manches, & que par-derriere il descendoit jusqu'aux talons.

Il y avoit deux sortes d'*éphod ;* l'un étoit commun à tous ceux qui servoient au temple, & étoit fait seulement de lin ; c'est celui dont il est fait mention au premier livre des rois : l'autre fait d'or, d'hiacynthe, de pourpre, de cramoisi & de fin lin retord, étoit uniquement à l'usage du grand-prêtre, qui ne pouvoit faire aucune des fonctions attachées à sa dignité, sans être revêtu de cet ornement. On voit dans le *II. livre des Rois, chap. vj, verf.* 14, que David marchoit devant l'arche revêtu d'un *éphod* de lin ; d'où quelques auteurs ont conclu que l'*éphod* étoit aussi un habillement des rois dans les cérémonies solemnelles.

On trouve dans le *livre des Juges, chap. viij, verf.* 26, que Gédéon, des dépouilles des Madianites, fit faire un *éphod* magnifique qu'il déposa à Ephra, lieu de sa résidence ; que les enfans d'Israël en abuserent jusqu'à le faire servir d'ornement aux prêtres des idoles, & que ce fut la cause de la ruine de Gédéon & de toute sa maison. Les sentimens sont partagés sur cet *éphod :* les uns veulent que Gédéon ne l'ait fait faire que pour être toujours en état de recevoir, même chez lui, les ordres de

Dieu par l'organe du grand-prêtre ; ce qui n'étoit pas défendu par la loi : d'autres prétendent que cet *éphod* n'avoit rien de sacré, mais que c'étoit un vêtement de distinction dont Gédéon, en qualité de juge & de premier magistrat de la nation, avoit dessein de se servir dans les assemblées & les cérémonies publiques. Ses descendans n'eurent pas les mêmes idées : ils en abuserent par des pratiques idolâtres ; car l'*éphod* n'étoit pas inconnu parmi les payens. Il paroît par Isaïe qu'on revêtoit les faux-dieux d'*éphods*, peut-être lorsqu'on vouloit consulter leurs oracles. (*G*)

EPHORE, s. m. (*Hist. anc.*) magistrat de Lacédémone. Ce mot vient de ἐφορᾶν, *veiller*, formé de la prépositon ἐπὶ, *sur*, & du verbe ὁρᾶν, *voir* : ἔφορος signifie donc proprement *un surveillant*, *un inspecteur* ; aussi les *éphores* étoient les inspecteurs de toute la république ; ils parvenoient à cette dignité par la nomination du peuple, mais leur charge ne duroit qu'un an.

Ils étoient au nombre de cinq, & quelques-uns ont écrit que les Romains réglerent sur les *éphores* de Sparte, l'autorité des tribuns du peuple. Xénophon représente leur pouvoir en peu de mots ; ils abolissoient la puissance des autres magistrats, pouvoient appeller chacun d'eux en justice, les mettre en prison si bon leur sembloit, & leur faire rendre compte de leurs mœurs & de leurs actions.

Ils eurent l'administration des deniers de l'état, lorsque, pour le malheur de la république, Lysander y apporta les trésors qu'il avoit tirés de ses conquêtes. On avoit bâti près de la salle où ils rendoient leurs jugemens, une chapelle dédiée à la *Peur*, pour montrer qu'il falloit les craindre & les respecter à l'égal des rois. En effet, leur pouvoir s'étendoit d'un côté à tout ce qui concernoit la religion ; de l'autre, ils présidoient aux jeux publics, avoient inspection sur tous les magistrats, & prononçoient sur des tribunaux qu'Elien nomme des trônes : enfin ils étoient si absolus, qu'Aristote compare leur gouvernement à la tyrannie, c'est-à-dire, à la royauté. Ils ne contrebalançoient pas seulement l'autorité du sénat ; mais ils faisoient à Sparte ce que les rois pouvoient faire ailleurs, régloient les délibérations du peuple, les déclarations de guerre, les traités de paix, l'emploi des troupes, les alliances étrangeres, & les récompenses, aussi-bien que les châtimens.

Les armées des Lacédémoniens prenoient leur nom du principal des cinq *éphores*, comme celles des Athéniens le prenoient de leur premier archonte. L'élection des *éphores* se faisoit vers le solstice d'hiver, & c'étoit alors que commençoit l'année des Spartiates.

Hérodote & Xénophon attribuent leur institution à Lycurgue, qui imagina ce moyen pour maintenir la juste balance d'autorité dans le gouvernement. Théopompe, roi de Sparte, augmenta leur autorité, environ 130 ans après Lycurgue. Cet établissement contribua long-temps à maintenir la royauté & le sénat, dans les justes bornes de la douceur & de la modération.

Ces bornes sont nécessaires au maintien de toute aristocratie ; mais sur-tout dans l'aristocratie de Lacédémone, à la tête de laquelle se trouvoient deux rois qui étoient comme les chefs du sénat, on avoit besoin de moyens efficaces pour que les sénateurs rendissent justice au peuple. Il falloit donc qu'il y eût des tribuns, des magistrats, qui parlassent pour ce peuple, & qui pussent dans certaines circonstances modifier l'orgueil de la domination ; il falloit sapper les loix qui favorisent les distinctions que la vanité met entre les familles, sous prétexte qu'elles sont plus nobles ou plus anciennes : distinctions qu'on doit mettre au rang des petitesses des particuliers. Mais d'un autre côté, comme la nature du peuple est d'agir par passion, il falloit des gens qui pussent le modérer & le réprimer, il falloit par conséquent la subordination extrême des citoyens aux magistrats qu'ils avoient une fois nommés. Voilà ce qu'opéra l'institution des *éphores*, propre à conserver une heureuse harmonie dans tous les ordres de l'état. On voit dans l'histoire de Lacédémone comment, pour le bien de la république, ils furent dans plusieurs conjonctures, modifier les foiblesses des rois, celles des grands, & celles du peuple.

Elien nous raconte aussi des traits de leur sagesse : dans la chaleur des factions, quel-

ques Clazoméniens ayant un jour répandu de l'ordure sur les siéges des *éphores*, ces magistrats se contenterent pour les punir de faire publier par toute la ville de Sparte, que de telles sottises seroient permises aux Clazoméniens.

L'unique remede qu'on trouva pour détruire leur pouvoir, fut de tâcher de les brouiller les uns avec les autres, & cela réussit quelquefois. Pausanias, par exemple, pratiqua adroitement ce stratagême, lorsque jaloux des victoires de Lysander, il gagna trois des *éphores* pour se faire donner la commission de continuer la guerre aux Athéniens. Mais le roi Cléomene, III du nom, prit un parti plus infame; il excita des troubles dans sa patrie, fit égorger les *éphores*, partagea les terres, donna l'abolition des dettes, & le droit de bourgeoisie aux étrangers, comme Agis l'avoit proposé. Cependant il paroît par des passages de Polybe, de Josephe, & de Philostrate, que les *éphores* furent rétablis après la mort de Cléomene; les Spartiates ne connoissant aucun inconvénient comparable aux avantages d'une magistrature faite pour empêcher que ni l'autorité royale & aristocratique ne penchassent vers la dureté & la tyrannie, ni la liberté populaire vers la licence & la révolte. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

* EPHYDRIADES, f. f. pl. (*Myth.*) nymphes qu'on appelle quelquefois aussi *Hydriades*. Elles présidoient aux eaux, comme l'indique assez clairement leur nom qu'on a fait du mot grec, *eau*, ὑδωρ.

EPI, s. m. (*Bot.*) c'est dans une plante l'endroit où se forme le fruit ou la fleur, quand elle est montée. Il y a beaucoup de plantes à *épi*.

EPI D'EAU, *potamogeton*, (*Hist. nat. bot.*) genre de plante à fleur faite en forme de croix, composée de quatre pétales sans calice. Le pistil produit quatre semences, qui sont ordinairement oblongues & rassemblées en grouppe. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

EPI A LA VIERGE, *spica Virginis*, (*Astronom.*) est une étoile de la premiere grandeur, qui est dans la constellation de la Vierge. *Voyez* VIERGE.

On trouvera aux *mots* ASCENSION, DÉCLINAISON, LONGITUDE, LATITUDE, *&c.* la position de cette étoile. (*O*)

EPIS, (*Hydraul.*) sont les bouts ou extrêmités d'une digue construite en maçonnerie, ou avec des coffres de charpente remplis de pierres. (*K*)

EPIS DE FACINAGE, (*Hydraul.*) sont des extrêmités d'une digue, construite d'un tissu de fascinage piqueté, tuné, & garni d'une couche de gravier; on les place sur les bords d'une riviere, pour contraindre le courant d'aller d'un certain côté pour soutenir les eaux, & pour empêcher les dégradations des rivieres. (*K*)

EPI *ou* MOLLETTE, termes synonymes. (*Man. & Maréch.*) L'*épi* est, selon quelques personnes, un assemblage de poils frisés, qui placés sur un poil couché & abattu, forme une marque approchante de la figure d'un *épi* de blé. Je préférerois l'idée de ceux qui ne l'envisagent que comme un retour ou un rebroussement du poil, provenant de la configuration des pores.

On peut diviser les *épis* en ordinaires & en extraodinaires.

Les *épis ordinaires* seront ceux qui se trouvent indistinctement & indifféremment sur tous les chevaux; tandis que nous entendons par *épis extraordinaires*, ceux qui ne se rencontrent que sur quelques-uns d'eux.

Il n'est pas étonnant que dans des temps de ténebres & d'obscurité, la superstition ait pu ériger en maximes tout ce qu'elle suggere ordinairement à des esprits foibles & crédules; mais il est singulier que dans un siecle aussi éclairé que le nôtre, on puisse croire encore que les *épis* placés aux endroits que le cheval peut avoir en pliant le cou, doivent dépriser l'animal, & sont inconteſtablement d'*un très-finistre préſage*. On ne peut persévérer dans de semblables erreurs, qu'autant que l'on persévere dans son ignorance, & peut-être cette preuve n'est-elle pas la seule de notre constance à fuir toute lumiere. (*e*)

EPI, *en terme de Boutonnier*, c'est un ornement de bouillon d'or ou d'argent, formant deux rangs séparés & plusieurs de travers, parfaitement vis-à-vis l'un de l'autre. Chacun de ces derniers est plus élevé à son extrêmité extérieure, qu'à celle

qui aboutit à la rainure, & ils ſemblent monter le long d'elle comme la maille monte le long de la tige d'un *épi* de blé : reſſemblance qui a donné le nom d'*épi* à cet ornement.

EPIALE, adj. (*Méd.*) on donne cette épithete à une fievre quotidienne continue, dans laquelle on a une chaleur répandue par tout le corps, & en même temps des friſſons vagues & irréguliers. *Voyez l'article* FIEVRE.

EPIAN, ſ. m. *terme de Voyageurs*, nom que les naturels de l'île de Saint-Domingue donnent à cette maladie chez eux endémique, qui parut pour la premiere fois l'an 1494 en Europe, où elle fut appellée par les François le *mal de Naples*, & par les Italiens le *mal françois*, les uns & les autres ignorant ſon origine mexiquaine. Tout le monde connoît aujourd'hui l'*épian* ſous le terme générique de *maladie vénérienne*, ou ſous celui de *vérole*. *Voyez* VÉROLE. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

EPIAULIE, ſ. f. (*Muſiq. des anc.*) nom que les Grecs donnoient à la chanſon des meûniers, appellée autrement *hymée*. *V.* CHANSON.

Le mot burleſque *piauler* ne tireroit-il point d'ici ſon étymologie ? Le piaulement d'une femme ou d'un enfant qui pleure & ſe lamente long-temps ſur le même ton, reſſemble aſſez à la chanſon d'un moulin, & par métaphore à celle d'un meûnier. (*S*)

EPIBATERION, ſ. m. (*Belles-Let.*) mot purement grec, qui ſignifie une *eſpece de compoſition poétique*, en uſage parmi les anciens Grecs. Lorſqu'une perſonne diſtinguée revenoit chez ſoi après une longue abſence, il aſſembloit ſes concitoyens un certain jour, & leur faiſoit un diſcours ou récitoit une piece de vers, dans laquelle il rendoit graces aux dieux de ſon heureux retour, & qu'il terminoit par un compliment à ſes compatriotes. *Dict. de Trév.* & *Chambers.* (*G*)

* EPIBDA, (*Hiſt. anc. & Myth.*) on entend par ce terme purement grec, le quatrieme & le dernier jour des apaturies, ou en général le lendemain d'une fête, ou le ſecond jour des nôces. *V.* APATURIE, NÔCE, *&c.*

EPIBOMIE, (*Muſiq. des anc.*) nom d'un cantique que les Grecs chantoient devant l'autel. (*F. D. C.*)

EPICÉDION, ſ. m. (*Belles-Lettr.*) mot qui dans la poéſie grecque & latine, ſignifie un *poëme* ou une *piece de vers ſur la mort de quelqu'un.*

Chez les anciens, aux obſeques des perſonnes de marque, on prononçoit ordinairement trois ſortes de diſcours : celui qu'on récitoit au bûcher s'appelloit *nenia :* celui qu'on gravoit ſur le tombeau, *épitaphe ;* & celui qu'on prononçoit dans la cérémonie des funérailles, le corps préſent & poſé ſur un lit de parade, s'appelloit *épicedion.* C'eſt ce que nous appellons *Oraiſon funebre. Voyez* ORAISON FUNEBRE. (*G*)

EPICINION, (*Muſ. des anc.*) Chant de victoire chez les Grecs.

EPICENE, adj. *terme de Grammaire*, ἐπίκοινος, *ſuper communis*, au-deſſus du commun. Les noms *épicenes* ſont des noms d'eſpece, qui ſous un même genre ſe diſent également du mâle ou de la femelle. C'eſt ainſi que nous diſons, *un rat*, *une linotte*, *un corbeau*, *une corneille*, *une ſouris*, &c. ſoit que nous parlions du mâle ou de la femelle. Nous diſons, *un coq*, *une poule ;* parce que la conformation extérieure de ces animaux nous fait connoître aiſément celui qui eſt le mâle & celui qui eſt la femelle : ainſi nous donnons un nom particulier à l'un & un nom différent à l'autre. Mais à l'égard des animaux qui ne nous ſont pas aſſez familiers, ou dont la conformation ne nous indique pas plus le mâle que la femelle, nous leur donnons un nom que nous faiſons arbitrairement ou maſculin, ou feminin ; & quand ce nom a une fois l'un ou l'autre de ces deux genres, ce nom, s'il eſt maſculin, ſe dit également de la femelle, & s'il eſt féminin, il ne ſe dit pas moins du mâle, *une carpe uvée :* ainſi l'*épicene* maſculin garde toujours l'article maſculin, & l'*épicene* féminin garde l'article féminin, même quand on parle du mâle. Il n'en eſt pas de même du nom commun, ſur-tout en latin : on dit *hic civis* quand on parle d'un citoyen, & *hæc civis* ſi l'on parle d'une citoyenne, *hic parens*, le pere, *hæc parens*, la mere, *hic conjux*, le mari, *hæc conjux*, la femme. *Voyez* la

liſte des noms latins *épicenes*, dans la *méthode latine de* P. R. au *traité des genres*. (*F*)

EPICÉRASTIQUE, ſ. m. (*Pharm.*) ἐπικερασικὸν, de κεράννυμι, *mêler, tempérer :* remede externe ou interne, qui corrige, émouſſe, tempere l'acrimonie des humeurs, & appaiſe la ſenſation incommode qu'elle cauſe.

On met communément dans ce nombre les racines émollientes ; comme celles de guimauve, de mauve, & de réglisſe ; les feuilles de mauve, de nénuphar, de grande joubarbe, de pourpier, & de laitue ; les ſemences de juſquiame blanche, de laitue, de pavot blanc & de rue : parmi les fruits, les jujubes, les raiſins, les pommes, les ſebeſtes, les amandes douces, & les pignons ; parmi les ſucs & les liqueurs, le lait d'amande, l'eau d'orge, les bouillons gras, le lait du laiteron, la creme de décoction d'orge, le ſuc des feuilles de morelle, de ſureau, *&c.* parmi les parties des animaux, le lait, le petit-lait, la tête & les piés de veau, & les bouillons qu'on en prépare ; parmi les mucilages, ceux qui ſont faits avec les ſemences de pſyllium, de coings, de lin, *&c.* parmi les huiles, celles d'olive, de behen, d'amandes douces, les huiles exprimées des graines de calebaſſe, de juſquiame blanche, de pavot blanc, *&c.* parmi les onguents, l'onguent roſat, l'onguent blanc camphré, *&c.* parmi les ſirops, ceux de violettes, de pommes, de guimauve, de fenuel, de réglisſe, de jujubes, de pavot, de pourpier, *&c.* parmi les préparations officinales, la pulpe de caſſe, les juleps adouciſſans, le miel violat, *&c.*

Mais quelque vraie que ſoit cette liſte, elle eſt informe & fautive ; parce que dans la bonne théorie le véritable *épicéraſtique* ſera toujours celui qui pourra tempérer, corriger l'acrimonie particuliere dominante. Par cette raiſon, tantôt les acides, tantôt les alkalis pourront être rangés dans la claſſe des *épicéraſtiques* internes, puiſqu'ils ſeront propres à produire l'effet qu'on deſire, ſuivant la nature des humeurs morbifiques, qu'il s'agira d'adoucir, de tempérer, de corriger. C'eſt un point qu'il faut ſans ceſſe avoir devant les yeux dans le traitement des maladies, que de varier les remedes ſuivant les cauſes, & c'eſt ce que l'empiriſme ne comprendra jamais. *Article de M. le Chev.* DE JAUCOURT.

EPICES, ſ. m. pl. (*Comm.*) On donne ce nom en général à toutes les drogues orientales & aromatiques, telles que le girofle, le poivre, le gingembre, *&c.* dont nos épiciers font le commerce.

EPICES, (*Fines.*) *Pharm.* c'eſt, ſuivant M. Pomet, un mélange de poivre noir, de girofle, de muſcade, de gingembre, d'anis verd, & de coriandre, en proportion convenable. Prenez, par exemple, gingembre choiſi, douze livres & demie ; girofle, muſcade, de chaque une livre & demie ; ſemences d'anis, coriandre, quantité proportionnée : mêlez & les pulvériſez aſſez ſubtilement, puis les gardez dans une boîte bien bouchée.

Ces fines *épices* ne ſont employées que pour les ragoûts ; mais elles pourroient être, ſi l'on vouloit, d'un grand uſage dans la Médecine, d'autant que c'eſt une poudre aromatique qui eſt ſtomachique, carminative, céphalique, expectorante, antiputride. On peut s'en ſervir pour fortifier le cerveau, pour atténuer les humeurs viſqueuſes, pour faire éternuer. *James* & *Chambers.*

EPICES, (*Juriſprud.*) ſont des droits en argent que les juges de pluſieurs tribunaux ſont autoriſés à recevoir des parties pour la viſite des procès par écrit.

Ces ſortes de rétributions ſont appellées en Droit *ſportulæ* ou *ſpecies*, qui ſignifioit toutes ſortes de fruits en général, & ſinguliérement les aromates ; d'où l'on a fait en françois *épices*, terme qui comprenoit autrefois toutes ſortes de confitures, parce qu'avant la découverte des Indes, & que l'on eût l'uſage du ſucre, on faiſoit confire les fruits avec des aromates ; on faiſoit aux juges des préſens de ces ſortes de fruits, ce qui leur fit donner le nom d'*épices*.

L'origine des *épices*, même en argent, remonte juſqu'aux Grecs.

Homere, *Iliade VI*, dans la deſcription qu'il fait du jugement qui étoit figuré ſur le bouclier d'Achille, rapporte qu'il y avoit deux talens d'or poſés au milieu des juges, pour donner à celui qui opineroit le mieux. Ces deux talens étoient, il eſt vrai alors, de peu de valeur ; car Budé, en

ſon

ſon IVe. liv. *de aſſe*, en parlant *de talento homerico*, prouve par un autre paſſage du XXIVe. de l'Iliade, que ces deux talens d'or étoient eſtimés moins qu'un chauderon d'airain.

Plutarque, *en la vie de Périclès*, fait mention d'un uſage qui a encore plus de rapport avec les *épices*; il dit que Periclès fut le premier qui attribua aux juges d'Athenes des ſalaires appellés *prytanées*, parce qu'ils ſe prenoient ſur les deniers que les plaideurs conſignoient à l'entrée du procès dans la prytanée, qui étoit un lieu public deſtiné à rendre la juſtice. Cette conſignation étoit du dixieme, mais tout n'étoit pas pour les juges : on prenoit auſſi ſur ces deniers le ſalaire des ſergens ; celui du juge étoit appellé τὸ δικαστικὸν.

A Rome, tous les magiſtrats & autres officiers avoient des gages ſur le fiſc, & faiſoient ſerment de ne rien exiger des particuliers. Il étoit cependant permis aux gouverneurs de recevoir de petits préſens appellés *xenia*, mais cela étoit limité à des choſes propres à manger ou boire dans trois jours. Dans la ſuite, Conſtantin abolit cet uſage, & défendit à tous miniſtres de juſtice d'exiger ni même de recevoir aucuns préſens, quelque légers qu'ils fuſſent ; mais Tribonien, qui étoit lui-même dans l'uſage d'en recevoir, ne voulut pas inſérer cette loi dans le code de Juſtinien.

L'empereur lui-même ſe relâcha de cette ſévérité par rapport aux juges d'un ordre inférieur; il permit, par ſa *novelle xv. chap. vj.* aux défenſeurs des cités de prendre, au lieu de gages, quatre écus pour chaque ſentence définitive ; & en la *novelle lxxxij. chap. xjx.* il aſſigne aux juges pedanées quatre écus pour chaque procès, à prendre ſur les parties, outre deux marcs d'or de gages qu'ils avoient ſur le public.

Ces *épices* étoient appellées *ſportulæ*, de même que le ſalaire des appariteurs & autres miniſtres inférieurs de la juriſdiction, ce qui venoit de *ſporta*, qui étoit une petite corbeille où l'on recueilloit les petits préſens que les grands avoient coutume de diſtribuer à ceux qui leur faiſoient la cour.

Par les dernieres conſtitutions greques, la taxe des *épices* ſe faiſoit eu égard à la ſomme dont il s'agiſſoit ; comme de cent écus d'or on prenoit un demi-écu, & ainſi des autres ſommes à proportion, ſuivant que le remarque Théophile, §. *tripl. inſtit. de action.*

On appelloit auſſi les *épices* des juges *pulveratica*, comme on lit dans Caſſiodore, *lib. XII. variar.* où il dit, *pulveratica olim judicibus præſtabantur ; pulveraticum* étoit le prix & la récompenſe du travail, & avoit été ainſi appellé, en faiſant alluſion à cette pouſſiere dont les luteurs avoient coutume de ſe couvrir mutuellement lorſqu'ils alloient au combat, afin d'avoir plus de priſe ſur leur antagoniſte.

Quelques-uns ont cru qu'anciennement en France les juges ne prenoient point d'*épices* ; cependant, outre qu'il eſt probable que l'on y ſuivit d'abord le même uſage que les Romains y avoient établi, on voit dans les loix des Viſigoths, *liv. I. tit. ij. ch. xxv.* qui étoient obſervées dans toute l'Aquitaine, qu'il étoit permis au rapporteur de prendre un vingtieme, *vigeſimum ſolidum pro labore & judicatâ cauſâ ac legitimè deliberatâ.* Il eſt vrai que le concile de Verneuil tenu l'an 884 au ſujet de la diſcipline eccléſiaſtique, défendit à tous juges eccléſiaſtiques ou laïques de recevoir des épices, *ut nec chriſtus, nec abbas, nec ullus laicus pro juſtitiâ faciendâ ſportulas accipiat.*

Mais il paroît que cela ne fut pas toujours obſervé ; en effet, dès le temps de S. Louis, il y avoit certaines amendes applicables au profit du juge, & qui dans ce cas tenoient lieu d'*épices*. On voit, par exemple, dans l'ordonnance que ce prince fit en 1254, que celui qui louoit une maiſon à quelque ribaude, étoit tenu de payer au bailli du lieu, ou au prévôt ou au juge, une ſomme égale au loyer d'une année.

Ce même prince, en aboliſſant une mauvaiſe coutume qui avoit été long-temps obſervée dans quelques tribunaux, par rapport aux dépens judiciaires & aux peines que devoient ſupporter ceux qui ſuccomboient, ordonne qu'au commencement du procès les parties donneront des gages de la valeur du dixieme de ce qui fait l'objet du procès ; que ces gages ſeront rendus aux parties, & que dans tout le cours du procès, on ne lévera rien pour les dépens, mais qu'à la fin du procès celui qui ſuccom-

bera, paiera à la cour la dixieme partie de ce à quoi il ſera condamné, ou l'eſtimation ; que ſi les deux parties ſuccombent chacune en quelque chef, chacune paiera à proportion des chefs auxquels elle aura ſuccombé ; que ceux qui ne pourront pas trouver des gages, donneront caution, *&c.*

Ce dixieme de l'objet du procès, que l'on appelloit *decima litium*, ſervoit à payer les dépens dans leſquels ſont compris les droits des juges. Il étoit alors d'uſage dans les tribunaux laïques que le juge, ſous prétexte de fournir au ſalaire de ſes aſſeſſeurs, exigeoit des parties ce dixieme, ou quelque autre portion, avec les dépenſes de bouche qu'ils avoient faites ; ce qui fut défendu aux juges d'égliſe par Innocent III, ſuivant le *chap. x.* aux décrétales *de vitâ & honeſtate clericorum*, excepté lorſque le juge eſt obligé d'aller aux champs & hors de ſa maiſon ; le chapitre *cùm ab omni*, & le chapitre *ſtatutum*, veulent en ce cas que le juge ſoit défrayé.

Il n'étoit pas non plus alors d'uſage en cour d'égliſe de condamner aux dépens : mais en cour laïque il y avoit trois ou quatre cas où l'on y condamnoit, comme il paroît par le *chap. xcij.* des établiſſemens de S. Louis en 1270, & ce même chapitre fait mention que la juſtice prenoit un droit pour elle.

Les privileges accordés à la ville d'Aigueſmortes par le roi Jean, au mois de Février 1350, portent que dans cette ville les juges ne prendroient rien pour les actes de tutelle, curatelle, émancipation, adoption, ni pour la confection des teſtamens & ordonnances qu'ils donneroient ; qu'ils ne pourroient dans aucune affaire faire ſaiſir les effets des parties pour ſûreté des frais, mais que quand l'affaire ſeroit finie, celui qui auroit été condamné paieroit deux ſous pour livre de la valeur de la choſe ſi c'étoit un meuble ou de l'argent ; que ſi c'étoit un immeuble, il paieroit le vingtieme en argent de ſa valeur, ſuivant l'eſtimation ; que ſi celui qui avoit perdu ſon procès, ne pouvoit en même temps ſatisfaire à ce qu'il devoit à ſa partie & aux juges, la partie ſeroit payée par préférence.

Il y eut depuis quelques ordonnances qui défendirent aux juges, même laïques, de rien recevoir des parties ; notamment celle de 1302, rapportée dans l'ancien ſtyle du parlement, en ces termes : *Præfati officiarii noſtri nihil penitùs exigant ſubjectis noſtris.*

Mais l'ordonnance de Philippe de Valois, du 11 Mars 1344, permit aux commiſſaires députés du parlement, pour la taxe des dépens, ou pour l'audition des témoins, de prendre chacun dix ſous pariſis par jour, outre les gages du roi.

D'un autre côté, l'uſage s'introduiſit que la partie qui avoit gagné ſon procès, en venant remercier ſes juges, leur préſentoit quelques boîtes de confitures ſeches ou de dragées, que l'on appelloit alors *épices*. Ce qui étoit d'abord purement volontaire paſſa en coutume, fut regardé comme un droit, & devint de néceſſité. Ces *épices* furent enſuite converties en argent : on en trouve deux exemples fort anciens avant même que les *épices* entraſſent en taxe : l'un eſt du 12 Mars 1369 ; le ſire de Tournon par licence de la cour ſur ſa requête donna vingt francs d'or pour les *épices* de ſon procès jugé, laquelle ſomme fut partagée entre les deux rapporteurs : l'autre eſt que le 4 Juillet 1371, un conſeiller de la cour, rapporteur d'un procès, eut après le jugement de chacune des parties ſix francs.

Mais les juges ne pouvoient encore recevoir des *épices* ou préſens des parties qu'en vertu d'une permiſſion ſpéciale, & les *épices* n'étoient pas encore toujours converties en argent. En effet, Charles VI, par des lettres du 17 Mars 1395, pour certaines cauſes & conſidérations, permit à Guillaume de Seus, Pierre Bouſchet, Henri de Marle, & Ymbert de Boiſy, préſidens au parlement, & à quelques conſeillers de cette cour, que chacun d'eux pût *ſans aucune offenſe* prendre une certaine quantité de queues de vin à eux données par la reine de Jéruſalem & de Sicile, tante du roi.

Papon, en ſes *arrêts*, *tit. des épices*, rapporte un arrêt du 7 Mai 1384, qu'il dit avoir jugé qu'en taxant les dépens de la cauſe principale, on devoit taxer auſſi les *épices* de l'arrêt.

Cependant du Luc, *liv. V. de ſes arrêts*, *tit. v. art.* 1. en rapporte un poſtérieur du 17 Mars 1403, par lequel il fut décidé que les

épices, qu'il appelle *tragemata*, n'entroient point en taxe, lorſqu'on en accordoit aux rapporteurs.

Il rapporte encore un autre arrêt de la même année, qui énonce que dans les affaires importantes & pour des gens de qualité, on permettoit aux rapporteurs de recevoir deux ou trois boîtes de dragées; mais l'arrêt défend aux procureurs de rien exiger de leurs parties ſous ombre d'*épices*.

Ces boîtes de dragées ſe donnoient d'abord avant le jugement pour en accélérer l'expédition: les juges regarderent enſuite cela comme un droit, tellement que dans quelques anciens regiſtres du parlement on lit en marge, *non deliberetur donec ſalvantur ſpecies*; mais comme on reconnut l'abus de cet uſage, il fut ordonné par un arrêt de 1437, rapporté par du Luc, *liv. IV. tit. v. art.* 10, qu'on ne paieroit point les *épices* au rapporteur, & qu'on ne lui diſtribueroit point d'autre procès qu'il n'eût expédié celui dont il étoit chargé. Il appelle en cet endroit les épices *dicaſtica*, ce qui feroit croire qu'elles étoient alors converties en argent.

On ſe plaignit aux états de Tours, tenus en 1483, que la vénalité des offices induiſoit les officiers à exiger de grandes & exceſſives *épices*, ce qui étoit d'autant plus criant qu'elles ne paſſoient point encore en taxe; cependant l'uſage en fut continué, tellement que par un arrêt du 30 Novembre 1494, il fut décidé que les *épices* des procès jugés, ſur leſquels les parties avoient tranſigé, devoient être payées par les parties & non par le roi; & ce ne fut que par un réglement du 18 Mai 1502 qu'il fut ordonné qu'elles entreroient en taxe.

L'ordonnance de Rouſſillon, *art.* 31, & celle de Moulins, *art.* 14, défendirent aux juges préſidiaux, & autres juges inférieurs, de prendre des *épices*, excepté pour le rapporteur.

La chambre des comptes fut autoriſée à en prendre par des lettres patentes du 11 Décembre 1581, regiſtrées en ladite chambre le 24 Mars 1582.

Il y a cependant encore pluſieurs tribunaux où l'on ne prend point d'*épices*, tels que le conſeil du roi, les conſeils de guerre.

Les *épices* ne ſont point accordées pour le jugement, mais pour la viſite du procès.

L'édit du mois d'Août 1669 contient un réglement général pour les *épices* & vacations.

Il ordonne que par proviſion, & en attendant que S. M. ſe trouve en état d'augmenter les gages des officiers de judicature, pour leur donner moyen de rendre la juſtice gratuitement, les juges, même les cours, ne puiſſent prendre d'autres *épices* que celles qui auront été taxées par celui qui aura préſidé, ſans qu'aucun puiſſe prendre ni recevoir de plus grands droits, ſous prétexte d'extraits, de *ſciendum*, ou d'arrêt; ce qui eſt conforme à ce qui avoit déja été ordonné par l'*art.* 127 de l'ordonnance de Blois, qui veut que la taxe en ſoit faite ſur les extraits des rapporteurs qu'ils auront faits eux-mêmes, & que l'on y uſe de modération.

Celui qui a préſidé, doit écrire de ſa main au bas de la minute du jugement la taxe des *épices*, & le greffier en doit faire mention ſur les groſſes & expéditions qu'il délivre.

M. Duperray, en ſon *traité des dîmes*, *c. xij.* fait mention d'une déclaration du roi, dont il ne dit pas la date, qui remit, à ce qu'il dit, aux juges ſubalternes les *épices* mal-priſes, en payant une taxe. Il paroît être d'avis que cette taxe ne diſpenſe pas ces juges de faire reſtitution à ceux dont ils ont exigé induement des épices.

On ne doit taxer aucunes *épices* pour les procès qui ſont évoqués, ou dont la connoiſſance eſt interdite aux juges, encore que le rapporteur en eût fait l'extrait, & qu'ils euſſent été mis ſur le bureau & même vus & examinés.

Il en eſt de même de tous les jugemens rendus ſur requête & des jugemens en matiere bénéficiale, lorſqu'après la communication au parquet toutes les parties ſont d'accord de paſſer appointement ſur la maintenue du bénéfice contentieux, s'il intervient arrêt portant que les titres & capacités des parties ſeront vues.

Il fut créé en 1581 & 1586 des offices de receveurs des *épices* dans les différens tribunaux du royaume: ceux de Beaujolois furent ſupprimés en 1588, & tous les autres

furent ſupprimés en 1626, & réunis aux offices de greffiers & de maîtres-clercs des greffes. Mais par édit du mois de Février 1629, on rétablit tous ceux qui avoient été reçus & inſtallés, & qui n'avoient point été remboursés. Enſuite on en créa d'alternatifs & de triennaux, qui ont été ſupprimés ou réunis. Il y a eu encore nombre d'autres créations & ſuppreſſions dont le détail ſeroit trop long; il ſuffit d'obſerver que dans quelques tribunaux ces officiers ſont en titre d'office, dans d'autres ils ſont par commiſſion.

L'édit de 1669 porte que les *épices* ſeront payées par les mains des greffiers, ou autres perſonnes chargées par l'ordre des compagnies qui en tiendront regiſtres, ſans que les juges ou leurs clercs puiſſent les recevoir par les mains des parties ou autres perſonnes.

Il eſt défendu aux greffiers, ſous peine d'amende, de refuſer la communication du jugement, quoique les *épices* & vacations n'aient pas été payées.

Louis XII avoit donné une ordonnance qui autoriſoit les juges à uſer de contrainte contre les parties pour leurs *épices*; mais cette ordonnance ne fut pas vérifiée, on permettoit ſeulement aux juges de ſe pourvoir par requête, ſuivant les arrêts rapportés par Guenois: uſage qui a été aboli, auſſi bien que celui de faire conſigner les *épices* avant le jugement, comme cela s'obſervoit dans quelques parlemens; ce qui fut abrogé par une déclaration du 26 Février 1683, & autres à-peu-près du même temps.

Préſentement les juges, ſoit royaux, ou des ſeigneurs, ne peuvent décerner en leur nom, ni en celui de leurs greffiers, aucun exécutoire pour les *épices*, à peine de concuſſion; mais on peut en délivrer exécutoire à la partie qui les a débourſées.

Les *épices* ne ſont pas ſaiſiſſables.

Les procureurs généraux & procureurs du roi, & leurs ſubſtituts, ſont auſſi autoriſés à prendre des *épices* pour les concluſions qu'ils donnent dans les affaires de rapport. *V.* Paſquier *en ſes recherches de la France, liv. II. ch. jv.* Loyſeau, *des offic. ch. xiij.* Joly, *des offic. tit. des épices.* Bornier, *ſur l'édit de* 1669. Bouchel, *au mot* Epices, *& les arrêts de réglemens des* 10 *Avril* 1691 *&* 8 *Août* 1714. (*A*)

EPICIER, ſ. m. On appelle à Paris *le corps d'Epiciers*, celui des ſix corps des marchands où ſe fait le commerce des drogues, & autres marchandiſes compriſes ſous le nom d'*épicerie*: il eſt le ſecond des ſix corps, & a rang après celui de la draperie.

Le corps d'épicerie eſt partagé en Apothicaires & *Epiciers*, & ces derniers en Droguiſtes, Confituriers, & Ciriers ou Ciergiers; enſorte qu'il y a cinq ſortes de marchands dans ce corps. Il eſt gouverné par les mêmes maîtres & gardes, & régi par les mêmes loix. Ces maîtres & gardes ſont au nombre de ſix, trois apothicaires & trois *épiciers*. Les plus anciens de ces deux corps actuellement en charge, ſont appellés *grands-gardes* ou *préſidens*. Leur préſéance eſt alternative. Tous les ans, après la ſaint Nicolas leur patron, on élit deux nouveaux gardes, un *épicier*, & l'autre apothicaire. Cette élection ſe fait dans le bureau, en préſence du lieutenant général de police, du procureur du roi du châtelet, & d'un greffier: les Apothicaires & les *Epiciers* ſont de l'aſſemblée: tous les *épiciers* qui ont paſſé par la charge de garde, y ont entrée, avec quarante autres qu'on appelle *des mandés*, tirés des modernes & des anciens. On n'eſt jamais deux fois mandé de ſuite. Les gardes-*épiciers* ſont élus avec les apothicaires, qui nomment ſeuls ceux de leur art. La fonction de ces gardes eſt de tenir la main à l'exécution des ſtatuts & réglemens; de faire au moins trois viſites par an, & de faire en outre des viſites générales chez tous les marchands, maîtres des coches, *&c.* pour confronter les poids & les balances. Il n'y a que les marchands des cinq autres corps qui ſoient exempts de ces viſites. Il n'y a que les *Epiciers* qui puiſſent la faire, parce qu'ils ont de tout temps eu des étalons de poids en dépôt. Ils les doivent encore faire vérifier de ſix ans en ſix ans par la cour des monnoies, ſur les matrices originales. L'un des gardes eſt encore chargé de la dépenſe commune; ſucceſſivement un apothicaire & un *épicier*, qui rend ſon compte tous les ans devant les gardes en charge & les anciens qui l'ont été. Nul ne

peut être reçu dans le corps d'Epicerie, qu'il ne ſoit François, ou naturaliſé par lettres-patentes. Pour être apothicaire, il faut avoir fait quatre ans d'apprentiſſage, & avoir ſix ans de ſervice chez les maîtres; il n'y a qu'eux qui ſoient obligés au chef-d'œuvre. Les *épiciers* aſpirans doivent avoir fait trois ans de compagnonage, & ſix de ſervice. Les veuves des uns & des autres peuvent, en viduité, exercer le commerce de leurs maris, avec un garçon approuvé par les maîtres & gardes : elles ne peuvent faire d'apprentis, ni donner leur boutique à un garçon ſous leur nom, à moins qu'il ne demeure avec elles. Les *épiciers* qui ne ſont point droguiſtes, ne peuvent vendre aucune marchandiſe d'Apothicairerie. Les drogueries & épiceries ſont d'abord, avant la diſtribution générale, dépoſées au bureau, & examinées par les gardes.

Leurs ſtatuts ont été confirmés par lettres-patentes de pluſieurs de nos rois, entr'autres de Henri IV, en 1594, & de Louis XIII, en 1611 & en 1624. Dans les cérémonies publiques les gardes de ce corps ont droit de porter la robe de drap noir, à collet & manches pendantes, bordées & paremenſées de velours de la même couleur. Cette robe eſt la conſulaire, & commune aux maîtres des cinq autres corps. Un *épicier* qui eſt garde, ou qui l'a été, décédant, les maîtres en charge ſont obligés d'aſſiſter à ſon ſervice & enterrement; les quatre plus jeunes portant le poile, & les deux grands ſuivant immédiatement le corps, accompagnés des quatre courtiers du corps menant le deuil. La même cérémonie s'obſerve à l'égard des femmes, veuves ou non. Le bureau fournit le poile & ſix chandeliers d'argent, ſix flambeaux de cire blanche ornés des armoiries du corps, les Apothicaires & les *Epiciers* en ayant qui leur ſont particulieres. *Dictionn. & réglem. du Commerce.*

EPICHEREME, ſ. f. (*Logique.*) L'école a donné le nom d'*épicherême* aux ſyllogiſmes dans leſquels l'on joint à chaque prémiſſe ſa preuve, au moins lorſque chacune en a beſoin. M. de Crouſaz en donne l'exemple ſuivant :

Il eſt raiſonnable de penſer que les biens qui ont le plus de rapport à ce que notre nature renferme de plus excellent, ſont les plus capables de nous rendre heureux; car la félicité & la perfection doivent aller d'un pas égal, puiſqu'elles ſont l'une & l'autre notre but.

Or la ſcience & la ſageſſe ſont des biens qui perfectionnent ce qu'il y a en nous de plus excellent, puiſque l'entendement & la volonté ſont des facultés beaucoup plus eſtimables que les ſens.

Il eſt donc raiſonnable de penſer que l'on ſe rendra plus heureux par la connoiſſance & par la ſageſſe, que par les voluptés des ſens.

L'*épicherême*, dit-on, a un grand avantage; c'eſt de ne point retarder l'impatience de l'homme, parce qu'elle prouve ſes prémiſſes en les avançant : ce qui eſt court & très-agréable; mais il ne s'agit pas ici d'agrément. Ou de ſi courtes preuves ſont inutiles par l'évidence de la propoſition, ou elles ne ſont pas ſuffiſantes pour la démontrer. L'*épicherême* de M. de Crouſaz lui-même n'eſt peut être pas trop ſolide; mais qu'il le ſoit ou non, je dis que des preuves que l'on fait paſſer ſi rapidement devant l'eſprit, ne ſont guere propres qu'à l'éblouir, au lieu de l'éclairer : ainſi l'uſage de ce ſyllogiſme irrégulier, qu'on nomme *épicherême*, n'eſt bon que pour former les récapitulations des orateurs, quand les principes d'où dépend leur concluſion, ont déja été précédemment établis & prouvés par ordre. *De Jaucourt.*

* EPICLIDIES, adj. pris ſubſtantif. (*Mythol.*) fêtes que les Athéniens avoient inſtituées en l'honneur de Cérès. Héſychius qui nous a tranſmis ce nom, ne nous en dit pas davantage.

* EPICOMBES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) bouquets enrichis de monnoies ou pieces d'or, d'argent & de cuivre, qu'un ſénateur jetoit au peuple, lorſque l'empereur de Conſtantinople ſortoit de l'égliſe. Il y avoit ordinairement dix mille de ces bouquets, & chaque bouquet renfermoit au moins trois pieces d'or & trois pieces d'argent. Cette largeſſe étoit très-conſidérable, & la forme en étoit honnête.

EPICRANE, ſ. m. (*Anat.*) partie qui environne le crâne. *Voyez* Crane & Muscle.

* EPICRENE, ſ. f. (*Mythol.*) fêtes que les Lacédémoniens célébroient, & qu'ils

appelloient *la fête des fontaines* : c'eſt tout ce que nous en ſavons.

* EPICURÉISME *ou* EPICURISME, ſubſt. m. (*Hiſt. de la Philoſophie.*) La ſecte éléatique donna naiſſance à la *ſecte épicurienne.* Jamais philoſophie ne fut moins entendue & plus calomniée que celle d'*Epicure.* On accuſa ce philoſophe d'athéiſme, quoiqu'il admît l'exiſtence des dieux, qu'il fréquentât les temples, & qu'il n'eût aucune répugnance à ſe proſterner aux piés des autels. On le regarda comme l'apologiſte de la débauche, lui dont la vie étoit une pratique continuelle de toutes les vertus, & ſur-tout de la tempérance. Le préjugé fut ſi général, qu'il faut avouer, à la honte des Stoïciens qui mirent tout en œuvre pour le répandre, que les *Epicuriens* ont été de très-honnêtes gens qui ont eu la plus mauvaiſe réputation. Mais afin qu'on puiſſe porter un jugement éclairé de la doctrine d'*Epicure*, nous introduirons ce philoſophe même, entouré de ſes diſciples, & leur dictant ſes leçons à l'ombre des arbres qu'il avoit plantés. C'eſt donc lui qui va parler dans le reſte de cet article; & nous eſpérons de l'équité du lecteur, qu'il voudra bien s'en ſouvenir. La ſeule choſe que nous nous permettons, c'eſt de jeter entre ſes principes quelques-unes des conſéquences les plus immédiates qu'on en peut déduire.

De la philoſophie en général. L'homme eſt né pour penſer & pour agir, & la philoſophie eſt faite pour régler l'entendement & la volonté de l'homme : tout ce qui s'écarte de ce but, eſt frivole. Le bonheur s'acquiert par l'exercice de la raiſon, la pratique de la vertu, & l'uſage modéré des plaiſirs; ce qui ſuppoſe la ſanté du corps & de l'ame. Si la plus importante des connoiſſances eſt de ce qu'il faut éviter & faire, le jeune homme ne peut ſe livrer trop tôt à l'étude de la philoſophie, & le vieillard y renoncer trop tard. Je diſtingue entre mes diſciples trois ſortes de caracteres: il y a des hommes, tels que moi, qu'aucun obſtacle ne rebute, & qui s'avancent ſeuls & d'un mouvement qui leur eſt propre, vers la vérité, la vertu & la félicité; des hommes, tels que Métrodore, qui ont beſoin d'un exemple qui les encourage; & d'autres, tels qu'Hermaque, à qui il faut faire une eſpece de violence. Je les aime & les eſtime tous. Oh, mes amis! y a-t-il quelque choſe de plus ancien que la vérité? la vérité n'étoit-elle pas avant tous les philoſophes? Le philoſophe mépriſera donc toute autorité & marchera droit à la vérité, écartant tous les fantômes vains qui ſe préſenteront ſur ſa route & l'ironie de Socrate & la volupté d'*Epicure.* Pourquoi le peuple reſte-t-il plongé dans l'erreur? c'eſt qu'il prend des noms pour des preuves. Faites-vous des principes; qu'ils ſoient en petit nombre, mais féconds en conſéquences. Ne négligeons pas l'étude de la nature, mais appliquons-nous particuliérement à la ſcience des mœurs. De quoi nous ſerviroit la connoiſſance approfondie des êtres qui ſont hors de nous, ſi nous pouvions, ſans cette connoiſſance, diſſiper la crainte, obvier à la douleur, & ſatisfaire à nos beſoins? L'uſage de la dialectique pouſſé à l'excès, dégénere dans l'art de ſemer d'épines toutes les ſciences : je hais cet art. La véritable Logique peut ſe réduire à peu de regles. Il n'y a dans la nature que les choſes & nos idées; & conſéquemment il n'y a que deux ſortes de vérités, les unes d'exiſtence, les autres d'induction. Les vérités d'exiſtence appartiennent aux ſens; celles d'induction, à la raiſon. La précipitation eſt la ſource principale de nos erreurs. Je ne me laſſerai donc point de vous dire, *attendez.* Sans l'uſage convenable des ſens, il n'y a point d'idées ou de prénotions; & ſans prénotions, il n'y a ni opinion ni doute. Loin de pouvoir travailler à la recherche de la vérité, on n'eſt pas même en état de ſe faire des ſignes. Multipliez donc les prénotions par un uſage aſſidu de vos ſens; étudiez la valeur préciſe des ſignes que les autres ont inſtitués, & déterminez ſoigneuſement la valeur de ceux que vous inſtituerez. Si vous vous réſolvez à parler, préférez les expreſſions les plus ſimples & les plus communes, ou craignez de n'être point entendus, & de perdre le temps à vous interpréter vous-mêmes. Quand vous écouterez, appliquez-vous à ſentir toute la force des mots. C'eſt par un exercice habituel de ces principes que vous parviendrez à diſcerner ſans effort le vrai, le faux,

l'obſcur & l'ambigu. Mais ce n'eſt pas aſſez que vous ſachiez mettre de la vérité dans vos raiſonnemens, il faut encore que vous ſachiez mettre de la ſageſſe dans vos actions. En général, quand la volupté n'entraînera aucune peine à ſa ſuite, ne balancez pas à l'embraſſer; ſi la peine qu'elle entraînera eſt moindre qu'elle, embraſſez-la encore: embraſſez même la peine dont vous vous promettrez un grand plaiſir. Vous ne calculerez mal, que quand vous vous abandonnerez à une volupté qui vous cauſera une trop grande peine, ou qui vous privera d'un plus grand plaiſir.

De la phyſiologie en général. Quel but nous propoſerons-nous dans l'étude de la Phyſiologie? ſi ce n'eſt de connoître les cauſes générales des phénomenes, afin que délivrés de toutes vaines terreurs, nous nous abandonnions ſans remords à nos appétits raiſonnables; & qu'après avoir joui de la vie, nous la quittions ſans regret. Il ne s'eſt rien fait de rien. L'univers a toujours été, & ſera toujours. Il n'exiſte que la matiere & le vuide; car on ne conçoit aucun être mitoyen. Joignez à la notion du vuide l'impénétrabilité, la figure & la peſanteur, & vous aurez l'idée de la matiere. Séparez de l'idée de matiere les mêmes qualités, & vous aurez la notion du vuide. La Nature conſidérée, abſtraction faite de la matiere, donne le vuide; le vuide occupé donne la notion du lieu; le lieu traverſé donne l'idée de région. Qu'entendrons-nous par l'eſpace, ſinon le vuide conſidéré comme étendu? La néceſſité du vuide eſt démontrée par elle-même; car ſans vuide, où les corps exiſteroient-ils? où ſe mouveroient-ils? Mais qu'eſt-ce que le vuide? eſt-ce une qualité? eſt-ce une choſe? Ce n'eſt point une qualité. Mais ſi c'eſt une choſe, c'eſt donc une choſe corporelle? il n'en faut pas douter. Cette choſe uniforme, homogene, immenſe, éternelle, traverſe tous les corps ſans les altérer, les détermine, marque leurs limites, & les y contient. L'Univers eſt l'agrégat de la matiere & du vuide. La matiere eſt infinie, le vuide eſt infini: car ſi le vuide étoit infini & la matiere finie, rien ne retiendroit les corps & ne borneroit leurs écarts: les percuſſions & les repercuſſions ceſſeroient; & l'Univers, loin de former un tout, ne ſeroit dans quelqu'inſtant de la durée qui ſuivra, qu'un amas de corps iſolés, & perdus dans l'immenſité de l'eſpace. Si au contraire la matiere étoit infinie & le vuide fini, il y auroit des corps qui ne ſeroient pas dans l'eſpace, ce qui eſt abſurde. Nous n'appliquerons donc à l'Univers aucune de ces expreſſions par leſquelles nous diſtinguons des dimenſions & nous déterminons des points dans les corps finis. L'Univers eſt immobile, parce qu'il n'y a point d'eſpace au delà. Il eſt immuable, parce qu'il n'eſt ſuſceptible ni d'accroiſſement ni de diminution. Il eſt éternel, puiſqu'il n'a point commencé, & qu'il ne finira point. Cependant les êtres s'y meuvent, des loix s'y exécutent, des phénomenes s'y ſuccedent. Entre ces phénomenes les uns ſe produiſent, d'autres durent, & d'autres paſſent; mais ces viciſſitudes ſont relatives aux parties, & non au tout. La ſeule conſéquence qu'on puiſſe tirer des générations & des deſtructions, c'eſt qu'il y a des élémens dont les êtres ſont engendrés, & dans leſquels ils ſe réſolvent. On ne conçoit ni formation ni réſolution, ſans idée de compoſition; & l'on n'a point d'idée de compoſition, ſans admettre des particules ſimples, primitives & conſtituantes. Ce ſont ces particules que nous appellerons *atomes*. L'atome ne peut ni ſe diviſer, ni ſe ſimplifier, ni ſe réſoudre; il eſt eſſentiellement inaltérable & fini: d'où il s'enſuit que dans un compoſé fini, quel qu'il ſoit, il n'y a aucune ſorte d'infini ni en grandeur, ni en étendue, ni en nombre. Homogenes, eu égard à leur ſolidité & à leur inaltérabilité, les atomes ont des qualités ſpécifiques qui les différencient. Ces qualités ſont la grandeur, la figure, la peſanteur, & toutes celles qui en émanent, telles que le poli & l'anguleux. Il ne faut pas mettre au nombre de ces dernieres, le froid, le chaud, & d'autres ſemblables; ce ſeroit confondre des qualités immuables avec des effets momentanés. Quoique nous aſſignions à l'atome toutes les dimenſions du corps ſenſible, il eſt cependant plus petit qu'aucune portion de matiere imaginable: il échappe à nos ſens, dont la portée eſt la meſure

de l'imaginable, soit en petiteſſe, soit en grandeur. C'eſt par la différence des atomes que s'expliqueront la plupart des phénomenes relatifs aux ſenſations & aux paſſions. La diverſité de figure étant une ſuite néceſſaire de la diverſité de grandeur, il ne ſeroit pas impoſſible que dans tout cet Univers il n'y eût pas un compoſé parfaitement égal à un autre. Quoiqu'il y ait des atomes, les uns anguleux, les autres crochus, leurs pointes ne s'émouſſent point, leurs angles ne ſe briſent jamais. Je leur attribue la peſanteur comme une qualité eſſentielle, parce que ſe mouvant actuellement, ou tendant à ſe mouvoir, ce ne peut être qu'en conſéquence d'une force intrinſeque, qu'on ne peut ni concevoir ni appeller autrement que *pondération*. L'atome a deux mouvemens principaux; un mouvement de chûte ou de pondération qui l'emporte ou qui l'emporteroit ſans le concours d'aucune action étrangere; & le choc ou le mouvement de réflexion qu'il reçoit à la rencontre d'un autre. Cette derniere eſpece de mouvement eſt variée ſelon l'infinie diverſité des maſſes & des directions. La premiere étant une énergie intrinſeque de la matiere, c'eſt elle qu'il faut regarder comme la conſervatrice du mouvement dans la Nature, & la cauſe éternelle des compoſitions. La direction générale des atomes emportés par le mouvement de pondération, n'eſt point parallele; elle eſt un peu convergente; c'eſt à cette convergence qu'il faut rapporter les chocs, les cohérences, les compoſitions d'atomes, la formation des corps, l'ordre de l'Univers avec tous ſes phénomenes. Mais d'où naît cette convergence? de la diverſité originelle des atomes, tant en maſſe qu'en figure, & qu'en force pondérante. Telle eſt la vîteſſe d'un atome & la non-réſiſtance du vuide, que ſi l'atome n'étoit arrêté par aucun obſtacle, il parcourroit le plus grand eſpace intelligible dans le temps le plus petit. En effet, qu'eſt-ce qui le retarderoit? Qu'eſt-ce que le vuide, eu égard au mouvement? auſſi-tôt que les atomes combinés ont formé un compoſé, ils ont dans ce compoſé, & le compoſé a dans l'eſpace différens mouvemens, différentes actions, tant intrinſeques qu'extrinſeques, tant au loin que dans le lieu. Ce qu'on appelle communément *des élémens*, ſont des compoſés d'atomes; on peut regarder ces compoſés comme des principes, mais non premiers. L'atome eſt la cauſe premiere par qui tout eſt, & la matiere premiere dont tout eſt. Il eſt actif eſſentiellement & par lui-même. Cette activité deſcend de l'atome à l'élément, de l'élément au compoſé, & varie ſelon toutes les compoſitions poſſibles. Mais toute activité produit ou le mouvement local, ou la tendance. Voilà le principe univerſel des deſtructions & des régénérations. Les viciſſitudes des compoſés ne ſont que des modes du mouvement, & les ſuites de l'activité eſſentielle des atomes qui les conſtituent. Combien de fois n'a-t-on pas attribué à des cauſes imaginaires, les effets de cette activité qui peut, ſelon les occurrences, porter les portions d'un être à des diſtances immenſes, ou ſe terminer à des ébranlemens, à des tranſlations imperceptibles? C'eſt elle qui change le doux en acide, le mou en dur, *&c.* Et même, qu'eſt-ce que le deſtin, ſinon l'univerſalité des cauſes ou des activités propres de l'atome, conſidéré ou ſolitairement, ou en compoſition avec d'autres atomes? Les qualités eſſentielles connues des atomes, ne ſont pas en grand nombre; elles ſuffiſent cependant pour l'infinie variété des qualités des compoſés. De la ſéparation des atomes plus ou moins grande, naiſſent le denſe, le rare, l'opaque, le tranſparent: c'eſt de-là qu'il faut déduire encore la fluidité, la liquidité, la dureté, la molleſſe, le volume, *&c.* D'où ferons-nous dépendre la figure, ſinon des parties compoſantes; & le poids, ſinon de la force intrinſeque de pondération? cependant à parler avec exactitude, il n'y a rien qui ſoit abſolument peſant ou léger. Il faut porter le même jugement du froid & du chaud. Mais qu'eſt-ce que le temps? C'eſt dans la nature une ſuite d'événemens; & dans notre entendement, une notion qui eſt la ſource de mille erreurs. Il faut porter le même jugement de l'eſpace. Dans la nature, ſans corps point d'eſpace, ſans événemens ſucceſſifs, point de temps. Le mouvement & le repos ſont des états dont la notion eſt inſéparable en nous de celles de l'eſpace & du temps. Il n'y aura de productions

nouvelles

nouvelles dans la nature, qu'autant que la compoſition diverſe des atomes en admettra. L'atome incréé & inaltérable eſt le principe de toute génération & de toute corruption. Il ſuit de ſon activité eſſentielle & intrinſeque, qu'il n'y a nul compoſé qui ſoit éternel : cependant il ne ſeroit pas abſolument impoſſible qu'après notre diſſolution, il ne ſe fit une combinaiſon générale de toute la matiere, qui reſtituât à l'Univers le même aſpect qu'il a, ou du moins une combinaiſon partielle des élémens qui nous conſtituent, en conſéquence de laquelle nous reſſuſciterions ; mais ce ſeroit ſans mémoire du paſſé. La mémoire s'éteint au moment de la deſtruction. Le monde n'eſt qu'une petite portion de l'Univers, dont la foibleſſe de nos ſens a fixé les limites ; car l'Univers eſt illimité. Conſidéré relativement à ſes parties & à leur ordre réciproque, le monde eſt un ; il n'a point d'ame ; ce n'eſt donc point un dieu ; ſa formation n'exige aucune cauſe intelligente & ſuprême. Pourquoi recourir à de pareilles cauſes dans la philoſophie, lorſque tout a pu s'engendrer & peut s'expliquer par le mouvement, la matiere, & le vuide ? Le monde eſt l'effet du haſard, & non l'exécution d'un deſſein. Les atomes ſe ſont mûs de toute éternité. Conſidérés dans l'agitation générale d'où les êtres devoient éclore dans le temps, c'eſt ce que nous avons nommé *le chaos ;* conſidérés après que les natures furent écloſes, & l'ordre introduit dans cette portion de l'eſpace, tel que nous l'y voyons, c'eſt ce que nous avons appellé *le monde :* ce ſeroit un préjugé que de concevoir autrement l'origine de la terre, de la mer, & des cieux. La combinaiſon des atomes forma d'abord les ſemences générales ; ces ſemences ſe développerent, & tous les animaux, ſans en excepter l'homme, furent produits ſeuls, iſolés. Quand les ſemences furent épuiſées, la terre ceſſa d'en produire, & les eſpeces ſe perpétuerent par différentes voies de génération. Gardons-nous bien de rapporter à nous les tranſactions de la nature ; les choſes ſe ſont faites, ſans qu'il y eût d'autre cauſe que l'enchainement univerſel des êtres matériels qui travaillât, ſoit à notre bonheur, ſoit à notre malheur Laiſſons-là auſſi les génies & les démons ; s'ils étoient, beaucoup de choſes ou ne ſeroient pas, ou ſeroient autrement. Ceux qui ont imaginé ces natures n'étoient point philoſophes, & ceux qui les ont vues n'étoient que des viſionnaires. Mais ſi le monde a commencé, pourquoi ne prendroit-il pas une fin ? n'eſt-ce pas un tout compoſé ? n'eſt-ce pas un compoſé fini ? l'atome n'a-t-il pas conſervé ſon activité dans ce grand compoſé, ainſi que dans ſa portion la plus petite ? cette activité n'y eſt-elle pas également un principe d'altération & de deſtruction ? Ce qui révolte notre imagination, ce ſont les fauſſes meſures que nous nous ſommes faites de l'étendue & du temps ; nous rapportons tout au point de l'eſpace que nous occupons, & au court inſtant de notre durée. Mais pour juger de notre monde, il faut le comparer à l'immenſité de l'univers, & à l'éternité des temps : alors ce globe eût-il mille fois plus d'étendue, rentrera dans la loi générale, & nous le verrons ſoumis à tous les accidens de la molécule. Il n'y d'immuable, d'inaltérable, d'éternel, que l'atome ; les mondes paſſeront, l'atome reſtera tel qu'il eſt. La pluralité des mondes n'a rien qui répugne. Il peut y avoir des mondes ſemblables au nôtre ; il peut y en avoir de différents. Il faut les conſidérer comme de grands tourbillons appuyés les uns contre les autres, qui en reſſerrent entr'eux de plus petits, & qui rempliſſent enſemble le vuide infini. Au milieu du mouvement général qui produiſit le nôtre, cet amas d'atomes que nous appellons *Terre*, occupa le centre ; d'autres amas allerent former le ciel & les aſtres qui l'éclairent. Ne nous en laiſſons pas impoſer ſur la chûte des graves : les graves n'ont point de centre commun ; ils tombent parallelement. Concluons-en l'abſurdité des Antipodes. La terre n'eſt point un corps ſphérique ; c'eſt un grand diſque que l'atmoſphere tient ſuſpendu dans l'eſpace : la Terre n'a point d'ame ; ce n'eſt donc point une divinité. C'eſt a des exhalaiſons ſouterraines, à des chocs ſubits, à la rencontre de certains élémens oppoſés, à l'action du feu, qu'il faut attribuer ſes tremblemens. Si les fleuves n'augmentent point les mers, c'eſt que relativement à ces volumes d'eau, à leurs immenſes reſervoirs, & à la quantité

de vapeurs que le Soleil éleve de leur ſurface, les fleuves ne ſont que de foibles écoulemens. Les eaux de la mer ſe répandent dans toute la maſſe terreſtre, l'arroſent, ſe rencontrent, ſe raſſemblent, & viennent ſe précipiter derechef dans les baſſins d'où elles s'étoient extravaſées: c'eſt dans cette circulation qu'elles ſont dépouillées de leur amertume. Les inondations du Nil ſont occaſionnées par des vents étéſiens, qui ſoulevent la mer aux embouchures de ce fleuve, y accumulent des digues de ſable, & le font refluer ſur lui-même. Les montagnes ſont auſſi anciennes que la terre. Les plantes ont de commun avec les animaux, qu'elles naiſſent, ſe nourriſſent, s'accroiſſent, dépériſſent & meurent: mais ce n'eſt point une ame qui les vivifie: tout s'exécute dans ces êtres par le mouvement & l'interpoſition. Dans les animaux, chaque organe élabore une portion de ſemence, & la tranſmet à un réſervoir commun: de-là cette analogie propre aux molécules ſéminales, qui les ſépare, les diſtribue, les diſpoſe chacune à former une partie ſemblable à celle qui l'a préparée, & toutes, à engendrer un animal ſemblable. Aucune intelligence ne préſide à ce méchaniſme. Tout s'exécutant comme ſi elle n'exiſtoit point, pourquoi donc en ſuppoſerions-nous l'action? Les yeux n'ont point été faits pour voir, ni les piés pour marcher: mais l'animal a eu des piés, & il a marché; des yeux, & il a vu. L'ame humaine eſt corporelle, ceux qui aſſurent le contraire ne s'entendent pas, & parlent ſans avoir d'idées. Si elle étoit incorporelle, comme ils le prétendent, elle ne pourroit ni agir, ni ſouffrir; ſon hétérogénéité rendroit impoſſible ſon action ſur le corps. Recourir à quelque principe immatériel, afin d'expliquer cette action, ce n'eſt pas réſoudre la difficulté, c'eſt ſeulement la tranſporter à un autre objet. S'il y avoit dans la nature quelque être qui pût changer les natures, la vérité ne ſeroit plus qu'un vain nom: or pour qu'un être immatériel fût un inſtrument applicable à un corps, il faudroit changer la nature de l'un ou de l'autre. Gardons-nous cependant de confondre l'ame avec le reſte de la ſubſtance animale. L'ame eſt un compoſé d'atomes ſi unis, ſi légers, ſi mobiles, qu'elle peut ſe ſéparer du corps ſans qu'il perde ſenſiblement de ſon poids. Ce réſeau, malgré ſon extrême ſubtilité, a pluſieurs qualités diſtinctes; il eſt aérien, igné, mobile, & ſenſible. Répandu dans tout le corps, il eſt la cauſe des paſſions, des actions, des mouvemens, des facultés, des penſées, & de toutes les autres fonctions, ſoit ſpirituelles, ſoit animales; c'eſt lui qui ſent, mais il tient cette puiſſance du corps. Au moment où l'ame ſe ſépare du corps, la ſenſibilité s'évanouit, parce que c'étoit le réſultat de leur union; les ſens ne ſont qu'un toucher diverſifié; il s'écoule ſans ceſſe des corps mêmes, des ſimulacres qui leur ſont ſemblables, & qui viennent frapper nos ſens. Les ſens ſont communs à l'homme & à tous les animaux. La raiſon peut s'exercer, même quand les ſens ſe repoſent. J'entends par l'*eſprit*, la portion de l'ame la plus déliée. L'eſprit eſt diffus dans toute la ſubſtance de l'ame, comme l'ame eſt diffuſe dans toute la ſubſtance du corps; il lui eſt uni; il ne forme qu'un être avec elle; il produit ſes actes dans des inſtants preſque indiviſibles; il a ſon ſiege dans le cœur: en effet c'eſt de-là qu'émanent la joie, la triſteſſe, la force, la puſillanimité, *&c.* L'ame penſe, comme l'œil voit, par des ſimulacres ou des idoles; elle eſt affectée de deux ſentimens généraux, la peine & le plaiſir. Troublez l'état naturel des parties du corps, & vous produirez la douleur; reſtituez les parties du corps dans leur état naturel, & vous ferez éclore le plaiſir. Si ces parties, au lieu d'oſciller pouvoient demeurer en repos, ou nous ceſſerions de ſentir, ou, fixés dans un état de paix inaltérable, nous éprouverions peut-être la plus voluptueuſe de toutes les ſituations. De la peine & du plaiſir naiſſent le deſir & l'averſion. L'ame en général s'épanouit & s'ouvre au plaiſir; elle ſe flétrit & ſe reſſerre à la peine. Vivre, c'eſt éprouver ces mouvemens alternatifs. Les paſſions varient ſelon la combinaiſon des atomes qui compoſent le tiſſu de l'ame. Les idoles viennent frapper le ſens; le ſens éveille l'imagination; l'imagination excite l'ame, & l'ame fait mouvoir le corps. Si le corps tombe d'affoibliſſement ou de fatigue, l'ame accablée ou diſtraite ſuccombe au ſommeil. L'état où elle eſt obſédée de ſimulacres errans qui la

tourmentent ou qui l'amuſent involontairement, eſt ce que nous appellerons l'*inſomnie* ou le *rêve*, ſelon le degré de conſcience qui lui reſte de ſon état. La mort n'eſt que la ceſſation de la ſenſibilité. Le corps diſſous, l'ame eſt diſſoute ; ſes facultés ſon anéanties ; elle ne penſe plus ; elle ne ſe reſſouvient point ; elle ne ſouffre ni n'agit. La diſſolution n'eſt pas une annihilation ; c'eſt ſeulement une ſéparation de particules élémentaires. L'ame n'étoit pas avant la formation du corps, pourquoi ſeroit-elle après ſa deſtruction? Comme il n'y a plus de ſens après la mort, l'ame n'eſt capable ni de peine, ni de plaiſir. Loin de nous donc la fable des enfers & de l'éliſée, & tous ces récits menſongers dont la ſuperſtition effraie les méchans qu'elle ne trouve pas aſſez punis par leurs crimes mêmes, ou repaît les bons qui ne ſe trouvent pas aſſez récompenſés par leur propre vertu. Concluons, nous, que l'étude de la nature n'eſt point ſuperflue, puiſqu'elle conduit l'homme à des connoiſſances qui aſſurent la paix dans ſon ame, qui affranchiſſent ſon eſprit de toutes vaines terreurs, qui l'élevent au niveau des dieux, & qui le ramenent aux ſeuls vrais motifs qu'il ait de remplir ſes devoirs. Les aſtres ſont des amas de feu. Je compare le Soleil à un corps ſpongieux, dont les cavités immenſes ſont pénétrées d'une matiere ignée, qui s'en élance en tout ſens. Les corps céleſtes n'ont point d'ame : ce ne ſont donc point des dieux. Parmi ces corps, il y en a de fixes & d'errans : on appelle ces derniers *planetes*. Quoiqu'ils nous ſemblent tous ſphériques, ils peuvent être ou des cylindres, ou des cônes, ou des diſques, ou des portions quelconques de ſphére ; toutes ces figures & beaucoup d'autres ne répugnent point avec les phénomenes. Leurs mouvemens s'exécutent, ou en conſéquence d'une révolution générale du ciel qui les emporte, ou d'une tranſlation qui leur eſt propre & dans laquelle ils traverſent la vaſte étendue des cieux qui leur eſt perméable. Le Soleil ſe leve & ſe couche, en montant ſur l'horiſon & deſcendant au-deſſous, ou en s'allumant à l'orient & s'éteignant à l'occident, conſumé & reproduit journellement. Cet aſtre eſt le foyer de notre monde : c'eſt de-là que toute la chaleur ſe répand ; il ne faut que quelques étincelles de ce feu pour embraſer toute notre atmoſphere. La Lune & les planetes ne peuvent briller ou de leur lumiere propre, ou d'une lumiere empruntée du Soleil ; & les éclipſes avoir pour cauſe, ou l'extinction momentanée du corps éclipſé, ou l'interpoſition d'un corps qui l'éclipſe. S'il arrive à une planete de traverſer des régions pleines de matieres contraires au feu & à la lumiere, ne s'éteindra-t-elle pas? ne ſera-t-elle pas éclipſée? Les nuées ſont ou des maſſes d'un air condenſé par l'action des vents, ou des amas d'atomes qui ſe ſont accumulés peu-à-peu, ou des vapeurs élevées de la terre & des mers. Les vents ſont ou des courans d'atomes dans l'atmoſphere, ou peut-être des ſouffles impétueux qui s'échappent de la terre & des eaux, ou même une portion d'air miſe en mouvement par l'action du Soleil. Si des molécules ignées ſe réuniſſent, forment une maſſe, & ſont preſſées dans une nuée, elle feront effort en tout ſens pour s'en échapper, & la nuée ne s'entr'ouvrira point ſans éclair & ſans tonnerre. Quand les eaux ſuſpendues dans l'atmoſphere ſeront rares & éparſes, elles retomberont en pluie ſur la terre, ou par leur propre poids, ou par l'agitation des vents. Le même phénomene aura lieu, quand elles formeront des maſſes épaiſſes ; ſi la chaleur vient à les raréfier, ou les vents à les diſperſer. Elles ſe mettent en gouttes, en ſe rencontrant dans leur chûte : ces gouttes glacées ou par le froid ou par le vent, forment de la grêle. Le même phénomene aura lieu, ſi quelque chaleur ſubite vient à reſoudre un nuage glacé. Lorſque le Soleil ſe trouve dans une oppoſition particuliere avec un nuage, qu'il frappe de ſes rayons, il forme l'arc-en-ciel. Les couleurs de l'arc-en-ciel ſont un effet de cette oppoſition, & de l'air humide qui les produit toutes, ou qui n'en produit qu'une qui ſe diverſifie ſelon la région qu'elle traverſe, & la maniere dont elle s'y meut. Lorſque la terre a été trempée de longues pluies & échauffée par des chaleurs violentes, les vapeurs qui s'en élevent infectent l'air & répandent la mort au loin, *&c.*

De la théologie. Après avoir poſé pour principe qu'il n'y a dans la nature que de la matiere & du vuide, que penſerons-

nous des dieux ? abandonnerons-nous notre philoſophie pour nous aſſervir à des opinions populaires, ou dirons-nous que les dieux ſont des êtres corporels ? Puiſque ce ſont des dieux, ils ſont heureux ; ils jouiſſent d'eux-mêmes en paix ; rien de ce qui ſe paſſe ici-bas ne les affecte & ne les trouble ; & il eſt ſuffiſamment démontré par les phénomenes du monde phyſique & du monde moral, qu'ils n'ont eu aucune part à la production des êtres, & qu'ils n'en prennent aucune à leur conſervation. C'eſt la nature même qui a mis la notion de leur exiſtence dans notre ame. Quel eſt le peuple ſi barbare, qui n'ait quelque notion anticipée des dieux ? nous oppoſerons-nous au conſentement général des hommes ? éleverons-nous notre voix contre la voix de la nature ? La nature ne ment point ; l'exiſtence des dieux ſe prouveroit même par nos préjugés. Tant de phénomenes, qui ne leur ont été attribués que parce que la nature de ces êtres & la cauſe des phénomenes étoient ignorées ; tant d'autres erreurs ne ſont-elles pas autant de garans de la croyance générale ? Si un homme a été frappé dans le ſommeil par quelque grand ſimulacre, & qu'il en ait conſervé la mémoire à ſon réveil, il a conclu que cette idole avoit néceſſairement ſon modele errant dans la nature ; les voix qu'il peut avoir entendues, ne lui ont pas permis de douter que ce modele ne fût d'une nature intelligente ; & la conſtance de l'apparition en différens temps & ſous une même forme, qu'il ne fût immortel : mais l'être qui eſt immortel, eſt inaltérable, & l'être qui eſt inaltérable, eſt parfaitement heureux, puiſqu'il n'agit ſur rien, ni rien ſur lui. L'exiſtence des dieux a donc été & ſera donc à jamais une exiſtence ſtérile, & par la raiſon même qu'elle ne peut être altérée ; car il faut que le principe d'activité, qui eſt la ſource féconde de toute deſtruction & de toute réproduction, ſoit anéanti dans ces êtres. Nous n'en avons donc rien à eſpérer ni à craindre. Qu'eſt-ce donc que la divination ? qu'eſt-ce que les prodiges ? qu'eſt-ce que les religions ? S'il étoit dû quelque culte aux dieux, ce ſeroit celui d'une admiration qu'on ne peut refuſer à tout ce qui nous offre l'image ſéduiſante de la perfection & du bonheur. Nous ſommes portés à croire les dieux de forme humaine ; c'eſt celle que toutes les nations leur ont attribuée, c'eſt la ſeule ſous laquelle la raiſon ſoit exercée, & la vertu pratiquée. Si leur ſubſtance étoit incorporelle, ils n'auroient ni ſens, ni perception, ni plaiſir, ni peine. Leur corps toutefois n'eſt pas tel que le nôtre, c'eſt ſeulement une combinaiſon ſemblable d'atomes plus ſubtils ; c'eſt la même organiſation ; mais ce ſont des organes infiniment plus parfaits ; c'eſt une nature particuliere ſi déliée, ſi ténue, qu'aucune cauſe ne peut ni l'atteindre, ni l'altérer, ni s'y unir, ni la diviſer, & qu'elle ne peut avoir aucune action. Nous ignorons les lieux que les dieux habitent : ce monde n'eſt pas digne d'eux, ſans doute ; ils pourroient bien s'être réfugiés dans les intervalles vuides que laiſſent entr'eux les mondes contigus.

De la morale. Le bonheur eſt la fin de la vie : c'eſt l'aveu ſecret du cœur humain ; c'eſt le terme évident des actions mêmes qui en éloignent. Celui qui ſe tue regarde la mort comme un bien. Il ne s'agit pas de réformer la nature, mais de diriger ſa pente générale. Ce qui peut arriver de mal à l'homme, c'eſt de voir le bonheur où il n'eſt pas, ou de le voir où il eſt en effet, mais de ſe tromper ſur les moyens de l'obtenir. Quel ſera donc le premier pas de notre philoſophie morale, ſi ce n'eſt de rechercher en quoi conſiſte le vrai bonheur ? Que cette étude importante ſoit notre occupation actuelle. Puiſque nous voulons être heureux dès ce moment, ne remettons pas à demain à ſavoir ce que c'eſt que le bonheur. L'inſenſé ſe propoſe toujours de vivre, & il ne vit jamais. Il n'eſt donné qu'aux immortels d'être ſouverainement heureux. Une folie dont nous avons d'abord à nous garantir, c'eſt d'oublier que nous ne ſommes que des hommes. Puiſque nous déſeſperons d'être jamais auſſi parfaits que les dieux que nous nous ſommes propoſés pour modeles, reſolvons-nous à n'être point auſſi heureux. Parce que mon œil ne perce pas l'immenſité des eſpaces, dédaignerai-je de l'ouvrir ſur les objets qui m'environnent ? Ces objets deviendront une ſource intariſſable de volup-

té, ſi je ſais en jouir ou les négliger. La peine eſt toujours un mal, la volupté toujours un bien : mais il n'eſt point de volupté pure. Les fleurs croiſſent à nos piés, & il faut au moins ſe pencher pour les cueillir. Cependant, ô volupté ! c'eſt pour toi ſeule que nous faiſons tout ce que nous faiſons ; ce n'eſt jamais toi que nous évitons, mais la peine qui ne t'accompagne que trop ſouvent. Tu échauffes notre froide raiſon ; c'eſt de ton énergie que naiſſent la fermeté de l'ame & la force de la volonté ; c'eſt toi qui nous meus, qui nous tranſportes, & lorſque nous ramaſſons des roſes pour en former un lit à la jeune beauté qui nous a charmés, & lorſque bravant la fureur des tyrans, nous entrons tête baiſſée & les yeux fermés dans les taureaux ardens qu'elle a préparés. La volupté prend toutes ſortes de formes. Il eſt donc important de bien connoître le prix des objets ſous leſquels elle peut ſe préſenter à nous, afin que nous ne ſoyons point incertains quand il nous convient de l'accueillir ou de la repouſſer, de vivre ou de mourir. Après la ſanté de l'ame, il n'y a rien de plus précieux que la ſanté du corps. Si la ſanté du corps ſe fait ſentir particuliérement en quelques membres, elle n'eſt pas générale. Si l'ame ſe porte avec excès à la pratique d'une vertu, elle n'eſt pas entiérement vertueuſe. Le muſicien ne ſe contente pas de tempérer quelques-unes des cordes de ſa lyre ; il ſeroit à ſouhaiter pour le concert de la ſociété, que nous l'imitaſſions, & que nous ne permiſſions pas, ſoit à nos vertus, ſoit à nos paſſions, d'être ou trop lâches ou trop tendues, & de rendre un ſon ou trop ſourd ou trop aigu. Si nous faiſons quelque cas de nos ſemblables, nous trouverons du plaiſir à remplir nos devoirs, parce que c'eſt un moyen ſûr d'en être conſidérés. Nous ne mépriſerons point les plaiſirs des ſens ; mais nous ne nous ferons point l'injure à nous-mêmes, de comparer l'honnête avec le ſenſuel. Comment celui qui ſe ſera trompé dans le choix d'un état ſera-t-il heureux ? comment ſe choiſir un état ſans ſe connoître ? & comment ſe contenter dans ſon état, ſi l'on confond les beſoins de la nature, les appétits de la paſſion, & les écarts de la fantaiſie ? Il faut avoir un but préſent à l'eſprit, ſi l'on ne veut pas agir à l'aventure. Il n'eſt pas toujours impoſſible de s'emparer de l'avenir. Tout doit tendre à la pratique de la vertu, à la conſervation de la liberté & de la vie, & au mépris de la mort. Tant que nous ſommes, la mort n'eſt rien, & ce n'eſt rien encore quand nous ne ſommes plus. On ne redoute les dieux, que parce qu'on les fait ſemblables aux hommes. Qu'eſt-ce que l'impie, ſinon celui qui adore les dieux du peuple ? Si la véritable piété conſiſtoit à ſe proſterner devant toute pierre taillée, il n'y auroit rien de plus commun : mais comme elle conſiſte à juger ſainement de la nature des dieux, c'eſt une vertu rare. Ce qu'on appelle *le droit naturel*, n'eſt que le ſymbole d'une utilité générale. L'utilité générale & le conſentement commun doivent être les deux grandes regles de nos actions. Il n'y a jamais de certitude que le crime reſte ignoré : celui qui le commet eſt donc un inſenſé qui joue un jeu où il y a plus à perdre qu'à gagner. L'amitié eſt un des plus grands biens de la vie, & la décence une des plus grandes vertus de la ſociété. Soyez décens, parce que vous n'êtes point des animaux, & que vous vivez dans des villes, & non dans le fond des forêts, *&c.*

Voilà les points fondamentaux de la doctrine d'*Epicure*, le ſeul d'entre tous les Philoſophes anciens qui ait ſu concilier ſa morale avec ce qu'il pouvoit prendre pour le vrai bonheur de l'homme, & ſes préceptes avec les appétits & les beſoins de la nature ; auſſi a-t-il eu & aura-t-il dans tous les temps un grand nombre de diſciples. On ſe fait ſtoïcien, mais on naît *épicurien.*

Epicure étoit Athénien, du bourg de Gargette & de la tribu d'Egée. Son pere s'appelloit *Néoclès*, & ſa mere *Chéreſtrata* : leurs ancêtres n'avoient pas été ſans diſtinction ; mais l'indigence avoit avili leurs deſcendans. Néoclès n'ayant pour tout bien qu'un petit champ, qui ne fourniſſoit pas à ſa ſubſiſtance, il ſe fit maître d'école ; la bonne vieille Chéreſtrata, tenant ſon fils par la main, alloit dans les maiſons faire des luſtrations, chaſſer les ſpectres, lever les incantations ; c'étoit *Epicure* qui lui avoit enſeigné les formules d'expiations, &

toutes les ſottiſes de cette eſpece de ſuperſtition.

Epicure naquit la troiſieme année de la cent neuvieme olympiade, le ſeptieme jour du mois de Gamilion. Il eut trois freres, Néoclès, Charideme & Ariſtobule : Plutarque les cite comme des modeles de la tendreſſe fraternelle la plus rare. *Epicure* demeura à Téos juſqu'à l'âge de dix-huit ans : il ſe rendit alors dans Athenes avec la petite proviſion de connoiſſances qu'il avoit faites dans l'école de ſon pere ; mais ſon ſéjour n'y fut pas long. Alexandre meurt ; Perdiccas déſole l'Attique, & *Epicure* eſt contraint d'errer d'Athenes à Colophone, à Mytilene, & à Lampſaque. Les troubles populaires interrompirent ſes études ; mais n'empêcherent point ſes progrès. Les hommes de génie, tels qu'*Epicure*, perdent peu de temps ; leur activité ſe jette ſur tout ; ils obſervent & s'inſtruiſent ſans qu'ils s'en apperçoivent ; & ces lumieres, acquiſes preſque ſans effort, ſont d'autant plus eſtimables, qu'elles ſont relatives à des objets plus généraux. Tandis que le Naturaliſte a l'œil appliqué à l'extrêmité de l'inſtrument qui lui groſſit un objet particulier, il ne jouit pas du ſpectacle général de la nature qui l'environne. Il en eſt ainſi du philoſophe ; il ne rentre ſur la ſcene du monde qu'au ſortir de ſon cabinet ; & c'eſt là qu'il recueille ces germes de connoiſſances qui demeurent long-temps ignorés dans le fond de ſon ame, parce que ce n'eſt point une méditation profonde & déterminée, mais à des coups d'œil accidentels qu'il les doit : germes précieux, qui ſe développent tôt ou tard pour le bonheur du genre humain.

Epicure avoit trente-ſept ans lorſqu'il reparut dans Athenes : il fut diſciple du platonicien Pamphile, dont il mépriſa ſouverainement les viſions : il ne put ſouffrir les ſophiſmes perpétuels de Pirrhon : il ſortit de l'école du pythagoricien Nauſiphanès, mécontent des nombres & de la métempſycoſe. Il connoiſſoit trop bien la nature de l'homme & ſa force, pour s'accommoder de la ſévérité du Stoïciſme. Il s'occupa à feuilleter les ouvrages d'Anaxagore, d'Archelaüs, de Metrodore & de Démocrite ; il s'attacha particuliérement à la philoſophie de ce dernier, & il en fit les fondemens de la ſienne.

Les Platoniciens occupoient l'académie, les Péripathéticiens le Lycée, les Cyniques le cynoſarge, les Stoïciens le portique ; *Epicure* établit ſon école dans un jardin délicieux, dont il acheta le terrein, & qu'il fit planter pour cet uſage. Ce fut lui qui apprit aux Athéniens à tranſporter dans l'enceinte de leur ville le ſpectacle de la campagne. Il étoit âgé de quarante-quatre ans lorſqu'Athenes aſſiégée par Démétrius, fut déſolée par la famine : *Epicure*, réſolu de vivre ou de mourir avec ſes amis, leur diſtribuoit tous les jours des fèves, qu'il partageoit au compte avec eux. On ſe rendoit dans ſes jardins de toutes les contrées de la Grece, de l'Egypte & de l'Aſie : on y étoit attiré par ſes lumieres & par ſes vertus, mais ſur-tout par la conformité de ſes principes avec les ſentimens de la nature. Tous les philoſophes de ſon temps ſembloient avoir conſpiré contre les plaiſirs des ſens & contre la volupté : *Epicure* en prit la défenſe ; & la jeuneſſe athénienne, trompée par le mot de *volupté*, accourut pour l'entendre. Il ménagea la foibleſſe de ſes auditeurs ; il mit autant d'art à les retenir, qu'il en avoit employé à les attirer ; il ne leur développa ſes principes que peu-à-peu. Les leçons ſe donnoient à table & à la promenade ; c'étoit ou à l'ombre des bois, ou ſur la molleſſe des lits, qu'il leur inſpiroit l'enthouſiaſme de la vertu, la tempérance, la frugalité, l'amour du bien public, la fermeté de l'ame, le goût raiſonnable du plaiſir, & le mépris de la vie. Son école, obſcure dans les commencemens, finit par être une des plus éclatantes & des plus nombreuſes.

Epicure vécut dans le célibat : les inquiétudes qui ſuivent le mariage lui parurent incompatibles avec l'exercice aſſidu de la philoſophie ; il vouloit d'ailleurs que la femme du philoſophe fût ſage, riche & belle. Il s'occupa à étudier, à écrire & à enſeigner : il avoit compoſé plus de trois cents traités différents ; il ne nous en reſte aucun. Il ne faiſoit pas aſſez de cas de cette élégance à laquelle les Athéniens étoient ſi ſenſibles ; il ſe contentoit d'être vrai, clair & profond. Il fut chéri des grands, admiré

de ſes rivaux, & adoré de ſes diſciples : il reçut dans ſes jardins pluſieurs femmes célebres, Léontium, maîtreſſe de Métrodore; Thémiſte, femme de Léontius ; Philénide, une des plus honnêtes femmes d'Athenes; Nécidie, Érotie, Hédie, Marmarie, Bodie, Phédrie, &c. Ses concitoyens, les hommes du monde les plus enclins à la médiſance, & de la ſuperſtion la plus ombrageuſe, ne l'ont accuſé ni de débauche ni d'impiété.

Les Stoïciens féroces l'accablerent d'injures ; il leur abandonna ſa perſonne, défendit ſes dogmes avec force, & s'occupa à démontrer la vanité de leur ſyſtême. Il ruina ſa ſanté à force de travailler : dans les derniers temps de ſa vie il ne pouvoit ni ſupporter un vêtement, ni deſcendre de ſon lit, ni ſouffrir la lumiere, ni voir du feu. Il urinoit le ſang, ſa veſſie ſe fermoit peu-à-peu par les accroiſſemens d'une pierre : cependant il écrivoit à un de ſes amis que le ſpectacle de ſa vie paſſée ſuſpendoit ſes douleurs.

Lorſqu'il ſentit approcher ſa fin, il fit appeller ſes diſciples; il leur légua ſes jardins ; il aſſura l'état de pluſieurs enfans ſans fortune, dont il s'étoit rendu le tuteur : il affranchit ſes eſclaves : il ordonna ſes funérailles, & mourut âgé de ſoixante & douze ans, la ſeconde année de la cent vingt-ſeptieme olympiade. Il fut univerſellement regretté : la république lui ordonna un monument; & un certain Théotime, convaincu d'avoir compoſé ſous ſon nom des lettres infâmes, adreſſées à quelques-unes des femmes qui fréquentoient ſes jardins, fut condamné à perdre la vie.

La *philoſophie épicurienne* fut profeſſée ſans interruption, depuis ſon inſtitution juſqu'au temps d'Auguſte; elle fit dans Rome les plus grands progrès. La ſecte y fut compoſée de la plupart des gens de lettres & des hommes d'état; Lucrece chanta l'*épicuréiſme*, Celſe le profeſſa ſous Adrien, Pline le Naturaliſte ſous Tibere; les noms de Lucien & de Diogene Laerce ſont encore célebres parmi les *Epicuriens*.

L'*épicuréiſme* eut, à la décadence de l'empire romain, le ſort de toutes les connoiſſances; il ne ſortit d'un oubli de plus de mille ans qu'au commencement du dix-ſeptieme ſiecle : le diſcrédit des formes plaſtiques remit les atomes en honneur. Magnene, de Luxeu en Bourgogne, publia ſon *Democritus reviviſcens*, ouvrage médiocre, où l'auteur prend à tout moment ſes rêveries pour les ſentimens de Démocrite & d'*Epicure*. A Magnene ſuccéda Pierre Gaſſendi, un des hommes qui font le plus d'honneur à la Philoſophie & à la nation : il naquit dans le mois de Janvier de l'année 1592, à Charterſier, petit village de Provence, à une lieue de Digne, où il fit ſes humanités. Il avoit les mœurs douces, le jugement ſain, & des connoiſſances profondes : il étoit verſé dans l'Aſtronomie, la Philoſophie ancienne & moderne, la Métaphyſique, les langues, l'hiſtoire, les antiquités; ſon érudition fut preſque univerſelle. On a pu dire de lui que jamais philoſophe n'avoit été meilleur humaniſte, ni humaniſte ſi bon philoſophe : ſes écrits ne ſont pas ſans agrément; il eſt clair dans ſes raiſonnemens, & juſte dans ſes idées. Il fut parmi nous le reſtaurateur de la *philoſophie d'Epicure* : ſa vie fut pleine de troubles ; ſans ceſſe il attaqua & fut attaqué : mais il ne fut pas moins attentif dans ſes diſputes, ſoit avec Flud, ſoit avec mylord Herbert, ſoit avec Deſcartes, à mettre l'honnêteté que la raiſon de ſon côté.

Gaſſendi eut pour diſciples ou pour ſectateurs, pluſieurs hommes qui ſe ſont immortaliſés, Chappelle, Moliere, Bernier, l'abbé de Chaulieu, M. le grand-prieur de Vendôme, le marquis de la Fare, le chevalier de Bouillon, le maréchal de Catinat, & pluſieurs autres hommes extraordinaires, qui, par un contraſte de qualités agréables & ſublimes, réuniſſoient en eux l'héroiſme avec la molleſſe, le goût de la vertu avec celui du plaiſir, les qualités politiques avec les talens littéraires, & qui ont formé parmi nous différentes écoles d'*épicuréiſme* moral dont nous allons parler.

La plus ancienne & la premiere de ces écoles où l'on ait pratiqué & profeſſé la morale d'*Epicure*, étoit rue des Tournelles, dans la maiſon de Ninon Lenclos; c'eſt-là que cette femme extraordinaire raſſembloit tout ce que la cour & la ville avoient d'hommes polis, éclairés & voluptueux : on y vit madame Scarron; la comteſſe de la Suze;

célebre pas ſes élégies; la comteſſe d'Olonne, ſi vantée par ſa rare beauté & le nombre de ſes amans; Saint-Evremond, qui profeſſa depuis l'*épicuréiſme* à Londres, où il eut pour diſciple le fameux comte de Grammont, le poëte Waller, & madame de Mazarin; la ducheſſe de Bouillon Mancini, qui fut depuis de l'école du Temple; des Yvetaux, (*voyez* ARCADIENS,) M. de Courville, madame de la Fayette, M. le duc de la Rochefoucault, & pluſieurs autres, qui avoient formé à l'hôtel de Rambouillet une école de Platoniſme, qu'ils abandonnerent pour aller augmenter la ſociété & écouter les leçons de l'*épicurienne*.

Après ces premiers *épicuriens*, Bernier, Chapelle & Moliere diſciples de Gaſſendi, transférerent l'école d'*Epicure* de la rue des Tournelles à Auteuil: Bachaumont, le baron de Blot, dont les chanſons ſont ſi rares & ſi recherchées, & Desbarreaux, qui fut le maître de madame Deshouilleres dans l'art de la poéſie & de la volupté, ont principalement illuſtré l'école d'Auteuil.

L'école de Neuilly ſuccéda à celle d'Auteuil: elle fut tenue, pendant le peu de temps qu'elle dura, par Chapelle & MM. Sonnings; mais à peine fut-elle inſtituée, qu'elle ſe fondit dans l'école d'Anet & du Temple.

Que de noms célebres nous ſont offerts dans cette derniere! Chapelle & ſon diſciple Chaulieu, M. de Vendôme, madame de Bouillon, le chevalier de Bouillon, le marquis de la Fare, Rouſſeau, MM. Sonnings, l'abbé Courtin, Campiſtron, Palaprat, le baron de Breteuil, pere de l'illuſtre marquiſe du Châtelet; le préſident de Meſmes, le préſident Ferrand, le marquis de Dangeau, le duc de Nevers, M. de Catinat, le comte de Fieſque, le duc de Foix ou de Randan, M. de Périgny, Renier, convive aimable, qui chantoit & s'accompagnoit du luth, M. de Laſſeré, le duc de la Feuillade, *&c.* cette école eſt la même que celle de St. Maur ou de madame la ducheſſe.

L'école de Seaux raſſembla tout ce qui reſtoit de ces ſectateurs du luxe, de l'élégance, de la politeſſe, de la philoſophie, des vertus, des lettres & de la volupté, & elle eut encore le cardinal de Polignac, qui la fréquentoit plus par goût pour les diſciples d'*Epicure*, que pour la doctrine de leur maître, Hamilton, Saint Aulaire, l'abbé Gênet, Maleſieu, la Motte, M. de Fontenelle, M. de Voltaire, pluſieurs académiciens, & quelques femmes illuſtres par leur eſprit; d'où l'on voit qu'en quelque lieu & en quelque temps que ce ſoit, la ſecte *épicurienne* n'a jamais eu plus d'éclat qu'en France, & ſur-tout pendant le ſiecle dernier. *Voyez Brucker, Gaſſendi, Lucrece*, &c.

EPICYCLE, ſ. m. *en Aſtronomie*, cercle dont le centre eſt dans la circonférence d'un autre cercle, qui eſt cenſé le porter en quelque maniere.

Ce mot eſt formé des mots grecs, ἐπὶ, *ſuprà*, ſur, & de κύκλος, *cercle*, comme ſi l'on diſoit *cercle ſur cercle*.

De même que les anciens aſtronomes ont inventé un cercle excentrique pour expliquer les irrégularités apparentes du mouvement de planetes, & leur différente diſtance de la terre, ils ont auſſi inventé un petit cercle pour expliquer les ſtations & les rétrogradations des planetes. Ce cercle, qu'ils appellent *épicycle*, a ſon centre dans la circonférence du plus grand, qui eſt l'excentrique de la planete. *Voyez* ENCENTRIQUE.

C'eſt dans cet excentrique que ſe meut le centre de cet *épicycle*, lequel emporte avec lui la planete, dont le centre ſe meut réguliérement dans la circonférence de l'*épicycle*, ſuivant l'ordre des ſignes, lorſqu'elle eſt dans la partie inférieure de l'*épicycle*, & contre l'ordre des ſignes, lorſqu'elle eſt dans la partie ſupérieure.

Le point le plus haut de l'*épicycle* s'appelle *apogée*, & le point le plus bas s'appelle *périgée*. *Voyez* APOGÉE & PÉRIGÉE.

Quoique les phénomenes des ſtations & rétrogradations des planetes s'expliquent d'une maniere bien plus naturelle dans le ſyſtême de Copernic, on ne peut diſconvenir que la maniere dont Ptolomée les a ſauvées ne ſoit ingénieuſe; c'eſt apparemment pour cette raiſon que M. Godin, dans un mémoire imprimé parmi ceux de l'Académie, en 1733, a cherché à développer cette théorie, & à donner les loix du mouvement apparent des planetes dans les *épicycles*.

Lorſqu'on

Lorſqu'on ne cherche qu'à connoître les apparences & à conſtruire des tables, il importe peu, dit l'hiſtorien de l'Académie, quelle hypotheſe on choiſiſſe, pourvu que cette hypotheſe les ſauve toutes, & que ces tables les repréſentent. De plus, les ſatellites de Jupiter & de Saturne, ont par rapport à nous, des apparences de mouvemens ſemblables à celles que doivent avoir les planetes dans le ſyſtême de Ptolomée : la Terre & la Lune, vues du Soleil ou de quelque autre point du ſyſtême ſolaire, ſont auſſi dans le même cas ; c'eſt pourquoi la théorie dont il s'agit peut être de quelque utilité. D'ailleurs M. Godin l'a donnée d'une maniere beaucoup plus ſimple que n'ont fait juſqu'ici tous les Aſtronomes : il n'a beſoin pour cela que des deux ſuppoſitions ſuivantes ; 1°. la direction apparente d'un corps qui décrit un cercle, eſt à chaque inſtant la tangente au point du cercle qu'il décrit dans cet inſtant ; 2°. un corps mu par deux forces, dont les directions font angle entr'elles, ou paroiſſent faire angle, décrira ou paroîtra décrire la diagonale d'un parallélogramme formé ſur ces directions.

Le grand cercle, dans la circonférence duquel l'*épicycle* eſt ſitué, s'appelle auſſi le *déférent de l'épicycle*. *Voyez* DÉFÉRENT.

Riccioli, quoique ennemi déclaré du mouvement de la terre, n'a jamais pu faire de tables aſtronomiques qui s'accordaſſent tant-ſoit-peu avec les obſervations, ſans ſuppoſer ce mouvement de la terre, quoiqu'il appellât à ſon ſecours, d'une maniere un peu forcée, les *épicycles* variables, ſujets à des augmentations & à des décroiſſemens perpétuels, & différemment inclinés à l'*écliptique*. *V.* COPERNIC, STATION, RÉTROGRADATION, *&c.*

Quoique les *épicycles* des planetes, imaginés par Ptolomée, ſoient aujourd'hui entiérement bannis de l'Aſtronomie, cependant quelques aſtronomes modernes s'en ſont ſervis pour expliquer les irrégularités du mouvement de la Lune, mais avec cette différence, qu'ils n'ont pas prétendu que la lune parcourût en effet la circonférence d'un *épicycle*, comme Ptolomée prétendoit que les planetes la parcouroient : ils ont ſeulement dit que les inégalités apparentes du mouvement de la Lune étoient les mêmes que ſi cette planete ſe mouvoit dans un *épicycle*. M. Machin, dans un ouvrage fort court qui a pour titre, *the laws of moon's motion, les loix du mouvement de la Lune*, fait mouvoir la Lune dans une ellipſe dont le petit axe eſt la moitié du grand : tandis que le centre de cette ellipſe décrit d'un mouvement uniforme un cercle autour de la Terre, la Lune ſe meut dans l'ellipſe, de maniere qu'elle y parcourt des aires proportionnelles aux temps. Mais M. Clairaut, dans un mémoire imprimé parmi ceux de l'académie, en 1743, ſoutient que M. Machin ſe trompe, & qu'on ne peut expliquer par cette ſuppoſition les mouvemens de la Lune. M. Halley a ſuppoſé que la lune ſe mouvoit dans une ellipſe, & que le centre de cette ellipſe étoit dans un *épicycle* dont le centre ſe mouvoit uniformément autour de la terre : il a déduit de ce mouvement les inégalités qu'on obſerve dans la vîteſſe de l'apogée, & dans l'excentricité de l'orbite de cette planete. *Voyez* LUNE. *Voyez* auſſi les *Dict.* de Harris, de Chambers, & les *élém. d'Aſtr.* de Wolf, d'où une partie de cet article eſt tirée. (*O*)

EPICYCLOIDE, ſ. f. *en Géométrie*, ligne courbe qui eſt engendrée par la révolution d'un point de la circonférence d'un cercle, lequel ſe meut en tournant ſur la partie convexe ou concave d'un autre cercle.

Chaque point de la circonférence d'un cercle qui avance en droite ligne ſur un plan, tandis qu'il tourne en même temps ſur ſon centre, décrit une cycloïde, (*voyez* CYCLOÏDE ;) & ſi le cercle générateur, au lieu de ſe mouvoir ſur une ligne droite, ſe meut ſur la circonférence d'un autre cercle, ou égal ou inégal à lui, la courbe que décrira chacun des points de ſa circonférence, s'appelle *épicycloïde*.

Par exemple, ſi une roue de carroſſe rouloit ſur la circonférence d'une autre roue, la courbe que décriroit un des clous de cette roue ſeroit une *épicycloïde*.

Si le mouvement progreſſif du cercle roulant eſt plus grand que ſon mouvement circulaire, l'*épicycloïde* eſt nommée *allongée*, & *accourcie* s'il eſt plus petit.

Si le cercle générateur ſe meut ſur la

convexité de la circonférence, l'*épicycloïde* eſt nommée *ſupérieure* & *extérieure*; & s'il ſe meut ſur ſa concavité, on la nomme *épicycloïde inférieure* ou *intérieure*; on appelle *baſe* de l'*épicycloïde* la partie de cercle ſur laquelle ſe meut le cercle générateur, tandis qu'il fait un tour entier. Ainſi dans les *Planches de Géométrie*, *fig. 58. D B* eſt la baſe de l'*épicycloïde*, *V* ſon ſommet, *V B* ſon axe, *D P V* la moitié de l'*épicycloïde* extérieure produite par la révolution du demi-cercle *V L B*, qu'on appelle *cercle générateur*, ſur le côté convexe de la baſe *D B*.

On trouvera dans les *Tranſact. philoſoph. n. 28.* & dans les *infiniment petits de M.* de l'Hopital, les démonſtrations des principales propriétés de l'*épicycloïde*, ſur-tout ce qui concerne les tangentes de ces courbes, leurs rectifications & leurs quadratures. M. Nicole a auſſi donné ſur la rectification des *épicycloïdes* allongées & accourcies un excellent mémoire dans le *vol. de l'académie de 1708.*

Le volume de 1732 de la même académie renferme pluſieurs écrits de MM. Bernoulli, de Maupertuis, Nicole, & Clairaut, ſur une autre eſpece d'*épicycloïdes* appellées *épicycloïdes ſphériques*. Ces *épicycloïdes* ſont encore engendrées par le point de la circonférence d'un cercle qui roule ſur un autre cercle; mais avec cette différence que dans les *épicycloïdes* ordinaires le cercle roulant eſt dans le même plan que le cercle ſur lequel il roule; au lieu que dans celle-ci le plan du cercle roulant fait un angle conſtant avec le plan de l'autre cercle. Les *épicycloïdes* ſphériques ont pluſieurs belles propriétés que l'on peut voir dans les mémoires dont nous venons de parler, & dont le détail ſeroit au-deſſus de la portée du plus grand nombre de nos lecteurs.

Nous nous contenterons de donner ici en peu de mots une théorie des *épicycloïdes* ſimples ou ordinaires. Cette théorie contiendra le germe de tous les problêmes qu'on peut ſe propoſer ſur les *épicycloïdes*, & facilitera le moyen d'étendre ces problêmes à des *épicycloïdes* plus compoſées.

Je ſuppoſe d'abord que 1 ſoit le rayon du cercle roulant ou générateur, & que l'*épicycloïde* ſoit extérieure. Soit x l'arc qui a roulé, r le rayon de l'autre cercle, il eſt évident qu'en prenant dans ce ſecond cercle un arc $= x$, & tirant enſuite la corde de l'arc x dans le cercle générateur, on aura un des points de l'*épicycloïde*. Or les angles formés par deux arcs égaux dans differens cercles, ſont entre eux en raiſon inverſe des rayons de ces cercles. *Voyez* ANGLE, DEGRÉ, MESURE, *&c.* Donc il ne s'agit que de diviſer un angle en raiſon de r à 1, pour avoir un point de l'*épicycloïde*.

Donc ſi r eſt à 1 en raiſon de nombre à nombre, l'*épicycloïde* ſera une courbe géométrique, puiſqu'on peut toujours diviſer un angle géométriquement en raiſon de nombre à nombre. *Voyez* TRISECTION, *&c.*

Conſidérons à préſent les deux cercle comme deux polygones réguliers d'une infinité de côtés chacun, mais dont les côtés ſoient égaux, enſorte que ces polygones ne ſoient point ſemblables: il eſt viſible, 1°. que l'angle de contingence du cercle générateur ſera dx; que l'angle de contingence de l'autre ſera $\frac{dx}{r}$ (*Voy.* POLYGONE & COURBE:) 2°. que pendant le roulement où l'application d'un côté infiniment petit du cercle générateur ſur le côté correſpondant de l'autre, une des extrémités de la corde de l'arc x pourra être regardée comme fixe, & que l'autre décrira un arc de cercle qui ſera le petit côté de l'*épicycloïde*: 3°. que la tangente de l'*épicycloïde*, (*voyez* TANGENTE), ſera par conſéquent perpendiculaire à la corde de l'arc x dans le cercle générateur: 4°. que le petit côté de l'*épicycloïde* ſera $\left(dx - \frac{dx}{r}\right) \times$ cord. $x = dx \times 2$ ſin. $\frac{x}{2} \times \left(\frac{r+1}{r}\right)$; donc l'arc total de l'*épicycloïde* ſera $\left(\frac{2r+2}{r}\right) \times 2 \times \left(1 - \text{cof.}\ \frac{x}{2}\right)$ *voyez* SINUS: 5°. que l'élément de l'air de l'*épicycloïde* ſera égal au petit triangle ſcalene, dont dx eſt la baſe & cord. x un des côtés, plus au triangle iſocele qui a cord. x pour côté, & pour baſe $dx \left(\frac{1+r}{r}\right) 2$ ſin. $\frac{x}{2}$. Cela ſe voit à l'œil par la ſeule inſpection d'une figure. Or le premier de ces élémens

eſt l'élément du cercle, & le ſecond eſt $dx\left(\frac{1+r}{r}\right)2\,\text{ſin.}\frac{x}{2}\times\frac{1}{2}\,\text{cord.}\,x = x\,d\left(\frac{2+2r}{r}\right)\left(\text{ſin.}\frac{x}{2}\right)^2 = dx\left(\frac{2+2r}{r}\right)\times\left(-\frac{1}{2}\,\text{cof.}\,x+\frac{1}{2}\right)$. *Voyez* SINUS. Donc l'aire de l'*épicycloïde* eſt égale à l'aire du cercle, plus à l'intégrale de la quantité précédente; intégrale aiſée à trouver : *voyez* SINUS, INTÉGRAL, *& le traité de M. de Bougainville le jeune.* 6°. L'angle que font enſemble deux côtés conſécutifs de l'*épicycloïde*, ſe trouvera aiſément, & toujours par la ſeule inſpection d'une figure fort ſimple; car cet angle eſt égal, 1°. à $\frac{dx}{2}$; à deux angles à la baſe d'un triangle iſocele, dont l'angle du ſommet eſt $dx+\frac{dx}{r}$, c'eſt-à-dire $180-dx-\frac{dx}{r}$: donc l'angle de contingence eſt $\frac{dx}{2}+\frac{dx}{r}$. Or le rayon oſculateur eſt égal au côté de la courbe diviſé par l'angle de contingence. *Voyez* OSCULATEUR & DÉVELOPPÉE. Donc le rayon oſculateur eſt égal à $2\frac{(1+r)\,\text{cord.}\,x}{2+r}$.

Si on fait r négative dans les calculs précédens, on aura les propriétés de l'*épicycloïde intérieure.*

Si dans les mêmes calculs on fait $r =$ à l'infini, on aura les propriétés de la cycloïde ordinaire.

On peut encore conſidérer d'une autre maniere toutes les *épicycloïdes* ordinaires, allongées, accourcies, ſphériques, *&c.* Au lieu de faire rouler le cercle générateur, il n'y a qu'à ſuppoſer que le centre de ce cercle décrive une ligne quelconque, & qu'en même temps un point mobile ſe meuve ſur la circonférence de ce cercle. Par le principe de la compoſition des mouvemens, on aura facilement les élémens de l'*épicycloïde;* l'*épicycloïde* ſera ſimple ou ordinaire, c'eſt-à-dire, ni allongée ni accourcie, ſi l'arc décrit par le centre, pendant que le point mobile décrit la circonférence, eſt à cette circonférence comme $r+1$ eſt à r. *Voyez* ROUE D'ARISTOTE.

Nous n'en dirons pas davantage ſur cet article. Il nous ſuffit d'avoir mis ici en quelques lignes tout le traité des *épicycloïdes* d'une maniere aſſez nouvelle à pluſieurs égards, & fourni aux commençans, & peut-être à des géometres plus avancés, une occaſion de s'exercer.

Sur l'uſage des *épicycloïdes en méchanique*, *voyez* DENT.

M. de Maupertuis, dans les *mémoires de l'académ. de 1727*, a examiné les figures rectilignes formées par le roulement d'un polygone régulier ſur une ligne droite, & il en a déduit d'une maniere élégante les dimenſions de la cycloïde. Pour généraliſer ſa théorie, ſuppoſons que le roulement du polygone ſe faſſe à l'extérieur ſur un autre polygone régulier, dont les côtés ſoient égaux à ceux du polygone roulant, il eſt aiſé de voir par tout ce qui a été dit ci-deſſus, 1°. que la figure rectiligne formée ainſi, ſera égale à l'aire du polygone roulant, plus à un triangle iſocele qui auroit 1 pour côté, & pour angle au ſommet la ſomme des angles extérieurs des deux polygones, ce triangle étant multiplié par la moitié de la ſomme des quarrés des cordes du polygone roulant. Or, on a dans le *liv. X des ſections coniques de M. de l'Hopital*, une méthode fort ſimple pour trouver la ſomme de ces quarrés. 2°. Le contour de la figure ſera égal à la corde de la ſomme des angles extérieurs, multipliée par la ſomme des cordes du polygone roulant. Or, on a dans le même ouvrage & au même endroit la méthode de trouver la ſomme des cordes d'un polygone. 3°. L'angle extérieur formé par deux côtés rectilignes conſécutifs de l'*épicycloïde*, eſt égal à la moitié de l'angle au centre du polygone roulant, plus à l'angle extérieur de l'autre polygone.

Enfin, il eſt viſible que cette méthode peut s'étendre très-aiſément à la recherche des propriétés de toute *épicycloïde* formée par le roulement d'une courbe quelconque ſur une autre quelconque. (*O*)

ÉPICYTHARISME, (*Muſ. des anc.*) air de Cithare, qu'on exécutoit après les pieces de théatre, & qui étoit à la tragédie & à la comédie greque, ce qu'eſt le balet à notre opéra.

* ÉPIDAURIE, adj. pris ſubſ. fête que les habitans d'Epidaure célébrerent en l'honneur d'Eſculape, & que les Athéniens inſtituerent auſſi parmi eux.

* EPIDELIUS, (*Mythologie.*) ſurnom

d'Apollon. Ménophanès, qui commandoit la flotte de Mithridate, prit Délos, pilla le temple d'Apollon, on jeta la ſtatue du dieu dans la mer; mais les eaux la ſoutinrent miraculeuſement, & la porterent ſur les côtes de la Laconie, aux environs du promontoire de Malée, où les Lacédémoniens éleverent un temple à Apollon *Epidélius*, c'eſt-à-dire, à Apollon venu de Délos. La ſtatue merveilleuſe fut placée dans ce temple, & le ſacrilege Ménophanès fut tué ſur ſon vaiſſeau. Quoiqu'il n'y ait guere de faits merveilleux accompagnés d'un plus grand nombre de circonſtances difficiles à rejeter en doute; que le miracle dont il s'agit ait un caractere d'authenticité qui n'eſt pas commun, & qu'il ſoit confirmé par le témoignage & le monument de tout un peuple, il ne faut pas le croire : il n'eſt pas néceſſaire d'en expoſer les raiſons; il ſuffit, pour le rejeter, de ſavoir que le vrai Dieu eût engagé les hommes dans l'idolâtrie, s'il eût permis de pareils prodiges. Il y a des cas où il faut juger de la vérité des faits par les conſéquences, & d'autres où il faut juger des conſéquences par la vérité des faits.

ÉPIDÉMIE, ſ. f. (*Médecine.*) *maladie épidémique*, c'eſt-à-dire, qui affecte preſque en même temps & dans un même lieu un grand nombre de perſonnes de quelque ſexe, âge & qualité qu'elles ſoient, avec les mêmes ſymptomes eſſentiels, dont la cauſe réſide le plus ſouvent dans les choſes deſquelles on ne peut pas éviter de faire uſage pour les beſoins de la vie, & dont le traitement eſt dirigé par une même méthode. Le mot grec ἐπιδημιος, *épidémie*, eſt formé d'ἐπι, *dans* ou *parmi*, & δημος, *peuple*; il eſt par conſéquent employé pour ſignifier quelque choſe qui eſt dans ou parmi le peuple, commun au peuple. L'uſage en a fixé le ſens, lorſqu'on l'emploie ſeul, pour énoncer une maladie populaire, que quelques auteurs comme Boerhaave, nomment quelquefois maladie univerſelle, *morbus epidemicus, popularis, univerſalis.*

Les maladies *épidémiques* forment un genre particulier parmi les différences accidentelles des maladies en général, à l'égard du lieu où elles regnent. Les *épidémies* ne ſont pas plus familieres dans un pays que dans un autre; en quoi elles different des *endémies*, qui ſont des maladies d'un même caractere, qui affectent particuliérement, & preſque ſans diſcontinuité, les habitans d'une contrée. *Voyez* ENDÉMIQUE. Les maladies *épidémiques* ſont auſſi diſtinguées des *ſporadiques*, parce que celles-ci ſont abſolument particulieres aux perſonnes qu'elles attaquent, & dépendent d'une cauſe qui leur eſt propre. *Voyez* SPORADIQUE.

Les maladies *épidémiques* ne s'établiſſent que dans certains temps & dans certains lieux. Elles ne ſont pas d'un ſeul & même genre; elles different au contraire beaucoup, ſelon la différence des ſaiſons qui ont précédé & qui ſubſiſtent, ſelon la différente nature des habitans d'un pays. Quelquefois elles affectent tout le corps, comme les fievres; d'autres fois elles ne portent que ſur certaines parties, comme ſont les douleurs, les fluxions catarreuſes : tantôt elles ſont bénignes, & font leur cours ſans cauſer beaucoup de déſordres dans l'économie animale; tantôt elles ſont contagieuſes & accompagnées de ſymptomes très-violens, & elles font périr beaucoup de monde. Il meurt plus de gens, & dans la vigueur de l'âge même, par l'effet des maladies *épidémiques*, que par toute autre ſorte de maladie. Elles changent preſque chaque année de caractere & de nature, dans les cas même où elles paroiſſent avoir les mêmes ſymptomes : il n'appartient qu'à un médecin très-attentif & grand obſervateur, de diſtinguer ce qu'il y a d'eſſentiellement différent dans ces apparences; ſouvent même les plus habiles s'y trompent.

Les différentes cauſes des *épidémies*, qui ſont dans l'air, dépendent quelquefois du vice de ſes qualités ſenſibles & manifeſtes, telles que la chaleur, le froid, l'humidité, la ſéchereſſe, *&c.* D'autres fois l'air, en pénétrant le corps humain par les différentes voies ordinaires, dont on ne peut pas lui fermer l'accès, y porte avec lui & applique à diverſes parties certains miaſmes d'une nature inconnue, qui produiſent cependant les mêmes effets dans toutes

les perſonnes affectées, comme on le voit dans la peſte, dans la petite vérole. La différente ſituation des lieux, le différent aſpect, l'expoſition à certains vents, les exhalaiſons des marais; les grandes inondations, qui rendent les terrains marécageux, ſuivies d'un temps chaud, ou d'un vent de midi, qui hâte la putréfaction des eaux croupiſſantes, d'où il s'éleve continuellement dans l'air des matieres fétides, vermineuſes ou acrimonieuſes, qui infectent cet élément dans lequel nous vivons, & les différentes ſubſtances qui ſervent à notre nourriture, contribuent beaucoup auſſi à établir les différentes eſpeces d'*épidémies*.

Les alimens, comme cauſes communes, ſont ſouvent auſſi, par leur nature, la cauſe des maladies populaires. C'eſt ce qu'on obſerve dans les villes aſſiégées, où les riches comme les pauvres manquant de tout pour ſe nourrir, ſont contraints à manger des choſes peu propres à cet uſage & de très-mauvaiſe qualité; & ſe trouvant ainſi preſſés par la même néceſſité, & réduits à la même miſere, ils éprouvent les mêmes effets, ils ſont affligés des mêmes maladies. On a vu la peſte faire des ravages terribles dans une place de guerre aſſiégée, dénuée de ſecours, inveſtie par une armée abondamment pourvue de vivres, qui étoit entiérement exempte de cette maladie.

Il réſulte de ce qui vient d'être dit des cauſes des *épidémies*, qu'elles ne ſe communiquent pas auſſi communément qu'on le penſe, d'une perſonne affectée à une autre qui ne l'eſt pas: il n'eſt pas néceſſaire de recourir à la contagion pour rendre raiſon de cette communication; il eſt rare qu'elle ſe faſſe par cette cauſe; il eſt plus naturel de l'attribuer à la cauſe commune qui a affecté le premier, & qui continue à produire ſes effets dans les ſujets qui ſe trouvent diſpoſés à en recevoir les impreſſions.

Pour s'en préſerver, on doit ſoigneuſement éviter tout ce qui peut contribuer à arrêter l'inſenſible tranſpiration, & pour cela ne pas ſur-tout s'expoſer à l'air froid du matin ou du ſoir, ne ſe livrer à aucun exercice violent, ne vivre que d'alimens de facile digeſtion, & uſer des choſes propres à fortifier, à entretenir la fluidité des humeurs, favoriſer les ſecrétions & excrétions.

A l'égard des pays en général, on peut tenter quelquefois avec ſuccès d'empêcher qu'ils ne ſoient infectés des maladies *épidémiques*, ou de les en délivrer, en purifiant l'air par le moyen des feux allumés fréquemment, dans les lieux habités, avec des bois réſineux, dont on forme des buchers nombreux à certaines diſtances les uns des autres. Hippocrate ne balance pas à propoſer, d'après l'expérience qu'il en avoit faite, l'effet de ces feux comme un préſervatif contre la peſte, & même comme un moyen de corriger l'infection de l'air qui la cauſe. On a remarqué, ſelon Hoffman, que les lieux, les villes ſur-tout, où l'on brûle du charbon de pierre plus qu'on ne faiſoit autrefois, ſont moins ſujets aux maladies *épidémiques*, & plus ſains, généralement parlant, qu'ils n'étoient avant cet uſage; la fumée de ces matieres foſſiles ayant la propriété de changer les qualités des mauvaiſes exhalaiſons qui pouvoient produire des maladies de toute eſpece. Il eſt encore un autre moyen très-propre à prévenir les infections de l'air, & à en arrêter les effets, lorſqu'elles ont lieu; c'eſt de deſſécher les marais; de donner un cours aux eaux croupiſſantes; d'empêcher qu'il ne s'en ramaſſe de nouvelles; de tenir les égoûts, les foſſés des villes, des campagnes, bien nettoyés & bien libres.

On doit beaucoup eſpérer, pendant les maladies *épidémiques*, ou lorſqu'on craint qu'elles ne s'établiſſent, du bon effet des vents du ſeptentrion & du levant, comme étant très-propres à purifier l'air, ou à empêcher qu'il ne s'y mêle des exhalaiſons qui pourroient le corrompre. Ils ont auſſi la propriété de rendre le corps humain moins ſuſceptible des mauvaiſes impreſſions qu'elles peuvent faire, en lui donnant de la vigueur par l'augmentation du reſſort de ſes fibres, & en conſervant par ce moyen l'exercice libre de toutes les fonctions. Les pluies ſont auſſi très-ſalutaires dans le temps d'*épidémie* cauſée par l'infection de l'air; elles entraînent & préci-

pitent avec elles toutes les matieres hétérogenes qui formoient la corruption de cet élément.

Lorſqu'il ſurvient une maladie *épidémique*, dont le caractere n'eſt pas bien connu, ce qui arrive ſouvent; les médecins doivent, ſelon le conſeil de Boerhaave, s'appliquer à en bien obſerver tous les ſymptomes dans le temps des équinoxes, où elles ſont ordinairement le plus en vigueur. Pour en découvrir la cauſe, par comparaiſon avec l'eſpece de maladie connue à laquelle l'*épidémique* reſſemble le plus, ils doivent éviter d'employer des remedes qui ſoient propres à produire de grands changemens dans l'économie animale, dans la crainte qu'ils ne déguiſent le caractere de la maladie, & qu'ils n'empêchent d'obſerver les phénomenes que la nature du mal peut produire conſtamment dans les différens temps qui précedent le rétabliſſement de la ſanté ou de la mort, qui annoncent un meilleur ou un plus mauvais état. Ils doivent obſerver avec une grande attention ce que la nature fait ou tente de faire dans le cours de la maladie, enſuite des différentes choſes que des malades prennent, ſoit alimens, ſoit remedes, ce qui fait de bons ou de mauvais effets, les évacuations qui ſont ſalutaires ou nuiſibles. Ils doivent enfin comparer ce qui ſe paſſe dans les maladies de la même eſpece de pluſieurs perſonnes affectées en même temps, en ayant égard à la différence de ſexe, d'âge, & de tempérament.

C'eſt de ces recherches faites avec ſoin, qu'on peut tirer les indications convenables pour déterminer la méthode que l'on doit ſuivre dans le traitement des maladies *épidémiques*. Si l'on avoit un recueil d'obſervations exactes ſur toutes celles qui ont paru juſqu'à préſent, on ſeroit peut-être aſſez inſtruit de leur différente nature & des remedes qui ont été employés avec ſuccès dans chaque eſpece, pour pouvoir par analogie appliquer une curation preſque ſûre à chacune de celles qui paroîtroient dans la ſuite; car il eſt très-vraiſemblable qu'il ne s'en établit pas toujours qui ſoient abſolument nouvelles par rapport au paſſé; leur variété eſt peut-être épuiſée. Il eſt donc très-important pour le genre humain qu'on travaille à ſuppléer à ce qui manque à cet égard. On ne ſauroit aſſez exhorter tous les médecins, qui ont à cœur l'avancement de leur art, à faire l'hiſtoire de toutes les maladies *épidémiques* qu'ils ont occaſion de traiter; à les décrire avec exactitude & ſincérité; à en bien obſerver toutes les circonſtances; à ne pas négliger de faire mention des lieux, des climats où ils pratiquent, des accidens qui ont pu faire naître l'*épidémie*, de la ſaiſon où elle regne, de la conſtitution de l'air, & de ſes variétés déterminées par l'inſpection du barometre, du thermometre, & de l'hydrometre, autant que faire ſe peut, & en un mot de prendre pour modeles, dans ces ſortes d'obſervations, celles du plus ancien & du plus grand médecin connu, du ſage Hippocrate, qui a le premier ſenti la néceſſité de les faire, & qui nous a laiſſé ſur ce ſujet des écrits immortels; celles de l'Hippocrate moderne, Sydenham, qui eſt preſque le ſeul, dans un ſi long eſpace de temps, qui ait marché à cet égard ſur les traces du pere de la Médecine, & qui a donné un exemple, que l'on doit ſe faire un devoir de ſuivre dans tous les ſiecles; celles de la ſociété d'Edimbourg, *&c.* *Voyez l'article* AIR, & ce qui eſt dit de cet élément comme cauſe des maladies *épidémiques*. (*d*)

* EPIDEMIES, adj. pris ſubſt. fêtes inſtituées dans Argos en l'honneur de Junon, & dans les villes de Milet & de Délos, en l'honneur d'Apollon. Les *épidémies* étoient comme les fêtes de la préſence du dieu. Les païens croyoient que leurs divinités, ſenſibles aux cérémonies de l'évocation, ſe tranſportoient au milieu d'eux, & ils les honoroient par des fêtes & des ſacrifices.

EPIDERME, ſ. m. & par quelques-uns f. (*Anat.*) Cette pellicule fine, tranſparente, & inſenſible, qui recouvre extérieurement toute la peau à laquelle elle eſt étroitement attachée, s'appelle *épiderme*, *ſurpeau*, *cuticule*, (*voyez* CUTICULE); & pour en compléter l'article, joignez-y du moins les obſervations ſuivantes, dans leſquelles on examine la ſtructure de cette toile merveilleuſe, qui enveloppe tout le corps humain, excepté les endroits occupés par les ongles.

Il faut remarquer dans l'*épiderme*, 1°. ſon

union étroite avec la peau, dont on le ſépare néanmoins dans les cadavres par le moyen de l'eau bouillante. Le feu, la brulure, les véſicatoires, levent l'*épiderme* en maniere de veſſies dans les ſujets vivans. Quoiqu'il adhere fortement aux mamelons cutanés, & plus encore au corps réticulaire, dont il paroît être une portion, on peut cependant l'en ſéparer avec de l'eau chaude, ou, ce qui eſt mieux & qui l'altere moins, en le faiſant tremper pendant quelque temps dans de l'eau froide. La ſéparation par le ſcalpel n'eſt pas impoſſible, mais elle ne découvre rien de ſa ſtructure.

2°. Sa *régénération*. Elle eſt évidente, prompte, & même ſurprenante, ſans aucune marque de cicatrice, lorſque l'*épiderme* a été détaché par quelque cauſe externe ou interne. Il ſe régénere au palais de la bouche, après en avoir été enlevé par les alimens trop chauds; il ſe régénere auſſi par-tout ailleurs, même ſous les emplâtres qu'on y applique; enfin il ſe répare autant de fois qu'il a été détruit.

3°. Son *origine* ou ſa *formation*. Elle eſt encore inconnue. Il ne faut pas s'imaginer, avec les anciens, que cette membrane ſoit produite par la condenſation des vapeurs de la tranſpiration, il ne faut pas non plus croire avec Morgagny, que l'action de l'air deſſéchant la ſurface de la peau, faſſe naître l'*épiderme*; car il ſe trouve formé dans le fœtus avant qu'il ait vu le jour. Il vaudroit donc mieux attribuer, avec Leuwenhoek, l'origine de l'*épiderme* à l'expanſion des conduits excrétoires de la peau; ou avec Ruyſch, à l'expanſion des houppes nerveuſes du même organe qui forment pluſieurs petites lames en s'uniſſant; ou avec Heiſter, à l'expanſion des tuyaux excrétoires, & des papilles nerveuſes réunies; ou enfin avec M. Winſlow, à une matiere qui ſuinte des mamelons.

4°. La *ſubſtance*. Elle paroît uniforme du côté de la peau, & compoſée au-dehors de pluſieurs petites lames écailleuſes d'une grande fineſſe, & très-étroitement unies, mais par-tout ſans apparence de tiſſu fibreux ou vaſculeux, excepté de petits filamens qui l'attachent aux mamelons. Cette ſubſtance eſt ſerrée, quoique ſuſceptible de quelque gonflement ou épaiſſiſſement, comme la ſimple macération dans l'eau commune, & les cloches ou ampoules qui s'élevent ſur la peau par des véſicatoires, par la brûlure ou autrement, le font aſſez voir; de ſorte qu'à cet égard l'*épiderme* paroît être une eſpece de tiſſu ſpongieux; il prête conſidérablement dans les enflures, mais il n'y réſiſte pas toujours.

Les attouchemens durs & réitérés détachent l'*épiderme* plus ou moins imperceptiblement, & auſſi-tôt il renaît une nouvelle couche qui ſouleve la premiere, & à laquelle en pareil cas il arrive un pareil détachement par la naiſſance d'une troiſieme couche nouvelle.

C'eſt à-peu-près de cette maniere que ſe forment les calloſités aux piés, aux mains & aux genoux, & qu'arrive la pluralité des lames ou couches que quelques anatomiſtes ont priſes pour être naturelles.

En effet, les calloſités ne ſont autre choſe que des couches de pluſieurs *épidermes*; mais pour que ces calloſités ſe forment, il ne faut pas que l'*épiderme* ſe ſépare entiérement, car alors la matiere de la tranſpiration ou de la ſueur s'éleveroit en véſicules; c'eſt ce qui arrive dans les brûlures. *Voyez* CALLOSITÉ, BRULURE.

5°. Ses *trous* ou *pores*. Ils donnent paſſage aux poils, aux liqueurs du dehors en-dedans; à celles du dedans en-dehors, telles que ſont les exhalaiſons de la tranſpiration & de la ſueur. Cependant les petits trous ou pores par où s'échappe la ſueur, étant bien examinés, il ſemble que l'*épiderme* s'y inſinue pour achever les tuyaux excrétoires des glandes cutanées. Les niches ou foſſettes des poils ſont garnies des allongemens de l'*épiderme*, & les poils même en paroiſſent recevoir une eſpece d'écorce: les canaux preſqu'imperceptibles des pores cutanés en ſont encore intérieurement revêtus. En effet, au moyen d'une longue macération de la peau, on en peut détacher avec l'*épiderme* tous ces allongemens, de façon qu'ils entraînent les poils, leurs racines, & même les glandes axillaires.

On pourroit expliquer par cette remarque, comment les cloches ou empoules qui s'élevent ſur la peau, reſtent gonflées pendant un temps conſidérable, ſans laiſſer la

ſéroſité extravaſée échapper par les trous, qui doivent être agrandis par la diſtraction & l'extenſion de l'*épiderme* ſoulevé. Lorſqu'il ſe détache ainſi du corps de la peau, il arrache quelquefois des portions de ces petits tuyaux cutanés, qui ſe pliſſent & bouchent les pores de l'*épiderme* ſoulevé, à-peu-près comme les tuyaux des ballons à jouer. Ne ſeroit-ce point ces petites portions de l'*épiderme* détaché, que quelques anatomiſtes ont priſes pour des valvules des tuyaux cutanés

6°. Son *épaiſſeur* différente en diverſes parties du corps. L'*épiderme* eſt fort épais dans le creux des mains & aux plantes des piés, ou plutôt il y a dans ces endroits pluſieurs couches d'*épidermes* les uns ſur les autres; par-tout ailleurs l'*épiderme* n'eſt qu'un tiſſu fort fin. Remarquons ici que quand quelque portion de cette toile ſe détache de la peau, cette portion devient alors plus épaiſſe, comme on le voit dans la cuticule des veſſies, & dans celle qui ſe ſépare des bords des ulceres ou des plaies.

7°. Ses *fillons* plus ou moins conſidérables en différentes parties du corps. On les remarque ſur-tout à la paume des mains & au bout des doigts, où ils ſe manifeſtent en lignes ſpirales. Ils défendent peut-être les vaiſſeaux excrétoires qui ſont dans leurs cavités. Quoi qu'il en ſoit comme l'*épiderme* eſt intimement appliqué à la ſuperficie de la peau, il n'eſt pas étonnant qu'il en prenne la forme, & qu'il ſoit marqué comme elle des mêmes plis, des mêmes rides, des mêmes ſillons & des mêmes loſanges.

8°. Son *inſenſibilité*. On n'y apperçoit point non plus de vaiſſeaux, & Ruyſch n'a jamais pu en découvrir par ſes injections les plus ſubtiles: de-là vient qu'il ne coule point de ſang quand l'*épiderme* eſt bleſſé. Cependant il eſt naturellement ſi ſouple, qu'il permet aux corps tangibles de communiquer ſuffiſamment leur impreſſion aux houppes nerveuſes ſituées au-deſſous.

9°. Son *incorruptibilité*, ſi je puis parler ainſi: du moins l'*épiderme* eſt la partie de tout le corps la moins expoſée à la corruption, & la moins ſujette à être rongée. Dans les abcès le pus n'a guere d'autre action ſur l'*épiderme*, que de le ſéparer de la peau, & de le déchirer; mais il ne le diſſout pas. Dans la gangrene & le ſphacele l'*épiderme* ſe conſerve entier, tandis que toutes les parties qu'il recouvre tombent en pourriture. Il ne permet pas même à la pierre infernale de le pénétrer, & de détruire les parties qu'il couvre, ſans avoir été diviſé le premier. Ces effets viennent-ils de ce qu'il n'a point de vaiſſeaux qui lui ſoient propres, & de ce qu'il ne reçoit point la liqueur?

10°. Sa *couleur*. L'*épiderme* eſt généralement blanc, du moins les recherches exactes ont fait voir qu'il change peu chez les divers peuples, & qu'il conſerve preſque dans tous ſa couleur blanche. Je dis qu'il conſerve preſque dans tous ſa couleur blanche, parce qu'on a obſervé que dans les Negres il n'eſt point auſſi blanc que dans les peuples de nos climats; mais il eſt d'une couleur de corne brûlée, c'eſt-à-dire jaunâtre. Ainſi la couleur de l'*épiderme* ne détermine point abſolument celle de la peau, mais plutôt celle du corps muqueux ſitué au-deſſous. Cela n'empêche pas que l'*épiderme* qui recouvre immédiatement le corps réticulaire, ne rende le teint plus ou moins délicat, ſelon qu'il eſt plus ou moins épais.

11°. Son *uſage*: le voici. L'*épiderme* ſert à maintenir les pinceaux ou filamens nerveux des mamelons dans une ſituation égale, à les empêcher de flotter confuſément, & à modifier l'impreſſion des objets, qui auroient été douloureux, ſi cette impreſſion s'étoit faite immédiatement ſur les papilles nerveuſes de la peau.

D'un autre côté, le tact particulier, auſſi-bien que le toucher en général, eſt plus ou moins exquis, ſelon la fineſſe ou l'épaiſſeur de l'*épiderme*, dont la calloſité affoiblit, & même fait perdre l'un & l'autre.

Un autre uſage de l'*épiderme*, eſt de régler les évacuations cutanées; je veux dire celles de la ſueur, & de la tranſpiration inſenſible qui eſt la plus conſidérable. Il ſert vraiſemblablement à rétrecir les vaiſſeaux cutanés, parce qu'il en forme les extrémités. En effet, nous remarquons que toutes les fois qu'il eſt enlevé, ces vaiſſeaux laiſſent échapper les liqueurs qu'ils contiennent, en plus grande abondance que de coutume.

Enfin

Enfin, comme l'*épiderme* rend la ſurface de la peau égale & polie, il contribue extrêmement à la beauté de cette partie, car plus la cuticule eſt mince & diaphane, plus le teint eſt brillant & délicat.

Au ſurplus l'*épiderme* mérite fort l'examen & les recherches des Phyſiologiſtes; car outre que ſa ſtructure n'eſt pas à beaucoup près bien connue, il a des propriétés ſingulieres, qu'aucun auteur ne s'eſt donné la peine d'approfondir juſqu'à ce jour.

Je finis cet article par une remarque utile aux Accoucheurs. Comme les enfans naiſſent rarement ſans *épiderme*, comme cette toile ne doit point ſon origine à la condenſation de l'air, j'avoue que lorſqu'elle ſe détache du corps des enfans avant leur naiſſance, dans les parties par leſquelles ils ſe préſentent, on a lieu de craindre pour leurs jours, & de ſoupçonner qu'ils ſoient déja morts dans l'utérus; cependant il ne faut pas regarder le détachement de l'*épiderme* pour un ſigne certain de la mort de l'enfant, l'expérience a ſouvent juſtifié la fauſſeté d'un pareil jugement, & l'erreur de ceux qui l'avoient prononcé: on en trouvera la preuve dans les obſervateurs. M. Saviard, qui en particulier a eu tant d'occaſions de s'éclairer ſur ce ſujet, en ſa qualité de chirurgien-accoucheur de l'Hôtel-Dieu de Paris, nous aſſure qu'il a vu pluſieurs enfans dont l'*épiderme* s'enlevoit avant leur naiſſance; leſquels enfans ſont toutefois venus au monde bien-vivans, & ont vécu depuis auſſi long-temps que ſon âge lui a permis d'en être le témoin. Les ſignes de la virginité des filles, de la groſſeſſe des meres, de leur accouchement prochain, de la vie ou de la mort des enfans qu'elles portent, ſont quatre points qui demandent l'*époché* des Grecs, ou le *non-liquet* des Latins. C'eſt-là le doute raiſonnable qui diſtingue le phyſicien éclairé, modeſte, & par conſéquent toujours retenu dans ſes déciſions, du dogmatique ignorant, hardi & préſomptueux. *Art. de M.* DE JAUCOURT.

EPIDIDYME, ſ. m. *en Anatomie*, nom de deux corps variqueux ſitués ſur la partie ſupérieure des teſticules, dont ils ſemblent proprement être une partie, quoique différens du reſte en forme & en conſiſtance. *Voyez* TESTICULE.

Ce mot eſt formé du grec ἐπὶ, & de διδύμος, *jumeau*, *teſticule*.

Les *épididymes*, de même que les teſticules, ſont compoſés de la circonvolution des tuyaux ſéminaires mêlés avec les vaiſſeaux ſanguins; ils different ſeulement en ce que dans les *épididymes* les tuyaux ſéminaires ſont réunis en un ſeul, dont les différentes circonvolutions ſont plus fermement liées enſemble par une forte membrane de la tunique albuginée; ce qui les rend plus compactes au toucher que les teſticules. *Voyez* SEMENCE, SPERMATIQUE, *&c.*

Les *épididymes* & les teſticules ſont renfermés dans trois membranes qui leur ſont propres. La premiere vient du muſcle cremaſter, la ſeconde eſt appellée *la virginale*, & la troiſieme l'*albuginée*. *Voyez* chacune des ces membranes ſous leur *article* particulier. *Chambers*. (*L*)

La beauté de la ſtructure de cette partie mérite un détail.

On ne peut pas ſéparer ſa deſcription de celle des vaiſſeaux ſéminaux qui naiſſent des teſticules.

Le teſticule de l'homme & du quadrupede eſt compoſé d'une pulpe molle, qui eſt ſéparée en lobes par un très-grand nombre de cloiſons cellulaires, produites par l'albuginée, & qui amenent à la ligne blanche les vaiſſeaux rouges artériels & veineux, qui viennent des intervalles des lobes.

Toutes ces cloiſons ſe réuniſſent dans une ligne blanche qui répond à toute la longueur de l'*épididyme*, & dont la nature eſt celluleuſe.

Il n'y a aucune apparence de glandes dans la pulpe, dont le teſticule eſt compoſé: quand on la trempe dans l'eau, elle ſe réſout en filets jaunâtres, naturellement repliés comme des ſerpens, & ramaſſés par une celluloſité fine; mais qui s'étendent dans l'eau & deviennent très-longs. On a tâché d'en eſtimer la longueur; on l'a calculée à 4800 fois la longueur du teſticule, & même à 5208 piés. Ils ſont très-fins, cylindriques, cependant épais, avec une très-petite lumiere, & il y va des vaiſſeaux rouges. Nous avons réuſſi à remplir une partie de ces filets avec du mercure, & il

n'eſt pas douteux qu'ils ne ſoient tous des tuyaux.

Il paroît que chaque lobe du teſticule produit un petit tronc qui accompagne la cloiſon & qui ſe rend dans cette ligne blanche & cellulaire que nous avons indiquée : il n'eſt cependant pas certain que ce tronc ſoit unique.

La ligne blanche qui regne le long du bord externe du teſticule, a été regardée comme le conduit excrétoire du teſticule, ſur-tout par Aubry & Léal, car Highmore n'en avoit pas parlé auſſi affirmativement Swammerdam a entrevu la vérité : il trouvoit pluſieurs cavités dans ce corps de Highmore, comme on l'a appellé en dérogeant aux droits de Riolan, ſon véritable inventeur. Degraaf a plus vu encore que ſon émule : il a fait deſſiner un nombre de vaiſſeaux paralleles, qui ſe continuent avec les vaiſſeaux efférens des teſticules.

M. de Haller a reconnu à la fin par l'injection du mercure, qu'un réſeau de vaiſſeaux eſt placé dans cette ligne cellulaire ; que ce ſont les petits vaiſſeaux ſéminaux, fournis par les lobes des teſticules, & qui s'uniſſent par des anaſtomoſes pour monter vers la tête de l'*épididyme*. Ces vaiſſeaux ſont très-délicats, mais plus gros que ne l'eſt le tuyau de l'*épididyme*. On les injecte par le canal déférent, en y employant un vuide artificiel, que l'on ſe procure en ſerrant le canal avec deux doigts approchés, dont l'un fait deſcendre l'air en tenant le canal fortement ſerré. Après avoir produit un vuide dans l'eſpace d'un pouce, on ouvre le doigt ſupérieur, & l'argent vif deſcend avec rapidité dans le vuide : on le force, en répétant cette manœuvre, de remplir l'*épididyme* & le réſeau du teſticule. Il faut avouer que cette manœuvre eſt un peu lente & difficile ; & qu'on n'évite guere de rompre quelqu'un des vaiſſeaux du réſeau & d'extravaſer du mercure dans la celluloſité. D'autres anatomiſtes ſe ſont ſervis de la preſſion d'une colonne fort haute de mercure, & même de la preſſion de l'atmoſphere, en plaçant le teſticule dans le vuide & en expoſant le tuyau à l'air.

Le réſeau ſe termine par des cônes vaſculeux, aſſez reſſemblans à des queues de perruques d'état, qui ſortent de la partie ſupérieure du cul de ſac, compris entre le teſticule & l'*épididyme*, & qui montent pour compoſer la tête de cet *épididyme*.

Il y a entre trente & quarante de ces cônes : chacun eſt compoſé d'un ſeul vaiſſeau plus gros que celui dont eſt compoſé l'*épididyme* & replié ſur lui-même, & qui forme un cône dont la baſe eſt à ce réſeau, & la pointe au commencement de l'*épididyme*. Il n'eſt pas impoſſible de remplir tous ces cônes de mercure : le plus ſouvent cependant on n'en remplit qu'une partie.

Tous ces trente ou quarante vaiſſeaux ſe réuniſſent dans la tête de l'*épididyme* pour n'en faire qu'un ſeul. Il eſt aiſé de développer le paquet immenſe de l'*épididyme*, & de le réduire, dans une certaine longueur, à un ſeul tuyau très-étroit, aſſez ferme, mais replié ſur lui-même une infinité de fois, par une fine celluloſité.

Il ſe forme par ces replis multipliés un corps un peu comprimé, dont la partie ſupérieure eſt la plus épaiſſe, qui s'amincit & s'applanit vers le milieu du teſticule, & qui eſt un peu plus épais à la partie inférieure du teſticule. Le tuyau dont il eſt compoſé eſt preſſé contre le bord externe & poſtérieur du teſticule de la maniere dont nous l'avons décrit en parlant de la vaginale. Ce corps c'eſt l'*épididyme*.

Le canal déférent eſt une continuation de l'*épididyme* ; il remonte le long du teſticule, mais intérieurement. Ses commencemens ſont encore repliés : il ſe redreſſe peu-après, & n'eſt plus qu'un canal cylindrique très-épais, dont la lumiere eſt très-fine & la ſubſtance compoſée d'une celluloſité fort épaiſſe. La membrane externe en eſt preſque cartilagineuſe.

Le canal déférent remonte juſqu'à l'anneau du bas-ventre, le paſſe toujours derriere le péritoine, & croiſe le pſoas & les vaiſſeaux iliaques. Nous avons dit le reſte à l'*article* CANAL DÉFÉRENT.

M. Monro le fils & M. Fontana ont vérifié & confirmé la deſcription de M. de Haller, dont je viens de donner un extrait. (*H. D. G.*)

* ÉPIDOLES, adj. pris ſub. (*Mythol.*) Ce terme eſt fait d'ἐπιδίδωμι *j'augmente* : c'eſt ainſi qu'on appelloit les dieux qui préſidoient à l'accroiſſement des enfans.

EPIE, adj. (*Vénerie.*) Il ſe dit d'un chien qui a du poil au milieu du front, plus grand que l'autre, & dont les pointes ſe rencontrent & viennent à l'oppoſite : c'eſt une marque de vigueur & de force.

EPIER, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un droit domanial qui ne ſe leve ſous ce nom que dans la ſeule province de Flandre. *Guypers*, *Burgunduc*, & pluſieurs autres juriſconſultes flamands, prétendent que le mot *épier* qu'ils rendent en latin par le terme *ſpicarium*, vient de *ſpica*, épi. En effet, cette explication développe très-bien la nature de cette redevance, qui conſiſte preſque toujours en blé, en avoine dure & molle, quelquefois auſſi en chapons, poules, oies ; en œufs, beurre ou fromage. Le tout ſe paie aujourd'hui en argent, ſuivant les évaluations du prix actuel de ces denrées.

Quant à l'origine de ce droit, elle nous paroît ſe rapporter à celle que les auteurs françois attribuent communément aux droits ſeigneuriaux. Sans être parfaitemnt inſtruits de la véritable forme du gouvernement des Pays-Bas dans les temps qui ont précédé le comte Baudouin, gendre de Charles le Chauve, nous ſavons aſſez que ces provinces étoient autrefois peu habitables, par la nature du terrain marécageux, ſauvage, couvert de vaſtes forêts ; & de-là le nom de *foreſtiers*, dont pluſieurs hiſtoriens ont gratifié ſans preuve les premiers ſouverains de la Flandre.

La face actuelle de ces mêmes provinces, où les terres ſont aujourd'hui cultivées avec le plus grand ſuccès, où les villes multipliées à l'infini, ſont peuplées de citoyens qui ne reſpirent que le travail ; ce coup-d'œil, diſons-nous, ne permet pas de douter que les premiers princes qui les ont gouvernées, n'aient donné toute leur attention à l'agriculture. Mais pour animer & fortifier le zele de leurs vaſſaux & ſujets, il a fallu leur accorder la propriété des terres qu'ils défricheroient, en ſe réſervant ſeulement une légere reconnoiſſance pour marque de la ſouveraineté.

Des mémoires particuliers aſſurent que Charlemagne avoit chargé les terres de la Flandre de la redevance de l'*épier*, par un édit donné en l'an 709, dont on prétend que l'original ſe trouve dans les archives de l'abbaye de S. Winocq à Bergues.

Quoi qu'il en ſoit, il paroît que cette redevance ayant été impoſée ſur toutes les terres du pays, différens chefs de famille, curieux d'en affranchir la plus grande partie de leurs biens, avoient aſſigné & hypothéqué ſur la moindre portion la reconnoiſſance de l'*épier*. Les temps ont amené ſucceſſivement de nouveaux propriétaires. Ceux-ci en ont formé d'autres, & par eux-mêmes, & par les alliances. Les biens de différentes maiſons ſe ſont mêlés ; une nouvelle ſucceſſion les a rendus à d'autres, & les a ſubdiviſés. Tous ces changemens ont ſervi à confondre l'héritage du premier mort ; enſorte que les receveurs de l'*épier* s'étant uniquement attachés à l'aſſignation ſpéciale, perdirent de vue l'hypotheque générale. Ces moindres parties hypothéquées ſpécialement, ayant été dans la ſuite ſurchargées de nouvelles tailles & impoſitions ; les propriétaires voyant que le revenu ne ſuffiſoit pas pour acquitter ces charges, voulurent les abandonner, ſans faire attention qu'elles payoient un impôt aſſigné originairement ſur la totalité éclipſée.

La difficulté de trouver les terres qui avoient fait partie de cette totalité, ainſi que les poſſeſſeurs ou détenteurs, ne cauſoit pas un médiocre embarras ; elle donnoit lieu à une infinité de procès également onéreux au ſouverain & aux particuliers.

Ce fut pour y mettre fin que les archiducs *Albert* & *Iſabelle* rendirent le placard du 13 juillet 1602, par lequel ils ordonnerent aux receveurs de faire de nouveaux regiſtres, & aux redevables de fournir le dénombrement des reconnoiſſances par eux dues ; leur permettant d'hypothéquer ſpécialement telles parties de terres qu'ils jugeroient à-propos, & généralement leurs perſonnes ou leurs autres biens. *Voyez l'article 6 de ce placard.*

Et par les articles 59, 60, 61, 62 & autres, il eſt dit que les rentes de l'*épier* de Flandre ſeront payables ſolidairement par l'*hofman*, où il y a *hofmanie* ; & où il n'y en a pas, par le chef de la communauté, ou par les plus grands tenanciers, ſauf leur

recours contre leurs co-détenteurs. On voit par-là que l'hypotheque générale a été rétablie ſur toutes les terres, ſans que le ſouverain ait même voulu s'aſtreindre à faire la diſcuſſion de la ſpéciale.

Il s'eſt encore aſſez récemment élevé des conteſtations à ce ſujet; mais les particuliers qui les ont formées ont été condamnés par différentes ſentences du bureau des finances de Lille, & entr'autres par celles des 6 août 1722, 12 août 1723, 2 décembre 1724. M. *Meliand* intendant de la province, a rendu ſes ordonnances des 8 avril & 25 octobre 1726, ſur les mêmes principes; & M. *de la Grandeville* ſon ſucceſſeur les a ſuivies dans une ordonnance du 3 novembre 1732, par laquelle ce magiſtrat enjoint aux hofmans de la châtellenie de Bergues de rapporter entre les mains du receveur de l'*épier*, les rôles des terres & des noms des tenanciers; & aux greffiers de donner une déclaration des terres chargées de cette redevance. *Voyez* HOFMAN.

M. de Ghewiet auteur des *inſtitutions au droit belgique*, imprimées à Lille en 1736, *partie II. titre ij* § 3. atteſte que les redevances de l'*épier* ſe levent à Gand, Bruges, Ypres, Dixmule, Ruremonde, Courtray, Aloſt, Harlebeck, Furnes, Bergues-Saint-Winocq, Mont-Caſſel, & Geertrudenbergh. Une partie de ces rentes a été engagée ou aliénée en vertu des édits qui ont ordonné l'aliénation des rentes albergues. *Voyez* RENTES ALBERGUES. Il y a des receveurs de l'*épier*, dont les offices ſont érigés en fiefs relevans directement du ſouverain; il y en a d'autres établis par commiſſion. *Art. de M.* DE LA MOTTE-CONFLANS, *avocat au parlement.*

EPIERRER, verb. act. (*Jardinage.*) C'eſt après avoir effondré un terrain, paſſer les terres à la groſſe claie pour en ôter les pierres, & enſuite les paſſer au rateau fin. (*K*)

* EPIEU, ſ. m. (*Chaſſe.*) arme faite d'un long morceau de bois garni à l'une de ſes extrémités d'un fer large & pointu: le bois s'appelloit *la hampe*. On s'en ſervoit beaucoup dans les temps où l'on ſe piquoit de faire la chaſſe aux animaux les plus dangereux & les plus féroces.

EPIGASTRE, ſ. m. ἐπιγαστρον, *en Anatomie*, la partie moyenne de la région épigaſtrique. *Voyez* EPIGASTRIQUE.

Ce mot eſt formé de ἐπὶ *ſur*, & de γάστηρ, *ventre*. (*L*)

EPIGASTRIQUE, (*Anat.*) *région épigaſtrique*; nom qu'on donne à la partie ſupérieure de l'abdomen, & qui s'étend depuis le cartilage xiphoïde juſqu'auprès du nombril. *Voyez* RÉGION.

On la diviſe ordinairement en deux parties; les côtés ou la partie latérale, qu'on appelle *hypocondre*; & le milieu, qu'on appelle *épigaſtre*. *Voyez* ABDOMEN.

Il y a auſſi des veines & des arteres *épigaſtriques*. Les arteres ſont des branches des arteres iliaques externes. Les veines ſe déchargent dans les veines iliaques externes. *Chambers.* (*L*)

EPIGASTRIQUE (*région*), *Phyſiolog.* Cette partie du corps humain ſituée entre la partie inférieure de la cavité de la poitrine & l'eſtomac, a été regardée par pluſieurs auteurs, & entr'autres par celui d'un ouvrage intitulé *Specimen novæ Medicinæ conſpectus*, (à Paris, chez Guerin, 1751,) comme un point de réunion & comme un centre d'où les forces organiques ſemblent partir pour s'y réunir de nouveau.

C'eſt le diaphragme qui joue le principal rôle dans cette région. L'auteur le conſidere comme un balancier, qui donne, pour ainſi dire, le branle à tous les viſceres, & dont l'empire paroît s'étendre à toutes les parties du corps. Il leur communique la force ſenſitive; c'eſt-à-dire la tenſion, la mobilité, l'activité, le ton qu'excitent les ſenſations & les affections de l'ame. Mais il a une correſpondance plus particuliere avec les membranes du cerveau; l'auteur en allegue pour preuve différentes obſervations pratiques: il s'appuie ſur des faits anatomiques: il cite en ſa faveur une remarque de M. Petit, qui mettoit dans la *région épigaſtrique* l'origine du nerf intercoſtal (*mém. de l'acad. des Scienc.* 1727;) mais ſans recourir à des expériences conteſtées, il auroit pu auſſi ſe prévaloir de la quantité prodigieuſe de nerfs qui ſe diſtribuent au diaphragme, enſorte qu'il communique par leur moyen avec tous les viſceres.

D'ailleurs l'auteur remarque avec raiſon, qu'on peut regarder cet organe comme le vrai centre du ſyſtême nerveux & aponévrotique ; ſon tiſſu, ſa ſituation, ſa mobilité, ſon union avec le péricarde, ſa communication ſenſible avec la plevre & le péritoine, & par le moyen de ces deux membranes qui enveloppent tous les viſceres du tronc avec tout le genre aponévrotique ; ſon action, principalement ſur l'eſtomac & ſur les inteſtins, dont l'auteur croit qu'il détermine le mouvement périſtaltique ; enfin l'étendue de ſes productions, qu'Albinus a pourſuivies plus loin que perſonne, & qui vont peut-être beaucoup au-delà ; tout cela paroît conſpirer à rendre cet organe propre à exercer une réciprocation avec toutes les parties, & ſur-tout avec le ſyſtême aponévrotique, qui enveloppe & pénetre toutes les parties du corps.

L'auteur ajoute que cette réciprocation du diaphragme eſt conſidérablement excitée par les différentes ſenſations que nous font éprouver nos beſoins ſucceſſifs, & par l'inquiétude avec laquelle nous cherchons à y pourvoir.

Tous les Médecins ſavent, dit-il encore, que la plupart des malades qui meurent d'une gangrene dans quelque partie inférieure au diaphragme, ſentent très-diſtinctement & par intervalles, comme une maſſe qui monte peu à peu ; & dès que ce poids eſt parvenu à la *région épigaſtrique*, le malade tombe dans une ſyncope qui eſt bientôt ſuivie de la mort. On peut trouver pluſieurs exemples des cas approchans dans les anciens médecins. Hippocrate dit dans les *prénotions de Cos*, que les plaies du diaphragme ſont toujours mortelles. Les épileptiques ſentent quelquefois à l'approche de l'accès, des vapeurs qui s'élevent peu à peu des extrémités inférieures ; & ils perdent connoiſſance dès qu'elles ſont arrivées à la région du diaphragme, comme Galien l'a obſervé, *de loc. affect. lib. III.*

Vanhelmont eſt rempli d'obſervations ſemblables. Il rapporte dans ſon *traité du ſiege de l'ame*, qu'un écolier & un cocher étoient morts ſubitement d'un coup qu'ils avoient reçu vers l'orifice ſupérieur de l'eſtomac : il obſerve auſſi que les goutteux ſentent les approches de l'accès par une agitation qu'ils éprouvent dans cette partie ; il l'a vue quelquefois ſi ſenſible, qu'on ne pouvoit y ſouffrir l'application de la main. Tout le monde ſait que le chagrin, la triſteſſe, & même le plaiſir & la joie, font une impreſſion ſenſible vers le creux de l'eſtomac ; Vanhelmont l'avoit très-bien remarqué, mais il ſe trompe par rapport au principe, en ce qu'il rapporte cette ſenſation, ainſi que toutes celles dont il fait mention à ce ſujet, à l'orifice ſupérieur de l'eſtomac, tandis qu'il eſt certain que c'eſt la partie tendineuſe du diaphragme qui eſt alors affectée. Ceux qui ſeront curieux de voir un plus grand détail ſur cette matiere, & un plus grand nombre d'obſervations du genre de celles qui viennent d'être rapportées, n'auront qu'à conſulter l'ouvrage même. *Extrait du Journal des Sav. Septembre 1751.* (*d*).

Réflexions de M. le Baron DE HALLER, *ſur la Région Epigaſtrique.*

Nous voyons avec peine que l'auteur de l'article qu'on vient de lire, ait donné ſa confiance à une hypotheſe qui l'éloigne de toute maxime de l'évidence. Il a préféré par-tout à la lumiere de l'anatomie des inférences éloignées, qu'il a cru pouvoir tirer de quelques obſervations cliniques, & qui n'étant pas ſujettes aux ſens, peuvent être expliquées de cent manieres différentes.

Le reſpect dû au vrai nous oblige dans un ouvrage qui doit paſſer à la poſtérité, de faire ſur ces forces *épigaſtriques* quelques obſervations.

On parle de forces organiques ; terme obſcur, qui, réduit à être intelligible, ne peut ſignifier que les cauſes mouvantes du corps humain. Ce ſont les différentes forces contractives des muſcles ; la force avec laquelle opere l'eſprit animal, & la force encore plus inconnue de l'ame.

L'ame n'agit point par le moyen du diaphragme : elle a bien certainement ſa réſidence dans l'encéphale, dont les compreſſions & les bleſſures menent à la ſopeur & au délire. Les maladies les plus cruelles du diaphragme n'affectent point l'ame & ne cauſent point de délire ; & le

ris ſardonique n'eſt point un ſymptome de ſes bleſſures. Nous n'oublierons jamais la mort d'un médecin très-ſavant & très-déſintéreſſé, dont l'extrême modeſtie étoit l'unique défaut: il étoit affecté d'une profonde mélancolie, ſuite d'une paſſion malheureuſe : il fut attaqué d'une fievre avec des étouffemens ; il vouloit mourir ; il y réuſſit en négligeant tous les ſecours ; il ne perdit pas un moment ſa tranquillité & ſa liberté d'eſprit : on l'ouvrit, on trouva un abcès très-conſidérable au diaphragme.

Les forces contractives ſont de différentes eſpeces ; mais les contractions lentes du tiſſu cellulaire, & les contractions vives de la fibre muſculaire, n'ont rien qui n'appartienne en propre à ces parties mêmes. Ces forces exiſtent également dans les parties les plus éloignées du diaphragme, & dans les animaux qui ſont deſtitués de ce muſcle.

La force nerveuſe part du cerveau & de la moëlle de l'épine : le diaphragme la reçoit & ne produit point de nerfs. Il en a beſoin comme tout autre muſcle : il a ſes nerfs ſupérieurs & inférieurs ; mais on ne peut pas dire qu'il en ait une proportion ſupérieure : l'œil & la langue en ont bien davantage. Les expériences du nerf phrénique (*voyez ci-devant* DIAPHRAGME,) prouvent évidemment que ce nerf régit le diaphragme ; qu'il lui donne le mouvement, & qu'il le lui ôte quand il eſt comprimé lui-même. Le diaphragme immobile eſt livré à la mort ; l'irritation du nerf le rappelle à la vie. Mais aucune expérience ne donne le moindre ſoupçon d'une action que le diaphragme exerceroit ſur les nerfs.

C'eſt abuſer certainement de la facilité du public, que de citer ici l'excellent homme M. Perit, le pere. Cet anatomiſte a cru que le nerf intercoſtal naît dans la moëlle de l'épine, & va ſe joindre au nerf de la ſixieme paire ; il n'a jamais penſé à le tirer du diaphragme, ni de l'épigaſtre en particulier.

Le diaphragme n'a aucune liaiſon avec les meninges : il ne produit pas le mouvement périſtaltique, qui ſubſiſte ſans lui, qui réſide évidemment dans les inteſtins eux-mêmes, & qui continue avec vivacité dans les inteſtins arrachés du corps de l'animal. Si le diaphragme étoit la cauſe du mouvement périſtaltique, ce mouvement dépendroit de la volonté ; mais c'eſt en vain qu'un homme conſtipé fait jouer ſon diaphragme ; ſes inſpirations les plus fortes ne produiſent rien, dès que le rectum n'agit pas lui-même, ou que la veſſie eſt paralytique.

Aucun ſyſtême aponévrotique ne pénetre toutes les parties du corps animal. L'auteur de l'hypotheſe abuſe d'un terme qui ne convient point au tiſſu cellulaire, auquel il l'applique.

Les plaies du diaphragme ne ſont point mortelles : les faſtes de l'anatomie ſont remplis d'exemples, où des inteſtins & l'eſtomac ſont remontés par une bleſſure du diaphragme dans la cavité de la poitrine, où la plaie s'eſt cicatriſée, & où long-temps après, la diſſection a découvert ce déplacement.

L'épilepſie remonte, mais elle ne fait tomber que lorſqu'elle affecte la tête.

L'eſtomac a effectivement des nerfs très-nombreux ; il eſt d'une ſenſibilité exquiſe. On produit un ſentiment très-particulier, en grattant la peau à l'endroit qui répond à l'eſtomac ; mais cette partie eſt très-diſtincte du diaphragme.

Nous voyons avec peine les médecins abandonner l'évidence que leur offrent les ſens, pour s'égarer dans des théories, qui ne ſont fondées que ſur des probabilités. (*H. D. G.*)

EPIGENEME, ſ. m. (*Médecine.*) ce terme eſt tiré d'ἐπιγίνομαι, *ſupervenio*, il ſignifie un ſymptome, qui, dans une maladie avancée dans ſon cours, ſurvient & ſe joint aux ſymptomes qui étoient déja établis ; c'eſt la même choſe qu'*épiphénomène*. *Voyez* EPIPHENOMENE. (*d*)

EPIGEONNER, v. act. (*Maçonnerie.*) c'eſt employer le plâtre un peu ſerré, ſans le plaquer ni le jeter, mais en le levant doucement avec la main & la truelle par *pigeons*, c'eſt-à-dire par *poignées*, comme lorſqu'on fait les tuyaux & languettes de cheminée qui ſont de plâtre pur.

*EPIGIES, ſ. m. pl. (*Mythol.*) ou nymphes de la terre. Il y avoit auſſi les

nymphes uranies ou du ciel. *Epigie* eſt formé de ἐπὶ, *ſur*, & γῆ, terre.

EPIGLOTTE, ſ. f. ἐπιγλόττις, *en Anatomie*, la couverture ou le couvercle du laryns. *Voyez* LARYNX.

Ce mot eſt formé de ἐπὶ, *ſur*, & γλῶσσα, ou bien γλωτὶς, *langue*.

L'*épiglotte* eſt un cartilage mince, mobile, de la forme d'une feuille de lierre ou d'une petite langue, & qu'on appelle en conſéquence *lingula*.

Il ſert à couvrir la fente du larynx, qu'on appelle *glotte*. *Voyez* GLOTTE & VOIX.

Galien croit que l'*épiglotte* eſt le principal organe de la voix, & qu'elle ſert à la varier, à la moduler, & à la rendre harmonieuſe. Sa baſe qui eſt aſſez large, eſt ſituée dans la partie ſupérieure du cartilage ſcutiforme, & ſa partie large & mince eſt tournée vers le palais; elle ne ſe ferme que par la peſanteur des morceaux qu'on avale, mais ce n'eſt pas ſi exactement que quelque goutte de la boiſſon ne ſe fourvoie quelquefois, & n'entre dans la trachée-artere. *Voy.* TRACHÉE, LARYNX, VOIX. (*L*)

Ce cartilage, quoiqu'attaché au larynx, n'a rien de commun avec la voix: il n'eſt prépoſé qu'à la déglutition, & pour empêcher l'entrée des alimens dans la trachée. Auſſi, les oiſeaux, ſeuls chantres de la nature, ſont-ils deſtitués de cette partie, qui eſt propre aux quadrupedes à ſang chaud, même à ceux de la claſſe cetacée.

Le cartilage thyroïde, ou le bouclier, fait en-devant un angle plan, dont la partie ſupérieure a une échancrure au milieu des deux plans quarrés du cartilage. C'eſt de la face cave de cet angle, un peu au-deſſous de l'échancrure, que s'éleve un ligament robuſte, qui ſoutient le pié cartilagineux de l'*épiglotte*, étroit, applati, & ſilloné de trois lignes tranſverſales.

Ce pié ſoutient lui-même un cartilage mince, fait en cuiller, qui monte perpendiculairement derriere la luette & la langue, qui eſt concave du côté de la langue, & convexe contre le larynx: ſa pointe cependant ſe recourbe le plus ſouvent en-devant: la figure en eſt ovale, c'eſt l'*épiglotte*.

Elle eſt toute criblée de trous: le pié même en eſt percé, auſſi-bien que la partie la plus voiſine. Il y a même dans toute l'*épiglotte* des trous & des fentes pénétrantes, irrégulieres, remplies de caroncules rouges, qui pénetrent de la face convexe à la face concave.

L'*épiglotte*, n'étant appuyée que ſur un ligament, eſt extrêmement mobile, & s'incline naturellement contre le larynx, quand celui-ci s'éleve; c'eſt par-là qu'elle ſe met à même de couvrir l'entrée de la trachée dans la déglutition. Elle ſe redreſſe d'elle-même.

Quelques fibres du thyroarithénoïdien s'élevent juſqu'à l'*épiglotte*, & peuvent concourir à l'abaiſſer.

Il y en a d'autres, en petit nombre, qui naiſſent de la face poſtérieure de l'échancrure du cartilage thyroïde, & qui déprime également l'*épiglotte*.

D'autres beaucoup plus ſenſibles dans les animaux, & à peine reconnoiſſables dans l'homme, viennent de la langue, & ſe rendent au milieu du dos de l'*épiglotte*, & ſervent à l'éloigner de l'entrée du larynx, & à ouvrir la trachée, comme dans l'excrétion d'un phlegme un peu volumineux.

Un grand nombre de glandes aſſez dures, ſont placées ſur la convexité de l'*épiglotte*. Ces glandes rempliſſent de leurs queues les différentes fêlures de l'*épiglotte*, & reparoiſſent dans la partie concave qu'elles arroſent. Elles nous paroiſſent plutôt un amas de glandes, qu'une glande unique. (*H. D. G.*)

*EPIGONES, ſ. m. pl. (*Myth.*) c'eſt ainſi qu'on appelle les enfans de ſept capitaines qui aſſiégerent en vain la ville de Thebes. Les *épigones*, dix ans après l'expédition malheureuſe de leurs peres, marcherent contre Thebes ſous la conduite d'Alcméon, vengerent la mort de leurs parens & la honte de la premiere expédition; prirent Thebes; firent un butin conſidérable, & emmenerent l'aveugle Tirésias avec ſa fille Manto, à qui ils confierent l'adminiſtration du temple de Delphes.

EPIGONIUM, (*Muſiq. inſtr. des anc.*) Muſonius nous apprend que l'inſtrument appellé *epigonium* avoit quarante cordes; & d'accord avec Athénée, il en attribue

l'invention à Epigonus d'Ambracie, grand muſicien, & qui le premier toucha des inſtrumens à cordes ſans *plectrum*. La muſique a de grandes obligations à cet Epigonus; car, au rapport d'Athénée, il imagina le premier d'unir le chant des flûtes à celui des cithares; & ôta, par ce moyen, ce qu'il y avoit de dur & d'inflexible dans le chant des cithares ſeules. Il inventa le genre chromatique; le premier il mit en vogue les inſtrumens appellés *jambique*, *magade & ſyrigmon*; enfin il fut l'auteur des chœurs. (*F. D. C.*)

ÉPIGRAMME, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) petit poëme ou piece de vers courte, qui n'a qu'un objet, & qui finit par quelque penſée vive, ingénieuſe, & ſaillante.

D'autres définiſſent l'*épigramme* une penſée intéreſſante, préſentée heureuſement & en peu de mots; ce qui comprend les divers genres d'*épigrammes*, telles que les anciens les ont traitées, & telles qu'elles ont été connues par les latins & par les modernes.

Les *épigrammes*, dans leur origine, étoient la même choſe que ce que nous appellons aujourd'hui *inſcriptions*. On les gravoit ſur les frontiſpices des temples, des arcs de triomphe, ſur les piédeſtaux des ſtatues, les tombeaux, & les autres monumens publics. Elles ſe réduiſoient quelquefois au monogramme: on leur donna peu-à peu plus d'étendue; on les tourna en vers pour les rendre plus faciles à être retenues par mémoire. Hérodote & d'autres nous en ont conſervé pluſieurs.

On s'en ſervit depuis à raconter briévement quelque fait, ou à peindre le caractere des perſonnes; & quoiqu'elles euſſent changé d'objet, elles conſerverent le même nom.

Les Grecs les renfermoient ordinairement dans des bornes aſſez étroites; car quoique l'Anthologie en renferme quelques-unes aſſez longues, elles ne paſſent pas communément ſix ou au plus huit vers. Les Latins n'ont pas été ſi ſcrupuleux à obſerver ces bornes, & les modernes ſe ſont donné encore plus de licence. On peut pourtant dire en général que l'*épigramme* n'étant qu'une ſeule penſée, il eſt difficile qu'elle communique ce qu'elle a de piquant à un grand nombre de vers.

M. le Brun, dans la préface qu'il a miſe à la tête de ſes *épigrammes*, définit l'*épigramme* un petit poëme ſuſceptible de toutes ſortes de ſujets, qui doit finir par une penſée vive, juſte, & inattendue; ces trois qualités, ſelon lui, ſont eſſentielles à l'*épigramme*, mais ſur-tout la briéveté & le bon mot. Pour être courte, l'*épigramme* ne doit ſe propoſer qu'un ſeul objet, & le traiter dans les termes les plus concis; c'étoit le ſentiment de M. Deſpreaux:

L'épigramme plus libre, en ſon tour plus borné,
N'eſt ſouvent qu'un bon mot de deux rimes orné.

On eſt diviſé ſur l'étendue qu'on peut donner à l'*épigramme*; quelques-uns la fixent depuis deux juſqu'à vingt vers, quoique les anciens & les modernes en fourniſſent qui vont bien au delà de ce dernier nombre; mais on convient que les plus courtes ſont ſouvent les meilleures & les plus parfaites. Les ſentimens ſont auſſi partagés ſur la penſée qui doit terminer l'*épigramme*; les uns veulent qu'elle ſoit ſaillante, inattendue comme dans celle de Martial, tout le reſte, diſent-ils, n'étant que préparatoire; d'autres prétendent que les penſées doivent être répandues & ſe ſoutenir dans toute l'*épigramme*, & c'eſt la maniere de Catulle; d'autres enfin adoptent également ces deux genres.

Si l'on conſulte l'Anthologie, les *épigrammes* greques ne nous offriront guere de ce qu'on appelle *bons mots*; elles ont ſeulement un certain air d'ingénuité & de ſimplicité accompagné de vérité & de juſteſſe, tel que ſeroit le diſcours d'un homme de bon ſens ou d'un enfant qui auroit de l'eſprit. Elles n'ont point le ſel piquant de Martial, mais une certaine douceur qui plaît au bon goût; ce qui n'a pas empêché qu'on ne donnât le nom d'*épigramme greque* à toute *épigramme* fade ou inſipide: mais nous ne ſommes pas dans le point de vue convenable pour juger du véritable mérite des *épigrammes* de l'Anthologie; il faut ſi peu de choſe pour défigurer un bon mot, en connoît-on toute la fineſſe, les rapports, *&c.* à 2000 ans d'intervalle?

Selon

Selon quelques modernes, c'eſt le bon mot qui caractériſe l'*épigramme*, & qui la diſtingue du madrigal. Le P. Mourgues dit que c'eſt par le nombre des vers & par le bon mot, que ces deux eſpeces de petits poëmes ſont diſtingués entr'eux dans la verſification moderne ; que dans l'*épigramme* le nombre des vers ne doit être ni au deſſus de huit ni au deſſous de ſix, mais rien n'eſt moins fondé que cette regle; ce qu'il ajoute eſt plus vrai, que la fin de l'*épigramme* doit avoir quelque choſe de plus vif & de plus recherché que la penſée qui termine le madrigal. *Voyez* MADRIGAL.

L'*épigramme* eſt encore regardée comme le dernier & le moins conſidérable de tous les ouvrages de poéſie ; & quelqu'un qui n'y réuſſiſſoit apparemment pas, dit que les bonnes *épigrammes* ſont plutôt un coup de bonheur qu'un effet du génie. Le P. Bouhours a prétendu qu'elles tiroient leur principal mérite de l'équivoque. Mais conſidérer l'*épigramme* par ſes rapports, c'eſt faire le procès à ſes défauts ſans rendre juſtice aux beautés réelles qu'elle peut renfermer, & l'on en pourroit citer un grand nombre de ce genre tant anciennes que modernes.

Selon quelques autres une des plus grandes beautés de l'*épigramme*, eſt de laiſſer au lecteur quelque choſe à ſuppléer ou à deviner, parce que rien ne plaît tant à l'eſprit que de trouver dequoi s'exercer dans les choſes qu'on lui préſente. Mais d'un autre côté on demande pour le moins avec autant de fondement, ſi une *épigramme* peut être louche, & ſi c'eſt la même choſe qu'une énigme.

La matiere de l'*épigramme* eſt d'une grande étendue ; elle exprime ce qu'il y a de plus grand & de plus noble dans tous les genres, elle s'abaiſſe à ce qu'il y a de plus petit, elle loue la vertu & cenſure le vice, peint & fronde les ridicules. Il ſemble pourtant qu'elle ſe trouve mieux dans les genres ſimples ou médiocres que dans le genre élevé, parce que ſon caractere eſt la liberté & l'aiſance.

Comme l'*épigramme* ne roule que ſur une penſée, il ſeroit ridicule d'y multiplier les vers ; elle doit avoir une ſorte d'unité comme le drame, c'eſt-à-dire ne tendre qu'à une penſée principale, de même que le drame ne doit embraſſer qu'une action. Néanmoins elle a néceſſairement deux parties ; l'une qui eſt l'expoſition du ſujet, de la choſe qui a produit ou occaſioné la penſée ; & l'autre, qui eſt la penſée même ou ce qu'on appelle le *bon mot*. L'expoſition doit être ſimple, aiſée, claire, libre par elle-même & par la maniere dont elle eſt tournée.

Sans parler de la malignité & de l'obſcénité, que la raiſon ſeule réprouve, les défauts qu'on doit éviter dans l'*épigramme*, ſont la fauſſeté des penſées, les équivoques tirées de trop loin, les hyperboles, les penſées baſſes & triviales. (*G*)

Une des meilleures *épigrammes* modernes, eſt celle de M. Piron contre L'abbé Desfontaines de notre ſiecle ; puiſſe-t-elle ſervir de leçon à ſes ſemblables ! Une anecdote très-plaiſante à ce ſujet, c'eſt que M. Piron l'a fait écrire en ſa préſence par le Zoïle même : la voici, elle eſt à deux tranchans.

Cet écrivain ſi fécond en libelles,
Croit que ſa plume eſt la lance d'Argail;
Sur le Panarſſe entre les neuf Pucelles
Il s'eſt placé comme un épouvantail :
Que fait le bouc en ſi joli bercail ?
Y plairoit-t-il ? chercheroit-il à plaire?
Non, c'eſt l'eunuque au milieu du ſerrail :
Il n'y fait rien, & nuit à qui veut faire.

* ÉPIGRAPHE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) On appelloit ainſi dans Athenes, des eſpeces de commis qui tenoient les regiſtres des impôts, ou des livres où chaque citoyen pouvoit s'inſtruire de ce qu'il devoit à l'état, ſelon l'eſtimation de ſes facultés.

EPIGRAPHE, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) c'eſt un mot, une ſentence, ſoit en proſe, ſoit en vers, tirée ordinairement de quelque écrivain connu, & que les auteurs mettent au frontiſpice de leurs ouvrages pour en annoncer le but : ces *épigraphes* ſont devenues fort à la mode depuis quelques années. M. de Voltaire a mis celle-ci à la tête de ſa Mérope, d'où il a banni la paſſion de l'amour :

Hoc legite, auſteri, crimen amoris abeſt.

Les *épigraphes* ne ſont pas toujours juſtes,

& promettent quelquefois plus que l'auteur ne donne. On ne court jamais de riſque à en choiſir de modeſtes. (*G*)

EPIGRAPHE, ſ. f. (*Arts.*) nom que l'on donne à toutes les inſcriptions qu'on met ſur les bâtimens, pour en faire connoître l'uſage, ou pour marquer le temps & le nom de ceux qui les ont fait élever. Ces inſcriptions ſe gravent le plus ſouvent en anglet, ſur la pierre & ſur le marbre. Les anciens ſe ſervoient de caracteres de bronze pour celles des arcs de triomphe & des temples, & ils en couloient les crampons en plomb. Le mot *épigraphe* n'eſt guere uſité en ce ſens; on ſe ſert du mot *inſcription*. *Voyez* INSCRIPTION.

On nomme encore *épigraphe*, toute inſcription qu'on grave au haut ou au bas d'une eſtampe pour en indiquer l'eſprit & le caractere. L'abbé de Choiſy, connu par ſon ambaſſade de Siam, par la vie de quelques-uns de nos rois, & par des ouvrages de piété, dédia ſa traduction de l'imitation de Jeſus-Chriſt à madame de Maintenon, & fit graver pour *épigraphe* au bas de la taille-douce qui repréſente cette dame à genoux au pié du crucifix, les ℣ 11 & 12 du *Pſ. xljv.* ſuivant la vulgate, & *xlv.* ſelon l'Hébreu: *audi, filia, & inclina aurem tuam, & obliviſcere domum patris tui; & concupiſcet rex decorem tuum.* On dit qu'on retrancha cette *épigraphe* dans la ſeconde édition; mais elle exiſte dans la premiere, & c'eſt pour cette raiſon qu'on la recherchoit très-curieuſement du temps de Louis XIV. *Voyez* M. Dupin, *bib. des aut. eccléſ. du xvij. ſiecle, tom. VII.* & Amelot de la Houſſaye, *tome II.*

Il ſeroit à ſouhaiter, comme M. l'abbé Dubos l'a fort bien remarqué, que les Peintres qui ont un ſi grand intérêt à nous faire connoître les perſonnages dont ils veulent ſe ſervir pour nous toucher, accompagnaſſent toujours leurs tableaux d'hiſtoire d'une courte *épigraphe*. Le ſens des peintres gothiques, tout groſſier qu'il étoit, leur a fait connoître l'utilité des *épigraphes* pour l'intelligence du ſujet des tableaux. Il eſt vrai qu'ils ont fait un uſage auſſi barbare de cette connoiſſance, que de leurs pinceaux. Ils faiſoient ſortir de la bouche de leurs figures, par une précaution bizarre, des rouleaux ſur leſquels ils écrivoient ce qu'ils prétendoient faire dire à ces figures indolentes; c'étoit-là véritablement faire parler ces figures.

Les rouleaux gothiques ſe ſont anéantis avec le goût gothique: à la bonne heure; mais en corrigeant la maniere on peut en retenir l'idée, & dans certaines occaſions on ne ſauroit s'en paſſer; auſſi les plus grands maîtres ont jugé quelquefois une *épigraphe* de deux ou trois mots néceſſaire à l'intelligence du ſujet de leurs ouvrages, & en conſequence ils n'ont pas fait ſcrupule de les écrire dans un endroit du plan de leurs tableaux où ils ne gâtoient rien. Raphaël & les Carrache en ont uſé ainſi; & M. Antoine Coypel a placé de même des bouts de vers de Virgile dans la galerie du palais royal, pour aider à l'intelligence de ſes ſujets qu'il avoit tirés de l'Enéide.

Enfin tous les peintres dont on grave les ouvrages ont ſenti l'utilité de ces *épigraphes*, & ils en mettent au bas des eſtampes qui ſe font d'après leurs tableaux. On peut donc ſuivre le même uſage pour les tableaux mêmes; car les trois quarts des ſpectateurs, qui ſont d'ailleurs très-capables de rendre juſtice à l'ouvrage, ne ſont point aſſez lettrés pour deviner le ſujet d'une eſtampe ni d'un tableau: ces ſujets ſont ſouvent pour les ſpectateurs une belle perſonne qui plaît, mais qui parle une langue qu'ils n'entendent point: on s'ennuie bientôt de la regarder, parce que la durée des plaiſirs où l'eſprit ne prend point de part eſt bien courte. DE JAUCOURT.

* EPILANCE, ſ. f. (*Fauconnerie.*) eſpece d'épilepſie à laquelle les oiſeaux ſont ſujets. Quand ils en ſont attaqués, ils tombent ſubitement du poing ou de la perche; ils reſtent quelque temps comme morts; ils ont les yeux clos, les paupieres enflées, l'haleine puante, & s'efforcent d'émeutir. Ces accès les prennent deux fois par jour: on prétend que cette maladie eſt contagieuſe.

EPILENE, chanſon des vendangeurs, laquelle étoit accompagnée de la flûte. *Voyez* ATENÉE, *liv. V.* (*S*)

* EPILENIE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) danſe pantomime des Grecs, dans laquelle ils imitoient ce qui ſe paſſe dans la foule des raiſins.

EPILEPSIE, ſ. f. (*Médecine*) eſt une eſpece de maladie convulſive qui affecte toutes les parties du corps, ou quelques-unes en particulier, par accès périodiques ou irréguliers, pendant leſquels le malade éprouve la privation ou une diminution notable de l'exercice de tous ſes ſens & des mouvemens volontaires.

Le mot *épilepſie*, ἐπιληψία ἐπιλῆψις, vient du grec ἐπιλαμβάνεσθαι, qui ſignifie *ſurprendre*, à cauſe que ce mal ſaiſit tout-à-coup ceux qui y ſont ſujets : les Latins ont appellé cette maladie *comitialis morbus*, parce que les Romains rompoient leurs aſſemblées, lorſqu'il arrivoit que quelqu'un y étoit attaqué d'*épilepſie* ; ce qu'ils regardoient comme de mauvais augure. D'autres l'ont nommée *morbus ſacer*, ſoit parce qu'ils la regardoient comme une punition du ciel, ſoit parce que le ſiege de la cauſe paroît être dans la tête, qu'ils regardoient comme la partie ſacrée du corps, *ſacra palladis arx* ; ſoit parce que les perſonnes qui ſont ſurpriſes par un accès d'*épilepſie* le ſont ſi ſubitement, qu'elles ſemblent frappées de la foudre. On lui a encore donné le nom de *morbus herculeus*, ou parce qu'Hercule étoit ſujet à cette maladie, ou parce qu'elle ſemble réſiſter avec beaucoup de force à celle des remedes, qui ne peuvent que très-difficilement en ſurmonter la cauſe & la détruire. L'on donne auſſi communément à l'*épilepſie* le nom de *morbus caducus*, *mal caduc*, à *cadendo*, & celui de *haut-mal*, parce que les malades ne peuvent s'empêcher ordinairement de tomber de leur haut, s'ils ſont debout; lorſque l'accès les ſurprend ; celui de *ſonticus*, parce que cette maladie nuit beaucoup à l'économie animale : on trouve encore dans pluſieurs auteurs cette maladie déſignée ſous le nom de *morbus puerilis*, νοσημα παιδιον, ſelon Hippocrate, parce que les enfans ſont très-ſuſceptibles d'être attaqués de cette maladie.

L'*épilepſie* admet pluſieurs différences, ou par les divers accidens qu'elle produit, ou par les différens ſieges de ſa cauſe : celles-là conſiſtent en ce que la maladie peut être plus ou moins violente, récente ou invétérée, *&c.* celles-ci ſont plus importantes à établir ; elles conſiſtent en ce que la maladie peut être idiopathique, c'eſt-à-dire que la cauſe réſide dans la tête & affecte le cerveau immédiatement ; ou ſympathique, dont la cauſe exiſte dans toute autre partie que le cerveau, & ne l'affecte que par communication, comme dans l'eſtomac, la matrice, ou dans toute autre partie du corps.

Les ſymptomes de cette maladie ſont ſi variés, ſi extraordinaires & ſi terribles, qu'on a cru anciennement ne pouvoir les attribuer qu'à des cauſes ſurnaturelles, comme au pouvoir des dieux, des démons, aux enchantemens, ou à l'influence des aſtres, comme à celle de la lune, *&c.*

Cependant toutes ces variétés ne dépendent que des différens mouvemens des parties qui en ſont ſuſceptibles, par conſéquent des muſcles : elles conſiſtent principalement, ces variétés, dans les différentes contractions muſculaires : celles-ci ne peuvent être excitées que par la différente diſtribution, le cours involontaire, irrégulier du fluide nerveux dans les organes du mouvement, pendant qu'il eſt empêché de ſe porter aux organes du ſentiment ; & par ce qui peut produire ces effets.

Les cauſes en ſont très-nombreuſes, telles 1°. que les léſions du cerveau dans ſes enveloppes, ſa ſurface, ſa ſubſtance, ſes cavités, par commotion, contuſion, bleſſure, par abcès, effuſion ou épanchement de ſang, de ſanie, de pus, d'ichoroſité, de lymphe acrimonieuſe, par quelque excroiſſance oſſeuſe de la ſurface interne du crâne, par enfoncement de quelques-unes de ſes parties, par quelque fragment ou quelque eſquille d'os, ou quelque corps dur étranger qui bleſſe les méninges ou la ſubſtance de ce viſcere ; par un amas de globules mercuriels qui ſoient portés, par quelque voie que ce ſoit, dans ſes vaiſſeaux ou ſes cavités ; la corruption de la ſubſtance même du cerveau par les ſuites d'une inflammation, de l'éroſion de ſes membranes ; de la carie de ſa boîte oſſeuſe. Ces différentes cauſes ſont rendues plus actives par tout ce qui peut augmenter la quantité des humeurs qui ſe portent vers le cerveau, comme la pléthore, l'exercice immodéré, la chaleur, l'excès dans l'uſage du vin, de la bonne chere, du coït, la contention de l'eſprit, les profondes méditations, les grands efforts

de l'imagination, & sur-tout la crainte & la terreur.

2°. On doit encore placer, parmi les causes de contractions musculaires irrégulieres, tout ce qui affecte violemment le genre nerveux, comme les douleurs fortes & périodiques, la passion hystérique, les irritations & les érosions causées dans les enfans par l'effet des vers, par des humeurs âcres ramassées dans les boyaux, par la qualité acreacide du lait, & par sa coagulation, par le méconium, par la dentition difficile, par le levain de la petite vérole, les violentes douleurs d'estomac, la matiere d'un ulcere renfermée dans quelque partie, la trop grande abstinence de manger, comme aussi la crapule & l'usage des alimens, de boisson âcre, de remedes & de poisons de même qualité.

3°. On doit attribuer les mêmes effets aux causes suivantes; savoir, à la suppression de certaines évacuations qui se faisoient auparavant, comme des menstrues, des lochies, des hémorrhoïdes, de sanie, de pus, d'urine; à la répercussion de la galle, d'une dartre.

4°. On doit encore ranger parmi les causes des convulsions épileptiques, certaine vapeur dont le foyer a ordinairement son siege dans quelque partie des extrémités du corps, d'où elle semble s'élever au commencement de l'accès, en excitant le sentiment d'une espece d'*air* ou vapeur qui monte vers les parties supérieures jusqu'à ce qu'il soit parvenu au cerveau; ce qui est souvent l'effet d'un nerf comprimé par quelque cicatrice ou quelque tumeur, comme un skirrhe, un ganglion. Il n'est pas facile de rendre raison de ce phénomene; il est cependant vraisemblable qu'il est produit par une contraction spasmodique qui resserre les vaisseaux des parties mentionnées (où se fait sentir cette espece d'*aura frigida*,) y arrête le cours du sang, d'où le sentiment de froideur, & fait refluer les humeurs vers les parties supérieures; d'où s'ensuit que la maladie, dans son commencement, ressemble souvent à une attaque d'apoplexie. *Voyez* une observation à ce sujet dans le recueil de la société d'Edimbourg. *tom. IV. Voy.* VAPEUR.

5°. La plupart de ces causes (I. II. III. IV.) peuvent être l'effet d'une mauvaise conformation des solides, d'un vice héréditaire transmis du pere ou de la mere, ou de quelques ancêtres; ensorte qu'il arrive quelquefois que le fils n'en éprouve aucun mauvais effet, mais bien le petit-fils: peut-être peuvent-elles être aussi l'effet de l'imagination de la mere, qui ayant eu occasion de voir un épileptique pendant sa grossesse en a eu l'esprit frappé.

Toute cette exposition des différentes causes de l'*épilepsie*, tirée de Boerhaave, est le résultat de ce qu'ont appris à cet égard l'observation des symptomes de cette maladie, & l'inspection des cadavres de ceux qui en ont été atteints; ensorte qu'on peut en conclure que la cause prochaine dépend de la disposition du cerveau, dans laquelle les voies qui servent à distribuer le fluide nerveux aux organes du sentiment, sont fermées totalement, ou considérablement embarrassées, pendant que celles qui servent à distribuer le même fluide aux organes du mouvement, restent ouvertes & le reçoivent en abondance, avec beaucoup de célérité & sans ordre.

Les personnes qui sont sujettes aux attaques d'*épilepsie*, sentent qu'ils sont sur le point d'en souffrir une par les signes suivans: ils éprouvent d'abord une chaleur extraordinaire; la vue se trouble; ils sentent des sursauts dans les tendons; la mémoire est affoiblie. Des vertiges, des éblouissemens, de mauvaises odeurs, du bruit dans les oreilles, des douleurs & des pesanteurs de tête, la pâleur du visage, un mouvement irrégulier dans la langue, une tristesse profonde, des ardeurs d'entrailles, sont aussi les avant-coureurs de cette maladie; & lorsque l'accès commence, le malade est le plus souvent renversé tout-à-coup, ou, s'il est couché, les extrémités inférieures se plient & sont ramenées involontairement vers le tronc. Il fait d'abord de grands cris, & ensuite il respire avec peine & avec bruit, comme si on l'étrangloit; il grince des dents; il rend de l'écume par la bouche; il fait des grimaces horribles; il est agité par des convulsions dans tout son corps, & il éprouve des secousses violentes, qu'il n'est pas en son

pouvoir d'empêcher; il perd ordinairement l'uſage de tous ſes ſens; il ſe vuide involontairement des matieres fécales, de l'urine; il ſe fait de même quelquefois un écoulement de ſemence, & il ne peut appercevoir rien de ce qui ſe préſente autour de lui, pendant le paroxyſme, dont il puiſſe ſe rappeller le ſouvenir après qu'il eſt fini: quelquefois cependant, lorſque l'attaque n'eſt pas forte, il n'a pas toutes les parties du corps en convulſion, & il ne tombe pas toujours; il n'a que quelques parties agitées; ſa tête, par exemple, éprouve des ſecouſſes, ou les yeux lui tournent, ou il jette ſes bras & ſes jambes de côté & d'autre, ou il tient opiniâtrément les poings fermés, ou il marche en tournant & court çà & là, ſans parler cependant, ſans rien entendre & ſans rien ſentir, enſorte qu'il ne ſe ſouvient aucunement de tout cela après l'accès. Marcellus Donatus a obſervé une *épilepſie* dans laquelle le malade ne tomboit point; Antoine Benivenius & Sennert rapportent avoir vu un épileptique qui reſtoit debout pendant l'accès: Dodonée dit en avoir vu un qui reſtoit aſſis; Eraſt un autre qui couroit; & Brunner parle d'un épileptique qui entendoit ce qu'on lui diſoit & ce qu'on faiſoit auprès de lui, dont il ſe reſſouvenoit après le paroxyſme: mais ce ſont-là des cas très-rares.

On diſtingue l'*épilepſie* en général du *ſpaſme*, en ce que celui-ci & toutes ſes eſpeces conſiſtent dans une contraction des muſcles conſtante & opiniâtre; au lieu que dans l'*épilepſie* la contraction muſculaire ne ſubſiſte pas continuellement, & ſe fait par intervalles & comme par ſecouſſes. On la diſtingue auſſi de la *convulſion*, parce que dans celle-ci il n'y a pas d'altération dans l'uſage des ſens, & dans celle-là il y a preſque toujours en même temps léſion des fonctions pour le mouvement & pour le ſentiment.

Outre les ſignes ci-deſſus rapportés qui caractériſent l'*épilepſie* en général, il y en a auſſi pour connoître les différentes eſpeces qui leur ſont particulieres; ainſi celle dans laquelle le cerveau eſt immédiatement affecté, ſe connoît parce que le malade n'a ordinairement point de preſſentiment de l'attaque qu'il va eſſuyer: il en eſt ſurpris comme d'un coup de foudre; il n'a pas le moindre ſentiment de douleur dans aucune partie de ſon corps avant l'accès, & il ne ſe porte aucune autre impreſſion des parties inférieures vers les ſupérieures; il eſt habituellement ſujet à des ſymptomes qui indiquent que le cerveau eſt affecté, tels que la peſanteur de tête, la pâleur du viſage, les vertiges, l'obſcurciſſement de la vue, le ſommeil inquiet, agité, l'affoibliſſement conſidérable de l'exercice des fonctions animales, l'engourdiſſement des ſens. Les paroxyſmes qui proviennent du vice du cerveau ſont plus violens & plus longs, il ſort de la bouche une plus grande quantité d'écume.

Les attaques d'*épilepſie* ſympathique ſont diſtinguées de celle de l'idiopathique, parce qu'il précede ordinairement quelques ſignes qui annoncent celles-là, tels que la douleur de quelque partie inférieure, & le ſentiment d'une vapeur qui s'éleve en même temps vers la tête. Les paroxyſmes ſont moins violens à tous égards; ceux qui ſont occaſionés par le vice de l'eſtomac s'annoncent par un ſentiment d'agitation, d'éroſion & de morſure dans ce viſcere, de peſanteur, de tenſion dans la région épigaſtrique. Lorſque la corruption du lait dans l'eſtomac des enfans donne lieu à l'*épilepſie*, ils éprouvent auparavant des douleurs d'entrailles, & ils rendent des matieres fécales ſaffranées, & quelquefois reſſemblantes au verd-de-gris: d'ailleurs dans tous les cas où la cauſe de l'*épilepſie* a ſon ſiege dans l'eſtomac, on apperçoit les ſignes qui annoncent la léſion de ce viſcere, tels que le défaut d'appétit, les digeſtions imparfaites, les rots, *&c.* Lorſque les vers ſont la cauſe de l'*épilepſie*, on le connoît par les ſignes qui indiquent leur exiſtence & leurs effets. *Voyez* VERS.

Lorſque la matrice eſt le ſiege de la cauſe de cette maladie, on s'en aſſure par les ſymptomes qui font connoître la léſion de cet organe. *Voyez* MATRICE.

On peut juger ſi l'*épilepſie* provient d'une cauſe qui ſoit fixée dans une partie externe, en examinant ſi elle a été précédemment affectée de quelque bleſſure, ou abcès, ou ulcere, de la morſure de quelque bête

venimeuſe : s'il y reſſent quelque douleur avant l'accès, on s'en aſſure, ſi l'on peut en arrêter les progrès, ou au moins les modérer, en appliquant une ligature au membre d'où l'on ſoupçonne que vient le mal, au deſſus de l'endroit que l'on en croit le ſiege, & en faiſant des frictions à la partie qui eſt au deſſous.

L'énumération de tous les ſignes des différentes eſpeces d'*épilepſie* ſe trouve plus circonſtanciée dans les œuvres de Sennert, d'où on a tiré ce qui vient d'en être rapporté. Le même auteur entre dans un détail bien exact, pour recueillir tous les phénomenes qui peuvent ſervir à établir les ſignes pronoſtics de cette maladie. Nous allons en dire quelque choſe ; on ne peut mieux faire que de le conſulter, de même que Nicolas Piſon, Lommius, pour ce qui peut manquer ici à cet égard.

L'*épilepſie*, de quelque eſpece qu'elle ſoit, eſt toujours dangereuſe ; elle eſt cependant ordinairement une maladie de long cours, à moins que les accès ne ſoient ſi violens, ſi fréquens, & de ſi longue durée, qu'ils occaſionent bientôt la mort : celle dans laquelle les fonctions animales ſont abolies, les mouvemens convulſifs ſont très-forts & durent long-temps, les excrémens ſont rendus par le malade, ſans qu'il s'en apperçoive, & où il tombe enſuite dans l'inaction & le repos, enſorte qu'il ſemble mort, doit faire craindre un événement fâcheux, ſur-tout lorſqu'elle eſt invétérée : celle au contraire qui eſt récente, & dont les accès ſont courts, ſans convulſions violentes, eſt preſque exempte de danger, & ſuſceptible de guériſon, ſur-tout ſi la reſpiration eſt libre.

L'*épilepſie* héréditaire, de quelque eſpece qu'elle ſoit, eſt preſque toujours incurable ; ni l'âge plus avancé, ni l'art, ne peuvent en détruire la cauſe. Selon Hippocrate l'*épilepſie* qui ſurvient avant l'âge de puberté peut être guérie ; celle qui attaque après l'âge de vingt-cinq ans ne ceſſe guere, qu'avec la vie, de produire ſes effets : c'eſt-là ce qui arrive ordinairement, mais non pas toujours ; car il n'eſt pas ſans exemple d'avoir vu des perſonnes d'un âge avancé qui ont été délivrées des accès d'*épilepſie*. « Les jeunes perſonnes attaquées de cette maladie, en ſont guéries par le changement d'air, de réſidence & de régime, » dit encore le pere de la Médecine.

Les enfans qui ſont ſujets à l'*épilepſie* dès leur naiſſance, ſont plus en danger d'en périr, à proportion qu'ils ſont moins avancés en âge : ceux qui prennent de la gale à la tête en ſont rarement attaqués, ſelon la remarque de Baglivi. De quelque eſpece que ſoit cette maladie, il eſt plus ordinaire d'en voir les hommes attaqués que les femmes, les enfans que les vieillards : lorſqu'elle ſurvient à ces derniers elle eſt preſque incurable.

Rien ne diſpoſe tant les enfans qui en ſont atteints à en guérir, que d'avancer en âge ; car les garçons s'en délivrent par le coït, & les filles par l'éruption des regles.

On a obſervé fort juſtement que ſi une femme devient épileptique pendant ſa groſſeſſe, elle s'en délivre par l'accouchement : cependant il eſt très-dangereux qu'une femme groſſe ait des attaques d'*épilepſie* ; il y a lieu de craindre l'avortement, & des ſuites encore plus fâcheuſes.

L'*épilepſie* idiopathique eſt toujours plus dangereuſe & plus difficile à guérir que la ſympathique ; & celle-ci eſt cependant très-pernicieuſe, lorſque le vice de la partie qui affecte le cerveau par communication eſt invétéré.

Si le délire & la paralyſie ſuccedent à l'*épilepſie*, il n'y a plus de remede à tenter, le mal eſt incurable.

La mélancolie produit ſouvent l'*épilepſie*, comme l'*épilepſie* produit auſſi la mélancolie, ſelon Hippocrate. L'apoplexie eſt quelquefois une ſuite très-funeſte de celle-là : on prétend que c'eſt preſque un remede aſſuré qu'il ſurvienne une longue fievre à l'*épilepſie*, & ſur-tout la fievre quarte.

Il eſt facile de conclure, de tout ce qui vient d'être dit de l'*épilepſie*, des différentes cauſes qui peuvent l'établir, de celles qui en déterminent les effets, des diverſes parties du corps où peut être fixé le ſiege du mal, que l'on ne peut pas propoſer une méthode générale pour le traitement de cette maladie ; il faut avoir égard à toutes les diffé-

rences du vice dominant, efficient, & de celui qui eſt occaſionel, pour appliquer les remedes qui conviennent au caractere bien connu de ces différentes cauſes; on doit examiner ſi elles ſont ſuſceptibles d'être détruites, ou ſi elles ne le ſont pas: dans le premier cas on peut entreprendre la cure radicale de la maladie, & dans le ſecond on ne peut s'occuper que de la cure palliative. On doit auſſi diſtinguer dans le traitement le temps & l'intervalle des paroxyſmes: ainſi le médecin appellé (ce qui arrive rarement,) pour un malade qui eſt actuellement dans un accès d'*épylepſie*, doit d'abord le faire placer étendu ſur le dos, la tête un peu relevée, plutôt dans un lieu bien éclairé que dans un endroit obſcur; lui faire enſuite ouvrir la bouche, & lui faire mettre entre les machoires quelque corps qui réſiſte à l'action des dents, ſans riſque de les rompre, pour empêcher qu'il ne la ferme, afin de donner un écoulement à la ſalive & à l'écume qui ſe ramaſſe, de rendre la reſpiration libre en conſéquence, & de prévenir l'effet des convulſions par lequel il pourroit ſe mordre la langue, comme il eſt arrivé ſouvent au point qu'il en a été entiérement coupé des portions, ſelon l'obſervation de Galien & de Foreſtus: il faut en même temps diſpoſer le malade, de maniere qu'il ne puiſſe pas ſe bleſſer par les différentes agitations de ſon corps.

Ces préalables remplis, quelques auteurs recommandent en général d'employer divers remedes ſpiritueux, volatils, dont on frotte les narines, les tempes, dont on verſe quelques gouttes dans la bouche du malade; de lui faire ſentir des odeurs fortes, de lui ſouffler des poudres ſternutatoires dans les narines, de lui donner des lavemens acres, irritans; de lui faire des frictions aux extrémités, & d'y appliquer de temps en temps des ligatures, & les relâcher. Mais il faut obſerver que dans l'*épilepſie* habituelle il vaut mieux laiſſer le malade en repos, que de lui adminiſtrer tous ces remedes, qui ne font le plus ſouvent qu'augmenter la fatigue que lui cauſent les convulſions; ils ne peuvent être utiles que dans le cas où il paroît que la circulation eſt rallentie, que la chaleur naturelle eſt conſidérablement diminuée, & qu'il y a lieu de craindre quelque défaillance mortelle, ou qu'une attaque d'apoplexie ne ſuccede à celle d'*épilepſie*, ou que celle-ci ne dégénere en paralyſie.

Après que l'accès épileptique a ceſſé, on doit s'appliquer à employer les moyens qui peuvent en empêcher le retour, ou au moins le rendre plus rare, en attendant que l'on puiſſe parvenir à détruire entiérement la cauſe efficiente du mal, ſi elle en eſt ſuſceptible; & quoiqu'elle ſoit de différente nature, il y a cependant des indications à ſuivre, communes à toutes les eſpeces de cette maladie: ainſi, comme il peut y avoir des ſignes de plethore après la fin de l'accès, de quelque cauſe qu'il provienne, on doit d'abord y remédier par les évacuations générales, meſurées & réglées ſur les forces du malade; c'eſt-à-dire par la ſaignée & les purgations. Si la foibleſſe du malade paroît être le ſymptome qui exige le remede le plus preſſant, on a recours aux cordiaux & à la diete analeptique.

Dès que le malade eſt en diſpoſition de ſoutenir les remedes convenables contre le vice que l'on eſt aſſuré être la cauſe principale de l'*épilepſie*, on ne doit rien négliger pour le corriger ou pour empêcher ſes funeſtes effets, avant que le mal ait jeté de plus profondes racines: ainſi lorſque l'*épilepſie* eſt idiopathique, & qu'elle eſt l'effet de quelque conformation vicieuſe dans les ſolides du cerveau, ou de quelque tumeur oſſeuſe, skirrheuſe, ou de quelque autre cauſe de cette nature; comme on ne peut pas ſavoir poſitivement le point où réſide cette cauſe, & quand on le pourroit connoître, il ne ſeroit ſouvent pas poſſible d'y atteindre pour la détruire; on doit ſe borner dans de ſemblables cas à prévenir ou à faire ceſſer l'effet des cauſes occaſionelles qui pourroient augmenter l'engorgement des vaiſſeaux du cerveau dans la partie comprimée par plénitude ou par irritation: on obtiendra cet effet par les remedes propres contre la plethore & l'acrimonie des humeurs. Si la maladie eſt cauſée par la preſſion ou l'irritation occaſionée par quelque corps étranger, ſoit ſolide, ſoit liquide, on doit tâcher d'en faire l'extraction par le trépan, ou par tout autre moyen que l'art peut fournir. Les autres maladies du crâne

& du cerveau, qui peuvent donner lieu à l'*épilepſie*, doivent être traitées par les remedes appropriés, ſi elles ſont de nature à en admettre quelqu'un; car le plus ſouvent elles ſont incurables, ſur-tout dans les adultes. Les cauſes déterminantes des paroxyſmes, qui ſont telles qu'elles peuvent ſe renouveller continuellement, doivent être ſoigneuſement recherchées, pour employer les moyens propres à empêcher qu'elles n'aient lieu, ou à les détruire. Lorſqu'elles ſont formées, elles ſont très-nombreuſes, ainſi il faut avoir bien diſtingué le caractere de chacune, avant que de lui oppoſer des remedes, tant préſervatifs que curatifs. Le régime ſert beaucoup en ces deux qualités; & l'uſage réglé des ſix choſes néceſſaires, que l'école appelle *non-naturelles*, fournit auſſi des ſecours efficaces pour remplir cette double indication.

Pour ce qui eſt des médicamens, ils doivent être choiſis de nature à combattre le vice dominant des ſolides ou des fluides. Si les premiers pechent par trop de rigidité, de ſéchereſſe, on doit employer les relâchans, les humectans intérieurement, extérieurement, tels que les tiſannes appropriées, les eaux minérales froides, les lavemens, les bains tiedes. S'ils pechent par trop de tenſion, d'érétiſme, comme dans les douleurs quelconques, on doit faire uſage des anodyns, des narcotiques, des antiſpaſmodiques, & travailler enſuite à emporter la cauſe connue: ſi elle dépend des acres irritans, comme des matieres pourries, des vers dans les premieres voies, ce qui a preſque toujours lieu dans les enfans épileptiques, les vomitifs, les purgatifs, les amers, les mercuriels, les antelmintiques, ſont les moyens que l'on doit employer pour la détruire: ſi elle eſt occaſionée par la dentition, les remedes en ſont indiqués en ſon lieu (*voyez* DENTITION;) ainſi des autres vices qui peuvent occaſioner la douleur, contre leſquels on doit uſer des moyens propoſés dans les différens articles où il en eſt traité. *Voyez* DOULEUR, *&c.*

Si les fluides pechent par épaiſſiſſement ou par acrimonie, on emploie avec ſuccès contre le vice de la premiere eſpece, les purgatifs aloétiques, hydragogues, les fondans antimoniaux, les apéritifs martiaux & mercuriels; & contre celui de la ſeconde, les ſpécifiques, qui changent la nature des âcres acides ou alkalis, en ſubſtances neutres qui ſont moins nuiſibles. *Voyez* ACIDE & ALKALI. Les bouillons de poulet, de tortue; l'uſage du lait, la diete blanche même, produiſent de bons effets dans la cure de l'*épilepſie* qui provient de l'acrimonie des humeurs. S'il y a lieu de ſoupçonner que cette cauſe ſoit compliquée avec des obſtructions, avec l'épaiſſiſſement, on peut unir utilement le lait avec les apéritifs, en le faiſant prendre coupé, avec des décoctions de plantes apéritives, avec les eaux minérales ferrugineuſes. Le petit-lait rendu médicamenteux, conformément à l'indication, eſt auſſi très-convenable.

Si le vice des fluides eſt particulier, & qu'il conſiſte, par exemple, en ce que certaines évacuations naturelles ou contre nature, devenues habituelles, ſont ſupprimées ou diminuées, on ne doit s'occuper qu'à les rétablir par les remedes convenables. C'eſt dans cette vue que l'on emploie ſouvent avec ſuccès contre l'*épilepſie*, dans ces cas, les emmenagogues, les diurétiques, les ſudorifiques, *&c.* contre la ſuppreſſion des regles, des urines, de la tranſpiration, *&c.* les véſicatoires, les cauſtiques, les ſétons, pour faire des ulceres artificiels qui ſuppléent à d'autres, néceſſaires pour donner iſſue à de mauvaiſes humeurs. Les Indiens appliquent dans cette vue des cauſtiques au bas des jambes.

Si le vice qui produit l'*épilepſie*, dépend d'une tumeur, d'une cicatrice, ou de toute autre cauſe qui agit en comprimant, en irritant un nerf principal dans quelque partie externe, on doit tâcher de le détruire par toute ſorte de moyens convenables à ſa nature, en diminuant la ſenſibilité des nerfs en général, en les fortifiant par les remedes appropriés, par l'exercice, par le régime; en appliquant des ligatures au membre affecté, pour arrêter la propagation du mal vers le cerveau, lorſque l'accès épileptique peut être prévenu; & s'il réſiſte, & que le ſiege en ſoit connu, on n'a d'autre reſſource que d'y pénétrer avec le fer ou le feu, & d'y former un ulcere dont on entretienne

entretienne la ſuppuration, pour emporter le foyer du mal.

On propoſe en général bien de différens remedes contre l'*épilépſie*, tels que le cinnabre naturel, qui peut être employé avec d'autant plus de ſuccès, qu'il a la propriété de diſſoudre les concrétions ſanguines & lymphatiques, & de produire cet effet dans des vaiſſeaux moins petits que ceux dans leſquels agit le mercure, ſans agiter autant les humeurs. Le cinnabre n'eſt pas ſi pénétrant, parce qu'il eſt d'une moindre gravité ſpécifique. Les praticiens font auſſi grand uſage du gui de chêne, de l'ongle d'élan, qui ſont particuliérement recommandés par Baglivi; la pivoine mâle, la valériane ſauvage, la rue, le *caſtoreum*, le camphre, le ſuccin, les vers de terre diverſement préparés; la poudre de guttete, qui eſt un compoſé de ceux-là, *&c.* mais il n'en eſt aucun que l'on puiſſe regarder comme ſpécifique contre toutes les différentes cauſes de cette maladie. La propriété de ces diverſes drogues étant connue, on doit en faire l'application contre le vice dominant auquel elles ſont oppoſées : on peut dire cependant qu'il eſt peu de cas dans leſquels elles ne puiſſent convenir, parce qu'elles peuvent toujours produire l'effet eſſentiel de régler le cours du fluide nerveux, par l'analogie qu'ont leurs parties ſubtiles, intégrantes avec celles de la matiere qui coule dans les nerfs. *V.* REMEDES ANTISPASMODIQUES.

On ne doit pas omettre ici de faire mention du kinkina, qui peut être employé avec ſuccès dans toutes les eſpeces d'*épilepſie* périodique.

Boerhaave, qui avoit d'abord penſé, à la ſuite de quelques expériences favorables, que le ſel d'étain pouvoit être un remede aſſuré contre cette maladie en général, s'eſt convaincu par des obſervations ultérieures, qu'il n'eſt bon que contre celle qui provient de l'acidité dominante dans les premieres voies.

Il ſeroit trop long de rapporter ici tous les autres remedes que l'on a mis en uſage contre l'*épilepſie* & ſes différentes eſpeces; ceux dont on fait mention, ſont les plus uſités dans la pratique, on n'en connoît point d'aſſuré juſqu'à préſent : il n'y a que des charlatans qui diſent en donner de tels, ſans craindre la honte de manquer le ſuccès, que l'on ne peut preſque jamais ſe promettre dans le traitement de l'*épilepſie* des adultes. (*d*)

ÉPILEPSIE, (*Manége, Maréchall.*) maladie non moins redoutable dans les chevaux que dans les hommes, & dont le ſiege & les cauſes phyſico-méchaniques ſont ſans doute les mêmes. Ses ſymptomes varient. Cette agitation violente & convulſive ſaiſit en effet certains chevaux tout-d'un-coup, ils tombent, ils friſſonnent, ils écument, & le paroxyſme eſt plus ou moins long. Il en eſt d'autres en qui l'accès s'annonce par des borborygmes, par un battement de flanc, par un flux involontaire d'urine, par un froid qui glace toutes leur extrêmités; à peine ſont-ils tombés, que leurs yeux ſemblent tourner dans les orbites; leurs membres ſe roidiſſent : quelquefois auſſi leurs articulations ſont attaquées d'un tremblement extraordinaire. J'en ai vu qui ſe relevoient un inſtant après leur chûte, qui prenoient le fourrage qu'on leur préſentoit ſur le champ, & qui mangeoient auſſi avidement que s'ils jouiſſoient d'une ſanté entiere. Un étalon atteint de ce mal, tomboit, ſans qu'aucun ſigne précédât l'attaque; il écumoit, mordoit ſa langue & la déchiroit avec ſes dents : au bout d'un demi-quart d'heure ſon membre entroit en érection, il éjaculoit une quantité conſidérable de ſemence; il ſe relevoit auſſi-tôt ſe ſecouoit, & henniſſoit pour demander du fourrage. Une jument n'avoit des accès épileptiques que lorſqu'elle étoit trop ſanglée, & ſeulement dès les premiers pas qu'elle faiſoit ſous le cavalier. Un cheval de tirage, apres avoir cheminé trente pas étant attelé; un cheval napolitain, eſtrapaſſé, & gendarmé pendant long-temps dans les piliers; un cheval limouſin, naturellement timide, & qu'on effrayoit indiſcrétement pour l'accoutumer aux feu; un poulain dont une multitude de vers rongeoient les tuniques des inteſtins, étoient affligés de cette maladie, ainſi qu'un cheval ſujet à une fluxion périodique ſur les yeux, & dont on le guérit.

Les remedes convenables, ſelon les idées que nous nous formons de l'*épilepſie*, ſont

nombreux ; mais leur multiplicité n'en garantit pas le succès. Il paroît qu'on doit débuter par l'administration des médicamens généraux. Les saignées à la jugulaire sont propres à dégorger les sinus de la dure-mere ; on peut en pratiquer au plat de la cuisse pour opérer une révulsion. On purgera plusieurs fois, & on fera entrer l'*alquila alba* dans le breuvage purgatif : on aura recours aux lavemens émolliens : on mettra enfin en usage la décoction des bois de gayac, de sassafras, de santaux, de racine de pivoine, dont on humectera le son que l'on donnera tous les matins à l'animal : dans la journée on mêlera dans cette même nourriture des poudres anti-épileptiques, telles que celles de vers de terre, de gui de chêne, d'ongle de cheval, *de castoreum*, de semence de pivoine, de grande valériane. On pourra & il sera bon d'employer le cinnabre ; on tentera des sétons à l'encolure, ou dans d'autres parties du corps. J'avoue néanmoins que j'ai éprouvé, relativement à cinq ou six chevaux que j'ai traités de cette maladie, l'insuffisance de tous ces médicamens ; leur plus grande efficacité s'est bornée à éloigner simplement les accès, mais nul d'entr'eux n'en a opéré la cure radicale. Cet aveu me coûte d'autant moins, que je trouverois, si mon amour propre pouvoit en être bleſſé, dans la sincérité de quelques médecins, dans l'impuissance des secours qu'ils entreprennent de fournir aux hommes en pareil cas, de quoi me consoler de l'inutilité de mes soins & de mes efforts. (*e*)

EPILLER, (*Potier d'étain.*) *Epiller* l'étain, c'est ôter les jets des pieces avec le fer. Quand on a jeté toute sa fonte, on met du feu au fourneau. On ne se sert que de charbon de bois. Le fourneau doit être de brique, d'environ huit à dix pouces de long sur six ou sept de large, ouvert pardevant, avec une grille de fer dessous, pour porter les fers & le charbon qu'on y met. On se sert ordinairement de deux fers à souder qui sont quarrés & pointus par le bout, & dont la queue entre dans un manche de bois percé, qui s'ôte & se remet chaque fois qu'on les prend. On frotte un côté du fer sur de la poix-resine mêlée de grais égrugés ensemble. On essuie ensuite le fer sur un torchon mouillé qu'on nomme *torche-fer* ; & puis on ôte les jets des pieces, en les fondant avec le fer, & recevant l'étain qui en tombe dans une écuelle de bois. Voilà ce qu'on appelle *épiller*. Après quoi on bouche les trous & autres fautes des pieces : cela s'appelle *revercher*. *Voy.* REVERCHER. Pendant qu'un fer sert, l'autre chauffe, & on s'en sert alternativement, & ainsi de même lorsqu'on fonde la poterie. Mais il faut apprêter auparavant ; après quoi on tourne les pieces qui sont à tourner, on forge la vaisselle, & on acheve la poterie ou menuiserie. *Voyez* APPRETER, SOUDER, TOURNER, FORGER, ACHEVER.

EPILOGUE, f. m. (*Belles Lettr.*) dans l'art oratoire, conclusion ou derniere partie d'un discours ou d'un traité, laquelle contient ordinairement la récapitulation des principaux points répandus & exposés dans le corps du discours ou de l'ouvrage. *Voyez* PERORAISON.

EPILOGUE, *dans la poésie dramatique*, signifioit chez les anciens ce qu'un des principaux acteurs adressoit aux spectateurs lorsque la piece étoit finie, & qui contenoit ordinairement quelques réflexions relatives à cette même piece, & au rôle qu'y avoit joué cet acteur.

Parmi les modernes ce nom & ce rôle sont inconnus ; mais à l'*épilogue* des anciens ils ont substitué l'usage des petites pieces ou comédies qu'on fait succéder aux pieces sérieuses, afin, dit-on, de calmer les passions, & de dissiper les idées tristes que la tragédie auroit pu exciter. Il est douteux que cette pratique soit bonne, & mérite des éloges : un auteur ingénieux la compare à une gigue qu'on joueroit sur une orgue après un sermon touchant, afin de renvoyer l'auditoire dans le même état où il étoit venu. Mais quoique l'*épilogue*, considéré sous ce rapport, soit assez inconséquent, il est appuyé sur la pratique des anciens, dont l'exode, c'est-à-dire, la fin, la sortie des pieces, *exordium*, étoit une farce pour essuyer les larmes qu'on avoit versées pendant la représentation de la tragédie : *ut quidquid lacrymarum ac tristitiæ cepissent ex tragicis affectibus, hujus spectaculi risus detergeret*, dit le scholiaste de Juvenal. *Voyez* TRAGÉDIE, SATYRE.

L'*épilogue* n'a pas même toujours été d'uſage ſur le théâtre des anciens, ni à beaucoup près ſi ancien que le prologue. Il eſt vrai que pluſieurs auteurs ont confondu dans le drame grec, l'*épilogue* avec ce qu'on nommoit *exode*, trompés parce qu'Ariſtote a défini celui-ci *une partie qu'on récite lorſque le chœur a chanté pour la derniere fois*; mais ces deux choſes étoient en effet auſſi différentes que le ſont nos grandes & nos petites pieces, l'exode étant une des parties de la tragédie, c'eſt-à-dire, la quatrieme & derniere, qui renfermoit la cataſtrophe ou le dénouement de l'intrigue, & répondoit à notre cinquieme acte; au lieu que l'*épilogue* étoit un hors-d'œuvre, qui n'avoit tout-au-plus que des rapports arbitraires & fort éloignés avec la tragédie. *Voyez* EXODE. (*G*)

ÉPILOGUE, (*Muſique des anc.*) huitieme & derniere partie du mode des cithares, ſuivant la diviſion de Serpandre. Pollux, *Onomaſt. liv. IV, chapitre* 9.

Je crois que l'*épilogue* n'étoit qu'une eſpece de paſſage qui terminoit le mode des cithares, ſans y appartenir proprement, comme l'*épilogue* des pieces de théâtre, & que la véritable fin du mode ſe faiſoit par le ſphragis. *Voyez* SPHRAGIS. (*Muſiq. des anc.*) (*F. D. C.*)

EPIMEDIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. bot.*) genre de plante à fleur en croix, compoſée de quatre pétales faites en forme de tuyau. Il ſort du calice un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit ou une ſilique qui ne forme qu'une capſule qui s'ouvre en deux parties, & qui renferme des ſemences. Tournef. *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

* EPIMELETTES, ſ. m. pl. (*Myth.*) c'étoit ainſi qu'on appelloit ceux d'entre les miniſtres du culte de Cérès, qui dans les ſacrifices qu'on faiſoit à cette divinité, ſervoient particuliérement d'acolythes au roi des ſacrifices.

* EPIMENIES, adj. pris ſubſt. (*Myth.*) c'eſt ainſi qu'on appelloit dans Athenes les ſacrifices faits aux dieux à chaque nouvelle lune, pour le bonheur de la ville.

On entendoit ailleurs par *épimenies*, la proviſion qu'on donnoit aux domeſtiques pour un mois. Ils parvenoient à ſe faire un pécule de ce qu'ils en épargnoient.

* *EPIMETRUM*, (*Hiſt. anc.*) partie de la cargaiſon totale d'un vaiſſeau, qu'on accordoit aux pilotes, & dont ils pouvoient diſpoſer à leur profit. C'étoit une ſorte d'indemnité ou de récompenſe par laquelle on ſe propoſoit de les encourager à leurs devoirs. Quand on regarde l'*epimetrum* comme une indemnité, il déſigne le *déchet* d'une marchandiſe en voyage: alors ce droit étoit d'autant plus conſidérable, que le voyage avoit été plus grand. L'*epimetrum* ou *déchet* accordé aux pilotes pour les vaiſſeaux de la flotte d'Alexandrie, étoit de quatre livres peſant ſur cent livres de froment, ou d'un boiſſeau ſur vingt-cinq.

EPIMYLIE, (*Muſique des anc.*) Dans Athénée l'on trouve que l'*épimylie* & la chanſon appellée *hymée* étoient la même. *Voyez* HYMÉE. (*Muſique des anciens.*) Athénée ajoute que peut-être ce mot *épimylie* vient d'ἡμαλὶς, qui ſignifie en Dorien tantôt retour, & tantôt l'augmentation & le ſurplus de nourriture qu'on donnoit à ceux qui travailloient au moulin. Peut-être encore ce mot vient-il de μύλη, *meule*. (*F. D. C.*)

EPINARS, ſ. m. pl. (*Hiſt. nat. Bot.*) *ſpinacia*, genre de plante à fleur ſans pétales, compoſée de pluſieurs étamines ſoutenues par un calice. Ces fleurs ſont ſtériles. Les embryons naiſſent ſur les eſpeces de ce genre qui ne portent point de fleurs, & deviennent dans la ſuite des ſemences faites en forme de poire, & renfermées dans des capſules qui ont la même forme dans certaines eſpeces, & qui ſont cornues ou anguleuſes dans d'autres. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Les *épinars* demandent la meilleure terre, dans laquelle on les ſeme deux ou trois fois l'année, pour en avoir dans pluſieurs ſaiſons. On les arroſe dans les années trop ſeches, & on a grand ſoin de les ſarcler. (*K*)

ÉPINARS, (*Diete.*) L'*épinars* cuit à l'eau eſt en ſoi, & indépendamment de tout aſſaiſonnement, un aliment peu nourriſſant, & de facile digeſtion: il peut procurer ou entretenir la liberté du ventre.

Il eſt très-utile dans le cas où l'on interdit l'uſage des viandes, ſans réduire cependant à celui des bouillons; comme lorſ-

qu'on commence à manger après des indigeſtions de viandes ou de poiſſon : dans les diarrhées qui les ſuivent, & en général dans les dévoyemens accompagnés de rapports nidoreux, dans cette diſpoſition des premieres voies, qui donne aux ſucs digeſtifs la tournure *alkaleſcente* de Boerhaave.

On peut dire plus généralement encore, & peut être avec plus de vérité, que l'*épinars* eſt un aliment aſſez ſain, & à-peu-près indifférent pour le plus grand nombre de ſujets. (*b*)

* EPINCELER *ou* EPINCER, v. act. (*Draperie.*) c'eſt ôter les nœuds, pailles, & autres ordures du drap, avec des pinces. Ce ſont des femmes qu'on emploie à cet ouvrage, qui s'appelle auſſi *eſpoutier*. *V. l'article* DRAP.

Les femmes qui *épincelent* ſont appellées *épinceleuſes*, ou *énoueuſes*, ou *épinceuſes*, ou *épincheleuſes*, du verbe *épincheler*, ou *épincheuſes*, d'*épincher*.

EPINÇOIR, ſ. m. (*Maſſ.*) gros marteau court & peſant à tête fendue en angle par les deux côtés ; ce qui forme à chaque bout deux coins ou dents aſſez tranchantes. Il ſert aux Paveurs, ſoit à débiter le pavé au ſortir de la carriere, ſoit à le tailler pour être mis en place. Cet outil eſt néceſſaire pour le pavé d'échantillon.

EPINE, (*Botan.*) petite pointe aiguë qui part du bois ou de l'écorce des arbres. Les *épines* ſont ou ligneuſes comme celles de l'*épine-vinette*, ou corticales comme celles du framboiſier : les premieres partent du bois, & les dernieres de l'écorce.

Les petits poils dont pluſieurs plantes ſont revêtues, ont dans leur forme tant d'analogie avec les *épines*, que dans quelques-unes les poils un peu roides ſe changent en *épines* comme dans la tige de la bourrache, & même dans la partie ſupérieure de ſes feuilles.

La baſe de chaque *épine* eſt compoſée de petites trachées ou vaiſſeaux excrétoires oblongs, rouges dans les tiges tendres, & verdâtres dans les autres. La hampe de l'*épine* eſt un tube plein d'un liquide tranſparent, qui ſort par l'extrêmité de ce tube quand on en rompt le bout.

On ne manque pas de plantes garnies de piquans, & quelques-unes, comme la courge, le ſont dans leurs tiges, leurs feuilles & leurs fleurs. Les branches de la bugrande, ou de l'arrête-bœuf, forment une paliſſade de pointes aiguës, qui percent l'endroit où ſont poſées les feuilles. L'ortie piquante, nommée par cette raiſon *urtica aculeata*, jette depuis ſa tige quantité d'*épines* molles & foibles, entre leſquelles il en pouſſe d'autres plus fortes, plus grandes, droites, horizontales, courbes, diverſement penchées tantôt en-haut, tantôt en-bas : elles ſont plantées dans une baſe ſolide & ligneuſe, s'élevent enſuite, & finiſſent en forme de ſtilet. La bardane pouſſe auſſi des feuilles garnies de longues *épines* crochues.

Je ne détaillerai point les noms des arbuſtes & des arbres armés d'*épines* ligneuſes ou cortiales ; ce ſont des faits ſi connus, que pluſieurs botaniſtes ont imaginé que le ſeul uſage des *épines* étoit de ſervir de défenſe ou d'appui aux parties qu'elles avoiſinent.

Le roſier, cet arbriſſeau qui donne les plus belles & les plus odorantes fleurs du monde, eſt tout hériſſé d'*épines* dans ſa tige, ſes fleurs, & ſes feuilles. Les piquans de l'*épine-vinette* ſortent de la tige d'une année, à l'origine de la feuille qui tombe, & ſe cachent ſous l'apparence de boutons feuillus ; ils ſont revêtus d'une écorce molle, formée de vaiſſeaux excrétoires rouges & diaphanes : la partie ligneuſe de l'*épine* de cet arbriſſeau s'endurcit, & vient enſuite ſe terminer en pointe. A la baſe de cette *épine*, ſous les petites feuilles de la tige, il ſe forme d'ordinaire une nouvelle *épine*, qui reçoit un pareil accroiſſement : enfin, pour abréger, toutes les eſpeces de néfflier, l'aubépine, & l'*épine*-jaune, ſont ſi chargées d'aiguillons épineux, tournés en différens ſens, qu'il n'eſt pas poſſible d'y porter la main ſans ſe piquer.

Mais quel que ſoit le nombre des plantes épineuſes, & la différente poſition de leurs *épines*, on remarque qu'en général elles naiſſent de la baſe des boutons, ou paroiſſent vers les nœuds des plantes. Eſt-ce que le ſuc nourricier qui doit ſervir à l'accroiſſement des boutons & des rejetons, n'ayant pas acquis dans les trachées la ténuité requiſe, & en conſéquence ne pouvant être

reçu dans les branches ſupérieures, perce néceſſairement par la baſe des boutons, s'éleve enſuite en petit rejeton qui s'amenuiſe faute de nourriture, & devient finalement une pointe ligneuſe, laquelle diſparoît avec le temps à meſure que la plante s'éleve & proſpere ? c'eſt le ſyſtême du célebre Malpighi, qui nous paroît cependant plus ingénieux que ſolide.

Il vaut mieux avouer ici deux choſes : l'une, qu'on n'a point encore trouvé la vraie cauſe de l'origine des *épines* : l'autre, que leur utilité nous eſt également inconnue. Souvent les *épines* nous offrent dans leur diſtribution les mêmes variétés que les fleurs & les fruits ; ſouvent elles ſuivent le même arrangement que les feuilles ; ſouvent auſſi le contraire ſe préſente : en un mot tout ce qui regarde cette matiere eſt un champ neuf à défricher. On a fait des recherches & des découvertes ſur toutes les autres parties des plantes, le bois, l'écorce, la racine, les feuilles, les fleurs, les fruits & les graines : mais on n'a jetté que de loin des regards ſur les *épines* ; il ſemble qu'on ait craint d'en approcher. *Art. de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

EPINE-JAUNE *ſcolimus*, (*Hiſt. nat. bot.*) genre de plante à fleur, compoſée de pluſieurs demi-fleurons, portés chacun ſur un embryon, dont le filet s'inſere dans le trou qui eſt au-bas de chacun de ces demi-fleurons ; ils ſont ſéparés les uns des autres par une petite feuille, & ils ſont ſoutenus par un calice écailleux. Lorſque la fleur eſt paſſée, chaque embryon devient une ſemence qui tient à une petite feuille, & qui eſt attachée à la couche. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

EPINE-VINETTE, *berberis*, en latin, *berberis* ; en anglois, *barberry or pipperidge bush* ; en allemand, *berbersbeere*, (*Hiſt. nat. bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſées en rond. Il s'éleve du milieu de la fleur un piſtil, qui devient dans la ſuite un fruit de figure cylindrique, qui eſt mou, plein de ſuc, & qui renferme une ou deux ſemences oblongues. Tournefort *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

L'*épine-vinette* eſt un arbriſſeau épineux, qui croît naturellement en Europe dans les bois & dans les haies des pays plus froids que chauds, & plutôt en montagnes que dans les vallées. Il pouſſe du pié pluſieurs tiges aſſez droites, dont l'écorce liſſe, mince, griſe en-deſſus, eſt d'une belle couleur jaune en-deſſous. Ses jeunes branches ſont hériſſées d'*épines* foibles, longues, & ſouvent doubles ou triples. Il fait de copieuſes racines qui ſont peu profondes, & dont l'écorce eſt d'un jaune encore plus vif que celles des tiges. Sa feuille eſt ovale, finement dentelée, d'un verd tendre, & d'un goût aigrelet. Au commencement de Mai, l'arbriſſeau donne ſes fleurs, qui durent pendant trois ſemaines : elles ſont jaunâtres & aſſez apparentes, mais d'une odeur forte & déſagréable. Le fruit qui ſuccede eſt cylindrique, d'une belle couleur rouge, diſpoſé en grappe comme la groſeille ſans *épines*, & d'un goût fort aigre, mais rafraichiſſant & très-ſain. Il mûrit au mois de Septembre.

Cet arbriſſeau s'éleve juſqu'à dix piés quand on le cultive, mais le plus ſouvent il n'en a que quatre ou cinq. Il vient à toute expoſition, & dans tous les terreins, cependant il ſe plaît davantage dans les terres fortes & humides. On peut le multiplier de graine, c'eſt la voie la plus longue ; de branches couchées, qui font de bonnes racines la même année ; de rejetons, que l'on trouve ordinairement au pié des vieux arbriſſeaux, & c'eſt le plus court moyen ; enfin par les racines même, qui reprennent & pouſſent aiſément en les plantant de la longueur du doigt. Le meilleur ſervice que l'on puiſſe tirer de cet arbriſſeau, c'eſt d'en former des haies vives qui croiſſent promptement, qui font une bonne défenſe, & qui ſont de longue durée. On fait quelque uſage en Bourgogne du fruit de cet arbriſſeau, qui y eſt fort commun ; on en fait des confitures, qui ſont en réputation. L'écorce de ces racines a la propriété de teindre en jaune ; on s'en ſert auſſi pour donner du luſtre aux cuirs corroyés.

On connoît ſix eſpeces ou variétés de cet arbriſſeau.

1. L'*épine-vinette commune* ; c'eſt principalement à cette eſpece qu'on doit appliquer ce qui vient d'être dit en général.

2. L'*épine-vinette ſans pepin ;* c'eſt une variété accidentelle qui ſe rencontre dans quelques vieux piés de l'eſpece commune, qui ont été cultivés, & qui ſont ſur le déclin : encore ſe trouve-t-il ſouvent que tous les fruits du même arbriſſeau ne ſont pas ſans pepin. Mais cette variété n'eſt pas conſtante : il n'eſt guere poſſible de la perpétuer par la tranſplantation des rejetons de l'arbriſſeau dont le fruit eſt ſans pepin ; parce que ces rejetons acquérant par ce déplacement de nouvelles forces, ils ſont des plants vigoureux, qui perfectionnent leur fruit & produiſent des ſemences : quoiqu'il puiſſe encore arriver que ces rejetons tranſplantés donnent pendant un temps des fruits ſans pepin, relativement au degré de culture & à la qualité du terrein. Ceci s'accorde avec l'obſervation que l'on a faite, que c'eſt ſur les plus vieilles tiges de l'arbriſſeau que l'on trouve des fruits ſans pepin, & que c'eſt tout le contraire ſur les jeunes rejetons qui ſont ſur le même pié.

3. L'*epine-vinette à fruit blanc ;* c'eſt une variété qui eſt fort rare, & qui ne differe de l'eſpece commune que par la couleur du fruit.

4. L'*épine-vinette de Canada.* Cet arbriſſeau qui ſe trouve dans la plupart des pays ſeptentrionaux de l'Amérique, eſt auſſi robuſte & s'éleve à la même hauteur que l'eſpece commune, dont il differe ſur-tout par ſa feuille qui eſt plus grande, & dont l'arbriſſeau n'eſt pas ſi garni.

5. L'*épine-vinette de Candie.* Cet arbriſſeau eſt ſi rare, que n'étant point encore connu en France, il faut s'en tenir à la deſcription qui en a été faite par Bellus médecin de l'iſle de Candie, & qui a été donnée par J. Bauhin. « Il s'éleve à ſix ou ſept piés ; » il eſt hériſſé d'une grande quantité d'*épi-* » *nes* qui ont trois pointes, comme celles » de l'eſpece commune. Sa feuille eſt pe- » tite, légérement dentelée, & d'une for- » me approchante de celle du buis. Il don- » ne beaucoup de fleurs jaunes, reſſem- » blantes à celle du palivre, mais plus pe- » tites. Le fruit qui en provient contient » une ou deux graines ; il eſt cylindrique » comme celui de l'*épine-vinette commune*, » mais il ne vient point en grappe ; il » eſt de couleur noire, & il rend au goût » un mélange d'acide & de douceur. L'é- » corce du bois de cet arbriſſeau loin d'ê- » tre liſſe, comme dans l'eſpece commu- » ne, eſt raboteuſe & d'une couleur gri- » sâtre. Son bois eſt jaune, ainſi que ſa » racine, dont on peut faire la plus belle » teinture. »

6. L'*épine-vinette du levant.* Cet arbriſſeau qui a été découvert par Tournefort, dans ſon voyage au levant, eſt auſſi rare & auſſi peu connu que le précédent. Tout ce que l'on en ſait, c'eſt qu'il fait un plus grand arbriſſeau que ceux dont on vient de parler, & qu'il produit un fruit noir très-agreable au goût. (*c*)

EPINE-VINETTE, *berberis*, (*Pharm. & Mat. med.*) Il n'y a que les fruits de cet arbriſſeau qui ſoient uſités en Pharmacie ; on en exprime le ſuc, dont on fait le ſirop & le rob ; on nettoie les pepins, & on les fait ſécher, pour s'en ſervir dans différentes compoſitions ; comme le ſuc exprimé entre auſſi dans pluſieurs préparations, on en conſerve ſous l'huile. On trouve chez les Confiſeurs les grains d'*épine-vinette* confits avec le ſucre, auſſi-bien que la gelée des mêmes fruits.

Le ſuc de berberis étoit un des menſtrues que les Chymiſtes employoient pour faire ce qu'ils appelloient *teinture de corail, de perle, &c.*

Simon Pauli préparoit un ſel eſſentiel d'*épine-vinette*, qu'il appelloit *tartre de berberis.* Il prenoit deux livres de ſuc de ces fruits bien dépuré ; il y ajoutoit deux onces de ſuc de citron ; il faiſoit évaporer à un petit feu, juſqu'à ce que la liqueur fût réduite à moitié, & il la mettoit dans un endroit frais ; au bout de quelques jours, il la retiroit du vaſe, dont le fond ſe trouvoit couvert de quantité de cryſtaux ; il faiſoit évaporer derechef le ſuc qui lui avoit fourni ces cryſtaux, & il en retiroit des nouveaux, *&c.*

Le ſuc d'*épine-vinette* occupe dans la claſſe des corps muqueux, l'extrême marqué par l'excès d'acide, avec le citron & les groſeilles, auxquels il peut être ſubſtitué, & qui ſont réciproquement ſes ſuccédanés propres. *Voyez* MUQUEUX & CITRON.

La gelée, le rob, le ſirop de berberis, ſont des analeptiques rafraîchiſſans, qui

ont toutes les propriétés des doux-aigrelets. *Voyez* DOUX, ACIDE, CITRON, LIMONADE.

Le suc de berberis entre dans le sirop magistral astringent ; ses pepins dans la poudre astringente, dans l'électuaire de psyllium, de diaprun, la confection hyacinthe, le diascordium, *&c.* (*b*)

EPINE DU DOS, (*Anat.*) colonne osseuse, composée de vingt-quatre pieces mobiles appellées *vertebres*, appuyées sur l'os sacrum. Le nom d'*épine* lui a été donné, parce qu'elle est munie à sa partie postérieure de plusieurs apophyses pointues en forme d'épines. Elle ressemble un peu à deux pyramides inégales, dont les bases sont communes ou jointes ensemble : cependant l'*épine*, au lieu d'être droite, a quatre ou cinq courbures considérables ; mais nonobstant ces courbures, il se rencontre toujours que son centre de gravité qui soutient un grand poids, tombe sur le milieu de la base commune. Entrons dans un plus grand détail, dont nous tirerons les conséquences.

L'*épine* est articulée avec la tête, & prend depuis l'apophyse condyloïde de l'os occipital, jusqu'à l'extrêmité du coccyx.

Comme le crane est composé de différentes pieces osseuses, qui contiennent, conservent, & défendent le cerveau, de même l'*épine* forme un canal osseux, qui contient, conserve, & défend des injures extérieures la moelle spinale, qui est une continuité du cerveau dans toute la longue route qu'elle parcourt.

Cette colonne est le principal appui de la tête, des bras, de la poitrine. Sa composition est formée de plusieurs pieces osseuses, articulées ensemble par des cartilages & des ligamens, qui lui donnent la facilité d'obéir aux mouvemens du corps. Ces pieces osseuses s'appellent *vertebres*, du verbe latin *vertere*, qui signifie *tourner ;* parce que le corps se tourne diversement par leur moyen. *V.* VERTEBRE.

Les plus grandes & les plus massives de ces vertebres constituent la base de l'*épine du dos ;* ce qui fait qu'elle est plus solidement appuyée & mieux soutenue.

Les vertebres en montant perdent insensiblement quelque chose de leur volume ; de sorte que l'*épine* considérée dans sa totalité de bas en-haut, finit en maniere de pyramide. C'est à l'égard de cette figure pyramidale, que M. Winslow a remarqué que toute l'*épine* étant vue de front & par devant, la largeur de ce corps n'augmente d'abord que depuis la deuxieme vertebre du cou jusqu'à la septieme ; ensuite elle diminue de plus en plus jusqu'à la quatrieme ou cinquieme vertebre du dos ; de-là elle recommence son augmentation de suite jusqu'à l'os sacrum : cette disposition est ordinairement constante par rapport aux visceres du bas-ventre.

Ainsi lorsqu'on regarde l'*épine* par sa partie antérieure ou postérieure, elle paroît droite ; quand, au contraire, on la considere par une de ses parties latérales, on reconnoît qu'elle se jette tantôt en-dedans, tantôt en-dehors : mais il est impossible d'imiter cette figure en montant un squelette ; il la faut observer dans un cadavre, après avoir emporté les parties qui empêchent de s'en bien éclaircir.

Toute cette suite de pieces osseuses posées les unes sur les autres, & qui contiennent l'*épine*, se divise en vraies & en fausses vertebres : les vraies vertebres sont les vingt-quatre os supérieurs de l'*épine*, qui forment la longue pyramide supérieure avec sa base inférieure : les fausses vertebres composent l'os sacrum, & forment la courte pyramide inférieure avec sa base supérieure.

Les connexions de l'*épine* sont distinguées en communes & en propres. J'appelle *connexions communes*, celles qu'a l'*épine* avec les parties voisines, comme avec l'occipital, les côtes, & les os des isles : les *propres* sont celles que les différentes pieces qui les composent ont entr'elles. Ces dernieres sont de deux sortes : la premiere est la connexion que l'os sacrum, le coccyx, & les vertebres ont ensemble par leur corps, & que l'on peut nommer *fyneuro-fyzachondrosiale*, ou *ligamenteuse mixte*, puisque les ligamens n'y ont pas moins de part que les cartilages : la seconde est celle qu'elles ont par leurs apophyses obliques.

Les cartilages qui unissent les vertebres en recouvrant leur surface, ont plus d'épaisseur en-devant qu'en-arriere, & sont

maintenus dans leur état par une eſpece de mucilage onctueux. Les ligamens qui affermiſſent ces mêmes vertebres, qui attachent étroitement leurs apophyſes obliques, épineuſes & tranſverſes, ſont compoſés de fibres élaſtiques & très-fortes; les uns de ces ligamens s'étendent extérieurement ſur toute l'*épine*; d'autres tapiſſent la ſurface interne du canal. Il y a encore quantité de petits ligamens, dont les uns attachent les bords de chaque vertebre, & recouvrent leurs cartilages, d'autres ſont attachés à la circonférence des apophyſes, pour faciliter les mouvemens de l'*épine*, & s'oppoſer à l'écoulement de la ſynovie, qui humecte continuellement ces parties. Telle eſt en gros la ſtructure de la colonne oſſeuſe, dont les pieces ſont en ſi grand nombre & ſi merveilleuſement articulées enſemble, qu'on ne peut ſe laſſer de l'admirer.

Il réſulte de cette ſtructure de l'*épine* pluſieurs conſidérations très-importantes: nous allons en expoſer quelques-unes aux yeux des Phyſiciens.

1°. Il paroît de cette ſtructure, que la premiere courbure de l'*épine* eſt formée par le poids de la tête, & pour la capacité de la poitrine. Comme la partie inférieure eſt chargée d'un très-peſant fardeau, on ne doit point être ſurpris que les vertebres des lombes s'avancent conſidérablement en-devant pour recevoir la ligne de direction de toute la maſſe qu'elle ſupporte, ſans quoi nous ne ſaurions nous tenir debout. Il eſt aiſé de remarquer cette méchanique dans les chiens qu'on a inſtruits à marcher ſur deux piés; leur *épine* dans cette attitude prend la courbure que nous obſervons dans celle des hommes, au lieu qu'elle eſt droite lorſqu'ils marchent ſur leurs quatre jambes.

2°. Il ſuit de la ſtructure de l'*épine*, que comme les jointures dont cette colonne eſt compoſée ſont en très-grand nombre, la moëlle épiniere, les nerfs, & les vaiſſeaux ſanguins, ne ſont pas ſujets à des compreſſions & à des tiraillemens lors des mouvemens du tronc; & comme pluſieurs vertebres ſont employées à chaque mouvement de l'*épine*, il ſe fait toujours alors une petite courbure à l'endroit où ſe joignent deux vertebres.

3°. Que l'attitude droite eſt la plus ferme & la plus aſſurée; parce que la ſurface du contact des points d'appui eſt plus large, & que le poids porte deſſus plus perpendiculairement.

4°. Que les muſcles qui meuvent l'*épine* ont plus de force pour amener le tronc à une attitude droite, que pour ſe prêter à aucune autre, car pour courber le tronc du corps en-devant, en-arriere, ou ſur les côtés, il faut que les muſcles qui concourent à ces actions, s'approchent des centres du mouvement; & par conſéquent leur levier eſt plus court que quand le centre du mouvement eſt ſur la partie des vertebres, oppoſée à celle où ces muſcles ſont inſérés, comme il arrive quand le tronc eſt droit.

En effet, à meſure que l'*épine* s'écarte de la poſition perpendiculaire, le poids du corps l'incline bientôt du côté que nous voulons; au lieu que quand nous nous tenons droits, ce grand poids eſt plus que contre-balancé.

5°. Qu'en calculant la force qu'emploient les muſcles qui meuvent l'*épine*, il en faut diſtribuer une partie pour l'action des cartilages d'entre les vertebres, leſquels cartilages, dans tout mouvement qui s'écarte de l'attitude droite, ſont tirés d'un côté, & comprimés de l'autre; au lieu que le tronc étant dans une attitude droite, ces mêmes cartilages y concourent par leur force naturelle.

6°. Il eſt aiſé de déduire, de la ſtructure de l'*épine*, la raiſon du phénomene obſervé par M. Waſſe, que notre taille eſt alongée le matin, & diminuée le ſoir: cette raiſon eſt que les cartilages intermédiaires des vertebres, preſſés tout le jour par le poids de notre corps, ſont le ſoir plus compactes: mais après qu'ils ont été remis de cette preſſion, par le repos de la nuit, ils reprennent leur état naturel. *Voy. le mot* ACCROISSEMENT.

7°. Les différentes articulations, ſoit des corps, ſoit des *proceſſus* obliques des vertebres, & le plus ou moins de force des différens ligamens, montre que leur deſtination eſt plutôt de faciliter le mouvement en-devant, que celui du mouvement en-arriere: ce dernier eſt de difficile exécution, & même ſujet dans les adultes à rompre, par

par un tiraillement exceſſif, les vaiſſeaux ſanguins qui ſont contigus aux corps des vertebres.

C'eſt un fait ſi vrai que les danſeurs de corde & les voltigeurs, qui plient leur corps en tant de manieres différentes, ne le font que parce qu'ils y ſont accoutumés, & même façonnés dès la plus tendre enfance, cet âge de la vie où les apophyſes & les bords des vertebres ne ſont encore que des cartilages flexibles, & où les ligamens ſont d'une extrême ſoupleſſe. Cette flexibilité & cette ſoupleſſe continuent de ſe maintenir par un exercice & une habitude perpétuellement répétée; & c'eſt peut-être par cette raiſon que dans la diſſection des cadavres de deux danſeurs de corde, âgés d'environ vingt ans, Riolan obſerva que leurs épiphyſes n'étoient pas encore devenues apophyſes.

8°. Du méchaniſme général de l'*épine* on peut déduire aiſément toutes les différentes courbures contre nature dont l'*épine* eſt capable; car ſi une ou pluſieurs vertebres ſont d'une épaiſſeur inégale à des côtés oppoſés, il faudra que l'*épine* penche ſur le côté le plus mince, qui ne ſoutenant que la moindre partie du poids du corps, ſera de plus en plus comprimée, & par conſéquent ne pourra pas s'étendre autant que l'autre côté, qui étant bien moins chargé, aura toute l'aiſance propre à le laiſſer groſſir exceſſivement.

Les cauſes d'où provient cette inégalité d'épaiſſeur dans différens côtés des vertebres ſont différentes; car l'inégalité peut procéder ou d'une diſtenſion trop forte des vaiſſeaux d'un côté, ou d'un accroiſſement contre nature de l'épaiſſeur de cette partie, ou, ce qui eſt encore plus commun, de l'obſtruction des vaiſſeaux, qui empêche l'application de la ſubſtance alimentaire néceſſaire à l'os. Cette obſtruction dépend, 1°. de la diſpoſition vicieuſe des vaiſſeaux ou des fluides, 2°. d'une preſſion méchanique inégale, occaſionnée par la foibleſſe paralytique des muſcles & des ligamens, 3°. de l'action ſpaſmodique des muſcles ſur un côté de l'*épine*, 4°. d'une longue continuité, ou de la repriſe fréquente d'une poſture éloignée de la droite.

Dans tous ces cas il arrive également que les vertebres s'épaiſſiront du côté que les vaiſſeaux ſont libres, & demeureront minces du côté où les vaiſſeaux ſont obſtrués. Toutes les fois qu'il arrive une pareille courbure contre nature, il en réſulte preſque infailliblement une autre, mais dans une direction oppoſée à la premiere, tant parce que les muſcles du côté convexe de l'*épine* étant tiraillés, tirent avec plus de force les parties auxquelles leurs extrémités ſont attachées, que parce que la perſonne incommodée fait ſes efforts pour maintenir le centre de gravité de ſon corps dans une direction perpendiculaire à ſa baſe.

Dès qu'on aura compris comment ſe forment ces courbures contre nature de l'*épine*, il ſera plus aiſé de faire un prognoſtic ſur l'indiſpoſition du malade, & d'imaginer la méthode propre à y remédier: mais une indication générale que le chirurgien doit ſuivre, c'eſt d'affoiblir la puiſſance courbante, en augmentant la compreſſion ſur la partie convexe de la courbure, & la diminuant ſur la partie concave. Or la maniere de pratiquer cette méthode varie ſuivant la différence des cas, & demande qu'on faſſe une attention particuliere aux diverſes cauſes du déjettement de l'*épine*. *V.* GIBBOSITÉ. *Art de M. le Chev.* DE JAUCOURT.

EPINE, ſ. f. *en Anatomie*, ſe dit de certaines éminences qui ont à-peu-près la figure d'une *épine*.

L'*épine occipitale*, *voyez* OCCIPITAL.

L'*épine des os des iſles*, *voyez* ILÉON.

L'*épine naſale*, *voyez* MAXILLAIRE.

L'*épine frontale* ou *coronale*, *voyez* CORONALE.

EPINE, (*Man. Maréch.*) *Faire tirer l'épine*, pratique non moins digne de la ſagacité de la plupart des maréchaux, que celle de faire nager à ſec dans la circonſtance d'un écart. Quelques-uns d'entr'eux s'y livrent encore aujourd'hui dans le cas d'une luxation arrivée dans une des extrêmités de l'animal: ils mettent un entravon à l'extrêmité affectée, & ils le fixent au-deſſous de la partie luxée; ils paſſent enſuite une longe dans l'anneau de ce même entravon, l'y arrêtent par un bout, & attachent l'autre à un arbre quelconque: après quoi ils aſſomment le cheval à coups de fouet, & l'obligent de fuir en avant, de maniere que l'ex-

trêmité malade, prise & retenue dans cette fuite précipitée, essuie une extension qui favorise, selon eux, la rentrée de l'os déplacé dans son lieu.

C'en est assez ; & que pourrois-je dire de plus ? *Voyez* LUXATION, FRACTURE. (*e*)

ÉPINETTE, s. f. (*Lutherie.*) sorte de petit clavecin. Il y en a de forme parallélogramme ; & d'autres, qu'on appelle *à l'italienne*, ont à-peu-près la figure du clavecin ; il y en a qui sonnent l'octave, d'autres la quarte ou la quinte au-dessus du clavecin : du reste c'est la même facture & la même méchanique. *Voy.* CLAVECIN. Les *épinettes* n'ont qu'une seule corde sur chaque touche, & qu'un seul rang de sautereaux.

L'on ignore le nom de l'inventeur de l'*épinette* ou clavecin ordinaire ; l'on ne sait ni le temps, ni le lieu, où l'on a imaginé cet instrument. Il y a deux cents ans que l'*épinette* n'avoit que cinq piés de long sur vingt pouces de large, elle contenoit environ trente touches ; elle commençoit au *fa* quarte du prestant, & finissoit à l'*ut*, octave de la clef de *sol*.

La méchanique des touches étoit à-peu-près semblable à celle d'aujourd'hui, excepté qu'au lieu de plume, le sautereau étoit armé d'un morceau de cuir à-peu-près de la même maniere que le pratique aujourd'hui M. de Laine, maître de vielle, & M. Pascal, facteur de clavecin, tous deux résidans à Paris. Les sautereaux des anciens clavecins n'étoient point étoffés, de sorte que les sons se confondoient : les cordes étoient de boyaux, par conséquent les sons étoient doux, moux ; l'humidité & la sécheresse désaccordoient chaque jour l'instrument. On trouve encore quelques-uns de ces vieux clavecins dans Paris & dans les grandes villes des Pays-Bas & de l'Allemagne.

Il y a environ cent ans qu'au lieu de cordes de boyaux l'on mit dans l'*épinette* des cordes de fer & de cuivre ; l'on arma les sautereaux de plumes & d'étoffe pour arrêter la vibration de la corde : cette heureuse découverte a été depuis lors pratiquée dans toutes les *épinettes*.

Dans le livre intitulé *la Harmonie universelle, contenant la théorie, la pratique de la musique & la composition de toute sorte d'instrumens*, par F. Marin Mersenne de l'ordre des Minimes, à Paris, chez Cramoisy, 1636, gros *in-fol.* avec *figures*, l'auteur donne le plan d'une *épinette*, dont le corps sonore & les cordes sont perpendiculaires. Cet instrument étoit pour lors en usage en Italie. Cette *épinette* commençoit au *fol* au-dessus de la clef de *fa*, & finissoit à *fol* à l'octave de la clef de *fol* ; par conséquent elle n'avoit que deux octaves.

Le pere Mersenne dit que cet instrument avoit le son très-doux : les sautereaux étoient emplumés, & couloient horizontalement pour heurter la corde. Le vice de cet instrument étoit, que l'on n'avoit pas encore pour lors inventé l'art d'arrêter les vibrations de la corde par un morceau d'étoffe : les sons se confondoient ; mais aujourd'hui cette *épinette* ou ce petit clavecin n'auroit plus le même inconvénient ; & il auroit l'avantage de n'occuper presque point de place dans les appartemens, parce que le corps sonore seroit plaqué contre le mur.

J'observe en passant que le plan de cet instrument engagea M. Berger, musicien de Grenoble, à ajouter un clavier à une harpe ordinaire : mais le nommé *Frique*, ouvrier Allemand, qui travailloit pour le sieur Berger à Paris, en 1765, vola & emporta toute la méchanique, & les plans de cet instrument qui étoit destiné pour M. de la Reiniere, fermier-général.

On présume que le mani-corde que l'on nomme aussi *mani-cordion* ou *claricorde*, est un peu moins ancien que l'*épinette* ; il en differe en ce que, au lieu de sautereau armé d'une pointe de cuir ou de plume, le sautereau du mani-cordion est armé à son extrémité, 1°. d'un morceau de cuivre ; 2°. d'une petite pointe qui peut soulever un morceau d'étoffe, qui appuie sur la corde ; lorsque l'on baisse la touche, le marteau de cuivre frappe la corde dans l'instant que l'étoffe est soulevée. Il est visible que le morceau d'étoffe doit arrêter la vibration, dès que la touche reprend sa situation naturelle. Le mani-cordion a quatre octaves, les cordes sont de métal. Cet instrument a le son très-doux, il sert

à accompagner les petites voix. Les doigts en frappant les touches avec plus ou moins de violence, procurent le *forte* ou le *piano*: mais le mani-cordion ne doit pas être réuni avec d'autres inſtrumens dans un concert; il n'a pas aſſez de force pour ſe faire entendre, & il exige que l'on frappe la touche; au lieu que dans l'*épinette* il ſuffit de l'abaiſſer. On préſume que les Allemands ſont les inventeurs du mani-corde.

Dans la *page* 114 de l'ouvrage de la *Harmonie univerſelle*, le pere Merſenne donne le plan d'un mani-corde de quatre octaves ordinaires.

Le mani-cordion a vraiſemblablement donné lieu d'imaginer l'*épinette* à marteaux de bois dur. On place ces marteaux ou horizontalement ou verticalement.

Quelquefois on met entre les marteaux & la corde un petit morceau de peau de mouton, ce qui fait rendre un ſon de luth à la corde qui eſt frappée; mais lorſque l'on veut faire rendre un ſon d'*épinette*, il faut avec le genou faire mouvoir un levier qui ſouleve les peaux. Il eſt évident que dans cette *épinette* à marteau on peut faire le *piano* & le *forte*, ou ſur l'*épinette* ou ſur le luth. Cette *épinette* à marteau rend beaucoup plus de ſon que l'*épinette* à plume; elle a l'avantage ſur cette derniere de n'exiger preſque aucune réparation: il eſt vrai que l'on a un peu de peine à s'accoutumer à frapper la touche plus ou moins fort, & à ne donner que le degré de force que l'on ſouhaite. Il y a grande apparence que l'*épinette* à marteau prévaudra dans peu aux *épinettes* à ſautereaux emplumés, qui exigent des réparations continuelles. Le marteau a environ ſix lignes de face ſur trois lignes de hauteur, il eſt porté par un fil de fer; près du marteau eſt une ſeconde branche qui porte à ſa ſommité un morceau d'écarlate, qui s'éleve lorſque le marteau va frapper la corde; ces deux machines ſont fixées à la ſommité d'un petit levier du premier genre, en bois; il a environ un pouce de hauteur; le levier eſt ſoulevé par l'extrémité de la touche du clavier.

Nous repréſentons ici la principale méchanique de cet ingénieux inſtrument.

L'*épinette* à marteau renferme ſouvent cinq octaves: on pourroit encore y ajouter des ſautereaux à plumes qui rapprochés du chevalet collé ſur le ſommet, procureroient aux cordes le ſon de la harpe. On préſume que les Allemands ont inventé l'*épinette* à marteau ſur la fin du ſiecle dernier.

On dit qu'en 1758, ou environ, les Anglois ont ajouté à l'*épinette* ordinaire ſix rangs de ſautereaux emplumés & un rang de ſautereaux à marteaux. Les ſautereaux emplumés heurtent la même corde, les uns près du chevalet, les autres plus ou moins loin; ce qui eſt cauſe que la même corde peut rendre ſix ſons d'un différent genre, c'eſt-à-dire, aigus, durs, doux, mous, &c. Tel eſt le méchaniſme de l'*épinette* admirable qui fait le *piano* & le *forte*, que le ſieur Virbes, muſicien de Paris, promene actuellement dans les provinces de la France.

Les *épinettes* ordinaires ont ſix piés de long & deux piés & demi de large; elles ſont compoſées de deux claviers, le ſupérieur a un ſautereau ſur chaque touche; le clavier inférieur porte deux ſautereaux à chaque touche: l'un fait mouvoir une corde à l'uniſſon, & l'autre fait mouvoir une corde à l'octave. On pourroit y ajouter ſans beaucoup de dépenſe, un quatrieme ſautereau rapproché du chevalet; ce ſautereau procureroit à la corde le ſon de la harpe. On pourroit encore ſans frais y appliquer une petite regle qui gliſſeroit dans une couliſſe; cette regle ſeroit armée de peau de buffle pour empêcher en partie la vibration de la corde & lui faire rendre un ſon de luth.

Les meilleurs facteurs d'*épinettes* ordinaires ont été André Rukers, réſidant à Anvers, qui vivoit ſur la fin du ſiecle dernier, & Jean-Denis de Paris: mais depuis la mort de Rukers on a fait quelques

changemens avantageux à ſes *épinettes*. 1°. L'on a donné plus d'étendue à ſes claviers qui n'avoient que trois octaves & demie ; ils commençoient à *fa*, octave au-deſſous de la clef de *fa*, & finiſſoient à l'*ut*, douzieme au-deſſus de la clef de *ſol* ; l'on a ajouté une octave aux baſſes, & une quarte aux tons ſupérieurs, en conſervant le même diapazon & la même forme : on y a ajouté outre cela les machines ſuffiſantes pour imiter le luth & la harpe : quelques perſonnes y ont joint une petite orgue, ce qui centuple l'agrément.

La plus ſinguliere & la plus étonnante des découvertes que l'on ait faites dans ce ſiecle, pour perfectionner les *épinettes* de Rukers, eſt celle de M. Berger, muſicien, réſident à Grenoble : il a inventé une méchanique fort ſimple qui fait rendre à l'*épinette*, non-ſeulement le jeu du luth, celui de la harpe, le *piano*, le *forte*, mais encore le *creſcendo*, effet qui juſqu'alors avoit été regardé comme impoſſible à trouver : Mrs. de l'Académie des Sciences de Paris lui ont donné des certificats avec beaucoup d'éloges dans le mois d'Août 1765. Les gazettes l'ont annoncé ; mais comme tous les connoiſſeurs de Paris ſe ſont bornés à l'admirer, M. Berger n'a point trouvé à-propos de publier la méchanique de cet inſtrument, ainſi que celle de l'orgue qui y étoit jointe, dont les ſons hauſſoient & baiſſoient ; elle faiſoit auſſi le *creſcendo* que l'on regardoit également comme impoſſible d'appliquer à l'orgue. Ces deux méchaniſmes ſinguliers ſont applicables à toute eſpece d'*épinette*, & à toute eſpece d'orgue, ſans en altérer le toucher & le corps ſonore. Il y a grande apparence que ſi quelque ſouverain n'achete pas inceſſamment le ſecret de la méchanique de M. Berger, on ne le trouvera vraiſemblablement jamais. M. de Laine, maître de vielle de Paris, a tenté de procurer le *creſcendo* à ſon *épinette*, en faiſant avancer ou reculer le ſautereau : mais il arrive ſouvent que dans cette invention la plume du ſautereau ne peut pas ſe dégager de la corde ; au lieu que jamais on ne ſent aucune difficulté dans le méchanique du ſieur Berger ; ſon *épinette* n'exige point que l'on appuie plus ou moins le doigt ſur la touche pour faire le *piano*, le *forte*, ou le *creſcendo* ; le genou ou le pié preſſe un levier qui aboutit à la méchanique ; alors l'on a des ſons plus ou moins forts dans l'*épinette*, ainſi que dans l'orgue. Voilà tout ce que l'on ſait de la méchanique de ces inſtrumens.

Quelques perſonnes ont tenté de donner à l'*épinette* la commodité du tranſport, & dans cet objet ils ont diviſé le clavier & le corps ſonore en trois parties paralleleſ ment aux cordes : par ce moyen on eſt parvenu à réduire ces *épinettes* en parallelogrammes rectangles, en tranſpoſant une des parties : mais ces *épinettes* ont rarement les corps ſonores proportionnels en force, & en eſpece de ſon ; d'ailleurs elles ſont ſujettes à des réparations continuelles, quoique l'on faſſe modeler les ſauteraux en étain pour les rendre plus ſolides.

Le ſieur Renaud, bourgeois de Paris, originaire d'Orléans, artiſte fort ingénieux, a tenté de quadrupler le ſon de l'*épinette*, en y mettant un archet ſans fin, formé d'un tiſſu de crin, couſu ſur une courroie. Une pétale fait mouvoir la roue ſur laquelle paſſe l'archet. Les touches par la preſſion du doigt, font baiſſer la corde ſur l'archet par le moyen d'un pilote qui eſt fixé à la touche. Ce pilote ſaiſit la corde en-deſſus ; il la rapproche de l'archet, qui circule horizontalement ſous toutes les cordes. Cet inſtrument a deux défauts : 1°. comme les cordes ſont en boyaux, il ne tient pas l'accord ; l'humidité & la ſéchereſſe le font varier d'un inſtant à l'autre. 2°. Si l'on baiſſe pluſieurs touches à la fois, elles preſſent trop fortement l'archet, il reſte immobile. Un commandeur de Malte fort ingénieux travaille actuellement dans Grenoble à finir une *épinette* à cordes de métal & à archet ſans fin, c'eſt-à-dire, en courroie tiſſue & mobile par une pédale. Ce ſavant a ajouté un méchaniſme pour exciter des oſcillations longitudinales dans les cordes de métal. Ce point d'attache des cordes eſt au centre des leviers, dont l'extrêmité répond par un méchaniſme aux touches de l'*épinette*. Chaque touche de l'*épinette* a une ouverture & un petit point ſaillant, de ſorte que, dès que l'on veut faire rendre un ſon plus ou moins fort, il ſuffit de preſſer plus ou moins l'extrêmité

de la touche ; & ſi l'on veut avoir des ſons tendres, de la nature du tremblant doux de l'orgue, il faut mettre le doigt ſur le bouton de la touche, & trembler plus ou moins, ce qui produit un effet des plus ſinguliers. J'obſerve, en paſſant, que cet ingénieux ſeigneur a placé des leviers à-peu-près de la même eſpece ſur ce luth ; & en les preſſant plus ou moins avec la paume de la main, il en tire des ſons tendres & très-flatteurs.

Il y a environ vingt-ans, qu'un particulier de Paris imagina une eſpece d'*épinette*, ou plutôt un inſtrument, où il a réuni deux violons, une taille & un violoncel ; ces quatre inſtrumens ordinaires ſont poſés horizontalement ſur une table ; ils ont des chevalets dans l'endroit où on les place ordinairement : mais ces chevalets ne ſont point bombés ; ils ſont très-longs, & en ligne droite, comme un bout de regle ; ils occupent l'eſpace des deux SS : ſur le chevalet de chaque inſtrument ; il y a quatorze cordes de boyaux tendues ; chaque inſtrument a un grand archet, placé à quelques lignes au-deſſus des cordes ; une pédale fait tourner une roue, & cette roue fait mouvoir le *va & vient* de chaque archet. Les archets ne jouent point auprès des SS des inſtrumens, ils jouent, au contraire, à cinq pouces de diſtance du fillet des violons. Lorſque l'on met le doigt ſur une des touches du clavier, la corde s'éleve, & va s'appuyer plus ou moins fort contre l'archet, par conſéquent la corde rend alors un ſon. Il eſt évident que les cordes du côté du fillet doivent avoir des doubles cordes qui les alongent, on les monte par le moyen des chevilles ordinaires : avec cet inſtrument un homme ſeul peut faire un concert entier ; il eſt dommage que les violons ne tiennent pas beaucoup l'accord, & que toute cette méchanique coûte environ quinze cents livres. Ces détails ſont ſuffiſans pour les artiſtes, & pour le commun des lecteurs.

En finiſſant l'hiſtoire des *épinettes*, nous allons donner quelques nouvelles idées pour les perfectionner.

1°. Au lieu d'archet en tiſſus flexibles, on peut employer une roue ſemblable à celle de la vielle.

2°. On pourroit tenter d'exciter la vibration des cordes, par le moyen d'un tuyau rempli d'air.

3°. Employer une roue hériſſée de petites pointes de plumes.

4°. Comme l'expérience montre que le chevalet à marteau mobile de la trompette marine en quadruple le ſon, on pourroit tenter de mettre un chevalet de cette eſpece ſous chaque corde de l'*épinette ;* on pourroit auſſi tenter de faire des chevalets à reſſorts de différens bois, qui en excitant le mouvement du corps ſonore, centuplaſſent la force, ou le nombre des oſcillations de l'air qui eſt renfermé dans ce corps ſonore, & qui ſont cauſées par la vibration de la corde.

5°. On ſait qu'un violon ſans ame a un ſon ſourd & très-bas ; on pourroit tenter de mettre pluſieurs ames ſous les cordes de l'*épinette*.

6°. L'on a vu, il y a en environ dix ans, à Paris un inſtrument ſingulier, inventé par un Anglois. Le corps ſonore étoit une enfilade de timbres de verre, ſemblables à ceux des pendules à carillon ; on jouoit de cet inſtrument en faiſant tourner l'arbre, qui contenoit tous ces timbres ; enſuite pour faire un ton, il falloit approcher d'un des timbres de verre, un doigt humide. Ce frottement excitoit un frémiſſement argentin, ſonore, flûté, ſuſceptible du *creſcendo ;* mais comme ces frémiſſemens du verre ſe communiquoient à la main & au corps de la dame qui en jouoit, elle périt en peu temps. On pourroit adapter un clavier à cet inſtrument, pour empêcher l'effet nuiſible à la ſanté : au lieu de timbres de verre, on pourroit exciter un frémiſſement harmonique par le frottement ſur la ſurface des timbres, des carillons, des pendules, *&c.*

7°. Pour compléter l'idée que nous avons donnée du claque-bois, que quelques auteurs nomment auſſi *regale-de-bois*, *patouille* ou *échelette*, nous obſervons préſentement que l'on joue ordinairement du claque-bois par le moyen de deux baguettes, au bout deſquelles on met une petite boule de bouis ou d'ivoire ; 2°. avec un clavier dont l'extrêmité des touches ſert de marteau ; 3°. on peut enfin tenter d'en

tirer un ſon agréable, en approchant chaque bâton d'une roue ſemblable à celle de la vielle : enfin l'on peut ſuſpendre les bâtons ſur des corps ſonores.

Le plus grand bâton du claque-bois a ordinairement dix-pouces de long ; le plus petit a trois pouces & demi. Au lieu de bâtons ont peut employer des cylindres creux de bronze ou d'autre métal.

8°. On peut perfectionner les corps ſonores des *épinettes*, 1°. par la qualité des bois ; 2°. par leur épaiſſeur ; 3°. par leur contour ; 4°. enfin par leur étendue, *&c.*

9°. On doit obſerver que les cordes en boyau ont un ſon plus agréable & plus doux que les cordes en ſoie ; 2°. que les cordes en métal ont un ſon plus aigu, plus clair & moins doux que les cordes tirées du regne végétal ou animal ; le fil de fer a un ſon plus aigu que celui du laiton ; le fil de cuivre rouge & ceux d'argent ont encore le ſon plus doux. Le fil d'or rend encore un ſon plus doux. Les fils de cuivre filés en cuivre ont un ſon très-doux & mou. Les fils de métal tordu ou croiſé ont un ſon très-harmonieux & de longue durée, ils ſont excellens pour les baſſes. Au lieu de cordes métalliques rondes, on pourroit eſſayer à les applatir où à les rendre triangulaires dans l'objet d'augmenter ou de varier la qualité des ſons. (*V. A. L.*)

EPINETTE (*Fête de l'*) *Hiſt. de Flandres ;* la plus célebre des fêtes des Pays-Bas, dont la mémoire eſt preſque effacée, quoique cette fête fût encore dans toute ſa ſplendeur au milieu du xve ſiecle. On a une liſte des *rois* de cette fête pendant 200 ans, c'eſt-à-dire, depuis 1283 juſqu'à 1483. Le P. Jean Buzelin l'a donné dans ſa *Gallo-Flandria.*

Les peuples de Flandres & des Pays-Bas ont toujours aimé les jeux & les ſpectacles ; ce goût s'y conſerve même encore dans ce qu'ils appellent *triomphe*, dans leurs proceſſions & dans leurs autres cérémonies publiques : c'eſt une ſuite de l'oiſiveté & du manque de commerce.

Dans les xiij. & xjv. ſiecles, chaque ville de ces pays-là avoit des fêtes, des combats, des tournois : Bruges avoit ſa fête du Foreſtier, Valenciennes celles du prince de Plaiſance, Cambray celle du roi des Ribauds, Bouchain celle du prévôt des Etourdis : dans beaucoup de lieux on célébroit celle de Behourt. A ces différentes fêtes accouroient non-ſeulement les villes voiſines, mais pluſieurs grands ſeigneurs des pays éloignés : Lille en particulier attiroit, par la magnificence de la fête de l'*épinette* & par les divertiſſemens qui s'y donnoient, un concours extraordinaire de monde.

La fête de l'*épinette* avoit ſon *roi*, que l'on éliſoit tous les ans le jour du mardi-gras : on éliſoit en même temps deux joûteurs pour l'accompagner. Les jours précédens & le reſte de la ſemaine ſe paſſoient en feſtins & en bals.

Le dimanche des brandons, ou 1er. dimanche de carême, le *roi* ſe rendoit en grande pompe au lieu deſtiné pour le combat ; les combattans y joûtoient à la lance : le prix du victorieux étoit un épervier d'or. Les quatre jours ſuivans, le *roi*, avec ſes deux joûteurs & le chevalier victorieux, étoient obligés de ſe trouver au lieu du combat, pour rompre des lances contre tous ceux qui ſe préſentoient. Jean duc de Bourgogne honora cette fête de ſa préſence en 1416 ; le duc Philippe le Bon s'y trouva avec le roi Louis XI en 1464.

L'exceſſive dépenſe à laquelle cette qualité de *roi* engageoit, la ruine de pluſieurs familles qu'elle avoit occaſionnée, le refus que firent quelques habitans de Lille d'accepter cet honneur prétendu, & l'obligation où la ville s'étoit trouvée de faire elle-même ces dépenſes, enfin l'indécence que quelques perſonnes trouvoient à voir toutes ces rejouiſſances, ces divertiſſemens & ces bals, dans les deux premieres ſemaines de carême, obligerent Charles duc de Bourgogne à ſuſpendre cette fête depuis 1470 juſqu'en 1475. Elle ſe rétablit en partie, mais aux dépens des fonds publics, juſqu'en 1516 : Charles V en interrompit l'exercice pendant preſque tout le cours de ſon regne, par lettres données en 1528 & en 1538. Enfin Philippe II la ſupprima entiérement en 1556 : il ne s'en eſt conſervé pour mémoire que le nom de l'*épinette*, que l'on donne à un des bas-officiers du magiſtrat ou de la maiſon de ville de Lille, qui repréſente en quelque façon le hérault par qui les *rois de l'épinette* avoient droit de ſe faire précéder.

Plusieurs historiens ont parlé de cette fête, entr'autres l'auteur d'une petite histoire de Lille, imprimée en 1730. On ignore son instituteur, de même que l'origine de son nom, qui vient peut-être de ce que l'on donnoit au *roi de l'épinette* une petite épine pour marque de sa dignité, & qu'il alloit tous les ans en pompe honorer la sainte épine, que les Dominicains de Lille prétendent posséder dans leur église. Il mangeoit chez ces peres avec ses chevaliers le dimanche des Rameaux, & y assistoit à tous les offices de la semaine-sainte. *Hist. de l'Acad. des Belles-Lettres.*

C'est de cette maniere qu'on associoit alors la dévotion aux spectacles profanes, aux festins, aux joûtes, aux tournois, aux combats particuliers. Il y avoit aussi dans les mêmes siecles d'autres fêtes plaisantes, telle qu'étoit celle de Bourgogne, nommée *la compagnie des fous. Voy.* MERE-FOLLE. Enfin on célébroit même encore de la façon la plus scandaleuse dans les églises de la partie septentrionale & méridionale de l'Europe, en Flandres, en France & en Espagne, la fameuse *fête des fous*, si connue par son indécence & son extravagance. *V.* FÊTE DES FOUS. *DE JAUCOURT.*

EPINEUX, EUSE, adj. *en Anatomie*, se dit de différentes parties.

Ainsi on dit, *les apophyses épineuses*, *le trou épineux* de l'os sphénoïde, *voy.* SPHÉNOÏDE.

On dit, *le trou épineux*, ou trou borgne du coronal; *voyez* CORONAL.

Il y a le muscle *épineux* du dos, le grand *épineux* du dos, les *épineux* du cou, les *inter-épineux* du cou. *Voyez* VERTEBRE.

Sur l'omoplate & sur la partie supérieure de l'humérus on remarque le *sus-épineux* & le *sous-épineux*. *Voyez* OMOPLATE.

L'*artere épineuse* est une branche de la maxillaire interne, *voyez* MAXILLAIRE. (*L*)

EPINGLE, s. f. (*Art. Méchaniq.*) petit instrument de métal, & pointu par un bout, qui sert d'attache amovible au linge & aux étoffes, pour fixer les différens plis qu'on leur donne à la toilette, à l'ouvrage & dans les emballages.

Quoique de tous les ouvrages méchaniques l'épingle soit le plus mince, le plus commun & le moins précieux, c'est peut-être celui qui demande le plus de combinaisons; tant il est vrai que l'art, ainsi que la nature, étale ses prodiges dans les plus petits objets, & que l'industrie est aussi bornée dans ses vues qu'elle est admirable dans ses ressources. Qui s'imagineroit qu'une épingle éprouve dix-huit opérations, avant d'entrer dans le commerce? On commence par jaunir le fil de laiton qui vient tout noir de la forge, & qui est en *torques* ou paquets faits comme un collier; on tire ensuite ce fil à la bobille on le dresse, on coupe la dressée, on empointe, on repasse, on recoupe les tronçons, on tourne les têtes, on coupe les têtes, on amollit les têtes, on frappe les têtes, on jaunit les têtes qui ont été noircies au feu, on blanchit les épingles: (quoique celles d'Angleterre soient très-blanches, celles de Bordeaux ont un avantage sur elles par l'éclat & la durée de la blancheur, parce qu'on y mêle du tartre dans le blanchissage.) Enfin on étame les épingles, on les seche, on les vanne, on pique les papiers & on *boute* les épingles, c'est-à-dire, qu'on les place dans le papier.

Les épingliers achetent le laiton en botte; ils le passent à la filiere pour lui donner la grosseur que doit avoir l'épingle; ils le *décapent*, c'est-à-dire, qu'ils le nettoient avec du tartre, le fil de laiton étant toujours sale lorsqu'on le livre aux ouvriers. On fait aussi des épingles avec du fil de fer, mais qui sont de moindre prix, & moins estimées que celles de fil de laiton.

La filiere est une piece de fer ou d'acier, plus longue que large, percée à jour de plusieurs trous qui vont toujours en diminuant de grosseur, & par lesquels on fait passer le laiton pour calibrer exactement le fil, & le préparer suivant l'épingle qu'on veut faire; on appelle le fil destiné à faire le corps des épingles, *fil à moule*, & celui qui est destiné à faire les têtes, *fil à têtes.*

Le cuivre rouge n'est pas propre à faire des épingles; elles ne seroient pas assez dures. Les métaux où il y a de l'alliage sont toujours plus roides que les autres; aussi emploie-t-on avec plus de succès le laiton, qui est un composé de cuivre & de pierre calaminaire. Les marchands de Paris tirent presque tout le laiton de l'Allemagne; car

nos mines ne fourniſſent pour ainſi dire rien au royaume. On préfére celui qui eſt de couleur blonde, & qui n'eſt point pailleux. A l'égard du fil de fer, celui qu'on tire de la Normandie eſt plus eſtimé que celui de l'Allemagne.

Les épingliers décraſſent leur fil avant de l'employer; pour cet effet ils ſéparent la botte de laiton en petits échevaux dont elle elle compoſée; ils tordent enſuite chaque échevau par le milieu; ils leur donnent la forme d'un huit de chiffre, & ils le jettent dans une chaudiere de fer pleine d'eau claire, dans laquelle ils mettent une livre de gravelle blanche, ou cinq quarterons de gravelle rouge pour environ quatre-vingt ou quatre-vingt-dix livres de fil. Alors un ouvrier retire une piece après l'autre, & les frappe ſucceſſivement ſur un billot de bois. Cette opération aide à la craſſe à ſe détacher plus aiſément. On remet de nouveau les pieces dans la chaudiere & dans la même eau, & on la fait bouillir pendant environ une heure. L'ouvrier tire enſuite les pieces de l'eau, & les bat comme la premiere fois ſur un billot; cette derniere façon les rend plus brillantes & plus jaunes. Quand l'eau dans laquelle on lave le fil de laiton reſte bien nette, on paſſe les pieces dans un morceau de bois ſoutenu ſur le dos de deux chaiſes, pour les faire ſécher au ſoleil, ou au feu quand le ciel eſt chargé de nuages.

Lorſque le fil eſt décraſſé on le tire par une filiere, & lorſqu'il a paſſé par deux trous, on le recuit à un feu de bois, on le met enſuite tremper dans l'eau; on le lave avec de la gravelée, & on continue à tirer le fil, ſi on veut le vendre plus fin; & au ſortir de deux ou trois trous on lui rend la couleur que le feu a obſcurcie, & on le recuit.

La groſſeur des pieces étant fixée on dreſſe le fil, c'eſt-à-dire, qu'on diviſe chaque piece en brins longs de pluſieurs piés, qu'on rend le plus droits qu'il eſt poſſible. On ſe ſert pour cela d'un inſtrument appellé *engin*. Un dreſſeur peut dreſſer dans un jour aſſez de fil pour cent vingt milliers d'épingles.

La botte de *dreſſées* étant faite, on la coupe en tronçons, dont chaque brin doit fournir trois, quatre ou cinq épingles, ſelon le numéro dont on les veut; c'eſt le moule qui regle leur longueur. Ce moule eſt compoſé d'une planchette qui a un rebord le long de ſes côtés, & près d'un de ſes bouts une lame de fer verticale. Le coupeur jette enſuite les tronçons coupés dans une jatte de bois qui eſt auprès de lui.

Les tronçons étant coupés, un ouvrier qu'on nomme l'*empointeur* leur fait une pointe a chaque bout ſur une meule de fer hériſſée de hachures dans toute ſa circonférence. Ces meules ont environ un pouce ou deux d'épaiſſeur, & quatre de diametre. Elles ſont montées comme celles des couteliers, & on les fait mouvoir de même par le moyen d'une grande roue de bois. L'aiſſieu de la meule eſt de fer & terminé par deux pivots. Dans le temps qu'un autre ouvrier tourne la manivelle de la grande roue, l'empointeur eſt aſſis ſur un couſſin ou à terre devant la grande meule, les jambes croiſées. Il y a deux jattes à ſes côtés, une dans laquelle il a les tronçons à empointer, & l'autre où il met ceux auxquels il a fait des pointes: il prend dans la premiere environ autant de tronçons qu'il en faut pour égaler la longueur des deux tiers de l'épaiſſeur de la meule avec les tronçons couchés les uns auprès des autres, & les étalant ainſi ſur la meule: pendant qu'ils la touchent le pouce de la main droite remue continuellement; il va de gauche à droite, & revient de droite à gauche: l'adreſſe conſiſte à rendre les pointes rondes & également longues. Cette opération ſe fait en très-peu de temps. L'ouvrier les empointe ainſi des deux bouts. Un bon empointeur fait les pointes dans un jour à ſoixante & douze milliers d'épingles de différens numéros; ſon adreſſe ne ſe borne pas à faire tourner les bouts de fil de laiton dans ſes doigts, il faut encore qu'il les preſente ſur la meule de maniere que leur pointe ne ſoit ni trop longue ni trop courte. Il y a un petit chaſſis de verre au devant de l'ouverture du billot, qui eſt incliné de façon qu'il retient la limaille & garantit les yeux de l'ouvrier. Un ſecond empointeur prend enſuite les mêmes tronçons & les paſſe comme le premier ſur une meule montée de la même maniere. Toute la

différence qu'il y a entre l'une & l'autre ; c'eſt que cette derniere a les taillans plus fins, les hachures moins larges & moins profondes, & qu'elle rend conſéquemment les pointes plus fines, plus polies & plus douces : on appelle l'ouvrier qui leur donne cette perfection le *repaſſeur*. On s'imagine bien que les deux pointes d'un tronçon doivent être les pointes de deux épingles différentes ; auſſi coupe-t-on ces deux longueurs d'épingles ; c'eſt un ouvrier appelé *coupeur de hauſes* qui eſt chargé de cette opération, parce qu'une épingle à qui il manque la tête eſt appelée *hauſe*. Un *coupeur de hauſes* peut en couper, dans un jour, environ cent quatre-vingt-dix milliers.

Il s'agit enſuite de faire les têtes des épingles ; chaque tête eſt compoſée de deux tours de fil de laiton tourné en ſpirale, & roulé de la même maniere que les cannetilles ou bouillons qui ornent les boutons d'or & d'argent trait.

On ſe ſert de rouets ſemblables à ceux que les boutonniers emploient à un pareil uſage, & ils ſe nomment *tours à tête*. On choiſit pour cela le meilleur laiton, & on recuit quelquefois le fil à tête afin qu'il ſoit plus flexible.

Les pieces de cannetille étant diſpoſées, on les coupe en petites parties pour en faire des têtes ; c'eſt l'ouvrage d'un ouvrier appelé *coupeur de têtes*. Il eſt aſſis de même que la plupart des autres ſur le plancher, les jambes croiſées ; il tient dix à douze pieces de cannetille dont il a bien égaliſé les bouts, & tenant de grands ciſeaux à ſa main droite, il coupe d'un même coup toutes ces pieces, obſervant de ne détacher de chacune que deux tours de fil ; plus ou moins rendroit le morceau inutile. Ce travail demande de l'adreſſe & beaucoup d'exercice ; un habile coupeur peut couper dans un jour 144 milliers de têtes. On les fait enſuite recuire dans une cuiller de fer, juſqu'à ce qu'elles ſoient rouges, dans la vue de les ramollir, afin de leur donner plus de ſoupleſſe, lorſqu'il ſera queſtion de les aſſujettir. A meſure qu'on coupe les têtes, elles tombent dans une ſébille de bois.

Lorſque les têtes ſont coupées, il faut les mettre au bout des épingles, & les frapper de façon qu'elles y ſoient comme ſoudées, & qu'elles aient de la rondeur ; on ſe ſert pour cela d'une machine appelée l'*entêtoir*. L'ouvrier appelé l'*entêteur* eſt aſſis vis-à-vis d'une enclume, ayant les coudes appuyés & un pié poſé ſur la marche ; un billot eſt pour lui une table ſur laquelle ſont deux eſpeces de boîtes de carton, l'une contient les hauſes & l'autre les têtes. L'entêteur prend une hauſe de la main gauche, il en pouſſe la pointe au haſard dans le tas des têtes, il ne manque guere d'en enfiler une. La main droite poſe auſſitôt la tête dans le creux de l'enclume, & tire enſuite l'épingle à elle juſqu'à ce que la tête ſoit ajuſtée, & un poinçon que le pié de l'ouvrier tenoit élevé vient frapper la tête ; il l'éleve & le laiſſe tomber quatre ou cinq fois de ſuite ; il retourne l'épingle à chaque fois avec ſa main droite, afin qu'elle ſoit frappée de différens côtés, & alors il met l'épingle entêtée dans le carton. Un ouvrier entête communément huit à neuf milliers d'épingles dans un jour.

On ne laiſſe guere aux épingles leur couleur jaune, excepté celles des plus groſſes ſortes ; on les blanchit preſque toutes, non ſeulement pour les embellir, mais encore parce que le cuivre laiſſe toujours une mauvaiſe odeur aux mains, & qu'il eſt ſujet au verd-de-gris. Pour les blanchir on commence d'abord par les décraſſer : on fait bouillir de l'eau avec une livre de gravelle rouge, & on jette cette eau toute bouillante dans un baquet de bois où ſont les épingles. Ce baquet eſt ſuſpendu par une chaîne à hauteur d'appui : un ouvrier l'agite pendant environ une heure ; les frottemens que les épingles y eſſuient les rendent plus jaunes & plus brillantes : pour lors elles ſont en état d'être blanchies. On en forme une pile dans une chaudiere de cuivre de figure cylindrique, & pour former cette pile on s'y prend de la maniere ſuivante. On a une croix de fer à quatre bras égaux, dont deux enſemble ſont moins longs que le diametre de la chaudiere ; on poſe ſur cette croix une plaque d'étain fin, ronde, & épaiſſe d'un quart de ligne ou environ : on couvre la plaque d'un lit d'épingles épais de cinq à ſix lignes, placées ſans aucun ordre ; on fait une pile qui ait un peu moins de la moitié de la hauteur de la chaudiere, en arran-

geant alternativement les épingles par lit, & en mettant deſſus chaque pile une plaque d'étain.

On porte enſuite cette pile dans la chaudiere : on forme deux autres petites piles compoſées d'autant de couches d'épingles & de plaques d'étain que la premiere ; ce qui acheve la pile qu'on doit ſuppoſer dans la chaudiere. On la remplit d'eau de puits bien claire, on y jette deux livres de cendre gravelée blanche, & on fait bouillir le tout ſur le feu pendant environ cinq heures ; la chaudiere eſt ſoutenue ſur un trépied ordinaire & a un couvercle. A meſure que l'eau diminue, on en verſe de la nouvelle, & on obſerve ſoigneuſement de la tenir toujours pleine. Le ſel de la gravelée dont l'eau eſt empreinte diſſout l'étain, & l'étain diſſous s'attache au cuivre & l'étame. Il ſemble que cette opération ne devroit pas ſuffire pour bien étamer les épingles & les couvrir ſuffiſamment d'étain avec égalité ; cependant l'expérience prouve que cette maniere de blanchir les épingles réunit toutes les perfections qu'on eſt en droit de demander. La conſommation qui ſe fait de l'étain n'eſt pas conſidérable, les ouvriers aſſurent qu'en faiſant bouillir les plaques pendant trois mois, une fois par ſemaine, elles ne diminuent que de deux livres du poids qu'elles avoient auparavant.

Après que la chaudiere a été ôtée de deſſus le feu, on retire les épingles, & on les renverſe dans le même baquet où on les a lavées avant de les mettre dans la chaudiere. Le baquet eſt également ſuſpendu, on y jette de l'eau fraîche & claire, & un ouvrier l'agite pendant environ dix minutes, afin que la gravelée qui étoit reſtée entre les épingles, s'en ſépare. On les fait ſécher enſuite ; & pour cet effet on agite dans la *frottoire*, qui eſt une eſpece de petit tonneau d'environ un pié de diametre, & un peu moins long ; il a un aiſſieu de bois ſoutenu par deux treteaux, & on le fait tourner ſur cet aiſſieu par le moyen d'une manivelle. Cette frottoire a, vers le milieu de ſa longueur, une eſpece de porte quarrée, par où on fait mettre les épingles ; on les y verſe avec un *auget*, on y jette enſuite une certaine quantité de ſon, on ferme la petite porte ; & après avoir fait tourner la *frottoire* pendant une demi-heure, l'ouvrier retire les épingles, les fait tomber dans le *plat à vanner ;* il les y vanne, & quand elles ſont bien nettes & bien blanches, il les met dans un boiſſeau.

Il ne reſte plus qu'à arranger les épingles par quarterons ſur le papier ; ce papier n'eſt point collé, on en perce à la fois pour un quarteron. L'outil dont on ſe ſert s'appelle *quarteron :* il eſt terminé en forme de peigne par vingt-ſix pointes ; une ouvriere perce dans un jour aſſez de papier pour placer huit douzaines de miliers d'épingles. Enfin, une ſeconde ouvriere, appelée *bouteuſe*, fait entrer les épingles dans ces trous, elle en peut arranger juſqu'à trente milliers par jour ; elle en forme des paquets compoſés chacun de ſix milliers, qu'on appelle des ſixains : les papiers qui enveloppent les paquets compoſés de pluſieurs milliers, portent en rouge la marque du maître.

On fait auſſi des épingles de fer, qui, étant blanchies comme les autres, paſſent pour être de laiton : mais ces ſortes d'épingles ne ſont pas permiſes en France à cauſe de leur mauvaiſe qualité ; & pluſieurs arrêts du parlement de Paris en défendent la fabrique & le débit.

Outre les épingles blanches dont on vient de parler, on fait des épingles noires, moyennes & fines, depuis le numéro 4 juſqu'au numéro 10, qui ſervent pour le deuil.

L'on fabrique auſſi quantité de groſſes épingles de laiton de différentes longueurs, les unes à tête du même métal, les autres à tête d'émail : elles ſervent pour faire des dentelles & des guipures ſur l'oreiller.

Il y a encore des épingles à deux têtes de pluſieurs numéros, dont les dames, en ſe coëffant de nuit, relevent les boucles de leurs cheveux ; elles ont été imaginées afin que, pendant leur ſommeil, elles ne puſſent en être ni piquées, ni égratignées.

Pour diſtinguer les groſſeurs des épingles, on les compte par numéro. Les plus petites, qui ſont les *camions*, s'appellent n°. 3, 4, 5 ; depuis les camions juſqu'au n°. 14, chaque groſſeur s'eſtime par un

ſeul numéro, mais depuis le n°. quatorzieme, on ne compte plus que de deux en deux, c'eſt-à-dire, n°. 16, 18 & 20, qui eſt celui des plus groſſes épingles.

Les épingles qui ſont réputées les meilleures, ſont celles d'Angleterre; celles de Bordeaux ſuivent, & enſuite celles qui ſe font à Rugle, ou à l'Aigle, ou en quelques autres endroits de la Normandie. Les épingles de Paris valoient autrefois celles d'Angleterre; elles conſervent même encore leur réputation, quoiqu'il ne s'y en fabrique plus, & que toutes celles qu'on y vend, & dont le commerce eſt très-conſidérable, viennent de la Normandie.

Les ouvrages ordinaires des épingliers de Paris ſont de petits clous d'épingles à l'uſage des ébéniſtes, des aiguilles de tablettes, des annelets, des crochets, des grillages de fil de fer ou de laiton pour les bibliotheques ou les garde-mangers, & autres petits ouvrages qui ne demandent pas beaucoup d'induſtrie.

La communauté des maîtres épingliers de Paris eſt très-ancienne, & y étoit autrefois très-conſidérable: ſes anciens ſtatuts furent renouvellés par Henri IV, en 1602. On y a ſouvent compté plus de deux cents maîtres, qui travailloient eux-mêmes, & qui occupoient plus de ſix cents compagnons.

Depuis que la plupart des maîtres ſe ſont contentés d'être marchands, & ont ceſſé d'être ouvriers, & ſur-tout depuis que de forts marchands merciers ſe ſont mêlés de ce négoce, la fabrique des épingles eſt entiérement tombée à Paris. Cette communauté fut unie à celle des aiguillers en 1695, en vertu de lettres-patentes de Louis XIV, & on n'y compte plus aujourd'hui que quatre-vingt-quatorze maîtres.

EPINGLES, ſ. m. pl. (*Juriſprud.*) que les auteurs comprennent ſous le terme de *jocalia* ou *monilia*, ſont un préſent de quelques bijoux, ou même d'une ſomme d'argent, que l'acquéreur d'un immeuble donne quelquefois à la femme ou aux filles du vendeur, pour les engager à conſentir à la vente. Les *épingles* ſont pour les femmes, ce que le pot-de-vin eſt pour le vendeur; mais elle ne ſont point cenſées faire partie du prix, parce que le vendeur n'en profite pas directement; elles ſont regardées comme des préſens faits volontairement à un tiers, & indépendans des conventions, enſorte qu'elles n'entrent point dans la compoſition du prix pour la fixation des droits d'inſinuation & centieme denier, ni des droits ſeigneuriaux, à moins que le préſent ne fût exceſſif, & qu'il n'y eût une fraude évidente.

Mais elles ſont cenſées faire partie des loyaux coûts, pourvu qu'elles ſoient mentionnées & liquidées par le contrat, auquel cas le retrayant féodal ou lignager eſt tenu de les rendre à l'acquéreur. *Voy.* Buridan, *ſur la coutume de Vermandois, article 236.* & Billecoq, *traité des fiefs, p. 136 & 444.* (*A*)

Cens en épingles; j'ai vu une déclaration paſſée à la ſeigneurie de Gif, le 19 octob. 1713, où le cenſitaire ſe chargeoit pour un arpent, entr'autres choſes, de portion d'un *cent d'épingles* dû ſur 13 arpens. (*A*)

Délit d'épingle. Sauval, *en ſes antiquités de Paris, tom. II. p. 594*, dit qu'en 1445 une inſigne larroneſſe dont on ignore le pays, mais qui n'étoit ni de Paris, ni des environs, ni peut-être même de France, creva les deux yeux à un enfant de deux ans, & commit *le délit d'épingles*, ce qui étoit, dit-on, une grande cruauté; mais Sauval avoue qu'il n'entend point ces paroles: il ajoute que cette femme fut miſe en croix, on l'exécuta toute déchevelée, avec une longue robe, & ceinte d'une corde les deux jambes enſemble au-deſſous; que toutes les femmes de Paris, à cauſe de la nouveauté, la voulurent voir mourir, interprétant ſon ſupplice chacune à leur maniere; que les unes diſoient que c'étoit à la mode de ſon pays, d'autres que ſa ſentence le portoit ainſi, afin qu'il en fût plus longuement mémoire aux autres femmes; que le délit étoit ſi énorme, qu'il méritoit encore une plus grande punition. S'il m'eſt permis d'haſarder une conjecture ſur le ſens de ces termes *délit d'épingle*, je penſe qu'ils ne ſignifient autre choſe que le crime commis par cette femme d'avoir crevé les yeux à ce jeune enfant, ce qu'elle fit apparemment avec une épingle. Il fut un temps en France où l'on condamnoit les criminels à perdre la vue, en leur paſſant

un fer chaud devant les yeux : apparemment que quelques particuliers pour assouvir leur cruauté sur quelqu'un, lui crevoient les yeux avec une épingle, & que cela s'appeloit le *délit d'épingle*. (*A*)

EPINGLES *des Cartiers* ; ce sont de petits fils de fer enfoncés dans un morceau de parchemin plié en quatre, dont ils se servent pour attacher à des cordes les feuilles de carton dont ils font les cartes, afin de les faire sécher à l'air.

EPINGLE, (*Rubanier.*) est un petit outil de fer, long d'environ 3 ou 4 pouces, d'égale grosseur dans toute sa longueur, en forme de grosse *épingle*, mais sans pointe; sa tête est ordinairement faite avec de la cire d'Espagne, & lui sert de prise : on s'en sert au même usage que le couteau à velours, excepté que celles-ci ne coupent point les soies, & ne font que former les boucles du velours en les tirant successivement comme les couteaux. *Voyez* COUTEAU A VELOURS.

EPINGLETTE, s. f. c'est, *dans l'artillerie*, une espece de petite aiguille de fer, dont on se sert pour percer les gargousses lorsqu'elles sont introduites dans les pieces, avant de les amorcer. (*Q*)

EPINGLIER, s. m. (*Commerce.*) marchand qui vend des épingles, des clous d'épingles, des touches, des aiguilles, &c. *Voyez* EPINGLE.

EPINICION, s. m. (*Belles-Let.*) dans la poésie grecque & latine signifie, 1°. *une fête* ou *des réjouissances* pour une victoire remportée sur l'ennemi : 2°. *un poëme, une piece de vers* sur le même sujet, *un chant de victoire*. Scaliger traite expressément de cette sorte de poëme dans sa poétique, *lib. I. ch. xlj.* L'épître de Boileau, le poëme de Corneille sur le passage du Rhin, celui de M. Adisson sur la campagne de 1704, & celui de M. de Voltaire sur la victoire de Fontenoy, sont de ce genre.

Le poëme d'Adisson a pour objet la bataille d'Hocstet ; c'est un des plus beaux ouvrages de cet illustre auteur ; celui de M. de Voltaire ne mérite pas moins d'être lu ; la préface que l'auteur y a mise contient des réflexions judicieuses sur ce genre de poëme, & sur l'épître de Despréaux. (*G*)

EPINOCHE *ou* EPINARDE, subst. f. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) *piscículus aculeatus*, poisson d'eau douce, le plus petit de tous. Il n'a qu'une seule nageoire, qui est sur le dos, & au-devant de laquelle il se trouve trois piquans séparés les uns des autres. Il a aussi deux piquans sur le ventre ; ils sont plus grands & plus forts que les autres, & ils tiennent à un os qui a la forme d'une nageoire ; car ce poisson a deux lames osseuses, de figure triangulaire, à la place des nageoires du ventre. Il dresse & il abaisse à son gré ses piquans : il est sans écailles, & on le trouve dans les ruisseaux.

Il y a une autre espece d'*épinoche*, qui differe de la précédente par les caracteres suivans ; elle a dix ou onze piquans sur le dos, qui sont dirigés alternativement à droite & à gauche ; le corps est plus long, & elle n'a point de lames osseuses : on la trouve aussi dans les ruisseaux. Rau, *synop. meth. pisc.* Rond. *hist. des poissons de riviere*. *Voyez* POISSON. (*I*)

EPINOCHE, c'est ainsi que les *Epiciers* appellent la fleur du meilleur caffé.

EPINYCTIDE, s. f. (*Médecine.*) ἐπινυκτὶς ; c'est une espece d'exanthème ou d'éruption cutanée en forme de pustule livide, de la grosseur d'une petite feve, remplie d'une matiere muqueuse, qui s'ouvre ensuite & se change en un petit ulcere qui cause de grandes inquiétudes dans la nuit, par les vives douleurs qu'il occasionne : d'où lui vient, selon Celse, le nom que les Grecs lui ont donné, qui signifie *dans la nuit*, étant composé de la proposition ἐπὶ, *dans*, & de νὺξ, νυκτὸς, *nuit*.

Cet auteur, dans la description très-exacte qu'il donne de l'*épinyctide*, *lib. V. cap. xxviij.* dit qu'elle est ordinairement fort enflammée tout au tour, & que le sentiment douloureux qu'elle fait naître est beaucoup plus considérable que la grosseur ne semble pouvoir la causer ; elle fournit, quand elle est ouverte, une sanie sanguinolente.

Cette tumeur est produite par une matiere bilieuse âcre qui se ramasse dans quelque follicule de la peau, la ronge, & se fait une issue en l'exulcérant : l'âcreté & la subtilité particuliere de cette humeur

viciée la rendent ſuſceptible de produire une irritation conſidérable dans les nerfs voiſins, & d'être aiſément agitée par la chaleur du lit & l'augmentation qui ſe fait dans la tranſpiration pendant la nuit.

Il eſt facile de diſtinguer cette tumeur exanthémateuſe de toute autre, par les ſymptomes qui lui ſont propres, rapportés dans la définition : elle eſt extrêmement incommode à cauſe des mauvais effets qu'elle produit dans la nuit : s'il en paroît pluſieurs en même temps, c'eſt un indice de la qualité bilieuſe & acrimonieuſe, dominante dans la maſſe des humeurs.

Les perſonnes qui ont des *épinyctides* doivent obſerver un régime délayant & adouciſſant : on a recours à la ſaignée ſi elles ſont nombreuſes ; la purgation convient pour détourner de la peau l'humeur viciée & l'évacuer ; les digeſtifs & les épulotiques ordinaires ſont les topiques, dont l'uſage eſt indiqué dans cette affection. *Voyez* EXANTHEME. (*d*)

EPIODIE, (*Muſiq. des anc.*) chanſon des Grecs avant les funérailles ; on l'appeloit auſſi *nœnia*. (*F. D. C.*)

EPIPEDOMETRIE, ſ. f. *dans les Mathématiques*, ſignifie la *meſure* des figures qui s'appuient ſur une même baſe. Ce mot n'eſt plus en uſage. *Harris* & *Chambers*. (*E*)

§. *EPIPHALLUS*, (*Muſiq. des anc.*) Il paroît par un paſſage d'Euſtathius, très-ſouvent cité dans Meurſius, que ce mot étoit auſſi le nom d'un air de danſe des anciens, & qu'on l'exécutoit ſur des flûtes. Ce même paſſage met encore l'hédycome & le polemicon au rang des airs de danſe joués ſur la flûte. *Voyez* HEDYCOME & POLEMICON. (*Muſiq. des anc.*) Et Athénée dit poſitivement, d'après Tryphon, que c'étoient des airs de danſe propres aux flûtes. (*F. D. C.*)

* EPIPHANES, (*Mythologie.*) ſurnom de Jupiter. Jupiter *épiphanès* ou Jupiter *qui ſe manifeſte*, c'eſt la même choſe. Jupiter fut ainſi appelé, de ce qu'il rendoit ſouvent ſa préſence ſenſible par des éclairs, par le tonnerre, de ce qu'il ſe plaiſoit à ſe mêler parmi les hommes, & ſur-tout parmi les femmes, ſous différentes formes corporelles.

*§. ÉPIPHANIE ; *fêtes des rois..... Les chrétiens d'Orient nomment auſſi cette fête la théophanie ou fête des lumieres.* Théophane ſignifie *manifeſtation de Dieu*, & non pas *fête des lumieres..... Jean Deſlions a fait un petit livre ſur le roiboit.* M. Deſlyons a fait un petit livre & un autre aſſez gros ſur le *roiboit*. *Lettres ſur l'Encyclopédie.*

EPIPHANIE, ſ. f. (*Hiſt. eccléſ.*) terme d'Egliſe, qui veut dire la *fête des Rois*, ou de l'*apparition de Jeſus-Chriſt aux Gentils*, car le mot grec ſignifie *apparition*. Les chrétiens d'Orient nomment auſſi cette fête, la *Théophanie*, ou *la manifeſtation de Dieu*. C'eſt une fête double de la premiere claſſe, qui ſe célebre le 6 janvier de chaque année.

Les Grecs appeloient l'*Epiphanie*, la *préſence des dieux ſur la terre*, ſoit qu'ils ſe fiſſent voir en perſonne aux yeux des hommes, ſoit qu'ils manifeſtaſſent leur préſence par quelques effets extraordinaires. Cette préſence des dieux leur fournit l'occaſion d'inſtituer les fêtes ou ſacrifices, qu'ils nommoient *épiphanies*, ἐπιφάνια, en mémoire de ces apparitions prétendues.

L'on a nommé ſemblablement, parmi les chrétiens, l'*Epiphanie* la *fête des Rois*, dans la prévention généralement établie, que les mages étoient des rois. Cette fête ne ſe célébroit autrefois qu'après avoir été précédée d'une veille & d'un jeune très-ſévere ; & il paroît ſurprenant qu'une coutume ſi pieuſe ait été abolie, pour y ſubſtituer une ſolemnité bien oppoſée à l'abſtinence & à la mortification.

L'exemple des payens a pu ſervir, ſelon quelques auteurs, à chaſſer le jeûne, pour lui ſubroger la bonne chere. La conformité qu'ont trouvé ces mêmes auteurs entre la fête du *roiboit* & les ſaturnales, leur a fait avancer que la premiere étoit une imitation & une ſuite de la ſeconde : en effet, diſent-ils, la fête des ſaturnales commençoit en décembre, continuoit dans les premiers jours de janvier, qui eſt auſſi le temps de la fête des Rois. Les peres de famille envoyoient à l'entrée des ſaturnales, des gâteaux avec des fruits à leurs amis ; l'uſage des gâteaux ſubſiſte encore. Ces amis mangeoient enſemble : c'eſt ce que l'on pratique auſſi la veille & le jour des Rois. La pre-

miere cérémonie des saturnales consistoit à élire un roi de la fête ; & Lucien fait dire plaisamment à Saturne, *faisons des rois à qui nous obéissions agréablement.* L'élection d'un roi est aussi parmi nous la premiere action de l'*Epiphanie*, avec cette différence que les Payens éliſoient leur roi par le sort des dés, & que nous l'éliſons par la rencontre de la feve. Le même Lucien nous apprend que le plaisir consistoit à boire, s'enivrer & crier. C'est à peu près la même chose parmi nous, & nous marquons notre joie non seulement par la bonne chere, mais encore par nos acclamations quand le *roiboit.*

Cependant toutes ces applications générales ne prouvent rien, & ne se trouvent un peu justes que par les abus que le temps a amenés dans la célébration de la fête de l'*Epiphanie* ; car d'un côté la qualité des personnes qui célébroient ces deux fêtes, & de l'autre, le terme de leur durée, font voir clairement que ce sont deux différentes fêtes, qui n'ont qu'un rapport éloigné.

Disons donc qu'il est plus naturel de croire que le souper de la veille des rois est une suite de la veille que les chrétiens célébroient d'abord avec beaucoup de respect & de religion ; mais le temps, le lieu & les autres circonstances de ces assemblées nocturnes, favorisoient trop la corruption pour qu'elle ne s'introduisît pas dans la fête; le scandale même devint à la fin si grand & si pernicieux, que par plusieurs conciles l'on fut obligé de défendre ces assemblées : cependant on ne put pas les abolir entiérement ; & pour en conserver le souvenir, les parens s'assemblerent avec leurs amis, se regalerent ; & afin de marquer l'origine du festin, ils observerent de le bénir avant que de se mettre à table ; & même en partageant le gâteau, la premiere portion étoit destinée pour Dieu, ce qui seul suffiroit, ce me semble, pour détruire la comparaison de la fête des rois avec celle des saturnales.

On solemnisoit autrefois dans notre royaume la fête des rois avec beaucoup plus de pompe & d'apparat qu'à présent. En effet nous lisons dans le journal d'Henri III, " qu'en 1578, le lundi 6 de janvier la de- » moiselle de Pons de Bretagne, royne de » la feve, fut par le roy déſespérément » brave, frisé, & gauderonné, menée du » chasteau de Louvre à la messe en la cha- » pelle de Bourbon, étant le roy suivi de » ses jeunes mignons, autant & plus bra- » ves que lui. » On sait aujourd'hui que l'*Epiphanie* se célebre à la cour avec une si grande simplicité, qu'elle seroit peut-être tolérée par ce sévere docteur de Sorbonne, qui regardoit toutes les réjouissances de l'*Epiphanie* comme des profanations criminelles ; je parle de M. Jean Deslions, mort à Senlis au commencement de ce siecle, âgé de 85 ans. On connoît ses deux ouvrages sur cette matiere ; ils sont intitulés, *discours ecclésiastique contre le paganisme du roiboit.* DE JAUCOURT.

EPIPHÉNOMENE, s. m. (*Méd.*) ce terme est grec, composé d'ἐπὶ, *super*, & φαινόμενος, *apparens.* Les anciens s'en servoient dans le même sens que d'*épigenême*, ἐπιγνημα, pour désigner les affections morbifiques qui surviennent dans une maladie, outre les symptomes qui lui sont propres, & qui procedent d'une cause différente de celle qui a produit ceux-ci.

M. Quesnay, dans son nouveau traité des fievres, dit avoir été obligé de se servir du terme d'*épiphénomene*, n'ayant pu trouver aucun nom françois assez significatif pour exprimer distinctement ce que les anciens entendoient par ce mot, & ce qu'il s'agit de désigner par une dénomination qui marque bien sensiblement le genre d'affection morbifique qui vient d'être défini ; ainsi c'est en quelque sorte malgré lui, ajoute-t-il, qu'il s'est déterminé à rappeler un terme grec, qui depuis long-temps est presque entiérement hors d'usage.

Les arts & les sciences gagnent toujours à acquérir des termes propres, dès qu'ils peuvent servir à éviter les circonlocutions, ou l'obscurité dans leur langage respectif. *V.* MALADIE, SYMPTOME, ACCIDENT. (*d*)

EPIPHONEME, s. f. (*Rhét.*) mot consacré que nous avons emprunté des Grecs à l'exemple des Latins.

C'est une figure de rhétorique qui consiste ou dans une espece d'exclamation à la fin d'un récit de quelque événement, ou dans une courte réflexion sur le sujet dont on a parlé. Cette figure échappe aux esprits

vifs & aux eſprits profonds : ſon élégance part du goût, du choix, de la vérité ; il faut auſſi qu'elle naiſſe du ſujet, & qu'elle coule de ſource ; alors c'eſt un dernier coup de pinceau qui fait une image frapante dans l'eſprit du lecteur, ou de l'auditeur. Ainſi Virgile, après avoir dépeint tout ce que la colere ſuggere à une déeſſe immortelle contre ſon héros, ne peut s'empêcher de s'écrier, *Tantæ-ne animis cœleſtibus iræ !* & dans un autre endroit, *Tantæ molis erat romanam condere gentem !* C'eſt encore une belle *épiphonême*, & ſouvent citée, que celle de S. Paul, lorſqu'après avoir diſcouru de la rejection des Juifs, & de la vocation des Gentils, il s'écrie : *O profondeur des richeſſes, de la ſageſſe, & de la connoiſſance de Dieu.*

Cette figure n'eſt déplacée dans aucun ouvrage ; mais il me ſemble que c'eſt dans l'hiſtoire qu'elle produit ſur-tout un effet intéreſſant. Velleius Paterculus qui, indépendamment du ſtyle, nous a montré ſon talent pour l'éloquence, dans ſon éloge admirable de Cicéron, eſt l'hiſtorien romain qui ſe ſoit le plus ſervi de l'*épiphonême ;* il a l'art de l'employer avec tant de grace, que perſonne ne l'a ſurpaſſé dans cette partie. Auſſi faut-il convenir que cette figure miſe en œuvre auſſi judicieuſement qu'il l'a ſu faire, a des charmes pour tout le monde, parce que rien ne plaît, ne délaſſe, n'attache, & n'inſtruit davantage, que ces ſortes de penſées ſententieuſes & philoſophiques jointes à la fin d'un récit des grandes actions & des principaux faits, dont on vient de tracer le tableau fidele. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

ÉPIPHORE, ſ. m. (*Méd.*) *Épiphora* eſt un terme qui vient du grec ἐπιφόρα, de ἐπιφέρω, *cum impetu ferre*, porter avec impétuoſité. Il eſt employé en différens ſens.

1°. Il ſignifie, généralement pris, toute ſorte de tranſport contre nature d'humeurs dans quelque partie du corps que ce ſoit, & particuliérement du ſang, ſelon Scribonius Largus, *n.* 243, ainſi il peut être appliqué à toute tumeur inflammatoire.

2°. On appelle plus ſpécialement *épiphora*, ſelon Galien, *l. IV, de C. M. S. C. cap. vij*, &c. une fluxion inflammatoire qui ſe fait ſur les yeux ; ce qui eſt la même choſe que l'ophthalmie. *Voyez* OPHTHALMIE.

3°. La ſignification la plus reçue du mot *épiphore*, eſt appliquée au flux de larmes habituel, cauſé par un relâchement des canaux excrétoires des glandes, dans leſquelles ſe fait la ſecrétion de cette humeur : ces canaux n'offrant pas aſſez de réſiſtance à l'impulſion des fluides qu'ils reçoivent dans leur cavité, il s'y fait une dérivation des parties voiſines ; ils en ſont abreuvés en trop grande quantité, n'ayant pas la force de les retenir ; il s'en fait un écoulement proportionné, & par conſéquent immodéré reſpectivement à l'état naturel : c'eſt un vrai diabete des glandes lacrymales ; l'humeur dont elles regorgent ſe répand ſur la ſurface de l'œil, & ſur le bord de la paupiere inférieure en plus grande abondance, que les points lacrymaux n'en peuvent recevoir, pour la porter dans la cavité des narines : elle ſe ramaſſe conſéquemment vers le grand angle de l'œil, & s'écoule hors de la goutiere ſur la ſurface extérieure de la paupiere & des joues, enſorte que les yeux paroiſſent toujours mouillés & pleurans. Tant que dure ce vice, qui eſt quelquefois incurable, " ceux qui y ſont ſujets, dit Maître-Jan, dans ſon *traité des maladies de l'œil, part. III, chap. iij*, ont ordinairement la tête groſſe & large, ſont d'un tempérament phlegmatique, & travaillés ſouvent de fluxions ſur les yeux. »

Les collyres aſtringens ſont les ſeuls topiques qu'il convient d'employer contre le relâchement qui cauſe l'*épiphore*. On peut avoir recours aux veſiccatoires appliqués derriere les oreilles à la nuque, pour faire diverſion à l'humeur qui engorge les glandes lacrymables. Le cautere au bras peut auſſi ſatisfaire à la même indication ; mais ce qui eſt plus propre à la remplir, c'eſt l'uſage réitéré des purgatifs qui ont de l'aſtriction, comme la rhubarbe. L'évacuation par la voie des ſelles eſt en général plus propre qu'aucun autre moyen, à détourner la matiere de fluxions qui ſe font ſur les yeux, ou ſur les parties qui en dépendent. Hippocrate l'avoit éprouvé ſans doute, lorſqu'il a dit que le cours de ventre à celui qui a une fluxion ſur les yeux, eſt très-ſalutaire, *lippienti profluvio alvi corripi, bonum. Aphor.*

xvij, sect. 6. Ainsi on doit imiter la nature, c'est-à-dire, suppléer à son défaut, par les secours de l'art, pour procurer une évacuation de cette espece dans le cas dont il s'agit, dont l'utilité est autant constatée par l'expérience, que l'autorité de celui qui l'assure est bien établie par lexactitude & la vérité de ses observations. *Voyez* FLUXION. (*d*)

ÉPIPHYSE, s. f. (*Anat.*) appendice cartilagineuse, en grec ἐπίφυσις, de ἐπιφύω, *croître dessus. Épiphyse* est le nom que donnent les Anatomistes à certaines éminences cartilagineuses, qui paroissent des pieces rapportées, ajoutées, & unies au corps de l'os, de la même maniere que la partie cartilagineuse des côtes l'est à l'égard de leur portion osseuse. Les *épiphyses* se rencontrent dans toutes les articulations avec mouvement.

L'union des *épiphyses* au corps de l'os, se fait par le moyen d'un cartilage qui se durcit, s'ossifie presque toujours vers la deuxieme année, & ne forme dans la suite avec l'os qu'une seule piece, de maniere qu'il n'est plus possible de les séparer. En effet si dans l'adulte avancé en âge l'on scie l'os & l'*épiphyse* en même temps, on y découvre à peine les traces du cartilage qui faisoit auparavant leur union : cependant il est certain que le bout des os des extrémités, & la plupart des apophyses, ont été *épiphyses* dans l'enfance ; phénomene curieux dont l'explication mériteroit un traité particulier qui nous manque encore en physiologie. Mais ne pouvant entrer ici dans un pareil détail, nous nous contenterons seulement de remarquer que l'union des *épiphyses* au corps de l'os, permet à une partie du périoste de s'insinuer entre deux, de sorte que par ce moyen plusieurs vaisseaux sangins s'y glissent, & portent à l'os de même qu'à la moëlle, la matiere de leur nourriture.

Observons aussi qu'il y a des *épiphyses* qui ont encore leur apophyse, comme l'*épiphyse* inférieure du tibia ; & qu'il y a semblablement des apophyses qui portent des *épiphyses*, comme il paroît dans le grand trochanter. Ainsi la tête du fémur est dans les jeunes sujets, quelquefois dans les adultes, une *épiphyse* de la partie de cet os qu'on appelle *son coup.*

Les *épiphyses* prennent, ainsi que les apophyses, des noms différens tirés de leur figure. Par exemple, quand elles sont sphéroïdes, elles s'appellent *tête ;* quand l'éminence est placée immédiatement au dessous de la tête, *cou ;* quand la tête est plate, *condyle ;* quand sa surface est raboteuse, *tubérosité :* celles qui se terminent en maniere de stilet, sont nommées *styloïdes ;* celles qui ont la forme d'un mammelon, *mastoïdes ;* celles qui ressemblent à une dent, *odontoïdes ;* à une chauve-souris, *ptérigoïdes*, &c. mais tous ces rapports, vrais ou prétendus, ne sont que de pures minuties anatomiques dont cette science est accablée.

Les *épiphyses* ont des usages qui leur sont communs avec les apophyses, comme de servir en général à l'articulation, à attacher les muscles & les ligamens dont elles augmentent la fermeté, à rendre les os plus legers par leur spongiosité, plus forts & moins cassans, en multipliant les pieces. Elles servent encore à augmenter la force des muscles, en donnant plus d'étendue à l'extrémité des os : on peut ajouter que la situation & la figure particuliere des *épiphyses*, les rendent capables d'autant d'usages différens. Enfin ces sortes d'éminences cartilagineuses préviennent dans les enfans la fracture des os, & font que dans l'accroissement du corps ils peuvent s'allonger plus aisément, & parvenir à leur juste grandeur. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

ÉPIPLOCELE, s. f. *en Chirurgie*, espece de hernie ou tumeur, qui est occasionnée par la descente de l'épiploon dans l'aine. *V.* HERNIE & ENTÉRO-ÉPIPLOCELE. (*Y*)

ÉPIPLOÏQUE, adj. *en Anatomie*, se dit des arteres & des veines qui se distribuent dans la substance de l'épiploon. Il y a une artere *épiploïque* qui vient de la branche hépatique.

L'*épiploïque* droite est une branche de l'artere cœliaque, qui vient du côté droit de la partie intérieure ou postérieure de l'estomac. *Voyez* CŒLIAQUE.

L'*épiploïque postérieure*, c'est une branche de l'artere cœliaque qui part de l'extrémité de la splénique, & qui va se distribuer à la partie postérieure de l'épiploon.

L'*épiploïque gauche* est une branche de l'artere

l'artere cœliaque, qui ſe diſtribue au côté gauche & inférieur de l'épiploon. (*L*)

ÉPIPLONPHALE, ſ. f. *en chirurgie*, eſpece d'exomphale ou deſcente du nombril, qui conſiſte en une tumeur ou gonflement de cette partie, produit par le déplacement de l'épiploon. *V.* EXOMPHALE & ENTÉRO-ÉPIPLONPHALE.

Ce mot eſt compoſé du grec ἐπίπλοον, *épiploon*, *coiffe*, & ὀμφαλὸς, *nombril*. (*Y*)

§ ÉPIPLOON, ÉPIPLOIQUE, d'ἐπιπλεῖν, *flotter deſſus*, (*Anatom.*) c'eſt le nom de différentes membranes graiſſeuſes, qui flottent dans la cavité du bas-ventre de preſque tous les animaux. Les chenilles elles-mêmes ont des monceaux de graiſſe autour des inteſtins. Ce ſont cependant les quadrupedes dans leſquels ces membranes ſont les plus marquées. Elles naiſſent du péritoine, mais jamais immédiatement. Ce ſont des productions de la membrane extérieure de l'eſtomac, de la rate, du foie, du colon; mais ces membranes elles-mêmes naiſſent du péritoine.

Tous les *épiploons* ont la même ſtructure dans l'homme, dont nous allons parler, ſans entrer dans le détail des *épiploons* des animaux, la variété y eſt trop grande. Ce ſont deux lames extrêmement fines, appliquées immédiatement l'une à l'autre, & qui font une duplicature, dans laquelle rampent de nombreux vaiſſeaux qui y forment des réſeaux. Nous avons réuſſi à ſéparer ces deux lames par l'air que nous y avons introduit. Il faut ſe garder de confondre ces deux lames avec les deux grands feuillets de l'*épiploon*.

Chaque tronc d'artere & de veine eſt accompagné d'une traînée de graiſſe, dont les globules ſont ſéparés & très-éloignés les uns des autres. Les petites branches étant abſolument ſans graiſſe dans les jeunes ſujets, on ſouffle avec facilité l'*épiploon*; la partie dénuée de graiſſe prête, & toute la membrane s'épanouit & prend la forme d'une veſſie toute relevée de boſſes. Les arteres qui réſiſtent à l'air rampent dans les vallons. Dans l'adulte la graiſſe ſe multiplie; elle accompagne les petites branches du réſéau artériel, & tout l'*épiploon* devient une maſſe de graiſſe pâteuſe.

Nous avons dit que les *épiploons* ſe laiſſent ſouffler dans le fœtus & dans les enfans: c'eſt une propriété qui leur paroît être eſſentielle. Tous les *épiploons* ont deux feuillets. Nous avons averti le lecteur de ne pas confondre les feuillets avec les lames. Un de ces feuillets eſt antérieur, & l'autre eſt poſtérieur: ils ſe joignent à leur extrémité, & forment un ſac dont l'orifice ou la baſe eſt faite par le viſcere, ou par les viſceres dont la membrane externe, en s'élevant avec un peu de cellulofité, a produit les deux lames de chaque feuillet.

Il y a trois *épiploons* continués l'un à l'autre, & pluſieurs autres petits *épiploons*, diſtribués le long du colon. Ces trois *épiploons* ont une entrée commune par laquelle on peut les ſouffler: elle a été découverte, à ce qu'il paroît, par du Verney, puiſqu'elle ſe trouve dans ſes ouvrages poſthumes, dont la date n'eſt pas connue, mais qui, vu le grand âge de l'auteur, paroît ne pouvoir contenir que des obſervations antérieures à l'année 1715, date à laquelle Winſlow a publié cette découverte. Du Verney avoit alors ſoixante-quinze ans, & avoit diſſéqué depuis plus de cinquante ans: puiſqu'il a vu cette ouverture, il ne paroît guere probable qu'il ne l'ait pas vue avant cet âge.

Cette *porte-cochere*, comme l'appelle Winſlow, eſt placée entre le petit lobe à queue du foie & le duodénum preſque contigus; il y a une ouverture qui n'a d'autre figure que celle de ce lobe. La membrane externe du foie, née de la foſſe tranſverſale & de la véſicule du fiel, paſſe devant cette ouverture pour aller recouvrir le duodénum; & le péritoine de la région rénale droite, paſſe derriere la porte de l'*épiploon*, pour produire la lame inférieure du méſocolon. La veine-porte, avec les conduits biliaires, paſſent auſſi devant cette ouverture.

Quand on la ſouffle, l'*épiploon* hépatogaſtrique s'éleve le premier; l'air paſſe derriere l'eſtomac pour gonfler l'*épiploon* gaſtrocolique; il s'étend juſqu'à la fin de l'extrémité droite de ce ſecond *épiploon*, pour dilater le troiſieme *épiploon*: c'eſt le colique. Il n'eſt pas néceſſaire au reſte de chercher la porte de Winſlow; il ſuffit d'introduire le tuyau derriere le paquet des vaiſſeaux du foie.

Le petit *épiploon* de Winſlow, ou l'*épiploon* hépatogaſtrique naît par ſon feuillet antérieur de la foſſe droite de la véſicule du fiel & de la foſſe tranſverſale du foie. Il continue de naître de la foſſe tranſverſale & de celle du conduit veineux, & ſe termine au diaphragme, dont le péritoine le borne; mais cet *épiploon*, en s'approchant du diaphragme, a acquis un degré de ſolidité, qui a fait donner au prolongement du péritoine le nom de *ligament*.

Le petit *épiploon* paſſe devant le duodénum, le petit lobe du foie & le pancréas, pour former le méſocolon juſqu'à la naiſſance des vaiſſeaux gaſtroépiploïques droits. Depuis ce terme, il s'attache à la petite courbure de l'eſtomac & à l'œſophage par ſon extrémité, qui porte le nom de *ligament*.

Son plancher poſtérieur eſt fait par le foie; le pancréas, par la lame ſupérieure du méſocolon, & par une partie de la petite courbure de l'eſtomac.

L'air introduit l'éloigne du pancréas, & le fait paroître comme un cône obtus tout couvert de petites boſſes entre le foie & l'eſtomac.

Pluſieurs auteurs, Euſtache même, ont eu connoiſſance de cet *épiploon*; mais Winſlow eſt le premier qui l'ait décrit avec un certain détail.

L'*épiploon* gaſtrocolique a été connu de tout temps; c'eſt celui qui ſe préſente de lui-même à l'ouverture du bas-ventre, & qui flotte ſur les inteſtins. Il en couvre une partie plus petite dans le fœtus, & plus grande dans l'adulte. Nous l'avons vu ne parvenir qu'au nombril, & deſcendre d'autres fois dans le baſſin pour s'attacher à l'utérus, ou pour accompagner les hernies. Il eſt ordinairement plus long du coté gauche. Il devient fort gros dans les perſonnes replettes, & diſparoît dans l'hydropiſie.

Le feuillet antérieur naît de la membrane extérieure de l'eſtomac, depuis le pylore (ſans toucher le duodénum), le long de la petite courbure juſqu'à l'œſophage, où il ſe continue avec le ligament, qui ſe porte au diaphragme,

Il s'attache à la rate dans la ſinuoſité qui reçoit les vaiſſeaux: il ſe continue à la tunique externe de ce viſcere & à ſon ligament ſuſpenſoire, & même au péritoine au delà de ce ligament. La partie flottante de cet *épiploon* vient enſuite; elle revient ſur elle-même pour s'attacher au colon tranſverſal, depuis la rate juſqu'à ſon extrémité du côté droit.

Le cul-de-ſac gauche ſe termine par l'*épiploon*, qui remonte le long de la lame ſupérieure du méſocolon tranſverſal, à laquelle il s'attache obliquement juſqu'à la rate. Le cul-de-ſac du côté droit eſt formé en partie par l'*épiploon* colique, dont nous allons parler, & en partie par le feuillet poſtérieur de l'*épiploon* gaſtrocolique, attaché à la lame ſupérieure du méſocolon tranſverſal le long de l'artere colique moyenne.

L'*épiploon* colique eſt une continuation de celui dont nous venons de parler: elle eſt conique, & ſa longueur eſt variable: nous l'avons vue s'étendre juſqu'au cœcum. Le feuillet antérieur & le feuillet poſtérieur de cet *épiploon*, eſt également une continuation de la tunique externe du colon, mais en deux lignes différentes. Il eſt boſſelé comme les deux autres *épiploons*, quand on le gonfle. Il paroît que M. Lieutaud en a parlé; mais il en dérive un feuillet du méſocolon. M. de Haller l'a décrit & l'a fait graver en même temps.

Nous avons déja parlé des petits *épiploons* coliques, à l'*article* COLON. C'eſt une découverte de Veſale, renouvellée par Ruyſch.

Les arteres du petit *épiploon* naiſſent de la grande coronaire, de la petite & de l'hépatique; les veines, de la veine-porte.

Les arteres du feuillet antérieur de l'*épiploon* gaſtrocolique naiſſent de la gaſtroépiploïque droite, de la gaſtrique gauche, de la gaſtroépiploïque gauche, des vaiſſeaux de la rate & des vaiſſeaux courts. On a donné le nom d'épiploïque droite & gauche à la plus grande branche de celles qui ſortent de la gaſtroépiploïque de l'un & de l'autre côtés.

Les arteres du feuillet poſtérieur naiſſent encore des gaſtroépiploïques, de quelque artere de la rate, des vaiſſeaux du colon, du duodénum & des branches adipeuſes. Les veines vont ſe rendre à la ſplénique, à la veine-porte, à la méſentérique.

Les veines de l'*épiploon* colique viennent des vaiſſeaux du colon, de l'épiploïque droite, de la duodénale, de la méſentérique.

Tous ces différens troncs communiquent très-fréquemment entre eux.

La colle qu'on y injecte paſſe dans la graiſſe dont les vaiſſeaux ſont accompagnés. On a abandonné les vaiſſeaux graiſſeux, différens des vaiſſeaux rouges, que Malpighi croyoit avoir découverts, & qu'il a révoqués lui-même.

Il y a des glandes lymphatiques dans l'*épiploon* gaſtroépatique & dans le gaſtrocolique; les uns & les autres ſont placés le long de l'attache de ces *épiploons* à l'eſtomac. On a vu quelques traces de vaiſſeaux lymphatiques dans l'*épiploon* gaſtrocolique; mais il ne faut pas ſe hâter de les admettre. Nous avons vu des réſeaux tranſparens dans les intervalles des vaiſſeaux rouges, qui ſe ſont trouvés n'être que de la graiſſe.

Il y a quelques nerfs en petit nombre; auſſi l'*épiploon* n'a-t-il que peu de ſentiment: le ſang paroît y circuler avec beaucoup de lenteur: on ne le lie pas, & on ne craint aucune hémorrhagie de la part de ſes arteres. (*H. G. D.*)

ÉPIPLOSARCONPHALE, ſ. f. *en Chirurgie*, eſpece de tumeur ou d'exomphale, qui eſt formée de l'épiploon, & compliquée d'une excroiſſance de chair. *Voyez* EXOMPHALE.

Ce mot eſt formé de trois mots grecs, ἐπιπλόον, *épiploon*, σάρξ, *chair*, ὀμφαλός, *nombril*. (*Y*)

EPIPOMPENTICA, chanſons faites pour des occaſions où il falloit de la magnificence.

ÉPIPROSLAMBANOMENE, (*Muſ. des anc.*) corde qui ſe trouvoit ſous la proſtambanomene, & qui répondoit par conſéquent à notre *ſol*.

* ÉPIPYRGIDE, adj. pris ſub. c'eſt-à-dire, *plus grande qu'une tour;* c'eſt ainſi que les Athéniens appelloient une ſtatue coloſſale à trois corps, qu'ils avoient conſacrée à Hécate.

ÉPIQUE, adj. *Poëme épique:* on appelle ainſi un poëme où l'on célebre quelques actions ſignalées d'un héros. *V.* EPOPÉE.

ÉPIRE. (*Hiſt. anc. Géogr.*) Le nom d'*Epire* ſe prend en deux ſens par les écrivains Grecs; ils s'en ſervent quelquefois pour exprimer en général ce que nous appellons *Continent*, & quelquefois pour déſigner plus particuliérement un pays d'Europe, qui étoit ſitué entre la Theſſalie & la mer Adriatique, & qui fait partie de l'Albanie moderne.

Son voiſinage avec la Grece a ſur-tout contribué à le rendre fameux dans l'ancienne hiſtoire; & quoiqu'il fût d'une très-petite étendue, cependant Strabon y compte juſqu'au nombre de quatorze nations Epirotes: tels furent les Chaoniens, les Theſprotes, les Moloſſes, les Ethiciens, les Athamanes, les Perrhebes, les Ambraciens, *&c.* Mais nous ne nous engagerons point dans ce défilé; nous ne rechercherons pas non plus les raiſons qui ont porté les poëtes à placer leur enfer dans cette partie de la Grece; encore moins parlerons-nous du combat d'Hercule & de Geryon, qui rendit ce pays célebre: tout cela n'eſt point du reſſort de cet Ouvrage. Nous devons, au contraire, nous hâter de dire que l'*Epire*, qui étoit d'abord un royaume libre, fut enſuite ſoumis aux rois de Macédoine, & tomba enfin ſous le pouvoir des Romains. On ſait que Paul Emile ayant vaincu Perſée, dernier roi de Macédoine, ruina 70 villes des Epirotes qui avoient pris le parti de ce prince, y fit un butin immenſe, & emmena 150000 eſclaves.

Les empereurs de Grece établirent des deſpotes en *Epire*, qui poſſéderent ce pays juſqu'au regne d'Amurat II. Ce conquérant le réunit aux vaſtes états de la Porte Ottomane. Ainſi les Epirotes, libres dans leur origine, riches, braves & guerriers, ſont à préſent ſerfs, lâches, miſérables: épars dans les campagnes ruinées, ils s'occupent à cultiver la terre ou à garder les beſtiaux dans de gras pâturages, qui nous rappellent ceux qu'avoient les bœufs de Geryon, dont les hiſtoriens nous ont tant parlé; mais c'eſt la ſeule choſe des états du fils d'Achille qui ſubſiſte encore la même. *Art. de M. le chev.* DE JAUCOURT.

* ÉPISCAPHIES, adj. pris ſub. (*Myth.*) Les Rhodiens célébroient des fêtes qu'ils appelloient *les fêtes des barques* ou *les épiſcaphies*. *Epiſcaphie* vient d'ἐπὶ, *ſur*, & de σκαφὴ, *barque*.

* ÉPISCENES, adj. pris ſub. (*Myth.*) Les Lacédémoniens célébroient des fêtes qu'ils appelloient *les fêtes des tentes* ou *les épiſcenes*. *Epiſcene* eſt formé d'ἐπὶ, *ſur*, & de σκηνὴ, *tente*.

ÉPISCOPAL, ſe dit de tout ce qui a rapport à la dignité ou à la perſonne des évêques : ainſi l'on dit *dignité épiſcopale*, *le corps épiſcopal*, *croix épiſcopale*, *palais épiſcopal*, &c.

ÉPISCOPAT, ſ. m. (*Hiſt. eccl.*) ordre ou dignité d'un évêque; c'eſt la plénitude & le complément du ſacerdoce de la loi nouvelle.

On convient généralement que tous les évêques, en vertu de la dignité épiſcopale, ont une égale puiſſance d'ordre; & c'eſt en ce ſens que l'on dit qu'il n'y a qu'un *épiſcopat*, & que cet *épiſcopat* eſt ſolidairement poſſédé par chacun des évêques en particulier. *Epiſcopatus unus eſt* (dit S. Cyprien, *lib. de unit. Eccleſiæ*), *cujus pars à ſingulis in ſolidum tenetur*.

Les théologiens ſcholaſtiques ſont partagés ſur la queſtion de ſavoir ſi l'*épiſcopat*, c'eſt-à-dire, l'ordination épiſcopale, eſt un ordre & un ſacrement. Les uns, comme Guillaume d'Auxerre, Almain, Cajetan, Bellarmin, Maldonat, Iſambert, &c. ſoutiennent que l'*épiſcopat* eſt un ſacrement & un ordre proprement dit, diſtingué de la prêtriſe, mais qui doit toujours néanmoins en être précédé : Hugues de S. Victor, Pierre Lombard, S. Bonaventure, Soto & pluſieurs autres, prétendent que l'*épiſcopat* n'eſt ni un ordre ni un ſacrement, mais que l'ordination épiſcopale confere à celui qui la reçoit une puiſſance & une dignité ſupérieure à celle des prêtres. Durand & quelques autres regardent ſimplement l'*épiſcopat* comme une extenſion du caractere ſacerdotal. Le premier de ces ſentimens eſt le plus généralement ſuivi; mais ceux qui le ſoutiennent ſont encore diviſés ſur ce qui conſtitue la matiere & la forme de l'*épiſcopat* conſidéré comme ſacrement.

Comme on pratique dans la conſécration des évêques pluſieurs cérémonies différentes, telles que l'impoſition des mains, l'onction ſur la tête & ſur les mains, l'impoſition du livre de l'évangile ſur le cou & les épaules de l'élu, la tradition de la croſſe & de l'anneau, & celle même du livre des évangiles, les théologiens ont penſé qu'outre l'impoſition des mains, quelqu'une de ces cérémonies étoit matiere eſſentielle de l'*épiſcopat*. Mais comme en ce point on doit plus faire attention à la pratique univerſelle & conſtante de l'Egliſe, qu'aux opinions particulieres des théologiens, il eſt clair que la plupart de ces cérémonies n'ont été ni par-tout, ni de tout temps en uſage dans la conſécration des évêques. Quant à l'onction de la tête & des mains, elle n'eſt point en uſage chez les Grecs, comme le remarquent les PP. Morin, Goar & Martene, cependant on ne leur conteſte point la validité ni la ſucceſſion de l'*épiſcopat*. L'impoſition du livre des évangiles ſur la tête & les épaules de l'évêque élu n'eſt point fondée dans l'antiquité; Iſidore de Seville, qui vivoit dans le vij^e. ſiecle, n'en dit pas un mot dans la deſcription qu'il donne de la conſécration des évêques, *lib. II de officiis divin. cap. v.* Almain & Amalaire, traitant des mêmes matieres, regardent cette cérémonie comme une choſe nouvelle qui n'avoit aucun fondement dans la tradition, & qu'on ne pratiquoit point encore de leur temps dans les Egliſes de France & d'Allemagne. Enfin, la tradition de l'évangile, de la croſſe & de l'anneau, eſt d'un uſage encore plus récent, & même aujourd'hui inconnu dans l'Egliſe greque, comme l'obſerve le P. Morin; d'où il eſt aiſé de conclure que l'impoſition des mains ſeule eſt la matiere de l'*épiſcopat*; elle eſt expreſſément marquée dans l'écriture comme le ſigne ſenſible qui confere la grace. Les PP. & les Conciles s'accordent à la regarder comme matiere; l'uſage de l'Egliſe latine & greque la confirme dans cette poſſeſſion, & toutes les autres diverſes cérémonies dont nous venons de parler, n'ont pour elles ni la même antiquité dans l'origine, ni la même uniformité dans la pratique.

Ce partage de ſentimens, ſur ce qui conſtitue la matiere eſſentielle de l'*épiſcopat*, en a entraîné néceſſairement un pareil, ſur ce qui doit en faire la forme : les uns l'ont fait conſiſter dans ces paroles, *recevez le S. Eſprit*; d'autres dans celles qui accompagnent la tradition de l'évangile, de l'anneau & de la croſſe; d'autres dans celles que

profere l'évêque conſécrateur, en faiſant l'onction ſur la tête & ſur les mains de l'évêque élu. Mais comme il eſt de principe parmi les Théologiens, que la forme doit toujours être jointe avec la matiere ; dès qu'il eſt évident, comme nous l'avons inſinué, qu'aucune de ces cérémonies extérieures n'eſt matiere de l'*épiſcopat*, il s'enſuit néceſſairement qu'aucune des prieres qui les accompagnent n'en eſt la forme, & par conſéquent qu'elle ſe réduit aux prieres qui attirent ſur celui qui eſt élu la grace du S. Eſprit, & qui accompagnent l'impoſition des mains.

On forme encore ſur l'*épiſcopat* une queſtion importante, ſavoir ſi une perſonne qui n'eſt pas prêtre peut être ordonnée évêque, & ſi ſon ordination & ſa conſécration en cette derniere qualité eſt valide. Tous les Théologiens conviennent que l'ordination dont il s'agit eſt illicite, parce que les regles de l'Egliſe demandent qu'on monte par degrés à l'*épiſcopat*, & qu'on reçoive les ordres inférieurs : mais ils ſe partagent ſur la validité de l'ordination épiſcopale qui n'eſt pas précédée de l'ordination ſacerdotale. Bingham, dans *ſes origines eccléſiaſtiques*, *liv. XI. chap. x.* § 5. prétend que pluſieurs diacres ont été ordonnés évêques ſans avoir paſſé par l'ordre de prêtriſe : Cécilien, ſelon Optat, n'étoit qu'archidiacre, c'eſt-à-dire premier diacre de l'Égliſe de Carthage, lorſqu'il en fut fait évêque. Théodoret & S. Epiphane aſſurent la même choſe de S. Athanaſe, lorſqu'il fut élevé ſur le ſiege d'Alexandrie : Liberat, Socrate & Théodoret diſent auſſi que les papes Agapet, Vigile & Félix n'étoient que diacres lorſqu'ils furent élus papes. Mais outre que ces auteurs marquent ſimplement le degré où étoient les ſujets dont ils parlent lorſqu'ils avoient été élus, & qu'ils ne marquent point qu'entre leur élection & leur conſécration ils n'ont pas été ordonnés prêtres, il paroît que la coutume de l'Égliſe étoit de n'ordonner aucun évêque qui n'eût paſſé préalablement par l'ordre de prêtriſe ; c'eſt la diſpoſition du Concile de Sardique, *can. X. Si quis ex foro, ſive dives, ſive ſcholaſticus, epiſcopus fieri dignus habeatur, non priùs conſtituatur quàm lectoris, & diaconi, & presbyteri miniſterium peregerit.* Il veut même qu'entre chaque ordre on garde des interſtices aſſez longs pour s'aſſurer de la foi & des mœurs du ſujet : & nous voyons que ſi dans les occaſions extraordinaires, comme dans la promotion de S. Ambroiſe à l'*épiſcopat*, on diſpenſoit de ces interſtices, on ne diſpenſoit pas pour cela de la réception des ordres, ni par conſéquent de la prêtriſe ; d'où il eſt aiſé de conclure qu'on n'en exempta ni Cécilien, ni S. Athanaſe, ni Agapet, ni les autres, & que l'expreſſion *cùm diaconus eſſet, epiſcopus ordinatus eſt*, doit ſe réduire à celle-ci, *cùm diaconus eſſet, epiſcopus electus eſt ;* ce qui n'exclut point la promotion à la prêtriſe.

D'ailleurs il eſt difficile de concevoir comment ces ordinations n'auroient pas été nulles ; car c'eſt aux évêques à ordonner des prêtres, c'eſt-à-dire à communiquer à certains fideles le pouvoir de célébrer les ſaints myſteres & d'abſoudre les pécheurs ; pouvoir que les évêques ne peuvent communiquer, ſi eux-mêmes ne l'ont reçu : or l'ordination épiſcopale ſeule ne confere pas ce double pouvoir, les évêques n'en pourroient donc être la ſource ni le principe, s'ils n'avoient été préalablement ordonnés prêtres. Mais quoique cette derniere opinion paroiſſe la mieux fondée, l'autre néanmoins ne peut être accuſée d'erreur, l'Égliſe n'ayant rien décidé ſur ce point. *Voyez* EVEQUE. (*G*)

EPISCOPAUX, (*Hiſt. mod. d'Anglet.*) c'eſt le nom qu'on donna en Angleterre ſous Jacques I, à ceux qui adhéroient aux rits de l'égliſe anglicane, par oppoſition aux Calviniſtes, qu'on appella *Presbytériens*. *Voy.* PRESBYTÉRIENS.

Dans la ſuite, ſous Charles I, ceux qui ſuivoient le parti du roi furent nommés *Epiſcopaux rigides*, & les parlementaires, *Presbytériens rigides*.

Quand Charles II fut monté ſur le trône, les différentes branches des deux partis commencerent à ſe mieux diſtinguer ; & comme ils ſe rapprocherent, ils formerent les deux branches de *Wighs* & de *Torys mitigés* par rapport à la religion, de même que par rapport au gouvernement.

Il faut ſe mettre au fait du ſens qu'ont eu tous ces divers mots, ſuivant les temps &

les conjonctures, pour bien entendre l'hiſtoire d'une nation libre, & par conſéquent toujours agitée, où les deux partis qui dominent dans l'état, échauffés par les diſputes, animés de pluſieurs paſſions, ſe diſtinguent par des *ſobriquets*, par des noms particuliers plus ou moins odieux; ces noms changent ſouvent, augmentent de force ou s'adouciſſent, ſelon que le peuple, inquiet ſur ſa ſituation, groſſit l'objet de ſes craintes, ou revenant des impreſſions violentes qu'on lui a données, appaiſe ſes frayeurs, rentre dans le calme, & ſe ſert alors dans chaque parti de termes plus modérés que ceux qu'il employoit auparavant. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

De tous les ſectaires les *Epiſcopaux* ſont ceux qui ſont le moins éloignés de l'égliſe romaine, pour ce qui concerne la diſcipline eccléſiaſtique; ils ont des évêques, des prêtres, des chanoines, des curés & autres miniſtres inférieurs, & un office qu'ils appellent *liturgie*. Il eſt vrai que les Catholiques ne conviennent pas que l'ordination des miniſtres de cette ſociété ſoit légitime & valide: on a agité cette queſtion avec beaucoup de chaleur depuis 25 ans; le P. le Courayer, ci-devant chanoine régulier & bibliothécaire de ſainte Genevieve, aujourd'hui réfugié en Angleterre & docteur d'Oxford, ayant écrit en faveur des Anglicans, ſa diſſertation a été réfutée par le P. Hardouin, Jéſuite, & par le P. le Quien, Jacobin réformé, ſans parler de deux ou trois autres théologiens qui ſont encore entrés en lice, & auxquels le P. le Courayer a repliqué. *Voyez* ORDINATION.

Les *Epiſcopaux*, outre ces titres, ont retenu une grande partie du droit canon & des décrétales des papes pour la diſcipline & la police eccléſiaſtique. Leur liturgie, qu'ils nomment autrement *le livre des communes prieres*, contient non-ſeulement leur office public, qui eſt preſque le même que celui de l'égliſe latine, mais encore la maniere dont ils adminiſtrent les ſacremens. Ils ont l'office des matines qu'ils commencent par *Domine labia noſtra aperies;* enſuite on chante le pſeaume *Venite*, & puis les pſaumes & les leçons de chaque jour: ils diſent auſſi le cantique *Te Deum*, & quelques pſeaumes de ceux que nous liſons dans l'office de laudes. Ils commencent auſſi leurs vêpres par les verſets *Domine labia noſtra aperies*, & *Deus in adjutorium*, &c. puis ils récitent les pſeaumes propres au jour, & ils ont à cet effet un calendrier où ſont marquées les féries & les fêtes fixes ou mobiles, ayant pour chacune des offices propres. Ils célebrent auſſi les dimanches, & diſtinguent ceux de l'avent, d'après l'épiphanie, d'après la pentecôte, ceux de la ſeptuagéſime, ſexagéſime, quinquagéſime, trinité, *&c.* ils ont pour chacun de ces jours des collectes ou offices du matin, pour tenir lieu de la meſſe, qu'ils ont abolie, & dont ils ont proſcrit juſqu'au nom. On y récite l'épître, l'évangile, quelques oraiſons, le *gloria in excelſis*, le ſymbole, des préfaces propres à chaque ſolemnité; mais ils ont réformé le canon de la meſſe, & font leur office en langue vulgaire pour être entendus du peuple. La maniere dont ils adminiſtrent les ſacremens eſt auſſi marquée dans ce livre, & eſt peu différente de la nôtre: le miniſtre qui baptiſe, après avoir prononcé les paroles ſacramentelles, *je te baptiſe au nom du pere*, &c. fait un ſigne de croix ſur le front de l'enfant. L'évêque donne auſſi la confirmation en impoſant les mains ſur la tête des enfans, & récitant quelques oraiſons auxquelles il ajoute ſa bénédiction. Enfin on trouve dans cette liturgie la maniere d'ordonner les prêtres, les diacres, *&c.* la forme de bénir le mariage, de donner le viatique aux malades, & pluſieurs autres cérémonies fort ſemblables à celles qu'on pratique dans l'égliſe romaine: par exemple, ils reçoivent la communion à genoux; mais ils ont déclaré qu'ils n'adoroient point l'Euchariſtie, dans laquelle ils ne penſent pas que Jeſus-Chriſt ſoit réellement préſent: ſur ce point, & ſur preſque tout ce qui concerne le dogme, ils conviennent avec les Calviniſtes. Cette liturgie fut autoriſée ſous Edouard VI, la cinquieme ou ſixieme année de ſon regne, par un acte du Parlement, & confirmée de même ſous Elizabeth. Les évêques, prêtres, diacres & autres miniſtres *épiſcopaux*, peuvent ſe marier, & la plupart le ſont. Leur égliſe eſt dominante en Angleterre & en Irlande; mais en Ecoſſe, où les Presbytériens & les Puritains ſont les plus forts, on les regarde

comme non conformiſtes : ceux-ci, à leur tour, ont le même nom en Angleterre; on les y laiſſe jouir des mêmes privileges que les Anglicans, & cela ſans reſtriction : ils ne ſont pas même aſſujettis au ſerment du teſt : & lorſqu'on les met dans des emplois de confiance, on leur fait ſeulement prêter ſerment au gouvernement. Quant aux miniſtres *épiſcopaux*, ils ſont ſujets à pluſieurs loix pénales, ſur-tout s'ils refuſent de prêter les ſermens du teſt & de ſuprématie. *Voy.* TEST & SUPRÉMATIE. (*G*)

EPISODE, ſ. m. (*Belles-Lettres.*) ſe prend pour un incident, une hiſtoire ou une action détachée, qu'un poëte ou un hiſtorien inſere dans ſon ouvrage & lie à ſon action principale pour y jeter une plus grande diverſité d'événemens, quoiqu'à la rigueur on appelle *épiſode* tous les incidens particuliers dont eſt compoſée une action ou une narration.

Dans la poéſie dramatique des anciens on appelloit *épiſode* la ſeconde partie de la tragédie. L'abbé d'Aubignac & le P. le Boſſu ont traité l'un & l'autre de l'origine & de l'uſage des *épiſodes*. La tragédie à ſa naiſſance n'étant qu'un chœur, on imagina depuis, pour varier ce ſpectacle, de diviſer les chants du chœur en pluſieurs parties, & d'en occuper les intervalles par un récitatif qu'on confia d'abord à un ſeul acteur, enſuite à deux, & enfin à pluſieurs, & qui étant comme étranger ou ſurajouté au chœur, en prit le nom d'*épiſode*.

De-là l'ancienne tragédie ſe trouva compoſée de quatre parties, ſavoir le prologue, l'*épiſode*, l'exode, & le chœur : le prologue étoit tout ce qui précédoit l'entrée du chœur, (*voyez* PROLOGUE :) l'*épiſode* tout ce qui étoit interpoſé entre les airs que le chœur chantoit : l'exode tout ce qu'on récitoit après que le chœur avoit fini de chanter pour la derniere fois ; & le chœur, tous les chants qu'exécutoit la partie des acteurs qu'on nommoit proprement *le chœur*. *Voy.* CHŒUR & EXODE.

Ce récit des acteurs étant diſtribué en différens endroits, on peut le conſidérer comme un ſeul *épiſode* compoſé de pluſieurs parties, à moins qu'on n'aime mieux donner à chacune de ces parties le nom d'*épiſode* : en effet c'étoit quelquefois un même ſujet diviſé en différens récits, & quelquefois chaque récit contenoit ſon ſujet particulier indépendant des autres. A ne conſidérer que la premiere inſtitution de ces pieces *ſurajoutées*, il ne paroît nullement néceſſaire qu'on y ait obſervé l'unité du ſujet ; au contraire, trois ou quatre récits d'action différentes, ſans liaiſon entre elles, paroiſſent avoir été également propres à ſoulager les acteurs, à divertir le peuple, & conformes à la groſſiéreté de l'art, qui n'étant encore qu'au berceau, auroit mal ſoutenu la continuité d'une action, pour peu qu'il eût voulu lui donner d'étendue : difficulté qui a fait tolérer juſqu'ici les *épiſodes* dans le poëme épique. *V.* EPOPÉE.

Ce qui n'avoit été qu'un ornement dans la tragédie, en étant devenu la partie principale, on regarda la totalité des *épiſodes* comme ne devant former qu'un ſeul corps dont les parties fuſſent dépendantes les unes des autres. Les meilleurs poëtes conçurent leurs *épiſodes* de la ſorte, & les tirerent d'une même action ; pratique ſi généralement établie du temps d'Ariſtote, qu'il en a fait une regle, enſorte qu'on nommoit ſimplement *tragédies*, les pieces où l'unité de ces *épiſodes* étoit obſervée, & *tragédies épiſodiques*, celles où elle étoit négligée. Les *épiſodes* étoient donc dans les drames des anciens, ce que nous appellons aujourd'hui *actes* dans une tragédie ou comédie. *Voyez* EPISODIQUE.

EPISODE, dans le même ſens, eſt un incident, une partie de l'action principale. Toute la différence qu'Ariſtote met entre l'*épiſode* tragique & l'*épiſode* épique, c'eſt que celui-ci eſt plus ſuſceptible d'étendue que le premier. *Voyez* EPIQUE.

Ce philoſophe emploie le mot d'*épiſode* en trois ſens différens. Le premier eſt pris du dénombrement des parties de la tragédie, tel que nous l'avons rapporté ci-deſſus ; d'où il s'enſuit que dans la tragédie ancienne l'*épiſode* étoit tout ce qui ne compoſoit ni le prologue, ni l'exode, ni le chœur ; & comme ces trois dernieres parties n'entrent point dans la tragédie moderne, le terme d'*épiſode* ſignifieroit en ce ſens la *tragédie* toute entiere. De même l'*épiſode* épique ſeroit le poëme tout entier, en en retranchant ſa propoſition & l'invo-

cation; mais ſi les parties & les incidens dont le poëte compoſe ſon ouvrage ſont mal liés les uns avec les autres, le poëme ſera *épiſodique* & défectueux : c'eſt-à-dire, pour éclaircir la penſée de l'auteur grec, que le terme *épiſode* eſt équivalent à *poëme* ou à *unité d'action*. Mais ce n'eſt pas là proprement le ſens que les modernes lui donnent. De plus, comme tout ce qu'on chantoit dans la tragédie, quoique diviſé en ſcenes, étoit compris ſous le nom général de *chœur*, de même chaque partie de la fable ou de l'action, chaque incident, quoiqu'il formât à part un *épiſode*, étoit compris ſous le nom général d'*épiſode*, qu'on donnoit à toute l'action priſe enſemble. Les parties du chœur étoient autant de chœurs, & les parties de l'*épiſode* autant d'*épiſodes*.

En ce ſens (& c'eſt le ſecond qu'Ariſtote donne à ce terme) chaque partie de l'action exprimée dans le plan & dans la premiere conſtitution de la fable, étoient autant d'*épiſodes*; telles ſont dans l'Odyſſée, l'abſence & les erreurs d'Ulyſſe, le déſordre qui regne dans ſa maiſon, ſon retour, & ſa préſence qui rétabliſſent toutes choſes.

Ariſtote nous donne encore une troiſieme ſorte d'*épiſode*, lorſqu'il dit que ce qui eſt compris & exprimé dans le premier plan de la fable, eſt propre, & que les autres choſes ſont des *épiſodes*. Par *propre* il entend ce qui eſt abſolument néceſſaire, & par *épiſode* ce qui n'eſt néceſſaire qu'à certains égards, & que le poëte peut ou employer ou rejeter. C'eſt ainſi qu'Homere après avoir dreſſé le premier plan de ſa fable de l'Odiſſée, n'a plus été maître de faire ou de ne pas faire Ulyſſe abſent d'Ithaque; cette abſence étoit eſſentielle, & par cette raiſon Ariſtote la met au rang des choſes *propres* à la fable : mais il ne nomme point de la ſorte les avantures d'Antiphate, de Circé, des Syrennes, de Scylla, de Caribde, *&c.* le poëte avoit la liberté d'en choiſir d'autres; ainſi elles ſont des *épiſodes* diſtinguées de la premiere action, à laquelle en ce ſens elles ne ſont point *propres* ni immédiatement néceſſaires. Il eſt vrai qu'on peut dire qu'elles le ſont à quelques égards; car l'abſence d'Ulyſſe étant néceſſaire, il falloit auſſi néceſſairement que n'étant pas dans ſon pays il fût ailleurs. Si donc le poëte avoit la liberté de ne mettre que les avantures particulieres que nous venons de citer, & qu'il a choiſies, il n'avoit pas la liberté générale de n'en mettre aucunes. S'il eût omis celles-ci, il eût été néceſſairement obligé de leur en ſubſtituer d'autres, ou bien il auroit omis une partie de la matiere contenue dans ſon plan, & ſon poëme auroit été défectueux. Le défaut de ces incidens n'eſt donc pas d'être tels que le poëte eût pu, ſans changer le fonds de l'action, leur en ſubſtituer d'autres; mais de n'être pas liés entre eux de façon que le précédent amene celui qui le ſuit; car c'eſt peu de lui ſuccéder, il faut encore qu'ils naiſſent les uns des autres.

Le troiſieme ſens du mot *épiſode*, revient donc au ſecond; toute la différence qui s'y rencontre, c'eſt que ce que nous appellons *épiſode* dans le ſecond ſens, eſt le fonds ou le canevas de l'*épiſode* pris dans le troiſieme ſens, & que ce dernier ajoute à l'autre certaines circonſtances vraiſemblables, quoique non néceſſaires, des lieux, des princes, & des peuples chez leſquels Ulyſſe a été jeté par le courroux de Neptune.

Il faut encore ajouter que dans l'*épiſode* pris en ce troiſieme ſens, l'incident ou l'*épiſode* dans le premier ſens ſur lequel l'autre eſt fondé, doit être étendu & amplifié, ſans quoi une partie eſſentielle de l'action & de la fable n'eſt pas un *épiſode*.

Enfin c'eſt à ce troiſieme ſens qu'il faut reſtreindre le précepte d'Ariſtote, qui preſcrit de ne faire les *épiſodes* qu'après qu'on a choiſi les noms qu'on veut donner aux perſonnages. Homere, par exemple, n'auroit pas pu parler de flotte & de navires comme il a fait dans l'Iliade, ſi au lieu des noms d'Achille, d'Agamemnon, *&c.* il avoit employé ceux de Capanée, d'Adraſte, *&c.* *Voyez* FABLE.

Le terme d'*épiſode*, au ſentiment d'Ariſtote, ne ſignifie donc pas dans l'épopée un événement étranger ou hors d'œuvre, mais une partie néceſſaire & eſſentielle de l'action & du ſujet; elle doit être étendue & amplifiée avec des circonſtances vraiſemblables.

C'eſt par cette raiſon que le même auteur preſcrit

preſcrit que l'*épiſode* ne ſoit point ajouté à l'action & tiré d'ailleurs, mais qu'il faſſe partie de l'action même ; & que ce grand maître parlant des *épiſodes* ne s'eſt jamais ſervi du terme *ajouter*, quoique ſes interpretes l'aient trouvé ſi naturel ou ſi conforme à leurs idées, qu'ils n'ont pas manqué de l'employer dans leurs traductions ou dans leurs commentaires. Il ne dit cependant pas qu'après avoir tracé ſon plan & choiſi les noms de ſes perſonnages, le poëte doive ajouter les *épiſodes*, mais il ſe ſert d'un terme dérivé de ce mot, comme ſi nous diſions en françois que le poëte doit *épiſodier* ſon action.

Ajoutez à cela que, pour faire connoître quelle doit être la véritable étendue d'une tragédie ou de l'épopée, & pour enſeigner l'art de rendre celle-ci plus longue que l'autre, il ne dit pas qu'on ajoute peu d'*épiſodes* à l'action tragique, mais ſimplement que les *épiſodes* de la tragédie ſont courts & concis, & que l'épopée eſt étendue & amplifiée par les ſiens. En un mot la vengeance & la punition des méchans énoncée en peu de paroles, comme on la lit dans le plan d'Ariſtote, eſt une action ſimple, propre & néceſſaire au ſujet ; elle n'eſt point un *épiſode*, mais le fonds & le canevas d'un *épiſode* ; & cette même punition expliquée & étendue avec toutes les circonſtances du temps, des lieux & des perſonnes, n'eſt plus une action ſimple & propre, mais une action épiſodiée, un véritable *épiſode*, qui pour être plus au choix & à la liberté du poëte, n'en contient pas moins un fonds propre & néceſſaire.

Après tout ce que nous venons de dire, il ſemble qu'on pourroit définir les *épiſodes*, les parties néceſſaires de l'action, étendues avec des circonſtances vraiſemblables.

Un *épiſode* n'eſt donc qu'une partie de l'action, & non une action toute entiere ; & la partie de l'action qui ſert de fonds à l'*épiſode*, ne doit pas, lorſqu'elle eſt épiſodiée, demeurer dans la ſimplicité, telle qu'elle eſt énoncée dans le premier plan de la fable.

Ariſtote, après avoir rapporté les parties de l'Odyſſée conſidérées dans cette premiere ſimplicité, dit formellement qu'en cet état elles ſont propres à ce poëme, & il les diſtingue des *épiſodes*. Ainſi que dans l'Œdipe de Sophocle la guériſon des Thébains n'eſt pas un *épiſode*, mais ſeulement le fonds & la matiere d'un *épiſode*, dont le poëte étoit le maître de ſe ſervir. De même Ariſtote en diſant qu'Homere dans l'Iliade a pris peu de choſe pour ſon ſujet, mais qu'il s'eſt beaucoup ſervi de ſes *épiſodes*, nous apprend que le ſujet contient en ſoi beaucoup d'*épiſodes* dont le poëte peut ſe ſervir, c'eſt-à-dire qu'il en contient le fonds ou le canevas, qu'on peut étendre & développer comme Sophocle a fait le châtiment d'Œdipe.

Le ſujet d'un poëme peut s'amplifier de deux manieres ; l'une, quand le poëte y emploie beaucoup de ſes *épiſodes* ; l'autre, lorſqu'il donne à chacun une étendue conſidérable. C'eſt principalement par cet art, que les poëtes épiques étendent beaucoup plus leurs poëmes que les dramatiques ne font les leurs. D'ailleurs il y a certaines parties de l'action qui ne préſentent naturellement qu'un ſeul *épiſode*, comme la mort d'Hector, celle de Turnus, *&c.* au lieu que d'autres parties de la fable, plus riches & plus abondantes, obligent le poëte à faire pluſieurs *épiſodes* ſur chacune, quoique dans le premier plan elles ſoient énoncées d'une maniere auſſi ſimple que les autres : telles ſont les combats des Troyens contre les Grecs, l'abſence d'Ulyſſe, les erreurs d'Enée, *&c.* car l'abſence d'Ulyſſe hors de ſon pays & pendant pluſieurs années, exige néceſſairement ſa préſence ailleurs ; le deſſein de la fable le doit jeter en pluſieurs périls & en pluſieurs états ; or chaque péril & chaque état fournit un *épiſode*, que le poëte eſt maître d'employer ou de négliger.

De tous ces principes il réſulte 1°. que les *épiſodes* ne ſont point des actions, mais des parties d'une action : 2°. qu'ils ne ſont point ajoutés à l'action & à la matiere du poëme, mais qu'eux-mêmes ſont cette action & cette matiere, comme les membres ſont la matiere du corps : 3°. qu'ils ne ſont point tirés d'ailleurs, mais du fonds même du ſujet ; qu'ils ne ſont pas néanmoins unis & liés néceſſairement à l'action, mais qu'ils ſont unis & liés les uns aux autres : 4°. que toutes les parties d'une action ne

ſont pas des *épiſodes*, mais ſeulement celles qui ſont étendues & amplifiées par les circonſtances particulieres ; & qu'enfin l'union qu'ont entr'eux les *épiſodes* eſt néceſſaire dans le fonds de l'*épiſode*, & vraiſemblable dans les circonſtances. *V.* UNITÉ. *(G)*

EPISODE, *en Peinture*, ſont des ſcenes qu'on introduit dans un tableau, qui ſemblent étrangeres au ſujet principal du tableau, & qui néanmoins y ſont néceſſairement liées. *V.* COMPOSITION.

Ces ſcenes ou *épiſodes* ſeroient, par exemple, dans un morceau repréſentant un ſacrifice, un homme qui portant du bois pour entretenir le feu de l'autel, en laiſſe tomber quelques morceaux que d'autres ramaſſent ; ou des femmes qui s'intéreſſant à la conſervation d'un enfant, le dérangent du paſſage de la victime. Ces hommes qui ramaſſent les morceaux de bois tombés, ces femmes qui dérangent l'enfant, forment des *épiſodes ;* & cependant liés avec le ſujet, ces *épiſodes* jettent une variété, & même une ſorte d'intérêt, qui produit de grands effets, particuliérement dans la repréſentation des actions qui ne ſont pas ſuffiſamment intéreſſantes par elles-mêmes.

EPISODIQUE, adj. (*Belles-Lettres.*) En *Poéſie* on nomme *fable épiſodique*, celle qui eſt chargée d'incidens ſuperflus, & dont les épiſodes ne ſont point néceſſairement ni vraiſemblablement liés les uns aux autres. *V.* EPISODE.

Ariſtote dans ſa poétique établit que les tragédies dont les épiſodes ſont ainſi comme découſus & indépendans entr'eux, ſont défectueuſes, & il les nomme *drames épiſodiques*, comme s'il diſoit, *ſuper abundantes in épiſodiis*, ſurchargées d'épiſodes ; & il les condamne parce que tous ces petits épiſodes ne peuvent jamais former qu'un enſemble vicieux. *V.* FABLE.

Les actions les plus ſimples ſont les plus ſujettes à cette irrégularité, en ce qu'ayant moins d'incidens & de parties que les autres plus compoſées, elles ont plus beſoin qu'on y en ajoute d'étrangeres. Un poëte peu habile épuiſera quelquefois tout ſon ſujet dès le premier ou le ſecond acte, & ſe trouvera par-là dans la néceſſité d'avoir recours à des actions étrangeres pour remplir les autres actes. Ariſtote, *poétiq. c. jx.*

Les premiers poëtes françois ſont tombés dans ce défaut ; pour remplir chaque acte, ils prenoient des actions qui appartenoient bien au même héros, mais qui n'avoient aucune liaiſon entr'elles.

Si l'on inſere dans un poëme un épiſode dont le nom & les circonſtances ne ſoient pas néceſſaires, & dont le fonds & le ſujet ne faſſent pas la partie principale, c'eſt-à-dire le ſujet du poëme ; cet épiſode rend alors la fable *épiſodique*.

Une maniere de connoître cette irrégularité, c'eſt de voir ſi l'on pourroit retrancher l'épiſode, & ne rien ſubſtituer en ſa place, ſans que le poëme en ſouffrît ou qu'il devînt défectueux. L'hiſtoire d'Hypſipile, dans la Thébaïde de Stace, nous fournit un exemple de ces épiſodes défectueux. Si l'on retranchoit toute l'hiſtoire de cette nourrice & de ſon enfant piqué par un ſerpent, le fil de l'action principale n'en iroit que mieux ; perſonne n'imagineroit qu'il y eût rien d'oublié ou qu'il manquât rien à l'action. Le Boſſu, *traité du poëme épique*.

Dans le poëme dramatique, lorſque la fable ou le morceau d'hiſtoire que l'on traite fournit naturellement les incidens & les obſtacles qui doivent contraſter avec l'action principale, le poëte eſt diſpenſé d'imaginer un épiſode, puiſqu'il trouve dans ſon ſujet même ce qu'en vain il chercheroit mieux ailleurs. Mais lorſque le ſujet n'en ſuggere point, ou que les incidens ne ſont pas eux-mêmes aſſez importans pour produire les effets qu'on ſe propoſe, alors il eſt permis d'imaginer un épiſode & de le lier au ſujet, en ſorte qu'il y devienne comme néceſſaire. C'eſt ainſi que M. Racine a inſéré dans ſon Andromaque l'amour d'Oreſte pour Hermione, & que dans Iphigénie il a imaginé l'épiſode d'Eriphile. L'Andromaque & Iphigénie ne ſont pas des pieces *épiſodiques*, dans le ſens qu'Ariſtote l'entend & qu'il condamne.

Depuis quelques années on a mis ſur le théatre françois quelques pieces vraiment *épiſodiques*, compoſées de ſcenes détachées, qui ont un rapport à un certain but général, & qu'on appelle autrement *pieces à tiroir*. Le nom de *comédie* ne leur convient nullement, parce que la comédie eſt une action, & emporte néceſſairement dans

ſon idée l'unité d'action ; or ces pieces à tiroir, que le défaut de génie a ſi étrangement multipliées, ne ſont que des déclamations partagées en pluſieurs points contre certains ridicules. *Voyez* UNITÉ. (*G*)

EPISSER UNE CORDE, (*Corderie & Marine.*) c'eſt l'aſſembler avec une autre, en entrelaſſant leurs fils ou cordons l'un avec l'autre, ce qui ſe fait par le moyen d'une broche de fer appellée *cornet d'épiſſe* ou *épiſſoir*. Après un combat, lorſque quelques manœuvres ſont coupées ou rompues, on eſt obligé de les *épiſſer* quand on n'en a pas de rechange.

Pour *épiſſer* deux cables enſemble, il faut premiérement détordre les trois tourons, longueur d'environ deux braſſes de chaque cable, puis paſſer chaque touron dans le cable, tant d'un bout que de l'autre, par trois fois ; les tourons étant ainſi paſſés, on décorde un cordon de chaque touron, on le coupe à l'endroit où il eſt paſſé, & on y fait entrer les bouts de ces cordons coupés ; enſuite on paſſe chaque touron des cordons reſtans deux fois dans les cables, & de chaque côté : après cela on les décorde encore, & l'on coupe un des cordons de chaque touron à l'endroit qui eſt paſſé dans le cable, & on l'y fait entrer ; enfin l'on paſſe chacun des cordons qui reſtent dans les tourons du cable, une fois de l'un & de l'autre bout, & on les coupe. (*Z*)

EPISSOIR, ſ. m. (*Corderie.*) inſtrument de corne, de buis, ou de fer, pointu par un bout, qui ſert à défaire les nœuds & à détortiller les tourons d'un cordage.

EPISSURE, ſ. f. (*Corderie & Marine.*) c'eſt un entrelaſſement de deux bouts de cordes que l'on fait pour les joindre enſemble, au lieu d'y faire un nœud, afin que la corde puiſſe paſſer & rouler aiſément ſur la poulie.

Epiſſure longue ; c'eſt celle qui ſe fait avec des bouts de corde inégaux, qu'on aſſemble de façon qu'ils puiſſent paſſer ſur une poulie.

Epiſſure courte ; c'eſt celle où les deux bouts de corde qu'on veut épiſſer ſont égaux, c'eſt-à-dire coupés de même longueur. (*Z*)

EPISTAPHYLIN, adj. *en Anatomie* ; nom d'un muſcle de la luette, qu'on appelle auſſi *ſtaphylin* & *azigos*. *V.* LUETTE, *&c.* (*L*)

ÉPISTATE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom du ſénateur d'Athenes qui étoit en ſemaine de préſider. Ce mot vient d'ἐπὶ, *au deſſus*, & d'ἵστημι, *je ſuis* ; ainſi *épiſtate* déſigne celui qui préſidoit au deſſus des autres.

Les dix tribus d'Athenes formées par Cliſthenes, éliſoient par an, chacune au ſort, cinquante citoyens ou ſénateurs qui entroient en fonction pour l'année, & compoſoient le ſénat des cinq cents. Les autres attendoient pour ſuppléer, ou pour être appellés à l'exercice actuel par l'élection de l'année ſuivante. Chaque tribu avoit tour-à-tour la préſéance, & la cédoit ſucceſſivement aux autres.

Les cinquante ſénateurs en fonction ſe nommoient *prytanes*. Le lieu particulier où ils s'aſſembloient s'appelloit *prytanée* ; & le temps de leur exercice, ou de la *prytanie*, duroit trente-cinq ou trente-ſix jours, ſuivant que ce terme quadroit pour remplir le nombre des jours de l'année lunaire.

Pendant les trente-cinq ou trente-ſix jours de prytanie, dix des cinquante prytanes régnoient par ſemaine ſous le nom de *proëdres* ; & celui des proëdres qui dans le cours de la ſemaine étoit en jour de préſider, s'appelloit *épiſtate*. Des dix proëdres de chaque ſemaine, il en reſtoit toujours trois que le ſort n'appelloit point à la place d'*épiſtate*, parce que la ſemaine n'eſt que de ſept jours.

Celui qui une fois avoit été *épiſtate*, ne pouvoit jamais eſpérer de l'être une ſeconde fois dans le reſte de ſa vie, quand même il auroit été appellé différentes fois à être prytane. La raiſon de cette excluſion étoit qu'il auroit pu ſe laiſſer tenter de ſatisfaire ſa cupidité, & s'arranger pour devenir le maître des grands biens dont il s'étoit vu dépoſitaire. Le jour de ſa fonction il avoit les clefs du tréſor, des titres & des archives de l'état, & du ſceau de la république.

Les particuliers qui avoient quelque affaire à pourſuivre au tribunal des prytanes, s'adreſſoient à un des officiers de leur tribu, pour obtenir audience pardevant celle qui étoit en fonction.

Si quelque affaire importante ſurvenoit, l'*épiſtate* de jour indiquoit l'aſſemblée &

le motif, afin que chacun pût s'inſtruire, & ſe préparer à apporter un ſuffrage raiſonné. Après la diſcuſſion des ſuffrages, l'*épiſtate* dreſſoit & prononçoit à haute & diſtincte voix la loi formée ſur la pluralité des ſuffrages : enſuite chacun ſe retiroit, & les prytanes ſe rendoient au prytanée avec ceux qui avoient droit d'y manger aux dépens de la république.

Voyez PRYTANE, PRYTANÉE, PROEDRE; car tous ces mots forment un enchaînement dont la connoiſſance eſt néceſſaire pour entendre les auteurs qui nous parlent du gouvernement d'Athenes. *Art. de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

EPISTEMONARQUE, adj. (*Hiſt. anc. eccléſ.*) étoit dans l'ancienne égliſe greque, une perſonne chargée de veiller ſur la doctrine de l'égliſe, & d'avoir inſpection, en qualité de cenſeur, ſur tout ce qui concernoit la foi. Cette charge répondoit aſſez à celle du maître du ſacré palais à Rome. *Voyez* INQUISITION. (*G*)

EPISTITES *ou* HEPHISTRITES, (*Hiſt. nat.*) pierre d'un rouge fort éclatant, dans laquelle Ludovico Dolce a trouvé un grand nombre de vertus que l'on rougiroit de rapporter. Boëtius de Boot, *de lapidibus & gemmis.*

EPISTOLAIRE, adj. (*Belles-Lettr.*) terme dont on ſe ſert principalement en parlant du ſtyle des lettres, qu'on appelle *ſtyle épiſtolaire.*

Il eſt plus facile de ſentir que de définir les qualités que doit avoir le ſtyle *épiſtolaire*; les lettres de Cicéron ſuffiſent pour en donner une juſte idée. Il y en a de pur compliment, de remercîment, de louange, de recommandation; on en trouve d'enjouées, dans leſquelles il badine avec beaucoup d'aiſance & de grace; d'autres graves & ſérieuſes, dans leſquelles il examine & traite des affaires importantes. Celles qu'il adreſſe à ſon frere Quintus & à Caton, ſont pleines de délicateſſe, quoiqu'elles roulent ſur des affaires d'état & des matieres politiques. Celles de Pline le jeune ne réuniſſent pas moins d'agrément & de ſolidité. Mais les épîtres de Seneque ſont trop travaillées : ce n'eſt point un homme qui parle à ſon ami, c'eſt un rhéteur qui arrange des phraſes pour ſe faire admirer; l'eſprit y pétille à chaque ligne; mais le ſentiment & l'effuſion de cœur ne s'y trouvent pas.

Dans notre langue nous n'avons guere de lettres politiques que celles du cardinal d'Oſſat, qui, ſous un ſtyle un peu ſuranné, contiennent des maximes profondes & des détails intéreſſans pour le commerce ordinaire de la vie. Celles de madame de Sevigné ſont généralement les plus eſtimées.

Celles de Balzac, même ſes lettres choiſies, ſont trop guindées, & ſentent trop le travail : le tour nombreux & périodique de ſes phraſes, eſt diamétralement oppoſé à l'aiſance & à la naïveté de la converſation, que le genre *épiſtolaire* ſe propoſe de copier. Pour celles de Voiture, quelque ingénieuſes qu'elles ſoient, le ton en eſt trop ſingulier & le ſtyle trop peu exact, pour que perſonne ambitionnât aujourd'hui d'écrire comme cet auteur.

On pourroit encore moins propoſer pour modele certains recueils de lettres faites à tête repoſée, & avec un deſſein prémédité d'y mettre de l'eſprit; telles que les lettres du chevalier d'Her**, les lettres à la Marquiſe, *&c.* Le ſoin qu'on a pris de les embellir à l'excès, eſt préciſément ce qui les maſque & les défigure; en retranchant la moitié de l'eſtime qu'elles eurent autrefois, il leur reſteroit la portion qu'elles méritent. *Eſſai ſur l'étude des Belles-Lett. pag. 64 & ſuiv.*

Epiſtolaire ſe dit auſſi quelquefois des auteurs qui ont écrit des lettres ou des épîtres, tels que ſont Cicéron, Pline le jeune, Seneque, Sidoine, Apollinaire, Pétrarque, Politien, Busbeck, Eraſme, Juſt-Lipſe, Muret, Milton, Petau, Launoy, Sarrau, Balzac, Voiture, & les autres que nous avons déja nommés.

Dans l'épître, dit M. l'Abbé Laſerre, (Poétique élémentaire,) la poéſie tour-à-tour brillante, noble, délicate, pathétique, change de ton ſelon les ſujets. Veut-elle amuſer l'imagination, ſon coloris eſt vif, éclatant, animé; peint-elle un ſentiment, ſon ſtyle devient affectueux ou énergique; quand elle parle à la raiſon, elle en prend le langage.

EPISTOMIUM, ſ. m. *en terme d'Hydraulique*, eſt un inſtrument par l'applica-

tion duquel l'orifice d'un vaiſſeau peut être fermé & rouvert enſuite à volonté ; tels ſont les piſtons des pompes, des ſeringues, qui rempliſſent leur cavité, & qui peuvent à volonté être tirés & repouſſés. (*K*)

EPISTROPHEUS, *terme d'Anatomie*, qui vient d'ἐπιστρέφω, *converto*, je tourne autour.

On donne ce nom à la ſeconde vertebre du cou, à cauſe de ſon apophyſe odontoïde. *Voyez* VERTEBRE & APOPHYSE. (*L*)

EPISTYLE, ſ. m. *dans l'ancienne Architecture*, eſt un terme dont les Grecs ſe ſervoient pour déſigner ce que nous appellons aujourd'hui *architrave*, c'eſt-à-dire un maſſif de pierre, ou une pierre de bois poſée immédiatement ſur le chapiteau d'une colonne. *V.* ARCHITRAVE.

EPISYNAPHE, ſ. f. eſt *dans la Muſique ancienne*, au rapport de Bacchius, la conjonction des trois tétracordes conſécutifs, comme ſont les tétracordes *hypaton*, *meſon* & *ſynnemenon*. *V.* SYSTEME, TÉTRACORDE. (*S*)

EPISYNTHÉTIQUE, adj. (*Médec.*) eſt le nom d'une ſecte de médecins ; il eſt tiré d'un verbe grec qui ſignifie *entaſſer* ou *aſſembler*, ἐπισυνθετικὴ αἵρεσις, *ſecta ſupercompoſitiva*.

Ceux qui formoient cette ſecte, tels que Léonides & ceux de ſon parti, prétendoient vraiſſemblablement joindre les maximes des Méthodiques avec celles des Empyriques & des Dogmatiques, & raſſembler ou concilier ces diverſes ſectes les unes avec les autres.

C'eſt tout ce qu'on peut dire, n'ayant pas d'autres lumieres ſur ce ſujet : on ne ſait pas même quand Léonides, qui eſt le médecin le plus connu de la ſecte *épiſynthetique*, a vécu, quoiqu'il ſoit probable que Soranus, le plus habile de tous les Méthodiques, l'a précédé de quelque temps. *V. l'hiſtoire de la Médecine* de le Clerc, dont cet article eſt extrait. (*d*)

EPITAPHE, ſ. f. (*Belles-Let.*) ἐπιτάφιον, inſcription gravée, ou ſuppoſée devoir l'être, ſur un tombeau, à la mémoire d'une perſonne défunte.

Ce mot eſt formé du grec ἐπὶ, *ſur*, & de θάπτω, *j'enſevelis*. *V.* SÉPULCRE. Il y a un ſtyle particulier pour les *épitaphes*, ſurtout pour celles qui ſont conçues en latin, qu'on nomme *ſtyle lapidaire*. *V.* STYLE LAPIDAIRE.

A Sparte on n'accordoit des *épitaphes* qu'à ceux qui étoient morts dans un combat, & pour le ſervice de la patrie ; uſage fondé ſur le génie de cette république, ou plutôt ſur la conſtitution politique de ſon gouvernement, qui n'admettoit guere que la vertu guerriere. On dit que le mauſolée du duc de Malboroug eſt encore ſans *épitaphe*, quoique ſa veuve eût promis une récompenſe de 500 liv. ſterl. à celui qui en compoſeroit une digne de ce héros.

Dans les *épitaphes* on fait quelquefois parler la perſonne morte, par forme de proſopopée ; nous en avons un bel exemple, digne du ſiecle d'Auguſte, dans ces deux vers, où une femme morte à la fleur de ſon âge, tient ce langage à ſon mari :

Immatura perî ; ſed tu felicior, annos
Vive tuos, conjux optime, vive meos.

Du même genre eſt celle-ci, faite par Antipater le Theſſalonicien, qu'on trouve dans l'Anthologie manuſcrite de la bibliotheque du Roi, & que M. Boivin a traduite ainſi :

« Née en Lybie, enſevelie à la fleur » de mes ans ſous la pouſſiere auſonienne, » je repoſe près de Rome, le long de ce » rivage ſablonneux. L'illuſtre Pompéia, » qui m'a élevée avec une tendreſſe de » mere, a pleuré ma mort, & a dépoſé » mes cendres dans un tombeau qui m'é» gale aux perſonnes libres. Les feux de » mon bûcher ont prévenu ceux de l'hymen » qu'elle me préparoit avec empreſſement. » Le flambeau de Proſerpine a trompé nos » vœux. »

La formule *ſta viator*, qui ſe rencontre dans un grand nombre d'*épitaphes* modernes, (comme dans celle-ci : *Sta, viator ; heroem calcas*,) fait alluſion à la coutume des anciens Romains, dont les tombeaux étoient le long des grands chemins. *V.* TOMBEAU. (*G*)

L'*épitaphe* eſt communément un trait de louange ou de morale, ou de l'une & de l'autre.

L'*épitaphe* de cet homme ſi grand & ſi

ſimple, ſi vaillant & ſi humain, ſi heureux & ſi ſage, auquel l'antiquité pourroit tout au plus oppoſer Scipion & Céſar, ſi le premier avoit été plus modeſte, & le ſecond moins ambitieux; cette *épitaphe* qui ne ſe trouve plus que dans les livres :

Turenne a ſon tombeau parmi ceux de nos Rois, &c.

fait encore plus l'éloge de Louis XIV, que celui de M. de Turenne.

Celle d'Alexandre, que gâte le ſecond vers, & qu'il faut réduire au premier :

Sufficit huic tumulus, cui non ſuffecerat orbis.

eſt un trait de morale plein de force & de vérité : c'eſt dommage qu'Ariſtote ne l'ait pas faite par anticipation, & qu'Alexandre ne l'ait pas lue.

Le même contraſte eſt vivement exprimé dans celle de Newton :

Iſaacum Newton,
Quem immortalem
Teſtantur Tempus, Natura, Cœlum,
Mortalem hoc marmor
Fatetur.

Mais ce contraſte ſi humiliant pour le conquérant, n'ôte rien à la gloire du philoſophe. Qu'un être avec des reſſorts fragiles, des organes foibles & bornés, calcule les temps, meſure le Ciel, ſonde la Nature; c'eſt un prodige. Qu'un être haut de cinq piés, qui ne fait que de naître & qui va mourir, dépeuple la terre pour ſe loger, & s'y trouve encore à l'étroit; c'eſt un petit monſtre.

Du reſte cette idée a été cent fois employée par les Poëtes. *V. dans les catalectes l'épitaphe* de Scipion l'Africain, celle de Cicéron, celle d'Antenor. *V.* Ovide ſur la mort de Tibule, Properce ſur la mort d'Achille, *&c.*

Les Anglois n'ont mis ſur le tombeau de Dryden que ce mot pour tout éloge,

Dryden.

& les Italiens ſur le tombeau du Taſſe,

Les os du Taſſe.

Il n'y a guere que les hommes de génie qu'il ſoit ſûr de louer ainſi.

Parmi les *épitaphes* épigrammatiques, les unes ne ſont que naïves & plaiſantes, les autres ſont mordantes & cruelles. Du nombre des premieres eſt celle-ci, qu'on ne croiroit jamais avoir été faite ſérieuſement, & qu'on a vue cependant gravée dans une de nos égliſes :

Ce gît le vieux corps tout uſé
Du Lieutenant civil ruſé, &c.

Lorſque la plaiſanterie ne porte que ſur un léger ridicule, comme dans l'exemple précédent, elle n'eſt qu'indécente; on croit voir les foſſoyeurs d'*Hamlet*, qui jouent avec des oſſemens. Mais les *épitaphes* inſultantes & calomnieuſes, telles que la rage en inſpire trop ſouvent, ſont de tous les genres de ſatyre le plus noir & le plus lâche. Il y a quelque choſe de plus infame que la calomnie; c'eſt la calomnie contre les morts. L'expreſſion des anciens, *troubler la cendre des morts*, eſt trop foible. Le ſatyrique qui outrage un homme qui n'eſt plus, reſſemble à ces animaux carnaciers qui fouillent dans les tombeaux pour ſe repaître de cadavres. *V.* SATYRE.

Quelquefois l'*épitaphe* n'eſt que morale, & n'a rien de perſonnel; telle eſt celle de Jovianus Pontanus, qui n'a point été miſe ſur ſon tombeau :

Servire ſuperbis dominis,
Ferre jugum ſuperſtitionis,
Quos habes caros ſepelire,
Condimenta vitæ ſunt.

L'*épitaphe* à la gloire d'un mort, eſt de toutes les louanges la plus noble & la plus pure, ſur-tout lorſqu'elle n'eſt que l'expreſſion naïve du caractere & des actions d'un homme de bien. Les vertus privées ont droit à cet hommage, comme les vertus publiques; & les titres de *bon parent*, de *bon ami*, de *bon citoyen*, méritent bien d'être gravés ſur le marbre. Qu'il me ſoit permis à cette occaſion de placer ici, non pas comme un modele, mais comme un foible témoignage de ma reconnoiſſance, l'*épitaphe* d'un citoyen dont la mémoire me ſera toujours chere :

Non ſibi, ſed patriæ vixit, regique, ſuiſque.
Quod daret, hinc dives; felix numerare beatos.

Les gens de Lettres ſeroient bien à plaindre, ſi dans un ouvrage public on leur envioit quelques retours ſur eux-mêmes, quelques traits relatifs à leurs ſentimens & à leurs devoirs. Si leur plume doit leur être bonne à quelque choſe, c'eſt à ne pas mourir ingrats. Mais la reconnoiſſance fait en eux, parce qu'elle eſt noble, ce que l'eſpoir des récompenſes n'eût jamais fait, parce qu'il eſt bas & ſervile. On a remarqué au commencement de cet article, que *le tombeau du duc de Malboroug étoit encore ſans épitaphe;* le prix propoſé juſtifie & rend vraiſemblable la ſtérilité des poëtes anglois. Devant une place aſſiégée un officier françois fit propoſer aux grenadiers une ſomme conſidérable pour celui qui le premier planteroit une faſcine dans un foſſé expoſé à tout le feu des ennemis. Aucun des grenadiers ne ſe préſenta; le général étonné, leur en fit des reproches: *Nous nous ſerions tous offerts*, lui dit l'un de ces braves ſoldats, *ſi l'on n'avoit pas mis cette action à prix d'argent.* Il en eſt des bons vers comme des actions courageuſes. *Voyez* ÉLOGE.

Quelques auteurs ont fait eux-mêmes leur *épitaphe.* Celle de la Fontaine, modele de naïveté, eſt connue de tout le monde. Il ſeroit à ſouhaiter que chacun fît la ſienne de bonne heure; qu'il la fît la plus flatteuſe qu'il eſt poſſible, & qu'il employât toute ſa vie à la mériter. *Article de M. MARMONTEL.*

EPITASE, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) dans l'ancienne poéſie, ſignifioit la *ſeconde partie* ou *diviſion d'un poëme dramatique*, dans laquelle l'action propoſée dans la premiere partie ou protaſe, étoit nouée, conduite & pouſſée par différens incidens juſqu'à ſa fin ou ſon dénouement, qui formoit la troiſieme partie appellée *cataſtaſe.* *Voyez* TRAGÉDIE.

L'*épitaſe* commençoit au ſecond acte, ou au plutard avec le troiſieme. Cette diviſion n'a plus lieu dans les pieces dramatiques modernes, quant au nom, parce qu'on les diviſe en actes; mais l'*épitaſe* y ſubſiſte toujours, quant au fond, & c'eſt ce que nous appellons *nœud* & *intrigue.* *Voyez* NŒUD & INTRIGUE.

Les anciens ſcholiaſtes de Térence ont défini l'épitaſe, *incrementum proceſſuſque turbarum, ac totius nodus erroris;* & Scaliger l'appelle *pars in quâ turbæ aut excitantur aut involvuntur;* ce qui revient parfaitement à ce que nous entendons par *nœud* ou *intrigue.* (*G*)

EPITASE, (*Med.*) ἐπίτασις, de ἐπιτείνομαι *augeſco.* Ce terme eſt employé par Hippocrate pour ſignifier l'*accroiſſement* d'une maladie, & ſur-tout des fievres, dans leurs paroxyſmes & dans leurs exacerbations. *Voyez* FIEVRE, PAROXYSME. (*d*)

EPITE, ſ. f. (*Art méchaniq.*) petit coin que l'on applique à l'extrémité d'un autre pour le groſſir.

EPITHALAME, ſ. m. (*Poéſie.*) poëme à l'occaſion d'un mariage; chant de noces pour féliciter des époux.

Le mot *épithalame* vient du grec ἐπιθαλάμιον; & ce dernier, en ajoutant, ἄσμα, ſignifie *chant nuptial*: θάλαμος en eſt la véritable étymologie.

Or les Grecs nommerent ainſi leur chant nuptial, parce qu'ils appelloient θάλαμος, l'appartement de l'époux, & qu'après la ſolemnité du feſtin, & lorſque les nouveaux mariés s'étoient retirés, ils chantoient l'*épithalame* à la porte de cet appartement. Il eſt inutile de rechercher ce qui les détermina à choiſir par préférence ce lieu particulier, moins encore de ſonger à réfuter les écrivains qui en alleguent une raiſon peut-être auſſi frivole qu'elle eſt communément reçue. Quoi qu'il en ſoit, cette circonſtance du lieu eſt regardée par quelques modernes comme ſi néceſſaire, que tout chant nuptial qui ne l'exprime pas, ne doit point, ſelon eux, être nommé *épithalame.*

Mais ſans nous arrêter à cette pédanterie, non plus qu'à toutes les diſtinctions frivoles d'*épithalames*, imaginées par Scaliger, Muret & autres; ni même ſans conſidérer ici ſervilement l'étymologie du mot, nous appellerons *épithalame* tout chant nuptial qui félicite de nouveaux époux ſur leur union; qu'il ſoit un ſimple récit, ou qu'il ſoit mêlé de récit & de chant; que le poëte

y parle seul, ou qu'il introduise des personnages ; & quel que soit enfin le lieu de la scene, s'il est permis d'user d'une expression si impropre.

L'*épithalame* est en général une espece de poésie très-ancienne ; les Hébreux en connurent l'usage dès le temps de David, du moins les critiques regardent le psaume xliv comme un véritable *epithalame*. Origene donne aussi le nom d'*epithalame* au cantique des cantiques ; mais en ce cas c'est une sorte d'*épithalame* d'une nature bien singuliere.

Les Grecs connurent cette espece de chant nuptial dans les temps héroïques, si l'on s'en rapporte à Dyctis, & la cérémonie de ce chant ne fut point oubliée aux noces de Thétis, & de Pélée ; mais dans sa premiere origine l'*épithalame* n'étoit qu'une simple acclamation d'*hymen*, *o hymenee*. Le motif & l'objet de cette acclamation sont évidens : chanter *hymen*, *o hymenee*, c'étoit sans doute féliciter les nouveaux époux sur leur union, & souhaiter qu'ils n'eussent qu'un même cœur & qu'un même esprit, comme ils n'alloient plus avoir qu'une même habitation.

Cette acclamation passa depuis dans l'*épithalame* ; & les poëtes en firent un vers intercalaire, ou une espece de refrain ajusté à la mesure qu'ils avoient choisie : ainsi ce qui étoit le principal devint comme l'accessoire, & l'acclamation d'*hymen*, ou *hymenee*, amenée par intervalles égaux, ne servit plus que d'ornement à l'*épithalame*, ou plutôt elle servit à marquer les vœux & les applaudissemens des chœurs, lorsque ce poëme eût pris une forme réglée.

Stésichore, qui florissoit dans la xlij olympiade, passe communément pour l'inventeur de l'*épithalame* ; mais l'on sait qu'Hésiode s'étoit déja exercé sur ce même genre, & qu'il avoit composé l'*épithalame* de Thétis & de Pélée : ouvrage que nous avons perdu, mais dont un ancien scholiaste nous a conservé un fragment. Peut-être que Stésichore perfectionna ce genre de poésie, en y introduisant la cithare & les chœurs.

Quoi qu'il en soit, l'*épithalame* grec est un véritable poëme, sans cependant imiter aucune action. Son but est de faire connoître aux nouveaux époux le bonheur de leur union par les louanges réciproques qu'on leur donne, & par les avantages qu'on leur annonce pour l'avenir. Le poëte introduit des personnages, qui sont ou les compagnes de l'épouse, comme dans Théocrite ; ou les amis de l'époux, comme dans Apollonius.

L'*épithalame* latin eut à-peu-près la même origine que l'*epithalame* grec : comme celui-ci commença par l'acclamation d'*hymenée*, l'*épithalame* latin commença par l'acclamation de *Talassius* : on en fait l'occasion & l'origine.

Parmi les Sabines qu'enleverent les Romains, il y en eut une qui se faisoit remarquer par sa jeunesse & par sa beauté ; ses ravisseurs craignant avec raison, dans un tel désordre, qu'on ne leur arrachât un butin si précieux, s'aviserent de crier qu'ils la conduisoient à Talassius, jeune homme beau, bien fait, vaillant, considéré de tout le monde, & dont le nom seul imprima tant de respect, que loin de songer à la moindre violence, le peuple accompagna par honneur les ravisseurs, en faisant sans cesse retentir ce même nom de *Talassius*. Un mariage que le hasard avoit si bien assorti, ne pouvoit manquer d'être heureux : il le fut, & les Romains employerent depuis dans leur acclamation nuptiale le mot *Talassius*, comme pour souhaiter aux nouveaux époux une semblable destinée.

A cette acclamation, qui étoit encore en usage du temps de Pompée, & dont on voit des vestiges au siecle même de Sidonius, se joignirent dans la suite les vers fescenniens ; vers extrêmement grossiers, & pleins d'obscénités.

Les Latins n'eurent point d'autres *épithalames* avant Catulle, qui prenant Sapho pour modele, leur montra de véritables poëmes en ce genre, & substitua l'acclamation greque d'*hymenée* à l'acclamation latine de *Talassius*. Il perfectionna aussi les vers fescenniens ; mais, comme il arrive d'ordinaire, s'il les rendit plus chastes par l'expression, ils ne furent peut-être que plus obscenes par le sens.

Nous en avons des exemples dans un *épithalame* de ce poëte, (*epithal. Jul.*) dans une petite piece qui nous est restée de l'empereur

l'empereur Gallien, & dans le *Canton* d'Auſone principalement. Stace, qui a fleuri ſous Domitien, ne s'eſt permis dans l'*épithalame* de Violantille & de Stella, aucune expreſſion peu meſurée. Claudien n'a pas toujours été ſi retenu, il s'échappe d'une maniere indécente dans celui d'Honorius & de Marie.

Pour Sidonius auſſi-bien que tous les modernes, dont les poéſies ſont lues des honnêtes gens, comme Buchanan parmi les Écoſſois, Malherbe & quelques autres parmi nous, excepte Scarron, ils ſont irréprochables à cet égard; ſi pourtant l'on excepte encore parmi les Italiens le cavalier Marini, qui mêle ſans reſpect pour ſes héros, à des louanges quelquefois délicates, des traits tout-à-fait licentieux.

Il ſemble que l'*épithalame* admettant toute la liberté de la Poéſie, il ne peut être aſſujetti à des préceptes; mais comment arriver à la perfection de l'art, ſans le ſecours de l'art même? Auſſi Denys d'Alicarnaſſe donnant aux orateurs les regles de l'*épithalame*; ne dit pas qu'elles ſoient inutiles; il les renvoie même aux écrits de Sapho. Rien n'eſt ſi avantageux, en général, que d'étudier les modeles, parce qu'ils renferment toujours les préceptes, & qu'ils en montrent encore la pratique.

Il eſt vrai qu'il n'y a point de regles particulieres preſcrites pour le genre, pour le nombre, ni pour la diſpoſition des vers propres à cet ouvrage; mais comme le ſujet en tout genre de poéſie eſt ce qu'il y a de principal, il ſemble que le poëte doit chercher une fiction qui ſoit tout enſemble juſte, ingénieuſe, propre & convenable aux perſonnes qui en ſeront l'objet; & c'eſt en choiſiſſant les circonſtances particulieres, qui ne ſont jamais abſolument les mêmes, que l'*épithalame* eſt ſuſceptible de toutes ſortes de diverſités.

Claudien & Buchanan, ſans être en tout & à tous égards de vrais modeles, ont rendu propres à leurs héros les *épithalames* qu'ils nous ont laiſſés. Pour le cavalier Marini, loin qu'il ſoit heureux dans le choix des circonſtances, ou dans les fictions qu'il ne doit qu'à lui-même, on n'y trouve preſque jamais ni convenance ni juſteſſe. L'*épithalame* qui a pour titre, *les travaux d'Hercule*, & pour objet un ſeigneur de ce nom, n'eſt qu'une indécente & froide alluſion aux travaux de ce dieu de la fable. Dans l'hyménée où il s'agit des noces de Vincent Caraffe, c'eſt Silene qui chante tout ſimplement l'*épithalame* du berger Aminte. Telles ſont ordinairement les fictions de cet auteur; s'il en a d'une autre nature, il les emprunte de Claudien, de Sidonius même; ou il les gâte par des deſcriptions ſi longues & ſi fréquentes, qu'elles rebutent l'eſprit, & font diſparoître le ſujet principal.

Fuyez de cet auteur l'abondance ſtérile,
Et ne vous chargez point d'un détail inutile;

dit un de nos meilleurs poëtes dans une occaſion toute ſemblable.

Parlons à préſent des images ou des peintures qui conviennent à ce genre de poëme. L'*épitalame* étant par lui-même deſtiné à exprimer la joie, à en faire éclater les tranſports, on ſent qu'il ne doit employer que des images riantes & ne peindre que des objets agréables. Il peut repreſenter l'Hyménée avec ſon voile & ſon flambeau; Vénus avec les graces, mêlant à leurs danſes ingénues de tendres concerts; & les amours cueillant des guirlandes pour les nouveaux époux.

Mais ramener dans un *épithalame* le combat des géans, & la fin tragique des héroïnes fabuleuſes, comme fait Sidonius, ou le repas de Thyeſte, & la mort de Céſar, comme fait le cavalier Marini, c'eſt (pour le dire avec un ancien) être en fureur en chantant l'hyménée.

Pour les images indécentes ou qui révoltent la modeſtie, quiconque en emploie de ce caractere ne peche pas moins contre les regles de l'art en général, que contre ſes vrais intérêts. En effet, ſi un diſcours n'a de véritable beauté qu'autant qu'il exprime une choſe qui fait plaiſir à voir ou à entendre, ou bien qu'il préſente un ſens honnête, comme Théophraſte le ſoutient, & comme la raiſon même le perſuade, que doit-on penſer de ces ſortes d'images? Et ſe les permettre dans une matiere chaſte par elle-même, n'eſt-ce pas en quelque maniere imiter Auſone, qui pour avoir traveſti en poëte ſans pudeur le plus ſage de tous les Poëtes, n'a pu trouver encore depuis tant de ſiecles un ſeul apologiſte?

Bien différent de cet écrivain, Théocrite

n'offre à l'esprit que des images agréables ; il ne représente que des objets gracieux, & avec des idées & des expressions enchantereſſes. Tel est son *épithalame* d'Hélene, chef-d'œuvre en ce genre qu'on ne sauroit trop louer.

Après avoir donné des couronnes de jacinthe aux filles de Lacédémone qui chantent l'hyménée, il leur fait relever en ces termes le bonheur de Ménélas. « Vous êtes » arrivé à Sparte sous des auspices bien favorables ; seul entre les demi-dieux, vous » devenez le gendre de Jupiter, vous épou» sez Hélene! Les graces l'accompagnent, » les amours sont dans ses yeux ; elle étoit » l'ornement de Sparte, comme le cyprès » est l'honneur des jardins. » Puis venant à Hélene même: « Uniquement occuppées » de vous, nous allons, disent-elles, vous » cueillir une guirlande de lotos ; nous la » suspendrons à un plane & en votre hon» neur nous y répandrons des parfums. Sur » l'écorce du plane, on gravera ces mots ; » *honorez-moi, je suis l'arbre d'Hélene*, » S'adressant ensuite aux deux époux: « Puisse » Vénus, ajoutent-elles vous inspirer une » ardeur mutuelle & durable! puisse Latone » vous accorder une heureuse postérité, & » Jupiter vous donner des richesses que vous » transmettiez à vos descendans! »

Ce poëme, au reste, a deux parties qui sont bien marquées, & qui paroissent essentielles à tout *épithalame* ; l'une qui comprend les louanges des nouveaux époux, l'autre qui renferme des vœux pour leur prospérité.

La premiere partie exige tout l'art du poëte ; car il en faut infiniment pour donner des louanges, qui soient tout ensemble ingénieuses, naturelles, & convenables : & voilà sans doute pourquoi l'on dit si souvent que l'*épithalame* est l'écueil des Poëtes.

Les louanges seront ingénieuses, si elles sortent, pour ainsi dire, du fond même de la fiction ; naturelles, si elles ne blessent pas la vraisemblance poétique ; convenables, si elles sont accommodées selon les regles de cette vraisemblance, au sexe, à la naissance, à la dignité, au mérite personnel.

Il en est de même, à proportion, des vœux ; ils doivent être naturels ou se renfermer dans la vraisemblance poétique ; & convenables, ou ne pas excéder la vraisemblance, relative, si je puis m'exprimer ainsi avec M. Souchai ; car j'ai tiré toutes les reflexions qu'on vient de lire dans cet article, d'un de ses discours inséré dans le recueil de l'académie des Belles Lettres, & je ne crois pas que personne ait mieux traité cette matiere.

C'est peut-être un travail en pure perte, que celui de notre savant ; du moins on a lieu de le penser, quand on considere à quel point tout le monde est dégoûté de ce genre de poëme, soit par la difficulté du succès, soit par l'exemple de tant de gens qui y ont échoué avec mépris, soit enfin par le peu d'honneur qu'on gagne à courir dans cette carriere : il est du moins certain que les *épithalames* sont tombés dans un tel discrédit, que les Hollandois qui en étoient les plus grands protecteurs, non-seulement les ont abandonnés mais même ont pris le parti de leur substituer des estampes particulieres, qu'ils appellent de ce nom, comme s'ils pensoient que l'*épithalame poétique* ne pût jamais ressusciter. *Art. de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

EPITHALAME, s. f. (*Gravure*) Les Graveurs de Hollande, comme on l'a dit dans l'article précédent, appellent *épithalames* certaines estampes faites en l'honneur de quelques nouveaux mariés, dans lesquelles on les représente avec des attributs allégoriques, convenables à leur état & à leur qualité ; on y joint toujours quelques vers à leur louange. Il n'y a que les personnes riches qui fassent cette dépense, & l'on ne tire qu'un très-petit nombre de ces estampes, pour les distribuer aux parens & aux amis des mariés. Quand ce nombre est tiré, on dore la planche, que l'on met ensuite en bordure, ce qui rend ces sortes de pieces fort rares.

Personne n'a mieux réussi dans ce genre que Bernard Picart. Ses *épithalames* sont les morceaux les plus gracieux & les plus estimés de ce maître. *Dict. de Peint.*

Cependant on a lieu de leur reprocher d'être quelquefois si recherchés en allégories, qu'ils sont inintelligibles ; mais en général les pensées en sont belles & pleines de noblesse ; d'ailleurs la netteté & la propreté du travail caractérisent toujours ce célebre artiste. On ne fait plus aujourd'hui que re-

copier en Hollande les estampes de cet habile maître, avec quelques légers changemens dans les attributs, pour fournir les *épithalames* de commande ; & encore la mode en est presque passée, parce que tout ce qui est de mode passe très-vîte. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

EPITHEME, s. m. (*Pharmac.*) du grec ἐπιτίθημι, *j'applique, je mets dessus*, nom générique de tout remede destiné à être appliqué à la surface du corps.

L'usage a exclu cependant les emplâtres & les onguens de la classe des *épithemes*, qui ne comprend que les remedes extérieurs appliqués sous forme liquide, sous forme seche, & sous forme de bouillie. Les *épithemes* des deux premieres especes sont beaucoup plus connus sous le nom de *fomentation : voyez* FOMENTATION & ceux de la derniere, sous celui de *cataplasme : Voyez* CATAPLASME.

Les fomentations appliquées sur le cœur ou sur le foie, sont spécialement désignées par le mot d'*épitheme* qui est presque oublié dans cette acception même, comme l'emploi des secours de ce genre. *Voyez* TOPIQUE.

Le sachet, la cucuphe, & la demi-cucuphe, le frontal, l'écusson, *&c.* sont des especes d'*épithemes* secs. *Voy. ces art.* (*b*)

ÉPITHETE, s. f. *terme de Grammaire & de Rhétorique*, du grec ἐπίθετος, *adjectitius, accessorius, impositititius*, dont le neutre est ἐπίθετον, *epithetum* : on sous-entend ὄνομα, *nomen* ; ainsi ce mot *épithete* pris substantivement, veut dire *nom ajouté*. Nos peres plus voisins de la source, faisoient ce mot masculin, mais enfin les femmes & les personnes sans études voyant ce mot terminé par un *e* muet, l'ont fait du genre féminin, & cet usage a prévalu. Le peuple abuse en plusieurs mots de ce que l'*e* muet est souvent le signe du genre féminin, sur-tout dans les adjectifs *saint, sainte ; époux ; épouse* ; *ouvrier, ouvriere*, &c.

Encor si pour rimer dans sa verve indiscrete,
Ma muse au moins souffroit une froide épithete. Boil. *Sat.* (*F*)

L'*épithete* est un terme ajouté à celui qui contient l'idée principale, pour restraindre cette idée en l'embellissant, c'est-à-dire, en y joignant une énergie esthétique. Quand par exemple, Haller a dit en décrivant les amusemens rustiques des habitans des Alpes : là vole à travers l'air *divisé* une *lourde* pierre lancée par un bras *vigoureux* jusqu'au but *prescrit*. On pourroit omettre ces quatre *épithetes* sans rien changer à l'essentiel de l'image ; mais elles servent à rendre l'idée principale plus sensible par les idées accessoires qu'elles y ajoutent.

Il y a une autre espece d'*épithetes* qu'on pourroit nommer *grammaticales*, parce qu'elles ne sont que ce qu'on nomme en grammaire des *adjectifs*. (*) Celles-ci n'ont point de beauté esthétique, mais elles sont

(*) M. l'abbé Girard n'a point fait d'observation sur la différence qu'il y a entre *épithete* & *adjectif*. Il semble que l'adjectif soit destiné à marquer les propriétés physiques & communes des objets, & que l'*epithete* désigne ce qu'il y a de particulier & de distinctif dans les personnes & dans les choses, soit en bien, soit en mal : *Louis le Begue, Philippe le Hardi, Louis le Grand*, &c. c'est en partie de la liberté que nos peres prenoient de donner des *épithetes* aux personnes, qu'est venu l'usage des noms propres de famille.

Quand le simple adjectif ajouté à un nom commun ou appellatif, le fait devenir nom propre, alors cet adjectif est une *épithete* ; *urbs*, ville, est un nom commun ; mais quand on disoit *magna urbs*, on entendoit *la ville de Rome*.

Te canit agricola, magnâ cùm venerit urbe. Tibul. *l. I. el. 7.*

Tous les adjectifs qui sont pris en un sens figuré, sont des *épithetes* ; la *pâle mort*, une *verte vieillesse*.

Les adjectifs patronymiques, c'est-à-dire, tirés du nom du pere ou de quelqu'un des ayeux sont des *épithetes* ; *Télamonius Ajax*, *Ajax fils de Telamon*. Il en est de même des adjectifs tirés du nom de la patrie ; c'est ainsi que Pindare est souvent appelé le poëte Thébain, *poëta Thebanus* ; *Dyon Syracusanus*, Dyon de Syracuse, *&c.* Souvent les noms patronymiques sont employés substantivement par antonomase κατ' ἐξοχὴν, *per excellentiam*. C'est ainsi que par *le philosophe*, on entend *Aristote*, & par le *poëte*, on désigne *Homere* ; mais alors *philosophe* &

néceſſaires à l'intelligence du diſcours ; par exemple, enfant *gâté*, *eſprit chagrin*. Sans elles l'idée principale n'auroit pas la détermination indiſpenſable pour former un ſens précis.

A ces deux eſpeces d'*épithetes*, il faut en joindre une troiſieme que les grammairiens nomment *patronymique*. Ce n'eſt exactement qu'un titre ajoûté au nom d'une perſonne. Tel eſt le *pius Æneas* de Virgile, le ποδώκης Ἡρη d'Homere, Ces *épithetes* reviennent preſque auſſi ſouvent que le nom propre eſt allégué, & ne ſont point deſtinées à embellir le diſcours, ou à lui donner plus d'énergie.

Ce but ne concerne que les *épithetes* eſthétiques. Celles-ci, quand elles ſont bien choiſies, font la principale énergie du diſcours, comme dans ce paſſage d'Horace :

Illi robur & æs triplex
Circà pectus erat, qui fragilem truci
Commiſit pelago ratem.

Les mêmes principes qui doivent diriger tout artiſte dans l'embelliſſement de ſes ouvrages, ſervent auſſi à déterminer le véritable uſage & les qualités de l'*épithete*. On donne aiſément à cet égard, ou dans l'excès, ou dans le défaut ; l'intelligence & le diſcernement du poëte ſe manifeſtent dans la juſte diſtribution de ces ornemens.

Il y a des hommes ſi illuſtres, que leur nom ſeul vaut le plus bel éloge. Il y a de même des idées qui par elles-mêmes ſont ſi grandes, ſi parfaitement énergiques, que tout ce qu'on y ajouteroit par forme d'*épithetes* pour les rendre plus ſenſibles, ne pourroit que les affoiblir. Quand Céſar, au moment qu'on le poignarde, s'écrie : *Et toi auſſi Brutus* ! Quelle *épithete* jointe à ce nom auroit pu ajouter à l'énergie de cette exclamation ? dans tous les cas de cette nature, toute *épithete* eſt deplacée.

Elle ne l'eſt pas moins dans les cas oppoſés, c'eſt-à-dire, lorſqu'il s'agit d'idées ſubordonnées que le poëte n'emploie que pour la liaiſon, & qu'il ne laiſſe entrevoir que de loin. Le peintre place ſouvent ſur l'arriere-fond des figures iſolées ou des groupes, ſimplement pour remplir quelques vuides, ou pour l'arrondiſſement. S'il leur donnoit du relief par des coups de pinceau vigoureux, il manqueroit ſon but, ces figures feroient trop d'effet, & détourneroient l'œil des objets principaux qui doivent le frapper. Il en eſt de même des idées acceſſoires en éloquence & en poéſie : il ne faut pas expoſer au grand jour ce qui, de ſa nature, doit reſter dans le lointain. Quand le poëte veut nous rendre attentifs aux exploits de ſon héros, qu'il évite de tourner notre attention pour une *épithete* déplacée ſur le bruit de ſon chariot, ou ſur le hennîſſement de ſon courſier.

C'eſt ſur-tout lorſqu'on fait parler les autres, qu'il faut être circonſpect dans l'uſage des *épithetes*.

Il faut peſer exactement quelles idées doivent néceſſairement entrer dans la penſée que le perſonnage veut exprimer, & ne lui rien prêter au-delà. Il faut ſe ſouvenir que les *épithetes* ne ſont que ſubordonnées au terme principal ; ſi celui-ci dit tout ce qu'il y a à dire, eu égard au lieu & aux circonſtances, l'*épithete* eſt de trop.

On remarque, en étudiant les révolutions du bon goût, que dans les temps anciens, comme dans les modernes, la décadence du goût a toujours été annoncée par la profuſion des *épithetes*. Dans la Grece, chez les Romains & en France, auſſi-tôt que le beau ſiecle de l'éloquence & de la poéſie a fait place à l'amour du clinquant, on a vu les *épithetes* ſe multiplier.

---

poete n'étant point joints à des noms propres, ſont pris ſubſtantivement, & par conſéquent ne ſont point des *épithetes*.

On doit uſer avec art des *épithetes* ou adjectifs ; on ne doit jamais ajouter au ſubſtantif une idée acceſſoire, déplacée, vaine, qui ne dit rien de marqué. *Les épithetes* doivent rendre le diſcours plus énergique. M. de Fénelon ne ſe contente pas de dire, que l'*orateur*, *comme le poëte*, *doit employer des figures*, *des images & des traits* ; il dit qu'*il doit employer des figures* ORNE'ES, *des images* VIVES, *& des traits* HARDIS, *lorſque le ſujet le demande*.

Les *épithetes* qui ne ſe préſentent pas naturellement, & qui ſont tirées de loin, rendent le diſcours froid & ennuyeux. On ne doit jamais ſe ſervir d'*épithetes* par oſtentation ; on n'en doit faire uſage que pour appuyer les objets ſur leſquels on veut arrêter l'attention. (*F*)

Pour éviter cet excès, leur uſage doit être reſtraint aux ſeuls cas où l'idée principale ne ſuffit pas pour donner à la penſée une beauté ſenſible, une énergie eſthétique. Et afin de mieux déterminer ces cas, il eſt bon de ſe rappeler qu'il y a trois eſpeces d'énergie eſthétique; l'une qui remplit l'imagination de tableaux frappans, l'autre qui préſente à l'eſprit des notions grandes & lumineuſes; & la troiſieme qui excite le ſentiment, & produit les mouvemens de l'ame.

C'eſt en conſéquence de l'un ou de l'autre de ces trois buts qu'il faut choiſir les *épithetes*, ſelon qu'on ſe propoſe, ou de peindre à l'imagination, ou d'éclairer le jugement, ou de toucher le cœur.

Les *épithetes* pittoreſques, priſes de choſes ſenſibles, ſont indiſpenſables lorſque l'orateur ou le poëte veut peindre à l'aide du diſcours. Elles ſervent ou à exprimer diverſes petites circonſtances qui ſont partie du tableau, ou à épargner des deſcriptions prolixes, qui rendroient le diſcours languiſſant. S'agit-il, non de peindre, mais de donner à une penſée un tour plus fort, plus nouveau, plus concis ou plus naïf, c'eſt encore à l'aide des *épithetes* qu'on y parviendra plus aiſément. Enfin, ſi l'on ſe propoſe de toucher le cœur, quel que ſoit le genre de la paſſion, rien de plus efficace que des *épithetes* bien choiſies pour exciter le ſentiment.

Mais autant qu'elles ſervent d'aſſaiſonnement dans tous les genres de l'énergie eſthétique pour donner plus de force à la penſée, autant ſont-elles inſipides lorſqu'elles n'ont pas ce but. Rien n'eſt plus déſagréable qu'un ſtyle rempli d'*épithetes* foibles, vagues ou oiſeuſes; même lorſqu'elles ne ſont pas oiſives, le ſtyle ne laiſſe pas d'être mauvais, ſi ces *épichetes* expriment des idées acceſſoires, qui ne font rien au but principal, & qui ne ſervent qu'à étaler l'eſprit du poëte, & la ſingularité biſarre de ſon imagination.

Comme la poéſie en général parle plus aux ſens que l'éloquence, le poëte fait auſſi un plus fréquent uſage des *épithetes* que l'orateur; mais cette conſidération même doit le rendre plus réſervé à ne les pas prodiguer ſans néceſſité. Il ne doit pas ſe permettre de les employer à remplir le vers. La longueur des vers Alexandrins eſt très-propre à l'entraîner dans cet uſage vicieux; & il ne ſeroit que trop aiſé d'en rapporter pluſieurs exemples, leur grand nombre nous diſpenſe d'en rapporter ici. (*Cet article eſt tiré de la Théorie générale des Beaux-Arts, de M.* SULZER.)

* EPITHRICADIES, adj. f. pris ſubſt. (*Hiſt. anc.*) fêtes inſtituées en l'honneur d'Apollon. Il ne nous en eſt reſté que le nom.

EPITHYME, (*Pharm. Botan. & Mat. méd.*) *Voyez* CUSCUTE.

EPITIE, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un petit retranchement de planches fait le long du côté du vaiſſeau, pour mettre les boulets. Il porte ce nom, quoiqu'on le faſſe en quelqu'autre endroit du vaiſſeau. (*Z*)

* EPITOGE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) eſpece de manteau qui ſe mettoit ſur la toge. *Voyez* TOGE.

L'*épitoge* ne nous eſt pas inconnu. C'eſt ainſi que l'on appeloit le chaperon que les préſidens à mortier & le greffier en chef du parlement portoient autrefois ſur la tête dans les grandes cérémonies, & qu'ils ne portent plus que ſur l'épaule.

EPITOIR, ſ. m. inſtrument de fer, pointu & quarré, qui ſert à ouvrir l'extrémité d'une cheville de bois, lorſqu'il s'agit de la renfler par un coin qu'on appelle *épite*.

EPITOME, ſ. m. (*Belles-Lettres.*) abrégé ou réduction des principales matieres d'un grand ouvrage, reſſerrées dans un beaucoup moindre volume.

On reproche ſouvent aux auteurs d'*épitome*, que leur travail occaſionne la perte des originaux. Ainſi on attribue à l'*épitome* de Juſtin, la perte de l'hiſtoire univerſelle de Trogue Pompée; & à l'abrégé de Florus, celle d'une grande partie des décades de Tite-Live. *Voyez* les raiſons ſur leſquelles eſt fondé ce reproche, *au mot* ABRÉGÉ. (*G*)

EPITRE, ſ. f. (*Belles Lettres.*) ce mot vient du grec ἐπὶ, *ſur*, & du verbe στλλω, *j'envoie*.

Ce terme n'eſt preſque plus en uſage que pour les lettres écrites en vers, & pour les dédicaces des livres.

Quand on parle des lettres écrites par des auteurs modernes ou dans des langues vivantes, & sur-tout en proſe, on ne ſe ſert point du mot *épître* : ainſi l'on dit, *les lettres du cardinal d'Oſſat, de Balzac, de Voiture, de madame de Sévigné*, & non pas les *épîtres* du cardinal d'Oſſat, de Balzac, &c.

Au contraire on ſe ſert du mot *épître*, en parlant des lettres écrites par des anciens, ou dans une langue ancienne : ainſi l'on dit *les épîtres de Cicéron, de Séneque*, &c. Il eſt pourtant vrai que les modernes ſe ſont ſervis du terme de *lettres*, en parlant de celles de Cicéron & de Pline.

Le mot *épître* paroît encore plus particuliérement reſtraint aux écrits de ce genre, en matiere de religion : ainſi l'on dit *les épîtres de S. Paul, de S. Pierre, de S. Jean*, & non *les lettres* de S. Paul, &c. (*G*)

On attache aujourd'hui à l'*épître* l'idée de la réflexion & du travail, & on ne lui permet point les négligences de la lettre. Le ſtyle de la lettre eſt libre, ſimple, familier. L'*épître* n'a point de ſtyle déterminé; elle prend le ton de ſon ſujet, & s'éleve ou s'abaiſſe ſuivant le caractere des perſonnes. L'*épître* de Boileau à ſon jardinier, exigeoit le ſtyle le plus naturel ; ainſi ces vers y ſont déplacés, ſuppoſé même qu'ils ne ſoient pas mauvais par-tout.

Sans ceſſe pourſuivant ces fugitives fées,
On voit ſous les lauriers haleter les Orphées.

Boileau avoit oublié en les compoſant, qu'Antoine devoit les entendre.

L'*épître* au roi ſur le paſſage du Rhin, exigeoit le ſtyle le plus héroïque : ainſi l'image groteſque du fleuve *eſſuyant ſa barbe*, y choque la décence. Virgile a dit d'un genre de poéſie encore moins noble, *ſylvæ filii conſule dignæ*.

Si dans un ouvrage adreſſé à une perſonne illuſtre on doit annoblir les petites choſes, à plus forte raiſon n'y doit-on pas avilir les grandes, & c'eſt ce que fait à tout moment dans les *épîtres* de Boileau le mêlange de *Cotin* avec Louis le Grand, du *ſucre* & de la *canelle* avec la gloire de ce héros. Un bon mot eſt placé dans une *épître* familiere ; dans une *épître* ſérieuſe & noble il eſt du plus mauvais goût.

Boileau n'étoit pas de cet avis ; il lui en coûta de retrancher la fable de l'huître, qu'il avoit miſe à la fin de ſa premiere *épître* au roi, *pour délaſſer*, diſoit-il, *des lecteurs qu'un ſublime trop ſérieux peut enfin fatiguer*. Il ne fallut pas moins que le grand Condé pour vaincre la répugnance du poëte à ſacrifier ce morceau.

En général, les défauts dominans des *épîtres* de Boileau ſont la ſéchereſſe & la ſtérilité, des plaiſanteries paraſites, des idées ſuperficielles, des vues courtes, & de petits deſſeins. On lui a appliqué ce vers :

Dans ſon génie étroit il eſt toujours captif.

Son mérite eſt dans le choix heureux des termes & des tours. Il ſe piquoit ſur-tout de rendre avec grace & avec nobleſſe des idées communes, qui n'avoient point encore été rendues en poéſie. Une des choſes, par exemple, qui le flattoient le plus, comme il l'avoue lui-même, étoit d'avoir exprimé poétiquement ſa perruque.

Au contraire, la baſſeſſe & la bigarrure du ſtyle défigurent la plupart des *épîtres* de Rouſſeau. Autant il s'eſt élevé au deſſus de Boileau, par ſes odes, autant il s'eſt mis au deſſous de lui par ſes *épîtres*.

Dans l'*épître* philoſophique, la partie dominante doit être la juſteſſe & la profondeur du raiſonnement. C'eſt un préjugé dangereux pour les poëtes & injurieux pour la poéſie, de croire qu'elle n'exige ni une vérité rigoureuſe, ni une progreſſion méthodique dans les idées. Nous ferons voir ailleurs que les écarts même de l'enthouſiaſme ne ſont que la marche réguliere de la raiſon. *Voy.* ODE & ENTHOUSIASME.

Il eſt encore plus inconteſtable que dans l'*épître* philoſophique on doit pouvoir preſſer les idées ſans y trouver le vuide, & les creuſer ſans arriver au fond. Que ſeroit-ce en effet qu'un ouvrage raiſonné, où l'on ne feroit qu'effleurer l'apparence ſuperficielle des choſes ? un ſophiſme revêtu d'une expreſſion brillante, n'eſt qu'une figure bien peinte & mal deſſinée ; prétendre que la poéſie n'a pas beſoin de l'exactitude philoſophique, c'eſt donc vouloir que la peinture puiſſe ſe paſſer de la correction du deſſein. Or, qu'on mette à l'épreuve de l'application

de ce principe les *épîtres* de Boileau, celles de Rouſſeau, & celles de Pope lui-même. Boileau, dans ſon *épître* à M. Arnaud, attribue tous les maux de l'humanité *à la honte du bien*. La mauvaiſe honte ou plutôt la foibleſſe en général produit de grands maux :

Tyran qui cède au crime & détruit les vertus.
Henriade.

Voilà le vrai. Mais quand on ajoute, pour le prouver, qu'*Adam*, par exemple, *n'a été malheureux que pour n'avoir oſé ſoupçonner ſa femme ;* voilà de la déclamation. Le deſir de la louange & la crainte du blâme produiſent tour à tour des hommes timides ou courageux dans le bien, foibles ou audacieux dans le mal ; les grands crimes & les grandes vertus émanent ſouvent de la même ſource : *quand ? & comment ? & pourquoi ?* voilà ce qui feroit de la philoſophie.

Dans l'*épître* à M. de Seignelay, la plus eſtimée de celles de Boileau, pour démaſquer la flatterie, le poëte la ſuppoſe ſtupide & groſſiere, abſurde & choquante au point de louer un général d'armée ſur ſa défaite, & un miniſtre d'état ſur ſes exploits militaires ; eſt-ce là préſenter le miroir aux flatteurs ? Il ajoute que rien n'eſt beau que le vrai ; mais confondant l'homme qui ſe corrige avec l'homme qui ſe déguiſe, il conclut qu'il faut ſuivre ſa nature.

C'eſt elle ſeule en tout qu'on admire & qu'on aime.
Un eſprit né chagrin, plaît par ſon chagrin même.

Sur ce principe vague, un homme né groſſier plaira donc par ſa groſſiéreté, un impudent par ſon impudence ? *&c.*

Qu'auroit fait un poëte philoſophe ? qu'auroit fait par exemple, l'auteur des diſcours *ſur l'égalité des conditions & ſur la modération dans les deſirs !* Il auroit pris le naturel inculte & brute, comme il l'eſt toujours : il l'auroit comparé à l'arbre qu'il faut tailler, émonder, diriger, cultiver, enfin, pour le rendre plus beau, plus fécond & plus utile. Il eût dit a l'homme : » ne veuillez jamais paroître ce que vous » n'êtes pas, mais tâchez de devenir ce » que vous voulez paroître : quel que ſoit » votre caractere, il eſt voiſin d'un certain » nombre de bonnes & de mauvaiſes qualités ; ſi la nature a pu vous incliner aux » mauvaiſes, ce qui eſt du moins très-douteux, ne vous découragez point, & oppoſez à ce penchant la contention de l'habitude. Socrate n'étoit pas né ſage, & ſon » naturel en ſe *redreſſant* ne s'étoit pas *eſtropié* ».

On n'a beſoin que d'un peu de philoſophie pour n'en trouver aucune dans les *épîtres* de Rouſſeau. Dans celle à Clément Marot, il avoit à développer & à prouver ce principe des Stoïciens, que l'*erreur eſt la ſource de tous les vices*, c'eſt-à-dire, *qu'on n'eſt méchant que par un intérêt mal entendu*. Que fait le poëte ? il établit qu'*un vaurien* eſt toujours *un ſot ſous le maſque* ; au lieu de citer au tribunal de la raiſon un Ariſtophane, un Catilina, un Narciſſe qu'il auroit bien eu de la peine à faire paſſer pour d'honnêtes gens, ou pour des ſots ; il prend un fat, mauvais plaiſant, dont l'exemple ne conclut rien, & il dit de ce fat, plus ſot encore :

A ſa vertu je n'ai plus grande foi
Qu'à ſon eſprit. Pourquoi cela ? Pourquoi ?
Qu'eſt-ce qu'eſprit ? Raiſon aſſaiſonnée,
. . . . . .
Qui dit eſprit, dit ſel de la raiſon :
. . . . . .
De tous les deux ſe forme eſprit parfait ;
De l'un ſans l'autre un monſtre contrefait.
Or quel vrai bien d'un monſtre peut-il naître ?
Sans la raiſon puis-je vertu connoître ?
Et ſans le ſel dont il faut l'apprêter,
Puis-je vertu faire aux autres goûter ?

Paſſons ſur le ſtyle ; quelle logique ! *La raiſon ſans ſel fait un monſtre, incapable de tout bien :* pourquoi ? parce qu'elle eſt *fade nourriture, qu'elle n'aſſaiſonne pas la vertu, & ne la fait pas goûter aux autres.* D'où il conclut qu'un homme qui n'a que de la raiſon, & qu'il appelle *un ſot*, ne ſauroit être vertueux. Molière, le plus philoſophe de tous les poëtes, a fait un honnête homme d'Orgon, quoiqu'il n'en ait fait qu'un ſot, & n'a pas fait un ſot de

Tartuffe, quoiqu'il n'en ait fait qu'un méchant homme.

Pope, dans les *épîtres* qui compoſent ſon eſſai ſur l'homme, a fait voir combien la poéſie pouvoit s'élever ſur les aîles de la philoſophie. C'eſt dommage que ce poëte n'ait pas eu autant de méthode que de profondeur. Mais il avoit pris un ſyſtême, il falloit le ſoutenir. Ce ſyſtême lui offroit des difficultés épouvantables; il falloit ou les vaincre ou les éviter : le dernier parti étoit le plus sûr & le plus commode; auſſi, pour répondre aux plaintes de l'homme ſur les malheurs de ſon état, lui donne-t-il le plus ſouvent des images pour des preuves, & des injures pour des raiſons. *Article de M.* MARMONTEL.

ÉPÎTRE DÉDICATOIRE. Il faut croire que l'eſtime & l'amitié ont inventé l'*épître dédicatoire*, mais la baſſeſſe & l'intérêt en ont bien avili l'uſage : les exemples de cet indigne abus ſont trop honteux à la Littérature pour en rappeler aucun ; mais nous croyons devoir donner aux auteurs un avis qui peut leur être utile, c'eſt que tous les petits détours de la flatterie ſont connus. Les marques de bonté qu'on ſe flatte d'avoir reçues, & que le Mécene ne ſe ſouvient pas d'avoir données ; l'accueil favorable qu'il a fait ſans s'en appercevoir ; la reconnoiſſance dont on eſt ſi pénétré, & dont il devroit être ſurpris ; la part qu'on veut qu'il ait à un ouvrage dont la lecture l'a endormi ; ſes ayeux dont on lui fait l'hiſtoire ſouvent chimérique ; ſes belles actions & ſes ſublimes vertus qu'on paſſe ſous ſilence pour de bonnes raiſons ; ſa généroſité qu'on loue d'avance, *&c.* toutes ces formules ſont uſées, & l'orgueil qui eſt ſi peu délicat, en eſt lui-même dégoûté. *Monſeigneur*, écrit M. de Voltaire à l'électeur Palatin, *le ſtyle des dédicaces, les vertus du protecteur, & le mauvais livre du protégé, ont ſouvent ennuyé le public.*

Il ne reſte plus qu'une façon honnête de dédier un livre : c'eſt de fonder ſur des faits la reconnoiſſance, l'eſtime, ou le reſpect qui doivent juſtifier aux yeux du public l'hommage qu'on rend au mérite. *Cet article eſt de M.* MARMONTEL.

ÉPÎTRE, (*Hiſt. eccleſ.*) C'eſt une des parties de la Meſſe, & qui précede l'Evangile; ou plutôt c'eſt cette partie de la Meſſe chantée aujourd'hui par le ſous-diacre, un peu avant l'évangile, & qui eſt un texte de l'écriture ſainte. Cette partie de l'écriture ſainte n'eſt jamais priſe des quatre évangiles, mais de quelque endroit de la bible, & ſouvent des *épîtres* de S. Paul, ou de celles des autres apôtres, ce qui lui a fait donner le nom d'*épître*.

Pour connoître l'origine de l'*épître* & l'uſage de l'égliſe à cet égard, il faut remarquer que les juifs faiſoient lire dans leurs ſynagogues quelques endroits de la loi & des prophetes, particuliérement dans les jours du ſabbat. Les chrétiens conſerverent parmi eux cette coutume ; ils commençoient la célébration de l'Euchariſtie par la lecture des ſaintes écritures, ſelon le témoignage de Tertullien dans ſon *Apologétique* ; & comme les actes des apôtres & les *épîtres* de S. Paul contenoient de grands exemples & des inſtructions très-utiles, on liſoit ordinairement quelques endroits de l'un & de l'autre, mais le plus ſouvent des *épîtres* de S. Paul, en ſorte que par une eſpece d'habitude, on a donné à cette lecture le titre d'*épître*.

Quelques auteurs ont obſervé, que lorſque l'on lit un endroit des *épîtres* de S. Paul, on commence par ce mot, *Fratres*, parce que cet apôtre appeloit ainſi ceux à qui il écrivoit : & quand on lit quelques paſſages de l'ancien & du nouveau teſtament, on dit toujours *in diebus illis*.

Cette lecture introduiſit l'ordre des lecteurs, dont la fonction a cependant ceſſé depuis quelques ſiecles dans l'égliſe catholique, où la lecture a été attribuée aux ſous-diacres. Fleury, *Hiſt. eccl. Dict. de Richelet & de Trév. Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ÉPITRITE, ſ. m. (*Belles-Lettres.*) eſt un pié compoſé de quatre ſyllabes, trois longues & une breve. *Voyez* PIÉ.

Les grammairiens comptent quatre ſortes d'*épitrites* : le premier eſt compoſé d'un iambe & d'un ſpondée : comme *ſalūtāntēs*, le ſecond d'un trochée & d'un ſpondée, comme *cōncŭtātī* ; le troiſieme d'un ſpondée & d'un iambe, comme *cōmmūnĭcāns* ; & le quatrieme d'un ſpondée & d'un trochée, comme *īncāntārē*. (*G*)

ÉPITRITE,

ÉPITRITE, (*Muſique.*) étoit chez les Grecs le nom d'un rapport, appelé autrement *raiſon ſeſqui-tierce*, & qui eſt celui de 3 à 4, ou de la quarte. *Voy.* QUARTE.

C'étoit auſſi le nom d'un des rhytmes de leur muſique, duquel les deux temps étoient entr'eux dans ce même rapport. *Voy.* RHYTME. (*S*)

EPITROPE, ſ. f. *figure de Rhétorique*, appelée par les Latins *conceſſio*, par laquelle l'orateur accorde quelque choſe qu'il pourroit nier, afin que par cette marque d'impartialité, il puiſſe obtenir à ſon tour qu'on lui accorde ce qu'il demande.

Ainſi M. Deſpréaux a dit de Chapelain par *épitrope :*

Qu'on vante en lui la foi, l'honneur, la probité ;
Qu'on priſe ſa candeur & ſa civilité :
Qu'il ſoit doux, complaiſant, officieux, ſincere ;
On le veut, j'y ſouſcris, & ſuis prêt de me taire.
Mais que pour un modele on montre ſes écrits,
Qu'il ſoit le mieux renté de tous les beaux eſprits ;
Comme roi des auteurs, qu'on l'éleve a l'empire,
Ma bile alors s'échauffe, & je brûle d'écrire.
Sat. jx, *v* 212. (*G*)

ÉPITROPE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſorte de juge, ou plutôt d'arbitre que les chrétiens Grecs, qui vivent ſous la domination des Turcs, choiſiſſent dans pluſieurs villes pour terminer les différends qui s'élevent entre eux, & pour éviter de porter ces différends devant les magiſtrats Turcs.

Il y a dans chaque ville divers *épitropes :* M. Spon remarque dans ſes voyages qu'à Athenes il y en a huit, qui ſont pris des différentes paroiſſes & appelés *vecchiardi*, c'eſt-à-dire, *vieillards*. Mais Athenes n'eſt pas le ſeul endroit où il y ait des *épitropes :* il y en a dans toutes les iſles de l'Archipel.

Quelques auteurs latins du cinquieme ſiecle appellent *épitropi*, ceux qu'on appeloit plus anciennement *villici*, & qu'on a dans la ſuite appelé *vidames*. *Voy.* VIDAME.

Dans des temps encore plus reculés, les Grecs employoient le terme ἐπιτρόπος dans le même ſens que les Latins employoient celui de *procurator :* c'eſt-à-dire, que ce mot ſignifioit chez eux un *commiſſionnaire* ou *intendant Voyez* PROCURATOR.

Ainſi les commiſſionnaires des proviſions dans les armées des Perſes ſont appelés *epitropi* par Hérodote & Xénophon : dans le nouveau Teſtament, ἐπιτρόπος ſignifie le *ſteward* ou ſupérieur d'une maiſon, que la vulgate traduit par *procurator. Voyez le dict. de Trévoux* & *Chambers.* (*G*)

ÉPLAIGNER, *voyez* LAINER.

ÉPLOYÉ, adj. *en terme de Blaſon*, ſe dit des oiſeaux qui ont leurs ailes étendues, & particuliérement de l'aigle de l'Empire, à cauſe de la tête & du cou, qui étant ouverts & ſéparés, repréſentent deux cous & deux têtes.

Ronchival en Beaujolois, d'or à l'aigle *éployé* de gueules, membré & béqué d'azur.

* ÉPLUCHER, v. act. *dans pluſieurs arts mécaniques*, c'eſt nettoyer d'ordures avec une attention ſcrupuleuſe. Il ſe dit en jardinage d'un plan qu'on dégage avec la ſerfouette des herbes inutiles; il ſe dit dans les manufactures en laines, en ſoie, *&c.* d'une étoffe dont on enleve toutes les ordures; & cette opération s'appelle l'*épluchage*. Il y a l'*épluchage* des laines comme celui des draps; il ſe dit dans les verreries, de la terre qu'on emploie à faire les pots, & de la ſéparation des ordures; ce ſont des femmes qu'on emploie à cet ouvrage, & qu'on appelle *épluchеuſes ;* ce qu'elles ſéparent de la terre s'appelle *épluchage ;* on *épluche* les ſoies de chaîne & de trame; on *épluche* les ouvrages qui en ſont faits, en ôtant toutes les bourres qui reſtent ſur l'ouvrage, aux liſieres, *&c.* Les chapeliers épluchent les peaux de caſtor, & l'épluchage s'appelle le *jarre*. *Voyez* CHAPELIER. Eplucher, chez les *Vanniers*, c'eſt couper tous les bouts d'oſier qui excedent l'aire d'une piece, quand elle eſt faite, *&c.*

ÉPLUCHOIR, ſ. m. (*terme de Vannier.*) C'eſt une lame d'acier aſſez forte, triangulaire, émouſſée vers la pointe, & montée à virole ſur un manche de bois; on s'en ſert pour parer l'ouvrage, en coupant toutes les extrémités des oſiers qui hériſſent la ſurface. Il y a des épluchoirs de pluſieurs grandeurs.

ÉPODE, ſ. f. (*Poéſie anc.*) eſpece de poéſie des Grecs & des Latins. Mais développons l'ambiguité du mot épode, dont les

diverſes ſignifications ont cauſé des débats entre les littérateurs.

1°. On appeloit *épode* chez les Grecs un aſſemblage de vers lyriques, ou la derniere ſtance qui, dans les odes, ſe chantoit immédiatement après deux autres ſtances nommées *ſtrophe* & *antiſtrophe*. Ces trois ſortes de ſtances ſe répétoient ordinairement pluſieurs fois ſuivant ce même ordre, dans le cours d'une ſeule ode, & le nombre de ces répétitions rempliſſoit l'étendue de ce poëme. La ſtrophe & l'antiſtrophe contenoient toujours autant de vers l'une que l'autre, & pouvoient par conſéquent ſe chanter ſur le même air. L'*épode*, tantôt plus longue, tantôt plus courte, leur étoit rarement égale; elle devoit donc, pour l'ordinaire, ſe chanter ſur un air différent : elle terminoit le chant de ce que les Grecs nommoient *période*, & de ce que nous pourrions appeler *un couplet de trois ſtances*, & elle en faiſoit comme la clôture; c'eſt auſſi de cette circonſtance que lui venoit ſon nom, dérivé du verbe ἐπᾴδειν, *chanter par deſſus*, *chanter à la fin*. Après avoir chanté le premier couplet de l'ode compoſé de ces trois ſtances, on chantoit le ſecond, puis le troiſieme, & ainſi des autres. Preſque toutes les odes de Pindare fourniſſent des preuves de ce que l'on vient d'avancer.

2°. On donnoit le nom d'*épode* à un petit poëme lyrique compoſé de pluſieurs diſtiques, dont les premiers vers étoient autant d'iambes-trimetres, ou de ſix piés, & les derniers étoient plus courts, & ſeulement des iambes-dimetres ou de quatre piés. De ce genre étoient les *épodes* d'Archiloque, c'eſt-à-dire, ces pieces dans leſquelles ce poëte ſatirique déchiroit impitoyablement Lycambe, Néobulé ſa fille, & pluſieurs de ſes parens diſtingués par leur naiſſance ou par leurs emplois.

S'il en faut croire Victorinus le grammairien, c'étoit proprement le petit vers qui s'appeloit *épode*, parce qu'il terminoit le ſens du diſtique, de même que l'*épode* des odes en finiſſoit le chant. Ce grammairien ajoute que chaque vers trimetre ne doit point ſe faire entendre ſans être ſuivi du petit vers dimetre, qui en fait comme la clôture & le complément.

3°. Le grammairien poëte Terentianus attribue le nom d'*épode* à un demi-vers élégiaque, & Victorinus lui-même va juſqu'à prodiguer cette dénomination au petit vers odonien mis après trois vers ſaphiques, & de plus à un petit poëme compoſé de pluſieurs vers adoniens rangés de ſuite.

4°. Enfin on a étendu la ſignification du mot *épode*, juſqu'à déſigner par là tout petit vers mis à la ſuite d'un ou de pluſieurs grands : en ce ſens le pentametre eſt le vers *épode* après l'hexametre qui eſt le proodique.

Si l'on demandoit à préſent ce que ſignifient ces mots, *liber epodon*, que porte le livre V, des odes d'Horace, je répondrois que ce livre a pris ce nom de l'inégalité des vers, rangés de maniere que chaque grand vers eſt ſuivi d'un petit, qui en eſt le complément ou la clauſule. Quand donc le livre V, des odes d'Horace, eſt intitulé *liber epodon, livre des épodes*, c'eſt-à-dire, *liber verſuum epodon*, livre de vers *épodes*, livre où chaque grand vers de l'ode eſt ſuivi d'un petit vers qui termine le ſens; & cependant les huit dernieres odes de ce livre ne ſont point du caractere épodique des dix premieres. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

ÉPODES, (*Muſique.*) chant des anciens chœurs des Grecs, qu'ils exécutoient ſans ſe mouvoir, pour repréſenter l'immobilité de la terre qu'ils croyoient fixe. *Voy.* BALLET, CHŒURS, DANSE. (*B*)

ÉPOINTÉ, adj. (*Manége, Maréchallerie.*) *cheval épointé*. Cette épithete a la même ſignification que celle d'*éhanché*. *Voyez* EHANCHÉ. (*e*)

ÉPOINTER, v. act. (*Relieur.*) c'eſt racler avec un couteau ordinaire les bouts des ficelles avec leſquelles les livres ſont couſus, afin de pouvoir les coller & les paſſer en carton.

ÉPOIS, ſ. m. pl. (*Vénerie.*) cors qui ſont au ſommet de la tête du cerf : il y a des *épois* de coronure, de paulmure, de trochure & d'enfourchure.

* ÉPONE, ſ. f. (*Mythol.*) déeſſe tutélaire des muletiers.

ÉPONGE, ſ. f. (*ſpongia*) (*Hiſt. nat.*) ſubſtance légere, molle & très-poreuſe, qui s'imbibe d'une grande quantité d'eau à proportion de ſon volume. On avoit mis l'*éponge* au rang des zoophites; on a cru auſſi

que c'étoit une plante, juſqu'à ce que M. Peyſſonel, médecin de Marſeille, ait découvert que l'*éponge* étoit formée par des inſectes de mer, de même que beaucoup d'autres prétendues plantes marines. On diſtingue pluſieurs eſpeces d'*éponges*, qui different ſur-tout par la forme; les unes ſont plates, les autres rondes : il y en a qui reſſemblent à un tuyau ou à un entonnoir : on en voit de branchues, que l'on appelle *rameuſes*, &c. Les *éponges* fines different de celles que l'on nomme *groſſes éponges*, en ce que leur tiſſu eſt plus ſerré, & que leurs pores ſont plus étroits : les unes & les autres ſont de couleur jaunâtre; les meilleures & les plus fines ont une teinte de gris cendré. *Voyez l'article* POLYPIER.

EPONGE, (*Pharmacie. Matiere médicale.*) On fait en Pharmacie deux différentes préparations de l'*éponge*; l'une eſt connue ſous le nom d'*éponge brûlée*, & l'autre ſous celui d'*éponge préparée*.

Pour faire l'*éponge brûlée*, on prend des *éponges* fines qu'on lave bien, & deſquelles on ſépare des petites pierres qui s'y trouvent ordinairement; on fait ſécher les *éponges*, on les met dans un pot de terre, on les calcine à feu ouvert pendant une heure, après quoi on les pulvériſe, & on les garde dans un bocal pour s'en ſervir au beſoin.

L'*éponge* connue dans l'art ſous le nom d'*éponge préparée*, ſe prépare de la maniere ſuivante : on choiſit de gros morceaux d'*éponge* fine, on en ſépare exactement toutes les petites pierres ou coquilles, & on les trempe dans de la cire jaune fondue; & ſitôt qu'ils en ſont bien imbibés, on les met un à un, ou ſéparés les uns des autres, dans une preſſe entre deux plaques d'étain que l'on a fait chauffer : on ſerre la preſſe au point d'exprimer le plus de cire qu'il eſt poſſible; par ce moyen un gros morceau d'*éponge* ſe réduit en un très-petit volume.

On attribuoit autrefois beaucoup de vertus à l'*éponge brûlée*: Duchêne, plus connu ſous le nom de *Quercetan*, dit que les médecins de ſon temps s'en ſervoient avec beaucoup de ſuccès pour guérir le *bronchocele* ou *gouêtre*; ils la faiſoient prendre dans du vin blanc pendant un mois lunaire.

On l'emploie encore aujourd'hui quelquefois dans le même cas, mais apparemment ſans ſuccès. *Voyez* CHARBON.

L'*éponge* préparée avec la cire fournit un ſecours commode pour empêcher la cicatrice de certaines plaies, dont on ménage l'ouverture à deſſein de procurer par cette iſſue l'écoulement de certaines matieres. *Voyez* TENTE.

On ſe ſert d'une *éponge* entiere pour appliquer des fomentations. *Voyez* FOMENTATION.

L'analyſe chimique de l'*éponge* confirme la découverte des Naturaliſtes modernes qui rangent cette production marine dans la claſſe des ſubſtances animales. (*b*)

EPONGE *de roſier ſauvage, d'églantier*. *Voyez* EGLANTIER.

EPONGE, (*Manége, Maréchall.*) nom par lequel nous déſignons l'extrémité de chaque branche d'un fer de cheval. *Voyez* FER, FERRURE, FORGER.

EPONGE, (*Manége, Maréchall.*) *maladie*, tumeur ſituée à la tête ou à la pointe du coude, qui tire ſa dénomination de la cauſe même qui la produit; nous l'appelons en effet *éponge*, parce qu'elle n'eſt occaſionnée que par le contact violent & réitéré des *éponges* de fer qui appuient contre cette partie lorſque les chevaux *ſe couchent en vaches*, c'eſt-à-dire, lorſqu'étant couchés ils plient les jambes, de maniere que leurs talons répondent au coude, & ſoutiennent ainſi preſque tout le poids de l'avant-main de l'animal.

Ce contact violent eſt ſuivi d'une compreſſion qui non ſeulement meurtrit la peau, mais qui fait perdre aux fibres & aux vaiſſeaux leur reſſort naturel. Ce reſſort naturel perdu, ils ne peuvent plus contribuer à la circulation qui ſe fait dans cette partie : les humeurs s'y accumulent donc, principalement la lymphe, dont le mouvement eſt plus lent, & qui d'ailleurs eſt renfermée dans des canaux dont le tiſſu eſt infiniment plus foible que celui des vaiſſeaux ſanguins. Cette humeur arrêtée, & l'abord de celle qui y ſurvient ſans ceſſe, tout contribuera à dilater les petits tuyaux; la partie la plus ſubtile ſe diſſipera, ou en s'échappant à l'obſtacle pour ſe ſoumettre aux loix de la circulation, ou en paſſant & en ſe faiſant jour à travers les pores, tandis que la partie la plus groſſiere de cette même

humeur se durcira par son séjour. De-là les progrès de la tumeur, qui sera de la nature de celles que nous appellons *loupes* : elle augmentera plus ou moins en volume & en dureté, selon la disposition de la lymphe, selon le plus ou moins de force des vaisseaux, ou enfin selon la durée ou la force du contact ou de la compression ; mais la lenteur de son accroissement préservera la partie sur laquelle elle a établi son siege, de la douleur, de l'inflammation & de tous les autres accidens qui accompagnent en général les tumeurs dont la formation est prompte & soudaine.

Quelquefois aussi la même cause produit des effets différens ; car au lieu de donner lieu à une tumeur en forme de loupe, elle n'occasionne qu'une callosité, qui n'est autre chose qu'un desséchement des vaisseaux comprimés ; desséchement qui n'arrive que conséquemment au contact, qui affaissant les vaisseaux, les oblitere & ferme tout passage aux liqueurs qui circulent.

La callosité se distingue de la loupe, en ce que le volume n'en est jamais aussi considérable, & en ce qu'elle ne s'étend point au-delà de l'endroit comprimé : du reste l'une & l'autre ne présentent rien de dangereux, & la callosité ne mérite même aucune attention.

Pour ce qui concerne la loupe, il sera bon de tenter de résoudre l'humeur avant qu'elle soit entiérement concrete ; on employera pour cet effet les emplâtres résolutifs : celui de vigo, en triplant la dose de mercure, m'a toujours paru véritablement le plus efficace : mais si son impuissance ne nous laisse aucun espoir de procurer la résolution, il conviendra d'extirper la tumeur : cette opération, dont les suites ne sauroient être fâcheuses, peut se pratiquer de deux manieres.

Si la loupe est dans le corps même du tégument, on l'emportera avec la peau, car il seroit impossible de l'engager : si au contraire elle est au-dessous, & que le tégument soit mobile & vacillant au-dessus, on y fera une incision proportionnée au volume de la tumeur, c'est-à-dire que cette incision sera simplement longitudinale ou cruciale, selon ce volume. On disséquera ensuite les lambeaux des tégumens ; après quoi on soulevera la loupe avec une errigne, & on la disséquera elle-même dans toute sa circonférence, à l'effet de l'emporter entiérement : l'extirpation en étant faite, on réunira les lambeaux, on les assujettira, s'il est nécessaire, par des points de suture, & on pansera le tout comme une plaie simple. Ce procédé demande plus de pratique & d'adresse que le premier ; mais on a l'avantage de terminer la cure beaucoup plutôt : la plaie circulaire faite conséquemment à l'autre moyen, est toujours avec déperdition de substance, & demande pour se cicatriser un espace de temps assez considérable. Au reste on ne doit pas oublier que la premiere attention dans le traitement de cette maladie, est de garantir l'animal du contact qui l'a occasionné ; & pour cet effet on peut matelasser l'*éponge* du fer, en y attachant un petit coussinet rembouré, de façon que la partie contuse porte sur ce coussinet lorsque l'animal se couche.

Il est sans doute inutile de parler de l'*éponge* dont se servent les palefreniers pour laver les crins & les extrémités de l'animal, puisqu'elle ne differe point des *éponges* communes. *Voyez* PANSER. (*e*)

EPONGES. (*terme de Plombier.*) Ce sont les deux bordures qui environnent dans sa longueur la table ou moule, sur laquelle les plombiers versent leur plomb.

Le rable qui sert à pousser le métal fondu jusqu'au bout du moule, & à donner une juste épaisseur à la table de plomb, est appuyé par les deux bouts sur ces *éponges*, où il est comme enchâssé par deux rainures qui l'assujettissent & l'empêchent de se détourner quand le plombier le pousse jusqu'au bout de la table ou moule. *V.* PLOMBIER.

EPONGES, pl. (*Vénerie.*) c'est ce qui forme le talon des bêtes.

EPONGER, v. act. *en terme de Pain-d'épicier*, c'est passer une éponge imbibée d'une composition de jaunes d'œufs battus ensemble, pour donner de la couleur au pain-d'épice.

*EPONIME, s. m. (*Hist. anc.*) c'étoit le chef des Archontes. *Voy.* ARCHONTES.

EPONTILLER, v. act. c'est, parmi les *Tondeurs*, ôter avec des pinces la bourre ou la paille qui se sont introduites dans le drap en l'ourdissant. *Voyez* LAINE.

ÉPONTILLES, SPONTILLES, ſ. m. pl. (*Mar.*) ce ſont des étais ou pieces de bois poſées perpendiculairement de deux en deux bancs pour fortifier les ponts & les gaillards. Celles qui ſont voiſines du grand & du petit cabeſtan ſont à charniere, pour qu'on puiſſe les ôter quand il faut virer, mais auſſi-tôt après on les remet à leur place : on met une forte *épontille* ſous le mât d'artimon, & dans tous les endroits où les ponts ſont chargés d'un grand poids. *Voy. Pl. IV. de Marine, fig. 1*, les *épontilles* ou étances des gaillards, *n°. 135*, & celles d'entre deux ponts, *n°. 110.* (Z)

EPOPÉE, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) c'eſt l'imitation, en récit, d'une action intéreſſante & mémorable. Ainſi l'*épopée* differe de l'hiſtoire, qui raconte ſans imiter ; du poëme dramatique, qui peint en action ; du poëme didactique, qui eſt un tiſſu de préceptes ; des faſtes en vers, de l'apologue, du poëme paſtoral, en un mot de tout ce qui manque d'unité, d'intérêt, ou de nobleſſe.

Nous ne traitons point ici de l'origine & des progrès de ce genre de poéſie : la partie hiſtorique en a été développée par l'auteur de la Henriade, dans un eſſai qui n'eſt ſuſceptible ni d'extrait, ni de critique. Nous ne réveillerons point la fameuſe diſpute ſur Homere : les ouvrages que cette diſpute a produits ſont dans les mains de tout le monde. Ceux qui admirent une érudition pédanteſque, peuvent lire les préfaces & les remarques de madame Dacier, & ſon eſſai ſur les cauſes de la décadence du goût. Ceux qui ſe laiſſent perſuader par un brillant enthouſiaſme & par une ingénieuſe déclamation, goûteront la préface poétique de l'Homere anglois de Pope. Ceux qui veulent peſer le génie lui-même dans la balance de la philoſophie & de la nature, conſulteront les réflexions ſur la critique par la Motte, & la diſſertation ſur l'Iliade par l'abbé Terraſſon.

Pour nous, ſans diſputer à Homere le titre de génie par excellence, de pere de la poéſie & des dieux ; ſans examiner s'il ne doit ſes idées qu'à lui-même, ou s'il a pu les puiſer dans les poëtes nombreux qui l'ont précédé, comme Virgile a pris de Piſandre & d'Apollonius l'aventure de Sinon, le ſac de Troie, & les amours de Didon & d'Enée ; enfin ſans nous attacher à des perſonnalités inutiles, même à l'égard des vivans, & à plus forte raiſon à l'égard des morts, nous attribuerons, ſi l'on veut, tous les défauts d'Homere à ſon ſiecle, & toutes ſes beautés à lui ſeul : mais après cette diſtinction nous croyons pouvoir partir de ce principe : qu'il n'eſt pas plus raiſonnable de donner pour modele en poéſie le plus ancien poëme connu, qu'il le ſeroit de donner pour modele en horlogerie la premiere machine à rouage & à reſſort, quelque mérite qu'on doive attribuer aux inventeurs de l'un & de l'autre. D'après ce principe, nous nous propoſons de rechercher dans la nature même de l'*épopée*, ce que les regles qu'on lui a preſcrites ont d'eſſentiel ou d'arbitraire. Les unes regardent le choix du ſujet, les autres la compoſition.

Du choix du ſujet. Le P. le Boſſu veut que le ſujet du poëme épique ſoit une vérité morale, préſentée ſous le voile de l'allégorie ; enſorte qu'on n'invente la fable qu'après avoir choiſi la moralité, & qu'on ne choiſiſſe les perſonnages qu'après avoir inventé la fable : cette idée creuſe, préſentée comme une regle générale, ne mérite pas même d'être combattue.

L'abbé Terraſſon veut que ſans avoir égard à la moralité, on prenne pour ſujet de l'*épopée* l'exécution d'un grand deſſein, & en conſéquence il condamne le ſujet de l'Iliade, qu'il appelle une *inaction*. Mais la colere d'Achille ne produit-elle pas ſon effet, & l'effet le plus terrible, par l'inaction même de ce héros ? Ce n'eſt pas la premiere fois qu'on a confondu, en poéſie, l'action avec le mouvement. *Voyez* TRAGÉDIE.

Il n'y a point de regle excluſive ſur le choix du ſujet. Un voyage, une conquête, une guerre civile, un devoir, un projet, une paſſion, rien de tout cela ne ſe reſſemble, & tous ces ſujets ont produit de beaux poëmes : pourquoi ? parce qu'ils réuniſſent les deux grands points qu'exige Horace ; l'importance & l'intérêt, l'agrément & l'utilité.

L'action d'un poëme eſt *une*, lorſque du

commencement à la fin, de l'entrepriſe à l'événement, c'eſt toujours la même cauſe qui tend au même effet. La colere d'Achille fatale aux Grecs, Itaque délivrée par le retour d'Ulyſſe, l'établiſſement des Troyens dans l'Auſonie, la liberté romaine défendue par Pompée & ſuccombant avec lui, toutes ces actions ont le caractere d'unité qui convient à l'*épopée ;* & ſi les poëtes l'ont altéré dans la compoſition, c'eſt le vice de l'art, non du ſujet.

Ces exemples ont fait regarder l'unité d'action comme une regle invariable ; cependant on a pris quelquefois pour ſujet d'un poëme épique tout le cours de la vie d'un homme, comme dans l'Achilléïde, l'Héracléïde, la Théſéïde, *&c.*

M. de la Motte prétend même que l'unité de perſonnage ſuffit à l'*épopée*, par la raiſon, dit-il, qu'elle ſuffit à l'intérêt : mais c'eſt-là ce qui reſte à examiner. *Voyez* INTÉRÊT.

Quoi qu'il en ſoit, l'unité de l'action n'en détermine ni la durée ni l'étendue. Ceux qui ont voulu lui preſcrire un temps, n'ont pas fait attention qu'on peut franchir des années en un ſeul vers, & que les événemens de quelques jours peuvent remplir un long poëme. Quant au nombre des incidens, on peut les multiplier ſans crainte ; ils formeront un tout régulier, pourvu qu'ils naiſſent les uns des autres, & qu'ils s'enchaînent mutuellement. Ainſi, quoiqu'Homere, pour éviter la confuſion, n'ait pris pour ſujet de l'Iliade que l'incident de la colere d'Achille, l'enlevement d'Hélene vengé par la ruine de Troie n'en ſeroit pas moins une action unique, & telle que l'admet l'*épopée* dans ſa plus grande ſimplicité.

Une action vaſte a l'avantage de la fécondité, d'où réſulte celui du choix : elle laiſſe à l'homme de goût & de génie la liberté de reculer dans l'enfoncement du tableau ce qui n'a rien d'intéreſſant, & de préſenter ſur les premiers plans les objets capables d'émouvoir l'ame. Si Homere avoit embraſſé dans l'Iliade l'enlevement d'Hélene, vengé par la ruine de Troie, il n'auroit eu ni le loiſir ni la penſée de décrire des tapis, des caſques, des boucliers, *&c.* Achille dans la cour de Déidamie, Philoctete à Lemnos, & tant d'autres incidens pleins de nobleſſe & d'intérêts, parties eſſentielles de ſon action, l'auroient ſuffiſamment remplie ; peut-être même n'auroit-il pas trouvé place pour ſes dieux, & il y auroit perdu peu de choſe.

Le poëme épique n'eſt pas borné comme la tragédie aux unités de lieu & de temps : il a ſur elle le même avantage que la poéſie ſur la peinture. La tragédie n'eſt qu'un tableau ; l'*épopée* eſt une ſuite de tableaux qui peuvent ſe multiplier ſans ſe confondre. Ariſtote veut avec raiſon que la mémoire les embraſſe ; ce n'eſt pas mettre le génie à l'étroit que de lui permettre de s'étendre auſſi loin que la mémoire.

Soit que l'*épopée* ſe renferme dans une ſeule action comme la tragédie, ſoit qu'elle embraſſe une ſuite d'actions comme nos romans, elle exige une concluſion qui ne laiſſe rien à deſirer ; mais le poëte dans cette partie a deux excès à éviter ; ſavoir, de trop étendre, ou de ne pas aſſez développer le dénouement. *Voy.* DÉNOUEMENT.

L'action de l'*épopée* doit être mémorable & intéreſſante, c'eſt-à-dire, digne d'être préſentée aux hommes comme un objet d'admiration, de terreur, ou de pitié : ceci demande quelque détail.

Un poëte qui choiſit pour ſujet une action dont l'importance n'eſt fondée que ſur des opinions particulieres à certains peuples, ſe condamne par ſon choix à n'intéreſſer que ces peuples, & à voir tomber avec leurs opinions toute la grandeur de ſon ſujet. Celui de l'Enéïde, tel que Virgile pouvoit le préſenter, étoit beau pour tous les hommes ; mais dans le point de vue ſous lequel le poëte l'a enviſagé. Il eſt bien éloigné de cette beauté univerſelle ; auſſi le ſujet de l'Odyſſée, comme l'a ſaiſi Homere (abſtraction faite des détails,) eſt bien ſupérieure à celui de l'Enéïde. Les devoirs de roi, de pere & d'époux, appellent Ulyſſe à Itaque ; la ſuperſtition ſeule appelle Enée en Italie. Qu'un héros échappé à la ruine de ſa patrie avec un petit nombre de ſes concitoyens, ſurmonte tous les obſtacles pour aller donner une patrie nouvelle à ſes malheureux compagnons, rien de plus intéreſſant ni de plus noble. Mais que par un caprice du deſtin il lui ſoit ordonné d'aller s'établir dans tel coin de la terre plutôt que dans tel

autre; de trahir une reine qui s'eſt livrée à lui, & qui l'a comblé de biens, pour aller enlever à un jeune prince une femme qui lui eſt promiſe; voilà ce qui a pu intéreſſer les dévots de la cour d'Auguſte, & flatter un peuple enivré de ſa fabuleuſe origine; mais ce qui ne peut nous paroître que ridicule ou révoltant. Pour juſtifier Enée, on ne ceſſe de dire qu'il étoit pieux; c'eſt en quoi nous le trouvons puſillanime: la piété envers des dieux injuſtes ne peut être reçue que comme une fiction puérile, ou comme une vérité mépriſable. Ainſi ce que l'action de l'Enéïde a de grand eſt pris dans la nature, ce qu'elle a de petit eſt pris dans le préjugé.

L'action de l'*épopée* doit donc avoir une grandeur & une importance univerſelles, c'eſt-à-dire, indépendantes de tout intérêt, de tout ſyſtême, de tout préjugé national, & fondée ſur les ſentimens & les lumieres invariables de la nature. *Quidquid delirant reges plectuntur achivi*, eſt une leçon intéreſſante pour tous les peuples & pour tous les rois; c'eſt l'abrégé de l'Iliade. Cette leçon à donner au monde, eſt le ſeul objet qui ait pu ſe propoſer Homere; car prétandre que l'Iliade ſoit l'éloge d'Achille, c'eſt vouloir que le paradis perdu ſoit l'éloge de ſatan. Un panégyriſte peint les hommes comme ils doivent être; Homere les peint comme ils étoient. Achille & la plupart de ſes héros ont plus de vices que de vertus, & l'Iliade eſt plutôt la ſatire que l'apologie de la Grece.

Lucain eſt ſur-tout recommandable par la hardieſſe avec laquelle il a choiſi & traité ſon ſujet aux yeux des Romains devenus eſclaves, & dans la cour de leur tyran:

Proxima quid ſoboles, aut quid meruere nepotes.
In regnum naſci? Pavidè num geſſimus arma?
Teximus an jugulos? Alieni pœna timoris
In noſtrâ cervice ſedet . . . . .

Ce génie audacieux avoit ſenti qu'il étoit naturel à tous les hommes d'aimer la liberté, de déteſter qui l'opprime, d'admirer qui la défend: il a écrit pour tous les ſiecles; & ſans l'éloge de Néron dont il a ſouillé ſon poëme, on le croiroit d'un ami de Caton.

La grandeur & l'importance de l'action de l'*épopée* dépendent de l'importance & de la grandeur de l'exemple qu'elle contient: exemple d'une paſſion pernicieuſe à l'humanité; ſujet de l'Iliade: exemple d'une vertu conſtante dans ſes projets, ferme dans les revers, & fidelle à elle-même, ſujet de l'Odyſſée, *&c.* Dans les exemples vertueux, les principes, les moyens, la fin, tout doit être noble & digne; la vertu n'admet rien de bas. Dans les exemples vicieux, un mêlange de force & de foibleſſe, loin de dégrader le tableau, ne fait que le rendre plus naturel & plus frappant. Que d'un intérêt puiſſant naiſſent des diviſions cruelles; on a dû s'y attendre, & l'exemple eſt infructueux. Mais que l'infidélité d'une femme & l'imprudence d'un jeune inſenſé dépeuplent la Grece & embraſent la Phrygie, cet incendie allumé par une étincelle inſpire une crainte ſalutaire; l'exemple inſtruit en étonnant.

Quoique la vertu heureuſe ſoit un exemple encourageant pour les hommes, il ne s'enſuit pas que la vertu infortunée ſoit un exemple dangereux: qu'on la préſente telle qu'elle eſt dans le malheur, ſa ſituation ne découragera point ceux qui l'aiment. Caton n'étoit pas heureux après la défaite de Pompée; & qui n'envieroit le ſort de Caton tel que nous le peint Séneque, *inter ruinas publicas erectum?*

L'action de l'*épopée* ſemble quelquefois tirer ſon importance de la qualité des perſonnages: il eſt certain que la querelle d'Agamemnon avec Achille, n'auroit rien de grand ſi elle ſe paſſoit entre deux ſoldats; pourquoi? parce que les ſuites n'en ſeroient pas les mêmes. Mais qu'un plébéïen comme Marius, qu'un homme privé comme Cromwel, Fernand-Cortès, *&c.* entreprenne, exécute de grandes choſes, ſoit pour le bonheur, ſoit pour le malheur de l'humanité, ſon action aura toute l'importance qu'exige la dignité de l'*épopée*. On a dit: *il n'eſt pas beſoin que l'action de l'épopée ſoit grande en elle-même, pourvu que les perſonnages ſoient d'un rang élevé;* & nous diſons: *il n'eſt pas beſoin que les perſonnages ſoient d'un rang élevé, pourvu que l'action ſoit grande en elle-même.*

Il ſemble que l'intérêt de l'*épopée* doive

être un intérêt public, l'action en auroit sans doute plus de grandeur, d'importance, & d'utilité; toutefois on ne peut en faire une regle. Un fils dont le pere gémiroit dans les fers, & qui tenteroit pour le délivrer tout ce que la nature & la vertu, la valeur & la piété peuvent entreprendre de courageux & de pénible; ce fils de quelque condition qu'on le suppose, seroit un héros digne de l'*épopée*, & son action mériteroit un Voltaire ou un Fénelon. On éprouve même qu'un intérêt particulier est plus sensible qu'un intérêt public, & la raison en est prise dans la nature (*voyez* INTÉRÊT.) Cependant comme le poëme épique est sur-tout l'école des maîtres du monde, ce sont les intérêts qu'ils ont en main qu'il doit leur apprendre à respecter. Or ces intérêts ne sont pas ceux de tel ou de tel homme, mais ceux de l'humanité en général, le plus grand & le plus digne objet du plus noble de tous les poëmes.

Nous n'avons considéré jusqu'ici le sujet de l'*épopée* qu'en lui-même; mais quelle qu'en soit la beauté naturelle, ce n'est encore qu'un marbre informe que le ciseau doit animer.

De la composition. La composition de l'*épopée* embrasse trois points principaux, le plan, les caracteres, & le style. On distingue dans le plan l'exposition, le nœud, & le dénouement: dans les caracteres, les passions & la morale: dans le style, la force, la précision, & l'élégance, l'harmonie & le coloris.

Du plan. L'exposition a trois parties, le début, l'invocation & l'avant-scene.

Le début n'est que le titre du poëme plus développé, il doit être noble & simple.

L'invocation n'est une partie essentielle de l'*épopée*, qu'en supposant que le poëte ait à révéler des secrets inconnus aux hommes. Lucain qui ne devoit être que trop instruit des malheurs de sa patrie, au lieu d'invoquer un dieu pour l'inspirer, se transporte tout à coup au temps où s'alluma la guerre civile. Il frémit, il s'écrie:

» Citoyens, arrêtez; quelle est votre fureur!
» L'habitant solitaire est errant dans vos
» villes;
» La main du laboureur manque à vos
» champs stériles.

Defuntque manus poscentibus arvis.

Ce mouvement est plein de chaleur; une invocation eût été froide à sa place.

L'avant-scene est le développement de la situation des personnages au moment où commence le poëme, & le tableau des intérêts opposés, dont la complication va former le nœud de l'intrigue.

Dans l'avant-scene, ou le poëte suit l'ordre des événemens, & la fable se nomme *simple;* ou il laisse derriere lui une partie de l'action pour se replier sur le passé, & la fable se nomme *implexe:* celle-ci a un grand avantage, non seulement elle anime la narration, en introduisant un personnage plus intéressé & plus intéressant que le poëte, comme Henri IV, Ulisse, Énée, *&c.* mais encore en prenant le sujet par le centre, elle fait refluer sur l'avant-scene l'intérêt de la situation présente des acteurs, par l'impatience où l'on est d'apprendre ce qui les y a conduits.

Toutefois de grands événemens, des tableaux variés, des situations pathétiques, ne laissent pas de former le tissu d'un beau poëme, quoique présentés dans leur ordre naturel. Boileau traite de *maigres historiens*, les poëtes *qui suivent l'ordre des temps;* mais n'en déplaise à Boileau, l'exactitude ou les licences chronologiques sont très-indifférentes à la beauté de la poésie; c'est la chaleur de la narration, la force des peintures, l'intérêt de l'intrigue, le contraste des caracteres, le combat des passions, la vérité & la noblesse des mœurs, qui sont l'ame de l'*épopée*, & qui feront du morceau d'histoire le plus exactement suivi, un poëme épique admirable.

L'intrigue a été jusqu'ici la partie la plus négligée du poëme épique, tandis que dans la tragédie elle s'est perfectionnée de plus en plus. On a osé se détacher de Sophocle & d'Euripide, mais on a craint d'abandonner les traces d'Homere: Virgile l'a imité, & l'on a imité Virgile.

Aristote a touché au principe le plus lumineux de l'*épopée*, lorsqu'il a dit que ce poëme devoit être *une tragédie en récit.* Suivons ce principe dans ses conséquences.

Dans

Dans la tragédie tout concourt au nœud ou au dénouement: tout devroit donc y concourir dans l'*épopée*. Dans la tragédie, un incident naît d'un incident, une situation en produit une autre: dans le poëme épique les incidens & les situations devroient donc s'enchaîner de même. Dans la tragédie l'intérêt croît d'acte en acte; & le péril devient plus preſſant: le péril & l'intérêt devroient donc avoir les mêmes progrès dans l'*épopée*. Enfin le pathétique eſt l'ame de la tragédie: il devroit donc être l'ame de l'*épopée*, & prendre ſa ſource dans les divers caracteres & les intérêts oppoſés. Qu'on examine après cela quel eſt le plan des poëmes anciens. L'Iliade a deux eſpeces de nœuds: la diviſion des dieux, qui eſt froide & choquante; & celle des chefs, qui ne fait qu'une ſituation. La colere d'Achille prolonge ce tiſſu de périls & de combats qui forment l'action de l'Iliade; mais cette colere, toute fatale qu'elle eſt, ne ſe manifeſte que par l'abſence d'Achille, & les paſſions n'agiſſent ſur nous que par leurs développemens. L'amour & la douleur d'Andromaque ne produiſent qu'un intérêt momentané, preſque tout le reſte du poëme ſe paſſe en aſſauts & en batailles; tableaux qui ne frappent guere que l'imagination, & dont l'intérêt ne va jamais juſqu'à l'ame.

Le plan de l'Odyſſée & celui de l'Enéïde ſont plus variés; mais comment les ſituations y ſont-elles amenées? un coup de vent fait un épiſode; & les aventures d'Uliſſe & d'Enée reſſemblent auſſi peu à l'intrigue d'une tragédie, que le voyage d'Anſon.

S'il reſtoit encore des Daciers, ils ne manqueroient pas de dire qu'on riſque tout à s'écarter de la route qu'Homere a tracée, & que Virgile a ſuivie; qu'il en eſt de la poéſie comme de la Médecine, & ils nous citeroient Hippocrate pour prouver qu'il eſt dangereux d'innover dans l'*épopée*. Mais pourquoi ne ſeroit-on pas à l'égard d'Homere & de Virgile, ce qu'on a fait à l'égard de Sophocle & d'Euripide? on a diſtingué leurs beautés de leurs défauts; on a pris l'art où ils l'ont laiſſé; on a eſſayé de faire toujours comme ils avoient fait quelquefois, & c'eſt ſur-tout dans la partie de l'intrigue que Corneille & Racine ſe ſont élevés au deſſus d'eux. Suppoſons que tout le poëme de l'Enéïde fût tiſſu comme le quatrieme livre; que les incidens naiſſant les uns des autres, puſſent produire & entretenir juſqu'à la fin cette variété de ſentimens & d'images, ce mêlange d'épique & de dramatique, cette alternative preſſante d'inquiétude & de ſurpriſe, de terreur & de pitié; l'Enéïde ne ſeroit-elle pas ſupérieure à ce qu'elle eſt?

L'*épopée*, pour remplir l'idée d'Ariſtote devroit donc être une tragédie compoſée d'un nombre de ſcenes indéterminé, dont les intervalles ſeroient occupés par le poëte: tel eſt ce principe dans la ſpéculation, c'eſt au génie ſeul à juger s'il eſt pratiquable.

La tragédie dès ſon origine a eu trois parties, la ſcene, le récit & le chœur; & de là trois ſortes de rôles, les acteurs, les confidens & les témoins. Dans l'*épopée*, le premier de ces rôles eſt celui des héros, le poëte eſt chargé des deux autres. *Pleurez*, dit Horace, *ſi vous voulez que je pleure*. Qu'un poëte raconte ſans s'émouvoir des choſes terribles ou touchantes, on l'écoute ſans être ému, on voit qu'il récite des fables; mais qu'il tremble, qu'il gémiſſe, qu'il verſe des larmes, ce n'eſt plus un poëte, c'eſt un ſpectateur attendri, dont la ſituation nous pénetre. Le chœur fait partie des mœurs de la tragédie ancienne; les réflexions & les ſentimens du poëte font partie des mœurs de l'*épopée*.

Ille bonis, faveatque, & conſilietur amicis,
Et regat iratos, & amet peccare timentes.
Horat.

Tel eſt l'emploi qu'Horace attribue au chœur, & tel eſt le rôle que fait Lucain dans tout le cours de ſon poëme. Qu'on ne dédaigne pas l'exemple de ce poëte. Ceux qui n'ont lu que Boileau mépriſent Lucain; mais ceux qui liſent Lucain, font bien peu de cas du jugement que Boileau en a porté. On reproche avec raiſon à Lucain d'avoir donné dans la déclamation; mais combien il eſt éloquent lorſqu'il n'eſt pas déclamateur! combien les mouvemens qu'excite en lui-même ce qu'il raconte, communiquent à ſes récits de chaleur & de véhémence!

Céſar, après s'être emparé de Rome ſans aucun obſtacle, veut piller les tréſors du temple de Saturne, & un citoyen s'y oppoſe. L'*avarice*, dit le poëte, *eſt donc le ſeul ſentiment qui brave le fer & la mort ?*

Les loix n'ont plus d'appui contre leur oppreſſeur,
Et le plus vil des biens, l'or trouve un défenſeur !

Les deux armées ſont en préſence, les ſoldats de Céſar & de Pompée ſe reconnoiſſent : ils franchiſſent le foſſé qui les ſépare ; ils ſe mêlent, ils s'attendriſſent, ils s'embraſſent. Le poëte ſaiſit ce moment pour reprocher à ceux de Céſar leur coupable obéiſſance :

Lâches, pourquoi gémir ? pourquoi verſer des larmes ?
Qui vous force à porter ces parricides armes ?
Vous craignez un tyran dont vous êtes l'appui !
Soyez ſourds au ſignal qui vous rappelle à lui.
Seul avec ſes drapeaux, Céſar n'a plus qu'un homme :
Vous l'allez voir l'ami de Pompée & de Rome.

Céſar, au milieu d'une nuit orageuſe, frappe à la porte d'un pêcheur. Celui-ci demande : *Quel eſt ce malheureux échappé du naufrage ?* Le poëte ajoute :

Il eſt ſans crainte ; il ſait qu'une cabane vile
Ne peut être un appas pour la guerre civile.
Céſar frappe à la porte, il n'en eſt point troublé.
Quel rempart ou quel temple à ce bruit n'eût tremblé ?
Tranquille pauvreté ! &c.

Pompée offre aux dieux un ſacrifice ; le poëte s'adreſſe à Céſar :

Toi, quels dieux des forfaits, & quelles Euménides
Implores-tu, Céſar, pour tant de parricides ?

Sur le point de décrire la bataille de Pharſale, ſaiſi d'horreur, il s'écrie :

O Rome ! où ſont tes dieux ? Les ſiecles enchaînés
Par l'aveugle haſard ſont ſans doute entraînés.
S'il eſt un Jupiter, s'il porte le tonnerre,
Peut-il voir des forfaits qui vont ſouiller la terre ?
A foudroyer les monts ſa main va s'occuper,
Et laiſſe à Caſſius cette tête à frapper.
Il refuſa le jour au feſtin de Thieſte,
Et répand ſur Pharſale une clarté funeſte.
Pharſale où les parens, ardens à s'égorger,
Freres, peres, enfans, dans leur ſang vont nager.

Ç'en eſt aſſez pour indiquer le mêlange de dramatique & d'épique que le poëte peut employer, même dans ſa narration directe ; & le moyen de rapprocher l'*épopée* de la tragédie, dans la partie qui les diſtingue le plus.

Mais, dira-t-on, ſi le rôle du chœur rempli par le poëte, étoit une beauté dans l'*épopée*, pourquoi Lucain ſeroit-il le ſeul des poëtes anciens qui s'y ſeroit livré ? Pourquoi ? parce qu'il eſt le ſeul que le ſujet de ſon poëme ait intéreſſé vivement. Il étoit Romain, il voyoit encore les traces ſanglantes de la guerre civile ; ce n'eſt ni l'art ni la réflexion qui lui a fait prendre le ton dramatique, c'eſt ſon ame, c'eſt la nature elle-même ; & le ſeul moyen de l'imiter dans cette partie, c'eſt de ſe pénétrer comme lui.

La ſcene eſt la même dans la tragédie & dans l'*épopée*, pour le ſtyle, le dialogue & les mœurs ; ainſi pour ſavoir ſi la diſpute d'Achille avec Agamemnon, l'entretien d'Ajax avec Idoménée, *&c.* ſont tels qu'ils doivent être dans l'Iliade, on n'a qu'à les ſuppoſer au théatre. *Voy.* TRAGÉDIE.

Cependant comme l'action de l'*épopée* eſt moins ſerrée & moins rapide que celle de la tragédie, la ſcene y peut avoir plus d'étendue & moins de chaleur. C'eſt là que ſeroient merveilleuſement placées ces belles conférences politiques dont les tragédies de Corneille abondent ; mais dans ſa tranquillité même la ſcene épique doit être intéreſſante : rien d'oiſif, rien de ſuperflu. Encore eſt ce peu que chaque ſcene ait ſon intérêt particulier, il faut qu'elle concoure à l'intérêt général de l'action ; que ce qui la ſuit en dépende, & qu'elle dépende de ce qui la précede. A ces conditions on ne peut trop multiplier les morceaux dramatiques dans l'*épopée* ; ils y répandent la chaleur & la vie. Qu'on ſe rappelle les adieux d'Hector & d'Andromaque, Priam aux piés d'Achille dans l'Iliade ; les amours de Didon, Euriale &

Niſus, les regrets d'Evandre dans l'Enéïde; Armide & Clorinde dans le Taſſe ; le conſeil infernal, Adam & Eve dans Milton, *&c.*

Qu'eſt-ce qui manque à la Henriade pour être le plus beau de tous les poëmes connus ? Quelle ſageſſe dans la compoſition ! quelle nobleſſe dans le deſſin ! quels contraſtes ? quel coloris ! quelle ordonnance ! quel poëme enfin que la Henriade, ſi le poëte eût connu toutes ſes forces lorſqu'il en a formé le plan ; s'il y eût déployé la partie dominante de ſon talent & de ſon génie, le pathétique de Mérope & d'Alzire, l'art de l'intrigue & des ſituations ! En général, ſi la plupart des poëmes manquent d'intérêt, c'eſt parce qu'il y a trop de récits & trop peu de ſcenes.

Les poëmes où, par la diſpoſition de la fable, les perſonnages ſe ſuccedent comme les incidens, & diſparoiſſent pour ne plus revenir ; ces poëmes qu'on peut appeler *épiſodiques*, ne ſont pas ſuſceptibles d'intrigue : nous ne prétendons pas en condamner l'ordonnance, nous diſons ſeulement que ce ne ſont pas des tragédies en récit. Cette définition ne convient qu'aux poëmes dans leſquels des perſonnages permanens, annoncés dans l'expoſition, peuvent occuper alternativement la ſcene, & par des combats de paſſion & d'intérêt, nouer & ſoutenir l'action. Telle étoit la forme de l'Iliade & de la Pharſale, ſi les poëtes avoient eu l'art ou le deſſin d'en profiter.

L'Iliade a été plus que ſuffiſamment analyſée par les critiques de ces derniers temps ; mais prenons la Pharſale pour exemple de la négligence du poëte dans la contexture de l'intrigue. D'où vient qu'avec le plus beau ſujet & le plus beau génie, Lucain n'a pas fait un beau poëme ? Eſt-ce pour avoir obſervé l'ordre des temps & l'exactitude des faits ? nous avons prévenu cette critique. Eſt-ce pour n'avoir pas employé le merveilleux ? nous verrons dans la ſuite combien l'entremiſe des dieux eſt peu eſſentielle à l'*épopée*. Eſt-ce pour avoir manqué de peindre en poëte, ou les perſonnages ou les tableaux que lui préſentoit ſon action ? les caracteres de Pompée & de Céſar, de Brutus & de Caton, de Marcie & de Cornélie, d'Affranius, de Vultéïus & de Scéva, ſont ſaiſis & deſſinés avec une nobleſſe & une vigueur dont nous connoiſſons peu d'exemples. Le deuil de Rome à l'approche de Céſar (*erravit ſine voce dolor*), les proſcriptions de Sylla, la forêt de Marſeille & le combat ſur mer, l'inondation du camp de Céſar, la réunion des deux armées, le camp de Pompée, conſumé par la ſoif, la mort de Vultéïus & des ſiens, la tempête que Céſar eſſuie, l'aſſaut ſoutenu par Scéva, le charme de la Theſſalienne ; tous ces tableaux, & une infinité d'autres répandus dans ce poëme, ne ſont peints quelquefois qu'avec trop de force, de hardieſſe & de chaleur. Les diſcours répondent à la beauté des peintures ; & ſi dans l'un & l'autre genre Lucain paſſe quelquefois les bornes du grand & du vrai, ce n'eſt qu'après y avoir atteint ; & pour vouloir renchérir ſur lui-même, le plus ſouvent le dernier vers eſt empoulé, & le précédent eſt ſublime. Qu'on retranche de la Pharſale les hiperboles & les longueurs, défauts d'une imagination vive & féconde, correction qui n'exige qu'un trait de plume, il reſtera des beautés dignes des plus grands maîtres, & que l'auteur des Horaces, de Cinna, de la mort de Pompée, ne trouvoit pas au deſſous de lui. Cependant avec tant de beautés la Pharſale n'eſt que l'ébauche d'un beau poëme, non-ſeulement par le ſtyle, qui en eſt inculte & raboteux, non-ſeulement par le défaut de variété dans les couleurs des tableaux, vice du ſujet plutôt que du poëte, mais ſur-tout par le manque d'ordonnance & d'enſemble dans la partie dramatique. L'entretien de Caton avec Brutus, le mariage de Caton & de Marcie, les adieux de Cornélie & de Pompée, la capitulation d'Affranius avec Céſar, l'entrevue de Pompée & de Cornélie après la bataille ; toutes ces ſcenes, à quelques longueurs près, ſont ſi intéreſſantes & ſi nobles ! Pourquoi ne les avoir pas multipliées ! Pourquoi Caton, cet homme divin, ſi dignement annoncé au ſecond livre, ne reparoît-il plus ? Pourquoi ne voit-on pas Brutus en ſcene avec Céſar ? Pourquoi Cornélie eſt-elle oubliée à Lesbos ? Pourquoi Marcie ne va-t-elle pas l'y joindre, & Caton l'y retrouver en même-temps que

Pompée ? Quelle entrevue ! quels ſentimens ! quels adieux ! Le beau contraſte de caracteres vertueux, ſi le poëte les eût rapprochés ! Ce n'eſt point à nous à tracer un tel plan, nous en ſentons les difficultés ; mais nous écrivons ici pour les hommes de génie.

Des caracteres. Nous ne nous étendrons point ſur les caracteres, dans le deſſein de traiter en ſon lieu cette partie du poëme dramatique (*voyez* TRAGÉDIE ;) mais nous placerons ici quelques obſervations particulieres aux perſonnages de l'*épopée*.

Rien n'eſt plus inutile, à notre avis, que le mêlange des êtres ſurnaturels avec les hommes : tout ce que le poëte peut ſe promettre, c'eſt de faire de grands hommes de ſes dieux, *en les habillant de nos pieces*, ſuivant l'expreſſion de Montagne. Et ne vaut-il pas mieux employer les efforts de la poéſie à rapprocher les hommes des dieux, qu'à rapprocher les dieux des hommes ? *Humana ad deos tranſtulerunt*, dit Cicéron en parlant des philoſophes mithologues, *divina mallem ad nos.*

Ce que j'y vois de plus certain, dit Pope, au ſujet des dieux d'Homere, *c'eſt qu'ayant à parler de la divinité ſans la connoître, il en a pris une image dans l'homme : il contempla dans une onde inconſtante & fangeuſe l'aſtre qu'il y voyoit réfléchi.*

On peut nous oppoſer que l'imagination ne raiſonne point ; que le merveilleux l'enivre ; qu'il emporte l'ame hors d'elle-même, ſans lui donner le temps de ſe replier ſur les idées qui détruiroient l'illuſion : tout cela eſt vrai, & c'eſt ce qui nous empêche de bannir le merveilleux de l'*épopée* ; c'eſt ce qui nous a engagé à l'admettre même dans la tragédie. *Voyez* DÉNOUEMENT. Mais dans l'un & l'autre de ces poëmes il eſt encore moins raiſonnable de l'exiger que de l'interdire. *Voyez* MERVEILLEUX.

Cependant comment ſuppléer aux perſonnages ſurnaturels dans l'*épopée* ? Par les vertus & les paſſions, non pas allégoriquement perſonnifiées (l'allégorie anime le phyſique & refroidit le moral,) mais rendues ſenſibles par leurs effets, comme elles le ſont dans la nature, & comme la tragédie les préſente. L'*épopée* n'exige donc pour perſonnages que des hommes & les mêmes hommes que la tragédie ; avec cette différence, que celle-ci demande plus d'unité dans les caracteres, comme étant reſſerrée dans un moindre eſpace de temps.

Il n'eſt point de caractere ſimple. *L'homme*, dit Charon, *eſt un ſujet merveilleuſement divers & ondoyant* : cependant comme la tragédie n'eſt qu'un moment de la vie d'un homme, que dans ce moment même il eſt violemment agité d'un intérêt principal & d'une paſſion dominante, il doit, dans ce court eſpace, ſuivre une même impulſion, & n'eſſuyer que le flux & le reflux naturel à la paſſion qui le domine ; au lieu que l'action du poëme épique étant étendue à un plus long eſpace de temps, la paſſion a ſes relâches, & l'intérêt ſes diverſions : c'eſt un champ libre & vaſte pour *l'inconſtance & l'inſtabilité, qui eſt le plus commun & apparent vice de la nature humaine.* (Charon.) La ſageſſe & la vertu ſeules ſont au deſſus des révolutions ; & c'eſt un genre de merveilleux qu'il eſt bon de réſerver pour elles.

Ainſi quoique chacun des perſonnages employées dans l'*épopée* doive avoir un fond de caractere & d'intérêt déterminé, les orages qui s'y élevent ne laiſſent pas quelquefois d'en troubler la ſurface & d'en dérober le fond. Mais il faut obſerver auſſi qu'on ne change jamais ſans cauſe d'inclination, de ſentiment ou de deſſein ; ces changemens ne s'operent, s'il eſt permis de le dire, qu'au moyen des contre-poids : tout l'art conſiſte à changer à propos la balance ; & ce genre de mécaniſme exige une connoiſſance profonde de la nature. *Voyez* dans Britannicus, avec quel art les contre-poids ſont ménagés dans les ſcenes de Burrhus avec Néron, de Néron avec Narciſſe ; & au contraire prenons le dernier livre de l'Iliade. Achille a porté la vengeance de Patrocle juſqu'à la barbarie : Priam vient ſe jeter à ſes piés pour lui demander le corps de ſon fils : Achille s'émeut, ſe laiſſe fléchir ; & juſque-là cette ſcene eſt ſublime. Achille invite Priam à prendre du repos. " Fils de Jupiter (lui » répond le divin Priam), ne me forcez » point à m'aſſeoir, pendant que mon cher » Hector eſt étendu ſur la terre ſans ſépul- » ture. » Quoi de plus pathétique & de moins offenſant que cette réponſe ! Qui croiroit que c'eſt à ces mots qu'Achille redevient furieux ? Il s'appaiſe de nouveau ;

il fait laiſſer ſur le chariot de Priam une tunique & deux voiles pour envelopper le corps, avant de le rendre à ce pere affligé : il le prend entre ſes bras, le met ſur un lit, & place ce lit ſur le chariot. Alors il ſe met à jeter de grands cris, & s'adreſſant à Patrocle, "mon cher Patrocle, s'écrie-t-il, ne ſois » pas irrité contre moi. » Ce retour eſt encore admirable ; mais achevons. " Mon cher » Patrocle, ne ſois pas irrité contre moi, » ſi on te porte juſque dans les enfers la » nouvelle que j'ai rendu le corps d'Hector » ſon pere ; car (on s'attend qu'il va dire, » *je n'ai pu réſiſter aux larmes de ce pere in-* » *fortuné* ; mais non) car il m'a apporté » une rançon digne de moi. » Ces diſparates prouvent que jamais on n'a moins connu l'héroïſme que dans les temps appelés héroïques.

Du ſtyle. Nous ſuppoſons dans le lecteur une idée juſte des qualités du ſtyle en général : il peut conſulter les *articles* STYLE, ÉLÉGANCE, PRÉCISION, *&c.* Appliquons en peu de mots au ſtyle de l'*épopée* celle de ces qualités qui lui conviennent : les premieres ſont la force, la préciſion, & l'éloquence. La force & la préciſion ſont inſéparables ; mais c'eſt avec l'élégance qu'il eſt difficile de les concilier. Parmi les auteurs qui en écrivant ſe livrent à leur génie, ceux qui penſent le plus ne ſont pas ceux qui écrivent le mieux ; leurs idées, qui ſe preſſent & ſe foulent dans leur impétuoſité, font que leurs expreſſions ſe ſerrent & ſe froiſſent : au contraire, ceux dont les idées moins tumultueuſes ſe ſuccedent & s'arrangent à leur aiſe, conſervent dans leur ſtyle cette liante facilité ; leur imagination donne à leur plume le loiſir d'être élégante. Du nombre des premiers ſont Séneque, Tacite & Lucain, Corneille, Paſcal & Boſſuet ; du nombre des ſeconds, Cicéron, Tite-Live & Virgile, Racine, Mallebranche & Fléchier.

Un ouvrage plus élégant & moins penſé a communément plus de ſuccès qu'un ouvrage plus penſé & moins élégant : la lecture du premier eſt agréable & facile ; la lecture du ſecond eſt utile, mais fatiguante : celui-ci eſt une mine d'or ; celui-là une feuille légere, mais artiſtement travaillée : on l'admire, on en jouit ; & qui va fouiller dans les mines ? Ceux même qui s'y enrichiſſent ſe gardent bien de les faire connoître. Combien d'auteurs célebres doivent leur fortune à d'obſcurs écrivains qu'ils n'ont jamais daigné nommer ? On a dit qu'une penſée appartenoit à celui qui la rendoit le mieux : cela reſſemble au droit du plus fort. Dans le fait, il eſt du moins vrai que l'homme de génie eſt ſouvent comme le ver à ſoie qui file pour l'ouvrier : *Sic vos, non vobis.* . . .

Mais le ſoin qu'on prend de polir le ſtyle ne peut-il pas refroidir l'imagination & ralentir la penſée ? Non, lorſque le poëte ſe hâte d'abord de répandre ſes idées dans toute leur rapidité, & ne donne à la correction que les intervalles du génie. Dans ce premier jet, l'expreſſion ſe fond avec la penſée, & ne faiſant plus qu'un même corps avec elle, ne laiſſe à la réflexion que des traits à rechercher & des contours à arrondir. Rien n'eſt plus vif ni plus élégant que les ſcenes paſſionnées de Racine ; c'eſt ainſi qu'il les a travaillées ; c'eſt ainſi ſans doute qu'avoit commencé celui qui eſt mort à vingt-ſept ans, & nous a laiſſé la Pharſale.

L'harmonie & le coloris diſtinguent ſurtout le ſtyle de l'*épopée*. Il y a deux ſortes d'harmonie dans le ſtyle, l'harmonie contrainte, & l'harmonie libre : l'harmonie contrainte, qui eſt celle des vers, réſulte d'une diviſion ſimmétrique & d'une meſure réguliere dans les ſons. Bornons-nous au vers héroïque, le ſeul qui ait rapport à ce que nous voulons prouver.

On ſait que l'hexametre des anciens étoit compoſé de ſix meſures à quatre temps : c'eſt d'après ce modele que ſuppoſant longues ou de deux temps toutes les ſillabes de notre langue, on en a donné douze à notre vers Alexandrin. Mais comme notre langue, quoique moins dactilique que le grec & le latin, ne laiſſe pas d'être mêlée de longues & de breves, & que le choix en eſt arbitraire dans les vers, il arrive qu'un vers a deux, trois, quatre, & juſqu'à huit temps de plus qu'un autre vers de la même meſure en apparence.

Je ne veux que la voir, ſoupirer & mourir.
Traçat à pas tardifs un pénible ſillion.

Ainſi le mélange de ſillabes breves & longues détruit dans nos vers la régularité de la meſure : or point de vers harmonieux ſans

ce mêlange ; d'où il ſuit que l'harmonie & la meſure ſont incompatibles dans nos vers. Le choix des ſons y eſt arbitraire : ce n'eſt donc pas encore ce choix qui rend nos vers préférables à la proſe. Enfin la rime, qui peut cauſer un moment le plaiſir de la ſurpriſe, ennuie & fatigue à la longue. Qu'eſt-ce donc qui peut nous attacher à une forme de vers qui n'a ni ryhtme ni meſure, & dont l'irréguliere ſimétrie prive la penſée, le ſentiment & l'expreſſion des graces nobles de la liberté ?

La proſe a ſon harmonie, & celle-ci, que nous appelons *libre*, ſe forme, non de tel ou de tel mêlange de ſons réguliérement diviſés, mais d'un mêlange varié de ſillabes faciles, pleines & ſonores, tour à tour lentes & rapides, au gré de l'oreille, & dont les ſuſpenſions & les repos ne lui laiſſent rien à ſouhaiter. Là tous les nombres que l'oreille s'eſt choiſis par prédilection, d'actile, ſpondée, iambe, *&c.* ſe ſuccedent & s'allient avec une variété qui l'enchante & ne la fatigue jamais : la meſure précipitée ou ſoutenue, interrompue ou remplie, ſuivant les mouvemens de l'ame, laiſſe au ſentiment, d'intelligence avec l'oreille, choiſir & marquer les diviſions : c'eſt là que le trimetre, le tétrametre, le pentametre trouvent naturellement leur place ; car c'eſt une affectation puérile que d'éviter dans la proſe la meſure d'un vers harmonieux, ſi ce n'eſt peut-être celle du vers héroïque, dont le retour continu eſt trop familier à notre oreille, pour qu'elle ne ſoit pas étonnée de trouver ce vers iſolé au milieu des diviſions irrégulieres de la proſe. *V.* ELOCUTION.

Que l'harmonie imitative ait fait une des beautés des vers anciens, c'eſt ce qui n'eſt ſenſible pour nous que dans un très-petit nombre d'exemples ; quelquefois elle peint le phyſique :

Nec brachia longo
Margine terrarum porrexerat Amphitrite.

quelquefois elle peint l'idée :

Magnum Jovis incrementum.

. . . . . .

Monſtrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum.

Mais rien n'eſt plus difficile ni plus rare que de donner à nos vers cette expreſſion harmonique ; & ſi notre langue en eſt ſuſceptible, ce n'eſt tout au plus que dans la proſe, dont la liberté laiſſe au goût & à l'oreille du poëte le choix des termes & des tours : c'eſt peut-être ce qui manque à la proſe nombreuſe, mais monotone, du Télémaque.

Cependant, il faut céder à l'habitude où nous ſommes de voir des poëmes en vers, Il y auroit un moyen d'en rompre la monotonie, & d'en rendre juſqu'à un certain point l'harmonie imitative : ce ſeroit d'y employer des vers de différente meſure, non pas mêlés au haſard, comme dans nos poéſies libres, mais appliqués aux différens genres auxquels leur cadence eſt le plus analogue. Par exemple, le vers de dix ſillabes, comme le plus ſimple, aux morceaux pathétiques ; le vers de douze aux morceaux tranquilles & majeſtueux ; le vers de huit aux harangues véhémentes ; les vers de ſept, de ſix & cinq aux peintures les plus vives & les plus fortes.

On trouve dans une épître de l'abbé de Chaulieu au chevalier de Bouillon, un exemple frappant de ce mêlange de différentes meſures.

Tel qu'un rocher dont la tête
Egalant le mont Athos,
Voit à ſes piés la tempête
Troubler le calme des flots.
La mer autour bruit & gronde ;
Malgré ſes émotions,
Sur ſon front élevé regne une paix profonde,
Que tant d'agitations,
Et que les fureurs de l'onde
Reſpectent à l'égal du nid des Alcyons.

Mais faudroit-il éviter le retour fatigant de la rime redoublée, croiſer les vers, & varier les repos avec un art d'autant plus difficile, qu'il n'a point de regles.

Le coloris du ſtyle eſt une ſuite du coloris de l'imagination ; & comme il en eſt inſéparable, nous avons cru devoir les réunir ſous un même point de vue.

Le ſtyle de la tragédie eſt commun à toute la partie dramatique de l'*épopée*. *Voy.* TRAGÉDIE.

Mais la partie épique permet, exige même des peintures plus fréquentes & plus vives : ou ces peintures préſentent l'objet ſous ſes propres traits, & on les appelle *deſcrip-*

tions ; où elles le préſente revêtu de couleurs étrangeres, & on les appelle *images.*

Les deſcriptions exigent non ſeulement une imagination vive, forte & étendue, pour ſaiſir à la fois l'enſemble & les détails d'un tableau vaſte, mais encore un goût délicat & sûr pour choiſir & les tableaux, & les parties de chaque tableau qui ſont dignes du poëme héroïque. La chaleur des deſcriptions eſt la partie brillante & peut-être inimitable d'Homere; c'eſt par-là qu'on a comparé ſon génie *à l'eſſieu d'un char qui s'embraſſe par ſa rapidité.... Ce feu, dit-on, n'a qu'à paroître dans les endroits où manque tout le reſte, & fût-il environné d'abſurdité, on ne le verra plus.* (*Préf. de l'Homere Angl. de Pope.*) C'eſt par-là qu'Homere a fait tant de fanatiques parmi les ſavans, & tant d'enthouſiaſtes parmi les hommes de génie : c'eſt par-là qu'on l'a regardé tantôt comme une ſource intariſſable où s'abreuvoient les Poëtes,

A quo ceu fonte perenni
Vatum pieriis ora rigantur aquis. Ovid.

tantôt comme l'avoit repréſenté le peintre Galathon, *cujus vomitum alii poetæ adſtantes abſorbent.* Ælianus, *l. XIII.*

Mais ce n'eſt point aſſez de bien peindre, il faut bien choiſir ce qu'on peint : toute peinture varie à ſa beauté ; mais chaque beauté a ſa place. Tout ce qui eſt bas, commun, incapable d'exciter la ſurpriſe, l'admiration, ou la curioſité d'un lecteur judicieux, & déplacé dans l'*épopée.*

Il faut, dit-on, des peintures ſimples & familieres pour préparer l'imagination à ſe prêter au merveilleux : oui ſans doute ; mais le ſimple & le familier ont leur intérêt & leur nobleſſe. Le repas d'Henri IV. chez le ſolitaire de Gerſai, n'eſt pas moins naturel que le repas d'Enée ſur la côte d'Afrique : cependant l'un eſt intéreſſant, & l'autre ne l'eſt pas. Pourquoi ? Parce que l'un renferme les idées acceſſoires d'une vie tranquille & pure, & l'autre ne préſente que l'idée toute nue d'un repas de voyageurs.

Les poëtes doivent ſuppoſer tous les détails qui n'ont rien d'intéreſſant, & auxquels la réflexion du lecteur peut ſuppléer ſans efforts ; ils ſeroient d'autant moins excuſables de puiſer dans ces ſources ſtériles, que la philoſophie leur en a ouvert de très-fécondes. Pope compare le génie d'Homere à *un aſtre qui attire en ſon tourbillon tout ce qu'il trouve à la portée de ſes mouvemens :* & en effet Homere eſt de tous les poëtes celui qui a le plus enrichi la poéſie des connoiſſances de ſon ſiecle. Mais s'il revenoit aujourd'hui avec ce feu divin, quelles couleurs, quelles images ne tireroit-il pas des grands effets de la nature, ſi ſavamment développés, des grands effets de l'induſtrie humaine, que l'expérience & l'intérêt ont porté ſi loin depuis trois mille ans ? La gravitation des corps, la végétation des plantes, l'inſtinct des animaux, les développemens du feu, l'action de l'air, *&c.* les mécaniques, l'aſtronomie, la navigation, *&c.* voilà des mines à peine ouvertes, où le génie peut s'enrichir : c'eſt de-là qu'il peut tirer des peintures dignes de remplir les intervalles d'une action héroïque : encore doit-il être avare de l'eſpace qu'elles occupent, & ne perdre jamais de vue un ſpectateur impatient, qui veut être délaſſé ſans être refroidi, & dont la curioſité ſe rebute par une longue attente, ſur-tout lorſqu'il s'apperçoit qu'on le diſtrait hors de propos. C'eſt ce qui ne manqueroit pas d'arriver, ſi, par exemple, dans l'un des intervalles de l'action on employoit mille vers à ne décrire que des jeux (*Enéïde, l. V.*) Le grand art de ménager les deſcriptions eſt donc de les préſenter dans le cours de l'action principale, comme les paſſages les plus naturels, ou comme les moyens les plus ſimples. Art bien peu connu, ou bien négligé juſqu'à nous.

Il nous reſte à examiner la partie des images ; mais comme elles ne ſont communes à tous les genres de poéſie, & que la théorie en exige un détail approfondi, nous croyons devoir en faire un article ſéparé. *Voyez* IMAGE.

Nous n'avons pu donner ici que le ſommaire d'un long traité ; les exemples ſur-tout, qui appuient & développent ſi bien les principes, n'ont pu trouver place dans les bornes d'un article : mais en parcourant les poëtes, un lecteur intelligent peut aiſément y ſuppléer. D'ailleurs, comme nous l'avons dit dans l'*article* CRITIQUE, l'auteur qui, pour compoſer un poëme, a beſoin

d'une longue étude des préceptes, peut s'en épargner le travail. *Cet article eſt de M. MARMONTEL.*

M. de Sulzer a fait auſſi des obſervations ſur la nature, l'origine & le caractere du poëme épique.

L'homme, dit-il, eſt naturellement porté à s'occuper des grandes aventures; il s'y arrête avec plaiſir, il tâche de ſe repréſenter auſſi vivement, & avec autant de préciſion qu'il eſt poſſible, ce que ces faits ont d'intéreſſant. Si l'action a beaucoup d'étendue, ſi elle renferme des événemens compliqués, nous cherchons à débrouiller ce qu'il a d'eſſentiel, à le mettre en ordre dans notre eſprit, afin de pouvoir enviſager l'enſemble d'un coup d'œil. Nous ne nous bornons pas au récit de l'hiſtorien, nous y ajoutons les circonſtances que nous voudrions y trouver, & notre imagination donne aux perſonnages & aux choſes, une forme & un coloris. Nous nous efforçons d'approcher le héros de près, pour voir leur attitude, leurs geſtes, les traits de leur viſage, entendre le ton de leur voix, & comprendre leurs diſcours. S'ils ſe taiſent, nous voulons au moins deviner leurs penſées ſur leur phyſionomie; ſouvent nous nous mettons à leur place, pour mieux ſentir les mouvemens de leur ame, & l'impreſſion que les objets font ſur eux. Ainſi, à meſure que l'action avance, nous éprouvons ſucceſſivement toutes les paſſions, toutes les agitations qui naiſſent des divers incidens; nous nous oublions en quelque façon nous-mêmes, & ne ſommes plus occupés que de ce que nous croyons voir & entendre.

Telle eſt la ſituation de tout homme ſenſible, auſſi ſouvent qu'il ſe rappelle un événement mémorable qu'il a vu lui-même, ou qu'il a ouï raconter, & dont il deſire de renouveller encore les agréables impreſſions. De-là vient le plaiſir qu'il trouve à raconter aux autres ce qui l'a frappé. Son ton s'anime, ſes expreſſions prennent l'empreinte du ſentiment; ce n'eſt pas un ſimple hiſtorien qui rapporte tout uniment les faits; il veut peindre les choſes telles qu'il a ſouhaité de les voir, & les exprimer, comme il a deſiré de les ouir. C'eſt de ce penchant naturel à raconter des événemens mémorables, avec les additions, les portraits & l'ordre particulier que le feu de l'imagination ſupplée, qu'il faut dériver l'origine de l'*épopée*. Un homme éloquent & ſenſible à un certain degré, compoſeroit, ſans y penſer, un roman poétique, en ſe propoſant ſimplement de faire un récit. Tels étoient probablement les premiers poëmes épiques des anciens Bardes. L'art n'y entroit encore pour rien: lorſqu'enſuite la réflexion & l'art ſont venus au ſecours de la ſimple nature, la narration a pris un ton plus gracieux, une harmonie plus agréable. L'enſemble a été mieux ordonneé; les parties ont reçu une juſte proportion entr'elles & avec le tout; l'ouvrage entier a eu une belle forme, & le bon goût éclairé par l'étude y a ajouté tout ce qui pouvoit y répandre plus d'agrément; ainſi, l'*épopée*, production de l'art, a ſuccédé au récit naturel, comme les édifices ſomptueux aux abris que la nature offroit à l'homme dans les premiers âges. Au ſimple néceſſaire, & à ce que le ſentiment ſeul dictoit, s'eſt joint ce qu'une méditation réfléchie, & un goût perfectionné a pu inventer pour embellir l'ouvrage. Ainſi, quiconque entreprendroit de donner une théorie exacte de l'art épique, devroit, comme dans la théorie de l'architecture, remonter d'abord juſqu'à ce qui a dû précéder tout art; rechercher ce qui n'eſt que naturel & indiſpenſable, & paſſer enſuite à ce que l'art a ajouté pour perfectionner les premiers eſſais.

Mais les critiques n'ont pas ſuivi cette méthode. Ariſtote, l'un des plus anciens d'entr'eux, frappé de la beauté des poëmes épiques d'Homere, les établit pour modeles, ſans rechercher ce qu'il y avoit de naturel & d'indiſpenſable, & le diſtinguer du ſimplement acceſſoire. Les critiques qui l'ont ſuivi, ont tenu la même route: il ſe ſont efforcés d'établir des regles pour fixer les qualités de l'*épopée*, juſque dans le moindre détail; mais ils ont rarement remonté juſqu'au premier principe. De-là vient que cette partie de la poétique eſt, comme tant d'autres, ſurchargée de regles & de préceptes, dont un bon nombre eſt, ou purement arbitraire, ou même faux.

Nous nous propoſons de ſuivre les traces de la nature pour découvrir ce qui conſtitue l'eſſentiel de l'*épopée*. Si nous réuſſiſſons à deviner

deviner l'origine & le caractere des premiers chants épiques, de ces ébauches *autoſchediaſmatiques*, c'eſt ainſi qu'Ariſtote nomme les premiers eſſais d'un génie ſans culture, il ſera aiſé d'en inférer ce que la reflexion & le goût ont contribué à l'embelliſſement ſucceſſif de ces groſſieres productions.

Nous avons déja dit que le premier germe de l'*épopée* ſe trouve dans le penchant naturel que nous avons de raconter aux autres, & de nous rappeler vivement à nous-mêmes les faits intéreſſans qui nous ont frappés. Des hommes qui ont concouru enſemble à quelque expédition, ne peuvent guere ſe rencontrer ſans en parler : chacun raconte la partie de l'événement à laquelle il a pris la plus grande part, ou qui l'a plus touché. C'eſt par le même principe de plaiſir que chez les nations groſſieres on inſtituoit des fêtes publiques en commémoration des événemens remarquables, & ſur-tout des exploits auxquels elle avoit eu part.

Dans ces fêtes ſolennelles les eſprits ſont déja naturellement échauffés, & ſuſceptibles des ſentimens les plus vifs. Ceux qui ont participé à l'action qu'on célebre, s'avancent au milieu de l'aſſemblée ; & pleins du feu qui les anime encore, en font un récit circonſtancié, pathétique & pittoreſque. Il eſt probable, il eſt même hiſtoriquement vrai de certains peuples, que le ſouvenir des grands événemens a été perpétué chez diverſes nations pendant pluſieurs ſiecles par des fêtes annuelles établies à cet effet. Lorſqu'après une ou deux générations, il ne reſtoit plus de témoins vivans, c'étoit à ceux qui étoient doués d'une imagination vive, & que le ſentiment échauffoit, à retracer à l'auditoire aſſemblé l'hiſtoire de leurs ancêtres.

Il eſt très-poſſible que pour avoir l'honneur de parler en public dans ces ſolennités, des hommes de génie ſe ſoient exercés à des compoſitions épiques, & qu'inſenſiblement la commémoration publique des anciens événemens ſoit devenue un art. Telle a propablement été la premiere vocation des barbes, d'où vinrent enſuite les poëtes, comme les rhéteurs ſuccéderent aux anciens Démagogues.

Quand on réfléchit que le principal but de ces fêtes ſolennelles étoit d'exciter & d'exalter le ſentiment ; quand on ſe rappelle combien la muſique, même le ſimple bruit, a d'énergie pour entretenir l'émotion du cœur, on ne doutera pas qu'on n'ait employé la muſique pour accompagner & ſoutenir les récits publics. On ſait d'ailleurs que la muſique fait partie des fêtes chez les peuples les plus ſauvages ; ainſi il eſt très-vraiſemblable que c'eſt ce qui a introduit le *metre* dans ce narrations.

Les premieres *épopées* des Bardes étoient donc des récits pathétiques d'exploits nationaux, qu'ils chantoient dans les aſſemblées publiques. Le ſujet rouloit ſur des faits déja connus, qu'il n'étoit pas tant queſtion de rapporter hiſtoriquement, que d'orner de tous les traits propres à réveiller le ſentiment, & à enflammer les eſprits d'un zele patriotique. Il s'agiſſoit moins de ſuivre ſcrupuleuſement le fil de l'hiſtoire, que de choiſir ce qu'elle contenoit de plus capable de toucher le cœur. Il falloit ſur-tout peindre les principaux perſonnages, les héros dont on chantoit les proueſſes, avec tant de force & de vérité, que chaque auditeur crût les voir encore au milieu de leurs exploits.

Le Barde ne pouvoit prendre pour le ſujet de ſon chant que l'action unique dont on célébroit la mémoire, car chaque fête n'avoit qu'un ſeul événement capital pour but de ſon inſtitution ; & les chants deſtinés á retracer cet événement ne devoient pas être trop longs, pour ne pas laſſer l'aſſemblée.

Voilà juſqu'où il eſt permis de pouſſer les conjectures ſur l'origine de l'*épopée ;* le critique ne doit pas la perdre de vue, pour ne pas gêner mal à propos le poëte épique par des regles arbitraires, qui ne ſeroient pas déduites de la nature primitive de ce genre de poëme.

On peut réduire à très-peu de préceptes ce qui lui eſt eſſentiel. L'unité d'action, l'intérêt & la grandeur de l'événement, la maniere de le rapporter, plus épique qu'hiſtorique. Des peintures ſaillantes des héros, & de leurs exploits, une diction très-pathétique, mais qui ne s'éleve pas tout à fait juſqu'à l'enthouſiaſme. Tout poëme qui réunira ces qualités méritera le nom d'*épopée*.

L'unité d'action tient à l'origine même

de ce poëme, il y a apparence que d'abord l'action fut reſſerrée à un ſeul événement, à une ſeule bataille, ou même à un combat ſingulier. Mais le poëme épique étant devenu un ouvrage de l'art, l'action eut plus d'étendue, ſans ceſſer néanmoins d'être une; la duplicité d'action auroit dénaturé l'*épopée*.

D'ailleurs, ſans remonter à l'origine de ce poëme, on n'en ſentira pas moins la néceſſité de cette premiere condition. Le poëte n'a pas ici le but d'inſtruire; il veut toucher. Un grand objet a réveillé toute l'activité de ſon cœur & de ſon imagination; plein du feu qui l'agite, il ne parle que de ce qu'il voit, & de ce qu'il ſent. Ainſi, ſon objet eſt naturellement unique: de plus, le but qu'il ſe propoſe exige néceſſairement l'unité d'action. Il veut exciter de grands mouvemens dans l'ame de ſes auditeurs, leur inſpirer des ſentimens généreux, en faire des hommes d'un ordre ſupérieur. Pour atteindre à ce but, il doit retracer l'événement principal avec les couleurs les plus vives, & par les traits les plus frappans. Ses tableaux doivent être bien circonſtanciés, afin que l'auditeur ſaiſiſſe tout parfaitement, qu'il s'émeuve & ſe paſſionne; le caractere des principaux perſonnages demande d'être pleinement développé; on veut les connoître juſques dans le plus petit détail. Des récits abrégés ne ſatisferoient pas, on attend pour l'ordinaire des deſcriptions bien étendues d'un fait qui intéreſſe: le poëme deviendroit donc d'une longueur inſoutenable, s'il renfermoit plus d'une grande action.

L'*épopée* a d'ailleurs ceci de commun avec tous les ouvrages de l'art, que plus l'attention eſt invariablement fixée ſur l'objet; plus l'impreſſion eſt déterminée, plus auſſi l'ouvrage eſt parfait. Or, cet effet n'a complétement lieu que dans les ouvrages où la variété ſe réunit en un ſeul point, c'eſt-à-dire, où tout réſulte d'une ſeule cauſe, ou bien aboutit à un ſeul effet; c'eſt ce qui fait l'unité parfaite de l'action. On la reconnoît aiſément dans un poëme; il ne faut que voir ſi l'on peut en exprimer le contenu en peu de mots; de ſorte que l'enſemble ne ſoit qu'une amplification de ce précis. Quoi de plus ſimple que l'action de l'Iliade, ou celle de l'Odyſſée! Chacun de ces poëmes n'a qu'une ſeule cauſe qui produit tout. On en peut dire autant de l'Enéïde. *Voy. l'article.* ACTION,

L'unité d'action eſt donc eſſentielle à l'*épopée*, & plus cette action ſera ſimple, plus elle ſera parfaite. Le romaneſque & la multitude d'aventures ſingulieres, qui ne frappent que l'imagination, ſont oppoſées au génie de l'*épopée*. Le premier but du poëte eſt de peindre les grandes actions, d'en montrer le germe dans le fond de l'ame, & d'en ſuivre le développement à meſure que les forces de cette ame ſe déploient avec plus d'énergie. C'eſt là ſon véritable ſujet; les événemens ne ſont que le canevas ſur lequel il trace ſes tableaux. Il en eſt du poëme épique comme du genre hiſtorique en peinture. Le but du peintre eſt, ſans contredit, de deſſiner des perſonnages, d'en exprimer les ſentimens, le caractere & l'action. Mais pour remplir ce but, il lui faut une ſcene, un lieu où il puiſſe placer ſes figures. Il entendroit bien mal les regles de ſon art, s'il s'aviſoit d'enrichir ce lieu de tant d'objets brillans & variés, que ſes perſonnages en fuſſent éclipſés, & que l'œil s'attachât de préférence ſur ces hors-d'œuvre. Le poëte pécheroit par le même endroit s'il ſurchargeoit l'*épopée* de quantité de choſes qui n'intéreſſent pas immédiatement le cœur.

Il eſt donc très-avantageux pour l'effet de l'*épopée*, qu'elle renferme peu de matériaux; que l'action ſoit ſimple; qu'elle ſe développe ſans embarras; que l'imagination ſuive ſans peine le fil des événemens. Le poëte ſe ménage de cette maniere plus de place pour tracer ſes tableaux, qui ſont l'eſſentiel du poëme, & l'imagination du lecteur eſt moins diſtraite. L'Iliade à cet égard eſt bien ſupérieure à l'Enéïde. Ce dernier poëme occupe bien plus l'imagination, que l'eſprit & le cœur. Virgile s'épuiſe en tableaux de fantaiſie, & ne ſe ménage, ni aſſez de place, ni aſſez de force pour peindre l'homme. Le poëte épique doit éviter de fatiguer l'imagination du lecteur; c'eſt le défaut de la ſublime Meſſiade de Klopſtock, des lecteurs qui n'ont pas eux-mêmes une imagination ſi exaltée s'y perdent. Dans l'Odyſſée, la néceſſité excuſe ce grand nombre de ſcenes de fantaiſie. Le poëte n'avoit qu'un ſeul homme à peindre, il falloit en

développer le caractere juſque dans les moindres traits : c'eſt pour cela qu'il le fait paſſer par tant d'aventures ſingulieres.

L'action de l'*épopée* doit être intéreſſante & grande. Intéreſſante, afin d'exciter l'attention, ſans laquelle le poëte perd ſa peine, & devient plus ridicule, plus ſon ton eſt pathétique. Le ton doit s'élever à la hauteur du ſujet. Des entrepriſes, des événemens d'où dépend le ſort d'une nation entiere ; voilà les objets les plus propres à l'*épopée*, mais il faut encore qu'ils aient une certaine grandeur au dehors : ce qui exiſte tout à coup, & produit un effet ſubit, peut à la vérité être très-important, mais ne feroit pas le ſujet d'un poëme épique. Un tremblement de terre pourroit abîmer une contrée entiere. L'événement ne ſeroit que trop intéreſſant, & fourniroit la matiere d'une ode très-ſublime : mais on n'en ſauroit faire une *épopée*, parce que le ſujet n'a point de grandeur en étendue. Il faut dans le poëme épique une action qui exige de grands efforts de divers genres, qui rencontre de puiſſans obſtacles, où les perſonnages ſoient toujours dans la plus grande activité, afin que le poëte ait lieu de développer toutes les forces du cœur humain. Voilà pourquoi, bien que Milton & Klopſtock aient choiſi chacun un ſujet très-intéreſſant en lui-même, ces poëtes ont été obligés de recourir aux fictions les plus hardies pour donner une plus grande étendue à ce qui n'eût été que la matiere d'une ode. La grandeur de l'action ne conſiſte, ni dans la longeur du temps, ni dans le nombre des occupations. Une action d'un jour peut ſurpaſſer en grandeur l'action de pluſieurs années. Ce qui en fait la grandeur, c'eſt qu'un grand nombre de perſonnes de différens caracteres y déploient leurs forces & leur génie, & s'y développent elle-mêmes d'une maniere à intéreſſer fortement le lecteur, & à le ſatisfaire pleinement.

L'hiſtorien traite ſon ſujet autrement que le poëte ; il ne ſera pas inutile d'approfondir en quoi la différence conſiſte eſſentiellement. Le but de l'hiſtoire eſt d'enſeigner les faits ; ainſi l'hiſtorien doit ſuppoſer que ſon lecteur les ignore : le poëte au contraire, peut ſuppoſer que le fond de ſon ſujet eſt connu ; il n'a en vue que de nous retracer ce que nous ſavons déja hiſtoriquement, de la maniere la plus propre à nous émouvoir fortement. Il entre donc de plein ſaut en matiere, ſans avoir beſoin de préliminaires. Il ne s'occupe qu'à bien choiſir le point de vue, l'ordre, & le jour le plus favorable, pour que ſon récit faſſe une vive impreſſion. Il peint tout dans un plus grand détail, & avec des traits plus marqués que ne le feroit l'hiſtorien. Il ne nous raconte pas en gros, ni en ſon propre ſtyle, qui ont été les perſonnages, ce qu'ils ont dit & fait jadis ; il nous les ramene ſous les yeux ; nous croyons les voir agir actuellement ; nous les entendons parler chacun ſon propre langage ; nous ſuivons tous leurs mouvemens. S'agit-il de quelque événement remarquable, le poëte commence par arranger le lieu de la ſcene, tout ce qui tombe ſous les yeux eſt mis à ſa place, enſorte que ſans fatiguer davantage notre imagination, auſſi-tôt qu'il introduit ſes perſonnages, toute notre attention peut ſe tourner ſur eux pour les voir agir. Dans les deſcriptions, l'*épopée* emploie les couleurs les plus vives, accumule, s'il le faut, comparaiſons ſur comparaiſons, & anime toute la nature. En un mot, le poëme épique tient le milieu entre une narration hiſtorique & une repréſentation dramatique.

Mais ce qui diſtingue principalement l'*épopée*, ce ſont les portraits & les tableaux. Son grand but eſt de nous faire voir d'auſſi près qu'il ſe peut des perſonnages illuſtres, leurs ſentimens & leurs actions, & par conſéquent auſſi les objets qui les occupent. Si l'on retranchoit du poëme ces peintures détaillées, on le réduiroit preſque à une ſimple relation. Les portraits ſont donc une partie très-eſſentielle de l'*épopée* ; c'eſt à cela qu'on reconnoît principalement le génie du poëte, & ſa connoiſſance du cœur humain. Mais ces portraits ne ſont pas de ſimples deſcriptions abſtraites, ce ſont des tableaux vivans, dans leſquels les perſonnages ſont vus par leurs actions & par leurs diſcours. Tels ſont les portraits des héros d'Homere. Chacun a ſon caractere diſtinctif, ſon tour de génie particulier, qui ſe déploie avec la plus grande vérité à chaque rencontre, ſoit en parlant, ſoit en agiſſant. Dans tout le cours du poëme, on reconnoît toujours, malgré la variété des circonſtances, le même perſonnage, parce qu'il conſerve ſon ton indi-

viduel, qui reſte toujours ſemblable à lui ſeul, & que ſa maniere de s'exprimer ou d'agir n'appartient qu'à lui.

Il n'eſt pas néceſſaire de faire ſentir combien de ſagacité, de connoiſſance des hommes, & de ſoupleſſe de génie tout cela exige. Le poëte doit connoître par expérience les divers caracteres, les différens principes qui influent ſur les actions. Il doit aſſigner à chaque perſonnage une teinte naturelle du ſiecle, des mœurs & du caractere national. Il doit ſavoir ſe tranſporter dans les temps & dans les lieux de l'action; & afin que chaque caractere puiſſe bien ſe développer, il faut ordonner l'action de maniere que chacun des principaux perſonnages ſe trouve dans pluſieurs ſituations différentes, plus ou moins critiques; tantôt occupé de ſes propres affaires, tantôt de celles des autres, ſoit pour les favoriſer, ou pour les traverſer.

Ajoutons à cela que tous ces perſonnages doivent avoir une grandeur idéale un peu au deſſus de la grandeur naturelle. Car pour que l'action ſoit grande & extraordinaire, il faut que les acteurs ſoient diſtingués du commun des hommes; que tout en eux juſtifie le ton élevé ſur lequel le poëte a débuté à leur égard. S'il ne nous montroit que des hommes ordinaires, ſon ſtyle emphatique paroîtroit outré, & d'ailleurs le but du poëme ſeroit manqué: il doit toujours être d'élever l'eſprit & les ſentimens du lecteur.

On exige encore de l'*épopée* qu'elle ſoit inſtructive. Comme le deſſein du poëte n'eſt pas de nous apprendre les faits, il ſe propoſe en nous les retraçant de nous donner d'utiles leçons, mais à ſa maniere, & non en moraliſtes; point ſur le ton d'un philoſophe dogmatique, mais en poëte:

Qui quid ſit pulchrum, quid turpe, quid utile, quid non
Plenius ac melius Chryſippo & Crantore dicit.

Il inſtruit par la voies des exemples; il nous montre comment des hommes d'un jugement profond, d'un eſprit élevé, agiſſent dans les grandes occaſions. Le poëte ne diſſerte pas; il ne fait point d'applications morales; il ne cherche pas même à inſtruire par des ſentences générales qu'il feroit débiter à ſes héros; il ne dit point comment il faut penſer & agir; il ſe contente de nous faire voir des hommes qui agiſſent & qui penſent.

Quelques critiques ont cru que l'*épopée* devoit inſtruire par la nature même de l'événement, & par le ſuccès heureux ou malheureux que le dénouement amene. Mais cette maniere d'inſtruire appartient proprement à l'hiſtoire, elle n'eſt qu'accidentelle au poëme épique. Le ſujet entier de l'Iliade n'a rien de fort inſtructif, & réduit en ſimple récit, on n'en tireroit qu'une morale aſſez froide. L'influence vraiment énergique de l'*épopée* ſur les mœurs, conſiſte dans les actions & la maniere noble de penſer des héros. C'eſt par-là que toute la Grece a regardé Homere comme le premier inſtituteur des hommes.

Il nous reſte encore à parler du ſtyle de l'*épopée*. Le poëte plein de la grandeur du ſujet qu'il chante, s'énonce d'un ton pathétique, ſolennel, & qui tient de l'enthouſiaſme. Des termes forts & harmonieux diſtinguent ſon expreſſion de l'expreſſion ordinaire. Il trouve des tours qui anobliſſent l'idée des choſes communes. Il évite les liaiſons ordinaires, & les manieres de parler trop familieres. Sa conſtruction n'eſt pas celle du vulgaire; & comme ſon imagination échauffée voit tous les objets exactement deſſinés ſous ſes yeux, il eſt plus riche que l'hiſtorien en épithetes pittoreſques. Son ton porte toujours l'empreinte du ſentiment préſent: doux, ou impétueux, ſelon la ſituation actuelle de l'eſprit. A meſure que l'action devient plus vive, la paſſion s'anime, & le ton s'éleve: ce qui ſeroit de l'enflure chez l'hiſtorien, n'eſt que la ſimple nature chez le poëte, parce que le propre des grandes paſſions eſt de troubler la raiſon, & que l'enthouſiaſme rend ſuperſtitieux; dans cet état, un concours fortuit des cauſes paroît l'ouvrage de quelques puiſſances ſupérieures; les êtres inanimés ſemblent avoir une intelligence & une volonté. Si un coup de foudre effraie, & fait reculer les chevaux de Diomede, le poëte dans ſon enthouſiaſme voit le pere des dieux & des hommes, qui, pour prévenir un effroyable carnage, vient interpoſer ſon autorité, & ſéparer les combattans. En général le ton élevé & pa-

thétique de l'*épopée* exige auſſi un langage extraordinaire. Il ſemble que la proſe la plus majeſtueuſe n'y ſuffit pas. L'hexametre des Grecs paroît de mieux y convenir. Il en eſt à cet égard, comme à celui des ordres d'architecture. On n'eſt pas aſtraint à ſuivre ſcrupuleuſement les modeles des anciens; mais plus on en approche, plus l'architecture eſt belle. L'hexametre n'eſt pas eſſentiel à l'*épopée*, mais c'eſt de tous les vers celui qui y ſemble le plus propre.

Voilà tout ce qui ſemble conſtituer l'eſſence du poëme épique. Un poëme qui réunira toutes ces conditions, quel qu'en ſoit d'ailleurs le ſujet, la forme, l'étendue & le genre du metre, peut prétendre à la qualification d'*épopée*. La forme en varie à l'infini, depuis l'Iliade d'Homere, juſqu'aux campagnes de Marlborough, chantées par Addiſſon. Il y a apparence que le ſujet de l'*épopée* ne roula originairement que ſur des expéditions militaires; mais Homere montra déja par ſon Odyſſée qu'on pouvoit choiſir d'autres événemens. Quelques critiques ſont dans l'idée que la forme du poëme épique a été invariablement fixée par Homere; mais le *Fingal* d'Oſſian eſt d'une tout autre forme, & n'en eſt pas moins une *épopée*. N'exigeons du poëte que l'eſſentiel de le poéſie épique, & laiſſons le reſte à ſon génie & à ſon choix. Ne prétendons pas même qu'il introduiſe des intelligences ſupérieures pour mettre du merveilleux & du ſurnaturel dans ſon poëme. La grandeur peut très-bien ſe trouver dans des actions humaines, & exciter notre admiration. Il ſuffit que le génie du poëte ſoit vraiment grand. Ce n'eſt pas ce que les divinités font dans l'Iliade qui en conſtitue le merveilleux; on pourroit le retrancher entiérement, & le poëme conſerveroit encore ſa grandeur. Quand, au contraire, un génie médiocre s'efforce de donner à ſon poëme un air de merveilleux en recourant à des êtres ſurnaturels, ou même à des êtres allégoriques, bien loin d'y ajouter de la grandeur, il le rend infailliblement froid. Ne preſcrivons donc point de regles arbitraires à cet égard, & laiſſons également au diſcernement du poëte, tout ce qui concerne le lieu, le temps & la durée de l'action; qu'il ſatisfaſſe aux conditions eſſentielles de l'*épopée*, & il s'aſſurera un rang parmi le petit nombre des bons épiques.

Ce que nous avons dit juſqu'ici concerne proprement la grande *épopée*, celle qui chante une action de la premiere grandeur, & qui nous fait connoître des perſonnages d'un caractere ſublime, & d'un courage extraordinaire. Mais on peut encore appliquer le ton & la maniere épique à des ſujets d'une grandeur moyenne, ce qui produit la petite *épopée* qui ne laiſſe pas d'être très-intéreſſante, bien qu'elle ne nous montre pas des héros du premier ordre. De cette eſpece étoient dans l'antiquité le poëme de Héro & de Léandre de Muſée; le rapt d'Hélene de Coluthus, & d'autres encore: nous pouvons citer entre les modernes le Jacob de Bodmer, comme un modele de ce genre. Enfin il y a une troiſieme eſpece d'*épopée*, c'eſt celle qui chante de petits objets avec un ton de dignité, c'eſt l'épique badin, ou comique; tel eſt le *Lutrin* de Boileau, la *Boucle de cheveux enlevée*, &c.

La grande *épopée* eſt, ſans contredit, la plus noble production des beaux arts. Les anciens regardoient l'Iliade & l'Odyſſée comme deux ſources où le capitaine, l'homme d'état, le citoyen & le pere de famille devoient puiſer la ſcience qui leur étoit néceſſaire; ils trouverent dans ces deux poëmes les modeles de la tragédie & de la comédie; ils eſtimoient que l'orateur, le peintre, le ſculpteur y pouvoient apprendre les regles les plus eſſentielles de leur art. Cette opinion ſemble outrée, mais elle ne l'eſt pas. Le poëte épique a réellement en ſon pouvoir l'effet qu'on peut attendre de toutes les branches des beaux arts. L'*épopée* réunit tout ce que les divers genres de poéſie ont chacun de bon en ſoi. Tout ce que les arts de la parole ont d'utile & d'inſtructif, le poëme épique peut l'avoir dans un degré ſupérieur. Quel orateur a jamais ſurpaſſé Homere? Quel effet ont produit les tableaux & les peintures, dont Homere n'ait le premier donné les exemples? N'eſt-ce pas à Homere que Phidias a dû le chef-d'œuvre de ſon art? Quelle notion capable d'élever l'ame, de l'exciter aux derniers efforts, de réprimer en elle la paſſion la plus violente, peut mieux s'inſinuer dans l'eſprit, mieux être gravée dans le cœur,

qu'au moyen de la poéſie, & de la poéſie épique? Aſſignons donc à l'*épopée* le rang ſuprême entre les productions de l'art; & au poëte épique, s'il eſt grand dans ſon genre, la prééminence ſur tous les artiſtes.

Quand on réfléchit quel génie ce genre ſublime exige, on ne ſera pas ſurpris que le nombre des bonnes *épopées* ſoit ſi petit. La Grece ſi fertile en grands génies, n'a compté que très-peu de poëtes épiques, & Rome n'en a eu qu'un ſeul qui ait excellé, elle qui a d'ailleurs produit tant d'hommes admirables. Les poëtes Grecs & Latins qui, après Homere & Virgile, ont haſardé de fournir cette carriere, bien qu'en aſſez petit nombre, n'ont pu les ſuivre que de fort loin, & ne luiſent que comme de foibles étoiles en comparaiſon de ces ſoleils. Quoique les ſciences & les arts ſoient aujourd'hui répandus dans toute l'Europe, rien n'eſt plus rare cependant qu'une bonne *épopée*. La France illuſtrée par tant de grands hommes, n'a encore en ce genre qu'un bien foible eſſai à produire. L'Italie, l'Angleterre & l'Allemagne ont à cet égard l'avantage d'avoir vu naître des poëtes qui peuvent approcher, ou d'Homere, ou de Virgile. Le poëte Grec ſouffriroit avec plaiſir d'avoir Milton & Klopſtock à ſes côtés; & Virgile ne mépriſeroit pas la compagnie du Taſſe. L'un & l'autre prêteroient quelquefois une oreille attentive aux chants du Dante & de l'Arioſte, & admireroient plus d'un tableau deſſiné de la main de Bodmer. (*Cet article eſt tiré de la Théorie générale des Beaux-Arts de M.* SULZER.)

EPOQUE, ſ. f. (*Logiq.*) ſuſpenſion de jugement; c'eſt l'état de l'eſprit par lequel nous n'établiſſons rien, n'affirmant & ne niant quoi que ce ſoit. Les philoſophes ſceptiques ayant pour principe, que toute raiſon peut être contredite par une raiſon oppoſée & d'un poids égal, ne ſortoient jamais des bornes de l'*époque*, & ne recevoient aucun dogme. Pour arriver à cette *époque*, ils employoient dix moyens principaux, que je vais détailler d'après Sextus Empiricus, *livre I. des hypotypoſes, ou inſtitutions pyrrhoniennes.*

Le premier eſt tiré de *la diverſités des animaux.* Voici un précis des exemples & des raiſonnemens ſur leſquels Sextus appuie ce premier moyen. Il eſt aiſé, dit-il, de remarquer qu'il y a une grande diverſité dans les perceptions & dans les ſenſations des animaux, ſi l'on conſidere leur origine différente & la diverſe conſtitution de leur corps. A l'égard de leur origine, on voit qu'entre les animaux, les uns naiſſent par la voie ordinaire de la génération, & les autres ſans l'union du mâle & de la femelle. Ici Sextus s'étend ſur ces prétendues générations ſpontanées, que la ſaine phyſique a entiérement bannies. Quant à ceux qui viennent par l'accouplement des ſexes, continue-t-il, les uns viennent d'animaux de même eſpece, ce qui eſt le plus ordinaire; d'autres naiſſent d'animaux de différente eſpece, comme les mulets: les uns naiſſent vivans des animaux; d'autres ſortent d'un œuf, comme les oiſeaux; d'autres ſont mal formés, comme les ours. Ainſi il ne faut pas douter que les diverſités & les différences qui ſe trouvent dans les générations, ne produiſent de grandes antipathies parmi les animaux, qui, ſans contredit, tirent de ces diverſes origines des tempéramens tout à fait différens, & une grande diſcordance & contrariée les uns à l'égard des autres. Le philoſophe ſceptique entaſſe des exemples, qui juſtifient ce qu'il a avancé; d'où il conclut ainſi: ſi les mêmes choſes paroiſſent différentes à cauſe de la diverſité des animaux, il eſt vrai que nous pourrons bien dire d'un objet quel il nous paroît; mais nous nous en tiendrons à l'*époque*, nous demeurerons en ſuſpens, nous ne déciderons rien, s'il s'agit de dire quel il eſt véritablement & naturellement. Car enfin nous ne pouvons pas juger entre nos perceptions & celles des autres animaux, leſquelles ſont conformes à la nature des choſes, & la raiſon de cela, c'eſt que nous ſommes des parties diſcordantes & intéreſſées dans ce procès, & que nous ne pouvons pas être juges dans notre propre cauſe.

Le ſecond, *de la différence des hommes.* Quand nous accorderions qu'il faut s'en tenir au jugement des hommes plutôt qu'à celui des animaux, la ſeule différence qui regne entre les hommes, ſuffit pour maintenir l'*époque*. Nous ſommes compoſés de deux choſes, d'un corps & d'une ame;

mais à l'égard de ces deux choſes, nous ſommes différens les uns des autres en bien des manieres; du côté du corps, la figure ou conformation, & le tempérament varient; Sextus en allegue quantité d'exemples: & quant à l'ame, une preuve de la différence preſque infinie qui ſe trouve entre les eſprits des hommes, c'eſt la contrariété des ſentimens des dogmatiques en toutes choſes, & ſur-tout dans la queſtion des choſes qu'on doit éviter ou rechercher. Or, ou nous croirons tous les hommes, ou nous en croirons quelques-uns. Si nous voulons les croire tous, nous entreprendrons une choſe impoſſible, & nous admettrons des contradictions; & ſi nous en croyons ſeulement quelques-uns, auxquels donnerons-nous la préférence? Un platonicien nous dira qu'il faut s'en rapporter à Platon, un épicurien à Epicure; mais c'eſt préciſément cette contrariété qui nous perſuade d'en demeurer à l'*époque*.

Le troiſieme, *de la comparaiſon des organes des ſens*. Nous ne ſommes point certains ſi les objets qui ſe préſentent à nous, revêtus de certaines qualités, n'ont que ces ſeules qualités; ou plutôt ſi elles n'en ont qu'une, & ſi la diverſité apparente de ces qualités ne vient point de la différente conſtitution de nos organes, ou enfin s'ils n'ont point plus de qualités que celles qui nous paroiſſent, quelqu'une de ces qualités pouvant ne pas tomber ſous nos ſens. Sextus ne fait qu'ébaucher la matiere des ſens de leurs divers rapports & de leurs erreurs; au lieu que Malebranche, dans ſon excellente *recherche de la vérité*, l'a preſque épuiſée.

Le quatrieme, *des circonſtances*. Par ce terme, dit Sextus, nous entendons les habitudes, les diſpoſitions & les conditions différentes. Ce moyen conſiſte à conſidérer quelles ſont les ſenſations & les perceptions d'une perſonne, conformes ou non conformes à ſa nature, dans la veille ou dans le ſommeil, dans les différens âges de la vie, dans le mouvement ou dans le repos, dans la haine ou dans l'amour, quand elle a faim ou quand elle eſt raſſaſiée, quand elle a de certaines diſpoſitions ou habitudes, quand elle eſt dans la confiance ou dans la crainte, dans la triſteſſe ou dans la joie. Il eſt conſtant, & Sextus le prouve au long, que, ſuivant ces différentes diſpoſitions, les hommes ſont tantôt dans un certain état, tantôt dans un autre. Ainſi l'on peut dire facilement comment un objet eſt apperçu de chacun; mais il ne ſera pas également facile de prononcer quel peut être réellement cet objet. Pour trouver un juge recevable qui décidât entre ces contrariétés infinies, il faudroit trouver un homme qui ne fût dans aucune diſpoſition, dans aucune circonſtance: mais c'eſt une ſuppoſition impoſſible. Tout homme eſt lui-même une partie diſcordante; tout homme eſt du nombre des choſes dont on diſpute.

Le cinquieme, *des ſituations, des diſtances & des lieux*. Selon que ces relations ſont différentes, les mêmes choſes paroiſſent diverſement. Un même portique, ſi on le regarde par une des extrémités de ſa longueur, paroît aller toujours en diminuant; mais ſi on le regarde par ſon milieu, il ſemble égal par-tout. Un vaiſſeau vu de loin, paroît petit & ſans mouvement; de près, il paroît grand & en mouvement. Une même tour vue de loin paroît ronde, & de près quarrée. Voilà pour les diſtances. A l'égard des lieux, la lumiere d'une lampe eſt obſcure au ſoleil, & brillante dans les ténebres. Une rame paroît rompue dans l'eau, & droite dehors. Un œuf eſt mou dans le corps de l'oiſeau, & dur dehors. Le corail eſt mou dans la mer, & ſe durcit à l'air. Une même voix paroît autre dans une trompette, autre dans les flûtes, & autre dans l'air ſimple. Quant aux poſitions; une peinture vue preſque tout à fait de côté, enſorte que l'œil ne ſoit preſque point élevé au deſſus du tableau, paroît unie; mais ſi l'œil eſt plus élevé, ſi le tableau eſt moins incliné, ou vis-à-vis de l'œil, l'image paroît avoir des éminences & des enfoncemens. Le cou des pigeons paroît de diverſes couleurs, ſuivant qu'ils ſe tournent. Or tous les objets des ſens ſe préſentant à eux de quelque diſtance, dans quelque lieu & dans quelque poſition (toutes choſes, qui chacune à part cauſent de grandes différences dans les perceptions & dans les idées), nous ſommes obligés par ces raiſons-là d'adopter l'*époque*.

Le ſixieme, *des mêlanges.* Rien de tout ce qui eſt hors de nous, ne tombe ſous nos ſens ſeul & pur, mais toujours avec quelqu'autre choſe ; d'où il arrive qu'il eſt apperçu & ſenti diverſement par ceux qui le conſiderent. La couleur de notre viſage, par exemple, paroît autre quand il fait chaud que quand il fait froid ; ainſi nous ne pouvons pas dire quelle elle eſt purement & ſimplement, mais ſeulement quelle elle nous paroit avec le chaud ou avec le froid. Mais outre les mêlanges extérieurs, il y en a qui réſident dans les organes mêmes de nos ſens, & qui varient infiniment la perception des objets. Nos yeux ont en eux-mêmes des tuniques & des humeurs. Ainſi comme nous ne pouvons pas voir les objets extérieurs, ſans le mêlange de ces choſes qui ſont dans nos yeux, nous ne pouvons pas non plus les appercevoir purement & exactement, & jamais nous ne les appercevons qu'avec quelque mêlange. C'eſt la raiſon pourquoi toutes choſes paroiſſent pâles & d'une couleur morte à ceux qui ont la jauniſſe, & d'une couleur de ſang à ceux qui ont un épanchement de ſang dans les yeux. Il en eſt de même des oreilles, de la langue, *&c.* leſquelles ſont ſi ſouvent chargées d'humeurs qui modifient l'impreſſion des objets de pluſieurs façons différentes. Tous ces mêlanges ne permettant pas aux ſens de recevoir exactement les qualités des objets extérieurs, l'entendement ne peut non plus juger quels ils ſont purement & ſimplement, parce que les ſens qui lui ſervent de guide ſe trompent ; outre que peut-être il mêle lui-même certaines choſes qui lui ſont propres, aux perceptions qui lui viennent des ſens.

Le ſeptieme, *des quantités & des compoſitions.* Il eſt évident que ce moyen nous oblige encore à ſuſpendre nos jugemens touchant la nature des choſes. Par exemple, les raclures des cornes de chevres paroiſſent blanches, quand on les conſidere ſimplement & à part ; mais dans la ſubſtance même de la corne, elles ſemblent noires. Les grains de ſable ſéparés les uns des autres, paroiſſent raboteux, & en monceau on les trouve mous. Si l'on mange de l'ellébore réduit en poudre, il étrangle ; mais il ne fait pas le même effet quand on le mange en gros morceaux, *&c.* Cette raiſon des quantités & des compoſitions fait donc qne nous n'appercevons que d'une maniere obſcure les qualités réelles des objets extérieurs, & nous conduit encore à l'*époque.*

Le huitieme, *des relations.* Toutes choſes ſont relatives à quelques autres. Une choſe peut être dite *relative* à deux égards : 1°. à l'égard de celui qui juge ; car un objet extérieur paroit tel ou tel, relativement à quelque être qui en juge : 2°. une choſe eſt relative à tout ce qui accompagne la perception ou la conſidération de cette choſe. C'eſt ainſi que le côté droit eſt relatif au gauche, on ne peut penſer à l'un ſans penſer à l'autre. Il y a des relations d'identité & de diverſité, d'égalité & d'inégalité, de ſigne & de choſe ſignifiée, ſous leſquelles tous les êtres ſans exception ſont compris. Il eſt donc évident que nous ne pouvons pas dire ce qu'eſt une choſe purement & de ſa nature, mais ſeulement quelle elle paroît par rapport à une autre : nouveau principe d'*époque.*

Le neuvieme, *des choſes qui arrivent fréquemment ou rarement.* Le ſoleil eſt ſans doute quelque choſe de bien plus ſurprenant à voir qu'une comete ; mais parce que nous le voyons ſouvent, & que nous voyons rarement une comete, elle nous épouvante tellement, que nous nous imaginons que les dieux veulent nous préſager par là quelque grand événement, pendant que le ſoleil ne fait point cet effet ſur nous. Mais imaginons-nous que le ſoleil parût rarement, ou qu'il ſe couchât rarement, & qu'après avoir éclairé tout le monde, il le laiſsât enſuite pour long-temps dans les ténebres, nous trouverions-là de grands ſujets d'étonnement. Un tremblement de terre effraie tout autrement ceux qui le ſentent pour la premiere fois, que ceux qui y ſont accoutumés. Quelle n'eſt pas la ſurpriſe de ceux qui voient la mer pour la premiere fois ? On eſtime les choſes rares ; mais celles qui ſont familieres, ſont vues avec indifférence. Puis donc que les mêmes objets nous paroiſſent tantôt précieux & dignes d'admiration, & tantôt tout différens, ſuivant leur abondance ou leur rareté, nous en concluons qu'on peut bien dire

comment

comment une choſe nous paroît ſelon qu'elle arrive fréquemment ou rarement, mais que nous ne ſaurions rien affirmer nuement & ſimplement ſur ſon compte.

Le dixieme, *des inſtituts, des coutumes, des loix, des perſuaſions fabuleuſes, & des opinions des dogmatiques.* C'eſt ici la ſource la plus abondante des contrariétés humaines, & des raiſons d'hadhérer à l'*époque.* Suivons encore notre guide, qui nous fournit les définitions & les exemples que vous allez lire. Un inſtitut eſt le choix que l'on fait d'un certain genre de vie, ou quelque plan de conduite & de pratiques, que l'on prend d'une ſeule perſonne, comme par exemple de Diogene, ou des Lacédémoniens. Une loi eſt une convention écrite par les gouverneurs de l'état, laquelle convention emporte avec elle une punition contre celui qui la tranſgreſſe. La coutume eſt l'approbation d'une choſe fondée ſur le conſentement & la pratique commune de pluſieurs, dont la tranſgreſſion n'eſt point unie comme celle de la loi: par exemple, c'eſt une loi de ne point commettre d'adultere, mais c'eſt une coutume parmi nous de ne point habiter avec ſa femme en public. Une perſuaſion fabuleuſe eſt l'approbation que l'on donne à des choſes feintes & qui n'ont jamais été, telles que ſont entr'autres choſes, les fables que l'on raconte de Saturne: car ces choſes-là ſont reçues comme vraies parmi le peuple. Une opinion dogmatique eſt l'approbation que l'on donne à une choſe qui paroît être appuyée ſur le raiſonnement, ou ſur une démonſtration: par exemple, que les premiers élémens de toutes choſes ſont des atomes indiviſibles, ou des homœomeries, c'eſt-à-dire, des parties ſimilaires qui ſe diſtribuent différemment pour compoſer les différens corps, *&c.* Or nous oppoſons chacun de ces genres, ou avec lui-même, ou avec chacun des autres. Par exemple, nous oppoſons une coutume à une coutume, en cette maniere. Quelques peuples d'Ethiopie, diſons-nous, impriment des marques ſur le corps de leurs enfans, & non pas nous. Les Perſes croient qu'il eſt décent de porter un habit bigarré de diverſes couleurs & long juſqu'aux talons; & nous, nous croyons que cela eſt indécent. Les Indiens careſſent leurs femmes à la vue de tout le monde, mais pluſieurs autres peuples trouvent cela honteux. Nous oppoſons loi à loi. Ainſi, chez les Romains, celui qui renonce aux biens de ſon pere, ne paie point les dettes de ſon pere; & chez les Rhodiens, il eſt obligé de les payer. Dans la Cherſoneſe Taurique en Scythie, c'étoit une loi d'immoler les étrangers à Diane; mais chez nous il eſt défendu de tuer un homme dans un temple. Nous oppoſons inſtitut à inſtitut, lorſque nous oppoſons la maniere de vivre de Diogene à celle d'Ariſtippe, ou l'inſtitut des Lacédémoniens à celui des Italiens. Nous oppoſons une perſuaſion fabuleuſe à une autre, lorſque nous diſons que quelquefois Jupiter eſt appelé, dans les fables, *le pere des dieux & des hommes*, & que quelquefois l'Océan eſt appelé l'*origine des dieux*, & Thétis *leur mere*, ſuivant l'expreſſion de Junon dans Homere. Nous oppoſons les opinions dogmatiques les unes aux autres, lorſque nous diſons que les uns croient l'ame mortelle, & d'autres immortelle; que les uns aſſurent que la providence des dieux dirige les événemens, & que d'autres n'admettent point de providence. Sextus, après avoir ainſi oppoſé ces chefs à eux-mêmes, les met aux priſes les uns avec les autres; mais ce détail nous meneroit trop loin. Tels ſont les dix moyens de l'*époque:* renfermée dans de juſtes bornes, elle eſt ſans contredit le principe le plus excellent qu'aucune ſecte ait jamais avancé, le préſervatif le plus infaillible contre l'erreur. Auſſi Deſcartes, ce reſtaurateur immortel de la ſaine philoſophie, eſt-il parti, pour ainſi dire, delà; par une ſuſpenſion univerſelle du jugement, il a frayé, à la vérité, de nouvelles routes qui, malgré les prétentions de quelques philoſophes plus récens, ſont les ſeules qui conviennent à l'eſprit humain. L'*époque*, principe mort entre les mains des Sceptiques qui ſe contentoient de détruire ſans édifier, & qui ſe jetoient tête baiſſée dans un doute univerſel, devient une ſource de lumiere & de vérité, lorſqu'elle eſt employée par un philoſophe judicieux & exempt de préjugés. *Voyez* DOUTE. *Cet article eſt tiré des papiers de M.* FORMEY.

ÉPOQUE, *en Aſtronomie.* On appelle *époque* ou *racine* des moyens mouvemens d'une planete, le lieu moyen de cette planete déterminé pour quelqu'inſtant marqué, afin de pouvoir enſuite, en comptant depuis cet inſtant, déterminer le moyen de la planete, pour un autre inſtant quelconque.

Parmi les planetes nous comprenons auſſi le ſoleil, que les tables aſtronomiques ſuppoſent, ou peuvent ſuppoſer en mouvement, en lui attribuant le mouvement de la terre. *Voyez* COPERNIC. *Voyez* auſſi MOUVEMENT MOYEN, LIEU MOYEN, TEMPS MOYEN, ÉQUATION DU TEMPS.

Les aſtronomes ſont convenus de faire commencer l'année dans leurs tables à l'inſtant du midi qui précede le premier jour de janvier, c'eſt-à-dire, à midi le 31 décembre, enſorte qu'à midi du premier janvier on compte déja un jour complet ou vingt-quatre heures écoulées. Ainſi, quand on trouve dans les tables aſtronomiques, au méridien de Paris, l'*époque* de la longitude moyenne du ſoleil en 1700, de 9 ſignes 10 degrés 7 minutes 15 ſecondes, cela ſignifie que le 31 décembre 1699, à midi, à Paris, la longitude moyenne du ſoleil, c'eſt-à-dire, ſa diſtance au premier point d'*Aries*, en n'ayant égard qu'à ſon mouvement moyen, étoit de 9 ſignes 10 degrés 7 minutes 15 ſecondes, & ainſi des autres.

L'*époque* une fois bien établie, le lieu moyen pour un inſtant quelconque eſt aiſé à fixer par une ſimple regle de trois. Car on dira : comme une année, ou 365 jours, eſt au temps écoulé depuis ou avant l'*époque*, ainſi le mouvement moyen de la planete, ou le temps périodique moyen pendant une année. (*Voyez* PÉRIODE & MOUVEMENT MOYEN) eſt au mouvement cherché, qu'on ajoutera à l'*époque* ou qu'on en retranchera. Toute la difficulté ſe réduit donc à bien fixer l'*époque*, c'eſt-à-dire, le vrai lieu moyen pour un temps déterminé. Pour cela il faut obſerver la planete le plus exactement qu'il eſt poſſible dans les points de ſon orbite, où le lieu vrai ſe confond avec le lieu moyen, c'eſt-à-dire, où les équations du moyen mouvement ſont nulles. (*Voyez* ÉQUATION.) On aura donc le lieu moyen de la planete pour cet inſtant, & par conſéquent une ſimple regle de trois donnera le lieu moyen à l'inſtant de l'*époque*. Par exemple, le lieu moyen du ſoleil ſe confond ſenſiblement avec le lieu vrai, lorſque le ſoleil eſt apogée ou périgée, parce qu'alors l'équation du centre eſt nulle ; le lieu moyen de la lune ſe confond à peu près avec le lieu vrai, lorſque la lune eſt apogée ou périgée, & de plus en conjonction ou oppoſition ; je dis *à peu près*, parce que dans ce cas là même il y a encore quelques équations, la plupart aſſez petites, que les tables & la théorie donnent, & auxquelles il eſt néceſſaire d'avoir égard pour déterminer le vrai mouvement moyen, auſſi, comme ces équations ne ſont pas exactement connues, l'*époque* du lieu moyen de la lune ne peut être fixée que par une eſpece de tâtonnement & par des combinaiſons répétées & délicates. Il paroît en effet que M. Halley l'avoit trop reculée d'environ une minute, & d'autres aſtronomes la font de près de deux minutes plus avancée. Ce ſont les obſervations réitérées des lieux de la lune, comparés avec les calculs de ces mêmes lieux, qui peuvent ſervir à fixer l'*époque* auſſi exactement qu'il eſt poſſible. *Voyez* LUNE, & *les articles cités ci-deſſus* (O)

ÉPOQUE, ſ. f. (*Hiſtoire.*) On appelle ainſi certains événemens remarquables dont le temps eſt exactement ou à peu près connu dans la chronologie ancienne & moderne, & qui ſervent comme de points fixes pour y rapporter les autres événemens. Ce mot vient d'un mot grec qui ſignifie *s'arrêter*, parce que les *époques* dans l'hiſtoire ſont comme des lieux de repos, & pour ainſi dire, des ſtations où l'on s'arrête pour conſidérer de là plus à ſon aiſe ce qui ſuit & ce qui précede, & pour lier entr'eux les événemens. *Voyez* ce que dit ſur ce ſujet M. Boſſuet, dans ſon *diſcours ſur l'hiſtoire univerſelle.*

Les principales *époques* de l'Hiſtoire ſacrée, par exemple, ſont la création du monde, le déluge, la vocation d'Abraham, la ſortie d'Egypte, Saül, ou les Juifs gouvernés par des rois, la captivité de Babylone, le retour de la captivité, la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Les temps de ces

différentes *époques* ſont différens, ſelon la chronologie que l'on juge à propos de ſuivre. *Voyez* AGE, CHRONOLOGIE, *&c.*

Les principales *époques* de l'hiſtoire eccléſiaſtique, ſont Conſtantin ou la paix de l'égliſe, la naiſſance du Mahométiſme, le ſchiſme des Grecs, les Croiſades, le grand ſchiſme d'Occident, le Luthéraniſme, *&c.*

Celles de l'hiſtoire de France, ſont Clovis, Pepin, Hugues Capet, tige des trois races de nos rois: & dans chacune de ces trois *époques* principales on peut en placer d'autres; par exemple, depuis Hugues Capet, on peut placer différentes *époques*, à S. Louis, à Charles le Sage, à François I, à Henri IV, à Louis XIV. Il en eſt de même de l'hiſtoire des autres peuples. *Voyez* HISTOIRE. *Voyez* auſſi *l'article* ERE. La regle qu'on doit ſe propoſer pour les *époques*, c'eſt qu'elles ne ſoient ni trop, ni trop peu nombreuſes. On en ſent aiſément la raiſon. Dans le premier cas, le lecteur ou l'hiſtorien s'arrêteroit inutilement à chaque pas; dans le ſecond, il s'épuiſeroit de fatigues, ayant trop de terrain à embraſſer à la fois. (*O*)

L'*époque* eſt donc proprement un terme ou point fixe de temps, depuis lequel on compte les années. *Voyez* AN.

Les nations ont différentes *époques*, & cela n'eſt pas ſurprenant: car comme il n'y a point de raiſons tirées de l'aſtronomie qui rendent l'une préférable à l'autre, la fixation des *époques* eſt purement arbitraire. La principale *époque* des chrétiens eſt celle de la naiſſance ou incarnation de Jeſus-Chriſt; celle des Mahométans eſt l'hégire; celle des Juifs, la création du monde; celle des anciens Grecs, les Olympiades; celle des Romains, la fondation de Rome; celle des anciens Perſes & Aſſyriens, eſt l'*époque* ou l'*ere* de Nabonaſſar. *Voyez* INCARNATION, HÉGIRE, OLYMPIADE, *&c.*

La connoiſſance & l'uſage des *époques* eſt d'un grand avantage dans la Chronologie. *Voyez* CHRONOLOGIE.

C'eſt principalement dans l'hiſtoire ancienne que les *époques* ſont néceſſaires. L'incertitude de la chronologie oblige de ſe fixer à quelques points principaux pour ſe former un ſyſtême ſuivi. La maniere différente de compter l'année chez les différens peuples, contribue à la difficulté de bien fixer les *époques*.

Pour réduire les années d'une *époque* à celle d'une autre, c'eſt-à-dire, pour trouver quelle eſt l'année de l'une qui correſpond à une année donnée de l'autre, on a inventé une période d'années qui commence avant toutes les *époques* connues, & qui en eſt, pour ainſi dire, le rendez-vous commun; cette période eſt appelée *période julienne*. C'eſt à cette période que l'on réduit toutes les *époques*, en déterminant l'année de cette période, à laquelle chaque *époque* commence. Ainſi, il ne reſte plus qu'à ajouter l'année propoſée d'une *époque* à l'année de la période qui correſpond au commencement de cette *époque*, & à retrancher de cette même année propoſée l'année de la même période qui répond à l'autre *époque*; le reſte eſt l'année de cette autre *époque*. *V.* PERIODE JULIENNE.

L'*époque de Jeſus-Chriſt ou de notre Seigneur*, eſt l'*époque* vulgaire de toute l'Europe; elle commence à la nativité du Sauveur le 25 décembre, ou plutôt, ſelon la maniere ordinaire de compter, à ſa circonciſion le premier janvier; mais en Angleterre, elle commence à l'incarnation ou à l'annonciation de la Vierge le 25 de mars, neuf mois avant la nativité. *Voyez* NATIVITÉ, CIRCONCISION, ANNONCIATION, *&c.*

L'année de la période julienne répondant à celle de la naiſſance & de la circonciſion de Jeſus-Chriſt, eſt ordinairement comptée pour la 4713 de cette période. Ainſi la premiere année de notre ere répond à la 4714 année de la période julienne.

Donc 1°. ſi à une année donnée de J. C., on ajoute 4713, la ſomme ſera l'année de la période julienne qui répond à l'année propoſée; par exemple, ſi à la préſente année 1755 on ajoute 4713, la ſomme 6468 ſera l'année où nous ſommes de la période julienne. 2°. Au contraire, ſi on ôte 4713 d'une année donnée de la période julienne, le reſte eſt l'année courante de Jeſus-Chriſt. Par exemple, ſi de l'année

6468 de la période julienne on ôte 4755, le reſte ſera l'année courante 1755.

L'*époque* de la naiſſance de notre ſeigneur ſert non-ſeulement au calcul des années écoulées depuis le commencement de l'*époque*, mais encore aux calculs de celles qui l'ont précédé.

Pour trouver l'année de la période julienne, répondant à une année donnée avant Jeſus-Chriſt, il faut ſouſtraire de 4714 l'année propoſée, le reſte ſera l'année correſpondante que l'on cherche. Ainſi on trouvera que l'année 752 avant J. C. eſt l'année 3956 de la période julienne. Au contraire, ſi on ſouſtrait de 4714 une année propoſée de la période julienne de 4714, le reſte eſt l'année correſpondante avant J. C.

L'auteur de l'*époque* vulgaire, ou de la méthode de compter les années depuis la naiſſance de J. C. eſt Denis le Petit, abbé de Rome, Scythe de nation, qui floriſſoit ſous l'empire de Juſtinien vers l'an 507; ce Denis en avoit eu la premiere idée par un moine Egyptien, nommé *Panodore*. Juſqu'alors les chrétiens comptoient les années, ou depuis la fondation de Rome, ou par l'ordre des empereurs & des conſuls, ou ſuivant les autres méthodes des peuples parmi leſquels ils vivoient.

Cette diverſité occaſionna une grande diſpute entre les égliſes d'Orient & celles d'Occident. Denis, pour la faire ceſſer, propoſa le premier une nouvelle forme d'année & une nouvelle ere générale, qui furent, l'une & l'autre, généralement reçues en peu d'années.

Denis commença ſon ere à l'incarnation, ou à la fête appelée communément *annonciation de la Vierge*. Cette méthode eſt encore en uſage dans les pays de la domination de la grande Bretagne, mais elle n'eſt plus en uſage que là; dans les autres pays de l'Europe, on commence l'année au premier janvier, excepté en cour de Rome, où l'*époque* de l'incarnation eſt encore employée dans la date des bulles. *Voyez* INCARNATION.

Il faut ajouter que dans cette *époque* de Denis il y a une mépriſe: on croit communément qu'il a mis la naiſſance de J. C. un an trop tard, ou que J. C. étoit né l'hiver d'avant celui que Denis marque pour la conception. Mais la vérité eſt que cette faute doit être imputée à Bede qui a mal entendu Denis, & dont nous ſuivons l'interprétation; c'eſt ce que le P. Petau a fort bien prouvé par les lettres mêmes de Denis. Car Denis commence ſon cycle à l'année 4712 de la période julienne, mais il ne commence ſon *époque* qu'à l'année 4713, où l'ere vulgaire ſuppoſe que J. C. a été incarné.

Ainſi la premiere année de J. C. ſelon l'*époque* vulgaire, eſt la ſeconde ſelon le calcul de Denis. Par conſéquent la préſente année 1755 devroit être en rigueur 1756; quelques chronologiſtes prétendent même qu'il y a erreur, non-ſeulement d'un an, mais de deux.

C'eſt à cette ere vulgaire que les Chronologiſtes réduiſent toutes les autres *époques* comme à un point fixe & déterminé: cependant il n'y a aucune de ces *epoques* qui ne ſoit le ſujet de quelque diſpute, tant il y a d'incertitude dans la doctrine des temps. Nous allons rapporter les principales de ces *époques*, réduites à la période julienne.

L'*époque* de la création, *orbis conditi*, appelée auſſi *époque juive*, eſt ſelon le calcul des Juifs, l'année 953 de la période julienne, qui répond à l'année 3761 avant J. C. & commence au 7 d'octobre.

Donc ſi on ôte 952 ans d'une année donnée de la période julienne, le reſte ſera l'année de l'*époque* juive qui y répond. Par exemple, la préſente année étant la 6459 de la période julienne, ſe trouvera être la 5507 de l'*époque* juive; ou de la création du monde.

Cette *époque* eſt encore en uſage parmi les Juifs.

L'*époque* de la création, en uſage parmi les hiſtoriens grecs, eſt l'année 787 avant la période julienne, répondant à l'année 5500 avant J. C.

Ajoutant donc 787 à une année donnée de la période julienne, la ſomme eſt l'année de cette *époque*: par exemple, 6459 étant l'année où nous ſommes de la période julienne, la préſente année de cette *époque*, ou de l'âge du monde, ſuivant le calcul des Grecs, ſera 7246.

L'auteur de cette *époque* eſt Jules Africain qui l'a tirée des Hiſtoriens. Mais quand on voulut s'en ſervir dans l'uſage civil, il fallut y ajouter huit ans, afin que chaque année diviſée par quinze pût marquer l'indiction dont les empereurs d'Orient ſe ſervoient pour dater leurs chartres & leurs diplomes.

L'*époque* de la création en uſage parmi les Grecs modernes & parmi les Ruſſiens, eſt l'année 735 avant la période julienne, ou l'année 5509 avant J. C. commençant au premier de ſeptembre; cependant les Ruſſiens ont admis dans la ſuite le calendrier julien, qui commence l'année au premier de janvier.

Ajoutant donc 795 à une année donnée de la période julienne, la ſomme ſera l'année de cette *époque*; ainſi l'année julienne étant aujourd'hui 6468, la préſente année de la création, ſelon ce calcul, ſera 7263; & de la préſente année 7263, ôtant 5508, le reſte ſera l'année courante 1755.

Cette ere étoit employée par les empereurs d'Orient dans leurs diplomes, & c'eſt pour cela auſſi qu'on l'appelloit l'*ere civile des Grecs*. Elle eſt en effet la même que l'*époque* de la période conſtantinopolitaine; c'eſt pourquoi quelques-uns l'appellent *l'époque de la période de Conſtantinople*. *Voyez* PÉRIODE.

L'*époque alexandrienne* de la création, eſt l'année 780 avant la période julienne, qui répond à l'année 5494, avant J. C. & qui commence au 29 d'août.

Ajoutant donc 5493 à la préſente année de J. C. 1755, la ſomme 7248 donnera la préſente année de cette *époque*, ou les années écoulées depuis la création, en ſuivant cette méthode de calculer.

Cette *époque* fut imaginée par Panodore, moine égyptien, pour faciliter le calcul de la Pâque; c'eſt pourquoi quelques auteurs l'appellent l'*époque eccléſiaſtique grecque*.

L'*époque euſebienne* de la création, eſt l'année 486 de la période julienne, qui répond à l'année 4228 avant J. C. & commence en automne.

Otant donc 486 de la préſente année julienne 6468, ou ajoutant 4228 à la préſente année de J. C., le nombre 5983 qui en réſulte, ſera la préſente année, ſuivant l'*époque euſébienne*.

Cette *époque* eſt celle qui eſt ſuivie dans la chronique d'Euſebe & dans le martyrologe romain.

L'*époque des olympiades* eſt l'année 3938, de la période julienne, répondant à l'année 776 avant J. C., & à l'année 2985 de la création; elle commence à la pleine-lune qui ſuit le ſolſtice d'été, & chaque olympiade renferme quatre ans.

Cette *époque* eſt fort célebre dans l'hiſtoire ancienne; elle étoit en uſage principalement chez les Grecs, & tiroit ſon origine des jeux olympiques, que l'on célébroit au commencement de chaque cinquieme année. *Voyez* OLYMPIADE.

Epoque de la fondation de Rome, ou *Urbis conditæ*, *V. C.* eſt l'année 3961 de la période julienne, ſelon Varron; ou l'année 3962, ſelon les faſtes capitolins: elle répond à l'année 753, ou 752 avant J. C. & commence au 21 d'avril. Donc ſi les années de cette *époque* ſont moindres que 754, il faudra les ſouſtraire de 754 ou 753, pour avoir les années correſpondantes avant J. C. Si elles ſont plus grandes que 754, il faudra les ajouter pour avoir l'année de la fondation de Rome, & en ſouſtraire 754 pour avoir l'année de J. C.; ainſi, ſelon le calcul de Varron, la préſente année 1755 eſt la 2518e. de la fondation de Rome.

L'*époque de Nabonaſſar* eſt l'année 3967 de la période julienne, qui répond à l'année 747 avant J. C., & commence au 26 de février.

Cette ere eſt ainſi appelée du nom de ſon inſtituteur Nabonaſſar, roi de Babylone, & c'eſt celle dont Ptolomée s'eſt ſervi dans les obſervations aſtronomiques, auſſi bien que Cenſorin & pluſieurs autres.

L'*époque dioclétienne*, ou l'*époque des martyrs*, eſt l'année 4997 de la période julienne, répondant à l'année 293 de J. C. On l'appelle *ere des martyrs*, à cauſe du grand nombre de chrétiens qui ſouffrirent le martyre ſous le regne de cet empereur.

Les Abyſſins, qui s'en ſervent encore dans toutes leurs computations, l'appellent *les années de grace*: cependant leurs années ne forment pas une ſuite continue depuis cette *époque*; mais quand la période Dyoni-

ſienne de 534 eſt expirée, ils recommencent à compter de nouveau par 1, 2, &c.

L'*époque de l'hégire*, ou *époque mahométane*, eſt l'année 5335 de la période julienne, qui répond à l'an 622 de J. C. Elle commence au 16 de juillet, qui eſt le jour où Mahomet s'enfuit de la Meque à Médine.

Cette *époque* eſt celle dont ſe ſervent les Turcs & les Arabes, & en général tous les Muſulmans ſectateurs de la loi de Mahomet. Son premier inſtituteur fut Omar, troiſieme empereur des Turcs. Les aſtronomes Alfraganus, Albategnius, Alphonſe, & Ulugh-Beigh mettent la fuite de Mahomet au 15 de juillet; mais tous les peuples qui font uſage de cette *époque*, la fixent au 16 de ce même mois. *Voyez* HÉGIRE.

L'*époque des Séleucides*, dont les Macédoniens ſe ſervoient, eſt l'année 4402 de la période julienne, répondant à l'année 312 avant Jeſus-Chriſt. *Voyez* SÉLEUCIDES.

L'*époque perſienne*, ou *yezdegerdique*, eſt l'année 5345 de la période julienne, répondant à l'année 632 de J. C., & commençant au 16 de juin.

Cette *époque* eſt fixée à la mort d'Yezdegerde, dernier roi de Perſe, tué dans une bataille contre les Sarraſins.

Epoque julienne, ou *époque des années juliennes*, eſt l'année 4668 de la période julienne, répondant à l'année 45 avant Jeſus-Chriſt.

Cette *époque* commence à l'année où Jules-Céſar réforma le calendrier. On appelle cette année, *année de confuſion*. *Voyez l'article* AN.

Epoque grégorienne, *voyez* GRÉGORIEN.

Epoque eſpagnole, eſt l'année 4676 de la période julienne, répondant à l'année 38 avant J. C. *Voyez* ERE.

L'*époque actiaque* ou *actienne*, eſt l'année 4684 de la période julienne, répondant à l'année 30 avant J. C. & commençant au 29 d'août.

Les autres mémorables *époques* ſont celles du déluge, l'an 1656 de la création; la naiſſance d'Abraham en 2079; l'exode des Iſraélites, ou leur ſortie d'Egypte en 2544; la conſtruction du temple de Jéruſalem en 3002; la deſtruction de ce même temple l'an 50 de J. C.; la priſe de Conſtantinople par les Turcs en 1453 *&c. Chambers.* (*G*)

* ÉPOTIDES, ſ. f. *Hiſt. anc.*) poutres ou groſſes pieces de bois qui s'avançoient aux deux côtés de la proue, pour empêcher les coups violens des éperons: leur ſaillie étoit d'environ ſix coudées

ÉPOUSAILLES, ſ. f. pl. (*Juriſprud.*) Ce terme dans les coutumes ſignifie la même choſe que la *bénédiction nuptiale*: par exemple, la coutume de Paris, *art.* 220, dit que la communauté commence au jour des *épouſailles* & bénédiction nuptiale. *Voy.* MARIAGE. (*A*)

ÉPOUSSETTE, ſ. f. (*Manege, Maréchall.*) nom qui a été donné à un morceau d'une étoffe quelconque, dont ſe ſervent les palfreniers pour chaſſer & pour faire voler la pouſſiere & la craſſe qu'ils ont attirées & laiſſées à la ſuperficie du corps & des poils du cheval en l'étrillant.

L'*épouſſette* eſt communément faite d'environ une aune de quelque drap de laine très-groſſier.

Il en eſt de friſe que l'on humecte & que l'on paſſe après la broſſe & le bouchon de paille, dans l'intention d'unir parfaitement le poil.

Il en eſt de crin, que l'on emploie au même uſage.

Il en eſt encore de toile, dont les palfreniers ſe font un tablier en travaillant. (*e*)

ÉPOUSSETTE, (*Gravure.*) c'eſt une eſpece de broſſe ou gros pinceau fait de la queue du petit-gris, qui ſert à nettoyer le deſſus de la planche verniſſée, des ordures & portions du vernis détachées dans le travail, par la pointe & les autres outils employés.

ÉPOUSSETER *un cheval*, (*Manege Maréchall.*) c'eſt enlever la pouſſiere & la craſſe que l'étrille a détachées de la peau, & qui ſe trouvent engagées entre les poils. *Voyez* PANSER & ÉPOUSSETTE. (*e*)

ÉPOUSSETOIR, ſ. m. (*Metteur en œuvre.*) petit pinceau de poil fort doux, & tenu proprement dans un étui, dont les Metteurs en œuvre ſe ſervent pour ôter la pouſſiere & le duvet qui pourroient être reſtés ſur le diamant, lorſqu'on l'a nettoyé avec une houpe avant que de l'arrêter dans ſon œuvre.

ÉPOUVANTAIL, ſ. m. (*Jardinage.*)

ce ſont des haillons que l'on met au bout d'une perche, pour épouvanter les oiſeaux & les bêtes noires qui viennent manger les graines & les raiſins. (*K*)

EPPINGEN, (*Géog. mod.*) ville du Palatinat du Rhin en Allemagne, ſur l'Eſalts. *Long.* 27. 34. *lat.* 49. 12.

ÉPREINTES, (*Médec.*) douleurs vives au *rectum*, à la veſſie ou à la matrice, & qui font faire des efforts comme pour pouſſer au dehors la cauſe irritante, quelle qu'elle ſoit. On reſtraint vulgairement le terme d'*épreintes* à une maladie du fondement, qui cauſe de fréquentes & inutiles envies d'aller à la ſelle. *V.* TENESME. La diſſenterie & les hémorrhoïdes cauſent des *épreintes*, dont la continuation produit aſſez ordinairement le renverſement de la membrane interne du *rectum*. Pour prévenir cet inconvénient, & pour y remédier, il eſt très-utile de ſe tenir le ſiége dans du lait ou dans une décoction de plantes émollientes, afin que la membrane qui, pouſſée par les efforts répétés, forme un bourrelet à l'extérieur, ſoit humectée, baignée & rafraîchie, & qu'elle devienne moins ſuſceptible de l'impreſſion des cauſes irritantes. Ce traitement local calme la tenſion inflammatoire. Mais quand les douleurs & les accidens diminuent, ſi l'on continue les injections, il eſt à propos de rendre la liqueur un peu réſolutive, par l'addition des fleurs de camomille, de mélilot, de ſureau, *&c.* aux plantes émollientes. On ſupprime enfin celles-ci, pour ajouter aux fleurs ſuſdites celles de roſes rouges, *&c.* ſur-tout ſi le relâchement de la membrane a été conſidérable, afin de fortifier les parties que la maladie & les remedes relâchans, qui conviennent dans ſon commencement & ſes progrès, ont affoiblies. Ceux qui ont la pierre dans la veſſie, ſont ſujes aux *épreintes* du *rectum*, par la communication qu'il y a entre ces parties, par le moyen des nerfs & des vaiſſeaux.

La veſſie a auſſi des *épreintes* dans la plupart de ſes maladies, & dans celles des parties qui l'avoiſinent. L'envie fréquente d'uriner, dans laquelle les malades rendent l'urine en petite quantité & avec grande douleur, a été appelée *teneſme de la veſſie*, & plus communément *ſtrangurie*. Voyez *ce mot*. Cette maladie peut avoir pour cauſe occaſionnelle les embarras du canal de l'uretre. *Voyez* CARNOSITÉ. Une veſſie racornie, des parois de laquelle il exude une humeur muqueuſe ſuſceptible de devenir âcre, eſt ſujette aux *épreintes*. Lorſque la capacité de la veſſie eſt diminuée, les envies d'uriner doivent être fréquentes, parce qu'une petite quantité d'urine fait une impreſſion ſenſible ſur les parois de cet organe. Une boiſſon adouciſſante, & fort abondante, relâche & diſtend la veſſie; mais il faut avoir ſoin que la ſecrétion de l'urine, qui eſt augmentée, trouve une iſſue libre; & l'uſage de la ſonde placée dans la veſſie, eſt un moyen ſans lequel les malades ne ſe détermineroient pas à boire plus copieuſement, parce qu'ils ont la fâcheuſe expérience qu'ils ſouffrent d'autant plus, qu'ils urinent plus fréquemment : auſſi la plupart craignent-ils de boire. Les injections qu'on fait dans la veſſie, délaient & entraînent les matieres qui y croupiſſoient, & concourent efficacement avec la boiſſon, à mondifier la cavité de ce viſcere dans les cas ſuſdits, & dans celui d'ulcération.

Les vaiſſeaux variqueux à l'orifice de la veſſie, ſont ſuſceptibles de gonflement, de phlogoſe & d'inflammation; de là des *épreintes*, ou ce ſentiment douloureux qui excite continuellement à faire des efforts pour uriner, la veſſie même étant vuide. Quoiqu'on reçoive dans ce cas du ſoulagement de la ſonde laiſſée dans la veſſie, il n'eſt pas néceſſaire d'y avoir recours, l'uſage des bougies eſt ſuffiſant, il faut les augmenter de volume par degré; & comme elles ne doivent agir qu'en comprimant les vaiſſeaux, elles doivent être très-adouciſſantes. Le blanc de baleine, l'huile d'amandes douces, & la quantité de cire néceſſaire pour donner la conſiſtance requiſe, ſont les ſeuls ingrédiens qui entrent dans la compoſition de ces ſortes de bougies.

Quand la chûte de la matrice eſt compliquée d'inflammation, il ſurvient difficulté & fréquence d'uriner : ce ſont des *épreintes* ſymptomatiques, la réduction de la matrice les fait ceſſer.

On excite des *épreintes* par des lavemens âcres, pour procurer la ſortie d'un enfant mort, ou du placenta reſté dans la matrice. Cet effet des lavemens irritans montre

l'utilité des anodins dans les cas où il faut relâcher & détendre, comme dans l'inflammation de la matrice, de la veſſie, & des parties circonvoiſines. (*Y*)

EPREINTES: c'eſt ainſi qu'on nomme les fientes des loutres.

*EPREUVE, ESSAI, EXPÉRIENCE, (*Gram.*) termes relatifs à la maniere dont nous acquérons la connoiſſance des objets. Nous nous aſſurons par l'*épreuve*, ſi la choſe a la qualité que nous lui croyons; par l'*eſſai*, quelles ſont les qualités; par l'*expérience*, ſi elle eſt. Vous appprendrez par *expérience* que les hommes ne vous manquent jamais dans certaines circonſtances. Si vous faites l'*eſſai* d'une recette ſur des animaux, vous pourrez enſuite l'employer plus ſûrement ſur l'eſpece humaine. Si vous voulez conſerver vos amis, ne les mettez point à des *epreuves* trop fortes. L'*expérience* eſt relative à l'exiſtence, l'*eſſai* à l'uſage, l'*épreuve* aux attributs. On dit d'un homme qu'il eſt *expérimenté* dans un art, quand il y a long-temps qu'il le pratique; qu'une arme a été *éprouvée*, lorſqu'on lui a fait ſubir certaines charges de poudre preſcrites; qu'on a *eſſayé* un habit, lorſqu'on l'a mis une premiere fois pour juger s'il fait bien.

EPREUVE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) maniere de juger & de décider de la vérité ou de la fauſſeté des accuſations en matiere criminelle, reçue & fort en uſage dans le neuvieme, le dixieme & le onzieme ſiecles, qui a même ſubſiſté plus long-temps dans certains pays, & qui eſt heureuſement abolie.

Ces jugemens étoient nommés *jugemens de Dieu*, parce que l'on étoit perſuadé que l'événement de ces *épreuves*, qui auroit pu en toute autre occaſion être imputé au haſard, étoit dans celle-ci un jugement formel, par lequel Dieu faiſoit connoître clairement la vérité en puniſſant le coupable.

Il y avoit pluſieurs eſpeces d'*épreuves*: mais elles ſe rapportoient toutes à trois principales; ſavoir le ſerment, le duel, & l'ordalie, ou *épreuve* par les élémens.

L'*épreuve* par ſerment, qu'on nommoit auſſi *purgation canonique*, ſe faiſoit de pluſieurs manieres; l'accuſé qui étoit obligé de le prêter, & qu'on nommoit *jurator* ou *ſacramentalis*, prenoit une poignée d'épis, les jetoit en l'air, en atteſtant le ciel de ſon innocence: quelquefois une lance à la main, il déclaroit qu'il étoit prêt à ſoutenir par le fer ce qu'il affirmoit par ſerment; mais l'uſage le plus ordinaire, & le ſeul qui ſubſiſta le plus long-temps, étoit de jurer ſur un tombeau, ſur des reliques, ſur l'autel, ſur les évangiles. On voit par les loix de Childebert, par celles des Bourguignons & des Friſons, que l'accuſé étoit admis à faire jurer avec lui douze témoins, qu'on appeloit *conjuratores* ou *compurgatores*.

Quelquefois, malgré le ſerment de l'accuſé, l'accuſateur perſiſtoit dans ſon accuſation; & alors celui-ci, pour preuve de la vérité, & l'accuſé, pour preuve de ſon innocence, ou tous deux enſemble, demandoient le combat. Il falloit y être autoriſé par ſentence du juge, & c'eſt ce qu'on appeloit *épreuve par le duel*. *Voyez* DUEL, COMBAT, & CHAMPION.

A ce que nous en avons détaillé ſous ces mots, nous ajouterons ſeulement ici que, quoique certaines circonſtances marquées par les loix faites à ce ſujet, & les diſpenſes de condition & d'état, empêchaſſent le duel en quelques occaſions, rien n'en pouvoit diſpenſer, quand on étoit accuſé de trahiſon: les princes du ſang même étoient obligés au combat.

Nous obſerverons encore que l'*épreuve* par le duel étoit ſi commune, & devint ſi fort du goût de ce temps-là, qu'après avoir été employée dans les affaires criminelles, on s'en ſervit indifféremment pour décider toutes ſortes de queſtions, ſoit publiques, ſoit particulieres. S'il s'élevoit une diſpute ſur la propriété d'un fonds, ſur l'état d'une perſonne, ſur le ſens d'une loi; ſi le droit n'étoit pas bien clair de part & d'autre, on prenoit des champions pour l'éclaircir. Ainſi l'empereur Othon I, vers l'an 968, fit décider ſi la repréſentation avoit lieu en ligne directe, par un duel, où le champion nommé pour ſoutenir l'affirmative demeura vainqueur.

L'*ordalie*, terme ſaxon, ne ſignifioit originairement qu'un *jugement* en général; mais comme les *épreuves* paſſoient pour les jugemens

ugemens par excellence, on n'appliqua cette dénomination qu'à ces derniers, & l'uſage le détermina dans la ſuite aux ſeules *épreuves* par les élémens, & à toutes celles dont uſoit le peuple. On en diſtinguoit deux eſpeces principales, l'*épreuve* par le feu, & l'*épreuve* par l'eau.

La premiere, & celle dont ſe ſervoient auſſi les nobles, les prêtres, & autres perſonnes libres qu'on diſpenſoit du combat, étoit la preuve par le fer ardent. C'étoit une barre de fer d'environ trois livres peſant; ce fer étoit béni avec pluſieurs cérémonies, & gardé dans une égliſe qui avoit ce privilege, & à laquelle on payoit un droit pour faire l'*épreuve*.

L'accuſé, après avoir jeûné trois jours au pain & à l'eau, entendoit la meſſe; il y communioit & faiſoit, avant que de recevoir l'euchariſtie, ſerment de ſon innocence; il étoit conduit à l'endroit de l'égliſe deſtiné à faire l'*épreuve*; on lui jetoit de l'eau bénite; il en buvoit même; enſuite il prenoit le fer qu'on avoit fait rougir plus ou moins, ſelon les préſomptions & la gravité du crime; il le ſoulevoit deux ou trois fois, ou le portoit plus ou moins loin, ſelon ſa ſentence. Cependant les prêtres récitoient les prieres qui étoient d'uſage. On lui mettoit enſuite la main dans un ſac que lon fermoit exactement, & ſur lequel le juge & la partie adverſe appoſoient leurs ſceaux pour les lever trois jours après; alors s'il ne paroiſſoit point de marque de brûlure, & quelque fois auſſi, ſuivant la nature & à l'inſpection de la plaie, l'accuſé étoit abſous ou déclaré coupable.

La même *épreuve* ſe faiſoit encore en mettant la main dans un gantelet de fer rouge, ou en marchant nuds piés ſur des barres de fer juſqu'au nombre de douze, mais ordinairement de neuf. Ces ſortes d'*épreuves* ſont appelées *ketelvang* dans les anciennes loix de Pays-Bas, & ſur-tout dans celles de Friſe.

On peut encore rapporter à cette eſpece d'*épreuve* celle qui ſe faiſoit ou en portant du feu dans ſes habits, ou en paſſant au-travers d'un bûcher allumé, ou en y jetant des livres pour juger s'ils brûloient ou non, de l'ortodoxie ou de la fauſſeté des choſes qu'ils contenoient. Les hiſtoriens en rapportent pluſieurs exemples.

L'*ordalie* par l'eau ſe faiſoit ou par l'eau bouillante, ou par l'eau froide; l'*épreuve* par l'eau bouillante étoit accompagnée des mêmes cérémonies que celle du fer chaud, & conſiſtoit à plonger la main dans une cuve pour y prendre un anneau qui y étoit ſuſpendu plus ou moins profondément.

L'*épreuve* par l'eau froide, qui étoit celle du petit peuple, ſe faiſoit aſſez ſimplement. Après quelques oraiſons prononcées ſur le patient, on lui lioit la main droite avec le pié gauche, & la main gauche avec le pié droit, & dans cet état on le jetoit à l'eau. S'il ſurnageoit, on le traitoit en criminel; s'il enfonçoit, il étoit déclaré innocent. Sur ce pié-là il devoit ſe trouver peu de coupables, parce qu'un homme en cet état ne pouvant faire aucun mouvement, & ſon volume étant d'un poids ſupérieur à un volume égal d'eau, il doit néceſſairement enfoncer. Dans cette *épreuve* le miracle devoit s'opérer ſur le coupable, au lieu que dans celle du feu, il devoit arriver dans la perſonne de l'innocent. Il eſt encore parlé dans les anciennes loix de l'*épreuve* de la croix, de celle de l'euchariſtie, & de celle du pain & du fromage.

Dans l'*épreuve* de la croix les deux parties ſe tenoient devant une croix les bras élevés; celle des deux qui tomboit la premiere de laſſitude perdoit ſa cauſe. L'*épreuve* de l'euchariſtie ſe faiſoit en recevant la communion, & occaſionnoit bien des parjures ſacrileges. Dans la troiſieme on donnoit à ceux qui étoient accuſés de vol, un morceau de pain d'orge & un morceau de fromage de brebis ſur leſquels on avoit dit la meſſe; & lorſque les accuſés ne pouvoient avaler ce morceau, ils étoient cenſés coupables. M. du Cange, au mot *cormed*, remarque que cette façon de parler, *que ce morceau de pain me puiſſe étrangler*, vient de ces ſortes d'*épreuves* par le pain.

Il eſt conſtant, par le témoignage d'une foule d'hiſtoriens & d'autres écrivains, que toutes ces différentes ſortes d'*épreuves* ont été en uſage dans preſque toute l'Europe, & qu'elles ont été approuvées par des papes, des conciles, & ordonnées par de

loix des rois & des empereurs. Mais il ne l'eſt pas moins qu'elles n'ont jamais été approuvées par l'Egliſe. Dès le commencement du jx. ſiecle, Agobard, archevêque de Lyon, écrivit avec force *contre la damnable opinion de ceux qui prétendent que Dieu fait connoître ſa volonté & ſon jugement par les* épreuves *de l'eau & du feu, & autres ſemblables.* Il ſe recrie vivement contre le nom de *jugement de Dieu* qu'on oſoit donner à ces *épreuves; comme ſi Dieu*, dit-il, *les avoit ordonnées, ou s'il devoit ſe ſoumettre à nos préjugés & à nos ſentimens particuliers pour nous révéler tout ce qu'il nous plaît de ſavoir.* Yves de Chartres, dans le xj. ſiecle, les a attaquées, & cite à ce ſujet une lettre du pape Etienne V à Lambert, évêque de Mayence, qui eſt auſſi rapportée dans le décret de Gratien. Les papes Céleſtin III, Innocent III & Honorius III, réiterent ces défenſes. Quatre conciles provinciaux aſſemblés en 829 par Louis le Débonnaire, & le jv. concile général de Latran, les défendirent. Ce qui prouve que l'Egliſe en général, bien loin d'y reconnoître le doigt de Dieu, les a toujours regardées comme lui étant injurieuſes & favorables au menſonge. De-là les théologiens les plus ſages ont ſoutenu après Yves de Chartres & S. Thomas, qu'elles étoient condamnables parce qu'on y tentoit Dieu toutes les fois qu'on y avoit recours, parce qu'il n'y a de ſa part aucun commandement qui les ordonne, parce qu'on veut connoître par cette voie des choſes cachées qu'il n'appartient qu'à Dieu ſeul de connoître. D'où ils concluent que c'eſt à juſte titre qu'elles ont été proſcrites par les ſouverains pontifes & par les conciles.

Mais les défenſeurs de ces *épreuves* oppoſoient pour leur juſtification les miracles dont elles étoient ſouvent accompagnées. Ce qui ne doit s'entendre que des ordalies; car pour l'*épreuve* par le ſerment, le duel, la croix, *&c.* elles n'avoient rien que d'humain & de naturel; & de-là naît une autre queſtion très-importante, ſavoir de quel principe part le merveilleux ou le ſurnaturel qu'une infinité d'auteurs contemporains atteſtent avoir accompagné ces *épreuves*. Vient-il de Dieu, vient-il du démon?

Les théologiens mêmes qui condamnoient les *épreuves*, ſans conteſter la vérité de ces miracles, n'ont pas balancé à en attribuer le merveilleux au démon; ce que Dieu permettoit, diſoient-ils, pour punir l'audace qu'on avoit de tenter ſa toute-puiſſance par ces voies ſuperſtitieuſes; ſentiment qui peut ſouffrir de grandes difficultés. Un auteur moderne qui a écrit ſur la vérité de la religion, prétend que Dieu eſt intervenu quelquefois dans ces *épreuves*, ou par lui-même, ou par le miniſtere des bons anges, pour ſuſpendre l'activité des flammes & de l'eau bouillante en faveur des innocens, ſur-tout lorſqu'il s'agiſſoit de doctrine; mais il convient d'un autre côté que ſi le merveilleux eſt arrivé dans le cas d'une accuſation criminelle ſur la vérité ou la fauſſeté de laquelle ni la raiſon ni la révélation ne donnoient aucune lumiere, il eſt impoſſible de décider qui de Dieu ou du démon en étoit l'auteur; & s'il ne dit pas nettement que c'étoit celui-ci, il le laiſſe entrevoir.

M. Duclos, de l'académie des Belles-Lettres, dans une diſſertation ſur ces *épreuves*, prétend au contraire qu'il n'y avoit point de merveilleux, mais beaucoup d'ignorance, de crédulité, & de ſuperſtition. Quant aux faits il les combat, ſoit en infirmant l'autorité des auteurs qui les ont rapportés, ſoit en développant l'artifice de pluſieurs *épreuves*, ſoit en tirant des circonſtances dont elles étoient accompagnées des raiſons de douter du ſurnaturel qu'on a prétendu y trouver. On peut les voir dans l'écrit même d'où nous avons tiré la plus grande partie de cet article, & auquel nous renvoyons le lecteur comme à un exemple excellent de la logique dont il faut faire uſage dans l'examen d'une infinité de cas ſemblables. *Mém. de l'acad. tom. XV.* (*G*)

Comme toutes les *épreuves* dont on vient de parler s'appeloient en Saxon *ordéal*, *ordéal* par le feu, *ordéal* par l'eau, *&c.* il eſt arrivé que leur durée a été beaucoup plus grande dans le Nord, que par-tout ailleurs. Elles ont ſubſiſté en Angleterre juſqu'au xiij ſiecle. Alors elles furent abandonnées par les juges, ſans être encore ſupprimées par acte du parlement; mais

enfin leur uſage ceſſa totalement en 1257. Emma mere d'Edouard le confeſſeur, avoit elle-même ſubi l'*épreuve* du fer chaud. La coutume qu'avoient les payſans d'Angleterre dans le dernier ſiecle de faire les *épreuves* des ſorciers en les jetant dans l'eau froide piés & poings liés, eſt vraiſemblablement un reſte de l'*ordéal* par l'eau ; & cette pratique ne s'eſt pas conſervée moins long-temps dans nos provinces, où l'on y a ſouvent aſſujetti, même par ſentence de juge, ceux qu'on faiſoit paſſer pour ſorciers.

Non-ſeulement l'Egliſe toléra pendant des ſiecles toutes les *épreuves*, mais elle en indiqua les cérémonies, donna la formule des prieres, des imprécations, des exorciſmes, & ſouffrit que les prêtres y prêtaſſent leur miniſtere ; ſouvent même ils étoient acteurs, témoin *Pierre Ignée*. Mais pourquoi dans l'*épreuve* de l'eau froide, eſtimoit-on coupable & non pas innocent, celui qui ſurnageoit ? C'eſt parce que dans l'opinion publique, c'étoit une démonſtration que l'eau (que l'on avoit eu la précaution de bénir auparavant) ne vouloit pas recevoir l'accuſé, & qu'il falloit par conſéquent le regarder comme très-criminel.

La loi ſalique en admettant l'*épreuve* par l'eau bouillante, permettoit du moins de racheter ſa main du conſentement de la partie, & même de donner un ſubſtitut : c'eſt ce que fit la reine Teutberge, bru de l'empereur Lothaire, petit-fils de Charlemagne, accuſée d'avoir commis un inceſte avec ſon frere moine & ſous-diacre : elle nomma un champion qui ſe ſoumit pour elle à l'*épreuve* de l'eau bouillante, en préſence d'une cour nombreuſe ; il prit l'anneau béni ſans brûler. On juge aiſément que dans ces ſortes d'aventures, les juges fermoient les yeux ſur les artifices dont on ſe ſervoit pour faire croire qu'on plongeoit la main dans l'eau bouillante, car il y a bien des manieres de tromper.

On n'oubliera jamais, en fait d'*épreuve*, le défi du dominicain qui s'offrit de paſſer à travers un bûcher pour juſtifier la ſainteté de Savonarole, tandis qu'un cordelier propoſa la même *épreuve* pour démontrer que Savonarole étoit un ſcélérat. Le peuple avide d'un tel ſpectacle en preſſa l'exécution ; le magiſtrat fut contraint d'y ſouſcrire ; mais les deux champions s'aiderent l'un l'autre à ſortir de ce mauvais pas, & ne donnerent point l'affreuſe comédie qu'ils avoient préparée.

Bien des gens admirent que les peuples aient pu ſi long-temps ſe figurer que les *épreuves* fuſſent des moyens ſûrs pour découvrir la vérité, tandis que tout concouroit à démontrer leur incertitude, outre que les ruſes dont on les voiloit auroient dû déſabuſer le monde ; mais ignore-t-on que l'empire de la ſuperſtition eſt de tous les empires le plus aveugle & le plus durable ?

Au reſte les curieux peuvent conſulter Heinius, Ebelingius, Cordemoy, du Cange, le P. Mabillon, le célebre Baluze, & pluſieurs autres ſavans qui ont traité fort au long des *épreuves*, ou pour mieux dire, des monumens les plus bizarres qu'on connoiſſe de l'erreur & de l'extravagance de l'eſprit humain dans la partie du monde que nous habitons. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

EPREUVE DES FUSILS DE MUNITION. *Voy.* POUDRE A ÉPROUVER LE CANON.

ÉPREUVE, ſ. f. *Voyez* CANON.

Pour l'*épreuve* de la poudre, *voyez* POUDRE & ÉPROUVETTE. (Q)

EPREUVE, dans l'uſage *de l'Imprimerie*, s'entend des premieres feuilles que l'on imprime ſur la forme après qu'elle a été impoſée : la premiere *épreuve* ſe doit lire à l'Imprimerie ſur la copie ; c'eſt ſur cette premiere *épreuve* que ſe marquent les fautes que le compoſiteur a faites dans l'arrangement des caracteres. La ſeconde qu'on envoie à l'auteur ou au correcteur, devroit uniquement ſervir pour ſuppléer à ce qui a été omis à la correction de la premiere ; mais preſque tous les auteurs ne voient les *épreuves* que pour ſe corriger eux-mêmes, & font des changemens qui en occaſionnent une troiſieme, & quelquefois même une quatrieme ; ce qui pour l'ordinaire dérange toute l'économie d'un ouvrage, & prolonge les opérations à l'infini.

EPREUVE, dans l'*Imprimerie en taille-douce*, ſe dit de la feuille de papier imprimée ſur une planche, dont avant on avoit rempli toutes les gravures d'encre, qui eſt un noir à l'huile fort épais : ce noir fort au

moyen de la preſſion de la preſſe des gravures du creux de la planche, & s'attache à la feuille de papier qui repréſente trait pour trait, mais en ſens contraire, toutes les hachures de la planche : en ce ſens toutes les planches du Dictionnaire Encyclopédique ſeront des *épreuves* des cuivres gravés qui auront ſervi à les imprimer.

EPROUVETTE, ſub. f. c'eſt *dans l'Artillerie*, une machine propre à faire juger de la bonté de la poudre.

Il y a des *éprouvettes* de pluſieurs eſpeces ; la plus ordinaire repréſentée *Planche II. Art milit. fig.* 2. conſiſte dans une maniere de batterie *F* de piſtolet, avec ſon chien & ſon baſſinet, montée ſur un petit fût de bois, dont le canon *G*, qui eſt de fer & long d'un peu plus d'un pouce, eſt placé verticalement pour recevoir la poudre que l'on veut éprouver. Ce canon eſt couvert d'un petit couvercle de fer qui tient à une roue dentelée *H*, dont les crans ſont arrêtés par un reſſort *I* qui eſt au bout du fût. Quand on lâche la détente de la batterie, la poudre voulant ſortir du canon chaſſe la roue avec violence, & lui fait parcourir un certain nombre de crans, qui eſt ce qui marque la bonne ou la mauvaiſe poudre ; ce nombre néanmoins, pour la qualité de la poudre en général, n'eſt point fixé ; ainſi ce n'eſt que par la comparaiſon d'une poudre avec une autre que l'on peut ſe rendre certain de la bonté de celle qu'on éprouve.

La figure 3. de la même Planche II. repréſente une autre *éprouvette* qui ne differe guere de la précédente, qu'en ce que le canon qui contient la poudre eſt placé en *K* d'une maniere différente : ſa lumiere eſt en *L* ; *M* eſt le couvercle du canon *K*, qui eſt élevé par la poudre, & qui s'arrête dans la roue au moyen des crans qui y ſont renfermés, & qui ne ſe voient point par le profil.

N, eſt une clé ou vis, laquelle preſſant le reſſort *O*, le lache & le ſerre comme on veut.

La *fig.* 4. eſt auſſi une *éprouvette* d'une autre eſpece : elle eſt compoſée d'une plaque de cuivre jaune *A*, *A*, ſur laquelle eſt creuſé le baſſinet où ſe met l'amorce, & qui répond à la lumiere. Elle a un canon *B*, où ſe met la charge de la poudre. C'eſt un poids maſſif, qui s'éleve plus ou moins haut ſuivant la force de la poudre, & qui eſt retenu par les crans de la cremailliere *D*. *E* & *E* ſont deux tenons qui s'ouvrent lorſque le poids s'éleve, & qui l'empêchent de deſcendre quand il eſt une fois élevé.

Toutes les différentes ſortes d'*éprouvettes* qu'on vient de décrire, ne peuvent ſervir qu'à faire juger de pluſieurs eſpeces de poudres quelle peut être la meilleure. C'eſt pourquoi pour avoir quelque choſe de plus précis, le feu roi Louis XIV, par une ordonnance du 18 ſeptembre 1686, qui eſt encore en uſage aujoud'hui, a ordonné que l'épreuve de la poudre ſe feroit avec un petit mortier qui chaſſeroit un boulet de 60 livres à la diſtance au moins de 50 toiſes avec trois onces de poudre ſeulement. Si le boulet va à une plus petite diſtance, la poudre n'eſt pas reçue dans les arſénaux de Sa Majeſté.

La *figure 5. de la planche II. Art milit.* fait voir ce mortier, qu'on nomme auſſi *éprouvette* à cauſe de ſon uſage. Voici ſes dimenſions ſuivant l'ordonnance de 1686.

A A le diametre à la bouche du mortier porte 7 pouces & trois quarts de ligne.

B B longueur de l'ame, 8 pouces 10 lignes.

C C diametre de la chambre, 1 pouce 10 lignes.

B D longueur ou profondeur de la chambre, 2 pouces 5 lignes.

E lumiere au ras du fond de la chambre.

F diametre par le dehors du mortier à la volé, 8 pouces 10 lignes.

G G diametre par le dehors du mortier à l'endroit de la chambre, 4 pouces 8 lignes & demie.

H diametre de la lumiere, 1 ligne & demie.

A I l'épaiſſeur du métal à la bande ſans comprendre le cordon, 10 lignes.

K K la longueur de la ſemelle de fonte du mortier eſt de 16 pouces ; la largeur de ladite ſemelle eſt de 9 pouces, & ſon épaiſſeur d'un pouce 6 lignes.

NN le diametre du bouiet de 60 livres.

O une anſe repréſentant deux dauphins ſe tenant par la queue, la dite anſe placée ſur le milieu de la volée.

P languette de fonte qui tient au ventre du mortier, ſur lequel il repoſe, & qui répond au bout de la ſemelle étant juſtement placé dans le milieu. *Voyez* POUDRE A CANON. (*Q*)

Une Ordonnance de 1769, en preſcrivant de nouvelles précautions pour l'épreuve des poudres, exigea qu'elles portaſſent le globe de 60 livres à 90 toiſes, le mortier étant chargé des trois onces de poudre. Une Ordonnance de 1772 réduiſit cette portée à 80 toiſes. On avoit obtenu des fabricans de poudre, celle de 90; & une loi qui la réduiſoit ne paroiſſant utile qu'à eux, fut abrogée en 1775, & on revint à l'ordonnance de 1769, qui eſt ſeule ſuivie aujourd'hui.

EPROUVETTE, (*Comm.*) c'eſt une eſpece de jauge dont les commis des aides ſe ſervent dans les viſites qu'ils font chez les Marchands de vin & Cabaretiers, pour connoître ce qui reſte de vin dans une futaille en vuidange.

Cette *éprouvette* eſt ordinairement une petite chaînette de fer, dont un des bouts eſt appeſanti par un peu de plomb. On la fait entrer par le bondon de la piece, & lorſqu'on ſent le fond on la retire, le commis évaluant la liqueur ſur la partie de la chaine qu'il en tire humectée. *Dictionn. de Comm. de Trév. & de Chambers.*

EPROUVETTE; les *Potiers d'étain* nomment ainſi une petite cuiller de fer, dans laquelle ils fondent leur étain, pour en connoître la qualité avant que de le mettre en œuvre. *Voyez* POTIER D'ÉTAIN. *Dictionnaire du Comm.*

EPS, ſ. f. (*Juriſp.*) du latin *apes*, dans quelques coutumes ſignifie *mouches-à-miel*. *Voyez* Amiens, *art.* 191. (*A*)

EPTACORDE. *Voyez* HEPTACORDE.

EPTAGONE. *Voy.* HEPTAGONE. Ces mots doivent être écrits par une *h*, parce que dans leur racine ἑπτα, l'π porte un eſprit rude: il en eſt de même d'EXAGONE, *&c.* au lieu que dans *Enneagone* il n'y a point d'*h*, parce que l'ε d'ἐννέα, neuf, eſt marqué d'un eſprit doux. (*O*)

EPTAMERIDE. *Voyez* HEPTAMERIDE.

EPTAPHONE, ſ. m. (*Acouſtique.*) nom d'un portique de la ville d'Olympie, dans lequel on avoit ménagé un écho qui répétoit la voix ſept fois de ſuite. Il y a grande apparence que l'écho ſe trouva là par haſard, & qu'enſuite les Grecs, grands charlatans, en firent honneur à l'art de l'architecte. (*S*)

EPUISEMENT, ſ. m. (*Médecine.*) ἐξαρυσις, *exhauſtio*, *diſſipatio*; ce terme eſt employé pour ſignifier la perte des forces, des eſprits, par l'effet de quelqu'exercice violent long-temps continué, ou de la fievre lorſqu'elle eſt très-aiguë ou qu'elle a été de longue durée, ou des débauches de femme, de vin, ou des travaux, des contentions d'eſprit, des veilles immodérées. *Voyez* FORCE, DÉBILITÉ, ATROPHIE, ENERVATION EXTÉNUATION. (*d*)

EPULIDE, ſ. f. (*Médecine.*) ἐπουλις, de ἐπί, *ſur*, & οὖλον, *gencive*; ſe dit de certain tubercule ou excroiſſance de chair, qui ſe forme ſur les gencives ou ſur les parties qui les avoiſinent, principalement vers les dernieres dents molaires. *Voyez* EXCROISSANCE CHARNUE.

On diſtingue deux ſortes d'*épulides*; ſavoir, celles qui ne ſont point accompagnées de douleur, & celles qui en cauſent beaucoup, qui ont un caractere de malignité, & ſont ſuſceptibles de devenir chancreuſes: d'ailleurs de quelque eſpece qu'elles ſoient, il y en a de dures & de molles de groſſes & de petites, de larges & d'étroites par leur baſe. Elles produiſent auſſi des effets différens; elles gênent les mouvemens de la mâchoire; elles ſont ſi douloureuſes qu'elles occaſionnent une tenſion ſpaſmodique dans toutes les parties qui les environnent; elles empêchent auſſi quelquefois la maſtication par leur volume, en s'interpoſant dans l'eſpace qui ſe forme entre les deux mâchoires ouvertes, & en s'oppoſant à ce qu'elles ſe rapprochent; elles peuvent encore, par ces deux raiſons, empêcher le libre uſage de la parole.

Ces fâcheux effets déterminent à en ha-

ter la cure ; on peut l'entreprendre par le moyen des gargarismes fortement résolutifs & astringens employés fréquemment : si les *épulides* ne cedent pas assez tôt à ces remedes, il faut avoir recours à la ligature, quand on peut y appliquer un fil noué, & les serrer par leur base, dans le cas où elle peut être saisie. L'excroissance n'ayant plus de communication avec la partie saine, de laquelle elle forme une extension contre nature, se mortifie, se détache, & la cicatrice se fait aisément. Mais lorsque la partie inférieure de la tumeur est d'un trop grand volume pour pouvoir être liée, on ne peut suppléer au défaut de ce moyen que par les corrosifs d'une médiocre activité appliqués avec prudence, ou en emportant l'excroissance avec les ciseaux ou le bistouri, de maniere à ne rien prendre sur les parties saines. On peut aussi tenter de l'arracher avec les pincettes dont on se sert pour les polypes des narines ; & si l'on ne peut pas réussir à détruire entiérement l'*épulide*, & qu'elle renaisse, souvent après avoir été extirpée, quelques auteurs conseillent l'application du cautere actuel. S'il survient une hémorrhagie après l'opération, de quelque maniere qu'elle se fasse, on peut l'arrêter en faisant laver souvent la bouche au malade avec du vin chaud rendu astringent avec un peu d'alun, jusqu'à ce que le sang ne coule plus : on doit ensuite s'appliquer à consolider la plaie selon les regles de l'art. *Voy. les institutions chirurgiques* d'Heister, d'où cet article est extrait en partie. (*d*)

EPULON, s. m. (*Hist. anc.*) signifioit anciennement, chez les Romains, un *ministre* des sacrifices.

Comme les pontifes ne pouvoient assister à tous les sacrifices qu'on faisoit à Rome, tant étoit grand le nombre des dieux que le peuple adoroit, ils nommoient trois ministres, qu'on appeloit *épulones*, parce qu'ils étoient chargés du soin & du gouvernement du festin qui se donnoit dans les jeux publics & solennels.

C'étoient eux qui ordonnoient & servoient le sacré banquet, qu'on offroit dans ces occasions à Jupiter, &c. Ils portoient une robe bordée de pourpre comme les pontifes : leur nombre fut porté dans la suite jusqu'à sept, & César les augmenta jusqu'à dix. Ils furent établis l'an de Rome 558, sous le consulat de L. Furius Purpureo, & de M. Claudius Marcellus. *Dictionn. de Trévoux & Chambers.* (*G*)

EPULUM, chez les anciens, signifioit un banquet, une fête préparée pour les dieux. *Voy.* FETE & LECTISTERNE.

On mettoit les statues des dieux sur des coussins posés sur des lits richement décorés, & on leur servoit un festin comme si elles eussent voulu manger. Toutes les viandes qu'on leur offroit tournoient au profit des ministres des sacrifices, qu'on appeloit pour cette raison *épulons*. *Voyez* EPULON.

EPURE, (*Coupe des pierres.*) du mot *épurer*, *mettre au net*, est le dessin d'une voûte tracée sur une muraille ou sur le plancher, de la grandeur dont elle doit être exécutée, pour y prendre les mesures nécessaires. Une *épure* ordinaire est l'extension de la douille *CDHG*, (*fig. 12.*) à l'entour de laquelle on met les panneaux de lit *CGIK*, *DLMH*, & ceux de tête *ABDC*, *φ GH*ˢ, que l'on peut aussi projeter comme *FGHE*. La *figure 12. n°. 1.* représente l'*épure* d'un berceau cylindrique.

Un pareil dessin pour la charpente change de nom, & s'appelle *ételon*. (*D*)

EPURGE, (*Matiere méd.*) espece de tithimale. *Voyez* TITHIMALE.

EPYTHIMBIEN, (*Musiq. des anc.*) surnom d'un nome propre à la flûte, inventé par Olympe, & dont Pollux parle dans le *chap. 10, liv. IV* de son *Onomasticon*. (*F. D. C.*)

E Q

EQUANT, s. m. *en Astronomie*, est un cercle que les anciens astronomes imaginoient dans le plan du cercle déférent ou excentrique, pour diriger & pour régler certains mouvemens dans les planetes.

On n'en fait plus d'usage aujourd'hui, depuis que Kepler a banni les excentriques, & a démontré que les planetes se mouvoient

dans des ellipſes dont le ſoleil occupoit le foyer. *Voyez* DÉFÉRENT, EPICYCLE, EXCENTRIQUE, COPERNIC, PLANETE, &c. (*O*)

EQUARRIR, v. act. (*Architect.*) c'eſt mettre une pierre d'*équerre* en tout ſens. (*P*)

EQUARRIR UN TROU, *parmi les Horlogers*, ſignifie l'*agrandir* en y paſſant un équarriſſoir. *Voyez* EQUARRISSOIR. (*T*)

EQUARRISSEMENT, ſ. m. (*Coupe des pierres.*) *Tailler par équarriſſement* eſt une maniere de tailler les pierres ſans le ſecours des panneaux, les ayant ſeulement préparées en les rendant de forme parallélipipede, pour y appliquer les meſures des hauteurs & profondeurs que l'on a trouvées dans le deſſin de l'épure pour chaque vouſſoir. (*D*)

EQUARRISSOIR, ſ. m. (*outil d'Horlogerie,*) eſpece de broche d'acier trempé, un peu en pointe, qui a pluſieurs pans ou faces égales, & dont ils ſe ſervent pour croître les trous. Le nombre des pans d'un *équarriſſoir* n'eſt pas toujours le même; on en fait depuis quatre juſqu'à ſix pans: plus ils ont de faces, plus ils rendent ronds les trous que l'on croit: mais auſſi ils les croiſſent fort lentement, leurs quarres ou angles devenant alors peu aigus: moins ils en ont, plus au contraire ils les croiſſent vîte; mais auſſi moins ils les rendent ronds. Les meilleurs ſont ordinairement à cinq pans. (*T*)

EQUATEUR, ſ. m. *en Aſtronomie & en Géographie*, eſt un grand cercle de la ſphere, qui eſt également éloigné des deux poles du monde, ou dont les poles ſont les mêmes que ceux du monde. *Voyez* CERCLE.

Tel eſt le cercle repréſenté par la ligne *D A* (*Pl. aſtron. fig. 52.*) Ses poles ſont *P* & *Q*. On le nomme *équateur*, ou parce qu'il diviſe la ſphere en deux parties égales, ou parce que quand le ſoleil eſt dans ce cercle, il y a égalité entre les jours & les nuits: c'eſt pourquoi on l'appelle auſſi *équinoxial*, & quand il eſt tracé ſur les cartes & les planiſpheres, on l'appelle *la ligne équinoxiale*, ou ſimplement *la ligne*. *Voyez* EQUINOXIAL.

Chaque point de l'*équateur* eſt éloigné d'un quart de cercle des poles du monde: d'où il ſuit que l'*équateur* diviſe la ſphere en deux hémiſpheres, dans l'un deſquels eſt le pole ſeptentrional, & dans l'autre le méridional. *Voyez* HÉMISPHERE.

L'*équateur* coupe la zone torride par le milieu; le ſoleil décrit ce grand cercle le premier jour du printemps, & le premier jour de l'automne: ainſi il y revient deux fois par an. Les peuples qui l'habitent ont pendant toute l'année les jours égaux aux nuits. Car l'horizon des peuples qui habitent ſous l'*équateur*, paſſe par l'axe de la terre, & eſt perpendiculaire à tous les cercles paralleles à l'*équateur*, dont le ſoleil décrit ou paroît décrire un chaque jour: d'où il s'enſuit qu'une moitié de ces cercles paralleles eſt au-deſſus de l'horizon des habitans de l'*équateur*, & l'autre moitié au-deſſous: ainſi ils ont préciſément autant de jour que de nuit, ſi ce n'eſt que le crépuſcule du matin & du ſoir peut augmenter un peu leurs jours & diminuer leurs nuits. Les longues nuits ſont très-néceſſaires dans ces climats, dont le ſoleil ne s'éloigne jamais de plus de 23 degrés $\frac{1}{2}$; de ſorte que quand il eſt le plus éloigné du zénit des habitans de l'*équateur*, il en eſt encore plus près qu'il ne l'eſt de notre zénit le jour du ſolſtice d'été: car il eſt alors éloigné de plus de 25 degrés. Or comme la longueur des jours & la briéveté des nuits eſt une des cauſes de la chaleur, il s'enſuit que la chaleur de l'*équateur* n'eſt pas à proportion auſſi grande qu'elle devroit être, eu égard à la poſition du ſoleil. Il y a même dans ces climats, des pays qui jouiſſent d'une chaleur modérée, &, pour ainſi dire, d'un printemps perpétuel: tels ſont certains endroits du Pérou. Le haut des montagnes y eſt auſſi exceſſivement froid, comme il arrive partout ailleurs.

Le temps égal ou moyen de l'*équateur*, s'eſtime par les paſſages de ſes arcs ſur le méridien. On a fréquemment occaſion de s'en ſervir, pour convertir les degrés de l'*équateur* en temps, ou pour convertir les parties du temps en parties de l'*équateur*.

Pour faire ces converſions, on a dreſſé la table ſuivante, dans laquelle ſont mar-

qués les arcs de l'*équateur* qui passent par le méridien dans les différentes heures, minutes, &c. du temps moyen. *Voy.* ÉQUATION DU TEMPS.

CONVERSION des parties de l'Equateur, en temps & réciproquement.

Degrés de l'Equat.	Heures.	Minutes.	Heures.	Degrés de l'Equat.	Minutes.	Degrés de l'Equat.	Minutes.
Minutes.	Minutes.	Secondes.	Minutes.	Minutes.	Secondes.	Minutes.	Secondes.
Secondes	Secondes.	Tierces.	Secondes.	Secondes.	Tierces.	Secondes	Tierces.
Tierces.	Tierces.	Quartes.	Tierces.	Tierces.	Quartes.	Tierces.	Quartes.
1	0	4	1	15	1	0	15
2	0	8	2	30	2	0	30
3	0	12	3	45	3	0	45
4	0	16	4	60	4	1	0
5	0	20	5	75	5	1	15
10	0	40	6	90	6	1	30
15	1	0	9	135	10	2	30
30	2	0	12	180	20	5	0
60	4	0	15	225	30	7	30
90	6	0	18	270	40	10	0
180	12	0	21	315	50	12	30
360	24	0	24	360	60	15	0

Il est très-aisé de construire cette table : car l'*équateur* étant supposé divisé en 360 degrés, comme il fait sa révolution en 24 heures & uniformément, il s'ensuit qu'il fait 15 degrés par heure ; par conséquent en une minute la 60e partie de 15 degrés, c'est-à-dire 15 minutes de degré, en une seconde 15 secondes de degré, & ainsi de suite ; & il ne faut plus que des additions fort simples, pour savoir le nombre de degrés, de minutes, & de secondes qu'il parcourt dans un temps donné.

Dans cette table, les minutes, secondes, &c. de degré, sont en romain ; & les *minutes secondes*, &c. d'heure, sont en italique. Ainsi on voit par les trois premieres colonnes, qu'à une minute de degré de l'*équateur* répondent 0 minutes 4 secondes d'heure ; de même par la 4e & la 5e colonne, ou par les trois dernieres, on voit que 5 minutes d'heure donnent 75 secondes de degré, ou une minute 15 secondes.

L'usage de cette table est facile. Supposez, par exemple, que l'on propose de convertir en temps 19 degrés 13 minutes 7 secondes de l'*équateur* ; auprès de 15 degrés, dans la premiere colonne, on trouve une heure 0 *minutes* 0 *secondes* ; auprès de 4 degrés, on trouve 16 *minutes* 0 *secondes* ; auprès de 10 minutes, 40 *secondes* ; auprès de 3 minutes, 12 *secondes* 0 0 0 *tierces* ; auprès de 5 secondes, 0 0 *minutes* 20 *tierces* ; & auprès de 2 secondes, 8 *tierces* : ce qui ajouté ensemble donne une heure 16 *minutes* 52 *secondes* 28 *tierces*.

De plus, supposé que l'on propose de trouver quels degrés, minutes, &c. de l'*équateur* répondent à 23 heures 25 *minutes* 27 *secondes* & 9 *tierces* ; auprès de 21 heures, dans la quatrieme colonne de la table, on trouve 315 degrés ; auprès des 2 heures, 30 degrés ; auprès de 20 *minutes*, 4 degrés ; auprès de 5 *minutes*, 0 degré 15 minutes ; auprès de 10 *secondes*, 2 minutes 30 secondes ; auprès des 5 *secondes*, une minute 15 secondes 0 tierces ; auprès de 2 *secondes*, 30 secondes 0 tierces ; auprès de 6 *tierces*, une seconde 30 tierces : auprès de 3 *tierces*, 45 tierces : le tout ajouté ensemble donne 351 degrés 19 minutes 17 secondes 15 tierces.

On voit par-là que cette table eſt fort utile dans la recherche des longitudes ; car connoiſſant la différence des heures entre deux lieux, par le moyen des éclipſes de lune ou des ſatellites de Jupiter, on connoît tout de ſuite par cette table de combien de degrés les méridiens de ces lieux ſont éloignés l'un de l'autre. Par exemple, s'il eſt une heure à Conſtantinople lorſqu'il eſt midi à Paris, on voit que le ſoleil paſſe au méridien de Paris une heure après le méridien de Conſtantinople, & que par conſéquent le méridien de Paris eſt plus occidental de 15 degrés, que celui de Conſtantinople. *Voyez* LONGITUDE.

Elévation ou *hauteur de l'équateur*, eſt un arc d'un cercle vertical, qui eſt compris entre l'*équateur* & l'horizon.

L'élévation de l'*équateur* avec celle du pôle eſt toujours égale à un quart de cercle ; ou, ce qui revient au même, l'élévation de l'*équateur* eſt égale à la diſtance du pôle au zénith. Cette élévation eſt donc le complément de la hauteur du pôle ou de la latitude. *Voyez* LATITUDE & HAUTEUR DU PÔLE ; *voyez auſſi* ÉLÉVATION & HAUTEUR. (*O*)

M. De la Lande a joint un nouvel article à celui que l'on vient de lire.

Les planetes qui tournent ſur leur axe, auſſi-bien que la terre, ont auſſi leur *équateur* & leur pôle. L'*équateur* du ſoleil ſe détermine par le moyen de ſes taches ; il eſt incliné de 7^{d} ſur l'écliptique, & il la coupe à 2^{s} 10^{d} de longitude.

M. Caſſini, dans ſon *Diſcours ſur la lumiere zodiacale*, & M. de Mairan, dans ſon *traité de l'aurore boréale*, prouvent que l'athmoſphere du ſoleil ou la lumiere zodiacale eſt dans le plan de l'*équateur* du ſoleil, ſemblable à une lentille, dont le tranchant ſe confond avec le plan de l'*équateur* ſolaire, & c'eſt de là que M. de Mairan déduit les ſituations que doit avoir en divers temps de l'année la lumiere zodiacale.

M. Caſſini le fils penſa de même, que l'*équateur* du ſoleil pourroit ſervir de terme de comparaiſon pour les mouvemens céleſtes, & qu'on pourroit avec raiſon rapporter à ſon plan toutes les orbites planétaires ; alors, par exemple, on diroit que le nœud boréal ou aſcendant de l'orbite de la terre a 8^{s} 10^{d} de longitude, puiſque le nœud aſcendant de l'*équateur* ſolaire eſt à 2^{s} 10^{d} ; en conſéquence M. Caſſini fit imprimer une table où l'on voit les orbites de toutes les planetes rapportées à l'*équateur* du ſoleil. *Mém. acad. 1734.*

On appelle *temps de l'équateur* ou *temps du premier mobile* celui qui ſe compte à raiſon de 15 degrés par heure. Cette pratique eſt fondée ſur ce que les arcs de l'*équateur* ſont la meſure la plus naturelle du temps : quand le ſoleil eſt éloigné du méridien de 15^{d}, il eſt une heure ; quand il eſt éloigné de 100 degrés, il eſt 6^{h} 40$'$; parce que le mouvement diurne ſe faiſant uniformément ſur l'*équateur*, il paſſe régulierement au méridien à chaque heure, la vingt-quatrieme partie de la circonférence entiere de l'*équateur* : auſſi le temps vrai ou l'heure vraie dans le ſens précis & exact de l'aſtronomie, n'eſt autre choſe que l'arc de l'*équateur*, compris entre le méridien & le cercle de déclinaiſon qui paſſe par le ſoleil, converti en temps à raiſon de 15^{d} par heure. Le plus ſouvent à la place de cet arc de l'*équateur*, on ſubſtitue l'angle au pôle meſuré par cet arc, & que l'on appelle *angle horaire* : on prend cet angle horaire à la place de l'heure même, c'eſt-à-dire, qu'au lieu d'une heure on met 15 degrés, au lieu de deux heures 30 degrés, *&c.*

Le mouvement diurne qui s'acheve en vingt-quatre heures, & par lequel 360 degrés de la ſphere traverſent le méridien, étant ſubdiviſé en vingt-quatre parties, chacune vaut une heure, & répond à 15 degrés ; car 15° ſont la vingt-quatrieme partie de 360 ; en continuant de ſubdiviſer, on pourra trouver de même les parties du temps qui répondent aux parties du cercle ; un degré vaudra 4 minutes de temps ; une minute vaudra 4 ſecondes ; en général, il ſuffit de prendre le quadruple des minutes de degrés pour en faire des ſecondes de temps du premier mobile, & le quadruple des degrés pour en faire des minutes de temps ſur l'*équateur*.

De même pour convertir le temps de l'*équateur* ou du premier mobile en degrés,

on prendra d'abord 15 degrés pour chaque heure, on prendra le quart des minutes de temps, on en fera des degrés; le quart des secondes, on en fera des minutes; le quart des tierces de temps, l'on en fera des secondes de degrés.

Ces regles aisées à retenir & à pratiquer, se peuvent faire sans le secours des tables; cependant on trouvera des tables propres à faire ces conversions de temps en parties de l'*équateur*, & des parties de l'*équateur* en temps, dans la *connoissance des temps*, &c. L'opération se réduit à multiplier par 15 le temps qu'on veut réduire en parties du cercle, ou à diviser par 15 les parties de l'*équateur* qu'il s'agit de convertir en temps.

La conversion du temps en parties de l'*équateur* est différente de la conversion en temps solaire moyen dans laquelle on prend $360^{\circ}\ 59'\ 8''$ pour vingt-quatre heures, ou $15^{\circ}\ 2'\ 27''\ \frac{8}{10}$ pour chaque heure; c'est le nombre des parties de l'*équateur* qui passe par le méridien pendant la durée des heures solaires, marquées par une pendule du moyen mouvement; quand cette pendule a fini ses vingt-quatre heures, il a passé, non seulement 360^{d} de l'*équateur*, mais encore les $59'\ 8''$ que le soleil a parcourues en sens contraire, & qui doivent passer par le méridien pour que le soleil y arrive. (*M. de Lalande.*)

ÉQUATION. *Construction & usage d'une machine pour trouver les racines de quelque équation que ce puisse être.* (*Algebre. Machines.*) M. Pascal s'est fait une réputation dans le monde pour avoir inventé sa machine arithmétique. Celle dont je vais donner la description n'est pas moins ingénieuse; & on peut l'appliquer à toutes les *équations* de quelque degré qu'elles soient. Avant que d'en donner la construction, il convient d'exposer en peu de mots la théorie sur laquelle elle est fondée: elle suppose, dans ceux qui liront cet article, quelque connoissance de l'Algebre.

Soit l'*équation* à résoudre $a + bx + cxx + dxx$, &c. $= 0$.

Tirez sur la ligne ZZ prise pour base dans la *fig.* 2 ou 2 de la *pl. I. d'Algebre, des planches, supplément*, les perpendiculaires SS & RR, éloignées l'une de l'autre de telle distance qu'il vous plaira. Prenez ensuite sur la ligne SS de l'une ou de l'autre figure les parties OA, AB, BC, CD, &c. proportionnelles aux coefficiens a, b, c, d, &c. de l'*équation*, observant de prendre chacune de ces lignes de bas en haut, à compter de l'extrêmité de la derniere lorsque le coefficient qu'elle doit représenter est positif, & dans un sens contraire lorsqu'il est négatif. Cela fait, tirez par l'extrêmité de la derniere des lignes OA, AB, BC, &c. savoir, par D, la ligne DC, parallele à la base ZZ, & par le point C, où DC coupe RR, cC, & parallélement à SS, & à telle distance qu'il vous plaira MM; par le point où Cc coupe MM, la ligne kb parallele à DC; par le point b, où la derniere coupe RR, la ligne bB; par le point où celle-ci coupe MM, la parallele à DC, & enfin par le point a, où bB coupe MM, la, & par le point a, où la coupe RR, la ligne aA. Supposons maintenant que les lignes SS, RR, Cc, représentent trois regles avec des rainures telles qu'on le voit *figure 3*, que vous fixerez dans leurs places respectives SS, RR & Cc sur un plan ou chassis de grandeur suffisante.

Soient Bb, Aa, d'autres regles de même forme, qui se meuvent sur les centres B, A, &c. lesquels se meuvent eux-mêmes en haut & en bas le long de la regle SS, mais de maniere qu'on puisse placer les centres B & A l'un sur l'autre, ou sur C, si l'occasion le requiert, & les arrêter avec des écroues; savoir, le centre A en A, le centre B en B, &c. Soient kb & la, d'autres regles mobiles, comme les premieres, & disposées de façon qu'elles se meuvent toujours parallélement les unes aux autres, & à la ligne Dc & MM, une autre regle de pareille forme. On assemblera les regles Kb & MM avec la regle fixe Cc au moyen d'une pointe coulante qui passe par le point q, où leurs rainures se coupent. On assemblera de même les regles Kb, Bb, la & Aa ensemble, & avec MM & RR, avec de pareilles pointes qui les traversent dans les points b, r, a & s. La derniere de ces pointes doit être faite de maniere à pouvoir porter un crayon. Je dis maintenant que si l'on avance ou recule la regle MM de SS, en sorte qu'elle

lui soit toujours parallele, le crayon s décrira la courbe qu'on demande; que les distances à compter du point O où le crayon coupera la base ZZ, à droite de SS, marqueront les racines positives de l'*équation*; celles qui seront à gauche, les racines négatives; & les endroits où il approchera de la base sans la toucher, les racines impossibles ou imaginaires. Ces distances doivent être prises sur une échelle, sur laquelle la ligne DC sera prise pour l'unité.

Démonstration. Puisque les lignes OA, AB, BC, &c. sont proportionnelles aux coefficiens a, b, c, &c. Supposons que la premiere OA soit égale au premier coefficient a, ou à telle de ces parties qu'on voudra, n, par exemple, seroit $\frac{a}{n}$; alors pour conserver la proportion ci-dessus, la suivante AB sera égale à $\frac{b}{n}$, Bc à $\frac{c}{n}$ & cD à $\frac{d}{n}$, &c. Si l'on nomme OQ ou son égale DPx, pour lors Dc étant prise égale à l'unité, Pc sera égale à $1-x$; & comme Dc est égale à $\frac{d}{n}$, on aura, à cause des triangles semblables, DCc & Pqc, cette proportion $1 : 1-x :: \frac{d}{n} : \frac{d-dx}{n} = Pq$ ou DK: mais $KB = BC + CD - DK$, c'est-à-dire, à $\frac{c}{n} + \frac{d}{n} - \frac{dx}{n}$; savoir à $\frac{c+d-dx}{n}$. Les mêmes triangles semblables donnent $Kb : qb :: KB : qr$, c'est-à-dire, $1 : 1-x :: \frac{c+dx : c+dx-cx-dxx}{n} = qr$ ou Kl: mais $Al = AD - DK - Kl$, ou $\frac{b}{n} + \frac{c}{n} + \frac{d}{n} + \frac{d-dx}{n} - \frac{c+dx-cx-dxx}{n}$ ou à $\frac{b+cx+dxx}{n}$. Les mêmes triangles donnent encore $la : ra :: Al : rs$, ou $1 : 1-x :: \frac{b+cx+dxx : b+cx+dxx-bx-cxx-dxxx}{n} = rs$. Or, Qs, qui par la figure est égale à $QP - Pq - qr - rs = \frac{a+b+c+d-d-dx}{n} - \frac{c+dx-cx-dxx}{n} - \frac{b+cx+dxx-bx-cxx-dxxx}{n}$ savoir à $\frac{a+bx+cxx+dxxx}{n}$; & par conséquent, lorsque $Qs = 0$, c'est-à-dire, lorsque la courbe décrite par S coupe la base, $\frac{a+bx+cxx+dx^3}{n} = 0$, ou à $\frac{a+bx+cxx+dxxx}{n}$, qui par l'*équation* même est égale à 0. Qs, dans ces circonstances, sera donc aussi égale à $a + bx + cxx + dxxx$, & par conséquent toute valeur de x ou de OQ, qui rend $a + bx + cxx + dxxx = 0$, rend pareillement Qs égale à zéro. Or, toute valeur de x qui rend $a + bx + cxx + dxxx = 0$, est une racine de l'*équation* proposée $a + bx + cxx + dxxx = 0$, dont la courbe coupera la base ZZ pour chaque racine réelle de cette *équation*, soit positive ou négative, & ne la touchera point lorsqu'elle sera imaginaire, comme le savent ceux qui connoissent les propriétés des courbes. C. Q. F. D.

Cette démonstration est applicable à toute autre *équation* que l'on voudra.

Nota. Pour avoir les racines négatives, on placera les regles à gauche de SS *figure* 2, où elles sont marquées par les mêmes lettres que dans la premiere figure. Par exemple, on posera la regle Cc de c ou q, la regle Bb de b ou r, la regle aA de n ou s, vers la gauche, en sorte que les centres A, B, des deux dernieres se trouvent sur la ligne fixe SS.

Il n'est pas nécessaire que la courbe soit décrite avec exactitude, ni même qu'elle tombe sur le plan, excepté lorsqu'elle coupe la base, & par conséquent on ne risque rien à faire les lignes OA, AB, &c. fort longues. Mais les regles fixes OD & Tc, doivent être si près l'une de l'autre, que leur distance Dc ou OT, étant prise pour l'unité, la base OT qui s'étend à droite jusqu'à l'extrêmité du plan, puisse contenir toutes les racines positives, & à gauche toutes les négatives.

Il y a encore une chose à observer: c'est que si l'on a une *équation* comme celle-ci $xxx - Sxx + 1200x + 9000 = 0$, dont les coefficiens S, 1200 & 9000 sont différens l'un de l'autre, qu'il seroit difficile de les prendre sur la ligne OD, on peut les réduire de la maniere suivante: c'est de mettre dans l'*équation* à la place de chaque x, $10x$, $20x$, ou $100x$. Je suppose qu'on mette $20x$; pour lors, au lieu de xxx, on aura $8000xxx$, au lieu de Sxx — $2000xx$, &c., & l'*équation*

ſera changée en celle-ci $8000\,xxx - 2000\,xxx + 24000\,x + 9000 = 0$. Diviſant chaque terme par 100, on aura cette autre $8\,xxx - 2\,xx + 24\,x + 9 = 0$, dont la réduction ſera plus aiſée. Mais on ſe ſouviendra pour lors, que faiſant x 20 fois plus petit qu'il n'eſt, les racines que vous trouverez ſeront pareillement vingt fois plus petites, & qu'il faudra par conſéquent les multiplier par 20 pour qu'elles aient leur juſte valeur.

Voici quelques obſervations ſur l'application de ces regles, qui peuvent avoir leur utilité.

1°. Les racines d'une *équation* peuvent être de trois ſortes, poſitives, négatives & impoſſibles ou imaginaires.

2°. Toute *équation* contient autant de racines qu'elle a de degrés.

3°. Les racines imaginaires ſont toujours au nombre de deux.

Par exemple, ſi une *équation* a une racine imaginaire comme celle-ci $a = b\sqrt{-1}$, elle en aura une autre; ſavoir, $a - b\sqrt{1}$, qui la ſuit toujours. Il ſuit de là que toute *équation* qui a des racines imaginaires, en contient 2, 4, 6, &c.; c'eſt-à-dire, qu'elles ſont toujours en nombre pair. Toutes les fois que la courbe, que les regles décrivent, approche de la baſe ſans la couper, c'eſt une marque qu'il y a deux racines impoſſibles; de ſorte que ſi elle en approche trois fois, l'*équation* contient ſix racines imaginaires. C'eſt tout ce que ces regles peuvent faire par rapport à ces ſortes de racines; elles marquent leur nombre, & non leur nature. J'enſeignerai plus bas le moyen de connoître celle-ci. Puis donc que les racines imaginaires ſont toujours en nombre pair, & que leur nombre eſt égal aux degrés de l'*équation*, il s'enſuit:

4°. Que toute *équation* dont le nombre des degrés eſt impair, doit contenir au moins une racine réelle.

5°. Que toute *équation* dont le premier & le dernier termes après avoir été tranſpoſés, ont des ſignes contraires, contient au moins une racine réelle. Lorſque cela arrive, & que le nombre de ſes dimenſions eſt pair, de même que celui des racines impoſſibles, celui des racines réelle doit l'être pareillement.

6°. Que ſi l'on diviſe une *équation* par l'inconnue, moins une de ſes racines, on la réduira à une dimenſion plus bas; comme toute *équation* contient autant de racines qu'elle a de degrés, il s'enſuit encore:

7°. Que retranchant le nombre des racines imaginaires de celui de ſes racines, je veux dire, du nombre de ſes dimenſions, le reſtant ſera celui des racines réelles.

8°. Après avoir trouvé, par le moyen des regles, les racines réelles, faites la quantité inconnue x égale à chacune: tranſpoſez les termes d'un côté: multipliez les *équations* les unes par les autres, & diviſez l'*équation* propoſée par le produit qui en réſultera. Faites le quotient égal à zéro; & vous aurez une *équation* qui renfermera toutes les racines impoſſibles, ſans en avoir aucune de réelle. On trouvera enſuite les racines impoſſibles par la méthode qu'enſeigne M. de Bougainville, dans ſon *traité du calcul intégral*, dans les cinquieme & ſixieme chapitres de ſon introduction. C'eſt la meilleure que je connoiſſe.

Elle conſiſte à partager l'*équation* donnée en deux autres du même nombre de dimenſions, mais qui ne contiennent que des racines réelles que vous trouverez par le moyen des regles, ou autrement, au moyen de quoi vous aurez toutes les racines impoſſibles de votre *équation*.

Comme peu de gens connoiſſent cette méthode, il convient de la donner ici.

L'auteur commence par donner la démonſtration des deux propoſitions ſuivantes.

Prop. 1. Lorſqu'une quantité eſt égale à zéro, & compoſée de pluſieurs termes, dont quelques-uns ſont réels, & les autres multipliés par $\sqrt{-1}$, la ſomme de tous les termes réels eſt égale à zéro; & celle de tous ceux qui ſont multipliés par $\sqrt{-1}$, égale pareillement à zéro. C'eſt le ſoixante-neuvieme article de ſon *Introduction*.

Prop. 2. Lorſqu'une *équation* ne contient que des racines imaginaires, on peut toujours ſuppoſer la quantité inconnue égale

à $m+n\sqrt{-1}$, dans laquelle m & n ſont des quantités réelles. C'eſt le huitieme article de la même introduction.

Par conſéquent, pour trouver les racines d'une *équation* telle que celle dont il s'agit, il faut mettre à la place de chaque inconnue, x; par exemples, $m+n\sqrt{-1}$, & l'on aura une nouvelle *équation* qui contiendra des termes réels & les termes multipliés par $\sqrt{-1}$, dont le premier & le dernier ſont égaux à zéro par la propoſition 1. Faites-le donc, & vous aurez deux *équations* dont il vous ſera facile de découvrir les deux quantités m & n, de même que celle de x, qui par la deuxieme propoſition eſt égale à $m+n\sqrt{-1}$.

Voici un exemple qui fera comprendre ce que j'ai dit dans la premiere partie de cet article. Suppoſez que les racines réelles, découvertes par le moyen des regles dont j'ai parlé, ſoient a, $b-c$, &c. Faites $x=a$, $x=b$, $x=-c$, &c. Tranſpoſez les termes, & vous aurez $x-a=0$, $x-b=0$, $x+c=0$, *&c.* multipliez ces dernieres *équations* les unes par les autres, diviſez l'*équation* donnée par leur produit, & procédez comme j'ai dit ci-deſſus.

9°. Le plus grand coefficient négatif d'une *équation* quelconque, conſidéré comme poſitif, & augmenté de l'unité, excede toujours la plus grande racine poſitive de l'*équation*. Par conſéquent,

10°. Si en place de la quantité inconnue x de l'*équation*, vous mettez le coefficient, pris comme poſitif & augmenté de l'unité, moins x, toutes les racines deviendront poſitives. Dans ce cas, vous n'aurez beſoin que des regles de la *figure 1*, dont les centres ſont à leurs extrêmités, & elles vous ſuffiront pour tous les cas poſſibles; car vous devez avoir obſervé que les centres de celles de la deuxieme figure ſont autrement diſpoſés.

11°. Si après avoir rendu toutes les racines de votre *équation* poſitive, vous voulez vous éviter la peine de tranſporter la regle MM à la droite de RR; ce qui eſt ſujet à quelque inconvénient, je veux dire, ſi vous voulez que toutes les racines de votre *équation* ſe trouvent entre O & T, ou entre zéro & l'unité, au lieu de la quantité inconnue x de la derniere *équation*, mettez x, multipliée par le plus grand coefficient négatif, conſidéré comme poſitif & augmenté de l'unité. Par exemple, ſi le plus grand coefficient négatif de l'*équation*, eſt -9, metrez 10 x à la place de chaque x, & vous aurez une nouvelle *équation*, dont toutes les racines ſe trouveront ſur la ligne OT, ſans qu'il ſoit beſoin de la prolonger, car elles ſeront moindres que l'unité, je veux dire, que DC ou OT; mais après avoir ainſi trouvé les racines, il faut les multiplier par le coefficient augmenté de l'unité, c'eſt-à-dire, dans l'exemple ci-deſſus, par 10, parce qu'ayant mis 10 x pour x, on rend chaque racine dix fois plus petite qu'elle n'étoit.

Ces propoſitions ſont reçues de tous les algébriques, & n'ont pas beſoin d'être démontrées.

Voici la deſcription d'une machine pour régler le mouvement des regles dont j'ai parlé: elle n'eſt que pour les *équations* du deuxieme degré; mais on peut également l'employer pour toutes les autres.

$ABCD$, *figure 4*, eſt un chaſſis de fer ou d'acier, compoſé de quatre barres de fer aſſemblées par leurs extrêmités, qui forment un parallélogramme rectangle de douze pouces de long ſur huit de large, aux quatre coins duquel ſont des appuis EF, GH, IK, & LM, ſur leſquels il porte. Sur le côté A, eſt un coulant N, qu'on peut arrêter avec une vis dans tel endroit qu'on veut, & ſur lequel la traverſe NO tourne ſur ſon centre. Son autre extrêmité tient par le moyen d'une vis avec ſon écroue à la traverſe PQ, qui eſt pareillement arrêtée ſur le chaſſis aux endroits P & Q, mais de maniere qu'on peut l'approcher ou l'éloigner à volonté de l'extrêmité A. Cette traverſe eſt repréſentée par la ligne RR de la premiere figure. Les quatre appuis EF, GH, IK, LM, portent trois traverſans ST, UX & YZ, ſur le premier deſquels eſt une boîte coulante o, qui ſert de centre au traverſant ab. Le ſecond & le troiſieme, ſavoir, UX & YZ, ſont pareillement garnis de deux noix coulantes e & f, qu'on arrête où l'on veut par le moyen d'une vis, & auxquelles la ſoie ef eſt attachée. Les trois traverſans ST,

UX, *A*, ou plutôt la ligne tracée sur celui d'en haut représente la ligne *S S* de la *figure 1*, & la soie *e f*, la base *Z Z* de la même figure.

g h i k est un autre parallélogramme environ deux fois plus long que le premier, dont les côtés *g k* & *h i* coulent dans des supports attachés par des vis au chassis *A B C D*, dont trois sont marqués par les lettres *l*, *m*, *n*, & ont des dents triangulaires par dessous, depuis *g* jusqu'à *d*, & depuis *h* jusqu'à *o*, lesquelles s'engrainent avec celles des deux roues *s* & *t* de même diametre, dont l'axe *p r* est soutenu dans deux endroits, savoir, *u*, & un autre qu'on ne peut voir dans la figure. Ces dents servent à régler le mouvement des traversans *g k* & *h i*, lorsqu'on fait mouvoir la machine; au moyen de quoi, les barres *n x* & *y z*, qui coulent dans deux pieces 1 & 2 sont toujours paralleles. Elles sont représentées par la ligne *M M* de la premiere figure. Celle de dessous *n x* est garnie d'une pointe 3, dont l'extrêmité supérieure passe dans la rainure de la barre 4, 5, & l'inférieure par celle de l'alidade *N O*. Sur la barre de dessus *y z*, est attachée une pointe perpendiculaire 6, 7, dont on peut ôter la pointe pour y mettre un crayon; cette pointe représente le point *s* & la premiere 3, le point *r* de la premiere figure. Sur la barre 4, 5 est un boulon rivé 8, qui est placé directement au dessus de la rainure de la barre *P Q*, & qui représente *t e*, le point *a* de la premiere figure. Les deux traversans 9, 10, 11, & 12, coulent dans les supports 13, 14, 15 & 16, sont garnis de dents triangulaires, qui engrainent avec celles des roues 17 & 18, dont l'axe est marqué par les nombres, 19, 20. Ces roues reglent le mouvement des barres, & font que celle qui est marquée par les chiffres 4, 5, se meut toujours parallélement; elle est représentée par la ligne *l a* de la premiere figure. Les coulans *e*, *f*, *c*, *N* & *R*, étant arrêtés avec des vis dans les endroits convenables selon les coefficiens de l'*équation*, ainsi qu'on le verra dans l'article suivant, en avançant ou reculant la barre *g h*, on fera mouvoir la machine, & la pointe 6, 7 décrira une courbe qui fera le lieu de l'*équation*. Les endroits où elle passera sous la soie *e f*, à compter de la ligne ponctuée, qui est marquée sur la traverse *UX*, indiquera les racines réelles; & le nombre de fois qu'elle approchera & s'éloignera de la même soie sans passer dessous, marquera celui des racines imaginaires. Au dessus des montans *EF*, *GH*, *IK* & *LM*, sont de petites pieces 21, 22 & 23, qui empêchent les barres qui coulent dessous de sortir de leurs places. Voici maintenant la maniere de rectifier la machine pour une *équation* donnée.

Arrêtez les noix *e f*, auxquelles la soie est attachée à égales distances des soutiens *EF* & *LM*; avancez ensuite la noix *c*, qui porte l'extrêmité de la barre *a b*, de sorte qu'elle soit plus éloignée du soutien *EF*, que l'endroit où vous avez arrêté la noix *e*, d'un nombre de divisions prises sur une échelle de parties égales, égal au terme connu de *l'équation*, s'il est positif, & plus près s'il est négatif; & arrêtez-la dans cet endroit. Faites ensuite couler la noix *N*, qui porte la barre *NO*, l'éloignant ou l'approchant du soutien *EF*, plus que ne l'est la noix *c*, d'un nombre de divisions prises sur la même échelle égal au coefficient de l'*équation*, je veux dire, celui où la quantité inconnue n'a qu'une dimension, plus loin si le coefficient est positif, & plus près s'il est négatif. Faites ensuite couler la noix *R*, qui fixe l'autre extrêmité de la barre *NO*, jusqu'à ce qu'elle soit plus éloignée d'une ligne tirée du soutien *EF* au soutien *LM*, je veux dire, du côté *D* du chassis, que la noix *N*, d'autant de divisions que le coefficient du terme de l'*équation*, où l'inconnue à deux dimensions l'indique, plus loin s'il est positif, & plus près s'il est négatif. Pour cet effet, on doit graduer le côté *A* du chassis, les barres *ST*, *UX*, *YZ*, & le traversant *PQ*, à commencer du front *D*. Ces gradations sont marquées différemment sur la machine, mais d'une maniere moins commode. Si l'on observe les endroits où la pointe, où le crayon 6, 7, coupe la soie *e f*, à commencer de la ligne ponctuée marquée sur la traverse *UX*; & qu'on les mesure sur une échelle, sur laquelle la distance du traversant *P Q*, prise depuis une ligne tirée du milieu de l'extrêmité *A* de *EF*

à GH représente l'unité (on peut en voir la raison dans la démonstration ci-dessus, où Dc ou OT, *figure* 1, qui marque la distance de cette ligne PQ de la barre A, est prise pour l'unité), on aura les racines que l'on cherche. Si l'on ôte la soie ef, & qu'on mette un carton sur la machine, sur les deux traversans supérieurs UX & YZ, après avoir tracé dessus une ligne qui représente la soie ef, & mis un crayon en place de la pointe 7; ce dernier décrira une courbe, qui, avec la ligne droite dont je viens de parler, construira l'*équation* donnée. Plus les coefficiens seront grands (on peut les augmenter autant qu'on veut sans changer les racines, en les multipliant par tel nombre qu'on voudra), plus les angles, que la courbe & la ligne formeront, seront grands; ce qui est avantageux dans la construction des *équations*. Comme il paroît par la démonstration précédente, qu'en augmentant les barres de cette machine, on peut l'employer généralement pour toutes les *équations* de quelque degré qu'elles puissent être, on peut l'appeller, à juste titre, un *constructeur universel d'équations*. (*V*)

ÉQUATIONS DÉTERMINÉES. (*Algebre.*) Je me bornerai dans cet article à exposer ce qui a été fait jusqu'ici sur la solution générale des *équations*, dont on n'avoit pas parlé dans ce *Dictionnaire*, parce que lorsque l'*article* ÉQUATION fut imprimé, les analystes ne s'étoient pas encore occupés de cet objet, comme ils l'ont fait depuis.

Le premier qui ait fait quelques pas dans cette recherche, est le célebre Tchirsnaus, géometre Allemand, à qui l'on doit la découverte des caustiques. Il proposa une méthode pour faire disparoître autant de termes qu'on voudroit d'une *équation* proposée par le moyen d'une substitution; & il trouva que si on vouloit la réduire à deux termes, le premier & le dernier, & faire disparoître les intermédiaires, on feroit dépendre la solution de la proposée, de celle d'une *équation* $Y^n + A = 0$, n étant le degré de la proposée, & A dépendant d'une *équation* du degré $n-1$; $n-2$ .... 2. 1.

M. Euler & M. Bezout, l'un dans le *tome XI* des *mémoires de Pétersbourg*, l'autre dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, pour l'année 1765, ont pris une autre méthode. Ils ont supposé que la racine d'une *équation* du degré n, étoit de la forme $\sqrt[n]{A} + \sqrt[n]{B}\ldots$ le nombre des A, B, &c. étant $n-i$; & ils ont trouvé que l'on avoit A par une *équation* aussi du degré $n-1$, $n-2$, $n-3$ ... 2. 1.

La solution d'une *équation* du 5e. degré se trouvoit donc réduite à celle d'une *équation* du vingt-quatrieme. Et quoique (*Voyez* les *recherches* de M. de la Grange & de M. de Wandermonde, sur cet objet) cette *équation* soit réductible à une du sixieme, l'*équation* du cinquieme degré n'est pas rabaissée par ce moyen, & celle du sixieme le seroit encore moins.

Il reste donc ici deux objets à considérer; l'un, la possibilité de parvenir à cet abaissement, auquel les *équations* semblent se refuser; l'autre, les moyens de rendre praticables les calculs immenses où cette méthode générale doit nécessairement conduire.

MM. Waring & Wandermonde se sont occupés avec beaucoup de succès du second objet. On sait que le second terme d'une *équation* est égal à la somme des racines; le troisieme à celle de leurs produits deux à deux, & ainsi de suite. On sait aussi que ces fonctions qui sont connues, puisqu'elles sont les coefficiens de la proposée, étant données, on peut en tirer la valeur d'une fonction quelconque des racines, pourvu que toutes y entrent d'une maniere semblable; mais les formules des coefficiens de la proposée qui expriment ces fonctions semblables de racines, sont difficiles à exprimer sous une forme générale & commode, lorsque le nombre des racines ou les exposans de ces fonctions sont des quantités indéterminées. Si les fonctions semblables de toutes les racines sont rationnelles, les fonctions des coefficiens de la proposée le sont aussi: mais si elles sont irrationnelles; si au lieu de fonctions semblables de toutes les racines, on cherche des fonctions semblables de deux, de trois racines seule-

ment ; alors les fonctions des coefficiens qui y répondent, ne sont plus rationnelles, & il faut déterminer le degré des *équations* dont elles dépendent alors, & les coefficiens rationnels de ces *équations*.

Soit par exemple une *équation* :

$$x^n + ax^{n-1} + bx^{n-2} \ldots\ldots + r^n = 0.$$

& qu'on demande la valeur de $\ldots\ldots$

$$y = Ap + Bp + Cp \ldots\ldots\ldots\ldots$$

A, B, C, étant les racines de la proposée, & entrant au nombre de m dans la valeur de y; 1°. si p est entier, on verra que l'*équation* qui doit donner y, sera d'un degré égal au nombre des combinaisons de n, quantités prises en nombre m; 2°. si p est une fraction dont le dénominateur soit p', le degré de l'*équation* rationnelle en y, sera le même nombre des combinaisons de n, quantités prises en nombre m, multiplié par p'^m, & de plus, il n'y aura dans l'*équation* en y, que les termes où l'exposant de y sera un multiple de p'. Si $q\,p'$ est le degré de cette *équation* en y, on aura le coefficient de $y^{q-1\,p}$ égale à une fonction de a, $b^2 \ldots r^n$ du degré pp', le coefficient de $y^{q-2\,p'}$ à une fonction de degré 2 pp'; & ainsi de suite, & il n'y a plus à déterminer que les coefficiens de ces fonctions. Cette derniere partie est celle pour laquelle il est le plus difficile de trouver des expressions générales. Nous renvoyons pour cet objet à l'ouvrage de M. Waring, intitulé : *Meditationes Algebraicæ ;* aux *Mémoires* de M. Wandermonde ; *Mémoires* de l'académie des sciences, volume de 1771 ; aux *Mémoires* de Berlin, années 1770 & 1771, où M. de la Grange s'est occupé aussi du même objet.

Cette théorie, une fois établie en général, & réduite à des formules dont on puisse saisir la loi, il est clair qu'on aura immédiatement & sans calcul les coefficiens de toutes les *équations* transformées qu'on emploie pour rabaisser la proposée.

Reste à savoir si ce rabaissement est toujours possible. M. de la Grange a prouvé qu'on ne pouvoit supposer en général que la solution d'une *équation* du degré n, dépendît de celle d'une *équation* du degré $n-1$. Examinons donc s'il n'y a point d'autres ressources. M. de la Grange prouve que la quantité A, ci-dessus donnée par une *équation* de degré $n-1$, $n-2$, $n-3$... sera réductible à une *équation* du degré $n-2$; $n-3$ ..... 3. 2. 1 soit ce degré m, & cherchons A comme nous avons cherché x, nous aurons, faisant $A-V$, la quantité V est employée ici pour faire disparoître le second terme, $\sqrt[m]{A'} + \sqrt[m]{B'}$, & au nombre de $m-1$. A' par une *équation* du degré $m-1$, $m-2$, $m-3$... 3, 2, 1. Alors il se présente deux cas, ou le nombre $m-1$, de fonction A', B', &c. sera plus grand qu'il ne doit être, ou il ne le sera pas; dans le premier cas, il arrivera qu'il y aura un certain nombre des racines de l'*équation* en A' qui se trouveront être zéro; soit m' le degré de l'*équation* en A', nous ferons $A'-V' = \sqrt[m']{A''} + \sqrt[m']{B''}$, &c., & nous aurons A'' par une *équation* du degré $m'-1$, $m'-2$.... 3, 2, 1. Si la supposition de $m'-1$ radicaux n'est pas trop compliquée. Le degré de l'*équation* en A se réduira à $m-2$, $m-3$ ..... 3, 2, 1, il en sera de même pour A'', & ainsi de suite. Il est clair que pourvu que la valeur de x soit finie, & que l'on puisse la supposer formée par des radicaux placés successivement, en sorte que la valeur de x soit composée de $n-1$ termes de la forme $\sqrt[n]{A}$, A de n' termes plus un terme constant, A' de n'' termes $\sqrt[n'+1]{A'}$, plus un terme constant, & $\sqrt[n+1]{A''}$, plus un terme constant, & ainsi de suite un nombre fini de fois, on aura enfin la racine recherchée. Or, il n'y a point de fonction composée de radicaux qu'on ne puisse réduire à cette forme : donc en suivant le procédé ci-dessus, on parviendra à trouver enfin une quantité A, qui sera donnée par une *équation* du second degré, toutes les fois qu'elle sera possible.

Maintenant il y a lieu de penser que le nombre

nombre de ces opérations ne pourra être plus grand que $n-1$. En effet, ſoit x, égal à une fonction qui contienne des radicaux les uns ſous les autres, qui ait $n-1$ termes différens ſemblables entr'eux; il faut qu'une fonction linéaire des produits & des carrés de ces termes ſoit une quantité rationnelle. Les carrés ne peuvent pas l'être, puiſque les racines ne le ſont pas, & que $n > 2$; donc il faut que les produits de deux termes le ſoient. Or, cela ne peut arriver s'il n'y a pas dans ces termes une fonction ſous le radical 2. Il faut enſuite qu'une fonction linéaire produiſe trois de ces termes, de leurs cubes, du produit des carrés de chacun par les autres, ſoit une quantité rationnelle, les cubes ne ſont pas rationnels; & pour que les autres le deviennent, il faut que chaque contienne des radicaux ſous la ligne 3, & ainſi de ſuite juſqu'au dernier terme; terme qui devient fonction linéaire des termes qui ſont ſous la ligne n. On voit donc pourquoi il pourroit y avoir, & même il doit y avoir $n-1$ radicaux ſucceſſifs. Mais on ne voit pas pourquoi, en prenant cette forme, il y en auroit un plus grand nombre.

Nous terminerons cet article par une conſidération qui peut être d'une grande utilité. C'eſt que mettant la propoſée, ſous la forme $x^n + b^1 x^{n-1} + c^3 x^{n-3} \ldots + r^n$, toutes les fonctions rationnelles ſous le ſigne n, ſeront des fonctions de b^1, c^3, r^n du degré n, les fonctions ſous les radicaux n & n' des fonctions du degré $n\,n'$; & ainſi de ſuite (c'eſt, je crois, M. Fontaine, qui, dans ſon mémoire ſur les *équations*, a employé, le premier, cette remarque, qui peut abréger conſidérablement les calculs) les coefficiens de ces fonctions ſeront des nombres rationnels, & ceux des radicaux, des racines des *équations* $y^{n-1} = 0$, $y^{m-1} = 0$, *&c.* Il ne reſte donc plus ſur la réſolution générale des *équations* que deux difficultés; 1°. la longueur du calcul; 2°. qu'il n'eſt pas rigoureuſement démontré qu'une *équation* déterminée d'un degré quelconque, ait une racine d'une forme générale & finie; c'eſt ce qui arriveroit, ſi, en ſuivant la marche indiquée ci-deſſus, la ſolution de la propoſée n étant un nombre premier, ſe réduiſoit à la ſolution d'une autre *équation* du degré n, qui n'auroit pas de diviſeurs rationnels, ou ſi n n'étoit pas premier à une *équation* d'un degré pour lequel l'*équation*, qui donne les termes ſous le radical n, ne ſe rabaiſſeroit pas au deſſous du degré $n-2\ n-3 \ldots 3, 2, 1$. Ainſi, dans le cas où la racine n'auroit aucune forme finie poſſible, la méthode propoſée ci-deſſus conduira encore à trouver cette impoſſibilité. C'eſt donc à diminuer la grande complication des calculs, & à trouver des méthodes qui les abregent, que les analyſtes doivent tendre maintenant.

J'ai publié quelques recherches ſur ce ſujet dans le *tome V* des *mémoires de l'académie de Turin. (O)*

EQUATION *aux différences finies.* Teylor paroît être le premier géometre qui ait conſidéré les différences finies. M. Euler a fait ſur cet objet un grand nombre de belles & utiles recherches dans ſes *Inſtitutions de calcul différentiel*; mais il s'eſt occupé ſur-tout d'appliquer aux ſuites infinies ou indéfinies, la théorie de ces différences, ou réciproquement. En effet, ſi on appelle X une fonction quelconque de x, & X' ce qu'elle devient en mettant pour x, $x + \Delta x$ (Δ eſt ici le ſigne de la différentiation, comme d pour les *équations* ordinaires); on a également $X' = X + \Delta X$, & $X' = X + \frac{dX}{dx}\Delta x + \frac{d\,dX}{2\,dx^2}\Delta x^2 + \frac{dX^3}{1.2.3.dx^3}\Delta x^3 \ldots\ldots$

En effet, ſi on cherche à avoir X' en X, en ordonnant la ſérie par rapport à Δx, il eſt aiſé de voir qu'on peut prendre X pour le premier terme de cette valeur, puiſqu'en faiſant $\Delta x = 0$, X' devient X, le ſecond terme multiplié par Δx doit être égal à ce que devient $\frac{d\,X'}{d\,\Delta x}$, en y faiſant $\Delta x = 0$, c'eſt-à-dire, $\frac{dX}{dx}$; le troiſieme multiplié par deux eſt égal à $\frac{d\,d\,X'}{d\,\Delta x^2}$, en faiſant $\Delta x = 0$, c'eſt-à-dire, qu'il eſt $\frac{d\,d\,X}{2\,dx^2}$, & ainſi de ſuite.

Ce théorême dont j'ai déja fait uſage à

l'*article* APPROXIMATION, eſt dû à M. d'Alembert.

Si l'on a ΔX égal une fonction de x, on aura encore, par le moyen de cette expreſſion, X, en x par une ſérie infinie. En effet, puiſque ΔX connu, que j'appelle $A = \frac{dX}{dx}\Delta x + \frac{ddX}{2.dx^2}\Delta x^2 + \frac{d^3X}{2.3.dx^3}\Delta x^3$, &c. j'aurai $\Delta x X = A\,dx - \frac{\Delta x^2}{2}\frac{dX}{dx} - \frac{\Delta x^3}{2.3.}\frac{ddX}{dx^2}$, &c. mettant pour $\frac{dX}{dx}\Delta x$ ſa valeur $A - \frac{ddX}{2\,dx^2}$, Δx, &c. pour $\frac{ddX}{2\,dx}\Delta x$ ſa valeur $dA - \frac{d^3X}{2\,dx^2}\Delta x^2$, &c. j'aurai X en ſérie de A & de ſes différences.

Je me propoſe, dans la ſuite de cet article, de traiter les *équations* aux différences finies d'une maniere générale & directe. On trouvera aux *articles* POSSIBLES, MAXIMUM, LINÉAIRES, ce qui regarde leurs *équations* de condition, ou de maximum, & la ſolution des *équations* linéaires. J'ai montré à l'*article* APPROXIMATION, vers la fin, que leur ſolution approchée dépendoit toujours d'*équations* linéaires, & je me bornerai ici à donner une théorie générale des *équations* aux différences finies des fonctions qui peuvent entrer dans leurs intégrales, & de la maniere de les trouver rigoureuſement autant qu'elles ſont poſſibles par la méthode des coefficiens indéterminés.

Soit Z, une fonction de x, y z, qu'on mette dans Z au lieu de x, $x + \Delta x$ au lieu de y, $y + \Delta y$ au lieu de z, $z + \Delta z$, & qu'on appelle Z' ce que devient z; alors on aura $Z' = Z + \Delta Z$ & $\Delta Z = Z' - Z$. Si on a une fonction de x, y, z, Δx, Δy, Δz, $\Delta^2 y$, $\Delta^2 z$, &c. Δx étant ſuppoſé conſtant, on mettra dans cette fonction Q, $x + \Delta x$, au lieu de x, $y + \Delta y$ pour y, $z + \Delta z$ pour z, $\Delta y + \Delta^2 y$ pour Δy, $\Delta z + \Delta^2 z$ pour Δz, $\Delta^2 y + \Delta^3 y$ pour $\Delta^2 y$, $\Delta^2 z + \Delta^3 z$ pour $\Delta^2 z$, & ainſi de ſuite, & appellant Q' ce que devient alors Q, on aura $Q' = Q + \Delta Q$ $\Delta Q = Q' - Q$.

Soit $Z = lx$, on aura $Z' = lx + \Delta x$ & $\Delta Z = lx + \Delta x - lx = l\frac{x+\Delta x}{x} = l\,1 + \frac{\Delta x}{x}$.

Soit $Z = e^{ax}$, $Z' = e^{ax+a\Delta x} = e^{a\Delta x}e^{ax}$: donc $\Delta Z = (e^{a\Delta x} - 1)e^{ax}$; donc Δx étant conſtant $\Delta Z = 0$ toutes les fois que $e^{a\Delta x} = 1$.

Soit $Z = e^{ax^2+bx+c}$ $Z' = e^{ax^2+b'x+c'}$ & $Z' + \Delta Z' = Z'' = e^{ax^2+b''x+c''}$, lorſque Δx eſt ſuppoſé conſtant.

On trouvera de même que ſoit Z une fonction de e^{ax}, & $e^{a\Delta x} = 1$, $Z' = Z$, pourvu que cette fonction ne ſoit pas telle que pour avoir $e^{a\Delta x} - 1 = 0$, il faille prendre $a\Delta x = 0$; ce qui arriveroit ſi $Z = le^{ax}$, ou $(e^{ax})^{\frac{1}{m}}$ ou contenoit de pareilles fonctions. Soit enfin $Z = e^{Ne^{ax}}$ $Z' = e^{Ne^{ax}e^{a\Delta x}}$; donc ſi $e^{a\Delta x}$ eſt un nombre entier, la comparaiſon de ces deux *équations* peut faire évanouir cette tranſcendante, de même la comparaiſon de 3, 4, &c. *équations* ſemblables, feroit diſparoître $e^{ae^{bx}}$, $e^{ax}e^{2bx}$, &c.

Si maintenant on veut réſoudre le problême ſuivant, trouver l'intégrale ſans différences variables d'une *équation* aux différences finies, on y parviendra à l'aide des obſervations ſuivantes.

1°. La propoſée eſt produite par la comparaiſon des *équations* $Z = 0$, $\Delta Z = 0$, $\Delta^2 Z = 0$, $\Delta^n Z = 0$.

2°. Il n'y a point de fonction tranſcendante de z, & y dont la différence ne le ſoit, on n'en contienne une nouvelle.

3°. x étant une variable dont la différence Δx eſt conſtante, au lieu d'une arbitraire ſans variable, on aura une fonction arbitraire de e^{ax}, a étant tel que $e^{a\Delta x} = 1$.

4°. Une ſeule différentiation pourra, par la comparaiſon entre la différentielle & l'intégrale, faire évanouir un terme e^{px}, p étant quelconque, & la fonction arbitraire ſera le coefficient de ce terme. Deux différentielles ſucceſſives, comparées avec leur intégrale, peuvent faire évanouir un terme e^{ax^2+bx}, a & b étant quelcon-

ques, & de plus un terme $e^{b'x}$, b' étant donné en a & b, & ainſi de ſuite. La comparaiſon de l'intégrale avec la différentielle peut faire auſſi diſparoître $e^{Ne^{ax}}$, & la comparaiſon de l'intégrale avec deux différentielles ſucceſſives, faire diſparoître $e^{ae^{bx}}$, & ainſi de ſuite.

5°. Quoique la propoſée ne contienne pas Δx, cependant l'intégrale de l'ordre immédiatement inférieur peut contenir x, parce que la différentielle exacte peut contenir un terme conſtant $a = \frac{a\Delta x}{\Delta x}$ dont l'intégrale eſt $\frac{ax}{\Delta x}$.

6°. Si dans un produit indéfini $Fx.\ Fx-\Delta x.\ Fx-2\Delta x\ldots$ le nombre des termes étant $\frac{x}{\Delta x}$ ou $\frac{nx}{\Delta x}$; n'étant un nombre entier, on fait $x = x+\Delta x$; ce produit ne change pas de forme & eſt ſeulement multiplié par $Fx+\Delta x$, ou par $Fx+\Delta x.\ Fx+2\Delta x\ldots. Fx+n\Delta x$; donc ſi on l'appelle X, on aura $\frac{X+\Delta X}{x} = Fx+\Delta x$, ou $Fx+\Delta x,\ Fx+2\Delta x\ldots.$ en nombre déterminé & fini; donc une ſeule différentiation peut faire diſparoître un nombre déterminé de ces produits multipliés ou diviſés les uns par les autres, en même temps qu'une exponentielle & une fonction arbitraire, & de même deux différentiations peuvent faire diſparoître une fonction.

$$Fx,\ \overline{Fx-\Delta x}^{2},\ \overline{Fx-2\Delta x}^{3},\ \&c.$$

7°. Si la propoſée contient des radicaux dans ſon intégrale immédiatement inférieure, en différentiant la propoſée, on aura une *équation* qui aura deux intégrales rationnelles de l'ordre immédiatement inférieur.

8°. Le nombre des arbitraires eſt égal à l'expoſant de l'ordre de la propoſée; mais on ne peut pas lui ſuppoſer en général n intégrales algébriques de l'ordre $n-1$. En effet, on a d'abord le terme e^{ax^2} qu'une ſeule différentiation ne pourroit pas faire diſparoître : ainſi lorſque l'intégrale de l'ordre $n-2$ doit le contenir, une des intégrales de l'ordre $n-1$ le contenant auſſi, ſa différentielle exacte contiendra $e^{b'x}$.

D'ailleurs (Σ étant le ſigne de l'intégration par rapport aux différences finies, & Fx déſignant une fonction donnée de x), l'intégrale de l'ordre $n-1$ peut contenir ΣFx, & cette ſomme peut ne pas être exprimable en termes finis, par une fonction finie de x; alors ſi l'intégrale de l'ordre $n-2$ contient $\Sigma F'x$, & que $F'x$ contienne ΣFx, il paroît impoſſible d'avoir deux intégrales de l'ordre $n-1$. Mais ſi on peut égaler $\Sigma F'x$ à une fonction finie de x & Fx plus une fonction $\Sigma F''x$, F'' ne contenant plus Fx, on aura alors les deux intégrales; & comme de telles fonctions peuvent entrer dans la différentielle exacte, ſans que x ſoit dans la propoſée, on ne pourra ſuppoſer qu'on ait n intégrales de l'ordre $n-1$ qui puiſſent la produire ſans contenir x & $e^{b'x}$, ou $e^{b''x^n}$, &c. dans leurs différentielles exactes, ou même des produits indéfinis.

9°. Il ſuit delà qu'il faudra ou ſuivre la méthode des intégrations ſucceſſives, ou bien, lorſqu'on aura une *équation* intégrale de l'ordre $n-1$ qui contienne x ou e^{px}, ou un produit indéfini, ou $e^{Ne^{ax}}$, ſuppoſer une autre intégrale du même ordre contient x ou e^{px}, ou la fonction indéfinie, & de plus $e^{ax^2+b'x}$ & une fonction indéfinie qui (n°. 6) peut diſparoître par deux différentiations, & ne devient la propoſée qu'en mettant au lieu de celles de ces quantités qui reſtent après avoir comparé cette nouvelle intégrale avec ſa différentielle, leurs valeurs tirées de l'*équation* intégrale qu'on a trouvée d'abord, & ſi la nouvelle intégrale contient $e^{ax^{2+bx}}$, &c. on ſuppoſera que eax^2+bx, &c. entre auſſi dans la troiſieme intégrale, & ainſi de ſuite,

9°. On obſervera que,

$$\Sigma x\Delta^2 Z = x\Delta Z - \overline{\Sigma\Delta x\Delta Z} + \Delta x\Delta^2 Z$$
$$= x\Delta z - \Delta x Z + \Delta Z.$$

10°. Pour intégrer la fonction en x purs, on remarquera que la différentiation n'en ayant pu faire évanouir ni radicaux, ni fonctions tranſcendantes, toutes les fois

qu'elle pourra être exprimée par une fonction finie, cette fonction ſera une fraction rationnelle de x & des fonctions de x contenues dans la différentielle, & on l'aura toujours en ſérie infinie par la méthode dont j'ai parlé au commencement de cet article.

11°. Si une *équation* propoſée contenoit des quantités tranſcendantes, alors il faudroit les regarder comme fonctions algébriques de nouvelles variables & de leurs différences, en ſorte que les regardant ſous ce point de vue, la propoſée ſoit encore poſſible.

Quelle que ſoit une *équation* aux différences finies, ces principes ſuffiront pour l'intégrer par la méthode des coefficiens indéterminés.

Quant aux intégrales qui échappent à cette méthode, on peut dans différens cas trouver des formes de fonctions qui les repréſentent; mais cette diſcuſſion nous entraîneroit trop loin.

Si au lieu de ſavoir que Δx eſt conſtant; on ſavoit qu'il eſt égal à ϕ, fonction de x & y, il n'y auroit qu'à éliminer y, & on auroit x par une *équation* comme ci-deſſus, dont l'intégrale contiendroit une nouvelle variable x', y ſeroit donné par une *équation* ſemblable, & pour avoir y en x, il faudroit éliminer x' (*o*)

EQUATIONS *aux différences finies & infiniment petites.* Je donne ce nom à des *équations* qui contiennent outre les variables y, & x leurs différences finies & infiniment petites, telles que dx, dy, Δx, dy, $\Delta\Delta y$, $d\Delta y$, $d^2y \ldots \Delta^n y$, $d\Delta^{n-1}y$, *&c.* Aucun géometre n'a encore conſidéré la théorie de ces *équations.* Voici quelques remarques fondamentales qui pourront conduire à une méthode de les réſoudre généralement.

1°. La propoſée pour un ordre n de différences pourra, ſi Z en eſt l'intégrale complete & finie, être miſe ſous la forme.

$$aZ + bdZ + c\Delta Z + ed^2Z + fd\Delta Z + g\Delta^2 Z \ldots + pd^n Z \ldots + q\Delta^n Z = O.$$

Il ſuit de cette forme ſemblable à celle des différences partielles, que la propoſée n'a point pour intégrale néceſſaire une *équation* de l'ordre $n-1$, dont les différentielles combinées entr'elles produiſent la propoſée.

2°. Δx étant ſuppoſé conſtant, les quantités e^{ax^p} p étant un nombre entier, ou $e^{ax^p} e^{bx}$, $e^{b\Delta x}$ étant un nombre entier, ſont les ſeules qui ſe trouvent également dans Z, $Z + Z$, $Z + dZ$, & par conſéquent ſi dans la propoſée p & q (*n°.* 1) ne ſont pas égaux à zero, c'eſt-à-dire, ſi la propoſée contient à la fois des différences n^{es} finies & infiniment petites, l'intégrale ne contiendra point d'autres tranſcendantes ni d'autres arbitraires que des fonctions ſans variables, p pourra être égal à $\frac{n^2+3n}{2}$, mais jamais plus grand, & ſemblablement pour les fonctions $e^{ax^p} e^{bx}$ p ne peut être $> \frac{n^2+3n}{2} - 1$.

3°. Si la propoſée eſt telle que les *équations* $\Delta^n Z = o$ $d^n Z = o$ n'entrent pas dans ſa formation, mais ſeulement les *équations* $\Delta^{n-m} Z = o$ $d^{n-m} Z = o$, & des *équations* aux différences, partie finies, partie infiniment petites. Alors on pourra avoir une intégrale qui contiendra m tranſcendantes quelconques, ou un plus grand nombre de tranſcendantes en x ſeulement, & telles que l'une étant V une autre ſoit $V + \Delta V$, & ainſi de ſuite, ce nombre étant toujours facile à déterminer pour chaque ordre, & m' arbitraires pareilles à celles des *équations* aux différences finies, c'eſt-à-dire, qu'on aura pour intégrale une fonction algébrique des variables & leurs différences infiniment petites, dont les coefficiens pourront être e^{ax^p}, & en général des fonctions Q de x données par des *équations* aux différences finies entre x & Q.

Voyez ſur ce ſujet les *mémoires de l'académie des ſciences*, année 1771.

Voyez auſſi l'*article* EQUATIONS LINÉAIRES au mot LINÉAIRES, où l'on conſidere quelques autres hypotheſes d'*équations* aux différences finies. (*o*)

EQUATIONS *empiriques.* On a nommé ainſi des *équations* trouvées indépendamment de toute théorie & d'après les ſeules obſervations d'une planete; & comme elles

repréſentent avec exactitude le mouvement de cette planete pendant les révolutions obſervées, on en conclut qu'elles pourront les repréſenter indéfiniment.

Ainſi les *équations* de mars, telles que Kepler les détermina lorſqu'il trouva moyen d'expliquer les irrégularités qu'il avoit obſervées dans ſon cours, en ſuppoſant que ſon orbite étoit elliptique, ces *équations*, dis-je, étoient empiriques. Mais lorſqu'en appliquant cette loi aux autres planetes, il prouva que leurs orbites étoient auſſi des ellipſes, alors leurs *équations* trouvées d'après cette hypotheſe furent des *équations* données par la théorie, & non plus des *équations* empiriques. Ainſi une *équation* à qui on a donné long-temps ce nom, ceſſe de l'avoir lorſqu'on trouve une théorie qui en rend raiſon.

M. Wargentin a trouvé des *équations* empiriques pour les ſatellites de jupiter; d'après ces obſervations ſeules & d'après ces *équations*, il a dreſſé des tables de ces ſatellites qui repréſentent leurs mouvemens avec des erreurs qui ne vont pas au delà de quelques minutes.

M. de la Grange eſt le premier qui ait imaginé de réduire en méthode générale l'art de trouver ces *équations* empiriques. Voici une idée abrégée de cette méthode.

1°. Toute expreſſion d'une quantité donnée par une *équation* différentielle, peut être ſuppoſée égale à une ſuite de termes en ſinus & coſinus (*Voyez les articles* APPROXIMATION & ÉQUATION SÉCULAIRE). Le problême ſe réduit & doit trouver cette ſérie par les ſeules obſervations, toutes les fois du moins que cette ſérie eſt convergente.

2°. Dans ce cas, un certain nombre fini de terme de cette ſérie doit repréſenter les obſervations. Soit donc Q la quantité dont on cherche la valeur, ſoit Z, Z', Z'', Z'''..... $Z^{(n)}$..... n des valeurs obſervées de Q répondant à n valeurs de l'angle décrit x ou du temps t, nous aurons Z (n°. 1) égal à un nombre fini de termes, ſin. $a' + b'X$; ou ſin. $a + bT$ & coſ. $a' + b'X$, ou coſ. $a + bT$, chacun de ces termes étant multiplié par un coefficient conſtant, X & T ſont les valeurs de x & t, correſpondantes à Z. Soient maintenant $X+p$, $X+2p$, $X+3p$, &c. les valeurs correſpondantes à Z', Z'', Z''', &c. & prenant une ſérie $Z + Z'y + Z''y^2 + Z'''y^3$, &c. (*A*) le terme général de cette ſérie ſera compoſé de termes coſ. $a' + b'X + b'pm$, ſin. $a' + b'X + bpm$, m étant l'expoſant du terme général; or, puiſque ſin. $a' + b'X + pm = \frac{e^{(a'+b'X+b'pm)\sqrt{-1}} - e^{-(a'+b'X+b'pm)\sqrt{-1}}}{2\sqrt{-1}}$ & que coſ. $a' + b'X + b'pm = \frac{e^{(a'+bX+bpm)\sqrt{-1}} + e^{-(a'+b'X+b'pm)\sqrt{-1}}}{2}$ il eſt aiſé de voir que le terme général (*A*) ſera compoſé d'un nombre $2n$ de termes, dont chacun ſera égal au terme correſpondant dans le terme précédent de la ſérie multipliée par $e^{b\sqrt{-1}}$, $e^{b'p\sqrt{-1}}$, donc chaque terme formera une ſuite géométrique; donc la propoſée ſera égale à la ſomme de $2n$ de ces ſuites, & le dénominateur de la ſérie recurrente ſera $1 - e^{pb\sqrt{-1}}$, $1 - e^{-pb'\sqrt{-1}}$, & ainſi de ſuite pour chaque ſinus ou coſinus; donc le dénominateur ſera $1 - 2$, coſ. $b'py + y^2 \times 1 - 2$ coſ. $b''py + y^2$, &c. donc la ſérie (*A*) ſera recurrente; ſoit donc Z, Z', Z'', Z''', &c. les valeurs données par l'obſervation, il faudra donc chercher la ſérie recurrente de cette forme, dont $Z + Z'y + Z''y^2 + Z'''y^3$, &c. ſont les premiers termes pour cela; je remarque que la ſomme de la ſérie recurrente ſera néceſſairement $\frac{A + By + Cy^2 + Dy^3 \ldots\ldots Py^{m-1}}{A' + B'y + C'y^2 + D'y^3 \ldots\ldots P'y^m}$. donc prenant toujours Z en nombre impair, ſoit $2m-1$ le nombre, on aura par des *équations* linéaires les valeurs des A, B... P, ... A' B'... P', & ſi ces valeurs forment une ſérie convergente, lorſqu'on augmente le nombre des obſervations, alors prenant le dénominateur, on cherchera à réſoudre l'*équation* $A' + B'y \ldots + P'y^m = 0$ en facteur $1 - 2$, coſ. $b'py + y^2$, on mettra enſuite. $\frac{A + B'y + Cy^2}{A' + B'y \ldots\ldots P'y^m}$

ſous la forme d'une ſomme de fractions diviſée par $1 - 2 \cos. b p y + y^2$, & l'on aura par ce moyen la détermination des coefficiens des termes en ſinus.

Au reſte, ſi l'*équation* n'eſt pas ſuſceptible de la forme ci-deſſus, les racines indiqueroient dans la forme générale cherchée des quantités e^{fx} qu'on ſait pouvoir s'y trouver. S'il y a pluſieurs racines réelles égales, alors il y aura dans la valeur cherchée des quantités proportionnelles aux puiſſances de x, & ces puiſſances ſeront d'un degré égal au nombre des racines égales diminué de l'unité.

Si ces racines égales ſont de la forme $1 - 2 \cos. p b + y 2$, alors cela indique dans la quantité cherchée des termes de la forme $x^m \cos. a + b x$, & ainſi de ſuite, en ſorte que quelle que ſoit la forme cherchée, pourvu que la quantité ſoit donnée pour une *équation* différentielle, & qu'elle puiſſe être repréſentée par une certaine étendue de valeurs d'une maniere approchée, on la trouvera d'après les obſervations par la méthode ci-deſſus. *(o)*

ÉQUATION SÉCULAIRE. On appelle ainſi en aſtronomie une *equation* qui augmente continuellement avec le temps; toute *équation* au rayon recteur d'une planete proportionnelle, ſoit au temps ou à ſes puiſſances, ſoit à l'angle du mouvement moyen & à ſes puiſſances, eſt une *équation ſéculaire*. Il en eſt de même de toute *équation* du moyen mouvement qui ſeroit proportionnelle au carré du temps, ou à ſes puiſſances ſupérieures: or, de toute *équation* pour le temps proportionnelle au carré ou aux puiſſances de l'angle du moyen mouvement.

A l'*article* APPROXIMATION, nous avons montré que l'exiſtence apparente de ces *équations* dépendoit, dans la théorie de l'égalité des racines, d'une *équation*; qu'un changement permis dans toute eſpece de méthode d'approximation pouvoit faire diſparoître cette égalité; que dans le cas où la différence des racines ſeroit très-petite, ce même changement pourroit en introduire d'égales; qu'ainſi dans ce cas on ne peut être sûr qu'il n'y ait pas d'*équation ſéculaire*, & que jamais on ne peut être certain qu'il doive y en avoir, à moins que l'on puiſſe s'aſſurer que la ſérie où la méthode d'approximation conduit, ne ſoit convergente, lorſqu'elle renferme l'*équation ſéculaire*, & divergente lorſqu'elle ne la renferme pas, ou réciproquement.

Il ne nous reſte donc plus ici qu'à parler de l'*équation ſéculaire*, conſidérée aſtronomiquement. Quelque longue que ſoit une ſuite d'obſervations, elle ne prouve rien pour la réalité d'une *équation ſéculaire*. En effet, ſoit p le nombre des réſolutions obſervées d'un aſtre, il eſt clair que puiſque $\cos. m x = 1 - \frac{m^2 x^2}{2} + \frac{m^4 x^4}{2.3.4.}$, *&c.*

Si on a une *équation* apparente proportionnelle au carré de l'angle parcouru, c'eſt-à-dire à x^2, & ſoit $P x^2$, cette *équation* au bout de p révolution elle ſera $P p^2 \Pi 2$, Π étant la circonférence du cercle, elle ſera par conſéquent

$$2 P \frac{1 - \cos. m p \Pi}{m^2} + P m^2 \frac{p^4 \Pi^4}{2.3.4.}, \text{ \&c.}$$

or, cette ſérie eſt toujours plus petite que $P m^2 \Pi^4 p^4$, $\cos. m p \Pi$; donc, pourvu que l'on prenne m tel que la quantité $P m^2 \Pi^4 p^4$, $\cos. m p \Pi$, ſoit inſenſible aux obſervations; on peut ſuppoſer au lieu de l'*équation* $P x^2$, une *équation de* $\frac{2 P \cdot 1 - \cos. m x}{m^2}$, ſans qu'il y ait d'erreur ſenſible: or, quel que ſoit p, on peut toujours prendre m aſſez grand pour cela; donc on peut repréſenter auſſi-bien les obſervations ſans le ſecours d'une *équation ſéculaire*.

Quelle que ſoit une *équation ſéculaire* donnée par les obſervations, on parviendra donc à la repréſenter auſſi-bien par une ou pluſieurs *équations* proportionnelles à des ſinus.

Ainſi, lorſqu'on cherche à comparer la théorie avec les obſervations, ce n'eſt pas à chercher rigoureuſement ſi la théorie donne l'*équation ſéculaire* obſervée, mais ſi elle donne ou une telle *équation*, ou une de celles qui la peuvent repréſenter, ou réciproquement; la théorie étant donnée, il faudra voir ſeulement ſi les obſervations s'accordent avec l'*équation ſéculaire* de la théorie, ſoit avec les *équations* que (*article* APPROXIMATION) on peut y ſubſtituer.

Voyez les *Mémoires de l'académie des Sciences, 1771*, & le *mémoire* de M. de la Grange, qui a remporté le prix de la même académie en 1774, & où ce grand géometre prouve qu'on peut repréſenter toutes les obſervations de la lune faites juſqu'ici, ſans ſuppoſer d'*équation ſéculaire* à cette planete. (*O*)

ÉQUATION, ſ. f. *en Algebre*, ſignifie une *expreſſion* de la même quantité préſentée ſous deux dénominations différentes. *Voyez* ÉGALITÉ.

Ainſi quand on dit $2 \times 3 = 4 + 2$; cela veut dire qu'il y a *équation* entre deux fois trois & quatre plus deux.

On peut définir l'*équation* un rapport d'égalité entre deux quantités de différente dénomination, comme quand on dit 60 ſous = 3 liv. ou 20 ſous = 1 liv. ou $b = d + e$, ou $12 = \frac{a+b}{5}$, *&c.*

Ainſi mettre des quantités en *équation*, c'eſt repréſenter par une double expreſſion des quantités réellement égales & identiques.

Le caractere ou le ſigne d'*équation* eſt = ou ∞ ; ce dernier eſt plus fréquent dans les anciens algébriſtes, & l'autre dans les modernes. *Voyez* CARACTERE.

La réſolution des problêmes, par le moyen de leurs *équations*, eſt l'objet de l'Algebre. *Voyez* ALGEBRE.

Membres d'une équation, ce ſont les deux quantités qui ſont ſéparées par le ſigne = ou ∞ ; & *termes d'une équation*, ce ſont les différentes quantités ou parties, dont chaque membre de l'*équation* eſt compoſé, & qui ſont jointes entr'elles par les ſignes + & —. Ainſi dans l'*équation* $b + c = d$, $b + c$ eſt un *membre*, & d l'autre; & b, c, d, ſont les termes; & l'*équation* ſignifie que la ſeule quantité d eſt égale aux deux b & c priſes enſemble. *V.* TERME, MEMBRE.

Racine d'une équation, eſt la valeur de la quantité inconnue de l'*équation*. Ainſi dans l'*équation* $a^2 + b^2 = x^2$, la racine eſt $\sqrt{a^2 + b^2}$. *Voyez* RACINE.

Les *équations*, eu égard à la puiſſance plus ou moins grande à laquelle l'inconnue y monte, ſe diviſent en *équations* ſimples, carrées, cubiques, *&c.*

Équation ſimple ou *du premier degré*, eſt celle dans laquelle l'inconnue ne monte qu'à la premiere puiſſance ou au premier degré, comme $x = a + b$.

Équation carrée ou *du ſecond degré*, eſt celle où la plus haute puiſſance de l'inconnue eſt de deux dimenſions, comme $x^2 = a^2 + b^2$ ou $x^2 + b^2$ ou $x^2 + ax = bb$. *Voyez* QUARRÉ & DEGRÉ.

Équation cubique ou *du troiſieme degré*, eſt celle où la plus haute puiſſance de l'inconnue eſt de trois dimenſions, comme $x^3 = a^3 - b^3$ ou $x^3 + axx + bbx = c^3$. *Voyez* CUBIQUE.

Si la quantité inconnue eſt de quatre dimenſions, comme $x^4 = a^4 - b^4$ ou $x^4 + ax^3 + b^3x = c^4$, l'*équation* eſt appellée *biquadratique* ou *carrée carrée*, ou plus communément du *quatrieme degré*; ſi l'inconnue a cinq dimenſions, l'*équation* eſt nommée *ſur-de-ſolide* ou du *cinquieme degré*, &c. *Voyez* PUISSANCE.

On peut conſidérer les *équations* ſous deux points de vue, ou comme les dernieres concluſions auxquelles on arrive dans la ſolution des problêmes, ou comme les moyens par leſquels on parvient à la ſolution finale. *V.* SOLUTION & PROBLÊME.

Les *équations* de la premiere eſpece ne renferment qu'une quantité inconnue mêlée avec d'autres quantités données ou connues; celles de la ſeconde eſpece renferment différentes quantités inconnues qui doivent être comparées & combinées enſemble, juſqu'à ce que l'on arrive à une nouvelle *équation* qui ne renferme plus qu'une inconnue mêlée avec des connues.

Pour trouver la valeur de cette inconnue, on prépare & on transforme l'*équation* de différentes manieres, qui ſervent à l'abaiſſer au moindre degré, & à la rendre la plus ſimple qu'il eſt poſſible.

La théorie & la pratique des *équations*, c'eſt-à-dire, la ſolution des queſtions par les *équations*, a pluſieurs branches ou parties. 1°. La dénomination qu'on doit donner aux différentes quantités en les exprimant par les ſignes ou ſymboles convenables. 2°. La réduction du problême en *équation*. 3°. La réduction de l'*équation* même au degré le plus bas & à

la forme la plus ſimple. 4°. On y peut ajouter la ſolution de l'*équation*, ou la repréſentation de ſes racines par des nombres ou des lignes. Nous allons donner d'abord les regles particulieres aux deux premiers articles, c'eſt-à-dire, en général, la méthode de mettre en *équation* une queſtion propoſée.

Une queſtion ou un problême étant propoſé, on ſuppoſe que les choſes cherchées ou demandées ſont déja trouvées, & on les marque ordinairement par les dernieres lettres x, y, z, &c. de l'alphabet, marquant en même temps les quantités connues par les premieres lettres de l'alphabet, comme b, c, d, &c. *Voyez* QUANTITÉ, CARACTERE, *&c.*

Toutes les quantités qui doivent entrer dans la queſtion, étant ainſi nommées, on examine ſi la queſtion eſt ſujette à reſtriction, ou non, c'eſt-à-dire, ſi elle eſt déterminée ou indéterminée. Voici les regles par leſquelles on peut le ſavoir.

1°. S'il y a plus de quantités inconnues qu'il n'y a d'*équations* données ou renfermées dans la queſtion, le problême eſt indéterminé, & peut avoir une infinité de ſolutions. Quand les *équations* ne ſont pas expreſſément contenues dans le problême, on les trouve par le moyen des théorêmes ſur l'égalité des grandeurs. *Voyez* EGAL.

2°. Si les *équations* données ou renfermées dans le problême ſont préciſément en même nombre que les quantités inconnues, le problême eſt déterminé, c'eſt-à-dire, n'admet qu'un nombre de ſolutions limité.

3°. S'il y a moins d'inconnues que d'*équations*, le problême eſt plus que déterminé, & on découvre quelquefois qu'il eſt impoſſible par les contradictions qui ſe trouvent dans les *équations*. *Voyez* DÉTERMINÉ.

Maintenant, pour mettre une queſtion en *équation*, c'eſt-à-dire, pour la réduire en différentes *équations* médiates, par le moyen deſquelles on puiſſe parvenir à une *équation* finale, la principale choſe à laquelle on doit faire attention, c'eſt d'exprimer toutes les conditions de la queſtion par autant d'*équations*. Pour y parvenir, il faut examiner ſi les propoſitions ou mots dans leſquels la queſtion eſt exprimée, peuvent être rendus par des termes algébriques, comme nous rendons nos idées ordinaires en caracteres grecs, latins ou françois, *&c.* Si cela eſt ainſi, comme il arrive généralement dans toutes les queſtions que l'on fait ſur les nombres ou ſur les quantités abſtraites, en ce cas il faut donner des noms aux quantités inconnues, autant que la queſtion le demande, & traduire ainſi en langue algébrique le ſens de la queſtion. Ces conditions ainſi traduites donneront autant d'*équations* que le problême peut en fournir. On a déja donné au *mot* ARITHMÉTIQUE UNIVERSELLE un exemple de cette traduction d'une queſtion en langage algébrique.

Donnons encore un autre exemple. Un marchand augmente tous les ans ſon bien d'un tiers, en ôtant 100 liv. qu'il dépenſe par an dans ſa famille, au bout de trois ans il trouve ſon bien doublé. On demande combien ce marchand avoit de bien au commencement de ces trois ans. Pour réſoudre cette queſtion, il faut bien prendre garde aux différentes propoſitions qu'elle renferme, & qui fourniront les *équations* ſuivantes.

En langage ordinaire	*Algébriquement.*
un marchand a un bien dont il dépenſe la premiere année 100 liv.	x $x - 100$.
Et augmente le reſte d'un tiers.	$x - 100 + \frac{x-100}{3}$ ou $\frac{4x-400}{3}$.
La ſeconde année il dépenſe 100 liv.	$\frac{4x-400}{3} - 100$ ou $\frac{4x-700}{3}$.
Et augmente le reſte d'un tiers.	$\frac{4x-700}{3} + \frac{4x-700}{9}$ ou $\frac{16x-2800}{9}$.
La troiſieme année il dépenſe 100 liv.	$\frac{16x-2800}{9} - 100$ ou $\frac{16x-3700}{9}$.
Et augmente le reſte d'un tiers.	$\frac{16x-3700}{9} + \frac{16x-3700}{27}$ ou $\frac{64x-14800}{27}$.

Et

Et au bout des trois ans, il eſt deux fois $\frac{64x-14800}{27} = 2x$. plus riche qu'il n'étoit.

La queſtion ſe réduit donc à réſoudre cette *équation* $\frac{64x-14800}{27} = 2x$, par le moyen de laquelle on trouvera la valeur de x de la maniere ſuivante.

On multipliera l'*équation* par 27, & on aura $64x - 14800 = 54x$; on ôtera de part & d'autre $54x$, & on aura $10x - 14800 = 0$, ou $10x = 14800$; diviſant par 10, il deviendra $x = 1480$. Ainſi ce marchand avoit 1480 liv. de bien.

Il réſulte de ce que nous venons de dire, que pour réſoudre les queſtions qu'on propoſe ſur les nombres ou ſur les quantités abſtraites, il ne faut preſque que les traduire du langage ordinaire en langage algébrique, c'eſt-à-dire, en caracteres propres à exprimer nos idées ſur les rapports des quantités. Il eſt vrai qu'il peut arriver quelquefois que le diſcours dans lequel l'*équation* eſt propoſée, ne puiſſe être rendu algébriquement; mais en y faiſant quelques petits changemens, & ayant principalement égard au ſens, plutôt qu'aux mots, la traduction deviendra aſſez facile; la difficulté qui peut ſe rencontrer dans cette traduction, vient uniquement de la différence des idiomes, comme dans les traductions ordinaires. Cependant pour faciliter la ſolution de ces ſortes de problêmes, nous allons en donner un exemple ou deux.

1°. Etant donné la ſomme de deux nombres a, & la différence de leurs carrés b, trouver les nombres; ſuppoſons que le plus petit de ces nombres ſoit x, l'autre ſera $a-x$, & les carrés ſeront xx, & $aa - 2ax + xx$, dont la différence eſt $aa - 2ax$, qui doit être égale à b; donc $aa - 2ax = b$; donc $aa - b = 2ax$ & $\frac{aa-b}{2a} = x$.

Suppoſons, par exemple, que la ſomme des nombres ou la quantité a ſoit $= 8$, & que la différence des carrés ſoit 16, alors $\frac{aa-b}{2a}$ ou $\frac{a}{2} - \frac{b}{2a}$ ſera $4 - 1 = 3 = x$, & on aura $a - x = 5$; donc les nombres cherchés ſont 3 & 5. *Voyez* DIOPHANTE.

2°. Trouver trois quantités x, y, z, dont on connoiſſe la ſomme, étant priſe deux à deux. Suppoſons que la ſomme de x & de y ſoit a, que celle de x & de z ſoit b, & que celle de y & de z ſoit c, on aura les trois *équations* $x + y = a$, $x + z = b$, $y + z = c$; pour chercher maintenant deux des trois quantités x, y, z, par exemple, z & y, on aura par la premiere & par la ſeconde *équation* $y = a - x$ & $z = b - x$; on ſubſtituera dans la troiſieme *équation* ces valeurs au lieu de y & de z, & l'on aura $a - x + b - x = c$, & $x = \frac{a+b-c}{2}$; x étant trouvée, on aura y & z par le moyen des *équations* $y = a - x$ & $z = b - x$.

Par exemple, ſi la ſomme de x & de y eſt 9, celle de x & de z, 10, & celle de y & de z, 13; dans les valeurs de x, y & z, on écrira 9 pour a, 10 pour b, & 13 pour c, & on aura $a + b - c = 6$, par conſéquent x ou $\frac{a+b-c}{2} = \frac{6}{2} = 3$, y ou $a - x = 6$ & z ou $b - x = 7$.

3°. Diviſer une quantité donnée en un nombre quelconque de parties, telles que les différences des plus grandes ſur les plus petites, ſoient égales à des quantités données. Suppoſons que a ſoit une quantité que l'on propoſe de diviſer en quatre parties, telles que la premiere & la plus petite ſoit x; que l'excès de la ſeconde ſur la premiere ſoit b, celui de la troiſieme ſoit c, & celui de la quatrieme d, $x + b$ ſera la ſeconde partie, $x + c$ la troiſieme, $x + d$ la quatrieme; & la ſomme $4x + b + c + d$ de toutes ces parties ſera égale à a. Retranchant $b + c + d$ de part & d'autre, on aura $4x = a - b - c - d$ & $x = \frac{a-b-c-d}{4}$.

Imaginons, par exemple, qu'on propoſe de diviſer une ligne de vingt pieds en quatre parties, de maniere que l'excès de la ſeconde partie ſur la premiere ſoit de 2 pieds, celui de la troiſieme de 3 pieds, & celui de la quatrieme de 7 pieds, on aura x ou $\frac{a-b-c-d}{4} = \frac{20-2-3-7}{4}$

$= \frac{1}{4} = 2$, $x + b = 4$, $x + c = 5$, & $x + d = 9$. On peut se servir de la même méthode pour diviser une quantité donnée en un nombre quelconque de parties avec des conditions pareilles.

4°. Une personne voulant distribuer trois sous à un certain nombre de pauvres, trouve qu'il lui manque huit sous; ainsi elle ne leur donne à chacun que deux sous, & elle a trois sous de reste. On demande combien cette personne avoit d'argent, & combien il y avoit de pauvres? Soit x le nombre des pauvres; & comme il s'en faut de huit sous qu'ils ne puissent avoir trois sous chacun, l'argent est donc $3x - 8$, dont il faut ôter $2x$, & il doit rester 3; donc $3x - 8 - 2x = 3$ ou $x = 11$.

5°. Le pouvoir ou l'intensité d'un agent étant donnés, déterminer combien il faut d'agens semblables pour produire un effet donné a dans un temps donné b. Supposons que l'agent puisse produire dans le temps d l'effet c, on dira comme le temps d est au temps b, ainsi l'effet c que l'agent peut produire dans le temps d, est à l'effet qu'il peut produire dans le temps b, qui sera par conséquent $\frac{bc}{d}$. Ensuite on dira, comme l'effet $\frac{bc}{d}$ est à l'effet a, ainsi un des agens est à tous les agens; donc le nombre des agens sera $\frac{ad}{bc}$. *Voyez* REGLE DE TROIS.

Par exemple, si un clerc ou secretaire transcrit quinze feuilles en huit jours de temps, on demande combien il faudra de clercs pour transcrire 405 feuilles en neuf jours? Réponse, 24. Car si on substitue 8 pour d, 15 pour c, 405 pour a, & 9 pour b, le nombre $\frac{ad}{bc}$ deviendra $\frac{405 \times 8}{9 \times 15}$, c'est-à-dire, $\frac{3240}{135}$ ou 24.

6°. Les puissances de différens agens étant données, déterminer le temps x dans lequel ils produiroient un effet donné d, étant jointes ensemble. Supposons que les puissances des agens A, B, C, soient telles que dans les temps e, f, g, ils produisent les effets a, b, c, ces agens dans le temps x produiront les effets $\frac{ax}{e}$, $\frac{bx}{f}$, $\frac{cx}{g}$, on aura donc $\frac{ax}{e} + \frac{bx}{f} + \frac{cx}{g} = d$, & $x = \frac{d}{\frac{a}{e} + \frac{b}{f} + \frac{c}{g}}$.

Imaginons, par exemple, que trois ouvriers finissent un certain ouvrage en différens temps. Par exemple, A une fois en trois semaines, B trois fois en huit semaines, & c cinq fois en douze semaines, on demande combien il leur faudra de temps pour finir le même ouvrage, en y travaillant tous ensemble; les puissances des agens sont telles que dans les temps 3, 8, 12, ils produisent les effets 1, 3, 5, & on veut savoir en combien de temps ils produiront l'effet 1, étant réunis. Au lieu de a, b, c, d, e, f, g, on écrira 1, 3, 5, 1, 3, 8, 12, & il viendra $x = \frac{1}{\frac{1}{3} + \frac{3}{8} + \frac{5}{12}}$ ou $\frac{8}{9}$ de semaine, c'est-à-dire, six jours cinq heures & $\frac{1}{3}$ d'heure pour le temps qu'ils mettroient à finir l'ouvrage proposé.

7°. Etant données les pesanteurs spécifiques de plusieurs choses mêlées ensemble, & la pesanteur spécifique de leur mêlange, trouver la proportion des ingrédiens dont le mêlange est composé. Supposons que e soit la gravité spécifique du mêlange $A + B$, a celle de A, & b celle de B; comme la gravité absolue ou le poids d'un corps est en raison composée de son volume & de sa pesanteur spécifique (*voyez* DENSITÉ) aA, sera le poids de a, & bB celui de B, & $aA + bB$ sera $= eA + eB$; donc $aA - eA = eB - bB$, & $a - e : e - b :: B : A$.

Supposons, par exemple, que la pesanteur spécifique de l'or soit 19, celle de l'argent 10 $\frac{1}{3}$, & celle d'une couronne composée d'or & d'argent 17, on aura $A : B :: e - b : a - e :: 7 - \frac{1}{3} : 2 :: 20 : 6 :: 10 : 3$; ce sera le rapport du volume de l'or de la couronne au volume de l'argent: & $190 : 31 :: 19 \times 10 : 10\frac{1}{3} \times 3 :: a \times \overline{e - b} : b \times \overline{a - e}$; ce sera le rapport du poids de l'or de la couronne au poids de l'argent; enfin, 221 : 31, comme le poids de la couronne est au poids de l'argent. *Voyez* ALLIAGE.

Pour réduire en *équations* les problêmes géométriques, on remarquera d'abord que les queſtions géométriques ou celles qui ont pour objet la quantité continue, ſe mettent en *équations* de la même maniere que les queſtions arithmétiques. Ainſi la premiere regle que nous devons donner ici, eſt de ſuivre pour ces ſortes de problêmes les mêmes regles que pour les problêmes numériques.

Suppoſons, par exemple, qu'on demande de couper une ligne droite AB (*Planche d'Algebre, fig. 6.*) en moyenne & extrême raiſon en C; c'eſt-à-dire, de trouver un point C, tel BE carré de la plus grande partie ſoit égal au rectangle BD fait de la ligne entiere & de ſa plus petite partie.

Suppoſant $AB = a$, & $CB = x$, on aura $AC = a - x$, & $xx = a$ par $a - x$; *équation* du ſecond degré, qui étant réſolue, comme on l'enſeignera plus bas, donnera $x = -\frac{1}{2}a + \sqrt{\frac{1}{4}aa}$.

Mais il eſt rare que les problêmes géométriques ſe réduiſent ſi facilement en *équations*; leur ſolution dépend preſque toujours de différentes poſitions & relations de lignes: de ſorte qu'il faut ſouvent un art particulier & de certaines regles pour traduire ces queſtions en langage algébrique. Il eſt vrai que ces regles ſont fort difficiles à donner; le génie eſt la meilleure & la plus ſûre qu'on ait à ſuivre dans ces cas-là.

On peut cependant en donner quelques-unes, mais fort générales, pour aider ceux qui ne ſont pas verſés dans ces opérations: celles que nous allons donner ſont principalement tirées de M. Newton.

Obſervons donc, 1°. que les problêmes concernant les lignes qui doivent avoir un certain rapport les uns aux autres, peuvent être différemment enviſagés, en ſuppoſant telles ou telles choſes connues & données, & telles ou telles autres inconnues; cependant quelles que ſoient les quantités que l'on prend pour connues & celles qu'on prend pour inconnues, les *équations* que l'on aura ſeront les mêmes quant au fond, & ne différeront entr'elles que par les noms qui ſerviront à diſtinguer les grandeurs connues d'avec les inconnues.

Suppoſons, par exemple, qu'on propoſe de comparer les côtés BC, BD, & la baſe CD (*fig. 7 d'Algebre*) d'un triangle iſocele inſcrit dans un cercle, avec le diametre de ce même cercle. On peut ſe propoſer la queſtion, ou en regardant le diametre comme donné, avec les côtés, & cherchant enſuite la baſe, ou en cherchant le diametre par le moyen de la baſe & des côtés ſuppoſés donnés, ou enfin en cherchant les côtés par le moyen de la baſe & du diametre. Or, ſous quelque forme qu'on ſe propoſe ce problême, les *équations* qui ſerviront à le réſoudre auront toujours la même forme.

Ainſi, ſuppoſons que l'on cherche le diametre, on nommera ABx, CD, a, & BC ou BD, b; enſuite tirant AC, on remarquera que les triangles ABC & CBE ſont ſemblables, & qu'ainſi $AB : BC :: BC : BE$, ou $x : b :: b : BE$; donc $BE = \frac{bb}{x}$ & $CE = \frac{1}{2}CD$ ou $\frac{1}{2}a$; & comme l'angle CEB eſt un angle droit, $CE^2 + BE^2 = BC^2$, c'eſt-à-dire, $\frac{aa}{4} + \frac{b^4}{xx} = bb$. Cette *équation* étant réſolue donnera le diametre cherché x. Si c'eſt la baſe qu'on demande, on fera $AB = c$, $CD = x$, & BC ou $BD = b$; enſuite on tirera AC, & les triangles ſemblables ABC & CBE donneront $AB : BC :: BC : BE$, ou $c : b :: b : BE$.

Donc $BE = \frac{bb}{a}$ & $CE = \frac{1}{2}CD$ ou $\frac{1}{2}x$, & comme l'angle CBE eſt droit, on aura $CE^2 + BE^2 = CB^2$; donc $\frac{1}{4}xx + \frac{b^4}{c^2} = bb$. D'où l'on tirera la valeur de la baſe cherchée x.

Enfin, ſi les côtés BC & BD ſont ſuppoſés inconnus, on fera $AB = c$, $CO = a$, & BC ou $BD = x$, on tirera enſuite AC; & à cauſe des triangles ſemblables ABC & CBE, on aura $AB : BC :: BC : BE$ ou $c : x :: x : BE$; donc $BE = \frac{xx}{c}$, $CE = \frac{1}{2}CD$ ou $\frac{1}{2}a$, & l'angle droit CBE donnera $CE^2 + BE^2 = BC^2$, c'eſt-à-dire, $\frac{1}{4}aa + \frac{x^4}{c^2} = xx$; *équation* qui étant réſolue donnera la valeur x d'un des côtés cherchés.

On voit par-là que le calcul, pour arriver à l'*équation*, & l'*équation* elle-même, ſont ſemblables dans tous les cas, excepté que les mêmes lignes y ſont déſignées par des lettres différentes ſelon les données & les inconnues que l'on ſuppoſe. Il eſt vrai que la différence des données fait que la réſolution des *équations* eſt différente; mais elle ne produit point de changement dans l'*équation* même. Ainſi on n'eſt point abſolument obligé de prendre telle ou telle quantité pour inconnues; mais on eſt le maître de choiſir pour données & pour inconnues, les quantités qu'on croit les plus propres à faciliter la ſolution de la queſtion.

2°. Un problême étant donc propoſé, il faut commencer par comparer entr'elles les quantités qu'il renferme, & ſans faire aucune diſtinction entre les connues & les inconnues, examiner le rapport qu'elles ont enſemble, afin de connoître quelles ſont celles d'entr'elles qui peuvent faire trouver plus facilement les autres. Dans cet examen il n'eſt pas néceſſaire de s'aſſurer, par un calcul algébrique exprès, que telles ou telles quantités peuvent être déduites de telles ou telles autres; il ſuffit de remarquer en général qu'on peut les en tirer par le moyen de quelque connexion directe qui eſt entr'elles.

Par exemple, ſi on donne un cercle dont le diametre ſoit AD (*fig. 8 algébr.*) & dans lequel ſoient inſcrites trois lignes AB, BC, CD, deſquelles on demande BC, les autres étant connues, il eſt évident au premier coup-d'œil que le diametre AD détermine le demi-cercle, & que les lignes AB & CD, qu'on ſuppoſe inſcrites dans le cercle, déterminent auſſi les points B & C, & que par conſéquent la ligne cherchée BC a une connexion directe avec les lignes données. Voilà de quoi il ſuffit de s'aſſurer d'abord, ſans examiner par quel calcul analytique la valeur de la ligne BC peut être réellement déduite de la valeur des trois lignes données.

3°. Après avoir examiné les différentes manieres dont on peut compoſer & décompoſer les termes de la queſtion, il faut ſe ſervir de quelque méthode ſynthétique, en prenant pour données certaines lignes, par le moyen deſquelles on puiſſe arriver à la connoiſſance des autres, de maniere que le retour de celles-ci aux premieres ſoit plus difficile; car quoiqu'on puiſſe ſuivre dans le calcul différentes routes, cependant il faut le commencer par bien choiſir ſes données; & une queſtion eſt ſouvent plus facile à réſoudre, en choiſiſſant des données qui rendent les inconnues plus faciles à trouver, qu'en conſidérant le problême ſous la forme actuelle ſous laquelle il eſt propoſé.

Ainſi, dans l'exemple que nous venons de donner, ſi on propoſe de trouver AD, les trois autres lignes étant connues, je vois d'abord que ce problême eſt difficile à réſoudre ſynthétiquement; mais que cependant s'il étoit ainſi réſolu, je pourrois facilement appercevoir la connexion directe qui eſt entre cette ligne & les autres. Je prends donc AD pour donnée, & je commence à faire mon calcul comme ſi elle étoit en effet connue, & que quelqu'une des autres quantités AB, BC ou CD, fût inconnue; combinant enſuite les quantités données avec les autres, j'aurai toujours une *équation* en comparant entr'elles deux valeurs de la même quantité: ſoit que l'une de ces valeurs ſoit une lettre par laquelle cette quantité aura été marquée, en commençant le calcul; & l'autre, une expreſſion de cette quantité qu'on aura trouvée par le calcul même; ſoit que les deux valeurs aient été trouvées chacune par deux différens calculs.

4°. Ayant ainſi comparé en général les termes de la queſtion entr'eux, il faut encore de l'art & de l'adreſſe pour trouver parmi les connexions ou relations particulieres des lignes, celles qui ſont les plus propres pour le calcul; car il arrive ſouvent que tel rapport qui paroît facile à exprimer algébriquement, quand on l'enviſage au premier coup-d'œil, ne peut être trouvé que par un long circuit; de maniere qu'on eſt quelquefois obligé de recommencer une nouvelle figure, & de faire ſon calcul pas à pas, comme on pourra s'en aſſurer en cherchant BC par le moyen de AD, AB & CD. Car on ne peut y parvenir que par des propoſitions

dont l'énoncé ſoit tel, qu'elles puiſſent être rendues en langage algébrique, & dont quelques-unes peuvent ſe tirer d'Euclide. *Ax. 19, propoſit. 4, L. VI, & propoſit. 47, L. I, élément.*

Pour parvenir plus aiſément à connoître les rapports des lignes qui entrent dans une figure, on peut employer différens moyens : en premier lieu, l'addition & la ſouſtraction des lignes ; car par les valeurs des parties on peut trouver celles du tout, ou par la valeur du tout & par celle d'une des parties, on peut connoître la valeur de l'autre partie : en ſecond lieu, par la proportionnalité des lignes ; car, comme nous l'avons déja ſuppoſé dans quelques exemples ci-deſſus, le rectangle des termes moyens d'une proportion, diviſé par un des extrêmes, donne l'autre, ou ce qui eſt la même choſe, ſi les valeurs des quatre quantités ſont en proportion, le produit des extrêmes eſt égal au produit des moyens. *Voyez* PROPORTION. La meilleure maniere de trouver la proportionnalité des lignes, eſt de ſe ſervir des triangles ſemblables ; & comme la ſimilitude des triangles ſe connoît par l'égalité de leurs angles, l'analyſte doit principalement ſe rendre ce point familier. Pour cela il doit poſſéder les propoſitions 5, 13, 15, 29, 32, du premier livre d'Euclide ; les propoſitions 4, 5, 6, 7, 8, du livre VI, & les 20, 21, 22, 27, & 31 du livre III. On peut y ajouter la troiſieme propoſition du livre VI, ou les propoſitions 35 & 36 du livre III. Troiſiémement, on fait auſſi beaucoup d'uſage de l'addition & de la ſouſtraction des carrés, ſur-tout lorſqu'il ſe trouve des triangles rectangles dans la figure. On ajoute enſemble les carrés des deux petits côtés pour avoir le carré du grand, ou du carré du plus grand côté on ôte le carré d'un des côtés, pour avoir le carré de l'autre. C'eſt ſur ce petit nombre de principes qu'eſt établi tout l'art analytique, au moins pour ce qui regarde la géométrie rectiligne, en y ajoutant ſeulement la propoſition premiere du VI livre d'Euclide, lorſque la queſtion propoſée regarde des ſurfaces, & auſſi quelques propoſitions des XI & XII livres. En effet toutes les difficultés des problêmes de la géométrie rectiligne peuvent ſe réduire à la ſeule compoſition des lignes, & à la ſimilitude des triangles ; de ſorte qu'il ne ſe rencontre jamais d'occaſion de faire uſage d'autres théorêmes, parce que tous les autres théorêmes dont on pourroit ſe ſervir, peuvent ſe réduire à ces deux-là, & que par conſéquent ces derniers peuvent leur être ſubſtitués dans quelque ſolution que ce puiſſe être.

5°. Pour accommoder ces théorêmes à la conſtruction des problêmes, il eſt ſouvent néceſſaire d'augmenter la figure, ſoit en prolongeant certaines lignes juſqu'à ce qu'elles en coupent d'autres, ou qu'elles deviennent d'une certaine longueur ; ſoit en tirant des paralleles ou des perpendiculaires de quelque point remarquable ; ſoit en joignant quelques points remarquables ; ſoit enfin, comme cela arrive quelquefois, en conſtruiſant une nouvelle figure ſuivant d'autres méthodes, ſelon que le demandent les problêmes & les théorêmes dont on veut faire uſage pour la réſoudre.

Par exemple, ſi deux lignes qui ne ſe rencontrent point l'une & l'autre, ſont des angles donnés avec une certaine autre ligne, on peut les prolonger juſqu'à ce qu'elles ſe rencontrent ; de maniere qu'on aura un triangle dont on connoîtra tous les angles, par conſéquent le rapport des côtés, ou bien ſi un angle eſt donné, ou doit être égal à un angle quelconque, ſouvent on peut compléter la figure, & en former un triangle donné d'eſpece, ou ſemblable à quelqu'autre : ce qui ſe fait, ſoit en prolongeant quelques-unes des lignes de la figure, ſoit en tirant une ligne qui ſouſtende un angle. Si un triangle propoſé eſt obliquangle, ſouvent on le réſout en deux triangles rectangles, en abaiſſant une perpendiculaire d'un des angles ſur le côté oppoſé. Si la queſtion regarde des figures de pluſieurs côtés, on les réſout en triangles par des lignes diagonales, & ainſi des autres : mais il faut toujours avoir attention que par ces diviſions la figure ſe trouve partagée, ou en triangles donnés, ou en triangles ſemblables, ou en triangles rectangles.

Ainſi, dans l'exemple propoſé, on tirera la diagonale $B D$, afin que le trapeze $A B C D$ puiſſe ſe réſoudre en deux

triangles, l'un rectangle ABD, & l'autre obliquangle BCD (*fig. 8.*) On réſoudra enſuite le triangle obliquangle en deux triangles rectangles, en abaiſſant une perpendiculaire de quelqu'un des angles B, C, D, ſur le côté oppoſé; par exemple, du point B ſur la ligne CD, qu'on prolongera en E, afin que BE puiſſe la rencontrer perpendiculairement. Or, comme les angles BAD & BCD pris enſemble ſont deux droits (par la propoſit. 22 du III Eucl.) auſſi-bien que BCE & BCD, il s'enſuit que les angles BAD & BCE ſont égaux; par conſéquent les triangles BCE & DAB ſont ſemblables. Ainſi prenant AD, AB & BC pour données, & cherchant CD, on peut faire le calcul de la maniere ſuivante. AD & AB donnent BD à cauſe du triangle rectangle ABD. AD, AB, BD, BC, à cauſe des triangles ſemblables ABD & CEB, donnent BE & CE. BD & BE donnent ED, à cauſe du triangle rectangle BED, & $ED - EC$ donne CD. Ainſi on aura une *équation* entre la valeur de la ligne CD trouvée par le calcul, & la valeur de cette même ligne exprimée par une lettre algébrique. On peut auſſi (& ſouvent il vaut mieux ſuivre cette méthode, que de pouſſer trop loin un ſeul & même calcul); on peut, dis-je, commencer le calcul par différens principes, ou au moins le continuer par diverſes méthodes, pour arriver à une ſeule & même concluſion, afin de pouvoir trouver deux valeurs différemment exprimées de la même quantité, leſquelles valeurs peuvent être enſuite faites égales l'une à l'autre. Ainſi AD, AB & BC, donnent BD BE & CE, comme ci-devant, enſuite $CD + CE$ donne ED, enfin DB & ED donnent BE, à cauſe du triangle rectangle BED.

6°. Ayant choiſi & déterminé la méthode ſuivant laquelle on doit procéder, & fait ſa figure, on donne d'abord des noms aux quantités qui doivent entrer dans le calcul, c'eſt-à-dire, deſquelles on doit tirer la valeur des autres juſqu'à ce qu'on arrive à une *équation;* pour cela on aura ſoin de choiſir celles qui renferment toutes les conditions du problême, & qui paroiſſent autant qu'on peut en juger, les plus propres à rendre la concluſion ſimple & facile, de maniere cependant qu'elle ne ſoit pas plus ſimple que le ſujet & le deſſein du calculateur ne le demandent. Ainſi il ne faut point donner de nouveaux noms aux quantités dont on peut exprimer la valeur par celle des quantités à qui on a déja donné des noms. Par exemple, ſi une ligne donnée eſt diviſée en parties, ou ſi on a un triangle rectangle, on doit laiſſer ſans nom quelqu'une des parties de la ligne ou toute la ligne entiere, ou un des côtés du triangle, parce que les valeurs de ces quantités peuvent ſe déduire de la valeur des données, comme dans l'exemple déja propoſé. ſi on fait $AD = x$ & $BA = a$, on ne marquera BD par aucune lettre, parce qu'elle eſt le troiſieme côté du triangle rectangle ABD, & que par conſéquent ſa valeur eſt $\sqrt{xx - aa}$. Si on nomme enſuite BC, b, on verra que les triangles ſemblables DAB & BCE donnent $AD : AB :: BC : CE$. Or de ces quatre lignes le trois premieres ſont déja données; ainſi on ne donnera point de nom à la quatrieme CE dont la valeur ſe trouvera être $\frac{ab}{x}$ par le moyen de la proportion précédente. Si donc on nomme DC, c, on ne donnera point de nom à DE, parce que ſes parties DC & CE, étant l'une c, l'autre $\frac{ab}{x}$, leur ſomme $c + \frac{ab}{x}$ eſt la valeur de DE.

7°. Par les différentes opérations qu'on fait pour exprimer les lignes auxquelles on n'a point donné de noms, le problême eſt déja preſque réduit à une *équation;* car après qu'on a exprimé ainſi les différentes lignes qui doivent entrer dans la ſolution de la queſtion propoſée, il ne faut plus que faire attention aux conditions du problême, pour découvrir une *équation.*

Par exemple, dans ce problême dont nous avons déja parlé, il ne faut que trouver, par le moyen des triangles rectangles BCE & BDE, deux valeurs de BE; en effet, on aura $BC^2 - CE^2$ ou $bb - \frac{aabb}{xx} = BE^2$ & $BD^2 - DE^2$ ou $xx - aa - cc - \frac{2abc}{x} - \frac{aabb}{xx} =$

BE^2. Egalant enſemble ces deux valeurs de BE^2, & ôtant $\frac{aabb}{xx}$, on aura l'*équation* $bb = xx - aa - cc - \frac{2abc}{x}$, qui délivrée des fractions, donne $x^3 = aax + bbx + 2abc + ccx$.

8°. A l'égard de la géométrie des lignes courbes, on a coutume de déterminer ces lignes, ou en les ſuppoſant décrites par le mouvement local de quelques lignes droites, ou en les repréſentant par des *équations* qui expriment indéfiniment le rapport de certaines lignes droites diſpoſées entr'elles dans un certain ordre & ſuivant une certaine loi, & terminées à la courbe par une de leurs extrêmités. *V.* COURBE & LIEU.

Les anciens déterminoient les courbes, ou par le mouvement continu de quelque point, ou par les ſections des ſolides, mais moins commodément qu'on ne les détermine par la ſeconde des deux manieres dont nous venons de parler. Les calculs qui regardent les courbes, lorſqu'on les décrit de la premiere maniere, ſe font par une méthode ſemblable à celle que nous avons donnée juſqu'ici. Suppoſons, par exemple, que AKC (*fig. 9.*) ſoit une ligne courbe décrite par le point vertical K d'un angle droit $AK\phi$, dont un côté AK puiſſe ſe mouvoir librement, en paſſant toujours par le point A donné de poſition, tandis que l'autre côté $K\phi$ d'une longueur déterminée coule ou gliſſe le long d'une ligne droite AD, auſſi donnée de poſition; on demande de trouver le point C, dans lequel une ligne droite CD auſſi donnée de poſition doit couper cette courbe: pour cela, on tirera les lignes AC, CF, qui peuvent repréſenter l'angle droit dans la poſition qu'on cherche; on menera la perpendiculaire CB ſur AF; on s'appliquera enſuite à trouver le rapport des lignes, ſans examiner celles qui ſont données ou celles qui ne le ſont pas, & on verra que toutes dépendent de CF, & de l'une des quatre lignes BC BF, AF & AC; ſuppoſant donc $CF = a$, & $CB = x$, on aura d'abord $BF = \sqrt{aa - xx}$, & $AB = \frac{xx}{\sqrt{aa - xx}}$; car à cauſe des triangles rectangles ACF, CBF, on a $BF : BC :: BC : AB$. De plus, comme CD eſt donnée de poſition, AD eſt donnée; ainſi on appellera AD, b; on connoît auſſi la raiſon de BC à BD, qu'on ſuppoſera comme d à e, & on aura $BD = \frac{ex}{d}$ & $AB = b - \frac{ex}{d}$: donc $b - \frac{ex}{d} = \frac{xx}{\sqrt{aa - xx}}$. Si on quarre les deux membres de cette *équation*, & qu'on les multiplie enſuite par $aa - xx$, on réduira l'*équation* à cette forme $x^4 = \frac{2bddex^3 + aaee - bbddxx - 2aabdex + aabbdd}{dd + ee}$;

& par le moyen des quantités données a, b, d, e, on tirera de cette *équation* la valeur de x. Cette valeur de x ou BC étant connue, on tirera à la diſtance BC une ligne droite parallele à AD qui coupera la courbe, & CD au point cherché C.

Si, au lieu de deſcriptions géométriques, on ſe ſert d'*équations* pour déſigner les lignes courbes, les calculs deviendront encore plus ſimples & plus faciles, puiſqu'on aura moins d'*équations* à trouver. Ainſi ſuppoſons que l'on cherche le point d'interſection C de l'ellipſe donnée ACE (*fig. 10.*) avec la ligne droite CD donnée de poſition; pour déſigner l'ellipſe, on prendra une des *équations* qui la déterminent, comme $rx - \frac{r}{q}xx = yy$, dans laquelle x marque une partie indéterminée AB ou Ab de l'axe priſe depuis le ſommet A, & y une perpendiculaire BC, terminée à la courbe, & où r & q ſont données par l'eſpece donnée de l'ellipſe. Or, puiſque CD eſt donnée de poſition, AD ſera auſſi donnée; on la nommera A, & BD ſera $a - x$; l'angle ABC ſera auſſi donné, &, par conſéquent, le rapport de BD à BC, qu'on ſuppoſera être celui de 1 à e; & BC (y) ſera $ae - ex$, dont le carré $eeaa - 2e2ax + eexx$ doit être égal à $rx - \frac{rxx}{q}$. Cette *équation* étant réduite,

donnera $xx = \frac{2acex + rx - aaee}{ee + \frac{r}{q}}$ ou

$$x = \frac{aee + \frac{1}{2}r \pm e\sqrt{ar + \frac{rr}{4ee} - \frac{arr}{q}}}{ee + \frac{r}{q}}.$$

On remarquera que lors même que l'on détermine les courbes par des deſcriptions géométriques ou par des ſections de ſolides, on peut toujours les déſigner par des *équations*, & que par conſéquent toutes les difficultés des problêmes qu'on peut propoſer ſur les courbes, ſe réduiſent au cas où on enviſageroit les courbes ſous ce dernier point de vue. Ainſi dans le premier exemple (*fig. 9*), ſi AB eſt appellé x, & BC, y, la troiſieme proportionnelle BF ſera $\frac{yy}{x}$, dont le carré joint au carré BC eſt égal à CF^2, c'eſt-à-dire, que $\frac{y^4}{xx} + yy = aa$ ou $y^4 + xxyy = aaxx$. Par cette *équation* on peut déterminer tous les points C de la courbe AKC, en trouvant la longueur de chaque ligne BC qui répond à chaque partie de l'axe AB; & cette *équation* peut être fort utile dans la ſolution des problêmes qu'on aura à réſoudre ſur cette courbe.

Quand une courbe n'eſt point donnée d'eſpece, mais qu'on propoſe de la déterminer, on peut ſuppoſer une *équation* à volonté qui exprime ſa nature d'une maniere générale; on prendra cette *équation* pour la véritable *équation* de la courbe, afin de pouvoir par ce moyen arriver à des *équations*, par le moyen deſquelles on déterminera la valeur des quantités qu'on a priſes pour données.

Juſqu'ici nous n'avons fait que traduire l'article *équation* à peu près tel qu'il ſe trouve dans l'Encyclopédie Angloiſe. Cet article eſt tiré preſque en entier de l'*arithmétique univerſelle* de M. Newton; il eſt aiſé d'y reconnoître en effet la main d'un grand maître, & nous avons cru devoir le donner tel qu'il eſt par cette raiſon, l'*arithmétique univerſelle* n'ayant point d'ailleurs été traduite juſqu'ici en notre langue. Mais il reſte encore ſur la théorie des *équations* beaucoup de choſes à dire pour rendre cet article complet dans un ouvrage tel que l'Encyclopédie. Nous allons tâcher de ſatisfaire à cet objet; & quoique la matiere ait déja été fort maniée dans un grand nombre d'ouvrages, nous eſpérons montrer qu'elle a été traitée d'une maniere inſuffiſante à pluſieurs égards, & la préſenter d'une maniere preſque entiérement nouvelle.

Je ne parlerai point ici de la maniere de préparer une *équation*, en faiſant évanouir les fractions, les radicaux, & toutes les inconnues, excepté une ſeule, *&c.* Ces opérations ſeront détaillées *au mot* EVANOUIR.

Je ne parlerai point non plus de l'abaiſſement des *équations*. *V.* ABAISSEMENT & RÉDUCTION.

Je ne parlerai point enfin des *équations* du premier degré, c'eſt-à-dire, de celles où l'inconnue ne monte qu'à une dimenſion: leur ſolution eſt ſans difficulté. *Voyez* TRANSPOSITION. J'entrerai donc en matiere par les *équations* d'un degré plus élevé que l'unité; je les ſuppoſe abaiſſées au plus petit degré poſſible, & délivrées de radicaux & de fractions, enfin ordonnées ſuivant les dimenſions de l'inconnue x, c'eſt-à-dire, de maniere que le premier terme contienne x élevé au plus haut degré, que le ſecond terme contienne x élevé au plus haut degré ſuivant, & ainſi de ſuite juſqu'au dernier terme, qui ne contiendra point x; je ſuppoſe enfin que le premier terme n'ait d'autre coefficient que l'unité (nous enſeignerons *au mot* TRANSFORMATION cette maniere de préparer l'*équation*), & que le ſecond membre de l'*équation* ſoit zéro.

Soit donc $x^m + px^{m-1} + qx^{m-2} \ldots + r = 0$, l'*équation* à réſoudre, dans laquelle il faut trouver la valeur de x.

Il eſt évident, par l'énoncé même de la queſtion, qu'il faut trouver une quantité a, poſitive ou négative, réelle ou imaginaire, qui étant ſubſtituée à la place de x dans $x^m + px^{m-1} +$ &c. tout ſe détruiſe. Je ſuppoſe qu'on ait trouvé cette quantité a, je dis que la quantité $x^m + px^{m-1} + qx^{m-2} \ldots + r$ (en faiſant, ſi l'on veut, abſtraction de ſon égalité à zéro, & en la regardant comme une quantité algébrique réelle) ſera diviſible exactement

ment par $x-a$. Car il eſt évident, 1°. que x ne montant qu'au premier degré dans le diviſeur, on pourra, par les regles de la diviſion algébrique ordinaire (*voyez* DIVISION), pouſſer l'opération juſqu'à ce qu'on arrive à un reſte que j'appelle R, & dans lequel x ne ſe trouvera pas. Soit donc Q le quotient, il eſt évident que ſi au produit du quotient Q par le diviſeur $x-a$, on ajoute le reſte R, on aura une quantité égale & identique au dividende. Or, en faiſant dans le dividende $x=a$, tout s'évanouit par l'hypotheſe; donc tout doit s'évanouir auſſi, en faiſant $x=a$ dans la quantité $(x-a)\,Q+R$, & cette quantité doit alors ſe réduire à zéro; mais en faiſant $x=a$, cette quantité eſt $(a-a)\,Q+R$. Donc, puiſque $(a-a)\,Q+R=0$, on a $R=0$. Donc la diviſion ſe fait ſans reſte. Donc $x^m+p\,x^{m-1}+q\,x^{m-2}\ldots+r$ ſe diviſe exactement par $x-a$.

Je fais un raiſonnement ſemblable ſur le quotient provenu de la diviſion: je ſuppoſe que b ſubſtitué à la place de x, faſſe évanouir tous les termes de ce quotient; je dis qu'il eſt diviſible par $x-b$; & il eſt évident que ſi b ſubſtitué à la place de x fait évanouir le quotient Q, il fera évanouir auſſi le dividende: car le dividende eſt $=(x-a)\,Q$; donc toute ſuppoſition qui réduira Q à zéro, y réduira auſſi le dividende. Donc $x-b$ diviſe auſſi exactement le dividende.

On trouvera de même, qu'en ſuppoſant une quantité c, qui ſubſtituée à la place de x, faſſe évanouir le quotient de Q diviſé par $x-b$, ce nouveau quotient, & par conſéquent le dividende, ſera diviſible par $x-c$.

Ainſi on aura autant de quantités ſimples $x-a$, $x-b$, $x-c$, qu'il y a d'unités dans m, leſquelles quantités ſimples donneront par leur multiplication le dividende ou *équation* propoſée.

On pourra donc, au lieu de l'*équation* donnée, ſuppoſer $(x-a)\,(x-b)\,(x-c)=0$: mais il faut bien ſe garder d'en conclure, comme font tous les auteurs d'Algebre, qu'on aura $x-a=0$, $x-b=0$, $x-c=0$, *&c.*; car, pourra dire un commençant, comment ſe peut-il faire qu'une même quantité x ſoit égale à pluſieurs grandeurs différentes a, b, c? Si vous dites que x, dans ces *équations*, ne déſigne qu'en apparence la même grandeur, & déſigne en effet des grandeurs différentes, en ce cas vous vous rejetez dans une autre difficulté; car ſi cela étoit, dans une *équation* du ſecond degré, par exemple, comme $x\,x+p\,x+q$, $x\,x$ ne ſeroit plus en carré; cependant tous les Algébriſtes le traitent comme tel. Voici la réponſe à cette difficulté, qui, comme je le ſais par expérience, peut embarraſſer bien des commençans. La quantité propoſée eſt le produit de $x-a$ par $x-b$, par $x-c$, &c. Or, la quantité propoſée eſt ſuppoſée égale à zéro, & quand une quantité eſt égale à zéro, il faut qu'un de ſes facteurs le ſoit; ainſi la quantité ou *équation* propoſée eſt le produit de $x-a=0$ par $x-b$ & par $x-c$, &c. ou de $x-b=0$ par $x-a$ & par $x-c$, &c. ou de $x-c=0$ par $x-a$ & par $x-b$, &c. Dans chacun de ces cas on ne ſuppoſe à la fois qu'une des *équations* partielles égale à zéro; x eſt la même quantité dans chacun des cas, & elle eſt différente dans les différens cas. Ainſi $x\,x-a\,x+a\,b=0$ eſt $x-a=0$ pa $x-b$, ou $x-b=0$ par $x-a$; cette *équation* $x\,x-a\,x+a\,b=0$ repréſente ces deux-ci; l'une $a\,a-a\,a+a\,b$ (en mettant a pour x), & l'autre $b\,b-a\,b+a\,b$ (en mettant b pour x).

Dans l'un des cas, x & ſes puiſſances repréſentent a & ſes puiſſances; dans l'autre, x & ſes puiſſances repréſentent b & ſes puiſſances. Ainſi une *équation* d'un degré quelconque repréſente réellement autant d'*équations* particulieres qu'il y a d'unités dans ſon degré; *équations* dans chacune deſquelles x a une valeur différente. Pourſuivons & approfondiſſons cette matiere, qui, je le répete, eſt fort mal développée par-tout.

La démonſtration précédente, dira-t-on, ſuppoſe qu'il y a toujours une quantité a poſſible, qui ſubſtituée à la place de x dans une quantité algébrique, $x^m+p\,x^{m-1}$, &c., fera évanouir tous les termes. Sans doute: mais cette ſuppoſition eſt

légitime. J'ai démontré le premier, *Mém. de l'acad. de Berlin 1746*, qu'il y avoit toujours en effet une telle quantité, laquelle ſera ou réelle, ou égale à $m+n\sqrt{-1}$, m & n étant réelles, & m pouvant être $=0$. Cette propoſition fondamentale de l'Algebre & même du calcul intégral, (*voyez* FRACTION RATIONNELLE & INTÉGRAL) n'avoit été démontrée par perſonne avant moi : j'y renvoie le lecteur, il la trouvera encore plus développée, & miſe à la portée des commençans dans le *Traité du calcul intégral* de M. de Bougainville le jeune, premiere partie. *Voyez* IMAGINAIRE.

Delà il s'enſuit qu'une *équation* eſt le produit d'autant de quantités ſimples, $x-a$, $x-b$, $x-c$, &c., qu'il y a d'unités dans le degré de l'*équation*; quelques-unes des quantités a, b, c, ou toutes, peuvent marquer des quantités réelles, égales ou inégales, imaginaires ſimples comme $n\sqrt{-1}$, ou mixtes imaginaires comme $m+n\sqrt{-1}$.

On remarquera maintenant que le produit de $x-a$ par $x-b$ ne peut être égal à un autre produit $x-e$ par $x-f$; car ſi cela étoit, on auroit $\frac{x-a}{x-f}=\frac{x-e}{x-b}$. Il faudroit donc ou que $x-a$ fût diviſible exactement par $x-f$, ainſi que $x-e$ par $x-b$, ce qui ne ſe peut, ou que $x-f$ & $x-b$ euſſent un diviſeur commun, ainſi que $x-a$ & $x-e$; ce qui ne ſe peut encore. Tout cela eſt évident par ſoi-même.

Donc une quantité quelconque $xx+px+q$, où x monte au ſecond degré, ne peut être le produit que de deux facteurs ſimples $x-a$, $x-b$, & il ne peut y en avoir d'autres que ces deux-là. Donc dans une *équation* du ſecond degré x ne peut avoir que deux valeurs différentes a, b, & jamais davantage. C'eſt une ſuite des propoſitions précédentes.

De même on ne ſauroit ſuppoſer $x-a$ par $x-b$ par $x-c$, égal à $x-c$ par $x-f$ par $x-g$; car on auroit $\frac{x-a}{(x-f)(x-g)}=\frac{x-e}{(x-b)(x-c)}$. Donc les dénominateurs de ces fractions devroient avoir un diviſeur commun, & par conſéquent auſſi leurs numérateurs $x-a$, $x-e$, ce qui ne ſe peut. Donc dans une *équation* du troiſieme degré, & par la même raiſon dans toute *équation*, l'inconnue ne peut avoir qu'autant de valeurs, ſoit réelles, ſoit imaginaires, qu'il y a d'unités dans le degré d'*équation*. Voilà encore une propoſition qu'aucun auteur n'avoit ſuffiſamment prouvée. On appelle *racines*, les différentes valeurs de l'inconnue. *Voyez* RACINE.

Il pourroit ſe préſenter aux commençans une difficulté ſur la démonſtration précédente. Soit, diront-ils, $a=4$, $b=17$, $c=7$, $e=8$, & $x=2$, on aura $(x-a)\times(x-b)=-2\times-15=-5\times-6=(x-7)\times(x-8)=(x-c)\times(x-e)$; on peut donc avoir, continueront-ils, $(x-a)(x-b)=(x-c)(x-e)$. La réponſe à cette objection eſt bien ſimple ; il eſt vrai qu'il peut y avoir des cas où, en donnant à x une certaine valeur, on ait $(x-a)(x-b)=(x-c)(x-e)$; mais il faudroit, pour renverſer la démonſtration précédente, que quelque valeur qu'on donnât à x, on eût toujours cette derniere *équation*, x marquant ici une quantité générale & indéterminée : or, cela eſt impoſſible. En effet, ſi cela étoit, ſuppoſons $x=a$, on auroit donc, à cauſe de l'égalité ſuppoſée, $(a-a)(a-b)=(a-c)(a-e)$, c'eſt-à-dire $0=(a-c)(a-e)$, ce qui ne ſe peut, puiſque c & e ſont différentes de a & de b. Delà on tire une autre démonſtration de la propoſition dont il s'agit, & qu'on peut appliquer aux degrés plus compoſés ; par exemple, ſi $(x-a)(x-b)(x-c)$ pouvoit être égal à $(x-e)(x-f)(x-g)$, on auroit $(a-e)(a-f)(a-g)=0$, ce qui ne ſe peut ; & ainſi du reſte.

Je paſſe un grand nombre de propoſitions qu'on trouvera ſuffiſamment démontrées par-tout, par exemple celles qui ſont indiquées *au mot* COEFFICIENT : c'eſt principalement à des choſes nouvelles, ou du moins préſentées d'une maniere nouvelle & rigoureuſe, que je deſtine cet article. J'obſerverai ſeulement que les propoſitions connues ſur les coefficiens des *équations*, ſervent quelquefois à démontrer d'une

maniere ſimple & élégante des propoſitions de Géométrie ; M. de l'Hôpital, dans le *liv. X, de ſes ſections coniques*, s'en eſt heureuſement ſervi pour démontrer certaines propriétés des cordes du cercle.

Si une des racines de l'*équation* $x^m + p\,x^{m-2} \ldots + r = 0$ eſt un nombre entier a, poſitif ou négatif, ce nombre a ſera un des diviſeurs du dernier terme r ; car on a $a^m + p\,a^{m-1} + n\,a + r = 0$, donc $a^m + p\,a^{m-1} \ldots + n\,a = -r$, donc $a^{m-1} + p\,a^{m-2} \ldots + n = -\frac{r}{a}$. Or, le premier membre de cette *équation* eſt un entier, puiſqu'il eſt compoſé d'entiers ; donc $\frac{r}{a}$ eſt un entier, donc a eſt un des diviſeurs de r. La démonſtration ordinaire de cette propoſition me paroît ſujette à difficulté ; c'eſt par cette raiſon que j'en ai ſubſtitué une autre.

Si toutes les racines d'une *équation* ſont réelles, & que tous les termes de l'*équation* aient le ſigne +, toutes ces racines ſeront négatives ; car, puiſque tous les termes ont le ſigne +, il eſt évident qu'il ne peut y avoir de quantité poſitive, qui étant ſubſtituée à la place de x, rende l'*équation* égale à zéro.

Dans une *équation*, les racines imaginaires vont toujours deux à deux ; en ſorte que ſi $a + b\sqrt{-1}$ eſt racine d'une *équation*, $a - b\sqrt{-1}$ en ſera une autre. J'ai démontré le premier cette propoſition dans les *Mém. de l'acad. de Berlin 1746. V. auſſi* l'ouvrage de M. de Bougainville déja cité, & *l'art.* IMAGINAIRE.

Donc puiſque les racines imaginaires ſont toujours en nombre pair, il s'enſuit que dans les *équations* d'un degré impair il y a du moins une racine réelle ; ce qu'on peut encore démontrer en cette ſorte. Soit, par exemple, $x^3 + p\,x^2 + q\,x + r = 0$, en donnant à x toutes les valeurs poſitives poſſibles depuis 0 juſqu'à l'infini, on a toujours un réſultat réel, & ce réſultat devient infini & poſitif quand $x = \infty$, c'eſt-à-dire ∞^3 ; de même en donnant à x toutes les valeurs négatives poſſibles depuis 0 juſqu'à l'infini, on aura toujours un réſultat réel, & le dernier réſultat eſt infini & négatif quand $x = -\infty$, c'eſt-à-dire $-\infty^3$; donc puiſqu'on a une ſuite de réſultats tous réels & ſans interruption, dont les deux extrêmes ſont de différens ſignes, il s'enſuit qu'il y a un de ces réſultats égal à zéro. Donc il y a une valeur réelle de x qui rend $x^3 + p\,x^2 + q\,x + r = 0$. Donc x a au moins une valeur réelle dans cette *équation*. Il en eſt de même des autres cas.

Dans une *équation* délivrée de fractions, & dont le premier terme n'a d'autre coefficient que l'unité, la racine ne ſauroit être une fraction $\frac{a}{b}$, dont le dénominateur & le numérateur ſoient des nombres entiers & rationnels. Voilà encore une propoſition bien mal prouvée dans preſque tous les auteurs. En voici une meilleure démonſtration. Soit $x^3 + p\,x^2 + q\,x + r = 0$; & ſuppoſons que $\frac{a}{b}$ ſoit racine de l'*équation*, on aura donc $\frac{a^3}{b^3} + \frac{p\,a^2}{b^2} + \frac{q\,a}{b} + r = 0$, & $a^3 + p\,a^2\,b + q\,a\,b^2 + r\,b^3 = 0$. Donc, ſuivant la théorie des *équations* donnée ci-deſſus, le nombre entier a doit être diviſeur du dernier terme $r\,b^3$; or, comme a & b n'ont aucun diviſeur commun, car la fraction $\frac{a}{b}$ eſt ſuppoſée, comme de raiſon, réduite à ſes moindres termes (*Voyez* DIVISEUR, FRACTION), il s'enſuit que a & b^3 n'ont aucun diviſeur commun : donc a doit être diviſeur de r ; donc $r = n\,a$, n étant un nombre entier. Donc on aura $a^3 + p\,a^2\,b + q\,a\,b^2 + n\,a\,b^3 = 0$; donc $a^2 + p\,a\,b + q\,b^2 + n\,b^3 = 0$. Donc, par la même raiſon que ci-deſſus, a doit être un diviſeur du dernier terme $q\,b^2 + n\,b^3$, & par conſéquent de $q + b\,n$; donc $q + b\,n = m\,a$; donc $a^2 + p\,a\,b + b^2\,m\,a = 0$; donc $a + p\,b + b^2\,m = 0$; donc $\frac{a}{b} = -p - m\,b$. Donc $\frac{a}{b}$ n'étoit point une fraction, ce qui eſt contre l'hypotheſe. On démontrera de la même maniere dans tous les autres cas, la propoſition dont il s'agit. Donc, *&c.*

Il eſt évident, par la nature de cette démonſtration, qu'elle ne s'étend qu'aux fractions rationnelles. Une *équation* ſans fractions & ſans radicaux peut en effet avoir

pour racines des fractions irrationnelles; par exemple, $x^2 - x - 1 = 0$, & une infinité d'autres.

Voyez *au mot* TRANSFORMATION, ce qui regarde la maniere de transformer une *équation* en une autre matiere qui n'a d'ailleurs aucune difficulté, & qui eſt aſſez bien traitée dans preſque tous les Algébriſtes; par exemple, dans l'*Analyſe démontrée* du P. Reyneau, *&c.*

On trouvera *au mot* RACINE, le fameux théorême de Deſcartes ſur les racines des *équations*, démontré par M. l'abbé de Gua dans les *Mém. de l'acad. de 1741*, auxquels le lecteur peut avoir recours. Nous nous bornerons ici à quelques réflexions générales ſur les racines des *équations.*

Les racines d'une *équation* ſont les différentes valeurs de l'inconnue; il ſemble donc qu'un problême doive avoir autant de ſolutions qu'une *équation* a de racines; & cela eſt vrai en effet dans un certain ſens, mais ceci a pourtant beſoin d'une plus ample explication.

1°. Si on propoſoit de trouver un nombre x, tel que le carré de ce nombre plus 15 fût égal à 8 fois le nombre cherché, c'eſt-à-dire, tel que $xx - 8x + 15$ fût $= 0$, on trouveroit que cette *équation* auroit deux racines réelles & poſitives $x = 3$, $x = 5$; & en effet, le carré de 3 qui eſt 9 augmenté de 15, donne 24 égal à 8 fois 3; & le carré de 5 qui eſt 25, augmenté de 15, donne 40, égal à 8 fois 5. Ainſi les deux racines de l'*équation* ſatisfont en ce cas au problême, ſans rien changer à ſon énoncé. Il y a donc des cas où toutes les racines d'une *équation* réſolvent chacune le problême dans le ſens le plus direct & le plus immédiat que ſon énoncé préſente.

2°. Si on propoſoit de trouver un nombre x plus petit que 1, & tel que le carré de $1 - x$ fût égal à $\frac{1}{4}$, on auroit $(1-x)^2 = \frac{1}{4}$, & $1 - x = +\frac{1}{2}$; donc $x = \frac{1}{2}$ & $x = \frac{3}{2}$. Voilà deux racines réelles & poſitives, cependant il n'y a proprement que la racine $\frac{1}{2}$ qui ſatisfaſſe au problême, car la racine $\frac{3}{1}$ donne $1 - x = -\frac{1}{2}$, quantité négative. Or, l'on ſuppoſe dans l'énoncé que x eſt plus petit que 1; pourquoi donc trouve-t-on une autre racine réelle & poſitive? Le voici. Si on eût propoſé ce problême: *trouver un nombre* x *plus grand que* 1, *& tel que* $(x - 1)^2$, *ſoit égal à* $\frac{1}{4}$, on auroit eu préciſément la même *équation* que celle qui eſt donnée par la ſolution du problême précédent; & en ce cas $x = \frac{3}{2}$ auroit été la vraie valeur de l'inconnue; ainſi l'*équation* $1 - 2x + xx = \frac{1}{4}$ repréſente réellement ces deux-ci, $(1-x)^2 = \frac{1}{4}$ & $(x-1)^2 = \frac{1}{4}$, qui ſont la traduction algébrique de deux queſtions, très-différentes dans leur énoncé. La premiere de ces queſtions a pour réponſe $x = \frac{1}{2}$, la ſeconde $x = \frac{3}{2}$. Donc, quoique les racines d'une *équation* ſoient toutes deux réelles & poſitives, il ne s'enſuit pas toujours qu'elles réſolvent toutes exactement & rigoureuſement la queſtion; mais elles la réſolvent, en la préſentant en deux ſens différens, dont l'Algebre ne peut exprimer la différence; par exemple, dans le cas dont il s'agit, l'énoncé devroit être: trouver une grandeur x telle que la retranchant de l'unité, ou retranchant l'unité d'elle, le carré du reſte ſoit égal à $\frac{1}{4}$. La traduction algébrique du premier énoncé eſt, par ſa nature, plus générale que ce premier énoncé; c'eſt donc le ſecond qu'il faut y ſubſtituer pour répondre à toute l'étendue de la traduction. Pluſieurs algébriſtes regardent cette généralité comme une richeſſe de l'Algebre, qui, diſent-ils, répond non ſeulement à ce qu'on lui demande, mais encore à ce qu'on ne lui demandoit pas, & qu'on ne ſongeoit pas à lui demander. Pour moi, je ne puis m'empêcher d'avouer que cette richeſſe prétendue me paroît un inconvénient. Souvent il en réſulte qu'une *équation* monte à un degré beaucoup plus haut qu'elle ne monteroit, ſi elle ne renfermoit que les ſeules racines propres à la vraie ſolution de la queſtion, telle qu'elle eſt propoſée. Il eſt vrai que cet inconvénient ſeroit beaucoup moindre, & ſeroit même en un ſens une véritable richeſſe, ſi on avoit une méthode générale pour réſoudre les *équations* de tous les degrés; il ne s'agiroit plus que de démêler parmi les racines celles dont on auroit vraiment beſoin: mais malheureuſement on ſe trouve arrêté dès le troiſieme degré. Il ſeroit donc à ſouhaiter, puiſqu'on ne peut réſoudre toute *équation*, qu'on pût au moins l'abaiſſer au *degré de la queſtion*, c'eſt-à-dire, à n'avoir qu'autant d'unités dans

l'exposant de son degré que la question a de solutions vraies & directes ; mais la nature de l'Algebre ne paroît pas le permettre.

3°. Si on proposoit de trouver un nombre x, tel que *retranchant* l'unité de ce nombre, le carré du *reste* fût égal à quatre, on trouveroit $(x-1)^2=4$, $x=3$ & $x=-1$. La premiere racine $x-3$, qui est réelle & positive, résout la question ; à l'égard de $x=-1$, elle ne résout point la question proposée, elle résout celle-ci : trouver un nombre, auquel *ajoutant* l'unité, le carré de la *somme* soit égal à quatre. On voit que dans cet énoncé, *ajouter* se trouve au lieu de *retrancher*, & *somme* au lieu de *reste*. En effet $(x+1)^2=4$ donne $x=1$ & $x=-3$, qui sont précisément les racines de l'*équation* précédente prises avec des signes contraires. D'où l'on voit que les racines négatives satisfont à la question, non telle qu'elle est proposée, mais avec de légers changemens qui consistent à ajouter ce qu'on devroit retrancher, ou à retrancher ce qu'on devoit ajouter. Le signe — qui précede ces racines, indique une fausse supposition qui a été faite dans l'énoncé, d'*addition* au lieu de *soustraction*, &c. & ce signe — redresse cette fausse supposition. En veut-on un exemple plus simple ? qu'on propose de trouver un nombre x, qui étant *ajouté* à 20, la somme soit égale à 10, on aura $20+x=10$ & $x=-10$; ce qui signifie qu'il falloit énoncer ainsi la question : *trouver* un nombre qui étant *retranché* de 20, le *reste* soit égal à 10, & ce nombre est 10.

4°. Si on proposoit cette question, trouver un nombre x, tel que, ajoutant l'unité à ce nombre, le carré du tout soit égal à $\frac{1}{4}$, on auroit $(x+1)^2=\frac{1}{4}$, $x=-\frac{1}{2}$: $x=-\frac{3}{2}$: voilà deux racines négatives, ce qui signifie qu'il falloit changer ainsi la question : trouver un nombre tel, que retranchant l'unité de ce nombre, s'il est plus grand, ou le retranchant de l'unité, s'il est plus petit, le carré du reste soit égal à $\frac{1}{4}$. C'est précisément le cas du n°. 1 précédent, dont les racines sont les mêmes que de ce cas-ci, avec des signes contraires.

5°. Tout nous prouve donc que les racines négatives ne sont destinées qu'à indiquer de fausses suppositions faites dans l'énoncé, & que le calcul redresse. C'est pour cela que les racines négatives ont été appellées *fausses* par plusieurs auteurs, & les racines positives, *vraies*, parce que les premieres ne satisfont, pour ainsi dire, qu'à un faux énoncé de la question. Au reste je dois encore remarquer ici que quand toutes les racines sont négatives, comme dans le cas précédent, l'inconvénient est léger ; ces racines négatives indiquent que la solution avoit un énoncé absolument faux : redressez l'énoncé, toutes les racines deviendront positives. Mais quand elles sont en partie positives, & en partie négatives, l'inconvénient que cause la solution algébrique est, ce me semble, alors plus grand ; elles indiquent que l'énoncé de la question est, pour ainsi dire, en partie vrai & en partie faux ; elles mêlent, malgré nous, une question étrangere avec la question proposée, sans qu'il soit possible de l'en séparer, en rectifiant même l'énoncé ; car qu'on change dans l'énoncé les mots *ajouter* & *somme*, en *ôter* & *reste*, la racine négative devient à la vérité positive ; mais la positive devient négative, & on se trouve toujours dans le même embarras, sans pouvoir réduire la question à un énoncé qui ne donne que des racines réelles positives. Il en est de même dans le cas du n°. 1 précédent, où, quoique les racines soient toutes réelles & positives, cependant elles ne résolvent pas toutes la question ; néanmoins il y a encore cette différence entre ce cas & celui du n°. 3, que dans celui-ci, pour changer les racines négatives en positives, il ne faut changer qu'en partie les signes de $x+1$, c'est-à-dire, écrire $x-1$ ou $1-x$; au lieu que dans le cas du n°. 1, il faut changer tout à la fois les deux signes de $1-x$, & écrire $x-1$ dans l'énoncé, pour employer la racine positive inutile à la question.

6°. Les racines négatives, je le répete, sont un inconvénient, sur-tout lorsqu'elles sont mêlées avec les positives ; mais il y a bien de l'apparence qu'on ne parviendra jamais à lever cet inconvénient ; peut-être pourroit-on le diminuer, si on avoit une bonne méthode de résoudre les *équations*. C'est ce que nous tâcherons plus bas de faire sentir, ou plutôt entrevoir, en parlant des *équations* du second degré. Mais ce qui prouve que les racines négatives ne sont pas

tout-à-fait inutiles à la ſolution d'un problême, c'eſt l'application de l'Algebre à la Géométrie. Les ordonnées négatives d'une courbe ſont auſſi réelles que les poſitives, & appartiennent auſſi eſſentiellement à la courbe; nous l'avons prouvé *au mot* COURBE d'une maniere auſſi rigoureuſe que nouvelle, en faiſant voir que les ordonnées négatives deviennent poſitives, en tranſpoſant ſeulement l'axe. De même en transformant une *équation* algébrique, on peut rendre toutes les racines réelles poſitives; car ſoit b la plus grande des racines négatives, & ſoit fait $x = z - A$, A étant une quantité plus grande que b ou égale à b; alors les facteurs, au lieu d'être, par exemple, $x - a$, $x + b$, ſeront $z - A - a$, $z - A + b$, toutes deux poſitives. *Voyez* encore ſur cet article ce que nous dirons plus bas, en parlant des *équations* appliquées à la Géométrie.

7°. Si on propoſoit de trouver un nombre x, tel quel $(x+1)^2 + 4$ fût $= 0$, on auroit $x = -1 + \sqrt{-4}$ & $x = -1 - \sqrt{-4}$; valeurs imaginaires qui indiquent que l'énoncé de la queſtion eſt abſurde, & qu'il n'eſt pas poſſible de la réſoudre. Mais, dira-t-on, pourquoi deux racines imaginaires? Une ſeule ſuffiroit pour avertir de l'abſurdité. Je répons que les deux imaginaires avertiſſent que la queſtion eſt abſurde non ſeulement dans ſon énoncé, mais même dans tout autre qu'on lui ſubſtitueroit, c'eſt-à-dire, en mettant $x - 1$ ou $1 - x$ à la place de $x + 1$. En effet $\sqrt{1 - x^2} + 4 = 0$, ou $\sqrt{x - 1^2} + 4 = 0$, donne $x = 1 - \sqrt{-4}$ & $x = 1 + \sqrt{-4}$; racines imaginaires & de ſigne contraire aux précédentes, parce que l'énoncé de la queſtion, quoique changé, demeure impoſſible.

8°. Ainſi, quand une *équation* n'a que des racines négatives ou fauſſes, cela indique que le problême eſt impoſſible dans le ſens direct, mais non pas dans un autre ſens; au lieu que quand elle n'a que des racines imaginaires, cela indique que le problême eſt impoſſible dans quelque ſens qu'on le préſente. Quand les racines ſont réelles & incommenſurables, cela indique que le problême n'a point de ſolution numérique exacte, mais qu'on peut trouver un nombre qui approche auſſi près qu'on voudra des conditions propoſées; donc les racines négatives, imaginaires & incommenſurables, déſignent différentes eſpeces d'impoſſibilité dans la ſolution, mais d'impoſſibilité plus ou moins entiere, plus ou moins abſolue.

9°. Mais quand les racines imaginaires ſont mêlées avec des racines réelles, qu'eſt-ce qu'indiquent alors ces racines imaginaires? Par exemple, $u^3 - b^3 = 0$, a pour racine réelle $u - b$, & deux autres racines imaginaires qui ſont celles de l'*équation* $uu + bu + bb = 0$, comme on l'a vu au *mot* CAS IRRÉDUCTIBLE. Ces deux racines imaginaires, dira-t-on, paroiſſent ici bien inutiles. Je répons que ces deux imaginaires ne ſont point de trop; elles indiquent que s'il y avoit une quantité u, telle que $uu + bu + bb$ pût être égal à zéro, le cube de cette quantité u ſeroit égal à b^3. Voilà, ce me ſemble, tout ce qui regarde les racines des *équations* ſuffiſamment éclairci; paſſons à d'autres obſervations.

Il y a quelques remarques à faire ſur la maniere dont on réſout ordinairement les *équations* du ſecond degré: ſoit $xx - px = q$, on en conclud tout de ſuite $x - \frac{p}{2} = \pm\sqrt{\frac{pp}{4} + q}$; mais, dira-t-on, pourquoi fait-on $x - \frac{p}{2}$ poſitif égal à la quantité négative $-\sqrt{\frac{pp}{4} + q}$? Il eſt bien vrai que deux carrés égaux donnent des racines égales; mais ce doit être des racines de même ſigne: cela eſt évident; car de ce que $4 = 4$, en conclura-t-on que $2 = -2$? D'ailleurs, $\frac{p}{2} - x$ eſt auſſi-bien que $x - \frac{p}{2}$ la racine de $xx - px + \frac{pp}{4}$; on devroit donc avoir $\mp x \pm \frac{p}{2} = \mp\sqrt{\frac{pp}{4} + q}$. Je réponds, 1°. que cette derniere *équation* donne les quatre ſuivantes $x - \frac{p}{2} = \sqrt{\frac{pp}{4} + q}$, $\frac{x-p}{2} = -\sqrt{\frac{pp}{4} + q}$, $\frac{p}{2} - x = -\sqrt{\frac{pp}{4} + q}$, $\frac{p}{2} - x = \sqrt{\frac{pp}{4} + q}$: or, les deux der-

nieres ſont évidemment les mêmes que les deux premieres ; il ſuffit donc de prendre le double ſigne $\pm$ dans un des membres, & non dans les deux à la fois. 2°. J'aimerois mieux réſoudre l'*équation* en raiſonnant de cette ſorte. La racine carrée de $xx - px + \frac{pp}{4}$ eſt $x - \frac{p}{2}$, ſi $x > \frac{p}{2}$; & $\frac{p}{2} - x$, ſi $x < \frac{p}{2}$: dans le premier cas, on a $x - \frac{p}{2} = \sqrt{\frac{pp}{4} + q}$; dans le ſecond, on a $\frac{p}{2} - x = \sqrt{\frac{pp}{4} + q}$: ce ſont ces deux cas très-diſtincts & très-clairement énoncés de cette maniere, qu'on énonce tous les deux enſemble implicitement, & ſi je l'oſe dire, obſcurément, en écrivant $x - \frac{p}{2} = \pm\sqrt{\frac{pp}{4} + q}$. Les inventeurs de l'Algebre ont imaginé cette expreſſion pour abréger ; & cette expreſſion commode rend la métaphyſique plus obſcure. *Voyez* ſur cela ce qui a été dit au *mot* ÉLÉMENS DES SCIENCES.

Si on avoit $xx + px = q$, alors on trouveroit, en ſuivant le raiſonnement précédent, $x + \frac{p}{2} = \sqrt{\frac{pp}{4} + q}$; ce qui ne donneroit que la racine poſitive ; à l'égard de la racine négative ou fauſſe, on n'en a que faire, puiſqu'elle ne réſout pas le problême ; cependant on auroit cette racine, ſi on vouloit, en changeant l'énoncé de la queſtion ſuivant les regles données ci-deſſus ; ce qui donneroit $xx - px = q$ & $\frac{p}{2} - x$, ou $x - \frac{p}{2} = \sqrt{\frac{pp}{4} + q}$.

On voit donc que par cette maniere que je propoſe de réſoudre les *équations* du ſecond degré, on ſépareroit les racines poſitives néceſſaires d'avec les inutiles, les vraies d'avec les fauſſes, *&c.* cette méthode s'appliqueroit aux autres degrés, ſi on avoit une regle générale pour réſoudre toute *équation :* mais la regle dont il s'agit eſt encore à trouver.

J'ai donne au *mot* CAS IRRÉDUCTIBLE une théorie ſuffiſante & neuve preſque à tous égards de la réſolution des *équations* du troiſieme degré, j'y renvoie le lecteur. Je n'y ai ſuppoſé qu'une propoſition, c'eſt que ſi le ſecond terme d'une *équation* du troiſieme degré eſt nul, & que les trois racines ſoient réelles, le troiſieme terme a toujours le ſigne —. La queſtion ſe réduit à prouver que ſi $a + b + c = 0$, a, b, c étant de tel ſigne qu'on voudra, & réelles, (*voyez* COEFFICIENT), on aura $ab + ac + bc$ négative, c'eſt-à-dire, $-aa - ac - cc$ négative, ce qui eſt évident ; donc ſi le troiſieme terme eſt poſitif, il y a deux racines imaginaires. Paſſons au quatrieme degré.

Soit $x^4 + qx^2 + rx + s = 0$, une *équation* à réſoudre, on ſuppoſe qu'elle ſoit le produit de $xx + yx + z = 0$, & $xx - yx + u = 0$; & on trouve, en multipliant ces deux *équations* l'une par l'autre, & comparant le produit terme à terme avec la propoſée, les *équations* ſuivantes :

$$z = \frac{qy + y^3 - r}{2y}$$

$$\frac{qy + y^3 - r}{2y} = \frac{2sy}{qy + y^3 + r}, \text{ ou}$$

$$y^6 + 2qy^4 + q^2y^2 - rr = 0.$$
$$- 4sy^2$$

$$u = \frac{s}{z} = \frac{2sy}{qy + y^3 - r} = \frac{qy}{2} + \frac{y^2}{2} + \frac{r}{2y}.$$

L'*équation* y^6, &c. $= 0$, étant du ſixieme degré a ſix racines ; & les *équations* $xx + yx + z = 0$, $xx - yx + u = 0$, en donnant chacune deux pour chaque valeur de y; voilà donc, dira-t-on, vingt-quatre racines, quoique, ſuivant la théorie connue, l'*équation* x^4, &c. ne doive avoir que quatre racines poſſibles. Je vais montrer que ces vingt-quatre racines ſe réduiſent à quatre.

1°. Dans l'*équation* y^6, &c. $= 0$, où tous les termes pairs marquent, il eſt évident que chaque racine poſitive a ſa pareille négative. Cela eſt évident ; car faiſant $yy = z$, l'*équation* eſt du troiſieme degré. *Voyez* ABAISSEMENT. Or, ſoient A, B, C, les valeurs de z, on aura donc $yy = A$; donc $y = +\sqrt{A}$, $y = -\sqrt{A}$: de même $y = \pm\sqrt{B}$, $y = \pm\sqrt{C}$. Cela poſé.

Soit a une des valeurs de y, $-a$ en ſera une autre ; & l'*équation* $xx + yx + z$ donnera

$xx+ax+\frac{q}{2}+\frac{a^2}{2}-\frac{r}{2a}=0$

$xx-ax+\frac{q}{2}+\frac{a^2}{4}+\frac{r}{2a}=0.$

L'*équation* $x\,x-y\,x+u$, donnera

$xx-ax+\frac{q}{2}+\frac{a^2}{2}+\frac{r}{2a}=0$

$xx+ax+\frac{q}{2}+\frac{a^2}{2}-\frac{r}{2a}=0.$

Ces deux dernieres *équations* reviennent au même que les deux précédentes; donc voilà déja quatre *équations* réduites à deux, & vingt-quatre à douze.

Je dis maintenant que $x\,x\pm ax+\frac{q}{2}+\frac{a^2}{2}+\frac{r}{2a}$, donnera les mêmes racines que $xx\pm bx+\frac{q}{2}+\frac{b^2}{2}\mp\frac{r}{2b}$, en suppoſant $+b$, $-b$ deux autres racines de l'*équation* $y\,b+2\,q\,y^4$, &c. $=0$. Car ſoit $yy-aa$, $yy-bb$, $yy-cc$, les trois racines, on aura $2\,q=-aa-bb-cc$, $r=abc$; & les deux *équations* précédentes deviendront $x\,x\pm a\,x-\frac{b\,b}{4}+\frac{a^2}{4}-\frac{c\,c}{4}\mp\frac{b\,c}{2}=0$, & $x\,x\pm bx-\frac{a\,a}{4}+\frac{b^2}{4}-\frac{c\,c}{4}\pm\frac{a\,c}{2}=0$, dont les racines ſont aiſées à trouver, & ſont les mêmes. On trouvera de même que $x\,x\pm c\,x-\frac{a\,a}{4}+\frac{c\,c}{4}-\frac{b\,b}{4}\mp a\,b=0$, donne encore les mêmes racines; donc en général les douze racines ſe réduiſent à quatre, & ces quatre ſeront

$$-\frac{a}{2}+\frac{b-c}{2}.$$
$$-\frac{a}{2}+\frac{c-b}{2}.$$
$$+\frac{a}{2}+\frac{b-c}{2}.$$
$$+\frac{a}{2}+\frac{c-b}{2}.$$

Car il faut remarquer que le ſigne $-$ de $\frac{b\,c}{2}$ répond à $+a\,x$, & que le ſigne $+$ répond à $-a\,x$; il ne faut pas prendre $+a\,x$ avec $+b\,c$, ni $-a\,x$ avec $-b\,c$.

Si on fait quatre *équations* ſimples des quatre valeurs précédentes de x, on formera par le produit une *équation* du quatrieme degré qui ſera la même que la propoſée, en mettant pour q, s, r, leurs valeurs $-\frac{a-abb-cc}{2}$, $\frac{q^4}{4}-\frac{aa\,bb-aa\,cc-bb\,cc}{4}$, & $a\,b\,c$. Ainſi tout s'accorde parfaitement, comme on le voit. Il y a quelques auteurs qui ont traité ce dernier article des *équations* du quatrieme degré avec aſſez de ſoin; mais, ce me ſemble, d'une maniere moins ſimple que nous ne venons de faire.

En réſolvant d'une certaine façon quelques *équations* du quatrieme degré, on tomberoit dans un inconvénient ſemblable à celui du cas irréductible, c'eſt-à-dire, qu'on trouveroit des quantités réelles ſous une forme imaginaire. Soit, par exemple, $x^4-a^4=0$, on a deux racines réelles $x=a$, $x=-a$, & deux autres imaginaires $x=\sqrt{-aa}$, $x=-\sqrt{-aa}$; cependant ſi on ſuppoſoit que l'*équation* $x^4-a^4=0$, fût venue de ces deux-ci $x\,x+p\,x+q$, $x\,x-p\,x+q$, on trouveroit $2\,q-pp=0$, $q\,q=-a^4$: ainſi on auroit pour les deux *équations*, dont la multiplication produit x^4-a^4, ces deux-ci:

$$xx\pm x\sqrt{+2\sqrt{-a^4}}\pm\sqrt{-a^4}=0,$$

$$xx\mp x\sqrt{-2\sqrt{-a^4}}\pm\sqrt{-a^4}=0;$$

équations d'où l'on ne tirera que des valeurs de x ſous une forme imaginaire; néanmoins de ces différentes valeurs une ſera $=a$, & une autre $=-a$. *Voyez* ſur cela l'*art.* IMAGINAIRE. *Voyez auſſi les Mémoires de l'Acad. de Berlin, 1746*, & l'*ouvrage cité* de M. de Bougainville.

Il eſt aiſé de voir par tout ce qui a été dit, qu'il n'y a juſqu'à préſent que les *équations* du ſecond degré dont on ait une ſolution complete; car, 1°. les *équations* du troiſieme degré tombent ſouvent dans le cas irréductible; 2°. ſi une *équation* du troiſieme degré a une racine réelle & commenſurable, cette racine commenſurable ſe préſente ſous une forme incommenſurable, & il faut du travail pour la dégager de cette forme. *V.* RACINE & EXTRACTION. 3°. Les *équations* du quatrieme degré ſe réduiſent, comme on vient de le voir

voir au troiſieme, & ſont par conſéquent ſujettes aux mêmes inconvéniens.

Lorſqu'une *équation* du troiſieme degré a une racine commenſurable, le plus court moyen de la déterminer eſt d'eſſayer tous les diviſeurs du dernier terme; M. Newton, dans ſon *arithmétique univerſelle*, a donné une méthode pour abréger conſidérablement cet eſſai. Nous ne dirons rien de cette méthode, qui a été ſuffiſamment expliquée & développée par MM. Graveſande & Clairaut, dans leurs *élémens d'algebre*.

Paſſé le quatrieme degré, on n'a plus de méthode, même imparfaite & tronquée, pour réſoudre les *équations*. Si la racine eſt réelle, il faut eſſayer les diviſeurs du dernier terme; ſi elle eſt incommenſurable, il faut tâcher de connoître à peu près cette racine en nombres entiers, & ſe ſervir enſuite de la méthode expliquée au *mot* APPROXIMATION, pour approcher de plus en plus de la vraie chaleur. La difficulté eſt d'avoir d'abord la racine cherchée exprimée à peu près en nombres entiers ou rompus; on n'a point de méthode générale pour cela; on n'a que des tentatives & des eſſais; la méthode des caſcades, expliquée à l'*article* CASCADE, eſt très-limitée, & par conſéquent très-fautive. Cette méthode ſuppoſe, 1°. que la propoſée, ait toutes ſes racines réelles; 2°. que l'*équation* du *maximum* des *y* ait auſſi toutes ſes racines réelles; 3°. que l'on puiſſe connoître toutes les racines de cette derniere *équation* du *maximum*, ou du moins qu'on le puiſſe connoître à peu près; ce qui revient à la même difficulté.

Si on trouve deux quantités a, b, peu différentes l'une de l'autre, qui étant ſubſtituées à la place de x dans une *équation*, donnent l'une un réſultat poſitif, l'autre un réſultat négatif, il s'enſuit que la valeur qui donne le réſultat $=0$, & qui eſt la vraie racine de l'*équation*, ſera entre a & b. En effet, conſtruiſons une courbe de genre parabolique, nous verrons clairement que ſi une valeur de x donne l'ordonnée poſitive, & qu'une autre valeur de x donne l'ordonnée négative, la valeur de x qui donnera l'ordonnée $=0$, ſera entre ces deux-là: mais il n'en faut pas conclure que ſi on diminue, ou qu'on augmente tant ſoit peu cette valeur de x, qui donne le réſultat $=0$, on aura deux réſultats de ſigne différent; car il eſt évident qu'une courbe parabolique peut atteindre ſon axe ſans le couper, mais en le touchant ſeulement; & en général pour qu'une quantité paſſe pour le zéro, il n'eſt point néceſſaire que les deux états voiſins de cette quantité, l'un avant, l'autre après l'égalité à zéro, ſoient des états oppoſés. Cela eſt clair par les tangentes paralleles au diametre du cercle, où l'ordonnée poſitive devient zéro, & redevient enſuite poſitive, & par une infinité d'autres cas ſemblables.

Dans les *mémoires de l'académie des Sciences pour l'année 1747, pag. 665*, on trouve un ſavant mémoire de M. Fontaine ſur la réſolution des *équations*. L'auteur annonce qu'il donne ce mémoire *pour l'analyſe en entier, telle qu'on la cherche*, dit-il, *ſi inutilement depuis l'origine de l'algebre*.

Il ſe propoſe en effet de donner, dans cet ouvrage, des regles pour déterminer, dans une *équation* quelconque propoſée, 1°. la nature & le nombre des racines; c'eſt-à-dire, ſi elles ſont réelles, égales ou inégales, toutes poſitives, toutes négatives, ou en partie poſitives & négatives, ou enfin imaginaires en tout ou en partie. L'auteur ſuppoſe, dans cet ouvrage, la vérité d'un théorême que j'ai démontré le premier, & dont il a déja été fait mention plus haut; ſavoir, que toute racine imaginaire d'une *équation* peut toujours être exprimée par $a+b\sqrt{-1}$, a & b étant deux quantités réelles, & qu'il y a en ce cas encore une autre racine exprimée par $a-b\sqrt{-1}$. Nous n'entrerons point ici dans le détail de la méthode donné par M. Fontaine; elle eſt ſi bien expliquée dans le mémoire cité, & préſentée avec tant de préciſion, que nous ne pourrions abſolument que la tranſcrire ici; nous y renvoyons donc le lecteur. Nous ferons ſeulement les remarques ſuivantes, dans leſquelles nous ſuppoſerons qu'il ait le mémoire ſous les yeux.

1°. La quantité ou fonction formée des coefficiens, m, n, p, &c. (qui eſt égale à

zéro dans certains cas, plus grande que zéro dans d'autres, & plus petite dans d'autres) ſe trouve, en faiſant égales entr'elles, quelques quantités parmi les racines de l'*équation*; car il y a toujours autant de quantités $a, b, c, d,$ &c. dans les racines de l'*équation*, qu'il y a de coefficiens $m, n, p, q,$ &c. on a donc autant d'*équations* entre $a, b, c, d,$ &c. & $m, n, p, q,$ &c. qu'il y a de coefficiens m, n, p, q; & on ne peut arriver à une quantité ou *équation* finale, de laquelle $a, b, c, d,$ &c. aient diſparu, que dans le cas où quelques-unes des quantités $a, b, c, d,$ &c. ſeront égales; autrement, après toutes les opérations ordinaires deſtinées à faire évanouir les inconnues $a, b, c, d,$ (*voyez* ÉVANOUIR) &c. il en reſteroit toujours une, puiſqu'il y auroit autant d'*équations* que d'inconnues. Prenons, par exemple, un des cas que M. Fontaine a propoſés, $x^2 - 3x + 1 = o$, ou $xx - mx + n = o$; on trouve que $(x - a)(x - b)$ ou $(x - a + b\sqrt{-1})(x - a - b\sqrt{-1})$ ou $(x - b + a\sqrt{-1})(x - b - a\sqrt{-1})$ peuvent être les trois ſyſtêmes des facteurs de cette formule. Or, pour que les deux premiers ſyſtêmes de facteurs deviennent les mêmes, il faut que dans le premier ſyſtême $b = a$, & que dans le ſecond $b = o$; d'où l'on tire $xx - 2ax + aa = xx - mx + n$; donc $m = 2a$, $n = aa = \frac{mm}{4}$; donc dans le cas de $a = b$, on a $mm - 4n = o$. Maintenant pour que le ſecond & le troiſieme ſyſtêmes de facteurs deviennent le même, il faut que $b = a$ dans les deux ſyſtêmes, ainſi on aura $xx - 2ax + aa + aa = o$; donc $m = 2a$, $n = 2aa = \frac{2mm}{4}$; donc $mm - 2n = o$; ainſi $mm - 4n$ & $mm - 2n$ ſont les deux quantités égales, plus grandes ou plus petites que zéro, qui doivent déterminer ici les racines égales, ou les racines réelles, ou les racines imaginaires, & de plus le ſigne & la forme des racines.

2°. On voit aſſez par la nature de la méthode de M. Fontaine, qu'un ſyſtême de facteurs étant donné dans le ſecond, ou même dans le troiſieme degré, on trouvera la nature de la formule d'*équation* qui en réſulte, c'eſt-à-dire, le ſigne de chaque coefficient de cette formule; mais on ne voit pas, ce me ſemble, avec la même clarté comment on déterminera la formule qui réſulte d'un ſyſtême de facteurs dans les *équations* plus compoſées que le troiſieme degré; ni s'il ſera toujours poſſible d'aſſigner exactement toutes les formules qui réſultent d'un même ſyſtême de facteurs, en cas que ce ſyſtême puiſſe produire pluſieurs formules. Il ſeroit à ſouhaiter que ceux qui travailleront dans la ſuite d'après la méthode de M. Fontaine, s'appliquaſſent à développer ce dernier objet.

3°. M. Fontaine ſuppoſe que la quantité qui eſt $= o$ dans le cas de la coïncidence de deux ſyſtêmes de facteurs, eſt néceſſairement plus grande que zéro pour l'un de ces ſyſtêmes de facteurs, & plus petite pour l'autre. Il eſt vrai qu'il arrive le plus ſouvent qu'une quantité, égale à zéro dans l'hypotheſe de deux quantités qui coïncident, eſt poſitive & négative dans les deux cas immédiatement voiſins; mais cela n'arrive pas toujours. Par exemple, lorſqu'une courbe de genre parabolique touche ſon axe, & que par conſéquent l'abſciſſe x répondante à l'ordonnée $y = o$, a deux racines égales, il arrive ſouvent qu'en faiſant x plus grande ou plus petite qu'une de ces racines, on a y poſitive dans les deux cas. Ce n'eſt pas tout. Il pourroit arriver que dans les cas infiniment voiſins, ou extrêmement voiſins de celui qui a donné l'égalité à zéro, la quantité formée de $m, n, p, q,$ &c. fût plus grande que zéro pour un de ces cas, & plus petite pour l'autre; mais eſt il bien certain que dans les cas qui ne ſeront pas fort voiſins de celui qui a donné l'égalité à zéro, il y en aura toujours un qui donnera la fonction $> o$, & que l'autre donnera la même fonction $< o$. Une courbe qui coupe ſon axe en un point, a près de ce point en deſſus & en deſſous des ordonnées de différens ſignes; mais il eſt très-poſſible que toutes les ordonnées au deſſus & au deſſous ne ſoient pas néceſſairement de différens ſignes, parce que la courbe peut encore couper ſon axe ailleurs. M. Fontaine dit que s'il y a pluſieurs fonctions $= o$, il ſera toujours

facile de reconnoître *laquelle* de ces fonctions eſt toujours plus grande que zéro dans l'un des deux ſyſtêmes, & toujours moindre dans l'autre; il ſemble que, ſuivant ſon principe, dès qu'une fonction eſt égale à zéro dans le cas de la coïncidence de deux ſyſtêmes de facteurs, elle eſt *toujours* plus grande que zéro dans un de ces ſyſtêmes, & moindre dans l'autre. S'il y a des cas où cela puiſſe n'avoir pas lieu (comme M. Fontaine ſemble l'inſinuer), pourquoi, dira-t-on, n'arriveroit-il pas quelquefois que cela n'auroit lieu dans aucun cas?

Enfin, M. Fontaine détermine par le calcul d'un ſeul cas numérique particulier d'un des deux ſyſtêmes, celui où la fonction eſt $> o$, & celui où la fonction eſt plus petite. Cela peut être encore ſujet à difficulté; car cela ſuppoſe que la formule eſt toujours $> o$ dans un des cas, & toujours $< o$ dans l'autre. Or, dira-t-on, ne pourroit-il pas arriver que la formule fût, à la vérité, toujours $>$ ou $< o$, dans les deux cas pris enſemble; mais qu'après avoir été plus grande que zéro dans l'un de ces cas, juſqu'à une certaine valeur des quantités $a, b, c, d,$ &c. & plus petite dans l'autre cas, elle devînt enſuite plus petite que zéro dans le premier cas, & plus grande dans le ſecond?

Nous ne prétendons point, par ces difficultés, attaquer, ni encore moins renverſer la méthode de M. Fontaine; elle nous paroît pleine de ſagacité & de fineſſe, & digne de toute l'attention des ſavans; nous la regardons comme une nouvelle preuve du génie ſupérieur que l'auteur a déja montré dans d'autres ouvrages (*voyez* INTÉGRAL & TAUTOCHRONE); nous deſirons ſeulement que M. Fontaine trouve ces difficultés aſſez capables d'arrêter les géometres, pour daigner les lever entiérement dans un autre écrit, & mettre ſa méthode à l'abri même de toute chicane. Afin de l'y engager, voici à quoi nous réduiſons la queſtion. La formule eſt $= o$ dans le cas de l'égalité de certaines racines; ſoit cette formule appellée P. Suppoſons maintenant les racines inégales, en ſorte que $2t$ ſoit leur différence (c'eſt-à-dire, que $+t$ doive être ajouté à l'une, & $-t$ à l'autre); en ce cas la formule deviendra $P + Rt + St\,t + Qt^3$, &c. $R, S, Q,$ déſignant des quantités connues: or, pour que la méthode de M. Fontaine ait lieu dans tous les cas, il faut, 1°. que R ne ſoit jamais $= o$, ou du moins que ſi $R = o$, S le ſoit auſſi, en un mot que t ſe trouve toujours à une puiſſance impaire dans le premier des coefficiens; autrement t étant ſuppoſé très-petit, les deux formules ſeroient l'une & l'autre $>$ ou $< o$; t étant poſitif, ou négatif: 2°. qu'en ſuppoſant t poſitif, $Rt + St\,t + Qt^3$, &c. ſoit toujours du même ſigne, t ayant telle valeur qu'on voudra: 3°. qu'en ſuppoſant t négatif $Rt + St\,t + Qt^3$, &c. ſoit toujours de ſigne contraire au précédent, t ayant telle valeur qu'on voudra. Ces trois propoſitions démontrées, il ne reſtera plus de doute ſur la généralité & la certitude de la méthode propoſée par M. Fontaine.

Il ſeroit encore à ſouhaiter que l'auteur donnât une démonſtration de la méthode qu'il propoſe, pour approcher, auſſi près qu'on veut, des racines des *équations*; il ſemble ſuppoſer encore dans l'expoſé de cette méthode, que quand une certaine valeur de ϕ rend $= o$ une quantité ou fonction de ϕ, deux autres valeurs de ϕ, l'une plus grande, l'autre plus petite, donneront l'une moins ou plus que zéro, l'autre plus ou moins que zéro. Cela n'eſt pas vrai en général, mais cela pourroit l'être dans le cas particulier de M. Fontaine; & c'eſt ce qu'il ſeroit bon de prouver. *Voyez l'article* RACINE.

Il nous reſte à faire quelques réflexions ſur les *équations* appliquées à la géométrie. Nous avons indiqué au *mot* DÉCOUVERTE, par quel raiſonnement Deſcartes eſt parvenu à appliquer les *équations* indéterminées aux courbes; les *mots* COURBE, DIFFÉRENTIEL, TANGENTE, *&c.* & autres ſemblables, font voir en détail les applications & les conſéquences de ce principe. On a vu auſſi au *mot* CONSTRUCTION, comment on conſtruit les *équations* par la géométrie. Il ne nous reſte ici qu'un mot à dire ſur la multiplicité des racines des *équations* en géométrie. Les obſervations que nous avons à faire ſur ce ſujet,

ſont une ſuite de celles que nous avons déja faites ſur les racines multiples des *équations* algébriques.

Suppoſons, par exemple, qu'on propoſe de diviſer une ligne a en moyenne & extrême raiſon, nommant x la partie cherchée de cette ligne, ou aura $a : x :: x : a - x$; d'où l'on tire $xx + ax = aa$; & $x = -\frac{a}{2} + \sqrt{\frac{5aa}{4}}$; la racine négative de cette *équation* ne ſauroit ſervir ici, mais elle ſerviroit à la ſolution de ce problême: trouver *dans le prolongement* de la ligne donnée a une ligne x, telle que $a : x :: x : a + x$; dans ce cas la racine négative devient poſitive, & la poſitive négative; & l'*équation* eſt $xx - ax = aa$.

Si on propoſe de tirer du point A une ligne AE (*fig. 11 d'algebre*) dans un cercle, telle que BO étant perpendiculaire au diametre AD, & donnée de poſition, on ait $FE =$ à une ligne donnée a, on aura en nommant BF, x, une *équation* du quatrieme degré qui n'aura ni ſecond, ni quatrieme terme; cette *équation* aura deux racines poſitives BF & Bf, telles que FE d'une part, & fe de l'autre, ſeront égales à a; & deux autres racines égales aux deux précédentes & de ſignes contraires, parce qu'en achevant le cercle, & prolongeant OB en deſſous, le problême aura deux ſolutions pareilles; ſi a étoit plus grand que BD, les racines ſeroient imaginaires.

Si on nommoit AF, BO, b, AC, r, AB, c, on auroit $bb - xx + cc = ax$ ou $2rc = xx + ax$; la racine poſitive eſt AF, & la négative Af, parce que cette racine négative, ſi on la traitoit comme poſitive, donneroit $ax = Bf^2 - BO^2 = xx - bb - cc = xx - 2rc$, & non pas $ax = BC^2 = BF^2$. Voilà un cas où deux racines de différens ſignes n'indiquent pas des poſitions diamétralement oppoſées dans les lignes AF, Af, qui repréſentent ces racines, mais ſeulement le changement de ſigne du ſecond terme ax dans l'*équation* du problême.

Dans ce dernier cas, c'eſt-à-dire, en prenant AF pour l'inconnue, *l'équation* n'eſt que du ſecond degré, au lieu qu'en prenant BF pour inconnue, elle monte au quatrieme; d'où l'on voit comment, par le bon choix des inconnues, on peut ſimplifier un problême en pluſieurs occaſions. Mais, dira-t-on, pourquoi le problême a-t-il quatre ſolutions dans un cas, & deux ſeulement dans un autre? Je réponds que dans le dernier cas il a auſſi quatre ſolutions comme dans le premier; ou pour parler plus exactement, que BF a quatre valeurs dans les deux cas; car $BF = + \sqrt{AI^2 - AB^2}$; ce qui donne deux valeurs égales de différens ſignes pour chaque valeur de AF. Voyez *encore d'autres obſervations* ſur un problême de ce genre à l'*article* SITUATION.

Autre queſtion. On propoſe d'inſcrire dans un rectangle donné $ABDE$ (*fig. 11, alg. n. 2.*) un rectangle $abde$, dont les côtés ſoient également éloignés des côtés du grand, & qui ſoit à ce grand rectangle comme m eſt à n: ſoit $AB = a$, $AD = b$, $AC = x$; on aura $(a - 2x) \times (b - 2x) : ab :: m : n$, & on trouvera par la révolution de cette *équation*, qu'en ſuppoſant $m < n$, x a deux valeurs réelles & poſitives; cependant le problême n'a évidemment qu'une ſolution; mais il renferme une condition que l'algebre ne peut pas énoncer; ſavoir, que le rectangle $abde$ ſoit *au dedans* de l'autre: ſi on avoit $ab : (2x - a)(2x = b) :: n : m$, on trouveroit la même *équation*, & cependant ce ne ſeroit plus le même problême. Le parallélogramme rectangle qui ſatisferoit à cette queſtion, ſeroit alors celui qu'on voit, (*fig. 11, n. 3*), dans lequel AC eſt égal à la plus grande valeur poſitive de x, & $AC = Ca$; le côté ad eſt éloigné de AD comme le côté ca de AB, & ainſi du reſte; mais le rectangle $abcd$ n'eſt pas au dedans de l'autre; condition que l'algebre ne peut exprimer. *Voyez* SITUATION.

Sur les *équations différentielles*, *exponentielles*, &c. *voyez* DIFFÉRENTIEL, EXPOSANT, EXPONENTIEL, INTÉGRAL, CONSTRUCTION, *&c.*

On appelle quelquefois *équation*, *en géométrie & en méchanique*, ce qui n'eſt qu'une ſimple proportionnalité indiquée d'une maniere abrégée; par exemple,

quand on dit qu'un rectangle eſt *égal* au produit de ſa baſe par ſa hauteur, cela ſignifie explicitement; ſi on a deux rectangles, & qu'on prenne une quantité quelconque linéaire *a* pour la meſure commune de leur baſe & de leur hauteur; que *B* ſoit le nombre de fois (entier ou rompu, rationnel ou irrationnel) que la baſe de l'un contient *a*; que *H* ſoit le nombre de fois que la hauteur du même contient *a*; que *b* ſoit le nombre de fois que la baſe de l'autre contient *a*; que *h* ſoit le nombre de fois que la hauteur du même contient *a*, les aires de ces deux rectangles ſeront entr'elles comme le produit des nombres, *B*, *H*, eſt au produit des nombres, *b*, *h*. De même, quand on dit que la viteſſe d'un corps qui ſe meut uniformément, eſt égale à l'eſpace diviſé par le temps, cela veut dire explicitement: ſi deux corps ſe meuvent uniformément, & parcourent, l'un l'eſpace *E* pendant le temps *T*, l'autre l'eſpace *e* pendant le temps *t*; qu'on prenne une ligne *a* pour commune meſure des eſpaces *E*, *e* & un temps θ pour communes meſures des temps *T*, *t*, les viteſſes ſeront comme le nombre $\frac{E}{a}$ diviſé par le nombre $\frac{T}{\theta}$, eſt au nombre $\frac{e}{a}$ diviſé par le nombre $\frac{t}{\theta}$. *Voyez* MESURE, VITESSE, *&c.* *(O)*

ÉQUATION DE L'HORLOGE, eſt la même choſe que l'*équation du temps*. Voyez *l'article ſuivant.*

ÉQUATION DU TEMPS, *en Aſtronomie*, eſt la différence entre le temps vrai ou apparent, & le temps moyen; c'eſt-à-dire la réduction du temps inégal apparent, ou du mouvement inégal, ſoit du ſoleil, ſoit d'une planete, à un temps ou à un mouvement moyen, égal & uniforme. *Voyez* TEMPS & MOUVEMENT.

Le temps ne ſe meſure que par le mouvement; & comme le temps en lui-même coule toujours uniformément, on ſe ſert pour le meſurer, d'un mouvement qu'on ſuppoſe égal & uniforme, ou qui conſerve toujours la même viteſſe.

Le mouvement du ſoleil eſt celui dont on ſe ſert communément pour cela, parce que ce mouvement eſt celui qu'on obſerve le plus facilement: cependant il manque de la principale qualité néceſſaire pour meſurer le temps, c'eſt-à-dire, de l'uniformité. En effet, les aſtronomes ont remarqué que le mouvement apparent du ſoleil n'eſt pas toujours égal & uniforme; mais que ce mouvement tantôt s'accélere, tantôt ſe ralentit: il ne peut donc ſervir à meſurer le temps, qui eſt uniforme par ſa nature. *Voyez* SOLEIL.

Ainſi le temps meſuré par le mouvement du ſoleil, & qu'on appelle le *temps vrai* ou *apparent*, eſt différent du *tems moyen* & *uniforme*, ſuivant lequel on meſure & on calcule tous les mouvemens des corps céleſtes.

Voici comme on explique cette inégalité. Le jour naturel ou ſolaire n'eſt pas proprement meſuré par une révolution entiere de l'équateur, ou par vingt-quatre heures équinoxiales, mais par le temps qui s'écoule, tandis que le plan d'un méridien qui a paſſé ſous le ſoleil, vient à y repaſſer une ſeconde fois par la rotation de la terre; & ce temps eſt la diſtance qu'il y a entre le midi d'un jour & le midi du jour ſuivant. *Voyez* JOUR & MÉRIDIEN.

Or, ſi la terre n'avoit point d'autre mouvement que celui de ſa rotation autour de ſon axe, tous les jours ſeroient exactement égaux les uns aux autres, & auroient tous pour meſure le temps de la révolution de l'équateur: mais cela n'eſt pas tout à fait ainſi; car tandis que la terre tourne autour de ſon axe, elle avance en même temps dans ſon orbite: de ſorte que quand un méridien qui a paſſé ſous le centre du ſoleil a fait une révolution entiere, ce méridien ne revient pas ſous le ſoleil préciſément, comme il paroît par la figure.

Soit *S* le ſoleil (*Pl. aſt. fig. 50*) & ſoit *AB* une portion de l'écliptique; ſuppoſons que la ligne *MD* repréſente un méridien quelconque, dont le plan prolongé paſſe par le centre du ſoleil lorſque la terre eſt en *A*; imaginons enſuite que la terre avance dans ſon orbite, & qu'en faiſant une révolution autour de ſon axe elle arrive en *B*, le méridien *MD* ſe trouvera dans une poſition *m d* parallele à la premiere: par conſéquent le méridien, dans ce nouvel état, ne paſſera pas par le centre du ſoleil, &

les peuples qui l'habitent n'auront point encore midi. Il faut pour cela que le méridien *d m* faſſe encore un mouvement angulaire, & décrive l'angle *d B f*, afin que ſon plan puiſſe paſſer par le ſoleil. *Voyez* TERRE.

Delà il s'enſuit que les jours ſolaires ſont plus longs que le temps d'une révolution de la terre autour de ſon axe..

Cependant ſi les plans de tous les méridiens étoient perpendiculaires au plan de l'orbite terreſtre, & que la terre parcourût ſon orbite avec un mouvement uniforme, l'angle *d B F* ſeroit égal à l'angle *B S A*, & les arcs *d f* & *A B* ſeroient ſemblables : par conſéquent l'intervalle d'un midi à l'autre ſeroit toujours le même, puiſque l'arc *A B* & l'angle *d B F* ſeroient toujours de la même quantité de degrés. Tous les jours ſolaires ſeroient donc égaux, & le temps moyen ſeroit le même que le temps vrai.

Mais les choſes ſont bien autrement, car la terre n'a point un mouvement uniforme dans ſon orbite ; elle décrit, lorſqu'elle eſt aphélie, un plus petit arc, & lorſqu'elle eſt périhélie, un plus grand arc dans le même temps. *Voyez plus bas* EQUATION DU CENTRE. D'ailleurs, les plans des méridiens ne ſont point perpendiculaires à l'écliptique, mais à l'équateur ; & cette ſeule raiſon, indépendamment de l'inégalité du mouvement de la terre, doit rendre les jours inégaux ; car l'écliptique fait avec l'équateur un angle d'environ 23 degrés $\frac{1}{2}$: & ſi on diviſe l'écliptique en pluſieurs petits arcs égaux qui repréſentent le chemin (ſuppoſé uniforme) du ſoleil pendant chaque jour, & que par les poles du monde & par chacun des points de diviſion ou faſſe paſſer des méridiens céleſtes, les arcs de l'équateur, compris entre ces méridiens, ne ſeront point égaux entr'eux comme les arcs de l'écliptique ; par conſéquent la diſtance entre le moment où le ſoleil paſſe par un méridien, & le moment du jour ſuivant où il retourne à ce même méridien, ne ſera pas le même pour tous les jours. Nous ſubſtituerons ici au mouvement réel de la terre, le mouvement apparent du ſoleil, qui produit le même effet, & rend la choſe un peu plus facile à entendre.

Ainſi en ſuppoſant même que le ſoleil eût un mouvement uniforme dans l'écliptique, le temps qui coule uniformément ne pourroit être repréſenté par la diſtance entre le midi d'un jour & le midi d'un autre ; les aſtronomes ont donc été obligés d'inventer, pour la commodité de leurs calculs, des jours fictifs, tous égaux entr'eux, & moyens entre le plus long & le plus court des jours inégaux.

Pour déterminer ces jours, on a pris d'abord le nombre d'heures de la révolution totale du ſoleil dans l'écliptique, & on a diviſé le temps total en autant de parties qu'il y a d'heures, dont vingt-quatre compoſent un jour.

De plus, comme nous ne connoiſſons point dans la nature des corps dont le mouvement ſoit uniforme, & que cependant un tel mouvement eſt la ſeule vraie meſure du temps, on imagine un corps fictif, par exemple, une étoile qui ſe meut uniformément dans l'équateur d'occident en orient, & qui, ſans accélérer ni retarder jamais ſon mouvement, parcourt l'équateur, préciſément dans le même temps que le ſoleil fait ſa révolution dans l'écliptique : le mouvement de cette étoile repréſente le temps égal ou moyen, & ſon mouvement diurne dans l'équateur eſt de 59′ 8″, c'eſt-à-dire, le même que le mouvement moyen du ſoleil dans l'écliptique : par conſéquent le jour égal & moyen ſe détermine par l'arrivée de cette étoile au méridien, & il eſt égal au temps que les 360 degrés de la circonférence de l'équateur mettent à faire une révolution entiere, & a 59′ 8″ de plus. Comme cette addition de 59′ 8″ eſt toujours la même, les jours moyens ſont conſtamment égaux entr'eux.

Puis donc que le ſoleil va vers l'orient inégalement, par rapport à l'équateur, il arrivera au méridien quelquefois plutôt que cet aſtre imaginaire, & quelquefois plus tard : delà vient la différence qu'il y a entre le temps vrai & le temps moyen. On connoît cette différence quand on ſait le lieu de l'aſtre imaginaire dans l'équateur, & le point de l'équateur qui vient au méridien avec le ſoleil ; car l'arc compris entr'eux étant converti en temps, fait voir la différence qu'il y a entre le temps vrai & le

temps moyen : c'eſt cette différence qu'on appelle *équation du temps*.

On peut donc définir l'*équation du temps*, le temps qui s'écoule tandis que l'arc de l'équateur, compris entre le point qui détermine l'aſcenſion droite du ſoleil, & le lieu de l'aſtre imaginaire, paſſe par le méridien ; ou, comme Tycho l'explique, & après lui Street, la différence entre la vraie longitude du ſoleil & ſon aſcenſion droite.

Trouver l'équation des jours ſolaires, c'eſt-à-dire, convertir le temps vrai en temps moyen, & le temps moyen en temps vrai. 1°. Si l'aſcenſion droite du ſoleil eſt égale à ſon mouvement moyen, le ſoleil imaginaire & le vrai paſſeront par le méridien dans le même temps ; & par conſéquent le temps vrai eſt confondu avec le temps moyen.

2°. Si l'aſcenſion droite eſt plus grande que le mouvement moyen, il faut ſouſtraire le dernier du premier ; & changeant cette différence en temps ſolaire, la retrancher du temps vrai pour trouver le temps moyen, ou l'ajouter au temps moyen pour trouver le temps vrai.

3°. Enfin, ſi l'aſcenſion droite eſt moindre que le mouvement moyen, ôtez le premier du dernier ; & changeant la différence en temps ſolaire, ajoutez-la au temps vrai pour trouver le temps moyen, ou ôtez-la du temps moyen pour trouver le temps vrai.

Cette théorie de l'inégalité & de l'*équation* des jours naturels eſt en uſage, non ſeulement dans les calculs aſtronomiques, mais auſſi pour régler les horloges, les montres, & autres inſtrumens qui meſurent le temps. Par-là nous connoiſſons pourquoi une pendule, ou autre mouvement qui meſure le temps moyen, ne s'accorde point avec le ſoleil qui meſure le temps vrai, mais va quelquefois avant, & quelquefois après lui : c'eſt pour cela que les cadrans ſolaires & les horloges ne ſont jamais parfaitement d'accord. *Voyez* HORLOGE & CADRAN.

Ainſi quand on dit, par exemple, *à midi du temps moyen*, on parle du midi meſuré ſur le mouvement de l'horloge ; mouvement qui eſt uniforme & ſemblable à celui de l'aſtre imaginaire, que nous avons ſuppoſé plus haut : & quand on dit *à midi de temps vrai*, il s'agit du moment où le ſoleil eſt arrivé au méridien du lieu ; moment ſouvent différent de celui où l'horloge marque midi. De même quand on dit, *à 2 heures 15 minutes après midi temps moyen*, on entend *à 2 heures 15 minutes marquées par la pendule après le midi moyen :* & quand on dit *2 heures 15 minutes temps vrai*, on entend *2 heures 15 minutes après l'inſtant du midi vrai.*

On a ſouvent beſoin en aſtronomie de réduire le temps moyen en temps vrai, parce que les mouvemens des planetes ſont calculés dans les tables, par rapport au temps uniforme ou moyen, & qu'il eſt enſuite néceſſaire, pour ſe conformer à l'uſage civil, de connoître ces mouvemens, par rapport au temps eſtimé ſelon le mouvement du ſoleil : de même on a beſoin de réduire le temps vrai en temps moyen, lorſqu'il s'agit de comparer aux tables aſtronomiques l'obſervation de quelque phénomene.

C'eſt *l'équation du temps* qui a produit l'*équation de l'horloge*, qui n'eſt autre choſe que la quantité de temps dont une pendule bien réglée doit avancer ou retarder ſur une bonne méridienne, cette méridienne donnant toujours le midi vrai. On trouve dans preſque tous les almanachs aſtronomiques, comme dans la *connoiſſance des temps* dans l'*état du ciel de M. Pingré*, &c. l'*équation* de l'horloge pour chaque jour. Nous renvoyons à ces ouvrages & à ces tables, & plus bas à l'*art.* ÉQUATION, *Horlogerie*, ceux qui auront beſoin de régler leurs pendules ſur le mouvement du ſoleil. Il nous ſuffit d'avoir expliqué ici clairement, d'après les aſtronomes modernes, en quoi conſiſte *principalement l'équation du temps :* nous diſons *principalement*, car nous n'avons eu égard juſqu'ici qu'à une des cauſes de l'inégalité des jours naturels, à celle qui vient de l'obliquité de l'écliptique : nous n'avons touché qu'en paſſant une autre cauſe de cette inégalité, celle qui vient de l'inégalité réelle du mouvement du ſoleil dans l'écliptique. Pour avoir exactement l'*équation* du temps ou de l'horloge, il faut avoir égard à cette ſeconde inégalité, & il faut que la table de l'*équation* de l'horloge, quand elle eſt exacte, renferme cette inégalité & la précédente. Cette table ne ſauroit être perpétuelle, à

cauſe de la préceſſion des équinoxes & du changement de l'apogée du ſoleil, qui fait que l'inégalité de ſon mouvement n'eſt pas exactement la même à la fin de l'année révolue : mais comme le mouvement de préceſſion des équinoxes, & celui de l'apogée du ſoleil ſont fort lents, la table de l'*équation* de l'horloge peut ſervir ſans erreur ſenſible pendant pluſieurs années conſécutives.

Il ne nous reſte plus qu'à expliquer en quoi conſiſte la ſeconde inégalité du mouvement du ſoleil, qu'on appelle *équation du centre*; c'eſt l'objet de l'*article* ſuivant.

ÉQUATION DU CENTRE. Pour faire entendre bien clairement ce que c'eſt que cette *équation*, il eſt néceſſaire de comparer le mouvement d'une planete dans les divers points de ſon orbite, avec le mouvement d'un corps qui parcourroit la circonférence d'un cercle d'un mouvement toujours égal & uniforme. On ſe reſſouviendra d'abord de ces deux principes; 1°. que les planetes décrivent autour du ſoleil des ellipſes; 2°. que les aires décrites par les planetes ſont proportionnelles aux temps. *V.* PLANETTE & *Képler.* Cela poſé, ſoit *AEBF* (*fig. 51, n°. 2 aſtron.*) l'orbite d'une planete, au foyer de laquelle ſe trouve le ſoleil en *S*; ſoit *AB* le grand axe, *OQ* le petit axe, on décrira du centre *S* de l'intervalle *SE* (que je ſuppoſe moyen proportionnel entre *AK* & *OK*, c'eſt-à-dire, entre les deux demi-axes) le cercle *CEGF*, dont la ſurface ſera par conſéquent égale à celle de l'ellipſe, comme cela eſt démontré dans les *ſections coniques.* Suppoſons préſentement qu'un corps céleſte parcoure la circonférence *CEGF* d'un mouvement toujours égal, mais de telle ſorte qu'il acheve ſa révolution préciſément dans le temps que la planete parcourt la circonférence entiere de ſon ellipſe : dans cette ſuppoſition, lorſque la planete ſera à ſon aphélie au point *A*, le corps céleſte, que nous ſuppoſons emporté d'un mouvement toujours égal & uniforme, ſe trouvera pour lors dans la ligne des apſides au point *C*, & partant ſon mouvement repréſentera le mouvement égal, ou le moyen mouvement de la planete, puiſqu'il décrira autour du point *S* des ſecteurs de cercles proportionnels aux temps, leſquels ſeront égaux aux aires elliptiques que la planete a dû décrire dans le même temps.

Suppoſons préſentement que le ſecteur de cercle *CSM* repréſente le mouvement moyen de ce corps, ou l'angle proportionnel au temps qu'il a dû décrire autour du point *S*, on prendra ſur l'ellipſe l'aire *ASP*, égale à l'aire *CSM*; & le lieu de la planete dans ſon orbite ſera par conſéquent au point *P*, & l'angle *MSD*, qui eſt la différence entre le mouvement vrai & le mouvement moyen de la planete, eſt ce qu'on appelle l'*équation du centre* ou *la proſthaphéreſe* (*voy.* PROSTHAPHÉRESE) mais l'aire *ACDP* ſera égale au ſecteur *DSM*; c'eſt pourquoi l'aire *ACDP* eſt toujours proportionnelle à l'*équation du centre.* Au point *R*, l'*équation du centre* ſera égale à l'aire *ACEPA* moins l'aire *EmR*, & ainſi de ſuite : d'où il eſt aiſé de voir, 1°. que l'*équation du centre* eſt la plus grande aux points *E*, *F*; 2°. qu'elle eſt nulle aux points *A*, *B* de l'aphélie ou du périhélie; 3°. que depuis *A* juſqu'en *B* *l'équation du centre* eſt *ſouſtractive*, c'eſt-à-dire, doit ſe retrancher du mouvement moyen, & que depuis *B* juſqu'en *A* elle eſt *additive*, c'eſt-à-dire, doit être ajoutée à ce mouvement.

Les aſtronomes ont calculé des tables de l'*équation du centre*, & c'eſt par le moyen de ces tables qu'ils déterminent le lieu vrai du ſoleil & des planetes pour chaque jour : nous avons donné au *mot* ELLIPSE la formule pour l'*équation du centre*, & indiqué la maniere de trouver cette formule.

L'anomalie étant la diſtance du lieu d'une planete à ſon aphélie, il s'enſuit que ſi, depuis l'aphélie juſqu'au périhélie, on retranche l'*équation du centre* de l'anomalie moyenne, c'eſt-à-dire, de la diſtance entre le lieu moyen & l'aphélie, & ſi on ajoute cette même *équation* à l'anomalie moyenne, depuis le périhélie juſqu'à l'aphélie, on aura l'anomalie vraie, ou égalée, c'eſt-à-dire, la diſtance du lieu vrai de la planete à l'aphélie.

Pendant ce xviij ſiecle, lorſque le ſoleil eſt au 10°. degré du Scorpion, ou la terre au 10°. degré du Taureau, alors l'*équation* de l'horloge, formée des deux inégalités ci-deſſus expliquée, eſt la plus grande qu'il

qu'il eſt poſſible, étant de 16′ 11″ : c'eſt ce qui arrive le 3 novembre ; la pendule retarde alors de cette quantité. Dès ce moment la pendule retarde de moins en moins juſqu'au 23 décembre à midi, qu'elle s'accorde très-exactement, ou à très-peu près avec le ſoleil. De là juſqu'au 15 avril elle avance ſur le ſoleil ; du 15 avril juſqu'au 17 juin elle retarde, du 17 juin juſqu'au 31 août elle avance, & du 31 août juſqu'au 23 décembre elle retarde.

En effet, ſuppoſant le 23 décembre à midi un aſtre placé dans l'écliptique qui la décrive non uniformément, mais avec l'inégalité de mouvement que donne l'*équation du centre* du ſoleil, & ſuppoſant en ce même inſtant un aſtre imaginaire qui ait la même aſcenſion droite, & qui décrive uniformément l'équateur, on verra, par les méthodes indiquées ci-deſſus, que juſqu'au 15 avril l'aſtre imaginaire paſſera au méridien avant le ſoleil, qu'enſuite il y paſſera plus tard juſqu'au 17 juin, *&c.*

ÉQUATION DU MOUVEMENT DES PLANETES. L'*équation* du centre n'eſt pas la ſeule inégalité à laquelle le mouvement des planetes ſoit ſujet ; il eſt encore d'autres inégalités qui viennent principalement de l'action mutuelle que les planetes exercent les unes ſur les autres, ou de celle que le ſoleil exerce ſur les ſatellites.

C'eſt principalement dans la lune que ces *équations* ſont ſenſibles ; elles le ſont auſſi dans Jupiter & dans Saturne ; mais la quantité n'en eſt pas ſi bien déterminée. Sur quoi *voyez les articles* LUNE, SATURNE, JUPITER. Je me contenterai de faire ici les obſervations ſuivantes à l'égard de la lune.

1°. Depuis la publication de mon ouvrage, qui a pour titre, *recherches ſur les différens points importans du ſyſtême du monde, Paris 1754*, j'ai trouvé moyen de ſimplifier à certains égards, & de rendre encore plus exactes à d'autres, les tables du mouvement de la lune données dans cet ouvrage. Dans les tables de correction qui ſe trouvent à la page 147 de la premiere partie, on doit ſupprimer entiérement la I table de la page 149 : dans la XIII table, page 153, l'*équation* doit être 1′ 21″, au lieu de 1′ ; & dans la XVI table, page 154, l'*équation* doit être 39″, au lieu de 1′ 39″.

2°. Outre les *équations* du mouvement du nœud, qu'on trouve dans les tables des *Inſt. aſtronomiques*, on a encore ces deux-ci : 4′ 45″ multipliées par le ſinus du double de la diſtance de l'apogée de la lune au nœud aſcendant ; plus 8′ 22″ multipliées par le ſinus du double de la diſtance de la lune au nœud, moins le ſinus du double de la diſtance de la lune au ſoleil. Toutes les autres tables de l'*équation* du nœud peuvent être ſupprimées : ainſi on peut ſimplifier beaucoup nos tables des pages 190, 191, 195 de l'ouvrage cité ; on les réduira à deux de la forme ſuivante.

I. Table. *Diſtance de l'apogée de la lune au nœud*, ajoutez *en deſcendant*, &c.

II. Table. *Diſtance de la lune au nœud*, ajoutez *en deſcendant*, &c.

Diſtance de la lune au ſoleil, ôtez *en deſcendant*, &c.

Dans la premiere de ces tables, la plus grande *équation* ſera de 4′ 45″, comme dans la ſeconde colonne de la page 191 de mon ouvrage : dans la ſeconde table, la plus grande *équation* ſera de 8′ 22″, comme dans la ſeconde colonne de la page 190.

3°. Dans les tables pour corriger l'inclinaiſon, page 102 du même ouvrage, on peut ſupprimer encore la ſeconde table de la page 103, & la premiere de la page 104.

Les raiſons de ces différentes corrections aux tables publiées dans mon ouvrage, ſeront expliquées dans la troiſieme partie de ce même ouvrage, que j'eſpere publier bientôt, & qui contiendra beaucoup d'autres remarques importantes ſur les tables de la lune.

Sur la conſtruction & la force des tables d'*équation* des planetes, *voyez l'article* TABLES ASTRONOMIQUES.

EQUATION LUNAIRE, *en chronologie*, eſt la même choſe que la proemptoſe, ou anticipation de la nouvelle lune. *Voyez* PROEMPTOSE.

EQUATION SOLAIRE, *en chronologie*, eſt la même choſe que la métemptoſe, ou retardement de la nouvelle lune. *Voyez* MÉTEMPTOSE.

EQUATION, (*Horlogerie*, &c.) L'*équation* eſt cette partie de l'horlogerie qui indique les variations du ſoleil, ou la différence de ſon retour au méridien.

Ayant parlé des deux temps vrai & moyen (*voyez ci-deſſus* EQUATION *du temps*), & donné une idée de leurs cauſes, il faut paſſer à la deſcription des machines qu'on a employées pour les indiquer.

Les premieres horloges qui ont été faites, ont indiqué le temps moyen : la diſpoſition de ces machines ne pouvoit marquer les parties du temps que par des intervalles égaux.

Ce ne fut que lorſqu'on eut déterminé la quantité de variation apparente du ſoleil par le moyen des obſervations aſtronomiques, que l'on chercha les moyens de faire ſuivre aux horloges ces mêmes variations du ſoleil ; ce qui donna lieu aux pendules à *équation*.

Les différentes eſpeces de conſtructions que l'on a miſes en uſage pour faire marquer le temps vrai & moyen, peuvent ſe réduire en général aux ſuivantes. 1°. Aux pendules à *équation* qui marquoient les deux temps par le moyen de deux aiguilles : telle eſt celle dont parle le P. Alexandre dans ſon traité *des horloges*, *page* 343. Cette piece étoit dans le cabinet de Philippe II, roi d'Eſpagne ; elle fut la premiere pendule à *équation* connue.

Voici ce que dit M. de Sully, *regle artificielle du temps*, dans ſa réponſe au P. Kefra, ſur les premieres *équations*. « Il y a, dit-il, deux manieres de produire à peu près la même choſe (de » marquer l'*équation* ;) l'une eſt par une » pendule dont les vibrations ſont réglées » ſur le temps égal ou moyen, & dont » la réduction du temps égal à l'apparent, » eſt faite par le mouvement particulier » d'une ſeconde aiguille de minutes ſur le » cadran ; & c'eſt de cette maniere qu'eſt » faite la pendule du roi d'Eſpagne, & » toutes les autres qu'on a faites juſqu'ici, » & que l'on appelle *pendules d'équations*. » La ſeconde maniere, qui eſt celle » que j'entends, & qui n'a pas encore » été exécutée, que je ſache, eſt par une » pendule dont les vibrations ſeroient ré- » glées ſur le temps apparent, & qui par » conſéquent ſeroient inégales entr'elles. » Cette pendule ayant ſon cadran à l'or- » dinaire, ſes aiguilles d'heures, de mi- » nutes, de ſecondes, ſeroient toujours » d'accord, & montreroient uniquement » & préciſément le temps apparent, comme » il nous eſt méſuré par le ſoleil. » Cette derniere conſtruction d'*équation* appartient au P. Alexandre : c'eſt la même dont je parlerai bientôt.

Celles que l'on conſtruiſit en Angleterre, étoient auſſi ſur le même principe : j'ignore quelle étoit la diſpoſition intérieure de ces premiers ouvrages ; mais je ſuppléerai à cela en faiſant la deſcription de celle de M. Julien le Roi, qui eſt auſſi à deux aiguilles, & qui a été une des premieres pendules à *équation*.

La ſeconde eſt celle du P. Alexandre, dont il a fait la deſcription dans ſon traité *des horloges*. Cette conſtruction, toute ſimple & ingénieuſe qu'elle eſt, a trop de défauts pour que je m'arrête à la décrire en entier, j'en donnerai ſimplement l'idée ci-après ; ceux qui ſeront curieux de la connoître mieux, pourront recourir au traité *de l'horlogerie* de cet auteur : je ne crois pas qu'elle ait été exécutée ; elle ne pourroit d'ailleurs marquer le temps moyen.

Je puis comprendre dans ce ſecond genre, une conſtruction de M. de Rivaz, qui ne marque que les heures & minutes du temps vrai ; mais elle eſt exempte des défauts de celle du P. Alexandre.

La troiſieme eſt celle du ſieur le Bon : cette conſtruction marque les heures, minutes & ſecondes du temps vrai, & les heures & minutes du temps moyen ; c'eſt par le moyen de pluſieurs cadrans qu'il a produit ces effets. Je ne connois cet ouvrage que par l'extrait de la lettre de M. le Bon à l'abbé de Hautefeuille, indiqué dans le livre du P. Alexandre, *page* 342.

Les pendules d'*équation* à cercles mobiles ſont auſſi de ce genre. La pendule à *équation* que j'ai conſtruite, ainſi que la montre, peuvent y être compriſes.

Une derniere eſpece de pendules à *équation*, eſt celle dont une aiguille marque les minutes du temps moyen ; & une autre la différence ou le nombre de minutes

dont le temps vrai en differe. Cette derniere aiguille ne fait qu'une demi-révolution environ, pour répondre à 30′ 53″. Cette quantité eſt la ſomme des variations du ſoleil ; car on voit par la table d'*équation* ci-après, que le ſoleil avance de 16′ 9″ le premier novembre ſur le temps moyen ; & qu'au contraire il retarde de 14′ 44″ ſur le même temps le 11 février ; & la ſomme de ces variations eſt de 30′ 53″.

On peut voir la deſcription de la pendule dont il s'agit, dans le traité de M. Thiout, ainſi que pluſieurs conſtructions d'*équations* qui y ſont décrites, dont une partie ſont en uſage parmi les horlogers, telle que celle de l'invention du ſieur Enderlin, ſavant artiſte, que l'horlogerie regrettera long-temps ; une de M. Thiout, auteur du traité ; une du ſieur Regnaud, de Châlons. Je ne m'arrêterai ſur aucune de ces pieces, qui ſont d'ailleurs connues, mon but étant d'expoſer ici ce qu'on a trouvé depuis l'impreſſion des traités de M. Thiout & du P. Alexandre, ou qui n'a pas encore été donné au public.

On me permettra quelques remarques ſur le choix des conſtructions d'*équations*, & ſur ce qu'exige l'exécution de cette partie de l'horlogerie.

Il y a trois ſortes de perſonnes qui travaillent, ou ſe mêlent de travailler à l'horlogerie ; les premiers, dont le nombre eſt le plus conſidérable, ſont ceux qui ont pris cet état ſans goût, ſans diſpoſition ni talent, & qui le profeſſent ſans application, & ſans chercher à ſortir de leur ignorance : ils travaillent ſimplement pour gagner de l'argent, & le haſard a décidé du choix.

Les ſeconds ſont ceux qui, par une envie de s'élever fort louable, cherchent à acquérir quelques connoiſſances & principes de l'art, mais aux efforts deſquels la nature ingrate ſe refuſe.

Enfin, le petit nombre renferme ces artiſtes intelligens, qui nés avec des diſpoſitions particulieres, ont l'amour du travail & de l'art, & s'appliquent à découvrir de nouveaux principes, & à approfondir ceux qui ont déja été trouvés.

Pour être un artiſte de ce genre, il ne ſuffit pas d'avoir un peu de théorie & quelques principes généraux des méchaniques, & d'y joindre l'habitude de travailler ; il faut une diſpoſition particuliere donnée par la nature. Cette diſpoſition ſeule tient lieu de tout ; lorſqu'on eſt né avec elle, on ne tarde pas à acquérir les autres parties. Si on veut faire uſage de ce don précieux, le temps donne bientôt la pratique, & un tel artiſte n'exécute rien dont il ne ſente les effets, ou qu'il ne cherche à les analyſer : enfin, rien n'échappe à ſes obſervations ; & quel chemin ne fera-t-il pas dans ſon art, s'il joint à ces diſpoſitions l'étude de ce que l'on a découvert juſqu'à lui ? Il eſt ſans doute rare de trouver des génies heureux qui réuniſſent toutes ces parties néceſſaires ; mais on en trouve qui ont toutes les diſpoſitions naturelles, il ne leur manque que d'en faire l'application ; ce qu'ils feroient ſans doute, s'ils avoient plus de motifs pour les porter à ſe livrer tout entiers à la perfection de leur art. Il ne faudroit, pour rendre un ſervice eſſentiel à l'horlogerie & à la ſociété, que piquer leur amour-propre, faire une diſtinction de ceux qui ſont horlogers de nom, ou qui le ſont en effet ; enfin, confier l'adminiſtration du corps de l'horlogerie aux plus intelligens ; faciliter l'entrée à ceux qui ont du talent, & la fermer à jamais à ces miſérables ouvriers qui ne peuvent que retarder le progrès de l'art, qu'ils ne tendent même qu'à détruire ; ou, ſi l'on veut que cette communauté ſubſiſte telle qu'elle eſt, que l'on érige du moins une ſociété particuliere, compoſée des plus fameux artiſtes qui ſeront juges du talent de ceux qui devront en être reçus, & qui décideront du mérite de toutes les nouvelles productions. Cette digreſſion, ſi c'en eſt une, doit être pardonnée à mon zele pour le progrès de l'art.

On peut réduire à deux points eſſentiels ou généraux, toutes les parties de l'horlogerie ; la conſtruction, c'eſt-à-dire, la diſpoſition des différens méchaniſmes & l'exécution. L'une & l'autre ſont également néceſſaires pour rendre les effets que l'on s'eſt propoſé ; ſans l'intelligence de l'artiſte, l'exécution la plus belle ne forme que des parties ſéparées, qui n'ont point

d'ame, & ne peuvent rendre que très-mal des effets ; & ſans la pratique, le théoricien ne peut mettre en exécution ſes idées. D'ailleurs, la pratique nous inſtruit de bien des phénomenes qu'on n'apperçoit qu'en exécutant.

La conſtruction des ouvrages d'*équation* a été juſqu'à préſent trop compoſée, & les êtres multipliés ſans raiſon ; inconvénient ordinaire aux nouvelles productions. Enderlin avoit employé ſix roues de plus qu'aux pendules ordinaires, pour ſon *équation*. On eſt parvenu à les retrancher toutes dans certaines conſtructions, & à n'en employer que trois ou quatre dans d'autres.

Ce nombre de roues que l'on employoit, a produit non ſeulement une augmentation d'ouvrage, mais encore un obſtacle aſſez grand pour la juſteſſe de l'*équation*. J'ai obſervé qu'une pendule conſtruite avec ſix roues de quadrature, malgré tous les ſoins apportés à l'exécution de ces roues, tant pour les arrondir que pour les fendre ; j'ai obſervé, dis-je, que les aiguilles du temps vrai & moyen s'éloignent & ſe rapprochent à chaque révolution qu'elles font. La pendule qui m'a donné lieu de faire cette remarque, étoit exécutée avec ſoin, & les aiguilles s'éloignoient de trente ſecondes. On conçoit que c'eſt l'inégalité des roues qui produit cet effet. Il ne faut pas qu'elle ſoit ſenſible, pour ne donner que cette quantité ; il ne faut que faire attention à leur nombre : ainſi s'il y en a ſix, comme à celle en queſtion, c'eſt l'inégalité de ſix roues qui eſt multipliée par la différence de la longueur des aiguilles au rayon des roues.

La conduite de la roue annuelle n'étoit pas moins compoſée ; on s'étoit attaché à la faire mouvoir continuellement, afin d'imiter par-là la progreſſion inſenſible de l'augmentation ou diminution d'*équation*. Il me paroît que cette préciſion étoit aſſez ſuperflue, ſi on enviſage l'*équation*, non comme un ſimple objet de curioſité, mais comme une choſe utile.

Si une pendule à *équation* ne ſert ſimplement qu'à contenter un curieux, on a raiſon de ne lui rien laiſſer à deſirer ; car dès-lors l'augmentation de l'ouvrage ne doit plus faire un obſtacle ; mais ſi ces ſortes de pieces ſont deſtinées à un uſage réel, il faut en faciliter l'exécution aux ouvriers ordinaires, produire les effets avec le moins de pieces poſſibles, & réſerver pour des artiſtes choiſis les opérations délicates qui échappent au général.

La plus grande variation du ſoleil en vingt-quatre heures, eſt de 30 ſecondes ; or, ſi le changement d'*équation* ne ſe fait qu'une fois par jour (& en quelques heures, comme de minuit à deux heures, par exemple), au lieu de ſe faire inſenſiblement & par un mouvement continuel, il s'enſuivra de-là qu'à ſix heures du matin l'aiguille du temps vrai marquera $7\frac{1}{2}$ ſecondes de plus qu'elle ne devroit, en ſuivant la progreſſion naturelle de la variation du ſoleil ; à midi elle marquera juſte l'*équation*, & à ſix heures du ſoir elle marquera $7\frac{1}{2}$ ſecondes de moins : ainſi dans la plus grande variation journaliere du ſoleil, l'erreur qui réſultera d'une conſtruction d'*équation* dont le changement ne ſe fera pas inſenſiblement, ſera de $7''\frac{1}{2}$; quantité même qui ne pourra être remarquée dans un cadran de 10 piés de diametre : mais d'ailleurs à midi elle ſera juſte ; ainſi on pourra voir le méridien & régler la pendule en ſe réglant ſur l'aiguille du temps vrai, comme avec les conſtructions compoſées. *Voyez* les traités d'horlogerie de M. Thiout, du P. Alexandre, de M. Bertoud, & la deſcription des arts & métiers, imprimés à Neuchatel ; & au mot PENDULE, la deſcription des pendules à *équation*.

Je joins ici une table d'*équation*, qui pourra ſervir à tracer les courbes, & à faire connoître la variation du ſoleil. Je la dreſſai il y a quelques années d'après celle de la *connoiſſance des temps* ; j'y fis quelques changemens, qui m'ont paru en rendre l'uſage plus facile.

Il y a dans la *connoiſſance des temps* deux tables différentes pour l'*équation* du temps ; je dirai dans la ſuite de cet article la raiſon qui m'a fait préférer celle-ci.

M. Pingré, chanoine régulier de Sainte-Genevieve, & correſpondant de l'académie royale des ſciences, dans ſon *état du ciel*, pour les années 1574 & 1755, dont il a

été parlé au *mot* EPHÉMÉRIDES, donne auſſi une table de l'*équation* de l'horloge à la derniere colonne de la premiere page de chaque mois : cette table eſt différente de celle qu'on trouve dans la *connoiſſance des temps* à la derniere colonne de la ſeconde page de chaque mois. Nous ne faiſons ici uſage ni de l'une ni de l'autre ; mais celle de M. Pingré étant tantôt en *avance*, tantôt en *retard*, nous paroît plus commode que celle de la connoiſſance des temps, par la raiſon qu'on verra plus bas, & qui nous fait préférer la ſeconde table de la connoiſſance des temps à la premiere.

Dans la table que je donne ici, la premiere colonne indique le jour du mois, la ſeconde marque de combien le ſoleil retarde ou avance ſur la pendule : par exemple, au premier janvier le ſoleil retarde de 3′ 59″, c'eſt-à-dire, qu'il eſt midi vrai, quand la pendule marque midi 3′ 59″ ; la troiſieme colonne marque la différence d'un jour à l'autre : ainſi du premier au 2 janvier le ſoleil retarde de 29″ de plus, *&c.*

TABLE de la différence du temps vrai au temps moyen pour le Midi de chaque jour, au Méridien de Paris.

JOURS du mois.	JANVIER.	M.	S.	Différence du retour du ſoleil au Méridien, en 24 heures.	JOURS du mois.	FÉVRIER.	M.	S.	Différence du retour du ſoleil au Méridien, en 24 heures.
1	Retarde de	3	59	Sec. 29	1	Retarde de	14	5	Sec. 9
2	R.	4	28	29	2	R.	14	12	7
3	R.	4	56	28	3	R.	14	19	7
4	R.	5	23	27	4	R.	14	25	6
5	R.	5	50	27	5	R.	14	30	5
6	R.	6	17	27	6	R.	14	34	4
7	R.	6	43	26	7	R.	14	38	4
8	R.	7	9	26	8	R.	14	40	2
9	R.	7	34	25	9	R.	14	42	2
10	R.	7	59	25	10	R.	14	43	1
11	R.	8	23	24	11	R.	14	44	1
12	R.	8	46	23	12	R.	14	43	
13	R.	9	9	23	13	R.	14	42	1
14	R.	9	31	22	14	R.	14	40	1
15	R.	9	53	22	15	R.	14	37	2
16	R.	10	14	21	16	R.	14	33	3
17	R.	10	34	20	17	R.	14	29	4
18	R.	10	53	19	18	R.	14	24	4
19	R.	11	12	19	19	R.	14	19	5
20	R.	11	30	18	20	R.	14	13	5
21	R.	11	47	17	21	R.	14	6	6
22	R.	12	4	17	22	R.	13	58	7
23	R.	12	20	16	23	R.	13	50	8
24	R.	12	35	15	24	R.	13	41	8
25	R.	12	49	14	25	R.	13	32	9
26	R.	13	2	13	26	R.	13	22	9
27	R.	13	15	13	27	R.	13	11	10
28	R.	13	26	11	28	R.	13	0	11
29	R.	13	37	11	29	R.	13	48	11
30	R.	13	47	10					12
31	R.	13	56	9					

Le Soleil avance ou retarde. qui augmentent le retard du Soleil.

Le Soleil avance ou retarde. qui augmentent le retard. qui diminuent le retard du Soleil.

Jours du mois.	MARS.			Différence du retour du soleil au Méridien, en 24 heures.	Jours du mois.	AVRIL.			Différence du retour du soleil au Méridien, en 24 heures.
		M.	S.				M.	S.	
1	Retarde de	12	36	Sec. 12	1	R.	3	48	Sec. 18
2	R.	12	23	13	2	R.	3	30	18
3	R.	12	10	13	3	R.	3	11	19
4	R.	11	56	14	4	R.	2	53	18
5	R.	11	42	14	5	R.	2	35	18
6	R.	11	28	14	6	R.	2	17	18
7	R.	11	13	15	7	R.	2	0	17
8	R.	10	58	15	8	R.	1	43	17
9	R.	10	42	16	9	R.	1	26	17
10	R.	10	26	16	10	R.	1	9	17
11	R.	10	10	16	11	R.	0	53	16
12	R.	9	53	17	12	R.	0	37	16
13	R.	9	36	17	13	R.	0	21	16
14	R.	9	19	17	14	R.	0	6	16
15	R.	9	2	17	15	A.	0	9	15
16	R.	8	44	18	16	A.	0	24	15
17	R.	8	26	18	17	A.	0	39	15
18	R.	8	8	18	18	A.	0	53	14
19	R.	7	50	18	19	A.	1	6	13
20	R.	7	32	18	20	A.	1	19	13
21	R.	7	14	18	21	A.	1	32	13
22	R.	6	55	19	22	A.	1	44	12
23	R.	6	36	19	23	A.	1	56	12
24	R.	6	17	19	24	A.	2	8	12
25	R.	5	58	19	25	A.	2	19	11
26	R.	5	40	18	26	A.	2	29	10
27	R.	5	21	19	27	A.	2	39	10
28	R.	5	2	19	28	A.	2	48	9
29	R.	4	44	18	29	A.	2	57	9
30	R.	4	25	19	30	A.	3	5	8
31	R.	4	6	19					

Le Soleil avance ou retarde.

qui diminuent le retard.

Le Soleil avance ou retarde.

qui diminuent le retard du Soleil.

qui font avancer le temps vrai ou Soleil.

Jours du mois.	MAI.	M.	S.	Différence du retour du soleil au Méridien, en 24 heures.	Jours du mois.	JUIN.	M.	S.	Différence du retour du soleil au Méridien, en 24 heures.
1	A.	3	13	Sec. 8	1	A.	2	40	Sec. 9
2	A.	3	20	7	2	A.	2	31	9
3	A.	3	27	7	3	A.	2	21	10
4	A.	3	33	6	4	A.	2	11	10
5	A.	3	39	6	5	A.	2	1	10
6	A.	3	44	5	6	A.	1	51	10
7	A.	3	48	4	7	A.	1	40	11
8	A.	3	52	4	8	A.	1	29	11
9	A.	3	56	4	9	A.	1	18	11
10	A.	3	59	3	10	A.	1	6	12
11	A.	4	1	2	11	A.	0	54	12
12	A.	4	2	1	12	A.	0	42	12
13	A.	4	3	1	13	A.	0	30	12
14	A.	4	4	1	14	A.	0	18	12
15	A.	4	4		15	A.	0	5	13
16	A.	4	3	1	16	R.	0	8	13
17	A.	4	2	1	17	R.	0	21	13
18	A.	4	0	2	18	R.	0	34	13
19	A.	3	58	2	19	R.	0	47	13
20	A.	3	55	3	20	R.	1	0	13
21	A.	3	51	4	21	R.	1	13	13
22	A.	3	47	4	22	R.	1	26	13
23	A.	3	43	4	23	R.	1	39	13
24	A.	3	38	5	24	R.	1	52	13
25	A.	3	32	6	25	R.	2	5	13
26	A.	3	26	6	26	R.	2	17	12
27	A.	3	19	7	27	R.	2	29	12
28	A.	3	12	7	28	R.	2	41	12
29	A.	3	5	7	29	R.	2	53	12
30	A.	2	57	8	30	R.	3	5	12
		2	49	8					

Le Soleil avance ou retarde.

qui font avancer le Soleil.

qui diminuent les quantités dont le Soleil avance.

Le Soleil avance ou retarde.

qui diminuent l'avance du Soleil.

qui font retarder le Soleil.

Jours du mois.	JUILLET.	M.	S.	Différence du retour du soleil au Méridien, en 24 heures.	Jours du mois.	AOUT.	M.	S.	Différence du retour du soleil au Méridien, en 24 heures.
1	R.	3	16	Sec. 11	1	R.	5	44	Sec. 4
2	R.	3	27	11	2	R.	5	40	4
3	R.	3	38	11	3	R.	5	36	4
4	R.	3	49	11	4	R.	5	31	5
5	R.	4	0	11	5	R.	5	25	6
6	R.	4	10	10	6	R.	5	19	6
7	R.	4	19	9	7	R.	5	12	7
8	R.	4	28	9	8	R.	5	5	7
9	R.	4	37	9	9	R.	4	57	8
10	R.	4	46	9	10	R.	4	48	9
11	R.	4	54	8	11	R.	4	39	9
12	R.	5	2	8	12	R.	4	29	10
13	R.	5	9	7	13	R.	4	19	10
14	R.	5	16	7	14	R.	4	8	11
15	R.	5	22	6	15	R.	3	56	12
16	R.	5	28	6	16	R.	3	44	12
17	R.	5	33	5	17	R.	3	32	12
18	R.	5	38	5	18	R.	3	19	13
19	R.	5	42	4	19	R.	3	6	13
20	R.	5	46	4	20	R.	2	52	14
21	R.	5	49	3	21	R.	2	38	14
22	R.	5	51	2	22	R.	2	23	15
23	R.	5	53	2	23	R.	2	8	15
24	R.	5	55	2	24	R.	1	52	16
25	R.	5	56	1	25	R.	1	36	16
26	R.	5	56	0	26	R.	1	19	17
27	R.	5	55	1	27	R.	1	2	17
28	R.	5	54	1	28	R.	0	45	17
29	R.	5	53	1	29	R.	0	28	17
30	R.	5	51	2	30	R.	0	10	18
31	R.	5	48	3	31	A.	0	8	18

Le Soleil avance ou retarde.

qui augmentent le retard du Soleil.

qui diminuent le retard.

Le Soleil avance ou retarde.

qui diminuent le retard du Soleil.

SEPTEMBRE.

Jours du mois.	SEPTEMBRE.			Différence du retour du soleil au Méridien, en 24 heures.
		M.	*S.*	
1	A.	0	27	*Sec.* 19
2	A.	0	46	19
3	A.	1	5	19
4	A.	1	24	19
5	A.	1	43	19
6	A.	2	3	20
7	A.	2	23	20
8	A.	2	43	20
9	A.	3	3	20
10	A.	3	23	20
11	A.	3	44	21
12	A.	4	5	21
13	A.	4	26	21
14	A.	4	47	21
15	A.	5	8	21
16	A.	5	29	21
17	A.	5	49	20
18	A.	6	10	21
19	A.	6	31	21
20	A.	6	52	21
21	A.	7	13	21
22	A.	7	34	21
23	A.	7	54	20
24	A.	8	14	20
25	A.	8	34	20
26	A.	8	54	20
27	A.	9	14	20
28	A.	9	34	20
29	A.	9	53	19
30	A.	10	12	19

Le Soleil avance ou retarde.

qui augmentent les quantités dont le Soleil avance.

Jours du mois.	OCTOBRE.			Différence du retour du soleil au Méridien, en 24 heures.
		M.	*S.*	
1	A.	10	31	*Sec.* 19
2	A.	10	49	18
3	A.	11	7	18
4	A.	11	25	18
5	A.	11	43	18
6	A.	12	0	17
7	A.	12	17	17
8	A.	12	33	16
9	A.	12	48	15
10	A.	13	3	15
11	A.	13	18	15
12	A.	13	33	15
13	A.	13	47	14
14	A.	14	0	13
15	A.	14	13	13
16	A.	14	25	12
17	A.	14	36	11
18	A.	14	47	11
19	A.	14	57	10
20	A.	15	7	10
21	A.	15	16	9
22	A.	15	25	9
23	A.	15	33	8
24	A.	15	40	7
25	A.	15	46	6
26	A.	15	51	5
27	A.	15	56	5
28	A.	16	1	5
29	A.	16	5	4
30	A.	16	7	2
31	A.	16	9	2

Le Soleil avance ou retarde.

qui augmentent les quantités dont le Soleil avance.

Jours du mois.	NOVEMBRE.	M.	S.	Différence du retour du soleil au Méridien, en 24 heures.	Jours du mois.	DÉCEMBRE.	M.	S.	Différence du retour du soleil au Méridien, en 24 heures.
1	A.	16	9	Sec. 0	1	A.	10	17	Sec. 23
2	A.	16	9		2	A.	9	53	24
3	A.	16	8	0	3	A.	9	29	24
4	A.	16	7	1	4	A.	9	4	25
5	A.	16	5	1	5	A.	8	39	25
6	A.	16	2	2	6	A.	8	13	26
7	A.	15	58	3	7	A.	7	47	26
8	A.	15	53	4	8	A.	7	20	27
9	A.	15	47	5	9	A.	6	53	27
10	A.	15	40	6	10	A.	6	25	28
11	A.	15	33	7	11	A.	5	57	28
12	A.	15	25	7	12	A.	5	29	28
13	A.	15	16	8	13	A.	5	0	29
14	A.	15	6	9	14	A.	4	31	29
15	A.	14	56	10	15	A.	4	2	29
16	A.	14	44	10	16	A.	3	33	29
17	A.	14	32	12	17	A.	3	4	29
18	A.	14	19	12	18	A.	2	34	30
19	A.	14	5	13	19	A.	2	4	30
20	A.	13	50	14	20	A.	1	34	30
21	A.	13	34	15	21	A.	1	4	30
22	A.	13	17	16	22	A.	0	34	30
23	A.	13	0	17	23	A.	0	4	30
24	A.	12	42	17	24	R.	0	26	30
25	A.	12	23	18	25	R.	0	56	30
26	A.	12	4	19	26	R.	1	26	30
27	A.	11	44	19	27	R.	1	56	30
28	A.	11	23	20	28	R.	2	25	29
29	A.	11	2	21	29	R.	2	54	29
30	A.	10	40	21	30	R.	3	23	29
				22	31	R.	3	52	29

Le Soleil avance ou retarde.

qui diminuent le nombre de minutes dont le Soleil avance.

Le Soleil avance ou retarde.

qui diminuent les nombres de minutes dont le soleil avance.

Le Soleil.

qui font retarder.

*De l'usage de la table d'*équation, *pour régler les ouvrages d'horlogerie.* Après avoir parlé de la cause des variations du soleil, de la construction des différens méchanismes propres à imiter ces effets, des moyens de les exécuter, & de se servir des tables d'*équation* pour tailler l'ellipse, je dois m'arrêter à l'usage que l'on fait de ces tables pour régler les pendules ordinaires, ainsi que les montres, & donner des méthodes pour en rendre l'usage facile.

Les pendules & montres ne peuvent marquer constamment que le temps moyen. Ces machines étant bien construites ne sauroient diviser le temps qu'en des parties égales; lors donc que l'on veut régler une pendule par le méridien, il faut savoir si la quantité de temps écoulée entre le passage du soleil au méridien d'un jour, est

égale à celle de ſon retour au même point pour un autre jour.

Les tables d'*équation* ſervent particuliérement à indiquer les différences du retour du ſoleil : ainſi il reſte à donner les moyens de s'en ſervir ; avant de le faire, il eſt à propos de faire connoître les deux ſortes de tables d'*équation* que donne l'académie des ſciences, leſquelles ſont jointes & font partie de la connoiſſance des temps.

Quoiqu'il n'y ait qu'une ſeule *équation* ou différence du temps vrai au temps moyen du ſoleil, cette différence peut cependant être exprimée différemment, ſuivant l'époque ou point d'où l'on part : pour la former on a conſtruit deux tables d'*équation*, comme on le peut voir dans la connoiſſance des temps.

Dans la premiere eſpece de table, qui eſt celle que donne la connoiſſance des temps à la ſixieme colonne de la ſeconde page de chaque mois, pour tous les jours de l'année, la variation du ſoleil eſt toujours dans le même ſens ; en ſorte qu'une pendule réglée ſur le temps moyen, miſe le premier novembre (époque que l'on a choiſie pour la conſtruction de cette table) avec le ſoleil à ſon paſſage au méridien, avancera en certains temps de l'année de $30'\ 53''$ ſans être jamais en retard ; ainſi le ſoleil retardera toujours ſur le temps moyen. Une pendule miſe ſur cette table de l'*équation* de l'horloge, ne ſe trouvera juſte avec le ſoleil qu'une fois par an, qui eſt le premier novembre, jour où elle eſt ſuppoſée avoir été miſe avec lui à ſon paſſage au méridien.

La ſeconde table d'*équation* de la connoiſſance des temps a pour titre, *table du temps moyen au midi vrai pour le méridien de Paris*. Dans celle-ci on a partagé la ſomme de la variation du ſoleil : ainſi une pendule réglée ſur le temps moyen ne peut avancer que de $14'\ 44''$, mais doit retarder de $16'\ 9''$; ces deux quantités forment la même variation $30'\ 53''$ de la premiere table.

Une pendule réglée ſur cette ſeconde eſpece de table, ſe trouvera quatre fois par an avec le ſoleil ; les deux temps vrai & moyen ne différeront pas l'un de l'autre le 15 avril, le 15 juin, le 31 août, & le 23 décembre. Quoique l'une & l'autre table d'*équation* puiſſent également ſervir à régler les montres & pendules, il auroit été fort mal-à-propos d'éviter au public le choix entre ces deux tables, en enviſageant leur uſage ſimplement relatif aux montres & pendules, ou comme ne devant ſervir qu'à régler ces machines.

Le temps moyen donné par l'une ſera, il eſt vrai, auſſi propre à régler les pendules, que le temps moyen donné par l'autre ; mais ces deux temps paroîtront différer, quoiqu'étant au fond une même choſe ; car, pour en donner un exemple, une pendule qu'on aura réglée ſur le moyen mouvement du ſoleil, & qui aura été miſe ſur la premiere eſpece de table de l'*équation* de l'horloge, au paſſage du ſoleil par le méridien, le premier novembre marquera midi juſte, dans l'inſtant de ce paſſage du ſoleil, tandis qu'une autre pendule, auſſi réglée ſur le temps moyen par la ſeconde table, retardera de $16'\ 9''$. Ce même jour les deux temps moyens donnés par ces deux tables, & marqués par deux pendules, différeront donc entr'eux de $16'\ 9''$, & ainſi des autres temps de l'année.

Cette ſeconde eſpece de table, qui eſt celle que j'ai donnée ci-devant d'après celle de la connoiſſance des temps ; cette table, dis-je, me paroît devoir être uniquement ſuivie, puiſque la premiere n'a point d'autre propriété que la ſeconde, & que celle-ci au contraire a un avantage ; c'eſt que le ſoleil dans le temps qu'il eſt le plus éloigné de ſon moyen mouvement, ne l'eſt que de $16'\ 9''$; & l'autre au contraire ayant toute l'erreur dans le même ſens, peut en différer de $30'\ 53''$.

Méthode pour régler une pendule par le méridien, & lui faire ſuivre le temps moyen ou égal. Il faut mettre la pendule au moment du paſſage du ſoleil par le méridien, à la quantité de minutes & de ſecondes que la table indique, ayant égard, ſi le jour propoſé le ſoleil avance, de mettre en retard l'aiguille ; & au contraire s'il retarde, d'avancer l'aiguille du nombre de minutes & ſecondes qui répond audit jour.

On verra le lendemain ſi la pendule ſe trouve au paſſage du ſoleil par le méridien,

à la différence que la table marque pour ce jour ; ſi elle ſe rencontre, c'eſt une preuve qu'elle eſt réglée ; au contraire ſi elle excede cette différence, ſoit en avance ou en retard, il faut baiſſer ou hauſſer la lentille proportionnellement à l'erreur qu'elle aura faite, & au ſens dont elle ſe ſera écartée de la table.

On doit mettre la pendule en retard, ſi la table marque que le ſoleil avance, par la raiſon que cette pendule étant propoſée pour marquer le temps moyen, le ſoleil ne peut avancer ſans que ce temps ne ſoit en retard, & qu'au contraire il ne peut retarder ſans que le temps moyen n'avance, puiſque c'eſt d'après la comparaiſon de ces deux temps que la table a été faite.

Exemple. Le 18 décembre on a vu le méridien, & mis la pendule à 2 minutes 34 ſecondes (nombre que la table marque à ce jour) : on obſervera le lendemain ſi elle retarde de la quantité que la table donne pour le 19, qui eſt 2 minutes 4 ſecondes ; ſi elle ſe rencontre à cette quantité, c'eſt une preuve qu'elle eſt réglée.

Si elle a avancé ſur ce nombre, baiſſez la lentille ; au contraire ſi elle a retardé, faites-la monter par l'écrou en raiſon de l'erreur qu'elle aura faite, & répétez la même opération juſqu'à ce qu'elle ſuive la différence que la table indique.

On peut ſe diſpenſer de voir tous les jours le méridien, & en laiſſer écouler pluſieurs, en ſe ſouvenant du nombre, afin que ſi la pendule differe de la table, on touche à la lentille en raiſon du nombre de jours écoulés, & de celui de minutes & ſecondes dont elle a avancé ou retardé.

On peut auſſi, lorſque la pendule eſt réglée, ſavoir l'heure du temps vrai, en voyant par la table d'*équation* de quelle quantité le ſoleil avance ou retarde ſur le temps moyen au jour propoſé.

Méthode pour faire ſuivre le temps vrai à une pendule. Pour faire ſuivre ce temps à une pendule, il faut s'aſſujettir à conduire l'aiguille chaque jour, ſuivant que le ſoleil varie ; car il n'y a que les pendules à *équation* qui puiſſent ſuivre cette variation. Il faut donc avoir ſoin en faiſant ſuivre à une pendule ordinaire le temps vrai, d'y toucher de temps à autre, en conduiſant l'aiguille ſuivant que le ſoleil avance ou retarde, & faire attention ſi la pendule s'éloigne chaque jour du ſoleil du nombre de ſecondes marquées à la derniere colonne de chaque mois, en ſorte que le mouvement de la pendule ſuive toujours le temps moyen : la différence dont le ſoleil varie d'un jour à l'autre eſt marquée à la derniere colonne de chaque mois ; on peut ſe ſervir de cette variation pour régler la pendule propoſée ; ſi elle avance ou retarde d'une plus grande quantité que cette différence de 24 heures, il faut toucher à la lentille à proportion de l'erreur.

Dans le cas où on ne pourroit pas voir le ſoleil tous les jours, la méthode dont je viens de parler pour faire ſuivre le temps vrai à l'aiguille, & régler la pendule par la troiſieme colonne, ou excès de 24 heures, deviendroit difficile.

Il faut donc, avant de faire varier l'aiguille comme le ſoleil, commencer par régler la piece ſur le temps moyen (par la premiere méthode), après quoi il eſt très-facile de faire ſuivre à l'aiguille le mouvement du ſoleil, comme on le verra par cet exemple, qui ſuppoſe la pendule réglée ſur le temps moyen, à laquelle on veut faire ſuivre les variations du ſoleil ou le temps vrai.

Exemple pour régler la pendule ſur le temps moyen, en lui faiſant ſuivre le temps vrai. Ayant mis le premier mars la pendule avec le ſoleil à ſon paſſage au méridien, obſervez le 13 du même mois le ſoleil, qui depuis le premier s'eſt approché de trois minutes du temps moyen : voyez pour cet effet la table d'*équation*, laquelle marque pour le premier mars, le ſoleil retarde de $12' 36''$, & le 13 de $9' 36''$; donc il a avancé de 3 minutes. Si la pendule eſt réglée ſur le temps moyen, elle doit être en retard du ſoleil de cette quantité ; ſi elle en differe en plus ou en moins, il faut monter la lentille ſi elle retarde, & la baiſſer ſi au contraire elle avance.

Pour régler une pendule à ſecondes ou d'obſervation, il eſt à propos d'avoir une montre à ſecondes, que l'on arrête ſur

midi, & à l'inſtant du paſſage du ſoleil par le méridien, on la laiſſe marcher (les montres à ſecondes ont ordinairement un petit levier qui ſert pour cela), de ſorte que cette montre donne exactement l'heure du ſoleil; car avec un méridien que j'ai fait, je ſuis aſſuré du paſſage du ſoleil par le méridien à cinq ſecondes près, je puis même dire à deux ſecondes; ainſi ayant une table d'*équation*, on met la pendule à la quantité de minutes & ſecondes qu'elle indique; de cette façon on peut régler une pendule avec beaucoup d'exactitude.

Quant aux pendules & montres ordinaires, il n'eſt pas beſoin de cette grande préciſion, & on ne doit pas même l'attendre; de ſorte qu'on peut négliger quelques ſecondes que l'on appercevra de variation en un jour; & même quand il y auroit 30 ſecondes pour les montres, on ne doit pas y faire attention; le méridien peut auſſi ne pas donner exactement l'inſtant de midi. *Cet art. eſt de M.* FERDINAND BERTHOUD, *horloger.*

EQUERRE, ſ. f. *(Géométr.)* C'eſt un inſtrument fait de bois ou de métal, qui ſert à tracer & meſurer des angles droits, comme *L E M, Planche de Géom. fig. 42.*

Elle eſt compoſée de deux regles ou jambes, qui ſont jointes ou attachées perpendiculairement ſur l'extrêmité l'une de l'autre. Quand les deux branches ſont mobiles à un point, on l'appelle *biveau* ou *fauſſe équerre.* *Voyez* BIVEAU.

Pour examiner ſi une *équerre* eſt juſte ou non, décrivez un demi-cercle *A E F* d'un diametre à diſcrétion; & dans ce demi-cercle tirez de chaque extrêmité du diametre *A* & *F* des lignes droites, vers un point pris à volonté dans la circonférence, comme *E*: appliquez l'*équerre* aux côtés de l'angle *A E F*, de maniere que ſon ſommet ſoit en *E*. Si l'*équerre* s'ajuſte exactement aux côtés de l'angle, elle eſt juſte; autrement elle eſt fauſſe. *Harris & Chambers.*

On dit que deux *lignes*, &c. ſont d'*équerre*, quand elles ſont perpendiculaires l'une à l'autre.

ÉQUERRE, *(Aſtron.)* conſtellation méridionale, introduite par M. de la Caille, & qui eſt jointe avec la regle & le triangle auſtral en forme de niveau. *Voyez* TRIANGLE, *(M. DE LA LANDE.)*

ÉQUERRE D'ARPENTEUR, *en terme d'Arpentage;* c'eſt un cercle de cuivre d'une bonne conſiſtance, de 4, 5 ou 6 pouces de diametre. *Pl. d'Arp. fig. 17.* On le diviſe en quatre parties égales, par deux lignes qui s'entre-coupent à angles droits au centre. Aux quatre extrêmités de ces lignes & au milieu du limbe, on met quatre fortes pinnules bien rivées dans des trous quarrés, & très-perpendiculairement fendues ſur ces lignes, avec des trous au deſſous de chaque fente, pour mieux diſtinguer les objets éloignés. On évuide ce cercle, pour le rendre léger.

Au deſſous & au centre de l'inſtrument ſe doit monter à vis une virole, qui ſert à ſoutenir l'*équerre* ſur ſon bâton de 4 à 5 piés *(fig. 18)*, ſuivant la hauteur de l'œil de l'obſervateur. Ce bâton eſt garni d'un fer pointu par le bout qui entre en terre, & l'autre bout eſt arrondi, pour que la virole y reſte juſte.

Toute la préciſion de cet inſtrument conſiſte en ce que les pinnules ſoient bien exactement fendues à angles droits; ce que l'on connoîtra facilement en bornayant par deux pinnules un objet éloigné, & un autre objet par les deux autres pinnules. Il faut enſuite tourner l'*équerre* bien juſte ſur ſon bâton, & regarder les mêmes objets par les pinnules oppoſées: s'ils ſe rencontrent bien exactement dans l'alignement des fentes, c'eſt une marque de la juſteſſe de l'inſtrument.

Pour éviter de fauſſer cette *équerre*, il faut, 1°. enfoncer en terre le bâton ſeul, & quand il eſt bien affermi, placer ladite *équerre* ſur la virole, par le moyen de ſa vis.

On fait auſſi de ces ſortes d'*équerres* où l'on met huit pinnules, de la même maniere que celles décrites ci-deſſus; elles ſervent pour avoir les angles de 45 degrés, ainſi qu'aux jardiniers pour aligner & planter des allées d'arbres en étoile.

Voici la maniere de ſe ſervir de cet inſtrument. Suppoſons qu'on veuille lever le plan du champ *A B C D E (Pl. de l'Arp. figure 24)*, on plantera des jallons ou des piquets bien à plomb à tous les angles; on meſurera la ligne *A C*, & les

perpendiculaires qui tombent des angles sur cette ligne, & l'on écrira séparément ces mesures. Pour trouver le point *F*, extrémité d'une des perpendiculaires, on plantera des jallons à discrétion sur la ligne *AC*, & l'on mettra le pié de l'instrument sur la même ligne, de maniere qu'à travers deux alidades opposées on puisse voir deux des jallons plantés sur cette ligne, & à travers les deux autres alidades, le jallon *E*. Si dans cette station le point *E* n'est point visible, on reculera ou l'on avancera l'instrument, jusqu'à ce que les lignes *A F*, *E F* fassent un angle droit en *F*: par ce moyen on aura le plan du triangle *A F E*. On trouvera de la même maniere le point *H* où tombe la perpendiculaire *D H*, dont on mesurera la longueur avec celle de *H F*, pour avoir le plan du trapese *E F H D*.

On mesurera ensuite *H C*, qui fait un angle droit avec *H D*, & on aura le plan du triangle *D H C*. Il ne restera plus après cela qu'à trouver le point *G*, où tombe la perpendiculaire *B G*. On trouvera ce point de la même maniere que les autres, & on aura par ce moyen le plan de tout le champ *A B C D E*, dont on aura l'aire ou la surface en ajoutant ensemble les triangles & les trapeses. *Voy.* AIRE, SURFACE, TRIANGLE, TRAPESE, *&c.* V. *aussi* ARPENTEUR, CHAÎNE, LEVER UN PLAN, *&c.* *(E)*

EQUERRE, *(Architect.)* L'*équerre* des Architectes n'a rien de particulier; c'est une *équerre* commune, telle que celle des Géometres, dont on a donné la description au commencement de cet article. Il n'y a presqu'aucun art où elle ne soit d'usage, & nous y renverrons dans les articles suivans.

EQUERRE, *en Architecture*, s'entend aussi d'un lien de fer coudé, qu'on met aux poteaux corniers d'une encoignure de pan de bois, aux portes de menuiserie & à d'autres ouvrages. *(P)*

EQUERRES, *(Hydraul.)* sont des coudes qu'on est obligé de faire à une conduite, lorsque le dessein d'un jardin vous assujettit à des angles indispensables.

Equerre se dit encore de grosses plates-bandes de fer dont on garnit les angles des réservoirs de plomb élevés en l'air, pour soutenir la poussée & l'écartement des côtés. *(K)*

EQUERRE, *en terme de Bijoutier*, est un instrument formant un triangle équilatéral, dont ils se servent pour tracer des angles.

EQUERRE dont se servent *les Graveurs* & *Dessinateurs*, est une planche de bois qui a deux arêtes, perpendiculaires l'une à l'autre; & un trou, pour pouvoir mettre le doigt & lever l'*équerre* facilement, & sans toucher à l'encre dont les arêtes peuvent être mouillées.

EQUERRE DES JARDINIERS, *voyez* EQUERRE DES ARPENTEURS.

EQUERRE DES MAÇONS, *v.* EQUERRE DES GÉOMETRES.

EQUERRE DES CHARPENTIERS, *voy.* EQUERRE DES GÉOMETRES.

EQUERRE A ÉPAULEMENT, *(Charp.)* Celle-ci ne differe de l'*équerre* ordinaire, qu'en ce qu'une des branches est triple en épaisseur de l'autre: c'est par cette raison qu'elle a un épaulement de chaque côté. Cet épaulement sert à soutenir l'*équerre* ferme, lorsque l'on veut tracer une ligne.

EQUERRE DU CHARRON, *v.* EQUERRE DES GÉOMETRES: ils en ont de grandes & de petites.

EQUERRE, *outil de graveur de poinçons à lettres*, est un morceau de bois ou de cuivre plié en *équerre*; en sorte que la ligne qui est l'angle ou jonction des deux parties de l'*équerre*, soit perpendiculaire au plan ou face de la pierre à l'huile sur laquelle on la pose. Le dessous de l'*équerre* est garni d'une semelle d'acier, qui glisse sur la pierre à l'huile. Lorsqu'on s'en sert pour dresser un poinçon par la face de la lettre, on place le poinçon dans l'angle de l'*équerre*, où on le tient assujetti avec le pouce, pendant que les autres doigts pressent extérieurement l'*équerre*. On fait glisser le tout sur la pierre, qui use à la fois la semelle d'acier de l'*équerre*, & la face du poinçon où la lettre est gravée, qui par ce moyen est parfaitement dressée. *Voyez l'art.* GRAVURE DES POINÇONS A LETTRE.

EQUERRE DES FERBLANTIERS, *voy.* EQUERRE DES GÉOMETRES.

EQUERRE DU MENUISIER, *v.* EQUER. DU GÉOMETRE & DU CHARPENTIER.

EQUERRE DE L'ÉCRIVAIN, *voyez* EQUERRE DU GÉOMETRE.

EQUERRE DE L'ARQUEBUSIER, *voy.* EQUERRE DU GÉOMETRE.

EQUERRE, *en terme de Potier de terre*, eſt une plaque de fer à pluſieurs pans, qui ſert de patron ou de modele ſur lequel on coupe le carreau.

EQUERRE, *en terme de Vitrier*, eſt une grande *équerre* d'acier percée d'eſpace en eſpace, & à biſeaux en dedans : elle ſert à mettre les panneaux à l'*équerre*.

EQUERRES DES CLOCHERS, *(Juriſp.)* ou ESQUIERS DES CLOCHERS & DES EGLISES, ſignifient, ſelon quelques-uns, l'*endroit* où ſont aſſis les clochers; ou, ſelon d'autres, l'*eſpace* qui ſe trouve d'un clocher à l'autre. Pluſieurs coutumes diſent que le droit de vaine-pâture pour les beſtiaux d'une paroiſſe, s'étend juſqu'aux *équerres* des clochers voiſins, c'eſt-à-dire, d'un clocher à l'autre. *Voy.* les coutumes de Vitry, *art.* 212; Châlons, 296, Chaumont, *art.* 103; Troyes, 169; Sens, 145; Melun, *art.* 302, & PATURAGE, PATURE, VAINE-PATURE. *(A)*

EQUESTRE, adj. *(Gramm.)* eſt un terme dont on ſe ſert ſur-tout dans cette phraſe, *ſtatue équeſtre*, qui ſignifie *une ſtatue repréſentant une perſonne à cheval*. *Voyez* STATUE.

Ce mot eſt formé du latin *eques*, chevalier, homme de cheval; de *equus*, cheval. *Voyez* CHEVALIER.

La Fortune *équeſtre*, dans l'ancienne Rome, étoit une ſtatue de cette divinité à cheval. Nous diſons auſſi quelquefois *une colonne équeſtre*. *Voyez* COLONNE.

Ordre équeſtre, chez les Romains, ſignifioit l'*ordre des chevaliers*, ou *equites*. *Chamb.*

EQUESTRE, *(Hiſt. anc.)* eſt une épithete que les anciens donnoient aux hommes, & même aux divinités. Tite-Live & Plutarque rapportent que les Romains piqués de ce que les Etruſques refuſoient de s'allier avec eux, & de leur permettre d'épouſer leurs filles, étoient ſur le point de leur déclarer la guerre; mais Romulus leur perſuada de ſe borner à enlever par ſurpriſe les filles de leurs voiſins; dans cet objet, il fit publier que ſon peuple célébreroit un tel jour, des jeux magnifiques à l'honneur de Neptune *équeſtre* ou *conſus* : il invita les peuples des environs de Rome à venir jouir de ce ſpectacle, & ce fut pour lors que les Romains enleverent les Sabines.

On donnoit à Rome le titre d'*ordre équeſtre*, aux chevaliers Romains. On a découvert une infinité d'inſcriptions antiques, qui déſignent l'*ordre équeſtre*. *(V. A. L.)*

EQUIANGLE, adj. en *Géométrie*, ſe dit des figures dont les angles ſont égaux. *Voyez* ANGLE.

Un quarré eſt une figure *équiangle*. *Voy.* QUARRÉ. Un triangle équilatéral eſt auſſi *équiangle*. *Voyez* EQUILATÉRAL.

Quand les trois angles d'un triangle ſont égaux aux trois angles d'un autre triangle, on appelle ces triangles *équiangles* entr'eux. *Voyez* TRIANGLE. *(E)*

Le mot *équiangle* s'emploie plus ſouvent dans ce dernier ſens relatif, lorſqu'on compare les angles d'une figure à ceux d'une autre, que dans le premier ſens, lorſqu'on compare entr'eux les angles d'une ſeule figure. Cependant il eſt utile de s'en ſervir dans les deux acceptions, pour éviter les circonlocutions, ayant ſoin d'ailleurs que ce mot ne faſſe point d'équivoque; une figure *équiangle* tout court, eſt une figure dont les angles ſont égaux entr'eux; une figure *équiangle* à une autre ou deux figures *équiangles* entr'elles, ſont deux figures dont les angles ſont égaux chacun à chacun. Peut-être feroit-on encore mieux de ſe ſervir dans le premier cas du mot *équiangulaire* (qui n'eſt pas même tout à fait hors d'uſage) à l'exemple de *quadrangulaire*, & d'employer dans le ſecond cas le mot *équiangle* : une figure *équiangulaire*, deux figures *équiangles*, *&c.* *(O)*

EQUICRURAL, adj. *(Géom.)* Un triangle *équicrural* eſt celui dont deux côtés ſont égaux, & qu'on appelle plus communément un *triangle iſocele*. *Voyez* ISOCELE & TRIANGLE. *(E)*

On peut appeller *équicrural*, un angle, une figure dont les côtés ſont égaux. Mais ce mot n'eſt plus en uſage, parce que ceux d'*iſocele* & d'*équilatéral* y ſuppléent. *(O)*

EQUICULUS, EQUULEUS, ou *EQUUS MINOR*, *(Aſtron.)* eſt une conſtellation de l'hémiſphere ſeptentrional, autrement nommé *cheval* ou *petit cheval*. *Voyez* CHEVAL, *(Aſtron.)* *(O)*

EQUIDIFFÉRENT, adj. *en Arithmétique*. Si dans une ſuite de trois quantités, il y a la même différence entre la premiere & la ſeconde, qu'entre la ſeconde & la

troiſieme, on dit alors que ces quantités ſont continuement *équidifférentes;* mais ſi dans une ſuite de quatre quantités, il y a la même différence entre la premiere & la ſeconde, qu'entre la troiſieme & la quatrieme, on appelle ces quantités diſcrétement *équidifférentes*. *Voyez* RAISON & RAPPORT.

Ainſi, 3, 6, 7 & 10 ſont *diſcrétement équidifférentes;* & 3, 6 & 9 *continuement équidifférentes*. *Harris* & *Chambers*. *Voy.* DISCRET, CONTINU & QUANTITÉ. *V.* auſſi PROPORTION ARITHMÉTIQ. *(E)*

EQUIDISTANT, adj. *en Géométrie*, eſt un terme qui exprime la relation de deux choſes, en tant qu'elles ſont à la même ou à une égale diſtance l'une de l'autre. *Voyez* DISTANCE.

Ainſi on peut dire que les lignes paralleles ſont *équidiſtantes*, ou *également diſtantes;* parce que ni l'une ni l'autre ne s'éloigne ni ne s'approche. *Voyez* PARALLELE. *Harris* & *Chambers*. *(E)*

On peut néanmoins remarquer qu'il y a cette différence entre *équidiſtant* & *parallele*, que le dernier s'applique à une étendue continue, ou conſidérée comme telle, & le premier à des parties de cette étendue iſolées & comparées; ainſi on peut dire que dans des lignes *paralleles* deux points quelconques correſpondans, c'eſt-à-dire, ſitués dans la même perpendiculaire à ces deux lignes, ſont toujours *équidiſtans;* que dans deux rangées d'arbres paralleles, chaque arbre eſt *équidiſtant* de ſon correſpondant dans l'autre allée. *Equidiſtans* s'emploie encore, lorſque dans une *même* portion d'étendue on compare des particules ſituées à égales diſtances les unes des autres; ainſi dans une ſeule rangée d'arbres plantés à égale diſtance l'un de l'autre, on peut dire que les arbres ſont *équidiſtans;* au lieu que *parallele* ne s'emploie jamais qu'en comparant la poſition de *deux* portions d'étendue diſtinguées. Telles ſont les différences des mots *parallele* & *équidiſtant:* la Géométrie, comme l'on voit, a ſes ſynonymes ainſi que la Grammaire. *(O)*

EQUILATÉRAL, *ou* EQUILATERE, adj. *(Géom.)* ſe dit de tout ce qui a les côtés égaux. Ce mot eſt formé des deux mots latins *æquus*, égal, & *latus*, côté.

Ainſi un triangle *équilatéral* eſt celui dont les côtés ſont tous d'une égale longueur. Dans un triangle *équilatéral*, tous les angles ſont auſſi égaux. *Voyez* TRIANGLE & FIGURE.

Tous polygones réguliers & tous corps réguliers ſont *équilatéraux*. *V.* POLYGONE, RÉGULIER, *&c. Harris* & *Chambers*. *(E)*

Le mot *équilatéral* eſt plus en uſage qu'*équilatere*, cependant ce dernier n'eſt pas encore tout à fait proſcrit; il eſt même en quelques cas plus en uſage que l'autre, comme dans le cas ſuivant.

Hyperbole équilatere eſt celle dans laquelle les axes conjugués comme *AB de* ſont égaux. *Planche de coniques, fig.* 20.

Donc, 1°. comme le parametre d'une hyperbole eſt une troiſieme proportionnelle aux axes conjugués, il leur eſt égal dans l'hyperbole *équilatere:* 2°. ſi dans l'équation $y^2 = b\,x + b\,x^2 : a$ qui eſt l'équation générale des hyperboles, nous faiſons $b = a$; l'équation $y^2 = a\,x + x\,x$ eſt celle d'une hyperbole *équilatere*. *Voyez* HYPERBOLE.

Dans cette derniere équation, on prend l'origine des coordonnés au ſommet de l'hyperbole: ſi on les prenoit au centre, l'équation de l'hyperbole *équilatere* rapportée à ſon premier axe ſeroit $yy = xx - \frac{aa}{4}$, & rapportée au ſecond axe, elle ſeroit $yy = xx + \frac{aa}{4}$. *(O)*

ÉQUILIBRE, ſ. m. *en Méchanique*, ſignifie une égalité de force exacte entre deux corps qui agiſſent l'un contre l'autre. Une balance eſt en *équilibre* quand les deux parties ſe ſoutiennent ſi exactement, que ni l'une ni l'autre ne monte ni ne deſcend, mais qu'elles conſervent toutes deux leur poſition parallele à l'horizon. C'eſt delà que le mot *équilibre* tire ſon étymologie, étant compoſé de *æquus*, égal, & *libra*, balance. C'eſt pourquoi auſſi on ſe ſert ſouvent du mot *balancer* ou *contre-balancer* pour déſigner l'*équilibre*. *Voyez* BALANCE & LEVIER.

En général, la partie de la méchanique qu'on appelle *ſtatique*, a pour objet les loix de l'*équilibre* des corps.

Pour que deux corps ou deux forces ſe faſſent *équilibre*, il faut que ces forces ſoient égales,

égales, & qu'elles soient directement opposées l'une à l'autre.

Lorsque plusieurs forces ou puissances agissent les unes contre les autres, il faut commencer par réduire deux de ces puissances à une seule; ce qui se fera en prolongeant leurs directions jusqu'à ce qu'elles se rencontrent; & cherchant ensuite par les regles de la composition des forces la direction & la valeur de la puissance qui résulte de ces deux là; on cherchera ensuite de la même maniere la puissance résultante de cette derniere, & d'une autre quelconque des puissances données, & en opérant ainsi de suite, on réduira toutes ces puissances à une seule. Or, pour qu'il y ait *équilibre*, il faut que cette derniere puissance soit nulle, ou que sa direction passe par quelque point fixe qui en déduise l'effet.

Si quelques-unes des puissances étoient paralleles, il faudroit supposer que leur point de concours fut infiniment éloigné, & on trouveroit alors facilement la valeur de la puissance qui en résulteroit & sa direction. *V. la méchanique* de Varignon.

Le principe de l'*équilibre* est un des plus essentiels de la méchanique, & on y peut réduire tout ce qui concerne le mouvement des corps qui agissent les uns sur les autres d'une maniere quelconque. *Voyez* DYNAMIQUE.

Il y a *équilibre* entre deux corps, lorsque leurs directions sont exactement opposées, & que leurs masses sont entr'elles en raison inverse des vîtesses avec lesquelles ils tendent à se mouvoir. Cette proposition est reconnue pour vraie par tous les méchaniciens. Mais il n'est peut-être pas aussi facile qu'ils l'ont cru, de la démontrer en toute rigueur, & d'une maniere qui ne renferme aucune obscurité. Aussi la plupart ont-ils mieux aimé la traiter d'*axiome* que de s'appliquer à la prouver. Cependant, si on y veut faire attention, on verra qu'il n'y a qu'un seul cas où l'*équilibre* se manifeste d'une maniere claire & distincte; c'est celui où les deux corps ont des masses égales & des vîtesses *de tendance* égales & en sens contraires. Car alors il n'y a point de raison pour que l'un des corps se meuve plutôt que l'autre. Il faut donc tâcher de réduire tous les autres cas à ce premier cas simple & évident par lui-même; or, c'est ce qui ne laisse pas d'être difficile, principalement lorsque les masses sont incommensurables. Aussi n'avons-nous presque aucun ouvrage de méchanique, où la proposition dont il s'agit soit prouvée avec l'exactitude qu'elle exige. La plupart se contentent de dire que la force d'un corps est le produit de sa masse par sa vîtesse, & que quand ces produits sont égaux, il doit y avoir *équilibre*, parce que les forces sont égales; ces auteurs ne prennent pas garde que le mot de *force* ne présente à l'esprit aucune idée nette, & que les méchaniciens mêmes sont si peu d'accord là dessus, que plusieurs prétendent que la force est le produit de la masse par le carré de la vîtesse. *Voyez* FORCES VIVES. Dans mon *traité de dynamique*, imprimé en 1743, *page 37 & suiv.* j'ai tâché de démontrer rigoureusement la proposition dont il s'agit, & j'y renvoie mes lecteurs; j'ajouterai seulement ici les observations suivantes.

1°. Pour démontrer le plus rigoureusement qu'il est possible la proposition dont il s'agit, il faut supposer d'abord que les deux corps qui se choquent soient des parallélipipedes égaux & rectangles, dont les bases soient égales, & s'appliquent directement l'une sur l'autre; ensuite on supposera que la base demeurant la même, un des parallélipipedes s'alonge en même proportion que sa vîtesse diminue; par ce moyen on démontrera l'*équilibre* dans les parallélipipedes de même base, en suivant la méthode de l'endroit cité dans notre *traité de dynamique*.

2°. Quand un des parallélipipedes est double de l'autre, au lieu de partager la vîtesse V du petit en deux, on peut partager la masse M du grand en deux autres qui aient chacune la vîtesse $\frac{V}{2}$, & dont, outre cela, la partie antérieure ait encore la vîtesse $\frac{V}{2}$, & la partie postérieure la vîtesse $\frac{V}{2}$ en sens contraire; car par ce moyen les deux parties du grand corps se feront *équilibre* entr'elles, & il ne restera plus qu'une masse M d'une

part, animée de la vîteſſe V, & de l'autre qu'une maſſe $\frac{m}{2}$ ou M animée de la vîteſſe $\frac{V}{2} + \frac{V}{2} = V$ c'eſt-à-dire, que tout ſera égal de part & d'autre. On peut appliquer le même raiſonnement aux autres cas plus compoſés.

3°. Quand on aura démontré les loix de l'*équilibre* pour des parallélipipedes de même baſe, on les démontrera pour des parallélipipedes de baſes différentes, en employant le principe ſuivant : *ſi deux parallélipipedes, égaux, rectangles, & ſemblables, ſont fixés aux deux extrêmités d'un levier, & qu'entre ces deux parallélipipedes on en place deux autres à égale diſtance des extrêmités du levier, & qui agiſſent en ſens contraire aux deux premiers, avec la même viteſſe de tendance, il y aura équilibre ;* propoſition dont la vérité ne ſera point conteſtée, mais qu'il eſt peut-être difficile de démontrer rigoureuſement. Sur quoi *voyez* l'*article* LEVIER.

4°. On applique enſuite cette même propoſition pour démontrer l'*équilibre* des corps de figure quelconque, dont les maſſes ſont en raiſon inverſe de leurs vîteſſes, & qui agiſſent l'un ſur l'autre ſuivant des lignes qui paſſent par leur centre de gravité. Par le moyen de ces différens théoremes, on aura démontré rigoureuſement & ſans reſtriction la loi de l'*équilibre* dans les corps qui ſe choquent directement. A l'égard de l'*équilibre* dans le levier, & autres machines, *voyez* LEVIER, POULIE, FORCES MOUVANTES, ROUE, COIN, MACHINE FUNICULAIRE, VIS, *&c.*

5°. On a demandé pluſieurs fois ſi les loix du choc des corps ſont telles qu'il ne pût pas y en avoir d'autres. Nous avons démontré *au mot* DYNAMIQUE, que les loix du choc dépendent de celles de l'*équilibre :* ainſi la queſtion ſe réduit à ſavoir ſi les loix de l'*équilibre* ſont telles qu'il ne puiſſe pas y en avoir d'autres ; or, les loix de l'*équilibre* ſe réduiſent, comme nous avons vu dans cet article, à l'*équilibre* de deux corps égaux & ſemblables, animés en ſens contraire de vîteſſes *de tendance* égales. Tout ſe réduit donc à ſavoir s'il peut encore y avoir *équilibre* dans d'autres cas ; c'eſt-à-dire, par exemple, ſi deux corps égaux dont les vîteſſes contraires ſont inégales, pourront ſe faire abſolument *équilibre*, ou ce qui eſt la même choſe, comme il eſt aiſé de le voir, ſi un corps A animé d'une vîteſſe quelconque a, & venant frapper un autre corps égal en repos, les deux corps reſteront en repos après le choc. Il ſemble que ce dernier cas eſt impoſſible ; car au lieu de ſuppoſer le ſecond corps en repos, ſuppoſons-le animé de la vîteſſe $-a$ égale & en ſens contraire à la vîteſſe a ; il eſt certain d'abord que dans ce cas il y aura *équilibre ;* ſuppoſons à préſent que dans l'inſtant où il eſt animé de la vîteſſe $-a$, par laquelle il fait *équilibre* au premier corps, il ſoit animé de la vîteſſe $+a$, il eſt évident, 1°. que rien n'empêchant l'action de cette derniere vîteſſe, puiſque l'autre $-a$ eſt détruite par l'action du premier corps, rien n'empêchera ce ſecond corps de ſe mouvoir avec la vîteſſe $+a$; cependant ce même corps animé des vîteſſes $+a$, $-a$, eſt dans un cas ſemblable à celui du repos, où nous l'avons ſuppoſé ; & puiſqu'on ſuppoſe que ce ſecond corps en repos ne ſeroit point mu par le premier, ce ſecond corps ſeroit donc tout à la fois en repos & en mouvement ; ce qui eſt abſurde. Donc il n'y a de vrai cas d'*équilibre* que celui des vîteſſes égales & contraires. Donc, *&c.*

6°. Donc quand deux corps ſont en *équilibre*, en vertu de la raiſon inverſe de leur vîteſſe & de leurs maſſes, ſi on augmente ou qu'on diminue ſi peu qu'on voudra la maſſe ou la vîteſſe d'un des corps, il n'y aura plus d'*équilibre.* Il faut néceſſairement ſuppoſer cette derniere propoſition, pour démontrer la propoſition ordinaire de l'*équilibre* dans le cas de l'incommenſurabilité des maſſes, *voyez pag. 39* de ma *dynamique ;* car dans le cas des incommenſurables on ne démontre que par la réduction à l'abſurde ; & la ſeule abſurdité à laquelle on puiſſe réduire ici, comme on le peut voir par la démonſtration citée, c'eſt qu'une maſſe plus grande fait le même effet qu'une moindre avec la même vîteſſe. Il eſt aſſez ſingulier que pour démontrer une propoſition néceſſairement

vraie, telle que celle de l'*équilibre* des maſſes en raiſon inverſe des vîteſſes, il faille abſolument ſuppoſer cette autre propoſition qui paroît moins néceſſairement vraie : *qu'un corps en mouvement venant frapper un autre corps en repos, lui donnera néceſſairement du mouvement.* Cette connexion forcée n'eſt-elle pas une preuve que la ſeconde propoſition eſt auſſi néceſſairement vraie que la premiere ? Il me ſemble que ce raiſonnement n'eſt pas ſans force, ſur-tout ſi on le joint à celui de l'article 5 précédent.

De tout cela il s'enſuit qu'il n'y a qu'une ſeule loi poſſible d'*équilibre*, un ſeul cas où il ait lieu, celui des maſſes en raiſon inverſe des vîteſſes ; que par conſéquent un corps en mouvement en mouvra toujours un autre en repos : or, ce corps en mouvement, en communiquant une partie du ſien, en doit garder le plus qu'il eſt poſſible, c'eſt-à-dire, n'en doit communiquer que ce qu'il faut, pour que les deux corps aillent de compagnie après le choc avec une vîteſſe égale. De ces deux principes réſultent les loix du mouvement & de la Dynamique ; & il réſulte de tout ce qui a été dit, que ces loix ſont non ſeulement les plus ſimples & les meilleures, mais encore les ſeules que le Créateur ait pu établir d'après les propriétés qu'il a données à la matiere. *Voyez* DYNAMIQUE, PERCUSSION.

Sur l'*équilibre* des fluides, *voyez* FLUIDE, HYDROSTATIQUE, *&c.*

Au reſte, on ne devroit, à la rigueur, employer le mot *équilibre*, que pour déſigner le repos de deux puiſſances ou deux corps qui ſont dans un état d'effort continuel, & continuellement contre-balancé par un effort contraire, en ſorte que ſi un des deux efforts contraires venoit à ceſſer ou à être diminué, il s'enſuivroit du mouvement. Ainſi deux poids attachés aux bras d'une balance, ſont en *équilibre* dans le ſens proprement dit ; car ces deux poids agiſſent ſans ceſſe l'un contre l'autre, & ſi vous diminuez un des poids, la balance ſera en mouvement. Au contraire, deux corps égaux & durs qui ſe choquent en ſens oppoſés avec des vîteſſes égales, détruiſent à la vérité leurs mouvemens, mais ne ſont pas proprement en *équilibre*, parce que l'effort réciproque des deux corps eſt anéanti par le choc ; après l'inſtant du choc, ces deux corps ont perdu leur tendance même au mouvement, & ſont dans un repos abſolu & reſpectif, en ſorte que ſi on ôtoit un des corps, l'autre reſteroit en repos ſans ſe mouvoir. Cependant pour généraliſer les idées, & ſimplifier le langage, nous donnons dans cet article le nom d'*équilibre* à tout état de deux puiſſances ou forces égales qui ſe détruiſent, ſoit que cet état ſoit inſtantané, ſoit qu'il dure auſſi long-temps qu'on voudra. *(O)*

Démonſtration métaphyſique du principe général de M. Euler.

On trouve dans les mémoires de l'académie des ſciences de Berlin, année 1752, une démonſtration métaphyſique du principe général de l'*équilibre*, qui eſt du célebre M. Euler. Son utilité nous a engagés à la placer ici, vu que d'ailleurs elle eſt aſſez ſimple pour être à la portée de tous les lecteurs médiocrement verſés dans le calcul différentiel. Voici en quoi elle conſiſte : mais comme l'*équilibre* eſt produit par l'action des forces, il eſt néceſſaire d'expliquer, avant toutes choſes, ce que l'on entend par ce mot, afin de s'en former une juſte idée.

On donne en général le nom de *force*, à tout ce qui peut changer l'état d'un corps, ſoit pour le faire paſſer du repos au mouvement, ou réciproquement du mouvement au repos, ſoit enfin, pour faire varier ce mouvement d'une maniere quelconque. Il y a deux choſes à conſidérer dans chaque force, ſa direction ou dans quel ſens elle agit ſur un corps, & ſa grandeur. La direction de la force eſt toujours exprimée par la ligne droite, ſuivant laquelle la force tend à entraîner le corps ; & on ſe forme une idée de ſa grandeur, en prenant une force connue pour l'unité, & en examinant combien celle-ci eſt contenue dans une autre force quelconque.

Mais on peut encore ſe former une idée plus diſtincte de ces choſes, en ſe les repréſentant de cette maniere. Suppoſez

que le corps *A (planche III de Méchan.)* ſoit attaché par la corde *E F*, à la barre *M M*, avec qui elle fait un angle droit. Suppoſez encore une barre *N N*, parallele à la premiere, mais immobile, & que ces deux barres ſoient jointes enſemble par les filets 11, 22, 33, *&c.* perpendiculaires à *N N*, qui peuvent ſe contracter; en ſorte que quand cela arrive, la barre *M M* & le corps ſont obligés de s'approcher de *N N*. Il eſt évident que, ſi l'on prend chaque filet pour l'unité, & que le nombre en ſoit = *N*, ce nombre exprimera auſſi la force totale de tous ces filets pour tirer le corps *A* vers *N N*, ſuivant la direction *E F*.

De là il ſuit que l'action de cette force conſiſte dans la contraction actuelle des filets 11, 22, *&c.* & que cette action ſur le corps *A* eſt d'autant plus grande, que les filets ſe ſont plus raccourcis: on ſuppoſe d'ailleurs que dans quelqu'état qu'ils ſoient, ils aient toujours le même pouvoir de ſe contracter. Par conſéquent le raccourciſſement des filets eſt la juſte meſure de l'action de la force totale *N*; ſi donc ils ſe ſont raccourcis d'une quantité z, & que le corps ait été ainſi entraîné par un eſpace = z, l'action de la force ſur le corps *A* ſera exprimée par la quantité $N z$, qui exprime auſſi le raccourciſſement total des filets.

Que la diſtance du corps *A*, à la barre immobile *N N*, ſoit égale à x, & que la longueur de la corde *E F* ſoit égale à b, qui doit être une quantité conſtante; $x - b$ exprimera la longueur des filets, & $N(x - b)$ la ſomme des longueurs de tous les filets. Or, cette quantité devient de plus en plus petite par l'action de la force; mais comme b eſt conſtant, il n'y a que x qui puiſſe diminuer; par conſéquent l'objet de la force eſt de diminuer la quantité Nx, qui eſt le produit de la force *N*, par la diſtance du corps *A* à la barre immobile *N N*. Il eſt évident qu'on peut ſe paſſer ici de la conſidération de la diſtance abſolue, puiſque la force eſt cenſée conſtante; car ſi la barre *N N* étoit à toute autre diſtance du corps *A*, la même contraction des filets produiroit toujours la même diminution dans la quantité Nx, pourvu que cette barre fût toujours perpendiculaire à la direction *E F*, ſuivant laquelle on conçoit que le corps eſt ſollicité à ſe mouvoir par la force *N*.

Après avoir ainſi expoſé en quoi conſiſte l'action d'une force, on en peut facilement tirer ce principe général; *que toute force agit autant qu'elle peut:* propoſition qui eſt aſſez évidente, pour être admiſe comme un axiome par tous ceux qui en auront compris le ſens. Car l'action de la force conſiſtant dans la contraction des filets, ils ne ceſſeront de ſe contracter tant qu'ils ne rencontreront pas d'obſtacle invincible. Par conſéquent ces filets, & partant la force qui en eſt compoſée, agira autant qu'elle pourra, ou juſqu'à ce qu'elle rencontre un obſtable invincible.

Mais lorſqu'un corps, ou un ſyſtême de corps, eſt en *équilibre*, les forces qui le ſollicitent à ſe mouvoir, ſont tellement oppoſées entr'elles, qu'elles ne ſauroient agir ou remuer le corps; il faut alors que l'action des forces ſoit la plus grande, ou que les filets, dont les forces ſont compoſées, ſe trouvent alors dans leur plus grande contraction, en ſorte qu'il eſt impoſſible qu'ils ſe contractent davantage. Ainſi un corps, ou un ſyſtême de corps, ſera en *équilibre*, quand les forces qui le ſollicitent à ſe mouvoir, ſeront tellement diſpoſées à l'égard du corps ou du ſyſtême de corps, que la contraction des filets ſoit la plus grande, ou que la ſomme des longueurs des filets pris enſemble, ſoit la plus petite qu'il eſt poſſible. Que l'on conſidere, par exemple, dans un ſyſtême de corps, chaque force ſéparément, de même que ſa direction, ſur laquelle on prendra une diſtance arbitraire x; nommant après cela la force qui agit ſuivant cette direction *N*, Nx, ſera la ſomme des filets dont cette force eſt cenſée compoſée. Et dans le cas d'*équilibre*, la ſomme de tous ces Nx, qui conviennent à chacune des forces priſes ſéparément, doit être la plus petite, puiſque la contraction des filets eſt alors la plus grande.

La force de ce raiſonnement conſiſte en ce que l'on réduit toutes les forces à un

certain nombre de filets ſemblables & égaux entr'eux, qui, par la faculté qu'ils ont de ſe raccourcir, compoſent la force même. Ainſi lorſque le corps eſt en *équilibre*, il faut que les filets de toutes les forces qui agiſſent ſur lui, ſoient dans leur plus grande contraction, conformément à l'axiome ci-deſſus. Car, s'ils pouvoient encore ſe contracter, ils le feroient, & le corps ne ſeroit pas en *équilibre*. Donc ſi le corps eſt en *équilibre*, la contraction de tous les filets eſt la plus grande, ou ils n'en ſauroient recevoir aucune, ou ce qui revient au même, la ſomme de toutes les forces ſollicitantes eſt la plus petite.

Telle eſt donc la regle générale, pour trouver quel doit être l'état des corps ſollicités par des forces quelconques, pourvu qu'elles ne varient point ſuivant la diſtance, afin qu'ils ſoient entr'eux en *équilibre*. Suivant cette regle, on conſidérera chaque force à part; on prendra ſur ſa direction un point fixe, & on multipliera la force par la diſtance de ce point au lieu de l'application de la force, ou par la diſtance qu'il y a de ce point au corps ſur lequel elle agit. On aſſemblera enſuite tous ces produits; & la ſomme qui en réſultera, ſera un *minimum* dans le cas d'*équilibre*. Et réciproquement on pourra déterminer par la méthode des plus grands & des plus petits, l'état d'*équilibre*, lorſque les forces ſont conſtantes, ou que la quantité, N, qui a exprimé juſqu'ici la force, ne dépend point de la quantité x qui a été conſidérée comme la variable.

La force de la gravité eſt de ce genre; car ſa variation eſt inſenſible à de petites diſtances de la terre. Si donc on conſidere un corps AB *fig. 7*, dont les parties M ne ſont ſollicitées à ſe mouvoir que par l'action de la gravité, ſuivant la direction verticale MP, & que l'on prenne à volonté ſur cette ligne un point fixe P, qui ſoit dans l'horizontale NN; on fera la diſtance $MP = x$; & nommant la maſſe de la particule M, dM, ce dM exprimera en même temps le poids de la particule M, ou la force avec laquelle elle eſt ſollicitée à ſe mouvoir ſuivant MP: donc $x\,dM$ eſt, dans ce cas, le produit qu'il faut mettre à la place de Nx, pour cette particule; & partant la ſomme de tous les $x\,dM$ qui réſultent de tous les élémens du corps, ſera la plus petite, lorſque le corps ſe trouvera en *équilibre*. Mais on ſait que la ſomme de tous les $x\,dM$ exprime le produit du poids entier du corps, par la diſtance de ſon centre de gravité à la même ligne horizontale NN. Si donc on ſuppoſe que M ſoit le centre de ce corps, le produit $M \times GH$, qui eſt égal à la ſomme de tous les $x\,dM$, ſera un *minimum* en cas d'*équilibre*. D'où l'on voit que les corps peſans ne ſauroient être en *équilibre*, à moins que leur centre de gravité ne ſoit auſſi bas qu'il eſt poſſible.

La démonſtration que l'on vient de donner du principe de l'*équilibre*, ſuppoſe que l'action des forces ſur les corps ne varie point, à quelque diſtance qu'elles en ſoient. Car ſi les forces ne ſont pas conſtantes, il faudra ſuppoſer le nombre des filets variable pendant qu'ils ſe contractent, puiſqu'on les a enviſagés comme conſervant toujours le même pouvoir. Voici comment il faut enviſager la choſe dans le cas où la force varie ſuivant les diſtances. La force repréſentée par Nx, doit être décompoſée en ſes élémens $N\,dx$; & comme N, qui repréſente le nombre des filets à chaque diſtance Px, eſt variable, qu'on ſuppoſe ce nombre $= P$, on aura $P\,dx$ pour élément de la force: donc l'intégrale $SP\,dx$ ſera la juſte valeur qui doit être miſe à la place de Nx, quand la force eſt variable.

Afin de répandre un plus grand jour ſur ce ſujet, il faut conſidérer comment les formules Nx, que les forces conſtantes donnent, deviennent un *minimum*. Cela arrive, lorſque leurs différentielles $N\,dx$, priſes enſemble, évanouiſſent: mais dans ces différentielles, il n'eſt plus queſtion ſi la force N eſt conſtante ou non. Donc ſi la force eſt variable, & qu'elle ſoit $= P$, on aura $P\,dx$, au lieu de $N\,dx$, dont la ſomme doit être égalée à zéro; par conſéquent, la formule qui devient un *minimum* en cas d'*équilibre*, doit être compoſée de celles-ci $SP\,dx$, que l'on doit tirer de chacune des forces ſollicitantes; d'où l'on voit que dans le cas des forces conſtantes, ou de $P = N$, on aura les mêmes for-

mules Nx, pour rendre un *minimum*, que celles que l'on a trouvées ci-deſſus.

Tel eſt donc le principe univerſel qui convient à tout état d'*équilibre*. En vertu de ce principe, il faut conſidérer ſéparément chaque force qui ſollicite le corps à ſe mouvoir : ſuppoſez que ces forces ſoient $= P\,Q\,R$, *&c.* & que les directions ſuivant leſquelles elles agiſſent ſur le corps M, *fig. 8*, ſoient AF, BG, CH; prenez à volonté ſur ces directions les points fixes F, G, H; & nommant AFx, BGy, CHz, on aura pour l'état d'*équilibre* $SP\,dx + SQ\,dy + SR\,dz +$, &c. qui doit être un *minimum*. Pour la commodité du calcul, il convient de placer les points fixes F, G, H, dans de certains endroits plutôt qu'ailleurs : ainſi dans le cas des forces centrales que l'on exprime par de certaines fonctions de la diſtance à leurs centres de forces, il faut placer ces points dans les centres mêmes. Alors, P, Q, R, &c. pouvant être exprimés par ces quantités αx^n, βy^n, γz^n, *&c.* l'expreſſion dont l'on devra faire un *minimum*, ſera, $\frac{\alpha}{n+1} x^{n+1} + \frac{\beta}{n+1} y^{n+1} + \frac{\gamma}{n+1} z^{n+1} +$, *&c.* & cela s'obſervera dans tous les cas ſemblables.

Comme la force P fournit dans tous les calculs une quantité pareille à celle-ci $SP\,dx$, ſi on nomme *effort* l'intégrale de cette quantité réſultante de la force P, on pourra renfermer le principe général d'*équilibre* dans cette regle bien ſimple :

La ſomme de tous les efforts que des forces font ſur un corps, doit être un minimum *pour que ce corps ſoit en équilibre.*

Lorſque le corps dont on cherche l'état d'*équilibre*, eſt flexible ou même fluide, il en faut conſidérer tous les élémens ſéparément, de même que les forces qui les ſollicitent, pour en tirer d'abord tous les efforts que chaque élément ſoutient. Enſuite on trouvera, par le calcul intégral, la ſomme de tous ces efforts, ou l'effort total que le corps éprouve, de laquelle on fera un *minimum*, qui indiquera alors les conditions requiſes pour que le corps ſoit en *équilibre*.

Il faut remarquer qu'il n'eſt pas néceſſaire d'introduire dans le calcul de l'*équilibre*, les forces qui attachent le corps à quelque objet fixe, ou qui le tiennent arrêté. Ainſi, ſi on veut trouver par cette méthode la courbure d'une chaîne ſuſpendue, on ne fera pas attention à l'effort que ſouffrent les clous auxquels la chaîne eſt ſuſpendue; & lorſqu'il eſt queſtion de l'*équilibre* d'un fluide renfermé dans un vaiſſeau, il n'eſt pas néceſſaire de conſidérer les forces avec leſquelles le fluide preſſe le vaiſſeau. Il ſuffira, dans l'un & l'autre cas, de conſidérer les ſeules forces de la gravité, pour en déterminer l'état d'*équilibre*. La raiſon de cette diſtinction eſt aiſée à comprendre, par la maniere d'enviſager l'action des forces; ſavoir, dans la contraction des filets. Ainſi, s'il y a des forces auxquelles le corps ne ſauroit obéir, comme celles qui le tiennent à quelque objet immobile, elles n'entreront point dans le calcul, mais ſeulement celles qui peuvent imprimer quelque mouvement au corps : on en prendra les efforts, comme on l'a déjà dit, & faiſant des ſommes un *minimum*, on trouvera, par ce moyen, l'état d'*équilibre* du corps.

EQUILIBRE, (*Economie animale*) eſt un terme fort employé par Baglivi, & adopté par pluſieurs phyſiologiſtes, mais dans un ſens qui n'eſt pas exactement conforme à celui dans lequel il eſt uſité en méchanique & en hydraulique.

L'égalité de forces entre des corps qui agiſſent les uns ſur les autres par leur gravité ſpécifique, ou par toute autre cauſe, d'où réſulte la ceſſation de leur mouvement, dès l'inſtant où cette égalité eſt établie (en quoi conſiſte le véritable *équilibre*, pris à la rigueur), ne peut pas avoir lieu dans l'économie animale, qui exige un mouvement continuel dans tous les organes néceſſaires pour l'entretien de la vie, & dans tous les fluides que ces organes ſont deſtinés à mouvoir : ainſi ce n'eſt pas de la théorie de l'*équilibre* proprement dit, qu'on ſe propoſe de faire une application à la phyſique du corps humain.

L'auteur cité, & ceux qui admettent avec lui le terme d'*équilibre* dans la théorie de la médecine, ont ſeulement prétendu déſigner par ce terme, ou par celui d'*équi-*

libration, à défaut d'un autre plus propre, une égalité non abſolue, mais reſpective, une proportion dans les forces actives & paſſives, qui peut être conçue dans toutes les parties, tant ſolides que fluides du corps animal, par rapport à ce que chacune de ces parties doit opérer pour la fonction à laquelle elle eſt deſtinée. C'eſt en vertu de cette proportion de forces dans toutes les fibres qui compoſent les différens vaiſſeaux dont eſt formé le corps humain, que chaque fluide eſt retenu en quantité déterminée, eſt réglé dans ſon cours, & reçoit l'élaboration qui lui eſt néceſſaire, dans les canaux qui lui ſont propres; en ſorte qu'il eſt conſervé entr'eux une égalité d'action & de réaction alternatives, qui ne laiſſe point prédominer, d'une maniere durable, les parties contenues ſur les parties contenantes, & réciproquement celles-ci ſur celles-là, tant que l'état de ſanté ſubſiſte.

Cette diſpoſition eſt abſolument requiſe pour cet effet : c'eſt de la différence habituelle de cette diſpoſition dans les différens ſujets, que dépend auſſi la diverſité des tempéramens, dont les uns ſont plus ou moins robuſtes que les autres, ſelon que cette diſpoſition eſt plus ou moins ſuſceptible, qu'il y ſoit porté atteinte par l'uſage ou par l'abus des choſes néceſſaires à la vie, que l'on appelle dans les écoles les choſes *non naturelles*.

Cette ſorte d'*équilibre*, ainſi conçue dans le corps humain, peut être conſidérée de trois manieres différentes, par rapport aux ſolides comparés entr'eux, par rapport aux ſolides comparés avec les fluides, & par rapport aux fluides comparés entr'eux-mêmes; c'eſt ce qu'il eſt néceſſaire d'expliquer.

Pour que l'*équilibre*, tel qu'on en a donné l'idée, relativement à l'économie animale, ſubſiſte entre les différens organes, il faut que le tiſſu, le reſſort de tous les vaiſſeaux, ſoit proportionné à la quantité des liquides qu'ils doivent recevoir, au mouvement qu'ils doivent communiquer à ces liquides, & à l'effort qu'ils doivent en éprouver : ainſi les vaiſſeaux lymphatiques, par exemple, doivent avoir autant de force d'action & de réſiſtance que les vaiſſeaux ſanguins, reſpectivement à la quantité, au mouvement & à l'effort du liquide que ceux-là reçoivent, contiennent & diſtribuent à des vaiſſeaux ſubalternes de différens ordres.

Ainſi dans un corps bien conformé, & jouiſſant d'une ſanté auſſi parfaite qu'il eſt poſſible, tous les ſolides, dans les vaiſſeaux de toutes les eſpeces, doivent avoir proportionnément la même force d'action, de réſiſtance & de réaction.

Mais pour que cette force puiſſe être exercée librement, il eſt néceſſaire qu'il exiſte une proportion entr'elle & la quantité, la conſiſtance des différens fluides, reſpectivement aux ſolides qu'ils contiennent; d'où s'enſuit que l'*équilibre* des ſolides entr'eux ſuppoſe néceſſairement celui des ſolides avec les fluides, & celui des fluides comparés les uns aux autres : par conſéquent l'*équilibre* dont il s'agit, dépend principalement de l'état des parties ſolides qui ont dans l'animal toute l'action, ou naturelle, c'eſt-à-dire, élaſtique, ou ſurajoutée, c'eſt-à-dire muſculaire, tandis que les fluides n'ont que des forces paſſives, telles que la peſanteur, la mobilité : celle-ci même doit preſque annuller les effets de celle-là; de maniere que la maſſe des humeurs animales ne doit avoir de poids que pour être ſuſceptible de recevoir un mouvement réglé, pour réſiſter à en trop prendre, & non pour ſuivre ſa tendance comme corps grave.

On doit ſe repréſenter toutes les fibres qui entrent dans la ſtructure de l'animal, comme dans un état de diſtractilité continuelle, plus ou moins grande, à proportion que les vaiſſeaux qu'elles forment ſont plus ou moins remplis ou dilatés par les liquides contenus : elles ſont dans un état violent, attendu que, laiſſées à elles-mêmes, celles qui ſont dans une poſition longitudinale, tendent à ſe raccourcir de plus en plus, & les vaiſſeaux à s'oblitérer par la contraction des fibres circulaires, qui en eſt auſſi un véritable raccourciſſement. Ces effets n'ont jamais lieu dans les vaiſſeaux qui contiennent quelque liquide; ils ne peuvent jamais parvenir à l'état de contraction parfaite; ils en approchent ſeulement plus ou moins, à proportion qu'ils ſont

plus ou moins diſtendus par la quantité & l'effort des fluides qu'ils contiennent, tant que la diſtribution des fluides ſe fait avec égalité, c'eſt-à-dire, proportionnément à ce que chaque vaiſſeau doit en recevoir dans l'état naturel.

Tous les ſolides, dans quelque état qu'on les conſidere, ſoit de ſyſtole, ſoit de diaſtole, forment un reſſort d'une ſeule piece, dont les parties ſoutiennent l'effort les unes des autres, ſans qu'aucune plie : mais s'il arrive, par quelque cauſe que ce ſoit, que les fibres ou les tuniques de quelques vaiſſeaux viennent à perdre de cette force de reſſort, celles de toutes les autres reſtant la même, les fluides éprouvant moins de réſiſtance à ſe porter dans la partie affoiblie, y ſont pouſſés plus abondamment, & diminuent proportionnément leur effort vers les vaiſſeaux des autres parties, dont le reſſort n'a rien perdu de ſes forces, & réſiſte toujours également & plus efficacement, attendu que ces vaiſſeaux peuvent ſe reſſerrer de plus en plus, en ſuivant leur diſpoſition intrinſeque, qui étoit auparavant ſans effet excédant

Ainſi lorſque l'*équilibre* eſt rompu par relâchement dans quelques unes des parties contenantes, l'effort des fluides y devenant de plus en plus ſupérieur à la réſiſtance des ſolides, ceux-ci cedent auſſi de plus en plus, ſe laiſſent alonger au point que les vaiſſeaux qui en ſont compoſés, ſe dilatent outre meſure, quelquefois juſqu'à ſe rompre : les liquides contenus n'éprouvant que foiblement, ou point du tout, la réaction des vaiſſeaux trop dilatés, croupiſſent & dégénerent de leurs qualités naturelles, ou ils s'épanchent de la cavité de ceux dans leſquels s'eſt fait une ſolution de continuité, ou ils tranſudent par les pores les plus ouverts, à cauſe de l'écartement des fibres, ou ils coulent plus abondamment qu'ils ne devroient, pour le bien de l'économie animale, par l'orifice forcé des vaiſſeaux, qui ſe trouve plus ouvert qu'il ne doit être dans l'état naturel.

De tous ces différens effets s'enſuivent des ſymptomes, dont la différence dépend principalement de celle du ſiege & des fonctions des organes qui pechent par le relâchement. Si ce vice a lieu dans le tiſſu cellulaire qui appartient aux tégumens en général, il en provient une *leucoflegmatie;* ſi ce n'eſt que dans le tiſſu cellulaire des extrêmités inférieures, il en réſulte ſeulement l'enflure de ces parties ; s'il s'établit dans les vaiſſeaux lymphatiques du bas-ventre, ou de la poitrine, ou de la tête, il en eſt produit une hydropiſie, ou un engorgement ſérieux des poumons, ou un épanchement dans la poitrine d'humeurs de même nature, ou une hydropiſie de différente eſpece.

Mais le mal n'eſt jamais plus grand que lorſque les vaiſſeaux relâchés ſervent à une excrétion quelconque ; alors les liquides contenus s'écoulant ſans réſiſtance par les conduits qui leur ſont propres, ſont ſuivis par les autres parties de la maſſe des humeurs, qui ſont de conſiſtance à ne pas trouver plus d'obſtacle à s'écouler par la même voie ; ce qui rend le flux continuel, ou preſque tel. Tous les autres vaiſſeaux du corps recevant & contenant à proportion moins de fluides qu'il s'en porte plus dans la partie foible, ont la liberté de ſe reſſerrer davantage : le chyle, avant de ſe changer en ſang, la matiere même du ſuc nourricier ſe portent auſſi avec les parties les plus fluides de la maſſe des humeurs, vers les vaiſſeaux les plus libres, les moins réſiſtans, c'eſt-à-dire, vers ceux dont les fibres ont perdu l'*équilibre :* d'où il réſulte que la déperdition des fluides en général, par la voie ouverte, venant à excéder la réparation, il ſe fait une diminution proportionnée du volume dans toutes les parties du corps, attendu qu'il dépend principalement de la quantité des humeurs qui tiennent les vaiſſeaux dans l'état de la dilatation ; cette diminution fait l'amaigriſſement. Le cerveau ne recevant pas une ſuffiſante quantité de fluides travaillés pour être changés en eſprits animaux, il en réſulte la foibleſſe, l'abattement, l'impuiſſance au mouvement. Le ſuc nourricier manquant dans les vaiſſeaux auxquels il doit être diſtribué, ils s'obliterent peu à peu ; d'où le maraſme. La partie relâchée devenant comme un égoût, vers lequel tendent les humeurs de toutes les parties, la plupart des vaiſſeaux deviennent vuides & affaiſſés ; le corps ſe deſſeche, & la flexibilité néceſſaire

faire aux ſolides en général, qui ne peut être attribuée qu'à l'interpoſition convenable des fluides, venant à manquer conſéquemment à leur défaut, le mouvement qui ne peut avoir lieu ſans cette flexibilité, ceſſe, & la mort ſuit.

Cette théorie convient à toutes ſortes de fluxions, de dépôts, d'amas conſidérables, & d'écoulemens d'humeurs qui proviennent de la perte de l'*équilibre* des ſolides, par cauſe de relâchement dans quelque partie du corps que ce ſoit. On peut regarder tous les effets provenans de cette cauſe, comme autant de *diabetes :* les eaux ramaſſées dans le ventre, dans la poitrine, dans la tête, dans le tiſſu cellulaire des tégumens en général, des paupieres, des bourſes en particulier, ne different aucunement des liquides qui s'évacuent dans le diabetes proprement dit, provenans du relâchement des tuyaux uriniferes : les jambes des hydropiques, qui ſe crevent d'elles-mêmes, ne donnent-elles pas un écoulement de ſérosité qui forme comme un diabetes ? Ainſi les vaiſſeaux lymphatiques de la tête, de la poitrine, du bas-ventre, qui laiſſent échapper continuellement dans les hydropiſies de ces parties, le liquide qu'ils tranſportent, ne forment-ils pas comme autant de ſiphons qui ſemblent, par une de leurs extrêmités qui eſt leur principe, tremper dans la maſſe des humeurs, & par l'autre répandre ce qu'ils ſucent ? Ainſi dans le relâchement des vaiſſeaux ſecrétoires de l'urine, il ſe fait un écoulement de ſérosité à laquelle ſe mêlent, à proportion que le relâchement augmente, la lymphe, le chyle le plus fin, & enſuite le chyle le plus groſſier, pour ainſi dire, ſous forme de lait ; ce qui rend, dans le diabetes, proprement dit, les urines douceâtres & blanchâtres, quand il a duré un certain temps : d'où s'enſuit la conſomption, comme de toute autre évacuation de cette eſpece, dans quelque partie du corps que ce ſoit. N'a-t-on pas vu des plaies produire cet effet par d'abondantes ſuppurations, & devenir comme un égout, par lequel s'écouloit preſque toute la maſſe des humeurs, à cauſe du relâchement qui ſurvenoit dans les ſolides de la partie, & de la moindre réſiſtance qu'offroient les vaiſſeaux, toujours diſpoſés à s'ouvrir ?

Les ventouſes ne produiſent pas autrement la tuméfaction des parties ſur leſquelles elles ſont appliquées, qu'en rompant, par la diminution de la compreſſion de l'air, l'*équilibre* de réſiſtance dans les vaiſſeaux qui ſe laiſſent en conſéquence engorger d'humeurs. Les animaux ne ſe gonflent ſous le récipient de la machine du vuide, que parce que le poids de l'air étant auſſi diminué par la ſuccion, s'oppoſe moins à l'effort des fluides, qui tendent à dilater les vaiſſeaux de l'habitude du corps : ceux-ci ne pechent alors que par défaut d'*équilibre ;* d'où l'on peut inférer que la force qui le conſerve dans l'économie animale ſaine, n'eſt pas ſeulement intrinſeque à l'égard des fibres, mais qu'elle eſt auſſi extrinſeque.

Il eſt même, outre le poids de l'athmoſphere, une autre cauſe qui y contribue, qui, quoiqu'étrangere à chaque vaiſſeau en particulier, ne l'eſt cependant pas à l'animal même ; c'eſt la preſſion réciproque des vaiſſeaux entr'eux, par laquelle ils contre-balancent, les uns par rapport aux autres, les efforts que les fluides font dans leur cavité reſpective, tendans à en écarter les parois outre meſure.

On voit, par tout ce qui vient d'être expoſé, les pernicieux effets que peut produire dans l'économie animale le défaut d'*équilibre* cauſé par la trop grande diminution du reſſort dans les parties ſolides : ce même défaut, occaſioné par la trop grande élaſticité dans les fibres d'une partie, ou par leur rigidité, ou par la conſtriction ſpontanée ou ſpaſmodique des tuniques muſculaires des vaiſſeaux, n'eſt pas une ſource moins féconde de dérangement dans l'économie animale ; c'eſt ce qui ſemble ſuffiſamment prouvé par les conſidérations ſuivantes.

Ainſi le reſſerrement d'un vaiſſeau conſidérable, ou de pluſieurs vaiſſeaux dans une partie quelconque, ou tout autre obſtacle formé au cours des humeurs, en quelque organe que ce ſoit, peuvent produire la fievre, où dans les parties affectées, ſi la cauſe n'eſt pas bien conſidérable, ou dans tout le corps, en tant que

les fluides pouſſés vers cette partie, ne pouvant pas y continuer leur mouvement progreſſif avec liberté, ſont repouſſés vers leurs ſources par l'action même des vaiſſeaux engorgés, qui réagiſſent avec plus de force, à proportion qu'ils ſont plus diſtendus au delà de leur ton naturel; ce qui dilate de proche en proche les troncs, & en force le reſſort, qui, par ſa réaction ſur les mêmes fluides repouſſés, les renvoie vers l'obſtacle, d'où naît une eſpece de pléthore particuliere entre l'obſtacle & les troncs des vaiſſeaux embarraſſés; ce qui établit une ſorte de fievre dans la partie, comme on l'obſerve, par exemple, dans un *panaris* commençant, par les fortes pulſations qui ſe font ſentir dans tout le doigt affecté. Si la cauſe de l'obſtacle eſt conſidérable, un plus grand nombre de vaiſſeaux collatéraux participent à l'engorgement, & de proche en proche l'embarras gagne, la circulation ſe trouble, la pléthore devient générale, la puiſſance motrice qui tend toujours à conſerver l'*équilibre* ou à le rétablir, augmente l'action dans tous les vaiſſeaux, à proportion de la réſiſtance: delà une ſorte d'agitation fébrile s'établit dans tout le corps, laquelle, ſi la cauſe eſt de nature à ſubſiſter, donne lieu à une véritable fievre.

N'eſt-ce pas à un défaut d'*équilibre* de cette eſpece, qu'on peut attribuer la plupart des indiſpoſitions que cauſent les commencemens de la groſſeſſe à un grand nombre de femmes? le ſang menſtruel ne s'évacuant point dans cette circonſtance, & formant par conſéquent une pléthore particuliere dans la matrice, qui augmente de plus en plus, tant que le fœtus ne peut pas encore conſumer en entier, pour ſa nourriture & ſon accroiſſement, les humeurs ſurabondantes, que la nature a deſtinées à cet uſage. Les vaiſſeaux utérins, diſtendus outre meſure, ne cedent cependant que juſqu'à un certain point à leur dilatation ultérieure; le tiraillement de leurs tuniques forcées, qui approche du déchirement, eſt un ſentiment *ſtimulant*, qui les excite à réagir extraordinairement en y attirant des forces ſurajoutées, par l'influx du fluide nerveux & des contractions des fibres muſculaires; ainſi ils deviennent par-là en état de réſiſter aux plus grands efforts des humeurs, qui tendent à s'y porter plus abondamment: il ſe fait d'abord une eſpece d'*hérence* dans le cours des fluides de tous les vaiſſeaux utérins; elle s'étend de proche en proche, comme par l'effet d'une digue ou écluſe; le reſſort des vaiſſeaux réagiſſans, étant un peu dégagé, force enſuite ce qui reſte encore de ſurabondant, dans leur cavité, à refluer dans les troncs des vaiſſeaux, d'où ils ont été diſtribués (ce reflux peut réellement avoir lieu quand dans le cas dont il s'agit ici, ſi l'on convient qu'il ſe fait dans la réſolution des inflammations produites par *erreur de lieu*, *voyez* INFLAMMATION, ERREUR DE LIEU): ce reflux, ainſi conçu, ou de l'embarras dans le cours des humeurs de la matrice, s'enſuit l'engorgement des mamelles, parce que le ſang, qui trouve de la réſiſtance à aborder dans ce viſcere, ſe replie par les vaiſſeaux épigaſtriques vers les mammaires, qui logent ainſi une partie des humeurs ſurabondantes.

Mais la pléthore ſe renouvellant continuellement, il ſuccede toujours de nouveaux fluides à placer: ils ſont repouſſés, & ſe jettent toujours où ils trouvent moins de réſiſtance; il s'en fait d'abord une dérivation dans tous les vaiſſeaux collatéraux, qui ſe trouvent diſpoſés à céder; ce qui donne ſouvent lieu à une plus grande ſecrétion dans les glandes & dans tous les filtres des inteſtins, dont l'excrétion fournit ſouvent la matiere d'un cours de ventre: ou les humeurs ſe portent dans les vaiſſeaux de l'eſtomac, les diſtendent, tiraillent leurs fibres muſculaires, les nerfs de ce viſcere, d'où s'enſuivent les mouvemens convulſifs, qui produiſent des nauſées, des efforts pour vomir, & le vomiſſement même, lorſqu'il y a des matieres dans l'eſtomac, qui peſent ſur ſes parois tendues, par l'engorgement de ſes vaiſſeaux qui le rend beaucoup plus ſuſceptible d'irritation: ou le tranſport des humeurs ſe fait vers les poumons, lorſqu'ils ſont d'un tiſſu à proportion moins réſiſtant que les autres parties du corps; il y occaſione des ſuffocations, des oppreſſions, des crachemens de ſang, *&c.* ou il ſe fait dans les vaiſſeaux des membranes du cer-

veau, de la substance, & il y cause des douleurs, des pesanteurs de tête, un assoupissement extraordinaire, des vertiges, &c. Tous ces effets supposent l'*équilibre* rompu entre les vaisseaux utérins, qui résistent à être engorgés ultérieurement, & les vaisseaux des autres parties, qui prêtent & se laissent engorger par les humeurs surabondantes, qui refluent de la matrice, ou qui, restant dans la masse, tendent à se jeter sur quelque partie foible, & s'y logent en effet, en forçant ses vaisseaux.

Mais si toutes les parties résistent également, le sang superflu restant dans les gros vaisseaux, sans pouvoir être distribué, gêne la circulation, cause des défaillances, des syncopes; ce qui rend, dans ce cas, la saignée si salutaire, par la promptitude avec laquelle elle rétablit l'*équilibre*, en dégorgeant les gros vaisseaux: elle peut aussi produire de bons effets dans tous les autres engorgemens particuliers, par la même raison; mais ils sont moins sensibles: dans ce même cas encore, la nature, qui tend toujours à conserver ou à rétablir l'*équilibre*, peut avoir une autre ressource que la saignée; tous les vaisseaux étant dans un état de résistance, & par conséquent de réaction égale, peuvent quelquefois, par leurs forces combinées, vaincre celles des vaisseaux utérins, & en forcer les orifices, donner lieu à un hémorragie qui peut rétablir l'*équilibre* perdu; c'est par cette raison que plusieurs femmes ont des pertes pendant les premiers mois de leur grossesse, sur-tout les femmes robustes, sans aucun mauvais effet.

Tout ce qui vient d'être dit, peut convenir à bien des égards à ce qui se passe dans la suppression des regles, & peut tenir lieu d'explication de ce que Boerhaave dit simplement être un désordre dans la circulation, sans dire en quoi consistent ce désordre, ce changement, ce mouvement renversé dans le cours du sang, qu'il reconnoît, sans en indiquer la cause, sans la faire pressentir même: il semble cependant qu'on peut en rendre raison, de la maniere précédente, en suivant la nature dans ses opérations, sans rien supposer. On voit, par exemple, pourquoi les femmes grosses sont sujettes à de si fréquentes & de si grandes agitations, à des fréquences dans le pouls, qui en sont une suite, sur-tout pendant le temps de la digestion, de l'entrée du chyle dans le sang: effet que l'on peut regarder comme étant des efforts que la nature fait pour rétablir l'*équilibre*; efforts qui sont véritablement fébriles, & seroient de conséquence s'ils n'étoient pas si irréguliers, & le plus souvent de très-peu de durée; parce que la cause est ordinairement de nature à être aisément & promptement détruite, ou peut subsister sans danger: il n'y a pas de vice intrinseque dans les humeurs; elles ne pechent que par l'excès de quantité: il n'en est pas de même dans les suppressions du flux menstruel; la cause étant le plus souvent difficile à vaincre, occasione des efforts continuels de la nature, pour détruire la pléthore & rétablir l'*équilibre*; ce qui donne souvent lieu, dans ce cas, à des fievres considérables, & dont les suites peuvent être fâcheuses.

Ainsi, les inflammations occasionant aussi une sorte de pléthore, plus ou moins étendue, produisent la fievre générale ou particuliere: le resserrement spasmodique des parties nerveuses dans un viscere, dans un membre, dans un tendon, dans un tronc de nerf piqué, irrité, produit le même effet; de même aussi les irritations qui affectent des membranes nerveuses, comme celles des intestins, la plevre, la dure-mere, l'enveloppe des muscles, le périoste, &c. les remedes irritans, tels, sur-tout, que les purgatifs, les vomitifs, les vésicatoires, les synapismes, les phœnigmes, &c. semblent n'attirer un plus grand abord d'humeurs dans les parties où ils agissent, que parce qu'ils excitent la réaction des vaisseaux éloignés vers ceux qui sont d'abord plus resserrés par l'irritation, mais qui sont bientôt forcés de céder à toutes les puissances des solides réunies contr'eux; ce qui opere une dérivation d'humeurs vers la partie irritée; dérivation qui est, par cette raison, le plus souvent précédée d'une augmentation de mouvement dans tous les fluides, dans la circulation entiere. N'est-ce pas ainsi que l'on peut concevoir la maniere d'agir des topiques irritans, dont on se sert pour attirer la goutte dans les extrêmités? L'action

des cauteres actuels, du *moxa*, produit auſſi à peu près les mêmes effets : l'*orgaſme*, dans les parties ſuſceptibles d'impreſſions voluptueuſes, fait ainſi naître une agitation générale, en tant que la tenſion de leurs parties nerveuſes y forme des obſtacles au cours ordinaire des humeurs, qui refluent dans tout le corps, y font une pléthore paſſagere, c'eſt-à-dire, proportionnée à la durée de la cauſe de cette tenſion, & cette pléthore ceſſe avec le ſentiment qui en a été la cauſe déterminante : c'eſt ce qu'on éprouve dans l'acte vénérien, dans la ſeule érection de la verge, du clitoris, ſoutenue par l'imagination échauffée, dans le gonflement des parties de la vulve, des mamelons : tout ce qui tend les nerfs plus qu'à l'ordinaire, comme une épine dans un tendon, dans des chairs bien ſenſibles, comme les brûlures, *&c.* produit un plus grand abord de ſang dans les parties affectées ; d'où s'enſuit un battement d'arteres plus fort dans ces parties, ou une agitation générale, à proportion de l'intenſité de la cauſe, *&c.*

Il réſulte de ce qui a été dit juſqu'ici ſur les différentes cauſes qui peuvent déranger l'*équilibre* de la machine dans l'économie animale, que dans le relâchement, l'élaſticité naturelle qui ſubſiſte dans les fibres, ſuffit en général, pour leur donner un degré de force qui détermine le cours des fluides vers la partie qui a perdu de ſon reſſort ; mais le défaut d'*équilibre*, qui eſt produit par l'irritation, ne peut pas avoir lieu, ſans qu'il ſoit ajouté généralement à tous les ſolides, une force qui puiſſe l'emporter ſur la réſiſtance de la partie où ſe fait l'irritation ; en ſorte que dans ce cas, ils acquiérent plus de force d'action ſur les fluides par un reſſerrement qui dépend des nerfs, & l'*équilibre* ſe détruit tout comme ſi les parties irritées péchoient par relâchement, parce que celles-ci ſont forcées de céder à l'action combinée de tous les vaiſſeaux du corps contr'elle ; étant alors inférieures en réſiſtance, elles ne tiennent pas contre l'action des fibres ; en général devenues plus fortes, que dans l'état naturel, par un moyen ſurajouté, qui leur eſt commun à toutes, *vis unita fortior*. Ainſi de deux cauſes oppoſées, le relâchement & le reſſerrement des fibres ou des vaiſſeaux, il peut également en réſulter un défaut d'*équilibre* dans le corps animal.

Il eſt naturel de conclure de tout ce qui vient d'être expoſé au ſujet de l'*équilibre* dans le corps humain, qu'il eſt très-important de s'inſtruire de tout ce qui ſert à faire connoître les phénomenes, les loix conſtantes de cette condition requiſe pour la vie ſaine, de cet agent, qui paroît jouer un ſi grand rôle dans l'économie animale, qui eſt un principe fécond, d'où on peut déduire une infinité de cauſes, qui entretiennent la ſanté, qui produiſent les maladies, ſelon les diverſes diſpoſitions des ſolides entr'eux, & relativement aux fluides. Les réflexions, ſur ce ſujet, ſemblent juſtifier la théorie des anciens médecins méthodiques, qui vouloient faire dépendre l'exercice réglé ou vicié de toutes les fonctions, de ce qu'ils appelloient le *ſtrictum* & le *laxum ;* ils ne ſe ſont vraiſemblablement écartés de la vérité à cet égard, que pour avoir voulu tout attribuer à la diſpoſition des ſolides, ſans reconnoître aucun vice eſſentiel dans les fluides. Baglivi a trop fait dépendre l'*équilibre*, qu'il avoit juſtement entrevu dans le corps animal, du mouvement ſyſtaltique, qu'il attribuoit aux membranes du cerveau ; mais en ramenant cette théorie aux vrais avantages que l'on peut en tirer, elle peut fournir de grandes lumieres dans l'étude de la nature & de ſes opérations, dans l'état de la ſanté & dans celui de maladie ; par exemple, à l'égard de la diſtribution des différentes humeurs dans toutes les parties du corps, du méchaniſme des ſecrétions en général, de l'influence du poids de l'air & de ſes autres qualités, du chaud, du froid, du ſec, de l'humide, *&c.* ſur le corps humain, ſur les poumons principalement, des évacuations critiques & ſymptomatiques, des métaſtaſes, *&c. Voy.* ſur ce ſujet l'*article* MÉTHODIQUE ; Proſper Alpin, *de medicina methodica*, & les *œuvres* de Baglivi. Si l'on admet l'importance des réſultats, qui dérivent des obſervations ſur l'*équilibre* dans l'économie animale, tel qu'on vient de le repréſenter, on ne peut pas refuſer de convenir qu'elles doivent être auſſi d'une très-grande utilité dans la pratique médicinale, pour établir les indications dans le traite-

ment des maladies, & pour diriger l'administration de la plupart des remedes, comme les *évacuans*, *dérivatifs*, *révulsifs*, *fortifians*, *relâchans*, *anodins*, *narcotiques*, *antispasmodiques*, & autres qui peuvent produire des effets relatifs à ceux-là. *Voyez* ces mots & les articles qui ont rapport à celui qui vient d'être terminé, tel que FIBRE, FLUXION, RELACHEMENT, SPASME, *&c.* (*d*)

EQUILIBRE, *terme de Peinture. Omne corpus, nisi extrema sese undique contineant, librenturque ad centrum, collabatur ruatque necesse est :* voilà un passage qui me paroît définir le terme dont il s'agit ici ; & j'espere qu'une explication un peu détaillée de ce texte, & un précis de ce que Léonard de Vincy dit sur cette partie dans son *traité de la Peinture*, suffiront pour en donner une idée claire. Pomponius Gaurie, qui a composé en latin un traité de la Sculpture, est l'auteur de la définition que j'ai citée ; elle se trouve au *chapitre vj*, intitulé *de statuarum statu, motu, & otio.* Toute espece de corps, dit-il, dont les extrêmités ne sont pas contenues de toutes parts, & balancées sur leur centre, doit nécessairement tomber & se précipiter.

La chaîne qui unit les connoissances humaines, joint ici la physique à la peinture ; en sorte que le physicien qui examine la cause du mouvement des corps, & le peintre qui veut en représenter les justes effets, peuvent, pour quelques momens au moins, suivre la même route, & pour ainsi dire voyager ensemble. On doit même remarquer que ces points de réunion des sciences, des arts, & des connoissances de l'esprit, se montrent plus fréquens, lorsque ces mêmes connoissances tendent à une plus grande perfection. Cependant on a pu observer aussi (comme une espece de contradiction à ce principe,) que souvent la théorie perfectionnée a plutôt suivi que précédé les âges les plus brillans des beaux-arts, & qu'au moins elle n'a pas toujours produit les fruits qu'on sembleroit devoir en espérer. Je réserve pour les *mots* THÉORIE & PRATIQUE quelques réflexions sur cette singularité. Il s'agit dans cet article d'expliquer le plus précisément qu'il est possible ce que l'on entend par *équilibre* dans l'art de peinture.

Le mot *équilibre* s'entend principalement des figures qui par elles-mêmes ont du mouvement ; telles que les hommes & les animaux.

Mais on se sert aussi de cette expression pour la composition d'un tableau ; & je vais commencer par développer ce dernier sens. M. du Fresnoy, dans son poëme immortel *de arte graphicâ*, recommande cette partie, & voici comment il s'exprime.

Seu multis constabit opus, paucisque figuris,
Altera pars tabulæ vacuo ne frigida campo
Aut deserta siet, dum pluribus altera formis
Fervida mole suâ supremam exurgit ad oram :
Sed tibi sic positis respondeat utraque rebus ;
Ut si aliquid sursum se parte attollat in una,
Sic aliquid parte ex alia consurgat, & ambas
Æquiparet, geminas cumulando æqualiter oras.

« Soit que vous employiez beaucoup de figures, ou que vous vous réduisiez à un » petit nombre ; qu'une partie du tableau » ne paroisse point vuide, dépeuplée, & » froide, tandis que l'autre enrichie d'une » infinité d'objets, offre un champ trop » rempli : mais faites que toute votre ordonnance convienne tellement, que si » quelque corps s'éleve dans un endroit, » quelqu'autre le balance, en sorte que » votre composition présente un juste *équilibre* dans ses différentes parties. »

Cette traduction qui peut paroître moins conforme à la lettre qu'elle ne l'est au sens, donne une idée de cet *équilibre* de composition dont M. du Fresnoy a voulu parler ; & j'ai hasardé avec d'autant plus de plaisir d'expliquer sa pensée dans ce passage, que la traduction qu'en donne M. de Piles présente des préceptes qui, loin d'être avoués par les artistes, sont absolument contraires aux principes de l'art & aux effets de la nature. Je vais rapporter les termes dont se sert M. de Piles.

« Que l'un des côtés du tableau ne demeure pas vuide, pendant que l'autre » est rempli jusqu'au haut ; mais que l'on » dispose si bien les choses, que si d'un » côté le tableau est rempli, l'on prenne » occasion de remplir l'autre ; en sorte qu'ils » paroissent *en quelque façon* égaux, soit

» qu'il y ait beaucoup de figures, ou qu'elles » y soient en petit nombre. »

On apperçoit assez dans ces mots, *en quelque façon*, qui ne sont point dans le texte, que M. de Piles lui-même a senti qu'il falloit adoucir ce qu'il venoit d'avancer: mais cet adoucissement ne suffit pas. Il n'est point du tout nécessaire de remplir un côté du tableau, parce que l'on a rempli l'autre, ni de faire en sorte qu'ils paroissent, *en quelque façon* même, égaux. Les loix de la composition sont fondées sur celles de la nature, & la nature moins concertée ne prend point pour nous plaire les soins qu'on prescrit ici à l'artiste. Sur quoi donc sera fondé le précepte de du Fresnoy? que deviendra ce balancement de composition à l'aide duquel j'ai rendu son idée? Il naîtra naturellement d'un heureux choix des effets de la nature, qui non seulement est permis aux peintres, mais qu'il faut même leur recommander; il naîtra du rapprochement de certains objets que la nature ne présente pas assez éloignés les uns des autres, pour qu'on ne soit pas autorisé à les rassembler & à les disposer à son avantage.

En effet, il est rare que dans un endroit enrichi, soit par les productions naturelles, soit par les beautés de l'art, soit par un concours d'êtres vivans, il se trouve dans le court espace que l'on peut choisir pour sujet d'un tableau (qui n'est ordinairement que celui qu'un seul regard peut embrasser,) un côté dénué de toute espece de richesses, tandis que l'autre en sera comblé. La nature garde plus d'uniformité dans les tableaux qu'elle compose; elle n'offre point brusquement le contraste de l'abondance & de l'extrême aridité. Les lieux escarpés se joignent imperceptiblement à ceux qui sont unis; les contraires sont séparés par des milieux, d'où résulte cette harmonie générale qui plaît à nos regards: d'ailleurs, ce balancement ne consiste pas seulement dans la place, la grandeur, & le nombre des objets; il a encore une source plus cachée dans la disposition & l'enchaînement des masses que forment la lumiere & l'ombre. C'est surtout cet ordre ingénieux, ce chemin qu'on fait faire à la lumiere dans la composition d'un tableau, qui contribuent à son balancement & à son *équilibre*, qui contentent la vue, & qui sont cause que ce sens étant satisfait, l'esprit & l'ame peuvent prendre leur part du plaisir que leur offre l'illusion de la peinture.

J'insisterai d'autant plus sur ce principe d'*équilibre* de la composition, qu'il y a un danger infini pour les artistes dans l'affectation d'une disposition d'objets trop recherchée, & que c'est par cette route que se sont introduits ces faux principes de contraste & de disposition pyramidale.

Les beautés de la nature ont un caractere de simplicité qui s'étend sur ses tableaux les plus composés, & qui plaît dans ceux qu'on pourroit accuser de monotonie. Plusieurs figures dans la même attitude, sur le même plan, sans contraste, sans opposition, bien-loin d'être monotones dans la nature, nous y présentent des variétés fines, des nuances délicates, & une union d'action qui enchantent. Il faut, pour imiter ces beautés, une extrême justesse; & la naïveté, je l'avoue, est voisine de la sécheresse, & d'un goût pauvre qu'il faut éviter avec autant de soin que le genre outré. Mais c'en est assez pour la signification de ces mots, *équilibre de composition*. Consultons Léonard de Vincy sur l'*équilibre des corps* en particulier.

« La pondération, dit-il *chapitre cclx*, » ou l'*équilibre* des hommes, se divise en » deux parties: elle est simple, ou composée. L'*équilibre* simple est celui qui » se remarque dans un homme qui est » debout sur ses piés sans se mouvoir. » Dans cette position, si cet homme étend » les bras en les éloignant diversement » de leur milieu, ou s'il se baisse en se » tenant sur un de ses piés, le centre de » gravité tombe par une ligne perpendi- » culaire sur le milieu du pié qui pose » à terre; & s'il est appuyé également sur » les deux piés, son estomac aura son » centre de gravité sur une ligne qui tombe » sur le point milieu de l'espace qui se trouve » entre les deux pieds.

» L'*équilibre* composé est celui qu'on voit » dans un homme qui soutient dans diver- » ses attitudes un poids étranger; dans » Hercule, par exemple, étouffant Antée » qu'il suspend en l'air, & qu'il presse » avec ses bras contre son estomac. Il faut,

» dans cet exemple, que la figure d'Hercule » ait autant de ſon poids au delà de la » ligne centrale de ſes piés, qu'il y a du » poids d'Antée en deçà de cette même » ligne. »

On voit par ces définitions de Léonard de Vincy, que l'*équibre* d'une figure eſt le réſultat des moyens qu'elle emploie pour ſe ſoutenir, ſoit dans une action de mouvement, ſoit dans une attitude de repos.

Mais comme les principes & les réflexions excellentes de cet auteur ſont peu liés enſemble dans ſon ouvrage, je vais, en les fondant avec les miennes, leur donner, s'il ſe peut, un ordre qui en rende l'intelligence plus facile, pour ceux même qui ne pratiquent pas l'art de la peinture.

Quoique le peintre de figure ne puiſſe produire qu'une repréſentation immobile de l'homme qu'il imite, l'illuſion de ſon art lui permet de choiſir pour cette repréſentation dans les actions les plus animées, comme dans les attitudes du plus parfait repos : il ne peut repréſenter dans les unes & dans les autres qu'un ſeul inſtant; mais une action, quelque vive, quelque rapide qu'elle ſoit, eſt compoſée d'une ſuite infinie de momens, & chacun d'eux doit être ſuppoſé avoir quelque durée : ils ſont donc tous ſuſceptibles de l'imitation que le peintre en peut faire dans cette ſucceſſion de momens dont eſt compoſée une action. La figure doit (par une loi que la nature impoſe aux corps qui ſe meuvent d'eux-mêmes) paſſer alternativement de l'*équilibre*, qui conſiſte dans l'égalité du poids de ſes parties balancées & repoſées ſur un centre, à la ceſſation de cette égalité. Le mouvement naît de la rupture du parfait *équilibre*, & le repos provient du rétabliſſement de ce même *équilibre*.

Ce mouvement ſera d'autant plus fort, plus prompt & plus violent, que la figure dont le poids partagé également de chaque côté de la ligne qui la ſoutient, en ôtera plus d'un de ces côtés pour le rejeter de l'autre, & cela avec violence & précipitation.

Par une ſuite de ce principe, un homme ne pourra remuer ou enlever un fardeau, qu'il ne tire de ſoi-même un poids plus qu'égal à celui qu'il veut mouvoir, & qu'il ne le porte du côté oppoſé à celui où eſt le fardeau qu'il veut lever. C'eſt delà qu'on doit inférer que pour parvenir à une juſte expreſſion des actions, il faut que le peintre faſſe en ſorte que ſes figures démontrent dans leur attitude la quantité de poids ou de force qu'elles empruntent pour l'action qu'elles ſont prêtes d'exécuter. J'ai dit *la quantité de force;* parce que ſi la figure qui ſupporte un fardeau, rejette d'un côté de la ligne qui partage le poids de ſon corps, ce qu'il faut de plus de ce poids pour balancer le fardeau dont elle eſt chargée, la figure qui veut lancer une pierre ou un dard, emprunte la force dont elle a beſoin, par une contorſion d'autant plus violente, qu'elle veut porter ſon coup plus loin; encore eſt-il néceſſaire, pour porter ſon coup, qu'elle ſe prépare par une poſition anticipée à revenir aiſément de cette contorſion à la poſition où elle étoit avant que de ſe gêner : ce qui fait qu'un homme qui tourne d'avance la pointe de ſes piés vers le but où il veut frapper, & qui enſuite recule ſon corps, ou le contourne, pour acquérir la force dont il a beſoin, en acquerra plus que celui qui ſe poſeroit différemment; parce que la poſition de ſes piés facilite le retour de ſon corps vers l'endroit qu'il veut frapper, & qu'il y revient avec vîteſſe, enfin s'y retrouve placé commodément.

Cette ſucceſſion d'égalité & d'inégalité de poids dans des combinaiſons innombrables (que notre inſtinct, ſans notre participation & à notre inſu, fait ſervir à exécuter nos volontés avec une préciſion géométrique ſi admirable) ſe remarque aiſément dès que l'on y fait la moindre attention : cependant elle eſt encore plus viſible, lorſqu'on examine les danſeurs & les ſauteurs, dont l'art conſiſte à en faire un uſage plus raiſonné & plus approfondi. Les faiſeurs d'*équilibre*, & les funambules ſur-tout, en offrent des démonſtrations frappantes; parce que dans les mouvemens qu'ils ſe donnent ſur des appuis moins ſolides, & ſur des points de ſurface plus reſtreints, l'effet des poids eſt plus remarquable & plus ſubit, ſur-tout lorſqu'ils exécutent leurs exercices ſans appui, & qu'ils marchent ou ſautent ſur la corde

ſans contre-poids : c'eſt alors que vous voyez l'emprunt qu'ils font à chaque inſtant d'une partie du poids de leur corps pour ſoutenir l'autre, & pour mettre alternativement leur poids total dans un juſte balancement, ou dans une égalité qui produit leurs mouvemens ou le repos de leurs attitudes : c'eſt alors qu'on voit dans la poſition de leurs bras l'origine de ces contraſtes de membres qui nous plaiſent, & qui ſont fondés ſur la néceſſité ; plus ces contraſtes ſont juſtes & conformes à la pondération néceſſaire des corps, plus ils ſatisfont le ſpectateur, ſans qu'il cherche à ſe rendre compte de cette ſatisfaction qu'il reſſent ; plus ils s'éloignent de la néceſſité, moins ils produiſent d'agrémens, ou même plus ils bleſſent, ſans qu'on puiſſe bien clairement ſe rendre raiſon de cette expreſſion.

Ce ſont ces obſervations qui doivent engager les artiſtes à imiter Léonard de Vincy, & à employer leurs momens de loiſir à des réflexions approfondies ; ils ſe formeront par-là des principes certains, & ces principes produiront dans leurs ouvrages ces beautés vraies & ces graces naturelles, qu'on regarde injuſtement comme des qualités arbitraires, & pour la définition deſquelles on emploie ſi ſouvent ce terme de *je ne ſais quoi* : expreſſion plus obſcure cent fois que ce que l'on veut définir, & trop peu philoſophique pour qu'il ſoit permis de l'admettre autrement que comme une plaiſanterie.

En invitant les artiſtes à s'occuper ſérieuſement de l'*équilibre* & de la pondération des corps, comme je les ai déja exhortés à faire des études profondes de l'anatomie, je crois les rappeller à deux points fondamentaux de leur art. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit de l'anatomie ; mais j'oſe leur avancer que la variété, les graces, la force de l'expreſſion ont auſſi leurs ſources dans les loix de l'*équilibre* & de la pondération ; & ſans entrer dans des détails qui demanderoient un ouvrage entier, je me contenterai de mettre ſur la voie ceux qui voudront réfléchir ſur ce ſujet. Pour commencer par la variété, quelle reſſource n'a-t-elle pas dans cette néceſſité de diſpoſitions différentes, relatives à l'*équilibre*, que la nature exige au moindre changement d'attitude ! Le peu d'attention ſur les détails de cette partie, peut laiſſer croire à un artiſte ſuperficiel, qu'il n'y a qu'un certain nombre de poſitions qui ſoient favorables à ſon talent ; dès que ſon ſujet le rapprochera tant ſoit peu d'une de ces figures favorites, il ſe ſentira entraîné à s'y fixer par l'habitude ou par la pareſſe ; & ſi l'on veut décompoſer tous ſes ouvrages & les réduire à leur juſte mérite, quelques attitudes, quelques groupes, & quelques caracteres de têtes éternellement répétés, offriront le fond médiocre ſur lequel on portera un jugement qui lui ſera peu favorable. Ce n'eſt point ainſi qu'ont exercé, & qu'exercent encore cet art immenſe, les artiſtes qui aſpirent à une réputation ſolidement établie ; ils cherchent continuellement dans la nature les effets, & dans le raiſonnement les cauſes & la liaiſon de ces effets : ils remarquent, comme je viens de le dire, que le moindre changement, dans la ſituation d'un membre, en exige dans la diſpoſition des autres, & que ce n'eſt point au haſard que ſe fait cette diſpoſition ; qu'elle eſt déterminée non ſeulement par le poids des parties du corps, mais par l'union qu'elles ont entr'elles par leur nature, c'eſt-à-dire, par leur plus ou moins de ſolidité ; & c'eſt alors que les lumieres de l'anatomie du corps doivent guider les réflexions qu'on fait ſur ſon *équilibre*. Ils ſentiront que cette diſpoſition différente qu'exige le moindre mouvement dans les membres, eſt dirigée à l'avantage de l'homme par un inſtinct ſecret, c'eſt-à-dire, que la nature le porte à ſe diſpoſer toujours de la façon la plus commode & la plus favorable à ſon deſſein. La juſte proportion des parties & l'habitude des mouvemens y concourent : delà naît dans ceux qui voient agir naturellement une figure bien conformée, l'idée de la facilité, de l'aiſance ; ces idées plaiſent : delà naît celle de la grace dans les actions. Pour l'expreſſion, comme elle réſulte du mouvement que l'ame exige du corps, & que ce dernier exécute, on ſent qu'elle eſt ainſi ſubordonnée aux principes phyſiques des mouvemens corporels, auxquels il eſt obligé de ſe ſoumettre, pour obéir à l'ame juſque dans ſes volontés les plus rapides

des & les plus ſpontanées. *Cet article eſt de M. WATELET.*

ÉQUILLE, ſ. f. *(Fontaines ſalantes.)* Ce terme a pluſieurs acceptions: il ſe dit premiérement d'une eſpece de croûte qui ſe forme au fond des poeles par la grande ardeur du feu, & qui arrête les coulés lorſqu'on héberge muire: ſecondement, d'un outil tranchant, avec lequel un des deux ouvriers qui hébergent muire rompt la croûte qui couvre le coulé dans l'endroit que lui indique le champeur, afin d'y jeter de la chaux-vive détrempée qui arrête le coulé, lorſqu'il arrive à l'eau de ſe faire iſſue ſous la croûte, & de s'échapper: troiſiémement, de la croûte qui s'eſt formée au fond des poeles après la ſalinaiſon; celle-ci ſe porte à la petite ſaline, pour y être employée avec les autres matieres ſalées.

* ÉQUILLEUR, ſ. m. *(Fontaines ſalantes.)* c'eſt celui qui après la ſalinaiſon, eſt chargé de détacher l'équille du fond des poeles; ce qu'il exécute avec une maſſe de fer.

ÉQUIMULTIPLE, adj. *en Arithmétique & en Géométrie*, ſe dit des grandeurs multipliées également, c'eſt-à-dire, par des quantités ou des multiplicateurs égaux. *Voyez* MULTIPLICATION.

Si on prend *A* autant de fois que *B*, c'eſt-à-dire, ſi on les multiplie également, il y aura toujours le même rapport entre les grandeurs ainſi multipliées, qu'il y avoit entre les grandeurs primitives avant la multiplication. Or, ces grandeurs ainſi également multipliées, ſont nommées *équimultiples* de leurs primitives *A* & *B*; c'eſt pourquoi nous diſons que les *équimultiples* ſont en raiſon des quantités ſimples. *Voyez* RAISON.

En *Arithmétique*, on ſe ſert en général du terme *équimultiple*, pour exprimer des nombres qui contiennent également ou un égal nombre de fois leurs *ſous-multiples*.

Ainſi 12 & 6 ſont *équimultiples* de leurs *ſous-multiples* 4 & 2; parce que chacun d'eux contient ſon *ſous-multiple* trois fois. *Voyez* SOUS-MULTIPLE & MULTIPLE. *Harris & Chambers.* (*E*)

ÉQUINOCTIAL, *voyez* ÉQUINOXIAL.

ÉQUINOXE, ſ. m. *En Aſtronomie*, eſt le temps auquel le ſoleil entre dans l'équateur, & par conſéquent dans un des points équinoxiaux. *Voyez* ÉQUINOXIAL.

Le temps où le ſoleil entre dans le point équinoxial du printemps, eſt appellé particuliérement l'*équinoxe du printemps*; & celui auquel le ſoleil entre dans le point équinoxial d'automne, eſt appellé *équinoxe d'automne*. *Voyez* PRINTEMPS & AUTOMNE.

Les *équinoxes* arrivant quand le ſoleil eſt dans l'équateur (*voyez* ÉQUATEUR), les jours ſont pour lors égaux aux nuits par toute la terre, ce qui arrive deux fois par an; ſavoir, vers le 20e. jour de mars, & le 20e. de ſeptembre; le premier eſt l'*équinoxe* du printemps, & le ſecond celui d'automne. C'eſt delà que vient le mot *équinoxe*, formé de *æquus*, égal, & de *nox*, nuit. Depuis l'*équinoxe* du printemps juſqu'à celui d'automne, les jours ſont plus grands que les nuits; c'eſt le contraire depuis l'*équinoxe* d'automne juſqu'à celui du printemps (*)

Comme le mouvement du ſoleil eſt inégal, c'eſt-à-dire, tantôt plus vîte, tantôt plus lent (ſur quoi *voyez plus haut l'article* ÉQUATION DU CENTRE), il arrive qu'il y a environ huit jours de plus de l'*équinoxe* du printemps à l'*équinoxe* d'automne, que de l'*équinoxe* d'automne à l'*équinoxe* du printemps; parce que le ſoleil emploie plus de temps à parcourir les ſignes ſeptentrionaux, qu'il n'en met à parcourir les méridionaux.

Suivant les obſervations de M. Caſſini, le ſoleil emploie 186 jours 14 heures 53 minutes à parcourir les ſignes ſeptentrionaux, & 178 jours 14 heures 56 minutes

* Pluſieurs auteurs ont dit qu'il y avoit eu autrefois ſur la terre un *équinoxe* perpétuel, c'eſt-à-dire, que l'équateur & l'écliptique étoient d'accord. Depuis qu'on a reconnu qu'ils ſe rapprochoient inſenſiblement, on en a conclu que cet *équinoxe* perpétuel reviendroit encore. Mais la diminution actuelle de l'obliquité de l'écliptique étant cauſée par les attractions de Jupiter & de Vénus ſur la terre, on voit que cette diminution ne peut aller qu'à quelques degrés, & qu'il en réſultera enſuite une augmentation; ainſi il n'y a rien dans l'aſtronomie, qui indique ni pour les ſiecles paſſés, ni pour les ſiecles à venir, un *équinoxe* perpétuel. (*M. DE LA LANDE.*)

à parcourir les méridionaux : la différence eſt de ſept jours 23 heures 57 minutes.

Le ſoleil avançant toujours dans l'écliptique, & gagnant un degré tous les jours, ne s'arrête point dans les points des *équinoxes*, mais au moment qu'il y arrive il les quitte.

Donc, quoiqu'on appelle *jour de l'équinoxe* celui où le ſoleil entre dans le point équinoxial, parce qu'il eſt réputé égal à la nuit, cependant cela n'eſt pas de la derniere préciſion; car ſi le ſoleil en ſe levant entre dans l'*équinoxe* du printemps, en ſe couchant il l'aura paſſé & s'en ſera éloigné du côté du ſeptentrion d'environ 12 minutes; par conſéquent ce jour-là aura un peu plus de 12 heures, & la nuit à proportion en aura moins. Il n'y a que les habitans de l'équateur qui ont un *équinoxe* perpétuel; car ſous l'équateur les jours ſont, pendant toute l'année, égaux aux nuits, abſtraction faite des crépuſcules. *Voyez* EQUATEUR.

Le temps des *équinoxes*, c'eſt-à-dire, le moment auquel le ſoleil entre dans l'équateur, ſe peut trouver de la maniere ſuivante, par obſervation, lorſqu'on connoît la latitude du lieu où l'on obſerve.

Le jour de l'*équinoxe* ou celui qui le précede, prenez la hauteur préciſe du ſoleil à midi; ſi elle eſt égale à la hauteur de l'équateur, ou au complément de la latitude, le ſoleil eſt dans l'équateur au moment même de midi; ſi elle n'eſt pas égale, la différence marque la déclinaiſon du ſoleil. Le jour ſuivant obſervez comme la veille la hauteur du ſoleil à midi, & trouvez ſa déclinaiſon. Si la déclinaiſon eſt de différentes dénominations, c'eſt-à-dire l'une nord & l'autre ſud, l'*équinoxe* eſt arrivé dans l'intervalle des deux obſervations; ſinon, ou le ſoleil avoit déja paſſé l'*équinoxe* au temps de la premiere obſervation, ou il n'y eſt pas encore entré. Au moyen de ces deux obſervations, il eſt aiſé de fixer le temps de l'*équinoxe* par un calcul aſſez ſimple. Cette méthode eſt expliquée plus au long dans les *inſtitutions aſtronomiques* de M. le Monnier, *p. 467.* & on peut, ſi on veut, y avoir recours. Mais M. le Monnier la regarde comme peu propre à donner le moment de l'*équinoxe*, parce qu'une erreur de 5 ſecondes dans la déclinaiſon, en produit une de 5 minutes dans le moment de l'*équinoxe*. C'eſt pourquoi il croit qu'on doit chercher le moment de l'*équinoxe* par une autre méthode, qui conſiſte à employer pour cela les aſcenſions droites des étoiles, & qu'il explique *page 388 de ce même ouvrage.*

On trouve, par les obſervations, que les points des *équinoxes* & tous les autres points de l'écliptique, ſe meuvent continuellement d'orient en occident contre l'ordre des ſignes. Ce mouvement rétrograde des points équinoxiaux, eſt appellé *préceſſion des équinoxes*. *Voyez* PRÉCESSION, NUTATION, *&c.*

ÉQUINOXE, *(Médecine.)* Les médecins font auſſi mention des *équinoxes*, parmi les cauſes des maladies, parce qu'ils déterminent le commencement du printemps & de l'automne, qui ſont des ſaiſons où les variétés dans la température de l'air ſont ſi conſidérables & ſi fréquentes, qu'elles produiſent ordinairement de grandes altérations dans l'économie animale. *Voyez* AIR, SAISON. *(d)*

ÉQUINOXIAL, ſubſt. m. *en Aſtronomie*, eſt un grand cercle immobile de la ſphere, ſous lequel l'équateur ſe meut dans ſon mouvement journalier. *Voyez* SPHERE.

L'*équinoxial* ou *la ligne équinoxiale*, eſt ordinairement confondue avec l'équateur, mais ce n'eſt pas la même choſe; l'équateur eſt mobile, la *ligne équinoxiale* ne l'eſt pas : l'équateur eſt ſuppoſé tracé ſur la ſurface convexe de la ſphere, mais la *ligne équinoxiale* eſt imaginée tracée ſur la ſurface concave du grand orbe. *Voyez* ÉQUATEUR.

On conçoit la *ligne équinoxiale*, en ſuppoſant un rayon de la ſphere prolongé par delà l'équateur, & qui, par la rotation de la ſphere ſur ſon axe, décrit un cercle ſur la ſurface immobile & concave du grand orbe.

Toutes les fois que le ſoleil, dans ſon mouvement apparent, arrive à ce cercle, les jours & les nuits ſont égaux pour tout le globe, ce qui n'arrive dans aucun autre

temps de l'année. *Voyez* ÉQUATEUR. C'eſt delà que ce cercle tire ſon nom. *Voyez* EQUINOXE.

L'*équinoxial* eſt donc un cercle que le ſoleil décrit ou paroît décrire dans le temps des équinoxes, c'eſt-à-dire, quand la longueur du jour eſt exactement ou ſenſiblement égale à la longueur de la nuit, ce qui arrive deux fois par an.

Équinoxial ſe prend auſſi adjectivement; ainſi outre les mots *ligne équinoxiale*, qu'on emploie quelquefois pour déſigner l'*équinoxial*, on ſe ſert encore des manieres de parler ſuivantes.

Points équinoxiaux, ſont les deux points dans leſquels l'équateur & l'écliptique ſe coupent l'un l'autre: l'un, qui eſt au premier point du belier, eſt appellé l'*équinoxe du printemps*: l'autre, qui eſt au premier point de la balance, eſt appellé l'*équinoxe d'automne*, ſur quoi *voyez* PRÉCESSION & ZODIAQUE.

Colure équinoxial ou *colure des équinoxes*, eſt celui qui paſſe par les points des équinoxes. *Voyez* COLURE.

Cadran équinoxial, eſt celui dont le plan eſt parallele à l'équateur. *Voyez* CADRAN.

Orient équinoxial, eſt le point où l'horizon d'un lieu eſt coupé par l'équateur vers l'orient; il en eſt de même de l'occident *équinoxial*; ces points ſont le levant & le couchant aux *équinoxes*, différens du levant & du couchant d'hiver & d'été. *V.* LEVANT, COUCHANT, ORIENT, OCCIDENT, *&c.*

France équinoxiale, eſt le nom que quelques auteurs ont donné aux pays qui appartiennent à la France, & qui ſe trouvent ſous l'*équinoxial* ou fort près de ce grand cercle. L'iſle de Cayenne, qui appartient aux François, & qui eſt à 4 degrés de l'équateur, fait la plus grande partie de la France *équinoxiale*. M. Barrere, médecin de Perpignan, & correſpondant de l'académie des ſciences de Paris, a donné un *eſſai ſur l'hiſtoire naturelle de la France équinoxiale*.

Le mot *équinoxial* doit s'écrire ainſi, ſi on le dérive d'équinoxe, & même de *æquus* & *nox*; mais il doit s'écrire *équinoctial*, ſi on le dérive de *æquus*, & d'un des cas du mot *nox*, comme *noctis*, *nocles*; nous avons préféré la premiere orthographe, comme plus conforme à la prononciation, & du moins auſſi conforme à l'étymologie, cependant pluſieurs écrivent *équinoctial*. (*O*)

ÉQUIPAGE, ſ. m. (*Gramm.*) il ſe dit en pluſieurs occaſions de toutes les choſes néceſſaires pour commencer, continuer, & finir avec facilité & ſuccès, certaines opérations, ou agréables, ou utiles, ou périlleuſes, *&c.* Ainſi on dit *équipage de guerre*. Voyez *l'article ſuiv.* ÉQUIPAGE DE CHASSE, ÉQUIPAGE DE PECHE, *&c.*

ÉQUIPAGE, (*Aſtron.*) ſe dit de l'aſſemblage des oculaires que l'on applique à une lunette ou à un téleſcope. L'*équipage* le plus fort eſt celui qui groſſit davantage. (*M. DE LA LANDE.*)

ÉQUIPAGE DE GUERRE, ſe dit en France de différentes choſes utiles à la guerre, c'eſt-à-dire, des chevaux, des harnois, des tentes, & autres uſtenſiles que les officiers, tant généraux que particuliers, ſont porter avec eux. L'artillerie & ce qui concerne les vivres forment auſſi des parties eſſentielles des *équipages* de l'armée. Les *équipages* de l'artillerie ſont compoſés du canon, des mortiers, & de toutes les eſpeces d'armes & de munitions néceſſaires à leur ſervice. Pour les vivres, ſes *équipages* conſiſtent en caiſſons ou chariots couverts pour voiturer le pain des troupes, les farines, *&c.*

Les *équipages de guerre* des officiers doivent être les moins nombreux, & les plus ſimples qu'il eſt poſſible. Nous avons ſur cet ſujet de très-bonnes ordonnances pour limiter & fixer le nombre des *équipages*, mais qui ne ſont pas toujours obſervées rigoureuſement. Une trop grande quantité d'*équipages* eſt fort incommode & embarraſſante dans les marches; le nombre des chevaux & mulets augmente auſſi la conſommation du fourrage dans les camps; ce qui oblige le général d'envoyer promptement fourrager au loin, au grand préjudice de ſa cavalerie, & ce qui l'oblige auſſi ſouvent à quitter un camp avantageux, parce que la diſette & l'éloignement des fourrages ne lui permettent plus d'y ſubſiſter.

Les *équipages de guerre* ſe diviſent en *gros* & en *petits*. Les gros comprennent les chariots & les charrettes ; & les petits, les chevaux de bât & les mulets. Lorſque le général a deſſein de combattre, il débarraſſe ſon armée des gros *équipages*. On les envoie avec une eſcorte ſous le canon de quelque ville des environs ou de quelque poſte fortifié. On s'en débarraſſe encore dans les détachemens & dans les courſes qu'on veut faire dans le pays ennemi, parce qu'ils retarderoient la marche, & qu'ils ne pourroient pas paſſer dans tous les chemins. On n'a donc dans ces ſortes d'expéditions que les menus *équipages*, c'eſt-à-dire, des mulets & des chevaux de bât. Les gros *équipages*, comme chariots & charrettes, ſont plus commodes que les petits pour tranſporter beaucoup de bagages avec moins de chevaux, mais ils ont l'inconvénient de ne pas pouvoir aller dans toutes ſortes de chemins. C'eſt pourquoi les Romains ne ſe ſervoient guere que de bêtes de charge pour porter les *équipages* de l'armée ; encore étoient-elles en petit nombre, parce qu'il n'y avoit que les perſonnes d'un rang diſtingué qui euſſent des valets.

Dans nos armées, le général peut avoir, ſelon l'ordonnance du 20 juillet 1741, tel nombre de gros *équipages* qu'il juge à propos ; un lieutenant-général ne doit avoir que trente chevaux ou mulets, y compris ceux qui ſont employés aux attelages de trois voitures à roues ; un maréchal de camp, vingt chevaux, y compris les attelages de deux voitures à roues ; & un brigadier, colonel ou meſtre de camp, ſeize chevaux, y compris une voiture à roues ſeulement.

Il eſt défendu aux lieutenans-colonels, capitaines, & aux autres officiers ſubalternes, d'avoir aucune voiture à roues, & un plus grand nombre de chevaux de monture ou de bât, que celui pour lequel ils reçoivent du fourrage.

Les officiers, qui, à cauſe de leurs infirmités, ne peuvent ſe tenir à cheval ou en ſupporter la fatigue, obtiennent une permiſſion du général pour avoir une chaiſe roulante. Chaque bataillon peut avoir un chariot ou une charrette pour un vivandier, qui campe avec le bataillon. Il en eſt de même pour un régiment de cavalerie de deux ou trois eſcadrons.

Les régimens de cavalerie, dragons, & infanterie, peuvent auſſi avoir une charrette pour un boulanger. Il eſt défendu aux colonels d'avoir ces charrettes à la place des vivandiers & des boulangers, auxquels elles ſont permiſes pour les beſoins du régiment ; elles doivent être attelées de quatre bons chevaux. *Voyez*, ſur ce ſujet, le *code militaire* de Briquet, ou l'abrégé qu'en a donné M. d'Héricourt, dans le livre intitulé *élémens de l'art militaire*,

Il eſt du devoir du général de veiller à la conſervation des *équipages* de ſon armée, parce que leur enlévement met les officiers qui les ont perdus, dans de grands embarras, & qu'il leur ôte d'ailleurs la confiance qu'ils peuvent avoir au général ; attendu que cet inconvénient ne peut arriver, ſelon M. de Feuquiere, que par la faute du commandant, au moins les enlévemens généraux ; car il en arrive tous les jours de particuliers par la faute des valets qui s'écartent de la colonne des *équipages*, & dont le général ne peut être reſponſable.

Les *équipages de guerre* de Charles XII, roi de Suede, ne devoient point être fort conſidérables : « ſon lit, dit M. de Folard, » qui l'avoit vu en Scanie, conſiſtoit en » deux bottes de paille, & une peau d'ours » par deſſus. Il couchoit tout habillé, » comme le moindre de ſes ſoldats. Le » comte de la Marck, ambaſſadeur de » France, que ce prince eſtimoit infiniment, lui perſuada de coucher dans un » lit pour la premiere fois depuis la guerre ; » mais quel étoit ce lit ! un ſeul matelas, » des draps, & une couverture, ſans » rideaux.... Toute ſa vaiſſelle étoit de » fer battu, juſqu'à ſon gobelet. » *Note ſur Polybe, tome V, 484.*

L'uſage de la vaiſſelle d'argent pour les généraux n'eſt pas ancien dans nos armées. On prétend que le compte d'Harcourt (Henri de Lorraine, mort le 25 juillet 1666), qui commandoit les armées du temps de Louis XIII, & dans la minorité de Louis XIV, eſt le premier qui s'en ſoit ſervi. Suivant l'ordonnance du 8 avril 1735,

les colonels, capitaines, officiers ſubalternes ou volontaires, ne peuvent avoir dans leur *équipage* d'autre vaiſſelle d'argent que des cuillers, de fourchettes & des gobelets. M. le Marquis de Sancta-Crux ayant prouvé dans *ſes réflexions militaires, t. I, p. 417 & ſuiv.* les inconvéniens des *équipages* trop nombreux, obſerve que leur excès vient de la diverſité des mets, que de cette diverſité naît l'intempérance, & que de l'intempérance viennent les maladies. « Les trop » grands *équipages*, dit ce ſavant & » illuſtre officier, ſont des ſuites des ſoins » honteux qu'on ſe donne pour contenter » ſa bouche. Peut-on, ſans indignation, » ajoute-t-il, entendre des généraux de » certaines nations, qui ne parlent jamais » que de ſauſſes & de ragoûts, & font » de leurs entretiens une converſation de » cuiſinier? Combien de fois arrive-t-il » qu'un général occupe ſon imagination » des plats qu'on doit ſervir ſur ſa table, » quand il ne devroit penſer qu'aux devoirs » importans du ſervice de ſon prince? » (*Q*)

ÉQUIPAGE DE SIEGE, *(Art mil.)* Lorſqu'on ſe propoſe de former un *équipage de ſiege*, l'on ne ſauroit apporter trop d'activité & de ſoins pour connoître la force: la ſituation de la place, & l'état de ſa garniſon; ſi l'on peut y former une ou pluſieurs attaques; ſi, pour ſe mettre à couvert d'une armée d'obſervation, l'on ſera obligé de creuſer des lignes de circonvallation. On doit donc connoître tous les environs de la place, ſur-tout les forêts & les taillis, pour en tirer des bois propres aux conſtructions, aux faſcines, gabions, *&c.*

Si la place qu'on ſe propoſe d'attaquer n'eſt ſuſceptible que d'un front d'attaque, il faudra moins de pieces de canon & de mortiers, mais plus de munition pour chacune de ces armes; car lorſqu'on peut attaquer une place par deux ou trois points différens, l'effort des aſſiégés ſe trouve diviſé, & par ce moyen le ſiege n'eſt pas ſi long. Il faudra donc plus de pieces & de mortiers, mais moins de munitions, que lorſque la place n'eſt attaquable que par un ſeul endroit, où l'effort des aſſiégés réunis doit contribuer beaucoup à la durée du ſiege.

Si la place eſt reſſerrée, les bombes y feront un grand effet: l'on aura ſoin d'en avoir quantité. Je ne prétends pas au reſte juſtifier la barbarie qui porte un général chargé de la conduite d'un ſiege, à détruire de fond en comble les maiſons de la place: je veux dire ſeulement, que lorſque les ouvrages d'une place qu'on aſſiege, ſe trouveront ſujets à être enveloppés, tels par exemple, que les ouvrages à corne, à couronnes, dont les côtés ſeront longs, on peut attendre tout le ſuccès poſſible en y jetant des bombes.

Si l'on eſt près de pluſieurs villes dont on eſt le maître, ſi l'on peut avec ſûreté en tirer des approviſionnemens, & ſi les chemins ne ſont pas expoſés à devenir impraticables, par les pluies, les torrens, *&c.* on pourra regarder ces places comme faiſant de ſeconds parcs, & il ſeroit inutile de former des amas prodigieux de munition, dont on ſe trouveroit embarraſſé à la fin du ſiege; mais dans ce cas, il faut être bien ſûr que l'armée d'obſervation ne pourra point couper les communications & rendre inutiles les ſecours que l'on peut tirer de ces places..

Si l'on eſt obligé de former des lignes, il faudra ſe munir de quantité d'outils à pionniers: un tiers de plus que le nombre qu'on emploie à l'ouverture de la tranchée, ſera ſuffiſant: dans le cas où on ſera forcé de faire des lignes, il faudra beaucoup d'artillerie de campagne pour les garder. Si l'on n'uſoit pas de précaution, il pourroit arriver que l'armée d'obſervation vînt attaquer dans le même temps que la garniſon feroit une ſortie; pour lors on ſeroit forcé de lever le ſiege. Il eſt vrai que ſi la garniſon eſt foible, l'on ne doit point craindre ſes ſorties, parce que ſes attaques n'ont de réuſſite qu'autant que les aſſiégés ſont nombreux.

Si la place eſt ſituée ſur des hauteurs, & qu'il n'y ait pas un fond aſſez conſidérable de terre, il faudra beaucoup de pics à roc, peu de beches, un approviſionnement conſidérable pour les mineurs: on ne ſauroit trop ſe munir de ſacs à terre, & ſur-tout de ſacs à laine. Si la place eſt environnée de rocs vifs, ou ſi les ouvrages ſont taillés dans le roc, ou enfin, ſi l'on

ne trouve pas un fond de terre assez considérable pour former les lignes d'approches ; dans toutes ces circonstances, on doit employer les sacs à laine & réserver les sacs à terre pour la construction des batteries, parce que ces ouvrages qui exigent de la solidité, sont plus exposés à l'artillerie de la place : l'intendant doit fournir les sacs à laine.

Si la place est située dans de la bonne terre, il faudra se pourvoir de quantité de beches : si elle est située dans une terre légere & sablonneuse, on aura soin d'avoir plus d'escoupes, que de beches, quantité de bois pour les fascines & beaucoup de sacs à terre ; car les sables ne donnent jamais une liaison assez considérable pour former des batteries solides & à l'épreuve des boulets. En se servant de sacs remplis de terre, on peut établir une batterie qui résistera mieux à l'effort des boulets, que si l'on se fût seulement servi des terres légeres & des fascines pour la construire.

Si la place est située dans un terrein marécageux, sujet aux inondations tant naturelles qu'artificielles ; si les fossés sont remplis d'eau, il faudra se fournir de tout ce qui est nécessaire pour y faire des ponts, ou de bateaux, ou de chevalets, ou sur pilotis ; alors il est essentiel d'avoir, 1°. quantités de bois pour la construction des fascines ; 2°. des bois de charpente ; 3°. de gros madriers, parce que l'on sera obligé de former les batteries sur des digues, & l'on doit observer que ces digues ne seront point d'une grande solidité, si l'on n'a pas l'attention de recouvrir les terres transportées par de forts madriers : on emploiera aussi des madriers pour les petites communications ; car dans un terrein marécageux, on est obligé d'ouvrir un fossé pour l'écoulement des eaux, & sur ces fossés l'on ne sauroit faire trop de communications pour pouvoir se porter avec célérité à tel ou tel point d'attaque.

Si la place est coupée ou avoisinée d'une grosse riviere, on se servira des bateaux du pays pour les transports des munitions ; il faudra se fournir d'un *équipage* de pont proportionnel à la largeur de la riviere ; l'on en reconnoîtra le fond & le courant : si l'eau est dormante & qu'elle ne soit pas sujette à déborder, on pourra faire passer sur un pont de pontons de cuivre, des pieces de 24, chargées sur des chariots à porte-corps ; l'on aura soin de doubler les pontons. *Voy.* PONTS DE PONTONS. Si la riviere est sujette à se déborder, ou qu'elle ait un courant rapide, il ne faut point se servir de cette espece de pont. On doit observer que dans une attaque, les ponts que l'on jette sur les rivieres, doivent être à demeure pour servir de communication, & que les ponts de pontons de cuivre ne pouvent pas résister long-temps : dans ce cas, il sera plus prudent de construire des ponts faits avec des bateaux du pays, ou des pontons de bois, tels que ceux que l'on exécute à Strasbourg & à Metz.

Si l'on trouve des bois près de la riviere, pour lors, avec des soins & de l'industrie, on pourra épargner beaucoup de dépenses au souverain : si l'on ne trouvoit pas des bois taillis près de la riviere, il faudroit se pourvoir ailleurs de piquets, fascines, brancards, gabions, blindes, chandeliers, chassis de mine : mais ces sortes de transports causent toujours un embarras prodigieux.

Le commandant de l'artillerie ignore quelquefois sur quelle ville le général a fixé ses desseins : souvent même la cour se contente d'ordonner qu'on assemblera sur un certain point un *équipage de siege*, elle fixe pour l'ordinaire le nombre des pieces & des mortiers, sans autres détails ; dans ce cas, le chef de l'artillerie doit se rappeller qu'il vaut mieux pécher par une trop grande abondance, que par défaut d'approvisionnement. Dans l'attaque d'une place, le défaut d'approvisionnement peut faire échouer l'entreprise, & occasioner la levée d'un siege.

Dans les sieges les plus considérables, on peut se régler sur 1000 boulets par piece ; 500 bombes de 12 pouces de diametre, pour chaque mortier du même calibre ; 700 bombes de 8 pouces, & des bombes d'obus, pour chaque obusier ou mortier de ce diametre. A l'égard du nombre des pieces, il est difficile d'en fixer un état précis, parce qu'il dépend de la place assiégée & du nombre d'attaques que l'on propose de faire.

Si la défenſe eſt opiniâtre & que le ſiege traîne en longueur, on aura le temps de ſe procurer des ſecours : mais dans tous les cas, il eſt de la derniere conſéquence, 1°. de tenir un état exact de tout ce qui ſe conſomme chaque jour ; 2°. de connoître les proviſions du parc, ſa ſituation, les chemins par leſquels on fait venir les approviſionnemens, & le temps que les voitures emploient pour arriver au parc.

On doit apporter la plus grande économie dans les munitions de poudre, ſurtout lorſqu'on n'eſt encore qu'à la premiere parallele, c'eſt-à-dire, à trois ou quatre cents toiſes du corps de la place. Le commandant de l'artillerie doit employer les repréſentations les plus vives pour empêcher l'abus de ces cannonnades qui ne menent à rien, puiſque l'incertitude des coups ne permet pas de ſe propoſer un grand effet de leurs feux. Il en eſt de même des batteries : l'on doit faire attention à ce qu'on ne les multiplie pas inutilement, & faire des repréſentations à ce ſujet. Il nous paroît que dans les circonſtances où il s'agit de la diſtribution des canons, *&c.* on devroit s'en rapporter à la prudence du chef de l'artillerie, officier qui n'arrive jamais à ce grade que par une expérience conſommée, & par des talens reconnus. Dans l'*article* SIEGE, nous entrerons dans des détails plus circonſtanciés. *(H. D. P.)*

ÉQUIPAGE D'UN VAISSEAU, *(Marine.)* On entend par ce mot le nombre des officiers, ſoldats & matelots qui ſont embarqués ſur un vaiſſeau, pour ſon ſervice & ſa manœuvre, pendant le cours de la campagne. Les vaiſſeaux de guerre ont un *équipage* bien plus fort & plus nombreux que les vaiſſeaux marchands : un vaiſſeau de 80 pieces de canon en a davantage qu'un vaiſſeau de 50.

L'ordonnance de la marine, de 1689, regle le nombre d'hommes qui compoſent l'*équipage* d'un vaiſſeau, ſelon ſon rang. Ceux du *premier rang*, premier, ſecond & troiſieme ordre, ont 800, 700 & 600 hommes d'*équipage*.

Ceux du *ſecond rang*, premier, ſecond & troiſieme ordre, ont 500, 450 & 400 hommes.

Ceux du *troiſieme & quatrieme rangs* ont 350 & 300 hommes.

Aujourd'hui les *équipages* ſont plus forts que dans ces temps-là ; cependant en 1704, au combat de Malaga, le vaiſſeau le Foudroyant, de 104 canons, avoit 950 hommes d'*équipage*. Le vaiſſeau du Roi, l'Eſpérance, de 78 pieces de canon, armé en 1740, avoit 660 hommes d'*équipage*. On comprend dans l'*équipage*, l'état-major, les officiers-mariniers, les matelots, les ſoldats & les mouſſes.

Dans un vaiſſeau où il y a 8 à 900 hommes d'*équipage*, l'état-major eſt à peu près de 15 à 20 perſonnes. Les officiers-mariniers montent au moins à 100, canonniers environ 50, matelots 450, ſoldats 250 ; mais ceci eſt ſuſceptible de beaucoup de variétés, ſuivant les circonſtances & la deſtination de l'armement. *(Z)*

ÉQUIPAGE DE PONT, *voyez* PONT.

ÉQUIPAGE D'ATTELIER, *(Marine.)* ſe dit dans le port, de toutes les machines & outils qui ſervent pour la conſtruction. *(Z)*

ÉQUIPAGE DE POMPE. *(Marine.)* Il ſe dit de toutes les pieces & garnitures qui ſont néceſſaires pour la mettre en état de ſervir. *(Z)*

ÉQUIPAGE, *(Hydraul.)* On dit l'*équipage d'une pompe*, ce qui renferme ſeulement les corps, les piſtons, les fourches, les tringles, & les moiſes qui les attachent à des chaſſis qui ſont à couliſſes, & qui ſe peuvent gliſſer dans les rainures des dormans ou bâtis de charpente ſcellés dans les puits & citernes où on conſtruit des pompes. *(K)*

ÉQUIPAGE : on nomme ainſi, *dans le commerce de terre*, tout ce qui ſert à conduire les charrettes, chariots & autres voitures par terre ; ce qui comprend les chevaux, leurs ſelles, traits & attelages : on le dit auſſi des chevaux, mulets & autres animaux de charge des meſſagers & voituriers.

Les chevaux & *équipages* des voituriers & autres perſonnes qui veulent faire entrer ou ſortir des marchandiſes en fraude des droits du roi, ou celles qui ſont cenſées de contrebande, ſont ſujets à confiſcation par les ordonnances du roi pour les cinq

groſſes fermes, aides & gabelles. *Dictionnaire de Commerce, de Trevoux, & Chambers.*

EQUIPAGE, *(Architecture.)* ſe dit dans un attelier, tant des grues, gruans, chevres, vindas, chariots & autres machines, que des échelles, baliveaux, doſſes, cordages, & tout ce qui ſert pour la conſtruction & pour le tranſport des matériaux. *(P)*

EQUIPE, ſ. f. *terme de Riviere;* c'eſt une ſuite de bateaux attachés à la ſuite les uns des autres, & allant à la voile, quand le vent eſt favorable; ou tirés par des hommes, quand le vent eſt contraire. Ce terme eſt ſur-tout uſité ſur la Loire.

EQUIPE, adj. *en Blaſon:* il ſe dit d'un cavalier armé de toutes pieces. Il ſe dit auſſi d'un vaiſſeau qui a ſes voiles & ſes cordages.

La Nauve, de gueules à la nef *équipée* d'argent, ſurmontée de trois étoiles d'or.

EQUIPEMENT *ou* ARMEMENT, ſ. m. *(Mar.)* c'eſt l'aſſemblage de tout ce qui eſt néceſſaire, tant pour la manœuvre du vaiſſeau, que pour la ſubſiſtance & *armement* des équipages. *(Z)*

EQUIPER UN VAISSEAU, *(Mar.)* c'eſt l'armer, & y mettre toutes les munitions, agrès & apparaux néceſſaires pour la campagne, de même que le nombre de matelots & de ſoldats. *(Z)*

EQUIPOLÉ, adj. *terme de Blaſon*, qui ſe dit de neuf carrés mis en forme d'échiquier, dont cinq, ſavoir ceux des quatre coins & du milieu, ſont d'un métal différent de celui des quatre autres.

Saint-Prieſt en Forez, cinq points d'or *équipolés* à quatre d'azur.

EQUIPOLLENCE, ſ. f. adject. *terme de Logique.* Lorſque deux ou pluſieurs expreſſions ou propoſitions ſignifient une ſeule & même choſe, ces expreſſions ou ces propoſitions ſont dites *équipollentes;* & la propriété qu'elles ont d'exprimer la même choſe de différentes façons, ſe nomme *équipollence. V.* SYNONYME & EQUIVALENT.

EQUIPOLLENT, adj. *(Juriſp.)* ſe dit d'une choſe qui équivaut à une autre; ainſi l'on dit que le ſeigneur peut prendre un droit de mutation pour tous les contrats de vente, & autres *équipollens* à vente, c'eſt-à-dire, pour tous les actes, qui quoique non qualifiés de *ventes*, operent le même effet.

Équipollent étoit auſſi un droit qui ſe levoit ſur les choſes mobilieres du temps de Charles VI, pour les frais de la guerre; au lieu de 12 deniers pour livre qui ſe levoient ailleurs. *Voyez* EQUIVALENT.

Équipollent ſe dit auſſi quelquefois en Languedoc, pour *équivalent*, qui eſt un ſubſide qui ſe paie au roi. *Voyez ci-après* EQUIVALENT. *(A)*

EQUIPONDERANCE, ſ. f. EQUIPONDÉRABLE, adj. *(Phyſ.)* On a cru devoir conſerver ces mots déja employés par quelques chymiſtes, pour exprimer une idée que ne renferme pas aſſez exactement le terme d'*équilibre.* L'équilibre eſt une égalité de forces qui agiſſent en ſens contraire. L'*équipondérance* eſt l'égalité de peſanteur ou d'attraction au centre de la terre. L'équilibre dépend des rapports compoſés des maſſes, des vîteſſes, des réſiſtances, de la longueur des leviers, *&c.* L'*équipondérance* ne dépend que de la gravitation propre des deux corps comparés. Un corps eſt *équipondérable* à l'eau, lorſqu'il ſe ſoutient indifféremment dans toutes les parties de ce fluide, ſans éprouver aucune action qui tende à le déplacer; c'eſt-à-dire, lorſque ni ce corps, ni le fluide ne ſont attirés avec une force ſupérieure. Il y a pluſieurs moyens chymiques de produire ou de détruire l'*équipondérance* entre deux corps; mais tous ces moyens ſe bornent à changer la gravitation propre de l'un des deux. *Voyez* DISSOLUTION, *(M. DE MORVEAU.)*

§. ÉQUIPPOLÉS, adj. pl. *(terme de Blaſon.)* ſe dit quand un écu eſt rempli de neuf carrés en forme d'échiquier, que l'on nomme *points;* ceux des quatre angles & celui du milieu étant d'un émail & les quatre autres de différent émail: on blaſonne les cinq premiers points, en y ajoutant le mot *équippolés*, enſuite les quatre points qui reſtent.

De la Roche de Sainte-Hypolite, en Franche-Comté; *cinq points d'or équippolés à quatre d'azur.*

De Salornay, de Puſigny, en Bourgogne; *cinq points d'or équippolés à quatre de gueules. (G. D. L. T.)*

* EQUIRIES, ſ. f. *(Hiſt. anc.)* fêtes inſtituées

instituées par Romulus en l'honneur du dieu Mars ; on les célébroit le 27 de février dans le champ de Mars, par des courses à cheval.

ÉQUISSONNANCE, s. f. *(Musiq.)* nom par lequel les anciens distinguoient des autres consonnances celles de l'octave & de la double octave, les seules qui fassent paraphonie. Comme on a aussi quelquefois besoin de la même distinction dans la musique moderne, on peut l'employer avec d'autant moins de scrupule, que la sensation de l'octave se confond très-souvent à l'oreille avec celle de l'unisson. *(S)*

ÉQUITATION, s. f. *(Hist. anc. & mod.)* c'est l'art de monter à cheval.

De l'ancienneté de l'équitation, & de l'usage des chevaux dans les armées. L'art de monter à cheval, semble être aussi ancien que le monde. L'Auteur de la Nature, en donnant au cheval les qualités que nous lui connoissons, avoit trop sensiblement marqué sa destination, pour qu'elle pût être long-temps ignorée. L'homme ayant su, par un jugement sûr & prompt, discerner dans la multitude infinie d'êtres différens qui l'environnoient, ceux qui étoient particuliérement destinés à son usage, en auroit-il négligé un si capable de lui rendre les services les plus utiles? La même lumiere qui dirigeoit son choix lorsqu'il soumettoit à son domaine la brebis, la chevre, le taureau, l'éclaira sans doute sur les avantages qu'il devoit retirer du cheval, soit pour passer rapidement d'un lieu dans un autre, soit pour le transport des fardeaux, soit pour la facilité du commerce.

Il y a beaucoup d'apparence que le cheval ne servit d'abord qu'à soulager son maître dans le cours de ses occupations paisibles. Ce seroit trop présumer que de croire qu'il fût employé dans les premieres guerres que les hommes se firent entr'eux : au commencement, ceux-ci n'agirent point par principes ; ils n'eurent pour guide qu'un emportement aveugle, & ne connurent d'autres armes que les dents, les ongles, les mains, les pierres, les bâtons (*a*). L'airain & le fer servirent ensuite leur fureur ; mais la découverte de ces métaux ayant facilité le triomphe de l'injustice & de la violence, les hommes, qui formoient alors des sociétés naissantes, apprirent, par une funeste expérience, qu'inutilement ils compteroient sur la paix & sur le repos, tant qu'ils ne seroient point en état de repousser la force par la force : il fallut donc réduire en art un métier destructeur, & inventer des moyens pour le pratiquer avec plus d'avantage.

On peut compter parmi ces moyens, celui de combattre à cheval : aussi l'histoire nous atteste-t-elle que l'homme ne tarda point à le découvrir & à le mettre en pratique : l'antiquité la plus reculée en offre des témoignages certains.

Les inclinations guerrieres de cet animal, sa vigueur, sa docilité, son attachement, n'échapperent point aux yeux de l'homme, & lui mériterent l'honneur de devenir le compagnon de ses dangers & de sa gloire.

Le cheval paroît né pour la guerre ; si l'on pouvoit en douter, cette belle description qu'on voit dans le livre de Job (*ch. xxxjx, v. 19.*) suffiroit pour le prouver : c'est Dieu qui parle, & qui interroge le saint patriarche.

« Est-ce de vous, lui demande-t-il, que » le cheval tient son courage & son intré» pidité ? vous doit-il son fier hennissement, & ce souffle ardent qui sort de » ses narines, & qui inspire la terreur ? Il » frappe du pié la terre, & la réduit en » poudre ; il s'élance avec audace, & se » précipite au travers des hommes armés : » inaccessible à la crainte, le tranchant des » épées, le sifflement des fleches, le brillant » éclat des lames & des dards, rien ne » l'étonne, rien ne l'arrête. Son ardeur » s'allume aux premiers sons de la trom» pette ; il frémit ; il écume, il ne peut » demeurer en place : d'impatience il mange » la terre. Entend-il sonner la charge, il » dit, allons : il reconnoît l'approche du » combat, il distingue la voix des chefs » qui encouragent leurs soldats : les cris

(*a*) *Arma antiqua manus, ungues, denteſque fuerunt,*
Et lapides, & item ſylvarum fragmina rami, &c.
Lucretius, *de rerum naturâ*, lib. V.

» confus des armées prêtes à combattre, » excitent en lui une ſenſation qui l'anime » & qui l'intéreſſe. »

Equus paratur in diem belli, a dit le plus ſage des rois. *Prov. ch. xxj.*

L'unanimité de ſentiment qui regne à cet égard chez tous les peuples, eſt une preuve qu'elle a ſon fondement dans la nature. Les principaux traits de la deſcription précédente ſe retrouvent dans l'élégante peinture que Virgile a tracée du même animal :

Continuò pecoris generoſi pullus in arvis
Altius ingreditur, & mollia crura reponit.
Primus & ire viam, & fluvios tentare minaces
Audet, & ignoto ſeſe committere ponti;
Nec vanos horret ſtrepitus. . . . .
. . . . . .
. . *Tum ſi qua ſonum procul arma dedêre,*
Stare loco neſcit, micat auribus, & tremit artus,
Collectumque premens volvit ſub naribus ignem.
Virg. *Georg. lib. III, verſ. 75.*

Homere (*Il. l. XIII.*) le plus célebre de tous les poëtes, & le chantre des héros, dit que les chevaux ſont une partie eſſentielle des armées, & qu'ils contribuent extrêmement à la victoire. Tous les auteurs anciens ou modernes qui ont traité de la guerre, ont penſé de même ; & la vérité de ce jugement eſt pleinement juſtifiée par la pratique de toutes les nations. Le cheval anime en quelque ſorte l'homme au moment du combat ; ſes mouvemens, ſes agitations calment cette palpitation naturelle dont les plus braves guerriers ont de la peine à ſe défendre au premier appareil d'une bataille.

A la noble ardeur qui domine dans ce ſuperbe animal, à ſon extrême docilité pour la main qui le guide, ajoutons pour dernier trait qu'il eſt le plus fidele & le plus reconnoiſſant de tous les animaux, & nous aurons raſſemblé les puiſſans motifs qui ont dû engager l'homme à s'en ſervir pour la guerre.

Fideliſſimum inter omnia animalia, homini eſt canis atque equus, dit Pline, (*liv. VIII, ch. xl.*) *Amiſſos lugent dominos*, ajoute-t-il plus bas (*ibid. ch. xlij.*) *lacrymaſque interdùm deſiderio fundunt.* Homere (*Iliade, liv. XVII,*) fait pleurer la mort de Patrocle par les chevaux d'Achille. Virgile donne le même ſentiment au cheval de Pallas, fils d'Evandre :

. . . . *Poſitis inſignibus Æthon*
It lacrymans, guttiſque humectat grandibus ora.
Æneid *Lib. XI, v. 89.*

L'hiſtoire (*b*) n'a pas dédaigné de nous apprendre que des chevaux ont défendu ou vengé leurs maîtres à coups de piés & de dents, & qu'ils leur ont quelquefois ſauvé la vie.

Dans la bataille d'Alexandre contre Porus. (Aul. Gell. *noctium Attic. l. V, ch. ij*, & Q. Curt. *l. VIII*), Bucéphale couvert de bleſſures & perdant tout ſon ſang, ramaſſa néanmoins le reſte de ſes forces pour tirer au plus vîte ſon maître de la mêlée, où il couroit le plus grand danger : dès qu'il fut arrivé hors de la portée des traits, il tomba, & mourut un inſtant après ; paroiſſant ſatisfait, ajoute l'hiſtorien, de n'avoir plus à craindre pour Alexandre.

Silius Italicus (*l. X.*) & Juſte Lipſe (*in epiſtol. ad Belgas.*) nous ont conſervé un exemple remarquable de l'attachement extraordinaire dont les chevaux ſont capables.

A la bataille de Cannes, un chevalier Romain nommé *Clælius*, qui avoit été percé de pluſieurs coups, fut laiſſé parmi les morts ſur le champ de bataille. Annibal s'y étant tranſporté le lendemain, Clælius, à qui il reſtoit encore un ſouffle de vie prêt à s'éteindre, voulut, au bruit qu'il entendit, faire un effort pour lever la tête, & parler ; mais il expira auſſi-tôt, en pouſſant un profond gémiſſement. A ce cri, ſon cheval qui avoit été pris le jour d'auparavant, & que montoit un Numide de la

(*b*) *Occiſo Scytarum Regulo ex provocatione dimicante, hoſtem (cùm victor ad ſpoliandum veniſſet) ab equo ejus ictibus morſuque confectum eſſe. . . . . Ibidem Phylarchus refert Centaretum à Galatis in prælio, occiſo Antiocho, potito equo ejus, conſcendiſſe ovantem ; at illum indignatione accenſum, demptis frænis ne regi poſſet, præcipitem in abrupta iſſe exanimatumque unà.* Liv. VIII, c. xlij, de Pline.

ſuite d'Annibal, reconnoiſſant la voix de ſon maître, dreſſe les oreilles, hennit de toutes ſes forces, jette par terre le Numide, s'élance à travers les mourans & les morts, arrive auprès de Clælius : voyant qu'il ne ſe remuoit point, plein d'inquiétude & de triſteſſe, il ſe courbe comme à l'ordinaire ſur les genoux, & ſemble l'inviter à monter. Cet excès d'affection & de fidélité fut admiré d'Annibal, & ce grand homme ne put s'empêcher d'être attendri à la vue d'un ſpectacle ſi touchant.

Il n'eſt donc pas étonnant que par un juſte retour, (s'il eſt permis de s'exprimer ainſi) d'illuſtres guerriers, tels qu'un Alexandre & un Céſar, aient eu pour leurs chevaux un attachement ſingulier. Le premier bâtit une ville en l'honneur de Bucéphale : l'autre dédia l'image du ſien à Vénus. On ſait combien *la pie* de Turenne étoit aimée du ſoldat françois, parce qu'elle étoit chere à ce héros (*c*).

Le peu de lumieres que nous avons ſur ce qui s'eſt paſſé dans les temps voiſins du déluge, ne nous permet pas de fixer avec préciſion celui où l'on commença d'employer les chevaux à la guerre. L'écriture (*Gen. ch. xiv.*) ne dit pas qu'il y eût de la cavalerie dans la bataille des quatre rois contre cinq, ni dans la victoire qu'Abraham bientôt après remporta ſur les premiers, qui emmenoient priſonnier Loth ſon neveu. Mais quoique nous ignorions, faute de détails ſuffiſans, l'uſage que les patriarches ont pu faire du cheval, il ſeroit abſurde d'en conclure qu'ils eurent l'imbécillité, ſuivant l'expreſſion de S. Jérôme (*Comment. du chap. xxxvj. d'*Iſaïe), de ne s'en pas ſervir.

Origene cependant l'a voulu croire. On ne voit nulle part, dit-il, (*Homélie xviij*) que les enfans d'Iſraël ſe ſoient ſervis de chevaux dans les armées. Mais comment a-t-il pu ſavoir qu'ils n'en avoient point ? il faut, pour le prouver, une évidence bien réelle & des faits conſtans. La loi du Deutéronome, (*ch. xvij, v. 16.*) dont s'appuie S. Jérôme, *non multiplicabit ſibi equos*, n'exclut pas les chevaux des armées des Juifs ; elle ne regarde que le roi, *ſibi*, encore (*d*) ne lui en défend-elle que le grand nombre, *non multiplicabit*. C'étoit une ſage prévoyance de la part de Moïſe, ou parce que le peuple de Dieu devoit habiter un pays coupé, ſec, aride, peu propre à nourrir beaucoup de chevaux ; ou bien, ſelon que l'a remarqué M. Fleury, pour lui ôter le deſir & le moyen de retourner en Egypte. C'eſt apparemment par la même raiſon qu'il fut ordonné à Joſué (*II. 6.*) de faire couper les jarrets aux chevaux des Chananéens ; ce qu'il exécuta après la défaite de Jabin roi d'Azor (vers l'an du monde 2559, avant J. C. 1445.) David (*II. Reg. viij. 4,*) en fit autant à ceux qu'il prit ſur Adareſer ; il n'en réſerva que cent.

Quoi qu'il en ſoit du ſentiment d'Origene, la défenſe portée au dix-ſeptieme chapitre du Deutéronome, le vingtieme chapitre du même livre (*e*), & le quinzieme de l'Exode (*equum & aſcenſorem dejecit in mare*), ſont autant de preuves certaines que du temps de Moïſe l'art de l'*équitation* & l'uſage de la cavalerie dans les armées n'étoient pas regardés comme une nouveauté.

Le premier endroit où ce légiſlateur en ait parlé avec une ſorte de détail, eſt au quatorzieme chapitre de l'Exode, où il décrit le paſſage de la mer rouge par les Iſraélites (an du monde 2513, avant J. C. 1491, ſelon M. Boſſuet.) Pharaon qui les pourſuivoit, fut englouti par les eaux avec ſes chariots de guerre, ſes cavaliers, & toutes les troupes qu'il avoit pu raſſembler. Son armée, ſuivant Joſeph, étoit compoſée de 200 mille hommes de pié, 50 mille cavaliers, & 600 chars (*f*).

(*c*) Chez les Scythes, Athéas leur roi panſoit lui-même ſon cheval, perſuadé que c'étoit là le moyen de ſe l'attacher davantage, & d'en retirer plus de ſervice : il parut étonné, lorſqu'il fut, par les ambaſſadeurs de Philippe, que ce prince n'en uſoit pas ainſi. *Vie de Philippe de Macédoine, liv. XIII, par M.* Olivier.

(*d*) Salomon avoit mille quatre cents chariots, & douze mille cavaliers. *III des rois, ch. x, verſ. 26. II Paralip. ch. jv, v. 24.*

(*e*) Si vous allez au combat contre vos ennemis, & qu'ils aient un plus grand nombre de chevaux & de chariots, & plus de troupes que vous, ne les craignez pas, *&c.* ℣. 1.

(*f*) L'Exode dit de même, ſix cents chars. Le nombre de l'infanterie & de la cavalerie n'y eſt point ſpécifié.

Si les livres du Pentateuque n'offrent point de preuve plus ancienne de l'uſage de la cavalerie dans les armées, c'eſt que conformément au plan que Moïſe s'étoit tracé, il n'a pas dû nous inſtruire des guerres que les Egyptiens avoient eues contre leurs voiſins avant la délivrance des Juifs, & qu'il s'eſt borné ſeulement à raconter les faits eſſentiellement liés avec l'hiſtoire du peuple de Dieu.

Mais outre qu'il ſeroit abſurde de prétendre établir en Egypte l'époque de l'*équitation* par une cavalerie ſi nombreuſe qu'elle égale ce que les plus grandes puiſſances de l'Europe peuvent en entretenir aujourd'hui, on doit encore obſerver que les chevaux ont toujours fait une des principales richeſſes des Egyptiens (*g*). D'ailleurs le livre de Job (*h*), probablement écrit avant ceux de Moïſe, parle de l'*équitation* & de chevaux employés à la guerre, comme de choſes généralement connues.

L'hiſtoire profane eſt ſur ce point entiérement conforme à l'Ecriture-ſainte. Les premiers faits qu'elle allegue, & qui ont rapport à l'*équitation*, ſuppoſent tous à cet art une antiquité beaucoup plus grande : diſons mieux, on ne découvre en nul endroit les premieres traces de ſon origine.

On voyoit, ſelon Diodore de Sicile, *liv. I*, gravée ſur de la pierre dans le tombeau d'Oſimandué, l'hiſtoire de la guerre que ce roi d'Egypte avoit faite aux peuples révoltés de la Bactriane : il avoit mené contr'eux, diſoit-on, quatre cents mille hommes d'infanterie, & vingt mille chevaux (*i*). Entre cet Oſimandué & Séſoſtris qui vivoit long-temps avant la guerre de Troye, & avant l'expédition des Argonautes, Diodore compte vingt-cinq générations : voilà donc la cavalerie admiſe dans les armées, bien peu de ſiecles après le déluge.

Séſoſtris, le plus grand & le plus puiſſant des rois d'Egypte, ayant formé le deſſein de conquérir toute la terre, aſſembla, dit le même hiſtorien (Diodore de Sicile, *l. I*,) une armée proportionnée à la grandeur de l'entrepriſe qu'il méditoit : elle étoit compoſée de ſix cents mille hommes de pié, vingt-quatre mille chevaux, & vingt-ſept mille chariots de guerre. Avec ce nombre prodigieux de troupes de terre, & une flotte de quatre cents navires, ce prince ſoumit les Ethiopiens, ſe rendit maître de toutes les provinces maritimes, & de toutes les iſles de la mer-rouge, pénétra dans les Indes, où il porta ſes armes plus loin que ne fit depuis Alexandre : revenant ſur ſes pas, il conquit la Scythie, ſubjugua tout le reſte de l'Aſie & la plupart des Cyclades, paſſa en Europe ; & après avoir parcouru la Thrace, où ſon armée manqua de périr, il retourna au bout de neuf ans dans ſes états, avec une réputation ſupérieure à celle des rois ſes prédéceſſeurs.

Ce prince avoit fait dreſſer dans les lieux qu'il avoit ſoumis, des colonnes avec l'inſcription ſuivante en caracteres égyptiens (*k*) : *Séſoſtris, roi des rois, a conquis cette province par ſes armes.* Quelques-unes de ces colonnes s'étoient conſervées juſqu'au temps d'Hérodote, & cet hiſtorien (*l. II*,) ajoute qu'il y avoit encore alors ſur les frontieres de l'Ionie deux ſtatues en pierre, de Séſoſtris ; l'une, ſur le chemin d'Epheſe à Phocée ;

(*g*) Il y a apparence que du temps du patriarche Joſeph, les rois d'Egypte avoient des gardes à cheval, & que ce ſont eux qui courent après Benjamin, & qui l'arrêtent. *Hiſtoire des Juifs par Joſeph, liv. I.*

(*h*) On peut en conclure que les chars ſont poſtérieurs à la ſimple cavalerie : Job ne parle que de celle-ci, *c. xxxjx, v.* 18, 19 *& ſuiv.* Au *verſ.* 18, il eſt dit que l'autruche ſe moque du cheval & de celui qui le monte : les verſets ſuivans contiennent la belle deſcription du cheval qu'on a vue ci-devant.

(*i*) Le ſentiment de Marsham & de Newton qui a ſuivi le premier eſt inſoutenable, ſuivant M. Freret même. Ces deux Anglois font Séſoſtris poſtérieur à la guerre de Troye ; mais il eſt évident, par tous les anciens, que ce roi d'Egypte a vécu long-temps avant le ſiege de Troye & l'expédition des Argonautes. *Mém. de litt. de l'acad. des Inſcrip. tom. VII, pag.* 145. De cette expédition à la guerre de Troye, il y a au moins ſoixante & dix ans d'intervalle. En ſuppoſant Séſoſtris antérieur aux Argonautes du même nombre d'années ; & en comptant trois générations par ſiecle, il n'y auroit qu'un petit nombre de ſiecles d'intervalle entre le déluge & Oſimandué.

(*k*) *In cippis illis pudendum viri, apud gentes quidem ſtrenuas & pugnaces, apud ignavas autem & timidas, feminæ, expreſſit : ex præcipuo hominis membro, animarum in ſingulis affectionem, poſteris evidentiſſimam fore ratus.* Diod. lib. I, ex verſione Rhodomani.

l'autre, ſur celui de Sardis à Smyrne. Un rouleau portant une inſcription, *j'ai conquis cette terre avec mes épaules*, peu différente de celle qu'on vient de lire, traverſoit la poitrine de ces ſtatues.

Ninus, roi des Aſſyriens, fit une premiere entrepriſe contre la Bactriane, qui ne lui réuſſit pas. Il réſolut quelques années après d'en tenter une ſeconde; mais connoiſſant le nombre & le courage des habitans de ce pays, que la nature avoit d'ailleurs rendu inacceſſible en pluſieurs endroits, il tâcha de s'en aſſurer le ſuccès en mettant ſur pié une armée à laquelle rien ne pût réſiſter: elle montoit, pourſuit Diodore, ſelon le dénombrement qu'en a fait Ctéſias dans ſon hiſtoire, à dix-ſept cents mille hommes d'infanterie, deux cents dix mille de cavalerie, & près de dix mille ſix cents chariots armés de faux.

Le regne de Ninus, en ſuivant la ſupputation d'Hérodote, que l'on croit la plus exacte, & qui rapproche beaucoup de nous la fondation du premier empire des Aſſyriens, doit ſe rencontrer avec le gouvernement de la prophéteſſe Débora, 514 ans avant Rome, 1267 ans avant Jeſus-Chriſt, c'eſt à-dire, qu'il eſt antérieur à la ruine de Troye, au moins de 80 (*l*) ans. On conviendra aiſément qu'une ſi grande quantité de cavalerie en ſuppoſe l'uſage établi chez les Aſſyriens pluſieurs ſiecles auparavant.

Tout ce qui nous reſte dans les auteurs ſur l'hiſtoire des différens peuples d'Aſie, démontre l'ancienneté de l'*équitation:* elle étoit (dit Hérodote, *l. IV*), connue chez les Scolothes, nation Scythe, qui comptoient mille ans depuis leur premier roi, juſqu'au temps où Darius porta la guerre contr'eux.

Par un uſage auſſi ancien que leur monarchie, le roi ſe rendoit tous les ans dans le lieu où l'on conſervoit une charrue, un joug, une hache & un vaſe, le tout d'or maſſif, & que l'on diſoit être tombés du ciel; & il ſe faiſoit en cet endroit de grands ſacrifices. Le Scythe, à qui pour ce jour la garde du tréſor étoit confiée, ne voyoit jamais, diſoit-on, la fin de l'année: en récompenſe, on aſſuroit à ſa famille autant de terre qu'il en pouvoit parcourir dans un jour, monté ſur un cheval.

Que ce fait ſoit véritable ou non, il eſt certain que les Scythes en général, eux qui ſous des noms différens occupoient en Aſie & en Europe une étendue immenſe de pays, qui firent pluſieurs irruptions dans l'Aſie mineure, & qui dominerent pendant 28 ans ſur toute cette ſeconde partie du monde, ont nourri de tout temps une prodigieuſe quantité de chevaux, & qu'ils faiſoient du lait de leurs jumens leur boiſſon ordinaire. Il ſeroit donc ridicule de penſer qu'ils euſſent ignoré l'art de monter à cheval (*m*). Cela ne ſouffre aucune difficulté, quand on lit ce qu'Hérodote raconte des Amazones, femmes guerrieres qui deſcendoient des anciens Scythes.

Les Grecs (Hérodote, *ibid.*) les ayant vaincus en bataille rangée ſur les bords de Thermodon, firent pluſieurs priſonnieres, qu'ils mirent ſur trois vaiſſeaux, & reprirent le chemin de leur patrie.

Quand on fut en pleine mer, nos héroïnes ſaiſiſſant un moment favorable, ſe jeterent ſur les hommes, les déſarmerent, & leur couperent la tête. Comme elles ignoroient l'art de la navigation, elles furent obligées de s'abandonner à la merci des vents & des vagues, qui les porterent enfin ſur un rivage des Palus Méotides, où étant deſcendues à terre, elles monterent ſur les premiers chevaux qu'elles purent trouver, & coururent ainſi tout le pays.

Ce fait s'accorde parfaitement avec ce que l'abréviateur de Trogue Pompée (Juſtin, *liv. II*,) rapporte de l'éducation des Amazones: « elles ne paſſoient pas, dit-il, leur » temps dans l'oiſiveté ou à filer; elles » s'exerçoient continuellement au métier » des armes, à monter à cheval, & à » chaſſer. » Strabon, *l. II.* d'après Métro-

(*l*) M. Boſſuet, qui ſuit cette chronologie, place le ſiege de Troye l'an 1184 avant Jeſus-Chriſt.

(*m*) Il y avoit au nord-eſt des Palus Méotides, des Scythes nommés *Iyrces*, qui ne vivoient que du produit de leur chaſſe, & voici comment ils la pratiquoient. Cachés parmi les arbres qui étoient là en grand nombre, & ayant près d'eux un chien & un petit cheval couché ſur le ventre, ils tiroient ſur la bête à ſon paſſage, & montoient tout de ſuite à cheval pour courir à ſa pourſuite avec leur chien. Hérodote, *liv. IV.*

dore, *&c.* dit encore que les plus robuſtes des Amazones alloient à la chaſſe, & faiſoient la guerre montées ſur des chevaux. Le temps de leur célébrité eſt antérieur à la guerre de Troye : une partie de l'Aſie & de l'Europe ſentit le poids de leurs armes ; elles bâtirent dans l'Aſie mineure pluſieurs villes (Juſtin, *l. II.*), entr'autres Epheſe, où il y a apparence qu'elles inſtituerent le culte de Diane.

Théſée étoit avec Hercule, lorſque ce héros à la tête des Grecs remporta ſur elles la victoire du Thermodon. Réſolues de tirer une vengeance éclatante de cet affront, elles ſe fortifierent de l'alliance de Sigillus, roi des Scythes, qui envoya à leur ſecours une nombreuſe cavalerie commandée par ſon fils. Marchant tout de ſuite contre les Athéniens, qui obéiſſoient à Théſée, elles leur livrerent bataille juſque dans les murs d'Athenes, avec plus de courage que de prudence. Un différent ſurvenu entr'elles & les Scythes empêcha ceux-ci de combattre : auſſi furent-elles vaincues ; & cette cavalerie ne ſervit qu'à favoriſer leur retraite & leur retour.

Les annales des autres peuples, ſoit d'Europe, ſoit d'Afrique, concourent également à prouver l'ancienneté de l'*équitation;* on la voit établie chez les Macédoniens, avant que les Héraclides euſſent conquis la Macédoine (Hérodote, *l. VIII.*) Les Gaulois, les Germains, les peuples d'Italie faiſoient uſage des chars ou de la cavalerie dans leurs premieres guerres qui nous ſont connues (Diodore de Sicile, *liv. V.*) Les Ibériens ont de tout temps élevé d'excellens chevaux, de même que les Arabes, les Maures, & tous les peuples du Nord de l'Afrique.

Les traits hiſtoriques que nous venons de rapporter, nous montrent évidemment, chez les Aſſyriens & les Egyptiens, les chevaux employés de toute antiquité dans les armées, à porter des hommes & à traîner des chars. Les Egyptiens ont inondé l'Aſie de leurs troupes, pénétré dans l'Europe, & fondé pluſieurs colonies dans la Grece : les Amazones & les Scythes, chez qui l'art de l'*équitation* étoit en uſage de temps immémorial, avoient parcouru de même une partie de l'Europe & de l'Aſie, ſur-tout de l'Aſie mineure, & s'étoient fait voir dans la Grece. De ces événemens, tous antérieurs à la guerre de Troye, on pourroit conclure, ſans chercher de nouvelles preuves, que dans le temps de cette expédition, l'art de monter à cheval n'étoit ignoré ni des Grecs ni des Troyens.

II. L'équitation *connue chez les Grecs avant la guerre de Troye.* Cette propoſition, que nous croyons vraie dans toute ſon étendue, a trouvé néanmoins deux contradicteurs célebres, madame Dacier & M. Freret : fondés ſur le prétendu ſilence d'Homere, & ſur ce qu'il ne fait jamais combattre ſes héros à cheval, mais montés ſur des chars, ils ont prétendu que l'époque de l'*équitation* dans la Grece & dans l'Aſie mineure, étoit poſtérieure à la guerre de Troye, & que les Grecs, de même que les Troyens, ne ſavoient en ce temps-là faire uſage des chevaux que lorſqu'ils étoient attelés à des chars.

Il ſemble qu'une opinion ſi ſinguliere doive tomber d'elle-même, quand on obſerve que les Grecs exiſtoient long-temps avant le paſſage de la mer rouge, puiſque Argos étoit alors à ſon ſixieme roi (*n*), & que plus de quatre cents ans avant ce paſſage, l'Egyptien Ourane avoit franchi le Boſphore pour donner des loix à ces Grecs, qui n'étoient encore que des ſauvages, vivans comme les bêtes des herbes qu'ils broutoient. D'ailleurs pluſieurs villes de la Grece n'étoient que des colonies des Egyptiens ou des Phéniciens. L'Egyptien Cecrops (environ 1556 ans avant J. C.) qui vivoit dans le ſiecle de Moyſe, avoit fondé les douze bourgs d'où ſe forma depuis la ville d'Athenes : preſque tout ce qui concernoit la religion, les loix, les mœurs, avoit été porté d'Egypte dans la Grece. Sur quel fondement croira-t-on que les Egyptiens qui humaniſerent & policerent les Grecs leur euſſent laiſſé ignorer l'art de l'*équitation*, qu'ils poſſédoient ſi bien eux-mêmes, & qu'ils n'euſſent voulu ſeulement que leur apprendre à conduire des chars ? Comment ces Grecs, témoins des exploits

(*n*) Ce royaume d'Argos avoit été fondé par l'égyptien Danaüs, vers l'an 1476, avant Jeſus-Chriſt.

de Séſoſtris, & qui avoient combattu contre les Amazones, ne virent-ils que des chars dans des armées où il y avoit indubitablement de la cavalerie ?

Malgré la ſolidité de ces réfléxions, il s'en eſt peu fallu que le ſentiment de M. Freret & de madame Dacier, ſoutenu par un profond ſavoir, n'ait prévalu ſur les plus grandes autorités : mais la déférence que l'on accorde à l'opinion de certains perſonnages, quand elle n'a point la vérité pour baſe, cede tôt ou tard à l'évidence.

M. l'abbé Sallier (*hiſtoire de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, tome VII, p. 37.*) eſt celui qui a coupé court au progrès de l'erreur : il a démontré ſenſiblement que l'art de monter à cheval étoit connu des Grecs long-temps avant la guerre de Troye ; mais il ne réſout pas entiérement la queſtion : il finit ainſi ſon mémoire.

» Le ſeul point ſur lequel on ne trouve » pas de témoignages dans Homere, ſe ré» duit donc à dire que les Grecs dans leurs » combats, devant Troye, n'avoient point » de ſoldats ſervans & combattans à » cheval. »

On va donc s'attacher à prouver, par l'examen des raiſons mêmes qu'a eu M. Freret de croire le contraire, que l'*équitation* étoit connue des Grecs & des Troyens avant le ſiege de Troye, & que ces peuples avoient dans leurs armées de la cavalerie diſtinguée des chars : nous conjecturons que ces chars ne ſervoient que pour les principaux chefs, lorſqu'ils marchoient à la tête des eſcadrons.

Madame Dacier, qui penſoit ſur la queſtion préſente de même que l'illuſtre académicien, » ne comprend pas, dit-elle, (*préf.* » *de la trad. de l'Iliade, édit. 1741, p. 60.*) » comment les Grecs, qui étoient ſi ſages, » ſe ſont ſervis ſi long-temps de chars au » lieu de cavalerie, & comment ils n'ont » pas vu les inconvéniens qui en naiſſoient. » Sans examiner la difficulté bien plus grande de conduire un char que de manier un cheval, ni le terrein conſidérable que ces chars devoient occuper, elle ſe contente d'obſerver, ajoute-t-elle, « que quoiqu'il » y eût ſur chaque char deux hommes » des plus diſtingués & des plus propres » pour le combat, il n'y en avoit pour» tant qu'un qui combattit, l'autre n'étant » occupé qu'à conduire les chevaux : de » deux hommes en voilà donc un en pure » perte. Mais il y avoit des chars à trois » & à quatre chevaux pour le ſervice d'un » ſeul homme : autre perte digne de con» ſidération. » Madame Dacier conclut, malgré ces obſervations, qu'il falloit bien que l'art de monter à cheval ne fût point connu des Grecs dans le temps de la guerre de Troye.

Quelle erreur de ſa part ! Pour ſuppoſer dans ce peuple une grande ignorance, il faut ou qu'elle n'ait pas toujours bien entendu le texte de ſon auteur, ou qu'elle n'ait pas aſſez réfléchi ſur les expreſſions d'Homere. On doit convenir cependant qu'elle étoit ſi peu ſûre de ſon opinion, qu'elle a dit ailleurs (*Remarques ſur le X. liv. de l'Iliade*) : « dans les troupes il n'y » avoit que des chars ; les cavaliers n'étoient » en uſage que dans les jeux & dans les » tournois. » Mais qu'étoient ces jeux & ces tournois, que des exercices & des préparations pour la guerre ? Et pourroit-on penſer que les Grecs s'y fuſſent diſtingués dans l'art de monter des chevaux, ſans profiter d'un ſi grand avantage dans les combats ?

M. Freret moins indéterminé (*mém. de litt. de l'Acad. des inſcript. tome VII, p. 286*) ne ſe dément pas dans ſon opinion. » On eſt ſurpris, dit-il, en examinant » les ouvrages des anciens écrivains, ſur» tout ceux d'Homere, de n'y trouver » aucun exemple de l'*équitation*, & d'être » obligé de conclure que l'on a long» temps ignoré dans la Grece l'art de » monter à cheval, & de tirer de cet » animal les ſervices que nous en tirons » aujourd'hui, ſoit pour le voyage, ſoit » pour la guerre. »

Telle eſt la propoſition qui fait le ſujet de ſa diſſertation : elle eſt remplie de recherches curieuſes & ſavantes, mais qui, toutes priſes dans leur véritable ſens peuvent ſervir à prouver le contraire de ce qu'il avance.

Après avoir établi pour principe qu'Homere ne parle en aucun endroit de ſes poëmes, de cavaliers, ni de cavalerie, il prétend que ce poëte, quoiqu'il écrivît

dans un temps où l'*équitation* étoit connue, s'eſt néanmoins abſtenu d'en parler, pour ne pas choquer ſes lecteurs par un anachroniſme contre le coſtume, qui eût été remarqué de tout le monde. Cet argument négatif eſt la baſe de tous ſes raiſonnemens; & M. Freret n'oublie rien pour lui donner d'ailleurs une force qu'il ne ſauroit avoir de ſa nature.

Pour cet effet, 1°. il examine & combat tous les témoignages des écrivains poſtérieurs à Homere que l'on peut lui ſuppoſer; 2°. il diſcute dans quel temps ont été élevés les plus anciens monumens de la Grece, ſur leſquels on voyoit repréſentés des cavaliers ou des hommes à cheval, pour montrer qu'ils ſont tous poſtérieurs à l'établiſſement de la courſe des chevaux dans les jeux olympiques; 3°. il cherche à prouver que la fable des centaures n'avoit dans ſon origine aucun rapport à l'*équitation*; 4°. il termine ſes recherches par quelques conjectures ſur le temps où il croit que l'art de monter à cheval a commencé d'être connu des Grecs.

Examen du texte d'Homere. Puiſque Homere eſt regardé, pour ainſi dire, comme le juge de la queſtion, voyons d'abord ſi ſon ſilence eſt réel, & ſi nous ne pouvons pas trouver dans ſes ouvrages des témoignages poſitifs en faveur de l'*équitation*.

Dans le dénombrement (*Iliad. l. II.*) des Grecs qui ſuivirent Agamemnon au ſiege de Troye, il eſt dit de *Ménesthée*, le chef des Athéniens, « qu'il n'avoit pas ſon égal » dans l'art de mettre en bataille toute ſorte » de troupes, ſoit de cavalerie, ſoit d'infanterie. » Sur quoi il eſt bon d'obſerver que les Athéniens habitoient un pays coupé, montueux, très-difficile, & dans lequel l'uſage des chars étoit bien peu praticable.

On trouve, parmi les troupes Troyennes, *les belliqueux eſcadrons des Ciconiens*; & l'on voit dans l'odyſſée (*liv. IX, pag. 262, édit. 1741.*) que ces Ciconiens ſavoient très-bien combattre à cheval, & qu'ils ſe défendoient auſſi à pié, quand il le falloit. Quoi de plus clair que l'oppoſition de combattre *à pié* & de combattre à cheval? *Ils étoient en plus grand nombre*; voilà donc beaucoup de gens de cheval. Madame Dacier le dit de même dans ſa traduction: elle penſoit donc autrement quand elle compoſa la préface de ſa traduction de l'Iliade.

Quand Neſtor conſeille (*Iliad. l. VII.*) aux Grecs de retrancher leur camp: » nous » ferons, leur dit-il, un foſſé large & » profond, que les hommes & les chevaux » ne puiſſent franchir ». Que peut-on entendre par ces mots, ſi ce n'eſt des chevaux de cavaliers? Les Grecs avoient-ils naturellement à craindre que des chars attelés de deux, trois ou quatre chevaux franchiſſent des foſſés?

Ulyſſe & Diomede (*Iliad. l. X.*) s'étant chargés d'aller reconnoître pendant la nuit la poſition & les deſſeins des Troyens, rencontrerent Dolon, que les Troyens envoyoient au camp des Grecs dans le même deſſein, & ils apprirent de lui que Rhéſus, arrivé nouvellement à la tête des Thraces, campoit dans un quartier ſéparé du reſte de l'armée. Sur cet avis les deux héros coupent la tête de Dolon, preſſent leur marche, & arrivent dans le camp des Thraces, qu'ils trouverent tous endormis, chacun d'eux ayant auprès de ſoi ſes armes à terre & ſes chevaux. Ils étoient couchés ſur trois lignes; au milieu dormoit Rhéſus leur chef, dont les chevaux étoient auſſi tout près de lui, attachés à ſon char.

Diomede ſe jette auſſi-tôt ſur les Thraces, en égorge pluſieurs, & le roi lui-même: après quoi, pendant qu'Ulyſſe va détacher les chevaux de Rhéſus, il eſſaie d'en enlever le char; mais Minerve lui ordonne d'abandonner cette entrepriſe. Il obéit, rejoint Ulyſſe, & montant, ainſi que lui, ſur l'un des chevaux de Rhéſus, ils ſortent du camp & volent vers leurs vaiſſeaux, pouſſant les chevaux, qu'ils fouettent avec un arc. Arrivés dans l'endroit où ils avoient laiſſé le corps de Dolon, Diomede ſaute légérement à terre, prend les armes de l'eſpion Troyen, remonte promptement à cheval, & Ulyſſe & lui continuent de pouſſer à toute bride ces fougueux courſiers, qui ſecondent merveilleuſement leur impatience. Neſtor entend le bruit, & dit: *il me ſemble qu'un bruit ſourd, comme d'une marche de chevaux, a frappé mes oreilles.*

Tout

Tout lecteur non prévenu verra ſans doute dans cet épiſode une preuve de la connoiſſance que les Grecs, ainſi que les Thraces, avoient de l'*équitation*. Les cavaliers Thraces, couchés ſur trois rangs, ont leurs chevaux & leurs armes auprès d'eux : mais les chevaux de Rhéſus ſont attachés à ſon char, ſur lequel étoient ſes armes : & c'eſt-là le ſeul char qu'on apperçoive dans cette troupe. D'où l'on doit conclure que les chefs des eſcadrons étoient ſeuls ſur les chars.

Quelle eſt l'occupation d'Ulyſſe, pendant que Diomede égorge les principaux d'entre les Thraces ? C'eſt d'en retirer les corps de côté, afin que le paſſage ne fût point embarraſſé. Il l'eût été bien davantage par des chars : cependant Homere n'en dit rien.

Penſe-t-on d'ailleurs qu'il eût été poſſible à ces princes Grecs, de monter, & à poil, des courſiers fougueux, de les galoper à toute bride, de deſcendre & de remonter légérement ſur eux, ſi les hommes & les chevaux n'avoient pas été de longue main accoutumés à cet exercice ? Trouverions-nous aujourd'hui des cavaliers plus leſtes & plus adroits ? C'eſt auſſi ſur cela que madame Dacier ſe fonde, pour croire qu'il y avoit des gens de cheval dans les tournois, pour ſe ſervir de ſa même expreſſion.

Le bruit ſourd qu'entend Neſtor, n'eſt point un bruit qu'il entende pour la premiere fois ; il diſtingue fort bien qu'il eſt cauſé par une marche de chevaux, & n'ignoroit pas que le bruit des chars étoit différent.

Qu'oppoſe M. Freret à un récit qui parle d'une maniere ſi poſitive en faveur de l'*équitation* ? « Le défaut de vraiſemblance, dit-» il, de pluſieurs circonſtances de cet épi-» ſode, eſt ſauvé dans le ſyſtême d'Homere, » par la préſence & par la protection de » Minerve, qui accompagne ces deux hé-» ros, & qui ſe rend viſible, non ſeule-» ment pour ſoutenir leur courage, mais » encore pour les mettre en état d'exécuter » des choſes qui, ſans ſon ſecours, leur » auroient été impoſſibles » : ainſi, ſelon lui, le parti que prennent Ulyſſe & Diomede, de monter ſur les chevaux de Rhéſus, pour les emmener au camp des Grecs, leur eſt inſpiré par Minerve : cette déeſſe les accompagne dans leur retour, & ne les abandonne que lorſqu'ils y ſont arrivés ; & comme c'eſt-là, ajoute-t-il, le ſeul exemple de l'*équitation* qui ſe trouve dans les poëmes d'Homere, on n'eſt point en droit d'en conclure qu'il la regardât comme un uſage déja établi au temps de la guerre de Troye.

Il eſt vrai qu'Homere « regarde quel-» quefois les hommes comme des inſtru-» mens dont les dieux ſe ſervent pour exé-» cuter les décrets des deſtinées » ; mais l'on doit convenir auſſi que ce poëte, pour ne point trop s'éloigner du vraiſemblable, ne les fait jamais intervenir, & prêter aux hommes l'appui de leur miniſtere, que dans les actions qui paroiſſent au deſſus des forces de l'humanité.

Le deſir de ſe procurer d'excellens chevaux & des armes couvertes d'or, fut ce qui tenta Diomede & Ulyſſe, & leur inſpira le deſſein d'entrer dans le camp des Thraces, & de pénétrer juſqu'à la tente de Rhéſus. Deux hommes, pour réuſſir dans une entrepriſe ſemblable, ont certainement beſoin de l'aſſiſtance des dieux ; Ulyſſe implore donc celle de Pallas, & la ſupplie de diriger elle-même leurs pas juſqu'à l'endroit où étoient les chevaux, le char, & les armes de Rhéſus.

La protection de la déeſſe ſe fait bientôt ſentir : les héros Grecs arrivent dans le camp des Thraces : un ſilence profond y regne ; point de gardes ſur les avenues ; tous les cavaliers étendus par terre près de leurs chevaux, ſont enſevelis dans le ſommeil ; le même calme & la même ſécurité ſont autour de la tente du chef. Alors Ulyſſe ne pouvant plus méconnoître l'effet de ſa priere, & enhardi par le ſuccès, propoſe à ſon compagnon de tuer les principaux Thraces, tandis qu'il ira détacher les chevaux de Rhéſus : voilà une conjoncture où le ſecours de la déeſſe devient encore très-néceſſaire ; auſſi Homere dit qu'elle donna à Diomede un accroiſſement de force & de courage : douze Thraces périſſent de ſa main avec leur roi. Les chevaux détachés par Ulyſſe, Diomede peu content de ces avantages, veut encore enlever le char de Rhéſus ; mais la déeſſe, juſtement étonnée de cette imprudence, ſe rend viſible à lui, & le preſſe de retourner au plutôt, de crainte que quelque dieu ne réveille enfin

les Troyens. Diomede reconnoiſſant la voix de Pallas, monte auſſi-tôt à cheval, & part ſuivi d'Ulyſſe. Juſque-là Homere a marqué exactement toutes les circonſtances de l'entrepriſe dans leſquelles la déeſſe prêta ſon ſecours aux héros Grecs : il conſiſte à les conduire sûrement à travers le camp, à favoriſer le maſſacre des Thraces & l'enlévement des chevaux, à les obliger de partir, lorſque l'appât d'avoir des armes d'or les retient mal-à-propos, mais nullement à les placer ſur les chevaux ; & une fois ſortis du camp, elle les quitte, quoi qu'en ait dit M. Freret; car dans Homere, elle n'accompagne pas leur retour, comme cet académicien l'avance gratuitement. S'il étoit vrai cependant, qu'ils euſſent beſoin d'elle la premiere fois pour monter à cheval, ſon ſecours n'eût pas été moins néceſſaire à Diomede, quand il fut obligé de ſauter à terre pour prendre les armes de Dolon, & de remonter tout de ſuite ; & Homere n'auroit pas manqué de le faire remarquer, car il ne devoit pas ignorer qu'on ne devient pas ſi vîte bon cavalier.

Diſons donc que c'eſt uniquement parce qu'il étoit très-ordinaire dans les temps héroïques de monter à cheval, qu'Homere ne fait point intervenir le miniſtere de Pallas dans une action ſi commune.

Le XVe livre de l'Iliade nous offre un exemple de l'*équitation*, dans lequel cet art eſt porté à un degré de perfection bien ſupérieur à ce que nous oſerions exiger aujourd'hui de nos plus habiles écuyers. Le poëte qui veut dépeindre la force & l'agilité d'Ajax qui paſſant rapidement d'un vaiſſeau à l'autre, les défend tous à la fois, fait la comparaiſon ſuivante.

« Tel qu'un écuyer habile, accoutumé » à manier pluſieurs chevaux à la fois, en » a choiſi quatre des plus vigoureux & des » plus vîtes, & en préſence de tout un » peuple qui le regarde avec admiration, » les pouſſe à toute bride, par un chemin » public, juſqu'à une grande ville où l'on » a limité ſa courſe : en fendant les airs, » il paſſe légérement de l'un à l'autre, & » vole avec eux. Tel Ajax, *&c.* »

(*o*) M. Freret veut qu'Homere, pour orner ſa narration, & la rendre plus claire, ait expliqué en cet endroit des choſes anciennes par des images familieres à ſon ſiecle : tel eſt, ajoute-t-il, le but de ſes comparaiſons, & en particulier de celle-ci : « tout ce qu'on » en peut conclure, c'eſt que l'art de l'*équi-* » *tation* étoit commun de ſon temps dans » l'Ionie. Des ſcholiaſtes d'Homere lui font » un crime d'avoir emprunté des compa- » raiſons de l'*équitation ;* ils les ont regardé » comme un anachroniſme, tant ils étoient » perſuadés que cet art étoit encore nouveau » dans la Grece du temps d'Homere. » Mais ils ont cru, ſans examen, & ſans avoir éclairci la queſtion. Puiſque dans toute l'économie de ſes poëmes, Homere eſt ſi exact, ſi ſévere obſervateur des uſages & des temps, qu'il paroît toujours tranſporté dans celui où vivoient ſes héros, & qu'on ne peut, ſelon les mêmes ſcholiaſtes, lui reprocher aucun autre anachroniſme : par quelle raiſon croira-t-on qu'il ſe ſoit permis celui-ci ? Dira-t-on qu'il n'avoit pas aſſez de reſſource dans ſon génie pour varier & ranimer ſes peintures ? De plus, Homere n'a vécu que trois cents ans (*p*) après la guerre de Troye : un ſi court intervalle eſt-il ſuffiſant pour y placer à la fois la naiſſance & les progrès de l'*équitation*, & pour la porter à un degré de perfection duquel nous ſommes encore fort éloignés ? Cette réflexion tire du ſyſtême de M. Freret une nouvelle force, en ce qu'il ne place dans l'Ionie la connoiſſance de l'art de monter à *cheval*, que 150 ans après la guerre de Troye.

Homere a ſuivi conſtamment les anciennes traditions de la Grece ; il dépeint toujours ſes héros, tels qu'on croyoit qu'ils avoient été. Leurs caracteres, leurs paſſions, leurs jeux, tout eſt conforme au ſouvenir qu'on en conſervoit encore de ſon temps. C'eſt ainſi qu'il fait dire à Hélene, « je ne

(*o*) Au Ve *liv. de l'Odyſſée*, *v. 366*, un coup de vent ayant briſé l'eſquif qui reſtoit à Ulyſſe après la tempête qu'il eſſuya en ſortant de l'iſle de Calypſo, il en ſaiſit une planche ſur laquelle il ſauta, & s'y poſa comme un homme ſe met ſur un cheval de ſelle. M. Freret feroit ſans doute à cette comparaiſon la même réponſe qu'à la précédente, quoique avec auſſi peu de fondement.

(*p*) Selon les marbres d'Arondel, le P. Pétau place Homere deux cents ans après la guerre de Troye.

» vois (*Iliad liv. III.*) pas mes deux freres,» Caſtor ſi célebre dans les combats à *cheval*, ἱππόδαμος, & Pollux ſi renommé dans les exercices du ceſte. Ce paſſage ne fait aucune impreſſion ſur M. Freret. Le nom de *dompteur de chevaux*, ἱππόδαμος, de *conducteur*, de *cavalier*, ou encore celui de ταχέων ἐπιβήτορες ἵππων, *conſcenſores equorum*, dont ſe ſert, en parlant de ces mêmes Tyndarides, l'auteur des hymnes attribués à Homere; tous ces noms ſont donnés quelquefois à des Grecs ou à des Troyens montés ſur des chars; donc ils ne ſignifient jamais autre choſe dans le langage de ce temps-là. Ce raiſonnement eſt-il bien juſte? il le ſeroit davantage, ſi l'on convenoit que ces mots ont quelquefois eu l'une ou l'autre ſignification: mais en ce cas, M. Freret ne pourroit nier que le titre de *conducteur*, de *cavalier*, ἄγημον ἵππων, que Neſtor (*Iliad. XI, v. 745*), donne au chef des Eléens, ne veuille dire ce qu'il dit effectivement. Parce que ce chef combattoit ſur un char, cela n'empêche pas qu'il n'ait commandé des gens de *cheval*. On peut dire la même choſe d'Achille & de Patrocle, qu'Homere (*Iliad. 16.*) nomme *des cavaliers*, ἱππῆας λευκούς.

Pluſieurs autres paſſages de l'Iliade, ſemblent déſigner des gens de *cheval*; mais ils n'ont ſans doute paru dignes d'aucune conſidération à M. Freret, ou bien il a craint qu'ils ne fuſſent autant de preuves contre ſon ſentiment (*Iliad. liv. XVIII.*) On voyoit ſur le bouclier d'Achille, une ville inveſtie par les armées de deux peuples différens: l'un vouloit détruire les aſſiégés par le fer & par le feu; l'autre étoit réſolu de les recevoir à compoſition. Pendant qu'ils diſputoient entr'eux, ceux de la ville étant ſortis avec beaucoup de ſecret, ſe mettent en embuſcade, & fondent tout-à-coup ſur les troupeaux des aſſiégeans: auſſi-tôt l'allarme ſe répand dans les deux armées; tous prennent à la hâte leurs armes & leurs chevaux, *arma & equos properè arripiunt*, & l'on marche à l'ennemi. La célérité d'un tel mouvement convient mieux à de la cavalerie qu'à des chars: n'eût-elle pas été bien ralentie par le temps qu'il auroit fallu pour préparer ces chars, & les tirer hors des deux camps?

Il eſt dit dans le combat particulier de Ménelas contre Pâris (*Iliad liv. III*), que les troupes s'aſſirent toutes par terre, chacun ayant près de ſoi ſes armes & ſes chevaux. Doit-on entendre par ce dernier mot des chevaux attelés à des chars? Celui qui les conduiſoit, & celui qui combattoit deſſus, étoient l'un & l'autre d'un rang diſtingué, & n'étoient pas gens à s'aſſeoir par terre, confondus avec les moindres ſoldats: d'ailleurs ils euſſent été mieux aſſis dans leurs chars; c'étoit, pendant ce combat, la ſituation la plus avantageuſe, pour mieux remarquer ce qui s'y paſſoit. Les gens de *cheval*, au contraire, en deſcendent fort ſouvent pour ſe délaſſer, eux & leurs *chevaux*.

Dans le combat d'Ajax contre Hector (*Iliad. liv. VII.*), on trouve encore une preuve de l'*équitation*. Le héros Troyen dit à ſon adverſaire: *je ſais manier la lance; & ſoit à pied, ſoit à cheval, je ſais pouſſer mon ennemi.*

Ne ſemble-t-il pas dans pluſieurs combats généraux, que l'on voie manœuvrer de véritables troupes de cavalerie?

« Chacun ſe prépare au combat (*Iliad. liv. II ou bien XII*), & ordonne à ſon » écuyer de tenir ſon char tout prêt, & » de le ranger ſur le bord du foſſé: toute » l'armée ſort des retranchemens en bon » ordre: l'infanterie ſe met en bataille aux » premiers rangs, & elle eſt ſoutenue par » la cavalerie qui déploie ſes ailes derriere » les bataillons..... Les Troyens de leur » côté étendent leurs bataillons & leurs » eſcadrons ſur la colline. »

Ici le mot *chacun* ne doit s'appliquer qu'aux chefs: pour peu qu'on liſe Homere avec attention, on verra qu'il n'y avoit jamais que les principaux capitaines qui fuſſent dans des chars. Le nombre de ces chars ne devoit pas être bien conſidérable, puiſqu'ils peuvent être rangés ſur le bord du foſſé. Quant à l'infanterie & la cavalerie, la diſpoſition en eſt ſimple, & ne pourroit pas être autrement rendue aujourd'hui, qu'il n'y a plus de chars dans les armées.

Si les Troyens n'euſſent eu que des eſcadrons de chars, ce n'eſt pas ſur une colline qu'ils les euſſent placés; & l'on doit entendre par *eſcadrons*, ce que les Grecs

ont toujours entendu, & ce que nous comprenons ſous cette dénomination.

La deſcription du combat ne prouve pas moins, que l'ordre de bataille, qu'il y avoit & des chars & des cavaliers. « Hippolochus ſe jette à bas de ſon char, & » Agamemnon, du tranchant de ſon épée, » lui abat la tête, qui va roulant au milieu » de ſon eſcadron. » On lit dans le même endroit, que l'écuyer d'Agaſtrophus tenoit ſon char à la queue de ſon eſcadron.

Neſtor renverſe un Troyen de ſon char, & ſautant légérement deſſus, il enfonce ſes eſcadrons (*liv. XI*). Ne peut-on pas induire delà, avec raiſon, que les chefs étoient ſur des chars à la tête de leurs eſcadrons? Cela n'eſt-il pas plus vraiſemblable que des eſcadrons de chars?

« L'infanterie enfonce les bataillons » Troyens, & la cavalerie preſſe ſi vive- » ment les eſcadrons qui lui ſont oppoſés, » qu'elle les renverſe : les deux armées » ſont enſevelies dans des tourbillons de » pouſſiere, qui s'élevent de deſſous les » pieds de tant de milliers d'hommes & » de chevaux. »

M. Freret, lui-même, auroit-il mieux décrit une bataille, s'il eût voulu faire entendre qu'il y avoit de la cavalerie diſtinguée des chars, ou des chars à la tête des eſcadrons de gens de cheval?

Il eſt dit, dans une autre bataille, que « Neſtor plaçoit à la tête ſes eſcadrons, » avec leurs chars & leurs *chevaux*..... » derriere eux, il rangeoit ſa nombreuſe » infanterie pour les ſoutenir. Les ordres » qu'il donnoit à ſa cavalerie, étoient de » retenir leurs chevaux, & de marcher en » bon ordre, ſans mêler ni confondre leurs » rangs. (*Iliad. liv. IV.*) »

Si Homere n'eût voulu parler que de chars, auroit-il ajouté au mot *eſcadron*, *avec leurs chars & leurs chevaux?*

Que peut-on entendre par *mêler & confondre des rangs?* Pouvoit-il y avoir pluſieurs rangs de chars? A quoi eût été bon un ſecond rang? le premier victorieux, le ſecond ne pouvoit rien de plus; le premier rang vaincu, le ſecond l'étoit conſéquemment, & ſans reſſource; car comment faire faire à des chars mis en rang, des demi-tours à droite pour la retraite?

Il paroît ſuffiſamment prouvé par les remarques que nous venons de faire ſur quelques endroits du texte d'Homere, que l'art de monter des chevaux a été connu dans la Grece avant le ſiege de Troye, & qu'il y avoit même dans les armées des Grecs & des Troyens, des troupes de cavalerie, proprement dite. Si ce poëte n'a point décrit particuliérement de combats de cavalerie, on ne voit pas non plus qu'il ſoit entré dans un plus grand détail, par rapport aux combats d'infanterie. Son véritable objet, en décrivant des batailles, étoit de chanter les exploits des héros & des plus illuſtres guerriers des deux partis : ces héros combattoient preſque tous ſur des chars, & l'on oſeroit preſque aſſurer qu'il n'appartenoit qu'à eux d'y combattre. Leur valeur & leur fermeté y paroiſſoient avec d'autant plus d'éclat, que leur attention n'étoit point diviſée par le ſoin de conduire les chevaux. Voilà pourquoi les deſcriptions des combats de chars ſont ſi fréquentes, ſi longues, ſi détaillées. C'étoit par ces combats que les grandes affaires s'entamoient, parce que les chefs, montés ſur des chars, marchoient toujours à la tête des troupes : Homere n'en omet aucune circonſtance, & peſe ſur tous les détails, parce qu'il a ſu déja nous intéreſſer vivement au ſort des guerriers qu'il fait combattre. Son grand objet ſe trouvant rempli par-là, dès que les troupes ſe mêlent, & que l'affaire devient générale, il paſſe rapidement ſur le reſte du combat; & pour ne point fatiguer le lecteur il ſe hâte de lui en apprendre l'iſſue, ſans deſcendre à cet égard dans aucune particularité. Telle eſt la méthode d'Homere, quand il décrit des combats ou des batailles.

Témoignages des écrivains poſtérieurs à Homere. M. Freret qui s'étoit fait un principe conſtant de ſoutenir que les Grecs & les Troyens au temps de la guerre de Troye ne connoiſſoient que l'uſage des chars, & qu'on ne pouvoit prouver par les poëmes d'Homere que l'art de monter à cheval leur fût connu, récuſe conſéquemment à ſon ſyſtême, les témoignages de tous les écrivains poſtérieurs à ce poëte & particuliérement tous ceux que les auteurs Latins fourniſſent contre ſon opinion.

« Virgile, dit-il, & les poëtes latins, » ont été moins scrupuleux qu'Homere, » & ils n'ont pas fait difficulté de donner » de la cavalerie aux Grecs & aux Troyens; » mais ces poëtes postérieurs d'onze ou » douze siecles aux temps héroïques, écri- » voient dans un siecle où les mœurs des » premiers temps n'étoient plus connues » que des savans..... leur exemple, » ajoute-t-il, ne peut avoir aucune auto- » rité lorsqu'ils s'écartent de la conduite » d'Homere. »

Si le témoignage de Virgile, postérieur d'onze ou douze siecles à la ruine de Troye, ne peut avoir aucune force, pourquoi M. Freret veut-il que le sien postérieur de trois mille ans soit préféré ? Pourquoi n'admet-il plutôt celui de Pollux auteur Grec, plus moderne que Virgile, d'environ deux cents ans ? Quant à ce qu'il dit que les mœurs des premiers temps n'étoient connues que des savans, ce reproche ne convient point à Virgile : au titre si justement acquis de *prince des poëtes*, il joignoit celui de *savant* & d'*excellent homme de lettres*.

De plus, son Enéide, qu'il fut douze ans à composer, est entiérement faite à l'imitation d'Homere. Virgile ayant pris ce grand poëte pour modele, & pour sujet de son poëme des événemens célebres qui touchoient, pour ainsi dire, à ceux qui sont chantés dans l'Iliade, croira-t-on qu'il ait confondu les usages & les temps, & mépriſé le suffrage des savans, au point de faire combattre ses héros à cheval, s'il n'avoit regardé comme un fait constant que l'*équitation* étoit en usage de leur temps ?

Tout ce qu'on peut présumer, c'est que Virgile s'est abstenu de parler de chars aussi fréquemment qu'Homere, pour rendre ses narrations plus intéressantes, & parce que les Romains n'en faisoient point usage dans leurs armées. Enfin les faits cités par les auteurs doivent passer pour incontestables, quand ils sont appuyés sur une tradition ancienne, publique & constante : tel étoit l'usage établi depuis un temps immémorial chez les Romains, de nommer les exercices à cheval de leur jeunesse, *les jeux Troyens*.

Trojaque nunc pueri, Trojanum dicitur agmen. (*En. l. V. v. 602.*) Virgile n'invente rien en cet endroit, il se conforme à l'histoire de son pays, qui rapportoit apparemment l'origine des courses de chevaux dans le cirque, au dessein d'imiter de semblables jeux militaires pratiqués autrefois par les Troyens, & dont le souvenir s'étoit conservé dans les anciennes annales du *latium*. Enée faisoit exercer ses enfans à monter à cheval : *Frænatis lucent in equis.* (*Id. v. 554.*)

C'est en suivant les plus anciennes traditions grecques, que Virgile (*Géogr. l. III, v. 115.*) attribue aux Lapithes de Péléthronium l'invention de l'art de monter à cheval. Il nous apprend dans le même endroit (*Ib. v. 113.*) l'origine des chars qui furent inventés par Ericthonius, quatrieme roi d'Athenes (*q*) depuis Cécrops ; & ce qui suppose nécessairement que l'*équitation* étoit connue en Grece avant Ericthonius, c'est que la tradition véritable ou fabuleuse de ces temps-là rapporte que ce fut pour cacher la difformité de ses jambes qui étoient tortues, que ce prince inventa les chars.

Hygin qui, de même que Virgile, vivoit sous le regne d'Auguste, a fait de Bellérophon un cavalier (*Fable 273*), & dit que ce prince remporta le prix de la course à cheval aux jeux funebres de Pelias, célébrés après le retour des Argonautes : mais parce qu'on ignore dans quel poëte ancien Hygin a puisé ce fait, M. Freret le traite impitoyablement de *commentateur sans goût*, sans critique, indigne qu'on lui ajoute foi. Il en dit autant de Pline (*lib. VII, cap. lvj.*), qui, en faisant l'énumération de ceux auxquels les Grecs attribuoient l'invention de quelque art ou de quelque coutume, ose, d'après les Grecs, regarder Bellérophon comme l'inventeur de l'*équitation*, & ajouter que les centaures de Thessalie combattirent les premiers à cheval.

Pour réfuter ce qu'Hygin dit de Bellé-

(*q*) Il vivoit environ 1489 ans avant Jesus-Christ. Il succéda à Amphiction, & institua les jeux panathénaïques en l'honneur de Minerve.

rophon, M. Freret prétend premiérement que, ſelon Pauſanias (*Lib. VI*), l'opinion commune étoit que Glaucus, pere de Bellérophon, avoit dans les jeux funebres de Pelops, diſputé le prix à la courſe des chars: ſecondement, que ces mêmes jeux étoient repréſentés ſur un très-ancien coffre, dédié par les Cypſélides de Corinthe, & conſervé à Olympie au temps de Pauſanias (*lib. V*), & qu'on ne voyoit dans la repréſentation de ces jeux, ni Bellérophon, ni de courſe à cheval. On peut facilement juger de la ſolidité de cette réfutation.

Le témoignage de Pauſanias favoriſant ici l'opinion de M. Freret, il s'en rapporte aveuglément à lui: mais il doit reconnoître de même la vérité d'un autre paſſage de cet auteur, capable de renverſer ſon ſyſtême.

Pauſanias (*lib. V*) aſſure que Caſius, Arcadien, & pere d'Atalante, remporta le prix de la courſe à cheval, aux jeux funebres de Pelops à Olympie (*r*). Ce fait qui donneroit aux courſes à cheval preſque la même ancienneté que celle qu'on trouve dans Hygin, M. Freret ſoutient qu'il n'eſt fondé que ſur une tradition peu ancienne: Pindare, dit-il, n'en a pas fait uſage lorſqu'il a célébré des victoires remportées dans les courſes de chevaux. « Dans ces » occaſions, ajoute-t-il, l'hiſtoire ancienne » ne lui fourniſſant aucun exemple de ces » courſes, il a recours aux aventures des » héros qui ſe ſont diſtingués dans les » courſes de chars (*s*). » Mais qui ne voit que le poëte a voulu varier ſes deſcriptions, en faiſant de ces deux ſortes de courſes un objet de comparaiſon, capable de jeter plus de feu, plus de brillant, plus d'énergie dans ſes odes?

Si ces courſes à cheval, dit M. Freret, avoient été en uſage dès le temps de l'olympiade d'Hercule, pourquoi n'en trouve-t-on aucun exemple juſqu'à la trente-troiſieme olympiade de Coroebus, célébrée l'an 648 (*t*) avant J. C. 700 ans après les jeux funebres de Pelops, & 240 ans après le renouvellement des jeux olympiques par Iphitus? Ce raiſonnement ne prouve rien du tout: car on pourroit avec autant de raiſon dire à M. Freret: vous aſſurez qu'au temps d'Homere l'art de l'*équitation* étoit porté à un tel degré de perfection, qu'un ſeul écuyer conduiſoit à toute bride quatre chevaux à la fois, s'élançant avec adreſſe de l'un à l'autre pendant la rapidité de leurs courſes; & moi je dis que ſi cela étoit vrai, on n'auroit pas attendu près de trois cents ans depuis Homere, pour mettre les courſes de chevaux au nombre des ſpectacles publics.

Il y a quelque apparence que la nouveauté des courſes de chars fut la cauſe qu'on abandonna les autres pendant long-temps, & qu'on n'y revint qu'après pluſieurs ſiecles: il falloit en effet bien plus d'art & de dextérité pour conduire dans la carriere un char attelé de pluſieurs chevaux, que pour manier un ſeul cheval. Qu'on en juge par le diſcours de Neſtor à Antiloque ſon fils (*Iliad. l. XXIII.*)

La fable & Homere après elle, ont parlé du cheval d'Adraſte: ce poëte le nomme *le divin Arion;* il avoit eu pour maître Hercule; ce fut étant monté ſur Arion (Pauſ. II. *vol. p. 181*,) que ce héros gagna des batailles, & qu'il évita la mort. Après avoir pris Augias roi d'Elis, & après la guerre de Thebes antérieure à celle de Troye, il donna ce cheval à Adraſte. Comme on voit, dans preſque tous les auteurs qui en ont parlé, ce rapide courſier toujours ſeul,

(*r*) Ces jeux, dit M. Freret, ſont poſtérieurs de quelques années à ceux de Pélias, & c'eſt ce que l'on nomme l'*olympiade d'Hercule*, qui combattit à ces jeux, & qui en régla la forme ſoixante ans avant la guerre de Troye.

(*s*) M. Freret cite en preuve la premiere olympionique de Pindare, où à propos de la victoire remportée par Hiéron à la courſe des chevaux, ce poëte rapporte l'hiſtoire de Pélops, vainqueur à la courſe des chars. Mais du temps d'Hiéron, à celui où l'on introduiſit aux jeux olympiques les courſes des chevaux, il y a cent ſoixante ans d'intervalle: les exemples anciens ne pouvoient donc pas manquer à Pindare, s'il avoit eu deſſein d'en rapporter.

(*t*) Ce calcul de M. Freret n'eſt ni le plus exact, ni le plus ſuivi. Les plus ſavans chronologiſtes rapportent l'olympiade de Coroebus à l'an 776 avant Jeſus-Chriſt. L'époque de la fondation de Rome, liée avec cette olympiade, ſemble donner à ce dernier ſentiment toute la force d'une démonſtration. Il ſuit delà que les courſes de chevaux furent admiſes au nombre des ſpectacles des jeux olympiques, cent vingt-huit ans plutôt que M. Freret ne l'a cru.

on en a conclu avec assez de vraisemblance, que c'étoit un cheval de monture : mais M. Freret lui trouve un second qu'on nommoit *Cayros*. Voilà un fait. Antimaque *(u)* l'assure ; il faut l'en croire : mais il doit aussi servir d'autorité à ceux qui ne pensent pas comme M. Freret. Or, Antimaque dit positivement qu'Adraste fuit en deuil monté sur son Arion. On a donc eu raison de regarder Arion comme un cheval accoutumé à être monté, sans nier toutefois qu'il n'ait pu être quelquefois employé à conduire un char. Antimaque ajoute qu'Adraste fut le troisieme qui eut l'honneur de domter Arion : c'est qu'il avoit appartenu d'abord à Onéus, qui le donna à Hercule. Tout cela ne prouve-t-il pas en faveur de l'*équitation* de temps antérieurs à la guerre de Troye ?

Monumens anciens. M. Freret suit la même marche dans l'examen des monumens anciens. Ceux où il n'a point vu de chevaux de monture, méritent seuls quelque croyance, ils sont autant de preuves positives : les autres sont ou factices, ou modernes, on ne doit point y ajouter foi.

(Pausan. *l. V.*) Le coffre des Cypsélides dont il a déja été parlé, est, selon cet académicien, un monument du huitieme siecle avant J. C. On y voyoit représentés les événemens les plus célebres de l'histoire des temps héroïques, la célébration des jeux funebres de Pelias, plusieurs expéditions militaires, des combats, & même en un endroit deux armées en présence : dans toutes ces occasions, les principaux héros étoient montés sur des chars à deux ou à quatre chevaux, mais on n'y voyoit point de cavaliers ; doit-on conclure qu'il n'y en avoit point, de ce que Pausanias n'en parle pas ? mais son silence ne prouve rien ici : au contraire, l'expression qu'il emploie donneroit lieu de croire qu'il y en avoit. En décrivant deux armées représentées sur ce coffre, il dit que l'on y voyoit des cavaliers montés sur des chars (Paus. *l. V.*) Ce n'est point là affirmer qu'il n'y en avoit point de montés sur des chevaux, car il ne dit pas qu'ils fussent tous sur des chars : d'ailleurs les chefs, dans les temps héroïques, combattant pour l'ordinaire sur des chars, il se pourroit fort bien que le sculpteur, qui ne s'attachoit qu'à faire connoître ces chefs & par leur portrait & par leur nom, n'ait représenté qu'eux, pour ne pas jeter trop de confusion dans ses bas-reliefs en y ajoutant un grand nombre de figures d'hommes à cheval. Cette raison est d'autant plus plausible, que dans le temps où ce coffre a été fait, il y avoit, de l'aveu de M. Freret, au moins 250 ans que l'*équitation* étoit connue des Grecs.

Sur le massif qui soutenoit la statue d'Apollon dans le temple d'Arayclé, Castor & Pollux étoient représentés à cheval (Paus. *l. III*), de même que leurs fils Anaxias & Mnasinoüs. Pausanias rapporte encore qu'on voyoit à Argos *(lib. II.)* dans le temple des Dioscures, les statues de Castor & Pollux, celles de Phœbe & Ilaïra leurs femmes, & celles de leurs fils Anaxias & Mnasinoüs, & que ces statues étoient d'ébene, à l'exception de quelques parties des chevaux. Il y avoit à Olympie (Pausan. *l. V.*) un grouppe de deux figures représentant le combat d'Hercule contre une amazone à cheval ; les mêmes Castor & Pollux étoient représentés à Athenes debout, & leurs fils à cheval. (Paus. *l. II.*)

M. Freret qui rapporte tous ces monumens, & quelques autres d'après Pausanias, étale une érudition immense pour montrer que les plus anciens sont postérieurs à l'établissement de la course des chevaux aux jeux olympiques. Quand on en conviendroit avec lui, on n'en seroit pas moins autorisé à croire que la plupart de ces monumens n'ont été faits que pour en remplacer d'autres que la longueur du temps ou les fureurs de la guerre avoient détruits ; & que les sculpteurs se sont exactement conformés à la maniere distinctive dont les héros avoient été représentés dans les anciens monumens, de même qu'à ce que la tradition en rapportoit. La pratique constante de toutes les nations & de tous

(*u*) Auteur d'un poëme de la Thébaïde ; il vivoit du temps de Socrate. Quintilien dit qu'on lui donnoit le second rang après Homere ; Adrien le mettoit au dessus d'Homere même.

les temps, donne à cette conjecture beaucoup de vraisemblance.

Quoique tous les monumens de la Grece se soient accordés à représenter les Tyndarides (x) à cheval; quoiqu'un fait remarquable, arrivé pendant la troisieme guerre de Messène (y), prouve manifestement l'accord de la tradition avec les sculpteurs; quoique cette tradition ait pénétré jusqu'en Italie, & quoiqu'Homere lui-même en ait dit, M. Freret ne peut se résoudre à croire que Castor & Pollux aient jamais su monter à cheval: il veut absolument que ces deux héros & même Bellérophon, ne fussent que d'habiles pilotes, & leurs chevaux, comme celui qui accompagnoit les statues de Neptune, un emblême de la navigation.

M. Freret revient au récit de Pausanias sur l'Arcadien Iasius, vainqueur dans une course de chevaux, & cela à l'occasion d'un monument qui autorisoit cette tradition: c'étoit (Paus. *liv. VIII.*) une statue posée sur l'une des deux colonnes qu'on voyoit dans la place publique de Tégée, vis-à-vis le temple de Vénus. Les paroles (z) du texte de Pausanias l'ont fait regarder comme une statue équestre; mais le savant académicien veut qu'elles signifient seulement que cette statue a un cheval auprès d'elle, & tient de la main droite une branche de palmier: d'où il conclut qu'elle ne prouve point en faveur de l'*équitation*, & qu'on l'érigea en l'honneur de Iasius, parce qu'il avoit peut-être trouvé le secret d'élever des chevaux en Arcadie, pays froid, montagneux; où les races des chevaux transportés par mer des côtes d'Afrique, avoient peine à subsister. Quand une telle supposition auroit lieu, pourroit-on s'imaginer que cet Iasius, qui auroit tiré des chevaux d'Afrique, où l'*équitation* étoit connue de tout temps, eût ignoré lui-même l'art de les monter, & ne s'en fût servi qu'à traîner des chars?

Fable des centaures. La fable des centaures que les poëtes & les mythologistes ont tous représentés comme des monstres à quatre piés, moitié hommes, moitié chevaux, avoit toujours été alléguée en preuve de l'ancienneté de l'*équitation*. Toutes les manieres dont on raconte leur origine, malgré la variété des circonstances, concouroient néanmoins à ce but. « Selon quelques-uns (Diodore, *liv. IV.*), » Ixion ayant embrassé une nuée qui avoit » la ressemblance de Junon, engendra les » centaures qui étoient de nature humaine: » mais ceux-ci s'étant mêlés avec des » cavales, ils engendrerent les hyppocentaures, monstres qui tenoient en même » temps de la nature de l'homme & de » celle du cheval. D'autres ont dit qu'on » donna aux centaures le nom d'*hippo-centaures*, parce qu'ils ont été les premiers qui aient su monter à cheval; & » que c'est delà que provient l'erreur de » ceux qui ont cru qu'ils étoient moitié » hommes, moitié chevaux. »

Il est dit (Diodore, *ib.*) dans le récit du combat qu'Hercule soutint contre eux, que la mere des dieux les avoit doués de la force & de la vîtesse des chevaux, aussi-bien que de l'esprit & de l'expérience des hommes. Ce centaure Nessus, qui moyennant un certain salaire, transportoit d'un côté à l'autre du fleuve Evénus ceux qui vouloient le traverser, & qui rendit le même service à Déjanire, n'étoit vraisemblablement qu'un homme à cheval; on

(x) Les Romains représentoient les Tyndarides à cheval. Denys d'Halicarnasse, *liv. VI*, dit que le jour de la bataille du lac Rhegille, l'an de Rome 258 & 494 avant Jesus Christ, on avoit vu deux jeunes hommes à cheval d'une taille plus qu'humaine qui chargerent à la tête des Romains la cavalerie Latine, & la mirent en déroute. Le même jour ils furent vus à Rome dans la place publique, annoncerent la nouvelle de la victoire, & disparurent aussi-tôt.

(y) Pendant que les Lacédémoniens célébroient la fête des dioscures, deux jeunes Messéniens, revêtus de casaques de pourpre, la tête couverte de toques semblables à celles que l'on donnoit à ces dieux, & montés sur les plus beaux chevaux qu'ils purent trouver, se rendirent au lieu où les Lacédémoniens étoient assemblés pour le sacrifice. On les prit d'abord pour les dieux mêmes dont on célébroit la fête, & l'on se prosterna devant eux: mais les deux Messéniens profitant de l'erreur, se jetterent au milieu des Lacédémoniens, & en blesserent plusieurs à coups de lances. Cette action fut regardée comme un véritable sacrilege, parce que les Messéniens adoroient aussi les dioscures. Pausanias, *liv. IV.*

(z) Ἵππον τὲ ἐχομενῳ ακὰ ηλάδον ἐν τῇ δεξιᾷ φέρων φοινικῳ.

ne

ne ſauroit le prendre pour un batelier, qu'en lui ſuppoſant un eſquif extrêmement petit, puiſqu'il n'auroit pu y faire paſſer qu'une ſeule perſonne avec lui (*a*).

Preſque tous les monumens anciens ont dépeint les centaures avec un corps humain, porté ſur quatre piés de *cheval*. Pauſanias (*l. V.*) aſſure cependant que le centaure Chiron étoit repréſenté ſur le coffre des Cypſélides, comme un homme porté ſur deux piés humains, & aux reins duquel on auroit attaché la croupe, les flancs & les jambes de derriere d'un cheval. M. Freret, que cette repréſentation met à l'aiſe, ne manque pas de l'adopter auſſi-tôt comme la ſeule véritable; & il en conclut qu'elle déſigne moins un homme qui montoit des chevaux, qu'un homme qui en élevoit. Croyant par cette réponſe avoir pleinement ſatisfait à la queſtion, il ſe jette dans un long détail aſtronomique, pour trouver entre la figure que forment dans le ciel les étoiles de la conſtellation du centaure, & la figure du centaure Chiron que l'on voyoit ſur le coffre des Cypſélides, une reſſemblance parfaite; & il finit cet article en diſant que les différentes repréſentations des centaures n'avoient aucun rapport à l'*équitation*.

Une ſemblable aſſertion ne peut rien prouver contre l'ancienneté de l'art de monter à cheval, qu'autant qu'on s'eſt fait un principe de n'en pas admettre l'exiſtence avant un certain temps. M. Freret, à qui la foibleſſe de ſon raiſonnement ne pouvoit être inconnue, a cru lui donner plus de force en jetant des nuages ſur l'ancienneté de la fiction des centaures; il a donc prétendu qu'elle étoit poſtérieure à Héſiode & à Homere, & qu'on n'en découvroit aucune trace dans ces poëtes.

Mais il n'y aura plus rien qu'on ne puiſſe nier ou rendre problématique, quand on détournera de leur véritable ſens, les expreſſions les plus claires d'un auteur. Homere (*Iliad. l. I & II.*) appelle les centaures *des monſtres couverts de poil*, φηρας λαχνήεντας φηρσὶν ὀρεσκώοισι; cette expreſſion qui paroît d'une maniere ſi préciſe ſe rapporter à l'idée que l'on ſe formoit du temps de ce poëte, ſur la foi de la tradition, de ces êtres fantaſtiques, M. Freret veut qu'elle déſigne ſeulement la groſſiéreté & la férocité de ces montagnards.

Enfin, quoique ces peuples demeuraſſent dans la Theſſalie, province qui a fourni la premiere & la meilleure cavalerie de la Grece, plutôt que de trouver dans ce qu'on a dit d'eux le moindre rapport avec l'*équitation* ou avec l'art de conduire des chars; M. Freret aimeroit mieux croire qu'ils ne ſurent jamais faire aucun uſage des chevaux, pas même pour les atteler à des chars; il ſe fonde ſur ce que dans l'Iliade les meilleurs chevaux de l'armée des Grecs étoient ceux d'Achille & d'Eumelus, fils d'Admete, qui régnoient ſur le canton de la Theſſalie le plus éloigné de la demeure des centaures. Un pareil raiſonnement n'a pas beſoin d'être réfuté.

Conjectures de M. Freret. Le quatrieme & dernier article de la ſavante diſſertation de M. Freret contient ſes conjectures ſur l'époque de l'*équitation* dans l'Aſie mineure & dans la Grece: elles ſe réduiſent à établir que l'art de monter à cheval n'a été connu dans l'Aſie mineure que par le moyen des différentes incurſions que les Trérons & les Cimmériens y firent, & dont les plus anciennes étoient poſtérieures de 150 ans à la guerre de Troye, & de quelques années ſeulement, ſuivant Strabon, à l'arrivée des colonies Eoliennes & Ioniennes dans ce pays. Quant à la Grece Européenne, il ne veut pas que l'*équitation* y ait précédé de beaucoup la premiere guerre de Meſſene, parce que Pauſanias dit que les peuples du Péloponneſe étoient alors peu habiles dans l'art de monter à cheval. M. Freret penſe encore que la Macédoine eſt le pays de la Grece où l'uſage de la cavalerie a commencé; qu'il a paſſé delà dans la Theſſalie, d'où il s'eſt répandu dans le reſte de la Grece méridionale.

Ainſi l'on voit premiérement que M. Freret ne s'attache ni à déduire ni à diſcuter les faits conſtans que nous avons cités de Séſoſtris, des Scolothes ou Scythes, & des

(*a*) Déjanire étoit avec Hercule & Hyllus ſon fils.

Amazones. Il eſt vrai qu'il nie que ces femmes guerrieres aient jamais combattu à cheval, parce qu'Homere ne le dit pas ; car le ſilence d'Homere eſt par-tout une démonſtration évidente pour lui, quoiqu'il ne veuille pas s'en rapporter aux expreſſions poſitives de ce poëte : mais cette aſſertion gratuite & combattue par le témoignage unanime des hiſtoriens, ne ſauroit détruire les probabilités que l'on tire en faveur de l'ancienneté de l'*équitation* chez les Grecs, des conquêtes des Scythes & des Egyptiens, & des colonies que ceux-ci & les Phéniciens ont fondées dans la Grece pluſieurs ſiecles avant la guerre de Troye.

Secondement, fixer ſeulement l'époque de l'*équitation* dans la Grece Européenne vers le temps de la premiere guerre de Meſſene, c'eſt contredire formellement Xénophon (*de rep. Lacedæm.*), qui attribue à Lycurgue les réglemens militaires de Sparte, tant par rapport à l'infanterie peſamment armée, que par rapport aux cavaliers ; dire que ceux-ci n'ont jamais ſervi à cheval, & dériver leur dénomination du temps où elle déſignoit auſſi ceux qui combattoient ſur des chars, c'eſt éluder la difficulté & ſuppoſer ce qui eſt en queſtion. Ces cavaliers, dit Xénophon, étoient choiſis par des magiſtrats nommés *hippagiritæ*, *ab equitatu congregando* ; ce qui prouve une connoiſſance & un uſage antérieurs de la cavalerie. Cet établiſſement de Lycurgue, tout ſage qu'il étoit, ſouffrit enſuite diverſes altérations ; mais il ne fut jamais entiérement aboli. Les hommes choiſis, qui, ſuivant l'intention du légiſlateur, avoient été deſtinés pour combattre à cheval, s'en diſpenſerent peu à peu, & ne ſe chargerent plus que du ſoin de nourrir des chevaux durant la paix, qu'ils confioient pendant la guerre (*b*) à tout ce qu'il y avoit à Sparte d'hommes peu vigoureux & peu braves. M. Freret confond en cet endroit l'ordre des temps. A la bataille de Leuctres, dit-il, la cavalerie Lacédémonienne étoit encore très-mauvaiſe, ſelon Xénophon ; elle ne commença à devenir bonne qu'après avoir été mêlée avec la cavalerie étrangere ; ce qui arriva au temps d'Agéſilaüs : ce prince étant paſſé dans l'Aſie mineure, leva parmi les Grecs Aſiatiques un corps de 1500 chevaux, avec leſquels il repaſſa dans la Grece, & qui rendit de grands ſervices aux Lacédémoniens.

Agéſilaüs avoit fait tout cela avant la bataille de Leuctres. La ſuite des événemens eſt totalement intervertie dans ces réflexions de M. Freret. Il ſuit de cette explication, qu'encore que les cavaliers Spartiates n'aient pas toujours combattu à cheval, il ne laiſſoit pas d'y avoir toujours de la cavalerie à Sparte, mais à la vérité très-mauvaiſe : on le voit ſur-tout dans l'hiſtoire des guerres de Meſſene. Pauſanias, *liv. IV.*

Il eſt à propos de remarquer que Strabon, ſur lequel M. Freret s'appuie en cet endroit, prouve contre lui. Lorſque cet auteur dit (Strabon, *l. X.*) que les hommes choiſis, que l'on nommoit à Sparte *les cavaliers*, ſervoient à pié ; il ajoute qu'ils le faiſoient à la différence de ceux de l'iſle de Crete : ces derniers combattoient donc à cheval. Or, Lycurgue avoit puiſé dans l'iſle de Crete la plupart de ſes loix ; par conſéquent l'uſage de la cavalerie avoit précédé dans la Grece le temps où ce légiſlateur a vécu.

S'il eſt vrai qu'au commencement des guerres de Meſſene les peuples du Péloponneſe fuſſent très-peu habiles dans l'art de monter à cheval (*c*), il l'eſt encore davantage qu'ils ne ſe ſervoient point de chars ; on n'en voit pas un ſeul dans leurs armées, quoiqu'il y eût de la cavalerie. Il eſt bien ſingulier que ces Grecs, qui, dans les temps héroïques n'avoient combattu que montés ſur des chars, qui encore alors ſe faiſoient gloire de remporter dans les jeux publics le prix à la courſe des chars, aient ceſſé néan-

(*b*) *Equos enim locupletiores alebant ; cùm verò in expeditionem eundum eſſet, veniebat is qui deſignatus erat, & equum & arma . . . qualiacumque accipiebat, atque militabat. Equis inde milites corporibus imbecilles, animiſque languentes imponebant.* Xénoph. hiſt. Grecq. lib. VI.

(*c*) L'état de foibleſſe où ſe trouvoit alors toute la Grece, en général, étoit une ſuite de l'irruption des Doriens de Theſſalie, ſous la conduite des Héraclides : cet événement, arrivé un ſiecle après la priſe de Troye, jeta la Grece dans un état de barbarie & d'ignorance à peu près pareil, dit M. Freret, à celui où l'invaſion des Normands jeta la France ſur la fin du neuvieme ſiecle. Cela eſt conforme à ce que rapporte Thucydide, *liv. I* ; il fallut pluſieurs ſiecles pour mettre les Grecs en état d'agir avec vigueur.

moins tout à coup d'en faire uſage à la guerre, qu'on n'en voie plus dans leurs armées, & qu'ils n'aient commencé d'en avoir que pluſieurs ſiecles après, lorſque les généraux d'Alexandre ſe furent partagé l'empire que ce grand prince avoit conquis ſur Darius.

Une choſe étonnante dans le ſyſtême de M. Freret, c'eſt qu'il ſuppoſe néceſſairement que l'uſage des chars a été connu des Grecs avant celui de l'*équitation*. La marche de la Nature qui nous conduit ordinairement du ſimple au compoſé, ſe trouve ici totalement renverſée, quoi qu'en ait dit Lucrece dans les vers ſuivans:

Et priùs eſt repertum in equi conſcendere coſtas,
Et moderarier hunc fræno, dextrâque vigere,
Quàm bijugo curru belli tentare pericla.
Lucr. *l. V.*

Ce poëte avoit raiſon de regarder l'art de conduire un char attelé de pluſieurs chevaux, comme quelque choſe de plus combiné, que celui de monter & conduire un ſeul cheval. Mais M. Freret ſoutient que cela eſt faux, & que la façon la plus ſimple & la plus aiſée de faire uſage des chevaux, celle par où l'on a dû commencer, a été de les attacher à des fardeaux, & de les leur faire tirer après eux: « par-là, dit-il, » la fougue du cheval le plus impétueux eſt » arrêtée, ou du moins diminuée.... Le » traîneau a dû être la plus ancienne de » toutes les voitures; ce traîneau ayant été » poſé enſuite ſur des rouleaux, qui ſont » devenus des roues lorſqu'on les a attachées à cette machine, s'éleva peu à peu » de terre, & a formé des chars anciens à » deux ou à quatre roues. Quelle combinaiſon, quelle ſuite d'idées il faut ſuppoſer dans les premiers hommes qui ſe » ſont ſervis du cheval! Cet animal a donc » été très-long-temps inutile à l'homme, » s'il a fallu, avant qu'il le prît à ſon ſervice, qu'il connût l'art de faire des liens, » de façonner le bois, d'en conſtruire des » traîneaux. Mais pourquoi n'a-t-il pu » mettre ſur le dos du cheval les fardeaux » qu'il ne pouvoit porter lui-même? Ne » diroit-on pas que le cheval a la férocité » du tigre & du lion, & qu'il eſt le plus » difficile des animaux, lui qu'on a vu ſans » bride & ſans mors obéir aveuglément à » la voix du numide? » Mais pour combattre un raiſonnement auſſi extraordinaire que celui de M. Freret, il ſuffit d'en appeller à l'expérience connue des ſiecles paſſés & à nos uſages préſens: on ne s'aviſe d'atteler les chevaux à des charrues, à des charrettes, *&c.* qu'après qu'ils ont été domtés, montés, & accoutumés avec l'homme; une méthode contraire mettroit en danger la vie du conducteur & celle du cheval. Mais l'hiſtoire dépoſe encore ici contre cet académicien: par le petit nombre de chars que l'on compte dans les dénombremens qui paroiſſent les plus exacts des armées anciennes, & la grande quantité de cavalerie *(d)*, il eſt aiſé de juger que celle-ci a néceſſairement précédé l'uſage des chars. Ce n'eſt pas qu'on ne trouve ſouvent les chars en nombre égal, & même ſupérieur à celui des gens de cheval; mais on a lieu de ſoupçonner qu'à cet égard il s'eſt gliſſé, de la part des copiſtes, des erreurs dans les nombres. On en eſt bientôt convaincu, quand on réfléchit ſur l'impoſſibilité de mettre en bataille & de faire manœuvrer des vingt ou trente mille chars *(e)*: on obſerve d'ailleurs, que bien-loin de trouver dans les temps mieux connus cette quantité extraordinaire de chars, chez les peuples mêmes qui en ont toujours fait le plus grand uſage, on en compte à peine mille dans les plus formidables armées qu'ils aient mis ſur pied *(f)*.

Pour terminer enfin cet article, je tire de M. Freret même une preuve invincible que l'*équitation* a dû précéder dans la Grece l'uſage des chars.

Selon cet auteur, les chevaux étoient rares en ce pays: on n'y en avoit jamais vu de ſauvages, ils avoient tous été amenés de dehors. Dans les anciens poëtes, on voit

(*d*) Lors du paſſage de la mer Rouge, les Egyptiens avoient ſix cents chars & cinquante mille hommes de cavalerie, & Salomon ſur douze mille hommes de cavalerie avoit quatorze cents chars. En faiſant un calcul, on trouveroit le commandant de chaque eſcadron ſur un char.

(*e*) Guerre des Philiſtins contre les Iſraélites. Joſeph, *liv. VI, ch. vij.*

(*f*) *Voyez* l'expédition de Xerxès, & le dénombrement de ſon armée, *&c.*

que les chevaux étoient extrêmement chers, & que tous ceux qui avoient quelque célébrité étoient regardés comme un préſent de Neptune ; ce qui, dans leur langage figuré, ſignifie qu'ils avoient été amenés par mer des côtes de la Lybie & de l'Afrique.

Cela poſé, eſt-il vraiſemblable que quelqu'un ait tranſporté de ces pays des chevaux dans la Grece, & qu'il n'ait pas enſeigné à ceux qui les achetoient la maniere la plus prompte, la plus utile, la plus générale de s'en ſervir? Il eſt inconteſtable que l'*équitation* étoit connue en Afrique long-temps avant la guerre de Troye. Par quelle raiſon les marchands en vendant leurs chevaux fort cher aux Grecs, leur auroient-ils caché l'art de les monter? ou pourquoi les Grecs ſe ſeroient-ils chargés de chevaux à un prix exceſſif, ſans apprendre les différentes manieres de les conduire, de les manier, & d'en faire uſage?

M. Freret devoit, pour donner à ſon ſyſtême un air de vérité, prouver avant toute autre choſe que l'art de monter à cheval étoit ignoré dans tous les lieux d'où les Grecs ont pu tirer leurs premiers chevaux. Ne l'ayant pas fait, ſa diſſertation, malgré toute l'érudition qu'elle renferme, ne pourra jamais établir ſon étrange paradoxe, & il demeurera pour conſtant que l'*équitation* a été pratiquée par les Grecs long-temps avant le ſiege de Troye. *Cet article eſt de M. D'AUTHVILLE, commandant de bataillon.*

ÉQUITATION, *(Méd.)* ἱππεία, ἱππασια, *equitatio*, l'action d'aller à cheval (*).

On a reconnu de tout temps que l'exercice du corps étoit le moyen le plus ſûr & le plus efficace pour conſerver la ſanté, pour la rétablir lorſqu'elle ſe trouve altérée & dérangée. Chacun ſait que les perſonnes qui paſſent leur vie dans la molleſſe & ſans faire aucun exercice, ne jouiſſent jamais d'une bonne ſanté, & qu'elles ſont ſujettes à une infinité de maladies. Leurs fibres ſont foibles & relâchées, leur corps s'engourdit & devient pareſſeux. Elles commencent à perdre l'appétit, parce que les digeſtions ſe font mal; leur corps groſſit & ſe charge d'une mauvaiſe graiſſe, & elles ſont bientôt dans l'incapacité de vaquer à rien. L'exercice au contraire augmente les forces; la circulation du ſang & de toutes les humeurs ſe fait mieux & avec plus d'uniformité, les fibres prennent de la force & de l'élaſticité, toutes les humeurs reçoivent une élaboration plus parfaite, le fluide nerveux ſe ſépare en plus grande quantité dans le cerveau pour ſe répandre dans les nerfs, & tous les mouvemens & toutes les fonctions du corps ſe font avec plus de force & d'aiſance.

Mais ſi l'exercice en général produit tous ces avantages, celui du cheval a une grande prérogative ſur tous les autres. Il guérit non ſeulement un grand nombre de maladies, mais il les prévient avant qu'elles ſoient formées.

L'exercice du cheval opere ces effets ſalutaires ſur notre corps, par le moyen des ſecouſſes réitérées qu'il imprime ſur les ſolides; ce qui occaſione dans le ſyſtême

(*) Le mouvement du corps que procure l'*équitation* lorſqu'elle eſt modérée, peut être très-ſalutaire; il cauſe de douces ſecouſſes dans les viſceres de la poitrine & du bas-ventre; il les applique & les preſſe ſans efforts les uns contre les autres; il donne occaſion à ce que l'on change d'air, & que l'on reſpire celui de la campagne; il fait que ce fluide pénetre avec plus de force dans la poitrine; il diſpoſe à l'excrétion des matieres fécales.

Il réſulte de tous ces effets combinés des changemens ſi avantageux, dans les cas où l'*équitation* eſt faite à propos, qu'ils ſont preſque incroyables. Elle convient en général aux perſonnes d'un tempérament foible, délicat, dans les maladies qui produiſent de grandes diminutions de force: on doit obſerver qu'elle ne doit pas avoir lieu pendant que l'eſtomac eſt plein d'alimens, mais avant le repas, ou lorſque la digeſtion eſt preſque faite, attendu que les ſecouſſes que donne le cheval ne pourroient que cauſer des tiraillemens douloureux à ce viſcere par le poids des matieres contenues.

L'expérience avoit appris à Sydenham à faire tant de cas de l'*équitation*, qu'il la croyoit propre à guérir, ſans autre ſecours, non ſeulement de petites infirmités, mais encore des maladies déſeſpérées, telles que la conſomption, la phthiſie même accompagnée de ſueurs nocturnes & de diarrhée colliquative; & il témoigne, dans ſa diſſertation épiſtolaire, n'être pas moins aſſuré de l'efficacité de ce ſecours dans cette derniere maladie, que de celle du mercure dans la curation de la vérole, & de celle du quinquina contre les fievres intermittentes: il avertit en même temps qu'il ne faut pas que ceux qui mettent en uſage l'*équitation*, ſe fatiguent tout d'un coup par une courſe trop précipitée; mais qu'ils doivent faire cet exercice, d'abord

vaſculeux une action & une réaction ſur les parois des vaiſſeaux, qui augmentent le mouvement des liqueurs qu'ils contiennent, & procurent une circulation plus libre juſque dans les plus petits vaiſſeaux capillaires, & entretiennent un juſte équilibre entre les ſolides & les liquides, d'où dépendent uniquement la vie & la ſanté. D'ailleurs, le retour du ſang pouſſé dans les extrêmités des vaiſſeaux veineux retourneroit difficilement au cœur, principe du mouvement, s'il n'étoit ſecondé par l'action & la force des muſcles que l'exercice en général, mais ſur-tout celui du cheval, favoriſe. La circulation devenant donc par ce moyen plus facile, plus prompte, juſque dans les plus petits vaiſſeaux, le ſang & la lymphe ſe trouvent plus atténués, mieux préparés, & acquiérent en un mot une plus grande perfection.

Cet exercice facilite ſur-tout la circulation dans les parties glanduleuſes de tout le corps où on ſait qu'elle ne ſe fait que fort lentement, à cauſe des circonvolutions des vaiſſeaux & du défaut de leur reſſort. La lymphe d'ailleurs, qui s'y prépare, eſt d'une nature viſqueuſe & très-diſpoſée à s'épaiſſir & à produire des engorgemens dans ces parties. L'*équitation* développe encore, en accélérant l'action des ſolides & le mouvement des liquides, le principe phlogiſtique du ſang & des différentes liqueurs, & augmente par conſéquent le degré de chaleur du corps; ce qui fait que toutes les fonctions ſe font avec plus de facilité & d'abondance, ſur-tout la tranſpiration dont la diminution ou la ſuppreſſion occaſionent une infinité de maladies.

L'exercice dont nous parlons eſt encore très-efficace pour faciliter la digeſtion des alimens, pour débarraſſer l'eſtomac des matieres glaireuſes & des crudités qui ſont la ſuite des mauvaiſes digeſtions. L'action que cet exercice opere ſur le diaphragme & ſur les muſcles du bas-ventre, facilite l'entrée du chyle dans les veines lactées, & conſéquemment la nutrition, la tranſpiration, les digeſtions, la ſortie des excrémens & la ſecrétion de tous les viſceres du bas-ventre. Enfin, un des principaux avantages qui en réſultent, la circulation du ſang devient plus facile dans les ramifications de la veine-porte & dans les viſceres du bas-ventre, où il ſe fait le plus ſouvent des engorgemens, des ſtaſes & des obſtructions, parce que cette veine eſt deſtituée de pulſation comme les arteres, & d'ailleurs elle n'a point de valvules pour empêcher le ſang de rétrograder; ce n'eſt que par le moyen de l'action des muſcles du bas-ventre & de celui du diaphragme, que le ſang y fait ſon chemin.

La ſituation du cavalier donne à toutes les parties du corps, & ſur-tout aux viſceres du bas-ventre, beaucoup moins de gêne que l'exercice du chariot, du carroſſe, du traîneau, *&c.* & la circulation du ſang ſe fait auſſi avec beaucoup plus d'aiſance; d'ailleurs, l'air libre & qui change continuellement, que reſpire un cavalier, eſt beaucoup plus ſalutaire que celui d'un carroſſe, ſur-tout s'il eſt renfermé. Cependant le luxe & la molleſſe l'ont preſque fait entiérement abandonner de nos jours, ſur-tout aux dames, auxquelles ſans contredit il ſeroit encore beaucoup plus ſalutaire qu'aux hommes. Les maladies nerveuſes auxquelles elles ſont ſi ſujettes, ne peuvent ſouvent ſe guérir que par cet exercice. Les ſecouſſes douces & réitérées qu'il procure & qui portent principalement ſur la poitrine & ſur les viſceres du bas-ventre, ſont le moyen le plus ſûr pour rétablir le ton & l'élaſticité des fibres des vaiſſeaux & des nerfs, pour déſobſtruer les viſceres engorgés, pour rendre la fluidité néceſſaire aux liquides; en un mot, pour rétablir la circulation dans cette uniformité, ſans laquelle on ne ſauroit jamais jouir d'une ſanté ferme & durable.

Nous venons de voir les avantages généraux que l'*équitation* procure; entrons dans quelque détail ſur les heureux effets de cet exercice; effets les plus ſalutaires & les plus marqués, & ſans leſquels les remedes les mieux indiqués & les mieux appropriés, ſont le plus ſouvent ſans ſuccès, ſi on n'y joint l'uſage de cet exercice.

Tous les médecins conviennent que l'exercice du cheval eſt le remede le plus ſûr, le plus efficace qu'on puiſſe mettre en uſage

fort doucement & pendant un petit eſpace de temps, enſuite en augmenter peu à peu le mouvement & la durée. Il rapporte un grand nombre d'exemples de très-belles cures qu'il a faites par ce moyen. *Voyez* la diſſertation citée ci-deſſus, parmi les œuvres de cet auteur. *Voyez* GYMNASTIQUE. (*d*)

contre la phthiſie, lors même que le poumon eſt déja ulcéré, & que ſans ce moyen, tous les autres remedes ſont le plus ſouvent ſans effet. Boerhaave, Sydenham, Hoffman l'ont ſur-tout recommandé comme le ſeul & unique remede ſur lequel on puiſſe compter, & dont on puiſſe attendre la guériſon. Cet exercice eſt encore très-utile dans la plupart des maladies de la poitrine, ſur-tout dans l'aſthme humoral & convulſif, dans les toux opiniâtres, dans la palpitation du cœur, qui vient ou de l'épaiſſiſſement du ſang, ou des mouvemens ſpaſmodiques des nerfs de ce viſcere. On a même des exemples de perſonnes attaquées d'abcès au poumon qui ont été guéries par le mouvement du cheval en occaſionant l'ouverture & l'expulſion de l'abcès.

C'eſt un des plus grands remedes dans les maladies des viſceres du bas-ventre, qui ſont la ſuite d'un ſang épais & glutineux, qui produit des ſtaſes, des obſtructions dans le foie, dans la rate, dans le méſentere, dans les affections hypocondriaques, hyſtériques & mélancoliques; & c'eſt avec raiſon que Baglivi & les plus grands médecins l'ont regardé comme le plus ſûr & le plus puiſſant remede dans toutes les maladies de ce genre.

On a auſſi ſouvent réuſſi à diſſiper les jauniſſes les plus opiniâtres, produites par les engorgemens de la bile dans les pores biliaires, dans le conduit hépatique & ciſtique, par l'exercice du cheval. Le célebre Fréderic Hoffman l'a auſſi très-recommandé comme un remede dont il avoit vu des effets merveilleux dans les affections cachectiques & ſcorbutiques. J'ai eu occaſion pluſieurs fois de guérir des diarrhées habituelles qui duroient depuis pluſieurs années, & qui avoient réſiſté à tous les meilleurs remedes, en faiſant monter les malades à cheval matin & ſoir. Enfin, on doit le regarder comme un des meilleurs remedes dans toutes les maladies, qui reconnoiſſent pour cauſe la foibleſſe du genre nerveux, qui ſont aujourd'hui ſi fréquentes.

Mais pour retirer de l'exercice du cheval tous les avantages dont nous venons de faire l'énumération, on doit obſerver avec exactitude les regles ſuivantes. 1°. On doit choiſir un cheval docile, bien dreſſé, dont les mouvemens ne ſoient pas rudes & fatigans, & ſur lequel le cavalier ſoit aſſis à ſon aiſe, ſans avoir les jambes ni trop tendues ni trop raccourcies dans l'étrier. 2°. On doit commencer cet exercice par de petites promenades qu'on pourra inſenſiblement prolonger chaque jour juſqu'à trois ou quatre lieues le matin, & autant ſur le ſoir dans les maladies invétérées, opiniâtres, hypocondriaques, ſcorbutiques, & dans les affections de la poitrine. Mais on doit ſur-tout obſerver la regle que je viens de preſcrire, lorſque la maladie vient d'un ſang épais, & qui ne peut circuler qu'avec beaucoup de peine & de lenteur dans les petits vaiſſeaux capillaires; car ſi on donnoit un mouvement trop violent & trop long au ſang avant qu'il ſoit atténué, & qu'il ait acquis une fluidité ſuffiſante, ne pouvant faire ſon chemin dans les petits vaiſſeaux, il ſeroit obligé de s'arrêter & de rétrograder dans les gros vaiſſeaux; ce qui produiroit des douleurs dans les membres, & une laſſitude générale de tout le corps, & dégoûteroit le malade de cet exercice qu'il croiroit lui être nuiſible. C'eſt ſur-tout les hypocondriaques que cette regle regarde. 3°. On ne ſauroit preſcrire au juſte le degré d'action & de ſecouſſe qui convient à chaque malade: cela dépend de la force, du tempérament, de l'âge du malade, de l'habitude de monter à cheval, & de mille autres circonſtances ſur leſquelles on ne ſauroit donner des regles préciſes, & c'eſt ſur quoi on doit conſulter ſon médecin, & ſe conſulter ſoi-même. En général, les courſes violentes au galop, trop continuées, ſont preſque toujours nuiſibles, elles fatiguent la poitrine en accélérant trop la reſpiration, elles diminuent la tranſpiration inſenſible; & l'expérience nous apprend que les couriers à cheval, qui font ce métier tous les jours, meurent la plupart dans la fleur de leur âge, ou du moins ils ne parviennent pas à un âge fort avancé. 4°. On doit prendre cet exercice deux fois le jour, le matin après le lever du ſoleil & avant les grandes chaleurs, & l'après midi ſur les cinq à ſix heures avant le coucher du ſoleil; on doit, dans les maladies de

poitrine, éviter ſoigneuſement de s'expoſer au ſerein du ſoir, à la fraîcheur du matin, & à l'air humide & pluvieux. Il faut auſſi éviter de monter à cheval lorſque l'eſtomac eſt trop chargé d'alimens, & avant que la digeſtion ſoit à peu près faite; le mouvement du cheval la trouble, la dérange, & fait entrer des ſucs groſſiers & mal préparés dans le ſang, qui ſont la cauſe d'une infinité de maladies. Cette regle ſouffre cependant quelque exception, car il y a des tempéramens, & ſur-tout les bilieux, qui ne peuvent ſupporter aucun exercice violent, & ſur-tout celui du cheval, lorſque leur eſtomac eſt entiérement vuide; les perſonnes qui ſont dans ce cas, doivent prendre un bouillon ou quelque nourriture légere & de facile digeſtion avant que de monter à cheval. 5°. Les hypocondriaques & les perſonnes qui ſont ſujettes aux vents, feront bien de porter une ceinture qui ſoutienne les muſcles du bas-ventre & qui empêche que les vents ne procurent trop de dilatation aux inteſtins, ſur-tout s'ils ſont d'un tempérament foible & délicat. 6°. Quoique cet exercice ſoit utile & quelquefois néceſſaire en tout temps, il convient généralement mieux dans le printemps & dans l'automne, & on doit, autant qu'il eſt poſſible, choiſir un temps calme & tranquille, & exempt d'humidité, & ne point s'expoſer d'abord après cet exercice à l'air froid & humide qui cauſeroit une ſuppreſſion ſubite de la tranſpiration, qui pourroit avoir des ſuites fâcheuſes; & ſi le malade ſe trouvoit altéré au retour de ſa promenade, il doit éviter de faire uſage d'aucune eſpece de boiſſon froide: elle ſupprimeroit la tranſpiration & pourroit avoir des ſuites fâcheuſes, & même procurer des maladies inflammatoires de poitrine. 7°. On ne doit pas permettre à ceux qui montent à cheval de prendre leur repas d'abord après leur retour; on doit attendre au moins une heure, afin de donner aux humeurs le temps de ſe remettre dans le calme, & la tranquillité ordinaire; car Sanctorius a obſervé que lorſqu'on prend ſon repas d'abord après l'exercice, la tranſpiration diminue conſidérablement; ce qui eſt fort nuiſible. Comme l'exercice du cheval donne ordinairement beaucoup d'appétit, on peut permettre à ceux qui en font uſage, de manger un peu plus que de coutume; mais il faut qu'ils s'abſtiennent de toute nourriture groſſiere, venteuſe & indigeſte: ils doivent auſſi obſerver avec ſoin de ne pas trop charger leur eſtomac à la fois, & de faire plutôt quatre repas par jour, ſur-tout dans les climats tempérés & froids, & cette regle regarde ſur-tout les jeunes gens, car les vieillards ont beaucoup moins beſoin de nourriture que les jeunes gens qui ſont encore dans la vigueur de l'âge. 8°. Dans les maladies de poitrine, ſur-tout dans la phthiſie, & dans les obſtructions invétérées & opiniâtres, il ne ſuffit pas ſouvent de s'en tenir à de ſimples promenades de cheval dont nous venons de parler, mais il faut entreprendre de longs voyages, ſi on veut les déraciner entiérement; on a beaucoup d'exemples de perſonnes qui ont été guéries des maladies les plus opiniâtres, par le moyen des voyages de longs cours, & ſans prendre aucun remede. 9°. Le trot du cheval eſt pour l'ordinaire le pas qui eſt le plus ſalutaire pour toutes les eſpeces de maladies qui demandent cet exercice; mais on doit ſe procurer un cheval dont le trot ſoit doux & qui ne fatigue pas trop le malade, ſur-tout s'il eſt d'un tempérament délicat, & qu'il ſoit affoibli par une longue maladie. Ce pas, par les petites ſecouſſes réitérées qui augmentent l'oſcillation des vaiſſeaux, eſt beaucoup plus propre que tout autre à détruire les engorgemens des glandes, des viſceres & des petits vaiſſeaux obſtrués, & à rétablir le ton & le reſſort de tous les ſolides.

Après les regles que nous venons d'expoſer ſur l'exercice du cheval, qui ſont d'une néceſſité indiſpenſable pour la guériſon des maladies, doit-on être ſurpris ſi on voit tous les jours beaucoup de perſonnes qui en font uſage ſans en retirer aucun effet ſalutaire, parce qu'elles ne veulent point ſe gêner dans leur genre de vie ordinaire, ni ſe mettre en peine d'obſerver aucune des regles que nous venons de preſcrire? *(B)*

En faiſant ſentir ici la néceſſité de l'exer-

cice pour les hommes, nous n'avons garde de ne pas comprendre les femmes ſous cette dénomination. En effet la ſtructure de la femme, à l'exception des différences ſexuelles, eſt toute ſemblable à celle de l'homme. Principes, économie, fonctions animales, tout eſt exactement conforme & commun entre ces deux êtres. Le mouvement leur eſt auſſi également naturel. L'agitation inſéparable de l'enfance eſt familiere aux deux ſexes. Tous deux à ce bel âge ſont livrés de paſſion aux mêmes exercices. Ce n'eſt que la réſerve de l'éducation des filles, qui les empêche de ſuivre auſſi librement le penchant que la nature leur a donné pour tous les mouvemens précipités, & ſi on les y voit moins adonnées, on n'eſt pas ſans s'appercevoir aiſément de l'état de contrainte où elles ſont, combien elles ſouffrent impatiemment cette gêne, & combien elles envient en ce moment le ſort des jeunes garçons de leur âge.

Dans un âge plus avancé, ne voit-on pas même dans les conditions ſupérieures, de jeunes filles & des femmes mariées, monter volontiers à cheval, aller à la pêche, à la chaſſe, *&c.* ? Ces exercices loin de prendre ſur leur tempérament, au contraire le fortifient, & rendent leur ſanté plus aſſurée. N'a-t-on pas vu ſouvent des femmes ſuivre leurs maris à la guerre, & ne reculer pour aucune des fatigues, compagnes néceſſaires de ce dangereux métier ?

D'autres, dans nos campagnes, labourent, fouillent perpétuellement la terre, coupent les bleds, & partagent avec les hommes les plus durs travaux de l'agriculture. D'autres, encore, plient ſous le poids des fardeaux, marchent tout le jour, endurent les froids les plus rigoureux, comme les chaleurs les plus fortes, couchent ſur la dure, ſans même que la groſſeſſe leur ſerve de prétexte pour s'exempter d'un genre de vie auſſi dur & auſſi pénible.

Qu'on ne nous allegue donc plus la prétendue foibleſſe des femmes, & ne ſoyons pas aſſez dupes pour compatir à la pareſſe de nos dames du bon ton, & de toutes nos petites maitreſſes. Cette foibleſſe dont elles prétendent ſe couvrir, eſt leur propre ouvrage, & le prétexte ou l'effet de leur ſeule molleſſe. Ayons le courage d'être un inſtant rigoureux à leur égard. Notre défaut de complaiſance à ce point, deviendra pour elles le ſervice le plus ſignalé que nous puiſſions jamais leur rendre.

En attendant que nous puiſſions leur inſpirer ce deſir de s'adonner chaque jour, pendant quelques heures, à un exercice ſalutaire, & juſqu'à ce qu'elles puiſſent prendre aſſez ſur elles-mêmes, pour ne pas redouter de donner à peu près autant de mouvement à leurs piés, qu'elles en donnent à leur langue, voici une méchanique ingénieuſe, qui peut avantageuſement ſuppléer à leur nonchalante inaction, & à la pareſſe criminelle de tous les hommes qui ſe dégradent aſſez, pour ne pas craindre de leur reſſembler.

Cette machine appellée *tabouret* ou *ſiege d'équitation*, eſt la plus leſte & la plus ſimple qu'on ait encore imaginée, & de beaucoup ſupérieure au fameux *trémouſſoir* du feu abbé de Saint-Pierre.

Elle conſiſte en un ſiege ſolidement placé au milieu d'un équipage de leviers ſuſpendus au plancher d'une chambre. Cet équipage eſt formé par deux perches de jeune bois de frêne, traverſées dans le milieu par un axe de rotation, qu'on attache aux poutres d'un plancher De l'extrémité de ces perches, deſcendent des courroies qui ſoutiennent un marche-pié, ſur lequel on aſſujettit, pour s'y aſſeoir, un tabouret, ou même un petit fauteuil, élevé convenablement, & rendu mobile ſur quatre piés fixes. En tirant ſoi-même de deſſus le ſiege, tantôt un, & tantôt deux cordons de ſoie, leſquels font jouer enſemble ou ſéparément deux petits leviers ajuſtés entre les perches, on fait jouer & marcher la machine ; & aſſis fort à ſon aiſe, on ſe donne tous les mouvemens que l'on peut éprouver ſur un bon cheval. On peut auſſi aller le pas, l'amble, le trot & le galop, ſelon le degré de force ou de légéreté que la perſonne qui monte la machine, a la volonté d'imprimer à ſes mouvemens, & qu'elle peut accélérer ou ralentir à ſon gré.

Au

Au reſte, ce ſiege d'*équitation* eſt tellement combiné dans ſes mouvemens, qu'il repréſente encore les ſauts en avant, les coups de derriere, les cabrioles du cheval, les voltes & autres allures du manege, ainſi que le balancement de l'eſcarpolette: en ſorte que l'on peut prendre, aſſis commodément, tous les plaiſirs du cheval, & autres mouvemens que l'on veut, & de toutes les manieres dont on peut s'aviſer, ſans courir aucun riſque, ſans crainte de chûte, d'autant que les mouvemens ne ſe peuvent point répéter plus ſouvent, ou plus vivement qu'on ne le juge à propos, le tout ſans ſortir de ſa chambre.

D'ailleurs, cette machine, quoique très-ſolide, & de l'équilibre le plus parfait, offre encore la commodité de ſe briſer & de ſe démonter entiérement, pour pouvoir être déplacée & tranſportée par-tout où l'on peut avoir deſſein de la replacer. Elle a encore l'avantage de pouvoir s'élever au plancher de la chambre dans laquelle elle eſt ſuſpendue, & de s'y fixer de maniere à ne point embarraſſer après l'exercice.

Le ſiege préſente en différens côtés tous les appuis néceſſaires à l'uſage des femmes, des vieillards & des convaleſcens, qui ne pouvant ſe procurer par eux-mêmes les ſecouſſes de l'*équitation*, ſont dans le cas d'employer le ſecours d'une main étrangere. Un domeſtique, en tirant les rênes ou cordons de cette machine, lui fait faire tous les mouvemens que la perſonne qui prend cette ſorte d'exercice juge à propos.

On voit, par cette deſcription, de quelle utilité & de quel avantage eſt une machine d'une auſſi ingénieuſe invention, & combien elle eſt bonne à rappeller la tranſpiration ſi néceſſaire aux perſonnes âgées, à certains valétudinaires, aux perſonnes attaquées de la goutte, & en général à tous ceux qui ſont dans le cas de mener une vie ſédentaire; enfin, combien elle eſt propre à diſſiper les obſtructions, ſources de toutes les maladies, à chaſſer les ventoſités ſi incommodes & ſi nuiſibles, à procurer une plus libre circulation du ſang & de la lymphe, & par conſéquent à ranimer la gaieté & l'appétit, & ainſi à rétablir & maintenir la ſanté.

On peut auſſi, au lieu de tabouret, de fauteuil ou autre ſiege, adapter à la place un cheval artificiel, ſellé & bridé. Pour lors les mouvemens, quoiqu'eſſentiellement les mêmes qu'avec un ſimple ſiege, paroiſſent néanmoins plus réguliers; ce qui forme un avantage de la plus grande conſidération. En effet, au moyen d'un ſemblable cheval artificiel, on peut préparer de bonne heure les enfans aux premiers élémens du manege, ſans leur faire courir aucuns riſques. Ainſi nous ne pouvons qu'inviter les perſonnes aiſées, & ſur-tout les chefs de grande éducation, tels que les principaux des fortes penſions, à faire l'acquiſition d'une machine auſſi utile. Par ſon moyen, les parens auront l'agrément de voir les enfans qu'ils leur confient, accoutumés dès leurs tendres années aux mouvemens du cheval, & familiariſés à un exercice d'un avantage & même d'une néceſſité ſi abſolue, qu'il devroit entrer dans toutes les éducations.

M. Genneté, premier phyſicien & méchanicien de l'empereur, eſt l'inventeur de cette admirable machine. (+)

ÉQUITÉ, ſubſt. f. (*Morale, Droit politiq.*) c'eſt, en général, cette vertu par laquelle nous rendons à chacun ce qui lui appartient juſtement, conformément aux différentes circonſtances où chaque perſonne peut être relativement à notre égard & aux loix de la ſociété.

On confond quelquefois l'*équité* avec la *juſtice*; mais cette derniere paroît plutôt déſignée pour récompenſer ou punir, conformément à quelques loix ou regles établies, que conformément aux circonſtances variables d'une action. C'eſt par cette raiſon que les Anglois ont une cour de chancellerie ou d'*équité*, pour tempérer la ſévérité de la lettre de la loi, & pour enviſager l'affaire qui y eſt portée, uniquement par la regle de l'*équité* & de la conſcience. Cette cour de chancellerie eſt un des beaux établiſſemens qu'il y ait en Angleterre, & des plus dignes d'être imité par les nations civiliſées.

En effet, l'intérêt d'un ſouverain & ſon amour pour ſes peuples, qui l'engage à

prendre garde qu'il ne se fasse rien dans son empire de contraire au bien commun, demande aussi qu'il redresse, qu'il rectifie, & qu'il corrige ce qui peut avoir été fait de tel.

Ainsi l'*équité*, prise dans ce sens particulier, est une volonté du prince, disposée par les regles de la prudence à corriger ce qui se trouve dans une loi de son état, ou dans un jugement civil de la magistrature établie par ses ordres, quand les choses y ont été réglées autrement que la vue du bien commun ne le demanderoit dans les circonstances proposées; car il arrive souvent que la loi se servant d'expressions générales, où la foiblesse de l'esprit humain étant telle qu'elle empêche les législateurs de prévoir tous les cas possibles, les chefs de l'état s'éloignent du but auquel ils tendoient sincérement.

L'amour du bien commun exige donc alors, que les législateurs même, après avoir examiné de près les circonstances du cas présent mieux qu'ils n'ont pu le faire en l'envisageant de loin, corrigent par une cour d'*équité*, à la faveur de la connoissance plus parfaite qu'ils ont des choses exposées à leurs yeux, ce qu'ils avoient établi pour regle là dessus.

C'est de la loi naturelle que tire toute son autorité un jugement favorable, où l'on prononce, non à la rigueur, mais avec un adoucissement équitable; & par conséquent cette loi naturelle est la vraie source de l'*équité*, digne de toute notre attention. *Voyez* LOI NATURELLE.

Outre son usage très-important dans la correction des loix civiles, & quand il s'agit de faire de telles loix, elle est de la derniere nécessité dans les cas où les loix civiles se taisent, & pour le dire en un mot, dans la pratique de tous les devoirs des hommes les uns envers les autres, dont elle est la regle & le fondement.

En effet, ce n'est point des conventions humaines & arbitrales que dépend l'*équité*; son origine est éternelle & inaltérable, de maniere que si nous étions libres du joug de la religion, nous ne devrions pas l'être de celui de l'*équité*: aussi quelle joie, dit M. de Montesquieu, quel plaisir pour un homme, quand il s'examine, de trouver qu'il a le cœur juste! Il voit son être autant au dessus de ceux qui ne goûtent pas ce bonheur, qu'il se voit au dessus des tigres & des ours. Oui, Rhédi, ajoute cet aimable & vertueux écrivain, sous le nom d'*Usbek* (*Lett. Pers. lxxxj.*), si j'étois sûr de suivre inviolablement cette *équité* que j'ai devant les yeux, je me croirois le premier des hommes! *Voyez* DROIT, JUSTICE, ECONOMIE POLITIQUE, BIEN, MAL, *&c Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

* ÉQUITÉ, (*Mythol.*) divinité des Grecs & des Romains. Ils la représentoient tenant une épée d'une main, & une balance de l'autre. Ils la confondoient quelquefois avec Astrée & avec la Justice; quelquefois ils l'en distinguoient. Pindare donne trois filles à l'*Équité*, la Paix, Eunomie, & Dicé.

EQUIVALENT, adj. (*Philos.*) se dit de ce qui a la même valeur, la même force & les mêmes effets qu'une autre chose *Voyez* ÉGALITÉ.

Il y a plusieurs sortes d'*équivalence*: dans les propositions, dans les termes, & dans les choses.

Les propositions *équivalentes* sont celles qui disent la même chose en différens termes, comme: *il est midi juste: le soleil passe au méridien au dessus de l'horizon.*

Les termes *équivalens* sont ceux qui, quoique différens pour le son, ont cependant une seule & même signification, comme *temps* & *durée*, &c.

Les choses *équivalentes* sont ou *morales*, ou *physiques*, ou *statiques*: *morales*, comme quand nous disons que commander ou conseiller un meurtre, est un crime *équivalent* à celui du meurtrier: *physiques*, comme quand on dit qu'un homme qui a la force de deux hommes, *équivaut* à deux: *statiques*, comme quand un moindre poids *équivaut* à un plus grand, en l'éloignant davantage du centre. *Chambers.*

ÉQUIVALENT, (*Jurispr.*) est une imposition qui se paie au roi dans la province de Languedoc, sur certaines marchandises: on la nomme *équivalent*, parce qu'elle fut établie pour tenir lieu d'une aide que l'on payoit auparavant. Pour bien entendre

ce que c'eſt que cet *équivalent*, & à quelle occaſion il fut établi, il faut obſerver que Philippe de Valois, dans le temps de ſes guerres avec l'Angleterre, ayant établi une aide ou ſubſide ſur le pié de 6 deniers pour livre de toutes les marchandiſes qui ſeroient vendues dans le royaume, le roi Jean, du conſentement des états, porta ce droit juſqu'à 8 deniers, & Charles V, à 12 deniers, ce qui fait le vingtieme; & pour le vin vendu en détail, il en fixa le droit au huitieme, & au quatrieme du prix, ſelon les différens pays où s'en faiſoit la vente.

Charles VI, au commencement de ſon regne, déchargea ſes ſujets de cette impoſition.

Elle fut rétablie par Charles VII, d'abord par tout le royaume, mais il la ſupprima en 1444, pour le Languedoc ſeulement, au moyen d'une ſomme de 80000 livres qui fut promiſe & payée pendant trois années. Pour former cette ſomme, il permit de lever un droit d'un denier pour livre ſur la chair fraîche & ſalée, & ſur le poiſſon de mer, avec le ſixieme du vin vendu en détail. Ce droit fut nommé *équivalent*, parce qu'en effet il équivaloit à l'impoſition de l'aide.

Les trois années étant expirées, & les beſoins de l'état étant toujours les mêmes, le Languedoc fut obligé de continuer le même paiement, & même de l'augmenter; car ſous prétexte que la ſomme de 80000 livres ne ſuffiſoit pas pour indemniſer le roi de ce qu'il auroit pu tirer de l'aide, la province conſentit à l'impoſition d'un nouveau droit, montant à 111776 liv. pour remplir ce qui manquoit à la valeur de l'*équivalent*; à condition néanmoins, que ſi la recette de l'*équivalent* montoit à plus de 80000 livres, il ſeroit fait diminution d'autant ſur le nouveau droit, qui fut appellé, du nom de l'impoſition commune, *aide*.

En 1456, Charles VII diminua l'*équivalent*, & le réduiſit à 70000 livres; mais en même temps il augmenta l'aide juſqu'à 120000 livres.

Louis XI, en 1462, céda le droit d'*équivalent* à la province, au moyen de 70000 l. de préciput; mais il ne paroît pas que ce traité ait jamais eu d'exécution, comme il réſulte de la déclaration donnée à Lyon par François I, en 1522.

On voit d'ailleurs, que Louis XI par des lettres du 12 ſeptembre 1467, attribua la connoiſſance de l'*équivalent*, en cas de reſſort & de ſouveraineté, à la cour des aides de Montpellier; & cette attribution fut confirmée par pluſieurs autres patentes poſtérieures, entr'autres par Charles IX, le 20 juillet 1565; de ſorte que nos rois ont toujours joui de l'*équivalent* juſqu'à l'édit de Beziers, du mois d'octobre 1632, par lequel Louis XIII en fit la remiſe à la province, & de toutes autres impoſitions. Les états ſolliciterent néanmoins la révocation de cet édit, parce qu'il donnoit d'ailleurs atteinte à leurs privileges; & ils obtinrent en effet un autre édit au mois d'octobre 1649, qui confirma à la province la remiſe entiere du droit de l'*équivalent*, confirmée par celui de 1649; au moyen de quoi ce droit eſt préſentement affermé au profit de la province: le bail monte annuellement à 335000 l. de ſorte que la province y trouve un avantage conſidérable, attendu qu'elle ne paie au roi ſur cet article que 69850 liv. l'aide étant demeurée à ſon point fixe & ordinaire de 120000 liv. *Voyez* PATENTE DE LANGUEDOC. *Voyez le ſtyle du parlement de Toulouſe, par* Cayron, *page 273. (A)*

ÉQUIVALENT eſt auſſi le nom que l'on donne en certaines provinces à une impoſition qui tient lieu de la taille, comme on voit par des lettres du 10 mai 1643, regiſtrées en la chambre des comptes, portant établiſſement de ce droit au lieu de la taille dans les iſles de Marennes. *(A)*

ÉQUIVALENT, en quelques lieux, eſt ce que le pays paie au roi au lieu du droit de gabelles, & pour avoir la liberté d'acheter & vendre du ſel, & être exempt des greniers & magaſins à ſel. *Voyez le gloſſ. de M.* de Lauriere, au mot *équivalent. (A)*

ÉQUIVALENT eſt auſſi un droit qui ſe paie en quelques provinces, comme Auvergne & autres, pour être exempt du tabellionage. *Voyez le gloſſ. de M.* de Lauriere *ibid. (A)*

ÉQUIVOQUE, ſ. f. *(Gramm.)* double

ſens d'une phraſe, produit par ſa mauvaiſe conſtruction.

Les *équivoques* ſont des expreſſions louches, qui rendent le diſcours réellement obſcur, & embarraſſent l'eſprit du lecteur pour en découvrir le véritable ſens. Les langues qui demandent de la clarté, & la langue Françoiſe en particulier, ſont ennemies de ces ſortes d'ambiguités de conſtruction. Il eſt vrai que toute la lecture de la période en fait d'ordinaire comprendre le ſens, dès que l'on y donne un peu plus d'attention; mais il vaudroit mieux que cela n'arrivât point; car c'eſt aux paroles à faire entendre le ſens, & non pas au ſens à faire entendre les paroles. Si l'on vous rélit deux fois, dit M. de Vaugelas, que ce ſoit pour vous admirer & non pas pour chercher ce que vous avez voulu dire. Le même critique a juſtement remarqué que la plupart des *équivoques* ſe forment dans notre langue par les pronoms relatifs, poſſeſſifs, & démonſtratifs. Exemple du pronom relatif : *c'eſt le fils de cette femme qui a fait tant de mal.* On ne ſait ſi ce *qui* ſe rapporte à *fils* ou à *femme*; de ſorte que ſi l'on veut qu'il ſe rapporte à *fils*, il faut mettre *lequel* au lieu de *qui*. Exemple du pronom poſſeſſif : *il a toujours aimé cette perſonne au milieu de ſon adverſité.* Ce *ſon* eſt *équivoque*; car on ne ſait s'il ſe rapporte à *cette perſonne* ou à *il*, qui eſt celui qu'on a aimé. Il en eſt de même du pronom démonſtratif.

Les *équivoques* ſe font encore, quand un mot qui eſt entre deux autres ſe peut rapporter à tous les deux, comme dans cette période d'un célebre auteur : *je paſſerai par-deſſus ce qui ne ſert de rien; mais auſſi veux-je bien particuliérement traiter ce qui me ſemblera néceſſaire.* Le *bien* ſe rapporte à *particuliérement*, & non pas à *veux-je*; c'eſt pourquoi pour écrire nettement, il falloit mettre, *auſſi veux-je traiter bien particuliérement*, & non pas, *auſſi veux-je bien particuliérement traiter.*

Le *équivoques* ſe font enfin, quand on met quelques mots entre ceux qui ont du rapport enſemble, & que néanmoins les derniers mots ſe peuvent rapporter aux mots qui ſont entre deux; un exemple le va faire entendre : *l'orateur arrive à ſon but, qui eſt de perſuader, d'une façon toute particuliere.* L'intention de celui qui s'exprime ainſi, eſt que ces mots, *d'une façon toute particuliere*, ſe rapportent à ceux-ci, *arrive à ſon but;* mais comme ils ſont placés, il ſemble qu'ils ſe rapportent à *perſuader :* il faudroit donc dire, *l'orateur arrive d'une façon toute particuliere à ſon but, qui eſt de perſuader.*

Quoique ce précis, tiré de M. Vaugelas, puiſſe ici ſuffire, il ſeroit bon d'étudier toutes les obſervations de cet auteur, de même que celles de nos meilleurs critiques, ſur les *équivoques* de conſtruction; car c'eſt le défaut dans lequel tombent les plus grands écrivains, parce qu'il eſt très-difficile de l'éviter, ſi on n'y donne une grande attention, & ſi on ne relit ſouvent ſes ouvrages à tête repoſée, mais il ne faut pas en même temps porter ſes timides ſcrupules juſqu'à l'excès, enerver ſon ſtyle, & prendre l'ombre d'une *équivoque* pour une *équivoque* réelle.

Equivoque ſe dit auſſi dans notre langue d'un terme à double ſens, dont abuſent ſeulement ceux qui cherchent à jouer ſur les mots. *Voyez* POINTE *ou* JEU DE MOTS. *Article de M. le chev.* DE JAUCOURT.

ÉQUIVOQUE, *(Morale.)* diſcours ou propoſition à double ſens; l'un naturel, qui paroit être celui qu'on veut faire entendre, & qui eſt effectivement entendu de ceux qui écoutent; l'autre détourné, qui n'eſt entendu que de la perſonne qui parle, & qu'on ne ſoupçonne pas même pouvoir être celui qu'elle a intention de faire entendre. C'eſt un expédient imaginé pour ne point dire la vérité & ne point mentir en même temps; mais cet expédient n'eſt réellement qu'une tromperie condamnable dans ceux qui s'en ſervent, parce qu'ils manquent à la bonne foi. Il n'y a, dit très-bien un de nos auteurs modernes, que la ſubtilité d'une éducation ſcholaſtique qui puiſſe perſuader que l'*équivoque* ſoit un moyen de ſauver du naufrage ſa ſincérité; car dans le monde ce moyen n'empêche pas de paſſer pour menteur & pour mal-honnête homme, & il donne de plus un ridicule d'eſprit très-mépriſable.

Cependant n'eſt-il jamais permis de ſe ſervir de termes ambigus, ou même obſcurs? Je réponds avec Grotius & Puffen-

dorf, qu'on ne doit jamais y avoir recours, à moins que ce moyen ne ſoit néceſſaire, par exemple, à l'inſtruction de ceux qui ſont confiés à nos ſoins, ou à éluder une queſtion importante ou captieuſe, qu'on n'a pas droit de nous faire, ou à nous procurer quelque avantage innocent ſans nuire à un tiers. Du reſte, toutes les fois qu'on eſt dans l'obligation de découvrir clairement ſa penſée à quelqu'un, il n'y a pas moins de crime à le tromper par une *équivoque* que par un menſonge. Enfin, de l'aveu même des païens, c'eſt un lâche artifice & une inſigne fourberie, que d'avoir recours aux *équivoques* lorſqu'il s'agit de contrat ou de quelque affaire d'intêret. En un mot, les *équivoques* ſont ſi blâmables en général, qu'on ne peut apporter trop de réſerve à ſpécifier les cas fort rares où elles ſeroient innocentes. *Article de M. le cheval.* DE JAUCOURT.

EQUIVOQUE, adj. (*Médecine.*) eſt auſſi l'épithete que donnent les médecins aux ſignes qui ne conſtituent pas eſſentiellement le caractere d'une maladie, & qui ne la diſtinguent pas d'une autre. *Equivoque* en ce ſens eſt oppoſé à *univoque*, qui eſt l'épithete des ſignes qui conviennent uniquement à une maladie, tirés des ſymptomes qui en ſont inſéparables. *Voyez* SIGNE. (*d*)

EQUULEUS, voyez *EQUICULUS*.

E R

ERABLE, ſ. m. *acer*, (*Hiſt. nat. bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Il ſort du calice un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux, & quelquefois de trois capſules, qui ſont terminées chacune par un feuillet membraneux, & qui renferment une ſemence arrondie. Tournefort *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

ERABLE, (*Jardinage.*) C'eſt un arbre de différente grandeur, ſelon les diverſes eſpeces de ſon genre. Pluſieurs de ces *érables* croiſſent naturellement en Europe, quelques-uns dans le Levant, & le plus grand nombre en Amérique. Il eſt peu d'arbres qui raſſemblent autant de variété, d'agrément & d'utilité que ceux-ci, qui croiſſent avec plus de viteſſe & d'uniformité, qui s'accommodent mieux des plus mauvaiſes expoſitions, & qui exigent moins de ſoins & de culture; qui réſiſtent mieux à toutes les intempéries des ſaiſons, & que l'on puiſſe pour la plupart multiplier avec plus de facilité.

Toutes les eſpeces d'*érables* que l'on connoît, ſemblent faites pour la température de ce climat: elles y réuſſiſſent à ſouhait; elles s'y ſoutiennent contre quantité d'obſtacles qui arrêtent beaucoup d'autres arbres, & elles rempliſſent tout ce qu'on en peut attendre. Dans les terres ſeches & légeres, dans les lieux élevés & arides, dans les terreins les plus ſuperficiels, on voit les *érables* profiter, groſſir & s'élever auſſi bien que s'ils étoient dans les meilleures terres de vallée. Les différentes eſpeces de cet arbre offrent à pluſieurs égards une variété dont on peut tirer grand parti pour l'embelliſſement des jardins: la verdure de leur feuillage fait autant de différentes nuances qu'il y a d'eſpeces d'*érables*: la forme & la largeur des feuilles varient également, elles paroiſſent de bonne heure au printemps, & ne tombent que fort tard en automne: il y a auſſi quelques eſpeces qui donnent des fleurs d'une aſſez belle apparence. On peut diſtinguer les différentes eſpeces d'*érables*, en grands & en petits arbres. Les grands *érables* forment de belles tiges bien droites; ils ont l'écorce unie & la feuille fort grande: on peut les préférer à beaucoup d'autres arbres pour faire des avenues, des boſquets, & du couvert. Les petits *érables* ont un accroiſſement plus lent, le bois plus menu, & la feuille plus petite: ils ſont très-propres à former des paliſſades & des haies à hauteur d'appui, à quoi ils conviennent ſouvent d'autant mieux, qu'ils ont le mérite ſingulier de croître à l'ombre & ſous les autres arbres.

Voici les différentes eſpeces d'*érables* les plus connues juſqu'à préſent.

L'*érable-ſycomore*, grand arbre qui croît naturellement dans quelques forêts de l'Europe & de l'Amérique ſeptentrionale, & plus ordinairement dans les pays de montagnes. Sa tige eſt fort droite, ſon écorce eſt

unie & rouſsâtre : ſa feuille eſt large, liſſe, découpée en cinq parties principales, d'un verd-brun en deſſus, & blanchâtre en deſſous : ſes fleurs viennent en grappes longues & pendantes ; elles ſont d'une couleur herbacée, qui n'a nulle belle apparence : la graine qui en provient eſt à peu près de la forme d'un pepin d'orange ; elle eſt renfermée dans une double écaille, qui eſt terminée par une aile légere. Cet arbre eſt très-propre à faire des allées & du couvert ſur les lieux élevés & dans les plus mauvais terreins ; il s'y ſoutient contre les grandes chaleurs & les longues ſéchereſſes, même dans les provinces méridionales de ce royaume, où l'on n'a pas eu de meilleure reſſource que de recourir au *ſycomore* pour remplacer avec ſuccès différentes eſpeces d'autres arbres qui avoient péri ſucceſſivement dans une partie du cours d'Aix en Provence, ſoit à cauſe de la grande chaleur de ce climat, ſoit par rapport à la mauvaiſe qualité du ſol. Cet arbre réuſſit également dans les bonnes terres de la plaine & ſur les croupes des montagnes expoſées au nord ; il ne redoute aucune mauvaiſe qualité de l'air. M. Miller aſſure que le *ſycomore* ſoutient mieux qu'aucun autre arbre les vapeurs de la mer. Mais un autre avantage particulier à cet arbre, c'eſt qu'il réſiſte parfaitement à la continuité & à la violence des vents ; en ſorte que pour ſe garantir de leur impétuoſité, & défendre à cet égard les bâtimens, les plantations & tout eſpace que l'on veut abriter, c'eſt cet arbre que l'on doit y employer par préférence. Le *ſycomore* devient en peu de temps un gros & grand arbre ; il ſe garnit d'un feuillage épais, qui donne beaucoup d'ombre & de fraîcheur : il eſt ſi robuſte, que les hivers les plus rigoureux de ce climat ne lui portent aucun préjudice, même dans ſa premiere jeuneſſe, & qu'il ſoutient le froid exceſſif qui ſe fait dans le Canada, où cet arbre eſt fort commun, & où l'on en tire la ſeve par inciſion, dont on fait de bon ſucre. Le bois du *ſycomore* eſt ſec, léger, ſonore, brillant, & d'une qualité fort approchante de celle du bois de hêtre : il n'eſt pas ſujet à ſe tourmenter, à ſe déjeter ni à ſe fendre ; on l'emploie aux petits ouvrages des tourneurs, menuiſiers, ſculpteurs, armuriers, ébéniſtes & luthiers. Il eſt propre aux mêmes uſages que le bois du tilleul & du hêtre : c'eſt le meilleur de tous les bois blancs. On peut multiplier cet arbre de graine, de branches couchées, ou par le moyen de la greffe, ſur les autres *érables*, & même en plantant les racines qu'on auroit retranchées du tronc d'un *ſycomore*. Mais cet arbre a quelques petits défauts ; ſes feuilles ſont d'un verd trop brun, & elles ſont ſujettes à être gâtées par les inſectes. Il eſt vrai que ſa verdure eſt fort brune, & même encore plus foncée lorſque l'arbre commence à pouſſer ; ce qui étant entiérement oppoſé au verd naiſſant & tendre de preſque tous les autres arbres, c'eſt un contraſte de verdure dont on pourra tirer parti. On convient auſſi que les hannetons attaquent ſouvent les feuilles du *ſycomore* ; mais ils ne l'endommagent pas aſſez, pour que l'arbre faſſe un aſpect déſagréable.

L'*érable ſycomore panaché* : c'eſt une variété de l'eſpece précédente, dont cet arbre ne differe que par la couleur de ſes feuilles, qui ſont plus ou moins bigarrées de jaune & de verd, & qui ſont un agrément ſingulier. On ſait que ce mêlange de couleurs, qui n'eſt qu'un accident occaſioné par la foibleſſe ou la maladie de l'arbre, ou par la mauvaiſe qualité du terrein, ne ſe ſoutient dans la plupart des autres arbres panachés, qu'en les multipliant par la greffe, ou en couchant leurs branches, & nullement en ſemant leurs graines, attendu que les plantes qui en naiſſent, rentrent dans l'état naturel. Mais il en eſt autrement du *ſycomore panaché*, dont on peut conſerver la diverſité de couleur, non ſeulement en couchant ſes branches ou en le greffant ſur le *ſycomore* ordinaire, mais encore en ſemant ſa graine, qui produit des plants dont la plupart ſont panachés.

L'*érable plane*, grand arbre qui fait une belle tige très-droite, dont l'écorce eſt liſſe & blanchâtre. Sa feuille a beaucoup de reſſemblance avec celle du platane, ce qui lui a fait donner le nom d'*érable plane* ; mais elle n'eſt ni ſi grande, ni ſi épaiſſe, ni d'un verd ſi tendre que celle du platane. Ses fleurs viennent en bouquets de couleur jaune, qui ont quelque apparence ; elles commencent à paroître avant les feuilles, à la

fin d'avril. La graine qui en provient eſt plate & terminée par une aile, comme celle du ſycomore. Après le platane, c'eſt l'un des plus beaux arbres que l'on puiſſe employer pour l'embelliſſement des jardins; il a toutes les bonnes qualités du ſycomore, avec lequel il a tant d'analogie & de reſſemblance, qu'on peut faire à l'*érable plane* l'application de tout ce que l'on vient de dire du ſycomore; mais il n'a pas, comme celui-ci, le défaut d'avoir des feuilles d'un verd trop rembruni, ni d'être ſujet aux attaques de quelques inſectes, qui au contraire ne portent aucune atteinte aux feuilles de l'*érable plane*, dont la verdure tendre & agréable ſe ſoutient avec égalité pendant toute la belle ſaiſon, & ne paſſe que fort tard en automne. Son feüillage étant encore plus fourni que celui du ſycomore, il fait un meilleur couvert, & de plus belles allées en paliſſade ſur tige, pour leſquelles l'*érable plane* eſt des plus convenables; mais il faut donner à ces arbres un quart de diſtance moins qu'aux tilleuls, parce que cette eſpece d'*érable* prend plus de hauteur que d'extenſion. Cet arbre croît encore plus promptement que le ſycomore: j'ai vu ſouvent des plants venus de ſemence en terrein ſec, s'élever juſqu'à douze piés en trois ans. Les Anglois lui donnent le nom d'*érable de Norwege*, parce que vraiſemblablement il leur eſt venu de ce pays-là, où il eſt fort commun. Mais comme la plupart des jardiniers de Paris, & ceux des provinces à plus forte raiſon, confondent cet arbre avec le ſycomore, il eſt à propos de rapporter ici quelques caracteres apparens, qui puiſſent les faire diſtinguer l'un de l'autre. L'*érable plane* a l'écorce blanchâtre ſur le vieux bois, les boutons rougeâtres pendant l'hiver, la feuille plate, mince, & d'un verd tendre; les fleurs jaunes, diſpoſées en bouquets relevés, & la graine applatie: le ſycomore au contraire a la tige plus groſſe, la tête plus étendue, l'écorce rouſsâtre, les boutons jaunes en hiver, la feuille plus épaiſſe, plus brune, & un peu repliée en deſſus; les fleurs d'un petit jaune verdâtre, bien moins apparentes, diſpoſées en grappes pendantes, & ſa graine eſt ronde.

L'*érable plane, panaché*: c'eſt une vériété de l'eſpece qui précede, & à laquelle on peut appliquer ce qui a été dit plus haut du ſycomore panaché; ſi ce n'eſt pourtant qu'il n'eſt pas encore certain qu'en ſemant les graines de celui-ci, on doive s'attendre que les nouveaux plants conſerveront la même variété.

Le *petit érable plane*, ou l'*érable à ſucre*: arbre de moyenne grandeur; qui croît naturellement dans la Virginie, où il eſt fort commun, & où on lui donne le nom d'*érable à ſucre*. Sa tige eſt très-droite & fort menue, ſon écorce eſt cendrée; les boutons des jeunes branches ſont d'une couleur très-brune pendant l'hiver: ſa feuille a beaucoup de reſſemblance avec celle de l'*érable plane* ordinaire; mais elle eſt plus grande, plus mince, & d'un verd plus pâle, tenant du jaunâtre en deſſus, mais un peu bleuâtre en deſſous. Son accroiſſement eſt beaucoup plus lent que celui de l'*érable plane* dont on a parlé; il étend bien moins ſes branches, & il ne fait qu'une petite tête: il donne de la verdure de très-bonne heure au printemps, & avant tous les autres *érables*. Cet arbre eſt encore fort rare en France; mais il y en a pluſieurs plants dans les jardins de M. de Buffon à Montbard en Bourgogne, qui, quoiqu'âgés de dix ans, n'ont encore donné ni fleur ni graine. Cet arbre eſt très-robuſte, il ſoutient les grandes chaleurs auſſi-bien que les longues ſéchereſſes; il réſiſte à l'effort des vents impétueux & à la rigueur des grands hivers, & il prend plus d'accroiſſement dans un terrein ſec & élevé, que dans les bonnes terres de vallée. On prétend que les habitans de la Virginie font de bon ſucre, & en grande quantité, avec la ſeve qu'ils tirent de cet arbre par inciſion.

L'*érable blanc*: arbre de moyenne grandeur, originaire de l'Amérique ſeptentrionale, ſur-tout de la Virginie, où il eſt plus commun qu'ailleurs. Il fait une belle tige droite: ſon écorce ſur le vieux bois eſt plus blanche que celle d'aucune eſpece d'*érable*; mais celle des jeunes rameaux eſt rougeâtre, ainſi que les boutons, pendant l'hiver: ſes feuilles d'un verd brillant en deſſus, & argentin en deſſous, font une des grandes beautés de cet arbre; elles deviennent rougeâtres avant leur chûte en automne. Dès le mois de janvier, dans les hivers peu rigoureux, il commence à donner des fleurs

rougeâtres qui durent plus d'un mois, & qui ſont aſſez apparentes pour faire un aſpect agréable dans une telle ſaiſon ; les graines qui ſuccedent, & qui ſont de la même couleur, font durer le même agrément pour autant de temps : peu après, ces graines ſe trouvent en maturité, à moins que les fleurs n'aient été flétries par les gelées du printemps, qui gâtent ſi ſouvent les graines en Bourgogne, que des arbres de vingt ans n'en ont point encore rapporté. Cet arbre exige plus de choix ſur la qualité du ſol, que les autres eſpeces d'*érables ;* il perd de ſa beauté dans les terreins ſecs, élevés & ſuperficiels : ce n'eſt pas qu'il n'y groſſiſſe & qu'il n'y prenne de l'élévation autant que les autres arbres de ſon genre ; mais il n'y donne que de petites feuilles qui font peu d'ombrage, & qui tombent de bonne heure, ſouvent même dès le commencement du mois de ſeptembre dans les années trop ſeches. Il faut donc à l'*érable blanc* une bonne terre, quelque culture & de l'humidité, pour l'amener à ſa perfection ; du reſte, il ne dégénere pas des eſpeces qui précédent, pour la viteſſe de l'accroiſſement & les autres bonnes qualités qu'on leur a attribuées.

L'*érable blanc à grandes fleurs :* arbre de moyenne grandeur, que l'on nomme communément en Angleterre l'*érable de Charles Wager*, parce que c'eſt cet amiral qui l'a fait venir d'Amérique ; mais cet arbre n'eſt point encore parvenu en France. Il a beaucoup de reſſemblance avec le précédent, dont il ne differe que par une beauté qu'il a de plus. Ce ſont ſes fleurs de couleur écarlate, qui, au rapport de M. Miller, forment de très-grandes grappes, dont les plus jeunes branches ſont ſi bien garnies, qu'à une petite diſtance l'arbre en paroît tout couvert, ce qui eſt cauſe que l'on ne fait plus tant de cas de l'eſpece précédente, qui a moins d'agrément. C'eſt tout ce qu'a dit récemment M. Miller de ce bel arbre, qui auroit bien mérité quelque détail de plus.

L'*érable à feuille de frêne :* grand arbre qui nous eſt auſſi venu de la Virginie où il croît communément, & où il devient un des plus gros arbres. Sa tige eſt droite. Son écorce eſt cendrée ſur le vieux bois, & verte ſur les jeunes branches. Sa feuille eſt différente de celle de toutes les autres eſpeces d'*érables ;* elle eſt compoſée de trois & le plus ſouvent de cinq lobes ou petites feuilles, tenant à une même queue & irrégulrérement échancrées : ce qui a fait donner à cet arbre le nom d'*érable à feuille de frêne*, quoique cette reſſemblance ſoit fort imparfaite. Ses fleurs, d'une couleur herbacée qui n'a nulle belle apparence, viennent en longues grappes pendantes & applaties. Les graines qu'elles produiſent ſont plates auſſi, toujours jumelles, & recourbées en dedans. Cet arbre mérite qu'on s'attache à le multiplier ; on peut en tirer de l'agrément par rapport à ſon beau feuillage qui eſt d'un verd tendre, & dont l'aſpect a l'air étranger. Il réuſſit dans tous les terreins ; il réſiſte à l'intempérie des différentes ſaiſons dans ce climat. Son accroiſſement eſt très-prompt, & ſa multiplication des plus faciles. Le plus court procédé pour y parvenir, c'eſt d'en faire des boutures dont le ſuccès n'eſt jamais équivoque, & conduit d'ordinaire à les voir s'élever juſqu'à ſept piés en deux ans ; même dans un terrein léger & ſec, pourvu qu'on leur faſſe de l'ombre. Il ſeroit avantageux de multiplier cet arbre par l'utilité que l'on pourroit retirer de ſon bois, qui eſt d'auſſi bonne qualité que celui des autres eſpeces d'*érables*.

L'*érable à feuille ronde*, ou *l'opale :* il croît naturellement dans les pays méridionaux de l'Europe, ſur-tout en Italie & particuliérement aux environs de Rome, où il eſt l'un des plus grands arbres de ce canton-là, & où on lui donne le nom d'*opale*. Cet arbre eſt à peine connu en France : il eſt même très-rare en Angleterre, quoique aſſez robuſte pour le plein air. Mais comme M. Miller aſſure que l'on fait cas de l'opale en Italie à cauſe de la beauté de ſon feuillage, qui faiſant beaucoup d'ombre engage à le planter le long des grands chemins & proche des maiſons de plaiſance, il faut eſpérer que le goût qui regne pour l'agriculture, portera les amateurs à faire venir des graines de cet arbre pour le multiplier.

L'*érable commun*, ou *le petit érable :* arbre très-commun en Europe, tantôt petit, tantôt élevé, ſelon ſa poſition, ou ſuivant la qualité du ſol. Comme il croît volontiers dans les

les mauvais terreins, on ne le voit ordinairement qu'en sous-ordre & de la forme d'un arbrisseau dans les haies, les buissons, & les places vagues; mais s'il se trouve en bonne terre, & qu'on lui laisse prendre son accroissement parmi les autres grands arbres des forêts, il s'éleve & grossit avec le temps jusqu'au point, que j'ai vu de ces *érables* qui avoient plus de cinquante piés de haut, & jusqu'à sept ou huit piés de pourtour. Cet arbre fait de lui-même une tige droite; & si on le voit souvent tortu & rabattu, c'est parce qu'il aura été endommagé par le bétail, ou dégradé par d'autres atteintes. Son écorce est brute, ridée, & fort inégale, même sur les jeunes branches; bien différent en cela des autres especes d'*érables*, qui tous ont l'écorce très-unie. Sa feuille est petite, d'un verd pâle, & découpée en cinq parties principales. Ses fleurs, verdâtres & de peu d'apparence, viennent en bouquet. Ses graines sont jumelles, plates, ailées, & plus petites que celles des grands *érables*. Cet arbre est très-robuste; il croît promptement, il se plaît dans tous les terreins, & par préférence dans ceux qui sont sablonneux, élevés & superficiels; il se multiplie aisément, & même par la simple voie des boutures; il réussit très-bien à la transplantation: on peut l'employer de toute hauteur, sans qu'il faille retrancher beaucoup de branches. On en fait usage dans les jardins, pour former des palissades & d'autres embellissemens de cette espece; mais le cas que l'on fait aujourd'hui de cet arbre, n'est pas fondé sur les seules bonnes qualités que l'on vient de rapporter, il est d'une ressource infinie pour suppléer à la charmille par-tout où elle refuse de venir, soit à cause de la mauvaise qualité du terrein, ou par le défaut d'air suffisant. Le petit *érable* a le mérite singulier de croître avec succès dans les terres usées & défectueuses, & il réussit également dans les endroits trop resserrés & à l'ombre, & sous le dégouttement des autres arbres. Son bois est blanc & veiné, assez dur, quoique léger, & d'un grain fin & sec; il est bon à brûler, très-propre aux ouvrages du tour, & fort utile à d'autres petits usages.

L'érable de Montpellier: petit arbre qui vient naturellement dans les provinces méridionales de ce royaume, sur-tout aux environs de Montpellier où il est commun. Cet arbre peut être comparé à l'*érable* commun pour le volume; il fait quelquefois un assez bel arbre. J'en ai vu qui s'étoient élevés à plus de trente pieds, & qui en avoient quatre de pourtour; mais plus ordinairement il n'a pas moitié de ce volume, sur-tout lorsqu'il n'a pas été cultivé. Il ne croît pas si vîte ni si droit que le petit *érable*. La couleur de son écorce est d'un brun roussâtre. Sa feuille est petite, lisse, ferme & découpée en trois parties qui sont égales & sans dentelures: elle est d'un verd brun & brillant en dessus, & d'un petit blanc bleuâtre en dessous. Ses fleurs disposées en bouquet, sont jaunâtres & assez apparentes. Ses graines sont petites, rondes, ailées, & elles viennent par paires; on pourroit faire usage de cet arbre pour l'ornement d'un jardin, où il seroit plus propre que le petit *érable* à former des palissades; ses jeunes rameaux sont plus souples que ceux de ce dernier arbre, il pousse plus foiblement, & sa verdure est plus belle. Quoique originaire des contrées méridionales de ce royaume, il résiste parfaitement au froid de nos provinces septentrionales; il garnit bien une palissade, sa verdure est stable, & son feuillage n'est nullement sujet à la déprédation des insectes; il ne se refuse à aucun terrein, il réussit bien à la transplantation; mais il n'est pas facile de le multiplier au loin, parce qu'il faut semer ses graines au moment de leur maturité; elles ne levent pas dès qu'il faut du retard pour les faire arriver à leur destination, à moins pourtant qu'on n'eût pris la précaution, si utile pour la plupart des graines, qui est de les envoyer dans de la terre.

L'érable de Candie: petit arbre originaire des isles de l'Archipel, où il est fort commun. C'est le plus petit de tous les *érables* connus. J'en ai vu de fort âgés que l'on avoit laissé croître à leur gré dans un bon terrein, & qui n'avoient que dix-huit piés de haut & cinq pouces de diametre. Cet arbre au premier aspect a beaucoup de ressemblance avec le précédent. Son écorce est un peu grise. Sa feuille, qui est aussi découpée en trois parties, a quelques dentelures irrégulieres; elle est comme celle de l'arbre précédent,

d'un verd foncé & brillant en deſſus, & du même verd en deſſous, & la queue qui ſoutient cette feuille eſt très-courte, au lieu que dans l'autre eſpece elle eſt fort longue. La fleur & la graine n'ont pas des différences bien ſenſibles. Cet arbre a toutes les bonnes qualités de l'*érable* de Montpellier, & quelques avantages de plus; tels que la facilité de pouvoir le multiplier par le ſimple moyen des boutures, & le mérite particulier de conſerver ſa verdure juſqu'à la fin de l'arriere ſaiſon. De tous les arbres robuſtes qui ne ſont pas toujours verds, c'eſt celui dont la feuille ſe ſoutient le plus long-temps contre les premieres fraîcheurs de l'hiver; en ſorte que le plus ſouvent elles ſont encore bien ſaines au commencement du mois de novembre.

Il y a encore trois ou quatre eſpeces d'*érables* que l'on a découvertes dans le Canada, & qui ſont ſi rares en Europe, qu'elle ne ſont point encore aſſez connues pour en faire ici une deſcription ſatisfaiſante.

Tous ces différens *érables* donnent preſqu'en même temps leurs fleurs à la fin d'avril, ou au plus tard les premiers jours du mois de mai, & leurs graines ſe trouvent en maturité au commencement du mois d'octobre, à l'exception de celles de l'*érable* blanc, qui mûriſſent beaucoup plutôt. Mais comme ces graines tombent bientôt après leur maturité, & qu'elles ſont ſujettes à être diſperſées par le vent à cauſe de leur légéreté, il faut avoir attention de les faire cueillir à propos, ſi on veut les ſemer. L'automne eſt le temps le plus propre à cette opération; car ſi on attendoit au printemps, elles ne leveroient que l'année ſuivante. Au bout de deux ans, les plants ſeront en état d'être tranſplantés en pépiniere, où il faudra les laiſſer trois ou quatre ans; après quoi on pourra les placer à demeure. Ces arbres réuſſiſſent bien à la tranſplantation, qui leur cauſe peu de retard; ils ſouffrent la taille en été comme en hiver, & c'eſt au commencement du mois de juillet qu'il faut tailler les paliſſades formées avec les *érables* de la petite eſpece (*c*).

Nouvel article ſur l'Erable, par M. le Baron de Tſchoudi.

§. ÉRABLE, (*Bot.*) en latin, *acer*; en Anglois, *mapple-tree*; en Allemand, *ahornbaum*.

Caractere générique.

Les *érables* portent, ſuivant les eſpeces, des fleurs hermaphrodites ſeulement, ou bien des fleurs mâles & des fleurs hermaphrodites ſur le même individu; ces dernieres ſont compoſées de cinq pétales, de cinq étamines, terminées par des ſommets oblongs & d'un calice monopétale découpé en cinq parties: au deſſus de l'embryon s'éleve un ſtyle couronné par deux ſtigmates recourbés: l'embryon ſe change en deux capſules plates, réunies par leur baſe & jointes en maniere de croiſſant: ces capſules ſont pourvues d'une aile qui s'allonge à meſure qu'elles groſſiſſent: elles renferment chacune une ſemence ovale.

Eſpeces.

1. *Érables* à feuilles à cinq lobes, inégalement dentelées, à fleurs en grappes. *Érable* blanc de montagne dit *ſycomore*. Faux ſycomore.

Acer foliis quinque lobis, inæqualiter ſerratis, floribus racemoſis. Linn. *Sp. plant. Acer montanum candidum.* C. B. P.

Greater mapple falſe ſycomore.

N. B. On en a une variété à feuilles panachées.

2. *Érable* à feuilles unies à cinq lobes pointus, à dents aiguës, à fleurs en grappes. *Érable* à feuilles de platane ou plane. *Érable* de Norwege.

Acer foliis quinque lobis acuminatis, acutè dentatis, glabris, floribus corymboſis. Linn. *Flor. Suec. Acer plantanoides.* Munt. *Hiſt. Norway mapple.*

N. B. Il y en a une variété à feuilles panachées.

3. *Érable* à feuilles à lobes obtus & échancrés. Petit *érable* commun. Petit *érable* des bois.

Acer foliis lobatis obtuſis emarginatis. Linn. *Sp. plant. Acer campeſtre & minus.* C. B. P.

Common or leſſer mapple.

4. *Érable* à trois lobes peu marqués, à feuilles un peu dentelées & preſque pé-

rennes. *Érable* à feuilles de lierre. *Érable* d'Orient. *Érable* de Candie. *Érable* toujours verd.

Acer foliis ſubtrilobis ſerrulatis. Acer creticum. Proſp. Alpin. *Acer Orientalis hederæ folio.* Cor. *Inſt. rei herb. Acer foliis ſubtrilobis ſerrulatis quaſi perennentibus. Hort. Col.*

Cretan mapple.

5. *Érable* à feuilles à trois lobes, très-entieres. *Érable* de Montpellier.

Acer foliis trilobis integerrimis. Prod. Leyd. Roy. Lugd. B. Acer trifolia. C. B. P.

Montpellier-mapple.

6. *Érable* à feuilles compoſées, à fleurs en grappes. *Érable* à feuilles de frêne. *Érable* à ſucre de Virginie. Negundo.

Acer foliis compoſitis, floribus racemoſis. Hort. Cliff. Acer maximum foliis trifidis vel quinque fidis Virginianum. Pluk. *Phit. Acer Negundo.*

Ash-leaved mapple.

7. *Érable* à cinq lobes, dentelés, glauques pardeſſous, à longs pédicules verds. *Érable* de Canada à fleur rouge hermaphrodite.

Acer foliis quinque lobatis, dentatis, ſubtùs glaucis, pedunculis longiſſimis viridibus. Hort. Col. Acer foliis quinque lobis ſubtùs dentatis, ſubtùs glaucis, pedunculis ſimpliciſſimis aggregatis. Linn. *Sp. pl. Acer floribus rubris, folio majori ſupernè viridi ſubtùs argenteo ſplendente.* Clayt. *flor. Virg.*

Scarlet flowering mapple.

8. *Érable* à feuilles à cinq lobes, d'un verd pâle & luiſant pardeſſus, glauques pardeſſous, à pédicules courts & rouges. Plane de Canada.

Acer foliis quinque lobis ſupernè viridi palleſcente lucidis, ſubtùs glaucis, pedunculis brevibus rubeſcentibus. Hort. Col. Acer Virginianum folio majore ſubtùs argenteo ſupra viridi ſplendente: mas & fœmina. Pluk. *Phyt. Acer foliis quinque partito palmatis acuminato dentatis.* Linn. *Sp. pl.*

American ſugar mapple, n°. 6, de Miller.

9. *Érable* à feuilles à trois lobes, pointues & dentelées, à fleurs en grappes. *Érable* à bois jaſpé. *Érable* du jardin du roi. *Érable* à très-larges feuilles, *n°. 7,* de Miller. *Érable* de Penſylvanie.

Acer foliis trilobis, acuminatis, dentatis, floribus racemoſis. Sp. pl. Linn. *Acer foliis ampliſſimis tricuſpidatim deſinentibus, cortice jaſpidem referente. Hort. Col.*

American mountain mapple.

10. *Érable* d'Amérique à trois lobes, terminés chacun par trois pointes aiguës, à bourgeons rouges.

Acer Americanum foliis trilobis unoquoque lobo tricuſpidatim deſinente, gemmis rubeſcentibus. Hort. Col.

Ce dernier *érable* ne ſe trouve dans aucun auteur.

Nous avons ſous les yeux toutes les eſpeces de notre catalogue; mais M. Duhamel annonce trois eſpeces nouvelles qui lui ſont venues de Canada, & qu'il n'a pas décrites. On trouve en Angleterre une variété appellée *Charles Wager's mapple*, l'*érable* de Charles Wager; elle porte des corymbes de fleurs rouges plus étoffés, plus rapprochés, & par conſéquent d'un plus bel effet que ceux de l'*érable* rouge commun, dont il tire apparemment ſon origine. La forêt d'Ardenne produit une variété du petit *érable* commun, dont elle differe par ſes feuilles qui ſont plus grandes & plus pointues.

Le *n°. 1* eſt le faux ſycomore; ce n'eſt qu'un arbre de la ſeconde grandeur; mais j'en ai vu de prodigieux au bord d'un lac dans la Suiſſe. Il commence par pouſſer des branches divergentes qui ſe rapprochent enſuite; il s'arrondit enfin & forme une belle touffe; ſes feuilles ſe diſtinguent de celles du *n°. 2*, en ce que leurs lobes ſont émouſſés par le haut, au lieu que dans celles du ſecond, ils ſont terminés par des pointes aiguës: les premieres ſont d'un verd ſombre & matte en deſſus, & d'un verd un peu cendré en deſſous. Les ſecondes ont leur partie ſupérieure d'un verd gai & luiſant, & leur deſſous d'un verd-jaune brillant: les unes & les autres ſont fort larges. L'écorce du faux ſycomore eſt brune, celle du *n°. 2* eſt griſâtre: la touffe du premier eſt fort étendue, celle du ſecond eſt plus raſſemblée: les fruits du *n°. 1* ſont arrondis, ils forment par leur réunion un angle curviligne; ceux du *n°. 2* ſont applatis, & ils divergent ſur un angle rectiligne fort ouvert.

Le vrai ſycomore eſt une ſorte de figuier

qui croît en Egypte & dans la Paleſtine ; la reſſemblance des feuilles de cet arbre avec celles du *n°. 1* a établi leur ſynonymie qui ne ſert qu'à jeter de la confuſion.

Le faux ſycomore eſt propre à figurer dans les parcs, où il réuſſira dans les plus mauvaiſes terres ; on peut auſſi en former des taillis qui croîtront très-vîte ; le bois en eſt meilleur que les autres bois blancs ; on en fait des planches d'un aſſez bon uſage pour l'intérieur des maiſons ; il n'eſt pas mauvais pour les ouvrages du tour & pour les arquebuſiers : cet arbre ſe multiplie par les marcottes qui s'enracinent très-vîte, & il reprend même aſſez bien de bouture ; mais pour le reproduire en abondance, il faut avoir recours à la voie du ſemis : dès que les graines ſont mûres, on les ſtratifie dans du ſable mêlé d'une terre un peu humide, dans une caiſſe qu'on enterre contre un mur, ou qu'on poſe dans un cellier ; en février on les ſeme pêle-mêle avec le ſable & la terre, dans des rigoles creuſées avec l'un des angles de la houe, de la profondeur d'environ un pouce & demi : il eſt rare que ce ſemis ne réuſſiſſe très-bien. La ſeconde automne on plante les petits arbres en pépiniere à deux pieds les uns des autres, dans des rangées diſtantes de trois pieds ; on ne doit pas beaucoup les élaguer les premieres années, ſi l'on veut qu'ils prennent du corps ; au bout de cinq ou ſix ans, ils forment des ſujets propres à être plantés à demeure ; ils viennent paſſablement par-tout ; mais ils préferent les terres humides & le bord des eaux. Le faux ſycomore réuſſit dans certaines parties de la Champagne, où les autres eſpeces ne font que languir. On eſt dans l'uſage en Angleterre d'en planter le long de la mer, pour abriter des plantations plus précieuſes.

Sa variété à feuilles panachées eſt un des plus beaux arbres qu'on puiſſe voir : les feuilles qui ont pris leur conſiſtance ſont d'un verd obſcur, rayé d'un blanc citrin & d'un verd clair ; mais dans les feuilles récentes, ces raies tirent ſur la couleur de roſe. Rien de plus riant que la touffe de ces arbres vue en deſſous ; la lumiere joue mieux à travers le tiſſu tranſparent des panaches, qu'elle ne fait dans les feuilles uniformes ; ainſi on jouit de l'éclat adouci des rayons ſolaires, ſans éprouver leur chaleur ; & puiſque les mois de l'été ne procurent que peu d'arbres fleuris, dont on puiſſe orner les boſquets de cette ſaiſon, le ſycomore panaché imitant les fleurs par la couleur de ſes feuilles, doit y trouver une place diſtinguée ; il peut s'élever de marcottes & de boutures, ſa graine même ne varie guere ; ce qui prouve que la couleur jaune dont il eſt entiché, eſt bien inhérente à ſa nature ; & lorſqu'on le voit croître auſſi vigoureuſement que le ſycomore commun, on ne peut guere ſe perſuader que ſon enluminure ſoit occaſionée par une dépravation de la ſeve ; au reſte, il s'écuſſonne fort bien ſur l'eſpece ſimple : ſi on fait cette opération à la fin de juin ou au commencement de juillet, les écuſſons pouſſeront le même été d'environ un pié : que l'on attende juſqu'à la fin de juillet ou juſqu'au mois d'août, ils ne s'élanceront qu'au printemps ſuivant ; mais alors ils formeront, d'un ſeul jet, une verge de cinq ou ſix piés, ſi le ſujet ſur quoi l'on a poſé l'écuſſon eſt d'une groſſeur paſſable.

Le *n°. 2* faiſoit autrefois l'ornement des parcs & des jardins ; mais comme il ſe dépouille de bonne heure, & que ſa feuille eſt ſouvent attaquée par les inſectes, on fait à préſent moins de cas de ce bel arbre ; ce ſeroit pourtant dommage de le reléguer dans le fond des forêts, car il a le mérite de verdoyer de très-bonne heure, & de plus il ſe couvre, en avril, d'une prodigieuſe quantité de grappes de fleurs d'un jaune verdâtre qui ſont d'un aſpect très-gracieux ; il ſe multiplie & ſe cultive comme le *n°. 1*, ſur lequel il peut s'écuſſonner ; toutefois la greffe y fait bourrelet ; ce qui montre quelque répugnance de la part de ſa ſeve, ou du moins fait ſoupçonner qu'il eſt naturellement d'une plus haute ſtature que le faux ſycomore. On prétend que la liqueur ſéveuſe de cet *érable* évaporée, pourroit donner une ſorte de ſucre. Quelquefois, durant les chaleurs, les feuilles de ces deux premieres eſpeces ſont couvertes d'un ſuc extravaſé, raſſemblé en petits grumeaux blancs & ſucrés, qu'on appelle vulgairement *manne* ; on

ſuppoſe qu'elle eſt tombée du ciel ſous la forme d'une roſée épaiſſe : quoi qu'il en ſoit, les abeilles en font d'amples récoltes ſur ces *érables* ; ainſi les inſtituteurs de ces précieux inſectes doivent en planter un certain nombre dans leur voiſinage.

L'*érable*, *n°. 3*, croît de lui-même dans la plus grande partie de l'Europe ; on le trouve communément dans les haies, où il eſt fort touffu & de bonne défenſe ; la dent du bétail lui donne une ſorte de tonte qui le fait garnir ſinguliérement : il eſt très-propre auſſi à former des paliſſades de la hauteur qu'on voudra ; ſes feuilles qui ſont petites, pendantes & joliment figurées en trois lobes, font une tapiſſerie agréable, lorſqu'au moyen du ciſeau elles ſe développent ſur un plan uni vertical : les jeunes pouſſes de cet *érable* ſont rouges, ce qui ajoute une variété gracieuſe aux nuances du verd naiſſant. Dans les forêts dont le fonds eſt favorable à cet arbre, il devient aſſez haut. J'en ai vu un à l'Hermitage (château du prince de Croi) qui avoit deux piés de diametre & une hauteur proportionnée. Comme le bois de cette eſpece eſt très-dur, il ſert aux arquebuſiers, & ſans doute qu'il ſeroit employé avec ſuccès par d'autres artiſans, ſi on trouvoit de ces *érables* d'une belle croiſſance ; il conviendroit donc d'en élever dans cette vue ; juſqu'à préſent on les a tenus dans une ſorte d'eſclavage, en arrêtant leur progrès ; ne devroit-on pas au contraire les livrer à leur naturel, & les planter en quinconces, en allées & en futaies, de préférence à bien d'autres qui ne les valent pas ? Ils ne demandent pas une terre graſſe ; ſouvent même ils y périſſent, au lieu qu'ils réuſſiſſent dans des ſols où le charme, qui n'eſt point délicat ſur les alimens, ne fait que languir : il eſt certain auſſi qu'on en compoſeroit de bons taillis. Cet *érable* ſe multiplie comme les précédens ; mais ſa graine, quoiqu'on la ſeme en automne, ne leve que la ſeconde année ; il eſt bon d'en être prévenu.

L'eſpece, *n°. 4*, eſt un arbre d'une taille médiocre qui habite les iſles de l'Archipel ; ſes feuilles reſſemblent à celles du lierre ; elles ne ſont pas ſi épaiſſes que celles de l'*érable* ſuivant, avec lequel il a d'ailleurs une grande reſſemblance ; elles ſont d'un verd luiſant, & ſur les jeunes arbres en bonne expoſition, elles ſubſiſtent une partie de l'hiver ; ce joli *érable*, qui eſt aſſez dur, contribuera à la décoration des boſquets d'été & d'automne ; ſes ſemences ne levent quelquefois que la ſeconde année ; mais on le multiplie aiſément par les marcottes qu'on doit faire en juillet ou en octobre ; il reprend même de boutures, ſi on y apporte les précautions requiſes. *Voyez* l'article BOUTURE.

L'*érable*, *n°. 5*, a, comme nous venons de le dire, les feuilles plus épaiſſes que celles du *n°. 4*. Les bords de leurs lobes ſont auſſi moins entamés, l'écorce eſt moins polie & moins brune, & l'arbre paroît devoir atteindre à une plus grande hauteur ; il ne ſe dépouille que fort tard. Du reſte il ſe multiplie comme le précédent ; il eſt indigene de la France méridionale, & connu ſous le nom d'*érable* de Montpellier. On feroit des haies charmantes de l'un & de l'autre de ces arbres ; leurs écuſſons prennent ſur le ſycomore, mais la pouſſe qu'ils ont produite, périt la ſeconde année ; du moins cela nous eſt-il arrivé conſtamment. Il n'eſt pas douteux qu'ils peuvent ſe greffer l'un ſur l'autre ; mais ils prennent mal ſur le petit *érable* commun avec lequel ils ont pourtant beaucoup d'analogie.

L'*érable*, *n°. 6*, paſſe pour le plus grand des arbres de ſon genre ; il s'éleve ſur un tronc fort droit à une hauteur très-conſidérable ; ſon écorce eſt verte dans les jeunes branches, & griſe dans les anciennes ; mais polie dans les unes & dans les autres : ſes feuilles ſont ordinairement compoſées de cinq follioles oblongues, pointues & crenelées, elles ſe diſtinguent au premier coup d'œil de tous les autres *érables* ; leur verd eſt très-gai & tire ſur le jaune ; elles ſubſiſtent aſſez long-temps. Cet arbre doit être placé dans les boſquets d'été ; il ſe multiplie comme les *n°. 2* & *2* ; il ne peut ſe greffer ni ſur ſycomore, ni ſur plaine ; l'écuſſon même ne s'y colle pas ; il porte ſes fleurs en grappes ; ſa

ſemence eſt plus petite que celle des autres *érables* de ce genre.

L'*érable*, *n°. 7*, paroît devoir ne former qu'un arbre d'une taille moyenne; ſon beau feuillage lui aſſigne une place dans les boſquets d'été; ſes grappes de fleurs rouges lui donnent entrée dans ceux du printemps; ſon bois eſt ſuperbement veiné; on en fait de très-beaux bois de fuſil. Cet arbre s'écuſſonne au mois d'août ſur le faux ſycomore, & y réuſſit très-bien.

Le *n°. 8* ſe diſtingue du précédent par les caracteres exprimés dans ſa phraſe; il prend moins aiſément par l'écuſſon ſur faux ſycomore que le *n°. 7*; mais quoique ſouvent la ſeconde année il périſſe une partie des pouſſes qui ſont provenues de la greffe, il en réchappe néanmoins un aſſez grand nombre pour qu'on doive ne pas négliger cette voie de multiplication; au reſte, on le reproduit fort aiſément par les marcottes.

L'*érable*, *n°. 9*, ſe diſtingue de prime abord de tous les autres, moins encore par la largeur & la figure extraordinaire de ſes feuilles, que par ſon écorce gris-blanc marquée de ſtries verdâtres; il ſemble ne devoir guere s'élever, par la raiſon qu'il fleurit fort jeune, & parce qu'étant écuſſonné ſur ſycomore, le ſujet groſſit trois fois plus que la pouſſe de l'écuſſon: comme la couleur de ſon écorce fait ſa principale beauté, & qu'elle tranche avec celle de l'écorce du ſycomore; comme auſſi la diſproportion entre la groſſeur du ſujet & celle de la greffe feroit un fort vilain effet, il convient de poſer l'écuſſon à deux ou trois pouces de terre, afin de pouvoir en le tranſplantant, enterrer le nodus qui ſe trouve à ſon inſertion. Cette attention procure un autre avantage, c'eſt qu'elle met ce bourrelet à portée de prendre des racines qui feront vivre, de ſa propre ſeve, l'*érable* greffé, & lui communiqueront une vigueur ſinguliere; au reſte, il faut s'attacher à l'obtenir franc du pié; à quoi l'on parvient au moyen des ſemences qui mûriſſent dans la France ſeptentrionale; à leur défaut, il faut avoir recours aux boutures, & ſur-tout aux marcottes qui s'enracinent très-facilement: on coupe à quelques pouces de terre un de ces *érables* greffés bas, & on enterre enſuite les rejets qu'il a fournis. Cette eſpece pouſſe au printemps de longs bourgeons couleur de roſe fort jolis, qui lui aſſignent une place dans les boſquets deſtinés à ces premiers momens de l'année renaiſſante, où les plus petits effets de la végétation ſont précieux, parce qu'on ſe plaît à les épier; ſon écorce jaſpée & ſes belles feuilles lui donnent accès dans les boſquets d'été où l'on peut l'employer en tige le long de petites allées, ou bien en forme de buiſſon dans le fond des maſſifs.

L'*érable*, *n°. 10*, pouſſe au printemps des bourgeons écailleux d'un rouge vif mêlé de couleur de noiſette qui ſont aſſez plaiſans; ſon écorce eſt griſe; il croît lentement, & ne promet pas de devenir fort haut; il ſe multiplie avec beaucoup de peine par les marcottes, & je n'ai pu, juſqu'à préſent, réuſſir à l'écuſſonner ſur aucune eſpece d'*érable*.

On trouve dans le *traité des arbres & arbuſtes* de M. Duhamel, les procédés dont ſe ſervent les Américains pour tirer la liqueur des *érables*. Cinquante pintes de cette liqueur rendent ordinairement dix livres de ſucre; le meilleur eſt celui qui eſt très-dur, d'une couleur rouſſe, un peu tranſparent, d'une odeur ſuave & fort doux ſur la langue. On diſtingue en Canada deux eſpeces de ſucre d'*érable*: l'un s'appelle *ſucre d'érable*, & l'autre *ſuc de plaine*. Ce ſont nos *n°. 7* & *8* qui les produiſent.

ERABLE, *(Mat. méd.)* On ne fait point d'uſage de l'*érable* parmi nous; on regarde cependant ſon fruit & ſes feuilles comme de bons aſtringens. L'infuſion des feuilles dans du vin, paſſe ſur-tout pour un remede contre le larmoiement involontaire. (*b*)

ERAILLÉ, adj. ſe dit, *dans les Manufactures en étoffes*, lorſque la laine du filé a été enlevée de deſſus la ſoie qui la porte, & que l'on voit cette ſoie à découvert. Il ſe dit encore de toute léſion faite à l'ouvrage pendant ou après ſa fabrique.

ERAILLEMENT DES PAUPIERES, *voyez* ECTROPIUM.

ERAILLER, v. act. *terme d'ourdiſſage*; c'eſt tirer une étoffe, une toile, une gaze, de façon que les fils s'entr'ouvrent, ſe ſéparent, & ſe relâchent. La mouſſeline, la gaze & le crêpe ſont fort ſujets à s'*érailler*.

ERAILLURE, ſ. f. *terme d'ourdiſſage*.

il ſe dit de l'endroit d'une étoffe, d'une toile, ou d'une gaze, dont le tiſſu s'eſt ſeparé dans la trame ou dans la chaîne, pour avoir été tiré trop violemment.

ERANARQUE, ſ. m. *(Hiſt. anc.)* c'étoit, chez les anciens Grecs, un officier public, dont la charge conſiſtoit à préſider & à avoir l'inſpection des aumônes & des proviſions faites pour les pauvres.

L'*éranarque* étoit proprement l'adminiſtrateur ou l'intendant des pauvres. Lorſque quelqu'un étoit réduit à la pauvreté, ou fait priſonnier, ou qu'il avoit une fille à marier, & ne la pouvoit pourvoir faute d'argent, l'*éranarque* aſſembloit les amis & les voiſins de cette perſonne, & taxoit chacun pour contribuer ſelon ſes moyens & ſon état. *Dict. de Trev.* & *Chambers.* (G)

ERARIUM, ſ. m. *(Hiſt. anc.)* étoit le tréſor de l'état ſous les empereurs Romains.

Le temple de Saturne à Rome, où ſe gardoit ce tréſor, s'appelloit par cette raiſon *ærarium*, du mot *æs*, *æris*, cuivre; parce qu'il n'y avoit pas eu d'autre monnoie à Rome que de ce métal, avant l'an 485 de ſa fondation. *Voyez* MONNOIE, ESPECE.

Ce fut Auguſte qui le commença, & il fut entretenu de ce que chacun y contribua volontairement; mais ces contributions ne ſuffiſant pas pour les beſoins de l'état, le vingtieme des legs & des ſucceſſions fut aſſigné à ce tréſor, pourvu néanmoins que les héritiers ou les légataires ne fuſſent pas de proches parens, ou des pauvres.

On tira de la cohorte prétorienne trois officiers, à qui on en confia la garde avec la qualité de *præfecti ærarii*. *Chambers.*

ERASTIENS, ſ. m. pl. *(Hiſt. eccléſ.)* ſecte ou parti de religion qui s'éleva en Angleterre durant le temps des guerres civiles, en 1647. On l'appelloit ainſi du nom de ſon chef Eraſtus. La doctrine de cette ſecte étoit que l'égliſe n'avoit point d'autorité quant à la diſcipline, c'eſt-à-dire, n'avoit point le pouvoir légitime d'excommunier, d'exclure, d'abſoudre, de prononcer des cenſures, de faire des décrets, *&c. Chambers.* (G)

* ERATO, *(Myth.)* celle des neuf muſes qui préſidoit aux poéſies amoureuſes. On lui attribue l'invention de la lyre & du luth; & on la repréſente couronnée de myrtes & de roſes, tenant une lyre d'une main & un archet de l'autre, & ayant à ſes côtés un amour debout avec ſon flambeau.

Il y avoit auſſi une néréide du même nom.

ERDING, *(Géograph.)* ville d'Allemagne, dans la Baviere inférieure, & dans la préfecture de Landshut ſur la petite riviere de Sempt. C'eſt le ſiege d'une juriſdiction qui s'étend ſur quelques bourgs, châteaux & ſeigneuries qui l'environnent. Et ſon terroir produit les plus beaux grains de la Baviere. Pendant la guerre de trente ans, elle fut ſaccagée par les Suédois à deux repriſes. *(D. G.)*

ERDOD, *(Géogr.)* Deux villes du royaume de Hongrie portent ce nom, & le donnent, l'une à l'illuſtre famille d'Erdodi, & l'autre aux comtes de Salfy. Elles ſont ſituées, la premiere, dans la haute Hongrie dans le comté de Sakmar, & la ſeconde dans l'Eſclavonie, dans le comté de Werowitz. *(D. G.)*

ERE, ſ. f. *en aſtronomie*, eſt la même choſe qu'*époque*, en aſtronomie. *Voyez* EPOQUE, qui eſt beaucoup plus uſité en ce ſens.

Le mot *ere*, ſelon quelques-uns, vient du mot Arabe *arach* ou *erach*, qui ſignifie qu'*on a fixé le temps*. D'autres croient qu'il vient des lettres initiales de l'époque des Eſpagnols: *Ab Exordio Regni Auguſti.* (O)

ERE, *(Chronol.)* terme ſynonyme à celui d'*époque*, & qui déſigne un temps fixe d'où on part pour compter les années chez différens peuples. *Voyez* EPOQUE. Nous ignorons l'origine du mot *ere*; mais il eſt conſacré aux époques particulieres qui ſuivent. Ajoutons ſeulement ſur cette matiere, qu'on peut conſulter Baronius, Calviſius, Képler, Marsham, Onuphrius, Pétau, Pagi, Prideaux, Riccioli, Salian, Scaliger, Sigonius, Sponde, Voſſius, Uſſerius, *&c. Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ERE DES ABYSSINS; *voyez* ERE DE DIOCLÉTIEN, qui eſt l'*ere* dont les Abyſſins ſe ſervent.

ERE ACTIAQUE, *(Chronol.)* époque des Egyptiens, qui a pris ſon nom de la bataille d'Actium, que l'armée d'Auguſte commandée par Agrippa gagna contre Marc-Antoine, l'an 723 de la fondation de Rome,

& qui entraîna l'année ſuivante la conquête de toute l'Egypte.

C'eſt à cette conquête que l'*ere actiaque* doit ſon origine, ſuivant l'ordonnance des Romains qui fut ponctuellement exécutée. En effet on ſe ſervit depuis ce moment-là de cette époque en Egypte, juſqu'à la premiere année du regne de Dioclétien qui tombe à l'an 284 de J. C. Alors l'*ere actiaque* changeant de nom, fut appellée l'*ere de Dioclétien*, & par les chrétiens de ce pays-là, l'*ere des martyrs*; parce que ce fut ſous le regne de cet empereur qu'arriva la dixieme perſécution de l'égliſe, où tant de martyrs ſcellerent de leur ſang la vérité de leur religion.

Quoique l'*ere actiaque* tirât ſa dénomination de la bataille d'Actium, elle ne commença pourtant que le 29 août de l'année ſuivante, & l'on fixa ce jour-là, parce que c'étoit le premier jour du mois de *Fhoth* qui faiſoit de temps immémorial le premier jour de l'an des Egyptiens. D'ailleurs, les Romains trouverent le 29 août d'autant plus propre à régler le commencement de la nouvelle *ere* d'Egypte, qu'ils avoient réduit ce royaume ſous leur joug vers la fin du mois d'août.

C'eſt auſſi pourquoi le ſénat changea par un décret l'ancien mois de *Sextilis* en celui d'*Auguſtus*, & il ne s'en tint pas à cette ſeule marque de baſſeſſe & de flatterie pour l'empereur. Mais ſans nous y arrêter, admirons le ſort des choſes humaines! Octave par la victoire d'Actium enleve l'empire du monde à Antoine; & ce fut la poſtérité d'Antoine qui dans la ſuite jouit de cet empire, du moins pendant quelque temps, tandis que celle d'Auguſte ne parvint jamais à le poſſéder, *ſic vos non vobis*..... *Voyez* M. Prideaux, qui entre dans de plus grands détails. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

ERE d'ALEXANDRE, *voyez* ERE PHILIPPIQUE.

ERE D'ANTIOCHE, *(Chron.)* cette époque dont ſe ſervent pluſieurs écrivains eccléſiaſtiques, commençoit 49 ans avant J. C., en la 4 année de la 182 olympiade; l'an 705 de Rome. Ce fut auſſi la premiere année de la dictature de Jules Céſar, & celle de la liberté de la ville d'Antioche. Quelques auteurs fixent cette *ere* d'après l'autorité de Scaliger à la 48 année avant J. C.: mais on prétend qu'ils ſe trompent. *Voyez* Pagi, *diſſert. de periodo Græco-Romana;* Pétau, *de doct. Temp. l. X, cap. lxij;* Riccioli, *chronol. reform. l. III, cap. xj, p. 1; art. de M. le chev.* DE JAUCOURT.

* ERE ARMÉNIENNE, qui eſt encore en uſage parmi les Arméniens. Elle commence le 9 juillet de l'an du monde 4501, ou après la naiſſance de J. C. 552.

ERE DES ARABES, *voyez* HÉGIRE.

ERE DE LA CAPTIVITÉ; elle commence au temps où Nabuchodonoſor conduiſit à Babylone Jéchonias, avec 18000 Juifs d'Elite, l'an du monde 3349.

* ERE CHALDAÏQUE; Ptolomée en a fait mention: elle commence au 26 ſeptembre, de l'an du monde 3639.

ERE CHRÉTIENNE. *(Chronol.)* Elle commence au premier jour de janvier après la naiſſance de J. C., dont perſonne ne ſait aujourd'hui l'année.

L'opinion commune de l'égliſe catholique Romaine la met au 25 décembre 753 de la fondation de Rome. Sur quoi il faut remarquer qu'il y a au moins huit opinions différentes touchant l'année de la naiſſance de N. S.

La premiere opinion ſuppoſe cette naiſſance en l'année 748 de la fondation de Rome, ſous le conſulat de Lælius Balbus, & d'Antiſtius Verus: c'eſt l'idée de Képler.

La ſeconde opinion la met en l'année 749 de Rome, ſous le conſulat de l'empereur Auguſte avec Cornelius Sylla: le P. Pétau, jéſuite, eſt entr'autres de ce ſentiment.

La troiſieme opinion eſt de ceux qui croient que J. C. naquit l'an de Rome 750, ſous le conſulat de Calviſius Sabinus & de Paſſienus Rufus: c'eſt l'avis de Sulpice Sévere, *&c.*

La quatrieme opinion eſt de ceux qui penſent que le Sauveur du monde eſt né l'an 751 de Rome, ſous le conſulat de Cornelius Lentulus, & de Valerius Meſſalinus: le cardinal Baronius, Sponde, Scaliger & Voſſius ſont du nombre de ceux qui goûtent cette idée.

La cinquieme opinion place la naiſſance du Meſſie en l'année 752 de Rome, ſous le conſulat d'Auguſte avec Plantius Silvanus:

le

le P. Salian, Onufrius, *&c.* ſuivent cette conjecture.

La ſixieme eſt la commune qui fixe la naiſſance de J. C. en l'année 753 de la fondation de Rome, ſous le conſulat de Cornelius Lentulus & de Calpurnius Piſo : c'eſt le ſentiment de Denys le Petit, de Bede, *&c.* & l'égliſe Romaine l'a autoriſé par ſon martyrologe, le bréviaire, & l'ancien calendrier.

La ſeptieme eſt de ceux qui tiennent pour l'an de Rome 754, comme George Herwart, *&c.*

La huitieme eſt de ceux qui prétendent que le Sauveur naquit l'an 756 de Rome, deux ans plus tard que l'époque commune : Paul de Middelbourg a été de ce ſentiment, qui eſt univerſellement rejeté.

Cette diverſité d'opinions vient des difficultés qu'il y a ſur l'année de la mort d'Hérode, qui vivoit encore lorſque J. C. vint au monde, *in diebus Herodis*, Matth. *ch. ii, v. 2*, ſur le commencement de l'empire d'Auguſte, dont on croit que c'étoit la quarante-deuxieme année, & de celui de Tibere la quinzieme année, *ann. 15 imperii Cæſaris*, Luc, *ch. iij.* ſur l'année du dénombrement du peuple Romain ſous Cyrenius ou Quirenius, gouverneur de Syrie, dont il eſt parlé en S. Luc. *ch. xj.* *Voyez* DÉNOMBREMENT.

On trouve à tous ces égards les auteurs fort partagés : les uns mettent la mort d'Hérode l'an 754 de Rome, & les autres quelques années auparavant : les uns commencent le regne d'Auguſte à la mort de Céſar, d'autres à ſon premier conſulat : les uns font commencer l'empire de Tibere après la mort d'Auguſte, & les autres deux ans auparavant, parce que, diſent-ils, il étoit alors collegue d'Auguſte. Il y a eu pluſieurs dénombremens ſous ce prince, & on a de la peine à fixer l'année de celui dont il eſt fait mention dans S. Luc.

Telles ſont les cauſes qui ont produit les différentes opinions ſur le temps de la naiſſance de J. C. quoique dans l'uſage on ſuive l'année de l'époque vulgaire.

Remarquons d'ailleurs que les anciens Peres de l'égliſe n'ont pas commencé de marquer les années par la naiſſance de J. C. ils ſe ſervoient d'autres époques : ceux du patriarchat d'Alexandrie prenoient la leur de l'*ere actiaque*, ou du jour de la bataille d'Actium : les chrétiens d'Egypte lui ſubſtituerent l'*ere* qu'ils appellerent *dioclétienne*, autrement dite *des Martyrs*. Enfin, les autres chrétiens comptoient leurs années, ou de la fondation de Rome, ou d'après les faſtes conſulaires, ou ſelon la maniere des peuples, au milieu deſquels ils vivoient.

Denys, ſurnommé *le Petit*, né en Scythie, & qui demeuroit à Rome ſous le titre d'*abbé*, au commencement du vj ſiecle, crut qu'il n'étoit pas honorable à des chrétiens de compter leurs années du regne d'un tyran qui avoit fait périr inhumainement tant de fideles ; mais qu'il étoit plus à propos de fixer une époque de la naiſſance de celui pour lequel les chrétiens avoient ſi conſtamment verſé leur ſang. Il fit pour cet effet un cycle paſchal, & en aſſigna le jour au 25 décembre de l'an de Rome 753, pour commencer à compter l'an premier de l'*ere chrétienne*, au mois de janvier 754 du conſulat de C. Céſar & de Paul Emile. Cette *ere* fut généralement approuvée par les chrétiens, peu d'années après qu'elle fut introduite, c'eſt-à-dire, vers l'an 527 : elle n'eut pourtant ſa vogue entiere qu'environ cent ans après, ſous Charles Martel, au commencement du vij ſiecle que l'égliſe latine la ſuivit, & on l'appella depuis univerſellement l'*ere vulgaire*.

Il eſt néanmoins vrai que cette *ere* commença trois ou quatre ans plus tard que la véritable naiſſance de N. S. & que Denys le Petit s'eſt trompé environ de cet eſpace de temps dans la fixation de ſon époque. Sans en diſcuter ici les preuves, je dirai ſeulement que M. Vaillant le pere a fait voir en particulier, par des médailles de Quintilius Varus & d'Antipas, fils d'Hérode, que la naiſſance de J. C. aſſignée par l'égliſe au 25 de décembre, doit être placée dans la 749 année de Rome, puiſque Joſeph rapporte la mort d'Hérode à la fin de mars de l'an 750 de la fondation de cette ville.

Quoi qu'il en ſoit de l'opinion de M. Vaillant, fondée ſur ſes médailles, il ne faut pas s'étonner ſi tant de perſonnes éclairées ignorent les choſes les plus cachées,

puiſqu'elles ne ſavent pas les plus communes. Les chrétiens ne parlent que de la mort de J. C. tandis qu'ils en ignorent réellement l'année, de même que celle de ſa naiſſance. La connoiſſance qu'on pouvoit avoir de l'une & de l'autre s'eſt perdue peu à peu, & l'on eſt enfin venu à n'en ſavoir plus les dates. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ERE DE DIOCLÉTIEN, *(Chronol.)* Epoque qui commença la premiere année de l'empire de Dioclétien, c'eſt-à-dire, l'an 284 après la naiſſance de J. C. c'eſt la même que celle qu'on appella l'*ere des Martyrs*. *V. ci-devant* ERE ACTIAQUE. *Art. de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

* ERE D'EDESSE; c'eſt la même que l'*ere d'Alexandre*.

ERE D'ESPAGNE. *(Chron.)* Cette époque des Eſpagnols commence 38 ans avant l'*ere* chrétienne : elle eſt d'un grand uſage dans l'hiſtoire d'Eſpagne, même dans celle de la partie méridionale des Gaules, & dans une grande partie de l'Afrique. Pierre IV, roi d'Aragon, abolit cette *ere* dans ſes états, l'an 1350 de J. C. on en uſa de même dans le royaume de Valence, en 1358, auſſi bien qu'en Caſtille en 1383: enfin, le roi Jean I l'abolit en Portugal, en 1415. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

* ERE GÉLALÉENE; c'eſt l'*ere* que les Perſans ſuivent aujourd'hui : elle commence au 14 de mars de l'an de J. C. 1079.

* ERE DES GRECS, dont il eſt fait mention au premier livre des Machabées : elle commence au 13 de mars de l'an du monde 3638.

* ERE DES ASMONÉENS; elle commence au temps où Simon délivra entiérement Jéruſalem de la domination des Syriens, ou le 16 mai de l'an du monde 3808.

* ERE DE L'HÉGIRE que ſuivent les Turcs; elle commence au temps où Mahomet ſe ſauva de la Mecque, ou le 16 juillet de l'an de J. C. 622.

* ERE JEZDÉJERDIQUE, en uſage parmi les Perſans; elle commence au temps où Oſmarin, général des Sarrazins, défit & tua Jezdegerd, roi des Perſans, ou le 16 juin de J. C. 632.

* ERE DES JUIFS, celle qu'ils ſuivent encore aujourd'hui, commence au 3 octobre de la 189 année du monde.

* ERE JULIENNE; elle commence à la correction du temps ou du calendrier : ordonnée par Jules Céſar l'an du monde 3905.

* ERE DE LAODICÉE; elle commence l'an du monde 3900.

ERE DU MONDE. *Voyez* ce qui a été dit à l'*ere chrétienne*.

ERE DES MARTYRS. *Voyez* ERE DE DIOCLÉTIEN.

ERE DE NABONASSAR, *(Chronol.)* fameuſe époque aſtronomique dont ſe ſont ſervis Ptolomée, Cenſorin, & autres auteurs. Elle a commencé la ſeptieme année de la fondation de Rome, la ſeconde de la huitieme olympiade, 747 ans avant J. C. c'eſt-à-dire, avant le commencement de l'*ere* vulgaire, & l'an 3967 de la période julienne.

Ce fut alors que l'ancien empire des Aſſyriens, ayant pris fin à la mort de Sardanapale, après avoir eu la domination de l'Aſie pendant plus de 1300 ans, il ſe forma de ſes débris deux empires, l'un fondé par Arbaces, gouverneur des Medes, qui établit ſon ſiege à Ninive, & l'autre par Béléſis, gouverneur de Babylone, qui conſerva pour lui cette ville, la Chaldée & l'Arabie : voilà les deux empires qui ont détruit les royaumes d'Iſraël & de Juda. Béléſis eſt le même que Nabonaſſar, du regne duquel commença l'époque dont il s'agit ici, nommée *ere de Nabonaſſar*. Ce prince eſt appellé dans l'écriture (Iſaïe *l. 2.*) *Baladan*, pere de ce *Moradac* ou *Mordace Empadus*, qui envoya des ambaſſadeurs au roi Ezéchias pour le féliciter ſur ſa convaleſcence. *Article de M. de* JAUCOURT.

ERE DES OLYMPIADES. *Voy.* OLYMPIADES.

ERE DES PATRIARCHES *ou* DES PÉLERINAGES; elle commence au temps où Abraham quitta Haran, l'an du monde 2023 : on rapporte à cette époque pluſieurs faits particuliers de la Bible.

* ERE PHILIPPIQUE, *(Chron.)* époque particuliere à l'Egypte.

Dès que Aridée, frere bâtard d'Alexandre le Grand, déclaré roi, eut changé ſon nom

en celui de *Philippe*, on appella *ere philippique* la ſuite des années, dont celle de la mort d'Alexandre eſt la premiere. Cette *ere* ne commença pas au jour de la mort d'Alexandre, mais au jour de l'année où ce conquérant mourut, c'eſt-à-dire, à notre 12 de novembre de l'an 323 avant J. C. A l'*ere philippique* ſuccéda l'*ere actiaque*, l'an 724 de Rome; & à cette derniere l'*ere de Dioclétien*, l'an 284 de J. C. Pour entendre en gros l'hiſtoire d'Egypte, il faut ſe rappeller la ſucceſſion des diverſes *eres* qui ont eu cours dans ce pays-là, & y appliquer les faits, afin d'éviter la confuſion: le reſte de cette hiſtoire eſt un abyme. *Art. de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

L'*ere philippique* commence au 12 novembre, ce jour étant le premier de l'année vague Egyptienne. C'eſt de cette époque que Théon, Albategnius, *&c.* ſe ſont ſervis. On peut obſerver qu'entre les deux *eres* de Nabonaſſar & la mort d'Alexandre, il s'eſt écoulé préciſément 424 années Egyptiennes.

* ERE DE ROME; elle commence au temps de la fondation de cette ville par Romulus, ou le 21 avril de l'année 3190 du monde.

ERE DES SÉLEUCIDES. *(Chron.)* Cette époque très-célebre s'appelloit en Orient *les années des Grecs. Voyez* ÉPOQUE.

C'eſt à l'entrée du ſage & brave Seleucus dans Babylone, après la défaite de Nicanor, l'an 312 avant J. C. que commença l'*ere* fameuſe *des Séleucides*, cette *ere* dont tout l'Orient, païens, juifs, chrétiens, mahométans, ſe ſont ſervis. Les juifs la nomment autrement à la vérité; ils l'appellent l'*ere des contrats*, parce que, lorſqu'ils tomberent ſous le gouvernement des rois Syro-Macédoniens, ils furent obligés de l'employer dans toutes les dates des contrats & des autres pieces civiles. Cependant ils s'y accoutumerent ſi bien, que plus de 1000 ans encore après J. C. ils n'avoient point encore d'autres époques: ce ne fut qu'alors qu'ils s'aviſerent de compter les années depuis la création du monde, comme ils font aujourd'hui. Tant qu'ils reſterent en Orient, ils ſuivirent la coutume des nations d'Orient, où l'on marquoit les années par cette *ere*; mais quand vers l'an 1040 ils en furent chaſſés & obligés de ſe jeter dans l'occident, & de s'établir en Eſpagne, en France, en Angleterre & en Allemagne, ils apprirent de quelques chronologiſtes chrétiens à compter depuis la création du monde.

La premiere année de cette *ere* de la création, ſelon leur compte, tombe ſur l'an 953 de la période julienne, & commence à l'équinoxe d'automne; mais, ſelon Scaliger, la véritable année de la création du monde tombe 189 ans, & ſelon d'autres 249 ans plutôt que les juifs ne la mettent dans leur *ere*: quoi qu'il en ſoit, cette *ere des contrats* n'eſt pas encore tout à fait hors d'uſage parmi eux.

Les Arabes la nomment *taric dilcarnain*, *l'ere du bicornu* ou *de l'homme à deux cornes*. Les auteurs qui veulent que cette *ere* regarde Alexandre ſe trompent, puiſqu'elle ne commença que douze ans après la mort de ce prince, ſavoir, au temps du rétabliſſement de Seleucus à Babylone; il faut donc chercher l'origine de *taric dilcarnain* dans la perſonne de Seleucus, qui, effectivement, au rapport d'Appien, étoit ſi fort ou ſi adroit, qu'en prenant un taureau par les cornes il l'arrêtoit tout court, ce qui avoit donné lieu aux ſculpteurs de le repréſenter ordinairement avec deux cornes de bœuf à la tête.

Les deux livres des Machabées *(I, Mach. j, 10, 11)* l'appellent l'*ere du royaume des Grecs*, & tous deux l'emploient dans leurs dates; avec cette différence pourtant, que le premier de ces livres la fait commencer au printemps, & l'autre à l'automne de la même année. Le calcul de ce dernier ſe trouve par-là être le même que celui qu'ont ſuivi les Syriens, les Arabes, les Juifs, en un mot, tous ceux qui ſe ſervoient autrefois de cette *ere*, ou qui l'emploient encore aujourd'hui, à la réſerve des ſeuls Chaldéens; car ces derniers ne regardant pas Seleucus comme bien établi à Babylone, avant le printemps de l'année ſuivante, ils ne fixerent l'*ere des Séleucides* qu'à cette époque, d'où vient que toutes les années de cette *ere* commençoient auſſi parmi eux dans la même ſaiſon.

Je ne déguiſerai point qu'il y a dans la

maniere de compter des deux livres des Machabées quelque choſe d'aſſez ſurprenant, dont aucun critique, que je ſache, n'a jamais rendu raiſon, ni le célebre Uſcher, ni le ſavant Prideaux lui-même. Les dates du premier livre des Machabées précedent d'un an entier celles du ſtyle de Chaldée; & celles du ſecond livre des Machabées ne précedent le ſtyle de Chaldée que de ſix mois. On ſait bien que dans l'*ere des Séleucides* le ſtyle de Chaldée & de Syrie différoit, en ce que le ſtyle de Chaldée commençoit ſix mois après celui de Syrie au printemps ſuivant: mais d'où vient la différence des ſtyles qui eſt entre le premier & le ſecond livre des Machabées, & d'où vient même que le premier livre des Machabées eſt le ſeul qui faſſe commencer l'*ere des Séleucides* un an entier avant le ſtyle des Chaldéens? *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

* ERE DE SYRACUSE: elle commence au temps où Timoléon rétablit les affaires des Syracuſains, ou l'an du monde 3607.

* ERE DE TROYE; elle commence à la priſe de cette ville, ou l'an du monde 2766.

* ERE DES TURCS. *Voyez* ERE DE L'HÉGIRE.

* ERE DES TYRIENS; elle commence au temps où ces peuples recouvrerent leur liberté, ou l'an du monde 3825.

* EREBE, ſ. m. (*Mythol.*) Ce mot ſignifie *ténebre*. L'*Erebe* eſt, ſelon Héſiode, fils du chaos & de la nuit, & pere du jour.

Les anciens ont encore donné le nom d'*érebe* à une partie de leurs enfers; c'eſt la demeure de ceux qui ont bien vécu. Il y avoit une expiation particuliere pour les ames détenues dans l'*érebe*.

ERECTEURS DU CLITORIS, *ou* ISCHIO-CAVERNEUX, eſt le nom qu'on donne en anatomie à une paire de muſcles qui viennent de la tubéroſité de l'iſchion, & qui s'inſerent au corps ſpongieux du clitoris, dont ils produiſent l'érection dans le coït. *Voyez* CLITORIS.

§ ERECTEUR, ERECTION, (*Anat. Phyſiol.*) les muſcles auxquels on a donné le nom d'*érecteurs*, ne méritent certainement pas ce nom. Ils naiſſent de l'iſchion au deſſus de la tubéroſité, mais plus bas que les corps caverneux du pénis, & ils montent en dedans & en devant pour s'attacher avec une inſertion tendineuſe dans les corps caverneux. Ils ne peuvent donc qu'abaiſſer ces corps, & le pénis avec eux: & leur action doit être de l'éloigner du bas-ventre, & de lui faire faire un plus grand angle avec l'os pubis; ce qui le proportionne mieux avec la ſituation preſque tranſverſale du vagin. Ils ne peuvent en aucune maniere comprimer les veines du pénis.

Indépendamment de cette remarque, on ſent au premier coup d'œil qu'il faut une cauſe beaucoup plus générale qu'un muſcle, pour une action ſi généralement néceſſaire dans toutes les claſſes des animaux. Les quadrupedes à ſang froid, les oiſeaux, les inſectes ont un pénis ſans muſcle *érecteur*. On n'a d'ailleurs qu'à faire attention à la maniere dont le mamelon du ſein d'une femme ſe redreſſe. Il eſt petit, replié ſur lui-même & ſans muſcle quelconque. Une légere friction le releve, le redreſſe, le rend cylindrique; le ſang ſe répand dans ſa ſubſtance, l'échauffe & le rougit. Cette action ſi parallele à celle du pénis ſe paſſe ſans qu'il y ait une ombre d'action muſculaire. L'*érection* eſt d'ailleurs trop durable dans certains cas, pour être l'action d'un muſcle qui ſe relâcheroit certainement, aucun muſcle ne pouvant ſoutenir une contraction continuelle. On a vu l'*érection* durer vingt-quatre heures de ſuite, & des mois entiers, ſi l'on en croit Aurélien.

Sans entreprendre de découvrir le ſecret de la nature, nous tâcherons d'en écarter du moins l'erreur, & d'y remettre l'hypotheſe à ſon juſte prix.

L'*érection* ſe fait par une extravaſation du ſang: les eſprits étendroient mal des ſacs auſſi ſolides, que le ſont les corps caverneux. Il eſt facile d'imiter la nature en injectant les arteres des parties génitales: la colle colorée entre dans les ſacs & les dilate: on a reconnu dans l'animal vivant, que c'eſt le ſang dont ils ſe rempliſſent dans l'action vénérienne.

Ces ſacs ſont au nombre de trois; nous n'en dirons que le plus néceſſaire. Le pénis a deux corps caverneux qui naiſſent des branches montantes de l'iſchion, ſe rapprochent, ſont paralleles & adoſſés, & com-

muniquent encore enſemble & ſe terminent au commencement du gland par des culs-de-ſac prolongés en pointe.

Le troiſieme ſac eſt plus lâche, il naît par lui-même ſous l'uretre, par une bulbe un peu mi-partie, mais qui bientôt embraſſant l'uretre devient une enveloppe circulaire qui paſſe inférieurement entre les deux corps caverneux du pénis juſqu'à ſon extrêmité, ſe replie enſuite, s'élargit, revient contre elle-même, & ſe termine par un bourlet incomplet, qui embraſſe preſque tout le pénis, & même ſes corps caverneux.

Tous les trois ſacs ſont remplis d'une cellulosité à larges mailles, faites par des lames, & fortifiées dans le pénis par des filets tendineux.

Les corps caverneux du pénis ſe dilatent beaucoup plus ſouvent que celui de l'uretre, ils forment une *érection* moins parfaite, telle que la produit l'abondance de l'urine. Le corps caverneux de l'uretre ſe gonfle le dernier, & ne ſe gonfle même que par une irritation beaucoup plus grande; quand il s'eſt gonflé, l'éjaculation ſuit ordinairement de près.

Dans les animaux quadrupedes, il n'y a ſouvent qu'un ſeul corps caverneux au pénis, mais celui de l'uretre ſe retrouve dans le plus grand nombre des eſpeces.

Dans le clitoris, partie analogue au pénis, l'uretre eſt éloigné des deux corps caverneux analogues à ceux de l'homme. La même ſtructure ſe trouve dans les mâles des grands oiſeaux, comme de l'autruche & du caſuel; l'uretre ne perce pas le pénis.

Nous avons examiné les différentes cauſes de l'*érection*: l'une ſe réduit à l'affluence du ſang dans l'organe génital, & l'autre à une irritation quelconque.

En liant les veines du pénis, en liant le pénis tout entier, on produit une *érection* & les corps caverneux ſe gonflent: il eſt vrai qu'elle n'a jamais la roideur qui ſuit l'irritation, mais il eſt bien difficile auſſi de gêner entiérement par la ligature le retour du ſang, parce que les veines cutanées du pénis communiquent avec les veines internes, par le moyen de la veine du prépuce, & que ces mêmes veines communiquent encore avec les veines du ſcrotum, qu'une ligature qui ſerre la veine du pénis ne ſauroit comprimer. Le gonflement du pénis dans les cadavres eſt analogue à celui que le ſang produit: l'air développé par les commencemens de la pourriture, gonfle alors les corps caverneux.

L'autre cauſe eſt l'irritation qui elle-même eſt la ſuite de pluſieurs ſtimulus différens; le plus naturel, c'eſt la préſence d'une abondance de liqueur fécondante, contenue dans les véſicules ſéminales. Il en naît un ſentiment particulier, quelquefois même douloureux, avec une puiſſante diſpoſition à l'*érection*; c'eſt la voix de la nature qui demande ſes beſoins. Cette cauſe ſeule ſuffit pour produire l'éjaculation ſans aucune irritation extérieure.

L'urine retenue dans la veſſie urinaire produit des *erections* matinales, elle agit même dans les enfans qui ne ſont que de naître, & les met dans un état dont on les auroit cru incapables.

Des ulceres dans la verge, l'action des cantharides qui prive l'uretre de ſa mucoſité, le fouet même & les orties, ancien remede des ſorcieres Romaines, le poiſon de la lepre font un effet ſemblable, & les cantharides pouſſent la nature juſqu'à des excès funeſtes.

L'imagination ſert de ſtimulus; elle eſt très-puiſſante dans la vigueur de l'âge. La lecture, les peintures, le ſouvenir des plaiſirs, l'amour d'une belle perſonne font tout ce que pourroit faire le remede le plus actif. Les parties odorantes d'une femelle de la meme eſpece irritent les deſirs de tous les animaux mâles, & les portent à une eſpece de fureur remarquable, ſur-tout dans les chevaux.

Des mouvemens convulſifs dans les nerfs, funeſtes à toute la machine, irritent puiſſamment l'organe de la génération, & font quelquefois tout ce que la jouiſſance pourroit faire. Tel eſt le pouvoir de l'épilepſie, celui des bleſſures des nerfs, celui des poiſons, & ſur-tout de l'arſenic.

Mais la nature ne conduit l'animal que par l'attrait du bonheur. La cauſe la plus commune de l'érat dont nous parlons, c'eſt la ſenſibilité extrême des nerfs nombreux, & preſque ſans enveloppe, qui rempliſſent la pulpe du gland. Le frottement excite dans ces nerfs une ſenſation dont la

vivacité efface toutes les autres ſenſations de l'animal.

Nous avons trouvé les deux cauſes de l'*érection;* l'immédiate, c'eſt l'affluence du ſang dans les corps caverneux, pendant que ſon retour dans les veines eſt gêné; & la cauſe qui produit cette affluence, c'eſt l'irritation de nerfs de l'organe génital. Il reſte à trouver le méchaniſme par lequel l'irritation produit l'affluence du ſang.

L'irritation des nerfs cauſe en général une congeſtion du ſang dans la partie irritée; la friction ſeule de toute partie du corps humain, l'inflammation, la douleur, produiſent cet effet, & le frottement du mamelon du ſein lie cette congeſtion à celle dont l'*érection* eſt l'effet.

Cette irritation paroît avoir deux effets ſur le mouvement du ſang; elle accélere le torrent du ſang artériel, qui ſe porte à la partie irritée; delà la chaleur, la rougeur, un certain degré de tenſion, que le retardement du ſang veineux ſeul ne produiroit pas. Il eſt difficile de découvrir le méchaniſme de cette congeſtion, mais le fait eſt conſtant. Le ſang ſe porte avec vivacité dans les arteres mêmes de la partie irritée; l'exemple de l'œil rend cette action viſible: elle le fait extravaſer dans les parties du corps, où des cellules ſont préparées pour le recevoir, comme dans le mamelon, le pénis, le clitoris.

La même irritation des nerfs arrête le retour du ſang veineux; car ſi ce retour n'étoit pas rendu plus difficile & plus lent, il n'y auroit aucune tumeur dans la partie irritée, il n'y auroit qu'une circulation plus rapide.

On a cherché des muſcles qui irrités par l'action nerveuſe comprimaſſent des veines, & fiſſent l'effet d'une ligature. Nous avons exclu les *érecteurs*. Les accélérateurs ſont en effet quelque choſe de ſemblable, leur action eſt volontaire, elle eſt la ſeule par laquelle la volonté ait quelque pouvoir ſur l'*érection;* on peut l'augmenter par ce muſcle qui comprime en effet de groſſes veines nées de la bulbe de l'uretre, & qui en empêche le ſang de revenir.

Les lévateurs de l'anus pourroient peut-être relever tout l'appareil de l'uretre naiſſant avec la proſtate. Mais nous ne croyons pas qu'on doive expliquer un phénomene commun à tous les animaux par une ſtructure particuliere à un petit nombre d'eſpeces.

Seroient-ce des lacs que les nerfs formeroient autour des veines naiſſantes? La probabilité de cette conjecture a déja frappé Willis & Vieuſſens; & M. du Vernoy ayant trouvé dans l'organe de l'éléphant un très-beau réſeau de nerfs, l'a appliqué à l'action dont nous cherchons la cauſe.

On doit toujours être difficile à ſe livrer à tout ce que l'évidence n'appuie pas. Les nerfs ne ſont point irritables: leurs petits paquets droits, & paralleles comme ceux des fibres muſculaires, ne ſe raccourciſſent pas: le nerf partagé en deux s'alonge plutôt qu'il ne ſe raccourcit. Si le nerf ne ſe raccourcit pas quand il eſt irrité, il ne peut pas ſerrer les lacs qu'il formeroit autour d'une veine: dans les corps caverneux même, ces lacs ne ſeroient qu'une hypotheſe gratuite.

N'exigeons pas de l'eſprit de nous révéler des ſecrets dont les ſens nous refuſent l'accès. Il paroît que l'irritation nerveuſe accélere au pénis le ſang artériel, qu'elle en retarde le retour dans les veines, & que l'*érection* eſt la ſuite de ce pouvoir des nerfs. C'eſt un pas vers la vérité; mais nous ne nous ſentons pas les lumieres ſuffiſantes pour nous conduire plus loin.

Il n'y a point de difficulté à expliquer le relâchement qui ſuit l'*érection*. L'irritation nerveuſe ayant ceſſé, ſes effets diſparoiſſent avec elle, le ſang artériel ne ſe porte plus avec impétuoſité à l'organe, & le ſang veineux rentre dans la maſſe commune; les corps caverneux ne ſe gonflent donc plus par l'affluence du ſang, & ils ſe déſempliſſent par la ſortie du ſang qui les rempliſſoit. Une ſimple cauſe qui augmente la contraction propre des corps caverneux, diſſipe l'*érection*, comme l'eau froide: la ſaignée des veines du pénis fait le même effet. *(H. D. G.)*

ERECTION, ſ. f. *(Grammaire.)* ſe dit dans un ſens figuré; comme l'*érection* d'un marquiſat ou duché: les évêchés ne peuvent être *érigés* que par le roi.

C'étoit anciennement un uſage de lever ou d'*ériger* des ſtatues aux grands hommes. On demandoit un jour à Caton le cenſeur,

pourquoi on ne lui avoit point érigé de ſtatue. Demandez plutôt, répondit-il, *pourquoi on m'en auroit* érigé *une.*

ÉRECTION, *(Phyſiologie.)* ſe dit de l'action par laquelle l'homme couché ſe leve, pour mettre ſon corps *debout*; c'eſt-à-dire dans une ſituation perpendiculaire à l'horizon, de la tête aux piés.

La condition eſſentielle pour l'exercice de cette action, conſiſte en ce que le cours des humeurs ſe faſſe avec égalité dans toute la ſubſtance corticale du cerveau & de celle-ci dans ſa médullaire, d'où il réſulte une abondante ſecrétion d'eſprits animaux, qui puiſſent être diſtribués librement & en juſte proportion dans tous les nerfs & dans tous les muſcles; en ſorte que les extenſeurs d'un membre trouvent une certaine fermeté dans les fléchiſſeurs d'un autre membre & réciproquement. *V.* MUSCLE.

L'*érection*, conſidérée phyſiquement, préſente une très-grande complication de mouvemens, qui ſont tous très-conſidérables, par la force néceſſaire pour les produire, quoiqu'ils paroiſſent l'être très-peu.

Il n'eſt pas poſſible d'expliquer ici le méchaniſme de cette fonction muſculaire, quelque belle & quelqu'intéreſſante qu'en pourroit être l'expoſition, parce qu'elle ne renfermeroit guere moins que l'hiſtoire de tous les muſcles & de tous les os du corps humain: il ſuffit de dire ici que dans la plupart des mouvemens, & particuliérement dans l'*érection*, les os du baſſin ſont le point fixe commun à toutes les parties de cet admirable édifice. *Extrait d'*Haller. *Voyez* MOUVEMENT MUSCULAIRE; Borelli, *de motu animalium. (d)*

ÉRECTION, *(Médecine phyſiologique.)* eſt le terme employé pour ſignifier l'état du membre viril, dans lequel il ceſſe d'être pendant & ſe ſoutient de lui-même, releve, dreſſe; en ſorte que le gland, qui en étoit la partie inférieure, en devient la ſupérieure: cela ſe fait conſéquemment à ce que les corps caverneux & ſpongieux qui compoſent la verge ſont gonflés, tendus; ce qui la rend dure, ferme de flaſque & molle qu'elle étoit avant ce changement.

C'eſt dans l'*érection* que conſiſte la diſpoſition néceſſaire pour l'intromiſſion du membre viril dans le vagin, relativement à la fonction à laquelle eſt deſtiné cet organe pour la génération. C'eſt dans le même ſens, quoique pour une fin différente, que l'on dit du clitoris, qu'il eſt ſuſceptible d'*érection*, attendu que cette partie eſt en petit de la même ſtructure que la verge.

On peut encore regarder comme une ſorte d'*érection* le gonflement qui ſurvient aux mamelons de l'un & de l'autre ſexes; ſur-tout à ceux des femmes, dans leſquels il eſt plus marqué.

Toutes les parties dont il vient d'être fait mention, ont cela de commun, qu'elles paſſent à cet état d'*érection*, en conſéquence de l'imagination échauffée par la repréſentation idéale ou phyſique des objets propres à exciter l'appétit vénérien, & ſur-tout de l'attouchement ſenſuel ou de toute autre impreſſion extérieure, qui peuvent mettre en jeu la ſenſibilité dont ces organes ſont doués, & exciter l'*éréthiſme* des parties nerveuſes dont ils ſont compoſés, qui empêche le retour par les veines, du ſang porté par les arteres dans les cavités ou cellules que l'anatomie démontre dans la ſtructure de tous ces différens organes.

Le méchaniſme de l'arrêt du ſang, néceſſaire pour établir l'*érection*, a été diverſement expliqué, ſur-tout à l'égard de la verge (*voyez* VERGE); mais les raiſons que l'on en a données juſqu'à préſent, ne paroiſſent pas entiérement ſatisfaiſantes, parce qu'il faudroit qu'elles puſſent convenir à l'égard de toutes les parties ſuſceptibles *d'érection*; attendu qu'il y a lieu de croire que la nature n'opere pas le même effet différemment dans l'une que dans l'autre, c'eſt cette cauſe commune qui reſte à aſſigner; on ne peut en faire la recherche que d'après l'expoſition anatomique des parties mêmes: ainſi on ne peut placer ce qui peut être dit à ce ſujet, que dans les articles concernant les différens organes dont il s'agit. *Voyez les articles* ÉRECTEURS, VERGE, CLITORIS, MAMELON, COÏT, GÉNÉRATION, GROSSESSE. *(d)*

EREMONTS, ſ. m. pl. *terme de charron.* Ce ſont deux morceaux de bois quarrés,

posés & enchâssés sur l'avant-train, & qui sortent en dehors & viennent embrasser le timon du carrosse.

ÉRESIE, s. f. *eresia*, (*Hist. nat. bot.*) genre de plante dont le nom a été dérivé de celui de la patrie de Théophraste dans l'isle de Lesbos. La fleur des plantes de ce genre est monopétale, en forme de cloche ouverte & découpée. Il s'éleve du calice un pistil qui est attaché comme un clou, & qui devient dans la suite un fruit rond, membraneux, & rempli de semences qui tiennent à un placenta. Plumier, *nova plant. amer. gener.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

ÉRESIPELE, s. f. (*Médecine.*) est le nom d'une maladie inflammatoire, qui a le plus souvent son siege à la surface du corps; elle consiste dans une tumeur assez étendue, sans bornes marquées, peu élevée au dessus du niveau des parties voisines, sans tension notable, accompagnée de douleur avec démangeaison, de chaleur âcre & d'une couleur rouge tirant sur le jaune; qui cede à la pression des doigts, blanchit par cet effet, & devient rougeâtre dès que la pression cesse; & ce qui caractérise ultérieurement cette tumeur, c'est qu'elle semble changer de place, à mesure qu'elle se dissipe dans la premiere qu'elle occupoit; elle s'étend de proche en proche aux parties voisines.

Le mot *éréſipele*, ἐρυσιπελας, vient de ἐρύθρος, *ruber*, & de πέλας, *propè*, *presque rouge*; ce qui convient à la couleur de cette tumeur, qui n'est pas d'un rouge foncé comme le phlegmon, mais plutôt de couleur de rose; ce qui lui a fait donner le nom de *rosa* par les Latins: l'*éréſipele* a aussi été appellée par les anciens *ignis sacer*, feu sacré, à cause de la chaleur vive que l'on ressent dans la partie qui en est affectée.

L'*éréſipele* peut être de différente espece: lorsqu'elle n'est pas accompagnée d'autres symptomes que ceux qui ont été mentionnés dans la définition, elle est simple; & lorsque le milieu de la tumeur *éréſipélateuſe* est occupé par un phlegmon, par un œdeme, ou par un squirre, elle est composée & prend différente dénomination en conséquence, selon la nature de la tumeur à laquelle elle se trouve jointe; ainsi elle est dans ce cas-là, *éréſipele phlegmoneuſe*, *œdemateuſe* ou *ſquirreuſe*: on la distingue en essentielle, si elle ne dépend d'aucune maladie antérieure, & en symptomatique, si elle est compliquée avec une autre maladie qui l'ait produite: elle est encore distinguée en interne ou externe, selon le différent siege qu'elle occupe; en benigne & en maligne, selon la nature des symptomes qu'elle produit; en accidentelle ou habituelle, selon qu'elle attaque une seule fois, ou qu'elle revient plusieurs fois & même périodiquement tous les mois ou tous les ans, selon qu'il conste par plusieurs observations.

L'*éréſipele* externe affecte communément la peau, la membrane adipeuse, & quelquefois, mais rarement, la membrane des muscles.

Lorsqu'elle est interne, elle peut avoir son siege dans tous les visceres, & vraisemblablement dans leur tissu cellulaire sur-tout; mais alors il est rare qu'on la considere autrement que comme une inflammation en général.

Le sang qui forme l'*éréſipele* est moins épais, moins dense que celui qui forme le phlegmon (*voyez* PHLEGMON); mais il est d'une nature plus âcte & plus susceptible à s'échauffer: ces qualités du sang étant posées, si son cours vient à être retardé tout-à-coup dans les extrêmités artérielles, & qu'il en passe quelques globules dans les vaisseaux lymphatiques, qui naissent des arteres engorgées, l'action du cœur & de tout le système des vaisseaux restant la même, ou devenant plus forte, toutes ces conditions étant réunies, la cause continente de l'*éréſipele* se trouve établie avec le concours de toutes les autres circonstances qui constituent l'inflammation en général. *Voyez* INFLAMMATION.

Les causes éloignées de l'*éréſipele* sont très-nombreuses; elle est souvent l'effet de différentes évacuations supprimées, comme des menstrues, des lochies arrêtées, d'une rétention d'urine, mais plus communément du défaut de respiration insensible, occasionée par le froid; elle est quelquefois produite par l'ardeur du soleil à laquelle on reste trop long-temps exposé; par l'application de quelques topiques

topiques âcres, de quelque emplâtre qui bouche les pores d'une partie de la peau, des répercuſſifs employés mal-à-propos: le mauvais régime, l'uſage des alimens âcres, des liqueurs fortes, les mauvaiſes digeſtions, ſur-tout celles qui fourniſſent au ſang des ſucs alkalins, rances, le trop grand exercice, les veilles immodérées, les peines d'eſprit contribuent auſſi à faire naître des tumeurs *éréſipélateuſes*, qui peuvent être encore des ſymptomes de plaies & d'ulceres, dans les cas où il y a diſpoſition dans la maſſe des humeurs: cette diſpoſition qui conſiſte en ce qu'elles ſoient acrimonieuſes, & qui dépend ſouvent d'un tempérament bilieux, a auſſi beaucoup de part à rendre efficaces toutes les cauſes éloignées, tant internes qu'externes, qui viennent d'être mentionnées.

Le caractere de l'*éréſipele* eſt trop bien diſtingué par les ſymptomes qui lui ſont propres, rapportés dans la définition, pour qu'on puiſſe la confondre avec toute autre eſpece de tumeur, s'ils ſont bien obſervés.

L'*éréſipele* n'eſt pas toujours accompagnée de ſymptomes violens, ſur-tout lorſqu'elle n'attaque pas le viſage; cependant il s'y en joint ſouvent de très-fâcheux, tels que la fievre qui eſt plus ou moins forte & plus ou moins ardente; les inſomnies, les inquiétudes: & comme elle eſt dans pluſieurs cas une maladie ſymptomatique, dépendante d'une fievre putride, par exemple, les accidens qu'elle produit varient ſelon les différentes circonſtances.

L'*éréſipele* n'eſt pas dangereuſe, lorſqu'elle eſt ſans fievre, & qu'elle n'eſt accompagnée d'aucun ſymptome de mauvais caractere; & au contraire il y a plus ou moins à craindre pour les ſuites de la maladie, à proportion que la fievre eſt plus ou moins conſidérable, & que les autres accidens ſont plus ou moins nombreux & violens.

L'*éréſipele* de la face eſt de plus grande conſéquence, tout étant égal, que celle qui affecte les autres parties du corps, à cauſe de la délicateſſe du tiſſu de celle du viſage, dont les vaiſſeaux ont moins de force pour ſe débarraſſer de l'engorgement inflammatoire. Cet engorgement eſt cependant moins difficile à détruire que dans toute autre inflammation; parce que la matiere qui le forme n'a pas beaucoup plus de ténacité que les humeurs ſaines qui coulent naturellement dans les vaiſſeaux de la partie affectée: ainſi elle eſt très-diſpoſée à la réſolution. *Voyez* RÉSOLUTION. Mais cette maniere dont ſe termine ordinairement l'*éréſipele* n'eſt pas toujours parfaite, l'humeur viciée peut être diſſoute, ſans être entiérement corrigée; en ſorte qu'elle ne ſoit pas encore propre à couler dans les autres vaiſſeaux où elle eſt jetée par l'action de ceux qui s'en ſont débarraſſés: quelquefois elle ne cede qu'à la force de ces derniers, & reprend ſa conſiſtance vicieuſe, lorſqu'elle eſt parvenue dans des vaiſſeaux voiſins qui agiſſent moins; ainſi l'*éréſipele* change de ſiege comme en rampant de proche en proche; elle eſt ſouvent rebelle dans ce cas & donne beaucoup de peine; elle parcourt quelquefois la moitié de la ſurface du corps, ſans qu'on puiſſe en arrêter les progrès, parce qu'alors le ſang eſt pour ainſi dire infecté d'un levain *éréſipélateux*, qui fournit continuellement de quoi renouveller l'humeur morbifique dans les parties affectées ou dans les voiſines: mais ce changement eſt bien plus fâcheux encore, lorſque le tranſport de cette humeur ſe fait du dehors au dedans, & ſe fixe dans quelque viſcere; alors l'*éréſipele* qui en réſulte, eſt d'autant plus dangereuſe que la fonction du viſcere eſt plus eſſentielle: on doit auſſi très-mal augurer de celle, qui ſans changer de ſiege, tend à la ſuppuration ou à la gangrene; car il réſulte du premier de ces deux événemens, qu'il ſe fait une fonte de matieres âcres, rongeantes, qui forment des ulceres malins, très-difficiles à guérir, & il ſuit de la gangrene *éréſipélateuſe*, qu'ayant par la nature de l'humeur qui l'a produite, beaucoup de facilité à s'étendre, elle conſume & fait tomber comme en putrilage la ſubſtance des parties affectées, en ſorte qu'il eſt très-difficile d'en arrêter les progrès & preſque impoſſible de la guérir.

Toute autre maniere que la réſolution dont l'*éréſipele* peut ſe terminer, étant funeſte, on doit donc diriger tout le traitement de cette eſpece d'inflammation, à la faire réſoudre, tant par les remedes internes

que par les topiques, d'autant plus que la matiere morbifique y a plus de diſpoſition que dans toute autre tumeur inflammatoire. Pour parvenir à ce but ſi deſirable, on doit d'abord preſcrire une diete ſévere, comme dans toutes les maladies aiguës, qui conſiſte à n'uſer que d'une petite quantité de bouillon peu nourriſſant, adouciſſant & rafraîchiſſant, & d'une grande quantité de boiſſon qui ſoit ſeulement propre à détremper & à calmer l'agitation des humeurs pour les premiers jours, & enſuite à diviſer légérement & à exciter la tranſpiration. Il faut en même temps ne pas négliger les remedes eſſentiellement indiqués, tels que la ſaignée, qui doit être employée & répétée proportionnément à la violence de la fievre, ſi elle a lieu; ou à celle des ſymptomes, aux forces & au tempérament du malade, à la ſaiſon & au climat. Il convient de donner la préférence à la ſaignée du pied, dans le cas où l'*éréſipele* affecte la tête ou le viſage. Il faut de plus examiner, à l'égard de toute ſorte d'*éréſipele*, ſi le mal provient du vice des premieres voies, & s'il n'eſt pas un ſymptome de fievre putride. Si la choſe eſt ainſi, d'après les ſignes qui doivent l'indiquer, on doit ſe hâter de faire uſage des purgatifs, des lavemens, & même des vomitifs répétés: ces derniers ſont particuliérement recommandés contre l'*éréſipele* de la face, qu'ils diſpoſent à une prompte réſolution, ſelon que le démontre l'expérience journaliere: on calmera le ſoir l'agitation cauſée par ces divers évacuans, en faiſant prendre au malade un julep anodin ou une émulſion. Pour ce qui eſt des topiques, on ne peut pas les employer pour l'*éréſipele* de la face, parce que les émolliens anodins, en relâchant le tiſſu déja très-foible de cette partie, peuvent diſpoſer l'inflammation à devenir gangréneuſe, & parce que les réſolutifs atténuans ne peuvent pas agir ſans augmenter l'action des ſolides, la réaction des fluides, ſans rendre la chaleur & l'acrimonie plus conſidérable; ce qui diſpoſe l'*éréſipele* à s'exulcérer, & à cauſer des douleurs extrêmes; ce qui peut être auſſi ſuivi de la mortification: ainſi il vaut mieux n'employer aucun remede externe dans ce cas, que d'en eſſayer, dont il y a lieu de craindre de ſi mauvais effets.

Lorſque l'*éréſipele* occupe toute autre partie de la ſurface du corps, on peut faire uſage avec beaucoup de ſuccès, des topiques émolliens réſolutifs, par le moyen deſquels on parvienne à relâcher plus ou moins le tiſſu de la partie affectée, à tempérer l'acrimonie du ſang & de la lymphe, à modérer la chaleur, à calmer la douleur, & à rendre plus fluides les humeurs qui forment l'inflammation, afin d'en faciliter au plutôt la réſolution. Il faut choiſir parmi ces remedes, ceux qui ſont les plus proportionnés à la nature du mal, & mêler à propos les émolliens avec les réſolutifs, ou les employer ſéparément, ſelon l'exigence des cas, ſous forme de fomentations ou de cataplaſmes, qui doivent être diverſement préparés, ſelon les différentes eſpeces d'*éréſipeles*. On doit auſſi en commencer ou en ceſſer l'uſage plutôt ou plus tard, ſelon que l'exigent les indications. *Voy.* EMOLLIENS, RÉSOLUTIFS, *&c.*

Il n'eſt aucun cas où l'on puiſſe appliquer des remedes répercuſſifs ſur l'*éréſipele*, de quelque eſpece qu'elle ſoit, non plus que des narcotiques, des huileux. Les premiers, en reſſerrant les vaiſſeaux, y fixeroient la matiere morbifique, & la diſpoſeroient à ſe durcir, ou la partie à ſe gangréner, ou donneroient lieu à des métaſtaſes funeſtes. Les ſeconds, en ſuſpendant l'action des vaiſſeaux engorgés, tendroient également à produire la mortification. Les troiſiemes, en bouchant les pores, en empêchant la tranſpiration, augmenteroient la pléthore de la partie affectée, l'acrimonie des humeurs, & par conſéquent rendroient plus violens les ſymptomes de l'*éréſipele*. S'il ſe forme des veſſies ſur l'*éréſipele*, par la ſérosité âcre, qui détache l'épiderme & le ſépare de la peau, ce qui arrive ſouvent, il faut donner iſſue à l'humeur contenue, qui par ſa qualité corroſive & par un plus long ſéjour, pourroit exulcérer la peau. On doit, pour éviter ces mauvais effets, ouvrir ces veſſies avec des ciſeaux, en exprimer le contenu avec un linge, & y appliquer quelque lénitif, ſi l'érosion eſt commencée par la nature du mal, ou par mauvais traitement. Lorſque

l'*éréſipele* ſe termine par la ſuppuration ou par la gangrene, il faut employer les remedes convenables à ces differens états. *Voyez* SUPPURATION, ULCERE, GANGRENE.

Lorſque l'*éréſipele* ne provient pas d'une cauſe interne, d'un vice des humeurs, & qu'elle eſt cauſée par la craſſe de la peau, par l'application de quelque emplâtre qui a pu arrêter la tranſpiration, embarraſſer le cours des fluides dans la partie, il faut d'abord emporter la cauſe occaſionelle, nettoyer la peau avec de l'eau ou du vin chaud, ou de l'huile d'olive, ſelon la nature des matieres qui y ſont attachées: lorſquelles ſont âcres, irritantes, comme celles des ſynapiſmes, des phœnigmes, des véſicatoires, on doit laver la partie avec du lait, ou y appliquer du beurre, ou l'oindre avec de l'huile d'œufs. Dans les cas où l'*éréſipele* n'eſt pas ſimple, où elle eſt phlegmoneuſe, éréſipélateuſe, elle participe plus ou moins de l'une des deux tumeurs compliquées; on doit par conſéquent traiter celle qui eſt dominante, ou qui préſente les indications les plus urgentes, ſans avoir égard à l'autre: celle-là étant guérie, s'il reſte des traces de celle-ci, on la trouvera à ſon retour ſelon les regles de l'art. *Voyez* PHLEGMON, ŒDEME. *(d)*

ERÉSIPELE, *Manege, Maréchall.)* maladie cutanée. Rien ne prouve plus évidemment l'uniformité de la marche & des opérations de la nature dans les hommes & dans les animaux, que les maladies auxquelles les uns & les autres ſont ſujets: les mêmes troubles, les mêmes dérangemens ſuppoſent néceſſairement en eux un même ordre, une même économie; & quoique quelques-unes des parties qui en conſtituent le corps, nous paroiſſent eſſentiellement diſſemblables, pour peu que l'on pénetre les raiſons de ces variétés, on n'en eſt que plus ſenſiblement convaincu que ces différentes apparences, ces voies particulieres qu'il ſemble que cette mere commune s'eſt tracées, ne ſervent qu'à la rapprocher plus intimement des loix générales qu'elle s'eſt preſcrites.

Quand on conſidere dans l'animal l'*éréſipele* par ſes cauſes externes & internes, & quand on en enviſage le génie, le caractere, les ſuites & le traitement, on ne ſauroit ſe déguiſer les rapports qui lient & qui uniſſent la médecine & l'art vétérinaire. Cette maladie, qui tient & participe auſſi quelquefois des autres tumeurs génériques, c'eſt-à-dire, du phlegmon, de l'œdeme & du ſquirre, peut être en effet dans le cheval eſſentielle ou ſymptomatique; elle peut être également produite conſéquemment à l'acrimonie & à l'épaiſſiſſement des humeurs, ou conſéquemment à un air trop chaud ou trop froid; à des alimens échauffans, tels que l'avoine priſe ou donnée en trop grande quantité; à des exercices outrés, à un repos immodéré, à des compreſſions faites ſur les parties extérieures, à l'irritation des fibres du tégument en ſuite d'une écorchure, d'une brûlure, du long ſéjour de la craſſe ſur la peau, *&c.* Les ſignes en ſont encore les mêmes, puiſqu'elle s'annonce ſouvent, ſur-tout lorſqu'elle occupe la tête du cheval, par la fievre, par le dégoût, par une ſorte de ſtupeur & d'abattement, & toujours, & en quelque lieu qu'elle ait établi ſon ſiege, par la tenſion, la douleur, la grande chaleur, le gonflement & la rougeur de la partie; ſymptome, à la vérité, qu'on apperçoit dans tous les chevaux, mais qui n'exiſte pas moins, & que j'ai fort aiſément diſtingué dans ceux dont la robe eſt claire, & dont le poil eſt très-fin.

Cette tumeur fixée ſur les jambes de l'animal, en gêne plus ou moins les mouvemens, ſelon ſon plus ou moins d'étendue; elle eſt pareillement moins formidable en lui que l'*éréſipele* de la face & de la tête, que quelques maréchaux ont priſe pour ce fameux mal de tête de contagion ſuppoſé par une foule d'auteurs anciens & modernes, & ſur les cauſes & la cure duquel ils ne nous ont rien préſenté d'utile & de vrai.

Quoi qu'il en ſoit, les indications curatives qui ſont offertes au maréchal, ne different point de celles qui doivent guider le médecin. Les ſaignées plus ou moins répétées, ſelon le beſoin, détendront les fibres cutanées, déſobſtrueront, vuideront les vaiſſeaux, appaiſeront la fougue du ſang, faciliteront ſon cours, & préviendront les

reflux qui pourroient ſe faire. Ces effets ſeront aidés par des lavemens émolliens, par des décoctions de plantes émollientes données en boiſſon, & mêlées avec l'eau blanche. Lorſque les ſymptomes les plus violens ſe ſeront évanouis par cette voie, on purgera l'animal ; & quand on préſumera que les filtres deſtinés à donner iſſue aux humeurs viciées, ont acquis une ſoupleſſe capable d'aſſurer la liberté de leur ſortie, on preſcrira de légers diaphorétiques, tels que le gaïac & la racine des autres bois miſe en poudre, donnée à la doſe d'une once dans du ſon ; ou, ſi l'on veut, on humectera cet aliment avec une forte décoction de ces mêmes bois, dans laquelle on fera infuſer une once de *crocus metallorum*.

Quant aux topiques & aux remedes externes, les cataplaſmes émolliens, ou les cataplaſmes anodins, ſeront employés pour éteindre la chaleur, adoucir la cuiſſon & relâcher la peau, dont l'épiderme ſe ſépare quelquefois en forme de veſſie ou en forme d'écailles farineuſes ; ce qui ſollicite & précipite la chûte des poils. On ſe ſervira enſuite de l'eau de fleur de ſureau, dans laquelle on fera diſſoudre du ſel de Saturne ; on l'aiguiſera avec quelques gouttes d'eſprit-de-vin camphré, & on en baſſinera fréquemment la partie, pour réſoudre enfin l'humeur arrêtée, & pour faciliter la tranſpiration ; & par le ſecours de tous ces remedes réunis, mais adminiſtrés avec connoiſſance, l'animal parviendra à une guériſon entiere & parfaite. (*e*)

ÉRÉTHISME, ſ. m. (*Médecine.*) ἐρεθισμὸς, *irritamentum*. C'eſt une ſorte d'affection des parties nerveuſes, dans laquelle il s'excite une plus grande tenſion ou une criſpation de leur tiſſu qui ſouffre quelqu'irritation, d'où s'enſuit plus de ſenſibilité.

Cet état eſt produit par le mouvement déréglé & trop impétueux des eſprits animaux, qui ſont le principe de l'action de tous les organes du corps humain. *Voyez* IRRITABILITÉ, SPASME. (*d*)

ERFORT, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne ; elle eſt capitale de la haute Hongrie : elle eſt ſituée ſur le Gere. *Long.* 28, 55 ; *lat.* 51. 4.

* ERGANÉ, (*Myth.*) ſurnom de Minerve : il vient de ἔργον, *art* ; ainſi Minerve-*Ergané*, ou Minerve *inventrice des arts*, c'eſt la même choſe. En effet, on attribuoit à cette divinité l'invention de l'art militaire, de l'architecture, de l'ourdiſſage de la toile, du fil, de la tapiſſerie, des draps, du linge, *&c.* des chariots, de la flûte, des trompettes, de la culture de l'olivier, *&c.* C'étoit à ces titres qu'elle avoit un autel dans Athenes, & c'étoit-là que ſacrifioient les deſcendans de Phidias.

* ERGASTULE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) c'étoit un lieu ſouterrein ou cachot qui ne recevoit le jour que par des ſoupiraux étroits, où les Romains renfermoient à leurs campagnes les eſclaves condamnés pour quelques forfaits aux travaux les plus pénibles. Un *ergaſtule* pouvoit contenir juſqu'à quinze hommes : ceux qui y étoient confinés, s'appelloient *ergaſtules*, & leur geolier, *ergaſtulaire*. On y précipita dans la ſuite d'honnêtes gens qu'on enlevoit & qui diſparoiſſoient de la ſociété, ſans qu'on sût ce qu'ils étoient devenus. Ce déſordre détermina Adrien à faire détruire ces lieux. Théodoſe ordonna la même choſe par une autre conſidération, le déſordre cauſé dans la ſociété par les *ergaſtules*, lorſqu'ils étoient mis en liberté par des factieux qui briſoient leurs fers, & qui ſe les aſſocioient.

* ERGATIES, adj. pris ſubſtantivement, fêtes que les Spartiates célébroient en l'honneur d'Hercule.

ERGAVICA, (*Géogr. ancienne.*) ville des Celtibériens, dans l'Eſpagne Tarragonoiſe, entre des montagnes, près de la petite riviere de Gualdicla, que reçoit le Tage vers le haut de ſon cours. Ptolomée en fait mention. On voit une médaille d'Auguſte, avec ces mots, *Mun. Ergavica*, & une autre de Tibere, avec le même mot. Une ancienne inſcription dans le recueil de Gruter, *page* 382, *n°.* 9, porte auſſi ce nom :

M. CALP. M. F.
LUPO FLAM. P. H. C.
EX CONVEN.
CÆSAR. ERCAVIC.

C'eſt-à-dire, *Marco Calpurnio Marci filio, Lupo flamini provinciæ Hiſpaniæ citerioris, ex conventu Cæſarauguſtano, Ercavicenſi.*

Pline a rangé dans l'aſſemblée de Saragoſſe (*in Cæſarauguſtano conventu.*) un peuple qu'il nomme *Ergavicenſes.* Il n'y a pas de doute qu'au XLe. livre de Tite-Live, ch. 50, il ne faille lire *Ergavica* au lieu de *Ergavia* qui y eſt qualifiée *noble & puiſſante cité.*

Les Eſpagnols tiennent que c'eſt préſentement *Alcanniza*, à ſept lieues de Tortoſe. Moralez croit que c'eſt le lieu nommé *Penna-Eſcrita* ou *Santaver. Dict. Géogr.* la Martiniere, *édition 1768. (C)*

ERGOT, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) C'eſt ainſi que l'on appelle une ſorte de corne molle qui ſe trouve derriere le boulet du cheval, qui eſt recouverte par le poil du fanon. On a auſſi donné le même nom aux châtaignes ou lichenes du même animal, qui ſont de petites tumeurs ſans poil, de la groſſeur d'une châtaigne, & de la conſiſtance d'une corne molle : il y en a une dans chacune des quatre jambes, placée, dans celle de devant, en dedans du bras, un peu au deſſus & à côté du genou; & dans les jambes de derriere, un peu au deſſus & à côté du jarret. Mais les *ergots* proprement dits, ſont derriere les boulets du cheval & des animaux à pié fourchu : ceux-ci en ont deux à chaque pié; ils ſont compoſés chacun d'une corne de même nature que celle des ſabots de chaque doigt. On nomme *en terme de chaſſe*, les *ergots* du ſanglier, du cerf, du chevreuil, *&c. les gardes.* On a auſſi donné le nom d'*ergot* aux éperons du coq. *Voyez* COQ. *(I)*

ERGOT, (*Agricult. & Econom. domeſt.*) maladie ſinguliere dont le ſeigle eſt attaqué. Quelques-uns donnent ce nom au grain même qui eſt attaqué de la maladie, & qu'on appelle auſſi *bled-cornu;* & ces noms viennent en général de ce que le grain de ſeigle malade a quelque reſſemblance avec la figure d'un *ergot* de coq. Langius, médecin, & ſavant naturaliſte, eſt un des auteurs qui ont le mieux décrit cette maladie du ſeigle, & ſes effets funeſtes. *Voyez Act. Lipſ. 1718, pag. 309.* Les grains attaqués ſont plus gros que les autres, d'une couleur noire; ont un goût âcre; ſont fendus en pluſieurs endroits, ſuivant leur longueur, *&c.* Le ſeigle *ergoté*, mêlé dans le pain, produit des effets funeſtes : c'eſt ſur-tout en 1709 qu'on l'a obſervé. Les ſeigles de la Sologne contenoient près d'un quart de *bled-cornu*, que les pauvres gens négligeoient de ſéparer du bon grain, à cauſe de l'extrême diſette qui ſuivit le grand hiver : le pain infecté de ce bled, donna à pluſieurs une gangrene affreuſe, qui leur fit tomber ſucceſſivement & par parties tous les membres. *Voyez mém. académie des ſciences 1709, pag. 63.*

La plupart des auteurs qui ont parlé de cette maladie, l'attribuent aux brouillards qui gâtent les épis. M. Tillet, directeur de la monnoie de Troies, combat cette explication, dans une excellente diſſertation ſur la cauſe qui corrompt les grains de bled dans les épis; diſſertation couronnée avec juſtice par l'académie de Bordeaux en 1754, & imprimée dans la même ville en 1755. Comment, dit-il, les brouillards qui produiſent l'*ergot* dans le ſeigle, ne produiſent-ils jamais cette maladie dans l'orge, dans l'avoine, ni même dans une quantité prodigieuſe d'épis de froment ſans barbe, & où l'on ne voit preſque jamais d'*ergot?* D'ailleurs, les brouillards couvrant ordinairement une certaine partie de terrein, devroient produire un effet aſſez général; or, ſouvent un épi eſt *ergoté*, ſans que ſon voiſin le ſoit; un arpent eſt *ergoté*, ſans que l'arpent voiſin ait ſouffert : un épi même n'eſt jamais entiérement *ergoté.* Enfin, le ſeigle qui eſt au haut des pieces enſemencées, eſt attaqué de l'*ergot*, comme celui qui eſt au bas, & qui ſembleroit devoir plus ſouffrir de l'humidité & du brouillard; & le ſeigle eſt *ergoté* dans les années ſeches, comme dans les pluvieuſes. A ces preuves on peut ajouter les ſuivantes. L'*ergot* n'eſt pas une maladie particuliere au ſeigle, il attaque la plante appellée *gramen loliaceum*, le *gramen micoſuros* de la plus petite eſpece, & l'ivraie. Ces trois plantes ſont *ergotées* dans des lieux & des temps ſecs, comme dans des lieux & des temps humides. Souvent ces plantes ne ſouffrent

point de l'*ergot* dans des lieux inondés, où le ſeigle & le froment ſont noyés ſans reſſource. L'*ergot* ne vient donc point de l'humidité.

M. Tillet croit devoir plutôt l'attribuer à la piquure de quelque inſecte; en examinant pluſieurs grains de ſeigle *ergotés*, il y a apperçu un petit ver à peine ſenſible aux yeux: ce ver renfermé dans un gobelet de cryſtal avec le grain *ergoté*, ſe nourrit de ce grain, & le conſomme. En ce cas, l'*ergot* ſeroit ſemblable à pluſieurs maladies qu'on obſerve dans d'autres plantes; & qui ſont cauſées de même par des piquures d'inſectes. *Voyez* GALE, *&c.*

Langius croit qu'il y a de l'*ergot* nuiſible à ceux qui en mangent, & de l'*ergot* qui ne l'eſt pas. M. Tillet croit que l'*ergot* eſt toujours nuiſible, mais qu'il doit être pour cela en certaine quantité.

Le froment, ſelon les obſervations de M. Tillet, eſt auſſi ſujet à l'*ergot;* mais le cas eſt rare: la pouſſiere des grains *ergotés* ne paroît pas contagieuſe comme la pouſſiere des grains de froment cariés. *Voyez l'article* GRAINS, où nous donnerons un extrait plus étendu de l'excellent ouvrage de M. Tillet; ouvrage également recommandable par l'importance de l'objet qu'il ſe propoſe, & par l'intelligence avec laquelle il l'a rempli.

L'auteur, depuis la publication de ſa diſſertation imprimée à Bordeaux en 1755, dédiée & préſentée au roi au mois de mai de la même année, a ajouté à cette diſſertation de nouvelles réflexions, fruit de ſes nouvelles expériences, & imprimées à Paris dans le cours du même mois de mai. Voici en peu de mots un précis de ce qu'on lit ſur l'*ergot* dans ces nouvelles recherches.

M. Tillet a trouvé quelques épis *ergotés*, tant dans les endroits où il avoit ſemé le ſeigle pur, que dans ceux où il avoit été ſali avec la pouſſiere de quelques *ergots broyés;* preuve que cette pouſſiere n'a rien de contagieux pour le grain.

Il a conſervé, malgré le grand froid, pluſieurs des inſectes ou petites chenilles qu'il avoit trouvées dans les grains *ergotés*. Quelques-unes ſe changerent en aſſez jolis papillons d'une très-petite eſpece, ſemblables à d'autres que M. Tillet avoit vus ſur la ſurface de l'eau d'un cuvier expoſé au ſoleil, & qu'il ne ſe rappelle point d'avoir vus en pleine campagne. Ces papillons avoient attaché à des grains de ſeigle des œufs qui avoient produit les petites chenilles, auxquelles les *ergots* ont ſervi de nourriture. Il y a apparence, ſuivant les obſervations de M. Tillet, que l'*ergot* commence à ſe former par le ſuintement de la liqueur contenue dans le grain altéré par l'inſecte.

Parmi un grand nombre d'*ergots*, il n'y en a qu'un très-petit nombre qui contienne des chenilles; la plupart des grains, altérés ſimplement par l'inſecte, ſelon M. Tillet, ne reçoivent point d'œufs, ou les œufs périſſent. Quelquefois une chenille conſomme entiérement l'*ergot*, & n'y laiſſe que l'écorce, qui ſert alors comme d'enveloppe à l'inſecte.

S'il y a des années où l'*ergot* eſt très-commun, & d'autres où il eſt très-rare, il eſt facile d'expliquer ces différences par le temps plus ou moins favorable à la propagation des chenilles, les accidens qui peuvent les faire périr, *&c.* C'eſt ainſi qu'il y a des années où les arbres à fruit ſouffrent conſidérablement, & d'autres où ils ſont très-peu endommagés, ſelon que l'année eſt plus ou moins favorable à la production des inſectes qui dévorent ces fruits. *(O)*

Aux obſervations de M. d'Alembert *ſur l'*ergot, *nous allons joindre celles que M.* Beguillet *a cru devoir y ajouter.*

L'*ergot* ou *bled cornu, bled fourchu, bled have*, eſt une production monſtrueuſe qui ſe trouve plus ſouvent dans les épis de ſeigle, & plus rarement dans ceux d'orge & de froment; raiſon pour laquelle Bauhin l'appelle *ſecale luxurians (ſecale luxurians aliiſque orgo & ſecalis mater. Pin. 23 théatr. 434).* Lodicere, Linnæus & d'autres botaniſtes donnent nom de *clou* à l'*ergot*, *clavus ſiliginis*, à cauſe de ſa forme aſſez ſemblable à celle du clou de girofle. Au Mans où il eſt fort commun, on l'appelle *mane*, en Bourgogne on le nomme *ebrun:* mais improprement, parce que ce mot ne convient

qu'au bled charbonné ; on le nomme en Allemand *affter-korn*, *mater-korn*, &c.

Les grains *ergotés* ſortent conſidérablement de leur enveloppe & s'alongent beaucoup plus dans l'épi que les autres grains, ils en ſortent droits ou recoquillés en façon d'une corne noire à peu près comme l'*ergot* d'un coq, d'où leur vient leur dénomination d'*ergot*. Il y en a qui ont ſeize à dix-huit lignes de long ſur deux à trois lignes de large ; d'autres ne ſont guere plus longs que le grain, ils ſont plus légers ſpécifiquement que les grains de froment, puiſqu'ils ſurnagent dans l'eau ; ils varient beaucoup dans leur forme & leur longueur : il y en a qui ont quelquefois plus de deux pouces de long. M. Aymen dit en avoir un dans ſon herbier de plus de vingt-ſix lignes de long ; le nombre des *ergots* ſur un même épi eſt indéterminé : il eſt communément depuis un juſqu'à cinq ; mais j'en ai trouvé juſqu'à neuf & dix dans le même épi. Mais on n'a jamais oui parler d'un épi totalement *ergoté ;* les autres grains de l'épi qui portent l'*ergot* ſont bien conformés & ne ſe reſſentent aucunement de la contagion. Les grains *ergotés* ſont noirs au dehors & formés dans l'intérieur d'une ſubſtance farineuſe aſſez blanche. *Cette farine blanche* (dit M. Duhamel) *eſt recouverte d'une autre farine rouſſe ou brune qui, quoiqu'elle ait une certaine conſiſtance, peut s'écraſer facilement entre les doigts ;* mais la corne de l'*ergot* m'a plutôt paru une ſubſtance fongueuſe aſſez dure & comme cartilagineuſe, du moins quand elle eſt deſſéchée ; car dans les commencemens elle eſt mollaſſe & viſqueuſe. Cette ſubſtance deſſéchée ſe bride aiſément en travers ; elle occaſione, quand on la rompt, le même bruit que les raves ; elle eſt moins blanche & moins farineuſe que celle du ſeigle ſain ; elle approche, ſelon Ginani, de la conſiſtance d'un fromage maigre deſſéché, qui vieillit & tend à la fermentation putride ; plus cette ſubſtance s'éloigne du centre du grain, plus elle perd ſa blancheur ; elle devient noirâtre ou rougeâtre près de l'enveloppe commune, ou plutôt à l'extérieur ; car il n'y a point d'enveloppe. La ſurface de ces grains eſt raboteuſe, & l'on y voit ordinairement des rainures qui ſe prolongent d'un bout à l'autre ; indépendamment de ces rainures aſſez régulieres, on y trouve ſouvent des fentes & crevaſſes qui ne me paroiſſent point occaſionées par des inſectes, comme on le dit communément ; ce ſont plutôt des gerçures, produites par le deſſéchement trop ſubit de cette excroiſſance. L'*ergot* tient moins à l'exédentele de l'épi que les bons grains ; ce qu'il eſt aiſé de vérifier, parce que les grains d'un même épi ne ſe trouvent jamais attaqués de l'*ergot* tous à la fois. La cauſe qui rend l'*ergot* moins adhérent à l'épi que les bons grains, vient de ce qu'il n'a point de germe, & par conſéquent point de filamens qui l'attachent à l'axe d'où il tire ſa nourriture. La partie des *ergots* qui ſort de la balle eſt arrondie ; ſon extrêmité eſt quelquefois fendue en deux ou trois portions, ſur leſquelles on apperçoit une pouſſiere noirâtre : ſouvent l'on n'y voit qu'une ſimple corroſion aſſez ſemblable à celle qu'occaſione la rouille de fer. La partie des *ergots* qui eſt renfermée dans la balle eſt aiguë, ces balles, quoique ſaines, paroiſſent plus brunes que les autres ; ce qui vient vraiſemblablement de ce qu'elles étoient adhérentes à l'*ergot*, lorſque ſa ſubſtance étoit mollaſſe & viſqueuſe. Au reſte, la plante *ergotée* ne préſente rien d'extraordinaire ; on y remarque cependant, ſelon M. Read, une végétation moins vigoureuſe & un deſſéchement plus prompt que dans les autres.

J'ai remarqué à l'*article* SEIGLE, que cette eſpece de bled vient mieux dans les pays froids & ſecs, que dans les pays chauds ou dans les terres humides, ſuivant le proverbe ancien ; il lui faut une terre poudreuſe, parce qu'elle craint l'humidité, eſt ſujette à dégénérer lorſqu'elle eſt ſemée dans des terres humides, ou lorſque le champ eſt ombragé par quelques bois ou collines. On a conſtamment obſervé que les terres froides & humides ſont les plus favorables à la génération de l'*ergot ;* j'en ai rarement trouvé dans les champs ſecs & découverts & bien expoſés, rarement encore ſur la crête des ſillons ; j'en ai trouvé dans des fromens le long d'une riviere, quoique cette maladie ſoit très-rare dans le froment ; le ſeigle qu'on ſeme en mars y eſt plus généralement ſujet que celui qu'on ſeme en automne. M. Read a toujours remarqué que l'hivernache qui

à la nourriture des beſtiaux, contenoit reſpectivement plus d'*ergots* que le ſeigle ſemé ſans mélange. M. Vetillart, médecin du Mans, prétend, d'après une expérience ſuivie, que l'*ergot* n'a lieu que dansles années pluvieuſes, ſur-tout lorſque les pluies accompagnent & ſuivent le temps de la floraiſon. J'en ai cependant trouvé dans les années les plus ſeches, & dans des lieux ſecs & arides; mais il y eſt beaucoup plus rare que dans les lieux humides & couverts, & il paroît comme prouvé que les années pluvieuſes le multiplient. Je dois ajouter, comme une circonſtance qui m'eſt particuliere, que j'ai toujours trouvé beaucoup plus d'*ergots* dans ces petits épis de ſeigle qui ſont ſous les autres, qui fleuriſſent & qui mûriſſent plus tard, parce qu'ils ſont ombragés par les épis plus élevés, *&c. Voyez* ma *Diſſertation ſur l'ergot*, imprimée par ordre du gouvernement en 1771. Lorſqu'on rendit compte de cette diſſertation au bureau d'agriculture du Mans, on remarqua, contre mon opinion, que ce ſont toujours les tuyaux & les épis les plus vigoureux qui produiſent le plus d'*ergots*. Je conviens que les plus gros épis fourniſſent ordinairement un plus grand nombre d'*ergots;* mais mon obſervation n'en eſt pas moins vraie que les talles & les petits épis tardifs y ſont plus ſujets que les autres.

L'*ergot* attaque auſſi, quoique plus rarement, les autres plantes graminées. M. Tillet a obſervé deux fois du froment *ergoté* dans les environs de Troies: M. Read en a trouvé cinq à ſix épis auprès de Valencienne. Ginani a trouvé du froment *ergoté* en Italie, mêlé en aſſez grande quantité au bon grain: voici la deſcription qu'il en donne. *Componevaſi di grani d'una circonferenza per due o tre ed anche quattro volte maggiore del volgare frumento. Di fuori eranno bruni con certe ſcanalature breve, e di dentro bianchi e molto duri... ſi rompevano con facilità per traverſo; l'interna ſoſtanza era ſimile al vecchio magro fromaggio, e quando ſi ſtrito lavano non davan farina volatile ma una polvere greve... molti ſeminai ma non vi potti vedere alcuno di eſſi; il che mi fece conoſcere che eranno privi della virtù vegettativa. Queſti coreſpondevano molto ad altri ſimili grani che produce la ſegala i quali ho veduto alcune rade volte ne campi vicini alla città.* Je m'étonne que Ginani qui a écrit ſi fort au long de toutes les maladies du grain en herbe, n'ait dit que ce peu de mots du bled *ergoté*, & qu'il n'en ait cherché les cauſes ni les remedes; ce qu'il a fait avec tant de ſuccès & de détails ſur les autres maladies: pour revenir au froment *ergoté*, M. Delu en a montré à M. Duhamel, j'en ai moi-même trouvé quatre ou cinq épis: l'*ergot* du froment eſt beaucoup plus gros & bien plus court que celui du ſeigle; on trouve plus aiſément du froment *ergoté* dans les champs de méteil, que dans ceux enſemencés de pur froment, comme ſi le voiſinage du ſeigle pouvoit communiquer cette maladie au froment; cependant M. Tillet s'eſt convaincu par l'expérience, que la pouſſiere de l'*ergot* n'eſt point contagieuſe comme celle du charbon. On a auſſi trouvé de l'*ergot* ſur pluſieurs eſpeces de gramens, ſur l'ivraie, ſur l'orge, ſelon M. Gleditſch, mais rarement.

Il ne paroît pas que les anciens aient connu l'*ergot*, à moins qu'on ne penſe qu'ils n'aient compris cette excroiſſance ſous le terme générique de *luxuries vegetum*, dont parlent Pline & Théophraſte: mais il eſt d'autant plus probable que cette maladie leur étoit inconnue, qu'on cultivoit peu le ſeigle en Italie où il réuſſit mal. Pline dit qu'on n'en ſemoit qu'au pié des Alpes, & qu'il n'étoit bon qu'à appaiſer la faim des plus néceſſiteux. Auſſi Ginani ne parle du ſeigle ergoté que dans une note; & quoiqu'il rapporte les mauvais effets qu'il produit en France, en Suiſſe & en Allemagne, il n'en dit rien pour l'Italie. Thalius, ſelon M. Read dans ſon excellent *Traité du ſeigle ergoté*, eſt le premier qui ait décrit ces grains particuliers, & qui peut-être en ait trouvé la véritable cauſe. « Il arrive ſouvent (dit Thalius) que » les grains d'un épi de ſeigle, lorſque les » fleurs ſont tombées, & qu'ils commen- » cent à prendre de l'accroiſſement, con- « tractent une maladie *occaſionée probable-* » *ment par la trop grande quantité de ſuc* » *qui s'y porte:* d'où il arrive que l'écorce » du grain encore tendre ſe briſe, & que » ſa ſubſtance interne s'enfle extraordinai- » rement; alors on voit quelques-uns de » ces grains ſortir de leurs balles, ils noir- » ciſſent, & contiennent une farine d'une

» conſiſtance

» consistance assez épaisse. » Il est surprenant que M. Read ni les autres physiciens ne se soient pas arrêtés à une explication aussi simple qu'elle est naturelle, & qui conduit à croire que l'*ergot* n'est qu'une suite du défaut de conformation de l'ovaire, comme le charbon n'est qu'un défaut de conformation de l'ovaire dans le froment.

D'autres auteurs attribuent la génération de l'*ergot* à l'excessive humidité de l'air & du terrein. « Le seigle devient ergoté, » dit G. Bauhin, lorsque, dans le temps » de sa fleur, il survient des pluies copieu- » ses, suivies d'un soleil très-chaud; ce qui » peut attirer, dans la plante, une plus » grande quantité de sucs nourriciers qu'il » n'en faut pour son aliment: delà, la » rupture de l'enveloppe du grain & l'ac- » croissement extraordinaire de sa substance » interne. » M. Dodart remarque en effet que cette production monstrueuse est plus ordinaire dans les années humides, & surtout lorsqu'après un temps pluvieux il survenoit des chaleurs excessives. M. le Monnier a fait la même observation. M. de Salerne, qui a tant écrit sur les funestes effets de l'*ergot*, apprit des paysans de Sologne, que le seigle ergoté venoit à la suite des pluies trop fréquentes dans le temps de la fleur, qui se corrompt & produit un *ergot*, sur-tout dans les terres naturellement humides, & si l'on a ensemencé les terres trop tard. Cette derniere circonstance est d'autant plus remarquable, qu'en Sologne, pays qui ne porte que du seigle, d'où vient le nom de cette contrée *Secalaunia*, l'on y a toujours suivi & examiné les causes qui engendrent l'*ergot*, à cause des funestes effets qu'il y produit. On a fait en Allemagne les mêmes observations, comme on peut le voir dans les annales de Breslau pour 1717.

Langius, Moeller & Schmieder, qui ont écrit avec tant de succès sur l'*ergot*, l'attribuent tous trois aux vapeurs corrosives des rosées qui s'élevent du sein de la terre. Langius croit qu'un air humide, chargé de particules nitreuses, sulfureuses, & d'autres parties volatiles, s'amasse le long de l'épi, distend & comprime la balle, pénetre la peau qui couvre le grain, la dispose à la putréfaction, & cause dans le grain même une fermentation qui le force à se gonfler. Ce ramollissement doit, selon lui, faciliter au suc nourricier que les racines attirent du terrein, & qui se porte en si grande abondance dans l'intérieur du grain, qu'il rompt & fend la peau qui lui sert d'enveloppe: la chaleur des rayons solaires fait évaporer cette humidité, donne une certaine consistance à la substance du grain, & occasione ces rugosités qu'on apperçoit à la superficie. Langius accuse principalement la qualité corrosive de la rosée; il se fonde sur ce qu'elle est plus fréquemment sensible dans le temps où l'on observe des *ergots*, & qu'il a remarqué que ces grains étoient souvent couverts d'une matiere visqueuse & douce, qualités consistantes & essentielles de ce météore. Schmieder a fait les mêmes observations, & pense que cette rosée, dégénérée en substance mielleuse qui s'attache aux barbes des épis, est produite par les vapeurs âcres & visqueuses de la terre, qui, n'ayant pu être dissipées & raréfiées par une chaleur suffisante, retombe avec les pluies fines, & s'attache aux barbes des épis, auxquelles elle reste si adhérente, que les pluies fines ne peuvent l'en détacher: delà, cette substance s'insinue dans les balles, pénetre le grain, & y occasione une fermentation qui en fait croître la substance. M. Fagon, médecin de Louis XIV, avoit déja donné, au rapport de Fontenelle dans l'*histoire de l'académie*, la même explication de la génération de l'*ergot*, qui retenoit les mêmes qualités nuisibles que la matiere mielleuse à laquelle il devoit sa naissance. M. Tillet a remarqué que la même substance mielleuse attachée à un épi d'ivraie, y avoit engendré l'*ergot*. M. Adanson croit que l'*ergot* a la même cause que le givre; c'est-à-dire, qu'il rapporte toutes les maladies des bleds au défaut de transpiration. M. Gleditsch croit aussi que le *clavus Linnæi* ou *affter-korn*, appartient aux vices dont peut être attaquée une tige de bled qui prend son accroissement en plein air, lorsqu'elle est dans toute sa fleur, & sur-tout quand les pluies abondantes sont mêlées à de violentes chaleurs; l'humidité s'amasse pendant l'efflorescence dans les calices autour du petit fruit tendre, y

cauſe une moiſiſſure qui dévore la pellicule & l'extérieur, ſans compter que le ſuc propre ou mielleux de la plante, & retenu par la ſecrétion convenable, ne ſauroit s'en faire. Les étuis ou capſules des ſemences venant à crever, ſont en partie détruits; alors le grain imparfait qui continue ſon accroiſſement, devient calleux & d'un blanc bleuâtre, tandis que la couleur extérieure eſt noire. Le ſuc vicieux, dont cette excroiſſance a été formée, paroît avoir une âcreté fluide toute particuliere, qui peut donner lieu à des maux ſinguliers, de l'eſpece des crampes, & qui vont juſqu'à rendre eſtropié, quand il en entre beaucoup dans le pain.

Enfin, M. Tillet combat avec avantage ces explications dans une fameuſe diſſertation couronnée à Bordeaux, & préſentée au roi en 1755. « Comment (dit-il) les brouillards, les roſées qui produiſent l'*ergot* dans le ſeigle, ne produiſent-ils jamais cette maladie dans l'orge, dans l'avoine, ni même dans une quantité de froment ſans barbe, où l'on ne voit jamais d'*ergot*? D'ailleurs, les brouillards couvrant ordinairement une certaine partie du terrein, devoient produire un effet aſſez général, & ſouvent un épi eſt ergoté ſans que ſon voiſin le ſoit; un arpent eſt ergoté, ſans que l'arpent voiſin ait ſouffert; un épi même n'eſt jamais entiérement ergoté: on voit auſſi de l'*ergot* dans les années ſeches, quoique moins abondamment que les pluvieuſes. Le ſeigle ſemé dans un champ inondé y a péri, au lieu de produire de l'*ergot*, &c. » *Voyez* l'article ERGOT. Après avoir détruit les précédens ſyſtêmes ſur la formation de l'*ergot*, M. Tillet y ſubſtitue le ſien. Je ſoupçonne que l'*ergot* eſt produit par la piquure d'un inſecte, qui fait des grains de ſeigle une eſpece de gale ou excroiſſance, qui commence par le ſuintement de la liqueur contenue dans le grain altéré par la tariere de l'inſecte. En examinant pluſieurs grains de ſeigle ergoté, il a apperçu un petit ver à peine ſenſible aux yeux, qui ſe nourrit de ce grain, & le conſomme. Il convient cependant que parmi un très-grand nombre d'ergotés, il n'y en a qu'un petit nombre qui renferme des chenilles, *&c.* On peut voir ſon ſyſtême développé dans l'excellent *traité de l'ergot* de M. Read, qui l'a revêtu de toutes les probabilités dont il étoit ſuſceptible, ſans cependant y joindre de nouveaux faits.

J'obſerverai que M. Ray, *hiſt. pl. 1741*, regardoit déja, avant M. Tillet, l'excroiſſance du ſeigle comme l'effet de la piquure d'un inſecte. M. Tiſſot, dans ſon *avis au peuple, p. 614*, attribue l'*ergot* à la même cauſe. M. Gleditſch, dans ſa diſſertation citée ſur la nielle, parle par occaſion de l'*ergot*, & croit que la piquure d'un inſecte en peut être cauſe, auſſi-bien que le défaut de fécondation. Ce fâcheux accident, dit-il, arrive auſſi lorſqu'un inſecte extrêmement petit, que Linnæus, *Anim. Suec. p. 67*, définit *ſcarabæus minimus ater florilegus*, ou quelqu'autre eſpece de vermiſſeau à laquelle on ne peut pas toujours prendre garde, ronge certaines parties des fleurs, ou ne fait peut-être qu'y mordre, à cauſe de leur ſuc qui a la douceur du miel. Il arrive en conſéquence que ces parties de fleurs venant à manquer, ou étant privées des ſucs qui devoient les remplir, ſe gâtent, & s'affaiſſant ſur l'ovaire qui n'eſt pas encore diſpoſé à la fructification, le compriment ſi fort, que ſa pellicule eſt obligée de crever. On a vu que M. Gleditſch eſt plus heureux dans l'autre explication qu'il en donne.

Pour moi, malgré le reſpect dont je ſuis pénétré pour ces ſavans, j'ai peine à admettre la piquure d'un inſecte comme la cauſe premiere de tout le déſordre qui arrive aux grains ergotés, en ſuppoſant, comme on n'en peut douter d'après M. Tillet dont on connoît l'exactitude & la ſagacité, que l'on trouve quelquefois des chenilles dans l'*ergot*, ou même, ſi l'on veut, dans tous les grains ergotés, il reſteroit toujours lieu de douter ſi c'eſt la ſubſtance de l'*ergot* ou la liqueur mielleuſe qui l'entoure à ſa naiſſance, qui ont attiré l'inſecte, ou ſi c'eſt l'inſecte qui a produit l'*ergot*. Lorſque l'*ergot* commence vers le temps de la fécondation, le grain n'eſt pas encore formé: car perſonne n'ignore que le germe ne commence à croître qu'après la fleur paſſée: il eſt garanti par la balle coriacée qui ſert de calice à la fleur, & qui

ferme l'approche aux papillons ou aux insectes volans qui pourroient venir déposer leurs œufs sur le germe même, comme il faudroit le supposer dans le système de la piquure du grain. Ne pourroit-on pas rétorquer les argumens de M. Tillet contre lui-même? Si l'*ergot* étoit produit par une piquure d'insecte, pourquoi trouveroit-on l'*ergot* en si grande quantité dans le seigle, tandis qu'on ne le trouve que très-rarement dans l'orge & le froment? Cette différence ne viendroit-elle pas plutôt du suc propre du seigle, qui est plus gluant, plus mielleux que celui de l'orge & du froment? Les insectes qui changent un grain de froment en *ergot*, rendent cette monstruosité aussi fréquente dans le froment que dans le seigle. Pourquoi l'*ergot* seroit-il plus commun dans les terres humides que dans les lieux secs & aérés, dans le creux des sillons, que sur le dos des mêmes sillons, dans les temps pluvieux & couverts, suivis des rayons ardens lors de la floraison, que lorsqu'il fait chaud & sec quand les seigles passent fleur, comme on l'a toujours remarqué? Pourquoi le seigle, le gramen *aquaticum fluitans*, &c. y seroient-ils plus sujets que les autres insectes? Pourquoi est-ce que j'ai trouvé beaucoup plus d'*ergots* dans ces petits épis de seigle qui sont sous les autres, & qui viennent des talles qui fleurissent & mûrissent plus tard que les épis plus élevés dont elles sont ombragées? Pourquoi y a-t-il moins *d'ergots* dans les champs semés clairs, que dans ceux où les bleds sont touffus & versés? Pourquoi y en a-t-il moins dans les champs bien labourés & bien sarclés, que dans les champs où la quantité des mauvaises herbes entretient plus d'humidité sur les plantes environnantes? Pourquoi est-ce que ces circonstances seroient toujours invariablement les mêmes, si des insectes en étoient la seule cause? Enfin, & cette raison est péremptoire, pourquoi n'y auroit-il jamais de germe ni de pellicule de son dans l'*ergot*? Est-ce que l'insecte qui pique le grain, commenceroit toujours par en consommer le germe, sans jamais en laisser dans le bled ergoté? est-ce qu'il dévoreroit constamment le son, de préférence au corps farineux? *&c.* J'ose encore opposer à M. Tillet l'incertitude qu'il a lui-même de sa propre opinion. Voici ce qu'en dit M. Duhamel, son collaborateur; *p. 333* des *élémens*, *tom. I:* « M. Tillet » est très-porté à croire que l'*ergot* est » produit par la piquure d'un insecte, » qui fait des grains de seigle une espece » de gale; mais nous n'osons, ni lui, ni » moi, prononcer affirmativement sur ce » point. » M. Read, qui a pleinement adopté ce sentiment, devoit y mettre du moins la même restriction, puisqu'il n'y ajoutoit pas de nouvelles preuves.

Il me paroît donc plus vraisemblable d'attribuer l'*ergot* ou le clou, soit à l'imperfection de la semence & au défaut de conformation de quelques-uns des ovaires de la plantule séminale, comme dans le charbon, soit au défaut de fécondation de quelques-uns des germes de l'épi, occasioné par l'humidité & les vapeurs, qui empêchent l'effet des parties sexuelles & l'émission de la poussiere fécondante. (*Voyez* ci-dessus, & ma dissertation latine déja citée, article *inflorescentia.*) Le premier cas arrive lorsque la semence a été mal choisie, ou lorsque le seigle est semé dans un sable brûlant, dans lequel on a mis trop de fumier, puisqu'on remarque le même accident aux tiges de seigle qui viennent quelquefois d'elles-mêmes sur des couches de fumier seches; le second cas, lorsque le terrein est humide ou lorsque la saison de la fleur est trop pluvieuse. La plante du seigle qui se plaît, comme on l'a vu, dans les terreins arides & dans les lieux froids & élevés, ne passe point aisément sa fleur, lorsqu'elle est à l'ombre, ou exposée à des vapeurs humides. L'ovaire n'étant point fécondé par la poussiere génitale, *la seve surabondante & le suc propre & mielleux de la plante* viennent prendre la plaie du germe avorté, s'y amassent; & après avoir coulé pendant quelque temps, ils forment, en se condensant, ces différens corps plus ou moins alongés, connus sous le nom d'*ergot*. C'est une circonstance particuliere à cette maladie, que l'*ergot* commence toujours par le suintement d'une liqueur mielleuse à travers les valvules de la balle qu'elle noircit; & c'est cette liqueur unie à la substance farineuse, qui, en se desséchant, devient un *ergot*.

On rend raiſon, par ce moyen, pourquoi l'extrêmité extérieure de ces grains ergotés eſt conſtamment plus groſſe, plus renflée que celle qui tient à la paille, & pourquoi les balles de l'*ergot* paroiſſent toujours ſaines, quoique plus noires que les autres. On ne peut guere douter que cette liqueur mielleuſe qui accompagne la formation de l'*ergot*, ne ſoit le *ſuc propre* de la plante, qui ſe corrompt & ſe vicie faute d'être dépuré par la circulation. Lorſque ce ſuc propre eſt vicié dans les vaiſſeaux intérieurs de la plante & de l'épi, alors il forme ce qu'on appelle la *nielle :* mais lorſque l'épi eſt bien conformé, à l'exception de quelques ovaires ſeulement, ou lorſque ces ovaires ſe gâtent & ſe corrompent dans le temps de la fécondation, alors le *ſuc propre*, accompagné de ſubſtance farineuſe, va former un dépôt en place du germe avorté. Dans ce cas, il ſe change en un corps qui n'a point de figure conſtante & déterminée, faute de moule pour le contenir; & il s'alonge ſous la forme d'un *ergot* droit ou recoquillé plus ou moins long, gros ou mince, ſuivant l'abondance de la matiere qui le fournit. Si la pouſſiere de l'*ergot* & de la nielle ne paroît pas contagieuſe comme celle du charbon, c'eſt qu'étant extérieure & deſſéchée par l'air & les rayons du ſoleil, elle perd une partie de ſon activité; au lieu que celle du charbon, qui reſte enfermée ſous la pellicule du grain, conſerve toute ſa force. L'*ergot* paroît terminé par une eſpece de poche ou véſicule deſſéchée & flétrie, qui n'eſt vraiſemblablement que le germe ou plutôt l'enveloppe qui devoit le contenir avant qu'il avortât. J'ai bien examiné à la loupe cette capſule deſſéchée, qui paroît comme appoſée ſur l'extrêmité extérieure de l'*ergot*, & qui n'y tient que légérement; j'ai trouvé que dans pluſieurs clous elle avoit conſervé la forme du grain de ſeigle, telle à peu près qu'on la trouve attachée aux racines de l'enfance, lorſque la plante a épuiſé toute la ſubſtance laiteuſe de la ſemence. J'ai conſervé de ces *ergots* que l'on voit terminés par l'enveloppe deſſéchée du grain; & cette obſervation me paroît démontrer aux plus incrédules, que l'*ergot* n'eſt formé que du ſuc propre de la plante, qui pouſſe & chaſſe au dehors le germe avorté faute de fécondation, ou par quelqu'autre cauſe extérieure.

Je trouve dans les deux excellens *mémoires* de M. Aymen, inſérés dans les *tom. III* & *IV* des *ſavans étrangers*, de quoi me confirmer de plus en plus dans ce que j'ai dit ſur les cauſes de la production de l'*ergot*. Ce ſavant exact prétend que l'*ergot* du ſeigle & le charbon du froment, qui ne ſont que deux eſpeces de maladies du même genre & produites par la même cauſe, ne viennent que du défaut de fécondation; que la différence de ces deux maladies, dont l'une rend la ſemence du ſeigle monſtrueuſe, & l'autre change la ſubſtance intérieure du froment en une pouſſiere noire, ſans altérer le ſon ou l'enveloppe, dépend vraiſemblablement de la diverſe nature des vaiſſeaux qui compoſent ces ſemences; que la ſubſtance farineuſe du ſeigle eſt très-mucilagineuſe; ce qui rend ces vaiſſeaux propres à réſiſter à l'extenſion que peut occaſioner la ſeve qui y eſt apportée, & que ces vaiſſeaux peuvent être dilatés ſans être rompus; ce qui fait que l'intérieur de l'*ergot* eſt blanc, & que la ſemence devient monſtrueuſe; que dans le froment, au contraire, la ſubſtance interne du charbon n'eſt noire, que parce que les vaiſſeaux farineux du froment étant moins mucilagineux que ceux du ſeigle, ils ſe rompent plus facilement; ce qui fait que l'enveloppe conſerve ſa forme, & que la ſeve extravaſée ſe change par l'évaporation en une pouſſiere noire, *&c.* Quant à la cauſe commune de l'*ergot* & du charbon, elle ne peut être que le défaut de fécondation, puiſqu'il y a de bons grains ſur le même épi où l'on trouve de l'*ergot* & du charbon; puiſque l'on ne voit point de germe dans le grain charbonné, non plus que dans l'*ergot;* puiſqu'en examinant les épis charbonnés ou ergotés lors de la floraiſon, on trouve que les ſtyles ou les ſtigmates ſont viciés, & que le charbon comme l'*ergot* conſervent les ſtigmates unis à leur extrêmité ſupérieure; que ſi ces vices paroiſſent être différens, ce n'eſt que par quelques ſymptomes qui n'établiſſent pas le genre de maladie, mais ſeulement l'eſpece venant de la même ſource; que le manque de

fécondation dans ces grains fait qu'ils n'ont que l'apparence d'une môle, qu'ils ſont une maſſe de matiere autrement colorée, figurée & renfermée ſous des enveloppes de conſiſtance & de nature différentes; en un mot, une maſſe ſans embryon & par conſéquent ſans vie, *&c.*

M. Read qui combat ce ſentiment, dit qu'on ne peut comparer la deſtruction totale que nous offre le charbon, avec l'accroiſſement monſtrueux qu'on obſerve dans l'*ergot;* & que la même cauſe ne peut produire des effets ſi oppoſés, la diverſe nature des vaiſſeaux qui compoſent la ſemence ne ſuffiſant point pour expliquer cette différence eſſentielle, *&c.* Mais M. Read confond dans cette objection la nielle avec le charbon. Cette derniere maladie ne détruit pas les enveloppes du germe; le grain reſte entier avec les ſtigmates à ſa ſommité; il vient, comme l'*ergot*, d'une ſurabondance de ſuc, puiſque le grain charbonné eſt beaucoup plus gros que le grain ſain dans l'origine, & que ce n'eſt que par la deſſication qu'il ſe réduit, & qu'il diminue de groſſeur. Il ſeroit donc aſſez probable que l'*ergot* ne ſoit qu'une eſpece de charbon, comme le penſe M. Aymen, dont les effets ſont différens dans le ſeigle, à cauſe du ſuc plus viſqueux de cette derniere plante; cependant j'ai peine à l'admettre, & l'on en peut voir les raiſons dans ma *Diſſertation* citée ſur l'*ergot:* la principale eſt qu'indépendamment du charbon, dont la premiere eſt contagieuſe tandis que l'*ergot* ne l'eſt pas, c'eſt que le froment eſt auſſi ſujet à l'*ergot*, quoique plus rarement que le ſeigle. D'ailleurs, ce ne ſont point ſeulement les ſtigmates qu'on trouve à la ſommité de l'*ergot*, mais la capſule entiere du grain; au lieu que dans le charbon, la capſule ne bouge point de la balle, & conſerve la forme extérieure du grain ſain.

D'autres avoient déja penſé, avant M. Aymen, que le défaut de fécondation ou la conformation imparfaite des ovaires pouvoient occaſioner cette forme monſtrueuſe. « Rien de plus commun (dit » M. Geoffroy, dans les *mémoires de l'académie 1711*) que de voir les biens » de la terre manquer par la ſuppreſſion » des ſommets & de leur pouſſiere..... » Quand les blés ſont en fleur, on craint » la nielle: qu'arrive-t-il enſuite? L'épi » noircit, les grains inféconds s'alongent, » & forment une corne ſans germe, d'une » ſubſtance plutôt approchant du champignon que d'un grain de bled: le moins » qu'il puiſſe arriver, c'eſt que les cellules » ſoient vuides, *&c.* » Cette explication paroît confirmée par une obſervation de M. Read, qui a toujours remarqué que la partie ſupérieure des épis eſt en général plus fournie d'*ergots* que l'inférieure; ce qui donne lieu de croire que la ſituation de la partie inférieure la diſpoſe à recevoir plus ſûrement la pouſſiere des étamines de la partie ſupérieure. On peut donc regarder le défaut de fécondation comme l'une des cauſes de l'*ergot;* mais ce n'eſt point la ſeule: ce vice peut auſſi provenir, comme je l'ai dit, de l'imperfection de la ſemence, & d'un dérangement d'organiſation dans la ſtructure de quelques ovaires, puiſque l'on remarque plus d'*ergots* lorſque les ſemences ont été mal choiſies, & ne ſont pas parfaitement mûres, lorſque les terres ſont humides, ou lorſqu'étant légeres & ſablonneuſes, elles ſont trop fumées, ou lorſque n'étant pas fumées du tout, elles ne peuvent fournir un aliment ſuffiſant à la plante, ou lorſque les champs n'ont été labourés que ſuperficiellement, ou lorſqu'on a ſemé plus tard, ou lorſque les champs ont été mal ſarclés, *&c.* Ainſi l'*ergot* peut être auſſi attribué à des cauſes antérieures à ce qui ſe paſſe au temps de l'efflorescence. Toutes les plantes ont un temps fixe, une ſaiſon déterminée pour fleurir; ainſi toutes les cauſes qui retardent la floraiſon, comme les ſemailles tardives, les terreins froids, humides, crud, mal labourés, mal ſarclés, *&c.* concourent à la production de l'*ergot* & des autres maladies du grain en herbe, & l'on y remédie par les moyens contraires.

Pour confirmer tout ce que j'ai dit de la génération de l'*ergot*, je rapporterai quelques obſervations curieuſes de M. Demozé, qui m'ont été gracieuſement communiquées par le bureau d'agriculture du Mans, lorſqu'on y lut ma *diſſertation ſur les bleds ergotés*. M. Demozé, qui a fait un examen

ſuivi de l'*ergot* avec l'attention la plus ſcrupuleuſe *à principio*, eſtime que cette excroiſſance monſtrueuſe provient d'un ſuc mielleux, ou liqueur gluante & ſucrée, que la plante tire de la terre, & que les gens de la campagne appellent *manne :* elle ſe fait jour par le moyen de l'épi, à l'endroit du ſupport des germes ou ſemences, & s'épanche par petites gouttes plus ou moins abondantes, de jour comme de nuit, pendant deux fois vingt-quatre heures, & quelquefois plus ; après quoi, ces gouttes reſtent adhérentes à la balle, & y prennent une conſiſtance dont la progreſſion ſucceſſive forme l'*ergot* plus ou moins long, & ſous différentes formes, toujours noir & gluant juſqu'à ce qu'il ait atteint ſon dernier degré de ſéchereſſe. Cette manne qui n'eſt que le ſuc propre de la plante, n'eſt point encore mal-faiſante ; puiſque les enfans la recherchent & la ſucent ſans danger apparent : mais lorſqu'elle eſt reſtée adhérente à l'*ergot*, elle acquiert par la fermentation une âcreté mordicante qui rend l'uſage de l'*ergot* très-dangereux. C'eſt la ſaveur ſucrée de cette liqueur mielleuſe qui y attire les mouches & les inſectes, & qui eſt cauſe que l'on trouve quelquefois dans l'*ergot* de petites chenilles dues à ces inſectes. Cette liqueur qui ſort de l'épi ſous le ſupport du grain de ſeigle, expulſe le germe ou plutôt l'écorce de ce grain ; & c'eſt le corps étranger qu'on retrouve ſouvent dans ſa forme de grain au bout de l'*ergot*, comme M. Liberge le fit voir à la ſéance du 30 juillet 1771. Mais ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt que cette manne ou liqueur mielleuſe qui s'échappe du moyeu de l'épi par les châſſes ou balles du grain, eſt contagieuſe ; & que ſi elle coule ſur d'autres châſſes du même épi ou ſur des épis voiſins ou inférieurs, elle y occaſione la même maladie, & change le grain en *ergot*. Auſſi trouve-t-on ſouvent de l'*ergot* dans les fromens-méteils ſemés avec le ſeigle, & rarement dans les champs ſemés de froment pur.

Quelle que ſoit la cauſe de l'*ergot*, il eſt certain que lorſqu'il entre beaucoup de grains ergotés dans le pain, il cauſe d'étranges maladies, & produit des effets funeſtes : cela n'eſt pas ſurprenant, quand on ſe rappelle l'acrimonie mordicante que l'*ergot* mâché produit ſur l'organe du goût. On dit d'ailleurs que cette ſubſtance fermente plus aiſément que la farine ; ce qui vient ſans doute de ce qu'elle eſt plus diſpoſée à la corruption (*a*). C'eſt ſur-tout en 1709 qu'on en a fait l'obſervation : les ſeigles de la Sologne contenoient près d'un quart de grains cornus, que les pauvres négligerent de ſéparer du bon grain à cauſe de l'extrême diſette qui ſuivit le grand hiver : le pain infecté de la farine de ce mauvais bled, donna à pluſieurs une gangrene affreuſe, qui leur fit tomber les membres ſucceſſivement par parties. On peut conſulter ce qui eſt dit dans les *mémoires de l'académie des ſciences ann. 1709, p. 63 ;* dans Langius, *Act. Lypſ. ann. 1718 ;* & dans un ſavant *mémoire* de M. de Salerne, médecin d'Orléans, inſéré dans les *mémoires de l'acadé.* Il y eut encore une gangrene endémique & très-redoutable, qui déſola l'Orléanois & le Blaiſois en 1716 : elle eſt décrite dans la *collection académique, tom. III. part. franc. pag. 529.*

Cette terrible maladie eſt endémique dans la Sologne, & dans d'autres pays où le payſan eſt aſſez pauvre pour être réduit à cette nourriture empoiſonnée, parce que dans les années de diſette il ſe garde bien de cribler ces grains ergotés. On a vu (M. Duhamel cite le fait) de ces pauvres gens à l'hôtel-dieu d'Orléans, auxquels il ne reſtoit plus que le tronc. On lit encore dans les mémoires préſentés à l'académie, qu'une demoiſelle charitable

(*a*) Langius, qui a fait pluſieurs obſervations ſur l'*ergot*, nous a appris que lorſque le grain vicié a été macéré pendant vingt-quatre heures dans l'eau chaude, il s'en ſépare une matiere qui s'éleve à la ſuperficie de l'eau, & y fait une croûte de diverſes couleurs. *Deſcriptio morborum ex eſu clavorum Secalis, C. V.* M. Aymen, qui a répété cette obſervation, prétend que cela ne vient que des divers arrangemens des corps globuleux de la feve dont l'eau change la couleur ; c'eſt peut-être par la même raiſon que l'*ergot* rend le pain violet : quoi qu'il en ſoit, cette matiere macérée dans l'eau, ſe corrompt & ſe putréfie très-promptement ; ce que l'on pourroit regarder comme la cauſe principale des maladies de corruption qui ſuivent l'uſage de l'*ergot*.

avoit une bonne recette contre ce mal affreux ; qu'elle l'arrêtoit par un topique avec une eau compoſée de quatre onces d'alun, trois onces de vitriol romain, & trois onces de ſel que l'on fait fondre dans trois pintes d'eau réduites à une : on y trempoit des linges, qu'on appliquoit ſur les parties gangrenées. M. Vétillart critique amérement la compoſition de cette eau eſcarrotique, qui eſt mal indiquée dans le *dictionnaire d'hiſtoire naturelle*, au mot *ſeigle :* il y fait des changemens, avec des obſervations judicieuſes ſur la maniere & le temps de l'employer.

Un moyen plus certain, c'eſt de prévenir le mal même, en ſéparant avant tout, par le moyen du crible, ces grains ergotés qui ſont plus gros que les autres. Dès l'année 1676, on propoſoit à l'académie des ſciences, comme le ſeul remede à ce mal, de faire défendre aux meuniers de moudre du ſeigle où il y aura des grains ergotés : il eſt ſi aiſé de le connoître, qu'il n'eſt pas poſſible de s'y méprendre. Sur les repréſentations de MM. de l'académie, M. de Pontchartrain en écrivit à M. l'intendant d'Orléans : on donna les mêmes ordres en 1716.

Nicolas Langius, fameux médecin de Baſle, dont nous avons parlé plus haut, croit qu'il y a de l'*ergot* plus nuiſible à ceux qui en mangent, & de l'*ergot* qui ne l'eſt pas. M. Tillet croit que l'*ergot* eſt toujours nuiſible, mais qu'il doit être pour cela en certaine quantité. On prétend encore que l'*ergot* perd ſa mauvaiſe qualité, quand on le garde un certain temps. Le mauvais ſeigle qui faiſoit le pain violet, le fait plus blanc & moins nuiſible à la ſeconde ou à la troiſieme année ; mais dans les années de diſette, les payſans qui n'ont point le temps de garder leurs grains, ſont obligés de le conſommer auſſi-tôt après la moiſſon ; ce qui les expoſe à la fâcheuſe maladie dont nous avons parlé : car on obſerve que plus l'*ergot* eſt frais, plus il eſt dangereux ; il y a même des années dans leſquelles on prétend qu'il eſt plus malin.

Comme on révoque aujourd'hui en doute les effets mal-faiſans du ſeigle ergoté, M. Schleger, célebre médecin, a eſſayé depuis peu de diſculper l'*ergot* des accuſations graves qu'on lui a intentées ; je vais réunir le témoignage des gens les plus inſtruits, à ceux dont nous avons déja parlé plus haut. M. Lemery, dans ſon *dictionnaire des drogues*, au mot *ſecale*, dit que ceux qui mangent du pain fait avec du ſeigle ergoté, ſont attaqués d'une eſpece de mal de S. Antoine ; que leurs membres ſe corrompent dans les jointures, deviennent livides, noirs, ſe détachent, & tombent ſans que les remedes puiſſent en arrêter le cours.

On lit, dans les *mémoires de l'académie, Savans étrangers, tome III, page 378*, qu'après quelque uſage du pain de ſeigle ergoté, on commence à reſſentir une eſpece d'engourdiſſement dans les jambes : la partie ſe tuméfie, ſans qu'il paroiſſe le moindre ſigne d'inflammation ni de fievre. Le mal fait des progrès dans les muſcles & dans les parties couvertes des enveloppes communes : il attaque enſuite la peau ; alors ou la partie ſe ſépare d'elle-même des chairs ſaines, ou elle devient ſeche, racornie, noire, incorruptible, & ſemblable en tout aux membres d'une momie. Lorſque la maladie a fini aux jambes, elle attaque les bras, & y produit les mêmes effets : le ſeul remede que l'on connoiſſe pour ce mal eſt l'amputation. On a nommé cette maladie *gangrene ſeche*. L'*ergot* produit encore des fievres putrides & malignes ; il tarit le lait aux femmes ; il enivre, il affoiblit les ſens : enfin, quoique Lonicerus le vante comme un bon anti-hyſtérique, ſon uſage eſt très-pernicieux, & doit être évité ſoigneuſement.

M. Lieutaud, dans ſa *matiere médicale, page 614*, dit que le ſeigle ergoté eſt très-mal-faiſant, & cauſe à ceux qui en mangent durant quelque temps, une gangrene ſeche & horrible, qui fait que leurs membres tombent d'eux-mêmes. Les auteurs du *dictionnaire de ſanté* diſent la même choſe, au mot *Feu S. Antoine*, & indiquent pour la cure de cette maladie les mêmes traitemens que pour la fievre peſtilentielle. Sauvages appelle cette maladie *Necroſis uſtilaginea* ou l'*ergot :* on peut voir dans la *Noſologie* de cet auteur ceux qui

en ont traité; on peut auſſi conſulter Dodart, la Hire, & ſur-tout M. de Salerne qui parle *de viſu*. Voyez les *mémoires de l'académie, tome X*, & les *mémoires étrangers, tomes I & II*, & le *Mercure de France, janvier 1748, page 75*.

M. Tiſſot, dans l'*Avis au peuple ſur ſa ſanté, page 514*, ſeconde édition, rapporte les ſymptomes de la maladie qui attaque ceux qui ont mangé quelque temps du ſeigle ergoté : ils tombent dans une eſpece d'engourdiſſement & de ſtupidité ; le ventre devient gonflé & tendu ; ils maigriſſent, ſont jaunes, & ſi foibles qu'ils ne peuvent ſe ſoutenir. La jambe ou le bras s'engourdiſſent, deviennent violets ; la peau eſt froide, & la gangrene paroît aux doigts des piés ou des mains : ſi l'on n'y remédie promptement, le mal s'étend, & tue le malade en peu de temps ; ſouvent les membres ſe détachent à l'articulation, & tombent ſans qu'il arrive d'hémorragie. Il ſe leve en différens endroits de petites puſtules remplies d'un pus très-clair ; le pouls eſt concentré, & le ſang que l'on tire eſt couenneux. On peut voir au même endroit le traitement indiqué par cet habile médecin ; mais il preſcrit trop tôt l'uſage de l'eau eſcarrotique qui ne doit pas être employée dans la gangrene commençante.

Au témoignage des médecins joignons celui des botaniſtes. M. Adanſon, dans ſes *réſultats d'expériences* déja cités, dit, *page 45*, que le ſeigle ergoté cauſe des maladies aux perſonnes qui mangent du pain où il s'en trouve même une petite quantité. M. Buc'hoz, dans ſon *dictionnaire des plantes*, dit, au mot *ſeigle*, que l'*ergot* occaſione de fâcheuſes maladies. M. Aymen, très-habile botaniſte, obſerve que les palmiers ſont ſujets, comme le ſeigle, à avoir des fruits ergotés ; & ce qui n'eſt pas moins particulier, c'eſt que les *ergots* de ces arbres produiſent des effets auſſi fâcheux que ceux du ſeigle : on en trouveroit peut-être la raiſon dans le grand rapport qu'il y a entre ces deux plantes. Les botaniſtes ſavent tous qu'il n'y a aucun ordre naturel dans le regne végétal qui ait plus de rapport avec un ſecond ordre, qu'en ont les palmiers avec les graminées. *Voyez* Adanſon, *famille des plantes, page 24*. Je pourrois encore citer, ſur les effets de l'*ergot*, le *dictionnaire d'hiſtoire naturelle ;* mais comme ce n'eſt qu'une compilation, cette autorité ne ſeroit pas d'un grand poids.

Enfin, le bureau de la ſociété royale d'agriculture du Mans, publia, il y a quelques années, un avis ſur l'eſpece du poiſon connu ſous le nom de *ſeigle ergoté*, & ſur les maux qui réſultent de cette pernicieuſe nourriture : on y joignit un mémoire ſur la méthode curative qu'on doit mettre en uſage ſuivant les différens temps de la maladie, par M. Vétillard, médecin du Mans. M. l'intendant de Bourgogne, qui étend ſon zele & ſa vigilance ſur tout ce qui peut intéreſſer le bien des hommes, fit imprimer à Dijon, chez Frantin, l'avis du bureau, avec le mémoire & un ſupplément, pour le diſtribuer gratuitement dans la généralité.

On aſſure dans cet avis, d'après les expériences les mieux conſtatées & la relation des malheurs qui affligerent il y a quelque temps la Sologne, où il périt ſept à huit mille perſonnes dans un petit eſpace de temps, que l'*ergot* eſt un poiſon ſubtil qui, lorſqu'il eſt mêlé avec le bon grain en certaine quantité, cauſe aux perſonnes qui en mangent du pain, les maladies les plus cruelles, des vertiges, des fievres malignes, la gangrene, & preſque infailliblement la mort auſſi ſubite qu'elle eſt dangereuſe (*b*) : c'eſt dans la vue de prévenir de tels maux, que M. l'évêque du Mans

(*b*) On y remarque auſſi que l'*ergot* eſt également nuiſible aux animaux qui en mangent. Un cochon ayant été nourri de ſon de ſeigle ergoté, a péri au bout de quatre mois, après avoir perdu les quatre jambes & les deux oreilles. Deux canards nourris de ſeigle ergoté, ont également péri après avoir perdu l'uſage des jambes. Ceci contredit les expériences faites ſur différens animaux, par l'auteur d'une lettre inſérée au journal encyclopédique ; mais en ſuppoſant ces dernieres expériences exactes, on n'en pourroit rien conclure contre les effets de l'*ergot* ſur l'homme : on ſait que l'amande amere qui ne lui fait point de mal, eſt un poiſon pour la volatile ; au contraire les baies du garou, qui ſont un purgatif dangereux & violent pour les hommes, ſont une fort bonne nourriture pour les oiſeaux qui en ſont très-friands ; d'où l'on peut conclure qu'on ne doit pas uſer d'un aliment dont les animaux mangent

fit

fit publier, dans ſa paroiſſe d'Yvré, un avis particulier pour engager les gens de la campagne à ne porter au moulin aucuns ſeigles ou méteils ergotés, ſans en avoir auparavant ſéparé l'*ergot* par le crible.

Suivant M. Vétillart, les effets généraux de l'*ergot* ſont de détruire le reſſort des nerfs & des vaiſſeaux artériels, d'épaiſſir le ſang qui, privé de l'action & du reſſort des vaiſſeaux artériels ſur lui, ſe coagule ſurtout aux extrêmités de ces vaiſſeaux, ainſi qu'aux parties les plus éloignées du centre de la circulation, telles que les extrêmités inférieures : les ſupérieures s'en trouvent ſucceſſivement affectées; ces parties tombent en gangrene & en ſphacele.

La gangrene, ſuite de la nourriture du ſeigle ergoté, eſt annoncée par un mal-aiſe le jour, une mélancolie pouſſée juſqu'à la ſtupidité, un accablement univerſel, une agitation la nuit, des peurs dans le ſommeil, des douleurs vagues dans le dos, dans les reins, des contractions ſpaſmodiques dans les muſcles des extrêmités : ces mouvemens ſont ſouvent douloureux ; une chaleur cuiſante & momentanée ſe fait ſentir à la partie menacée, le pouls augmente un peu de vivacité, les urines ſont crues, le ventre eſt tendu, quelquefois douloureux ; il ne fait que difficilement ſes fonctions.

Au ſecond période, les ſymptomes ci-deſſus augmentent d'intenſité ; les membres affectés d'abord de mouvemens convulſifs, de douleurs, deviennent peſans & engourdis ; il ſe manifeſte dans quelques ſujets un feu éréſipélateux, que quelques auteurs ont nommé *feu de S. Antoine*, qui d'un rouge très-vif devient un peu violet.

Au troiſieme période, la chaleur éréſipélateuſe, vive & cuiſante, ſe métamorphoſe en un froid qui s'augmente à chaque moment au point de devenir glacial : le pouls ſe concentre, le mouvement & le ſentiment s'éteignent peu à peu dans la partie, l'extérieur du membre affecté perd quelquefois ſa couleur naturelle ſans avoir été précédé d'éréſipele ; il maigrit, ſe deſſeche, & devient au quatrieme période un membre étranger dont on eſt obligé de ſe débarraſſer ; il ſe détache dans quelques-uns à l'articulation par le ſeul effort de la nature, & ſans qu'il ſurvienne d'hémorragie, lors même de l'amputation : cet accident n'eſt point à craindre, tant le ſang eſt coagulé.

Le pouls, à ce quatrieme période, ſe fait à peine ſentir : le mal qui pour l'ordinaire a commencé par l'extrêmité inférieure, gagne les ſupérieures ; le mouvement artériel eſt ralenti généralement, l'abattement eſt extrême ; le viſage, ſur-tout le nez, devient froid glacial, une ſueur de même nature ſe fait remarquer par tout le corps qui a perdu la force de ſouffrir ; les yeux s'enfoncent dans les orbites, la voix s'éteint, un délire ſourd & quelques défaillances ſont les annonces de la mort.

Les ſymptomes énoncés dans les quatre périodes ci-deſſus ſont plus ou moins ſenſibles, ſuivant les ſujets & les circonſtances. Quelques-uns ſont tout-à-coup pris des ſymptomes du ſecond, même du troiſieme période, ſans avoir éprouvé les précédens ; ce qui vient des tempéramens plus ou moins forts, des ſujets & de la quantité plus ou moins conſidérable d'*ergots* dont ils ont fait leur nourriture : les indications à remplir ſont différentes, ſelon l'état & le période du mal, lorſqu'on eſt appellé pour y remédier.

Dans un ſupplément qui eſt à la ſuite du mémoire de M. Vétillart, on obſerve que tous les ſymptomes de la maladie provenant du bled ergoté, & les remedes qu'on y a appliqués juſqu'ici avec ſuccès, montrent qu'elle n'eſt autre choſe qu'une fievre maligne avec un *point malin* ou dépôt aux extrémités, & que ce n'eſt qu'en la rangeant

ſans danger, parce qu'il peut devenir un poiſon pour nous : mais les expériences par leſquelles on prétendroit prouver que l'*ergot* n'eſt point pernicieux aux animaux qui en mangent, ne ſont rien moins que certaines. Auſſi l'avis du bureau d'agriculture du Mans ne manque-t-il pas de recommander, par un *P. S.*, de brûler l'*ergot* qu'on a ſéparé par le crible ou de l'enterrer, parce qu'il y auroit du danger à le laiſſer manger dans les baſſes-cours par les beſtiaux ou par la volaille, & qu'il n'y auroit pas moins d'imprudence à le jeter dans l'eau, où il pourroit devenir également nuiſible aux poiſſons. On lit dans la collection académique, que des poules, auxquelles on n'avoit donné que de l'*ergot*, rebutent cette nourriture & ſont reſtées trois jours ſans manger, *loco citato*.

dans la claſſe des fievres malignes, qu'on peut la traiter convenablement. (*M. BEGUILLET.*)

ERGOT, ſ. m. (*Manege, Maréchaller.*) Nous appellons de ce nom un corps d'une conſiſtance plus ou moins molle, d'un volume plus ou moins conſidérable dans certains chevaux que dans d'autres, & d'une forme vague & irréguliere, qui eſt ſitué ſur chaque jambe derriere le boulet, & que le fanon recouvre; communément il a moins de dureté que la châtaigne, & cette eſpece de corne eſt dénuée toujours de poil. Je ne ſais quelle eſt l'intention des maréchaux, qui pratiquent ſur ce corps une inciſion cruciale, & qui le fendent ainſi dans le cas des enflures des jambes, des boulets, & dans celui des eaux, des mules traverſines, des grappes, &c.; ce qu'ils appellent *déſergoter.* Je ne leur ferai néanmoins aucune queſtion à cet égard, parce que je ſuis très-perſuadé que leur réponſe ne préſenteroit rien de ſatisfaiſant. Ce dont je ne ſuis pas moins aſſuré, c'eſt qu'une pareille opération eſt inutile, & en pure perte. (*e*)

ERGOTÉ, (*Vénerie.*) un chien eſt *ergoté* quand il a un ongle de ſurcroît au dedans & au deſſus du pié.

ERGUET, *terme de pêche. Voyez l'art.* COLERET.

ÉRIC *ou* HENRI, (*Hiſtoire de Danemarck.*) nom commun à pluſieurs princes du Nord; quelques hiſtoriens de Danemarck parlent de deux *Eric*, l'un qui régnoit vers 846, l'autre vers 860, & qui tous deux s'oppoſerent d'abord au progrès de l'évangile, & finirent par le protéger; mais comme il eſt douteux qu'ils aient été rois de Danemarck, & qu'on a ſoupçonné qu'ils n'étoient que des princes tributaires de cette couronne, nous regarderons comme le premier roi de ce nom celui que quelques chroniques ſuſpects ne placent que le troiſieme.

ERIC I, roi de Danemarck. Il étoit le quatrieme des fils de Suenon II. Après la mort d'Ollaüs ſon frere, les états le couronnerent en 1095; il fit aux Vandales une guerre opiniâtre, inonda de ſang leur capitale, la livra aux flammes, ravagea leurs campagnes, & fit ouvrir le ventre & déchirer les entrailles des priſonniers; tout couvert de ſang d'une nation belliqueuſe, il n'oſa punir l'audacieux archevêque de Brême, qui vouloit aſſujettir tout le Danemarck à ſa juriſdiction; il en appella au pape, & client du ſaint ſiege, alla humblement plaider ſa cauſe à Rome contre ſon vaſſal; il obtint la canoniſation de Canut IV, alla viſiter la terre ſainte, & mourut en Chypre l'an 1105, après avoir fait beaucoup de mal à ſes voiſins, & peu de bien à ſes ſujets. L'hiſtoire le peint cependant affable, éloquent, libéral, ſur-tout envers les gens d'égliſe.

ERIC II, ſurnommé *pié de lievre* & *illuſtre*, roi de Danemarck. On lui donna le premier de ces ſurnoms, lorſque fuyant devant ſes ennemis, il erroit de retraites en retraites, ſans ſecours, ſans amis; & le ſecond, lorſque ſorti de ſon aſyle, plus terrible que jamais, il écraſa ſes perſécuteurs au milieu de leurs triomphes. Il étoit fils d'*Eric* le Bon; mais né d'une alliance adultere, il perdit par ſa naiſſance les droits que ſes hautes qualités pouvoient lui donner ſur le trône. Canut ſon frere ayant été aſſaſſiné par Magnus, fils du roi Nicolas, l'an 1133, il aſſembla la nation, cria vengeance, & le même cri fut répété par les Danois; on courut aux armes, & pour venger la mort d'un homme, on en égorgea des milliers. *Eric* fut proclamé roi par les Zélandois & les Scaniens; l'empereur Lothaire appuya cette révolution; il eſpéroit, en plaçant *Eric* ſur le trône, compter un vaſſal de plus parmi les têtes couronnées, & rendre le Danemarck tributaire de l'empire. Le nouveau roi rechercha avec plus d'empreſſement l'alliance des Norwégiens, plus utile & moins dangereuſe. Avec ces ſecours, il triompha ſur mer, tandis que ſes troupes étoient défaites dans la Juthie; vainqueur & vaincu preſque dans le même temps, il alla chercher un aſyle en Norwege. Il n'y trouva qu'une priſon; le roi le fit arrêter; mais il ſut tromper la vigilance de ſes gardes, s'échappa, raſſembla quelques amis, eut bientôt une armée, mit en déroute celle de Nicolas, & fut reconnu par tout le Danemarck après la mort de ce prince; il gouverna l'état avec ſageſſe, traita le clergé avec fermeté, le peuple avec douceur, ſes officiers avec nobleſſe; mais les conſeils perfides des peſtes de cour le rendirent barbare;

il fit périr les enfans de Harald ſon frere, quoique leur foibleſſe fût un garant de leur innocence, & qu'ils n'euſſent point trempé dans les complots que leur pere avoit tramés contre *Eric*. Celui-ci fut aſſaſſiné par un certain Plogh, miniſtre de la fureur des Scaniens révoltés. Ce fut l'an 1138 que ſe commit ce régicide.

ERIC III, roi de Danemarck, ſurnommé l'*Agneau*, ne ſuccéda à *Eric II* que l'an 1140. La force de ſon parti abattit ſes concurrens à ſes piés; on le conduiſit au trône plutôt qu'il n'y monta lui-même; il s'y endormit dès qu'il y fut placé, fut le jouet des prélats, l'eſclave de ſes courtiſans, & laiſſa à ſes miniſtres tout le fardeau du gouvernement; il ne s'occupa que du ſoin de ſe nourrir & de ſe conſerver; il reconnut bientôt qu'il avoit manqué ſa vocation, & qu'il étoit deſtiné à la vie monaſtique. Il deſcendit donc dans un cloître l'an 1144: mais lorſqu'on lui annonça que la nation s'aſſembloit pour lui nommer un ſucceſſeur, il en mourut de dépit.

ERIC IV, roi de Danemarck, avoit vingt-cinq ans accomplis lorſqu'il ſuccéda à Valdemar II, ſon pere, en 1241; il avoit un cœur droit, un eſprit cultivé, des manieres affables, des mœurs ſimples, un caractere doux & pacifique; reſolu de ne jamais faire la guerre, il le déclara hautement, & l'on entendit auſſi-tôt murmurer la nobleſſe qui ne ſubſiſtoit alors que par les malheurs du peuple, & tant d'hommes intéreſſés à étouffer, par le tumulte des armes, la voix impuiſſante des loix: mais bientôt les entrepriſes audacieuſes de la ville de Lubec le forcerent à prendre les armes; il les quitta, dès qu'il le put, ſatisfait d'avoir humilié cette république. Mais à peine cette guerre étoit-elle terminée, que ſes trois freres lui refuſerent l'hommage qu'ils lui devoient, réunirent leurs forces, & marcherent contre lui; cette guerre fut longue & meurtriere; *Eric* ſut enfin toucher le cœur de Chriſtophe, & l'exemple de celui-ci entraîna bientôt les autres. La paix fut ſignée, Chriſtophe étoit déja rentré dans ſes domaines. Abel & Canut rentrerent auſſi dans leurs duchés de Sleſwick & de Blecking, mais à condition d'en faire hommage au roi. Cependant le perfide Abel méditoit une vengeance digne de ſon cœur; il attire *Eric* dans ſon palais, & au milieu des careſſes que ſa fauſſe amitié lui prodiguoit, le fait enchaîner & jeter dans un bateau à la merci des flots; il y périt l'an 1250. Abel jouit du fruit de ſon crime, tint quelque temps le Danemarck dans l'illuſion, & perſuada à ſes crédules ſujets qu'il étoit le vengeur de ſon frere lorſqu'il en étoit l'aſſaſſin. La vérité fut reconnue; *Eric* fut canoniſé en 1256.

ERIC V, ſurnommé *Glipping*, parce que ſes paupieres étoient ſans ceſſe en mouvement. Il monta l'an 1259, à l'âge de dix ans, ſur le trône de Danemarck, à qui l'ambition du clergé avoit fait eſſuyer, pendant le regne de Chriſtophe, les ſecouſſes les plus violentes; les évêques refuſerent de le reconnoître: le pape Alexandre IV prétendit auſſi qu'il perdoit tous ſes droits à la couronne, s'il ne délivroit l'archevêque de Lunden, que Chriſtophe avoit fait mettre dans les fers. Il ſembloit ſingulier qu'un roi du Nord eût beſoin du ſuffrage d'un pontife Italien, pour obtenir celui de ſes ſujets; le clergé fomenta les diviſions qui déchiroient l'état: *Eric* étoit fils de Chriſtophe; un autre *Eric*, fils d'Abel, avoit des prétentions ſur le duché de Sleſwick; les évêques & les comtes de Holſtein ſe liguerent en ſa faveur. On prit les armes, on en vint à une bataille; deux généraux Danois s'enfuirent lâchement, le roi fut fait priſonnier, on lui rendit ſa liberté; il reparut dans le Danemarck; les deux généraux qui avoient donné aux ſoldats l'exemple de la fuite, Yvon & Fingh, périrent ſur un échafaud. *Eric*, pour défendre ſes états contre de nouvelles irruptions, acheta du duc de Sleſwick, la ville de Kolding, qu'il fit fortifier. Tandis qu'il veilloit ainſi à la ſûreté de ſes états, les évêques manœuvroient ſourdement contre lui; chaque jour on découvroit de nouvelles conſpirations; *Eric* n'oſoit punir les coupables; le pape le menaçoit de ſa colere, & le roi ſe vit contraint de prendre le pontife pour juge entre ſes ſujets & lui; ce fut par cette démarche humiliante, qu'il acheta un repos qu'il conſacra tout entier au bonheur de ſes ſujets. Le mariage de ſa ſœur avec le Margrave de Brandebourg, la tutele des enfans du duc *Eric*, des ſecours accordés au

duc Magnus, les ſuffrages du peuple gagnés en faveur du jeune *Eric* à qui la couronne fut aſſurée, une alliance contractée avec la Suede ; tels furent les ſoins qui partagerent les momens d'*Eric* ſur le trône ; il protégea le commerce, accorda aux habitans de Déventer & de Harderwik une partie du territoire de Scanor, confirma les privileges de la ville de Lubec, lui en accorda de nouveaux, lui permit de nommer un préfet à Scanor & à Falſterbo ; il fit un code de police appellé *birckeret*, châtia la révolte du duc de Sleſwick, lui donna des fers, & les briſa preſque auſſi-tôt. Il mourut l'an 1286. On ne peut guere lui reprocher que la foibleſſe qu'il montra dans ſes démêlés avec les évêques & la cour de Rome. Il ſouffrit que le pape lui écrivît du ton dont un ſouverain écriroit à ſon ſujet.

ERIC VI, roi de Danemarck, fils du précédent *Eric*, déſigné pour ſuccéder à ſon pere, fut reconnu par la nation auſſitôt qu'*Eric* V eut fermé les yeux ; il étoit en bas âge, & le roi de Norwege profita de ſa foibleſſe pour l'attaquer ; les troubles prêts à éclore dans le Danemarck, redoubloient l'audace des Norwégiens. Pendant la minorité d'*Eric*, les états céderent à Valdemar, duc de Sleſwick, quelques domaines de la couronne, entr'autres, les iſles d'Alſen, d'Arroë & de Fermeren ; dès qu'*Eric* put régner par lui-même, il les réclama, & voila la guerre allumée. *Eric* débuta par une victoire navale ; mais les complots du clergé, les menaces de la cour de Rome le forcerent bientôt à conclure une treve avec le roi de Norwege, pour négocier avec l'égliſe irritée. Son mariage avec Ingeburge, fille du roi de Suede, qui, en lui aſſurant l'appui de cette couronne, auroit effrayé toute autre puiſſance, ne parut pas inquiéter le clergé. Boniface VIII étoit alors ſur le ſaint ſiege : cet homme impérieux s'étoit déclaré le maître & l'ennemi des rois ; ſi la France ne lui eût pas oppoſé un Philippe-le-Bel, il auroit diſpoſé de toutes les couronnes de l'Europe. Ce pape condamna *Eric* à une amende de quarante-neuf mille marcs d'argent, pour avoir fait enfermer un archevêque. Enfin, il l'excommunia, lança un interdit ſur ſon royaume, & dégagea ſes ſujets du ſerment de fidélité. Ce qu'il y a de plus étonnant dans cet événement, c'eſt que ce fut au pape que le roi appella de la ſentence lancée par ce pape même. Ce ne fut qu'en 1303 qu'il reçut un pardon auſſi humiliant que le châtiment même. La ſituation du Danemarck n'en fut pas beaucoup plus heureuſe ; le roi toujours en guerre, tantôt avec la Suede, tantôt avec la Norwege, quelquefois avec l'ambitieux Chriſtophe ſon frere, ſouvent même menacé par des ſcélérats qui en vouloient à ſes jours, ne connut pendant pluſieurs années que les chagrins qui aſſiegent le trône. Malgré toutes ces inquiétudes, ſon goût pour les fêtes publiques ſe réveilla. Il donna des tournois dans la Vandalie ; la ville de Roſtoch fut alarmée du concours de princes que cette fête devoit attirer dans ſes murs ; elle refuſa ſes portes, on ouvrit la lice dans les environs ; mais à peine les tournois furent finis, que la ville fut aſſiégée. Après une longue défenſe, elle fut forcée de ſe rendre ; le roi lui donna pour protecteur Henri de Mecklenbourg ; il conquit enſuite l'iſle de Bourbon, accorda ſa protection à la ville de Stralſund, dont le margrave de Brandebourg prétendoit auſſi être le protecteur. On ſent aſſez que, ſi cette protection n'eût pas été payée fort cher par la ville, ces deux princes ne ſe ſeroient pas diſputé avec tant de violence le droit de ſecourir ſes habitants. Le roi l'emporta ; la protection du plus fort fut préférée par néceſſité, quoiqu'elle fût la plus dangereuſe. *Eric* mourut l'an 1319. C'étoit un prince généreux, équitable, & qui n'abuſa jamais du pouvoir ſuprême. Un ſeul trait ſuffira pour faire connoître ſon caractere. Ayant découvert en 1312 une conſpiration formée contre ſa perſonne, il convoqua une aſſemblée des états généraux, il y dévoila tout le projet de cet attentat, nomma les chefs & même les complices, marqua l'heure de l'exécution, répandit le jour de la vérité ſur toute cette conjuration, & finit par demander aux états la grace des coupables.

ERIC VII, fils de Chriſtophe II, fut aſſocié par ſon pere au trône de Danemarck l'an 1322. Chriſtophe, accablé d'infirmités, vouloit rejeter ſur ce prince le fardeau entier du gouvernement ; mais celui-ci étoit à peine en état de le partager ; c'étoit plutôt un ſoldat qu'un roi, il

étoit moins miniſtre que citoyen ; il défendit ſon pere avec beaucoup de courage contre ſes ſujets révoltés ; il fut pris, porta ſes fers avec une noble fierté, & ſe montra plus grand dans ſa priſon que ſur le trône ; il combattit avec bravoure à la bataille de Lohede ; mais toute ſon armée ayant été taillée en pieces, il ſuivit la déroute générale ; malheureuſement pour ſa gloire, ce fut dans ſa fuite qu'il tomba de cheval : il mourut de cette chûte l'an 1332.

ERIC VIII de Poméranie, roi de Danemarck. Il ſe nommoit d'abord Henri ; il étoit fils de Wratiſlas VII, duc de Poméranie, & de Marie de Meklenbourg ; celle-ci étoit née du mariage de Henri de Meklenbourg avec Ingeburge, ſœur de Marguerite, reine de Danemarck. Cette princeſſe, qui avoit réuni ſur ſa tête les trois couronnes, de Suede, de Danemarck & de Norwege, ayant conſulté la nation Suédoiſe ſur le choix de ſon ſucceſſeur, on lui laiſſa la liberté de diſpoſer de ſa couronne en faveur de celui des enfans de Wratiſlas qui lui paroîtroit le plus digne de la porter. Elle déſigna le jeune Henri, dont le nom fut changé en celui d'*Eric*. Ce prince épouſa, l'an 1406, Philippine, fille de Henri IV, roi d'Angleterre, & fut couronné roi de Suede l'an 1411. Il aimoit la guerre, & ignoroit l'art de la faire ; à peine fut-il ſur le trône, qu'il prit les armes contre ſa bienfaictrice ; le duché de Sleſwick étoit l'objet de cette querelle ; les troupes d'*Eric* furent battues : Ulric de Meklenbourg fut l'arbitre de ce différent ; il jugea que la ville de Flensbourg devoit reſter en dépôt entre les mains de la reine, juſqu'à ce qu'on eût peſé, plus ſérieuſement, les raiſons des deux partis. Cet examen devint inutile par la mort de la reine : *Eric* ſuccéda à ſes trois couronnes. Les premiers jours de ſon regne promettoient un gouvernement doux & modéré ; mais ces eſpérances s'évanouirent bientôt. Le roi fit aſſembler les états-généraux, & déclara que les comtes de Holſtein étoient déchus de tous leurs droits ſur le duché de Sleſwick, parce qu'ils avoient porté les armes contre la reine Marguerite, & qu'ils avoient appellé l'étranger dans le Danemarck. Il les condamna à reſtituer à la couronne tous les frais de la guerre. Le duc de Brunſwick étoit tuteur des comtes de Holſtein ; il ſoutint avec fermeté les intérêts de ſes pupilles. Déja l'armée Danoiſe étoit dans le duché de Sleſwick ; mais elle ne donna pas un combat ſans être vaincue, n'inveſtit pas une ville, ſans être forcée d'en lever le ſiege. Contraint à offrir la paix, *Eric* eſſuya la honte d'un refus ; ſa fureur s'aſſouvit ſur les malheureux habitans de l'iſle de Femeren, qui furent maſſacrés ſur les ruines de leurs villages, & ſur les cendres de leurs moiſſons. *Eric* ſe repentit bientôt de cette vengeance atroce ; mais ces remords impuiſſans ne réparoient point les maux que les ſoldats avoient commis. Un traité d'alliance qu'il conclut avec la Pologne, n'effraya point ſes ennemis. Il leur livra une nouvelle bataille ; ce fut pour eux un nouveau triomphe. Il courut enſuite l'Allemagne, importunant toutes les cours de ſes plaintes ; il parut à celle de l'empereur, pourſuivit ſa route juſqu'en Paleſtine, & revint pour être la victime de tous les déſordres que ſon abſence avoit cauſés. Il fallut reprendre les armes & eſſuyer de nouvelles diſgraces dans le duché de Sleſwick. *Eric*, déſeſpéré de ne pouvoir faire par lui-même à ſes ennemis tout le mal qu'il leur préparoit, ſouleva les habitans des villes de Vandalie contre leurs magiſtrats, renouvella ſon alliance avec l'Angleterre, & tenta en vain d'engager cette puiſſance dans ſa querelle. Cependant l'eſprit de révolte fermentoit en Suede ; on reprochoit au roi des fautes qu'il avoit commiſes, on lui en cherchoit d'autres dont il étoit innocent ; la domination Danoiſe devenoit chaque jour plus odieuſe ; les remontrances du peuple étoient fieres, les réponſes du roi étoient dures : tout ſe ſouleva ; *Eric* voulut paſſer en Suede, il fit naufrage ; revenu en Danemarck, ce prince tenta de nouveaux efforts pour châtier les Suédois rebelles. Les Danois commençoient auſſi à ſe laſſer de ſon joug ; il voulut déſigner pour ſon ſucceſſeur Bogilas ſon neveu, duc de Poméranie. Ce choix irrita la nation ; *Eric* part, s'enfuit en Pruſſe, veut revenir en Suede, éprouve encore les caprices de la mer, eſt rejeté en Dane-

marck, se hâte de rassembler toutes ses richesses, s'enfuit dans l'isle de Gothland; on le rapelle en Suede, il y reparoît, & on le chasse, les trois royaumes renoncent à l'obéissance qu'ils lui avoient jurée. Il est contraint d'aller dans l'isle de Gothland cacher son désespoir & son infortune. Ses trésors le consoloient de tout; ce fut avec cette arme qu'il causa, dans la Scanie & dans la Fionie, quelques révoltes momentanées; il employa encore ses richesses à armer des corsaires, qui allerent ravager les côtes, écumer les mers, & porter la terreur jusqu'au centre des états sur lesquels il avoit régné. Ce fut dans sa retraite qu'il composa une histoire chronologique des rois de Danemarck.

Cependant Christophe de Baviere avoit réuni sur sa tête les trois couronnes, que les nations soulevées avoient arrachées au malheureux *Eric*. On ne le laissa pas tranquille dans le Gothland; il fallut l'y attaquer pour rendre la liberté au commerce, & détruire les pirates qu'il envoyoit sur les mers; il fut assiégé dans Wisby; son courage se ranima: il fit voir que si la nature lui avoit refusé les talens d'un roi, elle lui avoit au moins donné la bravoure d'un soldat. La ville fut emportée d'assaut, il se retira dans la citadelle, le siege continua & fut terminé par une capitulation; forcé de sortir de l'isle de Gothland, il s'embarqua sur la flotte Danoise; on lui offrit dans le Danemarck un séjour agréable, si toutefois il en est pour un souverain détrôné; il le rejeta, & ne voulut point être témoin de la gloire de son ennemi, ni demeurer parmi ses sujets qui l'avoient persécuté. *Eric* retourna en Poméranie, où il vécut dix ans encore; il ne lui manqua plus, pour être heureux, que de perdre le souvenir de sa grandeur passée. Il mourut l'an 1459 à l'âge de 77 ans. Ce prince étoit plus foible que méchant, plus furieux qu'opiniâtre. Le repentir suivoit de près les effets de sa colere; brave, mais ignorant l'art de conduire une armée; connoissant les intérêts des puissances, mais n'ayant pas étudié le cœur humain; fait pour régner sur un peuple tranquille, le fardeau de trois couronnes étoit au dessus de ses forces. Son voyage en Palestine fut sa plus grande faute & l'époque de tous ses malheurs. Peu s'en fallut même que le retour ne lui fût fermé pour jamais. Il étoit à Bude. Un Syrien le fit peindre, envoya son portrait dans sa patrie, & avertit ses amis que cet homme, déguisé sous l'habit de pélerin, étoit le plus puissant roi du Nord. Il fut arrêté dès qu'il parut en Syrie; on alloit le traîner devant le sultan. Mais il savoit que dans l'orient, comme dans le nord, le plus farouche satellite n'est pas insensible à l'appât de l'or; il racheta sa liberté par ses largesses. (*M. DE SACY.*)

ERIC III, surnommé *le sage*, (*Hist. de Suede.*) roi de Suede, descendoit d'une famille illustre en Norwege. Gother, roi de cette contrée, qui aspiroit non seulement à s'affranchir du tribut qu'il payoit au Danemarck, mais même à s'emparer de cette couronne, l'envoya à la cour de Frothon III vers le commencement de l'ere chrétienne. Il devoit examiner les forteresses du royaume, parcourir les côtes, épier les lieux propres à la descente, séduire les courtisans, & former un parti pour son maître dans les palais même de son ennemi. *Eric* étoit insinuant, avoit l'extérieur doux, un langage emmiellé, une figure intéressante; son air de franchise commençoit la persuasion, son éloquence faisoit le reste. « Il venoit disoit-» il, à la cour de Danemarck pour ad-» mirer le jeune roi, profiter des lumie-» res de ses ministres, étudier les progrès » des arts, & enrichir sa patrie des con-» noissances qu'il venoit puiser parmi les » Danois. » Frothon fut bientôt pris à l'appât de ses louanges, & lui donna sa confiance. Les courtisans ne l'eurent pas plutôt vu, qu'ils l'estimerent & jurerent sa perte. Grépa offrit au roi de l'assassiner; le prince rejeta cette offre avec horreur. *Eric*, pour se venger, accusa ce ministre d'un commerce criminel avec la reine. On ordonna un duel: *Eric* fut vainqueur; mais si sa victoire étoit la seule preuve des désordres de la reine, cette accusation pouvoit bien être une calomnie. D'autres guerriers prirent la défense de la reine; *Eric* combattit & triompha encore. Frothon se crut trop heureux de posséder à sa cour un tel

homme ; il en fit ſon miniſtre : *Eric* aima mieux régner en Danemarck ſous le nom de ce jeune prince, que d'être confondu en Norwege dans la foule des courtiſans. Il rétablit l'ordre dans les finances, donna aux loix une vigueur nouvelle, rendit aux armes Danoiſes leur premier luſtre ; Frothon paya tant de ſervices en lui faiſant épouſer ſa ſœur, & le députa vers Gother pour demander, en ſon nom, Alvide, fille de ce prince. Gother conçut tout-à-coup dans ſon cœur une paſſion violente pour Gonnara ; c'étoit ainſi que ſe nommoit l'épouſe d'*Eric*, qui l'avoit ſuivi dans ſon ambaſſade. Gother fit à ce miniſtre une propoſition qui peint bien les mœurs barbares de ce ſiecle. « Cede-moi ta femme, » lui dit-il, & je te donnerai en échange » pour toi-même cette Alvide, que tu » viens demander pour ton maître. » *Eric* promit de lui rendre ſa réponſe dans peu de jours ; il profita de ce délai pour enlever Alvide, & l'amena en Danemarck. Quelque temps après, les Huns vinrent avec une flotte nombreuſe attaquer celle des Danois ; *Eric* diſperſa, prit ou brûla leurs vaiſſeaux, & ramena priſonnier Olimar, leur amiral. Delà, il paſſa en Suede, appella le roi Alric en duel, fut bleſſé du premier coup, tua ſon ennemi du ſecond, & pour prix de cette victoire, reçut des mains de Frothon la couronne de Suede ; il ne fut point ingrat, il ſecourut ce prince contre les Norwégiens, & lui fit remporter une victoire éclatante, lui donna les conſeils les plus ſages, & du ſein de ſes états, gouverna encore ceux de ſon bienfaiteur. Il avoit un frere nommé *Roller*. Celui-ci donnoit des eſpérances aſſez belles, mais inférieures à celles qu'*Eric* avoit déja remplies. Frothon entreprit de le placer ſur le trône de Norwege, & réuſſit ; mais bientôt ſes ſujets ſe ſoulevérent ; Frothon marcha à ſon ſecours avec une armée navale, engagea une action générale : la victoire balança longtemps ; elle penchoit vers les Norwégiens, lorſqu'*Eric* parut avec quelques vaiſſeaux, & mit les Norwégiens en fuite. Cependant Frothon mourut, & *Eric* n'eut pas, pour les ſucceſſeurs de ce prince, tout le reſpect qu'il avoit eu pour lui-même : ſous Haral II il fit une irruption dans le Danemarck, conquit ce royaume en peu de jours, & le perdit plus rapidement encore ; il reparut, tomba dans une embuſcade, fut pris les armes à la main ; le vainqueur offrit de lui laiſſer la vie & de lui rendre ſes états s'il vouloit lui payer tribut, & ſe reconnoître vaſſal de ſa couronne. *Eric* préféra la mort à l'ignominie, Harald le fit expoſer dans un bois aux bêtes féroces, qui le dévorerent. Telle fut la fin de cet homme étonnant, dont l'hiſtoire eſt trop reculée dans les ſiecles de barbarie, pour que tant d'aventures ſingulieres puiſſent mériter une croyance aveugle.

ERIC IV, roi de Suede, étoit fils d'Agnius ; il lui ſuccéda l'an 188 de l'ere chrétienne ; s'il eût été ſeul ſur le trône, il pouvoit être un grand prince ; mais il fut forcé de partager le pouvoir ſuprême avec ſon frere Alric ; loin de s'occuper du ſoin du gouvernement, tous deux ne ſongerent qu'à ſe nuire ; après bien des tracaſſeries qui aviliſſoient la majeſté de leur rang, ils en vinrent aux coups, combattirent d'une maniere peu héroïque, & ſe tuerent tous deux.

ERIC V, VI, VII & VIII, ne firent rien de mémorable.

ERIC IX, roi de Suede. Après la mort de l'infortuné Suercher, aſſaſſiné vers l'an 1149, les Suédois & les Goths s'aſſemblerent pour élire un roi ; les ſuffrages furent partagés. Les Goths, à qui la mémoire du feu roi étoit chere, proclamerent Charles ſon fils ; les Suédois couronnerent *Eric*, fils de Jeſward ; cette double élection alloit former deux royaumes, & ſéparer deux nations qui devoient n'en faire qu'une ; les ſages repréſenterent les ſuites funeſtes de cette diviſion ; que les deux rois, nés ennemis l'un de l'autre, ſe feroient une guerre opiniâtre ; que les deux, victimes de leurs querelles, ſe détruiroient par leurs propres mains, au lieu de ſe réunir comme ils avoient fait juſqu'alors pour la défenſe commune. Leur ſentiment fut approuvé ; mais à une déciſion dangereuſe on en ſubſtitua une plus dangereuſe encore. *Eric* devoit régner ſeul ſur les deux nations, Charles devoit lui ſuccéder, & leurs deſcendants devoient occuper le trône tour-

à-tour ; *Eric* ſubjugua la Finlande , & prêcha l'évangile l'épée à la main dans ſa conquête ; il crut que cette expédition ſuffiſoit à la gloire de ſes armes. Déſormais il s'occupa du bonheur de ſes états ; réunit les anciennes loix dans un ſeul code , connu ſous le nom de *S. Eric lag* , c'eſt-à-dire , *loi de S. Eric.* Il fonda des égliſes & des monaſteres ; il détruiſit les brigands , éclaira les démarches des plus fortunés ſcélérats , fut le fléau du vice & l'appui de l'innocence ; les mœurs & la juſtice étoient alors ſi peu reſpectées , que ce prince équitable fut un tyran aux yeux de la moitié de la nation. Les rebelles appellerent Scateller , roi de Danemarck , & Magnus ſon fils ; *Eric* , forcé de combattre avec peu de troupes contre les forces réunies de ſes ſujets & des Danois , voulut mourir en roi au champ d'honneur. Il s'avança dans la plaine d'Upſal , la bataille ſe donna , *Eric* enveloppé par dix guerriers , ſe défendit en héros , & mourut percé de coups ; les vainqueurs lui trancherent la tête. Ce fut vers l'an 1160 que ce bon prince périt victime de ſon amour pour la juſtice.

ERIC X , roi de Suede , étoit fils de Canut Eriſcon. Après la mort de ce prince vers 1191 , Suercher , fils de Charles , fut élu ; *Eric* étoit réſolu d'attendre , d'après le traité dont nous avons parlé ci-deſſus , que la mort de celui-ci lui laiſsât la couronne. Mais les Suédois furent plus impatiens que lui ; fatigués du joug de Suercher , ils proclamerent *Eric ;* ſon concurrent paſſa en Danemarck , revint , perdit une bataille , s'enfuit , reparut encore à la tête d'une armée , fut vaincu dans le même lieu , & périt les armes à la main. Quoique couronné par la fortune , deux fois vainqueur & tout-puiſſant , *Eric* conſentit à renouveller avec les enfans de ſon ennemi , le traité qui appelloit les deux familles au trône tour-à-tour. Ce prince paſſa le reſte de ſa vie dans un calme qui fit ſon bonheur & celui de ſes ſujets. Il mourut vers 1222.

ERIC XI , roi de Suede , ſurnommé *Leipſe* , étoit fils du précédent. Il étoit begue & paralytique : telle eſt l'origine de ſon ſurnom. Il fut ſur le trône tout ce qu'un homme ſi diſgracié de la nature pouvoit être. Il bégayoit ſes ordres , mais il avoit l'art de les faire exécuter ; incapable d'agir par lui-même , il avoit le coup d'œil ſûr dans le choix des miniſtres qui agiſſoient en ſon nom.

La maiſon de Folkunger étoit alors ſi puiſſante en Suede , qu'elle aſpiroit au trône , & ne diſſimuloit pas ſes prétentions ; *Eric* trop foible pour abattre , par un coup d'autorité , l'audace de cette famille , tâcha de la gagner par les bienfaits ; il maria ſes ſœurs Helene & Mirette à Canut & à Nicolas de Tofta , & épouſa lui-même Catherine , fille de Suenon Folkunger , qui , pour être reine , ne refuſa point d'entrer dans le lit d'un paralytique. Le roi ſe repentit bientôt d'avoir élevé cette famille ; elle ſe forma un parti , ſouleva la nation , & lui mit les armes à la main contre ſon roi. Canut Folkunger étoit à la tête de la révolte ; il préſenta la bataille à *Eric ;* la fortune ne ſe décida point pour la bonne cauſe ; *Eric* fut vaincu , s'enfuit en Danemarck ; & tandis que Canut ſe faiſoit proclamer par une multitude inſenſée , il reparut à la tête d'une armée Danoiſe , gagna une bataille ſur Canut , fit trancher la tête au fils de ce rebelle , força la nation à rentrer dans le devoir , & reconquit ſes états ; il fit partir auſſi-tôt Birger-jerl , l'un de ſes parens , à la tête d'une armée , pour ſoumettre les Trawaſtiens ; c'étoient des peuples de Finlande qui étoient encore plongés dans les ténebres de l'idolâtrie. Mais ces guerriers étoient d'étranges convertiſſeurs. Jamais Mahomet ne cimenta d'autant de ſang les fondemens de ſa religion C'étoit le fer & la flamme à la main qu'on annonçoit à ces peuples innocens un Dieu mourant pour ſes ennemis. Hommes , femmes , enfans , vieillards , tout ce qui rejeta l'évangile fut impitoyablement maſſacré. Les ruines de leurs maiſons leur ſervirent de tombeaux , & ce fut avec ces débris enſanglantés que ces monſtres , tout dégouttans de carnage , éleverent des temples au Dieu de paix qu'ils venoient annoncer. *Eric* ne fut ni l'auteur ni le témoin de cette barbarie ; ces horreurs ſe paſſerent loin de lui ; il mourut avant même d'en recevoir la nouvelle l'an 1250. Il ne laiſſa point de poſtérité.

ERIC

ERIC XII, roi d'une partie de la Suede; il étoit fils de Magnus & de la reine Blanche : né avec des diſpoſitions heureuſes, une ame ſenſible, & des talens précoces, ſon ambition excitée par les flatteries des courtiſans intéreſſés à troubler l'état, fit bientôt de ce prince un fils dénaturé. Il eut un parti dès qu'il en demanda un. Sa jeuneſſe, ſes graces, tout attiroit les cœurs de ſon côté; le peuple courut aux armes : le jeune *Eric*, ſans remords, ſans crainte, marcha contre ſon pere. Magnus chercha des amis dans le Danemarck; c'étoit la reſſource ordinaire des ſouverains Suédois, lorſque leurs ſujets ſe ſoulevoient contre eux : les rois de Danemarck ſuivoient auſſi cet exemple, & châtioient l'indocilité de leurs ſujets en armant la Suede contre les rebelles. On alloit en venir aux mains, lorſqu'*Eric*, duc de Mecklenbourg, & Adolphe, comte de Holſtein, offrirent leur médiation pour la paix; elle ſe fit, mais à des conditions très-dures pour Magnus. On lui laiſſoit, il eſt vrai, l'Uplande, la Gothie, le Wermland, la Dalécarlie, la Gothie occidentale, l'iſle d'Oëland, & une partie de la province de Halland; mais il fut contraint de laiſſer à ſon fils la Scanie, le Blecking, le reſte du Halland, la Smalandie & la Finlande. Ce fut en 1354 que fut conclu ce traité, auſſi dangereux pour la Suede, qu'injurieux à l'autorité paternelle. *Eric* jouit peu de ſon uſurpation, il mourut vers l'an 1356; on ignore le genre de ſa mort. Puffendorf aſſure, un peu légérement, que ſa mere, jalouſe de l'eſtime publique que ſon fils avoit ſu gagner, le fit empoiſonner; on ne doit point haſarder, ſans preuve, des faits révoltans qui outragent la nature; les récits des autres hiſtoriens, quoiqu'oppoſés entr'eux, ſont cependant plus probables : les uns veulent qu'*Eric* ſoit mort naturellement. & que les ennemis de la reine aient ſaiſi cette occaſion de la calomnier; d'autres prétendent qu'*Eric*, devenu impérieux & féroce, fut égorgé par ſes ſujets. Il eſt aſſez vraiſemblable qu'un prince qui haïſſoit ſon pere, n'aimoit pas ſes peuples.

ERIC XIII, *voyez ci-deſſus* ERIC VIII, duc de Poméranie, roi de Danemarck, de Suede & de Norwege, huitieme roi de ce nom en Danemarck, & le treizieme en Suede.

ERIC XIV étoit fils de ce Guſtave-Vaſa, qui fut le deſtructeur de l'union de Calmar, le vainqueur de Chriſtiern II, & le libérateur de la Suede. Il ſuccéda à ce grand homme l'an 1560, & reſpecta peu ſes dernieres volontés; il fit infirmer par les états tous les articles du teſtament qui lui paroiſſoient trop favorables à ſes freres & à ſes ſœurs. Il rendit les comtés & les baronnies héréditaires dans les familles; ces titres avoient été juſqu'alors attachés à certaines charges. La Livonie étoit le théatre de la guerre; trois parties de cette province s'étoient miſes ſous la protection de trois puiſſances, qui y fomentoient les diviſions le plus funeſtes : *Eric* défendit, contre la Pologne, la ville de Revel, & la nobleſſe d'Eſthonie; les Suédois avoient encore préſens à leur mémoire les exemples de Guſtave, ſon génie ſembloit les animer; ils chaſſerent les Polonois, & continrent les Danois. *Eric* ſe perſuada que ce ſuccès étoit un titre pour prétendre à la main de l'auguſte Eliſabeth, qui gouvernoit alors l'Angleterre; il s'embarqua pour aller l'épouſer, mais les vents le rejeterent ſur les côtes de Suede : il perdit bientôt de vue ce projet formé par l'amour ou par l'ambition, & peut-être par ces deux paſſions à la fois. Ce prince, auſſi imprudent que volage, voulut gêner le commerce des villes anſéatiques, & les empêcher de traiter avec la Moſcovie : Fréderic, roi de Danemarck, déſeſpérant de rétablir jamais l'union de Calmar, vouloit au moins ravager des états qu'il ne pouvoit conquérir. Il déclara la guerre au roi de Suede; ces deux nations ne manquoient point de prétextes pour s'entr'égorger; quand il n'y avoit point de différents nouveaux, on réveilloit les anciennes querelles. Au milieu de ces troubles déſaſtreux, *Eric* s'occupoit de projets galans, offroit ſon cœur tour-à-tour à Marie, reine d'Ecoſſe, à la princeſſe de Lorraine, fille de Chriſtiern II, & par un penchant irréſiſtible, retournoit à la reine Eliſabeth. Tandis qu'il nouoit ces intrigues & qu'il eſſuyoit des refus, la Moſcovie, la Pologne & le Danemarck ſe

liguoient contre lui, & ſon frere Jean épouſoit une princeſſe de Pologne. *Eric* tenta en vain de détacher le Danemarck de cette ligue ; ſes ambaſſadeurs furent arrêtés à Copenhague. Le roi devint furieux à cette nouvelle, & ce délire ne fut pas un tranſport momentané. Réſolu de ſacrifier ſon frere, il le fit aſſiéger dans le château d'Aboo ; après une défenſe de trois mois, ce prince fut pris, conduit à Stockolm & condamné à perdre la tête comme rebelle ; *Eric* lui accorda la vie, mais il le condamna à languir dans une priſon perpétuelle, fit périr plus de cent de ſes domeſtiques, condamna aux mines ou bannit pour jamais le reſte de ſes partiſans. La vie de l'infortuné Jean n'étoit pas en ſûreté dans ſon cachot ; *Eric* croyoit à l'aſtrologie judiciaire ; de miſérables charlatans s'efforçoient de lui perſuader que ſon frere devoit un jour lui donner la mort, & ſa crédulité penſa lui faire commettre un fratricide. Une victoire navale remportée ſur les Suédois n'effraya point Fréderic : la guerre continua. *Eric*, toujours impatient de ſe marier, envoya des ambaſſadeurs en même temps à la cour de Heſſe & à celle de Londres ; les lettres furent interceptées, & les deux rivales conçurent un mépris égal pour ce prince.

Cependant la réputation des armes Suédoiſes commençoit à ſe rétablir ; l'amiral Nicolas Horn remporta de grands avantages, prit, diſperſa ou fit périr pluſieurs eſcadres Danoiſes ; tout le nord de la province de Halland fut conquis, on ſe livra, ſous les murs de Warberg, un combat opiniâtre, où huit mille hommes reſterent ſur le champ de bataille, ſans qu'aucun des deux partis pût ſe flatter d'être vainqueur. Cependant la peſte cauſa des ravages déplorables dans l'armée Suédoiſe ; d'un autre côté la flotte Danoiſe alla ſe briſer ſur les côtes de l'iſle de Gothland, & couvrit le rivage de ſes débris : *Eric* dans la capitale, effrayoit ſes ſujets par des actes de ſévérité les plus impoſans ? il fit traîner Nils-Sture avec ignominie dans les carrefours de Stockolm pour n'avoir pas, diſoit-il, montré aſſez de courage dans un combat. Son deſſein étoit d'avilir ce ſeigneur, que ſa naiſſance, ſon crédit, ſes richeſſes, ſon ambition rendoient dangereux. Couvert de honte & de ridicule, il perdit en un jour tout l'aſcendant qu'il avoit ſur l'eſprit du peuple.

Ce coup d'état indiſpoſa la nation : le penchant du roi pour des femmes nées parmi le peuple, la facilité avec laquelle il fut la dupe d'un fourbe obſcur qui venoit, diſoit-il, au nom des Norwégiens lui ſoumettre ce royaume ; la foi robuſte qu'il avoit pour l'aſtrologie, quelques accès de délire qui troubloient ſa raiſon, la pitié qu'inſpiroit le duc Jean toujours captif, la dureté avec laquelle le roi perſécuta la famille de Nils-Sture, la baſſeſſe qu'il montra en lui demandant pardon, la mort de ce ſeigneur aſſaſſiné de la main du roi même, la grandeur d'ame avec laquelle cet infortuné retira le poignard de ſa plaie, le baiſa & le rendit au roi ; enfin, le précepteur d'*Eric* maſſacré par les ordres de ce prince pour lui avoir reproché ſon crime ; tant de motifs réunis révolterent tous les cœurs. *Eric* odieux à lui-même comme à ſes ſujets, déchiré de remords, s'enfuit, erra dans la campagne, & fut ramené dans ſon palais par ſa maîtreſſe Catherine, fille du peuple, qu'il avoit enlevée dans un marché pour la placer ſur ſon trône. Il crut regagner les cœurs aliénés en briſant les fers de ſon frere ; il exigea de lui un ſerment de ne jamais aſpirer à la couronne. Le peuple parut en effet voir *Eric* d'un œil moins ennemi ; mais le meurtre de Martin Helſing, qu'*Eric* tua pour avoir oſé lui conſeiller de ſe livrer moins à ſon favori Joran Peerſon ; la puiſſance abſolue qu'il accorda à ce nouveau parvenu, firent une nouvelle révolution dans les eſprits. L'étendard de la révolte fut levé ; les chefs étoient les ducs Jean & Charles, freres du roi, Steen Ericſon & Thurebielk. Ils coururent de conquêtes en conquêtes, toutes les villes leur ouvroient leurs portes, toutes les troupes d'*Eric* déſertoient pour paſſer dans leur camp ; enfin, ce prince fut aſſiégé dans Stockolm ; ſes défenſeurs étoient ſes plus grands ennemis ; ils livrerent la capitale aux rebelles ; *Eric* s'enfuit dans le château ; forcé de ſe rendre, il vit tous les ordres de l'état renoncer à la fidelité qu'ils lui avoient jurée, & fut reconduit priſonnier dans le château. Jean fut donc reconnu l'an 1568 ; *Eric* vécut dix ans dans ſa priſon ; il tenta plus d'une fois de s'évader. Une nation

ſenſible oublia bientôt les crimes de ce prince, & ne vit que ſes malheurs; la compaſſion ſuccéda à la haine, les querelles de religion formoient des partis dans l'état: quelques eſprits remuans parloient de replacer *Eric* ſur le trône; Jean ſon frere le fit empoiſonner l'an 1578; ce qu'il y a de plus étonnant, c'eſt que les principaux ſénateurs y conſentirent; ſon cadavre fut expoſé à la vue du peuple, de peur que quelque fourbe, profitant de quelques traits de reſſemblance, ne vînt ſous le nom d'*Eric*, ameuter le peuple. Telle fut la fin déplorable de ce prince qui ſeroit regardé comme un monſtre, ſi ſes crimes avoient été réfléchis; quand ſon ſang s'allumoit, il n'étoit plus le maître de ſes tranſports, & pour l'honneur de l'humanité, il vaut mieux le croire fou que méchant. *(M. DE SACY.)*

§. ERICHTON, *(Aſtron.)* nom que l'on donne quelquefois à la conſtellation du cocher. Cet *Erichton* étoit, non le fils de Dardanus, mais un roi d'Athenes qui fut déifié comme l'inventeur de pluſieurs arts utiles, & ſur-tout de celui des chars: c'eſt celui dont parle Virgile dans les vers ſuivans:

Primus Erichthonius currus & quatuor auſus
Jungere equos, rapidiſque rotis inſiſtere victor.
Georg. III. 113.

ERICHTHONIUS, (Aſtron.) nom d'une conſtellation aſtronomique, qui eſt la même que le cocher, *auriga*. *Voyez* COCHER. *(O)*

ERIDAN, *(Aſtron.)* conſtellation méridionale que l'on appelle auſſi *Padus*, *le Pô*, *Nilus*, *melo*, *gijon*, *mulda & oceanus*. Phaëton fils du ſoleil, ſi célebre dans l'antiquité, s'appelloit d'abord *Eridan*; il donna ſon nom à un grand fleuve d'Italie, où il avoit été, dit-on, noyé après ſa chûte; & comme les Egyptiens rendoient au fleuve du Nil une eſpece de culte, on a auſſi prétendu que c'étoit ce fleuve bienfaiſant dont ils avoient voulu conſacrer l'image parmi les aſtres, & que les Grecs avoient tranſporté à leur hiſtoire. Cette conſtellation contient 56 étoiles dans le catalogue de M. de la Caille: la plus belle *α* ou *echernar* eſt de premiere grandeur; ſon aſcenſion droite en 1750, étoit de 22ᵈ 5′ 44″, & ſa déclinaiſon 58ᵈ 30′ 50″ méridionale *(M. DE LA LANDE.)*

ÉRIDAN, ſ. m. *(Géogr.)* ancien nom du Pô, que Virgile appelle *le roi des fleuves (Géog. liv. I, 482)*. Les poëtes l'ont rendu célebre par la fable de la chûte de Phaëton. *Voyez* la peinture de Lucain dans ſa *Pharſale* de la traduction de Brébeuf, qui eſt un bon morceau dans cet endroit. *Voyez le dictionn. de Trevoux. Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.*

ÉRIE, *(Géogr. mod.)* grand lac du Canada, d'environ 300 lieues de circuit.

* ÉRIENS, ſ. m. pl. *(Hiſt. eccléſ.)* hérétiques ainſi nommés d'Erius l'ancien, qui vivoit ſous Valentinien I, l'an 349 de J. C. Il prétendoit qu'il n'y avoit aucune différence entre un évêque & un ancien; que les évêques ne pouvoient conférer l'ordre; que la priere pour les morts étoit ſuperflue; qu'il ne falloit preſcrire aucun jeûne; & qu'il ne falloit laiſſer approcher de la ſainte cene, que ceux qui avoient abſolument renoncé au monde.

ÉRIGER, v. act. terme qui dans l'*art de bâtir*, ſignifie *élever*; ainſi on dit, *ériger* un mur, *ériger* un pan de bois, *&c.*

ÉRIGNE *ou* AIRIGNE, ſ. f. petit inſtrument de *chirurgie*, terminé par un crochet, dont on ſe ſert pour élever & ſoutenir des parties qu'on veut diſſéquer, afin de les couper plus facilement.

Il y a des *érignes* ſimples qui n'ont qu'un crochet, & des doubles qui en ont deux.

Cet inſtrument eſt compoſé de deux parties, de la tige & du manche. La tige eſt une pyramide d'acier, exactement cylindrique, qui a environ trois pouces de long; ſon extrêmité poſtérieure eſt une mitre qui eſt ordinairement appuyée ſur un manche; du milieu de la mitre, & du côté poſtérieur, qui eſt plane & limé groſſiérement, il s'éleve une ſoie quarrée, d'un pouce & demi de haut, qui s'ajuſte dans le manche, & y eſt fixé avec du maſtic.

L'extrêmité antérieure eſt une eſpece d'aiguille recourbée, crochue, & fort pointue: dans l'*érigne* double, c'eſt une fourche ou double crochet.

Cet inſtrument eſt monté ſur un manche d'ébene ou d'ivoire, qui peut avoir ſix lignes de diametre dans l'endroit le plus large, & trois pouces de longueur; il eſt fait à pans, pour préſenter plus de ſurface, & être tenu avec plus de fermeté.

Cet inſtrument donne la facilité de diſſéquer, & d'emporter de petites glandes gonflées, qui ont échappé à l'extirpation d'une groſſe tumeur; il eſt auſſi d'uſage dans l'opération de l'anevriſme, pour ſoulever l'artere, afin d'en faire la ligature, ſans y comprendre le nerf & la veine. On peut ſe ſervir auſſi d'une *érigne* d'argent, dont la pointe ſoit mouſſe dans l'opération de la hernie, pour faire l'inciſion du ſac herniaire, *&c.* Cet inſtrument ſert plus en anatomie qu'en chirurgie; il convient ſurtout pour ſoulever le filet nerveux dans la diſſection de ces parties. *Voyez les fig. 9 & 10, planche XXVI (Y)*

ERIGONE, *(Aſtron.)* nom que l'on donne à la conſtellation de la vierge. *Voyez* VIERGE, *(Aſtr.) (M. DE LA LANDE.)*

ERINACEA. ſ. f. *(Hiſt. nat. bot.)* genre de plantes qui different du *geniſta-ſpartium*, en ce qu'elles ſont chargées d'épines. Tournefort, *inſt. rei. herb. Voyez* PLANTE. *(I)*

ERINACEUS, ſ. m. *(Hiſt. nat. bot.)* genre de plante qui ne differe du *polyporus*, que parce que la partie inférieure du chapiteau eſt découpée en petites dents longues & cylindriques, auxquelles tiennent des ſemences rondes ou arrondies. *Nova plant. amer. gener.* &c. par M. Micheli. *(I)*

ERISSO, *(Géogr. mod.)* ville de Macédoine, dans la Turquie Européenne.

ERISSON, RISSON, GRAPPIN, ſ. m. *(Marine.)* c'eſt une ancre à quatre bras, dont on ſe ſert dans les bâtimens de bas-bord, & dans les galeres. *(Z)*

ERISTALIS, ſ. f. *(Hiſt. nat.)* pierre dont parle Pline, *liv. XXXVII, ch. x;* il dit qu'elle eſt blanche, & quand on la tourne ou incline, elle paroît prendre une nuance rougeâtre; c'étoit apparemment une eſpece d'opale. *Voyez* OPALE.

ERIVAN, *(Géog.)* autrement CHIRVAN, grande ville d'Aſie dans la Perſe, ſur la riviere de Zengui, & capitale de l'Arménie Perſienne, depuis que Cha-Sefi, roi de Perſe, l'enleva aux Turcs en 1635: elle eſt le ſiege d'un patriarche Arménien. M. Chardin a mieux connu *Erivan*, qu'aucun de nos voyageurs, ſuivant la remarque de M. Tournefort. Sa *long.* eſt *63, 15; lat. 40, 20.* Elle eſt bâtie ſur une colline, & toute remplie de jardins & de vignes, qui produiſent de trés-bon vin. Le kan ou gouverneur y vient ſeulement quelquefois ſe rafraîchir au fort des chaleurs, dans des chambres qui ſont conſtruites ſous le pont de Zengui: ſon gouvernement lui vaut vingt mille tomans, & paſſe pour un ſi beau poſte, que les habitans du pays ne connoiſſent rien au deſſus. C'eſt ſans doute par cette raiſon qu'une femme d'*Erivan*, qui avoit obtenu une grace du roi de Perſe, lui ſouhaita mille fois, dans les bénédictions qu'elle lui donna, que le ciel le fît gouverneur d'*Erivan. Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

ERKELENS, *(Géog. mod.)* ville du duché de Juliers en Alſace *Long. 24, 8; lat. 51, 6.*

ERLACH, *(Géog. mod.)* ville du canton de Berne, dans la Suiſſe.

ERLANG, *(Géog. mod.)* ville du cercle de Franconie, en Allemagne; elle appartient au marquiſat de Culemback, & elle eſt ſituée ſur la Regnitz. *Long. 28, 42; lat. 49, 38.*

ERMELAND, *(Géog. mod.)* petite contrée du Palatinat de Marienbourg, en Pologne.

ERMES *ou* HERNES, adj. *(Juriſp.)* terres *ermes*, ſont des terres déſertes & abandonnées ſans aucune culture: ce mot paroît venir du latin *eremus*, qui ſignifie *déſert*, d'où on a fait *herema*, dont il eſt parlé dans la loi 4, au code *de cenſibus.* Papon les appelle auſſi *prædia herema;* & la coutume de Bourbonnois, *terres hermes, en l'art. 331*, ſuivant lequel les terres *hermes* & les biens vacans ſont au ſeigneur juſticier. Il y a cependant de la différence entre les terres *ermes* & les biens vacans: les premieres ſont des terres en friche & déſertes, dont on ne connoît point le dernier poſſeſſeur; au lieu que les biens vacans ſont des biens qui ne ſont réclamés par perſonne, comme une ſucceſſion vacante. *(A)*

ERMIN, ſ. m. (*Comm.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans les échelles du Levant, & particuliérement à Smyrne, le droit de douane que l'on paie pour l'entrée & la ſortie des marchandiſes. Les François ont payé longtemps cinq pour cent de droit d'*ermin*, tandis que les Anglois n'en payoient que trois. Mais en vertu des capitulations entre la France & la Porte, renouvellées par M. de Nointel en 1673, ce droit a été réduit à trois pour cent en faveur des François, & de ceux qui vont au Levant ſous la banniere de France. On paie outre cela un droit qu'on appelle le *droit doré*, qui va environ à un quart par cent. *Diction. du Comm. & de Chambers.* (G)

ERMINETTE, ſ. f. (*Menuiſerie.*) eſpece de hache un peu recourbée, à l'uſage des menuiſiers; ces ouvriers s'en ſervent pour dégroſſir leur bois.

ERNAGIUM, (*Géogr. anc.*) Ptolomée place ce lieu parmi les villes des Salyes: l'itinéraire de Bordeaux à Jéruſalem marque VIII, à compter *d'Arelate*, celui d'Antonin VII, & la table Théodoſienne VI milles ſeulement. Il eſt placé entre *Glanum* & *Arelate*; ce *Glanum* auquel Pline ajoute le nom de *Livii*, n'eſt point S. Remi en Provence, comme le dit M. d'Anville, & preſque tous les géographes; mais il étoit ſur un côteau au ſud, à près de demi-lieue de cette ville, où ſont deux beaux monumens antiques que j'ai vus avec admiration en 1769, & où l'on remarque des reſtes de la voie Romaine; M. de Valois ſe trompe encore plus, en plaçant *Glanum* à Lanſac, entre Taraſcon & Arles. Pour *Ernagium* entre *Arelate* & *Glanum*, ce n'eſt ni *Orgo* ni *Vernegues*, comme l'ont cru quelques auteurs; ils ſont trop éloignés d'Arles, & ne ſont pas ſur le chemin ancien qui conduit de Cavaillon à Arles, en paſſant par *Glanum*: c'eſt plutôt Saint-Gabriel dans les environs d'Arles, du côté qui tend vers Saint-Remi: on y a trouvé une ancienne inſcription rapportée par Scaliger dans ſes notes ſur Auſſone, où il eſt fait mention des *Ernanginenſes*: & *locus Arnaginenſis* eſt mentionné dans la vie de Saint-Céſaire d'Arles, citée par Honoré Bouche. *Voyez Not. Gal.* d'Anville, *pag.* 292, & le cinquante-neuvieme vol. des *mém. Acad. des Belles-Lettres, édit. in-12, 1773, pag.* 236. (C.)

ERNÉE, (*Géogr. mod.*) ville du Maine en France; elle eſt ſituée ſur la riviere qui porte le même nom.

* EROMANTIE, ſ. f. (*Divination.*) c'étoit une des ſix eſpeces de divination, pratiquée chez les Perſes; elle ſe faiſoit par le moyen de l'air. *Voyez* DIVINATION.

EROSION, ſ. f. (*Médecine.*) C'eſt une ſorte de ſolution de continuité, qui ſe fait imperceptiblement, & en détail, dans les parties ſolides du corps humain, par une choſe âcre & mordicante, appliquée extérieurement ou intérieurement, qui eſt d'une activité moyenne entre les déterſifs & les cauſtiques; c'eſt-à-dire, plus pénétrante que les premiers, & moins violente que les derniers; les poiſons, les humeurs même de notre corps, qui dégénerent & acquiérent de ſemblables qualités, telles que la bile, l'urine, rendues acrimonieuſes; l'*éroſion* eſt la même choſe que la *corréſion*, que la *diabroſe*, διαβρόσις. *Voyez* CORROSION, DIABROSE, *&c.* (d)

EROSION, (*Chirurgie.*) maladie des dents, qui conſiſte dans l'inégalité de leur émail. Cette maladie eſt fort différente de la carie, en ce que celle-ci eſt un ulcere en l'os (*voyez* CARIE), & que l'*éroſion* n'eſt formée que par des tubercules & des enfoncemens à l'émail.

M. Bunon, chirurgien dentiſte à Paris, & de meſdames de France, qu'une mort prématurée a enlevé au public, s'étoit donné des peines & des ſoins incroyables pour faire des obſervations utiles ſur les maladies des dents. Il avoit obſervé la naiſſance & les progrès des dents, avec tout ce qui pourroit y avoir le moindre rapport, depuis le germe dans le fœtus juſqu'à l'âge le plus avancé. Un travail long ſoutenu par beaucoup d'ardeur & d'émulation produiſit pluſieurs découvertes, & entr'autres celle de l'*éroſion*. L'auteur a prouvé par beaucoup de faits, que l'*éroſion* étoit cauſée par les maladies de l'enfance, telles que la petite-vérole, la rougeole, le rachitis, *&c.* & que ces maladies ne faiſoient impreſſion que ſur les dents qui étoient alors renfermées dans leurs alvéoles. Ainſi, ſi l'on

étoit exact ſur le choix des nourrices, on éviteroit ou on éloigneroit la plupart des maladies qui tourmentent ſi cruellement l'enfance, maladies d'où provient néceſſairement la mauvaiſe qualité des dents, qui prépare aux enfans un enchaînement de douleurs pour toute la ſuite de leur vie.

La carie eſt l'effet ordinaire de l'*éroſion*: il eſt cependant reſtreint à certaines circonſtances: la qualité des dents, leur plus ou moins de ſolidité, les impreſſions plus ou moins fortes que l'*éroſion* a faites, & l'arrangement des dents donnent plus ou moins lieu à la carie; car celles qui ſont ſerrées, mal en ordre, & diſpoſées de maniere à retenir certaines portions de limons, ou les reſtes de quelques alimens âcres ou acides, y ſont conſtamment les plus ſujettes. Quand ces diſpoſitions n'ont pas lieu, ſi l'*éroſion* n'eſt que ſuperficielle, ſes impreſſions peu profondes (ſur-tout ſi les dents en ſont exemptes, ou foiblement atteintes dans leurs parties latérales), elles retiennent difficilement ces particules de limon ou d'alimens qui les font carier. Si la carie vient à s'y former, elle fera bien moins de progrès, principalement ſur les groſſes molaires & ſur celles qui remplacent les molaires de lait, pourvu néanmoins qu'on ait eu l'attention d'empêcher la communication des dents de lait cariées ſur ces ſecondes dents.

M. Bunon, à la premiere inſpection d'une dent marquée d'*éroſion*, diſoit avec certitude, en ſuivant les principes & le temps de la dentition, que la perſonne avoit eu une maladie à tel âge, parce que ſes obſervations lui avoient fait connoître que l'*éroſion* étoit toujours une affection du germe de la dent, par une maladie ſurvenue dans le temps qu'elle étoit encore dans l'alvéole. Cela eſt d'une grande utilité pour la pratique: aux exemples que l'auteur en a donnés dans ſes deux traités ſur les maladies des dents, j'en ajouterai un qui me regarde perſonnellement. La carie d'une ſeconde petite molaire de la mâchoire ſupérieure m'obligea d'avoir recours à M. Bunon: avant d'en faire l'extraction, il me dit que cette dent avoit ſouffert de l'*éroſion*, & que la carie avoit été un effet de l'altération de la ſurface émaillée de la dent; il ajouta que les dents ſe formant ordinairement par paire, il appréhendoit que la pareille du côté oppoſé n'en fût pareillement altérée; il avoit raiſon, & par le moyen d'une petite ſonde il me fit ſentir que malgré ſa bonté apparente il y avoit un commencement de corroſion. Il me conſerva cette dent, en enlevant au moyen de la lime la carie qui n'étoit que ſuperficielle, & qui continuant à faire du progrès, ne ſe ſeroit manifeſtée que par des douleurs cruelles, dont l'extraction de la dent auroit été l'unique remede.

Les limes qui ſervent à détruire les caries ſuperficielles, ſont gravées, *Planc. XXV, fig. 8. (Y)*

* EROTIDES *ou* EROTIDIES, adj. pris ſubſt. *(Myth.)* fêtes & jeux inſtitués en l'honneur de l'amour. Les Theſpiens les célebroient tous les cinq ans, avec magnificence & ſolemnité.

EROTIQUE, *chanſon*, *(Poéſie.)* eſpece d'ode anacréontique, dont l'amour & la galanterie fourniſſent la matiere. Rien n'eſt plus commun dans notre langue que ces ſortes de chanſons, & l'on peut aſſurer que nous en avons de parfaites. Nous voulons que les penſées en ſoient fines, les ſentimens délicats, les images douces, le ſtyle léger, & les vers faciles. La ſubtilité des réflexions, la profondeur des idées, & les tours trop recherchés, y ſont des défauts; l'eſprit & l'art n'y doivent point paroître, le cœur ſeul y doit parler. La chanſon *érotique* tire encore un grand agrément des images, & des faits mythologiques que l'auteur y ſait répandre avec goût. C'eſt même dans la délicateſſe de leurs rapports & des alluſions, que conſiſte principalement la fineſſe de ſon art. Une fiction ingénieuſe qui raſſembleroit tout cela ſous un ſeul point de vue, rendroit une chanſon de cette eſpece beaucoup plus intéreſſante, que celle dont les penſées détachées n'auroient pas cette intime liaiſon. Quelques-uns de nos poëtes ont eu le talent de réunir toutes les graces dont nous venons de parler, & nous ont donné des chefs-d'œuvres en ce genre. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

EROTIQUE *(Mélancolie.)* *Voyez* MÉLANCOLIE.

EROTIQUE, adj. *(Médecine.)* de ἔρως, *amour*, d'où a été formé ἐρωτικὸς; c'eſt une épithete qui s'applique à tout ce qui a rapport à l'amour des ſexes : on l'emploie particuliérement pour caractériſer le délire, qui eſt cauſé par le déréglement, l'excès de l'appétit corporel à cet égard, qui fait regarder l'objet de cette paſſion comme le ſouverain bien, & fait ſouhaiter ardemment de s'unir à lui ; c'eſt une eſpece d'affection mélancolique, une véritable maladie, c'eſt celle que Willis appelle *erotomania*, & Sennert, *amor inſanus*.

On diſtingue l'amour inſenſé d'avec la fureur utérine & le ſatyriaſis, qui ſont auſſi des excès de cette paſſion, en ce que ceux qui ſont affectés de ces derniers ont perdu toute pudeur ; au lieu que les amoureux en ont encore, ſouvent même accompagnée d'un ſentiment très-reſpectueux, quelquefois déplacé.

Le délire *érotique* a différens degrés ; quelques-uns de ceux qui en ſont affectés aiment paſſionnément un objet, dont ils ne peuvent pas ſe procurer la jouiſſance ; cependant ils conſervent la raiſon, & ſentent parfaitement l'inutilité de leur paſſion ; ils avouent leur égarement ſans pouvoir s'en corriger, parce qu'ils ſont portés malgré eux à s'occuper de l'objet de leurs deſirs impuiſſans, par la cauſe de leur mélancolie amoureuſe *(voyez* MÉLANCOLIE *en général)* : ils éprouvent toutes les ſuites de cette maladie, ne penſent ni à manger ni à boire, ils refuſent de ſubvenir aux beſoins les plus preſſans, & ils périſſent, en ſe voyant périr, ſans pouvoir ſe défendre de l'affection d'eſprit qui les entraîne au tombeau. D'autres reſſentent cette paſſion d'une maniere encore plus fâcheuſe ; ils ſont agités, tourmentés jour & nuit par les inquiétudes, les chagrins, la triſteſſe, les larmes, la jalouſie, la colere même, & la fureur, ſentimens auxquels ils ſe livrent, en réfléchiſſant ſur leur malheureuſe paſſion ; & il arrive ſouvent qu'ils perdent l'eſprit & qu'ils ſe donnent la mort lorſqu'ils déſeſperent de pouvoir ſe ſatisfaire : & au contraire lorſqu'ils s'imaginent qu'ils ſeront heureux, & que leurs deſirs ſeront remplis, ils ſe laiſſent aller à des ſentimens de contentement, de joie immodérée accompagnée de grands éclats de rire, lorſqu'ils ſont ſeuls ; & quand ils ſe trouvent avec d'autres, ils tiennent à ce ſujet des propos extravagans : ils s'expoſent ſouvent à des dangers, dans l'eſpérance de mettre le comble à leur bonheur.

On trouve une très-belle deſcription des effets de l'amour exceſſif dans Plaute, *in Ciſtel. act. ij, ſcen. 1* ; divers auteurs en ont auſſi donné de très-exactes, tels que Paul Eginete, *lib. III, de re medicâ, c. xvij* ; Galien, *lib. de præcogn. ad poſth. cap. vj* ; Valere-Maxime, Amatus Luſitanus, Valeriola, Sennert, *&c.* On trouve dans Tulpius un exemple d'*érotomanie*, qui avoit jeté le malade dans la catalepſie : Manget fait mention d'un amoureux phrénétique avec fievre violente.

L'amour démeſuré ne s'annonce cependant pas toujours par des ſignes évidens, il ſe tient quelquefois caché dans le cœur ; le feu dont il le brûle, dévore la ſubſtance de celui qui eſt affecté de cette paſſion, & le fait tomber dans une vraie conſomption : il eſt difficile de connoître la cauſe de tous les mauvais effets qu'elle produit en ſilence. Tout le monde ſait comment Eraſiſtrate connut l'amour d'Antiochus pour Stratonice ſa belle-mere ; en touchant le pouls à l'amant en préſence de l'objet de ſa paſſion, l'émotion trahit ſon ſecret : on peut de même découvrir la véritable cauſe d'une maladie produite par l'amour, lorſqu'on ſoupçonne cette paſſion, en parlant au malade de tout ce qui peut y avoir rapport, & de la perſonne que l'on peut croire y avoir donné lieu. Le changement ſubit du pouls, l'inégalité, l'altération des pulſations de l'atrere qui ſe font ſentir alors, décelent infailliblement le ſecret de l'ame, ſur-tout lorſque le pouls devient tranquille après qu'on a changé de converſation.

On voit, par tout ce qui vient d'être rapporté, tous les déſordres que produit dans l'économie animale la folie de l'amour ; elle conſtitue par conſéquent une ſorte de maladie très-dangereuſe, ſur-tout lorſqu'elle eſt portée à un certain degré d'excès, où les remedes moraux, c'eſt-à-dire, la raiſon, les réflexions, la philoſophie, la religion, ne ſont d'aucun ſecours, tous autres remedes étant employés preſqu'à

pure perte dans cette affection. On peut cependant tenter l'effet de ceux que la pharmacie peut fournir de plus convenables à rendre le calme à l'eſprit, en appaiſant l'agitation des humeurs ; tels ſont les rafraîchiſſans, les adouciſſans, comme le lait, les émulſions des ſemences froides, les tiſanes appropriées, les bains, les anodins : les préparations de plomb miſes en uſage avec prudence, peuvent auſſi produire de bons effets, comme étant propres à engourdir l'appétit vénérien : on doit accompagner ces remedes d'une diete très-ſévere : les ſaignées & les purgatifs peuvent auſſi trouver place dans ce traitement, ſelon les différentes indications qui ſe préſentent, tirées de l'âge, du tempérament, de la force du malade. *Voyez* AMOUR, PASSION, MÉLANCOLIE. *(d)*

EROTYLOS, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* pierre fabuleuſe dont Démocrite, & Pline d'après lui, vantent l'uſage dans la divination. *Voyez* DIVINATION.

ERPACH, *(Géogr. mod.)* château du cercle de Franconie, en Allemagne. *Long. 27, 42 ; lat. 48, 23.*

ERPSE, ſ. f. *Voyez, ci-devant,* ERÉSIPELE.

ERRATA, ſ. m. *terme de Littérature* & d'*Imprimerie*, qui ſignifie une *liſte* qu'on trouve au commencement ou à la fin d'un livre, & qui contient les fautes échappées dans l'impreſſion, & quelquefois dans la compoſition d'un ouvrage. *Voyez* IMPRIMERIE.

Ce mot eſt purement Latin, & ſignifie *les fautes, les mépriſes ;* mais on l'a franciſé, & du pluriel latin on en a fait en notre langue un ſingulier : on dit un *errata bien fait.*

Lindemberg a fait une diſſertation particuliere ſur les erreurs typographiques ou fautes d'impreſſion, *de erroribus typographicis.* Il en recherche les cauſes, & propoſe les moyens de prévenir ces défauts ; mais il ne dit rien ſur cette matiere, qui ne ſoit ou commun ou impraticable. Les auteurs, les compoſiteurs, & les correcteurs d'imprimerie, dit-il, doivent faire leur devoir ; qui en doute ? Chaque auteur, continue-t-il, doit avoir ſon imprimerie chez lui : cela eſt-il poſſible ? & le ſouffriroit-on dans aucun gouvernement ?

Quelqu'un a appellé l'ouvrage du P. Hardouin ſur les médailles, l'*errata* de tous les antiquaires ; mais il eſt trop plein de choſes ſingulieres, haſardées, & quelquefois fauſſes, pour n'avoir pas beſoin lui-même d'un bon *errata.* Les critiques ſur l'hiſtoire par Perizonius, peuvent être à plus juſte titre appellées l'*errata* des anciens hiſtoriens. Le dictionnaire de Bayle a été regardé comme l'*errata* de celui de Moreri, cependant on y a découvert bien des fautes ; elles ſont comme inſéparables des ouvrages fort étendus. *Dict. de Trévoux* & *Chambers. (G)*

ERRE, ſ. f. en terme *de Marine*, ſignifie l'*allure* ou la *façon* dont le vaiſſeau marche. *(Z)*

ERRES DU CERF, *(Vén.)* ſont ſes naces ou voies.

ERREMENS, ſ. m. plur. *(Juriſprud.)* les derniers *erremens* ſont les dernieres procédures qui ont été faites de part ou d'autre dans une affaire. Ce terme paroît venir du Latin *arrhæ*, d'où l'on a fait en François *aires* ou *erres*, *airemens* ou *erremens*, les procédures & productions étant conſidérées comme des eſpeces d'arrhes ou gages que les parties ſe donnent mutuellement pour la déciſion du procès. Les *erremens du plaids* étoient cependant oppoſés aux gages de batailles ; les premiers n'avoient lieu que dans les affaires civiles, les autres dans les affaires criminelles qui ſe décidoient par la voie du duel : cette différence eſt établie par Beaumanoir, *chap. vij, pag. 49, lig. 7 & 8 ; ch. l, p. 271, & ch. lxj, p. 318.*

On donne encore copie des derniers *erremens*, c'eſt-à-dire, des dernieres procédures, & on procede ſuivant les derniers *erremens*, lorſque l'on reprend une conteſtation dans le même état & dans les mêmes qualités dans leſquelles on procédoit ci-devant ; mais il faut pour cela que l'inſtance ne ſoit pas périe. *Voyez l'ancien ſtyle du parlement, chap. j & xjv ;* Joan. Galli, *queſt. 167 & 200 ;* Boutillier, *en ſa ſomme rurale ;* la *pratique* de Maſuer, & le *gloſſ.* de M. de Lauriere au mot *Erremens. (A)*

ERREUR,

ERREUR, ſ. f. *(Philoſ.)* égarement de l'eſprit qui lui fait porter un faux jugement. *Voyez* JUGEMENT.

Pluſieurs philoſophes ont détaillé les *erreurs* des ſens, de l'imagination & des paſſions : mais leur théorie, trop imparfaite, eſt peu propre à éclairer dans la pratique. L'imagination & les paſſions ſe replient de tant de manieres, & dépendent ſi fort des tempéramens, des temps, & des circonſtances, qu'il eſt impoſſible de dévoiler tous les reſſorts qu'elles font agir.

Semblable à un homme d'un tempérament foible qui ne releve d'une maladie que pour retomber dans une autre ; l'eſprit, au lieu de quitter ſes *erreurs*, ne fait ſouvent qu'en changer. Pour délivrer de toutes ſes maladies un homme d'une foible conſtitution, il faudroit lui faire un tempérament tout nouveau : pour corriger notre eſprit de toutes ſes foibleſſes, il faudroit lui donner de nouvelles vues, & ſans s'arrêter au détail de ſes maladies, remonter à leur ſource même & la tarir.

Nous trouverons cette ſource dans l'habitude où nous ſommes de raiſonner ſur des choſes dont nous n'avons point d'idées, ou dont nous n'avons que des idées mal déterminées. Ce qui doit être attribué au temps de notre enfance, pendant lequel nos organes ſe développant lentement, notre raiſon vient avec encore plus de lenteur, & nous nous rempliſſons d'idées & de maximes, telles que le haſard & une mauvaiſe éducation les préſentent. Quand nous commençons à réfléchir, nous ne voyons pas comment les idées & les maximes que nous trouvons en nous, auroient pu s'y introduire ; nous ne nous rappellons pas d'en avoir été privés : nous en jouiſſons donc avec ſécurité, quelque défectueuſes qu'elles ſoient : nous nous en rapportons d'autant plus volontiers à ces idées, que nous croyons ſouvent que ſi elles nous trompoient, Dieu ſeroit la cauſe de notre *erreur ;* parce que nous les regardons, ſans raiſon, comme l'unique moyen que Dieu nous ait donné pour arriver à la vérité.

Ce qui accoutume notre eſprit à cette inexactitude, c'eſt la maniere dont nous apprenons à parler. Nous n'atteignons l'âge de raiſon, que long-temps après avoir contracté l'uſage de la parole. Si l'on excepte les mots deſtinés à faire connoître nos beſoins, c'eſt ordinairement le haſard qui nous a donné occaſion d'entendre certains ſons plutôt que d'autres, & qui a décidé des idées que nous leur avons attachées.

En rappellant nos *erreurs* à l'origine que je viens d'indiquer, on les renferme dans une cauſe unique. Si nos paſſions occaſionent des *erreurs*, c'eſt qu'elles abuſent d'un principe vague, d'une expreſſion métaphorique, & d'un terme équivoque, pour en faire des applications d'où nous puiſſions déduire les opinions qui nous flattent. Donc, ſi nous nous trompons, les principes vagues, les métaphores, & les équivoques, ſont des cauſes antérieures à nos paſſions ; il ſuffira par conſéquent de renoncer à ce vain langage, pour diſſiper tout l'artifice de l'*erreur*.

Si l'origine de l'*erreur* eſt dans le défaut d'idées, ou dans des idées mal déterminées, celle de la vérité doit être dans des idées bien déterminées. Les mathématiques en ſont la preuve. Sur quelque ſujet que nous ayions des idées exactes, elles ſeront toujours ſuffiſantes pour nous faire diſcerner la vérité : ſi au contraire nous n'en avons pas, nous aurons beau prendre toutes les précautions imaginables, nous confondrons toujours tout. Sans des idées bien déterminées, on s'égareroit même en arithmétique.

Mais comment les arithméticiens ont-ils des idées ſi exactes ? C'eſt que connoiſſant de quelle maniere elles s'engendrent, ils ſont toujours en état de les compoſer, ou de les décompoſer, pour les comparer ſelon tous leurs rapports.

Les idées complexes ſont l'ouvrage de l'eſprit ; ſi elles ſont défectueuſes, c'eſt parce que nous les avons mal faites. Le ſeul moyen pour les corriger, c'eſt de les refaire. Il faut donc reprendre les matériaux de nos connoiſſances, & les mettre en œuvre, comme s'ils n'avoient pas été employés.

Les Cartéſiens n'ont connu ni l'origine ni la génération de nos connoiſſances. Le principe des idées innées d'où ils ſont partis, les éloignoit de cette découverte. Locke a mieux réuſſi, parce qu'il a commencé aux ſens. Le chancelier Bacon s'eſt auſſi apperçu que les idées qui ſont l'ouvrage de l'eſprit, avoient été mal faites, & que par conſéquent pour avancer dans la recherche de la vérité, il falloit les refaire : *nemo*, dit-il, *adhuc tantâ mentis conſtantiâ & rigore inventus eſt, ut decreverit & ſibi impoſuerit theorias & notiones communes penitùs abolere, & intellectum abraſum & æquum ad particularia de integro applicare. Itaque illa ratio humana quam habemus, ex multâ fide, & multo etiam caſu, necnon ex puerilibus, quos primò hauſimus, notionibus, farrago quædam eſt & congeries. Quod ſi quis ætate maturâ, & ſenſibus integris, & mente repurgatâ, ſe ad experientiam & ad particularia de integro applicet, de eo meliùs ſperandum eſt.... Non eſt ſpes niſi in regeneratione ſcientiarum; ut eâ ſcilicet ab experientiâ certo ordine excitentur & rursùs condantur: quod adhuc factum eſſe aut cogitatum, nemo, ut arbitramur, affirmaverit.* Prévenu comme on l'étoit pour le jargon de l'école & pour les idées innées, on traita de chimérique le projet de renouveller l'entendement humain. Bacon propoſoit une méthode trop parfaite, pour être l'auteur d'une révolution ; celle de Deſcartes devoit réuſſir ; elle laiſſoit ſubſiſter une partie des *erreurs*.

Une ſeconde cauſe de nos *erreurs*, ſont certaines liaiſons d'idées incompatibles qui ſe forment en nous par des impreſſions étrangeres, & qui ſont ſi fortement jointes enſemble dans notre eſprit, qu'elles y demeurent unies. Que l'éducation nous accoutume à lier l'idée de honte ou d'infamie à celle de ſurvivre à un affront, l'idée de grandeur d'ame ou de courage à celle d'expoſer ſa vie en cherchant à en priver celui de qui on a été offenſé, on aura deux préjugés ; l'un qui a été le point d'honneur des Romains ; l'autre qui eſt celui d'une partie de l'Europe. Ces liaiſons s'entretiennent & ſe fomentent plus ou moins avec l'âge. La force que le tempérament acquiert, les paſſions auxquelles on devient ſujet, & l'état qu'on embraſſe, en reſſerrent ou en coupent les nœuds.

Une troiſieme cauſe de nos *erreurs*, mais qui eſt bien volontaire, c'eſt que nous prenons plaiſir à nous défigurer nous-mêmes, en effaçant les traits de la nature & en obſcurciſſant la lumiere qu'elle avoit miſe en nous ; & cela par le mauvais uſage de la liberté qu'elle nous a donnée.

C'eſt ce qui peut arriver de diverſes manieres : tantôt par une curioſité outrée, qui nous portant à connoître les choſes au delà des bornes de notre eſprit & de l'étendue de nos lumieres, fait que nous ne rencontrons plus que ténebres : tantôt par une ridicule vanité qui nous inſpire de nous diſtinguer des autres hommes, en penſant autrement qu'eux, dans les choſes où ils ſont naturellement capables de penſer auſſi-bien que nous : tantôt par la prévention d'un parti ou d'une ſecte, qui fait illuſion en certain temps & en certain pays : tantôt par la ſuite impoſante d'un grand nombre de vérités de conſéquence, qui en éblouiſſant nos yeux, font diſparoître la fauſſeté de leur principe : tantôt enfin par un intérêt ſecret qu'on trouve à obſcurcir & à méconnoître les ſentimens de la nature, afin de ſe délivrer des vérités incommodes. *Voyez l'eſſai ſur l'origine des connoiſſances humaines, par M.* l'abbé de Condillac. *Article tiré des papiers de M.* FORMEY. *Voyez encore*, ſur les *erreurs* de l'eſprit, l'*article* EVIDENCE, §. *28, 38.*

ERREUR, *(Juriſpr.)* c'eſt lorſque l'on a dit ou fait une choſe, croyant en dire ou faire une autre.

L'*erreur* procede du fait ou du droit.

L'*erreur* ou ignorance de fait, conſiſte à ne pas ſavoir une choſe, qui eſt, par exemple, ſi un héritier inſtitué ignore le teſtament qui le nomme héritier, ou ſi ſachant le teſtament, il ignore la mort de celui à qui il ſuccede.

On appelle auſſi *erreur de fait*, lorſqu'un fait eſt avancé pour un autre, & que cela eſt fait par ignorance ; en ce cas, c'eſt une *erreur* ou un faux énoncé : ſi le fait faux étoit avancé ſciemment, il y auroit de la mauvaiſe foi.

L'*erreur* ou ignorance de droit, conſiſte

à ne pas ſavoir ce qu'une loi ou coutume ordonne.

On peut être dans l'*erreur* par rapport au droit poſitif ; mais perſonne n'eſt préſumé ignorer le droit naturel ; les gens mêmes les plus ſimples & les plus groſſiers ne ſont pas excuſés à cet égard : *nec in eâ re ruſticitati venia præbeatur. Lib. II*, cod. *de in jus voc.*

L'ignorance où quelqu'un eſt de ſes droits, peut venir d'une *erreur* de fait, ou d'une *erreur* de droit. Par exemple, s'il ignore qu'il ſoit parent, c'eſt une ignorance de fait ; s'il croit qu'un plus proche que lui l'exclut, ne ſachant qu'il concourt avec lui par le moyen de la repréſentation, c'eſt une ignorance de droit.

L'*erreur* de fait ou de droit ne nuit jamais au mineur.

A l'égard des majeurs, l'*erreur* de fait ne leur préjudicie pas ; parce que celui qui fait ainſi quelque choſe par *erreur* n'eſt pas cenſé conſentir, puiſqu'il ne le fait pas en connoiſſance de cauſe : mais il faut pour cela que l'*erreur* de fait ſoit telle qu'il paroiſſe évidemment qu'elle a été le ſeul fondement du conſentement qui a été donné ; encore l'acte n'eſt-il pas nul de plein droit, mais il faut prendre la voie des lettres de reſciſion.

Si le conſentement peut avoir été déterminé par pluſieurs cauſes, l'*erreur* qui ſe trouve par rapport à quelques-unes de ces cauſes, ne détruit pas l'acte, dès qu'il y a encore quelqu'autre cauſe qui peut le faire ſubſiſter.

L'ignorance des faits qui a induit en *erreur* eſt toujours préſumée, lorſqu'il n'y a pas de preuve contraire, excepté dans les choſes qui ſont perſonnelles à celui qui allegue l'*erreur*, parce que chacun eſt préſumé ſavoir ce qui eſt de ſon fait.

Lorſqu'un des contractans a été induit en *erreur* par le dol de l'autre, ce dol forme un double moyen de reſtitution.

L'*erreur* de droit n'eſt point excuſée à l'égard des majeurs, car chacun eſt préſumé ſavoir les loix, & ſur-tout le droit naturel.

Néanmoins s'il s'agit d'une loi de droit poſitif, & qu'il ſoit évident que l'on n'a traité qu'à cauſe de l'ignorance de ce droit, il peut y avoir lieu à la reſtitution : mais ſi l'acte peut avoir eu quelqu'autre cauſe, ſi l'on peut préſumer que celui qui n'a pas fait valoir ſon droit y a renoncé volontairement, en ce cas l'*erreur* de droit ne forme pas un moyen de reſtitution. *Voyez* au digeſte le titre *de juris & facti ignorantiâ. (A)*

ERREUR, en *Aſtronomie*, c'eſt la différence entre le calcul & l'obſervation ; ainſi l'*erreur* des tables de la lune eſt la quantité dont les tables donnent la longitude calculée, différente de la longitude obſervée : on marque ordinairement du ſigne +, l'*erreur* qu'il faut ajouter aux tables pour les accorder avec l'obſervation. M. Halley avoit calculé les *erreurs* de ſes tables pendant dix-huit ans, pour ſervir à prédire les lieux de la lune dans les uſages de la navigation. M. le Monnier a donné les *erreurs* de ſes tables des *Inſtitutions aſtronomiques* pour l'année 1771, dans ſon *Aſtronomie nautique lunaire.*

On appelle l'*erreur* d'un quart de cercle, la quantité qu'il faut ajouter aux hauteurs qu'il indique ; *erreur* d'une lunette méridienne, la quantité dont elle s'éloigne en différens points du véritable méridien. M. Cotes, célebre géometre d'Angleterre, a donné en 1722, à la ſuite de ſon ouvrage intitulé, *Harmonia menſurarum*, un mémoire intéreſſant ſur les rapports que les *erreurs* ont les unes avec les autres, & ſur la maniere de les calculer par les régles du calcul différentiel. J'ai traité cette matiere encore plus au long dans le XXIII livre de mon *Aſtronomie. (M. DE LA LANDE.)*

ERREUR DE CALCUL, eſt la mépriſe qui ſe fait en comptant & marquant un nombre pour un autre. Cette *erreur* ne ſe couvre point, *l. unic. cod. de err. calc. Voy. l'ordonnance de 1667, titre xxix, art. 21. (A)*

ERREUR COMMUNE, eſt celle où ſont tombés la plupart de ceux qui avoient intérêt de ſavoir un fait qu'ils ont cependant ignoré. C'eſt une maxime en droit que *error communis facit jus*, c'eſt-à-dire qu'elle excuſe celui qui y eſt tombé, comme les autres. Il y a dans les livres de Juſtinien deux exemples remarquables de l'effet que produit l'*erreur commune.*

L'un eſt en la fameuſe loi *barbarius Phi-*

lippus, au ff. *de officio prætorum*; c'eſt l'eſpece d'un eſclave qui avoit fait l'office de préteur : la loi décide que tout ce qu'il a fait eſt valable.

L'autre eſt la loi *ſi quis*, au ff. *de ſenatuſc. maced.* qui décide que ſi un homme a traité avec un fils de famille, qui paſſoit publiquement pour être pere de famille; ce fils de famille ne pourra pas exciper contre lui du bénéfice du macédonien, *quia publicè... ſic agebat, ſic contrahebat. (A)*

ERREUR DE COMPTE, *voyez ci-devant* ERREUR DE CALCUL.

ERREUR DE DROIT; *voyez* ce qui a été dit ci-devant au premier article ſur le *mot* ERREUR. *(Juriſp.)*

ERREUR DE FAIT, *voyez Ibidem.*

ERREUR DE NOM, eſt lorſque dans un acte on nomme une perſonne pour une autre, ou une choſe pour une autre. Une telle *erreur* vicie le legs, à moins que la volonté du teſtateur ne ſoit d'ailleurs conſtante. *Voy. la loi 9*, ff. *de hæred. inſtit. & leg. 4*, ff. *de legatis primo inſtit. de legat. §. 29. (A)*

ERREUR DE PERSONNE, c'eſt-à-dire lorſque l'on croit traiter avec une perſonne, & que l'on traite avec une autre, le contrat eſt nul. *V.* ce qui a été dit ci-devant *au mot* EMPÊCHEMENT DE MARIAGE. *(A)*

ERREUR, *(Propoſition d'.) Voyez au mot* PROPOSITION.

ERREUR DE LIEU, (*) *(Méd.) error*

(*) On a adopté dans cet article l'hypotheſe de Boerhaave, auteur des vaiſſeaux du rang inférieur, c'eſt ainſi qu'il appelloit des vaiſſeaux continus aux vaiſſeaux rouges, artériels eux-mêmes & coniques, & décroiſſans comme eux, mais qui n'en reçoivent qu'une humeur plus fine que le ſang; l'*erreur de lieu* chez ce grand homme eſt le paſſage vicieux des globules rouges dans cette claſſe de vaiſſeaux qui n'eſt faite que pour des humeurs plus fines. Nous employons le terme de vicieux, parce que dans l'ordre de la nature même il ſe fait de ces *erreurs*. Le ſang qui ſuinte à travers les pores de la membrane pituitaire, & celui qui ſous le nom de regles s'extravaſe dans la cavité de l'utérus, ne ſe ramaſſe en gouttes viſibles qu'après s'être ouvert l'accès, depuis les arteres rouges dans des vaiſſeaux deſtinés par la nature à charrier une liqueur tranſparente & viſqueuſe.

Il n'y a aucun doute que l'*erreur de lieu* ne doive être admiſe dans les nombreux exemples d'hommes pléthoriques, qui par quelque leger excès rendent du ſang par les urines. On a vu des ſueurs de ſang, & des diarrhées ſanglantes ſans aucune ruprure de vaiſſeaux. Dans tous ces exemples, le ſang a paſſé des arteres aux canaux ſecrétoires. L'injection imite aiſément cette *erreur*, l'eau, le mercure, l'air paſſent avec facilité des arteres des reins dans les ureteres.

Une autre *erreur de lieu* très-commune, c'eſt celle par laquelle le ſang paſſe dans les petites cellules du tiſſu qui remplit tous les intervalles des parties ſolides du corps humain. C'eſt à cette *erreur* qu'on peut rapporter le redreſſement du mamelon du ſein des femmes, la rougeur des parties enflammées, les noirceurs ſubites qui ſurviennent à des efforts, & dans leſquelles le ſang a paſſé dans les cellules placées ſous la peau; enfin les taches des fievres malignes.

Nous n'avons pas encore parlé des véritables *erreurs de lieu*, ni du ſang qui a paſſé des vaiſſeaux rouges dans les arteres lymphatiques. Ces arteres n'ont pas été adoptées univerſellement : des perſonnes de beaucoup de génie ont remarqué que les maladies ne prouvoient pas ce que Boerhaave vouloit qu'elles prouvaſſent.

Il eſt vrai que dans l'œil enflammé il paroît ſur la ſclérotique un beaucoup plus grand nombre de vaiſſeaux rouges, & que tous ces vaiſſeaux ſont artériels, qu'ils donnent des branches, & que leur calibre diminue à meſure qu'ils s'éloignent des vaiſſeaux rouges. Mais ces nouvelles arteres ne ſont pas des arteres lymphatiques devenues rouges par une *erreur de lieu*, ce ne ſont que les arteres rouges extrêmement fines, inviſibles avant l'inflammation, & que le ſang a rendues viſibles en s'y portant avec plus de force, & dont les globules s'y ſont multipliés. Dans le méſentere des quadrupedes à ſang froid, on ne découvre point de vaiſſeaux; mais quand on expoſe ces membranes au microſcope, on voit une infinité de vaiſſeaux dans les intervalles, où il n'en paroiſſoit point. Ce ſont des veines généralement du calibre d'un ſeul globule, & ce globule n'a pas la couleur aſſez forte pour ſe rendre ſenſible; il ne devient viſible que par la forte clarté qui eſt l'effet de la lentille de verre. Le vitré des poiſſons paroît tranſparent; mais une forte loupe, aidée d'un ſoleil bien vif, y découvre des réſeaux & des anneaux d'arteres rouges de la plus grande beauté. Il en eſt de même des arteres du cryſtallin, l'injection les rend ſenſibles.

Si cette preuve de l'*erreur de lieu* n'eſt pas convaincante, elle ne doit pas faire rejeter la choſe même. Il y a dans l'iris un exemple de vaiſſeaux naturellement remplis d'une liqueur griſe qui ſortent du cercle de l'uvée, & qui paroiſſent être des exemples aſſurés d'un rang de petites arteres, dont la liqueur eſt plus fine que le ſang.

Il n'en eſt pas de même des ordres ſucceſſifs de ces vaiſſeaux : il n'eſt pas probable qu'il puiſſe y avoir des vaiſſeaux qui ne naiſſent de l'artere rouge, que par l'entremiſe d'un grand nombre de vaiſſeaux de différens ordres. Ces petits vaiſſeaux étant éloignés de la ſource du mouvement, déja ralenti dans les dernieres arteres rouges, il n'en reſteroit preſque plus aux liqueurs fines, après une longue ſuite de vaiſſeaux décroiſſans. Et cependant ces liqueurs fines ſe meuvent avec rapidité : nous avons vu la tranſpiration, rendue viſible dans

loci ; c'eſt une expreſſion employée en médecine pour déſigner le changement qui ſe fait dans le corps humain, lorſqu'un fluide d'une nature déterminée & qui doit être contenu dans des vaiſſeaux qui lui ſont propres, ſort de ces vaiſſeaux & ſe porte dans d'autres voiſins qui ne ſont pas naturellement deſtinés à le recevoir. Comme ce changement n'eſt bien ſenſible que par rapport au ſang qui paſſe de ces vaiſſeaux dans les lymphatiques ou autres, c'eſt là proprement ce que les médecins appellent *erreur de lieu.*

Les globules rouges ſont la partie la plus groſſiere que l'on obſerve dans le ſang ; cette partie ne peut être naturellement contenue & miſe en mouvement que dans les vaiſſeaux du corps qui ont le plus de capacité. La partie de ce fluide qui approche le plus du globule rouge par rapport à ſon volume, peut pénétrer dans des vaiſſeaux dont la capacité approche le plus des vaiſſeaux ſanguins, mais qui donne l'excluſion aux globules rouges, parce qu'ils ſont trop groſſiers pour y pénétrer, & peut admettre toutes les autres parties des fluides plus ſubtils. La même choſe a lieu vraiſemblablement par rapport aux différens ordres de vaiſſeaux qui diminuent de capacité les uns reſpectivement aux autres, juſqu'aux vaiſſeaux les plus ſimples du corps humain, & la ſanté ſemble conſiſter principalement en ce que les différens fluides reſtent chacun dans les vaiſſeaux qui lui ſont proportionnés. C'eſt dans les parties les plus groſſieres de chaque fluide, que réſide la qualité propre qui le caractériſe.

Lorſqu'il arrive que la trop grande quantité de ſang, ou la raréfaction exceſſive de ce fluide, ou ſon mouvement trop impétueux, dilate ſes propres vaiſſeaux, & conſéquemment les orifices des vaiſſeaux d'un genre différent, qui en naiſſent immédiatement au point de permettre le paſſage des parties les plus groſſieres du ſang, qui devoient naturellement reſter dans les vaiſſeaux ſanguins ; ces parties pénetrent dans les vaiſſeaux continus où elles ſont étrangeres : elles occupent un lieu, où elles ne ſont admiſes que par un effet contre nature. Ce même effet peut auſſi être produit ſans aucun changement dans les parties ſolides contenantes, ſi la conſiſtance des fluides contenus, ou le volume des parties qui le compoſent, ſont tellement diminués qu'ils puiſſent pénétrer dans des conduits où ils n'auroient pas pu être admis avec leur conſiſtance naturelle Le premier cas ſe préſente ſouvent dans les inflammations conſidérables ; & le ſecond, dans les diſſolutions chaudes de la maſſe des humeurs, par l'effet de quelque exercice violent, de quelque cauſe phyſique ou de tout autre de cette nature.

L'ophthalmie fournit un exemple bien marqué du paſſage du ſang dans des vaiſſeaux de différent genre, par l'effet de l'inflammation : toute la conjonctive ou albuginée, qui étoit avant l'ophthalmie d'une blancheur éclatante, devient quelquefois dans cette maladie d'un rouge très-foncé ; ce qui ne peut pas ſe faire ſans que les vaiſſeaux lymphatiques ſoient eux-mêmes engorgés de la partie rouge du ſang, y ayant ſi peu de vaiſſeaux ſanguins diſtribués dans le tiſſu de cette membrane de l'œil, dans l'état naturel.

Cette ſorte d'*erreur de lieu* dans les inflammations eſt d'ailleurs démontrée par l'inſpection anatomique, ſelon l'expérience du célebre Vieuſſens, rapportée dans ſon ouvrage intitulé *novum ſyſtema vaſorum ;* par l'obſervation fréquente des cas dans leſquels on a vu des femmes, qui dans la ſuppreſſion des regles par la voie naturelle, éprouvoient un ſupplément à cette évacuation par les orifices des vaiſſeaux galactopheres, qui ſont autour des mamellons ; en ſorte qu'il ſe faiſoit ſans aucune ſolution de continuité dans les vaiſſeaux ſanguins, une véritable tranſmiſſion des globules rouges, par les conduits deſtinés à ne porter ordinairement

l'air épais des mines, monter avec rapidité comme un nuage qui ſortiroit de chaque doigt : le poids même que le corps perd en peu de temps par une forte tranſpiration, confirme que la liqueur qu'exhalent les derniers vaiſſeaux de la peau, n'eſt rien moins que lente dans ſes mouvemens.

Il n'y auroit donc d'autres *erreurs de lieu*, que celles qui ſe font de l'artere rouge dans l'artere tranſparente, dans le canal excrétoire, & dans le tiſſu cellulaire. (*H. D. G.*)

que la lymphe, & à ſéparer de la maſſe des humeurs la matiere du lait à l'occaſion de la groſſeſſe. Les crachats, dans la péripneumonie, ne ſont ſouvent auſſi teints de ſang, que parce qu'il a été pouſſé quelques globules rouges dans les vaiſſeaux ſecrétoires & excrétoires de l'humeur bronchique.

Il ne manque pas auſſi d'exemples du paſſage du ſang dans des vaiſſeaux étrangers, par l'effet de la diſſolution des humeurs; on le voit arriver dans les petites véroles qui ſont accompagnées d'une ſi grande fonte d'humeurs, qu'ayant perdu leur conſiſtance naturelle, les plus groſſieres deviennent ſuſceptibles de pénétrer dans les vaiſſeaux les plus déliés; ainſi les globules rouges paſſent par les couloirs des urines, & conſtituent le piſſement de ſang; ils ſont pouſſés dans les vaiſſeaux cutanés, ils y fourniſſent matiere à des ſueurs ſanglantes; ils y font des taches de couleur d'écarlate, ou pourprées, *&c. Voy.* SANG, INFLAMMATION, PETITE VÉROLE, SUEUR, POURPRE, *&c.*

On trouve même, dans l'économie animale ſaine, des preuves du paſſage du ſang dans des vaiſſeaux de différens genres, que l'on ne doit cependant pas appeller *erreur de lieu*, puiſqu'il ſe fait naturellement; mais qui ſert à établir la poſſibilité de celui qui eſt contre nature, & qui ſe fait véritablement par *erreur de lieu*; elles ſont tirées de ce qui ſe paſſe dans l'écoulement du flux menſtruel; il eſt certain que le ſang, après s'être ramaſſé dans les vaiſſeaux utérins qui lui ſont propres, dilate l'orifice des autres vaiſſeaux de la matrice, qui ne ſervant, hors du temps menſtruel, qu'à porter une lymphe ſéreuſe, pénetre dans ces vaiſſeaux & dans leur ſinus, & parvient à l'embouchure de ces mêmes conduits, qui aboutiſſent à la ſurface interne de la matrice, où il ſe répand d'abord en petite quantité, mêlé avec la ſérоſité ſous forme de ſanie, & enſuite de ſang en maſſe, juſqu'à ce que ces vaiſſeaux, dans leſquels il eſt étranger, ſoient déſemplis, & puiſſent ſe reſſerrer au point de ne plus permettre aux globules rouges de pénétrer dans leur cavité. *Voyez* MENSTRUES. *(d)*

ERREUR, *(Comm.)* défaut de calcul, omiſſion de partie, article mal porté ſur un livre, dans un compte, ou dans une facture.

Dans le commerce, on dit en ce divers ſens: il y a *erreur* dans cette addition; vous vous êtes trompé dans la facture que vous m'avez envoyée un tel jour; vous tirez en ligne 1677 liv. 10 ſ. au lieu de 1657 l. 10 ſ. pour 130 aunes de drap à 12 l. 15 ſ. c'eſt une *erreur* de 20 livres qui doit tourner à mon profit; j'ai trouvé pluſieurs *erreurs* dans votre compte; l'article porté en crédit le 1 juillet pour 1540 livres ne doit être que de 1530 liv. vous me débitez le 20 août de 400 liv. pour ma traite du 3 dudit à Lambert, je n'en ai point de connoiſſance.

Dans l'arrêté des comptes que les marchands & négocians ſoldent enſemble, ils ne doivent pas omettre la clauſe, *ſauf erreur de calcul*, ou *omiſſion de parties.*

On dit en proverbe qu'*erreur n'eſt pas compte*, pour faire entendre que quoiqu'un compte ſoit ſoldé, ſi l'on y trouve quelque défaut de calcul ou omiſſion de parties, on doit réciproquement s'en faire raiſon. *Dictionnaire de Commerce de Trevoux & de Chambers. (G)*

ERRHINS, adj. pl. *(Pharmacie.)* Ce mot vient du grec ἐν, *in*, dans, & ῥὶν, *naſus*, nez.

C'eſt ainſi qu'on appelle tous les remedes qui ſont deſtinés à être introduits dans le nez.

Ces remedes ſe préparent ſous différentes formes; tantôt ils ſont liquides, tantôt ſolides, tantôt c'eſt une poudre, quelquefois c'eſt un liniment, une pommade, un onguent.

Ceux qui ſont ſous forme liquide, ou bien en poudre, ſe reniflent.

Ceux qui ſont ſolides ſe forment en petits bâtons pyramidaux, qu'on introduit dans les narines, & qu'on y laiſſe autant de temps qu'il eſt néceſſaire.

Les linimens, les pommades, les onguens ſe portent dans le nez avec le bout du doigt.

Les remedes *errhins* ſont quelquefois deſtinés à provoquer l'éternument, & alors on les nomme *ſternutatoires*. *V.* STERNUTATOIRES. La véritable ſignification du mot *errhin* eſt celle que nous venons de

lui donner avec les auteurs les plus exacts ; mais ce n'eſt pas dans ce ſens générique que la plupart l'ont pris : quelques-uns ont reſtreint le nom d'*errhin* aux remedes qui excitoient doucement l'excrétion des narines, & ils ne les diſtinguoient des ſternutatoires que par le degré d'activité ; quelques autres définiſſent l'*errhin* par la forme liquide ; d'autres prétendent au contraire que la conſiſtance pulvérulente, molle, liquide ou ſolide lui eſt indifférente, *&c.*

La ſignification du mot *errhin* étant bornée, ſelon ſon acception la plus ordinaire, à déſigner les remedes qui évacuent la membrane pituitaire, nous obſerverons que les *errhins* les plus doux peuvent devenir ſternutatoires, ſur certains ſujets, & que les ſternutatoires, au contraire, peuvent n'être que des évacuans doux pour d'autres ſujets. La maniere d'agir de ces remedes eſt donc la même ; ils operent une irritation ſur la membrane pituitaire, & ils déterminent une évacuation par ſes couloirs, en excitant avec plus ou moins d'énergie l'excrétion de l'humeur qu'elle ſépare. *V.* EXCRÉTION & IRRITATION. Cette irritation portée à un certain point, détermine cette ſecouſſe violente & convulſive de pluſieurs organes, qui eſt connue ſous le nom d'*éternument ;* ſecouſſe inutile à l'évacuation des narines, mais que l'on cherche à exciter dans certain cas, pour une autre vue. *Voyez* ETERNUMENT & STERNUTATOIRE.

Les *errhins*, conſidérés comme évacuans, s'emploient le plus ſouvent contre les incommodités connues dans le langage ordinaire ſous le nom de *fluxions*, & ſur-tout de celles qui attaquent les yeux & les oreilles, principalement lorſqu'elles ſont abſolument ſéreuſes. *Voyez* FLUXION. Les affections véritablement inflammatoires des yeux & des paupieres ſont plutôt augmentées que diminuées par l'uſage des *errhins*, quoiqu'à vrai dire, ils deviennent bientôt ſi indifférens par une courte habitude, que le médecin ne peut guere compter ſur ces ſecours.

L'uſage preſque général du tabac, qui eſt un *errhin* (que la plupart des preneurs de tabac s'appliquent continuellement ſans le ſavoir, comme M. Jourdain faiſoit de la proſe), & même le ſeul que nous employions aujourd'hui, a rendu ce ſecours encore plus inutile, ou du moins plus rarement applicable ; comme l'habitude de boire du vin a privé la plupart des hommes d'une grande reſſource contre pluſieurs maux. *(b)*

ERS, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot.) Ervum*, genre de plante à fleurs papilionacées. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite une ſilique dont les deux faces ſont relevées en ondes ou en nœuds ; elle renferme des ſemences arrondies : ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles ſont rangées par paires ſur une côte. Tournefort, *inſtitut. rei herb. Voyez* PLANTE. *(I)*

ERS *ou* OROBE. *(Pharmacie & matiere médicale.)* La ſemence, ou plutôt la farine de l'*ers*, eſt la ſeule partie de cette plante qui ſoit d'uſage en médecine : les anciens médecins la réduiſoient en poudre, & la donnoient incorporée avec le miel dans l'aſthme humide, pour faciliter l'expectoration. Galien, dans ſon *premier livre des facultés des alimens*, dit que quoiqu'on ne mange point la ſemence d'*ers*, à cauſe de ſon mauvais goût & de ſon mauvais ſuc, cependant dans des diſettes on a quelquefois été obligé d'y recourir.

La farine d'*ers* eſt une des quatre farines réſolutives, & elle n'a d'autre uſage magiſtral, que d'être un des ingrédiens des cataplaſmes qu'on prépare avec ces farines. *Voyez* FARINE RÉSOLUTIVE. La farine d'*ers* entre dans les trochiſques ſcillitiques.

ERSE, ſ. f. *(Marine.)* c'eſt une corde qui entoure le mouſle de la poulie, & qui ſert à l'amarrer. *Voyez* ETROPE. *(Z)*

ERTZEBURGE, *(Géographie mod.)* nom d'un des cercles de l'électorat de Saxe.

ERUCAGO, ſ. f. *(Hiſt. nat. Bot.)* genre de plantes à fleurs en croix. Il ſort du calice un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit qui reſſemble à une petite maſſue à quatre faces, dont les arêtes ſont relevées en forme de crêtes. Ce fruit eſt partagé en trois loges, & renferme des ſemences qui ſont arrondies, pour l'ordinaire, &

qui ont un petit bec. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. *(I)*

ERUCAGO, *(Matiere médic.)* Lémery dit que l'*érucago ſegetum, ſinapi echinatum*, J. B. eſt inciſive, atténuante, propre pour raréfier la pituite du cerveau, & pour faire éternuer. On lui attribue une qualité antiſcorbutique, comme à la vraie roquette, dont elle a les principes. *Chambers.*

ERUCIR, *(Vénerie.)* Il ſe dit d'un cerf, quand il prend une branche dans ſa gueule, & la ſuce pour en tirer le ſuc.

ÉRUDIT, adj. m. *(Littérature.)* On appelle de la ſorte celui qui a de l'érudition *(voyez* ÉRUDITION*)*; ainſi on peut dire que Saumaiſe étoit un homme *érudit*. *Érudit* ſe prend auſſi ſubſtantivement; on dit par ellipſe, un *érudit*, pour un *homme érudit*: l'ellipſe a toujours lieu dans les adjectifs pris ſubſtantivement. *V.* ELLIPSE, ADJECTIF, SUBSTANTIF, *&c.*

Les mots *érudit* & *docte* ſont bornés à déſigner les hommes profonds dans l'érudition; *ſavant* s'applique également aux hommes verſés dans les matieres d'érudition & dans les ſciences de raiſonnement. *Voyez* SCIENCE, DOCTE, *&c. (O)*

ÉRUDITION, ſ. f. *(Philoſophie & Littérature.)* Ce mot, qui vient du latin *erudire*, *enſeigner*, ſignifie proprement & à la lettre, *ſavoir*, *connoiſſance*; mais on l'a plus particuliérement appliqué au genre de ſavoir qui conſiſte dans la connoiſſance des faits, & qui eſt le fruit d'une grande lecture. On a réſervé le nom de *ſcience* pour les connoiſſances qui ont plus immédiatement beſoin du raiſonnement & de la réflexion, telles que la phyſique, les mathématiques, *&c.* & celui de *belles-lettres* pour les productions agréables de l'eſprit, dans leſquelles l'imagination a plus de part, telles que l'Eloquence, la Poéſie, *&c.*

L'*érudition*, conſidérée par rapport à l'état préſent des lettres, renferme trois branches principales, la connoiſſance de l'hiſtoire, celle des langues, & celle des livres.

La connoiſſance de l'hiſtoire ſe ſubdiviſe en pluſieurs branches; hiſtoire ancienne & moderne; hiſtoire ſacrée, profane, eccléſiaſtique; hiſtoire de notre pays & des pays étrangers; hiſtoire des ſciences & des arts; chronologie; géographie; antiquités & médailles, *&c.*

La connoiſſance des langues renferme les langues ſavantes, les langues modernes, les langues orientales, mortes ou vivantes.

La connoiſſance des livres ſuppoſe, du moins juſqu'à un certain point, celle des matieres qu'ils traitent, & des auteurs; mais elle conſiſte principalement dans la connoiſſance du jugement que les ſavans ont porté de ces ouvrages, de l'eſpece d'utilité qu'on peut tirer de leur lecture, des anecdotes qui concernent les auteurs & les livres, des différentes éditions & du choix que l'on doit faire entr'elles.

Celui qui poſſéderoit parfaitement chacune de ces trois branches, ſeroit un *érudit* véritable & dans toutes les formes: mais l'objet eſt trop vaſte, pour qu'un ſeul homme puiſſe l'embraſſer. Il ſuffit donc, pour être aujourd'hui profondément *érudit*, ou du moins pour être cenſé tel, de poſſéder ſeulement à un certain point de perfection chacune de ces parties: peu de ſavans ont même été dans ce cas, & on paſſe pour *érudit* à bien meilleur marché. Cependant, ſi l'on eſt obligé de reſtreindre la ſignification du mot *érudit*, & d'en étendre l'application, il paroît du moins juſte de ne l'appliquer qu'à ceux qui embraſſent, dans un certain degré d'étendue, la premiere branche de l'*érudition*, la connoiſſance des faits hiſtoriques, ſur-tout des faits hiſtoriques anciens, & de l'hiſtoire de pluſieurs peuples; car un homme de lettres qui ſe ſeroit borné, par exemple, à l'hiſtoire de France, ou même à l'hiſtoire Romaine, ne mériteroit pas proprement le nom d'*érudit*; on pourroit dire ſeulement de lui qu'il auroit beaucoup d'*érudition* dans l'hiſtoire de France, dans l'hiſtoire Romaine, *&c.* en qualifiant le genre auquel il ſe ſeroit appliqué. De même on ne dira point d'un homme verſé dans la connoiſſance ſeule des langues & des livres, qu'il eſt érudit, à moins qu'à ces deux qualités il ne joigne une connoiſſance aſſez étendue de l'hiſtoire.

De la connoiſſance de l'hiſtoire, des langues & des livres, naît cette partie importante de l'*érudition*, qu'on appelle *critique*,

tique, & qui conſiſte ou à démêler le ſens d'un auteur ancien, ou à reſtituer ſon texte, ou enfin (ce qui eſt la partie principale) à déterminer le degré d'autorité qu'on peut lui accorder par rapport aux faits qu'il raconte. *Voyez* CRITIQUE. On parvient aux deux premiers objets par une étude aſſidue & méditée de l'auteur, par celle de l'hiſtoire de ſon temps & de ſa perſonne, par le parallele raiſonné des différens manuſcrits qui nous en reſtent. A l'égard de la critique, conſidérée par rapport à la croyance des faits hiſtoriques, en voici les regles principales.

1°. On ne doit compter pour preuves que les témoignages des auteurs originaux, c'eſt-à-dire, de ceux qui ont écrit dans le temps même, ou à peu près; car la mémoire des faits s'altere aiſément, ſi on eſt quelque temps ſans les écrire: quand ils paſſent ſimplement de bouche en bouche, chacun y ajoute du ſien, preſque ſans le vouloir. « Ainſi, dit M. Fleury, *premier* » *diſcours ſur l'hiſt. eccleſ.*, les traditions » vagues des faits très-anciens, qui n'ont » jamais été écrits, ou fort tard, ne méri- » tent aucune créance, principalement » quand elles répugnent aux faits prouvés: » & qu'on ne diſe pas que les hiſtoires » peuvent avoir été perdues; car, comme » on le dit ſans preuve, on peut répondre » auſſi qu'il n'y en a jamais eu ».

2°. Quand un auteur grave & véridique d'ailleurs, cite des écrits anciens que nous n'avons plus, on doit, ou on peut au moins l'en croire: mais ſi ces auteurs anciens exiſtent, il faut les comparer avec celui qui les cite, ſur-tout quand ce dernier eſt moderne; il faut de plus examiner ces auteurs anciens eux-mêmes, & voir quel degré de créance on leur doit. « Ainſi, dit » encore M. Fleury, on doit conſulter les » ſources citées par Baronius, parce que » ſouvent il a donné pour authentiques des » pieces fauſſes ou ſuſpectes, & qu'il a » ſuivi des traductions peu fideles des » auteurs grecs ».

3°. Les auteurs, même comtemporains, ne doivent pas être ſuivis ſans examen: il faut ſavoir d'abord ſi les écrits ſont véritablement d'eux; car on n'ignore pas qu'il y en a eu beaucoup de ſuppoſés. *Voyez* DÉCRÉTALES, *&c.* Quand l'auteur eſt certain, il faut encore examiner s'il eſt digne de foi, s'il eſt judicieux, impartial, exempt de crédulité & de ſuperſtition, aſſez éclairé pour avoir ſu démeler le vrai, & aſſez ſincere pour n'avoir pas été tenté quelquefois de ſubſtituer au vrai, ſes conjectures, & des ſoupçons dont la fineſſe pouvoit le ſéduire. Celui qui a vu eſt plus croyable que celui qui a ſeulement ouï-dire, l'écrivain du pays plus que l'écrivain étranger, & celui qui parle des affaires de ſa doctrine, de ſa ſecte, plus que les perſonnes indifférentes, à moins que l'auteur n'ait un intérêt viſible de rapporter les choſes autrement qu'elles ne ſont. Les ennemis d'une ſecte, d'un pays, doivent ſurtout être ſuſpects; mais on prend droit ſur ce qu'ils diſent de favorable au parti contraire. Ce qui eſt contenu dans les lettres du temps & les actes originaux, doit être préféré au récit des hiſtoriens: s'il y a entre les écrivains de la diverſité, il faut les concilier; s'il y a de la contradiction, il faut choiſir. Il eſt vrai qu'il ſeroit bien plus commode pour l'écrivain de ſe borner à rapporter les différentes opinions, & de laiſſer le jugement au lecteur: mais il eſt plus agréable pour celui-ci, qui aime mieux ſavoir que douter, d'être décidé par le critique.

Il y a dans la critique deux excès à fuir également, trop d'indulgence, & trop de ſévérité. On peut être très-bon chrétien, ſans ajouter foi à une grande quantité de faux actes des martyrs, de fauſſes vies des ſaints, d'évangiles & d'épîtres apochryphes, à la légende dorée de Jacques de Voragine, à la fable de la donation de Conſtantin, à celle de la papeſſe Jeanne, à pluſieurs mêmes des miracles rapportés par Grégoire de Tours, & par d'autres écrivains crédules, *&c.* mais on ne pourroit être chrétien en rejetant les prodiges, les révélations & les autres faits extraordinaires que rapportent S. Irenée, S. Cyprien, S. Auguſtin, *&c.* auteurs reſpectables, qu'il n'eſt pas permis de regarder comme des viſionnaires.

Un autre excès de critique eſt de donner trop aux conjectures: Eraſme, par exemple, a rejeté témérairement, ſelon M. Fleury,

quelques écrits de saint Augustin, dont le style lui a paru différer de celui des autres ouvrages de ce pere ; d'autres ont corrigé des mots qu'ils n'entendoient pas, ou nié des faits, parce qu'ils ne pouvoient pas les accorder avec d'autres d'une égale ou d'une moindre autorité, ou parce qu'ils ne pouvoient les concilier avec la chronologie dans laquelle ils se trompoient. On a voulu tout savoir & tout deviner ; chacun a rafiné sur les critiques précédens, pour ôter quelque fait aux histoires reçues, & quelque ouvrage aux auteurs connus : critique dangereuse & dédaigneuse, qui éloigne la vérité en paroissant la chercher. *Voyez* Fleury, *premier discours sur l'hist. eccl., ch. iij & v.* Nous en avons extrait ces regles de critique, qui y sont très-bien développées, & auxquelles nous renvoyons le lecteur.

L'*érudition* est un genre de connoissance où les modernes se sont distingués par deux raisons : plus le monde vieillit, plus la matiere de l'*érudition* augmente, & plus par conséquent il doit y avoir d'érudits ; comme il doit y avoir plus de fortunes lorsqu'il y a plus d'argent. D'ailleurs, l'ancienne Grece ne faisoit cas que de son histoire & de sa langue, & les Romains n'étoient qu'orateurs & politiques : ainsi l'*érudition*, proprement dite, n'étoit pas extrêmement cultivée par les anciens. Il se trouva néanmoins à Rome, sur la fin de la république, & ensuite du temps des empereurs, un petit nombre d'érudits, tels qu'un Varron, un Pline le naturaliste, & quelques autres.

La translation de l'empire à Constantinople, & ensuite la destruction de l'empire d'Occident anéantirent bientôt toute espece de connoissances dans cette partie du monde : elle fut barbare jusqu'à la fin du XV siecle ; l'Orient se soutint un peu plus long-temps ; la Grece eut des hommes savans dans la connoissance des livres & dans l'histoire. A la vérité ces hommes savans ne lisoient & ne connoissoient que les ouvrages grecs, ils avoient hérité du mépris de leurs ancêtres pour tout ce qui n'étoit pas écrit en leur langue : mais comme sous les empereurs Romains, & même long-temps auparavant, plusieurs auteurs Grecs, tels que Polybe, Dion, Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, *&c.* avoient écrit l'histoire Romaine & celle des autres peuples, l'*érudition* historique & la connoissance des livres, même purement grecs, étoient dès-lors un objet considérable d'étude pour les gens de lettres de l'Orient. Constantinople & Alexandrie avoient deux bibliotheques considérables ; la premiere fut détruite par ordre d'un empereur insensé, Léon l'Isaurien : les savans qui présidoient à cette bibliotheque s'étoient déclarés contre le fanatisme avec lequel l'empereur persécutoit le culte des images ; ce prince, imbécille & furieux, fit entourer de fascines la bibliotheque, & la fit brûler avec les savans qui y étoient renfermés.

A l'égard de la bibliotheque d'Alexandrie, tout le monde sait la maniere dont elle fut brûlée par les Sarrasins en 640, le beau raisonnement sur lequel le calife Omar s'appuya pour cette expédition, & l'usage qu'on fit des livres de cette bibliotheque pour chauffer, pendant six mois, quatre mille bains publics. *Voyez* BIBLIOTHEQUE.

Photius, qui vivoit sur la fin du IX siecle, lorsque l'Occident étoit plongé dans l'ignorance & dans la barbarie la plus profonde, nous a laissé, dans sa fameuse bibliotheque, un monument immortel de sa vaste *érudition :* on voit, par le grand nombre d'ouvrages dont il juge, dont il rapporte des fragmens, & dont une grande partie est aujourd'hui perdue, que la barbarie de Léon & celle d'Omar n'avoient pas encore tout détruit en Grece : ces ouvrages sont au nombre d'environ 280.

Quoique les savans, qui suivirent Photius, n'aient pas eu autant d'*érudition* que lui, cependant long-temps après Photius, & même jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453, la Grece eut toujours quelques hommes instruits & versés (du moins pour leur temps) dans l'histoire & dans les lettres, Psellus, Suidas, Eustathe commentateur d'Homere, Tzetzes, Bessarion, Gennadius, *&c.*

On croit communément que la des-

truction de l'empire d'Orient fut la cauſe du renouvellement des lettres en Europe ; que les ſavans de la Grece, chaſſés de Conſtantinople par les Turcs, & appellés par les Médicis en Italie, rapporterent la lumiere en Occident : cela eſt vrai juſqu'à un certain point ; mais l'arrivée des ſavans de la Grece avoit été précédée de l'invention de l'imprimerie, faite quelques années auparavant, des ouvrages du Dante, de Pétrarque & de Boccace, qui avoient ramené en Italie l'aurore du bon goût ; enfin, d'un petit nombre de ſavans qui avoient commencé à débrouiller & même à cultiver avec ſuccès la littérature latine, tels que le Pogge, Laurent Valla, Philelphe & quelques autres. Les Grecs de Conſtantinople ne furent vraiment utiles aux gens de lettres d'Occident, que pour la connoiſſance de la langue grecque qu'ils leur apprirent à étudier : ils formerent des éleves, qui, bientôt, égalerent ou ſurpaſſerent leurs maîtres. Ainſi, ce fut par l'étude des langues grecque & latine que l'*érudition* renaquit : l'étude approfondie de ces langues & des auteurs qui les avoient parlées, prépara inſenſiblement les eſprits au goût de la ſaine littérature ; on s'apperçut que les Démoſthene & les Cicéron, les Homere & les Virgile, les Thucydide & les Tacite avoient ſuivi les mêmes principes dans l'art d'écrire, & on en conclut que ces principes étoient les fondemens de l'art. Cependant, par les raiſons que nous avons expoſées dans le diſcours préliminaire de cet ouvrage, les vrais principes du goût ne furent bien connus & bien développés que lorſqu'on commença à les appliquer aux langues vivantes.

Mais le premier avantage que produiſit l'étude des langues fut la critique, dont nous avons déja parlé plus haut : on purgea les anciens textes des fautes que l'ignorance ou l'inattention des copiſtes y avoient introduites ; on y reſtitua ce que l'injure des temps avoit défiguré ; on expliqua par de ſavans commentaires les endroits obſcurs ; on ſe forma des regles pour diſtinguer les écrits vrais d'avec les écrits ſuppoſés, regles fondées ſur la connoiſſance de l'hiſtoire, de la Chronologie, du ſtyle des auteurs, du goût & du caractere des différens ſiecles. Ces regles furent principalement utiles, lorſque nos ſavans, après avoir comme épuiſé la littérature latine & grecque, ſe tournerent vers ces temps barbares & ténébreux qu'on appelle *le moyen âge*. On ſait combien notre nation s'eſt diſtinguée dans ce genre d'étude ; les noms des Pithou, des Sainte Marthe, des Ducange, des Valois, des Mabillon, *&c.* ſe ſont immortaliſés par elle.

Graces aux travaux de ces ſavans hommes, l'antiquité & les temps poſtérieurs ſont non ſeulement défrichés, mais preſque entiérement connus, ou du moins auſſi connus qu'il eſt poſſible, d'après les monumens qui nous reſtent. Le goût des ouvrages de bel eſprit & l'étude des ſciences exactes a ſuccédé parmi nous au goût de nos peres pour les matieres d'*érudition*. Ceux de nos contemporains qui cultivent encore ce dernier genre d'étude, ſe plaignent de la préférence excluſive & injurieuſe que nous donnons à d'autres objets ; *voyez l'hiſtoire de l'acad. des Belles-Lettres, tome XVI.* Leurs plaintes ſont raiſonnables & dignes d'être appuyées ; mais quelques-unes des raiſons qu'ils apportent de cette préférence ne paroiſſent pas auſſi inconteſtables. La culture des lettres, diſent-ils, veut être préparée par les études ordinaires des colleges ; préliminaire que l'étude des mathématiques & de la phyſique ne demande pas. Cela eſt vrai ; mais le nombre de jeunes gens qui ſortent tous les ans des écoles publiques, étant très-conſidérable, pourroit fournir chaque année à l'*érudition* des colonies & des recrues très-ſuffiſantes, ſi d'autres raiſons, bonnes ou mauvaiſes, ne tournoient les eſprits d'un autre côté. Les mathématiques, ajoute-t-on, ſont compoſées de parties diſtinguées les unes des autres, & dont on peut cultiver chacune ſéparément ; au lieu que toutes les branches de l'*érudition* tiennent entr'elles & demandent à être embraſſées à la fois. Il eſt aiſé de répondre, 1°. qu'il y a dans les mathématiques un grand nombre de parties qui ſuppoſent la connoiſſance des autres ; qu'un aſtronome, par exemple, s'il veut embraſſer dans toute ſon étendue & dans toute ſa perfection la ſcience dont il s'occupe, doit être très-verſé dans la géométrie élémentaire & ſublime,

dans l'analyſe la plus profonde, dans la méchanique ordinaire & tranſcendante, dans l'optique & dans toutes ſes branches, dans les parties de la phyſique & des arts qui ont rapport à la conſtruction des inſtrumens; 2°. que ſi l'*érudition* a quelques parties dépendantes les unes des autres, elle en a auſſi qui ne ſe ſuppoſent point réciproquement; qu'un grand géographe peut être étranger dans la connoiſſance des antiquités & des médailles; qu'un célebre antiquaire peut ignorer toute l'hiſtoire moderne; que réciproquement un ſavant dans l'hiſtoire moderne peut n'avoir qu'une connoiſſance très-générale & très-légere de l'hiſtoire ancienne, & ainſi du reſte. Enfin, dit-on, les mathématiques offrent plus d'eſpérances & de ſecours pour la fortune que l'*érudition*: cela peut être vrai des mathématiques pratiques & faciles à apprendre, comme le génie, l'architecture civile & militaire, l'artillerie: *&c.* mais les mathématiques tranſcendantes & la phyſique, n'offrent pas les mêmes reſſources, elles ſont à peu près à cet égard dans le cas de l'*érudition*; ce n'eſt donc pas par ce motif qu'elles ſont maintenant plus cultivées.

Il me ſemble qu'il y a d'autres raiſons plus réelles de la préférence qu'on donne aujourd'hui à l'étude des ſciences, & aux matieres de bel eſprit. 1°. Les objets ordinaires de l'*érudition* ſont comme épuiſés par le grand nombre de gens de lettres, qui ſe ſont appliqués à ce genre, il n'y reſte plus qu'à glaner; & l'objet des découvertes qui ſont encore à faire, étant d'ordinaire peu important, eſt peu propre à piquer la curioſité. Les découvertes dans les mathématiques & dans la phyſique, demandent ſans doute plus d'exercice de la partie de l'eſprit, mais l'objet en eſt plus attrayant, le champ plus vaſte; & d'ailleurs, elles flattent davantage l'amour-propre par leur difficulté même. A l'égard des ouvrages de bel eſprit, il eſt ſans doute très-difficile, & plus difficile peut-être qu'en aucun autre genre, d'y produire des choſes nouvelles; mais la vanité ſe fait aiſément illuſion ſur ce point; elle ne voit que le plaiſir de traiter des ſujets plus agréables, & d'être applaudie par un plus grand nombre de juges. Ainſi les ſciences exactes & les belles-lettres, ſont aujourd'hui préférées à l'*érudition*, par la même raiſon qui au renouvellement des ſciences leur a fait préférer celle-ci, un champ moins frayé & moins battu, & plus d'occaſions de dire des choſes nouvelles, ou de paſſer pour en dire; car l'ambition de faire des découvertes en un genre, eſt, pour ainſi dire, en raiſon compoſée de la facilité des découvertes conſidérées en elles-mêmes, & du nombre d'occaſions qui ſe préſentent de les faire, ou de paroître les avoir faites.

2°. Les ouvrages de bel eſprit n'exigent preſqu'aucune lecture; du génie & quelques grands modeles ſuffiſent: l'étude des mathématiques & de la phyſique ne demande non plus que la lecture réfléchie de quelques ouvrages; quatre ou cinq livres d'un aſſez petit volume, bien médités, peuvent rendre un mathématicien très-profond dans l'analyſe & la géométrie ſublime; il en eſt de même à proportion des autres parties de ces ſciences. L'*érudition* demande bien plus de livres; il eſt vrai qu'un homme de lettres qui, pour devenir *érudit*, ſe borneroit à lire les livres originaux, abrégeroit beaucoup ſes lectures, mais il lui en reſteroit encore un aſſez grand nombre à faire; d'ailleurs, il auroit beaucoup à méditer, pour tirer par lui-même, de la lecture des originaux, les connoiſſances détaillées que les modernes en ont tirées peu à peu, en s'aidant des travaux les uns des autres, & qu'ils ont développés dans leurs ouvrages. Un érudit qui ſe formeroit par la lecture des ſeuls originaux, ſeroit dans le cas d'un géometre qui voudroit ſuppléer à toute lecture par la ſeule méditation; il le pourroit abſolument avec un talent ſupérieur, mais il iroit moins vîte, & avec beaucoup plus de peine.

Telles ſont les raiſons principales qui ont fait tomber parmi nous l'*érudition*; mais ſi elles peuvent ſervir à expliquer cette chûte, elles ne ſervent pas à la juſtifier.

Aucun genre de connoiſſance n'eſt mépriſable; l'utilité des découvertes, en matiere d'*érudition*, n'eſt peut-être pas auſſi frappante, ſur-tout aujourd'hui, que le peut être celle des découvertes dans les ſciences exactes; mais ce n'eſt pas l'utilité ſeule, c'eſt la curioſité ſatisfaite, & le degré de difficulté vaincue, qui ſont le mérite des

découvertes : combien de découvertes, en matiere de ſcience, n'ont que ce mérite ? combien peu même en ont un autre ?

L'eſpece de ſagacité que demandent certaines branches de l'*érudition*, par exemple la critique, n'eſt guere moindre que celle qui eſt néceſſaire à l'étude des Sciences, peut-être même y faut-il quelquefois plus de fineſſe ; l'art & l'uſage des probabilités & des conjectures, ſuppoſent en général un eſprit plus ſouple & plus délié, que celui qui ne ſe rend qu'à la lumiere des démonſtrations.

D'ailleurs, quand on ſuppoſeroit (ce qui n'eſt pas) qu'il n'y a plus abſolument de progrès à faire dans l'étude des langues ſavantes cultivées par nos ancêtres, le Latin, le Grec, & même l'Hébreu ; combien ne reſte-t-il pas encore à défricher dans l'étude de pluſieurs langues orientales, dont la connoiſſance approfondie procureroit à notre littérature les plus grands avantages ? On ſait avec quel ſuccès les Arabes ont cultivé les ſciences ; combien l'aſtronomie, la médecine, la chirurgie, l'arithmétique & l'algebre leur ſont redevables ; combien ils ont eu d'hiſtoriens, de poëtes, enfin d'écrivains en tout genre. La bibliotheque du roi eſt pleine de manuſcrits Arabes, dont la traduction nous vaudroit une infinité de connoiſſances curieuſes. Il en eſt de même de la langue Chinoiſe. Quelle vaſte matiere de découvertes pour nos littérateurs ? On dira peut-être que l'étude ſeule de ces langues demande un ſavant tout entier, & qu'après avoir paſſé bien des années à les apprendre, il ne reſtera plus aſſez de temps pour tirer de la lecture des auteurs les avantages qu'on s'en promet. Il eſt vrai que dans l'état préſent de notre littérature, le peu de ſecours que l'on a pour l'etude des langues orientales, doit rendre cette étude beaucoup plus longue, & que les premiers ſavans qui s'y appliqueront, y conſumeront peut-être toute leur vie ; mais leur travail ſera utile à leurs ſucceſſeurs ; les dictionnaires, les grammaires, les traductions ſe multiplieront & ſe perfectionneront peu à peu, & la facilité de s'inſtruire dans ces langues augmentera avec le temps. Nos premiers ſavans ont paſſé preſque toute leur vie à l'étude du Grec ; c'eſt aujourd'hui une affaire de quelques années. Voilà donc une branche d'*érudition*, toute neuve, trop négligée juſqu'à nous, & bien digne d'exercer nos ſavans. Combien n'y a-t-il pas encore à découvrir dans des branches plus cultivées que celle-là ? Qu'on interroge ceux qui ont le plus approfondi la géographie ancienne & moderne, on apprendra d'eux, avec étonnement, combien ils trouvent dans les originaux de choſes qu'on n'y a point vues, ou qu'on n'en a point tirées, & combien d'erreurs à rectifier dans leurs prédéceſſeurs. Celui qui défriche le premier une matiere avec ſuccès, eſt ſuivi d'une infinité d'auteurs, qui ne font que le copier dans ſes fautes mêmes, qui n'ajoutent abſolument rien à ſon travail ; & on eſt ſurpris, après avoir parcouru un grand nombre d'ouvrages ſur le même objet, de voir que les premiers pas y ſont à peine encore faits, lorſque la multitude le croit épuiſé. Ce que nous diſons ici de la géographie, d'après le témoignage des hommes les plus verſés dans cette ſcience, pourroit ſe dire par les mêmes raiſons, d'un grand nombre d'autres matieres. Il s'en faut donc beaucoup que l'*érudition* ſoit un terrein où nous n'ayions plus de moiſſon à faire.

Enfin les ſecours que nous avons aujourd'hui pour l'*érudition*, la facilitent tellement, que notre pareſſe ſeroit inexcuſable, ſi nous n'en profitions pas.

Cicéron a eu, ce me ſemble, grand tort de dire que pour réuſſir dans les mathématiques, il ſuffit de s'y appliquer ; c'eſt apparemment par ce principe qu'il a traité ailleurs Archimede de petit homme, *homuntio* : cet orateur parloit alors en homme très-peu verſé dans ces ſciences. Peut-être à la rigueur, avec le travail ſeul, pourroit-on parvenir à entendre tout ce que les géometres ont trouvé ; je doute même ſi toutes ſortes de perſonnes en ſeroient capables, la plupart des ouvrages de mathématiques étant aſſez mal faits, & peu à la portée du grand nombre des eſprits, au niveau deſquels on auroit pu cependant les rabaiſſer (*voyez* ELÉMENS & LOGIQUE) ; mais pour être inventeur dans ces ſciences, pour ajouter aux découvertes des Deſcartes & des Newton, il faut un

degré de génie & de talens auquel bien peu de gens peuvent atteindre. Au contraire, il n'y a point d'homme qui, avec des yeux, de la patience, & de la mémoire, ne puiſſe devenir très-érudit à force de lecture. Mais cette raiſon doit-elle faire mépriſer l'*érudition ?* nullement. C'eſt une raiſon de plus pour engager à l'acquérir.

Enfin, on auroit tort d'objecter que l'*érudition* rend l'eſprit froid, peſant, inſenſible aux graces de l'imagination. L'*érudition* prend le caractere des eſprits qui la cultivent; elle eſt hériſſée dans ceux-ci, agréable dans ceux-là, brute & ſans ordre dans les uns, pleine de vues, de goût, de fineſſe, & de ſagacité dans les autres: l'*érudition*, ainſi que la géométrie, laiſſe l'eſprit dans l'état où elle le trouve; ou pour parler plus exactement, elle ne fait d'effet ſenſible en mal, que ſur des eſprits que la nature y avoit déja préparés; ceux que l'*érudition* appeſantit, auroient été peſans avec l'ignorance même; ainſi la perte, à cet égard, n'eſt jamais grande; on y gagne un ſavant, ſans y perdre un écrivain agreable. Balzac appelloit l'érudition *le bagage de l'antiquité;* j'aimerois mieux l'appeller *le bagage de l'eſprit,* dans le même ſens que le chancelier Bacon appelle les richeſſes *le bagage de la vertu:* en effet, l'*érudition* eſt à l'eſprit, ce que le bagage eſt aux armées; il eſt utile dans une armée bien commandée, & nuit aux opérations des généraux médiocres.

On vante beaucoup, en faveur des ſciences exactes, l'eſprit philoſophique qu'elles ont certainement contribué à répandre parmi nous; mais croit-on que cet eſprit philoſophique ne trouve pas de fréquentes occaſions de s'exercer dans les matieres d'*érudition?* Combien n'en faut-il pas dans la critique, pour démêler le vrai d'avec le faux? Combien l'hiſtoire ne fournit-elle pas de monumens de la fourberie, de l'imbécillité, de l'erreur, & de l'extravagance des hommes, & des philoſophes même? matiere de réflexions auſſi immenſe qu'agréable pour un homme qui ſait penſer. Les ſciences exactes, dira-t-on, ont, à cet égard, beaucoup d'avantage; l'eſprit philoſophique, que leur étude nourrit, ne trouve dans cette étude aucun contre-poids; l'étude de l'hiſtoire, au contraire, en a un pour des eſprits d'une trempe commune: un érudit, avide de faits, qui ſont les ſeules connoiſſances qu'il recherche & dont il faſſe cas, eſt en danger de s'accoutumer à trop d'indulgence ſur cet article; tout livre qui contient des faits, ou qui prétend en contenir, eſt digne d'attention pour lui; plus ce livre eſt ancien, plus il eſt porté à lui accorder de créance; il ne fait pas réflexion que l'incertitude des hiſtoires modernes, dont nous ſommes à portée de vérifier les faits, doit nous rendre très-circonſpects dans le degré de confiance que nous donnons aux hiſtoires anciennes; un poëte n'eſt pour lui qu'un hiſtorien qui dépoſe des uſages de ſon temps; il ne cherche dans Homere, comme feu M. l'abbé de Longuerue, que la géographie & les mœurs antiques; le grand peintre & le grand homme lui échappent. Mais en premier lieu, il s'enſuivroit tout au plus de cette objection, que l'*érudition*, pour être vraiment eſtimable, a beſoin d'être éclairée par l'eſprit philoſophique, & nullement qu'on doit la mépriſer en elle-même. En ſecond lieu, ne fait-on pas auſſi quelque reproche à l'étude des ſciences exactes, celui d'éteindre ou d'affoiblir l'imagination, de lui donner de la ſéchereſſe, de rendre inſenſible aux charmes des belles-lettres & des arts, d'accoutumer à une certaine roideur d'eſprit qui exige des démonſtrations, quand les probabilités ſuffiſent, & qui cherche à tranſporter la méthode géométrique à des matieres auxquelles elle ſe refuſe? *Voyez* DEGRÉ. Si ce reproche ne tombe pas ſur un certain nombre de géometres, qui ont ſu joindre aux connoiſſances profondes les agrémens de l'eſprit, ne s'adreſſe-t-il pas au plus grand nombre des autres? & n'eſt-il pas fondé, du moins à quelques égards? Convenons donc que de ce côté tout eſt à peu près égal entre les ſciences & l'*érudition*, pour les inconvéniens & les avantages.

On ſe plaint que la multiplication des journaux & des dictionnaires de toute eſpece, a porté parmi nous le coup mortel à l'*érudition*, & éteindra peu à peu le goût de l'étude; nous croyons avoir ſuffiſam-

ment répondu à ce reproche dans le *diſcours préliminaire, pag. xxxiv,* dans l'*avertiſſement* du troiſieme volume, & à la fin du *mot* DICTIONNAIRE, à *l'art.* DICTIONNAIRES DES SCIENCES & DES ARTS. Les partiſans de l'*érudition* prétendent qu'il en ſera de nous comme de nos peres, à qui les *abrégés*, les *analyſes*, les *recueils de ſentences*, faits par des moines & des clercs dans les ſiecles barbares, firent perdre inſenſiblement l'amour des lettres, la connoiſſance des originaux, & juſqu'aux originaux mêmes. Nous ſommes dans un cas bien différent; l'imprimerie nous met à couvert du danger de perdre aucun livre vraiment utile: plût à Dieu qu'elle n'eût pas l'inconvénient de trop multiplier les mauvais ouvrages! Dans les ſiecles d'ignorance, les livres étoient ſi difficiles à ſe procurer, qu'on étoit trop heureux d'en avoir des abrégés & des extraits: on étoit ſavant à ce titre; aujourd'hui on ne le ſeroit plus.

Il eſt vrai, graces aux traductions qui ont été faites en notre langue d'un très-grand nombre d'auteurs, & en général, graces au grand nombre d'ouvrages publiés en François ſur toute ſorte de matieres; il eſt vrai, dis-je, qu'une perſonne uniquement bornée à la connoiſſance de la langue Françoiſe, pourroit devenir très-ſavante par la lecture de ces ſeuls ouvrages. Mais outre que tout n'eſt pas traduit, la lecture des traductions, même en fait d'*érudition* pure & ſimple (car il n'eſt pas ici queſtion des lectures de goût), ne ſupplée jamais parfaitement à celle des originaux dans leur propre langue. Mille exemples nous convainquent tous les jours de l'infidélité des traducteurs ordinaires, & de l'inadvertance des traducteurs les plus exacts.

Enfin, car ce n'eſt pas un avantage à paſſer ſous ſilence, l'étude des ſciences doit tirer beaucoup de lumieres de la lecture des anciens. On peut ſans doute ſavoir l'hiſtoire des penſées des hommes ſans penſer ſoi-même; mais un philoſophe peut lire avec beaucoup d'utilité le détail des opinions de ſes ſemblables; il y trouvera ſouvent des germes d'idées précieuſes à développer, des conjectures à vérifier, des faits à éclaircir, des hypotheſes à confirmer. Il n'y a preſque dans notre phyſique moderne aucuns principes généraux, dont l'énoncé ou du moins le fond ne ſe trouve chez les anciens; on n'en ſera pas ſurpris, ſi on conſidere qu'en cette matiere les hypotheſes les plus vraiſemblables ſe préſentent aſſez naturellement à l'eſprit, que les combinaiſons d'idées générales doivent être bientôt épuiſées, & par une eſpece de révolution forcée, être ſucceſſivement remplacées les unes par les autres, *Voyez* ECLECTIQUE. C'eſt peut-être par cette raiſon, pour le dire en paſſant, que la philoſophie moderne s'eſt rapprochée ſur pluſieurs points de ce qu'on a penſé dans le premier âge de la philoſophie, parce qu'il ſemble que la premiere impreſſion de la nature eſt de nous donner des idées juſtes, que l'on abandonne bientôt par incertitude ou par amour de la nouveauté, & auxquelles enfin on eſt forcé de revenir.

Mais en recommandant aux philoſophes mêmes la lecture de leurs prédéceſſeurs, ne cherchons point, comme l'ont fait quelques ſavans, à déprimer les modernes ſous ce faux prétexte, que la philoſophie moderne n'a rien découvert de plus que l'ancienne. Qu'importe à la gloire de Newton, qu'Empedocle ait eu quelques idées vagues & informes du ſyſtême de la gravitation, quand ces idees ont été dénuées des preuves néceſſaires pour les appuyer? Qu'importe à l'honneur de Copernic, que quelques anciens philoſophes aient cru le mouvement de la terre, ſi les preuves qu'ils en donnoient n'ont pas été ſuffiſantes pour empêcher le plus grand nombre de croire le mouvement du ſoleil? Tout l'avantage à cet égard, quoiqu'on en diſe, eſt du côté des modernes, non parce qu'ils ſont ſupérieurs en lumieres à leurs prédéceſſeurs, mais parce qu'ils ſont venus depuis. La plupart des opinions des anciens ſur le ſyſtême du monde, & ſur preſque tous les objets de la phyſique, ſont ſi vagues & ſi mal prouvées, qu'on n'en peut tirer aucune lumiere réelle. On n'y trouve point ces détails précis, exacts & profonds, qui ſont la pierre de touche de la vérité d'un ſyſtême, & que quelques auteurs affectent d'en appeller l'*appareil*, mais qu'on en doit regarder comme le corps & la ſubſtance, & qui en ſont par conſéquent la difficulté & le mérite.

En vain un ſavant illuſtre, en revendiquant nos hypotheſes & nos opinions à l'ancienne philoſophie, a cru la venger d'un mépris injuſte, que les vrais ſavans & les bons eſprits n'ont jamais eu pour elle; ſa diſſertation ſur ce ſujet (imprimée dans le tome XVIII, des mém. de l'acad. des belles-lettres, *page 97*,) ne fait, ce me ſemble, ni beaucoup de tort aux modernes, ni beaucoup d'honneur aux anciens; mais ſeulement beaucoup à l'*érudition* & aux lumieres de ſon auteur.

Avouons donc d'un côté, en faveur de l'*érudition*, que la lecture des anciens peut fournir aux modernes des germes de découvertes; de l'autre, en faveur des ſavans modernes, que ceux-ci ont pouſſé beaucoup plus loin que les anciens les preuves & les conſéquences des opinions heureuſes, que les anciens s'étoient, pour ainſi dire, contentés de haſarder.

Un ſavant de nos jours, connu par de médiocres traductions & de ſavans commentaires, ne faiſoit aucun cas des philoſophes, & ſur-tout de ceux qui s'adonnent à la phyſique expérimentale. Il les appelle des *curieux fainéans*, des *manœuvres* qui oſent uſurper le titre de *ſages*. Ce reproche eſt bien ſingulier de la part d'un auteur, dont le principal mérite conſiſtoit à avoir la tête remplie de paſſages grecs & latins, & qui peut-être méritoit une partie du reproche fait à la foule des commentateurs, par un auteur célebre dans un ouvrage où il les fait parler ainſi:

Le goût n'eſt rien; nous avons l'habitude
De rédiger au long de point en point
Ce qu'on penſa; mais nous ne penſons point.

Volt. *Temple du goût.*

Que doit-on conclure de ces réflexions? Ne mépriſons ni aucune eſpece de ſavoir utile, ni aucune eſpece d'hommes; croyons que les connoiſſances de tout genre ſe tiennent & s'éclairent réciproquement; que les hommes de tous les ſiecles ſont à peu près ſemblables, & qu'avec les mêmes données, ils produiroient les mêmes choſes: en quelque genre que ce ſoit, s'il y a du mérite à faire les premiers efforts, il y a auſſi de l'avantage à les faire, parce que la glace une fois rompue, on n'a plus qu'à ſe laiſſer aller au courant, on parcourt un vaſte eſpace ſans rencontrer preſqu'aucun obſtacle; mais cet obſtacle une fois rencontré, la difficulté d'aller au delà en eſt plus grande pour ceux qui viennent après. (O)

ERUPTION, ſ. f. (*Médecine.*) Ce terme eſt ordinairement employé dans le même ſens qu'*exantheme*, pour ſignifier la ſortie de la matiere morbifique ſur la ſurface de la peau dans les affections cutanées, qui forme des taches ou de petites tumeurs, comme dans la fievre pourprée, dans la petite vérole.

L'action qui produit l'apparition des taches rouges dans la premiere de ces maladies, & celle des boutons dans la ſeconde, eſt ce qu'on appelle *éruption*. *V.* EXANTHEME, & toutes les maladies exanthémateuſes, comme la petite vérole, la rougeole, la gale, *&c.*

Eruption ſe prend encore dans un autre ſens, mais plus rarement: lorſqu'il ſe fait une excrétion abondante & ſubite de ſang, de pus, par l'ouverture d'un vaiſſeau, d'un abcès, on lui donne le nom d'*éruption*. (*d*)

* ERYCINE, ſ. f. ou adj. (*Mythol.*) ſurnom de Vénus. Il lui venoit du mont Erix en Sicile, où Enée lui éleva un temple lorſqu'il aborda dans l'iſle; la piété des Egeſtans l'avoit enrichi de vaſes, de fioles, & d'encenſoirs précieux. Dédale y avoit conſacré une vache d'or d'un travail exquis. Il y avoit beaucoup d'autres ouvrages de ſa main. *Voyez* dans Elien toutes les merveilles qu'il raconte de ce temple. *Vénus Erycine* avoit auſſi dans Rome un temple qui fut dédié par Fabius Maximus, l'an 571. L. Portius en dédia un autre hors de la porte Colline, l'an 571. *Voyez* T. Liv. de Mr. le Clerc.

* ERYMANTHE, ſ. m. (*Géographie ancienne & Mythologie.*) montagne de l'Arcadie, le ſéjour de ce terrible ſanglier qui ravageoit toutes ces contrées, qu'Hercule prit tout vivant, & qu'il conduiſit chez Euriſthée. Ce fut un de ſes douze travaux.

* ERYNNIES, ſ. f. plur. (*Mythol.*) c'eſt ainſi que les Grecs appelloient les furies. Elles avoient un temple dans Athenes. Ce temple des furies étoit voiſin de l'Aréopage. *Voyez* FURIES.

* ERYNNIS,

* ERYNNIS, ſ. ou adj. *(Mythol.)* Cérès *Erynnis* ou Cérès furieuſe, fut ainſi appellée par les Arcadiens, parce que ce fut dans une caverne de l'Arcadie qu'elle ſe retira & que Pan la découvrit, lorſque l'injure que Neptune lui fit, tandis qu'elle parcouroit le monde pour retrouver Proſerpine ſa fille, lui eut aliéné l'eſprit. Cérès, ſéduite par Neptune, alla ſe laver dans un fleuve, & ſe réfugia dans le fond d'un antre de la Sicile. Cependant la peſte & la ſtérilité ravageoient la terre : les dieux, inquiets du ſort des hommes, chercherent Cérès ; mais ils ne l'auroient point trouvée, ſi Pan ne l'eût apperçue en gardant ſes troupeaux. Il en avertit Jupiter qui lui envoya les Parques qui la déterminerent à venir au ſecours des hommes. Il n'eſt pas difficile d'appercevoir à travers les circonſtances de cette fable, des veſtiges d'allégorie, ni d'expliquer comment le voile de l'allégorie enveloppe à la longue les faits hiſtoriques : la tradition en ſe corrompant commence cet ouvrage, & la poéſie l'acheve.

* ERYTRES, adj. pris ſubſt. *(Mythol.)* Hercule fut ſurnommé *Erythres*, d'un temple qu'il avoit à Erythrée en Ionie. La ſtatue humaine d'Hercule étoit placée ſur une eſpece de radeau & reſſembloit à des ſtatues Egyptiennes artiſtement travaillées. Le radeau s'arrête au promontoire de Junon, à moitié chemin d'Erythrée à Chio : les habitans de ces lieux emploient pour l'amener à bord tous les moyens que la marine & la dévotion leur ſuggerent ; mais c'eſt inutilement : un aveugle d'Erythrée, qui ſe mêloit de pêche avant que de faire le métier de devin, annonce à ſes concitoyens que le ſeul moyen de mouvoir le radeau, c'eſt de le tirer avec une corde filée des cheveux des femmes Erythréennes ; les femmes d'Erythrée aiment mieux conſerver leur chevelure que d'avoir un dieu de plus, & Hercule reſtoit en mer, lorſque des Thraciennes nées libres, mais eſclaves dans Erythrée, plus pieuſes que les Erythréennes, ſacrifierent la leur, & mettent les Erythréens en poſſeſſion du dieu. On récompenſa le zele de ces Thraciennes, en leur accordant le privilege excluſif d'entrer dans le temple d'Hercule. Pauſanias dit qu'on montroit encore de ſon temps la corde de cheveux. Quant au pêcheur aveugle, il recouvra la vue pour le reſte de ſes jours. *Voyez* MIRACLE.

* ERYTHRÉE *ou* ERYTRÉENNE, adj. *(Mythol.)* La ſybille Erythrée eſt la premiere des quatre d'Elien, & la cinquieme des dix de Varron. On dit qu'elle prédit aux Grecs qui partoient pour l'expédition de Troye, qu'ils prendroient cette ville, & qu'Homere feroit de leurs exploits la matiere d'un ouvrage plein de fables.

* *ERYTHREUS*, *ou* LE ROUGE, ſ. m. *(Mythol.)* C'eſt un des chevaux du ſoleil.

ERYTHROIDE. *Voy.* ELYTHROIDE.

ERZEROM, *(Géogr.)* ville aſſez grande de la Turquie Aſiatique, ſituée ſur l'Euphrate, & bâtie dans une plaine au pié d'une chaîne de montagnes, ce qui y rend les hivers également longs & rudes. Elle eſt à cinq journées de la mer noire, & à dix de la frontiere de Perſe. On la regarde comme le paſſage & le repoſoir de toutes les marchandiſes des Indes par la Turquie. M. de Tournefort en parle fort au long dans ſes voyages, & ce qu'il en dit mérite d'être lu. *Long. 6, 34, 15 ; lat. 39, 56, 35*, ſuivant le P. de Beze. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

È S

ÈS, prépoſition qui n'eſt aujourd'hui en uſage que dans quelques phraſes conſacrées, comme *maîtres-ès-arts*. Elle vient, ſelon quelques-uns, du Grec ἐς ou εἰς *in*, en ; & ſelon d'autres, c'eſt un abrégé pour *en les*, *à les*, *aux*.

Robert Etienne, dans ſa grammaire, *page*, 23, en parlant des articles, dit qu'il vaut mieux dire *il eſt* ès *champs*, que *il eſt aux champs*. *Traité de la grammaire Françoiſe*, *page* 1569. Mais quelques années après, l'uſage changea. Nicot, en 1606, dit qu'il eſt plus commun de dire, *il loge aux forsbourgs*, que ès *forsbourgs*.

Es eſt auſſi quelquefois une prépoſition inſéparable qui entre dans la compoſition des mots ; elle vient de la prépoſition latine *è* ou *ex*, & elle a divers uſages. Souvent

elle perd l'*s*, & quelquefois elle le retient, *eſplanade*, *eſcalade*, *&c.* ſur quoi on ne peut donner d'autre regle que l'uſage. *(F)*

ESCABEAU *ou* ESCABELLE, ſ. m. *(Menuiſ.)* petit ſiege de bois quarré, qui n'eſt ni couvert ni rembourré, qui n'a ni bras ni doſſier, & dont on uſoit autrefois dans les ſalles à manger au lieu de chaiſes. Ce mot eſt quelquefois ſynonyme à *marchepié*.

ESCABLON, ſ. m. *(Antiq.)* eſpece de piédeſtal, ou de pierre, ou de marbre, ou de bois marbré qui va en diminuant du haut en bas, qui peut avoir trois piés de hauteur, & ſur lequel on place dans les cabinets & dans les galeries des buſtes & autres morceaux ſemblables.

ESCACHE, ſ. f. *(Manege.)* Nous nous écarterons ici ſans ſcrupule de la définition que nous trouvons du terme d'*eſcache*, dans le dictionnaire de Trevoux. Tous les auteurs qui ont employé ce mot, l'ont appliqué indifféremment à toutes ſortes d'embouchures, parce que toute embouchure a la puiſſance d'*eſcacher* en quelque façon la barre; & comme les anciens ne connoiſſoient qu'une ſeule maniere d'aſſembler les branches au mors, les éperonniers modernes qui l'ont totalement abandonnée, ainſi que nous avons abandonné nous-mêmes le terme d'*eſcache*, pour déſigner une embouchure, l'ont adapté mal-à-propos à cette ancienne monture. Elle étoit telle, qu'au lieu de la fonçure & du chaperon, chaque extrêmité du canon étoit prolongée en un aſſez long triangle, pour embraſſer la broche du banquet & venir cacher ſa pointe dans une mortaiſe au deſſus de l'appui du canon ſur les barres. On comprend que les branches ne pouvoient point être auſſi ſolidement fixées qu'elles le ſont par les méthodes que nous avons préférées. *Voyez* EMBOUCHURE. *(e)*

ESCADRE, ſ. f. *(Marine.)* C'eſt un nombre de vaiſſeaux réunis enſemble ſous le commandement d'un officier général, ſoit lieutenant général, ſoit chef d'*eſcadre*. Il faut au moins 4 ou 5 vaiſſeaux enſemble pour qu'on leur donne le nom d'*eſcadre*.

Lorſqu'une eſcadre eſt conſidérable, c'eſt-à-dire, compoſée de quinze ou vingt vaiſſeaux, on la partage en pluſieurs diviſions, & le plus ordinairement en trois; chaque diviſion a ſon commandant particulier aux ordres du commandant général.

Les armées navales ſont partagées en France en trois *eſcadres*; ſavoir, l'*eſcadre* blanche, l'*eſcadre* bleue, & l'*eſcadre* bleue blanche. *Voyez* ARMÉE NAVALE. (Z)

ESCADRON, ſ. m. *(Art. milit.)* *agmen equeſtre*, *turma equeſtris*. Dans la premiere origine, on diſoit *agmen quadratum*, d'où il eſt aiſé de conclure que du mot Italien *quadro*, les François ont fait celui de *ſcadron*, comme on diſoit il n'y a pas encore cent ans:

Aux ſcadrons *ennemis on a vu ſa valeur*
Peupler les monumens.

Racan, *de l'Acad. Franç.*

Ducange le fait venir de *ſcara*, mot de la baſſe latinité:

Bellatorum acies quas vulgari ſermone ſcaras vocamus.

Hincmar, *aux évêq. de Rheims*, *c. 3.*

Scaram quam nos turmam vel cuneum appellare conſuevimus.

Aimoin, *liv. IV*, *c. xxvj.*

Les Eſpagnols diſent *eſcadro*, *per avar forma quadrada*; les Allemands appellent l'eſcadron, *ſchwadron*, *geſwader* ou *reuter ſchar*, qui veut dire *bande de reiſtres*.

Eſcadron eſt un aſſemblage de gens à cheval deſtinés pour combattre; le nombre des hommes, celui des rangs & des files, ainſi que la forme qu'on doit donner aux *eſcadrons*, a varié de tous les temps, & n'eſt point encore déterminée; l'eſpece de gens à cheval, la quantité qu'on en a, les occurrences, & plus encore l'opinion de ceux qui commandent, ont juſqu'à préſent fait la loi à cet égard.

Les deux plus anciens livres que nous ayions, l'un ſacré, & l'autre profane, ne nous diſent rien de l'ordre dans lequel on faiſoit ſervir la cavalerie: Moyſe nous apprend ſeulement qu'avant lui l'uſage de monter à cheval étoit connu; & Homere ne nous enſeigne rien de la maniere dont

les Grecs & les Troyens ſe ſervoient de leur cavalerie dans la guerre qu'ils eurent enſemble. *Voyez* EQUITATION. Ainſi nous parlerons de celle des temps moins reculés, comme on ſe l'eſt propoſé par le renvoi du mot *cavalerie* à celui d'*eſcadron :* & après avoir dit quelque choſe de ſon utilité, de ſes ſervices, des ſuccès qu'elle a procurés, *&c.* on expliquera les différentes formes qu'on a données à la cavalerie, compriſe ſous le nom d'*eſcadron.*

Les plus grands capitaines ont toujours fait un cas particulier de la cavalerie ; les ſervices qu'ils en ont tirés, le grand nombre de ſuccès déciſifs, dus principalement à ce corps dans les occaſions les plus importantes dont l'hiſtoire ancienne & moderne nous a tranſmis le détail ; enfin le témoignage unanime des auteurs que nous regardons comme nos maîtres dans l'art de la guerre, ſont autant de preuves indubitables que la cavalerie eſt non ſeulement utile, mais d'une néceſſité abſolue dans les armées.

Polybe attribue formellement les victoires remportées par les Carthaginois à Cannes & ſur les bords du Teſſin, celles de la Trébie & du lac de Thraſymenne, à la ſupériotité de leur cavalerie. « Les Carthaginois, dit-il, *(liv. III, chap. xxiv.)* eurent la principale obligation de cette victoire, auſſi-bien que des précédentes, à leur cavalerie, & par-là donnerent à tous les peuples qui devoient naître après eux, cette importante leçon, qu'il vaut beaucoup mieux être plus fort en cavalerie que ſon ennemi, même avec infanterie moindre de moitié, que d'avoir même nombre que lui de cavaliers & de fantaſſins. »

La réputation dont jouit Polybe depuis près de vingt ſiecles, d'être l'écrivain le plus conſommé dans toutes les parties de la guerre, ſemble mettre ſon opinion hors de doute ; il n'a d'ailleurs écrit que ce qui s'eſt paſſé pour ainſi dire ſous ſes yeux, & il a pour garans de ſon précepte tous les faits dont ſon hiſtoire eſt remplie, les victoires d'Annibal auſſi-bien que ſa défaite à Zama ; & l'on peut regarder la ſeconde guerre punique, comme la véritable époque de l'établiſſement de la cavalerie dans les armées ; avant ce temps les Grecs & les Romains en avoient très-peu, parce qu'ils en ignoroient l'uſage, & que d'ailleurs les Grecs n'eurent long-temps à combattre que les uns contre les autres, & dans des pays ſtériles où la cavalerie n'auroit pu trouver à ſubſiſter, & qui étoient coupés de montagnes impraticables pour elle. La fameuſe retraite des dix mille n'eſt pas un exemple qui prouve que les Grecs ſuſſent ſe paſſer de cavalerie ; il n'y a qu'à les écouter, pour s'aſſurer qu'ils étoient au contraire très-convaincus qu'elle leur auroit été d'un grand ſecours : « les Grecs, dit Xénophon en parlant de cette retraite dont il fut un des principaux chefs, » s'affligeoient beaucoup » quand ils conſidéroient que faute de ca» valerie la retraite leur devenoit impoſſible » au cas qu'ils fuſſent battus, & que vain» queurs ils ne pouvoient ni pourſuivre les » ennemis, ni profiter de la victoire ; au » lieu que Tiſſapherne, & les autres géné» raux qu'ils avoient à combattre, mettoient » facilement leurs troupes en ſûreté toutes » les fois qu'ils étoient repouſſés. » Ce paſſage prouve bien que ſi les Grecs n'eurent pas de cavalerie dans les temps de la guerre des Perſes, c'eſt qu'ils n'avoient pas les moyens d'en avoir. Les uns étoient pauvres, & regardoient la pauvreté comme une loi de l'état, parce qu'elle étoit un rempart contre la molleſſe & contre tous les vices qu'introduit l'opulence, auſſi dangereuſe dans les petits états qu'elle eſt néceſſaire dans les grands. Les autres plus riches furent obligés de tourner leurs principales vues du côté de la mer, & l'entretien de leur flotte abſorboit les fonds militaires, qui auroient pu ſervir à ſe procurer de la cavalerie.

Les Grecs une fois enrichis des dépouilles de la Perſe, crurent ne devoir faire un meilleur uſage des tréſors de leurs ennemis, qu'en augmentant leurs armées de cavalerie. Ils en avoient à la bataille de Leuctres, & celle des Thébains contribua beaucoup à la victoire. On leur compte auſſi cinq mille chevaux ſur cinquante mille hommes à la bataille de Mantinée, & ce fut à ſa cavalerie qu'Epaminondas dut en grande partie la victoire. C'eſt à ſa ſage prévoyance que les Thébains durent chez eux cet utile établiſſement, qui doit être regardé comme l'époque du rôle le plus brillant qu'ils aient joué ſur la terre. Ce général, le plus grand

homme peut-être que la Grece ait produit, entendoit trop bien l'art de la guerre pour en négliger une partie auſſi eſſentielle. Dès ce moment les Grecs ne ſe tiennent plus ſur la défenſive ; on les voit porter la guerre juſqu'aux extrêmités de l'Orient : deſſein que jamais Alexandre n'eût ſans doute oſé concevoir, ſi ſon armée n'avoit été compoſée que d'infanterie. On ſait que les Theſſaliens ayant imploré le ſecours de Philippe contre leurs tyrans, il les défit, & qu'il s'attacha par-là ce peuple dont la cavalerie étoit alors la meilleure du monde ; ce fut elle qui, jointe à la phalange macédonienne, fit remporter tant de victoires à Philippe & à ſon fils : c'eſt cette cavalerie que Tite-Live appelle *Alexandri fortitudo*. Quant aux Romains, il eſt encore vrai que dans leur premier temps ils n'eurent que très-peu de cavalerie. L'hiſtoire nous apprend que Romulus n'avoit dans les armées les plus floriſſantes de ſon regne, que mille chevaux ſur quarante-ſix mille hommes de piés : ce qu'on en peut conclure, c'eſt que Romulus n'étoit pas fort riche ; la dépenſe qu'il eût été obligé de faire pour s'en procurer davantage & pour l'entretenir, auroit de beaucoup excédé ſes forces, dans un temps ſur-tout où il avoit tant d'autres établiſſemens à faire : d'ailleurs les environs de Rome, le ſeul pays qu'il poſſédoit & ceux d'Italie en général, étoient peu propres pour la guerre : enfin les premieres guerres des Romains furent contre leurs voiſins, qui comme eux n'étoient pas en état de s'en fournir, & dans ce cas, les choſes étoient égales de part & d'autre. Les conquêtes & les alliances que firent par la ſuite les Romains, leur donnerent les moyens d'augmenter leur cavalerie ; celle que les peuples, devenus ſujets ou alliés de Rome, entretenoient pour elle à leurs dépens, étoit en ce genre la principale force des armées Romaines ; mais cette cavalerie étoit mal armée. Les Romains ignorerent long-temps l'art de s'en ſervir avec avantage ; & c'eſt cette inexpérience qu'on peut regarder comme le principe de tous les malheurs qu'ils eſſuyerent dans les deux premieres guerres puniques : dans la premiere, Regulus eſt entiérement défait par la cavalerie Carthaginoiſe ; & dans la ſeconde, comme on l'a déja dit, Annibal bat les Romains dans toutes les occaſions. La cavalerie faiſoit au moins le cinquieme de ſes troupes ; auſſi Fabius n'eſt pas plutôt à la tête des armées Romaines, qu'il prend le ſage parti d'éviter le combat ; & que pour n'avoir rien à ſouffrir de la cavalerie Carthaginoiſe, il eſt obligé de ne plus conduire ſes légions que ſur le pié des montagnes.

Les Carthaginois firent enfin ſentir aux Romains l'obligation d'être forts en cavalerie, ils le leur apprirent à leurs dépens, & les Romains ne commencerent à reſpirer que lorſque des corps entiers de cavalerie Numide eurent paſſé de leur côté : ces déſertions qui affoibliſſoient d'autant l'ennemi, leur procurerent inſenſiblement la ſupériorité ſur les Carthaginois. Annibal obligé d'abandonner l'Italie pour aller au ſecours de Carthage, n'avoit plus cette formidable cavalerie avec laquelle il avoit remporté tant de victoires : à ſon arrivée en Afrique, il fut joint par deux mille chevaux ; mais un pareil renfort ne l'égaloit pas à beaucoup près à Scipion, dont la cavalerie s'étoit augmentée par des recrues faites dans l'Eſpagne nouvellement conquiſe, & par la jonction de Maſiniſſa roi des Numides, qui avoit appris des Grecs à bien armer ſa cavalerie, & à la bien faire ſervir : ce fut cette ſupériorité qui, au rapport de tous les hiſtoriens, décida de la bataille de Zama. « La cavalerie, dit » M. de Monteſquieu (*cauſe de la grandeur & de la décadence des Romains*), » gagna la bataille & finit la guerre. » Les Romains triompherent en Afrique par les mêmes armes qui tant de fois les avoient vaincus en Italie.

Les Parthes firent encore ſentir aux Romains avec quel avantage on combat un ennemi inférieur en cavalerie. « La force » des armées Romaines, dit l'auteur ci-» deſſus cité, conſiſtoit dans l'infanterie » la plus ferme, la plus forte & la mieux » diſciplinée du monde ; les Parthes n'a-» voient pas d'infanterie, mais une cava-» lerie admirable ; ils combattoient de » loin & hors la portée des armes Roma-» nes, ils aſſiégeoient une armée plutôt » qu'ils ne la combattoient ; inutilement » pourſuivis, parce que chez eux fuir

» c'étoit combattre : ainſi ce qu'aucune » nation n'avoit pas encore fait (d'éviter » le joug), celle des Parthes le fit, non » comme invincible, mais comme inac- » ceſſible. » On peut dire plus, les Parthes firent trembler les Romains ; & c'eſt ſans doute le péril où cette puiſſante rivale mit plus d'une fois leur empire en Orient, qui les força d'augmenter conſidérablement la cavalerie dans leurs armées. Cette augmentation leur devenoit d'autant plus néceſſaire, que leurs frontieres s'étant fort étendues, ils n'auroient pu, ſans des troupes nombreuſes en ce genre, arrêter les incurſions des barbares : d'ailleurs, le relâchement de la diſcipline militaire leur fit inſenſiblement perdre l'habitude de fortifier leurs camps, & dès-lors leurs armées auroient couru de grands riſques, ſans une cavalerie capable de réſiſter à celle de leurs ennemis ; enfin, l'on peut dire que preſque toutes les diſgraces eſſuyées, ainſi que la plupart des avantages remportés par les Romains, ont été l'effet, les unes de leur infériorité, les autres de leur ſupériorité en cavalerie.

Si l'on veut lire avec attention les commentaires de Céſar, on y verra que ce grand homme qui dut ſes principaux ſuccès à ſon inimitable célérité, ſe ſervoit ſi utilement de ſa cavalerie, qu'on peut en quelque ſorte regarder ſes écrits comme la meilleure école que nous ayions en ce genre.

Quand il ſeroit vrai que les anciens ſe fuſſent paſſés de cavalerie, il n'en réſulteroit pas qu'on dût aujourd'hui s'en point faire uſage : autant vaudroit-il prétendre qu'on fît la guerre ſans canon, ces deux propoſitions ſeroient d'une nature toute ſemblable ; ce ſont des ſyſtêmes qu'on ne pourra faire approuver que lorſque toutes les nations guerrieres ſeront convenues entr'elles d'abolir en même temps l'uſage de la cavalerie & du canon.

Pour ne parler que de nos temps & de nos plus grands généraux (les Turenne & les Condé), on ſait que M. de Turenne dut la plupart de ſes ſuccès, pour ne pas dire tous, à la cavalerie : ce général, ſans doute comparable aux plus grands perſonnages de l'antiquité, avoit pour maxime de *travailler l'ennemi par détail*, maxime qu'il n'auroit pu pratiquer s'il n'eût eu beaucoup de cavalerie ; auſſi ſes armées furent-elles compoſées preſque toujours d'un plus grand nombre de gens de cheval, que de gens de pié.

La célebre bataille de Rocroi nous apprend le cas que faiſoit le grand Condé de la cavalerie, & combien il ſavoit la faire ſervir avec avantage. Cette victoire fixe l'époque la plus floriſſante de la nation Françoiſe ; c'eſt elle qui commence le regne de Louis le Grand.

Dans cette fameuſe journée, les manœuvres de cavalerie furent exécutées avec autant d'ordre, de préciſion & de conduite, qu'elles pourroient l'être dans un camp de diſcipline par des évolutions concertées ; jamais l'antiquité dans une affaire générale n'offrit des traits de prudence & de valeur tels que ceux qui ont ſignalé cette victoire ; elle raſſemble dans ſes circonſtances tous les événemens ſinguliers qui diſtinguent les autres batailles, & qui caractériſent les propriétés de la cavalerie. « Jamais bataille, » dit M. de Voltaire, n'avoit été pour la » France ni plus glorieuſe, ni plus impor- » tante ; elle en fut redevable à la conduite » pleine d'intelligence du duc d'Anguien, » qui la gagna par lui-même, & par l'effet » d'un coup-d'œil qui découvrit à la fois » le danger & la reſſource ; ce fut lui qui » à la tête de la cavalerie attaqua par trois » différentes fois, & qui rompit enfin cette » infanterie Eſpagnole juſque-là invinci- » ble ; par lui le reſpect qu'on avoit pour » elle fut anéanti, & les armes Françoiſes » dont pluſieurs époques étoient fatales à » leur réputation, commencerent d'être » reſpectées ; la cavalerie acquit ſur-tout » en cette journée la gloire d'être la meil- » leure de l'Europe. »

Il n'eſt point étonnant que les plus grands hommes aient penſé d'une maniere uniforme ſur la néceſſité de la cavalerie ; il ne faut que ſuivre pié à pié les opérations de la guerre pour ſe convaincre de l'importance dont il eſt, qu'une armée ſoit pourvue d'une bonne & nombreuſe cavalerie.

A examiner le début de deux armées, on verra que la plus forte en cavalerie doit

néceſſairement impoſer la loi à la plus foible, ſoit en s'emparant des poſtes les plus avantageux pour camper, ſoit en forçant l'autre par des combats continuels à quitter ſon pays, ou celui dont elle auroit pu ſe rendre maîtreſſe.

Alexandre dans ſon paſſage du Granique, & Annibal dans ſon début en Italie par le combat du Teſſin, nous fourniſſent deux exemples, qui donnent à cette propoſition la force de l'évidence.

Or, deux victoires dont tout l'honneur appartient à la cavalerie, & l'influence qu'elles ont eu l'une & l'autre ſur les événemens qui les ont ſuivis, prouvent combien ce ſecours eſt eſſentiel aux premieres opérations d'une campagne. Si l'on en veut des traits plus modernes & analogues à notre maniere de faire la guerre, la derniere nous en offre dans preſque chacun de nos ſuccès, ainſi que dans les circonſtances malheureuſes.

Dans les détails de la guerre, il y a quantité de manœuvres, toutes fort eſſentielles, qui ſeroient impraticables à une armée deſtituée de cavalerie; s'il s'agit de couvrir un deſſein, de maſquer un corps de troupes, un poſte, c'eſt la cavalerie qui le fait. M. de Turenne fit lever le ſiege de Cazal en 1640, en raſſemblant toute la cavalerie ſur un même front; les ennemis trompés par cette diſpoſition, perdirent courage, prirent la fuite: jamais victoire ne fut plus complete pour les François, dit l'auteur de l'hiſtoire du vicomte.

A la journée de Fleurus, M. le maréchal de Luxembourg fit faire à ſa cavalerie un mouvement à peu près ſemblable, ſur lequel M. de Valdec prit le change; ce qui lui fit perdre la bataille (1690). C'eſt, dit M. de Feuquieres, une des plus belles actions de M. de Luxembourg.

La ſupériorité de la cavalerie donne la facilité de faire de nombreux détachemens, dont les uns s'emparent des défilés, des bois, des ponts, des débouchés, des gués; tandis que d'autres, par de fauſſes marches, donnent du ſoupçon à l'ennemi, & l'affoibliſſent en l'obligeant à faire diverſion.

Une armée qui ſe met en campagne eſt un corps compoſé d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie & de bagage; ce corps n'eſt parfait qu'autant qu'il ne lui manque aucun de ſes membres; en retrancher un, c'eſt l'affoiblir, parce que c'eſt dans l'union de tous que réſide toute la force, & que c'eſt cette union qui reſpectivement fait la ſûreté & le ſoutien de chaque membre. Dans la comparaiſon que fait Iphicrate d'une armée avec le corps humain, ce général Athénien, dit que la cavalerie lui tient lieu de pié, & l'infanterie légere de main; que le corps de bataille forme la poitrine, & que le général en doit être regardé comme la tête. Mais ſans s'arrêter à des comparaiſons, il ſuffit d'examiner comment on diſpoſe la cavalerie lorſqu'on veut faire agir, pour ſentir l'étroite obligation d'en être pourvu. C'eſt elle dont on forme la tête, la queue, les flancs; elle protege, pour ainſi dire, toutes les autres parties, qui ſans elle courroient riſque à chaque pas d'être arrêtées, coupées, & même enveloppées; s'il eſt queſtion de marcher, c'eſt la cavalerie qui aſſure la tranquillité des marches, c'eſt à elle qu'on confie la ſûreté des camps, laquelle dépend de ſes gardes avancées; plus elle ſera nombreuſe, & plus ſes gardes ſeront multipliées: delà les patrouilles pour le bon ordre & contre les ſurpriſes en ſeront plus fréquentes, & les communications mieux gardées; les camps qui en deviendront plus grands, en ſeront plus commodes pour les néceſſités de la vie; ils pourront contenir des eaux, des vivres, du bois & du fourrage, qu'on ne ſera pas obligé de faire venir à grands frais avec beaucoup de peine & bien des riſques.

On peut conſidérer que de deux armées, celle qui ſera ſupérieure en cavalerie ſera l'offenſive, elle agira toujours ſuivant l'opportunité des temps & des lieux, elle aura toujours cette ardeur dont on eſt animé quand on attaque; l'autre obligée de ſe tenir ſur la défenſive, ſera toujours contrainte par la néceſſité des circonſtances, qu'une groſſe cavalerie fera naître à ſon déſavantage à chaque moment; le ſoldat ſera toujours ſurpris, découragé, il n'aura ſûrement pas la même confiance que l'attaquant. Lorſqu'une armée ſera

pourvue d'une nombreuſe cavalerie, les détachemens ſe feront avec plus de facilité; tous les jours ſortiront de nouveaux partis, qui ſans ceſſe obſédant l'ennemi, le gêneront dans toutes ſes opérations, le harceleront dans ſes marches, lui enléveront ſes détachemens, ſes gardes, & parviendront enfin à le détruire par les détails; ce qu'on ne pourra jamais eſpérer d'une armée foible en cavalerie, quelque forte qu'elle ſoit d'ailleurs: au contraire, réduite à ſe tenir enfermée dans un camp d'où elle n'oſe ſortir, elle ignore tous les projets de l'ennemi, elle ne ſauroit jouir de l'abondance que procurent les convois fréquens, on les lui enleve tous; ou s'il en échappe quelques-uns; ils n'abordent qu'avec des peines infinies. C'eſt la cavalerie qui produit l'abondance dans un camp; ſans elle point de ſûreté pour les convois: il faut qu'à la longue une armée manque de tout; vivres, fourrages, recrues, tréſors, artillerie, rien ne peut arriver, ſi la cavalerie n'en aſſure le tranſport.

Les eſcortes du général & de ſes lieutenans ſont auſſi de ſon reſſort, & c'eſt elle ſeule qui doit être chargée de cette partie du ſervice. La guerre ſe fait à l'œil. Un général qui veut reconnoître le pays & juger par lui-même de la poſition des ennemis, riſqueroit trop de ſe faire eſcorter par de l'infanterie; outre qu'il ne pourroit aller ni bien loin ni bien vîte, il ſe mettroit dans le danger de ſe faire couper & enlever, avant d'avoir apperçu les troupes de cavalerie ennemies chargées de cette opération. Le ſeul parti qu'ait à prendre un général, s'il manque de cavalerie, c'eſt de ne pas paſſer les gardes ordinaires: or que peut-on attendre de celui qui ne pouvant connoître par lui-même la diſpoſition de l'ennemi, ne ſauroit en juger que par le rapport des eſpions? & le moyen que ſes opérations puiſſent être bien dirigées, ſi faute de cavalerie il ne peut ni prendre langue, ni envoyer à la découverte, ni reconnoître les lieux?

La vîteſſe, comme le remarque Montecuculli, eſt bonne pour le ſecret, parce qu'elle ne donne pas le temps de divulguer les deſſeins; c'eſt par-là qu'on ſaiſit les momens, & c'eſt cette qualité qui diſtingue particuliérement la cavalerie; prompte à ſe porter par-tout où ſon ſecours eſt néceſſaire, on l'a vu ſouvent rétablir par ſa célérité des affaires que le moindre retardement auroit pu rendre déſeſpérées. La vivacité la met dans le cas de profiter des moindres déſordres; & ſi elle n'a pas toujours l'avantage de vaincre, elle a en ſe retirant celui de n'être jamais toralement vaincue. La victoire, lorſqu'elle eſt l'ouvrage de la cavalerie, eſt toujours complete; celle que remporte l'infanterie ſeule ne l'eſt jamais.

La guerre eſt pleine de ces occaſions, dans leſquelles on ne ſauroit ſans riſque accepter le combat. Il en eſt d'autres, au contraire, où l'on doit y forcer, & c'eſt par la cavalerie qu'on eſt le maître du choix.

Une armée ne peut ſe paſſer de vivres, d'hôpitaux, d'artillerie. d'équipages; il faut du fourrage pour les chevaux deſtinés à ces différens uſages, il en faut pour ceux des officiers-généraux & particuliers; & s'il n'y a point de cavalerie qui ſoit chargée du ſoin d'y pourvoir, l'infanterie ne pourra ſeule aller un peu loin faire ces fourrages; elle n'ira pas interrompre ceux de l'ennemi, lui enlever ſes fourrageurs; la chaîne qu'elle formeroit ne ſeroit ni aſſez étendue pour embraſſer un terrein ſuffiſant, ni aſſez épaiſſe pour ſoutenir l'impétuoſité du choc de la cavalerie ennemie.

Pour peu que l'on conſidere la variété des opérations d'une armée, & l'étendue de ſes beſoins, on ne peut dire que l'infanterie ſoit ſeule en état d'y ſuffire.

Dans la guerre de plaine & dans toutes les occaſions, par exemple, qui exigent un peu de célérité, & qui ſont aſſurément très-fréquentes, peut-on s'empêcher de convenir qu'elle ne ſoit d'une grande néceſſité? Eſt-il queſtion de traverſer une riviere à la nage ou à gué? c'eſt la cavalerie qui facilite le paſſage en rompant la rapidité de l'eau par la force des *eſcadrons*, ou parce que chaque cavalier peut porter en croupe un fantaſſin. Si l'on veut préſenter un grand front, ſi l'on veut déborder l'ennemi, l'envelopper, c'eſt par le moyen de la cavalerie

qu'on le fait, c'eſt en détachant ſouvent des troupes de cavalerie qu'on maintient le bon ordre ſi néceſſaire à une armée; elles empêchent les déſerteurs, les maraudeurs de ſortir du camp; ce ſont elles qui veillent à ce qu'il n'y entre point d'eſpions ou autres gens auſſi dangereux, & qui procurent aux payſans la ſûreté chez eux, & la liberté d'apporter des vivres au camp.

Si l'on excepte les ſieges qui ſont des opérations auxquelles on ne peut procéder que lentement, & pour ainſi dire pié à pié, on ne trouvera peut-être point d'autres occaſions à la guerre qui ne demandent de la diligence, & conſéquemment pour laquelle les ſervices de la cavalerie ne ſoient très-avantageux: & d'ailleurs perſonne n'ignore que dans les ſieges, la cavalerie n'ait un ſervice qui lui ſoit uniquement affecté; on l'a vu au dernier ſiege de Berg-op-zoom faire ſes fonctions, & partager même celles de l'infanterie. Ce n'eſt pas le ſeul exemple qui prouve qu'elle eſt capable de ſervir utilement en mettant pié à terre.

Le premier ſervice de la cavalerie dans les ſieges, & le plus important, eſt celui de l'inveſtiſſement de la ville qu'on veut aſſiéger avant que l'ennemi ait pu y faire entrer du ſecours; veut-on, au contraire, ſecourir une ville menacée d'un ſiege, ou même qui eſt aſſiégée; c'eſt au moyen de la cavalerie. Le grand Condé nous en fournit un exemple dans le ſervice qu'elle lui a rendu en pareille occaſion; il s'agiſſoit de faire entrer du ſecours dans Cambrai que M. de Turenne tenoit aſſiégé, le temps preſſoit: le prince de Condé raſſemble à la hâte dix-huit *eſcadrons*, ſe met à leur tête, force les gardes, ſe fait jour juſqu'à la contreſcarpe, il oblige M. de Turenne de lever le ſiege. Ce fut un ſeul détachement de cent chevaux qui en quelque ſorte a donné lieu au dernier ſiege de Berg-op-zoom, ſiege à jamais glorieux pour les armes du roi, & pour le général qui y a commandé; car il eſt à préſumer que le ſiege eût été différé, ou que peut-être on ne l'eût pas entrepris, ſi les grandes gardes de cavalerie qu'avoient en avant les ennemis, euſſent tenu aſſez de temps pour leur donner celui d'envoyer leur cavalerie; & enſuite le reſte de leur armée qui étoit de l'autre côté, s'établir entre la ville & notre camp: mais ces gardes firent peu de réſiſtance; une partie fut enlevée, & le reſte prit la fuite.

La cavalerie n'eſt pas moins néceſſaire pour la défenſe d'une place, ſi des aſſiégés en manquoient, ils ne pourroient faire de ſorties, ou leur infanterie courroit riſque en ſortant de ſe faire couper par la cavalerie des ennemis.

Un état dépourvu de cavalerie, pourroit peut-être garder pour un temps ſes places avec ſa ſeule infanterie; mais combien en ce cas ne lui en faudroit-il pas? & que lui ſerviroient ſes places ſi l'ennemi, au moyen de ſa cavalerie, pénétroit juſque dans le cœur du royaume?

La levée & l'entretien d'un corps de cavalerie entraînent de la dépenſe; mais les contributions qu'elle impoſe au loin, les vivres, les fourrages qu'elle en tire, la ſûreté des convois qu'elle procure, & tant d'autres ſervices qu'elle ſeule eſt en état de rendre, ne dédommagent-ils pas bien avantageuſement de la dépenſe qu'elle occaſione? D'ailleurs la cavalerie étant d'une utilité plus générale pour les opérations de la guerre, on ne ſauroit dire qu'elle ſoit plus à charge à l'état que l'infanterie, puiſque la levée d'un *eſcadron* n'eſt pas d'une dépenſe plus grande que celle d'un bataillon, & que l'entretien de celui-ci eſt bien plus conſidérable.

Enfin, ſi l'on s'en rapporte aux plus grands capitaines, on ſera forcé de convenir que l'avantage ſera toujours le plus grand pour celui des deux ennemis qui ſera ſuperieur en cavalerie

Cyrus, Alexandre, Annibal, Scipion, jouiſſent depuis plus de vingt ſiecles d'une réputation qu'ils doivent au ſuccès que leur a procuré leur cavalerie. Cyrus & Annibal avoient une cavalerie très-nombreuſe; Alexandre eſt celui des Grecs qui, à proportion de ſes forces, en a eu le plus; & l'on ne voit pas que les Grecs ſous ce prince, non plus que les Perſes & les Carthaginois du temps de Cyrus, aient été ſur leur déclin; il ſembleroit, au contraire, que la vie de ces grands hommes pourroit être regardée

regardée comme l'époque la plus floriſſante de leur nation.

Si les Romains, après avoir été vaincus par la cavalerie des Carthaginois, triomphent enfin d'eux, c'eſt que ceux-ci furent abandonnés de leur cavalerie, que leur enleva Scipion par ſes alliances & ſes conquêtes; & cette guerre qui avoit commencé par être honteuſe au peuple Romain, finit par l'époque la plus floriſſante pour lui.

Les ſuffrages des auteurs modernes, qui ont le mieux écrit de l'art militaire; ſe réuniſſent avec l'autorité des plus grands capitaines & des meilleurs écrivains de l'antiquité. Il ſembloit au brave la Noue, que ſur quatre mille lances il ſuffiſoit de 2500 hommes d'infanterie. » Perſonne ne con» tredira, ajoute cet auteur, qu'il ne faille » toujours entretenir bon nombre de gen» darmerie; mais d'infanterie aucuns eſti» ment qu'on s'en peut paſſer en temps » de paix. » Mais on doit conſidérer que la Noue écrivoit dans un temps (1587) où l'infanterie étoit comptée pour peu de choſe; parce que les principales actions de guerre conſiſtoient moins alors à prendre des places, qu'en des affaires de plaine campagne, où l'infanterie ne tenoit pas contre la cavalerie. Sa réflexion ne peut manquer de tomber ſur la néceſſité qu'il y a d'exercer pendant la paix la cavalerie, qui ne peut être bonne à la guerre ſi elle eſt nouvellement levée.

Un auteur fort eſtimé, & en même temps grand officier (M. le maréchal de Puyſegur), qui connoiſſoit ſans doute en quoi conſiſte la force des armées, dont il avoit rempli les premiers emplois pendant cinquante-ſix ans, propoſe dans ſes projets de guerre plus de moitié de cavalerie ſur une fois autant d'infanterie.

Santa-Cruz veut qu'une armée ſoit toujours compoſée d'une forte cavalerie; il ſoutient même qu'elle doit être une fois plus nombreuſe que l'infanterie, ſuivant les circonſtances: par exemple, ſi les ennemis la craignent davantage, ou ſi votre nation eſt plus propre à agir à cheval qu'à pié; la nature du pays où l'on fait la guerre eſt une diſtinction qu'il a oublié de faire. « Un pays plain, dit M. de Turenne, » eſt très-favorable à la cavalerie; il lui » laiſſe toute la liberté néceſſaire à ſon ſer» vice, & lui donne beaucoup d'avantage » ſur l'infanterie. » Ce grand général, dont les maximes ſont des loix, avoit toujours, comme on l'a déja dit, dans ſes armées au moins autant de cavalerie que d'infanterie, & on l'a vu quelquefois avec un plus grand nombre de cavalerie.

Enfin, Montécuculli, le Vegece de nos jours, eſtime que la cavalerie peſante doit au moins faire la moitié de l'infanterie, & la légere, le quart au plus de la peſante: les ſentimens de ces grands généraux de nations différentes, ceux des anciens & des plus grands capitaines, la raiſon & l'expérience, les opérations les plus importantes de la guerre, & tous les beſoins d'une armée, ſont autant de témoignages de la néceſſité de la cavalerie.

C'eſt ſans doute à cauſe de l'importance des ſervices de la cavalerie en campagne, que de tout temps on a jugé que dans les occaſions où il ſe trouve mêlange des deux corps, l'officier de cavalerie commanderoit le tout, parce que les opérations de la cavalerie exigent une expérience particuliere que ne peut avoir l'officier d'infanterie; & l'on peut dire que ſi celle-ci attend la mort avec fermeté, l'autre y vole avec intrépidité.

On a prouvé de tout temps que des cavaliers épars n'auroient aucune ſolidité; c'eſt ce qui a obligé d'en joindre pluſieurs enſemble, & c'eſt cette union, comme on l'a déja dit, qu'on nomme *eſcadron*.

Bien des peuples formoient leurs *eſcadrons* en triangle, en coin, en carré de toutes eſpeces: le loſange étoit l'ordonnance la plus généralement reçue, mais l'expérience a fait ſentir qu'elle ſeroit vicieuſe, & a fait prendre à toutes les nations la forme des *eſcadrons* carrés. Les Turcs ſeuls ſe ſervent encore du loſange & du coin; ils penſent, comme les anciens, que cette forme eſt la plus propre pour mettre la cavalerie en bataille ſur toutes ſortes de terreins, & la faire ſervir avantageuſement aux différentes opérations de la guerre, d'autant plus facilement, qu'il y a un officier à chacun de ſes angles: d'ailleurs comme cet *eſcadron* ſe préſente en pointe, ils croient qu'il lui eſt aiſé de percer par un moindre

intervalle ; que n'occupant pas un grand eſpace, il a plus de vivacité dans ſes mouvemens, & qu'enfin il n'eſt pas ſujet, lorſqu'il veut faire des converſions, à tracer de grands circuits, comme l'*eſcadron* carré, qui eſt contraint dans ce cas de parcourir une grande portion de cercle. Mais ſi les *eſcadrons* en loſange ont effectivement ces avantages, ils ont auſſi les défauts de ne préſenter qu'un très-petit nombre de combattans ; les parties intérieures en ſont inutiles, & la gauche n'en peut combattre avec avantage. Cet *eſcadron*, pris par un autre, formé ſur un carré long qui ſe recourbe de droite & de gauche, eſt immanquablement enveloppé ſans avoir la liberté de ſe défendre ; & lorſqu'il eſt une fois rompu, il ne lui eſt plus poſſible de ſe reformer : ainſi il ne peut tout au plus être bon que pour une petite troupe ſervant de garde, & plutôt faite pour avertir & ſe retirer que pour combattre. Voici en deux mots quelles étoient les différentes manieres de former ces *eſcadrons* en triangle.

Les Theſſaliens, chez qui l'art de combattre à cheval étoit connu bien avant la guerre de Troye, furent les premiers qui donnerent à leurs *eſcadrons* la forme d'un loſange : on ſait que parmi les Grecs cette cavalerie Theſſalienne étoit en fort grande réputation ; ce fut Iléon le Theſſalien qui le premier établit cet ordre, & dont il porte le nom d'*ilé*. *Voyez la tactique d'Elien.*

Celui qui commandoit l'*eſcadron* ou loſange, s'appelloit *ilarque ;* il tenoit la pointe de la tête ; ceux qui formoient les droites & les gauches du rang du milieu étoient les *gardes-flancs*, & celui de la queue ſe nommoit le *ſerre-file.*

Il y avoit quatre manieres de former l'*eſcadron* en loſange ; la premiere avec des files & des rangs, la ſeconde ſans rangs & ſans files, la troiſieme avec des files, mais ſans rangs, & la quatrieme avec des rangs & point de files.

Les Macédoniens, les Scythes & les Thraces trouverent les *eſcadrons* en loſange trop peſans ; ils en retrancherent la queue, & formerent, moyennant cette réforme, ce qu'ils appellerent *le coin.* On aſſure que Philippe fut l'auteur de cette ordonnance : quoi qu'il en ſoit, il ne paroît pas que ce fût là l'ordre qu'obſerverent le plus communément les Macédoniens, puiſque Polybe (*l. VI, ch. xij*,) nous apprend que leur cavalerie ſe rangeoit pour l'ordinaire ſur huit de hauteur ; *c'eſt*, dit-il, *la meilleure méthode.* Tacite nous apprend que les Germains formoient auſſi en coin les différens corps de leur armée.

Les Siciliens & la plupart des peuples de la Grece formerent de leur cavalerie des *eſcadrons* carrés ; ils leur ſembloient plus faciles à former, & devoir marcher plus unis & plus ſerrés : d'ailleurs dans cet ordre, le front ſe trouve compoſé d'officiers & de ce qu'il y a de meilleurs cavaliers, & le choc ſe faiſant tout enſemble, a plus de force & d'impétuoſité. Le loſange ou le coin, au contraire, ne préſente qu'un ſeul combattant, lequel étant hors de combat cauſe infailliblement la perte de l'*eſcadron.*

Les Perſes ſe ſervirent auſſi des formes carrées pour former leurs *eſcadrons ;* & comme ils avoient une nombreuſe cavalerie, ils donnerent à ces *eſcadrons* beaucoup de profondeur : les files étoient de douze, quelquefois de ſeize cavaliers, ce qui rendoit leurs *eſcadrons* ſi peſans, qu'ils furent preſque toujours battus, malgré la ſupériorité du nombre.

Les Romains formerent leurs *eſcadrons* ou leurs turmes ſur une autre eſpece de carré, les carrés longs ; ils leur donnoient un front & une épaiſſeur beaucoup moins grands que les Grecs en général n'avoient fait : c'étoit l'uſage reçu parmi les Romains pour la diſpoſition de leurs *eſcadrons ;* mais ils n'y étoient pas tellement aſſujettis, que ſuivant les circonſtances ils ne changeaſſent cet ordre. A la bataille de Pharſale nous voyons que Pompée, de beaucoup ſupérieur en cavalerie, joignit enſemble quatre turmes, & forma ſes *eſcadrons* de quinze cavaliers de front ſur huit de hauteur ; ce qui obligea Céſar, qui n'avoit que trente-trois turmes, chacune de trente hommes, de les ranger ſur dix de front & trois de hauteur, ſuivant l'uſage ordinaire.

L'uſage de ne faire combattre la cavalerie que ſur un ſeul rang, a duré long-temps

en Europe dans les premiers temps de notre monarchie; l'eſpece de cavalerie, les armes offenſives & défenſives exigeoient cet ordre : il a duré juſqu'au milieu du regne de Henri II, qui, voyant les files de gendarmerie aiſément renverſées par les *eſcadrons* de lances & par ceux de reiſtres que l'empereur Charles V avoit créés, donna à notre cavalerie la forme carrée, mais avec une exceſſive profondeur. Cet uſage, bien que ſujet à mille inconvéniens, a ſubſiſté en Europe depuis Henri II, juſqu'à Henri IV, ſous lequel les *eſcadrons* de dix rangs qu'ils avoient auparavant furent réduits à huit, puis à ſix rangs. Alors les compagnies formoient autant d'*eſcadrons*; elles étoient de quatre cents maîtres, & les capitaines qui vouloient combattre à la tête de leur compagnie, ne vouloient pas partager le commandement en la partageant : mais ces compagnies ayant depuis été miſes à deux cents hommes, les *eſcadrons* eurent moins de front & moins de profondeur; ils étoient encore trop lourds, & ne furent réduits à la proportion la plus convenable, que lorſqu'on les enrégimenta ſous Louis XIII, en 1635. On les diſpoſa ſous trois ou quatre rangs de quarante ou de cinquante maîtres chacun; c'eſt-là l'ordre que notre cavalerie obſerve encore aujourd'hui, & c'eſt en effet celui que l'expérience a prouvé être le meilleur. Les officiers les plus expérimentés eſtiment que l'*eſcadron* de cavalerie ſur trois rangs, à quarante-huit maîtres chacun, eſt préférable à tout autre, étant le plus juſte dans ſes proportions; celui de cent vingt, à quarante maîtres par rangs, peut être bon quand les compagnies ſont foibles, parce qu'il comporte huit diviſions égales : l'autre peut être diviſé en ſeize.

Quelques perſonnes cependant ſe ſont élevées contre la méthode de former nos *eſcadrons* ſur trois rangs, & ont ſoutenu qu'il ſeroit plus avantageux de leur en donner un quatrieme : quoique leur ſyſtême puiſſe être appuyé de l'autorité des Guſtave & des Turenne, qui donnoient à leurs *eſcadrons* quatre, quelquefois même juſqu'à cinq rangs de profondeur, il faut croire que ſi l'uſage de faire combattre les *eſcadrons* ſur trois rangs n'étoit pas effectivement le meilleur, l'Europe entiere ne l'auroit pas adopté, ou ne l'eût pas au moins toujours conſervé depuis.

D'autres au contraire trouvent encore trop de profondeur aux *eſcadrons* diſpoſés ſur trois rangs, & prétendent que l'ordre des *eſcadrons* en bataille ſur deux rangs eſt le plus avantageux à la cavalerie. Ceux qui ſont prévenus de ce ſentiment le ſoutiennent, parce que l'ancienne cavalerie & la gendarmerie, qui ont fait ſi long-temps la principale force des armées de France, alloient à l'ennemi ſur un ſeul rang. Mais que conclure de là? Dans ces temps reculés, aucun peuple ne formoit ſa cavalerie en *eſcadrons*, les ennemis n'avoient alors à cet égard aucun avantage ſur nous; d'ailleurs cette cavalerie étoit compoſée de l'élite de la nobleſſe Françoiſe, hommes & chevaux étoient couverts d'une armure qui les rendoit preſque invulnérables, & qui auroit donné une exceſſive peſanteur à des *eſcadrons* ainſi compoſés : leur arme offenſive étoit la lance, qui ne permettoit pas non plus qu'ils combattiſſent en *eſcadrons*. N'auroit-ce pas été perdre ſans néceſſité d'excellens champions, que de doubler de pareils rangs? D'ailleurs on ſait que cette cavalerie fut toujours battue lorſqu'elle eut affaire contre une autre diſpoſée ſur pluſieurs rangs de hauteur.

La maiſon du roi combat ſur trois rangs : comparable ſans doute à tous égards à cette ancienne cavalerie, elle lui eſt de beaucoup ſupérieure pour la diſcipline; & s'il y avoit un avantage réel de combattre ſur deux rangs, il eſt aiſé de penſer que cet uſage eût été établi dans ce corps, à qui une longue expérience a appris à toujours vaincre, & dont deux rangs paroiſſent ſuffire pour cela. Le premier des trois rangs dans les *eſcadrons* des gardes-du-corps, eſt compoſé entiérement d'officiers; & quand il ne s'en trouve pas ſuffiſamment pour le compléter, on y admet les gardes qu'on nomme *Carabiniers*.

Si l'on veut comparer notre cavalerie avec la maiſon du roi, on ſe croira forcé de lui donner plutôt ſix rangs que trois : ce ſont bien les mêmes armes, mais ce ne ſont pas les mêmes hommes ni les mêmes chevaux; la néceſſité oblige pendant la guerre d'ajouter

aux bons cavaliers des cavaliers médiocres, & même de mauvais, c'eſt-à-dire de jeunes gens ou de jeunes chevaux non exercés, dont il n'eſt pas poſſible de tirer un grand ſervice. S'il eſt un moyen de remédier à ces défauts, ce ne peut être qu'en donnant à cette cavalerie la meilleure forme dont elle eſt ſuſceptible; elle doit être ſolide, mais en même temps facile à mouvoir; & pour cela il faut que la hauteur de l'*eſcadron* ſoit proportionnée à ſa longueur, de maniere qu'il n'occupe ni trop ni trop peu de terrein. La diſpoſition de l'*eſcadron* ſur trois rangs, eſt ſans contredit la plus propre à réunir ces avantages: on eſpere le démontrer, en ſuppoſant toujours que les *eſcadrons* doivent être de cent vingt à cent quarante-quatre hommes; car s'ils étoient de cent & au deſſous de ce nombre, il ſeroit néceſſaire de ne leur donner que deux rangs.

Le terrein qui dans un champ de bataille contient la cavalerie en *eſcadrons* diſpoſés ſur trois rangs, eſt déja d'une étendue très-conſidérable. Si on ne donnoit plus que deux rangs à ces *eſcadrons*, on ſeroit obligé de prolonger la ligne d'un tiers; cela eſt évident.

Qui ne voit d'un premier coup d'œil combien une pareille diſpoſition entraîne de difficultés; car enfin quand il ſeroit poſſible de trouver pour toutes les occaſions des plaines aſſez vaſtes pour former ſur deux rangs deux lignes de cinquante *eſcadrons* chacune (nombre aujourd'hui le plus ordinaire dans les armées), que d'inconvéniens ne réſulte-t-il pas de la trop grande étendue d'un champ de bataille, où le général ne pouvant juger de tout par lui-même, ne ſauroit donner des ordres à propos (*a*)? Les ſecours arrivent trop tard, les momens ſont précieux à la guerre; & d'ailleurs, quelle apparence que des ailes, compoſées d'*eſcadrons* formés ſur deux rangs, puiſſent tenir contre le choc d'autres *eſcadrons* plus forts d'un rang? Ce ſont les ailes qui, comme on ſait, décident preſque toujours du ſort des batailles; dénuée de leur ſecours, l'infanterie eſt bientôt priſe tout à la fois en flanc & en queue par la cavalerie ennemie, & de front par l'infanterie; on ne ſauroit donc trop rapprocher des yeux du général la cavalerie; & la meilleure maniere de le faire, eſt d'en former les *eſcadrons* ſur trois rangs; le poſte qu'elle occupe n'en eſt déja que trop éloigné: d'ailleurs ſes combats ſont vifs, de peu de durée, & preſque toujours déciſifs. Le général ſeul par ſa préſence eſt en état de parer à mille accidens que toute la prudence humaine n'auroit pu prévoir.

La trop grande étendue d'un *eſcadron* rend ſa marche flottante & inégale; ſes mouvemens ſont moins légers & plus difficiles; il eſt fort à craindre qu'il ne s'ouvre ou qu'il ne creve par quelque endroit; alors un tel *eſcadron* eſt vaincu avant que d'avoir combattu. Sa véritable force conſiſte à être également ſerré de toutes parts, mais ſans gêne; l'union en doit être parfaite: car, comme le remarque Montécuculli, « tout » l'avantage à la guerre conſiſte à former » un corps ſolide, ſi ferme & ſi impéné- » trable, qu'en quelque endroit qu'il ſoit » ou qu'il aille, il y arrête l'ennemi comme » un baſtion mobile, & ſe défende par lui- » même. »

Les mouvemens de l'*eſcadron* ſur deux rangs ne peuvent être que fort lents & fort difficiles à exécuter; il ne faut pour l'arrêter, ou au moins pour retarder conſidérablement ſa marche, qu'un foſſé, un ravin, une haie, une hauteur ou un ruiſſeau, qui ſe rencontrent ſur ſa route; plus l'eſpace de terrein qu'il doit parcourir ſera étendu, & plus il y a lieu de préſumer qu'il trouvera de ces obſtacles à vaincre; obſtacles bien moins à craindre pour l'*eſcadron* ſur trois rangs, qui peut plus aiſément les éviter ou les vaincre par le peu d'étendue de ſon front.

Dans l'*eſcadron* ſur trois rangs, le premier de ces rangs eſt compoſé de l'élite de toute la troupe; ce ne ſont que des officiers, des brigadiers, des carabiniers, ou au moins les anciens cavaliers, dont les exercices, la valeur & l'expérience ſont garants de leur conduite; elle ſert d'exemple, & pique d'émulation les deux rangs qui ſuivent. Dans l'*eſcadron* ordonné ſur deux rangs, ils ſont l'un & l'autre d'un tiers plus nombreux;

(*a*) *Melius eſt poſt aciem plura ſervare præſidia, quàm latius militem ſpargere.* Veget, lib. III, cap. xxvj.

& il eſt impoſſible que le premier rang de celui-ci ſoit auſſi-bien compoſé que le premier rang de l'*eſcadron* ſur trois ; on ſera forcé d'y admettre des hommes de recrues qui n'auront point été exercés, des chevaux neufs, ou des chevaux rétifs, qui n'étant point faits au bruit de la guerre, rompront infailliblement l'*eſcadron*. Les officiers d'ailleurs dans un *eſcadron* ſur deux rangs ſeroient trop éloignés les uns des autres ; & ce ſeroit perdre un des avantages les plus conſidérables des *eſcadrons* François ſur ceux de leurs ennemis, dont le nombre des officiers eſt moins grand, mais qui, placés ſur un front plus étroit & plus convenable, deviendroient à proportion plus forts que le nôtre, diſperſés ſur un front trop étendu.

Si le premier rang de l'*eſcadron* qui n'en a que deux, eſt une fois entamé, peut-on préſumer que le ſecond, compoſé de ce qu'il y a de moindre en hommes & en chevaux, puiſſe oppoſer une grande réſiſtance ? Il n'en eſt pas ainſi de l'*eſcadron* ſur trois rangs, les vuides du premier ſont remplis par les cavaliers du ſecond, & ce qui manque à celui-ci, ſe prend dans le troiſieme rang.

On peut encore ſe procurer d'autres grands avantages d'un troiſieme rang, en ne le faiſant pas participer au choc, & le faiſant reſter un peu derriere les deux premiers ; il ſert en ce cas à fixer un point de ralliement ; & ce dernier objet mérite une grande conſidération, puiſqu'un *eſcadron*, comme l'on ſait, lorſqu'il eſt une fois rompu, ne ſe rallie qu'avec beaucoup de peine. Ce troiſieme rang peut encore dans le même cas ſe rompre à droite & à gauche, par le centre, & ſe porter ſur les flancs & les derrieres de l'*eſcadron* ennemi, ou s'oppoſer à de pareilles petites troupes qu'il détacheroit pour la même opération.

Les ſeuls avantages que préſente l'*eſcadron* ſur deux rangs, c'eſt que plus de gens y combattent à la fois, & qu'il peut eſpérer de déborder celui de l'ennemi par la plus grande étendue de ſon front, ſans craindre d'être débordé lui-même ; mais ces avantages, à les examiner de près, ne ſont point ſi réels qu'ils paroiſſent ; car enfin on veut qu'il embraſſe, & que même il déborde le front de l'*eſcadron* qui lui eſt oppoſé : mais que deviendra ſon centre attaqué par un ennemi, dont l'*eſcadron* plus léger dirigeant toute ſon action dans cette partie, l'aura infailliblement ouvert, avant qu'il ait eu le temps de courber ſes flancs ? que lui ſervira-t-il alors d'avoir débordé l'ennemi, & que deviendront ſes ailes débordantes après la déroute de leur centre ? Ces prétendus avantages ne ſéduiſent jamais que les gens accoûtumés à juger des choſes ſur les apparences & dans le cabinet ; pour les gens du métier que l'habitude continuelle des exercices rend ſeuls juges compétens de cette matiere, ils ne s'y laiſſeront point ſurprendre ; ils penſent tous que de toutes les formes à donner à un *eſcadron* de cavalerie, celle des trois rangs à quarante-huit cavaliers eſt ſans contredit la meilleure. On ne doit cependant pas pour cela négliger d'exercer les *eſcadrons* de cavalerie ſur deux rangs ; car comme dans cet ordre ils ſont plus difficiles à manier, cette méthode rendra plus aiſée les évolutions de l'*eſcadron* ſur trois rangs. L'intention du Roi, expliquée par l'inſtruction du 14 mai 1754, eſt que toute la cavalerie ſoit exercée, tantôt ſur deux rangs, tantôt ſur trois, & qu'elle ſache combattre de ces deux manieres.

Tout ce qui vient d'être dit, touchant l'obligation de former les *eſcadrons* ſur trois rangs, ne doit cependant s'entendre que de ceux qui auront un front aſſez étendu, c'eſt-à-dire de quarante ou de quarante-huit maîtres ; car pour ceux qui ne pourroient avoir que trente-deux cavaliers de front, il faut, pour qu'ils aient une juſte proportion, qu'ils ſoient ſur deux rangs de quarante-huit chacun.

Aujourd'hui, ſuivant l'inſtruction du 14 mai 1754, les *eſcadrons* de cavalerie ſe forment ſur deux ou trois rangs, à proportion de la force des compagnies, & comme l'ordonne celui qui commande. Ils ſont chacun de quatre compagnies : la premiere, d'un régiment compoſé de douze compagnies faiſant trois *eſcadrons*, forme la droite du premier *eſcadron* ; la ſeconde, la droite du ſecond ; & la troiſieme, celle du troiſieme ; la quatrieme, prend la gauche du premier *eſcadron* ; la cinquieme, celle du ſecond, & la ſixieme, celle du troiſieme : la ſeptieme ſe met à la gauche de la premiere compagnie au premier *eſcadron* ; la huitieme

à la gauche de la deuxieme au second *eſcadron*, & la neuvieme à la gauche de la troiſieme, au troiſieme *eſcadron*; la dixieme ſe place entre la ſeptieme & la quatrieme; la onzieme entre la huitieme & la cinquieme, enfin la douzieme entre la neuvieme & la ſixieme.

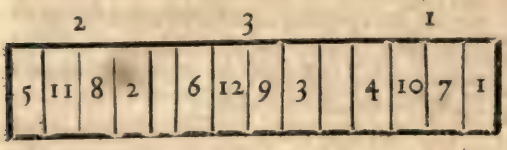

Quand le régiment eſt plus fort ou plus foible, on ſuit le même ordre, en plaçant alternativement les compagnies ſuivant leur ancienneté (*b*) dans chaque *eſcadron*. Le commandant de chaque *eſcadron* ſe tient ſeul en avant du premier rang vis-à-vis le centre, entre la troiſieme & la quatrieme compagnie de l'*eſcadron*; en ſuivant l'ordre ci-deſſus, le commandant du premier *eſcadron* eſt en avant de l'intervalle entre la ſeptieme & la dixieme compagnie du régiment, & ainſi dans les autres.

Les majors & aides-majors n'ont point de place fixe; ils ſe diviſent & ſe tiennent à portée des commandans, pour recevoir leurs ordres.

Les capitaines & lieutenans ſont dans le premier rang: ſavoir, les deux capitaines des compagnies de la droite, à la droite de leur compagnie, & les deux de la gauche, à la gauche; les deux lieutenans des compagnies de la droite, à la gauche de leur compagnie, & ceux de la gauche, à la droite; les uns & les autres ſont couverts ſur la droite, de deux brigadiers, & ſur la gauche, de deux carabiniers; ceux-ci devant fermer les gauches des premiers rangs de chaque compagnie.

Les maréchaux des logis ſe tiennent en ſerre-file derriere le centre du dernier rang.

Les deux étendards ſe placent au premier rang à la cinquieme file, lorſque l'*eſcadron* eſt ſur trois rangs; mais s'il eſt ſur deux, on le met à la ſeptieme.

Les quatre trompettes ſont ſur un rang à la droite de l'*eſcadron*, & les timbales derriere les trompettes du premier *eſcadron*.

(*b*) Le régiment du colonel général a depuis la paix douze compagnies; celui de royal des carabiniers en a quarante, & chacun des autres en a huit. Ce nombre augmente à la guerre.

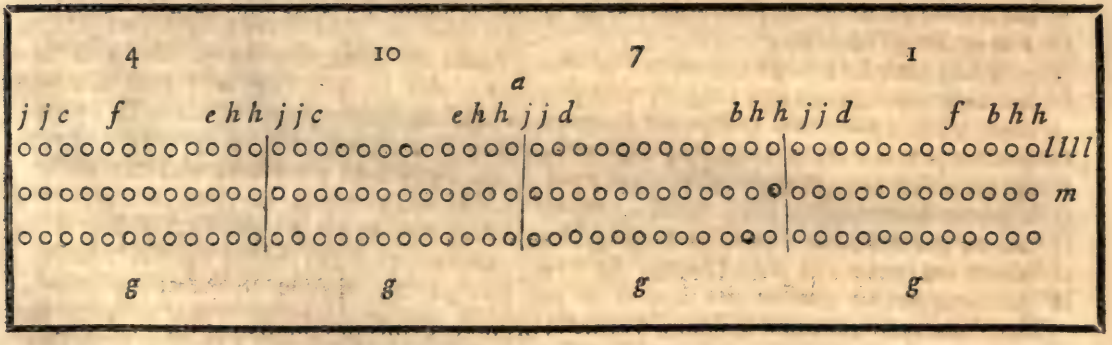

1, 4, 7, 10, *rangs des compagnies du premier* eſcadron *d'un régiment qui en a trois.*

a, commandant.
b b, capitaines de la droite.
c c, capitaines de la gauche.
d d, lieutenans de la droite.
e e, lieutenans de la gauche.
f f, cornettes avec les étendards.
gggg, maréchaux des logis.
hhhhhhhh, brigadiers.
jjjjjjj, carabiniers.
llll, trompettes.
m, timbaliers.
ooooo, cavaliers.

A l'égard des *eſcadrons* de dragons, huſſards, & des autres troupes légeres, ur maniere de combattre étant différente e celle de la cavalerie, chacun de leur ang formant autant de troupes détachées, pour entretenir le combat, & pouvoir attaquer de toutes parts, il ſeroit fort bon qu'ils fuſſent plutôt ſur quatre rangs que ſur trois.

Il faut de plus que ces rangs ſoient également mêlés d'anciens & de nouveaux, contre ce qui ſe pratique dans la cavalerie, dont le premier rang eſt toujours compoſé des meilleurs & plus anciens cavaliers.

Auteurs qui ont écrit, particuliérement ſur la cavalerie.

Georges Baſta, le gouvernement de la cavalerie légere. A Rouen, 1616, *in-folio.*

Jean-Jacques de Walhauzen, art militaire à cheval. Zuphen, 1620, *in-folio.*

Hermanus Hugo, *de militiâ equeſtri antiquâ & novâ. Antuerpiæ*, 1630.

Lecocque-Madeleine, ſervice de la cavalerie. Paris, *in-12.* 1720.

De Langais, devoir des officiers de cavalerie. Paris, *in-12.* 1725.

Cet article eſt de M. D'AUTHVILLE, commandant de bataillon, qui ſe propoſe de faire imprimer inceſſamment des mémoires qui auront pour titre, *eſſai ſur la cavalerie.* *Voyez* EQUITATION.

§ ESCADRON, *(Art militaire. Tactique des Grecs.)* Les anciens auteurs militaires nous diſent tous qu'on ordonnoit autrefois les troupes de cavalerie ſous les différentes formes d'un carré parfait, d'un carré long, d'une loſange ou d'un coin; mais il n'en eſt aucun qui nous ait donné une idée bien claire de toutes ces diſpoſitions; & nous croyons devoir joindre des figures & un ſupplément à cet article. Les Theſſaliens, nation qui fut toujours très-puiſſante en cavalerie, avoient accoutumé de ranger leurs *eſcadrons* en loſange: ils ſont même les premiers qui ſe ſoient ſervis de cette ordonnance. Jaſon à qui quelques-uns en ont attribué l'invention, l'introduiſit dans leur cavalerie, & la regardoit comme la ſeule qu'on pût employer en toute ſorte de conjonctures. En effet, une troupe ainſi diſpoſée pouvant faire tête de tous côtés avec un égal avantage, ne ſauroit être priſe en flanc, ni par derriere: les meilleurs cavaliers & les mieux montés garniſſent toutes les faces de la loſange, & les officiers en occupent les angles. L'ilarque ou commandant, eſt à la pointe de l'angle de la tête: les angles de la droite & de la gauche ſont fermés par deux officiers nommés *gardes-flancs*, & celui de la queue par le ſerre-file, *voyez fig. 8, planches de l'Art militaire. Tactique des Grecs*, dans le *Supplément des planches.*

Les Scythes & les Thraces faiſoient leurs *eſcadrons* en forme de coin; & la même méthode étoit pratiquée par les Macédoniens: ils l'avoient appriſe de leur roi Philippe, qui paſſe pour en être l'inventeur. Ce prince croyoit cette diſpoſition ſupérieure à l'ordonnance carrée, en ce que tous les officiers ſont également diſtribués autour de la troupe. D'ailleurs, comme la tête de cette troupe ſe termine en une pointe très-aiguë, il lui eſt aiſé de ſe porter légérement par-tout où il eſt néceſſaire, & d'enfiler directement le moindre intervalle. J'ajouterai qu'elle exécute les mouvemens de converſion & de réverſion, avec bien plus de vivacité & de promptitude que les *eſcadrons* carrés, dont le front très-étendu eſt obligé d'embraſſer un terrein plus conſidérable en traçant ſa portion de circonférence *(fig. 10)*. Les Perſes au contraire, les Siciliens & la plupart des peuples de la Grece ont fait uſage de l'ordonnance carrée: ils prétendoient qu'étant plus facile à former, & plus commode pour faire marcher les cavaliers enſemble & les contenir en ordre, on ne devoit pas balancer à lui donner la préférence, à l'excluſion des précédentes; ce qui fait qu'elle ſe forme aiſément, c'eſt que les cavaliers y ſont diſpoſés par rangs & par files: elle a de plus ſur les autres l'avantage que tous les chefs de file y combattent à la tête, & tombent en même temps ſur l'ennemi.

Parmi les différentes troupes carrées, les Grecs eſtimoient davantage celles dont la longueur eſt double de la profondeur; qui ont par exemple huit ou dix chevaux de front, ſur quatre ou cinq de hauteur.

Cette diſpoſition les rend exactement carrées, parce que la longueur d'un cheval de la tête à la queue étant double de ſon épaiſſeur, on ne peut avoir les proportions qu'exige cette figure qu'en mettant une fois moins de chevaux dans les files que dans les rangs. Quelques perſonnes prétendent qu'un cheval eſt preſque trois fois plus long qu'il n'eſt large à l'endroit des épaules ; & ſelon eux, la longueur d'une troupe qu'on veut rendre carrée, doit être triple de ſa profondeur, de ſorte que ſi l'on place neuf cavaliers de front, il ſuffit d'en mettre trois en file. (*fig. 11*).

La cavalerie, de même que les armés à la légere, ſe poſtoit dans les batailles, paſſoit où l'on jugeoit qu'elle pouvoit être employée avec avantage. On la mettoit en avant, & ſur les ailes de la phalange ou même en derniere ligne, après le corps des armés à la légere.

Chaque *eſcadron* étoit ordonné en loſange (*Voyez* LOSANGE), & compoſé de 64 cavaliers. Il y en avoit quinze au premier rang, treize au ſecond, onze au troiſieme ; en diminuant ainſi juſqu'à l'unité. Le porte-enſeigne ſe plaçoit dans le ſecond rang, à la gauche du chef de ce rang. (*fig. 15.*)

Soixante-quatre *eſcadrons* formés de la même maniere, compoſoient tout le corps de la cavalerie, qui étoit de quatre mille quatre-vingt-ſeize cavaliers.

Deux *eſcadrons* faiſoient une épilarchie, troupe de 128 cavaliers.

Deux épilarchies, une tarentinarchie, qui en contenoit 256.

Deux tarentinarchies, une hipporchie de 512.

Deux hipporchies, une éphipporchie de 1024.

Deux hipporchies, une telos de 2048.

Deux telos, une épitagme, ou le corps entier de la cavalerie, compoſé de 4096 cavaliers.

Les Grecs avoient auſſi des *eſcadrons* carrés, mais qui n'étoient tels que par le terrein qu'ils occupoient, & nullement par le nombre de cavaliers qui les compoſoient. Ce nombre n'étoit point déterminé ; le général l'augmentoit ou le diminuoit ſelon ſes deſſeins & ſes vues particulieres. La ſeule regle à laquelle on s'attachoit, étoit de donner à l'*eſcadron* une longueur qui fût double de ſa hauteur.

Les Perſes, les Siciliens, & la plupart des peuples de la Grece, ne penſoient pas qu'aucune autre ordonnance pût balancer les avantages de celle-ci, ſoit par la facilité de la former, ſoit par rapport au ſervice qu'ils en attendoient en toute occaſion ; auſſi la préféreront-ils conſtamment à toutes les autres.

La troupe d'infanterie qu'on lui oppoſoit, empruntoit de la cavalerie même, la meilleure maniere de lui réſiſter avec ſuccès. Elle formoit un coin. (*V*)

ESCADRONNER, v. n. c'eſt dans l'*art militaire* faire les différentes évolutions qui appartiennent à la cavalerie. *Voy.* EVOLUTIONS. (*Q*)

ESCAETES, ſ. m (*Juriſprudence.*) ſont des héritages & des rentes non nobles, qui proviennent de la ſucceſſion des prédéceſſeurs de ceux auxquels ils appartiennent. *Voyez l'ancien ſtyle de la coutume de Normandie, tit. des ſucceſſions, page 301, édit. de 1552.* (*A*)

ESCALADE, ſ. f. c'eſt dans l'*art militaire* l'attaque d'un lieu ou d'un ouvrage par ſurpriſe, en franchiſſant les murs ou les remparts avec des échelles.

La méthode de s'emparer des villes par l'*eſcalade* étoit bien plus commune avant l'invention de la poudre qu'aujourd'hui : auſſi les anciens, pour s'en garantir, prenoient-ils les plus grandes précautions. Ils ne terraſſoient point leurs murailles, & ils les élevoient beaucoup, en ſorte que non ſeulement il étoit beſoin d'échelles pour monter deſſus, mais encore pour en deſcendre dans la ville. Les tours, dont la muraille étoit flanquée, étoient encore plus élevées que la muraille, & l'eſpece de petit chemin qu'il y avoit du côté intérieur de cette muraille, & ſur lequel étoient placés les ſoldats qui défendoient la ville, étoit coupé vis-à-vis de ces tours, en ſorte que l'ennemi, pour être parvenu au haut de la muraille, n'étoit, pour ainſi dire, encore maître de rien. Cependant, malgré ces difficultés, les *eſcalades* s'entreprenoient ſouvent. Il y a apparence que la longueur du temps qu'il falloit employer

pour

pour faire breche au mur de la ville, faiſoit prendre ce parti, & que le canon pouvant faire une ouverture au mur aſſez promptement, on a inſenſiblement, pour ainſi dire, perdu l'uſage de s'emparer des villes par l'*eſcalade*.

Il ſe peut bien auſſi que la diſpoſition de nos fortificatîons modernes y ait contribué: les anciens n'ayant point de dehors, on pouvoit s'approcher tout d'un coup du bord de leur foſſé, deſcendre dedans, & appliquer des échelles le long du mur. Nos dehors ne permettent pas un ſi facile accès au corps de la place: cependant lorſque le foſſé eſt ſec, comme il faut communément qu'il le ſoit dans les *eſcalades*, il ne ſeroit pas impoſſible, ſi la place n'avoit pour tout dehors que des demi-lunes & ſon chemin couvert, de parvenir à l'*eſcalader*, ſur-tout ſi la garniſon en étoit foible; car ces ſortes d'entrepriſes ne peuvent guere réuſſir contre une garniſon nombreuſe, en état de bien garnir ſes poſtes & de les bien défendre: mais quand on ſuppoſeroit trop de difficultés pour y réuſſir dans nos villes fortifiées à la moderne, il ſe trouve ſouvent dans les pays où l'on fait la guerre, des villes qui ne ſont entourées que de murailles terraſſées, & devant leſquelles il n'y a qu'un ſimple foſſé. Contre ces ſortes de villes l'*eſcalade* pourroit s'employer & réuſſir heureuſement, comme elle a réuſſi à Prague au mois de décembre 1741.

Pour bien réuſſir dans l'*eſcalade* d'une ville, il faut d'abord une connoiſſance parfaite de la place & de ſes fortifications, afin de ſe déterminer ſur le côté le plus facile à *eſcalader* & le plus négligé par l'ennemi.

Il faut avoir proviſion d'un grand nombre d'échelles, afin de pouvoir faire monter un plus grand nombre de gens en même temps; être muni de petards, pour s'en ſervir pour rompre les portes & donner entrée aux troupes commandées pour ſoutenir l'entrepriſe.

Pour trouver moins d'obſtacle de la part de l'ennemi, il faut le ſurprendre: un ennemi qui ſeroit ſur ſes gardes à cet égard, ſeroit bien plus difficile à être forcé, parce qu'il eſt aiſé de ſe défendre contre l'*eſcalade* lorſqu'on eſt prévenu.

Mais dans le trouble que cauſe d'abord ſon exécution inattendue, l'ennemi ne penſe pas à tout, ou du moins il ne peut parer à tout. On l'attaque de tous côtés afin qu'il partage ſes forces: il ne lui eſt pas facile de démêler, parmi les attaques, quelles ſont les fauſſes & quelles ſont les véritables; il eſt donc obligé de ſoutenir également tous ſes poſtes, & pendant qu'il eſt occupé d'un côté, on entre dans la place par un autre.

Il eſt donc eſſentiel de cacher à l'ennemi le deſſein de l'entrepriſe que l'on médite contre lui: pour cela il faut qu'il ne ſoit pas inſtruit de la conſtruction des échelles néceſſaires en pareil cas; & s'il ne s'en trouve pas un nombre ſuffiſant dans les magaſins, il faut en faire conſtruire ſecrétement.

On peut faire des échelles qui ſe démontent, c'eſt-à-dire, compoſées de pluſieurs parties; elles ſe tranſportent beaucoup plus facilement: on s'en ſervit de cette eſpece pour l'*eſcalade* de Geneve en 1602.

Lorſque tout eſt préparé pour l'entrepriſe, & qu'il ne s'agit plus que d'aller l'exécuter, on prend la quantité de monde dont on juge avoir beſoin, tant en infanterie qu'en cavalerie. La cavalerie peut ſervir à charger l'ennemi aſſemblé dans les différentes places de la ville, lorſqu'on lui en a donné l'entrée, à le diſſiper promptement, & à favoriſer la retraite, ſi l'on eſt dans l'obligation de ſe retirer, & s'il y a des plaines à paſſer dans la retraite. On mene auſſi des ferruriers & des charpentiers avec ſoi, pour s'en ſervir ſuivant le beſoin & l'occaſion.

On dirige la marche de maniere qu'on arrive devant la ville une ou deux heures avant le jour, & l'on ne néglige aucune attention pour que l'ennemi n'en puiſſe être informé de perſonne. S'il ſe rencontre quelqu'un en chemin, il faut l'arrêter, & arriver devant la place avec le plus grand ſilence. Comme on doit être informé des chemins que l'on a à tenir, des défilés qu'il faut paſſer, on eſt en état de juger du temps que pourra durer la marche: il eſt important d'en faire le calcul exact; car il pour-

roit arriver que l'armée étant trop long-temps en marche, arriveroit trop tard devant la place pour commencer l'attaque avant le jour; auquel cas, à moins d'une grande ſupériorité, il faudroit prendre le parti de s'en retourner. Il arrive quelquefois, ſuivant la ſituation des lieux, qu'on fait arriver les troupes devant la place par différens chemins; en ce cas, la marche eſt moins longue & moins embarraſſante: mais les officiers qui conduiſent chaque corps, ne doivent, pour aucune circonſtance particuliere, retarder leur marche, afin d'arriver devant la place à l'heure qui leur aura été indiquée, & que les différentes attaques commencent toutes en même temps, ou aux heures dont on ſera convenu; car il eſt quelquefois à propos, ſur-tout lorſque la ville eſt fort grande, de les commencer ſucceſſivement. La premiere attaque attire d'abord toute l'attention de l'ennemi, qui s'y porte promptement; la ſeconde l'oblige de partager ſon attention; & lorſque les premieres attaques, qui ordinairement ſont fauſſes, ont attiré la plus grande partie de la garniſon, on commence la véritable, dans laquelle on doit trouver moins de réſiſtance.

On voiture les échelles ſur des chariots devant la place; ces chariots ſont précédés de la plus grande partie des troupes deſtinées à cette expédition, leſquelles ſont auſſi précédées de quelques compagnies de grenadiers qui font leur avant-garde.

Etant arrivé auprès de la ville on s'y met en bataille, toujours dans un grand ſilence; on diſtribue les échelles aux premiers ſoldats qui doivent commencer l'*eſcalade*, & qui doivent être les plus braves & les plus vigoureux de la troupe.

On partage les troupes de l'attaque en pluſieurs petits corps, comme de 100 ou 120 hommes commandés par leurs officiers, & l'on s'avance auprès de la place. S'il y a un chemin couvert, on ſe ſert des ſerruriers pour en faire ſauter les barrieres avec le moins de bruit qu'il ſoit poſſible. Les troupes, après y être entrées, cherchent à deſcendre dans le foſſé; les ſoldats qui ont des échelles s'en ſervent, ſuppoſé qu'il ſoit profond & revêtu, & qu'on ne puiſſe pas ſe gliſſer le long de ſon talus, ce qui eſt d'une bien plus prompte expédition; & les autres y deſcendent par les degrés ou eſcaliers que l'on pratique ordinairement aux arrondiſſemens de la contreſcarpe & à ſes angles rentrans.

Dès que l'on eſt deſcendu dans le foſſé, on applique avec la plus grande diligence les échelles contre le rempart ou ſon revêtement, & on ſe hâte de monter promptement ſur le rempart, ſans confuſion & ſans trop charger les échelles: lorſqu'il y a un corps de 100 ou 150 hommes de montés, on fait venir les ſerruriers & les charpentiers pour rompre la porte la plus prochaine. A meſure que les troupes montent ſur le rempart, on les range en bataille; & ſi l'ennemi ſe préſente, on le charge vigoureuſement la bayonnette au bout du fuſil, ſans tirer, pour ne point donner une trop forte alarme aux corps-de-gardes voiſins: quand on eſt en aſſez grand nombre ſur le rempart, & que l'on a fait ouvrir une porte pour faire entrer dans la ville les troupes du dehors, on s'étend tout le long du rempart pour s'en rendre ſolidement le maître, & enſuite on ſe joint avec le corps qui eſt entré par la porte, pour charger l'ennemi dans tous les lieux de la ville où il peut ſe retirer. Si lorſqu'il n'y a encore qu'un petit nombre d'hommes de montés ſur le rempart, l'ennemi venoit pour les charger, ils ſe défendroient du mieux qu'ils pourroient contre lui, en ſe faiſant un rempart des différentes choſes qu'on peut trouver ſur le rempart, comme des branches des arbres qui ſont communément deſſus; & s'en faiſant une eſpece de retranchement, derriere lequel on ſe tient juſqu'à ce qu'il ſoit monté ſur le rempart un nombre d'hommes ſuffiſant pour charger l'ennemi & le diſſiper.

Si l'ennemi eſt exact à faire ſes rondes, qu'il s'apperçoive que les troupes ſont dans le foſſé, & prêtes à monter, qu'il faſſe tirer les ſentinelles pour donner l'alarme à la ville, on ne laiſſera pas de monter promptement. Comme il faut toujours quelque eſpace de temps pour qu'il vienne du ſecours, on peut en profiter pour monter ſur le rempart, en aſſez grand nombre pour s'y ſoutenir contre les troupes de garde,

qui ſont les premieres qui peuvent ſe préſenter ſur le rempart pour en défendre l'accès.

S'il y a un château ou une citadelle dans la ville, qui ſoit, comme il eſt d'uſage, partie dans la ville & partie dans la campagne, il faudra y donner l'*eſcalade* en même temps qu'à la ville, afin que l'ennemi n'y trouve point de retraite, & que preſſé de tous côtés, il ſoit dans la néceſſité de ſe rendre.

Le temps le plus favorable pour ſurprendre les villes dont le foſſé eſt plein d'eau, eſt l'hiver pendant une forte gelée : on peut franchir aiſément le foſſé en paſſant ſur la glace, & monter ſur le rempart, le pié des échelles étant poſé ſur la glace du foſſé. Un gouverneur attentif a ſoin, dans les gelées, de faire rompre tous les jours la glace de ſes foſſés : mais il peut s'en trouver qui négligent cette attention ; & d'ailleurs ceux qui ſont chargés de l'exécution peuvent la faire avec tant de négligence, qu'il ſoit encore poſſible de ſe ſervir de la glace pour planter les échelles au pié du rempart, & pour franchir le foſſé. C'eſt à ceux qui ſe chargent de ces ſortes d'entrepriſes, de bien faire obſerver la conduite du gouverneur & celle de ceux qu'il charge de l'exécution de ſes ordres, pour voir la maniere dont ils les exécutent, & pour prendre leur parti en conſéquence. *Elémens de la guerre des ſieges, II vol.*

A l'égard des précautions à prendre contre les *eſcalades*, elles conſiſtent à avoir continuellement auſſi de petits partis dans les environs de la place, pour être par eux inſtruit des démarches de l'ennemi, & faire des rondes continuelles pendant la nuit, pour que perſonne n'entre dans le foſſé de la place, ſans qu'on en ſoit informé. On peut auſſi pratiquer une cuvette dans le foſſé, planter des paliſſades à quelque diſtance du mur, pour empêcher l'ennemi d'y appliquer ſes échelles, garnir les flancs des baſtions de pieces de canon chargées à cartouche avec des balles d'un quarteron, ou de la ferraille, pour tirer ſur ceux qui voudroient eſcalader la place vis-à-vis les courtines ; mettre dans les corps-de-gardes à portée du rempart, des hallebardes, des faux emmanchées de revers, & toutes autres ſortes d'armes propres à donner ſur l'ennemi lorſqu'il paroît au haut de l'échelle, & à le pouſſer dans le foſſé ; garnir le rempart d'une grande quantité de poutres cylindriques, pour les faire rouler ſur les échelles, & ſur ceux qui ſont deſſus : & ſi la garniſon ne ſe trouve pas en aſſez grand nombre pour pouvoir occuper tout le rempart, on doit attacher ſur la partie ſupérieure du parapet des chevaux de friſe, ou autre choſe qui puiſſe empêcher l'ennemi de paſſer pardeſſus pour ſauter ſur le rempart. Le rempart doit auſſi être garni de bombes & de grenades toutes chargées, pour faire rouler dans le foſſé ſur l'ennemi. On doit auſſi avoir des artifices préparés pour jeter ſur lui, comme faſcines goudronnées, barils foudroyans, pots à feu, *&c.* & jeter auſſi dans le foſſé une grande quantité de balles à feu pour l'éclairer, & que le canon de la place puiſſe faire un grand effet ſur les troupes qui ſont dedans. On peut encore garnir auſſi le foſſé de chauſſes-trapes, de petits foſſés couverts de claies & de terre, pour que l'ennemi ne s'en apperçoive point, & qu'il tombe dedans : il peut y avoir au milieu de ces petits foſſés une paliſſade, ou plutôt quelques longues pointes de fer diſpoſées de maniere à enferrer ceux qui y tomberont, *&c.* (Q)

ESCALADE DES TITANS, grande & belle machine du prologue de Naïs, dont on trouvera la figure & la deſcription dans *un des volumes des planches gravées.* (B)

* ESCALE, ſ. f (*Commerce.*) On nomme ainſi, ſur les côtes d'Afrique, ce qu'on appelle une *échelle* dans le Levant, c'eſt-à-dire un lieu de commerce où les marchands negres viennent apporter leurs marchandiſes aux Européens : on le dit auſſi des endroits où les Européens vont faire la traite avec eux.

Au Sénégal, il y a quantité de ces *eſcales* le long de la grande riviere & de la riviere du Morphil, les unes à trente lieues, les autres juſqu'à cent lieues & davantage de l'habitation des François.

On nomme auſſi *eſcales* ſur l'Océan les ports où abordent les navires pendant leurs voyages, ſoit pour rafaîchiſſement & autres choſes néceſſaires, ſoit pour y décharger

partie de leur fret, ou pour recevoir des marchandiſes dans leur bord.

Les *eſcales* en France pour Terre-Neuve ſont Oleron, Brouage & la Rochelle, c'eſt-à-dire, celles où les navires ſe fourniſſent ordinairement de ſel, & ſouvent de biſcuit, pour leur pêche.

Faire eſcaler, c'eſt entrer dans un port pour s'y rafraîchir, ou y prendre ou décharger des marchandiſes en paſſant. *Dictionnaire de Commerce de Trévoux & de Chambers.* (G)

* ESCALETTE *ou* ECHELETTE, ſ. f. (*Manufacture en ſoie.*) C'eſt un parallélipipede de bois bien équarri, où l'on a pratiqué cinquante coches, & chaque coche capable de renfermer huit cordes de ſemple; il eſt de la largeur juſte de la feuille du deſſin, qui contient cinquante dixaines pour les métiers ordinaires de quatre cents cordes. L'*eſcalette* ſert pour la lecture du deſſin.

ESCALETTE, (*Rubanier.*) eſpece de peigne de bois, ſervant à mettre les ſoies en largeur ſur les enſubles lors du ployage. On arrange les ſoies dans ſa denture, lorſqu'elles ſont prêtes à être ployées ſur l'enſuble: l'*eſcalette*, garnie de ſes dents de fil-de-fer, a deux petits montans à chaque bout, terminés en tenons pour entrer dans les moratiſes du deſſus; les trous du deſſus reçoivent les petites chevillettes, qui tiennent ces deux pieces unies enſemble. Voici l'uſage de l'*eſcalette*; on met une plus grande ou plus petite quantité des fils de la chaîne (ordinairement c'eſt une portée, quand on a un encroix par portée) dans chacune de ſes dents, ſuivant la largeur que l'on veut donner au ployage; enſuite le ployeur faiſant agir le bâton à tourner de la main droite (*voyez* BATON A TOURNER), il conduit de la gauche l'*eſcalette*, ce qui ſert à arranger les ſoies de la chaîne uniment & également ſur l'enſuble, qui doit les porter juſqu'à la fin de l'ouvrage; il conduit, dis-je, l'*eſcalette*, mais doucement, en tournant de temps en temps l'*eſcalette* devers lui, pour que les ſoies s'enroulent en plus petite, enſuite en plus grande largeur; ce qui s'exécute, afin que ces mêmes ſoies ne ſe trouvent point amoncelées toutes en un tas, & ſujettes par-là à ébouler: ce qui mettroit une confuſion très-nuiſible ſur l'enſuble; confuſion qu'il faut toujours éviter dans ce métier, d'ailleurs aſſez confus.

ESCALIER, DEGRÉ, MONTÉE, ſynonymes: ces trois mots déſignent la même choſe, c'eſt-à-dire, cette partie d'une maiſon qui ſert par pluſieurs marches à monter aux divers étages d'un bâtiment, & à en deſcendre. Mais *eſcalier* eſt aujourd'hui devenu le ſeul terme d'uſage. *Degré* ne ſe dit plus que par les bourgeois, & *montée* par le petit peuple. *Degré* s'employoit dans le dernier ſiecle, pour ſignifier chaque *marche* d'un *eſcalier*, & le mot de *marche* étoit uniquement conſacré pour les autels. Nous aurions peut-etre bien fait de conſerver ces termes diſtinctifs, qui contribuent toujours à enrichir une langue. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ESCALIER, du latin *ſcalæ*, montées; c'eſt, dans un bâtiment, une piece dans laquelle ſont pratiquées des degrés ou marches, pour monter & deſcendre aux différens étages élevés les uns au deſſus des autres. Ces degrés ſe font de marbre, de pierre, de bois, ſelon l'importance de l'édifice, & ſe ſoutiennent en l'air par différentes eſpeces de voûtes, dont la pouſſée eſt retenue par les murs qui forment la cage de l'*eſcalier*.

Il ſe fait de pluſieurs ſortes d'*eſcaliers*; ſavoir, à trois rampes, comme celui des Tuileries conſtruit en pierre (*voyez* celui du plan, faiſant partie de la diſtribution d'un palais, *dans les planches d'Architect.*); à deux rampes, comme celui de Saint-Cloud, de marbre; à une ſeule rampe, tels que ſont la plupart de ceux de nos hôtels à Paris, & que l'on appelle, ſelon la diverſité de leur figure & de leur conſtruction, *eſcaliers triangulaires, cintrés, à jour, ſphériques, ſuſpendus, à vis ſaint-Gille, en arc de cloître*, &c.

La ſituation des *eſcaliers*, leur grandeur, leur forme, la maniere de les éclairer, leur décoration, & leur conſtruction, ſont autant de conſidérations importantes à obſerver pour parvenir à les rendre commodes, ſolides & agréables.

De leur ſituation. Anciennement on plaçoit les *eſcaliers* hors œuvre du bâtiment ; enſuite on les a placés dans l'intérieur & au milieu de l'édifice, tel qu'on le voit encore aujourd'hui au palais du Luxembourg ; à préſent on les place à côté du veſtibule, ainſi qu'on le remarque au château des tuileries, ayant reconnu que les *eſcaliers* placés dans le milieu du bâtiment maſquoient l'enfilade de la cour avec celle des jardins. Pluſieurs architectes regardent comme arbitraire de placer les *eſcaliers* à la droite ou à la gauche du veſtibule ; cependant il faut convenir que la premiere ſituation eſt plus convenable, parce qu'il ſemble que nos beſoins nous portent plus volontiers à chercher à droite ce qui nous eſt propre : néanmoins il y a des circonſtances où l'on peut s'écarter de cette regle, lorſque par rapport à l'expoſition & à la diverſité des aſpects d'un bâtiment, il paroît néceſſaire de placer à droite les appartemens de ſociété pour jouir d'un point de vue, qui très-ſouvent dans une maiſon de plaiſance ne ſe rencontre que de ce côté ; autrement on ne peut trop inſiſter, ſoit préjugé, ſoit habitude, ſur la néceſſité de placer les *eſcaliers* comme nous le recommandons, & de les ſituer de maniere qu'ils s'annoncent dès l'entrée du veſtibule. *Voyez* VESTIBULE.

De la grandeur des eſcaliers. La grandeur des *eſcaliers* en général dépend de l'étendue du bâtiment, & du diametre des pieces. Rien n'eſt plus contraire à la convenance, que de pratiquer un *eſcalier* principal trop petit pour monter à des appartemens ſpacieux, ou d'en ériger un trop grand dans une maiſon particuliere. Par la grandeur d'un *eſcalier*, on doit entendre l'eſpace qu'occupe ſa cage, la longueur de ſes marches, & le vuide que l'on obſerve entre ſes murs d'échiffre ; car il eſt bon de ſavoir que dans tous les genres d'*eſcaliers* deſtinés à l'uſage des maîtres, la hauteur des marches, leur giron, & celle des appuis des baluſtrades, des rampes, doivent par-tout être les mêmes. On entend encore par la grandeur d'un *eſcalier*, non ſeulement la ſurface qu'il occupe, mais auſſi ſon élévation qui n'eſt jamais moins que de deux étages, & ſouvent beaucoup plus, ce qu'il faut éviter néanmoins ; il eſt mieux de pratiquer un *eſcalier* particulier pour monter aux étages ſupérieurs, aux combles, aux terraſſes, *&c.* à moins qu'il ne s'agiſſe d'une maiſon économique, ou à loyer.

De la différente forme des eſcaliers. La forme des *eſcaliers* eſt auſſi diverſe que celle des bâtimens. Les anciens les faiſoient preſque tous circulaires ; enſuite on les a faits quadrangulaires ; aujourd'hui on les fait indiſtinctement de formes variées, ſelon que la diſtribution des appartemens, l'inégalité du terrein ou la ſujétion des iſſues ſemblent l'exiger : il eſt cependant certain que dans les bâtimens de quelque importance, les formes régulieres doivent avoir la préférence, ces *eſcaliers* étant du nombre de ces choſes où la ſimplicité des formes doit prévaloir ſur le génie & l'invention ; conſidération pour laquelle, ſans avoir égard aux exemples de nos modernes à ce ſujet, on ne peut trop recommander de retenue & de vraiſemblance dans la forme & la diſpoſition d'un *eſcalier ;* & ſi quelquefois on ſe trouve contraint de faire les côtés oppoſés des murs de cage diſſemblables, il faut que cette licence annonce viſiblement une néceſſité indiſpenſable d'avoir voulu concilier enſemble la diſtribution des appartemens, la décoration des façades, & en particulier la ſymmétrie de cette ſorte de pieces.

De la maniere la plus convenable d'éclairer les eſcaliers. Quoiqu'il ſemble qu'on faſſe uſage des *eſcaliers*, autant de nuit que de jour, il n'en eſt pas moins vrai qu'on doive être attentif à répandre une lumiere égale ſur la ſurface de leur rampe & de leurs paliers ; ce qui n'arrive pas lorſqu'on les éclaire ſeulement ſur l'une de leur face, parce que les rampes qui ſont oppoſées à la lumiere, ſont preſque toujours obſcures : défaut que l'on remarque dans le plus grand nombre de ceux de nos hôtels à Paris. Pour éviter cet inconvénient, ne conviendroit-il pas de les éclairer en lanterne ? alors la lumiere plongeroit ſur chaque rampe, ce qui rendroit leur uſage plus facile, principalement, comme nous l'avons déja remarqué, lorſque les marches, les paliers & les rampes ſe terminent au premier étage. On a vu pendant long-temps le ſuccès de cette lumiere pratiquée ainſi à

l'*eſcalier* des ambaſſadeurs à Verſailles, qui a été démoli ; & cet exemple devroit ſervir d'autorité pour tous ceux qui demandent quelque conſidération : d'ailleurs, il eſt poſſible de maſquer les lanternes que nous propoſons par la hauteur des baluſtrades extérieures, lorſqu'on ne voudroit pas rendre leur élévation apparente dans les dehors.

De la décoration des eſcaliers. La convenance ici, comme par-tout ailleurs, doit préſider dans la décoration d'un *eſcalier*, relativement à la matiere dont il eſt conſtruit ; on doit uſer de retenue pour la multiplicité des membres d'architecture, & la prodigalité des ornemens ; en général la ſimplicité doit être de leur reſſort ; la douceur des rampes, la longueur des marches, la grandeur de leur cage, le rapport de leur dimenſion, la ſymmétrie, & l'appareil de la conſtruction ſemblent devoir faire tous les frais de leur décoration, afin qu'il ſe rencontre une progreſſion ſenſible de richeſſes entre la magnificence de ces genres de pieces & celle des appartemens, qui chacune ſéparément doit être décorée ſelon ſon uſage & ſa deſtination. Les *eſcaliers* des bâtimens de Paris qui paroiſſent décorés le plus convenablement, ſont ceux des hôtels de Toulouſe, d'Auvergne, de Tiers : ceux des hôtels de Soubiſe, de Luynes, de Tunis, *&c.* qu'on s'eſt apperçu après coup être trop ſimples, & où l'on a, par un excès oppoſé, répandu trop de richeſſe, montrent aſſez qu'il ne s'agit pas d'avoir pour objet d'imaginer un beau tableau. La vraiſemblance doit avoir le pas ſur tout ce que le génie le plus fertile peut produire d'élégant ; conſidération pour laquelle il eſt eſſentiel que l'architecte préſide à tout ce qui ſe fait dans un bâtiment, en ſuppoſant qu'il ait acquis une connoiſſance de tous les arts relatifs à l'art de bâtir.

Plus il eſt néceſſaire d'admettre de la magnificence dans un *eſcalier*, plus il eſt eſſentiel d'éviter que les paliers du premier étage mettent à couvert la premiere rampe du raiz-de-chauſſée. Rien n'eſt mieux, en mettant le pié ſur la premiere marche, que de découvrir la partie ſupérieure de la cage & toute la lanterne qui doit l'éclairer ; mais en ſuppoſant qu'on ne faſſe pas uſage de ces lanternes, au moins faut-il éviter les ſujets coloriés dans le plafond, ou les calottes qui les terminent. Cet ouvrage de peinture tranche trop ſur le revêtiſſement des murs de cage, qui ordinairement ſont tenus de pierre, de plâtre, ou de ſtuc, ainſi qu'on le remarque à l'*eſcalier* de la bibliotheque du roi, & dans pluſieurs de nos maiſons royales. La ſculpture y paroît plus convenable, ou au défaut de celle-ci on doit y peindre des griſailles qui expriment les arcs doubleaux, les nervures, & les compartimens qu'on auroit mis en œuvre, ſi cette partie ſupérieure avoit été voûtée. Et ſi enfin un ſujet colorié peut entrer pour quelque choſe dans la décoration d'un *eſcalier*, ce ne doit être qu'en ſuppoſant que les revêtiſſemens ſeront de marbre de couleurs variées, tel qu'étoit celui des ambaſſadeurs à Verſailles, un des beaux ouvrages qui aient été faits dans ce genre.

De la conſtruction des eſcaliers. La conſtruction eſt la partie la plus eſſentielle d'un *eſcalier :* elle conſiſte dans l'art du trait ; & la beauté de l'appareil ne ſuffiſant pas pour donner aux voûtes une forme trop élégante, la magie de l'art doit être meſurée à l'uſage des pieces où on le met en œuvre. Il faut que ceux qui les fréquentent trouvent une ſorte de ſûreté à les monter & à les deſcendre, ſans pour cela qu'on ſoit diſpenſé de donner de la grace aux courbes qui en compoſent les voûtes. De toutes les pieces d'un appartement, celle dont il eſt queſtion exige le plus la réunion de la théorie avec la pratique, afin de joindre une ſolidité réelle & apparente à tout ce qui peut contribuer à rendre ſon ordonnance agréable. Ici l'art & le métier doivent être un ; l'appareilleur, l'architecte, le décorateur doivent ſe montrer par-tout : en un mot rien de ſi ſatisfaiſant qu'un bel *eſcalier* dans un édifice d'importance ; rien qui montre tant l'inſuffiſance d'un architecte, lorſque quelques-unes des parties que nous recommandons ici manquent eſſentiellement dans leur ſituation, leur forme, leur décoration & leur conſtruction.

Règle la plus convenable pour conſtater la hauteur & le giron des marches. Le pas ordi-

naire d'une perſonne qui marche de niveau eſt communément de deux piés ; d'où il paroît que la longueur du pas horizontal eſt double de celui fait perpendiculairement : or, pour la joindre enſemble, il faut que chaque hauteur de marche priſe avec ſon giron compoſe un pas ordinaire qui égale la longueur de deux piés ; pour cet effet, ſi on ne donne qu'un pouce de hauteur à une marche, il faut lui en donner vingt-deux de largeur ; ſi la marche a deux pouces de haut, qui valent autant que quatre pouces de large, elle ne doit avoir que vingt pouces de giron ; ſi elle a trois pouces de hauteur, la largeur doit être de dix-huit ; ainſi de ſuite. Cette proportion eſt confirmée par l'expérience, quoiqu'elle ne ſoit pas toujours obſervée dans la plupart de nos *eſcaliers* ; mais du moins faut-il éviter l'inégalité des girons dans les rampes compriſes dans une même cage, de même que les reſſauts dans les appuis ou baluſtrades, & ne jamais donner plus de ſix pouces à la hauteur des marches. *V.* MUR D'ECHIFFRE, GIRON, MARCHE.

On peut auſſi renvoyer les amateurs de la piece du bâtiment dont on vient de parler, au célebre Palladio, un de ces hommes rares qui par leur génie & leurs talens travaillerent dans le xvj ſiecle avec le Triſſin, Scammozzi, Bramante, Vignole, & quelques autres, à faire revivre les anciennes beautés de l'architecture, & à rétablir les regles du bon goût ſi long-temps éclipſées par la barbarie. Palladio eſt le premier qui ait décrit les choſes les plus curieuſes que nous ayions ſur les ouvertures, la ſituation, la grandeur, les formes, & la conſtruction des *eſcaliers*, & il y a joint des deſſins à ces deſcriptions ; ils ſont à la ſuite du premier livre de ſon ouvrage d'architecture, qui parut à Rome en 1570, *in-folio*. *(P)*

ESCALIER, *(Antiquit.)* les *eſcaliers* que l'on a découverts dans les magnifiques maiſons de la ville d'Herculane, n'ont qu'une ſeule rampe droite & fort étroite ; quelques-uns ſont en marbre. Preſque tous les temples des anciens Grecs ou Romains avoient des perrons extérieurs qui environnoient l'édifice lorſqu'il y avoit un périſtile : mais ils employoient un ſimple perron pour communiquer aux portiques ſous leſquels on tenoit les aſſemblées publiques. Les *eſcaliers* des anciens étoient formés par la réunion des pierres de 12, 15, 20 piés de long. Dans l'amphithéatre d'Arles en France, on trouve trois *eſcaliers* taillés dans une ſeule pierre. Quelques mauvais architectes tentent d'introduire en France l'uſage de tailler trois marches dans la même pierre.

Pline, *liv. XIV*, rapporte que de ſon temps on voyoit dans le temple de Diane à Epheſe, un *eſcalier* qui étoit fait d'un cep de vigne que l'on avoit apporté de la Calabre.

Dans Rome on trouve un *eſcalier* à vis dans les colonnes trajanes & antonines, qui ſont des tours rondes de brique, revêtues de plaques de marbre. Dans la même ville il y a un *eſcalier* dans les colonnes torſes de bronze, qui forment le baldaquin de S. Pierre. On pratique ordinairement des *eſcaliers* dans les ſtatues coloſſales. A Conſtantinople & en Egypte, on place des *eſcaliers* extérieurs en ſpirale ſaillante autour des minarets ; on lie les pierres avec du plâtre mêlé de chaux. La crainte de l'humidité & de la pluie a engagé les chartreux de Lyon à faire autour de leur dôme un *eſcalier* extérieur en petites barres de fer. Les anciens n'employoient point le fer dans les bâtimens, parce qu'en ſe rouillant il fait éclater les pierres : ils préféroient l'uſage du cuivre. *(V. A. L.)*

ESCALIER, *(Hydr.)* On pratique dans la conſtruction des caſcades des *eſcaliers* de pierre, dont la plupart ſont en fer à cheval, avec un baſſin qui en occupe le milieu ; quelquefois ces *eſcaliers* ſont de gazon. *Voyez* ESCALIER DE GAZON. *(K)*

ESCALIER DE GAZON, *(Jard.)* Rien n'eſt ſi commode dans les jardins en terraſſe, que de fréquens *eſcaliers*. On préfere aujourd'hui aux *eſcaliers* de pierre ceux de gazon, qui cependant ne conviennent que dans des talus ou glacis, dans des boſquets, dans des vertugadins & amphithéatres de gazon.

Autant qu'il eſt néceſſaire de laiſſer une petite pente ſur les girons des marches de pierre, pour faire écouler l'eau qui pourriroit les joints de recouvrement, autant il la faut conſerver pour le maintien du gazon, en tenant les girons des marches de gazon très-droits.

Ces *eſcaliers* doivent être doux & peu nombreux en marches de ſuite, ſans y

trouver des paliers ou repos. Il les faut tondre au ciseau tous les mois, les battre après la pluie ou l'arrosement : ce qui entretiendra long-temps leur beauté. *(K)*

ESCALIER, *(Charp.)* Il y a des *escaliers* de différentes sortes. On appelle *escalier à noyau recreusé*, ou *colet rampant*, celui qui laisse un jour au milieu de deux limons ; *escalier à un noyau*, celui qui est comme une vis, & ne laisse aucun jour au milieu ; *escalier à deux noyaux*, celui qui a un limon entre les deux noyaux, mais sans aucun jour ; *escalier à quatre noyaux*, celui qui laisse un jour carré au milieu.

ESCALIN, s. m. *(Comm.)* petite monnoie de cours dans la Flandre Autrichienne, évaluée à environ 12 sous de notre argent.

ESCAMOTES, s. f. *(Comm.)* toiles de coton qui se tirent du Levant par la voie de Smyrne. Elles se fabriquent à Menemen ; elles portent 30 piés de Smyrne, évalués à dix cannes de Marseille.

ESCAMOTER, v. act. *en terme de brodeur au métier*, c'est faire disparoître les bouts d'or ou de soie, *&c.* en les tirant de dessus l'ouvrage en dessous. On se sert pour cela d'une aiguille dans laquelle le fil est entré deux fois, & forme un anneau dans lequel se prend le bout, & se passe dessous la piece.

ESCANDILLONAGE, s. m. *(Jurisp.)* est un droit dû à quelques seigneurs féodaux pour la visite, examen & étalonnage des poids & mesures. Ce terme vient du mot *échantillon*, qui étoit quelquefois usité en cette matiere pour *étalon* : l'*échantillon* étoit la regle des autres poids & mesures ; d'*échantillon* on a fait *eschanteler*, ou *eschantiller*. La charte des libertés du Mont-Royal de l'an 1287, porte : *& si dicatur mensura falsa, vel ulna, ad mensuras vel ulnas eschantillandas vocentur duo vel tres burgenses meliores de villa, & illi cujus est mensura vel ulna & in præsentia eorum eschantilletur, & videatur utrùm sit falsa vel non.*

Le terme d'*échantiller* est encore usité à Lyon pour les poids, & signifie *confronter un poids* avec le poids original. Le réglement du 28 septembre 1689, ordonne que le fermier du droit de marque sur l'or & sur l'argent sera tenu de se servir dans l'argue de Lyon de poids *échantillés* sur la matrice du poids de marc étant au greffe de la monnoie de Lyon ; il est visible que de ce mot *échantiller* on a fait *eschantillonage*, pour signifier l'action d'eschantiller & le droit qui se perçoit pour cette opération, & que dans la suite on a prononcé & écrit *escandillonage* pour *eschantillonage*. *Voyez* S. Julien dans son *hist. de Châlons, p. 394 ; la coutume de Lodunois, tit. de moyenne justice, art. 2 ;* Begat, *sur la cout. de Bourgogne, art. 287 ;* Boizard, *en son traité des monnoies. Voyez aussi* ÉCHANTILLON, ETALON, MESURES, POIDS. *(A)*

ESCAPADE, s. f. *(Manege.)* C'est ainsi que l'on a nommé autrefois & que l'on nomme encore aujourd'hui l'action licencieuse, fougueuse & déréglée d'un cheval, qui se révolte & qui refuse d'obéir & de se soumettre. *Voyez* FANTAISIE. *(e)*

ESCAPE, *terme d'architecture. Voyez* CONGÉ.

ESCARBALLE, *(Comm.)* c'est ainsi qu'on appelle les dents d'éléphans du poids de vingt livres & au dessous.

ESCARBITE, s. f. *(Marine.)* c'est un morceau de bois creusé d'environ huit pouces de long, sur quatre de large, dans lequel on met de l'étoupe mouillée, pour tremper les ferremens dont se servent les calfats quand ils travaillent. *(Q)*

ESCARBOT, s. m. *(Hist. nat. Insect.)* *scarabæus, stercorarius, pilularius, seu cantharus*, insecte du genre des scarabées ; il a le corps large, épais, de couleur noire, luisante, & mêlée d'une teinte de bleu. Il porte deux antennes dont l'extrêmité est divisée en plusieurs filets ; ses pattes sont dentelées. On le trouve dans le fumier & dans l'ordure la plus puante ; c'est pourquoi on lui a donné le nom de *stercorarius ;* & parce qu'il en fait des pelotes avec ses pattes, on l'a appellé *pilularius*. On le nomme aussi par la même raison *fouille-merde*. *Voyez* SCARABÉE, INSECTE.

Nous ajouterons ici un extrait des savantes observations que Pierius Valerian a recueillies au sujet du scarabée, dans le vol. *in-folio* de ses *Hieroglyphes*. Cet auteur dit qu'Apion, surnommé *Cimbalum mundi*, avoit fait un gros livre pour justifier les Egyptiens ses compatriotes, sur ce qu'ils adoroient l'*escarbot* comme vraie image de la divinité.

1°.

1°. Les Egyptiens diſoient que l'*eſcarbot* repréſente le monde, parce qu'il roule ſes excrémens, il les arrondit en globe, il y dépoſe ſes petits, *&c.* 2°. Il eſt l'emblême de la génération, parce qu'il enterre les boules dans leſquelles il a inſéré ſes œufs; elles reſtent ſous terre vingt-huit jours, pendant leſquels la lune parcourt les douze ſignes du zodiaque: le vingt-neuvieme jour le pere des *eſcarbots* déterre la pilule, va laver & nettoyer ſes petits, enſuite il les porte ſur ſon dos, *&c.* Tous ces détails ſont les ſymboles de l'origine & de la naiſſance du roi de la terre, je veux dire, de l'homme. 3°. Le ſcarabée chez les Egyptiens étoit l'emblême du fils unique, parce qu'ils croyoient que chaque *eſcarbot* étoit mâle & femelle. 4°. Il étoit l'emblême de la divinité qui a pris un corps humain. Pierius rapporte à ce ſujet une idée de S. Auguſtin, qui s'accordoit aſſez avec les hiéroglyphes des Egyptiens. Ce ſavant, dans ſes *Soliloques*, dit: *bonus ille ſcarabæus meus non eâ tantùm de cauſâ quòd unigenitus, quòd ipſemet ſui auctor mortalium ſpeciem induerit, ſed quòd in hac fæce noſtra ſeſe volutaverit, & ex hac ipſa naſci homo voluerit.* Le prophete David diſoit: *ego ſum vermis ſcarabæus, non homo.* 5°. L'*eſcarbot* étoit l'emblême du pere, parce que les Egyptiens croyoient que tous ces inſectes étoient mâles. 6°. Il n'eſt pas étonnant que les Egyptiens, qui vouloient déſigner la valeur, le courage, l'âge viril & la force de l'homme, peigniſſent un *eſcarbot*, pour rappeller perpétuellement à leurs ſoldats l'idée des vertus guerrieres: ils forçoient tous les militaires à porter un anneau, ſur lequel on gravoit un *eſcarbot*, c'eſt-à-dire, un animal perpétuellement cuiraſſé, qui travaille & qui fait ſa ronde pendant la nuit. Les Romains firent auſſi graver des *eſcarbots* ſur les enſeignes que portoient certaines légions. 7°. Ces inſectes étoient auſſi regardés comme l'image du ſoleil, ſurtout l'eſpece que l'on appelloit *æluron*, parce qu'elle a trente pattes, & la tête reſſemble à celle du chat: cette eſpece eſt fort vigoureuſe & fort active, ſur-tout pendant la nuit. 8°. L'eſpece des ſcarabées que nous appellons *cerfs-volans*, étoit chez les Egyptiens l'emblême de la lune, parce qu'elle porte deux cornes qui reſſemblent au croiſſant de la lune. Pline dit que les plongeurs gravoient ſur leurs amulettes la figure de cette eſpece de ſcarabée, pour ſe préſerver de la crampe. 9°. L'*eſcarbot* nommé *monoceros*, c'eſt-à-dire, qui n'a qu'une corne, étoit l'emblême de Mercure. Pierius Valerian ajoute dans cet article, qu'autrefois dans la Capadoce, pour faire périr les chenilles, les hannetons & les cantharides, qui dévoroient les moiſſons, les habitans engageoient les femmes qui étoient dans leurs jours critiques, à vaguer dans les champs les piés nuds, les cheveux épars, ſans ceinture, en courant du côté de l'occident, répétant à haute voix un vers grec, dont le ſens eſt, *fuyez, cantharides, un loup ſauvage vous pourſuit.* 10°. Les Egyptiens, pour déſigner un homme mort de la fievre, repréſentoient un ſcarabée qui avoit les yeux tranſpercés par une aiguille. 11°. Enfin, les Egyptiens qui vouloient dépeindre un homme amolli par la volupté, le déſignoient par un ſcarabée environné de roſes; ils croyoient que l'odeur des roſes énervoit, endormoit & faiſoit mourir le ſcarabée. Dans l'ouvrage *in-folio* qui a pour titre, *Amphitheatrum ſapientiæ joco ſeriæ Dornavi, Hanoviæ* 1619, on trouve deux éloges de l'*eſcarbot*; le premier eſt fait par Gaſpar Dornavius; le deuxieme eſt compoſé par Ulyſſe Aldrovandus. Ces auteurs obſervent, 1°. que mal-à-propos on mépriſe le fouille-merde: 2°. que les ſages alchymiſtes les imitent & tâchent de tirer de l'or, la panacée & mille excellens remedes des excrémens: 3°. que les ſages agriculteurs ont appris du ſcarabée à chercher les richeſſes, le principe de la vie, le ciment, le ſel ammoniac, & l'aliment de leur feu, dans le fumier: 4°. que les gourmands qui font des rôties des entrailles de la bécaſſe, n'ont point droit de blâmer l'*eſcarbot*; 5°. que les ſages doivent toujours conſidérer cet inſecte comme un modele de tempérance, d'innocence, de prudence, de ſageſſe, d'activité, de continence & d'équité; en un mot, ils ne doivent point être étonnés de ce que l'*eſcarbot* étoit ſous la tutele & ſous la protection de Jupiter *Catebate* ou l'épouſeur. L'*écriture* nomme les hérétiques *ſcarabæus clamans de ligno.*

Nous nous ſommes beaucoup étendus ſur

cette matiere, pour donner une idée des fondemens singuliers de la philosophie morale des anciens. Il nous reste à ajouter que les insectologistes adoptent le système de M. Linné au sujet des scarabées. Ils font un ordre particulier des insectes qui ont un fourreau qui couvre leurs ailes, & qui ont la mâchoire transversale. Dans le premier rang, ils mettent le cerf-volant, le rhinocéros, le hanneton, le scarabée verd de roses, le fouille-merde, le kakerlaque, *&c.* Dans la seconde classe, ils renferment les insectes nommés *dermestes* ou les *dissequeurs:* dans la troisieme classe, les cassides ou tortues: dans la quatrieme, les coccinelles: dans la cinquieme, les chrysomelles: dans la sixieme, les curculis, c'est-à-dire, les charençons: dans la septieme, les cerambix, c'est-à-dire, les capricornes: dans la huitieme, les leptures: dans la neuvieme, les carabes: dans la dixieme, les mordeles ou scarabées sauteurs: dans l'onzieme, les cincideles: dans la douzieme, les bupreste: dans la treizieme, les dytisques: dans la quatorzieme, les élaters ou ressors: dans la quinzieme, les cantharides: dans la seizieme, les méloes: dans la dix-septieme, les neltidales: dans la dix-huitieme, les perce-oreilles: dans la dix-neuvieme, les coustilles: dans la vingtieme, les blattes: dans la vingt & unieme, les grillons. *(V. A. L.)*

ESCARBOT, *(Mat. méd. & Pharmacie.)* L'*escarbot*, en latin *scarabæus*, est plus connu chez les apothicaires sous le nom de *scarabée*, que sous celui d'*escarbot*. *Voyez* SCARABÉE.

* ESCARBOT, *(Myth.)* cet insecte fut adoré des Egyptiens. Porphyre dit dans Eusebe, qu'ils sont tous mâles. L'*escarbot* est dans la table isiaque, & dans une infinité d'autres anciens monumens égyptiens. Les Basilidiens ne l'avoient pas oublié dans leurs pierres magiques. *V.* BASILIDIENS.

ESCARBOUCLE, s. m. *(Hist. nat. Litholog.)* *carbunculus*, *anthrax*, pierre précieuse à laquelle les anciens ont donné ces noms, parce qu'elle ressembloit à un charbon ardent lorsqu'on l'exposoit au soleil. Dans ce sens, toutes les pierres transparentes de couleur rouge, sur-tout le grenat, sont des *escarboucles*. On s'est imaginé que le vrai *escarboucle* des anciens brilloit même dans les ténebres autant qu'un charbon ardent; & comme on n'a point vu de pierre qui eût cette merveilleuse propriété, on a cru que l'*escarboucle* des anciens étoit perdu; car on ne peut pas dire que les pierres qui restent lumineuses pendant quelque temps dans les lieux les plus obscurs, y brillent comme des charbons ardens. Il y a tout lieu de croire que l'*escarboucle* des anciens n'étoit qu'un pierre transparente, de couleur rouge comme le grenat, qui résiste plus qu'un autre à l'action du feu; c'est encore un caractere que Théophraste attribue à l'*escarboucle*. *(I)*

ESCARE, s. f. *(Chirurg.)* en grec ἐσχάρα. On devroit donc écrire *eschare*, pour conserver l'étymologie; mais l'usage en a autrement décidé.

L'*escare* est une espece de croûte faite sur la peau par des cauteres actuels & potentiels, ou par toute autre cause externe, comme par le frottement violent, la compression, la ligature, la contusion, la gelée, la brûlure, *&c.* C'est pourquoi le nom d'*escare* se donne aux chairs brûlées, meurtries, contuses, & desséchées, que la suppuration détache d'une partie vivante. Voici comme l'*escare* se forme.

Les cauteres actuels qu'on met en usage pour la produire, font une croûte sur la partie à laquelle ils sont appliqués, en échauffant les humeurs, qui venant à se raréfier par l'excessive chaleur qui leur est communiquée, rompent les vaisseaux qui les contiennent, en sorte que leurs molécules les plus subtiles s'exhalant en l'air, la partie demeure en croûte, seche, & privée de nourriture.

Les cauteres potentiels agissent sur la peau par la qualité de leurs sels qui déchirent la tissure des solides: les chairs étant forcées de se désunir par cette action des sels, forment une substance morte, qui ne recevant plus de nourriture, se dessèche & s'encroûte.

Dans la brûlure, la partie extérieure des chairs ne peut essuyer l'action du feu, sans que le tissu des solides ne soit totalement altéré. Alors les fibres étant détruites & confondues, ne sont qu'un débris informe qui n'a plus de part à la vie du reste du corps animal; & cette chair morte ne tenant plus

à rien, tombe bientôt d'elle-même, tandis que les fluides sont répandus sous les solides séchés & brûlés; ce qui constitue l'*escare*. La même chose arrive intérieurement par la causticité d'un venin âcre & pestilentiel. Ainsi l'*escare* peut être produite intérieurement par quelque humeur corrosive, capable de détruire le tissu des chairs en les abreuvant.

L'*escare* qui naît d'une cause externe, se rétablit en ôtant cette cause; l'*escare* qui vient d'une cause interne & maligne, fait des progrès d'une façon cachée, & très-difficile à détruire; on peut le tenter par les corroborans antiputrides. L'*escare* qui procede d'un frottement violent, & dont la cause persiste, demande à être traitée comme l'inflammation. *Voy.* INFLAMMATION, GANGRENE, MORTIFICATION. *Art. de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

ESCARLINGUE, *(Marine.) voyez* CARLINGUE.

ESCARMOUCHE, s. f. *en terme de guerre*, est une espece de combat sans ordre ou de rencontre, qui se fait en présence des deux armées, entre de petits corps de troupes qui se détachent exprès du corps, & qui engagent un combat général & régulier.

Ce mot semble être formé du mot françois *escarmouche*, qui a la même signification, & que Nicod dérive du grec χάρμη, qui signifie en même temps *combat & réjouissance*. Ménage le fait venir de l'allemand *schirmen* ou *sckermen*, se défendre: Ducange dit qu'il vient de *scarmuccia*, petite action, de *scara* & *muccia*, qui signifie *un corps de troupes en embuscade*; parce que la plupart des *escarmouches* se font par des troupes en embuscade. *Chambers, Trev. & Dict. étymol.*

Les *escarmouches* s'engagent quelquefois malgré le général; souvent aussi elles lui sont utiles pour amuser l'ennemi, & lui cacher quelques dispositions particulieres de l'armée. « Une maxime générale pour les » *escarmouches*, dit M. le marquis de *Feuquieres*, c'est de les faire engager par peu » de troupes, & de les soutenir avec beaucoup, étant d'une grande conséquence » de ne point accoutumer l'ennemi à ramener impunément ceux par qui on a fait » commencer l'*escarmouche*, qu'il faut toujours faire soutenir par un corps plus considérable que celui de l'ennemi. » C'est le terrein qui décide de la nature des troupes que l'on fait *escarmoucher*: ainsi si le terrein est ouvert & libre, on se sert de cavalerie; d'infanterie, s'il est fourré; & s'il est de l'une & l'autre especes, on y emploie de la cavalerie & de l'infanterie. On est souvent obligé dans les retraites d'*escarmoucher* pour arrêter la marche de l'ennemi, & s'opposer aux différens corps de troupes légeres qui veulent harceler l'armée qui se retire. *Voyez* dans les *études militaires* de M. Bottée, *p. 438*, la maniere d'*escarmoucher*, & les différens mouvemens auxquels on doit exercer le soldat pour lui faire exécuter facilement l'ordre qu'il doit observer en *escarmouchant*. *(Q)*

ESCAROTIQUE, s. m. *(Chirurg.)* tout médicament qui appliqué extérieurement sur les chairs, y produit des croûtes ou des escares, en brûlant, en rongeant, ou en consumant ces chairs. Un *escarotique* s'appelle autrement *caustique* ou *cautere*. *V.* ces deux mots. *Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

ESCARPE, s. f. c'est dans la *Fortification* le côté du revêtement du rempart, qui fait face à la campagne. *Voyez* REVÊTEMENT. L'*escarpe* commence au cordon, & elle se termine au fond du fossé. La ligne qui termine le fossé du côté de la campagne, se nomme *contrescarpe*, parce qu'elle est opposée à l'*escarpe*. *V.* CONTRESCARPE. *(Q)*

ESCARPIN, s. m. *(Cordonn.)* la plus légere des chaussures d'hommes; c'est un soulier à simple semelle. *Voyez* SOULIER.

ESCARPOLETTE, s. f. *(Gymn.)* exercice de campagne qui consiste à s'asseoir & à se balancer sur une planchette, attachée par ses extrêmités à deux cordes qui se tendent à deux arbres éloignés d'une distance convenable, & qui la tiennent suspendue en l'air à la hauteur qu'on souhaite. Une ou deux personnes entretiennent la planchette en volée, en poussant les cordes, lorsque la planchette est descendue à son point le plus bas, du côté où elle va remonter.

ESCARTABLE, adj. *(Fauconnerie.)* se dit des oiseaux sujets à s'écarter, tels que sont les plus vêtus & les plus coutumiers de

montrer en effor, quand le chaud les preſſe.

ESCART-DOUCE, ſ. f. *(Com.)* coton qui vient d'Amérique par la voie de Marſeille.

ESCARTS *ou* ESCAS, ſ. m. *(Juriſpr.)* eſt un droit dû au ſeigneur dans quelques coutumes ſur tous les biens-meubles & cateux qui viennent & échéent, ſoit par donation, ſucceſſion, ou autrement, d'un bourgeois ou bourgeoiſe, en la main d'une perſonne foraine, c'eſt-à-dire qui n'eſt pas bourgeois ou bourgeoiſe du lieu. Ce droit eſt auſſi dû par la femme ou fille bourgeoiſe qui ſe marie à un forain. Ce droit paroît être un reſte de la ſervitude perſonnelle où étoient autrefois tous les ſujets de ces ſeigneurs, & ſinguliérement du droit que ces ſeigneurs avoient de ſuccéder à leurs ſujets main-mortables qui ne furent affranchis qu'à de certaines conditions, telles que ce droit d'*eſcarts* ou *eſcas* dans les coutumes de la ville & échevinage de Douai, *ch. xv.* Ce droit eſt de 10 liv. pour 100 liv. Il eſt auſſi parlé de ce droit d'*eſcas* & des meubles *eſcaſſables*, c'eſt-à-dire, ſujets à ce droit dans la coutume locale de Seclin & de la Baſſée ſous Lille, où ce droit eſt du dixieme, & a lieu ſur les meubles cateux & héritages réputés pour meubles. *Voyez le gloſſaire* de M. de Lauriere, au mot *Eſcarts. (A)*

ESCARTS, ſ. m. *(Com.)* c'eſt ainſi qu'on appelle certains cuirs qui viennent d'Alexandrie: on donne le même nom en Barbarie à la plus mauvaiſe ſorte de ceux que les Francs négocient avec les Maures. Les bons s'appellent *foroux*.

ESCAS, *(Juriſprud.)* eſt la même choſe qu'*eſcarts*. *Voy. ci-devant* ESCARTS. *(A)*

ESCASSABLE, *(Juriſprud.)* meubles *eſcaſſables*, c'eſt-à-dire, ſujets au droit d'eſcarts ou eſcas. *V. ci-devant* ESCARTS. *(A)*

ESCAVESSADE, ſ. f. *(Manege.)* expreſſion qui ſignifie proprement une ſecouſſe des longes d'un caveſſon quelconque qu'un cavalier tient dans ſes mains lorſqu'il eſt à cheval, & par le moyen deſquelles il prétend relever l'animal, le placer, le retenir, *&c.* ou une ſecouſſe de la longe ſeule placée à l'anneau du milieu de ce même caveſſon, & donnée par exemple, par le piqueur ou le palefrenier à pié, dans le temps qu'un cheval trottant à la longe ſur les cercles, hâte trop ſon action & veut paſſer à celle du galop. *Voyez* LONGE.

L'*eſcaveſſade* eſt un châtiment, puiſqu'il en réſulte un coup plus ou moins fort du caveſſon ſur le nez du cheval.

Nous avons banni cet appareil d'inſtrumens plus ou moins cruels, ces caveſſons de chaînes, ces caveſſons *retors*, ces ſequettes, d'une, de deux, ou de trois pieces, & nous ne faiſons uſage dans de certains cas que du ſimple caveſſon briſé, lequel eſt compoſé de trois pieces unies & de fer, repliées de maniere qu'aſſemblées par charnieres, elles embraſſent préciſément le nez de l'animal. Ces trois pieces ſont fixées ſur cette partie par le moyen de deux montans de cuir auxquels elles ſont ſuſpendues, par une ſougorge, un frontail, & un petit bout de cuir, qui avec elles achevent de former poſtérieurement la muſerolle. De chacune de ces pieces, part un anneau de fer; j'ai déja parlé de l'utilité de celui du milieu: à l'égard des deux autres, ou de chacun de ceux qui ſont dans les côtés, on y paſſe des rênes, lorſqu'on ne veut pas confier la bouche de ſon cheval au palefrenier que l'on charge de le promener, ou deux longes de cordes tenues par deux hommes différens pour ſe rendre maîtres de l'animal, ſans s'expoſer à lui offenſer les barres; & ſouvent encore on a la précaution de garnir ce caveſſon, & de le rembourrer dans la crainte de faire une impreſſion trop vive, & de bleſſer ou d'entamer la partie ſur laquelle il repoſe.

Le caveſſon dont nous nous ſervons pour arrêter & pour maintenir un cheval dans les piliers, eſt très-fort, & uniquement fait avec du cuir. Quelques-uns l'appellent *caveſſine*. Il eſt pareillement compoſé d'un deſſus de tête, d'une ſougorge, d'un frontail, de deux montans & d'une muſerolle, aux deux côtés de laquelle ſont fermement arrêtés deux anneaux de fer deſtinés à recevoir les longes qui s'y bouclent, par celle de leurs extrêmités qui ſe trouve garnie d'un cuir, tandis que l'autre eſt engagée dans le trou pratiqué dans les piliers. *Voyez* PILIERS.

Tous les écuyers étrangers vantent unanimement les effets admirables du caveſſon; ſelon eux, il n'eſt que ce moyen de

retenir, de relever, d'alléger, d'aſſouplir le cheval, d'aſſurer ſa tête & de le dreſſer en un mot, parfaitement & à toutes ſortes d'airs ſans offenſer ſa bouche; en conſéquence, ils ne ceſſent de nous reprocher l'obſtination avec laquelle ils croient que nous affectons de ne pas vouloir les imiter en ce point. Nous n'avons d'autre réponſe à leur faire, ſi ce n'eſt que, ſi par le ſecours de la bride ſeule nous parvenons à conduire l'animal à un degré de perfection qui ne le cede point à celui où ils le mettent eux-mêmes, notre méthode doit inconteſtablement obtenir la préférence. Ainſi il ſeroit ſuperflu de nous perdre les uns & les autres dans de vains raiſonnemens; & une queſtion que l'on peut décider par les faits ceſſe bientôt d'en être une.

Je ſais qu'on pourroit nous oppoſer l'autorité du fameux duc de Newkaſtle; mais quelque reſpectable qu'elle ſoit, elle ne ſauroit l'emporter ſur l'évidence d'une preuve auſſi convaincante; d'ailleurs, il n'eſt pas douteux qu'il eſt très-difficile que des mains habituées dans des maneges à n'agir qu'avec une force conſidérable, & à opérer ſur des chevaux de maniere à les précipiter dans une contrainte, telle que celle dont les eſtampes qui ornent l'ouvrage de cet auteur celebre nous préſentent une image fidelle, puiſſent revenir à ce ſentiment fin, ſubtil & délicat, qui diſtinguera toujours le véritable homme de cheval de cette multitude innombrable de prétendus praticiens qui n'en ont que la forme & l'apparence (*e*)

ESCAUT, *(Géogr. moderne.)* riviere des Pays-bas. Elle prend ſa ſource à Beaurevoir, village du Vermandois, paſſe dans la Flandre: elle ſe diviſe en deux branches, dont l'une va dans le voiſinage de Berg-op-zoom, & ſe nomme l'*Eſcaut oriental*, & l'autre à Fleſſingue, & ſe nomme l'*Eſcaut occidental*; ces deux branches ſe jettent dans la mer d'Allemagne.

ESCHARS, *(Marine.)* *Voy.* ECHARS.

ESCHÉATEUR, ſ. m. *(Hiſt. moderne.)* étoit autrefois en Angleterre le nom d'un officier qui avoit ſoin des eſchéats ou eſcas du roi dans une certaine étendue de pays, & d'en certifier l'échiquier ou la chancellerie. *Voyez* ESCAS.

Il étoit nommé par le lord tréſorier; cette charge ne duroit qu'une année; & perſonne ne pouvoit la poſſéder plus d'une fois en trois ans. Mais comme elle dépendoit principalement de la cour des forêts, elle n'exiſte plus aujourd'hui.

On trouve dans la collection de Rymer pluſieurs actes d'Henri VIII & d'Eliſabeth, qui commencent par ces mots: *Rex eſcaetori ſuo in comitatu Wigormæ; Regina eſcaetori ſuo, &c. Chambers. (G)*

ESCHILLON, ſ. m. *(Marine.)* eſt un terme dont ſe ſervent les matelots de la mer méditerranée, qui ſignifie une *nuée noire*, dont ſort une longue queue qui eſt une ſorte de météore que les matelots craignent autant que la plus forte tempête: cette queue va toujours en diminuant; & s'alongeant dans la mer, elle en tire l'eau comme une pompe; en ſorte que l'on voit cette eau qui bouillonne tout autour, tant l'attraction paroît violente. La ſuperſtition de ceux qui craignent cette nuée, fait qu'ils piquent dans le mât un couteau à manche noir, perſuadés qu'en faiſant cela ils détourneront l'orage. *Voyez* PUCHOT. (Z)

ESCHILSTUNA, *(Géographie.)* ville de Suede, dans la Sudermanie & dans la préfecture de Nykioping, au bord du lac de Hielmar, qui commence delà à ſe jeter vers le Maler. Son nom lui vient d'Eſchil, ſaint homme, qui, l'an 1082, paſſa d'Angleterre en Sudermanie, pour y porter la lumiere de l'évangile, & qui réuſſiſſant avec éclat dans cette entrepriſe, devint le premier évêque de la contrée. Dans le ſiecle paſſé, cette ville fut réunie avec celle de Karl-Guſtavsſtadt, qui en eſt tout proche, & qui après cette conjonction occupe avec elle la quarante & unieme place à la diete dans l'ordre des villes. *(D. G.)*

* ESCHINADES, *ou* ECHINADES, ſ. f. pl. *(Mythologie.)* Cinq naïades Etoliennes firent un ſacrifice de dix taureaux, auquel elles inviterent tous les dieux champêtres, excepté Achéloüs. Ce fleuve courroucé gonfle ſes eaux, & entraîne dans la mer, & les nymphes, & le lieu de leur ſacrifice. Neptune touché de leur ſort les métamorphoſa en iſles, & ce ſont elles

qu'on connoît aujourd'hui ſous le nom de Curſolaires.

ESCHRAKITES, *ou* ERASKITES, ſ. m. (*Hiſtoire moderne.*) ſecte de philoſophes mahométans, qui adherent à la doctrine & aux opinions de Platon.

Ce mot eſt dérivé de l'Arabe *ſchraka*, qui ſignifie *briller*, *éclairer* comme le ſoleil, de ſorte que *eſchrakite* ſemble ſignifier *illuminé*.

Les *eſchrakites* ou platoniciens mahométans font conſiſter le bonheur ſuprême & le ſouverain bien dans la contemplation de la majeſté divine, & mépriſent l'idée groſſiere & matérielle que l'alcoran donne du paradis. *Voyez* MAHOMÉTISME.

Ils évitent avec beaucoup de ſoin toute ſorte de vices, conſervent autant qu'ils le peuvent l'égalité & la tranquillité d'ame, aiment la muſique, & s'amuſent à compoſer de petits poëmes ou chants ſpirituels. Les ſchéics ou prêtres, & les principaux prédicateurs des moſquées impériales, ſont *eſchrakites*. *Dictionnaire de Trevoux & Chambers.* (G)

ESCHWEGE, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle du haut Rhin, & dans la Heſſe inférieure ſur la riviere de la Werra. C'eſt une des plus anciennes de l'Empire, & l'une des premieres qu'aient tenue en fief les ducs de Brabant, faits landgraves de Heſſe ſous l'empereur Adolphe, vers la fin du XIII. ſiecle. Elle appartient, avec le bailliage, qui eſt de ſon reſſort, à la branche apanagée de Heſſe-Rheinfels-Wanfried; & elle renferme entr'autres un château & deux égliſes de paroiſſes. Le pont de pierre qu'elle a ſur la Werra, eſt un des endroits de paſſage les plus fréquentés entre la Heſſe, la Thuringe, & les pays de Brunſwick. (*D. G.*)

ESCLAME, (*Manege.*) terme qui n'eſt pas moins inuſité que le mot *eſtrac*. L'un & l'autre étoient ſynonymes. *Voyez* ETROIT.

ESCLAIRE. (*Fauconnerie.*) C'eſt ainſi qu'on appelle un oiſeau dont le corps eſt d'une belle longueur, & qui n'eſt point épaulé. On dit que les *eſclaires* ſont plus beaux voleurs que les gouſſans, ou ceux qui ſont courts & bas aſſis.

ESCLAVAGE, ſ. m. (*Droit naturel, Religion, Morale.*) L'*eſclavage* eſt l'établiſſement d'un droit fondé ſur la force, lequel droit rend un homme tellement propre à un autre homme, qu'il eſt le maître abſolu de ſa vie, de ſes biens, & de ſa liberté.

Cette définition convient preſque également à l'*eſclavage* civil, & à l'*eſclavage* politique: pour en crayonner l'origine, la nature & le fondement, j'emprunterai bien des choſes de l'auteur de l'eſprit des loix, ſans m'arrêter à louer la ſolidité de ſes principes, parce que je ne peux rien ajouter à ſa gloire.

Tous les hommes naiſſent libres; dans le commencement ils n'avoient qu'un nom, qu'une condition; du temps de Saturne & de Rhée, il n'y avoit ni maîtres ni eſclaves, dit Plutarque: la nature les avoit faits tous égaux; mais on ne conſerva pas long-temps cette égalité naturelle: on s'en écarta peu à peu, la ſervitude s'introduiſit par degrés, & vraiſemblablement elle a d'abord été fondée ſur des conventions libres, quoique la néceſſité en ait été la ſource & l'origine.

Lorſque par une ſuite néceſſaire de la multiplication du genre humain on eut commencé par ſe laſſer de la ſimplicité des premiers ſiecles, on chercha de nouveaux moyens d'augmenter les aiſances de la vie, & d'acquérir des biens ſuperflus; il y a beaucoup d'apparence que les gens riches engagerent les pauvres à travailler pour eux, moyennant un certain ſalaire. Cette reſſource ayant paru très-commode aux uns & aux autres, pluſieurs ſe réſolurent à aſſurer leur état, & à entrer pour toujours ſur le même pié dans la famille de quelqu'un, à condition qu'il leur fourniroit la nourriture & toutes les autres choſes néceſſaires à la vie; ainſi la ſervitude a d'abord été formée par un libre conſentement, & par un contrat de faire afin que l'on nous donne: *do ut facias*. Cette ſociété étoit conditionnelle, ou ſeulement pour certaines choſes, ſelon les loix de chaque pays, & les conventions des intéreſſés; en un mot, de tels eſclaves n'étoient proprement que des ſerviteurs ou des mercenaires, aſſez ſemblables à nos domeſtiques.

Mais on n'en demeura pas là; on trouva

tant d'avantage à faire faire par autrui ce que l'on auroit été obligé de faire ſoi-même, qu'à meſure qu'on voulut s'agrandir les armes à la main, on établit la coutume d'accorder aux priſonniers de guerre, la vie & la liberté corporelle, à condition qu'ils ſerviroient toujours en qualité d'eſclaves, ceux entre les mains deſquels ils étoient tombés.

Comme on conſervoit quelque reſte de reſſentiment d'ennemi contre les malheureux que l'on réduiſoit en *eſclavage* par le droit des armes, on les traitoit ordinairement avec beaucoup de rigueur; la cruauté parut excuſable envers des gens de la part de qui on avoit couru riſque d'éprouver le même ſort; de ſorte qu'on s'imagina pouvoir impunément tuer de tels eſclaves, par un mouvement de colere, ou pour la moindre faute.

Cette licence ayant été une fois autoriſée, on l'étendit, ſous un prétexte encore moins plauſible, à ceux qui étoient nés de tels eſclaves, & même à ceux que l'on achetoit ou que l'on acquéroit de quelque autre maniere que ce fût. Ainſi la ſervitude vint à ſe naturaliſer, pour ainſi dire, par le ſort de la guerre: ceux que la fortune favoriſa, & qu'elle laiſſa dans l'état où la nature les avoit créés, furent appellés *libres;* ceux au contraire que la foibleſſe & l'infortune aſſujettirent aux vainqueurs, furent nommés *eſclaves;* & les philoſophes, juges du mérite des actions des hommes, regarderent eux-mêmes comme une charité, la conduite de ce vainqueur, qui de ſon vaincu en faiſoit ſon eſclave, au lieu de lui arracher la vie.

La loi du plus fort, le droit de la guerre injurieux à la nature, l'ambition, la ſoif des conquêtes, l'amour de la domination & de la molleſſe introduiſirent l'*eſclavage*, qui, à la honte de l'humanité, a été reçu par preſque tous les peuples du monde. En effet, nous ne ſaurions jeter les yeux ſur l'hiſtoire ſacrée, ſans y découvrir les horreurs de la ſervitude: l'hiſtoire profane, celle des Grecs, des Romains, & de tous les autres peuples qui paſſent pour les mieux policés, ſont autant de monumens de cette ancienne injuſtice excercée avec plus ou moins de violence ſur toute la face de la terre, ſuivant les temps, les lieux & les nations.

Il y a deux ſortes d'*eſclavages* ou de ſervitudes, la réelle & la perſonnelle: la ſervitude réelle eſt celle qui attache l'eſclave aux fonds de la terre; la ſervitude perſonnelle regarde le miniſtere de la maiſon, & ſe rapporte plus à la perſonne du maître. L'abus extrême de l'*eſclavage* eſt lorſqu'il ſe trouve en même temps perſonnel & réel. Telle étoit chez les Juifs la ſervitude des étrangers; ils exerçoient à leur égard les traitemens les plus rudes: en vain Moïſe leur crioit, « vous n'aurez point ſur vos » eſclaves d'empire rigoureux; vous ne les » opprimerez point. » Il ne put jamais venir à bout, par ſes exhortations, d'adoucir la dureté de ſa nation féroce: il tâcha donc par ſes loix d'y porter quelque remede.

Il commença par fixer un terme à l'*eſclavage*, & par ordonner qu'il ne dureroit tout au plus que juſqu'à l'année du jubilé pour les étrangers, & par rapport aux Hébreux pendant l'eſpace de ſix ans. *Lévit, ch. xxv, ℣. 39.*

Une des principales raiſons de ſon inſtitution du ſabbat, fut de procurer du relâche aux ſerviteurs & aux eſclaves. *Exode, ch. xx & xxiij; Deutéronome, ch. xvj.*

Il établit encore que perſonne ne pourroit vendre ſa liberté, à moins qu'il ne fût réduit à n'avoir plus abſolument de quoi vivre. Il preſcrivit que quand les eſclaves ſe racheteroient, on leur tiendroit compte de leur ſervice, de la maniere que les revenus déja tirés d'une terre vendue entroient en compenſation dans le prix du rachat, lorſque l'ancien propriétaire la recouvroit. *Deutéronome, ch. xv; lévitiq. ch. xxv.*

Si un maître avoit crevé un œil ou caſſé une dent à ſon eſclave (& à plus forte raiſon ſans doute s'il lui avoit fait un mal plus conſidérable), l'eſclave devoit avoir ſa liberté, en dédommagement de cette perte.

Une autre loi de ce légiſlateur porte que ſi un maître frappe ſon eſclave, & que l'eſclave meure ſous le bâton, le maître doit être puni comme coupable d'homicide: il eſt vrai que la loi ajoute que ſi l'eſclave

vit un jour ou deux, le maître eſt exempt de la peine. La raiſon de cette loi étoit peut-être que quand l'eſclave ne mouroit pas ſur le champ, on préſumoit que le maître n'avoit pas eu deſſein de le tuer; & pour lors on le croyoit aſſez puni d'avoir perdu ce que l'eſclave lui avoit coûté, ou le ſervice qu'il en auroit tiré: c'eſt du moins ce que donnent à entendre les paroles qui ſuivent le texte, *car cet eſclave eſt ſon argent.*

Quoi qu'il en ſoit, c'étoit un peuple bien étrange, ſuivant la remarque de M. de Monteſquieu, qu'un peuple où il falloit que la loi civile ſe relâchât de la loi naturelle. Ce n'eſt pas ainſi que S. Paul penſoit ſur cette matiere, quand prêchant la lumiere de l'évangile, il donna ce précepte de la nature & de la religion, qui devroit être profondément gravé dans le cœur de tous les hommes: *maîtres* (épître aux Coloſſ. jv, 1,) *rendez à vos eſclaves ce que le droit & l'équité demandent de vous, ſachant que vous avez un maître dans le ciel*, c'eſt-à-dire, un maître qui n'a aucun égard à cette diſtinction de conditions, forgée par l'orgueil & l'injuſtice.

Les Lacédémoniens furent les premiers de la Grece qui introduiſirent l'uſage des eſclaves, ou qui commencerent à réduire en ſervitude les Grecs qu'ils avoient faits priſonniers de guerre: ils allerent encore plus loin (& j'ai grand regret de ne pouvoir tirer le rideau ſur cette partie de leur hiſtoire), ils traiterent les Ilotes avec la derniere barbarie. Ces peuples, habitans du territoire de Sparte, ayant été vaincus dans leur révolte par les Spartiates, furent condamnés à un *eſclavage* perpétuel, avec la défenſe aux maîtres de les affranchir ni de les vendre hors du pays: ainſi les Ilotes ſe virent ſoumis à tous les travaux hors de la maiſon, & à toutes ſortes d'inſultes dans la maiſon; l'excès de leur malheur alloit au point qu'ils n'étoient pas ſeulement eſclaves d'un citoyen, mais encore du public. Pluſieurs peuples n'ont qu'un *eſclavage* réel, parce que leurs femmes & leurs enfans font les travaux domeſtiques: d'autres ont un *eſclavage* perſonnel, parce que le luxe demande le ſervice des eſclaves dans la maiſon; mais ici on joignoit dans les mêmes perſonnes l'*eſclavage* réel & l'*eſclavage* perſonnel.

Il n'en étoit pas de même chez les autres peuples de la Grece; l'*eſclavage* y étoit extrêmement adouci, & même les eſclaves trop rudement traités par leurs maîtres pouvoient demander d'être vendus à un autre. C'eſt ce que nous apprend Plutarque, *de ſuperſtitione, p. 66, t. I, édit. de Wechel.*

Les Athéniens en particulier, au rapport de Xénophon, en agiſſoient avec leurs eſclaves avec beaucoup de douceur: ils puniſſoient ſévérement, quelquefois même de mort, celui qui avoit battu l'eſclave d'un autre. La loi d'Athenes, avec raiſon, ne vouloit pas ajouter la perte de la ſûreté à celle de la liberté; auſſi ne voit-on point que les eſclaves aient troublé cette république, comme ils ébranlerent Lacédémone.

Il eſt aiſé de comprendre que l'humanité exercée envers les eſclaves peut ſeule prévenir, dans un gouvernement modéré, les dangers que l'on pourroit craindre de leur trop grand nombre. Les hommes s'accoutument à la ſervitude, pourvu que leur maître ne ſoit pas plus dur que la ſervitude: rien n'eſt plus propre à confirmer cette vérité, que l'état des eſclaves chez les Romains dans les beaux jours de la république; & la conſidération de cet état mérite d'attacher nos regards pendant quelques momens.

Les premiers Romains traitoient leurs eſclaves avec plus de bonté que l'a jamais fait aucun autre peuple: les maîtres les regardoient comme leurs compagnons; ils vivoient, travailloient & mangeoient avec eux. Le plus grand châtiment qu'ils infligeoient à un eſclave qui avoit commis quelque faute, étoit de lui attacher une fourche ſur le dos ou ſur la poitrine, de lui étendre les bras aux deux bouts de la fourche, & de le promener ainſi dans les places publiques; c'étoit une peine ignominieuſe, & rien de plus: les mœurs ſuffiſoient pour maintenir la fidélité des eſclaves.

Bien-loin d'empêcher par des loix forcées la multiplication de ces organes vivans & animés de l'économique, ils la favoriſoient

favoriſoient au contraire de tout leur pouvoir, & les aſſocioient par une eſpece de mariage, *contuberniis*. De cette maniere ils rempliſſoient leurs maiſons de domeſtiques de l'un & de l'autre ſexe, & peuploient l'état d'un peuple innombrable; les enfans des eſclaves qui faiſoient à la longue la richeſſe d'un maître, naiſſoient en confiance autour de lui; il étoit ſeul chargé de leur entretien & de leur éducation. Les peres, libres de ce fardeau, ſuivoient le penchant de la nature, & multiplioient ſans crainte une nombreuſe famille; ils voyoient, ſans jalouſie, une heureuſe ſociété, dont ils ſe regardoient comme membres; ils ſentoient que leur ame pouvoit s'élever comme celle de leur maître, & ne ſentoient point la différence qu'il y avoit de la condition d'eſclave à celle d'un homme libre: ſouvent même des maîtres généreux faiſoient apprendre à ceux de leurs eſclaves qui montroient des talens, les exercices, la muſique & les lettres grecques; Térence & Phedre ſont d'aſſez bons exemples de ce genre d'éducation.

La république ſe ſervoit avec un avantage infini de ce peuple d'eſclaves, ou plutôt de ſujets: chacun d'eux avoit ſon *pécule*, c'eſt-à-dire, ſon petit tréſor, ſa petite bourſe, qu'il poſſédoit aux conditions que ſon maître lui impoſoit. Avec ce pécule il travailloit du côté où le portoit ſon génie; celui-ci faiſoit la banque, celui-là ſe donnoit au commerce de la mer; l'un vendoit des marchandiſes en détail, l'autre s'appliquoit à quelque art méchanique, affermoit ou faiſoit valoir des terres: mais il n'y en avoit aucun qui ne s'attachât à faire profiter ce pécule, qui lui procuroit en même temps l'aiſance dans la ſervitude préſente; & l'eſpérance d'une liberté future. Tous ces moyens répandoient l'abondance, animoient les arts & l'induſtrie.

Ces eſclaves, une fois enrichis, ſe faiſoient affranchir & devenoient citoyens; la république ſe réparoit ſans ceſſe, & recevoit dans ſon ſein de nouvelles familles à meſure que les anciennes ſe détruiſoient. Tels furent les beaux jours de l'*eſclavage*, tant que les Romains conſerverent leurs mœurs & leur probité.

Mais lorſqu'ils ſe furent agrandis par leurs conquêtes & par leurs rapines, que leurs eſclaves ne furent plus les compagnons de leurs travaux, & qu'ils les employerent à devenir les inſtrumens de leur luxe & de leur orgueil, la condition des eſclaves changea totalement de face: on vint à les regarder comme la partie la plus vile de la nation, & en conſéquence on ne fit aucun ſcrupule de les traiter inhumainement. Par la raiſon qu'il n'y avoit plus de mœurs, on recourut aux loix; il en fallut même des terribles pour établir la ſûreté de ces maîtres cruels, qui vivoient au milieu de leurs eſclaves comme au milieu de leurs ennemis.

On fit ſous Auguſte, c'eſt-à-dire, au commencement de la tyrannie, le ſénatus-conſulte Syllanien, & pluſieurs autres loix qui ordonnerent que lorſqu'un maître ſeroit tué, tous les eſclaves qui étoient ſous le même toit, ou dans un lieu aſſez près de la maiſon pour qu'on pût entendre la voix d'un homme, ſeroient condamnés à la mort: ceux qui dans ce cas réfugioient un eſclave pour le ſauver, étoient punis comme meurtriers. Celui-là même à qui ſon maître auroit ordonné de le tuer, & qui lui auroit obéi, auroit été coupable: celui qui ne l'auroit point empêché de ſe tuer lui-même auroit été puni. Si un maître avoit été tué dans un voyage, on faiſoit mourir ceux qui étoient reſtés avec lui & ceux qui s'étoient enfuis: ajoutons que ce maître, pendant ſa vie, pouvoit tuer impunément ſes eſclaves & les mettre à la torture. Il eſt vrai que dans la ſuite il y eut des empereurs qui diminuerent cette autorité: Claude ordonna que les eſclaves qui, étant malades, auroient été abandonnés par leurs maîtres, ſeroient libres s'ils revenoient en ſanté. Cette loi aſſûroit leur liberté dans un cas rare; il auroit encore fallu aſſûrer leur vie, comme le dit très-bien M. de Monteſquieu.

De plus, toutes ces loix cruelles, dont nous venons de parler, avoient même lieu contre les eſclaves dont l'innocence étoit prouvée; elles n'étoient pas dépendantes du gouvernement civil, elles dépendoient d'un vice du gouvernement civil; elles ne dérivoient point de l'équité des loix

civiles, puiſqu'elles étoient contraires au principe des loix civiles : elles étoient proprement fondées ſur le principe de la guerre, à cela près que c'étoit dans le ſein de l'état qu'étoient les ennemis. Le ſénatus-conſulte Syllanien dérivoit, dira-t-on, du droit des gens, qui veut qu'une ſociété, même imparfaite, ſe conſerve : mais un légiſlateur éclairé prévient l'affreux malheur de devenir un légiſlateur terrible. Enfin, la barbarie ſur les eſclaves fut pouſſée ſi loin, qu'elle produiſit la guerre civile que Florus compare aux guerres puniques, & qui, par ſa violence, ébranla l'empire Romain juſques dans ſes fondemens.

J'aime à ſonger qu'il eſt encore ſur la terre d'heureux climats, dont les habitans ſont doux, tendres & compatiſſans : tels ſont les Indiens de la preſqu'iſle, en deçà du Gange ; ils traitent leurs eſclaves comme ils ſe traitent eux-mêmes ; ils ont ſoin de leurs enfans ; ils les marient, & leur accordent aiſément la liberté. En général, les eſclaves des peuples ſimples, laborieux, & chez qui regne la candeur des mœurs, ſont plus heureux que par-tout ailleurs ; ils ne ſouffrent que l'*eſclavage* réel, moins dur pour eux, & plus utile pour leurs maîtres : tels étoient les eſclaves des anciens Germains. Ces peuples, dit Tacite, ne les tiennent pas comme nous dans leurs maiſons pour les y faire travailler chacun à une certaine tâche, au contraire ils aſſignent à chaque eſclave ſon manoir particulier, dans lequel il vit en pere de famille ; toute la ſervitude que le maître lui impoſe, c'eſt de l'obliger à payer une redevance en grains, en bétail, en peaux, ou en étoffes : de cette maniere, ajoute l'hiſtorien, vous ne pourriez diſtinguer le maître d'avec l'eſclave par les délices de la vie.

Quand ils eurent conquis les Gaules, ſous le nom de *Francs*, ils envoyerent leurs eſclaves cultiver les terres qui leur échurent par le ſort : on les appelloit *gens de poëte*, en latin *gentes poteſtatis*, attachés à la glebe, *addicti glebæ* ; & c'eſt de ces ſerfs que la France fut depuis peuplée. Leur multiplication fit preſque autant de villages des fermes qu'ils cultivoient, & ces terres retinrent le nom de *villæ*, que les Romains leur avoient donné ; d'où ſont venus les noms de *villages* & de *villains*, en latin *villa* & *villani*, pour dire des *gens de la campagne & d'une baſſe extraction* ; ainſi l'on vit en France deux eſpeces d'eſclaves, ceux des Francs & ceux des Gaulois, & tous alloient à la guerre, quoi qu'en ait pu dire M. de Boulainvilliers.

Ces eſclaves appartenoient à leurs patrons, dont ils étoient réputés *hommes de corps*, comme on parloit alors : ils devinrent, avec le temps, ſujets à de rudes corvées, & tellement attachés à la terre de leurs maîtres, qu'ils ſembloient en faire partie ; en ſorte qu'ils ne pouvoient s'établir ailleurs, ni même ſe marier dans la terre d'un autre ſeigneur ſans payer ce qu'on appelloit le droit de *fors-mariage* ou de *mémariage* ; & même les enfans qui provenoient de l'union de deux eſclaves qui appartenoient à différens maîtres, ſe partageoient, ou bien l'un des patrons, pour éviter ce partage, donnoit un autre eſclave en échange.

Un gouvernement militaire, où l'autorité ſe trouvoit partagée entre pluſieurs ſeigneurs, devoit dégénérer en tyrannie ; c'eſt auſſi ce qui ne manqua pas d'arriver : les patrons eccléſiaſtiques & laïques abuſerent par-tout de leur pouvoir ſur leurs eſclaves ; ils les accablerent de tant de travaux, de redevances, de corvées, & de tant d'autres mauvais traitemens, que les malheureux ſerfs, ne pouvant plus ſupporter la dureté du joug, firent, en 1108, cette fameuſe révolte décrite par les hiſtoriens, & qui aboutit finalement à procurer leur affranchiſſement ; car nos rois avoient juſqu'alors tâché, ſans aucun ſuccès, d'adoucir, par leurs ordonnances, l'état de l'*eſclavage*.

Cependant le chriſtianiſme commençant à s'accréditer, l'on embraſſa des ſentimens plus humains ; d'ailleurs, nos ſouverains, déterminés à abaiſſer les ſeigneurs & à tirer le bas peuple du joug de leur puiſſance, prirent le parti d'affranchir les eſclaves. Louis le Gros montra le premier l'exemple ; & en affranchiſſant les ſerfs en 1135, il réuſſit en partie à reprendre ſur ſes vaſſaux l'autorité dont ils s'étoient emparés. Louis VIII.

ſignala le commencement de ſon regne par un ſemblable affranchiſſement en 1223; enfin, Louis X dit *Hutin*, donna ſur ce ſujet un édit qui nous paroît digne d'être ici rapporté. « Louis, par la grace de » Dieu, roi de France & de Navarre : » à nos amés & féaux..... comme ſelon » le droit de nature chacun doit naître » franc.... nous, conſidérant que notre » royaume eſt dit & nommé *le royaume* » *des Francs*, & voulant que la choſe en » vérité ſoit accordante au nom.... par » délibération de notre grand conſeil, » avons ordonné & ordonnons que géné- » ralement par tout notre royaume.... » franchiſe ſoit donnée à bonnes & vala- » bles conditions.... & pour ce que tous les » ſeigneurs qui ont hommes de corps pren- » nent exemple à nous de ramener à fran- » chiſe, *&c.* Donné à Paris le tiers juillet, » l'an de grace 1315 ».

Ce ne fut toutefois que vers le XV ſiecle que l'*eſclavage* fut aboli dans la plus grande partie de l'Europe : cependant il n'en ſubſiſte encore que trop de reſtes en Pologne, en Hongrie, en Boheme, & dans pluſieurs endroits de la baſſe Allemagne ; *voyez les ouvrages de* MM. Thomaſius & Hertius : il y en a même quelques étincelles dans nos coutumes, *voyez* Coquille. Quoi qu'il en ſoit, preſque dans l'eſpace du ſiecle qui ſuivit l'abolition de l'*eſclavage* en Europe, les puiſſances chrétiennes ayant fait des conquêtes dans ces pays où elles ont cru qu'il leur étoit avantageux d'avoir des eſclaves, ont permis d'en acheter & d'en vendre, & ont oublié les principes de la nature & du chriſtianiſme, qui rendent tous les hommes égaux.

Après avoir parcouru l'hiſtoire de l'*eſclavage*, depuis ſon origine juſqu'à nos jours, nous allons prouver qu'il bleſſe la liberté de l'homme ; qu'il eſt contraire au droit naturel & civil ; qu'il choque les formes des meilleurs gouvernemens, & qu'enfin il eſt inutile par lui-même.

La liberté de l'homme eſt un principe qui a été reçu long-temps avant la naiſſance de J. C. par toutes les nations qui ont fait profeſſion de généroſité. La liberté *naturelle* de l'homme, c'eſt de ne connoître aucun pouvoir ſouverain ſur la terre, & de n'être point aſſujetti à l'autorité légiſlative de qui que ce ſoit, mais de ſuivre ſeulement les loix de la nature : la liberté *dans la ſociété* eſt d'être ſoumis à un pouvoir légiſlatif établi par le conſentement de la communauté, & non pas d'être ſujet à la fantaiſie, à la volonté inconſtante, incertaine & arbitraire d'un ſeul homme en particulier.

Cette liberté, par laquelle l'on n'eſt point aſſujetti à un pouvoir abſolu, eſt unie ſi étroitement avec la conſervation de l'homme, qu'elle n'en peut être ſéparée que par ce qui détruit en même temps ſa conſervation & ſa vie. Quiconque tâche donc d'uſurper un pouvoir abſolu ſur quelqu'un, ſe met par-là en état de guerre avec lui, de ſorte que celui-ci ne peut regarder le procédé de l'autre, que comme un attentat manifeſte contre ſa vie. En effet, du moment qu'un homme veut me ſoumettre malgre moi à ſon empire, j'ai lieu de préſumer que ſi je tombe entre ſes mains, il me traitera ſelon ſon caprice, & ne fera pas ſcrupule de me tuer, quand la fantaiſie lui en prendra. La liberté eſt, pour ainſi dire, le rempart de ma conſervation, & le fondement de toutes les autres choſes qui m'appartiennent. Ainſi, celui qui, dans l'état de la nature, veut me rendre eſclave, m'autoriſe à le repouſſer par toutes ſortes de voies, pour mettre ma perſonne & mes biens en ſûreté.

Tous les hommes ayant naturellement une égale liberté, on ne peut les dépouiller de cette liberté, ſans qu'ils y aient donné lieu par quelques actions criminelles. Certainement, ſi un homme, dans l'état de nature, a mérité la mort de quelqu'un qu'il a offenſé, & qui eſt devenu en ce cas maître de ſa vie, celui-ci peut, lorſqu'il a le coupable entre ſes mains, traiter avec lui, & l'employer à ſon ſervice, en cela il ne lui fait aucun tort ; car au fond, quand le criminel trouve que ſon *eſclavage* eſt plus peſant & plus fâcheux que n'eſt la perte de ſon exiſtence, il eſt en ſa diſpoſition de s'attirer la mort qu'il deſire, en réſiſtant & déſobéiſſant à ſon maître.

Ce qui fait que la mort d'un criminel, dans la ſociété civile, eſt une choſe licite, c'eſt que la loi qui le punit, a été faite en

ſa faveur. Un meurtrier, par exemple, a joui de la loi qui le condamne ; elle lui a conſervé la vie à tous les inſtans ; il ne peut donc pas réclamer contre cette loi. Il n'en ſeroit pas de même de la loi de l'*eſclavage ;* la loi qui établiroit l'*eſclavage* ſeroit dans tous les cas contre l'eſclave, ſans jamais être pour lui ; ce qui eſt contraire au principe fondamental de toutes les ſociétés.

Le droit de propriété ſur les hommes ou ſur les choſes, ſont deux droits bien différens. Quoique tout ſeigneur diſe de celui qui eſt ſoumis à ſa domination, *cette perſonne là eſt à moi ;* la propriété qu'il a ſur un tel homme n'eſt point la même que celle qu'il peut s'attribuer, lorſqu'il dit, *cette choſe-là eſt à moi.* La propriété d'une choſe emporte un plein droit de s'en ſervir, de la conſumer, & de la détruire, ſoit qu'on y trouve ſon profit, ou par pur caprice ; en ſorte que de quelque maniere qu'on en diſpoſe, on ne lui fait aucun tort : mais la même expreſſion appliquée à une perſonne, ſignifie ſeulement que le ſeigneur a droit, excluſivement à tout autre, de la gouverner & de lui preſcrire des loix, tandis qu'en même temps il eſt ſoumis lui-même à pluſieurs obligations par rapport à cette même perſonne, & que d'ailleurs ſon pouvoir ſur elle eſt très-limité.

Quelques grandes injures qu'on ait reçues d'un homme, l'humanité ne permet pas, lorſqu'on s'eſt une fois réconcilié avec lui, de le réduire à une condition où il ne reſte aucune trace de l'égalité naturelle de tous les hommes ; & par conſéquent de le traiter comme une bête, dont on eſt le maître de diſpoſer à ſa fantaiſie. Les peuples qui ont traité les eſclaves comme un bien dont ils pouvoient diſpoſer à leur gré, n'ont été que des barbares.

Non ſeulement on ne peut avoir de droit de propriété proprement dit ſur les perſonnes ; mais de plus, il répugne à la raiſon, qu'un homme qui n'a point de pouvoir ſur ſa vie, puiſſe donner à un autre, ni de ſon propre conſentement, ni par aucune convention, le droit qu'il n'a pas lui-même. Il n'eſt donc pas vrai qu'un homme libre puiſſe ſe vendre. La vente ſuppoſe un prix ; l'eſclave ſe vendant, tous ſes biens entrent dans la propriété du maître. Ainſi le maître ne donneroit rien, & l'eſclave ne recevroit rien. Il auroit un pécule, dira-t-on, mais le pécule eſt acceſſoire à la perſonne. La liberté de chaque citoyen eſt une partie de la liberté publique : cette qualité, dans l'état populaire, eſt même une partie de la ſouveraineté. Si la liberté a un prix pour celui qui l'achete, elle eſt ſans prix pour celui qui la vend.

La loi civile, qui a permis aux hommes le partage des biens, n'a pu mettre au nombre des biens une partie des hommes qui doivent faire ce partage. La loi civile qui reſtitue ſur les contrats qui contiennent quelque léſion, ne peut s'empêcher de reſtituer contre un accord, qui contient la léſion la plus énorme de toutes. L'*eſclavage* n'eſt donc pas moins oppoſé au droit civil, qu'au droit naturel. Quelle loi civile pourroit empêcher un eſclave de ſe ſauver de la ſervitude, lui qui n'eſt point dans la ſociété, & que par conſéquent aucune loi civile ne concerne ? Il ne peut être retenu que par une loi de famille, par la loi du maître, c'eſt-à-dire, par la loi du plus fort.

Si l'*eſclavage* choque le droit naturel & le droit civil, il bleſſe auſſi les meilleures formes de gouvernement : il eſt contraire au gouvernement monarchique, où il eſt ſouverainement important de ne point abattre & de ne point avilir la nature humaine. Dans la démocratie, où tout le monde eſt égal, & dans l'ariſtocratie, où les loix doivent faire leurs efforts pour que tout le monde ſoit auſſi égal que la nature du gouvernement peut le permettre, des eſclaves ſont contre l'eſprit de la conſtitution ; ils ne ſerviroient qu'à donner aux citoyens une puiſſance & un luxe qu'ils ne doivent point avoir.

De plus, dans tout gouvernement & dans tout pays, quelque pénibles que ſoient les travaux que la ſociété y exige, on peut tout faire avec des hommes libres, en les encourageant par des récompenſes & des privileges, en proportionnant les travaux à leurs forces, ou en y ſuppléant par des machines que l'art invente & applique ſuivant les lieux & le beſoin. *Voyez* en les preuves dans M. de Monteſquieu.

Enfin nous pouvons ajouter encore avec cet illuſtre auteur, que l'*eſclavage* n'eſt utile ni au maître, ni à l'eſclave : à l'eſclave, parce qu'il ne peut rien faire par vertu ; au maître, parce qu'il contracte avec ſes eſclaves toutes ſortes de vices & de mauvaiſes habitudes, contraires aux loix de la ſociété; qu'il s'accoutume inſenſiblement à manquer à toutes les vertus morales ; qu'il devient fier, prompt, colere, dur, voluptueux, barbare.

Ainſi tout concourt à laiſſer à l'homme la dignité qui lui eſt naturelle. Tout nous crie qu'on ne peut lui ôter cette dignité naturelle, qui eſt la liberté : la regle du juſte n'eſt pas fondée ſur la puiſſance, mais ſur ce qui eſt conforme à la nature ; l'*eſclavage* n'eſt pas ſeulement un état humiliant pour celui qui le ſubit, mais pour l'humanité même qui eſt dégradée.

Les principes qu'on vient de poſer étant invincibles, il ne ſera pas difficile de démontrer que l'*eſclavage* ne peut jamais être coloré par aucun motif raiſonnable, ni par le droit de la guerre, comme le penſoient les juriſconſultes Romains ; ni par le droit d'acquiſition, ni par celui de la naiſſance, comme quelques modernes ont voulu nous le perſuader ; en un mot, rien au monde ne peut rendre l'*eſclavage* légitime.

Le droit de la guerre, a-t-on dit dans les ſiecles paſſés, autoriſe celui de l'*eſclavage*, il a voulu que les priſonniers fuſſent eſclaves, pour qu'on ne les tuât pas ; mais aujourd'hui on eſt déſabuſé de cette bonté, qui conſiſtoit à faire de ſon vaincu ſon eſclave, plutôt que de le maſſacrer. On a compris que cette prétendue charité n'eſt que celle d'un brigand, qui ſe glorifie d'avoir donné la vie à ceux qu'il n'a pas tués. Il n'y a plus dans le monde que les Tartares qui paſſent au fil de l'épée leurs priſonniers de guerre, & qui croient leur faire une grace, lorſqu'ils les vendent ou les diſtribuent à leurs ſoldats : chez tous les autres peuples, qui n'ont pas dépouillé tout ſentiment généreux, il n'eſt permis de tuer à la guerre, que dans le cas de néceſſité ; mais dès qu'un homme en a fait un autre priſonnier, on ne peut pas dire qu'il ait été dans la néceſſité de le tuer, puiſqu'il ne l'a pas tué. Tout le droit que la guerre peut donner ſur les captifs, eſt de s'aſſurer tellement de leurs perſonnes, qu'ils ſoient hors d'état de nuire.

L'acquiſition des eſclaves, par le moyen de l'argent, peut encore moins établir le droit d'*eſclavage*, parce que l'argent ou tout ce qu'il repréſente, ne peut donner le droit de dépouiller quelqu'un de ſa liberté. D'ailleurs, le trafic des eſclaves, pour en tirer un vil gain comme des bêtes brutes, répugne à notre religion : elle eſt venue pour effacer toutes les traces de la tyrannie.

L'*eſclavage* n'eſt certainement pas mieux fondé ſur la naiſſance ; ce prétendu droit tombe avec les deux autres; car ſi un homme n'a pu être acheté, ni ſe vendre, encore moins a-t-il pu vendre ſon enfant qui n'étoit pas né. Si un priſonnier de guerre n'a pu être réduit en ſervitude, encore moins ſes enfans. En vain objecteroit-on que ſi les enfans ſont conçus & mis au monde par une mere eſclave, le maître ne leur fait aucun tort de ſe les approprier, & de les réduire à la même condition ; parce que la mere n'ayant rien en propre, ſes enfans ne peuvent être nourris que des biens du maître, qui leur fournit les alimens & les autres choſes néceſſaires à la vie, avant qu'ils ſoient en état de le ſervir : ce ne ſont là que des idées frivoles.

S'il eſt abſurde qu'un homme ait ſur un autre homme un droit de propriété, à plus forte raiſon ne peut-il l'avoir ſur ſes enfans. De plus, la nature qui a donné du lait aux meres, a pourvu ſuffiſamment à leur nourriture, & le reſte de leur enfance eſt ſi près de l'âge où eſt en eux la plus grande capacité de ſe rendre utiles, qu'on ne pourroit pas dire que celui qui les nourriroit, pour être leur maître, donnât rien ; s'il a fourni quelque choſe pour l'entretien de l'enfant, l'objet eſt ſi modique, que tout homme, quelque médiocres que ſoient les facultés de ſon ame & de ſon corps, peut dans un petit nombre d'années gagner de quoi acquitter cette dette. Si l'*eſclavage* étoit fondé ſur la nourriture, il faudroit le réduire aux perſonnes incapables de gagner leur vie ; mais on ne veut pas de ces eſclaves-là.

Il ne ſauroit y avoir de juſtice dans la convention expreſſe ou tacite, par laquelle la mere eſclave aſſujettiroit les enfans qu'elle

mettroit au monde à la même condition dans laquelle elle eſt tombée, parce qu'elle ne peut ſtipuler pour ſes enfans.

On a dit, pour colorer ce prétexte de l'*eſclavage* des enfans, qu'ils ne ſeroient point au monde, ſi le maître avoit voulu uſer du droit que lui donne la guerre, de faire mourir leur mere; mais on a ſuppoſé ce qui eſt faux, que tous ceux qui ſont pris dans une guerre (fût-elle la plus juſte du monde), ſur-tout les femmes dont il s'agit, puiſſent être légitimement tués. *Eſprit des loix, liv. XV.*

C'étoit une prétention orgueilleuſe que celle des anciens Grecs, qui s'imaginoient que les barbares étant eſclaves par nature, (c'eſt ainſi qu'ils parloient), & les Grecs libres, il étoit juſte que les premiers obéiſſent aux derniers. Sur ce pié-là, il ſeroit facile de traiter de barbares tous les peuples, dont les mœurs & les coutumes ſeroient différentes des nôtres, & (ſans autre prétexte) de les attaquer pour les mettre ſous nos loix. Il n'y a que les préjugés de l'orgueil & de l'ignorance qui faſſent renoncer à l'humanité.

C'eſt donc aller directement contre le droit des gens & contre la nature, que de croire que la religion chrétienne donne à ceux qui la profeſſent, un droit de réduire en ſervitude ceux qui ne la profeſſent pas, pour travailler plus aiſément à ſa propagation. Ce fut pourtant cette maniere de penſer qui encouragea les deſtructeurs de l'Amérique dans leurs crimes; & ce n'eſt pas la ſeule fois que l'on ſe ſoit ſervi de la religion contre ſes propres maximes, qui nous apprennent que la qualité de prochain s'étend ſur tout l'univers.

Enfin, c'eſt ſe jouer des mots, ou plutôt ſe moquer, que d'écrire, comme a fait un de nos auteurs modernes, qu'il y a de la petiteſſe d'eſprit à imaginer que ce ſoit dégrader l'humanité que d'avoir des eſclaves, parce que la liberté dont chaque Européen croit jouir, n'eſt autre choſe que le pouvoir de rompre ſa chaîne, pour ſe donner un nouveau maître; comme ſi la chaîne d'un Européen étoit la même que celle d'un eſclave de nos colonies: on voit bien que cet auteur n'a jamais été mis en *eſclavage*.

Cependant n'y-at-il point de cas ni de lieux où l'*eſclavage* dérive de la nature des choſes? Je réponds, 1°. à cette queſtion qu'il n'y en a point; je réponds enſuite, avec M. de Monteſquieu, que s'il y a des pays où l'*eſclavage* paroiſſe fondé ſur une raiſon naturelle, ce ſont ceux où la chaleur énerve le corps, & affoiblit ſi fort le courage, que les hommes ne ſont portés à un devoir pénible que par la crainte du châtiment; dans ces pays-là, le maître étant auſſi lâche à l'egard de ſon prince, que ſon eſclave l'eſt à ſon égard, l'*eſclavage civil* y eſt encore accompagné de l'*eſclavage politique*.

Dans les gouvernemens arbitraires, on a une grande facilité à ſe vendre, parce que l'*eſclavage politique* y anéantit en quelque façon la liberté civile. A Achim, dit Dampiere, tout le monde cherche à ſe vendre: quelques-uns des principaux ſeigneurs n'ont pas moins de mille eſclaves, qui ſont des principaux marchands, qui ont auſſi beaucoup d'eſclaves ſous eux, & ceux-ci beaucoup d'autres; on en hérite, & on les fait trafiquer. Là, les hommes libres, trop foibles contre le gouvernement, cherchent à devenir les eſclaves de ceux qui tyranniſent le gouvernement.

Remarquez que dans les états deſpotiques, où l'on eſt déja ſous l'*eſclavage politique*, l'*eſclavage civil* eſt plus tolérable qu'ailleurs: chacun eſt aſſez content d'y avoir ſa ſubſiſtance & la vie: ainſi la condition de l'eſclave n'y eſt guere plus à charge que la condition de ſujet: ce ſont deux conditions qui ſe touchent; mais quoique dans ces pays-là l'*eſclavage* ſoit pour ainſi dire, fondé ſur une raiſon naturelle, il n'en eſt pas moins vrai que l'*eſclavage* eſt contre la nature.

Dans tous les états mahométans, la ſervitude eſt récompenſée par la pareſſe dont on fait jouir les eſclaves qui ſervent à la volupté. C'eſt cette pareſſe qui rend les ſerrails d'Orient des lieux de délices pour ceux même contre qui ils ſont faits. Des gens qui ne craignent que le travail, peuvent trouver leur bonheur dans ces lieux tranquilles; mais on voit que par-là on choque même le but de l'établiſſement de l'*eſclavage*. Ces dernieres réflexions ſont de l'*Eſprit des loix*.

Concluons que l'*eſclavage* fondé par la force, par la violence, & dans certains climats par excès de la ſervitude, ne peut ſe perpétuer dans l'univers que par les mêmes moyens. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ESCLAVAGE, *(Comm.)* On appelle ainſi en Angleterre un droit que l'on fait payer aux François, pour avoir permiſſion d'enlever certaines ſortes de marchandiſes, dont la vente appartient par privilege à quelques compagnies ou ſociétés de marchands Anglois. *Dictionn. de commerce & de Chambers.* (*G*)

ESCLAVAGE, *(Metteur-en-œuvre.)* eſt un demi-cercle de pierreries qui couvre la gorge, & ſe rejoint par chacune de ſes extrêmités au collier, à peu près au deſſous des deux oreilles. L'*eſclavage* eſt tantôt ſimple, tantôt double; ce qui fait qu'on dit *rang d'eſclavage.*

ESCLAVE, *(Juriſpr.)* eſt celui qui eſt privé de la liberté, & qui eſt ſous la puiſſance d'un maître.

Suivant le droit naturel, tous les hommes naiſſent libres; l'état de ſervitude perſonnelle eſt une invention du droit des gens. *Voyez* ESCLAVE.

Quelques-uns prétendent que les Lacédémoniens furent les premiers qui firent des *eſclaves;* d'autres attribuent cela aux Aſſyriens, leſquels en effet furent les premiers qui firent la guerre, d'où eſt venue la ſervitude; car les premiers *eſclaves* furent les priſonniers pris en guerre. Les vainqueurs ayant le droit de les tuer, préférerent de leur conſerver la vie, d'où on les appella *ſervi quaſi ſervati;* ce qui devint en uſage chez tous les peuples qui avoient quelques ſentimens d'humanité; c'eſt pourquoi les loix diſent que la ſervitude a été introduite pour le bien public.

Les Egyptiens, les Grecs avoient des *eſclaves;* il y en avoit auſſi chez les Romains, ils inventerent même pluſieurs façons nouvelles d'en acquérir, & firent beaucoup de loix pour régler leur état.

Ceux que les Romains avoient pris en guerre, étoient appellés *mancipia quaſi manu capta;* on faiſoit cependant une différence de ceux, qui, après avoir mis bas les armes, ſe rendoient au peuple Romain; on ne les mettoit point dans l'eſclavage, ils étoient maintenus dans tous leurs privileges, & demeuroient libres; on les faiſoit ſeulement paſſer ſous le joug pour marquer qu'ils étoient ſoumis à la puiſſance Romaine: on les appelloit *deditii, quia ſe dederant;* au lieu que ceux qui étoient pris les armes à la main ou dans quelque ſiege, devenoient vraiment *eſclaves.*

Les Romains en achetoient auſſi du butin fait ſur les ennemis, & de la part réſervée pour le public, ou de ceux qui les avoient pris en guerre, ou des marchands qui en faiſoient trafic, & les vendoient dans les marchés.

Il y avoit auſſi des hommes libres qui ſe vendoient eux-mêmes. Les mineurs étoient reſtitués contre ces ventes, les majeurs ne l'étoient pas. Cette ſervitude volontaire fut introduite par un décret du ſénat du temps de l'empereur Claude, & abrogée par Léon le Sage par ſa novelle 44.

Les enfans nés d'une femme *eſclave* étoient auſſi *eſclaves* par la naiſſance, ſuivant la maxime du droit Romain, *partus ſequitur ventrem.*

Enfin, la peine de ceux qui s'étoient rendus indignes de la liberté, étoit de tomber dans l'eſclavage; ce qui arrivoit à tous ceux qui avoient commis quelque action déshonorante & odieuſe, tels que ceux qui s'étoient ſouſtraits au dénombrement, ceux qui avoient déſerté en temps de guerre, les affranchis qui étoient ingrats envers leur patron. Lorſqu'un criminel étoit condamné à quelque peine capitale, la peine étoit ſouvent commuée en celle de l'eſclavage. Les femmes libres qui étoient devenues amoureuſes d'un *eſclave*, participoient auſſi à ſa condition; mais Juſtinien abolit cette peine.

Quoique les *eſclaves* fuſſent tous de même condition, on les diſtinguoit cependant par différens titres, ſelon l'emploi qu'ils avoient chez leur maître.

Ainſi *ſervi actores* étoient les intendans & économes des familles.

Ad manum, celui qui étoit propre à tout & employé à toutes ſortes d'uſages.

Ad limina cuſtos, celui qui gardoit l'entrée de la maiſon. *Voyez* ci-après *Atrienſis.*

Admiſſionales, ceux qui introduiſoient chez les princes.

Adſcriptii ou *glebæ adſcripti*, ceux qui étoient attachés à la culture d'une certaine terre, tellement qu'ils ne pouvoient être vendus qu'avec cette terre.

Ad veſtem, celui qui avoit ſoin des habits de la garde-robe.

A manu ou *amanuenſis*, le ſecretaire.

Analectæ, ceux qui avoient ſoin de ramaſſer ce qui étoit tombé d'un feſtin, & de balayer la ſalle où l'on mangeoit.

Ante-ambulones, ceux qui conduiſoient leurs maîtres pour leur faire faire place.

Aquarii, les porteurs d'eau.

Arcarii, ceux qui gardoient la caiſſe des marchands & banquiers.

Atrienſis, celui qui gardoit l'*atrium* de la maiſon où l'on voyoit les images de cire des ancêtres d'une famille & les meubles; on donnoit auſſi ce nom au concierge ou garde-meubles.

Aucupes, ceux qui chaſſoient aux oiſeaux.

Balneatores, les baigneurs. Voyez *Unctores*.

Calatores, ceux qui convoquoient les aſſemblées du peuple par curies & par centuries, ou les autres aſſemblées des prêtres & des pontifes.

Calculatores, calculateurs qui ſervoient pour compter de petites pierres au lieu de jetons.

Capſarii, ceux qui gardoient dans les bains les habits de ceux qui ſe baignoient. On donnoit auſſi ce nom à ceux qui ſuivoient les enfans de qualité allant aux lieux des exercices, & qui portoient leurs livres; à ceux qui tenoient la caiſſe des marchands & banquiers; enfin à ceux qui faiſoient des caiſſes & des coffres à mettre de l'argent. Voyez *Arcarii*.

Cellarius, celui qui avoit ſoin du cellier & de la dépenſe.

Cubicularius, celui qui étoit à la chambre du prince, un valet-de-chambre.

Curſores, couriers, ceux qui portoient des nouvelles.

Diſpenſator, celui qui faiſoit la dépenſe d'une famille, qui achetoit & payoit tout.

Emiſſarii, maquignons de maîtreſſes & de chevaux, ou émiſſaires qui cherchoient à découvrir quelque fait caché.

Ab ephemeride, celui qui avoit ſoin de conſulter le calendrier Romain, & d'avertir ſon maître du jour des calendes, des nones, & des ides.

Ab epiſtolis, celui qui écrivoit ſous ſon maître les lettres qu'il lui dictoit, & ſervoit de ſecretaire.

Fornacator, qui allumoit le fourneau des bains.

Janitores, portiers qui gardoient la porte pour l'ouvrir & la fermer.

Lecticarii, ceux qui portoient la litiere de leur maître, & ceux qui faiſoient des litieres.

Liætarii, ceux qui avoient ſoin des ſalles deſtinées à manger en été.

Librarii, qui tranſcrivoient les livres en notes abrégées.

Medici, ceux qui ſavoient & pratiquoient la médecine.

Miniſtri ad ea quæ ſunt quietis, ceux qui faiſoient faire ſilence. Voyez *Silentiarii*.

Molitores, ceux qui battoient le bled pour en tirer la farine avant l'uſage des moulins.

Negociatores, ceux qui trafiquoient & négocioient.

Nomenclatores ou *nomenculatores*, ceux qui accompagnoient leurs maîtres & leur diſoient les noms de ceux qui paſſoient.

Nutritii, ceux qui avoient ſoin de nourrir & élever les enfans.

Obſonatores, ceux qui alloient à la proviſion, qui achetoient des vivres.

Oſtiarii, les portiers. Voyez *Janitores*.

Paſtores, bergers.

A pedibus, valet-de-pié.

Peniculi, qui avoient ſoin de nettoyer la table avec une éponge.

Piſtores, ceux qui faiſoient le pain.

Pocillatores ou *ad ſcyathos*, les échanſons, ceux qui verſoient à boire.

Pœnæ, c'étoit un criminel qui étoit condamné aux mines.

Pollinctor, celui qui avoit ſoin de laver, d'oindre & d'ajuſter les corps des défunts.

Prægуſtator, qui faiſoit l'eſſai du vin en ſervant ſon maître.

Procurator,

Procurator, qui avoit le ſoin des affaires de ſon maître.

Sacculatii, ceux qui enlevoient d'un ſac l'argent par des tours d'adreſſe.

Saltuarii, gardes bois.

Salutigeri, ceux qui alloient ſouhaiter le bon jour de la part de leurs maîtres.

Scoparii, les balayeurs, ceux qui avoient ſoin de nettoyer les latrines & les baſſins des chaiſes percées.

Ad ſcyathos. Voyez *Pocillatores.*

Silentiarii, ceux qui faiſoient faire ſilence parmi les autres *eſclaves.*

Structores, qui ſervoient & rangeoient les plats ſur table.

Venatores, qui chaſſoient pour le maître.

Ad veſtem ou *à veſte*, valets de garde-robe.

Veſtipici, ceux qui gardoient les habits, valets de garde-robe.

Villicus, qui avoit ſoin du bien de campagne.

Vividarii, qui avoient ſoin des vergers & boulingrins.

Vocatores, qui alloient convier à manger, les ſemoneurs.

Unctores, ceux qui oignoient avec des huiles de ſenteur les corps de ceux qui s'étoient baignés.

Les *eſclaves* n'étoient point mis au rang des perſonnes, on ne les regardoit que comme des biens. Ils ne participoient point aux droits de la ſociété; tout ce qu'ils acquéroient tournoit au profit de leur maître; ils pouvoient faire ſa condition meilleure, mais non pas l'engager à ſon détriment: ils ne pouvoient contracter mariage ni aucune autre obligation civile; mais quand ils promettoient quelque choſe, ils étoient obligés naturellement; ils étoient auſſi obligés par leurs délits, ils ne pouvoient faire aucune diſpoſition à cauſe de mort, ni être inſtitués héritiers, ni être témoins dans aucun acte, ils ne pouvoient accuſer leur maître ni l'actionner en juſtice.

Par l'ancien droit Romain, les maîtres avoient droit arbitraire de vie & mort ſur leurs *eſclaves*, la plupart des autres nations n'en uſoient pas ainſi; cette ſévérité fut adoucie par les loix des empereurs, & Adrien décerna la peine de mort contre ceux qui tueroient leurs *eſclaves* ſans raiſon; & même lorſque le maître uſoit trop cruellement du droit de correction qu'il avoit ſur ſon *eſclave*, on l'obligeoit de le vendre.

Le commerce des *eſclaves* & de leurs enfans fut toujours permis à Rome; ceux qui vendoient un *eſclave* étoient obligés de le garantir & d'expoſer ſes défauts corporels auſſi-bien que ceux de ſon caractere: il fut même ordonné par les édiles, que quand on meneroit un *eſclave* au marché pour le vendre, on lui attacheroit un écriteau ſur lequel toutes ſes bonnes & mauvaiſes qualités étoient marquées; à l'égard de ceux qui venoient des pays étrangers, comme on ne les connoiſſoit pas aſſez pour les garantir, on les expoſoit piés & mains liés dans le marché; ce qui annonçoit que le maître ne ſe rendoit point garant de leurs bonnes ou mauvaiſes qualités.

L'affranchiſſement ou manumiſſion étoit ordinairement la récompenſe des *eſclaves* dont les maîtres étoient les plus ſatisfaits. Il ſe faiſoit de trois manieres: ſavoir, *manumiſſio per vindictam*, lorſque le maître préſentoit ſon *eſclave* au magiſtrat; depuis Conſtantin ces ſortes d'affranchiſſemens ſe firent dans les égliſes: ou bien *manumiſſio per epiſtolam & inter amicos*, lorſque le maître l'affranchiſſoit dans un repas qu'il donnoit à ſes amis; enfin *manumiſſio per teſtamentum*, celle qui étoit faite par teſtament: l'effet de tous ces différens affranchiſſemens étoit de donner à l'*eſclave* la liberté.

La loi *fuſia caninia* avoit reſtreint le nombre d'*eſclaves* qu'on pouvoit affranchir par teſtament, & vouloit qu'ils fuſſent déſignés par leur nom propre; mais cette loi fut abrogée par Juſtinien en faveur de la liberté.

L'eſclavage n'ayant point été aboli par la loi de l'évangile, la coutume d'avoir des *eſclaves* a duré encore long-temps depuis le chriſtianiſme, tant chez les Romains que chez pluſieurs autres nations; il y a encore des pays où les *eſclaves* ſont communs, comme en Pologne, où les payſans ſont naturellement *eſclaves* des gentilshommes.

En France, il y avoit auſſi autrefois des *eſclaves* de même que chez les Romains; ce qui vint de ce que les Francs laiſſerent vivre les Gaulois & les Romains ſuivant leurs loix & leurs coutumes.

Childebert ordonna en 154, que l'on ne passât point en débauches les nuits des vigiles de pâque, noël, & autres fêtes, à peine contre les contrevenans de condition servile de cent coups de verge.

Outre les véritables *esclaves*, il y avoit en France beaucoup de serfs, qui tenoient un état mitoyen entre la servitude Romaine & la liberté. Louis-le-Gros affranchit tous ceux qui étoient dans les terres de son domaine, & il obligea peu à peu les seigneurs de faire la même chose dans leurs terres. S. Louis & ses successeurs abolirent aussi autant qu'ils purent toutes les servitudes personnelles. Il y a pourtant encore des serfs de main-morte dans quelques coutumes, qui sont en quelque sorte *esclaves*. *Voyez* SERFS.

Il y avoit même encore quelques *esclaves* en France dans le xiij siecle; en effet, Philippe-le-Bel, en 1296, donna à Charles de France son frere, comte de Valois, un juif de Pontoise, & il paya 300 livres à Pierre de Chambly pour un juif qu'il avoit acheté de lui.

Mais présentement en France toutes personnes sont libres, & si-tôt qu'un *esclave* y entre, en se faisant baptiser il acquiert sa liberté; ce qui n'est établi par aucune loi, mais par un long usage qui a acquis force de loi.

Il ne reste plus d'*esclaves* proprement dits dans les pays de la domination de France, que dans les isles Françoises de l'Amérique: l'édit du mois de mars 1685, appellé communément le *code noir*, contient plusieurs réglemens par rapport aux negres que l'on tient *esclaves* dans ces isles.

Cet édit ordonne que tous les *esclaves* qui seront dans les isles Francoises seront baptisés, instruits dans la religion catholique, apostolique & Romaine: il est enjoint aux maîtres qui acheteront des negres nouvellement arrivés, d'en avertir dans huitaine les gouverneurs & intendans des isles, qui donneront les ordres pour les faire instruire & baptiser dans le temps convenable.

Les maîtres ne doivent point permettre ni souffrir que les *esclaves* fassent aucun exercice public ni assemblée, pour aucune autre religion.

On ne doit prépose à la direction des negres que des commandeurs faisant profession de la religion catholique, à peine de confiscation des negres contre les maîtres qui les auroient prépose, & de punition arbitraire contre les commandeurs qui auroient accepté cette charge.

Il est défendu aux religionnaires d'apporter aucun trouble à leurs *esclaves* dans l'exercice de la religion catholique, à peine de punition exemplaire.

Il est pareillement défendu de faire travailler les *esclaves* les dimanches & fêtes, depuis l'heure de minuit jusqu'au minuit suivant, soit à la culture de la terre, à la manufacture des sucres, ou autres ouvrages, à peine d'amende & de punition arbitraire contre les maîtres, & de confiscation tant des sucres que des esclaves qui seront surpris dans le travail.

On ne doit pas non plus tenir ces jours-là le marché des negres, sur pareilles peines, & d'amende arbitraire contre les marchands.

Les hommes libres qui ont un ou plusieurs enfans de leur concubinage avec leurs *esclaves*, & les maîtres qui l'ont souffert, sont condamnés chacun à une amende de 2000 livres de sucre; & si c'est le maître de l'*esclave*, il est en outre privé de l'*esclave* & des enfans; elle & eux sont confisqués au profit de l'hôpital, sans pouvoir jamais être affranchis. Ces peines n'ont cependant point lieu lorsque le maître n'étant point marié à une autre, épouse en face d'église son *esclave*, laquelle est affranchie par ce moyen & les enfans rendus libres & légitimes.

Toutes les formalités prescrites par les ordonnances sont nécessaires pour le mariage des *esclaves*, excepté le consentement des peres & meres de l'*esclave*; celui du maître suffit. Les curés ne doivent point marier des *esclaves* sans qu'on leur fasse apparoir de ce consentement. Il est aussi défendu aux maîtres d'user d'aucune contrainte sur leurs *esclaves* pour les marier contre leur gré.

Les enfans qui naissent d'un mariage entre *esclaves* sont aussi *esclaves*, & appar-

tiennent aux maîtres des femmes *eſclaves*, & non à ceux de leur mari, ſi le mari & la femme ont des maîtres différens.

Lorſqu'un *eſclave* épouſe une femme libre, les enfans tant mâles que femelles ſuivent la condition de leur mere, & ſont libres comme elle, nonobſtant la ſervitude de leur pere; & ſi le pere eſt libre & la mere *eſclave*, les enfans ſont pareillement *eſclaves*.

Les maîtres doivent faire inhumer dans les cimetieres deſtinés à cet effet les *eſclaves* baptiſés. Ceux qui décedent ſans avoir reçu le baptême, ſont inhumés dans quelque champ voiſin du lieu où ils ſont décédés.

Les *eſclaves* ne peuvent porter aucunes armes offenſives, ni de gros bâtons, à peine du fouet & de confiſcation des armes au profit de celui qui les en trouvera ſaiſis; à l'exception de ceux qui ſont envoyés à la chaſſe par leurs maîtres, & qui ſont porteurs de leur billet ou marque connue.

Il eſt défendu aux *eſclaves* de différens maîtres de s'attrouper, ſoit le jour ou la nuit, ſous prétexte de noces ou autrement, ſoit chez un de leurs maîtres ou ailleurs, encore moins dans les grands chemins ou lieux écartés, à peine de punition corporelle, qui ne peut être moindre que du fouet, & de la fleur de lis; & en cas de fréquentes récidives & autres circonſtances aggravantes, ils peuvent être punis de mort.

Les maîtres convaincus d'avoir permis ou toléré telles aſſemblées, compoſées d'autres *eſclaves* que de ceux qui leur appartiennent, ſont condamnés en leur propre & privé nom à réparer tout le dommage qui aura été fait à leurs voiſins à l'occaſion de ces aſſemblées, en dix écus d'amende pour la premiere fois, & au double en cas de récidive.

Il eſt défendu aux *eſclaves* de vendre des cannes de ſucre pour quelque cauſe ou occaſion que ce ſoit, même avec la permiſſion de leur maître, à peine du fouet contre l'*eſclave*, de dix livres contre le maître qui l'aura permis, & pareille amende contre l'acheteur.

Ils ne peuvent auſſi expoſer en vente au marché, ni porter dans les maiſons pour vendre, aucunes denrées, fruits, légumes, bois, herbes, beſtiaux de leurs manufactures, ſans permiſſion expreſſe de leurs maîtres, par un billet ou par des marques connues, à peine de revendication des choſes ainſi vendues ſans reſtitution du prix par le maître, & de ſix livres d'amende à ſon profit contre l'acheteur. Il doit y avoir dans chaque marché deux perſonnes prépoſées pour tenir la main à cette diſpoſition.

Les maîtres ſont tenus de fournir chaque ſemaine à leurs *eſclaves*, âgés de dix ans & au deſſus, pour leur nourriture, deux pots & demi, meſure de pays, de farine de Magnoc, ou trois caſſaves peſant deux livres & demie chacun au moins, ou choſes équivalentes, avec deux livres de bœuf ſalé, ou trois livres de poiſſon, au autres choſes à proportion; & aux enfans depuis qu'ils ſont ſevrés juſqu'à l'âge de dix ans, on doit fournir la moitié des mêmes vivres.

Il eſt défendu aux maîtres de donner aux *eſclaves* de l'eau-de-vie de canne guildent, pour tenir lieu de ces vivres, ni de ſe décharger de la nourriture de leurs *eſclaves*, en leur permettant de travailler certain jour de la ſemaine pour leur compte particulier.

Chaque *eſclave* doit avoir par an deux habits de toile, ou quatre aunes de toile au gré du maître.

Les *eſclaves* qui ne ſont point nourris, vêtus & entretenus par leur maître, ſelon le réglement, peuvent en donner avis au procureur du roi, & mettre leurs mémoires entre ſes mains, ſur leſquels & même d'office les maîtres peuvent être pourſuivis à ſa requête & ſans frais. La même choſe doit être obſervée pour les crieries & traitemens inhumains des *eſclaves*.

Ceux qui deviennent infirmes par vieilleſſe, maladie, ou autrement, ſoit que la maladie ſoit incurable ou non, doivent être nourris & entretenus par leur maître; & en cas qu'il les eût abandonnés, les *eſclaves* ſont adjugés à l'hôpital, auquel les maîtres ſont condamnés de payer ſix ſous par jour pour chaque *eſclave* pour ſa nourriture & entretien.

Les *eſclaves* ne peuvent rien avoir qui ne ſoit à leur maître; & tout ce qui leur vient

par induſtrie ou par la libéralité d'autres perſonnes ou autrement, eſt acquis en pleine propriété à leur maître, ſans que les enfans des *eſclaves*, leurs pere & mere, leurs parens, & tous autres libres ou *eſclaves*, puiſſent rien prétendre par ſucceſſion, diſpoſition entre-vifs, ou à cauſe de mort; leſquelles diſpoſitions ſont nulles, enſemble toutes promeſſes & obligations qu'ils auroient faites, comme étant faites par gens incapables de diſpoſer & de contracter de leur chef.

Les maîtres ſont néanmoins tenus de ce que les *eſclaves* ont fait par leur ordre, & de ce qu'ils ont géré & négocié dans la boutique, & pour le commerce auquel le maître les a prépoſés; mais le maître n'eſt tenu que juſqu'à concurrence de ce qui a tourné à ſon profit. Le pécule que le maître a permis à ſon *eſclave*, en eſt tenu après que le maître en a déduit par préférence ce qui peut lui en être dû, à moins que le pécule ne conſiſtât en tout ou partie en marchandiſes, dont les *eſclaves* auroient permiſſion de faire trafic à part: le maître y viendroit par contribution avec les autres créanciers.

On ne peut pourvoir un *eſclave* d'aucun office ni commiſſion ayant quelque fonction publique, ni les conſtituer à gens pour autres que leur maître: ils ne peuvent être arbitres; & ſi on les entend comme témoins, leur dépoſition ne ſert que de mémoire, ſans qu'on en puiſſe tirer aucune préſomption, ni conjecture, ni adminicule de preuve: ils ne peuvent eſter en jugement en matiere civile, ſoit en demandant ou défendant, ni être partie civile en matiere criminelle.

On peut les pourſuivre criminellement ſans qu'il ſoit beſoin de rendre le maître partie, ſinon en cas de complicité.

L'*eſclave* qui frappe ſon maître, ou la femme de ſon maître, ſa maîtreſſe, ou leurs enfans, avec effuſion de ſang, ou au viſage, eſt puni de mort. Les autres excès commis ſur des perſonnes libres, les vols, ſont auſſi punis ſévérement, même de mort s'il y échet.

En cas de vol ou autre dommage cauſé par l'*eſclave*, outre la peine corporelle qu'il ſubit, le maître doit en ſon nom réparer le dommage, ſi mieux il n'aime abandonner l'*eſclave*; ce qu'il doit opter dans trois jours.

Un *eſclave* qui a été en fuite pendant un mois, à compter du jour que ſon maître l'a dénoncé en juſtice, a les oreilles coupées & eſt marqué d'une fleur de lis ſur l'épaule; la ſeconde fois il eſt marqué de même, & on lui coupe le jarret; la troiſieme fois il eſt puni de mort.

Les affranchis qui donnent retraite aux *eſclaves* fugitifs, ſont condamnés par corps envers leur maître en l'amende de 300 liv. de ſucre pour chaque jour de rétention.

L'*eſclave* que l'on punit de mort ſur la dénonciation de ſon maître, non complice du crime, eſt eſtimé avant l'exécution par deux perſonnes nommées par le juge, & le prix de l'eſtimation eſt payé au maître, à l'effet de quoi il eſt impoſé par l'intendant ſur chaque tête de negre payant droit.

Il eſt permis aux maîtres, lorſque leurs *eſclaves* l'ont mérité, de les faire enchaîner, de les faire battre de verges ou de cordes; mais ils ne peuvent leur donner la torture, ni leur faire aucune mutilation de membre, à peine de confiſcation des *eſclaves*. Si un maître ou un commandeur tue un *eſclave* à lui ſoumis, il doit être pourſuivi criminellement; mais s'il y a lieu de l'abſoudre, il n'eſt pas beſoin pour cela de lettres de grace.

Les *eſclaves* ſont meubles, & comme tels entrent en communauté; ils n'ont point de ſuite par hypotheque, ſe partagent également entre les héritiers, ſans préciput ni droit d'aineſſe; ils ne ſont point ſujets au douaire coutumier, ni aux retraits féodal & lignager, aux droits ſeigneuriaux, aux formalités des décrets, ni au retranchement des quatre quints: on peut cependant les ſtipuler propres à ſoi, & aux ſiens de ſon côté & ligne.

Dans la ſaiſie des *eſclaves*, on ſuit les mêmes regles que pour les autres ſaiſies mobilieres; il faut ſeulement obſerver que l'on ne peut ſaiſir & vendre le mari & la femme, & leurs enfans impuberes, s'ils ſont tous ſous la puiſſance du même maître. On doit obſerver la même choſe dans les ventes volontaires.

Les *eſclaves* âgés de 14 ans & au deſſus

juſqu'à 60, travaillant actuellement dans les ſucreries, indigoteries & habitations, ne peuvent être ſaiſis pour dettes, ſinon pour ce qui ſera dû ſur le prix de leur achat, ou que la ſucrerie, indigoterie, ou habitation, ſoit ſaiſie réellement, les *eſclaves* de cette qualité étant compris dans la ſaiſie réelle.

Les enfans nés des *eſclaves* depuis le bail judiciaire, n'appartiennent point au fermier, mais à la partie ſaiſie, & ſont ajoutés à la ſaiſie réelle. On ne diſtingue point dans l'ordre le prix des *eſclaves* de celui du fonds; mais les droits ſeigneuriaux ne ſont payés qu'à proportion du fonds.

Les lignagers & ſeigneurs féodaux ne peuvent retirer les fonds décrétés, ſans retirer les *eſclaves* vendus avec le fonds.

Les gardiens nobles & bourgeois, uſufruitiers, amodiateurs & autres, jouiſſant des fonds auxquels ſont attachés des *eſclaves* qui travaillent, doivent gouverner ces *eſclaves* comme bons peres de famille, ſans qu'ils ſoient tenus, après leur adminiſtration, de rendre le prix de ceux qui ſont décédés ou diminués par maladie, vieilleſſe, ou autrement, ſans leur faute. Ils ne peuvent auſſi leur retenir comme fruits les enfans nés des *eſclaves* durant leur adminiſtration, leſquels doivent être rendus au propriétaire.

L'édit de 1685 permettoit aux maîtres âgés de 20 ans, d'affranchir leurs *eſclaves* par acte entre-vifs, ou à cauſe de mort, ſans être obligés d'en rendre raiſon, & ſans avis de parens. Mais la déclaration du 15 décembre 1723 défend aux mineurs, quoiqu'émancipés, de diſpoſer des negres qui ſervent à exploiter leurs habitations, juſqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 25 ans accomplis, ſans néanmoins que les negres ceſſent d'être réputés meubles par rapport à tous autres effets.

Les enfans d'*eſclaves* qui ſont nommés légataires univerſels par leur maître, ou nommés exécuteurs de ſon teſtament, ou tuteurs de ſes enfans, ſont réputés affranchis.

Ceux qui ſont affranchis ſont réputés régnicoles, ſans qu'ils aient beſoin de lettres de naturalité.

Les affranchis ſont obligés de porter un reſpect ſingulier à leurs anciens maîtres, à leurs veuves & à leurs enfans; en ſorte que l'injure qu'ils leur font eſt punie plus griévement que ſi elle étoit faite à une autre perſonne: du reſte, les anciens maîtres ne peuvent prétendre d'eux aucun ſervice ni droit ſur leurs perſonnes & biens, ni ſur leur ſucceſſion.

Enfin, l'édit accorde aux affranchis les mêmes droits, privileges & immunités dont jouiſſent les perſonnes nées libres.

L'édit du mois d'octobre 1716, en confirmant celui de 1685, ordonne que lorſqu'un maître voudra amener en France un *eſclave* negre, ſoit pour le fortifier dans notre religion, ſoit pour lui faire apprendre quelque art ou métier, il en obtiendra la permiſſion du gouverneur ou commandant; qu'il la fera enrégiſtrer au greffe de la juriſdiction du lieu de ſa réſidence avant ſon départ, & en celui de l'amirauté du lieu du débarquement, huitaine après l'arrivée en France. La même choſe doit être obſervée lorſque les maîtres envoient leurs *eſclaves* en France; & au moyen de ces formalités, les *eſclaves* ne pourront prétendre avoir acquis leur liberté ſous prétexte de leur arrivée en France, & ſont tenus de retourner dans les colonies quand leurs maîtres jugent à propos.

Il eſt auſſi défendu à toutes perſonnes d'enlever ni de ſouſtraire en France les *eſclaves* negres de la puiſſance de leurs maîtres, à peine de répondre de la valeur, & de 1000 livres d'amende pour chaque contravention.

Les *eſclaves* negres de l'un & de l'autre ſexe, amenés ou envoyés en France, ne peuvent s'y marier ſans le conſentement de leurs maîtres; & en vertu de ce conſentement, les *eſclaves* deviennent libres.

Pendant le ſéjour des *eſclaves* en France, tout ce qu'ils peuvent acquérir par leur induſtrie ou par leur profeſſion, en attendant qu'ils ſoient renvoyés dans les colonies, appartient à leurs maîtres, à la charge par ceux-ci de les nourrir & entretenir.

Si le maître qui a amené ou envoyé des *eſclaves* en France vient à mourir, les *eſclaves* reſtent ſous la puiſſance des héritiers du maître décédé, leſquels doivent ren-

voyer les *eſclaves* dans les colonies, avec les autres biens de la ſucceſſion, conformément à l'édit du mois de mars 1685; à moins que le maître décédé ne leur eût accordé la liberté par teſtament ou autrement; auquel cas les *eſclaves* ſeroient libres.

Les *eſclaves* venant à décéder en France, leur pécule, ſi aucun y a, appartient à leur maître.

Il n'eſt pas permis aux maîtres de vendre ni d'échanger leurs *eſclaves* en France; ils doivent les renvoyer dans les colonies pour y être négociés & employés, ſuivant l'édit de 1685.

Les *eſclaves* negres étant ſous la puiſſance de leur maître en France, ne peuvent eſter en jugement en matiere civile, que ſous l'autorité de leurs maîtres.

Il eſt défendu aux créanciers du maître de ſaiſir les *eſclaves* en France pour le paiement de leur dû; ſauf à eux à les faire ſaiſir dans les colonies, en la forme preſcrite par l'édit de 1685.

En cas que quelques *eſclaves* quittent les colonies ſans la permiſſion de leurs maîtres, & qu'ils ſe retirent en France, ils ne peuvent prétendre avoir acquis leur liberté; & il eſt permis à leurs maîtres de les réclamer par-tout où ils pourront s'être retirés, & de les renvoyer dans les colonies: il eſt même enjoint aux officiers des amirautés & autres qu'il appartiendra, de prêter main-forte aux maîtres pour faire arrêter les *eſclaves*.

Les habitans des colonies qui étant venus en France s'y établiſſent, & veulent vendre leurs habitations, ſont tenus dans un an du jour de la vente, & qu'ils auront ceſſé d'être colons, de renvoyer dans les colonies les *eſclaves* negres de l'un & de l'autre ſexe, qu'ils ont amenés ou envoyés dans le royaume. La même choſe doit être obſervée par les officiers, un an après qu'ils ne ſeront plus employés dans les colonies; & faute par les maîtres ou officiers de renvoyer ainſi leurs *eſclaves*, ils ſeront libres.

Voyez, au *digeſte*, les titres *de ſervo corrupto; de ſervis exportandis*, &c. *de fugitivis*; & au code *de ſervis & colonis*, *ſi ſervus exportandus veneat; ſi mancipium ita fuerit alienatum*, &c. *ſi mancipium ita venierit*, &c. *de furtis & ſervo corrupto; ſi ſervus extraneo ſe emi mandaverit; de ſervis reipublicæ manumittendis; de ſervo pignori dato manumiſſo*, & les *novelles de* Léon, *9, 10, 11, 100 & 101. Voyez auſſi* AFFRANCHISSEMENT, MANUMISSION, SERF, SERVITEUR. *(A)*.

* ESCLAVES, *(Mythologie.)* Hercule en étoit le dieu tutélaire. Hérodote dit que le temple que les Egyptiens lui avoient élevé, étoit un aſyle pour les *eſclaves*.

ESCLAVON, ſ. m. *(Hiſtoire moderne.)* *ou* LANGUE ESCLAVONNE, eſt la langue des Sclaves, anciens peuples de la Scythie Européenne, qui, vers l'année 518, quitterent leur pays, ravagerent la Grece, fonderent des royaumes dans la Pologne & la Moravie, & enfin s'établirent dans l'Illyrie, qui prit d'eux le nom de *Sclavonia*. *Voyez* LANGUE.

L'*Eſclavon* paſſe pour être, après l'Arabe, la langue la plus répandue depuis la mer Adriatique juſqu'à la mer du Nord, & depuis la mer Caſpienne juſqu'à la mer Baltique. Cette langue eſt, dit-on, commune à un grand nombre de peuples différens, qui deſcendent tous des anciens Sclaves; ſavoir, les Polonois, les Moſcovites, les Bulgares, les Carinthiens, les Bohémiens, les Hongrois, les Pruſſiens, les peuples de Souabe: cependant chacun de ces peuples a ſon dialecte particulier; & l'*Eſclavon* eſt ſeulement la langue mere de tous ces idiomes particuliers, comme du Polonois, du Ruſſien, du Hongrois, *&c.*

Suivant une chronique latine *de Sclavis*, compoſée par Helmod, prêtre de Boſow, & par Arnould, abbé de Lubec, & corrigée par M. Leibnitz, il paroît que les Sclaves habitoient autrefois les côtes de la mer Baltique, & que ces peuples ſe diviſoient en Orientaux & Occidentaux: dans cette derniere claſſe étoient les Ruſſiens, les Polonois, les Bohémiens, *&c.* & dans la premiere étoient les Vandales.

Dom Maur-Orbini Roſer, de l'ordre de Malthe, dans ſon hiſtoire Italienne des Sclaves, intitulée *il regno de gli Slavi*, imprimée en 1601, prétend que ces peuples étoient originaires de Finlande en Scandinavie. Laurent Pribero de Dalmatie

ſoutient, dans un diſcours ſur l'origine des Sclaves, que ces peuples venoient de Thrace, qu'ils étoient les mêmes que les Thraces, & deſcendoient de Thiras, ſeptieme fils de Japhet. Théod. Policarpowitz, dans un dictionnaire Grec, Latin & *Eſclavon*, imprimé à Moſcow en 1704, remarque que le mot *ſclava*, d'où eſt formé *eſclavon*, ſignifie en cette langue *gloire. Chambers. (G)*

ESCLAVONIE, *(Géogr.)* pays d'Europe, qu'il faut diſtinguer en ancienne & nouvelle *Eſclavonie*. L'ancienne *Eſclavonie*, comprenoit toute l'Illyrie : la nouvelle eſt ſituée entre la Sawe, la Drave & le Danube : elle a ce dernier fleuve à l'orient, & la Stirie à l'occident : ſa longueur depuis la ville de Koptanitz, juſqu'à la jonction de la Sawe & du Danube, eſt d'environ cinquante milles d'Allemagne, & ſa largeur de douze, depuis la Drave juſqu'à la Sawe.

On diviſe cette nouvelle *Eſclavonie* en ſix comtés ; qui ſont ceux de Poſega, d'Agram, de Sainte-Croix, de Waradin, de Walpon & de Sirmich.

Ce pays qui eut autrefois ſes rois particuliers, appartient aujourd'hui à la maiſon d'Autriche. (+)

ESCOCHER, v. act. *(Boul.)* c'eſt un terme particuliérement à l'uſage de ceux qui pêtriſſent le biſcuit ; l'*eſcocher*, c'eſt en battre la pâte fortement avec la paume de la main, afin de la ramaſſer en une ſeule maſſe.

ESCOMPTE, ſ. m. *(Arith. & comm.)* C'eſt en général la remiſe que fait le créancier, ou la perte à laquelle il ſe ſoumet en faveur du paiement anticipé qu'on lui fait d'une ſomme avant l'échéance du terme.

1. Plus particuliérement *eſcompter* ſur une ſomme ; c'eſt en ſéparer les intérêts qu'on y ſuppoſe noyés & confondus avec leur capital.

2. Il y a deux manieres d'énoncer l'*eſcompte ;* on dit qu'il ſe fait à *tant pour* $\frac{0}{0}$ par an (ou tel autre terme), ou qu'il ſe fait à *tel denier*. Nous nous en tiendrons à la premiere expreſſion qui s'entend mieux, & qui eſt la plus uſitée. Quant au moyen de ramener l'une à l'autre, *voyez* INTÉRET. Nous aurons ſouvent occaſion de renvoyer à cet article, à cauſe de l'intime liaiſon qu'il y a entre les deux calculs ; & ſur-tout parce que l'*article* INTÉRÊT (dont l'autre ſe déduit) devant naturellement précéder, ſi l'ordre alphabétique de cet ouvrage ne s'y oppoſoit, la matiere s'y trouve traitée plus à fond ; on y aura donc recours, même ſans en être averti, s'il ſe trouve quelque point qui ne paroiſſe pas ici ſuffiſamment expliqué.

3. Quand on dit que l'*eſcompte* ſe fait à tant pour $\frac{0}{0}$ par an, par mois, par, *&c. un an, un mois*, &c. eſt ce que nous nommerons *terme d'eſcompte*.

4. Dans toutes les queſtions de ce genre il entre néceſſairement cinq élémens.

La ſomme due qui ſera déſignée par... a

Le nombre (arbitraire, mais communément 100) ſur lequel on ſuppoſe en général que ſe fait l'*eſcompte*..... d

Ce qu'on *eſcompte* ſur ce nombre.... i

Le temps que le paiement eſt anticipé.. t

Ce qui reſte après l'*eſcompte* fait ... r

5. Comme c'eſt à exprimer t qu'on ſe trouve ordinairement le plus embarraſſé, ce point demande quelque éclairciſſement. t eſt proprement l'expoſant du rapport du *terme d'eſcompte* au temps que le paiement a été anticipé, c'eſt-à-dire, celui-ci diviſé par celui-là. La fraction ſubſiſte, lorſque le diviſeur n'eſt pas ſoumultiple du dividende, elle diſparoît dans l'autre cas, qui eſt le plus ordinaire. C'eſt ce que les exemples feront mieux entendre.

6. Pour avoir r, faites $d+it : d :: a : \frac{ad}{d+it} = a \times \frac{d}{d+it}$.

Ainſi ..... $r = a \times \frac{d}{d+it}$.

D'où l'on tire... $\begin{cases} a = r \times \frac{d+it}{d}. \\ i = d \times \frac{a-r}{rt}. \\ t = d \times \frac{a-r}{ir}. \end{cases}$

7. *Premier exemple.* Un homme doit 1344 liv. payables dans quatre ans ; ſon créancier offre de lui *eſcompter* à raiſon de 3 pour $\frac{0}{0}$ par an, s'il paie actuellement ; acceptant l'offre, que doit-il payer ?

Faiſant $\left\{\begin{array}{l} a = 1344 \text{ liv.} \\ d = 100 \\ i = 3 \\ t = \frac{4}{1} = 4 \end{array}\right\}$ & ſubſtituant r

$= 1344 \times \frac{100}{112} = 1344 \times \frac{25}{28} = \frac{33600}{28} = 1200.$

Le même exemple retourné. Un homme qui devoit 1344 liv. exigibles *dans un certain temps*, s'acquitte en payant actuellement 1200 liv., l'*eſcompte* étant à 3 pour $\frac{0}{0}$ par an; de combien d'années a-t-il anticipé le paiement?

Subſtituant dans la quatrieme formule, on trouve $t = 100 \times \frac{144}{3600} = \frac{144}{36} = 4$.

8. *Second exemple.* Un homme doit 2000 liv. payables dans deux ans; on offre de lui *eſcompter* à raiſon de 5 pour $\frac{0}{0}$ par an, du jour qu'il pourra anticiper le paiement; il paie au bout de ſept mois: quelle ſomme doit-il compter?

Le paiement eſt anticipé de deux ans — ſept mois, ou réduiſant les années en mois de $24 - 7 = 17$. Prenant donc 17 pour numérateur de la fraction qui (*n°.* 5) repréſente t, & lui donnant pour dénominateur le terme d'*eſcompte* un an auſſi réduit en mois, on a $t = \frac{17}{12}$.

Faiſant donc $\left\{\begin{array}{l} a = 2000 \text{ liv.} \\ d = 100 \\ i = 5 \\ t = \frac{17}{12} \end{array}\right\}$ & ſubſtituant $r = 2000 \times \frac{100 - \frac{100}{100 + \frac{85}{12}}}{} = \frac{2400000}{1285} =$

$\frac{480000}{257} = 1867 \text{ liv. } \frac{181}{257}$.

Le même exemple retourné. Un homme qui devoit 2000 liv. payables dans deux ans, s'eſt acquitté en payant au bout de ſept mois 1867 liv. $\frac{181}{257}$ ou $\frac{480000}{257}$ liv. à combien pour $\frac{0}{0}$ par an s'eſt fait l'*eſcompte*?

Subſtituant dans la troiſieme formule, on trouve (ſous une expreſſion que les fractions rendent néceſſairement un peu compliquée.)

$$i = 100 \times \frac{2000 - \frac{48000}{257}}{\frac{480000}{257} \times \frac{17}{12}} = 100 \times \left\{\frac{\frac{34000}{257}}{\frac{2160000}{2084}}\right\}$$

$= \frac{1048560}{209712} = 5$.

9. La regle de change n'eſt ſouvent qu'une regle d'*eſcompte*; & cela arrive lorſque le change ſe prend *en dedans* de la ſomme principale. Un homme, par exemple, comptant à un banquier, ſous cette condition, une ſomme de 3000 livres, de combien (le change ſuppoſé à 3 pour $\frac{0}{0}$) ſera la lettre qu'il en recevra? ... Appliquant la formule (& négligeant t qui n'eſt ici de nulle conſidération), on trouve qu'elle ſera de $3000 \times \frac{100}{103} = \frac{300000}{103} =$ 2912 liv. $\frac{64}{103}$, le banquier retenant pour ſon droit 87 liv. $\frac{39}{103}$.

Le même homme, s'il eût voulu que la lettre fût de 3000 liv. *en plein*, eût dû compter 3090 l. le change montant alors à 90 liv.

Mais, demandera-t-on, pourquoi cette différence? Pourquoi, l'intérêt étant le même, ajoute-t-on dans un cas 90 liv. & que dans l'autre on n'ôte que 87 liv. $\frac{39}{103}$? La réponſe eſt bien ſimple, c'eſt que dans les deux cas on opere ſur deux ſommes différentes. Là, ce ſont les intérêts de la ſomme même de 3000 liv. qu'on lui ajoute; ici, les intérêts qu'on ôte ne ſont pas ceux de 3000 liv., mais d'une ſomme moindre qui y eſt renfermée & confondue avec eux. Cette ſomme même eſt 2912 liv. $\frac{64}{103}$, dont les intérêts à 3 pour $\frac{0}{0}$ produiſent en effet 87 liv. $\frac{39}{103}$, en ſorte que la ſomme & ſes intérêts ſont enſemble 3000 liv.

Tout ceci, comme on voit, n'eſt que la regle de *trois* dirigée par le jugement, & maniée avec un peu de dextérité.

On ne connoît dans le commerce qu'une eſpece d'*eſcompte*; c'eſt celle qu'on vient de voir, & qui correſpond à l'intérêt *ſimple*: néanmoins, comme *eſcompter* n'eſt proprement, ainſi qu'on l'a déja obſervé, que ſéparer d'un capital un intérêt qui y eſt, ou du moins qu'on y ſuppoſe confondu, & que l'intérêt eſt de deux ſortes, il ſemble qu'il doit y avoir auſſi deux eſpeces d'*eſcomptes*, relatives chacune à l'eſpece d'intérêt qu'il eſt queſtion de démêler d'avec le capital. En adoptant, ſi l'on veut, cette idée, nous avertiſſons que le ſupplément qu'elle ſemble exiger (& qui n'eſt guere que de pure curioſité) ſe trouve à l'*article* INTÉRET REDOUBLÉ, la ſeconde des formules qu'on y voit, n'ayant pour objet

objet que de retrouver une ſomme primitive confondue avec les intérêts, & les intérêts d'intérêts. Nous y renvoyons donc pour éviter les redites. *Cet article eſt de M. RALLIER DES OURMES, Conſeiller d'honneur au préſidial de Rennes.*

En général, ſoit $\frac{1}{m}$ l'intérêt d'une ſomme S dû au bout d'un an, il eſt évident qu'on devra au bout de l'année $S\left(1+\frac{1}{m}\right)$; ſoit maintenant t le rapport d'un temps quelconque à une année, il eſt évident que dans le cas de l'intérêt ſimple (*voyez* INTÉRET), on devra au bout du temps t la ſomme $S\left(1+\frac{t}{m}\right)$, & que dans le cas de l'intérêt compoſé, on devra la ſomme $S\left(1+\frac{1}{m}\right)^t$. Or, ſi $t=1$, ces deux quantités ſont égales; ſi $t>1$, la ſeconde eſt plus grande que la premiere, comme il eſt aiſé de le voir; ſi $t<1$, la premiere eſt plus grande que la ſeconde. Soit à préſent S ce qu'on doit, en *eſcomptant* pour le temps t la ſomme q, on aura $S\left(1+\frac{t}{m}\right)=q$ dans le premier cas, & $S\left(1+\frac{1}{m}\right)^t=q$ dans le ſecond. Donc, 1°. ſi $t=1$, l'*eſcompte* eſt le même dans le cas des deux intérêts. 2°. Si $t>1$, la remiſe eſt plus grande dans le ſecond cas que dans le premier; c'eſt le contraire, ſi $t<1$. Ainſi quand on *eſcompte* pour moins d'un an, il eſt avantageux à celui pour qui on *eſcompte* de ſuppoſer qu'il prête à *intérêt compoſé*; c'eſt le contraire, ſi on *eſcompte* pour plus d'un an. C'eſt qu'en général l'intérêt compoſé eſt favorable au créancier pour les termes au delà de l'année, & au débiteur pour les termes en deçà. *Voyez* INTÉRET.

On voit auſſi que pour trouver l'*eſcompte* de 100 liv. payables au bout d'un an, au denier 20, il faut prendre $\frac{100}{1+\frac{1}{20}}=\frac{100.20}{21}$ $=95$ l. 4 ſ. 9 d., & non pas 95 l. comme l'on paie ordinairement. En effet, il ſaute aux yeux que 95 liv. au bout d'un an doivent produire ſeulement 99 liv. 15 ſ. au denier 20, & non pas 100 liv. M. Deparcieux a déja fait cette remarque, *pag. 20 & 21 de ſon eſſai ſur les probabilités de la durée de la vie humaine.* La raiſon arithmétique de cette fauſſe opération, c'eſt que les banquiers prennent $\frac{100}{1+\frac{1}{20}}$ pour la même choſe que $100\left(1-\frac{1}{20}\right)$: or, $\frac{1}{1+\frac{1}{20}}$ eſt un peu plus grand que $1-\frac{1}{20}$, puiſque 1 eſt un peu plus grand que $1-\frac{1}{400}$. (O)

ESCOPE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt un brin de bois d'une très-médiocre groſſeur, dont on ſe ſert à jeter de l'eau de la mer le long du vaiſſeau, pour le laver & pour mouiller les voiles; il eſt creuſé par le bout & tient de la ligne droite & de la courbe, ayant un manche aſſez long. (Q)

ESCOPE, ECOPE, ESCOUPE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt une ſorte de petite pelle creuſe, avec laquelle on puiſe & on jette l'eau qui entre dans une chaloupe ou dans un canot; elle a le manche très-court, & il n'y en a que ce que la main peut empoigner. (Q)

ESCOPERCHE, (*Méch.*) c'eſt une machine dont on ſe ſert pour élever des fardeaux, au moyen d'une piece de bois, ajoutée ſur un gruau, au bout de laquelle il y a une poulie. (+)

ESCOPERCHE, (*Méch.*) c'eſt encore comme un ſecond fauconneau élevé ſur un gruau ou ſur un engin, ou c'eſt une piece de bois ajoutée ſur un gruau, au bout de laquelle il y a une poulie. Ce mot ſe dit auſſi de toutes les pieces de bois qui ſont debout, & qui ont une poulie à l'extrémité, par le moyen de laquelle on éleve du bois & des pierres. On appelle auſſi *eſcoperche* une ſolive ou autre piece de bois, qui a une poulie, & dont on eſt quelquefois obligé de ſe ſervir en des endroits où il eſt impoſſible de placer un engin, ou une grue, quoique cette piece ne ſoit pas toujours dreſſée debout, mais ſouvent planchée comme ſur une avance de corniche ou dans une lucarne. (+)

ESCORTABLE, (*terme de Faucon.*) ſe dit d'un oiſeau ſujet à s'écarter; tels que ſont les plus vêtus & les plus coutumiers de monter en eſſor, quand le chaud les preſſe. (+)

ESCORTE, ſ. f. *en terme de guerre*, ſe dit d'une troupe qui accompagne un officier

ou un convoi pour l'empêcher d'être pris par l'ennemi. *Voyez* CONVOI.

Les *escortes* doivent être proportionnées aux différens corps de troupes qu'elles peuvent avoir à combattre. Si elles ſont à la ſuite d'un convoi, elles doivent être partie à la tête, à la queue, & ſur les ailes; elles doivent auſſi envoyer des détachemens en avant & ſur les ailes pour examiner s'il n'y a point quelques embuſcades à craindre de la part de l'ennemi. (Q)

ESCORTE (*droit d'*) (*Droit public & Hiſtoire.*) *jus conducendi*; c'eſt le droit qu'ont pluſieurs princes d'Allemagne d'*eſcorter*, moyennant une ſomme d'argent, les marchands qui voyagent avec leurs marchandiſes; il y a des princes de l'Empire qui ont le droit d'*eſcorter* même ſur le territoire des autres. Ce droit tire ſon origine des temps où l'Allemagne étoit infeſtée de tyrans & de brigands qui en rendoient les routes peu ſûres. Suivant les loix, celui qui a le droit d'*eſcorter* ſur le territoire d'un autre, a auſſi celui de punir les délits qui ſe commettent ſur la voie publique; & ſi pour ce droit on jouit du droit de péage, *vectigal*, on eſt tenu d'indemniſer des pertes qu'on a ſouffertes. (—)

ESCOT, ſ. m. (*Marine.*) C'eſt l'angle le plus bas de la voile latine, qui eſt triangulaire. (Z)

ESCOTS, ſ. m. pl. (*Ardoiſieres.*) C'eſt ainſi que l'on appelle au fond de ces carrieres de petits morceaux d'ardoiſe qui ſont reſtés attachés à un banc, après qu'on en a ſéparé une grande piece, & qu'on en détache enſuite pour être employés. *Voyez l'article* ARDOISE.

ESCOUADE, ſ. f. *dans l'Art militaire*; ſe dit d'un petit nombre de fantaſſins ou de ſoldats à pié. Une compagnie d'infanterie eſt ordinairement diviſée en trois *eſcouades*; ce mot n'eſt en uſage que parmi l'infanterie & non point dans la cavalerie. On dit auſſi une *eſcouade de guet*. (Q)

ESCOUADE BRISÉE, c'eſt *dans l'Art militaire* une *eſcouade* compoſée de ſoldats de différentes compagnies.

ESCOUSSOIR, *voyez* ECHANVROIR.

ESCRIME, ſ. f. L'art de ſe défendre ou de ſe ſervir de l'épée pour bleſſer ſon ennemi, & ſe garantir ſoi-même de ſes coups. *Voyez* EPÉE & GARDE.

L'*eſcrime* eſt un des exercices qu'on apprend dans les académies, &c. *Voyez* EXERCICE & ACADÉMIE. Le maître d'*eſcrime* s'appelle ordinairement, parmi nous, *maître en fait d'armes*.

L'art de l'*eſcrime* s'acquiert en faiſant des armes avec des fleurets appellés en latin *rudes*; c'eſt pourquoi on appelle l'eſcrime, *gladiatura rudiaria*. *Voyez* GLADIATEUR.

On prétend que l'*eſcrime* eſt en ſi haute eſtime dans les Indes orientales, qu'il n'eſt permis qu'aux princes & aux nobles de s'adonner à cet exercice. Ils portent une marque ou une diſtinction ſur leurs armes qu'on nomme dans leur langue *eſaru*, que les rois eux-mêmes leur donnent avec beaucoup de cérémonie, de même que les marques de diſtinction de nos ordres de chevalerie.

Montaigne nous apprend que de ſon temps toute la nobleſſe évitoit avec ſoin la réputation de ſavoir faire des armes, comme une choſe capable de corrompre les bonnes mœurs. *Voyez Dict. de Trevoux* & *Chambers*.

Le mot *eſcrime* nous donne en général l'idée de combat entre deux perſonnes; il déſigne ſur-tout le combat de l'épée, qui eſt ſi familier aux François, qu'ils en ont fait une ſcience qui a ſes principes & ſes regles. Le maître d'*eſcrime* commence par rompre le corps aux différentes attitudes qu'il doit affecter, pour rendre les articulations faciles, & donner de la ſouplеſſe dans les mouvemens; enſuite il apprend à exécuter les mouvemens du bras & ſur-tout de la main, qui portent les coups à l'ennemi ou qui tendent à éloigner les ſiens; les premiers ſe nomment *bottes*, les ſeconds *parades*: il enſeigne enſuite à mêler ces mouvemens pour tromper l'ennemi par de fauſſes attaques, ce qu'on nomme *feintes*: enfin, il vous apprend à vous ſervir à propos des feintes & des parades. Cette partie de l'art s'appelle *aſſaut*, & eſt vraiment l'image d'un combat. Voici en abrégé les élémens de l'*eſcrime*.

Dans la premiere attitude dans laquelle on ſe diſpoſe à recevoir ſon ennemi ou à

ſe lancer ſur lui, le combattant doit avoir ſon pié gauche fermement appuyé ſur la terre, & tourné de façon à favoriſer la marche ordinaire, le pié droit tourné de façon à favoriſer une marche ſur le côté : les deux piés, par ce moyen, forment un angle droit ouvert par les pointes des ſouliers, & ils doivent être à trois, quatre ou cinq femelles l'un de l'autre diſpoſés ſur la même ligne ; de ſorte cependant que ſi on veut faire paſſer le pié droit derriere le gauche, les deux talons ne puiſſent ſe choquer.

Les deux genoux doivent être un peu pliés, contre le principe de pluſieurs qui font ſeulement plier la jambe gauche & font roidir la droite.

Le baſſin, dans l'attitude que j'adopte, étant également fléchi ſur les deux os fémur, l'équilibre ſera gardé, toutes les parties feront dans l'état de ſouplefſe convenable, & les impulſions données ſe communiqueront, & plus facilement, & plus rapidement.

Le tronc doit tomber à plomb ſur le baſſin ; il doit être effacé & ſuivre dans ſa direction le pié droit : la tête doit ſe mouvoir librement ſur le tronc, ſans ſe pencher d'aucun côté ; la vue doit ſe fixer au moins autant ſur les mouvemens de l'adverſaire que ſur ſes yeux.

Le bras droit ou le bras armé doit être étendu de façon à conſerver une liberté entiere dans les mouvemens des articles : ce précepte eſt de la derniere conſéquence, & fort oppoſé à celui de pluſieurs maîtres qui font roidir le bras & le font tendre le plus qu'ils peuvent ; méthode condamnable ; car le combattant exécute ſes mouvemens par les rotations de l'humérus, rotations très-lentes. Ajoutez à cela que ces combattans font toujours partir le corps le premier ; habitude la plus répréhenſible de toutes celles que l'on peut contracter dans les armes ; car dans ce cas on eſt un temps infini à porter ſon coup, & ſouvent on ne dégage pas. Quand le bras eſt un peu fléchi, le poignet a la facilité d'agir, ſes mouvemens ſont plus rapides ; vous avez déja engagé le fer de votre adverſaire du côté où il préſente des jours, qu'il ne s'en eſt point apperçu : le bras en s'alongeant alors, ſeconde les mouvemens du poignet ; & le reſte de la machine développant rapidement ſes reſſorts, ſe porte en avant, & donne une forte impulſion au poignet dans la direction qu'il s'eſt choiſie : il faut donc que les articulations de ce bras ſoient libres, ſans qu'il ſoit trop raccourci.

Le fer doit être dirigé à la hauteur du tronc de l'adverſaire, la pointe au corps.

Le bras gauche doit être un peu élevé, libre dans ſes articles, & placé en forme d'arc ſur la même ligne que le pié droit.

La ſeconde attitude eſt celle qu'on affecte dans l'extenſion, c'eſt-à-dire, lorſque l'on ſe porte ſur ſon ennemi.

A-t-on choiſi un moment favorable pour s'élancer ſur ſon adverſaire, le fer eſt-il engagé ? la tête de l'os du bras droit doit s'affermir dans ſa cavité, & ſe porter vers le creux de l'aiſſelle ; on appelle cela *dégagement des épaules ;* cependant cet os du bras ſe dirige vers le corps de l'ennemi, & s'étend ſur l'avant-bras qui s'affermit dans l'articulation du poignet ; celui-ci eſt ou en ſupination ou en pronation, ſuivant les coups portés, afin de former oppoſition.

Pendant que tous ces mouvemens s'operent dans le bras, les muſcles des autres parties obéiſſant également à la volonté, agiſſent & portent le corps en avant ; mais ce mouvement d'extenſion ſemble principalement être opéré par les muſcles extenſeurs des cuiſſes, qui, dans leurs contractions, écartent ces deux extrémités l'une de l'autre. Le baſſin & le tronc ſe trouvent emportés en avant par ce mouvement d'extenſion des extrémités ; le pié droit s'éleve, parcourt, en raſant la terre, l'eſpace qui eſt entre lui & le pié de l'ennemi, & va tomber en droite ligne : il ne doit pas trop s'élever de terre.

Dans l'extenſion le corps doit avoir les attitudes ſuivantes.

Premiérement, les os du côté gauche doivent être affermis dans leurs articles, le pié du même côté ne doit point quitter la terre, toute la plante doit porter à plomb ſur le ſol.

Toute l'extrêmité inférieure gauche doit

donc être étendue, la droite au contraire fléchie dans toutes les articulations ; le baſſin doit porter également ſur ces deux extrêmités, le tronc doit tomber à plomb ſur le baſſin. Ce précepte contrarie celui de quelques maîtres, qui, après avoir fait poſter dans la premiere attitude qu'on nomme *garde*, le tronc ſur la partie gauche, veulent que dans l'attitude de l'extenſion, le tronc ſe porte ſur la partie droite ; il en réſulte pluſieurs inconvéniens, le tronc eſt dans une ſuſpenſion gênante ; en outre il peſe ſur la partie qui doit ſe relever pour ſe porter en arriere, & la fixe pour ainſi dire en avant par ſa gravité.

La tête doit reſter droite ſur le tronc, & libre dans ſes mouvemens ; pour la garantir il faut dégager les épaules, élever un peu le poignet, afin que tout le bras décrive un arc de cercle imperceptible : joignez à ceci une bonne oppoſition ; & la tête ſera éloignée & garantie des coups.

Quand on a porté ſon coup, il faut ſe remettre en garde.

Après ces attitudes & ces mouvemens d'extenſion, viennent les mouvemens particuliers du poignet, comme dégagemens, bottes, *&c.*, qui ſuppoſent la connoiſſance des meſures, des temps, des oppoſitions & des appels.

La connoiſſance des meſures & des temps eſt le fruit d'un long travail & une ſcience néceſſaire des armes ; il faut un an pour acquérir la légéreté, la ſoupleſſe & la promptitude des mouvemens.

Il faut des années pour apprendre à ſe battre en meſure, & à profiter des temps. La meſure eſt une juſte proportion de diſtance entre deux adverſaires de laquelle ils peuvent ſe toucher. On ſerre la meſure en avançant la jambe droite, & en approchant enſuite la gauche dans la même proportion, de ſorte qu'on ſe trouve dans la même ſituation où l'on étoit auparavant : ce mouvement doit approcher de l'ennemi ; on rompt la meſure quand on recule la jambe gauche de la droite, & que dans le ſecond temps on approche la droite de la gauche ; ce mouvement doit éloigner de l'ennemi ; on rompt toutes meſures en ſautant en arriere.

On déſigne par le mot de *temps* les momens favorables que l'on doit choiſir pour fondre ſur l'ennemi ; ils varient à l'infini, & il eſt impoſſible de rien dire de particulier là deſſus ; on manque les temps quand on part ou trop tôt ou trop tard ; on part trop tard, lorſque l'ennemi ne répondant point encore à de feints mouvemens qu'on a faits pour l'ébranler, on s'élance comme s'il y avoit répondu ; on part trop tard, lorſque voulant ſurprendre un ennemi dans ſes propres mouvemens, on attend qu'il les ait exécutés, & on ne part qu'en même temps que lui.

Quand on eſt en meſure, on *engage le fer*, c'eſt-à-dire, que l'on croiſe ſon fer d'un ou d'autre côté avec celui de l'ennemi que l'on tâche toujours de s'aſſervir en oppoſant le fort au foible. *Voy. au mot* EPÉE ce que c'eſt que *le fort* & *le foible*.

Le dégagement eſt un mouvement prompt & léger, par lequel, ſans déranger la pointe de ſon fer de la ligne du corps, on la paſſe par-deſſus, ce qu'on appelle *couper ſur la pointe*, ou par-deſſous le fer de ſon ennemi, en obſervant, comme nous venons de le dire, de s'en rendre maître autant que l'on peut par le moyen du fort au foible.

L'appel eſt un bruit que l'on fait ſur la terre avec le pié qui doit partir, dans l'intention de déterminer ſon ennemi à faire quelque faux mouvement.

L'oppoſition a lieu dans les bottes & dans les parades ; on oppoſe quand on courbe ſon poignet, de façon que la convexité regarde le fer ennemi ; par ce moyen, on éloigne l'épée de l'adverſaire de la ligne de ſon corps, ſans écarter la pointe de la ſienne du corps de l'ennemi.

Quand on fait dégager & oppoſer, on s'exerce à tirer des bottes, c'eſt-à-dire, à porter à l'ennemi des coups avec certaines poſitions du poignet qui caractériſent les bottes. Ces poſitions du poignet ſont la ſupination, la pronation, & la poſition moyenne entre la ſupination & la pronation. Le poignet eſt en ſupination, quand la paume de la main regarde le ciel. Il eſt en pronation, quand la paume regarde la terre ; dans l'état moyen, la paume de la main ne regarde ni la terre ni le ciel, mais elle eſt latéralement placée de façon que le pouce eſt en haut ;

ces poſitions ne peuvent point ſe ſuppléer les unes aux autres, & on eſt obligé de les employer ſuivant les cas.

Les bottes ſont la quarte ſimple, la quarte baſſe, qui ſe tirent au dedans de l'épée adverſe, le poignet étant en ſupination.

La tierce, la ſeconde, ou tierce baſſe, qui ſe tirent au dehors de l'épée.

La prime qui ſe tire au dedans de l'épée, le poignet étant en pronation.

La quarte ſur les armes, l'octave, la flanconnade, qui ſe tirent au dehors de l'épée, le poignet étant dans la poſition moyenne. Toutes ces bottes doivent être ſoutenues par l'oppoſition la plus exacte.

Tous ces coups que l'ennemi peut porter dans leurs ſens divers, obligent aux parades. On pare les coups de l'ennemi en frappant vivement & ſéchement ſon fer avec le ſien, employant l'oppoſition la plus exacte & les différentes poſitions du poignet, ſuivant les cas; obſervant de ne point parer de la pointe de l'épée, mais de la tenir toujours dirigée vers l'ennemi.

La parade de quarte s'exécute en dedans de l'épée par le poignet qui tombe en ſupination, & qui forme oppoſition.

La parade du demi-cercle s'exécute de même, mais eſt précédée d'un mouvement demi-circulaire du poignet, qui ramaſſe les coups portés bas de dehors en dedans.

La parade de tierce haute, de tierce baſſe, s'exécute par l'oppoſition du poignet qui tombe en pronation dehors de l'épée.

La parade de quarte ſur les armes, d'octave, ſe forme dehors l'épée par l'oppoſition du poignet qui eſt dans une poſition moyenne.

La parade de prime exige la pronation du poignet, mais a lieu en dedans de l'épée.

Quelques perſonnes parent d'une main, & tirent de l'autre; ce qui paroît fort naturel & fort avantageux.

On peut placer ici les voltes qui ne ſont que de certaines évolutions du corps, par leſquelles on s'éloigne, ſoit à gauche, ſoit à droite, ſoit à demi, ſoit en entier, de la ligne ſur laquelle on attendoit l'ennemi. Ces évolutions tiennent lieu de parade contre un adverſaire furieux qui s'élance ſans regle & ſans meſure. On peut mêler ſes parades à l'infini, & déconcerter les deſſeins d'un adverſaire: quand on s'eſt exercé à exécuter chaque botte, on apprend à les faire ſuccéder à propos les unes aux autres, c'eſt-à-dire, à former de feintes attaques.

Les principales ſont les bottes de quarte en tierce, de tierce en quarte, les coulés ſur le fer, *&c.*

On ne finiroit pas ſi on vouloit détailler toutes les feintes qui varient à l'infini, ſuivant les circonſtances.

Lorſque l'athlete ſait exécuter toutes les bottes, & les faire ſuccéder avec viteſſe; lorſqu'il ſait former ſes parades, les mêler, le maître d'*eſcrime* lui enſeigne l'art de ſe ſervir à propos de ces coups & de ces parades, en lui préſentant les occaſions favorables de les mettre en uſage avec préciſion, & par-là lui préſente les accidens d'un combat dans lequel les coups ſe ſuccédent en tout ſens, ſuivent les parades, les précedent, *&c.* & cette image du combat s'appelle l'*aſſaut.*

Voici quelques préceptes généraux d'aſſaut, qu'on peut regarder comme des corollaires de ce qui précede.

I. Corollaire. Il faut ſe méfier de l'ennemi, & ne pas le craindre.

II. L'ennemi hors de meſure, ne peut atteindre ſon eſtocade.

III. L'ennemi ne peut entrer en meſure ſans avancer le pié gauche.

IV. L'ennemi en meſure ne peut porter l'eſtocade ſans remuer le pié droit.

V. Quand on rompt la meſure, il eſt inutile de parer.

VI. Si l'on n'eſt pas ſûr de parer l'eſtocade, on rompt la meſure.

VII. Il ne faut jamais entrer en meſure ſans être prêt à parer, car vous devez vous attendre que l'ennemi prendra ce temps pour vous porter une botte.

VIII. N'attaquez jamais l'ennemi par une feinte lorſque vous êtes en meſure; car il pourroit vous prendre ſur le temps, ſoit d'aventure ou de deſſein prémédité. *Voyez* TEMPS, ESTOCADE.

IX. Ne confondez pas la retraite avec rompre la meſure.

X. Quand l'ennemi rompt la meſure ſur votre attaque, pourſuivez-le avec feu & avec prudence.

XI. Quand il rompt la meſure de

lui-même, ne le poursuivez pas ; car il veut vous attirer.

XII. Les battemens d'épée se font toujours en mesure ; car hors de mesure, ils seroient sans effet, puisqu'on ne pourroit saisir l'instant où l'on auroit ébranlé l'ennemi.

XIII. En mesure, on n'entreprend jamais une attaque en dégageant, sans être prêt à parer l'estocade que l'ennemi vous pourroit porter sur ce temps.

XIV. Les plus grands mouvemens exposent le plus aux coups de l'ennemi.

XV. Lorsqu'on s'occupe d'un mouvement, quelque précipité qu'il soit, on se met en danger.

XVI. L'épée de l'ennemi ne peut être dehors & dedans les armes en même temps.

XVII. Pour éviter les coups fourrés, on ne détache jamais l'estocade d'une premiere attaque sans sentir l'épée de l'ennemi, & sans opposer.

XVIII. Quand on ne sent pas l'épée de l'ennemi, on ne détache l'estocade que lorsqu'il est ébranlé par une attaque.

XIX. La meilleure de toutes les attaques, est le coulement d'épée ; parce que le mouvement en est court & sensible, & qu'il détermine absolument l'ennemi à agir.

XX. A la suite d'un coulement d'épée, on peut faire une feinte pour mieux ébranler l'ennemi.

XXI. Ne détachez pas l'estocade où l'ennemi se seroit découvert, parce qu'il veut vous faire donner dedans ; mais si votre attaque le force à se découvrir, vous pouvez hardiment détacher la botte.

XXII. Toutes les fois que vous parez ou poussez, effacez. *Voyez* EFFACER.

XXIII. Quand vous parez ou poussez, ayez toujours la pointe plus basse que le poignet.

XXIV. Quand l'ennemi pare le dedans des armes, il découvre le dehors ; & quand il pare le dehors, il découvre le dedans, *&c.*

XXV. On ne peut frapper l'ennemi que dehors les armes, ou dans les armes.

XXVI. Tenez toujours la pointe de votre épée vis-à-vis l'estomac de l'ennemi.

XXVII. Si l'ennemi détourne votre pointe d'un côté, faites-la passer de l'autre en dégageant.

XXVIII. Que votre épée n'aille jamais courir après celle de l'ennemi, car il profiteroit des découvertes que vous lui feriez ; mais remarquez son pié droit, & n'allez à la parade que lorsqu'il le détache. *Voyez* ALLER A L'ÉPÉE.

XXIX. Après une attaque vive, faites retraite.

XXX. L'ennemi percera toujours le côté qui est à découvert ; c'est pourquoi il ne faut pas alonger l'estocade sur cet endroit, mais feindre de la porter pour le prendre au défaut. *Voyez* DÉFAUT.

Pour étudier plus en détail cette science, il faut lire Liancourt, la Batte, de Brie, Girard, Saint-Martin, *&c.* & sur-tout fréquenter l'arêne. *Voyez* aux différens articles de cet ouvrage chaque chose plus en détail, suivant la place qu'elle doit occuper dans l'ordre alphabétique.

* ESCULANUS, s. m. *(Myth.) Voyez* ÆSCULANUS.

* ESCULAPE, s. m. *(Myth.)* dieu de la médecine. Il est fils d'Apollon & de Coronis ; il perdit sa mere, fut allaité par une chevre ; le centaure Chyron l'éleva ; il apprit de ce maître la médecine & les propriétés des plantes. Les nombreuses guérisons qu'il opéra exciterent les plaintes du dieu des morts ; Jupiter le foudroya à la sollicitation de Pluton ; Apollon pleura sa mort, & la vengea sur les cyclopes qui avoient forgé le foudre ; Jupiter en fit, à la sollicitation d'Apollon, la constellation du serpentaire. Epidaure, lieu de la naissance d'*Esculape*, lui éleva les premiers autels qu'il ait eus. On le représenta tantôt sous la forme d'un serpent, tantôt sous la figure d'un homme qui tient à sa main un bâton autour duquel un serpent est entortillé ; le coq fut encore un de ses symboles. Il eut pour fils tous les grands médecins de l'antiquité ; on lui donne pour filles Hygie & Jaso, ou la santé & la guérison. Ses temples étoient en pleine campagne ; il y rendoit des oracles ; ceux d'Epidaure & de Pergame eurent beaucoup de célébrité ; il opéra plusieurs guérisons miraculeuses ; sa statue étoit d'ivoire à barbe d'or. La longue peste qui désola Rome, l'an 462, fit passer dans cette capitale du monde le culte du dieu d'Epidaure. Sur l'avis des prêtres & des livres sibyllins, on alla chercher *Esculape* dans sa patrie ; le

ſerpent qu'on y adoroit comme tel, s'offrit de lui-même, ſe promena dans les rues d'Epidaure pendant trois jours, ſe rendit delà ſur le vaiſſeau des ambaſſadeurs Romains, s'empara de la chambre principale, & ſe laiſſa tranſporter paiſiblement juſqu'à Antium, où il s'élança hors du vaiſſeau, alla droit au temple qu'il avoit dans cet endroit, s'entortilla à une palme, & fit douter de ſon retour. Cependant il rentra dans le vaiſſeau, & ſe laiſſa conduire à Rome, où l'on eut à peine touché un des bords du Tibre, que le dieu ſerpent ſe jeta dans le fleuve, le traverſa, & entra dans l'iſle, où l'on bâtit dans la ſuite ſon temple. Mais le merveilleux de l'hiſtoire, c'eſt qu'à peine fut-il arrivé que la peſte ceſſa. Cet *Eſculape* donné par les Epidauriens aux ambaſſadeurs Romains, n'étoit apparemment qu'un de ces ſerpens qu'ils élevoient & qu'ils rendoient familiers; & la ceſſation de la peſte à l'arrivée du ſerpent ne doit être regardée que comme le concours fortuit de deux événemens. Plus il y a d'événemens combinés, plus l'eſprit du peuple ſe porte fortement au prodige: il ne peut concevoir que le cas qui l'étonne, quelque compliqué qu'il ſoit, n'eſt pas moins poſſible qu'un autre.

ESCURE, *(Géog. mod.)* province du royaume de Maroc, en Afrique.

ESCURIAL, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* ou, comme l'écrivent les Eſpagnols, ESCORIAL, eſt un mot qui ſe rencontre fréquemment dans nos gazettes & dans les nouvelles publiques. C'eſt un des lieux de la réſidence des rois d'Eſpagne.

Eſcurial étoit originairement le nom d'un petit village d'Eſpagne, ſitué dans le royaume de Tolede, à ſept lieues à l'occident de Madrid, & neuf à l'orient d'Avila. Ce village eſt ſur une chaîne de montagnes, que quelques-uns appellent *montagnes Carpentaines* ou *Carpentaniennes*, & d'autres *monts Pyrénées*, parce qu'elles ſont une ſuite & comme une branche des grands monts Pyrénées. Le roi Philippe II, fit bâtir en cet endroit un magnifique monaſtere pour les Hiéronymites, ou religieux de l'ordre de ſaint Jérôme. Ce monaſtere eſt regardé par les Eſpagnols comme une des merveilles du monde; & il eſt appellé l'*Eſcurial*.

Le P. François de los Padros, dans la deſcription qu'il en a donnée, & qui a pour titre, *deſcription breve del monaſterio de S. Lorenço, el real del Eſcorial*, dit que ce monaſtere fut bâti par Philippe II, en mémoire de la bataille de Saint-Quentin, gagnée le jour de ſaint Laurent, & par l'interceſſion de ce ſaint, que les Eſpagnols ont en grande vénération.

Le roi & la reine d'Eſpagne y ont leurs appartemens, & le reſte eſt habité par les moines. La grande partie des actes de cette cour étoit autrefois datée de l'*Eſcurial*.

Il y a dans l'*Eſcurial* une magnifique égliſe, où Philippe IV fit conſtruire une très-belle chapelle, appellée *Pantheon*, ou *Rotonde*. Cette chapelle eſt le lieu de la ſépulture des rois & des reines d'Eſpagne qui laiſſent des enfans; ceux qui n'en laiſſent point, ſont enterrés dans un autre caveau de la même égliſe, avec les infans & les autres princes. *Voyez* PANTHEON & ROTONDE. *Dict. de Trev.* & *Chamb.*

Ce monaſtere ou palais renferme trois bibliotheques, dans leſquelles on compte dix-huit mille volumes, & entr'autres trois mille manuſcrits Arabes. *Voyez* BIBLIOTHEQUE.

On prétend que les dépenſes faites pendant trente-huit ans par Philippe II, pour la conſtruction de l'*Eſcurial*, montent à cinq millions deux cents ſoixante & dix mille ducats, ſans parler de plus d'un million qu'il employa pour les ornemens d'égliſe; à quoi il faut ajouter les ſommes immenſes qu'a coûté la magnifique chapelle bâtie par les ordres de Philippe IV. Une partie de ce ſuperbe édifice fut brûlée en 1671.

ESCUROLLES, *(Géog. mod.)* petite ville du Bourbonnois, en France.

ESDRAS *ou* EZRA, *(Théolog.)*, nom de deux livres canoniques de l'ancien Teſtament, dont le premier eſt connu ſous le nom d'*Eſdras*, & le ſecond ſous celui de *Néhémias*.

Ils ſont auſſi appellés du nom de leurs auteurs. *Eſdras* à qui on attribue le premier, fut grand prêtre des Juifs pendant la captivité, & particuliérement vers le temps où ils retournerent en Paleſtine ſous le regne d'Artaxerxe Longuemain. Il eſt appellé dans l'écriture *ſcriba velox in lege Moſi*, c'eſt-à-dire, un docteur habile dans

la loi de Moïſe ; car le mot *ſopher*, que la vulgate rend par *ſcriba*, ne ſignifie pas un *écrivain*, mais un *docteur de la loi*. Ce fut lui qui, ſelon les conjectures communes, recueillit tous les livres canoniques, les purgea des corruptions qui s'y étoient gliſſées, & les diſtingua en 22 livres, ſelon le nombre des lettres de l'alphabet Hébreu : ce qui a donné lieu à l'erreur de ceux qui ont penſé que les livres de l'ancien Teſtament étant perdus, il les avoit dictés de mémoire. On croit auſſi que dans cette réviſion il changea quelques noms des lieux, & mit ceux qui étoient en uſage à la place des anciens ; obſervation qui ſert de réponſe à pluſieurs objections de Spinoſa. On conjecture encore que par l'inſpiration du S. Eſprit, il ajouta certaines choſes arrivées après la mort des auteurs de ces livres.

Les deux livres d'*Eſdras* ſont canoniques & reconnus pour tels par la ſynagogue & par l'égliſe. Le troiſieme & le quatrieme qui ſe trouvent en latin dans les bibles ordinaires après l'oraiſon de Manaſsès, quoique reconnus pour canoniques en pluſieurs pays, & particuliérement chez les Grecs, ſont regardés comme apochryphes par les Latins & même par les Anglicans. Le troiſieme dont on a le texte Grec, eſt une répétition de ce qui eſt contenu dans les deux premiers. Il eſt cité par S. Athanaſe, S. Auguſtin, S. Ambroiſe : S. Cyprien même ſemble l'avoir connu. Le quatrieme qu'on n'a qu'en latin, eſt plein de viſions, de ſonges, & de quelques erreurs. Il eſt d'un autre auteur que le troiſieme, & probablement de quelque juif converti.

Le canon d'*Eſdras* eſt la collection des livres de l'écriture faite par ce pontife, qui ſelon Genebrard, de concert avec la grande ſynagogue, les diſtingua par livres, & ceux-ci par verſets. S. Jérôme dit qu'il les copia en caracteres Chaldéens qui ſont les carrés, & laiſſa les anciens aux Samaritains. Il paroît que la ſynagogue ne s'en eſt pas tenue au canon d'*Eſdras*, & qu'elle y a ajouté d'autres livres ; témoin le livre d'*Eſdras* lui-même, & celui de Néhémias. *V.* CANON. *(G)*

ESFARAIN, *(Géog. mod.)* ville du Corazan, en Aſie. *Long.* 91, 5 ; *lat.* 36, 55, ſelon les tables Arabiques.

E. SI MI ; E, MI LA, *ou* ſimplement E, caractere ou terme de muſique, qui indique la note de la gamme que nous appellons *mi* *Voyez* GAMME. *(S)*

ESKIMAUX, *(Géog.)* peuple ſauvage de l'Amérique ſeptentrionale, ſur les côtes de la terre de Labrador & de la baie d'Hudſon, pays extrêmement froids.

Ce ſont les ſauvages des ſauvages, & les ſeuls de l'Amérique qu'on n'a jamais pu apprivoiſer ; petits, blancs, gros, & vrais anthropophages. On voit chez les autres peuples des manieres humaines, quoique extraordinaires, mais dans ceux-ci tout eſt féroce & preſque incroyable.

Malgré la rigueur du climat, ils n'allument point de feu, vivent de chaſſe, & ſe ſervent de fleches armées de pointes faites de dents de vaches marines, ou de pointes de fer quand ils en peuvent avoir. Ils mangent tout crud, racines, viande & poiſſon. Leur nourriture la plus ordinaire eſt la chair de loups ou veaux marins ; ils ſont auſſi très-friands de l'huile qu'on en tire. Ils forment de la peau de ces ſortes de bêtes, des ſacs dans leſquels ils ſerrent pour le mauvais temps une proviſion de cette chair coupée par morceaux.

Ils ne quittent point leurs vêtemens, & habitent des trous ſouterrains, où ils entrent à quatre pattes. Ils ſe font de petites tuniques de peaux d'oiſeaux, la plume en dedans, pour ſe mieux garantir du froid, & ont pardeſſus, en forme de chemiſe, d'autres tuniques de boyaux ou peaux d'animaux couſues par bandes, pour que la pluie ne les pénetre point. Les femmes portent leurs petits enfans ſur leur dos, entre les deux tuniques, & tirent ces pauvres innocens pardeſſous le bras ou pardeſſous l'épaule, pour leur donner le tetton.

Ces ſauvages conſtruiſent des canots avec des cuirs, & ils les couvrent pardeſſus, laiſſant au milieu une ouverture comme à une bourſe, dans laquelle un homme ſeul ſe met ; enſuite liant à ſa ceinture cette eſpece de bourſe, il rame avec un aviron à deux pelles, & affronte de cette maniere la tempête & les gros poiſſons.

Les Danois ont les premiers découvert les *Eskimaux*. Le pays qu'ils habitent eſt rempli de havres, de ports, & de baies, où les barques de Quebec vont chercher en troc

troc de clincaillerie, les peaux de loups marins que ces ſauvages leur apportent pendant l'été. *Extrait d'une lettre de Ste. Hélene, du 30. octobre 1751. Voyez* auſſi, ſi vous voulez, la relation du Groenland, inſérée dans les voyages du Nord, & ceux du baron de la Hontan : mais ne croyez point que ces livres ſatisfaſſent votre curioſité, ils ne contiennent que des fictions ; ce qui n'eſt pas étonnant, puiſque aucun voyageur, ni aucun armateur, ne s'eſt encore haſardé de pénétrer dans le vaſte pays de Labrador, pour en pouvoir parler. Ainſi les *Eskimaux* ſont le peuple ſauvage de l'Amérique que nous connoiſſons le moins juſqu'à ce jour. DE JAUCOURT.

ESLAIZER, *(terme de monnoyage au marteau.)* c'eſt redreſſer le flaon du rechauffage en le battant, l'étendant & le dreſſant ſur le tas ou enclume à coups de marteau : ce mot vient du verbe grec ἐλαυνω, au futur ἐλάσω, *pulſo, ferio, excutio feriundo*, forger en frappant, d'où ἐλασια, *cuſio*, ouvrage & fabrication qui ſe fait par le marteau : quelques auteurs écrivent *éliſer*, comme, s'il venoit du latin *élidere*, qui ſignifie *preſſer* & *écacher.* (+)

ESLINGEN, *(Géogr. mod.)* ville du duché de Wirtemberg, dans le cercle de Souabe, en Allemagne ; elle eſt ſituée ſur le Neckre. *Long. 27, 50 ; lat. 48, 40.*

ESMILIER, v. act. *terme d'ouvrier de bâtiment ;* c'eſt équarrir du moëllon avec le marteau, & piquer ſon parement. *(P)*

ESMINE *on* EMINE, ſ. f. *(Commer.)* ſorte de meſure qui ſert en quelques endroits à meſurer les grains & les légumes. Il y a auſſi une autre *émine* qui étoit autrefois une meſure des liquides. *Voyez* HEMINE. *(G)*

ESMOUTIER, *(Géogr. mod.)* ville du Limouſin, en France. *Long. 19, 22 ; lat. 45, 45.*

ESOTERIQUE, adj. *Voyez* EXOTÉRIQUE.

ESPACE, ſubſt. m. *(Métaphyſ.)* La queſtion ſur la nature de l'*eſpace*, eſt une des plus fameuſes qui aient partagé les philoſophes anciens & modernes ; auſſi eſt-elle, ſelon pluſieurs d'entr'eux, une des plus eſſentielles, par l'influence qu'elle a ſur les plus importantes vérités de métaphyſique.

Les philoſophes en ont donné des définitions fort différentes, & même toutes oppoſées. Les uns diſent que l'*eſpace* n'eſt rien ſans les corps, ni même rien de réel en lui-même ; que c'eſt une abſtraction de l'eſprit, un être idéal ; que ce n'eſt que l'ordre des choſes en tant qu'elles coexiſtent, & qu'il n'y a point d'*eſpace* ſans corps. D'autres au contraire ſoutiennent que l'*eſpace* eſt un être abſolu, réel, & diſtingué des corps qui y ſont placés ; que c'eſt une étendue impalpable, pénétrable, non ſolide, le vaſe univerſel qui reçoit les corps qu'on y place ; en un mot une eſpece de fluide immatériel & étendu à l'infini, dans lequel les corps nagent.

Le ſentiment d'un *eſpace* diſtingué de la matiere a été autrefois ſoutenu par Epicure, Démocrite, & Leucippe, qui regardoient l'*eſpace* comme un être incorporel, impalpable, ni actif ni paſſif. Gaſſendi a renouvellé de nos jours cette opinion, & le célebre Loke, dans ſon livre de l'*entendement humain*, ne diſtingue l'*eſpace* pur des corps qui le rempliſſent, que par la pénétrabilité.

Keill, dans ſon *introduction à la véritable phyſique*, & tous les diſciples de Loke, ont ſoutenu la même opinion ; Keill a même donné des théorêmes par leſquels il prétend prouver que toute la matiere eſt parſemée de petits *eſpaces* ou interſtices abſolument vuides, & qu'il y a dans les corps beaucoup plus de vuide que de matiere ſolide.

L'autorité de M. Newton a fait embraſſer l'opinion du vuide abſolu à pluſieurs mathématiciens. Ce grand homme croyoit, au rapport de M. Loke, qu'on pouvoit expliquer la création de la matiere, en ſuppoſant que Dieu auroit rendu pluſieurs parties de l'*eſpace* impénétrables : on voit dans le *ſcolium generale*, qui eſt à la fin des principes de M. Newton, qu'il croyoit que l'*eſpace* étoit l'immenſité de Dieu ; il l'appelle, dans ſon *optique*, le *ſenſorium* de Dieu, c'eſt-à-dire, ce par le moyen de quoi Dieu eſt préſent à toutes choſes.

M. Clarke s'eſt donné beaucoup de peine pour ſoutenir le ſentiment de M. Newton, & le ſien propre ſur l'*eſpace* abſolu, contre M. Leibnitz qui prétendoit que l'*eſpace* n'étoit que l'ordre des choſes coexiſtantes.

Donnons le précis des preuves dont les défenſeurs de ces deux opinions ſe ſervent, & des objections qu'ils ſe font réciproquement.

Les partiſans de l'eſpace abſolu & réel appuient d'abord leur idée de tous les ſecours que l'imagination lui prête. Vous avez beau, diſent-ils, anéantir toute matiere & tout corps, vous concevez que la place que cette matiere & ces corps occupoient ſubſiſte encore, qu'on y pourroit remettre les mêmes choſes, & qu'elle a les mêmes dimenſions & propriétés. Tranſportez-vous aux bornes de la matiere, vous concevrez au delà un *eſpace* infini, dans lequel l'univers pourroit changer ſans ceſſe de place. L'*eſpace* occupé par un corps, n'eſt pas l'étendue de ce corps; mais le corps étendu exiſte dans cet *eſpace*, qui en eſt abſolument indépendant; car l'*eſpace* n'eſt point une affection d'un ou de pluſieurs corps, ou d'un être borné, & il ne paſſe point d'un ſujet à un autre. Les *eſpaces* bornés ne ſont point des propriétés des ſubſtances bornées, ils ne ſont que des parties de l'*eſpace* infini, dans lequel les ſubſtances bornées exiſtent. Enſuite ces mêmes philoſophes font ſentir la difficulté qu'il y auroit pour les corps, de ſe mouvoir dans le plein abſolu, contre lequel ils font trois objections principales: la premiere, priſe de l'impoſſibilité du mouvement dans le plein; la ſeconde, de la différente peſanteur des corps; & la troiſieme, de la reſiſtance par laquelle les corps qui ſe meuvent dans le plein, doivent perdre leur mouvement en très-peu de temps: mais l'examen de ces difficultés appartient à d'autres articles (*Voy.* PLEIN, VUIDE). Le reſte des défenſes & attaques dont ſe ſervent ceux qui maintiennent l'*eſpace* abſolu, ſe trouve expoſé dans le paſſage ſuivant; il eſt tiré de la cinquieme replique de M. Clarke à M. Leibnitz; le ſavant Anglois paroît y avoir fait ſes derniers efforts ſous ſes étendards. « Voici, dit » M. Clarke, voici, ce me ſemble, la prin» cipale raiſon de la confuſion & des con» tradictions que l'on trouve dans ce que » la plupart des philoſophes ont avancé ſur » la nature de l'*eſpace*. Les hommes ſont » naturellement portés, faute d'attention, » à négliger une diſtinction très-néceſſaire, » & ſans laquelle on ne peut raiſonner clai» rement; je veux dire qu'ils n'ont pas ſoin » de diſtinguer, quoiqu'ils le duſſent tou» jours faire, entre les termes *abſtraits* & » *concrets*, comme ſont l'immenſité & » l'immenſe. Ils négligent auſſi de faire une » diſtinction entre les *idées* & *les choſes*, » comme ſont l'idée de l'immenſité que » nous avons dans notre eſprit, & l'im» menſité réelle qui exiſte actuellement » hors de nous. Je crois que toutes les » notions qu'on a eues touchant la nature » de l'*eſpace*, ou que l'on peut s'en former, » ſe réduiſent à celles-ci: l'*eſpace* eſt un » pur néant, ou il n'eſt qu'une ſimple idée, » ou une ſimple relation d'une choſe à une » autre, ou bien il eſt la matiere de quel» qu'autre ſubſtance, ou la propriété d'une » ſubſtance.

» Il eſt évident que l'*eſpace* n'eſt pas un *pur* » *néant;* car le néant n'a ni quantité, ni » dimenſions, ni aucune propriété. Ce » principe eſt le premier fondement de » toute ſorte de ſcience, & il fait voir la » différence qu'il y a entre ce qui exiſte » & ce qui n'exiſte pas.

» Il eſt auſſi évident que l'*eſpace* n'eſt pas » une *pure idée;* car il n'eſt pas poſſible » de ſe former une idée de l'*eſpace* qui » aille au delà du fini, & cependant la » raiſon nous enſeigne que c'eſt une con» tradiction que l'*eſpace* lui-même ne ſoit » pas actuellement infini.

» Il n'eſt pas moins certain que l'*eſpace* » n'eſt pas une *ſimple relation* d'une choſe » à une autre, qui réſulte de leur ſituation » ou de l'ordre qu'elles ont entr'elles, » puiſque l'*eſpace* eſt une quantité, ce qu'on » ne peut pas dire des relations, telles que » la ſituation & l'ordre. J'ajoute que ſi le » monde matériel eſt ou peut être borné, » il faut néceſſairement qu'il y ait un *eſpace* » actuel ou poſſible au delà de l'univers.

» Il eſt auſſi très-évident que l'*eſpace* n'eſt » pas la *matiere;* car en ce cas la matiere » ſeroit néceſſairement infinie, & il n'y au» roit aucun *eſpace* qui ne réſiſtât au mou» vement, ce qui eſt contraire à l'expé» rience.

» Il n'eſt pas moins certain que l'*eſpace* » n'eſt aucune ſorte de *ſubſtance*, puiſque

» l'*eſpace* infini eſt l'immenſité & non pas » l'immenſe ; au lieu qu'une ſubſtance » infinie eſt l'immenſe & non pas l'im- » menſité ; comme la *durée* n'eſt pas une » ſubſtance, parce qu'une durée infinie eſt » l'éternité & non un être éternel ; mais » une ſubſtance dont la durée eſt infinie, » eſt un être éternel & non pas l'éternité.

» Il s'enſuit donc néceſſairement de ce » qu'on vient de dire, que l'*eſpace* eſt une » propriété de la même maniere que la » durée. L'immenſité eſt une propriété de » l'être immenſe, comme l'éternité de » l'être éternel.

» Dieu n'exiſte point dans l'*eſpace* ni dans » le temps, mais ſon exiſtence eſt la cauſe » de l'*eſpace* & du temps..... qui ſont des » ſuites néceſſaires de ſon exiſtence, & non » des êtres diſtincts de lui dans leſquels il » exiſte. *Voyez* TEMPS, ETERNITÉ.

L'*eſpace*, diſent au contraire les Leibnitiens, eſt quelque choſe de purement relatif, comme le temps ; c'eſt un *ordre de coexiſtans*, comme le temps eſt un *ordre des ſucceſſions* ; car ſi l'*eſpace* étoit une propriété ou un attribut, il devroit être la propriété de quelque ſubſtance. Mais l'*eſpace* vuide borné que l'on ſuppoſe entre deux corps, de quelle ſubſtance ſera-t-il la propriété ou l'affection ? dira-t-on que l'*eſpace* infini eſt l'immenſité ? alors l'*eſpace* fini ſera l'oppoſé de l'immenſité, c'eſt-à-dire, la menſurabilité ou l'étendue bornée : or, l'étendue doit être l'affection d'un étendu ; mais ſi cet *eſpace* eſt vuide, il ſera un attribut ſans ſujet. C'eſt pourquoi en faiſant de l'*eſpace* une propriété, on tombe dans le ſentiment qui en fait un ordre de choſes, & non pas quelque choſe d'abſolu. Si l'*eſpace* eſt une réalité abſolue, bien-loin d'être une propriété oppoſée à la ſubſtance, il ſera plus ſubſiſtant que les ſubſtances. Dieu ne le ſauroit détruire, ni même changer en rien. Il eſt non ſeulement immenſe dans le tout, mais encore immuable & éternel en chaque partie. Il y aura une infinité de choſes éternelles hors de Dieu. Suivant cette hypotheſe, tous les attributs de Dieu conviennent à l'*eſpace* ; car cet *eſpace*, s'il étoit poſſible, ſeroit réellement infini, immuable, incréé, néceſſaire, incorporel, préſent partout. C'eſt en partant de cette ſuppoſition, que Raphſon a voulu démontrer géométriquement que l'*eſpace* eſt un attribut de Dieu, & qu'il exprime ſon eſſence infinie & illimitée.

De toutes les démonſtrations contre la réalité de l'*eſpace*, celle que l'on fait valoir le plus eſt celle-ci : ſi l'*eſpace* étoit un être abſolu, il y auroit quelque choſe dont il ſeroit impoſſible qu'il y eût une raiſon ſuffiſante. Ecoutons M. Leibnitz lui-même dans ſon troiſieme écrit contre M. Clarke. « L'*eſpace* eſt quelque choſe d'abſolument » uniforme, & ſans les choſes qui y ſont » placées, un point de l'*eſpace* ne differe » abſolument en rien d'un autre point de » l'*eſpace*. Or, il ſuit de cela (ſuppoſé que » l'*eſpace* ſoit quelqu'autre choſe en lui- » même que l'ordre des corps entr'eux) » qu'il eſt impoſſible qu'il y ait une raiſon » pourquoi Dieu, gardant les mêmes ſitua- » tions des corps entr'eux, ait placé les » corps dans l'*eſpace* ainſi & non pas autre- » ment, & pourquoi tout n'a pas été pris » à rebours, par exemple, par un échange » de l'orient & de l'occident. Mais ſi l'*eſpace* » n'eſt autre choſe que cet ordre au rap- » port, & n'eſt rien du tout ſans les corps » que la poſſibilité d'en mettre ; ces deux » états, l'un tel qu'il eſt, l'autre pris à re- » bours, ne différeroient point entr'eux. » Leur différence ne ſe trouve donc que » dans la ſuppoſition chimérique de la réa- » lité de l'*eſpace* en lui-même ; mais dans la » vérité, l'un ſeroit préciſément la même » choſe que l'autre, comme ils ſont abſo- » lument indiſcernables, *&c.* »

M. Clarke répondit à ce raiſonnement, que la ſimple volonté de Dieu étoit la raiſon ſuffiſante de la place de l'univers dans l'*eſpace*, & qu'il n'y en avoit point d'autre. On ſent bien que les Leibnitiens ne ſe payerent pas de cette raiſon, ce qui au fond ne prouve rien contr'elle.

Voici, ſelon les Leibnitiens, comment nous venons à nous former l'idée de l'*eſpace* ; cet examen peut ſervir, ſelon eux, à découvrir la ſource des illuſions que l'on s'eſt faites ſur la nature de l'*eſpace*.

Nous ſentons que lorſque nous conſidérons deux choſes comme différentes, & que nous les diſtinguons l'une de l'autre, nous les plaçons dans notre eſprit l'une hors

de l'autre ; ainſi nous voyons comme hors de nous tout ce que nous regardons comme différent de nous ; les exemples s'en préſentent en foule. Si nous nous repréſentons dans notre imagination un édifice que nous n'aurons jamais vu, nous nous le repréſentons comme hors de nous, quoique nous ſachions bien que l'idée que nous en avons exiſte en nous, & qu'il n'y a peut-être rien d'exiſtant de cet édifice hors de notre idée ; mais nous nous le repréſentons comme hors de nous, parce que nous ſavons qu'il eſt différent de nous ; de même, ſi nous nous repréſentons idéalement deux hommes, ou que nous répétions dans notre eſprit la repréſentation du même homme deux fois, nous les plaçons l'un hors de l'autre, parce que nous ne pouvons forcer notre eſprit à imaginer qu'ils ſont *un* & *deux* en même temps.

Il ſuit delà que nous ne pouvons nous repréſenter pluſieurs choſes différentes comme faiſant un, ſans qu'il en réſulte une notion attachée à cette diverſité & à cette union des choſes ; & cette notion nous la nommons *étendue* : ainſi nous donnons de l'étendue à une ligne, en tant que nous faiſons attention à pluſieurs parties diverſes que nous voyons comme exiſtant les unes hors des autres, qui ſont unies enſemble, & qui ſont par cette raiſon un ſeul tout.

Il eſt ſi vrai que la diverſité & l'union font naître en nous l'idée de l'étendue, que quelques philoſophes ont voulu faire paſſer notre ame pour quelque choſe d'étendu, parce qu'ils y remarquoient pluſieurs facultés différentes, qui cependant conſtituent un ſeul ſujet, en quoi ils ſe trompoient : c'eſt abuſer de la notion de l'étendue, que de regarder les attributs & les modes d'un être comme des êtres ſéparés, exiſtans les uns hors des autres ; car ces attributs & ces modes ſont inſéparables de l'être qu'ils modifient.

Pour peu que l'on faſſe attention à cette notion de l'étendue, on s'apperçoit que les parties de l'étendue, conſidérées par abſtraction, & ſans faire attention ni à leurs limites ni à leurs figures, ne doivent avoir aucune différence interne ; elles doivent être ſimilaires, & ne différer que par le nombre ; car puiſque pour former l'idée de l'étendue on ne conſidere que la pluralité des choſes & leur union, d'où naît leur exiſtence l'une hors de l'autre, & que l'on exclut toute autre détermination, toutes les parties étant les mêmes quant à la pluralité & à l'union, l'on peut ſubſtituer l'une à la place de l'autre, ſans détruire ces deux déterminations de la pluralité & de l'union, auxquelles ſeules on fait attention ; & par conſéquent deux parties quelconques d'étendue ne peuvent différer qu'en tant qu'elles ſont deux, & non pas une. Ainſi toute l'étendue doit être conçue comme étant uniforme, ſimilaire, & n'ayant point de détermination interne qui en diſtingue les parties les unes des autres, puiſque étant poſées comme l'on voudra, il en réſultera toujours le même être ; & c'eſt delà que nous vient l'idée de l'*eſpace* abſolu que l'on regarde comme ſimilaire & indiſcernable. Cette notion de l'étendue eſt encore celle du corps géométrique ; car que l'on diviſe une ligne, comme & en autant de parties que l'on voudra, il en réſultera toujours la même ligne en raſſemblant ſes parties, quelque tranſpoſition que l'on faſſe entre elles : il en eſt de même des ſurfaces & des corps géométriques.

Lorſque nous nous ſommes ainſi formé dans notre imagination un être de la diverſité de l'exiſtence de pluſieurs choſes & de leur union, l'étendue, qui eſt cet être imaginaire, nous paroît diſtincte du tout réel dont nous l'avons ſéparée par abſtraction, & nous nous figurons qu'elle peut ſubſiſter par elle-même, parce que nous n'avons point beſoin, pour la concevoir, des autres déterminations que les êtres, que l'on ne conſidere qu'en tant qu'ils ſont divers & unis, peuvent renfermer ; car notre eſprit appercevant à part les déterminations qui conſtituent cet être idéal que nous nommons *étendue*, & concevant enſuite les autres qualités que nous en avons ſéparées mentalement, & qui ne ſont plus partie de l'idée que nous avons de cet être, il nous ſemble que nous portons toutes ces choſes dans cet être idéal, que nous les y logeons, & que l'étendue les reçoit & les contient comme un vaſe

reçoit la liqueur qu'on y verſe. Ainſi en tant que nous conſidérons la poſſibilité qu'il y a que pluſieurs choſes différentes puiſſent exiſter enſemble dans cet être abſtrait que nous nommons *étendue*, nous nous formons la notion de l'*eſpace*, qui n'eſt en effet que celle de l'étendue, jointe à la poſſibilité de rendre aux êtres coexiſtans & unis, dont elle eſt formée, les déterminations dont on les avoit d'abord dépouillés par abſtraction. On a donc raiſon, ajoutent les Leibnitiens, de définir l'*eſpace*, l'ordre des coexiſtans, c'eſt-à-dire, la reſſemblance dans la maniere de coexiſter des êtres; car l'idée de l'*eſpace* naît de ce que l'on ne fait uniquement attention qu'à leur maniere d'exiſter l'un hors de l'autre, & que l'on ſe repréſente que cette coexiſtence de pluſieurs êtres produit un certain ordre ou reſſemblance dans leur maniere d'exiſter; en ſorte qu'un de ces êtres étant pris pour le premier, un autre devient le ſecond, un autre le troiſieme, *&c.*

On voit bien que cet être idéal d'étendue, que nous nous formons de la pluralité & de l'union de tous ces êtres, doit nous paroître une ſubſtance; car en tant que nous nous figurons pluſieurs choſes exiſtantes enſemble, & dépouillées de toutes déterminations internes, cet être nous paroît durable; & en tant qu'il eſt poſſible, par un acte de l'entendement, de rendre à ces êtres les déterminations dont nous les avons dépouillés par abſtraction, il ſemble à l'imagination que nous y tranſportons quelque choſe qui n'y étoit pas, & alors cet être nous paroît modifiable.

Il eſt donc certain, continuent les ſectateurs de Leibnitz, qu'il n'y a d'*eſpace* qu'en tant qu'il y a des choſes réelles & coexiſtantes; & ſans ces choſes il n'y auroit point d'*eſpace*. Cependant l'*eſpace* n'eſt pas les choſes mêmes; c'eſt un être qui en a été formé par abſtraction, qui ne ſubſiſte point hors des choſes, mais qui n'eſt pourtant pas la même choſe que les ſujets dont on a fait cette abſtraction; car ces ſujets renferment une infinité de choſes qu'on a négligées en formant la notion de l'*eſpace*.

L'*eſpace* eſt aux êtres réels, comme les nombres aux choſes nombrées, leſquelles choſes deviennent ſemblables & forment chacune une unité à l'égard du nombre, parce qu'on fait abſtraction des déterminations internes de ces choſes, & qu'on ne les conſidere qu'en tant qu'elles peuvent faire une multitude, c'eſt-à-dire, pluſieurs unités; car, ſans une multitude réelle des choſes qu'on compte, il n'y auroit point de nombres réels & exiſtans, mais ſeulement des nombres poſſibles: ainſi de même qu'il n'y a pas plus d'unités réelles qu'il n'y a de choſes actuellement exiſtantes, il n'y a pas non plus d'autres parties actuelles de l'*eſpace*, que celles que les choſes étendues actuellement exiſtantes déſignent; & l'on ne peut admettre des parties dans l'*eſpace* actuel, qu'en tant qu'il exiſte des êtres réels qui coexiſtent les uns avec les autres. Ceux donc, ajoutent nos Leibnitiens, qui ont voulu appliquer à l'*eſpace* actuel les démonſtrations qu'ils avoient déduites de l'*eſpace* imaginaire, ne pouvoient manquer de s'engager dans des labyrinthes d'erreurs dont ils ne ſauroient trouver l'iſſue.

Telles ſont les deux opinions contraires ſur la nature de l'*eſpace*; elles ont l'une & l'autre des partiſans diſtingués parmi les philoſophes. Je finirai cet article par une remarque judicieuſe d'un grand phyſicien, c'eſt M. Muſſchembroek, qui s'exprime ainſi. « A quoi bon toutes ces diſputes ſur » la poſſibilité ou l'impoſſibilité de l'*eſpace*? » car il pourroit arriver qu'il ſeroit ſeulement poſſible, & qu'il ne ſe trouveroit » nulle part dans le monde, & alors toutes » ces difficultés ne deviendroient-elles pas » inutiles? Il en eſt de même à l'égard de » tout ce que les philoſophes diſent touchant la poſſibilité: pluſieurs d'entr'eux » perdent ici bien du temps, prétendant » que la philoſophie eſt une ſcience qui » doit traiter de la poſſibilité: certainement » cette ſcience ſeroit alors fort inutile & » aſſujettie à bien des erreurs. En effet, » quel avantage me reviendroit-il d'employer mon temps à la recherche de tout » ce qui eſt poſſible dans le monde, tandis que je négligerois de chercher ce qui » eſt véritable? d'ailleurs notre eſprit eſt » trop borné pour que nous puiſſions jamais

» connoître ce qui eſt poſſible ou ce qui » ne l'eſt pas; parce que nous connoiſſons » ſi peu de choſes, que nous ne pré- » voyons pas les contrariétés qui pourroient » s'enſuivre de ce que nous croirions être » poſſible. »

Cet *art.* eſt tiré des papiers de M. FORMEY, qui l'a compoſé en partie ſur le *recueil des Lettres* de Clarke, Leibnitz, Newton, *Amſterdam*, *1740*; & ſur les *inſt. de Phyſique* de madame du Châtelet. Nous ne prendrons point de parti ſur la queſtion de l'*eſpace*; on peut voir, par tout ce qui a été dit au *mot* ÉLÉMENS DES SCIENCES, combien cette queſtion obſcure eſt inutile à la géométrie & à la phyſique. *Voy.* TEMS, ÉTENDUE, MOUVEMENT, LIEU, VUIDE, CORPS, *&c.*

ESPACE, *en Géométrie*, ſignifie l'aire d'une figure renfermée & bornée par les lignes droites ou courbes qui terminent cette figure.

L'*eſpace* parabolique eſt celui qui eſt renfermé par la parabole: de même l'*eſpace* elliptique, l'*eſpace* conchoïdal, l'*eſpace* ciſſoïdal ſont ceux qui ſont renfermés par l'ellipſe, par la conchoïde, par la ciſſoïde, *&c. Voyez ces mots; voyez auſſi* QUADRATURE. Sur la nature de l'*eſpace*, tel que la géométrie le conſidere, *voyez l'article* ÉTENDUE.

ESPACE, *en Méchanique*, eſt la ligne droite ou courbe que l'on conçoit qu'un point mobile décrit dans ſon mouvement. *(O).*

ESPACE, *(Droit civil.)* étendue indéfinie de lieu, en longueur, largeur, hauteur & profondeur.

On met au rang des immeubles l'*eſpace*, qui de ſa nature eſt entiérement immobile. On peut le diviſer en *commun* & *particulier.*

Le premier eſt celui des lieux publics, comme des places, des marchés, des temples, des théatres, des grands chemins, *&c.* l'autre eſt celui qui eſt perpendiculaire au ſol d'une poſſeſſion particuliere, par des lignes tirées tant du centre de la terre vers ſa ſurface, que de la ſurface vers le ciel.

La poſſeſſion de cet *eſpace*, auſſi loin qu'on peut y atteindre de deſſus terre, eſt abſolument néceſſaire pour la poſſeſſion du ſol; & par conſéquent l'air qu'il renferme toujours, quoique ſujet à changer continuellement, doit auſſi être regardé comme appartenant au propriétaire, par rapport aux droits qu'il a d'empêcher qu'aucun autre ne s'en ſerve ou n'y mette rien qui l'en prive, ſans ſon conſentement: cependant en vertu de la loi de l'humanité, il eſt tenu de ne refuſer à perſonne un uſage innocent de cet *eſpace* rempli d'air, & de ne rien exiger pour un tel ſervice.

Chacun a auſſi le droit naturel d'élever un bâtiment ſur ſon ſol, auſſi haut qu'il le veut; il peut encore creuſer dans ſon ſol auſſi bas qu'il le juge à propos, quoique les loix civiles de certains pays adjugent au fiſc ce qui ſe trouve dans les terres d'un particulier à une profondeur plus grande que celle où peut pénétrer le ſoc de la charrue.

Il faut au reſte obſerver les lignes perpendiculaires tirées de la ſurface du ſol, tant en haut qu'en bas: ainſi comme mon voiſin ne ſauroit légitimement élever un bâtiment, qui, par quelque endroit, réponde directement à mon ſol, quoiqu'il n'y ſoit pas appuyé, & qu'il porte ſur des poutres prolongées en ligne horizontale; de même je ne puis pas, à mon tour, faire une pyramide dont les côtés & les fondemens s'étendent au delà de mon *eſpace*, à moins qu'il n'y ait à cet égard quelque convention entre mon voiſin & moi; c'eſt à quoi, pour le bien public, les loix s'oppoſent: ces loix ſont fort ſages en général, & les hommes toujours inſatiables & fort injuſtes en particulier. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

ESPACE, *en Muſique*, eſt cet intervalle qui ſe trouve entre une ligne & celle qui la ſuit immédiatement, en montant ou en deſcendant. Il y a quatre *eſpaces* entre les cinq lignes de la portée. *Voyez* PORTÉE.

Guy Arétin ne poſa d'abord des notes que ſur les lignes; mais enſuite, pour éviter la multiplication des lignes & ménager mieux la place, on en mit auſſi dans les *eſpaces. Voyez* LIGNES. *(S)*

ESPACE. On appelle ainſi, dans l'uſage de l'*Imprimerie*, ce qui ſert à ſéparer dans la compoſition les mots les uns des autres: ce ſont de petits morceaux de fonte de l'épaiſſeur du corps du caractere pour lequel ils ſont fondus, & qui, étant plus bas que la lettre, forment le vuide qui paroît dans l'impreſſion entre chaque mot. Les *eſpaces* ſont de différentes épaiſſeurs; il y en a de fortes, de minces & de moyennes, pour donner au compoſiteur la facilité de juſtifier. *Voyez* JUSTIFIER.

ESPACEMENT, ſ. m. (*Architect.*) c'eſt dans l'art de bâtir, toute diſtance égale entre un corps & un autre: ainſi on dit l'*eſpacement* des poteaux d'une cloiſon, des ſolives d'un plancher, des chevrons d'un comble, des baluſtres d'un appui, *&c. Eſpacer tant plein que vuide*, c'eſt laiſſer les intervalles égaux aux ſolides. (*P*)

ESPACER. (*Jardinage.*) On ſe ſert de ce terme pour marquer l'intervalle que l'on doit laiſſer d'un arbre à un autre. On *eſpace* ordinairement ceux des allées à 12 piés; on les met dans la campagne à 17 & à 24 piés de diſtance. Les arbres à fruits de demi-tige, dans les eſpaliers, ſe mettent à 12 piés avec un nain ou buiſſon entre deux; lorſqu'ils ſont de haute tige ils demandent un eſpace de 4 toiſes avec un arbre entre deux: dans les vergers on les plante à 17 & à 24 piés. (*K*)

ESPADE *ou* ESPADON, ſ. m. (*Cordier.*) eſt une palette de 2 piés de longueur, de 4 à cinq pouces de largeur, & de 6 à 7 lignes d'épaiſſeur, dont on ſe ſert pour *eſpader* le chanvre ſur le chevalet. *Voyez* CORDERIE.

ESPADE, eſt une façon que l'on donne à la filaſſe après qu'elle a été broyée; elle conſiſte à mettre du chanvre ſur l'entaille du chevalet, & à le battre avec l'*eſpade* juſqu'à ce qu'il ſoit entiérement net. Cette préparation a pluſieurs avantages; elle débarraſſe la filaſſe des petites parties de chenevottes qui y reſtent, ou des corps étrangers, feuilles, herbe, pouſſiere, *&c.* & elle ſépare du principal brin l'étoupe la plus groſſiere, c'eſt-à-dire les brins de chanvre qui ont été rompus en pluſieurs parties, ou très-bouchonnés. En ſecond lieu, elle ſépare les unes des autres les fibres longitudinales, qui, par leur union, forment des eſpeces de rubans.

Il y a des provinces où, au lieu d'*eſpader* le chanvre, on le pile avec des maillets.

ESPADEURS, ſ. m. pl. (*Corderie.*) Ce ſont les ouvriers qui travaillent à donner à la filaſſe la préparation nommée l'*eſpade*. *Voyez* CORDERIE.

ESPADON, EMPEREUR, ſubſt. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *xiphias* ſeu *gladius*; poiſſon de mer qui a le bec fort alongé & fait en forme de glaive ou d'épée à deux tranchans, longue de deux coudées & dure comme un os. On pourroit le diſtinguer de tout autre poiſſon par ce ſeul caractere qui lui eſt particulier. Il eſt auſſi grand qu'un cétacée; il peſe plus de cent livres, & quelquefois même plus de deux cents, & il a cinq aunes de longueur. Le corps eſt allongé & rond, & fort épais près de la tête: c'eſt la mâchoire du deſſus qui ſe prolonge au point de former l'épée dont vient le nom d'*eſpadon*; on croit qu'il a été appellé *empereur*, parce qu'on repréſente les empereurs avec une épée en main. La mâchoire du deſſous eſt pointue par le bout; il n'a qu'une nageoire ſur le dos, mais elle s'étend preſque d'un bout à l'autre: la queue eſt échancrée, & a la figure d'un croiſſant. Ce poiſſon a une paire de nageoires auprès des ouies, & deux autres nageoires qui ſont au delà de l'anus: ſa peau eſt rude & luiſante, de couleur noire ſur le dos, & blanche ſur le ventre. L'*eſpadon* eſt très-fort; il enfonce ſon bec pointu dans les navires, & il perce les plus grands poiſſons cétacées. Rai, *ſynop. meth. piſc.* Rond. *hiſt. des poiſſons.* *V* POISSON. (*I*)

ESPADON, (*Fourbiſſ.*) grande & large épée qu'on tient à deux mains. *Voyez* ÉPÉE.

* ESPADOT, ſ. m. *terme de Pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté de Marennes; c'eſt un inſtrument formé d'un petit fer d'environ 2 piés & demi de long, crochu par le bout, lequel on emmanche dans une petite broche d'environ 5 piés de long, plus groſſe par le bout, qui

ſert de poignée. Les pêcheurs ſe ſervent de cet inſtrument dans les écluſes où ils vont la nuit avec des brandons de roſeaux ou de paille ; & quand ils apperçoivent des poiſſons, il les retirent avec le bout de l'*eſpadot*, & les tuent enſuite avec le même inſtrument.

Les langons ſont des eſpeces d'*eſpadots* formés de petites pointes ébarbelées, fichées au bout d'une perche : les fouannes ou fougnes reſſemblent à celles qu'on trouvera décrites à l'*article* FOUANNE ; & les faucilles ne ſont ſouvent que ces ſortes de couteaux à ſcier des grains quand ils ſont hors de ſervice, ou quelques morceaux de fer crochus.

ESPAGNE, *(Géog. hiſt.)* royaume conſidérable de l'Europe, borné par la mer, le Portugal & les Pyrénées : il a environ 240 lieues de long ſur 200 de large, *Long. 9, 21 ; lat. 36, 44.*

Je laiſſe les autres détails aux géographes, pour retracer ici le tableau qu'un grand peintre a fait des révolutions de ce royaume dans ſon *Hiſtoire du ſiecle de Louis XIV.*

L'*Eſpagne*, ſoumiſe tour-à-tour par les Carthaginois, par les Romains, par les Goths, par les Vandales, & par les Arabes qu'on nomme *Maures*, tomba ſous la domination de Ferdinand, qui fut à juſte titre ſurnommé *roi d'Eſpagne*, puiſqu'il en réunit toutes les parties ſous ſa domination ; l'Arragon par lui-même, la Caſtille par Iſabelle ſa femme, le royaume de Grenade par ſa conquête ſur les Maures, & le royaume de Navarre par uſurpation : il décéda en 1516.

Charles-Quint ſon ſucceſſeur forma le projet de la monarchie univerſelle de notre continent chrétien, & n'abandonna ſon idée que par l'épuiſement de ſes forces & ſa démiſſion de l'empire en 1556.

Le vaſte projet de monarchie univerſelle, commencé par cet empereur, fut ſoutenu par Philippe II, ſon fils. Ce dernier voulut, du fond de l'Eſcurial, ſubjuguer la Chrétienté par les négociations & par les armes ; il envahit le Portugal ; il déſola la France ; il menaça l'Angleterre : mais plus propre à marchander de loin des eſclaves qu'à combattre de près ſes ennemis, il ne put ajouter aucune conquête à la facile invaſion du Portugal. Il ſacrifia de ſon aveu quinze cents millions, qui font aujourd'hui plus de trois mille millions de notre monnoie, pour aſſervir la France & pour regagner les ſept Provinces-Unies ; mais ſes tréſors n'aboutirent qu'à enrichir les pays qu'il voulut dompter : il mourut en 1598.

Sous Philippe III, la grandeur Eſpagnole ne fut qu'un vaſte corps ſans ſubſtance, qui avoit plus de réputation que de force. Ce prince, moins guerrier encore & moins ſage que Philippe II, eut peu de vertus de roi : il ternit ſon regne & affoiblit la monarchie par la ſuperſtition, ce vice des ames foibles ; par les nombreuſes colonies qu'il tranſplanta dans le Nouveau-Monde, & en chaſſant de ſes états près de huit cents mille Maures, tandis qu'il auroit dû au contraire le peupler d'un pareil nombre de ſujets ; il finit ſes jours en 1621.

Philippe IV, héritier de la foibleſſe de ſon pere, perdit le Portugal par ſa négligence, le Rouſſillon par la foibleſſe de ſes armes, & la Catalogne par l'abus du deſpotiſme : il mourut en 1665.

Enfin l'inquiſition, les moines, la fierté oiſive des habitans, ont fait paſſer en d'autres mains les richeſſes du Nouveau-Monde. Ainſi ce beau royaume qui imprima jadis tant de terreur à l'Europe, eſt par gradation tombé dans une décadence dont il aura de la peine à ſe relever.

Peu puiſſant au dehors, pauvre & foible au dedans, nulle induſtrie ne ſeconde encore dans ces climats heureux, les préſens de la nature. Les ſoies de Valence, les belles laines de l'Andalouſie & de la Caſtille, les piaſtres & les marchandiſes du Nouveau-Monde, ſont moins pour l'*Eſpagne* que pour les nations commerçantes ; elles confient leur fortune aux Eſpagnols, & ne s'en ſont jamais repenties : cette fidélité ſinguliere qu'ils avoient autrefois à garder les dépôts, & dont Juſtin fait l'éloge, ils l'ont encore aujourd'hui ; mais cette admirable qualité, jointe à leur pareſſe, forme un mêlange, dont il réſulte des effets qui leur ſont nuiſibles. Les autres peuples font ſous leurs yeux le commerce de leur monarchie ; & c'eſt vraiſemblablement un bonheur pour l'Europe que le Mexique, le Pérou, & le

Chily, ſoient poſſédés par une nation pareſſeuſe.

Ce ſeroit ſans doute un événement bien ſingulier, ſi l'Amérique venoit à ſecouer le joug de l'*Eſpagne*, & ſi pour lors un habile vice-roi des Indes, embraſſant le parti des Américains, les ſoutenoit de ſa puiſſance & de ſon génie. Leurs terres produiroient bientôt nos fruits; & leurs habitans n'ayant plus beſoin de nos marchandiſes, ni de nos denrées, nous tomberions à peu près dans le même état d'indigence, où nous étions il y a quatre ſiecles. L'*Eſpagne*, je l'avoue, paroît à l'abri de cette révolution, mais l'empire de la fortune eſt bien étendu; & la prudence des hommes peut-elle ſe flatter de prévoir & de vaincre tous ſes caprices? *Voyez* ECOLE *(philoſophie de l'.) Article de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

* ESPAGNOLETTE, ſ. f. *(Drap.)* étoffes de laine qui ſe fabriquent particuliérement à Rouen, à Beauvais & à Châlons. Les réglemens du commerce les ordonnent à Beauvais de laines d'Eſpagne pour la trame, ou des plus fines de France & du pays, ſans agnelins ni peignons; les croiſées à cinquante-ſix portées, trois quarts & un ſeize de large, vingt-ſept aunes de long, pour revenir foulées à demi-aune demi-quart de large, ſur vingt-deux à vingt-trois aunes de long; & les non croiſées à trente-ſix portées, trois quarts & demi de large, vingt-ſept aunes de long, pour revenir foulées à demi-aune demi-quart de large, ſur vingt-deux à vingt-trois aunes de long. *Voyez les Réglemens du Commerce.*

* ESPAGNOLETTE, *(Econ. domeſtiq. & Serrurer.)* eſpece de fermeture de fenêtre. En général, cette fermeture conſiſte en une longue barre de fer arrondie, attachée ſur celui des deux battans de la fenêtre qui porte ſur l'autre, & le contient; à cette barre eſt unie, vers le milieu, une main qui fait mouvoir la barre ſur elle-même; les extrêmités de la barre ſont en crochet. Quand la barre eſt mue ſur elle-même, à l'aide de la main, de droite à gauche, les crochets ſont reçus & retenus dans des gâches; la main qui ſe meut auſſi circulairement & verticalement ſur une de ces extrêmités, peut être arrêtée dans un crochet mobile attaché ſur l'autre battant, & la fenêtre eſt fermée. Pour l'ouvrir, on fait ſortir la main de ſon crochet, & par ſon moyen, on fait enſuite tourner la barre ſur elle-même de gauche à droite; alors ſes extrêmités ſortent de leurs gâches, & la fenêtre eſt ouverte.

ESPALIER, ſ. m. *(Jard.)* c'eſt une ſuite d'arbres fruitiers réguliérement plantés contre des murs, aſſujettis par un treillage, & conduits avec intelligence pour former une tapiſſerie de verdure naturelle qui donne de beaux fruits, & qui fait le principal ornement des jardins potagers. L'*eſpalier* a auſſi l'avantage de préſerver les arbres de pluſieurs intempéries, & d'avancer la maturité du fruit. Mais il faut des ſoins ſuivis, une culture entendue, & beaucoup d'art pour conduire les arbres en *eſpalier*; c'eſt le point qui décele ordinairement l'ignorance des mauvais jardiniers, & c'eſt le chef-d'œuvre de ceux qui ont aſſez d'habileté pour accorder la contrainte que l'on impoſe à l'arbre avec le rapport qu'on en attend. Tous les arbres à fruit ne ſont pas propres à former un *eſpalier*: les fruits à pepin y conviennent moins que ceux à noyau, dont quelques eſpeces y réuſſiſſent fort bien, & entr'autres le pêcher, qui mérite ſur-tout d'y être employé, quoiqu'il ſoit le plus difficile à conduire. La premiere & la principale attention, lorſqu'on veut planter un *eſpalier*, doit être de bien proportionner la diſtance des arbres, attendu que tout l'agrément & l'utilité qu'on peut ſe promettre d'un *eſpalier*, dépendront de ce premier arrangement. La diſtance des arbres, en pareil cas, doit ſe régler ſur pluſieurs circonſtances auxquelles il faut avoir égard, comme à la hauteur des murs, à leur expoſition, à la qualité du terrein, à la nature des arbres. *&c.* Les murs qui n'ont que huit à neuf piés, ne peuvent admettre que des arbres de baſſe tige, qu'il faut eſpacer à douze ou quinze piés. Si les murs ont environ douze piés d'élévation, on peut mettre alternativement entre chacun de ces arbres, d'autres fruitiers de ſix piés de tige pour garnir le haut des murailles. La bonne ou mauvaiſe qualité du ſol doit décider du plus ou du moins de diſtance. L'expoſition

au nord, où les arbres pouſſent plus vigoureuſement qu'au midi, en demande davantage : tout de même, quelques eſpeces d'arbres occupent plus d'eſpace que d'autres ; il faut plus de place à l'abricotier qu'au pêcher, beaucoup plus au figuier, *&c.* La forme que l'on doit donner aux arbres en *eſpalier*, n'eſt pas un objet indifférent : il ſemble d'abord qu'un *eſpalier*, dont tous les arbres en ſe réuniſſant garniroient entiérement la muraille de verdure, devroit former le plus bel aſpect ; mais cette uniformité n'eſt pas le but qu'on ſe doit propoſer, parce qu'elle contrarieroit la production des fruits qui doivent faire le principal objet. Il faut au contraire que tous les arbres d'un *eſpalier* ſoient diſtinctement détachés les uns des autres, & qu'ils ſoient placés à une diſtance ſuffiſante, pour permettre pendant toute leur durée d'étendre & d'arranger leurs branches, ſans que la rencontre de celles des arbres voiſins puiſſe y faire obſtacle. Il a donc fallu leur approprier une forme particuliere, qui, en ſe rapprochant le plus qu'il étoit poſſible de la façon dont les arbres prennent naturellement leur accroiſſement, fût autant agréable à l'œil que favorable à la production du fruit. La figure d'une main ouverte, ou d'un éventail déplié, a paru la plus propre à remplir ces deux objets. Cependant comme la ſeve ſe porte plus volontiers dans les branches de l'arbre qui approchent de la ligne droite, que dans celles qui s'en écartent beaucoup, on doit avoir attention de laiſſer prendre aux arbres en *eſpalier* plus de hauteur que de largeur : très-différens en cela des arbres en contreſpalier, auxquels il eſt d'uſage de donner plus d'étendue en largeur qu'en hauteur, par des raiſons de convenance. *Voyez* CONTRESPALIER. (*c*)

ESPALLEMENT, ſ. m. *terme en uſage parmi les commis des aides*, & qui ſignifie la même choſe que *jaugeage*. *Voyez* JAUGEAGE.

Eſpallement ne ſe dit pourtant guere que du meſurage qui ſe fait dans les braſſeries, lorſque les commis jaugent les cuves, bacs & chaudieres, dont ſe ſervent les braſſeurs pour former leurs bieres ; afin de faire l'évaluation des droits du roi.

L'*article* 2, du titre de l'ordonnance des aides de 1680, concernant les droits ſur la biere, défend aux braſſeurs de Paris & du reſte du royaume, de ſe ſervir des cuves, chaudieres & bacs, que l'*eſpallement* n'en ait été fait avec le fermier ou les commis. *Dict. de Commerce, de Trevoux & Chambers.* (*G*)

Eſpallement ſe dit auſſi de la comparaiſon qui ſe fait d'une meſure neuve avec la meſure originale ou matrice, pour enſuite l'étalonner & marquer de la lettre courante de l'année, ſi elle lui eſt trouvée égale & conforme.

Ce terme en ce ſens n'eſt en uſage que pour la vérification des meſures rondes qui ſervent à meſurer les grains, graines, fruits, légumes ſecs.

Louis XIV ayant ordonné, par un édit du mois d'octobre 1669, la fonte de nouveaux étalons ſur leſquels ſe pût faire à l'avenir l'*eſpallement* des meſures de bois qui ſerviroient à la diſtribution & vente de toute nature de grains par le moyen de la trémie, régla auſſi la maniere de faire cet *eſpallement* ou vérification, ainſi qu'il s'enſuit.

Le juré meſureur-étalonneur met d'abord dans la trémie la quantité d'un minot & demi de graine de millet, & non autres, qu'il laiſſe couler dans l'étalon du minot à bled, juſqu'à ce qu'il ſoit comble. L'ayant enſuite radé, ſans laiſſer grains ſur bord, le millet qui reſte dans cette meſure matrice eſt de nouveau mis dans la trémie pour en remplir une ſeconde fois le même étalon, où le grain eſt encore radé comme auparavant ; après quoi il eſt verſé auſſi par la trémie dans le minot qui doit être étalonné, & qui l'eſt en effet, & marqué de la lettre courante de l'année, s'il eſt trouvé de bonne contenance & de la même meſure que l'étalon. L'*eſpallement* des autres meſures, moindres que le minot, ſe fait à proportion, de la même maniere. *Voyez* MESURE & MINOT. *Dictionnaire de Commerce & de Chambers.* (*G*).

ESPALMER, (*Marine.*) c'eſt nettoyer, laver, & donner le ſuif depuis la quille juſqu'à la ligne de l'eau, pour faire voguer

un bâtiment avec plus de vîteſſe. C'eſt la même choſe que *carener ;* mais le mot d'*eſpalmer* s'appliquoit autrefois particuliérement aux galeres, & carener aux vaiſſeaux. *(Z)*

ESPARTS. Nom que l'on donne dans les carrieres aux quatre petits morceaux qui, dans la civiere à tirer le moëllon, ſont emmortaiſés avec les maitreſſes pieces.

Fin du Tome XII.